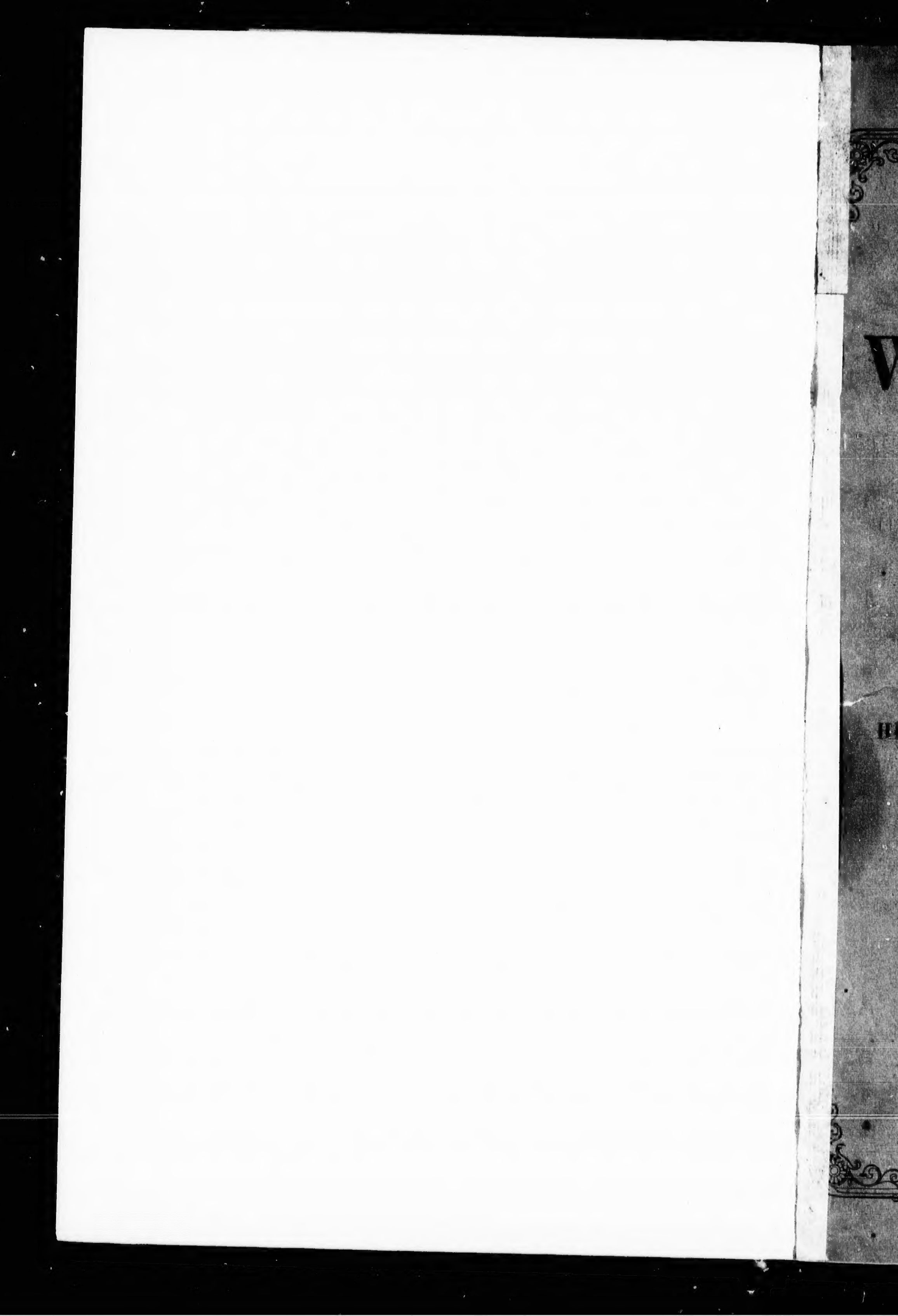
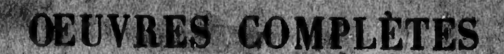




ŒUVRES COMPLÈTES

DE

W. ROBERTSON

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR J. A. C. BUCHON

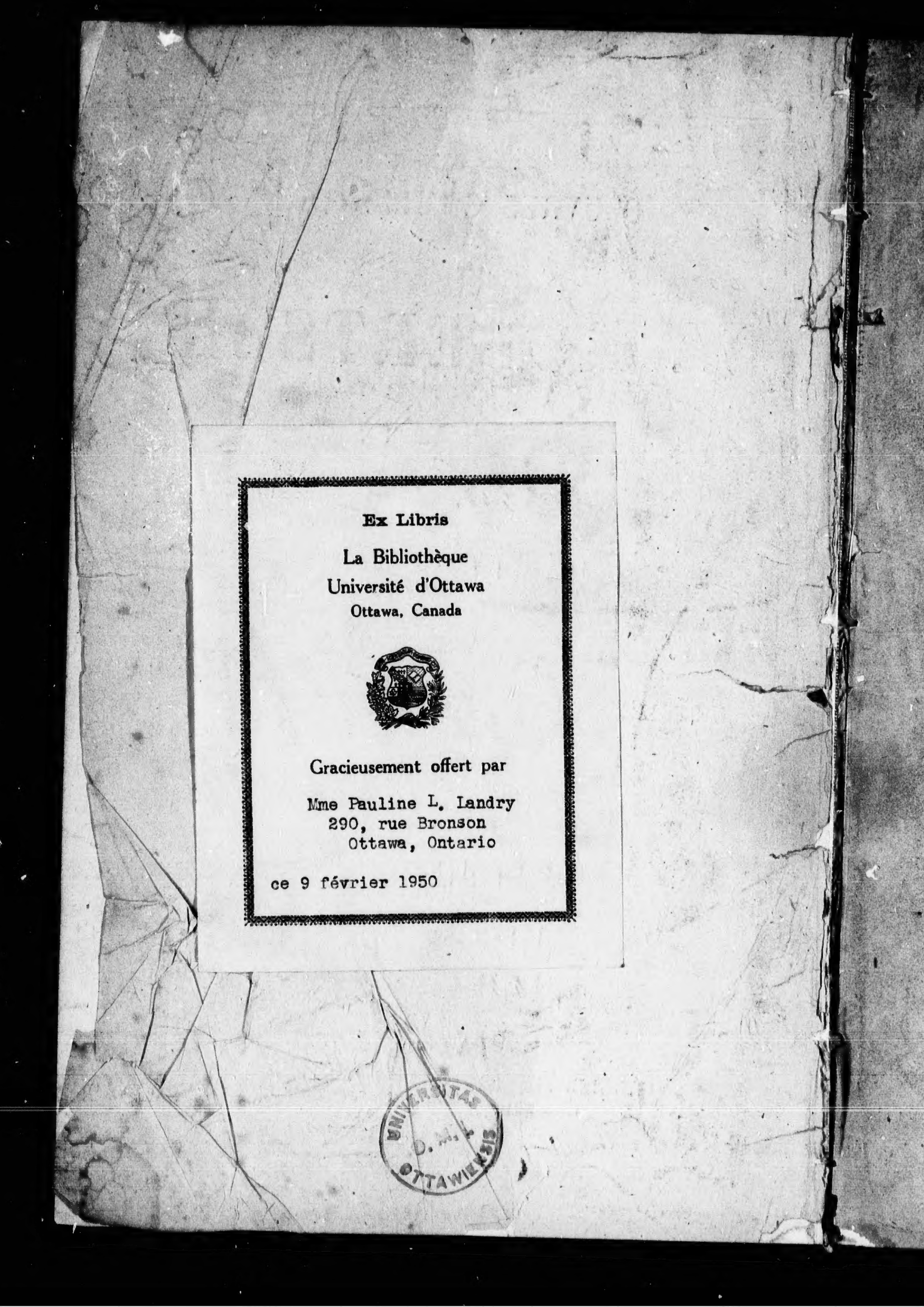
TOME DEUXIÈME

HISTOIRE D'ÉCOSSE. — HISTOIRE D'AMÉRIQUE.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215



OEUVRES COMPLÈTES

DE

W. ROBERTSON

TOME DEUXIÈME



[illegible]

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cᵉ, rue des Poitevins, 6.

OEUVRES COMPLÈTES

DE

W. ROBERTSON

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR J. A. C. BUCHON

TOME DEUXIÈME

HISTOIRE D'ÉCOSSE. — HISTOIRE D'AMÉRIQUE

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215

1867



HISTOIRE D'ÉCOSSE.

LIVRE PREMIER.

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE D'ÉCOSSE AVANT LA MORT DE JACQUES V.

Les premiers temps de l'histoire d'Ecosse se perdent dans l'obscurité de la fable. Les nations, ainsi que les hommes, n'arrivent que par degrés à la force de l'âge. Les événemens de leur enfance, ou de leur tendre jeunesse, ne laissent pas de trace dans la mémoire, et ne méritent guère d'en laisser.

L'ignorance grossière qui régnait anciennement dans tout le nord de l'Europe, les transmigrations continuelles de ses peuples, et les révolutions fréquentes et destructives qu'elles occasionèrent, mettent dans l'impossibilité de donner aucun renseignement bien authentique sur l'origine de tous les royaumes qui sont établis aujourd'hui dans cette partie du monde. Tout ce qui est au-delà de ce court espace de temps, décrit par des annalistes dignes de foi, est plein d'obscurités, et laisse à l'invention un vide immense à remplir. Chaque nation, par une vanité inséparable de la nature humaine, a cherché à remplir ce vide en combinant des faits propres à relever son éclat et son antiquité; et l'histoire, destinée à présenter le vrai et à donner des leçons de sagesse, débute par un tissu de fictions et d'absurdités.

Les Écossais sont aussi entêtés de l'antiquité de leur origine qu'aucun de leurs voisins. Ils cherchent à se prévaloir de quelques légendes apochryphes, d'anecdotes encore plus incertaines, tirées de leurs anciens bardes, et ils étalent en conséquence une longue suite de rois plusieurs siècles avant la naissance de Jésus-Christ, avec des détails bien circonstanciés des choses remarquables arrivées sous leurs règnes. Cependant il est certain que pour ce qui concerne l'Écosse et les autres pays du nord, les premières connaissances que nous en avons, et les plus assurées, ne se tirent point de leurs propres auteurs, et qu'on est obligé d'avoir recours à ceux des Romains.

Lorsque les Romains, sous la conduite d'Agricola, portèrent pour la première fois leurs armes au nord de la Bretagne, ils trouvèrent ce pays habité par les Calédoniens, peuple féroce et guerrier. Après les avoir repoussés plutôt que subjugués, ils élevèrent une forte muraille entre les embouchures des rivières de Forth et de Clyde, et ils y fixèrent les bornes de leur empire. L'empereur Adrien, frappé des difficultés qu'il y avait à défendre une frontière aussi reculée, resserra les bornes de la province romaine en Bretagne, et fit construire un nouveau rempart entre Newcastle et Carlisle. Les empereurs suivans eurent l'ambition de recouvrer ce qu'Adrien avait abandonné, et le pays renfermé entre les deux remparts fut possédé alternativement par les Romains et par les Calédoniens. Vers le commencement du cinquième siècle, les incursions des Goths, et autres peuples barbares, obligèrent les Romains à rappeler les légions qui gardaient les provinces frontières pour venir défendre le centre de leur empire. Ils abandonnèrent alors toutes leurs conquêtes dans la Bretagne.

Le long séjour qu'ils avaient fait dans cette île avait commencé à policer ces peuples, et leur avait fait perdre quelque chose de leur ancienne férocité. Les Bretons durent à leur commerce avec les Romains l'art d'écrire, et celui de chiffrer et de calculer, sans le secours desquels il est impossible de transmettre à la postérité la mémoire des événemens.

Après la retraite des Romains, la Bretagne septentrionale resta sous la domination des

Scots ou Écossais, et des Pictes. Les premiers, dont les auteurs romains ne font aucune mention avant la fin du quatrième siècle, étaient vraisemblablement une colonie de Celtes ou Gaulois. On aperçoit cette affinité dans leur langage, leurs mœurs, leurs rites et leurs cérémonies religieuses; circonstances bien plus décisives pour connaître l'origine des nations, que les traditions fabuleuses ou les contes d'annalistes crédules et mal informés. Les Écossais, suivant l'opinion commune, s'établirent d'abord en Irlande, et, continuant ensuite à s'étendre par degrés le long des côtes, ils abordèrent enfin sur les côtes opposées à cette île, et y fixèrent leur demeure. Ils eurent pendant plusieurs siècles des guerres vives et sanglantes à soutenir contre les Pictes. A la fin, Kenneth II, le soixante-neuvième roi des Écossais, suivant leur tradition fabuleuse, remporta une victoire complète sur les Pictes, et réunit en une seule monarchie tout le pays renfermé entre la muraille d'Adrien et la mer du Nord. Ce royaume prit le nom sous lequel il est aujourd'hui connu, et il le reçut de ces peuples qui y étaient d'abord arrivés comme étrangers, et qui y étaient pendant long-temps restés ignorés et peu considérables.

A cette époque l'histoire d'Écosse commencerait à mériter quelque attention, si les faits portaient le caractère d'authenticité. Mais en partageant avec les autres nations l'inconvénient d'avoir nos antiquités reculées, ensevelies dans d'épaisses ténèbres, nous avons le malheur particulier de voir nos faits les plus récens couverts à peu près de la même obscurité par la politique envieuse d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Vers la fin du treizième siècle, ce prince entreprit de révoquer en doute l'indépendance de l'Écosse, alléguant que ce royaume était un fief de la couronne d'Angleterre, et soumis à tous les devoirs de vassalité. Pour établir cette prétention, il s'empara des archives publiques, il fit piller les églises et les monastères, il se saisit par force ou par supercherie de plusieurs monumens d'histoire, qui tendaient à prouver, les uns l'ancienneté, d'autres la liberté du royaume d'Écosse; il en emporta un grand nombre en Angleterre, et ordonna qu'on brûlât le reste[1]. Cette fatale époque devait ensevelir dans l'oubli tous les événemens passés; cependant quelques chroniques imparfaites échappèrent à Édouard : des écrivains étrangers avaient recueilli quelques faits des plus importans relatifs à l'Écosse, et une tradition non suspecte conservait le souvenir des événemens les plus récens. Jean de Fordun, qui vivait dans le quatorzième siècle, rassembla avec un zèle industrieux ces fragmens épars, et il en tira des matériaux dont il forma une histoire suivie.

Cet ouvrage fut reçu avec applaudissement par ses concitoyens; et comme il ne se trouvait plus d'autres monumens plus anciens auxquels on pût avoir recours, cette histoire prit la place des annales authentiques du royaume d'Écosse. On en tira des copies dans plusieurs monastères, et quelques religieux en donnèrent la continuation sous les règnes suivans. Vers le commencement du seizième siècle, Jean Major et Hector Boethius publièrent leurs histoires d'Écosse, le premier d'un style sec et concis, le second avec plus d'agrément et d'abondance ; mais l'un et l'autre adoptant trop facilement les traditions fabuleuses. Quelques années après, Buchanan entreprit le même ouvrage, et si l'exactitude et l'impartialité se rencontraient avec l'élégance, le goût, la pureté, le nerf de son style, cette histoire pourrait aller de pair avec les plus beaux ouvrages de l'antiquité. Mais au lieu de rejeter les absurdités des anciens chroniqueurs, il s'attache à les embellir, il donne des grâces à la fiction, à ces vieilles légendes, qui n'avaient auparavant que de la rudesse et de l'extravagance.

L'histoire d'Écosse peut être divisée en quatre périodes. La première depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Kenneth II. La seconde depuis la conquête de Kenneth sur les Pictes jusqu'à la mort d'Alexandre III. La troisième va jusqu'à la mort de Jacques V. Et la quatrième continue jusqu'à l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre.

La première période ne présente que fables et conjectures. On doit l'abandonner aux recherches et à la crédulité des compilateurs de vieilles chroniques. A la seconde époque on commence à entrevoir la vérité. Cette première lueur s'accroît par degrés : on peut passer légèrement sur les événemens qu'elle présente, sans s'attacher au détail et à la discussion. A la troisième époque, l'histoire d'Écosse devient plus intéressante et plus authentique au moyen des

[1] Inne, *Essai*, 552.

monumens qui se sont conservés en Angleterre. Le récit des événemens y est accompagné de l'exposition de leurs causes et de leurs effets : on y peint le caractère des principaux acteurs ; les mœurs du siècle y sont présentées : on y trouve les divers changemens arrivés dans la constitution ; un Écossais peut alors commencer à lire avec attention et avec fruit l'histoire de son pays.

Les affaires d'Écosse sont, pendant le cours de la quatrième période, tellement mêlées avec celles des autres nations ; sa position dans l'état politique de l'Europe devient si intéressante, et si liée avec celle des royaumes voisins, que son histoire devient un objet d'attention pour tous les étrangers, et qu'il serait impossible de se former de justes idées, tant des événemens les plus remarquables, que des personnages les plus distingués du seizième siècle, sans avoir quelque connaissance des révolutions extraordinaires et variées qui ont agité le royaume d'Écosse.

Je me bornerai dans cet ouvrage à donner l'histoire de la quatrième époque. Un coup d'œil sur l'état politique de ce royaume, pendant celle qui la précède immédiatement, fera le sujet de ce premier livre. Cette introduction est également nécessaire aux étrangers, et aux Écossais qui veulent s'instruire de l'histoire de leur pays.

La période depuis la mort d'Alexandre III, jusqu'à la mort de Jacques V, contient environ deux cent cinquante ans, depuis l'année 1286, jusqu'en 1542.

La scène s'ouvre par la fameuse contestation au sujet de l'indépendance de l'Écosse. Avant la réunion des deux royaumes, d'Angleterre et d'Écosse, cette question était très importante. Si l'une des deux couronnes avait été regardée comme feudataire et vassale de l'autre, le traité d'union n'aurait pas pu être fait de pair à pair, et les avantages donnés au royaume dépendant auraient été regardés comme une concession faite par un souverain à son vassal. Vers le commencement du siècle passé, pendant que le traité d'union se négociait, cette question fut agitée avec toute la chaleur et l'animosité naturelles entre deux nations rivales. Ce qui était alors une dispute sérieuse est devenue depuis la réunion, un simple objet de curiosité. Cependant cette contestation, qui a paru si importante à nos ancêtres, ne peut pas nous être absolument indifférente.

Les rois d'Écosse possédaient anciennement quelques-uns des comtés situés au nord de l'Angleterre, et suivant les plus anciennes traditions des coutumes féodales, ils tenaient ces possessions du roi d'Angleterre et lui en rendaient hommage. Cet hommage, que le roi d'Écosse ne devait que pour les pays qu'il possédait en Angleterre, ne dérogeait en aucune manière à sa dignité royale. Rien de plus analogue à l'esprit du droit féodal que de voir la même personne être en même temps seigneur et vassal, libre et dépendant, à raison de ces différentes possessions [1].

La couronne d'Angleterre était sans contredit indépendante, quoique les princes qui l'ont portée aient été pendant plusieurs siècles vassaux des rois de France, et, à raison des pays qu'ils possédaient dans ce royaume, tenus de rendre tous les services qu'un souverain féodal est en droit d'exiger. Les rois d'Écosse étaient dans le même cas : monarques libres et indépendans, mais vassaux des rois d'Angleterre, pour raison des pays qu'ils possédaient dans l'étendue de ce royaume. Le monarque anglais, content des droits qui lui étaient acquis par la loi, et qui ne lui étaient point contestés, ne songeait point à en usurper d'autres. L'Angleterre conquise par les Saxons, qui la divisèrent en plusieurs petits royaumes, n'était point en état d'étendre son domaine aux dépens de l'Écosse, qui ne formait alors qu'une seule monarchie. Ces petites principautés se réunirent à la vérité peu à peu, et formèrent à la fin un royaume ; mais les princes qui y régnaient, exposés

[1] On en voit un exemple bien singulier dans l'histoire de France. Arpin vend la vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I[er], qui rend hommage au comte de Sancerre pour la portion du territoire qui relevait de ce seigneur, an 1100. Je crois que, ni dans l'histoire d'Angleterre ni dans celle d'Écosse, on ne trouverait un pareil exemple d'un roi rendant hommage à son propre sujet. Philippe-le-Bel abolit cet usage en France en 1302. Hénault, *Abrégé chronologique*. Un fait à peu près semblable est celui de l'abbé de Melrose, qui, en l'année 1535, nomme le roi Jacques V bailli ou *steward* de cette abbaye, l'investissant de tous les pouvoirs appartenant à cet office, et lui déclarant qu'il est responsable à l'abbé de l'exercice dudit office. (*Archives publiques d'Édimbourg.*)

continuellement aux invasions des Danois, et souvent obligés de plier sous le joug de ces pirates formidables, portèrent rarement leurs armes en Écosse, et furent absolument hors d'état de tenter avec succès des entreprises sur ce pays. Les premiers rois normands, occupés à introduire leurs lois et leurs coutumes dans le royaume qu'ils avaient conquis, ou bien à se maintenir sur un trône, auquel plusieurs d'entre eux n'avaient que des droits fort incertains, ne songeaient point à étendre leur autorité, ni à former des prétentions sur l'Écosse. L'infortune imprévue d'un roi d'Écosse fit concevoir aux Anglais le projet d'assujettir ce royaume. Guillaume fut fait prisonnier, à Alnwick, par Henri II, roi d'Angleterre, qui, pour prix de sa liberté, exigea de lui une rançon exorbitante, avec promesse de lui remettre les places les plus fortes de ses états, et le força en même temps de lui rendre hommage de tout son royaume. Richard Ier, prince généreux, renonça solennelle[illegible] à cet hommage, et affranchit Guillaume [illegible]tions dures que Henri lui avait impo[illegible]out d'un siècle ou environ, après la mo[illegible] Alexandre III, Édouard Ier sut se prévaloir de la situation des affaires d'Ecosse; il acquit plus d'influence et d'autorité dans ce royaume qu'aucun des rois d'Angleterre, ses prédécesseurs, et s'attachant plutôt à imiter la politique intéressée de Henri que la grandeur d'âme de Richard, il fit revivre la prétention de souveraineté que le premier avait formée.

Marguerite de Norwége, petite-fille d'Alexandre, et héritière de sa couronne, ne lui survécut pas long-temps. Le droit de succession échut aux descendans de David, comte de Huntington, troisième fils du roi David Ier. De ce nombre étaient Robert Bruce et Jean Baliol, deux illustres compétiteurs qui se mirent sur les rangs. Bruce était fils d'Isabelle, seconde fille du comte David. Baliol était petit-fils de Marguerite, fille aînée de ce même comte. Suivant les lois actuellement établies pour les successions, le droit de Baliol était le meilleur, et quoique Bruce eût pour lui la proximité du sang et du degré, la prétention de Baliol, comme représentant sa mère et sa grand'mère, aurait dû paraître incontestable. Mais l'ordre de succession n'était point déterminé alors avec la même précision qu'il l'est aujourd'hui. La question parut aussi difficile qu'elle était importante, et quoique les préjugés du peuple, et peut-être les anciennes lois du royaume, parlassent en faveur de Bruce, les deux candidats furent, chacun de leur côté, soutenus par des factions puissantes. Il était à craindre qu'un différend que la loi ne décidait point fût terminé par les armes. Pour éviter les malheurs d'une guerre civile, Édouard fut choisi pour arbitre, et les deux parties convinrent de s'en rapporter à sa décision. Cette démarche pensa être fatale à l'indépendance de l'Écosse, et la nation, par son empressement à se garantir de la guerre civile, fut non-seulement exposée à cette calamité, mais même sur le point d'être soumise à un joug étranger. Édouard était artificieux, brave, entreprenant, régnant sur un peuple puissant et guerrier, en paix avec tout l'univers. L'anarchie où se trouvait l'Écosse, l'ambition des compétiteurs prêts à sacrifier leur patrie pour se procurer une couronne, même dépendante, invitèrent Édouard à se mettre premièrement en possession du royaume, et ensuite à l'assujettir. L'autorité d'arbitre qui lui avait été conférée imprudemment, et dont les Écossais n'avaient pas senti les conséquences dangereuses, le mit en état d'exécuter ses projets avec la plus grande facilité. Sous prétexte d'examiner la question avec plus de solennité, il convoqua tous les barons d'Écosse, à Norham, il en gagna quelques-uns, il intimida les autres, et il les amena tous, sans en excepter Bruce et Baliol, à reconnaître l'Écosse pour fief de la couronne d'Angleterre, et à lui prêter serment de fidélité, comme à leur seigneur lige, ou à leur souverain. Ce premier pas fait le conduisit à un autre bien plus important. Édouard représenta qu'il serait inutile qu'il prononçât un jugement qu'il ne serait point en droit de faire exécuter, et il demanda en conséquence qu'on le mît en possession du royaume, pour qu'il pût ensuite le remettre à celui dont le droit serait trouvé le meilleur. La pusillanimité des nobles, l'impatiente ambition des prétendans, étaient portées à un tel point, que tous consentirent à cette étrange demande, à l'exception d'un seul homme, Gilbert d'Umfraville, comte d'Angus, qui eut le courage de refuser de rendre à l'ennemi de son pays les châteaux qu'il avait en garde. Édouard, trouvant Baliol

le plus soumis et le moins à craindre des deux compétiteurs, se hâta de prononcer en sa faveur.

Baliol renouvela ses actes de sujétion, se reconnut vassal de l'Angleterre, et se soumit à toutes les conditions que le souverain qu'il venait de reconnaître voulut lui imposer.

Édouard, après avoir ainsi placé sa créature sur le trône d'Écosse, et forcé la noblesse de renoncer à l'indépendance et à l'ancienne liberté de son pays, pensa que son haut domaine [1] sur l'Écosse était solidement établi. Mais il voulut trop tôt agir en maître. L'esprit d'indépendance, une sorte de férocité, faisoient porter impatiemment à ces nouveaux vassaux un joug auquel ils n'étaient point accoutumés.

Baliol lui-même, cet esprit bas et rampant, commençait à se mutiner. Édouard, qui n'avait plus besoin de ce fantôme de roi, le força de descendre du trône, et entreprit même ouvertement de s'emparer de la couronne, comme lui étant dévolue pour forfaiture et crime de rébellion de son vassal. Dans ce moment critique parut sur la scène un héros, à qui l'enthousiasme et l'admiration des Écossais a fait attribuer des prouesses fabuleuses, quoique sa valeur, sa probité, sa sagesse, n'eussent pas besoin d'être relevées par le merveilleux de la fiction. Guillaume Wallace, presque seul, osa prendre les armes pour la défense du royaume, et sa hardiesse réveilla les esprits de ses concitoyens. Enfin Robert Bruce, petit-fils de celui qui avait disputé la couronne à Baliol, se présenta pour venger l'honneur de sa patrie. Les nobles, confus de leur bassesse, furieux des affronts continuels qu'on faisait à la nation, se rangèrent en foule sous ses étendards. Le monarque anglais, dans le dessein d'écraser d'un seul coup la rébellion, entre en Écosse à la tête d'une armée formidable. Les Écossais, quoique souvent vaincus dans plusieurs batailles, ne furent point domptés. Le zèle ardent de la noblesse pour l'indépendance du royaume, la prudence et la valeur de Bruce, et, plus que tout, l'enthousiasme national pour une cause de cette espèce, repoussèrent tous les efforts d'Édouard, renversèrent tous ses projets, et contre-balancèrent les avantages qu'il tenait du grand nombre et de l'opulence de ses sujets. La guerre continuée pendant plus de soixante-dix ans, presque sans interruption, n'eut pas un meilleur succès pour les rois d'Angleterre. Bruce et sa postérité se maintinrent en possession du trône d'Écosse, et gouvernèrent avec une autorité qui ne le cédait en rien à celle des premiers rois.

Mais pendant que le sort des armes, juge souverain des querelles entre les nations, était employé pour terminer ce démêlé, ni Édouard ni les Écossais ne paraissaient douter de leur bon droit. On en appelait à l'histoire, on compulsait les anciens registres, et de part et d'autre on produisait des titres qu'on regardait comme incontestables. On voit encore aujourd'hui les lettres et mémoires adressés par les partis au pape, qu'on regardait comme le père commun, et qu'on réclamait aussi très souvent comme le juge légitime de tous les princes chrétiens. Les fables des premiers temps de l'histoire d'Angleterre, la partialité des chroniqueurs, des traités et des chartres supposées, étaient les preuves dont Édouard se servait pour appuyer son droit de souveraineté sur l'Écosse; et l'hommage rendu par les rois d'Écosse, pour les pays qu'ils possédaient en Angleterre, était faussement allégué comme renfermant implicitement la preuve de la sujétion de tout le royaume [1]. Quelque mal fondées que fussent les prétentions des Anglais, ils ne manquèrent jamais de les faire revivre dans toutes les querelles qui s'élevèrent depuis entre les deux nations, et elles furent toujours rejetées avec indignation par les Écossais: de là cette haine implacable et forcenée qui subsista pendant si long-temps entre ces deux royaumes. Cette antipathie nationale était fomentée non-seulement par des hostilités fréquentes, par des injustices réciproques, mais aussi parce que l'Anglais regardait l'Écossais comme un vassal qui avait eu l'audace de se révolter, et que l'Écossais de son côté regardait l'Anglais comme un usurpateur qui n'avait pour but que de l'asservir.

Dans les premières années du règne de Bruce la forme du gouvernement en Écosse était la même que dans tous les autres royaumes de l'Europe. Cette ressemblance étonnante de constitutions et de lois, prouve démonstrativement que

[1] *Dominium eminens*, c'est le droit de suzeraineté.

[1] *Essais historiques* d'Anderson, concernant l'indépendance, etc.

les nations qui renversèrent l'empire romain, et qui fondèrent ces royaumes, quoique partagées en différentes colonies, et distinguées par des noms différens, étaient originairement le même peuple. Lorsqu'on jette les yeux sur le *système féodal*, sur les lois, sur la politique, et sur la construction singulière de cet édifice prodigieux, le premier objet qui nous frappe est le roi. On prétend qu'il est le seul propriétaire de toutes les terres qui sont dans ses états; que ses sujets tiennent de lui leurs possessions, et que par reconnaissance ils consacrent leurs vies à son service; que toutes les marques de distinction, les titres, les dignités, découlent de lui comme de la source de tous les honneurs et de toutes les grâces. Nous voyons les pairs les plus puissans, prosternés à ses pieds, les mains jointes, lui prêter serment de fidélité, et le reconnaître pour leur *seigneur lige et souverain*: de là nous pourrions conclure que ce prince est un monarque tout-puissant, et même absolu : cependant ce raisonnement serait peu exact. Le génie du gouverment féodal est purement aristocratique. Avec tout l'appareil de la royauté, avec tout cet extérieur de despotisme, le pouvoir du roi, dans un gouvernement féodal, était de tous le plus limité.

La plupart des nations du nord, avant que de sortir de leurs habitations pour conquérir le monde, ne paraissent point avoir été soumises au gouvernement des rois[1], et même dans les endroits où le pouvoir monarchique avait lieu, il paraît que le prince avait peu d'autorité. Plutôt général que roi, son autorité dans le militaire était fort étendue, mais sa juridiction très bornée dans le gouvernement civil[2]. L'armée qu'il commandait n'était point composée de soldats enrôlés et forcés de servir, mais de volontaires qui suivaient ses étendards[3]. Ils ne faisaient pas des conquêtes pour leur chef, mais pour eux-mêmes. Libres dans leur pays, ils ne renonçaient point à leur liberté lorsqu'ils avaient acquis de nouveaux établissemens. Ils n'ôtaient point la vie aux habitans des pays qu'ils avaient conquis, ils s'emparaient de la plus grande partie des terres, et prenaient les hommes sous leur protection. La difficulté de se maintenir dans de nouvelles conquêtes, et le danger d'être envahis par d'autres, les mettant dans la nécessité de se tenir toujours en état de défense, le gouvernement qu'ils y formaient était entièrement militaire, et presque semblable à celui du pays où ils avaient pris naissance. Leur général continuant toujours à être le chef de la colonie, la plus grande partie des terres conquises lui était assignée, le reste était partagé entre ses principaux officiers, et ces concessions étaient appelées bénéfices ou fiefs. Comme il était nécessaire pour le bien commun et pour la sûreté, que les officiers fussent dans toutes les occasions prêts à paraître armés pour la défense commune, et qu'ils devoient alors continuer à obéir à leur général, ils s'engagèrent eux-mêmes à se mettre en campagne lorsqu'ils seraient appelés, et à le servir avec un nombre d'hommes proportionné à l'étendue des pays qu'ils possédaient. Ces grands officiers partagèrent ensuite leurs terres entre ceux qui les suivaient, en leur imposant les mêmes conditions. Un *royaume féodal* était proprement le camp d'une grande armée. Le génie militaire y dominait, la subordination militaire y était établie, et la possession du sol était la paie que chaque soldat recevait pour le service personnel. On voit par ce détail que la possession du pays était accordée à volonté, et que le roi était électif. Enfin, un officier désagréable à son général était privé de sa paie, et la personne qu'on jugeait la plus capable de conduire une armée était choisie pour commander. Tels furent les élémens et l'enfance du gouvernement féodal.

Mais long-temps avant le commencement du quatorzième siècle, le système féodal avait subi plusieurs changemens. Les principaux étaient que le roi, anciennement électif, devint héréditaire : les fiefs, qui n'étaient auparavant donnés qu'à volonté, passèrent du père au fils, et furent rendus perpétuels et héréditaires. Ces changemens également avantageux aux nobles et au roi, ne causèrent aucune altération à l'esprit aristocratique de la constitution féodale, Le roi, à une certaine distance, paraissait revêtu de pouvoir et de majesté; de plus près, on n'apercevait en lui aucun des avantages qui constituent la grandeur et l'autorité d'un monarque. Ses revenus étaient médiocres : il n'avait point un état d'ar-

[1] Cæsar, lib. VI, cap. XXIII.
[2] Tacit., *de Mor. Germ.*, cap. VII, 11.
[3] Cæsar, *ibid.*

mée subsistante, et la juridiction ne lui appartenait point en propre.

Dans ce temps où la pompe et le faste étaient inconnus, même dans les palais des rois; où les officiers de la couronne avaient des appointemens peu considérables au-delà des droits et du casuel de leurs offices; où les ambassades dans les cours étrangères étaient très rares; où les armées étaient composées de soldats qui servaient sans paye; il n'était pas nécessaire que le roi possédât de si grands revenus, et l'état de l'Europe ne procurait point alors tant de richesses à ses princes. Le commerce faisait peu de progrès dans des royaumes où le gouvernement féodal était établi.

L'institution de ce gouvernement qui n'avait pour objet que de porter les esprits à la guerre, de former des soldats, et de leur persuader que la profession des armes était la seule qui fût honorable, devait naturellement décourager les arts et le commerce. En conséquence, les revenus qui se tirent de taxes imposées sur les différentes branches de commerce, étaient peu considérables, et le trésor du prince recevait peu d'accroissement d'une source qui, chez un peuple commerçant, coule avec abondance, et devient presque inépuisable. Il n'y avait pas même de taxes fixes sur les terres; un fardeau de cette sorte aurait paru insupportable à des hommes qui avaient reçu leurs biens comme la récompense de leur valeur, et qui regardaient leurs services à la guerre comme une rétribution suffisante pour les terres qu'ils possédaient. Le domaine du roi, ou les terres qu'il retenait en ses mains et qui devenaient inaliénables, fournissaient à la subsistance de la cour, et aux dépenses ordinaires du gouvernement[1]. Les seules taxes déterminées par le droit féodal, et que le vassal était obligé de payer au roi, ou bien à celui dont il tenait ses terres, étaient de trois sortes : l'une, lorsque son fils aîné était fait chevalier; l'autre, lorsque sa fille aînée se mariait; et la troisième, lorsqu'il s'agissait de payer sa rançon s'il lui arrivait d'être fait prisonnier. Outre cela, le roi avait les droits éventuels de fief, de garde-noble, de mariage, et autres, sur ses propres vassaux. Dans des cas extraordinaires, ses sujets lui donnaient un subside, qui prenait le nom de *bénévolence*, ou don gratuit, pour montrer que le roi ne recevait ce secours en vertu d'aucun droit, mais comme un présent fait de bonne volonté[1]. Tous ces objets réunis ne formaient qu'un revenu médiocre et précaire, qui, bien loin de mettre le roi en état de former aucune entreprise qui pût exciter la jalousie des nobles, ou leur donner de la crainte, le tenait au contraire dans un état continuel d'indigence, d'inquiétude et de dépendance.

Le roi ne pouvait pas suppléer à la modicité de ses finances par la terreur de ses armes. On ne connut point les soldats mercenaires, ni les troupes réglées, tant que le gouvernement féodal fut en vigueur. Toute l'Europe était peuplée de soldats. Les vassaux du roi, les arrière-vassaux relevant des barons étaient tous obligés de porter les armes. La pauvreté des rois ne leur permettait point alors de fortifier leurs places frontières ; quelques semaines terminaient une campagne : le courage farouche, impétueux, était toujours impatient de commettre au sort d'une bataille la décision de toutes les querelles; une armée sans paye et peu disciplinée était suffisante pour tous les projets qui avaient pour objet la sûreté et l'honneur de la nation. Une telle armée, bien loin d'être un instrument de force et de terreur à la disposition du roi, était, au contraire, aussi formidable pour lui-même que pour ses ennemis. Plus un peuple était guerrier, plus il devenait indépendant. Les mêmes personnes étant soldats et sujets, les priviléges dans la vie civile et les immunités étaient les suites de leurs victoires et la récompense de leurs exploits. Ces conquérans, dont les armées mercenaires sont le plus souvent, dans la forme actuelle de nos gouvernemens, des tyrans de leurs peuples, des fléaux de l'humanité, étaient ordinairement, dans le système de la constitution féodale, les princes les plus humains, les plus doux pour leurs sujets, parce qu'ils avaient toujours de plus en plus besoin de leur assistance. Un prince que la guerre et les victoires même ne rendaient pas maître de sa propre armée, ne conservait pas l'ombre du pouvoir militaire en temps de paix. Les soldats licenciés se mêlaient avec les autres sujets : personne ne

[1] Craig., *de Feud.*, lib. I. Dieg., 14. Du Cange, *Gloss.*, voc. *Dominicum.*

[1] Du Cange, au mot *Auxilium.*

recevait de lui de solde ni de salaire : plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'usage fût introduit d'une garde soudoyée pour la sûreté de sa personne : privé d'une armée toujours sur pied, le plus fort appui de la domination, l'autorité royale restait dans un état de faiblesse, et tombait même souvent dans le mépris.

D'autres circonstances tendaient encore à déprimer la puissance royale. Le système féodal resserrait dans des bornes très étroites l'autorité du roi, pour ce qui concernait l'administration de la justice. Il paraît qu'anciennement les princes étaient les juges suprêmes de leurs peuples. Ils tenaient les audiences en personne, et décidaient toutes les contestations. La multiplication des procès mit bientôt dans la nécessité de commettre des juges pour décider, au nom du roi, les affaires qui appartenaient à la juridiction royale. Mais lorsque les Barbares inondèrent toute l'Europe, après avoir détruit la plupart des grandes villes, ils partagèrent les pays dont ils s'étaient emparés entre plusieurs barons puissans, suivis d'une foule de vassaux qui leur étaient tout dévoués, et auxquels, en revanche, ils promettaient secours et protection contre ceux qui voudraient les attaquer ou leur faire quelque tort. L'administration de la justice fut par ce moyen considérablement interrompue, et l'exécution des sentences judiciaires devenait presque impraticable. Le larcin, les brigandages, les meurtres, les désordres de toute espèce furent portés, dans tous les royaumes de l'Europe, à un degré presque incroyable, et rarement compatible avec l'existence d'une société civile.

L'agresseur se réfugiait sous la protection de quelque seigneur puissant, qui le mettait à couvert des poursuites de la justice. L'union et les efforts de la moitié d'un royaume étaient quelquefois nécessaires pour venir à bout de se saisir d'un criminel, et de le punir [1].

Pour remédier à ces inconvéniens, plusieurs personnes de distinction furent chargées de l'administration de la justice dans leurs propres territoires. Autant qu'on peut le présumer, cette concession ne fut d'abord que passagère, le privilége n'était que personnel ; mais l'esprit d'usurpation des nobles vint bientôt à bout de le convertir en un droit réel, et même héréditaire. Les terres de quelques-uns furent érigées en baronnies, d'autres en *régalités*. La juridiction des premiers était d'une très grande étendue, celle des autres était royale, ainsi que le nom le porte, et presque illimitée. Toutes les causes civiles ou criminelles étaient portées devant des juges commis par le seigneur de la *régalité*; et si quelque personne de son territoire était appelée en justice par les tribunaux du roi, le seigneur de la *régalité* pouvait arrêter la procédure, et par le privilége de *repleige*, ou recours, évoquer l'affaire à sa propre juridiction, et même punir son vassal, s'il s'était soumis volontairement à une juridiction étrangère [1]. Toutes les questions qui intéressaient des personnes domiciliées dans les pays des nobles étant ainsi décidées par des juges commis par les nobles mêmes, leurs vassaux avaient rarement occasion de s'apercevoir qu'ils étoient sujets de la couronne. Un royaume féodal était morcelé en plusieurs petites principautés, presque indépendantes, et qui ne se tenaient que par un lien d'union très faible et souvent imperceptible. Le roi était non-seulement dépouillé de l'autorité attachée à la per-

[1] On en voit encore, en l'année 1561, un exemple remarquable, dans le cours de cette histoire. La reine Marie, ayant ordonné qu'on tiendrait sur les frontières une cour de justice, onze provinces au moins furent sommées de veiller à la garde de celui qui devait, comme juge, présider à cette commission, et de lui prêter main forte pour faire exécuter ses décisions.

Les propres termes de la déclaration méritent d'être rapportés comme étant une preuve convaincante de la faiblesse du gouvernement féodal. « Et d'autant qu'il est « nécessaire pour le service et l'exécution des commandemens de son altesse, que sa justice soit bien accompagnée, et son autorité suffisamment fortifiée par le concours d'un grand nombre de ses fidèles sujets. A ces « causes et par ces considérations, ordonnons et mandons « à tous comtes, seigneurs, barons, francs-tenanciers, « possesseurs de fonds de terre, et autres gentilshommes « quelconques, habitant dans lesdites provinces, qu'ils « aient tous et un chacun, avec leurs parens, amis, serviteurs et domestiques, bien équipés pour crainte de « guerre en la manière la plus effective (c'est-à-dire, « pleinement armés et pourvus), et avec des vivres pour « vingt jours, à se rendre près de lui, et s'avancer avec « lui au bourg d'Iedbourg, pour y demeurer pendant « ledit espace de vingt jours, et là y recevoir les instructions et commandemens qui leur seront par lui « donnés au nom de la dame notre souveraine, pour la « tranquillité de la province, et de mettre iceux à exécution, sous peine de perdre leur vie, terres et biens. » *Histoire d'Écosse* de Keith, p. 198.

[1] Craig., lib. III Dieg. 7.

sonne d'un juge suprême ; mais ses finances souffraient aussi une diminution considérable, par la privation des émolumens pécuniaires qui étaient alors attachés à la personne qui administrait la justice.

L'affaissement de l'autorité royale élevait dans la même proportion la puissance des nobles, et la portait jusqu'à l'indépendance. Non contens d'avoir obtenu le droit d'hérédité pour des fiefs qu'ils ne possédaient auparavant qu'à volonté, l'ambition leur faisait concevoir des projets plus hardis. Ils établirent l'usage des substitutions, et ils épuisèrent toutes les ressources de l'esprit humain et de l'invention, pour rendre leurs possessions inaliénables et perpétuelles. Comme ils avaient toute liberté d'ajouter aux héritages qui leur étaient transmis par leurs ancêtres, et qu'ils ne pouvaient en aucune manière en rien diminuer, des mariages, des legs et d'autres événemens, firent, avec le temps, un accroissement continuel de richesses et de dignités. Telle qu'une rivière qui s'enrichit des eaux qu'elle reçoit dans son lit à mesure qu'elle s'éloigne de sa source, une grande famille, en s'éloignant de son origine, accumulait des honneurs, et augmentait successivement ses possessions. Le baron féodal possédait dans toute leur étendue le crédit et l'autorité attachée aux titres d'honneur. Ces titres d'honneur qui, par leur nature, tiennent à l'office ou à la personne, qui proviennent ou de l'exercice de fonctions honorables, ou du tribut d'admiration que l'humanité rend au vrai mérite, n'auraient dû être que personnels : mais un fils dépourvu de tout mérite ne voulut point être privé de ces avantages. Sans autres droits que la présomption, on vint à bout de les rendre héréditaires, et la noblesse, qui n'étoit déjà que trop puissante, en reçut un nouveau lustre. On porta encore plus loin l'audace et l'ambition.

La direction suprême de toutes les affaires, tant pour le civil que pour le militaire, était attribuée aux grands officiers de la couronne : la réputation et la sûreté des princes et des peuples dépendait de la fidélité et de la capacité de ces officiers. Mais telle fut l'ambition effrénée des nobles, leurs entreprises les plus téméraires furent suivies de tant de succès, la soif de s'agrandir prévalut chez eux à un tel point, que dans tous les royaumes féodaux la plupart de ces offices furent attachés aux familles des grands, et possédés comme fiefs à titre d'hérédité. Souvent un homme odieux à son prince par un manque de subordination, ou bien exposé par son incapacité à la risée du public, avait en main la confiance et l'autorité, objets de la plus grande importance dans un état, tant pour le prince que pour le peuple. En Écosse, les offices de lord-chef général de la justice, de grand chambellan, de grand steward ou sénéchal, de grand connétable, de comte-maréchal, de grand amiral, étaient tous héréditaires, et dans quelques comtés, l'office même de shériff était possédé à pareil titre.

Des nobles dont les possessions étaient si étendues, et le pouvoir si grand, ne pouvaient pas manquer d'être remuans et formidables. Ils avaient toujours en main des instrumens pour l'exécution des entreprises les plus hardies. La portion de leurs terres qu'ils partageaient entre ceux qui leur étaient attachés leur procurait un grand nombre de vassaux fidèles et déterminés, et celle qu'ils retenaient pour eux leur donnait encore les moyens de tenir le plus grand état. La grande salle d'un baron ambitieux était souvent plus fréquentée que le palais du souverain. Les châteaux fortifiés dans lesquels les nobles faisaient leur résidence étaient toujours une retraite assurée pour les mécontens et les séditieux. Ils distribuaient une grande partie de leurs revenus à une foule de gens dans l'indigence, mais tous dévoués et déterminés. Si dans quelques occasions ils quittaient leurs retraites pour venir à la cour du souverain, ils y paraissaient toujours, même en temps de paix, bien accompagnés et suivis d'un cortége nombreux de gens armés. La suite ordinaire de Guillaume VI, comte de Douglas, était de deux mille chevaux. Celle des autres nobles était magnifique et formidable à proportion. De tels barons, fiers et puissans, qui souffraient impatiemment d'être subordonnés, et qui s'oubliaient à un tel point, étaient plutôt les rivaux que les sujets de leur prince. Ils méprisaient ses ordres, ils insultaient à sa personne, et souvent même ils lui arrachaient sa couronne. Pendant plusieurs siècles l'histoire de l'Europe ne contient autre chose que des récits de guerres et de révolutions occasionées par l'ambition démesurée de ces barons.

Mais si l'autorité des barons avait de beaucoup excédé ses bornes naturelles chez les autres nations de l'Europe, on peut affirmer que la balance qui doit toujours se maintenir entre le roi et les nobles était entièrement perdue en Écosse. La noblesse écossaise avait, comme celles des autres nations, pour étendre son autorité, tous les moyens qui résultent du génie aristocratique du gouvernement féodal, et jouissait, outre cela, d'avantages qui lui étaient propres. Les sources accidentelles de son pouvoir étaient abondantes, et des circonstances particulières concouraient avec l'esprit de la constitution du gouvernement pour les agrandir. Pour faire l'énumération de ces causes du pouvoir excessif des barons, particulières à l'Écosse, il est à propos d'exposer l'état politique du royaume, et de rapporter les événemens les plus remarquables de la période que nous parcourons.

1. La nature du pays était une des causes du pouvoir et de l'indépendance de la noblesse d'Écosse. Les pays plats et tout ouverts sont faits pour la servitude. L'autorité du magistrat suprême se porte facilement dans les parties les plus éloignées, et lorsque la nature n'a point élevé de barrières ni formé de retraites, les criminels ou les gens suspects sont bientôt découverts et punis. D'un autre côté les montagnes, les marais et les rivières forment des bornes naturelles au pouvoir despotique, et c'est là qu'est le siége naturel de la liberté et de l'indépendance. C'est là que les nobles d'Écosse fixaient ordinairement leur résidence. Un baron séditieux, renfermé dans son château, bravait le pouvoir du souverain, parce qu'il était impossible de conduire une armée dans des pays déserts et dans des lieux où un homme seul avait même de la peine à pénétrer. Les mêmes causes qui avaient arrêté les conquêtes des Romains, et qui avaient rendu inutiles tous les efforts d'Édouard Ier, mirent souvent les nobles d'Écosse à couvert de la vengeance de leur prince : ils durent leur indépendance personnelle à ces mêmes montagnes, à ces mêmes marais qui avaient tant de fois sauvé leur pays de la fureur des conquérans.

2. Le manque de grandes villes en Écosse ne contribuait pas peu à l'accroissement de la puissance de la noblesse et à la diminution de celle du souverain. Dans les lieux où un certain nombre d'hommes est rassemblé, l'ordre doit être mieux établi, la forme du gouvernement plus régulière, l'autorité du magistrat mieux reconnue, et les décisions exécutées avec plus de soumission et de promptitude. Les lois et la subordination ont pris naissance dans les villes; et dans les pays où elles sont rares, comme en Pologne, et où, comme en Tartarie, il n'y en a point du tout, on n'aperçoit presque point de traces d'aucune sorte de police. Mais sous le gouvernement féodal, le commerce, qui est le principal moyen de rassembler les hommes, était totalement négligé. Les nobles, dans le dessein d'affermir leur pouvoir sur leurs vassaux, résidaient au milieu d'eux, paraissaient rarement à la cour, où ils auraient trouvé un supérieur, non plus que dans des villes où ils se trouvaient avec leurs égaux. La partie méridionale, la plus riche contrée de l'Écosse, était tout ouverte aux Anglais, et les villes qui y étaient situées ne pouvaient pas se peupler et s'enrichir au milieu des alarmes et des incursions continuelles : la résidence de nos rois n'était fixée en aucun endroit : une grande étendue de pays restait en friche; et ces circonstances particulières jointes aux causes générales provenant de la nature du gouvernement féodal, faisaient que les villes en Écosse étaient en petit nombre et peu considérables. Les vassaux de chaque baron occupaient une certaine portion du royaume, distincte et séparée, et formaient une société particulière et presque indépendante. Au lieu de donner des secours pour faire rentrer dans l'obéissance leur chef rebelle, ou ceux qu'il avait pris sous sa protection, ils prenaient tous les armes pour sa défense, et ils mettaient des obstacles invincibles au cours de la justice. Le prince était obligé de tolérer des criminels qu'il ne pouvait punir. Les nobles se prévalaient de cet avantage, et se portaient à tous les excès qu'entraîne l'impunité.

3. La division du pays en *clans* ou tribus contribuait encore beaucoup à augmenter le crédit et la considération de la noblesse. Les nations qui se répandirent dans toute l'Europe étaient originairement divisées en plusieurs petites tribus; lorsqu'elles en vinrent au partage des pays qu'elles avaient conquis, chaque capitaine donna d'abord une portion de terres à

ceux de sa propre famille ou tribu. Tous les particuliers tenaient leurs terres du capitaine ou chef; et comme le salut de chaque tribu dépendait de l'union générale, ces petites sociétés se réunirent, et, long-temps avant l'établissement des surnoms et des armoiries, elles se distinguèrent par des dénominations patronymiques ou locales. Lorsque l'usage des surnoms et des armoiries fut introduit, les descendans et parens de chaque capitaine prirent son nom et ses armes. Les autres vassaux furent jaloux de suivre leur exemple, et peu à peu les armes et le nom du capitaine devinrent communs à tous ceux qui relevaient du même suzerain. Ces tribus se formèrent ainsi par degrés; et en une ou deux générations, une parenté qui dans les premiers temps était le plus souvent purement imaginaire, fut regardée comme quelque chose de réel. Une union qui, d'abord, n'était que fictive, devint une union naturelle. Ces hommes suivirent volontairement celui qu'ils regardaient en même temps comme suzerain de leurs terres et comme chef de leur famille; ils le servirent avec la fidélité de vassaux et l'affection de véritables parens. Il n'y a point de royaume féodal où l'on ne voie de ces sortes d'unions, telles que nous venons de les décrire, mais dans une forme moins régulière. En Écosse, soit que ce fût un effet du hasard, ou bien de la politique, soit que ces sortes d'associations introduites par la colonie d'Irlandais dont nous avons parlé ci-dessus y eussent pris plus de faveur, l'usage des unions par familles ou tribus était général. De telles confédérations pouvaient être subjuguées, mais il n'était pas possible de les rompre. Le changement dans les usages, les vicissitudes dans le système du gouvernement, rien n'était capable de dissoudre, dans certaines parties du royaume, des associations fondées sur des préjugés si naturels à l'esprit humain. Combien ces nobles devaient-ils être formidables à la tête de leurs vassaux, qui regardaient toujours comme juste et honorable la cause que leur chef embrassait, qui étaient toujours prêts à se mettre en campagne au premier ordre, et à sacrifier leurs vies pour défendre sa personne et soutenir sa réputation! Le roi combattait de tels ennemis avec bien du désavantage. Quelle comparaison entre des soldats mercenaires, souvent enrôlés par force, et qui suivaient toujours froidement leurs drapeaux, avec l'ardeur et le zèle qui animaient les vassaux de ces nobles!

4. Le petit nombre de nobles en Écosse peut encore être regardé comme une des causes de leur grandeur. Nos annales ne remontent point jusqu'à la première division des propriétés dans le royaume; mais suivant les notions les plus reculées que nous pouvons en avoir, il paraît qu'anciennement les possessions des nobles étaient fort étendues. Les anciens *thanes* [1] étaient les égaux et même les rivaux de leur prince. La plupart des comtes et barons qui leur succédèrent ne possédaient pas moins d'étendue de pays. La France et l'Angleterre, pays vastes et fertiles, fournissaient des établissemens pour une noblesse puissante et nombreuse. L'Écosse, peu riche et resserrée dans des bornes plus étroites, ne pouvait pas contenir un si grand nombre de propriétaires. Mais le pouvoir d'une aristocratie diminue toujours en proportion du nombre de ceux qui la composent. Faible lorsqu'elle est divisée entre plusieurs, rien ne peut lui résister lorsqu'elle se partage entre peu de personnes. Lorsque les nobles sont en grand nombre, leurs opérations ont beaucoup de rapport à celles du peuple : ils ne sont réveillés que par une sensation vive et prochaine, jamais par un danger éloigné : ils se soumettent à plusieurs actes d'oppression ou de pouvoir arbitraire avant que d'oser prendre les armes contre leur souverain. Un corps moins nombreux est au contraire plus sensible et plus impatient : sentant vivement le danger, prompt à le repousser, tous ses mouvemens sont aussi subits que les autres sont lents et mesurés. De là provenaient cette extrême jalousie des nobles d'Écosse contre leurs rois, cette attention à observer toutes leurs entreprises et à s'y opposer avec violence. Les vertus du prince ne les rendaient pas moins vigilans ni moins ardens à défendre leurs droits. Robert Bruce au milieu de ses victoires, pendant que tout retentissait du bruit de son nom fut sur le point d'éprouver des contrariétés aussi fortes que Jacques III, l'un de ses descendans, prince qui mérita peu la confiance et l'amour de ses peuples. Les alliances qui se contractaient fréquemment par des mariages entre les grandes

[1] *Thane* ou *theyne*, vieux mot saxon : un noble, un grand seigneur, un officier du roi; seigneurs qui tenaient des domaines relevant immédiatement du roi.

familles, étaient encore une suite naturelle de leur petit nombre : et comme la consanguinité était alors le lien d'union le plus fort, tous les parens d'un noble embrassaient sa querelle, faisaient cause commune avec lui, et le moindre démêlé que le roi avait avec un simple baron attiroit contre lui les armes de toute une confédération.

5. Les nobles d'Écosse, pour cimenter ces liens naturels, formés avec leurs égaux et avec leurs inférieurs, se servirent d'un moyen qui à la vérité ne leur est point particulier, mais dont ils fournissent beaucoup plus d'exemples qu'aucune autre nation. Dans les temps même de la paix la plus assurée, ils formaient des associations qui, entre égaux, s'appelaient une *ligue de défense mutuelle*, et avec des inférieurs, prenaient le nom de *lien de servitude ou de vassalité*. Par la première, les parties s'engageaient à se donner des secours mutuels, dans toutes les occasions et contre toutes sortes de personnes : la seconde renfermait, d'une part, assurance de protection, et de l'autre, service personnel et fidélité. Il y a lieu de croire que dans les premiers temps, les hommes furent forcés, pour leur propre conservation, de former de ces sortes de confédérations. La licence et le brigandage qui dominaient, le défaut d'ordre dans le gouvernement, l'ignorance et le mépris des lois, obligèrent les habitans d'un même canton de se réunir pour leur sûreté, et le faible fut dans la nécessité de rechercher la protection du plus fort. Ces associations devinrent par degrés autant d'alliances offensives et défensives contre le trône; et comme les obligations qu'on y contractait étaient regardées comme plus inviolables que celles d'aucun autre lien, elles donnèrent beaucoup d'ombrage à nos rois, et elles ne contribuèrent pas peu à établir le pouvoir et l'indépendance de la noblesse. Sous le règne de Jacques II, Guillaume VIII, comte de Douglas, fit une ligue avec les comtes de Granford, de Ross, de Murray, d'Ormond, les lords Hamilton, Balveny, et autres seigneurs; cette ligue parut si formidable au roi, qu'il eut recours à des moyens aussi violens qu'injustes pour la rompre.

6. Les guerres fréquentes entre l'Angleterre et l'Ecosse furent encore une cause de l'augmentation du pouvoir de la noblesse. La nature n'a point mis de barrière entre les deux royaumes. Une rivière qu'on peut presque partout passer à gué les sépare du côté du levant; vers le couchant ils ne sont divisés que par une ligne imaginaire. Les faibles revenus de nos rois ne leur permettaient point de fortifier ni de munir de garnisons les places frontières, et de plus la jalousie de leurs sujets ne l'eût jamais souffert. Les barons dont les biens étaient situés sur les limites se regardaient comme obligés par honneur et par intérêt à repousser l'ennemi. La *garde des marches*, emploi de la plus grande confiance et de la dignité la plus relevée, leur était toujours confiée. Ils avaient ainsi le commandement dans la partie méridionale, théâtre perpétuel de la guerre, et leurs vassaux exposés à des hostilités continuelles, ou ne jouissant tout au plus que d'une paix mal assurée, étaient plus endurcis aux travaux militaires que tous leurs autres concitoyens, et plus disposés à suivre leur capitaine dans les entreprises les plus hardies; ce fut autant par la valeur que par le nombre de leurs vassaux que les Douglas se rendirent puissans. La plupart des nobles de la partie septentrionale et du milieu du pays étaient soumis et dévoués à la couronne, mais nos rois trouvaient toujours des difficultés insurmontables à dompter les esprits mutins et indociles de ceux des frontières. Dans toutes nos querelles domestiques, ceux qui pouvaient attirer dans leur parti les habitans des provinces méridionales étaient sûrs de la victoire; les lords qui dans ces pays avaient en main toute l'autorité, fiers de cet avantage, étaient capables d'oublier les sermens qu'ils avaient faits à leur souverain, et d'aspirer à sortir de la classe de sujets.

7. Les malheurs arrivés à nos rois ont contribué plus qu'aucune autre cause à la diminution de l'autorité royale. Jamais race ne fut plus infortunée que celle des princes d'Écosse. De six qui occupèrent successivement le trône, depuis Robert III jusqu'à Jacques VI, quatre moururent de mort violente. Les minorités ont été plus longues et plus fréquentes en Écosse que dans tout autre royaume. De dix princes qui ont régné depuis Robert Bruce jusqu'à Jacques VI, sept furent appelés au trône étant encore mineurs et presque enfans. Les gouvernemens les plus réglés et les mieux établis ressentent les effets pernicieux d'une minorité : ils tombent

dans la langueur et dans l'inaction, ou bien ils sont jetés dans des convulsions violentes. Ces inconvéniens étaient bien plus considérables dans un gouvernement imparfait et mal constitué comme celui d'Écosse. L'esprit féroce et mutin des nobles, qui ne pouvait être contenu par l'autorité d'un roi, dédaignait de se soumettre à la juridiction déléguée d'un régent, ou bien au faible commandement d'un prince mineur. L'autorité royale se trouvait alors resserrée dans des bornes plus étroites que jamais. Les prérogatives de la couronne, faibles en elles-mêmes, se réduisaient presque à rien; et l'aristocratie s'élevait par degrés sur les ruines du pouvoir monarchique. Pour modérer l'activité du pouvoir du régent, réuni en une seule personne, l'autorité attachée à cette place était affaiblie en la partageant entre plusieurs; ou bien si l'on ne nommait qu'un seul régent, les nobles les plus considérables et les chefs des familles les plus illustres étaient rarement pourvus de cette dignité. On la donnait le plus souvent à ceux qui avaient le moins de crédit dans le royaume, et qui ne pouvaient causer aucune jalousie. Les régens, sentant leur propre faiblesse, fermaient les yeux sur plusieurs contraventions. Pour soutenir une autorité qui n'était en quelque sorte que précaire, ils s'attachaient à gagner les barons les plus remuans et les plus accrédités, en leur accordant des possessions et des priviléges qui augmentaient toujours de plus en plus la puissance de ces nobles. Lorsque le roi prenait en main les rênes du gouvernement, il trouvait ses finances dissipées ou aliénées, le domaine de la couronne usurpé ou donné, et les nobles tellement accoutumés à l'indépendance, que les efforts de tout un règne n'étaient presque jamais suffisans pour les ramener au même état où ils s'étaient trouvés au commencement de la minorité, et pour leur arracher ce qu'ils avaient usurpé pendant le cours d'une régence. En jetant les yeux sur ce qui est arrivé à tous ceux de nos rois qui ont eu le malheur de se trouver dans ces cruelles positions, la vérité et l'importance de ces observations paraissent dans tout leur jour.

La minorité de David II, fils de Robert Bruce, fut troublée par les prétentions d'Édouard Baliol, qui, comptant sur le secours de l'Angleterre et sur l'appui de quelques barons mécontens en Écosse, envahit le royaume. La fortune le favorisa d'abord : le succès de ses armes obligea le jeune roi de se réfugier en France : Baliol prit possession du trône. Cependant un petit nombre de nobles resta fidèle à son prince exilé, et chassa Baliol de l'Écosse. David, après une absence de neuf années, revint de France et reprit en main le gouvernement de son royaume. Mais les nobles, qui avaient prodigué leur sang et leurs trésors pour la défense de la couronne, étaient en droit de demander la paisible possession de leurs anciens priviléges, et avaient même en quelque manière acquis un titre pour s'en arroger de nouveaux. Il paraît que, dans ce siècle, on avait adopté cette maxime, que chaque général pouvait réclamer, comme à lui appartenant, le territoire que son épée avait gagné sur l'ennemi. La noblesse fit, en conséquence de cet usage, de grandes acquisitions, et elles furent encore augmentées par la reconnaissance et la libéralité de David, qui distribua à ceux qui lui étaient demeurés fidèles, les vastes possessions dévolues à la couronne par les confiscations des biens de ses ennemis. La famille de Douglas qui, sous le règne de Robert Bruce, avait commencé à s'élever au-dessus des autres nobles, augmenta encore sa puissance et ses possessions pendant la minorité de David II.

Pendant le cours d'une trêve faite entre les royaumes d'Écosse et d'Angleterre, Jacques I[er] fut pris par les Anglais, qui eurent la perfidie de le retenir prisonnier pendant près de dix-neuf années. Durant sa détention le royaume fut gouverné, d'abord par son oncle Robert, duc d'Albanie, ensuite par Murdo, fils de ce duc. Ces deux régens aspirèrent au trône; et si nous pouvons ajouter foi à la plupart de nos historiens, leur ambition désordonnée les porta à trancher les jours du prince David, frère aîné du roi, et même à prolonger la captivité de Jacques I[er]. Ils se flattaient de se frayer plus aisément le chemin de la royauté pendant que le trône était pour ainsi dire vacant; et ils craignaient le retour du roi, comme l'anéantissement de leur autorité et le terme de leurs espérances. Ils firent entamer quelques négociations pour obtenir la liberté du roi; mais elles furent suivies avec beaucoup de négligence. Cependant ils mettaient tout en usage pour flatter les nobles, pour les corrompre, pour les engager à seconder leurs projets ambitieux. Ils laissaient flotter les

rênes du gouvernement, ils favorisaient les usurpations de priviléges, ils toléraient les entreprises les plus illégitimes, ils se faisaient eux-mêmes un jeu de l'opposition, et la laissaient jouir dans les autres de l'impunité; ils faisaient un trafic du patrimoine de la couronne, et le prodiguaient à ceux dont ils craignaient le ressentiment ou dont ils s'étaient concilié la bienveillance; ils réduisirent enfin l'autorité royale à un tel état de faiblesse, que les monarques suivans s'efforcèrent en vain de l'en relever.

Durant la minorité de Jacques II, l'administration des affaires et la garde de la personne du roi furent confiées aux chevaliers Guillaume Crichton et Alexandre Livingston. La jalousie et la discorde furent les suites de cette autorité partagée : chacun d'eux, dans le dessein de s'affermir, accordait de nouvelles possessions, de nouveaux priviléges aux grands dont il mendiait l'assistance. Cependant le jeune comte de Douglas, enhardi par ces divisions, érigeait dans le sein même de l'état une sorte de principauté indépendante, défendait à ses vassaux de reconnaître d'autre autorité que la sienne, créait des chevaliers, se formait un conseil privé, nommait des officiers de toute espèce, civils et militaires, prenait, à l'exception du titre de roi, tous les attributs de la royauté, et se montrait en public avec un appareil plus pompeux que celui d'un monarque.

Huit personnes furent choisies pour gouverner le royaume pendant la minorité de Jacques III. Mais le lord Boyd s'empara de la personne du jeune prince, et prit un tel ascendant sur son esprit, qu'il eut bientôt envahi toute l'autorité. Il osa former le projet d'élever sa famille au même degré de puissance et de grandeur que celles de la haute noblesse, et il y réussit. Tout occupé de ces projets ambitieux, il laissa énerver le gouvernement, et les barons s'accoutumèrent de plus en plus à l'anarchie et à l'indépendance. Cependant ce pouvoir excessif que Boyd avait eu tant de peine à acquérir ne fut pas de longue durée. Sa famille eut le sort de celles de tous les favoris. La catastrophe fut subite : elle tomba et s'anéantit. Mais celle des Hamilton s'éleva sur ses ruines, et parvint bientôt dans le royaume au plus haut degré de grandeur.

La minorité de Jacques V, plus longue que celles des règnes précédens, fut aussi plus remplie de troubles. Les différens partis des nobles, encouragés ou protégés par les rois de France ou d'Angleterre, se formèrent en factions plus régulières, et méprisèrent plus que jamais la contrainte des lois et de l'autorité. La France avait l'avantage de voir la régence entre les mains d'un homme qui lui était tout dévoué; c'était le duc d'Albanie, né en France, et petit-fils de Jacques II. Mais le lord Alexandre Home, le plus considérable des pairs d'Écosse, et qui avait échappé à la fatale bataille de Flowden [1], rompit toutes ses mesures pendant les premiers temps de son administration; et dans les dernières années elle ne fut pas moins traversée par les intrigues de la reine douairière, sœur de Henri VIII. Quoique le duc d'Albanie fût soutenu par les troupes de France, les nobles faisaient peu de cas de son autorité. Deux fois conduits par le régent jusques aux frontières de l'Angleterre, ils refusèrent absolument d'y entrer, sans vouloir écouter ni ses menaces ni ses supplications. Le duc, touché de ces marques de mépris réitérées, abandonna cette nation tumultueuse et se retira en France, où il préféra la tranquillité d'une vie privée à la possession d'un office de régent dépourvu d'autorité réelle. Alors Douglas, comte d'Angus, se rendit maître de la personne du roi et gouverna le royaume en son nom. On fit plusieurs efforts pour lui enlever cette autorité usurpée; mais il avait une grande suite de vassaux et d'amis qui lui étaient attachés, parce qu'il partageait avec eux le pouvoir et les émolumens de son office; le peuple aimait et respectait le nom de Douglas : sans avoir le titre de régent, il avait une autorité plus entière et plus étendue qu'aucun de ceux qui avaient joui réellement de cette dignité; enfin cette ancienne et formidable puissance des Douglas paraissait revivre en lui dans toute son étendue.

Ce fut à ces causes et à plusieurs autres omises ou négligées par nos historiens, que la noblesse écossaise fut redevable de ce pouvoir exorbitant et singulier dont on voit tant d'exemples dans l'histoire d'Écosse. Mais rien ne prouve plus clairement toute l'étendue de sa puissance que la longueur de sa durée. Plusieurs années après la décadence du système féodal dans les autres royaumes de l'Europe, et lorsque les armes et la

[1] Donnée en 1513. Le roi d'Écosse y fut tué. (Rapin Thoiras.)

politique des princes furent venues à bout de l'ébranler ou de le détruire en tous lieux, les fondemens de cet ancien édifice subsistaient encore en Écosse presque en leur entier.

Le pouvoir que les principes du gouvernement féodal donnaient aux nobles devint bientôt insupportable à tous les princes de l'Europe, qui se lassèrent de ne posséder qu'une autorité précaire. L'impatience de briser ces entraves précipita Henri III, roi d'Angleterre, Édouard II, et plusieurs autres princes faibles, dans des entreprises imprudentes et prématurées contre les privilèges des barons; des princes plus habiles se contentèrent d'adoucir des maux qu'ils ne pouvaient pas guérir : ils s'attachèrent à donner, par des guerres fréquentes et des expéditions au dehors, une occupation à l'esprit turbulent des nobles; et, s'ils n'en retirèrent point d'autres avantages, ils assurèrent au moins la tranquillité au dedans. Le temps et les circonstances amenèrent enfin la destruction du gouvernement féodal. Vers la fin du quinzième siècle, et dans le commencement du seizième, tous les princes de l'Europe attaquèrent comme de concert la puissance des nobles. Des hommes de génie entreprirent avec succès ce que leurs prédécesseurs mal habiles avaient essayé en vain. Louis XI, roi de France, l'esprit le plus profond et le plus entreprenant de son siècle, exécuta presque en entier, dans le cours de son règne, le plan de la destruction du pouvoir de la noblesse. La politique sourde, mais toujours infaillible, d'Henri VII, roi d'Angleterre, produisit le même effet. Les moyens que ces monarques employèrent étaient cependant très différens. Le coup que Louis porta fut prompt. Les artifices d'Henri ressemblaient à ces poisons lents qui détruisent le tempérament, mais qui ne deviennent mortels qu'au bout d'un temps fort éloigné. La suite de l'exécution de leur plan présente des circonstances qui ne sont pas moins opposées. Louis réunit hardiment à sa couronne toutes les possessions qu'il avait enlevées aux nobles. Henri mina les barons en les encourageant à vendre des terres qui enrichissaient les communes, et leur donnaient, dans la législation, un poids inconnu à leurs prédécesseurs.

Mais pendant que ces deux royaumes, si voisins de l'Écosse, offraient ce grand spectacle de révolutions l'Écosse demeurait dans le même état. Le roi n'y étendait point ses prérogatives, et ne mettait point les communes en état d'empiéter sur l'aristocratie; non-seulement les nobles conservaient leurs privilèges et leurs domaines, mais ils en acquéraient encore tous les jours de nouveaux.

Ce n'était dans nos rois ni défaut de vigilance, ni manque d'ambition. Ils sentaient vivement le pouvoir exorbitant des nobles, et ils désiraient fort de les rabaisser; mais ils n'avaient pas de moyens suffisans pour y réussir. Leurs ressources étaient médiocres, et les progrès de leur autorité encore moins considérables. Cependant comme le nombre des vassaux et l'étendue de la juridiction étaient les deux principales circonstances qui rendaient la noblesse formidable, nos rois s'attachèrent à contre-balancer l'un et à restreindre l'autre : ils eurent tous recours aux mêmes expédiens.

1. Parmi des nobles d'un courage féroce et de mœurs peu civilisées, entourés de vassaux hardis et licencieux, qu'ils étaient obligés, par honneur et par intérêt de défendre et de protéger, les motifs de discorde étaient fréquens et inévitables. Comme les parties qui étaient en querelle s'accordaient rarement à reconnaître un supérieur et un juge commun, et que leur fougue ne s'accommodait point des délais de la justice, tous les démêlés se terminaient ordinairement par l'épée. Le baron offensé rassemblait ses vassaux, dévastait le pays ou répandait le sang de son ennemi. Pardonner une injure était bassesse, négliger d'en tirer vengeance était une infamie et une lâcheté[1].

[1] L'esprit de vengeance était encouragé non-seulement par les mœurs du temps, mais ce qui est plus remarquable, il était même autorisé par les lois. Si quelqu'un d'une famille offensée trouvait la poursuite d'une injure trop incommode et trop dangereuse, la loi salique lui permettait de se désister publiquement de la vengeance mais la même loi le privait du droit de succession, pour le punir de sa couardise et de son manque d'affection pour sa famille. (Hénault, *Abrégé chronologique*, p. 96, 3e édit. in-12.)

On trouve chez les Anglo-Saxons un établissement singulier, sous le nom de *sodalitium*, association volontaire, dont l'objet était la sûreté personnelle de ceux qui y entraient, et que la faiblesse du gouvernement de ces temps-là rendait nécessaire. On peut juger des règlemens de ces sortes d'associations, par celui-ci : « Si quelque associé mange ou boit avec une personne qui a tué « quelque membre du *sodalitium*, à moins que ce ne « soit en la présence du roi, de l'évêque ou du comte, et

Les querelles passaient ainsi du père au fils, et perpétuaient pendant plusieurs générations une haine irréconciliable. L'intérêt de la couronne était de fomenter plutôt que d'apaiser ces divisions. En multipliant et en entretenant les semences de discorde parmi les nobles on affaiblissait cette union de la noblesse, qui aurait fourni à l'aristocratie des forces invincibles, et qui pouvait anéantir l'autorité royale; ce fut à ces mêmes circonstances que nos rois furent redevables des avantages qu'ils remportèrent quelquefois contre les chefs les plus puissans. Ils surent mettre à profit cet esprit de vengeance entre les particuliers, pour venir à l'appui des lois générales, faibles et impuissantes. Si quelqu'un avait encouru leur disgrâce, ils armaient contre lui les familles rivales qui désiraient sa ruine, et ils récompensaient leurs services en leur distribuant les dépouilles du vaincu; mais cet expédient n'affaiblissait point le corps de la noblesse. Ceux même qui avaient servi d'instrumens à la vengeance du prince étaient bientôt pour lui des personnages redoutables. Après avoir accru leur puissance et leurs richesses en servant la couronne, ils visaient à leur tour à l'indépendance : ce flux et reflux de puissance et de propriété, la chute des anciennes familles, l'élévation des nouvelles laissaient toujours l'aristocratie dans toute sa force.

2. Comme l'administration de la justice est un des liens les plus forts entre un monarque et ses sujets, tous nos rois firent les derniers efforts pour restreindre la juridiction des barons et pour étendre celle de la couronne. La forme extérieure de subordination propre au système féodal favorisait cette entreprise. Les affaires étaient portées par appel, des tribunaux des barons à ceux du roi. Mais le droit de juger en première instance appartenait toujours aux nobles, et ils trouvaient aisément les moyens d'éluder l'effet des appels, ainsi que ceux de plusieurs autres ordonnances féodales. La juridiction royale était resserrée dans les bornes étroites des domaines de nos rois. Hors de leur territoire, leurs juges prétendaient encore avoir beaucoup d'autorité; mais, dans le fait, elle se réduisait presque à rien. Nos rois sentaient bien ces limitations mises à leur pouvoir, et ils les supportaient fort impatiemment; mais il n'était pas possible de détruire en un moment ce qui avait jeté de si profondes racines, ni d'ôter tout d'un coup aux nobles des priviléges dont ils avaient joui pendant si long-temps, et qui étaient, pour ainsi dire, identifiés avec la constitution féodale. Cependant l'exécution de ce grand projet fut l'objet continuel des plus sérieuses attentions de tous nos rois. Jacques Ier traça le chemin dans cette occasion, ainsi que dans d'autres, pour parvenir à un gouvernement plus parfait et mieux ordonné. Il choisit dans les classes du parlement un certain nombre de personnes auxquelles il donna le nom de *lords de session*, et il leur donna commission de tenir des cours de justice pour le jugement des affaires civiles, trois fois dans l'année, quarante jours chaque fois, et dans telle ville qu'il lui plairait de désigner. Leur juridiction s'étendait sur toutes les matières dont on devait anciennement donner connaissance au conseil du roi; et comme c'était un comité du parlement, son jugement était sans appel. Jacques II fit passer une loi qui réunissait à la couronne toutes les *régalités* qui seraient tombées en commise, et qui déclarait que le droit de juridiction qui y était attaché serait désormais inaliénable.

Jacques III prononça diverses peines contre les juges commis par les barons, et dont les jugemens seraient, après la révision, trouvés injustes; il fit aussi plusieurs autres règlemens pour étendre l'autorité de sa juridiction [1]. Jacques IV, sous prétexte de remédier aux inconvénients qui résultaient de la brièveté des séances de la *cour de session*, commit d'autres juges, appelés *lords of daily council*, lords du conseil journalier. La *session* était une cour ambulatoire, et s'assemblait rarement. Le *conseil journalier* était sédentaire et résidait toujours à Édimbourg; et quoiqu'il ne fût point composé de membres du parlement, on lui avait donné la même autorité qu'aux *lords de session*. Enfin Jacques V érigea un nouveau tribunal, qui subsiste encore aujourd'hui, et qui fut appelé *collége de justice;* les juges ou *sénateurs* eurent le nom de *lords de conseil* et *session*. Non-

« à moins qu'il ne prouve qu'il ne connaissait pas la per-« sonne, qu'il paie une grosse amende. » Hickesius, *Dissert. epistolar. apud Thesaur. ling. septentr.*, vol. 1, p. 21.

[1] Acte 26, p. 1469. Acte 94, p. 1493. Acte 99, p. 1487.

seulement ce tribunal exerçait la même juridiction qui avait été attribuée à la *session* et au *conseil journalier*, mais on lui donna encore de nouveaux droits. Ses membres avaient des priviléges de la plus grande importance, sa fortune était déterminée, ses séances fixées, la régularité, la puissance et l'éclat s'y trouvaient réunis. Les juges établis dans tous ces différens tribunaux avaient, à bien des égards, les mêmes avantages que ceux qui présidaient dans les juridictions des barons : ils étaient plus versés dans la connaissance des lois, leur forme de procéder était plus régulière, et il y avait plus de suite et de rapport dans leurs décisions. Des tribunaux de cette espèce attiraient la confiance et la vénération. On soumettait volontairement les propriétés à leurs décisions, et leurs empiétemens sur des juridictions des nobles étaient toujours suivis du succès, parce que le peuple y trouvait son avantage. Par de tels expédiens, les juridictions des nobles se trouvaient restreintes dans les affaires criminelles, et l'autorité de la *cour de justice* plus étendue. La couronne prenait insensiblement de l'ascendant sur les nobles par rapport à l'objet particulier de l'administration de la justice, et regagnait toujours de plus en plus son autorité. Le roi, dont on avait vu la juridiction plus ressemblante à celle d'un baron qu'à celle d'un souverain [1], parvint, par degrés, à être regardé comme le chef de la communauté, comme le dispensateur suprême de la justice à son peuple. Cependant ces accroissemens de nos rois, grands en comparaison de leur premier état, étaient dans la réalité peu considérables. Malgré tous leurs efforts, plusieurs juridictions particulières possédées par les nobles, conservèrent beaucoup d'autorité : leur suppression totale était réservée à des temps plus éloignés et plus heureux.

Cette manière de défendre les prérogatives de la couronne et d'humilier l'aristocratie, peut être regardée comme commune à tous nos princes : mais, en parcourant les divers événemens de leurs règnes, on aperçoit que depuis Robert Bruce jusqu'à Jacques V, presque tous nos rois ont formé quelque système particulier, pour rabaisser l'autorité des nobles. Si nous pouvons en croire leurs historiens, la conduite des rois d'Écosse doit être considérée comme une suite de leur ressentiment contre quelques nobles, et les entreprises qu'ils formèrent pour les humilier, étaient plutôt les saillies d'une passion particulière que les conséquences d'un plan suivi de politique. Cependant, quoique quelques-unes de leurs actions pussent être attribuées à la passion, quoique les différences des temps, du génie, des mœurs, et l'état de la nation aient apporté de grandes variétés dans les systèmes de chacun d'eux, nous croyons pou-

[1] On ne peut pas se former d'idées plus exactes du système du gouvernement féodal, qu'en examinant avec attention le corps germanique et l'histoire de France. En Allemagne, les institutions féodales se sont maintenues dans toute leur force, et quoiqu'en France elles soient entièrement abolies, les registres publics ont été conservés avec tant de soin, que les jurisconsultes et antiquaires français se sont trouvés, plus que ceux d'aucune autre nation de l'Europe, en état de marquer avec certitude et précision, l'origine, les progrès et les révolutions du gouvernement féodal. En Allemagne chaque principauté peut être considérée comme un fief, et tous les grands princes comme des vassaux relevant de l'empereur. Ils possèdent tous les priviléges féodaux : leurs fiefs sont perpétuels; leur juridiction dans leurs propres territoires, distincte et étendue; les grands offices de l'empire sont tous héréditaires et attachés à des familles particulières. L'autorité de l'empereur ressemble beaucoup à celle des monarques féodaux. Il a, comme eux, des prétentions sans nombre, et une puissance fort bornée : sa juridiction est pleine et entière dans ses propres domaines ou pays héréditaires : hors de ce pays, elle est presque nulle. Les principes de gouvernement se sont tellement conservés en Allemagne, que malgré la subversion du système féodal dans chaque état en particulier, et quoique les princes d'Allemagne soient tous devenus absolus, la constitution primitive du gouvernement féodal subsiste toujours dans l'empire, et les idées particulières à cette forme de gouvernement y dirigent toutes les opérations, y déterminent les droits de tous les princes. Nos observations, au sujet de la juridiction limitée des rois sous le gouvernement féodal, reçoivent un grand jour en parcourant les événemens de l'histoire de France. La faiblesse et le génie borné des descendans de Charlemagne, rehaussa le courage des pairs qui entreprirent de s'arroger une juridiction indépendante. Rien ne resta à la couronne; ils s'emparèrent de tout. Lorsque Hugues Capet monta sur le trône, en l'année 987, il conserva la possession du comté de Paris, son patrimoine particulier; et toute la juridiction que les rois ses successeurs exercèrent depuis ce temps-là, était renfermée dans l'étendue de ce territoire. Il n'y eut que quatre villes en France où il pût établir de grands baillis ou juges royaux : tous les autres pays, villes et bailliages appartenaient aux nobles. Les moyens dont les monarques français se servirent pour étendre leur juridiction sont exactement semblables à ceux qui furent employés par nos princes. Hénault, *Abrégé chronologique*, p. 737, 3e édit., in-12. L'*Esprit des Lois*, liv. XXX, chap. 20.

voir affirmer, sans être accusés de donner dans des spéculations trop abstraites, que le but qu'ils se proposaient était toujours exactement le même. Le projet de réduire le pouvoir de l'aristocratie, quelquefois avoué et poussé avec vigueur, d'autres fois caché et suspendu en apparence, ne fut jamais entièrement abandonné.

Jamais prince n'avait eu plus d'obligations aux nobles que Robert Bruce. Leur valeur avait conquis le royaume, et l'avait placé sur le trône : par reconnaissance et par générosité, il leur distribua les pays des vaincus. Les propriétés éprouvèrent alors en Écosse les révolutions les plus grandes et les plus subites. Édouard Ier, après avoir confisqué les biens des barons d'Écosse, les avait donnés à ses sujets d'Angleterre. Ceux-ci furent à leur tour chassés par les Écossais, et leurs pays passèrent à de nouveaux maîtres; dans ces changemens rapides la confusion était inévitable, et plusieurs propriétaires possédaient leurs terres à des titres extrêmement douteux. Pendant l'une de ces trêves conclues entre les deux royaumes d'Écosse et d'Angleterre, occasionées plutôt par la lassitude de la guerre que par le désir de la paix, Robert forma le projet de réprimer le pouvoir des nobles, et d'empêcher l'accroissement de leurs richesses et de leurs possessions. Il les somma de comparaître par-devant lui, et de montrer à quel titre ils possédaient leurs terres. Ils se rendirent à ses ordres : mais, lorsque dans l'assemblée on proposa la question, tous se levèrent, mirent l'épée à la main : « C'est par ceci, dirent-« ils, que nous avons gagné nos pays, et par « ceci nous les défendrons. » Le roi, intimidé par cette audace, laissa tomber son projet. Mais la noblesse ressentit si vivement cette entreprise sur ses droits, que les vertus de Robert et son humeur populaire ne purent pas le garantir d'une conspiration dangereuse contre sa vie.

David son fils, d'abord exilé en France, ensuite prisonnier en Angleterre, toujours engagé dans des guerres avec Édouard III, fut dans l'impossibilité de s'occuper de la police intérieure du royaume, et de la réduction des priviléges de la noblesse.

Nos historiens se sont bien plus occupés des faits de guerre que des affaires domestiques du règne de Robert II; ils font de grandes descriptions d'escarmouches, d'excursions de peu de conséquence; ils entrent sur cela dans les plus petits détails, mais ils gardent toujours un profond silence sur ce qui s'est passé pendant quelques années de tranquillité.

On peut encore passer légèrement sur la faible administration de Robert III. Un prince d'un génie médiocre, d'une constitution faible et délicate, n'était pas un personnage capable d'entrer en lice avec des barons actifs et guerriers, ni en état de former aucune entreprise contre leurs droits.

On commence à avoir une connaissance plus exacte des affaires domestiques en Écosse, depuis les premières années du règne de Jacques Ier; une suite de lois non interrompue supplée au défaut de nos historiens. L'Angleterre, qui l'avait retenu dans une longue captivité, racheta en quelque manière cette injustice par l'éducation que ce prince y reçut. Jacques, pendant le long séjour qu'il fit en Angleterre, avait eu la facilité de faire ses observations sur un système féodal mieux établi qu'en Écosse, et purgé de bien des imperfections qui dans son royaume y étaient encore inhérentes. Il voyait, chez les Anglais, des nobles grands, mais sans affecter l'indépendance; un roi puissant, mais bien éloigné d'une autorité absolue; une forme d'administration régulière dans le gouvernement; des lois en vigueur; une nation heureuse et florissante, parce que tous les hommes de toutes les classes étaient accoutumés à leur obéir. Jacques, plein de ces idées, retourne dans son pays, qui lui offre un spectacle bien différent : l'autorité royale, faible en tout temps, mais tombée dans le mépris, après avoir été pendant tant d'années commise à des régens; l'ancien patrimoine et les revenus de la couronne presque entièrement aliénés; le nom de roi presque inconnu et peu respecté. Une licence de plusieurs années avait rendu les nobles indépendans, l'anarchie avait partout prévalu. Le faible était exposé au brigandage et à l'oppression du plus fort. On trouvait dans tous les coins du royaume quelque chef barbare, qui gouvernait à son gré sans aucune crainte du souverain et sans pitié pour le peuple[1].

[1] Un moine contemporain décrit ces calamités dans son latin barbare, mais avec chaleur : « In diebus illis, « non erat lex in Scottia, sed quilibet potentiorum junio-« rem oppressit; et totum regnum fuit unum latrocinium;

Mais Jacques était un prince trop sage pour vouloir attaquer à force ouverte ces maux invétérés. Ni le temps, ni aucune force humaine, ne l'auraient pu conduire à son but : il eut recours à l'autorité des lois, moyen plus doux et moins révoltant. Dans un parlement qui se tint immédiatement après son retour, il gagna la confiance de son peuple par plusieurs lois très sages, qui tendaient manifestement à rétablir l'ordre, la tranquillité et la justice dans le royaume. Mais pendant qu'il travaillait ainsi à assurer le bonheur de ses sujets, il déclara en même temps l'intention où il était de recouvrer les possessions dont la couronne avait été privée injustement. Il obtint à cet effet un acte par lequel il était autorisé à sommer ceux qui avaient obtenu des possessions de la couronne pendant les trois derniers règnes, de justifier du droit qu'ils avaient de les retenir[1].

Cette ordonnance menaçait les biens des nobles : dans le parlement suivant on en fit une autre, qui porta un coup fatal à leur puissance. Par cette dernière, les ligues et associations dont nous avons déjà parlé, et qui rendaient les nobles si formidables à la couronne, furent déclarées illégitimes[2].

Jacques, encouragé par ces premiers succès, fit un coup plus hardi et plus décisif. Pendant la séance du parlement, il fit arrêter, dans le même temps, son cousin Murdo, duc d'Albanie, et ses enfans; les comtes de Douglas, Lennox, Angus, March, et plus de vingt autres pairs et barons du premier rang. Cependant le roi se réconcilia presque aussitôt avec tous, à l'exception du duc d'Albanie, de ses enfans et du comte de Lennox, qui furent jugés par leurs pairs, et condamnés; l'histoire ne dit point pour quel crime.

La condamnation de ces seigneurs répandit la terreur dans tout l'ordre de la noblesse, et la confiscation de leurs biens donna de grandes possessions à la couronne. Le roi s'empara aussi des comtés de Buchan et de Strathern sous différens prétextes, et le comté de Mar lui échut par droit de succession. Rien de plus étonnant que la patience et l'inaction des nobles pendant que l'autorité royale marchait à si grands pas vers son agrandissement. Le seul obstacle qu'elle rencontra fut un soulèvement peu considérable, conduit par le plus jeune des fils du duc d'Albanie, et qui fut bientôt apaisé. L'éclat et la présence d'un roi tenait en respect les grands, qui depuis long-temps y étaient peu accoutumés. Jacques était un prince très habile, et qui conduisait toutes ses opérations avec beaucoup de prudence. Il était en liaison d'amitié avec l'Angleterre, et étroitement uni avec le roi de France : il était adoré du peuple, qui, sous son règne, vivait dans un bonheur et dans une sécurité qui ne lui étaient point ordinaires. Comme toutes ses acquisitions, quoique fatales au corps de la noblesse, n'avaient été faites que sur des particuliers, dans des circonstances particulières à ceux qui en avaient souffert, et toujours par des voies juridiques, elles pouvaient exciter quelques murmures, inspirer quelque crainte, mais elles ne pouvaient jamais fournir de prétexte apparent pour une révolte générale. L'entreprise que le roi forma immédiatement après, ne lui fut pas aussi favorable. Ébloui de ces premiers succès, et de la facilité qu'il avait jusqu'alors trouvée dans l'exécution de tous ses desseins, il hasarda une nouvelle démarche, qui irrita tout le corps de la noblesse, et dont l'événement fit voir, ou qu'elle avait été projetée avec trop de précipitation, ou qu'elle avait été conduite avec trop de violence. Le père de Georges Dunbar, comte de March, avait pris les armes contre Robert III, père du roi; mais ce crime avait été pardonné, et ses terres avaient été rendues à Robert, duc d'Albanie. Jacques prétendit que le régent avait excédé son pouvoir, que le roi seul avait le droit de pardonner une trahison, ou d'aliéner des pays qui avaient été réunis à la couronne. Sous ces prétextes il obtint une sentence, qui déclarait le pardon nul, et qui ôtait le comté à Dunbar. La plupart des grands n'avaient point d'autre droit à leurs possessions que celui qu'ils tiraient des gratifications des deux ducs d'Albanie. Cette décision, à laquelle on pouvait cependant s'attendre,

« homicidia, deprædationes, incendia, et cætera malefi-
« cia relegata extra terminos regni exulavit. » *Chartular. Morav., apud Jun. Essay*, vol. I, p. 272. En ces jours-là il n'y avait point de loi en Écosse, mais chacun des plus puissans opprimait le plus faible, et tout le royaume n'était qu'un repaire de voleurs : les homicides, les déprédations, les incendies et les autres crimes demeuraient impunis; et la justice, reléguée hors des confins du royaume, y restait en exil.

[1] Act. IX, p. 1424.

[2] Act. XXX, p. 1424.

comme étant une suite des ordonnances que le roi avait déjà obtenues, causa une alarme générale. Dunbar était d'abord le seul qui en souffrait : mais un exemple de cette espèce pouvait tirer à conséquence. Les titres de possessions que les nobles regardaient comme le prix de leur valeur, pouvaient devenir sujets à la révision d'une cour de justice, dont la forme de procéder et la juridiction étaient extrêmement odieuses, et peu connues dans un siècle où tout ne respirait que la guerre. Aussitôt qu'on eut pénétré les intentions du roi, le mécontentement et la terreur s'emparèrent de tous les esprits, le danger commun porta tous les nobles à se réunir et à faire la plus grande résistance pour ne pas se laisser dépouiller les uns après les autres de leurs possessions, et réduire à un état de pauvreté qui les priverait de toute considération. Le progrès de ces sentimens parmi les nobles anima quelques hommes déterminés, amis ou vassaux de ceux qui avaient le plus souffert sous le gouvernement de Jacques, et les entraîna dans le projet forcené d'attenter à la vie du roi. Jacques en reçut quelques avis incertains dans son camp devant le château de Roxbourg. Il n'osa pas se fier à des nobles à qui il avait donné tant de sujets de mécontentement. Il les congédia à l'instant, eux et leurs vassaux, et il se retira dans un monastère auprès de Berth, où il fut bientôt après assassiné de la manière la plus cruelle. Tous nos historiens sont étonnés que Jacques eût ainsi licencié son armée dans le temps qu'il en avait le plus de besoin pour la conservation de sa personne. Un roi, disent-ils, environné de ses barons, ne craint point les trahisons cachées, et peut braver les rébellions. Mais ces barons étaient ceux mêmes qu'il avait principalement lieu d'appréhender; et en parcourant les circonstances de son administration, on aperçoit clairement qu'il devait plutôt craindre le ressentiment de ces nobles, qu'attendre d'eux quelque secours. Le malheur de Jacques fut que ses principes et ses mœurs n'étaient pas au ton du siècle où il vivait. Heureux s'il avait régné sur un pays plus civilisé ! Son amour pour la paix, pour la justice, pour la politesse et les choses de goût, aurait fait réussir toutes ses entreprises, et au lieu de périr pour avoir trop embrassé, la nation reconnaissante aurait applaudi à ses projets, aurait secondé ses efforts, et lui aurait aidé à réformer ses vues et à les améliorer.

Crichton, le plus habile de ceux qui eurent l'administration des affaires pendant la minorité de Jacques II, avait été ministre de Jacques Ier. Il était parfaitement instruit de la résolution que ce prince avait formée de rabaisser la noblesse. Il n'abandonna point ce projet, et il s'attacha à inspirer les mêmes sentimens à son pupille. Mais ce que Jacques Ier avait dessein d'exécuter peu à peu, et par des voies de justice, fut suivi par son fils et Crichton avec cette impétuosité naturelle aux Écossais, et la férocité particulière à ce siècle. Guillaume VI, comte de Douglas, fut la première victime de leur barbare politique. Ce jeune seigneur méprisait, comme nous l'avons déjà observé, l'autorité d'un prince enfant, refusait presque ouvertement de le reconnaître, et aspirait à l'indépendance. Crichton, trop altier pour supporter une telle insulte, mais trop faible pour réprimer ou poursuivre, par les voies de la justice, un agresseur aussi puissant, lui proposa une entrevue, et l'attira par de belles promesses dans le château d'Édimbourg, où, malgré la foi donnée, il le fit massacrer, lui et son frère. Crichton tira peu de fruit de cette perfidie, qui le rendit généralement odieux. Guillaume VII, comte de Douglas, n'en fut ni moins puissant ni moins redoutable à la couronne. En formant la ligue dont nous avons parlé plus haut, avec le comte de Cranfurd et d'autres barons, il avait réuni presque la moitié du royaume contre son souverain. Mais sa crédulité le conduisit dans les mêmes embûches qui avaient été si fatales au feu comte de Douglas. Il eut trop de confiance aux promesses du roi, qui avait déjà atteint l'âge viril; et, sur un sauf-conduit scellé du grand sceau, il hasarda d'aller le trouver dans le château de Stirling. Jacques le presse de renoncer à cette dangereuse confédération dans laquelle il est entré. Le comte refuse obstinément de se rendre : « Si vous ne le voulez pas, « dit le monarque furieux en tirant son poi- « gnard, celui-ci le voudra; » et aussitôt il le lui plonge dans le cœur. A la nouvelle de ce procédé, si indigne d'un roi, toute la nation fut saisie d'étonnement et d'horreur; les vassaux du malheureux comte entrent en fureur, courent aux armes, attachent et traînent ignomi-

nieusement à la queue d'un cheval le sauf-conduit que le roi avait donné et violé, marchent à Stirling, mettent la ville en cendres, et menacent d'assiéger le château. On fit néanmoins un accommodement; on ignore à quelles conditions : mais la paix ne fut pas de longue durée. La jalousie du roi, la puissance et le ressentiment du nouveau comte rallumèrent bientôt un feu mal éteint. Tous deux se mirent en campagne, à la tête de leurs armées; ils se rencontrèrent auprès d'Abercorn. L'armée du comte, presque toute composée d'habitans des frontières, était bien supérieure à celle du roi, tant pour le nombre que pour la valeur de ses soldats. Une seule bataille paraissait devoir décider la possession du trône d'Écosse entre les maisons de Stuart et de Douglas. Les troupes, impatientes, attendaient le signal du combat, lorsque tout à coup le comte fait battre la retraite et ramène ses soldats dans le camp. Le chevalier Jacques Hamilton de Cadyow, à qui Douglas avait donné toute sa confiance, convaincu de son peu d'habileté à savoir profiter des circonstances, et de son manque de courage pour s'emparer d'une couronne, l'abandonna dès la même nuit. Cet exemple fut suivi de plusieurs autres. Le comte, tombé dans le mépris, abandonné de tous les siens, fut bientôt chassé du royaume, et obligé, pour sa subsistance, de rechercher l'amitié du roi d'Angleterre. La ruine de cette grande famille, rivale du trône pendant si long-temps, et qui lui avait causé tant d'alarmes, l'effroi que le mauvais succès de son ambition répandit parmi les nobles, mirent pendant quelque temps le roi à couvert des révoltes et des contrariétés. L'autorité royale ne trouva plus d'oppositions, et devint presque absolue. Jacques sut profiter de cet intervalle favorable, et fit promulguer, avec le consentement du parlement, des lois plus avantageuses aux prérogatives de la couronne, et plus destructives des privilèges de l'aristocratie, qu'aucune de celles accordées aux princes qui l'avaient précédé, et qui lui succédèrent au royaume d'Écosse.

Par l'une de ces lois, non-seulement les vastes possessions du comte de Douglas étaient réunies à la couronne; mais toutes les aliénations de domaines, passées et à venir, étaient déclarées nulles, et le roi autorisé à rentrer, suivant son bon plaisir, et sans forme de procès, dans les possessions aliénées et à forcer même les possesseurs à la restitution de tous les fruits qu'ils en auraient perçus. Instrument terrible d'oppression entre les mains d'un roi [1].

Une autre loi défendait de donner héréditairement la garde des marches, bornait, dans de certains cas, la juridiction de cet office, et étendait l'autorité des tribunaux du roi [2].

Par la troisième, il était ordonné que ni les *régalités*, ni le droit d'administrer la justice dans les pays d'un particulier, ne pourraient être accordés à l'avenir sans le consentement du parlement [3], condition qui paraissait renfermer une prohibition expresse. Les nobles, qui étaient déjà en possession de ce privilége, devaient naturellement être fort empressés d'empêcher qu'il ne devînt trop commun; ceux qui ne l'avaient point encore obtenu, pouvaient envier aux autres une marque de distinction aussi flatteuse; tous devaient ainsi concourir à faire rejeter les prétentions nouvelles.

Par le quatrième acte, toutes nouvelles concessions d'offices héréditaires étaient prohibées, et celles obtenues depuis la mort du feu roi, étaient révoquées [4].

Chacun de ces statuts attaquait quelques-uns des principaux fondemens de l'édifice de l'aristocratie. Pendant tout le cours de ce règne, Jacques suivit avec vigueur le plan qu'il s'était tracé; et si une mort imprévue, occasionée par l'éclat d'un canon qui creva près de lui au siége de Roxbourg, n'avait arrêté ses progrès, il ne manquait ni de génie ni de courage pour en achever l'exécution. L'Écosse aurait alors été, selon toutes les apparences, le premier royaume en Europe qui aurait vu le renversement du système féodal.

Jacques III ne montra pas moins d'empressement que son père et son aïeul, à travailler au rabaissement de la noblesse; mais, bien inférieur à l'un et à l'autre pour le génie et la capacité, il adopta un mauvais plan; son règne fut malheureux, et sa fin tragique. Sous le gouvernement féodal, les nobles seuls parvenaient au ministère : possesseurs de toutes les grandes charges, de toutes les places de confiance et d'autorité, ils formaient en même temps la so-

[1] Act. XLI, p. 1455.
[2] Act. XLII.
[3] Act. XLIII.
[4] Act. XLIV.

ciété du roi ; ils devenaient ses favoris. Presque seuls aux environs du trône, peu de gens pouvaient d'ailleurs attirer les regards et l'attention du monarque. Mais Jacques, qui craignait et haïssait les nobles, les tint à une distance à laquelle ils n'étaient point accoutumés, et il donnait toutes sortes de marques de confiance et d'affection à des personnes de bas état, et de professions si peu honnêtes, que cela seul aurait dû les écarter de sa présence. Renfermé avec ces sortes de gens dans son château de Stirling, il paraissait rarement en public, et s'amusait à l'architecture, à la musique, et à d'autres arts qui étaient alors peu estimés. Les nobles regardaient avec indignation le crédit et la faveur de ces espèces de mignons ; tout le sang que Jacques II avait répandu, les irritait moins que le mépris de son fils. Le premier n'avait fait ressentir les effets de son pouvoir qu'à quelques particuliers; chacun se croyait insulté par celui-ci, parce qu'il leur donnait à tous des marques de dédain. Le mécontentement fut bien plus grand lorsque le roi fit revivre tous ses droits aux domaines de la couronne, révoqua tous les offices héréditaires, *régalités* et autres concessions préjudiciables à ses prérogatives, et qui avaient été extorquées pendant sa minorité.

Des complots entre les nobles, des intrigues secrètes avec l'Angleterre, toutes les annonces d'une guerre civile furent les effets de leur ressentiment. Alexandre, duc d'Albanie, et Jean, comte de Mar, frères du roi, tous deux jeunes, ardens, ambitieux, et irrités contre le roi qui les traitait avec la même froideur que les autres grands, s'engagèrent fort avant dans toutes les cabales. Jacques découvrit leurs desseins avant qu'ils eussent acquis le degré de maturité pour éclore, fit arrêter ses deux frères, et envoya le duc d'Albanie dans le château d'Édimbourg. Le comte de Mar, pour avoir blâmé avec trop de hardiesse la conduite du roi, fut assassiné par son ordre, si l'on peut ajouter foi au rapport de nos historiens. Le duc d'Albanie, craignant le même sort, se sauva du château d'Édimbourg et se réfugia en France. Le zèle pour l'honneur du roi, ou le chagrin de voir sa mauvaise administration, furent peut-être les seuls motifs qui portèrent d'abord le duc d'Albanie à se joindre aux mécontens. Mais l'attachement de Jacques pour ses favoris, qui le rendait de jour en jour plus odieux à la noblesse, la considération des avantages qu'on pouvait retirer de cette indisposition générale, la douleur de la mort d'un frère, le ressentiment d'injures personnelles, inspirèrent bientôt au duc d'Albanie des idées plus ambitieuses et plus criminelles. Il fit avec Édouard IV, roi d'Angleterre, un traité dans lequel il prit le nom d'Alexandre, roi d'Écosse ; et en reconnaissance du secours qu'Édouard lui promettait pour détrôner son frère, il s'engagea, aussitôt qu'il serait en possession du royaume, à prêter serment de fidélité et à rendre hommage au monarque anglais, à renoncer à l'ancienne alliance de l'Écosse avec la France, à en contracter une nouvelle avec l'Angleterre, et à livrer à Édouard les places les plus fortes et les plus riches comtés de l'Écosse [1]. Ces secours que le duc d'Albanie avait mendiés avec tant de bassesse, au prix de son honneur et de la liberté de sa patrie, lui furent donnés ponctuellement. Le duc de Gloucester, à la tête d'une forte armée, le conduisit en Écosse. Jacques, menacé d'une invasion étrangère, fut alors obligé d'implorer l'assistance de ces nobles qu'il avait pendant si long-temps traités avec tant de mépris. Quelques-uns, étroitement liés avec le duc d'Albanie, favorisaient toutes ses prétentions. D'autres, impatiens de saisir tous les événemens qui pouvaient rétablir l'ordre de la noblesse dans son ancienne prééminence, se mirent en campagne à la tête d'une armée nombreuse de leurs vassaux, mais bien moins dans le dessein de repousser l'ennemi que pour obtenir le redressement de leurs griefs, pour satisfaire leur haine contre les favoris de Jacques, et pour punir des hommes dont ils ne pouvaient plus long-temps supporter l'insolence. Le projet fut exécuté dans le camp près de Lawder, avec toute la rigueur et toute la vivacité d'une expédition militaire. Après avoir tracé leur plan, les comtes d'Angus, d'Huntly et de Lennox, suivis des principaux barons de l'armée, forcèrent l'appartement du roi, se saisirent de tous ses favoris, à l'exception d'un nommé Ramsay, que le roi tenait serré entre ses bras, et qu'ils ne purent jamais en arracher ; et, sans autre forme de procès, ils les pendirent sur le pont. Les plus remarquables de ces favoris étaient Cochran, maçon ; Hommil, tailleur ; Léo-

[1] Abercr. Mart. Atch., v II, p. 443.

nard, serrurier; Roger, musicien; et Torsifan, maître en fait d'armes. Le bizarre assemblage de cette indigne cour fait le tableau des caprices de Jacques, et justifie l'indignation des nobles, de voir prostituer la faveur et les grâces qui leur appartenaient, à des hommes si méprisables.

Jacques ne pouvait pas mettre sa confiance dans une armée si peu soumise à ses ordres. Il la congédia, et il alla se renfermer dans le château d'Édimbourg. Après bien des pourparlers et des intrigues, on rendit à la fin au duc d'Albanie ses honneurs et ses biens; il paraît qu'il avait regagné l'amitié de son frère par quelque service important, mais leur union ne fut pas de longue durée. Jacques se livra entièrement à de nouveaux favoris. La fatale destinée de ceux qui avaient été suppliciés à Lawder ne put arrêter d'autres prétendans qui briguaient cette dangereuse prééminence. Le duc d'Albanie, sous prétexte qu'on avait voulu le faire périr par le poison, s'enfuit de la cour, et se retira dans son château de Dunbar, où il fut suivi d'un plus grand nombre de barons que le roi lui-même n'en pouvait rassembler. Il renouvela en même temps son ancienne alliance avec Édouard, roi d'Angleterre : le comte d'Angus négociait ouvertement ce traité odieux; d'autres barons étaient sur le point d'y entrer; et si la mort d'Édouard n'avait empêché le duc d'Albanie de recevoir les secours qu'il attendait de l'Angleterre, la couronne aurait sans doute été le prix de cet infâme complot avec les ennemis de la patrie. Le duc, au lieu des espérances qu'il avait conçues de régner en Écosse, aperçut qu'après la mort d'Édouard il ne pouvait même plus y rester en sûreté. Il se réfugia d'abord en Angleterre, ensuite en France, et il paraît que depuis il ne prit aucune part aux affaires de son pays. Le roi et ses ministres, rassurés par sa retraite, prodiguèrent les insultes à la noblesse. Une garde toujours sur pied, chose inconnue dans un gouvernement féodal, et peu compatible avec l'ancienne confiance et la familiarité de nos rois avec les nobles, fut levée pour la défense de la personne du prince. Le commandement en fut donné à ce même Ramsay, depuis peu créé comte de Bothwell, et qui avait échappé si singulièrement au massacre de ses compagnons à Lawder. On ne crut point encore cette précaution suffisante; on fit un édit portant défense à toutes personnes armées de paraître dans l'enceinte du palais [1], ce qui, dans un temps où tous les gens d'un certain rang ne sortaient jamais de chez eux sans une suite nombreuse de gens armés, était priver effectivement les nobles de tout accès auprès du roi. Jacques, en même temps passionné plus que jamais pour la vie retirée, livré à l'indolence, à la superstition, à des amusemens frivoles, laissa tomber toute son autorité entre les mains de ses favoris. Tant d'outrages accumulés appellent aux armes les principaux des nobles. Ils persuadent, ils forcent même le duc de Rothsay, jeune prince âgé de quinze ans, fils aîné du roi, de se mettre à leur tête; et ils déclarent ouvertement que leur intention est d'ôter à Jacques une couronne dont il s'est montré si indigne. Jacques, aux approches du danger, sort comme d'un profond sommeil, quitte sa retraite, se met en campagne, et marche aux ennemis, qu'il rencontre près de Bannockburn. Mais les braves habitans des frontières, dont l'armée des mécontens était presque entièrement composée, mirent bientôt ses troupes en déroute, et, dans la poursuite des fuyards, le roi lui-même fut trouvé parmi les morts. La méfiance, l'insensibilité, un attachement sans bornes à ses favoris, tous les vices d'un esprit faible, caractérisèrent toujours la conduite de ce prince; mais il n'a point mérité le nom de tyran cruel et inexorable que nos historiens lui ont donné très injustement. Le peu de cas qu'il fit des nobles les irrita, mais ne put les affaiblir. Leur mécontentement, l'ambition immodérée de ses deux frères, leurs alliances avec l'Angleterre, si contraires à leurs véritables intérêts, auraient été suffisans pour troubler une administration qui aurait eu plus de vigueur, et pour précipiter dans le malheur un prince doué de talens bien supérieurs.

L'indignation que quelques personnes du premier rang conçurent de ce forfait, la terreur d'une excommunication lancée par le pape contre les conjurés, les obligea d'user de la victoire avec beaucoup de modération et d'humanité. Ils eurent horreur d'avoir trempé leurs mains dans le sang de leur souverain, ils essayèrent de regagner l'estime de leurs concitoyens et d'expier en quelque sorte ce crime et la barbarie exercée

[1] Ferrerius, 398.

contre le père, par leur fidélité et leur soumission pour le fils. Ils le placèrent sur le trône, et tout le royaume réuni s'empressa de le reconnaître.

Jacques IV était né brave, généreux, agité fortement de toutes les passions qu'une âme noble peut ressentir dans le feu de la jeunesse; il aimait la magnificence, il se plaisait à la guerre, il était avide de se faire un nom. Sous son règne, cette ancienne inimitié, devenue comme héréditaire entre le roi et les nobles, parut entièrement cessée. Il ne porta point envie à l'éclat de la noblesse, parce qu'elle contribuait à l'ornement de sa cour : il ne craignit point son pouvoir, qu'il regarda comme la sûreté de son royaume. Cette confiance de la part du roi fut récompensée par un retour d'obéissance et d'affection de la part des nobles. Dans la guerre qu'il eut à soutenir contre l'Angleterre, il éprouva tout ce que peut un roi qui a su se concilier l'amour de sa noblesse. L'ardeur de son courage, son goût pour l'ancienne chevalerie, furent plutôt le motif de cette expédition qu'aucune vue d'avantage réel pour la nation; cependant le zèle de la noblesse pour la gloire de son roi était porté à un tel point, que jamais aucun de ses ancêtres n'avait marché en Angleterre à la tête d'une armée aussi leste et aussi courageuse. Quoique Jacques n'eût jamais formé de plan dangereux pour l'aristocratie, elle reçut sous son règne un échec qui lui fut bien funeste. Un événement, qui n'était que l'effet du hasard, la rabaissa plus qu'aucune des attaques préméditées des rois précédens. Dans la bataille téméraire et infortunée de Flowden, la brave noblesse aima mieux mourir que d'abandonner son souverain. Douze comtes, treize lords, cinq aînés de familles nobles, et un nombre incroyable de barons, tombèrent morts aux pieds du roi expirant [1]. Tout le corps de la noblesse se ressentit vivement et pendant long-temps de ce désastre; et si un prince majeur fût monté sur le trône, la consternation et l'affaiblissement des nobles lui auraient procuré des avantages qu'aucun des monarques précédens n'avait jamais pu obtenir.

Jacques V, qui succéda à son père, était âgé d'un an. La régence fut donnée au duc d'Albanie, homme de génie et entreprenant né en France, et accoutumé à voir un gouvernement où le pouvoir du roi était dès-lors fort étendu. Le duc fit plusieurs démarches hardies pour accroître l'autorité royale. Il fit mettre à mort le lord Home et bannir le comte d'Angus, les deux nobles qui avaient le plus d'entours et le plus d'influence dans le royaume; cependant l'aristocratie ne perdit pas beaucoup de terrain sous son administration. Étranger aux mœurs, aux lois, au langage du peuple dont on lui avait confié le gouvernement, on le vit agir en plusieurs occasions plutôt comme un vice-roi de France que comme un régent d'Écosse. Les nobles maintinrent leurs privilèges, et soutinrent les intérêts de leur pays avec tant de fermeté, que le régent fut forcé de reconnaître leur indépendance et la faiblesse de son autorité. Après bien des efforts qui ne furent suivis d'aucun succès, il se retira volontairement en France. Le roi étant alors dans sa treizième année, les nobles convinrent qu'il prendrait en main le gouvernement et qu'on lui donnerait huit personnes pour l'accompagner tour à tour, et pour l'aider de leurs conseils dans l'administration des affaires publiques. Le comte d'Angus, qui était de ce nombre, ne fut pas long-temps satisfait de ce partage de pouvoir. Il gagna quelques-uns de ses collègues, il écarta les autres, il intimida le reste, et lorsque le temps de son service fut expiré, il conserva toujours une autorité à laquelle tous les autres furent obligés de se soumettre, parce qu'aucun d'eux n'était en état de la lui disputer. L'affection du roi était la chose qui manquait à d'Angus pour fixer et perpétuer son pouvoir. Mais un prince actif et plein de sentiment souffrait impatiemment la contrainte dans laquelle on le retenait. Il convenait mal à son âge et à son caractère d'être confiné dans son propre palais comme un prisonnier, d'être traité sans aucun respect, et d'être privé de toute autorité. Il laissait échapper en plusieurs occasions des marques de son indignation et de son ressentiment. D'Angus aperçut tout ce qu'il en avait à craindre, et, ne pouvant gagner le cœur du roi, il résolut de s'assurer de sa personne. Jacques était continuellement environné des espions et des confidens du comte, de surveillans qui épiaient toutes ses démarches, qui le suivaient pas à pas. Le roi, fortement occupé du désir de recouvrer sa liberté, vint à bout de trou-

[1] Aber. II, 540.

per toute leur vigilance. Il s'échappa de Falkland, et s'enfuit dans le château de Stirling, lieu de résidence de la reine sa mère, et la seule place forte dans le royaume qui ne fût point alors en la puissance des Douglas. Une foule de nobles, les uns poussés par leur haine contre d'Angus, d'autres touchés de respect pour le roi, se rendirent bientôt à Stirling, et la cour se trouva remplie de gens de la première distinction. Le comte fut étourdi dans le premier instant de cette révolution imprévue; il voulut ensuite faire quelque coup hardi pour reprendre son autorité et marcher à la tête de ses vassaux; mais soit manque de forces ou de courage, il n'exécuta point cette résolution. Dans le parlement qui se tint aussitôt après, d'Angus et ses adhérens furent condamnés comme criminels de lèse-majesté. Le comte, après avoir échappé à bien des dangers, accablé de misère, fut obligé de s'enfuir et d'aller chercher un asile en Angleterre.

Jacques était encore dans les premiers temps de la jeunesse; cependant il n'avait pas seulement le nom de roi, il en avait l'autorité tout entière. Il ne le cédait à aucun prince de son siècle pour les grâces de sa personne, et pour la solidité de son esprit. Un bon sens naturel annonçait en lui un jugement profond, et son âme vraiment royale était susceptible des meilleures impressions. Mais par une fatalité attachée aux princes qui sont appelés au trône dès leur enfance, son éducation fut très négligée. Ses précepteurs s'attachèrent plutôt à le flatter qu'à l'instruire. L'intérêt de ceux qui gouvernaient le royaume était de le retenir dans l'ignorance, et le comte d'Angus, dans le dessein de le détourner des affaires, lui avait inspiré de bonne heure un tel goût pour le plaisir, qu'il en fut toute sa vie occupé et dominé beaucoup plus qu'il ne convient à un roi. C'est par cette raison qu'on aperçoit dans ce prince les traces d'un esprit vaste, mais peu cultivé. D'un côté des passions violentes, un ressentiment implacable, un désir immodéré d'étendre son pouvoir, un emportement qui allait jusqu'à la fureur lorsqu'il voyait ses projets déconcertés : d'un autre côté, de l'amour pour son peuple, du zèle pour punir les vexations et l'injustice, de la confiance dans le commerce de la vie privée, le caractère le plus ouvert et le plus affable.

Ce qu'il eut à souffrir du pouvoir exorbitant des nobles le porta de bonne heure à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, et à prendre comme eux des mesures pour les humilier. Le plan qu'il forma pour l'exécution de ce projet fut plus profond, plus systématique, suivi avec plus d'égalité et de fermeté que ceux d'aucun de ses ancêtres. L'influence des événemens de son règne sur ceux de la période suivante me met dans la nécessité d'exposer fort au long toute sa conduite, et d'entrer dans les plus petits détails de toutes ses actions. Il eut assez de pénétration pour découvrir les défauts des systèmes adoptés par les rois précédens, et qui avaient été la cause de tous leurs malheurs. L'exemple de Jacques Ier lui apprit que les lois les plus sages agissent lentement sur un peuple grossier, et que seules elles n'étaient pas suffisantes pour dompter la férocité des nobles possesseurs de fiefs. Les suites des mesures violentes que prit Jacques II persuadèrent au roi que la destruction d'une seule famille des grands ne servirait qu'à provoquer la défiance et le ressentiment des autres nobles, ou bien à enrichir de ses dépouilles quelque famille nouvelle qui bientôt prendrait les mêmes sentimens, et qui ne serait pas moins formidable à la couronne. Il voyait dans la fin tragique de Jacques III, que le mépris de la part du monarque était plus insupportable à la noblesse que l'oppression même, et qu'un ministère d'hommes nouveaux et de favoris était également déshonorant et dangereux pour le prince. Il apercevait en même temps que l'autorité de la couronne n'était pas suffisante pour contre-balancer le pouvoir de l'aristocratie, et que sans quelque force accessoire il ne pouvait pas s'attendre à de meilleurs succès que ses prédécesseurs. Jacques, pour sortir d'embarras, crut pouvoir s'adresser au clergé, qui ne manquerait pas de goûter son plan, et de l'aider de tout son crédit pour le mettre à exécution. Sous le gouvernement féodal, l'Église, qui était regardée comme un troisième état à part, avait ses représentans dans le parlement. Le nombre de ces représentans était considérable, et ils avaient beaucoup d'influence dans cette assemblée. La superstition et le zèle, dans le siècle d'ignorance, avaient répandu sur les ecclésiastiques une grande partie des richesses de la nation et l'autorité qu'ils avaient acquise par

le respect que le peuple leur portait, était encore bien au-dessus de celle qu'ils tenaient de leur opulence. Cependant ce corps puissant dépendait entièrement de la couronne. Les papes, toujours attentifs à étendre leurs usurpations, avaient négligé le royaume d'Écosse, le regardant comme peu riche et trop éloigné; ils laissaient, en conséquence, les rois de ce pays exercer ces droits qu'ils disputaient à des princes plus puissans. Le roi d'Écosse avait seul le droit de nommer aux évêchés et aux abbayes[1]. Jacques pouvait naturellement penser que des hommes qui attendaient toute leur élévation de ses bonnes grâces, s'efforceraient de les mériter en favorisant l'exécution de ses desseins. Heureusement pour le roi, les nobles ne s'étaient point encore relevés du coup qui les avait terrassés à Flowden, et si l'on peut juger de leur conduite et de leur caractère par le tableau qu'en a fait le chevalier Ralph Sadler, envoyé d'Angleterre en Écosse, on ne voyait parmi eux que des gens d'un petit génie, de nulle expérience dans les affaires, incapables d'agir de concert et avec vigueur. D'un autre côté, plusieurs membres du clergé se distinguaient par l'étendue de leurs connaissances, et encore plus par leur ambition. Diverses querelles s'étaient élevées entre eux et les nobles, qui avaient peu de respect pour leur caractère, et qui portaient envie à leur crédit et à leurs richesses. Le clergé en agissant de concert avec le roi, lui rendait de bons offices, se vengeait des nobles, espérait de s'agrandir, et d'abaisser le seul ordre dont il craignait la rivalité. Jacques, assuré d'être aussi puissamment secondé, poursuivit ses desseins avec bien plus d'audace. Dans la première chaleur de son ressentiment, il avait chassé le comte d'Angus hors du royaume. Il sentait qu'un personnage aussi supérieur en talens aux autres nobles, pourrait lui susciter une infinité d'obstacles, retarder ou détruire tous ses projets : il jura solennellement qu'il ne permettrait jamais le retour du comte en Écosse, et malgré les sollicitations réitérées du roi d'Angleterre, il tint ce vœu avec une fermeté inflexible. Il s'attacha alors à réparer les fortifications d'Édimbourg, de Stirling, et d'autres châteaux, et à remplir les magasins d'armes et de munitions. Après avoir pris ces mesures pour la défense, il commença à traiter la noblesse avec beaucoup de froid et de réserve. Les offices qu'une longue possession faisait regarder comme appartenant à la noblesse, furent donnés à des ecclésiastiques qui avaient toute la confiance du roi, et en même temps quelques gentilshommes d'une classe inférieure, à qui le roi avait communiqué ses projets, furent chargés du maniement des affaires publiques. Ces ministres furent choisis avec discernement. Le cardinal Beatoun, qui bientôt prit l'ascendant sur tous les autres, était un homme d'un génie supérieur. Ils servirent tous le roi avec fidélité, et exécutèrent ce plan avec vigueur, avec applaudissement, et avec le plus grand succès. Jacques ne cacha plus alors le mépris qu'il avait pour les nobles, et il ne laissa échapper aucune occasion de les mortifier. De légères offenses furent exagérées comme des crimes réels, et punies avec sévérité. Toute accusation contre des personnes d'un certain rang était reçue avec plaisir; sur la plus légère apparence de délit on faisait un examen rigoureux, et tout procès devenait fatal à ceux qui étaient accusés. Le bannissement de Hepburn, comte de Bothwell, pour des raisons très frivoles; le meurtre de Forbes, décapité sans preuve évidente de son crime; la condamnation de lady Glamis, sœur du comte d'Angus, brûlée pour crime de sorcellerie, et regardée comme innocente dans ce siècle même de crédulité, sont des monumens de la haine du roi pour les nobles, de la sévérité de son gouvernement, et des efforts qu'il faisait pour arriver au pouvoir absolu. Il voulait, par ces actes d'autorité, éprouver les nobles et voir jusqu'à quel point ils pourraient les supporter. Leur patience augmenta le mépris qu'il avait conçu pour eux, et redoubla l'ardeur et le courage avec lesquels il poursuivait son plan. Cependant la noblesse observait avec chagrin et ressentiment le but secret de toutes les démarches du roi : mais la sagacité de Jacques, la vigilance de ses ministres, le défaut d'un chef expérimenté, rendaient dangereuse aux grands toute mesure prise de concert pour leur défense, et leur faisait une impossibilité d'agir avec toute la vigueur nécessaire. Une imprudence de Jacques et de ses conseillers présenta enfin à la noblesse un avantage dont elle ne manqua pas de profiter.

[1] Ep. Reg. Scot. I, 197, etc. Act. CXXV, p. 1540.

On connait les motifs qui portèrent Henri VIII à se soustraire à l'autorité du pape, et à s'emparer des revenus du clergé régulier. Aucun de ses sujets ne fut content de son système de réformation. Les uns le taxaient d'avoir passé toutes les bornes, d'autres murmuraient de ce qu'il n'avait pas été encore plus loin; son humeur impérieuse, une suite de persécutions qui tombaient alternativement sur les papistes zélés, et sur ceux qui avaient embrassé les opinions des protestans, le rendaient également redoutable aux deux partis. Henri craignit que ce mécontentement général de ses peuples n'invitât les ennemis du continent à une invasion dans son royaume. Il savait que le pape et l'empereur recherchaient l'amitié du roi d'Écosse, qu'ils le sollicitaient d'entrer dans une alliance avec eux contre l'Angleterre. Il résolut de détourner les effets de ces négociations, en établissant une union très étroite entre lui et son neveu. A cet effet il lui envoya des ambassadeurs pour lui proposer une entrevue à Yorck. Jacques avait un intérêt sensible à accepter cette invitation. L'assistance d'un allié aussi puissant, les grands honneurs qu'on lui promettait, les forts subsides qu'il pouvait en obtenir, auraient beaucoup relevé son autorité, et lui auraient procuré de grandes facilités pour l'exécution de son plan favori. D'un autre côté une guerre avec l'Angleterre, qu'il avait raison d'appréhender s'il refusait les offres d'Henri, était incompatible avec toutes ses vues. Elle le mettait nécessairement dans la dépendance de ses barons. On ne pouvait pas lever une armée sans leur assistance; appeler en campagne des nobles irrités contre leur prince, c'était réunir ses ennemis, leur faire sentir toute leur force, et leur procurer l'occasion de se venger des injustices qu'ils avaient essuyées. Jacques, touché de ces considérations, et prévoyant une rupture avec l'Angleterre, écouta d'abord les propositions d'Henri, et consentit à l'entrevue d'Yorck. Mais le clergé craignit une union qui pourrait être fondée sur les ruines de l'Église. Henri avait donné tous ses soins pour inspirer ses sentimens sur la religion à son neveu, et l'avait fréquemment sollicité, par des ambassades, d'abjurer la domination du pape, qu'il regardait comme aussi déshonorante pour les princes qu'accablante pour leurs sujets. Le clergé avait jusqu'alors eu l'adresse de détourner le roi de se rendre à ces invitations. Henri espérait tout d'une conversation amiable avec son neveu, et les ecclésiastiques craignaient, de leur côté, que Jacques ne cédât aux instances du roi d'Angleterre, ou qu'il ne fût convaincu par ses argumens. Ils savaient que les biens du clergé étaient un objet de convoitise pour un prince qui aimait l'argent et qui en manquait; que l'orgueil et l'ambition des gens d'église excitaient l'indignation des nobles; que leur vie indécente scandalisait le peuple; que les opinions des protestans étaient presque généralement répandues dans toute la nation; et que le moindre encouragement qu'on donnerait à ces principes, serait nécessairement suivi d'une défection générale à l'église anciennement établie. Ils employèrent en conséquence tout leur crédit auprès du roi, et ils eurent recours à toutes sortes de ruses et d'insinuations pour le détourner de cette entrevue qui pouvait devenir si fatale à leurs intérêts; ils essayèrent de lui inspirer de la crainte en exaltant le danger auquel il exposerait sa personne s'il s'engageait si avant dans le pays Anglais, sans aucune sûreté que la parole d'un prince auquel on ne pouvait plus se fier, depuis qu'il avait méprisé ce qu'il y avait de plus respectable et de plus sacré dans la religion. Ensuite, en compensation des sommes que Henri aurait pu donner au roi, ils lui offrirent un don annuel de cinquante mille écus, ils promirent de contribuer libéralement aux frais de la guerre contre l'Angleterre, et ils cherchèrent à l'éblouir par le coup d'œil des richesses immenses qu'il retirerait des confiscations de ceux qui seraient jugés et condamnés pour crime d'hérésie. Jacques, séduit par ces représentations, rompit l'accord fait avec Henri qui s'était déjà rendu à Yorck, dans l'espérance d'y trouver le roi d'Écosse. L'humeur altière et emportée du monarque anglais, lui fit sentir vivement cet affront. Il déclara la guerre à l'Écosse, et y fit aussitôt entrer son armée, qui fut en peu de temps prête à marcher pour cette expédition. Jacques fut obligé d'avoir recours aux nobles pour la défense de ses états. A ses ordres, la noblesse assembla ses vassaux, mais dans les mêmes dispositions qui avaient animé leurs ancêtres sous le règne de Jacques III, et avec une ferme résolution de suivre leur exemple en punissant ceux qu'ils regardaient comme les au-

teurs des vexations dont ils avaient sujet de se plaindre : mais les ministres du roi avaient plus de mérite et de capacité que ceux de Jacques III; ils avaient su se conserver chez leurs ennemis mêmes tant de crédit et tant de considération, que les nobles ne purent jamais s'accorder sur le choix des victimes qu'ils voulaient sacrifier; c'est ce qui empêcha le camp de Fala d'être, comme celui de Lawder, le théâtre des entreprises les plus hardies contre le souverain. Mais quoique les ministres de Jacques eussent trouvé les moyens de se tirer de ce mauvais pas, les nobles eurent bientôt une occasion de donner au roi des marques du mécontentement qu'ils avaient de son gouvernement, et du mépris qu'ils faisoient de son autorité. La disette des vivres, la rigueur de la saison, obligèrent l'armée anglaise de sortir de l'Écosse. Jacques imagina qu'il pourrait l'attaquer avec beaucoup d'avantage dans sa retraite. Mais les principaux d'entre les barons, avec un entêtement et un dédain qui aggravaient encore leur désobéissance, refusèrent d'avancer un pas hors des limites de leur pays. Le roi, outré de cette insulte faite à sa personne, et craignant quelque nouvelle conspiration contre ses ministres, congédia sur-le-champ une armée qui respectait si peu ses ordres, et rentra promptement dans le cœur du royaume.

Un prince altier, ambitieux, ne put digérer un affront de cette espèce. Ses espérances avaient été conçues avec trop de précipitation, le chagrin de les voir déconcertées fut porté jusqu'au désespoir. Il se voyait, sans aucune nécessité, engagé avec l'Anglais dans une guerre qui, au lieu de la gloire et des avantages qu'il en attendait, avait débuté par des événemens capables d'augmenter l'insolence de ses sujets, et de lui attirer le mépris de ses ennemis. Il apercevait la vanité et l'inefficacité des projets qu'il avait formés pour humilier les nobles, et il était forcé de reconnaître que quoiqu'un prince pût, dans un temps de paix, prendre quelques mesures pour les rabaisser, ils se relevaient toujours pendant la guerre, et regagnaient toute leur considération et leur importance. L'impatience, le ressentiment, l'indignation, s'emparaient tour à tour de son âme : la violence de ces passions altéra son tempérament, et peut-être affaiblirent sa raison. Il devint morne, pensif, aimant la retraite et la solitude. Le jour il paraissait absorbé dans une profonde méditation, pendant la nuit il était troublé de ces terreurs paniques qui agitent les esprits faibles et les imaginations déréglées. Pour tirer le roi de cette espèce de léthargie, les ministres imaginèrent de concerter une invasion vers les frontières occidentales du royaume, et ils vinrent à bout d'engager les barons des provinces voisines à mettre sur pied les troupes nécessaires pour entrer dans le pays ennemi. Mais rien ne put faire revenir le roi de son aversion pour les nobles, ni de la jalousie qu'il avait conçue de leur pouvoir. Il ne voulut pas même leur confier le commandement des forces qu'ils avaient rassemblées : il fut donné à Olivier de Sinclair, son favori. Aussitôt que ce général parut pour prendre possession de sa nouvelle dignité, la rage et l'indignation s'emparèrent de tous les esprits, l'armée entière se mutina. Cinq cents Anglais, qui par hasard s'en aperçurent, attaquèrent les Écossais dans un moment de désordre. La haine pour le roi, le mépris pour le général, produisirent un effet dont on ne voit point d'exemple dans l'histoire. Ni la crainte de la mort, ni l'amour de la liberté, ne purent contenir les Écossais. Dix mille hommes se rendirent à un corps bien inférieur, et mirent bas les armes sans tirer un seul coup. Aucun ne voulait une victoire qui aurait procuré la satisfaction du roi et de son favori. Un petit nombre chercha son salut dans la fuite, les Anglais eurent le choix des prisonniers qu'ils voulurent faire, et presque toutes les personnes de distinction qui avaient marché à cette expédition restèrent entre leurs mains. Cet événement surprenant donna au roi de nouvelles preuves de l'indisposition générale de la noblesse, lui fit apercevoir plus que jamais toute sa faiblesse, et la perte entière de son autorité. Incapable de supporter ces insultes répétées, il se trouvait en même temps hors d'état d'en tirer vengeance. Une profonde mélancolie et un désespoir sombre succédèrent aux transports de rage qu'il avait fait éclater, lorsqu'il reçut la première nouvelle de la déroute de son armée. L'âme en proie à toutes les passions violentes ennemies de la vie, sa constitution jeune et vigoureuse fut bientôt entièrement détruite. Quelques auteurs de ce siècle ont attribué au poison la mort prématurée de ce prince. Mais les maladies de l'esprit deviennent souvent mor-

telles lorsqu'elles sont portées à l'excès, et les effets connus que les traverses, la colère et le ressentiment peuvent produire sur un tempérament sanguin et emporté, font suffisamment connaître les causes de sa fatale destinée. « Sa mort, « dit Drummond, prouve que son âme était élevée et au-dessus de la médiocrité : il sut mourir; mais il ne put pas supporter un désastre « honteux. » Si Jacques avait survécu à son infortune, il serait arrivé l'une de ces deux choses : ou la violence de son tempérament l'aurait porté à attaquer ouvertement les nobles, qui auraient trouvé dans la personne du roi Henri un protecteur puissant, plein de volonté, et dont ils auraient tiré les mêmes secours que la reine Élisabeth sa fille accorda aux mécontens dans le règne suivant. En ce cas là, une guerre civile et très dangereuse était inévitable. Si Jacques s'était trouvé forcé d'accepter les offres d'Henri, et de se réconcilier avec la noblesse d'Écosse, l'Église aurait été sacrifiée à cette union, la réformation, suivant le plan d'Henri, aurait pris force de loi, on se serait emparé de la plus grande partie des biens de l'Église, et l'amitié du roi avec les barons aurait été cimentée par le partage de ces dépouilles.

Tels furent les efforts de nos rois pour rabaisser le pouvoir exorbitant des nobles. Si le succès n'y répondit point, nous ne devons pas en conclure que leurs projets n'eussent pas été conduits avec prudence. Toutes les circonstances paraissaient combinées contre la couronne. Des événemens qui n'étaient que l'effet du hasard concouraient avec les causes politiques pour faire échouer les mesures les mieux concertées. L'assassinat d'un roi, la mort subite d'un autre, le désespoir d'un troisième, soutinrent l'aristocratie, et contribuèrent autant que ses propres forces à la préserver de sa ruine.

Au milieu de toutes ces agitations, l'influence que nos rois avaient dans leurs parlemens est une circonstance qui paraît d'abord inexplicable, et qui mérite une attention particulière. Comme ces assemblées étaient presque entièrement composées de nobles, il serait naturel de penser qu'ils en dictaient toutes les décisions. On voit néanmoins, au contraire, que chaque roi trouva toujours, dans les parlemens, de la condescendance à ses volontés, et qu'il en obtenait les lois qu'il jugeait nécessaires pour l'agrandissement de l'autorité royale. Toutes les affaires y étaient expédiées promptement et avec unanimité; et il n'est fait mention, dans aucun de nos historiens, d'oppositions formées dans les parlemens contre les volontés de la cour, ni de difficultés suscitées pour traverser les mesures qui pouvaient être agréables au roi. Pour expliquer cette singularité, il est à propos de remonter à l'origine du parlement, et d'en examiner la constitution.

Le génie du gouvernement féodal, uniforme dans toutes ses opérations, produisait dans les petites communautés les mêmes effets que dans les grandes. Le territoire d'un baron était en petit la représentation d'un royaume. Le baron avait le droit de juridiction, mais ceux qui relevaient de lui, étant hommes libres et non *serfs*, ne pouvaient être jugés que par leurs pairs. En conséquence ces mêmes vassaux formaient les tribunaux des barons et les aidaient dans l'administration de la justice, tant pour rendre les jugemens, que pour les exécuter. Lorsqu'ils étaient assemblés à cet effet, ils faisaient, d'un consentement mutuel, les règlemens qui pouvaient tendre au bien général de leur petite société. Ils accordaient aussi assez souvent, de leur plein gré, des secours proportionnés aux besoins de leur suzerain. Ne faisons que changer le nom; au lieu de celui de baron, mettons celui de roi, et nous verrons le parlement dans ses premiers commencemens : nous apercevrons les premières traces du pouvoir dont ses membres sont aujourd'hui revêtus, comme juges, comme législateurs, comme dispensateurs des revenus publics. Nous trouverons ensuite une analogie sensible entre nos parlemens actuels, et les anciens parlemens distingués par les dénominations de *cour du roi*, de *grand conseil du roi*, et nous verrons beaucoup de rapport entre les membres de nos parlemens d'aujourd'hui et ceux qui constituaient ces anciens tribunaux. Dans tout royaume féodal, ceux qui relevaient *directement* du roi, étaient obligés par leur condition de tenanciers, d'accompagner le roi, et de l'assister dans ses cours de justice. Cela n'était point regardé comme un privilége; mais comme un service de fief. On exigeait la même chose des évêques, des abbés et des ecclésiastiques du premier ordre, qui, tenant de grandes possessions de la couronne, étaient regardés

comme sujets aux mêmes charges. Les parlemens ne restèrent pas long-temps dans cet état. Les villes qui s'enrichissaient de jour en jour, vinrent au point de supporter une grande partie des taxes publiques; quelques habitans venant à gagner de l'estime et de la considération, et étant affranchis par le souverain, obtinrent une place dans le parlement. Mais comme il aurait été déraisonnable de donner un tel privilége, ou d'imposer une telle charge à toute une communauté, chaque bourg eut la permission de choisir un ou deux de ses citoyens pour comparaître au nom de tous les habitans, et ce fut ainsi que la *représentation* fut d'abord établie. Une autre innovation bien plus importante, fut la suite naturelle de celle qu'on vient de rapporter. Les vassaux de la couronne étaient originairement en petit nombre et très puissans. Mais comme il est impossible de rendre les propriétés fixes et permanentes, une grande partie de leurs possessions fut démembrée, et passa en d'autres mains, par différentes sortes d'aliénations. De là vint la distinction des *grands* et des *petits barons*. Les premiers étaient ceux qui avaient conservé leurs fiefs patrimoniaux dans tout leur entier : les autres étaient les vassaux de la couronne, les plus nouveaux et les moins puissans. Mais les uns et les autres étaient également obligés à tous les services féodaux, et tenus en conséquence d'assister au parlement. Les petits barons, qui formaient un corps assez considérable, trouvaient cette obligation très onéreuse. Ils désavouaient des priviléges qui leur étaient à charge; ils obtenaient des chartres d'exemption pour se dispenser d'assister aux parlemens, et les bourgs renonçaient au droit d'élire leurs représentans. Enfin les efforts que faisaient nos ancêtres pour se délivrer de l'obligation de prendre leur séance au parlement paraîtraient incroyables, si l'on ne voyait aujourd'hui leur postérité en faire de bien plus grands pour l'obtenir. On trouva aisément le moyen de satisfaire les petits barons et les bourgs, et d'assurer en même temps le roi d'un nombre suffisant de membres pour son grand conseil, en délivrant ses vassaux d'une charge inutile. Les grands barons ne furent point dégagés de l'obligation d'assister en personne; les petits barons en furent exemptés, à condition qu'ils éliraient dans chaque comté un certain nombre de représentans pour comparaître en leur nom. Le parlement se trouva ainsi complet et garni de tous ses membres. Il était composé de lords spirituels et temporels, des députés des provinces et des députés de la bourgeoisie. Un pareil concours de circonstances contribua à perfectionner le gouvernement d'Angleterre bien plus tôt que celui d'Écosse. La rigueur des statuts féodaux fut radoucie de meilleure heure chez les Anglais; on remédia bien plus facilement à leurs défauts dans un royaume que dans l'autre. Les Anglais tracèrent la voie à tous ces changemens. Les députés de la bourgeoisie, et les députés des provinces comparurent dans le parlement de cette nation, avant qu'il en fût question dans le nôtre. Les députés de la bourgeoisie ne furent admis pour la première fois dans le parlement d'Écosse, que sous Robert Bruce [1], et dans le préambule des lois de Robert III, on les trouve rangés parmi les membres constituans de cette assemblée. Les petits barons furent redevables à Jacques d'un statut qui les exemptait d'assister en personne, et qui leur permettait d'élire leurs représentans. On saisit avec avidité l'exemption, mais on fit si peu de cas de ce privilége d'élection de représentans, qu'excepté en une ou deux occasions, il fut négligé pendant cent soixante ans. Jacques VI fut le premier qui obligea les petits barons d'envoyer régulièrement leurs représentans au parlement [2].

Le parlement d'Écosse était donc anciennement composé des grands barons, des ecclésiastiques, et d'un petit nombre de représentans des bourgs. Il n'était point partagé comme en Angleterre, en deux chambres, mais il ne composait qu'une même assemblée, à laquelle présidait le lord chancelier [3].

[1] Abercromby, I, 635.

[2] *Essays on Brit. Antiq.* Ess. II. Dalrymp. *Hist., of feud. prop.*, chap. VIII.

[3] Il paraît qu'en Angleterre les pairs et les communes ont formé de bonne heure deux chambres séparées. Jacques Ier, imitateur passionné de toutes les coutumes des Anglais, eut probablement l'intention d'introduire en Écosse une différence remarquable entre les grands et les petits barons. Au moins est-il vrai qu'il décida que leurs consultations ne seraient pas dirigées par le même président. Mais par une loi de l'année 1827, il ordonna que « parmi les commissaires de toutes les provinces on « choisirait un homme sage et expérimenté, qui serait « appelé l'orateur général du parlement, et qui propo- « serait tous les besoins et affaires en général, et chacun

Dans ces siècles grossiers, les parlemens n'avaient point acquis le degré de considération qu'ils ont aujourd'hui. La science du gouvernement était très imparfaite chez ce peuple guerrier. Il était peu instruit des arts de la paix, il ne possédait point les talens qui font briller dans les débats d'une assemblée, et même il les méprisait. Des barons fiers et hautains n'aimaient point ces cours de justice, où ils ne pouvaient paraître qu'avec des marques évidentes de leur infériorité. Les parlemens étaient souvent assemblés à la hâte, et suivant les ordonnances qui émanaient du roi à cet effet : il y a lieu de croire qu'il pouvait en exclure ceux qui étaient opposés à ses desseins. Dans un temps où les actions de violence étaient communes, la décence peu observée, l'autorité des lois peu respectée, on n'aurait pas pu, sans courir bien des risques, s'opposer aux volontés du roi, au milieu de sa cour. Les grands barons ou lords du parlement étaient en fort petit nombre. Ils n'étaient encore que cinquante-trois au commencement du règne de Jacques VI [1]. Les ecclésiastiques qui étaient en pareil nombre, et tous dévoués à la couronne, pour les raisons que nous avons déjà rapportées, ne laissaient aucune espérance aux barons de remporter la victoire dans les débats. D'un autre côté, les nobles eux-mêmes n'étaient pas aussi empressés qu'on aurait pu le croire, à s'opposer aux actes de parlement, favorables aux prérogatives du roi. Sûrs de leur propre force et de l'impossibilité où le roi aurait été de mettre de pareils actes à exécution sans leur assistance, ils comptaient qu'ils pourraient toujours ou les éluder ou les mépriser. Les statuts qui avaient été faits pour retraire les domaines du roi, et pour réunir à la couronne les juridictions aliénées, statuts répétés sous chaque règne, et autant de fois violés et dédaignés, étaient une preuve toujours existante de l'impuissance des lois lorsqu'on y opposait la force. Tout ce détail d'événemens combinés pourrait être suffisant pour rendre raison de l'ascendant que nos rois avaient pris dans le parlement. Mais sans y avoir recours, une seule circonstance, particulière au parlement d'Écosse, et dont nous n'avons point jusqu'ici fait mention, répandra une grande lumière sur un fait qui est, en apparence, absolument opposé à tout ce que nous avons dit de la faiblesse du roi et de la puissance des nobles.

En consultant les plus anciens monumens, où il est parlé de l'origine et de la constitution de nos parlemens, nous y trouvons un comité, distingué par la dénomination de *lord des articles*. La fonction de ces lords était de préparer et rédiger toutes les affaires qui devaient être portées au parlement. Chaque proposition pour quelque loi nouvelle était portée dans ce comité, et les lords pouvaient, suivant leur bon plaisir, l'approuver ou la rejeter. S'ils l'approuvaient, on en formait un bill qu'on présentait au parlement : s'ils la rejetaient, on ne pouvait plus en faire mention dans cette assemblée. Ce comité devait ce pouvoir extraordinaire, dont il était revêtu, à l'esprit militaire des nobles. Trop impatiens pour s'assujettir au détail des affaires civiles, trop violens pour observer les formalités, pour se prêter à toutes les opérations nécessaires à la conduite de ces affaires, ils furent bien aises de se décharger de ces soins sur un petit nombre, et de n'avoir plus qu'à donner ou refuser leur consentement aux bills qui leur seraient présentés. Les *lords des articles* avaient ainsi la direction de toute la procédure dans le parlement, et ils avaient encore le droit de rejeter les affaires proposées avant qu'elles fussent mises en délibération. Ce comité était nommé et constitué de manière que ce privilége remarquable se trouvait entièrement entre les mains du roi, qui, suivant toutes les apparences, avait seul, autrefois, le droit de nommer les *lords des articles* [1]. Ils furent ensuite élus par le parlement,

« en particulier, appartenant aux communes dans le par-« lement ou conseil général. » Cependant on ne voit point que cet orateur ait jamais été nommé ; et par une loi subséquente, le chancelier fut déclaré président perpétuel du parlement.

[1] And. Coll., v. I, pref. 40.

[1] On voit dans des registres authentiques, qu'un parlement fut ajourné au 12 mars 1566, et que les *lords des articles* furent nommés et s'assemblèrent le 7 de ce mois, cinq jours avant la tenue du parlement. Si ces lords pouvaient régulièrement être ainsi élus plusieurs jours avant l'assemblée du parlement, il est naturel d'en conclure que le prince seul était en droit de les élire. On trouve, dans le même temps, deux relations différentes de la forme de ces sortes d'élections. Dans l'une on entend la reine Marie elle-même parler dans une lettre à l'archevêque de Glasgow. « Nous, accompagnés de notre « noblesse actuellement avec nous, passons au Tolbuith « d'Edimbourg, pour tenir notre parlement le septième

et ils étaient composés d'un nombre égal de chaque état : le plus ordinairement de huit lords séculiers, de huit lords ecclésiastiques, de huit représentans des bourgs, et de huit grands officiers de la couronne.

Dans cette assemblée, les huit ecclésiastiques et les officiers de la couronne étaient entièrement dévoués au roi. Quant aux lords séculiers et aux députés des bourgs, il eût été presque impossible que le choix fût tombé sur un nombre de personnes toutes également disposées à se réunir, pour s'opposer aux desseins du roi. L'influence que le prince avait dans l'élection de ces lords, la facilité qu'il trouvait à les gagner lorsqu'ils étaient élus, lui faisaient trouver en eux la même condescendance à ses volontés que dans ceux de son conseil privé. Au moyen de l'autorité qu'il avait sur ces lords, il pouvait s'opposer à une décision dans le parlement, tant avant qu'après les débats : et ce qui paraît tout-à-fait incroyable, c'est que le souverain le plus limité qu'il y eût alors en Europe, avait sur ce point des prérogatives auxquelles les plus absolus n'ont jamais pu atteindre [1].

Après avoir exposé la constitution intérieure de l'Écosse, je crois qu'il est à propos d'y ajouter le coup d'œil de l'état politique de l'Europe dans le siècle où je commence mon histoire. Une connaissance parfaite de ce système général, dont chaque royaume en Europe forme une partie, n'est pas moins nécessaire pour l'intelligence de l'histoire d'une nation, que la recherche de ses lois et de son gouvernement particulier. Ce dernier objet nous fait apercevoir les causes des événemens et des révolutions domestiques; mais sans le premier, les traités avec l'étranger deviendraient pour nous des mystères incompréhensibles. Ce coup d'œil politique répand la lumière sur plusieurs passages obscurs de notre histoire, et nous fait connaître les causes, dans des circonstances où la foule des historiens n'a vu que des effets.

La destruction du gouvernement féodal en France, sa décadence dans les royaumes voisins, firent dans l'état politique de l'Europe un changement remarquable : des royaumes qui morcelés, et répartis entre les nobles, étaient peu considérables, gagnèrent de la consistance et de la

« jour du courant et élire les lords des articles. » En expliquant ces mots suivant les règles exactes de la grammaire, on en devrait conclure que la reine elle-même élisait ces lords. Cependant, il est plus vraisemblable que Marie a voulu dire que les nobles présens auprès d'elle, savoir, ses conseillers privés et autres, ont élu les lords des articles. Keith. *Hist. of Scotland,* page 331. L'autre exemple est le rapport du lord Rutwen, qui dit expressément que la reine elle-même élut les lords. *Keith's append.*, page 126. Le choix de ces deux opinions est indifférent. Si les conseillers privés et les nobles actuellement à la cour avaient le droit d'élire les lords des articles, cela était aussi avantageux pour la couronne que si le prince en avait eu seul la nomination.

[1] Après avoir traité à fond l'histoire du comité des lords des articles autant que le sujet de ce livre préliminaire pouvait l'exiger, je crois que la connaissance des variations postérieures de cet établissement singulier, et l'usage que nos rois surent en faire pour leurs vues politiques, pourront satisfaire la curiosité de quelques-uns de mes lecteurs. Lorsque les parlemens devinrent plus nombreux et plus considérables par l'admission des représentans des petits barons, la conservation de leur crédit sur les lords des articles devint dans la même proportion un objet de plus en plus intéressant pour nos rois. Jacques VI, sous prétexte que les lords des articles ne pouvaient point avoir le loisir d'examiner la multitude d'affaires qui leur était présentée, obtint un acte qui commettait quatre personnes tirées de chaque *État*, qui s'assembleraient vingt jours avant l'ouverture du parlement, pour recevoir toutes les requêtes, etc., etc.; qui, rejetant ce qu'ils jugeraient inutile ou de peu d'importance, feraient enregistrer dans un livre ce qu'ils croiraient digne de l'attention des lords des articles. Il n'y eut rien de réglé dans l'acte au sujet du choix des personnes qui devaient composer ce corps d'élite, et le roi se serait tout naturellement attribué ce privilége. Lorsqu'en 1633, Charles I[er], entreprenant d'introduire ces innovations qui furent si désagréables à la nation, craignit l'opposition de son parlement, dans le dessein de la prévenir, il employa la ruse pour s'assurer des lords des articles. On donna commission aux pairs laïques de choisir huit évêques, aux évêques d'élire huit pairs : ces seize personnes s'assemblèrent et élurent huit chevaliers de comtés, et huit députés de bourgs, et on y ajouta les officiers de la couronne suivant l'usage ordinaire. En supposant seulement huit pairs attachés à la cour, dans un corps aussi nombreux que celui des pairs d'Écosse l'était alors, il est évident que le choix des évêques ne pouvait pas manquer de tomber sur ces huit pairs, et en conséquence tous les lords des articles devenaient les instrumens et les créatures du roi. Cet usage si incompatible avec la liberté, fut aboli pendant la guerre civile, et le statut de Jacques VI fut révoqué. Les parlemens, après le rétablissement, tombèrent plus que jamais dans sa servitude. Ce qui n'avait d'abord été qu'une subtilité passagère, fut établi, sous le règne de Charles I[er], en loi stable et permanente. « Quant à moi, dit l'auteur duquel j'ai « tiré la plupart de ces particularités, je trouve notre « parlement auteur de la restauration moins criminel « d'avoir accordé ouvertement au roi le droit de refus « avant les débats, que d'avoir, par des souterrains et des

de leur concitoyen. Le prevôt d'Édimbourg, son fils, et plusieurs autres personnes de distinction furent tués dans cette émeute, et les Français furent obligés de sortir de la ville pour se soustraire à la furie des habitans. Malgré cette ancienne alliance entre la France et l'Écosse, malgré cette longue suite de bons offices mutuels entre les deux nations, les Écossais commencèrent à prendre pour les Français une aversion qui jeta bientôt de profondes racines, et qui fut suivie des plus tristes effets.

Nous n'avons rien dit de l'état de la religion en Écosse depuis la mort du cardinal Beatoun. Pendant le cours de la guerre avec l'Angleterre, le clergé n'avait pas eu le temps d'inquiéter les protestans, et ces derniers n'étaient pas assez en force pour espérer autre chose que la tolérance et l'impunité. La nouvelle doctrine était encore dans son enfance : dans un court espace de tranquillité elle prit des forces, et s'avança à pas fermes et rapides vers son entier établissement dans le royaume. Les premiers qui prêchèrent en Écosse contre le papisme, et dont quelques-uns avaient déjà paru sous le règne de Jacques V, étaient plus recommandables par leur piété et leur zèle que par leur savoir. Ils ne connaissaient les principes de la réforme qu'imparfaitement, et ne les tenaient que de la seconde main. Quelques-uns de ces prédicateurs avaient été élevés en Angleterre, et tous avaient emprunté leurs idées des livres publiés dans ce pays. Dans les faibles commencemens de cette aurore naissante, ce n'était qu'en tremblant qu'ils faisaient quelques pas de plus que leurs maîtres; mais bientôt la doctrine et les écrits des réformateurs étrangers furent généralement connus, et dans ce siècle où l'on voulait tout approfondir, on força tous les obstacles pour arriver à la connaissance du vrai; la découverte d'une erreur apprit à en dévoiler d'autres; une imposture démasquée en laissa voir une multitude; tout l'édifice, élevé dans des temps de ténèbres par les mains de l'ignorance et de la superstition, commença à chanceler : il ne fallait plus pour le détruire entièrement, qu'un chef audacieux et entreprenant, capable de diriger l'attaque. Tel fut le fameux Jean Knox, qui joignait à des connaissances et à des vues plus étendues que celles de ses prédécesseurs, une intrépidité qui le mettait au-dessus de toutes craintes. Il commença à prêcher publiquement à Saint-André, en l'année 1547, avec tout le succès qui accompagne ordinairement une éloquence hardie et populaire. Au lieu de s'amuser à élaguer les branches du papisme, il en frappa directement les racines, et il attaqua en même temps la doctrine et la discipline de l'ancienne église, avec une véhémence qui lui était particulière, et tout-à-fait analogue aux mœurs et au goût de ce siècle.

Un adversaire tel que Knox ne pouvait pas aisément échapper à la fureur du clergé, qui apercevait avec douleur le but et les progrès de ses opinions. Knox se réfugia d'abord dans le château de Saint-André, et tant que les conjurés s'y maintinrent, il y prêcha publiquement sous leur protection. La grande révolution arrivée en Angleterre après la mort de Henri VIII ne contribua pas moins que le zèle de Knox au renversement de l'église romaine en Écosse. Henri avait relâché les chaînes du papisme, il en avait rendu le joug plus léger. Les ministres de son fils Édouard VI les brisèrent entièrement, et établirent la religion protestante à peu près sur le même pied où elle est aujourd'hui dans ce royaume. Cet exemple influa sur l'Écosse, et les heureux effets de la liberté religieuse recouvrée chez une nation inspirèrent à l'autre un désir égal de la recouvrer. Les réformateurs avaient jusque alors été obligés d'user de beaucoup de précautions; ils se hasardaient rarement à prêcher en public; ils se tenaient toujours dans quelques maisons particulières, et à une certaine distance de la cour. Ils s'accréditèrent peu à peu, principalement parmi le peuple et les personnes d'un moyen état, ainsi qu'il arrive toujours à la naissance d'une religion nouvelle. Mais quelques nobles de la première distinction ayant alors adopté publiquement leurs principes, ils ne furent plus dans la nécessité de se conduire avec la même circonspection; la sécurité et l'encouragement donnèrent du ressort à leurs prédications, et en étendirent les succès. Les moyens d'acquérir des idées nouvelles et de les répandre furent plus communs, et le goût d'innover, qui dominait alors, devint de jour en jour plus général et plus entreprenant.

Ce zèle pour la nouveauté fut néanmoins un peu modéré, au grand avantage de la réformation, qui n'avait pas encore pris assez de vigueur et de consistance pour renverser un système

fondé sur la politique la plus raffinée, et soutenu par un pouvoir formidable. Dans ces circonstances, toute entreprise de la part des protestans aurait été fatale à leur doctrine, et ce fut une preuve bien sensible, tant de l'autorité que de la pénétration des chefs de ce parti, d'avoir su modérer le zèle d'un peuple violent et impétueux, et d'avoir attendu des conjonctures plus favorables, qui rendirent chaque pas décisif, et qui assurèrent toutes leurs démarches.

Cependant leur cause reçut de nouveaux secours de deux endroits différens, d'où elle semblait ne devoir pas les attendre. L'ambition de la maison de Guise, et le zèle aveugle de Marie, reine d'Angleterre, hâtèrent le renversement du trône pontifical en Écosse, et par une combinaison singulière d'événemens, les personnes qui s'opposaient avec le plus de chaleur à la réformation dans les autres parties de l'Europe devinrent les instrumens des progrès du protestantisme en Écosse.

Marie de Guise avait toute l'audace, toute l'ambition qui faisaient le caractère distinctif des princes de sa maison. Mais en elle ces passions étaient tempérées par l'aménité particulière à son sexe, par une modération et une dextérité singulière; ses frères suivaient avec témérité les plus grands objets, prenaient des mesures hardies pour arriver à leurs fins, et les soutenaient par un grand courage. La reine avait soin de cacher ses desseins avec tout l'art dont une femme est capable; la politique la plus fine et la plus prudente la portait par degré au pouvoir suprême. L'heureuse application de ses talens lui donna une grande influence dans les conseils d'une nation qui jusque-là n'avait point connu le gouvernement d'une femme; et sans avoir aucun droit de prendre part à l'administration des affaires, elle vint à bout d'en envahir la principale direction. Mais elle se lassa bientôt de ce pouvoir précaire, de cette autorité partagée, que l'inconstance du régent ou l'ambition de ceux qui le gouvernaient, pouvait aisément détruire. Elle commença à tramer de nouvelles intrigues, elle travailla sourdement à perdre le régent, et à se frayer le chemin au poste éminent qu'il occupait. Ses frères entrèrent dans son projet avec chaleur, et l'appuyèrent de tout leur crédit à la cour de France. Henri II adopta avec plaisir des mesures qui lui donnaient l'espérance de diriger à son gré les mouvemens de l'Écosse, et de pouvoir à la première rupture avec l'Angleterre, tourner toutes ses forces contre ce royaume.

La reine douairière avait deux moyens à choisir pour arriver au point d'élévation qu'elle ambitionnait, ou d'enlever à force ouverte le pouvoir au régent, ou de l'obtenir de son propre consentement. La circonstance d'une minorité, le génie remuant d'un peuple porté à la guerre et aux factions, rendaient le premier de ces expédiens incertain et très dangereux; l'autre paraissait absolument impraticable. Persuader à un homme de se démettre volontairement du pouvoir suprême, de descendre au niveau de ceux qu'il avait vus à ses pieds, et de se contenter de la seconde place après avoir occupé la première, était un projet qu'on pouvait regarder comme chimérique et extravagant. Ce fut néanmoins celui à qui la reine donna la préférence, et cette entreprise singulière fut amplement justifiée par le succès.

L'humeur vague et les irrésolutions du régent, le royaume tombé dans d'affreuses calamités sous son administration, avaient porté contre lui, au plus haut point, les préventions des nobles et du peuple : la reine sut adroitement et avec le plus grand secret, fomenter ces dispositions. Tous ceux qui aspiraient au changement étaient assurés de trouver à sa cour un accueil favorable : on entretenait leur mécontentement par des promesses et des espérances, qui dans tous les temps ont séduit la crédulité des esprits séditieux. Les partisans de la réformation étant le corps le plus nombreux parmi les ennemis du régent, et qui faisait le plus de progrès, la reine s'attacha à les gagner, et suivit ce plan avec une attention particulière. Ses mœurs douces et engageantes, une indifférence apparente pour les points de religion contestés, donnaient un air de vérité aux assurances de protection et de tolérance qu'elle prodiguait. Certaine de voir entrer dans ses vues une partie aussi considérable de la nation, elle partit pour s'en aller en France, sous prétexte d'y voir sa fille. Elle eut soin de se faire accompagner par ceux de la noblesse qui avaient le plus de crédit et d'autorité parmi leurs concitoyens. Ces nobles, amollis par les délices d'une cour élégante, flattés des prévenances du roi de France, séduits par les

caresses de la maison de Guise, gagnés par quelques faibles grâces distribuées à propos, et par de grandes promesses, furent à la fin disposés à seconder les vues de la reine et à favoriser toutes ses prétentions.

Pendant que la reine avançait ainsi par des voies lentes, mais assurées, l'accomplissement de ses desseins, le régent, ou ne prévit point, ou négligea de prévenir le danger qui le menaçait. La première nouvelle qu'il reçut du complot qui se tramait lui fut apportée par deux de ses plus intimes confidens, Carnegie de Kinnaird, et Panther, évêque de Ross, que la reine avait gagnés, et qu'elle avait employés comme les instrumens les plus propres à obtenir le consentement du régent. On lui fit les premières ouvertures au nom du roi de France. Elles furent soutenues par des menaces capables d'en imposer à l'âme timide du régent, et adoucies par toutes les promesses qui pouvaient lui faire accepter une proposition aussi désagréable. D'une part, on lui offrait la confirmation du titre de duc qu'il avait en France, avec une forte pension; de faire reconnaître par le parlement d'Écosse son droit de succession à la couronne, et de faire ratifier publiquement tout ce qu'il avait fait pendant sa régence. D'un autre côté, on lui peignait avec les plus vives couleurs le danger d'encourir la disgrâce du roi de France, l'autorité de la reine douairière, et son crédit parmi le peuple, la haine que les nobles lui portaient, et les dangers auxquels il s'exposerait s'il était obligé de rendre compte de son administration. Il n'était pas possible de souscrire sans quelque difficulté à une proposition aussi imprévue et aussi extraordinaire; et si l'archevêque de Saint-André eût été présent pour fixer l'irrésolution du régent, et donner de la consistance à un esprit susceptible de toutes sortes d'impressions, le régent aurait, selon toutes les apparences, rejeté avec dédain les offres et la proposition; mais heureusement pour la reine, ses desseins ne pouvaient point alors être traversés par la sagacité et l'ambition du prélat; il était malade à toute extrémité, et pendant son absence, les manœuvres des émissaires de la reine agirent aisément sur une âme flexible, contre-balancèrent l'activité des plus fortes passions humaines, et déterminèrent enfin le régent à se démettre volontairement du pouvoir suprême.

La reine, après avoir gagné un point de cette importance avec tant de facilité, repassa en Écosse, parfaitement convaincue qu'elle allait se mettre en possession de sa nouvelle dignité. Mais elle trouva l'archevêque rétabli de cette maladie que les médecins ignorans d'Écosse avaient regardée comme incurable; le prélat dut sa guérison aux soins du fameux Cardan, l'un de ces aventuriers philosophes sans aveu, dont l'Italie fourmillait alors. Un génie actif et entreprenant lui avait fait faire plusieurs découvertes dignes de l'estime d'un siècle même plus éclairé; une imagination déréglée l'avait entraîné dans ces sciences chimériques qui attiraient l'admiration de ses contemporains; comme astrologue et magicien, il était révéré; on venait le consulter de tous les endroits de l'Europe: comme philosophe qui étudiait la nature et qui avait fait des progrès dans cette science, il n'était que médiocrement connu. Il y a lieu de croire que l'archevêque ne voyait en lui que le magicien, lorsque dans sa maladie il le fit appeler: cependant ce fut au philosophe expérimenté qu'il dut sa guérison[1].

L'archevêque ainsi revenu des portes de la mort, reprit tout son ascendant sur l'esprit du régent. Son premier soin fut de l'engager à rétracter cette promesse déshonorante qui lui avait été extorquée par les artifices de la reine: cette nouvelle inconstance du régent irrita cette princesse au dernier point; elle fut néanmoins obligée de dissimuler sa surprise et son indignation, pour se donner le temps de renouer ses intrigues dans les différens partis. Elle s'attacha plus que jamais à favoriser et à caresser les protestans; elle usa de divers artifices pour se rendre agréable aux nobles; elle entreprit même de regagner le régent, et elle fit jouer tous les ressorts imaginables pour en venir à bout. Mais les insinuations de ses émissaires, qui avaient fait de si fortes impressions sur l'esprit timide du régent, n'étaient pas capables de subjuguer ni d'intimider l'archevêque. L'adresse du prélat, qui faisait languir les menées et les négociations de la reine,

[1] Cardan lui-même était plus jaloux d'être regardé comme astrologue que comme philosophe. On trouve dans son livre *de Genituris*, un calcul sur la naissance de l'archevêque. Cardan prétendait que par ce calcul il avait prévu et guéri la maladie du prélat. Il reçut de l'archevêque une récompense de 1800 écus, somme considérable en ce temps là. *De Vitâ suâ*, p. 32.

donna du nerf au régent, qui se maintenait dans son poste avec toute l'adresse et la fermeté que demandait un objet de cette importance. Cependant la défection générable des nobles, l'accroissement du pouvoir des protestans, tous dévoués à la reine douairière, les sollicitations réitérées du roi de France, et plus que tout, l'intervention de la jeune reine qui venait d'entrer dans sa douzième année, et qui réclamait le droit de nommer, suivant son bon plaisir, à l'office de régent, forcèrent enfin le comte d'Arran d'abdiquer cette place éminente, après l'avoir occupée pendant plusieurs années. Il obtint néanmoins pour lui les mêmes avantages qui lui avaient d'abord été promis.

Ce fut dans le parlement, assemblé le 10 avril 1554, que le comte d'Arran fit cette résignation singulière, et que Marie de Guise fut élevée à cette dignité, qui faisait depuis si long-temps l'objet de ses désirs. On vit alors toutes les voix se réunir pour élever une femme et une étrangère au pouvoir suprême, sur un peuple féroce et turbulent, qui s'était rarement soumis, sans quelque résistance, au gouvernement ancien et légitime de ses rois naturels.

Pendant que la reine douairière d'Écosse contribuait ainsi aux progrès de la réforme par la protection qu'elle lui accordait par des motifs d'ambition, la reine d'Angleterre, en persécutant les réformateurs dans son royaume, remplissait l'Écosse de personnages actifs et capables d'étendre cette même religion. Marie était montée sur le trône d'Angleterre après la mort de son frère Édouard, et elle avait aussitôt épousé Philippe II, roi d'Espagne. Elle joignait à l'esprit d'intolérance de l'église romaine, et à la barbarie du siècle, le ressentiment de ses souffrances particulières et de celles de sa mère, qu'elle attribuait à la religion réformée; une humeur chagrine et sévère, qui lui était naturelle, aigrissait encore toutes ses passions, et les portait aux dernières extrémités. La cruauté de ses persécutions égala tous les forfaits de ces tyrans qui ont été dans leur temps l'opprobre du genre humain. Tout le fanatisme du clergé ne suivait que de loin l'impétuosité du zèle de Marie. Philippe lui-même, ce prince inexorable, fut dans quelques occasions obligé de modérer la rigueur de la reine. Quelques réformateurs des plus distingués furent livrés aux supplices; d'autres prirent la fuite pour se sauver de l'orage. La plupart trouvèrent en Suisse et en Allemagne un asile assuré; plusieurs autres, soit par choix, soit par nécessité, se réfugièrent en Écosse.[1] Ce qu'ils avaient vu et souffert en Angleterre n'était pas propre à refroidir leur zèle, ni à diminuer leur indignation contre le papisme; leurs attaques n'en furent que plus hardies et plus heureuses, et leur doctrine se répandit rapidement dans tous les états.

Cette nouvelle doctrine, qui ne tendait qu'à rectifier les opinions et à réformer les mœurs, n'avait point jusqu'alors produit d'autres effets; mais elle prit bientôt un plus grand essor, et commença à agir avec bien plus de violence; on chercha les occasions, non-seulement de détruire la religion établie, mais même d'ébranler le trône, et de mettre le royaume en danger. Les causes politiques qui facilitèrent l'entrée de ces nouvelles opinions dans le royaume, et qui les y répandirent si rapidement, méritent ici une attention et des recherches particulières. La réformation est, dans l'histoire du genre humain, un des événemens les plus remarquables; et sous quelque point de vue qu'on l'envisage, il est également instructif et intéressant.

La renaissance des lettres dans les quinzième et seizième siècles tira le monde de la léthargie dans laquelle il était plongé depuis si long-temps: l'esprit humain sentit ses forces, rompit les entraves qui le retenaient, secoua le joug de l'autorité, se hasarda à parcourir un plus grand cercle, et poussa ses recherches sur toutes sortes d'objets, avec une audace singulière et les succès les plus surprenans.

L'homme étant devenu capable de faire usage de sa raison, la religion fut une des premières

[1] John Knox, le réformateur écossais, après avoir été plusieurs fois expulsé d'Écosse, s'était réfugié à Genève, et il publia dans cette ville, en 1558, un pamphlet intitulé: *Le premier son de la trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes;* il revint s'établir en Angleterre. Élisabeth, irritée de son pamphlet, l'expulsa, et il vint se réfugier en Écosse. Là il fut plus que jamais le maître de la multitude, et, soutenu de ses nombreux amis, fit sanctionner par le parlement écossais la profession de foi qu'ils avaient rédigée, et abolir la juridiction des cours ecclésiastiques. Sous les règnes de Marie et de Jacques VI son fils, il soutint une lutte acharnée dans laquelle il montra autant de violence que d'intrépidité, et parvint enfin à faire triompher ses doctrines qui sont les doctrines régnantes en Écosse.

choses qui attira son attention. Long-temps avant que Luther eût publié ses thèses fameuses qui ébranlèrent le trône pontifical, la science et la philosophie avaient découvert à quelques Italiens les impostures et les absurdités de la superstition établie. Ces peuples qui ont en partage la finesse et la subtilité, contens d'avoir fait en secret ces découvertes, étaient peu disposés à prendre le caractère dangereux de réformateurs; il n'appartient, disaient-ils, qu'aux sages de connaître le vrai, pendant que les âmes vulgaires sont intimidées et gouvernées par les erreurs populaires. Les théologiens allemands, animés d'un zèle plus noble et plus désintéressé, relevèrent hardiment l'étendard de la vérité, et le soutinrent avec une intrépidité digne de l'admiration et de la reconnaissance des siècles suivans.

Pour peu qu'on soit versé dans la connaissance de l'histoire, on sait à quelle occasion Luther s'éloigna des dogmes de l'église romaine, et comment une querelle très légère dans ses commencemens, s'échauffa au point de devenir une rupture ouverte et irréparable. Du sein de l'Allemagne les opinions de Luther se répandirent par toute l'Europe avec une rapidité étonnante, et partout où elles furent prêchées, elles ébranlèrent ou renversèrent totalement le système ancien, mais établi sur de mauvais fondemens. La vigilance et l'adresse de la cour de Rome, la puissance et le fanatisme de la maison d'Autriche, étouffèrent ces nouvelles opinions dès leur naissance dans les pays méridionaux de l'Europe. Mais les esprits courageux du nord, aigris par des taxes multipliées, ne purent être ni adoucis par les mêmes artifices, ni subjugués par la même autorité. Ces peuples, animés par la piété de quelques princes, par l'avarice de quelques autres, déconcertèrent aisément les faibles oppositions d'un clergé sans lettres et sans mœurs.

Le papisme paraît avoir pris un vol plus extravagant dans les pays situés aux différentes extrémités de l'Europe. La force d'imagination et la sensibilité particulières aux habitans des pays méridionaux les rendaient plus susceptibles des impressions fortes de la terreur superstitieuse et de la crédulité. L'ignorance et la barbarie des nations du nord ne furent pas moins favorables aux progrès de ce même esprit de superstition; ne sachant rien, ils étaient disposés à tout croire; les absurdités les plus frappantes ne révoltaient point leur entendement grossier, et les fictions les moins probables étaient reçues avec une docilité stupide et une aveugle admiration.

Quant au genre de papisme qui prévalut en Écosse, il était plus que partout ailleurs infecté de superstition et d'ignorance. Les sentimens les plus capables de révolter l'entendement humain, des légendes qui passaient toute croyance, étaient proposés au peuple sans aucun palliatif, sans aucun ménagement, et on ne s'y donnait pas la peine de discuter ni de douter.

La puissance et les richesses de l'église suivaient d'un pas égal les progrès de la superstition, dont le propre est de ne point mettre de bornes à sa vénération et à ses libéralités envers ceux dont elle regarde le caractère comme sacré. Les rois d'Écosse montrèrent de bonne heure jusqu'à quel point ils en ressentaient les influences, par la quantité de biens et d'immunités qu'ils prodiguèrent au clergé. La piété somptueuse de David Ier, qui lui mérita le nom de saint, livra aux ecclésiastiques presque tous les domaines de la couronne, qui étaient alors d'une fort grande étendue. L'exemple de ce prince vertueux fut suivi par ses successeurs; le même esprit gagna les hommes de tous les états, qui comblèrent le sacerdoce de nouveaux biens. Les richesses de l'église dans tous les pays de l'Europe devinrent immenses, mais l'Écosse fut un de ceux où elles sortirent le plus tôt de leur juste proportion. Le clergé d'Écosse payait la moitié de toutes les taxes imposées dans le royaume sur les terres : or comme il y a lieu de croire que dans ce siècle les ecclésiastiques n'étaient point surchargés, on peut en conclure que dans le temps de la réformation, la moitié, ou à peu près, des biens de la nation était tombée entre les mains de ce corps, qui peut toujours acquérir et qui ne peut jamais aliéner.

L'espèce de la plupart des biens que le clergé possédait, augmentait encore son crédit. Plusieurs terres, dans toute l'étendue du royaume, relevaient des ecclésiastiques. Les terres de l'église étaient données à loyer à un prix modique, et étaient tenues par des cadets ou descendans des meilleures maisons [1]. Les rapports entre le

[1] Keith, 521, note b.

suzerain et le vassal, entre le seigneur et le tenancier, formaient des dépendances, étaient une source d'unions, dont l'église tirait les plus grands avantages : pour apprécier le pouvoir des ecclésiastiques papistes sur la nation, ces rapports méritent d'être observés avec la même attention que le montant réel de leurs revenus, et doivent entrer dans le calcul de leur puissance.

Cette part extraordinaire dans les biens de la nation était accompagnée d'un poids et d'une considération proportionnés dans le conseil suprême du royaume. Lorsque les pairs séculiers étaient en très petit nombre, lorsque les petits barons et les représentans des bourgs se trouvaient rarement aux parlemens, les ecclésiastiques en faisaient la partie la plus considérable. On voit par les anciens registres du parlement, et par la forme d'élection des lords des articles, que les décisions de cette cour suprême dépendaient en grande partie des ecclésiastiques [1].

Le respect dû à leur caractère sacré, qui était souvent porté à un point incroyable, ne contribuait pas peu à l'accroissement de leur autorité. La dignité, les titres et la préséance, attribués au clergé papiste, sont remarquables, tant pour les causes que pour les effets de cette domination qu'il avait usurpée sur le reste du genre humain. Le peuple crédule regardait les prêtres comme des êtres d'une espèce supérieure : ils n'étaient soumis ni aux mêmes lois ni aux mêmes juges. Toute la protection que la religion peut donner était accordée à leur puissance, à leurs possessions, à leurs personnes, et on essaya, même avec succès, de faire passer toutes ces choses comme également sacrées.

Toutes les sciences, qui néanmoins se réduisaient alors à fort peu de choses, étaient regardées comme concentrées dans le clergé, et cette réputation ajoutait encore au tribut de respect qu'il tirait de la religion. Les principes de la saine philosophie et du bon goût étaient entièrement inconnus : des études barbares, et qui n'apprenaient rien, en avaient pris la place. Comme les ecclésiastiques seuls étaient versés dans cette sorte de science, elle leur attirait l'estime et la considération; des connaissances superficielles excitaient l'admiration de ces siècles grossiers, plongés dans l'ignorance. La guerre était la seule occupation des nobles, la chasse leur principal amusement; ces occupations partageaient tout leur temps. L'ignorance des arts libéraux et des sciences propres à polir les mœurs leur faisait dédaigner tout ce qui était étranger au métier de la guerre, ou qui aurait demandé plus de pénétration et d'habileté que de vigueur de corps. On confiait au clergé toutes les fonctions où les talens de l'esprit étaient nécessaires, parce qu'il avait seul toutes les qualités requises pour attirer la confiance; presque toutes les grandes charges dans le gouvernement civil lui étaient dévolues. Le lord chancelier était la première personne dans le royaume, tant pour la dignité que pour l'étendue de son pouvoir. Depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la mort du cardinal Beatoun, cinquante-quatre personnes occupèrent cette dignité éminente, et de ce nombre, quarante-trois étaient ecclésiastiques [1]. Les *lords de session* étaient les juges suprêmes dans toutes les matières de droit civil; et par la constitution même de ce tribunal, il avait été établi dès son origine que le président et la moitié des sénateurs seraient des gens d'église.

On peut ajouter à tout ce qui vient d'être dit, que le clergé étant séparé du genre humain par la loi du célibat, dégagé de tous les soins, de toutes les affaires qui occupent et qui absorbent le reste des hommes, il pouvait, sans être distrait par aucun autre objet, ménager ses propres intérêts, les suivre tranquillement, et en faire son unique occupation.

La nature de ses fonctions lui donnait accès auprès de toutes sortes de personnes, et à tous les instans; il pouvait employer tous les motifs de crainte et d'espérance, de terreur et de consolation qui agissent le plus puissamment sur l'esprit des hommes. Les ecclésiastiques obsédaient les personnes faibles et crédules; ils assiégeaient les lits des malades, ils ne les laissaient pas mourir sans donner des marques de leur libéralité à l'église; ils leur enseignaient à composer pour leurs péchés avec le Tout-Puissant, en faisant des largesses à ceux qui se disent ses serviteurs.

Lorsque l'adresse des ecclésiastiques, ou la superstition des hommes n'avaient point pro-

[1] Spot, *Hist. of the Ch. of Scot.*, 449.

[1] Crawf., *Offic. of State.*

duit leur effet, le clergé avait assez de crédit pour faire autoriser toutes ses prétentions par les lois. Quiconque mourait sans faire de testament, était présumé avoir destiné son mobilier à de pieux usages. L'église s'en mettait en possession; les enfans, la veuve, les créanciers d'un homme décédé étaient souvent exclus de tout partage dans les propriétés qui étaient regardées comme sacrées [1]. Comme les hommes ont la folle présomption de croire que leur vie doit être de longue durée, et la puérilité d'éloigner d'eux toutes les idées qui les rappellent à la mort, plusieurs meurent sans mettre ordre à leurs affaires, ni déclarer leurs dernières volontés. Les usurpations hardies du clergé dans ces occasions, usurpations dont on voit des vestiges fréquens dans nos lois, quoique nos historiens n'en fassent aucune mention, peuvent encore être regardées comme une des sources les plus abondantes des richesses de l'église.

Dans ce même temps, toutes les causes matrimoniales ou testamentaires ne pouvaient être jugées que par les cours ecclésiastiques, et suivant les lois que le clergé lui-même avait faites. Les amendes et peines pécuniaires qui venaient à l'appui des décisions de ces tribunaux augmentaient encore leur autorité. Une sentence d'excommunication n'était pas moins formidable qu'un bannissement. Ces excommunications étaient lancées en plusieurs occasions et pour divers crimes : outre l'exclusion des priviléges du chrétien, elles renfermaient encore la privation de tous les droits de l'homme et du citoyen. Ces foudres de l'église, appuyées du concours de la puissance séculière et de la superstition, portaient également la destruction et la terreur.

On peut donc attribuer à ces causes générales l'accroissement immense des richesses et du pouvoir de l'église romaine; et sans entrer dans un plus grand détail, elles sont suffisantes pour faire apercevoir les fondemens qui ont servi de base à cet édifice prodigieux.

Cependant les laïques qui avaient contribué par leur superstition et leurs largesses excessives à élever le clergé d'un état pauvre et obscur, aux richesses et à la prééminence, commencèrent peu à peu à se ressentir et à murmurer de ses usurpations. Peut-on s'étonner que l'âme altière et martiale des barons fût affectée de jalousie à la vue de cette immensité de pouvoir et de richesses du clergé, et qu'ils regardassent avec le dernier mépris la fainéantise et l'oisiveté des ecclésiastiques? D'un autre côté le peuple était justement indigné de la vie indécente et licencieuse des gens d'église, et perdait beaucoup de la vénération qu'il avait ordinairement pour les hommes de cet état.

Une abondance de richesses, une extrême indolence, une ignorance crasse, et par-dessus tout cela une sévère injonction de garder le célibat, furent les causes principales qui contribuèrent à introduire la corruption des mœurs dans le clergé. Les ecclésiastiques, présumant trop du respect et de la soumission du peuple, ne se donnaient pas la peine de cacher, ni même de déguiser leurs vices. Suivant le rapport des écrivains protestans, avoués par quelques historiens papistes, la dissolution des mœurs la plus scandaleuse régnait ouvertement parmi le clergé d'Écosse [1]. Le cardinal Beatoun fit célébrer publiquement le mariage de sa fille naturelle avec le fils du comte de Crawfurd, et la cérémonie se fit avec toute la pompe usitée pour les enfans légitimes [2] : et si l'on peut ajouter foi au rapport de Knox, ce cardinal continua jusqu'à la fin de ses jours à entretenir un commerce criminel avec la mère, qui était une femme de qualité. Il paraît que les autres prélats n'étaient pas plus réguliers, et ne vivaient pas plus exemplairement que leur primat [3].

Des hommes de ce caractère auraient dû raisonnablement être alarmés aux premières clameurs qui s'élevèrent contre les dogmes de

[1] *Essays on Brit. Antiq.*, 174.

[1] Winzet *ap.* Keith, *Append.*, 202, 205. Lesl., *de Reb. gest. Scot.*, 232.

[2] On voit encore les articles du mariage signés de la propre main du cardinal, qui y appelle la mariée *ma fille*. Keith, p. 42.

[3] On trouve dans les registres publics une preuve remarquable de la dissolution du clergé. Dans les trente premières années, après la réformation, on obtint un plus grand nombre de lettres de légitimation qu'il n'en fut accordé dans tout le temps qui s'est écoulé depuis. Ces lettres furent obtenues par des enfans d'ecclésiastiques papistes. Ceux à qui l'on permit de garder leurs bénéfices les vendirent à leurs enfans, et ceux-ci étant devenus riches, voulurent effacer de leur famille la tache d'illégitimité. Dans le catalogue des évêques d'Écosse, rapporté par Keith, on trouve plusieurs exemples de biens vendus par des papistes à leurs enfans naturels.

l'église, de la part des prédicateurs protestans; mais les ecclésiastiques papistes, soit par orgueil, soit par ignorance, négligèrent les vrais moyens de leur imposer silence. Au lieu de réformer leur vie, ou de masquer leurs vices, ils affectèrent de mépriser les censures du peuple; et pendant que les réformés, par leurs mortifications et leurs austérité, essayaient de ressembler aux premiers prédicateurs du christianisme, on comparait le clergé papiste à ces personnages qui ont joué dans l'histoire les rôles les plus infâmes par une vie scandaleuse, et les crimes les plus énormes [1].

D'un autre côté, au lieu d'adoucir la rigueur, ou de colorer les absurdités des dogmes reçus, au lieu d'essayer d'en trouver le fondement dans les écritures ou de les réconcilier avec la raison, on ne les appuyait que de l'autorité de l'église et des décrets des conciles. Les fables concernant le purgatoire, la vertu des pèlerinages, et les mérites des saints, étaient des lieux communs sur lesquels ils insistaient dans les sermons qu'ils faisaient au peuple. Le devoir de la prédication étant abandonné aux moines des ordres les moins considérés et les plus ignorans, leurs compositions étaient encore plus pitoyables et plus méprisables que les sujets qu'ils traitaient. Pendant que les réformateurs attiraient à leurs sermons une foule d'auditeurs saisis d'admiration, les prédicateurs papistes étaient ou totalement abandonnés, ou écoutés avec mépris.

Le seul moyen qu'ils employèrent pour rétablir leur réputation, et pour soutenir la foi chancelante du peuple, fut également imprudent et infructueux. Comme plusieurs maximes de l'église romaine s'étaient établies par le secours de faux miracles, ils essayèrent de les rappeler à leur secours [2]. Mais ces pieux mensonges, qui, dans des temps d'obscurité et d'ignorance, étaient admirés sans soupçon, et reçus avec une foi implicite, furent regardés bien différemment dans un siècle plus éclairé. La vigilance des réformateurs ôtait le masque à l'imposture, et faisait sentir le ridicule non-seulement de ce faux merveilleux, mais même de la cause qui avait besoin d'être soutenue par de tels artifices.

Pendant que les ecclésiastiques papistes devenaient de plus en plus les objets de la haine et du mépris, les discours des réformateurs étaient écoutés comme autant d'invitations à la liberté. Ces discours excitaient l'indignation contre la doctrine corrompue qui avait perverti la véritable nature du christianisme; ils inspiraient le désir de connaître la vérité et la pureté de la religion; ils firent naître aussi dans l'âme des nobles d'Écosse d'autres vues et d'autres passions. Ils conçurent l'espérance de secouer le joug de la domination des ecclésiastiques, dont ils avaient depuis si long-temps senti la pesanteur, et qu'ils regardaient alors comme opposé au christianisme; ils s'attendaient à entrer en possession des revenus de l'église, qu'on leur avait appris à considérer comme des aliénations faites par leurs ancêtres, avec une profusion aussi indiscrète qu'illimitée [1] ils se flattaient qu'on mettrait des entraves à l'orgueil et à l'incontinence du clergé, qui serait désormais obligé de respecter lui-même son caractère sacré, et de ne pas franchir les bornes qui lui sont prescrites. Une aversion pour l'église établie, aversion fondée sur le concours de tant de circonstances, excitée par des motifs de religion, soutenue par des vues de politique, se répandit dans toute la nation, y fermenta pendant long-temps, et éclata à la fin avec une violence à laquelle rien ne put résister.

Les points controversés avec l'église de Rome étaient d'une telle importance pour le bonheur du genre humain, et si essentiels au christianisme, que les motifs de religion seuls auraient été suffisans pour allumer le zèle des réformateurs. Mais attendu que la réformation a été représentée comme l'effet de l'enthousiasme et

[1] Robertson commet ici une erreur de date. Les vices dont il parle s'étaient sans doute souvent montrés d'une manière éclatante avant l'époque de la réforme; mais l'exemple de la régularité sévère des premiers ministres réformés ne tarda pas à réagir sur ceux même qui condamnaient hautement leurs opinions religieuses.

[2] Spotwood, 69.

[1] Robertson touche ici à un des points capitaux qui firent remonter la réforme de l'esprit du peuple à l'esprit de ses gouvernans. La conviction eut plus d'empire sur les premiers, les motifs d'intérêt plus de force sur les derniers. En supprimant les couvens, des biens immenses allaient être dévolus par la confiscation au bon plaisir du souverain, qui pouvait en récompenser les siens. On ne songeait pas alors qu'une appropriation plus utile pouvait être donnée dans l'intérêt matériel et moral de tous.

du fanatisme, comme une effervescence de l'esprit humain, on me saura peut-être quelque gré du détail dans lequel je suis entré pour faire connaître l'activité et le zèle avec lesquels nos ancêtres se portèrent à embrasser les opinions des protestans, et à en favoriser la propagation : on pourra penser qu'il n'était pas tout-à-fait inutile de montrer que des motifs seuls d'une politique toute naturelle les y portèrent, et qu'ils étaient suffisans pour leur inspirer cette ardeur. Je quitte ma digression, et je reprends le fil de l'histoire.

La reine, élevée à la régence, paraissait transportée hors d'elle-même. On la vit bientôt sortir des bornes de cette prudence et de cette modération qu'on avait tojours aperçues dans son caractère. Elle débuta, dans son administration, par donner plusieurs places de confiance et de dignité à des étrangers : démarche qui ne put avoir que des conséquences fâcheuses, tant parce que les étrangers ne sont point capables de mettre la vigueur nécessaire dans l'exercice de ces emplois qu'à cause de la jalousie que de pareilles promotions excitent parmi les naturels du pays. Vilmot fut fait contrôleur des finances, et eut le maniement des revenus publics; Bonot fut nommé gouverneur d'Orkney; Rubay fut honoré de la garde du grand sceau et du titre de vice-chancelier [1]. Les Écossais furent saisis d'indignation en voyant les places de la plus grande importance, de la plus grande autorité, livrées à des étrangers. Ils publiaient que la reine, par ces promotions, faisait insulte à leur capacité et à leur courage, en les regardant comme incapables de ces offices que leurs ancêtres avaient remplis avec tant de dignité, et en leur supposant assez de lâcheté et de soumission pour ne point se plaindre d'un affront qui, dans les siècles passés, n'aurait pas été souffert avec impunité.

Dans cette chaleur des esprits, un incident indisposa plus que jamais les nobles contre les conseils de la France. Depuis les fameux démêlés entre les maisons de Valois et de Plantagenet, les Français avaient pris l'habitude de donner des affaires aux Anglais, et de les obliger à partager leurs forces par des incursions subites et formidables des Écossais leurs alliés. Mais comme ces incursions tournaient rarement à l'avantage réel de l'Écosse, et l'exposaient au ressentiment dangereux d'un voisin puissant, les Écossais commencèrent à devenir moins traitables, et à faire difficulté de servir un allié ambitieux au prix de leur tranquillité et de leur propre sûreté. Les changemens qui s'introduisaient de jour en jour dans l'art de la guerre, rendaient aussi les secours des Écossais moins intéressans pour les monarques français. C'est par cette raison qu'Henri II, déterminé à déclarer la guerre à Philippe II, et prévoyant que la reine d'Angleterre prendrait part à la querelle de son mari, fut très empressé de s'assurer en Écosse du secours de quelques troupes qui fussent plus à son commandement qu'une armée indisciplinée conduite par des chefs absolument indépendans. La reine régente, pour seconder les vues de la France, mais sous prétexte de délivrer les nobles de la dépense et du danger de garder les frontières, proposa au parlement de dresser un état de la valeur des terres dans tout le royaume, d'imposer sur chacune une taxe médiocre, et d'en appliquer le produit au paiement d'un corps de troupes réglées toujours sur pied. Cette sorte d'imposition permanente sur les terres, introduite dans presque toutes les parties de l'Europe pour subvenir à l'augmentation des dépenses du gouvernement, était alors une chose inconnue dans un gouvernement féodal, et qui paraissait tout-à-fait incompatible avec l'esprit de liberté et d'indépendance qui y régnait. Rien ne pouvait être plus offensant pour une noblesse brave et généreuse que la proposition de confier à des bras mercenaires la défense de ces pays acquis et conservés au pris du sang de leurs ancêtres : aussi fut-elle rejetée avec une extrême indignation. Près de trois cents petits barons se rendirent en corps chez la reine régente, et lui dirent leur sentiment sur l'innovation projetée, avec cette hardiesse mâle et déterminée si naturelle à un peuple libre, dans un siècle où tout ne respirait que la guerre. La reine, alarmée de ces remontrances faites avec vigueur, et soutenues par une troupe aussi formidable, abandonna prudemment un projet qui révoltait tous les esprits. Comme on savait que cette princesse connaissait parfaitement les sentimens et le génie de la nation, l'iniquité de cette entreprise fut absolument rejetée sur les sug-

[1] Lesly, *de Reb. gest. Scot.*, 189.

gestions et les conseils de l'étranger, et les Écossais parurent disposés à se porter aux dernières extrémités pour en tirer vengeance.

Les Français, au lieu d'éteindre cet incendie, y donnèrent encore de l'activité. Ils avaient déjà commencé les hostilités contre l'Espagne, et Philippe avait obtenu de la reine d'Angleterre, qu'elle lui donnerait un gros corps de troupes pour renforcer l'armée espagnole. Henri, pour enlever ce secours au roi d'Espagne, eut recours aux Écossais, ainsi qu'il l'avait projeté, et essaya de les engager à faire une invasion en Angleterre. Mais comme les Écossais n'avaient rien à craindre de la reine Marie, éloignée de tous projets d'ambition, nullement disposée à inquiéter ses voisins, et uniquement occupée de ramener dans le sein de l'Église ses sujets hérétiques, les nobles assemblés par la reine régente à Newbottle reçurent avec froideur les invitations du monarque français, et refusèrent prudemment d'engager le royaume dans une entreprise si dangereuse et si peu nécessaire. La reine régente, déchue de l'espérance de persuader les nobles, vint à bout de son dessein par un stratagème. Malgré la paix établie entre les deux royaumes, elle commanda à ses troupes françaises de relever près de Berwick quelques petits forts dont on avait stipulé la démolition par le dernier traité. La garnison anglaise de Berwick fit une sortie, interrompit les ouvrages, et ravagea tout le pays des environs. Cette insulte provoqua l'esprit altier des Écossais. L'ardeur de repousser la moindre apparence d'injure faite à la nation fit évanouir en un instant ces résolutions sages et pacifiques qu'ils venaient de former. La guerre fut décidée, et les ordres aussitôt donnés pour lever une armée nombreuse. Mais avant que leurs forces fussent rassemblées, la chaleur de leur ressentiment eut le temps de se refroidir, et les Anglais ayant fait connaître qu'ils n'étaient pas dans l'intention de poursuivre la guerre avec vigueur, les nobles reprirent leur système pacifique, et se déterminèrent à se tenir toujours sur la défensive. Ils s'avancèrent sur les bords de la Twede[1], ils se prémunirent contre les incursions de l'ennemi, et après avoir fait tout ce qu'ils jugèrent nécessaire pour la sûreté et l'honneur de la patrie, ni les supplications ni les artifices de la reine ne purent jamais engager à faire un seul pas en avant.

Pendant que les Écossais persistaient ainsi dans leur inaction, d'Oysel, qui commandait les troupes de France, et qui avait toute la confiance de la reine régente, essayait, de concert avec elle, d'engager les deux nations dans de nouvelles hostilités. Sans égard pour les ordres contraires du général écossais, il passa la Twede avec ses soldats, et fit l'investissement de Werk, place où les Anglais avaient une garnison. Les Écossais, bien loin de seconder son entreprise, furent extrêmement irrités de sa présomption. On soupçonnait depuis long-temps la reine de partialité pour la France. On vit alors clairement qu'elle se jouait des intérêts de l'Écosse, et qu'elle en sacrifiait la paix et la sûreté aux prétentions ambitieuses d'un allié entreprenant. Sous le gouvernement féodal, les sujets étaient accoutumés à faire, dans des camps, à leurs souverains, les remontrances les plus hardies. Lorsqu'ils étaient sous les armes, ils sentaient toute leur force ; toutes leurs représentations avaient alors le ton et l'autorité d'un commandement. Dans cette occasion, l'indignation des nobles éclata avec une telle violence, que la reine, apercevant qu'elle tenterait en vain de les engager à agir, se hâta de licencier son armée ; elle se retira ensuite avec la honte et le dépit de voir son autorité méprisée, et sans avoir pu rien faire en faveur de la France.

Il est à observer que cette première marque de mépris pour l'autorité de la reine régente ne peut en aucune manière être imputée aux influences des nouvelles opinions en matière de religion. Les prétentions de la reine à la régence avaient été principalement appuyées par ceux qui favorisaient la réformation, et comme elle avait toujours besoin d'eux pour contre-balancer l'autorité de l'archevêque de Saint-André et des partisans de la maison d'Hamilton, elle avait alors pour eux beaucoup d'égards ; elle les favorisait, et leur accordait une confiance particulière. Kirkaldy de Grange et les autres

[1] Twede ou Turwede, rivière de l'Écosse méridionale. Elle traverse la Twedale, à laquelle elle fait porter son nom : ensuite elle coule entre la Lauderdal et la Merche quelle laisse au nord, et la Twedale avec le Northumberland qui restent au midi, et elle se décharge dans la mer à Berwick.

assassins du cardinal Beatoun, qui vivaient encore, furent, vers ce même temps, rappelés de leur exil. La faveur de la reine régente procura aux prédicateurs protestans un intervalle de tranquillité qui fut d'un grand avantage pour leurs opinions. Les protestans, flattés de ces marques de modération et d'humanité de la reine, laissèrent aux autres le soin de faire les remontrances, et les chefs du parti opposé leur enseignèrent les premiers à lutter contre les volontés du souverain.

Cependant la reine régente apercevait que son autorité serait toujours précaire et limitée tant qu'elle serait subordonnée à l'équilibre des factions contraires. Elle songea à l'établir sur des fondemens plus fermes et plus étendus, en accélérant la conclusion du mariage de sa fille avec le dauphin. La reine d'Écosse était dans la fleur de la jeunesse : elle en rassemblait toutes les grâces et tous les agrémens : elle ajoutait à la monarchie française un royaume d'une étendue considérable ; cependant on ne manqua pas de raisons à la cour de France pour dissuader le roi du mariage projeté. Le connétable de Montmorency, jaloux du nouvel éclat que cette alliance donnerait aux princes lorrains, avait employé tout son crédit pour la traverser. Il avait représenté l'impossibilité de maintenir l'ordre et la tranquillité chez un peuple remuant pendant l'absence du souverain, et en conséquence il conseillait au roi de marier la jeune reine à un des princes du sang qui, résidant en Écosse, pourrait conserver ce royaume à la France comme un allié très utile ; au lieu que par le mariage avec le dauphin, l'Écosse deviendrait une province séditieuse et difficile à gouverner[1]. Mais le connétable était alors prisonnier entre les mains des Espagnols, et les princes lorrains étaient au comble de la gloire. Leur crédit, secondé par les charmes de la jeune reine, prévalut sur les sages avis d'un rival jaloux, mais prudent.

Henri s'adressa en conséquence au parlement d'Écosse, qui nomma huit de ses membres[2] pour représenter toute la nation au mariage de

[1] Melvil, *Mem.*, 15.

[2] Ces huit personnes étaient : l'archevêque de Glasgow, l'évêque de Ross, l'évêque d'Orkney, les comtes de Rothes et Cassils, le lord Fleeming, le prieur de Saint-André, et Jean Erskine de Dun.

la reine. Parmi ceux à qui on confia cette fonction honorable, il y avait quelques protestans déclarés, et même des plus zélés pour la réformation ; ce qui fait connaître le degré de considération où ce parti était parvenu dans le royaume, et jusqu'à quel point il s'était concilié la bienveillance du peuple. On a conservé les instructions que le parlement donna à ses commissaires[1] ; elles font honneur à la sagesse et à la droiture de cette assemblée. Les députés donnèrent, en ce qui concernait les acticles du mariage, les preuves d'un zèle très louable pour la dignité et les intérêts de leur souveraine ; mais ils prirent en même temps toutes les précautions que la prudence peut suggérer pour conserver la liberté et l'indépendance de la nation, et pour assurer la succession de la couronne à la maison d'Hamilton.

Les Écossais obtinrent, par rapport à ces deux points, tout ce que leur crainte ou leur jalousie pouvaient exiger. La jeune reine, le dauphin et le roi de France ratifièrent tous les articles avec les sermens les plus solennels, et les confirmèrent par des actes en forme, signés de leur main et scellés de leurs sceaux. Mais tous ces bons procédés apparens de la part de la France n'étaient qu'un jeu, qu'une fourberie étudiée et masquée avec art. Avant que de passer toutes ces transactions publiques avec les députés d'Écosse, on avait persuadé à Marie de signer en secret trois actes également injustes et non valables. La reine y déclarait, qu'au défaut d'héritiers provenus de son mariage, elle donnait le royaume d'Écosse, avec tous les accroissemens présens ou à venir, par héritages ou successions, en pur don à la couronne de France, déclarant nulles et non obligatoires toutes promesses à ce contraires, que la nécessité de ses affaires ou les sollicitations de ses sujets auraient pu ou pourraient par la suite lui extorquer[2]. Cette circonstance nous offre le tableau au vrai de la cour de France sous le règne d'Henri II, et il est encore à propos d'observer que les personnages qui jouèrent les rôles principaux dans cette trame de perfidie et de déshonneur furent le roi lui-même, le garde des sceaux, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. La reine d'Écosse est la

[1] Keith, *Append.*, 13.

[2] *Corps diplomat.*, tom V, 21. Keith, 73.

seule qu'on puisse excuser dans cette scène d'iniquité. Sa jeunesse, son manque d'expérience, son éducation en pays étranger, et sa déférence pour les volontés de ses oncles, doivent, au jugement de ceux qui seront exempts de partialité, la justifier pleinement dans cette occasion.

Ce don que Marie fit à des étrangers de ses héritages et de son royaume fut caché à ses sujets avec le plus grand soin. Il paraît néanmoins qu'ils n'ignoraient pas tout-à-fait le dessein que la France avait formé de renverser l'ordre de succession au royaume d'Écosse au préjudice du duc de Chatellerault. Le zèle de l'archevêque de Saint-André, qui cherchait à contreminer tous les projets de la reine régente, provenait manifestement des craintes et des soupçons que ce prélat judicieux avait sur ce point[1].

Cependant le mariage fut célébré avec pompe et magnificence, et les Français, qui avaient jusqu'alors affecté de cacher leurs vues sur l'Écosse, commencèrent à dévoiler leurs intentions et à suivre leurs projets sans aucun déguisement. Dans le traité du mariage, les députés avoient consenti que le dauphin prît le nom de roi d'Écosse. Ils ne regardaient ce nom que comme un titre d'honneur; mais la France entreprit d'y attacher des priviléges et une autorité plus réelle. Elle demandait que ce titre accordé au dauphin fût reconnu publiquement; que la *couronne matrimoniale* lui fût conférée, et qu'on réunît en sa personne tous les droits appartenant au mari d'une reine. Suivant les lois de l'Écosse, lorsqu'un homme épousait une héritière, le mari restait pendant toute sa vie en possession des biens s'il survivait à sa femme, et aux enfans nés de ce mariage[2]; cela s'appelait *la courtoisie d Écosse*. Le but de la France était de tirer avantage de cette loi, qui ne regardait que les héritages des particuliers, et d'en faire l'application à la succession du royaume; il paraît même que ce projet était renfermé implicitement dans la demande que les Français avaient faite de la *couronne matrimoniale*, expressions familières aux historiens d'Écosse, mais dont ils ont négligé de donner l'interprétation. Les Français, qui s'attendaient avec raison à rencontrer beaucoup de difficultés dans l'exécution de ce projet, commencèrent par sonder les députés qui étaient alors à Paris. Les Anglais, dans les articles du mariage de leur reine avec Philippe, roi d'Espagne, avaient donné à ce siècle un exemple des soupçons et de la circonspection que la prudence exige lorsqu'un étranger reçu dans un royaume s'avance aussi près du trône. Les expressions mesurées que les députés d'Écosse employèrent dans le serment de fidélité fait au dauphin sont remarquables, et prouvent qu'ils étaient pleins de ces mêmes idées[1]. Leur réponse aux sollicitations de la France fut très respectueuse, mais ferme, et ils déclarèrent nettement qu'ils ne consentiraient jamais à rien qui pût altérer l'ordre de la succession établi pour le royaume d'Écosse.

Quatre de ces députés[2] moururent avant que de retourner en Écosse. On crut généralement qu'ils avaient été empoisonnés, et on publia que ce crime avait été commis par des émissaires de la maison de Guise. Les historiens de toutes les nations sont d'une crédulité étonnante pour les faits de cette espèce; comme ces traits d'histoire flattent la malignité de quelques hommes et la passion de tous pour le merveilleux, on voit que dans tous les temps ils ont été saisis avec avidité, adoptés sans examen, et crus contre toute raison. Ce bruit se répandit en Écosse et y prit faveur. Il était naturel aux Écossais, animés contre les princes lorrains, de se prêter à ces soupçons, qui étaient d'ailleurs fortement autorisés par le caractère de ces princes, qu'on accusait d'être peu scrupuleux sur la justice de leurs vues, et peu délicats sur le choix des moyens. Cependant on doit observer, pour l'honneur du genre humain, qu'il ne serait pas possible d'imaginer le motif qui les aurait portés à commettre un pareil crime, et qu'il est également impossible d'en donner des preuves. Mais les Écossais étaient alors tellement prévenus de haines et de préjugés nationaux, qu'ils étaient incapables d'examiner de sang-froid les circonstances du fait, et d'en porter un jugement équi-

[1] Vers ce temps-là la France paraissait avoir quelque envie de faire revivre les prétentions du comte de Lennox à la succession du royaume d'Écosse, pour intimider et alarmer le duc de Chatellerault. Haynes, 215, 249. Forbes, *Collect.*, vol. I, 189.

[2] Reg. maj. lib. II, 38.

[1] Keith, *Append.*, 20.

[2] L'évêque d'Orkney, le comte de Rothes, le comte de Cassils et le lord Fleeming.

table. Tous les partis s'accordèrent à croire les Français coupables de cette action détestable; l'aversion qu'on avait pour eux augmenta à un point incroyable, et gagna toute la nation.

Les Français, malgré la réception froide que les députés d'Écosse leur avaient faite lorsqu'ils avaient demandé la *couronne matrimoniale*, hasardèrent de porter cette même affaire au parlement de la nation. Les partisans de la maison d'Hamilton, qui soupçonnaient la France d'avoir des vues sur la succession, s'y opposèrent avec beaucoup de zèle. Mais un parti que la faiblesse et l'inconstance de son chef avaient beaucoup décrédité était peu capable de résister au crédit de la France et à l'habileté de la reine régente, secondés dans cette occasion par les partisans nombreux de la réformation. La reine eut l'adresse de donner aux demandes de la France une tournure moins choquante, et elle y mit tant de restrictions, qu'elles paraissaient être de peu de conséquence. Les Écossais séduits par ces artifices, ou délivrés de leurs craintes, eurent la complaisance pour la reine, de passer un acte par lequel la *couronne matrimoniale* fut accordée au dauphin, et la faiblesse de se fier à de vaines assurances de mots et de statuts pour se garantir des accroissemens d'un pouvoir dangereux[1].

Ce concours des protestans avec la reine régente pour favoriser les desseins de la France, pendant que le clergé papiste, animé par l'archevêque de Saint-André, s'y opposait de toutes ses forces[2], est une de ces circonstances remarquables dans la conduite des deux partis, une de ces singularités dont cette période est remplie. On peut jusqu'à un certain point les attribuer à la politique de la reine régente, mais encore plus à la modération de ceux qui favorisaient la réforme. Les protestans étaient alors presque égaux aux catholiques, tant pour le nombre que pour la puissance; ils sentaient leur force, et souffraient impatiemment de voir les ecclésiastiques armés de l'autorité de la loi ancienne, exercer sur eux un pouvoir tyrannique. Ils désiraient avec passion de se soustraire à une juridiction qui les opprimait, de pouvoir enseigner publiquement leurs opinions, et exercer un culte qu'une grande partie de la nation regardait comme fondé sur le vrai, et comme agréable à Dieu. Ils n'avaient que deux moyens pour obtenir cette tolérance, à laquelle les prêtres opposaient tout le poids de leur autorité, ou de l'arracher par force des mains du souverain, ou de se prêter prudemment aux vues du prince, et d'obtenir ainsi sa faveur, ou de le mettre au moins dans le cas de la reconnaissance. Le premier de ces expédiens n'était guère praticable. Une nation ne se porte point tout d'un coup à la violence pour obtenir le redressement de ses griefs, et des sujets se hasardent rarement à résister à leur souverain; c'est le dernier remède; il ne s'emploie que dans des cas d'une extrême nécessité. Les réformateurs s'attachèrent donc à mériter la protection de la reine, en lui donnant des preuves de leur zèle pour l'avancement de ses desseins. La reine eut grand soin de les entretenir dans ces dispositions; elle sut les amuser avec tant d'art, par des promesses et par des grâces, qu'avec leur assistance elle vint à bout de surmonter dans le parlement la force de cette jalousie nationale et peut-être louable, qui sans cela y aurait prévalu à la pluralité des suffrages.

Une autre circonstance contribua encore à donner à la régente cette grande influence dans le parlement. En Écosse la nomination de tous les évêchés et de toutes les abbayes qui donnaient séance au parlement appartenait à la couronne[1]. La reine, depuis son avénement à la régence, avait gardé entre ses mains presque tous les bénéfices de cette espèce qui étaient venus à vaquer, à l'exception de ceux qui avaient été conférés à des étrangers au grand déplaisir de la nation. Le cardinal de Lorraine, frère de la reine régente, avait obtenu les abbayes de Kelso et de Melrose, deux des plus riches bénéfices du royaume[2]. La reine, par cette conduite,

[1] L'acte du parlement fut dressé avec la plus grande attention, dans la vue de prévenir toute entreprise contre l'ordre de succession. Mais le duc de Chatellerault ne se contenta point de cette assurance, et fit une protestation solennelle pour la conservation de son droit. Keith, 76.

Il est certain que le duc soupçonnait les Français de tramer contre lui, et de vouloir le priver de son droit de succession. En effet, si la France n'avait pas eu quelques vues de cette espèce, la vivacité qu'elle mettait dans la demande de cette *couronne matrimoniale* était une puérilité.

[2] Melvil, 47.

[1] Voyez liv. I

[2] Lesly, 202.

avait affaibli le banc des ecclésiastiques qui était entièrement à la dévotion de l'archevêque de Saint André, et qui, par le nombre et l'autorité, avait ordinairement beaucoup de poids dans les délibérations de la chambre : ce banc était alors si peu nombreux, que toutes ses oppositions ne pouvaient être que d'une très petite conséquence [1].

Le comte d'Argyll et Jacques Stewart, prieur de Saint-André, deux des chefs des protestans, l'un le plus puissant, l'autre le plus agréable au peuple, furent nommés pour porter au dauphin la couronne et les autres marques de la royauté. Mais ils furent bientôt appelés sur un plus grand théâtre, et ils y jouèrent un rôle bien plus intéressant.

Avant que d'entrer dans le récit de ces événemens, il est à propos d'observer que le 17 de novembre, Marie, reine d'Angleterre, termina ses jours. Son règne fut court et peu glorieux. Sa sœur Élisabeth prit possession du trône sans aucune opposition, et la religion protestante fut alors établie en Angleterre, et autorisée par les lois. Toute l'Europe portait des regards attentifs sur l'avénement d'une reine qui par sa conduite dans des circonstances très difficiles avait annoncé ces grandes qualités qui se développèrent dans la suite, et donnèrent à son règne tant de célébrité. Les deux partis en Écosse observaient avec le plus grand intérêt ses premières démarches, et pensaient bien qu'ils ne seraient pas long-temps spectateurs indifférens de tout ce qui se passait en Angleterre.

Cependant l'établissement de la réformation en Écosse avançait tous les jours, malgré les efforts qu'on faisait pour la décourager et l'opprimer. Toute la Basse-Écosse, la partie du royaume la plus peuplée, et alors la plus belliqueuse, était fortement imbue des opinions protestantes : et si les mêmes impressions n'avaient pas gagné les comtés plus éloignés, ce n'était pas que les dispositions des peuples ne fussent partout les mêmes, mais la rareté des prédicateurs qui, malgré leur zèle infatigable, ne pouvaient pas suffire à l'avidité de ceux qui désiraient leurs instructions. La conduite paisible et régulière d'un corps aussi nombreux que le parti protestant, est une chose bien surprenante chez un peuple tel que les Écossais, élevé dans les armes, prompt à se mutiner, et dans un siècle où le goût pour la controverse, devenu passion, s'était emparé de l'esprit humain, le remuait et l'agitait avec tant de violence. Depuis la mort de M. Patrick Hamilton, le premier qui souffrit en Écosse pour la religion protestante, trente années s'écoulèrent sans qu'on vît pendant un si long espace de temps, l'ordre ou la tranquillité publique troublés en aucune manière par les réformés [1]. En bute aux plus cruels excès de la tyrannie ecclésiastique, ils ne se laissèrent jamais transporter par la colère hors des bornes du devoir que la loi prescrit à des sujets. La prudence de leurs chefs, la protection que la reine régente leur accordait par des vues de politique, jointes à la modération de l'archevêque de Saint-André, les entretenaient dans ces dispositions pacifiques. Ce prélat, que les historiens contemporains accusent de grands désordres dans sa vie privée [2], gouverna l'église pendant quelques années avec une douceur et une prudence dont on voyait peu d'exemples dans ce siècle. Mais quelque temps avant la tenue du dernier parlement, l'archevêque s'était départi de ces maximes d'humanité qui avaient jusque alors fait la règle de sa conduite. Soit pour faire dépit à la reine, qui était dans une union très étroite avec les protestans, soit par complaisance pour son clergé qui l'importunait de sollicitations, il se livra à toute la rage de la persécution contre les réformés. Un prêtre fort âgé, accusé d'avoir embrasse les opinions des protestans, fut condamné au feu, et on somma plusieurs autres, accusés du même crime, de comparaître devant une assemblée du clergé, qui devait être bientôt convoquée à Édimbourg.

Il serait impossible d'exprimer l'horreur dont les protestans furent saisis à cette exécution barbare et imprévue : on ne peut la comparer qu'au zèle avec lequel ils embrassèrent la défense d'une cause qui paraissait alors dévouée à la destruction. Ils eurent aussitôt recours à la reine régente ; et comme son crédit dans le parlement,

[1] On voit par la liste des membres de ce parlement que Lesly appelle l'un des plus complets, qu'il n'y avait de présens que sept évêques et seize abbés.

[1] Le meurtre du cardinal Beatoun fut la suite d'une vengeance particulière. Comme ce crime ne fut commis que par seize personnes, on ne peut pas avec justice l'imputer à tout le parti protestant.

[2] Knox, Buchanan, Keith, 208.

qui était sur le point de s'assembler, dépendait de leur concours et de leur assistance, non-seulement elle les mit à couvert de l'orage qui les menaçait, mais même elle leur permit l'exercice de leur religion avec plus de liberté qu'ils n'en avaient eu jusqu'alors. Les protestans ne voulurent point s'en tenir à cette liberté précaire, et ils travaillèrent à en rendre la possession plus assurée et plus indépendante. Dans cette vue ils résolurent de présenter une requête au parlement pour réclamer la protection des lois contre le pouvoir exorbitant, la juridiction tyrannique des tribunaux ecclésiastiques, qui, suivant une forme de procédure arbitraire fondée sur leur droit canon, prononçaient des sentences contraires à toute justice, répugnantes à l'humanité. Mais la reine, qui craignait les suites des débats qui pourraient s'élever sur une affaire aussi délicate, et qui prévoyait un soulèvement de passions fortes et dangereuses, vint à bout de persuader aux chefs du parti de se désister de la requête projetée, en leur renouvelant les promesses de protection les plus solennelles, et en leur représentant, qu'attendu leur nombre et leur pouvoir dans le parlement, ils obtiendraient, selon toutes les apparences, tout ce qu'ils demandaient, ou bien au moins quelque adoucissement à leurs maux.

Les protestans prirent une autre voie, et s'adressèrent à l'assemblée du clergé papiste. Mais leur démarche eut le mauvais succès qu'on avait toujours éprouvé lorsqu'on avait parlé de réformation aux ecclésiastiques romains. Abandonner un pouvoir usurpé, renoncer à une erreur lucrative, sont des sacrifices que des particuliers ont offerts à l'amour du vrai dans quelques occasions, mais on ne peut jamais attendre un pareil effort d'une société d'hommes réunis. La corruption d'une telle société favorisée par les avantages que la communauté en retire, justifiée par une pratique générale, est aperçue par tous ses membres sans honte et sans horreur. Jamais la réforme ne peut venir de leur propre mouvement, il faut qu'ils y soient toujours forcés par quelque main étrangère. L'assemblée du clergé romain se gouverna dans ces circonstances suivant ces mêmes principes d'insensibilité et d'inflexibilité. Toutes les demandes des protestans furent rejetées avec mépris; le clergé papiste, au lieu de se relâcher prudemment sur quelques points, et d'essayer de ramener par la douceur un corps aussi nombreux, soutint les maximes de son église, sur quelques articles des plus indifférens, avec une rigueur mal entendue, et qui fournit encore de nouveaux griefs [1] aux protestans.

Pendant que l'assemblée du clergé se tenait, les protestans commencèrent à soupçonner quelque changement dans les dispositions de la régente à leur égard. Son union avec eux depuis quelques années était dictée par l'intérêt : ils croyaient qu'elle leur était attachée par les liens les plus forts d'affection et de reconnaissance; mais ils découvrirent, dans cette occasion, des marques évidentes, non-seulement de froideur, mais même d'un commencement de dégoût et d'aversion. Nos historiens, en rapportant ce fait, ne se sont presque attachés qu'à des lieux communs de morale. Ils s'étendent beaucoup sur les influences de la prospérité sur l'esprit humain; ils dépeignent le changement qu'elle fait dans le caractère, la corruption qu'elle met dans le cœur. La reine, disent-ils, parvenue au dernier terme de son ambition, ne se tint pas longtemps dans les bornes de sa modération accoutumée; l'arrogance ordinaire aux gens fortunés lui fit bientôt regarder avec dédain ceux dont l'assistance lui avait servi à s'élever à un si haut point d'autorité. Cependant il est certain que la conduite de la reine, dans ces circonstances, ne doit être attribuée ni à la dépravation du cœur humain ni à l'ingratitude de cette princesse; son changement venait d'une source bien différente et bien plus éloignée. C'est ce que nous allons tâcher de développer avec exactitude, pour répandre la lumière sur toute la suite des événemens.

Les princes lorrains avaient eu jusqu'alors autant de bonheur que d'audace; mais leur ambition était sans bornes, et était principalement caractérisée par l'étendue immense de leurs projets. Étrangers à la cour de France, leurs grandes qualités les avaient élevés, en fort peu de temps, au plus haut degré de puissance, les avaient placés au-dessus de tous les autres sujets, les avaient mis sur la même ligne que les princes du sang. L'église, les armées, les finances, étaient sous leur direction. Il ne leur manquait

[1] Keith, 81.

que la dignité royale, et ils s'en étaient fort approchés par le mariage de la reine d'Écosse avec le dauphin. Pour flatter leur vanité, et pour rendre leur nièce plus digne de l'héritier présomptif du royaume de France, ils formèrent une prétention à la couronne d'Angleterre, et elle n'était pas tout-à-fait destituée de fondement.

Tout le monde connait les funestes amours, et les mariages tragiques d'Henri VIII. Ce monarque impatient et despotique, entraîné par le caprice de ses passions et de ses ressentimens, avait répudié ou fait décapiter quatre des six reines qu'il avait épousées. Le parlement, pour lui complaire, avait déclaré par un acte ses deux filles illégitimes. Cependant, par une suite de ces boutades et de ces irrésolutions qui faisaient le propre de son caractère, en faisant son testament, dans lequel on l'avait autorisé à régler l'ordre de la succession, il appela ses deux filles au trône, après la mort de leur frère Édouard. Par ce même acte, il donna l'exclusion à la postérité de sa sœur aînée Marguerite, reine d'Écosse, et il fit passer le droit de succéder aux descendans de sa sœur cadette, la duchesse de Suffolck.

En conséquence de ces dispositions, dont la validité fut reconnue en Angleterre, mais qui ne furent jamais adoptées par les étrangers, Marie avait régné en Angleterre sans aucune plainte de la part des princes voisins. Mais les mêmes raisons qui avaient favorisé son avénement au trône furent des obstacles à l'élévation de sa sœur Élisabeth, et rendirent la possession de celle-ci précaire et mal assurée. Rome tremblait pour la foi catholique, sous le gouvernement d'une reine protestante, qui possédait de si grandes qualités. La cour d'Espagne était agitée des mêmes craintes. La France voyait avec indignation un trône auquel la reine d'Écosse avait tant de prétentions, occupé par une rivale, que l'illégitimité de sa naissance aurait dû, suivant l'opinion des bons catholiques, priver de tout droit à la succession. La haine impuissante du pontife romain, le faible gouvernement de Philippe II, ne pouvaient produire aucun effet subit ou dangereux. L'ardeur, l'impétuosité, l'ambition démesurée des princes lorrains, qui gouvernaient alors la cour de France, annonçaient des événemens bien plus décisifs, et bien plus à craindre. Aussitôt après la mort de Marie, Henri II, encouragé par leurs conseils, persuada à son fils et à sa belle-fille de prendre le titre de roi et reine d'Angleterre, et ils affectèrent de publier cette résolution dans toute l'Europe. Ils se servaient de ce style et de ces dénominations dans tous les papiers publics, dont quelques-uns sont encore existans [1]. Les armes d'Angleterre étaient gravées sur leur vaisselle, sur leurs monnaies, et ils les portaient dans toutes les occasions. Cependant on n'avait fait aucun préparatif pour soutenir une entreprise aussi imprudente et aussi prématurée. Élisabeth était déjà assise sur le trône; une fermeté d'âme à toute épreuve, secondée par tout l'art de la politique, lui fournissait les moyens nécessaires pour s'y maintenir. Les forces navales de l'Angleterre avaient acquis une grande réputation. La marine de France était absolument négligée, et l'Écosse était le seul chemin ouvert à cette puissance pour arriver aux pays où régnait Élisabeth. Ce fut aussi de ce côté que les princes lorrains dirigèrent leurs attaques, espérant qu'à l'appui du nom et des prétentions de la reine d'Écosse ils viendraient à bout de faire soulever les catholiques anglais, alors formidables par leur zèle et par leur nombre, et aigris au dernier point contre Élisabeth, à cause des changemens qu'elle avait faits dans la religion du pays.

On ne pouvait espérer aucun secours des protestans d'Écosse pour détrôner une reine que toute l'Europe regardait comme le soutien et le plus ferme appui de la réformation; la destruction du pouvoir et de la réputation de ce parti en Écosse était même le premier pas qu'il fallait faire pour se disposer à l'invasion de l'Angleterre. Les princes lorrains se déterminèrent par ces considérations à entamer par-là leurs projets; et comme la persécution était le seul moyen connu dans ce siècle pour détruire les opinions nouvelles sur la religion, moyen dicté par l'esprit despotique et sanguinaire de ceux de la communion romaine, ils résolurent de s'en servir, et de se porter sur ce point aux dernières extrémités. Le comte d'Argylle, prieur de Saint-André, et les autres chefs du parti, furent les premières victimes dévouées à la mort [2], dans l'espérance que cet exemple terrible en impose-

[1] Anderson, *Diplom. Scot.*, nos 68 et 164.
[2] Forbes, I, 152.

force, lorsque réunis ils prirent la forme d'une monarchie régulière. Les rois connurent tout leur pouvoir, sentirent toutes leurs forces. Ils méditèrent des projets de conquêtes, ils portèrent la guerre dans des pays éloignés. On leva des armées nombreuses, on imposa des taxes très fortes pour leur subsistance : on soudoya de gros corps d'infanterie toujours sur pied; ce genre de service devint honorable, et la cavalerie, qui avait fait jusqu'alors la principale force des armées de l'Europe, parce qu'elle était plus propre aux expéditions promptes et volontaires de ces barons qui servaient à leurs propres dépens, fut jugée insuffisante pour faire des conquêtes importantes et pour les conserver.

Ce fut en Italie que les monarques puissans de France, d'Espagne et de Germanie, se montrèrent d'abord pour y faire l'essai de leurs nouvelles forces. La division de ce pays en plusieurs petits états, la mollesse efféminée de ces peuples, leur aversion pour les armes, paraissaient appeler leurs voisins plus guerriers, à une conquête assurée. Les Italiens qui ne connaissaient que des simulacres de combats, accoutumés à décider leurs querelles sans effusion de sang, furent frappés d'étonnement à la vue d'une guerre effective : ils firent place au torrent qu'ils ne pouvaient arrêter, ils lui laissèrent suivre son cours et épuiser sa fureur. L'intrigue et la politique suppléèrent au défaut de leurs forces. La nécessité, le désir de leur propre conservation, initièrent ce peuple ingénieux dans le grand secret de notre politique moderne : ils lui enseignèrent l'art de balancer le pouvoir d'un prince en mettant celui d'un autre en opposition. L'Italie fut pendant long-temps redevable de sa liberté à cet heureux stratagème. La balance fut tenue par des mains habiles; on observa attentivement les plus petites variations : on ne permit à aucun prince de conserver une supériorité qui aurait pu faire ombrage et devenir dangereuse.

Ce système de conduite, suivi avec tant de succès en Italie, ne fut pas long-temps confiné dans ce pays, séjour principal de la politique la plus raffinée. La maxime de conserver une balance de pouvoir est fondée sur tant de raisons plausibles, et la situation de l'Europe la rendait si nécessaire, qu'elle devint bientôt l'objet principal des attentions de tous les sages politiques. Chaque pas qu'un prince faisait, était observé par tous ses voisins. Des ambassadeurs, espèce d'espions honorables, autorisés par la jalousie réciproque des rois, résidaient presque toujours dans toutes les cours différentes, et étaient chargés de remarquer tout ce qui s'y passait. On pouvait ainsi prévoir et prévenir les dangers avec plus de facilité, dans une distance même fort éloignée. On forma des confédérations pour abaisser tout pouvoir qui s'élèverait au-dessus de la proportion convenable. Le désir de se venger ou de veiller à sa propre défense ne fut pas long-temps la seule cause des hostilités. Il était ordinaire de voir prendre les armes par politique, et la guerre, tant dans ses commencemens que dans ses opérations, était plutôt une affaire de raisonnement qu'un effet du mouvement des passions. Presque toutes les guerres en Europe devinrent générales, et les plus petits états acquirent un degré de considération, parce qu'ils pouvaient mettre un grain dans la balance.

François Ier, qui monta sur le trône de France en l'année 1515, et Charles-Quint, qui parvint à la couronne impériale en 1519, partagèrent entre eux les forces et les affections de toute l'Europe. Cette fameuse inimitié perpétuée entre eux n'était point l'effet d'une jalousie personnelle, ni du caprice d'une passion particulière; elle était fondée sur une politique si naturelle et si judicieuse, qu'elle subsista entre leur postérité pendant plusieurs siècles, et qu'elle pourra même revivre encore, malgré l'union singulière que nous voyons aujourd'hui entre ces deux maisons rivales.

Charles était héritier de tous les états de la maison d'Autriche. Jamais famille n'avait tant fait d'acquisitions par des mariages contractés avec prudence et toujours heureux. De vastes possessions ainsi accumulées élevèrent en peu de temps les princes autrichiens de l'état obscur de comtes de Hapsbourg à ceux d'archiducs d'Autriche, de rois de Bohême, et à la dignité impériale qu'ils ont presque toujours conservée par une sorte de droit héréditaire. Charles joi-

« artifices, trahi les constituans et la nation. » *Essays on Brit. Antiq.*, 55. Cependant il est probable, par une lettre de Randolph à Cecil, du 10 août 1560, que ce parlement trouva dans des formes anciennes quelques exemples pour justifier son indigne conduite.

gnait à tous ses pays d'Allemagne le droit de succéder à la couronne d'Espagne et à tous les domaines appartenant à la maison de Bourgogne. Les provinces de Bourgogne, qui absorbaient alors les richesses et le commerce d'une moitié de l'Europe, lui fournirent en plusieurs occasions des sommes immenses, et il tira de ces pays des contributions si fortes, qu'aucun peuple n'aurait pu les supporter sans le commerce et la liberté. Il trouva en Espagne une infanterie leste et aguerrie, et il fut redevable de toutes ses conquêtes à la bravoure et à la discipline de ce corps. Dans le même temps la découverte du Nouveau-Monde lui ouvrit une source de richesses que l'ambition la plus démesurée n'aurait pas pu tarir. Tant d'avantages réunis rendaient Charles le premier prince de l'Europe, mais cette prééminence ne remplissait point encore tous ses désirs, il aspirait ouvertement à la monarchie universelle. Il avait un de ces génies tardifs et qui restent long-temps cachés; mais ce génie se développa imperceptiblement, et se porta à un degré de force et d'élévation auquel on ne s'attendait point. Il possédait dans le plus haut degré toutes les qualités qui caractérisaient les princes des races différentes dont il était sorti. S'il formait un plan, on apercevait en lui la finesse et la pénétration de Ferdinand son grand-père : il suivait un projet avec la ténacité, l'inflexibilité et la persévérance particulières au sang d'Autriche; dans l'exécution il montrait toute la grandeur d'âme et l'audace de ses ancêtres de la maison de Bourgogne. Doué d'une égale étendue de connaissances et de pouvoir, il se serait toujours trouvé supérieur à ses entreprises, si la Providence n'eût pris pitié du genre humain en le préservant de la monarchie universelle, le plus grand de tous les fléaux, et n'eût suscité François Ier pour être le défenseur de la liberté de l'Europe. Les états de ce prince étaient moins étendus, mais plus rassemblés que ceux de l'empereur : il avait un peuple nombreux, des sujets actifs, belliqueux, avides de gloire, remplis d'amour pour leur roi. Charles, tout occupé de son agrandissement, se fixait vers cet unique objet de ses désirs, et le suivait avec une morne industrie et un zèle infatigable. François savait allier son ambition avec le goût du plaisir et des arts. Il négligea, à la vérité, plusieurs avantages qu'un prince plus flegmatique et plus modéré aurait su mettre à profit, mais son activité, un courage intrépide, suppléèrent à tous ses défauts : il réprima et déconcerta plusieurs fois les desseins de l'empereur.

Tout le reste de l'Europe observait les démarches de ces deux puissans rivaux avec une attention mêlée de jalousie. Les Italiens apercevaient le danger qui menaçait toute la chrétienté. Pour le détourner, ils eurent recours à cet expédient qu'ils avaient tant de fois employé avec succès. Ils essayèrent de partager également le pouvoir des deux monarques. Ils entreprirent de former une union de plusieurs petits états, pour modérer celui des deux princes qui voudroit s'élever à un trop haut degré de puissance. Mais ces mesures, concertées avec sagesse, se trouvèrent pour eux trop difficiles dans l'exécution; l'intrigue et la finesse étaient de faibles ressources contre des entreprises soutenues par la force des armes.

D'un autre côté Henri VIII, roi d'Angleterre, tenait la balance avec moins de délicatesse, mais d'une main plus ferme et plus assurée. Il était le troisième prince de son siècle, en puissance et en dignité. La situation avantageuse de ses domaines, la tranquillité établie dans l'intérieur de son royaume, ses richesses immenses, une autorité absolue dans ses états, le rendaient comme le gardien naturel de la liberté de l'Europe. François et Charles recherchaient son alliance avec un empressement égal. Il savait que son intérêt était de tenir la balance égale entre ces fameux rivaux, et de les réprimer l'un et l'autre en ne s'alliant avec aucun des deux trop étroitement. Il était capable de former ces idées, mais il sut rarement les mettre en pratique. Guidé par ses caprices, incapable d'agir conséquemment à ses principes, les passions de l'homme étouffaient en lui le germe des maximes du roi. La vanité et le ressentiment étaient les grands mobiles de toutes ses actions, et ses voisins qui connaissaient ses faiblesses, trouvaient aisément le moyen de l'engager dans plusieurs entreprises téméraires et inconsidérées. Son règne n'est qu'un tissu de fautes politiques, et pendant qu'il se croyait le prince de l'Europe le plus sage, il fut toujours la dupe de ceux qui se crurent intéressés à le tromper, et qui voulurent bien se rabaisser au point de flatter ses passions.

Telle était la situation des affaires en Europe, lorsque l'Écosse, qui avait jusqu'alors épuisé ses forces dans toutes les querelles survenues entre la France et l'Angleterre, sortit de son obscurité, prit sa place dans le système politique, et commença à avoir quelque influence sur le sort des nations éloignées. Elle joua souvent un rôle intéressant dans les grands démêlés, et la balance se trouva quelquefois si également suspendue, qu'elle pouvait par son assistance la faire pencher d'un côté ou de l'autre. Le rôle qui lui fut donné dans ces conjonctures fut d'empêcher Henri de porter ses armes dans le continent. Ce prince, après avoir défait les Français à Guinegat, tenait Terouane investie. La France voulut, par une diversion, l'obliger à partager ses forces, et entraîna Jacques IV dans cette malheureuse expédition qui termina sa vie. Dans cette même vue, François entretenait des correspondances avec le duc d'Albanie, lui donnait des secours, et l'encourageait à perdre les familles d'Angus et de Home, dévouées à la faction anglaise. Il aurait aussi voulu persuader aux Écossais de venger la mort de leur roi, et de s'engager dans une nouvelle guerre contre l'Angleterre. Peu de temps après, l'union d'Henri et de François contre l'empereur, fit changer la face des affaires. L'intérêt des deux rois fut alors de tenir les Écossais dans l'inaction. Ce traité procura à l'Écosse une longue tranquillité. Charles essaya de l'interrompre, et de jeter Henri dans l'embarras, par une nouvelle incursion des Écossais en Angleterre. Il rechercha avec empressement l'amitié de Jacques V. Il fit à ce jeune monarque des offres qui pouvaient flatter sa vanité. Il le nomma chevalier de la Toison d'Or, et il lui proposa un mariage dans la famille impériale; il lui demandait en même temps, pour prix de ces vains honneurs, de renoncer à son alliance avec la France, et de déclarer la guerre à l'Angleterre. Mais Jacques apercevant qu'il avait beaucoup à perdre et peu à gagner s'il acceptait les offres de l'empereur, les refusa honnêtement, resta toujours attaché à ses anciens alliés, et laissa Henri en pleine liberté d'agir dans le continent avec toutes ses forces.

Henri, dans les commencemens de son règne, avait imité l'exemple de ses ancêtres, par rapport à l'Ecosse. L'indifférence qu'il avait pour cette puissance était portée jusqu'au mépris, et il se mit peu en peine de rechercher son amitié. Il parut au contraire qu'il avait entrepris d'irriter toute la nation, en faisant revivre ces prétentions surannées de l'Angleterre sur la souveraineté de l'Écosse. Cependant sa propre expérience et les menées de ses ennemis en Écosse lui firent bientôt concevoir une plus haute idée des forces de cette couronne. Henri ne pouvait pas défendre une frontière très étendue, et tout ouverte contre les incursions d'un peuple guerrier et toujours en action. Pendant qu'il faisait la guerre dans le continent, il était obligé de partager ses forces, et d'avoir toujours une espèce d'armée d'observation au nord de l'Angleterre. Malgré ces précautions, les habitans des frontières de l'Écosse, supérieurs, pour la petite guerre, à tout autre peuple, faisaient des courses fréquentes avec succès, et portaient la terreur et la désolation dans plusieurs comtés. Henri découvrit à la fin le véritable plan de conduite politique qu'il devait suivre à l'égard de l'Écosse, système ignoré de ses prédécesseurs, faute de pénétration, ou dédaigné par un excès de fierté. La situation du pays, et la valeur de la nation, rendaient la conquête de l'Écosse impossible; mais la misère de ces peuples, et la violence des factions intestines, donnaient beaucoup de facilité pour y semer la division et y dominer. Il abandonna en conséquence les idées de conquête, il préféra la voie des intrigues, et il résolut de tout mettre en usage pour venir à bout de son dessein. On ne regardait point alors comme une chose honorable pour un prince de recevoir la solde d'un autre prince sous le nom plus honnête de subsides; mais dans tous les temps les mêmes argumens ont prévalu dans les cours, ont eu du poids chez les ministres, on entraîné les chefs de factions et les favoris. Les ordres existans[1] encore en original, pour des remises de sommes considérables en Écosse, font connaître les moyens dont Henri se servit pour mettre dans ses intérêts un si grand nombre de personnes, pendant la minorité de Jacques V. Cet argent distribué à propos, entraîna dans son parti des gens de la première distinction, et nous vîmes alors paraître dans nos débats domestiques, la faction qui entretenait une correspondance secrète avec l'Angleterre, et qui

[1] Burnet, *Hist. réform.*, v. 1, p. 7.

ne se conduisait que par ses impulsions. Dans la suite de cette histoire nous verrons Henri travailler à étendre son crédit en Écosse; ses successeurs adoptèrent le même plan et s'attachèrent encore à le perfectionner. Les affaires des deux royaumes se trouvèrent liées, et ils eurent souvent des intérêts communs. Élisabeth partagea également ses attentions entre l'Angleterre et l'Écosse, et l'autorité qu'elle possédait par droit de succession ne fut pas plus grande que celle qu'elle se procura chez les Ecossais par ses intrigues.

LIVRE SECOND.

Marie, reine d'Écosse, était née peu de jours avant la mort du roi Jacques V, son père. La situation où ce prince laissait les affaires de l'Ecosse alarmait tous les ordres du royaume, et annonçait un règne plein de troubles et de malheurs. Une guerre contre l'Angleterre avait été entreprise sans nécessité, et continuée sans succès. Plusieurs personnes du premier rang étaient tombées entre les mains des Anglais dans la déroute malheureuse près du golfe de Solway, et ils étaient encore prisonniers à Londres. Ce qui restait de nobles avait des vues différentes et des intérêts opposés. Les disputes de religion, occasionées par les nouvelles opinions des réformateurs, devenaient plus vives de jour en jour, et augmentaient encore la fureur des factions qui ne manquent jamais de se rencontrer dans un gouvernement approchant de l'aristocratie.

Le gouvernement d'une reine était une chose inconnue en Écosse, et qui ne pouvait pas imprimer beaucoup de respect à un peuple tout guerrier. Le gouvernement d'une reine enfant était encore plus dépourvu de l'autorité réelle. La perspective d'une longue minorité, d'une administration faible, encourageait les factions par l'espérance de l'impunité. Jacques n'avait point apporté le remède ordinaire aux désordres d'une minorité, en nommant des personnes capables pour avoir soin de l'éducation de sa fille, et prendre en son nom le timon des affaires. Il avait vu les nuées se rassembler, l'orage se former, il avait prévu qu'il pourrait fondre en un instant; mais il se sentait si peu capable de le détourner, et de défendre sa fille et son royaume des calamités qui les menaçaient, que de pur désespoir il abandonna tout au hasard, et laissa le champ libre à ceux qui aspiraient à l'office de régent, voyant qu'il ne pouvait pas le remplir de quelqu'un qui fût à son gré.

Le cardinal Beatoun, qui depuis plusieurs années était regardé comme principal ministre, fut des premiers à prétendre à la régence. Pour appuyer cette prétention, il produisait un testament[1] qu'il avait forgé lui-même au nom du feu roi, et sans aucun autre droit, il prend aussitôt le titre de régent. Il comptait sur les secours du clergé, sur la protection de la France, sur la connivence de la reine douairière, sur l'appui de toute la faction papiste, et il se flattait ainsi de pouvoir se maintenir par la force dans le poste dont il s'était emparé par la supercherie. Mais Beatoun avait eu trop long-temps la puissance en main pour être aimé de la nation. Ceux de la noblesse qui désiraient la réformation de la religion craignaient sa rigidité; les autres se trouvaient rabaissés par l'élévation d'un homme d'église à la plus grande place du royaume. A leur instigation, Jacques Hamilton, comte d'Arran, proche parent et héritier de la reine, sortit de son inaction, et se mit sur les rangs pour aspirer à un poste auquel la proximité du sang paraissait naturellement l'appeler. Les nobles assemblés pour cette élection lui donnèrent tout d'une voix l'office de régent, et ce choix fut généralement applaudi.

On n'avait jamais vu deux hommes aussi exactement opposés de caractère et d'inclinations que le comte d'Arran et le cardinal Beatoun. Le cardinal était né avec une ambition sans bornes.

[1] Sadler, lett. 161.

Une longue expérience lui avait donné de la finesse et de la dextérité. Accoutumé à réussir dans toutes ses entreprises, son insolence augmentait à proportion de ses succès. La place éminente qu'il occupait dans l'église lui frayait le chemin aux plus grands emplois, l'étendue de ses connaissances le rendait capable de tous, et il n'en croyait aucun au-dessus de ses forces. Comme il devait toute son élévation à l'église de Rome, il était zélé défenseur de son culte superstitieux, et par cette même raison ennemi déclaré des opinions des réformés. Mais la politique seule le déterminait à soutenir l'un, et à s'opposer aux autres. Attaché de bonne heure au maniement des affaires publiques, il était peu instruit sur les points de doctrine et de controverse agités dans ce siècle ; cependant lorsqu'il s'élevait quelques disputes sur ces matières, il donnait sa décision avec une légèreté, une violence et une dureté que tous les historiens du temps rapportent avec indignation.

Le caractère du comte d'Arran[1] était dans presque tous les points opposé à celui de Beatoun. L'amour du repos et de la tranquillité avait éteint en lui toute sorte d'ambition. La douceur de ses mœurs le préservait du vice de la cruauté. La timidité et l'irrésolution étaient ses défauts les plus marqués ; l'une était un effet de son tempérament ; l'autre provenait du témoignage intérieur de sa conscience, qui lui représentait la disproportion de ses talens avec les fonctions importantes qu'il avait à remplir. Avec ces dispositions il aurait pu jouir des agrémens de la vie privée ; mais dans la conduite des affaires publiques, on ne voyait en lui ni courage, ni grandeur, ni stabilité. Toujours esclave de sa timidité, il était l'instrument perpétuel de ceux qui trouvaient leur avantage à le prendre par son faible. Cependant comme on ne voyait personne qu'on pût opposer au cardinal avec quelque apparence de succès, on se déclara en faveur du comte avec un consentement si général, que toutes les ruses de son rival ne purent jamais surmonter les forces réunies de la nation.

Le comte d'Arran ne faisait que d'entrer en possession de sa nouvelle dignité, lorsqu'on entama avec l'Angleterre une négociation qui fut suivie des plus fâcheux événemens pour le comte et pour le royaume. Depuis la mort de Jacques V, Henri VIII ne craignait plus d'être traversé par l'Écosse dans ses desseins contre la France. Il espéra bientôt après de se maintenir dans cette sécurité en faisant le mariage d'Édouard, son fils unique, avec la jeune reine d'Écosse. Il communiqua son projet aux prisonniers faits à Solway, et il vint à bout de les gagner en leur promettant la liberté s'ils réussissaient dans cette négociation. Cependant il leur permit de retourner en Écosse, pour se trouver au parlement que le régent venait de convoquer, et pour être plus à portée de persuader à leurs concitoyens d'accepter ses propositions. Une cause confiée à de tels avocats, expérimentés et pleins de zèle, ne pouvait pas manquer d'avoir une fin très heureuse. Tous ceux qui craignaient le cardinal, et qui désiraient le changement de religion, se passionnèrent pour une alliance qui faisait prendre faveur à la doctrine qu'ils avaient embrassée, et qui leur procurait en même temps une protection contre les emportemens d'un prélat altier et puissant.

Mais l'humeur âpre et difficile de Henri, son impatience naturelle, ne lui permirent point de tirer de ces conjonctures favorables tout le fruit qu'il en devait espérer. L'adresse, la finesse, l'art de ménager les craintes, les passions et les intérêts des hommes, lui étaient tout-à-fait étrangers. Les desseins qu'il avait formés sur l'Écosse s'opposaient au mariage qu'il proposait, et il n'eut point assez de dextérité pour les déguiser ou pour les cacher. Au lieu de flatter les appréhensions et les jalousies des Écossais, et de perdre du terrain, que le temps et les événemens lui auraient bientôt fait regagner, il alarma et irrita toute la nation en demandant que la personne de la reine fût dès l'instant confiée à sa garde, et qu'on lui remît entre les mains le gouvernement du royaume pendant la minorité de Marie.

Henri aurait-il pu prescrire des conditions plus déshonorantes à un peuple conquis ? Aussi ne doit-on pas s'étonner si elles furent rejetées avec indignation par des hommes qui auraient dédaigné d'acheter l'alliance de l'Angleterre au prix de leur liberté. Cependant le parlement, gagné par les menées des nobles revenus d'Angleterre, désirait la paix avec ce royaume. Le

[1] Arran est une petite île d'Écosse à l'embouchure de la Clyde

cardinal, qui aurait pu y faire naître des oppositions, était tenu comme prisonnier par le régent. Le parlement n'ayant rien à craindre du prélat, consentait à entrer en négociation pour le mariage et l'alliance, mais avec plus d'égalité et à des conditions un peu plus convenables. Après quelques intrigues sourdes et infructueuses de l'ambassadeur anglais, pour tâcher de faire conduire la jeune reine et le cardinal Beatoun en Angleterre, Henri fut obligé de se désister de ses propositions, et d'accepter celle des Écossais. On convint de sa part que Marie continuerait de résider en Écosse, et qu'il n'aurait lui-même aucune part au gouvernement de ce royaume. Les Écossais, de leur côté, consentirent à envoyer leur reine en Angleterre aussitôt qu'elle aurait dix ans accomplis, et ils s'engagèrent à donner à l'instant six personnes du premier rang pour rester en otages auprès de Henri, jusqu'à ce que la reine arrivât à sa cour.

Ce traité était si manifestement à l'avantage de l'Angleterre, que le régent perdit beaucoup de la confiance publique en y donnant son consentement. Le cardinal, qui venait de recouvrer sa liberté, cherchait l'occasion de reprendre son autorité. Il ne manqua pas de saisir celle qui se présentait, et il sut en tirer un grand avantage. Il disait hautement que le régent avait trahi le royaume, qu'il l'avait livré à ses plus anciens et ses plus cruels ennemis, et qu'il avait sacrifié l'honneur de sa patrie à sa propre ambition. Il annonçait la ruine de la vraie religion catholique, sous la domination et la tyrannie d'un hérétique excommunié : il déplorait surtout l'état d'un ancien royaume qui se livrait à l'esclavage, qui se rabaissait à la condition ignominieuse de province dépendante, enfin il exagérait la faiblesse et la trahison d'un seul homme, qui, dans une heure de temps, abandonnait tous les avantages pour lesquels la nation écossaise avait disputé le terrain et combattu pendant tant de siècles. Les représentations du cardinal ne furent pas sans effet. Elles flattaient des préjugés et des passions, toujours profondément enracinés dans le cœur humain. La même haine pour les anciens ennemis de la patrie, la même émulation d'honneur national, la même présomption d'indépendance, qui dans le commencement du siècle présent furent sur le point d'empêcher les Écossais de consentir à l'union avec l'Angleterre, à des conditions très avantageuses, engagèrent alors toute la nation à se déclarer contre l'alliance qu'on venait de conclure. Dans l'une de ces époques, une paix de cent cinquante années entre les deux nations, l'habitude d'être soumis au même roi, d'avoir les mêmes maximes de gouvernement, avaient beaucoup diminué les anciennes animosités, et disposé les deux peuples à la réunion. Dans l'autre époque, les injures étaient encore toutes récentes, les plaies de part et d'autre saignaient encore; et dans la chaleur du ressentiment, il était naturel de se porter à la vengeance et d'être éloigné de toute réconciliation. Lors de la réunion en 1707, le parlement méprisa, avec raison, des murmures qui n'avaient aucun fondement, et qui n'étaient appuyés que sur d'anciens préjugés; mais en 1503, les plaintes de la nation étaient mieux fondées, et elles s'élevèrent avec tant de force et d'unanimité, qu'il n'aurait été ni juste ni sûr de n'y avoir point égard. La rage du peuple fut portée à un tel point, qu'on eut bien de la peine à empêcher l'ambassadeur anglais d'en être insulté. Les ecclésiastiques donnèrent de grosses sommes d'argent pour préserver l'Église de la domination d'un prince dont l'attachement à la religion réformée aurait porté un coup fatal à l'autorité du clergé. Les nobles, qui venaient tout récemment d'humilier le cardinal avec tant de dureté, se trouvèrent alors disposés à l'applaudir et à le seconder comme le défenseur de l'honneur et de la liberté de sa patrie.

Argyll, Huntly, Bothwell et d'autres barons puissans, se déclarèrent hautement contre l'alliance avec l'Angleterre. Le cardinal, avec leur secours, s'empara de la personne de la reine et de celle de sa mère, et il ajouta ainsi à son parti l'éclat et l'autorité du nom royal [1]. Il reçut dans le même temps un renfort plus réel par l'arrivée de Mathieu Stuart, comte de Lennox, qui était en France, et dont il avait sollicité avec empressement le retour. Ce jeune seigneur était ennemi héréditaire de la maison d'Hamilton : il prétendait à exclure le comte de la régence, et même à le déposséder de ses biens. Le cardinal flattait sa vanité en lui présentant l'espérance d'épouser la reine douairière, et il affectait de le trai-

[1] Keith, *Histor. of Scott.* 30.

ter avec tant de respect, que le régent en conçut de la jalousie, et regardait le comte comme un rival dangereux.

Ces soupçons étaient fomentés avec art par l'abbé de Paisley, frère naturel du régent, et qui avait beaucoup de crédit sur son esprit. Cet abbé, de retour en Écosse quelque temps avant le comte de Lennox, agissait de concert avec le cardinal, était partisan zélé de la France et de l'ancienne religion. Il sut prendre le régent par son faible, et profiter de sa timidité naturelle pour le faire changer de sentiment. La désertion de la noblesse, l'indisposition ou le mécontentement du clergé, la fureur du peuple, le ressentiment de la France, le pouvoir du cardinal, les prétentions de Lennox furent présentées au comte d'Arran avec les couleurs les plus vives, et sous l'aspect le plus effrayant.

Cependant le terme convenu pour la ratification du traité avec l'Angleterre, et la délivrance des otages approchait; le régent était toujours flottant dans ses incertitudes. Il finit par agir avec l'irrésolution et l'inconséquence particulières aux hommes faibles qui ont le malheur de jouer le rôle principal dans la conduite d'affaires épineuses. Le 25 d'août il ratifia le traité avec Henri VIII, et il fit proclamer ennemi de la patrie le cardinal, qui s'opposait toujours à ce traité. Le 3 de septembre il sortit secrètement d'Édimbourg, eut une conférence avec le cardinal à Callender, renonça à l'amitié de l'Angleterre, et se déclara partisan de la France [1].

Henri n'avait rien oublié pour gagner le régent, et lui avait prodigué les plus belles promesses. Il avait offert de donner la princesse Élisabeth en mariage au fils aîné du comte, et de le faire proclamer roi de la partie de l'Écosse située au-delà de la rivière de Forth. Mais lorsqu'il s'aperçut que le crédit du comte d'Arran en Écosse n'était pas aussi considérable qu'il se l'était imaginé, il commença à le traiter avec moins d'égards. La jeune reine était alors gardée à vue par les ennemis du comte, dont le nombre grossissait tous les jours, et qui se conciliaient toujours de plus en plus l'affection du peuple. Ils formaient une cour séparée à Stirling, et ils menaçaient de nommer un autre régent. Le roi de France était disposé à leur accorder sa protection, et toute la nation française, par haine contre les Anglais, aurait voulu se réunir pour la défense du parti dominant alors en Écosse. Dans ces circonstances, le régent ne pouvait pas conserver son autorité sans changer promptement de mesures. Il avait voulu garder quelques apparences de bonne foi en ratifiant le traité avec l'Angleterre, mais il fut bientôt forcé de se jeter lui-même dans le parti attaché à la France.

Le régent, après cette révolution subite dans ses principes politiques, changea aussi de sentimens au sujet de la religion. La controverse avait alors le mérite de la nouveauté, elle échauffait tous les esprits. Des hommes de tout état, de toute condition, lisaient avec avidité les livres composés sur cette matière. Le régent attiré par la nouveauté, ou entraîné par la conviction, montrait beaucoup d'estime pour les écrits des réformateurs. Comme il avait été puissamment soutenu par ceux qui avaient embrassé les nouvelles opinions, pour leur en marquer sa reconnaissance, il avait toujours dans sa maison deux des plus fameux prédicateurs de la doctrine des protestans; et dans le premier parlement qu'il convoqua, il donna son consentement à un acte qui permettait aux laïques de lire les écritures dans une langue qu'ils pussent entendre. La vérité n'avait besoin que d'être écoutée pour surmonter l'erreur. Des absurdités qui en avaient si long-temps imposé à l'ignorance et à la crédulité du genre humain furent découvertes et exposées à la risée publique; et sous l'appui du régent [1] la réformation fit de grands progrès. Le cardinal voyait toutes ces choses avec chagrin, et mettait tout en usage pour traverser les protestans. Il fit au régent les représentations les plus capables de l'ébranler. « Il est, lui disait-il, pour vous de la dernière imprudence de vouloir accréditer des opinions si favorables au comte de Lennox; la légitimité de votre naissance dépend de la validité d'une sentence de divorce émanée de l'autorité du pape: si vous souffrez qu'on révoque en doute cette autorité, vous affaiblissez votre titre à la succession de la couronne, et vous fournissez à vo-

[1] Sadler, 339, 356.

[1] Voyez l'*Histoire de la réformation de la religion en Écosse*, par John Knox, un des plus intrépides et des plus ardens des réformateurs. Ce fut lui qui établit la réforme en Écosse.

tre rival les seuls argumens dont il puisse se servir pour vous contester vos droits [1] Ces insinuations pénétrèrent l'âme timide du régent. A l'aspect de ce danger imaginaire, il laissa apercevoir toute la frayeur que le cardinal avait voulu lui inspirer. Le zèle du régent pour la religion protestante ne fut pas long-temps à l'épreuve de ses craintes. Il fit abjuration des sentimens des réformateurs dans l'église des Franciscains à Stirling, et il se dévoua tout entier à la politique et à la doctrine de ses nouveaux confidens.

La religion protestante ne perdit pas beaucoup à cette apostasie du régent; les nouveaux dogmes répandus dans tout le royaume, y avaient jeté de si profondes racines, que ni le peu de faveur qu'ils y trouvaient, ni la sévérité ne purent les détruire. Le régent donna, à la vérité, son consentement à toutes les choses que le zélé cardinal jugea nécessaires pour la conservation de l'ancienne religion. Les réformés furent persécutés avec toute la cruauté que la superstition peut inspirer à un peuple barbare. Plusieurs furent condamnés à ce supplice terrible que l'Église a décerné pour la punition de ses ennemis: mais ces nouveaux martyrs supportèrent les tourmens avec une patience et un courage si ressemblans à l'esprit qui animait les martyrs de la primitive église, que ces spectacles d'horreur firent plus de conversions qu'ils ne causèrent d'effroi.

Cependant le cardinal, après avoir obtenu tout ce qui pouvait satisfaire son ambition, exerçait l'autorité de régent sans être exposé à l'envie que ce titre pouvait inspirer. Il n'avait plus rien à craindre du comte d'Arran, qui ayant perdu l'estime publique par son inconstance, était l'objet du mépris d'une partie de la nation, et de la défiance de l'autre. Les prétentions du comte de Lennox étaient la seule chose qui pouvait encore embarrasser le cardinal. Celui-ci s'était servi avec succès des intrigues du comte pour exciter les craintes et la jalousie du régent: n'ayant plus besoin des bons offices de Lennox, un négociateur de cette importance le gênait, et il aurait bien voulu l'éloigner avec bienséance. Lennox, qui jusqu'alors n'avait reçu pour récompense des services réels qu'il avait rendus, que des promesses, des flatteries et des soumissions, ne fut pas long-temps sans pénétrer les desseins du cardinal, qui ne pouvait plus, de son côté, cacher ses ruses et ses artifices. Le comte voyait que bien loin d'obtenir pour lui le pouvoir et les dignités qu'on lui avait fait espérer, on ne s'était servi de lui que pour procurer à d'autres ces mêmes avantages. Outré de voir ses projets d'ambition déconcertés, il ne songea plus qu'aux moyens de se venger de la perfidie d'un prélat qui l'avait sacrifié, et qui avait voulu par cette voie indigne se concilier la bienveillance et l'amitié du comte d'Arran. Lennox quit[illegible] donc la cour et se déclara hautement po[illegible] ennemis du cardinal. Ils le reçurent à [illegible] verts, et comme un prosélyte illu[illegible]le de donner une grande considé[illegible] parti qu'il embrassait.

Les deux factions qui divisaient le royaume étaient toujours les mêmes, toujours attachées aux mêmes vues, aux mêmes principes, sans aucune altération: mais par une de ces étranges révolutions dont ce siècle nous fournit plusieurs exemples, les deux partis, dans l'espace de quelques semaines, changèrent respectivement de chefs. Le régent se trouva à la tête des partisans de la France et du papisme, et Lennox devint le chef de ceux qui voulaient l'alliance avec l'Angleterre, et la réformation de la religion. L'un travaillait à détruire son propre ouvrage, l'autre cherchait à le soutenir de la même main qui jusqu'alors avait combattu pour sa ruine.

Lennox, impatient de se venger, trompa la vigilance du cardinal, se mit à la tête d'une armée nombreuse, marcha droit à Édimbourg, et y surprit le cardinal et le régent. Il pouvait aisément les écraser avant qu'ils eussent le temps de se mettre en défense; mais il eut la faiblesse d'écouter des propositions d'accommodement.

[1] On connaîtra, par le détail suivant, le fondement des prétentions du comte de Lennox à la succession de la couronne.

Marie, fille de Jacques II, avait été mariée au lord Jacques Hamilton. Élisabeth, venue de ce mariage, avait épousé Mathieu, comte de Lennox, père de celui dont il est ici question, qui était aussi petit-fils de Marie. Le régent était aussi petit-fils de la princesse Marie; mais son père ayant épousé Jeannette Beatoun, mère du régent, après avoir obtenu le divorce d'avec sa première femme Élisabeth Home, Lennox prétendait que la sentence de divorce était irrégulière, et que le régent étant né du vivant d'Elisabeth Home, il devait être réputé bâtard. *Cranf. Peer.* 192.

Le cardinal entama une négociation qu'il fit adroitement traîner en longueur; cependant le comte fut abandonné par la plus grande partie de ses troupes qui, suivant l'usage établi dans tout gouvernement féodal, servaient à leurs propres dépens; et lors de la conclusion de la paix, au lieu de donner la loi, il fut obligé de la recevoir. Une seconde entreprise qu'il fit pour rétablir ses affaires eut encore un plus mauvais succès. Un corps de ses troupes fut taillé en pièces, le reste fut dispersé. Presque seul au milieu des débris d'un parti ruiné, il aurait été obligé de se soumettre au vainqueur, ou de s'enfuir hors du royaume, si l'approche d'une armée anglaise ne lui avait donné le temps de respirer.

Henri n'était point d'humeur à souffrir tranquillement l'indignité avec laquelle il avait été traité, tant par le régent que par le parlement d'Écosse, qui dans le même temps avaient renoncé à son alliance et renouvelé et resserré leur union avec la France. La rigueur de la saison avait retardé la vengeance du roi d'Angle[redacted]re. Mais au printemps un corps d'infanterie [redacted]rable qu'il avait destiné contre la France, [redacted] de faire voile en Écosse, et on envo[redacted] un nombre proportionné de troupes de [redacted] régent et le cardinal ne s'attendaient [redacted] cette invasion; ils avaient compté que la France occuperait toutes les forces de Henri, et dans cette sécurité inexcusable, ils n'avaient point pourvu à la défense du royaume. Le comte de Hartford, ce général qui fit tant de mal aux Écossais dans le cours de ce siècle, commandait l'armée anglaise. Il débarqua, sans trouver aucune opposition, à quelques milles au-dessus de Leith, dont il s'empara sans coup férir, et marcha droit à Édimbourg, où il entra avec la même facilité. Après avoir fait le dégât dans tout le pays des environs, le plus découvert et le plus riche de l'Écosse, il mit le feu à ces deux villes. Ensuite aux approches du corps de troupes que le régent avait rassemblé, il chargea tout son butin sur la flotte qui l'avait amené, et regagna tranquillement avec ses troupes les frontières de l'Angleterre. L'Écosse fut ainsi délivrée en peu de jours de la terreur d'une invasion, entreprise sans politique, conduite à grands frais, terminée sans aucun avantage. Si Henri visait à la conquête de l'Écosse, il ne gagna rien à cette expédition; s'il avait toujours en vue le mariage qu'il avait proposé, il perdit beaucoup par rapport à cet objet. Cette conduite du roi d'Angleterre, que le comte de Huntly appelait *une galanterie féroce*, révolta toute la nation. L'éloignement qu'elle avait pour le mariage proposé se convertit en horreur. Les Écossais, aigris par tant de traitemens indignes, ne furent dans aucun temps ni plus attachés à la France ni plus animés contre l'Angleterre

Le seul comte de Lennox, en dépit du régent et du roi de France, continuait ses correspondances avec l'Angleterre, et ruina ses propres affaires, sans avancer celles de Henri. La plupart des vassaux du comte sacrifièrent l'attachement qu'ils avaient pour lui à l'amour de la patrie, et refusèrent d'entrer dans aucun complot qui pût tourner à l'avantage de l'ennemi déclaré de la nation. Après quelques efforts faibles et infructueux, Lennox, désespérant de troubler l'administration du régent, prit le parti de se réfugier à la cour d'Angleterre. Henri récompensa le désir, quoique infructueux, que le comte avait eu de le servir, en lui faisant épouser lady Marguerite Douglas, nièce du roi. Cependant ce comte infortuné, exilé de sa patrie, était destiné par la Providence à être la souche d'une race de rois. Il vit le lord Darnly son fils monter sur le trône d'Écosse, et en exclure à perpétuité ce rival qui s'était élevé sur ses ruines, et qui alors triomphait de ses malheurs. Chassé d'un pays comme criminel, reçu dans l'autre comme fugitif, sa postérité devait un jour posséder ces deux royaumes témoins de ses humiliations.

Cependant les hostilités continuaient entre les deux nations, mais avec peu de vivacité de part et d'autre. Les historiens contemporains sont entrés dans les plus petits détails sur des escarmouches, des incursions qui dans leur temps firent peu d'effet, et qui méritent encore moins d'être aujourd'hui rapportées [1]. Cette guerre fut

[1] Quoique cette guerre ne soit remarquable par aucune action importante et décisive, elle ne laissa pas d'être destructive et ruineuse. Il nous reste deux papiers en original qui peuvent donner quelque idée des malheurs auxquels les plus fertiles comtés du royaume furent exposés par les incursions des habitans des frontières. Le premier paraît être un rapport fait à Henri par les *gardiens anglais des marches*, pour l'année 1544. Il contient le récit de leurs exploits depuis le 2 juillet jusqu'au 17 no-

à la fin terminée par un traité de paix, dans lequel l'Angleterre, la France et l'Écosse furent comprises. Henri voulait en faire exclure les Écossais, et se réserver contre eux la vengeance que ses affaires dans le continent lui avaient jusqu'alors fait différer. La paix était de la dernière conséquence pour François I[er], qui voyait l'empereur sur le point de l'attaquer avec toutes ses forces. Cependant François eut la générosité de ne vouloir point abandonner des alliés qui l'avaient servi avec tant de fidélité, et il aima mieux traiter avec désavantage que de laisser les Écossais exposés au ressentiment du roi d'Angleterre. Il se relâcha sur plusieurs points, il sacrifia une partie de ses intérêts, et il s'attacha surtout à flatter la vanité et la fierté de ce prince. L'adresse, les complaisances, les soumissions mêmes, tout fut employé par le monarque français, qui à la fin vint à bout de faire comprendre les Écossais dans la paix qu'on venait de conclure.

Un événement arrivé quelque temps avant la conclusion de la paix, la rendit bien plus agréable à toute la nation. Le cardinal Beatoun, élevé par sa dextérité au plus haut point de grandeur, n'avait pas su user de son pouvoir avec prudence. Ses grandes qualités étaient ternies par les passions, les préjugés, l'emportement d'un chef de parti, défauts bien opposés à la douceur nécessaire pour gouverner un royaume divisé en factions. Ses ressentimens contre une partie des nobles, son insolence envers les autres, sa sévérité à l'égard des réformateurs, et surtout le jugement contraire aux lois, et le supplice barbare du fameux Georges Vishart, homme d'une naissance distinguée et d'une piété exemplaire, auraient lassé la patience d'esprits moins féroces que ceux de ce siècle. Il ne manquait qu'une main hardie pour sacrifier la victime dévouée à la haine publique. Une querelle particulière mit les armes à la main à un furieux animé d'un faux zèle de religion. Norman Lesly, fils aîné du comte de Rothes, avait essuyé de la part du cardinal des injustices et des mépris. La hauteur de Lesly, la barbarie du siècle, ne lui permettaient pas de digérer un affront. Son adversaire était, par état, à couvert des procédés en usage dans ce qu'on appelle une affaire d'honneur : Lesly se détermina à se procurer par lui-même la satisfaction qu'il n'osait lui demander. Ce projet exécrable fut exécuté avec une prudence et un courage qui tiennent du prodige. Le cardinal faisait alors sa résidence dans le château de Saint-André, qu'il avait fait fortifier à grands frais, et qui, suivant les connaissances de ce temps-là, passait pour être imprenable. Sa suite était nombreuse, la ville à sa dévotion, tout le pays des environs rempli de ses créatures. Dans cette position, seize personnes conçoivent le dessein d'aller le surprendre, et l'assassiner dans son château, et le succès répondit à la hardiesse de l'entreprise. Dès le grand matin, ils se saisissent d'une des portes du château, qu'on avait ouverte pour les ouvriers qui finissaient les fortifications. Ils placent des sentinelles à la porte de l'appartement du cardinal, réveillent l'un après l'autre tous ses domestiques, qui étaient en grand nombre, et les mettent à mesure hors du château. Ils s'avancent ensuite, sans bruit, sans tumulte, sans faire d'autre violence, arrivent à la chambre de Beatoun, et le font tomber mort à leurs pieds. Rien ne peut excuser

vembre. On y rend compte des diverses incursions, appelées alors *forrays* dans la langue du pays. Le détail du tort qu'ils avaient fait à l'ennemi est très circonstancié et conçu en ces termes :

Villes, tours, bourgades, églises paroissiales, magasins rasés ou brûlés	192
Écossais tués	403
Prisonniers	816
Nolt, c'est-à-dire, bêtes à cornes prises	10386
Moutons	12492
Chevaux entiers et hongres	1296
Chèvres	200
Mesures de grains	850
Equipages et toutes sortes d'ustensiles de ménage sans nombre. *Hayne, papiers d'état*, 413.	

L'autre papier contient le détail d'une incursion du comte de Hartford, du 8 au 23 septembre 1545. Il est conçu en termes plus généraux ; on y voit ce qui avait été brûlé, rasé ou détruit dans les comtés de Berwick et Roxbourg seulement.

Monastères et maisons religieuses	7
Châteaux, tours et forts	16
Villes de marché	5
Villages	243
Moulins	13
Hôpitaux	3

Tous ces endroits ont été rasés ou brûlés. *Hayne*, 52

Comme les Écossais n'étaient pas moins expérimentés pour la petite guerre que les Anglais, on peut en conclure que les dégâts que les premiers firent en Angleterre, ne furent pas moins considérables, et que leurs expéditions, qu'ils appelaient *raids*, n'étaient pas moins destructives que les incursions des Anglais, appelées *forrays*.

un pareil forfait, qui cependant délivra l'Écosse d'un ambitieux, dont l'orgueil était insupportable à la noblesse, et qui par sa cruauté et ses artifices était devenu le fléau de la réformation.

La mort du cardinal porta un coup fatal à la religion catholique et aux intérêts de la France en Écosse. Cependant une grande partie de la nation conservait toujours le même zèle pour ce parti : mais la mort d'un chef industrieux, puissant, expérimenté, le rendit bientôt infructueux. Il serait difficile de se représenter la consternation qui se répandit parmi les adhérens du cardinal à ce coup imprévu. Le régent sentait une joie secrète de se voir délivré d'un rival qui éclipsait sa grandeur, et qui anéantissait presque entièrement son autorité : mais la bienséance, l'honneur de l'Église, les importunités de la reine douairière et de sa faction, les engagemens qu'il avait pris avec la France, le forcèrent de prendre les armes pour venger la mort d'un homme qu'il haïssait. Le régent y fut aussi principalement entraîné par le désir de délivrer son fils aîné, retenu depuis quelque temps à Saint-André par le cardinal comme un gage de la fidélité du comte, et qui lors de la prise de ce château était tombé entre les mains des conjurés.

Le régent fit de grandes menaces, mais elles restèrent sans aucun effet. Une partie principale de la science militaire, l'art d'assiéger des places, était alors inconnue en Écosse. Les armes, la discipline, l'impétuosité des Écossais, qui faisaient l'avantage de leurs armées en pleine campagne, les rendaient incapables de faire des siéges. Un corps de cent cinquante hommes, le plus fort que les conjurés avaient jamais pu rassembler, tint pendant cinq mois contre toutes les forces du régent [1], dans une place qu'on prendrait aujourd'hui en peu d'heures avec un seul bataillon et quelques pièces de canon. Ce siége ennuyeux finit par une trêve. Le régent se chargea d'obtenir pour les meurtriers du cardinal l'absolution du pape et le pardon du parlement, et à ces conditions les conjurés s'engagèrent de rendre le château de Saint-André, et de remettre en liberté le fils du régent.

Il y a lieu de croire qu'aucune des deux parties ne fut de bonne foi dans ce traité, et que de part et d'autre on ne songea qu'à s'amuser et à gagner du temps. Le régent attendait le secours de la France, et espérait de forcer bientôt les meurtriers du cardinal à lui demander grâce. D'un autre côté, si Henri n'avait pas d'abord encouragé Lesly et ses associés au crime qu'ils venaient de commettre, il est au moins certain que dans la suite ils reçurent de ce prince de puissans secours. Malgré le silence que les historiens contemporains ont gardé sur ces faits, il y a de grandes présomptions du premier, et l'autre est de la dernière évidence [1]. Pendant le siége, les meurtriers du cardinal avaient reçu d'Angleterre de l'argent et des provisions ; et comme Henri se disposait à renouveler ses propositions du mariage et de l'union qu'il avait projetés, et à faire avancer une armée formidable pour appuyer ces négociations, ils espéraient qu'en se joignant à lui, ils seraient bientôt dans le cas de n'avoir plus besoin de grâce, et même de demander une récompense.

La mort du roi d'Angleterre, arrivée le 28 janvier 1547, fit évanouir toutes leurs espérances. Le règne d'Henri VIII fut plus brillant que glorieux, plus rempli de troubles que d'actions de vigueur, tyrannique pour le gouvernement de l'intérieur, inconséquent et irrégulier pour les affaires du dehors. Cependant les vices de ce prince furent plus avantageux à ses peuples que les vertus de ses prédécesseurs. Son avidité, sa prodigalité, sa tyrannie même, le rabaissement de l'ancienne noblesse, l'élévation des communes dont il accrut les possessions et l'autorité, jetèrent les premiers fondemens de la liberté britannique. Ses autres passions ne contribuèrent pas moins à la ruine du papisme, et à l'établissement de la liberté de la religion dans le royaume. Son ressentiment le porta à abolir l'autorité de l'Église, et sa cupidité à s'emparer des biens du clergé ; en lui ôtant ces deux soutiens, il fut aisé, dans le règne suivant, de renverser tout l'édifice de la superstition.

François I[er] ne survécut pas long-temps à ce prince, dont il avait été alternativement rival et ami. Henri II, successeur de François, ne perdit point de vue les intérêts de la France en Écosse. Il y envoya un corps considérable au secours du régent, sous le commandement de Léon Strozzi. Les Français, dans leurs guerres

[1] Epist. Reg. Scot., II, 379.

[1] Keith, 60.

en Allemagne et en Italie, avaient acquis par une longue expérience, autant d'habileté pour la conduite des siéges que les Écossais y étaient ignorans. L'audace et le désespoir des conjurés ne purent tenir contre la supériorité des troupes françaises. Lesly et ses adhérens, après une courte résistance, se rendirent à Strozzi, qui s'engagea, au nom du roi son maître, à leur procurer la vie sauve, et les fit transporter en France comme prisonniers. Le château de Saint-André, ce monument du pouvoir et de la vanité de Beatoun, fut démoli, suivant les règles du droit canonique, qui ordonne que les maisons où le sang sacré d'un cardinal a été répandu soient renversées de fond en comble.

Le régent donna l'archevêché de saint-André à Jean Hamilton, abbé de Paisley, son frère naturel [1].

Un délai de quelques semaines aurait pu sauver les meurtriers de Beatoun. Les ministres d'Henri VIII, qui avaient la principale direction des affaires pendant la minorité de son fils Édouard VI, suivirent le système politique de leur défunt maître par rapport à l'Écosse; et pour amener les Écossais au traité d'union projeté depuis si long-temps, ils résolurent de leur arracher par la terreur, le consentement qu'ils n'avaient pu obtenir par l'adresse et les négociations.

Mais avant que d'entrer dans le récit des événemens occasionés par l'invasion des Anglais en Écosse, je crois devoir m'arrêter à un fait dont nos historiens contemporains n'ont point fait mention, et qui est cependant très intéressant pour donner une idée du génie et de la façon de penser des Écossais dans ce siècle. Ceux qui avaient conspiré contre la vie du cardinal Beatoun, trouvèrent dans le château de Saint-André le fils aîné du régent. Comme ils avaient besoin de la protection de l'Angleterre, il était à craindre qu'ils ne cherchassent à se concilier la bienveillance des Anglais, en leur remettant un prisonnier de cette importance. L'héritier présomptif de la couronne entre les mains de l'ennemi juré de la nation, était une chose terrible à penser. Pour se tirer de ce danger, le parlement s'avisa d'un moyen tout-à-fait extraordinaire. Il fit un acte par lequel « le fils « aîné du régent fut déclaré déchu de tout droit « de succession publique ou particulière, tant « qu'il serait détenu prisonnier; on lui substi- « tuait ses autres frères, suivant le rang de leur « naissance, et à leur défaut on appelait les plus « proches héritiers du régent [1]. » La succession du droit héréditaire est une idée si naturelle et si généralement reçue, qu'une nation se hasarde rarement à l'interrompre hors des cas d'une extrême nécessité. Le parlement crut avoir aperçu cette nécessité pressante dans les occurrences actuelles. La haine contre l'Angleterre, fondée sur la mémoire des hostilités passées, réchauffée par la douleur vive d'injures encore toutes récentes, était alors le ton dominant de la nation. Cette haine invétérée dicta ce statut singulier, qui dérangeait d'une manière si remarquable la succession linéale. Il paraît qu'on ne connaissait point du tout alors cette maxime de nos jours, qui nous représente le droit de succession comme sacré, inviolable, et auquel on ne peut déroger par aucune sorte de considération.

Dans les premiers jours de septembre, le comte de Hartford, nouvellement créé duc de Sommerset, et protecteur d'Angleterre, entra en Écosse à la tête d'un corps de dix-huit mille hommes, et dans le même temps une flotte de soixante voiles parut sur les côtes pour soutenir les forces de terre. Les Écossais qui avaient vu depuis quelque temps l'orage se former, avaient pris toutes leurs mesures pour s'en garantir. Leur armée était presque le double de celle de l'ennemi et postée avec beaucoup d'avantage sur une côte qui s'élève au-dessus de Musselbourg, à quelque distance des bords de la rivière d'Eske. Le duc de Sommerset, instruit de toutes ces circonstances, apercevait le danger, et aurait bien voulu se tirer de ce mauvais pas, par quelque nouvelle ouverture de paix, à des conditions raisonnables. Mais sa modération fut imputée à timidité, et ses propositions furent rejetées avec la hauteur qu'inspire l'assurance du succès. En effet, si la conduite du régent, qui commandait l'armée d'Écosse, avait égalé sa présomption, la perte de l'armée anglaise était inévitable. Les Écossais se trouvaient dans une position entièrement semblable à celle de

[1] Burnet, *Hist. reform.*, I, 338.

[1] Epist. Reg. Scot., II, 359.

leurs concitoyens, lors de l'expédition d'Olivier Cromwell dans le siècle suivant. Ils avaient si bien choisi leur terrain, qu'il était impossible de les forcer à donner la bataille. Les fourrages et les provisions de tout le pays des environs avaient été consommés en peu de jours. L'Anglais ne pouvait en tirer que de sa flotte, difficilement et en petite quantité. Sa retraite était ainsi indispensablement nécessaire : mais cette retraite pouvait être fatale à l'armée anglaise, et peut-être entraîner sa ruine totale.

En rapprochant les circonstances de cette expédition et de celle de Cromwell, on voit que dans les deux occasions les Anglais durent leur salut à la chaleur et à l'impétuosité de la nation écossaise qui, par des démarches inconsidérées, mit son pays dans le plus grand danger. La bravoure indisciplinée des soldats leur fit perdre patience à la vue de l'ennemi. Le général ne craignit rien que de voir les Anglais lui échapper par la fuite. Il quitte le camp où il était en sûreté, pour aller attaquer le duc de Sommerset près de Pinkey : action téméraire, et qui eut aussi le plus mauvais succès. Cependant le duc avait conduit son armée sur une éminence, et avait ainsi regagné l'avantage du terrain. L'infanterie faisait la principale force de l'armée d'Écosse. Ce corps, armé de piques très longues, marchait sur plusieurs files de hauteur, les rangs fort serrés. Il se forma en trois gros bataillons, et s'avança vers l'ennemi. Lorsqu'il eut passé la rivière, il se trouva exposé à tout le feu de la flotte anglaise, qui était mouillée dans la baie de Muselbourg [1], et qu'on avait fait approcher du rivage. La cavalerie anglaise, enhardie par un léger avantage remporté quelques jours auparavant dans une escarmouche, commença l'attaque avec plus d'ardeur que de conduite. L'infanterie écossaise, ferme et serrée, soutint aisément le choc de cette cavalerie, la rompit et la mit en déroute. Les Anglais firent avancer leur infanterie, et les Écossais se trouvèrent alors exposés d'un côté à une nuée de flèches, sur le flanc, au feu roulant de quatre cents fusiliers qui servaient dans l'armée ennemie, et foudroyés en même temps par une batterie placée derrière l'infanterie anglaise sur l'endroit le plus élevé de la colline. Alors cette épaisseur, cette profondeur des colonnes d'infanterie des Ecossais, tourna à leur désavantage, et les mit dans l'impossibilité de garder plus long-temps cette position. Le comte d'Angus, qui commandait l'avant-garde, voulut changer de terrain et se replier vers le gros de son armée. Malheureusement ses gens prirent ce mouvement pour une fuite, et la confusion se mit parmi eux. Alors la cavalerie anglaise se rallia et retourna à la charge; l'infanterie poursuivit son avantage; l'aspect de la victoire redoubla leur ardeur; en un instant la déroute de l'armée écossaise devint générale, sans qu'il fût possible de la rallier. Le combat ne fut ni long ni meurtrier; mais, dans la poursuite, l'Anglais montra toute la rage, tout l'acharnement que pouvaient inspirer l'antipathie, l'émulation, les querelles, les hostilités réciproques entre les deux nations. On suivit les fuyards pendant cinq heures, et jusqu'à une distance fort éloignée. Les trois chemins différens que les Écossais avaient pris étaient semés de piques, d'épées, de boucliers, et jonchés de corps morts. Dans cette fatale journée, la plus malheureuse qu'on eût jamais vue en Écosse, plus de dix mille hommes restèrent sur la place. On fit peu de prisonniers, et il ne se trouva parmi eux que quelques personnes de distinction. Le protecteur pouvait alors se rendre maître d'un royaume dont il était sur le point, quelques heures auparavant, d'être chassé avec ignominie [1].

[1] Ou Musselborow, petite ville ou bourg de la Lothiane en Écosse. Ce lieu est sur le golfe de Forth, à deux lieues d'Édimbourg, vers le levant.

[1] On trouve dans un journal rare et précieux de l'expédition du protecteur en Écosse, écrit par Guill. Patten, commissaire adjoint à Cecil, comme juge maréchal des armées, et imprimé en 1548, le passage suivant qui mérite d'être rapporté ici, parce qu'il donne une idée claire de la discipline militaire établie dans ces temps-là chez les Écossais. « Je crois qu'il est nécessaire de rendre « compte de ce que j'ai appris depuis, particulièrement « au sujet de leur discipline, de leur armure et de leur « manière de faire la guerre, tant offensive que défen- « sive. Ils se mettent en campagne, bien équippés de tout : « cotte de mailles, pot en tête, dague, bouclier, épées « fort larges et bien affilées, d'une trempe excellente, et « en général si tranchantes, que je n'en ai jamais vu « d'aussi bonnes, et que je crois qu'il serait difficile d'en « trouver de meilleures. Outre cela, chaque homme a sa « pique et un grand mouchoir entortillé deux ou trois « fois autour de son col, non pas pour le froid, mais « pour les blessures. Lorsqu'ils marchent pour aller à « l'ennemi, ils sont collés et serrés de si près dans le pre- « mier rang, épaule contre épaule, tenant à deux mains « leurs piques allongées devant eux, et ceux qui les sui- « vent dans le même ordre sont tellement pressés sur

Cependant il ne tira aucun avantage réel de cette victoire signalée, soit manque de temps, soit faute d'habileté pour savoir la mettre à profit. Chaque nouvelle offense éloignait de plus en plus les Écossais de l'union projetée avec l'Angleterre, et le protecteur négligea le seul moyen qu'il avait de les forcer à y donner leur consentement. Il s'amusa à faire le dégât dans un pays tout ouvert, à prendre ou à construire quelques petits châteaux : au lieu qu'en fortifiant un petit nombre de places accessibles par mer, il aurait en peu de temps contraint les Écossais, ou d'accepter ses conditions, ou de se soumettre à sa puissance. Telle fut la conduite de Cromwell, lorsque après la victoire remportée à Dunbar il se rendit maître de l'Écosse. La bataille de Pinkey n'eut d'autre effet que d'entraîner les Écossais dans de nouveaux engagemens avec la France. Ce qui se passait alors à la cour d'Angleterre peut néanmoins excuser la conduite du duc de Sommerset. Il se formait contre lui une cabale, sa fin tragique était déjà préméditée. Pendant qu'il triomphait en Écosse, on travaillait sourdement à ruiner en Angleterre son pouvoir et son crédit. Instruit de ces menées, il fut obligé de songer à sa conservation, de préférer sa sûreté au désir de la gloire, et de s'en retourner en Angleterre sans avoir recueilli les fruits de sa victoire. Cependant l'orage alors se dissipa, la conspiration qui fit tomber Sommerset n'avait point encore pris toute sa consistance, l'arrivée du duc en suspendit pour quelque temps les effets. Il conserva toujours le pouvoir suprême, et il s'en servit pour tâcher de reprendre l'avantage qu'il avait perdu. Il envoya un corps de troupes pour s'emparer d'Haddingtoun, qu'il fit fortifier. Mais cette place, éloignée de la mer, et de toutes les garnisons anglaises, ne pouvait être défendue qu'à grands frais, et avec beaucoup de dangers.

Cependant les Français gagnèrent plus à la défaite de leurs alliés que les Anglais ne tirèrent de fruit de leur victoire. Après la mort du cardinal Beautoun, Marie de Guise, reine douairière d'Écosse, eut beaucoup de part à la direction des affaires. Attachée par le sang et par inclination aux intérêts de la France, elle ne fut occupée que de les favoriser, et elle sut profiter avec adresse de toutes les circonstances qui se présentèrent. La déroute de Pinkey avait affaissé tout le génie, toute la vigueur de la nation écossaise. Dans une assemblée de nobles qui se tenait à Stirling pour délibérer sur la situation critique des affaires de l'Écosse, tous les regards se portèrent vers la France ; on y vit le port de salut, on ne mit de confiance que dans ses secours. Mais comme Henri II était alors en paix avec l'Angleterre, la reine leur représenta adroitement qu'ils ne pouvaient pas espérer que ce prince voulût prendre part à leur querelle, sans avoir quelque vue d'avantage personnel ; et que sans quelque concession extraordinaire en sa faveur, ils ne pouvaient point en attendre des secours proportionnés aux circonstances fâcheuses où ils se trouvaient. La prévention générale favorisa puissamment ces représentations de la reine. Ce qui, dans une assemblée, arrive assez souvent à quelques particuliers, saisit alors tous les esprits. Guidés par leurs passions, uniquement occupés de les satisfaire, tous de concert abandonnèrent leurs anciens principes, perdirent de vue leurs véritables intérêts. Dans la violence de leur ressentiment, ils oublièrent cet ancien zèle des Écossais pour l'indépendance qui leur avait fait rejeter les propositions d'Henri VIII ; ils offrirent d'eux-mêmes leur jeune reine en mariage au dauphin, fils aîné d'Henri II ; ils firent plus, ils proposèrent d'envoyer Marie à la cour de France pour y être élevée, et de la faire partir sur-le-champ. La soif de la vengeance tira d'eux un consentement que le salut même de la patrie n'avait jamais pu leur arracher. La

« leur dos, passant leurs piques par-dessus les épaules de « ceux du premier rang, que lorsqu'on en est assailli à « l'improviste, il n'y a point de force qui puisse leur ré« sister. Lorsqu'ils se tiennent sur la défensive, ils ont « pareillement les épaules serrées les uns contre les au« tres ; le premier rang est courbé fort bas, comme des « gens à genoux ; leurs camarades tiennent derrière eux « leurs piques à deux mains, et de plus, dans la gauche, « leurs boucliers, un bout de la pique appuyé contre leur « pied droit et l'autre présenté à la hauteur de la poitrine « de l'ennemi ; ceux qui les suivent ont leurs piques en « avant, croisées avec les leurs, et ainsi de suite aussi « près les uns des autres que l'espace et le lieu peuvent « le permettre, et si serrés dans toute l'étendue du ba« taillon, qu'il ne serait pas plus aisé de déranger le front « de leurs piques, que de percer avec le doigt nu la « peau d'un hérisson en colère. » On trouve dans ce journal plusieurs autres détails forts curieux, dont le chevalier Jean Hayward s'est servi pour composer son histoire de cette expédition. *Vie d'Édouard VI*, 279, etc.

La longueur des piques des Écossais fut fixée, par Act. 44, p. 1471, à six aunes, c'est-à-dire dix-huit pieds six pouces.

France aperçut tout l'avantage de l'acquisition d'un royaume tel que l'Écosse. Henri accepta sans hésiter les offres des ambassadeurs écossais, et fit des propositions de défendre avec vigueur cette espèce de conquête. On vit arriver à Leith un corps de six mille hommes de vieilles troupes, commandé par un Français nommé Dessé, qui avait sous ses ordres d'excellens officiers, exercés dans les longues guerres de François 1er. Ce corps servit en Écosse pendant deux ans, avec une valeur et une distinction égales à sa renommée. Mais ses expéditions furent de peu d'importance : il fut mal soutenu par les Écossais, qui conçurent bientôt de la jalousie des desseins de la France. De plus, la précaution des Anglais, qui se tinrent toujours sur la défensive, empêcha les Français de former aucune entreprise de conséquence, et les mit dans le cas d'épuiser leurs forces à des siéges très longs, et entrepris contre toute apparence de succès. Cependant les efforts de la France ne furent pas tout-à-fait infructueux à l'Écosse. Les Anglais furent obligés d'évacuer Haddingtoun, et de rendre quelques petits forts qu'ils tenaient dans différens endroits du royaume.

Mais les opérations de ces troupes furent d'une utilité bien plus réelle pour le roi de France. Elles firent une diversion qui lui donna la facilité de chasser de Boulogne sur mer les Anglais qui s'en étaient emparés : de plus, la présence de l'armée française en Écosse fit consentir le parlement aux ouvertures qui lui avaient été faites par les nobles assemblés, à Stirling, au sujet de l'éducation de la reine à la cour de France, et de son mariage avec le dauphin. Quelques patriotes zélés s'élevèrent en vain contre ces démarches insensées, qui faisaient de l'Écosse une province de la France; qui du roi de France auparavant allié, en faisaient un maître; qui rendaient l'amitié de la France plus fatale à l'Écosse que l'inimitié de l'Angleterre; et qui faisaient prodiguer à l'une de ces puissances ce qu'on avait courageusement refusé à l'autre. Une affaire de cette importance fut décidée à la hâte dans un parlement assemblé dans le camp devant Haddingtoun. Les intrigues de la reine douairière, le zèle du clergé, le ressentiment contre l'Angleterre, avaient déjà gagné une grande partie de la nation, la libéralité et les promesses du général ambassadeur de France firent encore plus d'effet. Le régent lui-même eut la bassesse d'accepter une pension de la France, et le titre de duc de Chatellerault dans ce royaume. Presque toutes les voix furent pour la conclusion du traité, et les intérêts d'une troupe de factieux furent préférés à l'honneur de la nation.

La France, après avoir entraîné les Écossais dans cette résolution fatale et inconsidérée, source de tant de malheurs pour eux et pour leur souveraine, ne leur laissa pas le temps de la réflexion ni du repentir. La flotte qui avait amené les troupes françaises en Écosse était restée dans le port de Leith; elle transporta aussitôt la reine en France. Marie, qui n'avait alors que six ans, reçut à la cour de France, l'une des plus polies, mais des plus corrompues de l'Europe, une éducation qui augmenta les charmes de sa personne, qui perfectionna ses talens naturels, qui la rendit une femme accomplie; mais comme reine, elle y prit des préjugés qui dans la suite furent la cause de toutes ses infortunes.

L'arrivée de Marie en France changea le système politique de cette cour. Henri, maître de la personne de la jeune reine, laissa languir la guerre en Écosse, et porta toutes ses attentions au recouvrement du Boulonnais. Pour exécuter ce projet, une légère diversion dans la Grande-Bretagne, qui obligerait l'Anglais à partager ses forces, était suffisante. L'Angleterre, énervée par des dissensions domestiques, avait beaucoup perdu de son ancienne vigueur, manquait de têtes dans l'intérieur, n'avait plus de bras à porter au dehors, et venait d'éprouver une révolution dans son gouvernement. Le duc de Sommerset avait envahi toute l'autorité. Un pouvoir acquis par la force, exercé avec peu de modération, ne devait pas être de longue durée. De grandes qualités, un grand amour pour la patrie, ne purent expier l'ambition démesurée du protecteur, qui avait pris la direction de toutes les affaires. Plusieurs seigneurs, des plus distingués de la cour, se liguèrent contre lui. Le comte de Warwick, chef de ce complot, n'avait pas moins d'ambition que Sommerset, mais il possédait dans un degré bien supérieur l'art et le liant nécessaires pour parvenir à ses fins. Il conduisit son projet avec tant d'adresse, qu'il vint à bout de perdre son rival et de s'élever sur ses ruines. Il évita le nom odieux de protecteur;

mais il eut tout le pouvoir, il prit tout l'ascendant de Sommerset. Il aperçut bientôt que la paix était nécessaire pour l'affermissement de sa nouvelle autorité, et pour l'exécution de ses vastes desseins.

Henri était bien instruit de la situation où se trouvait le comte de Warwick. Il sut profiter des avis qu'il recevait d'Angleterre, pour amener les négociations à la conclusion d'une paix générale. Il prescrivit toutes les conditions qu'il voulut au ministre anglais, qui n'hésita sur aucune, quelque avantageuses qu'elles pussent être au monarque français et à ses alliés. L'Angleterre rendit à la France Boulogne avec toutes ses dépendances, et se désista de toutes ses prétentions, tant au mariage de la reine d'Écosse qu'à la conquête de ce royaume. Quelques petits forts, que les troupes anglaises occupaient encore en Écosse, furent rasés, et la paix entre les deux royaumes fut rétablie sur ses anciens fondemens.

Cependant ces malheureuses querelles entre les deux nations britanniques leur firent perdre tout leur crédit et leur considération. La guerre entreprise de part et d'autre, sans aucun motif réel, uniquement fondée sur la jalousie et le ressentiment, fut conduite par les animosités nationales, toujours aveugles sur les véritables intérêts. La France, qui y avait pris part avec froideur, s'y conduisit avec beaucoup d'adresse: elle sut se prévaloir de toutes les circonstances qui se présentèrent, elle rentra en possession d'un pays important qu'elle avait perdu, et elle ajouta un nouveau royaume à sa monarchie. L'ambition, la trahison du ministre anglais lui procurèrent le premier de ces avantages, elle dut le second à la haine inconsidérée des Écossais contre leurs anciens ennemis; elle mérita l'un et l'autre par son habileté et par sa bonne politique.

Aussitôt après la conclusion de la paix, les troupes françaises sortirent de l'Écosse, aussi contentes de s'en aller que la nation le fut de les voir partir. Les Écossais n'avaient pas tardé à s'apercevoir du danger auquel ils s'étaient exposés en appelant à leur secours une puissance qui avait sur eux tant de supériorité. Ils supportaient impatiemment de voir ceux qui étaient venus pour protéger le royaume, s'y arroger toute l'autorité: ils se reprochaient leur imprudence de les y avoir attirés, et ils eurent en plusieurs occasions sujet de s'en repentir. Le génie particulier à la nation française augmentait encore le dégoût des Écossais, et les disposa à secouer le joug avant même que d'avoir commencé à le subir. Les Français étaient alors ce qu'ils sont encore aujourd'hui, l'une des nations les plus polies de l'Europe. Mais on a remarqué que dans toutes leurs expéditions aux pays étrangers, soit vers le midi, soit vers le nord, leurs mœurs se sont toujours trouvées singulièrement incompatibles avec celles des autres peuples. Les Barbares sont attachés fortement à leurs coutumes et à leurs usages, parce qu'ils manquent de goût et de discernement pour apercevoir ce qu'il y a de judicieux et de convenable dans ceux des autres nations. Les peuples qui tiennent le premier rang parmi les nations les plus civilisées sont très souvent, par orgueil, aussi entêtés des usages qu'ils ont adoptés. Les Grecs étaient dans leur temps ce que les Français sont dans le nôtre: toujours contens d'eux-mêmes, jaloux d'être imités par leurs voisins, accoutumés à regarder leurs modes comme l'enseigne du bon goût et de l'élégance, dédaignant de se contraindre, et refusant de se prêter à tous les usages différens des leurs. Ces raisons ont, dans tous les temps, rendu les troupes françaises insupportables aux étrangers; elles se sont toujours attiré la haine en d'autres pays, elles y ont souvent trouvé leur destruction. Dans le cours de ce siècle, les Français inondèrent quatre fois l'Italie; ils y firent des conquêtes par leur valeur, et ils les perdirent autant de fois par leur insolence. Les Écossais, peuple naturellement colère et altier, incapables, plus qu'aucune autre nation, de soutenir la moindre apparence de mépris, n'étaient pas d'humeur à reconnaître les prétentions de ces hôtes présomptueux. Les deux peuples donnèrent bientôt des marques sensibles de leur antipathie: les Écossais secondèrent les opérations des troupes françaises avec une extrême froideur; leur dégoût s'accrut insensiblement et fut porté par degrés jusqu'à l'indignation; pleins d'un ressentiment qu'ils avaient peine à contenir, ils le firent éclater à l'occasion d'un événement de peu d'importance. Un soldat français avait pris querelle avec un bourgeois d'Édimbourg pour une cause très légère: aussitôt les deux nations courent aux armes avec une égale fureur pour la défense

rait à leurs sectateurs. On envoya à cet effet, de la cour de France, des instructions à la reine régente : cette princesse, qui avait de la douceur dans le caractère et de la pénétration, condamnait un projet également violent et contraire aux règles de la saine politique ; une longue résidence en Écosse lui avait appris à connaître le caractère violent et impétueux de la nation ; elle savait que les chefs des protestans étaient puissans, nombreux, et bien venus du peuple ; et elle avait été témoin de l'intrépidité et du courage invincible que la ferveur de religion peut inspirer. En effet, qu'aurait-on gagné à soulever des esprits dangereux, qui jusqu'alors n'avaient pas pu être réprimés par tous les ressorts de la politique ? Si la rage et le désespoir s'en emparaient, l'autorité d'une régente aurait été trop faible pour les subjuguer, ou même pour les modérer. Si on appelait des forces étrangères pour étouffer la sédition, cette démarche mettait l'alarme dans toute la nation, déjà irritée contre le pouvoir excessif des Français dans le royaume, et jalouse de tous leurs projets. Dans le tumulte qui ne pouvait manquer de s'élever à cette occasion, bien loin de pouvoir se flatter d'exterminer les protestans et leur doctrine, il fallait s'estimer heureux si tout l'édifice de l'ancienne église n'était pas ébranlé, et peut-être même renversé jusqu'aux fondemens. Ces représentations dictées par la prudence . e firent aucune impression sur les frères de la reine régente. Ces princes avides des entreprises les plus périlleuses, inflexibles dans toutes leurs résolutions, insistèrent pour que leur plan fût exécuté en entier et à toute rigueur. Marie passionnée pour les intérêts de la France, et disposée à sacrifier toujours ses sentimens particuliers aux inclinations de ses frères, se prépara à exécuter leurs ordres avec une soumission aveugle [1] ; agissant contre ses propres lumières et contre toutes les règles de la bonne politique, elle devint l'instrument des malheurs de l'Écosse, et de ces guerres civiles qui ne se terminèrent que par la ruine du pouvoir de la France et par la destruction du papisme en Écosse.

Le clergé papiste, sous la conduite de l'archevêque de Saint-André, s'était opposé à tous les desseins de la reine, tandis qu'elle était en concurrence avec le duc de Chatellerault pour la régence. Le premier pas qu'elle fit vers son nouveau système fut de s'attacher à regagner la bienveillance du clergé romain. Cette réconciliation ne fut pas une chose bien difficile, les ecclésiastiques papistes, séparés du reste du genre humain par cette politique hardie et heureuse qui leur a prescrit le célibat, unis entre eux par les liens les plus intimes et les plus sacrés, étaient dans l'usage constant de sacrifier toutes leurs passions secrètes et particulières, à la dignité et à l'intérêt de leur ordre. L'espérance de triompher d'un parti dont ils avaient tant redouté les accroissemens, ainsi que celle de soutenir leur grandeur tombée en décadence, et de la rétablir sur une base plus assurée, les encouragea, les séduisit au point d'effacer en un instant de leur mémoire toutes les injures passées, et les porta à seconder la reine dans tout ce qu'elle fit pour arrêter les progrès de la réformation. La reine, assurée de leur assistance, approuva ouvertement les décrets de l'assemblée du clergé, qui condamnaient les principes des réformés, et dans le même temps elle fit publier un édit par lequel il était enjoint aux personnes de tout état et condition de célébrer, suivant le rit romain, la fête de Pâques, qui approchait.

Comme on ne pouvait plus douter des intentions de la reine, les protestans cherchèrent les moyens d'éviter le danger qui les menaçait de si près. Ils chargèrent le comte de Glencairn et le chevalier Hugues Campbell de Loudon, d'avoir une explication avec la reine, et de lui porter leurs plaintes sur son changement et sur cette sévérité dont leurs anciens services auraient dû les garantir, et à laquelle ils avaient si peu raison de s'attendre, après les promesses qu'elle leur avait tant de fois réitérées. La reine, sans user d'aucune dissimulation, sans chercher à faire l'apologie de sa conduite, leur déclara la résolution où elle était d'extirper du royaume la religion réformée ; les députés insistèrent sur ses premiers engagemens, et les lui représentèrent sans aucun détour, mais avec une hardiesse respectueuse. Alors la reine, sortant des bornes de sa modération accoutumée, s'oublia au point de faire parade d'une maxime qui n'est que trop ordinaire aux princes, mais que la prudence devrait leur faire cacher avec le plus grand soin.

[1] Melvil, 48. Mém. de Castelnau, dans Jebb, vol. II, 446.

« Les promesses des princes ne sont point faites, dit-elle, pour qu'on en conserve le souvenir avec tant de soin, et on ne doit point en exiger l'accomplissement, à moins qu'elles ne soient conformes à leurs intérêts. »

La colère, qui avait trahi les sentimens de la reine, et qui lui avait arraché des expressions si peu mesurées, n'était rien en comparaison de celle dont elle fut transportée lorsqu'elle apprit que l'exercice public de la religion réformée était établi dans la ville de Perth; elle leva aussitôt le masque, et ordonna que tous les prédicateurs protestans fussent sommés de comparaître devant une cour de justice indiquée à Stirling pour le 10 de mai. Les protestans, qui, depuis leur union, commençaient alors à être connus sous le nom de *congrégation*, furent alarmés du danger, mais ils n'en furent point intimidés. Ils se déterminèrent sur-le-champ à ne point abandonner des hommes à qui ils étaient redevables de la connaissance de la vérité, le plus précieux de tous les biens. Il y avait alors une coutume établie en Écosse, et qui se pratiquait dans toutes les affaires criminelles; elle venait originairement de l'institution du vasselage et des tribus, et elle avait dans la suite été tolérée par la faiblesse du gouvernement. Toute personne accusée d'un crime était accompagnée au lieu où le jugement devait se rendre, par tous ses amis et adhérens, qui se rassemblaient de tous les coins du royaume. Les réformés, autorisés par cet ancien usage, se rassemblèrent et se mirent en marche vers Stirling pour y assister leurs pasteurs. La reine, intimidée aux approches d'un corps aussi nombreux, quoiqu'il fût sans armes, crut devoir prendre des mesures pour l'empêcher d'avancer plus loin. Elle s'adressa à Jean Erskine de Dun, personnage qui avait dans le parti la plus grande autorité, et elle lui donna plein pouvoir de promettre, en son nom, que la procédure criminelle serait arrêtée, si les prédicateurs et leur suite voulaient suspendre leur marche, et ne pas s'avancer plus près de Stirling. Erskine persuadé de la sincérité de la reine, la servit avec beaucoup de zèle, et les protestans, éloignés de tout acte de violence, écoutèrent avec plaisir des propositions aussi pacifiques. Les prédicateurs restèrent à Perth avec quelques chefs du parti; la multitude rassemblée des différentes parties du royaume se dispersa, et chacun se retira dans le lieu de sa demeure ordinaire.

La reine, malgré cette promesse solennelle, fit appeler en justice, le 10 de mai, ceux qui avaient été assignés, et faute par eux de comparaître, ils éprouvèrent toute la rigueur de la justice, et furent condamnés et proscrits. Marie, par ce bas artifice, indigne d'une reine, incompatible avec cette probité qui doit paraître dans tous les traités entre les souverains et leurs sujets, perdit entièrement l'estime et la confiance de toute la nation. Les protestans, animés également, et par l'indécence avec laquelle on avait violé la foi publique, et par le danger qui les menaçait, se préparèrent à une vigoureuse défense. Erskine, outré d'avoir été l'instrument dont on s'était servi pour tromper ceux de son parti, sortit aussitôt de Stirling, regagna Perth, et alluma encore le zèle de ses associés en leur représentant l'inflexibilité de la reine et la ferme résolution où elle était d'anéantir leur religion.

Ces représentations furent puissamment fécondées par Knox, homme éloquent, et qui possédait l'art d'entraîner le peuple. Knox, conduit prisonnier en France, avec les autres personnes arrêtées dans le château de Saint-André, avait presque aussitôt trouvé le moyen de s'évader. Ensuite résidant tantôt en Angleterre, tantôt en Écosse, il avait à la fin été chassé de ces deux royaumes par le clergé papiste, et forcé de se réfugier à Genève. Il en fut rappelé par les chefs du parti protestant en Écosse. Il se rendit à leurs sollicitations, fit voile vers son pays natal, et y arriva peu de jours avant l'établissement de la cour de justice à Stirling. Il court aussitôt à Perth, dans le dessein de partager les dangers avec ses frères, ou de les aider de ses conseils pour le bien de la cause commune. Il saisit le moment de la fermentation des esprits révoltés de la perfidie de la reine : tout occupé du péril présent il monte en chaire, il s'emporte avec véhémence contre l'idolâtrie, il enflamme la multitude et la porte au dernier degré de rage et de fureur. Immédiatement après le sermon de Knox, un prêtre se mit à décorer un autel, et se préparait à y dire la messe; cette indiscrétion précipita l'incendie. Le peuple en fureur, sans que rien pût l'arrêter

court tumultuairement à toutes les églises de la ville, s'y jette en foule, renverse les autels, met en pièces les statues et les images, marche ensuite aux monastères, et dans peu d'heures renverse de fond en comble ces somptueux édifices. Ce soulèvement et ces excès ne furent l'effet d'aucun dessein prémédité, d'aucunes délibérations précédentes; ils furent blâmés par les prédicateurs de la réforme, et condamnés publiquement par ceux qui avaient le plus de crédit et d'autorité dans le parti : il est certain qu'ils ne pouvaient être regardés que comme l'effet subit et imprévu d'une rage populaire.

Mais la reine aperçut cet événement sous un point de vue bien différent. Son autorité avait été ouvertement méprisée, les protestans avaient insulté à ce qu'il y avait, suivant ses idées, de plus respectable et de plus sacré dans la religion. Ces raisons la déterminèrent à s'en prendre à tout le parti, et à en tirer une vengeance éclatante. Elle avait déjà fait venir à Stirling les troupes soudoyées par la France; elle y joignit ce qu'elle put faire lever à la hâte en Écosse, et marcha droit à Perth, dans l'espérance d'y surprendre les chefs des protestans avant qu'ils eussent pu rassembler tous leurs gens, qu'ils avaient congédiés imprudemment par trop de confiance en ses promesses trompeuses. On eut bientôt nouvelle à Perth des préparatifs et des menaces de la reine. Les protestans auraient bien voulu essayer de l'adoucir, soit en s'adressant à elle-même directement, ou par le moyen des personnes qui avaient le plus de crédit à sa cour; mais la trouvant inexorable, ils prirent avec vigueur toutes les mesures nécessaires pour leur propre défense. Leurs adhérens, animés du zèle de religion, empressés de prodiguer leur vie pour une si bonne cause, se rendirent en foule à Perth, mirent bientôt la ville hors de tout danger, et furent même, en peu de jours, en état de se mettre en campagne, et de tenir tête à la reine, qui s'avançait avec un corps de sept mille hommes.

Cependant aucun des deux partis ne s'empressait d'en venir aux mains. La reine craignait l'événement d'une bataille avec des gens exaltés par la ferveur de religion, et qui ne connaissaient plus ni la crainte ni le danger. Les protestans voyaient avec regret le comte d'Argyll, le prieur de Saint-André, et plusieurs autres personnes considérables de leur parti, toujours attachés à la reine. Privés de leurs secours et de leurs conseils, ils craignaient le mauvais succès d'un combat qui pouvait entraîner la ruine de leur faction. Ces considérations rendirent l'idée d'un accommodement très agréable aux deux partis; et il y a lieu de croire qu'Argyll et le prieur, nommés par la reine pour conduire la négociation, désiraient sincèrement la réconciliation. L'arrivée du comte de Glencairn, qui amena à la *congrégation* un renfort considérable qu'elle n'attendait point, augmenta encore le désir que la reine avait de la paix. Le traité fut conclu à ces conditions : qu'on licencierait les deux armées, et que les portes de la ville de Perth seraient ouvertes à la reine; qu'on indemniserait les habitans de la ville et les autres des dommages qu'ils avaient soufferts dans le dernier soulèvement; qu'on ne laisserait point de garnison française dans Perth; que les soldats français ne pourraient pas approcher de cette place de plus de trois milles; et qu'on tiendrait au plus tôt un parlement pour y terminer tous les différends qui pouvaient encore subsister [1].

Les chefs de la congrégation, qui se défiaient de la sincérité de la reine, et qui apercevaient que des concessions extorquées par la nécessité des conjonctures, et si contraires à ses inclinations, ne conserveraient pas long-temps leur validité, firent entre eux une nouvelle association, par laquelle ils convinrent qu'à la première infraction du traité, ou sur la moindre apparence de danger pour leur religion, ils rassembleraient toutes leurs forces, et qu'ils prendraient les armes pour la défense de ce qu'ils regardaient comme la cause de Dieu et de la patrie.

La reine fit voir par sa conduite que les craintes des chefs des réformés étaient bien fondées et leurs précautions fort sages. Aussitôt que les protestans eurent congédié leurs troupes, elle viola tous les articles du traité; elle introduisit des troupes françaises dans la ville de Perth, elle mit à l'amende quelques habitans, elle en condamna d'autres au bannissement; elle priva les magistrats de leurs offices, et, en s'en retournant à Stirling, elle laissa une garnison de six cents hommes, avec ordre de ne permettre l'exercice d'aucune autre religion que de la catholique

[1] Keith, 89.

romaine. Il paraît que la situation de Perth, place assez forte pour ce temps-là, et la plus commode qu'il y eût dans le royaume pour y tenir une garnison, avait séduit la reine au point de l'entraîner à ce manquement de foi inexcusable, et d'ailleurs mal concerté. Elle tâcha de se justifier, en disant que le corps qu'elle laissait dans Perth était à la vérité soudoyé par le roi de France mais qu'il était entièrement composé d'Écossais.

Les vues de la reine commencèrent à se développer par degrés; on vit alors clairement que non-seulement la religion était menacée, mais qu'on en voulait encore aux libertés du royaume, et que les troupes françaises étaient les instrumens dont on devait se servir pour imposer le joug de la servitude et le cimenter. Le génie des Écossais les portait à la guerre, mais la pauvreté de leur pays les mettait dans l'impossibilité de tenir long-temps des armées sur pied. Un corps peu considérable de troupes réglées devenait ainsi formidable à la nation, quoique tout homme y fût soldat. Cependant il serait difficile de déterminer avec certitude le nombre des troupes françaises qui étaient alors en Écosse, et de découvrir dans quel temps et et sous quel prétexte elles revinrent dans le royaume, dont on les avait fait sortir en l'année 1550. Les historiens contemporains ont souvent été peu judicieux dans le choix des circonstances qu'ils ont transmises à la postérité, pendant qu'ils laissent les siècles suivans dans une entière obscurité sur des faits les plus intéressans et de la plus grande importance. Cependant on peut conjecturer par quelques passages de Buchanan, que les Français et les Écossais soudoyés par la France montaient au moins à trois mille hommes, sous le commandement de d'Oysel, créature de la maison de Guise, et que ce corps de troupes fut bientôt augmenté et porté à un nombre formidable.

La reine, enhardie par ces troupes nombreuses et bien disciplinées qui étaient à ses ordres, et encouragée par les conseils violens de d'Oysel, avait hasardé, comme nous venons de le dire, de violer le traité de Perth; et par cette conduite inconsidérée, elle avait jeté plus que jamais la nation dans les convulsions les plus dangereuses. Le comte d'Argyll et le prieur de Saint-André quittèrent aussitôt la cour, d'où la bonne foi et l'honneur paraissaient bannies pour jamais. Les barons des comtés voisins se rendirent auprès d'eux, les prédicateurs appelèrent le peuple aux armes, et partout où ils se montrèrent, les mêmes violences, qui n'avaient été à Perth qu'un effet du hasard, furent d'abord excitées par des raisons de politique. On déchaîna la rage de la multitude; on sacrifia à son zèle les églises et les monastères, monumens pompeux du luxe et de l'orgueil des ecclésiastiques.

La reine, sans perdre un instant, mit aussitôt ses troupes en campagne pour arrêter ce torrent. Mais le zèle de la congrégation rendit encore sa vigilance et son activité inutiles. Dans ce siècle guerrier, où tous les hommes étaient accoutumés aux armes et toujours prêts à y courir à la moindre apparence de danger, les chefs des protestans n'eurent point de peine à lever une armée. Ils étaient partis de Saint-André avec une faible suite de cent chevaux seulement; pendant leur marche, on courut en foule de tous les côtés se ranger sous leurs étendards. et avant que d'arriver à Falkland, village qui n'était éloigné de Saint-André que de dix milles, ils étaient déjà en état d'aller à la rencontre de la reine avec des forces supérieures aux siennes [1].

La reine, étonnée aux approches d'un corps aussi formidable, et que les chefs avaient rangé de manière à le faire paraître plus nombreux, eut encore recours aux négociations. Mais elle s'aperçut bientôt que le zèle pour la conservation de la religion protestante, qui avait d'abord fait prendre les armes aux chefs de la congrégation, n'était pas alors le seul motif de leurs griefs. Un objet plus intéressant les animait; c'était l'amour de la liberté qu'ils croyaient dans le plus grand danger, par les entreprises des troupes de France. Le concours de ces passions réunies se prêtaient mutuellement de nouvelles forces. La réformation, qui avait donné du ressort à l'esprit humain, qui avait éclairci ses idées sur la religion, avait aussi inspiré aux hommes des sentimens plus nobles et plus généreux par rapport au gouvernement civil. Le génie du papisme est très favorable au pouvoir des princes: cette soumission aveugle que la cour de Rome exige pour tous ses décrets, terrasse les âmes et

[1] Knox, 141.

les prépare au joug politique de la servitude, pendant que les dogmes des réformés sapaient la tyrannie par ses principaux fondemens, en renversant le système établi de superstition. Les hommes, amenés par des recherches hardies à rejeter des erreurs métaphysiques, portaient ce même esprit d'examen dans les autres sciences, et l'amour de la vérité se fortifiait partout. Un nouveau genre d'études qui s'introduisit alors, fortifiait considérablement l'esprit de liberté. On commençait à s'attacher à la lecture des auteurs grecs et romains; on trouvait dans ces sources de parfaits modèles d'un gouvernement libre, et bien supérieur au système mal digéré et tyrannique des lois féodales; ces auteurs présentaient de grands exemples de vertu et d'amour du bien public, singulièrement analogues aux circonstances présentes et au génie du siècle. Plusieurs protestans des plus distingués étaient eux-mêmes très versés dans la connaissance des anciens, et tous adoptaient avec chaleur les maximes et l'esprit de gouvernement répandus dans leurs écrits [1]. L'amour ardent de la liberté accompagnait la religion protestante dans tous ses progrès. L'esprit d'indépendance s'emparait de tous ceux qui embrassaient les nouvelles opinions; comme sujets, ils devenaient attentifs à leurs priviléges et jaloux des usurpations de leurs souverains. Knox et les autres prédicateurs de la réforme inspiraient à leurs auditeurs des sentimens généreux sur le gouvernement; et les barons d'Écosse, naturellement francs et hardis, étaient encouragés à soutenir leurs droits avec plus d'audace et de liberté que jamais. Aulieu d'obéir à la reine régente, qui leur avait ordonné de mettre bas les armes, non-seulement ils renouvelèrent leurs plaintes et leurs demandes au sujet de la religion, mais pour apaiser la nation et assurer sa liberté, ils exigèrent que les troupes de France fussent aussitôt renvoyées d'Écosse. La reine ne pouvait pas accorder une demande de cette importance sans la participation du roi de France; elle demanda du temps pour l'obtenir, et elle espérait que pendant cet intervalle elle pourrait recevoir un renfort suffisant pour l'accomplissement de ce projet qu'elle avait tenté deux fois avec des forces inégales. Cependant elle consentit à une suspension d'armes pendant huit jours, et elle promit qu'avant que cet armistice fût expiré elle ferait passer les troupes françaises au côté méridional du Forth, et qu'elle enverrait des commissaires à Saint-André, qui travailleraient à terminer les démêlés par un accommodement. Comme la reine espérait qu'avec les troupes de France elle pourrait en imposer aux protestans dans les comtés méridionaux, le premier article du traité fut ponctuellement exécuté; mais le dernier qui n'avait été mis que pour amuser la congrégation, fut bientôt oublié.

La reine, par ces perfidies indécentes et réitérées, avait perdu toute la confiance. Ses ennemis ne voyant plus d'autre moyen de pourvoir à leur sûreté, coururent aux armes avec un redoublement de fureur, et des projets bien plus hardis et bien plus étendus. L'éloignement des troupes françaises laissait ouvert aux protestans tout le pays situé entre le Forth et le Tay. Les habitans de Perth restant seuls exposés à l'insolence et aux exactions de la garnison que la reine y avait laissée, réclamèrent les secours des chefs de la congrégation, qui marchèrent aussitôt à Perth. Après avoir inutilement sommé la reine d'évacuer la ville aux termes du premier traité, ils se préparèrent à en faire le siége en forme. La reine voulut, par l'entremise du comte de Huntly et du lord Erskine, les détourner de cette entreprise. Mais les artifices honteux de cette princesse ne pouvaient plus lui servir de rien: trop souvent répétés, ils avaient perdu toute leur valeur. Les protestans, sans écouter les offres de la reine, continuèrent le siége, et forcèrent bientôt la garnison à capituler.

La reine, après avoir ainsi perdu la ville de Perth, essaya de s'emparer de Stirling, place assez forte, et par ses ordres on voulut se rendre maître du seul pont qui fût sur le Forth, et qui était un poste de la dernière importance. Mais les chefs de la congrégation, instruits de ses desseins, en prévinrent l'exécution en se

[1] Cet enthousiasme pour la politique des anciens donna occasion au fameux ouvrage de Knox sur le *gouvernement des femmes*. En conséquence des maximes des anciens législateurs, il prononce que l'élévation des femmes à la suprême autorité est la destruction entière du bon gouvernement : maxime dont des expériences de nos jours ont prouvé la fausseté. Les principes de Knox, les autorités et les exemples qu'il rapporte, sont tous tirés des anciens auteurs. On remarque la même chose dans le dialogue de Buchanan, *de Jure regni apud Scotos*. Les principes répandus dans cet ouvrage ne sont point fondés sur les maximes du gouvernement féodal, mais sur celles du gouvernement des anciens.

portant à Stirling avec une partie de leurs forces par une marche précipitée. Les habitans de Stirling, partisans zélés de la réforme, leur ouvrirent les portes de la ville. De là ils s'avancèrent avec la même rapidité vers Édimbourg. La reine, à leur approche, en sortit avec précipitation, et se retira à Dumbar.

Partout où l'armée protestante dirigeait sa marche, elle allumait et étendait le zèle de la réformation. On se porta aux derniers excès, on commit toutes sortes de violences dans les églises et dans les monastères. Les églises furent dépouillées de leurs ornemens, qu'on regardait alors comme sacrés, et les monastères furent entièrement rasés. En parcourant les événemens de ces temps reculés, nous sommes disposés à condamner ce zèle furieux des réformés. Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer la destruction de tant de superbes édifices, monumens de la magnificence de nos ancêtres, objets de décoration dans le royaume; cependant en observant qu'une réformation ne peut s'établir que par des coups de force et en s'armant contre l'autorité des lois, il paraît que quelques irrégularités étaient inévitables,[1] et peut-être ne pouvait-on point en permettre de plus propres à gagner et à intéresser la multitude, et de plus fatales à la grandeur de l'église romaine Quelque mal fondées que fussent les erreurs du papisme, il fallait de l'attention et des recherches pour les découvrir. Ses abus et la corruption qui s'étaient glissés dans le culte de cette église furent mis à découvert; et plus ils frappèrent les sens, plus ils excitèrent un dégoût général. Il paraît que sous le règne trop long du paganisme, la superstition avait tellement épuisé toutes les ressources de l'invention, que lorsque la superstition s'introduisit dans l'église chrétienne, on fut obligé d'imiter les païens dans la pompe et la magnificence de leurs cérémonies, et d'emprunter d'eux les ornemens et la décoration de leurs temples. On substitua au culte pur et simple des premiers chrétiens tout l'appareil de leur idolâtrie. Ces usages empruntés des païens, si conformes à leurs modèles, et si contraires à l'esprit du christianisme, furent, dans le système de l'église romaine, une des premières choses qui excita l'indignation des réformés. Ils leur appliquèrent ce qui est prononcé dans l'ancien testament contre l'idolâtrie, et ils imaginèrent qu'ils ne pouvaient pas se porter avec trop de zèle à les abolir. On ne pouvait pas donner à la multitude une commission qui lui fût plus agréable que celle de renverser ces trônes de la superstition. Elle y courait avec émulation. Un homme s'estimait heureux lorsque sa main pouvait contribuer à l'exécution d'une entreprise que l'imagination avait sanctifiée. Les chefs du parti ne travaillaient point à refréner l'esprit impétueux de la réformation: plus ses saillies étaient déréglées et violentes, plus elles tendaient directement au but qu'ils s'étaient proposé; car en détruisant les monastères par tout le royaume, en mettant en liberté ces créatures malheureuses qui les habitaient, ils espéraient qu'on serait dans l'impossibilité de relever ces édifices et de les repeupler.

Cependant, au milieu de tous ces désordres, il est à propos d'observer une circonstance qui fait l'éloge de la conduite et de l'humanité des chefs de la congrégation. Ils s'attachèrent à contenir l'emportement de leurs troupes, à tempérer leur chaleur et leur zèle, et ils y réussirent de manière qu'il n'y eut qu'un très petit nombre de catholiques qui essuyèrent des insultes personnelles, et qu'aucun d'eux ne périt[1].

La facilité avec laquelle ces grandes révolutions se développèrent, nous fait encore apercevoir la passion subite et effrénée de la nation pour la réforme. Il n'était sorti de Perth que trois cents hommes, sous la conduite du comte d'Argyll et du prieur de Saint-André. Ces deux chefs s'étaient mis en campagne avec cette faible escorte. Mais partout où ils passèrent, le peuple venait par troupes se joindre à eux, et bientôt leur armée se monta presque à cinq mille hommes. On leur ouvrait les portes de toutes les villes, on les recevait, et sans tirer un seul coup ils se rendirent maîtres de la capitale du royaume.

Ces succès rapides et surprenans relevèrent le courage des réformés. Ils portèrent bien plus loin leurs vues et leurs prétentions. Ils ne voulurent plus, comme autrefois, s'en tenir à deman-

[1] Les excès auxquels se portent les peuples agités par des passions violentes, religieuses ou politiques, ont toujours été à peu près les mêmes. Les formes changent, l'homme reste.

[1] Lesly, 231.

der la tolérance de leur religion, ils visèrent ouvertement à établir la doctrine protestante sur les ruines du papisme. Ils se déterminèrent à fixer leur résidence à Édimbourg; et en conséquence de leurs arrangemens, Knox et quelques autres prédicateurs prirent possession des chaires que les ecclésiastiques effrayés avaient abandonnées, et ils y déclamèrent avec tant de zèle et de véhémence contre les erreurs du papisme, qu'ils se firent bientôt un grand nombre de prosélytes.

Cependant la reine apercevant qu'elle ne pouvait pas arrêter ce torrent, avait eu la prudence de lui laisser un libre cours, et elle remarquait avec satisfaction que l'orage commençait à se calmer. Les chefs de la congrégation avaient été sous les armes pendant plus de deux mois, et les dépenses d'une campagne prolongée bien au-delà du terme usité dans ce siècle pour le service militaire avaient épuisé tout l'argent qu'on avait pu tirer d'un pays où les richesses n'étaient pas abondantes. La multitude, éblouie des premiers succès, croyait que tout était fini, et chacun s'était retiré dans ses habitations. Il n'y avait à Édimbourg, avec les prédicateurs, qu'un petit nombre de barons des plus zélés et des plus riches. Comme il est fort aisé, pendant les guerres civiles, d'entretenir des correspondances secrètes, on était averti sur-le-champ à Dumbar de tout ce qui se passait à Édimbourg. La reine réglait sa conduite sur la situation de ses adversaires, et les amusait avec art par les espérances prochaines d'un accommodement. Elle traînait en même temps les négociations en longueur, et par ces délais étudiés elle vint à bout de miner le parti, qui se trouva réduit presque à rien, et qui négligeait même entièrement la discipline militaire, comme si on eût déjà été en pleine paix. La reine, qui épiait ce moment, s'avança de nuit avec toutes ses forces, et par une marche forcée parut inopinément devant Édimbourg, et mit toute la ville dans la plus grande consternation. Les protestans, affaiblis par le départ imprudent de leurs troupes, n'osaient tenir la campagne devant celles de France, et étaient même hors d'état de soutenir les assauts dans une ville mal fortifiée. Cependant, comme ils ne pouvaient se résoudre à abandonner les habitans à la merci de la reine, ils firent face à l'armée ennemie pour gagner du temps, et tâcher de rassembler leurs adhérens. Mais la reine, malgré cette résistance, se serait facilement ouvert le chemin de la ville, si une trêve conclue fort à propos ne lui en avait procuré l'entrée sans aucune effusion de sang.

Dans l'état dangereux où se trouvait la congrégation, elle écouta volontiers quelques ouvertures de paix, et la reine, qui attendait de jour en jour de France un renfort considérable, et qui espérait retirer de grands avantages d'une suspension d'armes, se prêta à des conditions assez égales pour l'un et l'autre parti. On convint d'une cessation de toutes hostilités, depuis le vingt-quatre de juillet jusqu'au dix de janvier; que, d'une part, les protestans ouvriraient le lendemain au matin les portes d'Édimbourg à la reine régente; qu'ils se soumettraient, ainsi qu'il convenait à son gouvernement; qu'ils s'abstiendraient à l'avenir de toutes violences contre les maisons religieuses, et qu'ils ne traverseraient point le clergé établi, soit dans l'exercice de ses fonctions, soit dans la jouissance de ses bénéfices. De l'autre part, la reine promit de ne point molester les prédicateurs ou sectateurs de la religion protestante, de ne point souffrir dans Édimbourg d'autre culte que celui des réformés, et d'en permettre l'exercice libre et public dans tout le royaume. La reine en accordant si généreusement aux protestans les articles qui concernaient leur religion espérait de les amadouer, et crut qu'en flattant leur passion favorite elle les rendrait plus traitables sur les autres points, particulièrement sur le renvoi des troupes françaises hors de l'Écosse. L'empressement de la reine à gagner ce corps de troupes, les inquiétudes qu'elle faisait apercevoir à ce sujet, exposèrent plus que jamais les Français à la haine et à la jalousie de la nation : on demanda encore leur expulsion, avec la plus grande chaleur. Mais la reine sentant ses avantages et la détresse du parti protestant, éluda la requête, et accorda seulement qu'on ne ferait point entrer de garnison française dans Édimbourg.

L'état désespéré des affaires de la congrégation la mit dans la nécessité de se contenter de cet article, qui cependant ne suffisait pas pour la satisfaire. Les craintes que les Écossais avaient conçues du séjour des troupes françaises dans le royaume étaient pleinement justifiées par tout ce qui s'était passé dans les dernières ré-

volutions. Un faible corps de ces troupes toujours en paye, et redoutable par une discipline régulière, arrêta les progrès d'un peuple guerrier, animé du zèle de la religion et de la liberté. Pour peu que ce corps s'augmentât, c'en était fait de la liberté de la nation, et la reine attendait de jour en jour un renfort considérable. Le royaume d'Écosse était ainsi menacé de perdre son indépendance, et de se voir réduit à la vile condition d'une province ajoutée à l'empire d'un allié trop puissant.

Ce péril éminent échauffa le zèle du duc de Chatellerault et du comte de Huntly; ils résolurent de le prévenir. Aussitôt après la conclusion de la trève, ils demandèrent une entrevue aux chefs de la congrégation. Ces deux seigneurs, chefs du parti attaché à l'ancienne église, étaient alors les plus puissans de l'Écosse. Ils avaient suivi la reine pendant les derniers soulèvemens. L'accès qu'ils avaient auprès de sa personne les avait mis à portée d'observer plus exactement les vues dangereuses de ses ministres. L'horreur des fers qu'on préparait à leur patrie prévalut en eux sur toute autre considération. Ils aimèrent mieux mettre en danger la religion qu'ils professaient, que de se prêter à l'exécution des pernicieux desseins de la reine. Ils firent plus : ils promirent au comte d'Argyll, à Glencairn, et au prieur de Saint-André, qui avaient été nommés pour conférer avec eux, que si la reine, avec son infidélité accoutumée, violait en quelque point le dernier traité, ou refusait aux désirs de toute la nation le renvoi des troupes françaises, ils se joindraient aussitôt à leurs concitoyens pour la forcer à prendre des mesures que la sûreté publique et la conservation de la liberté rendaient indispensables [1].

Dans le même temps mourut Henri II, roi de France, lorsqu'il était sur le point d'adopter, par rapport aux affaires d'Écosse, un système qui aurait, selon toutes les apparences, rétabli l'union et la tranquillité dans ce royaume [2]. Vers la fin de ce règne, le crédit des princes lorrains commençait à diminuer sensiblement en France. Le connétable de Montmorency, soutenu par la duchesse de Valentinois, reprenait beaucoup d'ascendant sur l'esprit de son maître. Il paraissait digne de cette faveur par sa grande expérience, par sa fidélité, et par de longs services, quoique souvent malheureux. Le connétable attribuait uniquement tous les soulèvemens d'Écosse au duc de Guise et au cardinal de Lorraine. Les conseils violens et pernicieux de ces princes ne pouvaient manquer, disait-il, de faire franchir toutes les bornes de la modération à des esprits animés par les passions inséparables de l'amour de la liberté, et embrasés du zèle de la religion. Pour montrer au roi qu'il ne cherchait point, par une basse jalousie, à calomnier ses rivaux, le connétable obtint qu'un de ses gentilshommes, nommé Melvil, Écossais de nation, serait envoyé dans son pays natal, et qu'il y serait chargé d'observer les intrigues de la reine régente et les mouvemens du parti opposé. Le roi était en même temps convenu qu'il règlerait à l'avenir toutes ses démarches en Écosse sur les rapports de Melvil.

Si l'histoire permettait de se livrer aux spéculations, il serait amusant d'examiner l'effet de cette détermination du roi de France sur le génie des Écossais, l'influence de sa majesté dans les affaires publiques de l'Écosse, et de quelle manière elle aurait dirigé la catastrophe des révolutions de ce royaume sur le rapport de Melvil, qui aurait sans doute présenté dans le jour le plus favorable la conduite des mécontens. Peut-être qu'un traitement plus doux, une politique plus adroite aurait arrêté les progrès de la réformation, et aurait mis l'Écosse dans la dépendance de la France. Les Français, possesseurs d'un pays qui leur frayait un chemin pour passer en Angleterre, se couvrant du prétexte de soutenir les droits de Marie à cette couronne, auraient pu rétablir dans ce royaume la religion catholique romaine, et y détruire la liberté. Mais un historien ne doit point se livrer à de pareilles excursions dans le vaste champ de l'imagination et des conjectures : son devoir est de rapporter les événemens constatés, et d'en exposer au vrai les causes et les effets.

La mort tragique et prématurée du monarque français fit disparaître de sa cour tous les projets de modération qu'on y avait formés pour la pacification de l'Écosse. Aussitôt après l'avénement de François II, prince d'un faible génie et qui n'avait aucune expérience, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, s'emparèrent

[1] Knox, 154.
[2] Melvil, 49.

de la principale direction des affaires de la France. Le mariage de la reine d'Écosse, leur nièce, avec le jeune roi, les avait placés si près du trône, qu'il ne leur manquait plus alors que le titre de roi; ils en avaient d'ailleurs toute l'autorité, et elle ne resta pas long-temps sans activité dans leurs mains. Ils reprirent ces mêmes projets vastes et ambitieux qu'ils avaient formés sous le règne précédent. Un pouvoir sans bornes les mettait plus que jamais en état de les suivre avec vigueur, et avec les plus grandes apparences de succès. Les progrès de la religion protestante en Écosse leur faisaient ombrage : ils apercevaient qu'elle formait un obstacle insurmontable à l'exécution de leurs desseins : ils mirent tout en usage pour l'empêcher de s'étendre avant qu'elle eût pris de nouvelles forces. Ils firent à cet effet leurs préparatifs avec toute la diligence possible, ils encouragèrent la reine régente, leur sœur, en lui annonçant incessamment l'arrivée d'une armée si formidable, que tout le zèle, le désespoir même de ses adversaires ne pourrait pas leur inspirer l'audace de lui résister.

Les lords de la congrégation n'ignoraient pas les conseils violens qui avaient prévalu à la cour de France depuis la mort d'Henri II. Ils ne manquèrent pas non plus de prévoyance pour se garantir du danger qui les menaçait. Les succès de leur parti, ainsi que leur propre sûreté, dépendaient entièrement de l'unanimité et de la vigueur de leurs résolutions. Ils s'attachèrent à prévenir la division et à cimenter plus que jamais leur union, en formant une confédération plus étroite pour leur défense commune. Le duc de Chatellerault, et son fils aîné le comte d'Arran, qui entrèrent dans cette nouvelle association, augmentèrent beaucoup le crédit et la considération du parti. Le comte d'Arran avait résidé en France pendant quelques années; il y commandait la garde écossaise; il y avait été instruit de la doctrine des protestans, et il en avait adopté les opinions. Emporté par la fougue de la jeunesse, et par le zèle d'un nouveau prosélyte, il déclara ses sentimens sur les points en controverse avec une liberté peu convenable au ton d'une cour vouée au papisme, tout occupée alors de l'anéantissement de la religion protestante, et qui se portait aux plus grands excès pour y parvenir. On permettait à l'église d'exhaler ses fureurs contre tous ceux qui étaient soupçonnés d'hérésie. On avait érigé dans toutes les provinces de France des tribunaux auxquels on attribuait la connaissance de ce crime, et par leurs jugemens plusieurs personnes de la première distinction furent condamnées aux flammes.

Les princes lorrains voulurent encore répandre la terreur par quelque coup d'éclat. Ils conçurent le projet de sacrifier une personne de marque, dont la chute pût convaincre les hommes de tous les états, que ni l'éclat de la naissance, ni l'élévation du rang, ne pourraient jamais soustraire à la punition ceux qui seraient convaincus de ce crime irrémissible. Le comte d'Arran fut la malheureuse victime destinée à cet horrible sacrifice [1]. Ce jeune seigneur, voisin d'un trône par une alliance, était héritier présomptif d'un autre; il était dans son pays au premier rang, en France dans un poste honorable; sa condamnation ne pouvait manquer de faire dans tout le royaume cette sensation vive qu'on désirait. Mais le cardinal de Lorraine laissa échapper quelques propos qui donnèrent des soupçons au comte d'Arran. Le comte se douta qu'on en voulait à sa vie, et il s'évada fort à propos pour éviter le coup qui le menaçait. L'indignation, le zèle, le ressentiment, tout le portait à la vengeance contre les persécuteurs de sa personne et de sa religion. Il traversa l'Angleterre pour retourner au pays de sa naissance. Il vit en passant la reine Élisabeth. Elle enflamma les passions qui fermentaient dans l'âme du comte, et elle le renvoya en Écosse tout rempli de cette haine implacable contre la France, dont la plupart de ses concitoyens étaient animés. Il s'empressa de communiquer ses sentimens à son père le duc de Chatellerault, qui était déjà extrêmement dégoûté de tout ce qui se faisait en Écosse. Comme la destinée de ce seigneur était d'être toujours gouverné par ceux qui l'environnaient, il se laissa encore entraîner dans cette occasion. Il abandonna la reine régente, il se joignit à la congrégation, et il fut depuis ce temps-là regardé comme le chef du parti.

Cependant cette dénomination n'était qu'un vain titre d'honneur accordé à la personne du duc de Chatellerault. Jacques Stuart, prieur de

[1] De Thou, l. XXIV.

Saint-André, était le premier mobile de toutes les démarches des protestans. Lui seul mettait en action tout le corps des réformés, qui avaient en lui une confiance sans bornes. Le prieur la méritait par son attachement courageux à leurs intérêts et par sa grande habileté. Il était fils naturel de Jacques V, qui l'avait eu de la fille du lord Erskine. Ce monarque, trop livré à la passion de l'amour, avait laissé plusieurs autres bâtards, qui étaient à charge à la couronne. On les destina tous à l'église, pour leur procurer à moins de frais des places et une subsistance honorables. Le prieuré de Saint-André avait été donné à Jacques en conséquence de cette détermination. Mais Jacques, né dans un siècle de révolutions, prit bientôt du dégoût pour la retraite et pour l'indolence de la vie monastique. Son génie, fait pour les grandes entreprises, l'entraîna hors du cloître et le porta sur un théâtre bien plus distingué. Il y joua toujours les rôles principaux, et la scène où il débuta demandait un assemblage de talens de toutes espèces. Les vertus militaires, l'esprit de politique et de discernement lui étaient également nécessaires pour se faire un nom. Il possédait les uns et les autres dans le plus haut degré. Une bravoure universellement reconnue était accompagnée d'une grande capacité dans l'art de la guerre, et toutes ses expéditions furent couronnées par des succès. Sa sagacité et sa pénétration dans les affaires le soutenaient dans les conjonctures difficiles, et lui faisaient toujours tenir la route la plus assurée dans les temps de troubles et de factions. Il savait allier les bienséances de son état avec un courage intrépide, lorsqu'il s'agissait de la défense de la réformation; il y joignait une pureté de mœurs qu'il portait même jusqu'à l'austérité, et il se fit ainsi la réputation d'être sincèrement attaché à sa religion, vertu indispensablement nécessaire alors pour s'accréditer parmi les hommes et prendre de l'ascendant sur eux.

La reine redoutait avec raison un adversaire d'un mérite si rare, et plus en état qu'aucun autre de traverser tous ses projets. Elle n'aurait pas pu, avec toute son adresse, répandre le moindre nuage sur la fidélité du prieur; elle essaya de le rendre suspect à ses associés, de jeter contre lui des semences de jalousie, et de le perdre en insinuant qu'il supportait impatiemment la condition de sujet, et qu'il n'aspirait à rien moins qu'à se mettre la couronne sur la tête.

Une accusation si peu vraisemblable ne prit point faveur dans le public. Si des succès inespérés, si l'élévation au rang le plus éminent dans le royaume, purent, dans des temps postérieurs, faire soupçonner le prieur de Saint-André de concevoir des pensées de cette espèce, et de se porter à ce point de présomption; il est au moins certain qu'alors il n'avait point formé de si vastes desseins. Détrôner une reine, héritière naturelle de tant de rois, qui n'avait pas encore perdu l'estime et l'affection de ses sujets, qui pouvait employer, pour la défense de ses droits, les forces d'un royaume bien plus puissant que le sien; vouloir mettre en sa place une personne, qui par illégitimité de sa naissance et suivant l'usage établi chez toutes les nations civilisées, était inhabile à recueillir aucune succession publique ou particulière; c'était un projet chimérique et tel que l'ambition la plus extravagante n'aurait pu ni l'enfanter, ni le regarder comme possible dans l'exécution. De plus, la promesse que le prieur fit à Melvil[1] de le laisser toujours résider en France, pourvu qu'on fît cesser les sujets de plainte de la nation; les marques de confiance que le duc de Chatellerault et son fils, héritiers présomptifs de la couronne, donnèrent au prieur; l'empressement de presque tous les nobles d'Écosse à concourir au succès des mesures qu'il prenait pour déconcerter celles de la cour de France, sont autant de preuves qui le justifient pleinement des imputations dont la reine avait voulu le charger.

L'arrivée d'un corps de mille Français dédommagea en quelque façon la reine de la perte qu'elle avait faite par la défection du duc de Chatellerault. Ces troupes furent aussitôt commandées pour renforcer la garnison de Leith, place que la reine avait choisie pour le quartier principal des troupes étrangères, à cause de la commodité de son port, et de la fertilité du pays où elle était située, dans le voisinage d'Édimbourg. Cet arrangement désagréable au peuple, le devint encore davantage par la manière dont il fut exécuté. Les Français qui eurent cette ville à leur disposition en firent sor-

[1] Melvil, 54.

la plus grande partie des anciens habitans, les forcèrent d'abandonner leurs maisons, dont ils se mirent en possession, et présentèrent ainsi aux Écossais deux objets également capables d'exciter leur colère et leur indignation : d'un côté un grand nombre de leurs concitoyens chassés de leurs habitations, errant dans le pays, sans aucune demeure assurée; d'un autre côté, une colonie d'étrangers établis avec leurs femmes et leurs enfans dans le cœur de l'Écosse, recevant tous les jours de nouveaux renforts, et présentant l'aspect d'un joug auquel tout le royaume devait nécessairement se soumettre, à moins que l'esprit national ne fît quelque effort prompt et puissant, capable de sauver l'état.

Les lords de la congrégation virent avec douleur ce pas hardi et décisif de la reine régente; ils se déterminèrent aussitôt à employer toutes leurs forces pour sauver leur religion et la liberté de la ruine prochaine dont elles étaient menacées. Cependant, pour justifier leur conduite et rejeter entièrement le blâme sur leurs adversaires, ils se proposèrent de conserver l'extérieur de bienséance et de respect envers leurs supérieurs, et de n'avoir recours aux armes que dans le cas d'une nécessité pressante et bien avérée. Ils se réunirent à cet effet pour présenter une adresse à la régente. Ils y exposèrent dans les termes les plus forts le mécontentement qu'ils ressentaient des mesures qu'elle prenait, et ils la supplièrent de calmer les craintes et les inquiétudes de la nation, en se désistant de la résolution où elle était de fortifier Leith. La reine, qui sentait tous les avantages de sa position présente, encouragée par l'espérance des nouveaux secours qu'elle attendait, ne voulut point écouter des demandes si contraires à ses desseins, et qui lui étaient faites avec cette importunité audacieuse, toujours désagréable aux princes.

Il est certain que les conseillers français qui entouraient la reine, lui suggéraient cet éloignement pour toutes les voies de conciliation. Cette princesse avait montré, dans toutes les occasions, une déférence extraordinaire pour leurs avis. Ses frères apercevant que la reine désavouait en secret les mesures violentes auxquelles on voulait la porter, prirent la précaution de mettre auprès d'elle des personnes qui la séduisirent par leurs insinuations, et qui la portèrent à des démarches que la justesse de son esprit lui aurait fait désavouer hautement. Comme dans ces circonstances où tout menaçait d'une prochaine révolution, le succès des entreprises des princes lorrains dépendait de la fermeté de la reine, ils ne voulurent pas s'en reposer entièrement sur leurs agens ordinaires. Pour donner plus de poids à leurs conseils, il les firent seconder par des ministres de la religion, dans l'espérance que l'autorité de leur caractère sacré agirait plus efficacement sur l'esprit de la reine leur sœur, et l'entraînerait plus sûrement dans ce système de rigueur qu'ils avaient adopté [1]. Ils firent venir à cet effet des théologiens de France, qu'on paya pour résider en Écosse, et ils couvrirent cette démarche du prétexte de confondre les protestans par les argumens de ces habiles maîtres en controverse. A la tête de ces docteurs, était Pellevé, évêque d'Amiens, muni du titre de légat du pape, et qui fut depuis archevêque de Sens et cardinal. Ce dévot fanatique [2], servilement dévoué à la maison de Guise, était l'instrument le plus propre à encourager à l'exécution des mesures les plus outrées.

Au milieu des dangers et du fracas des guerres civiles, les docteurs français eurent peu d'occasions de déployer leur adresse à manier leurs armes scolastiques, mais ils offensèrent grièvement la nation par un autre procédé. Ils persuadèrent à la reine de s'emparer de l'église de Saint-Gilles à Édimbourg, qui, depuis la trêve dernière, était restée entre les mains des protestans. Ils la consacrèrent de nouveau avec de grandes solennités, pour la purifier des souillures qu'ils prétendaient qu'elle avait contractées par le culte profane des protestans: et contre la disposition expresse d'un des articles du dernier traité, ils y rétablirent les rits de l'église romaine. Ces entreprises, jointes à l'indifférence, et même au mépris avec lequel la reine avait reçu les remontrances des lords de la congrégation, firent connaître avec certitude aux réformés qu'ils n'avaient rien à attendre de la régente, et qu'ils ne pouvaient même se dispenser de prendre les armes pour leur propre défense.

Ces réflexions dictées par une sage politique, animées par l'esprit ardent et impétueux de la

[1] Lesly, 215. Castelnau, dans Jebb, vol. II, 446, 473.
[2] Davila, Brantôme.

nation, les portèrent à une entreprise bien hardie. Les troupes auxiliaires arrivées de France étaient encore en petit nombre; les fortifications de Leith, quoique poussées vivement, étaient bien loin d'être achevées. Les protestans crurent qu'il ne serait pas impossible de surprendre le parti de la reine, de faire un coup de main hardi et décisif, et de prévenir ainsi de plus longues querelles et une plus grande effusion de sang. Pleins de ces espérances, ils s'avancèrent à la hâte vers Édimbourg, avec une armée nombreuse. Mais il n'était pas aisé de tromper un adversaire aussi vigilant et aussi attentif que la reine régente. Elle avait prévu le danger avec sa sagacité ordinaire, et elle avait pris le seul parti convenable pour s'en garantir. Au lieu de tenir la campagne devant un ennemi plein d'ardeur et de courage, et surtout formidable en un jour de bataille, elle se renferma dans Leith, déterminée à y attendre, sans faire aucun mouvement, un nouveau renfort. Les fortifications de Leith, quoique encore imparfaites, ne craignaient pas les efforts d'une armée qui n'avait ni gros canons ni munitions de guerre, et qui n'avait d'autre méthode d'attaquer une place que celle qu'on employait anciennement contre ces tours autrefois élevées, dans tout le royaume, pour défendre les biens des particuliers contre les incursions des bandits.

Cependant la reine ne négligea point ses ressources ordinaires, ces artifices qui lui avaient tant de fois réussi. Elle s'attacha à semer la division parmi les adversaires et à les affaiblir. Elle employa en secret la voie des sollicitations et des promesses; elle ébranla ainsi la fidélité ou ralentit l'ardeur de quelques-uns; elle noircit la réputation ou diminua l'autorité de quelques autres par des reproches et des accusations qu'elle faisait répandre dans le public. Ses émissaires étaient partout en action, et il paraît que, malgré le zèle du parti pour la religion et la liberté, leurs manœuvres ne furent pas tout-à-fait inutiles. On voit dans ces conjonctures Knox exhaler sa douleur avec son éloquence ordinaire, et déplorer dans ses prédications la tiédeur, l'indifférence, la langueur, qui commençaient à gagner le parti protestant, et qui avaient saisi tous les esprits [1]. Mais si le zèle des protestans se ralentit pour quelques momens; s'il souffrit quelque interruption passagère, il se manifesta bientôt avec une vigueur nouvelle, et il se porta à un point auquel il n'était jamais parvenu.

La reine elle-même y donna occasion par la réponse qu'elle fit aux nouvelles remontrances des lords de la congrégation, en arrivant à Édimbourg; ils représentèrent encore plus fortement à la reine les dangers qui résulteraient de l'augmentation des troupes françaises, des fortifications de Leith et de ses autres dispositions, qu'ils regardaient comme destructives de la paix et de la liberté du royaume. Ils prirent, dans cette adresse, le ton le plus ferme, et ils déclarèrent plus ouvertement que jamais la résolution où ils étaient de se porter aux dernières extrémités pour mettre des bornes à des entreprises si dangereuses. Une harangue de cette espèce, des instances faites avec tant d'audace offensèrent la reine, qui y répondit avec la même vigueur et dans des termes aussi clairs. Elle déclara qu'elle ne se croyait, sur aucun point, responsable de sa conduite aux lords de la congrégation : que, malgré leurs représentations, elle n'abandonnerait point les mesures qu'elle jugerait nécessaires, qu'elle ne congédierait point les troupes dont elle croyait avoir besoin, et qu'elle ne ferait point démolir les fortifications dont elle connaissait tous les avantages. Elle leur ordonna en même temps, sous peine d'être déclarés criminels de haute trahison, de licencier l'armée qu'ils avaient rassemblée.

Ce ton de hauteur et d'empire parut bien dur aux nobles écossais, qui, suivant le génie de la nation, étaient incapables de supporter la moinbre apparence d'injure et de mépris. Ils étaient accoutumés à être traités, même par leurs monarques, avec la plus grande considération. La forme du gouvernement aristocratique leur donnait une autorité toujours égale, et souvent même en opposition à celle du souverain. Il furent touchés de l'indignité avec laquelle on les traitait, et en même temps alarmés de la déclaration précise que la reine faisait de ses intentions. Il ne restait plus qu'un pas à faire; pleins de courage, pénétrés d'amour pour le bien public, ils n'hésitèrent pas à le franchir.

Cependant, afin de ne point paraître s'écarter des formes établies par les lois fondamentales de l'état, pour lesquelles les hommes conser-

[1] Knox, 180.

vent toujours une grande vénération, au milieu même des plus fortes révolutions, ils assemblèrent tous les pairs, barons, et représentans des bourgs attachés à leur parti. Ils formèrent ainsi une *convention* [1], aussi auguste et bien plus nombreuse que les assemblées ordinaires du parlement. Les chefs de la congrégation présentèrent à cette assemblée extraordinaire la déclaration que la reine avait faite en réponse à leurs remontrances. Ils observèrent que suivant les projets que la reine avouait et qu'elle prétendait justifier, la perte entière du royaume était inévitable : et ils demandèrent à tous les membres de la *convention* de les diriger sur l'obéissance qu'on devait à une administration si injuste, et qui tendait si manifestement à l'oppression; question la plus délicate et la plus intéressante qu'on puisse soumettre aux réflexions et aux délibérations des sujets.

L'assemblée ne laissa pas attendre long temps sa décision : elle fut prompte et unanime. Un peuple guerrier ne connaît point ces formalités qui ne servent qu'à prolonger les affaires; dépourvu de ces talens qui font briller dans les débats, plus propre à agir qu'à discourir, il marche rapidement à la conclusion, et conduit ses délibérations par les voies les plus abrégées. Ce problème délicat, sur la conduite que doivent tenir des sujets vis-à-vis d'un prince qui abuse de son pouvoir, fut examiné et décidé en un seul jour. Cependant la fougue apparente de ce procédé fut accompagnée de quelques solennités; les protestans comprirent que la décision de cette grande question n'appartenait pas moins au clergé qu'aux laïques, et ils appelèrent des théologiens pour les aider de leurs avis. Knox et Willox se présentèrent comme députés de tout leur ordre, et prononcèrent sans hésiter que, tant par les préceptes que par les exemples tirés de l'écriture, il était permis aux sujets non-seulement de résister à des princes tyrans, mais même de les déposséder d'une autorité qui devenait dans leurs mains un instrument de destruction, pendant que le Tout-Puissant ne la leur avait confiée que pour protéger les peuples. La décision de ces personnages infiniment respectés par leur caractère sacré, et estimés par leur zèle et leur piété, fut d'un grand poids dans toute l'assemblée. On ne se contenta point d'un concours de suffrages donnés indistinctement. Tous les assistans furent appelés séparément pour dire leur avis; chacun se leva à son rang, donna sa voix, et tous se réunirent à destituer la reine de l'office de régente qu'elle remplissait d'une manière si pernicieuse pour le royaume [1].

Cette sentence extraordinaire fut autant dictée par l'amour de la liberté que par le zèle de religion. On ne parla que très légèrement de ce dernier article dans l'acte de déposition de la reine. Les lords de la congrégation, pour justifier leur procédé et en prouver même la nécessité, insistèrent principalement sur les atteintes que la régente avait données aux lois civiles du royaume. L'introduction des troupes étrangères en Écosse pendant qu'on était en paix avec toutes les puissances; des villes occupées et fortifiées en différens endroits du pays; la promotion d'étrangers aux offices les plus importans pour le crédit et la dignité; le rabais du titre de la monnaie [2]; la subversion des anciennes lois; l'imposition de taxes nouvelles et très onéreuses; le projet de subjuguer le royaume, et de ruiner ses privilèges par des actes de violence publics et répétés, furent représentés fort au long, et mis dans le plus grand jour. Sur cet exposé, la congrégation prétendit que les nobles étaient en droit d'intervenir comme conseillers-nés de leurs monarques, et comme gardiens et protecteurs des lois fondamentales; et en conséquence de ce droit, ils prononcèrent au nom du roi et de la reine, mais dans des termes pleins de respect et de soumission pour leurs majestés, qu'ils dépossédaient la reine régente de son office, et

[1] Ce nom est celui que les Anglais ont donné, en 1689, à une assemblée extraordinaire du parlement, sans lettres patentes du roi et qui se substitue à l'autorité souveraine.

[1] Knox, 184

[2] Le titre de la monnaie variait continuellement en Écosse. Dans la seizième année du règne de Jacques V, l'an 1529, une livre d'or pesant, étant monnayé, produisait 103 livres de monnaie courante; et sous l'administration de la reine régente, en 1556, une livre d'or pesant, quoiqu'on y eût mis beaucoup d'alliage, produisait 144 livres de monnaie ayant cours. En 1529, une livre pesant d'argent produisait, étant monnayé, 9 livres 2 sols; et en 1556, le même poids produisait 13 livres de monnaie courante. Ruddim, *Præfat. ad. Anders. Diplomat. Scotiæ*, p. 80, 81. On voit, par ce détail, que ces plaintes souvent répétées par les mécontens, n'étaient pas tout-à-fait sans fondement.

qu'ils ordonnaient qu'à l'avenir on ne rendît plus aucune obéissance à ses commandemens[1].

On est frappé de ce procédé des lords de la congrégation, et l'on ne peut s'empêcher de le regarder comme un acte de violence. Cependant on trouve des principes dans la constitution de l'état, on voit des exemples dans l'histoire d'Écosse qui paraîtraient l'autoriser, et même en quelque sorte le justifier. Suivant la forme du gouvernement aristocratique, établi en Écosse, le pouvoir du prince était extrêmement limité. Les nobles du premier ordre étaient eux-mêmes de petits princes. Ils avaient une juridiction fort étendue et presque indépendante de la couronne; ils étaient suivis par un grand nombre de vassaux, qui dans tous les débats épousaient la querelle de leur chef, et tenaient tête au roi. Et de là cette quantité de traits de notre histoire où l'impuissance de l'autorité royale paraît sensiblement. Dans tous les temps, les nobles d'Écosse ont prétendu avoir le droit de contrôler les actions du roi, et ils ont même usé réellement de cette prérogative. Jaloux de ce privilége, toujours prêts à se mettre en campagne pour le soutenir, ils épiaient toutes les fautes du gouvernement, et chaque entreprise sur les droits de l'aristocratie allumait leur indignation. Jamais un prince ne s'exposait à passer les bornes que la loi avait mises à son pouvoir, sans éprouver une forte résistance qui ébranlait son trône, et qui même le renversait. Les lords de la congrégation, encouragés par l'esprit des lois fondamentales de l'Écosse, et autorisés par l'exemple de leurs ancêtres, pensèrent que dans les conjonctures il leur appartenait d'examiner la mauvaise administration de la reine régente, de mettre des obstacles à ses pernicieux desseins, d'empêcher que la patrie ne devînt sa conquête, et de préserver la nation de l'esclavage qui la menaçait[1].

LIVRE TROISIÈME.

Les lords de la congrégation aperçurent bientôt que leur zèle les avait entraînés dans une entreprise, dont l'exécution était bien au-dessus de leurs forces. La garnison française, méprisant le nombre de leurs troupes indisciplinées, refusa de rendre Leith, et de sortir du royaume. Ces lords n'étaient point assez expérimentés dans l'art de la guerre pour espérer de réduire la place, et ils n'avoient d'ailleurs ni l'artillerie ni les magasins nécessaires pour y réussir. Leurs vassaux étaient courageux et intrépides; mais ils étaient accoutumés à décider toutes leurs querelles dans une seule bataille; ils ne connaissaient point les fatigues d'une longue campagne, ils s'impatientèrent bientôt de ce service régulier et assidu qu'un siége exige indispensablement. Les émissaires de la reine, qui trouvaient aisément le moyen de se mêler parmi leurs concitoyens, mettaient tout en usage pour nourrir et augmenter leurs mécontentemens. Les murmures, les plaintes, amenèrent bientôt l'armée à une rébellion ouverte, parce qu'on manquait d'argent pour payer les troupes. Les principaux chefs eurent bien de la peine à se

[1] M. de Castelnau, après avoir blâmé les conseils dangereux des princes lorrains par rapport aux affaires d'Écosse, convient, avec sa franchise ordinaire, que lorsque les Écossais déclarèrent la guerre à la régente, ce fut plutôt pour soutenir leurs priviléges que par aucun motif de religion. *Mém. Castel.*, 446

[1] L'acte de la déposition et la lettre des lords de la *congrégation* à la reine régente, sont encore existans, et se trouvent dans Knox, p. 184. On y aperçoit cet esprit mâle et cette intrépidité qui furent toujours le partage des hommes capables de se porter à une entreprise si téméraire. On y remarque encore une précision et une force d'expression surprenantes dans un siècle aussi peu éclairé. On peut faire la même observation sur tous les papiers publics de ce temps-là. L'ignorance ou le mauvais goût du siècle peuvent répandre de l'obscurité, de l'affectation, de l'absurdité sur les ouvrages des auteurs de profession; mais le langage des affaires a presque toujours été le même dans tous les temps. Lorsque les hommes ont des idées nettes, lorsqu'ils sont remués puissamment par leur intérêt, ils s'expriment toujours avec clarté et avec force.

mettre à couvert de l'insolence effrénée des soldats. Les officiers d'un rang inférieur, qui eurent la hardiesse de vouloir les contenir, devinrent la victime de leur rage, et furent mis en pièces. L'irrésolution, la discorde, la consternation régnaient dans le camp des réformés. Le duc de Chatellerault, leur général, donna en cette occasion de nouvelles preuves de sa timidité. Saisi de terreur aux approches du danger, il avouait sa faute, et déplorait hautement sa témérité d'avoir embrassé une cause aussi désespérée.

Dans cette situation critique, la congrégation s'adressa à la reine Élisabeth, dont la protection seule pouvait leur faire concevoir des espérances raisonnables de succès. Quelques-uns des chefs les plus expérimentés, avaient prévu que le parti pourrait se trouver dans des circonstances difficiles. Ils avaient travaillé à assurer une ressource pour les cas de nécessité, en entretenant des correspondances secrètes à la cour d'Angleterre[1]. Élisabeth qui cherchait à prévenir les desseins dangereux que les princes lorrains avaient formés contre sa couronne, avait pressenti de quelle importance il serait pour elle d'arrêter les progrès des Français en Écosse, et d'étendre en même temps son crédit dans le royaume[2]. Elle aperçut alors les avantages réels qu'elle retirerait de ces soulèvemens d'Écosse, qui pourraient détruire, ou du moins retarder les projets formés contre l'Angleterre; elle vit avec plaisir que les protestans avaient recours à sa protection, et elle leur donna des assurances positives d'un puissant secours. Randolph[3], l'agent le plus propre à conduire de sourdes intrigues, fut dépêché en Écosse. Il y resta caché au milieu des lords de la congrégation; il observait leurs agitations, et il avait l'art de les encourager. Il paraît que l'argent était alors la seule chose qui manquât aux nobles d'Écosse. La remise d'une somme, arrivée d'Angleterre[4] fort à propos, les mit en état de tenir la campagne, et de s'avancer vers Leith. Mais Élisabeth, qui se méfiait des Écossais, et qui voulait toujours conserver quelques apparences de ménagement pour la cour de France, donna d'abord des subsides très médiocres. La subsistance d'une armée et les dépenses d'un siége eurent bientôt épuisé ces faibles secours, auxquels les lords de la congrégation ne pouvaient ajouter que très peu de chose de leurs propres fonds. Le parti se trouvait ainsi encore à la veille d'être dispersé et entièrement ruiné.

Pour prévenir ce danger, Cockburn d'Ormiston fut dépêché en grande diligence vers les gouverneurs des ville et château de Berwick. Comme cette ville, située sur les frontières de l'Écosse, était alors de la plus grande importance, on en avait donné le commandement aux chevaliers Ralphe Sadler, et Jacques Grofts, personnages très distingués, et on avait laissé à leur discrétion le pouvoir d'accorder des secours aux mécontens d'Écosse, suivant l'exigence de leurs affaires. Cockburn reçut de ces gouverneurs quatre mille écus, somme trop peu considérable pour être de quelque avantage au parti. Le comte de Bothwell, à l'instigation de la reine régente, dressa une embuscade, attendit Cockburn sur le chemin, chargea sa troupe, la mit en déroute, le blessa lui-même, et lui enleva son argent.

Ce contre-temps imprévu fut fatal aux protestans Quelques-uns des plus zélés, par un coup de désespoir, donnèrent l'assaut à Leith; mais ils furent repoussés avec perte. Les Français s'emparèrent de leur canon, les poursuivirent jusqu'aux portes d'Édimbourg, et furent sur le point d'y entrer pêle-mêle avec les fuyards. La terreur et la confusion se répandirent par toute la ville, ainsi qu'il arrive toujours à l'aspect du pillage et du massacre dans une ville prise d'assaut. Les habitans coururent à la porte opposée pour échapper à la fureur de l'ennemi. Les troupes de la congrégation étaient épouvantées, et ne savaient quel parti prendre; ceux qui, dans la ville, étaient attachés au parti de la reine, insultaient hautement les soldats et le peuple. Enfin quelques nobles hasardèrent de faire face à l'ennemi qui, après avoir brûlé quelques maisons dans les faubourgs, se retira avec son butin, et délivra la ville de cette terrible alarme.

Quelques jours après, une seconde rencontre eut une réussite aussi malheureuse. Les Français envoyèrent un détachement pour intercepter un convoi de provisions destinées pour Édimbourg.

[1] Burn. *Hist Reform.*, 3 *Append.*, 278. Keith, *Append.*, 21.
[2] *Appendix*, n° 1, p 2, 3, 4.
[3] Keith, *Append.*, 29.
[4] Knox, 214. Keith, *Append.*, 44.

Les lords de la congrégation en ayant eu avis, marchèrent à la hâte avec un gros corps de troupes, et chargèrent l'ennemi entre Restalrig et Leith, avec plus de valeur que de conduite. Ils furent aussitôt presque investis par un second parti de Français qui s'avança pour soutenir le premier. Dans cette position la retraite était la seule ressource des Écossais ; mais elle ne pouvait pas se faire en bon ordre dans un terrain marécageux, devant un ennemi supérieur en nombre. Quelques troupes chargèrent leur arrière-garde, la confusion se mit dans leur infanterie et dans leur cavalerie, et ceux qui échappèrent au carnage ne durent leur salut qu'à la retenue et à la modération des Français.

Cette nouvelle disgrâce découragea les esprits et fit évanouir toutes les espérances de la congrégation. Les protestans ne se crurent point en sûreté, même dans les retranchemens d'Édimbourg. Ils se déterminèrent aussitôt à se réfugier dans quelque autre place bien plus éloignée de l'ennemi. En vain le prieur de Saint-André et quelques autres voulurent s'opposer à cette fuite honteuse qui les couvrait d'ignominie. La crainte du danger présent l'emporta sur tous les sentimens d'honneur et sur le zèle qu'ils devaient au parti. A minuit ils sortirent d'Édimbourg en grand désordre, et marchèrent sans s'arrêter jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Stirling.

Pendant ce dernier soulèvement presque tout le corps de la noblesse d'Écosse s'était joint à la congrégation. Les lords Seton et Borthwick furent les seules personnes de marque qui prirent les armes pour la reine, et qui l'aidèrent dans la défense de Leith[1]. Bothwell était ouvertement attaché au parti de la reine, mais il se tenait chez lui. Le comte de Huntly, suivant toujours un système politique de ruses et de subtilités qui faisait le fonds de son caractère, amusait par de belles promesses les chefs de la congrégation qu'il s'était engagé d'assister, mais il ne leur amena jamais un seul homme[2]. Le comte de Morton, un des membres de la congrégation, flottait dans un état d'incertitude, et ne se porta jamais avec franchise à la défense de la cause commune. Le lord Erskine, gouverneur d'Édimbourg, quoique protestant, gardait une neutralité qu'il regardait comme convenable à la dignité de son poste. Depuis que le parlement lui avait confié le commandement de la principale forteresse du royaume, il s'était déterminé à n'entrer dans aucune faction, et à ne laisser jamais entamer sur ce point.

Peu de jours avant la fuite des protestans, la reine avait fait une perte irréparable par la défection de son principal secrétaire, Guillaume Maitland de Lethington. Le zèle de Maitland pour la religion réformée, les remontrances vives qu'il faisait à la reine sur les voies de rigueur qu'elle avait adoptées, lui avaient attiré la disgrâce de cette princesse, et le ressentiment de ses conseillers français. Les choses furent même portées si loin à cet égard que, croyant sa vie en danger, il partit secrètement de Leith et vint chercher un asile près des lords de la congrégation[1]. Ils le reçurent à bras ouverts, comme un prosélyte qui, par l'étendue de ses connaissances, pouvait augmenter considérablement les forces et la réputation du parti. Maitland, né avec les plus grands talens pour les affaires, s'y était appliqué de bonne heure, et avec le secours des lettres il avait perfectionné ces heureuses dispositions. Dans ce temps de la vie où la jeunesse prend l'essor, pendant que ses compatriotes du même rang que lui se livraient au plaisir de la chasse, ou bien allaient servir dans les armées de France en qualité de volontaires, il était déjà initié dans tous les secrets de l'état, et allait de pair avec les personnes de l'expérience la plus consommée dans le maniement des affaires publiques. Il avait une de ces âmes portées au grand, qui se plaisent à former des projets audacieux. Intrépide dans toutes ses entreprises, il possédait au plus haut point tout l'art, toute la dextérité nécessaire pour en assurer le succès. Mais ces grandes qualités étaient ternies par les vices qui marchent presque toujours à leur suite. Son adresse dégénérait souvent en fourberie : sa pénétration était accompagnée d'un excès de subtilité et de raffinement : son esprit inventif, abusant de sa fertilité, était souvent en proie aux chimères, et l'entraînait en plusieurs occasions dans des systèmes d'une politique indiscrète et peu analogue au génie du siècle : son humeur entreprenante l'engageait

[1] Keith, 31. *Append.*
[2] Keith, *Append.*, 33 Knox, 222.

[1] Knox, 192.

dans des projets vastes et brillans, mais qui dans l'exécution se trouvaient bien au-dessus de ses forces. Tous les écrivains contemporains de l'un et l'autre parti parlent de cet homme avec une admiration qui ne peut être excitée que par la plus grande supériorité d'esprit et de talens.

La terreur et la confusion qui s'étaient mises dans la congrégation, lorsqu'elle avait pris le parti de se retirer précipitamment d'Édimbourg, s'étaient accrues à un tel point qu'avant d'arriver à Stirling l'armée des protestans était réduite à un très petit nombre. Mais Knox, au sein de l'adversité, conserve toujours cette fermeté d'âme que rien ne peut ébranler. Il monte en chaire, il adresse à ses auditeurs découragés une exhortation pathétique qui les relève de leur abattement. Knox nous a conservé dans son histoire les principaux points de son discours. On y voit un exemple frappant des réprimandes libres et hardies qui étaient alors en usage parmi ces premiers réformateurs. On y aperçoit aussi toute l'adresse de l'orateur dans le choix des arguments les plus propres à subjuguer les esprits, et à tirer ses auditeurs de cette espèce de léthargie où ils étaient tombés.

On convoqua une assemblée des chefs pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire dans un moment où toutes les ressources du parti étaient épuisées, et où sa perte entière paraissait inévitable sans quelque secours étranger. Les protestans tournèrent encore les yeux du côté de l'Angleterre, et se déterminèrent à implorer l'assistance d'Élisabeth pour achever une entreprise dans laquelle ils avaient fait une expérience si cruelle de leur propre faiblesse, et de la supériorité des forces de leurs adversaires. Maitland, le plus habile négociateur du parti, fut choisi pour cette ambassade. Les chefs convinrent que durant son absence, et pendant la saison de l'année où l'on restait dans l'inaction, ils renverraient leurs troupes excédées des fatigues d'une campagne, prolongée bien au-delà du terme du service ordinaire. Cependant pour garantir les comtés les plus attachés au parti le prieur de Saint-André, avec une partie des chefs, se retira à Fife, et le duc de Chatelleraault, avec les autres chefs, fit sa résidence à Hamilton. Maitland n'eut pas beaucoup de besoin ni de son adresse ni de son éloquence pour engager Élisabeth à prendre sous sa protection les protestans d'Écosse. Cette reine voyait avec chagrin l'ascendant et les progrès des conseils et des armes des Français dans ce royaume. Elle avait prévu le but dangereux de leurs projets, et elle avait déjà déterminé le rôle qu'elle voulait jouer sur ce théâtre, si leur puissance en Écosse devenait toujours de plus en plus formidable.

Il paraît qu'il y avait alors en Angleterre un usage établi parmi les ministres. Ceux qui avaient quelque affaire de conséquence à porter devant la reine et à son conseil privé, faisaient des mémoires pour mettre l'affaire dans tout son jour; ils y exposaient avec netteté le point sur lequel on avait à délibérer, ils y motivaient leurs avis, ils établissaient les fondemens du plan qu'on devait adopter, et ils proposaient les moyens de le mettre à exécution. On voit encore deux papiers de cette espèce [1], composés par le chevalier Guillaume Cecil, et écrits de sa main; ils sont intitulés : *Discussion sommaire de l'affaire importante concernant l'Écosse.* Ils font honneur à l'habileté et à la pénétration de ce grand ministre. Les raisons qui déterminèrent la reine d'Angleterre à prendre avec tant de chaleur le parti de la congrégation y sont présentées clairement et avec force. Les conséquences dangereuses de l'établissement des Français en Écosse y sont prévues avec beaucoup d'exactitude et de discernement.

Cecil y prend pour base un principe également conforme au droit divin et aux lois de la nature : que toute société a le droit de se garantir non-seulement du danger présent, mais même de tous ceux qu'on peut craindre pour l'avenir avec quelque vraisemblance. Il ajoute que la nature et la raison enseignent à chaque prince à se servir pour sa défense des mêmes moyens que ses adversaires emploient pour lui susciter des embarras. Il établit sur ces fondemens le droit qu'avait l'Angleterre de se mêler des affaires de l'Écosse et de prévenir la conquête de ce royaume, qui était manifestement le but où tendaient toutes les démarches de la France. Les Français, dit-il, sont de tout temps les ennemis irréconciliables de l'Angleterre. Les hostilités ont continué pendant plusieurs siècles entre les deux nations, et jamais la cordialité ni la franchise n'ont présidé aux traités de paix

[1] Burn., vol. III. *Append.*, 283. Keith, *Appendix*, 24.

qu'on a faits avec eux. On ne peut donc point compter sur le dernier traité; ils y ont été forcés par la nécessité des conjonctures présentes; ils l'observeront avec négligence; ils le rompront sur les prétextes les plus frivoles. La France aura bientôt repris son ancien état d'opulence: elle est actuellement épuisée d'hommes et d'argent par une guerre longue et malheureuse; mais elle se relèvera en peu de temps de ses pertes, elle se trouvera bientôt en état d'agir, et action lui deviendra nécessaire pour donner de la pâture à l'esprit inquiet et guerrier de ses peuples. Les princes lorrains, qui ont actuellement en France toute la direction des affaires, nourrissent la haine la plus envenimée contre la nation anglaise. Ils révoquent hautement en doute la légitimité de la naissance de la reine, et, en soutenant le titre et les prétentions de la reine d'Écosse, leur nièce, ils aspirent ouvertement à dépouiller Élisabeth de la couronne d'Angleterre. Ils ont dans cette vue travaillé à exclure les Anglais du traité de Cateau-Cambresis, et entrepris de faire séparément la paix avec l'Espagne. Ils ont engagé Henri II à permettre à la reine d'Écosse, sa belle-fille, de prendre le titre et les armes de reine d'Angleterre. Ils ont sollicité et obtenu à Rome, même depuis la conclusion de la paix entre les deux royaumes, une bulle du pape qui déclare illégitime la naissance d'Élisabeth. Leurs entreprises ont été néanmoins pendant quelque temps suspendues par la sagesse du connétable de Montmorency; mais aujourd'hui que la mort de Henri II et la disgrâce du connétable leur a laissé le champ libre, on doit s'attendre qu'ils se porteront aux plus grands excès, et l'on a tout à craindre de la fureur de ces ambitieux, armés du pouvoir souverain. L'Écosse est le côté par lequel ils peuvent attaquer l'Angleterre avec le plus d'avantage. Une guerre sur les frontières de ce pays ne peut exposer la France à aucun danger : une bataille malheureuse peut mettre au hasard la couronne d'Angleterre et bouleverser le gouvernement de ce royaume. En fait de politique, il est puéril d'attendre que les desseins de l'ennemi soient parvenus au degré de maturité pour l'exécution. Les nobles d'Écosse, après avoir fait les derniers efforts, ont été obligés de battre la retraite, et, bien loin d'être en état de chasser ces hôtes dangereux qui envahissent leur liberté, ils voient de jour en jour les accroissemens du pouvoir de la France, et ils abandonneront à la fin une querelle qu'ils soutiennent avec des forces aussi inégales. L'invasion de l'Angleterre suivra immédiatement la réduction des mécontens d'Écosse. Élisabeth, en les abandonnant à la merci des Français, ouvre à ses ennemis le chemin dans le cœur de son royaume; elle l'expose aux calamités de la guerre; elle le met en danger de devenir la conquête de la France. Dans ces circonstances, le seul parti qu'on ait à prendre est donc d'aller au-devant de l'ennemi pendant qu'il est encore à quelque distance de l'Angleterre, de soutenir la congrégation avec une forte armée, de rendre l'Écosse le théâtre de la guerre, d'étouffer dans leur enfance les projets des princes lorrains, et, par un effort soudain et imprévu, de chasser les Français de la Bretagne avant qu'ils y aient pris racine, et qu'ils aient eu le temps d'élever leur puissance à un degré formidable. Cependant, comme cette affaire est infiniment importante, et qu'elle mérite la plus grande attention, elle doit être mûrement examinée; la sagesse doit présider aux délibérations, mais elles doivent être suivies d'une exécution prompte et courageuse; le danger est pressant, un moment de perdu le rendrait inévitable [1].

Ces raisonnemens solides firent tout leur effet sur l'esprit de la reine d'Angleterre, également jalouse de s'opposer à tous ceux qui pouvaient prétendre à sa couronne, et de procurer le bonheur et la tranquillité de ses sujets. Ces motifs l'avaient déterminée à envoyer fort à propos à la congrégation un secours d'argent : elle se détermina par les mêmes considérations à lui donner alors une assistance bien plus réelle et proportionnée au besoin présent. Un homme de la suite de Maitland fut aussitôt dépêché en Écosse avec les plus fortes assurances de la protection de la reine, et on manda aux lords de la congrégation d'envoyer des députés en Angleterre pour y conclure un traité, et pour concerter avec le duc de Norfolk les opérations de la campagne [2].

Cependant la reine régente, instruite des

[1] Les raisons que les Écossais employèrent pour obtenir le secours d'Élisabeth, sont exposées avec beaucoup de force dans un des papiers de Maitland. *Append.*, nº II, p. 6 et suiv.

[2] Keith, 114.

démarches de la congrégation, qui ne pouvaient pas rester long-temps cachées, craignait les suites de ces négociations à la cour d'Angleterre, et prévoyait qu'il lui serait impossible de résister aux forces réunies des deux royaumes. Elle se détermina en conséquence à prévenir, s'il était possible, la reine Élisabeth, et à hasarder, malgré la rigueur de la saison, d'attaquer les mécontens au moment où ils étaient dispersés et dans une situation désespérée. Elle espérait ainsi mettre fin à la guerre avant l'arrivée des secours de l'Angleterre.

Un corps considérable de troupes françaises qui venait encore d'être renforcé par l'arrivée du comte de Martigues, avec mille soldats vétérans et quelques escadrons de cavalerie, fut commandé pour marcher à Stirling. Ces troupes passèrent le Forth, et avancèrent le long des côtes du comté de Fife, pillant et ravageant avec fureur les terres et les maisons de ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis. Fife était un des comtés des plus peuplés et des plus puissans du royaume. Il était dévoué à la congrégation, qui en avait jusque-là tiré de grands secours d'hommes et de provisions. Les Français, en pillant le pays pour punir les habitans de leur attachement au parti des mécontens, voulaient en même temps se rendre maîtres de Saint-André, le fortifier, et laisser une garnison capable de contenir les esprits mutins de la province, et de conserver la possession d'un port situé sur l'Océan [1].

Le prieur de Saint-André, le lord Ruthven, Kirkaldi de Grange, et quelques autres chefs des plus actifs de la congrégation, rendirent en cette occasion au parti un service important, par leur bravoure et leur bonne conduite. Avec six cents chevaux qu'ils avaient rassemblés, ils inquiétèrent les Français par des incursions continuelles; ils enlevaient leurs quartiers, ils interceptaient leurs convois de provisions, ils taillaient en pièces les partis qui s'écartaient du gros de leur armée, et ils les harassèrent tellement par ces alarmes répétées, qu'ils furent pendant plus de trois semaines sans pouvoir avancer [1].

A la fin le prieur de Saint-André, trop faible pour tenir plus long-temps la campagne, fut obligé de se retirer. Les Français se débarrassèrent de Kirkaldy, et commencèrent à marcher le long des côtes pour gagner le château de Saint-André. Ils avaient à peine fait quelques milles, lorsque d'une éminence ils aperçurent une flotte nombreuse qui faisait route vers le golfe de Forth. Comme ils savaient que le marquis d'Elbeuf se préparait alors à faire voile en Écosse avec une armée nombreuse, ils conclurent aussitôt que ces vaisseaux venaient pour eux, et ils se livrèrent à des transports de joie immodérés, à la vue de ce secours si long-temps attendu. Ils firent des décharges de leur plus grosse artillerie pour saluer leurs amis, et pour répandre la terreur parmi leurs ennemis, en leur annonçant l'arrivée de ce renfort. Mais un petit bâtiment qui avait pris terre à la côte opposée fit bientôt évanouir ce triomphe et ces espérances prématurées, en leur apprenant que cette flotte qu'ils voyaient était celle d'Angleterre, qu'elle portait des secours à la congrégation, et qu'elle serait incessamment suivie par terre d'une armée formidable.

En parcourant les événemens du règne d'Élisabeth, on voit que cette princesse eut toujours beaucoup de prudence, mais qu'elle savait se décider à propos. La promptitude qu'elle mettait dans l'exécution de ses projets, son attention à ne les adopter qu'après une mûre délibération, rendent son gouvernement remarquable, autant par la vigueur que par la sagesse des opérations. Lorsqu'elle fut déterminée à accorder sa protection aux lords de la congrégation, ils éprouvèrent aussitôt toute l'activité et toute l'étendue de son pouvoir. La saison ne lui permettait pas de mettre en campagne ses troupes de terre; dans la crainte que, pendant l'hiver, les Français ne reçussent quelque renfort, elle envoya sur-le-champ une forte escadre, avec ordre de croiser dans le golfe de Forth. Il paraît, par les instructions qu'elle donna à l'amiral Winster, commandant de cette escadre, qu'elle voulait conserver quelques apparences d'amitié avec la France [2]; mais ces démonstrations n'a-

[1] Saint-André, ville de l'Écosse méridionale, située sur la côte du comté de Fife, duquel elle est capitale. Cette ville est assez bien bâtie, dans une belle plaine : elle a un bon port, une université et un archevêché ; elle avait autrefois une citadelle qui est actuellement en ruines. L'archevêque porte le titre de primat d'Écosse.

[1] Knox, 202. — [2] Keith, *Appendix*, 45.

vaient rien de réel. Il était ordonné à l'amiral d'attaquer les Français s'ils voulaient aborder en Écosse, et de les en empêcher à force ouverte. C'était la vue de cette escadre qui avait causé d'abord tant de joie aux Français, qui leur inspira ensuite tant de terreur, et qui sauva Fife des effets de leur vengeance. Craignant d'être coupés et de ne pouvoir plus joindre leurs compagnons qui étaient au rivage opposé, ils se retirèrent vers Stirling avec la plus grande précipitation, par des chemins impraticables, et malgré la rigueur de la saison; ils arrivèrent à Leith, harassés et excédés de fatigue[1].

La flotte anglaise jeta l'ancre dans la rade de Leith, et elle y resta jusqu'à la conclusion de la paix. Elle empêcha la garnison de Leith de recevoir des secours de toute espèce, et elle facilita beaucoup les opérations de l'armée anglaise qui fut envoyée par terre.

Aussitôt après l'arrivée de la flotte d'Angleterre, les commissaires nommés par la congrégation se rendirent à Berwick, et ils y conclurent avec le duc de Norfolk le traité qui fut le lien d'union des protestans avec la reine Élisabeth, et qui procura au parti de si grands avantages. Le principal objet des parties contractantes était d'arrêter les progrès rapides et dangereux des armes françaises en Écosse. Pour y parvenir, les Écossais s'engagèrent à ne jamais souffrir que leur pays entrât dans aucune liaison étroite avec la France, et à se défendre jusqu'à la dernière extrémité contre toute entreprise qu'on formerait pour conquérir l'Écosse: Élisabeth promit, de son côté, de porter une armée puissante en Écosse, destinée pour le secours de la congrégation, et que les Écossais tâcheraient de joindre avec toutes leurs forces. On convint qu'aucune place ne resterait entre les mains des Anglais, et que toutes celles qu'on prendrait sur l'ennemi seraient ou rasées, ou gardées par les Écossais à leur choix. Si l'Angleterre était menacée de quelque invasion, les Écossais s'obligeaient de secourir Élisabeth avec une partie de leurs forces, et pour assurance de leur fidélité à observer le traité, ils s'engageaient à donner des otages à la reine d'Angleterre avant que son armée se mît en marche pour l'Écosse. Enfin les Écossais terminaient le traité par toutes sortes de protestations d'obéissance et de fidélité envers leur propre reine, dans toutes les choses qui ne seraient point incompatibles avec leur religion et la liberté de la patrie[1].

L'armée anglaise, composée de six mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux, et commandée par le lord Grey de Wilton, entra en Écosse dès le premier jour du printemps. Les membres de la congrégation se rassemblèrent de toutes les parties du royaume pour aller à la rencontre de leurs nouveaux alliés. Lorsqu'ils les eurent joints avec une suite très nombreuse, ils marchèrent tous ensemble vers Leith. Les Français n'étaient pas assez forts pour tenir la campagne devant un ennemi aussi supérieur en nombre. Un corps de troupes considérable qu'on envoyait à leur secours, avait été dispersé par une tempête violente; une partie des vaisseaux de transport avait échoué sur les côtes de la France, et les autres avaient eu bien de la peine à regagner les ports de ce royaume[2]. Mais les Français espérèrent qu'ils pourraient défendre Leith, jusqu'à ce que les princes lorrains eussent réalisé les promesses magnifiques qu'ils leur avaient faites et qu'ils renouvelaient tous les jours, ou bien jusqu'à ce que les Anglais fussent obligés par la disette de provisions de se retirer dans leur pays. Pour les y forcer, ils pillèrent et ravagèrent les campagnes des environs; coutume barbare, mais autorisée par les lois de la guerre pour arrêter une incursion et couper les vivres à l'ennemi[3]. Cependant le zèle de la nation fit échouer leur projet. Les peuples s'empressèrent de contribuer de tout leur pouvoir à repousser l'oppression, et ils ouvrirent tous leurs magasins de réserve pour soutenir leurs défenseurs. Les comtés voisins fournirent en abondance toutes les choses nécessaires, et les Anglais, au lieu de manquer de subsistances, trouvèrent leur camp rempli de toutes sortes de provisions, et à si bon marché, que depuis long-temps on ne les avait vus à si bas prix dans cette partie du royaume[4].

Aux approches de l'armée anglaise, la reine régente se retira dans le château d'Édimbourg. Sa santé était dans un état déplorable; elle avait

[1] Knox, 203.

[1] Knox, 217. — [2] *Mém. de Casteln.*, 450.
[3] Knox, 225. — [4] *Ibid.*

l'âme abattue et consternée par les mauvais succès de son administration. Pour éviter les dangers et la fatigue d'un siége, elle alla se mettre sous la protection du lord Erskine. Ce seigneur avait toujours gardé la neutralité; sa probité et son amour pour la patrie lui avaient également concilié l'estime des deux partis. Il reçut la reine avec tout l'honneur et le respect qui lui étaient dus, mais il eut soin de ne pas laisser entrer avec elle une suite assez nombreuse pour exposer la sûreté du château, dont il avait le commandement [1].

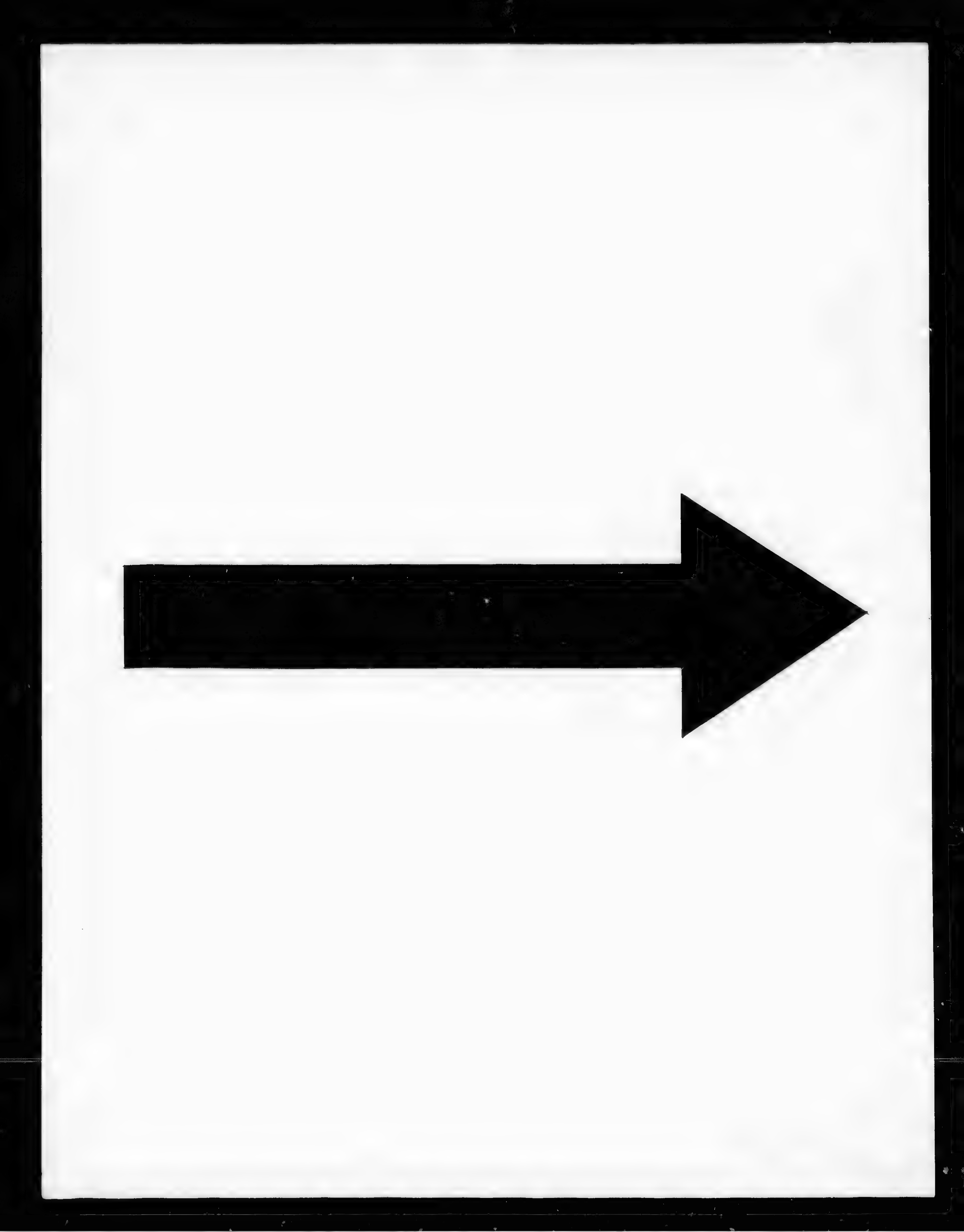
Les Anglais, peu de jours après leur arrivée en Écosse, firent l'investissement de Leith. La garnison, qui s'était renfermée dans la ville, était presque à moitié aussi forte que l'armée des assiégeans. Les Français se défendirent en désespérés, et leur résistance rendit le siége fort long. Les historiens contemporains ont écrit les circonstances de cette expédition, mais on voit que ces auteurs n'avaient ni connaissances ni expérience dans l'art de la guerre. Leurs relations sont très imparfaites et mêlées de tant d'obscurité, que, vu la distance des temps, elles ne méritent pas assez d'attention pour être rapportées.

Les Français essayèrent d'abord de s'emparer du mont de Hawk, colline qui s'élève à quelque distance de la ville; mais ils en furent délogés, principalement par la cavalerie écossaise, qui les chargea vigoureusement. Leur perte dans cette occasion fut très considérable; mais quelques jours après, ayant fait une sortie avec un gros détachement, ils entrèrent dans les tranchées des Anglais, les en chassèrent, enclouèrent une partie de leur canon, et leur tuèrent beaucoup de monde. La perte des Anglais se monta au moins au double de celle que les Français avaient faite dans l'action précédente. Les Anglais ne furent pas plus heureux dans la tentative qu'ils firent de prendre la place d'assaut. Ils y éprouvèrent encore le courage des Français, et ils furent repoussés avec une perte considérable. Le détail de ces circonstances, rapportées par les historiens du temps, fait bien apercevoir le caractère différent des troupes françaises et des troupes anglaises. Les premières exercées aux armes sous ces règnes féconds en événemens de François I[er] et d'Henri II, se défendaient non-seulement avec bravoure, mais encore avec toute l'habileté de soldats vétérans. Les autres, plus accoutumées à vivre en paix, avaient toujours cette valeur, cette intrépidité particulières à la nation; ils se battaient en désespérés, mais ils ne donnaient guère de preuves de génie militaire ni d'expérience dans l'art de la guerre : il est évident que tous les contretemps, tous les malheurs qu'ils éprouvèrent durant le cours de ce siége, ne vinrent que de fautes grossières de leur part. Le succès des assiégés dans leurs sorties doit être attribué à la sécurité et à la négligence des Anglais. Plusieurs de leurs officiers étaient absens : leurs soldats avaient quitté leurs postes, et les tranchées n'étaient presque point gardées. Les échelles dont on avait fait provision pour l'assaut étaient beaucoup trop courtes, et les troupes commandées pour des coups de main ne furent point soutenues. Les tranchées avaient d'abord été ouvertes dans un endroit qui n'était pas convenable ; et comme on fut obligé de changer de terrain, tout le travail et tout le temps qu'on y avait employés furent perdus. La faiblesse des généraux anglais ne contribua pas moins que la vigueur de la garnison française à ralentir les progrès des Anglais. Quoique la longueur du siége et un accident de feu qui brûla plusieurs magasins des assiégés aient réduit les Français à la dernière extrémité, dans l'attente d'un renfort ils soutenaient cette situation avec une fermeté inébranlable.

Pendant que les espérances et le courage des Français prolongeaient le siége si fort au-delà du terme qu'on y avait donné, les chefs des protestans ne restaient pas dans l'inaction. Ils travaillaient à cimenter leur union et à fortifier le parti par de nouvelles confédérations. Ils ratifièrent publiquement le traité conclu à Berwick avec l'Angleterre, et ils prirent des mesures pour affermir leur alliance avec cette couronne et pour la rendre indissoluble. On trouve dans les actes faits à ce sujet la signature du comte de Huntly et celle de plusieurs autres seigneurs qui jusqu'alors n'avaient concouru à aucune des démarches de la congrégation [1]. Quelques-uns de ces lords, et nommément le comte de Huntly, restaient toujours attachés à l'église ro-

[1] *Forbe's Collect.*, vol. I, 503. Keith, 122.

[1] Burn., vol. III, 287. Knox, 221.



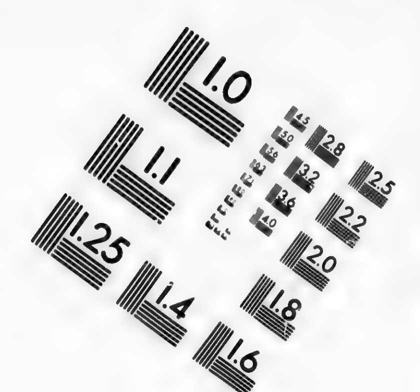
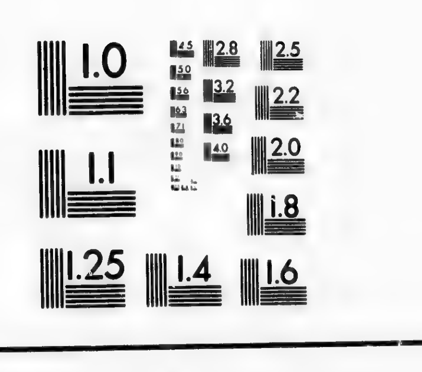


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



maine; mais dans cette occasion ils ne furent arrêtés ni par leurs sentimens sur la religion, ni par les maximes de prudence qu'ils avaient d'abord adoptées; le ressentiment et l'indignation générale contre la France prévalurent, et ils se laissèrent entraîner par ce torrent [1].

La reine régente, qui devait plutôt être regardée comme l'instrument que comme la cause principale des malheurs dont l'Écosse était alors accablée, mourut pendant le plus fort du siége de Leith. Jamais princesse ne posséda des qualités plus propres à illustrer une administration, et à rendre des peuples heureux. Elle avait autant d'adresse que de pénétration; elle alliait la prudence avec un courage qui allait jusqu'à l'intrépidité; elle était douce et humaine sans faiblesse, zélée pour sa religion, mais ne donnant point dans la bigoterie; exacte à faire rendre la justice, mais éloignée de toutes les voies de rigueur. On peut néanmoins lui reprocher d'avoir été trop dévouée aux intérêts de la France, son pays natal, d'avoir eu pour les princes lorrains ses frères, un attachement sans réserve, et qui était devenu une espèce de passion. On la vit en effet sacrifier à ces deux objets de son affection, toutes les maximes de sagesse et d'humanité que la bonté de son caractère lui aurait fait adopter. Mais ces circonstances de sa vie qui obscurcirent toutes ses grandes qualités, qui firent le malheur de son gouvernement, et qui rendirent même son nom odieux, peuvent encore être attribuées plutôt à un excès de vertu qu'au penchant pour le vice. Elle eut le malheur de survivre trop long-temps à cette réputation, à cet amour du peuple, qui lui avaient frayé le chemin à la place du royaume la plus élevée. Elle déshonora les dernières années de son administration par des actes de fausseté et par quelques autres de sévérité, qui lui firent perdre l'affection d'un peuple qui avait autrefois en elle une confiance sans bornes. Cependant ses ennemis mêmes attribuèrent toujours ses actions les plus inexcusables à son trop de facilité, et jamais à la dépravation de son naturel. Ils accusèrent les princes lorrains et les conseillers français d'emportement et de cruauté, mais ils donnèrent toujours à la reine les éloges qu'elle méritait par sa prudence et par sa modération [1]. Quelques jours avant sa mort, elle demanda une entrevue avec le prieur de Saint-André, le comte d'Argyll, et d'autres chefs de la congrégation. Elle déplora avec eux les suites fâcheuses des conseils violens qu'elle avait été forcée de suivre; et, avec la franchise d'une âme généreuse, elle avoua les fautes qu'elle avait commises pendant sa régence, et elle en demanda pardon à ceux qui en avaient reçu quelque préjudice; mais elle donna en même temps cet avis aux chefs de la congrégation, qu'au milieu des débats pour la défense de la liberté, parmi le tumulte des armes, ils ne devaient jamais perdre de vue la fidélité et la soumission dues à leur souverain [2]. Elle se prépara ensuite à la mort par des méditations et des exercices de piété; elle demanda même l'assistance de Willox, l'un des plus fameux prédicateurs parmi les réformés; elle écouta ses instructions avec beaucoup de respect et d'attention [3]; enfin elle vit approcher le terme fatal avec une constance admirable et la plus parfaite résignation.

Il ne restait plus de ressources aux Français enfermés dans Leith, que la prompte conclusion d'un traité de paix, ou l'arrivée d'une forte armée du continent. Les princes lorrains promettaient depuis long-temps ces secours aux gens de leur parti en Écosse, et ils soutenaient ainsi leur courage et leurs espérances. La situation des affaires de France les força à la fin de se prêter à des projets de pacification pour lesquels ils avaient eu jusqu'alors tant d'éloignement, et ils n'y furent engagés, ni par la terreur des armes anglaises, ni par les représentations des mécontens d'Écosse. Les protestans formaient alors en France un parti formidable par le nombre et encore plus par la valeur et le

[1] La terreur qu'on avait conçue du pouvoir de la France l'emporta, en bien des occasions, sur le zèle que les nobles catholiques avaient pour leur religion. On le voit évidemment par les mémoires dont Burnet fait mention dans son *Histoire de la Réformation*, vol. III, p. 281, et publiés par ce même auteur dans l'*App.*, p. 278. On aperçoit encore avec plus de certitude, dans les instructions données par la reine Élisabeth à Randolph, son agent en Écosse, que plusieurs papistes zélés pensaient que l'alliance avec l'Angleterre était nécessaire pour la conservation de la liberté et de l'indépendance du royaume. (Keith, 158.) Huntly lui-même avait commencé à lier une correspondance avec les ministres d'Élisabeth, avant que l'armée anglaise se mît en marche pour entrer en Écosse. *Haynes's Papers*, 261, 263. *Append.*, n° III, p. 23, 24.

[1] Buchanan, 324. — [2] Lesly, *de Reb. gest. Scot.*, 222
[3] Knox, 228.

génie entreprenant de leurs chefs. François II les avait traités avec une extrême rigueur, et sa conduite à leur égard annonçait à chaque instant la résolution où il était de détruire leur religion et de perdre tous ceux qui la professaient. Les protestans furent alarmés à l'aspect du danger qui menaçait leurs personnes et leur doctrine, mais ils ne se laissèrent point vaincre par la terreur. Le zèle de religion, le ressentiment des injures, les anima à un tel point, qu'ils se déterminèrent à prendre des mesures pour se défendre, et même à prévenir par quelque coup hardi les projets de leurs ennemis; et comme ils imputaient aux princes lorrains toutes les mesures de violence que le roi prenait contre le parti protestant, ils les désignèrent comme les premières victimes qu'ils devaient sacrifier à leur indignation. Telle fut l'origine de la fameuse conspiration d'Amboise, qui ne fut le fruit ni de la rébellion ni d'un manque de fidélité envers le roi. La vigilance et la bonne fortune des prince lorrains les préservèrent de ce danger. Ils découvrirent et déconcertèrent le complot; mais on apercevait de nouveaux orages se former, prêts à fondre sur toutes les provinces du royaume, et à y porter toutes les horreurs et la désolation d'une guerre civile. Dans ces circonstances les princes lorrains furent obligés de perdre toute idée de conquêtes étrangères, et de restreindre leur ambition à sauver l'honneur et la dignité de la couronne de France; bien loin d'envoyer de nouveaux renforts en Écosse, ils se trouvèrent dans l'obligation d'en rappeler ces vieilles troupes qui avaient servi dans ce royaume[1].

Dans des conjonctures si délicates, et pour négocier des affaires de cette importance, les princes lorrains firent choix de Monluc, évêque de Valence, et du sieur de Randan. Comme ces deux ministres, et particulièrement le premier, étaient regardés comme les plus adroits et les plus fins négociateurs de leur temps, Élisabeth nomma de son côté Cecil, son premier ministre, et peut-être l'homme le plus capable qui eût jamais occupé une telle place, avec Wolton, doyen de Canterbury, qui avait vieilli dans les négociations, et qui avait été employé sous trois règnes consécutifs. Les affaires entre les cours de France et d'Angleterre furent bientôt terminées par ces hommes d'une expérience consommée. La France ne fit aucune difficulté de retirer ses troupes de l'Écosse, et comme ce point avait été le principal motif de la guerre, les autres furent bientôt décidés, et ne donnè rent pas lieu à de longues discussions.

Les griefs de la congrégation et les demandes que les protestans faisaient à leur souverain pour en obtenir le redressement prirent un temps plus considérable. La matière était délicate, les négociations demandaient beaucoup de dextérité. Après tant d'entreprises, ordonnées par le roi et la reine, et qui tendaient ouvertement à renverser l'ancienne constitution et à détruire la religion réformée, les nobles d'Écosse, qui avaient embrassé cette doctrine, ne pouvaient pas se croire en sûreté, si l'on ne mettait quelque barrière nouvelle pour arrêter, à l'avenir, les usurpations de l'autorité royale. L'embarras était de procéder, en cette occasion, par des voies légitimes. Les ambassadeurs de France pensaient qu'un traité avec des sujets, et avec des sujets rebelles, était une condescendance indigne de la majesté du trône. Leurs scrupules sur ce point auraient aussitôt rompu toutes les négociations, si l'empressement égal des deux partis pour la paix n'avait fait imaginer un expédient par lequel on espérait pourvoir à la sûreté des sujets sans déroger à l'honneur du prince. Les nobles d'Écosse consentirent à ne point parler de droits ni de priviléges, et à recevoir, à titre de grâce, ce qu'ils obtiendraient du souverain. Tous les articles nouveaux demandés par les nobles, tant par inquiétude pour leur sûreté personnelle que par zèle pour leur liberté, furent accordés au nom de François et de Marie, comme des actes d'indulgence et de munificence royale. Mais pour que ces concessions ne parussent point précaires ni sujettes à être révoquées par la même autorité d'où elles étaient émanées, les ambassadeurs de France jugèrent à propos de les insérer dans le traité fait avec Élisabeth, pour obliger ainsi le roi et la reine d'Écosse à observer inviolablement l'accord fait avec leurs sujets[1].

Les historiens contemporains qui ont donné le détail de cette transaction confondent les

[1] Lesly, 224.

[1] Keith, 134, etc.

concessions de François et de Marie à leurs sujets, avec le traité fait entre la France et l'Angleterre. Ce dernier, outre la ratification des précédens traités entre les deux royaumes, et les stipulations par rapport au temps et à la manière de retirer d'Écosse les troupes anglaises et françaises, contenait un article auquel nous aurons souvent occasion d'avoir recours, parce qu'il est la source de plusieurs événemens importans. Le droit d'Élisabeth à la couronne d'Angleterre y était reconnu dans les termes les plus forts; François et Marie s'engageaient solennellement à ne jamais prendre à l'avenir le titre et les armes de roi et de reine d'Angleterre.

Si cet article fut honorable pour Élisabeth, les conditions qu'elle obtint pour les Écossais, ses alliés, ne leur furent pas moins avantageuses. Monluc et Randan convinrent, au nom de François et de Marie, des articles suivans : Que les troupes françaises qui étaient en Écosse en sortiraient incessamment et seraient renvoyées dans leur pays, et qu'à l'avenir on ne ferait point entrer de troupes étrangères dans le royaume sans en avoir auparavant donné connaissance au parlement, et avoir obtenu son consentement; que les fortifications de Leith et de Dumbar seraient au plus tôt rasées, et qu'on n'en élèverait point de nouvelles sans la permission du parlement; qu'on tiendrait un parlement le premier jour d'août, et que cette assemblée serait regardée à tous égards comme aussi légitime que si elle avait été convoquée par le commandement exprès du roi et de la reine; que, conformément aux anciennes lois et coutumes du pays, le roi et la reine ne pourraient, ni déclarer la guerre, ni conclure la paix sans le concours du parlement; que, pendant les absences de la reine, l'administration du gouvernement serait commise à douze personnes qu'on choisirait sur vingt-quatre proposées par le parlement, et dont sept seraient nommées par la reine et cinq par le parlement; qu'à l'avenir le roi et la reine n'élèveraient point d'étrangers aux places de confiance et de dignité dans le royaume, et qu'ils ne donneraient les offices de trésorier et de contrôleur des finances à aucun ecclésiastique; qu'on passerait, dans le parlement suivant, un acte d'amnistie, portant abolition de tous crimes et de toutes offenses commis depuis le 6 mars 1558, et que cet acte serait ratifié par le roi et la reine; que le roi et la reine ne pourraient point, sous prétexte de punir aucune offense contre leur autorité pendant cet espace de temps, chercher à priver aucun de leurs sujets des offices, bénéfices ou biens qu'ils possédaient actuellement; et que les réparations dues aux ecclésiastiques pour les dommages et préjudices qu'ils avaient soufferts pendant les derniers soulèvemens seraient absolument du ressort du parlement. Quant aux disputes de religion, les ambassadeurs déclarèrent qu'ils ne voulaient point prendre sur eux de les décider, mais qu'ils consentaient à ce que le parlement, dans sa première assemblée, examinât les points de controverse, et en dît son avis au roi et à la reine.

Les lords de la congrégation, par leur courage et par leur persévérance, amenèrent à ce point mémorable une entreprise qui dans ses commencemens annonçait une issue bien différente. Le parti, faible et même méprisable dans ses commencemens, s'accrut par degrés et parvint à un haut degré de puissance. Favorisé par quelques événemens heureux, il vint à bout de repousser tous les efforts de la reine, soutenue même par les forces d'un royaume encore plus puissant. L'autorité souveraine fut, par ce traité, remise entièrement entre les mains de la congrégation; les prérogatives limitées que la couronne avait jusqu'alors possédées furent totalement anéanties, et le gouvernement aristocratique, qui avait toujours été le système dominant dans le gouvernement d'Écosse, devint suprême et absolu. L'influence de la France, qui avait eu pendant long-temps un si grand poids dans les affaires de l'Écosse, fut aussi considérablement affaiblie par ce même traité. On y réprimait, pour le temps présent, les projets d'usurpation d'un allié ambitieux, et l'on se précautionnait contre ceux qu'il pourrait former dans la suite, en se liguant avec l'Angleterre. Les points disputés en matière de religion étant soumis à l'examen du parlement, les protestans pouvaient espérer d'obtenir les décisions les plus favorables aux opinions qu'ils avaient embrassées.

Peu de jours après la conclusion du traité, les troupes anglaises et françaises sortirent de l'Écosse.

Tout le royaume avait les yeux sur la pro-

chaine assemblée du parlement. Une assemblée convoquée d'une manière si extraordinaire, dans des conjonctures si critiques, pour délibérer sur des matières d'une si grande importance, tenait tous les esprits en suspens, et était attendue avec les plus grandes inquiétudes.

Suivant le génie aristocratique du gouvernement d'Écosse, le parlement de ce royaume était proprement l'assemblée des nobles. Il était composé des évêques, des abbés, des barons et de quelques députés des bourgs, qui se rassemblaient dans une maison. Les petits barons pouvaient y assister, soit en personnes, soit par leurs représentans, mais ils usaient rarement de ce droit. La dépense de cette sorte de service, qui, suivant la mode du temps, se faisait avec une suite nombreuse de vassaux et de sujets; le peu d'attention de ce siècle pour tout système régulier de gouvernement; et plus que tout, le pouvoir exorbitant des grands nobles, qui s'étaient arrogé toute l'autorité, avaient tellement diminué la valeur de ce privilége, qu'il était extrêmement négligé. On voit par les anciens registres, que dans des temps de paix et de tranquillité, il n'y avait qu'un très petit nombre de députés des bourgs qui se rendissent au parlement, et presque aucun des petits barons. On abandonnait alors, sans scrupule et sans jalousie, l'administration ordinaire du gouvernement au roi et aux grands barons. Mais dans les cas extraordinaires, lorsque les débats pour la liberté s'échauffaient et se portaient jusqu'à la violence, lorsqu'on se trouvait en opposition avec le souverain, et que la fermentation des esprits était portée au plus haut point, les bourgeois et les petits barons sortaient de leur inaction, et paraissaient pour soutenir les droits de leur patrie. On voit dans le règne tumultueux de Jacques III plusieurs exemples qui justifient cette observation [1]. Les projets téméraires de ce prince faible et mal conseillé excitèrent contre lui l'indignation publique, et amenèrent au parlement un très grand nombre de petits barons, outre les nobles du premier ordre et les prélats qui étaient accoutumés de s'y rendre.

Les mêmes raisons appelèrent au parlement, qui se tint le 1er août, une affluence d'hommes de tous les états qui n'y était point ordinaire. L'amour de la liberté civile et de la liberté de conscience était devenu la passion dominante de toute la nation, et ne permettait qu'à très peu de personnes de rester spectateurs désintéressés d'une assemblée dont les actes devaient, selon toutes les apparences, être décisifs par rapport à ces deux objets. Les citoyens accouraient de tous les coins du royaume, déterminés à soutenir de leurs voix dans le sénat cette même cause qu'ils avaient défendue les armes à la main en pleine campagne. La cour des pairs temporels et spirituels se trouva complète, et il y vint encore des représentans de presque tous les bourgs, et plus de cent barons, qui, quoique de la classe inférieure, étaient néanmoins des nobles des plus distingués dans la nation, tant par le rang que par la fortune [1].

Le parlement était sur le point d'entamer ses délibérations avec tout le zèle dont il était animé, lorsqu'il s'éleva une difficulté au sujet de la légitimité de l'assemblée. Il n'avait point paru de commissaire de la part du roi et de la reine, et ils n'avaient point encore fait signifier leur consentement et leur approbation. Bien des gens regardaient ces formalités comme essentielles à l'existence d'un parlement. Mais on opposait à cette opinion les termes exprès du traité d'Édimbourg, par lequel cette assemblée était déclarée aussi valable, à tous égards, que si elle avait été convoquée et assignée par exprès commandement du roi et de la reine. Comme les adhérens de la congrégation étaient en beaucoup plus grand nombre que leurs adversaires, ce dernier sentiment prévalut. Les chefs les plus audacieux du parti, et qui passaient pour avoir le plus de ferveur, furent choisis pour lords des articles. Ils formèrent, suivant l'ancien usage, un comité qui eut toute l'influence qui lui appartenait autrefois dans le parlement d'Écosse. Les délibérations des lords des articles se firent avec la plus parfaite unanimité et le zèle le plus ardent. L'acte d'amnistie, la nomination des vingt-quatre personnes parmi lesquelles on en devait choisir douze pour former un conseil revêtu de l'autorité suprême, et toutes les autres choses prescrites par le dernier traité, ou qu'on jugea nécessaires pour en assurer l'observation, passèrent sans aucun débat ni délai. L'article de

[1] Keith, 147.

[1] Keith, 146.

la religion demanda plus de temps et rencontra de plus grandes difficultés. Il fut présenté au parlement par une requête au nom de ceux qui avaient adopté les principes de la réformation. Ils prétendaient que plusieurs dogmes de l'église papiste choquaient la raison et déshonoraient la religion, que la discipline de cette église était corrompue et tyrannique, et que les revenus des ecclésiastiques étaient exorbitans et mal employés. Les protestans firent sur tous ces points les représentations les plus vives, et avec tout le fiel que les absurdités et les vues pernicieuses qu'ils reprochaient à l'église romaine avaient porté dans leurs âmes. Encouragés par le nombre et par le zèle de leurs amis, ils cherchèrent à profiter d'une conjoncture aussi favorable pour renverser tout l'édifice du papisme, et ils supplièrent le parlement d'interposer son autorité pour réprimer ces abus multipliés [1].

Il y avait dans le parlement plusieurs prélats, partisans zélés des anciennes opinions. Mais pendant que les protestans agissaient avec tant de vigueur, ces prélats restèrent confondus, étonnés, et gardèrent constamment un silence qui fut fatal à leur cause. Ils crurent qu'il était impossible d'arrêter ou de détourner ce torrent de zèle religieux pendant qu'il était encore dans toute sa force; ils craignirent que leur opposition n'irritât leurs adversaires, et n'excitât de nouveaux actes de violence; ils espéraient que le roi et la reine trouveraient bientôt l'occasion de réprimer l'insolence de leurs sujets, et qu'après les premiers éclats de cet orage, la tranquillité et le bon ordre pourraient être rétablis dans l'église et dans le royaume. Peut-être voulaient-ils sacrifier la doctrine et même l'autorité de l'église à la sûreté de leurs personnes et à la conservation des biens qui étaient toujours entre leurs mains. Enfin, quels que fussent les motifs de leur conduite, ce silence extraordinaire fut pour les protestans un grand sujet de triomphe. Ils crurent y voir le désaveu tacite d'une mauvaise cause; ils en prirent une nouvelle audace, et ils se portèrent avec plus d'ardeur et de courage que jamais à l'exécution de leurs desseins [2].

Le parlement ne crut pas devoir s'en tenir à condamner simplement les dogmes allégués

[1] Knox, 237. — [2] *Ibid.*, 233.

dans la requête des protestans. Il fit plus : il approuva par un acte la profession de foi qui lui fut présentée par les ministres protestans [1], et qui était composée, comme on pouvait s'y attendre en de pareilles circonstances, dans la vue de tourner en ridicule les opinions et les pratiques de l'église romaine. Par un autre acte, la juridiction des tribunaux ecclésiastiques fut abolie, et la connaissance des affaires qui étaient ci-devant portées à ces tribunaux fut attribuée aux juges séculiers [2]. Un troisième statut défendait l'exercice du culte religieux suivant les rites de l'église romaine. La rigueur des injonctions du parlement pour assurer l'observation de cette loi fait apercevoir toute la chaleur qui régnait dans cette assemblée. La première transgression emportait la perte des biens et une punition corporelle, à la volonté du juge; le bannissement était la peine de la récidive; le troisième violement de la loi devenait un crime capital [3]. Tel était le génie des hommes de ce siècle. Ne connaissant ni les règles d'une sage tolérance ni les lois de l'humanité, ces mêmes hommes, qui venaient de se soustraire à la tyrannie ecclésiastique, se portèrent avec une précipitation indécente à imiter ces exemples de sévérité qui avaient excité de leur part de si justes plaintes.

La vigueur des statuts du parlement renversa en peu de jours l'ancien système de religion établi depuis tant de siècles. Les nobles se portèrent à la réforme de la doctrine et de la discipline de l'église avec une ardeur égale à celle de Knox lui-même, et ils surpassèrent toutes ses espérances. Mais leurs procédés rapides et impétueux, par rapport à ces deux objets, se ralentirent sur l'examen des revenus ecclésiastiques, et on les vit affecter des délais lorsqu'il fut question de délibérer sur ce point. Plusieurs laïques étaient déjà enrichis des dépouilles de l'église; les autres dévoraient en espérance tous les riches bénéfices auxquels on n'avait point encore touché. Les changemens faits dans la religion procurèrent même à plusieurs ecclésiastiques constitués en dignité l'occasion de satisfaire leur avarice et leur ambition. La démolition des monastères avait rendu la liberté à tous les religieux qui y étaient confinés, et presque tous avaient pris quelque emploi séculier. Les ab-

[1] Knox, 233. — [2] Keith, 152. — [3] Knox, 254.

bés qui avaient embrassé par conviction les principes de la réforme, ou qui avaient eu l'adresse de les adopter par politique, s'étaient emparés de tous les revenus de la communauté, et les avaient appliqués à leur usage particulier, à l'exception de quelques pensions alimentaires accordées à des moines d'un âge fort avancé [1]. Les prédicateurs de la réforme demandaient que ces revenus fussent employés à l'entretien des ministres, à l'éducation de la jeunesse et au soutien des pauvres. Cette proposition effrayait également les gens de tous états qui retenaient ces biens. Ils s'y opposèrent avec chaleur; ils prévalurent aisément par leur nombre et par leur autorité dans le parlement, et ils empêchèrent que cette demande ne fût écoutée [2]. Le zèle dont les premiers réformateurs étaient animés, une noblesse de sentimens qui les mettait bien au-dessus de ce vil intérêt, les rendirent très sensibles à la bassesse de leurs adhérens. Ils les virent avec indignation débuter par ces marques d'avarice et d'attachement à leur intérêt personnel. Knox, dans ses écrits, se plaint amèrement des refus dédaigneux qu'il eut à essuyer de la part de bien des gens de qui il attendait des sentimens plus généreux, et plus de zèle pour l'avancement de la religion et pour l'honneur de ses ministres [3].

Il s'éleva une difficulté au sujet des actes du parlement qui concernaient la religion. Cette difficulté, frivole en elle-même, et regardée comme de peu d'importance dans ces temps éloignés, était fondée sur les termes du traité d'Édimbourg. Il y était dit que le parlement examinerait l'état de la religion, et qu'il exposerait ses sentimens sur ce point au roi et à la reine. Cependant, au lieu de présenter les demandes au souverain dans la forme respectueuse d'une supplication ou adresse, le parlement en forma autant d'actes qui, sans être revêtus du consentement royal, prirent force de loi dans tout le royaume. En exécution de ce qui y était ordonné, le système établi de religion fut partout renversé, et celui qui était annoncé par les réformateurs y fut substitué. Le peuple ne fit pas semblant d'apercevoir ce qui pouvait manquer aux actes du parlement; le zèle et la partialité

[1] Keith, 496. *Append.* 190, 191.
[2] *Append.*, nº IV, p. 29. — [3] Knox, 239, 256.

suppléèrent au défaut de formalité, et ces nouveaux statuts furent plus généralement observés qu'aucun de ceux qui étaient ci-devant émanés des assemblées les plus régulières et les plus conformes aux constitutions. Cependant on est forcé d'avouer que, par ces procédés, le parlement, ou plutôt la nation, viola le dernier article du traité d'Édimbourg, et qu'elle alla même beaucoup au-delà des bornes prescrites à des sujets; mais lorsque des hommes ont une fois secoué le joug, lorsque les esprits sont échauffés par les passions que la guerre civile inspire, il y aurait de l'ignorance ou de la pédanterie à vouloir condamner une nation d'après des règles qui ne peuvent être observées que dans un gouvernement où le bon ordre est établi, et où règne une parfaite tranquillité. Un peuple qui se croit obligé à faire des efforts si extraordinaires pour la défence de sa liberté, cherche à se prévaloir de tout ce qui peut tendre à ce but, et la nécessité des circonstances, ainsi que l'importance de l'objet, paraissent le justifier en quelque manière, lorsqu'il s'écarte des formes ordinaires prescrites par la constitution.

Suivant les termes du traité d'Édimbourg, et en conséquence de la forme établie pour de pareilles affaires, on était obligé de présenter au roi et à la reine les procédures du parlement. Le chevalier Sandilands de Calder, lord Saint-Jean, fut chargé de se rendre pour cet effet à la cour de France. Les nobles, après avoir tenu une conduite si irrégulière, ne pouvaient pas se flatter que François et Marie approuvassent leur conduite, et encore moins espérer que leurs majestés voulussent la confirmer par le consentement royal. La réception de leur ambassadeur fut telle qu'ils avaient pu s'y attendre. Le roi et la reine le reçurent très froidement, et il fut renvoyé sans avoir obtenu la ratification des status du parlement. L'ambassadeur essuya d'ailleurs, de la part des princes lorrains et de leurs partisans, toutes les insultes et les mépris qu'ils étaient dans l'usage de prodiguer au parti dont il était le représentant [1].

On fit à la cour d'Angleterre une réception bien différente au comtes de Morton, de Glencairn, et Maitland de Lethington, ambassadeurs du parlement vers Élisabeth, sa protectrice.

[1] Knox, 255. Buchanan, 327

Cependant ils ne furent pas plus heureux dans une partie de la négociation confiée à leurs soins. Les Écossais, sensibles aux avantages qu'ils retiraient de leur union avec l'Angleterre et à la sûreté qu'elle leur procurait, désiraient beaucoup de la rendre indissoluble. Dans cette vue, ils chargèrent leurs ambassadeurs de témoigner à la reine Élisabeth leur reconnaissance pour les secours qu'elle leur avait donnés si à propos et avec tant d'efficacité; et en même temps de la supplier de rendre perpétuelle l'union des deux nations, en consentant à épouser le comte d'Arran, qui, quoique sujet, était le plus proche allié de la famille royale d'Écosse, et après Marie, l'héritier présomptif de la couronne.

Élisabeth écouta avec beaucoup de plaisir la première partie de la commission, et elle encouragea les Écossais en les assurant de la continuation de ses bons offices dans toutes les occasions. Quant au second point, elle laissa apercevoir les sentimens auxquels elle resta attachée pendant tout le cours de son règne. Élisabeth avait beaucoup d'éloignement pour le mariage. Quelques-uns l'ont attribué à son goût particulier, d'autres, avec plus de vraisemblance, en ont donné des raisons politiques. Cette princesse ambitieuse ne voulait partager le trône avec personne; elle ne voulait s'exposer à aucune contradiction, et elle sacrifiait à la jouissance de ce pouvoir absolu les espérances de transmettre la couronne à sa postérité. Le mariage qu'on lui proposait avec le comte d'Arran ne lui présentait pas d'assez grands avantages pour l'ébranler dans sa résolution; elle s'en excusa, et elle assaisonna ce refus de beaucoup de marques d'affection pour la nation écossaise et de considération pour le comte d'Arran [1].

Cette année, si féconde en révolutions extraordinaires, se termina par un événement de la plus grande importance. Le 4 décembre fut le terme fatal de la vie de François II, prince d'une complexion faible et d'un esprit très borné. Comme il ne laissait point d'enfans de la reine, sa mort était le coup le plus heureux pour tous ceux qui avaient suivi le parti de la congrégation. Marie, par les charmes de sa personne, avait pris sur son mari le plus grand ascendant; elle l'avait rendu entièrement soumis comme elle aux princes lorrains ses oncles, et le roi suivait aveuglément la route qu'ils jugeaient à propos de lui tracer. Le pouvoir de la France ainsi dirigé alarmait les mécontens d'Écosse. En effet, le péril était grand, et les craintes étaient très bien fondées. La fureur des troubles intestins qui désolaient la France, et les secours qui étaient venus si à propos d'Angleterre à la congrégation, avaient jusqu'alors empêché les princes lorrains d'exécuter les projets qu'ils avaient formés sur l'Écosse. Mais sous un gouvernement aussi ferme et aussi absolu que celui de ces princes, il était impossible que les soulèvemens de France fussent d'une longue durée; plusieurs événemens pouvaient donner des affaires à Élisabeth et l'empêcher de porter son attention sur celles de l'Écosse. Dans l'une ou l'autre de ces circonstances, les Écossais restaient exposés à toute la vengeance que les ressentimens de la cour de France pouvaient lui inspirer. Plus le coup avait été long-temps suspendu, plus il devenait inévitable, plus il menaçait de tomber avec une force redoublée. La mort de François délivra l'Écosse de cette perspective effrayante. L'ancienne confédération entre les royaumes de France et d'Écosse ne subsistait plus depuis quelque temps, et cet événement avait rompu le seul lien d'union qui restât. Catherine de Médicis, qui pendant la minorité de Charles IX, son second fils, avait pris la direction des affaires de France, et qui présidait à tous les conseils, était bien éloignée de songer à soutenir l'autorité de la reine d'Écosse. Catherine et Marie avaient été rivales sous le règne de François II, et s'étaient disputé le gouvernement de ce prince faible et sans expérience. Mais les attraits de l'épouse avaient aisément triomphé du crédit de la mère. Catherine n'oublia jamais qu'elle avait été traversée dans sa passion favorite, et elle vit alors avec une secrète satisfaction les peines et les embarras dont sa belle-fille allait être accablée. Marie, succombant aux chagrins qu'un revers de fortune aussi cruel pouvait lui donner, prit le parti de la fuite, quitta la reine-mère [1] et se retira à Reims. Abandonnée de cette foule de courtisans qui la suivaient dans sa prospérité, elle se livra dans la solitude à toute sa douleur, et y dévora

[1] Burn. 3. *Append.*, 308. Keith, 154, etc.

[1] Hénault, Castelnau, 454.

son dépit. Les princes lorrains furent eux-mêmes obligés de restreindre leurs vues ambitieuses et de quitter le soin des affaires du dehors pour ne s'occuper que de celles de l'intérieur. Au lieu de ces vastes projets qu'ils avaient formés sur la Grande-Bretagne, ils crurent ne devoir songer qu'à se faire une existence et à s'accréditer sous le nouveau gouvernement.

Il serait impossible de décrire les transports de joie que ce tableau de la cour de France excita parmi les Écossais. Ils regardèrent la mort du monarque français comme le seul événement capable de donner de la force et de la consistance au système de religion et de gouvernement qui venait d'être adopté. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner d'entendre les historiens contemporains se récrier sur les soins immédiats de la Providence qui, par des ressorts inconnus, assure la paix et la tranquillité des états, dans des circonstances où toutes les ressources de la prudence et de l'industrie humaines sont épuisées, et où tout paraît désespéré [1].

L'église protestante commençait alors à prendre en Écosse une forme plus régulière. Les principes de la réformation avaient été confirmés par l'autorité publique; il était nécessaire d'établir quelques règles fixes de police extérieure pour le gouvernement et la conservation d'une société qui était encore dans son enfance. Le plan adopté par les réformateurs était très différent de celui qui était établi depuis si longtemps. Les motifs qui les portèrent à s'éloigner à ce point de l'ancien système méritent d'être développés.

Les vices du clergé avaient d'abord excité l'indignation publique et animé cet esprit de recherche qui devint si fatal au papisme. Le mépris qu'on avait conçu pour les défauts des ecclésiastiques se porta bientôt sur les fonctions mêmes qu'ils exerçaient. La réformation, après avoir attaqué la doctrine de l'église papiste, devait aussi renverser la forme de son gouvernement. Cependant les opérations de la réforme furent modérées, par l'autorité et la politique des princes, dans une grande partie de l'Allemagne, en Angleterre et dans les royaumes du nord. La juridiction épiscopale fut conservée, mais avec quelques restrictions, dans les églises de ces pays. Il paraît que la hiérarchie épiscopale était plus conforme à la pratique de l'église lorsque le christianisme devint la religion dominante dans l'empire romain. Le gouvernement ecclésiastique, modelé entièrement sur le gouvernement civil, en emprunta la forme et en tira toute son autorité. Les diocèses et les juridictions des patriarches, archevêques et évêques, répondirent à la division et à la constitution de l'empire. En Suisse et dans les Pays-Bas, où la nature du gouvernement donnait pleine carrière au génie de la réformation, la prééminence de l'ordre ecclésiastique fut entièrement abolie, et on y établit une égalité plus analogue à l'esprit républicain. La forme de la primitive église donna l'idée, et fournit le modèle de ce dernier système qui fut depuis appelé *presbytérien*. Les premiers chrétiens, exposés à des persécutions continuelles, et obligés de tenir secrètes leurs assemblées religieuses, se contentaient d'une forme de gouvernement très simple. L'esprit de la religion et le sentiment du danger concouraient à éteindre en eux toute sorte d'ambition, à établir un esprit d'égalité, effets de leurs souffrances et source de presque toutes leurs vertus. Calvin, dont les décisions furent reçues par les protestans de ce siècle avec une soumission incroyable, fut le protecteur et le restaurateur de ce système de police ecclésiastique. L'église de Genève, formée sous ses yeux et par sa direction, était regardée comme le plus parfait modèle de cette espèce de gouvernement; et Knox, qui pendant son séjour dans cette ville, en avait fait une étude particulière et en avait été touché d'admiration, recommanda fortement à ses concitoyens de le suivre et de l'imiter.

Parmi les nobles d'Écosse, quelques-uns haïssaient la personne des ecclésiastiques, d'autres enviaient les richesses de ceux constitués en dignité. En abolissant cette classe d'hommes dans l'état, les uns suivaient leur ressentiment, les autres espéraient de contenter leur avarice. Le peuple avait conçu l'aversion la plus forte contre le papisme; il approuvait tout système qui s'écartait le plus des usages reçus dans l'église romaine, et il adoptait avec la plus grande satisfaction, un plan qui flattait si agréablement sa passion dominante. D'un autre côte, les partisans de la liberté civile voyaient avec plaisir le clergé protestant renverser de ses propres

[1] Knox, 259.

mains cet édifice du pouvoir ecclésiastique que ses prédécesseurs avaient élevé avec tant d'art et d'industrie; ils espéraient qu'en lui prêtant leurs secours, ils pourraient dépouiller les ecclésiastiques de leurs dignités et de leurs richesses, et délivrer entièrement la nation de leur juridiction excessive et tyrannique. La nouvelle forme de gouvernement prit aisément faveur parmi les hommes ainsi disposés à la recevoir, et par l'impulsion de leurs divers intérêts, et par le mouvement de leurs passions.

Cependant Knox jugea que dans les premiers temps de l'établissement de ce système, il n'était pas à propos de s'écarter entièrement de la forme ancienne [1]. Au lieu des évêques, il proposa d'établir dix ou douze surintendans répartis dans les différentes provinces du royaume. Ces officiers étaient, comme le nom le porte, autorisés pour avoir l'inspection sur la doctrine et les mœurs du reste du clergé. Ils présidaient aux tribunaux ecclésiastiques subalternes, et ils remplissaient quelques autres parties des fonctions épiscopales. Mais leur juridiction ne s'étendait que sur les choses sacrées; ils ne pouvaient avoir séance au parlement, ni prétendre aucun droit à la dignité ni aux revenus des anciens évêques.

Le bas clergé, qui pouvait être chargé du soin des paroisses, était peu nombreux. Ceux qui le composaient avaient embrassé la réforme en différens temps et par divers motifs. Pendant les soulèvemens, ils avaient été dispersés au hasard dans les différentes provinces du royaume, et ils n'avaient formé qu'en fort peu d'endroits des classes et des sociétés régulières. La première assemblée générale de l'église qui se tint en cette année, portait toutes les marques d'une association informe et encore dans son enfance. Les membres qui la composaient étaient en petit nombre et peu considérables pour le rang, et il paraît que dans leur élection on n'avait observé aucune règle fixe et uniforme. Il n'y vint point de représentans de la plus grande partie du royaume; il n'y avait qu'une seule personne pour quelques comtés tout entiers, pendant qu'en d'autres endroits, une seule ville ou église avait envoyé plusieurs députés. Une assemblée aussi faible et aussi irrégulière ne pouvait pas avoir une grande autorité. Les membres qui en sentaient eux-mêmes toute l'insuffisance, mirent bientôt fin aux délibérations, sans oser risquer de donner des décisions sur aucune affaire importante [1].

Knox, pour donner plus de force et de consistance au système presbytérien, composa, avec le secours de ses frères, le premier livre de discipline, qui contient le modèle ou la base de la police qu'ils avaient dessein d'établir [2]. Ils le présentèrent à l'assemblée des états, qui se tint au commencement de cette année. Les états auraient aisément donné leur consentement à tous les règlemens proposés par rapport à la discipline et à la juridiction ecclésiastique; mais le dessein de recouvrer le patrimoine de l'église, dont il était fait quelque mention dans cet écrit, éprouva une réception bien différente.

Ce fut en vain que le clergé exposa les avantages que le public retirerait d'une application convenable des revenus ecclésiastiques; qu'il proposa l'avancement de la véritable religion, l'encouragement des sciences, le soutien des pauvres, qui résulteraient d'une distribution de ces fonds faite sans partialité; qu'il menaça même de la vengeance divine ceux qui retenaient injustement des biens destinés à de pieux usages; les nobles ne voulurent jamais lâcher la proie dont ils s'étaient saisis; ils traitèrent ces propositions de dévotions fantastiques et chimériques, et ils les reçurent avec le dernier mépris [3].

L'assemblée du clergé protestant députa le prieur de Saint-André à la reine, pour l'inviter à revenir dans le pays de sa naissance, et à reprendre les rênes du gouvernement qui avaient été trop long-temps en d'autres mains. Quelques-uns de ses sujets craignaient son retour, d'autres apercevaient qu'il pourrait avoir des suites dangereuses [4] : cependant le grand nombre le désirait avec tant d'ardeur, que l'invitation paraissait faite avec la plus grande unanimité. Mais les catholiques romains gagnèrent de vitesse le prieur de Saint-André, et arrivèrent les premiers auprès de la reine [5]. Lesly, qui fut depuis évêque de Roff, et qui avait été député par les catholiques, devança le prieur à l'endroit où Marie avait établi sa résidence. Il

[1] Spotswood, 158.

[1] Keith, 498. — [2] Spotsw., 152. — [3] Knox, 256.
[4] *Append.*, n° V, p. 36 et suiv. — [5] Lesly, 227.

s'efforça de jeter des soupçons dans l'esprit de la reine contre ses sujets protestans, et de lui persuader de donner toute sa confiance à ceux qui étaient restés attachés à la religion romaine. Il insista en conséquence pour qu'elle vint prendre terre à Aberdeen. Il lui représenta que la doctrine des protestans n'ayant fait que très peu de progrès dans cette partie du royaume, elle était assurée d'y rassembler en peu de jours une armée de vingt mille hommes, et il la flattait qu'avec ce secours elle pourrait aisément renverser l'église réformée avant qu'elle se fût affermie sur ses fondemens.

Les princes lorrains n'étaient pas disposés à écouter ces propositions extravagantes et dangereuses. Uniquement occupés à se défendre des piéges de Catherine de Médicis, qui employait tous les ressorts de sa politique pour ruiner leur pouvoir exorbitant, ils n'avaient pas le temps de s'occuper des affaires de l'Écosse, et ils désiraient que leur nièce prît paisiblement possession de son royaume. Les officiers français qui avaient servi en Écosse détournaient aussi la reine de prendre un parti violent. Ils lui représentaient l'impossibilité de résister à la puissance et au nombre des protestans; ils la déterminèrent ainsi à tâcher de les gagner par toutes sortes de voies, et à prendre pour ses ministres les chefs de ce parti, plutôt que de les irriter par des violences inutiles et de s'en faire des ennemis. De là vinrent ces marques de confiance et d'affection que la reine donna au prieur de Saint-André; le tableau qu'il fit à la reine de l'état actuel du royaume, le mit en grand crédit auprès de sa majesté; et Lesly vit avec douleur ce nouveau canal par où il paraissait que les grâces de la cour allaient découler[1].

Il se tint au mois de mai une autre assemblée des états du royaume, et qui fut, à ce qu'il paraît, occasionée par l'arrivée d'un ambassadeur de France. Ce ministre était chargé, par ses instructions, d'engager les Écossais à renouveler leur ancienne alliance avec la France, à rompre leur nouvelle confédération avec l'Angleterre, à remettre les ecclésiastiques papistes en possession de leurs revenus, et à les rétablir dans l'exercice de leurs fonctions. Il serait difficile de former aucune conjecture sur les motifs qui purent engager la cour de France à faire des propositions aussi extraordinaires et si fort à contre-temps. Elles furent rejetées avec ce mépris qu'on pouvait attendre du génie de la nation écossaise[1].

Le clergé protestant n'eut pas dans cette assemblée une audience plus favorable qu'il ne l'avait eue dans la précédente. Le projet de recouvrer le patrimoine de l'église resta plus que jamais dans l'éloignement et dans l'incertitude. Quant à l'autre point, on trouva dans les nobles le même zèle et la même résolution. Le livre qu'on avait composé pour l'établissement de la discipline ecclésiastique paraissait demander que les monumens du papisme qui restaient encore dans le royaume fussent démolis[2]. On n'avait plus les mêmes prétextes politiques, on ne pouvait plus alléguer la rage effrénée du peuple pour justifier ou excuser ces ravages et ces exécutions barbares. Cependant l'assemblée considérant ces édifices religieux comme des restes d'idolâtrie, rendit une sentence, les condamna par un acte en forme, et commit pour la mettre à exécution les personnes qui s'étaient le plus distinguées par leur zèle et par leur activité. Les abbayes, les cathédrales, les églises paroissiales, les bibliothèques, les archives, les sépulcres même des morts, furent enveloppés dans la destruction générale. Les premiers soulèvemens du peuple avaient formé une horrible tempête, rien n'avait pu résister à son impétuosité; mais elle ne s'était étendue que dans quelques comtés, et sa fureur s'était bientôt dissipée. Mais alors un brigandage universel, entrepris avec mûre délibération, acheva la ruine totale de tous ces superbes édifices, de tous ces monumens respectables qui avaient échappé à la fureur des premières séditions[3].

Cependant Marie ne se pressait pas de retourner en Écosse. Accoutumée à l'élégance, au brillant, à l'enjouement, à la politesse de la cour de France, elle ne pouvait se résoudre à quitter ce pays de délices, et elle envisageait avec horreur la barbarie de son pays, la turbulence et la férocité de ses sujets, qui lui présentaient un spectacle bien différent. Elle fut néanmoins obli-

[1] Melv., 61.

[1] Knox, 269, 273. — [2] Spotswood, 153.
[3] Spotswood, 174.

gée de céder à la fin à l'impatience de ses peuples et aux conseils de ses oncles. L'indifférence avec laquelle la reine-mère affectait de la traiter, et les mortifications qu'elle lui donnait, contribuèrent aussi plus que toute autre chose à la déterminer à ce voyage qui lui était si désagréable [1]. Ce fut pendant qu'elle en faisait les préparatifs, qu'on commença à jeter ces semences de discorde et de jalousie entre elle et la reine Élisabeth, qui répandirent tant d'amertume dans toute la vie de la reine d'Écosse, et qui abrégèrent le cours de sa destinée.

La ratification du dernier traité d'Édimbourg, fut la cause actuelle et apparente de cette fatale animosité entre les deux reines : mais ces funestes démêlés prenaient leur source de plus loin. Presque tous les articles du traité d'Édimbourg avaient été exécutés par les deux partis avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Les fortifications de Leith avaient été rasées; les armées de France et d'Angleterre étaient sorties de l'Écosse dans le temps prescrit; les mécontens d'Écosse avaient obtenu le redressement de leurs griefs, et on leur avait d'ailleurs accordé tout ce qu'ils avaient demandé pour leur sûreté à l'avenir. Sur tous ces points Marie avait peu de raisons de refuser la ratification du traité, et Élisabeth n'en avait pas davantage pour la solliciter avec empressement.

Le sixième article souffrait plus de difficulté, et il devint en effet comme le foyer de toutes les querelles. Jamais ministre ne fut plus adroit que Cecil à pénétrer les vues de son maître; on n'en vit jamais de plus habile ni de plus heureux dans l'exécution. Sa conduite aux négociations d'Édimbourg fit bien connaître tout l'ascendant qu'un jugement sain donnait à cet habile politique sur les intrigues et les rafinemens de Monluc. Il eut l'adresse d'engager les ambassadeurs français, non-seulement à reconnaître que les couronnes d'Angleterre et d'Irlande appartenaient de droit à Élisabeth seule, mais aussi de promettre qu'à l'avenir Marie s'abstiendrait de prendre les titres et les armes de ces royaumes.

La ratification de cet article aurait été de la plus fatale conséquence pour Marie. La couronne d'Angleterre était un objet digne de son ambition. Les prétentions qu'elle y avait lui donnaient beaucoup d'importance et de dignité aux yeux de toute l'Europe. Plusieurs même croyaient que son droit était mieux fondé que celui d'Élisabeth. En Angleterre les catholiques romains, qui formaient alors un corps nombreux et actif, adoptaient ouvertement cette opinion, et les protestans même qui soutenaient Élisabeth sur le trône, ne pouvaient pas nier que la reine d'Écosse ne fût l'héritière présomptive de la couronne d'Angleterre. Suivant le cours ordinaire des choses humaines, l'occasion de se prévaloir de tous ces avantages pouvait n'être pas fort éloignée et plusieurs événemens pouvaient encore la rapprocher. Si, dans ces circirconstances, Marie avait ratifié l'article en question, elle aurait perdu le rang qu'elle avait jusqu'alors tenu parmi les princes voisins, le zèle de ses adhérens se serait peu à peu refroidi, et dès ce moment elle aurait été obligée de renoncer à toute espérance de parvenir jamais à la couronne d'Angleterre.

Toutes ces considérations qui devaient déterminer Marie à refuser sa ratification n'avaient point échappé à la pénétration d'Élisabeth. Elle eut aussi recours à tout ce qu'elle crut capable d'adoucir ou d'ébranler la reine d'Écosse; les caresses et les menaces furent successivement employées pour l'amener à ce qu'on désirait; et si cette princesse avait eu la faiblesse d'avouer la conduite inconsidérée de ses ambassadeurs, et de ratifier ce qu'ils avaient accordé, Élisabeth aurait eu sur elle un avantage considérable, et qui, ménagé par cette reine habile, pouvait avoir de grandes suites. Marie, en renonçant aux armes et aux titres des royaumes d'Angleterre et d'Irlande, affaiblissait son droit à la succession, et paraissait laisser sur ce point la question indécise. Élisabeth aurait pu ainsi tenir sa rivale dans de perpétuelles inquiétudes, dans une continuelle dépendance; elle pouvait encore, avec l'autorité du parlement, interrompre l'ordre de succession linéale, et transmettre la couronne à d'autres descendans du sang royal. Elle suivit ce premier plan de conduite à l'égard de Jacques VI, et pendant tout le cours de son règne, elle tint ce prince dans une sujétion et des appréhensions continuelles; elle aurait, selon toutes les apparences, adopté le second et le plus rigoureux contre Marie qui, par bien des raisons,

[1] Spotswood, 174.

était pour Élisabeth un objet de jalousie et de haine.

Cette interruption de la succession linéale n'aurait point excédé le pouvoir d'Élisabeth; elle était autorisée par des exemples, et elle n'était point incompatible avec la constitution du royaume. Quoique la succession héréditaire soit tellement fondée sur les lois de la nature et sur l'affection des peuples, qu'elle est reçue chez presque toutes les nations civilisées, l'histoire d'Angleterre prouve néanmoins qu'en plusieurs occasions remarquables on a dérogé à ce droit. La couronne d'Angleterre, devenue la proie d'un conquérant, anima l'audace, encouragea les entreprises de tous ceux qui voulurent dans la suite imiter une ambition illustrée par le succès, et éprouver les caprices de la fortune. Depuis Guillaume, duc de Normandie, on y vit rarement les règles de la descendance observées pendant trois règnes consécutifs. Les princes qui, par leurs intrigues ou par leur valeur, s'étaient frayé le chemin au trône, avaient recours à l'autorité du grand conseil de la nation, pour légitimer leurs titres incertains. Le droit parlementaire ou le droit héréditaire de succession acquirent par-là en Angleterre un égal degré de considération. Cette assemblée auguste réclama et posséda réellement le pouvoir de changer l'ordre de la succession royale. On vit même dans des temps plus rapprochés, sous le règne d'Henri VIII, le parlement se prêter aux fantaisies de ce monarque, et l'autoriser à régler l'ordre de succession suivant son bon plaisir. Les Anglais, jaloux de la liberté de religion, et qui ne pouvaient supporter la domination des étrangers, auraient avidement adopté les passions de leur souveraine, et on leur aurait aisément persuadé d'exclure la branche d'Écosse du droit de succéder à la couronne d'Angleterre. Telles étaient vraisemblablement les vues des deux reines, et de là vinrent les difficultés qui retardèrent la ratification du traité d'Édimbourg.

Mais si les sources de discorde entre Élisabeth et Marie n'avaient pas remonté plus haut que le traité, un changement peu considérable dans les mots aurait amené les choses à une composition amiable. Les expressions vagues et ambiguës que Cecil avait insérées dans le traité auraient pu être changées en des termes plus clairs et plus précis. Au lieu de faire promettre à Marie que, *dans tous les temps à venir*, elle ne porterait point le titre de reine d'Angleterre, on aurait pu l'engager à promettre de ne point prendre ce titre du vivant d'Élisabeth, ou de ses descendans légitimes.

Cependant cet adoucissement dans les termes du traité n'aurait peut-être point encore répondu aux vues des deux reines. Marie avait été obligée de suspendre pour quelque temps ses prétentions au titre de reine d'Angleterre; mais elle ne les avait jamais abandonnées. Elle était bien déterminée à les faire revivre aux premières apparences de succès, et elle ne voulait point se lier ni s'engager formellement à ne point profiter des circonstances favorables qui pourraient se présenter. Le changement des termes n'aurait pas été plus agréable à Élisabeth. Si elle l'avait approuvé, elle aurait paru reconnaître tacitement les prétentions de sa rivale. Marie restait en droit de monter sur le trône d'Angleterre après la mort d'Élisabeth. Mais ni la reine d'Écosse ni la reine d'Angleterre n'osaient avouer leurs secrets sentimens. La moindre démonstration de vouloir exciter des troubles en Angleterre ou arracher le sceptre des mains d'Élisabeth, serait devenue fatale à la reine d'Écosse, aurait exposé Élisabeth à des reproches très bien fondés, et lui aurait suscité un grand nombre d'ennemis dangereux. Cependant il y a lieu de croire que ces projets que les deux reines cachaient avec tant de soin et tant d'art, étaient les véritables motifs qui engageaient l'une à solliciter, et l'autre à refuser la ratification du traité dans la forme où il avait été rédigé, puisque aucune des deux n'eut recours à une explication qui aurait paru simple et naturelle à des âmes moins affectées de l'intérêt politique, et qui auraient désiré de bonne foi l'union et la bonne intelligence.

Mais si l'intérêt fut le premier motif de la rupture entre les deux reines de la Bretagne, une rivalité d'une autre espèce contribua à prolonger leur mésintelligence, et des jalousies de femme augmentèrent la violence de la haine politique. Élisabeth, douée de ces qualités extraordinaires, égales ou même supérieures à celles de toutes les personnes de son sexe, et qui lui firent un si grand nom, était éprise d'une folle admiration de sa personne, et elle la poussait à un tel point, que des femmes ordinaires

sujettes à la même faiblesse, auraient cru devoir s'en guérir, ou du moins la cacher avec prudence. La recherche dans ses ajustemens, son affectation à déployer tous ses charmes [1], son goût pour les adulations, étaient portés à l'excès, et ces défauts ne se bornèrent point à ce temps de la vie où ils paraissent le plus pardonnables; dans l'âge même le plus avancé, la femme la plus sage de son temps, et peut-être de tous les autres siècles, prenait un soin particulier de sa parure, cherchait à se donner tous les agrémens de la jeunesse. Élisabeth, qui possédait bien plus que Marie la science de la politique et l'art de gouverner, lui était très inférieure pour les grâces et la beauté de la personne, et elle avait cependant la faiblesse de se comparer à la reine d'Écosse [2]. Comme elle ne pouvait pas se dissimuler que dans cette comparaison tout l'avantage était du côté de Marie, elle lui portait envie, et elle la haïssait comme une rivale qui l'éclipsait. Lorsque nous portons notre jugement sur la conduite des princes, nous sommes disposés à donner trop à la politique, et point assez aux passions qui leur sont communes avec le reste des hommes. Pour juger des procédés actuels d'Élisabeth envers la reine d'Écosse, et de la manière dont elle la traita dans la suite, il ne faut pas toujours la considérer comme reine, on doit quelquefois la regarder comme une femme maîtrisée par sa jalousie.

Élisabeth n'ignorait point les difficultés qui pouvaient se rencontrer dans le traité par rapport à la reine d'Écosse; cependant elle redoublait ses instances pour l'engager à le ratifier [3]. Marie, sous différens prétextes, éludait la demande et cherchait à gagner du temps. Mais pendant ces contestations entre les deux reines, l'une persévérant dans ses importunités, l'autre cherchant avec art à s'en garantir, elles avaient soin de conserver dans toute leur conduite un extérieur de politesse; elles se prodiguaient réciproquement des protestations d'amour fraternel, des assurances d'une estime et d'une amitié que rien ne pourrait altérer.

Marie ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'entre les princes les expressions d'amitié s'accordent rarement avec les sentimens du cœur. Pour aller de France en Écosse, il faut passer le long des côtes de l'Angleterre. Marie craignant d'être insultée par la flotte anglaise, et désirant de s'assurer une retraite dans les ports d'Angleterre en cas de tempête, envoya M. d'Oysel demander un sauf-conduit pour le temps du voyage. Cette demande usitée entre les princes, et qui ne peut pas se refuser avec bienséance, fut rejetée par Élisabeth, de manière à la faire soupçonner fortement d'avoir eu dessein ou de fermer les passages à Marie, ou de s'assurer de sa personne [1].

Cette conduite peu généreuse d'Élisabeth remplit d'indignation la reine d'Écosse, qui ne voulut pas néanmoins retarder son départ de France. Elle vint s'embarquer à Calais, et y fut accompagnée convenablement à sa dignité, comme reine de deux puissans royaumes. Six princes lorrains, ses oncles, et un grand nombre de seigneurs français des plus distingués étaient à sa suite. Catherine, qui se réjouissait en secret de la voir sortir de France, employa tout pour donner à ce voyage un air de magnificence et de respect. Marie, après avoir fait de tristes adieux à ses serviteurs, l'âme accablée de chagrins, les yeux baignés de larmes, quitta ce royaume, le seul théâtre où, pendant tout le cours de sa vie, la fortune l'avait favorisée d'un sourire qui ne dura qu'un instant. Elle fixa ses yeux sur les côtes de France, et elle ne cessa point d'y porter ses regards aussi long-temps qu'elle put les apercevoir. Plongée dans la mélancolie, elle méditait sur ces événemens qui la faisaient déchoir de ce haut degré de fortune; elle prévoyait peut-être cette longue suite de malheurs qui répandirent tant d'amertume sur le reste de ses jours. La voix entrecoupée de sanglots, elle s'écriait : *Adieu, France; adieu, pays chéri, que je ne reverrai jamais.* Elle ne permettait pas même aux ténèbres de la nuit de lui cacher cette terre de délices. Elle ne voulut point se retirer dans sa chambre, elle refusa de prendre aucune nourriture, et elle ordonna qu'on portât son lit sur le tillac. Elle attendit là avec la plus grande impatience le retour de la lumière. La fortune en cette occasion seconda ses désirs. La galère où elle était fit peu de chemin pendant la nuit. A la

[1] Johnston, *Hist. rer. Britan.*, 348, 347. Carte, vol. III, 690. *Catalogue of Royal noble authors.*
[2] Melvil, 9?, art. *Essex.*
[3] Keith, 152 160, etc. *Append.*, n° VI, p. 41 et suiv.

[1] Keith, 171. Camden, *Append.*, n° VI, p. 41 et suiv.

pointe du jour les côtes de France s'offrirent encore à sa vue, et de si loin qu'elle put les apercevoir, l'accablement et la douleur lui arrachèrent ces mêmes expressions de regrets [1]. A la fin il s'éleva un vent frais qui se soutint pendant quelques jours : ensuite, à la faveur d'un brouillard épais, Marie échappa à la poursuite des vaisseaux anglais qui croisaient pour l'arrêter dans la traversée [2] : et le 19 août, après une absence de treize années, elle aborda heureusement dans son royaume et dans le pays de sa naissance.

Marie fut reçue par ses sujets avec des cris de joie, des acclamations et toutes sortes de témoignages d'affection et de respect. Mais comme on ne s'attendait point à son arrivée, on n'avait pas fait les préparatifs convenables pour sa réception. Ainsi les Écossais, malgré tous leurs empressemens, ne purent cacher la pauvreté de leur pays, et furent obligés de la conduire avec peu de pompe et d'appareil au palais de Holyroodhouse. La reine, accoutumée dès son enfance à l'éclat et à la magnificence, qu'elle aimait avec passion, comme il était naturel à son âge, ne put se contenir en voyant un si grand changement dans sa situation, et elle parut vivement affectée [3].

Jamais prince n'était monté sur le trône dans des circonstances plus délicates, et qui demandassent plus de sagesse dans le conseil, plus de courage et de fermeté dans l'exécution. La fureur des controverses de religion était montée au plus haut degré. Les protestans étaient aigris par le souvenir de l'oppression ; des injures plus récentes mettaient les papistes au désespoir; les deux partis étaient zélés, féroces et irréconciliables. La longue absence du souverain avait accoutumé les nobles à l'indépendance, et pendant les derniers soulèvemens, ils avaient acquis un tel accroissement de richesses, que le poids qu'ils avaient mis dans la balance de l'aristocratie n'avait plus besoin d'augmentation. Le royaume avait été long-temps gouverné par des régens qui, exerçant une juridiction précaire, avaient peu d'autorité et étaient peu respectés. L'anarchie avait prévalu dans un état qui depuis deux ans était sans régence, sans conseil suprême, sans puissance et même sans aucune forme de gouvernement régulier [1]. Un esprit de licence, qui ne pouvait souffrir la subordination et qui dédaignait la contrainte des lois et de la justice, s'était répandu parmi les hommes de tous les ordres. Les influences de la France, cette ancienne alliée de l'Écosse, étaient ou rejetées ou méprisées. Les Anglais, d'ennemis devenus confédérés, avaient acquis toute la confiance de la nation, et avaient un ascendant marqué dans tous les conseils. Les monarques écossais ne pouvaient pas tirer un grand avantage de l'amitié de la France pour augmenter leur pouvoir et leur dignité, et ils devaient craindre de se voir insultés et rabaissés par les menées de l'Angleterre. Élisabeth, par toutes sortes de considérations, soit d'intérêt, soit de sa conservation personnelle, devait s'attacher à diminuer l'autorité royale en Écosse, et à susciter au souverain de ce pays des embarras continuels en fomentant les mécontentemens parmi le peuple.

Tel était l'état des affaires de l'Écosse, lorsque l'administration tomba entre les mains d'une jeune reine qui n'était pas encore à la dixneuvième année de son âge, qui ne connaissait ni les mœurs, ni les lois de son pays, et qui était comme étrangère au milieu de ses sujets, sans expérience, sans alliés et presque sans amis.

D'un autre côté, on aperçoit dans la position de Marie quelques circonstances qui ne pouvaient pas à la vérité contre-balancer ces désavantages, mais qui pouvaient les adoucir, et qui, ménagées avec adresse, auraient pu produire de grands effets. Ses sujets, qui n'étaient point accoutumés au long séjour de leur prince dans le royaume, étaient éblouis par l'éclat de la présence royale ; la nouveauté du spectacle leur inspirait la crainte et la vénération. Les places honorables et lucratives que le prince accorde, sa protection, sa familiarité, un souris, un regard de bienveillance, flattent les sujets et gagnent les cœurs. Les nobles étaient venus en foule de tous les coins du royaume pour rendre leurs devoirs à la reine et pour lui donner des marques de leur attachement. Ils faisaient tous leurs efforts pour lui dérober le souvenir de leurs fautes passées, et

[1] Brantôme, 483, qui était lui-même dans le vaisseau avec la reine.
[2] Goodal, vol. 1, 175. Castelneau, 455.
[3] Brantôme, 484.

[1] Keith, *Appendix*, 92.

lui présenter les espérances d'une conduite plus régulière à l'avenir. Les amusemens et l'enjouement de la cour, remplie des seigneurs de France les plus accomplis qui avaient accompagné la reine, commençaient à adoucir et à civiliser les mœurs grossières de la nation. La beauté et les grâces de sa personne excitaient l'admiration; l'élégance et la politesse de ses manières attiraient le respect. Tous les agrémens de son sexe étaient accompagnés de plusieurs talens; elle avait fait de grands progrès dans les arts et les sciences, qu'on regardait alors comme de nécessité et d'agrément, et elle les avait poussés beaucoup plus loin que ne le font ordinairement les princes. L'assemblage de toutes ces perfections devenait encore plus séduisant par une politesse et une affabilité qui, sans déroger à la majesté du trône, s'insinuent dans les cœurs des sujets, et les entraînent par une espèce d'enchantement.

Par ces considérations, malgré l'aspect effrayant des affaires de l'Écosse à l'arrivée de Marie, malgré les orages qui paraissaient se former de toutes parts, un politique dans ses spéculations n'aurait jamais pu prévoir le sort de son règne; et quelque penchant qu'il eût aperçu dans la nation pour les soulèvemens subits, il n'aurait pu prédire la tempête violente et destructive qui s'éleva bientôt après.

Pendant que les partis différens se disputaient à qui donnerait le plus de marques de respect et d'attachement à la reine, l'esprit de zèle et d'emportement de ce siècle éclata dans une occasion bien remarquable. Le premier dimanche après l'arrivée de la reine, elle ordonna qu'on dît la messe dans la chapelle de son palais. Au premier bruit qui s'en répandit, il s'éleva quelques murmures parmi les protestans qui étaient à la cour. On en vint bientôt aux plaintes et aux menaces. Ceux qui desservaient la chapelle furent insultés et chargés d'injures; et si le prieur de Saint-André n'était pas venu interposer son autorité, les mutins se seraient portés aux plus grands excès [1].

Aujourd'hui que l'état des choses est bien différent, on a peine à concevoir le fanatisme de ces temps éloignés et ce zèle effréné de la nation contre le papisme. La moindre condescendance pour les catholiques romains était regardée comme un acte d'apostasie; la célébration d'une seule messe était un sujet d'effroi; l'entrée d'une armée de dix mille hommes dans le pays aurait répandu moins de terreur [1]. La plupart des protestans, entêtés de ces opinions, étaient sur le point de se porter à des extrémités dangereuses, et, sans essayer de convaincre la reine par des représentations ou de la ramener par la douceur, ils lui auraient refusé durement la liberté de rendre à Dieu le culte qu'elle regardait comme le seul qui lui fût agréable, si le prieur de Saint-André et les autres chefs du parti n'avaient arrêté la fougue des esprits. En dépit des murmures du peuple et des déclamations des prédicateurs, ils obtinrent pour la reine et pour ses domestiques le libre exercice de la religion catholique. Environ cent ans après cette époque, lorsque la violence des animosités de religion commençait à se calmer, lorsque le temps et les progrès dans les arts avaient étendu les connaissances de l'esprit humain, la chambre des communes, en Angleterre, refusa à la femme de son roi la permission de faire dire la messe dans l'intérieur de son appartement. On ne peut que donner des éloges à la sagesse et à la modération des chefs des protestans d'Écosse, qui tinrent en cette occasion une conduite bien différente. Mais en même temps, lorsqu'on fait attention à l'esprit d'usurpation et d'intolérance du papisme, on ne peut pas regarder les craintes et les précautions des réformateurs zélés comme destituées de tout fondement et purement fantastiques.

Cependant les protestans, par cette complaisance pour les préjugés de la reine, obtinrent une proclamation [2] bien favorable à leur religion. La doctrine des réformés était établie par tout le royaume, mais elle n'avait point encore l'appui et la confirmation de l'autorité royale. La reine, en cette occasion, déclara que toute entreprise tendant à altérer ou détruire cette doctrine serait regardée comme un crime capital.

Marie, suivant le plan qui avait été concerté en France, confia l'entière administration des affaires aux protestans. Son conseil était rempli des personnages les plus distingués dans le parti, pas un seul papiste n'obtint auprès d'elle le

[1] Knox, 284.

[1] Knox, 287.

[2] On appelle en Angleterre *proclamation*, ce que nous appelions en France *déclaration du roi*.

moindre degré de confiance [1]. Le prieur de Saint-André, et Maitland de Lethington paraissaient avoir le plus de part à l'affection de la reine; ils avaient tout le crédit et toute la considération de ministres favoris [2]. Son choix ne pouvait pas tomber sur des personnes plus agréables à son peuple. Par leurs sages avis, Marie se conduisit avec tant de modération et de déférence pour les sentimens de la nation, qu'elle ne pouvait manquer de gagner le cœur de ses sujets [3]; fondement le plus assuré de l'autorité d'un souverain, source unique et véritable de son bonheur et de sa gloire.

Une réconciliation sincère avec Élisabeth était un autre objet de la plus grande importance pour la reine d'Écosse. Elle parut aussi la désirer avec beaucoup d'empressement dans les commencemens de son administration. Mais divers événemens contribuèrent à éloigner une réunion si désirable. Cependant comme les princes cherchent rarement à se dispenser des formalités de l'amitié, Élisabeth, qui avait entrepris si ouvertement de mettre des obstacles au voyage de la reine en Écosse, ne manqua pas d'envoyer Randolph la complimenter sur son heureux retour. Marie, pour se tenir dans les mêmes termes vis-à-vis d'Élisabeth, envoya Maitland à la cour d'Angleterre, et le chargea de complimens très affectueux pour la reine [4]. Les ambassadeurs furent reçus dans les deux cours avec beaucoup de politesse, et les protestations d'amitié réciproque, faites de part et d'autre avec aussi peu de sincérité, furent reçues avec une égale indifférence.

Cependant ces ambassades ne furent pas une pure cérémonie; les deux ministres étaient chargés d'autres instructions. Randolph fit de nouvelles instances à Marie pour l'engager à ratifier le traité d'Édimbourg; et Maitland essaya d'amuser Élisabeth en faisant l'apologie de sa maîtresse et en cherchant à excuser les retardemens qu'elle apportait dans cette affaire. Ses grandes occupations depuis son arrivée en Écosse, l'importance du point sur lequel on était en contestation, l'absence de quelques nobles avec lesquels elle était obligée par bienséance de délibérer, furent les prétextes allégués pour justifier sa conduite; mais les véritables raisons étaient celles dont nous avons déjà fait mention. Cependant pour tirer Marie des embarras où le traité d'Édimbourg la jetait, on l'avait engagée à se relâcher sur un point qu'elle paraissait auparavant déterminée à ne jamais céder. Elle chargea Maitland de déclarer qu'elle consentait à renoncer à tout droit à la couronne d'Angleterre, du vivant d'Élisabeth et de sa postérité, pourvu que par un acte du parlement elle fût déclarée, à leur défaut, héritière présomptive de ce royaume.

Cette proposition qui paraissait raisonnable à Marie, puisqu'elle s'ôtait par-là tous les moyens de troubler la reine d'Angleterre dans la possession du trône, était néanmoins la chose la plus incompatible avec les intérêts d'Élisabeth, et la plus opposée à la passion qui dominait dans son caractère. Malgré les grandes qualités qui illustrèrent le règne de cette princesse, on aperçoit qu'elle conserva toujours un fonds de jalousie sur son droit à la couronne, et cette passion l'entraîna souvent dans des passions basses et peu généreuses. Ce sentiment pouvait être entretenu et fortifié en elle par les circonstances particulières de sa situation, mais il lui venait d'une source plus éloignée. Elle le tenait d'Henri VII, son grand-père, à qui elle ressemblait parfaitement en plusieurs traits de son caractère. Comme lui elle supporta les doutes et les contestations qui s'étaient élevés au sujet du droit en vertu duquel elle possédait la couronne, plutôt que de se soumettre à l'examen du parlement, ou de tenir de cette assemblée quelque augmentation à ses droits. Comme lui elle observait tous ceux qui pouvaient prétendre à sa succession, non-seulement avec les soins que la prudence exige, mais avec toute l'aversion qu'un esprit soupçonneux est capable de concevoir. L'incertitude où l'on se trouvait alors à l'égard du droit de succession au trône de l'Angleterre, produisait pour Élisabeth les plus grands avantages, soit de la part de ses sujets, soit de celle de ses rivaux. Parmi les premiers, ceux qui avaient dans le cœur l'amour de la patrie, regardaient la vie de la reine comme le gage le plus assuré de la tranquillité de la nation; et ils aimaient mieux reconnaître un titre douteux que de s'engager dans des recherches sur un autre titre qui leur était inconnu. Les autres flottant dans une con-

[1] Keith, 504. — [2] Knox, 285. — [3] Lesly, 235.
[4] Keith, 181, etc.

tinuelle incertitude, restaient dans sa dépendance, et étaient obligés de lui faire la cour. La manière dont elle reçut la proposition indiscrète de la reine d'Écosse fut telle qu'on pouvait s'y attendre. Elle la rejeta d'un ton absolu, en déclarant qu'elle était dans la résolution de ne jamais permettre qu'on traitât une matière si délicate.

Vers le même temps Marie fit en grande pompe son entrée à Édimbourg. On n'y oublia rien de ce qui pouvait exprimer le respect et l'affection des citoyens envers leur souveraine. Mais, au milieu de ces démonstrations, le génie et les sentimens de la nation se manifestèrent dans une circonstance, à la vérité peu importante, mais qui mérite d'être remarquée. Il était d'usage alors dans toutes les solennités publiques de donner quelques spectacles. La plupart de ceux qui furent représentés, ne roulaient que sur les peines que le Tout-Puissant avait prononcées contre l'idolâtrie. Pendant que les sujets étaient occupés à flatter leur reine et à l'amuser, ils ne pouvaient s'empêcher de témoigner l'horreur qu'ils avaient pour la religion qu'elle professait.

Marie porta ses premières attentions sur la régularité de l'administration de la justice et sur la réforme de la police intérieure du royaume. Les lois qui avaient été faites pour la conservation de l'ordre public et pour la sûreté des biens des particuliers, étaient à peu près les mêmes en Écosse que dans tous les autres pays civilisés. Mais la nature de la constitution de l'Écosse, la faiblesse de l'autorité royale, le pouvoir exorbitant des nobles, la violence des factions et la férocité des peuples, rendaient l'exécution de ces lois faible, irrégulière et sujette à la partialité. Ce désordre était plus sensible dans les comtés limitrophes de l'Angleterre, et les conséquences en étaient plus dangereuses. Les habitans de cette partie de l'Écosse, sans industrie, sans goût pour le travail, sans aucune connaissance des arts de la paix, ne vivaient que de larcins et de brigandages. Partagés en classes ou tribus confédérées, ils commettaient avec impunité toutes sortes d'excès, ils y attachaient même une sorte d'honneur. Les désordres qui régnaient dans le royaume depuis la mort de Jacques V avaient favorisé cette licence effrénée, et l'avaient portée au plus haut point. Les incursions et les rapines étaient devenues aussi insupportables aux citoyens mêmes qu'aux Anglais. L'humanité exigeait également dans les deux royaumes que ces outrages fussent réprimés et punis. Le prieur de Saint-André fut choisi pour cette fonction importante. On lui donna à cet effet des pouvoirs très étendus et le titre de lieutenant de la reine.

Lorsqu'on est accoutumé à un gouvernement régulier, on ne peut pas voir sans étonnement les préparatifs qui se firent pour exécuter cette commission. Ils furent tels, qu'on n'aurait rien fait de plus dans ces temps de barbarie où les sociétés étaient encore dans toute leur imperfection. Les francs-tenanciers d'environ onze comtés furent mandés avec leurs vassaux armés de pied en cap, pour venir assister le lieutenant dans les fonctions de son office, et cet appareil avait beaucoup plus l'air d'une expédition militaire que d'un procédé d'une cour de justice [1]. Le prieur exécuta les ordres de la reine avec ce courage et cette prudence qui lui avaient acquis une si grande réputation parmi ses concitoyens. Un grand nombre de coupables subirent la peine due à leurs crimes, et la justice rendue avec rigueur et sans partialité, rétablit l'ordre et la tranquillité dans cette partie du royaume.

Il paraît que pendant l'absence du prieur de Saint-André, les chefs de la faction contraire avaient fait quelques démarches pour s'insinuer dans les bonnes grâces de la reine et gagner sa confiance [2]. Mais l'archevêque de Saint-André, le personnage le plus expérimenté du parti, et le plus adroit en politique, fut reçu peu favorablement à la cour. Quelque partialité que la reine eût en secret pour ceux qui faisaient profession de sa religion, elle ne marqua alors aucun désir de changer l'administration des affaires et de la mettre en d'autres mains.

La froide réception de l'archevêque de Saint-André fut occasionée par ses liaisons avec la maison d'Hamilton, pour laquelle la reine avait beaucoup d'éloignement. Les princes voient rarement leurs successeurs sans défiance et sans jalousie. De plus, ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, ne pouvaient oublier le zèle avec lequel le duc de Chatellerault et son fils, le comte d'Arran, avaient épousé le parti de

[1] Keith, 198. — [2] *Ibid.*, 198.

la congrégation. D'un autre côté, le prieur de Saint-André craignait le duc de Chatellerault, qu'il regardait comme un rival de son autorité. Toutes ces circonstances réunies avaient inspiré à la reine une grande aversion pour cette famille. Le duc de Chatellerault se livrant à son goût pour la retraite, vivait éloigné de la cour, sans se donner aucun soin pour se mettre en faveur, et le comte d'Arran poussait l'imprudence à un point impardonnable. Il aspirait ouvertement à épouser la reine, et il fut le seul noble de distinction qui s'opposa à ce qu'on accordât à cette princesse l'exercice de sa religion. Il osa même faire à ce sujet des protestations publiques, et il perdit ainsi tout crédit auprès de Marie[1]. Dans le même temps le penchant de son père pour l'économie et même pour une épargne sordide, mettait le comte dans la nécessité ou de se cacher ou de se montrer dans un équipage peu convenable à la dignité de premier prince du sang, et qui s'accordait peu avec les hautes prétentions d'un homme qui adressait ses vœux à la reine[2]. Son amour enflammé par les obstacles, ses empressemens aigris par l'indifférence, altérèrent peu à peu sa raison, le portèrent à mille extravagances, et le conduisirent par degrés à une véritable frénésie.

Vers la fin de cette année, on tint une assemblée des états, qui avait principalement pour objet les affaires de l'église. L'assemblée du clergé, qui se tenait dans le même temps, présenta une requête contenant plusieurs demandes relatives à la destruction du papisme, à l'encouragement de la religion protestante, et aux dispositions nécessaires pour fournir à l'entretien des ecclésiastiques[3]. Ce dernier point était de la plus grande importance, et je crois devoir entrer dans le détail des mesures qu'on prit à ce sujet.

Le nombre des prédicateurs protestans était considérablement augmenté; cependant on en manquait encore dans bien des endroits du royaume. La loi n'avait rien ordonné pour leur entretien, et ils n'avaient jusqu'alors tiré qu'une subsistance modique et précaire de la bienveillance des peuples. Souffrir que les ministres d'une église établie restassent dans cet état de dépendance et de pauvreté, aurait été une indécence qui répugnait également aux principes de la religion et aux maximes d'une saine politique. On aurait justifié par-là les imputations des ennemis de la réformation, qui taxaient les protestans d'avarice. Les revenus de l'église romaine étaient le seul fonds sur lequel on pouvait assigner l'entretien des ministres de la nouvelle religion; mais pendant les trois dernières années, l'état de ces biens avait souffert une grande altération. La plupart des abbés, des prieurs, et autres chefs des maisons religieuses, avaient abjuré les erreurs du papisme, soit par le sentiment du devoir, soit par des vues d'intérêt; et malgré leur changement de doctrine, ils avaient gardé les revenus dont ils jouissaient auparavant. Presque tout l'ordre des évêques et plusieurs autres prélats étaient restés attachés aux superstitions romaines; et quoiqu'ils fussent destitués de toutes fonctions, quant au spirituel, ils continuaient à jouir du temporel de leurs bénéfices. Quelques laïques, et particulièrement ceux qui avaient mis le plus d'activité dans les progrès de la réformation, s'étaient emparés, sous différens prétextes et parmi la licence des guerres civiles, des biens qui appartenaient à l'église. Ainsi, avant que d'appliquer quelque partie des anciens revenus ecclésiastiques à l'entretien des ministres protestans, il fallait concilier bien des intérêts divers, examiner bien des prétentions, ménager les passions et les préjugés des deux partis opposés, et cette affaire demandait à être maniée avec beaucoup de délicatesse. Après bien des débats, on convint d'un plan, à la pluralité des voix, et le clergé papiste même y donna son consentement. On ordonna qu'il serait fait, dans tout le royaume, un état exact de la valeur des bénéfices ecclésiastiques; ceux qui en étaient actuellement pourvus, furent maintenus en possession, à quelque parti qu'ils fussent attachés; on leur laissa pour leur usage les deux tiers de leurs revenus; le reste fut appliqué à la couronne, et sur cet excédant la reine se chargea d'assigner une subsistance honnête au clergé protestant[1].

Comme la plus grande partie des évêques et quelques autres prélats restaient toujours fortement attachés à la religion romaine, on pouvait

[1] Keith, 201, 204. Knox, 286. — [2] Keith, 196.
[3] *Ibid.*, 210.

[1] Keith, *Append.* 175. Knox, 194.

attendre du zèle des prédicateurs, et de l'esprit qui avait jusqu'alors animé la nation, qu'on se porterait plutôt à la destruction totale des catholiques qu'à un acte de tolérance si extraordinaire. Mais les opérations qui n'avaient rapport qu'à la religion étaient traversées par d'autres principes. Le zèle pour la liberté et l'amour des richesses, passions extrêmement opposées, concoururent à déterminer les protestans à se prêter à un arrangement, si manifestement opposé aux maximes qui avaient jusqu'alors fait la règle de leur conduite.

Si les réformes avaient continué à agir d'une manière irréprochable, et s'ils avaient voulu n'admettre dans l'église aucune distinction, les revenus immenses attachés aux dignités ecclésiastiques ne pouvaient pas avec justice être laissés entre les mains de ceux qui les possédaient; on aurait dû, ou les distribuer au clergé protestant qui remplissait toutes les fonctions ecclésiastiques, ou les remettre à la reine, puisque la plus grande partie de ces biens venait de la libéralité de ses ancêtres. Le premier arrangement, plus analogue à l'esprit de la religion qui régnait parmi le peuple, était sujet à beaucoup d'inconvéniens. La part que les ecclésiastiques papistes avaient acquise dans les propriétés de la nation, excédait de beaucoup la proportion qui convenait à l'avantage du royaume; et les nobles s'étaient déterminés à remédier à ce mal, en empêchant que ces vastes possessions ne retournassent entre les mains de l'église. Le second expédient ne demandait pas moins de précaution, et mettait la constitution de l'état dans un péril évident. Les prérogatives accordées aux rois d'Écosse, circonscrites dans des bornes très étroites, étaient encore pour les nobles un objet de jalousie. Si les nobles avaient permis à la couronne de s'emparer des dépouilles de l'église, cet accroissement de propriété aurait été accompagné d'une augmentation de pouvoir qui aurait élevé la puissance royale au point de n'écouter aucune remontrance, et qui du prince de l'Europe le plus limité en aurait fait le monarque le plus absolu et le plus indépendant. Le règne d'Henri VIII en offrait un exemple tout récent et très capable d'alarmer. Les richesses que ce prince accumula, en supprimant les monastères, lui firent changer ses maximes de gouvernement, et changèrent même le fonds de son caractère. Il avait auparavant de la déférence pour son parlement, et il était jaloux de l'amour de son peuple; il dicta alors des lois à cette auguste assemblée avec une arrogance insoutenable; il tyrannisa ses peuples avec une dureté qu'on ne lui connaissait point; et si les vues politiques de ce prince avaient été plus étendues, s'il n'avait point dissipé avec profusion les biens qu'il avait rassemblés avec tant d'avidité, s'il n'avait point déconcerté par-là ses projets ambitieux, il aurait introduit le despotisme en Angleterre, et il l'aurait établi sur des fondemens si solides, que ses sujets, avec tous leurs efforts, ne seraient jamais parvenus à les ébranler. En Écosse, où les biens du clergé étaient dans la même proportion avec les richesses du royaume, l'acquisition des terres de l'église n'aurait pas été d'une moindre importance pour la couronne, ni moins fatale à l'aristocratie. Ce fut par cette raison que les nobles évitèrent de donner un tel accroissement à l'autorité royale, et assurèrent ainsi leur indépendance.

L'avarice eut part aussi à la conduite des nobles, et les porta à soutenir avec tant de chaleur les intérêts de leur ordre. La réunion des possessions de l'église à la couronne, ou le don qu'on en aurait fait au clergé protestant, aurait porté un coup fatal, tant au nobles qui s'étaient emparés par la fraude ou à force ouverte de ces revenus, qu'aux abbés et prieurs qui avaient absolument renoncé à leurs dignités ecclésiastiques. Mais comme le plan qui avait été proposé donnait un air de légitimité à leur usurpation, ils l'adoptèrent avec empressement, et ils le soutinrent de tout leur crédit. Les ecclésiastiques papistes, malgré le chagrin qu'ils avaient de se voir privés de leurs revenus, consentirent à sacrifier une partie de leurs possessions pour s'assurer du reste; et après s'être vus sur le point de tout perdre, ils regardèrent comme un gain ce qu'ils purent conserver. La plupart des anciens prélats étaient de familles nobles; et comme ils avaient perdu toute espérance de relever la religion romaine, ils aimaient mieux voir leurs familles enrichies des dépouilles de l'église, que de les laisser passer à la couronne ou au clergé protestant. Ils toléraient par cette raison ces usurpations des nobles; ils les aidaient même à satisfaire leur avidité, et ils les favorisèrent jusque dans les voies de fait qui furent employées.

Ils faisaient trafic du patrimoine de l'église et le distribuaient à leurs parens; le don qu'ils faisaient des *biens ecclésiastiques*, des baux à perpétuité des dîmes et des terres de l'église, paraissait justifier leur puissance excessive, et donnait un air de légitimité à leurs usurpations. On voit encore des vestiges de ces sortes d'aliénations[1]. Les nobles, soutenus par les prélats, faisaient tous les jours de nouvelles entreprises, et enlevaient peu à peu aux ecclésiastiques leurs revenus les plus considérables et leurs plus riches possessions. Ce tiers même qui avait été accordé pour apaiser les clameurs du clergé protestant, et pour donner à la couronne quelque équivalent de ses prétentions, fut réduit à une somme peu considérable. Les nobles les plus puissans, et particulièrement ceux qui avaient embrassé la réforme, furent presque tous déchargés de la partie de cette contribution de tiers qui leur était assignée. Les autres, en produisant des baux falsifiés, en estimant au-dessous de leur valeur le blé et les autres denrées payables en nature, et en corrompant les receveurs, diminuèrent considérablement leurs charges[2]. Ainsi les nobles avaient grande raison d'être satisfaits d'un expédient qui leur assurait à si peu de frais de si vastes possessions.

Le clergé protestant ne fit pas non plus un gain fort considérable à ce nouveau règlement. Il éprouva qu'il est plus aisé d'allumer le zèle que d'éteindre l'avarice. Ces mêmes hommes sur qui ils avaient autrefois une autorité absolue et une espèce de domination étaient devenus sourds à toutes leurs remontrances. Le prieur de Saint-André, le comte d'Argyll, le comte de Morton et Maitland, tous chefs les plus zélés de la congrégation, furent nommés pour assigner, ou, à proprement parler, pour modifier les honoraires du clergé. On assigna cent marcs d'Écosse à la plus grande partie des ministres protestans; quelques-uns, mais en petit nombre, en obtinrent trois cents[3]. Environ vingt-quatre mille livres d'Écosse firent la totalité de la somme accordée pour l'entretien d'une église nationale établie par la loi, et regardée dans tout le royaume comme la véritable église de Dieu[1]. Cette somme fut même payée avec peu d'exactitude, et les ministres furent toujours tenus dans le même état de pauvreté et de dépendance.

La douceur de l'administration de Marie et l'élégance de sa cour avaient en quelque manière modéré la férocité des nobles, et leur avaient inspiré plus de bienséance et d'humanité. D'un autre côté, la présence et l'autorité de la reine tenaient en bride les factions et l'esprit de révolte. Mais comme le bon ordre et la tranquillité ne sont pas des choses naturelles dans un royaume féodal aristocratique, ils ne furent pas de longue durée, et cette année fut remarquable par une éruption terrible de discordes et d'animosités intestines.

Au milieu d'une noblesse nombreuse et indépendante, un monarque ne pouvait avoir qu'une faible autorité, et sa juridiction ne pouvait avoir ni étendue ni sévérité. Des intérêts opposés, l'état incertain des propriétés, des soulèvemens fréquens, la férocité des mœurs, avaient jeté parmi les familles des grands des semences de querelles et de dissensions, qui n'étaient jamais décidées par les lois, mais toujours par des voies de fait, ainsi que nous l'avons déjà observé. Un baron offensé, sans avoir recours au monarque, sans vouloir reconnaître l'autorité du souverain, assemblait ses propres vassaux, et entrait aussitôt à main armée sur les terres de son ennemi. Chaque noble, en laissant à ses descendans ses biens et ses honneurs, leur transmettait toujours quelque querelle héréditaire, et sa postérité se faisait un point d'honneur de l'adopter, de la poursuivre, et de perpétuer cette haine invétérée.

Une inimitié de cette espèce existait entre la maison d'Hamilton et le comte de Bothwell, et elle s'était considérablement accrue par des hostilités réciproques, pendant les derniers soulèvemens[2]. Lorsqu'il arrivait au comte d'Arran et au comte de Bothwell de se trouver de garde en même temps, les gens de leur suite prenaient querelle très souvent dans les rues d'Édimbourg, et excitaient dans cette ville des séditions dangereuses. A la fin, leurs amis, et particulièrement Knox, vinrent à bout de né-

[1] Keith, 507. Spotswood, 175.
[2] Keith, *Append.*, 188. Spotswood, 183.
[3] Knox, 301.

[1] Keith, *Append.*, 188.
[2] Keith, *Appendix*, 215.

gocier une réconciliation, mais qui fut fatale à ces deux seigneurs [1].

Quelques jours après ce raccommodement, le comte d'Arran vint trouver Knox et ensuite le prieur de Saint-André, et il leur déclara, avec l'air de la confusion et du plus grand effroi, que Bothwell et les Hamilton, parens de ce comte, avaient formé le complot d'assassiner le prieur de Saint-André, Maitland et les autres favoris de la reine, pour s'emparer ensuite de toute la direction des affaires. Le duc de Chatellerault regardait le prieur comme un rival qui l'avait supplanté auprès de la reine, qui s'était emparé du timon de l'état, et qui occupait une place que le duc croyait lui appartenir en sa qualité de premier prince du sang. Le comte de Bothwell n'était pas moins aigri contre le prieur, à l'occasion des injures qu'il en avait reçues pendant les derniers soulèvemens. Cependant la contrariété des historiens et la défectuosité des archives mettent dans l'impossibilité de déterminer si réellement Bothwell et les Hamilton voulurent cimenter leur nouvelle union par l'effusion du sang de leur ennemi commun, ou bien si cette conspiration n'existait que dans l'imagination échauffée du comte d'Arran. Au reste, des hommes aigris par leurs ressentimens, et prompts à se venger, avaient pu se permettre quelques expressions inconsidérées, proposer des moyens violens et criminels; et sur ce fondement, le comte avait peut-être fabriqué tout l'édifice de cette conspiration. Toutes les personnes accusées nièrent le crime avec la plus grande confiance; mais le caractère des hommes de ce siècle, l'esprit d'emportement qui dominait alors, donnaient un air de vérité à cette accusation, et justifièrent pleinement la conduite du ministre de la reine, qui confina Bothwell, Arran et quelques autres de ces factieux dans des prisons séparées, et qui obligea le duc de Chatellerault de rendre la forteresse de Dunbarton, que le duc avait gardée depuis qu'il s'était démis de l'office de régent [2].

Les desseins du comte de Huntly contre le prieur de Saint-André étaient couverts d'un voile plus épais, et produisirent des événemens plus mémorables et plus tragiques. George Gordon, comte de Huntly, avait trempé dans la conspiration des nobles contre Jacques III, et comme il avait été un de ceux qui portèrent Jacques IV sur le trône, il avait eu beaucoup de part à la confiance de ce prince généreux [1]. La famille du comte, déjà riche et puissante, obtint du roi un grand accroissement de biens et d'autorité. Après la mort de ce monarque, Alexandre, comte de Huntly, successeur de George, ayant été fait lord-lieutenant dans tous les comtés au-delà du Forth, laissa les autres nobles se disputer les charges de la cour, et, se retirant dans le nord, où ses biens et son crédit se trouvaient réunis, il y fixa sa résidence; il y tranchait du prince et y affectait l'indépendance. Les autres nobles de cette partie du royaume redoutaient la domination naissante de ce voisin dangereux, mais ils n'étaient point en état de s'opposer à ses entreprises. Il vint à bout de ruiner une partie de ses rivaux par des manœuvres sourdes, et il soumit les autres à force ouverte. Ses biens excédaient ceux de tous les autres sujets, ses juridictions s'étendaient sur plusieurs comtés du nord. Avec cette immensité de pouvoir et de possessions, sous le gouvernement faible de deux longues minorités, pendant les désordres des guerres civiles, les comtes de Huntly auraient pu porter au plus haut point leurs vues et leurs espérances. Mais heureusement pour la couronne, l'esprit actif et entreprenant n'était pas le caractère de cette famille, et quel que fût l'objet de leur ambition, ils préféraient d'y parvenir par l'adresse et par la politique, plutôt que de s'en emparer ouvertement et par la force des armes.

Dans ce siècle où l'irrésolution, l'inconstance et la ruse étaient le génie dominant, la conduite de George, comte actuel de Huntly, pendant les derniers troubles, avait toujours été conforme à l'esprit de sa famille. Tant que le succès des lords de la congrégation fut incertain, il assista la reine régente dans les entreprises qu'elle forma pour les détruire. Lorsque les affaires des protestans prirent une tournure plus favorable, il fit semblant de se réunir avec eux, mais il ne fut jamais attaché sincèrement à leur parti. Il était également craint et recherché par les catholiques et les protestans. Les uns et les autres favorisaient ses usurpations dans le nord. Il sa

[1] Knox, 305. — [2] Knox, 307, 308. Keith, 202.

[1] Grawf officers of State, 56.

vait employer alternativement et à propos l'art et la force, et il augmentait chaque jour les richesses et l'autorité exorbitantes qu'il possédait.

Le comte de Huntly voyait avec la plus grande jalousie et le plus grand chagrin les progrès de la réputation et de l'autorité du prieur de Saint-André, et il le regardait comme un rival qui avait usurpé sur l'esprit de la reine la confiance que le comte croyait lui appartenir à plus juste titre, à cause du zèle qu'il avait marqué pour la religion romaine. Des injures personnelles augmentèrent bientôt la mésintelligence occasionée par la rivalité de puissance. La reine ayant résolu de récompenser les services du prieur de Saint-André en l'élevant au rang de comte, lui assigna Mar comme le lieu dont il prendrait le titre; et pour qu'il fût plus en état de soutenir sa nouvelle dignité, elle lui donna en même temps les pays compris sous cette même dénomination. Ces pays faisaient partie des domaines de la couronne[1], mais on avait accordé la possession aux comtes de Huntly pour quelques années[2]. Le comte se plaignit, et avec quelque raison, de la perte qu'on lui faisait souffrir, et il conçut en même temps de vives alarmes et très bien fondées, de voir qu'on lui envoyait dans le cœur de ses terres un voisin formidable qui serait en état de balancer son autorité, et d'encourager ses vassaux opprimés à secouer le joug.

Un accident qui arriva peu de temps après, fortifia et confirma les soupçons du comte de Huntly. Le chevalier Jean Gordon, son troisième fils, et le lord Ogilvie eurent une dispute au sujet de la propriété d'un bien. Ce démêlé dégénéra bientôt en une querelle fatale. Malheureusement ces deux seigneurs, suivis l'un et l'autre d'un nombre de gens armés, se rencontrèrent dans les rues d'Édimbourg. Le combat s'engagea, et le lord Ogilvie y fut dangereusement blessé par le chevalier Jean Gordon. Les magistrats firent arrêter les délinquans, et la reine ordonna qu'ils fussent resserrés fort étroitement. Dans tout gouvernement régulier, une telle infraction à l'ordre et à la paix publique aurait exposé les coupables à quelque punition. Il était alors encore plus nécessaire d'user de rigueur, pour venger l'autorité de la reine de l'insulte la plus odieuse qui lui eût été faite depuis son retour en Écosse. Mais dans un siècle accoutumé à la licence et à l'anarchie, cet ordre d'emprisonner les coupables, exercice d'autorité très modéré, fut regardé comme un acte de sévérité insupportable. Les amis de chaque parti commencèrent par convoquer leurs vassaux et autres gens de leur dépendance, pour suspendre ou empêcher le cours de la justice[1]. Cependant Gordon trouva le moyen de s'échapper de sa prison, se réfugia dans la province d'Aberdeen, et là, se répandit en plaintes amères sur l'indignité avec laquelle il avait été traité. Comme toutes les actions de la reine étaient alors imputées au comte de Mar, cet événement fortifia considérablement la haine que Huntly avait conçue contre ce seigneur.

Dans ce même temps, où les passions fermentaient avec tant de violence dans les esprits du comte de Huntly et de sa famille, la reine se mit en chemin pour visiter les parties septentrionales du royaume, et elle y fut accompagnée par les comtes de Mar et de Morton, Maitland et les autres chefs du parti. La présence de la reine dans un pays où depuis bien des années on ne connaissait point de nom plus révéré que celui du comte de Huntly, ni d'autorité supérieure à celle qu'il y exerçait, était un événement bien capable par lui-même de blesser infiniment la fierté de ce seigneur hautain. Mais de plus, tant que la reine se gouverna par les seules impulsions du comte de Mar, toutes les actions de cette princesse furent toujours mal interprétées et regardées comme autant d'injures. Mille autres circonstances pouvaient ainsi concourir à réveiller la jalousie de Huntly, à blesser son orgueil, à enflammer ses ressentimens. L'effervescence de ces passions violentes devait nécessairement produire quelque éclat.

A l'arrivée de Marie dans le nord, Huntly chargea sa femme de travailler à apaiser la reine, et d'intercéder auprès d'elle pour obtenir le pardon de leur fils. Personne n'avait plus de liant dans l'esprit, plus de dextérité que la comtesse de Huntly, et n'était plus capable de se bien acquitter de cette commission. Cependant elle ne put rien gagner sur l'esprit de la reine,

[1] Grawf. *Peer*, 297. — [2] Buchan., 334.

[1] Keith, 223.

qui répondit affirmativement qu'il fallait que Gordon se remît lui-même entre les mains de la justice, et qu'il eût recours à sa clémence. Gordon y était déterminé, et lorsqu'il reçut les ordres de la reine pour se rendre au château de Stirling, il déclara qu'il était prêt à obéir à ses commandemens. Le lord Erskine, oncle du comte de Mar, était alors gouverneur de cette forteresse. La sévérité de la reine, et la place qu'on avait choisie pour la prison de Gordon, furent interprétés par les Gordon comme de nouvelles preuves de la haine du comte de Mar, et augmentèrent encore leur aversion contre ce ministre.

Cependant le chevalier Jean Gordon se mit en marche vers Stirling; mais au lieu d'exécuter la promesse qu'il avait faite à la reine, il s'échappa de ses gardes et alla se mettre à la tête de ses vassaux, qui avaient pris les armes dans tout le nord. Son père avait fait ces dispositions pour assurer et soutenir le coup qu'il méditait en secret pour faire tomber d'un seul coup les têtes de Mar, de Morton et de Maitland, ses principaux adversaires. Le temps et le lieu avaient souvent été désignés pour l'exécution de cet horrible forfait. Il manqua par une de ces circonstances merveilleuses, par un de ces événemens imprévus, que la Providence a tant de fois suscités pour porter l'effroi dans le cœur des assassins, et pour déconcerter leurs projets [1]. La maison du comte de Huntly à Strathbogie était le dernier endroit qu'on avait fixé, et le théâtre le plus commode pour donner ce spectacle d'horreur. Comme la reine s'y acheminait, elle apprit dans sa marche la fuite et la révolte du jeune Gordon. Dans les premiers transports de son indignation, elle refusa d'entrer dans la maison du père d'un rebelle, et par cet heureux essor de son ressentiment, elle garantit ses ministres de leur perte inévitable [2].

Le comte de Huntly, déchu de ses espérances, privé, par le mauvais succès de son entreprise, des moyens de se venger en secret, se précipita ouvertement dans la rébellion. Comme la reine ne se conduisait que par les conseils des rivaux du comte, il ne pouvait pas travailler à leur perte sans manquer au serment de fidélité qu'il avait fait à sa souveraine. Lorsque la reine arriva à

[1] Keith, 230. — [2] Knox, 318.

Inverness, l'officier qui commandait dans le château lui en ferma les portes par les ordres de Huntly. Elle fut obligée de loger dans la ville, qui était ouverte et sans défense, et elle y fut bientôt entourée d'une multitude de vassaux du comte de Huntly [1]. La reine, qui avait une suite peu nombreuse, tomba dans la plus grande consternation. Elle s'attendait à chaque instant à voir avancer les rebelles, et il y avait déjà des vaisseaux commandés sur le rivage pour lui assurer sa retraite. La fidélité des Montrozes, des Frazers, des Mackintoshes, et de quelques autres tribus voisines qui prirent les armes pour sa défense, la tira de ce danger. Elle se trouva même en état avec leurs secours, de forcer le château de se rendre, et elle fit subir au gouverneur la peine que son insolence méritait.

Cet acte de désobéissance auquel Huntly s'était porté sans aucun déguisement, lui attira de la part de la reine des traitemens plus rigoureux qu'il n'en avait encore éprouvé. Le lord Erskine ayant formé des prétentions sur le comté de Mar, Stuart s'en démit en sa faveur, et la reine donna aussitôt à ce dernier le titre de comte de Murray, avec tous les biens attachés à cette dignité et qui étaient depuis l'année 1548 en la possession du comte de Huntly [2]. Le comte jugea par-là que sa famille était dévouée à la destruction. Il craignit de se voir dépouillé peu à peu de ces biens qu'il avait obtenus pour récompense de ses services, et que la couronne avait accordés par reconnaissance à lui-même et à ses ancêtres. Alors il ne cacha plus ses desseins, et dans la crainte que la reine ne publiât contre lui un édit, il prit ouvertement les armes. Au lieu de remettre les places fortes que la reine lui redemandait, les vassaux du comte dispersèrent ou taillèrent en pièces tous les partis qu'on avait envoyés pour en prendre possession [3]. Huntly lui-même s'avança avec un corps de troupes considérable vers Aberdeen, où la reine était retournée, et il répandit l'effroi dans sa petite cour. Le nouveau comte de Murray n'avait qu'une poignée de monde en qui il pût avoir quelque confiance [4]. Pour former une espèce d'armée, il fut obligé d'avoir recours aux barons voisins : mais comme presque tous, ou

[1] Grawf. officers of State. — [2] Grawf. *Peer.*, 359. [3] Knox, 319. — [4] Keith, 230

favorisaient les desseins de Huntly, ou bien étaient dans sa dépendance, il ne pouvait en attendre ni service réel ni véritable affection.

Cependant Murray, qui n'aurait rien gagné dans le retardement, se mit à la tête de ces troupes et marcha hardiment à l'ennemi, qu'il rencontra à Corrichie dans un poste très avantageux. Il commanda à ses associés du nord de commencer sur-le-champ l'attaque. Mais au premier mouvement que fit l'ennemi, ces traîtres tournèrent lâchement le dos. Les gens du comte de Huntly jettent aussitôt leurs piques, rompent leurs rangs, mettent l'épée à la main, et s'abandonnent à la poursuite des fuyards. Ce fut alors que le comte de Murray donna des preuves et d'un courage intrépide et de la conduite la plus prudente. Il tint ferme sur un tertre élevé avec un corps peu nombreux, mais composé de gens fidèles, et reçut l'ennemi avec une fermeté à laquelle il ne s'attendait point. Les épées larges des montagnards ne sont pas des armes faites pour se mesurer avec les piques des Écossais. On avait reconnu la supériorité de ces piques dans tous les temps de troubles, et elles avaient toujours décidé le sort des batailles. Dans cette occasion, l'attaque irrégulière des troupes de Huntly fut aisément repoussée par le bataillon ferme et serré du comte de Murray. Les troupes de Murray, qui avaient d'abord pris la fuite, voulant effacer leur honte aux yeux de ceux pour qui la victoire se déclarait, chargèrent les gens de Huntly sans leur donner le temps de se remettre du désordre occasioné par cette résistance imprévue, et rendirent leur déroute complète. Huntly lui-même, qui était extrêmement gros, fut renversé, foulé aux pieds, et trouvé mort dans la poursuite des fuyards. Ses fils, les chevaliers Jean et Adam furent pris, et Murray retourna triomphant à Aberdeen avec ses prisonniers.

Le procès fut bientôt fait à des rebelles pris les armes à la main contre leur souveraine. Trois jours après la bataille, le chevalier Jean Gordon fut décapité à Aberdeen. On pardonna à son frère Adam à cause de sa jeunesse. Le lord Gordon, qui avait eu connaissance des desseins de son père, fut pris dans la partie méridionale du royaume, jugé et déclaré coupable de trahison, et il n'échappa au supplice que par la clémence de la reine. Le premier parlement qui se tint, procéda contre cette famille, qui était fort étendue, dans toute la rigueur des lois, et réduisit sa puissance et sa fortune au plus bas état [1].

[1] La conspiration du comte de Huntly est un des faits les plus compliqués et les plus embrouillés de l'histoire d'Écosse. Comme cet événement ne regardait que l'intérieur de ce royaume, et que l'Angleterre y prit peu d'intérêt, on ne trouve qu'un petit nombre de papiers originaux à ce sujet dans la collection de Cecil, qui est la source où l'on peut puiser le plus de lumière et d'instruction pour les affaires de ce temps.

Buchanan prétend que Marie avait alors formé le dessein de perdre Murray, et qu'elle s'était servie, à cet effet, de la puissance du comte de Huntly. Mais la manière dont il rapporte toutes les circonstances de cet événement a si peu l'air de vérité et même de probabilité, qu'elle ne mérite pas une grande discussion. L'autorité de la reine n'était pas assez bien établie, et il ne paraît pas qu'elle fût portée à exercer aucun acte de violence contre le comte de Murray, son frère naturel.

On a formé deux conjectures pour donner l'explication de ce fait. Mais elles me paraissent également dénuées de toute apparence de vérité.

On a dit que le voyage de Marie dans le nord était un projet concerté par Murray pour perdre le comte de Huntly. 1° Huntly avait presque toujours été à la cour depuis le retour de la reine. Keith, 198. *Append.*, 175, etc. C'était le véritable endroit où l'on aurait pu aisément se saisir de sa personne. Aller l'attaquer dans la province d'Aberdeen, le siége de son autorité, et au milieu de ses vassaux, c'était un projet également insensé et périlleux. 2° Marie n'avait pas un corps de troupes assez considérable pour agir contre Huntly à force ouverte. La suite de la reine n'était pas plus nombreuse qu'à l'ordinaire dans les temps de la plus grande tranquillité. Keith, 230. 3° On a encore deux lettres originales au sujet de cette conspiration, l'une de Randolph, résident d'Angleterre, l'autre de Maitland, toutes les deux adressées à Cecil. Elles font mention des menées de Huntly comme d'une trahison notoire. Randolphe y parle de plusieurs entreprises formées par Huntly pour assassiner Murray, etc. Il n'y donne avis d'aucune entreprise préméditée par les ministres de Marie pour perdre Huntly et sa famille. Si ce projet avait jamais existé, il était du devoir de Randolph de le pénétrer, et Maitland n'aurait point voulu en faire mystère au ministre d'Angleterre. Keith, 229, 232.

On a encore supposé que le comte de Huntly avait formé le projet de se saisir de la personne de la reine, et de ses ministres, mais c'est une chose qu'il n'est pas plus aisé de prouver. 1° A l'arrivée de la reine dans le nord, il travailla sincèrement à gagner les bonnes grâces de la reine et à obtenir le pardon de son fils. *Knox*, 318. 2° Il alla trouver la reine, premièrement à Aberdeen, ensuite à Rothemai; et il n'aurait pas osé s'y risquer s'il avait tramé quelque trahison. Knox, 318. 3° Les irrésolutions de Huntly, sa conduite chancelante, marquaient plutôt un homme déconcerté par un danger imprévu qu'un homme exécutant un plan formé depuis longtemps. 4° Les personnes les plus considérables de sa tribu se soumirent à la reine, et crurent devoir, pour

Comme la chute de Huntly est un des événemens les plus importans de cette année, je n'ai pas cru devoir en interrompre la narration par le récit de faits moins considérables, et dont il est également à propos de donner actuellement le détail.

Au commencement de l'été, Marie, qui désirait de lier avec Élisabeth une correspondance et une familiarité plus étroites, chargea Maitland de lui demander une entrevue en quelque endroit du nord de l'Angleterre. Comme la proposition ne pouvait pas être rejetée avec bienséance, on convint aussitôt du temps, du lieu et des circonstances de cette visite. Mais Élisabeth avait trop de prudence pour laisser venir dans son royaume une rivale qui la ternissait par l'éclat de sa beauté, par les grâces de sa personne, et qui la surpassait d'ailleurs infiniment dans tout l'art de captiver les esprits et de gagner les cœurs. La reine d'Angleterre remit donc à un autre temps cette entrevue [1], sous prétexte des affaires importantes qui la retenaient à Londres, et de l'obligation où elle était de donner toutes ses attentions aux guerres civiles de France. Elle déroba ainsi à ses sujets la présence de la reine d'Écosse, dont elle redoutait, et avec quelque raison, les charmes et les attraits séduisans.

Le clergé s'assembla deux fois pendant cette année. On y porta chaque fois de grandes plaintes au sujet de l'état de pauvreté et de dépendance dans lequel l'église se trouvait. Il s'éleva bien des murmures contre la négligence et l'avarice de ceux qui avaient été chargés du recouvrement et de la distribution des fonds médiocres qui avaient été assignés pour l'entretien des prédicateurs [2]. On présenta, mais sans aucun succès, à la reine, une requête pour demander le redressement de ces griefs. On ne devait pas non plus s'attendre que la reine marquât beaucoup d'empressement à se rendre à de telles représentations. Ses ministres, quoique protestans zélés, s'étaient eux-mêmes enrichis des dépouilles de l'église, et ils étaient par cette raison peu sensibles à l'indigence et aux demandes de leurs frères.

Il y avait déjà près de deux ans que Marie était veuve. La douceur de son gouvernement lui avait gagné les cœurs de tous ses sujets. Ils désiraient son mariage avec impatience, et ils formaient des vœux pour voir la couronne établie dans la descendance directe de leurs anciens monarques. La reine était la femme de son siècle la plus aimable et la plus accomplie. La réputation de ses talens, soutenue des circonstances favorables de la possession d'une couronne, et de l'espérance d'une autre, lui attiraient les hommages de plusieurs princes qui briguaient avec ardeur une si belle alliance. La situation avantageuse de l'Écosse lui donnait un si grand poids dans la balance de l'Europe, que tous les souverains observaient avec inquiétude en faveur de qui Marie se déterminerait. De tous les événemens de ce siècle, aucun ne réveilla les craintes et les jalousies politiques plus vivement que le mariage de la reine d'Écosse; aucun ne remua plus fortement les passions de quelques princes, et aucun ne donna naissance à plus d'intrigues opposées.

La maison d'Autriche se rappelait les vastes projets que la France avait fondés sur le premier mariage de la reine d'Écosse. Ils n'avaient été déconcertés que par des circonstances imprévues : premièrement, par la mort de Henri VIII; ensuite, par celle de François II. Si Marie avait encore voulu s'allier à quelque prince français, les mêmes projets pouvaient revivre et être suivis avec plus de succès.

Pour éviter ce danger, l'empereur entra en négociation avec le cardinal de Lorraine, qui avait proposé le mariage de la reine d'Écosse avec l'archiduc Charles, troisième fils de Ferdinand. L'affaire fut proposée à Marie; elle chargea Melvil, qui était alors à la cour de l'électeur palatin, de prendre des informations sur le caractère et les qualités personnelles de l'archiduc [1].

leur sûreté, obéir à ses commandemens. Keith, 226. Si le comte eût précédemment formé le projet de prendre les armes contre la reine, et de faire arrêter ses ministres, il est à présumer qu'il en aurait fait part à ses principaux vassaux, et qu'ils ne l'auraient pas abandonné comme ils le firent.

C'est par ces considérations que j'ai, d'une part, disculpé le comte de Murray d'avoir jamais eu de dessein formé de perdre la famille de Gordon; et que, d'un autre côté, j'attribue les excès du comte de Huntly aux premiers transports de son ressentiment, sans l'accuser d'avoir prémédité aucun projet de rébellion.

[1] Keith, 216. — [2] Knox, 322, 323.

[1] Melvil, 63, 65. Keith, 230. *Appendix*, n° VII, p. 46 et suiv.

Philippe II ne craignait pas moins que l'empereur de voir Marie tomber encore entre les mains de la France; mais il enviait à son oncle Ferdinand I[er] l'acquisition d'un trésor de cette importance. Philippe avait une ambition démesurée qui lui faisait envahir en idée tous les royaumes de l'Europe. Il chargea son ambassadeur à la cour de France de solliciter les princes lorrains en faveur de son fils don Carlos, qui était alors héritier présomptif des domaines immenses qui appartenaient à la monarchie espagnole [1].

Catherine de Médicis s'opposait de son côté à ce que la reine d'Écosse épousât aucun des princes autrichiens, dans la crainte de voir augmenter par-là le pouvoir et les prétentions de cette race ambitieuse. Sa jalousie contre les princes lorrains ne lui donnait pas moins d'éloignement pour une alliance qui leur aurait assuré la protection de l'empereur ou du roi d'Espagne, qui aurait augmenté leur audace, fortifié leur esprit entreprenant, et qui les aurait mis en état d'attaquer ouvertement l'autorité dont ils s'étaient déjà déclarés rivaux. Catherine, craignant que la jeune reine ne fût éblouie par les propositions de la maison d'Autriche, dépêcha Castelnau en Écosse pour lui proposer le mariage du duc d'Anjou, frère de François II, son premier mari, et qui monta bientôt sur le trône de France sous le nom de Henri III. [2]

Marie délibéra avec attention sur les offres de tous ces prétendans. L'archiduc n'était guère recommandable que par sa haute naissance. L'exemple de Henri VIII la détournait d'épouser le frère de son premier mari, et elle ne pouvait d'ailleurs supporter l'idée de paraître à la cour de France dans un rang inférieur à celui qu'elle avait tenu dans ce royaume. Elle écoutait avec plus d'intérêt les propositions d'Espagne; le coup d'œil de cette étendue de puissance, de ces vastes états, flattait l'ambition d'une jeune princesse faite pour aspirer au grand.

Cependant quelques circonstances détournèrent Marie de penser à faire aucune alliance en pays étranger : la première fut le meurtre de son oncle, le duc de Guise. L'impétuosité et l'ambition de ce seigneur avaient plongé sa patrie dans une guerre civile qui s'était faite avec fureur et avec une alternative de bons et de mauvais succès. A la fin, le duc mit le siége devant Orléans, le boulevart des protestans, et il avait réduit la ville aux dernières extrémités, lorsqu'il fut assassiné par un fanatique nommé Poltrot. Cette mort porta un coup fatal à la reine d'Écosse. Le fils du feu duc était mineur, et le cardinal de Lorraine, qui avait un esprit d'intrigue et de subtilité, manquait de ce courage indomptable et entreprenant qui rendait l'ambition de son frère si redoutable. Catherine, au lieu de favoriser les desseins de sa belle-fille et de soutenir ses prétentions, se faisait un plaisir de l'humilier et de déconcerter ses projets. Marie, dans cette position, et depuis qu'elle avait perdu un protecteur tel que le duc de Guise, se trouvait dans la nécessité de restreindre ses vues, d'agir avec beaucoup de précaution, de se refuser même à l'attrait des avantages qui pouvaient se présenter, plutôt que de s'engager dans des démarches incertaines et dangereuses.

Marie était encore extrêmement gênée par les sentimens de la reine d'Angleterre. Le mariage de la reine d'Écosse était un objet de spéculation plus intéressant pour Élisabeth que pour aucun autre prince; elle observait aussi les délibérations de Marie sur cet objet avec une attention mêlée d'inquiétudes. On croit qu'Élisabeth avait formé de très bonne heure la résolution de vivre dans le célibat, et il paraît qu'elle aurait bien voulu imposer la même loi à la reine d'Écosse. Élisabeth avait éprouvé qu'on pouvait envahir ses domaines et la troubler dans la possession de sa couronne, en se servant du pouvoir et des prétentions de Marie. La mort de François II avait à la vérité délivré la reine d'Angleterre de ces appréhensions, mais elle était dans la ferme résolution de tout mettre en usage pour s'en garantir à l'avenir. L'ambition et l'activité des princes autrichiens, et la protection déclarée qu'ils accordaient à la religion romaine, lui faisaient redouter de tels voisins. Elle chargea Randolph de faire à Marie les représentations les plus fortes pour la détourner de cette alliance; de lui déclarer qu'elle regarderait ce mariage comme la rupture de la bonne amitié qui était si heureusement établie entre elle et la reine d'Écosse, et que la nation anglaise le prendrait pour une rupture ouverte de l'alliance qui sub-

[1] Castelnau, 461. *Addit.* à Le Laboureur, 501, 503.
[2] Castelnau, 463.

sistait entre les deux royaumes; que les Anglais, attachés à leur religion et jaloux de leur liberté, ne manqueraient pas, selon toutes les apparences, de prendre des mesures préjudiciables aux droits de Marie à la couronne d'Angleterre; et que, comme elle le savait très bien, ils auraient assez de puissance, et qu'ils trouveraient assez de prétextes pour affaiblir et pour écarter ses prétentions. Ces menaces étaient accompagnées de belles promesses, mais conçues en termes captieux: que si Marie voulait faire choix d'un mari qui fût agréable à la nation anglaise, Élisabeth nommerait des personnes capables pour examiner les droits de succession de la reine d'Écosse, et que si on les trouvait bien fondés, Élisabeth ordonnerait qu'ils fussent reconnus publiquement. Cependant Élisabeth affectait de ne point désigner celui auquel elle désirait que Marie donnât la préférence; elle se réservait de dévoiler ce mystère dans un autre temps, et elle voulait en faire l'objet d'une autre négociation; mais elle laissait entrevoir qu'un naturel des pays de la Bretagne, ou bien un homme qui n'aurait point le rang de prince, serait un choix bien plus sage, sujet à moins d'inconvéniens, et qui ne pourrait blesser aucune des parties intéressées [1]. Des conseils donnés avec cet air de commandement et de supériorité durent sans doute humilier l'orgueil de la reine d'Écosse; mais dans les circonstances où elle se trouvait, elle fut obligée de dévorer cet affront. Dénuée de tout secours étranger, tout occupée de la succession d'Angleterre, qui faisait le grand objet de ses désirs et de son ambition, elle se trouvait dans la nécessité de faire sa cour à sa rivale; il aurait été de la dernière imprudence de se hasarder à l'offenser.

Une autre circonstance qui n'était pas moins intéressante, et à laquelle Marie fit dans cette conjoncture beaucoup d'attention, ce fut le vœu de ses propres sujets. Le premier mariage de la reine leur faisait redouter toute alliance avec un prince puissant, dont les forces pouvaient être employées à les opprimer, à les gêner dans leurs sentimens de religion, et à empiéter sur leurs priviléges; ils en avaient fait une fatale experience. Ils étaient effrayés d'un mariage avec un étranger. Ils prévoyaient que si la couronne recevait de nouveaux accroissemens de domaines ou d'alliances, l'autorité royale serait bientôt portée au-delà des bornes anciennes et marquées par la loi. Leur ardeur à prévenir cet abus les aurait infailliblement portés à réclamer le secours de l'Angleterre, qui leur aurait tendu les bras. Élisabeth n'aurait pas manqué de leur donner des secours pour rompre des mesures qui lui étaient à elle-même si désagréables. Il leur aurait été très facile de se saisir de la personne de leur souveraine. Ils pouvaient, avec le secours d'une flotte anglaise, rendre à un prince étranger les passages très difficiles pour aborder en Écosse. Les catholiques romains, qui ne formaient point alors dans le royaume un corps bien considérable, découragés par la perte du comte de Huntly, n'étaient pas en état de traverser les entreprises des Écossais. L'horreur de la nation pour un joug étranger, et les extrémités auxquelles les Écossais se porteraient pour le secouer, étaient des choses prouvées par les événemens passés, et qui se manifestèrent encore dans tout le cours de ce siècle.

Ces considérations engagèrent Marie à se détacher de toute alliance étrangère, et elle parut disposée à faire le sacrifice de son ambition pour calmer les craintes de ses sujets, et pour ne donner à Élisabeth aucun sujet de jalousie.

Le parlement s'assembla cette année, pour la première fois depuis le retour de la reine en Écosse. L'administration de Marie avait été jusqu'alors extrêmement populaire. Ses ministres avaient toute la confiance de la nation, et en conséquence on vit régner une parfaite unanimité dans les procédés de cette assemblée. La donation du comté de Murray au prieur de Saint-André fut confirmée; le comte de Huntly et plusieurs de ses vassaux, et gens de sa dépendance, furent déclarés atteints et convaincus du crime de rébellion; le bill de conviction qui avait passé contre Kirkaldy de la Grange et quelques-uns de ses complices, à l'occasion du meurtre du cardinal Beatoun, fut annulé [1]; l'acte d'amnistie, mentionné au traité d'Édimbourg, eut force de loi royale. Cependant Marie, qui était déterminée à ne jamais ratifier ce traité, eut soin de prendre les précautions nécessaires pour que cette légitimation ne pût point être regardée comme une reconnaissance

[1] Keith, 242, 245.

[1] Knox, 330.

de la validité du traité d'Édimbourg; elle ne donna même son consentement sur ce point que par condescendance pour les lords du parlement, qui la supplièrent à genoux de calmer les craintes et les jalousies de ses sujets par cette loi de clémence [1].

On n'entreprit point dans ce parlement d'obtenir le consentement de la reine pour des lois tendantes à l'établissement de la religion protestante. Les ministres de la reine, quoique très zélés pour la réformation, aperçurent qu'il y aurait de l'imprudence et même un danger évident à trop presser la reine sur cet article; ils avaient par leurs insinuations engagé la reine à tolérer et protéger la doctrine des réformés. Ils avaient même obtenu d'elle de faire poursuivre et emprisonner l'archevêque de Saint-André et le prieur de Withorn, pour avoir célébré la messe malgré les ordres portés en sa proclamation [2]. Cependant Marie était toujours fortement attachée à la religion romaine; et quoique par des motifs de politique elle eût accordé une protection passagère aux opinions qu'elle désapprouvait, il n'y avait pas lieu d'espérer qu'elle voulût consentir à les établir à perpétuité. Le moyen le plus sûr de réconcilier la reine avec la religion protestante était la modération de ceux qui en faisaient profession. Le temps pouvait miner sa bigoterie; ses préjugés pouvaient s'éteindre par degrés; elle aurait peut-être à la fin accordé aux désirs de ses peuples ce que la violence ou l'importunité ne lui aurait jamais arraché. On avait plusieurs lois importantes à proposer dans ce parlement. En faisant à la reine des demandes indiscrètes, hors de saison et sans espérance de succès, on aurait déconcerté des projets utiles; on aurait fait tort aux particuliers, et peut-être nui infiniment à la cause publique.

Le zèle du clergé protestant ne lui permettait pas de se prêter à toutes ces considérations politiques. Son ardeur et son impatience ne pouvaient souffrir aucun délai Sévère et inflexible, il ne voulait se plier à aucune condescendance. Les chefs de cet ordre soutenaient qu'il ne fallait point négliger l'occasion favorable qui se présentait d'établir la nouvelle religion en forme de loi. Ils appelaient apostasie la modération des gens de la cour, et ils taxaient de servitude criminelle la déférence dont ils usaient pour gagner la bienveillance de la reine. Knox renonça hautement à l'amitié du comte de Murray, qui était, disait-il, un homme vendu à la reine, aveuglément zélé pour son service, et parvenu au point de traiter avec indifférence des objets qu'il avait jusqu'alors regardés comme sacrés. Cette rupture, qui dura plus de dix-huit mois, prouve invinciblement que Murray était dans ce temps-là fortement attaché à la reine [1].

Les prédicateurs, se voyant abandonnés par ceux en qui ils avaient mis la plus grande confiance, laissèrent exhaler leur indignation dans les chaires. Elles retentirent plus que jamais d'invectives contre l'idolâtrie; de sinistres présages sur le mariage de la reine avec un étranger; de reproches amers contre ceux qui, par des motifs d'intérêt, abandonnaient une cause qu'ils se croyaient autrefois obligés en conscience de soutenir. Le peuple, animé par la véhémence de ces déclamations, plutôt dictées par le zèle que la prudence, se porta à des actions téméraires, et à des excès inexcusables. Pendant une absence de la reine, qui voyageait dans la partie occidentale du royaume, on continuait à dire la messe dans la chapelle de son palais à Holy-Rood. La foule de gens qui s'y trouvait offensa les habitans d'Édimbourg. N'étant point alors contenus par la présence de la reine, ils s'assemblèrent tumultuairement, interrompirent le service, et jetèrent toute l'assemblée dans la plus grande consternation. Deux des mutins furent pris dans le tumulte, et le jour fut indiqué pour les juger [2].

Knox, qui approuvait le zèle de ces citoyens, et qui regardait leurs procédés comme méritoires, les honorait comme des hommes qui souffraient pour une bonne cause. Il entreprit de les tirer de cette mauvaise affaire, et il écrivit en conséquence des lettres circulaires, par lesquelles il invitait tous ceux qui professaient la véritable religion, ou qui s'intéressaient pour sa conservation, à se rassembler à Édimbourg le jour qu'on devait procéder au jugement des rebelles, et à venir encourager et assister leurs frères dans la détresse [3]. Une de ses lettres tomba entre les mains de la reine. On regarda

[1] Spotsw., 188. — [2] Keith, 239.

[1] Knox, 331. — [2] *Ibid.*, 335. — [3] *Ibid.*, 335.

comme une trahison d'oser assembler des sujets sans l'autorité du souverain, et on prit la résolution de traduire Knox devant le conseil privé, comme coupable de ce crime. Heureusement pour lui, ses juges étaient protestans zélés, et qui plus est, ces mêmes hommes qui, dans les derniers soulèvemens, avaient osé provoquer l'autorité de la reine et lui résister en face. La conduite de ces conseillers avait servi comme de sauvegarde à Knox dans les émotions précédentes, ainsi il leur était difficile de trouver dans les circonstances des temps, des différences assez marquées pour pouvoir déclarer Knox coupable sans se condamner eux-mêmes. Après une longue audience, Knox fut absous tout d'une voix. Sinclair, évêque de Ross, et président de la cour de session, papiste des plus zélés, se porta d'affection à concourir à cette décision avec les autres conseillers, circonstance remarquable qui fait apercevoir la mauvaise forme du gouvernement d'alors, la dégradation humiliante de l'autorité royale, l'audace encouragée par l'impunité, des sujets envahissans des droits de la couronne que nous regardons aujourd'hui comme sacrés.

Le mariage de la reine d'Écosse était toujours, pour les différentes cours de l'Europe, un objet d'attention et d'intrigues. Élisabeth, dans le temps même qu'elle prétendait diriger la conduite de la reine d'Écosse, la traitait avec une réserve offensante, la tenait en suspens sans aucune nécessité, et laissait entrevoir celui qu'elle lui destinait pour mari, sans néanmoins le déclarer ouvertement; cependant Marie mesurait toutes ses démarches, et s'attachait prudemment à donner à la reine d'Angleterre tant de marques de respect, que tous les princes étrangers commencèrent à croire que Marie s'était elle-même entièrement abandonnée à la direction d'Élisabeth [1]. La perspective de cette union alarma Catherine de Médicis. Catherine s'était attachée depuis long-temps à rendre de mauvais offices à la reine d'Écosse : depuis la mort du duc de Guise, elle lui avait donné toutes sortes de mortifications, et l'avait même traitée d'une manière outrageante. Elle avait arrêté le paiement de son douaire; elle avait ôté au duc de Chatellerault, son sujet, la pension qu'il avait de la France, et elle avait donné à un Français le commandement de la garde écossaise [1]. Mais dans cette occasion, elle résolut d'empêcher cette union dangereuse des deux reines de la Bretagne. Dans cette vue, elle employa tout son art pour apaiser Marie, qu'elle avait si cruellement offensée. Elle lui fit aussitôt payer les arrérages de son douaire; ou lui promit des remises plus exactes pour l'avenir; on lui offrit de rétablir et même d'étendre les privilèges de la nation écossaise en France. Marie n'eut pas de peine à pénétrer les motifs de ce changement subit. Elle connaissait parfaitement le caractère de sa belle-mère, et elle faisait peu de fonds sur les marques d'amitié d'une princesse aussi fausse qu'insensible.

Cependant ces démarches de la reine de France n'interrompirent point les négociations avec l'Angleterre au sujet du mariage de la reine d'Écosse. Marie, par complaisance pour ses sujets et par d'autres motifs d'intérêt très puissans, était déterminée à ne pas différer plus long-temps à se marier. Élisabeth fut ainsi obligée de rompre à la fin ce silence obstiné qu'elle affectait de garder depuis si long-temps. Ce grand secret fut découvert, et elle déclara que son favori, le lord Robert Dudley, depuis comte de Leicester, était ce mortel heureux sur qui elle avait jeté les yeux pour être le mari d'une reine recherchée par tant de princes.

La sagesse et la pénétration d'Élisabeth étaient remarquables dans le choix qu'elle faisait de ses ministres, mais ses grandes qualités ne brillaient pas dans le même degré, lorsqu'elle déclarait ceux en qui elle avait placé ses affections. Des talens d'une espèce toute différente la déterminaient dans des circonstances aussi opposées. L'étendue des connaissances, la capacité dans les affaires, une prudence consommée, décidaient entièrement du choix de ses ministres. La beauté, les grâces de la personne, la politesse dans les manières, de l'adresse de cour, étaient les perfections qu'elle exigeait dans ses favoris. D'un côté elle se conduisait avec la sagesse d'une reine, de l'autre elle laissait apercevoir toutes les faiblesses d'une femme, et Leicester devait toute sa grandeur à ces faiblesses. Tout annonçait la partialité de la reine

[1] Keith, 248.

[1] Keith, 244

pour ce seigneur, qui n'était remarquable ni par ses vertus ni par la supériorité de ses connaissances. Elle l'éleva au plus haut degré des honneurs; elle lui confia les emplois les plus importans, et elle lui donna des marques de bienveillance qu'il méritait si peu, que, suivant le génie de ce siècle, on ne pouvait expliquer ce phénomène extraordinaire que par les influences des astres [1].

L'esprit superbe de la reine d'Écosse ne pouvait point s'accommoder de cette première ouverture d'un mariage avec un sujet. Son rang, l'éclat de son premier mariage, les sollicitations de tant de princes puissans, se retraçaient dans son imagination, lui donnaient matière à une infinité de réflexions, et lui faisaient sentir vivement toute l'humiliation qui se trouvait pour elle dans la proposition d'Élisabeth. Elle dissimula néanmoins avec le ministre anglais; elle lui déclara, dans les termes les plus forts, à la vérité, la disproportion infinie qu'elle apercevait dans cette alliance, qui ne présentait pas d'ailleurs des avantages assez considérables pour la justifier de l'oubli qu'elle ferait de sa dignité; mais elle parla en même temps du comte de Leicester dans des termes remplis d'estime et de considération

Il y a lieu de croire qu'Élisabeth ne désirait pas que sa proposition fût reçue plus favorablement. Après les marques d'attachement si extraordinaires qu'elle avait données à Leicester, pendant que ce seigneur était toujours auprès d'elle dans la plus haute faveur, était-il vraisemblable qu'elle songeât sérieusement à le céder à un autre. Son but était d'amuser Marie, et nullement de la persuader [2]. Il y avait près de trois ans que Marie était de retour en Écosse. Malgré les sollicitations de ses sujets, les recherches des plus grands princes de l'Europe, son mariage avait toujours rencontré des obstacles, la plupart suscités par les intrigues d'Élisabeth. Si la reine d'Angleterre avait pu alors engager Marie à écouter ses propositions en faveur du comte de Leicester, l'autorité qu'Élisabeth avait sur ce seigneur, qui était sa créature, la mettait en état de prolonger la négociation de cette affaire aussi long-temps qu'elle l'aurait voulu. Plus elle aurait tenu sa rivale dans le célibat, moins les droits de Marie à la couronne d'Angleterre auraient attiré les suffrages et l'attention des Anglais.

D'un autre côté la situation du comte de Leicester était très délicate et extrêmement embarrassante. L'ambition d'un sujet, d'un état même plus distingué que le comte, devait être flattée d'avoir en sa possession la femme la plus aimable de ce siècle, de remporter le prix sur tant de princes qui la disputaient, de monter enfin sur le trône d'un ancien royaume. Leicester apercevait, sans doute, tous ces avantages, et ils faisaient en secret sur lui la plus forte impression; mais il aurait pu offenser Élisabeth s'il avait osé manifester ses sentimens, ou faire quelques démarches pour se faciliter l'acquisition d'un objet si digne de ses désirs.

De plus, la bienveillance particulière qu'Élisabeth avait pour le comte, et qu'elle ne se donnait pas la peine de cacher [1], pouvait lui faire concevoir l'espérance de parvenir au rang suprême dans un royaume plus considérable que celui d'Écosse. Élisabeth avait souvent déclaré que rien n'aurait pu l'empêcher de prendre le comte de Leicester pour son mari, si elle n'avait pas pris la résolution de vivre dans le célibat, et si le comte n'avait pas été son sujet. Cependant l'amour a souvent triomphé de la prudence humaine, et Leicester pouvait se flatter que la violence de la passion de la reine l'emporterait à la fin sur les maximes de sa politique, et sur les scrupules de son orgueil. Ces réflexions portèrent souvent le comte à penser que la proposition de son mariage avec la reine d'Écosse était un projet formé pour sa destruction, et il l'imputait à la jalousie de Cecil, qui, sous le prétexte spécieux de lui procurer cet honneur, voulait le perdre dans l'esprit d'Élisabeth et dans celui de Marie [2].

Toutes ces circonstances des négociations entamées pour le mariage de la reine d'Écosse étaient combinées de manière à faire juger qu'il ne réussirait point. La reine d'Angleterre qui le proposait en craignait le succès. La reine d'Écosse qui paraissait s'y prêter, était en secret déterminée à le refuser. Celui même qui y était le plus intéressé, et qui devait, selon toutes les

[1] Camden, 549. L'astrologie judiciaire était fort à la mode dans ce siècle : on sait combien Catherine de Médicis en était entêtée. — [2] Melvil, 104, 105.

[1] Melvil, 93, 94. — [2] *Ibid.*, 101.

apparences, en retirer toute la gloire et tous les avantages, ne le désirait que faiblement. Cependant Élisabeth et Marie continuaient à agir avec une égale dissimulation. Élisabeth, malgré la crainte qu'elle avait de perdre le comte de Leicester, sollicitait fortement en sa faveur. Marie, qui avait déjà jeté les yeux sur un autre sujet d'Angleterre, n'osait pas néanmoins rejeter définitivement la proposition d'Élisabeth.

Henri Stuart, lord Darnly, fils aîné du comte de Lennox, était celui qui commençait à devenir l'objet des attentions de Marie. Lennox avait été chassé d'Écosse pendant la régence du duc de Chatellerault, et il vivait dans l'exil depuis vingt années. Milady Marguerite Douglas, femme de Lennox, était la rivale de Marie, et la plus dangereuse, par rapport à ses prétentions au trône d'Angleterre. Elle était fille de Marguerite, sœur aînée d'Henri VIII, et du comte d'Angus, que cette reine avait épousé après la mort du roi Jacques IV, son premier mari. Le droit et l'ordre de succession n'étaient point alors aussi exactement déterminés qu'ils le sont aujourd'hui. Le temps et la décision de presque tous les cas possibles ont à la fin mis de la certitude dans une matière sujette par sa nature à toutes sortes de variations, et souvent embrouillée par le caprice de législateurs guidés par des rapports et des convenances obscures et souvent imaginaires. Milady Lennox, quoique née d'un second mariage, était plus proche que Marie d'un degré du sang royal d'Angleterre; elle était fille de Marguerite, dont Marie n'était que petite-fille. Milady Lennox avait encore sur Marie un autre avantage; elle était née en Angleterre, et suivant les lois de ce pays à l'égard des successions entre particuliers : « quiconque n'était point né « en Angleterre, ou bien au moins de parens « étant lors de sa naissance sous l'obéissance du « roi d'Angleterre, ne pouvait recueillir aucun « héritage dans le royaume [1]. » Hales, jurisconsulte anglais, avait avancé cette maxime dans un traité qu'il venait de publier, et il s'efforçait d'appliquer le sens de la loi au droit de succession à la couronne. Ce point de la loi peut, dans une affaire entre particuliers, donner matière à des doutes et à de longs plaidoyers; mais lorsqu'il est question du sort d'une couronne, on doit éviter avec soin ces disputes frivoles, ces vaines subtilités. Si Darnly s'était allié à une des familles puissantes d'Angleterre, ou qu'il eût pris le parti de faire publiquement profession de la religion protestante, ces lieux communs plausibles et agréables au peuple pouvaient être employés de manière à produire un effet fatal aux prétentions d'un étranger et d'un papiste.

[1] Carte. *Hist. of Engl.*, vol. III, 422.

Marie apercevait toutes ces choses, et pour prévenir le danger qui pouvait la menacer, elle s'était attachée de bonne heure à cultiver une correspondance d'amitié avec la famille de Lennox. En l'année 1562 [1], Élisabeth avait fait arrêter le comte de Lennox et milady Marguerite, sur ce qu'on disait qu'ils entretenaient une correspondance secrète avec la reine d'Écosse.

Depuis que Marie avait senti les difficultés qui se rencontraient à son mariage avec un étranger, elle avait formé une liaison plus étroite avec le comte de Lennox [2], et elle l'avait invité à revenir en Écosse. Elle voulait cacher cette démarche à Élisabeth, mais une chose de cette importance ne pouvait pas échapper à la vigilance de cette princesse. Elle en fut informée, et elle ne voulut point s'y opposer. Rien ne pouvait s'accorder plus parfaitement à ses vues par rapport aux affaires de l'Écosse. Elle était bien aise de voir l'orgueil de la reine d'Écosse rabaissé au point de songer à partager son lit avec un sujet. Darnly n'était point dans une position à lui donner ni craintes ni jalousies. Les biens de son père étaient situés en Angleterre, et au moyen de ce gage, elle espérait qu'elle pourrait diriger à son gré cette négociation, y faire jouer les mêmes ressorts, et y employer les ruses et les délais dont elle avait formé le plan, si sa recommandation en faveur du comte de Leicester avait été reçue plus favorablement.

Avant la réunion des deux couronnes, un sujet ne pouvait pas aller d'un royaume dans l'autre sans la permission des deux souverains. Lennox demanda à Élisabeth la permission de passer en Écosse, sous prétexte de suivre les prétentions de sa femme sur le comté d'Angus, et il l'obtint sur-le-champ. Élisabeth lui donna en même temps des lettres de recommandation

[1] Camden, 390.— [2] *Ibid.*

très fortes, dans lesquelles elle demandait à Marie, avec beaucoup d'empressement, de favoriser la personne et les intérêts de Lennox [1]. Mais comme Élisabeth s'était fait le plan de répandre toujours des doutes et des embarras dans toutes ses opérations relatives au royaume d'Écosse, et qu'elle y affectait une sorte d'inconséquence, elle avertissait Marie que sa bienveillance pour Lennox pourrait lui être fatale, et que le retour de ce seigneur en Écosse ne manquerait pas de réveiller les anciennes animosités entre lui et la maison d'Hamilton.

Cet avis captieux jeta des soupçons dans l'esprit de Marie, et attira de sa part une réponse très vive qui interrompit pendant quelque temps toute correspondance entre les deux reines [2]. Marie fut très alarmée de cette mésintelligence. Elle craignait les effets du ressentiment d'Élisabeth, et elle apercevait tout le désavantage d'être privée d'une correspondance libre avec l'Angleterre, où ses ambassadeurs suivaient depuis long-temps avec assez de succès des négociations secrètes qui augmentaient le nombre de ses partisans, et qui lui frayaient le chemin au trône. Pour remédier à ces inconvéniens, Melvil fut envoyé à la cour d'Angleterre. Il ne trouva aucune difficulté à faire la réconciliation. Les apparences de la bonne amitié furent aussitôt rétablies, mais sans aucune confiance. Ce fut tout le fruit des démarches de Melvil, et les choses restèrent sur ce pied-là, pendant quelque temps, entre les deux reines.

Pendant le cours de cette négociation, les protestations d'attachement de la part d'Élisabeth pour Marie, et les réponses de Melvil au nom de sa maîtresse se faisaient dans le langage de l'amitié la plus forte et la plus sincère. Mais l'observation de Melvil au sujet d'Élisabeth peut, sans injustice, être appliquée aux deux reines. « Il n'y eut, dit-il, dans toute cette af- « faire, ni droiture ni sincérité; il n'y eut que « crainte, que jalousies, et une grande dissimu- « lation [3]. »

Cependant Lennox, muni de la permission qu'il avait demandée, se mit en chemin pour l'Écosse. Il y fut reçu par la reine non-seulement avec les égards dus à un seigneur qui appartenait d'aussi près à la famille royale, mais encore avec une ouverture de cœur et des marques d'amitié si distinguées, qu'elles ne pouvaient pas manquer de lui faire concevoir les plus hautes espérances. Le bruit du mariage de son fils avec la reine commençait à se répandre dans le royaume, et attirait sur lui les regards de tous les Écossais comme sur le père de leur maître futur. Le duc de Chatellerault fut le premier à en prendre l'alarme. Il regardait Lennox comme un ennemi ancien et héréditaire de la maison d'Hamilton; il croyait voir sa ruine entière et celle de tous ses parens dans l'élévation du comte de Lennox. Mais la reine interposa son autorité pour empêcher les voies de fait, et elle vint à bout d'engager ces deux seigneurs à transiger sur tous leurs différends [1].

La famille puissante des Douglas ne redoutait pas moins le retour de Lennox, qui pouvait lui enlever le comté d'Angus. Mais la reine, apercevant combien il serait dangereux d'irriter Morton et les autres grands de cette maison, obtint de Lennox qu'il rechercherait l'amitié des Douglas, et qu'il ne serait point fait mention des prétentions de sa femme sur le comté d'Angus [2].

Après ces démarches préliminaires, Marie hasarda d'assembler le parlement. L'acte de confiscation prononcé contre Lennox en l'année 1545 fut cassé, et il fut publiquement rétabli dans les honneurs et biens de ses ancêtres [3].

Il ne se passa rien de fort considérable pendant le cours de cette année au sujet des affaires de l'église. On porta dans les assemblées les mêmes plaintes de l'accroissement de l'idolâtrie, on y renouvela les mêmes représentations sur la pauvreté du clergé. Les réponses de la reine furent plus satisfaisantes pour les protestans qu'aucune de celles qu'ils avaient jusqu'alors obtenues [4]. Cependant malgré ces déclarations favorables, ils ne pouvaient s'empêcher de soupçonner Marie d'avoir des desseins contre leur religion. Elle n'avait jamais voulu entendre aucun prédicateur de la réforme. Elle n'avait rien diminué de son attachement à la religion romaine. L'esprit de cette religion, éloigné dans tous les temps de la tolérance, était alors cruel

[1] Keith, 255, 268. — [2] *Ibid.*, 253. Melv., 83.
[3] Melvil, 104.

[1] Keith, 259. — [2] *Ibid.*, 268, not. b. — [3] *Appendix* nº IX, p. 55 et suiv. — [4] Keith, 533, 539.

et inflexible. Marie avait donné à ses parens du continent des assurances réitérées de la résolution où elle était de rétablir l'église catholique [1]. Elle avait évité avec art toutes les occasions de ratifier les actes du parlement de 1560, en faveur de la réformation. La protection qu'elle avait accordée, depuis son retour, à la religion protestante, n'était que passagère; elle avait même déclaré par sa proclamation qu'elle y était forcée, et que ce n'était « qu'en « attendant qu'elle eût pris quelque arrange- « ment définitif au sujet de la religion [2]. » Aucune de ces circonstances n'échappait au zèle et à la vigilance des prédicateurs. La froideur de leurs principaux chefs, qui étaient alors entièrement dévoués à la cour, augmentait encore leurs soupçons et leurs craintes. Ils inspiraient au peuple ces mêmes défiances, dans un langage qu'ils jugeaient convenable à la nécessité des temps, et que la reine traitait d'insolence et de manque de respect. Dans une des séances de l'assemblée générale, Maitland accusa publiquement Knox d'enseigner une doctrine séditieuse, en donnant aux sujets le droit de résister à leur souverain lorsqu'ils sortaient des bornes de leurs devoirs envers leurs peuples. Knox ne recula point, et entreprit de justifier ce qu'il avait avancé. Cette doctrine de la résistance, selon lui si conforme au droit naturel, mais dont l'application aux cas particuliers est si délicate, fit naître des débats dans lesquels on vit briller les talens et le caractère des deux personnages qui étaient entrés en lice: la sagacité de Maitland, ornée des agrémens de la littérature, mais trop portée à la subtilité; l'âme nerveuse de Knox, toujours prêt à soutenir des sentimens audacieux, et supérieur à toutes les craintes [3].

Deux années s'étaient déjà écoulées depuis qu'il était question du mariage de la reine d'Écosse, et les négociations étaient toujours également infructueuses. Marie avait eu le temps et les occasions d'apercevoir toute la fausseté de la conduite de la reine d'Angleterre dans cette affaire. Mais pour mettre les véritables sentimens de cette princesse dans tout leur jour, et la forcer de déclarer ouvertement ses intentions,

[1] Carte, vol. III, 415. — [2] Keith, 504, 510.
[3] Knox, 349.

Marie déclara à Randolph, que si on voulait reconnaître publiquement son droit de succession à la couronne d'Angleterre, elle était prête à se rendre aux sollicitations de sa maîtresse, en faveur du comte de Leicester [1]. Élisabeth était bien éloignée d'accepter une telle proposition. Le droit de succession était un mystère que sa jalousie ne lui permettait pas de dévoiler, et qui resta impénétrable pendant tout le cours de son règne. Cependant lorsqu'elle avait commencé à s'intéresser au mariage de la reine d'Écosse, elle avait déjà promis tout ce qu'on lui demandait alors. Comment refuser aujourd'hui avec bienséance, ce qu'elle avait offert elle-même dès le commencement de la négociation? comment éluder ses premières propositions? La conjoncture était embarrassante, et jetait Élisabeth dans une grande perplexité.

Le lord Darnly obtint alors la permission d'aller à la cour d'Écosse; cette complaisance d'Élisabeth venait, selon toutes les apparences, de la difficulté des circonstances où elle se trouvait. Depuis l'ambassade de Melvil en Angleterre, lady Lennox avait fortement sollicité la liberté de son fils. Elle avait déjà reçu plusieurs avis de ses ministres, qui l'instruisaient du commencement et des progrès des sentimens de la reine d'Écosse pour Darnly [2]. Élisabeth était absolument la maîtresse d'empêcher Darnly de sortir de Londres, mais alors le voyage de ce seigneur en Écosse était pour elle un avantage réel. Elle avait déjà produit sur la scène un acteur dont elle dirigeait tous les mouvemens, et elle était ainsi venue à bout d'amuser pendant long-temps la reine d'Écosse. Elle espérait de gouverner avec le même empire le lord Darnly, qui était pareillement son sujet; elle pouvait ainsi engager Marie dans de nouvelles intrigues, dans une négociation longue et importune. Ces considérations déterminèrent Élisabeth et ses ministres à céder aux instances de lady Lennox.

Cependant tout ce plan d'intrigues obscures fut en un moment déconcerté. Ces événemens imprévus qui tiennent du roman, et que l'imagination des poëtes attribue au pouvoir de l'amour, sont en effet quelquefois produits réellement par les mouvemens de cette passion. Une

[1] Keith, 269. — [2] *Ibid.*, 259, 261, 266.

affaire qui avait fait jouer tant de ressorts politiques, qui avait remué et intéressé tant de princes, fut décidée en un instant par la sympathie de deux jeunes personnes. Darnly était alors dans la force de l'âge, dans la première fleur de la jeunesse. Il effaçait tous ceux de son temps par ses grâces et par sa beauté. Il possédait, dans le plus haut degré, tous les talens qui pouvaient donner un air d'aisance et d'élégance aux agrémens extérieurs de sa figure, toutes les qualités capables d'éblouir et de charmer. Marie était d'âge et de complexion à en ressentir vivement l'effet. On aperçut dès le premier moment de l'entrevue toute l'impression que le lord Darnly faisait sur l'esprit de la reine. La cour ne fut plus occupée que du soin de l'accueillir et de l'amuser. Au milieu de ces réjouissances, les talens de Darnly, propres aux fêtes et aux spectacles, parurent avec le plus grand avantage. Il triompha du cœur de la reine. La force de l'attrait précipita la conclusion d'un mariage dont les premières propositions n'étaient fondées que sur des vues purement politiques.

Élisabeth contribua, et peut-être à dessein, à augmenter la violence de cette passion. Aussitôt après l'arrivée de Darnly en Écosse, elle répondit au message par lequel Marie avait déclaré qu'elle était disposée à accepter Leicester, et elle s'exprima dans des termes qui dévoilèrent pleinement ses véritables intentions depuis le commencement de cette intrigue [1]. Elle déclara que si le mariage de la reine d'Écosse se faisait avec Leicester, elle élèverait ce seigneur aux plus grands honneurs; mais que par rapport au droit de Marie à la succession d'Angleterre, elle ne souffrirait point qu'on fît sur cela aucun examen juridique, et qu'elle ne permettrait point qu'il fût publiquement reconnu, jusqu'à ce qu'elle eût elle-même déclaré qu'elle ne se marierait jamais. Malgré les promesses précédentes et tout opposées d'Élisabeth, Marie aurait pu s'attendre à cette dernière réponse. Cependant sa fierté fut blessée d'une marque de mépris aussi cruelle; elle perdit toute patience lorsqu'elle avait été pendant si long-temps le jouet d'Élisabeth, qui, sous des apparences d'amitié, l'avait abusée par de lâches artifices. L'indignation lui arracha un torrent de larmes, et elle exprima dans les termes les plus forts la douleur qu'elle en ressentait [1].

L'effet de ces emportemens fut d'augmenter l'ardeur avec laquelle Marie suivait l'exécution de son dessein. Aveuglée également par sa passion et par ses ressentimens, elle ne vit plus aucun défaut dans l'homme dont elle avait fait choix, et elle commença à faire les démarches nécessaires pour exécuter son projet avec toute l'impatience naturelle à ces sortes de passions.

Comme Darnly était proche parent de la reine, les lois canoniques le mettaient dans la nécessité d'obtenir une dispense du pape avant la célébration du mariage. La reine se pressa d'établir à cet effet une négociation à la cour de Rome [2].

Marie travailla en même temps à obtenir le consentement du roi de France, et celui de sa mère. Elle communiqua son dessein à Castelnau, ambassadeur de France, et elle lui fit part des motifs qui avaient déterminé son choix, le regardant comme l'homme le plus propre à faire entrer sa cour dans toutes ses vues. Castelnau représenta entre autres choses à la cour de France, la violence de l'attachement de Marie pour Darnly, et cette passion si profondément enracinée, qu'il n'était plus possible à la reine de rompre cet engagement [3]. Le ministre de France se porta volontiers à encourager la passion de la reine d'Écosse. Il savait que l'orgueil de Marie ne lui permettrait jamais de s'allier avec un sujet du roi de France. Le choix de Marie délivrait la France de l'appréhension d'un mariage avec un prince autrichien, et en même temps du danger d'une union trop étroite avec Élisabeth. De plus, comme Darnly faisait profession de la religion catholique romaine, cela convenait parfaitement au plan de superstition adopté par cette cour.

Pendant que Marie était occupée à faire approuver aux cours étrangères des mesures qui lui tenaient si fort au cœur, Darnly et son père se faisaient, par leur mauvaise conduite, dans l'intérieur du royaume, des ennemis capables de les traverser. Lennox, pendant les premières années de sa vie, avait montré peu d'habileté et de connaissances politiques; on ne voyait en lui qu'un homme de peu d'esprit, mais agité de

[1] Keith, 270. *Append.*, 158.

[1] Keith, *Append.*, 159. — [2] Camden, 396.
[3] Castelnau, 464.

passions fortes. Darnly n'avait ni plus d'esprit ni plus d'intelligence que son père, et ses passions étaient bien plus impétueuses [1]. Il joignait à ces défauts toute l'insolence qu'une figure avantageuse peut inspirer, lorsqu'elle n'est point accompagnée de qualités plus estimables. Enivré du haut degré de faveur où il était auprès de la reine, il commençait à prendre le ton de hauteur d'un roi, et cet air impérieux que la majesté même du trône peut à peine rendre supportable.

C'était par l'avis de Murray et de ceux de son parti, ou bien au moins avec leur consentement, qu'on avait invité Lennox à venir en Écosse [2]. Cependant, aussitôt que ce seigneur se fut affermi dans le royaume, il commença à cabaler en secret avec les nobles qu'il savait ennemis déclarés de Murray, et qu'il connaissait pour être, sur le fait de la religion, ou indifférens, ou zélés fauteurs du papisme [3]. Darnly, encore plus imprudent que son père, laissait échapper des propos indiscrets sur les grâces que Murray avait obtenues des bontés de la reine [4].

Mais ce qui déplaisait le plus aux nobles et ce qui augmentait leur indignation, c'était la familiarité dans laquelle Darnly vivait avec un Italien nommé David Rizio.

La basse extraction et l'état d'indigence de cet homme l'avaient mis dans une position qui devait naturellement dérober son nom à la postérité. Mais le rôle qu'il était destiné à jouer en Écosse, et sa catastrophe singulière, obligent l'histoire de descendre de sa dignité et de se rabaisser au récit de ses aventures. Il était fils d'un musicien de Turin; il vint en Écosse à la suite de l'ambassadeur de Piémont; son talent pour la musique lui donna entrée dans la maison de la reine. Sa profession servile lui avait rendu l'esprit souple et les manières insinuantes. Il parvint à se concilier la bienveillance de la reine, et elle lui donna la préférence pour remplir la place de son secrétaire français, qui avait demandé à repasser dans son pays natal. Il commença alors à jouer un rôle à la cour et à y figurer comme un homme de poids et d'importance. Il fut aussitôt entouré de toute la cohorte de ces esclaves ambitieux dont les cours sont remplies, et qui ont une merveilleuse sagacité pour découvrir les routes les plus assurées pour parvenir à leurs fins. On apercevait que ses recommandations avaient une grande influence sur l'esprit de la reine; on commença à le regarder non-seulement comme un favori, mais même comme un ministre. Rizio ne se donnait pas la peine de diminuer l'envie qu'on porte toujours à ces révolutions de fortune, subites et extraordinaires. Il se plaisait au contraire à faire parade de tout son crédit. Il affectait de parler souvent à la reine en public et avec beaucoup de familiarité : il tranchait du grand, il allait de pair avec les citoyens les plus riches pour la magnificence de ses habillemens, pour le nombre de ses domestiques; il affichait dans toute sa conduite et dans son maintien cette insolence empruntée que la prospérité sans mérite inspire aux âmes basses. Les nobles étaient indignés à l'excès de voir l'autorité usurpée de cet indigne favori, et ils supportaient impatiemment son arrogance. A peine pouvaient-ils se contenir en présence même de la reine, et s'empêcher de donner à Rizio les plus grandes marques de mépris. Le pouvoir exorbitant de cet homme n'était pas le seul motif de la haine envenimée des Écossais; ils le regardaient comme un ennemi dangereux de la religion protestante, et ils le soupçonnaient avec quelque fondement d'entretenir à ce sujet des correspondances secrètes avec la cour de Rome [1].

Ce fut un grand malheur pour Darnly d'être tombé entre les mains de cet homme, et de s'être livré à lui. Rizio, par des louanges excessives et par des assiduités, flattait sa vanité, et il triompha bientôt de son peu d'expérience. Darnly crut ne pouvoir mieux faire que d'employer tout le crédit de Rizio, et celui-ci contribua en effet à concilier de plus en plus à Darnly la bienveillance et les affections de la reine [2]. Mais tous les avantages qu'il retira des bons offices de Rizio ne pouvaient contre-balancer le mépris et même l'infamie dont il se couvrait par ses liaisons et sa familiarité avec ce vil personnage.

Malgré tout l'empire que Darnly prenait de jour en jour sur le cœur de la reine, cette princesse se conduisait avec tant de circonspection,

[1] Keith, 272, 273. — [2] Knox, 367. Keith, 274.
[3] Keith, 272. — [4] *Ibid.*, 274.

[1] Buchan., 340. Melv., 107. — [2] *Ibid.*, 111.

qu'elle trompa Randolph, résident d'Angleterre, homme d'ailleurs fin et pénétrant. On voit par les lettres que ce ministre écrivait à sa cour qu'il n'avait pas la moindre connaissance de l'intrigue qui se tramait, et il assurait continuellement la reine d'Angleterre que Marie n'était point dans l'intention d'épouser Darnly[1]. Pendant que le ministre anglais vivait dans cette sécurité, la reine dépêcha Maitland en Angleterre pour déclarer ses intentions à Élisabeth, pour lui faire part de son mariage avec Darnly, et pour lui demander son agrément. Cette ambassade fut la première chose qui fit à la fin ouvrir les yeux à Randolph.

Élisabeth affecta la plus grande surprise en apprenant cette prompte détermination de la reine d'Écosse. Elle n'avait cependant aucune raison à donner de son étonnement, puisque c'était elle-même qui avait tendu ce piége à Marie, et qu'elle devait s'attendre à voir l'effet de ses menées. Elle désapprouva hautement ce mariage; elle en exprima son mécontentement dans les termes les plus forts, et elle prétendit y apercevoir toutes sortes de dangers et d'inconvéniens pour les deux royaumes. Mais ce n'était encore qu'une pure dissimulation. Marie avait souvent et très expressément déclaré la résolution où elle était de se marier. Il était impossible qu'elle fît un choix moins dangereux. On évitait par-là un concours d'intérêts étrangers dans la Bretagne, ce qu'Élisabeth craignait, et avec juste raison. Darnly était à la vérité allié des deux couronnes, et il avait des terres dans les deux royaumes, mais ni l'un ni l'autre n'avaient rien à en redouter. Par ces considérations, il est évident qu'il ne pouvait y avoir aucune réalité dans ces appréhensions d'Élisabeth, dans ces dangers qu'elle présageait, et que ses emportemens contre Darnly n'étaient que feinte et déguisement[2].

[1] Keith, 273. *Append.*, 159.

[2] Les historiens contemporains conviennent que le mariage de la reine d'Écosse avec un sujet n'était nullement désagréable à Élisabeth. Knox, 369, 373. Buchan., 339.

Castelnau, qui était alors bien au fait des deux cours de la Bretagne, assure que ce mariage était entièrement l'ouvrage d'Élisabeth, et il appuie cette opinion sur des raisons de la plus grande vraisemblance. Casteln., 462.

On voit même, par les lettres des ambassadeurs d'Élisabeth, que cette princesse fut très contente de ce mariage. Keith, 280, 288.

Cependant Élisabeth ne manquait point de raisons politiques, et même très importantes, pour donner en cette occasion des marques de mécontentement. Marie, intimidée par ces démonstrations, aurait peut être différé son mariage, et Élisabeth, par une faiblesse indigne d'une grande âme, et messéante dans une reine, désirait d'y apporter des obstacles. De plus, le grand objet de la politique d'Élisabeth était de maintenir la tranquillité dans son royaume; en désavouant hautement la conduite de Marie, elle espérait de porter l'alarme en Écosse dans le parti qui était attaché aux intérêts de l'Angleterre, d'encourager les nobles qui désapprouvaient secrètement ce mariage, et de les engager à s'y opposer ouvertement. Par ce moyen, des semences de discorde pouvaient se répandre dans tout le royaume et y exciter des troubles intestins. Pendant ces révolutions, Marie se serait trouvée dans l'impossibilité de former de ces projets dangereux que l'union de ses peuples lui aurait facilités. Élisabeth pouvait alors devenir l'arbitre entre la reine d'Écosse et ses sujets rebelles; et l'Anglais, spectateur tranquille de cette tempête qu'il aurait excitée, serait venu à bout de ruiner le seul royaume qui pouvait lui susciter des troubles et des embarras.

Ce fut pour l'exécution de ce plan qu'Élisabeth porta à son conseil privé le message de la reine d'Écosse, et elle le consulta sur la réponse qu'elle devait y faire. Le résultat de ce conseil fut, comme on peut bien se l'imaginer, parfaitement conforme aux vues secrètes de la reine. Il lui fit des représentations sur le mariage projeté, et il lui exposa fort au long les dangers imaginaires dont cet événement menaçait le royaume[1]. Élisabeth ne crut pas devoir s'en tenir à faire signifier son désaveu du mariage projeté, soit par Randolph, son résident en Écosse, ou par Maitland, ambassadeur de Marie à la cour d'Angleterre. Pour donner un air de dignité à la comédie qu'elle voulait jouer, elle nomma le chevalier Nicolas Throgmorton, son ambassadeur extraordinaire en Écosse, et elle lui ordonna de déclarer dans les termes les plus forts le mécontentement qu'elle avait du mariage que Marie se proposait de contracter, et de produire en même temps la décision de son conseil

[1] Keith, 274. *Append.*, n° X, p. 58 et suiv.

privé, pour donner des preuves évidentes que le vœu de la nation anglaise ne différait point des sentimens particuliers de la reine. Peu de temps après, Élisabeth fit arrêter lady Lennox, la tint d'abord renfermée comme prisonnière dans sa propre maison, et ensuite l'envoya à la Tour [1].

On était déjà instruit en Écosse de toutes ces menées avant l'arrivée de l'ambassadeur anglais. Marie, dans les premiers transports de sa colère, se détermina à ne plus garder de mesures avec Élisabeth. Elle envoya ordre à Maitland, qui venait avec Throgmorton, de retourner sur-le-champ à la cour d'Angleterre, et de déclarer à Élisabeth, qu'après avoir été amusée si long-temps, et après avoir été jouée et trompée si grossièrement par tant d'artifices, elle était déterminée à suivre sa propre inclination pour le choix de celui qu'elle devait épouser, sans demander d'autre consentement que celui de ses propres sujets. Maitland, avec sa pénétration ordinaire, aperçut toutes les suites de la commission qu'on lui donnait, toute l'aigreur et toute l'imprudence de la déclaration dont il était chargé. Il préféra de risquer d'encourir la disgrâce de sa maîtresse en désobéissant à ses ordres, plutôt que de devenir l'agent d'une démarche téméraire, et qui briserait avec tant d'éclat le peu de liens qui formaient encore une sorte d'union entre les deux reines [2].

Marie elle-même reconnut bientôt sa faute. Elle reçut honorablement l'ambassadeur d'Angleterre. Elle entra avec lui dans le détail de sa conduite, et elle chercha avec bienséance à la justifier. Quoique ferme dans sa résolution, elle affecta un désir inquiet de ramener à ses vues la reine d'Angleterre. Elle alla même jusqu'à déclarer que, par complaisance pour Élisabeth, elle différerait de quelques mois la consommation du mariage [3]. Cependant il y a lieu de croire que la dispense du pape, qu'on attendait, et l'envie de se donner le temps d'obtenir le consentement de ses sujets, furent les vrais motifs de ce délai.

Marie se donna beaucoup de soins pour obtenir ce consentement, et elle y employa toute son industrie. Le comte de Murray était l'homme du royaume dont il lui était le plus intéressant de gagner le suffrage, mais elle avait des raisons pour craindre de ne pouvoir y réussir qu'avec une extrême difficulté. Depuis que Lennox était de retour en Écosse, Murray s'apercevait que la bienveillance que la reine avait pour lui diminuait de jour en jour. Darnly, Athol, Rizio, tous trois favoris de la reine, s'étaient ligués contre lui. L'esprit ambitieux du comte ne pouvait supporter cette diminution de crédit, dont ses longs et anciens services auraient dû le garantir. Il se retira à la campagne, et laissa le champ libre à des rivaux avec lesquels il ne se sentait point assez de force pour entrer en lice [1]. Le comte de Bothwell, son ennemi déclaré, et qui avait même été accusé d'avoir voulu attenter à sa vie, était de retour en Écosse, après avoir passé quelque temps dans les pays étrangers. Murray se crut obligé de pourvoir à sa sûreté, et toutes les instances de la reine ne purent jamais l'engager à se réconcilier avec ce seigneur. Il voulut absolument le traduire en justice; et à force d'importunités, il obtint un jour marqué pour procéder à son jugement. Bothwell n'osa pas paraître devant Murray, qui arriva au lieu désigné, suivi de cinq mille de ses vassaux à cheval; et il fut encore une fois obligé de sortir du royaume. Mais, par le commandement exprès de la reine, la sentence de proscription qu'il avait encourue, faute de comparoir, ne fut point prononcée [2].

Cependant Marie apercevait de quelle importance il était pour elle de gagner un sujet aussi puissant et aussi aimé du peuple que le comte de Murray. Elle le rappela à la cour, et elle le reçut avec les plus grandes marques de confiance et de considération. A la fin elle lui demanda de signer un papier qui contenait une approbation formelle du mariage de la reine avec Darnly, et de donner ainsi l'exemple à ses autres sujets. Murray avait bien des raisons de balancer sur une pareille demande, et même de s'y refuser entièrement. Darnly avait ruiné le crédit de Murray auprès de la reine, et il affectait encore de montrer contre lui, dans toutes les occasions, une haine enracinée. En consentant à l'élévation de Darnly au trône, Murray contribuait à lui donner une augmentation de pouvoir et de dignité

[1] Keith, *Append.*, 161. — [2] Keith, *Append.*, 160.
[3] Keith, *Append.*, 278.

[1] Keith, 272, 274. *Append.*, 159. — [2] Keith, *ibid.*, 160.

qu'on n'accorde pas volontiers à son ennemi. Les conséquences malheureuses d'une rupture avec l'Angleterre étaient un autre objet d'attention très intéressant pour Murray. Il avait ouvertement fait préférer l'alliance de l'Angleterre à l'ancienne alliance avec la France. Il avait été le principal mobile de ce changement dans le système politique de la nation. On avait fait une confédération avec l'Angleterre; pouvait-il approuver que la reine sacrifiât à une passion folle et inconsidérée une union si avantageuse pour le royaume et que lui-même et les nobles étaient obligés, par toutes sortes de raisons, de maintenir [1]? L'intérêt de la religion était aussi un des principaux objets des attentions de Murray. Marie était, à la vérité, entourée de conseillers protestans, mais elle avait trouvé le moyen d'entretenir avec les catholiques étrangers des correspondances dangereuses. Elle avait même recherché la protection du pape, qui lui avait envoyé un subside de huit mille écus [2]. Murray s'était jusqu'alors attaché à modérer le zèle du clergé réformé, et à présenter la conduite de la reine sous l'aspect le plus favorable; mais il ne pouvait pas s'empêcher d'être alarmé de l'entêtement qu'il apercevait dans la reine pour la religion romaine, et la résolution qu'elle prenait d'épouser un papiste faisait perdre la seule espérance qu'on pouvait avoir de la ramener. Toutes ces considérations agissaient fortement sur l'esprit du comte de Murray, et elles le déterminèrent alors à éluder les propositions de la reine.

Les nobles, qui s'assemblèrent quelques jours après, parurent très disposés à se prêter aux vues de Marie. Plusieurs donnèrent sans hésiter leur approbation au mariage qu'elle désirait. Mais comme quelques autres, effrayés des mêmes dangers qui avaient alarmé Murray, ou bien encouragés par son exemple, refusèrent leur consentement, on indiqua une autre assemblée à Perth, pour délibérer à fond sur cette affaire [3].

Cependant Marie donna publiquement des preuves de son inclination pour Darnly en lui accordant des honneurs réservés à la famille royale. L'opposition qu'elle avait rencontrée jusqu'alors, les ressorts qu'on fit jouer pour traverser et déconcerter son projet, firent sur elle l'effet qu'ils produisent ordinairement sur le cœur humain. Ils la confirmèrent dans ses sentimens, ils augmentèrent la violence de sa passion. La crédulité de ce siècle cherchait dans l'art de la magie les causes de cet attachement porté à l'excès [1]. Cependant cette prétendue sorcellerie se réduisait aux influences ordinaires de la jeunesse et de la beauté sur un cœur jeune et tendre. Darnly devint insolent dans sa prospérité. Flatté de l'amour de la reine, enivré des applaudissemens de la plupart de ses sujets, il perdit la tête; sa fierté naturelle s'accrut au point de devenir insupportable; il ne pouvait plus souffrir d'être contredit, il ne voulait pas même recevoir des avis. Le lord Ruthven lui apprenant que la reine, pour apaiser Élisabeth, avait différé pour quelque temps de le créer duc d'Albanie, Darnly, transporté de rage, tira son poignard et voulait le tuer sur-le-champ [2]. Marie eut bien de la peine à excuser cette conduite extraordinaire, et à empêcher Darnly de tomber dans le mépris qu'il méritait.

Marie, dans tout le cours de sa vie, ne donna jamais tant de preuves de sa finesse et de son habileté. L'amour la rendait ingénieuse, et lui faisait chercher tous les moyens de se concilier l'affection de ses sujets. Elle gagna par adresse quelques-uns des nobles, et plusieurs autres par des promesses. Elle leur distribuait des terres, elle leur accordait de nouveaux titres d'honneur [3]. Elle daigna même se donner des soins pour se rendre agréable au clergé protestant. Elle fit venir trois surintendans à Stirling, et elle leur déclara expressément qu'elle était dans la résolution de protéger leur religion, qu'elle assisterait volontiers à une conférence sur les points contestés entre les papistes et les protestans; et elle alla même jusqu'à marquer quelque désir d'entendre ceux de leurs prédicateurs qui s'étaient distingués par leur modération [4]. La reine, par ces artifices, s'accrédita merveilleusement parmi le peuple, qui malgré les vexations qu'il avait tant de fois éprouvées, était toujours disposé à voir les actions de sa souveraine avec des yeux d'indulgence.

D'un autre côté, Murray et ses associés eurent

[1] Keith, 169. — [2] *Ibid.*, 295. Melvil, 114.
[3] Keith, 283. Knox, 273.

[1] Keith, 283. — [2] *Ibid.*, *Append.*, 160.
[3] Keith, 283. — [4] Knox, 373.

la simplicité de se laisser séduire par la politique d'Élisabeth. Elle s'exprimait avec tant de hauteur sur le mécontentement qu'elle avait du mariage de la reine; elle traitait lady Lennox avec tant de rigueur, elle écrivait à la reine d'Écosse dans des termes si forts, elle rappela le comte de Lennox et son fils avec de telles menaces de sa vengeance s'ils osaient lui désobéir [1], que Murray et ses amis furent pleinement les dupes de ces démonstrations, et ne doutèrent point de la sincérité d'Élisabeth. Cette crédulité fortifia leurs doutes et leurs craintes sur le mariage de Darnly avec la reine, et les encouragea à s'y opposer. Ils commencèrent à former entre eux des ligues et des confédérations pour leur défense mutuelle; ils lièrent des correspondances secrètes avec le résident anglais; ils firent assurer Élisabeth de leur assistance, si elle jugeait qu'elle fût nécessaire [2]; ils travaillèrent à répandre dans la nation la terreur du danger dont elle était menacée, et à contre-balancer ainsi les moyens que la reine employait avec tant d'art pour arriver au but de ses désirs.

Ces intrigues étaient accompagnées de desseins plus criminels, plus analogues à l'esprit de ce siècle, et qui se tramaient dans le secret entre les deux partis. Darnly, impatient de l'opposition qu'il rencontrait, et qu'il attribuait entièrement à Murray, prit la résolution de se délivrer à quelque prix que ce fût d'un ennemi si puissant, et il forma le complot de l'assassiner pendant la tenue de l'assemblée de Perth. Murray, de son côté, avait concerté des mesures avec le duc de Chatellerault et le comte d'Argyll, pour se saisir de Darnly et l'envoyer prisonnier en Angleterre, n'espérant plus de trouver d'autre moyen d'empêcher son mariage avec la reine.

Si l'une ou l'autre de ces conspirations avait eu son effet, l'assemblée de Perth serait devenue un théâtre d'horreurs. Mais ces complots furent déconcertés par la vigilance ou par la bonne fortune de ceux contre lesquels ils étaient formés. Murray averti du danger où il était, par quelques personnes de la cour qui lui étaient affidées, et qui étaient restées attachées à ses intérêts, évita le coup qu'on voulait lui porter, en ne se trouvant point à l'assemblée de Perth.

[1] Keith, 285, 286. — [2] *Ibid.*, 289, 292, 298.

Marie eut avis de l'entreprise de Murray, partit en grande hâte avec Darnly, et se retira de l'autre côté du Forth. Les coupables, dévorés de remords, l'âme en proie à leurs ressentimens, ne pouvaient ni se dissimuler à eux-mêmes la noirceur de leurs forfaits, ni perdre le souvenir des injures méditées contre eux. Dès lors toute espérance de réconciliation s'évanouit, et l'animosité entre Darnly et Murray éclata avec les symptômes d'une haine implacable [1].

[1] I. Les circonstances, et même la réalité de ces deux conspirations respectives, ont donné lieu à plusieurs disputes et à de grandes contradictions entre les historiens. Quelques-uns ont nié absolument qu'il y eût eu aucun dessein formé contre la vie de Murray. D'autres ont révoqué en doute la conspiration contre Darnly. Il paraît qu'on a de très bonnes raisons pour ajouter foi à ces deux événemens; mais il est certain que les historiens des partis opposés, par zèle ou par crédulité, en ont exagéré les circonstances. On voit, par exemple, qu'il y a tout lieu de croire qu'on avait projeté quelques voies de fait contre Murray.

1° Le fait est avancé comme certain par Buchanan, 341. 2° Le résident anglais écrit à Cecil, que Murray avait été informé avec certitude qu'on voulait l'assassiner à Perth, et il lui fait le détail de la manière dont ce complot devait être exécuté. Keith, 287.

3° Murray assura lui-même et soutint publiquement qu'on avait eu réellement dessein d'attenter à sa vie. (Keith, *Append.*, 108.) Il est vrai qu'il fut appelé par la reine pour donner juridiquement des preuves de cette assertion, et qu'on lui offrit un sauf-conduit pour le temps qu'il passerait à la cour à cet effet. (*Ibid.*) Mais si l'on considère la position où Murray se trouvait, et l'esprit qui régnait alors à la cour, on ne s'étonnera pas qu'il n'ait point voulu se risquer sur de telles assurances.

4° Les passions et les fureurs de Darnly, la férocité de son ressentiment, son peu de délicatesse sur les moyens de l'assouvir, et les mœurs du siècle en général, donnent beaucoup de vraisemblance à cette imputation.

II. Que Murray et ses associés eussent formé la résolution de se saisir de la personne de Darnly, c'est un fait qui paraît prouvé avec la plus grande certitude : 1° par le témoignage de Melvil, qui l'avance comme une chose assurée, 112, quoique Buchanan, p. 341, et Knox, 377, affectent, mais sans aucune preuve, de le rapporter comme un simple bruit. 2° On demanda à Randolph si le gouverneur de Berwick recevrait Lennox et son fils, en cas qu'on les menât prisonniers dans cette place; ce qui prouve la réalité de quelque projet de cette espèce, et la réponse de Randolph ne fut point décourageante. (Keith, 290.) 3° La précipitation avec laquelle la reine se retira, et la raison qu'elle donna de cette fuite, sont rapportées par Randolph. (Keith, 291.) 4° Une grande partie des nobles d'Écosse, et entr'autres, les comtes d'Argyll et de Rothes, qui étaient instruits du projet, affirment la réalité de la conspiration. Good., vol II, 558.

Toutes ces circonstances laissent peu de doutes sur la réalité de ces conspirations. Cependant je crois qu'il est à

Lorsque Marie fut revenue à Édimbourg, elle convoqua ses vassaux par une proclamation, et leur manda de venir la trouver en armes, pour la défendre contre ses ennemis étrangers et domestiques[1]. Elle fut obéie avec toute la joie et la vivacité qu'une administration douce et populaire peut inspirer à des sujets. Cependant Marie devait en grande partie cette affection de ses peuples au comte de Murray, dont l'administration avait toujours été très sage. Mais il s'était opposé au mariage de la reine, et ce crime avait effacé la mémoire de tous ses services passés. Marie, qui ne pouvait supporter la contradiction, et qui regardait comme ennemis de sa personne tous ceux qui résistaient à ses volontés, résolut de faire sentir à Murray tout le poids de sa vengeance. A cet effet, elle le fit sommer de comparaître par-devant elle sans aucun délai, pour y répondre sur divers chefs d'accusation intentés contre lui[1]. Dans ce même temps, Murray et les lords ses adhérens étaient assemblés à Stirling, pour délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre dans des conjonctures aussi difficiles. Mais ils avaient tellement contre eux la voix du peuple, et la nation, malgré ses craintes et ses ombrages, était si généralement disposée à complaire à la reine sur un point qui la touchait si sensiblement, que Murray et ses associés ne trouvèrent point d'autre expédient que d'avoir recours à la protection de la reine d'Angleterre. Ils terminèrent ainsi leurs délibérations infructueuses; l'assemblée se sépara, et chacun se retira chez soi.

Pendant que la reine apercevait avec la plus grande satisfaction la faiblesse de ses ennemis, l'affluence de ses sujets qui venaient de tous les coins du royaume se rendre auprès d'elle lui donnait des preuves assurées de toute la force de son autorité. Marie voulut profiter de ces circonstances favorables pour terminer enfin cette affaire de cœur dont elle était occupée depuis si long-temps. Le 29 juillet, elle épousa lord Darnly. Le mariage fut célébré dans la chapelle de la reine suivant les rits de l'église romaine, après l'arrivée de la bulle du pape qu'on attendait pour la dispense de parenté[2]. La reine fit aussitôt proclamer son mari roi des Écossais, et l'édit qui lui accordait ce titre fut accompagné d'un autre qui ordonnait qu'à l'avenir tous les actes publics fussent expédiés au nom du roi et de la reine[3]. Ce dernier trait représenta toute la violence de l'amour de Marie, ou bien toute la faiblesse de ses conseils. Marie pouvait-elle se déterminer sur le choix d'un mari sans le consentement du parlement? C'était un point qui, dans ce siècle, pouvait être un objet de discussion[4]. Mais d'accorder de sa propre autorité à ce mari le titre et la dignité de roi, de donner par une simple proclamation un maître à ses peuples; l'irrégularité de ce procédé ne pouvait pas être révoquée en doute. François II avait, à la vérité, porté le même titre, mais il le tenait du vœu de la nation et non pas de la libéralité de la reine; et avant que de se hasarder à le prendre il avait obtenu le consentement du parlement. Darnly, né sujet, était plus qu'aucun

propos d'observer combien ces preuves, quoique tirées des écrits publics, sont encore éloignées d'établir l'évidence et l'authenticité de l'un et l'autre de ces événemens. Buchanan et Randolph, dans le récit qu'ils font de la conspiration contre Murray, diffèrent sur presque tous les points de détail. On ne trouve ni plus de suite ni plus de conformité dans le récit de l'entreprise faite contre Darnly. Melvil rapporte que le dessein des conjurés était d'emmener Darnly prisonnier en Angleterre : ce fait se rapporte avec la proposition faite à Randolph. Randolph dit que leur projet était de conduire la reine à Saint-André, et Darnly au château de Campbell. Les lords, dans leur déclaration, affirment que le dessein des conjurés était de tuer Darnly et son père, de confiner la reine, pour toute sa vie, dans Lochlewen, et de s'emparer du gouvernement. Les savans qui s'attachent à la recherche des antiquités sont ordinairement portés à croire aveuglément tout ce qu'ils trouvent dans les écrits. Cependant ces anciennes chroniques ne contiennent le plus souvent que les calomnies débitées par un parti et les mensonges du jour. La déclaration des nobles qui est rapportée est de cette espèce : elle est remplie de fiel et d'animosité; on voit qu'elle est écrite avec toute la chaleur de l'esprit de faction. Plusieurs choses qui y sont affirmées sont ou évidemment fausses ou exagérées. En supposant à Murray et à ses confédérés toute l'ambition qu'on leur prête, il fallait qu'ils eussent quelques prétextes, quelques raisons plausibles, pour se hasarder à emprisonner leur souveraine et à se saisir des rênes du gouvernement. Mais alors la conduite de la reine ne leur fournissait aucune raison apparente pour excuser de telles extrémités. Il est encore à remarquer que dans toutes les proclamations contre Murray, et qui se trouvent en si grande quantité dans Keith, *Append.*, 108, etc., il n'est pas fait mention une seule fois ni du complot contre Darnly, ni de celui qu'on dit qu'il avait formé contre la reine.

[1] Keith, 298.

[1] Keith, *Append.*, 108. — [2] Keith, 307. — [3] Anders., I, 33. *Append.*, n° XI, p. 81 et suiv. — [4] Buchanan, 341.

autre dans la necessité de réclamer le concours de l'autorité du conseil suprême en sa faveur. Cette extension de l'autorité royale, cette entreprise inouïe et despotique de substituer une proclamation à un acte de parlement, pouvait causer à la nation de justes alarmes. Mais la reine possédait alors à un tel degré la confiance de ses sujets, que, malgré les clameurs des mécontens, le corps de la nation ne donna dans cette occasion aucune marque de déplaisir.

Cependant, au milieu des fêtes et des réjouissances, dans ces premiers transports d'un amour heureux, la reine ne donnait point de relâche à ses ressentimens, et elle était continuellement occupée des moyens d'en faire ressentir les effets aux nobles mécontens. Trois jours après le mariage, Murray fut encore sommé, et sous les peines les plus sévères, de se rendre à la cour. Faute par lui de comparaître il éprouva toute la rigueur de la justice; il fut condamné par contumace et proscrit [1]. Dans le même temps la reine mit en liberté lord Gordon, qui était dans les prisons depuis la rébellion de son père, en l'année 1562. Elle rappela le comte de Sutherland, qui avait été accusé d'avoir pris part à cette conspiration, et qui s'était réfugié en Flandre; et elle permit à Bothwell de revenir en Écosse. Gordon et Bothwell étaient les seigneurs les plus puissans du royaume, et ils étaient, ainsi que Sutherland, ennemis jurés de Murray, qu'ils regardaient comme l'ennemi de leurs familles et comme l'auteur de leurs souffrances. Cette haine pour Murray qui leur était commune fut le fondement de l'union la plus étroite avec la reine, et leur procura un grand ascendant dans tous les conseils. Murray lui-même regardait cette union intime de Marie avec ses ennemis déclarés comme la plus importante de toutes les mesures qu'on avait prises contre lui, et comme la marque la plus assurée du ressentiment implacable de la reine.

Les mécontens n'avaient point encore pris ouvertement les armes [2]. Mais la reine ayant ordonné à ses sujets de marcher contre eux, ils furent poussés aux dernières extrémités. Comme ils n'étaient point en état de résister aux forces que la reine avait rassemblées, ils se réfugièrent dans la province d'Argyll dans l'espérance d'y recevoir des nouvelles d'Élisabeth, dont ils avaient réclamé secrètement le secours, et à qui ils avaient demandé une prompte assistance [1].

Cependant Élisabeth cherchait à jeter Marie dans de nouveaux embarras, en lui faisant encore signifier le mécontentement qu'elle avait de sa conduite. Elle blâmait, et le choix qu'elle avait fait de lord Darnly, et la précipitation avec laquelle elle avait conclu ce mariage. Elle demandait que Lennox et Darnly, qu'elle appelait toujours ses sujets, retournassent en Angleterre; elle intercédait en même temps avec chaleur en faveur de Murray, dont elle prétendait que la conduite était non-seulement exempte de reproches, mais même digne de toutes sortes d'éloges. Ces conditions si mortifiantes pour l'orgueil de la reine, et si pleines de mépris pour son mari, furent rendues encore plus insupportables par l'effronterie et l'insolence de Tamworth qui en fut chargé [2]. Marie justifia sa conduite avec beaucoup de vivacité, mais en même temps avec une grande force de raisonnement. Elle rejeta les sollicitations d'Élisabeth en faveur du comte de Murray, et elle fit paraître son ressentiment de ce que la reine d'Angleterre prétendait s'ingérer du gouvernement intérieur du royaume d'Écosse [3].

Marie, malgré les représentations d'Élisabeth, ne diminua rien de l'ardeur avec laquelle elle poursuivait Murray et ses adhérens [4]. Ils avaient pris ouvertement les armes, et, après avoir reçu d'Élisabeth quelques secours d'argent [5], ils travaillaient à faire soulever leurs vassaux des comtés occidentaux. La vigilance de Marie les em-

[1] Keitk, 309, 310.

[2] Après la délibération infructueuse des lords à Stirling, ils s'étaient retirés chacun chez eux. (Keith, 304.) Murray resta toujours à Saint-André jusqu'au 22 juillet. (Keith, 306.) Suivant les places de rendez-vous marquées aux habitans des différens comtés, au 4 août, il paraît que le dessein de la reine était de marcher dans le comté de Fife, où Murray, Rothes, Kirkaldy et les autres chefs des mécontens faisaient leur résidence. (Keith, 310.) Leur fuite dans les pays occidentaux (Keith, 312), fit manquer cette expédition, et les premiers rendez-vous furent changés. Keith, 310.

[1] Keith, 312. Knox, 380. — [2] Camden, 398

[3] Keith, *Append.*, 99.

[4] Les personnes les plus considérables qui s'étaient jointes à Murray, étaient le duc de Chatellerault, les comtes d'Argyll, de Glencairn, et de Rothes; les lords Boyd et Ochiltree; parmi les nobles, de Grange, Cunninghamhead, Balcomie, Carmylle : les avocats, Bar, Dreghorn, Pitarrow. Knox, 382.

[5] Knox, 380.

pêcha de s'assembler et de former un corps considérable. Toutes les opérations militaires de la reine étaient alors concertées avec sagesse, exécutées avec vigueur et toujours suivies du succès. Pour encourager ses troupes, elle marchait elle-même à leur tête, toujours à cheval, ses pistolets chargés [1]; elle supportait toutes les fatigues de la guerre avec une force admirable. Son air de gaîté et de résolution inspirait un courage invincible à ses troupes; elles étaient d'ailleurs infiniment supérieures pour le nombre à celles des mécontens, qui n'osaient pas tenir la campagne. Mais ils trouvèrent le moyen de dépasser l'armée de la reine, et ils marchèrent en grande hâte à Édimbourg, où ils essayèrent de faire soulever les habitans et de leur faire prendre les armes. La reine, sans leur donner le temps de se reconnaître, se mit à leur poursuite, et les joignit en peu de temps. Aux premières approches de son armée, les mécontens furent obligés d'abandonner la place et de se retirer en grand désordre vers les frontières occidentales [2]. Comme on fut pendant quelque temps incertain de la route qu'ils avaient prise, Marie employa cet intervalle à pourvoir à la sûreté des comtés situés dans le cœur du royaume. Elle s'empara des places fortes qui appartenaient aux rebelles, et elle obligea dans ces provinces les barons les plus suspects de former des associations et de s'armer pour sa défense [3]. Après avoir établi la tranquillité dans tous les pays qu'elle laissait derrière elle, elle marcha avec une armée de dix-huit mille hommes à Dumfries, où les rebelles étaient alors. Pendant leur retraite, ils avaient écrit à la reine, de tous les endroits où ils s'étaient arrêtés, des lettres remplies de soumission, et qui contenaient quelques ouvertures d'accommodement. Mais Marie, qui était déterminée à ne point laisser échapper une occasion aussi favorable d'abattre les esprits mutins de ses sujets, rejeta ces propositions avec dédain. A mesure qu'elle avançait, les mécontens se retiraient; et comme ils ne recevaient d'Élisabeth aucun secours effectif [4], privés de toute espérance, ils ne virent plus d'autre ressource que de se réfugier en Angleterre, et ils allèrent se mettre sous la protection du comte de Bedford, gardien des marches.

[1] Keith, *Append.*, 164.
[2] Keith, *Append.*, 315.
[3] Keith, *Append.*, 113.
[4] *Append.*, n°s XII, XIII, p. 89, 92 et suiv.

Bedford, qui était ami particulier de Murray, n'oublia rien pour adoucir leurs malheurs et pour leur rendre cette retraite agréable. Mais Élisabeth les traita avec une extrême indifférence : elle était parvenue à ses fins, elle s'était servie d'eux pour semer la discorde parmi les Écossais et pour susciter des troubles qui devaient, selon toutes les apparences, donner pour long-temps des affaires à Marie et affaiblir ses conseils. Elle ne songeait plus alors qu'à sauver les apparences et à se justifier des imputations des ministres de France et d'Espagne, qui l'accusaient d'avoir fomenté les troubles en Écosse par ses intrigues. L'expédient qu'elle imagina pour se laver de ce reproche peint bien au vrai le caractère de cette princesse, et la malheureuse condition des exilés qui sont obligés de se mettre sous la dépendance d'un prince étranger. Murray, Hamilton et l'abbé de Kilwinning, avaient été députés vers Élisabeth par les autres fugitifs. Au lieu d'y trouver la bonne réception due à des hommes qui, par confiance en ses promesses, avaient risqué leur vie et leur fortune, ils ne purent pas même obtenir la simple faveur d'une audience, sans avoir auparavant consenti à déclarer, en la présence des ambassadeurs de France et d'Espagne, qu'Élisabeth ne les avait encouragés en aucune manière à prendre les armes. A peine eurent-ils proféré ces mots, qu'Élisabeth, à leur grand étonnement, leur fit cette réponse : « Vous avez dit la vérité. Je suis « bien éloignée de donner l'exemple de la rébellion à mes propres sujets, en soutenant ceux « qui se révoltent contre leur prince légitime. « Votre trahison est un crime détestable, et, « comme traîtres, je vous bannis de ma présence [1]. » Malgré cette comédie indécente, cette scène de fausseté, dont tous les acteurs partagèrent également le déshonneur, Élisabeth permit aux mécontens de rester tranquillement dans ses états; elle leur fit sous main distribuer de l'argent, et elle renouvela ses instances en leur faveur auprès de la reine d'Écosse [2].

L'avantage que Marie avait remporté sur les mécontens ne remplissait point encore tout l'objet de ses désirs; elle résolut de pousser les

[1] Melvil, 113. — [2] Knox, 389.

choses plus loin, et d'empêcher que le parti qu'elle craignait pût jamais reprendre pied dans le royaume. Dans cette vue, elle convoqua une assemblée du parlement, et pour que la sentence de confiscation fût prononcée légalement contre les lords bannis, elle les fit sommer par une proclamation publique de comparaître par-devant elle [1].

Le duc de Chatelleraült obtint par ses soumissions son pardon en particulier, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, parce que le roi s'y opposait fortement. Mais le duc fut obligé de quitter le royaume et d'aller pendant quelque temps demeurer en France [2].

Les forces nombreuses que Marie avait mises en campagne, la vigueur avec laquelle elle avait agi, des troupes tenues sous les armes pendant une aussi longue expédition, semblent supposer une puissance et des richesses bien plus considérables que celles de la reine d'Écosse. Mais dans ce royaume, les princes mettaient alors des armées sur pied, et les entretenaient à peu de frais. Le vassal suivait son seigneur suzerain, et le seigneur accompagnait le monarque, l'un et l'autre à ses propres dépens. Cependant la reine, outre sa garde ordinaire, soudoyait six cents hommes de cavalerie et trois compagnies d'infanterie. Cette dépense extraordinaire, et les frais occasionés par son mariage, avaient épuisé son trésor, qui était peu considérable. Dans cette nécessité, on proposa plusieurs expédiens pour lui procurer de l'argent. On fit payer des amendes aux villes de Saint-André, de Perth et de Dundee, qui étaient soupçonnées de favoriser les mécontens. On imposa une taxe extraordinaire sur les bourgs dans tout le royaume, et on demanda une grosse somme, par forme d'emprunt, aux citoyens d'Édimbourg. Ces exactions, jusqu'alors inconnues, alarmèrent les peuples. Ils prirent des délais, ils formèrent des difficultés pour s'y soustraire. Marie déclara qu'elle regardait ces démarches comme des actes marqués de désobéissance, et elle envoya aussitôt plusieurs citoyens dans les prisons. Cette sévérité fut inutile, et rien ne put dompter l'esprit de liberté qui régnait parmi les habitans d'Édimbourg. La reine fut obligée de leur hypothéquer la suzeraineté de la petite ville de Leith [1], et elle obtint par ce moyen une somme d'argent considérable [2]. Elle retira encore quelques secours du tiers des revenus des bénéfices ecclésiastiques. Vers ce même temps le clergé protestant se plaignait plus que jamais de sa pauvreté. Les armées avaient apparemment épuisé une grande partie des revenus destinés pour son entretien [3].

Le clergé ne fut point spectateur oisif des troubles de cette année, si féconde en révolutions. Quelques-uns des nobles mécontens se trouvèrent à l'assemblée du 24 juin, et il paraît qu'ils eurent une grande influence sur les délibérations du clergé. Le ton de hauteur qu'on aperçoit dans l'adresse qui fut présentée à la reine ne peut être attribué qu'aux craintes et aux jalousies de ces nobles, par rapport à la religion, et au désir qu'ils avaient de les inspirer à la nation. L'assemblée se plaignait avec amertume des entraves qu'on avait mises aux progrès de la réformation depuis l'arrivée de la reine en Écosse. On demandait non-seulement la suppression entière du culte romain dans tout le royaume, mais même dans la propre chapelle de la reine; que la religion protestante fût établie légalement, et que Marie elle-même en fît profession publiquement. La reine, après quelques délibérations, répondit que ni sa conscience ni son intérêt ne lui permettaient de se prêter à de telles propositions; que la première lui attirerait le reproche d'un changement qui ne serait pas fondé sur sa propre conviction, et que la seconde souffrait beaucoup d'inconvéniens, en ce que son apostasie offenserait grièvement le roi de France et ses autres alliés du continent [4].

Il est à remarquer que la situation avantageuse des affaires de la reine pendant le cours de cette année commença à opérer quelques changemens en faveur de la religion romaine. Les comtes de Lennox, d'Athol et de Cassils, assistèrent publiquement à la messe; la reine elle-même accorda plus ouvertement que jamais sa protection aux catholiques romains; et quelques anciens moines se hasardèrent, avec sa permission, à prêcher publiquement devant le peuple [5].

[1] Keith, 320.
[2] Keith, 389.

[1] Bourg, ou petite ville sur le golfe d'Édimbourg, à mille pas de la ville de ce nom. — [2] Knox, 383, 386.
[3] Maitland, *Hist. d'Édimbourg*, 27.
[4] Knox, 374, 376. — [5] Knox, 389, 390.

LIVRE QUATRIÈME.

Les approches du jour marqué pour l'assemblée du parlement occasionèrent la tenue de pulsieurs conseils. Marie délibéra avec ses ministres sur les mesures qu'il convenait de prendre par rapport aux nobles exilés. La reine avait bien des motifs qui l'engageaient à ne point mettre de bornes à la rigueur de la justice. Les mécontens avaient voulu déconcerter ses mesures, et faire échouer un projet qui lui était devenu cher par le concours de ses passions; ils étaient les chefs d'un parti dont elle avait été forcée de rechercher l'amitié, et dont elle avait les principes en horreur; ils avaient des liaisons intimes avec une rivale qu'elle avait de très bonnes raisons de craindre et de haïr.

Mais d'un autre côté, elle pouvait être arrêtée par plusieurs considérations importantes. Il s'agissait de prononcer sur la destinée des seigneurs les plus distingués, des sujets du royaume les plus puissans par leurs entours, et par le grand nombre de leurs adhérens. Ils étaient actuellement à sa merci, ils étaient devenus un objet de compassion, ils demandaient leur pardon dans les termes les plus humbles et les plus soumis.

Dans ces circonstances, un acte de clémence de la part de la reine aurait fait l'éloge de son caractère, aurait causé autant d'admiration aux étrangers que de satisfaction à ses propres sujets. Marie, quoique fortement offensée, n'était point par elle-même inexorable, mais la colère du roi était implacable, et rien ne pouvait calmer ses fureurs. Leurs majestés reçurent de différens endroits des recommandations très fortes en faveur des nobles fugitifs. Morton, Ruthven, Maitland, et tous ceux qui avaient été membres de la congrégation, n'avaient point oublié leur ancienne union avec Murray et avec les compagnons de ses malheurs, et ils étaient occupés de leur conservation, qu'ils regardaient comme une chose très importante pour le bien du royaume. Ils étaient secondés par Melvil, qui possédait alors toute la confiance de la reine. Murray s'était rabaissé jusqu'à faire sa cour à Rizio; et ce favori, qui cherchait à s'assurer une protection contre le roi, dont il avait encouru depuis peu la disgrâce, appuya de tout son crédit les sollicitations des amis de Murray [1]. Le chevalier Nicolas Throgmorton, qui avait été en dernier lieu ambassadeur d'Élisabeth en Écosse, employa ses bons offices en faveur des exilés; ses démarches furent d'un bien plus grand poids, et eurent bien plus de succès. Throgmorton était ennemi de Cecil, et il était entré fort avant dans toutes les intrigues qui s'étaient formées à la cour d'Angleterre pour détruire le pouvoir et le crédit de ce ministre. Il avait en conséquence épousé le parti de la reine d'Écosse, pour contrecarrer Cecil, qu'on connaissait peu disposé à favoriser les titres et les prétentions de cette princesse à la couronne d'Angleterre. Dans ces conjonctures critiques, Throgmorton se hasarda d'écrire une lettre à Marie, et de lui donner des avis très salutaires sur la conduite qu'elle devait tenir. Il l'exhortait à pardonner au comte de Murray et à ses associés, en lui représentant cette démarche comme également prudente et populaire. « Une action de cette espèce, lui disait-il, qui sera un pur effet de votre générosité, répandra partout le bruit de la douceur et de la modération de votre majesté, et portera les Anglais à voir son futur avénement à leur trône non-seulement sans préventions, mais même avec désir. Votre majesté verra par ce moyen une parfaite union rétablie entre ses sujets; et en cas de rupture avec l'Angleterre, ils la serviront avec tout le zèle et la reconnaissance qu'un acte de clémence aussi remarquable ne pourra pas manquer de leur inspirer [2]. »

Ces représentations judicieuses, auxquelles la grande réputation de Throgmorton et son attachement connu pour la reine donnèrent un grand poids, firent beaucoup d'impression sur l'esprit de Marie. Ses courtisans cultivèrent ces

[1] Melvil, 125. — [2] *Ibid.*, 119.

heureuses dispositions, et ils obtinrent, malgré le caractère inflexible du roi, qu'elle sacrifierait ses ressentimens particuliers aux instances de ses sujets, et aux vœux de ses amis [1]. A cet effet, le parlement, qui avait été convoqué pour le 4 de février, fut prorogé au 7 d'avril [2], et cependant la reine fut occupée de la forme qu'on donnerait à l'amnistie, et à déterminer de quelle manière elle étendrait les effets de sa bienveillance aux lords qui étaient dans la disgrâce.

Marie avait montré dans cette occasion toute la bonté de son naturel, une âme généreuse et capable d'oublier les injures; mais elle manqua de fermeté pour résister aux efforts qui furent malheureusement employés pour détruire les effets de ses bonnes dispositions. Vers ce même temps, deux envoyés de France arrivèrent en Écosse, et se suivirent à peu de distance. Le premier n'était chargé que de complimenter la reine sur son mariage, et il apportait au roi le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Les instructions du second roulaient sur des matières plus importantes, et elles produisirent de bien plus grands effets [3].

On avait plusieurs fois proposé une entrevue entre Charles IX et la reine d'Espagne sa sœur. Un concours d'intérêts politiques y avait toujours apporté des obstacles. Elle fut à la fin indiquée à Bayonne. Catherine de Médicis y accompagna son fils; le duc d'Albe y suivit sa maîtresse. La cour, dans un pompeux appareil, n'y paraissait occupée que de fêtes et de plaisirs : cependant, au milieu de ces réjouissances publiques, on y formait en secret le plan de la destruction des huguenots en France, des protestans dans les Pays-Bas, et de la suppression de la réformation dans toute l'Europe; et on y concertait toutes les mesures pour l'exécuter [4]. La politique et les intrigues du pape Pie IV, et le zèle ardent du cardinal de Lorraine, fomentaient et encourageaient ces dispositions si conformes au génie de la religion romaine, et si avantageuses pour tout l'ordre du clergé papiste.

Le ministre de France était chargé de communiquer à la reine le projet de cette ligue sainte, et de la conjurer en même temps, au nom du roi de France et du cardinal de Lorraine, de ne point relever le crédit et la puissance des protestans dans son royaume, surtout dans un moment où les princes catholiques se réunissaient pour détruire cette secte dans tous les pays de l'Europe.

Le papisme est une espèce de religion remarquable pour l'empire qu'elle prend sur les âmes. Forgée par des hommes qui avaient une parfaite connaissance du cœur humain, et améliorée par l'expérience et des observations continuées pendant plusieurs siècles, elle est à la fin parvenue à un degré de perfection qu'aucun des systèmes précédens de superstition n'avait jamais pu atteindre. Elle sait présenter avec art les objets les plus capables de remuer toutes les facultés de l'âme, d'intéresser toutes les passions du cœur. Ni l'amour du plaisir qui possédait alors la cour de France, ni l'ambition qui dévorait la cour d'Espagne, n'avaient pu soustraire ces puissances au joug de la superstition romaine. Les hommes de tous les états, laïques, courtisans, se livraient à ce zèle furieux et implacable qu'on regardait auparavant comme un apanage particulier aux ecclésiastiques; les rois et les ministres se croyaient obligés en conscience d'extirper la religion protestante. Marie elle-même était fortement imbue de ces préventions en faveur du papisme. Tout dans son caractère annonçait un attachement passionné à sa religion; on en voyait des traces dans toutes les circonstances de sa vie. Accoutumée dès l'enfance à recevoir les avis des princes lorrains ses oncles avec un respect filial, elle leur avait voué une soumission sans bornes. La vue du rétablissement de l'exercice public de sa religion, le désir de plaire à les oncles,[1] l'espérance de se rendre agréable au monarque français, dont l'assistance lui était nécessaire dans la situation présente de ses affaires en Angleterre, l'emportèrent sur ces sages observations, qui avaient d'abord eu tant de pouvoir sur son esprit. Elle se joignit aussitôt à cette confédération formée pour la destruction des protestans, et elle changea tout le plan de sa conduite par rapport à Murray et ses adhérens [2].

[1] Melvil, 105. — [2] Good., vol. I, 224. — [3] Keith, *Append.*, 167. — [4] De Thou, liv. XXXVII.

[1] Qu'on se rappelle ce que voulaient et ce que firent en France les princes lorrains, et la Saint-Barthélemy, qui eut lieu si peu d'années après l'époque mentionnée ici, et on concevra le zèle passionné montré par Marie.

Cette fatale résolution de la reine d'Écosse peut être regardée comme le présage de tous ses malheurs. La fortune avait plutôt été favorable que contraire à la reine depuis son retour en Écosse; et si elle ne s'était pas trouvée au comble de la prospérité, elle n'avait pas au moins essuyé des traverses bien considérables. Mais depuis ce moment un nuage sombre et épais se fixa sur sa tête, un torrent d'adversités inonda le reste de ses jours; elle eut à la vérité dans quelques instans des lueurs d'espérance, mais jamais de satisfaction réelle.

On ne fut pas long-temps sans apercevoir les effets du nouveau système que Marie avait adopté. Le temps de la prorogation du parlement fut abrégé, et le jour de l'assemblée fut fixé au 12 de mars par une nouvelle proclamation [1]. Marie résolut de procéder, sans autre délai, à la proscription des lords rebelles, et elle se détermina à prendre des mesures pour le rétablissement de la religion romaine en Écosse [2]. On procéda suivant l'usage, à l'élection des lords des articles, pour préparer les affaires qui devaient être portées au parlement. Tous ceux qui furent choisis étaient des personnes affidées à la reine, et qu'elle savait disposées à favoriser l'accomplissement de ses desseins. La perte de Murray et la ruine entière de son parti parurent alors inévitables, et l'église réformée se trouvait exposée au danger le plus pressant, lorsqu'un événement imprévu les retira tous de cet état violent. A ne considérer que la barbarie de ce siècle, où les actes de violence étaient ordinaires, ou bien la vile condition du personnage qui en fut alors la victime, le fait que nous allons rapporter paraîtrait en lui-même peu intéressant: mais en faisant réflexion sur toutes les circonstances, et sur les suites de cette catastrophe, elle paraît digne de la plus grande attention, et je crois qu'il est à propos d'entrer dans tout le détail de son origine et de ses progrès.

Les grâces extérieures de Darnly avaient allumé cette passion subite et violente qui l'avait porté sur le trône. Mais il s'en fallait bien que les qualités de son âme répondissent à la beauté de sa personne. La petitesse de son génie et son peu d'expérience étaient accompagnées d'une présomption ordinaire aux gens bornés, d'une confiance entière dans sa propre capacité, et d'une persuasion intime qu'il ne devait une fortune si extraordinaire qu'au mérite le plus distingué. Toutes les faveurs de la reine ne pouvaient faire aucune impression sur un caractère de cette trempe; elle n'avait pu, avec toute sa douceur, dompter cet esprit impérieux et intraitable. Elle avait eu l'attention de placer auprès de lui des personnes capables de le conduire; mais cette précaution devint inutile, et ne l'empêcha pas de tomber dans une infinité de fautes d'imprudence et de témérité [1]. Darnly, passionné pour tous les amusemens de la jeunesse, et même enclin à tous les vices de cet âge, s'éloignait de la personne de la reine, et lui marquait beaucoup d'indifférence. Marie, comme femme et comme reine, fut indignée de ces procédés. Plus elle s'était rabaissée pour élever Darnly, plus elle fut touchée de ce manque de générosité et de cette ingratitude criminelle. Elle ressentit toutes les fureurs d'une passion méprisée; elles agirent sur elle avec une violence proportionnée à la force de ses premières affections. Quelques mois après le mariage, on avait déjà aperçu entre le roi et la reine des semences de querelles domestiques. L'ambition et l'extravagance de Darnly y avaient donné lieu. Marie partageait avec lui son autorité; elle avait excédé les bornes de son pouvoir en lui donnant, de sa propre autorité, le titre de roi. Cependant Darnly n'é-

[1] Keith, 326.

[2] Knox affirme que les autels qui devaient être dressés dans l'église de Saint-Gilles étaient déjà préparés (394). Mais ce n'est pas sur son autorité seule qu'on impute à la reine le dessein de rétablir la religion catholique romaine en Écosse. 1° Marie elle-même, dans une lettre à l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur en France, avoue « que son intention est de faire dans ce parlement quel- « que bien par rapport au rétablissement de l'ancienne « religion. » (Keith 331.) 2° Les lords spirituels, c'est-à-dire les ecclésiastiques papistes reprirent, par l'autorité de la reine, leur ancienne place dans le parlement. (*Ibid.*) 3° La reine était entrée dans la confédération formée à Bayonne. (Keith, *Append.*, 167.) 4° Elle avait permis de célébrer la messe en divers endroits du royaume. (*Ibid.*) Et elle avait déclaré qu'elle voulait que la messe fût libre pour tous ceux qui voudraient l'entendre. (Good., vol. I, 274.) 5° Blackwood, à qui l'archevêque de Glasgow avait fourni les matériaux pour écrire *le martyre de Marie*, assure que la reine avait intention de procurer, dans ce parlement, sinon l'entier rétablissement de la religion catholique, au moins quelque adoucissement pour les catholiques. Jeeb, vol. II, 204.

[1] Good, vol. I, 172

tait point encore satisfait; il voulait la *couronne matrimoniale*, et il la demandait avec insolence et importunité [1]. Marie lui représenta inutilement qu'elle ne pouvait lui donner cette couronne sans le concours de l'autorité du parlement; elle ne put jamais lui faire agréer une excuse aussi légitime, soit qu'il manquât d'intelligence pour la comprendre, soit que son mauvais naturel ne lui permît pas d'entendre raison. Darnly renouvela ses instances, et ne voulut jamais se départir de cette singulière prétention.

Rizio, qui avait d'abord eu beaucoup de part à la confiance du roi, ne se trouva point d'humeur à se prêter à ses extravagances, et encourut sa disgrâce. Il était impossible que la reine eût conservé pour son mari cette même affection qui avait répandu tant de sérénité sur les premiers et les plus heureux jours de leur union. Henri [2], touché de ce changement, mais trop présomptueux pour l'attribuer à l'irrégularité de ses procédés, se prit à Rizio de cette froideur de la reine; et il est certain que Marie donnait lieu à ces soupçons, et qu'elle les justifiait par la manière dont elle traitait cet indigne favori. Il était reçu chez elle dans la plus grande familiarité, et elle lui accordait une confiance qui n'était due ni à son premier état, ni à la place qu'il occupait alors. Il ne quittait pas la reine un seul moment, et il s'entremettait dans toutes les affaires. Admis dans la plus grande intimité, il partageait avec un petit nombre de favoris tous les amusemens de la reine. Le roi ne pouvait soutenir la vue de cet intrus, de ce gueux revêtu. Entraîné par sa férocité naturelle, sans vouloir souffrir aucun délai, il se livre à tout son ressentiment, il étouffe tous les remords, et il prend sur-le-champ la résolution de se défaire de Rizio.

Il se tramait dans le même temps un autre complot contre la vie de Rizio, et qui était fondé sur des motifs bien différens. Morton, Ruthven, Lindsay et Maitland en étaient les auteurs. Ces seigneurs avaient été étroitement unis avec Murray dans le commencement des troubles; mais lors du dernier soulèvement, ils avaient jugé à propos, par diverses considérations, de l'abandonner. Morton était proche parent de la famille d'Angus, et pendant la minorité du comte d'Angus actuel, il avait agi comme chef du nom de Douglas. Ruthven avait épousé la tante du roi. La femme de Lindsay était aussi Douglas en son nom. Ils s'étaient tous portés avec chaleur à favoriser les desseins de la reine pour un mariage qui répandait un si grand lustre sur la maison de Douglas, et ils se flattaient que sous un roi de leur sang, la principale direction des affaires leur serait confiée. Maitland, avec sa sagacité ordinaire, avait prévu que l'opposition de Murray au mariage serait dangereuse et inutile; mais il avait en même temps espéré que qui que ce fût qui dominât à la cour, il pourrait y jouer un rôle et se rendre nécessaire par son adresse et par ses talens. Ils furent tous trompés dans leur attente. L'opiniâtreté du roi le rendait incapable de recevoir des avis. Il était impossible à la reine de ne pas se méfier de gens qui avaient été si longtemps et si intimement liés avec Murray, et elle se livra entièrement aux conseillers qui se prêtaient à toutes ses volontés. Le retour de Murray et de ses adhérens était ainsi le seul événement qui pût réhabiliter Morton, Maitland et leurs associés auprès de la reine, et leur rendre leur ancien ascendant dans ses conseils. Rien n'était plus affligeant pour eux que la résolution que la reine avait prise de traiter les exilés avec la plus grande rigueur. Ils imputaient les malheurs de Murray à Rizio, qui après s'être engagé à favoriser ce seigneur de tout son crédit, était devenu l'instrument le plus actif de toutes les mesures qu'on prenait pour le perdre. Ce zèle ardent de Rizio mit le comble à la haine que Maitland et ses amis avaient conçue contre cet aventurier, et leur inspira des projets de vengeance éloignés de toute justice, de toute humanité, et bien indignes de seigneurs de cette qualité.

Pendant qu'ils étaient occupés à former le plan de cet horrible complot, le roi communiqua au lord Ruthven la résolution qu'il avait prise de se venger de Rizio, et il lui demanda son assistance et celle de ses amis pour l'exécution de ce dessein. Le roi, en faisant cette ouverture à Ruthven, combla de joie les lords, ennemis de Rizio. Ils sentirent tout l'avantage d'un associé de cette importance. Leur vengeance particulière pouvait alors être regardée

[1] Keith, 329. Knox, 404.

[2] C'était le nom que Darnly avait pris sur le trône.

comme un acte de soumission et d'obéissance envers le roi; et pour prix de leur complaisance, ils ne désespéraient pas d'obtenir le rappel de leurs amis exilés, et l'affermissement de la religion protestante.

Mais comme Henri n'avait pas moins d'inconstance que de témérité, ils hésitèrent pendant quelque temps, et ils se déterminèrent à ne pas aller plus loin sans avoir auparavant pris toutes les précautions possibles pour leur propre sûreté. Cependant ils ne voulurent point laisser refroidir la colère du roi. Morton, qui dans ce siècle d'intrigues était l'homme de son temps le plus adroit et le plus insinuant, se chargea de manœuvrer auprès de ce jeune prince. Il le prit d'abord par sa passion dominante, par ce désir immodéré qu'il avoit d'obtenir la couronne matrimoniale. Il lui représenta que le crédit de Rizio auprès de la reine était le principal et même le seul obstacle au succès de sa demande; que ce favori possédait seul toute la confiance de la reine, qui, par complaisance pour lui, avait exclu de son conseil secret ses sujets, sa noblesse, et même son mari. Il lui donnait à entendre, avec un air de confidence et de mystère, et peut-être le roi n'en était-il que trop persuadé, que cette intimité de Rizio avec la reine pouvait servir de voile à des familiarités d'une espèce fort différente et bien plus criminelles[1].

Ces insinuations portèrent tout leur venin dans le cœur du roi. L'âme en proie à un concours de passions compliquées, sa fureur l'entraîna aux plus grands excès. Impatient plus que jamais de se venger, il ne veut plus différer, il promet même de frapper le coup de sa propre main. Il traite aussitôt avec les lords, on convient des préliminaires, on dresse des articles, chacun y stipule ses intérêts et sa sûreté. Le roi s'engage à empêcher la proscription des nobles exilés, à consentir à leur retour en Écosse, à obtenir pour eux la rémission et le pardon absolu de tous leurs crimes, et à soutenir de toute son autorité la religion actuellement établie dans le royaume. Les lords, de leur côté, promirent de faire tous leurs efforts pour procurer à Henri la couronne matrimoniale, et pour lui assurer le droit de succession dans le cas où la reine viendrait à mourir avant lui, et de défendre ce droit jusqu'à la dernière extrémité, contre tous ceux qui voudraient le lui disputer. D'un autre côté, il était dit que si, dans la poursuite de cette entreprise, Rizio, ou quelqu'autre, venait à être tué, le roi se reconnaîtrait lui-même auteur du forfait, et protégerait tous ceux qui y auraient participé[1].

Il ne restait plus qu'à concerter le plan de l'exécution de ce crime, à choisir les acteurs et à leur distribuer les rôles qu'ils devaient jouer dans cette détestable tragédie. On est saisi d'horreur au récit de toutes les circonstances de cet événement, qui peignent au vrai, et qui caractérisent les mœurs des hommes de ce siècle. La place choisie pour commettre ce forfait fut la chambre même de la reine. Marie était dans le sixième mois de sa grossesse; Rizio pouvait être pris partout ailleurs, et sans nulle difficulté; mais le roi fit choix de cet endroit pour jouir du plaisir barbare de reprocher à Rizio tous ses crimes en présence de la reine. Le comte de Morton, et le lord grand-chancelier se chargèrent de la direction d'une entreprise formée au mépris de toutes les lois dont ils étaient eux-

De tous les historiens, Buchanan est le seul qui accuse ouvertement Marie d'un commerce criminel avec Rizio (340, 344). Knox insinue légèrement que le bruit s'en répandait (391). Melvil, dans une conversation avec la reine, lui avouqe qu'il est à craindre qu'elles ne soient mal interprétées (110). Il parait aussi, suivant le rapport de Melvil, et par les reproches qu'il fit à la reine, que le roi lui-même avait accrédité ces soupçons. (Melvil, 127. Keith, *Append.*, 123, 124.) On voit encore, par le papier inséré dans l'*Append.* nº XV, p. 100 et suiv., que les soupçons du roi étaient très forts. Mais, d'un autre côté, pour répondre à ces soupçons, qui n'étaient fondés que sur des bruits, il est à propos d'observer que Raulet, secrétaire français de la reine, avait été renvoyé, et que Rizio avait été pourvu de cet office au mois de décembre 1564 (Keith, 268); et que ce fut cette place qui donna beaucoup de crédit à Rizio auprès de la reine. (Melv., 107.) Darnly arriva en Écosse environ deux mois après. (Keith, 269.) La reine conçut aussitôt pour lui une passion qui portait le caractère d'un amour véritable et sincère. Rizio encouragea cette passion, et employa tout son crédit pour faire réussir le mariage. (Melv., 111.) La passion de la reine se soutint quelques mois après le mariage. Sa grossesse en donna bientôt des preuves. Par le détail de ces circonstances, il parait presque impossible que la reine pût en même temps entretenir un commerce criminel avec Rizio, à moins qu'on ne veuille la regarder comme une femme absolument abandonnée. Mais la preuve la plus assurée de l'innocence de la reine, c'est le silence de Randolph, résident d'Angleterre, homme très disposé à relever toutes les fautes de Marie, et même à les aggraver, et qui cependant ne donne pas une seule fois à entendre que la confiance qu'elle avait en Rizio cachât rien de criminel.

[1] Good., vol. I, 266.

mêmes les dépositaires. Le lord Ruthven, retenu au lit depuis trois mois par une maladie très dangereuse, et qui était encore si faible qu'il avait peine à marcher et à porter le poids de ses armes, fut choisi pour frapper le premier coup; et pendant qu'il ne pouvait se traîner qu'à l'aide de deux hommes qui le soutenaient, il se mit en marche pour aller commettre un meurtre en la présence de sa souveraine.

Le 9 de mars, Morton entra dans la cour du palais avec cent soixante hommes, et sans bruit, sans trouver aucune résistance, il se saisit de toutes les portes. La reine était à souper avec la comtesse d'Argyll, Rizio, et un petit nombre de domestiques. Le roi entre tout d'un coup dans l'appartement par un passage détourné. Après lui, venait Ruthven, armé de pied en cap, encore pâle et défait de sa longue maladie, le regard farouche et terrible, suivi de trois ou quatre de ses complices les plus affidés. Cette apparition subite et imprévue alarma tous ceux qui étaient présens. Rizio aperçut bientôt qu'il était la victime qu'on voulait immoler. Saisi d'effroi, il court se jeter derrière le fauteuil de la reine, et il s'y tient fortement attaché, espérant que le respect dû à la majesté royale pourrait le garantir de la mort qu'on lui préparait. Mais les conjurés avaient été trop loin pour être arrêtés par aucune considération de cette espèce. Une troupe de gens armés se précipitent dans la chambre. Ruthven tire son poignard, et d'un air menaçant, d'un ton de voix furieux, il lui ordonne de quitter une place dont il était indigne, et qu'il occupait depuis trop long-temps. Marie eut recours aux larmes, aux menaces, pour sauver son favori; tout fut inutile : le malheureux Rizio fut arraché d'auprès d'elle avec violence; et sans se donner le temps de le traîner dans l'appartement voisin, ses ennemis assouvirent leur rage, et il tomba mort, percé de cinquante-six coups[1].

Athol, Huntly, Bothwell, et d'autres confidens de la reine, qui entendirent la rumeur, furent alarmés et craignirent le même sort; mais il n'y avait point eu apparemment de projet formé contre eux, ou bien les conjurés n'osèrent point répandre le plus noble sang du royaume, par ces voies illégitimes qu'ils avaient hasardées contre un étranger. Quelques-uns de ces seigneurs furent renvoyés, d'autres prirent la fuite.

Cependant les conjurés se rendirent maîtres du palais, et gardèrent la reine à vue, et avec le plus grand soin. Le roi fit publier une proclamation qui défendait au parlement de s'assembler au jour qui avait été indiqué, et il prit des mesures pour empêcher les séditions dans la ville[1]. Murray, Rothes, et leurs adhérens, informés de la manière dont on s'était défait de Rizio, arrivèrent le lendemain au soir à Édimbourg. Murray fut très bien reçu du roi et de la reine. Le bon accueil du roi était fondé sur les conventions qu'ils avaient faites entre eux, et la reine espérait, par ses manières engageantes, de gagner Murray, et de l'empêcher de se liguer avec les meurtriers de Rizio. Elle connaissait leur pouvoir, et elles les craignait. L'insulte qu'on venait de faire à son autorité, et même à sa personne, était si éloignée du caractère de Murray, qu'elle désirait infiniment de se réconcilier avec lui, dans l'espérance qu'il la servirait dans les projets de vengeance qu'elle méditait. Cependant Murray se trouvait obligé, par reconnaissance, de travailler à sauver des gens qui avaient hasardé leur vie pour lui; la reine, qui d'ailleurs n'avait pas la liberté du choix, voulut bien admettre en sa présence Morton et Ruthven, et elle leur promit de leur accorder leur pardon dans les termes qu'ils jugeraient nécessaires pour leur plus grande sûreté.

Cependant le roi était lui-même étonné de la hardiesse et du succès de son entreprise, et il était incertain du parti qu'il devait prendre. La reine observait son irrésolution, et elle savait en tirer avantage. Elle employait tout son art pour faire rompre les engagemens qu'il avait pris avec ses nouveaux associés. Le roi, de son côté, tourmenté de remords, cherchait par toutes sortes de complaisances à réparer l'insulte qu'il avait faite à une femme illustre, et qui l'avait comblé de tant de bienfaits. Malgré les avis qu'il recevait de tous côtés, de se méfier des artifices de la reine, il consentit à renvoyer la garde que les conjurés avaient mise autour de sa personne. La même nuit il partit précipitamment avec la reine, accompagné seulement de trois personnes, et se retira à Dumbar. Le pro-

[1] *Append.*, n° XV p. 103 et suiv.

[1] Keith, *Append.*, 126.

jet de cette fuite avait été concerté avec Huntly et Bothwell, qui les joignirent aussitôt avec quelques autres nobles. Bothwell avait ses biens dans cette partie du royaume; les vassaux vinrent en foule se joindre à leur chef, et formèrent un corps si nombreux, qu'avec ces secours la reine fut bientôt en état de tenir tête aux conjurés.

Cette fuite précipitée du roi et de la reine jeta les meurtriers de Rizio dans la plus grande consternation. Ils avaient obtenu la promesse de leur pardon, mais il paraissait par la conduite de la reine qu'elle n'avait eu intention que de gagner du temps et de les amuser. Cependant ils hasardèrent d'en demander l'exécution; mais celui qu'ils avaient chargé de ce message fut arrêté prisonnier; la reine s'avança vers Édimbourg à la tête d'un corps de huit mille hommes, et prit aussitôt le ton du ressentiment et de la vengeance. Elle avait eu en même temps l'adresse de détacher Murray et ses amis de leur union avec les assassins de Rizio. Elle avait aperçu que la réunion de ces deux partis pouvait former une confédération qui deviendrait formidable à la couronne; elle marqua beaucoup de disposition à rendre ses bonnes grâces au premier, et elle se montra, pour l'autre, inexorable. Murray et ses adhérens n'étaient pas moins empressés d'accepter leur pardon aux conditions que la reine leur proposait. Les meurtriers de Rizio, sans aucune ressource et hors d'état de faire la moindre résistance, s'enfuirent promptement en Angleterre, et, se trouvant dans la même position où étaient auparavant Murray et ses partisans, ils allèrent occuper le même asile que ces derniers avaient abandonné depuis peu de jours.

Jamais un homme aussi distingué que le comte de Morton, par sa rare prudence et même par son adresse et sa dextérité, ne s'était trouvé dans des circonstances plus malheureuses. Après avoir perdu la bienveillance du roi, qui avait eu la bassesse de nier hautement qu'il eût eu connaissance de la conspiration, et qui l'avait même fait publier par des proclamations; lâchement abandonné par Murray et par tous ceux de son parti[1], Morton, fugitif, exilé du pays de sa naissance, était obligé de se démettre de la charge du royaume la plus importante, de quitter de grands biens, de perdre la fortune la plus brillante.

[1] Melvil, 130.

Marie, à son retour à Édimbourg, commença à procéder dans toute la rigueur des lois contre tous ceux qui avaient eu part au meurtre de Rizio. Cependant on doit remarquer, à la louange de la reine, qu'elle donna en cette occasion des marques de sa clémence. Il n'y eut pour ce crime que deux personnes condamnées au supplice, et qui n'étaient pas même d'un rang fort distingué[1].

On aperçoit dans cette conspiration une circonstance, qui à la vérité ne tient pas absolument à l'action, mais qui mérite d'être observée. Le but principal de la confédération entre le roi et les conjurés était un assassinat. Cependant ils prirent soin de la conservation de l'église réformée, et cet article fut un de ceux dont ils parurent le plus occupés. Ces mêmes hommes, qui se préparaient à violer un des principes les plus essentiels de la morale, affectaient néanmoins le plus grand respect pour la religion. Un historien rapporte ces inconséquences de l'esprit humain, sans prétendre ni les justifier ni même en rendre raison. Content de régler ses propres sentimens sur les lois éternelles et immuables de la justice et de la vertu, il remarque ces extravagances comme autant d'ombres au tableau du siècle qu'il décrit, et il les présente pour servir d'instruction aux siècles à venir.

Comme le meurtre de Rizio est dans le cours de cette histoire le second exemple d'un assassinat commis de dessein prémédité, et que dans la suite il s'en présentera encore quelques autres d'un pareil crime, nous croyons qu'il est à propos de rechercher avec soin les premières causes d'un usage si déshonorant pour l'humanité. Le ressentiment des injures est de toutes les passions celle qui agit le plus fortement sur l'âme : la raison en est simple, et elle se présente d'elle-même. Une conséquence naturelle de cette passion était de rendre l'offensé arbitre de la réparation; mais on aurait par-là sapé les fondemens de la société. L'offensé n'aurait point mis de bornes à sa vengeance, à la durée, à la sévérité des peines. Ce fut par cette raison que, dans les premiers temps de la formation des sociétés, on ôta le glaive des mains du particulier pour le remettre entre celles du magistrat. Mais quoique

[1] Keith, *Append.*, 130, 334

le but des lois fût de réprimer la passion de la vengeance, elles ne firent d'abord que la fortifier réellement. La première peine et la plus simple qui fut prononcée pour la punition des crimes, fut la peine du talion. L'agresseur était condamné à perdre membre pour membre, vie pour vie. Le paiement fait par forme de compensation à la personne offensée succéda à la rigueur de cette première institution. Dans ces premiers établissemens, la loi n'avait en cela pour objet que la satisfaction de la vengeance particulière; l'offensé était le seul qui avait le droit de poursuivre, d'exiger ou de remettre la punition. Mais pendant que les lois accordaient ainsi une pleine satisfaction à l'une des parties, les intérêts de l'autre partie ne furent point négligés. Lorsque le crime n'était pas mis en évidence par des preuves incontestables, ou bien si celui à qui le crime était imputé prétendait avoir été injustement accusé, il avait le droit de faire un défi à son adversaire et de l'appeler en duel; et, s'il avait la victoire, il recouvrait son honneur. Dans toutes les affaires importantes, civiles ou criminelles, on se servait aussi de la voie des armes pour défendre l'innocence ou les biens des parties. La justice se trouvait rarement dans le cas de faire usage de ses balances; l'épée seule décidait toutes les contestations. Tous ces moyens, et l'indulgence dont on usait tous les jours, ne servaient qu'à entretenir la passion de la vengeance, et la portèrent à un point incroyable. Les hommes s'accoutumèrent au sang non-seulement en temps de guerre, mais même dans le sein de la paix, et par cette raison combinée avec plusieurs autres ils contractèrent une férocité singulière de mœurs et de caractère. Cependant ce fut cette férocité qui mit dans l'obligation d'abolir l'épreuve par le combat, de supprimer les paiemens en compensation dans les causes criminelles, et de chercher quelques moyens plus doux pour terminer les contestations dans les affaires civiles. Les punitions des crimes devinrent plus sévères, et les règlemens au sujet de la propriété des biens plus fixes et plus déterminés. Mais les princes, à qui il appartenait d'infliger les peines et de soutenir les réglemens, avaient peu de pouvoir. Un grand en contravention méprisait leur autorité; les petits se mettaient sous la juridiction de ceux dont ils espéraient que la protection leur procurerait l'impunité. L'administration de la justice était très faible et prolongée par des délais. Une action intentée pour punir les crimes d'un chef, ou même ceux de ses vassaux, excitait souvent des rébellions et des guerres civiles. Les procédures étaient trop lentes pour ces nobles altiers et indépendans, qui avaient souvent entre eux des querelles inévitables; qui étaient prompts à apercevoir une injure, et toujours impatiens d'en tirer vengeance; qui regardaient comme une infamie de céder à un ennemi, et comme une lâcheté de lui pardonner; qui croyaient que le droit de punir ceux qui les avaient offensés était un privilége de l'ordre de la noblesse et une marque de son indépendance. Le sang d'un adversaire était, suivant leurs idées, la seule chose qui pût laver un affront; lorsqu'il ne coulait point, ils croyaient leur vengeance manquée et qu'il restait une tache à leur honneur. Ils prenaient aisément de leur propre main cette vengeance, que l'autorité trop faible du magistrat ne pouvait pas leur procurer. Sous un pareil gouvernement, les hommes s'arrogeaient, ainsi que sous la loi de nature, le droit de juger et de se venger. Ce fut ainsi que l'assassinat, le crime, de tous le plus destructif de la société, devint non-seulement permis, mais fut même regardé comme honorable.

L'histoire de l'Europe, pendant les quatorzième et quinzième siècles, fournit une infinité d'exemples de ce crime détestable. Il régnait principalement chez les Français et les Écossais; ces deux nations entretenaient alors une correspondance fort étroite, et l'on aperçoit dans le génie de ces peuples une ressemblance frappante. En l'année 1407, le frère unique du roi fut assassiné publiquement dans les rues de Paris. Au lieu de procéder à la punition de cette action qui fait horreur, on permit à un avocat fameux de plaider pour la défense du meurtrier, devant les pairs de France, et de soutenir publiquement la justice de l'assassinat. En l'année 1417, il fallut toute l'autorité du fameux Gerson pour faire condamner, dans le concile de Constance, cette proposition : « qu'il y avait de certains cas « où l'assassinat était une vertu, plus méritoire « sur un chevalier que sur un écuyer, plus méritoire sur un roi que sur un chevalier [1]. » Le

[1] Lenfant, *Histoire du concile de Constance.*

nombre des personnes de marque qui furent assassinées en France et en Écosse, dans les quinzième et seizième siècles, pour des querelles particulières, politiques ou de religion, est presque incroyable. Lorsque les causes qui avaient d'abord donné naissance à cette coutume barbare eurent cessé; lorsque la juridiction des magistrats et l'autorité des lois furent mieux établies et devinrent plus générales; lorsque les progrès des sciences et de la philosophie eurent policé les mœurs, et que les hommes commencèrent à s'humaniser, ce crime ne laissa pas encore de se soutenir à un certain degré. Ce ne fut que vers la fin du dix-septième siècle qu'il disparut en France. La vigueur que l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre donna à l'autorité royale, mit ce prince en état de le réprimer en Écosse.

Cependant il est à observer que les influences des coutumes nationales ont toujours agi fortement sur l'esprit et sur le cœur, et qu'elles ont dominé au point de pervertir et même d'éteindre entièrement les principes les plus sacrés de la morale. Les auteurs qui vivaient dans ces siècles pervers paraissent imbus des opinions de leurs contemporains au sujet de l'assassinat. Ces historiens avaient le temps de réfléchir et de juger; cependant on leur voit aussi peu d'horreur pour ce crime qu'aux personnes mêmes qui s'étaient portées à le commettre dans la chaleur et dans l'impétuosité de la passion. Buchanan fait le récit du meurtre du cardinal Beatoun et de celui de Rizio, sans donner la moindre marque de l'émotion que de pareils forfaits doivent causer à un homme, ni de l'indignation qu'un historien doit en concevoir [1]. Knox, plus féroce et moins civilisé, parle de l'assassinat de Beatoun et de celui du duc de Guise non-seulement sans aucun blâme, mais même avec une espèce de joie [2]. D'un autre côté l'évêque de Ross rapporte le meurtre du comte de Murray avec quelques éloges [3]. Blackwood triomphe d'une manière indécente en parlant de ce fait, et il ose l'appeler ouvertement un coup de la Providence [4]. Le lord Ruthven, qui avait joué le rôle principal dans la conspiration contre Rizio, en écrivit la relation peu de temps avant

[1] Buchan., 295, 345. — [2] Knox, 334.
[3] Anders., III, 84. — [4] Jebb., II, 263

sa mort, et dans tout ce récit très détaillé, on ne trouve pas un seul mot de regret, pas une seule marque de repentir d'un crime aussi déshonorant que barbare [1]. Morton, également coupable du même crime, était dans les mêmes sentimens à ce sujet, et jusqu'aux derniers momens de sa vie, ni lui ni les ministres qui l'assistèrent à la mort ne parurent considérer ce meurtre comme une action qui fût sujette au repentir. Morton parle au contraire du meurtre de David Rizio aussi froidement que si c'était une action indifférente, ou même recommandable [2]. Les vices des siècles passés nous étonnent et nous en sommes offensés; nous nous familiarisons avec ceux qui se passent sous nos yeux et ils paraissent nous causer moins d'horreur. Je n'ai pu me refuser cette digression; je reprends le fil de mon histoire.

Marie n'avait plus pour Darnly cet ancien attachement qui avait répandu tant de douceurs sur les premiers momens de leur union. Le charme était dissipé, l'amour ne couvrait plus de son voile favorable les vices et les extravagances du roi. Marie les apercevait tous et dans toute leur difformité [3]. Henri avait publié une proclamation dans laquelle il désavouait d'avoir eu aucune connaissance de la conspiration contre Rizio, mais la reine était toujours fortement persuadée qu'il avait participé non-seulement au complot, mais même à l'exécution de ce crime odieux [4]. La passion, la générosité, la candeur de la reine ne lui avaient point permis de concevoir des soupçons. Elle avait donné libéralement au roi une grande portion d'autorité, et ce prince s'en était servi pour insulter sa bienfaitrice, pour entreprendre sur ses prérogatives, pour mettre en danger sa propre personne. Aucune femme n'aurait pu supporter un tel outrage et n'en aurait perdu le souvenir. Un extérieur de politesse, mais froid et réservé, un fond de méfiance, des querelles fréquentes, prirent la place de ces premiers transports de confiance et d'affection. On s'aperçut bientôt que les grâces de la reine ne passaient plus par le même canal. Les courtisans cessèrent de rechercher la protection du roi, dont ils sentaient toute l'inutilité. Également décrédité parmi les

[1] Keith, *Append.*, 119. — [2] Grawf., *Mém. Append.*
[3] *Append.*, nº XVI, p. 109 et suiv. — [4] Keith, 350.

nobles, les uns craignaient ses fureurs, d'autres se plaignaient de sa perfidie, tous méprisaient la faiblesse de son esprit et ses inconstances. Le peuple même remarquait qu'en bien des choses sa conduite était peu convenable à la dignité d'un roi. Adonné à l'ivrognerie, vice qui n'était pas fort commun dans ce siècle, plongé dans les débauches les plus outrées, et que toute la licence de la jeunesse ne peut excuser, ses excès portèrent l'amertume et l'aigreur dans le cœur de la reine. L'âme agitée des passions les plus vives, elle versa souvent en public et dans le particulier des larmes de dépit [1]. Sa haine pour Darnly prenait de jour en jour de nouvelles forces, et elle ne pouvait plus la dissimuler. Darnly venait rarement à la cour, il y paraissait avec peu d'éclat, et il n'y avait aucun crédit. Ceux qui cherchaient à plaire à la reine, les partisans de Morton et de ses associés, et les adhérens de la maison d'Hamilton, évitaient également de se rencontrer avec lui; il restait ainsi presque seul et cet abandon n'excitait la compassion de personne.

Vers ce même temps un nouveau favori s'insinua dans les bonnes grâces de la reine, et prit bientôt beaucoup de crédit sur son esprit, et même un grand ascendant sur son cœur. Ce fut Jacques Hepburn, comte de Bothwell, chef d'une ancienne famille, l'un des plus puissans seigneurs du royaume par ses grands biens et par le nombre de ses vassaux, homme d'un génie entreprenant, et qui, encouragé par la rapidité de ses premiers succès, suivit un plan qui lui fut fatal et qui devint la source de tous les malheurs de Marie. Dans ce siècle fécond en révolutions, où les circonstances présentaient aux esprits remuans tant de projets vastes à former, tant d'occasions pour les exécuter, aucun homme ambitieux ne montra plus d'audace que Bothwell, et n'eut recours à des expédiens plus singuliers et plus téméraires pour s'emparer de l'autorité. Lorsque les personnes de distinction dans le royaume, papistes ou protestans, se furent presque tous réunis à la congrégation pour défendre la liberté de la nation contre les entreprises dangereuses de la France, Bothwell, quoique protestant déclaré, s'attacha à la reine régente et la servit avec beaucoup de zèle Le succès des armes de la congrégation l'obligea de se retirer en France; il entra alors au service de la reine, et il y resta jusqu'au retour de Marie en Écosse [1]. On le vit toujours depuis donner à la reine des marques de soumission et de déférence, et dans toutes les factions qui se formèrent, il ne prit jamais de mesures qui pussent être désagréables à sa majesté. Lorsque les procédés de Murray, à l'occasion du mariage de la reine, donnèrent de l'ombrage à cette princesse, elle rappela Bothwell de l'exil où elle ne l'avait envoyé qu'à regret, et elle regarda son habileté et son zèle comme les plus fermes appui de son autorité. Lorsque ceux qui avaient conspiré contre Rizio se saisirent de la personne de la reine, elle fut principalement redevable de sa liberté à Bothwell, qui la servit dans cette occasion avec autant de bonheur que de fidélité. Un bon office de cette importance laissa de fortes impressions dans l'esprit de la reine, et augmenta beaucoup la confiance qu'elle lui avait jusqu'alors accordée [2]. Elle fit éclater sa reconnaissance par des marques de bonté particulières. Elle l'éleva aux offices les plus avantageux pour les émolumens et pour le crédit, et elle ne traitait aucune matière intéressante sans le consulter [3]. Bothwell, par ses complaisances et ses assiduités, confirma et fortifia ces heureuses dispositions de la reine en sa faveur, et il se fraya insensiblement le chemin à ce projet extraordinaire qu'une ambition démesurée lui avait peut-être déjà fait concevoir, et qu'il exécuta à la fin, au travers d'un nombre infini de difficultés, et au prix de tant de crimes.

Cependant la reine était dans le neuvième mois de sa grossesse et elle n'attendait que le moment de sa délivrance. Comme son palais n'était défendu que par une garde peu nombreuse on jugea qu'il serait imprudent de laisser la reine exposée aux insultes qu'elle pourrait recevoir dans un royaume déchiré de factions et de la part d'un peuple toujours prêt à se mutiner. Le conseil privé crut, par cette raison, qu'il était à propos que la reine fixât sa résidence dans le château d'Édimbourg, la place la plus forte du royaume et la plus convenable pour la

[1] Keith, 329.

[1] Anders., I, 90. — [2] *Ibid.*, I, 92, 93.
[3] Melvil, 133. Knox, 396.

sûreté de sa personne [1]. Pour rendre cette retraite plus assurée, Marie travailla à éteindre les querelles domestiques qui subsistaient entre la plupart des nobles les plus distingués. Murray et Argyll étaient animés contre Huntly et Bothwell, et ces démêlés étaient fomentés par des injures réciproques et souvent répétées. La reine, par ses instances et par son autorité, vint à bout de les réconcilier, et elle leur fit promettre qu'ils enseveliraient leurs animosités dans un éternel oubli. Marie avait tellement à cœur de rétablir la bonne intelligence entre ces seigneurs, qu'elle ne rendit ses bonnes grâces à Murray qu'à cette condition [2].

Le 19 de juin, la reine mit au monde le prince Jacques, son fils unique; sa naissance fit le bonheur de tout le royaume de la Grande-Bretagne et ne fut malheureuse que pour celle qui lui avait donné le jour. L'avénement de ce prince au trône d'Angleterre fit cesser les divisions qui subsistaient entre les deux royaumes, les réunit en une seule monarchie puissante et établit le pouvoir de la Grande-Bretagne sur des fondemens très solides. Mais la reine, persécutée par sa malheureuse destinée, fut de bonne heure séparée de ce fils chéri, et ne put jamais se livrer aux transports de cette joie pure, de cette passion si légitime qui pénètre et qui remplit l'âme d'une mère tendre.

Melvil fut aussitôt dépêché à Londres pour y porter la nouvelle de cet événement. Élisabeth en fut frappée au dernier point et laissa même dans les premiers instans apercevoir tout le trouble de son âme; elle sentait tout l'avantage et toute la supériorité que la naissance de ce fils donnait sur elle à sa rivale. Cependant, avant que de donner audience à Melvil, elle avait déjà repris sur ses sens son empire accoutumé; elle le reçut honorablement, et même avec de grandes démonstrations de joie, et elle accepta de bonne grâce l'invitation que Marie lui faisait d'être la marraine de son fils [3].

Marie, qui aimait l'éclat et la magnificence, voulut que le baptême du jeune prince se fit en grande pompe, et à cet effet, elle envoya pareillement inviter le roi de France et le duc de Savoie, oncle de son premier mari, à tenir son fils sur les fonts de baptême.

La reine, après ses couches, ne parut point avoir changé de sentimens à l'égard du roi [1]. La mort de Rizio et une action aussi insolente et aussi inexcusable, soutenue par le roi, se représentaient toujours à sa mémoire. Elle tombait souvent dans la rêverie et dans l'abattement [2]. Henri venait quelquefois à la cour, il accompagnait même la reine dans les voyages de plaisir qu'elle faisait dans les différentes parties du royaume, mais les nobles lui portaient peu de respect; Marie le traitait avec beaucoup de froideur et ne lui donnait pas la moindre autorité [3]. La rupture entre le roi et la reine se manifestait de jour en jour [4]; on essaya plusieurs fois de les réconcilier; Castelnau, ambassadeur de France, y donna particulièrement ses soins; mais après des querelles qui avaient éclaté avec tant de violence, il était difficile de resserrer les liens de l'amour conjugal. Castelnau vint à bout d'engager le roi et la reine à passer deux nuits ensemble [5], et il comptait beaucoup sur cette apparence de réunion; mais il y a lieu de présumer qu'elle ne fut pas sincère, et nous pouvons dire avec certitude qu'elle ne fut pas de longue durée.

Cependant Bothwell était toujours le principal confident de la reine. Elle ne décidait aucune affaire, elle n'accordait aucune grâce sans sa participation; et si nous devons ajouter foi aux historiens contemporains, pendant que Bothwell prenait cette autorité dans les conseils de la reine, il acquérait un empire absolu sur son cœur. Savoir précisément dans quel temps ce lord ambitieux entreprit de jouer le rôle d'amant, et de substituer la galanterie à la soumission et au respect qu'un sujet doit à sa souveraine; ou bien dans quel moment Marie, au lieu de la reconnaissance qu'elle devait à Bothwell pour ses bons et fidèles services, donna entrée dans son âme à des sentimens d'une autre nature, c'est une chose qu'il n'est point aisé de déterminer. Ce progrès des passions ne peut être aperçu que par ceux qui ont un libre accès auprès des personnes intéressées, et qui réunis-

[1] Keith, 335.
[2] *Ibid.*, 336. *Append.*, 139.
[3] Melvil, 138.

[1] *Append.*, n° XVII, p. 111 et suiv.
[2] Melv., 148. — [3] Keith, 350. Melvil, 132.
[4] Keith, *Append.* 169. — [5] *Ibid.*

sent la tranquillité d'âme et la sagacité nécessaires pour observer de sang-froid les mouvemens du cœur. Knox et Buchanan n'avaient aucun de ces avantages. Ils n'étaient point d'une condition assez relevée pour approcher de la personne de la reine et de son favori; de plus, l'ardeur de leur zèle, la violence de leurs préjugés, décréditent leurs opinions, qui sont souvent téméraires, précipitées et peu exactes. On ne peut donc tirer de ces historiens aucun secours pour décider si cet amour était réciproque entre Bothwell et la reine; on ne peut en juger que par les effets que cette passion produisit, et par les événemens que l'histoire va nous présenter.

On est frappé de la témérité de Bothwell d'avoir osé aspirer à la main de la reine; cependant on aperçoit que ce projet fut formé et suivi dans des circonstances très favorables. Marie était jeune, elle avait de la douceur et de l'enjouement. Naturellement sensible, elle était portée à la tendresse et capable de s'attacher fortement. L'objet de ses premières affections en était devenu tout-à-fait indigne; il la payait d'ingratitude, il la négligeait, il la traitait avec insolence, avec brutalité. Elle était piquée et irritée au dernier point de ces procédés de Darnly. Dans cette situation, les attentions et les complaisances d'un homme qui avait soutenu son autorité, qui avait veillé à la sûreté de sa personne, qui était entré dans toutes ses vues, qui avait flatté toutes ses passions, qui épiait les momens de l'entretenir de son amour [1], et qui savait en profiter, ne pouvaient pas manquer de laisser de fortes impressions dans un cœur aussi tendre que celui de Marie.

L'esprit altier de Darnly nourri dans la flatterie, accoutumé à commander, ne pouvait supporter le mépris dans lequel il était tombé, et l'état d'inutilité où il se voyait réduit. Mais dans un pays où il était généralement haï et décrié, il ne pouvait point espérer de former un parti qui voulût seconder les entreprises qu'il formerait pour recouvrer son autorité. Il prit le parti de s'adresser au pape et aux rois de France et d'Espagne; il leur fit des protestations de son zèle pour la religion catholique, et de grandes plaintes du peu de soin que la reine avait de soutenir les intérêts de cette religion [2]. Aussitôt après, il forma un projet également extravagant et dangereux, d'aller s'embarquer sur un vaisseau qu'il avait retenu, et de s'enfuir dans les pays étrangers. Il est presque impossible de former aucune conjecture satisfaisante sur les motifs qui purent déterminer cet esprit bizarre et inconséquent à une démarche aussi extraordinaire. Il espérait peut-être de captiver la bienveillance des princes catholiques du continent par son zèle pour la religion, et qu'ils emploieraient leur entremise pour le remettre en possession de l'autorité qu'il avait perdue. Peut-être aussi n'avait-il en vue que de cacher sa disgrâce en se retirant chez des étrangers qui n'avaient point été témoins de sa prospérité.

Le roi communiqua son dessein à son père, le comte de Lennox, et à de Croc, ambassadeur de France. L'un et l'autre essayèrent, mais inutilement, de le dissuader. Lennox, qui paraissait avoir perdu, ainsi que son fils, la bienveillance de la reine, et qui alors venait rarement à la cour, écrivit promptement à la reine pour lui faire part du dessein de Darnly. Henri, qui avait refusé d'accompagner la reine de Stirling à Édimbourg, était dans ce même temps absent de la cour. Cependant il se mit en chemin, et il y arriva le même jour que la lettre qui annonçait sa fuite préméditée; il y parut plus fantasque et plus chagrin qu'à son ordinaire; il ne voulut point entrer dans le palais jusqu'à ce qu'on eût renvoyé certains lords qui étaient auprès de la reine. Marie fut obligée d'aller au-devant de lui hors des portes de la ville. Il se laissa à la fin conduire à son appartement. La reine essaya de tirer de lui les raisons de cette étrange résolution qu'il avait prise, et de l'en détourner. Il ne voulut point écouter ses sollicitations, il resta inflexible à ses prières, et il garda toujours un morne silence. Le lendemain, le conseil privé fit, par les ordres de la reine, les mêmes instances auprès du roi. Il persista dans sa mauvaise humeur et dans son opiniâtreté; il ne daigna entrer dans aucune explication sur les motifs de sa conduite, ni marquer la moindre disposition à changer de résolution. Lorsqu'il sortit de son appartement, il se retourna vers la reine, et lui dit que, de long-temps, elle ne le verrait. Quelques jours après il écrivit à la reine, et il lui exposait deux raisons principales de son mécontentement: qu'elle-même depuis

[1] Anders., I, 93, 94. — [2] Knox, 399.

long-temps ne lui donnait plus aucune part dans sa confiance ; qu'elle ne lui laissait plus aucune autorité , et que les nobles, à son exemple , l'abandonnaient si ouvertement, qu'il ne paraissait plus en aucun endroit avec la dignité et l'éclat convenables à un roi.

Rien ne pouvait être plus affligeant pour Marie que cette fuite projetée du roi. Elle répandait par toute l'Europe le bruit de leurs querelles domestiques et de leur déshonneur. Un monarque qui paraissait forcé à s'exiler lui-même par l'abandon et les mauvais traitemens de sa femme devait naturellement exciter la compassion, jeter des soupçons sur les causes de ces démêlés, et entretenir dans les esprits des sentimens peu avantageux à la reine. Pour remédier à ces inconvéniens, prévenir ses alliés en sa faveur, et pour mettre sa réputation à couvert de toutes les imputations dont Darnly cherchait à la noircir, le conseil-privé fit passer au roi et à la reine-mère de France un détail circonstancié de tout cet événement. Le narré était fait avec art, et mettait la conduite de Marie dans le jour le plus favorable [1].

Vers ce même temps, la licence des habitans des frontières demandait à être réprimée. Marie ayant résolu de tenir sa cour de justice à Jedbourg, on donna ordre, suivant l'usage, aux habitans de quelques comtés adjacens de prendre les armes et d'accompagner leur souveraine [2]. Bothwell était alors lieutenant ou gardien de toutes les marches, l'un des offices les plus importans du royaume, ordinairement partagé en trois gouvernemens, mais que la reine avait réunis pour former à son favori une place distinguée. Bothwell, pour répondre à cette marque de confiance, et pour faire parade de sa valeur et de son activité, entreprit d'aller attaquer une troupe de bandits qui se tenaient cachés aux environs des marches de Liddesdale, et qui de là infestaient tous les pays d'alentour. Dans une rencontre où il s'abandonna sur un de ces brigands, qui se battait en désespéré, il reçut tant de blessures qu'il resta sur la place, et que ses gens furent obligés de le transporter au château de l'Ermitage. Marie y courut sur-le-champ avec une impatience et une précipitation qui marquaient le trouble et les inquiétudes de l'amour, et qui étaient peu convenables à la dignité d'une reine [1]. Lorsqu'elle vit que les blessures de Bothwell n'avaient aucun symptôme dangereux, elle retourna le même jour à Jedbourg. Accablée de la fatigue de cette journée, encore émue de l'extrême douleur qu'elle avait ressentie de l'accident de Bothwell, elle se réveilla le lendemain avec une fièvre ardente [2]. La maladie fit de tels progrès, qu'on désespérait de sa vie. Mais sa jeunesse et la bonté de son tempérament surmontèrent à la fin la force du mal. Pendant tout le cours de la maladie de la reine, le roi, qui résidait à Stirling, n'approcha pas de Jedbourg [3] ; et lorsque, dans la convalescence, il jugea à propos d'y paraître, il y fut reçu si froidement qu'il ne fut pas encouragé à y faire un long séjour [4]. Marie reprit ses forces en peu de temps, se mit en chemin le long des frontières orientales et se rendit à Dunbar.

Marie, pendant son séjour à Dunbar, s'occupa des affaires relatives à l'Angleterre. Élisabeth, malgré ses promesses et les proclamations qu'elle avait faites, non-seulement permettait à Morton et à ses associés de rester en Angleterre, mais même elle les y engageait [5]. Marie, de son côté, accordait sa protection à plusieurs Anglais réfugiés dans ses états. Les deux reines observaient réciproquement leurs démarches avec la plus grande attention, et chacune d'elles favorisait secrètement les intrigues qui se tramaient pour troubler l'administration de sa rivale.

Robert Melvil, ambassadeur de Marie, et ses autres émissaires, agissaient en conséquence

[1] Keith, 345, 347. — [2] *Ibid.*, 353. Good., vol. 1, 302.

[1] L'Ermitage est à dix-huit milles de Jedbourg, et les chemins sont impraticables. La saison était fort avancée; il paraît que Bothwell ne fut point blessé dans un soulèvement général des habitans des frontières, mais dans un combat particulier, occasioné par le désespoir d'un seul homme. On ne voit point que la reine eût une grande suite lorsqu'elle fit cette course à l'Ermitage. Aucune opération militaire ne l'y appelait, comme on a voulu le supposer. (Good., vol. I, p. 304.) Il aurait d'ailleurs été fort imprudent de risquer la personne de la reine dans une expédition contre des brigands. Lorsque la reine vit que Bothwell n'était point en danger, elle retourna sur-le-champ à Jedbourg. On n'entendit plus après parler de soulèvement, et on n'a aucune preuve que les mutins se fussent retirés en Angleterre. Le motif que nous donnons à la conduite de la reine est donc le seul qui puisse être proposé raisonnablement.

[2] Keith, 357, 352. — [3] *Append.*, 133.

[4] Knox, 400. — [5] *Ibid.*, Cald., vol. II, 15.

avec beaucoup d'activité et de succès; et c'est principalement à leurs menées qu'on doit attribuer cet esprit qui prévalut dans le parlement, cette tempête, plus dangereuse pour la tranquillité d'Élisabeth qu'aucun autre événement de son règne, et qui pour être calmée demanda toute l'adresse et toute l'habileté de cette princesse.

Il y avait huit ans qu'Élisabeth était sur le trône, sans marquer la moindre intention de se marier. Une maladie violente qu'elle venait d'avoir, et qui avait mis sa vie en danger, alarmait la nation, qui prévoyait les malheurs qu'une succession douteuse et disputée pouvait occasioner. On avait proposé dans le parlement de présenter une adresse à la reine, pour la supplier de prévenir le danger dont on était menacé, soit en déclarant sa volonté de se marier, ou bien en donnant son consentement à un acte qui établirait l'ordre de succession à la couronne; et cette proposition avait été agitée dans les deux chambres avec beaucoup de vivacité [1]. On prétendait que l'amour de la reine pour ses sujets, ses devoirs envers ses peuples, ses attentions pour la postérité non-seulement devaient l'engager à prendre un de ces deux partis, mais même qu'ils lui en imposaient l'obligation. L'aversion insurmontable qu'Élisabeth avait toujours montrée pour le mariage lui faisait rejeter le premier; et si elle acceptait le second, il n'y avait point de droit à la couronne qu'on pût, sous aucune apparence de justice, mettre en opposition à celui de la reine d'Écosse. Élisabeth avait assez de pénétration pour apercevoir toutes les conséquences de cette proposition, et elle les observait avec beaucoup d'inquiétude. Marie, par ses refus tant de fois réitérés de ratifier le traité d'Édimbourg, avait clairement fait apercevoir l'intention où elle était de saisir la première occasion qui se présenterait de faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre, et par des négociations secrètes elle s'était fait un grand nombre de partisans qui favorisaient ses prétentions [2]. Tous les catholiques romains désiraient avec ardeur que son droit de succession fût établi. La douceur de son caractère et son humanité avaient beaucoup diminué les appréhensions que les protestans avaient par rapport à la religion qu'elle professait. La faction des courtisans, jaloux du pouvoir de Cecil, et qui travaillaient à lui faire ôter l'administration des affaires, appuyait les prétentions de la reine d'Écosse pour contrecarrer ce ministre. Tous les gens sages des deux nations désiraient l'union des deux royaumes; la naissance du jeune prince était une assurance de la continuation du bonheur de cette réunion, et donnait même des espérances de le voir perpétuer.

Dans ces circonstances, et pendant que les esprits étaient dans cette fermentation, une déclaration du parlement qui aurait assuré le droit de Marie aurait fait à Élisabeth un tort considérable. L'état incertain de la succession ajoutait beaucoup à son pouvoir. Son ressentiment seul pouvait aller jusqu'à donner l'exclusion à tous ceux qui prétendaient à la couronne, et cette considération avait jusqu'alors retenu et réprimé l'ambition de la reine d'Écosse. Mais ce frein étant rompu par une reconnaissance légale du titre de Marie, elle aurait été en pleine liberté de suivre ses desseins dangereux et d'agir sans crainte et sans réserve. Ses partisans formaient déjà des projets de soulèvemens en différens endroits du royaume [1]. Un acte du parlement qui aurait constaté les droits de la princesse dont ils favorisaient les prétentions, aurait été le signal pour prendre les armes, aurait pu ébranler Élisabeth sur son trône, et même la mettre dans le plus grand danger, malgré les justes raisons que cette princesse avait de prétendre à l'affection de ses sujets.

Pendant qu'on était à délibérer sur cette affaire dans les deux chambres du parlement, Marie en reçut avis par Melvil, son ambassadeur. Comme elle ne manquait pas de partisans qui soutenaient son droit, même parmi ceux qui approchaient de plus près de la personne d'Élisabeth, elle s'attacha à cultiver la disposition où l'on paraissait être de prononcer en sa faveur sur le droit de succession, et elle écrivit à cet effet aux conseillers du conseil privé d'Angleterre. Elle y témoignait sa reconnaissance des marques d'amitié qu'elle recevait d'Élisabeth, et dont elle disait qu'elle était principalement redevable aux bons offices qu'ils lui rendaient auprès de leur souveraine. Elle déclarait qu'elle était dans

[1] D'Ewes, *Journ. of Parl*, 101. — [2] Melvil, 136.

[1] Melvil, 147.

la résolution de vivre dans une amitié perpétuelle avec l'Angleterre, sans solliciter ni poursuivre ses prétentions à la couronne, avec un empressement qui pût être désagréable à Élisabeth. Mais elle ajoutait que, comme son droit à la succession n'était pas douteux, elle espérait qu'il serait examiné avec équité, et jugé sans partialité. Les nobles qui étaient à sa cour écrivirent dans les mêmes termes au conseil privé d'Angleterre [1]. Marie avait fait écrire ces lettres avec tant d'art, qu'elles ne paraissaient contenir que l'expression de sa reconnaissance et de celle de ses sujets envers Élisabeth. Mais comme la reine d'Écosse ne pouvait pas ignorer les craintes et les jalousies qu'Élisabeth avait conçues des procédés du parlement, elle devait bien sentir qu'une démarche aussi extraordinaire que celle d'entretenir une correspondance publique avec le conseil privé d'un autre prince, ne pouvait être interprétée que comme un dessein formé d'encourager les opinions qui commençaient à prévaloir parmi les Anglais. Il paraît aussi que les menées de la reine d'Écosse firent cette impression sur l'esprit d'Élisabeth; mais comme la disposition qu'elle apercevait dans ses peuples en faveur de Marie la mettait dans l'obligation de garder de grands ménagemens avec cette princesse et de paraître faire beaucoup d'attention à ses droits, elle s'expliqua à ce sujet dans les termes les plus doux et les plus honnêtes.

Cependant les sentimens qui s'étaient manifestés dans les deux chambres du parlement étaient bien capables d'affliger à l'excès une princesse du caractère d'Élisabeth. Elle fit jouer tous les ressorts de sa politique pour les détruire, ou du moins pour les éluder. Après avoir laissé évaporer la chaleur de leur zèle, elle manda un certain nombre de membres de chaque chambre; elle leur parla d'abord dans les termes les plus flatteurs et les plus propres à les calmer; elle employa ensuite successivement les promesses et les menaces; elle fit la remise des subsides qui lui étaient dus, elle refusa ceux qui lui étaient offerts; enfin elle vint à bout de faire renvoyer à une autre session cette proposition qui était pour elle un objet de terreur. La fortune acheva ce que la politique d'Élisabeth

[1] Keith, 354. *Append.*, 136.

avait commencé avec tant de succès. La conduite singulière de Marie et la suite de ses malheurs empêchèrent qu'on ne remît sur le tapis, dans aucun autre parlement, cette affaire importante de la succession au trône d'Angleterre [1].

Cependant Élisabeth voulut toujours se conserver, sur ce point, la réputation d'impartialité, et éviter en même temps de porter Marie à quelques mesures de désespoir. Elle envoya à la Tour un nommé Thornton, qui avait publié quelques écrits tendant à détruire les droits de la branche d'Écosse [2], et elle marqua son mécontentement à un membre de la chambre des communes, qui, dans une conversation, avait tenu quelques propos qui paraissaient regarder indirectement la reine d'Écosse [3].

Marie, occupée de ces affaires importantes, ne perdait point de vue l'avancement de la religion qu'elle professait. On voit dans tout le cours de son règne, que le rétablissement de la religion romaine fut toujours sa passion favorite. Elle cachait avec soin ce projet, elle le conduisait avec précaution, mais elle le suivait avec zèle et persévérance. Elle hasarda alors de ne plus agir avec sa prudence et sa circonspection ordinaires. Encouragée par les secours qu'elle attendait des princes papistes engagés dans la ligue de Bayonne, elle fit une démarche qui, par rapport au génie de la nation, était une entreprise téméraire. Elle commença par établir une correspondance secrète avec la cour de Rome, et elle se détermina ensuite à recevoir publiquement dans ses états un nonce du pape. Le cardinal Laurea, évêque de Mondovi, fut nommé à cette nonciature par le pape Pie V, qui envoyait en même temps à la reine un présent de vingt mille couronnes [4]. La cour de Rome n'est point dans l'usage de dissiper ses trésors sur des espérances vagues et éloignées. La commission du nonce se réduisait cependant à entreprendre la réconciliation du royaume avec le siége de Rome. Marie se chargea elle-même du succès de l'entreprise, et dans la réponse qu'elle fit à la lettre qu'elle avait reçue du pape, après lui avoir exprimé sa reconnaissance de ses soins paternels et de sa libéralité, elle promettait d'employer toutes ses forces pour le rétablisse-

[1] D'Ewes., *Journ.*, 104, 130. Camd, 399. Melv., 119. Haynes, 446. — [2] Camden, 401. — [3] Haynes, 449.
[4] *Vita Card. Laur.*, *Append.*, Burn., vol. III, 325.

ment et la propagation de la foi catholique, de recevoir le nonce avec toutes sortes de marques de respect, et d'appuyer de toute son autorité les entreprises qu'il formerait pour la gloire de Dieu et pour le rétablissement de la paix dans le royaume; de faire célébrer le baptême du prince avec les cérémonies prescrites dans le rituel romain, exemple qui pourrait ramener ses sujets au respect dû aux sacremens de l'église, qu'ils avaient regardés pendant si long-temps avec tant de mépris; de donner tous ses soins pour inspirer de bonne heure à son fils les principes d'un amour et d'un attachement sincère pour la foi catholique [1]. Cependant le nonce s'était mis en chemin et était déjà arrivé à Paris; il avait même envoyé devant lui quelques gens de sa suite avec une partie de l'argent dont le pape faisait présent à la reine; mais Marie ne jugea point les conjonctures favorables pour la réception du nonce. Élisabeth se préparait à envoyer en Écosse une magnifique ambassade, vers le même temps où le prince devait être baptisé, et comme il aurait été imprudent d'offenser la reine d'Angleterre, Marie fit sagement de retenir à Paris le cardinal Laurea, sous différens prétextes [2]. Le royaume fut ensuite agité de convulsions si violentes, qu'il fut impossible au nonce de continuer sa route et de risquer de paraître en Écosse.

Dans le temps même que Marie négociait ainsi en secret le renversement de l'église réformée, elle ne se faisait point de scrupule d'employer publiquement son autorité pour procurer aux ministres protestans une subsistance plus forte et plus assurée [3]. Pendant le cours de cette année elle fit publier plusieurs édits et arrêts de son conseil par rapport à cet objet, et elle approuva sans hésiter tous les plans qui lui furent proposés pour fixer le paiement de leurs honoraires. Cette époque du règne de Marie ne fait pas l'éloge de sa probité. Quoique sa conduite paraisse justifiée par l'exemple de quelques princes qui ont regardé la fausseté et la supercherie comme des qualités nécessaires dans l'art de gouverner; quoiqu'elle soit même autorisée par la morale pernicieuse de quelques casuistes romains qui ont ôté le manquement de foi, envers les hérétiques, de la liste des crimes pour le mettre sur celle des devoirs, cependant la dissimulation portée à ce point doit être regardée comme une de ces taches qui ne doivent point ternir une âme véritablement grande et généreuse.

Les ambassadeurs de France et de Piémont n'étaient point encore arrivés, et le baptême du prince se différait de jour en jour. Cependant Marie avait fixé sa résidence à Craigmillar [1]. La situation actuelle de son âme lui avait peut-être fait choisir cette retraite par préférence à son palais d'Holyroodhouse. Son aversion pour son mari augmentait tous les jours, et était portée à un tel point qu'il n'était plus possible d'y apporter de remède. Une sombre mélancolie avait pris la place de cette gaîté d'esprit qui lui était naturelle; l'imprudence et la légèreté de son choix la couvraient de confusion; l'ingratitude et l'indocilité du roi la jetaient dans le désespoir. Un assemblage confus de passions de toute espèce dévorait son âme, agitait tous ses sens avec violence, portait dans son cœur le trouble et la désolation, et lui arrachait souvent ce dernier vœu des hommes infortunés, le désir insensé de voir terminer ses jours [2].

Murray et Maitland observaient avec soin le combat et les progrès de toutes ces passions dans le cœur de la reine, et ils espéraient d'en retirer de grands avantages pour eux-mêmes. et pour Morton et les autres meurtriers de Rizio, leurs anciens amis. Ces derniers étaient toujours en exil, et la haine que la reine avait conçue contre eux se soutenait avec la même force. Murray et Maitland espéraient que le désir que la reine aurait d'être séparée de Darnly surmonterait à la fin cette aversion si profondément enracinée, et que l'espérance de cet événement l'amènerait à se réconcilier avec tous ceux qui avaient trempé dans la conspiration. La conduite extraordinaire du roi fournissait assez de moyens pour asseoir la sentence de divorce et ils avaient assez de crédit pour l'obtenir et pour la faire confirmer dans le parlement. Ils se proposaient de demander à la reine, pour prix de ce service important, le pardon de Morton et de ses complices. Ce projet fut d'abord communiqué à d'Argyll qui devait, ainsi que Murray,

[1] Conæi vitæ Mariæ, *Append.* Jeb., vol. II, 51.
[2] Keith *Append.*, 135. — [3] Keith, 561, 562.

[1] Keith, 355. — [2] Keith, *Præf.* VII.

son rappel en Écosse à la conspiration contre Rizio. Huntly et Bothwell, qui avaient alors la principale influence dans les conseils de Marie, furent ensuite admis dans le complot. Ils se réunirent pour faire part à la reine de ce dessein, et ils appuyèrent cette proposition de toute l'éloquence de Maitland [1]. Marie désirait ardemment de n'être plus assujettie aux caprices de Darnly; l'attrait qu'on lui présentait était séduisant, mais elle avait en même temps des raisons très fortes pour ne point accepter la voie qu'on lui proposait pour lui procurer sa délivrance. La naissance de son fils fortifiait son droit à la succession au trône d'Angleterre, donnait plus de hardiesse à ses partisans, et les encourageait à agir avec plus de vigueur. Le divorce avec son mari pouvait donner lieu à des soupçons désavantageux sur la naissance de cet enfant. Il pouvait fournir matière à de nouvelles disputes sur son droit de succession, et mettre Élisabeth et ses ministres en état de révoquer en doute la légitimité du prince, ou bien au moins de livrer cette question aux lenteurs et aux subtilités d'un examen juridique. La crainte de ces inconvéniens agit si fortement sur l'esprit de la reine, qu'elle se détermina à s'abandonner à sa cruelle destinée, plutôt que d'avoir recours à un expédient dont les suites pouvaient être si dangereuses.

Cependant le comte de Bedford, ambassadeur d'Angleterre, et le comte de Brienne, ambassadeur de France, étant arrivés, Marie se mit en chemin pour aller à Stirling célébrer le baptême de son fils. Bedford avait une suite nombreuse, un train superbe, et il apportait de la part d'Élisabeth des présens dignes de la magnificence de cette reine, et convenables au respect avec lequel elle affectait alors de traiter la reine d'Écosse. Marie avait fait faire les plus grands préparatifs pour la cérémonie du baptême, et avait étalé, dans cette occasion, une magnificence bien supérieure à tout ce qu'on avait vu jusqu'alors dans ce genre en Écosse. Le baptême se fit suivant les rits de l'église romaine. Bedford et les nobles d'Écosse qui faisaient profession de la religion protestante n'entrèrent point dans la chapelle. L'esprit d'inflexibilité qui dominait dans ce siècle ne leur permit point de se rendre à aucune sollicitation; et ils ne voulurent jamais avoir la complaisance d'assister à une cérémonie qu'ils regardaient comme un acte d'idolâtrie.

La conduite d'Henri dans cette circonstance donna de nouvelles preuves de l'excès de ses caprices et de son extravagance. Il avait établi sa résidence à Stirling, mais il se tint toujours enfermé dans son appartement; et comme la reine prenait de la méfiance contre tous les nobles qui risquaient de le fréquenter, il y resta dans une entière solitude. Tout le monde fut surpris de la conduite singulière du roi, qui rendait le public témoin du mépris dans lequel il était tombé, et qui exposait aux yeux de tant d'étrangers les malheurs domestiques de la reine; on crut même qu'il n'avait fait cette démarche que pour la mortifier et l'offenser. Marie sentit vivement cette insulte. Elle fit effort sur elle-même pour paraître avec la gaîté qui convenait dans cette occasion, et qui lui était nécessaire pour bien recevoir les étrangers; mais elle était souvent obligée de se retirer pour se livrer à sa douleur, et pour donner un libre cours à ses larmes [1]. Cependant le roi persistait dans son dessein de passer dans les pays étrangers, et il menaçait tous les jours de le mettre à exécution [2].

[1] Anders., vol. IV, part. II, 188.

[1] Keith, *Præf.*, *VII.*

[2] Camden assure, 401, que Bedford avait ordre d'Élisabeth de ne point donner à Darnly le titre de roi. La reine et son mari furent également offensés d'une indignité de cette espèce, et l'on assure que ce fut par cette raison que le roi ne voulut point assister au baptême de son fils. (Keith, 360. Good., 319.) Mais, 1° cet ordre de la reine d'Angleterre ne se trouve point dans les instructions du comte de Bedford, qu'on a encore en original. (Keith, 356.) 2° L'avis que Melvil donne à la reine au sujet de l'envoi de Bedford ne s'accorde en aucune manière avec ce qui est avancé par Camden. (Melvil, 153.) Le rapport de Melvil est confirmé par les instructions qu'Élisabeth donna au chevalier Henri Norris, dans lesquelles elle assure qu'elle avait ordonné à Bedford d'employer tous ses bons offices pour réconcilier Marie avec son mari, ce que Bedford entreprit inutilement. (*Digges's compl. Ambass.*, p. 13.) Un papier publié dans l'*App.*, n. XVIII, p. 115, 116, prouve la même chose. 3° De Croc, ambassadeur de France, parle de l'absence du roi, mais sans en donner la raison qu'on a voulu alléguer d'après le passage de Camden. Cependant, si cette raison avait eu quelque réalité, il n'aurait pas manqué d'en faire mention. J'ai suivi pour ce fait le détail qu'en donne cet ambassadeur. (Keith, *Præf.*, *VII.*) 4° Il mande à sa cour, que sur ce qu'il a appris des démêlés entre le roi et la reine, il n'a plus voulu avoir de correspondance avec le roi; et il paraît qu'en plusieurs occasions il avait

La commission de Bedford ne se bornait point à assister au baptême du prince. Il était chargé par ses instructions de faire une ouverture qui aurait absolument éteint les jalousies qui subsistaient depuis si long-temps entre les deux reines. Le traité d'Édimbourg, dont il a été parlé tant de fois, était la principale cause de ces démêlés. Élisabeth, alarmée de l'esprit qui avait paru dominer dans le dernier parlement, du grand crédit de ceux qui favorisaient le titre de la reine d'Écosse, du nombre et de l'activité des agents de cette princesse dans les différentes parties du royaume, se détermina à renoncer à tous les avantages qu'elle pouvait retirer des termes ambigus et captieux de ce traité. On ne demandait plus à Marie que de renoncer à tout droit à la couronne d'Angleterre pendant la vie d'Élisabeth, et tant que sa postérité subsisterait; et Élisabeth, de son côté, s'engageait à ne faire aucune démarche qui pût préjudicier aux prétentions de Marie à la succession d'Angleterre[1].

Marie ne pouvait pas avec bienséance rejeter une proposition aussi raisonnable; cependant elle insista toujours pour que le droit qu'elle réclamait fût, par les ordres d'Élisabeth, légalement examiné et publiquement reconnu. Elle demandait aussi que le testament d'Henri VIII, par lequel il excluait les descendans de la reine d'Écosse, sa sœur aînée, du rang qui leur appartenait dans l'ordre de succession, fût produit et soumis à l'examen de la noblesse anglaise. Les ministres de Marie avaient adopté avec trop de crédulité une opinion qui s'était répandue sur ce testament qu'on regardait comme supposé, et ils avaient en plusieurs occasions pressé Élisabeth de le produire. Marie aurait perdu considérablement si elle avait obtenu ce qu'elle demandait. Le testament existe encore en original, et il n'est pas possible de former le moindre doute sur son authenticité. Mais l'intention d'Élisabeth n'était pas d'affaiblir ni de détruire le titre de la maison de Stuart. Elle ne voulait que laisser le droit de succession dans l'incertitude et l'indécision, et elle rendit alors un service réel à Marie en éludant la demande indiscrète que cette princesse lui faisait[1].

Quelques jours après le baptême du prince, Morton et les autres seigneurs qui avaient eu part à la conjuration contre Rizio obtinrent leur pardon, et la permission de revenir en Écosse. Marie, jusqu'alors inexorable à toutes les instances qu'on lui avait faites en leur faveur, se rendit à la fin aux sollicitations de Bothwell[2]. Cet homme, qui ne mettait point de bornes à son ambition, ne pouvait espérer de réussir dans le projet audacieux qu'il avait formé, qu'en se procurant de tous côtés des secours assurés. Après avoir fait obtenir à Morton et à ses associés une grâce dont ils devaient, par tant de raisons, avoir perdu l'espérance, Bothwell croyait pouvoir trouver en eux des partisans fidèles et déterminés.

Le roi était resté à Stirling, toujours dans la même solitude, et toujours également méprisé. L'ennui de cette position, et l'alarme qu'il prit d'un bruit qui se répandait qu'on voulait se saisir de sa personne et le reléguer dans une prison [3], le déterminèrent à quitter précipitamment cette ville et à se retirer chez son père, à Glasgow.

Le clergé s'assembla deux fois pendant le cours de cette année. On y fit, et avec de justes raisons, de nouvelles représentations sur le peu d'égards qu'on avait pour le clergé protestant, et sur la pauvreté dans laquelle on le laissait languir. On avait assigné une somme très modique pour sa subsistance, et il n'avait encore rien reçu de ce qui lui était dû pour l'année précédente [4]. Il n'y avait qu'un zèle persévérant et prêt à tout souffrir pour une bonne cause, qui pût engager des hommes à rester attachés à une église aussi pauvre et aussi négligée. Les dépenses extraordinaires occasionées par le baptême du prince, avaient épuisé le trésor de la reine, et les sommes destinées à l'entretien du clergé avaient été diverties à d'autres usages. La reine était obligée de prévenir les justes remontrances de l'assemblée, en cherchant quel-

été son plus intime confident. (*ibid.*) 5° Comme le roi ne fut point présent au baptême, il paraît qu'il n'eut aucune part à toute la conduite de cette affaire. On trouve dans Keith, 562, deux actes du conseil privé, l'un du 20, l'autre du 21 décembre: tous les deux sont au nom de la reine seule. Il ne paraît point que le roi y fût présent. Cela ne peut point être attribué aux instructions données par Élisabeth à Bedford, son ambassadeur.

[1] Keith, 356.

[1] Keith, 361, 358, note *c*. Murdin, 368. — [2] Good., vol. 1, 140. Melv., 154. — [3] Keith, *Præf.*, *VIII*. — [4] *Ibid.*, 562.

que nouveau moyen de secourir l'église. Dans une occasion où il s'agissait de calmer le clergé et de l'empêcher de publier ses griefs, on devait s'attendre à quelques marques distinguées de libéralité, même à une sorte de prodigalité. Cependant la reine et les nobles qui s'étaient emparés des richesses de l'église, et qui ne voulaient point s'en dessaisir, assignèrent une somme qui pouvait tout au plus se monter à la valeur de neuf mille livres sterling [1], et ces hommes qui avaient vu, peu de temps auparavant, un seul monastère posséder des revenus bien plus considérables, jugèrent que cette somme était suffisante pour l'entretien d'une église nationale.

Les ecclésiastiques de ce siècle souffraient avec une patience merveilleuse les peines qui leur étaient personnelles; mais lorsqu'ils apercevaient le moindre danger pour la religion réformée, ils prenaient aussitôt l'alarme et publiaient hautement leurs craintes. Quelque temps avant l'ouverture de l'assemblée, il se présenta une occasion de cette espèce. La juridiction usurpée et tyrannique des cours ecclésiastiques avait été abolie dans le parlement de l'année 1560, et on avait nommé des commissaires pour instruire et juger les causes qui étaient auparavant portées devant ces tribunaux [2]. Marie, qui avait eu peu d'égards pour les actes de ce parlement, parut donner quelque attention à celui-ci. Elle confirma l'autorité des commissaires nommés, et elle leur donna des instructions pour l'ordre de la procédure [3], qui est toujours d'un grand poids dans la juridiction ecclésiastique. Ces juges avaient toujours depuis continué l'exercice de leur fonction sans aucune opposition, lorsque tout d'un coup la reine publia un édit qui rétablissait l'archevêque de Saint-André dans son ancienne juridiction, et qui ôtait aux commissaires toute leur autorité [4].

Un motif inexcusable avait porté la reine à hasarder cette démarche téméraire. Elle cherchait depuis quelque temps les moyens de faire revivre la religion papiste, et le rétablissement de l'ancienne juridiction des ecclésiastiques romains était un pas qui paraissait très important pour l'accomplissement de ce dessein. Mais cette

[1] Keith, 562. — [2] *Ibid.*, 152. — [3] *Ibid.*, 251. — [4] Knox, 403

action de la reine doit particulièrement être attribuée au crédit de Bothwell, qui agissait par des motifs bien plus criminels [1]. Son ambition démesurée lui avait déjà fait enfanter ce projet audacieux, qu'il mit bientôt après à exécution. L'usage qu'il fit dans la suite de cette autorité rendue aux ecclésiastiques papistes, fait apercevoir les raisons qu'il eut alors de contribuer de tout son pouvoir à leur procurer cet avantage. Cependant le clergé protestant n'était pas spectateur tranquille d'une démarche qui tendait à la ruine totale et inévitable de la religion réformée. Mais comme il désespérait d'obtenir de la reine les remèdes convenables au mal dont il était menacé, il adressa ses représentations à tout le corps de la noblesse protestante. On connaissait le zèle ardent des nobles pour la religion nouvelle, et on avait lieu de croire qu'ils seraient émus à l'aspect du danger auquel elle se trouvait exposée [2]. Nous ignorons quel fut le succès de ces exhortations pathétiques du clergé protestant. La scène changea tout d'un coup, et présenta des événemens d'une espèce bien différente. Un spectacle d'horreur attira tous les regards, et la nation ne fut plus occupée que de cette sanglante tragédie.

Le roi, après avoir quitté Stirling et avant que d'être arrivé à Glasgow, tomba dans un état très dangereux. La violence de la maladie et ses symptômes extraordinaires firent naître aussitôt des soupçons assez communs dans ce siècle; on jugea que le roi avait été empoisonné [3]. Les historiens sont tellement en contradiction sur ce fait, qu'on ne peut rien décider avec certitude; ni sur la nature ni sur les causes de la maladie du roi [4]. Sa vie fut dans le plus grand danger.

[1] Knox, 403. — [2] Keith, 567. — [3] Melvil, 154. Knox 401.

[4] 1° Buchanan et Knox disent positivement que le roi avait été empoisonné, et qu'il avait le corps tout couvert de pustules noires et putrides. Buchanan ajoute qu'Abernethy, médecin du roi, déclara publiquement que ces symptômes étaient les effets du poison, et que la reine avait refusé d'envoyer son médecin pour visiter le roi. (Buch., 349. Knox, 40.) 2° Blackwood, Causin, etc. Jebb., vol. II, 24, 59, assurent que la maladie du roi était la petite-vérole. La reine, dans une de ses lettres, l'appelle *Pockisch man.* (Good., vol. II, 15.) Cette opinion paraît encore autorisée par ce que dit François Paris, que le roi fut logé à *Kirk of Field*, parce que s'il était resté dans le palais, le jeune prince aurait pu gagner la maladie contagieuse. (Anders., vol. II, 193.) Carte rapporte comme une preuve de l'attachement de

Cependant, après avoir langui pendant quelques semaines, la force de sa constitution prit enfin le dessus et le tira des portes de la mort.

Marie traita le roi dans cette occasion avec la même indifférence qu'il lui avait marquée lorsqu'elle était malade à Jedbourg. Elle ne ressentait plus ces charmes de l'amour conjugal, cette heureuse sympathie, cette tendresse qui rend ingénieux à soulager les maux d'une personne qu'on aime, et qui fait trouver du plaisir à les partager. Dans une conjoncture aussi critique, elle ne laissa apercevoir aucune trace de cette passion si douce et si légitime. Pendant le plus fort de la maladie du roi, elle ne s'occupait que de voyages d'amusement en différens endroits du pays, et elle laissa passer près d'un mois avant que de songer à l'aller voir à Glasgow. Cependant la violence du mal se dissipa, et, lorsqu'elle y fut, ce prince était encore faible et languissant, mais hors de tout danger.

La mésintelligence entre la reine et son mari n'était point occasionée par ces légères altercations, par ces petites querelles passagères qui jettent quelquefois du froid entre un mari et une femme, mais qui ne détruisent pas entièrement leur union. Cette querelle fatale était fomentée par le concours de toutes les passions qui agissent avec le plus de violence sur le cœur d'une femme, et qui peuvent la porter aux dernières extrémités. Le roi payait d'ingratitude les faveurs dont elle l'avait comblé; il la traitait avec mépris, il avait violé la foi conjugale, il empiétait sur son autorité, il conspirait contre ses favoris; on ne voyait en lui que jalousie, insolence et opiniâtreté. Marie se plaignait, et avec juste raison, de tant d'injures; elle les ressentait vivement : la douleur de voir son amour outragé et méprisé la transportait hors d'elle-même, et la porta à ces marques de désespoir dont nous avons déjà fait le récit. Son animosité contre le roi ne s'était point ralentie depuis que ce prince était sorti de Stirling. On voit encore une lettre écrite de sa propre main, immédiatement avant son départ pour Glasgow, à son ambassadeur en France, et on n'y aperçoit aucun indice d'une prochaine réconciliation. La reine y parle au contraire avec aigreur de l'ingratitude du roi, de la jalousie avec laquelle il épiait toutes ses actions, du désir qu'il marquait de la troubler dans son administration, et elle paraissait en même temps regarder toutes ses entreprises avec le dernier mépris [1].

Après avoir reconnu ces sentimens dans le cœur de Marie, on ne s'attendrait point à la voir partir pour se rendre auprès du roi; on jugerait au moins que, dans une telle entrevue, il ne pouvait y avoir que beaucoup de réserve, de méfiance et de soupçons. Cependant les choses se passèrent bien différemment; non-seulement la reine alla voir Henri à Glasgow, mais elle s'efforça dans toutes ses paroles et par toutes ses actions de lui donner des marques d'une affection extraordinaire. Ces démonstrations d'amitié firent tout leur effet sur l'esprit du roi aussi souple et aussi crédule dans certains momens qu'il était entêté et inflexible dans d'autres occasions. Mais ce changement subit dans la conduite de la reine paraîtra suspect à ceux qui connaissent le cœur humain, qui savent combien les maux qui viennent troubler la tranquillité domestique sont difficiles à guérir, et combien les remèdes qu'on veut y apporter agissent lentement. On y reconnaîtra l'artifice, et on jugera que cette démarche extraordinaire et imprévue de la reine ne pouvait être que le prélude de quelque noir complot.

Mais ce ne fut pas sur de simples soupçons que Marie fut alors taxée de dissimulation. Deux lettres qu'elle écrivit à Bothwell pendant le séjour qu'elle fit à Glasgow, et qui sont devenues fameuses, développent entièrement toute cette scène d'iniquité. Bothwell avait eu un succès prodigieux dans toutes ses entreprises ambitieuses et criminelles, et il était venu au point de gagner un empire absolu sur l'esprit de la reine. Dans les circonstances où Marie se trouvait, on pouvait présumer qu'un homme d'un mérite moins distingué que Bothwell, moins adroit et moins insinuant que lui, et qui aurait rendu des services bien moins importans,

la reine pour son mari, que cette princesse, qui n'avait point eu la petite vérole, risqua de l'aller voir. (Vol. III, 446.) Si cela était vrai, la reine aurait eu un prétexte pour être long-temps sans le voir; mais Marie avait eu la petite vérole dans son enfance. (*Sadler's Letters.*) 3° L'évêque Lesly assure que la maladie du roi était la vérole. (Keith, 364, not. *b.*) Cette maladie était alors regardée comme tellement contagieuse, que ceux qui en étaient attaqués étaient séquestrés hors des remparts des villes.

[1] Keith, *Præf.*, *VIII.*

serait venu à bout de gagner imperceptiblement le cœur d'une femme, et de le subjuguer entièrement. La foi conjugale est rarement observée parmi les personnes du plus haut rang. Ce vœu sacré pour les gens du commun n'excite malheureusement dans l'âme des grands que des scrupules très faibles et très rares. Les mœurs de la cour où Marie avait été élevée avaient contribué à établir et à fortifier ce vice dans son cœur. Le ton de galanterie de la cour de France, sous les règnes de François Ier et Henri II, la grossièreté du génie militaire dans ce siècle; la permission d'aller dans toutes les compagnies, qu'on commençait alors à donner aux femmes, avant qu'elles eussent acquis cette délicatesse de sentimens, cette politesse réservée, si nécessaires pour y conserver la pureté des mœurs, avaient introduit parmi les Français une dissolution et une licence qui étaient portées à un point excessif. De tels exemples devenus familiers à Marie dès son enfance ne pouvaient pas manquer d'éteindre en elle cette horreur du vice si naturelle aux âmes vertueuses. La conduite singulière du roi et ses débordemens diminuaient sans doute la répugnance que Marie pouvait avoir à ouvrir son cœur à des sentimens criminels; les chagrins de la reine et le dépit de voir son amour méprisé pouvaient justifier à ses yeux tout ce qui lui annonçait le plaisir de la vengeance; toutes ces causes réunies contribuèrent peut-être à allumer dans son cœur une passion nouvelle.

Mais sans avoir recours aux conjectures qu'on peut former sur l'origine et les progrès de cette passion, les lettres mêmes de la reine ne respirent que la tendresse, et sont dictées par l'amour le plus ardent. Les termes dans lesquels Marie exprime son affection pour Bothwell ne laissent aucun doute sur les motifs de la conduite que la reine tint dans la suite, et donnent l'explication de plusieurs faits qui, sans cette passion pour Bothwell, ne seraient que mystères, inconséquences et absurdités. Si l'on veut croire que cette réconciliation avec son mari fut sincère, il est impossible d'en rendre raison d'une manière satisfaisante; mais écoutons la reine elle-même, et nous verrons que, de son propre aveu, ce prétendu raccommodement n'était qu'artifice et tromperie. Comme tout le monde était instruit de son aversion pour son mari, des soupçons qu'elle avait sur sa conduite, de l'attention avec laquelle elle observait toutes ses démarches, des gens officieux, toujours prêts à saisir de pareilles occasions, l'entretenaient continuellement des actions du roi, et leurs récits étaient toujours chargés de circonstances absurdes, ou tout au moins exagérées. Les uns lui disaient que le roi voulait se saisir de la personne du prince son fils, et s'emparer du gouvernement sous le nom du jeune prince; d'autres assuraient que le roi était déterminé à sortir sans délai du royaume, et qu'il y avait déjà sur la rivière de Clyde un vaisseau frété à cet effet, et prêt à le transporter [1]; cette dernière chose était ce que Marie redoutait le plus. La retraite d'Henri dans les pays étrangers aurait été infiniment déshonorante pour la reine, et aurait entièrement déconcerté les mesures de Bothwell. Le roi étant à Glascow, dans la partie du royaume où sa famille avait le plus de crédit, et à une distance éloignée de la résidence de la reine, pouvait trouver bien plus de facilité à l'exécution de ses desseins; il fallait donc, pour l'empêcher de réussir dans des projets bizarres de cette espèce, l'attirer en quelque endroit où il fût plus immédiatement sous les yeux de la reine. A cet effet Marie employa tout son art pour regagner la confiance du roi, et lorsqu'elle y fut parvenue, elle lui proposa de se rapprocher du voisinage d'Édimbourg, sous le prétexte qu'il y serait plus commodément pour y recevoir les avis des médecins, et qu'elle-même serait plus à portée de le venir voir sans être trop long-temps éloignée de son fils [2]. Le roi eut la faiblesse de se rendre à ces représentations, et comme il n'était pas en état de supporter la fatigue du voyage, on le mit dans une litière, et on lui fit prendre le chemin d'Édimbourg.

L'endroit préparé pour recevoir le roi était une maison appartenant au prevôt d'une église collégiale, appelée *Kirk of Field*, l'église des champs; elle était presque sur le même terrain où est actuellement la maison du principal de l'université [3]. Sa situation dans une place isolée sur un terrain élevé, lui donnait tous les avantages de la salubrité de l'air; mais en même temps la solitude de ce lieu le rendait très pro-

[1] Keith, *Pref. VII.* — [2] Good., vol. II, 8.

[3] M. Robertson occupa plus tad cette maison fameuse comme principal de l'Université d'Édimbourg.

pre à faire un mauvais coup; et il paraissait manifestement qu'on l'avait choisi à dessein pour l'exécution du crime qu'on méditait.

Cependant Marie continuait ses soins et ses assiduités auprès du roi, et elle était rarement un jour sans le voir. Elle coucha même plusieurs nuits dans une chambre qui était sous son appartement; elle lui prodiguait tant de marques de tendresse et de confiance qu'elle vint enfin à bout de calmer presque entièrement les soupçons et les craintes qui avaient troublé le roi pendant si long-temps. Mais pendant que le roi se livrait follement aux illusions d'un beau rêve, pendant qu'il croyait apercevoir le retour de son ancienne prospérité, il touchait au moment de sa perte. Le dimanche 9 février, la reine partit à onze heures du soir de *Kirk of Field* pour se trouver à un bal qui se donnait au palais d'Édimbourg. Le lendemain, à deux heures du matin, la maison où était le roi sauta par l'effet d'une mine. L'ébranlement et le fracas occasionnés par cette explosion subite jetèrent l'alarme dans toute la ville; les habitans coururent à l'endroit d'où venait le bruit. On trouva le corps du roi et celui d'un domestique couché dans la même chambre, étendus morts dans un jardin voisin, qui était en dehors des remparts de la ville. Les corps n'étaient point endommagés par le feu, ils n'avaient pas la moindre contusion; on n'y apercevait même aucune marque de violence.

Tel fut le malheureux sort d'Henri Stuart, lord Darnly, lorsqu'il n'était encore que dans la vingt et unième année de son âge. Un extérieur avantageux, qui n'était soutenu d'aucun mérite personnel, mais qui fut secondé par les caprices de la fortune, le porta à un degré d'élévation dont il était fort indigne. Ses extravagances et son ingratitude lui firent perdre le cœur d'une femme qui avait tout sacrifié à la passion déréglée qu'elle avait conçue pour lui; son insolence et sa légèreté avaient éloigné de lui tous les nobles qui avaient contribué avec le plus de zèle à son agrandissement; ses caprices l'avaient exposé au mépris du peuple, qui le regardait autrefois avec vénération comme le descendant de ses anciens rois, et de ces fameux héros de l'Écosse. Si une mort naturelle avait terminé ses jours il aurait emporté peu de regrets, et il serait bientôt tombé dans l'oubli; mais la cruauté de sa destinée le peu d'empressement avec lequel on poursuivit la vengeance de ce meurtre ont rendu son nom mémorable, et le présentent à la postérité comme l'objet d'une commisération qu'il n'aurait jamais excitée, si sa mort avait été moins extraordinaire.

Tous les esprits étaient en suspens. On cherchait à pénétrer quels pouvaient être les auteurs de ce forfait. Presque tous les soupçons tombaient sur Bothwell [1], et on jetait quelques propos qui chargeaient la reine d'avoir eu connaissance de ce complot détestable. Les preuves qui nous sont restées contre Bothwell mettent son exécrable crime dans toute l'évidence dont une action de cette espèce peut être susceptible. Les sentimens si connus de la reine pour son mari justifient les soupçons qu'on forma alors contre elle ou les rendent au moins probables.

Deux jours après l'assassinat du roi, la reine fit publier une déclaration par laquelle elle promettait une forte récompense à quiconque découvrirait les auteurs de ce crime affreux [2]. Bothwell était alors un des sujets les plus puissans du royaume, au comble de la faveur auprès de la reine qui le protégeait ouvertement, et devenu formidable par son autorité personnelle; cependant le peuple ne put ni dissimuler ses sentimens ni contenir l'indignation qu'il avait conçue contre lui. On vit aussitôt, dans presque toutes les places publiques, des placards dans lesquels on l'accusait du meurtre, et où ses complices étaient nommés; des peintures faites dans la même vue, et qui représentaient le crime et les auteurs; on entendait dans le silence de la nuit, des voix qui lui attribuaient cette action barbare, et ceux qui faisaient courir ces bruits ne s'en tenaient pas seulement à accuser Bothwell, ils faisaient entendre que la reine elle-même avait participé au crime [3]. Cette accusation hardie, qui attaquait si directement la réputation de Marie, attira toute l'attention de son conseil; et en s'attachant à la recherche des auteurs de ces libelles, on se ralentit sur celle des meurtriers du roi [4]. On ne pouvait pas non plus s'attendre que Marie fût fort empressée de découvrir ceux qui l'avaient délivrée d'un mari pour lequel elle avait une haine si envenimée. Bothwell, qui avait la suprême direction

[1] Melvil, 155. Anders., vol. I, 156. — [2] Anders., vol. 36. — [3] *Ibid.*, vol. II, 156. — [4] *Ibid.*, vol. I, 38.

de cette affaire ainsi que de toutes celles du royaume, avait un intérêt marqué à étouffer et supprimer tout ce qui pouvait tendre à l'éclaircir et à tâcher de l'ensevelir, s'il était possible, dans l'ombre et le silence. Cependant on fit quelques perquisitions; quelques personnes furent appelées devant le conseil; mais les informations se firent avec une négligence portée jusqu'à l'indécence, et de manière à répandre un voile épais sur cette scène d'horreur [1].

Ce ne fut pas seulement en Écosse que Marie fut soupçonnée d'avoir trempé dans ce crime si opposé à tous les sentimens de la nature; un bruit aussi déshonorant pour une reine n'avait point pris naissance au milieu des troubles et des factions, et ne devait point son origine aux ressentimens et à l'animosité des nobles d'Écosse et de ses propres sujets. Le récit de l'assassinat du roi, le détail de toutes ses circonstances se répandirent en un instant dans toute l'Europe; et dans ce siècle où les actions de violence et les forfaits étaient si communs, ce crime nouveau fut généralement détesté. Les malheureuses contestations de la reine avec son mari avaient fait pendant si long-temps la matière de toutes les conversations, que les premières conjectures qu'on forma sur la mort extraordinaire du roi étaient toutes au désavantage de Marie. Ses amis, après avoir fait d'inutiles efforts pour justifier sa conduite, la supplièrent de faire poursuivre vivement les meurtriers, persuadés que la sévérité dont elle userait dans cette occasion ferait plus que toute autre chose l'apologie de la reine, et serait la preuve la plus assurée de son innocence [2].

Cependant Lennox pressait fortement la reine de poursuivre la vengeance du crime, et il la fatiguait par ses importunités. Ce seigneur avait partagé la disgrâce de son fils; la reine le traitait avec beaucoup d'indifférence, et il se tenait le plus qu'il pouvait éloigné de la cour. Un événement aussi douloureux pour le cœur d'un père, et qui détruisait en un moment tous les projets d'ambition de Lennox, ralluma son indignation, et lui fit prendre le parti d'écrire à la reine. Il se hasarda à lui donner des avis sur les moyens les plus sûrs de découvrir et de convaincre les auteurs d'un crime qui lui enlevait un fils, et qui faisait perdre un mari à la reine. Il la pressait fortement de poursuivre avec vivacité les criminels, et de les mettre promptement entre les mains de la justice : il lui déclarait les soupçons qu'il avait de Bothwell et de ceux qu'on accusait d'être ses complices : il lui représentait qu'il était de la bienséance de faire arrêter ceux qui étaient chargés d'un crime aussi atroce, ou du moins de les bannir de sa présence et de sa cour; et que ces moyens seraient les plus efficaces pour démasquer les criminels, et mettre leurs forfaits en évidence [1].

Marie était alors à Seaton, où elle s'était retirée après les obsèques du roi. Le corps fut déposé avec ceux des monarques d'Écosse. La cérémonie se fit sans beaucoup d'appareil, mais avec décence [2]. La première partie de la demande du comte de Lennox ne pouvait être éludée sous aucun prétexte. Il fut résolu qu'on traduirait Bothwell en justice réglée. Mais au lieu de le jeter dans une prison, Marie l'admettait dans tous ses conseils, et laissait un homme regardé généralement comme le meurtrier de son mari, jouir de toute la sécurité, de toute la dignité et de toute la puissance d'un favori [3]. Les offices dont Bothwell était déjà pourvu lui donnaient le commandement sur toute la partie méridionale de l'Écosse. Le château d'Édimbourg était une place trop considérable pour ne pas être l'objet des désirs de Bothwell. La reine, pour engager le comte de Mar à remettre le gouvernement de cette place, consentit que la personne du jeune prince fût remise entre les mains de ce comte, et elle donna aussitôt le gouvernement de cette forteresse importante à Bothwell [4]. Tant de démarches inconsidérées dans la conduite de la reine, des actions aussi opposées à toutes les règles de la sagesse et de la bienséance, ne pouvaient être attribuées qu'au comble de l'extravagance, ou aux transports de l'amour. On connaissait l'esprit et les talens de Marie; elle était, sur le premier point, hors de tout soupçon; quant au second, on en eut bientôt des preuves frappantes et indubitables.

L'attentat de Bothwell n'était point encore dans toute son évidence. Ses accusateurs ne pro-

[1] Anders., vol. IV, 167, 168. — [2] Keith, *Præf.*, *IX*.

[1] Keith, 369. — [2] Anderson, vol. I, 23.
[3] *Id.*, *ibid.*, 40, etc. — [4] *Id.*, *ibid. Præf.*, 64. Keith, 379.

duisaient que des raisonnemens vagues et des conjectures incertaines. On craignait que le temps ne dévoilât le crime, et ne répandît trop de lumière sur toutes les circonstances d'un forfait dans lequel tant de personnes étaient impliquées. Ce fut par ces considérations que, dans une assemblée du conseil privé, qui se tint le 28 mars, on assigna le jugement de cette affaire au 12 avril. La loi permettait un délai bien plus long, et la manière dont les affaires criminelles se traitaient dans ce siècle paraissait même l'exiger; cependant, par le détail des circonstances, on voit que ce délai, quoique très court, fut encore considérablement abrégé, et que l'assignation envoyée à Lennox, ne lui donnait qu'onze jours pour se préparer à former son accusation contre un homme qui avait sur lui tant de supériorité, soit pour la puissance, soit pour la faveur[1]. Personne en Écosse n'était moins en état que Lennox d'entrer en lice contre un adversaire aussi puissamment soutenu. On avait rendu à Lennox les biens de ses pères lorsqu'il avait été rappelé en Écosse, mais pendant son bannissement il était bien déchu de son ancien état. Ses vassaux avaient profité de son séjour en Angleterre pour s'arroger une sorte d'indépendance, et Lennox n'avait point pris cet ascendant, ce pouvoir absolu, qu'un chef féodal avait ordinairement sur ses vassaux. Il ne pouvait attendre aucun secours de la part des diverses factions qui divisaient les nobles. Pendant la courte durée de la prospérité de son fils, il avait fait des démarches qui avaient indisposé contre lui le comte de Murray. Ce seigneur et tous ses adhérens avaient rompu ouvertement avec le comte de Lennox. Les partisans de la maison d'Hamilton étaient ses ennemis jurés, et cette haine était devenue héréditaire. Huntly était entré dans la plus étroite confédération avec Bothwell, et il avait ainsi encouru la disgrâce de la nation. Lennox était seul, et il n'avait pour lui que la justice de sa cause qui appelait si hautement ses concitoyens à son secours, et qui réclamait les droits de l'honneur et de l'humanité.

Une chose qui est encore très remarquable, c'est que Bothwell assistait lui-même à ce conseil privé où l'on réglait le temps et la forme de son jugement, et qu'il y siégeait comme un des membres; qu'il jouissait non-seulement d'une pleine liberté, mais qu'il était même admis en la présence de la reine, qui lui faisait toujours un accueil également distingué, et qui le traitait comme auparavant avec la plus grande familiarité[1].

La précipitation du jugement des meurtriers du roi portait la douleur dans l'âme de Lennox, et mettait le comble à ses ressentimens. Rien n'était plus cruel pour un père que de voir toutes ses démarches pour découvrir les meurtriers de son fils dirigées par la personne même qui était accusée, et concertées de manière à cacher plutôt le crime qu'à le découvrir. Lennox voyait que cette procédure n'était qu'un jeu, il apercevait quel en serait le succès, et voyait qu'en se hasardant de comparaître au jour marqué, il risquait la sûreté de sa personne sans en retirer aucun avantage pour le bien de sa cause. Les premières lettres qu'il avait écrites à ce sujet étaient conçues dans les termes les plus respectueux, mais on y trouvait quelques traces de la méfiance qu'il avait de la reine. Il prit alors un autre ton, et il parla sans voile ni déguisement: il se plaignit hautement de l'injustice qu'on lui faisait en mettant dans ce jugement une précipitation si contraire aux lois: il fit de nouvelles représentations sur l'indécence qu'il y avait à laisser Bothwell jouir d'une pleine liberté, et à lui conserver même toute son influence dans les

[1] L'acte du conseil privé qui détermine le jour où Bothwell devait être jugé est daté du 28 mars, qui était un jeudi. (Anders., vol. I, 50.) L'ordre de la reine, donné aux huissiers ou sergents, et qui les autorisait à sommer Lennox de se trouver au jugement, est daté du 29. (Anders., vol. II, 97.) Il fut sommé, par cri public, à la croix d'Édimbourg, le même jour 29 mars. (*ibid.*, 100); à ses domiciles de Glasgow et de Dumbarton, les 30 mars, 1er et 2 avril). *Ibid.*, 101; et à Perth, le 1er avril. (*ibid.*, 102.) Quoique Lennox fît alors sa résidence à quarante milles d'Édimbourg, on aurait pu lui donner plus tôt la citation. Ce délai inutile donna lieu à bien des soupçons. Il est vrai que, par une lettre du 24 mars, Marie invite Lennox à venir la semaine suivante à Édimbourg. Elle l'avertit qu'elle est dans l'intention de poursuivre le jugement sans délai, et cet avis n'est donné à Lennox que peu de jours auparavant. Mais Lennox ne put savoir précisément le temps où l'on devait procéder au jugement, ni en être instruit légalement et avec certitude, que onze ou douze jours avant celui auquel il fut sommé de comparaître. Suivant les lois et les usages de l'Écosse de ce temps-là, les parties devaient, dans le cas de crime de trahison, être assignées quarante jours avant le jugement.

[1] Anders., vol. I, 50, 52

conseils de la reine. Il faisait encore sentir à la reine combien l'honneur de sa majesté était intéressé à donner quelques preuves de sa sincérité dans la poursuite des meurtriers du roi, en exilant un homme qu'on regardait comme l'auteur du crime, et contre lequel il y avait des soupçons aussi forts et aussi bien fondés. Il finissait par déclarer qu'il était déterminé à ne se point trouver à un jugement dont la forme et les circonstances étaient si irrégulières et si peu satisfaisantes pour lui [1].

Il paraît néanmoins que Lennox comptait peu sur le succès de ses démarches auprès de Marie, car dans le même temps il suppliait Élisabeth de lui accorder son entremise pour obtenir le délai qu'il demandait [2]. Lennox ne pouvait pas donner une plus forte preuve des soupçons qu'il avait conçus contre la reine, qu'en se rabaissant ainsi à implorer l'assistance d'une reine étrangère, qui avait donné à son fils tant de marques de mépris, et qui l'avait traité lui-même et toute sa famille avec la plus grande rigueur. Élisabeth, disposée à saisir toutes les occasions qui se présentaient de se mêler des affaires de l'Écosse, écrivit sur-le-champ à Marie. Elle lui conseillait de différer pour quelque temps le jugement : elle lui répétait les mêmes argumens dont Lennox s'était servi, et elle lui faisait sentir dans les termes les plus forts et les plus capables de la convaincre, les interprétations peu favorables auxquelles sa conduite serait exposée si elle persistait dans la forme de procédure qu'elle avait jusqu'alors adoptée [3].

Ni les sollicitations d'Élisabeth, ni les supplications de Lennox ne purent rien gagner sur l'esprit de Marie. Le jugement ne fut point différé. Au jour marqué, Bothwell se présenta, mais avec une suite formidable, capable d'en imposer à ceux qui auraient voulu le condamner, et qui mettait dans l'impossibilité de le punir. Les amis et les vassaux de Bothwell, qui s'étaient rassemblés des différentes parties du royaume pour l'assister au jugement, formaient un corps très nombreux, et il était encore suivi par une troupe de soldats soudoyés qui marchaient, enseignes déployées, dans les rues d'Édimbourg [4]. La cour de justice se tint suivant les formalités ordinaires. On présenta l'accusation formée contre Bothwell, et Lennox, demandeur, fut appelé pour la soutenir. Robert Cunningham, attaché à Lennox, comparut au nom de son maître. Il fit à l'assemblée des excuses de l'absence de Lennox qui, attendu la brièveté des délais, n'avait pas eu le temps d'assembler ses amis et ses vassaux, sans le secours desquels il ne pouvait pas risquer de se rendre partie contre un adversaire aussi puissant. Il demandait en conséquence à la cour de suspendre la procédure, et il protesta contre toute sentence qui serait rendue dans le moment présent, déclarant qu'elle devait être regardée comme nulle et illégitime. Bothwell, de son côté, insistait pour que la cour procédât dans l'instant même au jugement. On produisit une lettre de Lennox, par laquelle il demandait lui-même à la reine de poursuivre les meurtriers sans aucun délai. Les objections de Cunningham ne furent point écoutées, et les commissaires, composés de pairs et de barons du premier ordre, prononcèrent que Bothwell n'était point coupable du crime qu'on lui imputait.

Personne ne comparut pour se rendre accusateur de Bothwell, on n'entendit pas un seul témoin, on ne produisit contre lui aucune preuve évidente. Les juges ne purent ainsi se dispenser de le décharger de l'accusation. Cependant cette sentence ne répondit point aux vœux du peuple, et n'apaisa point ses murmures. Toutes les circonstances du procès donnaient lieu à des soupçons qui paraissaient fondés, et qui excitaient l'indignation ; et le jugement qui fut prononcé, fut plutôt regardé comme un indice du crime de Bothwell que comme une preuve de son innocence. On afficha en différens endroits, des écrits injurieux, des satires envenimées, qui exprimaient dans les termes les plus forts tout le ressentiment du peuple.

Il parut même que les juges avaient prévu les reproches que leur manière de procéder pouvait leur attirer, et qu'ils crurent devoir les prévenir. Dans le même temps qu'ils firent le rapport de leur sentence, qui déchargeait Bothwell, le comte de Caithness protesta en leur nom qu'on ne pouvait dans cette occasion les taxer d'aucun crime puisqu'il n'avait point paru d'accusateur, et qu'on n'avait fourni aucune preuve de l'accusation. Il observa aussi que dans la dénonciation

[1] Anders., vol. I, 52. — [2] Good., vol. II, 352.
[3] Anders., *Preaf.* 60. *Append.*, n° XIX, p. 118, 119.
[4] Anders., vol. I, 135.

on avait donné le 9 février au lieu du 10, pour le jour auquel le meurtre avait été commis, circonstance qui prouvait que le projet d'accusation avait été dressé avec la plus grande négligence, et dans un temps où les esprits étaient disposés, et avec raison, à prendre ombrage de tout. Cette remarque minutieuse fortifia et confirma les soupçons [1].

Bothwell lui-même ne se fiait point au jugement qui avait été rendu en sa faveur, et il ne le regardait point comme une entière justification. Aussitôt après qu'il eut été déchargé de l'accusation, il profita d'un usage qui n'était point encore abrogé, et il publia un écrit dans lequel il offrait le combat singulier à tout noble de bonne renommée qui oserait l'accuser d'avoir eu part au meurtre du roi.

Cependant Marie continuait à traiter Bothwell comme s'il eût été pleinement justifié. L'ascendant qu'il avait pris sur son cœur, et le crédit prédominant qu'il avait dans ses conseils, se manifestaient tous les jours de plus en plus. Lennox, qui ne pouvait pas se croire en sûreté dans un pays où le meurtrier de son fils avait été absous contre toute justice, où le criminel était comblé d'honneurs, contre toutes les règles de la bienséance, prit le parti de la fuite, et se retira précipitamment en Angleterre [2].

Deux jours après le jugement, le parlement s'assembla, et à l'ouverture des séances, la reine donna à Bothwell une marque de distinction, en le chargeant de porter le sceptre devant elle [3]. La plupart des actes qui furent passés avaient pour but de fortifier le parti de Bothwell et de favoriser l'avancement de ses projets. Il y obtint la confirmation de toutes les possessions et de tous les honneurs qu'il tenait de l'affection de la reine; et dans l'acte qui fut passé à cet effet, on faisait les plus grands éloges des fidèles services qu'il avait rendus dans tous les temps à la couronne. On y confirmait aussi la démission que le comte de Mar avait donnée de son gouvernement du château d'Édimbourg. La sentence de proscription contre Huntly fut révoquée, lui et ses partisans furent rétablis dans tous les honneurs et biens de leurs ancêtres. La plupart des membres de la commission qui avait absous Bothwell obtinrent la ratification des concessions faites en leur faveur; et comme les esprits satiriques se multipliaient de jour en jour, on fit une loi par laquelle il était ordonné à tous ceux entre les mains de qui des papiers de cette espèce pourraient tomber, de les supprimer à l'instant; et s'il arrivait que par leur négligence de pareils papiers fussent distribués, ils étaient déclarés atteints de crime capital, comme s'ils en avaient eux-mêmes été les auteurs.

Mais le consentement que la reine donna à un acte du parlement qui fut alors rendu en faveur de la religion protestante, prouva invinciblement l'empire absolu que Bothwell avait pris sur l'esprit de Marie. L'attachement que la reine avait pour la religion romaine était toujours le même, et toujours également superstitieux. Elle n'avait jamais abandonné le projet de la rétablir, ni perdu l'espérance d'y réussir. Elle avait encore pris depuis peu, à cet effet, de nouveaux engagemens, elle avait hasardé publiquement des démarches plus hardies qu'aucune de celles qui les avaient précédées. Mais des motifs très puissans encourageaient Bothwell à favoriser cette loi si avantageuse à la réformation. Cet homme avait commis des crimes qui le rendaient, et avec juste raison, l'objet de l'exécration publique. Il roulait dans sa tête d'autres projets, et il prévoyait que ces nouvelles entreprises exciteraient plus que jamais contre lui une indignation générale. Il espérait que cette loi, agréable au peuple, pourrait faire une diversion, et éloigner les ressentimens de la nation. Il se flattait d'expier tous ses forfaits, en procurant à la religion protestante une sécurité à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre; d'apaiser par ce moyen les clameurs du clergé, et d'amener le peuple à soutenir ses entreprises criminelles, ou du moins à les tolérer. En effet, ce nouvel acte était si favorable à la doctrine des réformés, que le parlement, qui s'assembla l'année suivante sous des chefs disposés bien plus favorablement pour la réforme, ne put y rien ajouter de plus fort ni de plus clair, et jugea qu'il suffisait de le ratifier de point en point [1]. L'approbation d'un acte de cette espèce était de la plus grande inconséquence par rapport à toutes les maximes que la reine avait adopté

[1] Jugement de Bothwell, etc. And., vol. I, 97.
[2] Keith, 378, note *a*. — [3] *Id.*, *ibid.*

[1] Parl 1, Jac. VI, C. 31.

dans toutes les époques de sa vie; mais le crédit prédominant de Bothwell triompha de la résistance de Marie, et il obtint d'elle une chose qu'elle avait constamment refusée aux sollicitations des assemblées de l'église, et aux supplications de ses peuples [1].

Jusqu'alors Bothwell avait eu dans ses entreprises tout le succès que l'audace la plus téméraire pouvait lui faire espérer. Il avait gagné entièrement le cœur de la reine; le meurtre du roi n'avait excité aucun soulèvement parmi le peuple; les pairs l'avaient renvoyé absous, avaient déclaré qu'il n'avait aucune part à ce crime, et le parlement avait en quelque sorte ratifié cette décision. Mais dans un royaume où l'autorité royale était extrêmement limitée, où la puissance des nobles était formidable, il n'osa pas, sans leur approbation, risquer une démarche qui était le terme de tous ses désirs, et le but où tendaient tous ses projets ambitieux. Il voulut donc commencer par s'assurer de la noblesse; et à cet effet, il prit le moment où le parlement se séparait pour inviter tous les nobles qui y avaient assisté, à se rendre chez lui. Sa maison était remplie de ses amis et vassaux qu'il y avait rassemblés, et il avait eu soin de la faire entourer de gens armés [2]. Il déclara alors aux nobles le dessein qu'il avait formé d'épouser la reine, dont il avait déjà, disait-il, obtenu le consentement, et il leur demanda leur approbation sur un mariage qui, selon lui, n'était pas moins agréable à la reine qu'honorable pour lui-même [3]. Huntly et Seaton, confidens et complices de tous les projets de Bothwell, et qui travaillaient avec zèle à en assurer la réussite, applaudirent aussitôt à la proposition de Bothwell, et ils furent secondés par les ecclésiastiques papistes, gens entièrement dévoués à la reine, et toujours disposés à flatter ses passions. Les autres, intimidés par le crédit immense de Bothwell, et qui apercevaient dans toutes les démarches de la reine les progrès étonnans de l'affection qu'elle avait pour lui, se déterminèrent à souffrir ce qu'ils ne pouvaient empêcher; et sentant qu'ils chercheraient inutilement à s'y opposer, ils voulurent se faire un mérite de leur approbation. D'autres, mais en petit nombre, paraissaient déconcertés et furieux. Mais à la fin Bothwell sut employer si à propos les caresses, les menaces, les espérances, la terreur et la force, qu'il vint enfin à bout de faire signer à tous ceux qui étaient présens un écrit déshonorant pour la nation, et qui répandit sur le génie et sur l'honneur des Écossais une note d'opprobre dont on n'avait point eu d'exemple dans tout le cours de ce siècle.

Ce papier contenait les déclarations les plus précises de l'innocence de Bothwell, les expressions de reconnaissance les plus fortes, pour les bons services qu'il avait rendus au royaume. Si dans la suite on venait à former quelque accusation contre lui pour raison du meurtre du roi, les nobles qui avaient donné leurs signatures s'engageaient à se réunir comme un seul homme, à se tenir fortement attachés à lui, et à risquer leurs biens et leurs vies pour sa défense. Ils le recommandaient à la reine comme celui qu'elle devait choisir pour mari préférablement à tout autre, et ils ajoutaient que si elle se déterminait à lui donner cette marque distinguée de son affection, ils se chargeraient de faire réussir le mariage, et de se joindre à Bothwell avec toutes leurs forces pour s'opposer à tous ceux qui voudraient y apporter quelque empêchement [1]. Parmi ceux qui signèrent ce papier, les uns étaient les principaux confidens de la reine, les autres n'avaient point entrée dans ses conseils, et avaient même encouru sa disgrâce : quelques-uns lui restèrent fidèlement attachés dans tous les revers de sa fortune, d'autres furent les principaux instrumens de ses malheurs : on y voyait un mélange des personnes qui étaient les plus attachées aux superstitions romaines, et

[1] Buchanan, *Hist.*, 355, ne fait aucune mention de cette loi : il assure au contraire que la reine, malgré les promesses qu'elle avait faites en faveur de la religion réformée, ne voulut laisser passer aucun acte à l'avantage de cette religion, et qu'elle congédia même avec mépris les députés du clergé. Spotswood, 202, et Calderwood, vol. III, 41, affirment les mêmes choses. J'aurais pu me dispenser de remarquer le peu d'exactitude de Buchanan, mais il est étonnant qu'un auteur aussi versé dans la connaissance de nos lois que Spotswood, qu'un homme aussi savant que Calderwood, aient pu tomber dans une pareille erreur, pendant que le statut en original est encore existant dans les registres du parlement de Marie, et qu'ils avaient même sous leurs yeux les actes imprimés du parlement de Murray. On voit aussi que Buchanan lui-même avait eu connaissance de cet acte.

[2] Good., vol. II, 141. — [3] Anders., vol. I, 69.

[1] Anders, vol. I, 177.

des plus zélés défenseurs de la religion protestante[1]. On ne peut pas supposer que l'intérêt commun eût porté des hommes engagés dans des partis si opposés et de sentimens si différens, à se réunir pour encourager la reine à une démarche aussi déshonorante, et qui fut si fatale à sa tranquillité. Ce bizarre assemblage fut l'effet des artifices de Bothwell. Il fit dans cette occasion un coup de maître, et qui peut être regardé comme un trait de la politique la plus adroite et la plus audacieuse. Une chose remarquable, c'est que dans tous les démêlés qui s'élevèrent dans la suite entre les deux partis, dans tous les reproches qu'ils se firent, il ne fut jamais parlé de cette indigne convention. Forcés par le témoignage de leur propre conscience à condamner eux-mêmes la conduite qu'ils avaient tenue dans cette occasion, ils sentaient qu'à l'examen elle serait toujours susceptible de mauvaises interprétations, et qu'elle ferait le plus grand tort à leur réputation. Ils évitaient toujours avec soin d'en faire mention, ils voulaient sans doute la laisser dans l'obscurité et l'ensevelir dans un éternel oubli. Cependant comme ce papier avait été signé par un si grand nombre de personnes alors en faveur auprès de la reine, et qui s'y maintinrent encore dans la suite, les soupçons qu'on avait conçus contre Marie se fortifièrent; on jugea qu'elle avait eu connaissance des projets ambitieux de Bothwell, et qu'elle ne les avait point désapprouvés[2].

Ces soupçons sont confirmés par les preuves les plus évidentes. Melvil était alors en grande faveur auprès de la reine. Il avait conservé, ainsi que son frère, des correspondances secrètes en Angleterre, avec ceux qui favorisaient les prétentions de Marie à cette couronne. Le bruit qui s'était déjà répandu dans ce royaume du mariage projeté de la reine avec Bothwell, y avait excité une indignation générale. Melvil en avait reçu des lettres qui lui annonçaient, dans les termes les plus forts, les funestes effets de cette démarche imprudente. Il les remit entre les mains de la reine, et il les appuya avec force. Non-seulement la reine n'eut aucun égard à ces vives remontrances, mais elle communiqua même le tout à Bothwell; et Melvil, pour mettre sa vie en sûreté, fut obligé de s'enfuir de la cour, où il n'osa plus revenir jusqu'à ce que la colère du comte fût apaisée[1]. Dans le

[1] Keith, 382.

[2] Parmi tous les raisonnemens qu'on a formés sur cet événement, ceux de Camden paraissent les moins exacts et les plus mal fondés. Il prétend que Bothwell avait encouru la haine de Murray, de Morton et autres qui avaient été ses complices et ses associés dans le meurtre du roi, et qui cherchaient alors à perdre Bothwell. Il affirme en même temps que Murray et ses associés obtinrent les signatures de cet écrit, sans croire que Bothwel pût remplir toutes ses espérances, ni révéler le secret du complot (404). Mais outre qu'il est absurde de supposer que les ennemis d'un homme veuillent l'élever à un si haut point de grandeur sur des espérances incertaines de le détruire dans la suite; outre l'impossibilité de faire un tel mariage si la reine n'en avait pas eu connaissance, ou s'il lui avait été désagréable, il est à propos d'observer que cette supposition est détruite par le témoignage même de la reine, qui attribue le consentement des nobles aux artifices de Bothwell, *qui l'obtint,* dit-elle, *en leur donnant à entendre que nous en étions contens.* (Anders., vol. I, 91.) Ce n'aurait pas été un petit avantage pour Marie si elle avait pu représenter le consentement des nobles comme ayant été de leur propre mouvement. Il est encore plus surprenant de voir Lesly, évêque de Ross, attribuer cet écrit à Murray et à sa faction. (Anders., vol. I, 26.) Cet évêque était lui-même un de ceux qui l'avaient signé. (Keith, 383.) Dans la conférence qui se tint à Yorck, en 1568, les commissaires du roi avancèrent qu'aucun des nobles, excepté le comte de Huntly, n'avait voulu signer le papier jusqu'à ce qu'on eût montré un ordre de la reine par lequel il leur serait permis de le faire; et les commissaires qui étaient porteurs de cet ordre le produisirent aussitôt. (Anders., vol. IV, part. II, 59.) Ce récit diffère de celui de Buchanan, qui prétend que tous les nobles qui étaient présens signèrent l'écrit le 19 avril, et que le lendemain ils obtinrent l'approbation de ce qu'ils avait fait, comme pour leur servir de décharge et sûreté (555).

[1] Melvil, 156. Suivant le rapport de Melvil, le lord Herreis fit aussi de très sages remontrances contre le mariage. Il se jeta, dit cet historien, aux genoux de la reine, et il la supplia d'abandonner ces idées d'une alliance aussi déshonorante (156). On répond à cela: 1° Que Herreis fut un des nobles qui signèrent l'écrit le 19 avril. (Keith, 383.) 2° Que le 14 mai il fut un des témoins lorsqu'on dressa les articles du mariage entre la reine et Bothwel. (Good, vol. II, 61.) 3° Que le 17 mai il était dans le conseil avec Bothwell. (Keith, 386.) Mais ces remontrances du lord Herreis contre le mariage avaient précédé celles de Melvil (157). Les remontrances de Melvil peuvent avoir été faites avant l'assemblée du parlement; car après avoir offensé Bothwell, il se retira de la cour, il laissa à la colère de Bothwell le temps de se calmer, et il ne revint auprès de la reine qu'après le mariage accompli le 24 avril (158). Suivant ce détail, il put s'écouler un temps suffisant pour gagner Herreis, pour le détacher de ses oppositions au mariage, et le faire devenir partisan zélé des desseins de Bothwell. Melvil, dans le récit de ce

même temps Élisabeth avertissait Marie de l'infamie et des dangers auxquels elle s'exposait par l'indécence de son choix. Mais Marie eut encore moins d'égards pour les représentations et les avis de la reine d'Angleterre [1].

Trois jours après la séparation du parlement, Marie vint d'Édimbourg à Stirling, pour y voir le prince son fils. Cependant les projets de Bothwell étaient parvenus à leur maturité. Il avait pris toutes les précautions nécessaires pour pouvoir en toute sûreté hasarder le coup décisif, et qui devait mettre fin à ses entreprises. Son impétuosité naturelle ne lui permit pas de délibérer plus long-temps. Il rassemble ses vassaux sous le prétexte d'une expédition contre des brigands qui infestaient les frontières : il sort d'Édimbourg avec mille chevaux, tourne tout court vers Linlithgow, rencontre la reine en chemin pour revenir, et à peu de distance de son palais, écarte sa suite, qui était peu nombreuse, et qui lâcha pied sans faire de résistance, se saisit de la personne de la reine, la conduit comme prisonnière dans son château de Dumbar, et fait en même temps arrêter quelques gens de sa cour. On n'aperçut de la part de la reine ni surprise, ni terreur, ni indignation d'un tel outrage fait à sa personne, de cette insulte faite à son autorité : elle parut au contraire céder sans efforts et sans regrets [2]. Melvil était alors à sa suite, et l'officier qui l'arrêta lui dit que rien ne s'était fait sans le consentement de la reine [3]. Si l'on doit ajouter foi aux lettres publiées sous le nom de Marie, le plan de cette entreprise lui avait été communiqué, et toutes les démarches pour y réussir s'étaient faites avec sa participation et par ses avis [4].

La reine et Bothwell espéraient l'un et l'autre tirer avantage de cette violence apparente. La reine croyait qu'elle pourrait lui servir d'un prétexte honnête pour excuser sa conduite, et qu'en publiant qu'elle s'était rendue à la force, elle sauverait sa réputation chez les étrangers, ou qu'elle diminuerait au moins les reproches auxquels elle s'était exposée. Bothwell n'avait pas une entière confiance dans les moyens qu'il avait jusqu'alors employés pour se justifier d'avoir eu part à l'assassinat du roi. Tourmenté par ses remords, par cette terreur inséparable du crime, il ne se croyait point en sûreté s'il n'obtenait des lettres de rémission scellées du grand sceau. Suivant les lois d'Écosse, le crime le plus atroce doit être nommé dans les lettres de grâce, et alors toutes les fautes légères que le coupable a pu commettre sont censées comprises dans cette clause générale, *et tous autres crimes quelconques*. Se saisir de la personne du prince est un crime de haute trahison. Bothwell espérait que le pardon qu'il obtiendrait pour ce crime entraînerait la rémission de l'assassinat dont il était accusé [1].

Bothwell ayant ainsi la reine en sa possession, ne pouvait, sans manquer à toutes les règles de la politique et à celles de la galanterie, différer plus long-temps l'exécution de ses projets. A cet effet il présenta aussitôt une requête pour obtenir une sentence de séparation d'avec sa femme, lady Jeanne Gordon, sœur du comte de Huntly. Ce procès fut suivi en même temps devant des juges protestans et devant des juges catholiques : les premiers formant une cour de commissaires, les autres la cour ecclésiastique ou officialité de l'archevêque de Saint-André, dont la reine venait de rétablir la juridiction. Les moyens qui furent plaidés n'étaient que des trivialités et des prétextes scandaleux. L'affaire ne fut point pesée au poids du sanctuaire de la justice, l'autorité de Bothwell fit pencher la balance. La sentence de divorce fut prononcée dans les deux tribunaux avec la même indécence, la même précipitation, et elle donna lieu aux mêmes soupçons [2].

Pendant le cours de cette infâme négociation, la reine se tenait à Dumbar, où elle était gardée comme prisonnière, mais toujours traitée avec les plus grandes marques de respect. Aussitôt que la sentence fut prononcée, Bothwell, suivi d'une troupe nombreuse de gens dans sa dépendance, vint prendre la reine et la conduisit à Édimbourg. Mais au lieu de la loger dans le palais d'Holyroodhouse, il la plaça dans le château dont il était gouverneur. Le mécontentement de la nation rendait cette précaution

…ait, peut être tombé dans quelque erreur pour ce qui concerne le lord Herreis; mais cet historien ne peut point s'être trompé dans ce qui le concerne personnellement.

[1] Anders., vol. I, 106. — [2] Keith, 383. — [3] Melvil, 158. [4] Good., vol. II, 37.

[1] Anders., vol. IV, part. II, 61. — [2] *Ibid.*, vol. I, 132.

nécessaire. Le palais n'avait point de fortifications ; on aurait pu facilement enlever la reine et la tirer des mains de Bothwell. Dans une place fortifiée, il était à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis.

Il restait encore un obstacle à surmonter. Bothwell tenait la reine dans une sorte de captivité. Un mariage qu'elle aurait contracté dans ces circonstances aurait eu l'air d'avoir été extorqué par la force, et aurait pu être taxé de nullité. Pour remédier à cet inconvénient, Marie se rendit à la cour de session, et là en présence du chancelier, des autres juges, et de plusieurs membres de la noblesse : « Je suis, dit-elle, « actuellement en pleine liberté : la violence « que Bothwell avait exercée contre moi en se « saisissant de ma personne, avait dans les pre- « miers momens excité mon indignation, mais « depuis il s'est comporté à mon égard d'une « manière si respectueuse, qu'il a non-seule- « ment calmé tous mes ressentimens, mais que « je suis même déterminée à l'élever aux plus « grands honneurs [1]. »

Le public apprit bientôt quels étaient ces honneurs que Marie préparait à Bothwell. Il obtint d'abord le titre de duc d'Orkney, et le 15 mai son mariage avec la reine fut célébré, ce mariage qui avait été si long-temps l'objet de tous ses désirs, la source et le motif de tous ses crimes. Adam Bothwell, évêque d'Orkney, un des prélats qui, en petit nombre, avaient embrassé le parti de la réformation, fit la cérémonie en public suivant les rits de l'église protestante ; et le même jour elle fut faite en particulier, conformément aux usages de l'église romaine [2]. Tout annonça manifestement à la reine les vives impressions que son mariage faisait sur tous les esprits, le mécontentement général de ses propres sujets. Craig, ministre protestant, chargé de la publication des bans, déclama avec véhémence contre le dessein de la reine; on vit très peu de nobles à la cérémonie. Lorsque la reine se montra en public, un silence morne et méprisant lui fit apercevoir les sentimens du peuple ; elle connut ceux de ses alliés par le refus que fit du Croc, ambassadeur de France, de se trouver à la célébration du mariage et au festin des noces, et elle vit clairement ce qu'ils pensaient de la conduite qu'elle avait tenue dans cette occasion. En effet, Marie pouvait justifier toutes ses autres démarches ; ses actions, pendant tout le cours de sa vie, paraissaient dirigées avec prudence, fondées sur les principes de la vertu; mais ce mariage fatal, qui portait le caractère du crime, laissa au moins des preuves incontestables de son peu de jugement.

Le premier soin de la reine fut de faire distribuer dans les cours de France et d'Angleterre une apologie de sa conduite. On a encore les instructions qu'elle donna à cet effet à ses ambassadeurs. On voit qu'elles avaient été dressées par une main habile. Cependant malgré tout l'art qui y est employé, au travers des fausses couleurs qu'on cherche à y donner à cet événement, il est aisé d'apercevoir que toutes les démarches de la reine, en cette occasion, étaient inexcusables, et qu'elle était elle-même intérieurement convaincue de l'irrégularité de sa conduite [1].

Tout fut accordé à Bothwell, à l'exception du titre de roi. Marie l'avait donné à Darnly, mais elle avait senti les inconvéniens de cette démarche imprudente. Malgré la violence de sa passion pour Bothwell, elle ne put se déterminer à lui déférer cet honneur; mais elle permit que tous les actes qui seraient publiés en son nom fussent munis de la signature de Bothwell, par forme de consentement [2]. Au reste, cette réserve de la reine n'était qu'une simple formalité; elle abandonnait réellement à Bothwell toute l'autorité d'un roi. Il était plus que jamais entouré d'un cortége nombreux de gens qui lui étaient dévoués. Maître absolu de la personne de la reine, aucun sujet ne pouvait obtenir d'audience sans la permission de Bothwell; ses confidens avaient seuls la permission de converser avec la reine. On était accoutumé à voir les rois d'Écosse vivre en pères avec leurs sujets, sur un ton d'égalité, sans grande pompe ni appareil, et sans donner aucune marque de méfiance. Une garde armée toujours aux portes du palais, un accès difficile, l'éloignement et la retraite du souverain étaient des choses nouvelles et désagréables au peuple.

Cependant Bothwell était obligé de prendre toutes ces précautions pour maintenir et assurer

[1] Anders., vol. II, 87. — [2] *Ibid.*, 136, 2, 276.

[1] Anders., vol. I, 89. — [2] Good., 2, 60.

le degré de puissance où il était parvenu. Mais il regardait comme précaire et incertain tout ce qu'il avait obtenu jusqu'alors, s'il ne se rendait pas maître de la personne du jeune prince. La reine avait confié son fils aux soins du comte de Mar. La probité et la fidélité de ce seigneur étaient trop connues pour espérer qu'il voulût consentir à remettre le prince entre les mains de celui qui était si violemment soupçonné d'avoir été le meurtrier du roi. Bothwell travaillait néanmoins avec tant d'empressement et d'inquiétude à se faire remettre le jeune prince, qu'il donnait lieu aux plus noirs soupçons. Il employa toute son adresse et toute son autorité pour venir à bout de son dessein, et pour y faire consentir le comte de Mar, par la force ou par les voies de la persuasion [1]. Le comte résista à toutes les sollicitations, et sa généreuse résistance fit bien l'éloge de son courage et de sa dextérité. Il parvint à empêcher qu'une vie aussi intéressante pour la nation que celle du jeune prince, fût livrée à la merci d'un homme que la terreur ou l'ambition pouvaient porter aux dernières extrémités, et aux entreprises les plus violentes.

Toutes les nations voisines portaient des regards attentifs sur ces étranges révolutions arrivées en Écosse dans le cours de trois mois. Un roi assassiné cruellement à la fleur de son âge, dans sa ville capitale; celui qui était soupçonné de ce crime odieux non-seulement se montrant en public avec assurance, mais même admis en la présence de la reine, honoré des marques particulières de sa bienveillance, et chargé de la principale direction de ses affaires; traduit devant un tribunal qui le juge avec une partialité honteuse, et qui l'absout par une sentence qui ne sert qu'à confirmer les soupçons et à constater son crime; séparé d'avec sa femme sous des prétextes frivoles et innocens; ensuite, au lieu d'être couvert de l'ignominie due à tant de forfaits, au lieu de subir les peines qu'il avait méritées par tant de crimes, on lui permet ouvertement, et sans aucune opposition, d'épouser la reine, la femme de ce prince qu'il avait assassiné, de ce monarque gardien de ces mêmes lois que Bothwell avait si indignement violées. On ne trouve dans aucune autre histoire cette

¹ Melvil, 160. Buchan., 361.

suite rapide d'événemens aussi atroces et aussi singuliers. Les étrangers les regardèrent comme une note d'infamie imprimée sur la nation. Les Écossais n'étaient vus qu'avec horreur dans toute l'Europe; ils n'osaient se montrer dans aucun lieu public, après avoir laissé commettre avec impunité des actions aussi détestables; on les accusait généralement d'être des gens sans courage, sans humanité, et également indifférens pour la réputation de leur reine et pour l'honneur de leur pays [1].

Ce cri général de toutes les nations réveilla les nobles écossais de leur assoupissement. Bothwell les avait jusqu'alors séduits par ses artifices, ou intimidés par l'étendue de son pouvoir. La manière impérieuse avec laquelle il exerçait l'autorité qu'il avait acquise, ses entreprises répétées pour se rendre maître de la personne du jeune prince, quelques paroles indiscrètes et menaçantes qui lui échappèrent, et qui laissaient apercevoir qu'entre ses mains la vie du prince serait en danger [2], firent prendre aux nobles des résolutions violentes. Ils s'assemblèrent en grand nombre à Stirling, et ils y formèrent une association pour la défense de la personne du prince. Argyll, Athol, Mar, Morton, Glencairn, Home, Lindsay, Boid, Murray de Tullibardin, Kirkaldi de la Grange et le secrétaire Maitland furent les chefs de cette confédération [3]. Stuart, comte d'Athol, s'était toujours distingué par son attachement constant et superstitieux pour le papisme; mais l'indignation qu'il avait conçue du meurtre du roi dont il était proche parent, son zèle pour la conservation des jours du prince, l'emportèrent en ce moment sur toute autre considération, et l'engagèrent à se réunir avec les protestans les plus zélés. Quelques-uns des autres nobles agirent avec franchise, par des motifs louables, pour la sûreté du prince et l'honneur de leur patrie. Mais, pendant le cours de ces révolutions, quelques autres se conduisirent de manière à faire apercevoir qu'ils n'agissaient réellement que par des motifs d'ambition et de ressentiment, et qu'en soutenant une cause juste et nécessaire, ils étaient souvent agités de passions et conduits par des principes absolument inexcusables.

¹ Anders., vol. 1, 134. Melv., 163. *Append.*, nº XX, p. 121. 122. — ² Melv. 161. — ³ Keith, 304

Les premières nouvelles que la reine et Bothwell reçurent de cette ligue les jetèrent dans la plus grande consternation. Ils n'ignoraient point ce que la nation pensait de leur conduite; on ne s'était point à la vérité opposé publiquement à leur mariage, mais ils savaient qu'il avait excité le mécontentement et les murmures des personnes de tous les états. Ils prévoyaient que ces sentimens d'indignation, renfermés pendant si long-temps, éclateraient bientôt avec violence. Marie, pour prévenir cet orage, fit publier une déclaration par laquelle elle demandait à ses sujets de prendre les armes et de se rendre à jour nommé auprès de son mari. Dans le même temps, elle fit répandre une espèce de manifeste où elle faisait l'apologie de sa conduite et de son gouvernement, et où elle exposait dans les termes les plus pathétiques ses soins et ses attentions pour la sûreté et prospérité du prince son fils. Ces démarches ne produisirent pas de grands effets : on obéit mal à sa proclamation, et on ajouta peu de foi à son manifeste [1].

Les lords confédérés faisaient de leur côté leurs préparatifs avec autant d'activité et avec bien plus de succès. Des hommes puissans et agréables à la nation ne trouvèrent pas de grandes difficultés à appeler aux armes un peuple guerrier, et ils eurent bientôt mis une armée sur pied; ils étaient prêts à se mettre en marche avant que la reine et Bothwell fussent en état de leur résister. Le château d'Édimbourg était la place la plus sûre pour la personne de la reine, et dans laquelle elle devait naturellement se retirer. Mais les confédérés avaient trouvé le moyen d'ébranler ou de corrompre la fidélité du lieutenant du roi, le chevalier Jacques Balfour, et Bothwell n'osa pas lui confier un dépôt de cette importance. Il conduisit la reine au château de Borthwick, et le lord Home s'étant montré devant cette place à la tête de ses vassaux, Bothwell s'enfuit avec précipitation à Dumbar, et la reine l'y suivit déguisée en homme. Les confédérés s'avancèrent vers Édimbourg. Huntly essaya inutilement d'encourager les habitans à défendre leur ville; les lords associés y entrèrent sans aucune opposition; plusieurs citoyens vinrent se joindre aux confédérés, et devinrent par leur zèle le plus ferme appui du parti [2].

[1] Keith, 387, 395, 396. — [2] *Ibid.*, 398.

Les nobles associés travaillèrent ensuite à justifier leur conduite, à la mettre dans le jour le plus favorable, et à exciter l'indignation publique contre Bothwell. Ils publièrent à cet effet une déclaration, où ils exposaient les motifs qui les avaient engagés à prendre les armes. Tous les crimes passés de Bothwell y étaient rapportés dans le plus grand détail : toutes ses intentions perverses y étaient développées et même exagérées, et ils y exhortaient tout fidèle Écossais à se joindre à eux pour tirer vengeance du passé, et pour prévenir les noirs desseins de Bothwell [1].

Cependant Bothwell rassemblait ses forces à Dumbar; et comme il avait dans ce canton beaucoup de gens dans sa dépendance, il eut bientôt formé un corps de troupes assez considérable pour hasarder de se mettre en campagne, et de marcher aux confédérés : leurs troupes étaient peu nombreuses. Leur entreprise avait été si prompte et si secrète, que ceux de leurs amis qui étaient éloignés n'avaient pas eu le temps de les joindre. Comme ils n'avaient point reçu de subsides d'Angleterre, et qu'il ne paraît pas même qu'Élisabeth les eût, sur cela, entretenus d'aucune espérance, ils n'auraient pas pu se tenir long-temps rassemblés en corps d'armée. Bothwell n'osait pas risquer un délai [2]; son armée ne le suivait qu'avec répugnance, et ne le servait point dans cette querelle avec affection. La seule espérance de succès qui lui restait était de surprendre l'ennemi, et de frapper le coup avant que ses troupes eussent le temps de se reconnaître, avant qu'elles fussent imbues des opinions désavantageuses qu'on avait de ses actions, et qui étaient répandues dans tout le reste de la nation. Ces raisons déterminèrent la reine à marcher en avant avec une précipitation imprudente et qui lui fut fatale.

Aussitôt que les confédérés eurent nouvelles que la reine approchait, ils s'avancèrent pour aller à sa rencontre : ils trouvèrent ses troupes campées sur le même terrain que les Anglais avaient occupé en l'année 1547 à la bataille de Pinkey. Les deux armées étaient à peu près égales pour le nombre, mais elles étaient bien différentes pour l'ordre et la discipline. L'armée de la reine était composée d'une multitude ras-

[1] Anders, vol. I, 128. — [2] Keith, 401.

semblée à la hâte, n'ayant ni courage ni expérience dans l'art de la guerre. Les troupes des confédérés étaient formées de la réunion des nobles du premier ordre et de la plus grande réputation, et ils étaient suivis de leurs vassaux les plus affidés, qui n'étaient ni moins braves que leurs chefs, ni moins zélés pour la cause qu'ils défendaient [1].

Du Croc, ambassadeur de France, travaillait par ses négociations, tant auprès de la reine qu'auprès des nobles, à terminer la querelle sans effusion de sang. Il représentait aux confédérés que la reine ne désirait que la paix, et qu'elle était disposée à pardonner toutes les offenses qu'elle avait reçues de leur part. Morton répliqua avec chaleur qu'ils n'avaient point pris les armes contre la reine, mais contre le meurtrier de son mari ; que si sa majesté voulait livrer le coupable entre les mains de la justice ou le bannir de sa présence, ils étaient prêts à lui rendre l'obéissance que des sujets doivent à leur souverain. Glencairn ajouta qu'ils n'étaient pas venus pour demander pardon d'aucune offense, mais pour punir ceux qui avaient offensé. L'audace et la fierté de ces réponses firent juger à l'ambassadeur que sa médiation serait inutile, et que les esprits étaient trop échauffés pour entendre à aucune proposition de paix, ou pour consentir à se retirer après avoir été si loin [2].

L'armée de la reine était postée avantageusement sur une éminence. Les confédérés s'avançaient fièrement pour l'attaquer, mais en bon ordre, et avec les précautions nécessaires à ceux qui ont le désavantage du terrain. Les troupes de la reine prirent l'alarme à leur approche et ne marquaient aucun désir de combattre. Marie essaya en vain de les encourager : ses larmes, ses menaces, des reproches de leur lâcheté, tout fut inutile. Un petit nombre de gens de la suite de Bothwell, et qui lui étaient le plus attachés, montraient de l'ardeur pour le combat, les autres étaient chancelans, irrésolus, et quelques-uns même commençaient à se disperser dans la campagne et à déserter. Bothwell entreprit de les ranimer, en offrant de décider lui seul la querelle, et de justifier son innocence par un combat singulier contre celui de ses adversaires qui voudrait se présenter. Kirkaldy de la Grange, Murray de Tullibardin et le lord Lindsay se disputèrent l'honneur d'entrer en lice contre Bothwell. Mais on vit bientôt que ce défi n'était qu'une bravade. Bothwell, qui se sentait coupable, refusa le cartel qu'on lui envoya, soit que son âme, énervée par les remords, eût perdu toute sa fermeté, soit que la reine eût employé son autorité pour empêcher qu'un homme qui lui était si cher risquât sa vie dans un combat singulier [1].

Marie, qui voyait la terreur répandue dans son armée, aurait fait une faute inexcusable si elle avait hasardé la bataille ; le parti de la retraite était une chose impraticable en présence de l'ennemi qui avait déjà investi avec une partie de sa cavalerie la colline sur laquelle était assis le camp de la reine. Dans cette position, elle se trouvait réduite à la cruelle nécessité de se remettre elle-même entre les mains de ses sujets qui avaient pris les armes contre elle. Elle demanda une entrevue à Kirkaldy, homme brave et généreux, qui commandait un corps avancé des ennemis. Kirkaldy, après avoir pris le consentement des autres chefs du parti, vint la trouver et lui promit en leur nom, que si elle voulait bannir Bothwell de sa présence et gouverner le royaume par les avis des nobles, elle recevrait de leur part toutes les preuves du respect et de l'obéissance qu'ils devaient à leur souveraine [2].

Pendant cette conférence, Bothwell fit ses derniers adieux à la reine et prit la fuite accompagné de quelques-uns de ses vassaux, mais en petit nombre. Il éprouva ce fatal revers de fortune précisément un mois après avoir accompli ce mariage qui lui avait coûté tant de crimes, et qui a laissé sur la mémoire de Marie une tache ineffaçable.

Aussitôt après la retraite de Bothwell, la reine se rendit à Kirkaldy qui la conduisit à l'armée des confédérés. Les chefs la reçurent avec

[1] Cald., vol. II, 48, 49. — [2] Keith, 401.

[1] Cald., vol. II, 50.

La Grange lui envoya donc (à Bothwell) un cartel, à quoi l'autre lui répondit qu'il n'était ni comte ni lord, mais baron seulement, et qu'ainsi il y avait trop d'inégalité entre leurs personnes. Il fit la même réponse à Tullibardin ; et quand à la fin milord Lindsay le défia, ce qui ôta tout prétexte de refuser le combat, le cœur lui manqua, et l'on connut que son bras n'était pas si vaillant que sa langue. Melvil, trad., p. 262. La Haye, 1694, 2 vol. in-12. — [2] Good., vol. II, 164. Mel., 165.

tout le respect qui lui était dû, et Morton lui fit en leur nom les plus fortes protestations de fidélité et d'obéissance pour l'avenir [1]. Mais les soldats la traitèrent avec insolence et avec la dernière indignité. Lorsqu'elle passa le long des rangs, ils la chargèrent d'opprobre, ils lui donnèrent les noms les plus odieux, et qu'on n'emploie ordinairement que pour les criminels les plus infâmes et de la plus vile condition. Partout où elle portait ses regards on lui présentait une espèce d'étendard sur lequel était peint le corps du feu roi étendu sur la terre, le jeune prince à genoux devant le cadavre, et proférant ces mots : *Juge et venge ma cause, ô Seigneur!* Marie détournait ses yeux de ce spectacle horrible et si insultant pour elle. Elle commença dès lors à ressentir la triste condition d'un prince réduit à la captivité. Elle déplorait amèrement son malheureux sort, elle versait un torrent de larmes : on pouvait à peine la soutenir sur son cheval et l'empêcher de succomber entièrement à sa douleur. Les confédérés lui firent prendre la route d'Édimbourg, où ils arrivèrent après une marche prolongée par les délais affectés de la reine. Cette princesse infortunée se nourrissait de ces vaines espérances si ordinaires au comble du malheur, et elle se flattait toujours de recevoir quelque secours extraordinaire et inopiné. Lorsqu'elle entra dans Édimbourg, le peuple accourait en foule dans les rues par où elle passait. Un coup de théâtre aussi nouveau y avait rassemblé une infinité de gens, les uns conduits par leur zèle, les autres attirés par la curiosité. La reine, excédée de fatigue, couverte de poussière, baignée dans ses larmes, fut ainsi donnée en spectacle à ses propres sujets et conduite dans la maison du prévôt. Malgré toutes ses instances et ses supplications, on porta toujours devant elle ce tableau affreux; on ne cessa point de l'insulter et de l'accabler des mêmes reproches. Une femme jeune, belle, et dans l'adversité, doit naturellement exciter la compassion. On est ordinairement touché des malheurs des personnages illustres; nous nous sentons attendris lorsque nous comparons leur misère présente avec leur ancienne splendeur. Mais, dans cette occasion, le peuple regardait d'un œil tranquille l'état déplorable où la reine était réduite, et ne donna aucune marque de sensibilité. Les Ecossais étaient si fortement persuadés que la reine était coupable; leur indignation contre elle était portée à un tel point que toutes les souffrances de Marie ne pouvaient calmer leur ressentiment, ni exciter en eux cette commisération qu'on refuse rarement aux princes infortunés [1].

LIVRE CINQUIÈME.

Les lords confédérés s'étaient portés à de telles extrémités contre leur souveraine, qu'il ne leur était plus possible ni d'abandonner leurs projets ni de ralentir leurs démarches. Plusieurs nobles avaient refusé de prendre part à leur entreprise, d'autres la condamnaient ouvertement. La multitude était alors fortement animée contre la reine; le moindre événement pouvait calmer l'indignation du peuple, et arrêter cet applaudissement général qui était le soutien le plus assuré de la puissance des confédérés. Ces considérations firent penser à quelques-uns d'entre eux qu'il était à propos de traiter la reine avec beaucoup de douceur.

Cependant la passion de Marie pour Bothwell continuait avec plus de violence que jamais. Elle refusa avec opiniâtreté d'écouter les propositions qu'on lui faisait de faire casser son mariage, et elle ne put jamais se déterminer à abandonner un homme à qui elle avait déjà fait tant de sacrifices [2]. Les nobles confédérés apercevaient que, s'ils rendaient à Marie le pouvoir suprême, le premier usage qu'elle en ferait

[1] Good., vol. II, 165.

[1] Melvil, 166. Buchan, 364.

[2] Keith, 419, 446, 449. Melvil, 167. *Append.*, nº XXI, p. 135, 139, 142, 143 et suiv.

serait de rappeler Bothwell ; et ils avaient raison de penser que les remords de sa conduite, et les ressentimens de tous leurs procédés à son égard, la porteraient aux plus violens efforts de la vengeance. Ces réflexions l'emportèrent sur toute autre considération. L'attachement irremédiable de Marie pour Bothwell leur parut une excuse légitime pour manquer à tous les engagemens qu'ils avaient pris avec elle lorsqu'elle s'était elle-même remise entre leurs mains. Sans considérer ce qu'ils devaient à leur reine, sans consulter les autres nobles, le lendemain au soir ils la conduisirent, avec une forte escorte, au château de Lochlevin, et ils signèrent un ordre à Guillaume Douglas, propriétaire de ce château, de l'y retenir comme prisonnière d'état. Lochlevin est situé dans une petite île, au milieu d'un lac. Douglas, seigneur de ce lieu, était parent de Morton, et il avait épousé la mère du comte de Murray. Marie, resserrée étroitement, avec une suite peu nombreuse, éprouva dans cette place toutes les rigueurs de la plus dure captivité, et elle y était continuellement exposée aux insultes d'une femme altière, qui se vantait d'avoir été la femme légitime de Jacques V [1].

Aussitôt après l'emprisonnement de la reine, les confédérés ne songèrent qu'à fortifier leur parti. Ils firent une nouvelle ligue d'association, ils prirent le titre de *lords du conseil secret*, et sous cette dénomination, sans avoir aucun autre droit, ils s'arrogèrent toute la puissance royale. Leur premier acte d'autorité fut de rechercher, dans la ville d'Édimbourg, ceux qui avaient trempé dans l'assassinat du roi. Cette preuve de zèle augmenta la réputation du parti, et condamnait indirectement la négligence de la reine. On arrêta quelques personnes soupçonnées. Le capitaine Blackadder et trois autres furent condamnés et exécutés ; mais on ne découvrit rien de fort important. Suivant le rapport de quelques historiens, on eut assez de preuves pour convaincre ces criminels. D'autres assurent qu'ils furent condamnés injustement, et qu'ils nièrent, jusqu'au dernier soupir, d'avoir eu aucune connaissance du crime pour lequel on les faisait mourir [2].

Un événement imprévu mit entre les mains des ennemis de Marie des papiers qu'ils regardèrent comme des preuves évidentes de son crime. Bothwell avait laissé dans le château d'Édimbourg une cassette qui renfermait quelques lettres et sonnets écrits de la propre main de la reine. Il envoya une personne affidée pour lui rapporter ce précieux dépôt. Celui qu'il avait chargé de la commission fut arrêté comme il était en chemin pour s'en retourner, et la cassette fut interceptée par Morton [1]. Ce qu'elle contenait fut aussitôt publié par les confédérés, comme une pleine justification de leur conduite et comme une preuve incontestable qu'ils n'avaient point chargé leur souveraine de fausses imputations ni de crimes imaginaires.

Cependant au milieu de ces succès extraordinaires, les confédérés ne jouissaient pas d'une entière satisfaction. Plusieurs nobles étaient offensés de voir que quelques membres de leur corps, et qui en formaient la moindre partie, prétendaient disposer de la personne de la reine, et s'emparer, sans le concours du reste de la noblesse, de l'autorité qui appartenait à sa majesté. Ils regardaient cette entreprise comme une présomption dont il n'y avait point d'exemple. Quelques-uns d'entre eux s'assemblèrent à Hamilton pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre dans une conjoncture aussi difficile. Les confédérés essayèrent de former une union avec eux, mais ils ne purent y réussir. Ils tentèrent avec aussi peu de succès de leur faire accepter, par l'entremise de l'assemblée du clergé, une entrevue à Édimbourg. Cependant ce parti, formidable pour le nombre, conduit par des chefs qui avaient beaucoup d'autorité, perdit bientôt toute sa réputation par le défaut de résolution et d'unanimité. Toutes ses délibérations se terminèrent à des murmures et à des plaintes, et ils ne concertèrent entre eux aucun projet pour arrêter les progrès des confédérés [2].

Mais les nobles associés se virent bientôt menacés d'un autre danger. Cette grande révolution s'était faite en Écosse, sans qu'on eût demandé de secours à Élisabeth, et cette princesse n'en avait pas même eu connaissance [3]. Elle voyait sans doute avec plaisir les troubles qui s'étaient élevés dans ce royaume, une rivale qu'elle haïs-

[1] Keith, 403, note *b*. — [2] Cald., vol. II, 53. Crawf., *Mém.*, 35.

[1] Anders., vol. II, 92. Good., vol. II, 90.
[2] Keith, 407. — [3] *Ibid.*, 415.

sait, réduite au comble du malheur. Mais elle aurait désiré qu'une faction ne prît point assez d'ascendant sur une autre pour la subjuguer entièrement; et elle était en même temps offensée des démarches hardies des confédérés. Élisabeth était affable et populaire, elle gouvernait ses sujets avec douceur; mais elle était fortement entêtée des prérogatives de l'autorité royale, et elle les portait au plus haut point. Elle pensait que les confédérés avaient empiété sur les droits du souverain; qu'il ne leur appartenait point de contrôler la conduite de la reine, et que la violence qu'ils lui faisaient était un attentat contre une personne qu'ils devaient regarder comme sacrée. Ils donnaient un exemple dangereux aux sujets des autres royaumes; la cause de Marie devenait celle de tous les souverains [1]. Elisabeth parut, dans cette occasion, oublier ses intérêts, et embrasser ceux de la reine d'Écosse avec une cordialité qui ne lui était point ordinaire. Elle dépêcha aussitôt Throgmorton en Écosse, avec pouvoir de négocier tant avec la reine qu'avec les confédérés. On voit avec étonnement dans les instructions données à cet ambassadeur les inquiétudes d'Élisabeth, et ses soins empressés pour obtenir la liberté, et même pour conserver la réputation de la reine d'Écosse [2]. Le choix d'un homme aussi dévoué que Throgmorton aux intérêts de Marie, prouve qu'Élisabeth agissait alors avec sincérité. Cependant ni les bons offices d'Élisabeth ni le zèle de Trogmorton ne furent d'aucune utilité à la reine d'Écosse. Les confédérés apercevaient les suites de ces démarches de la reine d'Angleterre; ils prévoyaient que Marie, encouragée par cette puissante protection, rejetterait avec hauteur les propositions qu'ils étaient sur le point de lui faire. Ils refusèrent ainsi affirmativement à Throgmorton tout accès auprès de la reine prisonnière; ils ne voulurent écouter aucune des propositions que cet ambassadeur leur fit en faveur de Marie, ou bien ils vinrent à bout de les éluder [3].

Ils se mirent ensuite à délibérer sur les moyens de se tirer d'un pas aussi difficile, sur les arrangemens qu'ils prendraient par rapport à la nation, et sur ce qu'ils feraient de la personne de la reine. Cependant Élisabeth voyant que les négociations de son ambassadeur n'avaient point réussi, et que les confédérés ne voulaient écouter aucune des propositions qu'elle leur faisait en faveur de Marie, essaya si elle réussirait mieux auprès des nobles assemblés à Hamilton. Elle les sollicita de prendre les armes pour remettre leur reine en liberté, et elle leur promit de les aider de tout son pouvoir dans cette entreprise [1]. Mais il y avait toujours entre eux la même désunion; toujours également incapables de se porter à aucune action de vigueur, ils paraissaient insensibles aux malheurs de leur reine et à ceux de leur patrie. Ils voyaient tranquillement la partie la moins considérable du corps de la noblesse, soit pour le nombre, soit pour l'autorité, s'emparer du gouvernement du royaume, et ils lui permirent de disposer à son gré de la reine. Les confédérés tinrent plusieurs conseils pour délibérer sur ces deux objets. Les avis se trouvèrent partagés; les uns voulaient qu'on suivît le plan sur lequel la confédération avait d'abord été formée; et après avoir puni les meurtriers du roi, fait casser le mariage de Bothwell, pourvu à la sûreté du jeune prince, mis à couvert la religion protestante, ils se proposaient de rendre à la reine l'autorité qui lui était accordée par les lois. D'autres, encouragés par les succès de leurs armes, concevaient des idées plus violentes et plus audacieuses. Rien ne pouvait les satisfaire que le procès, le jugement, la condamnation de la reine elle-même, comme étant à la tête de la conspiration formée contre la vie de son mari, et contre les jours de son fils [2]. Maitland avait ouvert le premier avis; mais ce système de paix et de modération n'était point analogue au caractère et aux vœux du parti. Le second avis était appuyé par le clergé, et adopté avec chaleur par plusieurs laïques. Cependant les nobles n'osèrent ou ne voulurent point s'engager dans une entreprise aussi téméraire, et dont il n'y avait point d'exemple [3].

A la fin les deux partis convinrent d'un plan

[1] Keith, 412, 415. — [2] *Ibid.*, 411. — [3] *Ibid.*, 417, 427.

[1] *Append.*, n° XXII, p. 159 et suiv.

[2] Keith, 420, 421, 422, 582.

[3] On a lieu de croire que l'avis de mettre la reine à mort fut ouvert par quelques-uns de ses sujets. On voit dans plusieurs écrits de ce temps-là, qu'Élisabeth se vantait que Marie devait la vie à ses bons offices. *Digges's compl.* Amb., 14, etc. *Append.*, n° XVIII, p. 115, 116, 117.

qui tenait un milieu entre les avis proposés, qui n'était ni si modéré que celui de Maitland, ni si violent que celui des autres nobles. Ce fut de tâcher de persuader à la reine de se démettre de la couronne, et de l'y forcer si elle refusait de se rendre à leurs sollicitations, de mettre le jeune prince sur le trône, de le proclamer roi, et de donner pendant sa minorité le gouvernement du royaume au comte de Murray, avec le titre et l'autorité de régent. On ne décida rien pour ce qui concernait la personne de la reine. Il paraît que l'intention des confédérés était de la tenir dans une prison perpétuelle; mais pour l'intimider elle-même et en imposer à ses partisans, ils voulurent toujours se réserver le pouvoir de se porter contre elle aux dernières extrémités.

Il était aisé de prévoir les difficultés qui pouvaient se rencontrer dans l'exécution de ce projet. Engager Marie à reconnaître son incapacité pour le gouvernement, à renoncer à la dignité et au pouvoir dont elle jouissait depuis sa naissance, à se rendre dépendante de ses propres sujets, à consentir elle-même à son esclavage, à remettre tous ses honneurs et toute son autorité à des hommes qu'elle regardait comme les auteurs de ses désastres, et à les enrichir ainsi de ses dépouilles, étaient autant de points également difficiles à obtenir d'une reine jeune, ambitieuse, altière, née sur le trône, et accoutumée à commander. Telle fut néanmoins l'entreprise des confédérés, et ils ne manquaient pas de moyens pour en assurer le succès. Marie avait souffert, depuis quelques semaines, toutes les rigueurs, toutes les horreurs de la plus dure captivité : elle ne voyait aucune apparence de recouvrer sa liberté; aucun de ses sujets n'avait pris les armes pour sa défense, on n'avait pas même fait la moindre démarche pour lui procurer quelque adoucissement à ses peines [1]. Tous ceux en qui elle aurait pu avoir confiance étaient bannis de sa présence; on refusait même l'entrée de sa chambre aux ambassadeurs de France et d'Angleterre. Une femme, dans cet état de solitude, sans conseil, sans amis, succombant sous le poids de ses malheurs, ayant toujours devant les yeux l'image effrayante des plus grands dangers, se trouvait forcée d'écouter presque toutes les ouvertures d'accommodement qu'on pouvait lui faire. Les confédérés surent tirer avantage de sa position et de ses craintes. Ils chargèrent le lord Lindsay, le plus féroce de tous les conjurés, de communiquer leur plan à la reine, et de lui faire signer tous les actes nécessaires pour en assurer l'exécution. Lindsay s'acquitta de cette commission brutalement et avec la plus grande rigueur; et il fit sentir à la reine que sa mort était assurée si elle refusait d'exécuter ce qu'on lui demandait. D'un autre côté la reine fut dans le même temps avertie par le chevalier Robert Melvil, de la part d'Athol, de Maitland et Kirkaldy, ceux des confédérés qui marquaient le plus d'attention pour les intérêts de Marie, qu'une démission extorquée par la crainte, accordée pendant sa détention, était nulle par la loi, et qu'elle pourrait être révoquée lorsque sa majesté serait en liberté. Throgmorton lui insinua les mêmes choses par un billet qu'il trouva moyen de lui faire parvenir [1]. La reine, par déférence pour leurs avis, et pour prévenir le danger dont elle se croyait menacée, céda sur tous les points, et signa tous les actes que Lindsay lui présenta. Par l'un de ces actes, elle abdiquait la couronne, elle renonçait à la portion qui lui appartenait dans le gouvernement de l'état, et elle consentait que le jeune prince fût couronné. Par un autre, elle nommait le comte de Murray régent du royaume, et elle lui donnait tous les pouvoirs et privilèges attribués à ce haut office. Par un troisième écrit, elle substituait un autre noble au comte de Murray, en cas que le comte refusât l'honneur qui lui était offert. La reine, après avoir signé ces actes, fondit en larmes. La douleur de voir arracher de ses mains ce sceptre qu'elle portait depuis si long-temps la jeta dans un accès de fureur et d'indignation le plus terrible que le cœur humain puisse peut-être jamais ressentir.

Les confédérés travaillèrent aussitôt de tout leur pouvoir à donner à cette abdication toute sa force et sa validité, en procédant sans délai au couronnement du jeune prince. La cérémonie se fit le 29 de juillet avec beaucoup de solennité, en présence de tous les nobles du parti, d'un nombre considérable de petits barons et

[1] Keith, 425.

[1] Keith, 425, note *b*. Melv., 169.

d'une grande affluence de peuple. L'administration et tous les actes qui y avaient rapport se firent tout de suite au nom de Jacques VI [1].

Jamais une révolution aussi considérable ne s'était faite avec autant de facilité, et par des voies aussi disproportionnées à leur objet. Dans un siècle de guerre, en moins de deux mois, une faction de nobles qui n'étaient ni des plus puissans ni des plus riches de la nation, et qui n'étaient point en état de mettre trois mille hommes en campagne, se saisissent de la personne de la reine, la tiennent prisonnière, la forcent d'abdiquer la couronne, et sans répandre une seule goutte de sang, placent sur le trône son fils, qui n'était encore âgé que d'un an.

Pendant ces progrès rapides des confédérés, toute la nation, frappée d'étonnement, portait sur eux ses regards; on raisonnait diversement sur les mesures extraordinaires qu'ils avaient prises, et les sentimens étaient partagés.

Les partisans de la reine prétendaient que, même dans un gouvernement aristocratique tel que celui qui prévalait en Écosse, malgré les priviléges exorbitans dont les nobles jouissaient dans ce royaume, on ne devait point empiéter sur les droits du prince, ni faire outrage à sa personne, si ce n'était dans des cas où la liberté et le bonheur de la nation ne pouvaient pas être assurés par d'autres moyens: que ces sortes de cas arrivaient rarement, et qu'alors il n'appartenait point à une seule partie de la noblesse, mais à tout le corps en général, ou du moins à la plus grande partie de la société, de juger si ces cas existaient réellement. Sur quelle action de Marie peut-on, disaient-ils, l'accuser d'avoir envahi les droits et les biens de ses sujets, quel projet a-t-elle formé contre la liberté et la constitution du royaume? Quelles craintes, quels soupçons, quelles raisons peut-on alléguer pour justifier l'emprisonnement et la déposition d'une reine qui tient sa couronne de ses ancêtres, et d'une aussi longue suite de monarques? Le principal auteur de tout ce qu'on pouvait regarder comme répréhensible dans la conduite de la reine n'était-il pas actuellement banni de la présence de sa majesté? Les meurtriers du roi pouvaient être punis comme ils le méritaient, les jours du prince auraient été mis en sûreté; la religion protestante pouvait être affermie sans qu'il fût besoin d'arracher le sceptre des mains de la reine, ni de la condamner à une prison perpétuelle. Quelque droit qu'un parlement libre pût avoir de prendre des résolutions aussi rigoureuses, quelque nom qu'il pût donner à ses déterminations, une sentence de cette nature rendue par quelques nobles, sans en avoir fait part au reste de la nation et sans l'avoir consultée, devait, suivant l'opinion des partisans de la reine, être regardée comme une rébellion contre le gouvernement, et comme une conspiration contre la personne du souverain.

Ceux qui suivaient le parti des confédérés parlaient bien différemment. Il était, selon eux, évident, ou que la reine avait précédemment donné son consentement au meurtre du roi, ou qu'elle avait dans la suite approuvé cette horrible action. Son attachement pour Bothwell, le pouvoir et les honneurs qu'elle lui avait prodigués, l'irrégularité du procès fait à Bothwell, avouée par la reine, la précipitation indécente avec laquelle elle avait épousé un homme souillé de tant de crimes, fortifiaient, disaient-ils, le premier soupçon, et ne laissaient aucun doute sur le second. Ils regardaient comme honteux pour la nation, comme déshonorant pour la reine et dangereux pour le prince, de laisser le pouvoir suprême entre les mains d'un homme ambitieux, capable des actions les plus atroces et les plus désespérées, et il n'y avait, selon eux, d'autre ressource que la voie des armes. On avait exhorté la reine à abandonner un mari si indigne d'elle, son affection pour Bothwell continuait toujours avec la même force : depuis la fuite de Bothwell, elle avait marqué son indignation contre ceux qui étaient les auteurs de cette séparation, et elle l'avait souvent exprimée dans les termes les plus forts. Si nous lui rendions, disaient-ils, son ancienne autorité, nous l'armerions d'un pouvoir dont elle se servirait pour nous détruire; nous la mettrions en état de rappeler Bothwell; nous lui donnerions la facilité de suivre avec plus de vivacité et plus de succès des projets funestes à la nation. Il ne nous reste donc d'autre parti à prendre que de nous délivrer, nous et notre patrie, par une action de vigueur et d'éclat, des maux que nous avons lieu de craindre pour l'avenir. L'expédient que

[1] Keith, 437

nous avons choisi est également respectueux pour le sang royal et nécessaire pour la sûreté publique. Nous avons mis la couronne sur la tête d'un prince qu'on négligeait comme incapable de gouverner encore par lui-même, mais qui est incontestablement le représentant de nos anciens rois.

Quelque jugement que la postérité puisse porter, en comparant les raisons alléguées par les deux partis, quelque sentiment que nous puissions nous-mêmes avoir sur la justice des mesures prises par les confédérés, on ne peut pas nier qu'ils n'aient agi fort prudemment relativement à leurs intérêts. On pouvait, à la vérité, remettre le bon ordre dans l'état sans avoir recours à de pareils moyens, et sans traiter Marie avec tant de rigueur. Mais après avoir fait tant d'injures à la reine, ils n'avaient point de voies plus assurées pour veiller à leur propre conservation, et pour maintenir leur autorité.

Une grande partie de la nation approuvait la conduite des confédérés, et y trouvait de la prudence et même de la justice. L'avénement du roi au trône fut publié dans l'Écosse, et on se soumit à son autorité sans aucune opposition. Cependant quelques nobles se tenaient toujours à Hamilton, et ils paraissaient former quelque complot contre ce gouvernement : mais ils furent bientôt découragés, et ils se désistèrent de leur entreprise lorsqu'ils aperçurent que l'association qui soutenait le parti du roi, était signée et composée d'un si grand nombre de personnes qui avaient beaucoup d'influence et d'autorité dans toute la nation.

Le retour du comte de Murray donna de nouvelles forces au parti du roi, et le nouveau gouvernement prit plus de régularité et de consistance. Aussitôt après l'assassinat du roi, Murray s'était retiré en France : les historiens ne disent point les raisons qui l'engagèrent à faire ce voyage. Pendant le séjour qu'il fit dans ce royaume, il avait entretenu une correspondance fort étroite avec les chefs des confédérés, et ce fut sur leurs sollicitations qu'il revint en Écosse. Il parut d'abord qu'il n'était point disposé à accepter l'office de régent. Les difficultés qu'il fit à ce sujet ne peuvent être attribuées ni à des scrupules de conscience ni à la méfiance de ses forces et de sa capacité. Murray avait tous les talens nécessaires pour s'acquitter dignement de cette fonction importante, et assez d'ambition pour aspirer à cet honneur. Il avait d'abord marqué beaucoup de joie lorsqu'il reçut la nouvelle de sa nomination. Mais il fit semblant d'hésiter pendant quelques jours, pour se donner le temps de réfléchir avec attention sur le plan de sa conduite, de peser exactement les forces et les ressources des deux factions opposées, et de donner de la sûreté et de la solidité aux fondemens sur lesquels il pourrait établir ses succès et sa réputation.

Murray, avant que de déclarer sa dernière résolution, alla voir Marie à Lochlevin. Cette visite d'un frère à sa sœur, à sa reine, renfermée dans une prison, d'où il n'avait point intention de la retirer, et sans être même en aucune manière dans la disposition d'adoucir les rigueurs de sa captivité, est un de ces événemens qui fait bien apercevoir la grossièreté de ce siècle. Murray, homme d'un caractère dur, et peu poli dans ses manières [1], reprocha avec tant de véhémence à la reine sa conduite passée, et lui exagéra ses fautes avec si peu de ménagement, que Marie, qui s'attendait de la part d'un frère à un traitement plus doux, fondit en larmes et s'abandonna au désespoir [2]. Cette entrevue, dont Murray ne pouvait, du côté politique, retirer aucun avantage, et dans laquelle il montra tant de rigueur et d'inflexibilité, peut être regardée comme une des circonstances les plus douloureuses de la vie de Marie, et est certainement de la part de Murray une démarche inexcusable.

Murray, aussitôt après son retour de Lochlevin, accepta l'office de régent, et commença à en exercer les fonctions sans aucune opposition.

Pendant le cours de ces événemens si importans et si extraordinaires, on a été peu occupé du sort de Bothwell, qui en était cependant la principale cause. Depuis que les confédérés l'avaient forcé à prendre la fuite, il s'était, pendant quelque temps, réfugié chez ses vassaux, aux environs de Dumbar. Voyant qu'il ne pouvait dans ce pays tenir tête à ses ennemis, ni se mettre à couvert de leurs poursuites, il alla chercher un asile chez l'évêque de Murray, son parent : et lorsque l'évêque, intimidé par les menaces des confédérés, fut obligé de l'abandonner, il se re-

[1] Keith, 95. — [2] *Ibid.*, 545, 446.

tira aux îles Orcades. Chassé de place en place, abandonné par tous ses amis, suivi d'un petit nombre de gens aussi désespérés que lui, il éprouvait toutes les horreurs de l'infamie et de l'indigence. La misère le porta enfin à une démarche qui mit le comble à son déshonneur. Il arma quelques petits bâtimens qui l'avaient suivi de Dumbar, et il se mit à attaquer tous les vaisseaux qu'il rencontrait, cherchant ainsi à pourvoir à sa subsistance et à celle de ses gens, par le métier honteux de pirate. Les confédérés envoyèrent contre lui Kirkaldy et Murray de Tullibardin. Ils le surprirent étant à l'ancre; ils dispersèrent sa petite flotte, en prirent une partie, et l'obligèrent de s'enfuir vers la Norwége, avec un seul vaisseau. Lorsqu'il fut à la vue des côtes de Norwége, il rencontra un vaisseau richement chargé, et il l'attaqua sans hésiter. Les Norwégiens se mirent en mer sur des barques armées, pour aller au secours du vaisseau. On se battit de part et d'autre en désespérés. A la fin, après un combat long et opiniâtre, Bothwell et sa troupe furent faits prisonniers. On ignorait le nom et la qualité de Bothwell, et il fut d'abord traité avec toute la rigueur et toute l'indignité que la haine qu'on porte au crime odieux de la piraterie peut inspirer. Cependant on découvrit bientôt ce qu'il était; sa qualité le préserva de la mort infâme qu'on fit souffrir à ses associés, mais elle ne lui procura ni la liberté ni aucun adoucissement dans sa captivité. Il languit pendant dix années dans cet état de misère. La mélancolie et le désespoir lui firent perdre l'esprit, et il termina à la fin ses jours, sans laisser aucun regret à ses concitoyens, et sans avoir pu obtenir aucun secours de la part des étrangers[1]. On voit peu d'hommes qui soient parvenus à l'exécution de leurs projets ambitieux par de plus indignes moyens, et qui en aient retiré moins d'avantages. Il passa les premières années de sa vie dans le trouble et l'agitation, continuellement occupé de quelque nouvelle entreprise, toujours au milieu des dangers et des alternatives de bons et de mauvais succès. La grandeur à laquelle il était parvenu au prix de tant de crimes fut d'une très courte durée, et le peu de temps qu'il passa dans cet état d'élévation ne fut qu'une suite d'amertumes, de chagrins et d'inquiétudes. Dans ses dernières années, réduit au comble de la misère, il fut accablé de malheurs réservés aux criminels ordinaires, et que les personnes élevées à un aussi haut rang éprouvent rarement.

[1] Melv., 168.

On ressentit bientôt les avantages de l'avénement du comte de Murray à la régence. Le parti de la reine était faible; on n'y voyait qu'irrésolution et mésintelligence. Aussitôt que le gouvernement fut remis entre les mains d'un homme aussi distingué par ses talens que par l'affection que le peuple lui portait, les nobles qui composaient ce parti perdirent toute espérance et commencèrent à traiter chacun en particulier avec le régent. Il y en eut parmi eux un si grand nombre qui se laissèrent entraîner à reconnaître l'autorité du roi, qu'il ne resta plus dans le royaume aucune apparence d'opposition au gouvernement qu'on venait d'établir. S'ils étaient restés attachés à la reine, s'ils avaient montré quelque fermeté, il y a lieu de croire qu'Élisabeth, dans les dispositions où elle était alors, leur aurait donné des secours suffisans pour les mettre en état de tenir la campagne devant leurs ennemis. Mais le peu de vigueur et d'union qu'on voyait dans leurs conseils découragèrent la reine d'Angleterre, et elle ne jugea point à propos d'épouser leur querelle. Le régent sut tirer avantage de leur situation, et il les obligea de se soumettre au nouveau gouvernement, sans leur accorder aucune condition ni pour eux-mêmes ni pour la reine[1].

Le régent ne fut pas moins heureux dans l'entreprise qu'il forma de se saisir des places fortes du royaume. Balfour, lieutenant de roi du château d'Édimbourg, remit cette place, et abandonna Bothwell, son chef et son protecteur. Balfour obtint de grands avantages pour récompense de sa perfidie. Le gouverneur de Dumbar, qui voulut se piquer de fidélité pour Bothwell, fut bientôt forcé de capituler. Quelques autres petits forts se rendirent sans faire aucune résistance.

Ces apparences du rétablissement de la tranquillité dans le royaume encouragèrent le régent à convoquer une assemblée du parlement. Il ne manquait plus que l'approbation de cette cour suprême, pour confirmer l'autorité du roi,

[1] Keith, 447, 450, 463.

et légitimer les procédés des confédérés ; et comme toutes leurs entreprises avaient été couronnées par des succès, il était à présumer qu'ils obtiendraient aisément cette approbation. Le concours fut grand dans cette assemblée, qui avait pour objet de délibérer sur des matières d'une telle importance. On ouvrit les séances avec les plus grandes solennités, et tous les actes passèrent à l'unanimité. Cependant la plupart des lords qui avaient montré l'attachement le plus fort pour la reine y étaient présens. Mais ils avaient fait leur paix avec le régent. Argyll, Huntly et Herreis reconnurent franchement, en pleine assemblée, que leur conduite envers le roi était un crime et une rébellion [1]. La condescendance de ces lords pour les mesures prises par le parti du régent était peut-être la condition qu'on leur avait imposée pour rentrer en grâce, ou peut-être aussi était-elle concertée entre eux pour donner une preuve de la sincérité de leur réconciliation avec le parti dominant.

Le parlement accorda aux confédérés tout ce qu'ils lui demandèrent, soit pour la sûreté de leurs personnes, soit pour cimenter la forme de gouvernement qu'ils avaient établie dans le royaume. L'abdication de la reine fut acceptée et déclarée valable. L'autorité du roi et la nomination de Murray à l'office de régent furent reconnues et confirmées ; l'emprisonnement de Marie et tous les autres procédés des confédérés furent déclarés légitimes. On produisit les lettres que Marie avait écrites à Bothwell, et la reine fut en conséquence déclarée complice du meurtre du roi [2]. Tous les actes du parlement de 1560, en faveur de la religion protestante, furent aussi ratifiés publiquement; on fit de nouveaux statuts pour le même sujet, et en général on n'oublia rien de ce qui pouvait déraciner les restes du papisme, ou encourager les accroissemens de la réformation.

Cependant il est à remarquer que l'esprit d'épargne prévalut dans ce parlement, ainsi que dans celui de 1560. Le clergé protestant, malgré les dégoûts qu'on lui avait donnés en bien des occasions, et restant toujours dans une extrême pauvreté, exerçait depuis sept ans toutes les fonctions religieuses dans le royaume. Les expédiens qu'on avait proposés pour subvenir à son entretien avaient jusqu'alors été sans effet, et peut-être avait-on eu dessein que cela fût ainsi. Cependant, malgré la connaissance qu'on avait de son état d'indigence et les vives remontrances de l'assemblée du clergé, qui se tint cette même année, le parlement ne fit rien de plus en sa faveur, que de rendre quelques ordonnances au sujet du paiement du tiers des bénéfices qui lui était assigné, ce qui ne pouvait pas faire un changement fort considérable dans la fortune du clergé protestant.

Quelques jours après la séparation du parlement, quatre des partisans de Bothwell furent convaincus d'avoir eu part à l'assassinat du roi, et subirent la peine due aux crimes de haute trahison. Leurs aveux donnèrent des éclaircissemens sur quelques circonstances de ce crime barbare, et sur la manière dont il avait été commis. Mais ces gens étaient de basse extraction, et il paraît qu'ils n'avaient point été dans le secret de la conspiration [1].

Le régent était ainsi généralement reconnu, tout était soumis à son autorité. Cependant on murmurait toujours dans le secret, tout le royaume était rempli de cabales. Les partisans de la maison d'Hamilton regardaient l'élévation de Murray comme une injure faite au duc de Chatellerault, qui, par sa qualité de premier prince du sang, avait, selon eux, un droit incontestable à l'office de régent. La longueur des souffrances de Marie et la rigueur dont on usait à son égard commençaient à exciter dans l'âme de bien des gens des mouvemens de commisération. Tous ceux qui étaient restés attachés aux anciennes opinions au sujet de la religion redoutaient le zèle du comte de Murray. Ce seigneur, quoique très habile, manquait des talens nécessaires pour calmer la fureur des factions et dissiper leurs craintes. Il aurait pu, par adresse et par insinuation, apaiser et même gagner plusieurs de ceux qui lui étaient opposés, mais ces voies de douceur lui étaient étrangères. Sa vertu était austère, sa conduite pleine de réserve et de hauteur envers ses égaux, particulièrement depuis qu'il était en possession de la régence.

[1] Anders., vol. IV, 133, *Append.*, n° XXIII, p. 163 et suiv. — [2] Good., vol. II, 66. Anders., vol. II, 206.

[1] Anders., vol. II, 165.

Cette manière d'agir offensait quelques nobles et en alarmait plusieurs autres. La faction de la reine, qu'on avait dispersée avec tant de facilité, commença à se réunir, et elle fut secrètement soutenue par quelques-uns de ceux qui avaient jusqu'alors adopté toutes les mesures des confédérés [1].

La nation était dans ces favorables dispositions pour la reine, lorsque sa majesté recouvra sa liberté par un événement extraordinaire qui surprit ses amis, et que ses ennemis n'avaient pas pu prévoir. On avait déjà plusieurs fois essayé de faire évader la reine. Un concours de circonstances imprévues, ou la vigilance de ceux qui la gardaient, avaient jusqu'alors déconcerté les mesures qu'on avait prises pour lui en faciliter les moyens. A la fin, Marie employa toute son adresse pour gagner Georges Douglas, jeune homme de dix-huit ans, frère de celui à qui sa garde était confiée. La reine était d'un naturel doux et insinuant. Elle traitait le jeune Douglas avec une distinction capable de le flatter; elle lui fit même concevoir de grandes espérances, et donna carrière à son ambition en laissant échapper quelques mots qui lui faisaient entendre qu'elle pourrait le choisir pour mari [2]. Un homme de cet âge, attaqué avec autant d'art, pouvait-il résister à une tentation aussi forte? Il y succomba, il fit entrer quelques personnes dans son complot, et le dimanche 2 mai, pendant que son frère était à souper, et que les domestiques qui ne le servaient point s'étaient retirés pour faire leurs prières, un des complices trouva le moyen de prendre les clefs dans la chambre du comte de Douglas, ouvrit les portes à la reine et à une de ses femmes, referma les portes, et jeta les clefs dans le lac. Marie courut avec précipitation gagner une barque préparée pour favoriser sa fuite. Elle trouva sur le rivage le jeune Douglas, le lord Seaton et le chevalier Jacques Hamilton, suivis d'un petit nombre de domestiques. Ils la reçurent avec les plus grands transports de joie. Elle monta aussitôt à cheval, et s'enfuit à toute bride à Niddrie, lieu de la résidence du lord Seaton, dans la Lothiane occidentale. Elle y arriva dans la même nuit, sans être poursuivie, et sans avoir rencontré aucun obstacle. Après y avoir pris quelques heures de repos, elle partit pour Hamilton, où elle arriva le lendemain matin, avec autant de vitesse.

Tous les partisans de la reine étaient dans de si favorables dispositions pour elle, que le moindre événement pouvait les encourager. A la première nouvelle de son évasion, ils coururent aux armes. En peu de jours, sa cour fut remplie d'une troupe de nobles bien équipés, et suivis d'un si grand nombre de vassaux, qu'ils composaient une armée de plus de six mille hommes. Elle déclara en leur présence que son abdication de la couronne et les autres actes qu'elle avait signés pendant sa détention lui avaient été extorqués par la crainte. Le chevalier Robert Melvil confirma cette déclaration; et sur son rapport et celui de plusieurs autres, cette assemblée de nobles et les chefs de son parti prononcèrent que toutes ces transactions étaient nulles et illégitimes. On forma en même temps une association pour la défense de la personne et de l'autorité de Marie; cet acte fut signé par neuf comtes, neuf évêques, dix-huit lords, et plusieurs autres personnes de distinction [1]. On trouve dans ces signatures les noms de plusieurs seigneurs qui avaient assisté au dernier parlement, et qui avaient souscrit l'association contraire pour la défense du gouvernement du roi. Mais ces sortes d'inconséquences et ces changemens subits étaient alors fort ordinaires, et ne donnaient même aucune atteinte à la réputation.

Le régent, lors de l'évasion de la reine, était à Glasgow, où il tenait sa cour de justice. Ses adhérens furent frappés d'un événement qui renversait toutes leurs espérances, et qui détruisait tous leurs projets. Ils paraissaient presque tous chancelans, irrésolus; les uns entamèrent secrètement des négociations avec la reine, d'autres se révoltèrent ouvertement. Le régent, dans une conjoncture aussi difficile, où sa propre réputation et l'existence de son parti dépendaient de sa détermination, prit conseil de ses associés les plus affidés. Les sentimens se trouvèrent partagés. Quelques-uns furent d'avis de se retirer promptement à Stirling. L'armée de la reine était déjà très nombreuse, et elle n'était qu'à huit milles de distance. Tout le pays des environs était rempli des amis et des vassaux de la

[1] Melvil, 175. — [2] Keith, 469.

[1] Keith, 475.

maison d'Hamilton, et d'autres lords de la faction de la reine. Glasgow était une grande ville, sans aucune fortification. La suite du régent était peu considérable, et telle qu'on avait accoutumé de l'avoir dans des temps de paix. Toutes ces raisons parlaient pour la retraite; mais on s'appuyait, d'un autre côté, sur des motifs qui étaient d'un grand poids. Les citoyens de Glasgow étaient fort affectionnés au parti du régent. On avait sous sa main les vassaux de Glencairn, de Lennox, de Semple, tous gens pleins de zèle et qui formaient un corps nombreux. On pouvait en peu de temps rassembler d'autres secours des autres parties du royaume. A la guerre, les succès dépendent autant de la réputation que du grand nombre des combattans. L'affermissement ou la perte entière de cette réputation dépendait des premières démarches. La retraite, dans ces circonstances, aurait eu tout l'air et toute l'ignominie d'une fuite, aurait découragé les amis du régent, aurait inspiré de l'audace à ses ennemis. Dans une position aussi critique, on vit briller toute la supériorité de génie du comte de Murray. Il se détermina avec sagesse, et il agit avec vigueur. Il décida contre le parti de la retraite, et il établit son quartier général à Glasgow. Cependant il amusa la reine pendant quelques jours, en faisant semblant de se prêter à quelques ouvertures d'accommodement qu'elle avait faites, et il sut profiter avec art de ce délai pour rassembler ses adhérens des différentes parties du royaume. Il fut ainsi bientôt en état de tenir la campagne; et quoique fort inférieur pour le nombre à son ennemi, il prit une telle confiance dans la valeur de ses troupes et dans l'habileté de ses officiers, qu'il rompit brusquement la négociation et prit le parti de risquer une bataille.

Cependant les généraux de l'armée de la reine avaient ordonné à leurs troupes de se mettre en marche. Leur dessein était de conduire la reine au château de Dumbarton, place très forte, et que le régent n'avait pas pu tirer des mains du lord Fleming, qui en était gouverneur; mais ils étaient déterminés à ne point refuser le combat si l'ennemi se présentait pour l'arrêter. Dans la situation où était Marie, cette résolution était de la dernière imprudence. Elle n'avait encore rassemblé qu'une partie de ses forces. On attendait incessamment Huntly, Ogilvie et les tribus du nord. Les souffrances de Marie avaient diminué ou même effacé entièrement les préjugés désavantageux pour elle qui s'étaient répandus parmi ses sujets : l'adresse avec laquelle elle avait surmonté les dangers qui s'opposaient à son évasion éblouissait le peuple et l'intéressait; le concours de tant de nobles donnait de l'éclat à son parti; elle pouvait compter entièrement sur l'amitié et l'appui de la France, elle devait s'attendre à la protection de l'Angleterre; ses ennemis ne pouvaient se flatter d'en tirer aucun secours : si elle avait pris le parti de temporiser, si elle avait mis plus de prudence dans ses démarches, elle avait tout à espérer, ses ennemis avaient tout à craindre.

Mais Marie, naturellement présomptueuse dans des momens d'espérance, impétueuse dans ses passions, était si transportée hors d'elle-même de ce passage subit du comble du malheur à des apparences de prospérité, que rien ne put la faire douter un moment du succès. Son armée était presque le double de celle de l'ennemi; elle était principalement composée des Hamiltons et de ceux qui étaient dans leur dépendance; l'archevêque de Saint-André était à leur tête; ce prélat espérait que la victoire le mettrait en état d'écraser le parti de Murray, l'ancien ennemi de sa maison, et qu'elle le rendrait maître de la personne de la reine; il comptait ensuite obliger sa majesté, ou à épouser un des fils du duc d'Hamilton, ou bien au moins à lui donner la principale direction des affaires. L'ambition du prélat fut fatale à la reine, à lui-même et à toute la maison d'Hamilton[1].

La mauvaise conduite des généraux de Marie mit le comble à l'imprudence que la reine avait faite en se déterminant à donner la bataille. Il y avait entre les deux armées, sur le chemin qui menait à Dumbarton, une éminence appelée *Langside-Hill*, la colline de Langside. Le régent avait eu la précaution de s'emparer de ce poste avantageux, et il avait étendu ses troupes dans des enclos et des jardins qui étaient aux environs. Il attendait, dans cette position, les approches de l'ennemi qui lui était bien supérieur en cavalerie, et dont les efforts devenaient inutiles à cause de l'inégalité du terrain. Les Hamilton, qui faisaient l'avant-garde, commen-

[1] Anders, vol. IV, 32. Melv., 181.

cèrent l'attaque avec précipitation; ils arrivèrent tout hors d'haleine et laissant bien loin derrière eux le gros de l'armée. Le choc des piquiers fut furieux, ils se battirent en désespérés; mais comme les troupes des Hamilton étaient d'un côté exposées à un feu roulant de mousqueterie, d'un autre côté, prises en flanc par l'élite de l'armée du régent, sans pouvoir être soutenues par le reste des troupes de la reine, elles furent obligées de lâcher pied, et la déroute devint bientôt générale. Au milieu des horreurs d'une guerre civile, chez un peuple barbare, jamais victoire ne coûta moins de sang, et ne fut remportée avec moins d'effort. Trois cents hommes restèrent sur le champ de bataille; il y en eut peu de tués dans la poursuite des fuyards. Le régent et ses principaux officiers couraient de tous côtés, conjurant les soldats d'épargner leurs compatriotes. Le nombre des prisonniers fut grand, et il se trouva parmi eux plusieurs personnes de distinction. Le régent retourna à Glasgow, et rendit publiquement des actions de grâces au Seigneur de cette victoire signalée, et qui, de son côté, avait été si peu meurtrière [1].

Pendant le combat, Marie était sur une colline peu éloignée du champ de bataille, et d'où elle pouvait apercevoir tout ce qui se passait. On aurait peine à décrire le trouble de son âme lorsqu'elle vit cette armée, son unique ressource, mise en déroute et jetée dans un désordre et une confusion où il n'y avait plus de remède; ce courage que toutes ses infortunes passées n'avaient pu abattre, l'abandonna en un instant. Consternée au dernier point de ce revers, elle prit la fuite, et la terreur s'était tellement emparée de ses sens, qu'elle courut, sans s'arrêter ni prendre aucun repos, jusqu'à ce qu'elle eût gagné l'abbaye de Dundrenan, dans la province de Galloway, à soixante milles de l'endroit où la bataille s'était donnée [2].

Ces révolutions dans la fortune de Marie avaient été également rapides et extraordinaires; dans l'espace d'onze jours elle avait été prisonnière et à la merci de ses plus cruels ennemis; elle s'était vue à la tête d'une armée formidable, ayant à ses ordres une suite nombreuse de nobles, et elle était alors fugitive dans le plus grand danger de sa vie, et obligée de se cacher à une des extrémités de son royaume. Elle ne se crut pas même encore en sûreté dans cette retraite. Ses craintes la portèrent à une action d'une imprudence extrême, et qui mit le comble à ses malheurs. Elle prit le parti de se retirer en Angleterre, démarche qu'elle aurait dû, par bien des raisons, regarder comme dangereuse et inconsidérée.

Avant l'arrivée de Marie en Écosse, la méfiance et la jalousie étaient établies entre elle et la reine d'Angleterre. Tout ce qui s'était passé depuis, de la part des deux reines, n'avait servi qu'à irriter ces passions et à les enflammer de plus en plus. Marie, par des négociations et des intrigues secrètes, avait cherché à soutenir ses prétentions à la couronne d'Angleterre, et à jeter le trouble dans le gouvernement d'Élisabeth. La reine d'Angleterre, qui avait une puissance plus étendue, et qui agissait avec moins de réserve, avait protégé ouvertement les sujets rebelles de Marie, et avait fomenté les troubles et les dissensions qui déchiraient l'Écosse depuis que Marie était sur le trône. Élisabeth devait, selon toutes les règles de la politique, suivre le même plan, puisqu'en entretenant le trouble et la discorde en Écosse, elle assurait de plus en plus la paix et la tranquillité dans son propre royaume. Le régent, après sa victoire, avait marché à Édimbourg, et ne sachant quelle route la reine avait prise, il avait été pendant quelques jours sans songer à la poursuivre [1]. Elle aurait pu se retirer dans des endroits du royaume où elle avait des sujets entièrement dévoués à ses intérêts, et s'y tenir cachée jusqu'à ce que son parti, plutôt dispersé que détruit par sa dernière défaite, eût eu le temps de rassembler ses forces, et qu'elle eût pu se mettre à leur tête sans exposer sa personne à aucun danger. Au reste, il n'y avait point de périls qu'elle ne dût braver plutôt que de se remettre elle-même entre les mains d'un ennemi qui lui avait déjà fait tant d'injures, et qui, par inclination et par intérêt, était porté à les renouveler.

Cependant ces considérations pouvaient être balancées par plusieurs autres. Élisabeth s'était déclarée ouvertement contre les procédés des sujets de Marie, et elle avait sollicité la liberté

[1] Keith, 477. — [2] *Ibid.*, 477.

[1] Grawf., *Mém.*, 69.

de cette reine infortunée avec une chaleur et un empressement qui donnaient à ses démarches toutes les apparences de la sincérité. Elle avait invité Marie à se réfugier en Angleterre, et elle lui avait promis d'aller la recevoir en personne, et de la traiter en reine et en parente [1]. Lorsque Marie était en possession de toute son autorité, ses entreprises pouvaient causer quelque ombrage à Élisabeth. Mais la reine d'Écosse n'était plus à craindre, ses infortunes la rendaient plutôt un objet de commisération : il y aurait eu de la lâcheté et de la barbarie à vouloir tirer avantage du malheureux état où elle était réduite. Toutes les horreurs de la prison étaient encore gravées dans l'âme de Marie, la mémoire en était toute récente. S'il lui arrivait de retomber entre les mains de ses sujets, elle devait s'attendre de leur part à toutes sortes de mauvais traitemens, à toutes les entreprises que la présomption du succès pourrait leur inspirer. Le projet de se retirer en France était dangereux, et même presque impraticable dans la position où elle était. De plus, aurait-elle pu supporter l'idée de jouer le rôle d'exilée et de fugitive dans un royaume où elle avait paru autrefois avec tout l'éclat de la royauté? Ces raisons prévalurent dans l'esprit de Marie; elle regarda l'Angleterre comme son unique asile, et elle s'entêta de cette opinion à un tel point, qu'elle partit précipitamment pour aller s'y réfugier malgré les instances du lord Herreis, de Fleming, et de plusieurs autres personnes de sa suite, qui se jetèrent à ses genoux, la conjurant de ne point se fier aux promesses d'Élisabeth, et de ne point compter sur la générosité de cette princesse. Herreis écrivit par l'ordre de la reine à Lowther, lieutenant de roi de Carlisle, pour savoir de quelle manière il la recevrait. Mais les craintes et l'impatience de Marie ne lui permirent pas d'attendre la réponse, elle se jeta dans une barque de pêcheur, suivie d'une vingtaine de personnes; elle prit terre à Wirkington, dans le Cumberland, et de là elle fut conduite à Carlisle avec de grandes marques de respect.

Aussitôt que Marie fut arrivée en Angleterre, son premier soin fut d'écrire à la reine. Elle lui faisait, dans les termes les plus touchans, le tableau de ses malheurs, un long détail de tout ce qu'elle avait eu à souffrir de ses propres sujets, et elle réclamait la commisération et l'assistance qui lui étaient si nécessaires dans le triste état où elle était réduite [1]. Un événement aussi extraordinaire et la conduite qu'on devait tenir dans cette occasion devinrent l'objet des attentions d'Élisabeth et de son conseil, et firent le sujet de leurs délibérations. S'ils ne s'étaient déterminés que par les règles de la justice et de la générosité, l'affaire n'aurait été ni difficile à résoudre ni d'une longue discussion. Une reine chassée par ses propres sujets, menacée par eux de la perte de sa vie et de sa liberté, fugitive pour se soustraire à leurs violences, venait se jeter elle-même entre les bras d'une reine dont les états confinaient aux siens, qui était sa plus proche parente, et dont elle avait reçu tant d'assurances d'amitié et de protection. Toutes ces raisons étaient autant de titres qui devaient lui attirer le respect et la compassion, et qui mettaient dans l'obligation ou de la rétablir sur son trône, ou de lui laisser au moins la liberté d'aller chercher des secours dans un autre pays. Mais Élisabeth et ses conseillers ne s'attachèrent point à examiner ce qui était le plus juste et le plus généreux, mais ce qui était le plus avantageux pour la reine et pour la nation anglaise. Trois différens avis furent proposés dans le conseil d'Élisabeth au sujet de la reine d'Écosse : de la rétablir dans son royaume, de lui permettre de se retirer en France ou ailleurs, ou bien de la retenir en Angleterre. Les conséquences de ces différentes opinions méritaient la plus grande attention. On voit aussi par les papiers qui nous sont restés [2], qu'elles furent pesées avec le plus grand soin et examinées avec cette exactitude scrupuleuse que les ministres d'Élisabeth apportaient dans toutes les affaires d'une grande importance.

Ils observèrent qu'en remettant Marie dans le plein exercice de l'autorité royale en Écosse, on la rendrait plus puissante que jamais; que les nobles d'Écosse qui étaient le plus attachés aux intérêts de l'Angleterre éprouveraient bientôt tout l'effort du ressentiment de Marie. La reconnaissance est, disaient-ils, une vertu qui prend peu de force et de consistance dans l'âme

[1] Camden, 489. Anders., vol. IV, 99, 120. Murdin, 369. — [2] Keith, Anders, vol. IV, ...

[1] Anders., vol. IV, 29. — [2] *Ibid.*, vol. IV, 34, 99, 102.

des princes lorsqu'il s'agit de leurs intérêts : Marie perdra bientôt la mémoire des services qu'Élisabeth lui aura rendus ; elle renouvellera aussitôt l'ancienne alliance de la nation écossaise avec la France, et elle fera revivre ses prétentions à la couronne d'Angleterre. Ils n'imaginaient point de conditions qu'on pût imposer à la reine d'Écosse, et qui fussent capables de l'enchaîner et de la lier de manière à prévenir ces dangers. Le parti de Marie en Écosse était nombreux et puissant. Son retour même, sans aucun soutien de la part de l'Angleterre, aurait encouragé les amis de la reine, leur aurait inspiré un nouveau zèle ; une seule victoire pouvait leur rendre cette supériorité, qu'une seule défaite leur avait enlevée. Elle pouvait rendre Marie une rivale plus formidable que jamais pour Élisabeth.

Ils apercevaient avec une égale évidence le danger qu'il y aurait à permettre à Marie de se retirer en France. Le roi de France ne pouvait pas refuser son secours pour remettre sur le trône une sœur et une alliée. Élisabeth verrait encore une armée étrangère aborder dans les îles britanniques, tenir en crainte les Écossais, et prête à entrer dans son royaume ; et si les soulèvemens de France au sujet de la religion venaient à s'apaiser, les princes lorrains pouvaient reprendre leurs anciens projets ; et les forces réunies de France et d'Écosse pouvaient envahir l'Angleterre par le côté le plus faible et le moins défendu.

Il ne restait donc plus d'autre parti à prendre que celui de retenir Marie en Angleterre, et de lui permettre d'y vivre en liberté, ou bien de la reléguer dans une prison. Le premier expédient était dangereux. La cour de Marie serait devenue un asile pour tous les catholiques romains, pour tous les mécontens, pour tous les gens avides de nouveautés. Élisabeth affectait de regarder les prétentions de Marie à la couronne d'Angleterre comme extravagantes et mal fondées ; mais en même temps elle n'ignorait pas que ces prétentions de la reine d'Écosse n'étaient point regardées du même œil par la nation, et que bien des gens donnaient même la préférence au droit de Marie sur celui d'Élisabeth. Si l'activité des émissaires de Marie lui avait acquis tant de partisans, que n'avait-on point à craindre de sa présence ? L'admiration et la pitié que sa beauté, son adresse et ses souffrances devaient naturellement exciter, ne pouvaient pas manquer d'entraîner dans son parti une infinité de personnes [1].

Cependant Élisabeth devait craindre d'exciter contre elle-même une indignation générale en traitant Marie comme prisonnière, et de perdre cette réputation de justice et d'humanité qu'elle avait acquise, en usant alors d'une sévérité inouïe envers une reine qui avait imploré, et à qui elle avait promis sa protection ; mais les monarques anglais avaient souvent été occupés de garantir leur royaume des entreprises des Écossais, et ils avaient rarement été scrupuleux sur les moyens qu'ils employaient pour y réussir. Henri IV avait fait arrêter le prince héréditaire du royaume d'Écosse, forcé par la tempête de relâcher dans un port d'Angleterre ; et au mépris des droits de l'hospitalité, sans égard pour l'âge tendre du prince, pour les larmes et les supplications d'un père, il le retint prisonnier pendant plusieurs années. Ce procédé était en horreur à la postérité ; cependant Élisabeth se détermina à le prendre pour modèle. Sa vertu ne fut pas plus à l'épreuve que celle de Henri IV contre la tentation de l'intérêt, et elle fut plus sensible à un avantage présent qu'au soin de sa réputation pour l'avenir. La satisfaction de mortifier une rivale dont la beauté et les talens étaient pour Élisabeth des objets perpétuels de jalousie, contribuèrent peut-être autant que les considérations politiques à déterminer la reine d'Angleterre au parti qu'elle prit dans cette conjoncture. Cependant pour éviter les justes reproches que cette conduite devait lui attirer, et pour faire croire que c'était plutôt par nécessité que par choix qu'elle traitait ainsi la reine d'Écosse, elle voulut conserver quelques apparences d'attention pour les intérêts de Marie, et de commisération pour les souffrances de cette princesse infortunée.

Dans cette vue, elle dépêcha à l'instant le lord Scroope, gardien des marches occidentales et le chevalier François Knollys, son vice-chambellan, vers la reine d'Écosse, et elle les chargea de lettres remplies de termes d'affection pour cette reine, et d'expressions de regrets de ses infortunes. Mais, par des instructions particu-

[1] Anders., vol. IV, 56, 60.

lières, elle les chargeait d'observer toutes les démarches de Marie, et de bien prendre garde qu'elle ne s'échappât pour retourner dans son royaume [1]. A leur arrivée, Marie demanda une entrevue avec la reine, pour lui exposer toutes les injures qu'elles avait souffertes, et lui demander l'amitié et les bons offices qu'elle lui avait fait espérer. Ils lui répondirent que c'était avec regret qu'on lui refusait dans le moment présent cette entrevue; mais qu'étant chargée d'un crime aussi énorme que l'assassinat de son mari, la reine, leur maîtresse, à qui ce prince était aussi étroitement uni par les liens du sang, ne pouvait pas, sans faire tort à sa propre réputation, l'admettre en sa présence; cependant ils promettaient à Marie qu'aussitôt qu'elle se serait lavée de cette tache, elle obtiendrait une réception convenable à sa dignité, et des secours proportionnés à ses malheurs [2].

Rien de plus frivole que ce raisonnement, mais il était relatif aux vues d'Élisabeth et de ses ministres. Ils voulaient que Marie vînt d'elle-même s'embarrasser dans le piége qu'ils lui tendaient. La reine d'Écosse, qui ne s'attendait point à la réponse des ministres anglais, parut fort surprise du prétexte qu'ils prenaient pour éluder sa demande; mais elle avait reçu tant de protestations d'amitié de la part d'Élisabeth, qu'elle ne pouvait pas se résoudre à douter de la sincérité de cette princesse. Elle répondit avec franchise aux envoyés, qu'elle offrait de soumettre sa cause au jugement d'Élisabeth, et elle leur dit qu'elle produirait tant de preuves de son innocence et de la fausseté des accusations qu'on avait intentées contre elle, qu'elle parviendrait aisément à détruire les préventions et à satisfaire la délicatesse de la reine d'Angleterre. C'était précisément là le point où Élisabeth voulait amener la reine d'Écosse. Cet appel de Marie au tribunal de la reine d'Angleterre rendait Élisabeth juge des démêlés survenus entre la reine d'Écosse et ses sujets. On pouvait traîner les informations en longueur, et y faire naître tant d'embarras et de difficultés, que l'affaire ne pourrait jamais se terminer. Cependant Élisabeth ne manquerait pas de prétextes pour éloigner de sa cour la reine d'Écosse, et pour s'excuser de lui donner des secours pour la remettre sur son trône. La conduite de Marie avait été très imprudente, les soupçons qu'on avait de son crime étaient fondés sur des présomptions très fortes, ses sujets pouvaient parvenir à justifier les accusations qu'ils avaient formées contre elle; et si, par le résultat des perquisitions, son crime venait à être constaté, elle cessait d'être un objet d'égards et de compassion, et la froideur et l'indifférence qu'Élisabeth lui marquait ne méritait plus aucun reproche. Dans une affaire aussi obscure et aussi compliquée, il n'était pas vraisemblable que Marie pût donner des preuves assez évidentes de son innocence, pour rendre la conduite de la reine d'Angleterre absolument répréhensible. Marie pouvait aussi souffrir impatiemment la contrainte dans laquelle on la retenait, concevoir des soupçons de la partialité d'Élisabeth, découvrir les artifices de cette princesse, se laisser entraîner dans les cabales et des complots, et justifier ainsi la grande rigueur dont on voudrait user envers elle.

Élisabeth avait aperçu de bonne heure tous les avantages qu'elle retirerait de cet examen de la conduite de la reine d'Écosse, qui se ferait sous son autorité. On pouvait craindre néanmoins que Marie ne découvrît trop tôt les intentions d'Élisabeth, et qu'en retirant l'offre qu'elle avait faite de s'en rapporter au jugement de la reine d'Angleterre, elle n'arrêtât le cours des informations. Mais Élisabeth était déterminée à ne les point suspendre, et elle avait déjà imaginé divers expédiens pour les continuer, quelque chose qui pût arriver. La comtesse de Lennox était convaincue que Marie avait eu part au meurtre du roi d'Écosse; le désir de la vengeance, si naturel à une mère, avait porté lady Lennox à réclamer la justice d'Élisabeth, et à la supplier, les larmes aux yeux, tant en son nom qu'en celui du comte de Lennox, de mettre la reine d'Écosse en justice pour ce crime [1]. Les père et mère de l'infortuné Darnly étaient en droit de former cette accusation contre la reine d'Écosse, et Élisabeth, qui était leur plus proche parente, ne pouvait pas être blâmée d'écouter une demande aussi juste. De plus, les nobles d'Écosse accusaient ouvertement Marie de ce même crime, et ils prétendaient être en état de

[1] Anders., vol. IV. 36. 70. 92. — Ibid., vol. IV, 8, 32. Camd., 412. Haynes, 469.

donner des preuves assurées de ce qu'ils avançaient. Il n'était pas difficile de les engager à demander à Élisabeth de prendre connaissance de de la procédure qu'ils suivaient contre la reine, et l'avis du conseil d'Angleterre était qu'il serait à propos de recevoir cette requête et d'y faire droit [1]. On commençait aussi dans ce même temps à réveiller cette prétention surannée de la prééminence de l'Angleterre sur l'Écosse, et on croyait en conséquence que le jugement des contestations entre la reine d'Écosse et ses sujets appartenait de droit à Élisabeth. Cependant Élisabeth, sans perdre de vue tous ces expédiens, et bien déterminée à s'en servir dans l'occasion, aurait desiré que ces recherches sur la conduite de Marie parussent ne se faire que par complaisance pour cette princesse, à sa propre réquisition, et dans le dessein de faire éclater son innocence; et tant qu'on pourrait conserver ces apparences, Élisabeth était déterminée à ne point employer d'autres moyens.

Lorsque Marie avait consenti à se soumettre au jugement d'Élisabeth, elle était bien éloignée d'en apercevoir les conséquences dangereuses, et de croire que cette démarche pût servir de fondement à des prétentions qui fussent à sa charge. Elle comptait exposer les raisons qu'elle avait à alléguer pour sa défense, et qu'Élisabeth les écouterait et les examinerait; mais elle regardait la reine d'Angleterre comme son égale; elle voulait bien lui faire le détail de sa conduite et la soumettre à sa censure, mais non pas la reconnaître comme un supérieur devant qui elle était obligée de plaider sa cause. Élisabeth donnait un sens tout-à-fait différent aux offres de Marie. Elle se considérait comme ayant été choisie pour juge entre la reine d'Écosse et ses sujets, et elle commença à agir en conséquencce. Elle proposa de nommer des commissaires pour entendre les plaidoyers des deux parties, et elle écrivit au régent d'Écosse de nommer et d'autoriser des personnes pour comparaître en son nom devant ces commissaires, et y produire les raisons qu'il aurait à alléguer pour justifier ses procédés envers sa souveraine.

Marie avait eu jusqu'alors une entière confiance dans les assurances d'affection qu'elle avait reçues d'Élisabeth, et elle espérait toujours que ces assurances d'amitié tant de fois répétées seraient à la fin réalisées par quelques bons offices; mais elle fut bientôt détrompée lorsqu'on lui proposa de plaider sa cause contradictoirement avec ses sujets devant les commissaires nommés. Elle aperçut alors clairement tous les artifices d'Élisabeth; elle sentit vivement tout le déshonneur de se mettre de niveau avec ses sujets rebelles, et de comparaître avec eux devant le tribunal d'un supérieur et d'un juge. Elle rétracta l'offre qu'elle avait faite, et dont on avait si indignement abusé en lui donnant un sens contraire à ses intentions; elle insista plus que jamais sur la demande qu'elle avait faite d'être admise en la présence d'Élisabeth; elle changea de ton avec cette princesse, elle lui écrivit d'un style bien différent de celui dont elle avait usé jusqu'alors, elle lui ouvrit son cœur et elle exposa vivement les chagrins et le dépit dont il était dévoré. «Dans la position où je me trouve, je «ne veux ni ne puis, disait-elle, répondre aux «accusations que mes sujets ont osé former con-«tre moi. Je vous ai offert de mettre sous vos «yeux la justification de ma conduite et de lever «tous vos scrupules, je suis prête encore à le «faire par amitié pour vous. Mes sujets ne sont «pas mes égaux : je ne veux point les recon-«naître pour tels, en paraissant avec eux en jus-«tice réglée. Je me suis jetée entre vos bras, «j'ai eu recours à ma parente la plus proche; «j'ai espéré que je trouverais en vous une véri-«table amie. J'ai cru vous faire honneur, en «vous choisissant par préférence à tout autre «prince, pour venger une injure faite à une «reine. A-t-on jamais vu un prince blâmé pour «avoir entendu en personne les plaintes de ceux «qui en appellent à sa justice, et ceux qui la «réclament contre les fausses accusations de «leurs ennemis? Vous admettez mon frère en «votre présence, un bâtard, un homme coupable «du crime de rébellion, et vous me refusez cet «honneur! A Dieu ne plaise que je donne jamais «lieu à rien qui puisse noircir votre réputation! «j'ai voulu au contraire vous procurer une occa-«sion d'en relever l'éclat par la manière dont «vous vous comporteriez à mon égard. Souffrez «que je réclame l'assistance d'autres princes «moins délicats sur ce point d'honneur, et plus «compatissans pour mes malheurs, ou laissez-«moi recevoir de vous des secours qu'il vous

[1] Anders, vol. IV, 37.

« convient mieux qu'à tout autre prince de m'accorder, et mettez-moi dans le cas de m'attacher « à vous par les liens d'une éternelle reconnais« sance [1].

Cette lettre ne laissa pas de déconcerter les mesures d'Élisabeth, mais elle n'en suivit pas ses projets avec moins de chaleur. Elle mit cette affaire en délibération dans son conseil privé, et il fut décidé que, malgré les instances et les représentations de la reine d'Écosse, on procèderait à l'examen de sa conduite; qu'il fallait d'abord terminer ces informations, et qu'en attendant, Élisabeth ne pouvait, sans faire tort à sa réputation et sans risquer la sûreté de son gouvernement, ni donner à Marie l'assistance qu'elle lui demandait, ni lui permettre de sortir du royaume; et dans la crainte que Marie ne trouvât l'occasion de s'échapper, si elle continuait sa résidence dans le voisinage de l'Écosse, on jugea qu'il était à propos de la transférer dans quelque place très éloignée des frontières [2].

Pendant que la cour d'Angleterre était occupée à ces délibérations, le régent songeait à retirer tous les avantages de sa victoire de Langside. Cet événement était pour lui de la dernière importance. La reine, chassée de son propre royaume, laissait tous ceux de son parti dispersés, sans chef, et à la merci du régent. Il parut d'abord déterminé à procéder en toute rigueur contre les partisans de la reine. Six prisonniers de quelque distinction faits dans la bataille furent mis en justice et condamnés à mort, comme rebelles au gouvernement du roi. Ils furent conduits au lieu de l'exécution, mais Knox intercéda pour eux, et il eut le crédit de leur faire obtenir leur grâce. Hamilton de Bothwellhaugh était de ce nombre, et il donna lieu dans la suite au régent et à Knox de se repentir de cet acte de clémence [3].

Aussitôt après, le régent marcha vers les frontières occidentales avec une armée composée de quatre mille chevaux et de mille hommes d'infanterie. Les nobles de cette partie du royaume étaient affectionnés à la reine; mais comme ils n'étaient point assez en force pour tenir tête au régent, ils se voyaient obligés ou de se soumettre au roi, ou de laisser porter le fer et le feu dans leur pays. Mais Élisabeth, qui avait intérêt à entretenir les troubles en Écosse, en tenant la balance égale entre les deux partis, et qui cherchait à calmer Marie par quelques marques de condescendance, céda en cette occasion aux instances de la reine d'Écosse, et lui accorda son entremise. Le régent, après avoir tenu la campagne pendant quinze jours, licencia son armée, et une expédition qui devait être fatale à tout le parti opposé au régent se borna à quelques coups de main [1].

Cependant la résolution prise par le conseil privé d'Angleterre, par rapport à la personne de Marie, fut aussitôt mise à exécution; et sans égards pour les représentations et les plaintes de cette reine infortunée, on la conduisit à Bolton, château appartenant au lord Scroope, sur les frontières de la province d'Yorck [2]. La situation de cette place rendait la correspondance de Marie avec les amis qu'elle avait en Écosse bien plus difficile, et elle lui ôtait toute espérance de pouvoir s'échapper. Elle vit bien alors qu'elle était en la puissance d'Élisabeth; et quoiqu'on affectât encore de rendre à Marie tous les respects dus à une reine, elle était réellement dans la captivité. Elle ressentait vivement la perte de sa liberté, et elle regardait cette privation comme le plus grand de tous les malheurs : elle avait la mémoire encore toute récente des horreurs de la prison dont elle venait de sortir, et elle se voyait sur le point de rentrer dans une autre. Élisabeth sut profiter de ce moment d'agitation et de terreur, et elle jugea cette conjoncture favorable pour lui renouveler ses premières propositions. Elle fit demander à Marie de permettre que le régent et ses adhérens fussent appelés en Angleterre, et de consentir qu'ils fussent entendus dans les défenses qu'ils avaient à proposer pour la justification de leur conduite. Élisabeth promettait en même temps que, quel que fût le résultat de ces informations, elle emploierait tout son pouvoir pour rétablir Marie sur son trône, en y mettant seulement quelques conditions et restrictions, mais que personne ne pourrait regarder comme déraisonnables. La crainte, l'impatience, le désespoir balancés par ces espérances flatteuses dont Élisabeth accompagnait sa proposition, arra-

[1] Anders., vol. IV, 94. — [2] *Ibid.*, 102. — [3] Cald., vol. II, 99.

[1] Cald., vol. II, 99. — [2] Anders., vol. IV, 14.

chèrent enfin le consentement de Marie, et elle accorda à la reine d'Angleterre tout ce qu'elle lui demandait[1].

La reine d'Écosse avait toujours été inflexible sur le point de la religion. Constamment attachée pendant tout le cours de ses malheurs à la religion romaine, elle fut également inébranlable dans les mêmes sentimens jusqu'à la fin de ses jours et de ses infortunes. Cependant pour persuader qu'elle désirait sincèrement de se lier aussi étroitement qu'il lui serait possible avec Élisabeth, elle chercha à se concilier la bienveillance de cette princesse, en faisant paraître quelque disposition à se relâcher sur cet article. Elle marqua beaucoup de vénération pour la liturgie de l'église anglicane : elle assistait souvent au service divin suivant les rits de l'église réformée : elle fit le choix d'un ecclésiastique protestant pour desservir sa chapelle ; elle l'écoutait avec attention prêcher contre les erreurs du papisme, et elle paraissait l'entendre avec plaisir : elle donna même toutes les marques d'une conversion prochaine[2]. Mais la superstition de la reine d'Écosse et son attachement au papisme étaient trop connus pour qu'on ajoutât aucune foi à la sincérité de ses démarches. Rien au contraire ne donnait des marques plus assurées de l'état misérable où elle était réduite et de la terreur qui s'était emparée de son âme, que de se prêter ainsi à une basse dissimulation, et de trahir sa propre conscience, après avoir montré dans tous les temps sur le fait de la religion une délicatesse aussi scrupuleuse.

Dans ce même temps, le régent convoqua un parlement pour procéder au jugement et à la condamnation de ceux qui refusaient de reconnaître l'autorité du roi. La faction de la reine en fut alarmée. Argyll et Huntly, que Marie avait nommés ses lieutenans, l'un dans le midi, l'autre dans le nord de l'Écosse, commencèrent à rassembler leurs forces pour empêcher cette assemblée. On était touché de compassion pour les maux de la reine, on portait envie à ceux qui gouvernaient au nom du roi, et le parti de Marie s'était fortifié à un tel point que le régent aurait eu bien de la peine à lui résister. Mais Élisabeth pria Marie d'ordonner à ses amis de mettre bas les armes, et d'attendre tranquillement la décision qui serait prononcée en Angleterre; et la reine d'Écosse, qui avait soumis sa cause au jugement d'Élisabeth, ne put le lui refuser. Élisabeth, en procurant ainsi cette cessation d'armes, suivait ainsi toujours son plan d'équilibre entre les deux partis, et elle donna ainsi fort à propos à la faction du régent le même secours qu'elle avait précédemment accordé au parti de la reine[1].

Cependant le régent, malgré les sollicitations d'Élisabeth, ne voulut jamais se désister de l'assemblée du parlement qu'il avait convoquée. Mais on y donna des marques de modération qui ne peuvent être attribuées qu'aux influences de la reine d'Angleterre et à l'éloquence de Maitland, qui travailla avec zèle à empêcher ses concitoyens de s'armer les uns contre les autres. Ceux qui s'opposaient avec le plus de chaleur au gouvernement du roi, furent condamnés; on laissa toujours aux autres quelque espérance d'obtenir leur grâce[2].

Aussitôt que la reine d'Écosse eut soumis sa cause au jugement de sa rivale, Élisabeth avait sommé le régent d'envoyer des députés à Yorck, munis des instructions nécessaires pour justifier sa conduite devant les commissaires anglais. Ce ne fut pas sans hésiter, ni sans de grandes inquiétudes, que le régent se détermina à faire cette démarche. Son autorité était établie en Écosse, et confirmée dans le parlement. Il était bien humiliant de souffrir qu'elle fût révoquée en doute, et soumise à l'examen d'une juridiction étrangère. Il était odieux d'intenter une accusation contre sa souveraine devant des étrangers, qui étaient les plus anciens ennemis du nom écossais. Il était dangereux de succomber dans cette démarche, et désagréable d'y réussir. Mais le régent voyait de jour en jour les accroissemens de la faction qui lui était opposée. Il craignait qu'elle ne parvînt à obtenir l'entremise et les secours du roi de France. Dans cette position, il était difficile de désobéir à Élisabeth, et de contester avec elle sur un point qu'elle suivait avec tant de vivacité[3].

L'obligation de comparaître en personne à

[1] Anders., vol. IV, 109. Haynes, 468. — [2] *Ibid.*, vol. IV, 13. Haynes, 509.

[1] Anders., vol. IV, 102. — [2] Buchan., 371. — [3] Anders., 372. *Append.*, n° XXV, p. 167, 168.

Yorck, ajoutait encore à l'ignominie de la démarche où le régent se trouvait engagé. Tous ses associés cherchaient à s'en excuser. Ils ne voulurent point apparemment s'exposer à la haine et aux dangers qu'il était aisé de prévoir en s'acquittant d'une pareille commission, à moins que le régent ne consentît à les partager avec eux. Le comte de Morton, Bothwell, évêque d'Orkney; Pitcairn, commandeur de Dunfermling, et le lord Lindsay, furent associés au régent en qualité de commissaires. Macgill de Rankeilor et Balnaves de Halhil, deux fameux docteurs en droit civil; George Buchanan, qui par la beauté de son génie faisait l'honneur de son siècle; Maitland, et quelques autres, furent nommés pour assister et accompagner les commissaires. Le régent n'aimait point Maitland, mais il le fit nommer, et il lui procura cette distinction parce qu'il le craignait. Maitland s'était élevé hautement contre cette démarche. Il désirait qu'on restât en bonne intelligence avec l'Angleterre, mais il ne voulait point que l'Écosse se mît dans la dépendance des Anglais; et il aurait voulu qu'on rendît à la reine une portion d'autorité qui ne fût point incompatible avec celle que le roi possédait. Le régent ne pouvait pas avec sûreté laisser, pendant son absence, dans le royaume, un homme dont les vues étaient si opposées aux siennes, et qui par des talens supérieurs avait acquis dans la nation un crédit que d'autres ne devaient qu'à l'ancienneté et à la puissance de leurs familles [1].

Marie choisit Lesly, évêque de Ross; le lord Livingston, le lord Boyd, le lord Herreis, Gavin Hamilton, commandeur de Kilvinning, le chevalier Jean Gordon de Lochinvar et le chevalier Jacques Cockburn de Stirling, pour comparaître en son nom [2].

Élisabeth nomma commissaires pour entendre les deux parties, Thomas Howard, duc de Norfolk, Thomas Rateliss, comte de Sussex, et le chevalier Ralph Sadler.

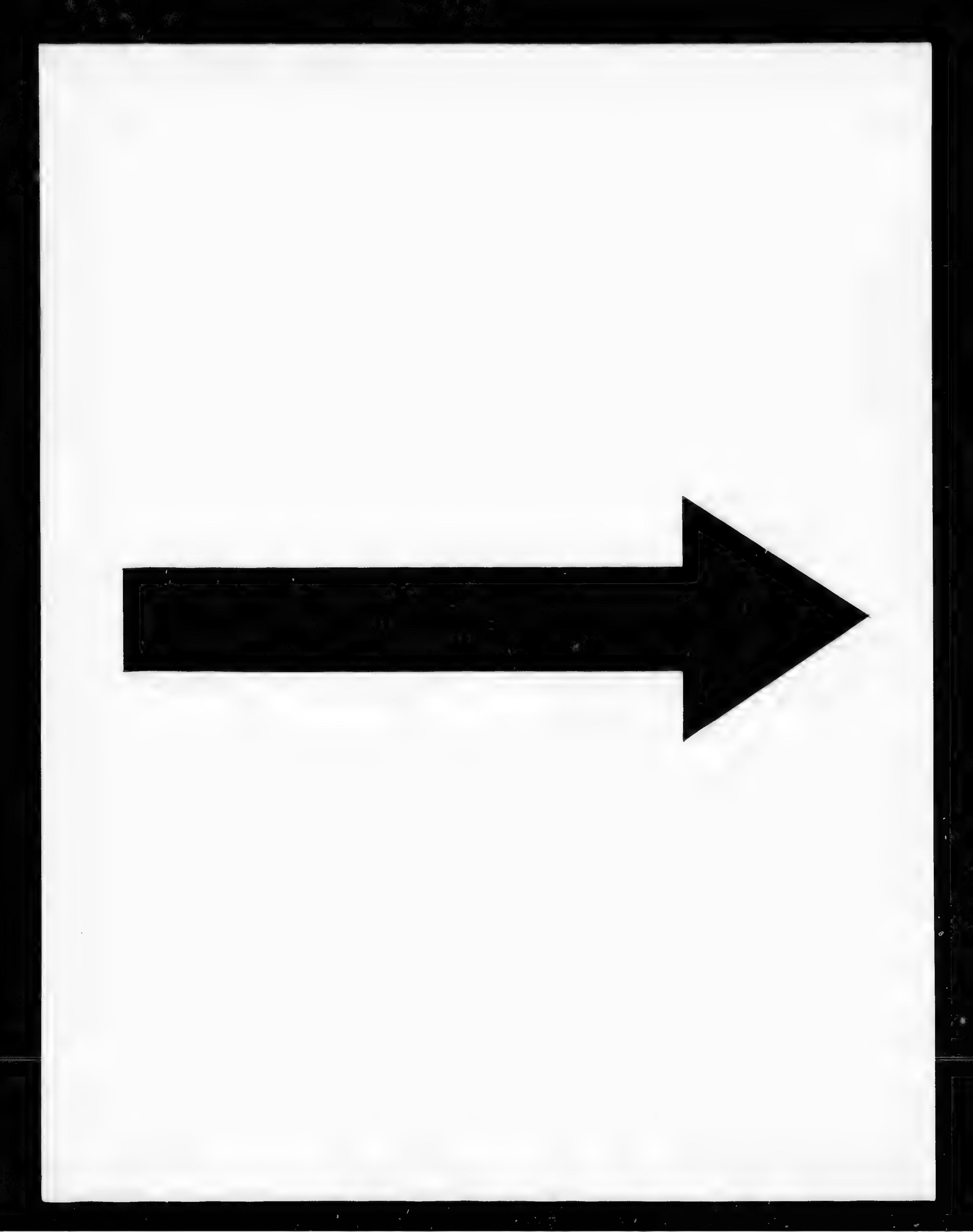
Le 4 octobre fut le jour fixé pour l'ouverture de la conférence. Les grands talens des députés de part et d'autre, la dignité des juges devant lesquels ils devaient comparaître, le rang suprême des personnes dont la cause devait être entendue, et l'importance des points qui étaient en contestation, rendaient cette assemblée également illustre et singulière. Rien n'est plus frappant que cette époque de la vie d'Élisabeth, et l'appareil de grandeur et de magnificence avec lequel elle parut dans cette occasion. Une rivale, une reine indépendante, l'héritière d'une ancienne race de rois, est prisonnière entre les mains d'Élisabeth, et comparaît par des ambassadeurs devant son tribunal. Le régent d'Écosse, qui représentait la majesté du roi, et qui en possédait l'autorité, vient en personne se soumettre à ce même tribunal; et Élisabeth se trouve maîtresse absolue de disposer du sort de ce royaume dont ses ancêtres avaient tant de fois redouté la puissance, et qu'ils n'avaient jamais pu subjuguer par la force des armes.

Au reste les parties qui donnèrent leur consentement à cette conférence avaient des vues bien opposées et des espérances bien différentes.

Le principal objet de Marie était de recouvrer son ancienne autorité, et elle se prêtait par cette raison à des mesures auxquelles elle avait résisté pendant si long-temps. Les promesses d'Élisabeth avaient fait concevoir à Marie l'espérance d'être rétablie dans son royaume; et elle aurait pour cela fait bien d'autres sacrifices au parti du roi; de plus l'ennui de l'état où elle se trouvait, l'impatience de s'en retirer, et le pouvoir d'Élisabeth étaient capables de déterminer Marie à des démarches encore bien plus extraordinaires [1]. Le régent n'avait point d'autre but que d'assurer à son parti la protection d'Élisabeth, et il ne paraît pas qu'il eût eu la moindre idée de se prêter à aucun accommodement avec Marie. Les vues d'Élisabeth étaient plus vastes, ses projets plus compliqués, et le plan qu'elle suivait était plus étendu. Elle paraissait uniquement occupée de l'honneur de Marie, empressée de voir effacer les taches qui avaient flétri la réputation de la reine d'Écosse, et elle prétendait que cette conférence n'avait point d'autre objet. Elle amusait ainsi Marie, et elle éludait les sollicitations de la France et de l'Espagne, en ne cessant de leur répéter qu'elle ne ferait aucun déplaisir à la reine d'Écosse, et que même elle l'assisterait lorsqu'elle pourrait le faire sans attirer sur elle tout le déshonneur. Mais sous ces

[1] Buch., 372. Anders., vol. IV, 35. Melv., 186, 188.
[2] Anders., vol. IV, 53.

[1] Anders., vol. IV, 33. Good., vol. II, 337.



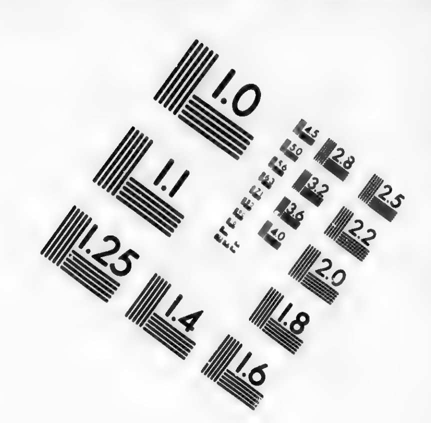
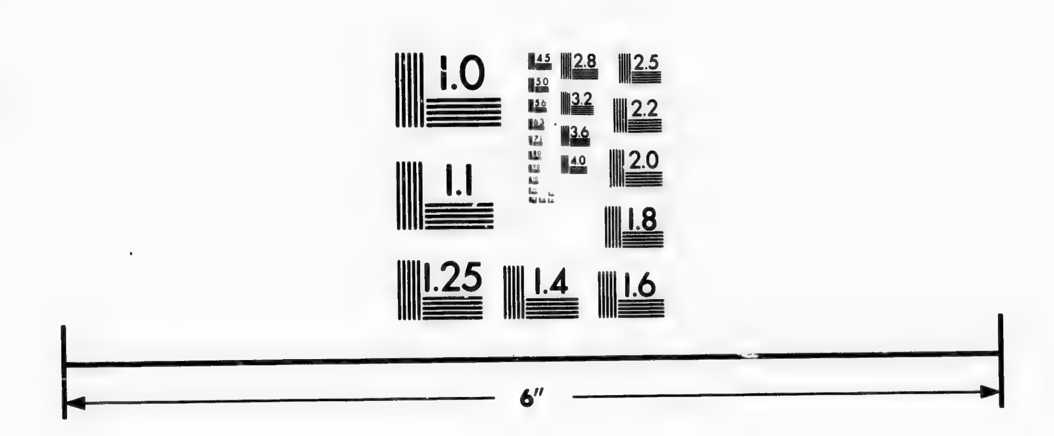


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

apparences d'affection et de générosité, Élisabeth cachait des sentimens d'une espèce bien différente. Elle comptait que le régent accuserait Marie d'avoir trempé dans l'assassinat de son mari, et elle l'encourageait, autant que la bienséance pouvait le permettre, à cette démarche hardie et dangereuse[1]. Cette accusation pouvait se terminer en deux manières, et dans l'un et l'autre cas Élisabeth avait formé le plan de la conduite qu'elle devait tenir. Si les imputations contre Marie paraissaient bien fondées, Élisabeth était déterminée à prononcer que la reine d'Écosse était indigne de porter la couronne, et à déclarer qu'elle ne chargerait jamais sa conscience d'une action aussi détestable que celle de rétablir Marie dans son royaume[2]. Si les allégations des accusateurs de la reine d'Écosse ne fournissaient aucune preuve de crime, mais seulement de mauvaise administration, Élisabeth comptait faire alors un traité pour la rétablir, mais à de telles conditions, qu'elle rendrait Marie pour toujours dépendante de l'Angleterre, et esclave de ses propres sujets[3]. Comme Élisabeth disposait également des progrès et du résultat de la conférence, elle avait toujours la liberté de choisir celui des deux partis qu'elle voudrait prendre; et si elle trouvait quelque danger ou quelque inconvénient à suivre l'un ou l'autre, elle pouvait traîner l'affaire en longueur, y faire naître des difficultés sans fin, et susciter des embarras dont on ne pourrait jamais sortir.

Cependant la conférence s'ouvrit avec de grandes solennités. On aperçut dès le commencement que le dessein d'Élisabeth était de fomenter en Écosse le feu de la discorde, et d'entretenir les dissensions et les animosités qui s'étaient élevées dans ce royaume; on ne chercha point à réconcilier les parties, ni à calmer la violence de leur haine, en engageant la reine à offrir de pardonner tout le passé, ou bien en portant ses sujets à lui promettre de lui rendre à l'avenir l'obéissance qu'ils lui devaient. On permit au contraire aux commissaires de Marie de présenter une plainte contre le régent et ses adhérens. On y faisait une longue énumération de toutes leurs trahisons, de l'audace qu'ils avaient eue de prendre les armes contre leur reine, de se saisir par force de sa personne, de la jeter dans une prison, de la forcer d'abdiquer la couronne, de s'emparer de l'autorité royale, et d'abuser du nom de son fils pour colorer leur usurpation. Ils demandaient une réparation prompte et effective de tous ces crimes énormes, et telle que les injures faites à une reine l'exigeaient de la justice d'une autre souveraine[1].

On s'attendait alors que le régent allait révéler toutes les circonstances de ce crime barbare auquel il prétendait que la reine avait participé, et qu'il les mettrait dans l'évidence nécessaire pour constater l'accusation qu'il avait formée. Mais le régent, bien loin d'accuser Marie, ne daigna pas seulement répondre aux imputations dont il était lui-même chargé. Il montra de la répugnance à faire le personnage d'accusateur; il proposa à ce sujet plusieurs doutes et scrupules, sur lesquels il consulta Élisabeth elle-même[2]. La plus grande partie des commissaires anglais, et les associés même du régent, furent également surpris de cette réserve et de cette irrésolution du comte de Murray. Ils savaient qu'il ne pouvait justifier sa propre conduite sans charger la reine du meurtre du roi, et que jusqu'alors il n'avait pas montré beaucoup de délicatesse sur ce point. Une intrigue qui avait été conduite dans le plus grand secret depuis l'arrivée du régent à Yorck dévoila tout ce mystère.

Le duc de Norfolk était alors un des plus puissans seigneurs de l'Angleterre et des plus agréables au peuple. Il venait de perdre sa femme, et il avait aussitôt formé le projet, qu'il suivit dans la suite plus ouvertement, de se placer sur le trône d'Écosse en épousant la reine. Il voyait l'infamie qui résulterait d'une accusation formée publiquement contre Marie, et le tort que cela ferait à cette princesse pour les prétentions qu'elle avait à la succession d'Angleterre. Norfolk entreprit de garantir la reine d'Écosse de cette ignominie. Il s'adressa d'abord à Maitland. « Je suis étonné, lui dit-il, qu'un homme « comme vous, jouissant d'une aussi grande ré« putation de sagesse et de prudence, se soit en« gagé avec le régent dans des mesures aussi « déshonorantes pour vous-même, pour votre

[1] Anders., v. IV, II. — [2] *Ibid.*, v. IV, II. — [3] Haynes, 487.

[1] Anders., vol. IV, 62. — [2] Haynes, 478.

« reine et pour votre patrie ; que vous ayez sou-« mis les affaires publiques de votre nation au « jugement des étrangers ; que vous ayez publié « les fautes et l'ignominie de votre souveraine, « pendant que, suivant toutes les règles du de-« voir et de la saine politique, vous auriez dû les « cacher et les ensevelir dans l'oubli. » Maitland, qui était dans les mêmes sentimens que le duc, se justifia aisément de ces reproches. Il l'assura qu'il avait employé tout son crédit pour dissuader ses concitoyens, et qu'il contribuerait toujours de tout son pouvoir à les détourner de cette entreprise. Norfolk, encouragé par le succès de cette première démarche, va trouver le régent, lui communique ces mêmes idées, lui répète tout ce qu'il avait dit à Maitland, ajoute encore de nouvelles raisons, lui représente le danger auquel il s'expose par une action de violence aussi téméraire que celle d'accuser publiquement sa souveraine. « Croyez-vous, lui disait-il, que Marie « puisse jamais vous pardonner la note d'infamie « dont vous avez voulu la noircir? Si elle parvient « un jour à recouvrer la moindre portion de « son autorité, votre perte est inévitable, vous « serez la première victime qu'elle immolera à « son ressentiment, et vous l'aurez justement « mérité. Vous ne devez point compter sur la pro-« tection d'Élisabeth : voudrait-elle approuver « publiquement votre conduite? De plus, quel-« ques preuves que vous puissiez donner du « crime de Marie, Élisabeth ne se déterminera « jamais à prononcer dans cette affaire une sen-« tence définitive. Faites-lui demander que la « cause soit jugée aussitôt que les preuves auront « été produites, et vous serez alors pleinement « convaincu que ses intentions sont fausses, que « ses démarches sont insidieuses, et que par con-« séquent il ne vous convient en aucune manière « de vous porter pour accusateur de votre sou-veraine [1]. » La candeur de Norfolk, la justesse de ses raisonnemens, la vérité de ses représentations, touchèrent le régent, et firent sur lui de fortes impressions. De plus, il recevait tous les jours de la part de Marie de nouvelles assurances de l'intention où elle était de se réconcilier avec lui s'il voulait se désister de l'accusation et ne la point charger de ce crime odieux ; mais elle lui annonçait une haine irréconciliable s'il

[1] Melv., 187. Haynes, 573.

prenait un parti contraire [1]. Toutes ces considérations et ces circonstances déterminèrent le régent à changer le plan de sa conduite, et à profiter des ouvertures et des avis du duc de Norfolk.

Le régent déclara, en conséquence, qu'avant que d'aller plus avant, il désirait de savoir si les commissaires anglais étaient munis de pleins pouvoirs suffisans pour prononcer judiciairement sur le crime imputé à la reine, et pour la déclarer coupable ; s'ils voulaient promettre de donner leur sentence sans aucun délai ; si la reine serait gardée assez étroitement pour lui ôter tous les moyens de troubler le gouvernement qu'on venait d'établir en Écosse ; et si Élisabeth, en cas qu'elle approuvât les démarches du parti du roi, s'engagerait à lui accorder sa protection pour l'avenir [2]. Ces demandes du régent furent rédigées par écrit, signées de lui seul, et sans qu'il les eût même communiquées à aucun de ceux qui l'avaient accompagné, excepté à Maitland et à Melvil [3]. On ne pouvait pas blâmer le régent de ses inquiétudes, il était naturel qu'il voulût savoir à quoi s'en tenir. Il aurait agi avec une imprudence impardonnable s'il s'était engagé dans une entreprise aussi extraordinaire et aussi dangereuse que celle d'accuser sa souveraine, sans savoir auparavant s'il pouvait agir avec sûreté. Cependant Élisabeth, qui ne s'attendait pas, de la part du régent, à des difficultés de cette espèce, n'avait pas donné aux commissaires anglais des pouvoirs assez étendus pour qu'ils fussent en état de le satisfaire sur de pareilles demandes. On fut donc obligé de les faire passer à la reine d'Angleterre ; les articles furent dressés par le duc de Norfolk ; il eut soin de mettre les demandes du régent dans tout leur jour, et le tour qu'il leur donna fit bien connaître qu'il avait eu dessein de laisser de fortes impressions dans l'âme d'Élisabeth, et d'en imposer à ses ministres. « Votre majesté « pense-t-elle, disait Norfolk à la reine, que les « Écossais poussent trop loin les scrupules et « l'exactitude? Considérons leur conduite comme « nous voudrions que la nôtre fût considérée en « pareil cas. Ils courent de grands hasards, ils « risquent leurs biens, leur vie, leur honneur.

[1] Anders., vol. IV, 77. Good., vol. II, 157. *Append.*, nº XXVI p. 168, 169. — [2] Anders., vol. IV, 55.
[3] *Ibid.*, 56. Melv., 190.

« Ils peuvent dans le moment présent, ou se ré« concilier avec leur reine, ou l'offenser irrémis« siblement [1]. Dans une affaire de cette impor« tance, les précautions portées au dernier point « ne peuvent jamais être regardées comme ex« cessives. »

Pendant que les commissaires anglais attendaient de plus amples instructions relativement aux demandes du régent, celui-ci travaillait de son côté à répondre aux plaintes qu'on avait formées contre lui au nom de la reine d'Écosse. L'écrit du régent était conçu dans des termes entièrement conformes au système qu'il avait alors adopté; il n'y était fait aucune mention que la reine eût eu part au meurtre de son mari; le style d'aigreur, particulier à ce siècle, y était considérablement adouci; il soutenait que l'infamie du mariage de Bothwell avait mis dans la nécessité de prendre les armes pour le faire casser; que l'attachement de Marie pour cet homme odieux justifiait la prison dans laquelle cette princesse avait été retenue pendant quelque temps; au reste il ne disait rien par rapport à ces deux objets que ce qui était indispensablement nécessaire pour sa propre défense. Les commissaires ne manquèrent pas de répliquer à l'écrit du régent [2]. Mais tant qu'il ne fut point question du meurtre du roi, ces débats n'étaient que des espèces d'escarmouches; on se battait de loin, sans que cela fût d'aucune utilité pour terminer la querelle; Élisabeth et ses commissaires y faisaient aussi fort peu d'attention.

Cependant ces opérations de la conférence avaient jusqu'alors été dirigées de manière qu'Élisabeth voyait ses projets déconcertés, sans avoir pu en retirer aucun des éclaircissemens qu'elle en avait espérés. La distance d'Yorck à Londres, et la nécessité de consulter la reine sur chaque difficulté qui se présentait, faisaient perdre beaucoup de temps. De plus, les intrigues de Norfolk avec le régent d'Écosse, quoique tramées dans le plus grand secret, n'étaient pas vraisemblablement inconnues à une princesse qui avait autant de sagacité qu'Élisabeth, autant d'adresse à découvrir les desseins de ses ennemis, et à pénétrer leurs projets les plus cachés [3]. Ce fut sans doute ce qui la détermina à ne faire aucune réponse aux demandes du régent; à transférer la conférence d'Yorck à Westminster, et à nommer de nouveaux commissaires, en qui elle pût avoir une entière confiance. Elle n'eut pas de peine à faire approuver ces nouveaux arrangemens par la reine d'Écosse et par le régent [1].

On voit qu'alors Marie se vantait souvent de la supériorité de ses commissaires dans la conférence d'Yorck, et qu'elle se glorifiait de ce qu'ils étaient venus à bout par la force de leurs raisons de confondre leurs adversaires et d'éluder toutes leurs chicanes [2]. En effet, les débats entre son parti et celui de ses adversaires étaient établis sur un pied qui rendait sa victoire très facile. L'accusation d'avoir participé au meurtre du roi était la seule chose qui pouvait justifier les procédés violens de ses sujets. Or, comme ils évitaient avec soin de faire mention de ce point, leur cause perdait beaucoup par la suppression de ce moyen essentiel, et celle de la reine gagnait à proportion.

Élisabeth prit le parti d'empêcher Marie de jouir de ce même avantage dans la conférence qui se tiendrait à Westminster. Elle délibéra avec la plus grande attention sur les mesures qu'elle prendrait pour lever les scrupules du régent et pour l'engager à accuser la reine, et sur les moyens les plus propres à persuader aux commissaires de la reine de répondre à ce chef d'accusation. Elle aperçut que les promesses qu'elle serait obligée de faire au régent pour le gagner ne pourraient point être ignorées par la reine d'Écosse, et qu'elle en serait aigrie au dernier point. Élisabeth se détermina en conséquence à resserrer Marie plus étroitement; et quoique le lord Scroope n'eût donné aucun lieu de douter de sa vigilance et de sa fidélité, cependant comme il était beau-frère du duc de Norfolk, Élisabeth crut qu'il était à propos de transférer Marie le plus tôt qu'il serait possible à Tuthbury, dans la province de Stafford, et de la confier à la garde du comte de Shrewsbury, à qui le château de Tutbbury appartenait [3].

Marie commença à pénétrer le but où tendait cette seconde conférence, et quoiqu'elle eût d'abord marqué beaucoup de satisfaction de voir

[1] Anders., vol. IV, 77. — [2] *Ibid.*, 64, 80. — [3] Good., vol. II, 160. Anders., vol. III, 24.

[1] Haynes, 484. Anders., vol. IV, 94. — [2] Good., vol. II, 186, 284 350. — [3] Haynes, 487.

sa cause portée plus immédiatement sous les yeux de la reine [1], elle donna de nouvelles instructions à ses commissaires, et elle prit des précautions pour éviter d'être obligée de répondre à ses sujets, s'ils poussaient l'audace jusqu'à former une accusation contre elle [2]. La reine d'Écosse vit bientôt ses soupçons confirmés par une circonstance dont elle fut vivement touchée. Le régent, arrivé à Londres pour se trouver à la conférence, fut aussitôt admis en la présence de la reine, qui le reçut d'une manière très distinguée et même avec de grands témoignages d'affection. Marie vit avec douleur le crédit que ses adversaires avaient auprès d'Élisabeth, qui donnait des preuves aussi claires de sa partialité. La reine d'Écosse, dans la première chaleur de son ressentiment, écrivit à ses commissaires. Elle leur ordonnait de se plaindre en présence des nobles d'Angleterre et des ambassadeurs des princes étrangers du traitement qu'elle avait jusqu'alors éprouvé et des injures qu'elle avait lieu d'appréhender pour l'avenir; de représenter qu'elle était bannie de la présence de la reine, et que des sujets rebelles y étaient admis; qu'on les laissait jouir d'une liberté entière; et qu'on la laisait languir dans une longue prison; qu'on les encourageait à former contre elle une accusation, pendant qu'on ne lui permettait de se défendre qu'avec beaucoup de désavantage. Elle renouvelait en conséquence la demande qu'elle avait déjà faite d'une entrevue avec la reine; et, dans le cas d'un refus, les commissaires de Marie étaient autorisés pour déclarer en son nom qu'elle révoquait le consentement qu'elle avait donné à la conférence de Westminster; qu'elle protestait contre tout ce qui serait fait dans cette assemblée, et qui devait être dès à présent regardé comme nul et de nulle valeur [3].

Marie se conduisit dans cette occasion avec beaucoup de prudence. Les prétextes dont elle se servait pour décliner la juridiction de la conférence étaient plausibles : elle avait saisi un moment favorable. Mais soit que la lettre de la reine n'eût point été rendue assez tôt à ses commissaires, soit qu'ils se fussent laissé gagner par les protestations d'Élisabeth, qui affectait des sentimens d'amitié pour leur maîtresse, ils donnèrent leur consentement à l'ouverture de la conférence [1].

Élisabeth augmenta le nombre de ses commissaires; le chevalier Nicolas Bacon, garde du grand sceau; les comtes d'Arundel et de Leicester, le lord Clinton et le chevalier Guillaume Cecil, furent associés à ceux qui avaient déjà comparu en son nom à la conférence d'Yorck [2]. Les difficultés survenues à Yorck dans le cours des délibérations furent bientôt écartées; on donna au régent des réponses satisfaisantes sur ses demandes, et d'ailleurs il n'était plus dans les mêmes dispositions d'hésiter dans ses démarches ou de former de nouvelles objections. Ses intrigues avec Norfolk avaient été découvertes par quelques personnes de la suite de Marie, qui en avaient fait part à Morton, et celui-ci les avait communiquées à Cecil [3]. La conservation de la personne du régent, ainsi que la continuation de son autorité, dépendaient d'Élisabeth. Elle pouvait, en favorisant Marie, perdre le régent; elle avait d'ailleurs eu l'adresse d'élever une question, savoir : A qui, suivant les lois de l'Écosse, la régence devait appartenir pendant une minorité; et elle laissait ainsi apercevoir que, sans rétablir la reine, elle pouvait déposséder le régent de la direction suprême des affaires [4]. Ces considérations, qui furent puissamment secondées par les avis de plusieurs associés du régent, le déterminèrent à la fin à intenter son accusation contre la reine [5].

Cependant il sentit combien cette démarche était déshonorante pour lui, et il chercha à en diminuer l'opprobre en protestant que ce n'était qu'avec une extrême répugnance qu'il entreprenait une affaire aussi désagréable; que ceux de son parti avaient souffert pendant long-temps les reproches les plus vifs, les sinistres interprétations qu'on donnait à leur conduite, plutôt que d'exposer les crimes de leur souveraine aux regards des étrangers; mais que l'insolence et les persécutions du parti contraire étaient portées à un tel point, qu'ils étaient maintenant forcés de publier ce qu'ils avaient jusqu'alors essayé de tenir caché, même à leur grand préjudice. Ces prétextes étaient honnêtes, et si le parti dans tout le reste de sa conduite avait

[1] Good., vol. II, 349. — [2] *Append.*, n° XXVI, p. 169 et suiv — [3] Good., vol. II, 184.

[1] Anders., vol. III, 25. — [2] *Ibid.*, vol. IV, 99. [3] Melv., 191. — [4] Haynes, 484. — [5] *App.*, n° XXVI, p. 169.

montré quelque délicatesse ou quelque réserve par rapport aux actions de la reine, on aurait pu croire qu'il agissait réellement sur ces principes; mais la manière dont il avait précédemment traité la reine empêchait qu'on ne pût ajouter foi à ces protestations. Quant au régent, il est certain qu'il fut entraîné par la nécessité de ses affaires et par les artifices d'Élisabeth, et qu'il se trouvait dans une situation où il n'avait plus la liberté du choix. Il était obligé ou de s'avouer coupable du crime de rébellion, ou d'accuser Marie d'avoir commis l'assassinat de son mari.

L'accusation était d'ailleurs conçue dans les termes les plus forts. Marie était chargée non-seulement d'avoir consenti au meurtre du roi, mais même d'avoir trempé dans le complot formé pour l'exécution du crime. On avançait que Bothwell n'avait échappé aux poursuites de la justice que par la protection de la reine; qu'elle avait formé des projets également dangereux pour la vie du jeune prince, et capables de renverser les priviléges et les constitutions du royaume. Que si on voulait nier quelqu'un de ces crimes, on était prêt à en produire des preuves invincibles, bien circonstanciées, et qui mettraient ces forfaits dans la plus grande évidence [1].

Le comte de Lennox se présenta dans la première assemblée que tinrent les commissaires à Westminster, et, après avoir déploré le malheureux sort, la mort tragique et violente de son fils, il implora la justice d'Élisabeth contre la reine d'Écosse, qu'il accusait avec serment d'être l'auteur de ce crime, et il produisait des écrits qui prouvaient, à ce qu'il prétendait, tout ce qu'il avait avancé. Le début de ce nouvel acteur, introduit si à propos sur la scène dans une conjoncture aussi critique, ne pouvait point être regardé comme l'effet du hasard. On vit bien que c'était une suite des intrigues d'Élisabeth, qui, par cette accusation subsidiaire, voulait décrier de plus en plus la reine d'Écosse [2].

Les commissaires de la reine marquèrent la plus grande surprise, et témoignèrent leur indignation du procédé du régent, qui osait charger la reine de calomnies qu'elle avait, disaient-ils, si peu méritées. Mais au lieu de chercher à venger son honneur et de répondre à l'accusation, ils s'attachèrent à un point de leurs instructions, qu'ils avaient négligé de suivre dans un moment plus convenable. Ils demandèrent une audience à Élisabeth, et, après avoir renouvelé au nom de leur maîtresse la proposition d'une entrevue entre les deux reines, ils déclarèrent qu'en cas de refus de la part d'Élisabeth ils protestaient contre tout ce qui serait fait à l'avenir par les commissaires [1]. Une protestation de cette espèce, faite dans un moment aussi critique, lorsqu'on venait d'intenter contre Marie une accusation aussi grave, lorsqu'on était sur le point de procéder à l'examen des preuves alléguées pour la soutenir, donnait lieu de croire que la reine d'Écosse craignait le résultat de cet examen. Ce soupçon fut encore accrédité par une autre circonstance; Ross et Herreis, avant que d'être admis à l'audience d'Élisabeth pour y faire leur protestation, insinuèrent en particulier à Leicester et à Cecil que leur maîtresse avait, dès le commencement, marqué le désir qu'elle avait de voir terminer à l'amiable les démêlés qui s'étaient élevés entre elle et ses sujets, et que, malgré l'accusation audacieuse du régent, elle était toujours dans les mêmes dispositions [2].

Une telle modération est rarement compatible avec la force du ressentiment qui doit naturellement remuer l'âme d'un innocent calomnié; elle n'était pas moins extraordinaire de la part de la reine d'Écosse, qui avait toujours montré tant d'ardeur à se venger. Dans la situation où Marie se trouvait, une proposition faite ainsi à contre-temps ne pouvait être considérée que comme un aveu de la faiblesse de sa cause. On connaissait le caractère et les talens de ses commissaires, on ne pouvait ni les taxer d'imprudence ni les soupçonner de trahison. Il était plus naturel de penser qu'ils étaient intérieurement convaincus que la conduite de leur maîtresse ne pourrait point soutenir la rigueur des recherches, et qu'ils s'étaient par cette raison engagés dans cette démarche inconsidérée pour éviter l'examen.

Aucune de ces observations n'échappa aux regards attentifs d'Élisabeth, et elles lui servirent de prétexte pour rejeter les voies de con-

[1] Anders., vol. IV, 119. — [2] *Ibid.*

[1] Anders., vol. IV, 133, 158. — [2] *Ibid.*, 131. Cabbala, 157.

ciliation. « Dans les conjonctures présentes, « disait-elle aux commissaires de Marie, un « accommodement serait pour votre maîtresse « le comble du déshonneur. Il paraîtrait qu'on « n'aurait eu en vue que d'embrouiller ainsi la « matière pour supprimer les preuves, et cacher « la honte de la reine d'Écosse ; quant à moi, « je ne puis avec bienséance, accorder à Marie « l'entrevue qu'elle me demande, tant qu'elle « sera chargée de l'infamie d'une accusation « publique. »

Les commissaires de Marie se retirèrent avec cette réponse, et comme, ils évitaient de produire leurs défenses contre l'accusation, il semblait que le régent n'était plus dans l'obligation de produire ses preuves pour soutenir ce qu'il avait avancé. Mais les vues d'Élisabeth n'auraient point été entièrement remplies si ces preuves n'avaient pas été remises entre ses mains. Elle eut recours à ses artifices ordinaires, et elle les employa avec le même succès qui avait jusqu'alors accompagné toutes ses entreprises. Elle ordonna à ses commissaires de déclarer qu'elle était irritée et indignée de la présomption du régent, qui oubliait les devoirs d'un sujet au point d'oser accuser sa souveraine de crimes aussi atroces. Le régent, craignant de se décréditer dans l'esprit d'Élisabeth et de perdre une aussi puissante protection, offrit aussitôt de prouver que les accusations qu'il avait formées n'étaient ni mal fondées ni l'effet d'aucune mauvaise volonté. Il produisit alors les actes du parlement d'Écosse, qui confirmaient l'autorité de la régence, la résignation de la reine, les dépositions de ceux qui avaient été exécutés pour le meurtre du roi, et cette fatale cassette qui renfermait les lettres, les sonnets, les conventions entre la reine et Bothwell, dont nous avons déjà parlé, et il remit le tout aux commissaires anglais.

Élisabeth, munie de ces armes contre sa rivale, changea de ton, et ne se servit plus, comme auparavant, dans ses lettres à la reine d'Écosse, d'expressions de respect et d'affection. Elle écrivit à la reine d'Écosse : « J'ai, lui disait « Élisabeth, entre les mains, des présomptions « très fortes de votre crime et qui approchent « de la certitude ; vous avez tort de refuser de « vous justifier d'une accusation à laquelle vous « ne pouvez pas vous dispenser de répondre « sans compromettre ouvertement la dignité de « votre caractère et votre réputation ; je vous « déclare que, si vous ne prenez le parti de « vous défendre, vous ne devez espérer aucun « changement dans votre situation [1]. » Le dessein d'Élisabeth, en faisant une déclaration aussi précise de ses sentimens, était d'intimider Marie, sans lui donner le temps de se reconnaître et de se remettre du coup porté à sa réputation par le régent. Elle voulait forcer Marie à confirmer la résignation qu'elle avait faite de la couronne ; à ratifier l'autorité de régent au comte de Murray ; et à consentir à venir elle-même et son fils résider en Angleterre, sous la protection de la reine. Élisabeth suivait ce plan avec ardeur, elle faisait ces propositions tantôt à Marie, tantôt aux commissaires de la reine d'Écosse ; elle les soutenait par les raisons les plus fortes, elle employait tout son art pour les faire accepter. Marie, de son côté, apercevait qu'en cédant ce qu'on lui demandait, elle portait un coup fatal à sa réputation, qu'elle ruinait ses prétentions, et qu'elle risquait même la sûreté de sa personne. Elle rejeta, sans hésiter, les propositions d'Élisabeth. « La mort, disait-elle, « est moins à craindre pour moi qu'une démar- « che aussi honteuse ; je risquerais mille fois ma « vie plutôt que de laisser tomber de mes mains « la couronne que je tiens de mes ancêtres ; les « derniers mots que je proférerai sortiront de « la bouche de la reine d'Écosse [2]. »

Cependant Marie parut sensible au tort qu'elle ferait à sa réputation si elle restait sans réponse sur une accusation aussi publique. Quoique la conférence fût alors séparée, elle donna pouvoir à ses commissaires de présenter un mémoire pour réfuter les allégations de ses ennemis. Elle y niait absolument les crimes qu'on lui imputait ; elle chargeait en récrimination le régent et ses adhérens d'avoir concerté et exécuté le meurtre du roi [3] ; mais le régent et ses associés soutinrent leur innocence avec beaucoup de chaleur. Cependant Marie insistait toujours sur une entrevue personnelle avec Élisabeth, quoiqu'elle sût que cet article ne serait jamais accordé [4]. Élisabeth, de son côté, pressait Marie d

[1] Anders., vol. IV, 179, 183. Good., vol. II, 266.
[2] Haynes, 497. Good., vol. II, 274, 301. *Appendi.*, nº XXVII, p. 172 et suiv. — [3] Good., II, 285. — [4] *Ibidi.*, II, 283.

se justifier et de venger son honneur. Mais les défaites, les subterfuges, les délais que les deux reines employèrent tour à tour, prouvaient évidemment que Marie évitait la continuation des recherches, et qu'Élisabeth ne désirait point de les suivre.

Le régent était impatient de retourner en Écosse, où ses adversaires cherchaient à exciter des soulèvemens pendant son absence. Avant son départ, il fut appelé au conseil privé pour y recevoir la dernière déclaration des sentimens d'Élisabeth. Cecil déclara, au nom de la reine, que d'une part on n'avait rien allégué à la charge du régent qui pût blesser son honneur, ni qui fût incompatible avec ses devoirs; mais que, d'un autre côté, ce que le régent avait produit contre sa souveraine n'était pas suffisant pour asseoir des opinions désavantageuses sur la conduite de la reine d'Écosse; que par cette raison Élisabeth était déterminée à laisser les affaires d'Écosse absolument dans la même situation où elle les avait trouvées au commencement de la conférence. Les commissaires de Marie furent tous congédiés avec une pareille réponse [1].

Le résultat de cette conférence, qui depuis plus de quatre mois fixait l'attention et les regards des deux nations, paraît au premier coup d'œil une chose triviale et ridicule. Cependant, en examinant les vues d'Élisabeth dans leur source, on aperçoit que rien n'était plus conforme à ses idées, ni plus avantageux pour assurer à l'avenir l'exécution du plan qu'elle avait formé. Elle affectait d'être impartiale, mais son dessein n'était pas de rester neutre dans cette affaire, et elle ne balançait point sur le parti auquel elle voulait accorder sa protection. Avant que le régent partît de Londres, Élisabeth lui avait fait remettre une somme d'argent considérable, et elle l'avait engagé à soutenir de tout son pouvoir l'autorité du roi d'Écosse [2]. Marie, par sa conduite, fortifia Élisabeth dans ces résolutions. La reine d'Écosse avait découvert, pendant la tenue de la conférence, les artifices et la fourberie d'Élisabeth. Furieuse de se voir ainsi jouer indignement et sans relâche, hors de toute espérance de recevoir d'Élisabeth aucun secour, elle entreprit de soulever ses adhérens en Écosse et de leur faire prendre les armes, en imputant à la reine d'Angleterre et à Murray des projets qui ne pouvaient pas manquer de porter l'indignation dans le cœur des Écossais. Elle publia que le prince son fils allait être conduit en Angleterre, et que Murray y avait donné son consentement; que le régent était convenu de remettre à Élisabeth les places les plus fortes du royaume, et de reconnaître la nation écossaise dépendante de la nation anglaise; que Murray, pour récompense de sa trahison, devait être déclaré héritier légitime de la couronne d'Écosse; que, dans le même temps, la question au sujet de la succession d'Angleterre devait être décidée en faveur du comte de Hartford, qui avait promis d'épouser la fille de Cecil. Le bruit de ces projets chimériques et extravagans fut semé adroitement parmi les Écossais. Élisabeth vit bien qu'on avait le dessein de décrier son gouvernement; elle travailla à en prévenir les effets par une déclaration qui détruisait tout ce qu'on avait avancé; et sa haine pour la reine d'Écosse devint plus forte que jamais [1].

Le régent, à son retour en Écosse, trouva le royaume dans la plus parfaite tranquillité. Mais la fureur des adhérens de la reine n'était que suspendue. Ils s'étaient flattés que la conférence d'Angleterre se terminerait à leur avantage. Trompés dans leur attente, leur rage était prête à éclater, tout menaçait des horreurs d'une guerre civile. Ils étaient d'ailleurs encouragés par la présence d'un chef à qui l'éclat de la naissance et de hautes prétentions donnaient beaucoup d'autorité dans la nation. Le duc de Chatellerault, qui avait résidé en France pendant quelques années, venait d'être envoyé par cette cour en Écosse, dans l'espérance que le premier noble du royaume pourrait par sa présence fortifier considérablement le parti de la reine. Élisabeth avait retenu le duc en Angleterre, pendant quelques mois, sous divers prétextes, mais elle avait à la fin été obligée de lui laisser continuer son voyage. Avant son départ d'Angleterre, Marie lui avait donné l'office de son lieutenant général en Écosse, et elle y avait ajouté le titre imaginaire de père adoptif de la reine.

Le régent ne voulut point donner le temps

[1] Good., 3, 315, 333. — [2] *Ibid.*, 213. Carte, III, 478.

[1] Haynes, 500, 503. *Append.*, nº XXVIII, p. 178.

au duc de Chatellerault de rassembler ses adhérens, et d'en former une troupe régulière. Il assembla son armée, et avec son activité ordinaire, il marcha à Glasgow. Les vassaux d'Argyll et de Huntly, qui composaient la partie principale de la faction de la reine, étant dispersés en différens coins du royaume, et la plupart de ceux du duc de Chatellerault ayant été tués ou pris dans la bataille de Langside, l'esprit et la force de ce parti furent totalement abattus, et la seule chose que le duc put faire pour empêcher la perte de ses biens et de ses vassaux fut de s'accommoder avec le régent. L'accord se fit sans difficulté, et à des conditions assez raisonnables. Le duc promettait de reconnaître l'autorité du roi et celle du régent, et de ne réclamer aucune juridiction en conséquence de la commission de lieutenant général que la reine lui avait donnée. Le régent s'engageait à révoquer l'acte de proscription qu'il avait fait passer contre quelques adhérens de la reine, de rétablir dans leurs honneurs et biens tous ceux qui voudraient se soumettre au gouvernement du roi, et de tenir une assemblée, dans laquelle tous les différends entre les deux partis seraient terminés d'un commun consentement. Le duc livra des otages pour assurance de sa fidélité à accomplir le traité; il donna aussi des preuves de sa sincérité ainsi que le lord Herreis, en accompagnant le régent à Stirling, où ces deux seigneurs présentèrent leurs respects au roi. Le régent mit en liberté les prisonniers faits à Langside [1].

Argyll et Huntly refusèrent d'être compris dans le traité. On négociait secrètement en Angleterre en faveur de la reine captive, et avec tant de succès que ses affaires commençaient à prendre une meilleure face, et que son retour dans son royaume ne paraissait pas fort éloigné. Le roi de France venait de remporter de grands avantages sur les huguenots; la ruine entière de ce parti paraissait inévitable, et la France, délivrée de ses troubles domestiques, n'avait plus rien qui l'empêchât de protéger les amis qu'elle avait dans la Bretagne. Ces circonstances encouragèrent Argyll et Huntly, et elles firent de si vives impressions sur l'esprit du duc de Chatellerault, qu'il commença à paraître chancelant, irrésolu, et qu'il marquait même le désir qu'il avait d'éluder l'accomplissement du traité qu'il avait signé. Le régent aperçut le danger de laisser le duc manquer à ses engagemens, et il prit aussitôt un parti violent, mais justifié par la politique. Le duc était dans sa maison d'Édimbourg, et il y était venu pour attendre l'assemblée à laquelle il avait donné son consentement. Le régent ordonna à ses gardes d'aller l'arrêter dans sa propre maison; et sans égard pour la dignité du duc, le premier seigneur du royaume, l'héritier présomptif de la couronne, malgré les assurances qu'il lui avait données de sûreté personnelle, et sur lesquelles le duc se reposait, il l'envoya, lui et le lord Herreis, prisonniers dans le château d'Édimbourg [1]. Ce coup fatal et imprévu découragea le parti. Argyll se soumit à l'autorité du roi, et fit sa paix avec le régent sans se rendre difficile sur les conditions. Huntly, resté seul, fut obligé de mettre bas les armes.

Aussitôt après, le lord Boyd revint en Écosse avec des lettres des deux reines, d'Angleterre et d'Écosse, adressées au régent. On tint une assemblée extraordinaire à Perth pour les examiner. La lettre d'Élisabeth contenait trois propositions différentes par rapport à Marie: qu'elle fût remise en pleine possession de son ancienne autorité; ou qu'elle fût admise à régner conjointement avec le roi son fils; ou bien enfin qu'on lui permît de résider en Écosse dans une retraite avec un état honnête, et sans avoir aucune part à l'administration du gouvernement. Ces ouvertures de la part d'Élisabeth lui avaient été extorquées par Fénelon, ambassadeur de France. Elles avaient un air de bienveillance pour la reine d'Écosse, mais dans le fond elles étaient parfaitement analogues au plan qu'Élisabeth s'était formé par rapport aux affaires de l'Écosse. Elle jugeait bien du parti qu'on prendrait sur des propositions si différentes et si disproportionnées. Les deux premières furent rejetées et la dernière demandait nécessairement de longs délais, entraînait une foule de difficultés avant qu'on pût combiner tous les arrangemens relatifs à son exécution [2].

Marie demandait dans sa lettre, que son mariage avec Bothwell fût examiné de nouveau

[1] Cabbala, 161. Grawf., *Mém.*, 106.

[1] Grawf., *Mém.*, III. Melv., 202. — [2] Spots., 230.

par des juges compétens; et s'il était déclaré nul, qu'il fût cassé légalement par une sentence de divorce. Ce mariage fatal était la source principale de tous les malheurs dont elle était accablée depuis deux ans. Un divorce était la seule chose qui pût rétablir sa réputation, et remédier au tort que cette action infâme lui avait fait dans le public. Il aurait été de son intérêt d'en faire plus tôt la proposition, et il ne lui était pas facile de justifier le long silence qu'elle avait gardé sur cet article. On devina alors aisément le motif particulier qui la faisait agir, et sa demande fut rejetée par l'assemblée des états. On l'attribuait bien moins à l'horreur qu'elle pouvait concevoir de son mariage avec Bothwell qu'à l'empressement qu'elle avait de contracter de nouveaux engagemens avec le duc de Norfolk.

Ce projet de mariage avec ce seigneur, était l'objet d'une négociation qui se tramait secrètement en Angleterre, comme nous l'avons déjà dit : mais elle se termina tragiquement, ainsi que toutes les mesures qu'on avait concertées jusqu'alors pour la délivrance de la reine d'Écosse. Maitland fut le premier qui en eut l'idée : son génie fertile et entreprenant enfanta ce projet. Il le communiqua à l'évêque de Ross et au duc lui-même pendant la conférence qui se tenait à Yorck. Le duc adopta aisément un plan qui flattait à un tel point son ambition, et Maitland le regardait comme un expédient qui devait, selon toutes les apparences, mettre sa maîtresse en liberté et la rétablir sur son trône. Marie, qui entretenait une correspondance avec le duc de Norfolk par l'entremise de lady Scroop, sœur du duc, n'était pas non plus éloignée d'un arrangement qui pouvait la rétablir dans son royaume avec tant d'éclat [1]. Lorsque la conférence d'Yorck fut transférée subitement à Westminster, l'intrigue fut suspendue, mais elle ne fut jamais entièrement rompue. Maitland et l'évêque de Ross encourageaient toujours le duc, et ils étaient ses agens pour faire aller et venir, entre la reine et lui, les lettres et les billets d'amour.

Cependant comme Norfolk ne pouvait pas se flatter de tromper la vigilance d'Élisabeth, ni de lui dérober long-temps la connaissance de cette intrigue, il entreprit de la surprendre par des

[1] Camd., 419. Haynes, 573. State Trials, I, 73

apparences de candeur, et par des artifices qui manquent rarement de réussir. Il lui parla des bruits qui se répandaient de son mariage avec la reine d'Écosse; il s'en plaignit comme d'une calomnie qui n'avait aucun fondement ; il désavoua toute idée de cette espèce, et il s'exprima même avec beaucoup de mépris sur le caractère de Marie et sur ses états. Élisabeth, toujours en réserve sur les choses qui avaient rapport à la reine d'Écosse, fit semblant d'ajouter foi à ces protestations [1]. Mais au lieu de rompre l'intrigue, elle la laissa se renouer plus étroitement, elle y introduisit de nouveaux acteurs. Le régent d'Écosse fut de ce nombre. Il avait offensé grièvement Norfolk en accusant publiquement la reine, après avoir pris à Yorck avec le duc des arrangemens tout-à-fait opposés. Il était alors sur le point de retourner en Écosse : le duc avait un grand crédit dans le nord de l'Angleterre. Les comtes de Northumberland et de Westmoreland, les deux seigneurs les plus puissans dans cette partie du royaume, menaçaient de tirer vengeance de l'injure que le régent avait faite à sa souveraine. Le régent, pour assurer sa retraite, s'adressa au duc de Norfolk. Après lui avoir fait l'apologie de sa conduite passée : « J'approuve infiniment, lui dit-« il, le dessein que vous avez d'épouser la reine « ma sœur; cette affaire est également avanta-« geuse pour les deux royaumes : je me porterai « avec ardeur à concourir à l'exécution d'une « chose dont la réussite et si intéressante [2]. » Norfolk écouta le régent avec plaisir, et ajouta foi à ses promesses avec cette confiance si naturelle à ceux qui, passionnés pour une entreprise, sont toujours portés à croire ce qui peut les flatter du succès. Il écrivit aux deux comtes de ne commettre aucune hostilité contre Murray, et il se chargea de lui procurer le passage libre, sans trouble ni empêchement, par les comtés du nord.

Norfolk se croyant assuré du régent, et fier de cette victoire, entreprit de faire entrer dans ses vues les nobles d'Angleterre. La nation anglaise commençait à désespérer qu'Élisabeth voulût se marier. On voyait que cette princesse affectait de laisser toujours en suspens la question au sujet du droit de succession. On avait la

[1] Haynes, 574. State Trials, I, 79, 80. — [2] Anders., 34.

mémoire encore toute récente des fameuses querelles entre les maisons d'Yorck et de Lancastre, et des guerres civiles qui avaient désolé l'Angleterre pendant plus d'un siècle. Toute la noblesse ancienne de l'Angleterre avait péri dans ces malheureuses contestations, et la nation entière s'était vue au moment de sa destruction. Le droit de la reine d'Écosse au trône de l'Angleterre était regardé comme indubitable; cependant on prévoyait qu'elle pourrait avoir des concurrens formidables. Elle pouvait épouser un prince étranger, un papiste, et mettre ainsi en danger la liberté et la religion. On croyait prévenir ces malheurs en lui donnant pour mari un Anglais, le plus puissant de tous les nobles, le plus généralement aimé, le plus zélé pour la religion protestante. Presque tous les pairs du royaume approuvaient ouvertement ou dans le secret cet établissement, et regardaient ce projet comme une chose utile et salutaire. Les comtes d'Arundel, de Pembroke, de Leicester et le lord Lumley, adressèrent une lettre à la reine d'Écosse, écrite de la propre main du comte de Leicester, et dans laquelle ils lui recommandaient ce mariage avec beaucoup d'empressement, mais ils exigeaient préalablement de Marie qu'elle promettrait de ne former, en conséquence de ses prétentions à la couronne d'Angleterre, aucune entreprise préjudiciable à Élisabeth ou à sa postérité; de donner son consentement à une ligue offensive entre les deux royaumes; de confirmer la religion actuellement établie en Écosse, et de rendre ses bonnes grâces à ceux de ses sujets qui avaient pris les armes contre elle. Si elle agréait ce mariage, et si elle voulait signer et ratifier ces articles, ces seigneurs lui promettaient le concours des nobles d'Angleterre non-seulement pour la rétablir incessamment sur le trône d'Écosse, mais même pour lui assurer son droit de réversion au trône d'Angleterre. Marie accepta sans hésiter toutes ces propositions, à l'exception du second article, sur lequel elle demanda quelque temps pour consulter le roi de France, son ancien allié [1].

On avait caché avec soin toute cette négociation à Élisabeth. On connaissait sa jalousie contre la reine d'Écosse. On n'espérait pas qu'elle voulût se prêter à des mesures qui tendaient si visiblement à sauver la réputation et à augmenter la puissance de sa rivale. Mais dans une affaire de cette importance pour la nation, quelques démarches faites sans sa participation ne pouvaient pas être regardées comme criminelles; et comme toutes les personnes intéressées, Marie même et Norfolk, avaient déclaré que rien ne serait conclu sans avoir précédemment obtenu le consentement de la reine d'Angleterre, les sujets ne sortaient point des bornes de leur devoir, et ne manquaient point à leur serment de fidélité.

La plupart des nobles d'Angleterre pensaient ainsi, mais ceux qui avaient tramé l'intrigue avaient des vues plus éloignées et bien plus dangereuses. Ils apercevaient dans le traité des avantages présens et certains pour Marie, et l'exécution des points qu'elle avait été obligée de souscrire était éloignée et incertaine. Ils avaient de bonne heure communiqué leur plan aux rois de France et d'Espagne, et ils avaient obtenu leur approbation [1]. Un traité sur lequel ils consultaient des princes étrangers, pendant qu'ils en faisaient mystère à leur souveraine, pouvait-il être regardé comme exempt de tout reproche? Mais ils espéraient que le concours de tant de nobles mettrait Élisabeth dans la nécessité de donner son consentement; ils se flattaient que rien ne serait jamais capable de résister à une ligue aussi forte; et ils se croyaient tellement assurés du succès, que lorsqu'on eut formé le complot dans le nord de l'Angleterre pour enlever Marie à ceux qui la gardaient, Norfolk craignant que la reine, se voyant en liberté, ne changeât de sentimens à son égard, employa tout son crédit pour détourner les conjurés de cette entreprise [2].

Telle était la situation des affaires lorsque le lord Boyd arriva d'Angleterre, chargé des lettres des deux reines, qu'il remit publiquement, et de quelques autres en chiffres, qu'il apportait au régent et à Maitland de la part de Norfolk et de Throgmorton. Dans ces dernières ceux du parti de Norfolk prenaient le ton de la plus forte présomption : « Nous avons, disaient « ils, pour nous le concours de toute la noblesse « d'Angleterre qui favorise notre dessein. Tous « les préliminaires sont réglés. Il n'est pas pos-

[1] Anders., vol. III, 57. Camd., 420.

[1] Anders., vol. III, 63. — [2] Camd., 420.

«sible qu'un projet appuyé sur des fondemens «aussi solides, conduit avec tant d'art, sou«tenu par le pouvoir et par le nombre, puisse «être déconcerté ni traversé dans son exécu«tion. Il ne nous reste plus que de procéder «à la célébration du mariage. Il ne dépend «que du régent d'en hâter le moment en fai«sant prononcer la sentence de divorce, et le«vant ainsi le seul obstacle que nous puissions «rencontrer. On attend de lui cet office, en con«séquence de la parole qu'il a donnée à Norfolk. «Si le régent a soin de ses intérêts, de son hon«neur, et même de sa propre sûreté, il ne peut «ni de doit manquer à ses engagemens[1].»

Cependant le régent se trouvait dans des circonstances bien différentes. Les raisons qui l'avaient engagé à consentir en apparence aux projets de Norfolk ne subsistaient plus. Il voyait sa chute assurée si le duc venait à bout de son entreprise. Si la reine, qui regardait le régent comme le principal auteur de tous ses malheurs, recouvrait son ancienne autorité, Murray ne pouvait pas espérer de rentrer dans toutes les bonnes grâces de sa majesté, à peine pouvait-il se flatter de l'impunité. Il devait donc naturellement éviter une démarche qui lui aurait été aussi fatale, qui aurait renversé toute sa grandeur, et qui en aurait élevé un autre sur ces ruines. Le refus du régent occasiona un délai. Mais, comme d'ailleurs tout était arrangé, l'évêque de Ross, au nom de sa maîtresse, et le duc, en personne, déclarèrent en présence de l'ambassadeur de France leur consentement mutuel au mariage projeté, et le contrat signé fut remis en dépôt entre les mains de l'ambassadeur[2].

Trop de gens se mêlaient alors de cette intrigue pour qu'elle pût rester long-temps secrète. Elle commença à transpirer à la cour. Élisabeth manda le duc de Norfolk, lui reprocha sa conduite avec des termes remplis d'indignation, et lui ordonna d'abandonner ces idées, et de cesser de suivre un projet aussi dangereux. Immédiatement après, Leicester vint révéler à la reine toutes les circonstances du complot, et peut-être avait-il médité cette trahison lorsqu'il avait paru favoriser l'entreprise; Pembroke, Arundel, Lumly et Throgmorton furent arrêtés et interrogés. Marie fut resserrée plus étroitement; Hastings, qui prétendait lui disputer le droit de succession au trône d'Angleterre, fut associé à Shrewsbury pour la garder, et il lui rendit sa prison plus insupportable par un excès de rigueur et de vigilance[1]. Le régent, menacé de la disgrâce d'Élisabeth, se détermina à trahir le duc; il remit à la reine les lettres de Norfolk et il donna à sa majesté toutes les connaissances qu'il pouvait avoir du complot[2]. Le duc lui-même abandonna la partie, et se retira d'abord à Howard-House. Ensuite, sans égard pour la sommation qui lui avait été faite de comparaître devant le conseil privé, il s'enfuit dans son château de Norfolk. Cependant, intimidé par la détention de ses associés, reçu froidement dans ce comté par ses amis, n'ayant fait aucun préparatif pour une rébellion, et n'étant peut-être point dans le dessein de se révolter, après être resté pendant quelques jours dans l'incertitude du parti qu'il prendrait, il obéit à la fin à la seconde sommation, et se rendit à Windsor. Il fut d'abord renfermé dans une maison particulière, ensuite envoyé à la Tour. Après y avoir été retenu pendant plus de neuf mois, il obtint sa liberté par les plus humbles soumissions, et en promettant à la reine, sous la foi du serment de fidélité qu'il lui avait prêté, qu'il n'entretiendrait plus à l'avenir aucune correspondance avec la reine d'Écosse[3]. Pendant le cours des négociations de Norfolk, les partisans de la reine d'Écosse, qui ne doutaient point de leur succès, du rétablissement de la reine sur son trône, de l'accroissement de son autorité, ne mettaient point de bornes à leur joie et à leurs espérances. Maitland était l'âme de ce parti. Il était aussi celui dont le régent redoutait le plus le pouvoir et l'activité. C'était Maitland qui avait tracé le plan de cette intrigue, qui avait mis toute l'Angleterre en combustion. Il continuait à fomenter l'esprit de mécontentement en Écosse, et il avait débauché au régent le lord Home, Kirkaldy, et plusieurs autres de ses anciens associés. Le régent ne pouvait pas se flatter de conserver son autorité si Maitland restait en liberté. Pour se délivrer de cet ennemi dangereux, il se sert du capitaine

[1] Haynes, 520. Spots., 230. *Append.*, nº XXIX, 181 et suiv.— [2] Carte, vol. III, 483.

[1] Haynes, 525, 526, 530, 532. — [2] *Append.* nº XXX, 186, 199. — [3] Haynes, 520, 597.

Crawfurd, une de ses créatures, qui par son ordre accuse Maitland d'avoir participé au meurtre du roi, et sous ce prétexte il le fait conduire dans les prisons d'Édimbourg. On voulait procéder tout de suite au jugement de Maitland, et il ne dut sa délivrance qu'aux soins et à l'amitié de Kirkaldy, gouverneur du château d'Édimbourg. Le gouverneur, sur un ordre supposé du régent, le tira des mains de celui à qui on en avait confié la garde, et il le conduisit dans le château qui depuis resta entièrement au pouvoir de Maitland. La perte d'une place de cette importance, la défection d'un militaire aussi renommé que Kirkaldy, firent quelque tort au crédit et à la réputation du régent, mais cet échec fut abondamment compensé par les succès de la reine d'Angleterre son alliée.

L'intrigue formée pour mettre en liberté la reine d'Écosse ayant ainsi été découverte et déconcertée, on forma une entreprise pour exécuter le même dessein par la force des armes; mais elle n'eut pas un meilleur succès. Les comtés de Northumberland et de Westmorland, peu distingués par leur mérite personnel, étaient les plus anciens et les plus puissans pairs de l'Angleterre. Ils possédaient de grands biens dans les comtés septentrionaux, et ils avaient conservé sur les habitans ce crédit héréditaire dans les familles de Percy et de Nevil, si recommandables par leurs talens pour la guerre et par l'affection des peuples. Ils étaient l'un et l'autre également attachés à la religion papiste, et mécontens de la cour, où ils voyaient avec chagrin dominer des hommes nouveaux et un nouveau système. Ils avaient pris avec chaleur les intérêts de Marie, dès le moment qu'elle était arrivée en Angleterre. Le zèle pour le papisme, l'opposition à la cour, la commisération qu'on ne peut refuser aux malheurs des personnes illustres, les avaient entraînés dans différens complots pour la délivrance de la reine d'Écosse. Malgré toute la vigilance des gardiens de Marie, ils entretenaient avec elle une étroite correspondance, et ils lui communiquaient tous leurs desseins [1]. Ils étaient initiés dans tous les secrets de Norfolk, mais la prudence et la circonspection de ce seigneur ne s'accordaient point avec leur ardeur et leur impétuosité. La liberté de la reine d'Écosse n'était pas le seul objet de leurs désirs; ils méditaient un changement dans la religion, une révolution dans le gouvernement du royaume. Ils recherchèrent à cet effet l'assistance du roi d'Espagne, le prince de son siècle qui protégeait le plus ouvertement le papisme, et qui montrait le plus de zèle pour cette religion. Rien n'était plus analogue à l'esprit inquiet de Philippe, ni plus propre à faciliter l'exécution de ses projets dans les Pays-Bas, que d'entraîner l'Angleterre dans les troubles et les horreurs d'une guerre civile. Le duc d'Albe fut chargé par le roi d'Espagne d'encourager les deux comtes, et de leur promettre qu'aussitôt qu'ils se seraient mis en campagne avec leurs forces, ou qu'ils se seraient emparés de quelque place forte, ou bien qu'ils auraient mis en liberté la reine d'Écosse, le roi son maître leur donnerait des subsides en argent et un gros corps de troupes. La Motte, gouverneur de Dunkerque, vint, déguisé en matelot, sonder les ports les plus commodes pour un débarquement. Chiapini Vitelli, un des meilleurs officiers des troupes que le duc d'Albe avait sous ses ordres, fut dépêché en Angleterre, sous prétexte de régler quelques différends qui s'étaient élevés sur le commerce entre les deux nations; mais le véritable objet de sa mission était d'assurer les rebelles d'un chef expérimenté, aussitôt qu'ils se seraient déterminés à prendre les armes [1].

Cette négociation avait occasioné plusieurs entrevues et messages entre les deux comtes. Élisabeth en fut informée; mais comme elle n'avait aucun soupçon de leurs véritables desseins, elle en conclut seulement qu'ils étaient dans la confidence de Norfolk. Elle les fit sommer en conséquence de se rendre à la cour. Les remords du crime, l'effroi d'être découverts, leur firent chercher des délais et les empêchèrent d'obéir. Ils reçurent une seconde sommation et dans des termes plus précis. Ils ne pouvaient plus alors éluder les ordres de la reine sans manquer au serment de fidélité; et comme ils n'avaient pas le temps de délibérer, ils prirent aussitôt le parti de lever l'étendard de la rébellion contre leur souveraine. Le rétablissement de la religion catholique, le règlement de l'ordre de succession au trône d'Angleterre, et la défense de l'an-

[1] Haynes, 595. Murdin, 44, 62, etc.

[1] Carte, vol. III, 489, 490. Camd., 421.

cienne noblesse, furent les motifs qu'ils publièrent pour justifier leur rébellion [1]. La populace en foule, armée de tout ce qu'elle avait pu rencontrer, venait les joindre; et si la capacité des chefs avait été en quelque sorte proportionnée à l'entreprise, le complot devenait formidable. Élisabeth se conduisit avec prudence et avec vigueur, ses sujets la servirent avec ardeur et fidélité. Au premier bruit du soulèvement, Marie fut transférée à Coventry, place forte, et qui ne pouvait être prise que par un siége en règle. Un détachement des rebelles, qui vint pour s'en emparer, s'en retourna sans avoir remporté aucun avantage. On assembla des troupes dans les différentes parties du royaume, on les fit marcher aux rebelles, qui se retirèrent aux approches de l'armée de la reine. La consternation fut générale dans l'armée des mécontens; plusieurs se débandèrent dans la retraite. Quelques-uns réduits au désespoir, et ne sachant où se retirer, se tinrent encore réunis dans les montagnes de Northumberland. Mais ils furent à la fin obligés de se disperser, et leurs chefs allèrent se réfugier vers les frontières de l'Écosse. Les deux comtes et la comtesse de Northumberland, après avoir erré pendant quelques jours dans les landes de Liddisdale, furent attaqués par des bandits qui les dépouillèrent de tout, et qui les laissèrent exposés aux rigueurs de la saison, manquant de toutes les choses nécessaires à la vie. Scott de Buccleugh et Ker de Ferniherst donnèrent asile au comte de Westmorland, qui, après être resté caché chez eux pendant quelque temps, fut conduit dans les Pays-Bas. Northumberland fut pris par le régent, qui s'était avancé vers les frontières avec quelques troupes, pour empêcher que les rebelles ne fissent soulever les peuples remuans de ces provinces [2].

Au milieu de ces événemens extraordinaires, j'ai perdu de vue depuis deux ans les affaires de l'église. Le clergé tenait régulièrement ses assemblées; mais on n'y traitait aucune affaire d'importance. Le clergé protestant augmentait tous les jours, et on apercevait ainsi de plus en plus l'insuffisance des fonds destinés pour son entretien. On fit quelques efforts pour recouvrer l'ancien patrimoine de l'église, ou tout au moins ce qui avait été possédé par les papistes, gens désormais devenus inutiles et même à charge à la nation. Le régent recevait avec bonté les adresses et les plaintes des protestans; traitement bien différent de celui qu'ils avaient éprouvé jusqu'alors; mais on n'apportait point au mal les remèdes convenables. Le clergé protestant, opprimé à l'excès, réduit à la dernière misère, n'obtenait pour toute consolation dans ses malheurs que des paroles honnêtes et des promesses vagues et sans effet [1].

Cependant Élisabeth commençait à apercevoir les inconvéniens de la détention de la reine d'Écosse. Un prisonnier de cette importance lui paraissait un poids dangereux. Elle avait vu les premières années de son règne troublées par des conspirations secrètes de quelques nobles; d'autres avaient levé l'étendard de la rébellion, et elle accusait avec quelque fondement Marie d'être le mobile caché de ces événemens. Élisabeth savait que parmi ses propres sujets, les uns favorisaient la reine captive; les autres étaient touchés de compassion de ses malheurs, et que les princes étrangers s'intéressaient fortement pour elle; elle prévoyait que si elle voulait retenir plus long-temps la reine d'Écosse en Angleterre, elle fournirait des prétextes à des cabales et à des soulèvemens dans l'intérieur, et qu'elle s'exposerait à des entreprises et à des hostilités du dehors. Elle se détermina, par ces considérations, à remettre la reine d'Écosse entre les mains du régent, qui, pour sa propre sûreté, n'était pas moins intéressé qu'Élisabeth à empêcher Marie de remonter sur le trône. On entama la négociation à cet effet; elle fut suivie pendant quelque temps dans le plus grand secret, mais on ne put la dérober à la vigilance de l'évêque de Ross. L'évêque se joignit aux ambassadeurs de France et d'Espagne. Ils firent de concert les remontrances les plus vives sur l'infamie de ce procédé. Ils représentèrent qu'Élisabeth, livrant la reine à ses sujets rebelles, voulait apparemment de sa propre autorité la condamner à la mort. Ces démarches occasionèrent un délai, et l'assassinat du régent fit perdre les idées de cet indigne projet [2].

Hamilton de Bothwellhaugh fut l'instrument

[1] Strype, vol. I, 547. — [2] Cabbala, 171. Camd. 422.

[1] Cald., vol. II, 30, etc. — [2] Carte, vol. III, 491. Anders., vol. III, 84.

de cette action barbare. Il avait été, comme nous l'avons déjà dit, condamné à mort aussitôt après la bataille de Langside, et il ne devait la vie qu'à la clémence du régent, qui cependant avait donné à un de ses favoris une partie des biens du proscrit. Cet homme s'était emparé de la maison où résidait ordinairement Hamilton, en avait chassé sa femme après l'avoir fait dépouiller et l'avoir laissée ainsi exposée toute nue en pleine campagne pendant une nuit très froide : ce cruel traitement lui fit perdre l'esprit, et on la trouva le lendemain matin attaquée d'un accès de folie et de fureur. Hamilton vivement touché de cette indignité oublia les bienfaits qu'il avait reçus du régent, et il jura dès ce moment qu'il se vengerait de cet affront sur la personne même du régent. La rage de parti se mêla au ressentiment de ses injures personnelles, l'enflamma et lui donna de nouvelles forces. Les Hamilton, ses parens, applaudirent à son projet. Les mœurs de ce siècle autorisaient la fureur et le désespoir lorsqu'il était question de se venger. Hamilton suivit le régent pendant quelque temps, épiant une occasion favorable pour frapper le coup. A la fin il se détermina à l'attendre à Linlithgow, par où le régent devait passer en allant de Stirling à Édimbourg. Il prend son poste dans une galerie de bois qui avait une fenêtre sur la rue, il répand la plume d'un lit sur le plancher pour empêcher le bruit qu'il pourrait faire en marchant, il tend derrière lui un morceau de drap noir pour empêcher que du dehors on ne pût apercevoir le reflet de son ombre, et après tous ces préparatifs, il attend tranquillement le passage du régent, qui, cette même nuit, avait couché dans une maison peu éloignée de cet endroit. Le régent avait eu quelque vent du danger qui le menaçait, et il y avait fait assez d'attention pour se déterminer à se détourner de son chemin, à sortir par la même porte par laquelle il était arrivé, et à faire en dehors le tour de la ville. Cependant comme il y avait un grand concours de peuple aux environs de cette porte, et que Murray était d'ailleurs inaccessible à la peur, il prit le chemin droit le long de la rue. La foule l'obligeait de marcher si lentement que l'assassin eut tout le temps d'ajuster son coup, et de le viser si bien, que d'une seule balle il lui perça le bas-ventre, et tua le cheval d'un gentilhomme qui était auprès de lui du côté opposé. Toute la suite du régent se mit aussitôt en devoir d'enfoncer la porte de la maison d'où l'on avait vu partir le coup, mais ils la trouvèrent tellement barricadée, qu'avant qu'ils eussent pu la forcer, Hamilton avait eu le temps de monter sur un cheval de course qu'on lui tenait prêt à une porte de derrière, et de s'enfuir avec tant de vitesse qu'en peu d'heures il fut à l'abri de leurs poursuites. Le régent mourut le même jour de sa blessure.

Aucun personnage de ce siècle n'a partagé les suffrages et les récits des historiens autant que le comte de Murray, régent d'Écosse ; aucun caractère n'a été peint avec des couleurs si variées. Personne ne lui refuse l'intrépidité, la science militaire, la sagacité et la vigueur dans l'administration des affaires. Ses ennemis même conviennent qu'il possédait ces qualités dans le plus haut degré. Quant à ses vertus morales, elles ne se présentent pas avec la même évidence. On ne peut, sur ce point, le louer ou le blâmer qu'avec beaucoup de réserve et de discernement. Dans un siècle barbare, il savait user de la victoire avec humanité, traiter les vaincus avec modération. Il osa se déclarer protecteur des lettres parmi des nobles guerriers qui n'en avaient aucune connaissance ou qui les méprisaient. Il parvint à se distinguer par son zèle pour la religion, dans un temps où tout le monde se piquait de cette vertu. La confiance qu'il avait en ses amis était portée à l'excès, mais sa libéralité envers eux était encore supérieure, et sur cet article, il ne connaissait point de bornes. Plein d'amour pour la liberté de son pays, sans égard pour ses propres intérêts, il s'opposa avec courage au système pernicieux que la reine-mère avait adopté à l'instigation des princes lorrains. Lorsque Marie revint en Écosse, le régent la servit avec zèle et avec affection, et il renonça pour elle à l'amitié de ceux sur qui il pouvait le plus compter, et qui lui avaient donné les plus grandes marques d'attachement. Mais d'un autre côté, dévoré d'une ambition immodérée, il saisit toutes les occasions qui donnaient carrière à ses vastes projets, qui flattaient son génie entreprenant, et il se laissa entraîner à des démarches incompatibles avec les devoirs d'un sujet. Les traitemens qu'il fit à la reine sa sœur, à qui il avait les plus grandes obligations, déshonorent un frère, et le rendent coupable de

la plus noire ingratitude. Il mit l'Écosse dans la dépendance d'Élisabeth, et il devint par-là odieux à la nation. Il trompa et trahit Norfolk avec une bassesse indigne d'un homme d'honneur. Porté à un degré d'élévation bien supérieur à tout ce qu'il pouvait espérer, il se livra à des passions nouvelles, il devint haut et réservé, il quitta son air brusque, son caractère de franchise, et il força son naturel pour affecter les talens de la finesse et de la dissimulation. Vers la fin de ses jours, follement entêté des flatteurs, il écoutait impatiemment ceux qui lui donnaient des avis. Ses créatures, en nourrissant sa vanité, l'entraînèrent à sa perte pendant que ses véritables amis, se tenant à l'écart, apercevaient avec douleur sa chute prochaine. Cependant au milieu des troubles et des factions, pendant que toute l'Écosse était en combustion, le comte de Murray donnait des soins particuliers à l'administration de la justice : il la rendait sans partialité; il vint à bout par son courage de réprimer la licence des habitans des frontières; il établit dans son pays un ordre et une tranquillité qui n'y étaient point ordinaires. Cette sagesse dans son gouvernement, ces bienfaits envers sa patrie, lui concilièrent l'affection des peuples; sa mémoire fut long-temps en vénération dans toute l'Écosse; on se rappelait avec satisfaction le souvenir du *bon régent*, titre honorable que le peuple lui donna, tribut de la reconnaissance de ses concitoyens.

LIVRE SIXIÈME.

Le coup fatal et imprévu qui avait tranché les jours et les espérances du régent jeta les partisans du roi dans la plus grande consternation. Élisabeth regarda la mort du comte de Murray comme un des plus grands malheurs qui pût arriver à son royaume. Elle exprima publiquement ses regrets, elle se livra à une douleur immodérée et peu convenable à la dignité du trône. Les partisans de Marie triomphaient; ils se croyaient désormais assurés du rétablissement de la reine, ils l'apercevaient même comme très prochain. L'horreur d'un crime tombe naturellement sur ceux qui paraissent l'avouer par des transports de joie indécens. L'assassin s'était sauvé sur un cheval qui appartenait au lord Claude Hamilton; il s'était réfugié directement à Hamilton; il y avait été reçu comme en triomphe. Ces circonstances firent juger que le régent avait plutôt été sacrifié au ressentiment du parti de la reine qu'à la vengeance d'un particulier. Le lendemain de l'assassinat du régent, Scott de Buccleugh et Ker de Ferniherst, l'un et l'autre passionnés pour la cause de la reine, firent une irruption en Angleterre, surprirent les habitans, qui ne s'attendaient point à cette insulte, pillèrent et brûlèrent tout le pays. Du vivant du régent, ces hommes n'auraient point formé une entreprise aussi téméraire, et ils ne s'y seraient point hasardés immédiatement après sa mort, s'ils n'avaient pas été complices du crime.

Ce procédé injuste et barbare ne fut pas le seul de cette espèce. L'anarchie, qui suivit la mort du régent, ouvrit la porte à une licence effrénée. Le désordre et la confusion, répandus dans tout le royaume, inspiraient de l'audace; on se croyait sûr de l'impunité, on se portait à toutes sortes d'excès. Il était impossible de les réprimer sans régler la forme du gouvernement. On convoqua une assemblée extraordinaire des nobles pour procéder à l'élection d'un régent. Les partisans de la reine refusèrent de s'y rendre, et protestèrent d'avance contre tout ce qui y serait décidé. Le parti du roi flottait dans l'incertitude, et les sentimens y étaient partagés. Maitland, qui avait obtenu sa liberté par les soins de Kirkaldy, et qui venait d'être déchargé par les nobles alors assemblés de l'accusation qu'on avait portée contre lui, travaillait à réunir les deux partis, et proposait que la reine fût admise à l'administration du gouvernement, conjointement avec le roi son fils. Élisabeth, toujours attachée à son ancien système par rapport

aux affaires de l'Écosse, insensible aux sollicitations des amis de Marie [1], ne songeait qu'à multiplier et à perpétuer les factions qui déchiraient ce royaume. Aussitôt qu'elle eut reçu la nouvelle de la mort du régent, elle dépêcha en Écosse Randolph, son agent ordinaire pour de pareils messages. Il y trouva tant d'aigreur entre les partis, les nobles animés les uns contre les autres d'une haine tellement irréconciliable, qu'il n'eut pas besoin de ses talens pour y entretenir le feu de la discorde. L'assemblée se sépara sans avoir rien fait, et on en indiqua une autre pour le 1er mai, où tous les nobles des deux partis furent invités [2].

Cependant Maitland et Kirkaldy, qui reconnaissaient encore alors l'autorité du roi, se donnaient tous les soins imaginables pour rétablir la bonne intelligence entre leurs concitoyens. Ils engagèrent à cet effet les chefs des deux partis à se trouver à une conférence, et à tâcher d'y terminer leurs différends à l'amiable. Mais les uns demandaient le rétablissement de la reine comme le seul moyen de ramener la tranquillité publique; les autres regardaient l'autorité du roi comme sacrée, et prétendaient qu'on ne devait ni la révoquer en doute ni la restreindre. Chacun demeurant ferme dans son opinion sans vouloir se relâcher sur aucun point, on se sépara sans aucune apparence de pouvoir se réunir. Des espérances de secours du dehors éloignèrent plus que jamais toute réconciliation. Un envoyé de France arriva, annonçant de la part du roi son maître aux partisans de la reine une forte assistance; et comme les guerres civiles de France étaient sur le point d'être terminées par un traité, on jugeait que Charles serait bientôt en état de tenir ses promesses. D'un autre côté, le comte de Sussex rassemblait sur les frontières une armée formidable, et ses opérations ne pouvaient pas manquer de donner du courage et de la force au parti du roi [3].

Cependant les démarches inutiles qu'on avait faites pour une réunion servirent au moins à modérer ou à suspendre la fureur des factions: elles recommencèrent bientôt avec leur violence ordinaire. Morton, le chef le plus habile et le plus actif du côté du roi, pressait Élisabeth de ne point différer à s'intéresser pour un parti si dévoué à ses intérêts, et qui avait un besoin si réel de son assistance. Les chefs du parti de la reine, assemblés à Linlithgow, marchèrent à Édimbourg, et Kirkaldy, gouverneur du château, et en même temps prévôt de la ville, persuada, quoique avec peine, aux habitans de leur ouvrir les portes. Kirkaldy se déclara alors ouvertement pour la reine, ainsi que le comte d'Atholle et Maitland. Le duc de Chatellerault et le lord Herreis, qui étaient redevables de leur liberté à Kirkaldy, se joignirent à eux, et reprirent les places qu'ils avaient anciennement occupées dans ce parti. Les chefs, encouragés par l'acquisition de personnages également recommandables par l'éclat de leur naissance et par leurs grands talens, publièrent une proclamation dans laquelle ils proclamaient leur intention de soutenir l'autorité de la reine; ils y paraissaient aussi déterminés à ne point quitter la ville d'Édimbourg jusqu'à l'ouverture de la prochaine assemblée, dans laquelle ils se flattaient d'avoir pour eux, par leur nombre et par leur crédit, la pluralité des voix [1].

Ils avaient, dans le même temps, formé le dessein d'allumer la guerre entre les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse, et de réveiller l'ancienne antipathie des deux nations. Ils espéraient non-seulement d'enlever au parti du roi une alliance très avantageuse, mais même de réconcilier avec la nation la reine d'Écosse, rivale naturelle d'Élisabeth, et la plus dangereuse qu'elle pût avoir. Immédiatement après l'assassinat du régent, ils commencèrent leurs menées pour l'exécution de leurs projets. Ce fut à leur instigation que Scott et Ker commirent les premières hostilités, et continuèrent dans la suite à étendre leurs déprédations. Élisabeth apercevait d'un côté les conséquences dangereuses de ces premiers mouvemens, si on les laissait devenir querelles nationales; d'un autre côté, elle était déterminée à ne point souffrir que sous son règne des insultes de cette espèce restassent impunies [2]. Elle publia en conséquence, par une proclamation, qu'elle n'imputait point à la nation écossaise les outrages que ses sujets avaient reçus; qu'ils ne pouvaient provenir que de personnes malintentionnées, gens réduits au déses-

[1] *Append.*, n° 1, 1 et suiv. — [2] Grawf., *Mém.*, 131. Calderw, II, 157. — [3] Grawf., *Mém.*, 134.

[1] Grawf., *Mém.*, 137. Calderw., II, 176 — [2] *Ibid.*

poir ; qu'elle était dans la ferme résolution d'entretenir inviolablement la bonne amitié et la bonne intelligence avec la nation écossaise; mais que ses devoirs envers ses propres sujets la mettaient dans l'obligation de châtier l'insolence de ces malfaiteurs [1]. Sussex et Scroop marchèrent en conséquence vers les frontières, l'un au levant, l'autre du côté du couchant, entrèrent en Écosse et portèrent le fer et le feu dans tous les pays des environs [2]. La renommée enfla le nombre et les succès de leurs armées, et les adhérens de Marie se retirèrent à Linlithgow, ne se croyant pas en sûreté dans Édimbourg, dont ils savaient que les habitans étaient malintentionnés pour le parti de la reine. Ils publièrent ensuite une proclamation dans laquelle ils avançaient qu'on ne devait point reconnaître d'autre autorité que celle de la reine, faisant défense d'obéir à d'autres qu'au duc d'Argyll ou au comte de Huntly, que Marie avait nommés ses lieutenans dans le royaume.

La défection de tant de nobles avait affaibli considérablement le parti du roi. Cependant ceux qui lui étaient restés fidèles s'assemblèrent à Édimbourg, et par une contre-proclamation déclarèrent ennemis de la patrie tous ceux qui étaient attachés à la reine, les accusant en même temps et du meurtre du roi et de celui du régent. Cependant ils ne comptaient pas encore assez sur leurs propres forces pour hasarder l'élection d'un régent, ni pour oser tenir la campagne contre le parti de la reine, mais les secours qu'ils reçurent d'Élisabeth les mirent bientôt en état de tout entreprendre. Élisabeth fit marcher en Écosse le chevalier Guillaume Drury, à la tête de mille fantassins et de trois cents chevaux; les partisans du roi le joignirent avec un corps de troupes considérable; et ils s'avancèrent vers Glasgow, où les adhérens de la reine avaient commencé les hostilités par l'attaque du château. Ils les forcèrent de se retirer, pillèrent tous les pays des environs qui appartenaient aux Hamilton ; et après s'être emparés de quelques-uns de leurs châteaux et en avoir rasé quelques autres, ils s'en retournèrent à Édimbourg.

Le comte de Lennox revint en Écosse sous la protection de Drury. Il était naturel de confier au comte le gouvernement du royaume pendant la minorité de son petit-fils. La naissance illustre de Lennox, son alliance avec les familles royales d'Angleterre et d'Écosse, le rendaient digne de cet honneur. Ses ressentimens et sa haine implacable contre Marie, ses biens situés en Angleterre, sa famille qui y faisait sa résidence, le faisaient regarder par Élisabeth comme un homme qui, par inclination et par intérêt, devait agir de concert avec elle, et elle désirait ardemment de le voir succéder au comte de Murray dans l'office de régent. Mais par bien des considérations, Élisabeth jugea qu'elle ferait une imprudence si elle découvrait ses sentimens sur ce point, et si elle favorisait trop ouvertement les prétentions de Lennox à la régence. Les guerres civiles de France, excitées par un faux zèle de religion et poursuivies avec une barbarie capable de déshonorer des chrétiens, paraissaient viser à leur fin; et après avoir versé le sang le plus pur, après avoir dévasté les plus riches provinces du royaume, les deux partis paraissaient désirer la paix avec une égale ardeur, et se prêter mutuellement à faciliter les négociations qu'on avait entamées. On connaissait les sentimens de Charles IX pour Marie. On savait qu'il était passionnément épris de sa beauté. Il ne pouvait pas non plus par honneur laisser languir dans une situation aussi cruelle une reine douairière de France, la plus ancienne alliée de cette couronne, sans essayer de lui procurer quelque soulagement. Charles avait jusqu'alors été obligé de s'en tenir à faire des représentations par ses ambassadeurs au sujet du traitement indigne qu'on faisait à la reine d'Écosse. Mais s'il se trouvait un jour en pleine liberté de suivre son inclination, Élisabeth avait tout à craindre de l'impétuosité de Charles et de la force de ses armes. Elle était donc obligée d'agir avec beaucoup de réserve, et de ne point appuyer ouvertement l'élection d'un régent au mépris de l'autorité de Marie. La jalousie et les préjugés des Écossais ne demandaient pas moins de ménagemens de la part de la reine d'Angleterre. Si elle avait soutenu ouvertement les prétentions de Lennox, si elle l'avait recommandé à la *convention* comme le candidat à qui elle donnait son suffrage, elle aurait pu soulever l'esprit d'indépendance des nobles; et en déclarant trop ouvertement ses intentions, elle pouvait gâter les affaires de Lennox. Elle prit donc

[1] Cald., II, 181. — [2] Cabala, 174.

le parti de dissimuler, et elle ne rendit que des réponses ambiguës aux messages qu'elle reçut des partisans du roi. Cependant on obtint à la fin une déclaration plus précise de ses sentimens, et un événement d'une espèce fort extraordinaire y donna occasion. Le pape Pie V fulmina une bulle d'excommunication contre Élisabeth, dans laquelle il la privait de son royaume, et déliait ses sujets du serment de fidélité. Un Anglais, nommé Felton, eut la hardiesse d'afficher cette bulle aux portes du palais de l'évêque de Londres. Dans les siècles précédens, un pape, remué par son ambition, par son orgueil ou par un faux zèle, rendait de ces sentences fatales contre les plus grands monarques; mais comme l'autorité de la cour de Rome était alors bien moins respectée, elle mettait plus de circonspection dans ses procédés, et ne faisait gronder les foudres de l'église que lorsqu'elle était appuyée par quelque prince puissant. Élisabeth attribua donc cette démarche du pape à une ligue formée contre elle par les princes catholiques romains, et elle soupçonna en même temps quelque complot en faveur de la reine d'Écosse. Elle sentit que, si ses doutes étaient fondés, la sûreté de son propre royaume dépendait de la conservation de son crédit en Écosse. Elle s'attacha en conséquence à le fortifier. Elle renouvela les assurances de sa protection aux partisans du roi, elle les encouragea à procéder à l'élection d'un régent, elle se hasarda même à leur désigner le comte de Lennox comme celui dont les droits étaient les plus certains. Sur cette recommandation, l'assemblée des nobles du parti du roi qui se tint le 12 juillet, accorda tout d'une voix la régence au comte de Lennox [1].

Le premier soin du régent fut d'empêcher l'assemblée du parlement, que les partisans du roi avaient convoqué à Linlithgow. Il marcha ensuite contre le comte de Huntly, lieutenant de Marie dans la partie septentrionale du royaume, il força la garnison placée dans Brechin de se rendre à discrétion, et il s'empara aussitôt après de plusieurs autres châteaux. Encouragé par ces succès et par l'arrivée du comte de Sussex sur les frontières avec une armée formidable, il déposséda Maitland de son office de secrétaire, et il déclara par une proclamation le duc de Chatellerault, Huntly et les autres chefs du parti de la reine, traîtres et ennemis de la patrie [1].

Les partisans de la reine, dans cet état désespéré de leurs affaires, eurent recours au roi d'Espagne [2], avec qui Marie avait toujours entretenu une étroite correspondance depuis qu'elle était prisonnière en Angleterre. Le duc d'Albe, à leur sollicitation, envoya deux de ses officiers pour prendre connaissance du pays, pour examiner les côtes et les ports, et il leur accorda quelques secours d'armes et d'argent, qui furent envoyés au comte de Huntly [3]. Mais cette assistance, si disproportionnée à leurs besoins, aurait été pour eux d'une faible ressource. Ils durent leur salut à un traité qu'Élisabeth négociait pour rétablir, disait-elle, la reine captive sur le trône d'Écosse. Cette négociation avait été entamée dans le mois de mai, mais depuis ce temps elle avait fait peu de progrès. La paix conclue en France entre les catholiques romains et les huguenots, la crainte de voir Charles IX prendre avec chaleur les intérêts de la reine sa belle-sœur, redoublèrent les intrigues d'Élisabeth. Elle affecta de traiter sa prisonnière avec plus d'humanité, elle donnait des audiences plus favorables aux ambassadeurs étrangers qui la sollicitaient en faveur de la reine d'Écosse, et elle paraissait absolument déterminée à la rétablir sur le trône de ses ancêtres. Élisabeth, pour achever de donner à ses démarches un air de sincérité, travailla à procurer une suspension d'armes en Écosse entre les deux partis. Lennox, toujours heureux depuis qu'il avait pris le timon des affaires, se flattait de triompher sans peine de tous ses ennemis, dont les biens étaient dévastés et les troupes découragées. Il refusa par cette raison, pendant quelque temps, de se prêter aux vues d'Élisabeth. Mais il aperçut bientôt le danger et les inconvéniens de vouloir s'opposer aux volontés de sa protectrice. On convint d'une cessation de toutes hostilités pendant deux mois, à commencer du 3 septembre; elle fut depuis renouvelée de temps en temps et continuée jusqu'au 1er avril de l'année suivante [4].

Élisabeth dépêcha aussitôt vers la reine d'É-

[1] Spotsw., 240. Cald., II, 186. *Append.*, nº XXXVI.

[1] *Append.*, nº III.—[2] Grawf., *Mém.*, 159. Cald., II, 198. — [3] Anders., III, 123. Grawf., *Mém.* 153. — [4] Anders., 123. Grawf., *Mém.*, 153.

cosse, Cecil et le chevalier Walter Mildmay, l'un premier ministre, l'autre chancelier de l'échiquier, et le plus habile homme qu'elle eût alors dans son conseil. L'importance et la dignité de ces ambassadeurs persuadèrent à toutes les parties que la négociation était sérieuse; on crut voir approcher le moment de la liberté de Marie. Les propositions dont ils étaient chargés étaient avantageuses à Élisabeth, mais telles que Marie pouvait les espérer dans la situation où elle se trouvait. On demandait à la reine d'Écosse qu'elle ratifiât le traité d'Édimbourg; qu'elle renonçât à toutes prétentions à la couronne d'Angleterre, du vivant d'Élisabeth, et tant que sa postérité subsisterait; qu'elle adhérât à l'alliance formée entre les deux royaumes; qu'elle pardonnât à ses sujets qui avaient pris les armes contre elle, et qu'elle s'engageât à n'entretenir aucune correspondance, et à ne soutenir aucune entreprise qui pût troubler le gouvernement d'Élisabeth. Ces articles étaient les principaux; on exigeait, pour la sûreté de l'exécution, que quelques personnes de rang fussent données en otages, que le prince d'Écosse fît sa résidence en Angleterre, et que quelques châteaux sur les frontières fussent remis entre les mains d'Élisabeth. Marie accepta une partie de ces propositions; elle essaya d'obtenir des adoucissemens sur quelques points; elle aurait bien voulu en éluder quelques autres. Cependant elle envoya des copies au pape, aux rois de France et d'Espagne, et au duc d'Albe, en leur faisant observer que sans un secours prompt et efficace elle se trouverait obligée de souscrire à des conditions aussi dures, et d'acheter sa liberté à quelque prix que ce fût. Mais le pape était un allié faible et éloigné, et les efforts qu'il avait faits contre les Turcs avaient totalement épuisé ses trésors. Charles roulait déjà dans sa tête cette fameuse conspiration contre les huguenots, ce projet exécrable qui imprima sur son règne une note d'infamie et d'horreur. Il avait besoin de repos et d'une parfaite tranquillité pour laisser mûrir ses desseins et en assurer l'exécution. Le roi d'Espagne était occupé des préparatifs de cette flotte qui fit un si grand renom aux armes des chrétiens, par la victoire signalée qu'ils remportèrent à Lépante sur les infidèles. Ce prince était d'ailleurs menacé d'un soulèvement des Mores en Espagne, et ses sujets des Pays-Bas, poussés à bout par les indignités qu'on leur faisait souffrir et par la tyrannie du joug espagnol, avaient enfin levé l'étendard de la rébellion. Tous ces princes, par ces différens motifs, déclarèrent à Marie qu'ils ne pouvaient lui donner aucun secours, et qu'ils lui conseillaient de conclure son traité aux meilleures conditions qu'elle pourrait se procurer [1].

Marie, en conséquence, accorda presque toutes les demandes d'Élisabeth, et montra de la disposition à avoir encore sur les autres points beaucoup de complaisance. Mais à quelque degré que Marie eût porté la condescendance, elle n'aurait jamais pu satisfaire Élisabeth. Malgré les protestations que la reine d'Angleterre faisait aux ambassadeurs étrangers de la pureté des ses intentions, malgré tout l'appareil qu'elle mettait dans ces négociations, son seul objet était d'amuser les alliés de Marie et de gagner du temps [2]. Et en effet Élisabeth pouvait-elle avec sûreté relâcher une reine qui était venue lui demander un asile, et qu'elle avait, contre le droit des gens, traitée depuis si long-temps avec tant d'inhumanité? Marie, dans les rigueurs de la captivité, était venue à bout d'exciter en Angleterre des soulèvemens formidables; que n'avait-on point à craindre des effets de son désespoir et de son ressentiment lorsqu'elle serait en liberté et en possession de son ancienne autorité? Quels engagemens assez forts pouvait-on lui faire contracter pour l'empêcher de tirer vengeance des maux qu'elle avait soufferts, et de saisir les occasions favorables qui pouvaient très naturellement se présenter? Quelles sûretés pouvait-elle donner, quelles assurances de sa conduite à venir qui fussent capables de calmer ces soupçons et ces craintes? N'avait-on donc pas raison de conclure que tous les bienfaits dont on pourrait la combler ne lui feraient jamais perdre le souvenir des injures passées? Tels étaient les raisonnemens d'Élisabeth, qui néanmoins continuait à dissimuler et à agir comme si ses vues avaient été tout-à-fait différentes. Elle nomma sept de ses conseillers privés commissaires à l'effet de rédiger les articles du traité: et comme Marie avait déjà désigné pour ses ambassadeurs les évêques de Ross et de Galloway,

[1] Anders., vol. III, 109, 120. — [2] Digges, Comp., Amb., 78.

et le lord Levingston, Élisabeth demanda au régent d'autoriser de son côté des personnes pour comparaître au nom du roi et plaider sa cause. Le comte de Morton, Pitcairn, abbé de Dunfermling, et le chevalier Jacques Macgill, furent choisis par le régent pour cette commission. Ils furent si long-temps à faire les préparatifs de leur voyage qu'Élisabeth elle-même n'aurait pas pu désirer un plus long délai. A la fin ils arrivèrent à Londres, et ils s'assemblèrent avec les commissaires des deux reines. Les ambassadeurs de Marie parurent très disposés à consentir à tout, et à lever tous les obstacles qui pourraient se rencontrer à la délivrance de leur maîtresse. Mais lorsque Morton et ses collègues furent appelés pour rendre raison de leur conduite, et pour exposer les sentimens de leur parti, ils entreprirent d'abord de justifier le traitement qu'ils avaient fait à la reine. Ils avancèrent à ce sujet des maximes si fortes sur le pouvoir limité des princes, sur le droit que des sujets devaient naturellement avoir de censurer les actions du prince, et même de s'opposer à ses volontés, qu'Élisabeth, plus entêtée qu'aucun autre souverain des prérogatives de l'autorité royale, fut extrêmement choquée de leur audace. Quant à l'autorité que le jeune roi d'Écosse possédait alors, ils déclarèrent qu'ils n'avaient point d'instructions à ce sujet, et que toutes celles qu'ils pourraient recevoir dans la suite ne les autoriseraient jamais à donner leur consentement à aucun traité qui tendrait à la détruire ou même à lui donner la moindre atteinte [1]. Rien n'était plus trivial et plus ridicule que ce raisonnement des commissaires du roi d'Écosse vis-à-vis de la reine d'Angleterre. Le parti du jeune roi était absolument dans la dépendance d'Élisabeth. Elle l'avait placé sur le trône, il ne pouvait s'y maintenir que par l'autorité de sa majesté britannique. Élisabeth pouvait très aisément forcer les commissaires du roi à parler sur un autre ton, et quelques conditions qu'elle eût voulu leur prescrire, ils n'avaient point d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Cependant Élisabeth jugea à propos de faire de cet événement une affaire d'importance, et d'affecter de regarder cette déclaration comme une difficulté insurmontable. Elle voyait qu'elle n'avait rien à craindre de la part du roi de France, qui n'avait pas montré pour les intérêts de Marie autant d'ardeur qu'on l'avait présumé. La réponse de Morton fournissait à la reine d'Angleterre un prétexte de suspendre la négociation jusqu'à ce que le régent eût envoyé de plus amples instructions à ses ambassadeurs. Marie se vit ainsi frustrée de toute espérance de recouvrer sa liberté, après avoir été amusée pendant dix mois; et cette reine infortunée fut resserrée plus étroitement que jamais. Cependant ceux de ses sujets qui lui étaient restés attachés se trouvaient sans alliés, sans protecteur, exposés à toute la rage de leurs ennemis, devenus encore plus insolens par les avantages qu'ils avaient remportés dans cette négociation [1].

Le lendemain de l'expiration de la trêve, qui de part et d'autre avait été peu exactement observée, le capitaine Crawford de Jordanhill, brave officier, homme entreprenant, surprit le château de Dunbarton, et rendit, par cette expédition, un service signalé au régent. Ce château était la seule place fortifiée qui fût restée en la possession de la reine depuis le commencement des guerres civiles. Sa situation, au milieu d'une plaine, sur la cime d'un roc d'une hauteur prodigieuse et presque inaccessible, le rendait extrêmement fort, et dans ce siècle il passait pour imprenable. Il commandait sur la rivière de Clyde, et il était par cette raison regardé comme une place très importante et la plus propre à l'abord des troupes étrangères qui pouvaient venir au secours de Marie. Le lord Fleming, gouverneur de ce château, se reposant trop sur les avantages de sa situation, y vivait avec plus de sécurité qu'il ne convenait dans une place de cette importance. Un soldat, qui avait servi dans sa garnison, et qu'il avait dégoûté par quelque mauvais traitement, proposa au régent le plan de l'entreprise, s'efforça de lui prouver qu'elle était praticable, et offrit même de marcher au premier rang avec ceux qui seraient commandés pour l'expédition. On jugea qu'il était à propos de risquer quelque chose pour une prise de cette importance. On se munit d'échelles pour escalader, ainsi que de toutes les autres choses nécessaires; et ces préparatifs se firent avec promptitude et dans

[1] Cald., II, 234. Digges, 51. Haynes, 523, 524.

[1] Anders., III, 91, etc.

le plus grand secret. On avait eu soin de s'emparer de toutes les avenues du château pour empêcher que le gouverneur ne pût avoir vent du projet. Sur le soir, Crawford sort de Glasgow avec une faible escorte, mais composée de gens d'élite et déterminés. A minuit, ils arrivent au pied du rocher. La lune était retirée, et le ciel, jusqu'à ce moment très serein, était alors obscurci par un brouillard fort épais. Les assaillans dirigèrent leur attaque par l'endroit du roc le plus élevé, persuadés qu'il y aurait moins de monde, et que les sentinelles y seraient moins sur leurs gardes. A peine la première échelle était attachée, que le poids et la vivacité de ceux qui montaient la renversèrent. Aucun des assaillans ne fut blessé par la chute; personne de la garnison ne fut éveillé par le bruit. Le guide et Crawford gravirent le roc, et attachèrent l'échelle aux racines d'un arbre qui avait crû dans une fente. Ils ne gagnèrent cet endroit qu'avec des difficultés incroyables, et ils étaient encore à une grande distance du pied du rempart. Enfin ils vinrent à bout de placer leurs échelles pour la seconde fois, mais comme ils y montaient et qu'ils avaient déjà fait la moitié du chemin, un accident imprévu les jeta dans un nouvel embarras. Un soldat se trouva mal et resta comme sans vie, couché sur l'échelle. Toute la file fut obligée de s'arrêter; il était impossible de lui passer sur le corps, il y aurait eu de la barbarie à le précipiter, et cela aurait pu d'ailleurs les faire découvrir. La présence d'esprit de Crawford les tira de ce mauvais pas. Il fit attacher le soldat fortement à l'échelle, et de manière qu'il ne pût pas tomber s'il revenait de son évanouissement; il fit ensuite retourner l'échelle et on monta aisément par-dessus le ventre du soldat. Le jour commençait à paraître, et il leur restait encore un rempart à franchir; mais ce dernier obstacle n'était rien au prix de ceux qu'ils avaient déjà surmontés : en un moment le rempart fut escaladé; une sentinelle aperçut le premier homme qui parut sur le parapet, et elle n'eut que le temps de donner l'alarme avant que de tomber morte d'un coup qu'elle reçut sur la tête. Les officiers et les soldats de la garnison couraient tout nus et sans armes, plus occupés à chercher leur salut dans la fuite que capables de faire aucune résistance. Les assaillans, jetant de grands cris, s'élancèrent dans la place, prirent possession du magasin, s'emparèrent du canon, et le pointèrent contre l'ennemi. Le lord Fleming monta dans une petite barque, et s'enfuit tout seul dans la province d'Argyll. Crawford, par sa valeur et sa bonne conduite, resta maître du château sans avoir perdu un seul homme, et avec la joie pure et sans mélange de son heureux succès. Parmi les prisonniers qu'on fit dans cette occasion, les plus distingués étaient lady Fleming, Vérac, ambassadeur de France, et Hamilton, archevêque de Saint-André[1].

Le respect dû au caractère d'ambassadeur empêcha qu'on ne fît subir à Vérac le traitement qu'il méritait par son caractère à susciter des ennemis au roi. Le régent traita lady Fleming avec beaucoup de politesse et d'humanité. Mais on préparait à l'archevêque un sort bien différent. Il fut conduit sous bonne garde à Stirling, et comme il avait été anciennement proscrit par un acte de parlement, il fut, sans autre forme de procès, condamné à être pendu, et quatre jours après la sentence fut exécutée. On voulait essayer de le convaincre d'avoir participé au meurtre du roi et à celui du régent, mais on ne put produire aucune preuve de ces accusations. Nos historiens observent que l'archevêque de Saint-André fut le premier dans l'ordre de l'épiscopat qui périt en Écosse par la main du bourreau. Les places distinguées qu'il avait occupées tant dans l'église que dans l'état auraient dû le garantir d'un supplice qui n'est ordinairement destiné qu'aux plus vils criminels. Mais son zèle pour la reine, ses talens et sa profession, le rendaient également odieux et formidable au parti du roi. Lennox, en particulier, le haïssait comme un homme qui, par ses conseils, soutenait la réputation et le pouvoir de la maison d'Hamilton. On voit ainsi que cette sentence indécente et barbare fut dictée par la rage de parti, et par des inimitiés personnelles, et qu'on avait voulu lui donner quelque apparence de justice en imputant des crimes atroces à cet infortuné prélat.

La perte du château de Dunbarton et le cruel traitement fait à l'archevêque de Saint-André portèrent la rage dans le cœur des partisans de

[1] Buchan., 394.

la reine et les jetèrent dans de grandes perplexités. Les hostilités recommencèrent avec toute la fureur que les malheurs et l'indignation peuvent inspirer. Kirkaldy, qui, pendant la trêve, avait eu soin de renforcer sa garnison et de se pourvoir de toutes les choses nécessaires pour une bonne défense, publia une proclamation par laquelle il déclarait l'autorité de Lennox illégitime et usurpée, et ordonnait à tous les habitans qui favorisaient sa cause de sortir d'Édimbourg dans six heures. Il désarma ensuite les habitans, il plaça une batterie sur le clocher de l'église de Saint-Gilles, il répara les remparts, il fortifia les portes de la ville; et malgré les affections contraires des Édimbourgeois, il tint ferme contre le régent dans cette capitale. Le duc de Chatellerault, Huntly, Home, Herreis, et les autres chefs du parti de la reine, se rendirent à Édimbourg avec toute leur suite, munis d'un léger subside et quelques munitions qu'ils reçurent de France; ils formèrent dans ces remparts une armée qui n'était point à mépriser. D'un autre côté, Morton s'empara de Leith [1], et le fit fortifier, et le régent vint l'y joindre avec un gros corps de troupes. La proximité des armées donnait lieu à des escarmouches continuelles, où la fortune favorisait alternativement l'un et l'autre parti. Celui de la reine n'était point assez fort pour tenir la campagne contre le régent, et ce dernier n'avait point une assez grande supériorité pour entreprendre le siége du château ou de la ville [2].

Le régent avait convoqué un parlement à Édimbourg quelque temps avant que les ennemis s'en fussent emparés. Pour prévenir toute objection contre la légitimité de cette assemblée, les membres qui devaient la composer se rendirent dans une maison à l'entrée du faubourg de Canongate, situé hors des remparts de la ville, et qui en faisait partie par rapport aux priviléges et immunités. Kirkaldy entreprit de rompre cette assemblée; mais on y avait mis une si bonne garde que tous ses efforts furent inutiles. On y passa un acte de proscription contre Maitland et quelques autres qui furent ajournés au 28 août [3].

L'autre parti, pour donner de son côté un pareil air de régularité à ses procédés, tint aussitôt après un parlement. On produisit dans cette assemblée un acte par lequel la reine déclarait l'invalidité de la résignation qu'elle avait faite de la couronne, et du consentement qu'elle avait donné au couronnement de son fils. En conséquence de cette déclaration, le parlement rendit un statut, portant que la résignation avait été extorquée par la crainte, qu'elle était nulle en elle-même et dans toutes ses conséquences, et par lequel il était enjoint à tous les bons sujets de reconnaître la reine seule comme leur légitime souveraine, et de soutenir tous ceux qui agissaient en son nom. On confirmait par un autre statut l'établissement actuel de la religion protestante, et à l'imitation du parti contraire, on indiqua un autre parlement pour le 26 août [1].

Cependant le royaume restait en proie à toutes les calamités, à toutes les horreurs de la guerre civile. Des compatriotes, des amis, des frères attachés à des factions différentes, allaient d'eux-mêmes se ranger sous les étendards des divers partis. Dans chaque comté, dans presque toutes les villes ou villages, *l'homme du roi, l'homme de la reine*, étaient des noms distinctifs. La haine politique avait rompu tous les liens de la nature, avait éteint cette bienveillance réciproque, cette confiance, qui entretiennent l'union parmi les hommes, qui sont l'âme de la société. Le zèle de religion se mêlait à la fureur des factions, nourrissait le feu de la discorde, et formait un embrasement général.

Il n'y avait en apparence que deux partis dans le royaume. Mais les personnes qui les composaient avaient entre elles des vues et des principes si différens, qu'elles formaient encore des subdivisions. Les uns, principalement occupés de l'objet de la religion, étaient partagés en deux classes; l'une de ceux qui étaient attachés au parti de la reine, dans l'espérance qu'ils pourraient par son moyen rétablir le papisme, et l'autre de ceux qui soutenaient l'autorité du roi, comme le plus fort appui de la religion protestante: l'opposition entre eux était si forte qu'elle ne laissait aucune apparence de conciliation. Les autres ne regardaient les affaires que du côté politique, ou n'étaient entraînés que

[1] Bourg situé à mille pas d'Édimbourg, à l'embouchure de la rivière de Leith.
[2] Cald., II, 233, etc. — [3] Crawf., *Mém.*, 177.

[1] Crawf., *Mém.*, 177.

par des vues d'intérêt. Le but du régent était de réunir ces derniers; il ne désespérait pas d'en gagner plusieurs par de bons traitemens, et de les porter à reconnaître l'autorité du roi. Maitland et Kirkaldy formaient le même plan de réunion; mais ils voulaient qu'on donnât à la reine une portion d'autorité dans le gouvernement, et que le royaume fût délivré du joug de l'Angleterre. Morton, le plus habile, le plus ambitieux et le plus puissant de ceux qui tenaient le parti du roi, suivait une route particulière. Uniquement conduit par les impulsions de la cour d'Angleterre, il ne songeait qu'à rompre toutes les mesures qui tendaient à la réconciliation des partis; et comme il servait Élisabeth avec la plus grande fidélité, tout son crédit et son autorité étaient uniquement appuyés sur la protection déclarée que cette princesse lui accordait.

Cependant le temps où les deux partis devaient tenir leurs parlemens s'approchait. Il ne se trouva que trois pairs et deux évêques à celui qui avait été convoqué au nom de la reine à Édimbourg; et cette assemblée, si peu recommandable par le nombre, osa passer un acte qui proscrivait plus de deux cents personnes du parti contraire. L'assemblée, à Stirling, était brillante et plus nombreuse. Le régent avait gagné les comtes d'Argyll, d'Eglinton, de Cassils, et le lord Boyd; et ces seigneurs avaient reconnu l'autorité du roi. Les trois comtes étaient les seigneurs du royaume les plus puissans, et ils avaient jusqu'alors été partisans zélés de la reine. Le lord Boyd était un des commissaires de la reine aux assemblées d'Yorck et de Westminster, et il avait toujours depuis été admis dans les conseils les plus secrets de sa majesté. Mais, dans ces temps d'agitations et de troubles, la conduite des particuliers et le système des factions variait si souvent, qu'on ne connaissait plus les sentimens d'honneur, partie la plus essentielle pour entretenir la consistance et l'égalité dans le caractère. Sans égard pour les bienséances, des hommes abandonnaient tout d'un coup un parti, passaient dans un autre, et en adoptaient toutes les passions. La défection d'un si grand nombre de personnes de la première distinction affaiblit considérablement le parti de la reine, et donna beaucoup de réputation à celui de ses adversaires.

Le parlement de Stirling, à l'exemple de celui d'Édimbourg, commença à prononcer des sentences de proscription contre la faction opposée. Les seigneurs qui le composaient, se confiant en leur nombre, et croyant le danger fort éloigné, vivaient dans la plus grande sécurité, lorsqu'un jour, de grand matin, ils furent éveillés par les acclamations des ennemis qui avaient pénétré dans le cœur de la ville. En un moment toutes les maisons des personnes les plus distinguées furent investies, et avant qu'on pût savoir ce que c'était que cet étrange événement, le régent, les comtes d'Argyll, de Morton, de Glencairn, de Cassils, d'Eglinton, de Montrose et de Buchan, et les lords Sempil, Cathcart et Ogilvie, furent faits prisonniers, et mis en croupe derrière des cavaliers tout prêts à les conduire à Édimbourg. Kirkaldy était l'auteur de cette entreprise hardie; et s'il ne s'était pas rendu aux sollicitations de ses amis, qui, par des inquiétudes déplacées, l'empêchèrent de marcher en personne à l'expédition, ce jour aurait peut-être terminé toutes les querelles entre les deux factions, et rétabli la paix dans le royaume. Par ses ordres quatre cents hommes étaient sortis d'Édimbourg, sous le commandement de Huntly, du lord Claude Hamilton, et de Scott de Buccleugh. Pour mieux cacher leur dessein ils marchèrent d'abord vers le midi, puis tournant tout court sur la droite, et ayant fait monter l'infanterie sur des chevaux dont on avait eu soin de se pourvoir, ils prirent en diligence la route de Stirling. Ils y arrivèrent à quatre heures du matin. La garnison, les habitans étaient tous ensevelis dans un profond sommeil; pas une sentinelle sur les remparts. Ils firent presque tous leurs prisonniers sans aucune résistance. Morton seul défendit sa maison avec un courage intrépide. Ils y mirent le feu; Morton, gagné par les flammes, fut à la fin obligé de se rendre. Cet incident les retarda pendant quelque temps. Leurs soldats, peu accoutumés à la discipline militaire, se débandèrent et se mirent à piller les maisons des particuliers et les boutiques des marchands. Les cris et la rumeur donnèrent l'alerte au château. Le comte de Mar sortit avec trente soldats et fit feu brusquement sur l'ennemi, réduit aux seuls officiers qui tenaient ferme, rassemblés en un peloton. Les habitans prirent les armes pour secourir leur gouverneur.

Une terreur panique saisit les assaillans; quelques-uns prirent la fuite, d'autres se rendirent à ceux même qu'ils venaient de faire prisonniers; et si les habitans des frontières, commandés par Scott, n'avaient pas eu la précaution d'emmener tous les chevaux hors de la ville, il n'en serait pas réchappé un seul homme. La perte du côté du parti du roi aurait été aussi peu considérable que l'alarme avait été forte, si le régent n'avait pas malheureusement été tué. Les soldats de la reine avaient pris pour mot du guet, *pense à l'archevêque de Saint-André*, et ils immolèrent Lennox aux mânes de cet infortuné prélat. L'officier à qui Lennox s'était rendu, perdit la vie en voulant le défendre. On crut généralement que le régent avait été tué par l'ordre du lord Claude Hamilton. Kirkaldy eut l'avantage d'avoir concerté cette entreprise avec une prudence consommée et dans le plus grand secret. Le défaut de discipline dans les troupes de la reine, la fortune qui ne se lassait point de favoriser Morton, dérobèrent à Kirkaldy la gloire du succès. Cela seul manquait à ce coup de main, pour mériter d'être placé parmi les faits de guerre de cette espèce qui ont reçu le plus d'applaudissemens [1].

Les nobles, assemblés en si grand nombre, procédèrent aussitôt à l'élection d'un régent. Argyll, Morton et Mar furent les candidats qui parurent sur les rangs pour remplir cet office. Mar fut choisi à la pluralité des voix. Parmi les cruelles dissensions qui avaient pendant si longtemps déchiré l'Écosse, il s'était distingué par sa modération, par son humanité et son désintéressement. Il était bien moins puissant qu'Argyll, il n'avait pas ces grands talens de Morton, et par ces considérations il était bien moins redouté des autres nobles. Mais il dut aussi en partie son élévation au service signalé qu'il venait de rendre aux chefs du parti, en les retirant du plus grand péril.

Pendant que ces choses se passaient en Écosse, le cours des événemens en Angleterre n'était ni moins intéressant pour Marie ni moins fatal à son parti. Le parlement, qui s'assembla dans le mois d'avril, passa un acte par lequel on déclarait crime de haute trahison de prétendre aucun droit à la couronne du vivant d'Élisabeth: de soutenir que le droit d'aucun autre fût meilleur que le sien; ou d'avancer que le parlement n'avait pas le pouvoir de régler ou de limiter l'ordre de succession. Ce statut remarquable fut fait pour la sûreté d'Élisabeth, et pour tenir en bride les esprits inquiets et intrigans de la reine d'Écosse et de ses adhérens [1].

Dans ce même temps on négociait le mariage de la reine d'Angleterre avec le duc d'Anjou, frère du roi de France, et l'affaire était déjà fort avancée. Les deux cours paraissaient la souhaiter avec un égal empressement, et elles étaient en apparence assurées que ce mariage ne pouvait pas manquer de réussir. Cependant ni l'une ni l'autre n'en désirait le succès, et elles ne suivaient cette négociation que pour la faire servir à cacher et à favoriser leurs desseins particuliers. Toute la politique de Catherine de Médicis se portait vers l'accomplissement de ce projet détestable du massacre des chefs du parti huguenot. En traitant du mariage de son fils avec une princesse qui était avec raison regardée comme la protectrice de ce parti; en cédant quelques points sur le fait de la religion, et marquant de l'indifférence pour les autres, elle espérait d'amuser tous les protestans de l'Europe, et d'endormir les huguenots dans une fausse sécurité. Élisabeth se flattait de retirer de cette négociation des avantages d'une espèce différente. Pendant que ce mariage se traitait, les Français ne pouvaient pas avec bienséance donner ouvertement des secours à la reine d'Écosse; ils devaient même ne s'intéresser pour elle que faiblement, s'ils avaient quelque espérance de voir réussir cette négociation. Marie devait de son côté être consternée de la perte d'un allié qu'elle avait regardé jusqu'alors comme son plus puissant protecteur. En interrompant la correspondance de la reine d'Écosse avec la France, on pouvait au moins tarir la source des cabales et des intrigues qui agitaient le royaume. Les deux reines parvinrent à leurs fins. Les artifices de Catherine en imposèrent à Élisabeth et aveuglèrent les huguenots. Les Français montrèrent la plus grande indifférence pour les intérêts de la reine d'Écosse, qui, croyant déjà la cour de France dans une étroite union avec sa rivale, tourna ses vues du côté de l'Espagne et

[1] Melvil, 226. Crawf., *Mém.*, 204.

[1] Camd., 436.

recherchа la protection de Philippe[1]. Ce prince, naturellement sombre et mélancolique, avait un goût particulier pour les intrigues, se plaisait aux mystères de la politique. Il avait pendant quelque temps entretenu avec Marie une correspondance secrète par l'entremise de l'évêque de Ross, et il avait donné quelques subsides en argent à la reine et à ses adhérens en Écosse. Ridolphi, gentilhomme florentin, qui faisait à Londres le métier de banquier, et qui y était agent secret du pape, fut chargé par l'évêque de cette négociation avec l'Espagne. Marie jugea à propos de mettre aussi dans le secret le duc de Norfolk, à qui Élisabeth venait de rendre la liberté, sous la promesse solennelle de n'avoir plus aucune correspondance avec la reine d'Écosse. Mais ce seigneur avait été si peu fidèle à ses engagemens, que Marie ne faisait rien sans prendre ses avis. Elle lui écrivit une lettre fort longue en chiffres, dans laquelle elle se plaignait amèrement de la cour de France, qui l'avait, disait-elle, lâchement abandonnée; elle y déclarait l'intention où elle était d'implorer l'assistance du roi d'Espagne, qui était actuellement son unique ressource, et elle y recommandait Ridolphi comme un homme en qui le duc devait mettre sa confiance, et qui était le plus capable de développer le projet et d'en avancer l'exécution. Le duc ordonna à Hickford, son secrétaire, de déchiffrer la lettre et de la brûler tout de suite. Soit que ce secrétaire eût déjà été gagné par la cour, soit qu'il fût déjà déterminé à trahir son maître, il n'exécuta que la première partie de l'ordre qu'il avait reçu, il désobéit à la seconde, et il cacha la lettre sous le lit même du duc, avec quelques autres papiers relatifs à sa trahison.

Ridolphi, dans une conférence qu'il eut avec le duc, s'étendit sur les lieux communs, prodigua toutes les belles promesses qu'on ne manque jamais d'employer, et souvent avec succès, lorsqu'on veut allumer le feu de la rébellion. « Le « pape, lui disait-il, a mis à part une somme « considérable pour le soutien de la bonne cause. « Le duc d'Albe a formé le projet de venir aborder à quelque distance de Londres avec mille « hommes de débarquement : tous les catholiques courront aux armes : la plupart des nobles « sont prêts à se révolter, il ne leur manque « qu'un chef. La moitié de la nation a les yeux « sur vous : on vous exhorte à vous venger de « tant d'injures que vous avez souffertes sans les « avoir méritées. On vous regarde comme le « libérateur de cette reine infortunée, qui, pour « récompense de vos entreprises et de vos succès, « vous offre son trône et sa personne. » Norfolk approuva le plan de Ridolphi, il refusa néanmoins de lui donner aucune lettre de créance, mais il lui permit de se servir de son nom dans les négociations avec le pape et le duc d'Albe[1]. L'évêque de Ross, homme violent et emporté, capable d'un coup de désespoir, toujours prêt à s'embarquer dans les entreprises les plus téméraires pour donner de prompts secours à la reine sa maîtresse, conseilla au duc de rassembler secrètement quelques-uns de ses vassaux, et de se saisir tout d'un coup de la personne d'Élisabeth. Le duc rejeta ce projet comme également hasardeux et extravagant. Cependant la cour d'Angleterre avait surpris un agent de Ridolphi, et cet homme avait donné quelque connaissance imparfaite du complot. Un autre événement dévoila toute l'intrigue, et fournit le détail de toutes les circonstances. Le duc avait chargé Hickford de faire passer au lord Herreis quelque argent, qui devait être distribué aux adhérens de Marie en Écosse. On donna la commission à un homme qui n'était point dans le secret, et on lui dit que le paquet renfermait quelque argent. Mais comme à la pesanteur il jugea que c'était de l'or, il le porta directement au conseil privé. On fit aussitôt arrêter le duc, ses domestiques, tous ceux qui étaient du complot, ou qu'on pouvait soupçonner d'en avoir quelque connaissance. Jamais, dans une conspiration, les complices ne montrèrent moins de fermeté, jamais des valets ne trahirent un bon maître avec tant de lâcheté. Chacun avoua tout ce qu'il savait. Hickford enseigna l'endroit où l'on trouverait les papiers qu'il avait cachés. Le duc, se confiant sur la fidélité de ses associés, et croyant que tous les papiers de conséquence avaient été supprimés, soutint d'abord hautement son innocence. Mais lorsqu'il vit les dépositions, lorsqu'on lui représenta les papiers, frappé de la trahison de ses adhérens, il reconnut lui-même

[1] Digges, 144, 148. Camd., 234.

[1] Anders., III, 767.

son crime, et il implora la clémence de la reine. Mais l'injure était atroce, l'offense trop grave et trop souvent répétée pour mériter le pardon. Élisabeth jugea qu'il était nécessaire de faire un exemple, et d'en imposer à ses sujets par la punition de Norfolk, et de les détourner d'entretenir désormais aucune correspondance avec la reine d'Écosse et ses émissaires. Le duc, jugé par ses pairs, fut déclaré coupable de haute trahison, et après quelque délais il subit la peine portée contre ce crime[1].

La découverte de cette conspiration fut fatale à la cause de Marie, et eut des suites infiniment dangereuses pour le sort de cette princesse. On fit arrêter l'évêque de Ross, qui, suivant les dépositions de toutes les personnes impliquées dans cette intrigue, paraissait être le premier moteur de toutes les cabales qui se formaient contre Élisabeth. On visita les papiers de l'évêque, on l'envoya ensuite à la Tour, on l'y traita avec la plus grande rigueur; on le menaça de peine capitale, et après une longue captivité, on ne lui rendit sa liberté qu'à condition qu'il sortirait du royaume. Marie fut ainsi privée d'un serviteur également recommandable par son zèle et par ses talens. On refusa en même temps à la reine d'Écosse le privilége d'entretenir un ambassadeur à la cour d'Angleterre. L'ambassadeur d'Espagne fut préservé, par la puissance et la dignité du prince qu'il représentait, des traitemens injurieux faits à l'évêque de Ross, mais on lui ordonna de sortir de l'Angleterre[2]. Marie fut veillée de plus près qu'auparavant, on diminua le nombre de ses domestiques, et personne n'eut la permission de la voir qu'en la présence de ses gardiens[3].

Cependant Élisabeth, apercevant dans le continent un orage qui se formait contre son royaume, commença à désirer que la tranquillité fût rétablie dans le royaume d'Écosse. Irritée des dernières entreprises que Marie avait formées contre son gouvernement, elle se détermina à agir désormais sans feinte ni déguisement en faveur du parti du roi. Elle fit signifier cette résolution aux chefs des deux factions. «Marie, leur disait-elle, a entretenu des correspondances criminelles avec mes ennemis déclarés, elle a excité des conspirations si dangereuses contre ma vie et contre ma couronne, que je dois désormais la regarder comme indigne de ma protection. Je ne consentirai jamais à lui rendre la liberté, encore moins à la rétablir sur son trône. Je vous exhorte donc à vous réunir pour reconnaître l'autorité du roi. J'offre ma médiation pour procurer des conditions raisonnables à ceux qui jusqu'à présent s'y sont opposés; mais s'ils persistent dans leur refus d'obéir au roi, j'emploierai tout mon pouvoir pour les forcer à se soumettre[1].» Cette déclaration ne fit pas dans le moment tout son effet. Les hostilités se continuèrent aux environs d'Édimbourg: le chevalier Adam Gordon, frère de Huntly, par sa bravoure et sa bonne conduite, avait remporté dans le nord plusieurs avantages contre les adhérens du roi. Cependant cette déclaration claire et précise des sentimens d'Élisabeth contribua infiniment à ranimer le parti du roi, et à abattre le courage et les espérances de celui de la reine[2].

Comme Morton, qui commandait les troupes du régent, était posté à Leith, et que Kirkaldy tenait toujours ferme dans le château et la ville d'Édimbourg, il ne se passait guère de jour qu'il n'y eût entre eux quelque escarmouche. Les deux partis évitaient d'en venir à une action décisive, mais ils se harcelaient sans cesse par détachemens, ils s'enlevaient des quartiers, ils interceptaient des convois; et ces faits de guerre, quoique peu mémorables en eux-mêmes, ne laissaient pas de nourrir l'animosité des factions, et de tenir leurs passions dans une agitation continuelle. La fureur les transporta au point de ne plus connaître les lois de la guerre, ni même les principes de l'humanité. Ce n'était pas seulement en pleine campagne et dans la chaleur du combat que leur rage s'exerçait; de sang froid ils faisaient pendre sans miséricorde, et sans autre forme de procès, tous les prisonniers qu'ils faisaient de part et d'autre, de quelque rang et qualités qu'ils fussent. Il en périt un grand nombre de ce supplice infâme. On conduisait par cinquantaine ces malheureuses victimes au lieu de l'exécution: à la fin les deux partis, matés par ces excès de cruauté, aban-

[1] Anders., III, 149. State Trials, I, 85. — [2] Digges, 163. — [3] Strype, *Ann.*, II, 50.

[1] *Append.*, n° IV — [2] Cald., II, 289, 294. Strype, II, 76.

donnèrent ces procédés barbares et si déshonorans pour la nation[1]. Cependant ceux de la ville et du château commençaient à manquer de vivres et de provisions, malgré les secours d'argent que le duc d'Albe leur avait donnés[2]. Morton avait fait détruire tous les moulins, et avait jeté quelques troupes dans les petits forts des environs d'Édimbourg; et la disette s'y faisait toujours de plus en plus ressentir. Ils éprouvèrent à la fin toutes les horreurs de la famine, et bientôt réduits à la dernière extrémité, ils allaient être forcés de capituler, lorsque, par l'entremise des ambassadeurs de France et d'Angleterre, on convint d'une suspension d'armes entre les deux partis[3].

La négociation du mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou venait d'être rompue; cependant la reine et Charles désiraient également de conclure une alliance défensive entre les deux couronnes. Charles y trouvait de grands avantages. La conspiration contre les huguenots était prête à éclore; il regardait ce traité comme le moyen le plus propre à les aveugler sur le danger qui les menaçait; de plus il y trouvait lui-même des sûretés contre les suites dangereuses auxquelles ce procédé atroce pouvait l'exposer. Élisabeth avait régné jusqu'alors sans avoir un seul allié. Elle voyait son royaume menacé de troubles au dedans, ou exposé à des invasions du dehors, et elle était fort empressée de s'assurer l'assistance d'un voisin puissant. Les difficultés qui survinrent par rapport à la situation actuelle de la reine d'Écosse, retardèrent un peu la conclusion de l'alliance. Charles voulait y stipuler quelques avantages pour Marie et pour ceux de son parti. Élisabeth ne voulait écouter aucune proposition sur cet article. L'obstination de la reine sur ce point l'emporta sur les efforts dissimulés du monarque français. La reine d'Écosse ne fut pas seulement nommée dans le traité; et quant aux affaires de l'Écosse, on n'en fit mention que dans un article fort court et conçu en termes généraux et ambigus. Il portait « que les parties « contractantes ne feraient aucune innovation en « Écosse, et qu'elles ne permettraient à aucun « étranger d'y entrer et d'y fomenter des fac« tions: mais qu'il serait permis à la reine d'An« gleterre de châtier par la force des armes les « Écossais qui continueraient à donner retraite « en Écosse aux rebelles d'Angleterre[1]. » En conséquence de ce traité, la France et l'Angleterre affectèrent d'agir de concert au sujet des affaires de l'Écosse. Du Croc et le chevalier Guillaume Drury y parurent au nom de leurs maîtres respectifs. On convint par leur médiation d'une trêve de deux mois, pendant laquelle les chefs des factions opposées devaient s'assembler pour accommoder leurs différends, et rétablir la paix dans le royaume. Cette trêve procura un intervalle de tranquillité avantageux aux adhérens de Marie, dans la partie méridionale de l'Écosse; mais elle porta un grand préjudice aux affaires de la reine dans la partie septentrionale. Le chevalier Adam Gordon, partisan zélé de Marie, avait toujours maintenu, dans cette dernière partie de l'Écosse, sa réputation et sa supériorité. On avait envoyé contre lui plusieurs détachemens commandés par divers officiers. Il attaquait les uns en pleine campagne, il usait de stratagème envers les autres; et comme il avait autant de conduite que de bravoure, il réussissait dans toutes ses entreprises. Il pratiquait en même temps l'humanité, vertu qui caractérise la véritable valeur, et par là il faisait autant de progrès que par la terreur de ses armes. Si la trêve ne l'avait pas obligé de suspendre les opérations, il aurait, selon toutes les apparences, forcé toute cette partie du royaume à se soumettre entièrement à l'autorité de la reine[2].

Malgré la valeur et les succès de Gordon, les affaires de Marie étaient en mauvais état tant en Angleterre que dans son propre royaume. Rien ne pouvait être plus offensant pour la nation anglaise, jalouse des étrangers, et effrayée à l'aspect du joug espagnol, que les négociations de Marie avec le duc d'Albe. Le parlement, qui s'assembla au mois de mai, procéda contre la reine d'Écosse comme contre l'ennemi le plus dangereux du royaume d'Angleterre; et dans une conférence solennelle qui se tint entre la chambre des seigneurs et la chambre des communes, les deux chambres passèrent un bill qui déclarait Marie coupable de haute trahison, et

[1] Crawf., *Mém.*, 218, 220. — [2] Cald., II, 345. — [3] *Ibid.*, I 346.

[1] Digges, 170, 191. Camd., 444. — [2] Crawf., *Mém.*

qui la privait de tout droit de succession à la couronne. Cette grande affaire, nom qu'on lui donnait alors, occupa toute la séance du parlement, et fut décidée tout d'une voix. Élisabeth, contente du zèle de son parlement, et approuvant la tournure qu'il avait donnée à cette affaire, se contenta néanmoins pour lors d'avoir fait sentir à Marie ce qu'elle avait à craindre du ressentiment de la nation anglaise; et comme elle ne voulait point encore porter les choses à la dernière extrémité, elle prorogea le parlement [1].

Ces procédés rigoureux du parlement anglais ne furent pas plus humilians pour Marie que la froideur et l'indifférence de ses alliés de France. Le duc de Montmorency qui vint pour la ratification du traité entre la France et l'Angleterre, parut à la vérité prendre quelque intérêt à la reine d'Écosse; mais au lieu de solliciter sa liberté ou son rétablissement sur le trône, il se contenta de demander quelque adoucissement à la rigueur de sa captivité, et cette faible proposition fut encore appuyée si froidement et si peu suivie, qu'Élisabeth n'y fit aucune attention [2].

Élisabeth ressentait la plus grande satisfaction de l'alliance qu'elle venait de contracter avec la France, et elle se voyait par-là assurée plus que jamais de sa tranquillité. Elle porta alors toutes ses attentions aux affaires de l'Écosse; mais l'animosité des factions était parvenue à un tel point, les intérêts des différens partis étaient si difficiles à concilier, que la pacification générale de ce royaume paraissait encore fort éloignée. Élisabeth était occupée à chercher quelques voies de conciliation, lorsqu'un événement affreux, et tel qu'on n'en voit point d'exemple dans l'histoire du genre humain, vint frapper d'étonnement toute l'Europe et la saisir d'horreur. Jamais entreprise ne fut conduite avec tant de dissimulation et ne fut exécutée avec tant de cruauté et de barbarie, que le massacre de Paris. Les chefs des protestans furent attirés à la cour, sur les promesses les plus solennelles de sûreté et de bienveillance. Dévoués à la mort, ils y furent accablés de caresses, comblés d'honneurs, et traités pendant sept mois avec toute sorte de marques de familiarité et de confiance. Ils se reposaient sur la parole de leur souverain, ils vivaient dans la plus parfaite sécurité. Le roi donne l'ordre pour leur destruction, et il n'est que trop fidèlement obéi. Des compatriotes, des concitoyens, s'égorgent et trempent leurs mains dans le sang de leurs frères et de leurs amis. Dix mille protestans furent massacrés dans Paris, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. Les mêmes ordres furent envoyés dans toutes les provinces, et ils y furent exécutés avec la même barbarie. Cette infâme boucherie, dont les historiens papistes ne parlent encore aujourd'hui qu'avec indignation, fut alors applaudie en Espagne; et à Rome on en rendit à Dieu des actions de grâces solennelles. Mais elle fut détestée, comme elle le méritait, dans toutes les cours protestantes. On en voit une preuve frappante dans une dépêche de l'ambassadeur de France qui rend compte de la première audience qu'il reçut à la cour d'Angleterre après le massacre. « La douleur, disait-il, et la consternation « étaient peintes sur tous les visages; un silence « profond régnait comme en pleine nuit, dans « toutes les chambres de l'appartement royal; « les dames et les courtisans, tous habillés dans « le plus grand deuil, étaient rangés en haie des « deux côtés; et lorsque je passai au travers, au« cun ne jeta sur moi un regard de civilité, pas « un ne répondit à mes salutations [1]. »

Mais l'horreur dont les protestans furent saisis à la vue de ce spectacle inouï était en même temps mêlée de terreur. Ils regardaient cette barbare exécution comme le prélude d'un autre projet plus vaste et plus étendu. Ils croyaient, et avec assez de vraisemblance, que tous les princes papistes avaient conjuré la destruction entière de leur secte. Ces idées firent beaucoup de tort aux affaires de Marie en Écosse. La plupart des adhérens de la reine étaient protestans. Ils désiraient son rétablissement, mais ils ne voulaient point l'acheter au prix de la religion qu'ils professaient. Ils redoutaient l'attachement de Marie pour la religion romaine, qui permettait, disaient-ils, à ses sectateurs de violer les engagemens les plus solennels, et qui les précipitait dans le crime et la barbarie. Une confédération générale de tout le corps protestant leur paraissait le seul moyen de soutenir la réformation contre la ligue qui s'était formée pour

[1] D'Ewes Journ., 206, etc. — [2] Jebb., II, 512.

[1] Carte, III, 522.

la détruire. L'établissement de la nouvelle religion ne pouvait, selon eux, se maintenir plus long-temps dans la Bretagne qui par le concours des deux nations réunies pour la défense de la cause commune [1].

Le régent saisit cette conjoncture favorable pour travailler à la paix générale. Comme il s'y employait avec beaucoup de zèle, et que la faction opposée avait une entière confiance en sa probité, ses efforts ne pouvaient guère manquer de réussir. Maitland et Kirkaldy furent sur le point de se réconcilier avec lui, et leur accommodement ne paraissait presque plus tenir qu'à la formalité de la signature du traité. Mais Morton ne pouvait point oublier que Mar avait été son compétiteur à la régence, et qu'il l'avait supplanté. Les talens de Morton, ses richesses, la protection de la cour d'Angleterre, lui donnaient dans le parti plus d'autorité que le régent lui-même n'en avait; et Morton prenait plaisir à traverser tous les projets du comte de Mar. Il craignait de voir diminuer considérablement son pouvoir, si Maitland et ses associés reprenaient quelque part dans l'administration du gouvernement, et que par leur moyen le régent ne fût remis en possession de tout l'ascendant qui appartenait à son office. Il était secondé par tous ceux qui étaient en possession des terres qui avaient appartenu à quelques-uns des partisans de la reine. L'ambition de Morton et l'avarice de ces possesseurs empêchèrent l'effet des bonnes intentions du régent, et retardèrent le rétablissement de la paix, qui aurait alors été si nécessaire pour le bien du royaume [2].

Le régent, qui aimait sa patrie, et qui désirait ardemment la paix, fut touché de voir l'intérêt et l'ambition dominer à ce point dans son parti. Ce chagrin domestique lui abattit le courage. La mélancolie le gagna, devint habituelle, et dégénéra en une maladie dont il mourut le 29 d'octobre. Il fut peut-être le seul dans le royaume qui occupa la place de régent sans essuyer de reproches et sans perdre sa réputation. Les deux factions, malgré leurs animosités réciproques, convenaient qu'il était plein d'honneur, d'une probité, d'un désintéressement à toute épreuve et qu'il avait de bonnes vues [3].

[1] Digges, 244, 267. — [2] Melvil, 233. Crawf., *Mém.*, 237. — [3] Crawf., *Mém.*, 241

Morton n'avait plus de compétiteurs; il était puissamment soutenu par la reine d'Angleterre; il fut ainsi élu régent malgré les appréhensions du peuple et la jalousie des nobles. Ce fut le quatrième qui, dans l'espace de cinq années, avait rempli ce poste dangereux.

Comme la trève avait été prolongée jusqu'au premier janvier, Morton eut le temps de continuer avec la faction opposée les négociations entamées par son prédécesseur. Elles ne produisirent cependant aucun effet jusqu'au commencement de l'année suivante.

Avant que de continuer le récit de ces négociations, je crois qu'il est à propos de rapporter quelques événemens, dont jusqu'ici je n'ai point fait mention.

Le comte de Northumberland, qui avait été retenu prisonnier à Lochleven depuis qu'il s'était réfugié en Écosse, en l'année 1569, fut remis au lord Hunsdon, gouverneur de Berwick. De là il fut transféré à Yorck, où il subit la peine de sa rébellion. Le parti du roi, prévenu qu'il devait tout attendre de la protection d'Élisabeth, n'aurait pu que très difficilement lui refuser de remettre entre ses mains un de ses sujets qui avait été pris portant les armes contre elle. Mais comme on avait donné pour l'avoir une somme d'argent, qui avait été partagée entre Morton et Douglas de Lochleven; comme on savait que Morton, pendant son exil en Angleterre, avait eu de grandes obligations à Northumberland, on trouva qu'il y avait de la bassesse et de l'ingratitude à abandonner ainsi ce malheureux seigneur, et à le livrer à sa perte certaine.

Cette année fut remarquable par une innovation considérable qui se fit dans le gouvernement de l'église. Aussitôt après la réformation, on avait confirmé juridiquement les évêques papistes dans la possession d'une partie de leurs bénéfices, mais l'exercice de la juridiction spirituelle appartenant à leur ordre avait été commis à des surintendans, dont néanmoins l'autorité était plus bornée [1]. A la mort de l'archevêque de Saint-André, Morton avait obtenu de la couronne le don du temporel de ce siége ; et comme on était scandalisé de voir un laïque posséder un bénéfice à charge d'âmes, il fit nommer à l'ar-

[1] Crawf, *Mém.*, 55, 222. Camd., 445.

chevêché Douglas, recteur de l'université de Saint-André; il lui donna une pension modique, assignée sur les revenus du bénéfice, et il garda le reste. Les nobles, qui apercevaient combien cette méthode leur serait avantageuse, soutinrent l'arrangement de Morton. Mais le clergé protestant en fut extrêmement offensé. Il voyait avec chagrin perpétuer un ordre dont le nom et le pouvoir lui étaient extrêmement odieux, et il aurait désiré que les revenus qui avaient appartenu à l'ordre épiscopal fussent employés à établir des pasteurs dans un grand nombre de paroisses qui en étaient toujours dépourvues. Le clergé protestant craignait en même temps d'irriter les nobles, qui faisaient le véritable soutien de l'église réformée en Écosse. D'un autre côté Morton conduisit son projet avec tant d'adresse, et il sut ménager les esprits avec tant d'art, que, dans une convention, composée des chefs du clergé et d'un comité du conseil privé, on convint «que les noms et offices d'arche-«vêques et évêques seraient continués pendant «la minorité du roi, et que ces dignités seraient «conférées aux ministres protestans qui auraient «les qualités requises; mais que, par rapport à «la juridiction spirituelle, ils seraient soumis à «l'assemblée générale de l'église.» On y spécifiait aussi en particulier les règles qui devaient être observées lors de leur élection, ainsi que les personnes qui devaient suppléer à l'office de doyen du chapitre, et jouir des priviléges qui y étaient attachés dans le temps du papisme[1]. Cet arrêté de la convention fut porté devant l'assemblée générale du clergé protestant, qui y donna son approbation, après y avoir fait quelques exceptions au sujet de noms d'*archevêque*, de *doyen*, de *chapitre*, etc., avec protestation que le tout devait être regardé comme une constitution séculière, jusqu'à ce qu'on pût faire un règlement plus parfait[2]. Knox, qui n'avait pas pu se trouver à l'assemblée à cause du mauvais état de sa santé, déclama ouvertement contre le pacte simoniaque sur lequel était fondée l'élection de Douglas: il blâmait la promotion d'un homme chargé d'âge et d'infirmités à un office qui demandait la plus grande vigueur de corps et d'esprit; cependant il paraît qu'il ne condamna point les procédés de la convention, et dans une lettre qu'il écrivit à l'assemblée du clergé, il approuva quelques-uns de ces règlemens au sujet de l'élection des évêques, et il dit que ces statuts méritaient d'être soigneusement observés[1]. En conséquence du consentement donné par l'assemblée générale au plan arrêté dans la convention, Douglas fut installé dans son office d'archevêque de Saint-André, et on choisit en même temps dans le clergé protestant des sujets pour l'archevêché de Glasgow et l'évêché de Dunkeld. On leur assigna à tous, dans le parlement, les places destinées à l'ordre ecclésiastique. Mais, à l'exemple de Morton, les nobles firent avec eux des traités, en vertu desquels on ne leur laissait qu'une très petite partie des revenus attachés à leurs siéges.

Peu de temps après la séparation de l'assemblée du clergé, Knox termina sa carrière, âgé de soixante-sept ans. Il avait contribué plus qu'aucun autre à l'établissement et à la propagation de la réforme en Écosse. Plein de zèle, intrépide, désintéressé, il posséda ces vertus dans le plus haut degré. Il avait des connaissances qui, pour le siècle où il vivait, étaient recommandables; il excellait surtout dans cette sorte d'éloquence mâle qui entraîne tout un auditoire et qui enflamme les esprits. Ses maximes, à la vérité, étaient souvent trop sévères, et son impétuosité était excessive. Rigide et peu indulgent pour lui-même, il n'avait point assez de condescendance pour les faiblesses des autres. Sans égard pour le rang et la qualité des personnes, il faisait ses remontrances avec une aigreur et une véhémence plus propres à irriter qu'à corriger. Il se laissa ainsi souvent emporter à des expressions peu respectueuses et même indécentes, en parlant de la personne de la reine et de sa conduite. Cependant ce caractère âpre et difficile qui paraissait ternir l'éclat de ses vertus, remplissait les vues de la Providence, qui le destinait à être l'instrument des progrès de la réforme chez un peuple féroce. Il affronta des dangers, il surmonta des obstacles qui auraient fait perdre courage à tout homme d'un esprit plus liant que le sien. Son application continuelle à l'étude et aux affaires publiques, les discours qu'il faisait fréquemment devant le peuple, et toujours avec chaleur, avaient usé

[1] Cald., II, 305.— [2] *Ibid.*, 354.

[1] *Appendice*, n° V

son tempérament, naturellement fort et robuste. Attaqué d'une maladie de langueur, il montra toujours une fermeté d'âme à toute épreuve. Il vit les approches de la mort avec ce courage inhérent à son caractère; ne s'occupant plus que d'actes de piété, se consolant lui-même à la vue de l'immortalité, spectacle qui, dans ses derniers momens, soutient le juste, et livre son âme aux transports de la joie la plus pure. Le comte de Morton, qui assistait aux funérailles de Knox, fit son panégyrique en peu de mots : «*Ci-gît* «*celui que jamais face d'homme ne fit trem*«*bler*[1].» Éloge d'autant plus flatteur, qu'il sortait de la bouche d'un homme à qui Knox avait fait souvent des réprimandes très sévères.

Morton désirait la paix et travaillait sincèrement à la rétablir; mais il n'était point en cela conduit, ainsi que son prédécesseur, par des motifs de pure générosité. Les troubles de l'Écosse et les calamités publiques soutenaient le pouvoir et l'importance de Morton lorsqu'il n'était que la seconde personne du royaume : parvenu au rang suprême, ils lui étaient extrêmement préjudiciables. Tant de nobles, toujours armés contre lui, donnaient à sa régence un air de parti, la rendaient faible et précaire. Élisabeth ne souhaitait pas avec moins d'empressement d'éteindre l'incendie qu'elle avait elle-même allumé, et qu'elle avait entretenu pendant si long-temps en Écosse[2]. Elle apercevait qu'elle ne pouvait pas fonder la tranquillité de son royaume sur le traité qu'elle avait fait avec la France, et dont elle s'était flattée de retirer tant d'avantages. Les apparences de la bonne amitié subsistaient néanmoins toujours entre les deux cours, et Charles renouvelait de jour en jour ses protestations de rester inviolablement attaché à l'alliance formée avec l'Angleterre. Mais la reine avait sous ses yeux ce fatal événement qui lui annonçait le peu de fond qu'elle devait faire sur les promesses et sur les sermens de ce monarque insidieux et perfide. L'ambassadeur anglais à la cour de France donnait avis à la reine sa maîtresse que Charles entretenait des correspondances secrètes avec les adhérens de Marie en Écosse, et qu'il les encourageait à persister dans leurs entreprises[3]. D'un autre côté le duc d'Albe conduisait ses intrigues en Écosse avec moins d'art et de déguisement. Élisabeth était persuadée que les cours de France et d'Espagne saisiraient le premier moment de tranquillité que les troubles de France et des Pays-Bas pourraient leur laisser, pour entreprendre ouvertement d'aborder en Écosse. Elle résolut en conséquence de prévenir leurs desseins, de leur fermer les abords de l'île, et de leur ôter toute espérance d'y trouver des adhérens, en réunissant les factions qui divisaient ce royaume.

La situation actuelle des partisans de Marie donnait sur eux beaucoup d'avantage au régent dans les négociations. Ils étaient alors partagés en deux factions. Chatellerault et Huntly étaient à la tête de l'une : les chefs de l'autre étaient Maitland et Kirkaldy. Le haut rang des premiers, l'étendue de leurs possessions et le nombre de leurs vassaux, rendaient leur parti fort considérable; les autres étaient redevables de leur importance à leurs talens personnels, et à la force du château d'Édimbourg, dont ils étaient les maîtres. Le régent ne voulait point comprendre ces deux partis dans un même traité. Il craignait que si le parti de la reine était rassemblé, il ne fût en état de troubler et de traverser son administration. Il voulait les diviser et les affaiblir, en négociant séparément avec les deux factions. Il fit les premières ouvertures à Kirkaldy et à ses associés, et il tâcha de renouer avec eux une négociation entamée du vivant de son prédécesseur, et que Morton lui-même avait rompue par ses artifices. Mais Kirkaldy savait que les vues de Morton et son système de gouvernement étaient fort opposés à ceux du régent son prédécesseur, et Maitland le regardait comme un ennemi personnel et implacable. Ils recevaient continuellement de nouvelles assurances de protection de la part de la France. Ils savaient que Charles était alors occupé au siége de La Rochelle : cependant ils se laissaient amuser par ces mêmes espérances qui avaient tant de fois trompé le parti; ils comptaient que le roi de France aurait bientôt dompté les huguenots, et qu'alors il serait en pleine liberté d'agir avec vigueur en Écosse. En attendant ils recevaient quelque argent de France, et on leur promettait des secours plus réels et plus considérables s'ils pouvaient se maintenir jusqu'à la

[1] Spotsw., 266. Cald., II, 273. — [2] Digges, 299. — [3] *Ibid.*, 296. III, 312.

Pentecôte dans le château d'Édimbourg[1]. Maitland avait un génie porté naturellement aux entreprises hasardeuses, et Kirkaldy était doué de toute l'intrépidité nécessaire pour les mettre en exécution. Ils savaient que le château, par l'avantage de sa situation, pouvait tenir contre toutes les forces du régent. Ils espéraient qu'Élisabeth ne se déterminerait point à lui envoyer des secours, et à violer ainsi le traité qu'elle avait fait avec la France. Si les Français se déclaraient pour eux et prenaient terre en Écosse avec un corps de troupes considérable, on pouvait espérer de tirer la reine de sa captivité, ou bien contre-balancer au moins les influences de l'Angleterre par celles de la France, et délivrer l'Écosse du joug honteux que l'Angleterre lui avait imposé. Maitland et Kirkaldy préférèrent ce projet brillant, mais chimérique, à l'amitié de Morton. Ils soutinrent néanmoins la négociation, pour gagner du temps; et, dans cette même vue, ils demandèrent que tout le parti de la reine fût compris dans l'accommodement, et que Kirkaldy gardât le commandement du château six mois après la signature du traité. L'intérêt du régent ne lui permettait point d'accepter la première proposition; sa pénétration lui fit apercevoir le danger d'accorder la seconde, et toutes les espérances de conciliation s'évanouirent[2].

Aussitôt que la trêve fut expirée, Kirkaldy recommença à faire tirer sur la ville d'Édimbourg, qui, depuis le retour des habitans qu'il en avait chassés, était plus affectionnée et plus dévouée que jamais au parti du roi. Mais comme le régent venait d'entamer un traité avec Huntly et Chatellerault, la suspension d'armes se continua avec eux.

Ils avaient été moins difficiles que ceux de la faction de Maitland et Kirkaldy, et ils avaient reçu avec empressement les ouvertures du régent. Le duc de Chatellerault était d'un caractere léger. Les approches de la vieillesse augmentaient son irrésolution naturelle, et lui donnaient de l'éloignement pour la vie agissante et entreprenante. Il y avait près de cinq ans que la guerre civile désolait l'Écosse, et il n'y en avait point eu encore d'une aussi longue durée. La reine n'en avait tiré aucun avantage, et ses affaires en avaient même souffert; les divers partis y avaient acquis peu d'honneur, les pertes de part et d'autre avaient été fort considérables, et chacun épuisait ses propres pays en dévastant ceux de ses adversaires. Le peuple, réduit au comble de la misère, soupirait après la paix, et souhaitait ardemment la fin d'une guerre destructive, et dont on ne retirait aucun fruit.

On s'achemina vers ce bien si désirable en mettant la dernière main à la négociation que le régent suivait toujours avec Chatellerault et Huntly. Le traité fut conclu entre eux à Perth, le 23 février, sous la médiation de Killegrew, ambassadeur d'Élisabeth : événement important et qui fit bientôt changer la face des affaires[1]. Les principaux articles du traité portaient : « Que toutes les parties contractantes déclareraient publiquement qu'elles approuvaient la religion reformée actuellement établie dans le royaume; qu'elles se soumettraient au gouvernement du roi, qu'elles reconnaîtraient l'autorité de Morton comme régent; et que tout ce qui avait été fait contre le roi depuis son couronnement serait regardé comme illégitime; que les prisonniers faits de part et d'autre pendant la guerre seraient mis en liberté, et que les terres seraient rendues aux propriétaires respectifs; que les proscriptions prononcées contre les adhérens de la reine seraient révoquées; qu'il y aurait une amnistie générale pour tous les crimes commis depuis le 15 juin 1567, et que le traité serait ratifié en parlement, du consentement des parties[2]. »

Kirkaldy, abandonné par ses associés, ne montra aucune inquiétude, ne prit aucune précaution pour sa sûreté, et ne voulut se prêter à aucune voie d'accommodement[3]. Pendant que toute

[1] Digges, 314.— [2] Melvil, 235.

[1] *App.*, n° VI.— [2] Crawf., *Mém.*, 251.

[3] Melvil, dont le frère, Robert Melvil, était associé de Kirkaldy dans la défense du château d'Édimbourg, et qui était lui-même fort attaché à ce parti, assure que Kirkaldy offrit de s'accommoder à des conditions raisonnables, mais que ses offres furent rejetées par le régent. (Melv., 240.) Cependant, comme Élisabeth désirait beaucoup alors le rétablissement de la paix en Écosse, et que Killegrew, ambassadeur d'Angleterre, fit, de concert avec le comte de Rothes, tous ses efforts pour engager Kirkaldy à accéder au traité de Perth, il paraît que la continuation des hostilités ne peut être attribuée, avec vraisemblance, qu'à l'opiniâtreté de Kirkaldy, au peu de confiance qu'il avait en Morton, et aux espérances qu'il avait de quelque secours étranger : cette opinion

l'Écosse était soumise au roi, Kirkaldy entreprit de défendre le château d'Édimbourg au nom de la reine, et d'attendre l'arrivée des secours qu'on lui avait promis. Le régent n'avait rien alors de ce qui lui était nécessaire pour former le siége du château. Mais Élisabeth, qui avait résolu de mettre fin d'un seul coup aux troubles de l'Écosse, sans donner le temps aux Français de prendre part à ces querelles, fournit bientôt au régent des secours suffisans. Le chevalier Guillaume Drury marcha en Écosse avec quinze cents hommes d'infanterie et une artillerie considérable. Le régent le joignit avec toutes ses forces : on ouvrit la tranchée, et les approches de la place se firent dans toutes les règles. Kirkaldy, découragé par la perte d'une grosse somme d'argent qu'on lui envoyait de France, et qui était tombée entre les mains du régent, par la trahison du chevalier Jacques Balfour, l'homme le plus dépravé de ce siècle, ne se laissa pas néanmoins abattre par ce contre-temps. Son chagrin se tourna en désespoir, et réchauffa encore sa bravoure naturelle. Il tint pendant trente-trois jours contre tous les efforts des Écossais et des Anglais qui poussaient leurs attaques avec courage et émulation; et lorsqu'il demanda à parlementer, les fortifications étaient écroulées, un des puits du château était desséché, et l'autre était comblé par des débris. Dans cette situation, il conservait encore une intrépidité que rien ne pouvait ébranler. Il était déterminé à périr glorieusement au pied du dernier retranchement, plutôt que de se rendre à des ennemis pour qui il avait une haine invétérée. Mais sa garnison, qui n'était point animée de ces mêmes sentimens d'héroïsme et de désespoir, se mutina et le força de capituler. Il se rendit à Drury qui lui promit, au nom de la reine d'Angleterre, qu'il serait traité favorablement. Jacques Kirkaldy son frère, le lord Home, Maitland, le chevalier Robert Melvil, quelques citoyens d'Édimbourg, et environ cent soixante soldats furent faits prisonniers en même temps que lui[1].

est d'ailleurs appuyée et mise dans la dernière évidence par le témoignage positif de Spotsw., 269, 270; de Camd., 448; de Johnst., *Hist.*, III, 4; de Digges, 334, et de Crawf., qui s'accorde avec eux sur ce point. *Mém.*, 263.

[1] Cald., 408. Melv., 240. Crawf., *Mém.*, 265.

Plusieurs officiers, qui avaient été appointés pendant la guerre, engagèrent leurs soldats à les suivre dans les Pays-Bas. Ils entrèrent au service des états généraux des Provinces Unies; et par la manière dont ils s'y comportèrent, ils ajoutèrent encore à la réputation des talens militaires qui avaient toujours été le caractère distinctif de la nation écossaise.

Le traité du régent avec Chatellerault et Huntly, et la prise du château d'Édimbourg, terminèrent ainsi les guerres civiles en Écosse. Lorsqu'on examine l'état où la nation était alors, et que l'on compare la force des deux factions, on voit que les adhérens de Marie, parmi les nobles, étaient bien supérieurs en nombre et en puissance. Mais leurs adversaires avaient d'autres avantages, et qui leur donnaient bien de la supériorité. La science politique, l'expérience militaire et tous les talens qui se forment parmi les factions, ou qui y paraissent dans tout leur jour, brillaient particulièrement dans le parti du roi. Celui de la reine ne pouvait pas se vanter d'avoir un seul homme qui fût égal à Murray pour l'intrépidité tempérée par la prudence; à Morton, pour la pénétration et la sagacité; à Maitland, pour l'esprit délié, adroit et insinuant; à Drury, pour la valeur, toujours favorisée par des succès. Tous ces grands personnages furent employés dans les commencemens à jeter les fondemens de l'autorité du roi. D'un côté, les mesures étaient concertées avec prudence, et exécutées avec vigueur. De l'autre côté, des résolutions précipitées étaient suivies faiblement. Le peuple, animé du zèle de la religion, rempli de l'indignation qu'on lui avait inspirée contre la reine, soutenait avec chaleur le parti du roi. Le clergé mettait dans la balance tout l'ascendant qu'il avait pris sur le peuple. Ce fut par ces moyens et par l'entremise prépondérante de l'Angleterre que le gouvernement du roi prit enfin le dessus et fut solidement établi. Marie perdit jusqu'à cette ombre de souveraineté qu'elle avait conservée au milieu de ses souffrances sur une partie de ses sujets; et comme elle n'avait plus la permission d'avoir un ambassadeur à la cour d'Angleterre, la seule marque de dignité dont elle avait joui pendant quelque temps, elle n'y fut plus désormais considérée que comme une exilée, dépourvue de tous les attributs de la royauté, entièrement ou-

bliée dans son propre royaume, gardée étroitement dans un autre avec inquiétude et jalousie.

Kirkaldy et les compagnons de son infortune restèrent, jusqu'à ce que la reine d'Angleterre, dont ils étaient prisonniers, eût décidé de leur sort, à la garde de Drury, qui les traita avec beaucoup d'humanité. Morton insistait pour qu'on leur fît subir la peine due à leur rébellion et à leur opiniâtreté, et il déclarait que, tant qu'ils resteraient en vie, la sûreté de sa personne serait continuellement exposée, et son autorité compromise. Sans égard pour l'engagement d'honneur que Drury avait pris, ni à la parole qu'il avait donnée au nom de la reine sa maîtresse, les prisonniers furent livrés par Élisabeth à la discrétion du régent. Il commença par les envoyer dans des prisons séparées; et après avoir pris le consentement d'Élisabeth, il condamna aussitôt Kirkaldy et son frère à être pendus à la croix d'Édimbourg. Maitland, qui n'avait pas lieu de s'attendre à un meilleur traitement, prévint l'ignominie d'une exécution publique par une mort volontaire, et « termina « ses jours, dit Melvil, à la vieille mode des « Romains. »

Pendant que le régent exerçait sa vengeance sur les restes infortunés du parti de la reine, cette princesse, hors d'état de secourir ses serviteurs, leur donnait, du fond de sa prison, de vains regrets et des larmes inutiles. Sa santé commençait à s'altérer considérablement, soit par le défaut d'exercice, soit par les rigueurs de sa prison. Sur les instances de l'ambassadeur de France, le lord Shrewsbury, gardien de Marie, eut permission de la conduire à Buxton-Wells, peu éloigné de Tuthbury, lieu de sa détention. Cecil, qui venait d'être créé baron de Burleigh, et lord grand-trésorier d'Angleterre, se trouva par hasard alors dans ce même endroit. Jamais ministre n'était entré avec plus de zèle que ce grand homme dans toutes les vues de sa maîtresse, et ne lui avait donné plus de preuves de fidélité et d'attachement. Cependant Élisabeth entrait dans une telle méfiance contre tous ceux qui approchaient de la reine d'Écosse, que ses soupçons s'étendirent même jusqu'à Cecil; et pendant que Marie le regardait avec raison comme son ennemi le plus dangereux, il eut bien de la peine à persuader à sa maîtresse qu'il ne s'intéressait point aux malheurs de la reine captive [1].

Cette même année le duc d'Albe fut rappelé du gouvernement des Pays-Bas. L'humeur altière de ce seigneur, la dureté de son administration avaient soulevé tous les esprits. L'Espagne avait fait d'inutiles efforts pour réduire ses sujets rebelles. Elle avait épuisé tous ses trésors dans cette entreprise, elle y avait ruiné ses armées, et perdu toute sa gloire. Le duc d'Albe fut à la fin sacrifié aux ressentimens des peuples; et pour essayer de les ramener, on donna le gouvernement de ces pays à Requesens homme d'un caractère plus doux et d'un génie moins entreprenant que le duc d'Albe. Élisabeth, qui savait que le duc, partisan zélé de la reine d'Écosse, entretenait toujours avec cette princesse des correspondances secrètes, fut ainsi délivrée d'un objet perpétuel d'inquiétudes.

Le royaume était alors dans une paix profonde; cependant il ressentait encore les malheurs qui marchent toujours à la suite de la guerre civile. Les lois, peu respectées dans des temps de troubles chez les nations même les plus civilisées, étaient totalement méprisées par un peuple barbare, qui ne pouvait soutenir la contrainte d'un gouvernement régulier. Les désordres se multipliaient à un point insupportable dans toutes les parties du royaume, et sous l'appui de l'une ou l'autre faction on commettait impunément des crimes de toute espèce. Le régent entreprit de remédier à ces abus, et par son adresse et sa fermeté il vint à bout de rétablir l'ordre et la tranquillité. Mais l'avarice sordide dont il donna des marques dans le cours de ses opérations lui fit perdre le mérite et la gloire de ce service important. Les exactions du régent devinrent plus fatales à la nation que tous les désordres qu'il avait réprimés [2]. Tout était rempli d'espions et de délateurs; on faisait revivre d'anciennes offenses, on inventait des crimes imaginaires; on exagérait les transgressions les plus légères, et les délinquans étaient forcés de composer pour leur vie, en payant des sommes exorbitantes. On altéra dans le même temps la monnaie courante [3]; on donna à prix

[1] Strype, II, 248, 288.—[2] *Append.*, n° VII.

[3] L'altération des monnaies sous la régence de Morton fut très considérable. Le titre et la finesse de la monnaie avaient été altérés par les derniers princes, mais l'alté-

d'argent des priviléges pour des branches de commerce prohibé ; on imposa des taxes extraordinaires sur les commodités de la vie ; enfin, on épuisa toutes les ressources de la finance ; tous les raffinemens de ce genre d'oppression dont les nations aussi peu policées que les Écossais l'étaient alors sont ordinairement affranchies. De toutes les vexations du régent, celles dont on se plaignit le plus hautement et avec le plus de raison furent ses injustices envers l'église. Le tiers des bénéfices assigné pour la subsistance du clergé avait toujours été payé lentement et avec peu d'exactitude aux collecteurs nommés par l'assemblée générale du clergé ; et pendant les guerres civiles, on n'avait pu obtenir aucun paiement dans plusieurs endroits du royaume. Le régent, sous prétexte de redresser ces griefs et avec promesse d'assigner des honoraires à chaque ministre dans sa paroisse, extorqua du clergé le tiers de ce que la loi lui attribuait. Mais, au lieu de retirer aucun avantage de cette complaisance, on vit que le paiement devenait encore plus lent et moins exact. Un ministre ordinairement chargé du soin de quatre ou cinq paroisses recevait un salaire très modique ; et l'avarice insatiable du régent absorbait le reste [1].

La mort de Charles IX, arrivée pendant le cours de cette même année, fut une nouvelle infortune pour la reine d'Écosse. Henri III, successeur de Charles, n'avait point le même attachement pour Marie. La jalousie de Henri contre la maison de Guise, et la condescendance de ce prince pour la reine sa mère lui donnaient beaucoup d'éloignement pour les intérêts de la reine d'Écosse.

La mort du duc de Chatellerault peut encore être considérée comme une perte véritable pour Marie. Le parlement avait plusieurs fois déclaré le duc héritier présomptif de la couronne, ce qui lui avait donné une grande considération parmi ses concitoyens, et l'avait mis plus qu'aucun autre en état de contre-balancer l'autorité du régent.

Les gardiens des marches d'Écosse et d'Angleterre étaient dans l'usage d'avoir entre eux des conférences en de certains temps. Une de ces entrevues fut un jour suivie d'une querelle fort vive, dans laquelle les Anglais eurent le désavantage. Quelques-uns furent tués sur la place, et le chevalier Jacques Forester, gardien des frontières, avec quelques gentilshommes qui l'accompagnaient, furent pris prisonniers ; mais Élisabeth et le régent, touchés des avantages qui résultaient de la bonne intelligence établie entre les deux royaumes, prirent les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle ne fût interrompue par cet accident, d'ailleurs peu considérable.

La tranquillité intérieure du royaume pensa être troublée par un autre événement. Les personnes élevées à la dignité d'évêques avaient de très faibles revenus et une autorité fort bornée ; cependant le clergé, indisposé contre toutes les opérations du régent, qui s'était rendu odieux par ses procédés, commençait à concevoir de la jalousie contre l'ordre épiscopal. Le clergé savait que la corruption se glissait par degrés dans l'église, à l'appui des titres honorables et sous des prétextes de bienséance, et il craignait que de ces faibles commencemens la hiérarchie ne reprît avec le temps son ancienne puissance et toute sa tyrannie. Celui qui le premier fit naître ces soupçons fut André Melvil, homme d'un mérite rare, d'une vaste érudition, et recommandable par l'austérité de ses mœurs et par son intrépidité ; mais, élevé dans le fond d'une université, il ignorait entièrement la science du monde. Tout occupé de ses vues, il ne savait point faire le discernement des moyens les plus convenables pour les faire réussir, et souvent il détruisait ses meilleurs projets par son imprudence et son impétuosité. Il proposa dans l'assemblée du clergé cette question, savoir : Si l'office d'évêque, tel qu'il était « alors exercé « dans le royaume, était conforme à la parole de « Dieu ? » Les tribunaux ecclésiastiques retentissaient alors de plaintes formées sans cesse contre les évêques. On les accusait de peu d'attention pour leurs devoirs, et la négligence de plusieurs d'entre eux n'était que trop connue. L'évêque de Dunkeld, accusé d'avoir dissipé les revenus de son bénéfice, fut condamné par l'assemblée. Le

ration n'avait pas été fort considérable. Morton mêla un quart d'alliage sur chaque livre d'argent. En l'année 1581, toute la monnaie qu'il avait fait frapper fut décriée et retirée, pour être frappée de nouveau, et le titre de la monnaie fut remis à son ancien taux. (Raddin., *Pref. d'Anders.*, *Diplom.*, 74.

[1] Crawf., *Mém.*, 272. Spotsw., 273. Cald., II, 420, 427.

régent, au lieu de terminer ces contestations sur la forme du gouvernement ecclésiastique, avait grand soin de les entretenir, parce qu'elles détournaient le zèle du clergé d'autres objets, et qu'elles l'empêchaient de porter ses attentions sur les usurpations continuelles du patrimoine de l'église [1].

Le régent n'avait jusqu'alors fait ressentir le poids de sa tyrannie qu'aux gens du commun ou à ceux d'un moyen état. De nouveaux procédés firent bientôt apercevoir aux nobles que leur dignité ne les mettrait point à couvert de ses entreprises, et qu'ils éprouveraient à leur tour les effets de son autorité. Un accident assez ordinaire en Écosse, et qui y mettait souvent la dissension parmi les nobles, occasiona un démêlé entre les comtes d'Argyll et d'Athol. Un vassal d'Argyll avait fait quelques dégâts sur les terres d'Athol; ce dernier prit les armes pour punir l'agresseur : Argyll se mit en devoir de le défendre, et les deux comtes étaient sur le point de se mettre en campagne pour vider une querelle qui ne méritait pas d'avoir de pareilles suites, lorsque le régent, interposant son autorité, les obligea de licencier leurs troupes. Les comtes étaient l'un et l'autre en contravention, et ces procédés, quoique assez ordinaires, étaient directement opposés à la lettre de la loi. Le régent voulut en tirer avantage, et entreprit de les charger du crime de trahison : ce projet fut découvert aux comtes par un officier de la maison du régent. La vue du danger fit bientôt oublier aux deux comtes leurs anciennes animosités, et forma entre eux une étroite union pour leur défense commune; cette confédération les rendait formidables. Ils méprisèrent les sommations que le régent leur fit de comparaître devant la cour de justice, et ils le forcèrent à la fin de se désister de ses poursuites. Mais ce traitement injurieux laissa de fortes impressions dans l'âme des comtes, et ils en tirèrent dans la suite une vengeance éclatante [2].

Morton ne fut pas plus heureux dans une entreprise qu'il forma contre le lord Claude Hamilton; ce seigneur fut accusé d'avoir formé une conspiration contre la vie du régent. Ceux qu'on avait supposés complices de ce crime furent arrêtés et mis à la question sans qu'on en pût tirer aucune preuve; plusieurs autres circonstances firent connaître l'innocence d'Hamilton et dévoilèrent les vues que le régent avait eues en imputant au lord ce projet odieux [1].

Les nobles d'Écosse, presque égaux à leurs rois pour l'autorité et toujours traités par le monarque avec la plus grande distinction, étaient indignés à l'excès des procédés arbitraires d'un régent. Le peuple, accoutumé à une forme de gouvernement très simple et peu fait à des taxes extraordinaires, se plaignait hautement de l'avidité de Morton. Tous commençaient à tourner les yeux vers le jeune roi; tous attendaient de lui un gouvernement plus doux et plus équitable.

Jacques avait atteint la douzième année de son âge. Dès le moment de sa naissance, la reine l'avait confié aux soins du comte de Mar, et pendant les guerres civiles le prince avait résidé en pleine sûreté dans le château de Stirling. Alexandre Erskine, frère du comte de Mar, fut chargé en chef de l'éducation de Jacques. Il eut pour précepteur le fameux Buchanan, à qui on avait associé trois autres maîtres, les plus habiles qu'on pût trouver dans la nation, et les plus versés dans les connaissances qu'on jugeait nécessaires à un prince. Le jeune roi montra de bonne heure une passion extraordinaire pour les sciences, et il y fit de grands progrès. Les Écossais croyaient déjà apercevoir en lui toutes les vertus que l'amour ou la crédulité des sujets attribuent ordinairement à leurs princes lorsqu'ils sont dans leur enfance. Cependant comme le roi était encore fort éloigné de l'âge où la loi lui permettait de prendre les rênes du gouvernement, le régent faisait peu d'attention à ces sentimens du peuple, et n'apercevait pas que les préjugés de la nation en faveur du roi pouvaient encourager ce prince à anticiper le moment de sa majorité. Dans cette confiance, Morton non-seulement négligea de s'assurer de l'amitié de ceux qui entouraient la personne du roi et qui avaient le plus de crédit sur son esprit, mais il poussa même l'imprudence jusqu'à irriter quelques-uns d'entre eux par des injures personnelles. Le ressentiment des uns, l'ambition des autres, les portèrent à inspirer au roi des soup-

[1] Cald., Assemblées, 1574, etc. Johnst., *Hist.*, 15.
[2] Crawf., *Mém.*, 285.

[1] Crawf., *Mém.*, 287.

çons contre le pouvoir et les projets de Morton. «Sire, lui disaient-ils, un roi a souvent de «très bonnes raisons pour craindre un régent, «et il en a rarement pour l'aimer. L'ambition ou «l'intérêt engage un régent à tenir son prince «dans une perpétuelle enfance, à éloigner de lui «ses sujets et à le détourner de toute application «aux affaires. Il ne faut cependant à un roi «qu'un peu de vigueur pour secouer ce joug. «Des sujets sont naturellement portés à respec«ter leur souverain, et ils souffrent impatiem«ment la juridiction passagère et déléguée d'un «régent. Morton a gouverné avec une dureté in«connue aux anciens monarques de l'Écosse. La «nation opprimée gémit sous son administra«tion; elle verra avec joie les espérances d'un «gouvernement plus doux. A peine entend-on «aujourd'hui prononcer en Écosse le nom du roi; «ses amis n'ont aucun crédit, ses favoris aucune «considération. Le moindre effort peut renver«ser la puissance de Morton et faire voir que, «dans le fond, elle est aussi faible qu'elle a été «en apparence arbitraire et illimitée. Le même «coup mettra votre majesté en possession de «toute l'autorité qui lui appartient, et délivrera «la nation d'une tyrannie insupportable. Si elle «ne veut point comme roi soutenir ses droits, «qu'elle daigne au moins entendre les cris et les «gémissemens de son peuple [1].»

Ces discours se gravèrent profondément dans l'âme du roi, élevé dans l'opinion qu'il était né pour commander. Cependant l'approbation qu'il aurait donnée à ce projet aurait été de peu d'importance sans le concours des nobles. Les comtes d'Argyll et d'Athol, les deux seigneurs les plus puissans dans l'ordre de la noblesse, étaient animés d'une haine implacable contre le régent. La cabale qui s'était formée dans le château de Stirling leur fit part du complot qui se tramait. Ils y entrèrent avec chaleur, et Alexandre Erskine, qui, depuis la mort de son frère et pendant la minorité de son neveu, avait le commandement du fort et la garde de la personne du roi, leur procura une audience secrète de sa majesté. Ils exposèrent pareillement au roi les malheurs de ses sujets sous l'administration arbitraire du régent. Ils se plaignirent amèrement de l'injustice avec laquelle ils avaient eux-mêmes été traités; et ils supplièrent le roi de convoquer une assemblée de tous les nobles, qui était le seul moyen de remédier aux griefs de la nation. Jacques y consentit, et on écrivit à cet effet des lettres au nom du roi. Mais les deux comtes eurent soin qu'elles ne fussent envoyées qu'à ceux qu'on savait indisposés contre Morton [1].

Le nombre de ces ennemis de Morton était néanmoins si considérable, que la plus grande partie de la noblesse se trouva à jour nommé rassemblée à Stirling. Morton, qui avait eu vent de l'entrevue d'Argyll et d'Athol avec le roi, faisait semblant de vouloir se démettre de la régence. Cependant les nobles étaient tous si animés contre le régent, qu'ils conseillèrent au roi de n'avoir aucun égard aux offres de Morton, de le priver de son office, et de prendre en main l'administration du gouvernement. Le lord Glamis, chancelier, et Herreis furent nommés pour aller signifier cette résolution à Morton, qui était alors à Dalkeith, lieu de sa résidence ordinaire. La nation, qui ne s'attendait point à cet événement, se livra à des transports de joie inexprimables; mais on fut également surpris lorsqu'on vit Morton partager en apparence la joie de la nation, et descendre tranquillement du faîte de la grandeur. Le régent avait assez de pénétration pour apercevoir tout le danger de cette résignation, et il quittait sans doute avec regret un office dont il pouvait, aux termes de la loi, rester encore en possession pendant si long-temps. Mais toutes les sources d'où la faction dont il était le chef tirait sa force étaient taries, et la plupart même de ceux qui la composaient fournissaient alors à ses adversaires les moyens de l'humilier. Les communes, la ville d'Édimbourg, le clergé, indisposés contre le régent à cause de ses vexations multipliées, l'avaient entièrement abandonné. Élisabeth, qui s'était depuis peu engagée par un traité à envoyer un corps de troupes considérable au secours des habitans des Pays-Bas combattant pour leur liberté, ne pouvait porter ses attentions aux affaires de l'Écosse; d'un autre côté, comme elle n'avait plus rien à craindre de la part de la France, où les princes lorrains n'avaient plus alors la même autorité dans les con-

[1] Melv., 249.

[1] Spotsw., 278.

seils, elle n'était peut-être point fâchée de voir de nouvelles factions s'élever en Écosse. Plusieurs nobles attachés depuis long-temps au parti de Morton, et qui lui étaient liés par des bienfaits, tels que Glamis, Lindsay, Ruthven, Pitcairn, le secrétaire, et Murray de Tillibardin, l'abandonnèrent tous au moment de sa chute, et vinrent se rendre à l'assemblée de Stirling. Morton, convaincu de sa propre faiblesse par le concours de toutes ces circonstances, se détermina à faire place à un torrent trop impétueux pour qu'il lui fût possible d'y résister. Il se rendit à Édimbourg avec Herreis et le chancelier; il se trouva à la proclamation qui annonçait que le roi avait accepté le gouvernement; là, en présence de tout le peuple, il se démit de toute l'autorité à laquelle il avait droit de prétendre en vertu de son office de régent, et il la remit entre les mains du roi. Tout retentit aussitôt de cris de joie et d'acclamations qui pénétraient sans doute de la douleur la plus amère l'âme d'un homme ambitieux forcé de renoncer au pouvoir suprême. Morton fut alors plus que jamais convaincu qu'il avait perdu entièrement l'affection de ses concitoyens. Cependant il obtint du roi un acte portant approbation de tout ce qui avait été fait par lui pendant le cours de sa régence, et le pardon de tous ses crimes, offenses et trahisons passés, conçu dans la meilleure forme et dans les termes les plus forts que ses craintes ou ses précautions avaient pu lui faire inventer. Les nobles du parti du roi s'engagèrent aussi, sous une amende très forte, à procurer la ratification de cet acte dans le premier parlement [1].

On nomma un conseil de douze pairs pour assister le roi dans l'administration des affaires. Morton, abandonné par son parti, hors d'état de disputer le terrain à la faction qui gouvernait absolument la cour, se retira dans une de ses maisons, où il ne s'occupait que des amusemens de la vie privée, et où il jouissait en apparence de la plus parfaite tranquillité. Cependant son âme était en proie à ces tristes réflexions, compagnes inséparables d'une ambition déconcertée, et il était absorbé dans la recherche des moyens de recouvrer son ancienne grandeur. Dans le fond même de sa retraite, que le peuple appelait *l'antre du lion*, ses richesses et ses talens le rendaient formidable. Les nouveaux conseillers furent assez imprudens pour le réveiller, en essayant avec trop de précipitation de lui enlever le reste de sa puissance. Ils le sommèrent de rendre le château d'Édimbourg dont il était toujours en possession. Il le refusa d'abord, et il se préparait à se défendre; mais les citoyens d'Édimbourg ayant pris les armes et battu une partie de la garnison, qui était sortie pour escorter un convoi de provisions, il fut obligé de rendre cette forteresse importante sans faire aucune résistance. Ses adversaires, encouragés par ce succès, convoquèrent un parlement à Édimbourg, et multiplièrent contre lui les demandes à un tel point, qu'ils lui persuadèrent que sa ruine totale était la seule chose qui pût assouvir leur haine invétérée.

Cependant la puissance des ennemis de Morton et l'affection que le peuple leur portait commençaient à diminuer. Le chancelier, l'homme le plus habile et le plus modéré de leur parti, ayant été tué à Stirling dans une rencontre de ses vassaux avec ceux du comte de Crawford, Athol, qui fut nommé pour le remplacer dans ce haut office, les comtes d'Eglinton, de Cathness et le lord Ogilvie, seigneurs les plus accrédités à la cour, étaient tous ou papistes déclarés, ou soupçonnés de favoriser les opinions romaines: ce qui dans ce siècle, où le retour du papisme était tant redouté et avec de si justes raisons, causait une alarme générale. Comme Morton avait toujours traité les papistes avec beaucoup de rigueur, l'indulgence que ces seigneurs avaient pour eux faisait regretter l'administration du régent, et on en rappelait toutes les circonstances avec de grands éloges [1].

Morton était instruit de toutes ces particularités. Il jugea la conjoncture favorable pour faire jouer les ressorts qu'il avait préparés. Il s'attacha à gagner la confiance du jeune comte de Mar et de la comtesse sa mère. Ensuite il leur fit entendre qu'Alexandre Erskine avait formé le projet d'ôter au comte, son neveu, le gouvernement du château de Stirling et la garde de la personne du roi. Ces insinuations firent tout leur effet

[1] Spotsw., 278. Crawf., *Mém.*, 289. Cald., II, 522.

[1] Spotsw., 283.

sur l'esprit d'une femme ambitieuse et sur celui d'un jeune homme de vingt ans, et il les engagea sans peine à repousser par la force cette prétendue injure. Le comte se rend en diligence à Stirling. Il est reçu comme à l'ordinaire dans le château par tous ses serviteurs; il se saisit des portes dès le grand matin, et il en fait sortir son oncle, qui n'était point sur ses gardes, et qui ne s'attendait pas à un pareil procédé de la part de son neveu. Les soldats de la garnison obéissent au jeune comte comme à leur gouverneur; et sans courir le moindre danger, sans aucune effusion de sang, il se rend maître de la forteresse et de la personne du roi [1].

Un événement aussi imprévu jeta les courtisans dans la plus grande consternation. Morton ne paraissait point dans cette entreprise, mais il fut généralement soupçonné d'en être l'auteur. Les nouveaux conseillers virent qu'il était nécessaire pour leur propre sûreté de changer de batteries, et au lieu de poursuivre Morton avec un ressentiment implacable, ils crurent devoir entrer dans quelques termes d'accommodement avec un ennemi capable de leur susciter toujours de nouveaux embarras. Quatre personnes furent nommées de part et d'autre pour accommoder ces différends. Ils s'assemblèrent dans un endroit peu éloigné de Dalkeith, et ils étaient sur le point de s'accorder, lorsque Morton, habile à saisir toutes les occasions favorables, sut tirer avantage de la sécurité de ses adversaires. Pendant qu'ils n'étaient occupés que du traité prêt à se conclure, il sort au milieu de la nuit, marche droit à Stirling, et par l'entremise de Murray de Tillibardin, oncle du comte de Mar, qu'il avait gagné, il est reçu dans le château. Il sut ensuite ménager les choses avec tant d'adresse et de dextérité, que bientôt il commanda plus absolument que le gouverneur même dans le fort de Stirling. Il reprit pareillement dans le conseil privé sa place et tout son ascendant [2].

Les approches du jour marqué pour l'assemblée du parlement à Édimbourg causèrent à Morton de nouvelles inquiétudes. Il craignait de mener le roi dans une ville dont les habitans étaient tous dévoués à la faction opposée. Il ne voulait pas non plus quitter le roi et le laisser à Stirling. Pour éviter ces deux inconvéniens, il publia, au nom du roi, une proclamation qui changeait le lieu de l'assemblée du parlement, et qui le transférait d'Édimbourg au château de Stirling. Athol et ses partisans s'élevèrent contre cette démarche, comme opposée aux constitutions du royaume. « Le roi, disaient-ils, est « donc prisonnier de Morton. Les conseillers « n'en ont plus que le nom, et sont donc réellement ses esclaves. Après des troubles d'une « aussi longue durée, un parlement libre, où « tous les nobles puissent se trouver sans crainte, « où ils puissent délibérer en pleine liberté, est « indispensablement nécessaire pour rétablir « l'ordre et pour réparer les maux de la nation. Les membres d'une assemblée convoquée contre toutes les règles, tenue entre des « remparts, environnée de gens armés, peuvent-ils se flatter d'y être en sûreté? Quelle « sera la liberté dans les débats? quel avantage « en pourra-t-on retirer pour le bien public? » Cependant le parlement s'assembla au jour marqué, et malgré les protestations que le comte de Montrose et le lord Lindsay firent au nom de tout leur parti, on procéda aux délibérations. L'acceptation que le roi avait faite du gouvernement fut confirmée; l'acte accordé à Morton pour sa sûreté fut ratifié, et la comtesse de Mar, qui avait joué un des rôles principaux dans cette dernière révolution, reçut une pension viagère pour récompense de ses services [1].

Cependant Argyll, Athol et leurs adhérens, munis des prétextes spécieux de tirer le roi de la captivité et le royaume de l'oppression, coururent aux armes. Le roi lui-même, qui souffrait impatiemment l'espèce d'esclavage dans lequel il était retenu par un homme contre lequel il avait d'anciens préjugés, et qu'il haïssait de longue main, favorisait en secret cette entreprise. Mais en même temps il était obligé de la désavouer dans le public, de lever des troupes contre ceux qui en étaient les auteurs, et on le força même de déclarer par une proclamation, qu'il était exempt de toute contrainte, tant pour sa personne que pour la disposition de ses volontés. Les deux partis se mirent en campagne. Argyll et Athol marchaient à la tête d'un corps de sept mille hommes. Celui qui venait à leur

[1] Cald., II, 535. — [2] *Ibid.*, 536.

[1] Cald., II, 547. Parl. V, Jacq. VI.

rencontre n'était que de cinq mille hommes, commandés par le comte d'Angus, neveu de Morton. Les uns et les autres avaient peu d'empressement d'engager l'action. Morton se méfiait de la fidélité de ses troupes : les deux comtes étaient persuadés qu'une seule victoire, quand même elle serait complète, ne déciderait point la querelle. Ils voyaient que, n'étant point en état de former le siége du château de Stirling, où la personne du roi était gardée, leurs troupes seraient bientôt dispersées et leurs forces épuisées, pendant que Morton, soutenu par ses propres richesses et par la protection de la reine d'Angleterre, trouverait sans cesse de nouvelles ressources. Bowes fut envoyé par Élisabeth en Écosse pour négocier un accommodement entre les deux factions. Le traité fut conclu par la médiation de cet ambassadeur. Argyll et Athol furent admis en la présence du roi. Quelques personnes de leur parti furent placées dans le conseil privé, et on convoqua une assemblée extraordinaire des nobles, pour terminer à l'amiable le reste des contestations [1].

Jacques, aussitôt qu'il eut pris en main le gouvernement, avait dépêché l'abbé Dunfermling en Angleterre, pour donner part à Élisabeth de cet événement; pour lui offrir de renouveler l'alliance entre les deux royaumes, et pour demander le bien qui venait d'échoir au roi par le décès de la comtesse de Lennox sa grand'mère. Le second fils de la comtesse avait laissé une fille, nommée Arabelle Stuart, née en Angleterre. Comme la principale objection contre les prétentions de la branche d'Écosse à la couronne d'Angleterre était fondée sur la prohibition de la loi qui exclut les étrangers de tout droit aux successions qui leur sont ouvertes dans ce royaume, Élisabeth, en accordant à Jacques la succession de sa grand'mère, aurait établi en faveur de ce prince un préjugé qu'on aurait pu regarder comme une décision, par rapport à un point sur lequel elle avait toujours le plus grand soin de répandre des doutes. Pour empêcher qu'on entreprît l'examen de cette question délicate, et pour éviter d'éclaircir en aucune manière un objet qu'elle regardait comme le grand mystère de son règne, elle ordonna que les revenus des biens de la feue comtesse de Lennox seraient mis en séquestre entre les mains du lord Burleigh, gardien délégué des mineurs. Elle fit par-là sentir de bonne heure au roi d'Écosse l'obligation où il était de rechercher sa bienveillance, s'il voulait se flatter de quelque succès sur des prétentions d'une plus grande importance, mais également sujettes à discussion [1].

Les factions des nobles, après de longs délais, avaient enfin surmonté toutes les difficultés, et étaient parvenues à une sorte d'accommodement. Mais cette espèce de réconciliation fut suivie d'un événement bien tragique. Morton, pour célébrer cette réunion, invita les chefs du parti opposé à un grand festin. Le chancelier Athol se trouva mal en sortant de table, et mourut quelques jours après. La violence et les symptômes de la maladie firent soupçonner fortement qu'il avait été empoisonné, et malgré le rapport des médecins et chirurgiens qui, lors de l'ouverture du corps, se trouvèrent partagés sur la cause de mort, les parens du chancelier chargeaient hautement Morton de ce crime odieux. Les avantages qu'il trouvait à se voir délivré d'un homme qui avait de si grands talens et qui déconcertait toutes ses mesures, devinrent des preuves assurées de son crime dans l'esprit du peuple, toujours porté à chercher des causes extraordinaires à la mort des grands personnages.

L'office de chancelier fut donné à Argyll, qui, par reconnaissance de ce bienfait, se rapprocha de Morton, à qui il devait son élévation. Morton avait dissipé entièrement les cabales de ses ennemis; il avait abattu leur puissance et repris toute l'autorité qu'il avait pendant sa régence. Les grandes familles n'étaient plus pour lui des objets de jalousie; elles étaient hors d'état de traverser ses desseins; il ne craignait plus que les Hamilton. Le comte d'Arran, l'aîné de cette maison, frappé du mauvais succès de sa passion pour la reine, n'était jamais revenu de ce coup, et avait à la fin perdu entièrement la raison. Le lord Jean, son frère puîné, était en possession des biens de la maison; et le lord Claude, le plus jeune, était commandeur de Paisley : l'un et l'autre dans la fleur de l'âge, ambitieux et entreprenans. Morton craignait leur pouvoir dans

[1] Crawf., *Mém.*, 307.

[1] Camd., 461.

le royaume, les courtisans espéraient de partager leurs dépouilles, et comme les princes voient ordinairement leurs successeurs avec une sorte de haine et de jalousie, on n'eut pas de peine à fortifier ces passions dans l'âme du jeune roi. On avait en main un prétexte pour donner un air de justice aux procédés les plus violens. Le pardon accordé par le traité de Perth ne s'étendait point aux complices des meurtres des deux régens, Murray et Lennox. On avait soupçonné le lord Jean et son frère d'être les auteurs de ces crimes; ils avaient été compris dans le bill général de condamnation passé à ce sujet. Sans aucune sommation préalable, sans avoir entendu un seul témoin pour constater le fait, ce bill fut regardé comme suffisant pour leur faire subir toutes les peines qu'ils auraient encourues s'ils avaient été convaincus en règle. Les comtes de Morton, de Mar et d'Eglinton, avec les lords Ruthven, Boyd et Cathcart, furent commis pour se saisir de leurs personnes et de leurs biens. Sur un simple avertissement, après quelques heures de délai, un corps de troupes considérable était déjà prêt, et marchait vers Hamilton en forme d'expédition militaire. Les deux frères prirent la fuite, et après avoir couru bien des dangers, vinrent à bout de se mettre en sûreté. Mais leurs pays furent confisqués: les châteaux d'Hamilton et de Draffan furent assiégés, et ceux qui les défendaient furent punis. Le comte d'Arran, incapable par son état actuel de commettre aucun crime, fut, par un abus honteux de la loi, enveloppé dans la ruine générale de sa famille, et resserré dans une étroite prison, comme si étant en démence il pouvait être déclaré coupable de rébellion. Ces procédés si contraires aux principes fondamentaux de la justice furent tous ratifiés dans le parlement suivant [1].

Vers ce même temps, Marie écrivit une lettre à son fils: elle la lui envoya par Navé, son secrétaire, avec quelques bijoux de prix, et une veste qu'elle avait elle-même brodée de sa main. Mais comme dans la suscription de la lettre elle ne donnait à Jacques que le titre de prince d'Écosse, Navé fut renvoyé sans avoir été admis à l'audience du roi [2].

Élisabeth n'avait alors aucun sujet de craindre les entreprises des princes papistes en faveur de Marie; cependant elle gardait toujours sa prisonnière avec beaucoup de soins et d'inquiétudes. La conquête du Portugal d'une part, et de l'autre la défense des Pays-Bas, occupaient entièrement les conseils et les armes de l'Espagne. La France, déchirée par des guerres intestines, était gouvernée par un prince faible et capricieux, méprisé par ses propres sujets, dont il avait perdu toute la confiance, et elle n'était point en état de songer à troubler ses voisins. Élisabeth amusait depuis long-temps la cour de France des négociations de son mariage avec le duc d'Alençon, frère du roi. Savoir si Élisabeth, âgée de cinquante-quatre ans, avait réellement envie d'épouser un prince de vingt ans; savoir si le plaisir d'être recherchée par un jeune homme flattait son amour-propre et l'engageait à recevoir les vœux du prince, ou bien si, dans cette occasion, les considérations politiques la dominèrent ainsi que dans toutes les autres opérations de son règne, ce sont des problèmes d'histoire que je n'entreprendrai point de résoudre. Pendant le cours de cette négociation, qui fut traînée en longueur, Marie ne pouvait pas espérer des secours de la France, et il paraît même qu'elle y entretenait peu de correspondances. Ce moment fut, dans le règne d'Élisabeth, l'époque de sa plus parfaite tranquillité.

Morton paraissait jouir alors du même avantage en Écosse, mais ce calme n'était pas appuyé sur des fondemens aussi solides. Morton avait dissipé l'orage, il avait renversé ses ennemis, il s'était remis en possession de toute la direction des affaires; mais le roi était parvenu à un âge où le caractère et les inclinations commencent à se développer. Celles de ce prince étaient si aisées à apercevoir, que Morton, avec la moindre attention, aurait pu se convaincre qu'il devait en attendre de nouvelles entreprises contre son autorité, et bien plus dangereuses. Jacques montra de bonne heure cet attachement excessif pour ses favoris, passion qui le domina pendant tout le cours de sa vie. Elle était excusable à son âge: on pouvait l'attribuer à son peu d'expérience, aux premiers feux de la jeunesse, et on ne devait pas s'attendre qu'il fît alors avec beaucoup de discernement le choix de ceux qui de-

[1] Crawf., *Mém.*, 311. Spotsw., 306 — [2] Crawf., *Mém.*, 314.

venaient l'objet de ses affections. Le plus considérable de ses favoris fut Esme Stuart, né en France, fils d'un frère puîné du comte de Lennox. Il portait le titre du lord d'Aubigné, d'une terre située en France, qu'il tenait de ses ancêtres, auxquels elle avait été accordée pour prix de leur valeur et des services qu'ils avaient rendus à cette couronne. D'Aubigné était venu en Écosse pour y demander le titre et le bien de Lennox, sur lesquels il prétendait avoir des droits légitimes. Il fut, dès le premier abord, reçu par le roi avec toute la considération due à un parent aussi proche. Les grâces de sa personne, l'élégance de ses habillemens, ses manières honnêtes, firent une vive impression sur l'esprit de Jacques, qui, même dans un âge plus mûr, se laissa toujours séduire par les talens frivoles. Il répandit sur le nouveau-venu, avec son empressement et sa profusion ordinaires, les marques de sa bienveillance. Peu de jours après que Stuart fut arrivé à la cour, il fut créé lord Aberbrothock; bientôt après il reçut le titre de comte, ensuite il fut fait duc de Lennox, gouverneur du château de Dumbarton, capitaine de la garde, premier lord de la chambre, et lord grand-chambellan. Dans le même temps, le capitaine Jacques Stuart, second fils du lord Ochiltree, parvint à un grand degré de confiance auprès du roi, sans que cette élévation fît naître entre ces deux seigneurs la haine et la jalousie, si ordinaires parmi ceux qui briguent la faveur du prince. Cependant l'union établie entre eux n'était pas fondée sur la conformité des caractères. Il n'y en eut jamais de plus opposés. Le premier avait beaucoup de franchise, était naturellement doux et humain; mais il n'avait aucune connaissance de la constitution du pays, et il était trompé ou mal informé par ceux en qui il mettait sa confiance. Il pouvait mériter d'être auprès d'un jeune prince pour le suivre dans ses plaisirs, et prendre part à ses amusemens; mais il n'avait aucune des qualités nécessaires pour jouer le rôle de ministre, et pour diriger les affaires. L'autre avait tous les vices qui peuvent rendre un homme formidable à son pays, et pernicieux dans le conseil du prince. Cet assemblage de tant de défauts n'était compensé en lui par aucune vertu, à moins qu'on ne veuille honorer de ce nom, une adresse singulière à conduire ses projets, un esprit entreprenant, un courage supérieur à toute espèce de dangers. Sans être arrêté par aucun motif de religion, sans égard pour les bienséances, sans se laisser déconcerter par les obstacles, il embrassait des objets impossibles en apparence dans l'exécution. Mais sous un prince qui n'avait aucune expérience, qui se plaisait à s'aveugler sur les défauts de ceux qui avaient gagné ses bonnes grâces, cette audace était toujours assurée du succès. Les honneurs, les richesses, la puissance, furent aussi la récompense de tous ses crimes.

Ces deux favoris se réunirent contre Morton, et employèrent de concert tout leur crédit pour perdre un homme qui seul les empêchait d'être en possession de toute l'autorité. Ils trouvèrent toutes les voies aplanies pour l'exécution de leur dessein. Jacques avait été nourri dès l'enfance dans une grande aversion contre ce seigneur, qui, de son côté, ne songeait qu'à se conserver l'autorité du tuteur, au lieu de se conduire avec la condescendance d'un ministre. Cependant Morton, qui ne pouvait plus garder la personne du roi dans les remparts du château de Stirling, convoqua un parlement à Édimbourg, et il y conduisit sa majesté. Jacques fit son entrée dans la capitale, au milieu des cris et des acclamations du peuple, et avec toute la pompe dont ce siècle pouvait être susceptible. Depuis trente-sept années l'Écosse était soumise au pouvoir d'un régent, ou bien au faible gouvernement d'une femme; elle avait éprouvé tous les malheurs de la guerre civile, essuyé l'insolence des troupes étrangères. La nation commençait à respirer après de si longues souffrances, et se réjouissait de voir enfin le sceptre entre les mains d'un roi. Les Écossais fondaient de grandes espérances sur la faible autorité d'un prince de quinze ans. Passionnés pour cette ombre de royauté, ils croyaient déjà voir l'union, le bon ordre et la tranquillité rétablis dans le royaume. Jacques fit l'ouverture du parlement avec le plus grand appareil, mais il ne s'y passa rien de remarquable.

Les favoris, encouragés par ces démonstrations de l'amour et de l'attachement des peuples pour leur souverain, continuèrent avec chaleur leurs menées contre Morton : et comme le roi faisait alors sa résidence dans le palais d'Holyrood-house, où tous ses sujets avaient un libre accès, la cabale contre ce seigneur se grossissait de

jour en jour, et l'intrigue arrivait par degrés à sa maturité.

Morton commença à apercevoir le danger, et il entreprit d'arrêter Lennox dans sa carrière, en le représentant comme un ennemi formidable de la religion réformée, comme un agent secret des papistes, comme un émissaire déclaré de la maison de Guise. Le clergé, toujours prompt à saisir les bruits de cette espèce, répandit l'alarme parmi le peuple. Mais Lennox abjura publiquement les erreurs du papisme, soit par complaisance pour son maître, soit qu'il eût été convaincu par les argumens de quelques savans théologiens que le roi avait nommés pour l'instruire dans la religion protestante. La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Gilles, et Lennox se déclara lui-même membre de l'église d'Écosse, en signant la profession de foi. Cette démarche ne détruisit pas entièrement les soupçons qu'on avait conçus de Lennox. Quelques prédicateurs zélés déclamèrent encore contre ce seigneur, mais l'accusation perdit beaucoup de sa force [1].

D'un autre côté, le bruit se répandit que Morton se disposait à se saisir de la personne du roi et à le conduire en Angleterre. Savoir si Morton, désespérant de se maintenir par d'autres moyens, avait réellement fait quelque ouverture de cette espèce à la cour d'Angleterre, ou bien si ce fait était une calomnie inventée par ses adversaires pour le rendre odieux, c'est ce qu'il n'est pas possible de décider avec certitude. Mais comme il déclara à la mort qu'il n'avait jamais conçu un pareil projet, la dernière opinion paraît la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, cette accusation vague servit de prétexte pour faire revivre l'office de lord-chambellan, qui depuis quelque temps n'avait aucune fonction. Lennox était pourvu de cet office, et il avait pour lieutenant Alexandre Erskine, ennemi juré de Morton. Ils avaient sous leurs ordres une troupe de gentilshommes qui suivaient toujours le roi, et qui étaient chargés de la garde de la personne de sa majesté [2].

Morton n'ignorait pas ce qui se tramait contre lui. Il apercevait que ses ennemis voulaient faire soupçonner sa fidélité en prenant ainsi des précautions inusitées pour la sûreté de la personne du roi. Dans ce cas pressant, il eut recours à la reine d'Angleterre comme à sa dernière ressource. Élisabeth l'avait toujours protégé efficacement dans les circonstances les plus critiques : elle entreprit de le soutenir encore dans cette occasion. Elle envoya Bowes en Écosse : elle le chargea d'accuser Lennox de menées contraires à la paix des deux royaumes, et de demander avec instance, au nom de sa majesté britannique, que ce seigneur fût renvoyé incessamment du conseil privé. Cette demande, faite sans exemple, fut regardée par les conseillers comme un affront fait à la personne du roi, et comme une entreprise sur l'indépendance du royaume d'Écosse. Ils affectèrent de révoquer en doute les pouvoirs de l'envoyé, et sous ce prétexte, ils ne voulurent plus lui donner audience. Bowes se retira fort piqué de ce mauvais traitement, et partit sans prendre congé. Il fut bientôt suivi par le chevalier Alexandre Home, dépêché en Angleterre pour porter des plaintes à la reine de ce procédé. Élisabeth, après le traitement fait en Écosse à son envoyé, crut qu'elle rabaisserait sa dignité si elle admettait Home en sa présence. Elle nomma Burleigh pour recevoir sa commission, avec ordre de reprocher à l'envoyé écossais l'ingratitude de son maître envers la reine sa bienfaitrice qui lui avait mis la couronne sur la tête, et de le charger de dire au roi qu'il prît garde de sacrifier l'amitié d'une alliée qui lui était si nécessaire aux fantaisies et aux caprices d'un jeune écervelé, sans expérience, et fortement soupçonné de principes et d'attachemens incompatibles avec le bonheur de la nation écossaise.

Cette accusation contre Lennox précipita, selon toutes les apparences, la chute de Morton. L'acte d'amnistie, qu'il avait obtenu lorsqu'il avait résigné la régence, était libellé avec tant d'exactitude et dans un si grand détail, qu'il le mettait presque entièrement à couvert de toutes poursuites en justice. Le meurtre du feu roi était le seul crime dont on n'avait pas pu avec bienséance faire mention dans un acte d'abolition accordé par le roi son fils. Morton restait toujours sur ce point exposé à la rigueur de la loi. Le capitaine Stuart, toujours porté aux actions même les plus désespérées, lorsqu'elles pouvaient le conduire à la faveur ou à l'autorité, entre dans la chambre du conseil pendant que

[1] Crawf. Mém., 319. Spotsw., 308.— [2] Crawf., Mém., 320.

le roi et les nobles y étaient assemblés, se jette à genoux aux pieds du roi, accuse Morton d'être complice, en suivant le style de la loi d'Écosse, *art and part*, dans la conspiration formée contre la vie du feu roi, et offre, sous les peines usitées, de prouver légalement cette accusation. Morton, qui était présent, écoutait ces invectives avec fermeté, et regardant Stuart avec un souris dédaigneux, soit par mépris pour un accusateur généralement décrié, soit par le témoignage intérieur d'une bonne conscience, répondit en ces termes : «Je crois qu'après avoir «montré tant de zèle à punir ceux qui ont été «chargés de ce crime détestable, je devrais être «exempt de tout soupçon d'y avoir trempé. Ce«pendant je consens avec joie qu'on me fasse «mon procès, soit dans ce lieu même, soit dans «toute autre cour, bien persuadé que mon in«nocence et la malice de mes ennemis y paraî«tront dans tout leur jour.» Stuart toujours à genoux : «Comment pourrez-vous, dit-il à Mor«ton, concilier ce prétendu zèle contre le crime «avec ces honneurs que vous avez prodigués à «Archibald Douglas, connu certainement pour «être un des meurtriers du feu roi?» Morton se préparait à lui répondre, lorsque le roi ordonna qu'on les fît retirer l'un et l'autre. Morton fut d'abord arrêté dans sa propre maison, ensuite envoyé au château d'Édimbourg, dont Alexandre Erskine était gouverneur. On ne jugea pas que cette indignité de le livrer ainsi à un de ses ennemis, fût encore suffisante; bientôt après il fut transféré à Dumbarton, dont Lennox avait le commandement. On donna aussi un ordre pour arrêter Archibald Douglas : mais il fut averti à propos du danger qui le menaçait, et il s'enfuit en Angleterre[1].

Le comte d'Angus imagina que ces procédés violens n'étaient pas fondés seulement sur la haine qu'on avait conçue contre Morton; il les attribuait à l'inimitié qui régnait depuis si longtemps entre les maisons de Stuart et de Douglas, et il croyait qu'il y avait un complot formé pour la destruction entière du nom de Douglas. Il se disposait en conséquence à prendre les armes pour remettre son parent en liberté; mais Morton lui défendit absolument de rien entreprendre, et il déclara qu'il aimerait mieux souffrir mille

[1] Crawf., *Mém.*, 323.

morts, que de flétrir sa réputation en paraissant éviter le jugement[1].

Élisabeth ne pouvait pas manquer de s'intéresser fortement en faveur d'un homme qui l'avait servie si utilement en Écosse. Tout ce qui venait de se passer dans ce royaume lui donnait de grandes inquiétudes. Lennox ne tenait point d'elle son autorité : l'élévation de ce seigneur lui faisait ombrage. La réception faite dernièrement à ses ambassadeurs, et si différente du traitement que les ministres anglais avaient accoutumé de recevoir en Écosse, jointe aux procédés contre Morton, la persuadaient qu'il y avait un dessein formé de répandre des semences de discorde entre les deux royaumes, d'engager le roi d'Écosse dans une nouvelle alliance avec la France, ou de lui faire épouser une princesse papiste. Pleine de ces idées, elle ordonna à un corps de troupes considérable de se rassembler sur les frontières de l'Écosse, et elle envoya Randolph dans ce royaume en qualité de son ambassadeur. Randolph s'adressa non-seulement au roi, mais à son conseil, et à l'assemblée extraordinaire des états qui se tenait alors. Il débuta par une longue énumération des bienfaits signalés qu'Élisabeth avait répandus sur la nation écossaise. «La reine, leur dit-il, sans demander «pour elle un seul pouce de terre, sans donner «aucune atteinte aux priviléges du royaume «d'Écosse, au prix du sang de ses sujets et des «trésors de sa couronne, a retiré les Écossais de «l'esclavage de la France, a établi parmi eux la «véritable religion, et les a fait rentrer en pos«session de leurs anciennes prérogatives. Elle a «dès le commencement accordé sa protection à «ceux qui ont suivi le parti du roi; et c'est par sa «seule assistance que la couronne a été affermie «sur la tête de sa majesté, et qu'on a repoussé «tous les efforts de la faction opposée. Une union «inconnue à vos ancêtres, mais également avan«tageuse aux deux royaumes, subsiste depuis «plusieurs années, malgré les intrigues et les «menées de tant de princes papistes qui ont tra«vaillé de concert à détruire cette heureuse har«monie. La reine a su jusqu'ici, par ses soins et «par sa constance, déconcerter toutes leurs me«sures. Elle a remarqué depuis peu dans le con«seil d'Écosse un refroidissement, une méfiance,

[1] Johnst., 64. Spotsw., 311.

« un éloignement, auxquels elle n'était point ac« coutumée. Elle ne peut attribuer ce change« ment qu'à Lennox, sujet de la France, pen« sionnaire de la maison de Guise, nourri dans « les erreurs du papisme, et toujours soupçonné « de favoriser cette religion; Lennox, dont l'am« bition démesurée n'est point encore satisfaite « du pouvoir suprême auquel il est parvenu, et « qu'il exerce avec toute l'étourderie d'un jeune « homme et toute l'ignorance d'un étranger; « Lennox, qui ne s'est point contenté d'enlever « au comte de Morton l'autorité due à ses talens « et à son expérience, et qui ne peut assouvir la « haine qu'il porte à ce seigneur qu'en conju« rant la perte d'un homme qui a tant de fois ex« posé sa vie pour la cause du roi, qui a contribué « plus qu'aucun autre sujet à le placer sur le trône, « qui a résisté avec fermeté aux usurpations du « papisme, et qui a entretenu l'union entre les « deux royaumes. S'il reste encore parmi les no« bles d'Écosse quelque zèle pour la religion, « s'ils désirent la continuation de la bonne ami« tié avec l'Angleterre, s'ils sont encore jaloux « de leurs priviléges, je les somme, au nom de « la reine ma maîtresse, d'éloigner de la présence « d'un jeune roi un conseiller aussi dangereux « que Lennox, de tirer Morton des mains d'un « ennemi implacable, et de faire jouir ce seigneur « du bénéfice des lois, en lui procurant un juge« ment exact et impartial. Si la force est néces« saire pour l'exécution d'un plan si salutaire « pour le roi et le royaume d'Écosse, j'offre la « protection de la reine ma maîtresse, et je pro« mets en son nom aux nobles tous les secours, « soit en hommes, soit en argent, dont ils pour« ront avoir besoin pour cette entreprise. »

Des représentations faites sur un ton si extraordinaire; cette accusation singulière formée contre un roi, et portée devant ses propres sujets, ne furent pas les seuls moyens qu'Élisabeth employa en faveur de Morton, et pour perdre Lennox. Elle engagea le prince d'Orange à envoyer un agent en Écosse, qui, sous prétexte de complimenter le roi sur la valeur dont plusieurs de ses sujets avaient donné des preuves éclatantes au service des états généraux, devait entrer dans un grand détail sur les entreprises continuelles des princes papistes contre la religion protestante, et supplier le roi de se tenir inviolablement attaché à son alliance avec l'Angleterre, comme la seule chose qui pouvait soutenir son royaume contre ces cabales dangereuses. L'agent devait particulièrement s'attacher à détruire les insinuations de ceux qui travaillaient à affaiblir et même détruire l'union établie entre les nations britanniques, et qui était un objet de joie et de satisfaction pour tous les protestans de l'Europe [1].

Les conseillers de Jacques étaient trop acharnés à la destruction de leur ennemi pour écouter de pareilles remontrances. Cette entremise, ces soins officieux du prince d'Orange, ce ton de hauteur que l'ambassadeur anglais avait pris, cette entreprise d'Élisabeth qui travaillait ouvertement à faire révolter des sujets contre leur souverain, furent regardés comme autant d'insultes inouïes faites à la majesté et à l'indépendance d'une tête couronnée. On fit à Randolph une réponse vague, et qui avait l'air d'une défaite. Jacques se prépara à soutenir la majesté du trône avec courage et fermeté. Tous ceux qui étaient soupçonnés de favoriser Morton furent privés de leurs offices, quelques-uns furent sommés de se rendre en prison. On ordonna, dans toute l'étendue du royaume, à tous ceux qui étaient en état de porter les armes de se rassembler; on leva des troupes et on les posta sur les frontières. Cependant l'ambassadeur anglais voyait avec chagrin le peu de fruit de ses négociations. Le manifeste qu'il avait répandu dans le public, et qu'il avait distribué à l'assemblée des états, ses intrigues particulières parmi les les nobles, n'avaient eu aucun succès. Personne ne courait aux armes. Il paraissait tous les jours de nouveaux libelles contre Randolph; il savait même qu'il se formait des complots contre sa vie. Il crut que le parti le plus sûr pour lui était de quitter promptement le pays, et il s'évada pendant la nuit. Tout paraissait annoncer incessamment des hostilités entre les deux royaumes. Mais Élisabeth n'avait eu intention, par ces préparatifs, que d'intimider le roi d'Écosse. Elle ne voulait point s'engager dans une guerre avec ce prince, et elle rappela aussitôt les troupes qu'elle avait fait marcher vers les frontières, et qui avaient donné tant d'ombrage aux Écossais [2].

L'empressement qu'Élisabeth avait fait pa-

[1] Cald, III, 9. — [2] Crawf., *Mém.*, 328. Strype, 2, *Append.*, 138

raître pour sauver Morton, ne servit qu'à précipiter les mesures que les ennemis de ce seigneur prenaient pour le perdre. Le capitaine Stuart, son accusateur, fut d'abord nommé tuteur du comte d'Arran, et obtint, bientôt après, les biens et le titre de ce malheureux prisonnier, sur quelques prétentions frivoles qu'il y avait formées. Le nouveau pair fut chargé de conduire Morton de Dumbarton à Édimbourg. Ce choix fut d'un sinistre présage pour le comte. Il envisagea le sort qu'on lui préparait, et il eut la douleur de voir son plus cruel ennemi déjà comblé d'honneurs pour récompense de la noirceur avec laquelle il avait travaillé à le perdre.

Les registres de la cour de justice de ce temps-là sont perdus. Les récits que nos historiens font du jugement de Morton ne sont point exacts, et donnent peu de lumières sur ce point. Il y a lieu de croire que cette procédure fut très irrégulière, et que tout y respira la violence et l'oppression. Le nouveau comte d'Arran fit mettre à la torture quelques domestiques de Morton, et il inventa des supplices nouveaux pour leur arracher des preuves du prétendu crime de leur maître. Pendant le jugement, on posta de gros corps de gens armés en différens endroits de la ville. Les juges étaient tous ennemis déclarés de Morton. Il en récusa plusieurs, mais on n'eut aucun égard à ses récusations. Après une courte délibération, les pairs le déclarèrent coupable de n'avoir pas révélé la conspiration formée contre la vie du feu roi, et d'en avoir été *art and part*. Il ne fut point surpris de la première partie de la *sentence*, mais il fut touché de ces mots *art and part*, qu'il répéta par deux fois avec véhémence, et en y ajoutant cette exclamation, *Dieu sait si cela est ainsi*. On prononça la condamnation décernée par la loi pour crime de trahison. Mais le roi fit grâce à Morton de ce supplice cruel et ignominieux, commua la peine, et ordonna que le lendemain le comte serait décapité [1].

Pendant cet intervalle si court et si terrible, Morton conserva une tranquillité d'âme admirable. Il soupa galment, et dormit une partie de la nuit comme à son ordinaire. Il employa le reste du temps à des actes de piété, ou à converser sur la religion avec quelques ministres d'Édimbourg. Les ecclésiastiques qui l'assistaient lui parlaient librement de l'état de sa conscience, et lui représentaient tous ses crimes. Ce qu'il avoua par rapport à celui pour lequel il souffrit la mort est remarquable, et supplée en quelque manière à la défectuosité de nos registres. Il avoua qu'à son retour d'Angleterre, après le meurtre de Rizio, Bothwell lui avait fait part de la conspiration formée contre le roi, en ajoutant que la reine en était instruite, et qu'elle l'approuvait; que Bothwell le sollicita de concourir à l'exécution de ce complot, mais qu'alors il refusa absolument d'y entrer; que, peu de temps après, Bothwell, secondé par Archibald Douglas, l'ayant de nouveau sollicité à ce même sujet, il avait demandé qu'on lui montrât un ordre signé de la main de la reine, et par lequel l'entreprise serait autorisée; et que, comme on ne lui avait point produit cet ordre, il avait déclaré qu'il ne voulait plus entendre parler de cette affaire. « Au reste, continua-t-il, « il est vrai que je n'ai jamais consenti à cette « trahison, et que je n'ai point aidé à l'exécution « du crime; et il est également certain que je « n'ai pu ni révéler le complot ni le prévenir; « car à qui aurais-je pu le découvrir? la reine « était l'auteur de l'entreprise; Darnly était une « espèce de sot à qui on ne pouvait pas avec sû« reté confier un secret: Huntly et Bothwell, qui « avaient la principale autorité dans le royaume, « étaient ceux mêmes qui commettaient le crime. » On est obligé de convenir que ce détail pouvait contribuer à la décharge de Morton. L'apologie qu'il fit de sa conduite par rapport aux grâces qu'il avait répandues sur Archibald Douglas, sachant qu'il était un des conjurés, ne fut pas satisfaisante. Il ne parut pas néanmoins que sa conscience fût en aucune manière troublée à ce sujet [1]. Lorsque ceux qui le gardaient vinrent l'avertir que la garde était sous les armes, et que tout était prêt: « J'en rends grâce à Dieu, « dit-il, je suis prêt aussi. » Arran, le principal instrument de la condamnation de Morton, commandait la garde, et dans ces derniers momens, où la haine la plus implacable paraît ordinairement se ralentir, les ennemis de Mor-

[1] Morton fut décapité avec une machine qu'il avait lui-même inventée, et qu'on appelle en Écosse un pucelage. C'est un tranchoir arrêté dans un cadre, et qui, glissant sur deux coulisses, tombe sur le cou du patient.

[1] Crawf., *Mém. Append.*, 3.

ton ne voulurent pas lui épargner cette nouvelle insulte. Il monta sur l'échafaud avec une contenance assurée, dans un grand calme, et sans qu'il parût la moindre altération dans sa voix ni dans son maintien. Après avoir resté pendant quelque temps en prières, il souffrit la mort avec une intrépidité digne du nom de Douglas. Sa tête fut placée sur la porte de la geôle publique d'Édimbourg. Son corps resta, couvert d'un méchant manteau, sur l'échafaud jusqu'au coucher du soleil, et fut ensuite porté par des crocheteurs au lieu destiné pour la sépulture des criminels. Aucun de ses amis n'osa se trouver à son enterrement, ni lui donner des marques publiques d'attachement et de reconnaissance[1].

Arran, aussi débordé dans sa vie privée qu'audacieux dans sa conduite publique, donna un nouveau spectacle à ses concitoyens par son mariage infâme avec la comtesse de March. Avant qu'il fût parvenu à ce haut degré de faveur à la cour, il fréquentait la maison du comte de March, et il y était parfaitement bien reçu. Sans aucune reconnaissance des bienfaits du comte, sans aucun respect pour les lois de l'hospitalité, il entretenait un commerce criminel avec la comtesse, femme de son bienfaiteur; femme jeune et belle, *mais qui*, suivant le récit des historiens contemporains, *portait les défauts de son sexe à un excès insoutenable*. Arran et sa maîtresse, impatiens d'être gênés dans leurs désirs, souhaitaient avec un égal empressement de pouvoir avouer publiquement leur passion, et de légitimer par un mariage les fruits de leur amour scandaleux. La comtesse forma la demande en séparation de son mari, et elle se servit de moyens qu'une femme qui aurait eu quelque retenue n'aurait jamais osé employer. Les juges, intimidés par Arran, rendirent sans aucun délai la sentence de divorce, et cette scène d'iniquité fut terminée par la célébration du mariage qui se fit avec la plus grande magnificence[2], et qui saisit d'horreur les personnes de tout rang et de tout état.

Le parlement se tint cette année, et il s'ouvrit par des querelles fort vives entre Arran et le comte de Lennox qui venait d'être fait duc. Arran, naturellement altier, et séduit par l'ambition démesurée de sa femme, se lassait de vivre sous la protection du duc qu'il avait jusqu'alors recherchée, et il aspirait à devenir son égal. Il essaya plusieurs fois de former dans le conseil un parti contre Lennox, mais il échoua dans ses entreprises, et il fut banni de la cour. Voyant que le duc était affermi dans les bonnes grâces du roi, il eut recours aux soumissions; il rampa de nouveau devant le favori, il obtint son rappel, et il reprit son ancien crédit. Cependant il ne négligeait rien pour rendre le duc toujours de plus en plus odieux à la nation. Pendant tout le cours de ces démêlés, il faisait assidument sa cour au clergé, il affectait un zèle extraordinaire pour la religion protestante, il travaillait à confirmer les soupçons qu'on avait conçus contre le duc, et il ne cessait de le représenter comme un émissaire de la maison de Guise et comme un fauteur du papisme. Ces calomnies, de la part d'un homme qu'on croyait initié dans tous les secrets du duc, trouvèrent plus de créance que n'en méritait l'accusateur. On peut encore attribuer à ces mêmes démêlés divers actes du parlement par rapport à l'église, et qui lui étaient plus favorables qu'à l'ordinaire, particulièrement celui qui abolit l'usage introduit par Morton, de n'établir en quelques endroits qu'un seul ministre pour plusieurs paroisses.

On n'a point parlé depuis quelque temps des affaires ecclésiastiques. L'église n'était pas néanmoins dans une parfaite tranquillité, pendant que le gouvernement civil était le théâtre de tant de révolutions extraordinaires. Deux objets principaux fixaient l'attention du clergé. L'un était l'établissement d'un système de discipline ou de police ecclésiastique. Après de longs travaux et bien des difficultés, on avait donné une forme convenable à ce projet. L'assemblée solennelle l'avait approuvé, et avait ordonné qu'il serait présenté au conseil privé pour en obtenir l'approbation en parlement. Mais Morton, pendant son administration, et les deux seigneurs qui, après sa chute, gouvernèrent le royaume, étaient également portés à en empêcher l'exécution. On fit naître des difficultés, on proposa des objections, et on vint à bout d'empêcher que cet arrêté prît force de loi. L'autre point que le clergé avait en vue, était l'abolition de l'ordre épiscopal. Les évêques étaient tellement dévoués au roi, à qui ils devaient leur élévation, que quelques personnes regardaient l'exercice

[1] Crawf. *Mém.*, 324. Spotsw. 314. — [2] *Ibid.*, 315.

de leurs fonctions comme dangereux pour la liberté de la nation. Ils avaient obtenu séance dans le parlement, ils étaient distingués par des titres d'honneurs, et ces avantages non-seulement les détournaient de leurs occupations spirituelles, mais ils changeaient même leur caractère et leurs mœurs qui devenaient entièrement opposés à ceux du clergé de ce siècle. Les nobles étaient jaloux de leur autorité, le peuple les accusait de mener une vie profane; les uns et les autres désiraient leur suppression avec un égal empressement. La jalousie personnelle de Melvil contre Adamson, homme d'une profonde érudition, distingué par un genre d'éloquence agréable au peuple, et qui, après la mort de Douglas, avait été nommé archevêque de Saint-André, se mêla aux passions générales et les fit fermenter. On attaquait l'ordre des évêques dans toutes les assemblées. On borna par degrés leurs priviléges, et à la fin on passa un acte, portant que l'office d'évêque, tel qu'il était alors exercé dans le royaume, n'était ni fondé ni autorisé par la parole de Dieu; et on enjoignit, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui étaient pourvus dudit office, de le résigner incessamment, et cependant de s'abstenir de la prédication et de l'administration des sacremens, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la permission de l'assemblée. La cour ne voulut point acquiescer à ce décret. L'archevêché de Glasgow vint à vaquer, le siége fut aussitôt rempli par Montgomery, ministre à Stirling. Cet homme, vain, léger, présomptueux, était plus propre, par les vices de son caractère, à aliéner les esprits du peuple d'un ordre qu'il aurait affectionné, qu'à les réconcilier avec celui qui faisait alors l'objet de leur aversion. Cependant Montgomery fit un accord honteux avec Lennox; et à la recommandation de ce seigneur, il fut nommé archevêque. Le presbytériat de Stirling, dont il était membre, et celui de Glasgow, où il devait être transféré, se disputèrent à l'envi l'honneur de le poursuivre à ce sujet. Jacques employa alternativement les voies de douceur et de rigueur pour sauver Montgomery: elles furent également infructueuses. L'assemblée générale était sur le point de prononcer la sentence d'excommunication, lorsqu'un héraut entra dans le lieu où elle se tenait, et ordonna au nom du roi, et sous peine de rébellion, à tous les membres qui la composaient, de suspendre la procédure. Ils méprisèrent cette injonction, et après un délai fort court que Montgomery obtint par ses larmes et par des apparences de repentir, la sentence fut à la fin rendue, et, par les ordres de l'assemblée, publiée dans toutes les églises du royaume.

La hardiesse de quelques membres du clergé, particulièrement des ministres d'Édimbourg, répondit à la fermeté de l'assemblée générale. Ils déclamaient tous les jours, avec véhémence, contre la corruption qui régnait dans l'administration des affaires de l'église; et avec cette liberté qu'on se donnait alors en chaire, ils nommaient Lennox et Arran comme les principaux auteurs de tous les maux dont l'église et le royaume étaient accablés depuis si long-temps. Les courtisans, d'un autre côté, portaient des plaintes au roi de l'insolence et de l'esprit séditieux du clergé. Jacques, pour arrêter la licence et l'audace de ces propos, publia un édit par lequel il était ordonné à Drury, l'un des ministres qui avaient pris le plus d'ascendant sur le peuple, non-seulement de sortir d'Édimbourg, mais même de s'abstenir de prêcher dans tout autre endroit. Drury se plaignit aux tribunaux ecclésiastiques de cet empiétement sur les priviléges de son office. La doctrine que ce ministre avait prêchée fut approuvée par les juges ecclésiastiques, et ils décidèrent qu'on n'aurait aucun égard à la proclamation du roi. Mais les magistrats ayant arrêté que Drury serait chassé de la ville, conformément aux ordres du roi, ce ministre fut obligé de cesser ses fonctions, et il se retira en protestant publiquement à la croix d'Édimbourg contre la violence qu'on lui faisait. Tout le peuple, fondant en larmes et jetant de grands cris, accompagna Drury jusqu'aux portes de la ville, et le clergé annonça la vengeance du ciel contre les auteurs de cet outrage [1].

L'église se trouvait dans cette situation critique, l'autorité de ses tribunaux était attaquée, la liberté de ses chaires était restreinte, lorsqu'une révolution subite dans le gouvernement lui procura un secours auquel elle ne pouvait point s'attendre.

Les deux favoris avaient pris un tel ascendant sur le roi, qu'ils exerçaient dans le royaume un

[1] Cald., Assembl., 1576, 1582. Spot., 277, etc.

pouvoir illimité, et ils portaient l'impudence à l'excès. Jacques faisait ordinairement sa résidence à Dalkeith ou à Kinneil, endroits appartenant à Lennox et à Arran. Il y vivait dans une compagnie, et s'occupait à des amusemens peu convenables à un roi. La plupart de ceux qui avaient contribué à le placer sur le trône étaient oubliés, pendant qu'on prodiguait les honneurs et les récompenses à ceux qui s'étaient opposés avec le plus d'emportement à l'avénement du roi. Les favoris ne faisaient qu'entretenir le roi des prérogatives de l'autorité royale, et ils les portaient bien plus loin que ne le permettait la constitution de l'Écosse; ces maximes outrées firent, malheureusement pour le jeune monarque, de profondes impressions dans une âme qui n'avait point encore de consistance, et elles furent la source de toutes les fautes qu'il fit dans la suite, lorsqu'il fut en possession des deux royaumes [1]. On tint dans tous les comtés des cours de justice : les propriétaires des terres furent sommés d'y comparaître, et sur la plus petite transgression de l'une des formalités introduites en si grand nombre dans le droit féodal, ils étaient condamnés à de fortes amendes, avec une rigueur inusitée et intolérable. On fit revivre la juridiction ancienne et surannée du lord-chambellan sur les bourgs, et ils étaient exposés à des exactions qui n'étaient pas moins onéreuses. On apercevait en même temps un dessein formé d'irriter Élisabeth, et de rompre l'alliance qu'on avait contractée avec cette princesse, que les protestans regardaient comme le principal appui de leur religion en Écosse. On avait établi une étroite correspondance entre le roi et la reine sa mère, et le traité d'association projeté par Maitland pour la réunion de leurs titres à la couronne et le concours de leur administration était déjà fort avancé. Cette association mettait l'autorité du roi dans un danger évident d'être entièrement anéantie, ou tout au moins diminuée, et elle ne pouvait pas manquer d'être fatale à ceux qui avaient agi avec vigueur contre Marie.

Toutes ces circonstances soulevèrent les esprits remuans des nobles d'Écosse. Ils résolurent de ne pas souffrir plus long-temps l'insolence des deux favoris, dont la présomption et l'ignorance étaient également pernicieuses pour le roi et pour le royaume. Élisabeth, qui pendant l'administration des quatre régens avait dirigé absolument les affaires de l'Écosse, voyait avec chagrin que depuis la mort de Morton elle avait perdu toute son influence dans ce royaume; elle était également irritée contre ces favoris, si opposés à toutes ses vues, et qui maniaient à leur gré l'esprit du roi; et elle était disposée à soutenir toutes les mesures qu'on prendrait pour le tirer de leurs mains. Les comtes de Mar et de Glencairn, le lord Ruthven qui venait d'être créé comte de Gowrie, le lord Lindsay, le lord Boyd, le tuteur du lord Glamis, le seigneur d'Oliphant, et plusieurs autres barons et nobles, formèrent un complot à cet effet. Les changemens dans le gouvernement se font toujours avec lenteur chez les nations policées : tramés dans le plus grand secret, conduits avec art, ils sont ordinairement le fruit des intrigues et de l'industrie; mais dans ce siècle grossier, ils étaient toujours occasionés par des révolutions subites et soutenues par la violence. Les conjurés encouragés par la situation d'un roi subjugué, et par la sécurité de ses favoris, eurent aussitôt recours à la force.

Jacques, après avoir resté pendant quelque temps à Athol, où il prenait avec ses favoris le divertissement de la chasse, revenait à Édimbourg avec une suite peu nombreuse. Il fut invité de s'arrêter au château de Ruthven, qui était sur le chemin. Comme il ne se doutait de rien, il accepta la proposition, espérant de trouver en cet endroit de nouveaux amusemens. La multitude d'étrangers qu'il y trouva lui donna d'abord quelques soupçons; et comme ceux qui étaient dans le secret arrivaient successivement d'un moment à l'autre, le concours de tous ces visages nouveaux augmenta ses appréhensions. Il dissimula néanmoins soigneusement le trouble où il était, et il annonça une promenade pour le lendemain matin, dans l'espérance de trouver quelque occasion de s'échapper. Mais comme il était près de sortir, les nobles en corps entrèrent dans sa chambre, et lui présentèrent un mémoire contre les procédés illégitimes et la tyrannie de ses deux favoris, les accusant d'être les ennemis les plus dangereux de la religion et de la liberté de la nation. Jacques reçut ces remontrances avec une satisfaction apparente

[1] Cald., IV, 152.

ainsi que le demandait sa situation actuelle, mais il était fort impatient de sortir. Il s'avance vers la porte de son appartement : le tuteur de Glamis vient au-devant lui et le repousse rudement. Le roi s'exhale en plaintes, en reproches, en menaces; et voyant qu'elles ne faisaient aucun effet, il a recours aux larmes. « Il n'est pas « question de pleurer, lui dit fièrement le tuteur « de Glamis, cela convient à des enfans et non « à des hommes. » Cette dure réprimande fit une forte impression sur l'esprit du roi, et il ne l'oublia jamais. Les conjurés, sans s'embarrasser de ses larmes ni de sa colère, renvoyèrent tous ceux de sa suite qui leur étaient suspects, et ne permirent qu'à ceux qui étaient du complot d'approcher de la personne de sa majesté. Ils traitèrent le roi avec beaucoup de respect, mais ils le gardaient avec soin, et ils ne le perdaient pas de vue un seul moment. Cette action hardie est ordinairement appelée par nos historiens, *the raid of Ruthven* [1], l'entreprise de Ruthven.

Lennox et Arran furent consternés de ce coup imprévu, et si fatal à leur autorité. Le premier essaya, mais en vain, de faire prendre les armes aux habitans d'Édimbourg pour tirer leur souverain de la captivité. Arran, avec son impétuosité ordinaire, monte à cheval aussitôt qu'il eut appris l'accident du roi, et s'avance, peu accompagné, vers le château de Ruthven. Il rencontre un gros corps de conjurés, commandés par le comte de Mar, qui veulent s'opposer à son passage. Il se sépare de sa troupe, ne garde que deux personnes avec lui, et arrive à la porte du château. La vue de cet homme si odieux à sa patrie saisit d'indignation les conjurés, et la mort aurait été à l'instant le prix de son audace, si l'amitié de Gowrie, ou quelque autre cause dont nos historiens ne font point mention, n'avait conservé la vie d'un homme si pernicieux pour le royaume. Cependant il fut renfermé dans le château, sans avoir été admis en la présence du roi.

Jacques tenu dans la captivité par ses propres sujets, et qui ne pouvait pas s'empêcher de laisser apercevoir le mécontentement qu'il avait de leurs procédés, fut néanmoins forcé de déclarer publiquement par une proclamation qu'il approuvait leur entreprise, qu'il était en pleine liberté, qu'on ne lui faisait aucune violence, et qu'il défendait que sous prétexte de le tirer des mains des conjurés on formât aucune entreprise contre ceux qui avaient trempé dans le complot de Ruthven. Il ordonna en même temps à Lennox de sortir du royaume avant le 20 de septembre [1].

Aussitôt après, deux ambassadeurs arrivèrent de la part d'Élisabeth; le chevalier George Carey et Bowes. Le prétexte de cette ambassade était la délivrance du roi; le motif réel était de soutenir les conjurés. Le comte d'Angus, qui depuis la mort du comte de Morton son oncle, était en exil, obtint son rappel par l'entremise de ces ambassadeurs, et le retour de ce seigneur, si puissant et si populaire, fortifia beaucoup la faction [2].

Lennox, par des qualités aimables et par la douceur de son caractère, s'était fait beaucoup d'amis; il avait reçu par des voies indirectes des assurances positives que la bienveillance du roi à son égard n'avait souffert aucune altération. Sa première résolution fut de n'avoir aucun égard aux ordres rigoureux qu'il avait reçus, sachant qu'ils avaient été extorqués au roi et qu'ils étaient désagréables à sa majesté. Cependant la puissance de ses ennemis, maîtres de la personne du roi, soutenus en secret par Élisabeth, approuvés ouvertement par le clergé, lui fit abandonner ce projet dont le succès était douteux, et le danger certain tant pour lui-même que pour son souverain. Il différa néanmoins son départ, sous divers prétextes, dans l'espérance ou que le roi trouverait le moyen de se tirer des mains des conjurés, ou que la fortune présenterait quelque occasion favorable de prendre les armes pour le délivrer.

Les conjurés étaient de leur côté fort empressés d'obtenir le suffrage de leurs concitoyens, et même de faire approuver authentiquement leur entreprise. Ils publièrent à cet effet un manifeste fort étendu, où ils exposaient les motifs de leur conduite, et où ils s'efforçaient de justifier cette démarche hardie. Ils cherchaient à soulever l'indignation publique contre les deux favoris. Ils exagéraient leur insolence et leur incapacité. Ils leur reprochaient le mépris des nobles, le violement des priviléges de l'église,

[1] Cald., III, 134 Spotsw. 320. Melv., 357.

[1] Cald., III, 135, 138. — [2] *Ibid.*, 152.

l'oppression du peuple, et ils chargeaient ce tableau odieux des couleurs les plus fortes. Ils profitèrent du moment où le roi ne pouvait pas avec sûreté les refuser, et ils le forcèrent de leur accorder des lettres de rémission dans la forme la plus étendue. Ils ne furent point encore satisfaits d'avoir remporté cet avantage; ils s'adressèrent à l'assemblée du clergé, et ils vinrent aisément à bout d'en obtenir un acte portant : « Qu'ils avaient fait une œuvre agréable à Dieu, « avantageuse à leur souverain et à leur patrie. » Par ce même acte, tous les bons protestans étaient sommés de prêter la main aux conjurés pour achever une entreprise aussi louable; et pour lui donner plus de force, il fut ordonné à tous les ministres de le publier en chaire, et de menacer des censures de l'église tous ceux qui entreprendraient de s'opposer aux progrès de la bonne cause. Quelques jours après, les états, assemblés extraordinairement, en passèrent un autre tendant au même but, et dans lequel on accordait aux conjurés le pardon général de tout ce qu'ils avaient fait [1].

Jacques fut d'abord conduit à Stirling par les conjurés, ensuite au palais d'Holyroodhouse. Ils lui rendaient en apparence tous les respects dus à la majesté royale, mais toutes ses démarches étaient observées avec soin, et il n'avait pas plus de liberté qu'au premier moment de sa détention. Lennox, après avoir plusieurs fois éludé les ordres qu'il recevait de sortir du royaume, fut à la fin obligé de se mettre en chemin. Cependant il s'arrêta encore pendant quelque temps aux environs d'Édimbourg, et il paraissait être toujours dans l'intention de faire quelque effort pour la délivrance du roi. Mais soit que la douceur de son caractère lui donnât de l'éloignement pour toute effusion de sang et pour les désordres des guerres civiles, soit qu'il fût arrêté par quelque autre cause dont la connaissance n'est pas parvenue jusqu'à nous, il abandonna ce projet et passa en France, en prenant son chemin par l'Angleterre. Si le duc de Lennox avait obéi avec chagrin aux ordres du roi, ce prince avait de son côté ressenti une peine extrême en signant l'ordre qui bannissait le duc hors du royaume. Ils déploraient chacun de leur côté cette dure séparation, sans avoir ni l'un ni l'autre assez de pouvoir et d'autorité pour l'empêcher. Le duc arriva en France, accablé de fatigue et de douleur, et il fut aussitôt saisi d'une fièvre ardente qui le conduisit au tombeau. Il déclara dans ses derniers momens qu'il mourait dans la religion protestante, et la fermeté qu'il montra sur ce point le justifia pleinement des imputations d'attachement au papisme dont on avait voulu si injustement le charger en Écosse [1]. Le duc était le plus ancien des favoris de Jacques, et celui qu'il chérissait le plus, et ces avantages le rendaient le ministre le plus utile à son maître, quoiqu'il ne fût pas le plus habile. La mort même ne put altérer ni refroidir la tendre amitié que le roi avait pour Lennox. Sa postérité ressentit les effets de la bienveillance et de la générosité du roi. Jacques s'honora lui-même en rendant les plus grands honneurs à la mémoire de son favori, et ce trait est un des plus beaux éloges du caractère de ce prince.

Le singulier succès de cette conspiration, qui avait privé Jacques de la liberté, avait retenti dans toute l'Europe, et la nouvelle en était enfin parvenue à Marie dans le fond de sa prison. Elle avait fait la triste expérience de toutes les injures auxquelles un prince captif peut être exposé; et comme la plupart de ceux qui avaient formé l'entreprise contre son fils étaient les mêmes personnes qu'elle regardait comme les principaux auteurs de toutes ses infortunes, sa tendresse maternelle en était alarmée, elle craignait pour son fils le même sort; et ces justes appréhensions aggravaient encore les horreurs de sa situation. Dans cette crise de douleurs, elle se détermina à écrire à Élisabeth. Elle se plaignait d'abord amèrement de la rigueur inouïe dont on usait à son égard, et elle finissait par supplier la reine de ne point laisser le roi d'Écosse à la merci de ses sujets rebelles, et de ne point souffrir qu'il fût réduit à cet état malheureux dans lequel elle avait gémi pendant si long-temps. Le ton d'aigreur et de fermeté qui régnait dans cette lettre caractérisait l'esprit altier de Marie, qu'une longue suite de malheurs n'avait pu abattre, et faisait sentir jusqu'à quel point elle était indignée des artifices et de la dureté d'Élisabeth. Mais ce style était

[1] Cald., III, 177, 187, 200. Spotsw., 322.

[1] Spotsw., 324.

peu convenable aux circonstances où Marie se trouvait; elle ne pouvait pas se flatter de rien obtenir par cette voie, et elle n'obtint en effet ni adoucissement aux rigueurs de sa captivité, ni les bons offices d'Élisabeth en faveur du roi d'Écosse[1].

Henri III haïssait les princes de Guise, mais il les craignait, et il était souvent obligé, par politique, de rechercher leur amitié. Ce fut par cette raison qu'il s'entremit alors avec chaleur pour retirer Jacques des mains d'un parti entièrement dévoué à l'Angleterre. La Motte-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, reçut ordre d'aller à Édimbourg, et d'employer tous ses efforts pour rétablir le roi d'Écosse dans une situation plus convenable à sa dignité. Comme Élisabeth ne pouvait pas avec bienséance empêcher Fénelon de remplir son ministère, elle le fit accompagner par Davison, qu'elle nomma son envoyé en Écosse. Davison était chargé en apparence de favoriser la négociation de l'ambassadeur, mais il avait des ordres secrets d'épier toutes les menées de Fénelon, et de les traverser. Aucun des princes du continent n'avait jusqu'alors reconnu Jacques en qualité de roi d'Écosse. Ce prince fut flatté de cette ambassade du monarque français. Jacques, dans le transport de sa joie, et touché d'ailleurs de l'objet de la commission dont l'ambassadeur était chargé, fit à Fénelon la réception la plus honorable. Les nobles, qui s'étaient rendus maîtres de la personne du roi, ne voulaient point souffrir cette entremise de la cour de France, qui avait perdu depuis long-temps ses anciennes influences sur les affaires de l'Écosse. Le clergé était alarmé du danger auquel la religion serait exposée si les princes de Guise reprenaient leur ascendant dans les conseils de la nation; et malgré toutes les précautions que le roi prit pour les contenir dans les bornes de la bienséance, les ecclésiastiques déclamaient publiquement contre la cour de France, contre les princes de Guise, contre l'ambassadeur, contre le projet d'une nouvelle alliance avec les persécuteurs déclarés de l'église de Dieu, et ces discours étaient d'une véhémence qu'on n'aurait point soufferte dans un gouvernement plus régulier, mais qui alors était fort ordinaire. L'ambassadeur, obsédé par Davison, décrédité auprès des nobles, exposé aux insultes du clergé et du peuple, prit le parti de se retirer, et repassa en Angleterre sans avoir pu rien changer à la situation du roi, ni obtenu aucune réponse à la proposition qu'il avait faite, que le gouvernement fût administré conjointement au nom de Jacques et au nom de la reine sa mère[1].

Jacques ressentait plus vivement de jour en jour le chagrin de sa captivité, mais il avait soin de le dissimuler avec beaucoup d'art. Cependant il était continuellement occupé à trouver les moyens de s'échapper. Ses malheurs le rendirent ingénieux, et il dut à la fin, à ses propres soins et à ses intrigues, une liberté qu'il n'avait pas pu obtenir par l'entremise du roi de France, et que la reine d'Angleterre ne voulait point lui procurer. Les conjurés, qui avaient forcé Lennox à sortir du royaume, et qui tenaient Arran éloigné de la cour, vivaient dans une grande sécurité. Ils croyaient que le temps avait ramené le roi sur leur compte, et qu'il commençait à s'accoutumer à sa situation, et ils le gardaient avec moins d'exactitude. Il s'était élevé entre eux quelques sujets de discorde, et l'ambassadeur de France, qui avait eu soin de les fomenter, avait affaibli le lien de leur union, qui faisait toute leur sûreté[2]. Le colonel Guillaume Stuart, qui commandait la troupe de nobles commis à la garde du roi, fut gagné, et ce fut lui qui contribua le plus à rendre la liberté à son maître. On permit à Jacques d'aller de Falkland à Saint-André, sous prétexte de faire visite au comte de Marck, son grand-oncle. Pour ne point donner de soupçon, il logea d'abord dans une maison de la ville qui était tout ouverte. Ensuite il marqua de la curiosité de voir le château, et aussitôt qu'il y fut entré avec quelques personnes affidées de sa suite, le colonel Stuart ordonna qu'on fermât les portes, et laissa dehors tout le reste de sa troupe. Le lendemain matin les comtes d'Argyll, de Huntly, de Crawford, de Montrose, de Rothes, et autres qui étaient dans le secret, arrivèrent dans la ville avec leurs vassaux. Mar et quelques chefs des conjurés parurent sous les armes, mais ils se trouvèrent si inférieurs pour le nombre, qu'ils auraient tenté inutilement de se remettre à force ouverte

[1] Camd., 489.

[1] Cald., III, 307. Spotsw., 324. *Ap.*, n° XII. — [2] Camd. 482.

en possession de la personne du roi, qu'ils gardaient depuis plus de dix mois. Jacques était d'un naturel doux et facile, et ceux qui approchaient de sa personne faisaient ordinairement de vives impressions sur un cœur qui paraissait formé pour être subjugué par ses favoris. Il était à la vérité depuis long-temps animé d'une haine implacable contre les conjurés; mais il était dans un âge où les ressentimens sont plus violens que durables, et ceux qui l'avaient offensé pouvaient espérer de trouver des occasions de rentrer dans ses bonnes grâces, et d'y réussir sans y mettre beaucoup d'art, à moins que l'indignation qu'il aurait conçue de cette première insulte, faite à sa personne et à son autorité, n'eût été portée à l'excès.

Jacques se livra, comme un jeune homme, à des transports de joie de se voir en liberté. Cependant il eut la prudence de suivre les avis du chevalier Jacques Melvil, l'un de ses plus sages conseillers, et il se conduisit avec beaucoup de modération. Il fit appeler en sa présence les chefs des deux factions, la petite noblesse des environs, les députés des bourgs voisins, les ministres et les chefs des colléges, et il leur déclara que, quoiqu'il eût été retenu par force pendant quelque temps, il ne voulait imputer ce crime à qui que ce soit; qu'il oubliait tout le passé, qu'il ne conservait aucun ressentiment des fautes commises si fréquemment pendant sa minorité; qu'il accordait un pardon général, et qu'il voulait désormais ne mettre aucune distinction entre ses sujets, et leur porter à tous une égale affection. Pour marque de sa sincérité, il fit une visite au comte de Gowrie, dans le château de Ruthven, et il lui accorda une entière abolition de toutes les fautes qu'on pourrait lui reprocher, relativement au crime commis en ce même endroit[1].

Mais ce prince ne suivit pas long-temps ce plan de prudence et de modération. Le comte d'Arran avait eu la permission de rester pendant quelque temps à Kinneil, l'une de ses maisons de campagne. Aussitôt que le roi se vit en liberté, il sentit renaître son affection pour le comte, et il marqua un grand désir de le voir. Les courtisans s'opposèrent fortement au retour de ce favori, dont ils craignaient l'insolence et

[1] Melvil, 272.

la tyrannie, et qui par ses crimes était devenu l'horreur de la nation. Cependant Jacques, continuant ses instances, et promettant qu'Arran ne resterait qu'un seul jour à la cour, ils furent obligés à la fin de céder aux importunités du roi. Cette entrevue fit revivre l'ancienne amitié du roi pour le comte. Jacques oublia ses promesses; Arran reprit en peu de jours tout son ascendant, rentra en possession de toute son autorité, et il l'exerça avec l'arrogance d'un favori sans mérite et avec l'audace qui lui était particulière[1].

Le premier effet de son retour fut un édit concernant les personnes impliquées dans l'entreprise de Ruthven. Ils étaient sommés de reconnaître leurs fautes avec les plus grandes marques de soumission, et le roi leur promettait un pardon absolu, pourvu que leur conduite à l'avenir ne mît point sa majesté dans l'obligation de se ressouvenir du passé. L'énoncé de cette déclaration était bien différent de cette amnistie illimitée dont on avait flatté les conjurés. Ils ne pouvaient pas avec sûreté se fier à des promesses captieuses accompagnées d'une clause ambiguë, ni faire aucun fond sur la parole d'un jeune prince dominé par un ministre sans foi et sans honneur, par un homme animé du désir de la vengeance, et porté dans ce moment au-delà même des bornes de sa férocité ordinaire: la plupart des chefs de la conspiration de Ruthven, qui jusqu'alors avaient paru avec confiance à la cour, se retirèrent dans leurs maisons; et voyant l'orage dangereux qui se formait sur leurs têtes, ils commencèrent à concerter des mesures pour se retirer dans les pays étrangers[2].

Élisabeth, qui avait protégé pendant si longtemps les conjurés, voyait avec le plus grand déplaisir des mesures qui tendaient si visiblement à leur destruction. Elle écrivit au roi sur un ton de fierté et d'aigreur peu usité entre les princes. Elle lui reprochait avec dureté d'avoir manqué à sa parole en rappelant le comte d'Arran à la cour, et de porter l'imprudence à l'excès en traitant avec tant de rigueur ses meilleurs et ses plus fidèles sujets. Jacques répondit avec force et avec dignité, que des promesses extorquées par la violence et des conditions accordées par des motifs de crainte n'étaient plus obliga-

[1] Melv., 274. — [2] *Ibid.*, 278. Spotsw., 326. Cald., III, 330.

toires lorsque leurs causes n'existaient plus ; qu'il n'appartenait qu'à lui seul de choisir les ministres qu'il jugeait à propos d'employer à son service ; qu'il était à la vérité déterminé à traiter les conjurés avec clémence, mais, que pour le soutien de son autorité, il était nécessaire qu'une telle insulte faite à sa personne ne restât pas entièrement impunie [1].

La lettre d'Élisabeth fut bientôt suivie de l'arrivée de Walsingham, son secrétaire qu'elle avait nommé son ambassadeur en Écosse. Il parut à la cour de Jacques avec un éclat et une magnificence qui lui avaient été recommandés dans le dessein de charmer et d'éblouir le jeune prince. Walsingham eut plusieurs entretiens particuliers avec le roi. L'ambassadeur insista encore sur les lieux communs contenus dans la lettre de la reine sa maîtresse, et le roi répondit dans les mêmes termes qu'il avait écrit à Élisabeth.

L'ambassadeur anglais, après avoir éprouvé l'arrogance du comte d'Arran, et souffert plusieurs indignités de sa part et de celle de ses créatures, s'en retourna en Angleterre sans avoir conclu aucun nouveau traité avec le roi. Walsingham était, après Burleigh, celui qui avait en Angleterre la principale direction des affaires. Le déplacement d'un homme de cette importance, qui abandonnait le cours de ses occupations ordinaires pour entreprendre un long voyage dans un âge avancé, et avec une santé chancelante, paraissait annoncer que quelque affaire importante en était la cause, ou qu'un événement intéressant en serait l'effet; mais comme on ne vit rien de remarquable dans le cours et dans les suites de cette ambassade, il y a lieu de croire qu'Élisabeth, en employant cet habile ministre, n'avait d'autre intention que de s'instruire exactement de la capacité et des dispositions du roi d'Écosse, qui était parvenu à un âge où l'on pouvait former avec quelque certitude des conjectures sur son caractère et sur sa conduite à l'avenir. Jacques, qui possédait tous les talens extérieurs qui font briller dans la conversation, gagna beaucoup à ces entrevues avec l'ambassadeur anglais, qui fit à la reine sa maîtresse un portrait si avantageux de la capacité du roi d'Écosse qu'Élisabeth se détermina à le traiter désormais avec plus de décence et de respect [2].

[1] Melv., 279.—[2] *Ibid.*, 293. Cald., III, 258. Jebb. II, 536.

La protection déclarée qu'Élisabeth accordait aux conjurés ne fit qu'augmenter la violence des poursuites que Jacques avait ordonnées contre eux. Comme ils avaient tous refusé d'accepter le pardon aux conditions qu'on leur avait offertes, ils furent sommés par une nouvelle proclamation de se rendre eux-mêmes dans les prisons. Le comte d'Angus seul obéit ; les autres ou s'enfuirent en Angleterre, ou bien obtinrent du roi la permission de passer dans les pays étrangers. On tint une assemblée extraordinaire des états. Les membres qui la composaient, séduits par les indignes artifices du comte d'Arran, déclarèrent coupables de haute trahison tous ceux qui avaient participé à l'entreprise de Ruthven; ordonnèrent que l'acte passé l'année dernière, et qui portait approbation de leur conduite, serait biffé des registres; et s'engagèrent à soutenir le roi pour continuer à procéder contre les fugitifs dans toute la rigueur de la loi.

Les conjurés n'avaient rien fait qui ne fût fort ordinaire dans ce siècle barbare, sous un gouvernement mal établi, dans un temps où les nobles étaient toujours prêts à se mutiner. Cependant il faut convenir qu'ils étaient réellement coupables d'un acte de trahison contre leur souverain ; et que Jacques, qui portait ce jugement de leur conduite, avait de bonnes raisons pour vanter sa clémence, lorsqu'il offrait le pardon aux conjurés, à condition qu'ils feraient l'aveu de leur crime; mais, d'un autre côté, le roi ayant promis volontairement une amnistie générale, il est certain que les nobles avaient raison de se plaindre de son manquement de foi, et que le roi avait commis une imprudence impardonnable en mettant ainsi la vie des conjurés à la discrétion du comte d'Arran.

Ces fréquentes révolutions faisaient un tort considérable aux affaires de l'église. Pendant que les conjurés furent en possession de l'autorité, le clergé non-seulement recouvra ses priviléges, mais même il les étendit. On avait commencé par déclarer la hiérarchie illégitime, et on avait ensuite pris des mesures hardies pour supprimer l'ordre des évêques et les bannir entièrement de l'église. Si Adamson n'avait pas su adroitement faire naître des difficultés, et traîner l'affaire en longueur, le zèle ardent des conjurés serait venu à bout de priver tous

les évêques d'Écosse de leur autorité, et peut-être même de les faire excommunier. Lorsque le roi eut recouvré sa liberté, les affaires prirent une face bien différente. La faveur du comte d'Arran, ennemi déclaré de tout bien, et qui n'avait rien de sacré, et la rigueur qu'on exerçait contre des nobles qui étaient les défenseurs les plus zélés du parti protestant, étaient regardés comme des présages assurés de la ruine prochaine de l'église. Le clergé ne pouvait pas cacher ses appréhensions ni se tenir dans le silence à l'aspect du danger qui le menaçait. Drury, qui avait été rétabli ministre à Édimbourg, faisait publiquement en chaire l'apologie de l'entreprise de Ruthven. Le roi entra dans une telle fureur contre lui que, malgré les marques de soumission et de repentir, le ministre ne put fléchir ce prince. Jacques ordonna à Drury de se démettre de son office. André Melvil fut sommé de comparaître devant le conseil privé, et d'y répondre sur la doctrine qu'il avait prêchée dans un de ses sermons dans l'église de Saint-André. On l'accusait d'avoir comparé les maux présens de la nation avec ceux qu'elle avait ressentis sous le règne de Jacques III, et d'avoir fait sentir indirectement qu'on devait y apporter les mêmes remèdes. Le ministre crut qu'il était de son devoir de soutenir avec fermeté ce qu'il avait avancé. Il déclina la juridiction d'un tribunal séculier dans une affaire qu'il regardait comme purement ecclésiastique. Le presbytériat dont il était membre était, dans son opinion, seul en droit de lui faire rendre compte de ce qu'il avait dit en chaire; et ni le roi, ni son conseil, ne pouvait, selon lui, sans violer les immunités de l'église, juger en première instance de la doctrine annoncée par les prédicateurs. Cette exemption de la juridiction civile était un privilége que les ecclésiastiques papistes, toujours ardens pour tout ce qui pouvait augmenter l'éclat et l'autorité de leurs corps, avaient ambitionné, et qu'ils avaient à la fin obtenu. Si cette même prétention avait réussi, le clergé protestant serait devenu indépendant du magistrat civil, et au lieu de l'utilité dont il pouvait être à la société, en prêchant les devoirs qui tendent au bonheur et à la tranquillité des peuples, il serait devenu pernicieux en enseignant sans crainte les principes les plus dangereux, ou en portant les citoyens à des actions contraires aux lois. Le roi, jaloux à l'excès de ses prérogatives, fut alarmé de l'audace de cette entreprise; et comme Melvil, par son savoir et par son zèle, avait acquis la réputation et l'autorité d'un chef de parti, Jacques se détermina à le punir avec une rigueur que cette prééminence rendait nécessaire, et à employer à propos la sévérité pour déconcerter un projet aussi dangereux. Melvil s'enfuit en Angleterre pour se soustraire à la fureur du roi, et les chaires retentirent aussitôt de plaintes et de gémissemens. On accusait publiquement le roi d'avoir éteint le flambeau des sciences dans le royaume, d'avoir privé l'église du gardien le plus habile et le plus fidèle de sa discipline et de ses priviléges [1].

Ces déclamations et cet emportement du clergé contre les mesures de la cour étaient fort agréables au peuple. Les conjurés, quoique chassés du royaume, y avaient toujours conservé beaucoup de crédit. Comme ils avaient tout à craindre du ressentiment d'un jeune prince animé par les conseils forcenés du comte d'Arran, ils ne cessaient de solliciter leurs adhérens de prendre les armes pour leur défense commune. Gowrie, le seul qui s'était soumis au roi, et qui avait accepté le pardon, se repentait d'une démarche qui lui avait fait perdre toute sa considération dans son parti, et qui ne lui avait procuré dans l'autre aucun avantage. Après avoir essuyé bien des mortifications, négligé par le roi, traité avec hauteur par le comte d'Arran, il reçut à la fin ordre de sortir d'Écosse, et de passer en France. Pendant qu'il attendait à Dundee [2] une occasion de s'embarquer, il apprit que les comtes d'Angus et de Mar, et le tuteur de Glamis, avaient formé le projet de surprendre le château de Stirling. Dans la situation où était Gowrie, on n'eut pas de peine à lui persuader d'entrer dans le complot. Il différa de s'embarquer, sous différens prétextes, et il se tenait prêt à prendre les armes au jour marqué par les conjurés pour l'exécution de l'entreprise. Ce long séjour à Dundee, sans aucune

[1] Spotsw., 330. Cald., III, 304.

[2] Dundee, *Donum Dei* autrefois Taodunum et Alectum. Petite ville de l'Écosse septentrionale. Elle est fortifiée et située à trois lieues de Saint-André, vers le nord, dans le comté d'Angus, et sur l'embouchure du Tay, où elle a un bon port.

raison apparente, fit naître des soupçons à la cour, devint fatal à Gowrie, et fit échouer la conspiration. Le colonel Guillaume Stuart fit entourer par quelques soldats la maison où Gowrie était logé, et malgré sa résistance il le prit prisonnier. Deux jours après, Angus, Mar et Glamis, s'emparèrent du château de Stirling, y arborèrent leur étendard, et publièrent dans un manifeste qu'ils n'avaient pris les armes que pour éloigner de la présence du roi un favori qui avait acquis son autorité par des actions indignes, et qui l'exerçait avec une insolence insupportable. Cependant la nouvelle de l'emprisonnement de Gowrie rabattit leur courage. Ils soupçonnaient quelque trahison de la part d'un homme qui les avait déjà une fois abandonnés. De plus, un secours d'argent qu'Élisabeth leur avait promis n'était point payé, et leurs amis et vassaux étaient lents à se rassembler. Ces circonstances augmentaient leurs irrésolutions et leur découragement. La vigueur du roi acheva de les déconcerter. Jacques s'avançait à la tête d'un corps de vingt mille hommes; les conjurés prirent la fuite, passèrent avec précipitation en Angleterre, et eurent bien de la peine à s'échapper [1]. Cette entreprise formée avec témérité et faiblement soutenue eut le sort ordinaire des conspirations avortées. Le parti des conjurés fut abattu; celui du roi prit de nouvelles forces et augmenta de réputation; l'autorité du comte d'Arran fut affermie; Jacques et son favori, encouragés par ce succès, prirent des mesures plus hardies, et suivirent sans obstacles tous leurs projets. Gowrie fut la première victime qu'ils immolèrent à leur ressentiment. Après une procédure tout-à-fait informe, les pairs de la commission déclarèrent Gowrie coupable de trahison, et il fut publiquement décapité à Stirling.

Le roi s'attacha ensuite à rabaisser l'autorité de l'église. Mais, pour réussir dans ce projet, il fallait nécessairement qu'il appelât à son secours l'autorité législative. On assembla à la hâte un parlement. Dans ce moment, où tant de nobles étaient sortis du royaume, où la plupart étaient bannis de la présence du roi, éloignés ou intimidés par l'arrogance du comte d'Arran, l'assemblée ne fut composée que de personnes entièrement dévouées à la cour. Pour dérober au clergé la connaissance des lois qu'on avait projetées, les lords des articles furent engagés par serment au secret. Quelques ministres, qui soupçonnaient le danger dont l'église était menacée ou qui en étaient instruits, députèrent au roi un homme de leur corps pour faire part à sa majesté de leurs appréhensions. L'envoyé fut arrêté à la porte du palais et confiné dans une prison fort éloignée. D'autres se présentèrent pour entrer au parlement : on refusa de les y admettre [1]; et on fit ensuite des lois qui renversaient totalement la constitution et la discipline de l'église. On déclara crimes de haute trahison tout refus de reconnaître la juridiction du conseil privé, toute prétention d'exemption de l'autorité des tribunaux séculiers, toute entreprise qui tendrait à diminuer les droits et les priviléges d'aucun des trois états du parlement. On ajouta, que les assemblées civiles ou ecclésiastiques sans la permission ou l'ordre du roi: les propos tenus en public ou en particulier, dans des sermons ou des harangues, renfermant des imputations fausses ou scandaleuses contre le roi et ses ancêtres ou ses ministres, seraient regardés comme crimes capitaux [2].

Lorsque ces lois furent publiées à la croix d'Édimbourg, suivant l'ancien usage, Robert Pont, ministre de Saint-Cuthberts, et l'un des lords de session, fit, contre ces lois, des protestations solennelles, au nom de ses confrères, attendu qu'elles avaient été faites à l'insu du clergé et sans son consentement. Depuis la réformation, les chaires et les tribunaux ecclésiastiques avaient toujours été regardés comme sacrés. Dans les chaires, le clergé était accoutumé à censurer et à admonester avec une pleine et entière liberté. Dans ses tribunaux il exerçait une juridiction indépendante et sans appel. On voulait attaquer ces deux priviléges, et rendre les gens de l'église aussi faibles qu'ils étaient indigens. L'avarice des nobles leur avait enlevé leurs richesses, l'ambition du roi tendait à les priver de l'autorité qui appartenait à leur ordre. Il n'était pas étonnant que l'alarme fût générale, et que tout retentît de plaintes et de murmures. Tous les ministres d'Édimbourg abandonnèrent

[1] Home, Histoire de la maison de Douglas, 376. Spotsw., 330.

[1] Cald., III, 365.
[2] Parl., VIII. Jacques VI.

leurs offices et s'enfuirent en Angleterre. Les ecclésiastiques les plus célèbres du royaume suivirent leur exemple. La surprise et la désolation étaient générales dans toutes les parties de l'église d'Écosse. Le peuple regrettait des pasteurs qu'il estimait, et dans la consternation où il était d'un événement aussi imprévu, il exhala sa rage contre le comte d'Arran, et commença même à soupçonner le roi d'être ennemi de la religion réformée [1].

LIVRE SEPTIÈME.

Pendant que l'Écosse était en proie aux factions, Élisabeth était dans les alarmes sur les bruits d'un complot formé pour la délivrance de Marie. Throgmorton, gentilhomme de la province de Chester, soupçonné d'être fort avant dans cette intrigue, fut arrêté. On trouva dans ses papiers deux listes : l'une des principaux ports du royaume, avec le détail de leur situation et de la quantité de brasses de profondeur que chacun pouvait avoir; l'autre des catholiques romains les plus puissans qui étaient en Angleterre. Ces papiers confirmèrent les soupçons qu'on avait conçus contre Throgmorton, et on jugea qu'il y avait quelque conspiration secrète, quelque coup de désespoir prêt à éclater. Throgmorton soutint d'abord avec fermeté son innocence, déclara que ces papiers étaient l'ouvrage des ministres de la reine, qui avaient par-là voulu l'intimider ou le surprendre, et il supporta même la question avec une force extraordinaire. Mais lorsqu'on le ramenait pour le mettre une seconde fois à la torture, le courage lui manqua. Il convint qu'il avait entretenu une correspondance secrète avec la reine d'Écosse, et il découvrit même un complot formé pour envahir l'Angleterre. « Le duc de Guise, dit-il, a promis « de fournir des troupes, et de se mettre à la « tête de l'entreprise. Le pape et le roi d'Espagne se sont chargés de fournir tout l'argent « nécessaire : tous les Anglais exilés brûlent du « désir de courir aux armes, et les catholiques « qui sont restés en Angleterre sont prêts à les « joindre à leur débarquement. Mendosa, ambassadeur d'Espagne, est l'âme de la conspiration. Il met tout en usage pour entretenir « l'esprit de mécontentement parmi les Anglais, « et pour hâter les préparatifs qui se font dans « le continent. C'est par son ordre que ces deux « listes, dont on a trouvé chez moi des copies, « ont été dressées. » Throgmorton se rétracta pendant le cours du procès qui lui fut fait : il renouvela ces mêmes dépositions lorsque la sentence lui fut prononcée, et il se rétracta encore une fois au moment de l'exécution [2].

Dans le siècle où nous vivons, nous avons des secours qu'on n'avait point alors pour juger de cet événement. Le temps et les histoires nous ont fait connaître à fond le caractère des princes de Guise, ont dévoilé tous leurs projets. La déposition de Throgmorton doit nous paraître, en bien des points, fort éloignée du vrai, et même de toute vraisemblance. On sait que le duc de Guise se trouvait alors dans des conjonctures qui ne lui permettaient point de s'occuper de conquêtes étrangères. Sans aucun crédit, sans aucun office à la cour, en butte aux persécutions des favoris, il n'avait pas le temps de songer à troubler la tranquillité des états voisins. Ce génie vaste et entreprenant, cette âme qui ne mettait point de bornes à son ambition, était alors uniquement occupée à jeter les fondemens de cette ligue fameuse qui ébranla le trône de France. Mais sous le règne d'Élisabeth, l'idée d'une conspiration en Angleterre, de la part des Guise, devait faire une sensation bien différente. Toute l'Europe avait les yeux sur l'étroite union des princes de Guise avec Philippe II. Le complot formé par les Guise contre Henri III se tramait encore dans le secret, et comme ces princes cherchaient à couvrir leurs desseins sous des

[1] Spotsw., 333. — [2] Hollingshed, I, 370.

menaces apparentes d'invasion en Angleterre, la découverte de la conspiration de Throgmorton avait pour Élisabeth un air de réalité. De plus Élisabeth savait que tous ceux qui étaient nommés dans les dépositions souhaitaient ardemment de la renverser du trône, et elle croyait qu'elle ne pouvait pas porter trop loin ses précautions. Le zèle indiscret des exilés anglais augmentait encore ses craintes. Ils ne cessaient de déclamer contre la dureté avec laquelle elle traitait la reine d'Écosse, contre les cruautés qu'elle exerçait envers ses sujets catholiques : un pape avait menacé Élisabeth de l'excommunication, un autre avait lancé réellement contre elle les foudres de l'église. Les catholiques n'étaient point encore satisfaits, ils commençaient à publier des libelles et des écrits dans lesquels ils s'efforçaient de persuader à leurs disciples qu'ils feraient une œuvre méritoire d'ôter la vie à Élisabeth, et ils exhortaient ouvertement les filles d'honneur de la reine à lui faire le même traitement que Judith fit autrefois subir à Holopherne, à illustrer ainsi leurs noms par ce fait glorieux, à les consacrer dans l'église, et à les rendre recommandables dans les siècles à venir [1]. Élisabeth, aigrie par toutes ces circonstances, se détermina à condamner Throgmorton au supplice des traîtres, et ordonna à l'ambassadeur d'Espagne de sortir incessamment d'Angleterre. Ensuite, pour se mettre à couvert de tout danger dans l'intérieur de l'île, elle résolut de faire les derniers efforts pour reprendre dans les conseils d'Écosse le crédit qu'elle avait entièrement perdu depuis quelque temps.

Élisabeth avait trois moyens différens à choisir pour exécuter ce projet : ou de donner des secours réels aux nobles bannis d'Écosse, et de les mettre en état de reprendre la principale direction des affaires ; ou de faire avec Marie un traité capable d'intimider le roi d'Écosse, qui, étant désormais accoutumé à gouverner, consentirait à tout plutôt que de lâcher le sceptre ou d'admettre un associé sur le trône ; ou enfin de gagner le comte d'Arran pour acquérir par son moyen un empire absolu sur l'esprit du roi son maître. Ce dernier expédient était le plus aisé, le plus prompt, et dont le succès paraissait le plus assuré. Élisabeth lui donna la préférence, mais sans abandonner entièrement les autres moyens. Elle envoya en Écosse Davison, l'un de ses principaux secrétaires, homme habile et délié. Arran, âme vénale, ministre en horreur à ses concitoyens, homme qui ne devait son pouvoir qu'à une faveur mendiée, qu'à la frivolité d'un jeune prince, accepta sans hésiter les offres d'Élisabeth, s'estimant heureux d'acquérir une protection qu'il regardait comme le fondement le plus assuré de sa propre grandeur. Il consentit aussitôt à une entrevue avec le lord Hunsdon, gouverneur de Berwick. Honoré du titre pompeux de lieutenant général pour le roi, il arriva au lieu du rendez-vous avec un train superbe. Il renouvela, en présence d'Hunsdon, les promesses qu'il avait déjà faites d'un attachement fidèle et inviolable aux intérêts de l'Angleterre, et il assura, au nom du roi, que sa majesté ne s'engagerait dans aucune négociation qui pût tendre à troubler la paix établie entre les deux royaumes. Élisabeth commençait à s'occuper du mariage du roi d'Écosse, et elle avait à ce sujet les mêmes craintes et les mêmes inquiétudes qu'elle avait déjà conçues autrefois à l'occasion du mariage de la reine, mère du roi [1]. Arran se chargea d'empêcher Jacques d'écouter aucune proposition sur ce point avant que d'avoir précédemment obtenu le consentement de la reine d'Angleterre.

Les lords bannis et leurs adhérens ressentirent bientôt les effets de l'union qu'Arran venait de contracter avec l'Angleterre. Élisabeth leur avait permis de se réfugier dans ses états, et la plupart de ses ministres croyaient qu'ils devaient s'employer pour leur défense. Cela seul tenait en crainte le roi d'Écosse et son favori. S'ils s'étaient portés contre eux aux dernières extrémités, ils auraient peut-être ému en leur faveur l'indignation ou la pitié des ministres anglais, qui auraient alors pris ouvertement et avec vigueur la défense des exilés. Mais lorsqu'ils furent délivrés de ces appréhensions, ils se hasardèrent à convoquer un parlement, et ils firent passer un acte par lequel Angus, Mar, Glamis, et un grand nombre de leurs adhérens, étaient atteints et convaincus de trahison, leurs biens confisqués et dévolus à la couronne [2]. Une cou-

[1] Camd., 497.

[1] Cald., III, 491, Melv., 313. *Append.*, nº XLII.
[2] Cald., III, 527

tume alors établie en Écosse obligeait le roi à partager entre ceux qui lui étaient attachés les dépouilles de la faction qui avait succombé; Jacques profita de cet usage pour répandre de nouveaux bienfaits sur son favori, qui, par un trafic honteux, obtint pour lui et pour ses associés la plus grande partie des confiscations.

Le clergé ne fut pas traité avec moins de rigueur. Il fut enjoint à tous les ministres, lecteurs et professeurs des collèges, de signer dans quarante jours un écrit par lequel ils approuvaient les lois qui avaient été faites par rapport à l'église, dans le dernier parlement. La plupart obéirent, intimidés ou corrompus par la cour; d'autres tinrent ferme. Les honoraires de ces derniers furent sequestrés; quelques-uns des plus remuans furent envoyés en prison, et plusieurs furent obligés de sortir du royaume. Ceux qui avaient cédé furent soupçonnés de n'avoir agi que par des vues d'ambition et d'intérêt. Les autres se firent une grande réputation en donnant des preuves aussi convaincantes de leur bonne foi et de leur fermeté. Les tribunaux ecclésiastiques furent presque tous supprimés. Il restait à peine, en de certains endroits, le nombre suffisant de ministres pour faire le service divin, et ce petit nombre perdit bientôt toute sa réputation parmi le peuple. On les empêchait de parler des affaires publiques; le gouvernement, jaloux de son autorité, les mettait même dans la nécessité de régler leurs sentimens et leurs expressions de manière à ne point faire ombrage à la cour. Leurs sermons devenaient ainsi languissans, insipides et méprisables. On pensait généralement que la religion était bannie du royaume par l'exil de ces nobles vertueux et de ce clergé fidèle [1].

Cependant Élisabeth était occupée à suivre une de ces négociations infructueuses qu'elle avait accoutumé de renouveler tous les ans avec la reine d'Ecosse. Elles servaient à amuser cette princesse malheureuse par quelques espérances de sa liberté. Élisabeth y trouvait des moyens pour faire l'apologie de sa conduite et pour éluder les sollicitations des puissances étrangères en faveur de Marie : la reine d'Angleterre s'en servait aussi pour intimider Jacques, et pour lui montrer qu'à chaque instant elle pouvait la mettre en liberté et lui opposer une rivale dangereuse, et qui était en état de lui disputer le trône d'Écosse. Élisabeth prolongeait ces traités autant qu'elle le voulait, et elle ne manquait jamais de prétextes pour les rompre lorsqu'elle ne les jugeait plus convenables à ses desseins. Celui qui était alors sur le tapis était peut-être plus sincère qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé; mais les circonstances qui en empêchèrent l'effet n'étaient rien moins que frivoles.

Un jésuite, nommé Crichton, passait de Flandre en Écosse. Des pirates, qui alors infestaient la Manche, donnèrent la chasse au vaisseau sur lequel il était. Crichton, alarmé, déchira des papiers dont il était chargé et les jeta à la mer. Par un événement tout-à-fait extraordinaire le vent les rejeta dans le vaisseau, et ils furent ramassés par quelques passagers qui les portèrent à Wade, clerc du conseil privé. Celui-ci, avec une adresse et une patience admirable, vint à bout de les rassembler, et on y trouva le détail d'un complot qu'on disait formé par le roi d'Espagne et le duc de Guise pour envahir l'Angleterre. La conspiration dans laquelle Throgmorton s'était trouvé engagé avait fait des impressions très vives sur le peuple anglais, qui n'était point encore revenu de ses craintes et de ses inquiétudes. La découverte de ces papiers, qui paraissait confirmer le complot de Throgmorton, renouvela les alarmes en Angleterre. La consternation y devint générale et excessive. Comme tous les dangers qui avaient menacé l'Angleterre depuis quelques années provenaient ou immédiatement de Marie, ou de ceux qui se servaient de son nom pour justifier leurs soulèvemens et leurs conspirations, on n'avait plus la même compassion de cette reine infortunée, l'intérêt qu'on prenait à son sort diminuait par degrés, la haine et la crainte succédèrent à la pitié. Élisabeth était d'ailleurs adorée de ses peuples. La sagesse et la douceur de son gouvernement faisaient régner en Angleterre la paix et la tranquillité. La reine avait ouvert à ses sujets des sources de richesses inconnues avant elle. Tout ce qui concernait la sûreté de sa personne devenait l'intérêt public et augmentait l'animosité contre la reine d'Écosse. Pour décourager les adhérens de Marie, on jugea nécessaire de les convaincre par quelque action d'éclat du ferme attachement que les Anglais avaient pour

[1] Cald., III. 527.

leur souveraine, et de leur prouver que toute entreprise formée contre la vie d'Élisabeth deviendrait fatale à sa rivale. Dans cette vue, on dressa un *acte d'association* par lequel tous ceux qui le signèrent s'engageaient sous les sermens les plus solennels « à défendre la reine « contre tous ses ennemis, étrangers et domes- « tiques; que si on attentait sur sa vie pour fa- « voriser le titre de quelque prétendant à la « couronne, non-seulement ils promettaient de « ne point recevoir ni reconnaître la ou les per- « sonnes par qui ou en faveur desquelles une « action aussi détestable serait commise, mais « ils faisaient vœu, en présence du Dieu éter- « nel, de poursuivre cette ou ces personnes jus- « qu'à la mort, et de pousser contre elle ou elles « tous les efforts de la vengeance jusqu'à leur « entière extirpation et destruction [1]. » Cet acte passa tout d'une voix. Les personnes de tout rang et de tout état s'empressèrent de le signer [2].

Marie regarda cette association non-seulement comme un dessein formé de l'exclure de tout droit à la succession au trône d'Angleterre, mais même comme un présage assuré de sa perte prochaine. Elle fit tous ses efforts pour conjurer l'orage, mais ils ne pouvaient être que très faibles dans la situation où elle se trouvait. Elle envoya à la cour Navé son secrétaire : elle offrit une entière soumission aux volontés d'Élisabeth, et de se relâcher sur tous les points qui étaient depuis si long-temps les sources de leurs inimitiés : sacrifices que ses longues souffrances n'avaient jamais pu lui arracher [3]. Mais toutes les démarches de Marie étaient également inutiles, soit qu'elle soutînt avec inflexibilité ses droits comme souveraine indépendante, soit que, cédant aux circonstances, elle essayât de fléchir sa rivale par toutes sortes de condescendances. Sa fermeté passée était imputée à opiniâtreté, ou aux secrètes espérances de quelque secours étranger, et sa complaisance actuelle soupçonnée de fausseté, ou attribuée à l'effroi de quelque danger pressant. Cependant les offres qu'elle faisait de se soumettre à tout étaient tellement illimitées, que Walsingham s'employa avec chaleur auprès de la reine sa maîtresse pour l'engager à consentir à un accord final avec la reine d'Écosse; mais Élisabeth était persuadée que cette réunion des esprits, ce concours de la nation, dont elle venait de s'assurer par l'acte d'association, étaient les seuls motifs de la douceur et de la complaisance de la reine d'Écosse. Elle croyait toujours apercevoir du mystère et de la supercherie dans toutes les actions de Marie; elle la soupçonnait d'entretenir des correspondances dangereuses avec les catholiques anglais, tant au dedans qu'au dehors du royaume, et cette méfiance n'était pas tout-à-fait sans fondement. Vers le même temps, Marie avait écrit au chevalier français Inglefield de hâter l'exécution de ce qu'elle appelait *the great plot or designment, le grand complot ou projet*, sans considérer le danger où elle pourrait se trouver d'y perdre la vie, puisqu'elle serait prête à la sacrifier, si elle croyait pouvoir procurer à ce prix quelque secours à ce grand nombre d'enfans de l'église qui étaient dans l'oppression [1]. Élisabeth ne voulut en conséquence ni écouter les propositions et les plaintes de la reine d'Écosse, ni lui accorder aucun soulagement dans ses malheurs. Elle résolut au contraire de la retirer des mains du comte de Shrewsbury, et de lui donner pour gardiens les chevaliers Amias Paulet, et Drue Drury. La fidélité de Shrewsbury n'était point suspecte; il s'acquittait depuis quinze ans de sa commission avec beaucoup d'exactitude. Mais il avait en même temps traité honnêtement la reine d'Écosse, et même avec respect, et il trouvait le moyen d'adoucir la sévérité des ordres qu'il recevait par l'humanité avec laquelle il les exécutait. On ne pouvait pas s'attendre à trouver la même politesse dans ces hommes d'un rang inférieur, qui ne devaient peut-être cet emploi de confiance qu'à leur vigilance et à leur sévérité, et qui ne pouvaient espérer la bienveillance d'Élisabeth et leur avancement qu'en exécutant avec rigueur les ordres de la reine leur maîtresse [2].

Cependant Jacques, impatient d'ôter aux lords bannis d'Écosse toute espérance de protection de la part d'Élisabeth, envoya Gray à la cour d'Angleterre avec le titre d'ambassadeur, et le chargea de la conduite de cette négociation. L'envie et la jalousie du comte d'Arran procurèrent à Gray cette fonction honorable. Gray avait d'ailleurs tous les talens qui peuvent faire réussir

[1] State Trials, I, 122. — [2] Camd., 299. — [3] *Ibid.*

[1] Strype, III, 246. — [2] Camd., 500.

à la cour : une figure agréable, une adresse insinuante, une ambition démesurée, un esprit d'intrigue et toujours en action. Pendant le séjour qu'il avait fait à la cour de France, il avait vécu avec le duc de Guise dans la plus grande familiarité. Pour se concilier de plus en plus la bienveillance de ce seigneur, il abjura la religion protestante, et il se déclara partisan zélé de la reine captive, qui, de son côté, entretenait avec lui une secrète correspondance dont elle se flattait de retirer de grands avantages. Gray, de retour en Écosse, fit sa cour à Jacques avec une assiduité singulière, et les dons qu'il avait reçus de la nature ne manquèrent pas de faire, comme à l'ordinaire, de vives impressions sur l'esprit du roi. Le comte d'Arran, qui avait produit cet homme à la cour, devint bientôt jaloux de sa faveur naissante, et il commençait à le regarder comme un rival dangereux. Il espéra que l'absence pourrait effacer de l'âme du jeune prince les sentimens de tendresse et d'affection que Jacques avait conçus pour ce nouveau favori. Il prodigua malicieusement à Gray les plus grands éloges, il le représenta à son maître comme la personne du royaume la plus capable d'une ambassade de cette importance; honneur auquel il l'éleva pour le perdre ensuite plus sûrement et précipiter sa chute. Élisabeth, qui avait une adresse admirable à connaître et à discerner les instrumens les plus propres à l'accomplissement de ses desseins, s'attacha à mettre Gray dans ses intérêts, et à le gagner par des caresses et par des présens. D'une part elle flattait la vanité d'un homme présomptueux à l'excès; d'un autre côté elle fournissait à Gray les moyens de suppléer à des profusions et à une prodigalité encore plus excessive. Gray se livra sans réserve aux impulsions d'Élisabeth. Il se chargea non-seulement d'entretenir l'union du roi son maître avec l'Angleterre, mais il devint même l'espion de la reine d'Écosse. Dépositaire des secrets de cette malheureuse princesse, dont il avait gagné la confiance par des protestations de zèle, il eut la bassesse de la trahir et de tout découvrir à sa rivale [1].

Le crédit de Gray à la cour porta un grand préjudice aux bannis d'Écosse. Élisabeth ne songea plus à employer son autorité pour les faire rappeler. Elle trouvait plus aisé de gouverner l'Écosse en corrompant les favoris du roi. Elle se rendit aux sollicitations de Gray, et par complaisance pour cet ambassadeur, elle envoya ordre aux nobles exilés de quitter le nord de l'Angleterre, et de se rendre dans l'intérieur du royaume. Ils n'eurent plus ainsi les mêmes facilités pour entretenir la correspondance avec leurs partisans en Écosse, et il leur était presque impossible de retourner dans leur pays sans la permission de la reine. Gray, en obtenant un point que Jacques désirait avec tant d'empressement, s'affermit plus que jamais dans la faveur et la bienveillance de son maître. Il s'accrédita en même temps de plus en plus dans la carrière des négociations, et cet accroissement de réputation le mit en état de servir Élisabeth avec plus de succès [1].

Arran était alors parvenu à tout ce que son ambition démesurée pouvait désirer. Un prince, passionnément attaché à ses favoris, et qui ne savait point mettre de bornes à ses libéralités, avait accumulé sur lui toute l'autorité, toutes les richesses et tous les honneurs qui étaient à sa disposition. L'office de lord-chancelier, la place du royaume la plus importante, soit pour la dignité, soit pour les fonctions, fut donné à Arran du vivant même du comte d'Argyll, qui avait succédé à Athol [2]. Le public voyait avec étonnement et indignation un simple sujet, un soldat de fortune, qui n'avait aucune connaissance des lois, aucun respect pour la justice, nommé pour présider au parlement, au conseil privé, à la cour de session. Arran était en même temps gouverneur des châteaux de Stirling et d'Édimbourg, les deux principales forteresses de l'Écosse, prevôt de la ville d'Édimbourg; et comme si le mérite de ce personnage n'était pas encore suffisamment récompensé par toutes ces dignités réunies, on l'avait créé lieutenant général dans tout le royaume. Personne n'était admis en la présence du roi sans sa permission; on ne pouvait obtenir aucune grâce que par son canal. Jacques, uniquement occupé à des amusemens de jeune homme, lui remettait tout l'exercice de l'autorité royale. Cette élévation, si peu méritée, augmentait l'arrogance naturelle

[1] Strype, III, 302. Melv., 316.

[1] Cald., III, 643.
[2] Crawf., *Offic. of State*, *App.*, 447.

du comte d'Arran, et le rendait insupportable. Il se lassa bientôt de la condition de sujet. Il se forgea une généalogie; il se fit descendre de Murdo, duc d'Albanie, et il se vantait hautement d'avoir des droits à la couronne, préférables à ceux même du roi. Cependant, au milieu de ces chimères de royauté, il conservait toute la bassesse de son premier état et de son ancienne indigence. Dans l'administration de la justice il poussait la vénalité jusqu'au scandale, et il n'était surpassé en ce point que par sa femme, qui, sans égard pour toute bienséance, se rendait elle-même partie dans presque toutes les affaires qui étaient à décider, employait son crédit pour corrompre ou pour intimider les juges, et dictait presque publiquement leurs décisions[1]. Dans les fonctions du ministère son avidité était insatiable. Non content des revenus de tant d'offices, des biens et des honneurs appartenant à la famille d'Hamilton, d'une grande partie des terres de Gowrie qui lui était échue, il tâchait de s'emparer des possessions de plusieurs nobles. Il demanda au lord Maxwell de changer une partie de ses biens pour les pays confisqués de Kinneil; et ce lord ayant refusé d'abandonner son ancien patrimoine pour un héritage précaire et incertain, il anima contre lui le seigneur de Johnston, son rival héréditaire, et il excita une guerre civile dans cette partie du royaume. Il fit arrêter le comte d'Athol, le lord Home et le seigneur de Cassils; le premier, parce qu'il n'avait pas voulu répudier sa femme, fille du comte de Gowrie, et consentir à une substitution de ses biens en faveur du comte d'Arran; le second, parce qu'il refusait de lui céder quelques terres qui joignaient celles du comte; et le troisième, parce qu'il refusait de lui donner de l'argent. Arran avait des espions et des délateurs répandus dans tout le royaume, et qui se glissaient dans toutes les compagnies. Les plus proches voisins se méfiaient les uns des autres, et étaient toujours en crainte. On ne connaissait plus les douceurs de la société et de la familiarité. On ne pratiquait plus les devoirs même les plus ordinaires de l'humanité; on ne savait à qui se fier, à qui porter ses plaintes. Enfin l'histoire ne fournit peut-être aucun exemple d'un ministre aussi généralement détesté par la nation que le comte d'Arran, et qui méritât plus que lui la haine et l'exécration publiques[1].

[1] Cald., 331. Scotstutvet's Staggering State, 7. II.

Cependant Arran, sans égard pour les sentimens du peuple, et regardant avec mépris les murmures de la nation, suivait sans contrainte les impulsions de son caractère dépravé, et se portait tous les jours à de nouveaux actes de violence et de cruauté. David Home d'Argaty, et Patrick son frère, ayant reçu quelques lettres des lords bannis sur des affaires particulières, furent condamnés et mis à mort, comme entretenant des correspondances avec des rebelles. Cunningham de Drumwhasel, et Douglas de Mains, gens d'honneur et de réputation, furent accusés d'avoir formé avec les nobles exilés une conspiration pour se saisir de la personne du roi. Il ne se présenta contre eux qu'un seul témoin, et les preuves qu'ils donnaient de leur innocence étaient invincibles. L'accusateur lui-même déclara, quelque temps après, qu'il avait été suborné par le comte d'Arran, et on était persuadé généralement que l'accusation formée contre ces deux gentilshommes était sans fondement. Cependant ils furent déclarés coupables, et ils souffrirent la mort des traîtres[2].

Dans le même temps que ces scènes tragiques se passaient en Écosse, et que ces nobles étaient punis pour une conspiration supposée, la vie d'Élisabeth se trouva dans un grand danger par un complot bien plus réel. Parry, docteur en droit, membre de la chambre des communes, cerveau creux, esprit léger, homme à visions, mais déterminé, venait de rentrer dans le sein de l'église romaine. Dans la ferveur du zèle d'un nouveau converti il forma le projet forcené de tuer la reine, et il offrit de donner par-là des preuves indubitables de la sincérité de son attachement à la religion qu'il venait d'embrasser. Le cardinal Allen avait publié un livre pour prouver que non-seulement il était permis de tuer un prince excommunié, mais que c'était même une action méritoire. Le nonce du pape à Venise, les jésuites établis dans cette ville, ceux de Paris, et les Anglais exilés étaient tous du même sentiment, et approuvaient le dessein de Parry. Le pape lui-même l'exhortait à persévérer; et pour l'encourager il lui accordait in-

[1] Spotsw., 337, 338. — *Ibid.*, 338. Cald., III, 479.

dulgence plénière et le pardon de tous ses péchés. Le cardinal de Como écrivit une lettre à Parry pour l'exhorter pareillement à la persévérance. Parry, affermi dans son projet par ces espérances et ces autorités, trouva plusieurs fois l'occasion de l'exécuter. Il avait souvent accès auprès de la reine, mais soit qu'il fût retenu par la crainte, soit qu'il eût encore conservé quelques sentimens des devoirs d'un sujet, il ne commit point le crime. Son dessein fut à la fin heureusement découvert par Nevil, le seul homme en Angleterre à qui il l'avait communiqué. Parry lui-même avoua volontairement son crime, et subit la peine qu'il méritait [1].

Ces conspirations, si fréquemment renouvelées contre le souverain, réveillèrent les attentions, excitèrent l'indignation du parlement d'Angleterre, et enfantèrent un statut tout-à-fait extraordinaire, qui bientôt devint fatal à la reine d'Écosse. On y ratifiait l'association formée pour la défense de la vie d'Élisabeth : l'acte en fut renouvelé, et on y ajouta « que si aucune « rébellion était excitée dans le royaume, si aucune chose était entreprise à dessein d'offenser « la personne de sa majesté, par ou pour aucune « personne prétendant droit à la couronne, alors « la reine pourrait, par une commission du « grand sceau, donner pouvoir à vingt-quatre « personnes pour examiner la chose, et passer « sentence sur de telles offenses; et qu'après le « jugement rendu on pourrait, par une proclamation, déclarer les personnes qui se seraient « trouvées coupables déchues de tout droit à la « couronne; et que les sujets de la reine pourraient légitimement poursuivre chacun d'iceux « jusqu'à la mort, ainsi que leurs adhérens et « partisans; et que si aucun dessein contre la vie « de la reine avait son effet, les personnes par « ou pour qui une action aussi détestable aurait « été commise, et leurs descendans étant en aucune manière consentans à la chose ou y participant, seraient déchus de toute prétention à « la couronne, et poursuivis jusqu'à la mort en « la même manière [2]. »

Cet acte avait manifestement en vue la reine d'Écosse, et soit qu'on le regarde comme une expression volontaire du zèle de la nation pour Élisabeth, et de l'intérêt qu'elle prenait à la conservation de la personne de la reine, soit qu'on l'attribue à l'autorité que cette princesse industrieuse avait su se conserver sur ses parlemens, il serait difficile de le concilier avec les principes généraux de la justice et de l'humanité. Marie était par cet acte rendue responsable non-seulement de ses propres actions, mais même de celles des autres, et elle pouvait en conséquence, par le fait d'autrui, perdre son droit à la succession et même la vie.

Marie regarda, et avec raison, cet acte comme un avertissement de se préparer aux plus grands malheurs. Il y a lieu de croire que les ministres d'Élisabeth avaient dès lors résolu de lui ôter la vie; ils laissaient déjà par avance publier des écrits pour persuader à la nation que ce procédé cruel et sans exemple était nécessaire, et de plus était un acte de justice [1]. Ils s'attachèrent même à répandre des amertumes sur le court espace de temps qu'ils lui accordaient, et ils se servirent de toute l'autorité dont ils étaient revêtus pour la traiter avec dureté et indignité. On congédia presque tous ses domestiques ; on cessa bientôt de la traiter en reine. Les rigueurs d'une prison de dix-sept années avaient considérablement altéré son tempérament ; sans égard pour sa faible constitution, on la renferma dans une chambre malsaine, à peine habitable au cœur de l'été par la rigueur du froid qui s'y faisait ressentir. Marie, malgré la modicité de ses revenus, était accoutumée à distribuer régulièrement quelques aumônes aux pauvres d'un village qui joignait le château. Paulet lui ôta la faculté de s'acquitter de ce devoir de piété et d'humanité, qui était pour elle une si grande consolation au milieu de ses souffrances. Le château où on la retenait fut converti en une prison publique, et un jeune homme soupçonné de papisme y fut renfermé et traité avec tant de rigueur qu'il expira sous les yeux de la reine par l'excès des mauvais traitemens. Marie porta souvent ses plaintes à Élisabeth de ces injures multipliées, et elle lui en demandait raison comme femme et comme reine. Mais Élisabeth, qui n'avait plus de raisons politiques d'amuser la reine d'Écosse par des espérances trompeuses, bien loin de lui accorder quelque adoucissement à ses maux, ne daignait pas

[1] State Trials, vol. 1, 103. — [2] *Ibid.*, 123.

[1] Strype, III, 299.

même lui faire de réponse. Le roi de France, étroitement uni avec Élisabeth par un traité d'alliance, et qui avait besoin des secours de cette princesse, n'osait pas épouser avec trop de chaleur le parti de Marie. Il parlait en faveur de la reine captive, mais seulement pour la forme, et ces sollicitations étaient faibles, languissantes et sans aucun effet. Cependant Castelnau, ambassadeur de France, touché de compassion pour cette reine infortunée, prit sur lui de suppléer à ses instructions, et fit de si vives remontrances sur les indignités auxquelles Marie était exposée, qu'à force d'importunités il obtint à la fin qu'elle serait tranférée à Tuthbury : cependant elle resta encore la plus grande partie de l'hiver suivant dans cette même misérable habitation [1].

L'ingratitude du roi d'Écosse vint mettre le comble aux malheurs de Marie. Les procédés de ce fils dénaturé la touchèrent plus vivement que toutes les insultes de ses ennemis, que toute la froideur de ses amis. Jacques avait jusqu'alors donné à sa mère quelques marques d'un respect filial, il y avait même eu entre eux des négociations qui avaient souvent fait ombrage à Élisabeth. Mais comme Jacques n'avait plus intérêt d'entretenir avec Marie cette bonne intelligence, Gray, de retour en Écosse et plus avant que jamais dans la faveur de ce prince depuis le succès de son ambassade, vint aisément à bout de lui persuader d'écrire à sa mère une lettre conçue dans les termes les plus durs et les moins respectueux. Jacques lui déclarait expressément qu'il ne voulait plus la reconnaître pour reine d'Écosse, ni avoir avec elle aucune communication d'affaires et d'intérêts. Marie, pénétrée de douleur et au désespoir de voir sa tendresse maternelle payée par de tels procédés, écrivit en ces termes à l'ambassadeur de France : « Je n'ai « donc tant souffert que pour conserver à cet « homme un héritage auquel j'ai des droits si « légitimes. Je suis bien loin de lui envier son « pouvoir en Écosse, je ne désire d'y avoir au« cune autorité ; je n'aurais jamais remis les pieds « dans ce royaume que pour embrasser encore « une fois ce fils que j'ai aimé jusqu'ici avec une « affection trop tendre. Tout ce qu'il a, tout ce « qu'il peut espérer, il le tient de moi, et je n'ai « reçu de lui ni assistance, ni secours, ni bien« fait d'aucune espèce. Je ne veux plus que mes « alliés le traitent en roi ; il ne possède cette di« gnité que par mon consentement : et si, par « un prompt repentir, il n'apaise mon juste res« sentiment, je le charge de la malédiction ma« ternelle et je remets ma couronne et toutes « mes prétentions à celui qui les recevra avec re« connaissance et qui saura les défendre avec vi« gueur. » Jacques n'avait jamais connu sa mère, et il avait été accoutumé de bonne heure à la regarder comme la personne de son siècle la plus abandonnée. On peut ainsi présumer que l'amour qu'il lui portait n'était pas bien fort. Il ne fit non plus aucune démarche pour regagner sa bienveillance. Quant à la reine, savoir si ce fut son attachement superstitieux au papisme, ou l'indignation qu'elle avait conçue de la conduite peu respectueuse de son fils, qui lui firent naître l'idée de le déshériter, ou bien si ce fut l'effet du premier mouvement d'une tendresse maternelle payée d'ingratitude, c'est une chose qui serait aujourd'hui difficile à décider. Cependant, à en juger par quelques papiers qui nous sont restés, la première idée paraît assez vraisemblable [1].

Élisabeth était alors occupée de soins d'une autre espèce, et son esprit n'était pas moins agité. Le calme dont elle avait joui pendant si long-temps, paraissait viser à sa fin, et les orages qui se formaient de tous côtés lui causaient de justes alarmes. Toutes les nations voisines étaient menacées de révolutions qui ne pouvaient être que très désavantageuses à la reine d'Angleterre. Henri III avait annoncé de grandes qualités dans sa jeunesse, on croyait apercevoir en lui le germe de toutes les vertus, et ses sujets avaient conçu de lui les plus hautes idées. Mais aussitôt qu'il fut sur le trône ces espérances s'évanouirent. Il paraît que le pouvoir suprême lui avait corrompu le cœur et même altéré l'esprit. Il perdit bientôt l'estime et l'amour de ses peuples. Sa vie, partagée entre les austérités d'une dévotion superstitieuse et les extravagances de la débauche la plus outrée, le rendit aussi méprisable à sa nation qu'il lui devint odieux par son avidité, par ses profusions et par sa passion

[1] Jebb. V, II, 576, 598.

[1] *Append.*, n° XLIV. Testament de Marie en vieux français.

pour d'indignes mignons. Après la mort de son frère unique, ces sentimens du peuple éclatèrent avec violence. Henri n'avait point d'enfans, et quoiqu'il n'eût encore que trente-deux ans, on regardait déjà le trône comme vacant. Le roi de Navarre, parent éloigné de la famille royale, était l'héritier présomptif de la couronne. Son droit était incontestable, mais il était protestant zélé. Tous les catholiques de l'Europe étaient dans les alarmes et croyaient que son avénement au trône porterait un coup fatal à leur religion. Le duc de Guise, soutenu par le pape, assisté par le roi d'Espagne, arbora l'étendard de la foi romaine, et s'en déclara le défenseur ainsi que des droits du cardinal de Bourbon à la couronne. Ensuite, pour réunir tous ceux de son parti, il forma une confédération qui fut appelée *la ligue sainte*. Des hommes de tous les états s'empressèrent d'y entrer. L'esprit de faction gagna comme un torrent que rien ne pouvait arrêter, et avec l'impétuosité ordinaire, dans ce siècle, aux passions excitées par les querelles de religion. Le but de la ligue était la destruction de la réforme non-seulement en France, mais même dans toute l'Europe. Tous les vœux se réunissaient vers ce seul objet, et le duc de Guise, chef de ce corps puissant et zélé, eut bientôt dans le royaume plus d'autorité que le roi même.

Philippe II, après avoir fait la conquête du Portugal, avait augmenté considérablement les forces navales d'Espagne, et avait étendu son domaine sur toute cette portion du continent renfermée entre la mer et les monts Pyrénées, et qui paraît destinée par la nature à former une vaste monarchie. Guillaume, prince d'Orange, qui le premier avait encouragé les habitans des Pays-Bas à se mettre en liberté, qui avait formé cette république naissante, et qui la soutenait par sa prudence et par sa valeur, venait de périr par les mains d'un assassin. Le génie supérieur du prince de Parme avait décidé entièrement le sort de la guerre dans les Pays-Bas. Toutes ses entreprises, concertées avec une expérience consommée, soutenues par une égale bravoure, avaient toujours été couronnées par des succès, et le Flamand, réduit aux dernières extrémités, était sur le point de rentrer sous le joug de son ancien maître.

Élisabeth voyait disparaître ces heureuses conjonctures, qui jusqu'alors avaient fait toute sa sûreté. Elle ne pouvait plus tirer avantage de cette jalousie qui avait subsisté entre la France et l'Espagne. Philippe, au moyen de sa confédération avec le duc de Guise, avait une égale influence dans les conseils des deux royaumes. Les huguenots n'étaient point en état de tenir contre les forces de la ligue, et on ne pouvait guère espérer de diversion de leur part. Les Pays-Bas ne pouvaient pas, selon toutes les apparences, occuper encore pendant long-temps les armes de l'Espagne, et diviser les forces de cette couronne. Dans cette situation des affaires de l'Europe, Élisabeth se crut obligée de changer de conduite et de se faire un nouveau système. Elle dressa son plan avec prudence, et elle le suivit avec vigueur. Les mesures qu'elle avait prises jusqu'alors étaient conformes à son caractère; elle avait agi avec précaution et avec sûreté. Elle devint audacieuse et entreprenante. Elle aimait la paix, mais elle ne craignait point la guerre. Entraînée par les circonstances, elle était capable non-seulement de se défendre avec courage, mais même d'attaquer ses ennemis avec intrépidité, pour éloigner la guerre de ses états. Elle commença par donner aux huguenots une somme considérable. Elle entama une négociation particulière avec Henri III. Ce prince avait été forcé d'entrer dans la ligue, mais il en haïssait les chefs, et il désirait leur destruction. Elle protégea ouvertement la république des Pays-Bas, et elle envoya une armée puissante à son secours. Elle essaya de former une confédération générale des princes protestans, en opposition à la ligue papiste. Les souffrances et les droits de la reine d'Écosse servaient de prétexte aux ennemis d'Élisabeth pour envahir ses domaines. Elle se détermina à procéder contre Marie avec la plus grande rigueur, et elle redoubla ses efforts pour former une union plus étroite avec l'Écosse, et pour étendre son crédit dans les conseils de cette nation.

Elle n'eut pas de peine à faire entrer dans ses vues la plupart de ceux qui composaient la cour du roi d'Écosse. Gray, le chevalier Jean Maitland, qui avait succédé à son frère dans l'office de secrétaire; le chevalier Levis Bellenden, qui avait remplacé Gray à Londres en qualité d'agent du roi, étaient les personnes en qui Élisabeth mit principalement sa confiance. Pour diri-

ger et animer leurs démarches, elle dépêcha en Écosse le chevalier Édouard Wotton, qui y passa avec Bellenden. Wotton était d'une humeur enjouée, bien né, et d'une conversation agréable. Il excellait dans tous les exercices que Jacques aimait avec passion. Il avait fait un long séjour dans les pays étrangers. Les aventures de ses voyages et les observations qu'il y avait faites lui donnaient matière pour entretenir et amuser le jeune roi. Mais sous cet extérieur de frivolité, Wotton cachait un esprit intrigant et dangereux. Il s'insinua dans les bonnes grâces du roi, il parvint bientôt au plus haut degré de faveur, et pendant qu'il ne paraissait occupé que de plaisirs et d'amusemens, il gagnait dans les conseils publics un crédit et une influence qu'il était messéant de laisser prendre à un étranger [1].

Cependant la proposition qu'il fit d'une étroite alliance entre les deux royaumes, pour la défense de la religion réformée, fut très agréable à la nation. Les progrès rapides et effrayans de la ligue papiste paraissaient inviter tous les princes protestans à se réunir pour la défense de la foi et de la cause commune. Jacques saisit avec empressement cette ouverture. Une assemblée extraordinaire des états l'autorisa à passer le traité, et se chargea de le faire ratifier dans un parlement [2]. L'ardeur avec laquelle Jacques se prêta à cette négociation ne doit pas néanmoins être entièrement attribuée ni à son propre zèle ni à l'adresse de Wotton. Il fut en partie gagné par les libéralités d'Élisabeth. Pour donner, dit-elle, au jeune roi des marques d'une tendresse maternelle, elle lui assigna une pension annuelle de cinq mille livres, pareille à celle qu'elle recevait d'Henri VIII, son père, avant qu'elle fût sur le trône. Cette circonstance, dont la reine eut grand soin de faire mention, rehaussa le prix du bienfait. Jacques le reçut avec reconnaissance. La somme, qui passerait aujourd'hui pour très modique, était d'ailleurs regardée dans ce siècle comme un objet considérable, et elle venait fort à propos pour suppléer aux revenus du roi, qui avaient été presque entièrement dissipés pendant une longue minorité [3].

Mais le principal objet des intrigues de Wotton était la perte du comte d'Arran. Les offices de cet indigne favori, chargé de la haine publique, détesté par la nation, devenaient presque inutiles à Élisabeth; elle n'avait plus d'intérêt à lui voir conserver son ascendant sur l'esprit du roi. Elle ne pouvait pas d'ailleurs accorder beaucoup de confiance à un homme aussi capricieux, aussi inconséquent que le comte d'Arran. Depuis son entrevue avec Hunsdan, il paraissait entièrement dévoué à la reine d'Angleterre, il ne cessait de protester qu'il n'avait aucune relation avec la reine d'Écosse; cependant il continuait à entretenir des correspondances secrètes tant avec Marie qu'avec le duc de Guise. Les lords bannis d'Écosse étaient, par reconnaissance et par intérêt, attachés à l'Angleterre, et ils étaient les seuls en Écosse à qui Élisabeth pût se fier entièrement dans des circonstances critiques. Avant que Bellenden fût parti de Londres, ils y avaient été mandés, sous prétexte de se justifier des accusations que ce ministre avait formées contre eux, mais en effet pour concerter avec lui les mesures convenables pour les rétablir dans leurs pays. Wotton suivit ce plan, travailla à mûrir le projet et à en accélérer l'exécution. Un événement assez ordinaire, et dans le fond peu considérable, lui en facilita beaucoup les moyens. Le chevalier Jean Forster et Ker de Ferniherst, gardiens des marches limitrophes d'Angleterre et d'Écosse, s'étant assemblés, suivant la coutume, sur les frontières vers le milieu de l'été, une querelle s'éleva, dans laquelle le lord Russel, fils aîné du comte de Bedfort, fut malheureusement tué. Cette querelle n'était qu'un effet du hasard, mais Élisabeth jugea à propos de la considérer comme une entreprise préméditée par Ker à l'instigation du comte d'Arran, pour susciter une guerre entre les deux royaumes. Elle insista fortement pour que l'un et l'autre fussent remis entre ses mains. Jacques éluda cette demande, mais il fut obligé d'exiler Arran à Saint-André, et Ker à Aberdeen. Wotton et ses associés songèrent à profiter de l'éloignement du comte d'Arran, redoublèrent d'activité, et poussèrent leurs intrigues avec vigueur. Ils conseillèrent aux nobles bannis d'Écosse de terminer leurs différends avec le lord Jean et le lord Claude, enfans du duc de Chatellerault, et qui avaient été obligés de sortir du royaume pour se soustraire à la violence et aux mauvais traitemens

[1] Melv., 317. — [2] Spotsw., 339. — [3] Cald., III, 505.

de Morton. Des souffrances communes, des intérêts communs, persuadèrent sans peine aux deux partis d'ensevelir dans l'oubli cette inimitié qui régnait depuis si long-temps entre les maisons d'Hamilton et de Douglas. Les bannis se rapprochèrent en corps des frontières de l'Écosse, avec la permission d'Élisabeth. Arran de retour, et rentré en faveur, insista pour qu'on mît le royaume en état de défense. Mais Gray, Bellenden et Maitland, rompaient secrètement toutes ses mesures. Ils empêchèrent quelques ordres nécessaires, de passer à leur destination, et détruisirent l'effet de quelques autres par la manière dont ils furent exécutés : on obéit à tous avec lenteur et répugnance [1].

Dans ce même temps le génie fertile de Wotton s'exerçait à tramer un complot d'une autre espèce et bien plus dangereux. Il projetait de se saisir de la personne du roi et de l'emmener par force en Angleterre. Le dessein de Wotton fut heureusement découvert ; et pour se soustraire à la punition due à cette perfidie, il partit avec précipitation [2].

Cependant les lords bannis hâtaient l'exécution de leur entreprise, et sachant que leurs amis et vassaux étaient prêts à venir les joindre, ils entrèrent en Écosse ; partout où ils passaient, ils étaient accueillis comme les libérateurs de la patrie, et on adressait au ciel les prières les plus ferventes pour la prospérité de leurs armes. Ils marchèrent droit à Stirling, sans perdre un seul moment, à la tête de dix mille hommes. Le roi avait rassemblé une armée bien supérieure pour le nombre ; mais il n'osa pas aller à leur rencontre, et tenir la campagne avec des troupes sur la fidélité desquelles il ne devait guère compter, et qui pouvaient tout au moins être soupçonnées de n'être pas fort affectionnées à son parti. La ville et le château de Stirling n'étaient point munis pour soutenir un siége. Cependant les portes de l'un et de l'autre étaient fermées, et les nobles étaient campés à Saint-Ninian. Dès la même nuit ils surprirent la ville, ou plutôt, selon toutes les apparences, elle leur fut livrée ; et Arran, qui avait entrepris de la défendre, fut obligé de chercher son salut dans une fuite précipitée. Le lendemain dès le matin, ils investirent le château. Jacques, qui n'avait pas de provisions pour vingt-quatre heures, fut obligé d'écouter aussitôt des propositions d'accommodement. Les lords victorieux ne cherchèrent point à tirer avantage de leurs succès pour former des demandes exorbitantes, et le roi de son côté parut disposé à accorder toutes les choses raisonnables. Les lords obtinrent le pardon de toutes les fautes qu'ils avaient commises. L'acte en fut dressé dans la forme la plus ample et la plus authentique. Les principales forteresses du royaume leur furent remises, pour leur servir de places de sûreté. Crawford, Montrose et le colonel Stuart, furent éloignés de la présence du roi, et on convoqua un parlement pour rétablir la tranquillité dans le royaume [1].

Les nobles confédérés et leurs adhérens composaient la plus grande partie de ce parlement. Cependant on ne les vit point se prévaloir de leur nombre pour montrer un esprit de vengeance. Satisfaits d'avoir obtenu un acte qui les rétablissait dans leurs anciens honneurs et dans leurs biens, et la ratification du pardon que le roi leur avait accordé, ils parurent avoir oublié toutes les fautes commises dans la précédente administration, et ils épargnèrent à Jacques la mortification de voir ses ministres notés publiquement et couverts d'infamie. Arran seul, privé de toutes ses dignités, dépouillé de tous ses honneurs, déclaré par une proclamation publique ennemi de la patrie, retomba dans sa première obscurité ; tous ses titres pompeux disparurent, et il resta pour toujours avec son ancien nom de capitaine Jacques Stuart. Cet homme avait été, pendant le cours de ses prospérités si peu méritées, l'objet de la haine et de l'indignation de ses concitoyens ; son étrange catastrophe n'excita aucun mouvement de commisération ; personne ne fut touché de ses malheurs, et rien ne put calmer les ressentimens de la nation.

Le clergé fut le seul corps de l'état qui, dans cette révolution, ne put rien obtenir. Les nobles confédérés avaient toujours affecté de se faire regarder comme les gardiens des priviléges et de la discipline de l'église. Ils avaient déclaré dans tous leurs manifestes qu'ils étaient dans la résolution de les rétablir. Sous ce prétexte, ils s'étaient fait beaucoup d'amis, et ils avaient gagné l'affection du peuple. On devait naturelle-

[1] Spotsw., 340. — [2] Melv., 335.

[1] Cald., III, 795.

ment s'attendre à voir le fruit de ces belles promesses; on pouvait espérer que les confédérés donneraient quelques marques de leur reconnaissance à tant de prédicateurs fameux qui avaient souffert pour leur cause, et qui avaient sollicité la révocation des lois faites contre eux l'année précédente. Cependant le roi était déterminé à maintenir ces lois dans toute leur vigueur; et comme les nobles, extrêmement attentifs à ne lui point déplaire, ne voulaient insister sur aucune demande qui pût lui être désagréable, les demandes du clergé sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres, furent sacrifiées à l'intérêt des séculiers. Les ministres, frustrés de leurs espérances, firent retentir les chaires de leurs plaintes et de leurs murmures, et leur indignation s'exhala en termes peu respectueux pour la personne même de sa majesté [1].

L'archevêque de Saint-André ressentit aussi les effets de la mauvaise humeur du clergé. Le synode provincial de Fife le somma de comparaître et de répondre sur ce que, au mépris des décrets des assemblées précédentes, il avait osé exercer les fonctions épiscopales. L'archevêque déclara qu'il ne reconnaissait point la juridiction du synode, et en appela au roi. Cependant une sentence d'excommunication, également indécente et irrégulière, fut prononcée contre le prélat. La conduite de l'archevêque ne fut pas plus mesurée, et il lança de son côté une excommunication archiépiscopale contre Melvil et quelques autres de ses adversaires.

Bientôt après on tint une assemblée générale du clergé. Le roi y obtint avec quelque difficulté un acte par lequel le nom et l'office d'évêque étaient continués dans l'église. Cependant le pouvoir de cet ordre fut considérablement restreint. La discipline de l'église, et l'inspection sur les mœurs et la doctrine des ecclésiastiques, furent confiées aux synodes, sur lesquels on n'accordait aux évêques aucune autre prééminence que celle de présidens et modérateurs perpétuels; et on déclara les évêques soumis en la même manière que les autres pasteurs à l'assemblée générale du clergé. Comme la discussion de l'appel de l'archevêque excitait dans l'assemblée une animosité extraordinaire, l'affaire fut mise en arbitrage. L'archevêque renonça à toute prétention de suprématie dans l'église, et il promit de mener une conduite convenable à son caractère, et conforme à la doctrine de saint Paul. L'assemblée, sans examiner les fondemens de l'excommunication prononcée contre l'archevêque, déclara qu'elle resterait sans aucun effet, et qu'Adamson serait rétabli dans tous les droits et priviléges qu'il possédait auparavant. On eut ainsi des attentions extraordinaires pour conserver l'honneur du synode; sa juridiction fut respectée et ménagée avec beaucoup de délicatesse; cependant plusieurs membres de l'assemblée, poussés d'un zèle indiscret, eurent l'imprudence de protester contre ces décisions [1].

La cour du roi d'Écosse était alors remplie de personnes tellement dévouées à Élisabeth, que l'alliance entre les deux royaumes, proposée l'année précédente, ne trouva d'obstacle que de la part d'Esneval, envoyé de France. Jacques fut le premier à offrir de renouer les négociations. Élisabeth ne laissa point échapper une occasion aussi favorable, et dépêcha aussitôt Randolph en Écosse pour conclure un traité qu'elle désirait avec tant d'empressement. Le danger auquel la religion protestante se trouvait exposée par la confédération que les puissances papistes avaient formée pour sa destruction, et la nécessité d'établir une étroite alliance entre ceux qui avaient embrassé la réforme, et d'empêcher ainsi l'effet de ce dessein pernicieux, furent allégués comme les principaux motifs et la base du traité. Les articles les plus remarquables étaient : que les deux parties contractantes s'engageaient à défendre et protéger la religion évangélique; que la ligue serait offensive et défensive contre ceux qui entreprendraient de troubler l'exercice de cette religion dans l'un ou l'autre royaume; que si l'une des deux parties était attaquée, l'autre ne pourrait, nonobstant toute alliance antérieure, assister directement ou indirectement l'agresseur; que si l'Angleterre était attaquée par quelque endroit éloigné de l'Écosse, Jacques donnerait à la reine un secours de deux mille hommes de cavalerie et de cinq mille d'infanterie; que si l'ennemi abordait ou s'approchait à soixante milles de l'Écosse, le roi marcherait alors avec

[1] Spotsw., 343.

[1] Cald., III, 891. Spotsw., 346.

toutes ses forces, et dans le même appareil que s'il s'agissait de défendre son propre royaume. Élisabeth se chargeait de son côté de défendre l'Écosse en cas d'invasion de ce royaume; et elle assurait en même temps le roi, qu'on ne prendrait aucune mesure qui pût déroger en aucun point aux prétentions de Jacques à la couronne d'Angleterre [1]. Élisabeth marqua la plus grande satisfaction de ce traité, qui la rassurait du côté de l'Écosse, et qui d'un voisin dangereux en faisait un allié très utile : projet formé par tous ses ancêtres, mais qu'ils n'avaient jamais pu exécuter. Le zèle de religion, et les douceurs de la paix qui subsistait déjà depuis un temps considérable entre les deux royaumes, avaient tellement calmé la violence de l'antipathie nationale, que la conduite du roi reçut en Écosse un applaudissement général.

Le pardon qui fut alors accordé par le roi à Archibald Douglas fit sur la nation un effet bien différent, et mérita la censure du public. Douglas avait été fortement impliqué dans la conspiration contre la vie du feu roi, père du roi régnant. Morton, et Binny, l'un de ses domestiques, qui avaient été suppliciés pour ce crime, avaient déposé que Douglas était présent lors de l'assassinat [2]. Douglas n'avait évité la mort qu'en se réfugiant en Angleterre, et Jacques avait souvent demandé à Élisabeth de lui remettre un homme si indigne de la protection qu'elle lui accordait. Le roi permit à Douglas de revenir en Écosse. Il lui fit faire son procès, mais pour la forme seulement, et de manière à faire penser qu'on voulait plutôt cacher son crime que le découvrir. Douglas rentra bientôt dans les bonnes grâces du roi, et il fut même renvoyé en Angleterre avec le caractère honorable d'ambassadeur. Jacques n'était plus dans un âge où le feu de la jeunesse et le défaut d'expérience auraient pu servir d'excuses à une action aussi indécente. On ne peut l'attribuer qu'à un caractère facile à l'excès, et qui l'entraînait souvent à répandre sans discernement ses bienfaits sur ses courtisans, aux dépens même de sa dignité et de sa propre réputation [3].

L'attachement indiscret des catholiques anglais pour Marie, et leur ressentiment implacable contre Élisabeth, donnèrent bientôt après naissance à une conspiration qui devint fatale à la reine d'Écosse, qui imprima sur la réputation de la reine d'Angleterre une tache ineffaçable, et qui présenta à l'Europe un spectacle dont on n'avait point encore eu d'exemple dans l'histoire du genre humain.

Le docteur Gifford, Gilbert Gifford, et Hodgson, prêtres élevés au séminaire de Reims, convaincus que la bulle du pape Pie V, qui excommuniait Élisabeth, avait été dictée immédiatement par le Saint-Esprit, vinrent à bout d'inspirer leur fanatisme à Savage, officier dans les troupes d'Espagne, homme qui s'était déjà fait un nom par l'emportement de son zèle et par son audace. Ils lui persuadèrent qu'il n'y avait point d'action plus agréable à Dieu que d'ôter la vie à un hérétique excommunié; et Savage, brûlant du désir de remporter la couronne du martyre, s'engagea par un vœu solennel à tuer Élisabeth. Ballard, prêtre, qui se mêlait de faire le commerce, passa dans ce même temps par Paris. Il y vit Mendoza, alors ambassadeur d'Espagne à la cour de France, et il lui proposa l'idée d'une invasion en Angleterre, pendant que les affaires de la ligue étaient en si bon train, et que ce royaume était dégarni par l'envoi qu'Élisabeth avait fait de ses meilleures troupes dans les Pays-Bas. Paget et les Anglais exilés représentèrent qu'on ne pouvait retirer aucun avantage de cette entreprise, à moins qu'on ne commençât par se défaire d'Élisabeth, ou qu'on ne fût assuré d'un concours puissant et d'un parti formé dans le pays lorsqu'on y aborderait. Dans le cas où l'on serait assuré de l'un ou l'autre de ces événemens, on promettait un secours effectif, et cependant on renvoya Ballard en Angleterre pour y renouer ses intrigues.

Ballard fit part de ses desseins à Antoine Babington, jeune gentilhomme de la province de Derby, puissamment riche et d'un caractère aimable. Pendant le séjour qu'il avait fait en France il s'était lié d'une amitié fort étroite avec l'archevêque de Glasgow, qui l'avait recommandé à la reine d'Écosse. Il se concerta avec Paget, et ils convinrent que la mort d'Élisabeth était un préalable nécessaire, avant que de songer à faire une descente en Angleterre. Ballard fit voir à Paget qu'Élisabeth touchait à son moment fatal, et il le remplit d'espérance, en lui commu-

[1] Spotsw., 357 — [2] *Append.*, n° XLV. — [3] Spotsw., 348. Cald., III, 917.

niquant le vœu de Savage, qui était alors à Londres, attendant une occasion favorable pour faire son coup. Mais Babington pensa que l'affaire était d'une trop grande importance pour la confier à un seul homme. Il jugea qu'il était à propos de donner à Savage pour adjoints cinq gentilshommes déterminés, propres à un coup de main, et capables d'assurer l'exécution d'une entreprise sur laquelle ils fondaient toutes leurs espérances. Il s'offrit de trouver des personnes de bonne volonté, prêtes à tout entreprendre, gens d'honneur, d'un secret impénétrable, courageux, et en qui on pouvait avoir une entière confiance. Il communiqua en conséquence le projet à Édouard Windsor, Thomas Salisbury, Charles Tilney, Chidioc Tichbourne, Robert Gage, Jean Travers, Robert Barnwell, Jean Charnock, Henri Dun, Jean Jones et Robert Polly, tous de familles nobles, tous étroitement unis par les liens de l'amitié, et principalement par celui de la religion, le plus fort de tous, à l'exception néanmoins de Polly, qu'ils avaient admis dans leur société, séduits par les marques extérieures de zèle et d'emportement que cet homme affectait de leur donner. Les conjurés tinrent plusieurs assemblées, et délibérèrent sur les moyens d'exécuter leur entreprise. A la fin le plan des opérations fut arrêté, et on distribua les rôles que chacun devait jouer dans cette tragédie. Babington fut chargé de mettre en liberté la reine d'Écosse. Salisbury, avec quelques autres, devait exciter des soulèvemens dans quelques comtés, et y faire prendre les armes. Le meurtre de la reine, l'action la plus dangereuse et la plus importante, fut confié à Savage et à cinq de ses associés. Un faux zèle de religion et une aveugle superstition avaient tellement éteint dans le cœur de tous ces hommes les principes d'honneur et les sentimens d'humanité convenables à des gens de leur naissance, qu'ils se portèrent sans scrupules et sans aucuns remords à une action que des gens du plus bas état, des hommes consommés dans le crime, ne peuvent commettre sans éprouver un sentiment d'horreur. Ce coup de désespoir leur parut au contraire une entreprise honorable; et pour en conserver la mémoire, ils firent faire un tableau où les six assassins [1] étaient représentés au naturel, et Babington dans le milieu, avec une devise qui donnait à entendre qu'ils s'étaient réunis pour l'exécution d'un projet hasardeux.

Cette folle présomption des conjurés, cette vanité inconsidérée, donnent lieu de croire qu'ils ne soupçonnaient point la fidélité de leurs compagnons, et qu'ils se croyaient assurés du succès de leur entreprise. Mais pendant qu'ils s'imaginaient que leurs intrigues étaient ensevelies dans le plus profond secret, Walsingham était informé dans le plus grand détail de toutes leurs démarches. Polly était un des espions de ce ministre, et il n'était entré dans le complot que pour trahir ses associés. Gilbert Gifford, qui avait été envoyé en Angleterre pour encourager les conjurés, avait aussi été gagné par Walsingham, et il lui donnait connaissance de tous leurs projets. Ce ministre vigilant fit part aussitôt de ses découvertes à Élisabeth, et, pour acquérir une connaissance plus exacte de toute la conspiration, il convint avec la reine de n'en faire part à aucun autre membre du conseil, de laisser mûrir le complot, et d'attendre qu'il fût parvenu au point de l'exécution.

Enfin Élisabeth jugea qu'il était dangereux d'exposer plus long-temps sa propre vie, et que ce serait même tenter la Providence. Ballard, le premier mobile de toute la conjuration, fut arrêté [1]. Ses associés, consternés de ce coup si imprévu, cherchèrent leur salut dans la fuite. Mais en peu de jours, tous, à l'exception de Windsor, furent pris en différens endroits et envoyés à la tour. Ces hommes, qui avaient osé se charger de l'horreur d'un assassinat, n'eurent ni la fermeté ni la résolution ordinaires à des conjurés. Ébranlés par la crainte ou par des espérances, ils découvrirent tout ce qu'ils savaient. L'indignation

[1] Ces six assassins étaient Savage, Babington, Charnock, Abington, Maxwell et Barnewell. Walsingham fit voir ce tableau à la reine, qui n'y reconnut que Maxwell. Elle conserva cependant si bien l'idée de leurs visages, que peu de temps après, étant à la promenade dans son jardin, et ayant aperçu Barnewell, elle le regarda fixement, après quoi elle dit à son capitaine des gardes : *Ne suis-je pas bien gardée n'ayant pas un seul homme armé auprès de moi?* Rap. Thoiras, vol. VII, p. 417. Livre XVII, édit. de 1749.

[1] Ballard, prêtre catholique anglais, élevé au séminaire de Reims, fut arrêté sous prétexte qu'étant prêtre, il était entré dans le royaume sans passe-port : ce qui servit à entretenir pendant quelque temps la confiance parmi les conjurés, et facilita les moyens de les prendre.

du peuple et l'impatience qu'il témoigna de voir punir ce complot exécrable contre la vie de leur souveraine hâta le jugement des criminels; ils furent tous condamnés au supplice des traîtres [1].

La conduite d'Elisabeth avait été jusqu'à ce moment exempte de tout reproche; elle n'avait suivi que les règles de la prudence : on ne pouvait point l'accuser d'avoir violé les lois de l'humanité, ni d'avoir pris aucune précaution qui ne fût indispensablement nécessaire pour sa propre sûreté. Mais le spectacle tragique qu'elle donna bientôt après a fait porter d'elle un jugement bien différent, et qui lui sera éternellement reproché.

Un zèle fanatique, l'imprudence et la témérité de la jeunesse, expliquaient suffisamment les motifs de la conspiration. Mais Élisabeth et ses ministres jugèrent à propos de la présenter sous un autre point de vue. Babington et ses associés n'étaient selon eux que des instrumens employés par la reine d'Écosse, auteur secret, mais réel, de tant d'entreprises formées contre la vie d'Élisabeth et contre la paix du royaume. Pour appuyer cette accusation, ils produisaient des lettres écrites à Marie, et qui leur étaient, disaient-ils, tombées entre les mains par la voie de la correspondance singulière et mystérieuse qu'on entretenait avec la reine d'Écosse. Gifford, à son retour en Angleterre, avait été chargé par les exilés de lettres adressées à Marie; mais, pour s'assurer de la fidélité de Gifford et de son adresse, on ne lui avait remis que du papier blanc plié en forme de lettres. Lorsqu'on vit que ces paquets étaient arrivés sûrement à leur destination, on prit confiance en Gifford, et on crut pouvoir l'employer avec sûreté. Walsingham trouva le moyen de gagner Gifford, lui donna permission de continuer sa correspondance, et avertit Paulet de fermer les yeux sur ses démarches. Gifford vint à bout de corrompre un marchand dans le voisinage de Chartley, où Marie avait été transférée. Le marchand mettait les lettres dans un trou fait à une muraille du château, et fermé avec une pierre qui ne tenait à rien. Marie allait y prendre ses lettres et y mettait ses réponses. Toutes ces lettres étaient portées à Walsingham, qui les ouvrait, qui les faisait déchiffrer, qui les recachetait de manière qu'on ne pouvait pas s'apercevoir qu'elles eussent été interceptées, et qui les faisait ensuite passer à ceux à qui elles étaient adressées. Il se procura par ce moyen deux lettres de la reine d'Écosse à Babington, et quelques autres à Mendoza, à Paget, à Englefield et aux Anglais réfugiés. On prétendait que, dans ces lettres, Marie approuvait la conspiration et même l'assassinat; qu'elle les exhortait à agir avec la plus grande circonspection, et à ne point prendre les armes jusqu'à ce que les troupes étrangères envoyées à leur secours fussent prêtes à les joindre; qu'elle leur recommandait le comte d'Arundel, les frères de ce comte et le jeune comte de Northumberland, comme les personnes les plus propres à conduire l'entreprise et à lui donner de la réputation; qu'elle leur conseillait d'exciter en même temps, s'il était possible, quelque soulèvement en Irlande, et surtout qu'elle les priait de concerter avec soin les moyens de lui procurer sa liberté, en leur suggérant même quelques expédiens pour y réussir.

Toutes ces circonstances furent rendues publiques lors du jugement des conjurés. La terreur que l'association formée pour la sûreté de la personne de la reine avait répandue, jointe à l'aspect de ce nouveau danger, portèrent la nation à croire sans hésiter, et sans aucun examen, tout ce que les ministres publiaient, et l'alarme fut générale. On connaissait le zèle de Marie pour sa religion; on savait que ce zèle portait à la violence et à la cruauté, et on en avait dans ce siècle une infinité d'exemples. Toutes les intrigues formées depuis quelques années pour troubler la tranquillité du royaume avaient été tramées sous le nom de la reine d'Écosse, et il était évident, disaient les Anglais, que la sûreté d'une des reines était incompatible avec celle de l'autre. Faudra-t-il donc, ajoutaient ils, sacrifier le repos de l'Angleterre à la cause d'une étrangère? Laissera-t-on la vie d'une reine si chère à la nation exposée aux entreprises multipliées d'une rivale en fureur? Le cas prévu dans l'acte d'association est arrivé; la personne sacrée de notre souveraine est menacée: ne devrait-on pas, en conséquence de ces sermens, tirer une juste vengeance de ces attentats?

Rien ne pouvait être plus agréable à Élisabeth et à ses ministres que ce cri général; ils avaient déjà eux-mêmes répandu ces sentimens

[1] Camd., 15. State Trials, vol. 1, 110.

parmi le peuple : ils voyaient le succès de leurs intrigues. Le vœu de la nation faisait l'apologie de leur conduite, et leur servait de prétexte pour se porter aux dernières extrémités contre la reine d'Écosse; projet qu'ils méditaient depuis si long-temps. La crainte qu'Élisabeth avait de Marie, la haine qu'elle lui portait, augmentaient à proportion des injures accumulées dont elle accablait cette reine infortunée. Enfin Élisabeth se laissa persuader que sa vie même ne pouvait être en sûreté que par la mort de sa rivale. Burleigh et Walsingham avaient soutenu avec tant de chaleur toutes les mesures de la reine par rapport aux affaires de l'Écosse, et ils avaient agi contre Marie avec si peu de réserve, qu'ils avaient raison de craindre les effets les plus violens de son ressentiment si elle montait un jour sur le trône d'Angleterre : ils fortifièrent les appréhensions de la reine, leur maîtresse, et sa haine invétérée pour la reine d'Écosse.

Cependant Marie était gardée avec plus d'attention qu'à l'ordinaire, et on avait grand soin de lui cacher la découverte qu'on avait faite de la conspiration. A la fin le chevalier Thomas Gorges fut envoyé par la cour pour lui en faire part, et en même temps pour lui apprendre qu'elle était chargée d'avoir trempé dans ce crime. Gorges prit, pour s'acquitter de sa commission, un moment où la reine était montée à cheval pour aller se promener avec ses gardiens. Marie fut frappée d'étonnement et voulut aussitôt rentrer dans son appartement, mais on lui en défendit l'entrée; et en son absence on força la porte de son cabinet secret, on s'empara de ses cassettes et de ses papiers, on les cacheta et on les envoya à la cour. Ses principaux domestiques furent arrêtés, et commis à la garde de différentes personnes. Navé et Curle, ses deux secrétaires, l'un Français, l'autre natif d'Écosse, furent envoyés prisonniers à Londres. On prit tout l'argent qu'on lui trouva, et qui se montait à un peu plus de deux mille livres. On conduisit ensuite Marie dans les maisons de différens gentilshommes, la transférant souvent d'un endroit dans un autre, et on fixa à la fin son séjour à Fotheringay, château fortifié, dans la province de Northampton.

On n'avait point de preuves plus évidentes à espérer contre Marie : il ne s'agissait plus que de décider de son sort. Élisabeth et les ministres en qui elle avait une principale confiance paraissaient être décidés sur ce point, mais les autres conseillers se trouvèrent d'avis différens Quelques-uns pensèrent qu'il suffisait de congédier tous les domestiques de Marie, de la garder plus étroitement, et de lui empêcher ainsi toute correspondance avec les ennemis du royaume : et comme le tempérament de Marie était affaibli par sa longue détention, et que son âme était abattue par tant de chagrins, ils espéraient que la nation serait bientôt délivrée de cet objet de craintes et d'inquiétudes. Cependant, quoiqu'il fût fort aisé de s'assurer de la personne de Marie, il était impossible de diminuer le respect que les catholiques romains avaient pour son nom, et d'empêcher leur commisération à la vue de ses souffrances. Cette compassion ne pouvait manquer d'exciter des soulèvemens et des invasions pour venir la délivrer, et elles devaient devenir infailliblement plus fréquentes et plus dangereuses si on voulait traiter Marie avec plus de rigueur. Ces considérations prévalurent et firent rejeter l'avis du conseil.

On décida qu'un jugement en forme, chose néanmoins sans exemple, était la manière de procéder la moins susceptible d'inconvénient; et on voulut accompagner cet extérieur de justice d'un appareil de dignité. On feuilleta en vain les registres pour justifier, par quelque statut précédent, le jugement d'un prince étranger qui n'était point entré en armes dans le royaume, et qui était venu y chercher un asile. Mais la procédure contre Marie fut appuyée sur l'acte du dernier parlement, et l'application qu'on en fit, dans cette occasion, manifesta les vues de ceux qui avaient fabriqué ce statut si sévère [1].

Élisabeth voulut que rien ne manquât à la pompe et à la solennité de ce jugement, et que la cérémonie eût un extérieur de dignité convenable à la personne qui devait être jugée. Elle nomma, par une commission scellée du grand sceau, quarante personnes des plus illustres du royaume par leur naissance et par leurs offices, avec cinq autres juges, pour entendre et décider cette grande affaire. Les légistes firent naître bien des difficultés sur le nom et le titre qu'on donnerait à Marie; et pendant qu'on violait manifestement les maximes les plus essentielles de

[1] Camd., 519. Johnst., *Hist.*, 113.

la justice, cette formalité frivole était l'objet de leurs attentions. Ils convinrent à la fin de la forme suivante : «Marie, fille et héritière de «Jacques V, dernier roi d'Écosse, dite commu-«nément reine des Écossais et douairière de «France [1].»

Marie, après toutes les indignités qu'elle venait de souffrir, ne doutait plus que sa perte ne fût décidée. Elle s'attendait à tout moment à voir terminer ses jours par le poison, ou par quelques autres voies secrètes, employées ordinairement envers les princes captifs : et de peur que la malice de ses ennemis, en lui ôtant la vie, ne se portât encore à noircir sa réputation, elle écrivit au duc de Guise, pour se justifier, dans les termes les plus forts, du crime qu'on lui imputait, d'avoir trempé dans la conspiration formée pour ôter la vie à Élisabeth [2]. L'étrange résolution de traduire la reine d'Écosse en jugement public n'était point encore parvenue jusqu'à Marie dans la solitude de sa prison, et l'idée d'une chose dont il n'y avait point d'exemple, et qui était si révoltante pour la majesté royale, ne lui serait jamais venue dans l'esprit.

Le 11 octobre, les commissaires nommés par Élisabeth arrivèrent à Fotheringay. Le lendemain matin ils remirent à Marie une lettre de la reine, dans laquelle, après les reproches les plus amers, les accusations les plus graves, elle déclarait que le soin de sa propre sûreté la mettait à la fin dans la nécessité de faire faire publiquement des recherches de la conduite de la reine d'Écosse; et que Marie ayant vécu pendant si long-temps sous la protection des lois d'Angleterre, elle la sommait de se soumettre à l'examen de ses crimes, ordonné par ces mêmes lois. Marie fut surprise au dernier point; cependant elle ne se laissa point abattre par l'aspect du danger, et elle n'oublia point ce qu'elle devait à sa dignité. Elle protesta, de la manière la plus solennelle, qu'elle était innocente du crime dont on voulait la charger, et qu'elle n'avait jamais soutenu aucune entreprise contre la vie de la reine d'Angleterre. Elle refusa en même temps de reconnaître la juridiction des commissaires anglais. «Je suis venue, dit-elle, dans le «royaume comme souveraine indépendante pour «implorer l'assistance de la reine, et non pas «pour me soumettre à son autorité. Mes infor-«tunes passées ne m'ont point abattu le courage; «je n'ai point l'âme troublée par le danger pré-«sent, au point de me rabaisser à des démarches «messéantes à la majesté d'une tête couronnée, «à des choses indignes des ancêtres dont je suis «descendue, et qui puissent faire rougir un fils «à qui je dois laisser ma couronne. Si je dois «être jugée, des princes seuls, mes pairs, doivent «être mes juges. Des sujets de la reine d'Angle-«terre, quel que puisse être l'éclat de leur nais-«sance, sont d'un rang inférieur au mien. De-«puis que je suis arrivée dans ce royaume, j'y «ai été retenue comme prisonnière; je n'y ai «jamais joui de la protection des lois : on peut «encore les violer aujourd'hui pour m'ôter la «vie.»

Les commissaires employèrent les raisonnemens et les prières pour vaincre la résistance de Marie. Ils eurent ensuite recours aux menaces, et ils lui déclarèrent que si elle persistait à refuser de se défendre, ils procèderaient contre elle suivant la forme de la loi, et qu'ils la jugeraient par contumace. Elle continua cependant encore pendant deux jours à décliner leur juridiction; mais elle se rendit à la fin aux instances et aux argumens du vice-chambellan Hatton. Il lui représentait qu'en refusant le jugement, elle faisait un tort infini à sa réputation, et qu'elle manquait la seule occasion qui pût se présenter de prouver clairement son innocence : que tout l'objet de leurs désirs était d'être convaincus par des preuves incontestables qu'elle avait été injustement chargée de ces noires imputations, et que sa pleine justification serait également agréable à la reine leur maîtresse.

Ces raisons spécieuses ne pouvaient pas manquer de faire tout leur effet sur l'esprit d'une reine qui manquait de prudence, et qui n'avait alors ni ami ni conseil capables de lui dévoiler et de lui faire éluder tous les artifices des ministres d'Élisabeth. Charles Ier, petit-fils de Marie, se trouvant dans une situation également malheureuse, et dans des circonstances à peu près semblables, refusa avec une fermeté que rien ne put ébranler la juridiction usurpée de la haute cour de justice; et la postérité a fait l'éloge de sa conduite, comme étant la plus convenable à la dignité d'un roi. Si Marie fut moins ferme dans sa première résolution, on ne

[1] Strype, III, 362. — [2] Jebb., II, 283.

peut l'attribuer qu'au désir empressé qu'elle avait de rétablir son honneur et sa réputation.

Lorsque Marie parut devant ses juges assemblés dans la grande salle du château, ils la reçurent avec de très grandes marques de respect. Elle commença par protester que, quoiqu'elle voulût bien, par complaisance, entendre les différens chefs d'accusation qui seraient formés contre elle, et y fournir ses réponses, elle ne prétendait néanmoins reconnaître ni la juridiction de cette cour, ni la validité et la justice des actes en vertu desquels on prétendait lui faire son procès.

Le chancelier répondit par une contre-protestation, et s'efforça de prouver la compétence et l'autorité du tribunal.

Alors le procureur et solliciteur de la reine d'Angleterre exposa les charges contre Marie, et toutes les circonstances de la dernière conspiration; produisit les copies des lettres de la reine d'Écosse à Mendoza, Babington, Englefield et Paget. On lut les dépositions de Babington, de Ballard, de Savage, et des autres conjurés, ainsi que les déclarations de Navé et de Curle, secrétaires de Marie. Ces pièces étaient arrangées dans la forme la plus spécieuse, avec tout l'art que des gens de pratique avaient pu leur donner, et renforcées par tous les traits de leur éloquence.

Marie écouta toutes ces harangues avec attention et sans marquer la moindre émotion. Mais lorsqu'elle entendit le nom du comte d'Arundel, alors enfermé à la Tour comme soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration, elle s'écria avec affection et générosité : « Hélas ! « combien cette noble maison d'Howard a souf- « fert de maux par rapport à moi ! »

Lorsque le conseil de la reine eut cessé de parler, Marie se leva, et elle commença à se défendre avec courage et avec beaucoup de présence d'esprit. Elle déplora sa malheureuse situation ; elle se plaignit de ce qu'après dix-neuf années de captivité, après avoir souffert les plus cruels traitemens et qu'elle avait si peu mérités, on finissait par former contre elle une accusation qui tendait non-seulement à la priver de son droit de succession à la couronne d'Angleterre et à lui faire perdre la vie, mais même à la noter d'infamie et à mettre son nom en horreur dans tous les siècles à venir; de ce que sans égard pour les droits sacrés de la souveraineté, elle était assujettie à des lois qui n'avaient été faites que pour les particuliers ; de ce qu'étant reine, on la forçait de comparaître devant un tribunal de sujets; de ce qu'ainsi que les criminels du commun, elle voyait son honneur exposé à l'éloquence insolente des gens de loi, capables de donner un mauvais sens à ses paroles, un mauvais tour à ses actions; de ce que même, dans cette situation si déshonorante, on lui refusait des choses qu'on accordait ordinairement à tous les criminels, en l'obligeant de se charger elle-même de sa défense, sans l'assistance d'aucun ami avec qui elle pût délibérer, sans être aidée d'aucun conseil, et même sans qu'il lui fût permis de faire usage de ses propres papiers.

Elle entra ensuite dans le détail des différens articles de l'accusation. Elle nia absolument d'avoir eu aucune correspondance avec Babington. Elle dit qu'elle ne connaissait point Ballard, pas même de nom ; qu'on ne produisait que des copies de ses prétendues lettres, pendant qu'il n'y avait que son écriture ou la souscription de sa main qui pût la faire convaincre d'un crime aussi odieux ; qu'on ne donnait point de preuves que les lettres lui eussent été remises et qu'on y eût fait par son ordre aucune réponse; que les dépositions de ces misérables, condamnés et exécutés pour une action aussi détestable, méritaient peu d'attention; que la crainte ou l'espérance avaient pu leur arracher l'aveu de bien des choses évidemment fausses, et que l'honneur d'une reine ne pouvait pas être flétri par d'aussi vils témoignages; que les déclarations de ses secrétaires n'avaient pas plus de poids : que des promesses et des menaces avaient pu ébranler deux étrangers ; que, pour se tirer d'affaire, ils avaient peut-être voulu jeter sur elle tout le blâme, mais qu'ils n'avaient pu rien dire contre elle sans violer leur serment de fidélité; et que des gens capables de se parjurer en un point, ne méritaient aucune créance en toute autre occasion; que les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, ou n'étaient que de simples copies, ou qu'elles ne contenaient rien qui ne fût très innocent. « Il est vrai, continua-t-elle, que j'ai fait « tous mes efforts pour recouvrer ma liberté; ce « désir est attaché à la nature humaine. Convain- « cue par une triste expérience depuis tant d'an-

«nées, que je ne devais rien attendre de la «justice ou de la générosité de la reine d'An-«gleterre, j'ai souvent sollicité des princes «étrangers, et j'ai demandé à tous mes amis «d'employer tout leur crédit pour me secourir. «J'ai tâché aussi de procurer quelque adoucis-«sement aux rigueurs qu'on fait actuellement «éprouver aux catholique anglais; et si je pou-«vais aujourd'hui par ma mort les délivrer de «l'oppression, je consentirais de bon cœur à «perdre la vie pour une aussi bonne cause. Je «désire néanmoins de suivre plutôt l'exemple «d'Esther que celui de Judith, et j'aime mieux «intercéder pour mon peuple que de répandre «le sang de la plus vile créature pour le sauver. «J'ai souvent arrêté les emportemens du zèle «de mes partisans, lorsque, réduits au déses-«poir par la sévérité des persécutions, pénétrés «d'indignation des injures inouïes qu'on me «faisait souffrir, ils étaient sur le point de se «porter à quelque parti violent. J'ai même «averti la reine des dangers auxquels elle s'ex-«posait par la dureté de ses procédés. Dans l'é-«l'état où je suis, accablée de peines et de cha-«grins, l'aspect d'une couronne a peu d'attraits «pour moi, et je ne voudrais pas perdre mon «âme pour l'obtenir. Je connais les sentimens «d'humanité, je suis instruite des devoirs de la «religion, je déteste, et j'ai en horreur le crime «de l'assassinat, comme également opposé aux «uns et aux autres. Si par mes paroles, si «même par mes seules pensées, j'avais jamais «consenti à aucune entreprise contre la vie de «la reine d'Angleterre, bien loin de vouloir me «soustraire au jugement des hommes, je n'o-«serais pas même implorer la miséricorde de «Dieu [1].»

Marie parut devant ses juges à deux jours différens, et chaque fois elle soutint dans toute sa conduite et par son maintien la grandeur d'âme d'une reine, tempérée par la douceur et la modestie de son sexe.

Les commissaires, par l'ordre exprès d'Élisabeth, s'ajournèrent sans prononcer aucun jugement, dans la chambre étoilée à Westminster. Lorsqu'ils y furent assemblés, on fit amener en présence de la cour, Navé et Curle, qui confirmèrent par serment leur précédente déclaration.

[1] Camd., 520, etc.

Ensuite, après la révision de toute la procédure, les commissaires déclarèrent d'une voix : «Que «Marie était complice de la conspiration de Ba-«bington, et que contre le statut rendu pour «la sûreté de la vie de la reine, Marie avait in-«venté plusieurs choses tendantes au détriment, «à la mort et à la destruction d'Élisabeth [1].»

L'injustice commise en ordonnant ce jugement, et les irrégularités qu'on aperçoit dans tout le cours de cette procédure, sont des choses également frappantes, et il serait difficile de déterminer dans lequel de ces deux points on montra plus d'ardeur et d'animosité. De quel droit Élisabeth pouvait-elle prétendre avoir quelque autorité sur une reine indépendante? Quelle était l'obligation de Marie de se soumettre aux lois d'un royaume étranger? Les sujets d'un autre prince peuvent-ils être ses juges? et si on voulait faire une telle insulte à la dignité royale, ne devait-on pas au moins observer les formalités ordinaires de la justice? Si le témoignage de Babington et de ses associés était si évident, pourquoi Élisabeth n'avait-elle pas retardé leur supplice de quelques semaines, pour les confronter avec Marie, et pour établir une pleine conviction des crimes qu'elle lui imputait? Navé et Curle étaient en vie l'un et l'autre, pourquoi ne les fit-on point conduire à Fotheringay, et pourquoi les fit-on comparaître à la chambre étoilée, où Marie n'était point présente pour entendre leurs dépositions? Cette évidence prétendue, et qui laissait tant de soupçons, était-elle suffisante pour condamner une reine? Des criminels de la plus basse extraction auraient-ils été jugés coupables sur des preuves aussi faibles et aussi peu décisives?

Mais la sentence prononcée contre Marie n'était point fondée sur l'évidence des preuves produites au procès. Ces preuves prétendues n'étaient point le motif des mesures violentes qu'Élisabeth et ses ministres prenaient pour la perte de la reine d'Écosse. Elles ne servaient que de prétextes pour essayer de colorer l'irrégularité de leurs procédés, et pour donner une apparence de justice à des démarches fondées principalement sur la jalousie et sur la crainte. La nation aveuglée par les ressentimens qu'on lui avait inspirés contre Marie, et empressée de

[1] Camd., 525.

prévenir tous les dangers qui paraissaient menacer la vie de leur souveraine, n'apercevait point l'irrégularité de la procédure, ne faisait point attention à la défectuosité des preuves, et ne s'attachait qu'aux soupçons et aux probabilités qu'elle prenait pour des témoignages irréfragables.

Peu de jours après la sentence prononcée contre Marie, le parlement s'assembla. On pouvait s'attendre à trouver dans cette illustre assemblée plus de modération et de discernement que dans le peuple. Mais les lords et la chambre des communes étaient également dominés par les préjugés et les passions populaires; on aperçut dans toutes leurs démarches ces mêmes excès de zèle et de crainte qui dominaient la nation. Ils marquèrent le plus grand empressement de commencer les informations au sujet de la conspiration et des dangers qui avaient menacé la vie de la reine et la tranquillité du royaume. On leur présenta tous les papiers qui avaient été produits à Fotheringay. Ils commencèrent par se répandre en invectives contre la reine d'Écosse, et après avoir tenu contre elle les propos les plus injurieux, les deux chambres ratifièrent tout d'une voix la procédure sur laquelle elle avait été jugée, et déclarèrent la sentence rendue contre elle juste et bien fondée. Ils ne s'en tinrent pas là : ils présentèrent conjointement une adresse à la reine, suppliant sa majesté de pourvoir à sa propre sûreté et à la conservation de la religion protestante, de veiller à la prospérité de ses peuples, de se rendre à leurs vœux, de publier la sentence, et de faire subir, sans délai, à une rivale dangereuse et incorrigible, la punition qu'elle méritait pour tant de crimes. Cette requête, dictée par des frayeurs indignes de cette auguste assemblée, fut appuyée sur des motifs encore moins convenables. Ils n'étaient fondés ni sur la justice, ni même sur les règles de la bienséance. « La prison la plus « rigoureuse n'est pas, disaient-ils, capable de « mettre un frein aux intrigues de Marie. Nous « sommes convaincus, par une longue expé« rience, que l'habileté de la reine d'Écosse trom« pera toujours la vigilance et l'attention de tous « ses gardiens. Les lois pénales les plus sévères « ne pourront jamais contenir ses adhérens, qui « regardant sa personne comme sacrée, brave« ront toujours les dangers auxquels ils se ver« ront seuls exposés. Plusieurs princes étrangers « sont prêts à seconder leurs efforts : ils n'atten« dent qu'une occasion favorable pour envahir le « royaume, et pour assurer à la reine d'Écosse « ses droits sur la couronne d'Angleterre. Par « ces considérations, la vie de Marie est incom« patible avec la sûreté d'Élisabeth, et si on se « laisse toucher d'une fausse compassion pour la « reine d'Écosse, la personne de la reine, la reli« gion et la liberté du royaume, ne seront pas « un seul moment en sûreté : Marie doit donc « nécessairement être sacrifiée à la conservation « de toutes ces choses. » Le parlement s'efforçait ensuite de prouver que ce sacrifice était également juste et nécessaire, alléguant plusieurs exemples tirés de l'histoire, divers passages de l'Écriture sainte, mais tous faussement appliqués, et détournés de leur véritable sens.

Une adresse conçue dans ces termes comblait les vœux d'Élisabeth. Elle se voyait tirée d'une position critique et très embarrassante. Elle conservait le pouvoir d'épargner sa rivale, et elle était autorisée à la punir, sans être exposée à de grands reproches. Si elle prenait le premier parti, elle en avait tout l'honneur, on préconisait sa clémence. Si elle s'attachait au dernier, quelques voies de rigueur qu'elle pût adopter, elle paraissait ne s'y prêter qu'en forçant son inclination, et ne faire que se rendre aux sollicitations de son peuple. Cependant sa réponse était conçue dans ce même style qui lui était si familier : pleine d'ambiguïtés et de subterfuges, sous un extérieur de franchise et de candeur; remplie de protestations d'amour pour son peuple, qui la servait avec tant de fidélité; de plaintes amères de l'ingratitude de Marie, exposées de manière à exciter l'indignation des peuples, et d'insinuations capables de réveiller leurs craintes, en paraissant affectée du danger auquel sa propre vie était exposée. Elle finissait par prier les deux chambres de lui sauver la peine et le déshonneur de livrer au supplice une reine qui était sa plus proche parente, et d'examiner s'il ne serait pas possible de pourvoir à la sûreté publique sans la forcer à tremper ses mains dans le sang d'une tête couronnée.

On comprit aisément le véritable sens de la réponse de la reine. Les lords et la chambre des communes présentèrent de nouveau la même adresse, et ils l'accompagnèrent d'importunités

qu'Élisabeth avait bien prévues, et qui étaient fort éloignées de lui déplaire : cependant elle ne leur rendit point de réponse plus claire que celle qu'elle leur avait déjà donnée. Après avoir fait ainsi autoriser ses procédés par un acte public, elle n'avait plus d'intérêt, et il pouvait y avoir quelques inconvéniens à prolonger cette scène de dissimulation; on pouvait avec le temps reconnaître de la fausseté dans ces difficultés affectées. Elle s'en aperçut, et en conséquence elle prorogea le parlement, en se réservant à elle seule de prononcer sur le sort de sa rivale[1].

Ces procédés extraordinaires contre la reine d'Écosse formaient pour tous les princes de l'Europe un spectacle d'étonnement et d'horreur. Henri III, lui-même, malgré sa haine déclarée pour la maison de Guise, se crut obligé d'intercéder pour Marie, et de paraître au moins le défenseur de la cause commune de tous les rois. Aubespine, son ambassadeur ordinaire à la cour de Londres, et Bellièvre, qu'il envoya avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire, sollicitèrent en faveur de Marie, et en apparence avec beaucoup de chaleur. Ils insistèrent fortement sur toutes les raisons qui se présentent naturellement dans une cause de cette espèce. Ils réclamèrent la justice, la générosité, l'humanité; ils employèrent alternativement les reproches et les menaces. Élisabeth resta toujours ferme et inexorable. Elle avait reçu quelques avis du peu d'intérêt que Henri prenait à la destinée de la reine d'Écosse. Elle connaissait l'aversion de ce prince pour la race des Guise, et elle se croyait assurée que ces remontrances d'apparat ne seraient suivies d'aucun effet réel de ressentiment.

Élisabeth n'eut pas plus d'égard aux sollicitations du roi d'Écosse, qui méritaient cependant plus d'attention, parce qu'elles étaient faites avec plus de sincérité. Les commissaires d'Élisabeth avaient pris un soin particulier de prévenir les inquiétudes du roi d'Écosse en publiant, par une déclaration, que la sentence qu'ils avaient rendue contre Marie ne préjudiciait point à l'honneur du roi son fils, et ne portait aucune atteinte aux droits et prétentions qu'il avait auparavant. Jacques, peu sensible à ces propos insidieux, et touché des indignités auxquelles il voyait la reine sa mère exposée, s'intéressa au

[1] Camd., 526. D'Ewes, 375.

sort de Marie avec une tendresse filiale, et avec des sentimens convenables à un roi. La fierté de la nation écossaise fut révoltée des insultes faites au sang de leurs monarques, et elle somma le roi de faire les derniers efforts pour empêcher ou pour venger la mort de la reine.

Jacques, dans les commencemens, ne pouvait pas se persuader qu'Élisabeth, si jalouse en toutes occasions des prérogatives de la royauté, osât se hasarder à un procédé sans exemple, et qui tendait si manifestement à rabaisser la dignité royale, et à diminuer dans l'esprit des peuples la vénération due à la personne sacrée des rois. Mais lorsque la singularité des démarches d'Élisabeth eut pleinement dévoilé ses desseins, Jacques dépêcha aussitôt en Angleterre le chevalier Guillaume Keith, qui, de concert avec Douglas, son ambassadeur ordinaire, fit à Élisabeth les plus vives représentations sur l'injure faite à une reine indépendante, qu'on soumettait à être jugée comme une personne privée et par des lois auxquelles elle ne devait aucune sorte d'obéissance. Les deux ambassadeurs supplièrent Élisabeth de ne point mettre le comble à ce traitement injurieux, en permettant qu'une sentence aussi injuste en elle-même et aussi déshonorante pour le roi d'Écosse fût mise à exécution[1].

Élisabeth n'ayant fait aucune réponse à ces représentations des ambassadeurs d'Écosse, Jacques lui écrivit de sa propre main, et lui reprocha sa conduite dans les termes les plus forts. Il lui déclarait en même temps que par devoir et par honneur, il serait forcé de renoncer à son amitié, et il la menaçait d'agir comme un fils provoqué à la vengeance par les malheurs de sa mère[2]. Jacques, en même temps, assembla les nobles, qui lui promirent leur secours dans une cause aussi juste. Il demanda aux ambassadeurs de France, d'Espagne et de Danemark de lui procurer l'assistance de leurs cours, et il prit encore d'autres mesures pour effectuer avec vigueur les menaces qu'il avait faites à la reine d'Angleterre. Le ton de hauteur de cette lettre mit Élisabeth en fureur. Son premier mouvement fut de n'y point répondre, et de congédier les ambassadeurs. Mais ses ministres étaient

[1] *Append.*, nos XLVI, XLVII. — [2] Bitch., *Mém.*, I, 52.

alarmés et embarrassés des préparatifs du roi d'Écosse, et à leur prière elle changea de résolution. Elle écrivit à Jacques une lettre honnête, mais qui n'était qu'une pure défaite. Elle promettait d'écouter toutes les ouvertures qui lui seraient faites de la part de Jacques et qui tendraient à sauver sa mère, et de suspendre l'exécution de la sentence jusqu'à l'arrivée de nouveaux ambassadeurs d'Écosse [1].

Cependant Élisabeth ordonna qu'on publiât la sentence contre Marie, et elle n'oublia pas d'instruire le peuple qu'elle *lui* avait été extorquée par les supplications répétées des deux chambres du parlement. Dans le même temps elle envoya le lord Buckurst et Beale vers Marie pour lui notifier la sentence, et pour lui déclarer que la nation en demandait avec empressement l'exécution; que jusqu'à présent la reine avait résisté à ces importunités, mais qu'elle avertissait Marie de se préparer à un événement qui pourrait devenir nécessaire pour la sûreté de la religion protestante, et pour calmer les esprits du peuple anglais. Marie reçut ce message non-seulement sans en paraître troublée, mais même avec un air et des expressions de triomphe et de joie. « Il n'est pas étonnant, dit-elle, que les Anglais « soient altérés du sang d'un prince étranger, « eux qui ont tant de fois fait violence à leurs « propres souverains. Après avoir souffert pen- « dant si long-temps, je vois arriver le moment de « ma mort comme celui de ma délivrance. Je me « glorifie de penser que ma vie est regardée comme « intéressante pour la foi catholique, et je suis « contente de mourir martyre de ma religion [2]. »

Aussitôt après la publication de la sentence, Marie fut dépouillée de quelques marques de royauté qu'elle avait conservées jusqu'alors. Le dais de parade qui était dans son appartement fut ôté. Paulet entrait à toute heure dans sa chambre, s'approchait de sa personne sans aucune marque de respect, et parut même un jour couvert en sa présence. Marie touchée de ces indignités, offensée de cette familiarité à laquelle elle n'était point accoutumée, écrivit encore une fois à Élisabeth pour lui en porter des plaintes. Elle lui demandait en même temps, pour dernière grâce, de permettre que son corps fût, après sa mort, porté en France par ses domestiques, pour y être inhumé en terre sainte et avec ses ancêtres, et que quelques uns de ses domestiques assistassent à sa mort pour être témoins de son innocence et de son ferme attachement à la foi catholique; qu'il fût permis à tous ses domestiques de quitter le royaume, et de recueillir quelques legs médiocres qu'elle voulait leur faire pour marque de son affection; qu'on lui donnât son aumônier ou quelque autre prêtre catholique pour être auprès d'elle, pour l'assister à la mort et pour la préparer à ce passage terrible à l'éternité. Elle suppliait Élisabeth, au nom de Jésus-Christ, par les mânes et la mémoire d'Henri VII, leur commun ancêtre, par les liens de leur proche parenté, par la dignité royale dont elles étaient l'une et l'autre revêtues, de vouloir bien lui accorder tous ces points, et de lui assurer son consentement par une lettre signée de sa propre main. On ne sait point si cette lettre fut remise à Élisabeth, mais il est certain qu'elle resta sans réponse, et qu'on n'eut aucun égard aux demandes de Marie. On lui offrit un évêque ou doyen protestant pour l'assister; elle le refusa, et, sans le secours d'aucun ecclésiastique, elle se prépara elle-même à la mort, dont elle voyait les approches avec une paix et une tranquillité admirables, et qu'elle regardait alors comme étant peu éloignée [1].

Jacques, sans perdre un seul moment, envoya de nouveaux ambassadeurs à Londres, le sieur de Gray et le chevalier Robert Melvil. Ils déclarèrent, au nom du roi leur maître, que pour calmer les craintes d'Élisabeth, le roi se rendrait garant qu'il ne serait formé, avec le consentement de Marie, aucune conspiration contre la personne de la reine, ou tendante à troubler la tranquillité du royaume d'Angleterre, et que pour assurance de cet engagement, Jacques donnerait en otage quelques personnes des plus considérables parmi la noblesse de l'Écosse. Que si cela n'était pas jugé suffisant, Marie ferait cession de tous ses droits et prétentions à son fils, duquel on n'avait rien à appréhender, ni pour l'honneur de la religion protestante, ni pour la sûreté de la personne de la reine d'Angleterre. Élisabeth rejeta ces deux propositions, la première comme peu assurée, l'autre comme

[1] Spotsw., 251. Cald., 4, 5. — [2] Camd., 528. Jebb., II.

[1] Camd., 528. Jebb., II, 295.

dangereuse[1]. Les ambassadeurs avaient ordre, dans leurs instructions, de parler dans ce cas-là sur un autre ton. Melvil s'acquitta de sa commission, et avec fidélité; mais Gray, avec sa perfidie ordinaire, trompa son maître qui lui avait confié une négociation de cette importance, et trahit la reine, qu'il était chargé de sauver. Il fut le premier à encourager Élisabeth et à la presser de faire exécuter la sentence prononcée contre sa rivale, et il lui répétait souvent : « *Les morts ne peuvent point mordre.* » Il se chargea d'ailleurs, à tout hasard, d'apaiser la colère du roi, ou tout au moins d'empêcher les suites fâcheuses de son ressentiment[2].

Cependant on voyait Élisabeth dans un trouble et une agitation extraordinaires : accablée de chagrin, tourmentée des plus violentes inquiétudes, elle fuyait le monde; elle aimait à être seule, et on la trouvait souvent plongée dans la mélancolie, dans la plus profonde méditation, et répétant avec emphase ces sentences dictées par les mœurs de ce siècle : *Aut fer aut feri; ne feriare, feri*[3]. On ne peut pas douter que cet état violent ne fût en partie joué par la reine. Mais il est vrai aussi qu'une princesse aussi prudente qu'Élisabeth ne devait pas, sans de mûres réflexions, sans de longues délibérations, hasarder une démarche de cette importance qui pouvait déshonorer sa mémoire et mettre en danger sa propre vie et son royaume. Tous les esprits étaient en suspens : le peuple attendait avec impatience et inquiétude la résolution de la reine. Au lieu d'apaiser leurs craintes et de modérer leur zèle, on faisait à dessein courir des bruits qui exagéraient le danger, et on les répandait avec art. Aubespine, ambassadeur de France, fut accusé d'avoir suborné un assassin pour tuer la reine. La flotte d'Espagne était, disait-on, déjà arrivée à Milford-Haven. Quelques-uns assuraient que le duc de Guise avait pris terre à Sussex avec une armée formidable. Un jour on venait d'apprendre que les comtés du nord étaient en armes. Le lendemain les Écossais étaient entrés en Angleterre avec toutes leurs forces, et on se disait à l'oreille qu'il y avait une conspiration projetée pour se saisir de la personne de la reine, et mettre le feu à la ville de Londres. La terreur panique gagnait de jour en jour, et s'emparait de tous les esprits. Le peuple, saisi d'effroi, transporté de rage, demandait hautement l'exécution de la sentence rendue contre Marie, comme le seul moyen de rétablir la tranquillité dans le royaume.

Ce moment de fermentation parmi le peuple anglais parut à la reine l'occasion la plus favorable pour frapper sûrement le coup qu'elle méditait depuis si long-temps. Elle envoie chercher Davison, un des secrétaires d'état. Elle se fait apporter l'ordre fatal, et on apercevait aisément dans tout son maintien que si elle avait jusqu'alors différé de le signer, ces délais n'étaient fondés sur aucun sentiment d'humanité. A l'instant même qu'elle mettait son nom au bas de cet écrit qui mettait sous la main du bourreau une femme, une reine, sa parente la plus proche, elle avait l'âme tranquille, et l'esprit assez présent pour faire une froide plaisanterie : « Va, « dit-elle à Davison; dis à Walsingham ce que je « viens de faire : mais je crains qu'il ne meure « de douleur en apprenant cette triste nouvelle. » Le principal objet de ses attentions et de ses inquiétudes était de s'assurer les avantages qu'elle prétendait tirer de la mort de Marie, et d'éviter en même temps le reproche d'avoir consenti à une action aussi déshonorante. Elle avait même souvent donné à entendre à Paulet, à Drury et à quelques autres personnes de sa cour, que le moment était venu de lui donner des preuves réelles de leur zèle et du véritable intérêt qu'ils prenaient à sa conservation, et qu'elle attendait de leur affection qu'ils la tireraient de l'embarras où elle se trouvait; mais ils avaient toujours eu assez de sagesse et de prudence pour feindre de ne point apercevoir les intentions de la reine. Après avoir signé l'écrit fatal, elle ordonna qu'on écrivît à Paulet en des termes moins ambigus; qu'on lui fît des reproches de sa négligence, et de ce qu'il épargnait depuis si long-temps la vie de l'ennemie capitale de la reine; et qu'on lui déclarât que, comme sujet affectionné, il devait délivrer sa souveraine des

[1] La reine, qui entendait la langue latine, répondit : *Quod delinquens in alieno territorio, et ibi repertus, punitur in loco delicti; nullâ habitâ ratione dignitatis, honoris, aut privilegii.* Lorsque quelqu'un a commis un crime dans un pays où il n'est pas domicilié, il est puni dans le lieu du délit, sans qu'on soit retenu par sa dignité, sa prééminence ou son privilége.

[2] Spot., 352. Murdin, 568. *Appendix*, n° XLVIII.

[3] Frappe, ou sois frappée; de peur d'être frappée, frappe.

appréhensions et des dangers continuels où elle se trouvait, en abrégeant les jours de sa prisonnière. Paulet était un homme dur, austère, et qui allait même jusqu'à la brutalité dans les choses qu'il croyait être de son devoir comme gardien de Marie; mais il avait de l'honneur et de la probité. Il rejeta la proposition avec dédain, et il se plaignit hautement de ce qu'on le croyait capable de jouer le rôle d'assassin. Il déclara que sa vie était entre les mains de la reine, que sa majesté pouvait en disposer suivant son bon plaisir, mais que jamais il ne ferait rien contre son honneur, et qu'il ne laisserait point sur sa postérité une marque éternelle d'infamie en prêtant sa main pour commettre un crime aussi atroce. Élisabeth fut très irritée de cette réponse. Cet homme, dit-elle, est bien délicat, bien scrupuleux : il promet beaucoup, mais il mollit lorsqu'il s'agit de l'exécution. Elle proposa la commission à un nommé Wingfield, homme courageux et capable de faire le coup [1]. Mais Davison ayant représenté à la reine que cette voie n'était pas moins dangereuse que déshonorante, sa majesté déclara que son intention était que la sentence prononcée par les commissaires fût exécutée conformément aux lois; et que comme elle avait signé l'ordre, elle ne voulait plus qu'on lui parlât de cette affaire. Les conseillers privés se crurent par-là suffisamment autorisés à procéder à l'exécution de la sentence. Animés de zèle pour la sûreté de la reine, ou plutôt, selon toutes les apparences, touchés du danger auquel ils s'exposaient si la vie de la reine d'Écosse était épargnée, ils s'assemblèrent dans la chambre du conseil, et, par une lettre à laquelle ils mirent tous leurs signatures, il commirent les comtes de Shrewsbury et de Kent, avec le haut shérif du comté de Northampton, où le château de Fotheringay est situé, pour faire exécuter le jugement en leur présence [2].

Le mardi, 7 février, les deux comtes arrivèrent à Fotheringay, et demandèrent à parler à la reine. Ils firent lecture en sa présence de l'ordre donné pour l'exécution, et ils lui dirent de se préparer à mourir le lendemain matin. Marie entendit jusqu'au bout cette lecture sans aucune émotion : puis faisant sur elle le signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : « Une âme, dit-elle, capable de murmurer de ce que son corps doit périr par la « main du bourreau n'est pas digne de goûter « les joies du paradis. Je ne m'attendais pas que « la reine d'Angleterre voulût donner le premier « exemple de violer la personne sacrée d'un « prince souverain, mais je me soumets volontiers à ce qu'il plaît à la Providence d'ordonner « de mon sort. » Ensuite, mettant la main sur une Bible qui se trouva auprès d'elle, elle protesta solennellement qu'elle était innocente de la conspiration que Babington avait formée contre la vie d'Élisabeth [1]. Elle renouvela alors les demandes qu'elle avait faites à la reine d'Angleterre dans la lettre qu'elle lui avait écrite. Elle insista particulièrement sur celle de se faire assister par son aumônier, et elle supplia avec toutes sortes d'instances qu'il lui fût permis, dans ces derniers momens, de se procurer la consolation de ces pieuses institutions prescrites par sa religion. On eut la dureté de lui refuser absolument cette grâce qu'on accorde ordinairement aux plus vils criminels.

Pendant cette conversation les domestiques de la reine étaient accablés de douleur; et quoiqu'ils fussent intimidés par la présence des deux comtes, ils avaient peine à se contenir. Mais aussitôt que Kent et Shrewsbury se furent retirés ils coururent se jeter aux pieds de leur maîtresse, ils laissèrent couler des torrens de larmes, ils exprimèrent dans les termes les plus passionnés toute leur tendresse et toute leur affliction. Marie, conservant la plus parfaite égalité d'âme, ne paraît occupée qu'à les consoler et à modérer leurs peines. Elle se prosterne, entourée de tous ses domestiques, elle rend grâces au ciel de ce qu'elle aperçoit enfin le terme de toutes ses souffrances; elle prie le Seigneur de lui donner des forces pour soutenir avec décence et avec courage ce qui lui restait encore de peines à supporter. Elle employa presque tout le reste de la journée à mettre ordre à ses affaires domestiques; elle écrivit son testament de sa propre main; elle distribuait à tous ses serviteurs son argent, ses bijoux et ses habits, chacun suivant son rang et son mérite [2]; elle écrivit en peu de mots au roi de France et au duc de Guise. Ces

[1] Biogr. Britan., art. *Davison*. — [2] Camd., 534. Strype, III, 361, 364.

[1] Jebb., II, 301.

[2] En mettant une jupe de velours, elle leur dit : *Mes*

lettres étaient remplies de tendresse, de grandeur d'âme et de sentimens généreux; elle recommandait son âme à leurs prières, et toute sa maison affligée à leur protection. A son souper, elle mangea sobrement comme à son ordinaire; elle fit la conversation non-seulement avec une grande liberté d'esprit, mais même avec de la gaîté et de l'enjouement; elle but à la santé de tous ses domestiques l'un après l'autre, et elle les pria tous de lui pardonner s'il lui était arrivé de manquer envers eux à quelqu'un de ses devoirs. Elle se mit au lit à son heure accoutumée et elle y dormit d'un sommeil fort tranquille pendant quelques heures. Le lendemain, de grand matin, elle entra dans son cabinet et elle y passa un temps considérable à des actes de dévotion. A huit heures le grand-shérif entra dans sa chambre avec ses officiers, et ils la trouvèrent encore prosternée au pied de l'autel. Elle se leva aussitôt, et avec un air majestueux [1], une contenance assurée, la joie même peinte sur son visage, elle s'avança vers le lieu de l'exécution, s'appuyant sur deux des gens de Paulet. Elle était en habit de deuil, mais avec un éclat et une élégance qu'elle négligeait depuis long-temps, excepté dans quelques jours de fête [2]; elle avait un *Agnus Dei* pendu au cou par une chaîne de grains de senteur, un chapelet à sa ceinture, et à la main un crucifix d'ivoire. Les deux comtes, accompagnés de plusieurs nobles des comtés voisins, vinrent la recevoir au bas de l'escalier. Le chevalier André Melvil, maître de sa maison, qu'on avait éloigné de sa présence depuis quelques mois, eut alors la permission de venir lui faire ses derniers adieux. Lorsqu'il vit sa maîtresse, à qui il était tendrement attaché, réduite à cette triste situation, il répandit un torrent de larmes, déplorant son malheureux sort d'être destiné à porter en Écosse la nouvelle de ce cruel événement. « Ne pleure point, mon « pauvre Melvil, lui dit la reine, voici au con« traire le moment de se réjouir. Ce jour, attendu « depuis si long-temps, va délivrer Marie Stuart « de toutes ses peines, et mettre fin à ses longues « et ennuyeuses souffrances. Sois témoin que je « meurs ferme dans ma religion, fidèlement at« tachée à l'Écosse, toujours également affec« tionnée à la France. Fais mes complimens à « mon fils; dis-lui que je n'ai rien fait de préju« diciable à son royaume, à son honneur et à ses « droits. Je prie le Seigneur de pardonner à tous « ceux qui ont été sans sujet altérés de mon sang. »

Elle demanda aux deux comtes qu'il fût permis à Melvil, à trois autres hommes de sa maison et à deux de ses femmes de l'accompagner sur l'échafaud, et elle ne put l'obtenir qu'avec beaucoup de difficulté et après de grandes supplications. L'échafaud était dressé dans la même salle où elle avait été jugée; il était un peu élevé au-dessus du plancher et tendu de noir, ainsi que la chaise, le coussin et le bloc. Marie monta sur l'échafaud avec un air de satisfaction, regarda avec fermeté tout cet appareil de mort, fit le signe de la croix et alla s'asseoir sur la chaise [1]. Beale lut à haute voix l'ordre pour l'exécution; Marie l'écouta avec un air d'indifférence, et comme étant occupée d'autres pensées. Alors le doyen de Péterborough commença un discours de piété convenable aux circonstances, et il offrit ses prières au ciel en faveur de la reine. Mais elle lui déclara que sa conscience ne lui permettait pas d'écouter son exhortation ni de s'unir à ses prières : et se mettant à genoux, elle répéta plusieurs fois une prière en latin. Lorsque le doyen eut fini ses discours de piété la reine éleva la voix, et, parlant en anglais, elle recommanda à Dieu l'état affligé de

amis, je vous aurais laissé cette jupe si je n'étais pas obligée d'aller à la mort un peu honorablement, et d'y être un peu distinguée, etc. Ses femmes entendant frapper à la porte, et sachant bien qu'on la venait chercher, voulurent faire résistance d'ouvrir, mais elle leur dit : *Mes amies, cela ne sert de rien, ouvrez.*

[1] La reine, allant au-devant d'eux, leur dit : *Messieurs, j'ai été cette nuit plus vigilante que vous; ne croyez pas que j'aie aucun ressentiment contre la reine Élisabeth ma sœur, ni contre vous, qui avez fait la recherche de mon procès.*

[2] Elle avait pour habillement un crêpe blanc qui la couvrait depuis la tête et qui traînait jusqu'à terre. Sa coiffure était de même étoffe qu'elle avait coutume de mettre dans ses plus beaux atours. Un grand manteau de satin noir, gaufré de paremens de marte d'un grand prix, doublé de taffetas noir, les manches pendantes à longue queue, et le collet à l'italienne : un pourpoint de satin noir, une jupe de velours cramoisi brune, une vasquine de taffetas velouté, des caleçons de futaine bleue, des bas de soie bleue, des jarretières de soie et des escarpins de maroquin. *Hist. de Marie, etc.*, 1579.

[1] Elle fit approcher Melvil, son maître d'hôtel, et lui dit : *Aidez-moi à monter; c'est le dernier service que je reçois de vous*

l'église ; elle pria pour la prospérité de son fils, elle souhaita à Élisabeth une longue vie et un règne paisible. Elle déclara qu'elle mettait toute son espérance en la mort de Jésus-Christ, prête à répandre son sang aux pieds de son image. Elle éleva le crucifix, le baisa, et lui adressa ces mots : « Ainsi que tes bras, ô Jésus ! ont été « étendus sur la croix, reçois-moi avec les bras « étendus de ta miséricorde et pardonne-moi « mes péchés. »

Elle se prépara ensuite à se mettre sur le billot en ôtant son voile et ses habillemens de dessus. Un des exécuteurs ayant voulu lui aider avec un air de dureté, elle le repoussa doucement, et elle lui dit en souriant qu'elle n'était pas accoutumée à se déshabiller en présence d'une si nombreuse assemblée, ni à être servie par de tels valets de chambre[1]. Elle étendit son cou sur le billot avec la plus parfaite tranquillité et le courage le plus intrépide ; et pendant qu'un des exécuteurs lui tenait les mains, un autre en deux coups lui abattit la tête, qui s'étant décoiffée en tombant, montra ses cheveux déjà devenus tout gris par la continuité de ses peines et de ses malheurs. L'exécuteur tenant la tête toute dégouttante de sang, le doyen s'écria : « Ainsi « périssent tous les ennemis d'Élisabeth. » Le comte de Kent fut le seul qui répondit, Amen. Tout le reste des spectateurs resta dans le silence, fondant en larmes, et n'étant dans ce moment capables d'autres sentimens que de ceux de la pitié et de l'admiration[2].

Telle fut la mort tragique de Marie Stuart, reine d'Écosse, âgée de quarante-quatre ans et deux mois, après dix-neuf années de captivité. Les partis politiques qui se formèrent en Écosse pendant son règne ont toujours subsisté depuis sous diverses dénominations. L'animosité qui régnait dès le commencement entre ces partis s'est transmise d'âge en âge, et leurs préjugés, ainsi que leurs fureurs, se sont perpétués et ont même pris une sorte d'accroissement. On chercherait en vain le caractère de Marie Stuart dans les historiens encore dominés par ces mêmes passions. Les uns lui donnent toutes les vertus, toutes les qualités aimables ; les autres la chargent de tous les vices dont le cœur humain est susceptible. Marie ne méritait ni les louanges excessives que quelques-uns lui ont prodiguées, ni les censures indiscrètes que d'autres ont voulu faire de sa conduite et de ses mœurs.

Marie joignait à tous les charmes de la beauté, à l'extérieur le plus agréable et le plus accompli, un assemblage de tous les talens, de toutes les perfections qui entraînent les suffrages et qui ne manquent jamais de faire leur effet. Elle était polie, affable, insinuante, vive, pleine de feu, et capable de parler et d'écrire avec autant d'aisance que de dignité ; prompte à l'excès, emportée dans tous ses attachemens, parce que ses passions étaient vives, et qu'elle avait trop de candeur et de bonne foi. Accoutumée dès son enfance à être traitée en reine, elle ne pouvait pas supporter la moindre contradiction ; capable, en de certaines occasions, de feinte et de déguisement, en conséquence des principes d'éducation qu'elle avait reçus dans une cour insidieuse, qui mettait la dissimulation au nombre des talens les plus nécessaires dans l'art de gouverner ; aimant à être flattée, et n'étant pas insensible à ce plaisir que ressentent presque toutes les femmes lorsqu'elles aperçoivent les effets de leur beauté ; douée des qualités agréables, dépourvue des talens qui excitent l'admiration, elle fut plutôt une femme aimable qu'une reine illustre. Un grand feu d'imagination, une vivacité d'esprit, qui n'étaient pas suffisamment tempérés par la solidité du jugement, une tendresse de cœur qui ne fut pas toujours contenue dans les bornes de la discrétion, lui firent commettre bien des fautes, l'entraînèrent même dans des crimes. Si nous disons qu'elle fut toujours malheureuse, nous ne donnerons point la véritable raison de cette longue suite de calamités dont elle fut accablée, et qui se succédèrent presque sans aucune interruption ; nous devons ajouter qu'elle fut souvent imprudente. Sa passion pour Darnly était un emportement de jeu-

[1] Toutefois, dit Brantôme, elle ne put l'empêcher, car après qu'on eut abaissé sa robe jusqu'à la ceinture, ce vilain la tira par le bras assez lourdement, et lui ôta son pourpoint, son corps de cotte, avec le collet bas, *de sorte que tout son cou et sa belle gorge, qu'elle avait couverte si modestement, malgré sa précaution, trahit alors sa modestie.*

Il ajoute qu'un des bourreaux levant une hache par le taillant, de la façon de celles qui servent à fendre le bois, lui donna un coup qui n'entra pas bien avant ; que le second coupa une partie du cou, lui enfonçant les attiffets dans la tête, et que le troisième acheva.

[2] Camd., 534. Spotsw., 355. Jebb., II, 300. Strype, III, 383.

nesse, un excès impardonnable. Lorsqu'elle se porta tout de suite à des extrémités opposées, ce changement subit était, à la vérité, une suite naturelle d'un amour méprisé, de l'ingratitude, de l'insolence, de la brutalité de Darnly. Cependant ni ces raisons, ni l'adresse artificieuse de Bothwell, ni les services importans qu'il avait rendus à Marie, ne peuvent justifier l'attachement qu'elle eut pour ce dernier. Les mœurs mêmes dépravées de ce siècle, le règne de la licence et de la dissolution ne pourraient point excuser cette passion malheureuse, et ne nous en feront pas regarder les suites funestes avec moins d'horreur; nous verrons toujours du même œil la scène infâme qui termina cette sanglante tragédie. Un peu de condescendance pour les faiblesses humaines fera peut-être jeter un voile sur cette action de Marie que rien ne peut justifier; on attribuera sa conduite, en cette occasion, aux circonstances critiques où elle se trouvait, plutôt qu'à ses véritables dispositions. Au lieu de l'accuser d'avoir eu le cœur pervers, on déplorera sa malheureuse destinée. Les malheurs de Marie, par leur excès et leur durée, surpassent de beaucoup ces fictions tragiques que l'imagination enfante pour attrister les hommes et les porter à la commisération. Lorsque nous parcourons cette longue suite de malheurs de la reine d'Écosse, nous nous trouvons disposés à oublier ses faiblesses, nous apercevons ses fautes avec moins d'indignation, nous nous félicitons des larmes qu'elle nous fait répandre, comme si elles coulaient pour une personne d'une vertu irréprochable.

Quant aux agrémens personnels de Marie, circonstance qui mérite de trouver place dans l'histoire d'une femme sur le trône, tous les auteurs contemporains s'accordent à donner à la reine d'Écosse l'air de la plus grande beauté et la taille la plus avantageuse qui puissent se rencontrer dans une créature humaine. Elle avait les cheveux noirs; mais, suivant la mode de son temps, elle portait souvent des cheveux empruntés, et de couleurs différentes. Ses yeux étaient d'un gris rembruni. Elle avait la peau d'un éclat et d'une finesse admirables; la main et le bras d'une beauté singulière tant pour la forme que pour la blancheur. Sa taille était grande et majestueuse. Si elle dansait, si elle se promenait, si elle montait à cheval, elle faisait toutes ces choses avec les mêmes grâces. Elle avait beaucoup de goût pour la musique. Elle chantait et jouait du luth avec un art et une habileté extraordinaires. Vers la fin de sa vie elle commençait à devenir trop grasse. Sa longue prison, la fraîcheur et l'humidité des maisons où on l'avait tenue renfermée, lui avaient donné des rhumatismes, et l'avaient rendue percluse de ses membres. Jamais homme, dit Brantôme, n'avait pu voir la reine d'Écosse sans être épris d'admiration et d'amour; personne ne peut lire son histoire sans être pénétré de douleur.

On ne voulut point permettre aux femmes de la reine d'Écosse de garder le corps de leur maîtresse, qui fut porté dans une chambre attenant au lieu de l'exécution, et qui y resta pendant quelques jours couvert d'un méchant morceau de drap arraché de dessus une table de billard. Le billot, l'échafaud, les tabliers des exécuteurs, et tout ce qui avait été teint du sang de Marie, fut jeté au feu et réduit en cendres. Quelque temps après Élisabeth ordonna que le corps fût enterré dans la cathédrale de Péterborough avec une magnificence royale. Mais cette ruse triviale, cette vaine ostentation lui furent inutiles. La pompe de ces funérailles ne pouvait point effacer la mémoire de ces injures qui portaient Marie dans le tombeau. Lorsque Jacques fut monté sur le trône de la Grande-Bretagne, il fit transférer le corps de la reine sa mère à l'abbaye de Westminster, et il le fit déposer parmi ceux des rois d'Angleterre.

Élisabeth donna des marques extérieures de la plus grande surprise et de la douleur la plus vive lorsqu'on vint lui annoncer la mort de Marie. Les larmes, les sanglots, les lamentations, l'appareil d'un grand deuil, tout fut employé pour donner à ces regrets affectés un air de réalité. Tous les instans de la conduite d'Élisabeth, par rapport à Marie, toutes les mesures qu'elle prit pour faire perdre la vie à cette reine infortunée, sont marqués au coin de la dissimulation et de la perfidie. La commission, pour traduire Marie en justice réglée, parut extorquée à Élisabeth par les instances de son conseil privé. Elle ne fit publier la sentence contre la reine d'Écosse que sur les sollicitations réitérées des deux chambres du parlement. Elle parut se faire une violence extrême lorsqu'elle signa l'ordre pour l'exécution. Elle était au der-

nier acte de cette indigne comédie, il fallait la terminer par le coup de théâtre le plus hardi, par le trait de fourberie le plus insigne. Elle entreprit de persuader à tout l'univers que c'était à son insu et contre sa volonte que Marie avait été mise à mort. Davison fut l'instrument qu'elle choisit pour jouer cette scène de perfidie, et ce serviteur fidèle, qui ne se doutait point des intentions de la reine, qui n'apercevait point le danger qui le menaçait, fut la victime des intrigues et des artifices de sa maîtresse.

Davison avait fait le devoir de sa charge de secrétaire d'état en présentant l'ordre pour l'exécution à la reine pour le signer; et par son commandement il l'avait porté au grand sceau. Cependant la reine prétendit qu'elle lui avait recommandé de ne communiquer à personne ce qu'elle venait de faire, et de ne point laisser sortir ce papier de ses mains sans un ordre exprès de sa majesté; qu'au mépris de ce commandement, Davison avait non-seulement révélé cette affaire à plusieurs de ses ministres, mais que, de concert avec eux, il avait fait assembler le conseil privé, qui, sans le consentement et à l'insu de la reine, avait publié l'ordre, et avait commis les comtes de Shrewsbury et de Kent pour le faire exécuter. Davison niait tous ces faits, et avec des détails et des circonstances qui portaient le caractère du vrai et qui ne laissaient aucun doute sur ce qu'il avançait. En effet, pouvait-on concevoir que le conseil privé, composé des personnes les plus affidées à la reine, de ses ministres et de ses favoris, eût voulu s'assembler sous ses yeux, dans l'enceinte de son palais, et se hasarder à décider une affaire de cette importance sans son aveu, sans sa participation et contre sa volonté? Cependant Élisabeth, pénétrée en apparence de chagrin, de rage et de fureur, porta la dissimulation au point de bannir de sa présence la plupart de ses conseillers. Elle traita surtout Burleigh avec tant de dureté, elle lui donna tant de marques d'aversion et de mécontentement qu'il se crut perdu, et que dans l'excès de sa douleur, il écrivit à la reine pour lui demander la permission de se démettre de toutes ses places et de se retirer chez lui. Davison fut à l'instant privé de son office, envoyé à la Tour et resserré fort étroitement. Bientôt après on lui fit son procès en règle et on le jugea solennellement dans la chambre étoilée. Il fut condamné à dix mille livres d'amende et à garder prison jusqu'à ce qu'il plût à la reine de lui rendre la liberté. Il y resta pendant plusieurs années, et ne reprit jamais depuis aucun degré de faveur et d'autorité. Les craintes et les jalousies d'Élisabeth avaient coûté la vie à la reine d'Écosse; le désir de pallier ce crime fit le malheur de Davison. Élisabeth, pour justifier sa conduite et se laver de ce forfait, ne se fit aucun scrupule de sacrifier l'honneur et la réputation de l'homme de son royaume le plus habile et le plus vertueux [1].

Cette espèce de farce (car quel autre nom plus honnête pourrait-on donner à ces intrigues?) fournit cependant à Élisabeth des moyens apparens pour se justifier auprès du roi d'Écosse [2]. Jacques, à l'aspect du danger dont sa mère était menacée, avait ressenti toutes les peines et toutes les inquiétudes que la tendresse d'un fils peut inspirer. A la nouvelle de sa mort, il fut pénétré de douleur et transporté de rage. Ses sujets furent indignés de l'affront qu'on faisait au roi et à la nation. Élisabeth, pour les apaiser, dépêcha aussitôt en Écosse Robert Carey, un des enfans du lord Hunsdane, avec une lettre dans laquelle elle exprimait l'extrême affliction qu'elle ressentait de ce triste événement, si contraire à ses ordres et à ses intentions. Jacques ne voulut point permettre à l'envoyé anglais d'entrer en Écosse, et on eut bien de la peine à engager le roi à recevoir un mémoire qui lui fut envoyé de Berwick. Il contenait la fable inventée sur le compte de Davison, ornée de toutes les circonstances qui tendaient à justifier Élisabeth et à rejeter tout le blâme sur la précipitation et l'infidélité de ce ministre. Cette Excuse ne parut point satisfaisante et fut regardée comme une raillerie ajoutée à l'insulte. La plupart des nobles, ainsi que le roi d'Écosse, ne respiraient que la vengeance. Élisabeth était fort empressée de les apaiser, et elle ne manqua ni de moyens pour cela, ni d'instrumens pour les mettre en œuvre. Leicester écrivit au roi et Walsingham au secrétaire Maitland; ils représentaient que

[1] Camd., 536. Strype, III, 370.

[2] Voyez dans l'Appendice qui suit, n° XI, les objections contre M. Davison dans l'affaire de la feue reine d'Écosse, la plupart concernant les choses qui se sont faites : 1° avant le jugement de la reine d'Écosse à Fotheringay; 2° pendant cette session; 3° après ladite session.

Jacques s'exposait à sa perte certaine, si, avec les seules forces de l'Écosse, il voulait attaquer un royaume d'une puissance bien supérieure; que l'histoire des siècles passés et la malheureuse expérience de sa mère devaient le convaincre que rien n'était plus dangereux et plus trompeur que d'être dans la dépendance d'un secours étranger; que le roi de France ne désirerait jamais de voir les royaumes de la Bretagne réunis sous un même monarque, et ne voudrait jamais contribuer à rassembler une puissance aussi formidable sur la tête d'un prince proche parent de la maison de Guise; que Philippe pourrait lui donner des secours plus réels, mais qu'il serait un allié bien plus dangereux, et que sous prétexte de l'assister, il chercherait à faire valoir des prétentions à la couronne d'Angleterre, qu'il avait déjà réclamées ouvertement; que le même statut qui avait fait le fondement de la sentence de mort rendue contre Marie servirait à donner à son fils l'exclusion de la succession à la couronne d'Angleterre, et que les Anglais, qui redoutaient la domination d'un prince étranger, ne manqueraient pas de donner cette interprétation au statut, surtout s'ils étaient aigris par les hostilités; qu'Élisabeth était disposée à réparer les malheurs de la mère par sa tendresse et par son affection pour le fils, et que Jacques, en s'engageant dans une guerre inutile, perdrait ce noble héritage qu'il était assuré d'obtenir s'il cultivait l'amitié d'Élisabeth. Jacques, touché de ces représentations, convaincu de sa propre faiblesse, considérant la médiocrité de ses revenus, l'esprit séditieux de quelques nobles, la fidélité douteuse des autres, et d'ailleurs séduit par les artifices d'une faction entièrement dévouée à Élisabeth, se laissa enfin persuader que, dans les circonstances présentes, une guerre, quoique juste, avec l'Angleterre, serait absolument contraire aux règles d'une bonne conduite. Par ces considérations il jugea à propos d'étouffer son ressentiment, de paraître satisfait de la punition de Davison et de conserver les apparences de la bonne amitié avec la cour d'Angleterre [1]. Ce fut ainsi que se dissipa ce nuage épais qui paraissait annoncer une tempête. La mort de Marie n'eut pas d'autre suite que celle d'un criminel ordinaire; aucun prince n'entreprit d'en tirer vengeance. Élisabeth en fut quitte pour la note d'infamie que méritait son indigne procédé, et elle ne fut d'ailleurs exposée pour ce forfait à aucun autre danger.

La mort de Marie ne fut fatale qu'à Gray, favori depuis quelque temps du roi d'Écosse, et qui fut perdu entièrement dans l'esprit de son maître. Il était déjà devenu odieux à la nation, ainsi que tous les favoris sans mérite, ordinairement présomptueux, et qui usent de leur autorité sans aucune discrétion. Le rôle de traître qu'il avait joué pendant sa dernière ambassade n'était plus un secret. Le roi, qui en fut à la fin instruit, ne pouvait revenir de son étonnement. Les courtisans s'aperçurent que Jacques prenait du dégoût pour son favori, et ses ennemis ne manquèrent pas de saisir ce moment. Le chevalier Guillaume Stuart cherchait depuis longtemps l'occasion de venger le capitaine Jacques Stuart, son frère, que Gray avait indignement trahi. Il dénonça Gray à l'assemblée des nobles, et il l'accusa publiquement d'avoir contribué, par ses avis et par ses suggestions, à faire perdre la vie à la reine, et d'avoir même entretenu des correspondances avec des princes papistes, dans le dessein de renverser la religion établie dans le royaume. Gray, qui n'était plus soutenu par le roi, sans aucun autre appui, et tourmenté par le témoignage intérieur de sa conscience, se défendit faiblement. Il fut condamné à un bannissement perpétuel, punition bien douce par rapport à l'énormité de ses crimes. Mais le roi ne voulut point livrer à toute la rigueur de la justice un homme qu'il avait élevé à un si haut degré de faveur. Le lord Hamilton, proche parent de Gray, intercéda pour lui, et d'autres nobles qui venaient d'être rappelés de leur exil voulurent lui donner des marques de leur reconnaissance du zèle avec lequel il les avait servis.

Le capitaine Jacques Stuart, après être ainsi venu à bout de perdre un de ses ennemis, crut l'occasion favorable pour se défaire de tous les autres. Il attaqua le secrétaire Maitland, également redoutable par l'étendue de ses connaissances, et par l'inimitié implacable qu'il lui avait jurée. Il offrit de prouver que Maitland n'avait pas eu moins de part que Gray à la mort de la reine, et qu'il avait même formé le complot de livrer la personne du roi entre les mains des

[1] Spotsw., Strype, III, 377.

Anglais. Mais le temps et l'absence avaient effacé dans le cœur du roi l'affection qu'il avait eue pour un favori qui lui avait d'ailleurs rendu de faibles services. Tous les courtisans se réunirent contre leur ennemi commun. Stuart, au lieu de réussir dans son entreprise, eut la mortification de voir donner l'office de chancelier à Maitland, qui joignit à cette dignité tout le crédit et tout le pouvoir d'un premier ministre.

Il se tint cette année une assemblée du clergé, dans laquelle on vit régner la même haine contre l'ordre des évêques, les mêmes jalousies et les mêmes appréhensions de ses entreprises. Mais comme le roi était parvenu à sa majorité, et qu'à cette occasion le parlement fut convoqué, le clergé se contenta de nommer quelques personnes de son corps pour représenter ces griefs à cette auguste assemblée, sur laquelle il fondait ses plus grandes espérances.

Avant que le parlement s'assemblât, Jacques forma un projet véritablement digne d'un roi. Les inimitiés irréconciliables qui subsistaient entre la plupart des grandes familles, et qui se transmettaient de générations en générations, diminuaient considérablement les forces de l'état, contribuaient plus que tout à entretenir parmi les nobles l'esprit de barbarie et de férocité, et enfantaient des catastrophes également funestes aux nobles et à la patrie. Le roi, après avoir préparé l'exécution de son dessein par quelques négociations, invita tous les nobles qui avaient entre eux de ces sortes de querelles héréditaires, à se trouver à un festin royal dans le palais d'Holyroodhouse. Il parla aux uns avec autorité, il employa les prières auprès de quelques autres, et tous lui promirent d'ensevelir leurs démêlés dans un éternel oubli. De là il les conduisit en procession dans les rues d'Édimbourg, marchant deux à deux, et chacun tenant par la main son ennemi. Ils trouvèrent à la croix publique une superbe collation composée de confitures et de vins de toute espèce. Ils burent tous à la santé les uns des autres, et ils se donnèrent réciproquement des marques de l'oubli de toutes les injures et de l'amitié la plus constante. Le peuple, frappé de ce spectacle nouveau, conçut les plus vives espérances de voir enfin l'union et la tranquillité rétablies dans toutes les parties du royaume, et marqua sa satisfaction par des acclamations redoublées. Malheureusement les suites de cette réconciliation solennelle ne répondirent ni aux bonnes intentions du roi ni aux vœux empressés de la nation.

Les premières délibérations du parlement eurent pour objet la sûreté de la religion protestante. Toutes les lois passées depuis la réformation, en faveur de cette religion, furent ratifiées. On en fit de nouvelles et de très sévères contre les jésuites et les missionnaires, qui, par leur activité et par leur industrie, faisaient alors beaucoup de prosélytes en Écosse. Deux actes de ce parlement méritent une attention et un détail particuliers par rapport aux événemens auxquels ils donnèrent occasion.

L'un regardait les terres de l'église. Les revenus publics n'étaient point suffisans pour défrayer le roi des charges ordinaires. L'administration du gouvernement devenait plus compliquée, et engageait à de plus grandes dépenses. Jacques était naturellement prodigue, et n'avait aucune idée de l'économie. Par toutes ces considérations il était nécessaire de procurer au roi des fonds proportionnés à ses besoins. On ne pouvait pas lever des sommes considérables sur les communes qui n'avaient pas les ressources d'un commerce fort étendu. Les nobles n'étaient point accoutumés à supporter des impositions trop fortes. Les revenus de l'église étaient la seule source où l'on pût puiser les secours nécessaires. Malgré les déprédations des laïques depuis la réformation, malgré tous les expédiens qu'ils avaient inventés pour s'emparer des biens de l'église, il en restait toujours une portion considérable qui n'avait point été aliénée, et qui était entre les mains des évêques possesseurs des bénéfices, ou bien en celles de quelques laïques à qui on les avait donnés à temps seulement et par forme de gratification. On fit dans ce parlement une loi générale [1] qui réunissait toutes ces terres à la couronne, et qui autorisait le roi à en appliquer les revenus à son usage particulier. On en réserva seulement le dixième pour l'entretien de ceux qui desservaient les cures et autres bénéfices à charge d'âmes, et le principal manoir avec quelques arpens de terre leur furent assignés par forme de *glèbe* [2], pour établir le

[1] Parl., II, Jacq. VI, C. 29 — [2] On appelle ainsi en Angleterre le terrain qui dépend d'une cure.

lieu de leur résidence. Il serait naturel de penser qu'un accroissement de possessions aussi considérable devait étendre infiniment la puissance et l'autorité du roi, et resserrer dans la même proportion le crédit et les influences des nobles. Cependant on vit ce nouvel arrangement produire des effets bien différens. Presque toutes les donations de biens d'église antérieures à cette loi y furent confirmées; et des titres qui étaient auparavant regardés comme précaires, furent revêtus de l'autorité du parlement, et prirent force de loi. Le roi fut aussi autorisé à faire, pendant un certain temps limité, de nouvelles aliénations. Mais Jacques était d'un caractère facile, toujours prêt à céder aux importunités de ses serviteurs, et à leur accorder les demandes les plus extravagantes. Il ne cessa de distribuer aux nobles des concessions de cette espèce non-seulement dans le temps qui lui était prescrit, mais même pendant tout le cours de son règne, et le parlement était continuellement occupé à ratifier ces nouveaux dons. La couronne retira ainsi fort peu d'avantages de ce qui devait en apparence faire une augmentation considérable à ses revenus. Toute la rigueur de cette loi tomba sur l'ordre des évêques. Mais dans ces conjonctures, le roi et ses ministres ne s'embarrassèrent pas beaucoup de ménager des gens odieux au peuple et persécutés par le clergé. Leurs ennemis favorisèrent cette loi et s'employèrent avec chaleur pour la faire passer. L'espérance de partager de si riches dépouilles entraîna le consentement de tous les partis; et après avoir franchi un pas aussi décisif, et qui renversait les possessions et l'autorité du haut clergé, il ne fut pas difficile d'introduire les changemens qu'on vit arriver bientôt après dans le gouvernement de l'église.

Les changemens occasionés dans le gouvernement civil par l'autre statut ne furent pas moins remarquables. Suivant le système féodal, chaque libre-tenancier ou vassal de la couronne avait le droit d'assister en personne au parlement. Ces libres-tenanciers étaient anciennement en petit nombre, mais ils avaient des possessions fort étendues. Par succession de temps, ces vastes possessions furent divisées ou par des partages de famille entre les propriétaires, ou par l'autorité du prince, ou par d'autres accidens. Le nombre des vassaux augmenta, et leurs facultés diminuèrent et devinrent inégales. Les anciens barons conservèrent à la vérité leur puissance et leurs biens sans aucune altération; mais il s'éleva un autre ordre de barons, égaux pour les droits, mais bien inférieurs pour les richesses et pour le pouvoir. Dans ces siècles grossiers où l'art de gouverner était encore très imparfait, où les parlemens s'assemblaient rarement, et ordinairement pour délibérer sur des affaires peu intéressantes pour un peuple guerrier, les petits barons allaient rarement y prendre leurs séances, et la juridiction parlementaire était entièrement exercée par les grands barons, conjointement avec l'ordre ecclésiastique. Jacques Ier, passionné d'imiter les méthodes du gouvernement anglais, auquel il avait été pendant longtemps accoutumé, et occupé à contre-balancer le pouvoir de la haute noblesse, avait fait passer, en l'année 1427, un acte qui dispensait les petits barons de l'assistance personnelle au parlement, et qui les autorisait dans chaque comté à choisir deux commissaires pour les y représenter. Cette loi, ainsi que plusieurs autres réglemens de ce sage prince, ne produisit pas un grand effet. Tous les vassaux du roi continuèrent comme auparavant à jouir du droit d'être présens en personne au parlement; et excepté dans quelques conjonctures extraordinaires, il n'était fréquenté que par les grands barons. La réformation apporta un changement considérable dans la constitution de l'état. Le pouvoir aristocratique des nobles reçut un grand accroissement, et on vit diminuer à proportion le pouvoir de l'ordre ecclésiastique que la couronne avait employé jusqu'alors pour réprimer les usurpations des nobles et pour contre-balancer leur autorité. La plupart des abbayes et des prieurés étaient devenus des pairies séculières; et les évêques protestans, tombés dans l'indigence et devenus odieux à la nation, étaient bien éloignés d'avoir le crédit que leurs prédécesseurs tiraient de leurs richesses immenses et de la superstitieuse vénération des peuples. Dans ces conjonctures le roi eut recours à ce même expédient qui avait été employé par Jacques Ier, et il obtint une loi qui faisait revivre le statut de 1427. Les communes d'Écosse ont toujours depuis envoyé leurs représentans au parlement. Plusieurs nobles crurent devoir s'opposer à un acte qui tendait si visiblement à diminuer leur autorité. Mais

comme le roi avait le droit de sommer les petits barons d'assister en personne, d'autres nobles craignant de voir la chambre remplie d'une multitude de personnes dépendantes du roi, donnèrent plus volontiers leur consentement à une loi qui réduisait les petits barons à ne comparaître que par leurs représentans.

La situation des affaires de l'Europe au commencement de l'année 1588 annonçait les plus grands événemens, les révolutions les plus surprenantes. Les historiens contemporains prétendent même qu'ils avaient été prédits par quelques astrologues. Mais sans donner dans le merveilleux, un coup d'œil sur l'état actuel des deux principaux royaumes de l'Europe pouvait faire apercevoir à tout observateur pénétrant qu'on touchait au moment de quelque crise violente. En France tout menaçait d'une révolution prochaine. Les progrès étonnans de la ligue, conduite par un chef ambitieux qui n'était arrêté par aucun scrupule, et qui, par la supériorité de son génie, avait jusqu'alors surmonté tous les obstacles ; d'un autre côté un roi timide, inconstant, peu versé dans l'art de la politique, faisaient juger qu'il fallait ou qu'Henri III descendît du trône et se démît d'une couronne dont il était indigne, ou qu'il tranchât les jours d'un rival dangereux par quelque coup hardi et imprévu. En effet, au commencement de cette année, le duc de Guise chassa son maître de la capitale, le força à faire la paix et à signer un traité qui ne laissait à Henri que l'ombre de la royauté ; mais avant que l'année fût expirée, le duc fut immolé aux justes craintes et à la sûreté du roi. Le théâtre de l'Espagne annonçait des scènes encore plus extraordinaires. Philippe depuis trois ans employait toute la puissance de ses domaines en Europe, épuisait tous les trésors de ses pays dans le Nouveau-Monde, pour faire les plus grands préparatifs de guerre. Une flotte, telle qu'on n'en avait jamais vu de pareille sur l'Océan, était prête à sortir du port de Lisbonne, et une armée nombreuse était rassemblée pour s'y embarquer. La destination de cet armement formidable était tenue dans le plus profond secret, mais le concours d'une infinité de circonstances donnait lieu de croire que le premier coup serait porté contre l'Angleterre. Élisabeth donnait depuis long-temps en secret des secours aux provinces rebelles des Pays-Bas, et elle leur accordait alors ouvertement sa protection. Elle leur avait envoyé un gros corps de troupes ; elle leur avait donné le comte de Leicester pour commander leurs armées ; elle avait la plus grande influence dans le gouvernement civil de la république, qui lui avait remis ses principales forteresses. Les flottes d'Élisabeth avaient insulté les côtes d'Espagne, avaient intercepté les galions des Indes occidentales, et elles en avaient menacé les colonies. Philippe, irrité par tant d'injures, attiré par des vues d'ambition, animé par le zèle superstitieux de la propagation de la foi romaine, entreprit non-seulement d'envahir l'Angleterre, mais même de conquérir ce royaume auquel il prétendait avoir un double droit, tant comme descendant de la maison de Lancastre qu'en vertu de la donation du pape Pie V.

Élisabeth aperçut sans s'émouvoir les approches du danger, et elle fit avec un courage intrépide tous les préparatifs nécessaires pour le repousser. Elle délibéra sur les mesures convenables pour mettre le royaume en état de défense, et elle les suivit avec cette sagesse et cette vigueur qui, pendant tout le cours de son règne, ont caractérisé son administration. Son premier soin fut de s'assurer de l'amitié du roi d'Écosse. Elle avait traité sa mère avec une rigueur inouïe entre des princes ; elle lui avait montré souvent de la dureté et même du mépris. Jacques avait jusqu'alors, par prudence, étouffé tous ses ressentimens, mais Élisabeth pouvait croire qu'ils n'étaient pas entièrement éteints. Si dans ces conjonctures ils venaient à se rallumer, ils pouvaient éclater avec plus de violence, et porter à la reine un coup fatal. Philippe, qui apercevait combien une alliance avec l'Écosse lui serait avantageuse, et les facilités qu'elle lui donnerait pour son entreprise, recherchait avec beaucoup de soin l'amitié du roi d'Écosse. Il l'exhortait à venger les malheurs de sa mère ; il le flattait de l'espérance de partager avec lui ses conquêtes, et il lui offrait l'infante Isabelle, sa fille, en mariage. Dans le même temps l'Écosse était inondée de prêtres émissaires de l'Espagne, qui convertirent quelques nobles au papisme, et qui en corrompirent d'autres par des promesses et par des présens. Huntly, Errol, Crawford, furent les chefs d'une faction qui se déclara ouvertement pour l'Espagne. Le lord

Maxwell, arrivant de la cour de Madrid, commença à rassembler ses vassaux, et prit les armes pour se tenir prêt à joindre les Espagnols à leur descente. Élisabeth, pour contre-balancer ces menées, faisait au roi d'Écosse les plus grandes protestations d'amitié. Ashby, ambassadeur anglais, entretenait Jacques des plus magnifiques promesses, des plus belles espérances. Il l'assurait que son droit à la couronne d'Angleterre serait publiquement reconnu dans ce royaume; qu'il serait fait duc en Angleterre; qu'on lui donnerait quelque part dans l'administration du gouvernement, et qu'il recevrait tous les ans une somme considérable par forme de pension. Jacques, selon toutes les apparences, connaissait trop bien le caractère d'Élisabeth pour avoir une entière confiance en ses promesses; mais il connut ses propres intérêts, et il agit en conséquence avec beaucoup de fermeté. Il vit le danger de l'alliance avec l'Espagne, et il la rejeta. Il refusa de donner audience à un nonce du pape. Il fit arrêter le colonel Semple, agent du prince de Parme. Il chassa du royaume plusieurs prêtres qui y faisaient le commerce. Il marcha précipitamment à Dumfries, il dispersa les vassaux de Maxwel, et il le prit lui-même prisonnier. Il déclara dans une assemblée extraordinaire des nobles, la résolution où il était de maintenir inviolablement la ligue avec l'Angleterre, et sans écouter les désirs de vengeance qu'on voulait lui suggérer, il se détermina à agir de concert avec Élisabeth contre l'ennemi commun de la religion protestante. Il mit le royaume en état de défense, et il leva des troupes pour s'opposer à la descente des Espagnols[1]. Il offrit d'envoyer une armée au secours d'Élisabeth, et il dit à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il n'attendait aucune autre faveur du roi d'Espagne que celle que Polyphème accorda à Ulysse, de le manger le dernier lorsqu'il aurait dévoré ses compagnons.

Le zèle du peuple en cette occasion ne fut pas moins ardent que celui du roi. On était menacé d'un danger très éminent, on chercha des moyens extraordinaires pour le prévenir et pour assurer la tranquillité. On forma une ligue pour le maintien de la véritable religion, pour la défense de la personne du roi et du gouvernement,

[1] Camd., 544. Johnst 139. Spotsw., 369.

et pour s'opposer à tous les ennemis étrangers et domestiques. L'acte d'association contenait une profession de foi de la religion protestante, une abjuration particulière des erreurs du papisme, et les promesses les plus solennelles, au nom et avec la grâce de Dieu, d'employer les derniers efforts pour soutenir la religion réformée, et pour combattre la religion romaine[1]. Le roi, les nobles, le clergé et le peuple, signèrent cette association avec le plus grand empressement. Une confédération de cette espèce pourrait aujourd'hui paraître une chose rare et singulière. Mais alors plusieurs circonstances contribuaient à la rendre recommandable, et ces sortes d'idées étaient d'ailleurs familières aux Écossais. Les Israélites, dans des cas extraordinaires, lorsque la nation était menacée de quelques grands dangers, se liguaient entre eux par une confédération solennelle pour le soutien de cette religion qu'ils tenaient immédiatement du Tout-Puissant. Les Écossais faisaient gloire de suivre un usage qu'ils regardaient comme consacré par l'exemple du peuple de Dieu. De plus, dans ce siècle, on ne formait en Écosse aucune entreprise considérable sans faire une ligue de défense mutuelle, que tous les intéressés regardaient comme nécessaire pour leur sûreté. La forme de ces confédérations, pour le fait de la religion, était modelée entièrement sur celles qui avaient pour objet des intérêts politiques, et dont on avait une infinité d'exemples. Les articles, les stipulations, le style même, étaient, dans les unes et dans les autres, exactement semblables. Presque tous les princes papistes les plus puissans s'étaient ligués pour extirper la religion réformée: rien n'était plus naturel, rien ne paraissait plus efficace qu'une contre-association pour arrêter les progrès de cette formidable conspiration. Telle fut l'origine de ce fameux *Covenant*, si célèbre dans l'histoire. Il fut renouvelé en différens temps sous le règne de Jacques[2]. On le fit revivre avec beaucoup de solennité en l'année 1638, mais avec des changemens considérables. Il fut adopté par les Anglais en 1643, et soutenu dans les deux royaumes par les autorités civile et ecclésiastique. Quant aux vues politiques auxquelles

[1] Dunlop's Collect. of Confess., vol. II, 108.
[2] Cald., IV, 129.

on le fit servir, aux mesures violentes et si contraires aux constitutions qui furent alors employées pour accréditer et fortifier ce *Covenant,* je n'entreprendrai point d'en porter mon jugement. Mais je crois pouvoir prononcer que lors de son premier établissement, il était justifié par les circonstances, que ce procédé était louable, qu'il était fondé sur les règles de la prudence, et qu'il n'y avait point de voie plus assurée pour la défense de la religion et des priviléges de la nation. Au reste les termes dans lesquels il fut conçu n'étaient que les expressions des gens alarmés à la vue du papisme, et menacés d'une invasion prochaine de la part du prince de l'Europe le plus puissant et le plus superstitieux.

Le désir ardent que Philippe avait conçu de conquérir l'Angleterre ne lui donna pas néanmoins toute la vigueur et toute l'activité nécessaires pour assurer le succès de cette entreprise importante. Sa flotte, qui devait être sortie au mois d'avril, n'entra dans le canal de la Manche qu'à la mi-juillet. Elle louvoya pendant plusieurs jours le long des côtes, en attendant la jonction du prince de Parme, qui, de son côté, était bloqué dans les ports de Flandre par une escadre hollandaise. Cependant les Espagnols éprouvèrent une suite de désastres; des tempêtes continuelles, des combats malheureux parurent concourir avec leur mauvaise conduite pour déconcerter leur entreprise. La Providence parut veiller avec un soin particulier à la conservation de la religion protestante et de la liberté de la Bretagne. La valeur anglaise dispersa et détruisit cette flotte à laquelle on avait donné insolemment le nom d'invincible. Les ennemis, chassés des mers d'Angleterre, furent obligés de reprendre la route d'Espagne, en tournant l'Écosse et l'Irlande. Plusieurs de leurs vaisseaux firent naufrage sur ces côtes dangereuses, et qui leur étaient inconnues. Jacques tenait ses sujets armés, pour observer les mouvemens des Espagnols et les empêcher de prendre terre en Écosse et d'y commettre des hostilités. Cependant il reçut avec humanité sept cents Espagnols qui y furent jetés par la tempête; il leur fit donner tous les secours qui leur étaient nécessaires, et il leur permit de s'en retourner dans leur pays.

Après la retraite des Espagnols, Élisabeth envoya un ambassadeur au roi d'Écosse pour le féliciter et le complimenter sur la grandeur d'âme et la fermeté dont il avait donné des preuves dans des conjonctures aussi dangereuses; mais il ne fut fait aucune mention des promesses d'Ashby. Ce ministre fut même accusé d'avoir excédé ses pouvoirs en faisant des offres aussi étendues; et soit qu'il se sentît coupable, soit qu'il ne pût soutenir la honte d'être désavoué par sa cour, il partit précipitamment d'Écosse et sans prendre congé [1].

Philippe, convaincu par une fatale expérience que le projet qu'il avait formé de conquérir l'Angleterre par mer était une entreprise téméraire, et qu'une flotte équipée à une si grande distance était, dans toutes ses opérations, sujette à des délais, à une infinité de périls, à l'inconstance des flots et des vents, résolut de former un autre plan d'attaque, et de suivre celui que les princes lorrains avaient tracé depuis si longtemps, d'envahir l'Angleterre par l'Écosse. Il imagina qu'un corps de ses troupes pouvait facilement être transporté en Écosse par les Pays-Bas, et que s'il pouvait mettre le pied dans ce royaume et s'y procurer quelque secours, il trouverait les frontières de l'Angleterre ouvertes et sans défense, et qu'un grand nombre de catholiques romains, habitant les comtés du nord, l'y recevraient à bras ouverts, pendant qu'on menacerait d'une descente sur les côtes méridionales de l'Angleterre, pour diviser les forces de ce royaume, pour mettre le trouble dans ses conseils, et pour jeter cet état dans de terribles convulsions. Pour préparer les voies et faire toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ce dessein, il fit remettre une somme d'argent considérable à Bruce, prêtre d'un séminaire d'Écosse, et il le chargea, conjointement avec Hay, Creighton et Tyrie, jésuites écossais, de gagner et de mettre dans ses intérêts le plus de personnes de distinction qu'il leur serait possible. Le zèle outré pour le papisme, et les insinuations artificieuses de ces émissaires, entraînèrent plusieurs nobles dans le parti de l'Espagne, et les engagèrent à favoriser des mesures qui tendaient si visiblement à la destruction de leur pays. Huntly, à qui le roi venait de faire épouser la fille du duc de Lennox, son favori, persévérait néanmoins dans son zèle ardent pour la religion romaine. Crawford et Errol avaient

[1] Johnst., 134. Camd., 318.

la ferveur des nouveaux convertis. Ils entrèrent tous en correspondance avec le prince de Parme, et dans les lettres qu'ils lui écrivaient, ils offraient leurs services au roi d'Espagne; ils s'engageaient à le rendre maître de l'Écosse, moyennant un secours de six mille hommes, et à faire armer leurs vassaux en assez grand nombre pour le mettre en état d'entrer en Angleterre avec une armée nombreuse. François Stuart, petit-fils de Jacques V, et que le roi avait créé comte de Bothwell, sans être poussé par aucun motif de religion, et étant au contraire toujours fortement attaché à la communion protestante, fut entraîné dans le complot, et s'engagea dans cette correspondance criminelle par un pur caprice et par ses inquiétudes naturelles.

Toutes les lettres des conjurés furent interceptées en Angleterre. Élisabeth, alarmée du danger qui menaçait son royaume, envoya aussitôt faire des reproches au roi d'Écosse de la douceur avec laquelle il traitait le parti papiste, et elle l'exhorta à employer la sévérité convenable pour réprimer cette formidable conspiration. Jacques était fermement attaché à la religion protestante, il était même versé dans les matières de controverse, il avait étudié à fond les points qui divisent les réformés d'avec l'église de Rome; dans les premiers temps de sa jeunesse, il avait composé un ouvrage sur les révélations, où il s'était attaché à prouver que le pape était l'antechrist. Mais pour ce qui concernait le traitement des catholiques romains en Écosse, ce prince avait dès lors adopté des maximes auxquelles il resta attaché pendant tout le cours de sa vie. Les catholiques romains formaient alors en Angleterre un parti puissant et toujours en action; ils n'étaient guère moins formidables en Écosse. Le pape et le roi d'Espagne étaient toujours disposés à prendre part à leurs intrigues, et à seconder les efforts de leur zèle fanatique. Si un corps aussi puissant venait à traverser les prétentions de Jacques à la couronne d'Angleterre, cette opposition, jointe à l'aversion naturelle des Anglais pour toute domination etrangère, pouvait jeter le roi dans de grands embarras. Pour les prévenir, Jacques jugeait qu'il était plus à propos d'adoucir les catholiques romains que de les irriter; et il espérait de les réconcilier avec l'idée de son avénement au trône d'Angleterre, en leur faisant envisager les espérances d'être traités avec plus d'humanité, et d'obtenir quelque adoucissement aux lois pénales qui s'exerçaient alors contre eux avec tant de rigueur. Ce projet de gagner un parti par des promesses et par des actes de clémence, pendant qu'il adhérait avec tout l'entêtement d'un controversiste aux dogmes et aux opinions de l'autre parti, donnait à la conduite du roi sur ce point, un air de mystère et même une apparence de contradiction. Les papistes, dans cette confiance que le désir d'envahir l'autorité peut inspirer à une secte ambitieuse, croyaient déjà que le roi dans le cœur leur était tout dévoué. Les protestans, livrés aux craintes naturelles à ceux qui sont en possession, regardaient tous les actes de clémence du roi envers les catholiques romains, comme autant de marques d'indifférence pour le parti protestant, et même comme des symptômes d'apostasie. Jacques, pour se rendre agréable aux uns et aux autres, se livrait souvent à cette dissimulation qu'il regardait comme une partie essentielle de l'art de régner.

La conduite du roi d'Écosse fut dans cette occasion entièrement conforme à ces maximes générales qu'il avait adoptées. Malgré les sollicitations de la reine d'Angleterre, soutenues par les vives remontrances du clergé écossais, Huntly et ses associés en furent quittes pour garder prison pendant un temps très court. Le roi ne leur imposa pas d'autre punition : mais il eut bientôt sujet de se repentir de cet acte de clémence incompatible avec la dignité du gouvernement. Le premier usage que les conjurés firent de leur liberté fut de rassembler leurs vassaux, de publier qu'ils voulaient éloigner des conseils de Jacques et de sa présence le chancelier Maitland, ministre habile, mais partisan zélé des intérêts de l'Angleterre. Sous ce prétexte, leur dessein était de se saisir de la personne du roi. Ce projet audacieux fut déconcerté, tant par la vigilance de Maitland que par la mauvaise conduite des conjurés. Forcés de se retirer dans les parties du nord, ils y levèrent ouvertement l'étendard de la rébellion. Mais comme le gouvernement du roi était assez populaire et que ses ministres ne s'étaient point rendus odieux, les vassaux des conjurés furent long-temps à se rassembler, et montrèrent assez d'indifférence pour cette entreprise. Le roi marcha contre eux en

personne avec les forces qu'il put rassembler à la hâte. Les conjurés, bien supérieurs en nombre, mais peu assurés de la fidélité de ceux qui les suivaient, n'osèrent risquer la bataille, laissèrent disperser leurs troupes, et vinrent se jeter aux pieds du roi, et se remettre à sa miséricorde. On fit publiquement le procès à Huntly, à Errol, à Crawford et à Bothwell. Il fut aisé de prouver qu'ils étaient coupables d'actes répétés de trahison. Cependant le roi ne permit point qu'on prononçât contre eux aucune sentence; et après les avoir tenus en prison pendant quelques mois, il leur rendit la liberté à l'occasion des fêtes et des réjouissances qui se firent aux approches de son mariage [1].

Jacques était le seul descendant en droite ligne des anciens monarques d'Écosse : l'espérance de réunir les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse était fondée sur lui seul, et mourait avec lui ; le comte d'Arran, héritier présomptif du trône, était en démence : par toutes ces considérations, le mariage du roi était un événement attendu avec impatience et désiré ardemment par la nation. Le roi lui-même le souhaitait avec un égal empressement ; et il avait déjà fait quelques ouvertures pour demander la fille aînée de Frédéric II, roi de Danemark; mais Élisabeth, jalouse de tout ce qui pouvait rendre l'avénement de la maison de Stuart au trône d'Angleterre plus agréable à la nation anglaise, cherchait à traverser les desseins de Jacques, ainsi qu'elle avait fait en pareil cas par rapport à la reine Marie, et employait toutes sortes d'artifices pour empêcher ou retarder le mariage du roi. Les ministres de Jacques, gagnés par des présens et par des promesses, secondaient les intentions d'Élisabeth, et plusieurs ambassadeurs, envoyés d'Écosse en Danemark, avaient montré des pouvoirs si limités, ou bien avait insisté sur des demandes si extravagantes, que Frédéric ne pouvait pas croire que la demande du roi d'Écosse fût sérieuse, et que, soupçonnant qu'on avait dessein de l'amuser ou de le tromper, il donna sa fille au duc de Brunswick. Jacques ne se laissa point déconcerter par ce mauvais succès qu'il attribuait aux manœuvres de ses ministres, et il adressa ses vœux à la princesse Anne, seconde fille de Frédéric. Élisabeth essaya de détourner Jacques de ce mariage, en lui proposant Catherine, sœur du roi de Navarre, comme un parti bien plus avantageux : elle gagna même le conseil privé d'Écosse, qui se déclara contre l'alliance avec le Danemark; mais le roi persista dans son choix, et, désespérant de vaincre l'opiniâtreté de ses ministres en aucune autre manière, il encouragea secrètement les citoyens d'Édimbourg à prendre les armes. Ils menacèrent de mettre en pièces le chancelier, qu'ils accusaient d'être celui qui jusqu'alors avait, par ses artifices, déconcerté les mesures du roi et les espérances des peuples. Le grand-maréchal fut ensuite envoyé en Danemark, à la tête d'une pompeuse ambassade, et muni de pouvoirs et d'instructions très amples, écrits de la propre main du roi. Les articles du mariage furent bientôt arrêtés, et la jeune reine fit voile pour l'Écosse. Jacques fit de grands préparatifs pour la recevoir, et attendait son arrivée avec toute l'impatience que peu donner l'amour, lorsqu'il reçut la fâcheuse nouvelle qu'une tempête violente avait poussé sa flotte sur les côtes de Norwége, et qu'elle était tellement délabrée, qu'il y avait peu d'apparence qu'elle pût se mettre en mer avant le printemps. Le roi fut vivement touché de ce contre-temps imprévu. Il fit aussitôt équiper quelques vaisseaux, et sans rien communiquer de ses intentions à ceux de son conseil, il s'embarqua, accompagné du chancelier, de quelques nobles, et d'une suite de trois cents personnes, pour aller lui-même chercher la princesse son épouse. Il arriva heureusement au petit port près d'Opso [1], où la nouvelle reine était alors, et le mariage y fut célébré. Comme il aurait été imprudent de se fier pendant l'hiver à ces mers orageuses, Jacques accepta l'invitation de la cour de Danemark, et se rendit à Copenhague, où il passa quelques mois au milieu des fêtes et des divertissemens continuels auxquels il prit, ainsi que la reine, un plaisir singulier [2].

Cette saillie imprévue de Jacques est un des événemens de son règne qui paraît le plus opposé à son caractère. Charles Ier, son fils, prince né avec un cœur tendre, avec du goût et de la délicatesse,

[1] Spotsw., 373. Cald., IV, 103.

[1] Ville de la Norwége, appelée aussi Anslo, Ansloye et Christiana : ce dernier nom lui a été donné lorsque après un incendie, elle fut rebâtie en 1614 par Christian IV, roi de Danemark.

[2] Melv., 352. Spotsw., 377.

était capable de cette excessive admiration, de cet emportement pour le beau sexe. Jacques, qui avait toujours marqué beaucoup de mépris pour les femmes, né sans goût, sans politesse, et livré entièrement à une érudition pédantesque, ne paraissait point capable de ce raffinement de galanterie; mais il fut piqué des obstacles qu'il rencontra dans l'exécution de son projet. Il était principalement occupé des avantages politiques qu'il comptait retirer de ce mariage. Il pensa qu'un délai pourrait fournir à ses ministres et à la reine d'Angleterre l'occasion de tramer de nouvelles intrigues; il prit tout d'un coup la résolution de les prévenir, en entreprenant un voyage qui, dans son idée, ne devait être que de quelques semaines. La nation applaudit à sa conduite, et parut charmée d'apercevoir dans un jeune prince ces apparences d'un transport amoureux. Pendant une absence prolongée bien au-dela du terme qu'il s'était proposé, les nobles, le clergé et le peuple se disputèrent à l'envi à qui lui donnerait le plus de marques de fidélité et d'obéissance; cette époque du règne de Jacques fut plus remarquable qu'aucune autre pour la tranquillité. On ne vit point alors dans le royaume ces troubles, ces factions, ces soulèvemens subits dont il fut tant de fois agité.

LIVRE HUITIEME.

Le roi et la reine d'Écosse arrivèrent le 1er de mai à Leith, et ils y furent reçus au bruit des acclamations du peuple et avec des démonstrations de joie excessive de la part de tous leurs sujets. Le couronnement de la reine se fit solennellement et avec la plus grande magnificence; mais l'ordre des évêques était tellement avili, qu'aucun d'eux n'y assista. Robert Bruce, ministre presbytérien d'une grande réputation, mit la couronne sur la tête de la reine, lui donna l'onction sacrée, et acheva toutes les autres cérémonies du couronnement.

Le zèle avec lequel plusieurs membres du clergé s'étaient portés à entretenir la paix dans le royaume pendant l'absence du roi, et le succès de leurs bons offices, leur concilièrent l'affection de sa majesté, et firent même agréer à Jacques la forme du gouvernement presbytérien. Le roi, dans l'assemblée du clergé qui se tint cette année, fit un grand éloge de la discipline et de la doctrine de l'église, promit d'adhérer inviolablement à l'une et à l'autre, permit à l'assemblée de faire tous les actes qui seraient jugés nécessaires pour abolir par degrés ce qui restait de la juridiction épiscopale, et pour frayer le chemin au plein et entier établissement du système presbytérien [1].

[1] Cald. IV, 204

Bientôt après, un événement singulier fit triompher le clergé d'Écosse. L'archevêque Adamson, son ancien ennemi, privé des revenus de son siége en vertu de l'acte de réunion, accablé d'âge, de misère et d'infirmités, et tombé dans la disgrâce du roi, fit à l'assemblée du clergé les plus humbles soumissions, et lui remit une rétractation en forme des opinions qu'il avait adoptées au sujet du gouvernement de l'église, et qui avaient pu être un objet de scandale pour les presbytériens. Cet aveu solennel de la part d'un personnage regardé comme l'homme le plus savant de son ordre, fut reçu comme un aveu que la force de la vérité avait arraché à un adversaire [1].

Cependant la clémence extraordinaire du roi donnait carrière à des crimes de toute espèce, encourageait à toute sorte d'actes de violence, faisait tomber son gouvernement dans le mépris et devenait fatale à la plupart de ses sujets. L'histoire de son règne ne présente, pendant le cours de plusieurs années, qu'une suite de querelles implacables entre les grandes familles, de meurtres et d'assassinats commis avec audace, accompagnés de tous les excès de la cruauté. On ressentit alors plus que jamais en Écosse tous les vices du gouvernement féodal aristocratique.

[1] Spotsw., 385. Cald., IV, 214.

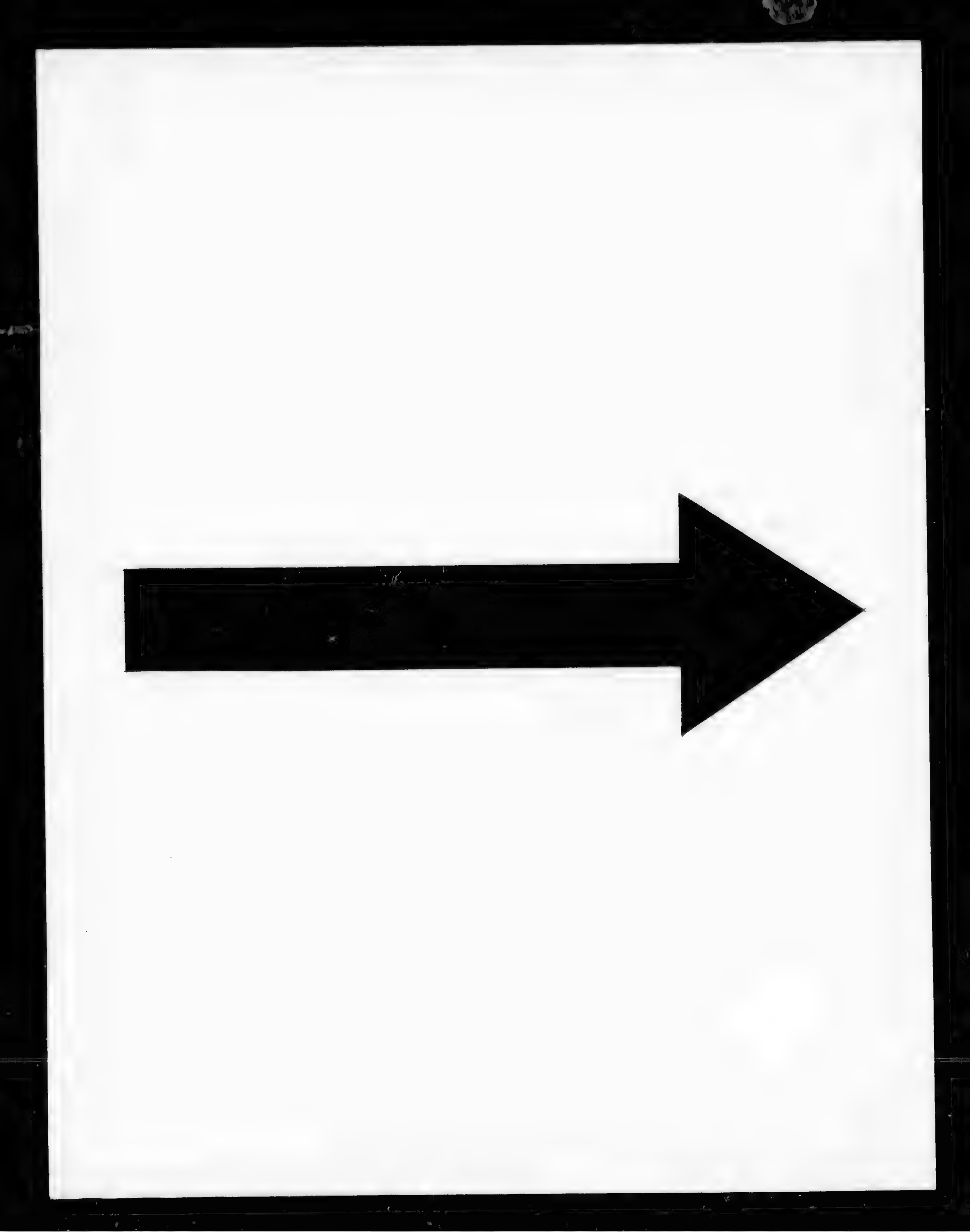
La licence était générale, et l'anarchie avait prévalu au point d'ébranler les fondemens de la société. Jacques, trop lent à punir, trop faible pour agir avec vigueur, voyait tranquillement cette continuité de crimes atroces, et les laissait dans l'impunité.

Mais pendant que le roi tolérait ainsi des forfaits réels, la sorcellerie, regardée communément comme un crime imaginaire, attirait toutes ses attentions, et ceux qui en étaient soupçonnés ressentaient tout le poids de son autorité. Plusieurs personnes qui n'étaient ni dans un âge avancé ni dans l'excès de la misère, circonstances qu'on regarde ordinairement comme les indices les plus assurés de cette espèce de crime, des chefs de famille, des femmes d'un rang honnête et dans la force de leur âge, furent arrêtés et mis à la question. Leurs dépositions contenaient les choses les plus absurdes, des détails hors de toute vraisemblance; cependant les préjugés du roi, du clergé et du peuple, concoururent à faire croire sans hésiter toutes ces extravagances, et on punit sans miséricorde ceux qui étaient accusés. Quelques-unes de ces malheureuses victimes de la crédulité du siècle accusèrent Bothwell de les avoir consultées pour connaître le temps de la mort du roi, et d'avoir employé leur art pour soulever la tempête qui avait mis en danger la vie de la reine, et qui avait retenu le roi si long-temps en Danemark. Sur cette espèce d'évidence, Bothwell fut mis en prison; ce seigneur, d'un esprit altier et impétueux, ne put ni se soumettre à la contrainte de la prison, ni souffrir une telle indignité. Il gagna ses gardiens, il vint à bout de s'échapper; et imputant l'accusation formée contre lui aux artifices du chancelier son ennemi, il assembla ses vassaux sous prétexte de chasser ce ministre des conseils du roi. Au moyen de ses intelligences avec quelques personnes de la suite du roi, il trouva le moyen de s'introduire pendant la nuit, par un passage secret, dans la cour du palais d'Holyroodhouse. Il marcha droit à l'appartement du roi; mais heureusement, avant qu'il pût y entrer, l'alarme était donnée, et les portes étaient fermées. Pendant qu'il essayait de forcer les unes et de mettre le feu à quelques autres, les citoyens d'Édimbourg eurent le temps de courir aux armes; Bothwell eut bien de la peine à échapper, et il ne dut son salut qu'aux ténèbres de la nuit et à son extrême vitesse[1].

Il se retira dans la partie septentrionale du royaume; et Jacques ayant donné indiscrètement commission au comte de Huntly de le poursuivre, lui et ses adhérens, avec le fer et le feu, Huntly, sous prétexte d'exécuter les ordres du roi, ne songea qu'à profiter de l'occasion pour satisfaire ses vengeances particulières, entoura la maison du comte de Murray, la brûla jusqu'aux fondemens, et tua le comte lui-même. Le meurtre de ce jeune seigneur, héritier du régent Murray, si chéri du peuple, et qui d'ailleurs par ses vertus donnait les plus grandes espérances, excita une indignation générale. Les citoyens d'Édimbourg se soulevèrent tumultuairement. Les soins que les magistrats se donnèrent pour les contenir les empêchèrent de commettre aucun acte de violence; mais ils perdirent tout respect pour le roi et pour ses ministres, et ils les insultèrent et les menacèrent publiquement. Le roi jugea qu'il était de la prudence de sortir de la ville pour laisser passer la fougue du peuple, et il alla établir pendant quelque temps sa résidence à Glasgow. Huntly vint s'y remettre entre les mains de la justice, et, malgré l'atrocité de son crime et les clameurs du peuple, le crédit du chancelier, étroitement lié avec Huntly, et les égards du roi pour la mémoire du duc de Lennox, dont Huntly avait épousé la fille, non-seulement empêchèrent qu'on ne prononçât contre ce seigneur la sentence que méritait ce crime odieux, mais ils le préservèrent même des formalités d'une procédure publique[2].

On prit bientôt après des mesures d'une grande importance pour le gouvernement de l'église. Le clergé se plaignait depuis long-temps des entreprises faites sur ses priviléges et sur sa juridiction par les actes du parlement de l'année 1584. Ces lois avaient à la vérité beaucoup perdu de leur force; mais le clergé crut devoir profiter des circonstances, et présenter requête au parlement qui était sur le point de se tenir, pour demander qu'elles fussent révoquées solennellement; les conjonctures étaient favorables; le peuple n'avait plus cette même affection pour le roi. On lui reprochait sa clémence envers la faction papiste, et encore plus sa négligence

[1] Melvil, 388. Spotsw., 386. — [2] *Ibid.*, 387.



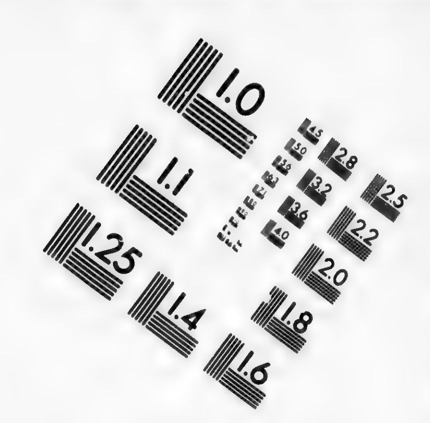
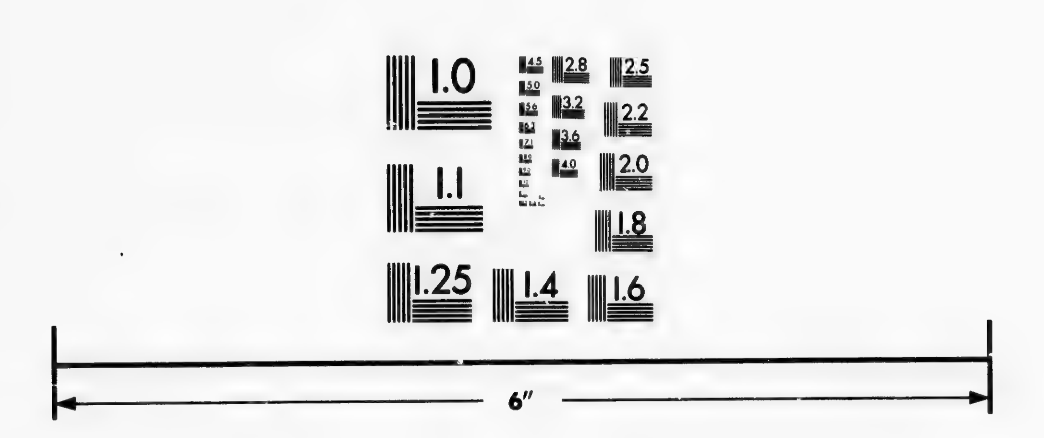
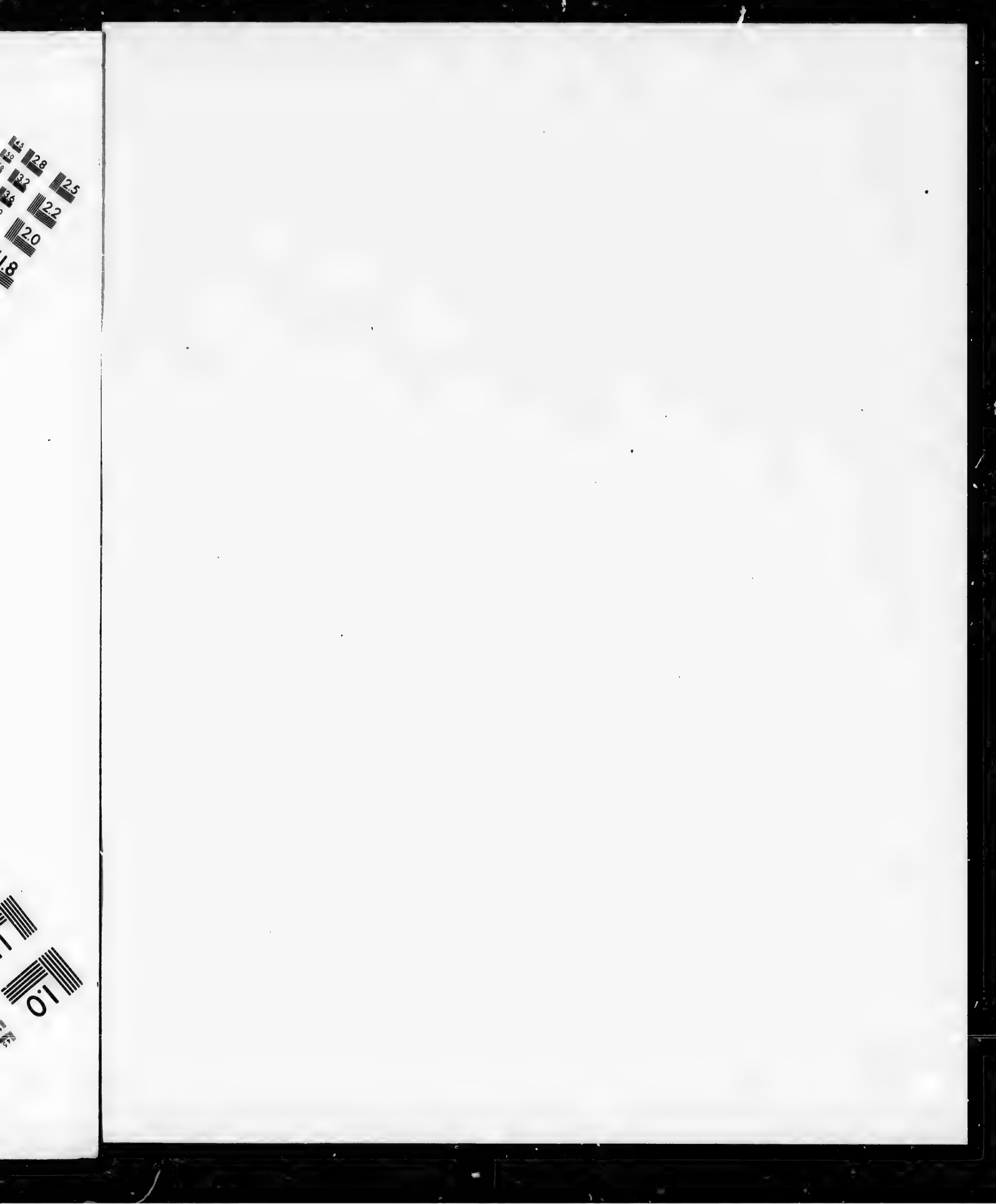


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





à poursuivre les meurtriers du comte de Murray. Le chancelier avait contre lui à la cour un parti puissant, et il était en même temps devenu odieux au peuple, qui lui imputait toutes les fausses démarches du roi. Bothwell, toujours caché dans le royaume, et secrètement soutenu par tous les ennemis de Maitland, était prêt à chaque instant à renouveler ses entreprises audacieuses. Le roi, par ces considérations, se trouva très disposé à accorder au clergé ce qu'il demandait. Il consentit à une loi qui révoquait ou interprétait les statuts de 1584. Il porta même la complaisance au point de permettre au parlement d'établir en la manière la plus ample et la plus authentique le gouvernement presbytérien, ses assemblées générales, ses synodes provinciaux, ses presbytériats, ses séances ecclésiastiques, avec toutes les branches différentes de sa discipline et de sa juridiction. Le clergé avec tout son zèle et son autorité, sous l'administration même du régent, sur la protection duquel il pouvait compter, et qui lui était entièrement dévoué, n'avait jamais pu obtenir que la forme du gouvernement ecclésiastique fût confirmée authentiquement par une loi. Jamais prince ne fut moins disposé que Jacques à donner son approbation à un système dont le génie était tout républicain, inspirait la passion de la liberté, et était par-là si opposé aux idées que Jacques s'était formées de la prérogative royale. Le roi avait d'ailleurs conçu depuis long-temps l'aversion la plus forte pour les mœurs austères et le caractère peu complaisant du clergé presbytérien, qui, plus recommandable alors par la ferveur de son zèle que par sa conduite politique, osait souvent le contredire, et censurait ses démarches avec une liberté également offensante pour l'amour-propre d'un prince qui se piquait d'être théologien et de dogmatiser, et pour l'orgueil d'un roi. Cependant Jacques fut souvent forcé par les circonstances à cacher ses véritables sentimens, ou bien à les dissimuler. Comme il avait souvent indisposé ses sujets en traitant la faction papiste avec plus d'indulgence qu'ils ne l'auraient désiré, il voulut les apaiser en accordant au clergé presbytérien des grâces bien plus étendues qu'il ne l'aurait souhaité, et qu'il ne l'aurait même fait dans d'autres conjonctures [2].

Bothwell et ses associés furent accusés et décrétés dans ce même parlement. Cependant Bothwell forma bientôt un nouveau complot, et entreprît de se saisir de la personne du roi à Falkland. Jacques, trahi par quelques-uns de ses courtisans, défendu faiblement par les autres, qui voulaient du bien à Bothwell parce qu'il était ennemi déclaré du chancelier, n'échappa de ce danger que par la vigilance et la fidélité du chevalier Robert Melvil, et par l'irrésolution des associés de Bothwell [1].

Mais la nation fut bientôt alarmée par la découverte d'une conspiration nouvelle et bien plus formidable. George Ker, frère du lord Newbottle, fut arrêté étant sur le point de passer en Espagne. On trouva chez lui des papiers suspects, et entre autres plusieurs blancs-seings des comtes d'Angus, de Huntly et d'Errol, qui avaient usé de cette précaution extraordinaire, dans l'espérance qu'ils éviteraient par-là d'être découverts. Mais Ker manqua de résolution lorsqu'il vit les apprêts de la torture, et il avoua qu'il était chargé par ces seigneurs de la conduite d'une négociation avec le roi d'Espagne; que leurs blancs-seings devaient être remplis par Crichton et Tyrie, chargés d'offrir à ce monarque les services et la fidélité des trois comtes, et de le solliciter d'envoyer un corps de ses troupes, ou dans le Galloway, ou à l'embouchure de la Clyde, et de lui dire qu'avec ce secours, ils entreprendraient premièrement d'établir la religion catholique romaine en Écosse, ensuite d'envahir l'Angleterre avec toutes les forces du royaume réunies. Les chevaliers David Graham de Fintry, et Barclay de Ladyland, que Ker accusa d'être complices de cette conspiration, furent arrêtés et confirmèrent ces mêmes dépositions avec toutes leurs circonstances [2].

Cette suite de complots qui s'étaient succédé depuis quelque temps avait jeté le trouble et l'épouvante dans toute la nation. La découverte de ce nouveau danger acheva d'échauffer les esprits. Une terreur panique s'empara des hommes de tout rang et de tout état. Ils croyaient déjà voir l'ennemi aux portes d'Édimbourg; ils se croyaient tous appelés aux armes pour la défense de la patrie. Les ministres d'Édimbourg, sans attendre l'ordre du roi, qui était alors ab-

[1] Cald., vol. IV, 248. — [2] Spotsw., 388.

[1] Melv., 402. — [2] Rymer 16, 1[illegible]

sent de la capitale, sans être autorisés par aucune commission en règle, assemblèrent de leur chef un grand nombre de pairs et de barons, pour apporter, disaient-ils, un remède prompt au danger pressant dont on était menacé. Ils firent arrêter le comte d'Angus, et l'envoyèrent dans le château. Ils firent subir à Ker un nouvel interrogatoire, et ils dressèrent des remontrances au roi, pour lui exposer l'état de la nation, et la nécessité de poursuivre les conjurés avec vigueur. Jacques était jaloux de tout ce qui portait quelque atteinte à ses prérogatives; il fut alors offensé de voir des sujets qui, au lieu de lui présenter des requêtes respectueuses, paraissaient vouloir lui faire la loi. Cependant il crut qu'il était nécessaire de céder à la violence de ces mouvemens. Il adopta le plan qu'on lui proposait, et il déclara même qu'aucune considération ne pourrait jamais l'engager à pardonner à ceux qui étaient coupables d'une trahison si détestable. Il fit sommer les comtes de Huntly et d'Errol de venir se remettre entre les mains de la justice. Il ordonna que Graham de Fintry, déclaré par les pairs coupable de trahison, serait décapité publiquement. Il se mit ensuite à la tête de son armée, et marcha vers le nord, à la poursuite des deux comtes et de d'Angus, qui s'était sauvé de la prison, et qui s'était retiré dans les montagnes; il plaça des garnisons dans les châteaux des environs. Il força les vassaux des comtes, et les barons des pays adjacens, de signer une ligue dans laquelle ils protestaient de leur fidélité envers le roi, de leur ferme attachement à la religion protestante; et pour mieux assurer la tranquillité dans cette partie du royaume, il y établit pour ses lieutenans le comte d'Athol et le comte grand-maréchal[1].

Jacques, après avoir terminé cette expédition, retourna à Édimbourg, où il trouva le lord Borrough, ambassadeur extraordinaire de la cour d'Angleterre. Élisabeth, alarmée de la découverte de cette conspiration, qu'elle regardait comme aussi formidable pour son royaume que pour celui d'Écosse, reprochait à Jacques d'avoir dans les commencemens suivi cette affaire avec trop de négligence; elle le sollicitait fortement de punir à la rigueur ces trahisons répétées; elle lui représentait que cette sévérité était indispensablement nécessaire, tant pour la conservation de la religion que pour la dignité de sa couronne; et elle ajoutait que s'il ne pouvait pas se saisir des criminels, il devait au moins confisquer les biens de ces rebelles audacieux. Cependant comme elle ne perdait point de vue ses maximes politiques et le projet qu'elle avait formé depuis si long-temps d'entretenir en Écosse l'esprit de faction parmi les nobles, elle ralentissait, en faveur de Bothwell, la vivacité des instances qu'elle faisait au roi; elle intercédait pour ce seigneur, et elle le protégeait comme l'instrument le plus propre à l'accomplissement de ses desseins. Jacques refusa absolument d'écouter aucune recommandation en faveur d'un homme qui avait si souvent et si outrageusement attaqué sa personne et le gouvernement. Quant aux conjurés papistes, il déclara qu'il était dans la résolution de les poursuivre avec vigueur. Mais pour être plus en état de suivre ce projet, il demandait une somme d'argent peu considérable à Élisabeth, qui ne paraissait pas disposée à la lui donner, se méfiant peut-être de l'emploi qu'il en pourrait faire. Cependant le roi fut obligé de céder au zèle et aux importunités de ses sujets, et de convoquer un parlement pour passer un acte de conviction contre les trois comtes. Mais avant qu'il fût assemblé, Ker s'échappa de sa prison, et on ne prit contre les comtes accusés aucune conclusion, sous prétexte qu'on ne pouvait produire aucune preuve juridique de leur crime. Jacques fut généralement soupçonné d'avoir tramé cet artifice pour avoir un prétexte de se refuser aux instances de la reine d'Angleterre, et d'éluder les vœux de ses propres sujets. Il s'attacha en conséquence à apaiser les clameurs du clergé, qui blâmait hautement sa conduite, et il permit de passer un acte qui portait que ceux qui persisteraient à mépriser les censures de l'église seraient déclarés contumaces et proscrits[1].

Pendant que la nation était dans la terreur de cette conjuration papiste, la cour était partagée en deux factions rivales, et qui se disputaient la principale direction des affaires. A la tête de l'une était le chancelier, en qui le roi

[1] Spostw., 391. Cald., IV, 291

[1] Cald., IV, 343. Spotsw., 393. Parl. 13. Jacques VI. c. 164.

avait une entière confiance, et ce fut peut-être par cette raison que ce ministre avait encouru depuis long-temps la disgrâce de la reine. Le duc de Lennox, le comte d'Athol, le lord Orchiltree, et toute la maison de Stuart avaient épousé les premiers la querelle de la reine, et ils avaient augmenté la mésintelligence. Jacques, aussi jaloux de la tranquillité au dedans, que de la paix au dehors, avait conseillé à son favori de se retirer pendant quelque temps, dans l'espérance que le ressentiment de la reine pourrait se calmer. Mais comme il avait besoin, dans de pareilles conjonctures, des avis de cet habile ministre, il l'avait rappelé à la cour. Les Stuarts, pour empêcher que le chancelier ne reprît son ancienne autorité, eurent recours à un expédient également injuste et désespéré. Ils concertèrent un complot avec Bothwell, et ils le ramenèrent secrètement en Écosse : ils se saisirent des portes du palais, et ils l'introduisirent secrètement dans l'appartement du roi avec une suite nombreuse de gens armés. Jacques, abandonné de presque tous ses courtisans, et hors d'état de faire la moindre résistance, marqua néanmoins plus d'indignation que de crainte; il reprocha aux conjurés leur perfidie : « Avance, dit-il à Bothwell, achève ton crime, « viens plonger le poignard dans le cœur de ton « souverain ». Le comte se jeta aux pieds du roi et implora sa clémence. Jacques était dans une situation qui ne lui permettait pas de refuser le pardon qu'on lui demandait. Forcé de capituler avec un traître dont l'audace était couronnée par le succès, et qui pouvait réellement le regarder comme son prisonnier, il signa quelques jours après un acte par lequel il promettait à Bothwell la rémission de toutes ses fautes passées, de lui procurer la ratification de cette grâce dans le parlement, et en attendant de bannir le chancelier, le fils du seigneur de Glamis, le lord Home et le chevalier George Home, de ses conseils et de sa présence. Bothwell, de son côté, consentit à s'éloigner de la cour, mais il y laissa un nombre de ses associés qu'il jugea suffisant pour empêcher le rétablissement de la faction opposée.

Cependant il n'était pas si facile de tenir le roi dans cette espèce d'assujettissement qu'il avait tant de fois éprouvé pendant sa minorité. Il marqua une impatience extrême de secouer les entraves qu'on lui avait mises, et la faction intimidée n'osa les resserrer. On permit au roi de convoquer une convention des nobles à Stirling; et de s'y rendre en personne. Tous les ennemis de Bothwell, et tous ceux qui se piquaient de l'être pour gagner la bienveillance du roi, se trouvèrent à cette assemblée. On y prononça que l'insulte faite à la personne du roi et à son autorité, était un crime de haute trahison; on déclara que le roi n'était point tenu d'observer les conditions qui lui avaient été prescrites, qu'on lui avait extorquées par la force, et qui violaient si essentiellement les prérogatives de la royauté. Cependant le roi offrit encore le pardon à Bothwell, mais à condition qu'il le solliciterait comme un acte de grâce, et qu'il promettrait de sortir du royaume[1]. Bothwell rejeta ces conditions avec hauteur et dédain, il reprit encore une fois les armes, et il essaya de surprendre le roi; mais il le trouva si bien sur ses gardes, qu'il prit le parti de s'enfuir vers les frontières.

La vigueur avec laquelle le roi avait poursuivi Bothwell, la lenteur et l'irrésolution de ses procédés envers les lords papistes, formaient un contraste qui excita un mécontentement général parmi la nation. Le roi avait agi faiblement contre ces derniers, avait usé de défaites et de subterfuges; on le soupçonnait ou d'avoir pour les personnes des conjurés un attachement porté à l'excès, ou de favoriser en secret leurs opinions, et ces préjugés excitaient des craintes assez bien fondées. Le clergé, comme gardien immédiat de la religion protestante, se crut obligé de prendre pour sa conservation des mesures extraordinaires. Dans le synode provincial de Fife, qui se trouvait alors assemblé, on proposa d'excommunier comme papistes obstinés et incorrigibles tous ceux qui avaient trempé dans la dernière conjuration. Aucun des conjurés n'avait sa résidence dans le ressort de ce synode, aucun n'était soumis à sa juridiction. Cependant les membres de cette assemblée, emportés par leur zèle, passèrent par-dessus ce défaut de formalité, et prononcèrent contre les conjurés une sentence d'excommunication que le dernier acte du parlement rendait encore plus terribles et pour que cette démarche ne fût point regardée comme l'opération d'une assemblée particulière,

[1] Cald., IV, 326. Spotsw., 395.

d'un petit nombre d'hommes et de la moindre partie du clergé, on envoya des députés pour assister aux synodes voisins, et pour leur demander leur concours et leur approbation.

Au bout de quelques semaines un nouvel événement augmenta les soupçons que le peuple avait conçus des sentimens du roi. Comme il était en marche pour une expédition contre les habitans des frontières, les trois comtes vinrent tout d'un coup se présenter à lui, et offrirent de se soumettre à un jugement en règle. Jacques, au lieu de les faire arrêter, se contenta d'indiquer le jour où l'on procèderait pour les juger. Les conjurés se préparèrent à comparaître avec un train formidable de leurs amis et vassaux. D'un autre côté, le clergé, réuni avec plusieurs pairs et barons assemblés à Édimbourg, fit des remontrances hardies contre l'indulgence extrême du roi. Ils demandèrent à sa majesté de faire mettre sous sûre garde, suivant le cours ordinaire de la justice, des personnes chargées du crime de haute trahison, et qui ne pouvaient être admises à comparaître ni jouir du bénéfice des lois qu'après s'être fait relever des censures de l'église; et de convoquer ensuite une convention des états, pour délibérer sur la manière de procéder contre eux. Ils offrirent en même temps de prendre les armes et d'accompagner le roi au lieu désigné pour le jugement, pour que ces criminels audacieux et puissans, sous prétexte de se soumettre à la justice, ne vinssent point intimider les juges et leur dicter des lois. Jacques fut vivement touché de l'irrégularité de ce procédé et de l'arrogance de ces demandes. Cependant, pour calmer les craintes et la défiance du peuple, il jugea à propos de différer le jugement et de convoquer une convention des états. Cette condescendance du roi rassura la nation, et fit tomber peu à peu les soupçons qu'elle avait conçus contre sa majesté. Le chancelier, de son côté, manœuvra dans la convention avec tant d'art, et sut si bien ménager les esprits, qu'il fut nommé lui-même avec quelques autres membres de l'assemblée pour prononcer une sentence définitive contre les conjurés. Après de longues délibérations, il fut ordonné que les trois comtes et leurs associés seraient affranchis de toutes perquisitions et poursuites ultérieures, par rapport à leurs correspondances avec l'Espagne; qu'avant le 1er février ils seraient tenus ou de se soumettre à l'église et d'abjurer publiquement les erreurs du papisme, ou de sortir du royaume; et qu'avant le 1er janvier ils donneraient leur décision sur cette alternative; qu'ils seraient assurés de vivre à l'avenir en pleine liberté; mais que s'ils marquaient à signifier dans le temps prescrit le choix qu'ils auraient fait des deux propositions, ils seraient déchus du bénéfice de cet acte d'abolition, et resteraient exposés à toute la rigueur de la loi[1].

Ce nouvel acte de clémence envers les conjurés attira à Jacques bien des reproches, et il n'en résulta aucun avantage.

Les trois comtes dévoués à la superstition du papisme, soumis servilement aux enseignemens de leurs prêtres, et soutenus par les promesses et les espérances d'un secours étranger, continuèrent leur correspondance criminelle avec l'Espagne. Alors la convention des états prononça que les comtes étaient déchus du bénéfice des conditions qu'on leur avait offertes; et le roi, par une proclamation, les somma de venir eux-mêmes se remettre entre les mains de la justice. La présence d'un ambassadeur anglais contribua peut-être à la vigueur de ce procédé. Élisabeth, toujours attentive aux démarches du roi d'Écosse, observait la répugnance qu'il avait à punir les lords papistes, et elle le soupçonnait de favoriser en secret leurs desseins. Elle avait envoyé le lord Zouche pour faire à Jacques de nouvelles représentations sur le danger auquel il s'exposait par cette modération déplacée, et pour l'exhorter à poursuivre les conjurés avec toute la rigueur que la situation des affaires rendait indispensable. Les mesures que le roi venait de prendre rendaient sur ce point sa conduite irréprochable, et imposaient silence à l'ambassadeur. Cependant Zouche, oubliant son caractère de ministre public, s'engagea dans des négociations particulières avec tous les nobles d'Écosse opposés aux vues du roi, et il entretenait presque ouvertement une correspondance avec Bothwell Ce seigneur employait de son côté les artifices ordinaires des mécontens, affectait beaucoup d'empressement pour la réforme des désordres publics, et cachait une ambition démesurée sous un zèle apparent contre les conseillers qui em-

[1] Cald., IV, 337. Spotsw., 390.

pêchaient le roi de poursuivre les ennemis déclarés de la religion protestante. Zouche l'entretenait dans ces sentimens, et l'exhortait au nom de la reine à prendre les armes contre son souverain.

Cependant il y avait peu d'union entre le roi et le clergé : les soupçons et la méfiance entre eux étaient réciproques. Les ecclésiastiques accusaient le roi de trop d'affection envers la faction papiste, et leur jalousie sur ce point était peut-être portée à l'excès. Le roi soupçonnait le clergé d'encourager Bothwell à la rébellion, et et de lui fournir même des secours d'argent, mais cette opinion était sans aucun fondement. L'esprit turbulent de Bothwell n'avait pas besoin d'impulsion pour être porté à des entreprises audacieuses. Il parut à l'improviste aux portes d'Édimbourg, à la tête de quatre cents chevaux. Les prétextes dont il se servait pour colorer ce soulèvement étaient tous extrêmement populaires : le zèle pour la religion, la haine contre le papisme, l'intérêt particulier qu'il prenait à l'honneur du roi et à la liberté de la nation. Jacques, pris au dépourvu, n'était pas en état de défense. Il n'avait point d'infanterie, et toute son escorte ne consistait qu'en un petit corps de cavalerie de la suite du lord Home. Dans cette extrémité, il réclama les secours des citoyens d'Édimbourg, et, pour les encourager à agir avec vigueur, il promit de procéder contre les lords papistes dans toute la rigueur de la loi. Le peuple, animé par ses ministres, courut aux armes avec joie; le roi se mit à leur tête et marcha à l'ennemi. L'indiscrétion du lord Home, qui avait chargé témérairement Bothwell avec un corps de cavalerie fort inférieur, et qui avait été mis en déroute, avait donné au rebelle un premier avantage; cependant il n'osa point attaquer le roi, et il se retira à Dalkeith. Ses vassaux, découragés par tant de mauvais succès, l'abandonnèrent bientôt après, et il ne put jamais depuis les déterminer à se mettre en campagne. Il s'enfuit dans ses places ordinaires de retraite, au nord de l'Angleterre : mais Élisabeth se rendit aux représentations du roi d'Écosse, et força Bothwell de sortir de cet asile[1].

Le roi était à peine délivré de ce danger lorsque de nouvelles alarmes attirèrent ses attentions : les lords papistes, en conséquence de leurs négociations avec l'Espagne, avaient, au printemps, reçu de Philippe un secours d'argent : il était difficile de prévoir le parti qu'ils prendraient et quels projets audacieux ce succès pourrait leur inspirer. On avait tout à craindre de ces hommes asservis sous le joug de la superstition, et que la clémence du roi n'avait jamais pu ramener ; tout annonçait de leur part les entreprises les plus désespérées. L'assemblée du clergé en fut alarmée, se mit à déclamer contre eux plus fortement que jamais, et ratifia tout d'une voix la sentence d'excommunication prononcée dans le synode de Fife. Jacques, de son côté, irrité de l'opiniâtreté et de l'ingratitude des lords papistes, craignant par sa longue tolérance d'indisposer ses propres sujets, et d'inspirer de la méfiance aux Anglais, agit lui-même avec une vigueur qui ne lui était point ordinaire. Il convoqua un parlement; il y fit le rapport de toutes les circonstances et de toute l'énormité de la conspiration. Le parlement était peu nombreux; la plupart des membres qui y étaient présens tenaient aux conjurés par les liens du sang et de l'amitié. Cependant le roi, par adresse et par importunité, vint à bout de faire rendre contre les rebelles le jugement le plus rigoureux. Ils furent déclarés coupables de haute trahison, déchus de tous leurs honneurs, avec confiscation de tous leurs biens. On fit en même temps de nouveaux statuts, et plus sévères qu'aucun des précédens, contre ceux qui faisaient profession de la religion papiste.

Il restait à mettre la sentence à exécution, et cette entreprise était un objet de la plus grande difficulté. Trois barons puissans, cantonnés dans des endroits presque inaccessibles, soutenus par un prince étranger, étaient plus que suffisans pour en imposer à un monarque d'Écosse. On n'avait jamais pu obtenir d'Élisabeth d'avancer l'argent nécessaire pour les frais de cette expédition. Si le roi se mettait en campagne, et l'entreprenait avec ses seules forces, il risquait sa personne et sa réputation. Il eut recours au seul expédient qui lui restait pour soutenir l'impuissance de l'autorité souveraine. Il délégua cette autorité au comte d'Argyll et au lord Forbes, chefs de deux tribus ennemies des conjurés, et il leur donna une commission pour envahir les pays, et s'emparer des châteaux qui apparte-

[1] Spotsw., 403. Cald., IV, 350.

naient aux rebelles. Bothwell, malgré l'ostentation de son zèle pour la religion protestante, venait d'entrer dans une confédération fort étroite avec les lords papistes, et le danger devenait ainsi de jour en jour plus pressant. Argyll, sollicité par le roi, animé par le clergé, se mit en campagne à la tête d'un corps de sept mille hommes. Huntly et Errol vinrent à sa rencontre, à Glenlivat, avec une armée bien inférieure en nombre, mais presque toute composée des gentilshommes des Pays-Bas, bien montés, et qui conduisaient un bon train d'artillerie. On livra le combat; le choc fut des plus furieux, et tel qu'on pouvait l'attendre d'une inimitié héréditaire, d'une ancienne rivalité et d'un courage féroce et indiscipliné. Mais les montagnards épouvantés par la première décharge du canon, auquel ils n'étaient pas accoutumés, et ne pouvant résister à l'effort de la cavalerie, furent aussitôt mis en déroute. Argyll, jeune homme de dix-huit ans, plein d'ardeur et de courage, fut entraîné par la foule hors du champ de bataille, versant des larmes d'indignation de la honte des siens, essayant de les rallier, les conjurant de s'arrêter et de venir réparer leur honneur et la gloire de leur nom[1].

Jacques, à la première nouvelle de cette défaite, obligé d'engager ses pierreries pour faire de l'argent[2], assembla cependant quelques troupes et marcha vers le nord. Il y fut joint par les Irwines, les Keiths, les Leslé, les Forbeses et autres familles ennemies de Huntly et d'Errol. Ces deux comtes, ayant perdu leurs principaux vassaux à Glenlivat, et les autres refusant de marcher contre le roi en personne, furent obligés de se retirer dans les montagnes. Jacques dévasta leurs pays, mit des garnisons dans quelques-uns de leurs châteaux, en brûla quelques autres et laissa le duc de Lennox, en qualité de son lieutenant, dans cette partie du royaume avec un nombre de troupes suffisant pour les empêcher de se rassembler en corps dans ces cantons, ou d'infester les pays voisins de la mer. Enfin les rebelles, réduits aux dernières extrémités par la rigueur de la saison et par la désertion de leurs vassaux, obtinrent du roi la permission de se retirer au-delà des mers, et ils donnèrent à sa majesté des assurances qu'ils

[1] Cald., IV, 408. — [2] Birch., *Mém.*, 1, 186.

ne reviendraient point sans sa permission, qu'ils n'entreraient plus dans aucune intrigue contre la religion protestante, et qu'ils n'entreprendraient plus de troubler la paix du royaume[1].

L'exil des lords papistes rétablit la tranquillité dans la partie septentrionale de l'Écosse, et la vigueur avec laquelle le roi avait agi contre eux lui concilia l'affection de ses sujets protestans, et les remplit de confiance. Mais sa majesté perdit dans la même proportion et par les mêmes raisons l'estime des catholiques romains. Ces derniers avaient soutenu avec tant de chaleur le droit de la reine sa mère à la couronne d'Angleterre, qu'ils ne pouvaient plus le combattre avec bienséance. La clémence remarquable du roi envers ceux qui faisaient profession de la religion romaine leur avait donné de telles espérances que son avénement au trône d'Angleterre avait fait jusqu'alors l'objet de leurs vœux et de leurs désirs. Mais la rigueur avec laquelle le roi venait de poursuivre les conjurés et les statuts sévères contre le papisme auxquels il avait donné son consentement, leur firent apercevoir que ces espérances étaient vaines, et ils commencèrent à lui chercher quelque concurrent au trône anglais, pour mettre les droits de ce nouveau prétendant en opposition avec ceux du roi. Les papistes anglais jetèrent les yeux sur le comte d'Essex. Ce seigneur était fortement attaché à la religion protestante; mais son âme noble et généreuse était affectée des horreurs qui se commettaient dans ce siècle, et des cruautés qui s'exerçaient par rapport aux démêlés de religion. Les papistes, qui étaient en exil, formèrent un projet plus audacieux et plus analogue à la situation où ils se trouvaient. Ils mirent en avant les prétentions de l'infante d'Espagne. Parson, jésuite, publia un livre rempli de citations falsifiées, de généalogies fabuleuses, de raisonnemens absurdes, d'invectives amères contre le roi d'Écosse, et dans lequel il s'efforçait de prouver que le droit de l'infante était préférable à celui de Jacques. Philippe était en guerre avec la France et l'Angleterre, il défendait avec bien de la peine, contre la république de Hollande, les provinces de Bourgogne qui lui étaient restées. Cependant, au milieu de ces

[1] Spotsw., 404. Cald., 373, etc.

affaires importantes, il saisit avidement ce projet chimérique. Les prétentions de l'Espagne à la couronne, les efforts des papistes, pour détruire les droits du roi, firent de vives impressions sur les protestans anglais, contribuèrent infiniment à écarter leurs préjugés, et préparèrent les voies à l'accession de Jacques au trône d'Angleterre.

Bothwell, ce nom tant de fois répété dans cette histoire, cet homme, fameux par ses forfaits et par son acharnement à troubler la tranquillité du roi et la paix du royaume, était réduit à l'état le plus misérable. Abandonné par la reine d'Angleterre depuis qu'il s'était associé avec les lords papistes; excommunié par l'église pour cette même confédération; délaissé dans ses malheurs par ses propres vassaux, il avait été forcé d'aller se réfugier en France. Il passa ensuite en Espagne et de là en Italie, où, après avoir abjuré la religion protestante, il traîna pendant quelques années une vie obscure et indigente, ne se faisant remarquer que par ses débauches outrées et par la crapule la plus infâme. Le roi, toujours prêt à sacrifier les ressentimens les plus forts aux moindres devoirs de la reconnaissance, ne se laissa néanmoins jamais fléchir par les soumissions de Bothwell, et ne voulut entendre aucune sollicitation en sa faveur[1].

Le roi perdit cette année le chancelier Maitland, ministre habile, et sur lequel il se reposait depuis long-temps de tout le poids des affaires publiques. Le roi, qui l'avait aimé tendrement pendant sa vie, voulut encore honorer sa mémoire par une pièce de vers qui, pour le siècle où elle fut composée, ne manquait ni de goût ni d'élégance[2].

Aussitôt après la mort du chancelier, il se fit un changement considérable dans l'administration du gouvernement. Les charges de l'état excédaient alors de beaucoup les revenus du roi. La reine aimait passionnément les fêtes et les amusemens qui entraînaient de grandes dépenses. Jacques n'avait aucune idée de l'économie. On était par ces considérations dans la nécessité indispensable de pourvoir à la levée exacte et rigoureuse des deniers publics et de les ménager avec le plus grand soin. Cette commission importante fut confiée à huit hommes de loi qui, de leur nombre, furent appelés *octavians*[1]. Les pouvoirs qu'on leur donna étaient très amples et presque illimités. Le roi s'engageait à ne point augmenter leur nombre et à ne point remplir les places qui viendraient à vaquer sans leur consentement, et comme il connaissait sa facilité, il consentit qu'aucune aliénation de ses revenus, aucun octroi de pension, aucun ordre sur le trésor ne fût valable, à moins qu'il ne fût ratifié par la signature de cinq des commissaires. On déclara que tous leurs actes et décisions auraient la même force que les sentences des cours civiles; et en conséquence de ces décisions, sans qu'il fût besoin d'aucun autre ordre, toute personne pouvait être arrêtée, ou ses biens saisis. Cette juridiction si étendue, et cette disposition absolue des deniers publics, mit entre les mains des commissaires toute la partie exécutrice du gouvernement. En se tenant unis entre eux, ils supplantèrent sourdement et par degrés tous les autres ministres du roi, et ils s'emparèrent de tous les offices honorables et lucratifs. Les anciens officiers de la couronne se voyaient à regret forcés de quitter leurs postes et de les céder à des hommes nouveaux. Les favoris et les jeunes courtisans murmuraient de ce que les libéralités du roi étaient restreintes par les ordonnances de ces commissaires; le clergé déclamait contre eux, accusant les uns d'apostasie et de papisme, soupçonnant les autres de favoriser secrètement la religion romaine. Cependant les commissaires conservèrent leur autorité malgré le complot général formé contre eux, et ils en furent entièrement redevables au bon ordre qu'ils avaient établi dans l'administration des finances. Au moyen de leurs dispositions, les dépenses nécessaires du gouvernement se firent alors avec plus de facilité qu'en aucun autre temps du règne de Jacques[2].

Le bruit des grands préparatifs qu'on disait alors que Philippe faisait porta l'alarme en Angleterre et en Écosse. On y craignit une nouvelle invasion de la part de l'Espagne. Jacques

[1] Winw., *Mém.*, I. Spotsw., 410. — [2] *Ibid.*, 411.

[1] Alexandre Seaton, président de la commission; Walter Stuart, commandeur de Blantyre, lord du sceau privé; David Carnegy, Jean Lindsay, Jacques Elphingston, Thomas Hamilton, Jean Skene, clerc des registres, et Pierre Young, aumônier — [2] Spots., 413, 435.

prit les mesures convenables pour la défense de son royaume; mais le zèle du clergé n'en fut point encore satisfait : ce corps avait repris ses anciens soupçons et se méfiait de la sincérité du roi. Jacques avait permis aux femmes des pairs bannis de recevoir les revenus de leurs biens, et de vivre dans leurs maisons. Les ecclésiastiques l'accusèrent d'éluder l'acte de confiscation, et de le rendre sans effet en soutenant les ennemis de la religion protestante. L'assemblée du clergé se mit à délibérer sur l'état du royaume, ordonna un jour de jeûne solennel, et renouvela le *Covenant* par lequel la nation se liguait pour adhérer à la religion protestante, et la défendre contre tous ceux qui entreprendraient de l'attaquer. Un comité composé des ecclésiastiques les plus distingués, de plusieurs barons et nobles de distinction, se rendirent chez le roi, et lui présentèrent un plan pour la sûreté du royaume et la conservation de la religion. Ils le pressèrent de s'approprier les biens des lords bannis et d'en former un fonds pour l'entretien de soldats, de prendre les mesures les plus assurées pour empêcher le retour de ces sujets qui portaient dans le royaume le trouble et la désolation, et de poursuivre à la dernière rigueur tous ceux qui seraient soupçonnés d'être leurs partisans.

Rien ne pouvait être plus désagréable au roi que ces représentations; rien de plus opposé à son plan, rien de plus contraire à ses inclinations. Éloigné pendant tout le cours de sa vie des mesures qui pouvaient être traversées, qui annonçaient quelque danger; attaché à parvenir à ses fins par des voies de modération et par les ressorts de la politique, il voyait avec chagrin les préjugés qui se formaient contre lui et qui faisaient de grands progrès parmi les catholiques romains. Il se détermina à justifier par quelque démarche cette partie de sa conduite qui lui avait attiré leur indignation. Élisabeth était avancée en âge; elle avait été depuis peu en danger de la vie. Si quelque compétiteur papiste venait à se mettre sur les rangs et à lui disputer son droit de succession, une faction aussi puissante que celle des lords bannis pouvait devenir formidable, et toute division parmi ses propres sujets devenait fatale dans une telle conjoncture où tous leurs efforts réunis lui seraient nécessaires. En conséquence, au lieu de ces nouvelles marques de sévérité que le clergé proposait, Jacques voulait adoucir les peines qui avaient été imposées aux lords papistes; ils étaient assiégés dans les pays étrangers par les émissaires de Philippe ; leur ressentiment pouvait les engager à se prêter de plus en plus aux insinuations de l'Espagne, le désespoir pouvait les porter aux actions les plus atroces; Jacques, par ces considérations, se détermina à les rappeler à de certaines conditions dans le pays de leur naissance. Les lords bannis encouragés par ces sentimens du roi, dont ils avaient eu quelque connaissance, et ennuyés de cette vie dépendante et agitée qu'ils menaient dans leur exil, hasardèrent de revenir secrètement en Écosse. Ils présentèrent peu de temps après une requête au roi, et ils lui demandèrent permission d'habiter leurs maisons, en offrant de donner caution suffisante pour assurer l'engagement qu'ils prenaient de vivre en paix à l'avenir et de se contenir dans les bornes du devoir. Jacques assembla une convention des états pour délibérer sur une matière de cette importance, et sur leur avis, il accorda aux exilés ce qu'ils lui demandaient.

Aussitôt que le clergé fut informé de ce nouvel acte de clémence de la part du roi, les commissaires nommés par la dernière assemblée se rendirent à Édimbourg; et avec cette précipitation, effet ordinaire de la terreur et du zèle, ils prirent toutes les résolutions qu'ils jugèrent nécessaires pour la sûreté du royaume. Ils écrivirent des lettres circulaires à tous les presbytériats d'Écosse; ils les avertirent du danger dont on était menacé, ils les exhortèrent à soulever le peuple et à l'animer à la défense de ses justes droits; ils leur ordonnèrent de publier dans toutes les chaires l'excommunication lancée contre les lords papistes, leur enjoignant d'envelopper dans la même censure, par une sentence sommaire et sans observer les formalités ordinaires de la justice, tous ceux qui seraient soupçonnés de favoriser le papisme; et comme le danger leur parut trop pressant pour attendre un établissement permanent de tribunaux ecclésiastiques, ils firent choix des personnages les plus distingués dans tout le clergé du royaume, et ils les nommèrent pour résider habituellement à Édimbourg, avec charge de s'assembler tous les jours avec les ministres de cette

capitale. Ils donnèrent à cette assemblée le nom de *conseil permanent de l'église;* ils attribuèrent à ce corps l'autorité suprême, et, se servant de la formule usitée dans l'ancienne Rome, ils les chargèrent de pourvoir à ce que l'église ne reçût aucun détriment.

Ces procédés sans exemple, et si contraires aux constitutions, étaient des entreprises manifestes contre les prérogatives de la royauté, et des pas hardis vers la rébellion. Cependant il paraît que la conduite du roi avait pu jusqu'à un certain point justifier cet excès. Ce prince traitait les papistes avec une clémence qui répugnait aux principes adoptés dans ce siècle. Il pardondonnait aux conjurés malgré les assurances positives qu'il avait tant de fois données du contraire; il avait des égards particuliers pour lady Huntly, attachée aussi fortement que son mari à la religion romaine; il avait confié la princesse Élisabeth sa fille aux soins de lady Levingston, infectée des mêmes erreurs; il parlait en toute occasion avec mépris du caractère des ministres et de leurs fonctions. Toutes ces choses auraient fait naître des soupçons à des esprits moins ombrageux, auraient précipité dans des entreprises téméraires les hommes les moins capables de se livrer aux impulsions d'un zèle indiscret; mais quels que fussent les motifs qui firent agir le clergé, quelque louable que pût être le but qu'il se proposait, il est certain qu'il conduisit ses projets avec peu d'habileté et même avec imprudence. Jacques marqua beaucoup de désir d'éviter une rupture avec le clergé, et quoiqu'il fût alors jaloux de ses droits, il était disposé à accorder beaucoup de choses pour le bien de la paix. Quelques personnes de son conseil privé eurent une conférence avec des membres du clergé, dans lesquels on espérait de trouver plus de modération; et ils leur demandèrent si Huntly et ses associés ne pouvaient pas, en faisant les soumissions requises, être reçus dans le sein de l'église, et être affranchis de toute autre punition pour raison de leur apostasie et de leurs crimes précédens. Les députés du clergé répondirent que, quoique la voie de la miséricorde fût toujours ouverte à ceux qui se repentaient et qui venaient à résipiscence, ces seigneurs s'étant rendus coupables d'idolâtrie, crime qui, suivant les lois divines et humaines, méritait la mort, le magistrat séculier ne pouvait pas leur accorder le pardon; et que quand même l'église voudrait les absoudre, il était du devoir de sa majesté de les punir. Le roi fut indigné de cette inflexibilité de la part de gens qui étaient regardés comme ceux de leur ordre qui avaient le plus de complaisance et d'humanité. D'un autre côté, l'imprudence et l'opiniâtreté d'un ecclésiastique le mit en fureur.

David Black, ministre à Saint-André, discourant suivant l'usage ordinaire, dans un de ses sermons sur l'état de la nation, avança que le roi avait permis aux lords papistes de revenir en Écosse, et que par cette action, il avait dévoilé la perfidie de son cœur; que tous les rois étaient les enfans du diable; que Satan donnait actuellement le ton à la cour; que la reine était une athée; les juges, des mécréans et des séducteurs; la noblesse, impie et corrompue; les conseillers privés, des cormorans et des gens sans religion; et dans sa prière pour la reine, il se servit de ces termes : «Nous prierons pour «elle, parce que c'est l'usage, mais nous n'avons «point de raisons pour cela, elle ne nous fera «jamais aucun bien.» Jacques ordonna que Black fût sommé de comparaître devant le conseil privé pour rendre raison de ses expressions séditieuses. Le clergé, au lieu d'abandonner Black à la punition qu'il méritait pour avoir attaqué ses supérieurs en termes si violens et avec une audace aussi criminelle, eut l'imprudence d'épouser sa querelle, comme si elle était celle de tout le corps. On fit revivre les contestations qui avaient été agitées en 1584, au sujet des immunités de la chaire et du droit que le clergé avait de déclamer contre les vices de toute espèce. On prétendit que les ministres, par rapport à l'exercice de leurs fonctions sacrées, n'étaient soumis qu'à la juridiction de l'église; qu'il n'appartenait qu'à leurs supérieurs ecclésiastiques de juger de la vérité ou de la fausseté des préceptes qu'ils annonçaient dans la chaire; que si le roi, sous quelque prétexte que ce fût, venait à empiéter sur cette juridiction, l'église tomberait à l'instant dans la servitude du magistrat séculier; qu'au lieu de réprimer les vices avec cette honnête liberté qui avait tant de fois été avantageuse à l'état et salutaire aux particuliers, le clergé serait obligé d'apprendre à flatter les passions du prince, et

à tolérer les défauts des citoyens; que l'ardeur du roi à punir l'indiscrétion d'un ministre protestant, pendant qu'il se prêtait avec tant de facilité à pardonner aux conjurés papistes, les avertissait de se tenir sur leurs gardes; que le temps était venu de soutenir leurs privilèges et d'empêcher l'usurpation de ces droits dont l'église était en possession depuis la réformation. *Le conseil de l'église*, animé par ces observations, ordonna à Black de décliner la juridiction du conseil privé. Cet homme présomptueux, fier de trouver cette occasion de déployer son zèle, présenta à ce sujet un mémoire, et refusa avec hauteur de se défendre ou de répondre aux questions qui lui furent faites. Pour donner plus de poids à ce procédé, le conseil ecclésiastique envoya le mémoire de Black aux presbytériats dans toute l'étendue du royaume, et ordonna à tous les ministres de le signer par forme d'approbation.

Jacques défendit ses droits avec une vigueur égale à celle que le clergé lui opposait. Il voyait son autorité tomber dans le mépris si le clergé pouvait impunément calomnier en public ses ministres, et si on lui permettait de censurer sa personne en chaire. L'exemple du passé lui annonçait les faibles réparations qu'il pouvait attendre des tribunaux ecclésiastiques pour de telles offenses. Il pressa les informations sur la conduite de Black, et il ordonna par une proclamation aux membres du *conseil de l'église* de sortir d'Édimbourg, et de s'en retourner dans leurs paroisses. Black, au lieu d'obéir aux ordres du roi, renouvela son acte déclamatoire, et le conseil ecclésiastique, au mépris de la proclamation, déclara qu'étant assemblé par l'autorité de l'église, l'obéissance qu'il lui devait était une chose sacrée, et préférable à l'obéissance même qu'ils devaient au roi. Cependant, malgré le refus que Black faisait de se défendre, le conseil privé procéda au jugement, et après une information solennelle, il déclara Black atteint et convaincu des crimes qu'on lui imputait, mais il s'en rapporta au roi sur la punition qu'il plairait à sa majesté de prononcer contre le coupable.

On travailla néanmoins à chercher des voies de conciliation. Tous les jours on proposait quelque nouveau plan. Mais l'inconstance du roi, l'opiniâtreté du clergé et les intrigues des courtisans, rendirent toutes ces démarches inutiles. Les deux partis en appelèrent au peuple, et s'efforcèrent de se rendre réciproquement odieux par des accusations exagérées. L'insolence, la rébellion, la trahison, étaient des crimes que Jacques imputait au clergé. Les ecclésiastiques faisaient de leur côté retentir les chaires de leurs plaintes. Ils reprochaient au roi sa trop grande douceur pour les papistes, et la rigueur excessive avec laquelle il persécutait l'église établie. Jacques, irrité au dernier point de ces invectives audacieuses, prononça enfin la sentence contre Black. Il lui ordonna de se retirer au-delà de la rivière de Spey, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. Il fit un nouveau commandement au *conseil permanent* de sortir d'Édimbourg; il fit requérir tous les ministres du royaume de signer un écrit par lequel ils s'obligeaient de se soumettre ainsi que les autres sujets à la juridiction civile, dans les matières civiles et du ressort de cette juridiction.

Ce coup d'autorité du roi alluma le feu de ces passions qui agitent l'âme des rebelles lorsque leurs projets sont déconcertés, et elles éclatèrent bientôt avec fureur. L'émeute fut en partie occasionée par les intrigues de quelques courtisans qui espéraient de retirer quelques avantages des malheurs de la patrie, ou qui voulaient diminuer la puissance des *octavians* en les engageant dans des querelles avec l'église. Ils dirent au roi que les citoyens d'Édimbourg étaient sous les armes toutes les nuits, et qu'ils avaient posé des corps-de-garde très forts aux environs des maisons de leurs ministres. Jacques, pour punir cette insulte imaginaire faite à son gouvernement, ordonna, par une proclamation, à vingt-quatre des principaux citoyens d'Édimbourg de sortir de la ville dans six heures. D'un autre côté, ces mêmes courtisans écrivirent aux ministres de veiller à leur sûreté; que Huntly avait eu un entretien secret avec le roi, et que ce seigneur était l'auteur de cette proclamation sévère contre les citoyens d'Édimbourg[1]. Les

[1] Il est certain que les faits furent chargés et aggravés par des personnes qui désiraient d'entraîner les deux partis dans des procédés violens; cependant ces deux rapports n'étaient pas sans fondement. Comme on supposait que les ministres étaient en danger, quelques citoyens des plus zélés se déterminèrent à les défendre par la force des armes. (Birch., *Mém.*, II, 250.) Huntly était

ministres ne doutèrent point de la vérité de ces intelligences secrètes de Huntly avec le roi : Jacques ajouta foi aux avis qu'il avait reçus, et de part et d'autre ils donnèrent également dans le piége que les courtisans leur avaient tendu. Les ministres reçurent la lettre dans le moment même qu'un homme de leur corps allait monter en chaire. Il décidèrent qu'il devait annoncer au peuple le danger dont on était menacé. Le ministre en fit un tableau chargé des plus vives couleurs, employa ces expressions de terreur que la nature inspire aux hommes aux approches de quelque grande calamité. Lorsque le sermon fut fini, il invita les nobles et autres personnes de distinction à s'assembler dans la *petite église*. Le peuple, effrayé de ce qu'il venait d'entendre, y courut en foule; il promit avec serment de soutenir l'église; on dressa une requête au roi, dans laquelle on le suppliait de délivrer le clergé de ses craintes en éloignant ceux de ses conseillers qui étaient ennemis de la religion protestante. Deux pairs, deux nobles, deux bourgeois et deux ministres furent nommés pour aller présenter la requête.

Le roi était alors dans la grande salle de Tolbooth, où la *cour de session* était assemblée. Il fut offensé, et des choses que la requête contenait et de la manière dont elle lui était présentée. Il y répondit avec fierté. Les députés insistèrent avec chaleur, et comme une foule de monde entrait dans la salle, le roi se leva, passa précipitamment dans une chambre voisine et ordonna qu'on fermât les portes. Les députés retournèrent à la petite église, où le peuple était toujours assemblé, et ils y trouvèrent un ministre qui, pendant leur absence, lisait à ses auditeurs l'histoire d'Aman. Lorsque les députés eurent rendu compte de leur commission et du refus que le roi faisait d'écouter leurs demandes, l'église retentit en un moment de clameurs, de menaces, d'exécrations, et de ces bruits confus qui annoncent la fureur d'un soulèvement du peuple. Les uns demandaient leurs armes, d'autres l'épée du Seigneur et de Gédéon, quelques-uns criaient qu'on fît paraître le scélérat Aman. Pleins de rage et de fureur, ils sortent brusquement et vont entourer Tolbooth, menaçant la personne même du roi, et demandant qu'on leur livrât certains conseillers, qu'ils nommaient, pour qu'ils les missent en pièces. Les magistrats employèrent la force et toute leur autorité pour apaiser le tumulte. Le roi essaya d'adoucir les mécontens en promettant de recevoir leurs demandes lorsqu'elles lui seraient présentées d'une manière convenable. Les ministres s'aperçurent enfin de leur imprudence, se repentirent d'avoir allumé cet incendie, et ils secondèrent les efforts du roi et des magistrats. La rage de la populace se calma aussi promptement qu'elle s'était élevée, le peuple se dispersa et le roi retourna au palais, heureux d'avoir échappé à ce tumulte, qui n'était à la vérité qu'un effet subit et momentané d'une fureur populaire, mais qui avait mis sa vie dans le plus grand danger. Jacques regarda aussi toujours cet événement comme un affront impardonnable fait à son autorité [1].

Aussitôt que le roi fut sorti de Tolbooth, les chefs des mécontens s'assemblèrent pour rédiger leur requête. La punition des lords papistes, l'éloignement des conseillers qui favorisaient leurs personnes ou leurs opinions, la révocation de tous les actes du conseil destructifs de l'autorité de l'église, et un acte portant approbation des arrêts du *conseil permanent*, étaient les principaux chefs de leurs demandes. Mais l'indignation du roi était portée à un tel point que les députés qui en furent chargés n'osèrent se risquer à présenter dans cette même journée une requête qui rallumerait infailliblement la fureur de Jacques, et dans la nuit le roi, avec toute sa suite, s'enfuit à Linlithgow. Il exhorta la session et les autres cours de justice à quitter une ville où ils ne pouvaient plus rester avec sûreté et avec bienséance, et il ordonna aux nobles et aux barons de s'en retourner chez eux, et de ne plus se rassembler sans un ordre du roi. La vigueur de ces démarches ralentit le courage des adversaires de sa majesté. Les citoyens d'Édimbourg, apercevant combien ils souffriraient de l'absence du roi et du déplacement des cours de justice, commençaient à se repentir de leurs procédés. Les ministres seuls se déterminèrent à tenir ferme et à soutenir la querelle. Ils tra-

réellement venu secrètement à Édimbourg, et il y avait eu une entrevue, sinon avec le roi, au moins avec quelques-uns de ses ministres. (Birch., *ibid.*, 230.)

[1] Spotsw., 417, etc. Cald., IV, 54, etc. Birch., *Mém.*, II, 235

vaillèrent à empêcher les nobles de se séparer; ils cherchèrent à soulever les esprits du peuple par des invectives atroces contre le roi; ils essayèrent de faire signer une association pour leur défense commune; et, jugeant que l'accession de quelque membre de la plus haute noblesse donnerait à leur parti plus de poids et d'autorité, ils firent écrire au lord Hamilton par les ministres d'Édimbourg. Ils mandaient à ce seigneur que le peuple, touché de la parole de Dieu et provoqué par les injures qu'on faisait à l'église, avait pris les armes; que la plupart des nobles étaient déterminés à protéger la religion protestante, qui devait son établissement à la piété et à la valeur de leurs ancêtres; qu'ils n'avaient besoin que d'un chef pour former un point de réunion et pour leur donner de la vigueur; que son zèle pour la bonne cause, ainsi que sa haute naissance, le mettaient en droit d'aspirer à cet honneur. Ils finissaient par le conjurer de ne point tromper leurs vœux et leurs espérances, et de ne point refuser à l'église opprimée l'assistance qui lui était si nécessaire. Le lord Hamilton, au lieu de répondre à leurs désirs, porta la lettre directement au roi, qui fut tellement irrité de cette nouvelle insulte qu'il ordonna aux magistrats d'Édimbourg de faire arrêter sur-le-champ leurs ministres, comme incendiaires déclarés et fauteurs de rébellion. Les magistrats, pour regagner la bienveillance du roi, se disposèrent à obéir, et les ministres, dépourvus de toute autre ressource, s'enfuirent en Angleterre[1].

Ce soulèvement, qui tendait à renverser l'autorité du roi, ne servit, par son mauvais succès, qu'à l'établir sur des fondemens plus solides. Ceux qui avaient participé à la rébellion furent perdus et dispersés. Les autres, pour éviter le soupçon de complicité ou gagner les bonnes grâces du roi, se disputaient à qui contribuerait le plus à satisfaire la vengeance de sa majesté. On assembla une convention des états qui prononcèrent que le dernier soulèvement était un crime de haute trahison. Il fut ordonné que chaque ministre signerait une déclaration de se soumettre à la juridiction du roi dans toutes les matières civiles et criminelles, les magistrats furent autorisés à envoyer sur-le-champ dans les

[1] Spotsw., 451. Cald V 126

prisons tout ministre qui oserait faire dans ses sermons des réflexions indécentes sur la conduite du roi; on fit défense à tout tribunal ecclésiastique de s'assembler sans la permission du roi; on ordonna qu'à l'avenir personne ne pourrait être élu magistrat à Édimbourg qu'avec l'agrément de sa majesté; et qu'en attendant, les magistrats actuels seraient tenus de découvrir les auteurs de cette dernière sédition, et de leur faire subir les peines qu'ils méritaient, faute de quoi la ville serait soumise elle-même à la punition due à cette trahison détestable[1].

Jacques, armé de l'autorité de ces décrets, entreprit de réprimer entièrement l'esprit mutin de ses sujets. Comme le clergé avait jusqu'alors tiré principalement sa force et son autorité du zèle et de l'appui des citoyens d'Édimbourg, le premier soin du roi fut de les humilier. Les magistrats se rabaissèrent aux plus viles soumissions; il se justifièrent eux et leurs concitoyens d'avoir jamais eu la moindre intention d'attenter à la personne ou à l'autorité du roi : après les perquisitions les plus exactes, il ne se trouva contre eux aucun soupçon fondé, aucune preuve d'une rébellion préméditée; plusieurs nobles, et ceux qui parmi le clergé avaient conservé quelque crédit, intercédaient en leur faveur; mais ces sollicitations leur furent inutiles, l'aveu même qu'ils faisaient de leurs fautes ne put fléchir la colère du roi[2]. La ville fut déclarée déchue de ses priviléges de ville municipale, et assujettie à toutes les peines dues au crime de trahison. La capitale du royaume sans magistras, sans ministres, sans cours de justice, et proscrite par le roi, était dans le désespoir et la désolation. Les courtisans menaçaient même de raser la ville jusqu'aux fondemens, et d'élever dans la même place une colonne pour servir à la postérité de monument de la vengeance du roi et du crime des habitans. Jacques à la fin se rendit aux instances d'Élisabeth, qui intercédait pour la ville d'Édimbourg, et aux sollicitations continuelles des nobles. Il remit aux habitans les peines portées par la loi, mais, en même temps, il leur ôta leurs plus beaux priviléges. Il ne leur fut plus permis d'élire leurs magistrats ni leurs ministres. On leur imposa plusieurs taxes et charges nouvelles, et on exi-

[1] Cald., V, 145. — [2] *Ibid.*, 149.

gea d'eux une somme d'argent, comme le prix de la réconciliation [1].

Jacques travailla avec autant d'activité et avec un égal succès à resserrer les bornes de la juridiction ecclésiastique. Mais comme il avait éprouvé que, pour une pareille entreprise, des actes du parlement et des sentences du conseil privé étaient des moyens odieux et insuffisans, il mit plus d'art dans sa conduite, et il eut recours à des expédiens mieux combinés pour parvenir à ses fins. Les juridictions ecclésiastiques étaient composées de plusieurs membres : la plus grande partie du clergé était dans une extrême indigence, et n'avait point d'honoraires fixés par la loi. Malgré l'égalité établie dans le gouvernement presbytérien, les ministres d'Édimbourg et des environs avaient pris sur l'église un ascendant qui excitait la jalousie de leurs frères. Tout corps nombreux est susceptible d'impressions fortes et subites, et sujet aux influences de la crainte et de la corruption. Jacques, persuadé de cette vérité, sut en tirer avantage. Il jugea qu'il était possible de gagner ce clergé qu'il avait inutilement entrepris de soumettre. Il envoya par tout le royaume des agens propres à manœuvrer avec succès. Les espérances, les caresses, les menaces furent employées. On exagéra les usurpations des ministres de la capitale. On augmenta la jalousie qu'on avait conçue de leur autorité dans les provinces éloignées. On tint en différens temps deux assemblées générales. Quelques chefs du clergé y défendirent avec zèle et avec fermeté les privilèges de l'église : mais la pluralité l'emporta, et dans les deux assemblées on adopta toutes les mesures qui étaient agréables au roi. Plusieurs usages établis depuis la réformation furent condamnés; plusieurs points de discipline, qui jusqu'alors avaient été regardés comme sacrés et incontestables, furent abolis; on réprima la licence que les ministres se donnaient de discourir sur les matières politiques; on censura la liberté avec laquelle ils se répandaient en invectives contre les particuliers; on déclara illégitimes les sentences d'excommunication rendues sommairement et sans les formalités requises; on défendit la convocation de toute assemblée générale du clergé sans la permission du roi; et le droit de nommer les ministres dans les villes principales fut attribué à la couronne. Le clergé se démit ainsi de privilèges qu'il aurait été dangereux de vouloir lui enlever, il se mit de lui-même sous le joug, et Jacques n'aurait jamais osé entreprendre d'imposer à force ouverte à ce corps des conditions aussi dures que celles qu'il accepta volontairement. Les ecclésiastiques qui persistèrent à s'opposer aux vues de la cour, privés de ces lieux communs propres à émouvoir la populace, de ces exclamations contre les entreprises du roi sur une juridiction qui ne lui appartenait point, se trouvèrent dans la nécessité de déployer leur éloquence contre leur propre corps, et de tourner la véhémence de leurs déclamations contre les vices et la corruption du clergé [1].

Dans ces deux assemblées on permit aux comtes papistes de rétracter publiquement leurs erreurs; on leva la sentence d'excommunication prononcée contre eux, et ils furent reçus dans le sein de l'église. Mais au bout de quelques années ils retournèrent à leurs anciens préjugés, ils se réconcilièrent avec l'église de Rome, et leur apostasie justifia en quelque sorte les appréhensions du clergé et les difficultés qu'il avait faites de leur accorder l'absolution.

Les ministres d'Édimbourg obtinrent, par l'intercession de ces mêmes assemblées, la permission de venir reprendre l'exercice de leurs fonctions dans la capitale. Mais cette grâce fut accompagnée de tant de restrictions, que leur autorité fut infiniment diminuée. La ville fut partagée en plusieurs paroisses : on doubla le nombre des ministres; on eut soin de donner les paroisses nouvelles à des personnes sur la fidélité desquelles le roi pouvait compter, et ces circonstances, jointes à l'autorité des derniers décrets de l'église, contribuèrent à confirmer cet empire absolu dans les affaires ecclésiastiques que Jacques conserva pendant tout le cours de son règne.

Jacques était tellement occupé de ce nouveau plan établi dans le gouvernement de l'église, que les autres événemens de ce même temps méritent à peine d'être rapportés. Les *octavians,* toujours en butte à la jalousie des courtisans, divisés entre eux par des factions, donnèrent d'eux-mêmes la démission de leurs

[1] Spotsw., 434, 444

[1] Spotsw., 433. Cald., V, 189, 233.

emplois. La perception des revenus reprit son ancienne forme. Le roi et la nation furent ainsi privés du bénéfice de leur économie et des avantages qu'on retirait du bon ordre qu'ils avaient établi dans cette partie de l'administration.

Cette année fut terminée par une assemblée du parlement. Le but de cette convocation était de rétablir Huntly et ses associés en leurs honneurs et biens, et de révoquer la sentence de proscription rendue contre eux. On employa aussi l'autorité de cette cour suprême à l'établissement d'une innovation dans l'église; mais le roi, suivant toujours le plan qu'il avait adopté, en fit faire les premières ouvertures par le clergé. L'acte général de réunion, et celui qui avait établi le gouvernement presbytérien, avaient réduit dans l'indigence et dans le mépris le petit nombre d'évêques qui restait. Les abbayes et les prieurés n'étaient possédés que par des laïques, la plupart pairs séculiers: il ne restait ainsi que très peu de personnes de l'ordre ecclésiastique, et peut-être aucune, qui fussent dans le cas de voter au parlement, ce qui diminuait considérablement les influences de la couronne dans cette assemblée, où l'on ne trouvait plus cette balance de pouvoir et de nombre qu'il était à propos de tenir entre la noblesse et le clergé; mais les préjugés de la nation contre le nom et le caractère d'évêque étaient violens, et Jacques était obligé d'éviter avec le plus grand soin de faire paraître aucun désir de rétablir cet ordre. Il s'adressa, en conséquence, aux commissaires nommés par la dernière assemblée du clergé, et il les engagea à faire des plaintes au parlement de ce que l'église était le seul corps du royaume qui fût privé de représentans dans cette cour suprême, où il était si intéressant pour tous les corps d'avoir quelqu'un engagé par état à défendre ses droits; et à requérir que, suivant l'ancien usage, des membres du clergé, en nombre compétent, y fussent admis pour y avoir séance. La requête fut reçue favorablement. On passa un acte par lequel les ministres qui seraient pourvus par le roi des évêchés et abbayes vacantes étaient déclarés habiles à voter en parlement; et afin d'ôter au clergé tout soupçon qu'on voulût empiéter sur ses priviléges, on renvoya à l'assemblée générale la décision de la portion d'autorité et de juridiction spirituelle que ces personnes auraient dans le gouvernement de l'église [1].

Cependant le roi trouva plus de difficulté à obtenir le concours des tribunaux du clergé sur un point de l'acte du parlement, qui rencontra de fortes oppositions. Le clergé apercevait tout l'éclat que ce nouveau privilége allait répandre sur tout l'ordre ecclésiastique: il n'était point insensible à cette augmentation considérable de dignité et de puissance que plusieurs particuliers de son corps pouvaient acquérir par cette admission dans le conseil suprême de la nation; mais d'un autre côté l'horreur pour l'épiscopat était portée à l'extrême, et les ecclésiastiques sacrifièrent à ce préjugé leurs propres intérêts et tous les avantages qui pouvaient flatter leur ambition; malgré les protestations que le roi faisait d'observer et maintenir la constitution présente de l'église, ils se méfiaient toujours de la sincérité de Jacques; et tous les expédiens que sa majesté inventa pour restreindre et limiter la juridiction de ceux qui seraient promus à ce nouvel honneur ne purent calmer leurs jalousies et leurs craintes. Ils connaissaient, par leur propre expérience les progrès que la hiérarchie est capable de faire par ses insinuations; ils apercevaient que, quoiqu'elle fût d'abord admise avec une autorité modérée et sous des prétextes spécieux, elle pouvait étendre rapidement sa domination. «Vernissez ce modèle, «disait un des chefs du clergé, donnez-lui telles «couleurs que vous voudrez, épuisez toutes les «ressources de l'art pour travestir cet intrus; «sous quelque déguisement qu'il paraisse, je «vois toujours des cornes sous sa mitre.»

Les mêmes sentimens prévalurent chez la plupart des autres chefs du clergé, et ils rejetèrent l'autorité et les honneurs qu'on leur présentait avec plus de zèle et d'empressement que ceux de leur ordre n'en avaient jamais montré pour les obtenir. Cependant quelques-uns se laissèrent à la fin gagner par les espérances de leur agrandissement. Le roi et ses ministres employèrent les mêmes artifices dont ils avaient usé l'année précédente avec tant de succès; et après de longs débats et de fortes oppositions, l'assemblée générale déclara qu'il était permis aux ministres d'accepter la séance au parlement;

[1] Spotsw., 450. Parl. 15e. Jacq. VI. c. 235.

qu'il serait très avantageux pour l'église d'avoir ses représentans dans cette cour suprême, et qu'on choisirait à cet effet dans le clergé cinquante et une personne, nombre à peu près égal à celui des ecclésiastiques qui avaient autrefois séance au parlement. On ne décida rien sur la forme de leur élection, ni sur le pouvoir qui leur serait attribué. Ces deux objets firent la matière d'une autre délibération [1].

Cependant Jacques voyait approcher le moment où il devait succéder à la couronne d'Angleterre, et il multipliait ses soins et ses précautions pour rendre son accession plus tranquille et plus assurée. Comme il s'était allié, par son mariage, à plusieurs princes d'Allemagne, il envoya des ambassadeurs extraordinaires à quelques-unes de ces cours pour y exposer la légitimité de son droit au trône d'Angleterre, et pour leur demander leur assistance, si quelque prétendant voulait lui disputer un titre qui était incontestable. Ces princes reconnurent la justice de sa prétention; mais les secours qu'ils pouvaient lui donner étaient faibles et éloignés. Dans le même temps Édouard Bruce, ambassadeur de Jacques à la cour d'Angleterre, pressait vivement Élisabeth de reconnaître le droit du roi d'Écosse par quelque acte public, et de délivrer les Anglais des calamités inséparables des disputes qui s'élèvent pour une succession litigieuse; mais l'âge n'avait fait que fortifier dans Élisabeth ces passions qui jusqu'alors l'avaient engagée à laisser cette question dans l'obscurité et l'indécision. Jacques n'obtint qu'une réponse vague et indéterminée. L'ambassadeur ayant échoué dans sa négociation auprès de la reine, reçut ordre de sonder les sujets, et d'essayer si ces menées auraient auprès d'eux plus de succès. Bruce joignait à un secret impénétrable, à un jugement exquis, toute l'adresse nécessaire pour conduire une négociation de cette délicatesse et de cette importance. Un ministre de ce caractère avait droit à la confiance des Anglais. Plusieurs personnes du plus haut rang s'ouvrirent à lui sans réserve, et lui donnèrent souvent des assurances positives de la résolution où ils étaient de soutenir le droit de son maître contre tous ceux qui voudraient le lui disputer [2]. On répandit alors en Angleterre plusieurs écrits, dans lesquels on faisait plusieurs objections contre le droit du roi d'Écosse. Jacques chargea quelques savans écossais de répondre à ces libelles, et d'exposer les avantages que les deux couronnes pouvaient retirer de la réunion des deux royaumes. Ces livres furent lus avec avidité, et ils contribuèrent beaucoup à faire goûter cette idée aux Anglais, et à les préparer à cet événement; mais ce qui concilia le plus à Jacques l'affection des Anglais, ce fut un livre qu'il publia lui-même cette même année. Il était intitulé *Basilicon Doron*. Il renfermait des préceptes sur l'art de gouverner, et il était adressé au prince Henri son fils. Malgré les changemens qui sont arrivés depuis dans la littérature, quoique le goût de la nation ait acquis un degré de délicatesse qu'il n'avait point alors, on ne doit point refuser à cet ouvrage les éloges qu'il mérite, et il est certain que pour la pureté du style et pour la jutesse des pensées, il n'est point inférieur à bien des ouvrages d'auteurs contemporains. On y trouve à la vérité un grand étalage d'érudition, qui nous paraîtrait aujourd'hui insipide, mais qui faisait l'admiration de ce siècle. Il est rempli de ces règles générales pour rendre une nation heureuse, de ces lieux communs de morale qu'on trouve dans de certains auteurs spéculatifs. Jacques était capable de traiter cette matière avec beaucoup de succès, mais il manquait souvent des qualités nécessaires pour faire l'application des principes. Cependant cet ouvrage donna aux Anglais la plus haute idée des talens de Jacques, et ils espérèrent que, sous un prince instruit à fond dans l'art de gouverner, et qui avait donné tant de preuves de sa sagesse et de son amour pour ses peuples, la gloire et la prospérité de la nation anglaise seraient portées au plus haut point [1].

Élisabeth pensait bien différemment sur le compte du roi d'Écosse. Elle soupçonnait ce prince d'avoir de l'éloignement pour la religion protestante, et d'être même dans la disposition prochaine de l'abjurer ouvertement. Elle se fondait sur l'indulgence extrême de Jacques envers les lords papistes; sur la facilité avec laquelle il leur avait pardonné des trahisons répétées; sur le rétablissement de Beaton, archevêque papiste à Glasgow, qui s'était enfui d'Écosse lors de la

[1] Spotsw., 450. Cald., V, 278. — [2] Johnst., 242.

[1] Camd., Spotsw., 457.

réformation, et qu'on avait remis en possession du temporel de son bénéfice; sur la nomination d'un ambassadeur d'Écosse à la cour de France; sur les éloges que Jacques donnait dans le *Basilicon Doron*, à ceux qui avaient été attachés à la reine sa mère.

Les soupçons d'Élisabeth paraissaient pleinement confirmés par une découverte que fit Gray, qui se trouvait alors en Italie. Cet homme intrigant, plutôt que de mener une vie tranquille, avait eu la bassesse de se faire espion de la cour d'Angleterre. Il envoya à Élisabeth la copie d'une lettre écrite par le roi d'Écosse au pape Clément VIII. Jacques s'y exprimait dans les termes les plus respectueux pour le souverain pontife, il s'étendait sur la reconnaissance qu'il avait de ses bienfaits, il lui déclarait la ferme résolution où il était de traiter avec indulgence les catholiques romains; et pour établir une correspondance plus directe et plus suivie entre l'Écosse et la cour de Rome, il sollicitait le pape de promouvoir au cardinalat Drummont, Écossais, évêque de Vaizon [1]. Élisabeth, qui par une autre voie avait eu quelque vent de cette correspondance [2], fut remplie d'étonnement, et pour acquérir une connaissance plus exacte du fait, elle dépêcha Bowes en Écosse, avec ordre de faire des reproches à Jacques d'une action si peu convenable à un prince protestant. Le roi ne fut pas moins surpris qu'Élisabeth d'une accusation de cette espèce. Il y répondit avec cette confiance que le témoignage seul d'une bonne conscience peut inspirer. Il affirma que le tout était une pure calomnie, et que la lettre avait été forgée par ses ennemis, pour répandre des doutes sur son attachement sincère à la religion. Elphingston, secrétaire d'état, nia avec autant de fermeté tous les faits allégués par la reine d'Angleterre. Un événement fort extraordinaire fit voir au bout de quelques années que les informations qu'Élisabeth avait reçues étaient bien fondées, et qu'en même temps la déclaration que le roi avait faite de son innocence était dans la plus exacte vérité. Le cardinal Bellarmin, dans une réponse qu'il publia à un écrit de controverse composé par le roi, accusait sa majesté d'avoir renoncé à ces sentimens favorables qu'elle avait autrefois pour la religion

¹ Cald., 333. — ² Winw., *Mém.*, vol. 1, 37, 52.

catholique romaine, et pour preuve de ce qu'il avançait, le cardinal citait la lettre de Jacques au pape Clément VIII. Il n'était plus possible alors de regarder cette lettre comme supposée, et l'affaire était trop délicate pour n'être pas examinée avec le plus grand soin. Jacques fit aussitôt interroger Elphingston, et l'aveu de ce secrétaire découvrit le mystère. Il avoua qu'il avait inséré cette lettre parmi d'autres papiers qu'il présentait au roi pour la signature, et que le roi, ne se doutant point de cette tromperie, l'avait signée, ainsi que les autres expéditions, sans savoir ce qu'elle contenait. Qu'en faisant cette supercherie à son maître, il n'avait eu en vue que le bien du service de sa majesté, et qu'en flattant ainsi les catholiques romains d'être traités avec indulgence sous le gouvernement du roi, il avait imaginé qu'il frayait à son maître le chemin au trône d'Angleterre, et qu'il facilitait son accession à cette couronne. Le conseil privé d'Angleterre pensa bien différemment sur la conduite du secrétaire; il prétendit que cette imposture hardie avait compromis la réputation du roi, et qu'elle avait mis sa vie en danger. Il imputait même la conjuration des poudres à la fureur des papistes, de se voir frustrés des espérances que cette lettre leur avait fait concevoir. Le secrétaire fut arrêté et envoyé en Écosse, pour y être jugé du crime de trahison. Les pairs le déclarèrent coupable de ce crime, mais il obtint son pardon par l'intercession de la reine [1].

D'autres historiens prétendent que Jacques était instruit de cette correspondance avec le pape, et si nous devons ajouter foi à ce qu'ils rapportent, Elphingston intimidé par les menaces du conseil d'Angleterre et trompé par les artifices du comte de Dumbar, déguisa quelques circonstances dans le récit de ce fait, en falsifia quelques autres, et aux dépens de sa propre réputation, aux risques de sa propre vie, il travailla à tirer un voile sur cette partie de la conduite de son maître [2].

Au reste, soit qu'on attribue cette lettre au zèle officieux du secrétaire, soit qu'elle eût été faite par le commandement du roi, il est certain que dans ce même temps Jacques faisait beaucoup de démarches pour gagner l'amitié

¹ Spotsw., 456, 507. Johnst., 448.
² Cald., vol. V, 322; VI, 147.

des princes catholiques romains, et qu'il jugeait ces précautions nécessaires pour faciliter son avénement au trône d'Angleterre. Le lord Home, qui était de la religion romaine, fut chargé d'une négociation secrète auprès du pape [1]; l'archevêque de Glasgow agissait de son côté avec beaucoup d'activité auprès de ceux de sa religion [2]. Le pape s'exprima dans des termes remplis d'affection pour la personne du roi, et il montra des dispositions si favorables par rapport aux droits de sa majesté à la couronne d'Angleterre, que Jacques se crut obligé, quelques années après, de lui en marquer publiquement sa reconnaissance [3]. Le chevalier Jacques Lindsay fit de grands progrès en Angleterre, en engageant tous les papistes anglais à reconnaître le droit du roi d'Écosse. Élisabeth avait reçu indirectement de plusieurs endroits quelques avis de ces intrigues, mais l'incertitude de ces rapports augmentait encore la violence des soupçons qu'elle avait conçus des desseins du roi. La jalousie qui lui était naturelle, fortifiée avec l'âge, la portait à observer avec plus d'attention que jamais les démarches du roi d'Écosse.

Les questions au sujet de l'élection et du pouvoir des représentans de l'église au parlement, furent décidées définitivement dans l'assemblée générale du clergé qui se tint à Montrose. On avait choisi cet endroit comme le plus commode pour les ministres de la partie septentrionale, sur lesquels le roi avait le plus de crédit et d'autorité. Cependant quoique la plupart des membres de cette assemblée fussent sortis des provinces du nord, quoique le roi eût employé tous les moyens possibles pour gagner la pluralité des voix, et qu'il eût même cherché à en imposer par sa présence, les règlemens suivans ne passèrent qu'avec de très grandes difficultés. On arrêta que l'assemblée générale présenterait six personnes pour chaque bénéfice vacant donnant séance au parlement, et que le roi en choisirait et nommerait une des six; que celui qui serait ainsi élu, après avoir pris sa seance au parlement, ne pourrait proposer aucune chose relative aux intérêts de l'église, ni y donner son consentement, sans être muni d'instructions particulières à cet effet; qu'il serait responsable de sa conduite à l'assemblée générale, et qu'il se soumettrait sans appel à ses censures, sous peine d'infamie et d'excommunication; qu'il serait tenu de remplir les devoirs de pasteur dans les congrégations particulières; qu'il ne pourrait s'arroger aucune juridiction ecclésiastique supérieure à celle de ses frères; que si l'église rendait contre lui une sentence de privation, il serait déchu de plein droit de sa séance au parlement; qu'il remettrait tous les ans sa commission à l'assemblée générale, et qu'elle lui serait rendue ou retirée, suivant ce que l'assemblée, avec l'approbation du roi, jugerait le plus convenable pour le bien de l'église [1]. Ces réglemens étaient bien opposés au génie du gouvernement épiscopal. Les ecclésiastiques ne prenaient point leur séance au parlement en conséquence des droits de leurs offices, mais en vertu des pouvoirs qu'ils tenaient de leur commission; ils étaient les représentans du clergé, mais ils n'en étaient point les supérieurs; privés de l'autorité spirituelle, leur juridiction temporelle n'était même que passagère. Cependant Jacques se flattait que ces ecclésiastiques viendraient bientôt à bout de rompre ces chaînes, et qu'ils recouvreraient par degrés tous les priviléges appartenant à l'ordre épiscopal. Ce qui faisait le fondement des espérances du roi était ainsi l'objet des craintes du clergé. Jacques travaillait au rétablissement de l'ordre épiscopal, et le clergé y opposait cette nomination précaire et subdéléguée, bien moins par rapport à la faible autorité que les évêques avaient alors, qu'en considération de celle qu'ils pourraient, à ce qu'on croyait, bientôt acquérir [2].

Ces contestations durèrent jusqu'à l'été, et le royaume jouissait alors d'une tranquillité qui ne lui était point ordinaire. Le clergé, après bien des efforts, était enfin soumis et considérablement déchu de son ancienne autorité. Les comtes papistes étaient rétablis dans leurs honneurs et dans leurs biens par un acte du parlement, et même avec le consentement de l'église. La paix était rétablie entre les familles des autres nobles, et tous reconnaissaient l'autorité du roi. Cependant, au milieu de ce calme général, la vie du roi fut exposée au plus grand des dangers par un complot inouï et presque inconcevable. Jean

[1] Winw., *Mém.*, vol. II, 57. — [2] Cald., vol. VI, 147. — [3] *Ibid.*, vol. V, 604.

[1] Spotsw., 453, 454. Cald., vol. V, 368. — [2] *Ibid.*, [illegible]

Ruthven, comte de Gowry, et son frère Alexandre, enfans du comte de Ruthven, décapité en 1584, étaient les auteurs de cette étrange conspiration. Ces deux jeunes seigneurs, et particulièrement l'aîné, étaient doués des plus rares qualités. Une excellente éducation avait cultivé et perfectionné en eux ces dons de la nature, et les avait rendus des personnages accomplis. Plus de talens et de connaissances que n'en avaient ordinairement les hommes de leur rang, un attachement pour la religion bien rare dans le siècle où ils vivaient, de la générosité, de la bravoure, de l'affabilité, leur avaient concilié l'affection de leurs concitoyens, qui, bien loin de les croire capables d'aucun crime atroce, avaient conçu les plus grandes espérances de cet assemblage de vertus prématurées. Avec toutes ces belles qualités, ces jeunes seigneurs furent entraînés par des motifs inconnus dans une conspiration; et si l'on doit ajouter foi aux récits qui ont été faits de cet événement, il mérite d'être transmis à la postérité comme le complot le plus détestable et le plus mal concerté dont l'histoire ait jamais fait mention.

Le 5 août, le roi, qui pendant la saison de la chasse habitait son palais de Falkland, étant un jour sorti de grand matin pour aller courre le daim, fut abordé par Alexandre Ruthven, qui vint lui dire avec un grand air de mystère que, la veille au soir, il avait rencontré dans un sentier détourné, aux environs de la maison de son frère, à Perth, un homme seul, de fort mauvaise mine, et que, l'ayant fait fouiller, il lui avait trouvé sous son manteau un pot rempli de monnaie d'or étrangère pour une somme considérable; qu'il s'était aussitôt saisi de l'homme et de son trésor, qu'il le tenait renfermé et garrotté dans une maison écartée, et qu'il avait cru qu'il était de son devoir de venir avant toute chose rendre compte à sa majesté de cet événement singulier. Jacques soupçonna aussitôt que cet homme inconnu était quelqu'un de ces prêtres commerçans qui avait reçu de l'argent des pays étrangers pour exciter quelque nouveau soulèvement dans le royaume, et il résolut d'autoriser les magistrats de Perth à faire citer cet homme, et à procéder aux informations de toutes les circonstances de ce fait. Mais Ruthven s'y opposa, et pressa fortement le roi par une infinité de raisons de marcher droit à Perth, et d'examiner la chose par lui-même. Cependant on entre en chasse, et Jacques, malgré la passion qu'il avait pour cette sorte d'amusement, ne pouvait s'empêcher de réfléchir profondément sur la singularité de cette histoire et sur les importunités de Ruthven. A la fin il l'appela, et il lui promit d'aller à Perth aussitôt que la chasse serait finie. Cependant la chasse se prolongeait, et Ruthven, qui ne quittait pas le roi d'un moment, le pressait de la terminer. A la mort de la bête, il ne voulut pas donner le temps au roi d'attendre ses relais, et, s'étant aperçu que le duc de Lennox et le comte de Mar se préparaient à suivre le roi, il le pria de leur ordonner de rester. Jacques le refusa, et l'air inquiet et empressé de Ruthven commençait à lui faire naître des soupçons; cependant la curiosité l'emporta, il céda à la fin aux importunités de Ruthven, et il prit le chemin de Perth. Lorsqu'il fut à un mille de la ville, Ruthven, qui avait déjà envoyé deux exprès à son frère, prit lui-même les devans pour lui donner avis de l'arrivée du roi. A quelque distance de la ville, le comte, accompagné de plusieurs habitans de Perth, vint au devant du roi, qui n'avait qu'une vingtaine de personnes à sa suite. On n'avait fait aucun préparatif pour le dîner du roi. Le comte avait l'air tout pensif et embarrassé, et il paraissait peu occupé de réparer par des civilités et des manières prévenantes la mauvaise chère qu'il faisait à sa majesté. Lorsque le repas du roi fut fini, on fit passer sa suite dans une autre chambre où le dîner était servi; le roi étant alors presque seul, Ruthven lui dit à l'oreille qu'il était temps de venir dans la chambre où l'homme inconnu était gardé. Jacques lui ordonne de faire venir avec eux le chevalier Thomas Erskine; mais Ruthven défendit au contraire à Erskine de les suivre. Il fit monter le roi par un escalier, le fit passer par plusieurs chambres dont il fermait aussitôt les portes, et le fit à la fin entrer dans un petit cabinet où était un homme armé de toutes pièces, l'épée et le poignard au côté. Le roi, qui s'attendait à trouver un homme désarmé et garrotté, frémit à cet aspect, et demanda si c'était là l'homme en question. Ruthven, au lieu de répondre, saisit le poignard de l'homme armé, et, le tenant sur la poitrine du roi : « Rappelez-vous, « lui dit-il, tout ce que mon père a souffert in« justement par votre ordre ; vous êtes mon pri-

« sonnier : rendez-vous à moi sans résistance et « sans bruit, ou ce poignard va à l'instant venger « le sang innocent. » Jacques eut recours aux reproches, aux prières, aux caresses, et cependant l'homme armé, tremblant, pâle et défait, n'avait pas le courage de secourir le roi, ni de seconder son agresseur. Ruthven protesta que si le roi ne faisait aucun bruit sa vie était en sûreté, et, sans qu'on puisse en concevoir la raison, il se retira pour aller appeler son frère, laissant à l'homme armé le soin de garder le roi, qui promit avec serment de ne faire aucun bruit pendant son absence.

Pendant que le roi était dans cette situation dangereuse, ceux qui l'avaient accompagné étaient dans la plus grande inquiétude de savoir ce qu'il était devenu. Un des domestiques de Gowry entra avec précipitation dans la chambre où ils étaient, et leur dit que le roi venait de monter à cheval, et qu'il avait pris le chemin de Falkland. Ils courent tous aussitôt dans la rue; le comte de Ruthven demande qu'on lui amène promptement ses chevaux. Cependant son frère était allé retrouver le roi, et, jurant qu'il n'y avait plus de ressource, il lui annonce la mort, et se prépare à lui lier les mains. Le roi, quoique sans défense, ne put soutenir cette indignité. Il se collette avec l'assassin, et il se fit alors entre eux un furieux combat. Le roi, qui pendant l'absence de Ruthven avait engagé cet homme qui le gardait à ouvrir une fenêtre, y traîne l'assassin, et se met à crier avec une voix terrible : « Trahison! trahison! au secours! on m'assas- « sine! » Ses gens entendirent et reconnurent sa voix; ils virent à la fenêtre une main qui tenait le roi à la gorge, et qui la lui serrait avec violence. Ils volent à son secours. Lennox, Mar et plusieurs autres courent au grand escalier et trouvent toutes les portes fermées; ils les battent avec furie et essaient de les enfoncer. Cependant le chevalier Jean Ramsey gagne un escalier dérobé qui le conduit à la chambre où était le roi, et dont la porte se trouva ouverte. Il se jette sur Ruthven, qui se colletait toujours avec le roi, donne deux coups de poignard à l'assassin, et le pousse vers l'escalier, où il fut rencontré et tué par les chevaliers Thomas Erskine et Hugues Herreis. Ruthven, en rendant le dernier soupir, s'écria : « Hélas! je ne suis point à blâmer pour « cette action! » Cependant cet homme armé, qu'on avait caché dans le cabinet, s'était évadé sans qu'on s'en fût aperçu. Un valet de pied, nommé Wilson, entra avec Ramsey, Erskine et Herreis dans la chambre où était le roi. Avant qu'ils eussent eu le temps d'en fermer la porte, Gowry s'y jeta, une épée dans chaque main, et suivi de ses gens bien armés, menaçant à haute voix de tuer à l'instant tous ceux qui feraient résistance. Ramsey et ses associés poussent le roi dans le petit cabinet, ferment la porte sur lui, et, malgré l'inégalité du nombre, ils s'avancent hardiment vers le comte. Ramsey lui porte un coup qui lui perce le cœur. Gowry tombe sans proférer un seul mot, et ses gens, après avoir reçu quelques blessures, prennent la fuite. Trois de ceux qui défendaient le roi furent aussi blessés dans ce combat. Cependant on entendit un bruit terrible à la porte opposée, qu'une troupe de gens essayait inutilement de forcer. Le roi étant assuré que ces gens étaient Lennox, Mar et ses autres amis, on leur ouvrit la porte en dedans. Ils coururent se jeter aux pieds du roi avec des transports de joie, et le félicitant de s'être tiré, contre toute espérance, d'un aussi grand péril. Le roi se mit à genoux avec toute sa suite, et rendit à Dieu de solennelles actions de grâces de cette délivrance miraculeuse. Cependant le danger n'était pas entièrement cessé. Gowry était prévôt de la ville, et fort chéri des habitans. Lorsqu'ils furent instruits du malheureux sort des deux frères, ils coururent aux armes, entourèrent la maison, se répandirent en invectives contre le roi, et menacèrent dans les termes les plus insolens de venger leur mort. Jacques se mit à la fenêtre, parla au peuple, et essaya d'apaiser la fureur de cette multitude. Il fit entrer les magistrats, il leur exposa toutes les circonstances du fait; leur fureur se calma peu à peu, et la populace se dispersa. On fouilla dans les poches du comte de Ruthven pour y chercher quelques indices de sa conspiration et les noms de ses complices. On n'y trouva qu'un petit sac rempli de caractères magiques et de termes de sorcellerie; et, si l'on peut ajouter foi à la relation de ce complot que le roi fit publier, « lorsqu'on approchait ces ca- « ractères et termes de magie du corps du comte, « la blessure dont il mourut ne jetait point de « sang; et lorsqu'on les éloignait, le sang cou- « lait avec abondance. » Le roi, après avoir couru

les plus grands hasards dans ce jour malheureux, retourna le soir à Falkland, laissant les corps des deux frères à la garde des magistrats de Perth.

La relation que le roi fit faire de cette conspiration formée contre sa vie renferme toutes les circonstances du fait dans le plus grand détail. Cependant il est certain qu'on n'a aucune connaissance, ni des motifs qui engagèrent ces deux frères à former une entreprise aussi détestable, ni du but qu'ils s'étaient proposé, ni des complices sur le secours desquels ils avaient pu compter. Les paroles de Ruthven au roi donnent lieu de croire que le comte ne fut poussé à ce crime que par le désir de venger la mort de son père. Mais le roi était enfant lorsque le comte de Ruthven fut décapité; ses enfans pouvaient-ils imputer à un roi mineur, exposé et soumis à la violence des factions, un jugement qui n'avait point été rendu par son ordre? Jacques avait même tâché de réparer les malheurs du père par les bienfaits qu'il avait répandus sur les enfans: Gowry lui-même, touché des bontés du roi, avait souvent exprimé sa reconnaissance dans les termes les plus forts. Trois des gens du comte, convaincus d'avoir été de ceux qui avaient chargé les domestiques du roi, furent exécutés à Perth, mais on n'en tira aucune lumière sur les motifs qui avaient engagé leur maître à une action aussi opposée à cette vive reconnaissance qu'il avait marquée des grâces du roi. On fit les recherches les plus exactes pour découvrir cet homme qui avait été caché dans le cabinet, et on espérait tirer de lui bien des connaissances. André Henderson, intendant du comte, avoua, sur la promesse qu'on lui fit de lui accorder sa grâce, qu'il était lui-même cet homme armé de pied en cap, mais il ne parut d'ailleurs en aucune manière instruit des desseins de son maître. Il convint qu'il avait été placé dans ce cabinet par ordre de Gowry; mais il ajouta qu'il n'avait jamais su pour quelle raison il avait été établi dans ce poste. Cet événement tragique et bizarre resta ainsi dans une obscurité impénétrable; et on jugea que les deux frères avaient tramé seuls, sans confidens ni complices et avec un secret inconcevable, cet énorme complot.

Cette opinion, quoique vraisemblable, se trouva néanmoins détruite au bout de neuf années par un événement aussi extraordinaire que les autres circonstances de cette histoire. On découvrit que les deux frères n'avaient pas tramé seuls toute la conspiration, et qu'ils avaient quelques complices. Un notaire, nommé Sprot, ayant dit avec un air de mystère, à plusieurs personnes, qu'il avait connaissance de quelques secrets relatifs à la conspiration de Gowry, le conseil-privé crut que la chose méritait attention et fit arrêter le notaire. Suivant ses dépositions, en partie volontaires et en partie arrachées par les tourmens: « Logan de Restalrig, homme très avantagé des biens de la « fortune et de mœurs très débordées, était ins- « truit des desseins de Gowry et complice de son « crime; Ruthven avait des entrevues fréquentes « avec Logan pour concerter le plan de leurs « opérations; le comte de Gowry était aussi pour « le même objet en correspondance avec cet « homme, et on avait mis dans le secret un « nommé Bour, ami de Logan, et qui était « chargé de porter les lettres. » Logan et Bour étaient morts, mais Sprot avait affirmé qu'il avait lu des lettres de Gowry et de Logan écrites à ce sujet; et pour confirmer cette déposition, on produisit quelques lettres de Logan, que Sprot, par une curiosité qui lui fut fatale, avait soustraites des papiers de Bour[1]. Ces lettres furent comparées par le conseil privé avec d'autres papiers écrits de la main de Logan, et la ressemblance des caractères était visible. Des personnes, autorisées pour ces sortes de comparaisons, les examinèrent et affirmèrent par ser-

[1] Il y avait cinq lettres de Logan, l'une à Bour, l'autre à Gowry et les trois autres sans adresse. Sprot ne put pas dire les noms de celui à qui elles étaient écrites; Logan le qualifie de *right-honourable*, très honorable: on voit par-là, et par d'autres choses contenues dans ces lettres (Crom. 95.), qu'il y avait plusieurs personnes au fait de la conspiration. La date de la première lettre est du 18 juillet. Ruthven n'avait communiqué l'affaire à Logan que cinq jours avant l'exécution. (*Ibid.*) Il paraît par l'original de la *sommation de forfaiture* signifiée aux héritiers de Logan, que Bour, qui recevait des lettres lui adressées, relatives à la conspiration, et également dangereuses et importantes, était néanmoins si ignorant qu'il ne savait pas lire: « Jacobus Bour, litterarum prorsùs ignarus, dicti Georgii opera in legendis omnibus « scriptis ad eum missis, vel pertinentibus, utebatur. » *Jacques Bour, ignorant et non lettré, se servait dudit George pour lire toutes les lettres qu'on lui adressait ou qu'on lui écrivait*. Cette circonstance est tout-à-fait extraordinaire, et on ne peut attribuer qu'au caractère capricieux de Logan cette bizarrerie d'avoir choisi un tel confident

ment leur authenticité. La mort même n'exempta pas Logan des poursuites; on déterra ses os, on les jugea pour crime de haute trahison, et par une sentence également odieuse et illégitime [1], ses terres furent confisquées et sa postérité déclarée infâme. Sprot fut condamné à être pendu pour n'avoir pas révélé la trahison dont il avait eu connaissance. Il soutint jusqu'à la mort ce qu'il avait avancé, et comme il avait promis, étant sur l'échafaud, qu'il donnerait aux spectateurs un signe en confirmation de ce qu'il avait déposé, il frappa trois fois des mains, après avoir été jeté de l'échelle par l'exécuteur [1].

Cependant, après être ainsi parvenu, contre toute espérance, à constater que Gowry n'avait pas agi seul et sans associés, il restait à deviner quel pouvait être son but, quels étaient les motifs d'une conduite aussi extraordinaire; et les découvertes qu'on avait faites donnaient peu de lumières sur ces deux points. Il paraît presque incroyable que deux jeunes gens d'un mérite aussi distingué se déterminent en un instant à renoncer à tous leurs devoirs et à se précipiter dans un crime aussi atroce que celui d'attenter à la vie de leur souverain. Il paraît encore

[1] Par les lois romaines, les personnes coupables du crime de haute trahison pouvaient être jugées même après leur mort. Cet usage fut d'abord adopté par les Écossais, et sans aucune restriction. (*Parl.*, 1540, c. LXIX.) Mais on aperçut bientôt le danger et les inconvéniens de cet usage illimité; et pour y remédier, on y mit les restrictions convenables par un acte de l'année 1542, qui n'a jamais été imprimé, et qui est conçu en ces termes : « Et « attendu que lesdits lords (des articles) pensent que ledit « acte (de 1540) est trop général et préjudiciable aux « barons du royaume, partant ont statué et ordonné que « ledit acte n'aura pas lieu à l'avenir, si ce n'est contre « les héritiers de ceux qui auraient commis, ou commet- « traient dans la suite, notoirement le crime de lèse- « majesté contre la personne du roi, ou contre le royaume, « pour le faire passer en d'autres mains; et contre ceux à « qui il serait arrivé de trahir et livrer l'armée du roi, et « qui en auraient été manifestement convaincus dans le « temps; que les héritiers de ces personnes pourront être « cités et jugés dans les cinq années après le décès des- « dites personnes coupables desdits crimes, et que, ledit « temps passé, lesdits héritiers ne pourront plus être « poursuivis pour les mêmes crimes. » La sentence rendue contre Logan contrevenait en deux points à ce statut. Logan n'avait point été manifestement convaincu, pendant sa vie, d'avoir été complice du crime pour lequel il fut jugé, et ses héritiers furent recherchés plus de cinq ans après sa mort : il est à remarquer qu'on ne fit, selon toutes les apparences, aucune attention à ce statut, dans le parlement qui prononça la sentence de proscription contre Logan. Une autre circonstance singulière, et qui mérite attention, c'est qu'en justice il est de règle qu'on ne peut pas juger une personne absente; et comme les légistes sont toujours strictement attachés à leurs formes, et souvent ridicules dans les moyens qu'ils emploient pour les conserver, ils ont imaginé que dans tout procès contre une personne morte, son corps ou ses os seraient présentés à la barre de la cour. On en trouve plusieurs exemples dans l'histoire d'Écosse. Après la bataille de Corrichie, le corps du comte de Huntly fut présenté en parlement, avant que de prononcer contre lui la sentence de proscription. Ce fut par la même raison que les corps de Gowry et de son frère furent gardés pour être présentés au parlement. Les os de Logan furent déterrés en conséquence de cette même règle. (Mackenz, *Crim. Law*, book, I, tit. VI, § 22.)

[1] Il paraît que l'archevêque Spotswood était présent à l'exécution de Sprot (Crom., 115), et qu'il faisait peu de cas des dépositions de ce notaire. La manière dont l'archevêque en parle est remarquable : « Je ne sais si je dois « m'arrêter au récit du procès et de l'exécution de George « Sprot, qui fut exécuté à Édimbourg. Ses dépositions, « quoique faites volontairement et constamment, n'a- « vaient aucune sorte de vraisemblance. Il déposa que, etc. « Ces choses portent le caractère de la fiction, et ne pa- « raissent être que les productions du cervau creux de cet « homme. Il ne montra point la prétendue lettre de « Gowry à Logan, et tout homme sage ne pensera jamais « que Gowry, qui avait conduit sa trahison avec tant de « secret, eût voulu communiquer son entreprise à un « homme aussi connu et aussi décrié que Logan » (p. 508). Cependant Spotswood ne pouvait pas ignorer la solennité avec laquelle Logan avait été jugé, et les preuves qu'on avait eues de l'authenticité des lettres. L'archevêque était vraisemblablement lui-même présent au parlement qui rendit le jugement. Le comte de Dumbar, dont Spotswood parle toujours avec le plus grand respect, présidait au procès de Logan. On est étonné, par ces considérations, de voir l'archevêque Spotswood nier affirmativement l'évidence des témoignages rendus par Sprot. Le chevalier Thomas Hamilton, alors avocat du roi, et ensuite comte d'Hadington, représente les preuves produites au jugement de Logan, comme amenées au dernier degré de conviction. On a encore la lettre en original qu'il écrivit au roi le 21 juin 1609. (In *Bibl. Facul. jurid.*) Après avoir donné tout le détail de la procédure de ce jugement, il continue ainsi :

« Lorsque les charges furent présentées aux lords des « articles, et soumises à leur examen, ils décidèrent unanimement et tout d'une voix que lesdites charges « étaient clairement prouvées; ils parurent même se dis- « puter à qui marquerait avec plus de zèle la satisfaction « qu'ils en ressentaient. Ils en parlaient dans les termes « les plus remplis d'affection; ils versaient des larmes de « joie. Plusieurs même des plus distingués avouèrent « qu'en entrant dans la chambre ils étaient en doute sur « plusieurs points; mais que les choses étaient devenues « si claires, qu'ils pensaient qu'on devait regarder comme « traître quiconque persisterait à refuser de se rendre à « l'évidence de cette trahison. »

moins vraisemblable qu'ils eussent concerté leur entreprise avec aussi peu de prudence et de prévoyance. S'ils voulaient que le fait restât caché, leur propre maison était le théâtre le moins convenable pour cette horrible tragédie. S'ils avaient imaginé que Henderson frapperait le coup, pourquoi choisir un tel homme, et aussi peu courageux, pour lui faire jouer le rôle d'assassin? Pouvaient-ils penser que cet homme, sans aucun intérêt, sans avoir même aucune connaissance de leur dessein, se porterait à une action aussi désespérée? Si le projet de Ruthven était de poignarder le roi de sa propre main, pourquoi retirer le poignard après lui en avoir mis la pointe sur la gorge? Après avoir déclaré si ouvertement au roi ses intentions, quelles raisons pouvait-il avoir pour le quitter? Quelle imprudence de le laisser à la garde d'un associé aussi timide et aussi peu sûr que Henderson? Pourquoi perdre tant de temps à vouloir lier les mains à un homme désarmé, et qu'il pouvait tuer à l'instant avec son épée? Quand la Providence aurait permis qu'ils trempassent leurs mains dans le sang de leur souverain, quel avantage pouvaient-ils retirer de la mort du roi? Quels titres, quelles prétentions pouvaient-ils opposer aux droits des enfans de Jacques [1]? Une vengeance prompte et inévitable, une infamie perpétuelle, étaient donc les seuls fruits que les deux frères pouvaient retirer de leur forfait.

D'un autre côté, il est impossible de penser que le roi eût formé aucun dessein contre la vie de ces deux frères; ils n'avaient jusqu'alors encouru l'indignation du roi par aucun crime, et ils n'étaient en aucune manière les objets de sa haine et de sa jalousie [1]. Le roi, d'ailleurs, n'aimait point à répandre le sang. On sait qu'il n'était point assez brave ni assez déterminé pour aller seul, avec une suite peu nombreuse et désarmée, attaquer des gens dans leur propre maison, et entreprendre de les tuer au milieu de tous leurs domestiques, dans une ville où tous les habitans, dévoués à leur famille, pouvaient en un moment se rassembler, pendant qu'il était lui-même si éloigné de tout secours. Enfin le roi aurait-il choisi pour ses associés dans ce coup de main le comte de Mar et le duc de Lennox, le premier, lié de l'amitié la plus étroite, et le second, marié avec une de leurs sœurs?

Dans cette diversité d'opinions si opposées les unes aux autres, soit qu'on veuille charger Gowry du projet de l'assassinat, soit qu'on attribue au roi le dessein de se défaire de Gowry, on ne trouve qu'obscurités, que mystère, que contradictions; on rencontre à chaque pas des dif-

[1] On a assuré qu'après la mort du roi, le comte de Gowry aurait pu prétendre à la couronne d'Angleterre comme fils de Dorothée Stuart, fille de lord Methven et de Marguerite d'Angleterre, laquelle, après son divorce avec le comte d'Angus, épousa ce seigneur en troisièmes noces. (Burnet, Hist. de son temps.) Mais cette anecdote est sans fondement. On sait avec certitude que le lord Methven n'eut de la reine Marguerite qu'un seul enfant, et qui mourut en bas âge : et que lady Dorothée Ruthven n'était point fille de la reine Marguerite, mais de Jeannette Stuart, seconde femme de lord Methven et fille de Jean, comte d'Athol. (Crawf. *Peer.*, 329.) Gowry descendait effectivement du sang royal d'Angleterre, mais le roi avait alors un fils et une fille : de plus, lady Arabelle Stuart, fille de Charles, comte de Lennox, avait un titre à la couronne d'Angleterre préférable à celui de Gowry.

[1] Le chevalier Henri Neville, dans une lettre au chevalier de Ralph Winwood, attribue la mort des deux frères à une cause dont il n'est fait mention dans aucun de nos historiens. « Nous apprenons d'Écosse que le roi et sa « femme ne vivent point ensemble, et qu'il y a même « entre eux une mésintelligence déclarée : et plusieurs « croient que la découverte de quelque galanterie entre « la reine et le frère du comte de Gowry (supplicié avec « lui), est la véritable cause et le motif réel de cette « scène tragique. » (Winw. *Mém.*, vol. 1, 274.)

On trouve dans une lettre de Nicholson les passages suivans : « Nous laissons au lecteur à juger si on peut les regarder comme une confirmation de ce soupçon. » Dans une lettre du 22 septembre 1602, il parle du retour des deux jeunes frères Gowry en Écosse, et il ajoute : « L'ar- « rivée de ces deux jeunes gens, les intelligences que la « reine d'Écosse entretient avec eux, l'envoi de mademoi- « selle Béatrix leur sœur, munie des instructions que le « chevalier Thomas Erskine a données, ont fait soupçon- « ner fortement au roi d'Écosse, que ces deux frères ne « sont venus que pour quelque complot dangereux. » Dans une autre lettre du premier janvier 1603 : « Le « même jour que je vous ai écrit ma dernière lettre, « mademoiselle Béatrix a été conduite sur le soir à la « cour par lady Passy et mademoiselle d'Angus, comme « étant une de leurs demoiselles, et elle a été conduite « dans une chambre qui avait été préparée pour elle par « ordre de la reine, et en cet endroit la reine a été long- « temps en conférence avec elle. Le roi en a eu connais- « sance; il en marqua son mécontentement à la reine, lui « faisant sur cela des reproches honnêtes, et examinant « tranquillement les domestiques de la reine sur le même « sujet, et sur d'autres matières y appartenantes, avec « tout le secret et la discrétion requise en de pareilles « affaires. »

ficultés insurmontables. Peut-être qu'en creusant plus avant on trouverait la source de toute cette conspiration, et que ce complot paraîtrait moins criminel en l'attribuant à des causes plus éloignées.

Un des principaux objets de la politique d'Élisabeth était de tenir le roi d'Écosse dans une continuelle dépendance. Pour y réussir, elle cherchait quelquefois à le flatter, d'autres fois elle s'attachait à gagner et à corrompre les ministres et les favoris de Jacques; et lorsque ces moyens ne lui avaient point réussi, elle encourageait le clergé à décrier parmi le peuple les opérations du gouvernement d'Écosse, qu'elle jugeait contraires à ses vues, ou bien elle soulevait quelque faction de nobles, pour s'y opposer et en empêcher l'effet. Ces nobles, peu au fait des brigues et des intrigues de cour, ignorant l'art de perdre des ministres par des voies indirectes et par des cabales, avaient recours à cette coutume féroce de se rendre maîtres de la personne du roi, pour acquérir par ce moyen la principale direction de ses conseils. Dans le complot, connu sous le nom de *raid of Ruthven*, les nobles qui se saisirent de la personne du roi étaient animés et soutenus par Élisabeth.

Elle protégea Bothwell dans toutes ses entreprises, et elle lui donna retraite dans ses domaines. Les liaisons que Jacques venait de former avec les princes catholiques romains, ses négociations secrètes avec les catholiques en Angleterre, les maximes qu'il avait adoptées pour le gouvernement de son royaume, étaient autant de motifs de crainte et de jalousie pour Élisabeth. Elle croyait voir approcher le moment de quelque grande révolution en Écosse, et il était de son intérêt de la prévenir. Le comte de Gowry était un des plus puissans seigneurs de l'Écosse, et il descendait d'ancêtres fortement attachés aux intérêts de l'Angleterre. Le comte avait adopté le système anglais, et il pensait que le bonheur de sa patrie était attaché uniquement au maintien de l'alliance entre les deux royaumes.

Gowry, pendant son séjour à Paris, avait lié une amitié fort étroite avec le chevalier Henri Neville, alors ambassadeur d'Angleterre à la cour de France. Ce ministre l'avait recommandé à la reine sa maîtresse, comme un homme dont elle pouvait tirer de très bons services [1]. Lorsque Gowry passa en Angleterre, Élisabeth le reçut avec distinction, et avec les plus grandes marques de bienveillance. Toutes ces circonstances réunies ont fait soupçonner que le plan de la conspiration de Gowry avait alors été concerté avec la reine d'Angleterre. Cette opinion prévalut dans le temps, et il paraît qu'elle n'était pas tout-à-fait sans fondement. On avait aperçu un vaisseau anglais qui avait louvoyé pendant quelque temps à l'entrée du golfe de Forth. Les deux jeunes frères du comte de Ruthven se réfugièrent en Angleterre après le mauvais succès de la conspiration du comte, et Élisabeth leur accorda sa protection. Jacques prit beaucoup d'ombrage de la conduite d'Élisabeth, mais il eut soin de le cacher avec prudence. Au reste, les intrigues d'Élisabeth n'eurent jamais pour but d'attenter à la vie du roi, mais seulement de mettre des entraves à son autorité, et de renverser ses projets. Elle regardait la vie de Jacques comme une espèce de sauvegarde. Elle croyait que la sûreté de sa propre vie y était attachée : que les droits du roi d'Écosse arrêtaient les prétendans papistes à la couronne et leurs adhérens, et les empêchaient de se porter à des coups de désespoir, où l'impatience et le zèle de leur religion auraient pu les précipiter. Elle aurait fait une action de la dernière imprudence si elle avait encouragé Gowry à assassiner son souverain; et il ne paraît pas non plus que les deux frères en aient jamais eu le dessein. Ruthven commença par essayer d'attirer le roi seul à Perth et sans aucune suite. Lorsqu'on vit que le roi était plus accompagné qu'on ne l'avait cru, le comte usa d'un stratagème pour écarter ceux qui avaient suivi sa majesté, en leur disant que le roi avait pris le chemin de Falkland, et en demandant avec empressement leurs chevaux pour qu'ils pussent le suivre. Lorsqu'ils renfermèrent ensuite le roi dans un endroit écarté de la maison, lorsqu'ils entreprirent de lui lier les mains, il paraît que leur but n'était point d'assassiner le roi, mais seulement de se saisir de sa personne. Il est vrai que Gowry n'avait point rassemblé ses vassaux, et qu'il ne pouvait pas espérer de garder long-temps, à force ouverte, le roi prisonnier dans cette partie

[1] Winw., I, 156.

du royaume ; mais on aurait pu l'embarquer sur un vaisseau anglais, qui était peut-être posté pour l'attendre, et qui l'aurait conduit à Fast-Castle, maison appartenant à Logan. On trouve même dans les lettres de Logan quelques phrases obscures qui donnent lieu de croire que les conjurés avaient pris des rendez-vous dans ce même endroit. Le roi, surpris et effrayé de la violence qu'on lui faisait, devait naturellement penser qu'on en voulait à sa vie. Ceux qui étaient à sa suite avaient intérêt à l'entretenir dans cette idée, et à exalter le danger pour relever le mérite et l'importance de leurs services. On peut donc penser que les craintes du roi, que la vanité de ceux qui se trouvaient auprès de lui dans cette occasion, que le penchant des hommes à la crédulité, leur goût pour le merveilleux lorsqu'ils recherchent les causes de quelque grand événement, de quelque scène tragique, sont les véritables raisons qui ont relevé l'importance de ce fait singulier. De plus l'extravagance et l'absurdité des faits dont on a voulu orner ce récit, ont infiniment décrédité les véritables circonstances du complot, et ils pourraient même faire douter de la réalité de toute cette conspiration.

On reçut le lendemain matin à Édimbourg la nouvelle de ce qui s'était passé à Perth. Le conseil privé ordonna aux ministres de la ville d'assembler à l'instant le peuple, de l'instruire des circonstances de la conspiration formée contre la vie du roi, et de rendre publiquement des actions de grâces à Dieu, qui avait veillé si visiblement à la conservation des jours de sa majesté. Mais comme le premier récit de la conspiration qui était parvenu à Édimbourg, avait été écrit à la hâte ; comme les circonstances du fait étaient peu connues, et que les passions qui les avaient dictées se faisaient sentir fortement ; comme les détails de ce complot étaient confus, exagérés, et remplis de contradictions, les ministres se crurent autorisés à les révoquer en doute. Ils offrirent de rendre au Tout-Puissant des actions de grâces solennelles pour la délivrance du roi, mais ils refusèrent d'entrer dans aucun détail, et de profaner la chaire de vérité par le récit des particularités, qui paraissaient si douteuses et si incertaines.

Quelques jours après, le roi revint à Édimbourg. Galloway, ministre de la chapelle du roi, harangua le peuple à la croix publique, et entra dans le détail de toutes les circonstances de la conspiration. Jacques, présent à cette prédication, affirma tout ce que le ministre venait d'avancer. Le roi ordonna que le récit de tout cet événement fût rendu public. Cependant les ministres d'Édimbourg, et plusieurs de leurs frères, persistèrent dans leur incrédulité, et ne furent jamais convaincus de la vérité de ces faits. Ils avaient une haute estime pour Gowry ; ils désapprouvaient la conduite du roi dans tous les points ; quelques circonstances du récit de la conspiration étaient manifestement fausses, et la plupart n'étaient appuyées sur aucunes preuves. Ces raisons portaient les ministres à douter de la vérité de tout ce complot, et donnaient même à leurs soupçons un air de vraisemblance. Mais à la fin, le roi, soit par menaces, soit par la force de ses raisonnemens, vint à bout de les amener tous à avouer qu'ils étaient convaincus de la vérité de la conspiration. Robert Bruce fut le seul qui tint ferme et qu'on ne put jamais convaincre. Il déclara qu'il recevait avec respect le récit que le roi faisait de cet événement, mais qu'il ne pourrait jamais se déterminer à dire qu'il fût persuadé de la vérité de cette conspiration. Les scrupules et l'entêtement d'un seul homme n'auraient pas mérité beaucoup d'attention. Cependant, comme ce même esprit d'incrédulité commençait à gagner parmi le peuple, l'exemple d'un homme si renommé pour son savoir et pour sa probité, pouvait avoir des conséquences dangereuse ; le roi fit tous ses efforts pour gagner Bruce et pour le convaincre, et lorsqu'il vit qu'il n'y avait plus d'espérance de vaincre l'incrédulité de ce ministre et d'écarter ses doutes, il le priva de son bénéfice ; ensuite, après avoir encore temporisé et fait quelques démarches pour en venir à une réconciliation, il le bannit hors du royaume[1].

Le parlement ne fut point retenu par de pareils scrupules. Les corps morts des deux frères furent présentés conformément à la loi ; on procéda contre eux pour crime de haute trahison, on fit l'accusation en forme, les témoins furent entendus, et ils furent condamnés tout d'une voix à perdre leurs honneurs et leurs biens. On fit subir à ces corps sans vie le supplice destiné aux traîtres, et comme si cette punition, jusqu'alors usitée, n'avait pas encore été suffisante

[1] Spotsw., 461, etc. Cald, V, 380, etc.

pour marquer toute l'horreur qu'on avait de leurs crimes, le parlement ordonna que le surnom de Ruthven serait aboli; en outre, pour perpétuer la mémoire de la délivrance miraculeuse du roi, et faire connaître aux siècles futurs à quel point la nation avait été, dans cette occasion, touchée des bienfaits de la divine Providence, il fut dit que le 5 août serait tous les ans un jour d'actions de grâces solennelles[1].

La conspiration de Gowry, qui avait causé de si vives alarmes, n'eut pas des suites fort considérables. Le complot ayant été formé entre les deux frères, sans aucun associé, ou bien avec des gens inconnus et choisis exprès pour être ignorés, le danger fut passé aussitôt qu'il fut aperçu. Mais bientôt après on découvrit en Angleterre une conspiration contre Élisabeth. Elle fut, à la vérité, dissipée presque à sa naissance,

[1] Quelques semaines après la mort des deux frères, le roi publia un discours *sur leur conspiration indigne et dénaturée contre sa vie.* En l'année 1713, George, comte de Cromertie, donna au public un « *récit historique de la conspiration formée contre le roi Jacques VI, par le comte de Gowry et Robert Logan de Restalrig.* » Il paraît que le comte de Cromertie ne s'est point attaché à la relation que le roi lui-même avait donnée de cet événement, et qu'il a pris toute la partie historique dans Spotswood et d'autres auteurs. Mais il a tiré des registres publics les dépositions des témoins entendus dans le conseil du roi contre les deux frères et Logan leur associé. Ce n'est que dans ces deux ouvrages qu'on peut puiser la connaissance des principales circonstances de cette conspiration. Quant aux preuves qu'ils contiennent, il nous resterait à désirer qu'elles fussent plus authentiques et plus décisives. Le récit d'un fait encore tout récent, publié par l'autorité du roi, les dépositions en original des personnes examinées par le premier tribunal de la nation, devraient porter un caractère d'évidence qui peut rarement se rencontrer dans des relations historiques, devraient ne laisser aucun doute, aucune incertitude. Cependant tous les faits relatifs à cet événement sont obscurs et problématiques. Le roi se contredit dans ses récits, les témoins varient dans leurs dépositions; et ils se trouvent sur plusieurs points tellement opposés les uns aux autres, qu'ils laissent toujours un vaste champ à la discussion et au scepticisme historique. La déposition de Henderson est une des plus complètes et des plus importantes, et elle se trouve néanmoins dans plusieurs circonstances en contradiction avec la relation du roi. 1° Suivant la relation du roi, pendant que Ruthven tenait le poignard sur sa poitrine, l'homme qui s'était trouvé dans le cabinet resta interdit et tremblant. (*Disc.*, 17.) Henderson, qui était ce même homme, dit dans sa déposition, qu'il arracha le poignard des mains de Ruthven. (*Disc.*, 53. *Crom.*, 50.) Henderson se vantait aussi à sa femme, que ce jour-là il avait empêché deux fois le roi d'être poignardé. (*Disc.*, 54. *Crom.* 53.) 2° Le roi assure qu'Henderson ouvrit la fenêtre pendant l'absence de Ruthven (*Disc.*, 51.) Henderson dépose qu'il ne se mit en devoir de l'ouvrir qu'après que Ruthven fut revenu, et qu'il l'ouvrit pendant que le roi se débattait avec Ruthven. (*Disc.*, 53. *Crom.*, 51, 52.) 3° Si nous en croyons le roi l'homme qui était dans le cabinet se tint toujours immobile et tremblant derrière le roi, pendant tout le débat. (*Disc.*, 27.) Mais Henderson assure qu'il arracha à Ruthven une jarretière avec laquelle il voulait lier les mains du roi, qu'il détourna la main de Ruthven qui voulait fermer la bouche à Jacques, et qu'il ouvrit la fenêtre. (*Disc.*, 54. *Crom.*, 52.) 4° Dans la relation du roi, il est dit que Ruthven le quitta et sortit du cabinet pour aller parler à son frère, et que le comte montait l'escalier dans le même dessein. (*Disc.*, 23.) Henderson dépose que Ruthven, en quittant le roi, « ne passa point le pas « de la porte. » (*Crom.*, 51.) A en juger par la distribution de la maison et par d'autres circonstances, il y a lieu de croire qu'il n'était guère possible que les deux frères eussent eu alors une entrevue. (*Disc.*, 23.)

Henderson fut entendu deux fois : la première à Falkland, au mois d'août, devant le conseil privé; ensuite, au mois de novembre, à Edimbourg, devant le parlement. Sans m'arrêter aux variations moins importantes qui se trouvent entre ces deux dépositions, je me contenterai d'en rapporter deux qui sont remarquables. Henderson, dans sa première déposition, raconte les circonstances de tout le fait en ces termes : « Que Ruthven « arracha le poignard de lui déposant, qu'il tint le poi« gnard sur la poitrine de sa majesté, disant : *Souvenez« vous de la mort de mon père, vous devez actuel« lement mourir pour lui;* et comme il visait au cœur « de sa hautesse avec ledit poignard, lui, déposant, fit « tomber ledit poignard des mains de Ruthven; et que « lui, déposant, affirme, comme il est vrai que Dieu doit « un jour juger son âme, que si Ruthven avait encore « tenu le poignard en sa main, l'espace de temps qu'il « faut à un homme pour faire six pas, il aurait pu l'en« foncer jusqu'à la garde dans le corps du roi. » (*Disc.*, 52.) Mais Henderson, dans son second interrogatoire, varie sur deux points. Premièrement, les termes qu'il met dans la bouche de Ruthven, pendant que ledit Ruthven tenait le poignard sur la poitrine du roi, sont : « Sire, « vous êtes mon prisonnier, souvenez-vous de la mort de « mon père. » Secondement, il dit que, lorsque Ruthven menaçait ainsi le roi de la mort, ce n'était que pour empêcher sa majesté de faire du bruit : « Tenez votre lan« gue, ou par le Christ vous allez mourir. » Troisièmement, dans sa première déposition les mots proférés par Ruthven, lorsqu'il revint dans la chambre où il avait laissé le roi, sont : « Il n'y a plus de remède, *parbleu « vous allez mourir;* » au lieu que dans la seconde déposition il y a : « Parbleu, il n'y a plus de remède, » et il se mit en devoir de lier les mains de sa majesté. (*Crom.*, 51.) Et ces mots, *vous allez mourir,* sont omis. La première déposition paraît déclarer nettement que l'intention de Ruthven était de tuer le roi. La seconde porterait à croire qu'il n'avait d'autre dessein que de tenir le roi prisonnier.

Il y a pareillement des contradictions remarquables

mais elle eut des suites funestes, elle fut la source d'événemens tragiques, elle répandit sur les dernières années du règne d'Élisabeth une suite d'infortunes et de désastres. Comme le roi d'Écosse y prit un intérêt particulier, il est à propos que nous entrions dans le détail de cet événement.

La cour d'Angleterre était alors partagée en deux factions puissantes, qui se disputaient la suprême direction des affaires. L'une avait pour chef Robert d'Évreux, comte d'Essex. Le chevalier Robert Cecil, fils du grand trésorier Burleigh, était à la tête de l'autre. Le comte était le seigneur d'Angleterre le plus accompli et le plus populaire. Brave, généreux, affable, cependant d'un caractère impétueux, mais écoutant volontiers les avis de ceux qu'il aimait; ennemi à découvert, mais facile à ramener; ami également chaud et constant, incapable de déguiser ses propres sentimens et de donner une mauvaise tournure à ceux des autres; plus propre à être dans un camp qu'à la cour; l'élévation de son génie le rendait capable de remplir la première place dans l'administration du gouvernement; un esprit altier lui faisait dédaigner la seconde comme au-dessous de son mérite. Il attira bientôt les regards et les attentions de la reine, qui, par une générosité qui lui était peu ordinaire, le combla de biens et le porta, dès sa plus tendre jeunesse, au faîte des honneurs. Son élévation ne lui fit rien perdre de l'affection de ses concitoyens, et il eut le rare bonheur d'être en même temps le favori de son souverain et l'idole du peuple. Cecil, élevé à la cour et sous les yeux d'un père qui possédait à fond l'art de s'y conduire avec succès, était fin, adroit, insinuant, industrieux. Né avec des talens qui le rendaient capable de remplir les premières places, il avait la modestie de croire qu'il ne pouvait point y parvenir par son propre mérite. Mais, habile à saisir toutes les circonstances, il savait faire sa cour aux dépens des autres, et tirer avantage de leurs fausses démarches. De tels personnages étaient faits pour être ennemis et rivaux. Le comte méprisait les artifices de Cecil, qu'il regardait comme bas et pusillanimes. Cecil traitait de folie et de présomption la magnanimité du comte d'Essex. Tout le militaire, à l'exception de Raleigh, était pour le comte. La conformité d'humeur et de caractère conciliait à Cecil l'affection de la plupart des courtisans.

La mésintelligence entre ces deux factions prenait des forces à mesure qu'Élisabeth avançait en âge. Essex, pour fortifier son parti, s'était attaché de bonne heure à gagner la bienveillance du roi d'Écosse. Il affectait d'être le défenseur zélé du droit de Jacques à la couronne d'Angleterre, et il entretenait une étroite correspondance avec ce prince et avec ses principaux ministres. Cecil, tout dévoué à la reine, parvenait de jour en jour à de nouveaux honneurs, par son assiduité à faire sa cour, par la continuité des services qu'il rendait, et par la patience avec laquelle il attendait la récompense. L'esprit altier du comte d'Essex et son impétuosité naturelle lui attiraient souvent des réprimandes très sévères de la part de sa maîtresse. Élisabeth avait pour le comte une affection particulière, mais elle supportait impatiemment les contradictions de son favori. Rarement disposée à accorder des grâces, elle était toujours lente à s'y déterminer. Cependant Essex fatiguait continuellement la reine par des demandes importunes. Les ennemis du comte flattaient adroitement son ambition démesurée, secondaient ses efforts et ne songeaient qu'à l'éloigner de la cour. Dans cette vue ils lui procurèrent le commandement de l'armée qu'on envoyait en Irlande contre Tyronne, l'office de lord-lieutenant dans ce royaume, et des pouvoirs presque illimités. Le comte se tira mal de cette expédition, trompa les espérances de la reine, et ne tint rien de ce

dans les autres preuves qui furent produites dans cette même affaire : 1° Dans le discours qui fut publié par l'autorité du gouvernement, on donne à entendre que le soulèvement des habitans de Perth fut excité contre le roi, et qu'il fallut user d'adresse pour l'apaiser. (*Dis.*, 32.) Le duc de Lennox confirme ce même fait dans sa déposition. (*Crom.*, 44.) On a encore l'acte du conseil privé, par lequel les magistrats de Perth sont sommés de rendre raison de cette émeute, et André Roy, l'un des baillis de la ville, dépose que ce fut lui-même qui fit soulever le peuple, et que les habitans ne prirent les armes que pour secourir le roi. (*Crom.*, 66.) 2° Henderson dépose qu'il rendit une réponse vague à M. Jean Moncrief, qui lui demandait où il avait été ce jour-là dans la matinée, parce que le comte lui avait ordonné de faire en sorte qu'aucun homme ne fût informé qu'il avait été à Falkland. (*Disc.*, 51.) La déposition de Moncrief contient la même chose. (*Crom.*, 64.) Cependant George Hay, depuis lord Kinnoul et chancelier d'Écosse, et Pierre Hay, déposent que le comte, en leur présence, demanda à Henderson : « Qui il avait trouvé à Falkland avec le « roi? » (*Crom.*, 70, 71.) Question qui paraît prouver qu'il ne comptait pas faire mystère de ce voyage

qu'il avait promis. Élisabeth, piquée de ce contre-temps, et animée par les ennemis du comte, lui écrivit une lettre très vive, et remplie d'accusations et de reproches. Ce ton d'aigreur déplut au comte d'Essex. Son esprit impérieux ne put soutenir cette réprimande, et dans les premiers transports de son ressentiment, il se disposait à faire passer en Angleterre une partie de son armée, à chasser de la cour tous ses ennemis, à rentrer par force en faveur auprès de la reine, et à reprendre lui-même son ancienne autorité. Mais après avoir fait de plus sérieuses réflexions, il abandonna ce projet téméraire, il prit avec lui quelques officiers qui lui étaient dévoués, passa en Angleterre, et aussitôt qu'il y fut abordé, prit la poste et alla droit à la cour. Élisabeth le reçut avec froideur, mais sans aucune marque de disgrâce. Quelques complaisances, un simple aveu de ses fautes auraient pu lui rendre tout son ascendant sur l'esprit de la reine; mais il se croyait outragé, et il ne put se résoudre à ces démarches humiliantes. Élisabeth était de son côté déterminée à rabattre la fierté de cet homme présomptueux. Après avoir tiré de lui, par un traitement sévère, des lettres conçues dans les termes les plus soumis et les plus respectueux, elle le mit aux arrêts dans la maison du garde du grand sceau, et elle nomma des commissaires pour lui faire son procès, tant sur sa conduite comme gouverneur d'Irlande, que pour avoir quitté ce royaume sans la permission de sa majesté. La sentence le suspendit de tous ses offices, à l'exception de celui de général de la cavalerie, et ordonna qu'il garderait prison autant de temps qu'il plairait à la reine. Élisabeth, contente d'avoir amené le comte à ce point d'humiliation, défendit que la sentence fût enregistrée, et lui permit bientôt après de s'en retourner dans sa maison. Dans le cours de cette affaire, qui se prolongea pendant quelques mois, Essex balançait entre la fidélité qu'il devait au souverain, et le désir de se venger. Flottant dans cette incertitude, dans un moment où le sentiment de la vengeance prévalut, il dépêcha un exprès en Écosse pour encourager le roi à assurer son droit de succession par la force des armes, et pour lui offrir son assistance, celle de tous ses amis en Angleterre, et un corps de cinq mille hommes que le lord Mountjoy, alors lieutenant en Irlande, devait amener de ce royaume. Mais Jacques ne voulut point se mettre au hasard de perdre, par une entreprise prématurée, une couronne qu'il voyait presque entre ses mains. Mountjoy, ayant aussi refusé d'entrer dans ce complot, Essex prit des sentimens plus conformes à ses devoirs, et son âme parut entièrement dégagée de tous projets d'ambition.

Mais cette modération apparente n'était que l'effet du dépit d'un projet déconcerté, et elle ne fut pas de longue durée. Il demanda le renouvellement d'un don de finance qui lui avait été précédemment accordé. La reine le refusa, et ne voulut pas même l'admettre en sa présence. Le comte, naturellement emporté, sentit vivement cette nouvelle injure, et se livra à son désespoir. Ses amis, au lieu de chercher à calmer sa fureur, à réprimer la fougue de cet esprit impétueux, fomentèrent par leur imprudence le tumulte de ses passions, et ne songèrent qu'à en tirer avantage pour leurs intérêts particuliers. Après de longues délibérations, Essex, incertain pendant quelque temps du parti qu'il prendrait, se détermina à la fin à recourir à la force ouverte. Persuadé qu'une telle entreprise le perdrait auprès du peuple, s'il paraissait n'agir que pour ses intérêts particuliers et par des motifs de vengeance, il chercha à donner à ses démarches une apparence de zèle pour le bien public, en essayant de faire intervenir dans sa cause les intérêts du roi d'Écosse. Il écrivit à Jacques que la faction qui dominait alors à la cour d'Angleterre avait résolu de soutenir les droits de l'infante d'Espagne à la couronne d'Angleterre; que les places du royaume les plus importantes étaient entre les mains des ennemis déclarés du roi d'Écosse; et que s'il n'envoyait incessamment des ambassadeurs pour demander que son droit à la couronne fût constaté publiquement et sans délai, les mesures de la faction opposée étaient si bien concertées, qu'il verrait bientôt évanouir toutes ses espérances. Jacques, qui savait combien une pareille proposition serait désagréable à la reine d'Angleterre, ne voulut point s'exposer imprudemment à encourir sa disgrâce. Mais Essex, aveuglé par ses ressentimens, possédé du désir de la vengeance, se laissa entraîner par ses passions, et agit en homme frénétique et désespéré. Avec trois cents hommes mal armés, il entreprit d'ébranler le trône de l'Europe le mieux affermi. Il sort de sa maison à la tête de cette poignée de

monde, il appelle aux armes les citoyens de Londres, il leur crie que sa vie est en danger; que s'ils font quelque cas de sa conservation, s'ils veulent affranchir le royaume du joug des Espagnols, ils doivent se ranger sous ses étendards. Il s'avance vers le palais, dans le dessein de chasser Cecil et sa faction, de les éloigner de la présence de la reine, et de faire proclamer par une déclaration le droit du roi d'Écosse au trône [1]. Essex était adoré de ses concitoyens; cependant pas un seul homme ne se mit en devoir de le seconder dans cette bizarre entreprise. Découragé par ces marques d'indifférence, abandonné par une partie de ses gens, presque entouré par quelques corps de troupes qui s'avançaient dans la ville sous différens chefs, il se retira dans sa maison, et sans faire de nouveaux efforts, sans payer de cette audace qui alors lui était si nécessaire, et qui aurait soutenu la réputation de valeur qu'il s'était acquise, il se remit de lui-même entre les mains de ses ennemis.

Jacques, instruit du mauvais succès du comte d'Essex, envoya aussitôt des ambassadeurs à la cour d'Angleterre, le comte de Mar, et Bruce, abbé de Kinloss. Le premier était le médiateur de la correspondance que le comte d'Essex entretenait avec le roi d'Écosse. Mar, épris d'admiration pour le caractère du comte, était déterminé à tout entreprendre pour le sauver; et Bruce, lié étroitement avec le comte de Mar, était disposé à seconder son ami avec le même zèle. Le sujet de cette ambassade et le choix des ambassadeurs étaient des preuves également assurées de l'affection du roi pour le comte d'Essex. Les ambassadeurs avaient ordre de faire les plus vives instances pour conserver la vie au comte, d'examiner même si le roi, en accordant aux amis d'Essex une protection déclarée, pourrait faire réussir leurs desseins, auquel cas les ambassadeurs étaient autorisés à se montrer à découvert, et à déclarer hautement que sa majesté viendrait elle-même se mettre à la tête des adhérens du comte, et réclamer par la force des armes le droit de succession qui lui appartenait [2]. Mais avant que les ambassadeurs arrivassent à Londres, Essex avait souffert la punition due à sa trahison. La commission donnée

[1] Birch., *Mém.*, II, 477.
[2] Johnst, 289. Birch., *Mém.*, II, 510.

aux ambassadeurs écossais hâta peut-être le moment de sa mort. Élisabeth avait été pendant long-temps dans l'incertitude avant que de prononcer sur la destinée du comte. Elle ne pouvait se déterminer à mettre entre les mains du bourreau un homme qu'elle avait honoré d'une bienveillance aussi particulière. Son âme, agitée entre le ressentiment qu'elle avait de sa dernière faute et l'ancienne affection qu'elle avait eue pour lui, était en proie à de cruelles incertitudes. L'état malheureux où le comte était réduit était bien capable d'apaiser la colère de la reine, et de réveiller toute sa tendresse. Les sollicitations d'un ami fidèle qui aurait eu du crédit auprès de la reine auraient pu sauver la vie au comte d'Essex, et obtenir une grâce que la reine avait honte d'accorder; mais ce seigneur généreux n'avait point alors un seul ami de cette espèce. Élisabeth, obsédée continuellement par ses ministres, offensée de la hauteur du comte d'Essex, persuadée qu'il dédaignait de se rabaisser à lui demander grâce, ordonna à la fin que la sentence fût exécutée. Le mot fut à peine prononcé qu'elle se repentit de sa précipitation, et qu'elle se sentit pénétrée de douleur de la mort de son favori. Jacques considéra toujours le comte d'Essex comme un homme qui s'était sacrifié pour le bien de son service; et lorsque ce prince fut parvenu au trône d'Angleterre, il rétablit le fils du comte dans les honneurs du père, il réhabilita tous ceux qui avaient trempé dans sa conspiration, et il leur donna des marques distinguées de sa bienveillance [1].

Les ambassadeurs d'Écosse voyant qu'ils étaient arrivés trop tard pour exécuter le principal objet de leur commission, cachèrent avec le plus grand soin cette partie de leurs instructions, et allèrent même complimenter la reine, au nom de leur maître, sur l'heureuse découverte de ce complot audacieux. Élisabeth n'ignorait point la correspondance que le roi d'Écosse avait entretenue avec le comte d'Essex; elle savait aussi que l'intention du comte était d'assurer le droit de Jacques à la couronne. Mais comme elle voulait dérober au peuple la connaissance de ces intrigues, elle reçut avec un air de persuasion et de reconnaissance les félicitations des ambassadeurs. Ensuite, pour calmer Jacques, et conser-

[1] Camd., Spotsw., 464.

ver les apparences de la bonne amitié entre les deux cours, elle augmenta le subside qu'elle payait annuellement au roi d'Écosse. Les ambassadeurs restèrent pendant quelque temps en Angleterre, et ils y furent employés avec succès à renouveler et fortifier les intrigues que Bruce avait formées de longue main parmi les nobles d'Angleterre. A mesure qu'Élisabeth avançait en âge, les Anglais portaient de plus en plus leurs regards vers l'Écosse, et se disputaient l'avantage de se concilier la bienveillance d'un prince qui devait bientôt être leur souverain. Jacques recevait de tous les coins du royaume, des assurances d'attachement, des protestations du plus parfait dévouement, des promesses de soutenir ses droits. Cecil, lui-même, considérant que les espérances du comte d'Essex étaient principalement fondées sur l'amitié du roi d'Écosse, et apercevant tous les avantages que le comte aurait pu en retirer, crut qu'il était de la prudence de ne pas se tenir plus long-temps sur la réserve avec un prince qui allait incessamment devenir son maître. Il sentait la nécessité d'entrer en correspondance avec le roi d'Écosse, mais il en connaissait tout le danger sous une maîtresse portée naturellement à concevoir des soupçons, et dont les jalousies se fortifiaient avec l'âge. Il chercha à se rapprocher du roi d'Écosse; mais ce commerce fut conduit avec tout le secret et toute la précaution convenables aux circonstances, et si analogues au caractère de ce ministre. Jacques, se voyant assuré d'un homme dont il avait jusqu'alors infiniment redouté l'opposition et les influences, attendait avec une entière sécurité l'événement qui devait le porter sur le trône d'Angleterre; mais il avait bien de la peine à contenir dans les bornes de la circonspection les partisans qu'il avait dans ce royaume. Ils voyaient que Jacques n'avait plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, ils cherchaient à faire parade d'un zèle officieux, ils le pressaient de permettre qu'on présentât requête au parlement pour faire constater légalement le droit de Jacques à la couronne. Le roi les détourna prudemment de ce projet; et quoiqu'il ne dût cet empressement qu'aux avantages de sa position, il voyait avec la plus grande satisfaction l'ascendant qu'il avait pris dans une cour qui lui avait dicté des lois, et qui l'avait tenu dans une sorte de dépendance qui, pendant tout le cours de son règne, lui avait prescrit toutes ses démarches, et avait traversé toutes ses mesures.

Cependant, malgré les violentes secousses que l'Écosse avait reçues des factions qui divisaient la cour, malgré les fréquentes révolutions qu'elle avait éprouvées depuis que le roi avait pris en main les rênes du gouvernement, ce royaume jouissait alors d'une tranquillité qui ne lui était point ordinaire. Libre de toute appréhension au dehors, dégagé de troubles au dedans depuis un temps assez considérable, Jacques saisit cet intervalle de tranquillité pour civiliser les montagnards et les insulaires, objets presque entièrement négligés par les rois ses prédécesseurs, et qui auraient cependant mérité leurs principales attentions. La paix, qui subsistait depuis long-temps avec l'Angleterre, avait procuré les moyens de dompter l'esprit indocile des habitans des frontières, et de réprimer leurs déprédations souvent aussi dangereuses pour leurs concitoyens que pour leurs ennemis. Les habitans de la Basse-Écosse commencèrent peu à peu à se dégoûter du tumulte des armes, et à s'adonner aux arts de la paix. Mais les montagnards conservaient leur férocité naturelle. Ennemis du travail, accoutumés à la rapine et aux brigandages, ils fatiguaient leurs voisins plus laborieux par des excursions continuelles. Jacques s'attachait non-seulement à les contenir, mais même à les rendre des sujets utiles, et il avait déjà, en différens temps, publié à cet effet des lois très sages et très propres à la réussite de ce projet. Tous les seigneurs du pays ou chefs de tribus eurent ordre de ne souffrir dans toute l'étendue de leurs pays que ceux qui pourraient donner des sûretés suffisantes pour répondre de leur bonne conduite. On demandait à ces chefs de faire dresser une liste de toutes les personnes suspectes dans le ressort de leurs juridictions, de remettre ces personnes entre les mains de la justice, et d'indemniser ceux qui auraient souffert de leurs brigandages; et, pour s'assurer que ces ordres seraient fidèlement exécutés, on obligea les chefs de livrer des otages au roi, ou de donner caution entre les mains de sa majesté. On ordonna qu'en différens endroits de la Haute-Écosse on bâtirait des villes destinées à l'habitation des gens industrieux, et qui seraient comme le berceau des arts et du commerce; l'une dans

la presqu'île de Cantyre, l'autre dans le Lochabar, et la troisième dans l'île de Lewis; et pour y attirer des habitans, on attribua à ces villes tous les priviléges des bourgs royaux. Cependant, comme il n'était point aisé de donner de l'émulation à ces nouveaux habitans et de les rendre laborieux, on établit parmi eux une colonie de gens tirés des pays où l'industrie avait fait de plus grands progrès. On fit les premières épreuves de cet établissement dans l'île de Lewis, pays situé avantageusement pour le commerce de la pêche, qui pouvait produire à l'Écosse de très grandes richesses. La colonie qu'on y transporta fut tirée de Fife, dont les habitans étaient particulièrement attachés à cette branche de commerce; mais ils n'y restèrent point assez long-temps pour qu'on pût y ressentir les avantages de leur séjour. Les insulaires, outrés de voir leur pays occupé par ces intrus, prirent les armes, les surprirent pendant la nuit, en tuèrent une partie, et forcèrent les autres à quitter leurs demeures. Le roi porta bientôt ses attentions sur d'autres objets, et il n'est plus fait mention dans l'histoire de ce projet salutaire. En effet, Jacques se trouva alors dans l'impossibilité de donner à l'exécution de son dessein toute l'application et toute la persévérance nécessaires lorsqu'il est question de changer les mœurs de tout un peuple; mais on ne peut lui refuser la gloire, et d'avoir le premier conçu ce dessein si digne d'un grand prince, et d'avoir indiqué les moyens les plus convenables pour introduire les arts libéraux dans cette partie du royaume [1].

La santé d'Élisabeth n'avait souffert encore aucune altération : une bonne constitution, une vie réglée, une égalité d'âme peu commune, l'avaient préservée jusqu'alors des infirmités de la vieillesse. Elle commença pendant le cours de cet hiver à les ressentir; elle s'aperçut que ses forces diminuaient. Elle se mit en chemin par un très mauvais temps pour aller de Westminster à Richmond, où elle avait impatience de se rendre. En arrivant, elle se plaignit plus qu'à son ordinaire. Elle n'avait point de fièvre, son pouls était bon, mais elle mangeait peu et elle ne dormait point. Elle ne se plaisait qu'à être seule, elle ne pouvait souffrir de voir le jour, et on la trouvait souvent baignée dans les larmes.

[1] Part., 1587, 1591, 1597. Spotsw., 468.

Aussitôt qu'on eut connaissance de l'indisposition de la reine, des personnes de tous les états, de toutes les sectes, de tous les partis, redoublèrent d'attention pour le roi d'Écosse; on lui prodiguait à l'envi les protestations d'attachement pour sa personne, les promesses de soumission à son gouvernement. Des gens même attachés au service de la reine, fatigués de la longueur de son règne, avides de nouveautés, impatiens de secouer le joug de la reconnaissance pour les bienfaits qu'ils avaient reçus, empressés de briguer ceux du nouveau roi, commençaient à abandonner Élisabeth. Le peuple accourait en foule en Écosse, on se disputait déjà la faveur du nouveau maître, on craignait d'être des derniers à lui rendre hommage.

Cependant le mal de la reine faisait de jour en jour de nouveaux progrès, et cette noire mélancolie qui la rongeait paraissait désormais incurable. On forma diverses conjectures sur les causes d'une maladie dont on aurait cru qu'Élisabeth devait être préservée par la gaîté et l'enjouement qui lui étaient naturels. Les uns l'attribuaient aux contrariétés qu'elle avait éprouvées lorsque, forcée par les circonstances, elle avait pardonné au comte de Tyronne une rébellion qui, pendant plusieurs années, avait été la source de tant de troubles. D'autres imaginaient que son mal provenait de ce spectacle indécent que son peuple et ses courtisans lui donnaient : ces derniers par leur ingratitude, la nation par une légèreté qui lui faisait regarder avec indifférence le dépérissement de la santé de la reine, qui entraînait le peuple anglais vers le soleil levant, qui lui faisait regarder l'avénement du roi d'Écosse avec une ardeur et un empressement qu'il ne pouvait dissimuler. L'opinion alors la plus commune, et peut-être la plus vraisemblable, était que l'état de la reine provenait des peines qu'elle avait ressenties de la catastrophe du comte d'Essex. Elle donnait des regrets continuels à la mémoire de ce seigneur infortuné; elle se plaignait souvent de l'opiniâtreté du comte, mais elle ne prononçait jamais son nom sans répandre des larmes [1]. Peu de temps après l'arrivée d'Élisabeth à Richmond, un événe-

[1] Birch., *Mém.*, II, 505.

ment singulier réveilla toute la tendresse de la reine, et redoubla l'amertume de ses chagrins. La comtesse de Nottingham, étant au lit de la mort, désira de voir la reine. Elle avait, disait-elle, un secret à communiquer à sa majesté, et elle ne pouvait mourir en paix sans le lui avoir révélé. La reine arrive dans la chambre de la comtesse qui lui dit: « Qu'après que la sentence de « mort eût été prononcée contre le comte d'Es« sex, ce seigneur prit la résolution de demander « pardon à la reine, et d'implorer sa clémence en « la manière que sa majesté elle-même la lui avait « prescrite, en lui renvoyant un anneau que la « reine lui avait donné dans le temps de sa plus « grande faveur, avec promesse que, lorsqu'il se « trouverait dans quelque grand danger, le ren« voi de cet anneau comme un gage d'amitié « lui donnerait un nouveau droit à sa protec« tion; que lady Scroop était la personne que le « comte avait choisie pour présenter l'anneau à « la reine; mais que, par une méprise, au lieu de « le remettre à lady Scroop, on était venu le « lui apporter; qu'en ayant fait part à son mari, « le plus cruel ennemi du comte d'Essex, Nottin« gham lui avait défendu de faire parvenir l'an« neau à la reine, ou de le renvoyer au comte. » La comtesse de Nottingham, après avoir terminé ce récit, supplia la reine d'oublier sa faute et de lui pardonner cette infidélité. Élisabeth, apercevant alors toute la noirceur des ennemis du comte, et combien elle avait soupçonné injustement son favori d'une opiniâtreté inflexible, répondit à la comtesse : « Le Seigneur peut-être « vous pardonnera, mais pour moi je ne le ferai « jamais, » et, en proférant ces mots, elle sort précipitamment de la chambre, dans le plus grand trouble et dans la plus grande agitation [1]. Depuis ce moment, on vit tomber entièrement l'esprit de la reine. Elle prenait rarement de la nourriture; elle refusait tous les remèdes que les médecins lui proposaient : elle disait qu'elle ne pouvait plus supporter la vie, et qu'elle désirait ardemment la mort. On lui fit inutilement toutes sortes d'instances pour l'engager à se mettre au lit; jamais elle ne voulut y consentir. Elle se tint pendant dix jours et dix nuits sur des carreaux, dans un morne silence, absorbée dans une profonde rêverie, tenant continuellement un doigt dans sa bouche, ses yeux ouverts et toujours fixés vers la terre. Elle s'unissait néanmoins aux actes de piété qui se faisaient dans son appartement, et aux prières qui étaient récitées par l'archevêque de Cantorbéry. Cela seul paraissait réveiller son attention, et elle donnait des marques de la plus grande ferveur. Tombée à la fin dans un dépérissement total, tant par une longue abstinence que par les angoisses de son âme, elle expira sans agonie, le jeudi 24 mars, dans la soixantième-dixième année de son âge, et dans la quarante-cinquième de son règne [1].

On entend souvent les étrangers accuser les Anglais d'avoir de l'indifférence pour leurs princes, et même de manquer souvent au respect dû aux souverains; mais ce reproche n'est point fondé. Jamais nation n'a été plus reconnaissante envers ses rois et ne s'est montrée plus digne de leur bienveillance. Les noms d'Édouard III et d'Henri V sont encore en vénération, et les Anglais de ce siècle parlent aujourd'hui de ces princes avec la même chaleur, avec le même enthousiasme que ceux qui ont joui des prospérités de leurs règnes et qui en ont partagé l'é-

[1] Cette anecdote, au sujet d'Élisabeth, a été publiée pour la première fois par Osborne. (*Mém. d'Élisabeth*, p. 23.) Elle est confirmée par le témoignage de Kaurier (*Mém.*, 260), et par *l'évidence de la tradition* de lady Élisabeth Spelman, ouvrage mis au jour par le docteur Birch (*Négoc.*, 206.) Camden fait mention de la douleur que la reine ressentit de la mort du comte d'Essex, et il dit que c'était une des causes de sa mélancolie. Il nous reste des papiers originaux qui prouvent que cette opinion était alors généralement reçue. (Birch, *Mém.*, II, 506.) Cependant Essex avait été décapité deux ans avant la mort de la reine, et il ne paraît pas que ce fût pour d'autres raisons que celles que nous avons rapportées. Comment la douleur d'Élisabeth pouvait-elle revivre avec autant de violence, après un espace de temps aussi long? La comtesse de Nottingham mourut environ quinze jours avant la reine. Le concours de ces deux événemens, joint aux preuves que nous avons rapportées, donne assez de vraisemblance aux faits rapportés par Osborne, pour qu'ils méritent de trouver place dans l'histoire. La seule objection qu'on puisse faire à ce que nous avons dit de l'attachement d'Élisabeth pour le comte d'Essex, c'est l'âge avancé de cette reine. La passion de l'amour est ordinairement bien refroidie à l'âge de soixante-huit ans; la violence même de toutes les passions, à l'exception d'une seule, doit être bien diminuée. Mais la force de cette objection est totalement détruite par un auteur qui a éclairci divers passages dans l'histoire d'Angleterre, et qui a même enrichi cette histoire de plusieurs autres traits. (*Catalogue of royal and noble authors*. Article *Essex*.)

[1] Camd., Birch. *Mém.*, II, 506. Birch., négoc., 206. Strype, IV, 373.

clat. Élisabeth est toujours également respectée en Angleterre, on chérit sa mémoire, et tous ceux qui ont écrit l'histoire de ce royaume lui donnent les plus grands éloges. Son amour pour son peuple, sa justesse et sa pénétration à discerner ses véritables intérêts, son activité à les suivre, sa sagesse dans le choix de ses ministres, la gloire de ses armes, la tranquillité assurée dans l'intérieur, l'accroissement de la réputation, des richesses et du commerce de la nation, fruits des vertus du souverain, ont placé avec justice Élisabeth au rang des princes les plus illustres. Les défauts même qu'on aperçoit dans le caractère de cette princesse n'étaient point d'une espèce à tourner au désavantage de son peuple. Son goût pour l'épargne, porté à l'excès, n'était pas néanmoins accompagné de la soif d'accumuler des trésors. Cette passion l'empêcha souvent de s'engager dans de grandes entreprises, et affaiblit quelquefois le succès de celles qu'elle avait entamées, mais elle établit en même temps une sage économie dans tout le cours de son administration, et elle affranchit la nation de cette foule de taxes et d'impôts qu'un monarque prodigue et entreprenant est toujours dans la nécessité de demander à ses peuples. Sa lenteur à récompenser ses serviteurs découragea quelquefois le vrai mérite, mais elle en imposa au mérite emprunté, et elle ferma aux ambitieux le chemin des biens et des honneurs dont ils n'étaient point dignes. Ses inquiétudes continuelles par rapport à son droit à la couronne, sa jalousie contre tous les princes qui prétendaient le lui disputer, la portèrent à prendre des précautions aussi avantageuses pour le bien public que pour sa propre sûreté; l'engagèrent à rechercher l'affection de ses peuples, et à la regarder comme le plus ferme appui de son trône. Tel est le tableau que les Anglais ont tracé de cette grande reine.

En écrivant l'histoire d'Écosse, on est souvent obligé de la considérer sous un autre point de vue et d'en porter un jugement bien moins avantageux. Élisabeth, pendant la plus grande partie de son règne, presque aussi absolue en Écosse que dans son propre royaume, y avait d'abord acquis cet ascendant par des bienfaits réels, par des services très importans; mais l'usage qu'elle fit de cette autorité devint bientôt fatal au bonheur de la nation écossaise. Industrieuse à fomenter la rage de deux factions acharnées à se détruire, favorisant l'une, et lui donnant des secours, pendant qu'elle amusait l'autre par de fausses espérances; tenant la balance entre les deux partis avec tant d'art qu'ils pouvaient réciproquement se nuire sans que l'un pût subjuguer l'autre, elle rendit l'Écosse un théâtre de discorde et de révolutions, elle y fit couler des ruisseaux de sang. Élisabeth termina ainsi, par ses ruses et par ses intrigues, une entreprise où toute la valeur de ses ancêtres avait échoué; elle mit le royaume d'Écosse sur le pied d'un état dépendant de l'Angleterre. Les maximes de la politique, maximes qui ne sont que trop souvent opposées aux principes de la morale, pourraient peut-être justifier sur ce point la conduite d'Élisabeth; mais on entreprendrait inutilement de faire l'apologie de ses procédés envers la reine Marie, de cette longue scène de dissimulation sans aucune nécessité, de cette cruauté sans exemple. Nous sommes saisis d'admiration en parcourant la plupart des autres actions d'Élisabeth; mais, dans ce trait de rigueur et de sévérité, on ne reconnait plus la grandeur d'âme d'une reine, la douceur et l'humanité d'une femme; on est forcé de convenir qu'elle avait renoncé à tous les sentimens de la nature.

On a vu qu'Élisabeth n'avait jamais voulu permettre que la question au sujet du droit de succession fût décidée dans le parlement. Elle ne s'était jamais expliquée sur ce point, elle voulait qu'il restât dans une obscurité impénétrable. Cependant elle n'avait jamais eu l'intention d'exclure le roi d'Écosse d'un héritage auquel il avait un droit incontestable. Peu de temps avant sa mort, elle rompit ce silence obstiné, et elle déclara ses intentions en ces termes à Cecil et au lord amiral: «Mon trône, leur dit-elle, est «le trône du roi: je ne veux proposer personne «pour le remplir: mon cousin le roi d'Écosse «doit être mon successeur.» Elle confirma la même chose au lit de la mort, et aussitôt qu'elle eut rendu les derniers soupirs, les lords du conseil privé proclamèrent Jacques roi d'Angleterre. Toutes les intrigues des étrangers en faveur de l'infante, toutes les cabales formées dans l'intérieur du royaume pour appuyer les droits de lady Arabelle et du comte de Hartford, s'éclipsèrent en un instant. Les nobles et le peuple, oubliant leurs anciennes animosités contre l'É-

cosse et leur éloignement pour toute domination étrangère, témoignèrent leur satisfaction avec un concours d'acclamations qu'on n'avait jamais entendu à l'avénement d'aucun prince de la nation. Au milieu de ces transports de joie, quelques patriotes proposèrent de prescrire au successeur quelques conditions avant qu'il montât sur le trône; leurs demandes furent à peine écoutées. Cecil eut soin de les écarter, et il s'en fit encore un mérite auprès de son nouveau maître. Le chevalier Charles Percy, frère du comte de Northumberland, et Thomas Sommerset, fils du comte de Worcester, furent dépêchés en Écosse et chargés d'une lettre adressée au roi, signée par tous les pairs et les conseillers privés qui se trouvaient alors à Londres. On informait Jacques de la mort de la reine, de son avénement au trône d'Angleterre, de l'empressement avec lequel ils avaient reconnu son droit, et de l'applaudissement général qui avait suivi sa proclamation. Ces députés firent la plus grande diligence, mais ils furent prévenus par le chevalier Robert Carey, fils puîné du lord Hunsdane. Ce jeune seigneur, emporté par son zèle, se mit en chemin quelques heures après la mort d'Élisabeth, et arriva à Édimbourg le samedi au soir, dans le moment que le roi venait de se mettre au lit. Carey fut aussitôt introduit dans l'appartement du roi, il se mit à genoux auprès du lit de sa majesté, il lui apprit la mort de la reine d'Angleterre, il le salua roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, et, pour preuve de la vérité de la nouvelle qu'il lui annonçait, il lui présenta un anneau que sa sœur, lady Scroop, avait tiré du doigt de la reine après sa mort. Jacques écouta le récit de Carey avec un air grave et composé. Cependant, comme ces informations ne venaient que de la part d'un particulier, elles ne furent point rendues publiques, et le roi garda la chambre jusqu'à l'arrivée de Percy et de Sommerset. Alors ses titres furent proclamés solennellement, et ses sujets parurent aussi sensibles que les Anglais à cet accroissement de sa puissance et de ses dignités. Comme sa présence était absolument nécessaire en Angleterre, où le peuple attendait avec impatience son nouveau souverain, il ordonna qu'on fit incessamment tous les préparatifs pour son voyage, laissant en Écosse la reine, qui devait le suivre dans quelques semaines. Il confia le gouvernement de l'Écosse à son conseil privé, et le soin de ses enfans à différens seigneurs. Le dimanche avant son départ, il se rendit à l'église de Saint-Gilles. Il y entendit un sermon où le prédicateur, après avoir exalté les bienfaits de la divine Providence, qui plaçait Jacques sur un nouveau trône, qui lui donnait un aussi puissant royaume sans aucune opposition, sans aucune effusion de sang, exhorta le roi à rendre grâces à Dieu et à lui marquer sa reconnaissance en veillant avec un soin particulier au bonheur et à la prospérité de ses fidèles sujets. Le sermon fini, le roi se leva, parla au peuple, l'assura de sa bienveillance et d'une affection que rien ne pourrait jamais altérer. Il promit qu'il ferait de fréquens voyages en Écosse et que, malgré son absence, ses sujets de ce royaume s'apercevraient qu'il chérissait toujours le pays de sa naissance, et qu'il avait pour ses compatriotes la même amitié que lorsqu'il résidait continuellement parmi eux. Qu'ils trouveraient toujours leur prince disposé à écouter favorablement toutes leurs requêtes, à y répondre avec joie, et à leur donner en toutes occasions des preuves d'une tendresse paternelle. Ce discours du roi fut souvent interrompu par les sanglots des auditeurs. Le peuple, sensible aux prospérités de son souverain, touché des marques de sa bienveillance, s'exprimait par ses larmes et par des transports de joie[1].

Le 15 avril, le roi se mit en chemin avec un train leste, mais peu nombreux, et le lendemain il arriva à Berwick. Partout où il passait on accourait en foule pour le féliciter, et dans les différens comtés, les principaux du pays étalaient toutes leurs richesses et toute leur magnificence dans les festins qu'ils avaient préparés pour le recevoir. Élisabeth avait régné si longtemps en Angleterre, que la plupart de ses sujets ne connaissaient point d'autre cour que la sienne. Ils avaient pris dans cette cour toutes les idées qu'ils se formaient de l'étiquette et de la décoration convenables à un prince. Ils jugeaient d'après ce modèle de la conduite et des actions du nouveau souverain : rien n'était plus naturel que de faire dans ces premiers momens la comparaison de leur nouveau maître avec la reine qu'ils venaient de perdre, et Jacques ne

[1] Spotsw., 476.

gagnait pas à ce parallèle. Son caractère était entièrement opposé à celui de la feue reine. Il n'avait point ces manières engageantes, cette affabilité, qui gagnent tous les cœurs, et qui rendaient Élisabeth l'idole de son peuple. Il était d'un facile abord et d'un commerce agréable pour le petit nombre de gens qu'il affectionnait, mais son indolence naturelle lui faisait regarder comme une fatigue les soins qu'il aurait dû se donner pour se rendre agréable à tous. Il possédait encore moins ce ton de dignité qu'Élisabeth savait employer si à propos pour modérer la trop grande familiarité. Au lieu de distribuer, ainsi qu'Élisabeth, les titres et les honneurs avec une sage économie, il les prodiguait avec si peu de réserve et de discernement, qu'ils n'étaient plus regardés comme des marques de distinction, comme les récompenses du vrai mérite. Cependant ces observations sur le caractère de Jacques n'étaient que le fruit des spéculations d'un petit nombre de personnes. Jacques avait entraîné les suffrages de la multitude. Le peuple continuait à l'applaudir, et ce fut au milieu de ses acclamations, que ce prince fit son entrée dans Londres, le 7 mai, et monta paisiblement sur le trône d'Angleterre.

Ce fut ainsi que furent réunis ces deux royaumes, séparés de temps immémorial, et destinés par leur situation à former une grande monarchie. C'est à la réunion de toutes les forces nationales que la Grande-Bretagne doit cette prééminence et cette autorité dont elle jouit en Europe, auxquelles l'Angleterre et l'Écosse, séparées, n'étaient jamais parvenues.

Les Écossais considéraient depuis si longtemps leurs monarques comme héritiers présomptifs du royaume d'Angleterre, qu'ils avaient eu tout le temps de faire leurs réflexions sur les suites de cette augmentation de puissance et de dignité en la personne de leur roi. Mais éblouis par la gloire de donner un souverain à un ennemi puissant, comptant sur l'affection d'un prince né dans leur pays, dévorant en espérance tous les biens et les honneurs qu'il serait bientôt en état de leur prodiguer, ils firent peu d'attention aux conséquences dangereuses de ce grand événement, et ils se réjouissaient de voir monter leur prince sur le trône d'Angleterre, comme si la fortune en honorant le souverain, répandait également ces bienfaits sur le royaume. Ils eurent bientôt sujet de concevoir d'autres idées, et nous pouvons dater de ce moment la subversion totale de la constitution politique de l'Écosse.

L'aristocratie féodale, renversée par la politique des souverains chez la plupart des nations de l'Europe, ou peu à peu détruite par les progrès du commerce, s'était maintenue en Écosse dans toute sa force. Plusieurs causes avaient contribué à augmenter par degrés le pouvoir des nobles d'Écosse. La réformation même, qui, dans les autres pays où elle avait prévalu, avait étendu l'autorité du monarque, avait augmenté en Écosse les richesses et les influences de la noblesse. Un roi d'Écosse, dont les finances étaient peu considérables, dont les prérogatives n'étaient pas soutenues par des troupes réglées, resserrées dans des bornes fort étroites, ne pouvait pas avoir beaucoup d'autorité sur des sujets aussi puissans. Il était obligé de gouverner avec art, et d'avoir recours à des expédiens pour faire exécuter des lois qui ne tiraient leur force que de la soumission volontaire des nobles. Cette espèce d'administration, dont on ne voyait ailleurs aucun exemple, était faible et irrégulière : l'Écosse avec le nom, avec tout l'extérieur d'une monarchie, était réellement une aristocratie : cependant les peuples n'y étaient pas malheureux, et cette constitution bizarre était appuyée sur quelques principes qui tendaient à leur sûreté, qui tournaient à leur avantage. Le roi, retenu et intimidé par les nobles, n'osait risquer aucun acte d'autorité arbitraire. Les nobles, tenus en respect par le roi, qui, malgré les bornes de son pouvoir, avait des droits considérables et de grandes prétentions, évitaient d'irriter, par des exactions déraisonnables, ceux qui étaient dans leur dépendance ; modéraient la rigueur de la tyrannie aristocratique, et mettaient dans cette sorte de gouvernement une douceur et une égalité qui ne lui est point ordinaire. Cependant le génie militaire du gouvernement féodal était toujours en vigueur. Les vassaux de la couronne et ceux des barons n'étaient point opprimés, et étaient même recherchés par leurs supérieurs, qui tiraient tout leur pouvoir et toute leur importance de l'amour et de l'affection de leurs vassaux.

Mais l'avénement de Jacques au trône d'Angleterre lui procura un accroissement immense de splendeur, de richesses et d'autorité. Il en-

vironna ce prince d'un nouvel éclat, dont les nobles furent éblouis, étonnés, intimidés. Ils jugèrent alors qu'il serait inutile de réclamer des priviléges qu'ils ne pourraient pas soutenir. Tous plièrent sous le joug, et ils n'y furent pas seulement entraînés par la crainte; cette soumission volontaire avait d'autres motifs. Jacques affectionnait ses compatriotes. Il voulait leur faire partager sa bonne fortune, il les comblait d'honneurs et de biens. L'espérance d'obtenir les grâces du prince agit encore plus fortement sur l'esprit des nobles que la crainte qu'il leur inspirait, et acheva de dompter cette nation féroce et indépendante. La volonté du prince devint alors la loi suprême en Écosse. Les nobles se disputaient à qui obéirait le plus aveuglément aux ordres émanés du trône, à ces commandemens qu'ils se faisaient gloire auparavant de mépriser. Le roi, content d'avoir soumis les nobles à l'autorité de la couronne, leur abandonna dans tout son entier l'exercice de leur ancienne juridiction sur leurs propres vassaux. Des droits aussi étendus, réunis en la personne du seigneur suzerain, devinrent entre ses mains des instrumens d'oppression, et le rendirent redoutable. Ces droits, originairement fondés sur le génie militaire, furent peu à peu dénaturés. On les appliqua à d'autres usages, on les exerça avec rigueur, et il ne resta plus de moyens pour les adoucir et pour les modérer. Les nobles, après avoir sacrifié leurs biens à de fréquens voyages à la cour d'Angleterre, à la vaine ambition de copier les mœurs de voisins plus riches, et de les égaler en magnificence, cherchèrent à réparer leurs pertes en foulant le peuple par des exactions multipliées. Les sujets opprimés osaient à peine proférer leurs plaintes. Ils savaient qu'elles n'arriveraient jamais au pied du trône, et qu'ils ne pourraient obtenir du prince aucun soulagement à leurs maux.

Tel fut l'état politique de l'Écosse depuis la réunion des deux royaumes jusqu'à la révolution de 1688. Réduite à la condition la plus malheureuse et la plus étrange qu'on puisse se représenter, soumise en même temps aux volontés absolues d'un monarque et à la juridiction tyrannique d'une aristocratie, elle éprouva tous les inconvéniens de ces deux formes de gouvernement. Ses rois étaient despotiques, ses nobles étaient esclaves et tyrans, le peuple asservi sous ce double joug gémissait dans l'oppression.

Cependant les nobles firent encore quelques efforts pour se tirer de cet état de servitude, et recouvrer leur ancienne indépendance. Après la mort de Jacques, la nation écossaise n'éprouva plus la même affection de la part de ses rois. Charles Ier, élevé parmi les Anglais, montra peu d'attachement pour le royaume où il avait pris naissance; les nobles, qui ne voyaient plus le sceptre entre les mains du prince qu'ils regardaient comme un ami, qui se trouvaient sous la domination d'un monarque avec qui ils avaient peu de correspondance, qui n'avaient aucune influence dans ses conseils, ne se tinrent pas long-temps dans cette entière soumission, dans cette obéissance aveugle. Les empiétemens du roi sur les priviléges des nobles, la crainte de nouveaux abus, firent renaître l'émulation dans l'ordre de la noblesse. On porta les plaintes au souverain, on fit de vives remontrances. Le peuple murmurait des innovations qu'on voulait introduire dans la religion: les nobles fomentèrent en secret leurs mécontentemens. La mauvaise conduite de la cour vint à l'appui des intrigues de la noblesse, acheva de soulever les esprits, appela aux armes toute la nation qui se déclara contre le souverain avec un concours unanime et une animosité dont on n'avait point vu d'exemple. Charles mit en campagne toutes les forces de l'Angleterre; et les nobles d'Écosse, malgré l'union qui régnait entre eux, malgré le zèle du peuple, auraient à l'instant succombé sous les efforts du roi, si ce prince avait pu agir avec plus de vigueur, et s'il avait été mieux secondé par ses sujets d'Angleterre, dont il avait entièrement perdu l'affection. La guerre civile éclata avec toutes ses fureurs dans les deux royaumes. Le sang du citoyen coula dans une infinité de combats, la fortune, après avoir favorisé alternativement l'un et l'autre parti, amena enfin cette fameuse révolution si connue dans l'histoire. Le trône s'écroula, et ensevelit sous ses ruines la noblesse écossaise qui avait provoqué cette guerre fatale. Lorsque Charles II fut rétabli, ce prince rentra en pleine possession de la prérogative royale en Écosse. La noblesse, accablée par une longue suite de malheurs, par la dévastation de ses biens, n'avait plus le même esprit, avait perdu son ancienne vigueur. Elle était moins en état que jamais de s'opposer aux

volontés du souverain, elle n'en n'avait pas même le désir. Pendant tout le cours de ce règne et sous celui de Jacques II, le monarque dictait des lois, et l'Écosse prosternée les recevait avec soumission et même avec bassesse. La plupart des nobles écossais, réduits à la pauvreté, étaient plus que jamais esclaves du maître et tyrans cruels de leurs propres sujets. Le peuple, négligé dans tous les temps, était alors devenu odieux, était chargé d'injures et de mauvais traitemens, à cause de son attachement à des principes de religion et de politique différens de ceux que le souverain suivait.

La révolution changea entièrement la forme du gouvernement en Écosse, et on y adopta des maximes bien différentes. Nos lois n'avaient jusqu'alors eu pour objet que l'accroissement de l'autorité du prince ou la sûreté des priviléges des nobles. On faisait à peine mention des droits du peuple; ils étaient négligés et peut-être inconnus. On commença depuis cette époque à y donner quelque attention. On assura ses priviléges par la *réclamation de droit.* Le nombre de ses représentans fut augmenté, et lui donna peu à peu un nouveau poids, une nouvelle considération dans le parlement. Le peuple, assuré de ses droits, revêtu d'une puissance plus étendue, commença à prendre l'essor. Les âmes se développèrent, les travaux d'industrie se perfectionnèrent; on étendit les branches du commerce, on forma des plans de conduite politique mieux concertés. Cependant l'esprit d'aristocratie qui dominait toujours et plusieurs autres circonstances retardaient les progrès de cet accroissement du bonheur de la nation.

Un autre événement acheva ce que la révolution avait commencé. L'union des deux couronnes sur une même tête avait ébranlé le pouvoir de la noblesse, il fut presque anéanti par la réunion des deux royaumes. Les nobles écossais faisaient auparavant partie du conseil suprême de la nation, ils y portaient leur crédit, ils y dominaient. Ils furent alors incorporés dans le parlement de la Bretagne, ils n'y furent admis que par leurs représentans, ils ne firent plus que la partie la moins considérable de ce corps en qui réside l'autorité législative. Ces nobles furent totalement exclus de la chambre des communes; il ne fut pas permis à leurs fils aînés de les représenter dans cette auguste assemblée. On ne laissa pas même aux nobles leurs priviléges féodaux, qui auraient pu compenser la perte de leur autorité politique. Les progrès du commerce, chaque pas que le gouvernement faisait vers sa perfection, resserraient insensiblement ces priviléges; ils furent entièrement détruits par des lois aussi avantageuses pour le bien public que fatales au corps de la noblesse. La liberté du peuple s'éleva sur les ruines du pouvoir des nobles. Les Écossais, délivrés des fardeaux dont ils étaient accablés, affranchis du joug sous lequel ils gémissaient depuis si long-temps, adoptés dans une monarchie dont la constitution était plus régulière que celle du royaume d'Écosse, où l'esprit du gouvernement et les lois étaient plus analogues à la liberté, étendirent leur commerce, travaillèrent à multiplier les choses nécessaires à la vie, donnèrent même sur ce point dans les recherches et dans l'élégance, et leurs mœurs plus civilisées les portèrent à cultiver les arts et les sciences.

Cette esquisse de l'état politique de l'Écosse, dans laquelle nous n'avons fait que parcourir les événemens, sans nous attacher à en développer les causes et à les approfondir, nous autorise à partager notre histoire en trois époques différentes, dans lesquelles nous apercevons à chaque fois des changemens considérables dans les trois corps d'où sont tirés les membres de cette assemblée, à laquelle nos constitutions ont confié la puissance législative.

Avénement du roi au trône d'Angleterre.— Ce prince, qui n'avait auparavant qu'un pouvoir limité, devint en un instant le monarque de l'Europe le plus absolu, et il exerça une autorité despotique à l'abri de toutes remontrances de la part des parlemens, de toute résistance de celle des nobles.

Réunion des deux royaumes. — L'aristocratie qui subsistait depuis tant de siècles, qui ne mettait point de bornes à l'autorité, fut alors entièrement renversée. Les nobles d'Écosse se démirent volontairement de tous leurs droits et de toutes leurs prérogatives, et ils se réduisirent d'eux-mêmes à un tel état, qu'ils ne furent plus, comme autrefois, un objet de terreur et de jalousie pour les autres sujets.

Temps postérieurs à la réunion des deux royaumes.—Les communes, auparavant négligées par les rois, méprisées par les nobles, sor-

tirent alors de leur obscurité, et commencèrent à jouer un rôle dans l'état. Elles obtinrent aussi par le concours des circonstances la participation de tous les priviléges que les Anglais avaient achetés au prix de leur sang, et elles sont parvenues dans le royaume d'Écosse au même degré de considération qu'elles possédaient déjà depuis long-temps en Angleterre.

L'église ressentit aussi les effets du pouvoir absolu que l'accession au trône d'Angleterre procura au roi d'Écosse; elle eut aussi ses révolutions qui méritent d'être rapportées. Jacques, pendant les dernières années de son administration en Écosse, y avait fait revivre l'ordre des évêques, tant pour le nom que pour les fonctions. Cependant ces évêques n'avaient dans l'église ni juridiction ni prééminence. Leurs revenus étaient peu considérables, et ils n'avaient d'autres distinctions que la séance au parlement, la jalousie du clergé, la haine du peuple. Le roi, touché de l'éclat et de l'autorité des évêques anglais, et désirant d'établir dans le gouvernement ecclésiastique une union qu'il avait entrepris inutilement d'introduire dans le gouvernement civil, forma le projet d'une exacte conformité entre les églises des deux royaumes. Trois Écossais furent promus à l'épiscopat et sacrés à Londres. On ordonna à leurs confrères de venir recevoir de ces nouveaux évêques les ordres ecclésiastiques. On voulut établir en Écosse des cérémonies qui y étaient inconnues.

Jacques trouva dans le clergé moins de condescendance que dans l'ordre de la noblesse. Les ecclésiastiques s'élevèrent avec audace contre ces innovations; mais le roi, instruit de longue main dans l'art de manier ces esprits indociles, obtint à la fin le consentement du clergé. Charles I[er], prince superstitieux, et qui ne connaissait point le génie de notre nation, imprudent et précipité dans toutes les opérations relatives à l'Écosse, poursuivit avec trop d'ardeur l'établissement de la liturgie anglaise, entreprit indiscrètement de recouvrer les terres de l'église, et alluma le feu de la guerre civile; le peuple saisit ces momens de trouble, et se livra sans réserve à toutes ses passions. L'église épiscopale fut renversée, l'église presbytérienne fut rétablie, sa discipline et son gouvernement reprirent une nouvelle vigueur. L'épiscopat fut ensuite rétabli en Écosse en même temps que la monarchie; mais cette hiérarchie si odieuse au peuple ne pouvait se soutenir que par la force. On y employa toute la rigueur de l'autorité, toute la barbarie de la persécution, mais on ne put vaincre l'antipathie de la nation, et cette forme de gouvernement ne se maintenait qu'avec de grandes difficultés. Lors de la révolution, on jugea que les vœux et les inclinations du peuple étaient dignes des attentions du législateur. Le gouvernement presbytérien fut de nouveau rétabli, et ayant été cimenté lors de la réunion, il s'est toujours depuis maintenu dans le royaume.

L'avénement de Jacques au trône d'Angleterre, qui avait été la source de changemens considérables dans la constitution de l'état, tant pour le spirituel que pour le temporel, répandit encore ses influences sur d'autres objets plus susceptibles d'agrémens et de délicatesse. A la renaissance des lettres, dans les quinzième et seizième siècles, les langues vivantes étaient toutes également barbares, sans aucun nerf, sans aucune élégance, et même dénuées de cette clarté si nécessaire pour la communication des idées. Les auteurs ne voulaient point écrire dans ces langues brutes, ni confier leurs sentimens et leurs pensées à des jargons informes, si peu propres à les exprimer et à les embellir. Ils n'imaginèrent point de construire avec des matériaux aussi grossiers, de s'élever à l'immortalité par des monumens aussi peu durables. L'esprit qui dominait alors, esprit précaire, qui ne prenait point sa source dans l'âme, qui n'avait point une vigueur originale, ne pouvait être échauffé que par l'imitation. On admirait les anciens, on regardait leurs compositions comme les modèles du goût, du sentiment et du style. On regardait les langues anciennes comme les seules qui fussent propres aux sciences, on prit la méthode des anciens, et, malgré le projet extravagant d'écrire dans une langue morte, dans laquelle les hommes ne pensaient plus depuis des siècles, qu'on ne parlait plus, dont on avait perdu jusqu'à la prononciation, ces nouvelles productions eurent un succès prodigieux. Composées d'après les plus beaux modèles de l'antiquité, exemptes de ces barbarismes qui se glissent dans la conversation familière, de l'affectation du style de la cour, du mélange de mots occasioné par le commerce avec les étrangers, et d'une infinité d'autres défauts adoptés dans les langues vivantes,

les auteurs se portèrent souvent dans ces compositions latines, à un degré d'élégance auquel les Romains eux-mêmes sont rarement parvenus dans les temps qui ont précédé et suivi le règne d'Auguste. Comme les ouvrages étaient presque tous composés en latin, on pouvait en faire aisément la comparaison, et les écrivains d'Écosse ne se trouvèrent point inférieurs à ceux des autres nations. L'Écosse peut se glorifier d'avoir produit Buchanan, cet heureux génie formé pour exceller également en prose et en vers, plus varié, plus élégant, plus original qu'aucun de ceux qui de nos jours ont écrit en latin, auteur célèbre, et qui a procuré à sa patrie une place honorable dans la république des lettres.

Cependant on commençait à s'ennuyer de cette étude laborieuse d'une langue morte. Les auteurs aperçurent à quel point ce travail était ingrat : ils sentirent le désagrément de n'être lus et admirés que par le petit nombre de gens qui s'adonnent aux sciences. Au lieu de passer toute sa vie à apprendre le langage des Romains, on s'attacha à polir la langue nationale, à y donner du tour, de la finesse et de l'agrément. Les langues vivantes se trouvèrent susceptibles de grâces et de beautés. Elles se rapprochèrent de l'élégance des anciennes, elles parvinrent même peut-être à les égaler. Les Italiens entrèrent les premiers dans cette carrière : la langue latine, bannie chez eux des ouvrages de goût et d'agrément, reléguée dans le cercle des sciences et de l'érudition, eut le même sort chez toutes les nations policées. Nous pouvons dire sans présomption que les Écossais n'ont point été dans le cas de donner des regrets à ce changement arrivé dans le goût général; qu'ils ont toujours été de pair avec les autres nations, et qu'ils ont soutenu l'honneur des lettres avec un égal avantage. Les langues anglaise et écossaise, dérivées des mêmes sources, étaient à la fin du seizième siècle dans un état à peu près semblable; mêmes expressions, mêmes tours de phrases, mêmes idiotismes, différentes seulement pour l'orthographe de quelques mots. Plusieurs ministres et des hommes d'état en Écosse ne le cédaient en rien pour les connaissances littéraires, pour l'élégance et pour la pureté du langage, aux ministres anglais avec lesquels ils étaient en correspondance. Jacques lui-même avait porté sur le trône l'amour des sciences et de la littérature : ce prince se piquait de bien écrire, et son style avait des beautés. Son exemple encouragea les gens de lettres. On s'attacha à perfectionner le langage écossais, on lui donna de l'agrément et de la délicatesse; il alla bientôt de pair avec l'anglais. L'Écosse peut se glorifier d'un nombre d'auteurs aussi élégans dans leur propre langue que dans la langue latine : elle peut se vanter d'avoir hâté les progrès du goût, d'avoir encouragé les arts et les sciences, autant qu'aucune autre nation policée de l'Europe.

Mais dans ce même temps où les autres peuples laissaient tomber l'usage de la langue latine pour les ouvrages de goût, pendant qu'ils faisaient l'essai de la force et de la richesse des leurs, l'Écosse cessa d'être un royaume. Ces transports de joie que l'avénement de Jacques au trône d'Angleterre avait occasionés, s'évanouirent en peu de temps. On perdit de vue tous les objets qui peuvent contribuer à civiliser un peuple et à l'encourager. L'Écosse fut privée de la présence de son prince, du concours et de l'affluence des nobles, de l'éclat et du brillant de la cour qui donne le ton de l'élégance; les esprits rampèrent, la nation parut tomber dans un affaissement général. La cour ayant abandonné l'Écosse, nous n'eûmes plus de modèle national et domestique de la justesse et de la correction du langage. Quelques ouvrages qui parurent en Écosse depuis la réunion des deux royaumes furent jugés par les Anglais, furent composés sur le modèle anglais; une seule phrase, un seul mot qui s'en écartaient, étaient condamnés comme barbares. Si la séparation entre les deux nations avait subsisté, chaque peuple aurait gardé son idiome, ses façons de parler particulières; la cour les aurait mises à la mode, l'autorité des écrivains de réputation les aurait accréditées, ils auraient porté dans les langues vivantes ces dialectes variés qui chez les Grecs font les principaux ornemens de leur langage; nous les aurions regardés comme des grâces et des embellissemens dans l'élocution; les auteurs des deux nations les auraient employés indifféremment; mais l'avénement du roi d'Écosse à la couronne d'Angleterre rendit l'anglais l'arbitre du langage. Il donna les lois de la diction, il traita de solécismes tous les mots auxquels son oreille n'était point accoutumée. Cependant les deux nations communiquaient rare-

ment entre elles[1], et cette interruption de correspondance, jointe à la force des préjugés qui éloignent toujours de l'imitation, ôtaient aux peuples d'Écosse les moyens d'épurer leur langage sur le modèle d'élégance que l'anglais leur présentait. La langue écossaise reçut au contraire de nouvelles altérations, et qui provenaient de sources différentes. Le clergé d'Écosse, distingué par une piété éminente, était alors peu versé dans les lettres. On voyait peu d'ouvrages sortir de la plume des ecclésiastiques, ils aspiraient rarement à s'ériger en auteurs; mais ils étaient en possession de discourir en public; ils avaient le privilége de haranguer le peuple, et ils en abusaient peut-être en prolongeant leurs discours et en les multipliant sans nécessité. Ces productions faites à la hâte, ces saillies d'imagination, ne pouvaient avoir aucune élégance; et de pareils modèles ne fournissaient le plus souvent que des expressions indécentes et des termes impropres. Les plaidoyers des avocats étaient également diffus, et d'un style aussi négligé. Cet ordre donna plus d'auteurs que celui du clergé; mais comme les matières que traitaient les gens de cette profession se trouvaient mêlées journellement dans les conversations familières et dans les affaires courantes, les écrits de ces auteurs ne servirent qu'à introduire dans notre langage des façons de parler vicieuses, et qui furent apelées des *scotticismes*. On ne trouva pas plus de ressources dans le parlement pour la pureté du langage et pour les progrès du goût. Un style plus correct, une éloquence plus noble, paraissaient être le partage de cette auguste assemblée; mais toutes les affaires y étaient terminées par les lords des articles : ces seigneurs étaient vendus à la cour, servilement dévoués aux volontés du maître : on voyait rarement des débats s'élever entre eux: les affaires n'y étaient point traitées avec l'esprit et la vigueur convenables à une assemblée populaire.

Ce fut ainsi que pendant que les Anglais travaillaient dans tout le cours du dix-septième siècle à donner par degrés de la finesse à leur langue, à fixer parmi eux les règles du bon goût, la langue en Écosse tombait dans le bas, dans le trivial; le goût s'y perdait entièrement. Les deux nations étaient sorties de la barbarie vers le commencement de ce siècle, la distance qui les séparait alors était peu considérable, elle s'augmenta insensiblement : elle était immense avant la fin de ce même siècle. Lors même que les sciences commencèrent à se montrer dans ces pays, l'Écosse, bientôt replongée dans l'ignorance et dans l'obscurité, ne ressentit point les influences de cette aurore naissante. L'Écossais, naturellement actif et intelligent, r[illegible] dans la langueur et dans l'engourdisse[illegible] pendant que les autres peuples marcha[illegible] ardeur dans la carrière des connaissances humaines et dans celle de la réputation. Ce n'était pas défaut de génie. Les crises perpétuées dans l'état politique de l'Écosse, une suite de malheurs et de révolutions, furent les véritables causes qui retardèrent nos progrès; aux premières lueurs de prospérité, le génie de la nation parut et prit l'essor. Le rabaissement de l'autorité des lords des articles, et d'autres lois salutaires faites au temps de la révolution, établirent la liberté des débats dans le parlement d'Écosse. Les Écossais donnèrent alors une attention particulière à l'éloquence; ils cultivèrent avec soin tous les arts qui marchent à sa suite, ou qui tendent à la perfectionner : l'exemple seul de Fletcher de Salton serait suffisant pour prouver que les Écossais ont toujours eu de l'élévation dans l'âme, de la noblesse dans les sentimens; et qu'à l'exception de quelques façons de parler, qui leur sont particulières, ils sont capables de s'exprimer avec force, avec énergie, qu'ils ont en eux le germe de l'élégance.

Enfin la réunion a fait des deux nations un seul corps : les Anglais et les Écossais ne sont plus qu'un même peuple. Ces distinctions, qui

[1] On trouve dans deux papiers curieux, l'un publié par Haynes, l'autre par Strype, une preuve remarquable du peu de correspondance qu'il y avait entre les Anglais et les Écossais avant la réunion des deux royaumes. En l'année 1567, Élisabeth ordonna à l'évêque de Londres de prendre une note de tous les étrangers qui se trouvaient à Londres et à Westminster. Suivant le détail donné par l'évêque, et qui est fort abrégé, on voit que le nombre des Écossais ne se montait alors qu'à cinquante-huit (Haynes, 455). Une pareille note fut faite en 1568 par le chevalier Thomas Row, lord-maire. Le nombre des Écossais se montait à quatre-vingt-huit Strype, 4, supplément, n° 1). Depuis l'avénement de Jacques, un nombre considérable d'Écossais passa en Angleterre, et surtout des personnes du plus haut rang. Mais ce ne fut que depuis la réunion des deux royaumes que la correspondance devint considérable entre les Anglais et les Écossais.

avaient subsisté pendant tant de siècles, se sont évanouies par degrés; les singularités ont disparu, les mœurs sont devenues les mêmes dans les deux parties de l'île; on lit et on admire les mêmes auteurs, même genre d'études, même ton d'élégance et de politesse, mêmes modèles pour le goût et pour la pureté du langage. Les Écossais, après avoir gémi pendant un siècle entier dans une position aussi fatale à leur liberté qu'au goût et au génie de la nation, furent en un instant en possession de priviléges bien plus précieux qu'aucun de ceux dont leurs ancêtres avaient anciennement joui; et désormais se trouvent aplanis tous les obstacles qui avaient retardé leurs pas ou les avaient empêchés de se hasarder dans la voie de la gloire littéraire.

FIN DE L'HISTOIRE D'ÉCOSSE.

DISSERTATION

SUR

LE MEURTRE DU ROI HENRI,

ET SUR L'AUTHENTICITÉ DES LETTRES DE LA REINE A BOTHWELL.

Mon intention n'est point d'entrer ici dans le détail de toutes les disputes qui se sont élevées à l'occasion du meurtre du roi Henri, et au sujet des lettres écrites par la reine Marie à Bothwell; encore moins de prendre parti dans ces démêlés, ou de combattre les différens systèmes adoptés par les auteurs qui ont traité cette matière. Si je voulais rapporter les divers sentimens de ces écrivains, faire l'énumération de ces diverses opinions formées au hasard, dictées par le préjugé et par la partialité, fruits de la haine et de la mauvaise foi, je m'engagerais dans une carrière fatigante à parcourir, et qui serait sans doute peu agréable à la plupart de mes lecteurs. Mon seul dessein est de venir en aide à ceux qui voudront asseoir un jugement sur les faits qui sont en contestation, en exposant, aussi sommairement que la matière peut le comporter, les preuves qui ont été produites de part et d'autre. Je les rapporterai avec la même attention, avec la même impartialité dont j'ai fait profession, et auxquelles je me suis toujours attaché dans la discussion des faits controversés de l'histoire d'Écosse.

Les historiens sont partagés sur le meurtre du roi Henri. On a formé sur cet événement deux opinions différentes. Les uns chargent en entier Bothwell de ce crime, et prétendent qu'il fut par lui seul tramé et exécuté. Les autres rejettent toute l'horreur de ce forfait sur les comtes de Murray et de Morton, et sur leurs adhérens.

En fait d'histoire, la décision de la plupart des points contestés est rarement nécessaire, et n'est le plus souvent qu'un objet de curiosité. Quelque parti qu'on prenne sur des faits particuliers, le fil de l'histoire n'est point interrompu, ses fondemens n'en sont point ébranlés. Il n'en est pas de même du fait en question; il est essentiel et fondamental. Le parti que l'historien prendra sur ce point important dirigera toute la suite de sa narration, et y fera des changemens considérables. On peut juger de deux manières un système historique : soit en examinant si les faits approchent de la vraisemblance, ou bien en y cherchant toute l'évidence dont ils sont susceptibles.

Voici quels sont les raisonnemens de ceux qui chargent Bothwell de l'assassinat du roi. Ils se trouvent déjà répandus dans le cours de mon histoire aux endroits convenables; mais je crois qu'il est à propos de les rappeler ici. L'amour de Marie pour Darnley était, disent-ils, un emportement de jeunesse, une passion vive et subite. Éprise de la beauté de Darnley, qui faisait presque tout son mérite, l'humeur fantasque et bizarre de ce prince la fit bientôt revenir de l'illusion du premier moment. Elle conçut pour lui un dégoût qui éclata en plusieurs occasions, et qui dégénéra en indignation lorsqu'elle vit Darnley engagé dans la conspiration contre Rizio. La reine ne se donnait pas la peine de dissimuler ses sentimens. L'injure atroce faite à la reine était peut-être irréparable, mais il est certain que le roi manqua d'adresse en cette occasion, et qu'il ne chercha point à prévenir la rupture par des complaisances, qui seules auraient pu calmer le ressentiment de la reine. Il se fortifiait de jour en jour, et il se convertit à la fin en une haine implacable qui jeta de si profondes racines qu'elles étouffèrent à la fin les faibles restes d'affection que la reine conservait encore pour Darnley. Bothwell observait les progrès de ces dissensions domestiques. L'ambition, ou peut-être l'amour, le précipitèrent dans une entreprise qui fut également funeste à la reine et à

lui-même. Il avait servi la reine avec succès, et il lui avait donné, en plusieurs occasions, des preuves de sa fidélité. Il lui faisait assidûment sa cour, il flattait adroitement ses passions, il vint à bout de s'insinuer ainsi dans ses bonnes grâces, et d'arriver à la fin, par degrés, jusqu'à son cœur. Cependant, pour satisfaire son amour, ou du moins son ambition, il fallait se défaire du roi, et la reine avait rejeté la proposition du divorce. Le roi avait pour ennemis déclarés tous ceux qui étaient attachés à la maison d'Hamilton, et qui formaient dans le royaume un parti considérable : Murray, le personnage de sa nation le plus populaire et le plus puissant; Morton et ses associés que le roi avait trompés, et que Bothwell avait trouvé le moyen d'attirer dans ses intérêts à l'abri de sa faveur naissante. Darnley était tombé dans le dernier mépris parmi le peuple. Bothwell espérait, par toutes ces considérations, que l'assassinat du roi ferait peu d'impression et ne serait suivi d'aucune recherche. Il remettait l'accomplissement de ses autres projets à sa dextérité, à sa bonne fortune, à l'amour que la reine avait conçu pour lui. Si Marie ne fut pas elle-même complice du crime, il est au moins certain qu'elle ferma les yeux sur une action qui la délivrait d'un mari qu'elle avait tant de raisons de détester. Au bout de quelques mois elle épousa cet homme soupçonné, et même accusé en règle d'avoir commis le meurtre.

Ceux qui veulent rejeter le crime sur Murray et sur ceux de son parti, disent que Murray avait une ambition démesurée, et que, malgré l'illégitimité de sa naissance, il avait de bonne heure formé le projet de s'emparer de la couronne.

Lorsque la reine revint en Écosse, il vint, disent-ils, à bout de gagner sa bienveillance et de s'emparer de toute l'autorité. Il s'opposa à toutes les propositions de mariage qu'on faisait pour la reine, dans la crainte de perdre les espérances qu'il avait de parvenir au trône. Il haïssait Darnley, et il en était également haï. Pour se venger du roi, il se fit tout d'un coup ami de Bothwell, son ancien et mortel ennemi. Il l'encouragea à commettre le crime, en lui faisant espérer qu'il épouserait la reine. Tout ce manége tendait à faire accuser la reine d'avoir été complice du meurtre, à perdre Bothwell sous ce même prétexte, à faire mettre la reine en prison, à la faire déposer, et à s'emparer du sceptre qu'il aurait arraché de ses mains.

Le premier de ces systèmes a un air de vraisemblance; tout y est conséquent, et les apparences y sont conservées. Dans le dernier, quelques-unes des assertions sont fausses, on voit des lacunes dans la contexture des faits, et la suite des événemens ne cadre point avec les causes qui ont dû les produire. Lorsque la reine revint en Écosse, Murray la servit avec beaucoup de fidélité, et la sagesse de l'administration de Murray rendit la reine si agréable au peuple, et si puissante, qu'elle fut en état d'apaiser, sans beaucoup de peine, un soulèvement formidable que Murray lui-même avait occasioné.

Quelle raison Murray pouvait-il avoir d'assassiner le roi, prince qui n'avait ni habileté ni partisans, ni aucune influence parmi les nobles; que la reine avait négligé au point de le faire tomber dans le dernier mépris, et qui (en donnant aux circonstances l'interprétation la plus favorable) n'était rentré que précairement en sa première faveur, qui ne lui fut même rendue que peu de jours avant sa mort? Il est difficile d'apercevoir ce que Murray avait à craindre de la vie du roi, encore plus de deviner ce qu'il pouvait gagner à sa mort. Si l'on suppose que Marie n'avait pas eu précédemment de l'inclination pour Bothwell, peut-on concevoir un projet plus chimérique que celui de persuader à la reine d'épouser un homme marié dont la femme était vivante, et qui était non-seulement soupçonné, mais même accusé d'avoir assassiné le mari de la reine? Mais ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que ce projet extravagant eut néanmoins son exécution.... Si Murray avait encouragé Bothwell à commettre ce crime, ou s'il avait eu part lui-même à l'exécution, pouvait-il espérer que Bothwell lui gardât le secret et qu'il souffrît patiemment toutes sortes de persécutions de la part d'un de ses complices, sans rejeter sur lui l'accusation et sans révéler toute cette scène d'iniquité? Murray et Bothwell étaient depuis long-temps ennemis irréconciliables. La reine avait eu bien de la peine à modérer cette haine invétérée, en faisant accepter à ces deux seigneurs quelques voies de conciliation. Quelle apparence que Murray eût choisi pour son confident un ennemi avec lequel il était réconcilié depuis si peu de temps, et qu'il

l'eût associé à l'exécution d'un forfait de cette espèce? D'un autre côté, peut-on penser qu'un homme sage eût jamais conçu le dessein bizarre d'élever son rival au pouvoir suprême, dans l'espérance de trouver dans la suite quelque occasion favorable pour le rabaisser et le perdre? Le politique le plus raffiné ne serait jamais assez téméraire pour hasarder une pareille démarche; la présomption et l'extravagance ne pourraient jamais enfanter un projet de cette espèce.

Cependant, malgré la force de ces raisonnemens généraux, il est à propos d'entrer dans la discussion des faits, de ne se rendre qu'à l'évidence, et c'est à cet examen que nous allons procéder.

Les circonstances qui donnent lieu de croire que Bothwell était coupable de l'assassinat du roi, sont :

1° Le témoignage unanime de tous les historiens contemporains.

2° Les dépositions de ceux qui furent suppliciés pour avoir assisté à l'exécution du crime, et qui, dans ces dépositions, entrèrent dans le détail des plus petites circonstances du fait [1].

3° Le rapport des commissaires même nommés par Marie, lesquels reconnaissent que Bothwell est un de ceux qui sont coupables de ce crime[2].

4° Le témoignage de Lesley, évêque de Ross, qui affirme expressément la même chose contre Bothwell [3].

5° Morton, au lit de la mort, déclare que Bothwell l'a plusieurs fois sollicité d'entrer dans le complot formé contre la vie du roi, et que lui, Morton, a su par Archibald Douglas, l'un des conjurés, que Bothwell était présent lors de l'assassinat [4].

6° Le lord Herries promet, tant en son propre nom qu'au nom des partisans de la reine, de concourir à la punition de Bothwell comme meurtrier du roi [5].

Ce qui a été dit de plus fort contre Murray, se tire de ces mots de l'évêque Lesley : «Ne sait-«on pas, dit cet évêque en adressant la parole «au comte de Murray lui-même, ce que milord «Herries vous a dit en face et publiquement, «étant même à votre table, quelques jours après «l'assassinat du roi? Ne vous a-t-il pas accusé «d'avoir eu connaissance de ce meurtre? Ne vous «a-t-il pas dit, sans user de circonlocution, net-«tement et ouvertement, que le jour même que «vous partîtes d'Édimbourg, passant à cheval «dans la province de Fife, accompagné d'un de «vos serviteurs les plus affidés, vous lui dîtes, en-«tre autres choses : «N'est-ce pas ce soir que le «lord Darnley doit perdre la vie [1]?»

Mais cette allégation de la part d'un homme entraîné dans les factions et aussi ardent que Lesley, ne fournit aucune preuve évidente, et ne peut pas être d'un grand poids. On ne nomme point ce domestique à qui l'on prétend que Murray avait dit ces mots. On ne dit point de quelle manière cette conversation secrète a pu transpirer. On sait que le lord Herries était un des plus zélés partisans de Marie, et il est à remarquer que, dans tout le cours de sa négociation à la cour d'Angleterre, il ne parla pas une seule fois de ce chef d'accusation contre Murray. Herries, en répondant aux reproches que lui faisait le lord Lindsay, avait une belle occasion de parler de la connaissance que Murray avait eue du meurtre du roi. Cependant, en accusant ouvertement de ce crime quelques-uns des partisans de Murray, on voit qu'il évite avec soin de rien insinuer qui puisse être à la charge de Murray même [2]. Marie elle-même, dans une conversation avec le chevalier François Knolles, accuse Morton et Maitland d'avoir été complices du meurtre; mais elle ne fait aucune mention de Murray [3]. Lorsque l'évêque de Ross et le lord Herries comparurent en personne devant le conseil d'Angleterre, le 11 janvier 1569, ils déclarèrent : que pour obéir aux commandemens de la reine, ils étaient prêts à accuser Murray et ses associés d'avoir été complices du meurtre. Mais ensuite, «étant requis de déclarer «si eux «ou aucun d'eux voulaient accuser spécialement «ledit comte ou aucun de ses adhérens, ou bien «s'ils pensaient qu'ils fussent coupables de ce «crime», ils répondirent «qu'ils prenaient Dieu «à témoin qu'ils n'avaient jamais eu connais-«sance d'aucune chose concernant le complot du

[1] Anders., vol. II, p. 165. — [2] Good., vol. II, p. 213. — [3] Def. of Q. Mary's hon. And. I, 76. *Ibid.*, vol. III, p. 31. — [4] Crawf., *Mém.*, *Append.* La lettre de Douglas à la reine, telle que je l'ai rapportée dans l'Appendice n° XLVII confirme le témoignage de Morton. — [5] *Append.*, n° XXIV.

[1] Defence of Q. Mary. Anders., vol. II, p. 75. — [2] Keith, *Pref.*, xij. — [3] Anders., vol. IV, 55.

«meurtre en question; qu'ils n'avaient point «assisté aux conseils tenus à cette occasion, et «qu'ils n'avaient jamais rien su de ce fait; qu'ils «n'avaient connu aucun de ceux qui en avaient «donné le plan, aucun de ceux qui en avaient «été les inventeurs et les exécuteurs, jusqu'au «moment où le tout avait, long-temps après, été «découvert et rendu public par les dépositions «de quelques-uns des assassins suppliciés à «cette occasion [1].» Ces paroles sont tirées d'un registre qui était à la garde de l'évêque de Ross et d'Herries eux-mêmes, et il paraît qu'elles détruisent directement l'allégation de l'évêque. L'évêque lui-même répète la même chose en des termes encore plus forts [2].

Les comtes de Huntley et d'Argyll, dans leur *protestation au sujet du meurtre du roi des Écossais*, après avoir parlé de la conférence tenue à Craigmillar, au sujet du divorce, et dont nous avons rendu compte, ajoutent: «Ainsi, après les choses susdites, «le meurtre du roi «s'en étant ensuivi, nous jugeons en nos consciences, et tenons pour certain et indubitable «que le comte de Murray et le secrétaire Lethington sont les auteurs, inventeurs, conseillers et promoteurs dudit meurtre, par quelque manière et par quelques personnes que «ledit meurtre ait été exécuté [3].»

Mais il est à observer, 1° que ceci n'est autre chose qu'une opinion particulière, une affirmation personnelle de ces deux seigneurs; 2° que la conclusion de leur jugement n'a aucun rapport aux *choses susdites* sur lesquelles ils se fondent. Murray demandait, avec le consentement de la reine, qu'elle fût séparée d'avec son mari; mais il ne s'ensuit pas que Murray eût, à l'insu de la reine, fait assassiner le roi; 3° Huntley et Argyll étaient alors les chefs du parti opposé à Murray; leur âme était agitée de toute la rage des factions; 4° l'un et l'autre étaient ennemis personnels de Murray: Huntley, à cause des mauvais traitemens que sa famille et sa tribu avaient reçus de ce seigneur; Argyll demandait à se séparer de sa femme, avec laquelle il vivait mal [4], et de laquelle il n'avait point d'enfans [5]. Cette femme était sœur de Murray, qui avait empêché, par cette raison, que la sentence de divorce ne fût prononcée [1]. Ces circonstances, plus que suffisantes pour invalider un témoignage positif, peuvent bien contre-balancer un simple soupçon. 5° De plus, il est fort douteux qu'Argyll et Huntley aient jamais signé cette protestation. La reine, qui croyait qu'une protestation conçue en ces termes serait favorable à ses intérêts, la leur envoya toute dressée [2]. La protestation publiée par Anderson est prise sur une copie informe, où la date et la signature sont en blanc. Au bas de cette copie est attaché un papier, apostillé ainsi de la main de Cecil: *Réponse du comte de Murray à l'écrit des comtes de Huntley et d'Argyll* [3]. Mais il serait difficile de penser que cet écrit fût une réponse à la protestation ci-dessus. La réponse de Murray est datée de Londres, le 19 janvier 1568. La lettre de la reine, dans laquelle était renfermée la copie de la protestation, est en date de Bowton, 5 janvier 1568. Peut-on supposer que, dans un si court espace de temps, la copie de la protestation ait été envoyée en Écosse, signée par les deux comtes, et rapportée à Londres pour y être lue et répandue par Murray? Les ennemis de Murray avaient publié contre lui, pendant son absence, des accusations vagues et incertaines, et il y a lieu de croire que cette réponse de Murray avait pour objet de détruire ces bruits, et de prévenir les mauvaises impressions qu'ils auraient pu faire dans le public. Cecil s'était saisi de l'original de la lettre de la reine [4]. Il est naturel de penser que cette même lettre et la protestation qui y était renfermée, avaient été interceptées avant qu'elles fussent parvenues entre les mains de Huntley et d'Argyll; et ceci n'est point une simple conjecture. La lettre à Huntley, dans laquelle la protestation était renfermée, existe encore [5], ainsi qu'une lettre originale, signée de Marie, quoique non écrite de sa main, parce que, dans ses lettres, elle se servait rarement de la langue anglaise. La protestation existe dans le même volume, fol. 282, et il est aisé de voir qu'elle est écrite de la même main que la lettre de la reine, ce qui prouve que l'une et l'autre avaient été interceptées. De plus, la protestation a été trouvée sur un papier qui n'est point signé par les deux

[1] Good., vol. II, 308. — [2] Anders., vol. III, 31. — [3] Anders., vol. IV, 188. — [4] Knox, 328. — [5] Crawf., Peer. 19.

[1] Keith, 55. — [2] Anders., vol. IV, 186. — [3] *Ibid.*, 194, 195. — [4] *Ibid.*, vol. IV, 186. — [5] Bibl. Cotton. Cal. C. I, fol. 280.

comtes, et qu'ils n'avaient vraisemblablement jamais vu. Cette voie que la reine choisit, d'envoyer aux deux comtes une copie de ce qu'ils devaient déclarer relativement à une conférence qui s'était tenue en leur présence, paraît d'ailleurs une chose très suspecte. Il aurait été bien plus naturel que la reine eût demandé aux deux comtes de mettre par écrit, avec la plus grande exactitude, tout ce qu'ils auraient pu recueillir de leur conversation à Craigmillar, et cette voie aurait été bien moins susceptible d'aucune mauvaise interprétation. 6° Même en mettant de côté tous ces argumens, et en admettant dans toute son étendue l'authenticité de ces protestations, on pourrait se demander encore quel degré de confiance on doit au témoignage de deux comtes qui non-seulement assistaient en personne au premier parlement tenu par Murray, en décembre 1567, comme régent du royaume, et aux cérémonies duquel l'un portait le sceptre et l'autre l'épée de l'état [1], mais qui encore étaient tous deux membres du comité des lords des articles. Ce fut dans cette dernière qualité qu'ils coopérèrent à la rédaction des actes en vertu desquels la reine fut privée de la couronne et de celui en particulier par lequel il était déclaré que « tout ce qui était arrivé à la reine devait retomber sur elle seule, comme le témoignent diverses de ses lettres écrites entièrement de sa main, et envoyées par elle à Jacques, autrefois comte de Bothwell, principal exécuteur de cet horrible meurtre, aussi bien avant qu'après le crime, et comme le témoigne aussi sa déshonorante précipitation à procéder à son mariage avec lui, mariage si soudain et si imprévu; d'où il résulte la presque certitude qu'elle eut part au projet et à l'exécution dudit meurtre du roi, son légitime mari, et qu'elle mérite tout ce qui a été fait ou sera fait contre elle pour cette dite affaire [2]. »

Les commissaires de la reine, dans les conférences qui se tinrent en Angleterre, accusèrent Murray et ses associés, d'avoir tué le roi [3]. Mais ces accusations ne sont que des allégations vagues et conçues en termes généraux, sans entrer dans aucun détail de circonstances particulières qui puisse en constater la vérité, ou bien en découvrir la fausseté. La même accusation est répétée par les nobles assemblés à Dumbarton au mois de septembre 1568 [1]. On peut faire à ce sujet les mêmes observations.

Tous ceux qui plaidaient la cause de la reine accusaient Murray de l'assassinat du roi, et ils rejetaient sur lui l'horreur de ce crime, en supposant qu'il l'avait commis pour avoir occasion de traverser l'administration de la reine, et d'annuler ainsi le retrait général qu'elle avait fait de tous les pays de la couronne, ce qui l'avait privé, lui et les siens, de la plus grande partie de leurs biens [2]. Mais si l'on considère à quel point le pouvoir d'un roi d'Écosse était limité, on apercevra que ce retrait des domaines de la couronne n'était pas fort à redouter pour les nobles. Tous les rois d'Écosse faisaient un pareil retrait à leur avénement au trône, et à chaque fois les nobles avaient le crédit d'en empêcher l'effet. Rien n'est plus propre à justifier Murray et ceux de son parti de cette accusation, que le mémoire qu'ils présentèrent à ce sujet à la reine d'Angleterre, et qui, jusqu'ici, n'a point encore été publié.

Réponse aux objections et allégations de la reine, qui a prétendu que le comte de Murray, lord régent, le comte de Morton, Mar, Glencairn, Hume, Ruthven, etc., n'ont pris les armes et ne se sont soulevés qu'à l'occasion du retrait des biens aliénés de sa majesté : procédé que Murray et ses adhérens détestaient, et auquel ils ne pouvaient se soumettre.

« On répond que ce qui a été allégué est hors de toute vraisemblance, et qu'il y a lieu de croire que Dieu a fait perdre l'esprit et la mémoire à ceux qui ont produit ces allégations. On en pourra juger par les raisons suivantes :

« *Imprimis*, pour ce qui concerne le lord régent : il n'a jamais été dans le cas de se plaindre du retrait en question, attendu que la reine lui en avait donné communication, et qu'elle en avait concerté avec lui l'exécution,

[1] Spotsw., 241. — [2] Anderson, II, 221. — [3] Good., II, 281.

[1] Good., II, 359. — [2] Lesley, Def. of Mary's hon., 73. Anders., IV, part. II, 130.

en assurant le lord qu'elle en excepterait certainement tout ce qui avait été donné audit lord régent, et que les donations à lui faites seraient par elle ratifiées dans le prochain parlement, ce qui fut exécuté : et à cet effet, sa majesté désira que le lord régent laissât en son absence, pour suivre cet objet, maître Jean Wood, auquel elle déclara qu'il serait pourvu à ce point, ainsi qu'à toutes les autres donations par elles faites : et sa majesté fit, de sa propre volonté, ces offres et promesses, avant que ledit Wood lui en eût formé la demande : et le tout arriva sans aucun obstacle ni empêchement, ayant été ratifié en parlement sans aucune difficulté, par exprès commandement de la reine, et écrit et signé de sa main.»

«*Item*. Quant à milord de Morton, il n'avait pas lieu de se plaindre du retrait, n'ayant jamais eu, que je sache, dans ses biens, de ces aliénations du domaine, que pour la valeur de 20 dollars.

«*Item*. La même chose du lord Glencairn.

«*Item*. La même chose du lord Hume.

«*Item*. La même chose du lord Ruthven.

«*Item*. La même chose du lord Lindsay.

«Milord Mar, qui avait seul une portion un peu plus considérable de ces biens de la couronne, en avait obtenu libéralement, et de bonne grâce, la confirmation, dans le parlement qui s'était tenu l'année précédente. Il n'avait ainsi aucun sujet d'être mécontent de ce retrait, bien loin d'être dans le cas de mettre, comme il l'aurait fait, sa vie et ses biens dans un danger aussi évident pour une cause aussi frivole.

«Si quelqu'un fit mauvaise contenance, et montra quelque mécontentement dudit retrait des domaines de la couronne, ce fut spécialement milord Argyll, qui, lors de la tenue du parlement, parla fort au long à la reine elle-même, se plaignant hautement de l'altération faite à un acte du parlement rendu lors du retour de sa majesté, et qui ne put point alors en obtenir la révocation. Mais le soulèvement pour venger la mort du roi ne se fit que deux mois après, auquel temps on n'avait donné aucun sujet de mécontentement par rapport au retrait des domaines, et personnne alors n'était occupé de cet objet.»

Après avoir ainsi pesé les preuves d'accusation produites contre les comtes de Murray et de Bothwell, il est à propos d'examiner si la reine elle-même était complice de l'assassinat de son mari.

Dès le premier moment que la nouvelle de la mort violente de Darnley se fut répandue, quelques-uns des sujets de Marie conçurent de violens soupçons contre elle, et pensèrent que la reine avait donné son consentement à l'exécution de ce crime [1]. On voit par les dépêches de son ambassadeur en France, qu'on ne pensait pas d'elle plus favorablement dans les pays étrangers [2]. La plupart des nobles l'accusaient hautement de ce crime, et une grande partie de la nation, qui les soutenait, paraissait par-là convenir que l'accusation était bien fondée.

Cependant il y a des crimes qui sont de nature à ne point admettre de preuves réelles et positives; des œuvres de ténèbres parviennent rarement au grand jour; il est difficile de les mettre dans toute leur évidence. Lorsque des personnes ne sont point accusées d'être les agens *principaux* d'un crime, mais d'en être seulement les *complices*, d'avoir commis par eux-mêmes le crime, mais d'avoir seulement consenti qu'il soit commis par d'autres, les preuves deviennent bien plus difficiles ; et si quelqu'un des complices ne trahit pas le secret, on ne peut plus tirer les preuves que de la force des présomptions, ou de la combinaison des circonstances. On voit aussi que dans les tribunaux, cette sorte d'évidence est quelquefois regardée comme suffisante pour condamner des criminels. Le degré de conviction, auquel on parvient par la force des présomptions, n'est guère inférieur à celui qu'on peut tirer d'un témoignage positif; et le concours des circonstances ne cause guère moins de satisfaction à l'entendement que les dépositions les plus positives des témoins.

C'est une évidence de cette espèce qu'on a produite contre Marie. Nous allons d'abord exposer celle qu'on a tirée du concours et de la combinaison des circonstances.

Les unes sont antérieures à la mort du roi, les autres y sont postérieures : toutes ont servi à fortifier les soupçons. A l'égard des premières,

[1] Anders., vol. II, 156. — [2] Keith, *Pref.*, ix.

on observe que la passion violente que Marie avait conçue pour Darnley s'était convertie en une haine implacable, et que si la mauvaise conduite du roi et les excès de toute espèce auxquels il se livrait ne sauraient pas justifier la reine, ils peuvent au moins servir à nous faire connaître le motif de ce changement des dispositions de Marie à l'égard de Darnley. J'ai décrit dans le cours de mon Histoire, avec la plus grande exactitude, l'origine et les progrès de cette querelle domestique, et quant aux preuves de ce fait, qui se tirent des papiers publiés par d'autres auteurs, j'ai ajouté les pièces qui se trouvent dans mon appendice, n[os] XVI et XVII [1]. Les comtes de Murray, de Morton, de Bothwell, d'Argyll et de Huntley, avaient formé le dessein de faire séparer la reine d'avec son mari. Ils en firent la proposition à la reine, comme d'une chose qui devait lui être très agréable; et lorsqu'ils virent qu'elle avait beaucoup d'éloignement pour ce divorce, ils mirent tout en usage pour la faire consentir à l'exécution d'un projet qui leur tenait fort au cœur [2].

Du Croc, ambassadeur de France, témoin oculaire de ce qu'il écrivait, dit que le dégoût de Marie pour Darnley était porté à l'extrême, et il ajoute qu'il ne voyait aucune espérance de réconciliation entre eux.

«La reine, dit cet ambassadeur, est entre les «mains des médecins, et je puis vous assurer «qu'elle n'est pas bien. Je crois que la principale «cause de sa maladie est un chagrin violent et «une profonde mélancolie, et il ne me paraît pas «possible qu'elle vienne à bout de les surmon«ter. Elle répète continuellement ces mots : *Je «voudrais être morte.* Vous savez parfaitement «bien que l'injure qu'elle a reçue est atroce, et «que sa majesté ne l'oubliera jamais..... Pour «vous dire franchement ce que je pense, je crois, «par bien des considérations, que la bonne in«telligence ne sera jamais rétablie entre le roi «et la reine, à moins que Dieu n'y mette la «main.

«La conduite (du roi) est déplorable et sans «remède, et l'on ne peut rien attendre de bon «de lui, par bien des raisons que je vous dirai «lorsque je serai près de vous. Sans vouloir pré«dire ce qui peut arriver de tout ceci, je vous «dirai que les choses ne peuvent pas rester sur «le pied où elles sont, et qu'on doit s'attendre «à des conséquences funestes [1]. »

Si, dans ces circonstances Henri était mort de sa mort naturelle, on aurait pu regarder cet événement comme la chose du monde la plus heureuse pour la reine, qui aurait ainsi été fort à propos délivrée d'un mari qui lui était devenu odieux à l'excès. Henri, au bout de quelques semaines, est assassiné; et comme il n'était cependant rien arrivé qui pût diminuer la violence de l'aversion de la reine, l'opinion de ceux qui regardent Marie comme l'auteur d'un événement qui devait, suivant toutes les apparences, lui être si agréable, ne paraîtra peut-être pas à la plupart de mes lecteurs, un système bien extraordinaire et bien recherché. Cette opinion prendra encore de nouvelles forces, si l'on observe ce qui est dit dans l'histoire : qu'à proportion que la haine de Marie pour son mari s'augmentait, Bothwell faisait de nouveaux progrès dans la bienveillance de la reine qui lui avait donné toute sa confiance, et qui avait même pour lui l'attachement le plus marqué. On aperçoit aisément tous les avantages que Marie et Bothwell pouvaient retirer de la mort du roi; mais ils étaient les seuls dans le royaume; il n'y avait point de particulier, point de parti qui pût retirer aucun profit de cet événement. On juge, en conséquence, que c'est Bothwell qui a assassiné le roi; et, suivant les mœurs de ce siècle, on ne croyait pas faire une injure atroce à Marie en supposant qu'elle avait donné son consentement à ce forfait.

Les démarches de Marie après la mort de son mari fortifient encore cette supposition.

1° Melvil, qui était à Édimbourg lors de la mort du roi, affirme que « tout le monde soup«çonnait le comte de Bothwell; et que ceux qui «se trouvaient en lieu sûr, et avec des gens à «qui ils pouvaient parler en liberté, disaient «ouvertement que c'était lui qui avait fait le «coup [2]. »

2° Marie ayant publié, le 12 février, une proclamation, par laquelle elle promettait une récompense à toute personne qui pourrait découvrir celui qui avait tué son mari [3], on afficha en

[1] N° XVI. Fragment d'une lettre de Randolph à Cecil, 16 janvier 1566. N° XVII. Le comte de Bedford à Cecil, 3 août 1566. — [2] Anders., vol. IV, 2, 188.

[1] Keith, *Pref.*, *vij.* — [2] *Mém.* de Melvil, liv. III — [3] Anders., I, 36.

réponse, le 16 février, un papier aux portes de la prison du Tolbooth, dans lequel Bothwell était nommé comme celui qui était coupable de ce crime, et chef du complot, et la reine elle-même était accusée d'y avoir donné son consentement [1].

3° Aussitôt après, le 20 février, le comte de Lennox, père du roi, écrivit à Marie, en la conjurant par toutes sortes de considérations, de poursuivre les meurtriers avec toute rigueur. Le comte y déclare nettement ses propres soupçons sur le comte de Bothwell, et il indique à la reine une méthode simple et équitable de procéder contre Bothwell, et de découvrir les autres auteurs du crime. Il lui conseille de faire arrêter Bothwell et de le faire garder étroitement, ainsi que ceux qui étaient déjà nommés comme ses complices; de convoquer une assemblée des nobles; d'inviter par une proclamation les accusateurs de Bothwell à paraître; et si, sur cette invitation, personne ne se présentait, déclarer Bothwell pour innocent, et de le renvoyer sans autre forme de procès [2].

4° L'archevêque Beatoun, ambassadeur de Marie en France, dans une lettre qu'il lui écrit, en date du 9 mars, emploie les argumens les plus forts pour persuader à la reine de poursuivre les meurtriers avec la plus grande sévérité. « Je ne puis, dit-il, rien conclure de ce « que Votre Majesté m'écrit d'elle-même. Que s'il « a plu à Dieu de vous conserver pour en prendre une vengeance rigoureuse, il me paraît « que, plutôt que cela ne fût pas fait actuellement, « il serait mieux, pour ce monde-ci, que vous « eussiez tout perdu et même la vie. Je demande « pardon à Votre Majesté de lui écrire si fortement, mais je ne puis rien entendre à votre « préjudice que je ne sois forcé de vous l'écrire, « afin que tout vous soit connu, pour que vous « y apportiez le meilleur remède. Il est ici nécessaire que vous montriez hautement, plus que « jamais, les grandes vertus, magnanimité et « constance, que Dieu vous a accordées; et j'espère que, par sa grâce, vous surmonterez l'envie et les déplaisirs les plus accablans de ce qui « s'est fait, et que vous conserverez votre réputation de piété telle que vous vous l'êtes « acquise depuis long-temps, ce qui ne pourra « apparaître plus clairement qu'en rendant une « justice telle que tout le monde puisse reconnaître votre innocence et rendre témoignage « pour toujours de la trahison de ceux qui ont, « sans la crainte de Dieu ni des hommes, commis « un assassinat si cruel et si impie, et dont on « parle si mal, que je suis forcé de vous demander pardon de ne vouloir ni ne pouvoir vous « en faire le récit, qui est trop odieux. Mais, « hélas! madame, il n'y a aujourd'hui dans toute « l'Europe aucun propos aussi fréquent, aussi « rebattu que ceux qu'on tient de Votre Majesté « et de l'état présent de votre royaume; et la « plupart de ces discours donnent lieu à des interprétations sinistres [1]. »

5° Élisabeth fit à Marie les mêmes instances dans les termes les plus forts [2].

6° Les circonstances mêmes du fait devaient agir sur la reine autant que toutes ces remontrances et ces sollicitations, et l'engager à procéder avec la plus grande vigueur. Son mari avait été assassiné presque sous ses yeux et de la manière la plus cruelle. Tout retentissait de l'horreur de ce crime; tous ses sujets en étaient indignés. On accusait ouvertement Bothwell, l'un de ses principaux favoris, d'en être l'auteur. Il courait des bruits très déshonorans sur le compte de la reine elle-même. Si l'horreur d'un pareil forfait et l'amour de la justice ne l'engageaient pas à poursuivre vivement les meurtriers, la bienséance, le soin de son propre honneur auraient du moins dû la porter à sauver les apparences et à éviter les reproches de froideur et d'indifférence dans une pareille occasion.

Cependant Marie se conduisit bien différemment. Elle continua à marquer beaucoup de partialité en faveur de Bothwell. 1° Le 15 février, cinq jours après le meurtre, elle lui accorda le rachat de la *supériorité* de la ville de Leith, qui avait été engagée aux citoyens d'Édimbourg en 1565. Ce don était de la plus grande importance. Bothwell obtenait par-là le commandement dans le principal port du royaume, et acquérait en même temps un grand ascendant sur les citoyens d'Édimbourg, qui auraient eu

[1] Anders., II, 156.
[2] *Ibid.*, I, 40.

[1] Keith, *Pref.*, *ix*.
[2] *Append.*, n° XIX.

grande envie de rester en possession de ce port [1].

2° Bothwell désirant avec ardeur d'obtenir le commandement du château d'Édimbourg, la reine, pour engager le comte de Mar à lui remettre le gouvernement de ce château, offrit à ce seigneur de lui confier la garde du jeune prince,

[1] *Assignation donnée par la reine Marie au comte de Bothwell, pour le retrait de la supériorité de Leith.* Copie tirée de l'original qui est au dépôt des chartres de la ville d'Édimbourg.

Maria, Dei gratiâ, regina Scotorum, omnibus probis hominibus suis ad quos præsentes litteræ pervenerint, salutem. Sciatis quòd nos ad memoriam reducentes multiplex, bonum, verum et fidele servitium, non tantum quondam nostræ charissimæ matri Mariæ reginæ, regni nostri pro tempore in nostrâ minoritate factum et impensum, verùm etiam nobismet ipsis, tam intra partes Galliæ, quàm intra hoc nostrum regnum, ad extentionem nostri honoris et auctoritatis in punitione furum, malefactorum, et transgressorum infra idem, per nostrum confi sum consanguineum et consiliarium Jacobum, comitem Bothuile, dominum Halis, Creighton et Liddisdale, magnum admirallum regni nostri, commissionem et onerationem ad hunc effectum habentem, per quas ipse suum corpus et vitam in magno periculo posuit; ac etiam in performatione et extentione nostri dicti servitii, suam hæreditatem, suprà summam viginti millium mercarum hujus nostri regni, alienavit ac læsit. Et nos cogitantes quod, ex nostrâ principali honore et devoria, dictum nostrum confisum consanguineum et consiliarium cum quodam accidente et gratitudine recompensare et gratificare incumbit, quæ nos commodè sibi concedere poterimus, unde ipse magis habilis omnibus affuturis temporibus esse poterit, et ad hujusmodi performandum in omnibus causis seu eventibus: in recompensationem quorum præmissorum, ac pro diversis aliis nostris rationabilibus causis et considerationibus nos moventibus, fecimus, etc. dictum Jacobum comitem Bothuile, etc. ac suos hæredes masculos quoscunque nostros legitimos, etc. assignatos in et ad litteras reversionis factas, etc. per Simonem Preston de eodem militem, præpositum, balivos, consules, et communitatem hujus nostri burgi de Edinburgh, pro seipsis ac suis successoribus, etc., nobis, nostrisque hæredibus, successoribus, et assignatis pro redemptione, etc., superioritatis totius villæ de Leith, etc. impignoratæ per nos dictis præposito, etc. sub reversione alienatæ continentis summam decem millium mercarum monetæ præscriptæ numerandam et calculandam in parochiali ecclesiâ de Edinburgh, super premonitione quadraginta dierum, ut moris est, veluti in dictis reversionis litteris, etc., de data 8vo octobris 1565, etc. (Le reste est de forme et contient une clause d'ordre absolu.) *In cujus rei testimonium præsentibus magnum sigillum nostrum apponi fecimus. Apud Edinburgh, xv. die mensis februarii, anno Domini 1566, et regni nostri 25.*

Locus (†) sigilli.

ce que Mar accepta; et aussitôt la reine nomma Bothwell gouverneur du château d'Édimbourg [1].

3° Il paraît que les informations faites au sujet du meurtre, et qui précédèrent le jugement de Bothwell, furent suivies avec lenteur et avec la plus grande négligence. Buchanan s'écrie hautement contre cette irrégularité, et ses reproches ne sont pas sans fondement, ainsi qu'on le voit par la circonstance de la déposition de Thomas Nelson, l'un des serviteurs du roi, qui était dans la maison lorsque son maître fut assassiné, et qui fut tiré tout vivant des décombres. Ce domestique fut examiné le lundi après la mort du roi [2]: « lui déposant, montra « que Bonkle avait la clef de la cave, et les « domestiques de la reine les clefs de sa chambre. Ce que le seigneur de Tillibardin ayant « entendu, il dit : Arrêtez là, voici un motif. « Après ces mots prononcés, ils cessèrent et ne « poursuivirent plus l'interrogatoire [3]. »

Si l'on avait eu quelque envie d'approfondir la chose, une circonstance aussi intéressante méritait des perquisitions plus exactes.

4° Malgré les instances et les sollicitations de Lennox, malgré la justice de ses demandes et la nécessité de les lui accorder pour encourager un accusateur contre Bothwell à comparaître, non-seulement la reine refusa de faire arrêter Bothwell, ou bien au moins de l'éloigner de sa présence et de ses conseils [4]; mais, par les dons ci-dessus mentionnés qu'elle lui fit, et par d'autres circonstances, elle fit connaître que son attachement pour lui prenait à chaque instant de nouvelles forces.

5° La reine ne put pas éviter de mettre Bothwell en justice réglée; mais elle lui permit de venir, comme membre, prendre séance dans le conseil privé, qui était assemblé pour le juger lui-même. On procéda à ce jugement avec une précipitation qui n'était point du tout nécessaire; et les autres circonstances de cette procédure donnent lieu à tant de soupçons, que la décharge prononcée en faveur de Bothwell servit plutôt à constater son crime qu'à donner des preuves de son innocence. Comme ces faits sont rapportés fort au long dans mon histoire, il est inutile de les répéter ici.

[1] Anders., I, *Pref.*, 64. Keith, 379. — [2] Anders., II, [illegible] — [3] And., IV, 2, 167. — [4] *Ibid.*, I, 42, 48.

6° Deux jours après le jugement, Marie donna publiquement des preuves des égards qu'elle avait pour Bothwell, en le nommant pour porter le sceptre devant elle lorsque le parlement ouvrit ses séances [1].

7° Elle lui accorda dans ce même parlement la ratification de tous les honneurs et des vastes possessions qu'elle lui avait concédés, et l'acte de ratification contenait une longue énumération de tous les services qu'il lui avait rendus [2].

8° Melvil, qui prévoyait que l'attachement de la reine pour Bothwell engagerait à la fin Sa Majesté à épouser cet homme, représenta à sa maîtresse toute l'infamie de cette démarche et les suites dangereuses qu'elle pouvait avoir. Cependant la reine méprisa ces avis salutaires, et fit même confidence à Bothwell de la conversation qu'elle avait eue avec Melvil, ce qui exposa ce dernier à l'indignation de Bothwell [3].

9° Bothwell se saisit de la personne de Marie lorsqu'elle était en chemin pour revenir à Stirling, le 24 avril. S'il avait fait cette démarche hardie à l'insu et sans le consentement de la reine, une insulte de cette espèce l'aurait vivement affectée. Dans le transport de sa colère elle aurait exhalé son indignation. Mais, suivant ce qu'on lit dans un ancien manuscrit : « L'amour « de cette grande princesse pour son indigne « sujet avait jeté de si profondes racines, il « était cimenté à un tel point, qu'on ne pouvait « pas s'attendre à en voir la fin (car il passait « pour constant qu'il y avait entre eux un com- « merce charnel) ; aussi se laissa-t-elle patiem- « ment conduire où son amant voulut, sans y « mettre aucun obstacle, sans faire aucune ré- « sistance, sans jeter un seul cri, sans la moin- « dre démonstration des mouvemens ordinaires « en de pareilles occasions, et même sans se ser- « vir de son autorité de princesse pour réprimer « l'audace d'un sujet, ce qu'elle aurait pu faire « aisément, étant alors accompagnée du comte « de Huntley et du secrétaire Maitland de Le- « thington [4]. »

Melvil, qui était présent, confirme ces mêmes choses, et il ajoute qu'un officier qui se saisit de lui, l'assura que rien ne s'était fait sans le consentement de la reine [5].

[1] Keith, 358. — [2] Anderson, I, 117. — [3] Melv., 156. — [4] Keith, 383. — [5] Melvil, 158.

10° Le 12 de mai, peu de jours avant le mariage, la reine déclara qu'elle était en pleine liberté ; qu'à la vérité Bothwell l'avait offensée en se saisissant de sa personne, mais que depuis, elle avait tellement lieu d'être contente de ses soumissions et de ses procédés, et qu'elle lui était tellement redevable pour les anciens services qu'il lui avait rendus, que non-seulement elle oubliait cette offense, mais qu'elle était même déterminée à le porter au comble des honneurs [1].

11° Et même lorsque les lords confédérés furent venus à bout d'éloigner Bothwell de la présence de la reine, quoique la reine vît bien que Bothwell était regardé, par la plus grande partie de ses sujets, comme le meurtrier de son premier mari, elle ne rabattit rien de l'affection qu'elle lui avait vouée, et elle continua à lui donner des preuves d'un attachement inviolable. « Ce que je puis apercevoir, dit sir N. Throkmor- « ton, ambassadeur d'Élisabeth, c'est que la ri- « gueur dont on use envers la reine captive est « exercée par les ordres de ces gens-là, parce que « la reine ne veut point, à quelque prix que ce « soit, consentir à interposer son autorité pour « poursuivre le meurtrier, et que, quelque chose « qu'on puisse lui dire, elle ne veut point se dé- « sister de reconnaître le lord Bothwell pour son « mari, mais qu'elle avoue constamment qu'elle « veut vivre et mourir avec lui ; qu'elle dit même, « que s'il était à son choix d'abandonner le « royaume et la couronne, ou le lord Bothwell, « elle aimerait mieux quitter son royaume et sa « dignité, et devenir une simple particulière avec « lui, que de consentir jamais qu'il lui arrivât « rien de fâcheux, ni qu'il fût en pire état qu'elle- « même [2]. »

Dans toutes leurs négociations avec Throkmorton, les nobles confédérés parlent de cet invincible attachement de la reine pour Bothwell comme d'un motif suffisant pour rejeter tout accommodement avec leur souveraine [3]. Ils tinrent le même langage aux conférences d'York [4].

Murray, dans son entretien avec la reine, à Lochlevin, l'accuse de persister dans son attachement désordonné pour Bothwell [5]. Si tous ces témoignages peuvent être envisagés comme de pures récriminations de la part des confédé-

[1] Anders., I, 187. — [2] *Append.*, n° XXI. — [3] Keith, 419, 449. — [4] Anders., IV, p. 11, 66. — [5] Keith, 446

rés, qui avaient besoin de justifier leur conduite envers la reine, il n'en est pas de même de celui de Trokmorton, qui résidait à Édimbourg, communiquant également avec les partisans et les ennemis de Marie, ayant beaucoup d'occasions de découvrir les secrets sentimens de la reine, et naturellement porté à considérer sa conduite sous un jour favorable. Il paraît cependant, par le passage que j'ai déjà cité de sa lettre du 14 juillet, qu'il partageait à cet égard les sentimens des confédérés. Il eut même bientôt lieu d'être confirmé dans son opinion. Quoique les nobles de la confédération lui eussent refusé tout accès auprès de la reine, il trouva moyen d'entretenir une correspondance secrète avec elle, et, lui ayant représenté que le moyen qu'il jugeait le plus sûr de recouvrer sa liberté était de consentir à son divorce avec Bothwell, il en reçut pour réponse : qu'elle aimerait mieux mourir que de donner un pareil consentement [1].

Il existe une preuve plus évidente encore de la persévérance de son amour. Le 15 décembre 1567, lord Herries convint en plein parlement que la passion de la reine pour ce malheureux était si forte, que rien n'avait pu la décider à l'abandonner, et que les confédérés, en mettant la reine sous bonne et sûre garde à Lochlevin, n'avaient rempli que leurs devoirs de gentilshommes [2]. En l'année 1571, quelques députés de l'assemblée du clergé se réunirent en conférence avec le duc de Chatellerault, le secrétaire Maitland, sir Jacques Belfour et Kirkaldy. Les détails de ce qui se passa dans cette conférence ont été recueillis par M. Craig, l'un des ministres d'Édimbourg, et cet écrit existe encore dans la collection des manuscrits historiques de Calderwood [3]. Là, en présence de toutes ces personnes, dont la plupart se trouvaient à Édimbourg quand on se saisit de la reine à Carberry, Maitland, qui était alors partisan avoué de Marie, déclare que la nuit même où on la conduisait à Édimbourg, il lui garantit que, si elle voulait se détacher de Bothwell, elle trouverait dans ses sujets plus d'obéissance et de fidélité que depuis son arrivée en Écosse ; mais qu'elle n'eut point la sagesse de se rendre à ses représentations. Suivant sir Jacques Melvil, le soir même du jour où elle fut conduite prisonnière à Édimbourg, elle trouva moyen d'écrire à Bothwell une lettre par laquelle elle lui témoignait, dans les termes les plus tendres, son attachement et sa résolution de ne l'abandonner jamais.

Cette lettre, dit-il, fut interceptée par les lords confédérés, et ce fut ce qui les détermina à emprisonner la reine au château de Lochlevin. Mais comme ni Buchanan, ni Knox, qu'on ne peut accuser d'avoir négligé aucune des circonstances qui tendaient à faire considérer comme criminelle la conduite de Marie, ne font mention de cette lettre ; comme les lords confédérés eux-mêmes, dans leurs négociations avec Throkmorton, aussi bien que dans leurs accusations contre la reine aux conférences d'Yorck et de Westminster, gardent le même silence sur ce point, il faut croire que Melvil, qui écrivit ses Mémoires pour l'instruction de son fils dans un âge très avancé, et long-temps après les événemens qu'il retrace, s'est mépris sur cette particularité.

Après avoir parcouru cette longue suite de circonstances, nous pouvons sans peine en tirer cette conclusion que : si Marie était réellement complice du meurtre de son mari, si Bothwell avait réellement commis le crime avec le consentement de la reine, ou par son ordre, si Marie avait eu l'intention de supprimer les preuves convaincantes contre Bothwell, et de prévenir la découverte de son crime, elle n'aurait pas pu prendre une autre route, suivre un autre système, ni tenir une conduite plus opposée à toutes les règles du bon sens, de la prudence et de l'honnêteté.

Les preuves évidentes et positives qui ont été produites contre Marie peuvent être rangées sous deux classes.

1° Les dépositions de quelques personnes dont on se servit pour exécuter le complot de l'assassinat du roi, particulièrement celle de Nicolas Hubert, appelé dans les écrits de ce temps-là *François Paris*. Cet homme, qui était domestique de Bothwell, et qui avait beaucoup de part à sa confiance, fut interrogé deux fois. L'original de l'une de ses dépositions et la copie de l'autre sont encore existans. On a prétendu que l'une et l'autre étaient forgées à dessein, et manifestement fausses. Cependant

[1] *Appendice*, n° XXII. — [2] *Ibid.*, n° XXIV. — [3] Mss. hist., II, 221.

elles sont remarquables par la simplicité et la naïveté qu'il est presque impossible de contrefaire. Elles sont remplies d'une infinité de menus détails et de particularités, que le plus habile faussaire aurait eu peine à rassembler, en conservant les règles de la vraisemblance ; elles sont remplies de circonstances qui pourraient difficilement sortir du cerveau d'aucun homme, à moins qu'il ne fût de la trempe et de la profession de ce *François Paris*. Il faut néanmoins convenir qu'il se trouve dans ses dépositions quelques circonstances qui ne sont pas vraisemblables. On voit que c'est un misérable, un pauvre bavard, homme que la crainte de la mort, la violence de la question, ou peut-être le désir de plaire à ceux à qui il appartenait, ont pu engager à forger quelques faits, et à en exagérer d'autres. Mais il est bien différent de dire qu'il se trouve dans des dépositions quelques circonstances fausses ou peu vraisemblables, ou bien de prétendre que les dépositions sont entièrement fausses. On peut convenir de quelque altération dans certains faits, mais il n'y a guère d'apparence que ces dépositions puissent être inventées et forgées d'un bout à l'autre. Au reste, comme quelques faits des plus essentiels ne sont, dans les dépositions de *Paris*, appuyés que sur son propre témoignage, je ne m'y suis point arrêté dans le cours de l'histoire, et je ne prétends pas non plus les proposer ici comme des preuves sur lesquelles on puisse se fonder.

2º Les lettres qu'on dit que Marie a écrites à Bothwell; ces lettres ont été souvent publiées [1]. J'ai dit dans mon Histoire de quelle manière ces lettres tombèrent entre les mains des ennemis de la reine. Lorsque l'authenticité d'un ancien papier est douteuse et contestée, il faut la constater par des indices extérieurs ou intérieurs. On a fait l'un et l'autre dans le cas dont il s'agit.

Quant aux preuves extérieures de l'authenticité des lettres de Marie : 1º Murray et les nobles de son parti affirment, sur leur parole et sur leur honneur, que les lettres sont écrites de la propre main de la reine, dont ils connaissaient parfaitement l'écriture [2]. 2º Ces lettres furent produites au parlement d'Écosse, en pleine assemblée, au mois de décembre 1567 [1], et elles y furent tellement regardées comme authentiques, que dans l'acte dressé contre Marie on les employa comme les plus fortes preuves de son crime [2]. 3º Elles furent montrées en particulier au duc de Norfolk, au comte de Sussex, et au chevalier Ralph Sadler, commissaires de la reine Élisabeth à Yorck. Dans le compte que ces commissaires rendent sur ce point à leur maîtresse, on voit qu'ils regardent ces lettres comme authentiques, et ils ne paraissent pas avoir le moindre doute qu'elles soient supposées. Ils observent en particulier : « Que le contenu de ces « lettres est tel, qu'il ne peut point avoir été in« venté ni écrit par d'autres que par la reine « Marie elle-même, attendu qu'il y est fait men« tion de choses qui ne pouvaient être connues « que de Marie et de Bothwell; qu'il serait diffi« cile de forger et d'inventer toutes les choses « qui en font le sujet; qu'il y a même une sorte « de merveilleux dans la manière dont ces lettres « leur sont parvenues, et qu'il semble que Dieu, « devant qui tout meurtrier, tout homme qui ré« pand le sang innocent est abominable, n'a pas « voulu permettre que ces pièces restassent dans « l'oubli et dans l'obscurité [3]. » Ces lettres avaient fait tant d'impression sur le duc de Norfolk, que dans la lettre qu'il écrivit ensuite à Pembroke, à Leicester, et à Cecil, il leur parle en ces termes : « Si le fait vous a paru évident et détestable, « jugez de l'impression qu'il a dû faire ici sur « nous [4]. »

Ce n'est pas seulement dans des lettres publiques et officielles que Norfolk déclare que tels sont ses sentimens. Il tint le même langage dans celles qu'il écrivit à ses amis les plus intimes. Dans une conférence secrète avec l'évêque de Ross à Yorck, le duc de Norfolk, en l'informant qu'il avait fait porter les lettres que le régent avait à produire contre la reine, lui dit qu'on en tirerait contre elle de tels argumens qu'elle en serait déshonorée pour la vie [5]. Si l'évêque de Ross avait cru les lettres supposées, il eût été naturellement conduit, par une telle déclaration, à désabuser Norfolk, et à lui expliquer l'imposture. Mais, loin de là, après s'être con-

[1] Elles se trouvent à la fin du troisième volume des Mémoires de Melvil, imprimés à Paris, sous la fausse rubrique d'Édimbourg, chez Barrows et Young, 1745, 3 volumes in-12. — [2] Good., II, 64, 92.

[1] Good., II, 66, 67. — [2] *Ibid.*, II, 142. — [3] *Ibid.*, II, 154. — [4] *Ibid.*, II, 154. — [5] State Trials, édition de Largrave, I, 91. Murdin, 52.

certé avec ce seigneur et Maitland, il convint d'écrire à Marie, qui se trouvait alors à Bolton, pour lui recommander de faire à Élisabeth les propositions les plus propres à prévenir la publicité des lettres et des autres pièces [1]. D'après le résultat de cette conférence, il semblerait que Maitland, Ross et Norfolk connaissaient le côté faible de la cause de Marie, et que c'était pour cela qu'ils employaient toute leur habileté à éviter une accusation publique [2]. Nous remarquerons encore que le duc s'exprima de la même manière sur le compte de la reine d'Écosse devant Banister, celui de ses serviteurs qui paraît avoir eu le plus de part à sa confiance [3]. Les termes de la déposition de Banister sont dignes d'attention : « Je déclare, dit-il, que, me trou« vant auprès du lord mon maître, lorsque le « comte de Sussex et M. le chancelier actuel du « duché étaient en commission à Yorck, j'entendis « dire à Sa Grâce qu'il paraissait, d'après l'infor« mation relative au meurtre de lord Darnley, « que la reine d'Écosse était complice de ce crime. « D'où je conclus que Sa Grâce ne voudrait jamais « l'épouser [4]. » Élisabeth, dans ses instructions au comte de Shrewsbury, en 1583, affirme que le duc et le comte d'Arundel lui ont l'un et l'autre déclaré que les lettres leur semblaient une preuve suffisante contre la reine d'Écosse; mais que depuis ils ont pris le parti de pallier ses torts et de la déclarer innocente [5].

4º La vue de ces lettres fit la même impression sur les autres contemporains de Marie; ce qui prouve à quel point on les regardait comme authentiques. Cecil, dans sa correspondance avec sir Henry Norris, ambassadeur d'Angleterre en France, rend compte de cette affaire en termes qui ne laissent aucun doute sur son opinion particulière. Dans sa dépêche du 14 décembre 1568, jour où les lettres en question furent mises sous les yeux de l'assemblée des conseillers privés, il l'informe « que le régent « est obligé, pour sa défense, de faire usage d'un « moyen terrible, à l'effet de convaincre la reine « d'avoir été l'auteur et Bothwell l'exécuteur du « meurtre; que le parti de la reine refuse de faire « aucune réponse, et demande instamment qu'elle « soit admise en présence d'Élisabeth pour ré« pondre elle-même; ce qu'on ne veut pas lui « accorder jusqu'à ce qu'elle ait effacé, autant « qu'il est possible, la tache qu'a imprimée sur « elle son mariage avec le meurtrier de son « époux, et détruit les charges qui résultent des « lettres qu'elle a écrites à cet homme; que les « charges sont telles, que non-seulement tout « souverain, mais aussi tout homme soigneux de « son honneur doit éviter des relations qui l'ex« poseraient à de fâcheux soupçons; que, quant « à lui, en sa qualité de commissaire, il ne peut « encore rien prononcer avec certitude, mais « que, comme particulier, il ne peut se défendre « d'un sentiment d'horreur et d'effroi [1]. »

5º Il est évident, d'après la correspondance de Bowes, résident anglais en Écosse, avec Walsingham, en l'année 1582 [2], que l'Angleterre comme l'Écosse, Jacques comme Élisabeth, le comte de Gowrie comme le duc de Lennox, ont tenu pour authentiques les lettres à Bothwell. La sollicitude qu'on montra d'un côté pour les obtenir, et de l'autre pour les conserver, prouve bien que, de part et d'autre, on en avait cette opinion. Ce sentiment des personnages contemporains qui étaient le plus à portée d'être bien informés, et qui avaient tout le discernement nécessaire pour juger sainement, aura sans doute plus de poids auprès de beaucoup de mes lecteurs que des conjectures formées deux cents ans après l'événement.

6º L'authenticité des lettres fut soumise à un examen judiciaire, afin que l'identité de l'écriture pût être constatée. On a déjà vu qu'après les conférences d'Yorck et de Westminster Élisabeth assembla son conseil privé, auquel elle adjoignit plusieurs des personnages les plus éminens du royaume, et qu'elle fit mettre sous les yeux des membres de cette assemblée toute la procédure, « avec les lettres et écrits produits « par le régent, comme étant des lettres et écrits de « par la reine d'Écosse, afin qu'en présence desdits « comtes ces lettres fussent confrontées avec les « lettres existantes de ladite reine d'Écosse, écrites « de sa propre main, et ci-devant adressées à sa « majesté Britannique, et qu'on pût rechercher « et examiner s'il se trouvait quelque différenc[e]

[1] State Trials, édition de Largrave, I, 94. Murdin, 43. — [2] Murdin, II, 53. — [3] State Trials, I, 98. — [4] Murdin, I, 34. — [5] Mss. de la Bibl. des Avocats, A. III, 28 p. 314. Bibl. cath., Calig., 9, 4.

[1] Cabala, 156, 5. — [2] Publié à la fin de cette Dissertation et note.

« entre ces papiers et lettres anciens et nou« veaux [1]. » Les comtes s'assemblèrent en conséquence à Haptoncourt, les 14 et 15 décembre 1568, « et les originaux des lettres qu'on préten« dait écrites de la propre main de la reine « d'Écosse furent présentées et lues d'un bout à « l'autre; et ayant été ainsi lues et dûment col« lationnées et comparées, tant pour la manière « d'écrire que pour l'orthographe, avec plusieurs « autres lettres ci-devant et depuis long-temps « écrites et envoyées par ladite reine des Écos« sais à sadite majesté britannique, en ladite « collation desdits papiers ne s'est trouvée au« cune différence. » 7º Marie ayant écrit [2], le 10 juillet 1570, une lettre justificative de sa conduite, à la comtesse de Lennox [3], cette comtesse fit passer cette lettre à son mari, qui était alors en Écosse, et qui lui fit la réponse suivante [1] : « Voyant que vous m'avez chargé de « répondre aux lettres de la reine, mère du roi, « qui vous ont été adressées, que puis-je vous « dire, si ce n'est que je ne suis pas étonné de « voir qu'elle écrit le mieux qu'elle peut pour « elle-même pour paraître se purger d'une chose, « tandis que plusieurs avec moi sont certainement « persuadés du contraire ? ce que je n'assure pas « par ma propre connaissance, mais par les écrits « de sa main, les confessions des gens qui ont « été mis à mort, et autres preuves infaillibles. « Il faudrait un temps infini pour mettre en ou« bli une matière aussi notoire, pour faire blanc « ce qui est noir, et pour que l'innocence apparaisse « où le contraire est si bien connu. J'ai confiance « que les plus indifférens ne doutent point de la « justice de votre cause et de la mienne, et des « justes motifs de notre inimitié. Son véritable « devoir à votre égard et au mien, comme étant « parties intéressées, serait sa véritable confes« sion et son repentir, sans feinte ni dissimula« tion, de ce fait déplorable, odieux pour elle à « réciter, douloureux pour nous à penser. Dieu « est juste, et il ne veut pas être trompé. « Ainsi qu'il a manifesté la vérité, il punira l'i« niquité. »

Dans les papiers officiels, on peut soupçonner les ennemis de la reine d'avoir avancé les choses qui pouvaient le plus favoriser leur cause, d'avoir abandonné le vrai, et d'avoir déguisé les choses dont ils étaient, dans le fond, intimement convaincus. Mais Lennox n'était point dans le cas de dissimuler dans une lettre particulière qu'il écrivait à sa femme, et il est clair que non-seulement il croyait la reine coupable, mais qu'il était même persuadé de l'authenticité des lettres de Marie à Bothwell.

[1] Good., II, 252. — [2] *Ibid.*, 256.

[3] Cette lettre de Marie, qui n'a jamais été publiée, mérite de trouver place en cet endroit, où l'on présente les preuves de part et d'autre avec la plus grande exactitude *.

Madame,

Si les faux et mauvais rapports des rebelles, ennemis bien connus comme traîtres à votre égard, et, hélas! à qui je me suis trop confiée par votre avis, ne vous avaient pas si fort prévenue contre mon innocence, et, je puis le dire, contre mon amitié, que vous m'avez non-seulement, comme il paraît, condamnée injustement, mais que vous m'avez tellement haïe, que quelques paroles et faits publics ont témoigné à tout le monde une aversion manifeste en vous contre votre propre sang, je n'aurais pas tardé si long-temps à vous écrire, pour me justifier envers vous de ces faux rapports qu'on vous a faits de moi. Mais espérant de la grâce de Dieu et du temps, que mon innocence vous sera connue, comme je me confie qu'elle l'est déjà de la plus grande partie de toutes les personnes indifférentes, j'ai pensé qu'il était mieux de ne vous point importuner pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il s'offrît une matière qui nous intéressât également l'une et l'autre, telle qu'est le transport de votre petit-fils et mon seul enfant, en ce pays-ci : sur lequel *transport*, quoique jamais je n'y aie été si disposée, je serai bien aise d'avoir votre avis, ainsi que sur toutes les autres choses qui le regardent. Je l'ai porté dans mon sein, et Dieu sait avec quel danger pour lui et pour moi, et il est descendu de vous. Je n'ai point dessein d'oublier mon devoir envers vous, en vous montrant en ceci la moindre faute d'amitié à votre égard; quelque durs qu'aient été vos procédés envers moi, je veux vous aimer comme ma tante, et vous respecter comme ma belle-mère : et s'il vous plaît de connaître davantage ma façon de penser en cela, et toutes autres choses qui vous regardent, mon ambassadeur, l'évêque de Ross, sera tout prêt de conférer avec vous, et sur ce, après m'être recommandée à vous de tout mon cœur, me remettant à mon dit ambassadeur, et à vos meilleurs avis et considérations, je vous remets à la protection du Dieu tout-puissant, lequel je prie de vous conserver ainsi que mon frère Charles, et de vous faire connaître mes intentions mieux que vous ne les connaissez.

De Chatlsworth, ce 10 juillet 1570.

A milady Lennox ma belle-mère.

Votre bonne nièce et aimante fille.

* Cette lettre est en écossais.

[1] Lennox's orig. Regist. Of Letters.

8° On oppose à tous ces raisonnemens la conduite des nobles confédérés, à l'égard de Marie. Puisqu'ils ne firent point usage de ces lettres contre elle, il est évident, dit-on, qu'ils en reconnaissaient la fausseté. Suivant le compte rendu par les confédérés eux-mêmes, ce fut le 20 juin 1567 que la cassette contenant les lettres tomba entre leurs mains; mais on ne commença à les considérer comme un témoignage juridique contre la reine, que dans une assemblée du conseil privé du régent, qui se tint le 4 décembre, après quoi elles servirent de fondement aux actes dressés contre Marie dans le parlement, le 15 du même mois. Or, on objecte que si elles eussent été authentiques, la saisie de pièces aussi importantes eût été un sujet de triomphe pour les confédérés, qui eussent aussitôt proclamé partout cette heureuse découverte, et qui, dans leurs négociations avec les ministres anglais et français, où avec ceux de leurs concitoyens qui condamnaient leur conduite, ils n'eussent pas manqué de fermer la bouche à tous les apologistes de la reine, en produisant cette preuve convaincante de son crime. Mais ceux qui raisonnent ainsi ne font point assez d'attention à la situation délicate et dangereuse des confédérés, dans cette conjoncture. Ils avaient pris les armes contre leur souveraine, s'étaient saisis de sa personne à Carberry hill, et l'avaient confinée dans la prison de Lochlevin. Un grand nombre de leurs concitoyens, dirigés par quelques-uns des nobles les plus puissans du royaume, s'étaient ligués contre eux. Ils ne tardèrent pas à voir qu'ils ne pouvaient se flatter de rompre cette coalition ou de la détruire par la force des armes, sans l'appui de la France ou de l'Angleterre. Dans le premier de ces deux royaumes, les oncles de Marie, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, étaient alors tout-puissans, et le roi lui-même était très attaché à cette princesse. Si les confédérés se bornaient à demander que la reine divorçât avec Bothwell et l'exclût pour jamais de sa présence, ils pouvaient espérer d'être soutenus par Charles IX et ses ministres, qui avaient dépêché un envoyé en Écosse pour engager Marie à faire casser ce fatal mariage[1]. Mais s'ils l'accusaient publiquement d'avoir été complice du meurtre de son époux, ils se rendaient coupables aux yeux de la cour de France d'un tort irrémissible, et s'ôtaient toute espérance d'être secondés par cette cour. Les chefs des confédérés, qui depuis long-temps avaient eu des relations intimes avec l'Angleterre, étaient fondés à en espérer des secours plus effectifs. Mais, à leur grand étonnement, Élisabeth désapprouva hautement leur conduite, embrassa la cause de la reine captive, et montra beaucoup de zèle pour obtenir sa délivrance et même son rétablissement. Ce ne fut point là le seul artifice dont Élisabeth fit usage, dans sa conduite concernant les affaires d'Écosse, quoique ses plus habiles ministres pensassent que le parti le plus prudent et le plus politique était de soutenir les lords confédérés de préférence à la reine. Élisabeth n'eut aucun égard pour leur avis[1]. Elle avait une si haute idée de l'autorité royale et de la fidélité que les sujets doivent à leur souverain, que toute sa conduite, en cette circonstance, démontre qu'elle servait Marie non-seulement avec sincérité, mais même avec chaleur. Nous la voyons tantôt essayer la voie des négociations, tantôt s'abaisser jusqu'à des prières et quelquefois se laisser emporter à des menaces. Quand elle se fut assurée que les lords confédérés étaient inflexibles, elle tenta de délivrer Marie, en employant le parti qui lui était resté fidèle en Écosse. Dans ses instructions à Throkmorton, elle l'autorise à correspondre avec les chefs de ce parti et à leur faire des ouvertures pour atteindre ce but[2]. On voit même qu'elle alla jusqu'à charger son ambassadeur à Paris de se concerter avec le roi de France, afin que, par leurs efforts réunis, ils pussent amener les Écossais à reconnaître l'autorité de la reine et à se dégager du serment de fidélité qu'ils

[1] *Append.*, n° XXII

[1] C'était l'opinion de Throkmorton, ainsi que cela paraît par un extrait de sa lettre du 11 juillet, publié dans l'Appendice, n° XXII. Tels étaient aussi les sentimens de Cecil dans sa lettre du 19 août 1565, à sir Henry Norris, ambassadeur d'Élisabeth à la cour de France. «Vous vous apercevrez, dit-il, par la lettre que vous adresse la reine aujourd'hui, combien elle est favorablement disposée pour la reine d'Écosse; et véritablement, depuis le commencement de cette affaire elle a été vivement blessée de la conduite des lords; et bien qu'elle pût tirer un grand avantage de l'appui qu'elle eût donné aux lords dans cette circonstance, aucun conseil n'a pu l'empêcher de manifester sa désapprobation (Cabala, 140.)» Et dans sa lettre du 3 septembre: «La reine, notre souveraine, est encore fort blessée de la conduite des lords avec la reine. Cet exemple la touche.» (*Ibid.*, 141. Digges., Comp., Amd., 14.) — [2] Keith, 451. *Append.* n° XXIII.

avaient prêté à son fils[1]. Toutes ces circonstances devaient faire craindre aux confédérés que Marie ne parvînt à obtenir sa liberté, et même à recouvrer au moins une bonne partie de son ancienne autorité, et s'ils se hasardaient à l'accuser publiquement d'un crime aussi atroce que le meurtre de son mari, ils devaient s'attendre non-seulement à perdre tout crédit, toute faveur, mais encore à voir leur sûreté personnelle compromise. Dans cet état de choses, ils ne voulurent ajouter aucun nouveau motif à ceux qu'ils avaient mis en avant lorsqu'ils s'étaient décidés à prendre les armes. Ils dirent qu'ils n'avaient d'autre dessein que de venger la mort du roi, de rompre le mariage avec Bothwell, d'infliger à celui-ci le châtiment que méritait son crime, ou du moins de le bannir de la présence de la reine.

L'évêque Keith a publié des lettres de Throkmorton, que j'ai consignées dans les pièces justificatives de cette histoire, et d'après lesquelles il paraît que cet habile ambassadeur avait prévu que les confédérés prendraient ce parti. Dans sa lettre datée d'Édimbourg, le 14 juillet, il observe «qu'ils ne peuvent oublier que le prince «et eux-mêmes sont exposés au même danger; «mais qu'ils ne pensent pas qu'ils aient l'inten-«tion de porter atteinte à la sureté ou à l'hon-«neur de la reine, sur le compte de laquelle ils «continuent de s'exprimer avec beaucoup de res-«pect. Je crois pouvoir affirmer, continue-t-il, «que la condition ci-dessus une fois remplie (c'est-«à-dire le divorce avec Bothwell), ils la mettront «en liberté et la rétabliront sur le trône[2].» Sa lettre du 22 août contient une déclaration qui lui fut faite par Lethington, au nom et en présence de ses associés, et par laquelle il l'assure «qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de porter «atteinte à la personne ou à l'honneur de la «reine; qu'ils s'étaient résignés jusqu'ici à sup-«porter les outrages de tous les souverains étran-«gers, et nommément de la reine d'Angleterre, «qui leur avaient prodigué les dénominations de «traîtres, de rebelles, de sujets ingrats et fé-«roces; qu'ils avaient tout enduré plutôt que de «se justifier d'une manière qui eût pu blesser «l'honneur de leur souveraine; mais que si l'on «continuait à les poursuivre par ces odieuses

[1] Keith, 462-1 4. — [2] *Append.*, n° XXII.

«calomnies, si quelques princes étrangers, et «particulièrement la reine d'Angleterre, les «poussaient par de sourdes manœuvres, ou par «la force des armes aux dernières extrémités, ils «seraient forcés d'employer, à l'égard de la «reine d'Écosse, d'autres moyens que ceux dont «ils avaient eu jusqu'ici le désir et l'intention de «se servir. Car, ajouta Lethington, vous devez «bien penser que nous ne consentirons point à «perdre nos fortunes et nos vies, et à passer pour «rebelles aux yeux de l'univers, lorsque nous «avons en notre possession les moyens de nous «justifier[1].»

Ainsi, si l'on fait attention à la marche que les confédérés s'étaient tracée, on verra que le parti qu'ils ont pris de ne point produire les lettres pendant plusieurs mois leur était commandé par la prudence et par le sentiment de leur sûreté personnelle.

Mais, plus tard, quand les confédérés sentirent la nécessité de faire confirmer par le parlement la forme de gouvernement qu'ils avaient établie, ils durent suivre une autre marche. L'abdication qu'ils avaient arrachée à la reine, l'élévation du jeune prince sur le trône, et la nomination d'un régent, étaient autant d'actes de leur autorité privée. Il fallait que quelque acte légal donnât une sorte de sanction à des mesures aussi violentes, et garantît la sécurité de tous ceux qui avaient adopté cette cause, soit d'une manière effective, soit par leurs avis, soit seulement par leur signature[2]. Après une longue délibération, on amena le régent et son conseil privé à consentir à ce que les confédérés produisissent toutes les pièces qui étaient entre leurs mains. Ce fut sur le vu de ces pièces que le parlement sanctionna tous les actes qu'on lui demandait. L'état des affaires du royaume avait éprouvé un changement assez notable pour justifier cette nouvelle conduite des confédérés, si opposée à celle qu'ils avaient tenue jusqu'alors.

Au mois de juin, une ligue puissante s'était formée contre eux, sous la direction des Hamilton; au mois de décembre, cette ligue fut détruite, et la plupart des personnages considérables qui s'y étaient engagés reconnurent l'autorité du roi et le gouvernement du régent. Huntley, Argyll, Herries, les plus puissans sei-

[1] Keith, 448. — [2] Haynes, 453.

gneurs de ce parti, assistèrent au parlement et concoururent à tous ses actes. Édimbourg, Dunbar, Dunbarton, et toutes les principales places du royaume, étaient alors entre les mains du régent, et la guerre civile avec les huguenots occupait entièrement les armes de la France. Le zèle d'Élisabeth pour la reine captive paraissait éteint. Ce qui, au mois de juin, eût entraîné la ruine des confédérés, put se faire presque sans danger au mois de décembre. Il résulte de ces observations que si les lettres ne furent point produites immédiatement après le 20 juin, ce n'est point une raison de les croire supposées, et que, tout en s'abstenant d'abord de dresser une accusation publique contre la reine, en conséquence de la saisie de la cassette, les confédérés donnèrent à connaître qu'ils possédaient un témoignage suffisant pour la convaincre. C'est ce qu'on trouve clairement expliqué dans une lettre de Throkmorton, en date du 21 juillet[1], et plus clairement encore dans le passage que j'ai extrait de sa lettre du 22 août. Il est aussi question, dans celle du 25 juillet, des papiers contenus dans la cassette. En voici les propres termes : « Ils disent (les confédérés) qu'ils « ont contre elle les preuves les plus évidentes, « fondées tant sur des pièces écrites de sa propre « main que sur d'autres témoignages suffi- « sans [2]. »

Quant aux preuves intérieures de l'authenticité des lettres de la reine à Bothwell, il est à observer : 1° Que toutes les fois qu'un papier est forgé dans une vue particulière, l'adresse de l'inventeur est d'établir solidement le point qu'il a dessein d'accréditer. Il a soin de lever tous les doutes, de prévenir tous les argumens captieux, d'éviter la moindre apparence d'incertitude, et il se sert en conséquence des expressions les plus claires et les plus précises pour arriver à son but. Ces passages inventés dans tous les temps par les hérétiques, et insérés dans des anciens auteurs; ces légendes des miracles des saints de l'église romaine; cette suite d'événemens forgés en leur honneur; ces chartres apocryphes en faveur de leur culte, et dont il est fait mention dans mon Histoire, sont autant de preuves de ce que j'avance. Tout falsificateur tombera le plus souvent dans l'excès de trop prouver, et rarement dans l'inconvénient de ne pas prouver assez. Cette maxime est sûre et incontestable. Le fait que les ennemis de la reine avaient à prouver, c'était : « que le comte de Bothwell était le principal exé- « cuteur de ce crime affreux, de cet indigne as- « sassinat qui avait été commis, etc.; que la reine « l'avait prémédité, conseillé, inventé, et qu'elle « avait donné ses ordres pour l'exécution du « meurtre [1]. » Cependant on ne trouve dans les lettres en question que des idées imparfaites, des insinuations vagues, des expressions ambiguës, qui forment, à la vérité, l'évidence et la conviction lorsqu'elles se trouvent dans des lettres originales, mais qui ne ressemblent point à ce jour éblouissant, à cette surabondance de preuves et d'évidence que les falsificateurs ont presque toujours eu soin de répandre dans les écrits qu'ils ont fabriqués. Tous ceux qui ont pris en main la cause de Marie, dans son propre siècle, et qui se sont érigés en défenseurs de son innocence, soutiennent qu'on ne trouve rien dans ses lettres qui puisse servir de preuve à son crime. Lesley, Blackwood, Turner et plusieurs autres sont remplis de passages qui tendent à ce but, et les auteurs du siècle où nous vivons ont suivi le même plan, ont adopté les mêmes opinions.

« On aurait pu s'attendre, dit un de ses dé- « fenseurs les plus modernes, que quelques-uns « des points ou articles de l'accusation auraient « été établis par des preuves claires et précises; « mais on ne voit rien de cela dans le cas dont il « s'agit. On ne trouve rien dans les lettres de « Marie qui fasse connaître clairement que celle « qui les a écrites ait prémédité, conseillé, inventé « aucun meurtre, encore moins qu'elle l'ait per- « suadé ou ordonné, et il ne se trouve rien dans « ces lettres qui tende au soutien et à la justi- « fication de meurtriers quelconques [1]. » 1° Les adversaires de Marie auraient-ils été assez mal avisés pour chercher à diminuer ainsi l'atrocité du crime? et auraient-ils mis tant d'art à fabriquer des lettres si mal conçues pour l'assertion d'un fait qu'ils avaient envie de prouver? S'ils s'étaient rabaissés au point d'avoir recours au mensonge, n'auraient-ils pas produit quelque chose de plus clair et de plus décisif? 2° Il est presque impossible de forger un long récit et de

[1] Keith, Préface, p. xii. — [2] *Ibid.*, 387. — Good., II, 207.

[1] Good., I, 78.

le charger d'un concours de circonstances tellement liées avec les faits réels qu'on ne puisse point apercevoir quelques traces de la fraude; et c'est par cette raison que les habiles faussaires ont soin d'éviter de longs détails de circonstances, particulièrement de celles qui sont étrangères au sujet et inutiles, sachant bien que, plus ces détails sont multipliés, plus on donne d'avantage à ceux qui s'attachent à découvrir la supercherie. Or, les lettres de Marie, et surtout la première, sont pleines d'une infinité de circonstances qui sont tout-à-fait naturelles dans une correspondance réelle; mais qui sont absolument étrangères aux projets des ennemis de la reine, et qu'il aurait été extravagant d'y insérer si elles n'étaient que des faits imaginaires et sans aucun fondement. 3° La vérité et la réalité de la plupart des circonstances contenues dans ces lettres, et même de celles qui ne sont pas de nature à être publiées sont confirmées par des preuves collatérales, et qui sont indubitables[1]. Il est dit que la reine rencontra un des gentilshommes de Lennox, et qu'elle lia conversation avec lui. Thomas Crawford (c'était le nom de ce gentilhomme) comparut devant les commissaires nommés par Élisabeth, et confirma avec serment la vérité de cette circonstance. Il déclara aussi, que pendant que la reine était à Glasgow, le roi lui répétait tous les soirs tout ce qui s'était passé entre la reine et sa majesté pendant la journée, et que le détail de ces conversations entre le roi et la reine, qui se trouve dans la première lettre, est précisément la même chose que ce qui lui avait été communiqué par le roi[2].

On voit, par la même lettre, qu'il y eut une longue conversation entre le roi et la reine au sujet de Mynto, Hiegait et Walcar[3]. On a long-temps ignoré ce que c'était que cette conversation. On a enfin découvert, par une lettre de Marie, conservée au collége des Écossais à Paris, et qui a été rendue publique[4], qu'il s'y agissait d'une affaire de grande importance, et qui méritait toute l'attention qu'on y donna dans le temps. On voit, par une lettre de l'ambassadeur de France, que Marie était sujette à un grand mal de côté[5]. Cette circonstance

[1] Letter I. Good., II, 1. — [2] Good., II, 245. — [3] *Ibid.*, 8, 10, 11. — [4] Keith, *Pref.*, vij. — [5] *Id.*, *ibid.*

y est mentionnée[1], et la chose est dite d'une manière si naturelle qu'on voit qu'elle ne peut se trouver que dans une pièce authentique. 4° Si l'on persiste à croire qu'on peut raisonnablement supposer que toutes ces circonstances véritables ont été adroitement insérées dans ces lettres par ceux qui les ont fabriquées, pour donner à ces productions un air d'authenticité, on conviendra au moins qu'une pareille supposition pourrait difficilement avoir lieu par rapport aux particularités suivantes. La reine, avant que d'écrire sa première lettre à Bothwell, fit, suivant l'usage de ceux qui ont des lettres fort longues à écrire sur différens objets, un brouillon des choses dont elle voulait se ressouvenir, et elle les jeta sur un papier séparé, en forme de notes. Comme elle passait la plus grande partie de la nuit à écrire, et après que ses domestiques étaient couchés, le papier lui manqua et elle continua sa lettre sur cette feuille où elle avait écrit son brouillon. C'est elle-même qui nous apprend ce fait, et elle s'en excuse en ces termes : « Il est tard; je voudrais ne jamais « cesser de vous écrire; cependant après vous « avoir baisé les mains, je finis ma lettre. Pardon « de mon griffonnage; vous en serez quitte pour « me relire deux fois. Excusez les ratures. Le pa- « pier me manqua hier, et j'ai écrit ceci sur mon « brouillon[2]. » Ce brouillon se voit encore dans le corps de la lettre; et ce qui vient d'être dit donne, à ce qu'il paraît, une raison fort naturelle de la manière dont cela a pu arriver. Mais il serait difficile de supposer qu'un faussaire eût imaginé de placer au milieu d'une lettre un brouillon qui présente au premier coup d'œil une chose tout-à-fait extraordinaire, et même absurde. Si néanmoins quelqu'un voulait pousser le raffinement au point de supposer que des faussaires fussent assez adroits pour contrefaire une absurdité de cette espèce, dans le dessein de donner à la pièce factice un air d'authenticité, il faudrait au moins convenir que les ennemis de la reine, qui ont mis ces faussaires en besogne, ont dû avoir la clef de ce brouillon et de ces notes abrégées. Cependant nous voyons qu'ils se sont trompés au point d'imaginer que ces notes étaient *la créance du porteur*, c'est-à-dire les points sur lesquels la reine lui avait

[1] Lettre I, 30. — [2] Good., II, 28.

donné verbalement ses instructions[1]. Il n'est pas possible que cela soit, puisque la reine elle-même écrit avec tant d'exactitude sur tous les points mentionnés dans ces notes, qu'il n'était plus nécessaire de donner à ce sujet des instructions verbales au porteur, et ces notes forment en effet le précis de la lettre. 5° Marie, en rapportant ses conversations avec le roi au sujet de l'affaire de Mynto, Hiegait, etc., dit : «Demain je «vous entretiendrai sur ce point;» ensuite elle ajoute : «Quant au surplus de ce qui concerne «Guillaume Hiegait, il a tout avoué, mais il ne «l'a fait que le lendemain de mon arrivée[2].» Cette addition, qui n'aurait dû être faite qu'après la conversation annoncée pour le lendemain, paraît, ou avoir été insérée par la reine dans le corps de la lettre, ou peut-être avoir été d'abord écrite en marge et ensuite reportée dans le texte. Si l'on suppose que la lettre soit authentique, et qu'elle ait été écrite en différens temps, ainsi qu'on le voit clairement, cette circonstance paraîtra toute naturelle; mais on n'aperçoit pas quelle raison aurait pu engager un faussaire à faire un pareil anachronisme, attendu qu'il n'y avait aucune nécessité[3].

D'un autre côté, Marie elle-même, et ceux qui entreprennent de soutenir son innocence, prétendent que ces lettres ont été forgées par ses ennemis pour noircir sa réputation et justifier leur rébellion. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici les argumens dont on s'est servi dans le temps pour soutenir cette opinion. Elle est suffisamment réfutée par toutes les observations que nous venons de faire. Un historien qui a fait des recherches laborieuses sur les événemens de ce siècle, et qui a acquis sur ces objets beaucoup de connaissances, a publié dernièrement une prétendue démonstration de la fausseté des lettres de Marie. Il fonde cette démonstration sur des preuves intérieures et extérieures. Quant aux premières, il observe, que l'édition française des lettres de la reine, est évidemment une traduction de l'édition latine de Buchanan; que cette édition de Buchanan n'est autre chose qu'une traduction de l'écossais; que par conséquent les ennemis de la reine ont avancé sans aucun fondement qu'elle avait originairement écrit ses lettres en français, et que toutes ces lettres ne sont que des mensonges insignes. Il fonde cette gradation singulière de traductions, en supposant que lorsqu'on projeta cette fausseté, il ne se trouvait personne qui fût en état d'écrire en français les lettres qu'on voulait faire passer pour être de la reine; que par cette raison, elles furent d'abord composées en écossais; mais que malheureusement l'interprète français ne savait apparemment pas l'écossais, ce qui fit que Buchanan les traduisit en latin, et qu'elles furent ensuite traduites en français.

Il est presque inutile d'observer qu'on ne donne aucune preuve de ces suppositions. Les mœurs des Écossais pendant ce siècle, où la plupart des gens de condition passaient en France une partie de leur jeunesse, et la correspondance intime qui était alors établie entre les deux nations, font assez voir que vraisemblablement la multiplicité de ces opérations ne pouvait pas être nécessaire pour se procurer quelques lettres écrites en français.

Mais sans insister davantage sur ce point, nous pouvons observer que tout ce que cet auteur avance peut lui être accordé, mais que les conclusions qu'il en tire ne sont pas justes, à moins qu'il ne prouve en même temps que les lettres de la reine que nous avons en français, sont les véritables copies de celles qui furent produites par Murray et ses partisans, au parlement d'Écosse, à Yorck et à Westminster. Mais l'auteur n'a point entrepris de prouver cela, et si nous faisons attention à l'histoire de ces lettres, nous verrons qu'il aurait succombé dans ce projet. Ces lettres furent publiées pour la première fois à la fin de l'ouvrage de Buchanan, intitulé : *Detectio Mariæ reginæ Scotiæ*[1]. La première édition de cet ouvrage de Buchanan parut en latin, et l'on y joignit trois lettres de la reine dans la même langue. Cette édition latine fut imprimée en 1571. Il en parut aussitôt après une traduction en écossais, à la fin de laquelle on imprima aussi en écossais les trois lettres qui avaient paru en latin, et cinq autres lettres qui n'étaient point dans l'édition latine.

[1] Good., II, 152. — [2] *Ibid.*, II, 9.

[3] On trouve une addition exactement semblable à celle-ci, faite à un papier authentique, dans Goodall, II, 282.

[1] Cet ouvrage fait partie de la collection de Samuel Jebb Londres, 1725, 2 vol. in-fol. en français et en latin

Il parut ensuite une traduction française de la *Detectio* de Buchanan, et de sept de ces lettres de Marie. Cette traduction est marquée comme imprimée à Édimbourg chez Thomas Waltem en 1572; mais le lieu de l'impression et le nom de l'imprimeur sont falsifiés; tous les partis en conviennent. Notre auteur, en observant le jour du mois auquel on dit que cette impression a été terminée, assure qu'elle est de l'impression de Londres. Mais on ne peut faire aucun fond sur une date qui se trouve dans un livre où toutes les autres circonstances relatives à l'impression sont évidemment fausses. Blackwood, qui, après Lesley, était celui de tous les défenseurs de Marie en ce temps-là qui était le mieux instruit, assure que l'édition française de la *Detectio* de Buchanan fut publiée en France. « Il (Buchanan) a « depuis adjousté à cette déclamation un petit « libelle du prétendu mariage du duc de Norfolk, « et de la façon de son procès, et l'a tout envoyé « aux frères à La Rochelle, lesquels voyant qu'il « pouvait servir à la cause, l'ont traduit en fran- « çois, et icelui fut imprimé à Édimbourg, c'est- « à-dire à La Rochelle, par Thomas Waltem, « nom aposté et fait à plaisir [1]. » L'auteur de *l'Innocence de Marie* va plus loin, et il nomme le traducteur français de la *Detectio* de Buchanan. « Et icelui fut premièrement composé, « comme il semble, par George Buchanan, Escos- « sois, et depuis traduit en langue françoise « par un hugonot Poitevin (advocat de vocation), « Camuz, soy-disant gentilhomme, et un des plus « remarqués séditieux de France [2]. » Le témoignage uniforme de deux auteurs contemporains résidens en France, et qui étaient ainsi à portée d'être bien informés, doit sans doute l'emporter sur une simple conjecture. Ce traducteur français n'a point prétendu publier un original en français des lettres écrites par la reine elle-même. Il déclare même expressément qu'il les a traduites du latin [3]. Si notre auteur avait fait attention à toutes ces circonstances, il se serait épargné cette critique laborieuse, pour prouver que la copie française en question des lettres de Marie est une traduction du latin. L'éditeur français en convient, et je ne crois pas que personne ait jamais dit le contraire.

[1] Martyre de Marie. Jeb. II, 256. — [2] Jebb. I, 425, 453. Ce passage, et le précédent de Blackwood, marqués avec des guillemets, sont ainsi en français dans le texte. — [3] Good., I, 103.

Il est à propos d'observer que le traducteur français a poussé l'ignorance au point d'affirmer que Marie avait écrit ces lettres en partie en français et en partie en écossais [1]. Si cette traduction avait été publiée à Londres par Cecil, ou qu'elle eût été faite par les ordres et sous les yeux de ce ministre, il est certain qu'il ne s'y serait jamais glissé une erreur aussi grossière. Quoi qu'il en soit, cette erreur a été occasionée par une circonstance bien singulière. Dans la traduction écossaise de la *Detectio* de Buchanan, on a mis à la tête de chaque lettre deux ou trois phrases de l'original français, lesquelles sont terminées par un *et cætera;* en suite de quoi vient la traduction écossaise de tout le reste. Cette manière d'imprimer des traductions était assez ordinaire dans ce siècle. L'éditeur français, sur l'observation de cette circonstance, a eu la simplicité de croire que les lettres de Marie avaient été écrites en partie en français et en partie en écossais.

En examinant quelques-unes des phrases françaises qui se trouvent au commencement de chaque lettre, et en y appliquant cette sorte de critique que notre auteur a suivie dans l'examen de toutes ces lettres, nous trouverons des preuves évidentes que le français n'est point une traduction du latin, mais que l'édition française est l'original sur lequel on a fait les traductions en latin et en écossais. Cette critique minutieuse sera sans doute peu agréable à la plupart de mes lecteurs; mais il suffira de jeter les yeux sur un petit nombre de passages, et cette espèce de dissertation sera fort courte.

La phrase française qui se trouve au commencement de la première lettre finit par ces mots: *Y faisoit bon.* Il est clair que ces mots *veu ce que peut un corps sans cœur,* ne sont point du tout la traduction de ceux-ci, *cum plane perinde essem atque corpus sine corde.* On trouve dans toute la phrase française un esprit et une élégance qui ne sont point rendus dans le latin ni dans l'écossais. *Jusques à la dînée,* n'est point une traduction de, *toto prandii tempore.* La traduction écossaise, *quhile dinner-time,* rend mieux le sens du français; car

[1] Good., I, 103.

anciennement *quhile*, en écossais, signifiait *jusques* ou *durant*. *Je n'ay pas tenu grand propos*, n'est pas rendu exactement par *neque contulerim sermonem cum quoquam*. La phrase française est une façon de parler particulière à cette langue, et elle représente bien mieux que le latin cette circonstance de la conduite de la reine. *Jugeant bien qu'il n'y faisait bon*, n'est point une traduction de, *ut qui judicarent id non esse ex usu*. La phrase française au commencement de la seconde lettre finit par ce mot, *apprendre*. Il est évident que, dans les traductions latine et écossaise, on a entièrement omis ces mots : *Et toutefois je ne puis apprendre*. La phrase française qui est au commencement de la troisième lettre finit par le mot *présenter*. *J'aye veillé plus tard là haut*, n'est certainement pas une traduction exacte de ces mots : *Diutiùs illic morata sum*. Le sens du français est mieux rendu dans l'écossais ; *I have walkit later thereup*. De plus, *pour excuser votre affaire*, est tout-à-fait différent de, *ad excusandum nostra negotia*. Les cinq autres lettres n'ont jamais été publiées en latin, et l'on n'a aucune preuve qu'elles aient jamais été traduites dans cette langue. Cependant quatre de ces lettres ont été publiées en français, ce qui détruit absolument le système de notre auteur au sujet de la nécessité d'une traduction en latin.

Dans l'édition écossaise de la *Detectio* de Buchanan, le *sonnet* tout entier est imprimé en français et en écossais. Il n'est pas possible de croire que l'écossais soit l'original et que le français en soit la traduction. Le sonnet français est en vers, qui ont la mesure et la rime, et qui en plusieurs endroits ont assez d'élégance. Le sonnet en écossais a le même nombre de lignes, mais sans mesure ni rime. Or il n'est pas possible de concevoir une idée aussi absurde, aussi impraticable que celle de demander à un traducteur de rendre un certain nombre de lignes données en prose en un nombre égal de vers où la mesure et la rime soient observées. L'écossais, au contraire, paraît manifestement être la traduction du français. Le tour de phrase, les façons de parler, et la plupart des mots sont français et ne sont point écossais. De plus, le traducteur écossais n'a point du tout rendu, en plusieurs endroits, le sens du français, et en d'autres endroits il ne l'a rendu que très imparfaitement. Si ce sonnet était une pièce forgée, cela ne serait point arrivé. Le faussaire aurait entendu son propre ouvrage. Je ne puis me refuser d'en donner ici un exemple, qui fera la preuve de mes deux assertions. Je prends la stance VIII, vers 9.

Pour luy j'attendz toute bonne fortune,
Pour luy je veux garder santé et vie.
Pour luy toute vertu de suivre j'ay envie.

For him I attend all gude fortune,
For him I will conserve helthe and lyfe,
For him I desire to ensue courage.

Il est à remarquer que la première ligne n'est point une phrase écossaise, mais une phrase française ; que les deux autres lignes ne rendent point du tout le sens du français, et que la dernière est réellement un contre-sens.

La huitième lettre n'a jamais été traduite en français. Elle renferme des raffinemens de mysticité et d'emblèmes, ce qui était le goût dominant dans ce siècle, et dont Marie était réellement passionnée, ainsi qu'on le voit par plusieurs autres circonstances, et particulièrement par une lettre de Drummond de Hawthornden, au sujet des *impresas*. Si les lettres de Marie ont été forgées par ses adversaires, ils se sont assurément acquittés de leur tâche avec beaucoup de négligence.

De toutes ces observations, il résulte qu'il y avait une édition en français des lettres de Marie, et que sur cette première édition on avait fait les traductions en latin et en écossais. Il ne nous reste plus rien de cette première édition française, que ce petit nombre de phrases, ajoutées à la traduction écossaise. Celui qui a publié la nouvelle édition en français a fait usage de ces phrases, et il y a cousu celles de sa propre traduction ; et ce qui est de lui n'est ainsi qu'une traduction servile et misérable du latin de Buchanan, dans laquelle ces phrases, qui servent d'introduction à chaque lettre, nous fournissent des présomptions très fortes de l'authenticité des lettres de Marie, et des preuves assurées qu'elles n'ont pas été traduites du latin.

On voit aussi, en comparant les traductions latine et écossaise avec les passages en question, que le traducteur écossais a bien mieux pris le sens et l'esprit du français que du latin :

et comme il paraît que ces lettres furent de très bonne heure traduites en écossais, il y a lieu de croire que Buchanan n'a point fait sa traduction sur le français, mais sur l'édition écossaise. S'il était question d'entrer en critique dans la discussion de ce sentiment, on en pourrait donner de très bonnes preuves. Un passage, que j'ai déjà rapporté ci-dessus, me paraît absolument décisif. *Diutiùs illic morata sum*, ne ressemble point du tout à *j'ai veillé plus tard là-haut:* mais on apercevra la cause de l'erreur de Buchanan, si l'on suppose qu'au lieu de lire: *I walkit laiter thereup,* j'ai *veillé* plus tard là-haut, il a lu: *I waitit*, etc., j'ai *tardé*, etc. Cette erreur, dans laquelle il a pu tomber si aisément, fait apercevoir la raison de cette faute dans sa traduction.

Cette critique, quelque minutieuse qu'elle soit, paraîtra, je crois, très bien fondée. Mais quelque jugement qu'on en puisse porter, les argumens qui prouvent intrinsèquement l'authenticité des lettres de Marie à Bothwell restent toujours dans toute leur force.

Les preuves extérieures que notre auteur produit pour établir que les lettres de Marie à Bothwell ont été fabriquées sont tout-à-fait spécieuses, mais elles ne sont pas plus solides que celles que nous venons d'examiner.

Ces preuves sont divisés en deux classes:

1° Les explications erronées et contradictoires qu'on dit avoir été données concernant les lettres, lorsqu'elles furent produites pour la première fois juridiquement. Dans le conseil privé tenu le 4 décembre 1567, elles sont représentées comme des lettres secrètes écrites et signées de la propre main de Marie [1]. L'acte du parlement, passé le 15 du même mois, les désigne comme des lettres secrètes dont les originaux sont écrits de la propre main de Marie [2]. Cette différence dans la manière de les qualifier a été regardée comme une forte présomption de la fausseté de ces pièces. Ce que dit M. Herries pour l'expliquer est à la fois naturel et plausible [3], et l'on trouve plusieurs remarques ingénieuses à l'appui de ces observations dans un écrit récent intitulé: *Remarques diverses sur l'enquête relative à Marie, reine d'Écosse.* Aux observations judicieuses de ces deux écrivains, nous ajouterons, que l'acte original du conseil secret n'existe plus; il n'en existe qu'une copie trouvée parmi les papiers de Cecil; l'ignorance, ou du moins la négligence du copiste s'y manifeste si sensiblement, que la différence qui se trouve entre les deux actes peut très bien lui être imputée. Or, la preuve alléguée perd beaucoup de sa force, du moment qu'il s'élève des doutes sur l'exactitude de la copie. Nous pouvons citer plusieurs des erreurs où le copiste est tombé, en comparant cette copie de l'acte du conseil secret avec l'acte du parlement. Le premier de ces actes contient une pétition au parlement; dans le second, cette pétition se trouve littéralement rapportée et convertie en loi. Le mariage de la reine avec Bothwell est qualifié, dans la copie, de mariage secret: expression bien évidemment fausse, puisqu'il est constant que le mariage fut célébré avec beaucoup de solennité, après que les bancs eurent été publiés dans l'église de Saint-Gilles, pendant trois jours successifs. D'un autre côté, l'acte du parlement le qualifie de prétendu mariage, et cette dénomination est juste suivant les idées du parti opposé à la reine. Dans la copie, les mots suivans sont appliqués à la reine: « *So thrall and* BLUDY *affectional to the privat appetite of that tyrant.* » Le mot BLUDY, *sanglant*, n'a point de sens. Au lieu de ce mot, on trouve dans l'acte *blindly*, aveuglement, qui a un sens déterminé. On lit dans la copie: « *All nobill and virtuous men abhorring their* TRAINE *and company.* » L'acte dit: « *Their* TYRANNIE *and company.* » Ce qui est évidemment la véritable expression, au lieu que le mot *traine* n'a point de signification.

2° L'autre preuve de la fausseté des lettres est fondée sur l'impossibilité de concilier ce qui est affirmé sur le temps et les lieux où les lettres de la reine avaient été écrites, avec ce qu'on sait de certain touchant les voyages de la reine.

Suivant le document publié par Anderson [1], connu sous le nom de journal de Murray et rédigé sur l'autorité des lettres, Marie partit d'Édimbourg, pour se rendre à Glasgow, le 24 janvier 1567: elle y arriva le 25; elle en repartit le 27. Elle alla le 28 avec le roi à Linlithgow, où elle ne resta qu'une nuit, et elle était de re-

[1] Hignes, 451. Good., II, 64. — [2] Good., *ibid.*, 67. — [3] Hume, vol. V de son Hist., p. 496.

[1] Anders., II, 269.

tour à Édimbourg avant la fin du mois. Mais, suivant notre auteur, la reine ne partit d'Édimbourg que le vendredi 24 janvier. Comme elle s'arrêta une nuit à Callendar, elle ne put pas arriver à Glasgow avant le samedi 25 au soir, et elle retourna le mardi 28 à Linlithgow. Par conséquent, la première lettre, qui suppose que la reine avait été au moins quatre jours à Glasgow, aussi bien que la seconde lettre datée de Glasgow, *le samedi matin*, pendant qu'elle n'y était arrivée que le soir, sont nécessairement des lettres falsifiées. Que la reine ne partit d'Édimbourg que le 24 janvier, on le voit évidemment, dit notre auteur, par les registres publics, où l'on trouve un *mandement de confirmation d'une pension* de Jacques Boyd, à Marguerite Chalmers, accordé par la reine, et daté d'Édimbourg, le 24 janvier, comme aussi une lettre de la reine, datée du même jour à Édimbourg, dans laquelle elle nomme Jacques Inglis pour être tailleur du roi son fils. Que le roi et la reine étaient de retour de Linlithgow le 28, on le voit par un acte dans lequel ils nomment André Ferrier gardien de leur palais dans cette ville, en date de Linlithgow, le 28 janvier [1].

On propose toutes ces choses non-seulement comme des preuves convaincantes, mais même comme des preuves légales de la falsification des prétendues lettres écrites par Marie. Cependant on verra, par les considérations suivantes, combien ces preuves sont défectueuses.

1° On voit, par un aveu ou déclaration de l'évêque de Ross, qu'avant la tenue des conférences d'Yorck, qui s'ouvrirent au commencement du mois d'octobre 1568, Marie, par une ruse de Maitland, était venue à bout de se procurer une de ces lettres que ses sujets l'accusaient d'avoir écrites à Bothwell [2]. Il est très vraisemblable que l'évêque de Ross avait vu ces lettres avant que d'écrire la Défense de l'honneur de Marie en l'année 1570; ces lettres furent publiées partout, en même temps que parut en 1571 la *Detectio* de Buchanan. S'il s'était trouvé dans ces lettres une erreur aussi grossière que celle de supposer que la reine avait passé quelques jours à Glasgow, pendant que, de fait, elle était à Édimbourg, erreur si aisée à reconnaître dans le temps ; si parmi ces lettres, il s'en était trouvé une datée du samedi matin de Glasgow, pendant que la reine n'y était arrivée que le soir, serait-il possible que la reine elle-même, qui devait être mieux que personne au fait de sa marche, ou bien que ces défenseurs de Marie, si pleins de zèle et si expérimentés, qui entrèrent en lice pour soutenir sa cause, n'eussent pas exposé et publié cette contradiction, pour décréditer et renverser d'un seul coup toute l'imposture? Dans des recherches qui sont par elles-mêmes embarrassées et de difficile discussion, l'industrie d'un auteur nouveau peut lui faire découvrir bien des choses qui avaient échappé aux soins et trompé la sagacité de ceux qui avaient avant lui travaillé sur le même sujet; mais lorsqu'il s'agit d'un fait aussi évident, cette circonstance, que la reine elle-même, ni aucun de ceux qui lui étaient attachés, n'y ont fait aucune attention, est une sorte de démonstration qu'il y a ici de l'erreur et de la supercherie dans les raisonnemens de notre au[illegible]teur. On voit aussi que, tant nos historien[illegible] les défenseurs de Marie, bien loin de r[illegible] en doute l'époque généralement reçue d[illegible]part de la reine et de son retour de Glasgow, n'ont eu sur ce point entre eux aucune contestation, ni la moindre diversité d'opinions. Mais de plus :

2° Ces papiers, tirés des archives publiques, et sur lesquels notre auteur appuie ses assertions, ne sont point des papiers originaux, munis de la signature de la reine ; ce ne sont que des copies ou des traductions de copies des pièces originales. Il n'est pas fort nécessaire, et il serait même assez difficile de faire comprendre ce qui suit à ceux qui ne sont point au fait des formalités établies par les lois de l'Écosse ; mais tout Écossais versé dans le maniement des affaires m'entendra lorsque je dirai que le mandement de confirmation de la pension viagère à Boyd n'est que la copie ou expédition en latin d'un mandement scellé du sceau privé, sur un brevet émané de l'office du sceau, et provenant d'une signature faite à Édimbourg le 24 janvier ; et que l'acte en faveur de Jacques Inglis est la copie d'une lettre scellée du sceau privé, et signée à Édimbourg le 24 janvier. De tout cela nous pouvons conclure, avec quelque sorte de vraisemblance, qu'une preuve qu'on veut tirer de papiers qui sont à cette distance de leurs

[1] Good., I, 118. — [2] Brown's trial of the duke of Norfolk, 31, 36.

originaux ne peut pas manquer d'être très incertaine et très défectueuse.

3° Tous les actes publics étaient alors publiés au nom du roi et de la reine. Aux termes de la loi, la signature du roi n'était pas moins nécessaire pour toutes sortes de papiers que celle de la reine; par conséquent, à moins que les signatures originales ne soient produites, pour constater précisément le jour où chacun d'eux a signé ces papiers, ou bien pour prouver qu'ils n'ont été signés que de l'un des deux, la preuve légale qu'on tirera de ces papiers ne sera autre chose, si ce n'est que le roi et la reine les ont signés à Édimbourg le 24 janvier.

4° Il paraît que dans ce siècle les dates des ordonnances ou mandemens émanés du souverain étaient le plus souvent arbitraires et mises au gré du copiste; par conséquent ces dates sont rarement exactes, souvent fausses, et l'on ne peut jamais y faire aucun fond. Cet abus devint même si fréquent, et on en sentit si bien les conséquences dangereuses, que, par un acte du parlement, en l'année 1592, on déclara que mettre de fausses dates à une signature serait désormais regardé comme un crime de haute trahison.

5° On voit encore aujourd'hui dans les archives un grand nombre de papiers qui prouvent la nécessité de cette loi, et qui découvrent en même temps combien les raisonnemens de notre auteur sont faibles et captieux. Quoiqu'il ne soit pas facile, à une distance de deux siècles, de prouver en particulier la fausseté d'une date, quelle qu'elle soit, cependant nous avons des exemples singuliers de pareilles falsifications. Un des faits les mieux constatés dans l'histoire, c'est que le roi était à Glasgow le 24 janvier 1567. Cependant on trouve dans les registres des expéditions des années 1565 et 1582, *fol.* 16, la copie d'un acte donné à Archibald Edmonston, dans laquelle il est dit que cet acte a été signé par *nos souverains*, c'est-à-dire par le roi et la reine, à Édimbourg, le 24 janvier 1567; en sorte que si nous voulons donner une entière confiance aux archives de ce siècle, ou bien adopter les argumens de notre auteur, il se trouvera prouvé que non-seulement la reine était à Édimbourg le 24 janvier, mais que le roi y était aussi.

On voit par une lettre originale de l'évêque de Ross que, le 25 octobre 1566, Marie était malade à la mort [1]. Cependant on trouve dans les registres publics un acte où il est dit qu'il a été signé ce même jour-là par la reine [2].

Bothwell se saisit de la reine lorsqu'elle revenait de Stirling, le 24 avril 1567, ainsi qu'elle le dit elle-même, et il la conduisit à Dumbar en toute diligence [3]. Mais notre auteur, se fondant sur les dates de certains papiers qu'il a trouvés dans les archives, suppose que Bothwell permit à la reine de s'arrêter à Édimbourg, pour y terminer quelques affaires. Rien n'est moins vraisemblable que cette supposition. Nous placerons donc la date de l'acte [4] duquel notre auteur fait mention, vol. I, 124, au rang des fausses dates des papiers produits dans le courant des affaires de ce siècle. Notre auteur s'est trompé sur la date d'un autre papier, donné à Forbes; *ibid.* Ce papier fut signé le 14 avril, et non pas le 24 de ce mois.

Si, dans toute l'histoire de Marie, il y a un fait constaté, c'est qu'elle resta à Dumbar, depuis que Bothwell l'y eut amenée, jusqu'au temps où elle retourna avec lui à Édimbourg, au commencement de mai. Notre auteur convient lui-même qu'elle resta douze jours à Dumbar (vol. I, 367). Or on trouve dans les archives de ce même temps, des actes qui sont signés par la reine à Dumbar, et d'autres actes qui sont signés par sa majesté à Édimbourg. Par exemple, il y en a un daté d'Édimbourg, le 27 avril sous le sceau privé [5]. D'autres sont datés et prétendus signés du même jour à Dumbar [6]. Quelques-uns sont signés à Dumbar, le 28 avril; d'autres à Édimbourg, le 30 avril [7]; d'autres à Dumbar, le 1er mai [8]. Ces chartres si variées pour les dates, supposeraient que la reine aurait fait *incognito* des voyages si fréquens et si incroyables, qu'il est par-là démontré qu'on ne

[1] Keith, *Append.*, 134.

[2] Privy-seal, lib. XXXV, fol. 89. Ouchterlony. Dans les éditions précédentes il y avait un autre exemple de même nature que les précédens et les suivans. Mais comme on s'est aperçu que celui qu'on avait chargé de faire les recherches dans les registres s'était trompé, on a retranché ce passage dans cette édition : ce qui néanmoins ne diminue point la force du raisonnement de cette dissertation.

[3] Anders., I, 95. — [4] *A Wright*. Privy-seal, lib. XXXVI, fol. 43. — [5] Lib. XXXVI, fol. 97. — [6] Lib. XXXI, chart. N° 524, 526. *Ibid.*, liv. XXXII, n° 154, 157. — [7] Lib. XXXII, chart. n° 492. — [8] *Id., ibid.*, n° 158.

peut point du tout compter sur les dates de ces archives.

C'est ce qui se voit encore plus clairement par la charte qui paraît signée le 27 avril, jour qui dans l'année de cette date était un dimanche, et auquel on ne faisait alors en Écosse aucune affaire, ainsi qu'on le voit par les livres de *Sederunt*, qui étaient à la garde des lords de session.

Cet examen abrégé des raisonnemens par lesquels notre auteur entreprend de prouver que les lettres sont forgées et supposées prouve évidemment qu'on ne peut tirer aucune démonstration des argumens de cet auteur.

M. Davison, qui, lorsque je composai cette dissertation, il y a environ trente ans, me communiqua des renseignemens très précieux, a découvert dernièrement dans ses savantes recherches sur les antiquités de ce pays une pièce originale qui peut jeter beaucoup de jour sur cette question, en ce qui concerne le roi. Buchanan assure, qu'à cause des absences fréquentes du roi, occasionées par sa dissipation, on fit faire une empreinte en métal, au moyen de laquelle on apposait sa signature aux actes publics, comme s'il eût été présent (Hist. liv., XVII, p. 343). Knox rapporte la même chose (Hist., p. 303). La signature du roi se trouvant ainsi à la disposition de celui qui gardait cette empreinte, on ne peut tirer aucune conséquence, pour ce qui concerne ce prince, de la réunion de sa signature à celle de la reine. Knox et Buchanan attestent l'un et l'autre que l'empreinte était confiée à Rizio. Un des derniers défenseurs de la reine Marie révoque en doute leur témoignage à cet égard, et le traite de pure calomnie (Goodall, vol. I, p. 228). Cependant la vérité de cette assertion est pleinement confirmée par la pièce originale dont je viens de parler. Je l'ai vue et examinée avec beaucoup d'attention : M. Davison l'a déposée à la chancellerie, et la signature du roi, qui s'y trouve, est évidemment apposée au moyen d'une empreinte avec de l'encre d'imprimerie.

On attaque encore l'authenticité de ces lettres de Marie à Bothwell, à cause du style et de la composition, qui sont, dit-on, tout-à-fait indignes d'une reine telle que Marie, et bien différentes des autres productions avérées de cette célèbre princesse. Les soins que Marie se donnait dans la composition de ses lettres, tant pour la pureté du style que pour la beauté de l'écriture, font voir que cette princesse se piquait de ces talens, et qu'elle ambitionnait la réputation d'écrire avec élégance. Mais lorsqu'elle écrivait à la hâte, et dans des momens d'embarras, on apercevait ces marques de précipitation[1]. Les lettres de Marie à Bothwell ont été certainement écrites dans des momens de trouble et de la plus grande précipitation. Cependant, malgré les désavantages d'une traduction, elles ne manquent ni de feu ni d'énergie. On est choqué de la manière dont elle exprime son amour pour Bothwell, et qui va même jusqu'à l'indécence. Mais le caractère habituel de la reine lui inspirait ces expressions en fait de galanterie. Ce raffinement de délicatesse, dont on se pique aujourd'hui dans le commerce entre les deux sexes, était alors peu connu, par les personnes même du plus haut rang[2].

Quelques-unes des lettres de Marie à Bothwell ont été écrites avant le meurtre de son mari, d'autres après cet événement, et avant son mariage avec Bothwell. Celles qui sont antérieures à la mort de son mari ne respirent que l'amour qu'elle avait pour Bothwell, sont remplies des expressions les plus tendres, et prouvent clairement que leur familiarité était des plus criminelles. On y trouve aussi des termes ambigus, dont ses ennemis ont su tirer avantage pour prouver que la reine n'ignorait pas ce qui se tramait contre la vie de son mari. Tels sont les passages suivans : « Hélas, je n'ai jamais trompé personne, mais je m'en remets « entièrement à votre volonté. Envoyez-moi avis « de ce que vous voulez que je fasse ; et quoi qu'il « en arrive, je vous obéirai. Consultez-vous vous « même, si vous pouvez trouver un moyen plus « secret par la voie de la médecine, car il faut « qu'il prenne médecine et les bains à Craigmillar[3]. »... « Considérez que ses larmes feintes « ne doivent pas être louées et estimées autant « que les vrais et fidèles travaux, que j'ai souf-

[1] On en voit un exemple remarquable dans un papier publié par Good, II, 301.

[2] On voit dans les papiers du comte Hardwick, une suite de lettres de Marie au duc de Norfolk, tirées de la Bibliothèque Harléienne, p. 37, b. 9, fol. 88, dans lesquelles Marie exprime son amour pour ce seigneur en des termes dans lesquels on trouverait aujourd'hui bien peu de délicatesse. (Hard.-state papers, I, 189.

[3] Good., II, 22.

« ferts pour mériter sa place, pour l'obtention « de laquelle, contre mon naturel, j'ai trahi ceux « qui peuvent m'accuser. Dieu veuille me par- « donner, etc. [1] » ..... « J'ai veillé plus tard là haut « que je n'aurais voulu le faire, si ce n'avait été « pour tirer quelque chose de lui, ce que ce por- « teur vous montrera; ce qui est la meilleure oc- « casion qui puisse se présenter pour donner un « tour favorable à vos affaires [2]. »

Les lettres de Marie qui sont postérieures à la mort de son mari, prouvent évidemment que le projet de Bothwell de se saisir par force de la reine, et de l'emmener avec lui, était concerté avec elle-même, et qu'elle y avait donné son consentement [3].

Quant aux sonnets, sir David Dalrymple a clairement prouvé qu'ils doivent avoir été écrits après le meurtre du roi, et antérieurement au mariage de Marie avec Bothwell. Mais comme aucune partie de ma narration n'est fondée sur ce qui se trouve contenu dans les sonnets, et que d'ailleurs les critiques judicieuses auxquelles j'ai été contraint de me livrer dans cette dissertation ont peut-être déjà lassé la patience de mes lecteurs, je me contente de renvoyer ceux qui désireraient à cet égard de plus amples renseignemens aux Remarques sur l'Histoire d'Écosse, chap. XI.

Après avoir ainsi exposé les preuves de part et d'autre, après avoir examiné dans un si grand détail les différens systèmes par rapport aux faits en question, on s'attend sans doute que je

[1] Good., II, 27. — [2] *Ibid.*, 32.

[3] Que des lettres d'une aussi grande importance que celles de Marie à Bothwell puissent être entièrement perdues, c'est une chose qui paraît tout-à-fait inconcevable. Ces lettres furent produites en Angleterre devant les commissaires d'Élisabeth, et furent ensuite par eux rendues au comte de Murray *. Il paraît que Murray les garda pendant toute sa vie. Après sa mort, elles tombèrent entre les mains de Lennox, son successeur, qui les remit au comte de Morton **. Un fait qui n'est pas certainement lié avec cette dissertation, sera peut-être pour quelques-uns de mes lecteurs un objet de curiosité. Je crois donc qu'il n'est point inutile de leur apprendre, qu'après des recherches faites avec tout le soin possible, on n'a jamais pu trouver, dans toutes les bibliothèques publiques de la Grande-Bretagne, une seule copie des lettres de Marie à Bothwell. On n'a pu réussir qu'à se procurer quelques notions sur ce point, depuis que les lettres eurent été remises à Morton. Nous sommes redevables de ces découvertes aux soins du docteur Birch.

Extrait des lettres de Robert Bowes, écuyer, ambassadeur de la reine Élisabeth vers le roi d'Écosse, écrites au chevalier François Walsingham, secrétaire d'état; pris sur le registre original des lettres de M. Bowes, depuis le 15 août 1582, jusqu'au 28 septembre 1583, et qui est en la possession de Christophe Hunter, docteur en médecine à Durham.

A Édimbourg, 8 novembre 1582.

Bien qu'on m'aie amusé depuis long-temps en me disant que le coffre où sont les originaux des lettres de la reine d'Écosse et du comte de Bothwell a passé de mains en mains, qu'on ne le retrouve plus à présent, et qu'on ne sait ce qu'il est devenu, j'ai cependant appris avec certitude, par la voie du prieur de Pluscardyne, que le coffre et les écrits ont passé et sont actuellement entre les mains du comte de Gowrie; mais il sera, je crois, difficile de l'engager à les remettre suivant le désir de sa majesté.

Ces jours passés j'ai travaillé à découvrir où pouvaient être le coffre et les écrits; mais sans le secours du prieur j'y aurais été fort embarrassé. Je vais à présent essayer de persuader Gowrie, et je vous donnerai avis du succès de mes démarches.

A Édimbourg, 12 novembre 1582.

Ayant appris que la cassette et les papiers mentionnés dans ma dernière étaient ci-devant parvenus en la possession du comte de Gowrie, mais sachant aussi qu'il n'était pas possible de se les procurer et de les retirer de ses mains sans qu'il en eût connaissance et qu'il y donnât son consentement, attendu que j'avais déjà pris les moyens les plus convenables pour y réussir, mais sans aucun succès; j'ai pris le parti de m'adresser à lui-même, et je lui ai représenté que lesdits papiers et cassette avaient déjà, sans doute, été remis à sa majesté, volontairement et par les offices de gens affidés, et que la remise de ces papiers et cassette avait été faite à sa majesté avant que lui Gowrie les eût en sa garde et entre ses mains. J'ajoutai que le sachant également affectionné à la reine, et disposé à faire ce qui pouvait être agréable à sa majesté, particulièrement en une chose qui la touchait aussi sensiblement, qui lui serait par conséquent fort agréable, et qu'elle saurait aussi reconnaître en princesse par des remercîmens et des libéralités capables de donner, à lui Gowrie, toute sorte de satisfactions et de contentement, je lui conseillais d'envoyer dès à présent ces choses à la reine, et que j'aurais soin de les faire parvenir à sa majesté. Je répétai ce qui pouvait faire concevoir audit Gowrie les plus grandes espérances de la libéralité de la reine, ce qui par conséquent était le plus analogue au but que je me proposais. Il refusa d'abord de convenir que ces choses fussent en sa possession; mais je lui fis connaître que j'étais bien informé qu'elles lui avaient été remises par *Sanders Jardin* : sur quoi il me pressa de lui dire par qui j'avais été instruit de cela, et si ce n'était point par les enfans du comte de Morton. Je ne lui répondis sur cela ni oui ni non, et je me contentai de lui dire : qu'il pouvait bien penser que celui qui me l'avait dit était le prieur, qui était prêt à l'avouer, et qui trouvait bon

* Good, II, 235. — ** *Ibid.*, II, 91.

vais prononcer et dire mon sentiment. Il y a, selon moi, deux conclusions à tirer des faits dont je viens de faire le récit.

L'une est que Bothwell poussé par son ambition, ou entraîné par l'amour, encouragé par l'aversion qu'il savait que la reine avait pour son mari, et comptant sur la violence de l'attachement que la reine avait pour lui-même, fit le

d'être cité. Ensuite il me dit, que quand même ces lettres seraient en sa garde, ce qu'il ne voulait ni nier ni avouer, il ne pouvait les remettre à qui que ce soit sans le consentement et la participation du roi, qui y était intéressé, et des seigneurs qui avaient formé cette entreprise contre la mère du roi, et qu'il devait les garder comme des preuves et pièces justificatives de cette action. Je lui répliquai que le procédé de ces seigneurs était pleinement justifié pour ce qui concernait la remise de la couronne faite au roi par la reine sa mère ; que cette cession de la couronne était établie, confirmée et fortifiée par des actes du parlement, et par d'autres actes et instrumens publics, en sorte que le fait ne pouvait souffrir ni contestation ni débats, et qu'il ne serait jamais nécessaire, pour justifier et autoriser cette action, de produire ces parchemins et papiers, lesquels devaient être remis à sa majesté et laissés entre ses mains, puisqu'ils lui avaient été destinés avant que d'être mis en la garde de lui Gowrie ; mais il me fut impossible de l'ébranler et de le convaincre. Après bien des raisonnemens, il finit par me dire que ni le comte de Morton ni aucun de ceux qui auraient ces papiers en garde, n'oseraient en aucun temps s'en dessaisir et les livrer ; que c'était la première fois que je lui avais parlé de cela ; qu'il serait charmé de répondre aux marques de confiance que sa majesté lui donnait, et de remplir en même temps ses devoirs envers son souverain, et ses associés, par rapport à l'action ci-dessus : en conséquence qu'il chercherait lesdites cassette et lettres lorsqu'il serait de retour chez lui, ce qui serait dans peu, à ce qu'il croyait ; et que lorsqu'il les aurait trouvées, lorsqu'il aurait bien examiné la chose et qu'il s'en serait bien instruit, il rendrait une réponse positive. Tel est le résultat de ma négociation sur ce point ; et pour le présent, je n'ai pu rien faire de mieux que de m'en rapporter à lui sur l'attention qu'il devait avoir de donner à sa majesté des preuves de sa bonne volonté en agissant franchement et sans détour avec la reine, de manière à la confirmer dans la bonne opinion qu'elle avait conçue de lui, et à l'engager à lui donner de plus en plus des marques de sa bienveillance. Je ne cesserai point de le solliciter, soit par moi-même, soit par d'autres voies ; mais je me méfie beaucoup du succès de mes démarches sur ce point. »

A Édimbourg, 24 novembre 1582.

« J'ai encore tâté dernièrement le comte de Gowrie, pour obtenir de lui les lettres renfermées dans la cassette qui est entre ses mains. Je lui ai fait entendre que la reine d'Écosse était dans l'intention de publier que ces lettres avaient été forgées par ses sujets rebelles, et qu'elle cherchait ainsi à se les faire remettre, ou bien à les faire supprimer ; que les moyens qu'elle emploierait, pour arriver à ses fins, seraient si forts et si efficaces, qu'il ne serait pas sûr de garder ces papiers dans le royaume ; que celui qui s'en trouverait chargé courrait de grands risques, et que lorsqu'il serait connu, on ne souffrirait certainement pas qu'il en restât en possession. Je lui ai exagéré les périls auxquels seraient exposés tous ceux qui seraient compliqués dans une pareille action, et lui en particulier, qui était actuellement connu pour avoir ces papiers en sa possession. Je lui ai représenté les avantages et la sûreté qui en résulteraient pour la cause en général, pour toutes les parties qui y étaient intéressées, et pour lui-même en particulier, si ces papiers étaient remis en bon état, et sous le secret, à la garde de sa majesté, afin qu'on pût les avoir toutes les fois qu'on serait dans le cas d'y avoir recours, et pour que ces papiers et ceux qui y avaient intérêt fussent à couvert, sous la protection de sa majesté, des inculpations odieuses dont on pourrait les charger. Enfin, je lui ai dit que s'il n'était point encore satisfait pleinement, et que s'il était dans le doute que ses autres associés voulussent consentir à remettre ainsi de bon gré et par les considérations ci-dessus les papiers à sa majesté, j'étais prêt à aller trouver ses associés, à entrer en conférence avec eux, et à lui procurer leur consentement sur ce point (chose néanmoins plus aisée à dire qu'à faire). Je finis par lui dire, que pour que le secret fût exactement gardé en cette affaire, pour le bien de la cause commune, et pour affermir et confirmer de plus en plus la bonne opinion que sa majesté avait conçue de lui, en acceptant de bonne grâce ce qu'elle lui proposait, il devait, sans aucun détour, et sans s'arrêter à de vains scrupules, confier ces papiers à la garde de sa majesté, attendu le bon usage qu'elle en ferait et les avantages qu'il en retirerait. Nous disputâmes long-temps sur le même ton, et il finit par me dire : qu'il voudrait donner positivement à sa majesté des preuves de son zèle, et faire ce qui pourrait lui être agréable, pourvu qu'il pût agir sans offenser le roi son souverain et sans faire tort à ses associés dans le complot ; qu'en conséquence, il allait commencer à relire lesdites lettres et les examiner, prendre conseil sur la manière dont il devait se conduire, et voir comment il pourrait satisfaire et contenter sa majesté, et qu'ensuite il rendrait une réponse positive ; mais il déclara nettement, qu'après qu'il aurait trouvé et vu les écrits en question, il ne pourrait point les donner sans la participation du roi. Ce fut en vain que je voulus combattre le parti qu'il prenait d'informer de tout le roi son maître, avant que les lettres fussent remises à la reine ma maîtresse, et que je cherchai à lui faire sentir le danger où il mettrait son parti en agissant de la sorte : je ne pus jamais le détourner de son plan. Il pourrait arriver que Gowrie fût dans l'intention d'aller, comme de lui-même, découvrir le tout au roi : ainsi je vais en conséquence travailler à obtenir le consentement du roi, à ce que les lettres soient confiées à la garde de la reine ma maîtresse, et je crois qu'il sera plus aisé de réussir sur ce point auprès du roi, attendu l'amitié et l'affection qu'il a actuellement pour sa majesté la reine, que de gagner quelque chose sur ceux qui sont associés dans le complot, attendu que, parmi les principaux d'entre eux, quelques-uns sont et demeurent à la dévotion de la mère du roi. Cependant j'insisterai toujours auprès de Gowrie, pour qu'il fasse la recherche de la

coup de son chef, et sans avoir concerté avec la reine toutes les circonstances du complot, ni déterminé avec elle la manière d'exécuter le crime; que la reine, au lieu d'exprimer de l'horreur et de l'indignation d'un tel forfait; au lieu de faire paraître aucun ressentiment contre Bothwell, accusé d'avoir commis le crime, continua à le combler de marques d'attention et de bienveillance, fit suivre le procès de Bothwell de manière à rendre impossible la découverte de son crime, et que, aussitôt après l'assassinat du roi, sans égard pour toutes les règles de la prudence et de la bienséance, elle consentit à épouser un homme qu'elle avait tant de raisons de détester. Par cet exposé, on ne prononce point que Marie soit coupable d'avoir tramé le meurtre de son mari, ni même qu'elle ait donné auparavant son consentement à sa mort. Mais elle n'est pas justifiée de l'approbation manifeste qu'elle donna au crime après qu'il fut commis, par la manière dont elle se comporta envers celui qui en était l'auteur.

L'autre conclusion qu'on en peut tirer est celle que Murray et ses adhérens s'efforçaient d'accréditer.

«Que Jacques, ex-comte de Bothwell, était «le principal exécuteur de ce meurtre exécrable «et infâme, commis en la personne de l'infor«tuné roi Henri, de bonne et glorieuse mé«moire, père du roi notre seigneur, et mari «légitime de la reine; et qu'elle avait eu précé«demment connaissance dudit meurtre, et l'avait «conseillé, tramé, persuadé et commandé [1].»

Je laisse à mes lecteurs à décider laquelle de ces deux conclusions se rapporte mieux aux argumens qui ont été présentés.

cassette, ainsi qu'il me l'a promis : et suivant que je le trouverai disposé à cet égard, je ferai de mon mieux, et je ne négligerai rien pour que le tout réussisse au plus grand contentement de sa majesté.»

A Édimbourg, 2 décembre 1582.

«Comme j'ai trouvé une occasion favorable de renouer conversation avec le comte de Gowrie, au sujet de la délivrance les lettres enfermées dans la cassette qu'il a entre ses mains, je l'ai encore tâté sur cet article : sur quoi il m'a dit que le comte de Lennox avait fait de grandes recherches pour avoir ces lettres, et que le roi savait où elles étaient; si bien qu'on ne pouvait pas les remettre à sa majesté la reine sans le consentement du roi. Mais je doute infiniment que cela puisse se terminer à la satisfaction de sa majesté la reine. J'y donnerai cependant tous mes soins, et je ferai les derniers efforts.

Jacques VI, qui fit mourir le comte de Gowrie, en l'année 1584, et qui s'empara de tous les effets du comte, eut-il soin de supprimer ces lettres de sa mère, dont alors il soutenait l'honneur avec beaucoup de zèle? ou ces lettres ont-elles été perdues par quelque accident inconnu? ou bien sont-elles encore cachées dans quelques-unes des archives de nos grandes familles : c'est ce qu'il est impossible de décider.

[1] Good., II, 207

FIN DE LA DISSERTATION SUR LE MEURTRE DU ROI HENRI.

Mémoire

Il est à
ce qui pe
l'Écosse,
avec le ro
l'Angleter
deux roya
détachée
Si l'on
conserver
alors faire
des subsid
qu'elle y e
tous temp
jours à se
plus propr
gleterre,
server tou
Lorsque
n'aura dan
Écossais d
voir subsi
royaumes.
on ne peut
durée.
Or, nou
roi de Fran
server que
qu'elle ait
royaume,
du trône,
ce que la c
dévasté. D'
tenir la ma
royaume n
point appau
nouveaux i
le roi et la
lois divines
leur mauva
Et, à cet
peuple, de

APPENDICE

DE

L'HISTOIRE D'ÉCOSSE.

Nº I

Mémoire concernant les moyens de rétablir le royaume d'Écosse dans son ancienne splendeur.

Il est à propos d'observer, avant toutes choses, que ce qui peut le plus contribuer au parfait bonheur de l'Écosse, c'est, ou de continuer à vivre toujours en paix avec le royaume d'Angleterre, ou bien de ne faire avec l'Angleterre qu'une seule monarchie, attendu que les deux royaumes ne forment qu'une même île, entièrement détachée du continent.

Si l'on prend le premier parti, c'est-à-dire celui de conserver une paix perpétuelle avec l'Angleterre, il faut alors faire en sorte que l'Écosse ne soit point tenue, par des subsides, dans la dépendance de la France, ainsi qu'elle y est actuellement, attendu que la France, qui de tous temps est ennemie de l'Angleterre, cherchera toujours à se servir de l'Écosse comme de l'instrument le plus propre à favoriser ses mauvais desseins contre l'Angleterre, et comme d'une espèce de guérite pour en observer tous les mouvemens.

Lorsque l'Écosse sera entre les mains d'un homme qui n'aura dans ses veines que du sang écossais, qui sera tout Écossais de cœur et d'affection, on pourra espérer de voir subsister la bonne intelligence entre les deux royaumes. Mais tant qu'elle sera aux ordres de la France, on ne peut pas se flatter que cette union soit de longue durée.

Or, nous voyons aujourd'hui l'Écosse aux ordres du roi de France à cause de sa femme, sur quoi il est à observer que pendant l'absence de la reine, et jusqu'à ce qu'elle ait des enfans, il est important, pour le bien du royaume, que les Hamilton, les plus proches héritiers du trône, y portent toutes leurs attentions, et veillent à ce que la couronne ne soit point usurpée, ni le royaume dévasté. D'un autre côté, la noblesse et le peuple doivent tenir la main à ce que les lois et anciennes coutumes du royaume ne soient point altérées, et que le pays ne soit point appauvri et foulé par des taxes, des emprunts, de nouveaux impôts à la mode de France ; et par provision, le roi et la reine de France seront avisés que toutes les lois divines et humaines doivent les engager à réformer leur mauvaise administration dans le royaume.

Et, à cet effet, il serait à propos que la noblesse et le peuple, de concert avec le plus proche héritier de la couronne, cherchassent les moyens les plus convenables pour remédier à de si grands abus, qui peuvent entraîner la ruine totale de leur pays, et qu'il est nécessaire de réprimer avant que le pouvoir et l'insolence du Français fassent de plus grands progrès.

Premièrement, il faut pourvoir à ce que, du consentement des trois états, le royaume soit, ainsi que l'Angleterre, affranchi de toute idolâtrie ; et s'il était possible, qu'on tînt un concile libre et général, où le pape de Rome n'eût ni voix ni séance, les états pourraient y justifier leurs procédés, et s'offrir de prouver que leur parti est le plus conforme à la religion chrétienne.

Secondement, il faut avoir soin que dans tout ce qui concerne l'administration du royaume, les offices ne soient remplis que par les anciennes familles du pays, sans que ni capitaines, ni lieutenans, ni soldats, ni aucuns princes étrangers, aient part au gouvernement, et veiller surtout à ce que les forteresses soient toujours entre les mains d'Écossais de sens et d'affection.

Troisièmement, il ne faut jamais donner occasion à des guerres avec l'Angleterre, à moins que l'Anglais ne fût l'agresseur.

Quatrièmement, il ne faut pas qu'aucun noble d'Écosse soit pensionné de la France, si ce n'est dans le temps qu'il serait au service de la France. Sans cela, la Fance aurait bientôt corrompu une infinité de gens qui deviendraient traîtres à leur patrie.

Cinquièmement, tout office, abbaye, bénéfice ou avantage quelconque, ne doivent être donnés qu'à des Écossais d'extraction et du consentement des trois états du royaume.

Sixièmement, il doit y avoir en Écosse, pendant l'absence de la reine, un conseil appointé pour gouverner tout le royaume, et dans ce cas-là il faut bien prendre garde que le conseil ne soit dirigé par les impulsions de la France.

Septièmement, il doit être par lesdits trois états ordonné de quelle manière les revenus de la reine, dans le royaume, doivent être employés; combien il doit lui en être assigné pour son entretien et celui de sa maison pendant son absence ; combien il doit en être employé pour le gouvernement et défense du royaume, et le montant de ce qui doit être porté en réserve dans le trésor.

Si sur ce point et autres pareils, le roi de France et la

reine paraissaient mal disposés et contraires à des arrangemens faits pour le bien du pays, alors les trois états du royaume seraient autorisés à présenter sans délai leur très humble requête auxdits roi et reine; et dans le cas où ladite requête ne serait point accordée, ils pourraient confier respectueusement le gouvernement du royaume au plus proche héritier de la couronne, en astreignant ledit héritier à l'observation des lois et conservation des anciens droits du royaume.

Enfin, si la reine s'opposait à toutes ces choses, ainsi qu'il y a lieu de croire que cela arrivera, attendu l'esprit de tyrannie et d'avarice qu'elle a puisé en France, alors on pourrait penser que la volonté du Tout-Puissant serait que, pour le bien du royaume, le gouvernement fût ôté à la reine et transmis à d'autres; et cette circonstance devrait être ménagée avec la plus grande circonspection, pour éviter la tromperie et la séduction de la part de la France.

Le royaume d'Écosse, devenu libre, devrait alors considérer quels sont les moyens qui lui sont présentés par la bonté divine pour former l'union des deux royaumes et la cimenter pour l'avenir, aussi long-temps qu'il plairait au Tout-Puissant, qui tient dans sa main les cœurs de tous les souverains.

N° II.

Lettre de Maitland de Lethington[1], ainsi adressée :

A mon cher ami Jacques, pour être remise à Londres.

J'ai appris, par la dernière lettre que j'ai reçue de vous, que discourant avec vos compatriotes sur le chapitre de l'Écosse, et sur les avantages qui pourraient dans la suite en résulter pour ce royaume, si présentement vous nous assistiez avec vos forces, vous trouvâtes une quantité d'avis contraires, et de gens qui se doutaient qu'on ne trouverait point à la fin en nous des amis fidèles, et que nous n'étions point dans l'intention de persévérer dans une amitié constante, bien que nous le promettions, mais seulement pour éviter le danger présent, pour vous faire servir à nos desseins; et après que nous serions délivrés, pour devenir ennemis comme auparavant. Pour preuve de quoi ils allèguent les choses qui se sont ci-devant passées entre nous, et quelques présomptions tendantes au même but, et toutes fondées sur la méfiance; ce qui, à la première inspection, aurait quelque ombre d'apparence, si l'on ne pesait pas les circonstances de la chose. Mais si l'on veut comparer le temps présent et le temps passé, et considérer la nature de cette affaire et l'état de notre pays, je ne doute point que le jugement qu'on portera ne soit capable de bannir la méfiance. Et premièrement je désirerais que vous examinassiez les causes de l'ancienne inimitié entre les royaumes d'Angleterre et d'Écosse, et ce qui a porté nos ancêtres à contracter une alliance avec la France; ce qui, par nos historiens et registres d'antiquité, paraît être ceci. Les princes d'Angleterre, quelquefois alléguant une certaine espèce de souveraineté sur le royaume d'Écosse, d'autres fois pour faire montre de leur courage, ou bien provoqués par les incursions de nos habitans des frontières, et autres pareilles circonstances, entreprirent plusieurs fois de nous conquérir; et ils firent de tels progrès par la force de leurs armes, que nous fûmes réduits aux dernières extrémités par la perte de nos princes, de nos nobles et d'une bonne partie de notre pays, en sorte que l'expérience nous apprit que nos propres forces étaient à peine suffisantes pour résister aux forces de l'Angleterre. Les Français, vos anciens ennemis, considérant que la nature nous avait placés avec vous dans une même île, en sorte qu'aucune autre nation n'était aussi capable de molester l'Angleterre que nous, lorsque nous serions ses ennemis, cherchèrent à nous joindre à eux par une ligue, dans l'intention de détourner par ce moyen vos armées de l'invasion de la France, et de vous occuper chez vous à la défense de votre pays, offrant à cet effet de nous accorder quelques subsides à titre onéreux : et pour mieux concerter l'accomplissement de leurs desseins, ils choisirent, pour proposer la chose, un temps où la mémoire des injures depuis peu reçues de votre part était encore toute récente, et si profondément gravée dans nos cœurs que tous nos esprits n'étaient occupés qu'à chercher les moyens de nous venger et de nous renforcer nous-mêmes par l'appui de quelque prince étranger.

Tel fut le commencement de notre confédération avec la France, auquel temps nos chroniques font mention, que quelques-uns des plus sages prévirent le danger et le peu de fruit qui nous en reviendrait à la fin. Cependant l'affection aveugla si fort le jugement, que l'avis de la plus grande partie l'emporta sur celui de la meilleure. La plupart de toutes les querelles survenues depuis ce temps-là entre nous, au moins lorsque nous avons été les agresseurs, sont toujours arrivées par leurs intrigues plutôt que par aucune cause provenant de nous-mêmes; et qui que ce soit qui ait rompu la paix, cela est venu en partie parce qu'ils ont attisé le feu, et en partie par le désir d'empêcher la conquête de ce royaume, qu'ils avaient envie de faire. Mais maintenant la providence de Dieu a tellement changé les choses, et les a même amenées dans une position tout-à-fait contraire : en sorte que, comme les Français avaient pris votre place à notre égard, nous, avec beaucoup de jugement, désirons d'avoir en leur place votre royaume pour ami. Nos yeux sont ouverts : nous observons combien ils ont été peu occupés de notre bien dans tous les temps; de quelle manière ils nous ont toujours fait servir à leurs intérêts; ils nous ont toujours attirés pour leurs propres avantages dans des voies dangereuses, et néanmoins ils ne se sont point abstenus bien souvent de contrevenir à la substance de la confédération, en faisant la paix, et nous laissant dans la guerre. Nous voyons que leur soutien, dans ces derniers temps, n'a point été accordé pour aucune affection qu'il nous portassent, pour la pitié qu'ils eussent de notre état, pour reconnaître l'amitié réciproque que nous leur avions montrée dans le temps de leurs afflictions, mais par ambition, et par la cupidité insatiable de régner et de faire de l'Écosse un accessoire du royaume de France. Ceci n'était point un office d'amitié, mais un office mercenaire; ils demandaient en cela une chose qui excédait la proportion de leurs bons offices : ils demandaient tout le royaume pour la défense d'une partie. Nous voyons qu'ils entreprennent ouvertement ce que nous avions soupçonné de

[1] Cette pièce est en Écossais.

votre part : nous craignions que vous n'eussiez en vue la conquête de l'Écosse, et ils ont formé manifestement cette entreprise. Nous vous haïssions, parce que nous nous doutions que vous aviez contre nous de mauvaises intentions; et pourquoi les aimions-nous, pendant que, sous le nom d'amis, ils cherchaient à nous entraîner dans la plus basse servitude? Si par votre soutien amical, au moment présent, vous voulez faire connaître que non-seulement vous ne cherchez pas la ruine de notre pays, mais que vous voulez en conserver la liberté et le préserver d'être conquis par des étrangers, toute occasion d'inimitié avec vous et de ligue avec eux ne sera-t-elle pas supprimée? les causes ne subsistant plus, comment les effets pourraient-ils exister? La crainte d'être conquis nous a fait vous haïr et les aimer : la chance ayant tourné, lorsque nous les avons vus entreprendre ouvertement notre conquête, et vous nous montrer de l'amitié, ne devons-nous pas les haïr et vous favoriser? Si nous avons montré tant de constance en persévérant pendant tant d'années en amitié avec eux, desquels nous retirions si peu d'avantages, qu'est-ce qui pourra nous porter à rompre avec vous? et de toutes les nations, quelle est celle de qui nous pourrions obtenir autant de bienfaits?

Mais, nous direz-vous, ces affaires peuvent se concilier, et vous pouvez alors devenir amis des Français autant que vous l'étiez ci-devant. Je pense bien que la paix est la fin de toutes les guerres, mais nous pouvons bien vous assurer de ceci, que nous n'aurons jamais assez de confiance en cette réconciliation pour consentir à oublier l'amitié de l'Angleterre, ni pour faire aucune chose qui puisse vous mettre en soupçon contre nous. Supposez que, pour leur plaire, nous voulions en aucun temps rompre avec vous, ne serions-nous pas, outre la perte de l'estime et le discrédit qui en résulterait pour nous-mêmes, continuellement dans le cas d'exposer notre république au danger le plus manifeste, et de devenir la proie de leur tyrannie? Quelle est la nation qui pourrait nous aider si elle le voulait, et qui le voulût si elle le pouvait? Et il est assez apparent que, dans la suite, ils ne balanceront pas à prendre avantage sur nous, lorsque les chagrins et l'animosité auront jeté de part et d'autre de profondes racines, puisqu'on voit que l'ambition a pris tant d'empire sur leur raison, qu'avant que nous ayons fait aucune chose qui puisse les offenser, et pendant que nous avons, au contraire, cherché à leur plaire par toutes sortes de voies justes ou injustes, ils ne se sont point abstenus d'entreprendre la subversion totale de notre état. Je voudrais que vous ne nous crussiez pas assez vides de sens pour que nous ne puissions pas prévoir notre propre danger, ni assez fous pour que nous ne voulions pas nous attacher par tous moyens honnêtes à conserver la chose qui peut faire notre sûreté, laquelle consiste à nous munir de votre amitié. Je vous prie de considérer si, dans les temps de vos princes de la plus noble mémoire, le roi Henri VIII, et le roi Édouard VI, lorsqu'on proposa des moyens d'établir l'amitié entre les deux royaumes, ce ne fut pas dans toutes les occasions la différence de religion qui seule empêcha que ces moyens ne fussent adoptés. Les artifices de notre clergé, et le pouvoir de leurs adhérents, ne vinrent-ils pas à bout de déconcerter les avis les plus sages? Mais maintenant Dieu, dans sa miséricorde, a ôté de notre chemin cette pierre d'achoppement : maintenant ces intrigues ne peuvent plus avoir lieu en aucune manière, puisque nous sommes parvenus à une conformité de doctrine et à professer la même religion que vous, ce que je regarde comme le lien d'amitié le plus fort qu'on puisse inventer. Si l'on peut m'alléguer que quelques-uns de nos concitoyens ont, en de certains temps, violé leurs promesses, qu'on pèse les circonstances, et l'on trouvera que les promesses avaient plutôt été faites par la nécessité, après une perte considérable de nos hommes, que formées de notre franche volonté; qu'elles tendaient toujours à notre incommodité et à la décadence de tout notre état; et que tel était le véritable esprit de leurs promesses. Mais, dans le cas présent, le maintien de notre liberté sera lié inséparablement avec l'observation de la promesse, et le violement de notre foi nous précipiterait dans la servitude la plus déplorable : si bien que quand même ni la crainte de Dieu, ni le respect humain, ni la religion, ni le devoir, ni la promesse, ni l'honnêteté mondaine, ne seraient pas capables de nous lier, le zèle pour notre pays natal, le maintien de notre propre état, le désir de sauver nos femmes et nos enfans de l'esclavage, nous forceraient à tenir notre promesse. Je suis assuré que de notre part, on est dans l'intention réelle et sincère de persévérer dans une amitié continuelle avec vous, et c'est ce qui sera manifesté par nos procédés. Si vous en avez le même désir que nous, on pourra imaginer des assurances, au moyen desquelles toutes les parties seront hors de doute. Il y a de bons moyens pour établir cette amitié, et des instrumens très propres à cet effet. Les circonstances sont favorables : les habitans des deux royaumes la désirent; Dieu a gravé de part et d'autre, dans les cœurs des peuples, un certain concert permanent à ce sujet, et jamais, dans aucun temps, un si grand nombre de choses n'a concouru tout à la fois pour en resserrer les nœuds. Les dispositions d'un petit nombre de gens, dont le Seigneur tient les cœurs dans sa main, peuvent achever tout l'ouvrage. J'espère que Dieu, qui a commencé cette œuvre, et qui l'a maintenue au-delà de l'attente des hommes, la portera à son degré de perfection.

Je vous prie de ne pas souffrir que vos gens perdent le temps à délibérer s'ils doivent ou non nous secourir, voyant que la chose parle d'elle-même, et que vous devez prendre sur vous la défense de notre cause, si vous avez quelque égard à votre propre bien. Les préparatifs qu'ils font en France, et les levées d'hommes qu'ils font en Allemagne, choses dont j'ai eu dernièrement avis, ne sont pas entièrement ordonnés contre nous, vous êtes le but auquel ils visent; ils ne recherchent notre royaume que pour se donner par-là une entrée chez vous. S'ils dirigeaient ouvertement leurs hostilités contre vous, ils savent que vous seriez actuellement tout prêts à les recevoir. En conséquence ils cherchent, par des voies indirectes, à vous aveugler sur une chose qu'ils n'osent pas maintenant entreprendre ouvertement. Ils font semblant de nous envahir, afin qu'après avoir assemblé toutes leurs forces aussi près de vos frontières, ils puissent vous attaquer à l'improviste. C'est une de leurs anciennes ruses de paraître aller dans un endroit pour arriver dans un autre. Rappelez-vous de quelle manière ils ont assailli couvertement et emporté vos places aux environs de Boulogne, étant alors en paix avec vous comme ils y sont aujourd'hui. Je pense que vous n'avez pas sitôt perdu le

souvenir de l'entreprise de Calais et de la finesse avec laquelle cette expédition fut masquée. Prenez garde à la troisième,, et sachez par votre prudence prévenir leur politique. Si vous ne voyez pas qu'ils sont présentement dans de pareilles dispositions, vous ne voyez rien. C'est une ignorance grossière de vouloir s'aveugler sur une chose que toutes les nations aperçoivent clairement. Prenez garde de vous trouver dans la suite dans le cas de dire: «Si je l'avais imaginé!» parole messéante à être proférée par la bouche d'un homme sage. Cela vous est arrivé à l'improviste; cela que vous aviez généralement souhaité, que ce pays fût séparé de la France; et cela vous est arrivé de la manière la plus avantageuse pour vous. Car si, à votre instigation, nous avions entrepris cette affaire, vous auriez pu nous soupçonner d'être des amis peu assurés, et qui ne seraient persévérans qu'autant que nous verrions le péril imminent. Mais maintenant que de nous-mêmes nous avons conçu la haine, étant provoqués par des injures particulières, et que leur mauvaise conduite envers nous mérite notre inimitié, ne doutez pas qu'ils ne nous trouvent réellement leurs ennemis, puisqu'ils se sont comportés avec si peu de courtoisie envers notre pays, et puisque nous ne pouvons attendre de leur part que d'être réduits aux dernières extrémités, si jamais ils prennent le dessus. Ne laissez pas échapper cette occasion qui se présente à vous si heureusement. Si vous négligez de vous prévaloir de l'opportunité présente, et vous espérez qu'un jour un regard de bienveillance viendra se reposer sur vous, il est à craindre que votre ennemi ne devienne trop grand et si fort, que dans la suite, lorsque vous le voudrez, vous ne soyez plus capable de le rabaisser; et alors, pour votre malheur, dans les temps à venir, vous reconnaîtrez votre erreur. Vous avez senti, par expérience, les maux qui résultent de l'inadvertance et du trop de confiance aux promesses de vos ennemis. Nous vous offrons une occasion par laquelle vous pouvez réparer vos pertes précédentes. Que si vous la laissez échapper en souffrant que nous soyons subjugués, dites-moi, je vous prie, les Français se tiendront-ils de vous envahir sur vos propres frontières, puisque telle est leur soif de régner, qu'ils ne peuvent ni se contenter de leur fortune présente ni se tenir tranquilles, et être satisfaits lorsque la fortune leur est favorable; mais qu'ils veulent toujours aller en avant, ayant conçu dans leurs propres cerveaux l'image d'une aussi grande conquête: que pensez-vous qui en sera le but? Tout homme, quelque peu de jugement qu'il puisse avoir, ne sera-t-il pas capable de prévoir que toutes leurs forces seront portées contre vous?

Il n'est point hors de propos de considérer dans quelle position les Français sont présentement. Ils ne sont pas toujours, chez eux et dans leur état, aussi tranquilles qu'on le pense; et certainement ce n'est point leur grande aptitude pour la guerre qui leur a fait former cette entreprise, mais c'est plutôt une vaine confiance en leur propre politique, ayant pensé qu'ils ne trouveraient aucune résistance; et ayant été trompés dans leur opinion, c'est ce qui fait aujourd'hui le sujet de leur étonnement. Les états de l'empire ont, à ce qu'on m'a dit, demandé la restitution des villes impériales de Metz, Toul et Verdun, ce qui pourra donner aux Français quelque occupation: et toutes choses ne sont pas calmes en leur propre pays. Moins ils sont en état de faire actuellement la guerre, plus vous devez croire que le temps est favorable pour vous. Si une pareille occasion se présentait aux Français contre vous, jugez avec quelle joie ils saisiraient ce moment. N'êtes-vous pas honteux de votre négligence, d'épargner ceux qui ont déjà concerté votre destruction s'ils en étaient capables? Considérez en vous-mêmes lequel il faut choisir, de faire la guerre contre eux, au dedans ou au dehors de votre royaume. Si pendant que vous dormez nous sommes écrasés, ils ne manqueront pas de vous fouler dans votre propre pays, et de se servir de nous comme d'un marchepied pour avoir les yeux sur vous. Mais, diront quelques-uns, peut-être ne songent-ils point à cela. C'est une folie de penser qu'ils ne le feront point s'ils en sont capables, puisque ci-devant ils n'ont point hésité à prendre vos armes et le titre de la couronne. Or, quelle différence y a-t-il à camper dans vos propres limites ou au dehors? C'est ce qu'il est aisé d'apercevoir. Si deux armées campaient dans votre pays, seulement pendant un mois, quoique vous n'en reçussiez pas d'autre mal, cependant vos pertes seraient plus grandes que toute la charge que vous auriez à supporter en nous accordant votre secours, sans compter le déshonneur.

Ne souffrez pas que des hommes qui sont mal avisés, ou qui pour des considérations particulières ne sont pas bien affectionnés à la cause, vous engagent à nous refuser votre main secourable, en alléguant comme possibles des choses qui n'ont point de vraisemblance. Je conviens qu'il n'est pas impossible que nous recevions des conditions de paix; mais je vois peu d'apparence que nos ennemis nous fassent des offres qui puissent écarter toute méfiance; et si nous avions voulu en accepter d'autres, nos affaires auraient été depuis long-temps accommodées. Ne vous laissez point persuader par ceux qui nous donnent le nom de rebelles, et qui veulent diffamer notre juste querelle par le nom odieux de conspiration contre notre souveraine. Ce sont les propres droits de son altesse que nous maintenons. C'est la liberté de son royaume que nous nous attachons à conserver au péril de nos vies. Nous ne sommes pas, Dieu le sait, arrivés à ce point de libertinage, comme des gens qui ne peuvent pas souffrir le bon ordre ou qui veulent secouer le joug du gouvernement; mais nous y avons été entraînés par la nécessité, pour éviter la tyrannie des étrangers qui cherchaient à nous priver frauduleusement d'un gouvernement légitime. Si nous souffrions que des étrangers vinssent paisiblement se porter dans toutes les forteresses de notre royaume, fortifier les ports de mer, et munir les places les plus importantes comme des moyens de faire une conquête aisée, notre souveraine étant mineure, et hors du royaume, ne serions-nous pas regardés comme peu soigneux du bien public, comme traîtres à notre patrie, et comme de mauvais sujets de sa majesté? Quelle autre opinion sa majesté pourrait-elle avoir de nous? Ne pourrait-elle pas, dans la suite, nous demander compte de notre conduite comme à des ministres négligens? Si l'on souffre ainsi que des étrangers possèdent les principaux offices, et qu'ils aient toute l'autorité, qu'ils altèrent et pervertissent à leur gré nos lois et notre liberté, le peuple ne nous regardera-t-il pas, nous autres nobles, comme indignes des places de conseillers? Nous n'avons, en aucune manière, intention de nous soustraire à l'obéissance de notre souveraine, de

manquer au respect qui lui est dû, de frauder les droits, rentes et revenus de sa couronne. Nous ne cherchons rien autre chose, si ce n'est que l'Écosse puisse demeurer comme ci-devant un royaume libre, gouverné par son altesse, et par ses ministres natifs du pays même, et que la succession de la couronne demeure aux héritiers légitimes du sang royal.

Je voudrais que vous ne fissiez pas assez peu de cas de l'amitié de l'Écosse pour la juger indigne d'être recherchée. Ce ne sera pas pour vous un médiocre avantage d'être délivrés de l'importunité d'un voisin aussi proche, dont l'inimitié peut mettre le trouble chez vous, beaucoup plus que celle d'aucune autre nation deux fois plus puissante, et qui ne serait pas limitrophe avec vous. De plus, vous n'avez point à craindre l'invasion d'aucun prince qui n'aura pas la commodité de vous attaquer par terre en passant par chez nous. Considérez les dépenses excessives que vous faites pour les fortifications et la garnison de Berwick, ce qui serait réduit à une somme médiocre si vous nous aviez pour amis. Vous savez que le royaume d'Irlande, qui par sa nature est un pays bon et fertile, est plutôt pour vous une charge que d'une grande utilité, à cause des troubles continuels et par le défaut de police; et que s'il était en paix vous pourriez en retirer de grands avantages. Vous n'ignorez pas les services que nous pourrions vous rendre pour le pacifier. Ne refusez pas les avantages, sans compter plusieurs autres qui vous sont offerts, lesquels, sans que je cherche à les amplifier ni à les étendre, aucun autre pays ne pourra néanmoins être en état de vous en offrir de pareils; et vous devez d'autant plus les accepter, que vos ancêtres ont cherché sérieusement, et par toutes sortes de moyens, à obtenir notre amitié, sans néanmoins avoir eu le bonheur d'y réussir. La matière m'a entraîné bien au-delà des bornes d'une lettre, et par conséquent après vous avoir fait cette observation, je veux cesser de vous importuner. Je désire que vous et ceux qui sont versés dans les sciences preniez lecture des deux premières oraisons de Démosthène, appelées Olynthiaques, et que vous méditiez sur les conseils que ce sage orateur donna, dans un cas pareil, aux Athéniens ses compatriotes; lesquels avis ont une si grande affinité avec nos affaires, que chaque mot de ces harangues peut être appliqué à notre objet. C'est là que vous pourrez apprendre de ce fameux orateur quel est le conseil qu'on doit suivre lorsque la maison de vos voisins est en feu. Sur ce je vous dis cordialement adieu.

De Saint-André, le 20 janvier 1559.

N° III.

Fragment d'une lettre de THOMAS RANDOLPH au chevalier GUILLAUME CECIL.

Du camp devant Leith, 29 avril 1550.

Je ne veux aujourd'hui que m'acquitter de la promesse que j'ai faite au comte de Huntly, qui m'a demandé de vous le recommander comme un homme qui favorise cette cause de tout son cœur et de tout son pouvoir. La moitié des discours qu'il m'a tenus aurait suffi pour engager un homme sans expérience à parler en sa faveur plus fortement que je n'oserais le faire. Je laisse à votre grandeur à juger cet homme, qui ne vous est point inconnu. Quant à moi, je mesurerai mes idées sur son compte suivant ce qu'il méritera qu'on dise de lui dans le public. Ce n'a été qu'avec beaucoup de peine et à force de raisons persuasives qu'il s'est déterminé à signer avec les autres lords pour se joindre à eux dans cette action. Il a promis par un serment solennel, et avec une abondance de paroles, de faire tout ce qu'il pourrait inventer pour l'avancement de cette cause. Il prétend qu'il attirera beaucoup de gens dans cette affaire, et il assure que personne n'osera biaiser dans les choses dont il se mêlera. Il a signé aujourd'hui une alliance entre l'Angleterre et cette nation; et il dit que jamais chose ne lui a fait plus de plaisir.

N° IV.

RANDOLPH À CECIL.

D'Édimbourg, 10 août 1560.

Depuis le 23 de juillet, date de ma dernière lettre à votre grandeur, je n'ai rien appris qui méritât de vous être mandé. J'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui pour vous dire que la plupart des nobles sont arrivés ici, ainsi que votre grandeur le verra par la liste de leurs noms. Le comte de Huntly s'est excusé sur un mal de jambe. Son lieutenant actuel est le lord de Lidington, qui a été choisi pour orateur du parlement, ou harangueur, comme on le nomme ici. Les lords doivent prendre leurs séances au parlement jeudi prochain. Jusqu'à présent, tous les lords qui sont ici ont concerté entre eux et arrangé quelques points qui doivent être proposés et envoyés, les uns en France, les autres en Angleterre. Il leur est beaucoup plus aisé de trouver ces derniers que les autres. Il paraît presque déterminé que le maître[1] de Maxwel et le seigneur de Lidington iront en Angleterre, et que Pitarrow et le clerc de justice iront en France. Ils ont aussi délibéré sur le choix des vingt-quatre, desquels les douze conseillers doivent être tirés. Ils ont intention d'envoyer incessamment en France le héraut Dingwall, avec les noms de ceux qui auraient été choisis, et de demander aussi le consentement du roi et de la reine pour la tenue de ce parlement. Ils ont délibéré sur les moyens de faire confirmer par l'autorité du parlement le traité avec l'Angleterre, et d'y faire ratifier les articles de l'accord fait entre eux et leurs roi et reine. Cependant ces choses n'ont encore été prises qu'en communication. Je ne doute point de la confirmation du traité avec l'Angleterre; car j'entends dire qu'il est agréé de plusieurs, comme le comte d'Athol, le comte de Sutherland, le lord Glamis, qui dîna hier avec le lord Jacques. Le lord Jacques m'a demandé aujourd'hui de lui apporter le traité. Je compte aussi parler aujourd'hui au lord Gray de la part de notre lord Gray, parce que je lui ai entendu promettre qu'il le signerait; et il l'aurait fait sur-le-champ si on avait pu avoir le traité. Pour prévenir tous les inconvéniens, et rendre la chose plus assurée, outre la ratification du parlement, dont je ne fais aucun doute, je voudrais que tous les nobles d'Écosse y missent leurs signatures et leurs sceaux, ce qui en ferait toujours un monument recommandable, quand même l'acte du par-

[1] *Note du Traducteur.* On appelle *maître*, en Écosse le fils aîné d'un lord baron.

lement serait dans la suite annulé. Si vous jugez donc à propos qu'on en écrive aux lords, pendant qu'ils sont ici présens à cet effet, ou si votre grandeur me donne des ordres plus précis de travailler sérieusement à cet objet, je ne doute point de la réussite. Si l'on pouvait aussi connaître, par des paroles précises, par des ordres effectifs de votre part, à quel point vous désirez la confirmation du traité, je ne crois pas qu'il fût fort difficile d'y parvenir. Le comte Marechal a souvent été sollicité de le signer, et il y apporte plus de délais qu'on ne l'aurait cru. Son fils me dit hier qu'il voulait me parler à tête reposée. Drumlanrick m'en a dit autant; je ne sais point à quel dessein. J'ai si bien fait que, lorsqu'on délibérait dernièrement sur les moyens de cimenter et perpétuer l'amitié entre les deux royaumes, le lord Jacques sollicita fortement le lord Marechal à cause du grand crédit de ce dernier : et que lorsqu'on vint à délibérer sur ce point, entre autres opinions qui furent proposées, quelqu'un dit qu'il ne connaissait point d'autre moyen que de réunir les deux royaumes, et des deux n'en faire qu'un seul; et que si l'on en avait quelque espérance, on ferait bien des choses qui sans cela ne seraient jamais accordées. Le comte d'Argyll exhorta le lord Marechal avec empressement de tenir ferme sur ce qu'il avait promis; et de plus il a ajouté que tout le crédit de ce lord et celui des rusés fripons de son conseil ne suffiraient pas pour traverser l'exécution d'un projet aussi salutaire. (J'ose répéter à votre grandeur les propres termes du comte d'Argyll.) Ce propos fut au gré de tous les assistans : je ne sais pas s'il en fût de même de celui à qui il fut adressé. Les barons qui ont été autrefois du parlement tinrent hier entre eux une assemblée dans l'église. Tout s'y passa honnêtement et tranquillement. Ils convinrent de présenter une requête pour être rétablis dans leur ancien privilége d'avoir voix au parlement. Ils ont présenté aujourd'hui aux lords leur bill à cet effet. Je vous en enverrai la copie lorsque j'aurai pu me la procurer. On a pris leur démarche en bonne part, et on leur a fait une réponse honnête. On s'en est rapporté aux lords des articles, lorsqu'ils seront nommés, pour décider sur ce point.

(*Ici est un long article concernant les fortifications de Dumbar, etc.* [1])

Ce matin, 9 du courant, j'ai appris que les lords étaient dans l'intention d'aller au parlement, ce qui m'a fait retarder l'expédition de ma lettre, pour voir si je n'apprendrais rien qui méritât d'être écrit à votre grandeur. Les lords se sont assemblés à dix heures au palais où le duc habite. De là ils se sont acheminés vers le Tolbooth en cérémonie, et chacun ayant pris séance dans le même ordre où votre grandeur les verra dans la liste ci-jointe, la couronne, les masses et l'épée furent déposées à la place de la reine. Après avoir fait faire silence, le lord Lidington commença sa harangue. Il débuta par des excuses de son insuffisance pour la place qui lui avait été confiée. Il parla sommairement des choses passées, de l'obligation imposée à tous les hommes de défendre leur patrie, de demander à Dieu de leur envoyer les remèdes et les secours nécessaires dans des temps de nécessité, et d'en conserver dans le cœur toute la reconnaissance. Il écarta l'idée que plusieurs personnes indéterminées avaient conçue qu'il proposait une chose, et qu'il voulait en faire une autre. Il avertit tous les états de mettre à part tout ce qui regardait les particuliers, et de s'astreindre à se dévouer entièrement au service de Dieu et de leur patrie. Il les pria de se rappeler l'état où leur pays était depuis si long-temps par le défaut de bon gouvernement et d'exercice de la justice. Enfin il les exhorta à l'union, à l'amitié cordiale entre eux, et à vivre les uns avec les autres comme les membres d'un seul corps. Il pria le Seigneur de maintenir la paix et l'union entre tous les princes, et particulièrement entre les royaumes d'Angleterre et d'Écosse, et d'y entretenir la crainte de Dieu; et il finit. Le clerc des rôles se leva aussitôt après, et leur demanda à quelle affaire ils voulaient travailler. On jugea qu'il était nécessaire que les articles de la paix fussent confirmés d'un commun accord, parce qu'on pensa qu'il fallait les envoyer promptement en France pour en recevoir la ratification le plus tôt qu'il serait possible. Les articles ayant été lus, ils furent aussitôt agréés. On indiqua le jour pour les faire signer par un certain nombre de nobles qui y mettraient leurs sceaux, et pour les envoyer ensuite par un héraut, qui en rapporterait la ratification. Les barons dont je vous ai parlé précédemment, demandèrent une réponse à leur requête, sur quoi on leur fit quelques objections. Les barons alléguèrent en leur faveur la coutume et des autorités. Il fut à la fin résolu qu'on choisirait six personnes qu'on joindrait aux lords des articles, et que si ce comité, après mûre délibération, trouvait cela juste et nécessaire pour le bien public, cela serait ratifié en parlement, et prendrait force de loi perpétuelle. Sur ce, les lords procédèrent aussitôt aux choix des lords des articles. L'ordre est que les lords ecclésiastiques choisissent les séculiers, les séculiers choisissent les ecclésiastiques, et la bourgeoisie choisit les siens. Le choix est tombé sur ceux que vous verrez dans cet autre papier ci-joint. Cela fait, les lords se séparèrent, et accompagnèrent le duc jusqu'au *Bow* (c'est le nom de la porte qui sort dans la grande rue). Plusieurs le suivirent jusqu'au palais où il demeure. La ville est toute en armes : les trompettes sonnent, et leur musique, telle qu'ils l'ont, se fait entendre. Je mande à votre grandeur tout ce que j'ai vu et entendu. Il n'y a d'ailleurs eu rien de remarquable dans les solennités, si ce n'est qu'anciennement les lords avaient leurs robes de parlement, et qu'aujourd'hui ils ne s'en servent plus du tout.

Noms des comtes et lords, ecclésiastiques et séculiers, assemblés en ce parlement.

LE DUC DE CHATELLERAULT.

Comtes.	*Lords.*	*Lords ecclésiastiques.*
Arran.	Erskine.	Saint-André.
Argyll.	Ruthven.	Dunkell.
Athol.	Lindsay.	Athenes.
Crawford.	Sommervill.	L'évêque des Isles.
Cassils.	Cathcart.	Abbés et prieurs dont je ne sais point le nombre.
Marechal.	Hume.	
Morton.	Livingston.	
Glencairn.	Inermeth.	
Sutherland.	Boyd.	
Cathness.	Ogilvy.	
Rothes.	Flemming	
Monteith.	Glamis.	
	Gray.	
	Orchiltree.	
	Gordon.	

[1] *Nota.* Cette lacune est ainsi dans le texte.

Lords des articles.

Ecclésiastiques.	*Séculiers.*	*Barons élus pour être des articles*
Athenies.	Le Duc.	Maxwell.
Isles.	Argyll.	Tillibardine.
Le lord Jacques.	Marechal.	Cunninghamhead.
Arbroath.	Athol.	Lochenvar.
Newbottle.	Morton.	Pitarrow.
Lindoris.	Glencairn.	Lundy.
Cowpar.	Ruthven.	Dix prevôts des villes principales qui sont aussi des articles.
Kinross.	Erskine.	
Kilwinning.	Boyd.	
	Lindsay.	

En sorte qu'avec le sous-prieur de Saint-André, ils sont en tout trente-six.

Je ne finirais point si je voulais entrer dans le détail particulier des dispositions, et surtout des affections de ces seigneurs qui viennent d'être nommés lords des articles. Votre grandeur voudra bien se contenter de savoir en général que, suivant l'opinion commune, on n'a jamais en Écosse fait choix parmi les hommes de tous états, de gens plus essentiels et plus capables, ni desquels on puisse concevoir de plus grandes espérances. Ce matin, 10 du courant, le lord Lidington m'a communiqué une lettre qu'il a reçue de vous. Il me paraît dans l'intention de suivre vos avis. Il se trouve de la difficulté en quelques points. Il est déterminé, de lui-même, à ne point aller en France. Il en donne plusieurs raisons. La dernière chose qu'il a dite, et ce qui l'a le plus affecté, c'est l'exemple de son dernier voyage qu'il fit étant chargé d'un message plus agréable que celui qu'il ferait aujourd'hui, et étant en de meilleurs termes avec son prince; et cependant votre grandeur sait ce que tout le monde en a pensé.

Pétition des petits barons au parlement, tenu au mois d'août 1560.

« Milords, nous, les barons et francs-tenanciers de ce royaume, vos frères en Jésus-Christ, représentons humblement à vos seigneuries, qu'attendu que les choses qui concernent la vraie religion et le bien commun de ce royaume doivent être en ce parlement traitées, ordonnées et établies pour la plus grande gloire de Dieu et le maintien de la république; qu'étant en proportion le plus grand nombre que lesdites choses intéressent; qu'ayant été, et étant encore prêts à en supporter la plus grande partie des charges, tant en paix qu'en guerre, tant de nos corps que de nos biens, et voyant qu'il n'y en a point où nous puissions rendre de meilleurs services actuellement, que dans les conseils généraux et parlemens, en donnant nos meilleurs avis et raisons, voix et conseils pour l'avancement d'iceux, pour le maintien de la vertu, pour la punition du vice, ainsi qu'il a été usité et accoutumé d'ancienneté, en vertu d'anciens actes de parlement observés en ce royaume: en conséquence, nous entendons que nous devons être admis à délibérer et voter sur toutes les choses qui concernent la république, tant dans les conseils que dans les parlemens: autrement nous pensons que quelques ordonnances et statuts qui puissent être faits par rapport à nous et à notre état, sans que nous ayons été admis et requis à délibérer et voter sur la confection d'iceux, nous n'y sommes point obligés ni tenus d'y adhérer. Partant, nous prions vos seigneuries de prendre ceci en considération, ainsi que des charges par nous portées, et que nous devons supporter; et attendu que nous sommes dans la volonté de servir fidèlement au bien commun de ce royaume suivant notre état, nous les prions de vouloir bien, en ce présent parlement, et en tous les conseils où l'on devra traiter du bien commun du royaume, prendre nos avis, conseils et voix, sans lesquels vos seigneuries ne doivent permettre que rien soit passé et conclu ès parlement et conseils susdits; et que tous les actes de parlement précédemment faits à notre sujet, par rapport à nos place et état, et en notre faveur, soient en ce présent parlement, confirmés, approuvés et ratifiés, et que sur ce, soit fait un acte de parlement. Nous demandons très humblement réponse à vos seigneuries. »

Randolph rend le compte suivant du succès de cette pétition dans sa lettre à Cecil, du 19 *août* 1560.

Les choses arrêtées et passées samedi dernier, d'un consentement général, avec les mêmes solennités que le premier jour de l'assemblée, sont, premièrement, qu'en conséquence d'un ancien acte de parlement, fait du temps de Jacques Ier, en l'année du Seigneur 1427, les barons auront voix libre au parlement. Cet acte a passé sans aucune contradiction.

N° V.

Lettre de Thomas Randolph, résident d'Angleterre, au très honorable le chevalier Guillaume Cecil, chevalier, principal secrétaire de sa majesté la reine.

J'ai reçu les lettres dont vous m'avez honoré le premier de ce mois, écrites d'Osyes en Essex, ainsi que la lettre écrite de France au lord Jacques par son parent Saint-Côme. Elles s'accordent toutes sur ce point: Que la reine d'Écosse n'a point changé de résolution par rapport à son retour en ce pays. Je puis assurer votre grâce que ce projet est bien hasardeux pour une femme accablée d'infirmités, sans compter les dangers de la mer. On peut douter, en quelque temps qu'elle vienne, qu'elle soit bien accueillie dans un pays où la plupart des gens sont persuadés qu'elle médite leur ruine totale. Qu'elle vienne quand elle voudra, on fait de minces préparatifs pour le temps de son arrivée, et il n'y a presque personne qui croie qu'elle ait cette idée. J'ai montré la lettre de votre grandeur au lord Jacques, au lord Morton et au lord Lidington. Ils désirent, ainsi que votre grandeur, que la reine d'Écosse soit retardée quelque temps; et si ce n'était l'obéissance qu'il lui doivent, ils s'embarrasseraient fort peu de ne la jamais voir. Ils travaillent de tout leur pouvoir à prévenir les menées et les desseins pernicieux des ministres. Mais, comme *filii hujus sæculi*, je crains qu'ils ne fassent ce qu'ils pourront pour le maintien de la religion, et pour entretenir l'union avec leurs voisins. Aussi ont-ils besoin de prendre garde à eux, car il n'y a point d'autre remède ni de sûreté pour eux que de s'appuyer sur la bienveillance et protection de sa majesté la reine notre souveraine. Ils n'ont point d'amis au dehors, et ils ont chez eux fort peu de gens en qui ils puissent prendre confiance. Leur intention est de faire au plus tôt l'essai de ce qu'ils peuvent attendre de sa majesté la reine, et de ce qu'ils peuvent offrir de leur côté pour assurer l'exécution de leurs desseins. C'est ce que la

reine d'Écosse craint plus que tout, et elle cherche par toutes sortes de moyens à l'empêcher; et elle a fait écrire en son nom très fortement Saint-Côme pour empêcher que cela s'entreprenne avant qu'elle soit arrivée ici. Car on dit que ceux qui sont déjà arrivés ici d'Angleterre à cet effet, quelque semblant que cette noblesse fasse, sont fâchés du refus de leur reine, ce qui est néanmoins bien éloigné de leurs désirs. Ils sont dans l'intention de me porter leurs plaintes. Ma réponse est toute prête. Si la reine d'Écosse veut éloigner de ce pays tous les Anglais, je suis persuadé qu'il s'y trouvera toujours quelqu'un des siens qui sera porté pour nous. Quant à moi, elle en sera bientôt débarrassée, dès qu'il plaira à sa majesté la reine ma souveraine de ne plus se servir de moi dans ce pays-ci. Par une conversation que j'ai eue dernièrement avec le lord Jacques et le lord Lidington, j'aperçois que leur intention est que, immédiatement après la prochaine convention, je retourne vers vous avec leurs déterminations et résolutions sur tous les points, sur lesquels l'avis de votre grandeur doit être demandé avec soin et promptement suivi. Quel que puisse être l'objet de mes désirs, je sais que je dois, comme sujet, me conformer aux volontés de la reine ma souveraine; mais, pour mon propre contentement, je demande à Dieu le bonheur de servir sa majesté dans un état aussi médiocre qu'aucun gentilhomme des plus pauvres de son royaume, et d'être quitte de cette place-ci; ce n'est pas que je sois las de rendre mes services à sa majesté; mais je deviens vieux, et il serait bien plus convenable à mon âge d'avoir quelque place où j'eusse plus de repos et de tranquillité que je ne puis en espérer en ce pays. Je craindrais aussi mon insuffisance s'il survenait ici de nouveaux troubles, ou bien si l'on demandait de moi, pour le service de sa majesté, ce que je ne pourrais pas par moi-même exécuter, et que je n'aurais point le crédit d'amener au point auquel on s'attendrait peut-être que je pourrais le conduire. Comme c'est votre grandeur qui m'a fait continuer dans la place où je suis, j'espère qu'elle m'accordera la continuation de sa bienveillance, pour qu'aussitôt que ce sera le bon plaisir de sa majesté la reine, je puisse remettre ma place à quelqu'un de plus digne que moi. Cependant je dirigerai ma marche suivant vos bons avis, qui me guideront pour imaginer quelque chose, et rendre quelque service qui puisse être agréable à sa majesté, et conforme à ses volonté et plaisir.

J'ai pris la liberté d'écrire de moi-même ce peu de mots. Au surplus, si l'on désire que les lords continuent encore courageusement pendant un mois, je puis assurer votre grandeur qu'il n'y a rien eu ici d'omis de leur ancienne et accoutumée manière d'agir, et qu'ayant amené les choses à ce point, ils seraient indignes de vivre s'ils ne l'emportaient pas.

Je ne vois pas qu'ils soient disposés à abandonner la chose dans l'état où elle est. Je crains plutôt l'argent de la reine que ses belles paroles. Cependant je ne vois pas quelles grandes choses on peut faire avec quarante mille écus; et quant au trésor même de la reine, je sais qu'il n'y a point de moyen sûr et prompt pour l'obtenir. Le lord Lidington ne néglige point actuellement d'écrire tout ce qu'il croit capable de satisfaire vos désirs, et vous procurer la connaissance des choses qui se passent actuellement ici. Quelque chose qui puisse arriver, il pense qu'il est plus à propos que la reine ne vienne point; et si elle vient, de lui déclarer tout d'abord ce à quoi elle doit s'attendre, c'est-à-dire à l'obéissance convenable et volonté de la servir, si elle embrasse la religion chrétienne, et si elle veut vivre en paix avec ses voisins. Par les lettres que vous avez reçues dernièrement votre grandeur aura appris par M. Knox lui-même, et par d'autres, ce qui a été décidé entre eux : lui de soutenir les dernières extrémités, les autres de ne le point abandonner tant que le Seigneur lui conservera des jours, et de se tenir ainsi réunis au moyen toutefois de la consolation qu'il vous plaira de leur donner par vos lettres, en leur disant que sa majesté la reine ne condamne pas entièrement Knox, si ce n'est sur ce point où il est tellement accusé par sa propre reine, que sa majesté la reine, notre souveraine, ne peut pas approuver sa conduite. Je ne doute point que cela ne procure une grande consolation à cet homme, et beaucoup de contentement à plusieurs autres. Sa prière de tous les jours est pour le maintien de l'union avec l'Angleterre, et pour que le Seigneur ne permette jamais que des hommes poussent l'ingratitude au point de travailler à la destruction de ceux qui leur ont sauvé la vie, et qui ont rendu la liberté à leur patrie. Je n'importunerai pas plus long-temps votre grandeur. Je prie le Seigneur de former une telle union entre les deux royaumes, que Dieu en soit glorifié à la face de tout l'univers.

A Édimbourg, ce 9 août 1561.

N° VI.

Lettre de la reine Élisabeth à la reine Marie.

A la très excellente, très haute et puissante princesse, notre chère et bien-aimée sœur et cousine la reine d'Écosse.

Très excellente, très haute et puissante princesse, notre très chère et bien-aimée sœur et cousine, salut. Le lord Saint-Côme nous a apporté vos lettres, datées du 8 de ce mois à Abbeville, par lesquelles vous nous déclarez que bien que par la réponse qui vous a été remise par M. Doyzell, vous puissiez avoir lieu de douter en quelque manière de notre amitié; cependant, après une certaine conversation que vous avez eue avec notre ambassadeur, vous voulez nous assurer de l'intention où vous êtes de vivre avec nous en bonne amitié; et à cet effet, vous nous demandez d'ajouter foi à ce que ledit Saint-Côme nous dira de votre part. Nous avons en conséquence jugé à propos de vous répondre ainsi qu'il s'ensuit. Le même Saint-Côme nous a aussi fait une déclaration de votre part pour vous excuser de ratifier le traité, ainsi que vous l'aviez déclaré vous-même à notre ambassadeur, et nous lui avons répondu sommairement sur tous les points, ainsi qu'il a pu vous le faire voir; et s'il ne l'avait pas fait, de peur que cependant vous ne soyez disposée à croire que nous avons été satisfaite de vos raisons, nous vous déclarons absolument que votre réponse à notre demande ne peut point du tout être, par nous, regardée comme une chose satisfaisante. Car ce n'est point un bienfait que nous vous demandons, mais que vous exécutiez la promesse que vous avez faite, à laquelle vous vous êtes engagée par l'apposition de votre sceau et de votre signature, et nous ne voyons point que vous puissiez donner de bonnes raisons pour excuser ce refus; et nous ne vous demandons point autre chose que ce qu'il

est en votre pouvoir de faire, comme reine d'Écosse, ce que vous-même avez avoué par vos paroles et par vos discours; ce que les ambassadeurs de votre défunt mari, notre bon frère, et vous, avez conclu; ce qui a été communiqué à vos nobles et à votre peuple, ce qui mettra réellement la paix et la tranquillité entre nous; et sans quoi une amitié parfaite ne peut pas subsister entre nous : ce que nous ne doutons pas que vous n'aperceviez si vous examinez la chose sans partialité, et qu'en conséquence vous ne le fassiez et accomplissiez. Néanmoins, apercevant, par la relation du porteur, qu'aussitôt que vous serez arrivée chez vous, votre intention est de prendre sur ce l'avis de votre conseil d'Écosse, nous voulons bien suspendre toute idée de malveillance de notre part, et nous vous assurons que nous sommes dans la ferme résolution, aussitôt que ceci sera accompli, de nous lier avec vous de l'amitié la plus étroite, de vivre avec vous en bons voisins, aussi tranquillement, aussi amicalement, et même aussi fermement unis par les sentimens du cœur que nous le sommes par les liens du sang et de la nature; et nous sommes sur ce point tellement déterminée, que si le contraire arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, tout le monde pourra voir que cela viendrait de vous et non pas de nous. L'histoire nous fournit l'exemple d'une pareille chose de la part du roi votre père, notre oncle, avec lequel notre père cherchait à lier une union perpétuelle en l'invitant à venir à Yorck, dans ce royaume. Ce fait est, je crois, également connu de nous et de vous. Nous avons encore plusieurs témoins des bonnes intentions de notre père, et de la faute en laquelle votre père fut entraîné par de mauvais conseils. Enfin, comme il nous paraît qu'on vous a rapporté que nous avions envoyé notre amiral en mer avec notre flotte pour empêcher votre passage, vos serviteurs peuvent bien savoir à quel point cela est faux, sachant que dans le vrai nous n'avons dans ces mers que deux ou trois petites barques pour prendre certains pirates qui rôdent dans ces parages; y ayant été engagée et presque forcée par les plaintes que l'ambassadeur de notre bon frère le roi d'Espagne nous a portées de certains Écossais, qui, sous prétexte de lettres de marque, infestaient nos mers et y exerçaient la piraterie : ce que nous vous demandons aussi très sérieusement de prendre en considération, lorsque vous serez arrivée en votre royaume, et cela, eu égard à ce qui doit être observé entre votre royaume et nos pays, ceux de France, ceux d'Espagne et ceux de la maison de Bourgogne. Et sur ce, très excellente, très haute et puissante princesse, nous nous recommandons à vous, et vous prions très sérieusement de ne point négliger nos offres d'une amitié intime et fraternelle, que nous sommes, devant Dieu, dans l'intention de cimenter et d'entretenir. Donné, sous notre sceau privé, ce 16 août, la troisième année de notre règne.

N° VII.

Lettre de Randolph à sa grandeur le chevalier Guillaume Cecil, chevalier, premier secrétaire de sa majesté la reine.

Depuis ma dernière jusqu'à l'arrivée de M. La Croch, je n'ai rien eu qui méritât d'être mandé à votre grandeur. Avant sa venue nous avons eu si peu de choses qui méritassent attention, que nous avons passé tout notre temps en fêtes, en festins, mascarades, courses de bagues, et autres choses pareilles. La Croch a apporté un si grand nombre de lettres, une telle abondance de nouvelles, que pendant trois jours nous n'avons fait que lire des écrits et entendre des contes, et la plupart si fidèlement rendus, qu'on peut les comparer à tout ce que Lucien a écrit *de Veris narrationibus*. Parmi toutes ces nouvelles, ce qui est le plus certain, et que je mande à votre grandeur comme un fait indubitable, c'est que le cardinal de Lorraine, étant chez l'empereur, a parlé du mariage entre le duc d'Autriche, le plus jeune des fils de l'empereur, et la reine d'Écosse. Le cardinal a si bien manœuvré, qu'il en est déjà venu à ce point, que si la reine approuve la chose, le duc enverra sur-le-champ son ambassadeur, et procédera à la consommation de cette affaire avec toute la diligence possible. Et pour que les intentions de la reine soient mieux connues, La Croch est envoyé vers elle de la part du cardinal, qui a promis à l'empereur d'avoir la réponse avant la fin de mai. La Croch, par cette raison, se tient prêt à partir, et on écrit ses dépêches jour et nuit. La reine, avertie d'avance des dispositions du duc d'Autriche, a cherché de loin à connaître le sentiment de milord de Murray sur cette affaire; mais elle n'a jamais été traitée ouvertement avec lui et de manière à lui faire connaître ce qu'elle pense et quelles sont ses inclinations. Elle n'a pris conseil de personne, que de cet homme qui est arrivé dernièrement. Il est certain que jusqu'au retour de lord Lidington, elle fera ce qu'elle pourra pour garder le secret; et comme en l'absence de ce lord on ne peut pas prendre de résolution sur ce point, elle renverra cependant La Croch avec une demande pour avoir plus de temps pour délibérer. Ensuite elle se propose déterminément de donner avis de ses intentions au cardinal son oncle. Cette affaire a été communiquée au lord Lidington. Je ne sais point si cette communication s'est faite par des intelligences avant son départ pour la France ou depuis son arrivée en ce royaume. La reine et lui se sont écrit plusieurs lettres. Les moins importantes ont été montrées à quelques personnes. Ce qui était en chiffre est resté entre eux deux. Savoir si le lord Lidington a été en conférence sur cette affaire avec l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, je m'en rapporte aux moyens que votre grandeur jugera à propos d'employer pour avoir exactement connaissance de ce fait. Dans une matière de cette importance, je me reprocherais de vous donner pour des vérités, des conjectures et des présomptions. Votre grandeur peut regarder comme certain que l'empereur, en offrant son fils, a proposé pour le douaire de la reine le comté de Tyrol, qui rapporte, à ce qu'on dit, trente mille livres par an. Le Rhingrave a aussi écrit, il n'y a pas long-temps, une lettre de France à la reine sur cette affaire. C'est tout ce que je puis écrire présentement à ce sujet à votre grandeur : si d'autres choses venaient à ma connaissance votre grandeur en sera informée.

J'ai reçu des lettres de votre grandeur par un Écossais qui est venu dernièrement dans ces cantons. Il a apporté aussi des lettres de lord Lidington pour la reine d'Écosse. Elles étaient d'ancienne date, et ne contenaient que des nouvelles de France. J'apprends de divers endroits que Neubaven est serré de près. Mais je suis au fait du caractère de ces gens-là, et je sais qu'ils ne se

vanteront que de ce qu'ils pourront faire, et je me donnerai bien de garde de leur appliquer le proverbe : *Canis timidus fortiùs latrat.* En conséquence je les assure, que quelque mesures qu'ils prennent, quelque pitoyables que soient leurs gémissemens, ils recevront peu de consolation de tous leurs alliés. Nous sommes nous-mêmes tous les jours dans le doute de ceux de l'amitié desquels nous pourrions avoir besoin, à moins que nous ne mettions plus d'ordre que nous n'avons fait parmi nos papistes mal morigénés, ou que nous ne trouvions le moyen de nous débarrasser d'eux.

Ce matin, 15 de ce mois, la reine est partie de cette ville et s'est acheminée vers Édimbourg. Si j'ai quelque bonheur, vous entendrez bientôt parler de quelque plaisante aventure de l'archevêque de Saint-André. Mercredi prochain il doit être assigné, et cinq autres prêtres, pour avoir dit la messe aux dernières fêtes de Pâques. Sur ce, je prends très humblement congé de vous.

Ce 15 mai 1563.

N° VIII.

Lettre de RANDOLPH à sa grandeur le chevalier GUILLAUME CECIL, chevalier, premier secrétaire de sa majesté la reine.

Votre grandeur saura que le 7 du courant, Rowlet, secrétaire de la reine d'Écosse, est arrivé ici. Il parle fort honnêtement de la bonne réception qu'on lui a faite, et il a apporté à la reine sa maîtresse, plusieurs lettres de France, pleines de regrets et de lamentations. La reine d'Écosse a reçu de la reine-mère (de France) deux lettres; l'une qui ne contient que la répétition de ses griefs, l'autre expose l'état où la France était alors, de quelle manière les choses se sont arrangées, les moyens dont on a intention de se servir dans la suite pour apaiser la discorde qui y règne, et la persuasion où l'on est, que si l'on ne peut pas avoir raison de la reine d'Angleterre, on trouvera la reine d'Écosse prête et disposée à soutenir et défendre les droits de la France, ainsi qu'elle y est obligée par l'amitié et l'ancienne alliance établie entre les deux royaumes.

Votre grandeur apercevra le rapport de ces mots de la reine-mère avec sa conduite; et cette reine écrivant en ces termes à la reine d'Écosse (ce que je puis certifier à votre grandeur), vous connaîtrez avec certitude que la reine d'Écosse n'omettra rien de ce qui pourra susciter des disputes et des démêlés entre cette reine et sa majesté notre souveraine.

La reine d'Écosse elle-même a beaucoup réfléchi sur ces nouveaux témoignages d'affection de la part de la reine sa belle-mère, et sur ces deux longues lettres écrites de sa propre main, qu'elle a reçues : disant que depuis son retour en ce pays, elle n'a jamais reçu la moitié autant de lignes qu'il y en a dans une seule de ces lettres. C'est ce que je puis attester, le sachant de la reine elle-même, et par d'autres relations assurées, et qui jusqu'ici ne m'ont point trompé. Je puis encore certifier à votre grandeur que la reine d'Écosse a dit qu'elle voyait à présent que l'amitié de sa majesté la reine, ma souveraine, pourrait lui être plus utile que celle de la reine sa belle-mère en France; et que comme elle désirait de se les conserver toutes les deux, elle ne voulait point perdre l'une pour l'autre. J'ajouterai encore à votre grandeur, comme une chose très assurée, que toutes les fois que l'occasion se présentera que la reine ait dans le cœur des sentimens qui éclateraient dans le temps, et qui feraient connaître qu'il y a eu quelques brouilleries entre elles, cela ne sera point aisément oublié. Dans les conversations que j'ai quelquefois avec elle, elle me dit, que la reine-mère aurait dû se conduire différemment qu'elle ne l'a fait, et qu'elle doute fort du succès de ce grand désir qu'a la reine-mère de gouverner seule, et que sa volonté soit faite en toutes choses. Voyant donc que ces deux reines sont en ces termes-là l'une avec l'autre, je pense qu'il est plus à propos d'entretenir la reine d'Écosse dans ces idées, que de dire un seul mot qui puisse lui en faire concevoir de meilleures de l'autre reine. Cependant je suis assuré que cette dernière recevra de la reine d'Écosse des effusions de cœur, des lettres aussi amicales et sur le même ton que celles qu'elle lui a écrites. Savoir si la reine mère aura dit quelque chose au lord Lidington de ce qu'elle a écrit à cette reine-ci; c'est ce que j'ignore. Mais si cela est, je crois qu'il sera difficile que votre grandeur n'en découvre quelque chose au retour du lord, ou que peut-être je n'en aie quelque connaissance. La reine-mère se contentera peut-être d'écrire à celle-ci pour voir la réponse qu'elle lui fera, ou pour connaître quels sont ses sentimens par rapport à sa majesté la reine notre souveraine. La reine sait actuellement que le comte de Bothwell a eu ordre de se rendre à Londres. Elle m'a envoyé un de ses gentilshommes pour m'en demander la raison. J'ai répondu que je n'en savais rien, si ce n'est que ceux qui l'avaient pris, avaient été en dispute pour savoir par qui il avait été pris, et que cela serait décidé là-bas. Je sais qu'elle est fâchée de ce qu'il n'a pas été envoyé en Écosse. Cependant s'il était ici, on est fortement persuadé qu'il y serait réservé pour de mauvaises manœuvres. Si le lord Lidington n'a pas été droit avec votre grandeur en ceci, il aura fait tort à tous ses amis d'ici, et bien plus encore à lui-même. Si jamais cet homme[1] reprend son crédit, ce sera un vautour dans ce royaume.

N° IX.

Harangue faite par GUILLAUME MAITLAND DE LETHINGTON, second secrétaire alors dans le parlement tenu par la mère du roi, notre souverain, reine alors de ce royaume, dans le temps du rétablissement de MATTHIEU, ci-devant comte de LENNOX.

Milords et autres ici assemblés, bien que par les choses qu'il a plu à sa majesté de vous déclarer très gracieusement de sa propre bouche, vous soyez déjà suffisamment informés du sujet de cette assemblée, cependant ayant commandement exprès de sa majesté de suppléer la place de milord chancelier, qui, comme vous le savez, vient de mourir, je me propose de vous faire observer les mêmes choses, en y donnant un peu plus d'étendue.

On sait que pendant la minorité de son altesse, on a instruit le procès de milord de *Lennox,* et prononcé contre lui une sentence de confiscation pour certaines offenses qu'on l'accusait d'avoir commises, et spécifiées dans l'acte de parlement rendu à ce sujet : pour raison de quoi il est en exil depuis si long-temps, et absent du pays de sa naissance. On a vu combien il est touché de son sort par les requêtes qu'il a fait parvenir par diverses

[1] Bothwell.

voies à sa majesté. Elles contiennent les soumissions les plus humbles et les plus convenables. Elles rendent témoignage de son parfait dévouement à sa majesté, sa princesse naturelle, et de son plus ferme attachement au très humble service de son altesse, s'il plaisait à sa majesté d'user envers lui de clémence et de le faire jouir du bénéfice de sujet. Plusieurs considérations peuvent avoir porté son altesse à écouter favorablement la requête de ce seigneur : l'ancienneté de sa maison, le nom qu'il porte, l'honneur qu'il a d'appartenir à sa majesté par les liens du sang à cause de miladi Marguerite, tante de son altesse, ainsi que d'autres motifs déterminans, comme la demande effective de sa bonne sœur, sa majesté la reine d'Angleterre, dont la recommandation était d'un grand poids. De plus sa majesté est portée, par la bonté de son naturel, à avoir compassion des maisons qui tombent en décadence ; et elle aime beaucoup mieux, ainsi que nous l'avons entendu de sa propre bouche, favoriser et l'élévation et le soutien des anciennes maisons, que d'être dans le cas de devenir l'instrument de la ruine et du renversement des bonnes races. Sa majesté a donc, en cette occasion, jeté un regard de bienveillance sur la requête du lord de Lennox. Elle a eu égard à la gracieuse lettre que sa bonne sœur la reine d'Angleterre lui a écrite pour lui recommander la cause de ce seigneur ; et par ces considérations, non-seulement elle a accordé à Lennox des lettres de restitution par forme de grâce, mais elle lui a encore permis de se pourvoir en réhabilitation en employant les voies accordées par la loi à ceux qui se croient lésés par un jugement quelconque irrégulièrement rendu, et de demander la révision de son procès. C'est pour travailler à cette affaire qu'il a plu à sa majesté d'assembler aujourd'hui, vous milords et messieurs les trois états de son royaume, pour, par vos avis, délibérations et décisions, procéder, ainsi que de raison, suivant les intentions de sa majesté, à l'examen des plaintes du lord de Lennox, suivant le mérite de la cause, les lois de ce royaume et les pratiques observées en de pareilles occasions. Toutes les choses qui sont aujourd'hui soumises à vos délibérations vous étant ainsi exposées par ce que vous venez d'entendre, je pourrais terminer ici mon discours si l'affaire dont il s'agit ne me donnait occasion d'ajouter encore quelques mots sur un point qui n'est point étranger au sujet, et sur lequel je désirerais d'entrer dans de bien plus longs détails. Mais je craindrais d'offenser son altesse : sa présence m'en impose. Elle n'aime point les longs discours ; elle déteste la flatterie. Sans cela je serais disposé à vous entretenir de choses qui me paraissent tendre à toute sorte de bien et de perfection. Cependant je pourrais être taxé de négligence et d'oubli si je ne cherchais pas à vous rappeler de quelle manière nous devons considérer ceci, et ces preuves évidentes du bon naturel de sa majesté. Sa bienveillance envers tous ses sujets en général nous est un gage assuré de cette félicité à laquelle nous pouvons nous attendre sous son heureux gouvernement, tant qu'il plaira au Seigneur de nous la conserver ; car pour entretenir une parfaite harmonie dans la république, il faut que les devoirs entre le prince et les sujets soient réciproques. Comme nous sommes redevables à la prudence de sa majesté de la paix entretenue avec toutes les nations étrangères, de la tranquillité établie dans l'intérieur de ce royaume et tellement affermie, que je crois pouvoir affirmer que tous ceux qui vivent aujourd'hui n'ont jamais vu l'Écosse dans un plus grand calme ; il est de notre devoir, à nous tous sujets affectionnés, de marquer notre reconnaissance de tant de bienfaits résultant de la bonne administration de sa majesté en lui offrant nos actions de grâces, et lui rendant l'obéissance qu'un prince juste peut attendre de la part de sujets fidèles et soumis. Je ne parle point d'une obéissance forcée et involontaire, je sais qu'elle déplairait à sa majesté ; je parle de cette condescendance qui, résultant de la sagesse que nous apercevons dans son administration, doit rapporter des fruits d'amour et de soumission. Nous avons tous en général ressenti les effets de la bienveillance de sa majesté pendant les trois ans qu'elle nous a gouvernés, et plusieurs de vous ont éprouvé les effets de sa libéralité et de sa franchise. D'un autre côté, son altesse a eu des preuves multipliées de l'obéissance que nous lui devons. Ainsi il nous convient de continuer comme nous avons commencé en considération des exemples notables de sa clémence, qui excelle sur toutes ses autres belles qualités, et d'abhorrer et détester les faux bruits et mauvais discours, et ceux qui les inventent : contagion la plus dangereuse qui puisse affliger une république. Alors nous serons assurés d'avoir en la personne de la reine une très gracieuse princesse, et sa majesté d'avoir les sujets les plus fidèles et les plus affectionnés ; et le chef et les membres étant ainsi encouragés à maintenir l'harmonie et l'accord entre les corps politiques dont j'ai fait mention ci-dessus, une partie de la gloire en appartiendra à sa majesté ; cela fera en même temps l'éloge des sujets, et il en résultera pour nous tous qui sommes compris dans cette classe des avantages inexprimables.

N° X.

Périls et troubles qui sont à craindre actuellement et à l'avenir pour sa majesté la reine d'Angleterre, et l'état de ce royaume, à l'occasion du mariage de la reine d'Écosse avec le lord Darnly.

Premièrement, les esprits de ceux qui sont attachés à la reine d'Écosse, soit pour elle-même, soit par rapport à l'idée qu'ils ont de ses prétentions à cette couronne, soit par le désir qu'ils ont de voir changer la forme de la religion en ce royaume ; soit pour raison de mécontentement de sa majesté la reine, d'inquiétude par rapport à sa succession, d'appréhension de voir tomber cette succession en toutes autres mains qu'en celles de la reine d'Écosse, seront par ce mariage, exaltés, encouragés, et portés à délibérer sur les moyens de parvenir à leurs fins et à travailler à la réussite de leurs projets, ainsi qu'à faire une sorte d'estimation de la qualité et quantité des personnes intéressées en cette affaire, afin de calculer l'importance du danger, estimation qui peut ainsi se faire tant au dedans qu'au dehors du royaume.

Les premiers sont ceux qui sont particulièrement attachés à la reine d'Écosse ou au lord Darnly par les liens du sang et par des alliances : premièrement, tous ceux des maisons de Lorraine et de Guise, partisans de la reine d'Écosse, le comte de Lennox et sa femme, et tous ceux qui en Écosse sont de leur sang et qui ont reçu quelques déplaisirs de la part du duc de Chatellerault et des Hamilton. Les autres sont cette espèce de gens, tant dans ce royaume qu'en d'autres pays, totalement dé-

voués à la cour de Rome, et qui désapprouvent la religion nouvellement adoptée. Ces deux classes renferment tous ceux qui peuvent avoir de la satisfaction de ce mariage.

Il faut encore considérer quelles espèces de troubles et de dangers ces sortes de gens peuvent susciter dans le royaume.

Premièrement, leur but en général et l'annonce de tous leurs désirs est, et a toujours été, de procurer à la reine des Écossais la couronne royale en ce royaume : et, en conséquence, bien que leurs délibérations pour arriver à ce but puissent varier entre eux, relativement aux circonstances des temps, et à l'occasion de divers empêchemens qu'ils peuvent rencontrer dans la bonne conduite et le bon gouvernement de sa majesté la reine, il est certain néanmoins que tous leurs discours, menées, délibérations et actions, tendent uniquement et entièrement à faire la reine d'Écosse reine de ce royaume, et à en déposséder la dame notre souveraine. Quant à leurs procédés, il y a deux façons de les apercevoir, et l'une est bien plus dangereuse que l'autre. La première est l'opinion de ceux qui, par un fanatisme de religion, ou par une affection naturelle pour la reine des Écossais et pour le lord Darnly, se persuadent que ladite reine des Écossais a dès à présent plus de droit à la couronne que la reine notre dame souveraine. Dans cette classe sont tous les parens de la reine d'Écosse et du lord Darnly, et tous les gens dévoués au papisme, soit en Angleterre, en Écosse, en Irlande ou ailleurs. L'autre est suivie par ceux qui, avec moins de méchanceté, sont néanmoins persuadés que la reine d'Écosse est la seule qui, comme présomptive héritière de ce royaume, ait le droit d'y succéder à sa majesté la reine et à sa postérité. Il y en a peu de cette classe hors de ce royaume, ils sont au dedans; et s'il y en a au dehors, il est au moins certain que le nombre de ceux qui suivent l'autre opinion y est bien plus considérable : et c'est de ces deux sortes de gens que viennent toutes les menées et pratiques dangereuses. Voici les périls qu'on peut envisager de la part de ceux qui pensent que la reine d'Écosse a dès à présent un droit réel au trône d'Angleterre. Premièrement, il n'est pas douteux qu'il n'y en ait parmi eux plusieurs possédés du démon au point d'oser attenter à la vie de la dame notre chère souveraine, par tels moyens que le diable pourrait leur suggérer. Cependant il y a certainement lieu d'espérer que le Tout-Puissant, qui a veillé jusqu'à présent à la conservation de ses jours, la préservera de pareils dangers. Secondement, ils chercheront par des insinuations, des rumeurs, des faux bruits, et autres pareilles menées, à aliéner les esprits des bons sujets de sa majesté la reine, et à les disposer en faveur de la reine d'Écosse; et par ce moyen les frontières et la partie septentrionale de ce royaume seront inquiétées et troublées. Troisièmement, on suscitera des causes de tumultes et de rébellions, particulièrement dans la partie septentrionale, vers l'Écosse, en sorte qu'il pourra en résulter des voies de fait entreprises à force ouverte. Quatrièmement, le conseil et les amis de la reine d'Écosse pourront faire avec la France et l'Espagne quelque ligue nouvelle offensive contre ce royaume et favorable au titre de la reine d'Écosse : et ainsi il est vraisemblable qu'ils entretiendront autant de pratiques qu'il sera possible, tant sur les frontières qu'en Irlande, pour continuer et multiplier les affaires et dépenses de sa majesté la reine dans ce pays, pour y diminuer sa force et sa puissance : ils feront jouer tous les ressorts imaginables pour soutenir de telles entreprises, et on ne les verra jamais se relâcher sur ce point.

Quant à la seconde classe de ces gens, qui ne favorisent la reine d'Écosse que par rapport à son titre de présomptive héritière de sa majesté la reine, il n'y a pas beaucoup de choses à craindre de leur part. Ils seront contents de voir que sa majesté la reine vivra dans le célibat. Ils chercheront à mettre des empêchemens à son mariage; ils fonderont des espérances sur la postérité de la reine d'Écosse : ils regarderont cet événement comme une chose avantageuse à tous, parce qu'il opérerait la réunion des royaumes d'Angleterre et d'Écosse, et que les occasions de guerre cesseraient entre ces deux royaumes. Ces raisonnemens séduiront une infinité de gens, et les entraîneront dans le parti de la reine d'Écosse.

Remèdes contre ces dangers.

Duplicata.

Sommaire des délibérations et avis donnés par les lords et autres du conseil privé, recueilli des divers discours et propos desdits conseillers.

Le lord garde du grand sceau.	M. le contrôleur.
Le lord grand trésorier.	M. le vice-chambellan.
Les comtes de Derby, Bedford, Leicester.	M. le secrétaire.
	Cave.
Le lord grand-amiral.	Peter.
Le lord grand-chambellan.	Mason.

Deux questions proposées.

Premièrement, les dangers qui pourraient résulter pour sa majesté la reine et pour son royaume, du mariage de la reine. Secondement, ce qu'il conviendrait de faire pour prévenir ces dangers ou pour y remédier.

Quant au premier point.

Les dangers qui sont en grand nombre et de différentes espèces furent réduits à une seule espèce par quelques-uns des conseillers.

Premièrement, que ce mariage de la reine d'Écosse, qui n'est pas encore fait, peut séduire un grand nombre de gens et des meilleurs sujets dans ce royaume; qu'il peut aliéner à sa majesté notre souveraine le cœur de ses sujets, et les détourner de leurs obligations envers sa majesté, et de leurs devoirs fondés sur les lois de la nature; que ces bons sujets, séduits, fonderont des espérances sur ce mariage d'Écosse, qu'ils regarderont comme un moyen d'établir la succession des deux couronnes dans la postérité de ce même mariage, et qu'ils favoriseront en conséquence toutes inventions, menées et pratiques qui pourront tendre à l'avancement de la reine d'Écosse.

Secondement, qu'en considérant que ceux qui favorisent le mariage du lord Darnly se fondent principalement sur la confiance qu'ils mettent dans les papistes, lesquels regardent ce mariage comme le seul moyen qui leur reste de rétablir la religion de Rome, il est aisé d'apercevoir que, tant dans ce royaume que dans celui

d'Écosse, les papistes favoriseront, avanceront, soutiendront de tout leur pouvoir ce mariage du lord Darnly; et que pour l'avancement de leur faction en fait de religion, ils inventeront toutes sortes de moyens, ils feront jouer tous les ressorts possibles dans l'intérieur de ce royaume pour troubler les états de sa majesté la reine, et la paix de son royaume, et pour arriver par la force à l'accomplissement de leurs desseins, plutôt que de les voir échouer.

Cependant, comme les dangers résultant du mariage en question de la reine d'Écosse ont en effet plusieurs branches, quelques autres conseillers les présentent, mais sous un autre point de vue, comme étant de deux sortes, qui, néanmoins, sont de nature à ne pouvoir être aisément divisées, et qui ont, au contraire, entre elles une telle connexité, qu'elles viennent nécessairement à l'appui l'une de l'autre.

La première était que, dans ce mariage avec le lord Darnly, on apercevait clairement l'intention de favoriser le prétendu titre de la reine d'Écosse, non-seulement celui de succéder à sa majesté la reine, que la reine d'Écosse avouait sans manquer aux devoirs de l'amitié, mais même celui de s'emparer des états de la reine, ce qu'elle avait déclaré ouvertement lorsqu'elle était en pouvoir de le faire.

La seconde était que, par ce mariage, la religion romaine serait favorisée en ce royaume et y ferait tous les jours de nouveaux progrès. Or ces deux points sont tellement unis, que le soutien du titre est fondé sur le progrès de la religion romaine en ce royaume; et réciproquement, le progrès de cette même religion est fondé sur le titre de la reine d'Écosse en Angleterre : sans quoi ce titre ne serait fondé sur rien.

Preuves de la première sorte de dangers.

Pour prouver que de l'assertion du titre de la reine d'Écosse au trône d'Angleterre il doit nécessairement en résulter des troubles à sa majesté la reine notre souveraine, il est à propos de considérer que les intentions et la volonté de quelque personne que ce soit se manifestent bien davantage lorsque son pouvoir est plus grand; et qu'au contraire, lorsque ce pouvoir est resserré dans des bornes plus étroites, les intentions et la volonté de cette même personne sont cachées, elle craint qu'on ne les aperçoive. C'est ainsi qu'on a vu la reine d'Écosse, devenue plus puissante par son mariage avec le dauphin de France, manifester ce qu'elle avait dans l'âme; elle et tous ses amis employer ouvertement tous les moyens qu'elle pouvait inventer pour inquiéter et déposséder sa majesté la reine : d'abord, en prenant publiquement dans les écrits le titre de reine d'Angleterre; ensuite, en accordant des chartes, patentes et commissions conçues dans le même style, munies du sceau d'Angleterre uni à ceux de France et d'Écosse, chartes qui sont encore existantes. Et pour parvenir à l'exécution de ses desseins, on sait les préparatifs de guerre qui ont été faits, les troupes qui ont été envoyées en Écosse, et celles qui ont été rassemblées dans les pays étrangers. On sait la paix honteuse que fit la France avec le roi d'Espagne, Philippe, pour pouvoir employer toutes les forces de la France, et exécuter à force ouverte des projets que la divine Providence et la puissance de sa majesté la reine ont fait échouer. Et lorsque ensuite la fortune et le pouvoir de la reine d'Écosse furent changés par la mort de son mari, elle commença à jeter plus d'obscurité dans ses démarches. Les commissaires de la reine d'Écosse avaient signé un traité à Édimbourg pour restreindre tous ces titres, prétentions et réclamations. Cependant la ratification de ce traité a été jusqu'ici éludée par des ruses et des délais affectés. Aujourd'hui, aussitôt qu'elle commencera à sentir son pouvoir, elle recommencera à agir à découvert, et ses amis et alliés, considérant les fautes qui ont été précédemment commises, se corrigeront par l'exemple du passé, et procéderont essentiellement à l'accomplissement de ses desseins. Quelques-uns des conseillers pensaient et déclarèrent qu'on avait plus à craindre du mariage avec le lord Darnly, sujet de ce royaume, que d'un mariage avec le prince le plus puissant au dehors; que, par ce mariage, Darnly, né sujet d'Angleterre, et qui pour raison de sa religion, ou par d'autres considérations, s'y est fait un parti, augmenterait, la force en main et aux dépens de la puissance de ce royaume, tout le crédit et l'autorité qu'il pourrait acquérir, soit par la faction des papistes, soit par la menée des Anglais mécontens, et qu'il viendrait peut-être à bout de se soustraire à la puissance de ce royaume; mais que, par un mariage avec un étranger, la reine d'Écosse ne pourrait point être assurée d'avoir aucun parti dans ce royaume. Si bien que, par ce mariage du lord Darnly, la reine d'Écosse réunirait, pour l'exécution de ses projets, son propre pouvoir et les efforts des ennemis que nous nourrissons dans le sein même de la patrie, et qui, quoiqu'en petit nombre, sont plus à craindre que trois fois autant d'ennemis au-dehors; car, disaient ces conseillers, l'histoire nous apprend par une infinité d'exemples que les puissances étrangères n'ont jamais prévalu en ce royaume sans avoir eu des intelligences au dedans. On observa encore que, même avant qu'il fût question de ce mariage, on s'était aperçu que la faction qui favorisait le plus le titre d'Écosse avait levé la tête, avait manifesté son audace dans tous les coins du royaume, avait parlé hautement en cette cour, dans le palais et jusque dans les antichambres, et qu'ainsi il n'était pas possible, à moins qu'on ne prît sur ce des précautions promptes et assurées, que par ce mariage et par les pratiques de ceux qui le favorisaient, cette même faction ne fît en peu de temps de grands progrès, et qu'elle ne devînt si puissante et si dangereuse qu'il ne resterait presque plus aucune espérance de la réprimer. On se rappela à cette occasion que dernièrement, en parcourant les juges de paix dans toute l'étendue du royaume, on en avait à peine trouvé un tiers sur lesquels on pût compter en matière de religion : trame sur laquelle s'ourdissent tous les fils qui soutiennent le titre de la reine d'Écosse à la couronne d'Angleterre; et l'on peut bien penser que le comte de Lennox et ses amis sont plus au fait qu'on ne le croit de cette circonstance, qu'ils savent s'en prévaloir actuellement en Écosse, et que leur parti est devenu si considérable en Angleterre que sa majesté n'oserait entreprendre de s'opposer à ce mariage. Telle fut, en gros, l'exposition des dangers du mariage de la reine d'Écosse avec Darnly. Mais on s'étendit encore beaucoup plus sur cette matière. On la mit dans le plus grand jour, et on la rendit si claire par une infinité de démonstrations, que personne, dans le conseil, ne put nier que cette affaire ne fût entourée d'écueils en grand nombre et très dangereux.

Seconde question.

Il s'agissait dans cette consultation de savoir ce qu'il convenait de faire pour éviter ces dangers, ou du moins pour détourner le dommage qui pourrait en résulter pour le royaume. On entra à ce sujet dans de grands détails. On proposa une foule d'avis différens, lesquels néanmoins furent réduits à trois chefs par quelques-uns des conseillers.

Le premier, qui tout d'une voix fut jugé nécessaire, qui fut regardé comme la chose la plus importante et la seule qui pût efficacement remédier à tous ces dangers et à plusieurs autres, comme une chose enfin sans laquelle il n'était pas possible de trouver aucun autre remède efficace et suffisant, ce fut d'obtenir de sa majesté la reine de consentir à se marier, et de n'y point apporter de longs délais.

Le second fut de favoriser efficacement les progrès de la religion, d'en établir et cimenter le culte tant en Écosse qu'en Angleterre; et de diminuer, affaiblir et anéantir le culte de la religion contraire.

Le troisième était de prendre diverses mesures, soit pour rompre et déconcerter le mariage projeté, ou bien au moins pour faire en sorte que ce mariage ne fût point aussi préjudiciable à ce royaume qu'il pourrait l'être si l'on ne prenait pas ces précautions.

Le premier n'était susceptible d'aucun détail. Il se réduisait à montrer à la reine un désir sincère et très empressé, à lui faire de très humbles supplications, à adresser des prières au Tout-Puissant, des avis et des conseils à sa majesté la reine pour l'engager à ne pas différer plus long-temps un mariage qui relèverait les espérances des bons sujets de ce royaume, lesquelles seraient alors fondées sur sa majesté et sur des enfans procréés de son corps; seul moyen pour assurer, à quelque personne que ce soit, la continuation de sa famille et postérité, et la jouissance de ce qui, sans cela, ne pourrait point lui advenir.

Le second, concernant la religion, et dans lequel la politique et la vérité se trouvaient réunies, donna lieu à quelques détails.

Premièrement, attendu qu'en dernier lieu les adversaires de la religion en ce royaume ont pris occasion d'étendre et de fortifier leur faction, tant en Angleterre qu'en Écosse, et au dehors en publiant et faisant espérer que la religion serait bientôt changée en ce royaume, attendu que les évêques, par le commandement de sa majesté la reine, avaient depuis peu traité réellement avec quelques personnes de la bonne religion, à l'occasion de la défense par eux faite de porter certains habits, et autres choses pareilles qui ne sont que de simples accidens, et qui tiennent plus à la forme qu'au fonds de la religion : d'autant qu'il est notoire que sa majesté n'est point dans le dessein d'encourager ses adversaires, mais seulement d'entretenir une uniformité tant dans les choses extérieures que dans la substance de la religion, et qu'elle n'a même aucune intention de faire aucun changement en la religion, ainsi qu'elle est établie par les lois; on jugea tout d'une voix qu'il était très nécessaire, pour réprimer l'orgueil et l'arrogance des adversaires, de leur faire notifier indirectement, par des lettres particulières de sa majesté, adressées aux deux archevêques, que ce commandement ci-dessus de sa majesté n'avait pour objet que d'entretenir une uniformité et non pas de donner lieu à qui que ce soit de mal interpréter ses intentions, étant fortement déterminée à maintenir la forme de sa religion telle qu'elle est établie, et à punir ceux qui oseraient en violer les lois. Et par rapport à ces points, quelques-uns demandèrent qu'il plût à sa majesté d'ordonner aux archevêques, que s'ils voyaient que les adversaires cherchassent les occasions de fortifier leur faction, ils prissent en ce cas-là le parti de la modération, jusqu'à la prochaine assemblée du parlement, auquel temps on aviserait aux moyens d'établir le bon ordre, l'uniformité et la décence dans toutes les cérémonies dont la gravité et l'uniformité doivent être entretenues parmi le clergé.

Le second moyen fut, que les ci-devant évêques qui refusent de reconnaître l'autorité que sa majesté la reine a sur eux conformément aux lois, et qui ont été dernièrement dispersés, dans un temps de peste, en divers endroits hors du royaume, où l'on sait qu'ils ne cessent de grossir leur faction, seraient de nouveau renfermés en la Tour, ou dans quelqu'autre prison, où ils ne seraient point dans l'occasion de séduire et de soulever les sujets de sa majesté la reine, ainsi qu'ils le font journellement.

Le troisième moyen fut, que dans le cas où les évêques porteraient des plaintes, et diraient qu'ils n'osent point exécuter les lois ecclésiastiques pour l'avancement de la religion, dans la crainte de l'emprisonnement dont les juges et les anciens de ce royaume, malintentionnés pour la religion, ne cessaient de les menacer, et ne manquaient aucune occasion de les pincer et détériorer; en ce cas-là on donnerait, de la part de sa majesté, auxdits évêques, une autorité convenable, et qu'ils la conserveraient autant qu'il plairait à sa majesté.

Le quatrième fut, qu'attendu qu'on voyait tous les jours paraître en Angleterre des livres obscènes, extravagans, et contraires aux lois, apportés d'au-delà des mers, reçus, lus et conservés hardiment, surtout dans la partie septentrionale du royaume, séduisant un grand nombre de bons sujets, licence et témérité qui n'avaient jamais été tolérées sous le règne d'aucune autre souveraine, il était à propos de donner des ordres sévères pour éviter de pareilles choses, et de charger les juges d'examiner en quelle classe on placerait ce crime; de favoriser le débit des livres directement opposés à l'autorité de sa majesté, tendans à soutenir un pouvoir étranger, et manifestement contraires aux lois du royaume.

Le cinquième était, qu'un grand nombre de moines, de religieux et autres fainéans de cette sorte, étant sortis de l'église, et étant employés en Angleterre, particulièrement dans la partie septentrionale, à desservir les églises en qualité de curés; toutes ces espèces de gens, dont la conduite ne serait pas trouvée honnête et conforme aux lois, seraient bannis hors du royaume, d'autant qu'il paraît qu'ils ne sont propres qu'à exciter des séditions dans le royaume en divers endroits, et qu'ils cherchent actuellement à faire rehausser leurs actions.

Le sixième était, que plusieurs personnes qui avaient des biens ecclésiastiques, résidaient de l'autre côté de la mer, et de là cherchaient à entretenir la sédition dans le royaume; que, pour l'avantage du royaume, ces biens seraient mieux entre les mains des bons sujets.

Le septième était, que les juges du royaume ayant

beaucoup d'autorité en ce royaume pour l'administration des biens du royaume, ils seraient tenus de prêter serment à sa majesté la reine conformément aux lois du royaume, et qu'ainsi ils seraient obligés en conscience de soutenir l'autorité de sa majesté la reine.

Les détails dans lesquels on entra sur le quatrième chef tendant à rompre ou à éluder ce mariage, ou bien à éviter les dangers qui pouvaient en résulter, furent premièrement par rapport à la rupture du mariage. On observa que vraisemblablement on n'y parviendrait jamais que par la force, ou par la crainte qu'on aurait de la voir employer, et quelques-uns pensèrent en conséquence que les moyens suivans pourraient occasioner la rupture.

1. Que le comte de Bedford se rende à son gouvernement.

2. Qu'on fasse presser les fortifications de Berwick.

3. Qu'on en renforce la garnison.

4. Que tous les gardiens des marches soient avertis de mettre promptement leurs frontières en état pour être prêts au premier avis.

5. Que quelque personne de distinction, comme le duc de Norfolk ou le comte de Shrewsbury, ou quelque autre de cette même qualité, soit envoyée dans la province d'Yorck, en qualité de lieutenant-général, dans la partie septentrionale.

6. Qu'on tienne prêt un gros corps de troupes pour servir soit à Berwick, soit pour une invasion en Écosse.

7. Que dès à présent lady Lennox soit tenue dans quelque place et observée, pour empêcher qu'elle n'entretienne aucune intelligence active ou passive.

8. Que le comte de Lennox et son fils soient rappelés d'Écosse, et que la reine d'Écosse soit requise de les renvoyer chez eux conformément au traité : et, s'ils ne reviennent pas, qu'on dénonce à la reine d'Écosse l'infraction du traité, et qu'aussitôt on commence les hostilités. Si ces procédés sont suivis de leur effet, et s'ils ne se font pas seulement pour la montre, on a lieu d'espérer que le mariage pourra se rompre, ou que du moins la plupart des dangers en seront écartés. Et quelque parti qu'on prenne en ceci, il faut procéder promptement à l'exécution pendant qu'il y a en Écosse un parti qui n'est point favorable au mariage, et avant que la reine d'Écosse ait eu le temps de faire une ligue avec la France et l'Espagne.

9. Quelques-uns des conseillers approuvèrent tous ces procédés, à l'exception néanmoins des hostilités. Mais ils furent d'accord sur tout le reste, ainsi que sur les particularités suivantes :

10. Que sur le refus que ferait le comte ou son fils de revenir, les terres du comte soient saisies et données en garde, ou accordées, ainsi qu'il plaira à sa majesté, à quelqu'un de ses bons sujets.

11. Qu'on fasse la recherche de tous ceux qui favorisent ouvertement le comte dans la partie septentrionale ou ailleurs, et qu'on ait soin, par toutes sortes de voies, de les veiller de près.

12. Que, par ceux qui ont l'administration des pays de sa majesté la reine dans la partie septentrionale du royaume, il soit fait des perquisitions, et qu'on ne souffre point qu'aucune personne qui pourrait être suspecte, aie gouvernement ou commandement sur aucun des sujets ou pays en cette partie du royaume. Qu'on leur laisse seulement leurs honoraires, et que des personnes plus fidèles aient le commandement sur les peuples de ces pays

13. Que tous les passages fréquentés en ce royaume pour aller en Écosse et en revenir soient interdits à tout Écossais, si ce n'est à ceux qui seront munis de sauf-conduits, ou qui seront spécialement recommandés, par M. Randolph, comme étant partisans de l'Angleterre.

14. Qu'on entretienne des intelligences en Écosse avec ceux qui sont opposés au mariage en question, et qu'ils soient de temps à autre encouragés.

15. Qu'on ait soin d'avoir l'œil sur les domestiques, officiers de la chambre et pensionnaires de sa majesté la reine, pour contenir les discours et propos messéans que plusieurs ont tenus sur l'état et gouvernement de ce royaume.

16. Que le fils puîné du comte de Lennox, M. Charles, soit placé en tel endroit qu'on puisse aisément s'assurer de lui.

17. Qu'en considérant que la faction et le titre de la reine d'Écosse ont aujourd'hui et depuis long-temps pris beaucoup de faveur, et se sont continués par les marques de bienveillance que sa majesté la reine a données à ce sujet à la reine d'Écosse et à ses ministres ; et que lady Catherine a toujours été regardée, par ladite reine d'Écosse, comme un concurrent dans ses prétentions à ce titre, il plaise à sa majesté la reine de faire connaître, par quelque acte public, que ladite lady et le comte de Hartford sont en quelque sorte rentrés en grâce auprès de sa majesté, afin que la reine d'Écosse puisse par-là s'apercevoir de quelque changement, et que ses amis soient toujours tenus en suspens sur les procédés ultérieurs en ce point.

18. Que celui qui sera lieutenant dans la partie septentrionale, quel qu'il puisse être, soit toujours accompagné par le chevalier Ralph Sadler.

19. Que le gouvernement du royaume d'Irlande soit au plus tôt confié à un nouveau gouverneur.

20. Enfin, que ces avis soient examinés par sa majesté ; qu'il lui plaise de faire le choix de ceux qui lui seront agréables, et de les mettre réellement en exécution, sans perdre le temps en discours et en consultations.

Car il est certain que les adversaires de sa majesté mettront tout en usage pour venir à bout de leurs desseins : les uns, par de sourdes pratiques ; les autres, à force ouverte, lorsque les circonstances des temps leur seront favorables ; et il est également assuré que sa majesté la reine ne trouvera point de temps plus convenable pour traverser les menées et prévenir les dangers, en s'y attachant dès à présent et avant que les projets de la reine d'Écosse aient pris toute leur consistance.

Nº XI.

RANDOLPH au comte de LEICESTER.

D'Édimbourg, ce 31 juillet 1565.

J'ai l'honneur d'informer votre seigneurie, que la lettre qu'elle m'a écrite m'a été remise par mon domestique. Elle renferme des témoignages bien satisfaisans de la bienveillance de votre seigneurie à mon égard, faveur dont je me crois tellement assuré que, quand il m'arriverait d'ailleurs quelque mésaventure, elle me procurerait toujours des motifs suffisans de consolation. Quoi-

que je n'aie, en même temps, reçu aucun ordre relatif au besoin dans lequel je me trouve et au courant des affaires dont je suis chargé, j'aime mieux souffrir patiemment cette privation, que d'importuner votre seigneurie et de lui demander sa protection sur cela, pendant que je vois qu'il y a si peu d'espérance qu'on me fasse du bien. Je ne doute point que votre seigneurie ne soit au fait de l'état présent de ce pays-ci, par les informations que j'en ai données. Elle sait que la reine d'Écosse est actuellement une femme mariée, et que le jour même du mariage son mari a été fait roi. Tout s'est passé jusqu'ici au gré de leurs désirs et à leur plus grande satisfaction, et si dans tout le reste ils ont d'aussi bons succès et autant de prospérité, ils doivent se trouver bien plus heureux qu'on n'avait eu lieu de le croire, attendu la fermentation des esprits et la quantité de sujets mécontens de tout ce qui a été réglé, et de la manière dont ces choses se sont passées. On n'a jamais entendu parler, de mémoire d'hommes, d'aucun mariage qui ait présenté moins d'espérances et de consolation, et je n'en ai, en même temps, jamais vu où les hommes eussent été plus disposés à des démonstrations de joie si la reine avait eu, pour son propre honneur et pour son pays, les attentions convenables dans une affaire de cette importance. Ce que ces mécontens craignent actuellement, c'est le renversement de la religion, la rupture de la bonne amitié avec sa majesté la reine, et la destruction de tous les nobles que la reine d'Écosse mettrait au nombre des mécontens, ou bien à qui elle voudrait chercher querelle. A l'aspect de tous ces inconvéniens qui menacent de si près il y a un grand nombre de ces gens-ci qui sont plus propres à se lamenter et plaindre leurs voisins, que capables de trouver les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. Quelques-uns voudraient y employer toutes leurs forces, mais ils sont trop faibles pour rien faire de bon. Votre seigneurie sait ce qui a d'ailleurs été demandé et les moyens qui ont été employés. Nous sommes fort embarrassés de savoir ce qu'il convient de répondre ou ce qu'il est à propos de faire; et quoique vos intentions ne puissent pas être meilleures qu'elles le sont à notre égard, cependant nous craignons infiniment les délais, et que notre ruine ne prévienne les secours que vous pourrez nous donner lorsque vous vous y serez déterminé. Rien n'est plus nécessaire qu'une prompte exécution. Nous fondons nos espérances sur sa majesté la reine. Nous sommes entre ses mains; il dépend d'elle de nous sauver la vie ou de nous laisser périr. Rien ne peut être plus honorable pour sa majesté que ce qu'il est en son pouvoir de faire pour nous. Nous ne demandons point de grosses sommes d'argent, nous ne désirons point des troupes nombreuses. On trouve des hommes partout, quoique ce fût une charge pour nous. Il en croît tous les jours, et je crois d'ailleurs que, dans le moment présent, la reine en perdrait fort peu : et si elle perdait les amis qu'elle a ici, où sa majesté pourrait-elle en trouver de pareils? Je ne parle point de ce qui fait, à ce que je crois, le principal objet des intentions de la reine d'Écosse et de son mari. Celui-ci disait dernièrement qu'il faisait plus de cas des papistes d'Angleterre que des protestans d'Écosse. Or, s'il a tant de confiance aux papistes d'Angleterre, je laisse à juger à votre seigneurie de ce qu'il pense des protestans qui y sont. Si ce prince, élevé et nourri en Angleterre, et qui a l'honneur d'appartenir à la reine ma maîtresse, fait ainsi connaître, en donnant la préférence aux plus mauvais sujets de sa majesté, les sentimens qu'il a pour sa majesté elle-même; on peut dire qu'il reconnaît mal les soins qu'on a pris de lui, et qu'il manque aux devoirs de la parenté. Il paraît fort indifférent pour les deux religions, que la reine d'Écosse aille à la messe et que Darnly aille souvent au prêche. Ils ont été mariés avec toutes les cérémonies du papisme, excepté la célébration de la messe. Ses paroles et ses discours font voir ce qu'il a dans l'âme. Cependant il voudrait bien passer dans le monde pour être de quelque religion. Les paroles qu'il profère contre ceux pour lesquels il a conçu de la haine, quelque mal fondée qu'elle puisse être, sont tellement remplies d'orgueil et de dépit, qu'on le prendrait plutôt pour le monarque du monde entier, que pour cet homme que nous avons vu pendant si long-temps lord Darnly. Il attend actuellement des hommages de la part de gens qui n'ont guère envie de lui en rendre; et ceux qui lui en rendent croient qu'il en est très peu digne. Il est au comble de tous les honneurs qu'une femme peut communiquer à un homme. La reine ne désire pas pour elle-même tous les éloges qu'on donne à Darnly, toutes les dignités qu'elle a pu accumuler sur sa tête, et qui lui sont déjà données et accordées : on ne plaît point à la reine, lorsqu'on ne réussit point à le contenter; et je puis dire encore qu'elle a concentré en lui toutes ses volontés pour être conduites et dirigées suivant le bon plaisir de ce lord; enfin elle n'a pas plus de crédit sur lui pour l'engager à ce qu'il ne voudrait pas faire, que votre seigneurie n'en aurait sur moi pour me persuader de me pendre moi-même. Il a été proclamé roi aussitôt après le mariage. On aurait dû demander auparavant l'agrément du parlement, ou du moins attendre que ce lord eût vingt et un ans, afin de donner plus de poids et d'autorité aux choses qui seraient faites en son nom. Il n'a pas voulu que cela fût différé d'un seul jour; il a voulu que cela se fît actuellement ou jamais. Sur quoi ce doute s'est élevé parmi nos gens de loi : savoir si la reine, étant en puissance de mari, et ce mari n'ayant pas vingt et un ans, tout ce qui s'était fait entre eux, sans l'intervention du parlement, pouvait être valable. Le samedi après-midi cette question a été mise sur le tapis, et a donné lieu à de longs débats; et à neuf heures du soir, avant qu'il y eût rien de déterminé sur ce point, le lord Darnly a été proclamé roi par trois hérauts, au son des trompettes. Cela se fit la veille du mariage. Aujourd'hui lundi, à midi, tous les lords qui sont dans la ville ont assisté à une nouvelle proclamation du roi Henri Darnly, sans qu'un seul homme ait dit seulement un *amen :* excepté le duc de Lennox, père du roi, qui s'écria à haute voix : *Dieu veuille conserver la reine!*

Voici de quelle manière le mariage s'est fait. Le dimanche matin, entre cinq et six, la reine fut conduite à sa chapelle par plusieurs de ses nobles. Elle avait une grande robe noire de deuil, et un fort grand chaperon de deuil, peu différent de celui qu'elle portait au triste jour des funérailles du roi François II, son premier mari. Elle fut conduite à la chapelle par les comtes de Lennox et d'Athol, qui la laissèrent là pour aller chercher son mari, lequel fut accompagné par ces mêmes lords. Ils furent reçus par le prêtre-ministre. Les bans furent publiés pour la troisième fois, et il fut pris acte par un notaire comme quoi personne n'avait rien dit contre ce

mariage, ni allégué aucune chose qui pût empêcher d'y procéder. Les paroles furent prononcées; on mit les anneaux au doigt de la reine. Il y en avait trois, et celui du milieu était orné d'un diamant de grand prix. Ils se mirent ensemble à genoux. On fit sur eux plusieurs prières. La reine attendit qu'on dit la messe. Le lord lui donna un baiser et la laissa là. Il s'en alla à la chambre de la reine, où elle vint le joindre quelque temps après. On supplia la reine d'oublier, dans ce jour de solennité, ses peines et ses chagrins, de quitter ces habillemens lugubres, et de se prêter à un train de vie plus agréable. Elle fit quelque difficulté de se rendre à ces représentations; mais après une faible résistance, qui était plutôt, à ce que je crois, une affectation qu'une vraie douleur; tous ceux qui étaient présens et qui purent l'approcher eurent la permission de lui ôter chacun une épingle. Elle fut remise à ses dames; elle changea d'habillemens; mais elle n'alla pas se coucher, pour faire connaître à tout le monde que la volupté n'était point le motif de son mariage, mais seulement le bien de son pays, et le désir, s'il plaisait au Seigneur, de ne le pas laisser plus long-temps sans un héritier. Des gens méfians, et ceux qui sont portés à donner à tout une mauvaise interprétation, prétendent qu'ils se connaissaient déjà avant que d'en venir au mariage. Mon intention n'est pas de faire croire une pareille chose à votre seigneurie. Les apparences y sont tellement contraires que, s'il était possible qu'il y eût des témoins d'une pareille chose, je ne voudrais pas moi-même le croire. Après le mariage, il s'ensuit ordinairement grande chère et des danses. Toute la noblesse les suivit à leur dîner. Les trompettes sonnaient. On annonça des largesses. On jeta beaucoup d'argent aux environs du palais, et ceux qui purent en attraper en profitèrent. Le roi et la reine dînèrent à la même table; la reine était au haut bout, et était servie par les comtes Athol, Sewer, Morton, Carver, et Crawford, échanson. Les comtes Eglington, Cassils et Glencairn rendirent les mêmes offices au roi. Après le dîner, ils dansèrent pendant quelque temps, et ensuite ils se retirèrent jusqu'à l'heure du souper. Le souper se passa comme le dîner, et fut suivi de quelques danses; après quoi ils allèrent se coucher. Je n'ai point été témoin oculaire de tout ce que j'écris à votre seigneurie; mais elle ne doit avoir sur ceci aucun doute, attendu les voies par lesquelles ces choses me sont parvenues. Je fus mandé pour me trouver au souper; mais je refusai d'y aller, au risque de passer pour un homme grossier et peu courtois. Au reste, milord, pour avouer à votre seigneurie ce qui m'a le plus engagé à me conduire ainsi, c'est que je n'ai pas eu la vue de ma maîtresse depuis dix-huit jours de compte fait, et que je suis regardé par tous ces gens-là comme un mauvais personnage, chose dont je conviens dans mon cœur, et qui satisfait beaucoup plus mon amour-propre, parce que jusqu'à présent je ne trouve personne de bon et d'honnête qui approuve leurs actions. Je n'importunerai pas aujourd'hui plus long-temps votre seigneurie, et je la prie d'excuser mon long silence. J'ai beaucoup plus de peines que de commodités à m'acquitter de ma commission. Je sors actuellement plus souvent la nuit que le jour, et le jour est trop court pour rendre compte de ce que j'ai imaginé ou appris pendant la nuit. Comme je suis persuadé que votre seigneurie aura eu communication des lettres que j'ai écrites à M. le secrétaire, j'espère qu'elle voudra bien m'épargner la peine de lui écrire et répéter les mêmes choses. Je prends très humblement congé de votre seigneurie.

A Édimbourg, le dernier jour de juillet 1565.

Nº XII.

Lettre du comte de Bedford à sa grandeur, M. Guillaume Cecil, chevalier, principal secrétaire de sa majesté, et l'un des conseillers privés de son altesse.

Après vous avoir fait mes plus affectueuses recommandations, je vous dirai qu'aujourd'hui à midi le capitaine Brickwell est arrivé ici et a apporté des lettres de sa majesté la reine, lesquelles contiennent ses détermination et bon plaisir sur toutes les choses dont ce capitaine avait eu charge de rendre compte à sa majesté, à l'exception néanmoins qu'il n'y a rien de déterminé ni d'exprimé dans ces mêmes lettres sur le secours qui doit être donné aux lords de la congrégation. J'ai reçu ce matin à ce sujet une lettre signée du duc, du comte de Murray, de Glencairn et autres, qui demandent un détachement de trois cents arquebusiers de cette garnison pour être mieux en état de se défendre. Bien que je connaisse la bonté de leur cause, l'intérêt que sa majesté la reine notre souveraine prend à eux et ses bonnes intentions à leur égard; quoique je sache aussi qu'il est tout-à-fait nécessaire de les secourir, et que cela décidera absolument de leur sort, étant à la veille de leur défaite et perte totale, attendu que le parti de la reine d'Écosse a au moins cinq mille hommes, et qu'ils n'en ont pas plus de mille; de plus, que la reine a des arquebusiers et qu'ils n'en ont point, et que le secours que le comte d'Argyll doit leur amener n'est point encore arrivé, cependant j'ai cru devoir m'adresser à vous pour vous prier de me faire savoir les intentions de sa majesté par rapport à ce secours qu'on me demande, de quelle manière je dois me conduire en cette occasion, et ce que je dois répondre à ces gens-là, qui sont réduits à la dernière extrémité. D'un côté, il s'agit en ce moment de la ruine entière de ces lords et du bouleversement déplorable de la religion en ce pays; d'un autre côté, quoiqu'il ne s'agisse ici que d'un petit nombre de soldats et pour un court espace de temps, doit-on se hasarder, sans de bons garans, dans une affaire de cette importance? Irons-nous, de gaîté de cœur, nous attirer des guerres, pendant que cette place sera dégarnie, car il n'y a en tout que huit cents hommes, sans qu'on envoie un renfort pour la mettre en état de défense? Laisserons-nous les frontières exposées aux incursions, pendant qu'on préparera ces nouveaux secours? J'avoue que je ne sais sur ceci ni que dire ni que faire, et je suis fort étonné de ce qu'ayant tant de fois écrit sur ce point, je n'aie encore reçu aucune décision sur cette affaire. Le temps se passe à écrire et à attendre la réponse, et cependant les choses vont toujours leur train, et il est impossible qu'elles ne fassent des progrès et qu'elles ne réussissent. Que tout arrive pour la plus grande gloire de Dieu; mais assurément tous les gens raisonnables apercevront des motifs d'appréhension très bien fondés. Les choses sont disposées de manière que ce petit secours tournerait à la gloire de Dieu, ferait chérir à perpétuité la mémoire de sa majesté parmi ces gens-ci, et procurerait la conservation d'une infinité de nobles et de gentilshommes. S'ils ne sont point actuellement secourus, ils

sont perdus pour jamais. Je ne doute point en ceci de votre affection et bonne volonté, et je prendrai de mon côté les meilleurs conseils que je pourrai me procurer. J'ai reçu de ces lords les deux papiers ci-joints. Vous verrez de quoi il est question; je vous répondrai par ma première sur les points qui m'ont été apportés par le capitaine Brickwell, et je joins ici deux lettres que j'ai reçues aujourd'hui de M. Randolph. Vous apprendrez par lui que les protestans se sont encore retirés plus loin d'Édimbourg. Ainsi j'espère que votre résolution au sujet du secours que vous jugerez à propos de leur donner pourra venir à temps, pourvu qu'il vienne promptement, car ils n'en ont pas absolument besoin dans le moment présent. Et sur ce, je vous recommande de tout mon cœur aux soins de la Providence.

De Berwick, ce 2 septembre 1565.

N° XIII.

La reine au comte de Bedford.

Sur les avis qu'on a dernièrement reçus de vous, et sur d'autres choses qui ont aussi été mandées par le lord Scrope et Thomas Randolph, le tout bien considéré, voici quelle est notre détermination. Nous voulons, le plus tôt qu'il nous sera possible, vous envoyer trois mille livres sterling pour être ainsi employées. Si vous savez certainement que le comte de Murray ait besoin d'argent, et qu'un prêt de mille livres sterling puisse lui tenir lieu de secours pour se défendre lui-même, vous lui direz dès à présent, sous le secret, que vous voulez comme de vous-même lui procurer cette somme; et nous voulons que vous la lui fassiez remettre le plus secrètement qu'il vous sera possible lorsque vous aurez reçu la somme susdite, ou, si vous le pouvez, par quelques moyens convenables, que vous lui en avanciez toujours une partie.

Vous ferez garder en entier les deux mille livres restans sans les dépenser, à moins que vous ne trouviez qu'il soit nécessaire d'en prêter actuellement une partie pour l'entretien de six cents hommes de pied et de cent chevaux, ou bien pour payer les gages d'ouvriers, qui, par maladie ou autrement, seraient dans le cas d'être renvoyés. Et ayant appris, par plusieurs de vos lettres, que ledit comte de Murray et ses associés demandaient avec instance d'avoir au moins trois cents de nos soldats pour les secourir, comme aussi sur ce que vous avez écrit, que bien que nous ne voulions point vous commander de leur donner ce secours, si néanmoins nous voulions seulement fermer les yeux sur ce que vous feriez à ce sujet, et faire semblant de vous blâmer d'avoir entrepris par de telles voies des choses que vous auriez pu faire réussir par d'autres moyens, vous ne doutiez point que cela ne tournât à bien, vous devez regarder comme une chose certaine que, par plusieurs considérations, nous n'avons point le dessein de soutenir les sujets d'aucun autre prince, ni de les encourager à prendre les armes contre leur souverain, et que nous ne voulons point non plus donner, en aucune manière, occasion à des guerres entre nous et ce prince, ce qui nous a empêchée jusqu'ici de vous donner pouvoir de donner aucun secours d'hommes à ces gens-ci. Mais ayant pris aujourd'hui l'affaire en considération, nous apercevons que ces lords sont poursuivis malgré leurs humbles soumissions, et l'offre qu'ils ont faite d'être jugés par les lois et par la justice; et que sur le refus qui leur en a été fait, ils se sont retirés à Domfrèse, place voisine de nos frontières occidentales, où ils sont vraisemblablement dans le dessein de se défendre eux-mêmes, et ayant de plus observé en ceci les bonnes intentions actuelles du roi de France, lequel a envoyé un des siens pour se joindre avec un des nôtres et traiter de concert avec cette reine, et l'engager à s'abstenir de ces procédés violens et rigoureux envers ses sujets, à l'effet de quoi l'ambassadeur de France près de nous a dernièrement écrit à cette reine une lettre, dont on attend de jour en jour la réponse; désirant que cependant lesdits lords ne soient point opprimés et détruits faute de quelque secours pour se défendre, nous voulons bien, si vous voyez que cela soit nécessaire pour leur défense, que vous leur fassiez donner (comme de votre propre mouvement, et sans faire connaître que vous ayez sur cela aucune instruction de notre part) le nombre de trois cents soldats, lesquels seront pris sur tous les corps ou tirés de tous ceux qui sont sous vos ordres, ainsi que vous le jugerez à propos; et à ce vous autorisons. Et pour mieux déguiser la chose, vous enverrez ce même nombre d'hommes à Carlisle comme pour les y mettre en garnison pour la défense de cette frontière, précisément dans le temps où ces troupes devraient être tirées d'autres endroits pour les amener vers ces frontières; ensuite, lorsque vous verrez qu'il y aura des raisons pour faire marcher ces troupes, le même nombre, ou une partie, pourra joindre secrètement ces lords, que vous aurez eu soin d'avertir très expressément, que vous ne leur envoyez ces troupes que pour leur défense seulement, et non pas pour les employer à faire la guerre à la reine, ni pour faire aucune chose qui puisse offenser sa personne; et vous aurez soin de vous arranger de manière avec eux et de prendre si bien vos mesures, qu'ils s'aperçoivent que nos intentions sont telles sur ce point; que si ce secours paraissait donné dans d'autres vues, tous les amis que vous avez ne pourraient pas vous justifier envers nous ni vous garantir de notre indignation. Aussi pouvons-nous vous assurer qu'en vous ordonnant de procéder ainsi avec ces lords, nous n'avons, en notre conscience, d'autre motif que de les préserver de leur ruine totale, sans quoi nous ne consentirions point à leur donner aucun secours ni en hommes ni en argent; et cependant nous ne voulons point qu'aucun d'eux sache que ce secours vient de notre part, et voulons que cette démarche soit regardée comme une entreprise de votre part et comme l'effet de votre propre volonté.

N° XIV.

Randolph à Cecil.

7 février 1565.

Après vous avoir humblement présenté mes obéissances, je vous dirai que je ne puis rien vous écrire de certain sur l'état présent de ce pays, où l'instabilité des esprits s'accroît de jour en jour; et c'est par cette raison que je suis bien plus paresseux à vous écrire, que je ne le serais si les choses étaient autrement. On a eu dernièrement, pendant quelques jours, des espérances que la reine jetterait sur les lords un regard de bienveillance, et que Robert Melvin serait renvoyé vers eux avec des conditions honnêtes et quelques paroles de consolation.

Mais depuis ce temps-là, Clernau et Thorneton sont arrivés de France : le premier par terre, l'autre par mer ; celui-ci de la part de l'évêque de Glasgow, l'autre de celle du cardinal. Depuis leur arrivée les lords n'ont pu obtenir aucune bonne parole, et il n'y a pas même eu la moindre apparence qu'on eût pour eux de bonnes intentions, à moins qu'ils ne vinssent à bout d'engager sa majesté la reine, notre souveraine, à déclarer la reine d'Écosse son héritière présomptive à la couronne d'Angleterre. Je ne vous écris rien que je ne sache avoir été dit par la reine d'Écosse ; et je sais qu'elle pense que ce qui se passe actuellement est le moyen le plus assuré pour amener la reine à ce point. On parlait dernièrement d'une ligue formée entre le feu pape, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, et divers princes d'Italie, pour soutenir le papisme dans toute la chrétienté, et l'on soupçonnait la reine-mère d'être entrée dans cette même confédération. L'acte de cette association a été envoyée de France par Thorneton. Il a été signé par la reine d'Écosse à qui la copie en est restée ; et je suis instruit que l'original doit être incessamment renvoyé à M. Wilson, digne ministre de cette invention diabolique. Si je puis en avoir une copie, je vous la ferai passer par la voie la plus sûre que je pourrai trouver. M. de Rambouillet est arrivé lundi en cette ville ; il a parlé ce soir à la reine et à son mari, mais il a été fort peu de temps avec eux. Le lendemain il a eu des conférences fort longues avec eux deux ; mais ce qui en a fait le sujet n'est parvenu à la connaissance de qui que ce soit. Je n'ai parlé à personne qui ait pu me donner quelque espérance que, dans ces conversations, M. de Rambouillet ait obtenu quelques avantages pour les lords. Cependant on dit qu'il a de très bonnes intentions, et qu'il s'emploiera pour eux de tout son pouvoir. Il est logé près de la cour, et il est nourri aux dépens de la reine. Le dimanche on a donné des ordres par lesquels on a proposé à plusieurs d'entendre la messe ce jour-là. Le jour de la Chandeleur ces personnes ont porté des cierges avec la reine, son mari, le comte de Lennox et le comte d'Athol. Plusieurs autres lords ont été appelés et requis d'aller à la messe ce même jour-là. Quelques-uns ont promis de s'y trouver, comme Cassils, Montgommerie, Seton, Cathness. D'autres ont refusé, comme Flemming, Lewington, Lindsay, Huntley et Bothwell. Ce dernier est le plus ferme de tous ; mais il est aussi regardé comme le pire de tous. Il fut agité dans le conseil si la messe serait célébrée dans l'église de Saint-Gilles ; ce qui était plutôt, je crois, pour sonder les esprits, que dans le dessein réel de faire dire la messe dans cette église. La reine d'Écosse était dernièrement dans le dessein d'envoyer encore Robert Melvin en Angleterre pour négocier avec ceux des sujets de sa majesté en qui cette reine a le plus de confiance. Je crois néanmoins que cette prétendue bonne volonté en ce point des sujets de sa majesté la reine notre souveraine est plutôt un bruit qu'une réalité. Mais sa majesté a trop de sagesse et d'expérience en ces sortes de choses pour ne pas prendre à temps toutes les mesures convenables, et se préparer à tout événement en mettant les choses au pis.

On croit que quelques personnes en ce pays sont rentrées dans ces ligues et confédérations dont je vous ai parlé. Je sais qu'il y a bien à cela quelque chose de vrai ; mais tout ce qu'on m'a dit sur cela n'est peut-être pas également assuré. Il y a en cette cour bien des querelles, des disputes et des contestations. On ne peut rien faire de mieux que de chercher à entretenir ce désordre et ces brouilleries. David occupe toujours la même place, ce qui fait mal au cœur à bien des gens, indignés de voir leur souveraine entièrement gouvernée par un drôle de cette espèce. La reine a refusé absolument de faire aucun bien à milord d'Argyll ; et l'on dit que ce ne sera qu'au premier voyage qu'elle fera, lorsqu'elle sera sûre de n'être pas grosse. Le bruit général est qu'elle est grosse, mais bien des gens ont de la peine à le croire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a paru dernièrement des marques du contraire.

N° XV.

Fragment d'une lettre du comte de Bedford et de M. Thomas Randolph aux lords du conseil d'Angleterre.

De Berwick, 27 mars 1565.

La quantité des choses que nous entendons, et la variété que nous apercevons dans les choses qui nous sont rapportées, font que nous avons bien de la peine à distinguer le vrai. C'est par cette raison que nous avons été plus tardifs et moins portés à vous écrire, parce que nous ne voulons point que vos grandeurs, et d'après vous, sa majesté la reine notre souveraine, ne soyez point instruits de la plus exacte vérité, autant qu'il nous sera possible. A cette fin nous avons jugé à propos d'envoyer le capitaine Carewe, qui était à Édimbourg lors de la dernière entreprise, lequel a parlé à diverses personnes, et ensuite à la reine elle-même, et à son mari. En conformité de ce que nous avons appris par son rapport, et de ce qui nous était déjà revenu par d'autres, nous vous envoyons le détail suivant, confirmé par les parties même présentes à l'action, et qui ont assisté ceux qui ont exécuté le complot.

Voici ce que nous savons avec certitude. Le mari de la reine ayant conçu de violens soupçons contre David [1] et croyant que cet homme avait commis des choses tout-à-fait contraires à l'honneur de la reine, et qu'il ne pouvait point endurer, communiqua premièrement ses idées à George Douglas, lequel voyant que le chagrin du roi était porté à l'excès, chercha tous les moyens qu'il put inventer pour apporter quelque remède à la douleur de sa majesté. Il communiqua ces mêmes choses, par ordre du roi, à milord Ruthven, et ils ne trouvèrent point d'autre expédient que d'éloigner David. Remplis de cette idée, ils s'en occupèrent sérieusement ; ils faisaient tous les jours quelques pas vers leur but, et ils ne se donnèrent aucun repos jusqu'à l'entière exécution de leur projet. Ils jugèrent à propos que le lord Morton et le lord Lindsay, en fussent prévenus, pour qu'ils pussent avoir leurs amis sous la main en cas qu'il en fût besoin. Ces lords, en conséquence, rassemblèrent plusieurs personnes en nombre suffisant, vers le temps où le complot formé par Douglas et Ruthven devait être exécuté. Le jour fut indiqué au neuf du courant, trois jours avant que le parlement eût commencé ses séances : auquel temps lesdits lords furent assurés que les comtes d'Argyll, de

[1] Rizio est appelé David dans cette pièce, parce qu'il s'appelait David Rizio. Comme il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Rizio, je m'en suis quelquefois servi dans la traduction.

Murray, de Rothes et leurs complices auraient été condamnés si le roi, par ce moyen, n'avait été convaincu qu'ils étaient de leurs amis; et le roi désirait tant que ce projet fût exécuté tout d'un coup, qu'il ne fit point de difficulté de se livrer à ces seigneurs, à cette condition, qu'ils consentiraient qu'il eût la couronne matrimoniale. Le roi était si impatient de voir exécuter les choses dont il entendait parler tous les jours, qu'il pressait continuellement ledit lord Ruthven de ne plus différer : et pour faire connaître à tout le monde qu'il approuvait l'action, il consentit à se trouver en personne à l'exécution.

Un samedi, sur les huit heures du soir, le roi se rendit, lui, Ruthven, George Douglas, et deux autres, dans sa propre chambre; laquelle ayant traversée, il monta par un escalier dérobé dans la chambre de la reine, joignant laquelle est un cabinet d'environ douze pieds en carré. Dans ce cabinet était un petit lit de repos et une table, à laquelle étaient assis à souper, la reine, lady Argyll, et David qui avait son bonnet sur la tête. Le roi et le lord Ruthven entrèrent dans ce cabinet, et dirent à David de sortir d'un endroit qui n'était point sa place. La reine dit que c'était sa volonté qu'il y fût. Son mari lui répondit que cela était déshonorant pour elle. Le lord Ruthven dit à David qu'il devait mieux connaître son devoir, et voulant le saisir par le bras, David prit la robe de la reine, et alla se mettre derrière elle, qui avait grande envie de se sauver. Mais le roi ayant dégagé la main de Rizio, et pris la reine entre ses bras, Rizio fut poussé hors du cabinet et traîné par la chambre à coucher dans la chambre de parade, où étaient le lord Morton et le lord Lindsay, qui comptaient le garder ce soir-là et le faire pendre le lendemain. Mais il y avait tant de gens qui lui voulaient du mal, que l'un d'eux lui ayant donné un coup de poignard, celui-ci fut suivi de plusieurs autres, en sorte qu'il fut en un moment couvert de .....[1] blessures. On a dit pour certain, que le poignard du roi même s'était trouvé enfoncé dans le corps de ce malheureux. Savoir si c'était le roi lui-même qui l'avait frappé ou non, c'est ce qu'on ne sait pas avec certitude. Il n'a pas été tué en présence de la reine, comme on l'a dit, mais en descendant l'escalier de la chambre de parade.

Alors le roi et le lord Ruthven restèrent long-temps avec la reine. Elle fit, pendant qu'ils étaient là, plusieurs instances pour que Rizio n'eût aucun mal, et elle blâma fortement son mari d'avoir été l'un des acteurs de cet infâme complot. On prétend que le roi lui répondit, que depuis deux mois David Rizio avait eu compagnie du corps de la reine bien plus que lui même son mari, et que par conséquent pour son honneur à elle, et pour son propre contentement à lui, il avait donné son consentement à l'éloignement de Rizio. « Ce n'est point, dit la « reine, le rôle d'une femme d'aller chercher un mari, « et par conséquent la faute en retombe entièrement sur « vous. » Le roi lui répondit : « Que lorsqu'il venait la « trouver, ou elle le refusait, ou elle faisait la malade. « — Fort bien, dit-elle : vous ne m'approcherez plus, et je « vous dis adieu pour toujours. — Quelle pitié, madame, « dit le lord Ruthven; il est le mari de votre majesté : « vous êtes tenus de vous rendre le devoir l'un à l'autre. « — Eh pourquoi ne pourrais-je pas, dit la reine, quitter « le roi comme votre femme a quitté son premier mari? « bien d'autres en ont fait autant. » Ruthven répondit que sa femme avait été légitimement séparée de son mari, et que ce n'était pas pour la même cause qui faisait le mécontentement du roi. De plus, que cet homme était de basse extraction, ennemi de la noblesse, qu'il lui faisait honte, et qu'il paraissait né pour sa destruction à elle-même et pour celle de son pays. « Fort bien, dit la « reine : mais si ce sang est répandu, il coûtera cher à « quelques-uns d'entre vous. — A Dieu ne plaise, dit « Ruthven, car plus votre majesté fera paraître son mé- « contentement, plus le public sera disposé à mal juger « d'elle. »

Cependant le roi parlait peu, et la reine ne cessait de répandre des larmes. Le lord Ruthven se trouva mal, et près de tomber en faiblesse, il demanda à boire. « Vos « majestés, dit-il, voudront bien m'excuser si j'en agis « ainsi. » Et il continua à exhorter de son mieux la reine à s'apaiser, sans que tout ce qu'il put lui dire fût au gré de sa majesté.

Cependant plusieurs gens formèrent une émeute dans la cour. Le lord Ruthven descendit pour les apaiser, et il alla droit aux comtes de Huntly, Bothwell et Athol, pour les tranquilliser en les assurant, de la part du roi, qu'on n'avait aucune mauvaise intention contre eux : malgré cela la peur les prit lorsqu'ils apprirent que le lendemain Murray serait dans ce lieu, et qu'Argill irait les joindre. Huntly et Bothwell sautèrent par une fenêtre et se sauvèrent. Athol, avec Flish, et Glandores, ci-devant appelé Deysley, ministre d'Owne, eurent la permission du roi d'aller où ils voudraient. Ils sortirent ensemble de la cour, joignirent le lord Lidington, et cette même nuit ils arrivèrent dans les places où ils se crurent en sûreté.

Avant que le roi eût cessé de parler à la reine, elle dit en présence du lord Ruthven, qu'elle consentait que le roi passât cette nuit-là avec elle. Nous ne savons point ce que le roi devint, mais il n'y alla point, et dit à ses amis, pour son excuse, qu'il était si accablé de sommeil qu'il n'avait pas pu se réveiller.

Il y avait là, dans cette compagnie, deux hommes qui y étaient venus avec le roi. L'un était André Kar de Fawdenside, que la reine accusait d'avoir voulu la frapper avec un poignard, et un nommé Patrick Balentine, frère du clerc de justice, que sa majesté accusait aussi de lui avoir présenté le poignard sur le ventre, avec un pistolet bandé. Nous avons beaucoup questionné le lord Ruthven pour savoir la vérité de ces faits, mais il nous a assuré le contraire. Il y avait dans la chambre de la reine, le lord Robert, Arthur Arskin, et un ou deux autres. Ces hommes ayant fait mine de se mettre en défense, le lord Ruthven tira son poignard, et leurs armes ne furent ni tirées ni montrées en présence de la reine, ainsi que ce lord nous l'a assuré.

Le surplus de la lettre rend compte de la fuite au château de Dunbar, où se rendirent les lords Huntley et Bothwell : comme quoi le comte de Morton et le lord Ruthven furent abandonnés par le roi, qui ne tint aucune de ses belles promesses, et qui manqua à tous ses engagemens et signatures; comme quoi le roi protesta, même devant le conseil, qu'il n'avait jamais consenti à la mort de David Rizio, et que cela s'était fait contre sa volonté.

[1] Cette lacune est ainsi dans le texte.

« Comme quoi on avait beaucoup parlé des grands biens « de David, que quelques-uns évaluaient, en or, à la « somme de onze mille livres sterling; que sa garderobe « était considérable, et qu'il avait vingt-huit paires de « culottes en velours; que sa chambre était bien meu- « blée, qu'il y avait beaucoup d'armes, des poignards, « des pistolets, des arquebuses, et vingt-deux épées, que « rien de tout cela ne fut pillé et ne se trouva de manque, « à l'exception de deux ou trois poignards; qu'il avait en « garde toutes les lettres de la reine, qui furent toutes « remises sans qu'on les examinât. Nous avons entendu « parler d'un joyau de prix qu'il avait pendu à son cou, « mais on ne sait ce qu'il est devenu. Il avait sur son « corps, lorsqu'il a été tué, une robe de chambre de « damas fourrée, une veste de satin et une culotte de ve- « lours rougeâtre. »

N° XVI.

Fragment d'une lettre de RANDOLPH à CECIL.

16 janvier 1566.

..... Il y a eu depuis peu de grands démêlés entre la reine d'Écosse et son mari, et tels que je ne puis vous dire sur quoi ils sont fondés. Le roi demande avec empressement la couronne matrimoniale, et la reine a beaucoup de répugnance à l'accorder. Elle veut le tenir en respect pendant quelque temps, et attendre qu'elle sache bien jusqu'à quel point il peut être digne des honneurs de la souveraineté. On croit que le parlement sera prorogé à cet effet; mais je ne puis vous rien dire sur cela de bien assuré.

Extrait d'une lettre de RANDOLPH au secrétaire CECIL.

On parle mal du clerc de justice, plutôt à cause de son frère que par aucune prévarication de ce clerc, et j'entends dire qu'on parle encore plus mal du roi que d'aucun autre. La reine n'a pas bonne opinion de lui, voyant qu'il entreprend toutes les choses auxquelles elle est opposée : et le peuple n'en a pas meilleure opinion, en le voyant nier une chose qui est aussi claire, puisqu'il est prouvé que le tout a été fait par son ordre, et se porter lui-même pour accusateur et persécuteur de ceux qui n'ont rien fait que ce qu'il a exigé d'eux. Ce Scott, qui a été exécuté, et Murray, qui a été assigné hier, sont l'un et l'autre accusés par le roi. Une personne qui a parlé, lundi dernier, à la reine, m'a mandé comme une chose assurée, que la reine avait résolu de rendre la maison de Lennox en Écosse aussi pauvre qu'elle l'a jamais été. Le comte est toujours malade et a l'âme agitée; il se tient à l'abbaye. Son fils a été le voir une fois, et lui, il a été une fois chez la reine depuis qu'elle est arrivée au château. La reine a vu les actes de toutes les ligues et associations formées entre le roi et les lords, et elle voit à présent la fausseté des déclarations que le roi a faites devant elle et le conseil, en assurant qu'il était innocent de la mort de David; et elle est fortement offensée de ce que le roi cherche, par le moyen de ces lords, à obtenir la couronne matrimoniale.

Fragment d'une lettre de RANDOLPH à CECIL.

De Berwick, 23 avril 1566.

..... On ne parle ici que de la mésintelligence entre la reine et son mari; elle fait le sujet de tous les entretiens; elle est portée, de la part du mari, à un tel point, qu'on dit et qu'on croit généralement que M. Jacques Thornton est allé à Rome pour solliciter un divorce entre eux. Il est très certain que Mauvissière n'a point parlé au roi ces trois derniers jours. Le roi n'est ni accompagné ni considéré par aucun des nobles. Tout son train consiste en un certain nombre de ses propres domestiques, et six ou sept hommes de sa garde. Il a la liberté de faire ce qui lui plaît, d'aller où il veut, mais il n'y a aucune espérance de voir le calme rétabli entre eux.

..... Le frère de David, nommé Joseph, qui est venu ici avec Mauvissière, et qui n'y est connu de personne, est devenu secrétaire en la place de son frère.

N° XVII.

Le comte de BEDFORD à CECIL.

3 août 1566.

La reine d'Écosse et son mari sont ensemble comme ci-devant, et même encore pis; elle mange rarement avec lui; elle n'y couche jamais; elle ne se tient point en sa compagnie, et elle n'aime point ceux qui ont de l'amitié pour lui. Elle l'a tellement rayé de dessus ses papiers, que lorsqu'elle est sortie du château d'Édimbourg pour aller au dehors, il n'en savait rien. La modestie ne permet pas de répéter ce qu'elle a dit de lui, et cela ne serait pas à l'honneur de la reine. Un nommé Hickman, marchand anglais, qui avait un épagneul très bon, et allant à l'eau, le donna à M. Jacques Melvil; celui-ci voyant que le roi se faisait un grand plaisir d'avoir de ces sortes de chiens, le donna au roi. La reine, à cette occasion, monta une garde terrible à Melvil, l'appela fourbe et flatteur, et lui déclara qu'elle ne pouvait point avoir de confiance en celui qui ferait aucun présent à un homme qu'elle n'aimait point.

Le comte de BEDFORD à CECIL.

8 août 1566.

La mésintelligence continue entre la reine et son mari, ou plutôt elle augmente. Robert Melvil, en s'en retournant chez lui, à douze milles d'Édimbourg, ne pouvait pas dire où était la reine, parce que, dans ce même temps, elle était venue à Édimbourg, n'ayant pas douze chevaux à sa suite. Elle n'avait pas dans cette ville dix personnes pour lui faire compagnie; et j'ai ouï dire depuis, qu'il n'y avait aucun lord baron ni autre noble. Le roi son mari est allé à Dumferling, et il y passe le temps le mieux qu'il peut. Il avait, en lui faisant ses adieux, la contenance d'un mari qui avait quelque gros chagrin dans le cœur.

Le chevalier JEAN FORSTER à CECIL.

De Berwick, 8 septembre.

La reine fait peu de cas de son mari, et le comte de Lennox n'a point paru devant la reine depuis la mort de David.

Le chevalier JEAN FORSTER à CECIL.

11 décembre 1566.

Le comte de Bothwell est nommé pour recevoir les ambassadeurs, et ce lord a commission de disposer tout pour la cérémonie du baptême. On dit que ce seigneur

est peu agréable à la noblesse. Le roi et la reine sont actuellement à Craigmillar; mais ils ne vivent guère plus familièrement ensemble que par le passé.

Avis de ce qui se passait en Écosse, donnés par le comte de BEDFORD.

Le roi et la reine, depuis leur arrivée de ..... ont été bien ensemble pendant deux jours : mais depuis que le lord de Murray est arrivé d'Édimbourg, il y a eu quelque nouvelle brouillerie. La reine a dit à milord de Murray que le roi lui voulait du mal, à lui Murray, et que le roi lui avait dit, à elle, qu'il était déterminé à le tuer, parce qu'elle admettait lui Murray si souvent en sa compagnie, ce que le roi trouvait mauvais. Elle a ainsi voulu que milord de Murray en fît des reproches au roi, ce qui est arrivé depuis quelques nuits en présence de la reine, et cela a été entendu de plusieurs personnes. Le roi a avoué qu'il lui était revenu que milord n'était point de ses amis, ce qui lui avait fait dire ce dont il se repentait. La reine a affirmé que le roi lui avait tenu ces propos, et a déclaré devant tout le monde qu'elle ne pouvait pas être contente que ni lui ni aucun autre fût ennemi de milord de Murray. Milord de Murray demanda avec fermeté si cela était vrai, et se servit d'expressions fort modestes, et le roi sortit tout affligé. Il ne peut pas souffrir que la reine vive familièrement avec aucun homme ou femme, et particulièrement avec les ladys d'Argill, de Murray et de Mar, qui sont sa compagnie la plus ordinaire. Milord de Murray et Bothwell ont eu des paroles très vives au sujet du lord Lidington, en présence de la reine. Murray et le chevalier Jacques Balfour étaient arrivés depuis peu de chez Lidington, avec la réponse de ce lord sur les chefs et articles qui seraient accordés entre lui et Bothwell : ce qui ayant été rapporté audit comte de Bothwell, en la présence de la reine, il répondit, qu'il perdrait plutôt la vie que de se départir des terres qu'on lui demandait. Milord de Murray lui répondit vertement, que vingt honnêtes gens comme lui, Murray, perdraient la vie plutôt que de souffrir qu'il fît aucun tort à Lidington. La reine les écoutait sans rien dire. Ils se séparèrent ainsi brouillés, et je n'ai pas ouï dire que depuis ils se soient rencontrés. La reine, après la chasse, vint à Édimbourg, et de là emmena le prince avec elle à Stirling. Samedi dernier un domestique du lord Ruthven a été exécuté, et il a avoué qu'il était dans le cabinet, mais il a dit qu'il n'était point complice du fait. La reine s'est expliquée au comte de Murray sur l'argent qui avait été envoyé par le pape, sur le montant de la somme, par qui elle a été apportée, et à quel dessein.

Nº XVIII.

Fragment d'une lettre d'ÉLISABETH à MARIE.

20 février 1566.

..... Actuellement (c'est-à-dire depuis l'arrivée de Marie en Écosse) comment pourrais-je soutenir patiemment les vains délais que vous apportez à la ratification du traité convenu par vos propres commissaires, sur quoi j'ai éprouvé des procédés très désobligeans, sans compter bien des sujets de méfiance, qui font que je ne puis désormais prendre confiance en aucun écrit. On a, depuis, agi avec moi de la manière la plus dure, en débauchant mon sujet et proche parent, le lord Darnly, sous prétexte d'une requête particulière pour des terres, et en l'attirant dans le royaume pour négocier, à mon insu, un traité de mariage avec lui, et même pour le conclure sans mon consentement et bon plaisir. Et de combien de choses désobligeantes ce fait n'a-t-il pas été accompagné! en donnant asile à quelques-uns de mes sujets, regardés chez eux comme d'indignes renégats et malfaiteurs, et leur confiant, sans mon consentement, des places importantes, sans compter beaucoup d'autres choses pareilles que je passe sous silence, parce que le souvenir de ces choses ne pourrait que vous être désagréable. J'ai bien voulu passer par-dessus tout cela, et, pour ainsi dire, le supprimer, y étant entraînée par l'inclination naturelle que j'ai à vous aimer. J'ai ensuite accepté avec plaisir d'être la marraine de votre fils; du fils de mon susdit parent, qui m'avait auparavant offensée si déloyalement, tant par son mariage avec vous que par sa conduite irrégulière en d'autres points envers moi, sa souveraine. Je me suis employée amicalement par des messages pour le réconcilier avec vous lorsqu'il a été votre mari, pendant que d'autres nourrissaient la discorde entre vous, et qui avaient, comme il a bien paru, plus de pouvoir pour exécuter leurs desseins, ayant de mauvaises intentions à votre égard, que je n'en ai eu pour vous faire du bien, eu égard au mal que j'ai reçu de vous. Je veux bien oublier les malheurs qui vous sont arrivés, faute d'avoir suivi mes conseils. Mais lorsque vous avez été réduite à la dernière extrémité, lorsque vous étiez réellement prisonnière et en danger de perdre la vie par les manœuvres de ceux qui sont vos ennemis déclarés, j'ai été bien éloignée de conserver aucun souvenir de vos mauvais procédés à mon égard. J'ai même été tellement désintéressée par rapport aux desseins que tout le monde sait que vous aviez formés sur ma couronne, et par rapport à la sûreté de mon état, résultant de votre mort, que vous voyant au comble du malheur, sur le bord de votre fosse, et sur le point de perdre misérablement la vie, j'ai non-seulement intercédé pour vous sauver la vie, mais j'ai même fait de telles menaces à quelques uns de ceux qui étaient irrités contre vous, que je puis bien dire que j'ai été la seule, ou du moins la principale cause de la conservation de vos jours.

XIX.

Lettre de la reine ÉLISABETH à la reine d'Écosse, avec cette note au dos, de la main de CECIL. *Copia litterarum Regiæ majestatis ad Reginam Scotorum.*

VIII° aprilis[1].

Madame,

Vous ayant trop molesté par M. de Crocq, je n'eusse eu si peu de considération de vous fâcher de cette lettre, si les liens de charité vers les ruinés et les prières des misérables ne m'y contraignassent. Je entens que un édit a été divulgué de par vous, madame, que ung chascun, que veult justifier que ons esté les meurtriers de votre feu mari, et mon feu cousin, viennent à le faire le xij° de ce mois. Laquelle chose, comme c'est plus honorable et né-

[1] *Note du Traducteur.* Cette lettre est ainsi en français dans le texte, et n'est que copiée : le titre est en anglais, avec la note de Cecil, en latin.

cessaire, qui en tel cas se pourra faire, ne y estant caché quelque mystère ou finesse, ainsi le père et amis du mort gentelhomme m'ont humblement requis, que je vous priasse de prolongue le jour, pour ce qu'ilz cognoissent que les iniques se sont combinés par force de faire ce que par droict ils ne pourront pas faire; partant, je ne puis, mais sinon pour l'amour de vous même, à qui il touche le plus, et pour la consolation des innocens, de vous exhorter le leur concéder cette requeste, laquelle, si elle les seroit nié, vous tourneroit grandement en soupçon, de plus que j'espère ne pensez, et que ne voudriez volontiers ouyr. Pour l'amour de Dieu, madame, usez de telle sincérité et prudence en ce cas, qui vous touche de si près, que tout le monde aye raison de vous livrer comme innocente d'ung crime si énorme, chose que si ne fistes, seriez dignement esbloyé hors de rancz de princesses, et non sans cause faite opprobre de vulgaire, et plutôt que cela vous avienne, je vous souhaiterois une sépulture honorable qu'une vie maculée; vous voyez, madame, que je vous traite comme ma fille, et vous promets, que si j'en eusse, ne lui souhaiterois mieulx que je vous désire, comme le Seigneur Dieu me porte tesmoignage, à qui je prie de bon cœur de vous inspirer à faire ce qui vous sera plus à honneur, et à vos amis plus de consolation, avec mes très cordiales recommendations comme à icelle à qui je souhaite le plus de bien qui vous pourra en ce monde avenir.

De West, ce huitième jour de janvier[1] en hâte.

N° XX.

Lettre d'Angleterre au sujet du meurtre du roi Henri Darnly.

Trouvant l'occasion du départ de M. Clark, j'ai jugé à propos de vous écrire par lui ce peu de mots. J'ai reçu plusieurs lettres de vous, et j'en ai vu dernièrement quelques-unes que vous avez écrites à d'autres, comme, par exemple, celle au comte de Bedford du 16 mai. J'en ai communiqué le contenu à ceux à qui j'ai cru qu'il était à propos d'en faire part; c'est de quoi je puis très humblement vous assurer. Les bruits que les Français ont répandus ici n'ont aucun fondement; car il n'y a ici ni papiste ni protestant qui ne consente, qu'avec l'aide et la protection de la reine ma souveraine, il ne soit fait justice de celui qui a méchamment commis ce meurtre abominable dans votre pays. Mais, à dire le vrai, le défaut d'action et la lenteur ne viennent point de la part de ceux qui ont été appelés au conseil, mais de la part de ceux qui devaient donner la vie et l'exécution à cette affaire. Je puis, de plus, vous assurer que je n'ai jamais vu d'affaire d'état sur le tapis à laquelle des gens de toutes les nations aient pris plus d'intérêt qu'à celle-ci. Je vous dirai même que personne n'a poussé l'affaire avec plus de chaleur que l'ambassadeur d'Espagne; et je suis sûr que qui que ce soit n'oserait avouer qu'il fût d'un autre sentiment; mais que tout homme serait forcé de convenir que quiconque est coupable ou complice de ce crime, est indigne de vivre. Il n'est pas nécessaire de vous dire les empêchemens et les délais qu'on apporte à tout le bien qu'on pourrait faire ici. Vous les connaissez aussi bien que moi. Je suis néanmoins forcé d'avouer que, quoique nous négligions de répandre des bienfaits, de suivre le chemin de l'honneur et de la sûreté, il est avantageux pour tout le corps de votre noblesse, et nommément pour ceux qui, devant et après le meurtre, ont été soupçonnés de favoriser Bothwell, de poursuivre avec le glaive et la justice la punition de ces actions abominables. Quoique nous ne vous donnions que de faibles secours, et quoique vous et plusieurs autres gens, honorables et honnêtes, soyez bien connus de moi et de plusieurs autres ici, pour être irréprochables en tous vos faits et gestes, cependant nous ne pensons pas autre chose, si ce n'est que votre nation tout entière est notée d'infamie, et déshonorée par ces choses qui se sont dernièrement passées parmi vous. Je ne sais point ce que nous ferons, et je ne puis vous rien écrire sur cela d'assuré, car nous sommes sujets à une infinité de variations. Cependant je crois, ou que nous vous aiderons, ou que nous continuerons de veiller à la défense et sûreté de votre prince, autant que nous apercevrons que vous désirez effectivement la sûreté de ce prince, et que vous ne voulez pas vous livrer aux impulsions de la France, qui entraînera votre propre destruction, si vous n'y prenez garde. Je ne connais pas une seule personne en ce pays-ci, pas un seul homme, de quelque qualité et condition qu'il soit, qui approuve la reine votre souveraine, et qui ne fût charmé que le monde fût débarrassé de cette femme, et que la chose ne se fit point sur des calomnies et des médisances, c'est-à-dire qu'on désirerait que cela se fit par les voies de la justice ordinaire. J'envoie ceci le 23 de mai.

N° XXI.

Fragment d'une lettre du chevalier Nicolas Throgmorton à Cecil.

De Berwick, 11 juillet 1567.

Monsieur,

.... J'ai reçu le 10 de juillet à Berwick votre lettre du 6 de ce mois. Je suis fâché de voir que les dispositions de la reine envers les lords soient changées à l'occasion de tout ce qui a été fait. Il est certain que ces lords peuvent être plus utiles à sa majesté que la reine sa cousine, et qu'ils sont des instrumens plus propres à procurer quelques avantage et tranquillité à sa majesté et à son royaume, que la reine d'Écosse, qui est mal famée.

Lettre du chevalier Nicolas Throgmorton à Cecil.

De Fastcastle, 12 juillet 1567.

Monsieur,

Vous avez vu, par ma lettre du 11 juillet, que j'ai couché cette même nuit à Fastcastle, accompagné du lord Hume, du lord Lidington et de Jacques Melvin: j'y ai été fort bien reçu, autant que ce lieu peut le permettre. La place est plus propre à loger des prisonniers que des gens en liberté; et comme elle est fort petite, elle est très forte. Par la conversation que j'ai eue avec ce lord Lidington, je vois que lui et les lords ses associés n'ont point négligé de porter leurs attentions sur tout ce qui pouvait ou tourner à leur préjudice, ou contribuer à leur sûreté. Ils n'ont point oublié, en conséquence, de peser le bien et le mal que la France peut leur faire, et ils ont

[1] La faute de la date est ainsi corrigée de la main de Cecil. viiie *Aprilis*.

fait les mêmes observations par rapport à l'Angleterre. Mais, autant que j'ai pu l'apercevoir, je vous dirai franchement qu'ils trouvent plus de danger au progrès des négociations entamées chez eux par sa majesté la reine, qu'au succès des menées de la France ou de celles de toute autre faction contraire formée parmi eux. Ils regardent comme une chose assurée que s'ils courent la fortune de la reine, elle ne manquera pas de les laisser dans l'embarras. Ils reconnaissent toute l'utilité de la conduite de la reine à Leith, tant pour eux-mêmes que pour le royaume d'Angleterre; et ils conviennent tous que sa majesté et les deux royaumes en ont retiré de grands avantages. Mais à l'occasion d'autres événemens postérieurs, ils ont observé des circonstances dans les procédés de la reine, qui ont mis en danger ceux qui s'y sont prêtés, qui ont même renversé vos propres desseins, et qui ont peu contribué à la sûreté d'aucun parti. D'après ces considérations et de longs propos à ce sujet, je crois qu'ils sont dans la disposition ou de conclure leur marché avec la France, ou bien de ne s'attacher ni à la France ni à vous; de faire ce qu'ils jugeront le plus convenable pour leur état et pour leur sûreté, et d'appliquer les remèdes ainsi que l'occasion pourra les y déterminer, ne voulant irriter ni la France ni l'Angleterre jusqu'à ce qu'ils puissent faire avec l'une ou l'autre un marché stable et permanent, et pensant qu'il est à propos de marcher, pendant quelque temps, d'un pas égal entre vous deux : ce sont les propres termes de milord Lidington. Je me suis aperçu qu'ils ont supporté impatiemment de n'avoir pas reçu une réponse plus favorable à la lettre que les lords ont adressée à sa majesté, et de n'avoir pas obtenu plus de satisfaction de votre part. Je leur ai répondu de mon mieux; je leur ai représenté l'ambiguïté de leurs procédés envers la reine, et que leurs incertitudes avaient occasioné ce qui arrivait aujourd'hui; que sa majesté m'avait envoyé pour que je pusse l'informer en détail du véritable état des choses, et que sur la déclaration qu'ils me feraient de leurs intentions et sentimens sur ce que j'avais à leur proposer pour l'avantage de leurs majestés, ils recevraient une réponse raisonnable et décisive. Le lord Lidington se mit à rire, et branlant la tête, il me dit : « Si ce que vous avez à nous proposer est si avanta« geux pour nous, vous deviez nous le dire à nous seuls, « plutôt que de ne faire du bien ni à nous ni à vous, ainsi « que je crains bien que cela n'arrive. » Monsieur, si ces gens-ci ont quelque confiance en Lidington, du Crocq est venu ici pour y préparer l'arrivée de Rambouillet ou de quelque autre homme aussi qualifié, et pour les délivrer pour jamais de leur reine, qui passera le reste de ses jours en France renfermée dans une abbaye. Le prince sera au pouvoir des Français, le royaume gouverné par un conseil national choisi et nommé par les Français; les forteresses seront confiées à la garde de ceux qui seront choisis parmi la nation : aussi vois-je peu d'apparence que je puisse avoir accès auprès de la reine. Ils me disent qu'ils ne veulent point ainsi déplaire au roi de France, à moins qu'ils ne soient assurés de trouver en la reine d'Angleterre un ami véritable : « et lorsqu'en « vous donnant accès auprès de la reine nous aurons of« fensé la France, alors, disent-ils, vous saurez en faire « votre profit en nous perdant. » Quant à la liberté de la reine d'Écosse, qui est le premier point que j'ai proposé, ils disent qu'ils voient bien par-là que la reine voudrait les perdre, puisque mettant en préalable la liberté de la reine, ce serait une folie de parler des affaires qui s'ensuivraient. « Eh! disent-ils, si vous ne voulez pas nous « faire du bien, ne nous faites point de mal, et nous avi« serons bien nous-mêmes à ce qui nous convient. » Enfin ils disent qu'ils nous mettront dans le cas de refuser notre propre avantage, avant que de traiter avec aucun autre. C'est ce que je verrai lorsque je serai arrivé à Édimbourg. Je compte, par ma première, vous envoyer la conclusion de la ligue des Hamilton, d'Argyll, Huntly, et autres de cette faction, et qui ne sera pas autant au désavantage des lords d'Édimbourg que celle qui a été envoyée en France. Le temps me manque : on me presse de monter à cheval avec les lords pour aller à Édimbourg. Je prends humblement congé de vous.

A Fastcastle, le 12 juillet 1567.

La reine à Nicolas Throgmorton, étant en Écosse.

14 juillet 1567.

Féal et bien amé, salut. Bien que nous sachions que les affaires peuvent souvent changer de face par le concours de divers événemens, cependant nous pensons par plusieurs considérations qu'il n'est point hors de propos de vous dire, qu'ayant commission de traiter avec les lords qui sont chargés du jeune prince pour les engager à nous le confier dans notre royaume, vous feriez bien aussi, en traitant avec la reine, de lui représenter que son royaume paraissant, de temps à autre, sujet à diverses révolutions, et que son fils ne pouvant pas (comme on le voit clairement) y être en liberté; si elle consent que son fils jouisse de la sûreté et de la tranquillité en notre royaume, qui, comme elle le sait, est si voisin, nous ne manquerons pas de lui donner dans nos états, pour son fils, des assurances aussi fortes qu'on pourrait les désirer pour notre fils, né de notre propre corps, et que nous serons bien aises de lui faire voir en cette occasion les véritables effets de la nature; et sur ce, vous aurez soin de lui rappeler combien il serait avantageux pour son fils d'être nourri et connu dans notre pays; et que, par conséquent, tout bien considéré, cette heureuse occurrence pour son fils devrait plutôt être recherchée par elle et par les amis de son fils que proposée par nous; et à cette fin, nous pensons que vous devez négocier avec elle de manière à la détourner de se prêter effectivement aux projets de la France, qui sont, comme nous le savons, de la transporter en France, elle et son fils; comme aussi de manière à prévenir qu'elle ne se croie justement offensée, comme cela pourrait dans la suite arriver, si elle apprenait ce que nous devons négocier avec les lords par rapport au prince son fils.

Le chevalier Nicolas Throgmorton à la reine Élisabeth

A Édimbourg, 14 juillet 1567.

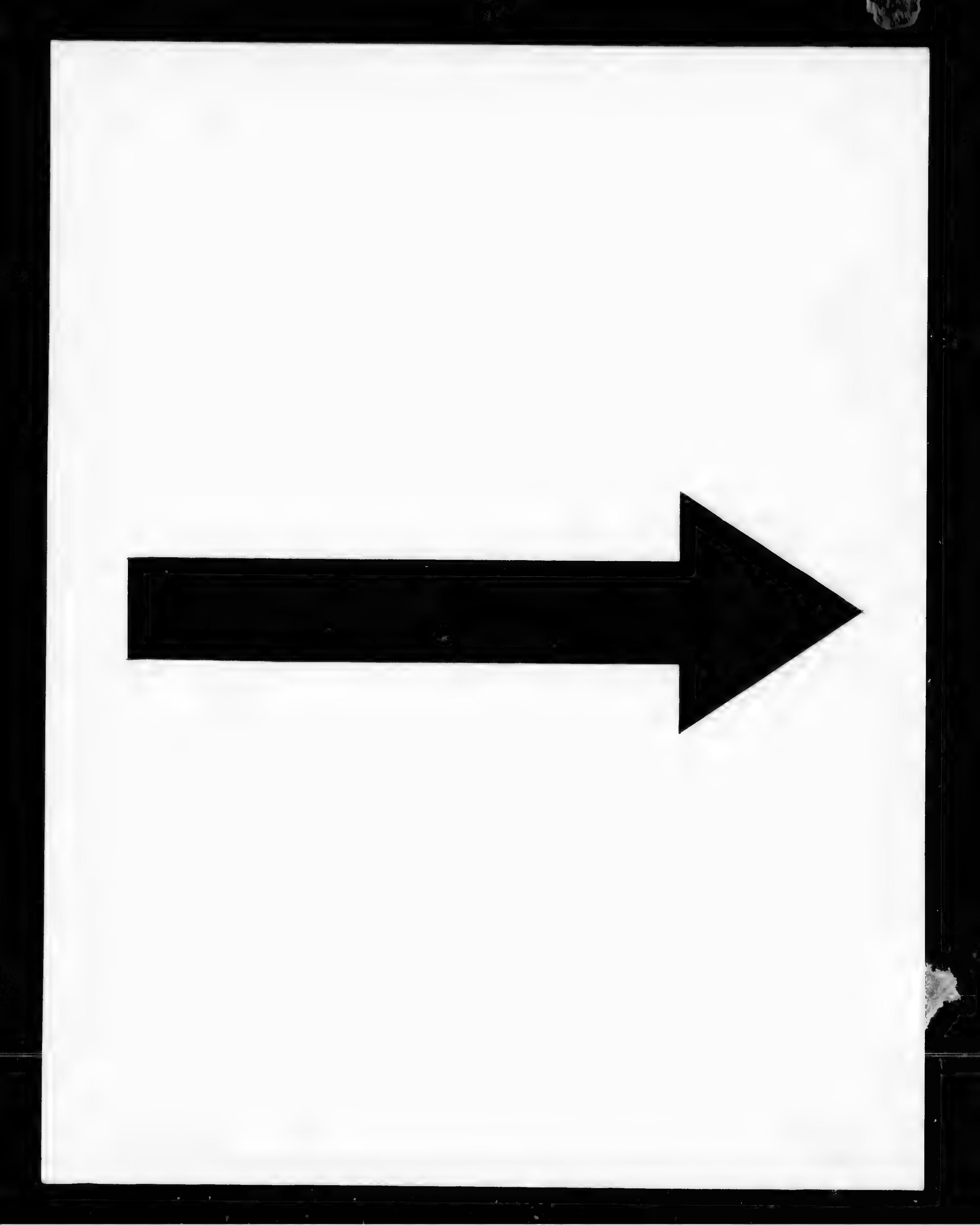
Votre majesté est sans doute informée de ce que j'ai mandé à M. le secrétaire par mes lettres des 11 et 12 juillet, du jour de mon entrée en Écosse, des raisons de mon retardement, de mon logement à Fastcastle, place appartenant au lord Hume, lequel est venu m'y trouver avec le lord Lidington, et de ce qui s'est passé dans la conférence que j'ai eue avec eux pendant le séjour que j'ai fait audit Fastcastle. Depuis ce temps-là, je me suis

rendu à Édimbourg, le 12 du courant, en la compagnie des lords susdits, et escorté par quatre cents chevaux qu'ils m'avaient donnés pour ma sûreté. Le 13, qui était un samedi, jour indiqué pour une communion solennelle en cette ville, et le jeûne solennel ayant en conséquence été publié, je n'ai pu avoir conférence avec les lords assemblés en cette ville, ainsi que je l'aurais désiré, c'est-à-dire avec les comtes d'Athol, de Morton, le lord Hume, le lord Lidington, le chevalier Jacques Balfour, capitaine du château, M. Jacques Macgill et le président de la session.

Cependant je fis des démarches auprès du lord Lidington pour que mon audience ne fût point différée, et j'en fis de pareilles auprès du comte de Morton, que je rencontrai par hasard. L'un et l'autre me répondirent que, bien que ce jour fût destiné à des exercices de piété, ceux du conseil qui étaient en ce lieu délibèreraient sur les moyens de me procurer mon audience et la conférence avec eux : et ils m'ajoutèrent que, dans l'après-midi, ou bien ils viendraient chez moi, ou que j'entendrais parler d'eux. Le même jour 13 juillet, vers les quatre heures après-midi, le lord Lidington vint à mon logis, et me dit de la part des lords et autres, qu'ils me priaient de trouver bon que ma conférence avec eux fût différée, ce qui était principalement occasioné par l'absence des comtes de Mar et Glencairn, des lords Semple, Crighton, et autres du conseil. Il m'ajouta qu'ils regardaient les matières que j'avais à traiter avec eux de la part de sa majesté, comme étant d'une telle importance, qu'ils ne pourraient ni me satisfaire, ni traiter convenablement avec moi, ni me donner une réponse, sans l'avis des lords et de leurs autres associés. Le lord Lidington me dit aussi, qu'il s'était aperçu dans notre conversation particulière en venant ici, que je pressais fortement pour avoir promptement accès auprès de la reine leur souveraine, et qu'il voyait que les lords et autres qui étaient ici feraient de grandes difficultés sur ce point, par plusieurs considérations, mais principalement parce qu'ils avaient refusé cette même chose à l'ambassadeur de France, et que, si on me l'accordait, la France en serait grandement offensée; ce qu'ils voulaient absolument éviter, attendu que par la conduite que votre majesté avait tenue avec eux jusqu'à présent, ils ne voyaient point qu'il leur fût avantageux d'irriter le roi de France, et de perdre sa faveur et sa bienveillance. Je lui répondis, par rapport au refus fait à l'ambassadeur de France, que M. de Villeroi, ambassadeur de France, avait été dépêché avant que toutes ces choses fussent arrivées, et que le principal but de cette ambassade était d'attaquer le mariage de la reine avec Bothwell ; que depuis mon arrivée ici, j'avais été bien informé que c'était l'objet de la commission de cet ambassadeur, et de proposer un autre mariage; quant à M. du Crocq, qu'il n'était pas possible qu'il eût reçu des ordres de France par rapport à ces choses depuis qu'elles étaient arrivées : que par conséquent ils avaient de fort bonnes raisons de s'en méfier, et de leur interdire des conférences avec la reine, de peur qu'ils n'allassent traiter des affaires du temps sans avoir d'instructions à ce sujet, et qu'ils ne fissent plus de mal que de bien : mais que votre majesté, ayant été instruite de toutes les choses qui étaient arrivées, m'avait envoyé ici pour traiter avec eux relativement au bien du royaume à la conservation de leur honneur et de leur crédit, et à leur propre sûreté, et que je pouvais hardiment lui dire que votre majesté avait mieux agi que la France à leur égard. Il me dit que, pour ce qui était de lui, il avait de grandes obligations à votre majesté, et qu'il avait toujours trouvé en Angleterre faveur et honnêteté. « Mais « pour vous parler franchement, monsieur, m'ajouta-« t-il, il n'y a pas beaucoup de gens dans cette assemblée « qui croient avoir à la reine votre souveraine autant « d'obligations qu'au roi de France. Les comtes de Mor-« ton et de Glencairn sont les seuls qui aient profité du « secours de la reine à Leith, les autres seigneurs n'é-« taient point à cette affaire; et nous pensons, dit-il, « que sa majesté la reine votre souveraine, de l'avis de « son propre conseil et de celui de tout le monde, a re-« tiré plus d'avantages de cette affaire que le royaume « d'Écosse en général, ni aucune personne en particu-« lier. Mais pour ne vous plus parler comme à l'ambas-« sadeur, mais comme au chevalier Nicolas Throkmor-« ton, milord Morton et tous ceux qui se sont trouvés « dans la peine à l'occasion de la mort de David Rizio « n'ont reçu que de faibles offices de votre reine lorsqu'ils « ont été bannis de leur propre pays. Je voudrais que « toute notre compagnie fût aussi bien disposée que je le « suis de mon côté à suivre les intentions et à répondre « aux désirs de la reine votre souveraine : mais je ne « suis que seul ; je ne suis pas des plus considérables, et « il y a un grand nombre d'autres seigneurs qui ont un « intérêt très fort en cette affaire. Je puis bien vous as-« surer que je m'y emploierai moi-même et tout mon « crédit, que je ferai tout ce qui est en moi pour donner « satisfaction à la reine votre maîtresse autant qu'il me « sera possible ; mais vous avez vous-même, me dit-il, « beaucoup d'amis dans cette assemblée : » et il finit par plusieurs autres bonnes paroles. Pour conclusion, il faut que je prenne ceci pour une réponse jusqu'à l'arrivée des autres lords, et sur ce, j'ai cru devoir donner avis à votre majesté de ce qui s'est passé ici, et du progrès de mes démarches, pour répondre au désir qu'elle a de savoir ce qui se passe ici.

Or, pour que votre majesté soit pleinement instruite de l'état des choses ainsi que je les ai apprises depuis mon arrivée ici, je la supplie d'agréer les détails suivans :

La reine d'Écosse est en bonne santé dans le château de Lochleven, gardée par le lord Lindsay, et Lochleven, propriétaire de ce lieu. Le lord Ruthven a été employé à une autre commission, parce qu'il commençait à montrer beaucoup d'attachement pour la reine, et qu'il lui donnait avis de ce qui se passait. Elle est accompagnée de cinq ou six dames, quatre ou cinq demoiselles, et de deux femmes de chambre, dont l'une est française. Le comte de Buchan et le frère du comte de Murray ont aussi la liberté de voir la reine autant qu'ils le veulent. Les lords susdits, qui l'ont en garde, la tiennent fort étroitement resserrée ; et autant que je puis l'apercevoir, la rigueur est exercée par l'ordre de ces messieurs, parce que la reine ne veut point, à quelque prix que ce soit, accorder son autorité pour poursuivre le meurtrier, ni consentir, quelque chose qu'on puisse lui représenter, à abandonner Bothwell et à le renoncer pour son mari; qu'elle déclare constamment qu'elle veut vivre et mourir avec lui; qu'elle dit que s'il était à son choix d'abandonner la couronne et son royaume, ou le lord Bothwell, elle abandonnerait son royaume et sa dignité pour vivre avec lui comme une simple demoiselle,



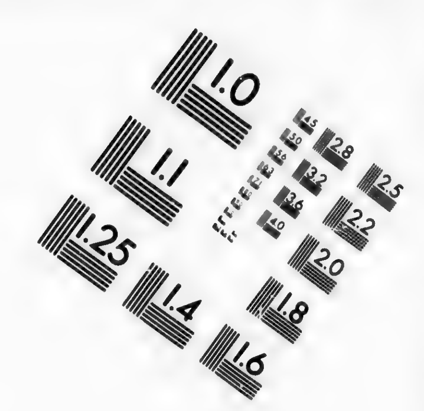
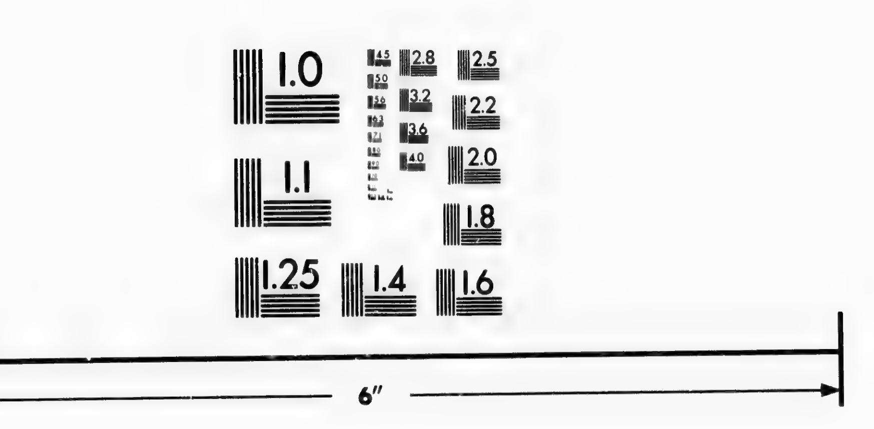


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8

et qu'elle ne consentira jamais qu'il éprcuve de mauvais traitemens, ni qu'il ait plus de mal qu'elle-même.

Autant que j'en puis juger, la principale cause de la détention de la reine vient de ce que les lords voient cette vive affection de la reine pour Bothwell dans l'état où elle est actuellement, et qu'ils seraient obligés d'être continuellement sous les armes, et souvent dans l'occasion de donner des batailles, attendu qu'on a découvert, et qu'il est notoire et évident, que Bothwell est le principal auteur du meurtre, et que lesdits lords ont intention de poursuivre Bothwell en justice, ainsi qu'il le mérite.

Les lords pensent aussi que le divorce entre la reine et lui, ainsi que le mariage, ne peuvent point être soufferts par plusieurs considérations, et que cette séparation ne pourrait plus avoir lieu si la reine était en liberté, et si elle avait en main le pouvoir.

Ils ne peuvent pas non plus oublier leur propre péril, joint avec le danger de la vie du prince. Mais, autant que j'en puis juger, ils ne sont point dans l'intention d'attenter à l'honneur ni à la sûreté de la reine, car ils parlent toujours d'elle avec respect et vénération ; et je pourrais bien affirmer, ainsi que d'ailleurs cela m'est revenu, que les conditions ci-dessus une fois accomplies ils la remettraient en liberté, et qu'ils la rétabliraient en son état.

Ces lords ont pour la garde de leur ville quatre cent cinquante arquebusiers, qui sont en fort bon état ; et pour l'entretien de cette compagnie jusqu'à ce que toutes les affaires soient arrangées, ils supplient votre majesté de les aider d'une somme d'argent, telle qu'elle a été mentionnée dans la lettre du lord Lidington à M. le secrétaire, et qui se monte, à ce que je vois, à dix ou douze mille écus.

Ils ont eu dernièrement avis que le roi de France était dans l'intention d'envoyer ici M. de Lachapelle des Ursins, chevalier de l'ordre de France, homme fort attaché à la maison de Guise ; et bien que la Forest, Villeroi et du Crocq aient parlé à votre majesté en faveur de la reine et au désavantage de ces lords-ci, du Crocq ne rapportera ici que des choses peu avantageuses pour la reine ; si bien qu'on croit même que lorsque du Crocq sera arrivé près du roi son maître, ce prince aimera mieux satisfaire les lords que de complaire à la reine ; car la partie des lords est si bien liée que la France fera plus de profit par leur moyen que par aucune autre voie.

J'envoie ci-joint, à votre majesté, la dernière convention accordée et signée par les Hamilton, le comte d'Argyll, Huntly et plusieurs autres, à Dumbarton.

Cependant, depuis mon arrivée en cette ville, les Hamilton m'ont envoyé un gentilhomme de leur nom, appelé Robert Hamilton, avec une lettre de l'archevêque de Saint-André et de l'abbé d'Arbrothe, dont j'envoie copie à votre majesté, ainsi que de la réponse que je leur ai faite, laissant au porteur à lui rendre compte de certaines choses qui m'ont été dites par ce gentilhomme.

Le comte d'Argyll m'a pareillement dépêché un homme avec une lettre de créance. J'en ai usé avec lui comme avec les autres, et j'envoie à votre majesté la copie des lettres respectives. Le lord Harries a envoyé vers moi, mais sans écrire, et j'en ai usé de même envers lui.

Vers le 20 de ce mois, il y aura une assemblée de toutes les églises, provinces et bourgs de ce royaume, particulièrement de ceux qui désiraient de venir joindre les lords en cette ville, où l'on pense que toute cette affaire sera traitée ; et je crains bien que ce ne soit au désavantage et grand danger de la reine, à moins que le lord Lidington et quelques autres qui sont les plus affectionnés à la reine n'y apportent quelque remède ; car je m'aperçois que le plus grand nombre, pour ainsi dire tous, et surtout la populace, témoins de ces événemens, parlent hautement du déshonneur de la reine, et qu'ils sont fort occupés ou de la déposséder ou de la perdre Considérant la fureur qui a saisi ici tous les esprits, j'ai employé tous les moyens que j'ai cru les plus propres à faire proroger cette assemblée, car ce remède m'a paru le plus convenable dans cette occurrence. Je ne pouvais pas parler de la dissolution de l'assemblée, car on ne l'aurait pas souffert ; je me serais fait détester, et je me serais mis en grand danger. La plupart des lords qui sont ici seraient, à ce que je crois, portés à prendre les voies de douceur à l'égard de la reine, mais ils craignent la rage du peuple. Les femmes sont les plus effrontées et les plus furieuses contre la reine ; cependant les hommes, de leur côté, sont assez fous pour qu'un étranger qui voudrait trop s'en mêler pût, en un moment, en devenir la victime.

On disait fortement ici que, vers le 24 de ce mois, les Hamilton et leurs adhérens devaient mettre leurs troupes en campagne ; mais je ne trouve pas que cela soit aussi vrai que le bruit en court.

Le comte d'Argyll est dans les montagnes, où il y a de la discorde entre ses propres gens.

Le comte de Lennox est fort désiré ici par les lords qui y sont, et je crois que votre majesté pourrait l'employer utilement et diriger ses démarches, ainsi qu'elle le jugera à propos, pour l'accomplissement de ses vues, vis-à-vis de ces gens-ci.

Le comte d'Argyll, les Hamilton et lui sont incompatibles. . . . . Je vois dans les Hamilton, Argyll et ses associés, une contrariété et variété de passions.

Les Hamilton font semblant de vouloir la liberté de la reine et de travailler sérieusement à la lui procurer, parce qu'ils aimeraient mieux voir succomber la reine aux efforts de ces lords, que de la voir enlever par force de leurs mains. D'autres fois ils paraissent désirer sa liberté et la destruction de Bothwell, parce qu'ils voudraient arranger un mariage entre la reine et le lord d'Arbrothe

Le comte d'Argyll paraît vouloir la liberté de la reine et la destruction de Bothwell, parce qu'il voudrait que son frère épousât la reine.

Malgré les liaisons déclarées de ces seigneurs, comme il apparaît par leur convention, aucun d'eux ne découvre ses idées à un autre, et ne veut tendre au même but. Knox n'est point ici, il est dans la partie occidentale. Lui et les autres ministres doivent se rendre ici à la grande assemblée. Je crains la sévérité de cet homme pour la reine, autant que celle de qui que ce soit.

Par des conversations que j'ai eues avec quelques personnes de ce conseil d'ici, il me paraît qu'ils ont eu avis que la reine d'Écosse était dans la disposition de sortir de ce royaume, et de se retirer, soit en Angleterre, soit en France, mais plus volontiers en Angleterre, à cause du mauvais vouloir qu'elle sait être contre elle, et qui existe encore en France. Elle laissera, dit-on, la régence à un certain nombre de personnes par elle déléguées et autorisées, soit à une seule personne, soit à plusieurs.

Je supplie votre majesté de m'excuser si je crois ne devoir point omettre de lui rappeler, que si la reine

d'Écosse passe en Angleterre par votre permission et sans le consentement du roi de France, elle perdra le douaire qu'on lui fait en France, et qu'elle n'aura d'ici que peu de chose pour son entretien ; et que si elle passe en France avec le consentement du roi, et si elle reprend son crédit (sa disgrâce pouvant être effacée par le laps de temps), elle pourra, soit en faisant un mariage avec un homme de sa qualité, soit par d'autres voies, devenir un instrument dont on saura faire usage pour susciter de nouveaux troubles dans son propre pays, et, par conséquent, dans les états de votre majesté.

En conséquence votre majesté voudra bien faire ses réflexions sur ce point, et me faire connaître, le plus tôt qu'il se pourra, ses volontés, et comment je dois répondre en cette occurrence si la chose m'était proposée, soit par la reine, soit par le conseil, comme une voie pour concilier les esprits et pour terminer les querelles. J'ai appris dernièrement, et je suis sûr qu'elle paraît désirer fortement que les choses se passent de manière qu'elle puisse aller en Angleterre en se retenant son état et son autorité, quoiqu'elle ne l'exerce point. J'ai pareillement ouï dire que quelques-uns du conseil, et qui sont moins occupés de sa sûreté, pensent qu'il n'y a point d'autre voie pour la sauver. Je prie le Tout-Puissant de conserver la santé, la gloire et la prospérité de votre majesté.

A Édimbourg, 14 juillet 1567.

Le chevalier NICOLAS THROKMORTON à la reine ÉLISABETH.

A Édimbourg, le 18 juillet 1567.

Votre majesté aura vu par mes lettres du 14 de ce mois, les démarches que j'ai faites auprès des lords qui sont ici, et les réponses que j'en ai reçues. Depuis ce temps-là j'ai parlé en particulier au comte de Morton, au lord Lidington, et au chevalier Jacques Balfour, capitaine de ce château ; je n'aperçois pas que, par leur moyen, je puisse jamais obtenir accès auprès de la reine à Lochleven, attendu qu'ils m'objectent toujours l'absence des lords et autres leurs associés, lesquels, disent-ils, ils attendent dans deux jours ; et comme je pense, autant que je puis le conjecturer, que l'accès auprès de la reine me sera difficilement accordé, j'ai cru que je ne devais point faire partir cette dépêche, jusqu'à ce que j'eusse une réponse décisive sur ce point.

Je supplie en conséquence votre majesté d'entendre Robert Melvin, revenu de chez la reine à Lochleven, en cette ville, le 6 de juillet, et qui a apporté une lettre de la reine, et écrite de sa propre main, aux lords qui sont ici, et qui contient, à ce que j'entends, les choses suivantes :

Elle demande aux lords d'avoir quelque égard pour sa santé, et que s'ils ne veulent pas lui rendre sa liberté, ils consentent au moins à changer le lieu de sa détention, et à la transférer au château de Stirling, pour qu'elle puisse avoir son fils avec elle et en recevoir quelque consolation ; que s'ils ne veulent point l'ôter de Lochleven, elle demande d'avoir quelques autres dames avec elle, mais sans en nommer aucune ; d'avoir son apothicaire ; d'avoir un ministre modéré ; .... d'avoir un brodeur pour dessiner un ouvrage auquel elle veut travailler, et d'avoir un valet de chambre..... Par rapport à l'administration de ce royaume, elle offre deux choses, qui ne sont mentionnées dans sa lettre qu'en termes généraux, sans entrer dans aucun détail, et qui sont référées à la créance donnée à Robert Melvin : les unes, pour n'être confiées qu'au comte de Murray seulement et uniquement ; les autres, pour être communiquées aux lords dont les noms s'ensuivent, assistés de tels autres qu'ils jugeront à propos d'y appeler, comme le duc de Châtellerault, les comtes de Morton, de Murray, de Mar et Glencairn.

Elle leur mande, que je puis avoir accès auprès d'elle.... Elle leur demande, au surplus, que s'ils ne veulent point la regarder et la traiter comme leur reine, ils en usent au moins avec elle comme avec la fille de leur souverain (que plusieurs d'entre eux ont connu) et comme avec la mère de leur prince.... Elle ne veut point, à quelque prix que ce soit, cesser de regarder Bothwell comme son mari, ni l'abandonner ; chose qui, plus que tout, contribue à son malheur, et qui endurcit les lords à une plus grande sévérité à son égard.

Elle consent, en paroles seulement, à la poursuite du meurtre.

J'ai les moyens de lui faire savoir que votre majesté m'a envoyé ici pour la secourir.

J'ai essayé aussi de lui persuader de se prêter à ce qu'on exigeait d'elle, savoir, de renoncer à regarder Bothwell comme son mari, et de consentir que le divorce soit fait entre eux. Elle m'a fait dire qu'elle n'y consentirait jamais, et qu'elle aimerait mieux mourir. Elle se fonde sur cette raison, qu'elle se croit grosse de six semaines, et qu'en renonçant à Bothwell, elle se reconnaîtrait grosse d'un bâtard, et avoir forfait à son honneur, ce qu'elle ne voudrait jamais faire au péril de sa vie. Je l'ai exhortée à sauver sa propre vie et celle de son fils, et à choisir la condition la moins dure.

M. Knox est arrivé en cette ville le 6 de ce mois ; j'ai eu quelques conversations avec lui, ainsi qu'avec M. Craig, l'autre ministre de cette ville.

Je les ai exhortés à prêcher, et persuader les voies de douceur. Je n'ai trouvé en eux, dans cette conversation, qu'austérités ; je ne sais pas ce qu'ils feront dans la suite. Ils sont munis de force argumens, les uns tirés de l'Écriture, les autres puisés dans l'histoire, quelques-uns appuyés, disent-ils, sur les lois de ce royaume, d'autres sur les usages reçus, et quelques autres sur les conditions stipulées et le serment fait par leur prince lors de son couronnement.

L'évêque de Galloway, oncle du comte de Huntley, a mandé aux lords qui sont ici que le comte son neveu, et quelques autres de ce parti, avaient eu quelques pourparlers à Linlithgow ou à Stirling avec quelques lords de l'autre parti, et qu'ils les avaient assurés que les lords de leur parti étaient dans la disposition de se concerter avec ceux-ci, leur promettant de plus, qu'il n'y aurait point de division entre eux pour des bagatelles ou des choses inutiles et, suivant ce qu'on m'a donné à entendre, ils consentiront à la continuation de la détention de la reine jusqu'à ce que le meurtre soit poursuivi contre toutes sortes de personnes, ce qui embrasse la séparation de la reine et de Bothwell, la conservation des jours du prince, la sûreté de tous les citoyens, le bon ordre établi dans le gouvernement, et la tranquillité dans le royaume.

Le capitaine Clerk, qui a servi pendant si long-temps en Danemark, et qui a été employé à Newhaven, a tué, le 16 de ce mois, un nommé Wilson, marinier. Clerk était accompagné d'un de ses soldats ; et le bruit général

est que c'est le soldat qui a fait le coup. Ce Wilson était fort estimé par les lords qui sont ici, tant pour son habileté que pour sa hardiesse, sa probité et sa bonne volonté dans les occurrences présentes. Sur quoi Clerk a pris le parti de se cacher. La querelle est venue sur un vaisseau qui a pris Blacketer, lequel vaisseau était envoyé par ces lords d'ici pour aller, dans la partie septentrionale de l'Écosse, barrer le chemin au comte de Bothwell, en cas qu'il voulût passer aux îles, ou en quelqu'autre endroit. La mort de cet homme fait échouer ce projet.

L'évêque de Galloway est venu à Linlithgow, et a demandé à parler au lord Lidington.

L'abbé de Killwinning a envoyé chercher le chevalier Jacques Balfour, commandant du château, pour conférer avec lui.

Ainsi que je l'ai écrit à votre majesté dans ma dernière lettre, les Hamilton ne cherchent point actuellement à désunir les nobles et à semer parmi eux la division; ils veulent, au contraire, concourir en tout avec les nobles, et même à se porter aux dernières extrémités envers la reine, en sorte qu'ils puissent être assurés que si le prince d'Écosse est couronné roi, et qu'il vienne à mourir sans postérité, le fils du comte de Lennox n'héritera point de la couronne de ce royaume comme le plus proche héritier de son neveu.

Et quoique les lords et les conseillers parlent de leur reine avec respect, avec douceur et avec charité, en sorte que je ne puis apercevoir dans leurs discours aucune intention de se porter à la violence et à la cruauté, cependant je vois par mes correspondances que la reine est dans un grand danger de la vie, parce que le peuple rassemblé ici à cette convention est fortement entêté de la perte de la reine.

On dit hautement parmi le peuple et parmi les gens de tous les états, à l'exception des conseillers, que la reine n'a pas plus de droit de commettre un meurtre ou un adultère, qu'aucun particulier, et qu'elle est également soumise en ces points aux lois divines et humaines.

Le comte de Bothwell et tous ses adhérens et associés ont été trompettés par ordre de la justice ordinaire de cette ville, nommés *les lords de session*, et l'ordre a été donné à tous les sherifs et autres officiers, de le prendre, lui, et tous autres ses associés et recéleurs.... Le portier du comte de Bothwell, et un autre de ses serviteurs, ont été pris, et ont avoué diverses circonstances qui prouvent évidemment que ledit comte était un des principaux exécuteurs du meurtre, y ayant assisté en personne, accompagné de plusieurs autres, dont je n'ai pas pu jusqu'ici savoir le nombre ni les noms, à l'exception de trois, savoir deux des Ormiston de Tivotdall, et un Hayborn de Bolton. Les lords seraient bien aises qu'aucun des meurtriers ne pût trouver accueil ni retraite en Angleterre, et ils demandent que les officiers des frontières aient des ordres en conséquence. Bothwell se tient toujours dans la partie septentrionale; mais le lord Seaton et Fleming, qui y avaient été avec lui, l'ont entièrement abandonné, et sont en chemin pour venir de ce côté-ci.... La bonne intelligence s'affermit de jour en jour entre ces lords-ci et ceux qui ne voulaient pas se joindre à eux. Cependant ces lords ont envoyé cent cinquante arquebusiers à Stirling pour garantir la ville et le passage de toute surprise. Ils en ont fait autant à Saint-Johnston, qui sont les deux endroits où l'on passe en venant de la partie septentrionale et de la partie occidentale en cette ville. J'apprends que le commandant de Dumbar est fort occupé à fortifier cette place. Je suis étonné que les voitures ne soient pas interceptées autrement qu'elles ne le sont.

Dernièrement la reine a écrit au commandant dudit château. La lettre a été interceptée, et l'on y a découvert des choses qui sont peu à l'avantage de la reine.

Je n'ai rien appris de plus qui mérite d'être mandé à votre majesté, partant je prie le Seigneur d'accorder à votre majesté une longue vie, une santé parfaite et une félicité sans nuages.

Ce 18 juillet 1567.

Lettre du chevalier Nicolas Throkmorton, au très honorable comte de Leicester, chevalier de l'ordre, et l'un des lords du conseil privé de sa majesté.

Mes précédentes dépêches envoyées à sa majesté et à M. le secrétaire, depuis le 12 de juillet, auront suffisamment instruit votre seigneurie de l'état de ce pays-ci et du train qu'y prennent les affaires; ainsi je croirais inutile d'importuner votre seigneurie par de longs détails. La reine est sur le point d'être privée de la dignité royale; son fils va être couronné roi. Elle est détenue en prison dans son royaume, lequel va être gouverné, au nom du jeune roi, par un conseil composé d'un certain nombre de nobles et autres hommes expérimentés de ce royaume. Ainsi, il est aisé d'apercevoir que tout ce qui pourra se faire à l'avantage de sa majesté la reine et du royaume d'Angleterre, dépendra principalement, et en quelque sorte, entièrement des lords d'ici, et autres leurs associés qui sont assemblés à Édimbourg. Or, si sa majesté la reine persiste dans les mêmes sentimens par rapport à la reine d'Écosse (de quoi il ne peut jamais revenir aucun bien à sa majesté), je vois clairement que ces lords-ci et tous leurs adhérens deviendront aussi bons Français que le roi de France peut le désirer, relativement à ses vues et à ses desseins. Quant aux Hamilton, aux comtes d'Argyll, de Huntley et leur faction, ils sont tellement entêtés sur ce point, qu'il ne sera pas besoin de grandes négociations pour les attirer entièrement à la dévotion de la France; car les choses sont, en ce pays-ci, disposées de manière que la France tient aujourd'hui plus que jamais l'Écosse dans son union et sa dépendance pour l'accomplissement de tous ses desseins : savoir de quelle manière on pourra se servir du jeune prince pour inquiéter l'Angleterre, je m'en rapporte aux lumières et à la sagesse de votre seigneurie, qui apercevra toute l'importance de la chose, et qui en pèsera toutes les circonstances. Je suis persuadé que votre seigneurie saura, dans le temps, et ce temps est fort prochain, donner conseil à sa majesté de ne rien négliger pour avoir le prince d'Écosse en sa possession, ou du moins à sa dévotion. Quant au premier point j'imagine, entre autres choses, que rien ne serait plus propre à produire cet effet que de caresser les lords et autres qui sont rassemblés, et de tourner leurs affections vers sa majesté. J'ai eu quelques conversations avec le lord Lidington à ce sujet; et à en juger par quelques propos qu'il m'a tenus, je vois que lorsque sa majesté aura gagné ces hommes et les aura mis dans ses intérêts, la principale chose qui pourra les engager à envoyer leur prince en Angleterre,

dépendra de la déclaration que la reine et les royaumes feraient pour rendre le prince habile à succéder à la couronne d'Angleterre, faute d'héritiers de sa majesté, procréés de son corps. On pourrait encore demander quelque autre chose, comme, par exemple, que l'entretien du prince et de sa suite fût à la charge de l'Angleterre. Ce que j'aperçois très bien, c'est qu'on ne pourra jamais engager ces hommes à donner leur prince en Angleterre, sans la première condition par rapport à la succession au trône d'Angleterre : car, dit Lidington, cette condition étant une fois stipulée, le prince deviendra aussi cher aux peuples d'Angleterre qu'aux peuples de l'Écosse; les uns et les autres seront également intéressés à sa conservation. Autrement, dit-il, tout bien considéré, on pourra dire que les Écossais, pour mettre leur prince en sûreté, ont fait comme des gens qui donneraient les brebis à garder aux loups. Enfin, votre seigneurie pourra apercevoir où l'on en veut venir et quel est le but dans toute cette affaire. Pour ce qui est de donner leur prince en recevant des otages pour sa sûreté : « Ne pensez pas, dit-il, que la condition qui regarde la succession, n'étant point encore accomplie, la « noblesse et la nation consentent jamais à se voir privés « de leur souverain, quelques otages qu'on pût leur donner, sous quelques promesses qu'on pût leur faire, quelques avantages apparens qu'on pût leur présenter pour « l'avenir. Il ne serait pas même avantageux pour vous « autres, me dit-il, que cela se passât ainsi, car vous « hasarderiez alors toute votre fortune dans un seul vaisseau, ce qui pourrait avoir des conséquences dangereuses, attendu l'éloignement de la reine votre souveraine, à consentir à l'établissement d'aucun successeur « à la couronne. Et serait-il convenable, en aucune manière, que sa majesté, qui a déjà en sa possession tant « d'autres personnes qui peuvent prétendre à la couronne d'Angleterre, ou en hériter, ait ainsi notre « prince confié à sa garde? Sans de bonnes capitulations, « une pareille démarche pourrait avoir des suites étranges « et dangereuses, quoique la reine votre maîtresse croie « que de pareilles idées ne peuvent provenir que de cerveaux creux, ainsi que vous nous l'avez déclaré de sa « part. »

Quant à ce qui s'est passé depuis ma dernière dépêche, et au point où les affaires sont parvenues, votre seigneurie en sera informée par les lettres que j'ai adressées dans le temps à la reine. Et sur ce, je prie le Tout-Puissant de porter votre seigneurie au comble des honneurs et de la prospérité.

A Édimbourg, ce 24 juillet 1567.

Votre seigneurie aura pour agréable de faire part de cette lettre à milord Stuart.

La reine au chevalier Nicolas Throkmorton.

« De par la reine,

« Féal et bien amé, salut. Considérant qu'il y a déjà « long-temps que vous êtes en ce pays sans avoir obtenu « d'expédition en la charge qui vous a été commise, et « voyant que nos bonnes intentions envers cet état n'ont « point eu le bon accueil et le succès qui leur étaient dus « par de très bonnes raisons, nous pensons qu'il n'est « point convenable que vous restiez plus long-temps en « ce pays. Partant, notre intention est, qu'aussitôt la « présente reçue, vous envoyiez Middlemore, votre domestique, vers les lords et états de ce royaume, qui « sont assemblés, en le chargeant de leur déclarer qu'il « nous paraît tout-à-fait étrange que, vous ayant été envoyé par nous à de si bonnes intentions, pour traiter « avec eux sur des choses qui tendent si manifestement « à leur propre tranquillité et au bien général de leur « état et pays, ils aient négligé à un tel point leurs propres intérêts, et qu'ils nous aient regardés, nous et « nos bonnes intentions, avec autant d'indifférence, non-« seulement en différant de vous entendre et de vous « donner accès auprès de la reine leur souveraine, mais « aussi, ce qui est le plus étrange, en ne daignant pas « nous faire aucune réponse. Et, bien qu'en effet ces actions soient telles que nous ne devions pas nous y attendre de leur part, toutefois nous trouvons que leurs « comportemens et procédés envers leur reine et souveraine surpassent tout le reste et sont si extraordinaires, « que nous ne pouvons pas nous empêcher de penser, et « tout l'univers sans doute avec nous, qu'ils ont en ceci « été bien au-delà du devoir de sujets, et qu'il doit nécessairement en résulter sur eux une tache perpétuelle « et ineffaçable. Et, en conséquence, il leur dira que, « pour ne pas faire plus long-temps des démarches inutiles, nous avons jugé à propos de vous rappeler auprès « de nous, les requérant de vous donner congé et passeport pour ce faire; et voulons qu'aussitôt que vous les « aurez obtenus, vous vous rendiez ici près de nous avec « toute la diligence qui vous sera possible. Donné, etc... »

Et sur le dos est écrit, 6 août 1567.

Throkmorton au très honorable sir Guillaume Cecil, l'un des conseillers de sa majesté en son conseil privé et son premier secrétaire.

Monsieur,

Vous avez su par la lettre que j'ai écrite dans le temps à sa majesté, ce que j'ai appris depuis l'arrivée de milord de Murray et de M. de Linnerd. Les Français sont dans leurs négociations comme dans leur boisson : ils mettent de l'eau dans leur vin. Autant que je puis pénétrer leurs menées, ils ne s'embarrassent pas beaucoup de savoir si la reine a bien dormi, si elle vit ou si elle meurt, si elle est en liberté ou en prison. Le point où ils visent est le renouvellement de leur ancienne alliance; et ils seront également contens de faire ce renouvellement avec ce jeune roi, quel que soit son titre, et par l'ordre de ces lords-ci ou autrement. Lynerell n'est arrivé que d'hier, et je crois qu'il ne fera pas un long séjour. Vous pouvez penser si les Français ont cherché à déplaire à ces lords-ci, lorsqu'ils ont changé Lachapelle des Ursins pour cet homme, parce qu'ils se sont doutés que Lachapelle, étant papiste, ne leur serait point agréable.

Monsieur, pour vous parler plus clairement que je ne le ferais avec un autre, je crois que le comte de Murray suivra la même route que ces gens-ci, et qu'il partagera leur fortune. Je n'ai entendu personne parler avec autant d'aigreur que lui contre cette tragédie et les acteurs qui y ont eu des rôles, tant il a d'éloignement pour ces horreurs. J'ai eu vent que Lidington devait aller en France, ce que je regarde comme une des choses les plus con-

traires à nos desseins. Je puis vous assurer que tous les protestans de France veulent vivre et mourir dans la querelle de ces gens-ci; et je ne sais d'où peut venir le bruit qui a couru chez vous, qu'on devait envoyer des secours à la partie adverse, et que Martigues devait venir ici avec quelques troupes. M. Baudelot m'a assuré, sur son honneur, que bien loin que Martigues vînt contre eux, il arrivait au contraire avec un bon renfort pour les secourir, et s'il n'est envoyé qu'avec une faible escorte, Robert Stuart doit venir avec un plus grand nombre pour le renforcer. Mais le connétable a assuré ces seigneurs que le roi de France n'a aucun dessein de les offenser. Monsieur, je vous prie d'agréer mon rappel, et de me l'expédier promptement, car je ne peux rien faire ici, qu'animer de plus en plus les lords contre nous. Sur ce, je prends humblement congé de vous.

D'Édimbourg, ce 12 août 1567.

A votre service et à vos ordres.

La reine à Nicolas Throkmorton.

Féal et bien amé, salut. Nous avons, depuis deux jours, reçu trois de vos lettres, des 20, 22 et 23 de ce mois. Nous avions été précédemment sept jours sans en recevoir. Nous voyons par vos lettres, que vous nous avez avertis, avec beaucoup de soin et dans un grand détail, de tous les procédés violens et téméraires de ces gens-là, lesquels nous n'approuvons aucunement, et espérons avec le temps de les voir plus calmes, et qu'ils pourront se modérer; car nous ne pouvons pas concevoir que ceux avec lesquels vous avez traité puissent répondre aux doutes proposés par les Hamilton. Ce qu'ils ont dit peut avoir lieu pour quelqu'un d'eux en particulier; mais les choses proposées par les Hamilton doivent être agréées par toutes personnes raisonnables : car si, étant les nobles du royaume, ils ne peuvent pas soutenir d'entendre la reine leur souveraine déclarer ses intentions au sujet des bruits qui ont été répandus sur son compte par ceux qui la tiennent en captivité, comment peuvent-ils ajouter foi à ces mêmes bruits, et obéir à ceux qui les répandent? Par conséquent, notre intention est que vous fassiez bien entendre aux Hamilton, que nous approuvons leurs procédés (en ce qui concerne la reine leur souveraine, par rapport à sa délivrance), et que nous sommes disposée à faire sur ce point tout ce qu'il nous paraîtra raisonnable de faire pour la reine notre sœur. Et si l'on vous dit, qu'avant votre départ, on désire que le lord Scroop se concerte avec le lord Herreis pour nous faire part de leurs intentions et savoir les nôtres, nous voulons bien y consentir, et vous ordonnons d'en donner avis par lettres au lord Scroop, et de vous montrer favorable à eux dans leurs actions, lorsqu'elles paraîtront clairement tendre à la délivrance de la reine et au maintien de son autorité. Et comme nous avons ordonné à notre secrétaire de vous écrire de revenir après votre message fait au comte de Murray, notre intention est que vous vous conformiez à ce qu'il vous écrira à ce sujet : et si vous êtes en chemin lorsque nos lettres vous parviendront, vous aurez toujours soin de faire savoir nos intentions au lord Scroop, et aux Hamilton.

Et au dos est écrit, 29 août 1567.

N° XXII.

Le chevalier Nicolas Throkmorton à l'archevêque de Saint-André et à l'abbé d'Arbrothe.

Après mes affectueuses recommandations à vos seigneuries, celle-ci est pour vous donner avis que sa majesté la reine ma souveraine m'a envoyé ici en qualité de son ambassadeur vers la reine sa sœur, votre souveraine, pour lui communiquer ce que sa majesté à jugé convenable en considération de la bonne amitié et bonne intelligence qui subsistent entre elles : laquelle reine, votre souveraine, étant détenue en captivité, ainsi que vos seigneuries le savent, à l'encontre du devoir de tous bons sujets, sa majesté m'a donné charge de traiter avec les lords assemblés à Édimbourg pour l'élargissement de votre dite reine, et rétablissement en sa dignité, et de leur offrir toutes conditions raisonnables et moyens possibles pour la sûreté du jeune prince, pour la punition de ce meurtre exécrable dernièrement commis, et pour la dissolution du mariage de votre reine avec Bothwell, et enfin pour leurs propres sûretés. En la négociation desquelles choses, j'ai, comme vos seigneuries le savent, employé bien du temps inutilement, n'ayant jamais pu rien gagner en aucun point sur ces lords à la satisfaction de la reine ma souveraine; desquels étranges procédés de ces lords envers sa majesté, et de leur conduite irrégulière envers leur souveraine, j'ai donné avis à sa majesté la reine, laquelle, n'étant point dans l'intention de souffrir de telles indignités, m'a ordonné de déclarer à ces lords ses intentions ultérieures, en sorte qu'ils puissent apercevoir que sa majesté désapprouve leurs procédés; et sur ce elle m'a rappelé. Et en outre, elle m'a chargé de communiquer les mêmes choses à vos seigneuries, requérant de me faire savoir, avant mon départ (lequel sera, s'il plaît à Dieu, aussitôt que j'aurai reçu votre réponse), ce que vous et vos confédérés êtes résolus de faire pour mettre la reine votre souveraine en liberté, et pour la rétablir en sa première dignité, par force ou autrement, voyant que ces lords ont refusé toute autre médiation; et à cette fin, sa majesté la reine ma souveraine pourra concourir avec vos seigneuries dans cette honorable entreprise.

Et dans le cas où, par la dispersion de vos associés, vos seigneuries ne pourraient ni en communiquer avec eux, ni recevoir actuellement la résolution d'eux tous, vous aurez agréable de m'envoyer les avis de ceux avec lesquels vous aurez pu conférer, entre ci et deux ou trois jours, en sorte que je puisse avoir votre réponse en cette ville lundi ou mardi prochain au plus tard, 19 du présent mois d'août; car je compte, Dieu aidant, partir pour l'Angleterre le mercredi suivant Sur ce, je prends très humblement congé de vos seigneuries.

A Édimbourg, ce 13 août 1567.

Au dos est écrit, 13 août 1567

Le chevalier Nicolas Throkmorton au lord Herries.

J'ai reçu le 19 août la lettre que votre bonne seigneurie a eu la bonté de m'écrire le 13 de ce mois. Pour réponse, votre seigneurie voudra bien me permettre de lui dire franchement que j'étais déjà parfaitement instruit des volontés de sa majesté la reine ma souveraine

au sujet de la détention de la reine votre souveraine, et touchant sa délivrance.

Quant au premier objet, sa majesté m'a ordonné d'employer en son nom tous les moyens possibles de persuasion pour engager les lords assemblés à Édimbourg à se désister de ces procédés violens et illégitimes dont ils usent envers leur souveraine; et sa majesté a voulu qu'en ce point, indépendamment des raisons et motifs de persuasion dont je pourrais faire usage pour traiter à l'amiable avec ces lords, je prisse avec eux un ton de franchise et de sévérité, en leur déclarant que s'ils ne voulaient pas suivre de meilleurs conseils.et s'abstenir des procédés outrageans exercés contre leur souveraine, ils pouvaient être assurés que sa majesté ne voudrait ni ne pourrait souffrir qu'on fît de pareilles indignités à la reine sa bonne cousine et voisine.

Cependant, après toutes les démarches que j'ai faites en conséquence auprès de ces lords, ils ont donné des preuves qu'ils étaient peu touchés de mes discours, car ils n'ont voulu ni consentir à la délivrance de la reine, ni me permettre de lui parler; en sorte qu'il me paraît qu'il serait inutile de traiter plus long-temps avec eux sur ce ton. C'est de quoi j'ai donné avis à sa majesté la reine ma souveraine, et j'attends de jour en jour les ordres ultérieurs de sa majesté. Lorsque je les aurai reçus, je ne manquerai pas d'en donner avis à votre seigneurie; et cependant j'informerai sa majesté de ce que votre seigneurie m'a écrit. Sur ce, je présente dûment mes obéissances à votre bonne seigneurie, et je la recommande au Tout-Puissant, étant toujours disposé à vous faire tous les plaisirs et rendre tous les services que je pourrai, sauf mon devoir.

A Édimbourg.

Et au dos est écrit, 24 août 1567.

N° XXIV.

Récit de la conduite du lord HERRIES dans le parlement tenu le 15 décembre 1567.

Le lord Herries fit un discours remarquable, au nom du duc, en son propre nom, et en ceux de ses amis et adhérens; le duc, le comte de Cassilis et l'abbé de Kilwinning étaient présens en personnes. Le but du discours était de persuader la réunion de tout le royaume en un même esprit. Il ne s'épargna point à prodiguer hautement les plus grands éloges à cette partie de la noblesse qui avait pris dès le commencement des mesures pour la punition du comte de Bothwell; et il ajouta que ceux qui, voyant l'affection désordonnée de la reine pour ce scélérat, et que rien ne pouvait l'engager à l'abandonner, avaient renfermé la reine dans Lochleven, avaient fait le devoir de nobles; que les procédés généreux de ces nobles, qui avaient hasardé leurs vies et leurs terres pour venger l'honneur de la patrie, et laver leurs concitoyens des imputations calomnieuses répandues contre eux chez les autres nations, avaient bien mérité que tous leurs frères se joignissent à eux dans une si bonne cause; que lui et ceux au nom desquels il parlait consentaient de leur plein gré, et sans y être encouragés, à courir les mêmes hasards, et à risquer de perdre leurs vies et leurs terres pour le soutien de notre cause; qui si la reine était elle-même en Écosse à la tête de vingt mille hommes, ils n'auraient tous qu'un même esprit, et qu'ils combattraient pour notre querelle; qu'il espérait que les autres nobles de leur parti qui n'avaient point encore reconnu le roi, se rendraient au même avis, à quoi il aurait soin de les exhorter fortement; que s'ils persistaient dans leur sentiment, et s'ils refusaient de prendre couleur, qu'alors le duc, lui et leurs amis, se joindraient à nous pour les châtier, s'ils ne voulaient pas se corriger d'eux-mêmes. Aucun de nous n'aurait pu faire une harangue plus digne d'approbation ni plus avantageuse pour notre parti. Il n'oublia point d'appeler milord régent du nom de régent (il n'y fut point du tout fait mention du nom de comte de Murray). Il lui donnait le titre de *votre grâce* à chaque mot lorsqu'il lui adressait la parole, et il accompagnait le tout de basses courtoisies à sa manière.

N° XXVI.

Fragment d'une lettre du chevalier FRANÇOIS KNOLLYS à CECIL.

De Bolton, 8 août 1568.

.... Mais il est certain que cette reine paraît, au dehors, favoriser non-seulement la forme, mais même le principal article de la religion de l'Évangile, savoir la justification par la foi seulement; et elle entend relever les défauts du papisme, dans les prédications ou autrement, avec un air de complaisance, et elle n'y répond que doucement et faiblement; et elle ne paraît pas faire moins de cas que ce soit moi qui lui parle de religion.

Fragment d'une lettre du chevalier FRANÇOIS KNOLLYS à CECIL.

De Bolton, 21 septembre 1568.

.... Il parvint dernièrement à la reine que le bruit courait qu'elle avait depuis peu changé de religion et embrassé celle de l'Évangile, au grand déplaisir des papistes de ce pays-ci, chose qu'elle m'avoua elle-même; et hier, publiquement, dans la grande chambre, en pleine assemblée et en la présence des papistes, elle prit occasion de parler de religion, et alors elle déclara publiquement qu'elle était de la religion papiste, et elle se mit à défendre cette religion plus sérieusement qu'elle ne l'avait fait depuis long-temps. Cependant cette apologie et ses raisonnemens étaient si faibles, que sa conversation n'eut d'autre effet que de donner des preuves de son zèle. Me trouvant seul avec elle, et lui faisant des reproches de l'avoir vue se démentir si clairement sur le fait de la religion : « Comment! me dit-elle, voudriez-vous que je « perdisse la France et l'Espagne, et tous mes autres « amis en d'autres lieux, en paraissant avoir changé de « religion? et pendant que, d'un autre côté, je ne suis « point assurée que la reine, ma bonne sœur, soit pour « moi une amie sûre, et sur laquelle je puisse compter « pour tout ce qui peut intéresser mon honneur et mes « espérances. »

N° XXVIII.

La reine ÉLISABETH au comte de MURRAY.

Féal et bien aimé cousin, salut. Ayant ouï dire que de certains bruits s'étaient répandus en divers endroits de

l'Écosse, que quelque chose qui pût arriver en la poursuite de l'affaire de la reine d'Écosse, quelque preuve qu'on pût recouvrer pour la convaincre ou décharger du meurtre affreux de son défunt mari, notre cousin, nous étions déterminée à la rétablir en son royaume et gouvernement; nous en avons été tellement indisposée, que nous ne pouvons souffrir que ces bruits prennent faveur et qu'ils s'accréditent. Partant, nous avons jugé à propos de vous assurer que ces choses ont été faussement inventées par des gens qui cherchent à nous déshonorer; car d'autant que, d'une part, il nous a été certifié par notredite sœur, tant par ses lettres que par ses messages, qu'elle n'était en aucune sorte coupable ou complice de ce meurtre, ce que nous désirons être vrai; si, d'un autre côté, elle se trouvait juridiquement convaincue d'être coupable de ce crime, ainsi qu'on nous l'a rapporté d'elle et dont nous serions véritablement affligée, alors il nous conviendrait de considérer cette affaire tout autrement, bien loin d'être disposée à satisfaire ses désirs en la rétablissant au gouvernement de ce royaume. Et ainsi avons voulu que vous et tous autres pensiez, afin que vous soyez disposés à concevoir des idées plus convenables de nous et de nos actions.

Au dos est écrit, 20 septembre 1568.

Nº XXIX.

Le chevalier FRANÇOIS KNOLLYS à CECIL.

D'Yorck, le 9 octobre 1568.

.... Sa grâce, milord de Norfolk, m'ayant envoyé dire à Bolton de venir le trouver ici jeudi dernier, je m'y suis rendu en conséquence, comptant y rester jusqu'à lundi prochain. Pour ce qui concerne l'objet de la commission dont sa grâce et les autres ont été chargés de la part de son altesse, sa grâce m'a fait part de toutes les choses qui y ont rapport, et de ce qui s'est passé jusqu'à présent à ce sujet; et quoique les matières soient trop importantes pour ma faible capacité, et que je n'aie point assez de présomption pour oser produire mon sentiment sur de pareilles choses, cependant je vois que milord Herries travaille de son côté à procurer une réconciliation sans se porter à des extrémités d'accusations odieuses. Milord de Lidington m'a dit aussi qu'il désirerait que ces choses se terminassent par les voies de la douceur, en sorte qu'on pût agir en ceci avec sûreté. Vous pourrez vous former une idée du reste sur les avis et écrits envoyés par nos commissaires.

Lettre de l'évêque de Ross à la REINE d'Écosse.

D'Yorck, octobre 1568.

Votre majesté me permettra de lui dire, que j'ai conféré dernièrement avec A une grande partie de la nuit, lequel m'assura qu'il avait raisonné avec B ce même samedi C à la campagne, qui lui prouva que D était déterminée à ne point laisser finir votre affaire en ce temps-ci, mais à la tenir en suspens; et qu'elle faisait ce qu'elle pouvait pour porter E à de fâcheuses extrémités, afin que F et ses adhérens puissent produire tout ce qu'ils pourront à votre déshonneur, à l'effet de vous rendre odieuse à tous les sujets de ce royaume; afin que vous soyez d'autant moins en état de rien entreprendre à son désavantage; et tel est le but de toutes ses démarches; et lorsqu'ils auront produit tout ce qu'ils pourront contre vous, D ne fera point finir l'affaire sur-le-champ, mais elle vous transportera dans l'intérieur du pays et elle vous y retiendra jusqu'à ce qu'elle juge à propos de vous traiter plus favorablement; ce qui vraisemblablement n'arrivera pas sitôt, à cause de vos oncles qui sont en France, et par la crainte qu'elle a que vous-même ne soyez pas de ses amis. Et partant, leur conseil est que vous écriviez une lettre à D, pour lui dire que vous êtes informée que vos sujets qui vous ont offensée..... qu'en effet votre majesté sachant l'état de vos affaires, ainsi qu'on y procède à Yorck, a aussi appris que sa majesté savait que vous ne pourriez pas bonnement pardonner à vos sujets, de manière qu'ils pussent dans la suite avoir crédit auprès de vous, ce qui a été la véritable cause que ce différend n'ait été terminé: et partant, que vous persuadiez à elle, D, effectivement de ne se point fier à quiconque lui a fait un pareil récit; et que comme vous vous êtes remise entre ses mains, comme étant celle de tous les êtres vivans qui avait le plus d'affection pour vous, vous la priez de ne concevoir de vous aucune opinion, si ce n'est que vous voulez suivre ses conseils en toutes vos affaires, et que vous préférerez toujours son amitié à celle de tous les autres, même à celle de vos oncles et autres: et de l'assurer que vous tiendrez tout ce que vous avez promis à vos sujets par ses avis; et que si vous êtes décréditée dans l'esprit de D, vous serez charmée de la satisfaire en ce point, d'être conduite en son royaume secrètement et sans bruit, en tel endroit qu'il plairait à sa grâce, jusqu'à ce que sa grâce fût pleinement satisfaite et que toute occasion de penser mal de vous fût éloignée d'elle. Et ainsi, votre royaume serait cependant tenu en tranquillité, et vos fidèles sujets rétablis et maintenus en leurs propres biens, comme aussi autres choses tendantes à ces bons effets; et ils assurent qu'ils croient que ce peut être une occasion de lui donner de la confiance en vous, que de lui faire de pareilles offres; et qu'il pourra arriver qu'entre ci et deux ou trois mois, elle concevra de meilleures intentions pour votre grâce, car pour le présent elle n'est pas bien intentionnée, et elle ne vous donnera aucune satisfaction pour les raisons susdites.

N. B. Le titre de ce papier est de la main de Cecil. La clef suivante est d'une autre main.

A. Le laird de Lidington.
B. Le duc de Norfolk.
C. Signifie, étant en chemin pour aller à Cawood.
D. La reine d'Angleterre
E. Les commissaires de la reine d'Écosse.
F. Le comte de Murray.

Nº XXX.

Avis du secrétaire CECIL au sujet de l'Écosse.

Le meilleur expédient pour l'Angleterre, mais qui n'est pas le plus aisé, c'est que la reine d'Écosse reste privée de la couronne, et que cet état soit continué sur le pied où il est actuellement.

Le second expédient avantageux pour l'Angleterre, et qui ne rencontrerait pas tant de difficultés..... que par la

voie de la persuasion la reine d'Écosse fût amenée à consentir que son fils restât roi, puisqu'il est couronné, et qu'elle-même restât aussi reine, et que le gouvernement de ce royaume fût confié à des personnes qui seraient nommées par la reine d'Angleterre; en sorte que, pour procéder à ladite nomination, un nombre convenable de personnes écossaises seraient premièrement proposées à la reine d'Angleterre, soit par la reine d'Écosse, soit par son fils, indifféremment; c'est-à-dire la moitié par la reine d'Écosse, et l'autre moitié par le comte de Lennox et lady Lennox, parens du roi enfant : et, parmi ces personnes, sa majesté la reine d'Angleterre ferait son choix pour tous les officiers du royaume qui, suivant les lois de l'Écosse, sont à la disposition des roi et reine de ce pays.

Qu'en attendant que ceci puisse être fait par sa majesté la reine, le gouvernement reste entre les mains du comte de Murray, ainsi qu'il y est actuellement, pourvu qu'il ne puisse disposer d'aucune charge amovible ou même perpétuelle, que jusqu'à la présentation des personnes susdites.

Qu'un parlement soit convoqué en Écosse, par les ordres tant de la reine d'Écosse que du jeune roi.

..... Que des otages soient envoyés en Angleterre pour la personne du jeune roi, au nombre de douze, de la part du comte de Murray, et nommés par la reine d'Écosse; comme aussi un pareil nombre pour la personne de la reine, et nommés par le comte de Murray; lesquels otages ne seront des personnes obligées, pour raison d'héritages ou de charges, à assister à ce parlement et à demeurer en Écosse, depuis les premières convocations dudit parlement jusque trois mois après la séparation du parlement : et lesdits otages se rendront cautions que les amis de l'un ou de l'autre parti se tiendront en paix, quelque chose qui arrive, jusqu'à ce qu'il soit décidé par ce parlement que le réglement que la reine d'Angleterre imaginera pour le gouvernement de ce royaume, pourvu que ce réglement ne soit point préjudiciable à la couronne d'Écosse par rapport au droit de succession de qui que ce soit, ainsi que ce droit existait avant le parlement tenu à Édimbourg au mois de décembre 1567, sera établi pour être gardé et observé, sous peine de haute trahison contre les infracteurs d'icelui.

..... Que dans ledit parlement seront statués tous jugemens et exécutions prononcés contre quelque personne que ce soit, à l'occasion de la mort du feu roi.

..... Que dans le même parlement le pardon général sera accordé par la reine d'Écosse à tous ceux du parti contraire au sien; et que pareille chose sera faite de la part des sujets les uns envers les autres; sauf néanmoins que restitution sera faite des pays et maisons, et autres héritages qui ont été, de part et d'autre, pris par ceux qui en étaient devenus propriétaires par commission émanée de la reine d'Écosse à Lochleven.

Que dans ce même parlement il soit déclaré quels doivent être les successeurs immédiats à la couronne après la reine d'Écosse et sa postérité; faute de quoi le droit que le duc de Chatellerault avait lors du mariage de la reine d'Écosse avec le lord Darnley, sera conservé audit duc, et il ne lui sera causé aucun préjudice.

Que la reine d'Écosse pourra avoir congé de sa majesté la reine d'Angleterre, douze mois après la tenue dudit parlement, et que ladite reine d'Écosse ne pourra sortir de l'Angleterre sans la permission spéciale de sa majesté la reine.

Que le jeune roi sera nourri et élevé en Angleterre jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de.....

Il est à observer, qu'en cette affaire de l'accommodement entre la reine d'Écosse et ses sujets, seront faits certains articles qui, pour son honneur, seront rendus publics, afin qu'on croie dans le monde que tous les points d'accommodement proviennent d'elle; mais que, pour la sûreté du parti contraire, certaines choses seront arrêtées entre ladite reine d'Écosse et sa majesté la reine.

Nº XXXI.

La REINE au chevalier FRANÇOIS KNOLLEYS.

22 janvier 1568.

A vous, salut. Notre intention n'est pas, dans ce moment où je vous écris, de rappeler ce qu'il a plu à Dieu de nous envoyer d'insoutenable pour nous et de chagrinant pour vous. Oublions tout cela, il n'en est pas question dans ce moment-ci. Mais ayant occasion de vous donner des ordres pour notre service, et pendant que vous êtes ainsi occupé à nous servir, nous vous demandons de considérer ce qui suit avec toute l'attention et la diligence que vous avez jusqu'ici accoutumé d'apporter à notre service. Lors des dernières lettres que nous vous avons écrites, le 14 de ce mois, pour transférer la reine d'Écosse, nous avons reçu d'Écosse avis de certains écrits par elle envoyés en ce pays, et parmi lesquels il s'en trouve un qui contient des mensonges insignes et évidens sur notre compte et sur celui de quelques autres, ainsi que vous pourrez et devrez l'apercevoir clairement par la copie dudit écrit que nous vous envoyons aussi; et comme nous avons en même temps été avertie que cet écrit devait être incessamment publié en Écosse, bien que cela n'ait point encore été fait, nous avons jugé à propos de transférer premièrement la reine avant que de divulguer cet écrit, et d'attendre ensuite quelle en sera l'issue; et maintenant nous avons été cejourd'hui assurée par notre cousin de Hunsdon que, depuis ce temps-là, les mêmes choses contenues en cet écrit ont été publiées en divers endroits de l'Écosse; sur quoi nous avons jugé très convenable, pour l'acquit de notre honneur, et pour confondre la fausseté contenue en cet écrit, non-seulement de le réfuter par une proclamation publiée sur nos frontières et dont nous vous envoyons copie, mais aussi d'en charger convenablement la reine afin de l'engager à en déclarer les auteurs, et à nommer ceux qui l'ont portée à écrire et débiter contre nous ces calomnies; et cependant, ne connaissant aucunes gens qui puissent être soupçonnés avec plus de vraisemblance d'être participans de ce fait, que les commissaires de la reine d'Écosse, nous les avons fait arrêter ici jusqu'à ce que cette reine en ait nommé d'autres et qu'elle ait justifié ceux-ci; lesquels, ayant été chargés en général, et sans qu'on soit entré avec eux dans aucune particularité, ne manqueront pas de jaser et de tenir des discours de toutes sortes pour se disculper d'eux-mêmes. Partant, notre volonté est qu'après avoir lu d'un bout à l'autre cet écrit qui vous est envoyé, vous déclariez à la reine que nous avons été bien informée de diverses lettres et écrits par elle envoyés en Écosse, signés de sa propre main, parmi lesquels il se

trouve un écrit envoyé par son exprès commandement, tel qu'il vient d'être publié ; écrit qui a jeté le trouble dans notre âme, en voyant qu'une princesse qui a actuellement entre nos mains une affaire aussi compliquée, aussi remplie de difficultés et de malheurs, ait pu concevoir d'elle-même des choses aussi fausses, aussi calomnieuses, aussi éloignées de toute vraisemblance, contre nous et contre notre honneur; ou bien qu'elle ait avoué ceux qui les ont forgées, et spécialement qu'elle se soit exposée au risque d'être soupçonnée d'avoir eu connaissance de la publication de calomnies aussi atroces. Et vous lui direz aussi que, comme nous ne voulons point assez mal penser d'elle pour croire que cela procède d'elle-même, mais que nous voulons plutôt croire qu'elle a été en ce mal conseillée, ou que par séduction elle a été portée à penser que quelques-unes de ces calomnies étaient véritables, nous la requérons, si elle désire d'avoir quelque part en notre bienveillance, de se disculper elle-même en ceci avec autant de sincérité qu'il lui sera possible, et de nommer ceux qui en ont été les auteurs et promoteurs, et elle fera ainsi envers nous satisfaction telle que le cas peut l'exiger. Après que vous aurez ainsi procédé et que vous aurez obtenu d'elle quelque réponse, soit qu'elle dénie absolument cet écrit, ou qu'elle nomme quelques-uns de ceux qui ont donné en ce des avis, vous lui direz que nous avons retenu ici ses commissaires jusqu'à ce que nous puissions avoir sur ce quelque réponse précise, ne pouvant imputer qu'à eux une partie de ces mauvaises manœuvres, jusqu'à ce que par sa déclaration les véritables auteurs nous soient connus. Et aussitôt que vous aurez obtenu d'elle des réponses précises, nous vous prions de nous les faire parvenir ; car ainsi que la chose se comporte, nous ne pouvons en être qu'en grande inquiétude, voyant notre honneur aussi fortement attaqué des imputations si contraires à nos idées ; et voyant, autant que nous en pouvons juger, que le comte de Murray et autres nommés en cet écrit sont bien éloignés de penser les choses qui leur sont imputées, ou vous communiquerez à la reine d'Écosse l'original de la lettre qui contient ces calomnies, ou bien vous lui en ferez lire la copie; et vous communiquerez pareillement la chose au lord Scroop pour qu'il se joigne à vous en ceci, autant que vous le jugerez convenable.

Le chevalier François Knolleys à la reine Élisabeth.

De Wetherby, le 28 janvier 1568.

. . . J'oublie tous mes chagrins et je les passerai sous silence, en apprenant actuellement ceux de votre majesté; . . . . et quant à la réponse de cette reine et à la copie de la prétendue lettre envoyée par elle en Écosse, j'ajouterai ceci à la lettre de mon frère, envoyée hier au soir fort tard à M. le secrétaire. A la longue, elle n'a pas pu nier que les premières lignes contenues en cette même copie ne fussent conformes à la lettre qu'elle a envoyée en Écosse concernant la promesse faite par milord de Murray de remettre son fils (à elle) entre les mains de votre majesté, et d'éviter que cela ne se fît sans son consentement, et c'est, dit-elle, ce qui l'a engagée à écrire à ce sujet. Elle dit aussi qu'elle a écrit pour faire faire une proclamation aux fins de soulever le peuple, et de l'empêcher de favoriser les intentions et desseins de milord de Murray par rapport à la remise de sondit fils, comme aussi de contrecarrer son gouvernement séditieux : ce sont ses propres termes. Mais elle nie absolument d'avoir écrit aucune autre partie de la lettre contenant des calomnies contre votre majesté. Elle m'a dit aussi qu'elle soupçonnait un Français, actuellement en Écosse, d'être l'auteur de quelques lettres écossaises forgées en son nom; mais elle n'a pas voulu que j'écrivisse ceci comme faisant partie de sa réponse.

N° XXXII.

Le chevalier Nicolas Throkmorton au très honorable le lord de Lidington.

J'ai reçu, le 15 de juillet, votre lettre du 3 du même mois. Pour réponse, je vous dirai que les amis du lord régent et les vôtres, qui sont ici, désirent que dans toutes les affaires il y ait un tel concert, qu'il ne s'élève aucun démêlé tant pour le fonds que pour les circonstances, ou du moins qu'il n'y en ait ni plus ni aucun autre que ceux que la différence des pays doit nécessairement exiger. Nous pensons ici qu'il est à propos qu'on apporte le moins de délais qu'il sera possible pour la consommation de l'affaire en question, pour l'avancement de laquelle votre approbation, vos démarches et votre activité en Écosse, sont principalement requises : car vous êtes sage et prudent, vous connaissez le monde, vous êtes au fait de nos humeurs et fantaisies, et vous savez que quelques-uns approuveront ou désapprouveront, avec raison, quelques autres par respect pour la multitude, d'autres, par égard pour les personnes, et qu'ainsi l'affaire n'ira en avant qu'autant que les hommes voudront la pousser en avant. Il n'est pas nécessaire de vous dire que les uns se tiennent sur la réserve, que les autres affectent la neutralité, que d'autres apportent des délais, et que quelques-uns sont ouvertement opposans. Cependant il est certain que ces gens-là, tous en général et chacun en particulier, changeront de méthode lorsqu'ils verront le régent et ses favoris s'accorder ici avec le plus grand nombre et la plus saine partie de la nation, et agir de concert avec le parti le plus sage et le plus fort. Quoique l'affaire ait pris commencement en ce pays-ci, par de bonnes et fortes considérations, pour l'avantage présent et à venir des deux princes et de leurs royaumes, cependant on juge qu'il est fort à propos que, par votre entremise, le régent et le royaume d'Écosse proposent l'affaire à la reine notre souveraine, si vous êtes dans l'intention d'agir en règle et convenablement, si vous voulez cicatriser vos plaies et remédier efficacement à vos maux passés. Je serais bien aise que ma lettre vous parvînt avant la tenue de l'assemblée, où il paraît que le rétablissement de votre reine, et son mariage avec le duc de Norfolk doivent être proposés, pour avoir sur ces points permission ou refus. Puisque vous me priez de vous écrire franchement ce que je pense au sujet de ces procédés, voici quels sont mon idée et mon raisonnement. Il me paraît que votre marche est inconsidérée, d demander le consentement de telles personnes et en de telles affaires, lorsque leurs esprits sont plutôt pressentis que préparés pour amener ces choses à une bonne fin : et par conséquent, il s'ensuivra nécessairement, ou un refus général, ou des factions et divisions entre vous; au

moyen de quoi, ce fracas et cette mésintelligence feront sans faute parvenir aux oreilles d'Élisabeth le mariage projeté; lequel aurait dû être proposé à son altesse, secrètement et avec des précautions. Vous voyez par-là que, dans ce procédé, l'intention est que sa majesté devienne inexorable, et de porter les choses à un tel point, que ce qui devait opérer la sûreté, la tranquillité et un calme pour les deux reines et leurs royaumes, augmente nos malheurs, et nous entraîne, nous, vos meilleurs amis, à rompre avec vous, et en des divisions funestes entre nous-mêmes; car vous ne devez pas penser que la chose soit encore actuellement en délibération : on n'attend qu'une occasion favorable pour l'exécuter. Je suis persuadé que vous ne pensez pas assez mal de nos manœuvres en cette affaire pour croire que nous n'ayons pas fait les plus grands efforts, et que nous ayons été si avant sans l'assistance de la noblesse la plus habile, la plus sage et la plus puissante de ce royaume, à l'exception de la reine Élisabeth, à laquelle ceci a été caché, jusqu'à ce que vous, le ministre le plus propre à cela, lui en ayez fait la proposition de la part du régent et de la noblesse d'Écosse. Savoir jusqu'à quel point les calomnies de M. Wood leur auront concilié les affections de la reine Élisabeth et de monsieur le secrétaire, et auront porté la reine et le secrétaire à assister le régent, et à traverser la reine d'Écosse, c'est ce que j'ignore, et ce n'est pas là de quoi il est question. Mais je pourrais bien assurer que sa majesté préfèrera sa propre sûreté, la tranquillité de son règne, et la conservation de son peuple, à tous les expédiens qui ne seraient fondés que sur de vains propos, sur le tumulte des passions et sur des affections inconsidérées. Quant à monsieur le secrétaire, je ne compte pas vous apprendre que, comme il n'aime pas à se mettre trop en avant, il ne cherche pas non plus à reculer, surtout lorsqu'il n'en résulte pour lui aucune augmentation de richesses ou d'importance. Si je pouvais vous garantir sa magnanimité et sa constance, comme je puis vous assurer de ses dispositions actuelles, je vous dirais avec assurance que vous pouvez, en cette affaire, autant compter sur lui que sur le duc de Norfolk, sur les comtes d'Arundel, de Pembroke, de Leicester, de Bedford, de Shrewsbury, et sur le reste de la noblesse, qui tous ont embrassé et protesté l'accomplissement de cette affaire. Je viens d'écrire, suivant votre avis, à milord régent, avec tout le zèle et l'intérêt que je dois à sa bonne conduite, lui que j'aime et honore. Monsieur le secrétaire l'a assuré de la bienveillance et estime de la reine d'Écosse, et il paraît en être satisfait. Si vous avez autant de crédit que je l'espère, hâtez-vous de venir ici, car votre présence ici est absolument nécessaire. La reine Élisabeth a écrit à milord régent de manière à lui faire connaître le peu de fonds des discours de M. Wood au sujet de la bienveillance de sa majesté, et que les dispositions de monsieur le secrétaire ne sont pas conformes aux conjectures du régent. La lettre de milord Leicester, que vous recevrez par cet ordinaire, vous instruira sur ce point, et de l'effet qu'aura produit la lettre de sa majesté.

A la cour, 20 juillet 1569.

N° XXXIII.

Fragment d'une lettre du comte de MURRAY à L. B. (vraisemblablement le lord BURLEIGH.)

..... D'autant que je vois qu'on a su tirer de grands avantages de quelques circonstances peu importantes; qu'il a été, depuis quelque temps, fait très souvent mention, dans les deux royaumes, du mariage entre la reine, mère de mon souverain, et le duc de Norfolk; que même on a dit de moi que j'en étais le promoteur, ce que je sais être, à la fin, parvenu aux oreilles de sa majesté; je veux pour la satisfaction de son altesse, et pour m'acquitter de mon devoir envers sa majesté, vous déclarer la part que j'ai prise en cette affaire depuis ses premiers commencemens, et les démarches que j'y ai faites; sachant bien que tout ce qui serait préjudiciable à son altesse ne pourrait être que pernicieux pour le roi, mon souverain, pour ce royaume et pour moi. Je ne puis pas dire quelles ont été les conférences que tous ceux qui ont été avec moi en Angleterre ont eu avec le duc de Norfolk, mais je n'ai absolument rien oublié de ce qui s'est passé entre lui et moi, soit dans ce temps-là, soit depuis. Et afin que sa majesté puisse savoir de quelle manière on en a agi avec moi en cette affaire, je suis obligé de dire un mot de quelques circonstances advenues avant qu'il fût question du mariage de la reine, à Yorck, lors de l'assemblée de tous les commissaires; je trouvai une très..... et impartiale manière de procéder de la part du duc et des autres commissaires de son altesse, pour en entamer l'affaire et engager les autres à agir sincèrement, et à continuer sur le même ton. Cependant je jetai quelques propos tendant à notre juste défense, sur les choses qui nous étaient reprochées par lesdits commissaires de la reine, ne songeant certainement à rien autre chose qu'à donner une connaissance sommaire de l'objet de la contestation, et pensant qu'il ne s'ensuivrait qu'une espèce de déclaration en termes généraux. Un certain jour, le secrétaire du lord Lidington alla avec le duc à Howard; je ne puis pas dire quel était leur dessein : mais ce même soir, Lidington étant de retour, et entrant en conversation avec moi sur l'état de notre affaire, il me conseilla de passer chez le duc, et de lui proposer un entretien en particulier, dans lequel je pourrais pressentir quelle serait l'issue de notre affaire. Je profitai de cet avis; je trouvai le temps et le lieu convenables dans la galerie de la maison où le duc était logé. Après avoir renouvelé la connaissance que nous avions faite à Berwick avant les assises de Leith, et quelques propos que nous avions tenus entre nous, il se mit à me dire, que comme il avait en Angleterre beaucoup de faveur et de crédit, et que moi j'avais en Écosse la bienveillance et l'amitié de bien des gens, il y avait lieu de croire qu'il ne pourrait point y avoir d'instrumens plus propres que nous deux, pour travailler à la continuation de la bonne intelligence entre les deux royaumes. Et en discourant ainsi sur notre situation présente de l'un et de l'autre, et sur la manière dont je m'étais engagé en cette affaire, qui tendait si fort au déshonneur de la reine, il me pria de peser les conséquences de la chose, de considérer les marques de bienveillance que j'avais reçues de la reine, et les inconvéniens que la diffamation de la reine dans les chefs d'accusation formés contre elle, pourrait

avoir pour sa postérité. « La reine, ajouta-t-il, mérite « des égards par rapport à la couronne d'Angleterre, en « étant regardée comme la seule héritière. Les Hamilton, « vos ennemis, sont ensuite ses plus proches héritiers, et « vous devez croire que la postérité de la reine, procréée « de son corps, vous sera bien plus affectionnée à vous « et aux vôtres, que tous les autres qui peuvent parvenir « à la couronne : et ainsi il serait bien plus à propos que « la reine confirmât sa démission faite à Lochlevin, et « que nous, nous supprimions les lettres écrites de sa « main, afin qu'elle ne soit pas diffamée en Angleterre. »

Ma réponse à cela fut que, comme la chose avait passé dans le parlement, et que plusieurs personnes avaient vu les lettres, la soustraction de ces mêmes lettres ne serait pour la reine d'aucune utilité pendant que nous, par cette démarche, ferions retomber sur nous toute l'ignominie de la chose, en affirmant que nous avions manqué de franchise et de sincérité dans notre manière d'agir, puisque sa majesté la reine d'Angleterre n'aurait pas été informée de la chose ainsi qu'elle devait l'être, et l'être d'autant plus que nous étions venus déterminément en Angleterre à cet effet, et pour le .... comme faisant le gain de notre cause.

La réponse du duc fut, qu'il voulait se rendre le garant de la cour par rapport à ces affaires. Ensuite de ceci, à l'occasion de certains articles dont on demandait la solution, avant que nous en vinssions à la déclaration précise des vrais fondemens de notre affaire, nous vînmes à la cour, où quelques nouveaux commissaires furent joints aux premiers, et où il fut ordonné que l'affaire serait entendue dans la chambre du parlement à Westminster, en présence de laquelle les commissaires de ladite reine et .... par le .... en dépit des commissaires de la reine d'Angleterre; nous exposâmes l'affaire avec toutes ses circonstances, et nous produisîmes tous les témoins, lettres et procédures que nous avions, et qui pouvaient disposer sa majesté la reine à penser favorablement de notre cause. Sur quoi, attendant la déclaration de son altesse, et voyant qu'il y avait peu d'apparence qu'elle nous fût donnée promptement, attendu qu'on faisait journellement des menées pour en venir à un accord avec ladite reine, pendant que nos affaires courantes en Écosse étaient en grand hasard et danger, nous donnions la torture à notre esprit pour imaginer à quoi tout cela aboutirait, puisque, bien que nous n'eussions rien omis pour la justification de nos démarches, nous n'en apercevions point la définition, mais des menées continuelles pour en venir à quelque accord avec la reine, et la rétablir en tout ou en partie dans son royaume. Je n'avais point d'autre réponse à leur donner, si ce n'est que je n'agirais jamais contre ma conscience et contre mon honneur en cette affaire. Voyant néanmoins que cette réponse, si franche de ma part, n'opérait ni la fin de notre affaire, ni le congé de nos personnes, et étant informé que le duc commençait à se méfier et mal parler de moi, disant que j'avais tenu, sur le compte de ladite reine, des propos peu respectueux, l'appelant[1] .... et homicide, on me conseilla d'aller le trouver, de lui donner de bonnes paroles, et de me justifier des choses qu'on me reprochait, afin de ne point tout d'un coup encourir sa disgrâce, et de ne nous en point faire un ennemi ... attendu sa grandeur. De plus, on disait tout bas, et l'on me fit voir, que si je partais pendant que le duc était mécontent, et sans qu'il fût satisfait, je pourrais trouver des obstacles en mon chemin, et que peut-être on me couperait la gorge avant que j'arrivasse à Berwick ; et qu'ainsi, puisqu'il y avait quelque apparence à son mariage, je ne devais point le jeter dans le désespoir, et lui persuader qu'il ne pourrait jamais avoir mon approbation sur ce point. J'allai donc, peu de jours avant mon départ, au parc à Haptoncourt, où nous nous rencontrâmes le duc et moi, et là je lui déclarai qu'il m'était revenu qu'on lui avait fait de moi de mauvais rapports, comme ayant parlé inconsidérément et avec irrévérence de ladite reine, mère de mon souverain, et ayant proféré à son sujet les mots susdits, en sorte qu'il pourrait par là[1] .... que j'aurais perdu toute affection pour ladite reine, que je ne l'aimerais point, et que je ne serais point content de son élévation et prospérité, pendant qu'il devait lui-même être persuadé du contraire, puisque la reine était la personne du monde que j'aimais le mieux, ayant cet honneur de lui appartenir d'aussi près; et que lui étant redevable de ma fortune et de mes honneurs, je n'étais point assez ingrat et dénaturé pour souhaiter le mal de son corps, ou pour parler d'elle en ces termes qu'on lui avait faussement rapportés (quelle que pût en être en soi-même la vérité); et que comme la conservation de son fils, actuellement mon souverain, m'avait porté à m'engager en cette affaire, et que les sollicitations de la reine elle-même avaient donné occasion à ce qui avait été proféré à son[2] .... lorsque Dieu lui aurait touché le cœur, et lui aurait inspiré le repentir de sa conduite et de sa vie passées, lorsqu'elle aurait donné des marques publiques de son repentir, et qu'elle se serait départie de ce mariage impie et illégitime dans lequel elle s'était engagée; et qu'ensuite elle se serait unie avec un personnage honorable et pieux, affectionné à la vraie religion, et à qui l'on pût se fier : je trouverais dans mon propre cœur de la pente à l'aimer, à lui donner des preuves de satisfaction, de bienveillance et de bonne volonté, aussi fortes que j'avais jamais fait dans tout le cours de ma vie : et que dans le cas où il serait lui-même le personnage, il n'y aurait personne qui me fût plus agréable, la reine .... dans .... d'Angleterre étant instruite de la chose, et y donnant son approbation; ce qui étant fait, je ferais en tous points tout ce qu'il me serait possible pour son honneur et satisfaction, et qui ne serait pas préjudiciable à l'état du roi mon souverain ; et que je le priais de ne point penser autrement de moi, d'autant que mon affection pour la reine était plutôt renfermée et concentrée en moi, en attendant qu'il plût au seigneur de la porter à se reconnaître elle-même, qu'entièrement aliénée et totalement perdue pour elle ; ce que le duc me parut prendre en très bonne part, me disant : « Comte « de Murray, puisque tu penses de moi ces choses, je ne « ferai part de ceci à qui que ce soit, ni en Angleterre ni « en Écosse, et la femme de Norfolk est en tes mains. »

Je le quittai ainsi, et je m'en allai en mon logis. Dans le chemin et pendant toute la nuit, je fus dans une agitation continuelle, réfléchissant sur la manière dont je me conduirais dans une affaire de cette importance. Je

[1] Apparemment *adultère*.

[1] Apparemment *soupçonner*.
[2] Apparemment *déshonneur*.

songeai d'abord à quoi tout ceci aboutirait, si la chose était entreprise sans le consentement et la participation de sa majesté la reine d'Angleterre, pendant que ce royaume et moi-même avions reçu, de la part de son altesse, tant de consolations et de marques de bienveillance; et que toute l'île était dans une telle paix et tranquillité depuis que le Seigneur avait mis sa majesté en possession de la couronne. D'un autre côté, voyant que le duc s'était ouvert à moi, en me protestant qu'aucun autre n'avait eu ou n'aurait connaissance de ce qui s'était dit entre nous, je pensais que je ne pourrais jamais prendre sur moi de proférer aucune chose qui pût l'exposer à quelques dangers : agité à l'excès par ces réflexions, et n'ayant aucune envie de dormir, je me mis à prier Dieu de m'envoyer quelque consolation et bon expédient pour la décharge de ma conscience, et le soulagement de mon âme troublée; ce qu'en effet je trouvai : car sur le matin, ou bien un ou deux jours après, j'entrai en conversation avec milord de Leicester, dans sa chambre à la cour; lequel commença à me dire qu'il trouvait fort étrange qu'en cette affaire j'eusse tant fait le difficile avec lui, étant précisément pour cela en conférence avec lui, et que j'eusse été si loin dans ma communication avec le duc .... et il me tint alors quelques propos sur ce qui s'était dit entre nous. Alors apercevant que le duc avait [1] .... la chose à milord de Leicester, et pensant que j'étais par-là déchargé envers le duc, en conséquence je répétai la même communication de point en point à milord de Leicester, lequel me demanda de faire savoir ces mêmes choses à sa majesté la reine; ce que je refusai de faire, en lui disant, que s'il pensait que cela pût intéresser son altesse en aucune manière, que lui étant un .... par sa majesté, et pour une infinité de bienfaits reçus de la part de son altesse, étant obligé de lui souhaiter du bien, il devait faire déclaration de ces choses à sa majesté; ce qu'il fit, ainsi que je m'en aperçus par quelques discours que son altesse me tint. Cette mienne déclaration au duc fut la seule chose qui empêcha que la violence et les mauvais traitemens qu'on me préparait ne fussent exécutés, ainsi que je l'ai appris de divers endroits. Je fus obligé de renouveler la même déclaration dans des écrits de .... envoyés à mon domestique Jean Wood. De toutes lesquelles choses, je compte qu'il a fait part au duc, ainsi que de quelques autres choses que je lui avais écrites, à lui Wood; car on pensait que cela nous ferait gagner du temps, et empêcherait le duc de se déclarer tout d'un coup notre ennemi; car on m'entretenait souvent de sa grandeur et de l'amitié que les principaux de la noblesse d'Angleterre avaient pour lui, en sorte que sa majesté la reine d'Angleterre put apercevoir que .... si froid envers nous, et ne faisant rien en public qui pût nous être favorable, nous avions quelque raison de soupçonner que son altesse ne serait point contraire à ce mariage lorsqu'on lui en ferait la proposition.

Le message fâcheux envoyé par sa majesté, par le lord Boyd, lequel avait, de la part du duc, une pareille commission dont il voulut faire sa cour à ladite reine, d'autant que les conditions proposées par l'une et par l'autre étaient les mêmes, nous donna à penser que son altesse avait été prévenue des desseins du duc, et qu'elle avait été engagée à y donner son consentement. Mais bien qu'on

[1] Apparemment *découvert*.

eût imaginé en Angleterre, que le lord Ledington viendrait comme de ma part et ferait l'ouverture de la chose à son altesse, ainsi que sa majesté avait déclaré dans une lettre, qu'elle attendait sa venue, cependant cette idée n'était jamais venue de moi; et les nobles, dans la convention, n'avaient jamais donné leur consentement à l'envoi de ce lord, ni approuvé l'affaire en question; mais ils la désapprouvaient entièrement, comme étant sujette à de grands inconvéniens pour la sûreté et tranquillité de toute cette île : car nos procédés avaient dès le commencement manifesté notre désaveu et mécontentement du projet; et si nous l'avions voulu, le lord était prêt à faire le voyage. Et pareillement, on avait imaginé de consentir à ce qu'il fût permis de procéder en ce royaume au [1]..... entre la reine et Bothwell, ainsi que le demandait ledit Boyd, par la raison que nous ne pouvions pas savoir quelle était la volonté de sa majesté la reine en cette affaire.... et si, au contraire, vous pensez que son altesse n'a point eu participation de ce projet, ce n'était point ma faute, les premières démarches ayant été, comme je l'ai écrit, annoncées à milord de Leicester, et communiquées à sa majesté, autant que je pus l'apercevoir par quelques discours que son altesse me tint avant mon départ. J'ai ainsi pleinement déclaré de quelle manière j'ai été compromis dans l'affaire de ce mariage, et comment une juste nécessité m'a porté à ne pas requérir directement que ce qui paraissait au duc si..... en ceci. Et quant à mes promesses de consentir à cette chose, j'ai exposé la manière dont cela s'est passé. Les personnes qui portèrent l'affaire devant moi étaient de ma propre compagnie. Mais le duc a dit depuis, que c'était mon écrit qui m'avait alors sauvé la vie. Pour conclusion, je vous prie de persuader à sa majesté, que les discours tenus, ni aucune autre chose qui se soit passée, et qui ait été alléguée à mon préjudice, ne portent point sa majesté à diminuer sa bienveillance..... à mon égard, ou bien à douter de ma constance assurée envers son altesse; car en toutes les choses qui pourront tendre à son honneur et sûreté, je veux m'employer moi-même et tout ce qui dépendra de moi, nonobstant les hasards et dangers que je pourrais encourir, ainsi que l'expérience le prouvera lorsque sa majesté jugera à propos de m'employer.

N° XXXIV.

Teneur de la sentence de divorce entre le comte de BOTHWELL et lady JEANNE GORDON, tirée d'un manuscrit appartenant à M. DAVID FALCONAR, avocat, fol. 45 [1].

« Le 29 d'avril 1567, par-devant le très honorable « M. Robert Maitland, doyen d'Aberdeen; M. Henryson « docteur ès-lois; deux des sénateurs du collège de jus- « tice, M. Clément Little et M. Alexandre Syme, avocats « commissaires d'Édimbourg, sont comparus M. Henri « Kinross, procureur pour Jeanne Gordon, comtesse « de Bothwell, par elle constitué pour la poursuite d'au- « cun procès de divorce par elle intenté contre Jacques, « comte de Bothwell, son mari, pour raison d'adultère « par lui commis avec Bessie Crawfurd, alors domesti- « que de ladite dame poursuivante; et pareillement pour

[1] Apparemment *divorce*.

« ledit comte est comparu M. Edmond Hay, lequel, après « avoir requis le serment *de calumnia* du procureur « poursuivant, demandé s'il avait de justes raisons de « poursuivre ladite action ; et après l'avoir obtenu, nia la « déclaration diffamante, et ledit M. Henri Kinross prit « le matin du dernier jour d'avril, pour prouver ladite « déclaration, *pro prima.* Le même jour, après avoir « produit quelques témoins, il prit le jour suivant, qui « était le premier de mai, pour faire ses diligences ulté- « rieures ; auquel jour premier de mai, il produisit quel- « ques autres témoins, et il renonça à des preuves ulté- « rieures : après quoi il demanda qu'un terme fût assigné « pour prononcer une sentence ; sur quoi les commis- « saires susdits assignèrent le samedi suivant 3 de mai, « pour prononcer sur cela sentence *secundum allegata « et probata,* laquelle en conséquence fut donnée en fa- « veur du poursuivant.

« Dans le même temps fut intenté un autre procès par « le comte de Bothwell, contre sa femme, à ce que leur « mariage fût déclaré nul, comme ayant été contracté « contre les canons sans dispenses, et attendu que lui et « sa femme étaient en degrés prohibés, c'est-à-dire pa- « rens ; et en conséquence, pour l'expédition de ce pro- « cès, il y eut une commission accordée à l'archevêque « de Saint-André, pour ce connaître et décider, et à « Robert, évêque de Dunkeld ; Guillaume, évêque de « Dunblane ; M. André Crawfurd, chanoine de Glasgow, « et curé d'Egelshame ; M. Alexandre Creichtoun, et « George Cook, chancelier de Dunkeld, et à M. Jean « Manderston, chanoine à Dunbar et prébendé de « Peltoun, ou à aucun d'iceux. Cette commission est da- « tée du 27 avril 1567, et fut présentée à deux desdits « commissaires, savoir M. André Crawfurd et M. Jean « Manderston, le samedi 3 mai, par M. Thomas Hep- « burn, curé d'Auldhamstocks, procureur pour le « comte de Bothwell ; lesquels commissaires susdits ac- « ceptèrent ladite commission et délivrèrent leur citation « par mandement adressé au doyen *Christianitates* de « Hadington, comme aussi au vicaire ou curé de l'église « paroissiale de Creichtoun, *seu cuicunque alteri ca- « pellano debite requisitis,* pour assignation être don- « née à la réquisition dudit comte, tant à la dame en « personne, si on peut la trouver, ou autrement à l'église « paroissiale de Creichtoun aux heures du service, ou bien « au lieu de sa demeure, devant témoins, » *primo, se- cundo, tertio et peremptorie, unico tamen contextu protuplice edicto.* « Et pareillement, pour être témoins « en ladite affaire, Alexandre, évêque de Galloway, qui « a marié ledit comte et sa femme dans l'église de Hale- « reudhouse, en février 1565 ; le chevalier Jean Banna- « tyne d'Auchnoule, clerc de justice ; M. Robert Creich- « toun d'Elliot, avocat de la reine ; M. David Chalmers, « prevôt de Creichtoun et chancelier de Ross ; Michel....., « abbé de Melrose : et pour comparaître devant les juges « susdits ou aucun d'eux en l'église de Saint-Gilles à « Édimbourg, le lundi 5 mai, par eux-mêmes ou par « leurs fondés de procuration ; auquel dit cinquième jour, « M. Jean Manderston, l'un des juges délégués, étant « seul présent, comparurent lesdits procureurs pour les « deux parties qui étaient dans le premier procès, M. Ed- « mond Hay (et autres articulés [1]) et quelques-uns des « témoins assignés pour produire et recevoir les preuves « desdits faits. Ledit procureur renonça à des preuves « ultérieures, et le juge assigna le matin du 6e de mai » *ad publicandum producta, nempe depositiones ipso- rum testium ;* « auquel jour », *post publicatas deposi- tiones prædictas,* « M. Henri Kinross, procureur pour la « dame, » *instanter objecit objectiones juris genera- liter contra productæ, insuper renuntiavit ulteriori defensioni proinde conclusa de consensu procurato- rum hinc inde causa, judex prædictus statuit crasti- num diem pro termina, ad pronunciandam suam sententiam definituram, ex deductis coram eo, in præsenti causa et processa.* En conformité de quoi le mercredi 7 de mai, ledit juge rendit sa sentence en faveur du comte déclarant le mariage être et avoir été nul dès le commencement, eu égard à leur liaison de consan- guinité, ce qui mettait obstacle à la légitimité de leur mariage sans une dispense précédemment obtenue.

[1] Les mots qui sont entre ces parenthèses ne sont pas lisibles.

N° XXXV.

La reine MARIE à la reine ÉLISABETH.

Madame,

Bien que la nécessité de ma cause, qui fait que je vous suis importune, puisse vous faire juger que je suis hors du bon chemin, néanmoins ceux qui ne sont point irrités contre moi, et qui n'ont point fait les réflexions qui vous ont persuadée, penseront que j'agis ainsi parce que ma cause le requiert. Madame, je ne vous ai point accusée, ni en paroles ni en pensée, de vous être comportée mé- chamment à mon égard, et je crois que vous ne manquez point de l'intelligence nécessaire pour vous préserver d'une persuasion contraire à votre bon naturel et à vos bonnes inclinations. Cependant je ne puis pas, étant dans mon bon sens, m'empêcher d'apercevoir le retardement fâcheux de mes affaires depuis mon arrivée ici. Je pense que je vous ai suffisamment entretenue des incommodités que ce délai me cause, et spécialement de ce qu'ils se pro- posent, en ce mois d'août prochain, de tenir un parle- ment contre moi et tous mes serviteurs ; et pendant ce temps-là, je suis arrêtée ici, et vous voulez néanmoins que je me mette moi-même plus avant dans votre pays, sans vous voir, et que je m'écarte plus loin du mien ; et me faire ici ce déshonneur, à la requête de mes sujets re- belles, d'envoyer des commissaires pour les entendre contre moi comme vous le pourriez faire à un simple su- jet, et de ne me point entendre de bouche. Or, madame, je vous ai promis d'aller vers vous, et là de répondre, après vous avoir fait mes gémissemens et mes complaintes de ces rebelles et de leur arrivée ici, non comme pos- sesseurs, mais comme sujets. Je voudrais vous supplier d'entendre ma justification de ce qu'ils ont faussement avancé contre moi ; et si je ne puis pas m'en justifier moi- même, vous pourriez alors vous débarrasser de mes af- faires, et me laisser en aller comme je suis. Mais pour ce qui est de faire ce que vous me dites, si j'étais coupable, je voudrais être mieux avisée : mais, n'étant point cou- pable, je ne puis pas consentir à ce déshonneur de leur part ; qu'étant en possession, ils viennent, et qu'ils m'ac- cusent devant vos commissaires, et c'est ce que je ne puis approuver. Et voyant que vous pensez qu'il serait contre

votre honneur et votre parentage de faire autrement, je vous supplie que vous ne soyez point mon ennemie, jusqu'à ce que vous voyiez si je puis me justifier moi-même par quelque voie. Et quant à permettre que j'aille en France, où j'ai mon douaire à maintenir, ou bien au moins d'aller en Écosse avec assurance que, s'il y vient aucuns étrangers, je m'engagerai à les faire en aller, sans qu'ils vous aient fait aucun préjudice; ou bien, s'il ne vous plaît pas que cela soit ainsi, je proteste que je ne veux point qu'on m'impute à fausseté si je reçois des étrangers chez moi sans vous faire pour cela aucune autre justification. Faites de mon corps ce que vous voudrez, l'honneur ou le blâme en sera pour vous; car, j'aimerais mieux mourir ici, et que mes fidèles serviteurs puissent être secourus par des étrangers, quoique vous ne vouliez pas que cela soit ainsi, que de souffrir qu'ils soient totalement perdus sur l'espérance de recevoir, dans le temps à venir, quelque avantage particulier. Il y a ici plusieurs choses qui me portent à craindre que je n'aie affaire en ce pays-ci avec d'autres plutôt qu'avec vous. Mais d'autant qu'il ne s'en est rien ensuivi de mes derniers gémissemens, je me tiens en paix, quelque chose qui puisse arriver. J'aime autant endurer ma mauvaise fortune que de chercher la bonne et ne la point trouver. En outre, il vous a plu de donner permission à mes sujets d'aller et venir. Cela m'a été refusé par milord Scroop et M. Knolls, et, à ce qu'ils disent, par votre commandement, parce que je ne voulais point partir d'ici à vos frais, jusqu'à ce que j'eusse reçu réponse à cette lettre, quoique je leur aie fait voir que vous me demandiez ma réponse sur deux points contenus en votre lettre.

L'un est de vous faire promptement connaître que je suis venue vers vous pour vous faire mes doléances; lesquelles étant entendues, je vous déclarerai mon innocence et demanderai alors votre secours; et faute de ce, je ne puis qu'adresser à Dieu mes plaintes et mes doléances de ce que je n'ai point été écoutée dans ma juste querelle, et d'en appeler à d'autres princes pour qu'on y ait égard, ainsi que mon cas le requiert; et à vous, madame, toute la première, lorsque vous aurez examiné votre conscience devant Dieu, et que vous l'aurez pour témoin.....; et l'autre, qui est de m'avancer dans votre pays et de ne point paraître en votre présence. Je ne regarderai point cela comme une faveur, mais je le prendrai pour tout le contraire, et je ne m'y soumettrai que comme à une chose à laquelle je serai forcée.

Cependant, je vous supplie de me renvoyer milord Herries, car je ne saurais me passer de lui, n'ayant ici personne de mon conseil; comme aussi de me permettre, s'il vous plaît, sans aucun délai, de partir d'ici pour aller en quelque endroit que ce soit hors de ce pays. Je suis assurée que, pour votre honneur, vous ne me refuserez pas cette simple requête, voyant, si elle ne vous plaisait pas, à user autrement de votre bon naturel envers moi; et voyant que c'est de mon propre mouvement que je suis venue ici, vous m'en laisserez partir aussi de votre propre consentement : et si Dieu permet que mes affaires tournent à bien, je vous serai redevable de ce bienfait; et s'il en arrive autrement, je ne pourrai vous faire aucun reproche. Quant à milord Fleeming, puisque, sur ma parole, vous lui avez permis d'aller chez lui, en sa maison, je vous suis garante qu'il n'ira pas plus loin, et qu'il reviendra quand vous le voudrez. Fiez-vous à moi sur cela; je ne voudrais pas, au péril de ma vie, vous tromper. Mais, quant à Dumbarton, je n'en réponds point lorsque milord Fleeming sera dans la Tour : car je ne veux point empêcher ceux qui sont dans Dumbarton de recevoir des secours, si je ne puis pas les assurer des vôtres. Non, je ne le veux point, quand vous voudriez tout faire retomber sur moi; car je les ai chargés d'avoir plus égard à mes serviteurs et à mes états qu'à ma propre vie. Ma bonne sœur, prenez d'autres sentimens; attachez-vous à gagner les cœurs : ils seront tous à vous; tous seront à votre commandement. Je ne songerais qu'à vous satisfaire pleinement si je pouvais vous voir. Hélas! ne faites pas comme le serpent qui se bouche les oreilles, car je ne suis point une enchanteresse : je suis votre sœur, votre cousine naturelle. Si César n'avait pas dédaigné d'écouter et de lire la plainte d'un homme qui lui donnait un avis, il ne serait pas mort, comme on le sait. Pourquoi les oreilles des princes sont-elles bouchées, puisqu'elles sont faites pour recevoir tant de choses? Qu'ils pensent qu'ils doivent tout écouter, et être bien avisés avant que de répondre. Je ne suis point de la nature du basilic, encore moins de celle du caméléon, pour vous attirer à mes volontés; et quand je serais aussi dangereuse, aussi maudite qu'on le dit, vous êtes suffisamment armée de constance et de justice, et je prie le Seigneur de vous faire la grâce d'en bien user, avec une longue et heureuse vie.

De Carlisle, le 15 juillet 1568.

N° XXXVI.

Lettre de milord HERRIES à milord SCROOP, et au chevalier F. KNOLLIS.

3 septembre 1568.

Milords,

Plaise à vos honorables seigneuries d'apprendre que j'ai été informé par Jacques Borthwick, arrivé dernièrement d'auprès de sa majesté la reine, votre souveraine, qu'on a averti son altesse que, depuis mon arrivée en ce royaume, j'avais été hostilement dans le Crawfurdmure contre les vassaux du comte de Murray, et que j'ai été la cause, ou donné conseil, que des Écossais soient allés en Angleterre pour tuer ou dépouiller les sujets de sa majesté.

Milords, attendu que vos seigneuries sont, par votre souveraine, commandés pour attendre les ordres de sa majesté la reine ma maîtresse, et que vous avez tous les jours accès auprès de votre souveraine pour ces affaires, j'ai cru qu'il était nécessaire de vous déclarer sur ce la vérité; demandant humblement que vos seigneuries, pour la cause de Dieu, certifient ladite vérité à la reine votre souveraine.

Comme Dieu existe, je n'ai jamais consenti, ni en aucune manière eu connaissance d'aucun Écossais allant en Angleterre pour faire mal aux sujets de ce royaume en leurs corps ou biens, depuis le siége de Leith; et ainsi que j'entends qu'il sera trouvé véritable que si aucun mal a été fait ouvertement, ce n'est que par les sujets désobéissans de la reine ma souveraine, et que je n'ai ni fait dommage ni ordonné qu'on fît aucun mal à aucun Écossais

et depuis que j'ai quitté sa majesté la reine d'Angleterre, il est notoire qu'aucune personne ne pourra se plaindre de moi.

J'ai fait plus de bien à Crawfurdmure que jamais le comte de Murray n'en a fait, et je serais aussi fâché que lui de leur faire du mal. A moins que la reine d'Angleterre ne fasse examiner ces faux bruits, dont ceci est un mensonge inventé, sa grâce sera tourmentée, et elle perdra les cœurs des hommes fidèles sur lesquels ces faux bruits ont été répandus, et qui sont plus en volonté et en état de la servir qu'aucun de ces indignes menteurs.

Milords, j'entends dire que sa majesté la reine, votre souveraine, n'est point contente du bruit qui s'est répandu que quelques Français devaient venir en ce royaume avec le duc de Chatellerault. La vérité est que je n'ai, en façon quelconque, été le conseil de leur arrivée, et que la seule certitude que j'ai sur cela est le rapport de Borthwick, de la part de sa majesté la reine votre souveraine; et si je pouvais aussi bien le dire, comme il est vrai en effet, sa grâce elle-même est cause de tout, et le conseil, qui ne voudra jamais la laisser prendre soin de la cause de ma maîtresse. D'autant que notre souveraine ayant la promesse de sa majesté par écrit, d'amour, d'amitié, et d'assistance si le besoin le requérait ainsi, entra dans ce royaume le seizième jour de mai, depuis lequel temps sa majesté la reine m'a commandé plusieurs fois de déclarer qu'elle prendrait en main la cause de la reine d'Écosse, qu'elle agirait pour elle, et qu'elle la mettrait en paisible possession de ce royaume; et lorsque je demandai à sa majesté la reine d'Angleterre, au nom de ma maîtresse, que son altesse voulût agir pour elle (ainsi qu'elle avait une confiance particulière que son altesse le voudrait), suivant les précédentes promesses, ou bien autrement lui donner ses conseils, son altesse ne voulut point consentir (sur quoi je montrai à sa grâce que je trouvais diverses contradictions), ou bien qu'elle voulût lui permettre de passer en France, ou chez quelque autre prince, pour chercher du secours; ou bien en cas de refus de tout cela (ce qui serait contre toute raison), qu'elle lui permît de retourner dans son propre pays, en telle et aussi simple manière qu'elle en était sortie. Et lorsque je dis à sa majesté la reine d'Angleterre que, pour son honneur, l'une de ces choses ne devait pas être refusée, attendu que ma maîtresse était venue dans son royaume d'Angleterre en conséquence de ses écrits et promesses d'amitié; et pareillement je dis à son altesse, que si la reine ma maîtresse avait eu une pareille promesse de la noblesse et des états d'Angleterre comme elle l'avait de son altesse même, je les aurais condamnés hautement s'ils n'avaient pas consenti à l'un de ces trois points; et ainsi je le dis et ainsi je l'écris, qu'aux yeux de tout l'univers cela serait des plus répréhensibles, si ces promesses n'avaient pas d'autres meilleurs effets qu'elles n'en ont eu jusqu'à présent. Nonobstant la bonne réponse que j'obtins de ces promesses d'amitié faites à ma souveraine, et qu'on mettrait paisiblement sa grâce en son propre pays, nous avons éprouvé des actions toutes contraires de la part de M. Middlemore, envoyé par son altesse pour arrêter l'armée qui a renversé nos maisons. Et aussi dans les procédures de ce dernier prétendu parlement, on me promit à moi-même, vingt jours auparavant, qu'on avait fait en sorte que ce parlement serait dissous, et néanmoins, à l'encontre de cette promesse, ils ont fait leur prétendue manière de confiscation de trente-un hommes de bonne réputation, évêques, abbés et barons, sujets obéissans à notre souveraine, et seulement pour la cause de ladite reine notre souveraine.

C'est ainsi que, depuis que la cause de notre souveraine a été prise en main par sa majesté la reine de ce royaume, ils ont disposé de la valeur de cent mille livres d'Écosse des biens des fidèles sujets de notre souveraine, sous le prétexte de leurs lois, fondées sur une autorité fausse, traditoire et furtive.

Cependant les meurtres, les oppressions, les incendies, le ravissement des femmes, la destruction de la police tant ecclésiastique que séculière, ainsi que je l'ai dit dans mes précédens écrits, étaient un spectacle lamentable pour tout chrétien qui en entendait parler; et si Dieu ne nous avait pas fait la grâce qu'on donnât plus d'attention au culte de la religion de l'Évangile de Jésus-Christ, professée par votre prince, votre conseil et votre royaume, qu'à l'ancienne inimitié qui subsiste entre les deux royaumes, la plupart de mes concitoyens auraient conçu des doutes sur cet article, et ces procédés m'auraient mis moi-même dans le cas de la foi de saint Thomas.

Or, milords, si sa majesté la reine de ce royaume, sur la promesse et l'honneur de laquelle ma maîtresse est venue ici comme je l'ai dit, veut laisser là les écrits français et les phrases françaises dans les écrits, lesquelles, entre nous, sont, de part et d'autre, tout-à fait messéantes; et suivant l'ancienne véritable coutume de l'Angleterre et de l'Écosse, où la vérité promise par un seul mot était observée, promettre franchement, au nom du Dieu éternel, et sur le haut honneur de ce sang noble et princier des rois d'Angleterre dont elle descend, et dont elle porte actuellement le diadème, qu'elle veut remettre ma maîtresse dans son propre pays, et faire en sorte que comme reine d'icelui, elle y soit obéie en sa force et autorité, et que pour exécuter cette sienne volonté, elle fixe un certain jour entre ci et deux mois au plus tard; comme nous entendons que ce serait notre bien, aussi voulons-nous, ou la plupart d'entre nous, nous y conformer, abandonnant les Français, et ensemble leurs mauvaises phrases françaises. Et en conséquence, et pour la véritable et perpétuelle amitié de ce royaume, on stipulerait, et avec la grâce de Dieu le Tout-Puissant, on observerait des articles et conditions d'accommodement tels que des hommes nobles et sages peuvent les agréer pour le bien de toute cette île. C'est ainsi que j'ai à peu près déclaré à la reine votre souveraine ce que j'ai exposé à vos seigneuries mêmes, tant pour remplir un devoir de religion en punissant le comte de Bothwell pour le meurtre du dernier mari de la reine, que pour établir entre nous un lien d'amitié perpétuelle.

Il est certain, milords, que sans cela nous pourrions trouver des circonstances et offices d'amitié qui nous donneraient occasion d'oublier et Middlemore et ce dernier prétendu parlement. Nous prendrions une autre route en laissant, contre notre gré, notre souveraine demeurer où elle est, sous la promesse d'amitié faite, comme je l'ai déjà dit et comme je l'affirmerai toujours, par votre souveraine, laquelle promesse est la seule raison pour laquelle sa grâce est venue en ce royaume, et en cherchant des secours et des moyens en France et en Espagne, jusqu'à ce que nous ayons exécuté cette traditoire, et faus

sement prétendue autorité qui s'imagine de régner sur nous.

Milords, je souhaite que vos seigneuries considèrent, que celui qui écrit ceci est celui qui désire le plus la continuation de l'amitié entre l'Angleterre et l'Écosse, et qui, quelque pauvre que je sois, ai les meilleures raisons pour la désirer.

Mon frère le laird [1] de Stkirling m'a informé que dans la communication de vos seigneuries avec lui, il lui avait paru que votre avis était que nous devions souffrir que le comte de Murray agit, quoique cela fût pour nous contraire à la raison, et que nous pourrions ensuite porter nos plaintes à sa majesté la reine, et que son altesse aurait soin que cela fût réformé. Milords, sa majesté aurait trop à faire de réformer les injustices que nous avons déjà souffertes; car je suis sûr que si la raison et la justice peuvent avoir lieu, notre maîtresse, et nous ses sujets, avons reçu des injustices réelles bien au-delà de deux cent mille livres sterling, dans le temps de ce malheureux gouvernement, vu que la réformation de choses aussi importantes vient, en ces jours-ci, si lentement, et que la loi impie de l'oubli est en de telles choses si fort pratiquée. Je pense aussi, que ni pour l'honneur de la reine, ni pour notre bien, vos seigneuries ne doivent pas penser ainsi, et qu'il ne serait point avantageux pour nous de suivre ce chemin, et que vous donnerez sur ce, à votre souveraine, les avis que vous jugerez convenables en cette affaire. Ce sera une œuvre sincère et amicale pour nous en effet, et non pas les phrases françaises, ni les vanteries, ni telle autre chose qu'on pourrait inventer, qui nous engageront à éloigner de nous les Français. Ceci est écrit franchement, et je désire que vos seigneuries me répondent franchement, car c'est dans la vérité et la franchise que la bonne amitié dure plus long-temps; ce que, en cette affaire, je prie Dieu de continuer longuement, et remets vos seigneuries en sa garde.

De Dumfries, le 3e jour de septembre 1568.

Que vos seigneuries me commandent légitimement ce qui est en mon pouvoir.

HERRIES.

La reine MARIE à la reine ÉLISABETH [2].

Madame ma bonne sœur,

J'ay resceu de vos lettres, d'une mesme dete, l'une, où vous faites mention de l'excuse de M. de Murra pour tenir son prétendu parlement, qui me semble bien froid, pour obtenir plus de tollérance que je m'estois persuadée n'avoir par vostre promesse, quant à n'oser donner commission de venir sans un parlement pour leur peu de noblesse, alors je vous respons, qu'ils n'ont que trois ou quatre d'avantage, qui eussent aussi bien dit leur opinion hors de parlement; qu'il n'a esté tenu tant pour cette effect, mais pour faire ce qu'expressément nous avions requis estre empeschés, qui est la forfaiture de mes subjects pour m'avoir estés fidelles, ce que je m'assurois, jusques à hier, avoir eu promesse de vous, par la lettre écrite à milord Scrup et maistre Knoleis, vous induire à ire contre eulx, voire, à les en fayre ressentir; toutefois je vois que je l'ay mal pris. J'en suis plus marrie, pour ce que sur votre lettre qu'ils me montrèrent, et leur parole, je l'ay si divulguement assuray que, pour vengeance que j'en desirasse, si non mettre différence entre les faux deportemens, et les miens sincères. Dans vostre lettre, aussi datée du 10 d'aoust, vous mettiés ces mots : « Je pense « que votre adverse partie, suivant mes divers précédens « avis, ne tiendra point de parlement du tout; et s'ils le « font, ce sera seulement en forme d'une assemblée, « pour convenir de celui qu'ils doivent envoyer en ce « royaume, et de quelle sorte; car autrement, s'ils pro- « cédaient en forme de parlement, je ne l'approuverais « en aucune manière : et s'ils étaient aveuglés à ce point, « alors vous pouvés penser que la chose ne serait pas de « plus d'importance que les précédentes procédures : et « par cette leur téméraire façon de procéder, ils se fe- « raient le plus grand préjudice à eux-mêmes : et soyés « assurée qu'ils me trouveront disposée à les condamner « dans leurs actions. » Sur quoy, j'ay contremandé mes serviteurs, les faisant retirer, souffrant selon vostre commandement d'être faussement nommés traitres par ceulx qui le sont vray, et encore d'être provoqués par escarmonsdies, et par prinses de mes gens et lettres; et au contraire vous estes informée que mes subjets ont évahis les vostres. Madame, qui a fait ce rapport n'est pas homme de bien, car laird de Ses'ford et son fils sont et ont esté mes rebelles depuis le commencement; enquirés-vous, s'ils n'estoient à Donfris aveques eulx. J'avois offri respondre de la frontière, ce qui me fut refusé, ce qui m'en devroit assés descharger. Néanmoins, pour vous faire preuve de ma fidelité, et de leur falsité, si vous me fayte donner le nom des coulpables, et me fortifier, je commanderay mes subjects les poursuivre, ou si vous voulés que ce soit les vostres, les miens leur ayderont; je vous prie m'en mander vostre volonté. Au reste mes subjects fidelles seront responsables à tout ce que leur sera mis su les contre vous, ni les vostres, ni les rebelles, despuis que me conseillâtes les faire retirer. Quant aux François, j'escrivis que l'on n'en fit nulle poursuite, car j'espérois tant en vous, que je n'en aurois besoign ;..... je ne sceu si le dict aura eu mes lettres, mais je vous jure devant Dieu que je ne sçay chose du monde de leur venue, que ce que m'en avés manday, ni n'en ai oui de France mot du monde; et ne puis le croire pour cest occasion, et si ils si sont, c'est sans mon sceu ni consentement. Pourquoy je vous suplie ne me condamner sans m'ouire, car je suis prest de tenir tout ce que j'ay offert à mester Knoleis, et vous assure que votre amitié, qu'il vous plest m'offrir, sera resceue avant toutes les choses du monde, quant France servoit la pour presser leur retour à ceste condition, que preniés mes affaires en mein, en sœur, et bonne ami, comme ma France est en vous. Mais une chose seule me rende confuse : j'ay tant d'enemis qu'ont votre oreille, laquelle ne pouvant avoir par parolle, toutes mes actions vous sont desguisées et falsement raportées, par quoi il m'est impossible de m'assurer de vous, pour les manteries qu'on vous a fait, pou destruire vostre bonne volonté de moy ; par quoy je desirerois bien avoir ce bien, vous faire entendre ma sincère et bonne affection, laquelle je ne puis si bien descrire, que mes enemis à tort ne la décoloré. Ma bonne

[1] *Note du Traducteur. Laird* signifie, en écossais, *seigneur* d'un endroit.

[2] Cette pièce est ainsi en français dans le texte, à l'exception de quelques lignes marquées avec des guillemets, qui sont une citation de la lettre d'Élisabeth, qui, dans l'original, est en anglais.

sœur, gagnés-moy; envoyés-moy querir, n'entrés en jealousie pour faulx raports de celle qui ne desire que votre bonne grace; je me remettray sur mester Knoleis, à qui je me suis librement descouverte, et après vous avoir baisé les mains, je prieray Dieu vous donner en santé, longue et heureuse vie. *De Boton*, où je vous promets, je n'espère partir, qu'aveques vostre bonne grace, quoyque les menteurs mentent.

Ce 26 d'aoust.

N° XXXVII.

GUILLAUME MAITLAND DE LEDINGTON à milord DE LEICESTER.

De Lidingtou, 20 mars 1568.

La grande désolation dont tout ce royaume est menacé par les factions dangereuses qui le divisent m'oblige de rédiger mes lettres à votre seigneurie d'une autre manière qu'il ne serait nécessaire pour moi de le faire, si je n'avais d'autre but que de soutenir mon crédit particulier. En conséquence, je suis dans la nécessité de remplir mes lettres de choses qui, je le sais, ne seront point approuvées, parce qu'en interprétant mal ma façon de penser, quelques-uns pourront ici en prendre occasion de s'offenser, pensant que je cherche plutôt à exprimer mes propres passions, qu'à parvenir à instruire votre seigneurie du véritable état des choses. Mais j'ai confiance que la franchise de ma conduite portera témoignage de la sincérité de mes intentions. Pour rendre la chose plus sensible, je mettrai sous les yeux de votre seigneurie le tableau de ce pays, qui premièrement est divisé en deux factions, l'une qui prétend le maintien du règne du roi, l'autre qui soutient que la reine a été en tous points cruellement traitée, et privée injustement de son état. La première est composée d'un grand nombre de noblesse, de gentilshommes, et des principaux bourgs du royaume: et suivant ce qui nous est rapporté par M. Randolph, elle doit avoir aveu et protection de sa majesté la reine, votre souveraine. L'autre comprend quelques-uns des plus distingués de la noblesse, et avec eux un bon nombre de gens d'une classe inférieure, dans toute l'étendue du royaume, et ils sont dans la confiance que tous les rois approuvent leur querelle, et qu'ils leur donneront des secours en conséquence. Savoir quelles seront les suites que cette division pourra entraîner après elle; c'est ce que j'abandonne aux réflexions de votre seigneurie. Il s'est formé accidentellement une autre division par la mort de milord régent, laquelle tend à changer l'état des deux autres factions, à augmenter l'une et diminuer l'autre, et qui a pour objet le gouvernement du royaume. Un certain nombre de nobles aspire au gouvernement, prétendant y avoir droit par la raison de la démission de la reine et de son abdication de la couronne, et de la commission qu'elle a accordée pour le gouvernement pendant la minorité du roi. L'autre faction s'élève hautement contre cette division, pensant qu'il n'est ni convenable ni soutenable que trois ou quatre comtes de la moindre classe aient la présomption de prétendre régler par eux-mêmes tout le royaume, pendant que les plus proches du sang, les premiers pour le rang, les plus grands en tout temps, soit pour l'ancienneté de leurs maisons, soit pour leur élévation et leurs forces, seraient négligés. Ils pensent que c'est intervertir l'ordre, que la moindre classe soit placée dans les fonctions publiques pour commander, et que la plus haute soit tenue continuellement dans l'obéissance comme des particuliers. Outre cela, ils pensent que si dans le commandement, la commission était valable (ce dont la plupart ne veulent point convenir), elle ne peut pas néanmoins s'étendre au moment présent, parce que les conditions qui y étaient attachées ont cessé, et qu'ainsi l'effet devient nul en tous points. La dernière partie de cette division a beaucoup de prétentions; car outre la faction de la reine, qui est toute pour eux, un grand nombre de ceux qui avaient ci-devant embrassé ouvertement l'obéissance au roi, sont portés d'inclination pour ce parti; et ils ne veulent point se soumettre au gouvernement de l'autre, dont ils craignent l'avancement, pour de certaines raisons, lorsque la faction de la reine sera fortifiée par l'accession d'une partie de celle du roi, et d'une partie qui n'est pas de la moindre espèce: et vous pouvez juger quel en sera vraisemblablement le résultat.

Un autre incident propre à engager les gens à tenir bien d'autres propos, c'est ce qu'on a mandé ici d'Écosse, que sa majesté la reine est sur le point d'envoyer quelques troupes vers les frontières; que ces troupes doivent entrer dans le royaume pour soutenir ceux qui aspirent au gouvernement, et anéantir la faction contraire; et des bruits se sont répandus que ces troupes seraient ici incessamment. Ceux-ci, qui se croient chez eux en forces égales avec la faction qui leur est opposée, et qui s'attribuent même la supériorité sur le parti contraire, mais qui néanmoins ne sont pas capables de tenir la campagne contre les troupes d'un autre prince, plutôt que de céder à leurs inférieurs, voudront, à ce que je crains, prendre avis de la nécessité, suivre de mauvais conseils, et rechercher aussi l'assistance de quelque prince étranger, ce qui entraînera sa majesté dans des frais excessifs (sans néanmoins qu'il y eût d'autre inconvénient à craindre), et il paraîtra que tous les élémens aient ici tout à la fois conspiré pour nous mettre aux prises; car actuellement, aussitôt que le bruit s'est répandu au dehors de la marche de vos troupes vers les frontières, dans le même instant est arrivé à Dumbarton un gallion avec un messager envoyé tout exprès de la part du roi de France, vers cette partie de la noblesse qui favorise la reine, pour s'instruire de l'état du pays, et savoir de quels secours ils ont désir ou besoin, soit pour l'avancement de ses affaires, soit pour leur propre sûreté. Il est certain que ce message sera bien reçu et approuvé: tel est actuellement l'état de l'Ecosse. Or, si votre seigneurie veut aussi savoir quelle est mon opinion, et quel serait, selon moi, le meilleur parti à prendre dans l'état où les choses sont actuellement, je suis très disposé à satisfaire en cela votre seigneurie. Ces gens-ci exigent de moi que j'agisse franchement: votre seigneurie jugera si je l'ai fait ou non; car je compte agir franchement lorsque j'expose simplement ce que je pense, et que je ne cherche point de détours pour déguiser mes intentions. J'ai confiance que sa majesté la reine aura le désir de conserver à sa dévotion le royaume d'Écosse, qu'elle a cherché à obtenir en accordant de grandes charges et la perte de quelques-uns de ses gens. Ce désir est honorable pour son altesse, et avantageux pour les deux royaumes; et il ne peut être désapprouvé par personne, surtout si son intention est, comme je le crois, d'avoir l'amitié de tout

le royaume : car ce ne sera point une partie de l'Écosse qui la mènera à son but ; et elle éprouvera qu'il ne serait pas avantageux pour elle de gagner l'amitié d'une seule faction en Écosse ; car en ce faisant et gagnant la meilleure partie, elle pourrait perdre le plus grand nombre, et cette conduite nous serait suspecte et nous mettrait en garde contre ses actions si elle entreprenait de fomenter parmi nous les factions ; idée qui n'a, j'en suis sûr, jamais été conçue dans le cœur de sa majesté. Or, si c'est l'amitié de tous qu'elle désire, qu'elle n'aille pas, pour faire plaisir à une partie, entreprendre de perdre le reste, ce qui ne serait pas aussi aisé que quelques-uns ont voulu le lui faire entendre : mais qu'elle s'attache plutôt à pacifier tout l'état par la voie d'un traité, à porter tous les partis à un accord, à nous ramener tous par de bons moyens à l'uniformité : alors elle nous donnera lieu à tous de bien penser de ses actions, de croire qu'elles tendent à notre bonheur, et elle nous engagera tous à souhaiter à sa majesté une longue suite de prospérités. Si, au contraire, pour faire plaisir à un petit nombre, elle envoie des troupes pour perdre ceux du parti opposé, et qu'elle offense ainsi le plus grand nombre, ces hommes ne sont point des lâches et ils ont assez de courage pour pourvoir à leur propre sûreté, en embrassant non-seulement les moyens qui leur sont offerts, mais en cherchant même à se procurer dans la suite des secours de la part d'autres princes. J'ai, en mon particulier, cet expédient en horreur, et je proteste que je voudrais ne jamais voir de forces étrangères mettre le pied dans cette île. J'avoue même que je ne connais point d'extrémité qui puisse engager des hommes à chercher de pareilles ressources. Je les compare à des hommes qui, étant en pleine mer, dans un vaisseau où le feu aurait pris subitement, se précipiteraient dans la mer de peur d'être brûlés, et que la crainte d'être noyés ramènerait, le moment d'après, dans le vaisseau embrasé. C'est ainsi que, pour éviter un danger présent, des hommes sont quelquefois obligés d'avoir recours à d'autres moyens qui ne sont pas moins dangereux. Fiez-vous à moi ; sa majesté ne retirera aucun fruit, aucun avantage de l'envoi de ses troupes. Un traité, par quelque voie que ce soit, lui sera bien plus utile pour l'accomplissement de ses desseins, et votre seigneurie aura déjà vu, par mes lettres précédentes, quel est sur cela mon sentiment. Vous voyez avec quelle franchise je vous écris, sans considérer si mes lettres seront prises en bonne ou mauvaise part. Cependant j'espère que ceux qui voudront les interpréter favorablement penseront que j'ai d'aussi bonnes intentions pour sa majesté et pour ce royaume, que ceux qui voudront tenir un autre langage. Je fais des vœux pour la continuation de la bonne amitié entre les deux pays. Je n'ai point d'autre motif, et je ne veux cacher à sa majesté aucune des choses que je sais et qui tendraient à détruire cette bonne intelligence. Si je m'aperçois que sa majesté prenne ma franchise en mauvaise part, je me tiendrai désormais sur la réserve. Cependant je ne cesserai point d'importuner votre seigneurie, lorsque j'aurai matière à écrire : et sur ce, je prends congé de votre seigneurie.

XXXVIII

Lettre de la reine Élisabeth au comte de Sussex.

2 juillet 1570.

Très féal et bien aimé, salut. Nous avons cejourd'hui reçu vos lettres du 28 du mois dernier, avec les autres lettres envoyées d'Écosse, et mentionnées dans vos lettres, auxquelles on désire qu'il soit fait réponse avant le dix de ce mois, ce qui est un terme très court, eu égard à l'importance des matières et à la distance des lieux. Nous avons néanmoins résolu, autant que la brièveté du temps a pu le permettre, de donner la réponse suivante : que nous voulons que vous, par le pouvoir que sur ce nous vous donnons, fassiez remettre en notre nom, au comte de Lennox, et à tous les autres nobles assemblés avec lui, d'autant que par eux, en leurs lettres et écrits, il est allégué, que, par faute de notre réponse définitive au sujet de l'établissement du gouvernement du royaume sous leur jeune roi, il en est résulté de grands inconvéniens ; et qu'en conséquence, en leur dernière convention, ils ont différé jusqu'au 21 de ce mois à décider sur celui qui doit avoir la place de gouverneur, désirant d'avoir, avant ce temps-là, notre avis sur la, ou les personnes qui doivent être établies au gouvernement de ce royaume : nous acceptons avec beaucoup de reconnaissance cette marque de leur bonne volonté et opinion qu'ils ont de nous, en se soumettant si franchement à demander et suivre notre avis en un point qui les touche d'aussi près, eux, l'état de leur roi et le royaume. Sur quoi, attendu que nous nous sommes aperçus que sur notre précédent refus de nous mêler de cette affaire, ils sont tombés en quelque découragement, comme si, par-là, nous ne voulions point apporter nos attentions à leur état et sûreté : mais que d'un autre côté, il est de leur prudence de penser que le monde entier pourrait mal interpréter nos démarches en nous voyant leur déterminer une forme de gouvernement et leur désigner un gouverneur : car bien que nos intentions fussent bonnes en ce faisant, cela pourrait néanmoins semer quelque jalousie parmi les chefs de l'état, parmi la noblesse et les communes de ce royaume, de ce que le gouvernement d'icelui serait par moi spécialement nommé et ordonné : trouvant donc ainsi de part et d'autre des difficultés, mais craignant plutôt qu'ils ne tombent en aucun découragement par notre refus de leur déclarer sur ce nos intentions : nous avons jugé à propos d'aller en avant et de procéder ainsi sur ce point. Considérant en nous-mêmes comme quoi maintenant ce royaume a depuis un temps assez considérable été régi au nom de leur roi, et pour raison de son bas âge, gouverné jusqu'ici par une très sage et honorable personne, le comte de Murray, jusqu'au moment où il a été méchamment assassiné par un scélérat (exemple détestable !), ce qui a nécessairement occasioné de grands désordres et confusion, et qui dans la suite irait en augmentant, si l'on ne se décide pas sur le choix de quelque personne ou personnes pour prendre la charge de gouverneur ou suprême régisseur pour l'administration des lois et de la justice : nous ne pouvons qu'approuver infiniment le désir qu'ont ces lords de faire choix d'un gouverneur d'un mérite distingué : et en conséquence, étant pleinement assurée que leur propre discernement est meilleur que

celui d'aucun autre pour considérer l'état de ce royaume et pour juger des talens et qualités de chaque personne propre et capable pour une telle charge, nous serons nous-mêmes bien plus contente de celui qu'iceux, de leur commun consentement, auront d'abord choisi et nommé à cet effet, que d'aucun qui serait par nous précédemment nommé, et au hasard. Cependant, afin qu'ils aperçoivent que nous avons soin de la personne de leur roi, qui, par la proximité du sang et eu égard à ses tendres années, doit nous être si précieux et si cher, nous ne leur cacherons point que notre opinion est que, s'ils s'accordaient tous à nommer son grand-père, notre cousin, le comte de Lennox, pour être seul gouverneur, ou conjointement avec d'autres (lequel nous avons appris qu'ils avaient cependant nommé lieutenant général d'un commun consentement), la raison nous porte à penser que, dans tout ce royaume, on ne pourrait choisir personne qui désire davantage la conservation du roi, et qui soit plus propre à avoir le gouvernement pour la sûreté de ce prince, lui étant plus proche par les liens du sang qu'aucun noble de ce royaume ou de tout autre pays. Et n'entendons néanmoins par-là leur prescrire ce choix, à moins que d'eux-mêmes ils n'y consentent pleinement et librement. De plus, nous voulons qu'ils soient bien assurés que, quelques rapports ou bruits qui soient ou seraient semés ou inventés, que nous aurions déjà déterminé en notre âme d'altérer l'état du roi ou du gouvernement de ce royaume : ces choses nous sont prêtées sans aucune juste cause ni fondement; car, ainsi que nous les avons déjà avertis, que bien que nous ayons consenti à entendre, comme en honneur nous ne pouvions pas le refuser, ce que la reine des Écossais ou son parti voudraient dire et offrir, non-seulement pour la propre assurance de la dite reine, mais aussi pour le bien de ce royaume : cependant, ne sachant point ce que c'est qu'on doit dire ou offrir, nous n'entendons point d'interrompre l'ordre des lois et de la justice en précipitant la cause de la reine, ou préjugeant en faveur du parti qui lui est opposé avant que nous ayons vu décidément et avec certitude, après avoir tout entendu, qu'il y aurait lieu et qu'il serait juste et nécessaire d'en agir ainsi. Et, en conséquence, trouvant ce royaume régi par un roi, ce roi confirmé par les lois de ce royaume, et installé par couronnement et autres solennités requises et usitées, et généralement reçues par tous les états, notre intention n'est point, en consentant, d'ouïr les complaintes ou informations de la reine contre son fils, de faire aucun acte qui tende à déterminer le gouvernement; mais nous voulons le laisser continuer ainsi que nous l'avons trouvé, et même ne point souffrir qu'il soit altéré par aucun moyen que nous pourrions empêcher (car il est de notre honneur de penser ainsi, et nous l'avons depuis peu déclaré hautement par nos actions), jusqu'à ce que, par quelque raison juste et évidente, nous soyons expressément engagée à manifester autrement notre opinion; et nous voulons qu'ils sachent que telle est notre détermination et la conduite que nous voulons tenir : sur quoi nous avons confiance que ceux qui sont pour leur roi apercevront combien nos intentions et procédés sont francs et honorables et combien ils seraient peu fondés à se méfier de nous, quelques discours qu'ils aient entendus ou qu'ils puissent entendre. Au contraire, et, d'un autre côté, nous les prions, comme gens sages et prudens, de considérer combien il serait déshonorant pour nous, et contraire à toute humanité, si, pendant que la reine d'Écosse sollicite en tant de manières que sa cause soit entendue, et offre que le tout soit par nous réglé, tant pour les choses entre nous et elle, que pour celles entre elle-même et son fils et le parti de son fils dans ce royaume, lesquelles offres nous ne pouvons par aucune sorte de considération refuser d'écouter, nous allions par avance, et sans que les choses soient entendues et examinées, donner en aucune manière ouvertement et directement un jugement ou sentence, soit pour nous-mêmes, soit pour ceux dont elle a fait ses adversaires. Finalement, vous les avertirez, qu'en se méprenant sur les bonnes intentions que nous avons pour eux, et par des assertions indirectes de leurs adversaires, fondées sur le mensonge, ils n'aillent pas embarrasser ou affaiblir leur propre cause, de manière que nos bonnes intentions envers eux n'aient pas pour eux tout l'effet qu'ils désireraient ou dont ils pourraient avoir besoin. Vous leur ferez passer toute notre réponse, et vous leur ferez savoir que, pour la brièveté du temps, étant cejourd'hui à la fin du second jour de ce mois, nous n'avons pu ni donner une plus longue déclaration de nos intentions, ni écrire aucune lettre particulière, ainsi que nous l'aurions fait si le temps nous l'avait permis.

2 juillet 1570.

Nº XXXIX.

L'évêque de Ross au secrétaire LIDINGTON.

De Chattisworth.

J'ai reçu ici, à Chattisworth, le 10 de janvier, votre lettre, en date du 26 de mai. Mais lorsqu'elle m'est parvenue, je vous avais écrit fort au long, et la reine avait aussi écrit à milord Livingston, au moyen de quoi vous aurez eu la solution de plusieurs points contenus en votre lettre susdite. Je vous ai mandé que j'avais reçu votre lettre et créance par Thomas Cowy de Londres, et que je l'avais envoyé à Leicester pour connaître les intentions de la reine d'Angleterre, savoir si vous viendrez ici ou non. Il m'a mandé que la reine d'Angleterre ne veut point du tout que vous veniez ici comme un des commissaires, parce qu'elle est fâchée contre vous : et par conséquent il paraît qu'il est à propos que vous ne veniez point ici, mais que vous restiez où vous êtes, et que vous y fassiez usage de votre prudence et activité, pour avancer le mieux qu'il vous sera possible les affaires de la reine; car je m'aperçois que votre bonheur et votre sûreté en dépendent, vu la haine et l'inimitié implacables que vous portent vos gens d'Écosse, et cette portion considérable de vos biens et pays paternels qu'on vous a enlevée. Je suis néanmoins encouragé par la vigueur et la circonspection de votre âme; soyez assuré qu'on se donnera tous les soins possibles pour se procurer incessamment des soutiens de tous les endroits où l'on pourra espérer d'en avoir. A mon avis, il ne faut refuser les secours ni des papistes, ni des juifs, ni des païens, et laisser à cet effet disposer convenablement les choses pendant le cours de ce traité. Et voyant que milord Seaton a désir d'aller en Flandre, la reine pense qu'il est très nécessaire qu'il le fasse; car le duc d'Albe a reçu du roi d'Espagne

des ordres précis de donner des secours, et je suis assuré que milord Seaton obtiendra des secours tant de Flandre que du pape; car il n'est question que de l'arrivée de quelque homme de marque pour les obtenir et se les procurer. Il faudra nécessairement que ce lord y fasse quelque séjour pour les préparatifs des secours pendant qu'on travaillera au traité, ce qui en favorisera beaucoup les progrès. La reine a déjà écrit au duc d'Albe à cet effet, et elle lui a donné avis de l'arrivée du lord Seaton. Il y a des sommes d'argent en chemin de la part du pape pour le soutien des Anglais, ainsi que je vous l'ai mandé ci-devant : c'est pourquoi je voudrais que le lord eût commission de traiter pour les Anglais en général, et qu'il pût ainsi recevoir les sommes qui seront données. On trouvera moyen de vous cautionner pour les sommes dont je vous ai parlé, afin qu'elles soient employées à munir le château d'Édimbourg; ce qui étant fait, on enverrait en Flandre quelques personnes sages et fidèles pour les recevoir, comme il a été dit, et je voudrais que vous fussiez disposé et envoyé pour cela.

On prendra des ordres pour les métaux, comme vous l'avez mandé. Nous avons proposé tout d'abord votre avis pour traiter avec la reine d'Angleterre, afin que faute de secours nous soyons assurés de la retraite de ses troupes. Vos réponses aux Anglais ont été trouvées très bonnes. Mais surtout gardez-vous bien de tomber entre leurs mains. En cette occasion, *estote prudentes sicut serpentes :* vous pouvez prendre exemple de la manière dure dont ils ont traité avec moi, et juger de quelle manière on en agirait avec vous si vous étiez ici; et cependant je ne suis point encore hors de danger étant *in medio nationis pravæ*. Quelque chose qu'il en arrive, la crainte ne me fera point, avec la grâce de Dieu, abandonner le service de sa majesté. Puisque la reine d'Angleterre a refusé que vous vinssiez ici, il me paraît *quod nondum est sedata malitia Amorrheorum, etc.;* et en conséquence, si l'on pouvait, par quelques moyens, faire en sorte qu'Athol ou Catenes y vinssent, ils seraient les plus propres en cette affaire; et Rothes y serait aussi fort convenable, si lui et moi n'étions pas de même surnom, ce qui ferait qu'on aurait moins de confiance au traité, soit ici, soit en Écosse. Partant, consultez-vous, et envoyez ceux qui seront les plus propres à rendre de bons services; et qui que ce soit qui vienne, ne manquez pas de faire venir avec eux Robert Melvil; car tel est le plaisir de la reine. Dans le dernier paquet que je vous ai envoyé au commencement de mai par Jacques Fogo, je vous ai fait passer une lettre que la reine lui a écrite de sa propre main, et je crois que vous l'aurez reçue. Je suis fâché que vous ne veniez point ici, car je m'attendais que votre présence me serait d'un grand secours. Vous auriez bien négocié avec la reine d'Angleterre; vous connaissez son humeur ; vous l'auriez servie dans son goût, à votre ordinaire. Pour tout le reste, je m'en rapporte à votre bon jugement et prudence, priant Dieu qu'il vous envoie la santé.

De Chattisworth, le 15 de janvier.

N° XL.

Déclaration de Jean Cais aux lords de Grange et de Lethington le jeune.

Du huitième jour d'octobre 1571.

Puisque vous désirez de savoir les intentions de sa majesté la reine, ce qu'elle veut faire pour apaiser ces démêlés, et puisque vous vous êtes offert d'être à ses ordres par rapport à la tranquillité générale de toute l'île et la bonne amitié entre les deux royaumes; sa volonté est, à cet égard, que vous cessiez d'entretenir cette guerre civile, et que vous fassiez vos soumissions au roi, qu'elle veut soutenir de tout son pouvoir.

Et en ce faisant, elle négociera avec le régent et le parti du roi, pour que vous soyez reçus en grâce à des conditions raisonnables, pour la sûreté de vos vies et biens.

Elle dit aussi, que la reine d'Écosse ayant entretenu des pratiques avec le pape et d'autres princes, ainsi qu'avec ses propres sujets en Angleterre, et avec eux machiné des trahisons insignes et dangereuses contre l'état de son propre pays, et aussi pour la destruction de sa propre personne, cette reine n'aurait jamais d'autorité et ne recouvrerait jamais sa liberté tant qu'elle vivrait.

Que si vous refusez ces offres gracieuses qui vous sont maintenant présentées, sa majesté donnera dès à présent au parti du roi des secours d'hommes, de munitions et de toutes choses nécessaires pour aller contre vous.

Sur quoi sa majesté demande votre réponse prompte et sans aucun délai.

N° XLI.

Articles envoyés à l'assemblée générale.

5 août 1572.

« Premièrement, comme on désire qu'il soit fait un « nouvel acte portant ratification de toutes les choses con- « cernant le roi et l'obéissance à lui due, lesquelles ont « été ci-devant transigées, et ce, sans aucun change- « ment; et que les ministres qui ont contrevenu aux « actes précédens soient corrigés ainsi qu'on en con- « viendra;

« Que requête soit présentée à sa grâce le régent et à « la noblesse qui soutiennent la cause du roi, à ce que « tous ceux qui procéderont en ce traité de paix soient « attentifs à ce qu'en icelui l'église ne reçoive préjudice « en façon quelconque; et spécialement que ceux des « ministres qui, dans le temps des troubles ont été dé- « pouillés de leurs possessions en l'église, où autrement « molestés et offensés, soient rétablis;

« Que requête soit présentée au régent, à ce qu'aucun « évêché ou autre bénéfice ne soit donné à aucune per- « sonne, à l'encontre des actes faits au temps du premier « régent, d'heureuse mémoire; et que ceux qui auraient « été donnés à l'encontre desdits actes, ou à quelque per- « sonne non qualifiée, soient révoqués et annulés par un « acte du conseil privé; et que tous les évêchés ainsi va- « cans soient présentés, et que des personnes qualifiées y « soient nommées dans le cours de l'année de la vacance

« d'iceux, conséquemment à l'ordre établi à Leith par les « commissaires de la noblesse et de l'église, au mois de « janvier dernier, et spécialement de porter plainte du « don fait de l'évêché de Ross au lord Methven;

« Qu'aucune pension sur des bénéfices, grande ou « petite, ne soit accordée par simple donation d'au- « cun lord régent, sans le consentement du possesseur « desdits bénéfices ayant titre à iceux, et sans l'interven- « tion du surintendant ou commissaire de la province « où le bénéfice sera situé, ou bien des évêques légitime- « ment élus suivant ledit réglement fait à Leith ; et qu'on « demande que sur ce, il soit fait un acte du conseil en « attendant le prochain parlement, dans lequel cette « même chose sera spécialement statuée, avec inhibition « aux lords de session de donner aucune lettre ou dé- « crets sur de tels simples dons de bénéfices ou pensions « qui n'auraient pas été octroyés en la manière susdite; et « que l'église actuellement assemblée déclare nuls tous « dons de cette espèce, autant qu'il est en son pouvoir;

« Que la première forme de présentation aux béné- « fices, adoptée en la première et seconde régence, ne « soit point changée, comme on le fait communément « aujourd'hui, mais que cette clause soit contenue en la « présentation : que si les personnes présentées ne font « point résidence, s'ils sont calomniateurs ou trouvés in- « dignes, soit pour leurs mœurs, soit pour leur doctrine, « ils soient, par le jugement de l'église, auquel ils seront « en tout temps assujettis, transférés en un autre lieu à « la vue de l'église; et que ladite présentation et tout ce « qui s'en sera ensuivi soit nul et sans force, ni effet, et « que ceci soit pareillement observé en la nomination des « évêques;

« Qu'en cette assemblée il soit fait un acte portant que « toutes choses faites au préjudice de l'attribution du tiers « à l'église, soit par des papistes, soit par d'autres, en « donnant des gratifications, rentes viagères, ou autres « octrois, ou en disposant en aucune autre manière du- « dit tiers attributif, soient déclarées nulles, avec pro- « testation solennelle du désaveu que l'église fait de pa- « reilles choses;

« Qu'il soit fait un acte décernant et ordonnant que « tous évêques admis aux ordres de l'église actuellement « reçus, rendront compte une fois l'année de tous leurs « revenus et acquisitions desdits revenus, ainsi que l'é- « glise l'ordonnera, et pour les raisons que l'église aper- « cevra aisément que la chose serait utile et nécessaire;

« Pour ce qui concerne la juridiction de l'église, que « cette chose soit décidée en cette assemblée, attendu que « cet article a été long-temps retardé pour présenter re- « quête au régent et au conseil, aux fins de remédier aux « émissaires et personnes excommuniées.

« Enfin, qu'on prenne des ordres par rapport aux pro- « cureurs de l'église qui occupent contre les ministres et « le ministère, et pour demander justice sur les actions « intentées par l'église en cette session. »

N° XLI.

Déclaration d'Henri Killegrew, écuyer, sur la paix conclue le 23 février 1572.

« Soit connu à toutes personnes, par ces présentes, « que moi, Henri Killigrew, écuyer, ambassadeur pour « sa majesté la reine d'Angleterre, d'autant que sur les « pressantes propositions et sollicitations à moi faites pour « son altesse, a été ici un accord et pacification sur les « troubles publics et guerre civile en ce royaume d'Écosse « agréé et conclu, et ledit accord favorablement étendu « au très honorable George, comte de Huntly; aux lords « Gordon et Baidzenoch, et au lord Jean Hamilton, fils « de sa grâce le duc de Chatelleraut, et abbé commenda- « taire de l'abbaye d'Abirbrothock, pour la sûreté de « leurs vies, subsistances, honneurs et biens, et de ceux « de leurs amis, domestiques et complices, étant aujour- « d'hui proprement dans leur dépendance ; en traitant la- « quelle susdite pacification, les meurtriers de l'oncle du « feu comte de Murray, et le grand-père du comte de « Lennox, ci-devant régent pour sa majesté le roi d'Écosse, « ses royaume et vassaux, comme aussi un article concer- « nant la décharge pour les fruits ou biens meubles que « lesdites personnes ont pris sur les personnes attachées à « l'obéissance du roi, ou pour les dommages faits ou com- « mis par iceux depuis le quinzième jour de juin 1567, et « avant le pénultième jour de juillet dernièrement passé, « pour raison de la cause commune ou aucune chose en « dépendante, ayant été jugés par les commissaires du roi « être des matières d'un tel poids et importance, que le « régent actuel du roi ne pouvait pas convenablement de « lui-même donner à iceux remise ou décharge. Néan- « moins, eu égard à la nécessité de la présente pacifica- « tion, et pour le bien du roi, et la tranquillité générale « de ces royaumes et vassaux, il a été accordé que les « points concernant la rémission desdits meurtriers, et la « décharge desdits fruits, effets mobiliers, et autres dom- « mages occasionés par les personnes qui demandent les- « dites rémission et décharge à sa majesté la reine, ma « souveraine, comme la princesse la plus proche du roi « des Écossais, tant pour l'habitation que par les liens du « sang ; et quoi que ce soit que sa majesté avisera et con- « seillera touchant lesdites rémission et décharge, seront « par ledit lord régent, pour le bien du roi et tranquil- « lité générale du royaume d'Écosse, accomplis, observés « et exécutés ; et pareillement lesdits comte Huntly et « abbé commendataire d'Abirbrothock, étant sollicités in- « stamment de donner gages et otages pour sûreté de « l'observation desdits accord et pacification, m'ont re- « quis, en la place que j'occupe, de, au nom de sa ma- « jesté, et en vertu de ma commission, promettre en leur « nom qu'ils observeront loyalement et fidèlement et gar- « deront ladite pacification, et tous les articles et condi- « tions d'icelle en ce qui les concerne, et qu'il plût à sa « majesté de s'entremettre elle-même comme sûreté et « caution pour eux à cet effet, envers sa majesté le roi « d'Écosse leur souverain et sondit régent, ce que j'ai fait « et promis de faire en vertu de la commission de sa ma- « jesté ; comme aussi, par le comportement honorable et « franc desdits comte et lord, leurs intentions pour la paix « sont bien apparentes : ladite paix étant aussi très con- « forme aux intentions de sa majesté la reine, ma souve- « raine, qui a pendant si long-temps travaillé par ses mi- « nistres à ladite pacification ; si bien qu'à la fin, sur ses « mouvemens et sollicitations, ladite paix a été accordée, « sachant que le désir de sa majesté est que ladite paix soit « inviolablement observée, et que les nobles et autres qui « reviennent maintenant à l'obéissance du roi aient sûreté « suffisante pour leurs vies, subsistances, honneurs et

« biens. A ces causes, au nom de sa majesté et en vertu de « ma commission, je promets aux susdits comte de Huntly « et abbé commendataire d'Abirbrothock, que par les « bons offices de sa majesté, lesdites rémission et décharge « seront sollicitées et obtenues pour eux, leurs parens, « amis, serviteurs et complices qui sont maintenant pro« prement en leur dépendance (mais toujours à l'excep« tion des personnes spécifiées en la première réserve); « comme aussi que ladite pacification sera pour eux fidè« lement observée, et que sa majesté s'entremettra comme « conservatrice d'icelle, et s'emploiera pour qu'elle soit « fidèlement et loyalement exécutée en tous ses points et « articles y appartenans. En foi de quoi j'ai le présent écrit « signé de ma main, et icelui signé de mon propre sceau, « le treizième jour de février, *anno domini* 1572. Et ce, « pour être par moi exécuté entre ci, date du présent, et « la tenue du parlement qui sera assemblé pour leur réha« bilitation, ou tout au moins avant la fin dudit parle« ment. *Sic suscribitur.* »

Note de l'évêque de GLASGOW, concernant le douaire de la reine d'Écosse.

La reine d'Écosse a pour son douaire, entre autres possessions, le duché de Touraine, qui lui a été solennellement engagé et donné par le roi et les états du parlement, lequel duché elle a possédé paisiblement jusqu'en 1576, et alors à l'occasion du traité de pacification fait entre le roi et monsieur son frère, auquel on donna ledit duché en augmentation d'apanage, la reine d'Écosse y consentit par rapport à ces princes, qui étaient ses plus proches parens, à condition que l'équivalent, qui lui fut promis, lui serait exactement fourni. Sur quoi, en cette année, après de fortes et fréquentes sollicitations, au lieu de ce duché, on lui accorda le comté de Vermandois, avec les pays et bailliages de Senlis et Vitry, bien qu'il fût connu que ce comté et les autres pays n'étaient pas d'une valeur égale à celle de la Touraine; mais il lui fut promis qu'elle aurait une addition de pays d'une égale valeur dans le voisinage, et sur ce, lettres patentes furent accordées, lesquelles furent confirmées ès cour de parlement, chambre des comptes, cour des aides et autres endroits requis; sur quoi elle entra en possession de ce comté, etc. Ensuite, par une évaluation des commissaires de la chambre des comptes, il fut trouvé que le revenu de ce comté, etc., était à 3000 livres près de celui de Touraine. Mais, au lieu de pourvoir à cette inégalité suivant la justice, quelques-uns du conseil privé, savoir, M. de Cheverny, les présidens de Bellièvre, Nicolaï et Saint-Bonnet, au nom du roi, nonobstant la perte susdite que faisait la reine, vendirent et aliénèrent le pays de Senlis et le duché d'Estampes à madame de Montpensier, de quoi le roi reçut de l'argent : de laquelle vente les conseillers susdits s'obligèrent eux-mêmes à être garans, ce qui a empêché que justice ne fût faite à la susdite reine. Partant, madame de Montpensier a été mise en possession desdits pays de Senlis à l'encontre de toutes déclarations, protestations et assurances du roi de France aux ambassadeurs de la reine Marie : tellement que la reine d'Écosse a été, à l'encontre de toute équité, dépossédée de son douaire, sans aucun égard à sa qualité.

N° XLII.

Lettre du lord de LOCHLEVIN au régent MORTOUN.

Votre grâce aura pour agréable d'apprendre que j'ai reçu sa lettre, et que j'y ai fait réflexion. Le ministre de Camsey était ici chez moi avant la réception d'icelle, envoyé par milord de Mar et son fils, touchant ma dernière lettre, qui était la réponse à l'écrit que le fils m'avait envoyé, et que j'envoie à votre grâce, par lequel il me demande d'aller à Stirling conférer avec eux. Avant la réception de votre lettre j'avais donné ma réponse, que j'étais obligé d'aller audit Saint-André, chez quelques amis fidèles, que je ne pouvais pas négliger. J'ai appris par mondit cousin, que sa majesté le roi doit écrire à plusieurs de la noblesse d'y venir, pour être au procès de votre seigneurie, et qu'il a écrit avant son départ à milord Montrose. J'apprends aussi qu'il doit écrire à votre grâce pour le même effet, ce dont j'ai jugé à propos de prévenir votre grâce; priant votre grâce, pour l'amour de Dieu le Tout-Puissant, d'examiner ce qui est de meilleur, et de ne pas s'endormir dans la sécurité, mais de se tourner vers Dieu avec un cœur sincère, et de considérer, que lorsque sa majesté le roi était dans sa plus tendre jeunesse, Dieu l'a fait servir d'instrument pour dépouiller sa mère de son autorité, elle qui était la souveraine naturelle, à l'offense de sa majesté divine, pendant qu'il n'y avait alors aucun vice en ladite reine, et qu'il y en avait en vous une si grande abondance, excepté que votre grâce n'a pas voulu consentir à la destruction de votre femme. Car pour ce qui est du put^me^ et de l'ambition, je pense que votre grâce a beaucoup offensé Dieu, et encore bien plus en avarice; vices que Dieu ne laisse point impunis, à moins d'une prompte repentance, que je prie le Seigneur d'accorder à votre grâce : car autrement votre grâce ne pourra avoir l'amour ni de Dieu ni des hommes. Je prie votre grâce de ne se point flatter soi-même; car si votre grâce croit qu'elle a la bienveillance de ceux qui sont attachés au roi, vous vous trompez vous-même : car assurément je vois très bien que vos propres amis particuliers ne sont points contens, encore bien moins les autres, et cela principalement à cause de vos durs procédés. Je prie votre grâce de ne pas me regarder comme un homme grossier et incivil, car certainement ceci ne procède point de haine et d'animosité, mais d'une véritable affection de mon cœur envers votre grâce; affection qui s'est toujours soutenue depuis que nous nous connaissons : et je vois maintenant qu'il s'agit de la manière dont votre grâce se conduira avec le roi; car certainement si votre grâce succombe actuellement avec lui, je ne vois pas où, dans la suite, vous pourriez vous reprendre. Je prie votre grâce d'adresser ses prières à Dieu, de s'attacher à ce qu'il y a de meilleur, et d'éloigner de votre grâce ses deux vices favoris, savoir, l'ambition et l'avarice. Je vais m'acheminer aujourd'hui à Saint-André, et j'espère en être de retour mercredi au plus tard. Si votre grâce veut me donner ses ordres pour aucuns offices qui soient honnêtes, et que je puisse faire quelque plaisir à votre grâce à Stirling, étant avisé des intentions de votre grâce, j'agirai selon mes pouvoir et connaissance, et ce avec mes affectueuses, etc., etc.

A notre féal cousin le lord LOCHLEVIN.

Féal cousin, après nos plus affectueuses recommandations, nous avons reçu votre lettre du 3 de mars, et comme nous avons pris en bonne part votre franchise en icelle, comme provenant d'un ami et parent, de la tendre affection duquel envers nous nous n'avons jamais douté, aussi ne devez-vous pas trouver étrange que nous nous lavions nous-mêmes de votre accusation, d'autant qu'en conscience nous ne nous trouvons point en ce coupable. Quant à nos offenses envers Dieu, nous ne prétendons point les excuser, mais nous soumettre à sa miséricorde. Pour ce qui est de l'ambition, nous ne croyons point assurément que qui que ce soit puisse, avec justice, nous en accuser; car quant à l'état particulier de notre fortune, nous devons et pouvons vivre aussi contens qu'aucun de notre classe en Écosse, sans aspirer à rien de plus. Quant au soutien de la charge du gouvernement de ce royaume, nous y avons dans le vrai été destinés, ainsi que tout autre qui aurait occupé cette place, non-seulement par rapport à nous-mêmes, mais pour le bien du royaume de sa majesté, que nous suppléons, et ne sortant point en cela des bornes convenables, ainsi que nous sommes assurés qu'on ne trouvera point que nous l'ayons fait; cela ne doit point nous être reproché comme ambition aucune de notre part : car aussitôt que sa majesté, elle-même, se croira prête et disposée à prendre en main son propre gouvernement, personne ne sera plus porté que moi à y consentir, et à en avancer le moment, puisque je ne veux jamais me trouver en contradiction avec lui, dont l'honneur, la sûreté et la conservation m'ont toujours été si chères; et je ne croirai jamais que je puisse éprouver de sa part autre chose que faveur et bienveillance, quand même tous les ennemis que j'ai sur la terre seraient autour de lui pour lui persuader le contraire. Comme nous vous l'avons déjà mandé, nos procédés d'amitié et de confiance en la maison de Mar ne sont pas payés de reconnaissance : et nous sommes persuadés que vous vous en apercevez. Mais attendu que les ambassadeurs d'Angleterre, milord d'Angus, le chancelier, le trésorier et quelques nobles, iront aujourd'hui à cheval vers la partie occidentale, pour voir le roi, nous vous prions de tout notre cœur de vous arranger pour y être le plus tôt que vous pourrez; et suivant que vous verrez la disposition de toutes choses, tenez-nous en avertis, avec votre propre conseil, par Alexandre Hay, que nous avons jugé à propos d'envoyer ce soir vers la partie occidentale, voyant que milord d'Angus part de Stirling pour aller à Douglas, et ainsi nous nous remettons à la protection de Dieu.

A Holyroodhouse, le 4 de mars 1577.

Pour ce qui est de l'avarice dont on nous accuse, il est vrai qu'il n'est pas en nous de faire trafic des biens du roi, de manière à satisfaire tous les demandeurs, et jamais aucun souverain et prince de naissance n'empêchera aucun officier d'éviter les dédains de ceux qui se croient juges de leur propre récompense. En plusieurs occasions, je ne doute point que je ne trouve l'assistance de mes amis; mais lorsque mes actions paraîtront déshonnêtes, je ne veux point implorer leur assistance, mais je veux qu'on me laisse porter ma propre charge.

XLIII.

Copie des instructions du roi de France données au seigneur de LA MOTTE FÉNELON, allant en Écosse; traduites du français.

Premièrement : il fera, de la part de leurs majestés très chrétiennes, la plus honorable salutation et visite qu'il sera en lui possible, au sérénissime roi d'Écosse, leur bon frère et petit-fils.

Il lui remettra leurs lettres ci-encloses, toutes telles qu'ils les ont écrites audit roi d'Écosse de leurs mains, et il lui fera connaître expressément la parfaite amitié et singulière affection que leurs majestés lui portent, et il en rapportera la réponse.

Il prendra garde aux choses qui tiennent de plus près le sérénissime roi, à l'effet que la personne dudit roi ne soit en aucun danger, mais qu'elle en puisse être le plus sûrement préservée; et que ledit roi ne soit point privé de l'honnête liberté qu'il doit avoir, et qu'il n'y ait point autour de lui de garde plus forte ou plus étroite qu'elle ne l'était ci-devant;

Et pareillement que ledit roi ne soit point restreint en l'autorité que Dieu lui a donnée, de roi et prince souverain sur ses sujets, afin qu'il puisse ordonner et commander en ses affaires et dans les affaires de son pays, avec son conseil ordinaire, aussi librement qu'il avait accoutumé de le faire ci-devant;

Que la noblesse, les barons et communes de son pays, puissent avoir leur pleine liberté de recourir à sa sérénissime majesté, sans crainte de garde plus forte ou de plus grand nombre de gens armés à l'entour de sa personne qu'il n'était usité, afin qu'ils ne soient point troublés ni traversés en leur recours à sadite majesté; et en outre ledit seigneur de La Motte Fénelon fera de vives représentations et parlera franchement audit sérénissime roi et à son conseil, requérant le rétablissement de ce qui serait ou pourrait avoir été changé ou altéré :

Afin que ledit seigneur de Fénelon puisse savoir si les principaux de la noblesse et autres hommes de bonne conduite, des villes et communautés du pays s'accordent avec ledit sérénissime roi, et sont contents du gouvernement actuel, à cette fin que, s'ils avaient aucun mécontentement, ledit seigneur de Fénelon puisse travailler à les réconcilier, et qu'il ne revienne point sans avoir certitude de ce fait.

Et s'il apprend qu'il y en ait aucuns qui ne se soient pas comportes envers ledit sérénissime roi, leur souverain seigneur, aussi respectueusement que le requiert le devoir de leur obéissance, il pourra prier, de la part de sa majesté très chrétienne, ledit sérénissime roi, son bon frère, en lui donnant conseil d'oublier entièrement ces choses et en exhortant iceux à remplir, à l'avenir, leur devoirs envers sa majesté, à tous égards, en l'obéissance et véritable sujétion qu'ils lui doivent.

Et si ledit seigneur de La Motte apercevait que ledit sérénissime roi soit en façon quelconque plus contraint en ses personne, autorité, liberté et disposition de ses affaires, qu'il n'avait accoutumé de l'être, et qu'il ne convient à sa royale dignité ou qu'il n'appartient à la souveraineté d'un prince, ledit seigneur de La Motte usera de tous les moyens légitimes et honnêtes pour établir le roi d'Écosse en son autorité, et il emploiera tout le crédit

que sa majesté très chrétienne peut avoir sur la noblesse et les sujets de ce pays, et tout ce que peut son nom avec le nom de sa couronne sur la nation écossaise, laquelle il aime, et en laquelle il a confiance, tout ainsi que si les Écossais étaient proprement Français.

Et il témoignera audit sérénissime roi, et, de son consentement, à ses états et à tous les nobles et principaux personnages du pays, que sa majesté très chrétienne veut, de sa part, persévérer en la très ancienne et alliance et confédération qu'elle a eue avec ledit sérénissime roi son bon frère, priant sa noblesse et son pays, ainsi que ses principaux sujets, d'y persévérer avec lui en toute bonne intelligence et amitié : ce que sadite majesté très chrétienne fera de son côté, en observant ladite alliance inviolablement.

En outre, sa majesté très chrétienne sachant que le sérénissime roi son bon frère est content du duc de Lennox et de ses services, ledit seigneur de La Motte est chargé de prier sa sérénissime majesté que le duc puisse conserver la bienveillance et satisfaction de sadite majesté à son égard, croyant que ledit duc en serait d'autant plus disposé à entretenir entre leurs majestés et leurs pays les points d'amitié et confédération, attendu qu'il était un bon sujet à eux deux : et si ledit duc ne peut pas rester en Écosse sans quelque altération de la tranquillité de son état, et qu'il puisse en sûreté se retirer en sa propre maison dans ledit pays; ou s'il veut se retirer en France, qu'il le puisse sûrement..... et s'il plaît à sa sérénissime majesté de faire cesser et arrêter les empêchemens de nouveau suscités sur les frontières, afin que les Français naturels puissent entrer dans le pays aussi librement qu'ils le faisaient ci-devant.

Et qu'il n'y ait point en ce pays de projets de diffamation ni de discours qui ne soit honorable envers sa majesté très chrétienne, mais qu'il en soit parlé très honorablement, ainsi qu'on parle en France du sérénissime roi d'Écosse.

Le seigneur de La Motte Fénelon aura un autre chef à proposer, lequel il tiendra secret jusque peu de temps avant son départ : savoir, que la reine, mère du roi, est consentante de recevoir son fils en association du royaume.

Nº XLIV.

Le lord Hunsdane au chevalier François Walsingham.

De Berwick, 15 août 1584.

Monsieur,

Conséquemment à mes précédentes lettres, touchant ma conférence avec le comte d'Arran, mercredi dernier, sont venus vers moi, de la part du comte, le clerc de justice et le chevalier Guillaume Stuart, capitaine de Dumbarton, l'un et l'autre du conseil privé du roi, pour régler avec moi l'ordre de notre conférence, s'en rapportant du tout à moi de marquer l'heure et le nombre de ceux que nous devons rassembler avec nous. En conséquence, nous avons arrêté, que le lieu serait Foulden, que l'heure serait dix heures, et que le nombre de ceux qui seraient avec nous serait de treize de chaque côté; et que le reste de nos troupes se tiendrait chacun à un mille de la ville, les uns d'un côté, les autres d'un autre côté : en sorte que nos troupes seraient à deux milles les unes des autres. Je n'avais pas beaucoup de cavalerie, mais j'y suppléai avec de l'infanterie, parmi laquelle j'avais cent arquebusiers à cheval; mais ils étaient environ cinq cents chevaux bien ordonnés. Suivant le rendez vous donné, nous nous rencontrâmes hier, et après quelques complimens, le comte se répandit en protestations de sa bonne volonté et disposition à servir sa majesté la reine plus qu'aucun autre prince dans le monde, à l'exception néanmoins de son souverain, ainsi qu'il l'avait dit précédemment dans ses lettres, et encore plus; et cela avec des sermens si forts, qu'à moins qu'il ne fût pire qu'un diable, sa majesté peut, suivant son bon plaisir, disposer de lui entièrement. Cela fini, j'entrai avec lui en conversation sur l'affaire que j'avais à traiter avec lui; et autant qu'il me fut possible je ne manquai pas, suivant mes instructions, de lui répéter ce que j'avais à la charge du roi ou à la sienne, par rapport à aucun mauvais procédé envers sa majesté la reine : sur quoi il me répondit alors sur-le-champ, ainsi que vous pourrez le voir par lesdites réponses que je vous envoie. Mais moi lui ayant sur ce répliqué, il chargea ce qu'il avait déjà dit de plusieurs autres circonstances relatives au même but. Alors je raisonnai avec lui au sujet de la satisfaction due à sa majesté pour la découverte de trames qui avaient été dernièrement ourdies pour troubler sa majesté et son royaume : sur quoi il me tint divers propos sur les mariages qui avaient été offerts par divers princes à sa majesté le roi d'Écosse, et par quels moyens, lui comte, avait cherché à en détourner le roi, et pour quelles raisons. L'une, parce que, par le mariage avec la France ou l'Espagne, le roi devrait aussi changer de religion; et que comme il était bien assuré que le roi ne le voudrait jamais faire, il ne souffrirait pas non plus que le roi écoutât ces propositions tant qu'il aurait quelque crédit auprès de lui. Il ne nie pas qu'on n'ait cherché à engager le roi en quelques pratiques formées contre sa majesté la reine, ce que le roi avait tellement rejeté et fait refus d'y entrer, qu'ils ont cessé de le solliciter sur cela : mais il dit, que de tout ce que le roi ou lui connaîtraient sur cela, rien n'en serait caché à sa majesté la reine, ainsi que sadite majesté aurait bientôt lieu de le connaître.

Il est certain qu'il paraît, par les discours du comte, que si le roi s'était rendu à ces sollicitations, il y aurait eu plus que jamais en Écosse une troupe nombreuse de Français pour inquiéter sa majesté la reine..... Cela fini, je traitai avec lui sur le délai de ce parlement, qui était sur le point de s'assembler; ou du moins, pour qu'il n'y fût rien fait au préjudice des nobles et autres Écossais qui sont actuellement en Angleterre, quant à la forfaiture de leurs vies et biens. Sur quoi, il me fit un long discours; premièrement des négociations du comte d'Angus avec le comte de Morton, ensuite de l'évasion du comte d'Angus, malgré toutes les offres gracieuses que le roi lui avait faites; puis de la conjuration de Ruthven; comment, ayant actuellement sa majesté le roi entre leurs mains, ils l'avaient lui-même emprisonné, ils avaient traité avec le roi pour chasser le duc hors du royaume; et le roi refusant de le faire, ils lui avaient dit nettement que, s'il ne le voulait pas, il aurait la tête du comte d'Arran dans un plat. Le roi ayant demandé quelle offense le comte avait faite, ils répondirent que cela devait être ainsi, et que cela serait ainsi : sur quoi, pour mettre en sûreté la vie d'Arran, le roi consentit de renvoyer le duc, et cependant Arran fut, dans la suite, en différentes

fois en danger de la vie. Je lui alléguai la lettre du roi à sa majesté la reine, et les actes du roi dans le conseil, portant que les conjurés n'avaient rien fait que pour son service, et sous son bon plaisir et contentement. Sur quoi il me répondit que le roi n'avait pas osé faire autrement, et qu'il ne pouvait faire aucune chose que ce qui leur plaisait; et il m'ajouta plusieurs autres procédés des conjurés envers le roi, lesquels seraient trop longs à écrire et trop méchans s'ils étaient vrais. Je lui dis que le roi aurait dû faire savoir secrètement ses intentions à l'ambassadeur de sa majesté la reine, et que sa majesté l'aurait secouru. Il me répondit, que le roi n'ignorait pas que cette manière de se saisir de sa personne provenait des menées de M. Bow, et que, par cette raison, il n'avait pas osé s'ouvrir à lui jusqu'à ce point là ; que néanmoins le roi était satisfait, et qu'il avait accordé le pardon à tous ceux qui voudraient reconnaître leurs fautes, et demander ce pardon; et quant à ceux qui ne le voudraient point, qu'il avait jugé à propos de les bannir, pour éprouver leur fidélité pour la suite; et que, cependant, ils avaient conspiré pour se saisir une seconde fois de la personne du roi, et pour tuer le comte et les autres; et qu'ils avaient séduit les ministres, et qu'ils les avaient entraînés dans leur faction; et que n'étant point encore satisfaits de ces conspirations et procédés de traîtres (c'est ainsi qu'il les appelait), ils avaient formé une troisième conspiration, étant en Angleterre, sous la protection de sa majesté la reine, pour déshonorer sa dite majesté autant qu'il était en eux de le faire, ou du moins, pour faire concevoir au roi quelque indisposition contre sa majesté la reine, de ce qu'elle leur avait donné un asile. Je vous ai mandé ce que c'était que cette conspiration : le projet de se saisir de la personne du roi, de tuer le comte d'Arran et quelques autres; de s'emparer du château d'Édimbourg, et de mener les comtes chez eux, pour y être chargés de la personne du roi : toutes lesquelles choses, me dit-il, ont été avouées par Drummond, et faiblement niées par le prevôt de Glencudden : et sur ce le gouverneur du château prit la fuite. Le comte amena Drummond avec lui jusqu'à Langton, où ils couchèrent, et où Drummond déclara devant moi la conspiration. Mais Drummond ayant par malheur reçu un coup de pied de cheval à la jambe, le comte ne put pas le mener plus loin. Je lui répliquai, que je pensais très sincèrement qu'ils n'avaient point eu la volonté de faire aucune de ces choses, par rapport à sa majesté la reine, qui leur avait donné retraite en son royaume; et que si de telles menées avaient existé, elles étaient provenues d'autres personnes, et que ceux-ci n'en avaient point eu connaissance ; et que si cela n'était pas évidemment prouvé contre eux, qu'il y avait lieu de croire que c'était quelque pratique forgée pour aggraver leur faute, et pour les rendre plus odieux au roi. Il me répondit, que cela serait suffisamment prouvé, et tellement qu'ils ne pourraient pas, avec vérité, le nier; puisque par leurs propres seings, on pouvait montrer qu'ils avaient participé à une partie du complot ; et il conclut, en conséquence, que si sa majesté la reine voulait ainsi actuellement presser le roi en leur faveur, il voudrait plutôt empêcher cette marque de sa bienveillance et ne la point favoriser; et que puisque ces gens-là en voulaient principalement à sa vie, il ne pouvait, par aucun motif, chercher à leur faire aucun bien : et en outre, il m'assura que quand il le voudrait faire il ne l'oserait pas, attendu la manière dont cette dernière chose s'était passée. Et sûrement, si la chose ne s'était pas passée ainsi, je n'aurais point douté du rétablissement du comte de Mar, dans très peu de temps, si sa majesté avait voulu m'employer dans cette affaire. Mais quant au comte d'Angus, je m'aperçois que le roi est persuadé que ce comte et tous les autres Douglas ont conçu une haine si envenimée contre lui et le comte d'Arran, à l'occasion de la mort de Morton, que s'ils étaient de retour chez eux, dès le lendemain ils ne cesseraient de tramer et conspirer la mort d'eux deux : et ainsi c'est un point très difficile que de faire aucune chose pour lui. Enfin, il conclut par me dire d'assurer, de la part du roi, sa majesté la reine, qu'il n'y aurait ici rien de caché pour elle, et qu'on n'omettrait rien de ce qui pourrait raisonnablement satisfaire la reine, et que le roi ne ferait aucune chose, et ne consentirait qu'aucune chose fût faite à son préjudice, aussi long-temps que lui, comte d'Arran, aurait quelque crédit sur l'esprit de sa majesté ou quelque autorité sous ses ordres. Le comte, après s'être avancé jusqu'à ce point, désira de me montrer sa commission, qui est scellée du grand sceau, pour lui seul, et qui est aussi ample qu'elle peut l'être : il a néanmoins quelques adjoints du conseil privé, mais aucun d'eux n'est en commission; et aucun, pendant tout ce temps-ci, n'a été avec, ni auprès nous. Après avoir employé environ cinq heures à ces choses, il me présenta le maître de Gray, lequel me remit une lettre du roi, pour me le recommander, et par laquelle je vois que l'intention du roi est de l'envoyer vers sa majesté la reine : et en conséquence, il demande un sauf-conduit pour son passage. Je vous prie de le faire expédier le plus tôt qu'il vous sera possible. Je lui parlai de la négociation du lord Seaton auprès du roi de France. Il me jura que Seaton était un fripon, et que c'était en partie contre sa volonté, à lui comte d'Arran, qu'il avait été envoyé là : mais que sa commission et ses instructions étant de peu d'importance, il n'avait pas insisté davantage sur cela; et que si Seaton avait outre-passé ses instructions, que lui d'Arran avait dressées lui-même, il en ferait repentir ledit Seaton. Par rapport à Guillaume Newgate et Marc Golgan, il me protesta qu'il n'avait jamais entendu parler de ces gens-là. Il me dit qu'il y avait eu un pauvre petit homme, portant une barbe noire, qui était venu ici en demandant l'aumône, et qui, disait-il, était ennemi de Desmont; qu'il avait donné un écu à cet homme, et que depuis il n'en avait plus entendu parler : et quant aux Écossais allant en Irlande, il me dit qu'il n'en était pas question ; et que s'il y en avait, ce ne pouvait être que quelques coquins qu'il ne connaissait point du tout. Quant à l'arrivée de quelques jésuites en Écosse, il me dit que c'était un propos calomnieux des ennemis du roi, et de ceux qui voulaient faire croire au monde que le roi était sur le point de changer de religion, pendant que le monde verrait bien que ce prince y persévérerait aussi constamment qu'aucun des princes qui en ont fait profession le plus ouvertement : et le comte lui-même me protesta qu'il ne croyait pas de sa vie avoir vu un jésuite; et il m'assura que, s'il y en avait quelqu'un en Écosse, ils ne feraient pas autant de mal en Écosse que leurs ministres en feraient s'ils prêchaient la même doctrine que ces derniers prêchent en Écosse. Et par rapport à un nommé Ballanden, duquel je vous ai écrit que j'avais entendu

parler par M. Colvil, le comte soutient constamment qu'il ne le connait point, et qu'il n'a jamais entendu parler d'un tel homme, mais qu'il s'en informerait au clerc de justice, et qu'il m'instruirait de ce qu'il pourrait apprendre à ce sujet. Je vous ai fait, aussi brièvement qu'il m'a été possible, le récit de tant de matières sur lesquelles j'ai si longuement discouru : mais ce sont là les points principaux de toute notre conversation, autant que je puis me les rappeler; et maintenant je vous recommande au Tout-Puissant.

A Berwick, ce 14 août 1584.

Le roi a eu beaucoup d'envie que mon fils Robert Carie vienne chez lui. Je vous prie de savoir sur cela le bon plaisir de sa majesté la reine.

Réponses du comte d'ARRAN aux griefs ou articles proposés par le lord HUNSDANE, présentées sous une autre forme.

Quant à la persécution rigide et sévère de tous ceux qui on été notés pour être affectionnés à sa majesté la reine d'Angleterre, il ne paraît pas qu'ils aient été, pour cette raison, ou punis ou traités rigoureusement, puisque sa majesté le roi d'Écosse a été, depuis peu, soigneux et empressé de choisir de bons instrumens pour traiter entre sa majesté la reine et lui, ainsi que sa majesté le roi l'a fait en nommant votre seigneurie et moi; sans compter que dans toutes les accusations intentées contre eux, leur bonne volonté et affection envers sa majesté la reine d'Angleterre n'ont dans aucun temps été imputées à leur charge, mais bien des actions capitales et trahisons en plusieurs manières, actuellement jugées par tous les trois états, et de plus, manifestées à tout l'univers.

Quant à la proclamation publique par laquelle sa majesté le roi d'Écosse défend à tous ceux qui ont été bannis de se réfugier en Angleterre, les bruits et propos qui sont parvenus aux oreilles de sa majesté de leurs conspirations et trahisons, qui depuis ont été exécutées autant qu'il a été en leur pouvoir, ont engagé sa majesté à leur défendre de se réfugier en aucune place aussi voisine du royaume de sa majesté de peur qu'ils n'attentassent les choses qu'ils pourraient entreprendre, étant même plus loin et en des endroits plus reculés, tant par mer que par terre.

Quant à la réception des jésuites et autres fugitifs des états de sa majesté la reine d'Angleterre, et de ce qu'on ne les a point rendus, suivant la promesse du roi, ainsi que cela est allégué par votre seigneurie, sa majesté serait bien plus contente, si, par les soins de votre seigneurie, les fugitifs de l'un et l'autre royaume n'étaient reçus dans aucun des deux; et alors si cela arrivait, ce ne serait pas de la part de sa majesté le roi d'Écosse, bien qu'en effet dans le temps passé sa majesté ait été forcée, contre son bon naturel, de recevoir les petits rebelles et fugitifs de sa majesté la reine d'Angleterre, puisque cette reine avait reçu tous les plus grands rebelles et traîtres qu'il y ait jamais eu contre le roi d'Écosse, et qui étaient du propre sang de sa majesté le roi. Pour ce qui est du concert avec la mère de sa majesté le roi, au sujet de son association, le roi m'a ordonné, en présence du domestique de votre seigneurie, d'assurer sa majesté la reine d'Angleterre et votre seigneurie, au nom de sa majesté le roi, que cela est absolument faux et mensonger, et que pareille chose n'a encore jamais été faite.

Sa majesté le roi m'a aussi commandé d'assurer votre seigneurie qu'il est pareillement faux et non véritable que sa majesté ait, par aucune voie directe ou indirecte, envoyé aucun message au pape, ni qu'elle en ait reçu aucun de lui; ni que sa majesté ait traité avec l'Espagne ou autres étrangers, pour mal faire à sa majesté la reine d'Angleterre ou à son royaume; ce que sa majesté le roi d'Écosse n'aurait pu faire en bonneur, cette bonne intelligence étant établie, ainsi que j'espère que cela arrivera.

Pour ce qui est du mépris fait des ministres de sa majesté la reine d'Angleterre envoyés vers sa majesté le roi d'Écosse, le roi ne les a jamais traités ainsi; et si sa majesté l'a fait, il y avait été suffisamment donné lieu par eux, ainsi qu'il est prouvé par quelques-uns de leurs écrits, et ainsi que je l'ai plus particulièrement montré à votre seigneurie à Foulden, à notre dernière entrevue.

Nº XLI.

Lettre de la reine MARIE à la reine ÉLISABETH [1]

Madame ma bonne sœur,

M'asseurant que vous avez eu communication d'une lettre de Gray, que vostre homme Semer me livra hier soubz le nom de mon filz, y recognoissant quasi de mot à mot les mesmes raisons que ledit Gray m'escrivit en chiffre, estant dernièrement près de vous, desmontrant la suffisance et bonne intention du personage; je vous prieray seulement, suivant ce que si-devant je vous ay tant instantement importuné, que vous me permettiez d'esclaircir librement et ouvertement ce point de l'association d'entre moy et mon filz, et me deslier les mains pour procéder avec lui comme je jugeray estre requis pour son bien et le mien. Et j'entreprendz, quoy que l'on vous die et puisse en rapporter, de faire mentir ce petit brouillon, qui, persuadé par aucuns de vos ministres, a entrepris cette séparation entre moy et mon enfant. Et pour y commencer, je vous supplie m'octroyer que je puisse parler à ce justice clerk, qui vous a esté nouvellement envoyé pour mander par lui à mon filz mon intention sur cela, ce que je me promès que ne me refuserez, quant ce ne seroit que pour démontrer en effect la bonne intention que vous m'avez asseurée avoir à l'accord et entretien de naturel devoir entre la mère et l'enfant, qui dit en bonnes termes estre empesché pour vous, me tenant captive en un désert, ce que ne pourrez mieux desmentir et faire paroître vostre bon désir à nostre union, que me donnant les moyens d'y procéder, et non m'en retenir et empescher comme aucuns de vos ministres prétendent, affin de laisser toujours lieu à leurs mauvais et sinistres practiques entre nous. La lettre porte que l'association n'est pas passée. Aussi ne luy ai-je jamais dit, bien que mon filz avoit accepté et que nous en avions convenu ensemble, comme l'acte signé de sa main; et ces lettres, tant à moy que en France, en font foy, ayant donné ce mesme témoignage de sa bouche propre à plusieurs ambassadeurs et personnes de crédit,

[1] Cette lettre est ainsi en français dans le texte : le titre seul est en anglais.

s'excusant de ne l'oser faire publier, par crainte de vous seulement, demandant forces pour vous résister d'avant de se déclarer si ouvertement, estait journellement persuadé au contraire par vos ministres, qui luy prometoyent avec une entrée à Yorck, le faire déclarer vostre héritier. Au surplus, madame, quand mon enfant seroit si malheureux que de s'opiniastrer en cette extrême impiété et ingratitude vers moy, je ne puis penser que vous, non plus qu'aucun autre prince de la chrétienté, le voulissiez en cela applaudir ou meintenir pour luy fayre acquérir ma malédiction, ains que plutos *introviendrez*[1] pour luy fayre recognoître la raison trop juste et évidante devant Dieu et les hommes. Hélas et encores ne luy vouloié-je en oster, mays donner avec droit ce qu'il tient par usurpation. Je me suis du tout commise à vous, et fidèlement faites si il vous plest que je ne en soie pis qu'auparavant, et que la fauiseté des uns ne prévale desvant la vérité vers vous, pour bien recevant mal, et la plus grande affliction qui me sçaurroit arriver, à sçavoir la perte de mon fils. Je vous supplie de me mander, en cas qu'il persiste en cette mesconnoissance de son devoir, que de luy ou de moy il vous plaist advouer pour légitime roy ou royne d'Écosse; et si vous avés agréable de poursuivre avec moy à part le traité commencé entre nous, de quoy je vous requiers sans plus attendre de response de ce mal gouverné enfant, vous en requerrant avec autant d'affection que je sens mon cœur oppressé d'ennuy. Pour Dieu, souvenez-vous de la promesse que m'avez faite de me prendre en vostre protection, me rapportant du tout à vous, et sur ce, priant Dieu qu'il vous veuille préserver de touts vos ennemys et dissimulez amys, comme je le désire de me consoler et de venger de ceulz qui pourchassent un tel malheur entre la mère et l'enfant. Je cesseray de vous troubler, mais non à m'ennuier, que je ne reçoive quelque consolation de vous et de Dieu : encore un coup, je le supplie de vous garder de tout péril.

Futhbery, xij mars.

Vostre fidèlement vouée sœur
et obéissante cousine,

MARIE, reine.

Nº XLII.

Testament de la reine MARIE[2].

N. B. *Ce papier a été copié par le révérend M. Crawford, ci-devant professeur royal d'histoire ecclésiastique en l'Université d'Édimbourg. Une partie de ce papier est, selon lui, écrit par Navé, secrétaire de Marie, le reste est de la propre main de la reine; ce qui est marqué avec des guillemets est de la main de la reine.*

Considérant par ma condition présente, l'état de la vie humaine, si incertaine que personne ne s'en peust ou doibt asseurer, sinnon soubs la grande et infinie miséricorde de Dieu; et me voulant prévaloir d'icelle contre tous les dangers et accidens qui me pourroient inopinément survenir en cette captivité, mesmes à cause de grandes et longues maladies où j'ay été détenue jusques à présent; j'ay advisé, tandis que j'ay la commodité, ou raison et jugement, de pourvoir après ma mort la salut de mon ame, enterrement de mon corps, et disposition de mon bien, estat et affaires, par ce présent mon testament et ordonnance de mon dernier volonté, qui s'ensuyt.

Au nom du Pere, du Filz et du benoite Saint-Esprit. Premièrement, me recongnoissant indigne pécheresse, avec plus d'offences envers mon Dieu, que de satisfaction par toutes les adversités que j'ay souffert; dont je la loue sa bonté; et m'appuyant sur la croix de mon sauveur et rédempteur Jesus-Christ, je recommende mon ame à la benoiste et individue Trinité, et aux prières de la glorieuse Vierge Marie, et de tous les anges saincts et sainctes de paradis, espérant, par leurs mérites et intercession, estre aydée à obtenir de estre faitte participante avec eulx de félicité éternelle. Et pour m'y acheminer de cueur plus net et entier, despouillant dès à présent tout ressentiment des injures, calomnies, rébellions, et aultres offenses qui me pourroient avoir été faictes durant ma vie par mes sujets rebelles et aultres ennemis, j'en remets la vengeance à Dieu, et le supplie leur pardonner, de mesme affection, que je luy requiers pardon à mes faultes, et à tous ceulx et celles que je puis avoir offensé de faicts ou de parolles.

Je veulx et ordonne, etc. (*Les deux paragraphes suivans contiennent des dispositions au sujet du lieu et des circonstances de son enterrement.*)

Pour ne contrevenir à la gloire, honneur et conservation de l'église catholique, apostolique et romaine, en laquelle je veulx vivre et mourir, si le prince d'Écosse mon filz y puest être réduict, contre la mauvaise nourriture qu'il a prise, à mon très grand regret, en l'hérésie de Calvin entre mes rebelles, je le laisse seul et unique héritier de mon royaume d'Escosse, de droict que je prétends justement en la couronne d'Angleterre et pays qui en dépendent, et généralement de tous et chacun mes meubles et immeubles qui resteront après ma mort, et exécution de ce présent testament.

Sinon, et que mon dit filz continue à vivre dans la dite hérésie : « je céde, transporte, et faicts don de touts et
« chacun mes droicts que je prétende et puis prétendre
« à la couronne d'Angleterre, et aultres droicts, seigneu-
« ries ou royaulmes en dépendantz, au roy catholique,
« ou aultre de siens qu'il luy plaira, avesques advis et
« consentement de sa sainteté; tant pour le voyr aujour-
« d'huy le seul seurs appui de la religion catholique, que
« pour reconnoissance de gratuites faveurs que moy, et
« les miens recommandez par moi, ont et avons receu de
« luy en ma plus grande nécessité; et resguard aussi au
« droict que luy-mesme peut prétendre à ces ditz ro-
« yaulmes et pays. Je le supplie, qu'en récompense
« preign'alliance de la maison de Lorraine, et si il ce plest
« de celle de Guise, pour mémoire de la race de laquelle
« je suis sortie au costé de ma mère, n'a ayant de celu
« de mon père que mon seul enfant, lequel estant catho-
« lique j'ay toujours voué pour une de ses filles, si il luy
« plaisoit de l'accepter, ou faillant une de ses niepces ma-
« riée comme sa fille.

« Je laysse mon filz à la protection du roy, de princes
« et ducs de Lorrayne et de Guise, et du Mayne, au

[1] Ce mot est en italique dans le texte.

[2] Le titre et le N. B. sont en anglais ainsi que les mots en italique, qui rendent compte des lacunes : le reste de cet écrit est en français.

« quelz je recommende et son estat en Écosse, et mon « droict en Angleterre, si il est catholique, et qu'elle le « parlie de ceste royne. »

Je faitz don au «compte de Lenox» de compté de Lenox tenu par feu son père, et commande mon filz, comme mon héritier et successeur, d'obéir en cest endroit à mon volonté.

Je veulx et ordonne toutes les sommes et deniers, qui se troveront par moys deues, tien mis cause de droict estre faits « à Lohliven » être promptement payées et acquittés, et tout tort et griefs réparés par les dits exécuteurs des quelz j'en charge la conscience. Oultre, etc. (*Suivent deux ou trois paragraphes concernant des legs particuliers, et ensuite est ajouté :*) Faict au manoir de Shefeld en Angleterre, le jour de..... mil cinq cens soixant et dix-sept.

Après une page en blanc suit de la main de la reine.

« Si mon filz meurt, au comte de Lenox, ou Claude « Hamilton, lequel se montrera le plus fidèle vers moy, « et plus constant en religion au jugement de..... ducs de « Lorraine et de Guyse, où je le rapport sur ce de ceulx « à qui j'auray donnay la charge de trayter avesque eux « de par moy et ceulx, à condition de se marrier ou allier « en la dite maison ou par leur advis. »

S'ensuivent environ deux pages de legs particuliers.

« Et le remets ma tante de Lenox au droict qu'elle peut « prétendre à la conté d'Augous, avant l'accord fait par « mon commandement entre ma dite tante de Lenox et « le comte de Morton, veu qu'il a esté fait et par le feu « roy mon mary et moy, sur la promesse de sa fidelle « assistance, si luy et moy encourions dangier et be- « soing d'ayde, ce qu'il rompit, s'entendant secrétement « au lès nos ennemis rebelles, qu'attemptoient contre sa « vie, et pour cest effect pris les armes, et ont porté les « bannières desployées contre nous. Je révoque aussi « toute autre don que je luy ay fait de conté de Morton « sur promesse de ses bons services à advenir, et entends « que la dite conté soit réunie à la couronne, si elle se « trouve y parteuir; comme ses trahisons tant en la « mort de mon feu mary, que en mon banissement, et « poursuit de la mienne l'ont mérité. Et defends à mon « filz de se jamays servire de luy pour le hayne qu'il aye « à ses parents, laquelle je crains ne s'estende jusques « à luy, le connoissant du tout affectionné aux ennemis « de mon droite en ce royaume du quel il est penço- « naire.

« Je recommande mon nepveu François Stuart à mon « filz, et luy commande de tenir près de luy et s'en servir; « et je luy laysse le bien du comte de Boduel, son oncle, « en respect qu'il est de mon sang, mon filleul, et m'a « esté laissé en tutelle par son père.

« Je déclare que mon frère bastard Robert, abbé de « St. Croix, n'a eu que par circonvention Orkenay, et « que ce ne fut jamays mon intention, comme il appert « par la révocation que j'ay faite depuis, et été aussi faite « d'avant la asge de XXV ans, ce que j'aurois délibé- « rer si ils ne m'eussent prenner par prison de défayre « aulx estats. Je veulx donc que Orkenay soit réunie à la « couronne comme une de plus nécessaires pour mon « filz, et sans mayson ne pourra être bien tenue.

« Les filles de Morra ne poroient accessi hériter; ains « revient la conté à la couronne, si il luy plest lui donner « sa..... ou fille en marriasge, et il nome l'en sienne « ligne. »

Nº XLIII.

Lettre de M. ARCHIBALD DOUGLAS à la REINE des Écossais.

Votre majesté aura pour agréable d'apprendre que j'ai reçu votre lettre en date du 12 de novembre, et j'ai vu pareillement quelques points du contenu d'une autre de même date, adressée à M. de Mauvissière, ambassadeur de sa majesté très chrétienne; l'une et l'autre sont bien dignes d'une princesse telle que vous. Par l'une, votre altesse désire de savoir la véritable cause de mon bannissement, et m'offre toute sorte de protection, si je suis trouvé innocent de ce fait odieux commis en la personne de votre mari, d'heureuse mémoire : par l'autre, ledit ambassadeur est chargé de me déclarer, que si le meurtre de votre mari peut, avec justice, m'être imputé, que vous ne solliciterez point en ma faveur, ni en faveur d'aucune personne qui serait participante de ce fait exécrable; mais que vous chercheriez à en tirer vengeance, lorsque vous auriez quelques moyens de le faire. Les offres de votre majesté, si je suis innocent de ce crime, sont des plus favorables, et votre désir de savoir la vérité de ce fait est des plus justes : et, par conséquent, il est très raisonnable que je réponde sur cela avec toute ma simplicité, ma sincérité et ma vérité, afin que votre dignité princière puisse me secourir si mon innocence est suffisamment apparente, et qu'elle procure ma condamnation si je suis coupable en aucune chose, si ce n'est d'avoir connu l'indisposition des esprits de la plus grande partie de votre noblesse contre votre dit mari, et de ne l'avoir pas révélée, étant assuré que cela lui était suffisamment connu et à tous ceux qui, dans ce royaume, ont quelque jugement, si faible qu'il puisse être. Ce que j'ai aussi été obligé de savoir, comme étant celui qui était spécialement employé entre le comte de Morton et un grand nombre de vos nobles, afin qu'ils pussent, en toute humilité, intercéder auprès de votre majesté pour le reconfort dudit comte, dans les points qui sont spécialement contenus en la déclaration suivante, et que je suis forcé, pour ma propre justification, de rappeler dans cette lettre au souvenir de votre majesté, nonobstant que je sois assuré, à mon grand regret, que ce récit pourra blesser fortement votre âme royale. Il plaira à votre majesté de se rappeler qu'en l'année du Seigneur 1566, ledit comte de Morton avec divers autres nobles et gentilshommes, furent déclarés rebelles envers votre majesté, et bannis de votre royaume pour le meurtre insolemment commis en la propre chambre de votre majesté; ce qu'ils alléguaient avoir été fait par le commandement de votre mari, lequel néanmoins affirmoit qu'il avait été forcé par eux de signer l'ordre donné à cet effet, quoique la vérité de ce fait soit une chose renfermée entre eux. Il ne m'appartient point actuellement d'être curieux. La vérité est que j'étais l'un de ce nombre qui a si grièvement offensé votre majesté, et que j'ai passé en France le temps de notre bannissement à la demande des autres, pour prier humblement votre frère le roi très

chrétien, d'intercéder pour que nos offenses pussent être pardonnées, et que la clémence de votre majesté s'étendit envers nous, quoique diverses personnes de réputation peu commune dans ce royaume-là fussent dans l'opinion que le fait susdit ne méritait point d'être sollicité, et encore moins d'être pardonné. Cependant telle fut l'âme officieuse de sa majesté le roi de France pour la tranquillité de ce royaume, que la négociation de cette affaire fut commise à M. de Mauvissière, qui fut alors destiné à aller en Écosse pour faire les complimens de congratulation sur l'heureuse naissance de votre fils, que le Dieu tout-puissant veuille long-temps conserver en heureux état et perpétuelle félicité. Le travail dudit Mauvissière fut si efficace, et l'âme de votre majesté tellement portée à la miséricorde, que fort peu de temps après il me fut permis de revenir en Écosse pour traiter avec les comtes de Murray, d'Athol, de Bothwell, d'Argile et le secrétaire Lidington, au nom et de la part dudit comte de Morton, des lords Reven, Lindsay, et du reste des complices, afin qu'ils pussent faire offre au nom dudit comte, d'aucuns points capables de satisfaire le courroux de votre majeste, et de faire en sorte que votre clémence s'étendit en leur faveur. A mon arrivée vers eux, après que je leur eus déclaré le sujet de mon message, ils déclarèrent que le mariage entre vous et votre mari avait déjà été l'occasion de grands maux dans ce royaume, et que si l'on souffrait que votre mari suivit les désirs et les passions de ceux qui étaient autour de lui, cette manière d'agir produirait avec le temps de plus mauvais effets: que pour remédier aux inconvéniens qui pouvaient résulter de cette manière d'agir, ils avaient jugé à propos de se réunir en une ligue et confédération avec quelques autres nobles, étant déterminés à obéir à votre majesté, comme à leur souverain naturel, et de ne rien faire par commandement quelconque de votre mari: que si ledit comte voulait lui-même entrer en cette ligue et confédération avec eux, ils seraient contens de requérir humblement et travailler par toutes sortes de voies auprès de votre majesté, pour obtenir son pardon; mais qu'avant de faire aucun pas en avant, ils désiraient de savoir les intentions dudit comte sur ce point. Lorsque je leur eus répondu, qu'à mon départ, ni lui ni ses amis ne pouvaient pas savoir qu'aucune chose pareille leur serait proposée, et que par conséquent je n'étais point instruit de ce qu'il y avait à répondre sur ce point, ils me demandèrent de revenir suffisamment instruit sur cet objet à Stirling avant le baptême de votre fils, qu'il plaise à Dieu de conserver. Le compte de ce message fut par moi fidèlement rendu à Newcastle en Angleterre, où ledit comte demeurait alors, en présence de ses amis et compagnie; et là tous convinrent de ne plus traiter avec votre mari, et d'entrer tous dans ladite confédération. Avec cette délibération je revins à Stirling, où, à la requête du roi très chrétien et de sa majesté la reine d'Angleterre, par leurs ambassadeurs présens, le gracieux pardon de votre majesté fut accordé à eux tous, sous condition toutefois qu'ils resteraient bannis hors du royaume l'espace de deux années et plus, suivant le bon plaisir de votre majesté; laquelle condition fut dans la suite mitigée à la très humble requête de votre propre noblesse; si bien qu'immédiatement après, ledit comte de Morton revint en Écosse à Quhittingaime, où le comte de Bothwell et le secrétaire Lidington vinrent le trouver. Comme Dieu doit être mon juge, je ne sus rien alors des discours qu'ils tinrent entre eux en cet endroit; mais à leur départ, je fus requis, par ledit comte de Morton, d'accompagner le comte Bothwell et le secrétaire à Édimbourg, et de revenir avec la réponse qu'ils pourraient obtenir de votre majesté, laquelle réponse, qui me fut donnée par les personnes susdites, ne fut, comme Dieu doit être mon juge, autre chose que ces mots: « Faites « savoir au comte de Morton que la reine ne veut point « entendre parler de la matière à lui commise.» Lorsque je demandai que la réponse fût rendue plus intelligible, le secrétaire Lidington me dit que le comte l'entendrait suffisamment, quoique peu ou point de personnes entendissent alors ce qui s'était passé entre eux. Il est connu de tout le monde, que, comme il y eut des lettres injurieuses écrites entre ledit comte et Lidington lorsqu'ils entrèrent en des factions différentes, il y eut aussi un livre publié par les ministres, dans lequel ils affirmaient que le comte de Morton leur avait avoué avant sa mort, que le comte Bothwell était venu à Quhittingaime pour proposer de faire mourir le roi mari, à laquelle proposition ledit comte de Morton affirma qu'il ne pouvait point donner de réponse jusqu'au temps où il pourrait savoir les intentions de votre majesté sur cela, ce qu'il n'avait jamais pu savoir. Quant au meurtre abominable, on sait aussi par les dépositions de plusieurs personnes qui furent exécutées à mort pour l'avoir commis, que ce meurtre fut exécuté par ceux et par les ordres de ceux de la noblesse qui avaient souscrit l'acte d'association à cet effet. Par cette déclaration désagréable de gens dont la plupart vous sont connus à vous-mêmes (et les autres peuvent être découverts par les susdits témoins qui furent examinés à la question, et qui sont encore existans en la garde des juges ordinaires en Écosse), mon innocence, pour ce qui concerne aucun fait, peut apparaître suffisamment à votre majesté. Et quant à mes démarches précédentes, je ne puis pas être en ce chargé autrement que par ceux qui accuseraient le vaisseau qui garde le vin, du mal arrivé par l'intempérance de ceux qui en ont fait un usage immodéré. Quant à la cause spéciale de mon bannissement, je crois qu'il est provenu de l'opinion qu'on a conçue que j'étais capable d'accuser le comte de Morton de toutes les choses qu'ils disent que lui-même a avouées avant sa mort; et je ne voudrais pas, au risque de perdre ma réputation, être induit à faire la moindre partie de pareilles choses. Si tel est le sujet de mes peines, ainsi que je présume que cela est, quelle punition puis-je mériter? Je m'en rapporte à l'excellent jugement de votre majesté, qui sait parfaitement combien le plus simple gentilhomme doit être jaloux de son renom, de sa réputation et de son honneur, et combien même tout homme doit avoir en horreur le nom de poltron, et à quel point il aurait été indécent à moi d'accuser le comte de Morton, étant son parent aussi proche, malgré les injustices que j'ai été contraint d'endurer de sa part dans le temps de son gouvernement, et ce pour aucune autre cause, si ce n'est pour avoir donné des marques d'une amitié particulière à des amis particuliers, dans le temps de ces derniers troubles cruels en Écosse. Je serais fâché de l'accuser actuellement qu'il est mort, et je serais encore plus fâché, si, pendant sa vie, j'avais, par de tels procédés, mérité le nom d'ingrat. Au reste, pour ce qui me concerne en mon particulier, j'ai

été banni de mon pays natal ces trois dernières années et quatre mois, vivant dans l'angoisse et la perplexité de l'âme, tous mes biens en Écosse, qui ne sont pas médiocres, saisis et confisqués; et depuis que j'ai été soulagé de mes peines dernières, à la sollicitation de M. de Mauvissière, jai toujours eu l'attention de connaître le bon plaisir de votre majesté, et d'attendre ce qui plairait à votre majesté de me commander pour son service. Le 8 du présent mois d'avril, votre bon ami le secrétaire Walsingham, me déclara que son altesse jugeait à propos que je pusse me retirer où il me plairait. Je lui déclarai que je ne pouvais en aucune manière fixer sur cela mes désirs, jusqu'à ce que cette proposition me fût faite par votre majesté; et que je ne savais point où il plairait à votre altesse de m'envoyer, jusqu'à ce que jeusse reçu des informations ultérieures de votre part. A cette occasion, et en partie par permission, j'ai osé prendre la liberté d'écrire la présente lettre, par laquelle votre majesté peut comprendre une partie de mes peines passées et encore présentes. Quant à mes intentions pour l'avenir, je ne nierai jamais que je ne sois pleinement déterminé à employer le reste de mes jours au service de votre majesté et du roi votre fils, partout où je serai envoyé par votre majesté: et pour que je puisse mieux m'acquitter de ce devoir, s'il plaisait à votre majesté de recommander le jugement de mon innocence, et l'examen de la vérité du précédent récit, au roi votre fils, le requérant que je puisse obtenir pardon pour les offenses qui ont été relatives au service de votre majesté, et communes à tous les hommes de ces derniers temps, et pardonnées à tous, excepté à moi; je pourrais en être moi-même le porteur, et être destiné à tous les services quelconques qu'il plairait à votre majesté de me commander. Je supplie très humblement votre majesté de faire sur cela ses réflexions, et de me faire cette grâce de donner ses ordres pour que j'aie occasion de servir votre majesté suivant la pureté de mes intentions. Et sur ce, en attendant la réponse de votre majesté, après avoir baisé votre main en toute humilité, je prends congé.

De Londres.

N° XLIV.

Lettre du roi d'Écosse à M. ARCHIBALD DOUGLAS, son ambassadeur en Angleterre.

15 octobre 1586.

Soyez vous-même plus retenu à ne pas traiter plus long-temps sérieusement pour ma mère, car vous l'avez fait trop long-temps; et ne croyez pas qu'aucun de vos travaux puisse faire le bien, si la vie lui est enlevée, car alors il ne serait plus question de mes négociations avec ceux qui en seraient les principaux instrumens; et, partant, prenez garde à la continuation de ma bienveillance envers vous. N'épargnez ni peines ni soins à cet effet, mais lisez ma lettre écrite à Guillaume Keith, et vous conformez entièrement à ce qui y est contenu; et quant à cette requête, laissez-moi mûrir les fruits de votre grand crédit là-bas, dès maintenant ou jamais. Adieu.

Octobre 1586

N° XLV.

Lettre du chevalier GUILLAUME KEITH, ambassadeur en Angleterre, probablement écrite par le secrétaire MAITLAND.

27 novembre 1586

Par vos lettres envoyées par ce porteur, quoique sur des matières désagréables, sa majesté conçoit votre exactitude et fidélité dans vos négociations, comme aussi l'activité et la diligence de M. Archibald dont vous faites de si grands éloges, et que vous recommandez si fortement. Je désire que le succès réponde à l'opinion de sa majesté, à vos soins et travaux, et à cette grande diligence de M. Archibald, telle que vous la dépeignez dans vos lettres. Sa majesté a le cœur vivement pénétré de ce procédé rigoureux contre sa mère, comme étant une affaire qui l'intéresse grandement, tant pour l'honneur que par d'autres considérations. Les actions et le maintien de son altesse annoncent manifestement non-seulement combien la nature prévaut, mais aussi combien elle appréhende les suites de ce procès, et le degré d'importance qu'elle lui attribue On doit envoyer dans peu d'ici une ambassade, en laquelle seront employés le comte et deux conseillers; et de la réponse qu'ils rapporteront dépendra la continuation ou la dissolution de l'amitié et bonne intelligence entre les princes de cette île. Cependant si l'on se porte à de plus grandes extrémités, et si les prières et requêtes de sa majesté sont dédaignées, son altesse se croira lui-même déshonoré et méprisé bien au-delà de son attente et de ce qu'il mérite. Vous pourrez apercevoir les dispositions de sa majesté par la lettre qu'il vous écrit que vous communiquerez à M. Archibald, et vous vous conduirez l'un et l'autre en conséquence d'icelle. Je n'ai pas besoin de recommander à vos soins ce qui concerne le service de votre maître, tant pour son bien que pour son honneur. De même que vous vous conduirez vous et votre collègue en cette affaire, aussi, de mon côté, j'aurai soin de faire valoir votre affection envers votre maître. Je suis bien aise de ce que j'entends dire de vous, et je donne une entière créance à ce que vous écrivez de M. Archibald. Ses amis qui sont ici font un grand cas de son parfait dévouement pour la reine, ainsi que de son exactitude à remplir ses devoirs envers sa majesté le roi son fils. Au surplus je suis obligé de remettre le reste à la prochaine occasion, ayant à peine le temps de vous griffonner ce peu de lignes, qui peuvent elles-mêmes donner des preuves de ma précipitation, vous souhaitant une heureuse issue en votre négociation, je m'en remets à vous.

Holyroodhouse, 27 novembre 1586.

Le peuple et tous les états ici sont tellement touchés des procédés rigoureux contre la reine, que sa majesté et tous ceux qui ont du crédit n'osent paraître dehors, à cause des clameurs qui s'élèvent contre eux, et des imprécations proférées contre la reine d'Angleterre.

N° XLVI.

A sa majesté le Roi, par M. ARCHIBALD DOUGLAS.

Votre majesté aura pour agréable de savoir que j'ai reçu, le 5 d'octobre, votre lettre, en date du 28 de sep-

tembre, et ce même jour 5 d'octobre, j'ai envoyé Guillaume Murray vers votre altesse. Par les lettres dont il est porteur, et par d'autres de différentes dates, votre majesté peut apercevoir qu'avant la réception de sa lettre, je n'avais rien omis, autant que mon travail et mes soins peuvent y atteindre, touchant l'accomplissement des deux points principaux contenus en votredite lettre, ce que, par ces présentes, je dois vous répéter pour répondre à votredite lettre.

Quant au premier point, en ce qui concerne l'intercession pour la vie de sa majesté la reine votre mère, j'ai en diverses fois, et à chaque audience, négocié sur cette affaire avec la reine d'Angleterre, principalement pour connaître quelle pouvait être sur ce point sa pleine détermination; et je n'ai jamais pu l'amener à aucune réponse ultérieure, si ce n'est que ce procédé contre la reine votre mère, par ordre de justice, n'était pas moins contre ses intentions d'elle reine d'Angleterre, que contre les intentions de ceux qui aimaient le mieux la reine d'Écosse. Que quant à la vie de la reine d'Écosse, elle, reine d'Angleterre, ne pouvait sur cela donner aucune réponse, jusqu'à ce que la loi eût prononcé si la reine d'Écosse était innocente ou coupable. Qu'au surplus, elle voulait bien aller jusqu'à m'informer qu'il y avait un nombre d'associés qui la pressaient de permettre que la loi pût procéder contre la reine d'Écosse, donnant pour raisons que tant qu'on laisserait la reine d'Écosse négocier en ces affaires, jamais ce royaume ne serait dans le calme, ni sa vie, à elle reine d'Angleterre, ni cet état en assurance; et enfin qu'ils faisaient cette protestation, que si elle, reine d'Angleterre, ne voulait pas suivre leurs avis en cette affaire, ils resteraient hors de tout blâme, quelque chose qui pût jamais arriver : sur quoi elle leur avait accordé la liberté de procéder, de peur que ceux qui avaient présenté cette requête ne pussent dans la suite la charger elle même de tous les inconvéniens qui pourraient en arriver.

Et j'ai connu par moi-même la vérité de ce discours; car tant les papistes que les protestans se sont conduits ainsi qu'il a plu à la reine d'Angleterre de me le déclarer, mais par des motifs différens : les uns, pour éviter les soupçons qu'autrement on aurait pu concevoir contre eux; les autres, par le zèle et le soin qu'ils veulent qu'on aperçoive en eux pour la conservation de la vie et de l'état de leur souveraine dans ces temps orageux : en considération de quoi j'ai été obligé d'entrer en quelque négociation avec les uns et les autres, de quoi j'ai eu soin d'informer sa majesté la reine. Les protestans, et ceux qui, en d'autres affaires, veulent faire connaître qu'ils ont beaucoup de zèle pour le service de sa majesté, ont prié qu'on voulût bien les dispenser de toute action contraire à ce qu'ils ont voué par leurs sermens à leur souveraine, et à ce qu'ils lui ont demandé par leurs requêtes, et ce, avant mon arrivée en ce pays; que s'ils voulaient actuellement agir différemment, cela ne produirait d'autre effet que de les exposer à être accusés d'inconstance par leur souveraine lorsqu'elle jugerait à propos de le faire, en ce qu'ils donneraient des conseils par lesquels ils pourraient courir le danger d'être regardés comme de mauvais conseillers, et par conséquent dignes de punition. Ceux des papistes avec qui je traite allèrent aussitôt redire à sa majesté la reine ce que je leur avais dit, laquelle, bien qu'elle fût déjà ci-devant au fait de l'affaire, m'envoya chercher, et me répéta les propres discours que j'avais tenus à ces papistes, désirant de moi que, pour le bien du service de mon maître, je m'abstinsse de traiter avec ces gens-là, attendu qu'ils n'étaient point encore suffisamment portés à penser de mon maître ainsi qu'elle le faisait. Je demandai permission à sa majesté la reine que je pusse les informer de la conduite que votre majesté avait tenue ci-devant envers elle et l'état de ce royaume : sur quoi, avec quelque difficulté, elle me donna son consentement. A mon dernier départ de la cour, qui était le 5 du courant, et le jour d'après que les lords-jurés de cette grande commission eurent pris congé de sa majesté pour aller vers la partie septentrionale à Fothringham, la reine d'Angleterre voulut bien promettre qu'elle aurait une conversation ultérieure sur cette affaire au retour desdits lords, et qu'elle donnerait une réponse positive au contentement de votre majesté sur les autres affaires que j'avais proposées au nom de votre majesté. Quant au second point concernant l'association, et le désir que la promesse faite au maître de Gray au sujet du titre de votre majesté fût exécutée, il paraît, par ladite lettre, que le véritable point sur lequel le titre de votre majesté pourrait être révoqué en doute, n'a pas été bien aperçu en écrivant ladite lettre, ce qui, je crois, est arrivé, faute d'avoir lu l'acte de parlement dans lequel on a accompli toutes les promesses faites par la reine d'Angleterre audit maître de Gray, et rien ne peut faire actuellement qu'il s'élève aucun doute sur votredit titre, si ce n'est que ces lords qui, maintenant, sont si animés contre sa majesté la reine votre mère, peuvent avoir dans l'idée que votre majesté est ou pourrait être dans la suite consentante de ses procédés; et quelques-uns de ceux qui sont affectionnés au service de votre majesté sont de cette opinion, qu'une demande trop empressée pourrait donner fondement aux soupçons qui, sur ce, pourraient naître en l'esprit de gens si malintentionnés en cette affaire, ce qui, à ce que je pense, pourrait être remédié en obtenant en parlement une déclaration de l'innocence actuelle de votre majesté; et attendu que le bon naturel et l'honnêteté publique vous obligeraient d'intercéder pour la reine votre mère, cet acte de parlement pourrait, sans qu'il fût besoin d'aucune autre déclaration ultérieure, effacer les soupçons qui pourraient porter les gens les plus malintentionnés à douter de vous. Dans mes premières lettres, j'ai très humblement supplié votre majesté que quelques hommes habiles dans les lois fussent engagés à donner leurs avis sur les termes de l'association, et sur la mitigation contenue en l'acte de parlement, et surtout d'aviser sur les effets de la requête de votre majesté, et sur les soupçons qu'elle pourrait inspirer dans ce temps-ci à ces hommes colériques, et sur les moyens les plus propres à calmer leurs âmes et à leur faire entendre raison; et que d'après toutes ces considérations, ils prescrivissent les termes d'un acte déclaratoire de l'innocence de votre majesté, qui serait obtenu en parlement; et, faute de ce, qu'ils donnassent les propres termes d'une protestation à ce même effet, afin qu'elle pût être la plus utile pour le service de votre majesté, et que cela pût me servir de plus ample instruction. Bien que ceci soit mon véritable sentiment, je serai content de suivre le plan qu'il plaira à votre majesté de me prescrire. J'ai déjà communiqué en substance tout ceci à la reine de ce royaume, qui ne paraît pas en avoir été offensée, et qui

a accordé la liberté de traiter sur ce avec ceux du parlement à qui il pourrait rester des doutes dans l'esprit. Ceci étant le résultat de mes procédés en cette affaire, en sus du restant contenu en d'autres lettres de différentes dates, je suis obligé de m'ouvrir sur le tout à votre majesté, et de la prier humblement qu'une pleine information puisse m'être envoyée sur ce que je dois faire ultérieurement en ceci; et cependant, jusqu'à ce que j'aie reçu de plus amples instructions, je procèderai et agirai suivant les ordres que j'ai déjà reçus. Et sur ce, très gracieux souverain, désirant à votre majesté toutes sortes d'heureux succès en vos affaires, je prends humblement mon congé.

De Londres, 16 octobre 1586.

De votre majesté le très humble sujet
et obéissant serviteur.

Mémoire pour Sa Majesté, par le maître de Gray.

Plaise à votre majesté de savoir que j'ai pensé qu'il était plus à propos d'exposer toutes les choses ainsi qu'elles se sont présentées, et tous les avis ainsi qu'ils me sont parvenus, et de les réunir dans une lettre.

Je vins à Vare le 24 de décembre, et j'envoyai chez Guillaume Keith et M. Archibald Douglas, pour qu'ils en donnassent avis à la reine, ce qu'ils firent à leur audience. Elle promit que la vie de sa majesté la reine, votre mère, serait épargnée jusqu'à ce que nous eussions été entendus. Le 27, ils vinrent me trouver à Vare, auquel jour le chevalier Robert vint à Vare; et là ils nous exposèrent jusqu'où ils étaient déjà parvenus en leur négociation. Mais attendu que le détail sur ce point est expliqué dans notre lettre commune, je m'en réfère à cette lettre, si ce n'est que je veux en outre témoigner à votre majesté que Guillaume Keith s'est comporté très honnêtement et équitablement jusqu'à notre arrivée, examinant toutes les circonstances, et surtout observant la conduite de son collègue, laquelle en effet n'est pas meilleure que votre majesté ne l'a déjà vue par le passé.

Le 29e jour de décembre nous allâmes à Londres, où nous ne fûmes point du tout reçus amicalement : et après la manière honnête dont il a plu à votre majesté de recevoir les ambassadeurs de la reine d'Angleterre, on ne nous envoya personne pour nous souhaiter la bienvenue ou pour nous accompagner. Le même jour, nous apprîmes que M. de Bellièvre prenait son audience de congé, et comme l'usage ne nous permettait pas de nous y trouver, nous envoyâmes faire nos excuses par M. George Young.

Le premier jour de janvier, Guillaume Keith et son collègue envoyèrent, suivant l'usage, demander notre audience. Nous reçûmes la réponse contenue dans la lettre commune, et nous ne pûmes pas avoir d'autre réponse jusqu'au sixième jour, ce qui fut fait le jour que votre majesté l'a vu dans la lettre générale : cependant nous ne fûmes pas alors privés de notre attente, quoique nous ayons reçu des réponses fort dures.

Le huitième jour, nous parlâmes au comte de Leicester, et notre conférence fut telle qu'elle est rapportée dans la lettre générale. Je remarquai ceci : que ce jour-là il dit ouvertement que la détention de la reine d'Écosse, comme prisonnière, venait de ce qu'elle prétendait à la succession de cette couronne. Jugez donc par-là de ce qu'on a pensé de votre majesté lorsqu'un moment après on a entendu vos propositions.

Le neuvième jour, nous parlâmes à l'ambassadeur de France, que nous trouvâmes plein de franchise, lorsqu'il nous fit un discours fort sage sur tous ses procédés et sur ceux de M. de Bellièvre. Nous le remerciâmes au nom de votre majesté, et nous lui découvrîmes toutes les choses que nous avions à traiter avec la reine d'Angleterre, sauf néanmoins le dernier point, ainsi qu'il est plus au long expliqué dans notre lettre générale.

On pense ici, et quelques amis de votre majesté m'en ont averti, que la négociation de Bellièvre avait été sans effet et que le résident n'en avait pas eu communication : ce qui, à ce que je crois, est véritable; car depuis le départ de Bellièvre, on parle d'un domestique de ce Châteauneuf qui a été pris avec tous les papiers et paquets que Châteauneuf envoyait en France, parce que ces papiers le chargeaient d'une conspiration formée dernièrement contre la vie de la reine d'Angleterre. On prétend que son domestique a avoué la chose. Mais quant à ce que j'en dois croire, c'est ce que j'ignore : mais jusqu'à ce que je voie la preuve, je regarderai Châteauneuf comme un honnête homme; car en effet il paraît tel, et l'un de ceux qui, sans contredit, ont suivi cette affaire avec le plus de chaleur. Je lui ai fait connaître que la reine d'Angleterre et le comte de Leicester avaient désiré de me parler en particulier, et je lui demandai son avis. Il me le donna, et il me dit franchement qu'il pensait que cela était très convenable. Je lui fis voir pour quelle raison je lui avais communiqué cela : que c'était parce que j'avais été soupçonné par quelques-uns des amis de sa majesté la reine d'Écosse en France, d'avoir rendu de mauvais offices pour le service de ladite reine; qu'il pouvait m'être témoin que mes négociations les plus empressées en ceci me seraient un témoignage suffisant que tout cela n'était que menteries, et que ce fripon de Navé, qui venait maintenant de trahir la reine, m'avait en ceci rendu de mauvais offices. Il me dit que, puisque j'apercevais que la reine d'Écosse ne voyait uniquement que par les yeux d'autrui, je ne devais en aucune manière imputer cela à ladite reine, et qu'elle ne lui avait fait une pareille chose qu'à l'instigation de Navé. Je lui répondis qu'il me servirait en cela de témoin.

Le neuvième jour, nous envoyâmes à la cour demander audience, ce que nous obtînmes le dixième jour : dès l'abord elle[1] nous dit : « Une chose long-temps attendue « doit être la bienvenue lorsqu'elle arrive : je voudrais « savoir à présent quelles sont les offres de votre maî« tre. » Je répondis qu'on ne faisait point d'offres, à moins que ce ne fût pour quelque cause, et que nous voulions, ainsi que votre majesté, savoir d'abord si la cause pour laquelle nous avions des offres à faire était existante, et en même temps si elle serait existante jusqu'à ce que votre majesté eût entendu notre rapport « Je crois, dit-elle, qu'elle est encore existante, mais « je ne veux pas promettre qu'elle le soit dans une « heure. Mais vous cherchez par-là à ruser avec moi. » Je répondis que nous ne songions point à ruser, mais à offrir, de la part de notre souverain, tout ce qui pourrait être raisonnable; et que nous offrions spécialement tout

[1] La reine d'Angleterre.

ce qui est contenu dans notre lettre générale : toutes lesquelles choses furent refusées et regardées comme rien. Elle appela trois personnes qui étaient dans la chambre, le comte de Leicester, milord-amiral, et le lord-chambellan, et en leur présence à tous trois, elle répéta avec dédain toutes nos offres. Je déclarai la dernière partie, et je dis : « Madame, quel est le motif qui peut faire agir « des hommes contre votre personne ou contre votre « état, pour la cause de la reine d'Écosse ? — C'est, me « répondit-elle, parce qu'ils pensent que la reine d'Écosse « doit me succéder, et parce qu'elle est une papiste. « Il y a lieu de croire, lui dis-je, que ces deux causes « doivent être écartées. — Je serais bien aise, dit-elle, « de comprendre ce que vous me dites là. — Madame, « lui dis-je, si tout le droit que la reine d'Écosse a à la « succession était transporté en la personne du roi notre « souverain, n'aurait-on pas toutes sortes d'espérances « que les papistes seraient écartés ? — Je l'espère ainsi, « me répondit-elle. — Alors, madame, lui dis-je, je « pense que la reine sa mère se démettrait volontiers de « tous ses droits en faveur du roi son fils. — Elle n'a, « me répondit la reine, aucun droit, car elle a été dé- « clarée inhabile. — Si elle n'a, lui repartis-je, aucun « droit, toutes les espérances sont apparemment éva- « nouies, si bien qu'il n'est point à craindre qu'aucun « homme entreprenne rien en sa faveur. — Mais, me « répondit la reine, les papistes ne reconnaissent point « notre déclaration. — Laissez donc tomber, lui dis- « je, le droit de succession en la personne du roi, par « la démission de la reine sa mère. » Le comte de Leicester répondit : « La reine d'Écosse est prisonnière, « comment pourrait-elle donner valablement sa démis- « sion ? » Je répondis : « La démission serait faite à son « fils par l'avis de tous les amis qu'elle a en Europe ; et « en cas, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelque entreprise « enlevât la reine d'Angleterre, qui est-ce qui osera « prendre le parti de la reine d'Écosse pour prouver que « sa démission ou résignation serait sans effet, son fils « étant à la tête d'un parti opposé, ayant pour lui tous « les princes amis de la reine sa mère, et s'étant ligué « précédemment avec sa majesté la reine d'Angleterre « pour rendre cette démission efficace ? » La reine fit semblant de ne point entendre ma pensée, et le chevalier Robert ayant de nouveau expliqué la chose, elle fit toujours comme si elle ne l'entendait pas. Alors le comte de Leicester répondit que notre idée était que le roi fût mis au lieu et place de sa mère. « Si cela était ainsi, répondit « la reine, je me mettrais en pire état que je n'étais ci- « devant. Par la passion de Dieu, ce serait me couper la « gorge à moi-même, et pour un duché, pour un comté « qui vous serait donné à vous-même, vous ou des gens « tels que vous engageriez quelques-uns de vos scélérats « à me tuer. Non, par Dieu, le roi d'Écosse ne sera « jamais en cette place. » Je répondis : « Le roi mon « maître ne demande rien à votre majesté, mais à sa « mère. » Le comte de Leicester répondit : « Ce serait « rendre le roi d'Écosse partie adverse de la reine ma « maîtresse. » Je répliquai : « Il le serait bien davantage « s'il était en sa place par sa mort. »

La reine d'Angleterre ne voulut pas rester plus longtemps : mais elle dit, qu'en la place de la mère, elle ne voulait pas avoir le fils, qui serait pire que la mère ; et elle ajouta : « Dites au roi votre maître tout le bien que « je lui ai fait en soutenant la couronne sur sa tête depuis « qu'il est né, et que je suis dans l'intention de garder « l'alliance qui subsiste actuellement entre nous ; et que « s'il la rompt, il fera une double faute : et nous pen- « sions qu'en ceci, il voulait rompre avec nous, mais « nous voulons l'éviter. » Je lui parlai encore, pour lui demander que la vie de la reine votre mère fût épargnée pendant quinze jours. Elle le refusa. Le chevalier Robert demanda seulement pour huit jours. Elle répondit : « Pas « seulement pour une heure ; » et elle se retira. Votre majesté voit que nous nous sommes acquittés de toutes les offres que nous avions à faire ; mais le tout a été inutile, car la reine d'Angleterre et son conseil ont pris une résolution en laquelle ils veulent persévérer, et je vois que cela vient plutôt de son conseil que d'elle-même ; ce qui, à mon gré, est le pire ; car sans aucun doute, cela vous fera perdre entièrement tous les amis que vous avez ici. Car bien qu'ils aient autrefois été bien intentionnés pour votre majesté, cependant lorsqu'ils se rappelleront qu'ils ont trempé leurs mains dans le sang de votre mère, en bonne foi, ils ne pourront pas attendre beaucoup de bien de votre part, chose dont je suis en vérité très affligé. De plus, votre majesté peut apercevoir, par le récit de la dernière proposition que j'ai faite, que s'ils avaient été bien intentionnés pour votre majesté, ils en auraient usé différemment qu'ils ne l'ont fait, par les raisons qui les retiennent. Mais je n'ose pas tout écrire, j'ai intention de ne faire quelquefois que parler en cette affaire, car nous apercevons que nos lettres seraient sûrement interceptées en chemin.

Attendu que je vois que ni le crédit d'un particulier, ni aucuns moyens ne pourraient changer leur détermination, bien que la reine ait désiré, ainsi que le comte de Leicester, de m'entretenir en particulier, je ne veux plus parler, et je ne le dois pas. Mais assurément tout le monde pourra m'être témoin que je n'ai, en mon particulier, aucunes sortes de liaisons avec l'Angleterre, si ce n'est par rapport au service de votre majesté. Ainsi, quoique je ne puisse pas actuellement effectuer ce que je désirais, la droiture de mes démarches, en cette affaire, sera néanmoins exposée aux yeux de tout l'univers. Nous allons, Dieu aidant, demander audience, et nous comptons y suivre avec aigreur nos instructions, que nous avons suivies jusqu'à présent avec beaucoup de modération ; car nous pouvons bien, pour l'honneur de la cause, ne pas dire moins, au nom de votre majesté, que l'ambassadeur de France en a dit au nom de son maître.

Ainsi, je prie votre majesté de considérer la droiture de mes démarches pour votre service, et non pas le succès : car, quand j'aurais eu auprès d'aucuns le double du crédit que je puis avoir eu ici, mais n'étant venu ici que pour cette seule affaire, je ne voudrais pas que mon crédit eût pu servir ici à aucun autre dessein. Je prie le Seigneur de conserver votre majesté, et de vous envoyer un ami sincère et véritable.

De Londres, ce 12 janvier 1586.

J'entends dire que la reine doit envoyer un des siens à votre majesté.

Au très honorable milord VICE-CHANCELIER et secrétaire de sa majesté, par le maître DE GRAY.

Milord,

Je vous envoie ces lignes avec la lettre ci-jointe à sa majesté, par laquelle votre seigneurie pourra apprendre de quelle manière les choses se passent ici. Et, avant toutes choses, je prie votre seigneurie d'engager sa majesté à avoir égard à mes soins et non à l'effet dans cette négociation; car je vous jure que si j'avais eu à solliciter la couronne d'Angleterre pour moi-même, je n'aurais pu rien faire de plus : et ne laissez point mes ennemis prendre l'avantage sur moi, car tout le monde verra que je n'ai aimé l'Angleterre que pour le service de sa majesté seulement. Je m'attends dans peu à trouver un ami dans votre seigneurie, ainsi que vous me l'avez promis, et parbleu je serai le vôtre si je le puis. Guillaume Keith et moi désirions, si les affaires avaient réussi, de prendre des mesures pour que votre seigneurie pût être ici en crédit et les autres déconcertés; mais actuellement je ferai pour vous comme pour moi-même, qui est de ne se point soucier d'avoir ici du crédit, car, en conscience, ils ne pensent point honnêtement du roi notre souverain; et, s'ils le pouvaient, ils lui feraient prendre le chemin que sa mère a pris, ou qu'elle prendra bientôt. En conséquence, je vous prie, milord, d'avertir le roi, que le meilleur chemin n'est pas celui-ci. Ils disent ici qu'il a été dit par un homme qui l'avait entendu de vous, que vous ne désiriez point que le roi et l'Angleterre fussent d'accord, parce que cela pourrait inquiéter les nobles, et que vous aviez sur cela cité l'exemple de Jacques IV. J'ai répondu en votre nom que j'étais assuré que vous n'aviez jamais dit cela. M. Archibald est celui qui a tenu ce propos, et je puis assurer votre seigneurie que cet homme a été un vrai poison en cette affaire, car on est ici fort porté à donner dans ses opinions. Il ne s'embarrasse pas, dit-il, que le roi soit obligé de suivre ce chemin-ci, soit par des voies honnêtes, soit par la nécessité : si bien que, lorsqu'il prend ce train-là, il est assuré d'être applaudi. Il me faudrait plus de papier que je n en ai ici pour vous exposer par écrit tous les propos de cette espèce qui se sont tenus : ainsi je les remets au temps où nous serons réunis. On parle ici d'une nouvelle conspiration formée contre la reine, sur quoi trois hommes de la suite de l'ambassadeur de France, qui réside ici, ont été pris; mais je crois, qu'à la fin, cela se réduira à rien. M. Stafford, qui est ambassadeur de la reine en France, est compromis en cette affaire, et son frère a été arrêté ici. Au reste, cet incident a fait ce mal en notre négociation, que tout le conseil d'ici ne veut point engager la reine d'Angleterre à laisser en repos le sang de la reine d'Écosse, jusqu'à ce que cette trame soit découverte. Je remets toutes les autres choses à la lettre ci-incluse. Nous avions intention d'envoyer à sa majesté un détail que nous avons mis par écrit de toutes nos démarches depuis notre arrivée ici : mais nous avons été avertis, de bonne part, que le porteur devait certainement être enlevé en chemin avec nos paquets; ainsi nous remettons la chose à notre arrivée. J'ai mis ceci hors du paquet, dans un endroit à part. Nous devons prendre congé vendredi, 13 de ce mois, et nous avons intention de suivre exactement la rigueur de nos instructions; car il ne serait point du tout convenable à l'honneur du roi, que nous en dissions moins que l'ambassadeur de France, qui a dit : *Le roy mon maistre ne peut moins faire que s'en ressentir* [1]. Si bien que vers le 24 nous comptons, Dieu aidant, que nous serons rendus chez nous, à moins qu'il ne survienne quelque retardement que nous ne pouvons pas prévoir. La reine et le comte de Leicester ont désiré de me parler. Je l'ai refusé, à moins que ce ne fût en présence de mes collègues, par la raison que je vois une détermination à laquelle le crédit d'un particulier ne pourrait point remédier, et je ne désire point d'avoir du crédit, si ce n'est pour cette cause. Il plaira à votre seigneurie de retirer l'incluse pour sa majesté et de la garder. Sur ce, après vous avoir présenté mes obéissances, à vous et à votre compagne, je vous recommande à Dieu

De Londres, le 12 janvier 1586.

A sa majesté le ROI, du chevalier ROBERT MELVIL.

Plaise à votre majesté de savoir que, depuis l'envoi de nos lettres précédentes, nous avons eu audience, et que sa majesté la reine d'Angleterre a paru prendre en bonne part les ouvertures que nous lui avons faites en présence de son conseil. Bien qu'ils ne puissent pas avoir lieu de s'en offenser, ayant pris la résolution de porter les choses à toute extrémité; néanmoins il a plu à la reine d'Angleterre de nous demander de différer encore deux jours de prendre notre audience de congé, jusqu'à ce qu'elle eût délibéré sur nos propositions. Depuis lequel temps sa majesté la reine d'Angleterre est devenue plus difficile à l'occasion de quelques lettres qui sont, à ce qu'on nous a dit, venues d'Écosse, et qui donnent quelque lieu de croire que votre majesté ne prend point cette affaire à cœur, pendant que nous savons réellement le contraire, et que nous avons ci-devant écarté de l'esprit de sa majesté la reine d'Angleterre cette idée qui a été accréditée par des informations sinistres. Ces rapports ont traversé notre commission et trompé cette reine, et nous craignons aussi que nous ne soyons arrêtés ici jusqu'à ce qu'il soit venu réponse d'Écosse de la part des personnes qui ont eu connaissance de ces bruits. Et bien qu'il soit suffisamment connu à tout le monde combien votre majesté prend à cœur ces négociations, la vérité est qu'ils ont en cette occasion tellement persuadé la reine d'Angleterre, que cela a suffi pour traverser notre négociation. Comme aussi il est venu à notre connaissance qu'Allynour Stuart doit être envoyé dans leur parti, et qu'il s'est vanté de faire par son crédit bien plus de choses qu'il ne peut, à ce que je crois, en exécuter : et nous voulons le faire désister de cette affaire, en lui disant qu'il fait mal, et qu'il n'est pas propre pour ce dessein remettant à la bonne direction de votre majesté de prendre sur cela ses arrangemens, de manière que nous soyons responsables envers votre majesté de n'omettre aucun point de ce que nous avons en charge : comme aussi la vérité est que le maître de Gray s'est lui-même conduit avec droiture et discernement en cette charge, et qu'il a été desservi par diverses personnes, chacune en leurs parties, lesquelles personnes étaient auparavant ses amis. Nous avons eu obligation aux violons qui nous

[1] *Note du Traducteur.* Ces mots sont ainsi en français dans le texte.

ont tenu bonne compagnie; mais nous n'avons pas été troublés par d'autres. Guillaume Keith n'a rien omis de ce qu'il avait en charge. Quant au maître Archibald, il a promis que dans tous les temps il ferait son devoir, en quoi il trouvera qu'on en a fait à votre majesté un fidèle rapport. Je demande pardon à votre majesté de ce que j'ai été si ennuyeux; et après avoir baisé les mains de votre majesté, je prends humblement mon congé; priant Dieu d'accorder à votre majesté de bons et d'heureux jours, remettant votre majesté en la divine protection.

A Londres, le 20 janvier 1586.

Sire,

Quoique maître George n'ait point été en commission, il n'est point inférieur en son service à aucun de nous, tant par ses bons avis que par les soins empressés qu'il s'est donnés pour l'avancement de votre service; de quoi nous n'avons pas reçu de médiocres avantages.

A sa majesté le Roi, par le maître DE GRAY et le chevalier ROBERT MELVIL.

Plaise à votre majesté de savoir que, dans la dernière audience que nous avons eue depuis les derniers avis que nous avons donnés par Guillaume de Murray, nous avons trouvé sa majesté la reine d'Angleterre, à la répétition de nos offres, en quelque chose adoucie, et disposée à les examiner plus mûrement avant que nous prenions notre audience de congé. Suivant notre idée, certaines personnes du conseil, nommément milord de Leicester, le chevalier Christophe Hatton, milord Hunsdon et milord Hawart, qui étaient présens dans la chambre, ne marquèrent pas un grand contentement de voir la reine d'Angleterre éloignée de sa première résolution, et actuellement dans le doute de ce qu'elle doit faire. Quoi qu'il en soit nous la laissâmes en cet état; et depuis nous avons journellement insisté sur une conférence avec tout le conseil, laquelle, jusqu'à cette heure, nous n'avons point encore obtenue. Nous avons envoyé aujourd'hui demander notre congé. Le plus grand obstacle que nous ayons jusqu'ici rencontré en notre négociation est la persuasion où ils sont ici que, ou votre majesté n'agit que par manière d'acquit en cette affaire, ou bien qu'avec le temps vous pourrez être amené à digérer la chose; et lorsqu'avec de grandes difficultés nous sommes venus à bout de détruire ces idées, nous trouvons de nouveau que de certaines lettres, à eux dernièrement écrites d'Écosse, ont pris quelque faveur auprès d'eux, et les entraînent en des opinions toutes contraires avec tout ce que nous leur avons dit : si bien qu'ayant maintenant résolu de s'éclaircir de ce doute par un message particulier, ils ont fait choix du chevalier Alexandre Stuart pour sonder sur cela les intentions de votre majesté, et pour persuader à votre majesté d'approuver leurs procédés; ce dont nous n'avons jamais pu détourner ledit Alexandre Stuart, quelque terreur que nous ayons cherché à lui inspirer. Il a prétendu qu'il avait du crédit auprès de votre majesté, et qu'il ne doutait pas qu'il ne terminât cette affaire au gré de votre altesse. S'il va là-bas sur ces erremens, nous pensons que votre majesté ne négligera pas de considérer le discrédit considérable dans lequel cette entreprise nous ferait tomber ici, si l'on n'y mettait pas ordre avant qu'il soit entendu plus amplement; et s'il arrivait que quelque autre fût envoyé, ainsi que nos intelligences en ce pays nous apprennent que cela pourrait être, nous supplions humblement votre majesté qu'il plaise à votre altesse d'apprendre de nous ce que nous avons trouvé ici, et à quel point nous avons laissé cette affaire avec sa majesté la reine d'Angleterre avant qu'il fût survenu des accidens dont nous remettons à vous exposer les causes dans nos lettres particulières. Nous recommandons pour le présent votre majesté à la protection éternelle de Dieu.

De Londres, 21 janvier 1586.

N° XLVII.

Lettre de WALSINGHAM à RANDOLPH.

3 février 1586.

Monsieur,

J'ai reçu, par milord lieutenant, la copie de votre lettre du 25 du mois dernier, adressée à sa seigneurie, contenant le rapport de votre négociation avec le roi et son conseil dans votre seconde audience, duquel rapport vous avez rendu compte à sa majesté la reine, et qu'elle paraissait en quelque manière *désapprouver*, de ce que vous *différiez* si long-temps *à traiter pour l'élargissement* d'Empédocle. Mais j'ai fait réponse pour vous, que je pensais que vous étiez dirigé par les avis des *amis* dudit Empédocle, en la sollicitation de cette affaire, lesquels amis savaient lequel temps était le plus favorable pour vous, pour entreprendre de traiter sur cela avec le plus d'effet et le meilleur succès, de laquelle réponse sa majesté resta à la fin entièrement satisfaite sur ce point.

Les espérances que vous nous avez données, que d'Aubigny pourrait aisément être gagné à la dévotion de sa majesté la reine, ont d'abord été interprétées comme étant une ironie de votre part. Mais depuis que vous avez paru insister sur ce point, je désirerais que vous fussiez dans une autre persuasion par rapport à cet homme, ou du moins que vous gardassiez cette opinion pour vous seul; car en considérant que le but et l'objet de l'arrivée de cet homme en Écosse, ainsi que cela peut être en diverses manières suffisamment prouvé, étaient uniquement d'accélérer la liberté de la reine et sa réception dans ce gouvernement, de renverser la religion et de procurer un mariage étranger avec Villenarius; sur quoi la copie ci-incluse, dont vous pourrez faire en ceci un bon usage, pourra en partie vous donner quelque lumière. Il n'y a pas un homme ici qui puisse se persuader qu'il veuille changer ses projets pour si peu d'avantages que vraisemblablement il trouverait ici; et par conséquent vous ferez bien de vous abstenir de toucher davantage cette corde, ainsi que je vous l'ai déjà écrit. Si le prince d'Orange envoie, je crains que ce ne soit pas dans un temps où cela puisse faire quelque bien; car outre que ces peuples sont d'eux-mêmes lents en leurs résolutions, leurs propres affaires sont actuellement si considérables, leur état est si rempli de troubles et l'autorité du prince est si petite, qu'il ne peut pas de sitôt pourvoir à ceci; et néanmoins pour ce qui me concerne je n'ai été ni négligent ni peu soigneux en cette affaire, ayant, il y a plus de trois semaines, envoyé quelqu'un

vers lui, et duquel néanmoins je n'ai point encore entendu parler. J'ai donné ordre à M. Killigrew de faire faire les lettres que vous désirez qui soient écrites d'ici, et je ne doute point qu'il ne s'en acquitte avec soin, en sorte que j'espère que je pourrai vous les envoyer par l'ordinaire prochain; et sur ce, je vous recommande à Dieu.

A Whitehall, le 3 février 1580.

Votre très affectionné cousin
et serviteur,

FRA. WALSINGHAM [1].

Diverses notes rassemblées par les bons soins qu'on s'est donnés, et qui seront manifestée dans le temps; ayant jugé à propos qu'on en fasse usage pour le présent d'une manière convenable, et qu'elles soient exposées contre d'Aubigny, pour prouver qu'il abuse le roi, la noblesse et cet état.

Premièrement, on a été informé par des moyens auxquels on peut ajouter foi, que d'Aubigny était dans le secret de Navé, secrétaire de la mère du roi, lorsque ledit Navé vint en Écosse, et qu'il était au fait de son message ici, lequel tendait principalement à persuader au roi de penser et croire cela d'un mauvais exemple pour les princes, que des sujets pussent avoir le pouvoir de déposséder leurs légitimes souverains, ainsi qu'ils ont fait à sa mère, ce qui n'avait pas *néanmoins* été fait, en aucune manière, dans l'intention de le déposséder ni du gouvernement actuel de ce royaume, ni même de la possession de la couronne et héritage d'icelle, mais plutôt de lui assurer le tout; et pour l'accomplissement de cette assurance, le roi devait être avisé et engagé de gouverner pendant un court espace de temps comme prince, par commission de la reine sa mère, jusqu'à ce que les ennemis du roi fussent anéantis : après lequel temps d'Aubigny aurait le pouvoir d'établir et résigner ce royaume au roi, du consentement volontaire de la reine sa mère; au moyen de quoi, tous ceux qui avaient agi précédemment contre la reine et contre son autorité seraient réduits à être à la merci du roi : et pour que le roi pût vivre en plus grande sûreté, d'Aubigny devait être déclaré, tant la seconde personne en la succession de cette couronne, que lieutenant général de l'Écosse; et que d'Aubigny, avant son départ de France, avait reçu commission de la mère du roi aux effets ci-dessus mentionnés, ou autres choses à peu près semblables; que, pour raison de ce, il avait été en conférence avec les évêques de Glasgow et de Ross, et avec le chevalier Jacques Baford, avec lesquelles personnes et avec le duc de Guise, il avait eu et avait de fréquentes intelligences; et que par le chevalier Jacques Baford il avait été avisé de conférer avec le lord Jean Hamilton avant son départ pour l'Écosse, à quoi il consentit; et néanmoins il envoya un nommé Jean Hamilton audit lord Jean pour s'excuser sur ce point, alléguant qu'il devait éviter d'aller le trouver, à moins que par-là il ne pût empêcher que de plus grandes choses ne fussent par lui exécutées en Écosse, ou du moins les arrêter.

Qu'avant l'arrivée de d'Aubigny en ce royaume, la noblesse et le pays étaient fort tranquilles et très unis dans un bon accord : que l'amour le plus fort y était établi entre le roi et la noblesse, et de la noblesse entre elle : mais que d'Aubigny avait indisposé le roi contre divers membres de la noblesse, contre les principaux d'entre la noblesse, contre ceux qui avaient été les plus disposés, et qui s'étaient portés réellement à prodiguer leur sang et leurs biens pour conserver la religion et défendre la personne du roi, son gouvernement et son état; et qu'il avait ainsi donné lieu à ce que beaucoup de méfiance et de procédés injurieux avaient été suscités entre le roi et sa noblesse, et spécialement avec ceux qui avaient été en action contre la reine, mère du roi, et contre l'autorité de cette reine, lesquels par la force et les moyens desdites commission et pratiques, auraient été portés dans l'état le plus dangereux, et qui se seraient ainsi trouvés eux-mêmes dans un vrai péril tant que d'Aubigny aurait possédé l'oreille du roi, abusé de sa présence, et tenu en ses mains la plupart des principaux ports et clefs de ce royaume, ainsi qu'il les possède actuellement.

Que d'Aubigny avait engagé le roi non-seulement à oublier les grands services rendus à lui et à son royaume par sa majesté la reine d'Angleterre, mais aussi de répondre à ces bienfaits par diverses marques d'une grande ingratitude et choses offensantes pour l'honneur de ladite reine, et que par-là d'Aubigny avait hasardé d'ébranler l'heureuse amitié qui subsistait depuis si long-temps entre ces princes.

Et au lieu que ces griefs auraient dû être redressés par des lettres honnêtes et des offres obligeantes qui s'écriraient et se feraient réciproquement entre eux, en considération de quoi le roi et le conseil ayant résolu d'écrire à sa majesté la reine d'Angleterre, à la plus grande satisfaction de son altesse en la dernière négociation de M. Alexandre Hume de Northberwick, on avait donné ordre au secrétaire du roi de faire cette lettre; d'Aubigny ayant intention de rompre en l'un et l'autre le lien de l'amitié, voulut que le secrétaire fût assuré que rien ne devait être inséré dans cette lettre par où le roi paraîtrait demander aucune chose à la reine d'Angleterre, cherchant par-là à supprimer toutes les courtoisies amiables entre eux, ainsi qu'on peut le mieux savoir par la déclaration dudit secrétaire, et que cela a été ultérieurement prouvé.

Que sous l'espérance et l'encouragement de la protection de d'Aubigny, Alexandre King eut la présomption de faire avec audace son infâme harangue; et qu'au moyen de cette protection, il a jusqu'ici échappé aux châtiment et correction dus à cette offense.

Que le chevalier Jacques Baford, condamné pour le meurtre du père du roi, avait été rappelé dans le royaume par Lennox sans la participation du roi. Et attendu que ledit chevalier Jacques avait trouvé dans une cassette de velours vert les papiers du feu comte de Bothwell, et qu'il avait vu, et qu'il avait en ses mains le lien principal des conjurés en ce meurtre, et qu'il pouvait mieux que personne déclarer et témoigner quels étaient les auteurs

[1] Cette lettre est un original, et est en quelques endroits écrite en chiffres, et déchiffrée par une autre main. Morton est désigné sous le nom d'*Empédocle;* le roi d'Écosse sous celui de *Villenarius;* d'Aubigny est marqué ainsi :

D —I— O

et les exécuteurs dudit meurtre, il avait été engagé par Lennox à supprimer la vérité, et à accuser ceux que lui-même savait être innocens, ainsi que par ordre de justice il aurait été trouvé, s'ils avaient été dûment examinés; ce qui, contre toute justice, avait été refusé par l'autorité de Lennox[1].

N° XLVIII.

Offres de la reine d'Écosse à l'effet de sa liberté, proposées par son secrétaire Naw.

Novembre 1584

La reine ma maîtresse étant une fois bien assurée de l'amitié de votre majesté, 1° déclarera publiquement qu'elle veut, ainsi que cela est sincèrement son intention, s'unir étroitement à votre majesté, et à icelle tenir et porter principal honneur et respect, plus qu'à tous autres rois et princes de la chrétienté.

2° Qu'elle veut jurer et protester solennellement un sincère oubli de tous les maux qu'elle pourrait prétendre lui avoir été faits en ce royaume; et qu'elle ne veut jamais, en façon ni manière quelconques, montrer qu'elle en soit offensée.

3° Qu'elle veut avouer et reconnaître, tant en son propre et privé nom, qu'aussi pour ses héritiers et autres descendans d'elle à perpétuité, votre majesté pour juste, véritable, et légitime reine d'Angleterre.

4° Et conséquemment qu'elle veut renoncer tant pour elle-même que pour ses dits héritiers, à tous droits et prétentions qu'elle pourrait former à la couronne d'Angleterre, pendant la vie de votre majesté, et au préjudice d'autrui.

5° Qu'elle veut révoquer tous actes et déclarations par elle précédemment faits, de prétention à cette dite couronne au préjudice de votre majesté, comme pourrait être, d'avoir pris les armes et le titre de reine d'Angleterre par le commandement du feu roi François, son seigneur et mari.

6° Qu'elle veut renoncer à la bulle du pape, en tant que cette bulle pourrait être interprétée pour la tourner en sa faveur et à son avantage, au sujet de la dépossession de votre majesté, et qu'elle veut déclarer qu'elle ne s'aidera ni ne se servira jamais elle-même de ladite bulle.

7° Qu'elle ne veut point poursuivre, pendant la vie de votre majesté, à force ouverte ou autrement, aucune déclaration publique de son droit en la succession de ce royaume, pourvu qu'on lui donne une secrète assurance, ou du moins une promesse publique, que la non décision sur ce point ne pourra porter préjudice ni à elle ni au roi son fils, pendant la vie de votre majesté ni après sa mort, jusqu'à ce qu'en ce temps-là, ils aient été sur ce entendus en publique, libre et générale assemblée du parlement dudit royaume.

8° Qu'elle veut ne tramer directement ni indirectement avec aucun des sujets de votre majesté, ni au de dans ni au dehors de votre royaume, aucune chose tendante à guerre civile ou étrangère contre votre majesté et votre état; quand ce serait sous prétexte de religion, ou pour raison du gouvernement civil et politique.

9° Qu'elle ne veut ni maintenir ni soutenir aucun de vos sujets rebelles, et convaincus de trahison contre vous.

10° Qu'elle veut entrer en l'association qui lui a été montrée à Wingfield pour la sûreté de la vie de votre majesté, pourvu qu'on y corrige ou qu'on y explique clairement de certaines clauses que je montrerai à votre majesté, lorsque j'aurai copie dudit acte d'association, ainsi que l'ai ci-devant demandée.

11° Qu'elle ne veut point traiter avec aucuns rois ou princes étrangers, pour exciter aucune guerre ni trouble aucun contre cet état, et que dès à présent elle renonce à toutes entreprises faites ou à faire à ce sujet en sa faveur.

12° En outre, si ce royaume venait à être attaqué par aucune guerre civile ou étrangère, elle veut prendre parti avec votre majesté, et elle veut vous assister pour votre défense avec toutes ses forces et moyens dépendans d'elle-même, et avec tous ses amis de la chrétienté.

13° Et à cet effet, pour la défense mutuelle et le soutien de votre majesté et des deux royaumes de cette île, elle veut entrer avec votre majesté en une ligue défensive, ainsi qu'il sera plus en détail avisé; et elle persuadera, autant qu'il sera en elle, au roi son fils, de faire la même chose.

Les alliances de part et d'autre au dehors, resteront en leur consistance, et spécialement l'ancienne alliance entre la France et l'Écosse, en ce en quoi elle ne sera point contraire à cette présente alliance.

14° Qu'elle veut entrer en une ligue offensive, pourvu qu'elle ait bonne assurance ou tacites déclaration et reconnaissance de son droit à la succession de cette couronne, et promesse, qu'avenant aucune rupture entre la France et ce royaume (sur quoi elle prie le Seigneur que cela n'arrive jamais), le montant réel de son douaire sera placé pour elle en pays des domaines de la couronne.

15° Pour assurance de ses promesses et accords, elle offre d'habiter en ce royaume pendant un certain temps ne pouvant donner de meilleur otage que sa propre personne : laquelle étant tenue en la liberté ci-dessus proposée, ne sera point dans le cas de s'évader secrètement hors de ce pays dans l'état d'infirmité où elle est, et avec le bon ordre que votre majesté mettra en ceci.

16° Et dans le cas où sa majesté voudrait consentir à sa pleine et entière délivrance, lui permettant de se retirer elle-même hors de ce royaume là où elle voudrait, ladite reine des Écossais serait dans la volonté de donner des otages suffisans pour tout le temps qu'on jugerait nécessaire.

17° Si elle demeure en ce royaume, elle promettra de n'en point sortir sans votre permission; pourvu qu'on lui promette que son état, en cette liberté qui lui sera accordée, ne sera en aucune manière changé, jusqu'à ce qu'elle soit jugée avoir attenté contre votre vie, ou fait aucun autre trouble en votre état.

18° Si elle va en Écosse, elle promettra de ne rien changer en la religion qui y est maintenant exercée, pourvu qu'on lui promette le libre exercice de la sienne, pour elle et pour sa maison, comme cela était à son retour de France; et en outre, elle promettra d'arracher tous les germes de divisions nouvelles entre ses sujets,

[1] Ceci est l'accusation contre d'Aubigny, mentionnée en la lettre précédente de Walsingham. Mais par *Baford*, on entend le chevalier *Jacques Balfour*.

en sorte qu'aucun des sujets d'Écosse ne soit recherché pour sa conscience, ni contraint d'aller au service de la religion opposée.

19° Elle accordera une abolition générale de toutes offenses faites envers elle en Écosse, et les choses y demeureront comme elles y sont au moment présent à cet égard, sauf néanmoins ce qui a été fait contre son honneur, ce qu'elle entend qui soit révoqué et annulé.

20° Elle travaillera à établir une réconciliation générale et assurée entre la noblesse du pays, et à faire en sorte qu'il soit ordonné de par le roi son fils, et dans son conseil, ce qui pourra être convenable pour l'entretien de la paix et tranquillité du pays et bonne amitié dans le royaume.

21° Elle fera de son mieux pour contenter votre majesté en faveur des Écossais bannis, et qui se sont réfugiés ici, pourvu qu'ils aient la due soumission pour leurs princes, et que votre majesté promette d'assister lesdits reine et roi des Écossais contre eux, s'il leur arrivait de retomber dans leurs premières fautes.

22° Elle procèdera au mariage du roi son fils, avec l'avis et le bon conseil de votre majesté.

23° Comme elle ne veut rien transiger sans le roi son fils, elle désire aussi qu'il intervienne conjointement avec elle en ce traité, pour la plus grande et la plus parfaite assurance d'icelui : car, autrement, toutes les choses pourraient difficilement être établies d'une manière stable et permanente.

24° Ladite reine d'Écosse a confiance que le roi de France, son bon frère, en conséquence de la véritable affection qu'il lui a toujours montrée, et qui m'a depuis peu été certifiée par M. de Mauvissière pour ledit traité, qu'il se portera très volontiers à intervenir en ce traité, et à l'assister pour la sûreté des promesses qu'elle fait.

25° Et aussi voudront les princes de la maison de Lorraine, en conséquence de la volonté dudit T. C., s'engager eux-mêmes audit traité.

26° Quant aux autres rois et princes de la chrétienté, elle essaiera d'obtenir d'eux la même chose, si, pour les plus grandes solennité et approbation du traité, on juge que cela soit nécessaire.

27° Elle désirerait une réponse prompte et une conclusion finale des préliminaires, pour remédier à temps à tous les inconvéniens.

28° Et cependant, pour corroborer d'autant plus ledit traité, comme fait de sa pure et franche volonté, elle désirerait qu'on fît démonstration de quelque adoucissement à sa captivité.

Objections contre la reine d'Écosse, de la main du secrétaire WALSINGHAM.

Novembre 1584.

Que la reine des Écossais est ambitieuse, et est mal affectionnée à sa majesté; et partant il ne se peut pas que sa liberté ne soit très dangereuse pour sa majesté.

Que son élargissement encouragerait les papistes et autres sujets mal affectionnés, et accréditerait considérablement l'opinion qu'on a de son titre de succession au trône d'Angleterre.

Que tant qu'elle sera gardée en la possession de sa majesté, elle peut servir comme de gage de la sûreté de sa majesté, attendu que les amis de la reine d'Écosse, par la crainte du danger où elle pourrait se trouver dans le cas où l'on entreprendrait quelque chose en sa faveur, n'oseront rien tenter qui puisse offenser sa majesté la reine d'Angleterre.

Quelles mesures doit-on prendre par rapport à la reine d'Écosse? Sera-t-elle ou non mise en liberté?

Les mesures qu'on doit prendre à l'égard de ladite reine peuvent être considérées sous trois points de vue, savoir :

1° De la tenir sous bonne garde, en l'état où elle est actuellement.

2° De restreindre la liberté dont elle jouit présentement.

3° Ou de la mettre en liberté sous caution.

1. Quant au premier article : de continuer à la tenir sous bonne garde, en l'état où elle est maintenant; il est à observer, que sur les plaintes que cette reine a faites de mauvais traitemens, les princes qui la favorisent ont été fortement touchés de commisération pour elle, et ont promis de faire tous leurs efforts pour lui procurer sa liberté, ce que les ministres de cette reine sollicitent journellement auprès de ces princes.

Et pour les émouvoir d'autant plus à avoir pitié de son sort, elle les a informés des offres qu'elle a faites à sa majesté, et qui paraissaient n'être pas moins avantageuses que raisonnables pour sa majesté, tellement que ces offres étant refusées et rejetées, cela donne occasion à ses amis et partisans de penser qu'elle a été très rigoureusement traitée, et qu'en conséquence ils peuvent, avec d'autant plus de fondement et raison, entreprendre quelque chose pour la mettre en liberté.

Il est aussi vraisemblable que, sur ce refus, cette reine se voyant dans une situation désespérée, continuera sous main ses menées, tant chez elle qu'au dehors, non-seulement pour obtenir sa délivrance, mais pour se mettre dès à présent en possession de cette couronne, sous le prétexte de son prétendu titre, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à présent, comme on le voit manifestement par les lettres et conspirations interceptées, et principalement par ces derniers troubles en Écosse, occasionés entièrement par ses insinuations, et qui ont donné pleine carrière à la méchanceté de tous les ennemis de sa majesté la reine; si bien qu'il paraît que cette manière de garder la reine d'Écosse avec le même nombre de personnes qu'elle a actuellement, et avec la liberté d'écrire et de recevoir des lettres, le tout bien considéré, est offensante pour les princes amis de ladite reine; plutôt dommageable que profitable à sa majesté la reine, et qu'elle serait la source de toutes ces pratiques qui peuvent mettre en danger la personne et l'état de sa majesté, et par conséquent cette voie ne peut point être agréée.

2. Quant au second moyen : de la resserrer plus étroitement, et de restreindre le degré de liberté dont elle a joui jusqu'à présent.

Cela pourrait, du premier coup d'œil, présenter un remède tout-à-fait convenable pour arrêter le cours des pratiques dangereuses qu'elle a jusqu'ici fomentées; car il est certain que ce remède pourrait être fort salutaire, si par-là le royaume d'Écosse était aussi dévoué à sa majesté la reine d'Angleterre qu'il l'était il y a quelques

années, et si le roi de ce royaume n'était pas disposé, tant pour la délivrance de sa mère, que pour favoriser leur prétendu titre à l'un et à l'autre, à former quelques entreprises contre ce royaume et sa majesté la reine, en quoi il n'aurait faute ni d'assistance étrangère, ni d'un parti dans l'intérieur de ce royaume. Mais ce roi et ce royaume étant dans les dispositions où ils sont actuellement, cette voie de resserrer plus étroitement la reine d'Écosse, au lieu d'apporter quelque remède, serait capable de fomenter les inconvéniens suivans :

Premièrement, elle augmenterait les griefs tant du roi d'Écosse que des autres princes ses amis, qui seraient offensés de cette contrainte.

Secondement, cela leur donnerait de justes raisons de prendre quelques mesures pour obtenir le redressement de leurs griefs.

Enfin, il n'est pas douteux, qu'en ôtant ainsi toute espérance de la liberté de la reine d'Écosse, cela ne provoque quelque personne malintentionnée et désespérée à former quelque entreprise contre la personne de sa majesté la reine (chose qui, par-dessus tout, mérite d'être pesée mûrement), lequel inconvénient étant dûment considéré, il paraît manifestement que la contrainte de la reine d'Écosse serait vraisemblablement un remède qui pourrait donner lieu à de très fâcheux événemens.

3. Le dernier point, savoir, s'il serait à propos de mettre ladite reine d'Écosse en liberté, présente quelques raisons de douter sur la forme de cette liberté; savoir en quelle manière cette liberté doit lui être rendue, soit en continuant de la retenir dans ce royaume, soit en la rétablissant dans son propre pays.

Mais cette proposition doit d'abord être examinée en général, avant que d'en balancer toutes les particularités.

Car il est très difficile à un bon et bien affectionné sujet, qui a pour but la sûreté de sa majesté la reine, et qui fait attention soit au naturel de la reine d'Écosse portée à l'ambition et à la vengeance, soit à ses actions précédentes et aux pratiques qu'elle a établies sur le pied le plus dangereux pour sa majesté la reine et ce royaume, puisse consentir à la liberté de la reine d'Écosse, n'étant point instruit des circonstances que le temps peut avoir amenées pour rendre cette liberté moins dangereuse qu'elle ne l'aurait été ci-devant, ni quelles cautions on peut en aucune manière se procurer pour se mettre à couvert de l'ambition et de la méchanceté de la reine d'Écosse. Et en conséquence, pour mettre ceci dans toute son évidence,

Il est à observer, que tout le danger qu'on apercevait de la part des autres, on l'aperçoit aujourd'hui de la part du roi d'Écosse. Il prétend au même titre que la reine sa mère; il a tant chez lui qu'au dehors les mêmes gens à lui affectionnés autant qu'à sa mère, et il est d'autant plus dangereux qu'il n'est point marié, ce qui peut grandement avancer ses affaires, qu'il est un homme, et qu'il peut entrer en action en sa propre personne : au lieu qu'elle est prisonnière, pendant qu'il est en liberté. Son propre royaume est aujourd'hui entièrement à sa dévotion, et le parti affectionné à la couronne d'Angleterre est abaissé : en sorte que le tout bien considéré, ni la liberté de la reine d'Écosse, ni le parti qu'on prendrait de la resserrer plus étroitement, ne pourront point changer les choses relativement aux périls qui peuvent en résulter pour sa majesté la reine, à moins que dans les promesses qui seraient stipulées avec la reine d'Écosse, au moyen d'un traité qu'on ferait avec elle, on ne pût aussi pourvoir au danger qu'on aurait lieu de craindre de la part du roi son fils.

Mais on pourra peut-être à ce sujet faire cette objection, que tant que la mère sera entre les mains de sa majesté, le roi d'Écosse n'osera rien entreprendre dans la crainte du danger auquel il exposerait sa mère.

On peut répondre à cette objection : premièrement, qu'ils espèrent que sa majesté la reine étant une princesse portée à la clémence ne voudra point punir la mère pour les offenses du fils, à moins que, sur de bonnes preuves, elle ne fût trouvée coupable conjointement avec lui; secondement, qu'en considérant l'importance du roi d'Écosse par rapport à son expectative à la couronne d'Angleterre, on ne se pressera pas de conseiller aucune chose qui, dans les temps à venir, pourraient être dangereuses pour ceux qui auraient donné des conseils qui pouvaient tendre à mettre sa mère en danger.

Et en dernier lieu, la résolution de faire périr la reine d'Écosse, pendant que son fils tient la campagne, étant fortifiée tant par des assistances étrangères que par le parti qu'il a ici dans le royaume, doit paraître un remède d'autant plus insuffisant que, par les raisons susdites, on ne suppose point qu'on veuille se porter à une pareille extrémité : et ce remède d'ailleurs pourrait déterminer le roi d'Écosse et son parti, et les porter à procéder avec plus de courage et d'ardeur à la vengeance, si l'on prenait ces mesures de cruauté contre la reine d'Écosse.

On peut encore objecter que la liberté rendue à la reine d'Écosse pourrait grandement encourager les papistes tant au dedans qu'au dehors; mais si l'on veut, sur ce, considérer les précautions qui peuvent être prises par le parlement, tant ici qu'en Écosse, on apercevra que les papistes auront plutôt des raisons de découragement que de reconfort.

Après avoir ainsi résolu ces deux doutes, après avoir aperçu manifestement que les dangers qu'on peut craindre de la part de la mère sont encore plus à craindre de la part du fils, et avec de plus grands inconvéniens; en considérant aussi qu'en pesant tous les remèdes qu'on peut apporter pour prévenir ces dangers, la liberté de la reine d'Écosse peut raisonnablement laisser des doutes sur la réalité du danger, on apercevra que la liberté de cette reine peut faire plus de bien que de mal.

Il reste actuellement à déterminer de quelle manière cette liberté doit lui être rendue. Si l'on juge qu'il soit à propos de la laisser dans ce royaume avec quelque restriction, spécialement dans cette place où elle réside actuellement, le pays des environs étant infecté comme il l'est par rapport à la religion, il est fort à craindre que cela n'augmente beaucoup la corruption et l'apostasie à son sujet, sans compter qu'elle aurait l'occasion d'entretenir des intelligences dans ce royaume plus facilement et plus promptement que si elle était dans son propre pays.

Si on lui rend au dehors une liberté indéfinie, soit en Écosse, soit en France, alors sa majesté la reine perdra le gage de sa propre sûreté; alors la reine d'Écosse se trouvera à portée de donner des avis pour l'encouragement des pratiques établies pour susciter des troubles en

ce royaume, et dans lesquels elle a joué le rôle principal.

Quant au premier point, on a répondu ci-dessus que la considération des dangers que pourrait courir la reine d'Écosse n'arrêterait son fils en aucune manière. Quant au second point, si l'on considère le mal que ses propres avis pourraient lui faire à elle-même par rapport au violement du traité et aux précautions que le parlement d'Angleterre pourrait prendre à ce sujet, il est à croire qu'elle cherchera à être mieux conseillée avant que d'entreprendre des choses qu'elle peut faire actuellement sans aucun danger : sans compter que les princes qui ont engagé pour elle leur foi et leurs promesses ne peuvent point avec honneur lui donner leur assistance ; en quoi le roi de France ne s'est pas fort mis en avant, puisque depuis peu il a rejeté, de la manière la plus amicale pour vous, toutes les demandes qui lui ont été faites, tant de la part de la reine d'Écosse que de celle des ministres du roi son fils, et qui pouvaient en aucune manière offenser sa majesté la reine. Et ainsi, pour conclusion, lorsqu'on verra que la cause des griefs de la reine d'Écosse ne subsistera plus; que le roi de France, qui a été médiateur pour elle, est satisfait, et qu'il désapprouverait que, par aucune intrigue avec l'Espagne, cette reine fût induite à manquer à sa parole; que les autres princes n'ont aucun juste sujet de s'offenser, mais plutôt lieu de penser honorablement de sa majesté la reine, en considérant la conduite de la reine d'Écosse envers elle, conduite qui ne méritait en aucune manière une pareille bienveillance; les nobles d'Écosse pourront être rétablis, ce qui serait très utile pour tenir en bride ceux dont les conseils tendent à troubler ce royaume, surtout lorsqu'ils peuvent l'appuyer sur un aussi bon fondement que la garantie du parlement : on pourrait éviter les brigues et dangers que la reine d'Écosse peut avoir fomentés dans ce royaume; et enfin l'espérance des papistes leur serait enlevée par les meilleures précautions qu'on pourrait prendre dans les deux royaumes : et par-là, les périls qui pourraient menacer la personne même de sa majesté la reine, objet qui mérite plus qu'aucun autre d'être mûrement considéré, seront évités, lorsque les papistes apercevront que par le changement qui pourrait subvenir, par ces menées impies et scélérates, ils ne verraient leur situation en aucune manière améliorée sur le fait de la religion.

Raisons qui doivent engager sa majesté la reine d'Angleterre à procéder au traité par l'entremise du secrétaire Walsingham

Parce que ces conspirations, qui ont été inventées pendant ces dernières années, tendantes à susciter des troubles en ce royaume, sont venues de la part des ministres et partisans de la reine des Écossais, et non sans le consentement et les menées de cette reine; ou,

Parce que les moyens employés par lesdits ministres de la reine d'Écosse, pour engager les princes à prêter l'oreille à ces conspirations, sont principalement fondés sur une certaine commisération qu'on a de la captivité de la reine d'Écosse;

Parce que les raisons qui ont empêché lesdits complots d'être mis à exécution, sont provenus de ce que lesdits princes ont été la plupart embarrassés chez eux par des troubles domestiques;

Parce qu'aujourd'hui que leurs royaumes commencent à être tranquilles, il y a de fortes raisons de douter que quelque chose ne soit pas entrepris en faveur de la reine d'Écosse par lesdits princes;

Parce qu'il est aussi à présumer que quelques-uns des partisans de la reine d'Écosse pourraient former quelque entreprise extraordinaire au péril de sa majesté la reine;

Parce que, pour se prémunir contre ces dangers, il est à propos que sa majesté la reine procède à la définition du traité depuis peu entamé entre elle et ladite reine d'Écosse.

N° XLIX.

Lettre du chevalier Amias Paulet.

Monsieur,

Suivant vos ordres portés en vos lettres du 4 de ce mois, je craignais de procéder à l'exécution du contenu dans les lettres que M. Waade vous a adressées, pour le renvoi des domestiques inutiles de cette dame, et pour se saisir de son argent : sur quoi j'avais pris la liberté (mais en vain comme je le vois à présent) de vous écrire naturellement mon avis par mes lettres du 7 du courant, qui sans doute vous sont actuellement parvenues : mais sur la réception de votre lettre du 5, que je n'ai reçue que le 8 au soir, parce qu'on s'était trompé, ainsi qu'on le voit par le timbre; et qu'après avoir été en chemin pour venir vers moi, elle était retournée à Windsor : j'ai considéré que si je n'étais accompagné que de mes propres domestiques seulement, on pourrait penser qu'ils seraient gagnés pour dire tout ce que je voudrais leur commander; et en conséquence, j'ai jugé à propos, pour ma plus ample décharge en ces affaires d'argent, de requérir l'assistance de M. Richard Bagott, lequel étant venu me trouver le lendemain matin, nous nous transportâmes chez cette reine, que nous trouvâmes dans son lit, tourmentée, suivant son ancienne méthode, d'une fluxion qui lui était tombée sur un côté du col, et qui l'avait privée de l'usage d'une de ses mains; à laquelle reine je déclarai qu'à l'occasion de ses dernières pratiques, dans la crainte qu'elle n'y persistât en corrompant quelques membres vicieux de cet état, j'avais reçu un ordre exprès de prendre son argent, de le garder en mes mains, et d'en demeurer responsable lorsque je serais sur ce requis; lui conseillant de me remettre tranquillement ledit argent. Après bien des refus, de grandes exclamations, et plusieurs paroles amères qu'elle proféra contre vous (sans compter toutes les injures qu'elle me dit) en protestant que sa majesté la reine pourrait avoir son corps, mais qu'elle n'aurait jamais son cœur, et refusant de donner la clef de son cabinet, j'appelai mes domestiques, et j'envoyai chercher des barres de fer pour enfoncer la porte, sur quoi elle céda; et ayant fait ouvrir la porte, j'y trouvai dans les coffres mentionnés dans le détail de M. Waade, cinq rouleaux de grosse toile, contenant cinq mille écus monnaie de France, et deux sacs de cuir, dans l'un desquels il y avait en or cent quatre livres deux schellings, et dans l'autre trois livres sterling en argent, lequel sac d'argent lui fut laissé, elle affirmant qu'elle n'avait pas plus d'argent que cela dans cette maison, et qu'elle était endettée pour les gages de ses domestiques.

Il est fait mention, dans la note de M. Waade, de trois

rouleaux laissés dans la chambre de Curle [1], en quoi je ne doute point qu'il ne se soit trompé, ce qui est évident tant par les témoignages et sermens de diverses personnes, que par des conjectures vraisemblables. Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous n'avons trouvé (dans cette chambre de Curle) que deux rouleaux, chacun desquels contenait un millier d'écus, ce qui était le présent de cette reine à la femme de Curle, lors de son mariage. Il s'est trouvé dans la chambre de Naw, dans une armoire, une chaîne estimée du prix de cent livres; et en monnaie un sac de neuf cents livres, et dans un autre sac deux cents quatre-vingt-six livres dix-huit schellings; toutes lesquelles petites sommes d'argent monnayé ont été mises en des sacs, et scellées par M. Richard Bagott, à l'exception de cinq cents livres de l'argent de Naw, que je garde en mes mains pour l'usage de sa maison, et qui pourront être remboursée à Londres, où sa majesté pourra les assigner sur l'argent reçu dernièrement à l'échiquier par un de mes domestiques. Je craignais que pendant tout ce temps ces gens-ci n'eussent détourné cet argent, ou qu'ils ne l'eussent caché dans quelque coin secret; sur quoi j'ai ordonné que tous les officiers de cette reine, depuis le plus grand jusqu'au plus bas, fussent gardés dans les différens endroits où je les avais trouvés, en sorte que si je n'avais pas trouvé l'argent sans être troublé dans mes recherches, j'aurais été obligé de fouiller leurs logemens, et ensuite leurs propres personnes. Je remercie Dieu de tout mon cœur, comme d'une grâce singulière, de ce que cela a si bien réussi, craignant que si cela s'était passé autrement, sa majesté la reine n'eût été portée à concevoir de moi quelques idées désavantageuses.

Quant à la dispersion des domestiques de cette reine, j'ai confiance que ce que j'ai fait suffira pour la satisfaction de sa majesté la reine dans le moment présent, auquel je ne pouvais pas prendre une détermination absolue jusqu'à ce que j'eusse encore reçu de vos nouvelles; soit à cause que suivant la lettre de M. Waade, sa majesté la reine s'en rapporte à vous pour examiner lesquels, parmi ceux qui sont destitués de leurs offices, doivent être renvoyés chacun en leurs demeures et pays, sur quoi il me paraît que vous avez oublié de donner votre avis; soit parce que, sur l'état de la maison de la reine d'Écosse, qui vous a été envoyé, je n'ai point encore jusqu'à présent reçu de réponse de vous pour me faire savoir votre résolution au sujet des personnes que vous voulez assigner pour être congédiées. Voici donc seulement ce que j'ai fait. J'ai ordonné que tous ceux mentionnés dans le billet ci-joint fussent gardés dans trois ou quatre chambres capables de les contenir, et que leur manger et leur boisson leur fussent apportés par mes domestiques. Vous aurez pour agréable de me faire savoir par vos prochaines lettres, en quelle manière et pour quels endroits je dois leur délivrer des passe-ports, comme aussi, dans le cas où ils diraient qu'ils ne sont point payés de leurs gages, ce que je dois faire à ce sujet. On a dit qu'ils avaient accoutumé d'être payés tous les ans à Noël. La dépense de sa majesté la reine peut être un peu diminuée pour le renvoi de ces gens-là, et ma commission sur ce point deviendrait beaucoup plus aisée à remplir [1]. Mais toutes ces personnes, à l'exception de Bastian, sont si simples et si bêtes, qu'il n'y a pas beaucoup lieu d'appréhender leurs pratiques; et, sur ce fondement, j'étais d'avis dans mes lettres précédentes que tout ce train congédié aurait pu suivre sa maîtresse jusqu'à la première fois qu'on la fera changer de demeure, et qu'alors on les aurait tout d'un coup démis de leurs offices, de peur que ce changement de demeure ne pût être différé, si elle pouvait craindre ou prévoir quelques mesures de rigueur.

[1] Curle peut vous dire la vérité de ce fait.

Je laisse à d'autres à chercher, comme ils le pourront, des excuses à leur sotte compassion : quant à moi je renonce à toutes les joies du ciel, si dans aucune chose que j'ai dite, faite écrite ou j'ai eu aucune autre vue que l'avancement du service de sa majesté la reine : et ainsi je vous prie instamment d'être ma caution sur cela, comme aussi sur ce que ni M. Manners, ni les autres commissaires, ni moi-même, nous ne nous sommes point emparés de l'argent. J'ai confiance que M. Waade aura, avec tout le respect convenable, répondu pour toute la compagnie qu'aucun de nous ne s'est ingéré de penser que, notre commission ne regardant que les papiers, nous pussions avoir la hardiesse de toucher à l'argent, en sorte qu'il n'y a pas, à ce que je crois, été question de tout cela : et comme vous savez que je n'étais pas commissaire pour cette recherche, mais que j'avais les mains pleines à Tyxhall, vous savez aussi que des serviteurs discrets ne sont point empressés à traiter les grandes affaires sans ordre, et surtout lorsque les choses sont telles qu'il n'y a aucun danger dans le délai.

L'avis que vous me donnez de cet heureux changement de demeure a été pour moi d'une grande consolation. Je ne dis pas pour ce qui me concerne moi-même, car mes intérêts ne peuvent en aucune manière entre en comparaison avec la sûreté de sa majesté la reine et la tranquillité de ce royaume. Que le Seigneur accorde le prompt et heureux effet de ces pieux et judicieux conseils : et sur ce, je vous recommande à sa divine et miséricordieuse protection.

De Chartey, 10 septembre 1586.

N° L.

Copie d'une lettre des comtes de SHREWSBURY et KENT, etc. au conseil de sa majesté la reine, au sujet de leurs procédés par rapport à la mort de la reine d'Écosse.

Vos bonnes et honorables seigneuries auront pour agréable d'être averties que le samedi 4 du présent mois, Robert Beale vint à la maison de moi comte de Kent, en la comté de ...., auquel Beale furent délivrées les lettre et commission de vos seigneuries, et montrée la commission de sa majesté : sur quoi je, comte de Kent, envoyai des ordres pour arrêter ces poursuites à cor et à cri, qui avaient jeté le trouble en ce pays, requérant les officiers de faire arrêter tous ces gens, porteurs de ces ordres sans noms, ainsi qu'il y en avait eu ci-devant, et de les conduire au plus prochain juge-de-paix, afin que sur l'examen qui serait fait de ces gens-là, la source et les causes de ces rumeurs séditieuses pussent être aussitôt

[1] Cette dame a actuellement une bonne somme d'argent entre les mains de l'ambassadeur de France.

apparentes et connues. Il fut aussi résolu que moi, susdit comte de Kent, irais le lundi suivant à Lylford, chez M. Elmes, pour être plus près et plus à portée de conférer avec milord Shrewsbury. Le dimanche au soir je, Robert Beale, vins à Fotheringay, où après avoir communiqué la commission, etc., à nous Amias Paulet et chevalier Drue Drury, attendu que le chevalier A. Paulet était depuis peu rétabli, et qu'il n'était point encore en état de se rendre chez le comte de Shrewsbury, qui était alors à six milles de là, à Orton, il fut jugé à propos que nous, chevalier de Drue Drury et Robert Beale, allassions vers lui, ce que nous fîmes le .... au matin; et en lui délivrant la commission de sa majesté et la lettre de vos seigneuries, nous lui communiquâmes ce que le comte de Kent et nous jugions le plus convenable en cette affaire, priant sa seigneurie de venir ici le jour suivant, pour conférer avec moi, susdit comte de Shrewsbury, au sujet de ladite affaire; ce que sa seigneurie promit. Et pour rendre la chose plus authentique, je, susdit comte de Shrewsbury, envoyai vers M. Beale un juge de paix du comté de Huntingdon ci-adjacent, auquel je fis part de cet ordre que Robert Beale avait de vos seigneuries pour arrêter les poursuites à cor et à cri, le requérant d'en donner connaissance à la ville de Peterborough et spécialement aux juges-de-paix de la province de Huntingdon, et de faire arrêter ces poursuivans et porteurs de tels ordres, et de les faire conduire au juge de paix le plus prochain, et de venir le mercredi matin au château de Fotheringay nous rendre compte de ce qui avait été fait et de ce qu'on aurait pu apprendre des auteurs de ces rumeurs. Lequel pareil ordre je, chevalier Amias Paulet, ai aussi donné lundi matin, en cette ville et dans les autres endroits voisins. Le même jour au soir, le shérif du comté de Northampton, sur le reçu de la lettre de vos seigneuries, vint à Arundel, et des lettres furent envoyées à moi, comte de Kent, pour me donner part des intentions du comte de Shrewsbury et de son arrivée ici mardi sur le midi; et d'autres lettres furent aussi envoyées, avec le consentement de leurs seigneuries, au chevalier Édouard de Montague, au chevalier Richard Knightly, à M. Thomas Brudenell, etc., pour être ici mercredi à huit heures du matin, auquel temps on pensait que l'exécution serait faite. Partant, le mardi, nous, les comtes, vînmes ici, où le shérif vint nous trouver; et, sur la conférence qui se tint entre nous, il fut résolu que le soin d'envoyer chercher les chirurgiens et autres choses nécessaires serait à lui commis pour ce temps-là. Et aussitôt nous nous transportâmes chez elle, et d'abord en la présence d'elle-même et de ses gens, afin qu'ils pussent voir et redire dans la suite qu'on n'avait pas autrement procédé contre elle que suivant la loi et la forme prescrite par le statut fait en la vingt-septième année du règne de sa majesté, on jugea à propos de lui faire lecture de la commission de sa majesté; et ensuite, par différens discours, elle fut engagée à se préparer pour le lendemain matin. On lui rappela aussi le souvenir de sa faute, de la manière honorable dont on avait procédé avec elle, et de la nécessité où sa majesté se trouvait de procéder à l'exécution, puisque d'ailleurs on voyait qu'elles ne pouvaient pas toutes les deux exister ensemble: et cependant que, depuis que le lord Buckhurst était ici, on avait formé de nouvelles conspirations, et que cela serait toujours de même; par conséquent, que puisqu'il y avait déjà du temps qu'elle avait été avertie par lesdits lord et Robert Beale, de se préparer à mourir, nous ne doutions pas qu'elle ne s'y fût disposée par avance, et qu'ainsi elle ne voulût prendre ce message-ci en bonne part. Et afin qu'on ne dit pas que le devoir de chrétien avait été négligé, et pour que cela pût faire sa consolation et procurer le salut tant de son corps que de son âme en l'autre monde, nous lui déclarâmes que, si elle voulait conférer avec l'évêque et doyen de Peterborough, elle le pouvait; auquel doyen nous avions à cet effet assigné un logement à un mille de cette place-ci. Sur quoi, en se signant du signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, elle répondit en ces termes: « Qu'elle était disposée à mourir dans la foi catholique romaine que ses ancêtres avaient professée et dont elle ne voudrait jamais être détournée. » Et malgré tout ce que nous pûmes dire pour lui persuader le contraire, nous ne pûmes rien gagner sur elle; et en conséquence, lorsqu'elle nous demanda de lui faire venir son prêtre, nous le lui refusâmes absolument. Ensuite de quoi, elle demanda à savoir quelle réponse nous avions sur sa première demande à sa majesté, au sujet de ses papiers d'affaires et de la disposition de son corps. Sur le premier article, nous n'eûmes d'autre réponse à faire, si ce n'est que nous pensions que, si ses papiers n'avaient pas été ci-devant envoyés, ils devaient être en la garde de M. Waade, lequel était actuellement en France; et que, jugeant que ces papiers ne pouvaient être d'aucun intérêt pour sa majesté la reine, nous ne doutions point qu'ils ne fussent remis à celui qu'elle voudrait nommer pour les recevoir, attendu que pour ce qui nous concernait, nous regardions comme indubitable que sa majesté ne voudrait en aucune manière profiter de ses effets, et que, par conséquent (suivant notre opinion), elle pouvait mettre par écrit ce qu'elle voudrait qui fût fait et que cela serait communiqué à sa majesté, de laquelle elle et tous autres pouvaient attendre toute sorte de courtoisie. Pour ce qui est de son corps, nous ne savions point la volonté de sa majesté, et partant nous ne pûmes pas lui dire que sa demande lui serait refusée ou accordée. Quant aux intrigues de Babington, elle les nia absolument, et elle voulut en inférer que sa mort était à cause de sa religion; sur quoi il fut aussitôt par nous et plusieurs fois répliqué que, depuis bien des années, elle n'avait pas été fort touchée de la religion et qu'elle ne l'était point encore actuellement; mais que cette procédure contre elle était pour trahison, de quoi elle était coupable, pour cette horrible conspiration tendante à la destruction de la personne de sa majesté; ce qu'elle nia de nouveau, ajoutant en outre que, bien qu'elle pardonnât elle-même aux auteurs de sa mort, cependant elle ne doutait pas que Dieu n'en tirât vengeance. Et lui ayant allégué les dépositions de Naw et de Curle comme preuves de ce fait contre elle, elle répondit: qu'elle n'accusait personne, mais qu'après qu'elle serait morte et qu'eux ils seraient restés en vie, on verrait avec quelle insouciance on l'avait traitée et les mesures qu'on avait prises à son égard; et elle demanda si l'on avait jamais entendu parler d'une pareille chose, qu'on employât des domestiques pour accuser leur maîtresse; et sur ce, elle demanda ce qu'ils étaient devenus et où ils habitaient.

Après que nous fûmes sortis de chez elle, attendu

qu'il était porté par la commission, que la charge de sa personne était en la disposition de nous les comtes, nous demandâmes au chevalier Amias Paulet et au chevalier Drue Drury, de se charger pour cette nuit de la fonction qu'ils avaient eue précédemment, de disposer la quantité de soldats nécessaire pour veiller cette nuit, de faire renvoyer tous les gens de la reine d'Écosse, et de donner ordre que seulement quatre d'entre eux pussent être présens à l'exécution, lesquels demeureraient à l'écart, et seraient gardés par de certaines personnes, en sorte qu'ils ne pussent pas approcher d'elle : savoir, Melvil, son intendant, le médecin, le chirurgien et l'apothicaire.

Le mercredi au matin, après que nous, les comtes, nous nous fûmes rendus au château, et que le shérif eut préparé dans la salle toutes les choses nécessaires pour l'exécution, il fut ordonné audit shérif d'aller dans sa chambre à elle, et de la faire descendre dans l'endroit où nous étions présens, nous qui avons signé cette lettre; savoir, M. Henri Talbot, écuyer; le chevalier Édouard Montague, chevalier, son fils et héritier présomptif; et Guillaume Montague, son frère; le chevalier Richard Knightly, chevalier; M. Thomas Brudenell; M. Beuil; M. Robert et Jean Wingefield; M. Forest et Rayner; Benjamin Piggot; M. le doyen de Peterborough et autres.

Au bas de l'escalier elle s'arrêta pour parler tout haut à Melvil, en notre présence, à cette fin : « Melvil, comme « tu as été pour moi un honnête serviteur, ainsi je te prie « de continuer de l'être pour mon fils, et de me recom- « mander à lui. Je n'ai point attaqué sa religion ni la re- « ligion des autres, mais je lui souhaite toutes sortes de « prospérités : et ainsi que je pardonne à tous ceux qui « m'ont offensé en Écosse, je veux aussi qu'il leur par- « donne, et je prie Dieu qu'il leur envoie son Esprit- « Saint, et qu'il l'éclaire [1]. » A quoi la réponse de Melvil fut, qu'il le ferait ainsi; et que, lorsqu'il le ferait, il prierait Dieu de l'assister du secours de son Esprit-Saint. Alors elle demanda à parler à son prêtre, ce qui lui fut refusé, d'autant qu'elle était arrivée avec l'attirail superstitieux de deux chapelets et d'un crucifix. Ensuite elle demanda d'avoir ses femmes pour l'aider; et sur ses instances, et ce qu'elle dit qu'elle avait lu dans les histoires, que lorsque d'autres dames avaient été exécutées, on leur accordait des femmes pour les assister, il lui fut permis d'en avoir deux auprès d'elle, lesquelles étaient mesdemoiselles Curle et Kennedy. Après qu'elle fut avancée sur l'échafaud, on lut d'abord tout haut, en présence de tous, la commission de sa majesté la reine. Ensuite M. le doyen de Peterborough, suivant les ordres qu'il avait reçus la veille au soir de nous les comtes, voulut lui donner de pieux avertissemens, de se repentir de ses fautes, et de bien mourir dans la crainte de Dieu et la charité envers tout le monde. Mais, dès l'abord, elle refusa de l'entendre, disant que ce qu'elle était, elle voudrait qu'il le fût aussi, et qu'elle priait Dieu qu'il devînt catholique; et que ce serait une folie de chercher à l'ébranler, étant aussi résolument déterminée, et que nos prières ne lui seraient d'aucune utilité. Sur quoi, afin qu'on pût apercevoir clairement que nous et toute l'assemblée avions chrétiennement le désir de la voir bien mourir, une oraison de piété, composée par monsieur le doyen, fut lue et prononcée par nous tous. « Qu'il plût à Dieu le tout-puissant de lui envoyer « son Saint-Esprit et sa grâce, et qu'ainsi, si c'était sa vo- « lonté, qu'il lui pardonnât toutes ses offenses, et que par « sa miséricorde il la reçût dans son royaume éternel et « céleste : et finalement, qu'il répandît ses bénédictions « sur sa majesté la reine, et qu'il confondît tous ses enne- « mis. » De quoi monsieur le doyen, qui est dans l'intention de se rendre incessamment vers vous, pourra montrer une copie à vos seigneuries.

Cela fait, elle prononça à genoux une prière à peu

[1] *Lettre de la reine* Marie à Élisabeth, *écrite après sa sentence de mort, tirée du martyre de cette princesse, et de Brantome.* *

19 décembre 1586.

Madame,

« J'apprends que je suis condamnée à mort, contre toutes « les lois divines et humaines : je suis reine comme vous, « madame; une reine n'a point droit d'en juger une autre. « Pouvez-vous dire que Dieu vous ait donné cette autorité? Il « a établi les rois pour juger les hommes; mais lui seul s'est « réservé le pouvoir de juger les rois : vous avez attenté, ma- « dame, au droit de Dieu, et vous avez renversé l'ordre qu'il « a établi dans le monde. Quelle confusion n'y introduirait pas « un roi qui, non content de dispenser la justice dans son « royaume, voudrait la dispenser dans un autre, et entre- « prendrait de juger les rois qui doivent y régner? Il dirait à « Dieu : Seigneur, vous avez établi les rois pour juger les « hommes, et vous vous êtes arrogé le droit de juger les rois; « voilà les limites que vous avez prescrites, semblables à celles « que vous avez mises à la mer; c'est pour cela que vous dites « que vous êtes le roi des rois; j'ai cru pourtant que je pouvais « m'attribuer votre titre, en jugeant une reine. Croyez-vous, « madame, que vous seriez bien fondée en parlant ainsi au Dieu « vivant? Comment justifierez-vous l'audace avec laquelle vous « avez usurpé un droit qu'il s'est réservé? Ignorez-vous, « madame, qu'il est horrible de tomber entre les mains d'un « Dieu jaloux de son autorité, à laquelle on a attenté? Voilà, « madame, ce qui regarde la forme du jugement.

« Quant au fond, comment avez-vous pu me convaincre des « crimes dont vous m'avez accusée, sans m'avoir recolé ni « confronté les témoins? L'interrogatoire que vous m'avez fait « subir n'est pas la partie la plus essentielle du procès. Pour- « quoi dit-on que le témoin est le juge de l'accusé? c'est que « sa déposition est son jugement; il y trouve ou son absolution, « ou sa condamnation, quand le témoin se conforme à la vé- « rité. Ainsi, s'il s'en écarte, ou qu'il veuille la dérober entiè- « rement, on ouvre une voie à l'accusé, par le récolement et la « confrontation, de ramener le témoin à la vérité, et pour le « confondre. Lui refuser cette voie de droit, c'est l'opprimer, « c'est vouloir le condamner, en le désarmant des moyens de « se défendre. Vous en avez usé de même sur le chef de la « conspiration dont vous m'avez accusée, contre votre état et « votre personne.

« Il paraît d'abord impossible que dans ma prison j'aie pu « tremper dans ce crime, puisque toutes les lettres que j'écri- « vais, et qu'on me rendait, passaient par les mains de ceux « à qui ma garde était confiée. Ils n'auraient pas permis que « j'eusse usé d'aucun chiffre, par le droit qu'ils croyaient avoir « de voir tous mes secrets. Tout ce que j'ai fait n'aboutissait « qu'à me procurer la liberté. Si je suis criminelle, tous les « prisonniers le sont. Voilà votre conduite envers moi, madame; « permettez-moi de vous la présenter sous sa véritable face. « Persécutée, opprimée par mes sujets, échappée de la prison

* On a cru devoir la rapporter ici, pour mettre le lecteur en état de juger de ses dispositions à la vue d'une scène si tragique.

près en ces termes : « Qu'elle priait Dieu de lui envoyer « son Esprit-Saint; qu'elle avait confiance de recevoir « son salut dans le sang de Jesus-Christ, et qu'elle attendait de sa grâce qu'elle serait reçue dans son royaume « céleste, et qu'elle priait Dieu de pardonner à ses ennemis, ainsi qu'elle pardonnait : de détourner sa colère « de dessus ce pays, et de répandre ses bénédictions sur « sa majesté la reine, en sorte qu'elle pût le servir : « comme aussi de regarder son fils dans sa miséricorde; « d'avoir compassion de son église; et bien qu'elle ne « fût pas digne d'être exaucée, elle avait néanmoins « confiance en sa miséricorde, et qu'elle priait tous les « saints de prier son Sauveur de la recevoir. » Ensuite, se tournant vers ses domestiques, elle leur demanda de prier pour elle que son Sauveur voulût la recevoir. Alors, sur la demande des exécuteurs, elle leur pardonna, et elle dit qu'elle était bien aise que la fin de tous ses malheurs fût aussi prochaine. Ensuite elle désapprouva les cris et les pleurs de ses femmes, disant qu'elles devaient plutôt rendre grâces à Dieu de ce qu'il lui donnait autant de résolution; et les embrassant, elle leur demanda de sortir de l'échafaud, et elle leur dit adieu. Alors elle se mit courageusement à genoux, et ayant les yeux bandés avec un mouchoir, elle tendit le col : sur quoi l'exécuteur procéda. Ses domestiques furent aussitôt renvoyés, et des ordres furent donnés pour qu'aucun n'approchât de son corps, mais qu'il fût embaumé par le chirurgien nommé à cet effet : et au surplus, sa croix, ses habillemens, et autres choses, sont gardés ici, et n'ont point été abandonnés à l'exécuteur, à cause des inconvéniens qui pouvaient en résulter, mais il fut renvoyé, pour être récompensé, à ceux qui l'avaient envoyé ici.

Telle a été la forme de nos procédés en cette fonction, de quoi nous avons jugé à propos de donner avis à vos seigneuries, dans le plus grand détail qu'il nous a été possible pour le moment présent; et de plus, nous avons trouvé bon de signifier en outre à vos seigneuries que, pour éviter tous sinistres et calomnieux rapports qui pourraient être faits au contraire, nous avons ordonné qu'une note de ce fût à cet effet rédigée par écrit, laquelle nous, susdits lords, avons signée et fait signer par tous les autres chevaliers et gentilshommes qui étaient ici présens à cette action. Et sur ce nous prenons notre congé, en priant Dieu le tout-puissant qu'il comble de ses bénédictions sa majesté la reine, qu'il lui accorde un règne heureux, et qu'il confonde tous les ennemis de Dieu et tous ceux de la reine.

Du château de Fotheringay, le huitième de février 1587, en diligence.

Aux ordres de vos seigneuries.

Ce papier, ainsi que quelques autres contenus en cet Appendice, sont tirés de la collection faite par M. Crawford de Drumsoy, historiographe de la reine Anne, laquelle collection est actuellement dans la bibliothèque de la faculté des avocats. Le copiste de M. Crawford a négligé de faire mention du livre de la bibliothèque cottonienne, où cela peut se trouver.

« où ils avaient eu l'audace de me retenir, je me réfugie dans « votre royaume, je me jette entre vos bras, vous m'embrassez pour m'étouffer. A qui faites-vous ce traitement? à une « reine que vous appelez sœur, à qui vous avez envoyé un « diamant pour gage de votre amitié. Ai-je dû m'attendre à « un pareil retour de la vôtre?

« Après vous avoir exposé toute mon accusation devant les yeux « en peu de mots, ainsi que les sujets essentiels que j'ai de me « plaindre, je me borne à présent aux grâces que j'ai à vous demander. Je passe légèrement sur toutes les indignités qu'on m'a « fait essuyer en votre nom dans ma prison * : le détail en serait trop long. Puisque vous renfermez ma vie dans un court « espace de temps, permettez que mon aumônier me prépare « à la mort, et me ménage les secours spirituels qui me sont « nécessaires, jusqu'à ce qu'il ait recueilli mes derniers soupirs. Souffrez que je sois servie de deux femmes de chambre, « auxquelles il ne soit pas permis de m'abandonner. Que je « meure publiquement, surtout en présence de mes domestiques, afin qu'ils puissent rendre témoignage de ma mort « dans la religion catholique, apostolique et romaine, dont « je fais profession. Ne m'enviez pas cette gloire dont je suis « extrêmement jalouse. Si vous avez quelque vestige de l'ancienne amitié que vous m'avez témoignée, qu'il soit permis « à mes domestiques de se retirer librement et de jouir de la « petite récompense que la pauvreté où je suis m'a permis de « leur laisser. Que mon corps soit porté en France pour y être « enterré. Voilà les grâces que je vous demande, par les liens « de notre parenté, par la mémoire de Henri VIII, notre aïeul « commun, par la qualité de reine que je porterai jusqu'à ma « mort, et que le public lira sur mon tombeau, quand on ne « me la donnerait pas.

« Je ne finirai point cette lettre sans rappeler que vous avez « secondé mes ennemis, qui m'ont ôté la couronne pour la « transmettre à mon fils dans le berceau. J'ai été moins sensible à cette injure qu'à la douleur qu'on m'a causée en « éteignant sa tendresse pour moi, et en l'élevant dans une autre religion que la mienne. Songez que le seul intérêt de la vraie religion peut vous permettre de lui ravir le dépôt de votre couronne qui vous a été confiée. Dieu vous la fasse connaître « cette vraie religion : tremblez, vous qui avez jugé une reine, « en attentant au droit de Dieu : vous serez jugée par le Roi « des rois. »

Brantôme, dont on connaît la parfaite naïveté, dit avoir puisé toutes les circonstances qu'il rapporte de la mort de la reine Marie, dans l'ouvrage intitulé : *Histoire et martyre de la reine d'Écosse, etc.*, imprimée à Paris chez Bichon, en 1589, par conséquent deux ans après la mort de cette princesse. L'authenticité du fond de cette lettre, que Robertson ne rapporte pas dans son *Appendice*, paraît d'autant mieux fondée, que la plupart des faits qu'elle renferme sont conformes à la narration de cet auteur.

Fragment tiré du même Brantome, *extrait par lui, tiré de l'histoire du temps.*

« Elle partagea à ses femmes tout ce qui pouvoit lui rester « de bagues, de carcans, de liettes et accoutremens, leur disant à tous que c'étoit avec beaucoup de regret qu'elle n'avoit davantage pour leur donner et récompenser; mais « s'assurait que son fils satisferoit à sa nécessité, et pria son « maître d'hôtel de le faire entendre à sondit fils, à qui elle « envoyoit sa bénédiction, le priant de ne point venger sa « mort, laissant le tout à Dieu à en ordonner, à ses divines « volontés; et dit adieu à tous, sans larmoyer aucunement; « mais au contraire, les consolait, et leur disoit qu'il ne falloit pas qu'ils pleurassent sur le point de la voir bienheureuse en contre-échange de tant de malheurs qu'elle avoit « eus; puis les fit tous sortir de sa chambre, réservé ses « femmes, etc. »

* En demandant au comte de Shrewsbury la liberté de mettre ordre à ses affaires domestiques : « Non, non, lui répondit-il brusquement, tenez-vous « prête, madame, demain entre les sept ou huit heures, on ne prolongera pas « le délai d'un moment. » *Brantome*. Cette réponse se fit à la reine après sa sentence de mort.

N° LI.

Objections contre M. Davison, dans l'affaire de la feue reine d'Écosse ; la plupart concernant les choses qui se sont faites : 1° Avant le jugement de la reine d'Écosse à Fotheringay ; 2° pendant cette session ; 3° après ladite session.

1. Avant le jugement de la reine d'Écosse, il n'a été ni ne peut être accusé d'avoir eu aucune part dans l'affaire de ladite reine, ni d'avoir fait chose quelconque concernant ladite affaire, directement ni indirectement.

2. Pendant cette session, il resta à la cour, où la seule fonction qu'il eut, fut, en qualité de secrétaire de sa majesté la reine, de recevoir les lettres des commissaires, de les présenter à son altesse, et de leur faire passer les réponses de la reine.

3. Après le retour ici desdits commissaires, il est bien connu de tout le monde, 1° qu'il n'a jamais assisté à aucune délibération ni assemblée quelconque, au parlement ni au conseil, au sujet de l'affaire de ladite reine, jusqu'au temps où l'ordre de sa majesté la reine fut envoyé aux commissaires par les lords du conseil de la reine;

2° Qu'il n'a point participé à la signature de la sentence rendue contre la reine d'Écosse;

3° Qu'il n'a jamais rédigé par écrit, ni la proclamation pour publier ladite sentence, ni l'ordre pour mettre à mort ladite reine, ni aucune autre lettre ou chose quelconque concernant cette affaire;

Et que la seule chose qui puisse spécialement et véritablement lui être imputée, c'est d'avoir porté ledit ordre à la reine pour le faire signer : sadite majesté ayant envoyé vers lui le grand conseiller chargé de ses volontés à cet effet, et pour que ledit ordre fût porté au grand sceau d'Angleterre par son ordre et commandement spécial.

Pour le plus grand éclaircissement de cette vérité, il est évident :

1° Que la lettre rédigée par écrit par le lord-trésorier fut par lui délivrée à M. Davison, avec la participation de sa majesté même, pour qu'elle fût prête à être signée lorsqu'il lui plairait de la demander.

2° Que ladite lettre étant en ses mains, il la garda au moins cinq ou six semaines sans la présenter, n'ayant pas offert une seule fois de la produire, jusqu'au moment où la reine envoya vers lui à cet effet un grand conseiller, et où il fut aigrement réprimandé à ce sujet par un grand seigneur en la présence de sa majesté.

3° Que la reine ayant signé la lettre, elle lui donna le commandement exprès de la porter au sceau, et lorsqu'elle serait scellée de la faire aussitôt passer aux commissaires, conséquemment à sa destination : sa majesté elle-même ayant nommé la salle de Fotheringay pour le lieu de l'exécution, ne voulant point qu'elle se fît dans la cour par plusieurs considérations ; et pour conclusion, elle lui défendit absolument de l'importuner davantage, ni de permettre qu'elle entendît plus long-temps parler de cela jusqu'à ce que cela fût fait, elle, de son côté, ayant, à ce qu'elle dit, accompli tout ce que de droit et de raison on pouvait exiger d'elle.

4° Que nonobstant ces ordres, il garda l'ordre scellé, toute cette nuit et une grande partie du jour suivant, en ses mains ; qu'il le porta avec lui à la cour ; qu'il en informa sa majesté; et que trouvant que sa majesté était déterminée à procéder sur ce à ses premières destinations, et que néanmoins elle désirait de conduire la chose de manière qu'elle pût se décharger de ce fardeau, il avait absolument pris la résolution d'en vider ses mains.

5° Et que sur ce, il passa à la chambre du lord-trésorier avec M. le vice-chambellan Hatton, et qu'en sa présence il l'avait remis entre les mains dudit lord-trésorier, duquel il l'avait précédemment reçu ; lequel depuis le garda jusqu'au temps où lui-même et tous les autres du conseil dépêchèrent l'ordre aux commissaires.

Ce qui, en substance et en vérité, est toute la part et tout l'intérêt que ledit Davison eut en cette affaire, quelque chose qu'on ait pu ou qu'on puisse prétendre au contraire.

Quant à l'envoi dudit ordre aux commissaires, ce fut l'action en général de tout le conseil de sa majesté, ainsi qu'il a été ci-dessus mentionné, et non pas une action particulière de lui Davison : c'est ce qui est évident.

1° Par le propre aveu de ceux du conseil ; 2° par leurs propres lettres envoyées sur ce aux commissaires ; 3° par les témoignages des lords et autres à qui ces lettres furent adressées ; comme aussi 4° par celui de M. Beale, lequel fut le porteur de ces lettres ; 5° par la teneur de la première commission de sa majesté, pour convoquer à cet effet les commissaires dans la chambre étoilée, et, faute de ce, pour la comparution particulière et soumission d'iceux par-devant le chancelier Broomley ; 6° par la déclaration de M. le procureur général confirmée en pleine cour ; 7° par la sentence même sur les registres ; 8° en outre, par acte commun de tout le conseil, ledit acte contenant la réponse qui devait être faite verbalement à l'ambassadeur d'Écosse ici résident, et avouant ledit ordre en cherchant à le justifier.

Or, si quelques-uns supposaient que lui Davison a occasioné sur ce des procédés extraordinaires, le contraire peut apparaître par les circonstances suivantes :

1° Par le refus absolu qu'il a fait d'abord de signer la ligue d'association, en étant fortement pressé par la reine elle-même ;

2° Parce qu'il s'est excusé lui-même d'être employé comme un des commissaires dans l'examen de Babington et de ses complices, et qu'il a évité cette commission en faisant un voyage aux eaux de Bath ;

3° Parce qu'il a été cause que les commissaires se sont abstenus de prononcer la sentence à Fotheringay, et qu'ils ont différé jusqu'à ce qu'ils fussent de retour en la présence de sa majesté ;

4° Parce qu'il a gardé l'ordre en ses mains pendant six semaines sans le présenter, sans avoir une seule fois offert de le produire, jusqu'à ce que sa majesté envoya un ordre exprès de le porter à la signature ;

5° Parce qu'après que ledit ordre a été scellé, il différa de l'envoyer aux commissaires, ainsi qu'il lui avait été spécialement commandé, le gardant entre ses mains toute cette nuit et la plus grande partie du jour suivant ; etc.

6° Finalement, parce qu'il remit ledit ordre entre les mains du lord-trésorier, duquel il l'avait précédemment reçu.

Lesquelles circonstances sont des preuves claires et évidentes que ledit Davison n'a fait en cette affaire chose quelconque qui fût contraire au devoir de la place qu'il occupait alors au service de sa majesté [1].

[1] Cette pièce paraît être un original ; au dos est cette inscription :

L'innocence de M. Davison dans l'affaire de la feue reine d'Écosse.

N° LII.

Lettre de Θ à sa majesté le roi JACQUES.

Très digne prince, les dangers qui ont menacé les personnes qui vous sont affectionnées, ont été si pressans, qu'ils ont forcé celui qui est fidèlement dévoué à votre personne à rompre le silence, et que lorsqu'il sera mis à l'épreuve, on le verra disposé à courir tous les hasards de la fortune pour le maintien de vos justes droits au trône, qui sont inhérens en votre personne royale par les lois de Dieu, de la nature et des nations. N'abandonnez donc point, très noble et renommé prince, celui dont la Providence vous a préservé de tant de dangers, sans doute pour être un instrument de sa gloire et du bonheur de ses peuples. Je trouve que de certains secrets ont été révélés à votre préjudice : ce qui doit provenir de quelque personnage ardent, ambitieux et violent, qui approche de votre majesté dans le conseil, et qui a part à votre bienveillance. Je ne veux accuser personne en particulier, mais je suis assuré que cela ne peut regarder aucun de ceux avec lesquels, pour le bien de votre service, j'ai entretenu correspondance : sans cela j'aurais été depuis long-temps déconcerté dans l'accomplissement de ces devoirs, dans l'exécution de ces efforts que les sentimens de mon cœur m'ont inspirés, et qui ne sont connus uniquement que de ce digne gentilhomme, porteur de la présente, l'un de ceux qui se sont le plus distingués dans toutes les parties de la chrétienté, pour sa fidélité envers votre personne et votre état ; de M. David Fowlis, votre plus fidèle serviteur, le premier de mes correspondans, et le plus affidé ; et de Jacques Hudsone, que j'ai trouvé, dans toutes les affaires qui vous concernaient, le plus fidèle et le plus sûr. En conséquence, il plaira à votre majesté, sur les très humbles représentations de Θ (signe que je désire être la suscription des commandemens qui me seront par vous adressés), que par quelques marques de votre bienveillance, je puisse connaître de quelle manière vous considérez sa fidélité, sa discrétion et ses services. Mon affection pour votre personne va jusqu'à la passion ; ce n'est pas parce que vous êtes un roi, mais parce que vous êtes un bon roi, et parce que vous avez un titre légitime pour être, après ma souveraine, un grand roi. Mon zèle me transporte, et je deviens présomptueux ; ne condamnez pas, très noble prince, ces mouvemens d'affection et d'amour, bien qu'ils soient mêlés de défauts de jugement.

1. En conséquence, je supplie premièrement votre majesté, que pour le bien de ceux que Dieu, par sa divine providence, a destinés à être confiés à vos soins, il vous plaise d'observer avec une attention extraordinaire, tous les intrigans et intrigues contre votre personne ; car il n'est pas douteux que dans les deux royaumes, soit par des motifs d'ambition, de faction ou de crainte, il n'y ait bien des gens qui désirent avoir leur souverain en minorité ; ce qui ferait que la souveraineté et l'état pourraient être gouvernés par la partialité de personnes subalternes, plutôt que par les véritables règles du pouvoir et de la justice. Veillez à la sûreté de votre personne, et ne craignez les intrigues d'aucun homme sur le point de votre droit, qui sera conservé et maintenu contre tous assauts et attaques quelconques. Ainsi, je laisse la protection de votre personne et de votre royale postérité au tout-puissant Dieu du ciel, et je le prie de bénir et conserver pour sa gloire, vous et tous les vôtres en toute royale prospérité.

2. Ensuite de la conservation de votre personne, il est question que le secret soit gardé dans vos conseils, lequel, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, est souvent trahi et découvert, soit par un prétendu zèle de religion, soit par la turbulence des factions, ou par des imaginations déréglées ; ce que votre majesté doit observer avec toute sorte de circonspection, comme la chose la plus dangereuse pour votre personne et pour votre état, et le seul moyen de perdre et détruire tous ceux qui sont fidèlement dévoués au service de votre majesté. Je ne fais aucun doute que quelques particuliers et personnes de cette espèce n'aient été découverts par les soins du gentilhomme porteur de la présente, de quoi votre majesté pourra être plus amplement informée.

3. Le troisième point important, c'est que votre majesté, par tous les moyens possibles, s'assure par elle-même de la bonne amitié du roi de France et des états généraux des Provinces-Unies, par la négociation de quelque confident fidèle et discret, les Français voyant naturellement avec chagrin la réunion des îles Britanniques sous un seul monarque. Je ne doute point que vous n'ayez en Allemagne beaucoup d'alliés et d'amis, mais comme leurs états sont éloignés, ils ne peuvent pas être d'un grand poids en cette affaire, qui doit être conduite par des opérations promptes et subites.

4. Lorsque Dieu, qui, dans les décrets de sa providence, a fixé le terme de toutes les personnes et de tous les temps, appellera sa majesté la reine dans le royaume de sa gloire (bien que je sois dans la plus ferme confiance qu'il ne peut s'élever aucune question en concurrence, mais parce que je tiens que dans une affaire de cette haute importance il ne faut pas laisser la plus petite lacune), je supplie humblement votre majesté de faire choix d'un de vos serviteurs de confiance, discret, fidèle et expérimenté, d'une fidélité à toute épreuve, et d'un bon jugement, pour être continuellement ici résident, et dont il est à propos que votre majesté consolide la négociation, et qu'elle la munisse d'une confiance si intime, et de pleins pouvoirs tellement étendus, qu'il ne soit pas besoin d'un délai de quatorze jours pour courir après l'autorité dans une affaire qui ne pourrait pas souffrir dix jours de retard, sans être exposée à des vicissitudes dangereuses. Et sur ce, il est à observer que ceux qui seront les plus malintentionnés pour votre avénement, ne s'attacheront point à attaquer ouvertement votre titre, mais que par un raffinement d'ambition, ils chercheront adroitement à gagner du temps, en alléguant qu'ils n'ont en vue que le bien public de cet état, en proposant des moyens honnêtes pour décharger la république de diverses lois sévères, d'impositions onéreuses, des corruptions, des oppressions, etc., ce qui est le moyen le plus assuré pour entraîner les peuples qui sont le plus indisposés par une infinité de détails de cette espèce. Par conséquent, il serait convenable que la prévoyance de votre majesté vînt au-devant de ces prétextes par vos offres volontaires sur les points suivans, savoir :

1° Que votre majesté voudra bien abolir les pourvoyeurs et la pourvoirie, choses qui sont fort à charge au peuple et à tout le royaume, et qui ne sont d'aucune utilité pour le prince.

2° Que votre majesté veuille bien supprimer la cour

des tuteurs délégués aux mineurs, qui fait la ruine des nobles et anciennes familles de ce royaume, par des mariages honteux et par la mauvaise éducation des enfans, et qui ne fournit aucune augmentation aux revenus de la couronne.

3° L'abrogation de la multiplicité des lois pénales, qui excite des murmures de la part de tous les sujets, à cause de leur ambiguïté, ayant été altérées et détournées de leur véritable sens par la variété des interprétations.

4° Que votre majesté veuille bien permettre la libre exportation des denrées et marchandises du cru de ce royaume, laquelle a souvent été gênée par des personnes subalternes pour leur profit particulier, ce qui porte le plus grand préjudice au commerce de tous les marchands; ce qui tend à l'entière destruction de la véritable industrie et des manufactures dans tout le royaume, et qui est contraire aux émolumens de la couronne.

Ces choses étant à point nommé proposées par des personnes affidées à votre majesté, ne pourront pas manquer de vous concilier solidement les cœurs et les affections de tout le royaume, et en faisant sentir le prix de votre modération, de votre jugement et de votre justice, elles préviendront efficacement toutes les insinuations de ces patriotes susdits, lesquels ne cherchent qu'à s'accréditer eux-mêmes parmi le peuple, à s'emparer de l'autorité, et à détruire l'opinion qu'on a de la bonté, de la générosité et de la bienveillance de votre majesté.

Ces faveurs de votre majesté, ainsi répandues sur ses sujets, ne porteront aucun préjudice aux émolumens de la couronne; elles serviront bien plutôt à les améliorer. Il est vrai que le petit gain de quelques officiers de l'échiquier, que les profits vils et mercenaires de certains clercs et serviteurs inutiles et fainéans pourront en souffrir quelque détriment; mais il en résultera un bien infini pour le royaume, et ce bien assurera à votre majesté l'amour et l'affection du peuple, fera passer votre renom à la postérité, et l'affermira dans la plus haute estime.

Que le Seigneur conserve votre majesté, et qu'il vous fasse triompher de tous vos ennemis.

Mon attachement pour la personne dont les lettres sont incluses en ce paquet, et qui voudrait plutôt mourir que de cesser d'être à vous, durera autant que ma propre vie, et je ferai toujours le même cas de vos fidèles confidens. Cependant je veux me tenir sur la réserve, rester sans être connu d'aucun d'eux, et persévérer en mon dévouement et affection particuliers envers votre majesté. Ce digne homme, cet homme extraordinaire, dont j'ai partagé les infortunes, est le seul qui connaisse les secrets de mon cœur. Nous prions tous les deux pour vous; et si nous vivons, vous nous trouverez tous les deux ensemble.

Je supplie votre majesté de brûler cette lettre, et les autres; car bien que ceci soit écrit par une main étrangère, cependant cela pourrait être découvert.

De Votre Majesté,

Le très dévoué et humble serviteur,

WILLIAM ROBERTSON.

ADDITION A L'APPENDICE DE L'HISTOIRE D'ÉCOSSE.

Le n° I, pag. 343, conforme au même numéro dans l'édition anglaise de 1831, est daté du 5 août 1559. Il est extrait de la bibliothèque cottonienne, Cal. B. X, fol. 17, et est transcrit sur une copie faite de la main du secrétaire d'état Cecil.

Le n° II, pag. 344, conforme au même numéro de l'édition anglaise, porte la date du 20 janvier 1559-60. Bibliothèque cottonienne, Cal. B. IX, d'après un original écrit de la propre main de Maitland.

Le n° III, pag. 347, est conforme au même numéro de l'édition citée ci-dessus. Il est tiré des archives d'état.

Le n° IV, même remarque. Tiré de la même source.

Le n° V, pag. 349, même remarque. Bibliothèque cottonienne, B. X, fol. 32.

Le n° VI, pag. 350, même remarque. Tiré d'une copie déposée aux archives d'état. C'est la totalité de la même pièce dont l'évêque Keith, collecteur aussi impartial qu'industrieux, a publié un fragment, d'après ce qu'il appelle ses *lambeaux de manuscrits.*

Le n° VII, pag. 351, même remarque. Copié sur l'original déposé aux archives de l'état.

Le n° VIII, numéroté X par erreur, p. 359, répond, en effet, au n° X de l'édition anglaise.

Le n° IX, pag. 357, numéroté XI par erreur, et répondant en effet au n° XI de l'édition anglaise, est tiré d'un original de la bibliothèque cottonienne, Cal. B. IX, fol. 216.

Le n° X, pag. 359, numéroté XII par erreur, et répondant en effet au n° XII de l'édition anglaise, est tiré d'un original déposé aux archives d'état.

Le n° XI, pag. 360, numéroté XIII par erreur, répond en effet au n° XIII de l'édition anglaise. Il est tiré des archives d'état.

Le n° XII, même page, numéroté XIV par erreur, répond en effet au n° XIV de l'édition anglaise. Il a été copié sur l'original.

Le n° XIII, pag. 361, numéroté XV par erreur, répond en effet au n° XV de l'édition anglaise.

Le n° XIV, pag. 363, numéroté par erreur XVI, répond en effet au n° XVI de l'édition anglaise et est tiré d'une lettre originale de Randolph dans les archives d'état, en date du 4 avril 1566.

Le n° XV, même page, numéroté par erreur XVII, répond en effet au n° XVII de l'édition anglaise. L'avis de ce qui se passait en Écosse est tiré du manuscrit original du comte de Bedford dans les archives d'état

Le n° XVI, pag. 363, numéroté par erreur XVIII, est conforme en effet au n° XVIII de l'édition anglaise.

Le n° XVII, même page, numéroté par erreur XIX, répond en effet au n° XIX de l'édition anglaise, et est tiré des archives d'état.

Le n° XVIII, pag. 365, numéroté XX par erreur, répond au n° XXI de l'édition anglaise, au sujet du meurtre du roi Henry Darnley. Il est tiré des archives de la famille Morton, liasse B, n° 25

Le n° XIX, même page, numeroté XX par erreur répond au n° XXII de l'édition anglaise. C'est un extrait de la correspondance de Nicolas Throkmorton, tiré des originaux déposés aux archives d'état.

Le n° XX, pag. 372, numéroté par erreur XXII, répond au n° XXIII de l'édition anglaise, et a été transcrit sur une copie envoyée par sir Nicolas Throkmorton à la reine et déposée dans les archives d'état.

Le n° XXI, pag. 373, numéroté par erreur XXIV, répond en effet au n° XXIV de l'édition anglaise, et est tiré des archives d'état.

Le n° XXII, même page, numéroté par erreur XXVI,

répond en effet au nº XXVI de l'édition anglaise, et est tiré d'un original déposé aux archives d'état.

Le nº XXIII, même page, numéroté par erreur XXVIII, répond en effet au nº XXVIII de l'édition anglaise, et est extrait d'une copie corrigée par le secrétaire d'état Cecil, et déposée aux archives d'état.

Le nº XXIV, pag. 374, numéroté par erreur XXIX, répond en effet au nº XXIX de l'édition anglaise, et est copié sur l'original dans les archives d'état. Le second morceau, c'est-à-dire la lettre de l'évêque de Ross, est tiré d'une copie de la bibliothèque cottonienne. Calig., c. I.

Le nº XXV, même page, numéroté par erreur XXX, répond en effet au nº XXX de l'édition anglaise. Il est tiré des archives d'état.

Le nº XXVI, pag. 375, numéroté par erreur XXXI, répond en effet au nº XXXI de l'édition anglaise. Il est tiré des archives d'état.

Le nº XXVII, pag. 376, numéroté par erreur XXXII, et répondant en effet au nº XXXII de l'édition anglaise, a été copié sur l'original.

Le nº XXVIII, pag. 377, numéroté par erreur XXXIII, et répondant en effet au nº XXXIII de l'édition anglaise, est tiré de la bibliothèque harléienne, 37, B. IX, fol. 43, avec la date de 1560.

Le nº XXIX, pag 379, numéroté par erreur XXXIV, répond au nº XX de l'édition anglaise, et est tiré d'un manuscrit appartenant à M. David Falconer, avocat, fol. 455.

Le nº XXX, pag 380, numéroté par erreur XXXV, est conforme au nº XXV de l'édition anglaise. Il est tiré d'une copie ou plutôt d'une traduction dans la bibliothèque cottonienne, Cal. I. Il porte la date de Carlisle, le 5 juillet 1568.

Le nº XXXI, pag. 381, numéroté par erreur XXXVI, répond au nº XXVII de l'édition anglaise, et est copié sur un original de lord Herries dans la bibliothèque cottonienne. Cal. C.

Le nº XXXII, pag. 384, numéroté par erreur XXXVII, répond au nº XXXIV de l'édition anglaise et a été copié sur l'original.

Le nº XXXIII, pag. 385, numéroté par erreur XXXVIII, répond au nº XXXV de l'édition anglaise, et est tiré des manuscrits de Calderwell. Histoire, vol. II, pag. 169.

Le nº XXXIV, pag. 386, numéroté par erreur XXXIX, répond au nº XXXVI de l'édition anglaise et porte la date du 15 juin 1570.

Le nº XXXV, pag. 387, numéroté par erreur XL, répond au nº XXXVII de l'édition anglaise.

Le nº XXXVI, même page, numéroté par erreur XLI, répond au nº XXXVIII de l'édition anglaise. Ces articles furent envoyés par Knox, et la copie est tirée des manuscrits de Calderwell. Histoire, vol. II, pag. 356.

Le nº XXXVII, pag. 388, numéroté par erreur XLI, répond au nº XXXIX de l'édition anglaise. La note de l'évêque de Glasgow est datée de 1576, et elle est tirée de la bibliothèque cottonnienne, Cal. B. IV.

Le nº XXXVIII, pag. 389, numéroté par erreur XLII, répond au nº XL de l'édition anglaise. Il porte la date du 3 mars 1577 et est tiré des archives de la famille Morton, liasse B. nº 19, et le deuxième, des mêmes archives, liasse B. nº 31.

Le nº XXXIX, pag. 390, numéroté par erreur XLIII, et répondant au nº XLII de l'édition anglaise, est tiré des manuscrits de Calderwell. Histoire, vol. III, pag. 208.

Le nº XL, pag. 391, numéroté par erreur XLIV, répond au nº XLIII de l'édition anglaise, et est tiré des manuscrits de Calderwell. Histoire, vol. III, pag. 374.

Le nº XLI, pag. 393, répond au nº XLV de l'édition anglaise, et est tiré d'un original de la bibliothèque cottonienne, Cal. B. 8, fol. 147.

Le nº XLII, pag. 394, répond au nº XLVI de l'édition anglaise, et est tiré de la bibliothèque cottonnienne. Vespasien, chap. XVI, fol. 41.

Le nº XLIII, pag. 396, répond au nº XLVII de l'édition anglaise. Il est daté de mois d'avril et est tiré de la bibliothèque harléienne, 37 B. IX, fol. 126.

Le nº XLIV, pag. 397, répond au nº XLIX de l'édition anglaise, et est tiré d'un manuscrit autographe du roi dans la bibliothèque cottonnienne. Caligula, C. 9.

Le nº XLV, même folio, répond à la suite du même nº XLIX de l'édition anglaise, et est tiré de la collection de sir A L. Dick, vol. II, fol. 219.

Le nº XLVI, même page, répond au nº IV de l'édition anglaise ; il est daté du 16 octobre 1586, et est copié sur l'original dans la collection de sir A. Dick, vol. III, fol. 324. Le mémoire *pour sa majesté*, daté du 12 janvier 1586, est tiré d'un manuscrit autographe dans la collection de sir A. Dick, vol. A, fol. 222. La lettre au lord vice-chancelier, datée du 12 janvier 1586, est tirée d'un autographe de la même collection de sir A. Dick, vol. A, fol. 179. La lettre de sir Robert Melvil, datée du 20 janvier 1586, est tirée d'un autographe de la collection du même sir A. Dick, vol. A, fol. 181 ; et enfin la dernière lettre au roi, du 21 janvier 1586, est tirée d'un original de la même collection de sir A. Dick, vol. A., fol. 180.

Le nº XLVII, pag. 402, répond au nº XLI de l'édition anglaise tirée de la bibliothèque cottonnienne, Calig., Cal. 6. Les notes qui suivent cette lettre sont tirées de la même source, même numéro.

Le nº XLVIII, pag. 404, répond au nº XLIV de l'édition anglaise, et est tiré de la biblioth. cottonn. Calig. C. 8.

Le nº XLIX, pag. 407 répond au nº XLVIII de l'édition anglaise, et est tirée de la biblioth. cott. Calig., C. 9.

Le nº L, pag. 408, répond au nº LI de l'édition anglaise.

Le nº LI, pag. 412, répond au nº LII de l'édition anglaise, et est tiré de la bibliothèque cottonn., Cal., C. I.

Le nº LII et dernier, pag. 413, répond au nº LIII de l'édition anglaise, et est tiré d'un original dans la bibliothèque de la Faculté de droit d'Édimbourg, A 1, 34, avec date du 4 novembre. Dans sa première édition, Robertson avait pensé que cette lettre était de sir Robert Cecil ; mais il reconnut plus tard son erreur (voyez les remarques de sir D. Dalrymple sur *l'Histoire d'Écosse*, p. 233). Comme cette lettre est intéressante, Robertson l'a conservée sans pouvoir assigner auquel des nombreux correspondans du roi en Écosse on doit l'attribuer.

Ainsi l'édition anglaise renferme deux numéros, les nºˢ VIII et IX, qui ne se trouvent pas parmi ceux rapportés dans notre Appendice. Nous les donnerons ici :

VIII. ***Lettre de Randolph au très honorable sir W. Cecil, chevalier, principal secrétaire de sa majesté la reine.***

Archives d'état, copié sur un autographe.

Qu'il plaise à votre honneur de savoir ce qui suit :

Le 7 du courant Rowlet, secrétaire de la reine, arriva ici ; il rendit un compte honnête de sa bonne conduite, et apportait à la reine plusieurs lettres venant de France et toutes pleines de chagrins et de lamentations. Elle a reçu de la reine-mère deux lettres ; l'une contient une répétition de ses griefs, l'autre la met au courant de l'état de la France, lui indique les arrangemens qui ont été pris, les desseins formés pour parvenir à apaiser la discorde, et la confiance où est la reine-mère que, si la raison ne peut se faire entendre de la reine d'Angleterre, elle trouvera la reine d'Écosse prête à soutenir et à défendre ses droits, ainsi qu'elle y est obligée par son affection personnelle et par la vieille alliance qui a toujours subsisté entre les deux royaumes.

Votre honneur peut apercevoir la parfaite conformité de ces paroles avec les actions. En voyant la reine-mère écrire ainsi à la reine d'Écosse (ce que je puis vous assurer être parfaitement vrai), vous pouvez reconnaître qu'elle ne néglige rien de ce qui peut amener des débats et des discussions entre cette reine et notre souveraine.

La reine d'Écosse a beaucoup médité elle-même sur ce renouvellement d'affection, si vif qu'elle a reçu deux longues lettres presque en même temps, et tout entières de sa propre main, disant que jamais, depuis son retour, elle n'avait reçu la moitié autant de lignes qu'en contenait une seule de ces lettres ; et je puis certifier la vérité de ce fait, d'abord par les paroles de la reine, et ensuite par d'autres bonnes assurances qui jusqu'ici ne m'ont pas

induit en erreur. Je puis vous assurer aussi que cette reine a dit qu'elle sait bien maintenant que l'amitié de sa majesté la reine, ma souveraine, peut faire plus en sa faveur que celle de sa grand'mère de France, et que désirant les obtenir toutes deux, elle ne veut pas perdre l'une pour l'autre. Je puis aussi assurer à votre honneur que dans toutes les occasions cette reine prouve qu'elle a au fond du cœur quelque chose qui éclate dans la circonstance, et prouve qu'il se sera passé entre elles quelqu'une de ces choses qu'on ne saurait oublier.

Quelquefois dans des conversations avec moi, elle dit que la reine-mère aurait pu traiter les choses autrement qu'elle ne le fait, et doute fort du succès qu'elle obtiendra de son grand désir de toujours gouverner seule et de ne jamais agir que d'après sa volonté. Les voyant aujourd'hui dans de tels termes ensemble, j'ai cru plus convenable de confirmer la reine d'Écosse dans ses soupçons, que de rien dire qui lui fît concevoir une meilleure idée de l'autre; et cependant je suis assuré que la reine-mère recevra de cette reine-ci autant de lettres amicales, autant de mots de tendresse que l'autre lui en a écrit. Si la reine-mère dira un mot à lord Lidington sur ce qu'elle a écrit ici, c'est ce que je ne puis savoir; mais si elle lui en parle, je serais étonné que votre honneur ne le sût pas à son retour ou que rien ne m'en arrivât à moi-même ici par un moyen ou un autre. Il pourrait se faire que la reine-mère n'ait écrit tout cela que pour savoir quelle réponse on lui fera, ou quelles sont ses dispositions envers la reine notre souveraine. La reine sait maintenant qu'on a envoyé le comte de Bothwell à Londres. Elle en a fait demander la raison par un de ses gentilshommes. J'ai répondu que je n'en connaissais pas d'autre, sinon que ceux qui l'avaient pris étaient en débat pour savoir qui l'avait pris, et que ce débat serait jugé à Londres. Je sais qu'elle est très fâchée de ce qu'il n'est pas envoyé en Écosse. Il est fort à craindre que s'il était dans ce pays, il ne fût un instrument de mal. Si lord Lidington n'a pas été franc à cet égard avec votre honneur, il a un tort envers ses amis d'ici et surtout envers lui-même. Si jamais cet homme redevenait en crédit, ce serait un vautour qui dévorerait le royaume.

IX. *Discours tenu par William Maitland de Lethington, alors second secrétaire, dans le parlement tenu par notre souveraine, mère du roi, reine de ce royaume, au temps du rétablissement de Mathieu, comte de Lennox.*

Milords, et autres ici assemblés, bien que par les choses qu'il a plu à sa majesté de vous déclarer de sa propre bouche, vous soyez déjà suffisamment informés du sujet de cette convocation, cependant, ayant de sa majesté un mandement exprès de remplacer le chancelier qui vient de mourir, ainsi que vous le savez, je me propose de vous développer ces choses avec un peu plus d'étendue.

Vous savez que pendant la minorité de son altesse, le procès du comte de Lennox a été instruit, et qu'il a été prononcé contre lui une sentence de confiscation pour certaines offenses dont il était accusé. Ces offenses sont spécifiées dans l'acte du parlement promulgué à ce sujet, et c'est par suite de cette affaire qu'il est depuis si longtemps en exil et absent de son pays natal. Vous avez vu quelle est la rigueur de son sort, par les requêtes adressées par lui à diverses reprises à sa majesté. Elles contiennent les expressions les plus soumises et les plus louables; elles témoignent de son parfait dévouement à sa majesté, sa princesse naturelle, et de son attachement inébranlable au service de son altesse, s'il lui plaisait d'user envers lui de clémence et le faire jouir du bénéfice de sujet.

Plusieurs considérations peuvent avoir porté son altesse à écouter favorablement sa requête: l'ancienneté de sa famille, le nom qu'il porte, l'honneur qu'il a d'appartenir à son altesse par les liens du sang, par lady Montague, tante de son altesse, ainsi que d'autres motifs concluans, et entre autres la demande urgente de sa bonne sœur la reine d'Angleterre, dont la recommandation est d'un très grand poids. Sa majesté est de plus portée par la bonté de son caractère à voir avec peine les grandes familles tomber en décadence; et elle préfère de beaucoup, ainsi que nous le lui avons entendu dire, favoriser l'élévation et le maintien des anciennes familles, plutôt que de devenir l'instrument de leur ruine et de leur destruction.

Sa majesté a donc, dans cette conjoncture, jeté un regard de bienveillance sur la requête de lord Lennox. Elle a eu égard à la gracieuse lettre que sa bonne sœur la reine d'Angleterre, lui avait écrite pour lui recommander la cause de ce lord; et par ces considérations, elle a non-seulement accordé à lord Lennox des lettres de restitution en forme de grâce, mais elle lui a encore permis de se pourvoir en réhabilitation, en employant les voies accordées par la loi à ceux qui se croient lésés par un jugement quelconque irrégulièrement rendu, et de demander la révision de son procès.

C'est pour travailler à cette affaire qu'il a plu à sa majesté d'assembler aujourd'hui, vous, milords et messieurs, les trois états de son royaume, pour procéder ainsi que de raison, et suivant l'intention de sa majesté, à l'examen des plaintes de lord Lennox, conformément au mérite de la cause, aux lois de ce royaume, et aux usages observés en pareilles occasions. Tout ce qui sera soumis à votre délibération vous étant ainsi exposé, je n'aurais plus qu'à terminer ici mon discours, si l'affaire dont il s'agit ne rendait nécessaire d'ajouter quelques mots sur un point qui n'est pas étranger au sujet, et sur lequel j'aurais à entrer dans de bien plus longs détails. Mais je craindrais d'offenser son altesse: elle n'aime pas les longs discours et hait la flatterie. Sans cela je pourrais vous entretenir de choses qui tendent, selon moi, à toutes sortes de biens et de perfections.

Je serais coupable toutefois de négligence et d'oubli, si je ne cherchais à vous rappeler de quelle manière nous devons considérer cette affaire, et les preuves que sa majesté vous donne ici de son excellent naturel. Je dirai que sa bienveillance envers tous ses sujets en général nous est un gage assuré de cette félicité que nous pouvons espérer de goûter sous son gouvernement, aussi long-temps qu'il plaira au Seigneur de nous la conserver; car pour qu'une parfaite harmonie règne dans ce royaume, il faut que les devoirs entre le prince et les sujets soient réciproques. De même que nous sommes redevables à sa majesté de la paix avec toutes les nations étrangères, de la tranquillité de l'intérieur, tranquillité tellement affermie que jamais l'Écosse n'a été vue par personne vivante dans un plus grand calme, de même aussi il est de notre devoir, à nous tous sujets affectionnés, de lui témoigner notre reconnaissance de tant de bienfaits dus à sa bonne administration, en lui offrant nos actions de grâces et en lui rendant l'obéissance qu'un prince juste a droit d'attendre de sujets soumis. Je ne veux pas parler ici d'une obéissance forcée: je sais qu'une obéissance de contrainte déplairait à sa majesté; mais je veux parler de ce sentiment de condescendance né de notre conviction de la sagesse de son administration, et propre à produire des fruits précieux d'affection et de soumission. Tous en général nous avons ressenti les effets de la bienveillance de sa majesté pendant les trois ans durant lesquels elle nous a gouvernés, et plusieurs ont éprouvé les effets particuliers de sa libéralité et de sa franchise. D'un autre côté, son altesse a reçu des preuves multipliées de notre soumission à ses ordres. Ainsi que nous avons commencé, ainsi nous convient-il de persévérer, en considération des témoignages notables de sa clémence, qui surpasse toutes ses autres bonnes qualités. Nous devons donc abhorrer sincèrement tous les faux bruits et mauvais discours, et tous ceux qui leur donnent cours, comme le plus dangereux des fléaux qui puisse affliger un état. Ainsi seronsnous assurés d'avoir dans la personne de sa majesté la reine une très gracieuse souveraine, et ainsi sa majesté sera-t-elle assurée d'avoir les sujets les plus fidèles et les plus affectionnés. Le chef et les membres étant ainsi encouragés l'un par l'autre à maintenir l'harmonie entre eux et entre les corps politiques, la gloire en reviendra à sa majesté, et une prospérité nouvelle nous en reviendra à nous tous qui sommes ses sujets.

HISTOIRE D'AMÉRIQUE

En re
avec le p
mon int
l'ouvrag
lonies b
sein. Pe
une gue
recherch
formes
n'existe
Leur éta
genre hu
heureuse
dans l'A
de chose
J'attend
la ferme
régulier
tie de m
assez ava
nies port
tres nati
j'aurai co

Les de
contienn
Monde e
espagnol
l'Amériq
elle est e
forme pa
ble par l'
les maxi
leurs col
quelque
sont déve
elle servi
établisse
répandra
sances q
importan

PRÉFACE.

En remplissant l'engagement que j'avais pris avec le public à l'égard de l'histoire de l'Amérique, mon intention était de n'en rien publier avant que l'ouvrage entier fût achevé. L'état actuel des colonies britanniques m'a obligé à changer de dessein. Pendant que ces colonies sont engagées dans une guerre civile avec la Grande-Bretagne, des recherches et des spéculations sur d'anciennes formes de gouvernement et de législation qui n'existent plus ne pourraient être intéressantes. Leur état futur fixe aujourd'hui l'attention du genre humain. De quelque manière que cette malheureuse querelle se termine, on verra naître dans l'Amérique septentrionale un nouvel ordre de choses, et ses affaires prendront une autre face. J'attends avec l'inquiétude d'un bon citoyen que la fermentation s'apaise, et qu'un gouvernement régulier s'établisse : alors je reprendrai cette partie de mon ouvrage, dans laquelle je suis déjà assez avancé; et en y joignant l'histoire des colonies portugaises et celle des établissemens des autres nations de l'Europe dans les îles d'Amérique, j'aurai complété mon plan.

Les deux volumes que je publie aujourd'hui contiennent un récit de la découverte du Nouveau-Monde et des progrès que les armes et les colonies espagnoles y ont faits. Cette partie de l'histoire l'Amérique en est non-seulement la plus brillante, elle est encore tellement détachée du reste, qu'elle forme par elle-même un tout parfait, remarquable par l'unité du sujet. Comme les principes et les maximes des Espagnols, dans la formation de leurs colonies, principes qui ont été adoptés en quelque sorte par toutes les nations de l'Europe, sont développés dans cette partie de mon ouvrage, elle servira d'introduction à l'histoire des autres établissemens européens en Amérique, et elle répandra sur cet objet intéressant des connaissances que peut-être on ne trouvera pas moins importantes que curieuses.

En décrivant les exploits et les institutions des Espagnols dans le Nouveau-Monde, je me suis écarté plus d'une fois des relations des auteurs qui m'ont précédé, et j'ai souvent rapporté des faits qu'ils paraissent avoir ignorés. Je dois au public d'indiquer les sources d'où j'ai tiré les informations qui m'autorisent ou à placer les événemens dans un jour nouveau, ou à former quelque opinion nouvelle sur leurs causes et leurs effets. Je m'acquitte de ce devoir d'autant plus volontiers qu'il me fournit l'occasion de témoigner ma reconnaissance à des bienfaiteurs qui m'ont honoré de leur appui et de leurs secours dans mes recherches.

Comme c'était de l'Espagne que je devais attendre les éclaircissemens les plus essentiels, à l'égard de cette première partie de mon ouvrage, j'ai regardé comme une circonstance heureuse pour moi de voir nommer à l'ambassade de Madrid lord Grantham : j'avais l'honneur d'être connu personnellement de lui, et je devais tout espérer de son caractère naturellement généreux et obligeant.

Quand je m'adressai à lui, l'accueil que j'en reçus ne me laissa pas douter qu'il ne fît toutes les démarches convenables pour me procurer ce que je désirais; et en effet je suis persuadé que le succès de mes recherches en Espagne doit être attribué principalement à l'intérêt que lord Grantham a paru y prendre.

Mais quand je ne lui devrais que d'avoir engagé M. Waddilove, chapelain de son ambassade, à se charger de la conduite de mes affaires en Espagne, je lui aurais toujours une très grande obligation. Cet ecclésiastique a continué à faire des recherches pour moi pendant cinq ans, avec une activité, une persévérance et une connaissance de la matière, qui ne m'ont pas moins étonné que satisfait. Il m'a procuré la plus grande partie des livres espagnols que j'ai consultés; et comme, dans ce nombre, il y en a plusieurs

qui ont été imprimés au commencement du seizième siècle, et qui sont devenus très rares, la seule occupation de les recueillir doit lui avoir coûté beaucoup de temps et de peines. C'est à ses soins et à son amitié que je suis redevable des copies de plusieurs manuscrits importans qui contiennent des faits et des détails que j'aurais cherchés en vain dans les ouvrages imprimés. Encouragé par les bontés de M. Waddilove, je lui envoyai une liste de questions relatives aux coutumes et à la politique des naturels de l'Amérique et à plusieurs institutions des établissemens espagnols; et j'avais eu soin de présenter ces questions de manière qu'un Espagnol pût y répondre sans divulguer rien qui ne pût être communiqué à un étranger. Il a traduit mes demandes en espagnol, et il a obtenu de différentes personnes, qui avaient résidé dans la plupart des colonies espagnoles, des éclaircissemens qui m'ont été du plus grand secours.

Malgré ces avantages singuliers, c'est à regret que je me vois obligé d'ajouter que le succès de mes recherches en Espagne doit être attribué uniquement à la bonté des individus et non à aucune facilité qui m'ait été donnée par l'autorité publique. Par un arrangement bizarre de Philippe II, tous les registres de la monarchie espagnole sont déposés dans *l'archivo* de Simancas, près de Valladolid, à la distance de cent vingt milles du siége du gouvvernement et des cours suprêmes de justice. Les papiers relatifs à l'Amérique, particulièrement ceux qui attiraient mon attention, parce qu'ils regardent la première époque de l'histoire du Nouveau-Monde, remplissent, dit-on, une des plus grandes chambres de *l'archivo*, et composent huit cent soixante-treize liasses. Comme je crois posséder en partie le degré d'industrie qui convient à un historien, la perspective d'un semblable trésor excita en moi la curiosité la plus ardente; mais je n'ai joui que de la perspective.

L'Espagne, par un excès de précaution, a constamment jeté un voile épais sur ses opérations en Amérique. Elle les cache aux étrangers surtout avec un soin particulier. *L'archivo* de Simancas n'est pas ouvert, même aux nationaux, sans un ordre exprès de la cour; et, après l'avoir obtenu, on ne peut pas copier de papiers sans payer des frais de bureau si exorbitans, que la dépense excède les sacrifices qu'on peut faire à une simple curiosité littéraire. Il faut espérer que les Espagnols sentiront un jour que cet esprit mystérieux est aussi contraire à la bonne politique qu'à la générosité. D'après ce que j'ai appris dans le cours de mes recherches, je suis persuadé que si l'on pouvait approfondir plus en détail les premières opérations de l'Espagne dans le Nouveau-Monde, quelque repréhensibles que puissent paraître les actions des individus, la conduite de la nation se montrerait sous un jour beaucoup plus favorable.

J'ai trouvé dans les autres parties de l'Europe des dispositions bien différentes. Après avoir fait chercher sans succès en Espagne une lettre de Cortès à Charles-Quint, écrite peu de temps après son débarquement dans l'empire du Mexique et qui n'a pas encore été publiée, il me vint dans l'idée que cet empereur étant sur son départ pour l'Allemagne dans le temps que les députés de Cortès arrivèrent en Europe, il était possible que la lettre dont ils étaient chargés se fût conservée dans la bibliothèque impériale de Vienne. Je communiquai cette idée au chevalier Robert Murray Keith qui m'honore depuis long-temps de son amitié, et j'eus bientôt le plaisir d'apprendre qu'à sa sollicitation sa majesté impériale avait bien voulu ordonner qu'on m'envoyât une copie non-seulement de cette lettre si on la trouvait, mais aussi de tous les papiers qui pourraient jeter quelque jour sur l'histoire de l'Amérique. La lettre de Cortès n'est pas dans la bibliothèque impériale; mais on y trouve une copie authentique et légalisée par un notaire de celle qui fut écrite par les magistrats de la colonie qu'il avait établie à la Vera-Cruz: on a eu la bonté de la transcrire et de me l'envoyer. Cette lettre, non moins curieuse et aussi peu connue que celle qui avait été l'objet de mes recherches, ne m'est parvenue qu'après l'impression de cette partie de mon histoire à laquelle elle se rapporte; mais j'en ai cité ce qu'elle contient de plus intéressant à la fin des notes du dernier volume. J'ai reçu en même temps une lettre de Cortès qui contient une longue relation de son expédition à Honduras, et sur laquelle je n'ai pas

jugé qu'il fût nécessaire d'entrer dans aucun détail particulier. On m'a envoyé aussi de Vienne des peintures mexicaines très curieuses, dont on trouvera la description à la fin de cet ouvrage.

J'ai trouvé les mêmes facilités et le même succès dans mes recherches à Saint-Pétersbourg. Pour examiner quelle était la communication la plus voisine de notre continent avec celui de l'Amérique, il m'était essentiel d'obtenir des informations authentiques sur les découvertes des Russes, dans leur navigation de Kamtschatka vers la côte d'Amérique. A l'égard de leur premier voyage, en 1741, Muller et Gmelin en ont publié une relation très exacte. Plusieurs auteurs étrangers ont cru que la cour de Russie cachait soigneusement les progrès qui avaient été faits par les derniers navigateurs, et qu'elle souffrait que le public fût trompé par de fausses relations sur leur route. Une telle conduite me paraissait incompatible avec les sentimens généreux, la grandeur d'âme et la protection accordée aux sciences, qui distinguent la souveraine actuelle de Russie, et je ne pouvais apercevoir aucune raison politique qui pût m'interdire de demander des éclaircissemens sur les dernières tentatives faites par les Russes pour ouvrir une communication entre l'Asie et l'Amérique. Mon savant compatriote, le docteur Rogerson, premier médecin de l'impératrice, présenta ma requête à sa majesté impériale, et non-seulement elle désavoua toute idée de mystère, mais elle ordonna dans l'instant que le journal du capitaine Krenitzin, qui a dirigé le seul voyage de découvertes qui ait été fait par l'autorité publique depuis 1741, fût traduit, et que sa carte originale fût copiée pour mon usage. En les consultant, je suis parvenu à donner, des progrès et de l'étendue des découvertes russes, une idée plus satisfaisante que ce qu'on a jusqu'ici présenté au public.

J'ai reçu aussi d'ailleurs des instructions très utiles et importantes. M. le chevalier de Pinto, ministre de Portugal à la cour britannique, qui a commandé plusieurs années à Matagrosso, établissement portugais dans l'intérieur du Brésil, où les Indiens sont en grand nombre et où leurs mœurs primitives ont été peu altérées par leur commerce avec les Européens, a bien voulu m'envoyer des réponses très satisfaisantes à plusieurs questions sur le caractère et les institutions des naturels de l'Amérique, que j'avais été encouragé à lui adresser par la politesse avec laquelle il avait reçu une demande qui lui avait été faite en mon nom. Ses réponses m'ont convaincu qu'il a examiné avec beaucoup d'attention et de discernement les objets curieux que sa position avait offerts à sa vue, et je l'ai souvent suivi comme un de mes meilleurs guides.

M. Suard, qui par l'élégante traduction qu'il a publiée de mon *Histoire du règne de Charles-Quint*, a procuré à cet ouvrage l'accueil favorable qu'il a reçu sur le continent, m'a envoyé des réponses aux mêmes questions, rédigées par M. de Bougainville, qui a eu occasion d'observer les naturels de l'Amérique septentrionale, et par M. Godin le jeune, qui a résidé pendant quinze ans parmi les Indiens à Quito et vingt ans à Cayenne. Celles-ci sont d'autant plus précieuses, qu'elles ont passé sous les yeux de M. de la Condamine qui, peu de semaines avant sa mort, y fit quelques additions, qu'on peut regarder comme le dernier effort de cet amour pour les sciences qui a rempli l'espace d'une longue vie.

Mes recherches ne se sont pas bornées à une seule région de l'Amérique. Le gouverneur Hutchinson a pris la peine de recommander mes questions à MM. Hawley et Brainerd, deux missionnaires protestans employés parmi les Indiens des cinq nations. Ils ont eu la bonté de me faire des réponses qui montrent une grande connaissance des peuples dont ils décrivent les usages. J'ai reçu de M. Guillaume Smith, auteur d'une histoire intéressante de New-Yorck, quelques éclaircissemens utiles. En traitant l'histoire de nos colonies de l'Amérique septentrionale, j'aurai occasion de reconnaître tout ce que je dois à plusieurs habitans de ces colonies.

Dans la collection précieuse de voyages rassemblée par M. Alexandre Dalrymple, dont on connaît le goût pour la navigation et les découvertes, j'ai trouvé quelques livres très rares, et particulièrement deux grands volumes de mémoires, moitié manuscrits et moitié imprimés, qui ont été présentés à la cour d'Espagne pendant les règnes de Phi-

lippe III et de Philippe IV. J'ai puisé dans ces sources plusieurs particularités curieuses sur l'état intérieur des colonies Espagnoles et sur différens projets pour les améliorer. Comme cette collection de mémoires appartenait autrefois à la bibliothèque de Colbert, c'est sous cette dénomination que je l'ai citée.

J'ai lu tous ces livres et ces manuscrits avec l'attention qu'exige le respect qu'un auteur doit au public, et j'ai cherché à constater par des citations l'authenticité de tout ce que j'avance. Plus je réfléchis sur la nature des ouvrages historiques, plus je suis convaincu que cette exactitude est nécessaire. L'historien qui narre des événemens de son temps, est cru en proportion de l'opinion que le public a conçue de sa véracité et des moyens qu'il a eus d'être bien instruit. Celui qui décrit les événemens d'un temps éloigné n'a aucun droit à la confiance du public, à moins qu'il ne produise des témoignages à l'appui de ses assertions. Sans ces autorités il pourra écrire des récits amusans, mais on ne dira pas qu'il a fait une histoire authentique. J'ai été confirmé dans ces sentimens par l'opinion d'un auteur à qui ses recherches laborieuses, son érudition et son discernement ont donné avec justice un rang distingué parmi les premiers historiens de ce siècle[1]. Encouragé par son autorité, j'ai publié un catalogue de livres espagnols que j'ai consultés. Cet usage était commun dans le dernier siècle, et on le regardait comme la preuve d'une exactitude louable de la part d'un auteur : aujourd'hui on l'attribuera peut-être à une vaine ostentation ; mais, comme plusieurs de ces livres sont inconnus dans la Grande-Bretagne, les renvois au bas de chaque page auraient occupé trop de place, puisqu'il aurait fallu insérer les titres en entier. Tous ceux qui voudront me suivre dans la même route trouveront ce catalogue très utile[2].

Mes lecteurs observeront qu'en citant des sommes d'argent, j'ai suivi constamment la méthode espagnole de compter par *pesos*. Le peso *fuerte* ou *duro*, est le seul qui soit connu en Amérique, et c'est celui qu'on entend toujours quand on parle d'une somme exportée d'Amérique. Le peso *fort* a varié, ainsi que les autres monnaies, dans sa valeur numéraire, mais on m'a conseillé de ne tenir aucun compte de ces légères variations et de l'évaluer à quatre schellings six sous de notre monnaie. Il faut cependant se souvenir que, dans le seizième siècle, la valeur effective d'un peso, c'est-à-dire la quantité de travail qu'il représentait, ou celle des denrées dont il était l'équivalent, était cinq à six fois aussi considérable qu'elle l'est aujourd'hui.

P.-S. Depuis que cette édition est sous presse, il a paru, en 2 volumes in-4°, une *Histoire de Mexico*, traduite de l'italien de l'abbé don Francesco Saverino Clavigero. Il était naturel de s'attendre à trouver dans l'ouvrage d'un homme né dans la Nouvelle-Espagne, qui l'a habitée quarante années, et est familier avec la langue mexicaine, un grand nombre de renseignemens nouveaux. Après l'avoir parcouru, je me suis toutefois convaincu qu'il contient à peine une seule addition aux notions fournies sur l'histoire ancienne de l'empire mexicain, par Acosta et Herrera, si ce n'est quelques faits puisés dans les narrations improbables et les conjectures fantastiques de Torquemada et de Boturini. Après avoir copié leurs splendides descriptions du haut état de civilisation de l'empire mexicain, M. Clavigero, dans l'expansion de son zèle pour l'honneur de son pays natal, m'accuse d'avoir oublié quelques points et de m'être mépris sur d'autres. Toutes les fois qu'un auteur a la conscience d'avoir mis tout ce qu'il avait d'activité à faire ses recherches, tout ce qu'il avait d'impartialité à former ses décisions, il peut sans présomption réclamer la louange due à ces qualités, et il ne saurait être insensible aux reproches qui tendraient à affaiblir la justice de ses réclamations. C'est par un sentiment de cette nature que j'ai voulu examiner les reproches faits par M. Clavigero à mon *Histoire d'Amérique*, et j'en étais d'autant plus impatient que ces reproches m'étaient faits par un homme qui avait été en possession de tous les moyens d'obtenir d'exactes informations. La plupart de ces accusations, je dois le dire, sont dénuées de toute base, ainsi que je l'ai expliqué dans des notes sur les passages de mon histoire qui ont donné prise à sa critique.

Université d'Édimbourg, 1er mai 1788

WILLIAM ROBERTSON.

[1] Gibbon, auteur de l'*Histoire de la Décadence et de la Chute de l'Empire romain*.

[2] On le trouvera à la fin de l'*Histoire d'Amérique*.

HISTOIRE D'AMÉRIQUE.

LIVRE PREMIER.

Les hommes ne sont parvenus à découvrir et à peupler les différentes parties de la terre que par des progrès extrêmement lents. Il s'écoula plusieurs siècles avant qu'ils pussent s'éloigner des heureuses et fertiles régions où ils avaient été d'abord placés par le Créateur. On connaît l'occasion de leur première dispersion générale; mais nous ignorons le cours de leurs émigrations et le temps où ils prirent possession des différentes contrées qu'ils habitent aujourd'hui. Ni l'histoire ni la tradition ne nous ont laissé, sur ces temps reculés, assez de lumières pour nous mettre en état de suivre avec quelque certitude les procédés du genre humain dans l'enfance des sociétés.

Nous pouvons conjecturer cependant que les premières émigrations des hommes se firent toutes par terre. L'Océan, qui partout environne la terre habitable, et les différens bras de mer qui séparent une région de l'autre, quoique destinés à faciliter la communication entre les pays éloignés, semblent d'abord n'avoir été formés que pour arrêter la marche de l'homme et pour marquer les limites de cette portion du globe où la nature l'avait renfermé. Nous devons croire que ce ne fut qu'après un long espace de temps que les hommes tentèrent de franchir cette formidable barrière, et acquirent assez d'habileté et d'audace pour se livrer à la merci des vents et des vagues, et pour quitter leur pays natal, dans la vue d'aller chercher des régions éloignées et inconnues.

La navigation et la construction des vaisseaux sont des arts si délicats et si compliqués qu'on a eu besoin de l'industrie et de l'expérience de plusieurs siècles pour leur donner quelque degré de perfection. Du radeau ou du canot qui le premier servit à faire passer à un sauvage la rivière qui l'arrêtait dans sa chasse, jusqu'à la construction d'un vaisseau capable de transporter avec sûreté une foule nombreuse à une côte éloignée, le progrès de l'industrie a dû être prodigieux. Il a fallu faire bien des efforts, tenter bien des expériences, employer beaucoup de travail et d'adresse pour venir à bout de cette grande et difficile entreprise. L'état d'imperfection où se trouve la navigation chez les peuples qui ne sont pas encore très civilisés justifie l'idée que nous donnons ici de ses progrès, et prouve clairement que dans les premiers temps l'art n'était pas assez avancé pour mettre les hommes en état d'entreprendre de longs voyages ou de tenter au loin des découvertes.

Mais dès que l'art de la navigation fut connu, il s'établit parmi les hommes un nouveau genre de correspondance : voilà l'époque d'où nous devons dater le commencement de cette communication entre les peuples qui mérite le nom de commerce. La civilisation doit être assez avancée avant que le commerce devienne un objet d'une grande importance; car les hommes doivent avoir acquis déjà l'idée de propriété et en avoir fixé les principes avec assez de précision pour connaître le plus simple de tous les contrats, celui d'échanger une denrée grossière contre une autre. Mais une fois ce principe important établi, lorsque chaque individu sentit qu'il avait un droit exclusif à posséder ou aliéner tout ce qu'il avait acquis par son travail et par son adresse, ses propres besoins et son industrie lui suggérèrent bientôt un nouveau moyen d'augmenter ses acquisitions et ses jouissances, en disposant de ce qu'il avait de superflu pour se procurer ce qui pouvait lui être agréable ou utile dans le superflu des autres. C'est ainsi que le commerce s'introduisit et s'établit parmi les membres de la même société; ils découvrirent ensuite par degrés que des tribus voisines possédaient ce qui leur manquait, ou jouissaient de quelque commodité qu'ils désiraient partager. Il se forma alors un commerce avec les autres nations, de la même manière et sur les mêmes principes que

s'était établi le trafic domestique dans l'intérieur de la société. L'intérêt et les besoins mutuels des différentes peuplades, leur rendant agréable cette communication réciproque, introduisirent insensiblement les maximes et les lois qui en facilitent les progrès et en assurent les opérations. Cependant il ne peut pas s'établir un commerce fort étendu entre des provinces contiguës, dont le sol et le climat étant à peu près le même, ne donnent que des productions du même genre. D'un autre côté, des peuples éloignés ne peuvent porter par terre leurs denrées dans les lieux où la rareté de ces denrées les ferait rechercher et leur donnerait un grand prix. C'est la navigation qui a donné aux hommes le pouvoir de transporter le superflu d'une partie de la terre pour subvenir aux besoins d'une autre : dès lors, les productions d'un climat particulier ne sont plus bornées à un seul canton; le commerce en communique la jouissance aux régions les plus lointaines.

La communication entre les peuples s'étendit à mesure que la connaissance des avantages qu'on retire de la navigation et du commerce continuèrent à se répandre. L'ambition des conquêtes et le besoin de se procurer de nouveaux établissemens ne furent plus les seuls motifs des émigrations. Le désir du gain devint un nouvel aiguillon pour l'activité; il enfanta des aventuriers qui entreprirent de longs voyages pour chercher des pays dont les productions ou les besoins pussent augmenter la circulation, qui seule entretient et étend le commerce.

Devenu dès lors une grande source de découvertes, le commerce s'ouvrit des mers inconnues, pénétra dans des régions nouvelles, et contribua plus qu'aucune autre cause à faire connaître aux hommes la situation, la nature et les productions des différentes parties du globe. Cependant quoiqu'il y eût un commerce régulier établi dans le monde, quoique la civilisation eût fait de grands progrès, et que les sciences et les arts fussent cultivés avec autant d'ardeur que de succès, la navigation resta si imparfaite qu'à peine peut-on la regarder comme sortie de l'enfance dans l'ancien monde.

La construction des vaisseaux chez les anciens était extrêmement grossière, et la manière de les manœuvrer n'était pas moins défectueuse. Ils ignoraient entièrement quelques-uns des grands principes et des opérations principales qui sont aujourd'hui regardés comme les premiers élémens de la navigation. Ils connaissaient à la vérité la propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer; mais la propriété, plus merveilleuse et plus importante qui le dirige vers le pôle, avait entièrement échappé à leurs observations. Privés de ce guide fidèle, qui conduit aujourd'hui le pilote avec tant de certitude dans l'immensité des mers, et pendant l'obscurité de la nuit et quand le ciel est obscurci par les nuages, les anciens n'avaient d'autres moyens de régler leur route que l'observation du soleil et des étoiles. Leur navigation était par conséquent incertaine et timide; rarement osaient-ils perdre de vue la terre; ils se traînaient le long des côtes, retardés par tous les obstacles, exposés à tous les dangers qu'entraînait cette manière de naviguer. Il fallait un temps incroyable pour exécuter des voyages qu'on achève aujourd'hui en quelques semaines : même dans les climats les plus doux et dans les mers les moins orageuses, c'était seulement pendant l'été que les anciens se hasardaient à sortir de leurs ports; le reste de l'année se perdait dans l'inaction : on aurait regardé comme une imprudence téméraire d'affronter pendant l'hiver la fureur des vents et des vagues [1].

Dans l'état d'imperfection où étaient la science et la pratique de la navigation, c'était donc une entreprise aussi difficile que dangereuse de se porter dans des régions lointaines. L'activité du commerce lutta contre tous ces obstacles : les Égyptiens, peu de temps après la fondation de leur monarchie, établirent, dit-on, un trafic entre le golfe Arabique, ou la mer Rouge, et la côte occidentale du grand continent de l'Inde. Les marchandises qu'ils tiraient de l'orient étaient transportées par terre du golfe Arabique jusqu'au bord du Nil, et descendaient cette rivière jusqu'à la Méditerranée; mais l'attention que les Égyptiens donnèrent dans les premiers temps au commerce ne fut pas de longue durée; la fertilité du sol et la douceur du climat leur fournissaient toutes les choses nécessaires et agréables avec une profusion qui les rendait indépendans de tous les autres pays : aussi ce peuple, dont les idées et les institutions diffé

[1] Vegetius, *de Re milit.*, lib. IV.

rèrent presque en tout point de celles des autres peuples, eut pour maxime de renoncer à toute communication avec les étrangers. En conséquence, les Égyptiens ne sortirent bientôt plus de leur pays; ils détestèrent tous les navigateurs comme des impies et des profanes; ils fortifièrent leurs ports et n'y admirent aucun étranger[1] : ce ne fut que lors du déclin de leur puissance qu'ils rouvrirent leurs ports, et reprirent et rétablirent quelque communication avec les autres peuples.

Le caractère et la situation des Phéniciens étaient aussi favorables à l'esprit de commerce et de découverte que ceux des Égyptiens y étaient contraires : leurs mœurs et leurs institutions n'étaient distinguées par aucune particularité marquée; ils n'avaient aucune forme de culte, aucune superstition contraire à la sociabilité; ils pouvaient enfin, sans scrupule et sans répugnance, se mêler avec les autres peuples. Le territoire qu'ils possédaient n'était ni grand ni fertile : le commerce était donc l'unique source qui pouvait leur donner la puissance et la richesse; aussi les Phéniciens de Sidon et de Tyr établirent-ils le commerce le plus étendu et le plus hardi que l'on connaisse chez les anciens. Le génie de ce peuple, la nature de son gouvernement, l'esprit de ses lois, se rapportaient entièrement au même but : c'était une nation de marchands, qui prétendit à l'empire de la mer et qui l'obtint. Leurs vaisseaux fréquentèrent tous les ports de la Méditerranée; ils osèrent même franchir les anciennes limites de la navigation, et passant le détroit de Gadès, ils visitèrent les côtes occidentales de l'Espagne et de l'Afrique.

Dans plusieurs des lieux où ils abordèrent, ils établirent des colonies, et communiquèrent aux grossiers habitans du pays quelque connaissance de leurs arts et de leur industrie. Tandis que d'un côté ils poussaient leurs découvertes au nord et à l'ouest, ils ne négligèrent pas de pénétrer dans les régions plus riches et plus fertiles de l'est et du midi. Après s'être rendus maîtres de plusieurs ports commodes au fond du golfe Arabique, ils établirent, à l'exemple des Égyptiens, une correspondance régulière avec l'Arabie et le continent de l'Inde d'une part, et avec la côte orientale d'Afrique de l'autre. Ils tirèrent de ces contrées différentes denrées précieuses, inconnues au reste du monde, et pendant un long période de temps jouirent seuls de cette branche lucrative de commerce (1)

Les richesses immenses que les Phéniciens acquirent par le commerce exclusif qu'ils avaient établi sur la mer Rouge, excitèrent leurs voisins, les Juifs, sous les règnes prospères de David et de Salomon, à entreprendre d'en partager le bénéfice. Ils y réussirent en partie par la conquête de l'Idumée, qui s'étend le long de la mer Rouge, et en partie par l'alliance qu'ils contractèrent avec Hiram, roi de Tyr. Salomon équipa des flottes qui, sous la conduite des pilotes Phéniciens, naviguèrent de la mer Rouge à Tarsis et Ophir, qui probablement étaient des ports de l'Inde ou de l'Afrique, fréquentés par leurs conducteurs : ces flottes en revinrent avec des cargaisons si précieuses qu'elles répandirent tout d'un coup la richesse et la magnificence dans le royaume d'Israël[1]. Les institutions singulières, que le divin législateur des Juifs avait établies, dans la vue de préserver ce peuple de la contagion de l'idolâtrie en le séparant des autres, lui avaient donné un caractère national, incapable de se prêter à cette communication franche et ouverte avec les étrangers que le commerce exige. L'esprit insociable des Juifs, joint aux désastres qui tombèrent sur le royaume d'Israël, empêcha les progrès de l'esprit de commerce que leurs rois avaient cherché à introduire parmi eux. Ainsi ce peuple ne peut être compté parmi les nations qui ont contribué à perfectionner la navigation et à étendre les découvertes.

Si l'instruction et les exemples des Phéniciens ne furent pas assez puissans pour modifier les mœurs et le caractère des Juifs et lutter contre la tendance de leurs lois, ils n'en fut pas de même des Carthaginois, qui, descendans des Phéniciens, reçurent d'eux l'esprit de commerce, et s'y adonnèrent, ainsi qu'aux arts de la navigation, avec une ardeur, une industrie et un succès dignes de leurs maîtres. La république de Carthage fut bientôt la rivale de Tyr, et la surpassa ensuite en puissance et en richesse; mais il ne paraît pas qu'elle ait cherché à partager le

[1] Diod. Sicul., lib. I, pag 78, *ed. Wesselingi. Amst.*, 1756. Strabo, lib. XVII, pag. 1142, *ed. Amst.*, 1707.

[1] Voy. un *Mém.* sur le pays d'Ophir, par M. d'Anville, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXX, p. 83

commerce de l'Inde. Les Phéniciens s'en étaient emparés, et avaient dans la mer Rouge une force qui leur assurait la possession exclusive du commerce. L'activité des Carthaginois se porta d'un autre côté : ne voulant pas disputer à leur métropole le commerce de l'orient, ils étendirent particulièrement leur navigation vers l'occident et le nord. Ils suivirent la route que les Phéniciens s'étaient ouverte : passant le détroit de Gadès et poussant leurs découvertes beaucoup plus loin, ils visitèrent non-seulement toutes les côtes d'Espagne, mais encore celles des Gaules, et pénétrèrent à la fin jusqu'en Angleterre. En même temps qu'ils acquéraient la connaissance de ces contrées nouvelles dans cette partie du globe, ils étendaient par degrés leurs recherches vers le midi. Ils pénétrèrent très avant par terre dans les provinces intérieures de l'Afrique, établirent un commerce avec quelques-unes, et en soumirent d'autres à leur empire : ils naviguèrent le long de la côte occidentale de ce grand continent, presque jusqu'au tropique du Cancer, et y plantèrent plusieurs colonies, dans la vue de civiliser les naturels du pays et de les accoutumer au commerce. Ils découvrirent enfin les îles Fortunées, connues aujourd'hui sous le nom de *Canaries*, lesquelles formaient la dernière limite de la navigation des anciens dans l'océan occidental[1].

Les progrès que firent les Phéniciens et les Carthaginois dans la connaissance du globe ne furent pas uniquement l'effet du désir qu'ils avaient d'étendre leur trafic d'un pays à un autre. Le commerce eut chez ces deux peuples l'influence qu'il a eue partout ; il éveilla la curiosité, agrandit les idées et les désirs des hommes, et les excita aux entreprises hardies. On fit des voyages dont le seul objet était de découvrir de nouvelles contrées et de parcourir des mers inconnues : telles furent, pendant la prospérité de la république carthaginoise, les navigations fameuses de Hannon et de Himilcon. On leur donna des flottes, équipées par ordre du sénat et aux frais du public : Hannon fut chargé de cingler vers le sud, le long des côtes d'Afrique, et semble s'être avancé beaucoup plus près de la ligne équinoxiale qu'aucun navigateur

[1] Plinii *Nat. Hist.*, lib. VI, cap. XXXVII, *edit. in usum Delph.*

précédent [1]. Himilcon eut ordre de naviguer vers le nord, et d'examiner les côtes occidentales du continent d'Europe [2]. La navigation extraordinaire des Phéniciens autour de l'Afrique était de la même nature. On nous dit qu'une flotte phénicienne équipée par Necho, roi d'Égypte, partit d'un port de la mer Rouge environ 604 ans avant l'ère chrétienne, doubla le cap méridional d'Afrique, et après un voyage de trois ans, revint par le détroit de Gadès à l'embouchure du Nil [3]. On prétend qu'Eudoxe de Cyzique a exécuté aussi cette périlleuse navigation en suivant la même route [4].

Si ces expéditions se sont réellement faites de la manière que je viens d'exposer, on peut avec raison les regarder comme le plus grand effort de la navigation chez les anciens; et si nous réfléchissons à l'état d'imperfection où l'art était alors, il est difficile de juger ce que nous devons admirer davantage de la hardiesse et de la sagacité du projet, ou de la sagesse et du bonheur de l'exécution; mais malheureusement le temps a détruit toutes les traditions originales et authentiques des voyages que les Phéniciens et les Carthaginois entreprirent soit par ordre public, soit pour le commerce des particuliers. Ce que nous trouvons sur cet objet dans les auteurs grecs et romains est non-seulement obscur et inexact, mais si nous en exceptons un récit très court de l'expédition de Hannon, l'authenticité en est même très suspecte (2). Les Phéniciens et les Carthaginois, animés d'une jalousie mercantile, cachaient avec soin aux autres peuples la connaissance des pays éloignés avec lesquels ils avaient formé des liaisons. Toutes les circonstances de leur navigation étaient non-seulement des mystères de commerce, mais encore des secrets d'état. On raconte des traits extraordinaires des précautions qu'ils prenaient pour empêcher les autres nations de pénétrer ce qu'ils avaient intérêt de leur cacher [5]. En effet, la connaissance d'une partie de leurs découvertes semble avoir été renfermée dans l'enceinte de leur territoire. La navigation

[1] Plinii *Nat. Hist.*, lib. V, cap. I. *Hannonis Periplus ap. Geogr. Minores, edit. Husdoni*, vol. I, pag. 1

[2] Plinii *Nat. Hist.*, lib. XI, cap. LXVII. *Festus Avienus apud Bochart. Geogr.*, lib. I, cap. LX, pag. 652. *Oper.* vol. III, *L. Bat.* 1707.

[3] Herodot., lib. IV, cap. XLII.

[4] Plinii *Nat. Hist.*, lib. XI, cap. LXVII.

[5] Strab. *Geogr.*, lib. III, p. 265; lib. XVIII, p. 1154.

autour de l'Afrique, en particulier, est citée par les auteurs grecs et romains, plutôt comme une histoire amusante et extraordinaire, difficile à comprendre qu'à croire, que comme un fait réel, propre à leur donner des idées et des lumières nouvelles (3). Comme les Phéniciens et les Carthaginois n'ont fait connaître au reste du monde ni le progrès de leurs découvertes, ni l'étendue de leur navigation, toutes les traces de leurs talens et de leurs connaissances dans cet art semblent avoir péri en grande partie, lorsque la puissance maritime des premiers fut anéantie à la conquête de Tyr par Alexandre, et que l'empire des derniers fut détruit par les armes romaines.

Il faut donc abandonner à la curiosité et aux conjectures des savans les récits obscurs et pompeux des expéditions phéniciennes et carthaginoises : l'historien doit se contenter de rechercher les progrès de la navigation et des découvertes chez les Grecs et les Romains ; la tradition en a moins d'éclat, mais plus de certitude et de lumière. Il est évident que les Phéniciens, qui ont été les maîtres des Grecs dans les arts et les sciences utiles, ne leur ont pas communiqué toutes les connaissances qu'ils avaient acquises dans l'art de la navigation, et les Romains d'un autre côté n'avaient pas adopté cet esprit de commerce et cette ardeur pour les découvertes qui distinguaient les Carthaginois. Quoique la Grèce fût presque entièrement environnée de la mer qui formait sur leurs côtes un grand nombre de baies spacieuses et de havres commodes ; quoiqu'elle fut entourée de tous côtés d'îles fertiles, et qu'une situation si favorable dût inviter ses industrieux habitans à s'adonner à la navigation, cependant il s'écoula un long espace de temps avant que cet art y fût porté à un certain degré de perfection. Les premiers voyages des Grecs, dont l'objet était la piraterie plutôt que le commerce, furent si peu considérables, que l'expédition des Argonautes, des côtes de Thessalie au Pont-Euxin, fut regardée comme un prodige d'habileté et de courage, qui en fit mettre les chefs au nombre des demi-dieux, et donna à leur vaisseau un rang parmi les constellations du ciel. En descendant à une époque moins reculée, lorsque les Grecs entreprirent le fameux siége de Troie, il ne paraît pas qu'ils eussent fait encore de grands progrès dans la navigation. Selon le récit d'Homère, le seul poète dont l'histoire ose invoquer l'autorité, et qui par son exactitude scrupuleuse à décrire les mœurs et les arts des premiers temps, a mérité cette singulière distinction, la science de la navigation était encore dans son enfance. Les Grecs ignoraient alors l'usage du fer, ce métal, le plus utile de tous, sans lequel on ne peut faire que très peu de progrès dans les arts mécaniques. Leurs vaisseaux petits, et la plupart sans ponts, n'avaient qu'un seul mât, qu'on élevait ou qu'on abaissait à volonté : ils ne se servaient point d'ancre, et les manœuvres des voiles étaient simples et grossières. Ils n'avaient, pour régler leur route, que l'observation des étoiles, et leur manière de les observer était fautive et trompeuse. Lorsqu'ils avaient achevé un voyage, ils tiraient leurs misérables barques sur le rivage, comme les sauvages font aujourd'hui de leurs canots, et les y laissaient jusqu'à la saison de se remettre en mer. Ce n'est donc pas dans les temps héroïques de la Grèce que nous devons nous attendre à voir la science de la navigation et l'esprit de découverte faire des progrès sensibles ; dans ce période d'ignorance et de barbarie, mille causes concouraient à resserrer dans des bornes étroites la curiosité et l'activité de l'homme.

Mais les Grecs passèrent rapidement à un état de civilisation et de lumières. Les formes les plus parfaites d'un gouvernement libre s'établirent dans les villes de la Grèce ; de bonnes lois et une police régulière s'y introduisirent par degrés ; les sciences et les arts qui servent à l'utilité ou à l'agrément de la vie y furent portés à une grande perfection, et plusieurs des républiques grecques s'adonnèrent au commerce avec tant d'ardeur et de succès qu'elles furent regardées par les anciens comme des puissances maritimes du premier ordre ; cependant les victoires navales des Grecs doivent être attribuées plutôt à l'activité naturelle de ce peuple et au courage qu'inspire la liberté, qu'à son habileté dans l'art de la navigation. Les grandes actions de la guerre de Perse, que l'éloquence de leurs historiens ont rendues immortelles, furent exécutées par des flottes composées principalement de vaisseaux ouverts et sans ponts [1], d'où les équipages s'élançaient avec une valeur impé-

[1] Thucyd., lib. I, cap. XIV

tueuse et sans règle pour aborder les ennemis. Dans la guerre du Péloponèse leurs vaisseaux n'étaient encore considérables ni par la grandeur, ni par la force, et l'étendue de leur commerce était proportionnée à leur marine. Les états maritimes de la Grèce n'envoyaient guère de vaisseaux au-delà de la Méditerranée : leur principale correspondance était avec les colonies que leurs compatriotes avaient formées dans l'Asie-Mineure, dans l'Italie et dans la Sicile. Ils abordaient quelquefois aux ports de l'Égypte, de la Gaule et de la Thrace; ou, traversant l'Hellespont, ils trafiquaient avec les peuples établis autour du Pont-Euxin. On trouve des exemples étonnans de leur ignorance sur les pays même situés entre les limites où se renfermait leur navigation. Lorsque les Grecs eurent rassemblé à Égine la flotte combinée contre Xerxès, ils jugèrent impraticable de la porter jusqu'à Samos, parce qu'ils crurent que la distance de cette île à Égine était aussi considérable que celle d'Égine aux colonnes d'Hercule[1]. Ils ne connaissaient aucune partie du globe au-delà de la Méditerranée; du moins la connaissance qu'ils en avaient était uniquement fondée sur des conjectures ou sur les relations de quelques voyageurs qui, guidés par la curiosité et l'amour des sciences, avaient pénétré par terre dans l'Asie supérieure, ou étaient allés par mer en Égypte, contrées qui ont été le berceau de la philosophie et des arts. Malgré les instructions que les Grecs purent tirer de ces sources, ils paraissent avoir ignoré les faits les plus importans sur lesquels doit être fondée une connaissance exacte et méthodique du globe.

L'expédition d'Alexandre dans l'orient étendit sensiblement chez les Grecs la sphère de la navigation et de la science géographique. Cet homme extraordinaire, malgré les passions violentes qui le portèrent quelquefois à commettre des actions cruelles et à former des entreprises extravagantes, était fait par ses talens non-seulement pour conquérir, mais encore pour gouverner le monde : il était capable de concevoir ces plans hardis de politique qui donnent une nouvelle forme aux choses humaines. La révolution qu'il produisit dans le commerce par la force de son génie n'était peut-être pas inférieure à celle qu'il opéra dans la politique par le succès de ses armes. La résistance et les efforts de la république de Tyr, qui suspendirent si long-temps le cours de ses victoires, lui fournirent probablement une occasion d'observer les grandes ressources d'une puissance maritime, et lui donnèrent quelque idée des immenses richesses que les Tyriens tiraient de leur commerce, surtout de celui qu'ils faisaient aux Indes orientales. Dès qu'il eut détruit cette république et soumis l'Égypte à sa domination, il forma le plan d'un nouvel empire, qui devait être le centre du commerce, ainsi que le siége de la puissance : c'est dans cette vue qu'il fonda une grande ville à laquelle il donna son nom, près d'une des embouchures du Nil, afin que, par le moyen de la mer Méditerranée et par la proximité du golfe Arabique, elle pût commander également le commerce de l'orient et de l'occident[1]. Cette situation fut si heureusement choisie qu'Alexandrie devint bientôt la principale ville commerçante du monde. Non-seulement pendant la durée de l'empire en Égypte et dans l'orient, mais même au milieu de toutes les révolutions qui troublèrent successivement ces contrées depuis le temps des Ptolémées jusqu'à la découverte par la navigation du cap de Bonne-Espérance, le commerce, particulièrement celui des Indes orientales, continua à couler par le canal que lui avaient marqué la prévoyance et la sagacité d'Alexandre.

Son ambition ne fut pas satisfaite d'avoir ouvert aux Grecs une communication par mer aux Indes; il aspira à la souveraineté de ces régions, qui fournissaient au reste du monde tant de productions précieuses, et y il conduisit son armée par terre : cependant, quelque audacieux qu'il fût, on peut dire qu'il découvrit plutôt qu'il ne conquit cette contrée. Dans sa marche vers l'orient, il ne s'avança pas au-delà des bords des rivières qui tombent dans l'Indus, et ce fleuve est aujourd'hui la limite occidentale du vaste continent de l'Inde. Au milieu des étranges exploits qui distinguent cette partie de son histoire, il suivit un plan qui prouve la supériorité de son génie aussi bien que la grandeur de ses vues : il avait pénétré dans l'Inde assez avant pour se confirmer dans l'opinion qu'il avait de

[1] Hérodot., lib. VIII, cap CXXXII.

[1] Strab., *Geogr.*, lib. XVII, pag. 1143, 1149

l'importance de cette contrée relativement au commerce, et pour apercevoir quelles immenses richesses on pouvait tirer d'un pays où les arts du luxe, étant déjà cultivés dès long-temps, avaient été portés à un plus haut degré de perfection qu'en aucune autre partie de la terre [1].

Plein de cette idée, il résolut d'examiner le cours de la navigation, depuis l'embouchure de l'Indus jusqu'au fond du golfe Persique, et, si elle était praticable, d'établir une communication régulière entre ces deux points. Pour cet effet, il se proposa de détruire les cataractes dont les Perses, par jalousie et par haine contre les étrangers, avaient embarrassé l'entrée de l'Euphrate [2], et de faire remonter, par cette rivière et par le Tigre, qui s'y joint, les marchandises de l'orient dans les parties intérieures de ses domaines d'Asie; tandis que, par le moyen du golfe Arabique et du Nil, ces mêmes marchandises pourraient être transportées à Alexandrie et distribuées dans le reste du monde. Néarque, officier doué de grands talens, eut le commandement de la flotte destinée à cette expédition, et il acheva heureusement ce voyage, qui fut regardé comme une entreprise aussi périlleuse qu'importante; Alexandre lui-même en parla comme d'un des événemens les plus extraordinaires qui aient signalé son règne. Quelque facile que soit aujourd'hui une pareille expédition, on ne peut nier qu'elle n'offrît alors des difficultés et des périls, et les circonstances dont elle fut accompagnée fournissent des exemples frappans du peu de progrès que les Grecs avaient faits dans la science de la navigation (4): leurs vaisseaux n'avaient jamais franchi les bornes de la Méditerranée où le flux et le reflux sont à peine sensibles; et lorsqu'ils observèrent pour la première fois ce phénomène à l'embouchure de l'Indus, ce fut pour eux un prodige par lequel les dieux paraissaient leur annoncer que le ciel désapprouvait leur entreprise (5). Pendant toute leur route il paraît qu'ils n'avaient jamais perdu de vue la terre, mais qu'ils longeaient les côtes de si près, qu'ils ne pouvaient guère profiter de ces vents périodiques qui facilitent la navigation dans l'océan Indien; aussi leur fallut-il dix mois entiers [3] pour parcourir un espace qui, de l'embouchure de l'Indus à l'entrée du golfe Persique, ne comprend pas plus de vingt degrés. Il est probable qu'au milieu des troubles violens et des révolutions fréquentes que suscitèrent dans l'orient les querelles des successeurs d'Alexandre, la navigation aux Indes, par la route que Néarque avait ouverte, fut discontinuée; mais le commerce des marchandises indiennes qui s'était établi à Alexandrie non-seulement subsista, mais encore s'étendit sous les rois grecs qui gouvernèrent l'Égypte, et devint une des grandes sources de la richesse qui distingua ce royaume.

[1] Strab., *Geogr.*, lib. xv, pag. 1036. Q. Curt., lib. xviii, cap. ix. — [2] Strab., *Geogr.*, lib. xvi, pag. 1075. — [3] Plinii *Nat. Hist.*, lib. vi, cap. xxiii.

Les Romains restèrent encore au-dessous des Grecs dans l'art de la navigation ainsi que pour l'esprit de découverte. Le génie du peuple, son éducation militaire, l'esprit de ses lois, concoururent à le détourner des objets de commerce et de marine : ce fut par la nécessité de s'opposer à un rival formidable, non par le désir d'étendre leur commerce, que les Romains aspirèrent à acquérir la puissance maritime. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que, pour obtenir la domination universelle, il fallait se rendre maître de la mer; cependant ils regardèrent toujours le service naval comme un état subordonné, réservé à ceux des citoyens qui n'étaient pas d'un rang à être admis dans les légions [1]. On trouverait difficilement dans toute l'histoire romaine un seul événement qui prouvât qu'ils vissent dans la navigation autre chose qu'un instrument de conquête. Lorsque la valeur et la discipline des Romains eurent subjugué toutes les puissances maritimes de l'ancien monde, et que Carthage, la Grèce et l'Égypte furent soumises à leur domination, ils ne prirent point l'esprit commerçant des nations qu'ils avaient conquises : ce peuple de soldats aurait regardé comme une dégradation du nom de citoyen romain de s'adonner au commerce. Ils laissaient les arts mécaniques, le négoce et la navigation aux esclaves, aux affranchis, aux habitans des provinces et aux citoyens de la dernière classe. Lors même qu'après la destruction de la liberté, les mœurs eurent commencé à perdre de leur sévérité et de leur fierté première, le commerce n'acquit pas une grande considération chez les Romains. La Grèce, l'Égypte et les autres pays conquis, quoi-

[1] Polyb., lib. v.

que réduits en provinces romaines, continuèrent à faire leur commerce comme auparavant. Rome étant la capitale du monde et le siége du gouvernement, attirait naturellement à elle toutes les richesses et les productions utiles des provinces. Les Romains, satisfaits de cet avantage, paraissaient souffrir sans peine que le commerce restât presque entièrement entre les mains des habitans de ces diverses contrées.

Cependant l'étendue de la domination romaine qui embrassait presque tout le monde connu, la vigilance des magistrats, et l'esprit du gouvernement, qui joignait l'intelligence à l'activité, avaient donné au commerce une nouvelle vigueur en lui donnant plus de sécurité; jamais il n'y eut entre les nations une communication aussi bien établie, une union aussi parfaite, que celles qui existaient entre les parties de ce vaste empire. Le commerce n'était ni arrêté dans ses opérations par la jalousie des états rivaux, ni interrompu par des hostilités fréquentes, ni limité par des restrictions partielles; une puissance suprême faisait mouvoir et réglait l'industrie des hommes, en même temps qu'elle jouissait des fruits de leurs efforts réunis.

Cette influence se fit sentir à la navigation et servit à la perfectionner. Dès que les Romains eurent pris du goût pour les superfluités de l'orient, le commerce qui se faisait dans l'Inde par l'Égypte fut poussé avec plus d'activité, et s'étendit au-delà de ses anciennes limites; en fréquentant le continent indien, les navigateurs apprirent à connaître le cours périodique des vents, lesquels, dans la mer qui sépare l'Afrique de l'Inde, soufflent avec très peu de variation de l'est pendant une moitié de l'année, et de l'ouest pendant l'autre moitié. Encouragés par cette observation, ils abandonnèrent l'ancienne manière, aussi lente que dangereuse, de naviguer le long des côtes, et aussitôt que la mousson de l'ouest commençait, ils partaient d'Ocelis à l'embouchure du golfe Arabique, et cinglaient hardiment à travers l'Océan[1]. La direction uniforme du vent, suppléant au défaut de boussole et rendant l'observation des étoiles moins nécessaire, les conduisait au port de Musiris sur la côte occidentale du continent indien. Là ils prenaient à bord leurs cargaisons, et revenant avec la mousson de l'est, achevaient leur voyage au golfe Arabique dans l'espace d'une année. La portion de l'Inde, connue aujourd'hui sous le nom de *côte de Malabar*, paraît avoir été la dernière limite de la navigation des anciens dans cette partie du globe: quant aux pays immenses qui s'étendent au-delà, du côté de l'est, ils n'en avaient qu'une connaissance très imparfaite, fondée sur les relations de quelques voyageurs qui y avaient pénétré par terre. Leurs excursions n'étaient pas fort étendues; et probablement, tant que la communication des Romains avec l'Inde subsista, aucun voyageur ne s'avança plus loin que les bords du Gange (6)[1]. Les flottes d'Égypte qui trafiquaient à Musiris étaient, il est vrai, chargées d'épiceries et d'autres riches marchandises du continent et des îles des parties ultérieures de l'Inde; mais c'étaient les Indiens eux-mêmes qui venaient, dans des canots creusés dans un tronc d'arbre, apporter ces marchandises au port de Musiris, devenu l'entrepôt de ce commerce[2]. Les négocians égyptiens et romains, contens de se les procurer de cette manière, ne jugeaient pas à propos d'affronter des mers inconnues et de s'exposer à une navigation périlleuse, pour chercher les pays qui produisaient ces denrées précieuses. Quelque bornées que fussent les découvertes des Romains dans l'Inde, ils y faisaient cependant un commerce qui peut paraître considérable, même aujourd'hui où ce commerce a été porté fort au-delà de ce qu'on a pu faire ou même concevoir à aucune époque antérieure. Nous apprenons d'un auteur célèbre[3] que le commerce de l'Inde faisait sortir chaque année de l'empire romain plus de quatre cent mille livres sterling, et nous trouvons dans un autre qu'il partait annuellement cent vingt vaisseaux du golfe Arabique pour l'Inde[4].

La découverte de cette nouvelle manière de naviguer aux Indes est le pas le plus considérable qu'on ait fait dans la navigation pendant toute la durée de la puissance romaine; mais dans les temps anciens la connaissance des pays étrangers était bien plus le fruit des voyages de terre que des expéditions de mer (7); et quoique

[1] Plinii, *Hist. Nat.*, lib. VI, cap. XXIII.

[1] Strabo, *Geogr.*, lib. X, p. 1006, 1010.
[2] Plinii *Nat. Hist.*, lib. VI, cap. XXVI.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] Strabo, *Geogr.*, lib. II, pag. 179.

celles-ci offrissent une manière plus prompte et plus facile de faire des découvertes, on peut dire qu'elles ont été absolument négligées des Romains, par leur éloignement particulier pour les occupations maritimes ; mais la marche de leurs armées victorieuses contribua beaucoup à étendre les découvertes par terre, et ouvrit même à la navigation des mers nouvelles et inconnues. Avant les conquêtes des Romains, les nations civilisées de l'antiquité n'avaient aucune communication avec les pays qui forment aujourd'hui les royaumes les plus riches et les plus puissans de l'Europe. Les parties intérieures de l'Espagne et des Gaules étaient peu connues ; l'Angleterre, séparée du reste du monde, n'avait jamais été visitée que par ses voisins les Gaulois et par quelques négocians Carthaginois; à peine avait-on entendu parler de la Germanie. Les armes des Romains pénétrèrent dans tous ces pays; ils subjuguèrent entièrement l'Espagne et la Gaule; ils conquirent la partie la plus considérable et la plus fertile de l'Angleterre ; ils s'avancèrent dans la Germanie jusqu'aux bords de l'Elbe. En Afrique ils acquirent une connaissance assez exacte des provinces qui s'étendent le long de la Méditerranée, depuis l'ouest de l'Égypte jusqu'au détroit de Gadès. En Asie, non-seulement ils soumirent à leur domination la plupart des provinces qui composaient les empires de Perse et de Macédoine, mais même après leurs victoires sur Mithridate et sur Tigrane, ils paraissent avoir observé les pays contigus au Pont-Euxin et à la mer Caspienne, avec plus d'attention qu'ils ne l'avaient fait auparavant, et y avoir établi un commerce plus étendu que celui des Grecs, avec les nations riches et commerçantes, situées alors autour du Pont-Euxin.

L'esquisse que je viens de tracer du progrès des découvertes et de la navigation, depuis les premières traditions que nous a laissées l'histoire jusqu'à l'entier établissement de la puissance romaine, prouve combien il a été lent et timide. Il semble qu'on avait droit d'attendre de plus grandes choses de l'activité entreprenante de l'esprit humain, et de la puissance des grands empires qui ont successivement gouverné le monde. Si nous rejetons toutes les traditions fabuleuses et obscures, si nous nous attachons uniquement à la lumière et aux faits authentiques de l'histoire, sans y substituer les conjectures de l'imagination ni les rêves des étymologistes; il faut donc conclure que les anciens n'avaient qu'une connaissance très bornée du monde habitable. En Europe ils avaient à peine quelque idée des provinces étendues situées à l'est de l'Allemagne ; ils connaissaient encore moins les vastes pays qui composent aujourd'hui les royaumes de Danemark, de Suède, de Prusse, de Pologne et de l'empire de Russie. Les régions plus stériles, situées sous le cercle arctique, n'avaient jamais été visitées. En Afrique leurs recherches ne s'étendaient guère au-delà des provinces qui bordent la Méditerranée et de celles qui sont situées sur la côte occidentale du golfe Arabique. En Asie ils n'avaient, comme je l'ai déjà observé, aucune connaissance des riches et fertiles contrées qui sont au-delà du Gange et d'où viennent les denrées précieuses qui dans les temps modernes ont été le grand objet du commerce des Européens dans l'Inde; il ne paraît pas non plus qu'ils aient jamais pénétré dans ces régions immenses, occupées alors par ces tribus errantes, connues sous le nom général de *Sarmates* ou de *Scythes*, et possédées aujourd'hui par différentes nations tartares et par les sujets asiatiques de la Russie.

Une opinion généralement établie parmi les anciens, nous donne une idée plus frappante du peu de progrès qu'ils avaient fait dans la connaissance du globe habitable, que tout ce qu'on pourrait conclure du détail de leurs découvertes. Ils regardaient la terre comme divisée en cinq régions, auquelles ils donnaient le nom de *zones*. Ils appelaient *zones glacées* celles qui étaient les plus voisines des pôles, et croyaient que le froid excessif qui y régnait continuellement les rendait inhabitables. Ils appelaient *zone torride* celle qui est située sous la ligne, et qui s'étend d'un et d'autre côté sous les tropiques, la croyant continuellement embrasée d'une chaleur brûlante qui la rendait également inhabitée. Ils donnaient le nom de *tempérées* aux deux autres zones qui occupaient le reste de la terre, et prétendaient que celles-ci étant les seules régions où les êtres vivans pussent subsister, avaient été destinées pour être l'habitation naturelle de l'homme. Cette étrange opinion n'était pas un préjugé du vulgaire ignorant ou une vaine fiction des poètes; c'était un système adopté par

les philosophes les plus éclairés, les meilleurs historiens et les géographes les plus instruits de la Grèce et de Rome. Dans cette hypothèse il y avait une grande partie de la terre habitée où l'on croyait que l'espèce humaine ne pouvait pas subsister : on regardait comme le siége éternel de la stérilité et de la solitude les régions fertiles et peuplées de la zone torride qui non-seulement fournissent à leurs habitans avec la plus grande profusion les choses nécessaires et agréables de la vie, mais encore communiquent au reste de la terre le superflu de leurs richesses. Comme toutes les parties du globe que les anciens avaient découvertes se trouvent dans la zone tempérée septentrionale, s'ils croyaient que la zone tempérée du sud était habitée, c'était une opinion fondée sur les raisonnemens et les conjectures, non sur l'observation. Ils regardaient même la chaleur intolérable de la zone torride comme une barrière insurmontable, qui empêcherait à jamais toute communication entre les habitans respectifs des deux zones tempérées. Cette extravagante théorie prouve non-seulement que les anciens ignoraient le véritable état du globe, mais elle tendait encore à rendre leur ignorance perpétuelle, en leur représentant comme impraticable toute tentative pour s'ouvrir une route vers les régions de la terre éloignées d'eux (8).

Mais quelque bornées et imparfaites que les connaissances géographiques des Grecs et des Romains doivent nous paraître, comparées à l'état actuel de nos connaissances en géographie, nous ne pouvons pas nous dispenser d'admirer les découvertes qu'ils ont faites et le degré d'étendue auquel ils ont porté la navigation et le commerce, en nous rappelant surtout quelle était l'ignorance des temps anciens. Tant que l'empire romain conserva assez de force pour maintenir son autorité sur les nations conquises et pour les tenir unies, on regarda comme un objet de police publique aussi bien que de curiosité particulière, d'examiner et de décrire les pays divers dont ce grand corps était composé. Lors même que les autres sciences commencèrent à être négligées, la géographie s'enrichissait d'observations nouvelles, et, s'éclairant par l'expérience de chaque siècle et les observations de chaque voyageur, continuait à faire des progrès; elle fut portée, par le génie et les soins de Ptolémée, au plus haut point d'exactitude et de perfection qu'elle ait atteint chez les anciens. Ce philosophe florissait dans le second siècle de l'ère chrétienne, et il a publié une description du globe terrestre, plus ample et plus correcte que celles d'aucun de ses prédécesseurs.

Ce fut peu de temps après cette époque que des secousses violentes commencèrent à agiter l'empire romain : la fatale ambition ou le caprice de Constantin, qui voulut changer le siége du gouvernement, diminua sa force en la divisant : les nations barbares, que la Providence préparait comme des instrumens destinés à renverser le grand édifice de la puissance romaine, commencèrent à rassembler leurs armées sur la frontière : l'empire fut ébranlé jusqu'en ses fondemens. Dans ce période de la vieillesse et de la décadence des Romains il était impossible que les sciences fissent des progrès; les efforts du génie étaient aussi languissans que ceux du gouvernement. Après Ptolémée il ne se fit aucune découverte en géographie, et il n'y eut aucune révolution importante dans le commerce, si ce n'est que Constantinople devint, par les avantages de sa situation et par les encouragemens des empereurs d'orient, une ville commerçante du premier ordre.

Les nuages qui se rassemblaient depuis si long-temps autour de l'empire romain annonçaient l'orage qui à la fin éclata. Les Barbares y fondirent avec une impétuosité irrésistible, et dans le naufrage universel causé par l'inondation dont l'Europe fut couverte, les arts, les sciences, les inventions et les découvertes des Romains, périrent et disparurent de la terre [1]. Tous les peuples qui conquirent les différentes provinces de l'empire romain et s'y établirent étaient ignorans et grossiers, étrangers aux lettres et aux arts, sans police, sans lois, sans forme régulière de gouvernement. Les mœurs et les institutions de quelques-uns d'entre eux étaient encore dans un degré de barbarie à peine compatible avec un état d'union sociale. L'Europe étant occupée par de semblables habitans, revenait pour ainsi dire à une seconde enfance, et avait une nouvelle carrière à commencer pour se civiliser, s'éclairer et se polir. Le premier effet de l'établissement de ces conquérans barbares fut de détruire les liens par lesquels la puissance

[1] *Hist. de Charles V*, Introd.

romaine avait uni les hommes : ils morcelèrent l'Europe en un grand nombre de petits états indépendans et différant les uns des autres de mœurs et de langage. Il ne resta aucune communication entre les membres respectifs de ces états divisés : accoutumés à une manière de vivre très simple, ignorant les arts et craignant le travail, ils n'avaient que peu de besoins à satisfaire et point de superflu à échanger. Les noms d'*étranger* et d'*ennemi* devinrent encore une fois des mots synonymes : il y avait partout des coutumes et même des lois qui exposaient à de grands inconvéniens et à des dangers ceux qui voulaient voyager dans quelques pays étrangers[1]. On ne pouvait faire de commerce que dans les villes ; et elles étaient en petit nombre, peu considérables, et dépourvues des privilèges qui peuvent procurer la sûreté et exciter l'émulation. On ne cultivait aucune des sciences sur lesquelles la géographie et la navigation sont fondées. Les traditions que les auteurs grecs et romains avaient laissées sur les travaux et les découvertes des anciens étaient négligées ou mal entendues. La connaissance des pays lointains s'était perdue ; leur situation, leurs productions, et presque leurs noms étaient oubliés.

Il y eut cependant une circonstance qui empêcha la cessation entière de toute communication de commerce entre les nations éloignées. Constantinople, quoique souvent menacée par les conquérans féroces qui répandaient la désolation sur le reste de l'Europe, eut le bonheur d'échapper à leur rage destructive. Ce fut dans cette ville que se conserva la connaissance des arts des anciens et de leurs découvertes : le goût du luxe et de la magnificence y régnait ; les productions des pays étrangers y étaient recherchées, et le commerce continuait à y fleurir tandis qu'il était éteint dans les autres parties de l'Europe. Les habitans de Constantinople ne bornaient pas leur commerce aux îles de l'Archipel et aux côtes voisines d'Asie ; leur industrie s'était ouvert une carrière plus vaste ; ils suivaient la route que les anciens leur avaient tracée et faisaient venir par Alexandrie les productions des Indes orientales. Quand l'Égypte fut séparée de l'empire romain par les Arabes, les Grecs découvrirent une nouvelle route par laquelle les marchandises de l'Inde pouvaient être amenées

[1] *Hist. de Charles V*, Introd.

II.

à Constantinople, en leur faisant remonter l'Indus jusqu'au point où cette grande rivière cesse d'être navigable ; de là on les faisait passer par terre jusqu'aux bords de la rivière Oxus qui les portait à la mer Caspienne. Là on les embarquait sur le Volga, et après avoir remonté ce fleuve elles allaient par terre jusqu'au Tanaïs qui les conduisait au Pont-Euxin, où des vaisseaux de Constantinople venaient les recevoir[1]. Cette route longue et pénible mérite d'être remarquée non-seulement comme une preuve de l'extrême passion que les Grecs avaient conçue pour les superfluités de l'orient, et comme un exemple de l'ardeur et de l'industrie qu'ils portaient dans le commerce ; mais encore parce que ce fait démontre qu'on avait conservé à Constantinople la connaissance des pays lointains, pendant que le reste de l'Europe était plongé dans l'ignorance.

On voit en même temps quelques rayons de lumière briller sur l'orient. Les Arabes ayant contracté quelque goût pour les sciences de ce peuple dont ils avaient contribué à renverser l'empire, traduisirent dans leur langue les livres de plusieurs philosophes grecs. Un des premiers qu'ils s'approprièrent ainsi fut un ouvrage estimable de Ptolémée dont j'ai déjà parlé. La géographie fut donc de bonne heure un objet d'étude pour les Arabes ; mais ce peuple ingénieux et subtil s'attacha particulièrement aux parties spéculatives de cette science. Voulant déterminer la figure et les dimensions du globe terrestre, ils surent appliquer à cet objet les principes de la géométrie ; ils eurent recours aux observations astronomiques : ils employèrent enfin des expériences et des opérations que les Européens, dans des temps plus éclairés, se sont fait honneur d'adopter et d'imiter. Mais à cette première époque les travaux des Arabes ne parvinrent pas en Europe. La connaissance de leurs découvertes était réservée à des siècles capables de les comprendre et de les perfectionner.

Cependant les calamités et les ravages que les provinces occidentales de l'empire romain avaient soufferts par la conquête des Barbares, s'oublièrent peu à peu et se trouvèrent en partie réparés. Les peuples grossiers qui s'y étaient établis, acquirent par degré quelque idée de gou-

[1] Ramusio, vol. 1, pag. 372 *F.*

vernement régulier, et du goût pour les occupations et les douceurs de la vie civile : l'Europe commença à sortir de son état d'inaction et d'engourdissement. Ce fut en Italie qu'on aperçut les premiers symptômes de cette renaissance. Les tribus septentrionales qui s'emparèrent de ce pays se civilisèrent plus promptement que les peuplades qui s'étaient établies dans les autres parties de l'Europe. Différentes causes, que le plan de cet ouvrage ne me permet ni d'exposer ni de développer, concoururent à rendre aux villes d'Italie l'indépendance et la liberté [1] : l'acquisition de ces avantages y excita l'industrie, et donna le mouvement et la vigueur à toutes les facultés actives du cœur humain. Le commerce étranger se ranima; on s'appliqua à la navigation et elle se perfectionna. Constantinople devint le marché principal où se rendaient les Italiens; et non-seulement ils y trouvaient un accueil favorable, mais encore ils y obtenaient des priviléges qui les mettaient en état de faire le commerce avec un grand avantage. On leur fournissait et les denrées précieuses de l'orient et des productions de manufactures curieuses, restes des arts anciens qui s'étaient conservés chez les Grecs. La peine et la dépense qu'exigeait le transport des productions de l'Inde jusqu'à Constantinople par la route longue et détournée que j'ai décrite, rendant ces marchandises extrêmement rares et d'un prix excessif, l'industrie des Italiens découvrit bientôt d'autres moyens de se les procurer et en plus grande abondance et à un prix plus modéré. Ils en achetaient quelquefois à Alep, à Tripoli et en d'autres ports de la côte de Syrie, où elles arrivaient par une route qui n'était pas inconnue des anciens. On les apportait de l'Inde par la mer jusqu'au golfe Persique, et après avoir remonté l'Euphrate et le Tigre jusqu'à Bagdad, on les transportait par terre à travers les déserts jusqu'à Palmyre, et de là aux villes situées sur la Méditerranée. Mais la longueur du voyage et les périls auxquels les caravanes étaient exposées rendaient encore cette opération pénible et souvent incertaine. Enfin les soudans d'Égypte ayant rétabli le commerce de l'Inde par l'ancienne route du golfe Arabique, les négocians italiens, malgré la violente antipathie qui animait alors les chrétiens et les mahométans les uns contre les autres, se rendirent à Alexandrie, et l'amour du gain leur faisant supporter l'insolence et les exactions des mahométans, ils établirent dans ce port un commerce très lucratif. A cette époque l'esprit de commerce acquit une activité singulière en Italie. Venise, Gênes, Pise, qui n'étaient que des bourgs peu considérables, devinrent des villes riches et peuplées. Leur puissance maritime s'étendit, leurs vaisseaux fréquentèrent tous les ports de la Méditerranée; ils osèrent même quelquefois franchir le détroit et visiter les places maritimes d'Espagne, de France, des Pays-Bas et d'Angleterre; enfin, en distribuant partout leurs marchandises, ils donnèrent aux différentes nations de l'Europe la connaissance des productions précieuses de l'orient et quelque idée de plusieurs arts et manufactures qui n'étaient connus qu'en Italie.

Tandis que les villes de cette région étendaient ainsi leur commerce et leur industrie, un des événemens les plus extraordinaires que nous offre l'histoire du genre humain, au lieu de retarder le commerce des Italiens, concourut à en accélérer les progrès. L'esprit guerrier des Européens, enflammé par le zèle religieux, leur fit prendre la résolution de délivrer la Terre-Sainte de la domination des infidèles. De vastes armées, tirées de toutes les nations de l'Europe, se rassemblèrent pour cette étrange entreprise et marchèrent vers l'Asie. Les Génois, les Pisans et les Vénitiens, fournirent les bâtimens de transport sur lesquels s'embarquèrent ces troupes, et les approvisionnemens de vivres et de munitions de guerre. Outre les sommes immenses que ces peuples reçurent pour cet objet ils obtinrent encore des priviléges et des établissemens de commerce de la plus grande importance, soit dans la Palestine, soit dans les autres parties de l'Asie dont les croisés s'emparèrent. Ce furent des sources de richesses prodigieuses pour les villes commerçantes d'Italie. Elles acquirent en même temps un égal accroissement de pouvoir, et à la fin de la guerre sainte, Venise en particulier devint un état maritime possesseur de vastes territoires et jouissant d'un commerce fort étendu [1]. L'Italie ne fut pas le seul pays où les croisades contribuè-

[1] *Hist. de Charles V*, Introd.

[1] *Essai sur l'hist. du comm. de Venise*, pag. 52.

rent à ranimer et à répandre cet esprit d'activité qui préparait l'Europe à de futures découvertes. Les expéditions en Asie firent connaître aux nations européennes des pays éloignés, qu'elles ne connaissaient auparavant que de nom ou par les relations infidèles de quelques pèlerins ignorans et crédules : elles eurent par-là une occasion d'observer les mœurs, les arts et les usages d'un peuple plus civilisé qu'elles ne l'étaient encore elles-mêmes. Cette communication entre l'orient et l'occident subsista pendant près de deux siècles. Les aventuriers qui revenaient d'Asie communiquaient à leurs concitoyens les connaissances qu'ils avaient acquises et les habitudes qu'ils avaient contractées en visitant des nations plus avancées en civilisation. Les Européens commencèrent à éprouver de nouveaux besoins; les désirs furent excités par des objets nouveaux, et le goût des commodités et des arts des autres contrées se répandit bientôt parmi eux, au point que non-seulement ils encouragèrent les étrangers à venir dans leurs ports, mais qu'ils commencèrent à sentir les avantages et la nécessité de s'adonner eux-mêmes au commerce[1].

Cette communication qui s'était ouverte entre l'Europe et les provinces occidentales de l'Asie encouragea différens voyageurs à s'avancer fort au-delà des pays où les croisés avaient porté leurs armes, et à pénétrer par terre jusque dans les régions les plus éloignées et les plus riches de l'orient. Le bizarre fanatisme, qui dans ce période semble avoir influé sur tous les projets des individus autant que sur les conseils des nations, fut le motif qui fit d'abord entreprendre ces longues et périlleuses expéditions : on les répéta ensuite pour des intérêts de commerce ou par des motifs de pure curiosité. Un juif de Tudela, dans le royaume de Navarre, nommé Benjamin, plein d'un respect superstitieux pour la loi de Moïse, et désirant visiter ses frères et aller en orient où il espérait les trouver dans un état de crédit et d'opulence qui pourrait relever l'honneur de la secte, partit d'Espagne en 1160; il alla par terre à Constantinople, et traversa les pays qui sont au nord du Pont-Euxin et de la mer Caspienne jusqu'à la Tartarie chinoise. De là il prit sa route vers le sud, et après avoir traversé différentes provinces de l'intérieur de l'Inde, il s'embarqua sur l'océan Indien, visita plusieurs des îles qui s'y trouvent, et au bout de treize ans revint par l'Égypte en Europe, avec de grandes connaissances sur une portion considérable du globe, inconnue alors aux peuples occidentaux[1]. Le zèle du chef de l'église chrétienne concourut avec la superstition du juif Benjamin à faire découvrir les provinces intérieures et éloignées de l'Asie. Toute la chrétienté ayant été alarmée des bruits qui se répandaient sur les progrès rapides des armes tartares sous Gengis-Kan, le pape Innocent IV, qui avait la plus haute idée de la plénitude de son pouvoir et de la soumission due à ses commandemens, envoya le père Jean de Plano Carpini à la tête d'une mission de moines franciscains, et le père Ascolino à la tête d'une autre mission de dominicains, pour exhorter Kayuk-Kan, petit-fils de Gengis et qui lui avait succédé au trône de Tartarie, à embrasser la foi chrétienne et à cesser de désoler la terre par ses armes. Le fier descendant du plus grand conquérant que l'Asie eût jamais vu, étonné d'un message si étrange de la part d'un prêtre italien dont il ignorait également et le nom et la puissance, reçut cette injonction avec le mépris qu'elle méritait ; mais il renvoya, sans leur faire aucun mal, les moines qui l'avaient apportée. Comme ces missionnaires étaient arrivés par différentes routes et avaient suivi quelque temps les camps des Tartares qui étaient toujours en mouvement, ils avaient eu occasion de parcourir une grande partie de l'Asie. Carpini, qui avait pris la route de Pologne et de Russie, traversa les provinces septentrionales de l'Asie jusqu'aux extrémités du Thibet. Ascolino, qui paraît avoir débarqué sur la côte de Syrie, s'avança dans les provinces méridionales jusque dans l'intérieur de la Perse[2].

Peu de temps après cette époque, Louis IX, roi de France, contribua à étendre les connaissances que les Européens commençaient à acquérir sur ces contrées lointaines. Un imposteur adroit, tirant avantage des notions imparfaites que les chrétiens s'étaient formées sur l'état et le caractère des nations asiatiques, lui donna avis qu'un kan des Tartares très puissant avait

[1] *Hist. de Charles V.* Introd.

[1] Bergeron, *Rec. de voyages*, etc., tom. I, pag. 1.
[2] Hakluyt, tom. XXI. Bergeron, tom I.

embrassé la religion chrétienne : le monarque adopta ce conte avec une pieuse crédulité, et résolut à l'instant d'envoyer des ambassadeurs à cet illustre converti pour l'engager à attaquer leurs ennemis communs les Sarasins, d'un côté, tandis que lui tomberait sur eux de l'autre. Comme il n'y avait que des moines qui eussent les connaissances nécessaires pour exécuter une commission de cette espèce, il en chargea un père André, jacobin, auquel se joignit ensuite le père Guillaume de Rubruquis, franciscain. Il n'est resté aucune relation du voyage du premier; mais on a publié le journal de Rubruquis. Ce moine fut admis à l'audience de Mangu, le troisième kan des Tartares depuis Gengis; il fit ensuite un long circuit dans les parties intérieures de l'Asie qu'il parcourut avec plus de détail qu'aucun autre Européen n'avait fait avant lui [1].

Ces voyageurs, qu'un zèle religieux avait conduits en Asie, furent suivis par d'autres, que des intérêts de commerce ou des motifs de pure curiosité engagèrent à voyager dans les pays lointains. Le premier et le plus célèbre de ceux-ci fut Marco Polo, noble vénitien : engagé dès ses jeunes ans dans le commerce, selon l'usage de son pays, son esprit entreprenant chercha une sphère d'activité plus étendue que celle qui lui était offerte par le trafic établi dans les différens ports d'Europe et d'Asie fréquentés par les Vénitiens. Ce motif le détermina à voyager dans la vue d'y former des relations de commerce plus conformes aux espérances et aux idées hardies d'un jeune aventurier. Comme son père avait déjà porté des marchandises d'Europe à la cour du grand-kan des Tartares et les y avait vendues avec un bénéfice considérable, Marco Polo s'y rendit. Assuré de la protection de Kublay-Kan, le plus puissant de tous les successeurs de Gengis, il continua ses expéditions mercantiles en Asie pendant plus de vingt-six ans, et dans cet espace de temps il s'avança dans les parties de l'est, fort au-delà des lieux où les autres voyageurs européens avaient pénétré avant lui. Au lieu de suivre la route de Carpini et de Rubruquis, le long des vastes déserts de la Tartarie, il passa les principales villes commerçantes des parties les plus cultivées de l'Asie, et arriva à Cambalu ou Pékin, capitale du grand royaume du Cathay ou de la Chine, soumise alors à la domination des successeurs de Gengis. Il fit plusieurs voyages sur la mer des Indes; il trafiqua dans plusieurs des îles d'où les Européens recevaient depuis long-temps les épiceries et d'autres denrées dont ils faisaient le plus grand cas, quoiqu'ils ne connussent pas les lieux particuliers où croissaient ces précieuses productions; il se procura des informations sur différens pays qu'il ne put pas visiter lui-même, particulièrement sur l'île de Zipangri, qui est probablement le Japon [1]. A son retour il excita l'admiration de ses contemporains par la description de ces vastes contrées dont le nom même était ignoré en Europe, et par les récits pompeux qu'il fit de leur fertilité, de leur population, de leur opulence, de leurs diverses manufactures et de l'étendue de leur commerce; récits qui surpassaient toutes les idées d'un peuple ignorant et grossier.

Environ un demi-siècle après, le chevalier Jean Mandeville, Anglais, encouragé par l'exemple de Marco Polo, voyagea en orient, parcourut la plupart des pays que celui-ci avait décrits, et comme lui publia à son retour la relation de ses voyages. Les récits de ces premiers voyageurs sont pleins de contes absurdes, de monstres, de géans et d'enchanteurs; mais cela même ne les rendait que plus intéressans pour un siècle ignorant où tout ce qui était merveilleux ne pouvait manquer de plaire. Les choses extraordinaires qu'ils racontaient, vraisemblablement sur de simples ouï-dire, frappaient d'admiration le vulgaire, tandis que les faits qu'ils rapportaient, d'après leurs propres observations, fixaient l'attention des hommes plus éclairés. Les premières circonstances doivent être regardées comme les fables et les traditions populaires des pays où ils passaient, et elles ont été rejetées à mesure que les lumières se sont répandues en Europe; mais quelque incroyables qu'eussent pu paraître dans le temps plusieurs des faits qu'ils ont rapportés, leurs récits ont été confirmés par l'autorité des voyageurs modernes. Ces deux relations tournèrent la curiosité des hom-

[1] Hakluyt, tom. I, pag. 71. *Rec. de voyages par* Bergeron, tom. I.

[1] *Viaggi di Marco Polo,* Ramusio, II, 2. Bergeron. tom. II.

mes vers la connaissance des parties lointaines du globe, étendirent leurs idées sur cet objet, et non-seulement les disposèrent insensiblement à tenter de nouvelles découvertes, mais encore leur donnèrent des lumières et des moyens propres à les diriger dans le choix des routes qu'ils avaient à suivre.

Tandis que cet esprit de recherche se développait en Europe, il se fit une découverte heureuse qui contribua plus que les efforts et l'industrie des siècles précédens à perfectionner et à étendre la navigation. On observa la merveilleuse propriété de l'aimant, par laquelle il communique à une légère verge de fer ou aiguille la vertu de se diriger constamment vers les pôles de la terre. On ne tarda pas à sentir l'usage qu'on pouvait en faire pour régler la navigation, et l'on construisit l'instrument si utile et devenu si commun qu'on a appelé *compas de marine* ou *boussole*. Cette invention donnant aux navigateurs un moyen aussi sûr que facile de reconnaître dans toutes les saisons et dans tous les lieux le nord et le sud, ils ne furent plus réduits à se guider par la lumière des étoiles ou par l'observation des côtes maritimes. Ils abandonnèrent par degrés la méthode lente et timide de côtoyer le rivage; ils se lancèrent hardiment en pleine mer, et, sur la foi de leur nouveau guide, naviguèrent au milieu de la nuit la plus sombre et dans le temps le plus nébuleux, avec une sécurité et une précision dont on n'avait pas encore eu d'idée. On peut dire que la boussole a ouvert à l'homme l'empire de la mer, et qu'elle lui assure la possession du globe en le mettant à portée d'en parcourir toutes les parties. Flavio Gioïa, bourgeois d'Amalfi, ville considérable de commerce dans le royaume de Naples, fit cette grande découverte vers l'an 1302. Tel a été trop souvent le destin des illustres bienfaiteurs de l'humanité qui ont enrichi la science et perfectionné les arts par leurs inventions, qu'ils ont retiré plus de gloire que d'avantage des heureux efforts de leur génie; mais le sort de Gioïa a été encore plus cruel; car l'inattention ou l'ignorance des écrivains contemporains l'a privé même de la célébrité à laquelle il avait de si justes droits. Ils ne nous ont laissé aucune lumière sur sa profession, sur son caractère, sur le temps précis où il fit cette importante découverte, et sur les hasards ou les observations qui l'y ont conduit. Les annales de l'esprit humain ne nous offrent aucun événement qui ait produit de plus grands effets que cette invention dont la connaissance nous a été cependant transmise sans aucune des circonstances propres à satisfaire la curiosité qu'elle doit naturellement exciter[1]. Quoique l'usage de la boussole mît les Italiens en état d'exécuter avec plus de promptitude et de sécurité les petits voyages qu'ils étaient accoutumés à faire, cependant cette nouveauté n'eut pas une influence assez subite et assez générale pour exciter sur-le-champ l'esprit de découverte et décider à entreprendre des navigations hardies. Plusieurs causes concoururent à empêcher cette invention utile d'avoir tout son effet. Les hommes n'abandonnent que lentement et avec répugnance leurs anciennes habitudes : ils craignent les nouvelles tentatives et ne s'y livrent qu'avec timidité. Il est probable aussi que la jalousie de commerce engagea les Italiens à cacher aux autres nations l'heureuse découverte de leur compatriote. On n'acquit que par degrés l'art de naviguer avec la boussole en l'employant avec assez d'habileté et de précision pour inspirer une entière confiance dans sa direction. Les marins, accoutumés à ne jamais perdre de vue la terre, n'osèrent pas tout d'un coup s'abandonner au milieu des mers inconnues; ainsi ce ne fut que près de cinquante ans après la découverte de Gioïa que les navigateurs se hasardèrent à entrer dans des mers qu'ils n'avaient pas encore fréquentées.

Les voyages des Espagnols aux îles Fortunées ou Canaries fut la première époque où la navigation prit un essor plus hardi. Les écrivains contemporains ne nous ont point appris quelles furent les circonstances qui préparèrent la découverte de ces petites îles situées à près de cinq cent milles de la côte d'Espagne et à plus de cent cinquante milles de celles d'Afrique. Mais on sait que, vers le milieu du quatorzième siècle, les habitans des différens royaumes dont l'Espagne était composée étaient dans l'habitude de faire des excursions dans ces îles pour y piller les naturels ou les amener en esclavage. Clément VI, en vertu du droit que le saint siége prétendait avoir de disposer de tous les pays

[1] Collinas et Trombellus, *De Actis nauticæ inventore. Instit. Bonon.*, tom. III, part. III, pag. 372.

possédés par les infidèles, érigea ces îles en royaume dans l'année 1344, et les donna en souveraineté à Louis de la Cerda, descendu de la famille royale de Castille; mais ce prince infortuné, manquant de forces suffisantes pour réaliser ce titre chimérique, n'alla jamais aux Canaries, et Jean de Bethencourt, baron normand, en obtint la concession de Henri III, roi de Castille [1]. Béthencourt, brave et heureux comme l'étaient alors presque tous les aventuriers de son pays, entreprit la conquête de ces îles et y réussit; sa famille en resta quelque temps en possession comme d'un fief relevant de la couronne de Castille. On prétend qu'avant cette expédition de Béthencourt, des navigateurs normands avaient déjà visité la côte d'Afrique, et s'étaient avancés fort loin vers le sud des îles Canaries; mais ces voyages ne paraissent pas avoir été entrepris sur un plan régulier et national, ni dans la vue d'étendre la navigation ou de tenter des découvertes. C'étaient ou des excursions suggérées par cet esprit de piraterie que les Normands tenaient de leurs ancêtres, ou des entreprises de quelques négocians pour leur commerce particulier, lesquels attiraient si peu l'attention publique qu'à peine en trouve-t-on quelques traces dans les écrivains de ce temps-là. Il suffit, pour une esquisse générale du progrès des découvertes, d'indiquer cet événement, en le laissant au rang de ceux dont l'existence est douteuse et l'influence peu importante. De tous ces faits nous pouvons conclure que, quoique les voyageurs qui ont visité par terre les parties de l'orient les plus éloignées aient apporté beaucoup de lumière sur cet objet, la navigation, au commencement du quinzième siècle, n'était pas plus avancée qu'elle l'avait été avant la chute de l'empire romain.

Enfin arriva l'époque fixée par la Providence, où les hommes devaient franchir des limites dans lesquelles ils avaient été si long-temps renfermés, et s'ouvrir un champ plus vaste pour y déployer leurs talens, leur courage et leur activité. Les premières tentatives importantes qui se firent pour cet objet ne furent pas l'ouvrage des états les plus puissans de l'Europe ni de ceux qui avaient cultivé la navigation avec le plus de constance et de succès. La gloire de frayer la route dans cette nouvelle carrière était réservée au Portugal, l'un des royaumes les moins étendus et les moins considérables de l'Europe. Comme les entreprises tentées par les Portugais, pour acquérir la connaissance des parties du globe qui étaient alors inconnues à notre hémisphère, ont non-seulement étendu et perfectionné l'art de la navigation, mais ont encore excité un esprit de curiosité et de recherche qui a conduit à la découverte du Nouveau-Monde, dont je me propose d'écrire l'histoire, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la naissance, les progrès et les succès des différentes opérations navales de ce peuple. Ce fut à cette école que se forma l'homme qui découvrit l'Amérique; et à moins de suivre tous les pas par lesquels passèrent ses maîtres et ses guides, il sera impossible de comprendre les circonstances qui ont suggéré l'idée ou facilité l'exécution de ce grand dessein.

Différens motifs déterminèrent les Portugais à diriger leur activité vers cette nouvelle route, et leur fournirent les moyens d'exécuter des entreprises supérieures en apparence à la force naturelle de leur état politique. Les rois de Portugal, ayant chassé les Maures de leurs domaines, avaient acquis du pouvoir en même temps que de la gloire par le succès de leurs armes contre les infidèles. Leurs victoires avaient étendu l'autorité royale au-delà des bornes étroites où elle était auparavant circonscrite en Portugal, ainsi que dans les autres monarchies féodales. Ils disposaient de la force nationale qu'ils purent exercer avec autant d'unité dans les desseins que de vigueur dans l'exécution; et après l'expulsion des Maures, ils firent servir cette force à leurs vues, sans craindre d'être troublés par aucun ennemi domestique. Les hostilités continuelles dans lesquelles ils furent engagés pendant plusieurs siècles contre les mahométans, exaltèrent et perfectionnèrent parmi les Portugais cet esprit militaire et aventurier qui distinguait toutes les nations d'Europe dans les siècles du moyen âge. Une succession contestée alluma en Portugal vers la fin du quatorzième siècle une guerre civile des plus cruelles qui augmenta l'ardeur guerrière de la nation, et forma ou fit surgir des hommes d'un génie actif, audacieux et propre aux grandes entreprises. La situation du royaume, borné de tous côtés par les états d'un voisin plus puissant,

[1] Viera y Clavijo, *Notic. de la Hist. de Canaria*, liv. 1, pag. 268, etc. Glas, *Hist.*, chap. 1.

ne laissait pas aux Portugais la liberté d'exercer leur activité par terre; car la force de leur monarchie ne pouvait pas balancer celle du royaume de Castille; mais le Portugal étant un état maritime qui avait plusieurs ports très commodes, les habitans avaient déjà fait quelque progrès dans la science et la pratique de la navigation, et la mer s'offrait à eux comme l'unique carrière où leur ambition pût se signaler.

Telle était la situation du Portugal et la disposition du peuple, lorsque Jean Ier, surnommé le Bâtard, se trouva paisible possesseur de la couronne par la paix conclue avec le roi de Castille en 1411. C'était un prince d'un grand mérite, et qui, par la supériorité de son courage et de ses talens, s'était ouvert la route à un trône auquel sa naissance ne lui donnait aucun droit. Il s'aperçut bientôt qu'il lui serait impossible de maintenir l'ordre public et la tranquillité intérieure, s'il ne trouvait pas un moyen d'occuper au dehors l'activité inquiète de ses sujets. Ce fut dans cette vue qu'il équipa à Lisbonne une flotte considérable composée de tous les vaisseaux qu'il put rassembler dans son royaume, et d'un grand nombre d'autres qu'il loua à des étrangers. Ce grand armement fut destiné à attaquer les Maures établis sur la côte de Barbarie. Pendant qu'on faisait ces préparatifs, on détacha quelques vaisseaux chargés de naviguer le long de la côte occidentale de l'Afrique bornée par l'océan Atlantique, et de découvrir les pays inconnus qui s'y trouvaient situés. C'est à cette entreprise peu importante qu'on peut rapporter l'époque où l'esprit de découverte brisa les barrières qui avaient si long-temps dérobé aux hommes la connaissance de la moitié du globe terrestre.

A l'époque où Jean expédia ses vaisseaux pour ce nouveau voyage, l'art de la navigation était encore très imparfait. Quoique l'Afrique fût très près du Portugal, et que la fertilité des pays qu'on connaissait déjà sur ce continent invitât à y faire de nouvelles découvertes, les Portugais ne s'étaient jamais hasardés à passer le cap *Non:* ce promontoire, comme son nom l'indique, avait été regardé jusque-là comme une borne qu'on ne pouvait franchir; mais les nations de l'Europe avaient alors acquis assez de connaissances pour oser enfin rejeter les préjugés et réformer les erreurs de leurs ancêtres. Le long règne de l'ignorance, cette ennemie constante de toute recherche et de toute entreprise nouvelle, touchait à son dernier période; l'aurore de la science jetait ses premiers rayons; les ouvrages des Grecs et des Romains commençaient à être lus avec admiration et avec fruit. Les sciences, cultivées par les Arabes, avaient été introduites en Europe et par les Maures établis en Espagne et en Portugal, et par les juifs qui étaient en grand nombre dans ces deux royaumes. La géométrie, l'astronomie et la géographie, qui sont la base de l'art de la navigation, devinrent des objets d'attention et d'étude. La mémoire des découvertes des anciens se ranima, et l'on rechercha les progrès de leur navigation et de leur commerce. Quelques-unes des causes qui, pendant le dernier siècle et dans celui-ci, ont arrêté la culture des sciences en Portugal, ou n'y existaient pas dans le quinzième siècle, ou n'y produisaient pas les mêmes effets (9); les Portugais paraissent avoir alors marché dans la carrière des sciences et des lettres d'un pas égal avec les autres peuples qui habitent en deçà des Alpes.

Comme l'esprit du siècle favorisait l'exécution de la nouvelle entreprise à laquelle les Portugais se trouvaient invités par la situation particulière de leur pays, elle ne pouvait manquer d'avoir du succès. Les vaisseaux équipés pour cette expédition doublèrent ce cap formidable qui avait borné la route des navigateurs précédens et s'avancèrent à cent soixante mille au-delà jusqu'au cap Boyador. Les rochers qui forment ce cap et qui s'étendent fort avant dans la mer ayant paru plus dangereux aux Portugais que le promontoire qu'ils avaient déjà passé, ils n'osèrent le tourner, et revinrent à Lisbonne plus satisfaits d'être allés jusque là que honteux de n'avoir pas tenté d'aller plus avant.

Quelque peu considérable que fût ce voyage, il ne fit que donner plus d'activité au goût pour les découvertes qui avait commencé à se développer en Portugal. Le succès extraordinaire de l'expédition du roi contre les Maures de Barbarie fortifia encore l'esprit entreprenant des Portugais, et les encouragea à de nouvelles tentatives. Mais afin d'assurer le succès de leurs entreprises, ils avaient besoin d'être conduits par un homme qui, doué des qualités propres à démêler ce qui était praticable, eût le loisir de

former un système régulier d'opérations pour la poursuite des découvertes, et eût en même temps assez d'ardeur et de persévérance pour se mettre au-dessus des revers et des obstacles. Heureusement pour le Portugal, ces qualités se trouvèrent réunies dans Henri, duc de Viseu, quatrième fils du roi Jean, qui l'avait eu de Philippine de Lancastre, sœur de Henri IV, roi d'Angleterre. Ce prince avait, dès sa première jeunesse, accompagné son père dans l'expédition de Barbarie, et s'y était signalé par différentes actions de bravoure. A l'esprit guerrier qui, dans ces temps de chevalerie, caractérisait tout homme d'une naissance distinguée, Henri joignait toutes les qualités d'un siècle plus poli et plus éclairé. Il cultivait les arts et les sciences, alors ignorés et méprisés des personnes de son rang. Il s'appliqua avec un goût particulier à l'étude de la géographie; instruit par les leçons de maîtres habiles, et plus encore par les relations des voyageurs, il acquit bientôt assez de connaissance du globe habitable pour apercevoir la probabilité de découvrir de nouvelles et riches contrées, en naviguant le long de la côte d'Afrique. Cette espérance était bien faite pour exciter l'ardeur et l'enthousiasme d'un jeune homme, et il résolut de protéger de toutes ses forces un projet qui pouvait devenir aussi utile qu'il paraissait brillant et honorable. Afin de pouvoir procéder sans interruption à cette grande entreprise, il se retira de la cour immédiatement après son retour d'Afrique, et fixa sa résidence à Sagres, près du cap Saint-Vincent, où la vue de l'océan Atlantique portait continuellement ses pensées vers son projet favori, et l'encourageait à le mettre en exécution. Quelques-uns des plus savans hommes de son pays l'avaient accompagné dans sa retraite, et l'aidaient dans ses recherches. Il demanda des éclaircissemens aux Maures de Barbarie, qui étaient accoutumés à voyager par terre dans les provinces intérieures de l'Afrique où ils allaient chercher de l'ivoire, de la poussière d'or et d'autres denrées précieuses. Il consulta les juifs établis en Portugal. Il sut par des promesses, des récompenses, des marques d'estime et de confiance, attirer à son service plusieurs habiles navigateurs tant étrangers que portugais. Dans la disposition de ces préparatifs, les grands talens du prince étaient heureusement secondés par ses vertus personnelles. Sa probité, son affabilité, son respect pour la religion et son zèle pour la gloire de son pays engagèrent des personnes de tous les rangs à donner des applaudissemens à son projet et à en favoriser l'exécution. Ses compatriotes voyaient que ses vues n'étaient dirigées ni par l'ambition ni par le désir des richesses, mais par la bienveillance active d'une âme ardente à concourir au bonheur des hommes, et qui justifiait la devise qu'il avait prise pour désigner la seule ambition de son âme : *Le désir de faire le bien.*

L'effet de sa première tentative ne fut pas d'une grande importance; c'est le sort de toute entreprise nouvelle. Il équipa un seul vaisseau dont il donna le commandement à Jean Gonsales Zarco et à Tristan Vaz, deux gentilshommes de sa maison, qui s'offrirent volontairement à diriger l'expédition : il leur recommanda d'employer tous leurs efforts pour doubler le cap Boyador, et de gouverner de là vers le sud. Fidèles à la manière de naviguer généralement adoptée, ils firent route en longeant la côte, et en suivant cette direction ils durent rencontrer des difficultés presque insurmontables pour doubler le cap; mais la fortune vint au secours de leur inexpérience et empêcha leur voyage d'être entièrement infructueux. Un coup de vent qui s'éleva tout à coup les jeta en pleine mer, et tandis qu'ils s'attendaient à tout moment à périr, ils touchèrent à une île inconnue qu'ils nommèrent *Porto Santo* en mémoire de l'heureuse délivrance du danger qu'ils venaient de courir. Dans l'état où était la navigation, la découverte de cette petite île parut une affaire si importante qu'ils retournèrent sur-le-champ en Portugal pour en porter la nouvelle à Henri, de qui ils reçurent les applaudissemens et les distinctions que méritait une expédition heureuse. L'ardeur avec laquelle ce prince suivait son objet favori lui fit trouver dans ce petit succès les motifs les plus encourageans pour en espérer de plus considérables et pour faire de nouveaux efforts. L'année suivante Henri équipa trois vaisseaux sous le commandement des mêmes officiers auxquels il associa Barthélemi Perestrello, et il leur ordonna de prendre possession de l'île qu'ils avaient découverte. A peine commençaient-ils à s'établir à Porto-Santo qu'ils observèrent à l'horizon vers le sud une espèce de tache fixe semblable à un

petit nuage noir. Ils parvinrent peu à peu à conjecturer que ce pouvait bien être une terre; ils se remirent en mer pour s'en assurer, et ils arrivèrent à une grande île, inhabitée et couverte de bois, à laquelle ils donnèrent par cette raison le nom de *Madeira* [1]. Comme le principal objet de Henri était de rendre ses découvertes utiles à sa nation, il équipa sur-le-champ une flotte pour aller établir une colonie portugaise dans ces deux îles. Il eut soin d'y faire porter les semences, les plantes et les animaux domestiques communs en Europe; mais comme il prévit que la chaleur du climat et la fertilité du sol ne pouvaient manquer d'être favorables à d'autres productions, il se procura des plants de vigne de l'île de Chypre dont les vins étaient alors très renommés, et des cannes à sucre qu'il tira de Sicile où l'on en avait introduit depuis peu. Ces précieux végétaux prospérèrent rapidement dans les deux nouvelles îles; on ne tarda pas à reconnaître les grands avantages de leur culture; et le sucre et le vin de Madère devinrent bientôt des articles considérables du commerce du Portugal [2].

Dès qu'on eut commencé à sentir les avantages qui résultaient de ce premier établissement pour les parties occidentales de l'Europe, l'esprit de découverte parut moins chimérique et augmenta d'audace et d'activité. Les Portugais, en continuant leurs voyages à Madère, s'étaient accoutumés par degrés à une navigation plus hardie, et au lieu de se traîner timidement le long de la côte, ils ne craignirent pas de se lancer en pleine mer. Gilianez, qui commandait un des vaisseaux du prince Henri, doubla par cette nouvelle route le cap Bojador, qui pendant plus de vingt ans avait arrêté la navigation portugaise et était regardé comme une barrière impossible à franchir. Cet heureux voyage, que l'ignorance du siècle comparait aux plus fameux exploits transmis par l'histoire, ouvrit une nouvelle sphère aux navigateurs, parce qu'il leur découvrit le vaste continent de l'Afrique, qui baigné par l'océan Atlantique s'étendait au loin vers le sud. On eut bientôt reconnu une partie de ce continent; les Portugais s'avancèrent dans les tropiques, et dans l'espace de quelques années ils découvrirent la rivière de Sénégal et toute la côte qui s'étend du cap Blanc au cap Vert.

Jusque-là les Portugais avaient été guidés et encouragés dans leurs découvertes par les lumières et les instructions qu'ils avaient trouvées dans les ouvrages des mathématiciens et géographes anciens. Mais lorsqu'ils commencèrent à entrer sous la zone torride, le préjugé reçu chez les anciens, que la chaleur excessive et perpétuelle qui régnait dans cette zone la rendait inhabitable à l'espèce humaine, leur ôta le courage d'aller plus avant. Les observations qu'ils firent eux-mêmes, lorsqu'ils approchèrent pour la première fois de cette région inconnue et redoutable, tendaient à confirmer l'opinion des anciens sur l'action violente des rayons directs du soleil. Jusqu'à la rivière de Sénégal, les Portugais avaient trouvé la côte d'Afrique habitée par des peuples à peu près semblables aux Maures de Barbarie; mais lorsqu'ils s'avancèrent au sud de cette rivière, l'espèce humaine se présenta à eux sous une nouvelle forme; ils virent des hommes qui avaient la peau noire comme de l'ébène, avec des cheveux courts et bouclés, des nez aplatis, des lèvres épaisses et tous les traits particuliers qui distinguent la race des nègres. Ils durent naturellement attribuer ce changement extraordinaire à l'influence de la chaleur, et ils commencèrent à craindre qu'en avançant plus près de la ligne ils n'en ressentissent des effets encore plus terribles. Des grands du royaume, qui, par ignorance, par envie, ou par cette froide et timide prudence qui rejette tout ce qui a l'air de nouveauté, avaient jusqu'alors condamné les projets du prince Henri, exagérèrent les dangers qu'on courrait à porter ces recherches plus loin, et proposèrent d'autres objections contre l'idée de tenter de nouvelles découvertes. Ils représentèrent qu'il était absolument chimérique d'espérer quelque avantage de la recherche de pays situés dans une partie du monde que la sagesse et l'expérience des anciens leur avaient fait reconnaître pour inhabitable; que leurs ancêtres, contens de cultiver le territoire qui leur avait été assigné par la Providence, ne songeaient pas à prodiguer les forces du royaume en vains projets pour chercher de nouveaux établissemens; que le Portugal était

[1] *Historical relation of the first discovery of Madeira, translated from the Portuguese of Franc. Alcafarana*, p. 15, etc.

[2] Lud. Guicciardini *Descriz. de' paesi bassi*, p. 180, 181.

déjà épuisé par les frais des tentatives qu'on avait faites pour découvrir des terres qui n'existaient pas, ou que la nature avait destinées à rester inconnues; enfin que ces tentatives avaient déjà causé la perte d'un grand nombre d'hommes qui auraient pu être employés à des entreprises dont le succès beaucoup plus facile aurait produit de plus grands avantages. Mais ni ces réclamations en faveur de l'autorité des anciens, ni ces raisonnemens sur les intérêts du Portugal, ne purent faire aucune impression sur l'âme courageuse et vraiment philosophique du prince Henri. Les découvertes qu'il avait déjà faites lui prouvaient que les anciens n'avaient guère qu'une connaissance conjecturale de la zone torride; et il savait que les frivoles argumens de ses adversaires, relativement aux intérêts politiques du Portugal, n'avaient pour motifs que la malveillance et la jalousie. Il fut puissamment secondé dans ces dispositions par don Pèdre, son frère, qui gouvernait le royaume en qualité de tuteur de son neveu, Alphonse V, lequel avait succédé à la couronne étant mineur. Loin de se relâcher de ses efforts, Henri continua donc à poursuivre avec une nouvelle ardeur l'exécution de ses projets.

Pour imposer silence aux murmures de l'opposition, ce prince chercha à obtenir la sanction d'une autorité respectable en faveur de ses opérations. Dans cette vue, il s'adressa au pape, et lui exposa en termes magnifiques le pieux et infatigable zèle avec lequel il s'occupait depuis vingt ans à découvrir des pays inconnus dont les malheureux habitans, privés des lumières de la véritable religion, étaient ensevelis dans les ténèbres du paganisme ou séduits par les impostures de Mahomet. Il suppliait le saint père, à qui, comme au vicaire du Christ, tous les royaumes de la terre étaient soumis, de conférer à la couronne de Portugal un droit sur tous les pays appartenant aux infidèles, qui seraient découverts par l'industrie de ses sujets ou subjugués par la force de ses armes. Il le conjurait de défendre sous les peines les plus sévères, à toutes les puissances chrétiennes, de molester les Portugais, tandis qu'ils seraient engagés dans cette louable entreprise, et de s'établir dans aucun des pays qu'ils auraient découverts. Henri promettait que le principal objet des Portugais, dans toutes leurs expéditions, serait de répandre la connaissance de la religion chrétienne, d'établir l'autorité du saint siége, et d'accroître le troupeau du pasteur universel. Comme c'était en profitant avec adresse de toutes les conjonctures favorables pour acquérir de nouvelles forces, que la cour de Rome avait par degrés étendu ses usurpations, le pape Eugène IV, à qui Henri s'adressa, saisit avidement l'occasion qui s'offrait à lui. Il sentit promptement qu'en accordant une pareille demande il exercerait une prérogative très flatteuse par elle-même, et dont les suites pouvaient devenir fort avantageuses au saint siége. Il fit en conséquence expédier une bulle dans laquelle, après avoir applaudi dans les termes les plus énergiques aux tentatives des Portugais et les avoir exhortés à poursuivre la glorieuse carrière où ils s'étaient engagés, il leur accordait un droit exclusif sur tous les pays qu'ils découvriraient depuis le cap Non jusqu'au continent de l'Inde.

Quelque extravagante qu'une telle donation, qui comprenait une si grande portion du globe, puisse paraître aujourd'hui, même dans les pays catholiques, il n'y avait personne dans le quinzième siècle qui doutât que le pape n'eût droit de la faire par la plénitude de son pouvoir apostolique. Le prince Henri sentit bientôt tous les avantages qu'il pouvait en retirer : ses projets se trouvaient autorisés et sanctifiés par la bulle qui les approuvait ; et l'esprit de découverte se liait ainsi avec le zèle pour la religion, zèle qui alors était un principe puissant dont l'activité influait sans cesse sur la conduite des nations. D'ailleurs tous les princes chrétiens auraient craint de disputer aux Portugais les pays que ceux-ci avaient découvert, et de troubler les progrès de leur navigation et de leur conquête (10).

Le bruit des expéditions des Portugais ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe. Les peuples, accoutumés dès long-temps à circonscrire l'activité et les lumières de l'esprit humain dans les limites où elles avaient été jusque-là renfermées, furent étonnés de voir la sphère de la navigation s'agrandir ainsi tout à coup, et en même temps naître l'espérance de connaître des régions dont l'existence n'était pas même soupçonnée auparavant. Les savans et les philosophes formaient des raisonnemens et combinaient des théories sur ces découvertes inattendues, tandis que le vulgaire faisait des

questions et s'étonnait. Des aventuriers hardis vinrent en foule de toutes les parties de l'Europe pour solliciter le prince Henri de les employer à ce service honorable. Les Vénitiens et les Génois, qui surpassaient tous les autres peuples dans la connaissance et la pratique de la marine, fournirent surtout un grand nombre de marins qui entrèrent à bord des vaisseaux portugais, et acquirent à cette nouvelle école de navigation une connaissance de leur art plus exacte et plus étendue. Les Portugais, animés par l'exemple de ces étrangers, s'empressèrent d'exercer leurs propres talens et leur activité. La nation seconda les desseins du prince. Des négocians formèrent des associations pour concourir à la recherche des pays inconnus. On découvrit les îles du cap Vert qui gisent à la hauteur du cap dont elles portent le nom, et peu de temps après celles qu'on a nommées *Açores*. Comme les premières sont à plus de trois cent milles de la côte d'Afrique, et les dernières, à neuf cent milles de tout continent, il est évident que les Portugais n'avaient pu s'abandonner ainsi dans les hautes mers sans avoir déjà fait des progrès surprenans dans l'art de la navigation.

Cette passion pour les nouvelles découvertes était au plus haut degré de chaleur et d'activité lorsqu'elle éprouva un revers funeste par la mort du prince Henri, qui avait jusque-là dirigé les entreprises des navigateurs par ses grandes connaissances, et qui les avait encouragées et soutenues par son pouvoir et son crédit. Il est vrai que pendant sa vie les Portugais, dans leurs courses les plus avancées vers le sud, n'avaient pénétré qu'à cinq degrés de la ligne équinoxiale, et qu'après une suite d'expéditions continuées pendant un demi-siècle, à peine avaient-ils découvert quinze cent milles de la côte d'Afrique. Ces essais de l'art naissant doivent paraître bien faibles et bien timides aux hommes qui connaissent les progrès que la navigation a faits dans son état de maturité; mais quelque peu considérables que fussent ces premiers efforts, c'en était assez pour diriger la curiosité des nations de l'Europe vers de nouveaux objets, pour exciter le goût des entreprises, et pour frayer la route à d'autres découvertes.

Alphonse, qui occupait le trône à la mort du prince Henri, était alors fort occupé à soutenir ses prétentions à la couronne de Castille et à poursuivre ses expéditions contre les Maures de Barbarie. Les forces du royaume étant employées à d'autres opérations, ce prince ne put pas mettre beaucoup d'ardeur à suivre les découvertes en Afrique. Il en laissa la conduite à Fernand Gomez, négociant de Lisbonne, à qui il accorda le droit exclusif de commercer avec tous les pays dont le prince Henri avait pris possession. Les entraves et l'oppression de ce monopole ne pouvaient manquer de ralentir l'esprit de découverte; parce que cessant d'être un objet national, ce n'était plus que l'affaire d'un particulier, plus occupé de l'intérêt de sa fortune que de la gloire de son pays. On fit cependant quelques nouveaux progrès. Les Portugais se hasardèrent enfin à traverser la ligne, et, à leur grand étonnement, ils trouvèrent que cette région de la zone torride, qu'on supposait embrasée d'une chaleur intolérable, était non-seulement habitée, mais encore très peuplée et très fertile.

Jean II, qui succéda à son père Alphonse, avait tous les talens nécessaires pour former et pour exécuter de grands desseins. Comme une partie de ses revenus, tandis qu'il était prince royal, provenait des droits établis sur le commerce qu'on faisait avec les pays nouvellement découverts, son attention se tourna naturellement vers cet objet: il en sentit bientôt l'importance, et à mesure qu'il acquit plus de connaissances sur ces nouvelles contrées, la possession lui en parut d'une plus grande importance. Tant que les Portugais côtoyèrent les bords de l'Afrique, depuis le cap Non jusqu'à la rivière de Sénégal, ils ne trouvèrent sur cette longue côte qu'un terrain sablonneux, stérile, habité par des peuples misérables et très peu nombreux, professant la religion mahométane et soumis au vaste empire de Maroc; mais au sud de cette même rivière, la puissance et la religion des mahométans n'étaient plus connues. Le pays était divisé en petites principautés indépendantes; la population y était considérable, et le sol fertile[1], et les Portugais reconnurent bientôt qu'il produisait de l'ivoire, de la gomme, de l'or et d'autres denrées précieuses. Cette découverte, en

[1] *Navigatio Aloysii Cadamusti apud novum orbem Gynæi*, pag. 2, 18. *Navigat. all' Isola di San-Tome per un pilotto Portugh.*; Ramusio, t. 1, p. 115.

étendant le commerce, encourageait à de nouvelles tentatives; et des hommes dont le courage et l'activité étaient excités par la perspective d'un bénéfice certain, durent poursuivre leurs recherches avec plus d'ardeur que lorsqu'ils n'étaient animés que par l'espérance et la curiosité.

Cette disposition ne pouvait manquer d'acquérir de nouvelles forces par la protection d'un monarque tel que Jean II : il encouragea hautement toutes les entreprises qui avaient pour but quelque découverte et en favorisa l'exécution avec tout le zèle de son grand-oncle le prince Henri, mais avec un degré supérieur de puissance. Les effets de ses soins ne tardèrent pas à se faire sentir. Les Portugais équipèrent une flotte puissante qui, après avoir découvert les royaumes de Benin et de Congo, s'avança de plus de quinze cent milles au-delà de l'équateur, et les navigateurs européens, pour la première fois, virent un nouveau ciel et observèrent les étoiles d'un autre hémisphère. Jean était non-seulement jaloux de découvrir des terres nouvelles; il s'occupait aussi à s'en assurer la possession. Il bâtit des forts sur la côte de Guinée et y envoya des colonies; il établit une correspondance de commerce avec les états les plus puissans, et tâcha de rendre tributaires de sa couronne ceux qui étaient faibles ou divisés. Plusieurs petits princes d'Afrique se reconnurent volontairement vassaux du roi de Portugal; d'autres y furent contraints par la force des armes. Il se forma un système régulier et bien réfléchi relativement à ce nouvel intérêt de politique, et les Portugais, en l'observant invariablement, parvinrent à établir sur un fondement solide leur puissance et leur commerce en Afrique.

Une communication suivie avec les peuples de l'Afrique procura par degrés aux Portugais quelque connaissance des parties de ce continent qu'ils n'avaient pas visitées. Les instructions qu'ils reçurent des habitans, jointes à ce qu'ils avaient observé eux-mêmes dans leurs voyages, commencèrent à leur offrir des vues plus étendues et à leur suggérer l'idée d'entreprises plus importantes que celles qui les avaient occupés jusque-là. Ils avaient reconnu l'erreur des anciens sur l'état de la zone torride. En avançant plus avant vers le sud, ils trouvèrent que le continent de l'Afrique, au lieu de s'étendre en largeur selon la doctrine de Ptolémée, qui était alors l'oracle et le guide des géographes, paraissait se resserrer sensiblement et se courber vers l'est. Cette observation leur inspira quelque confiance dans les récits des voyages que les Phéniciens faisaient anciennement autour de l'Afrique et qu'on avait regardés long-temps comme fabuleux; ils conçurent l'espérance qu'en suivant la route des Phéniciens ils pourraient arriver aux Indes orientales et s'emparer du commerce qui a toujours été la source de la richesse et du pouvoir des nations qui en ont joui. Le vaste génie du prince Henri[1], autant qu'on peut le conjecturer par la teneur de la bulle du pape, avait conçu de bonne heure l'idée de cette navigation. Tous les pilotes et mathématiciens portugais s'accordèrent alors à la regarder comme praticable. Le roi entra avec chaleur dans leurs idées et commença à concerter les mesures nécessaires pour cette grande et importante entreprise.

Avant que les préparatifs de cette expédition fussent achevés, on apprit d'Afrique que différentes nations établies le long de la côte avaient indiqué un royaume puissant, situé à une grande distance vers l'est de leur continent, et dont le souverain, suivant les détails qu'on en eut, professait la religion chrétienne. Le roi de Portugal en conclut sur-le-champ que ce devait être l'empereur d'Abyssinie, auquel les Européens, trompés par une méprise de Rubruquis, de Marco Polo et de quelques autres voyageurs, avaient ridiculement donné le nom de *Prêtre Jean;* et, comme il espérait recevoir des lumières et des secours d'un prince chrétien pour le succès d'un plan qui tendait à propager leur doctrine commune, il résolut d'établir, s'il était possible, une correspondance avec cet empire. Il choisit pour cet objet Pedro de Covillam et Alphonse de Payva qui entendaient parfaitement la langue arabe; il les envoya à l'est du continent de l'Afrique pour chercher la résidence de ce potentat inconnu et lui faire des propositions d'alliance et d'amitié. Les deux députés étaient chargés aussi de se procurer dans les pays qu'ils visiteraient tous les éclaircissemens qu'on pourrait leur donner sur le commerce de l'Inde et sur

[1] Voyez *Nov. orbis tabul. geogr. secund. Ptolem.* Amst., 1730.

le cours de navigation qu'on pourrait suivre pour y pénétrer [1].

Tandis que Jean faisait cette tentative par terre pour obtenir quelque connaissance d'un pays qu'il désirait si ardemment découvrir, il s'occupait en même temps des moyens de suivre par mer ce grand dessein. La conduite de cette expédition, la plus difficile et la plus importante que les Portugais eussent encore projetée, fut confiée à Barthélemi Diaz, officier qui avait toute la sagacité, l'expérience et le courage qu'exigeait une pareille entreprise. Il s'avança hardiment vers le sud, et franchissant les limites où jusqu'alors ses compatriotes avaient arrêté leur course, il découvrit plus de neuf cent milles de terres nouvelles. Ni les dangers auxquels il se vit exposé par une suite de tempêtes violentes dans des mers inconnues et par les fréquentes mutineries de son équipage, ni les détresses de la famine où il fut réduit, par la perte du vaisseau qui portait ses provisions, ne purent l'empêcher de poursuivre son entreprise. Pour fruit de ses travaux et de sa persévérance il reconnut enfin le promontoire élevé qui borne l'Afrique vers le sud; mais tout ce qu'il put faire fut de le reconnaître. La violence des vents, le délabrement de ses vaisseaux et l'esprit turbulent de son équipage le forcèrent à revenir sur ses pas après un voyage de seize mois, dans lequel il découvrit une étendue de pays beaucoup plus considérable que ce qu'avait découvert avant lui aucun autre navigateur. Diaz avait appelé le promontoire qui terminait son voyage *cabo Tormentoso*, le cap des Tempêtes; mais le roi son maître, ne doutant plus qu'il n'eût enfin trouvé la route qu'il cherchait depuis si long-temps pour passer dans l'Inde, donna à ce cap un nom plus encourageant et de meilleur augure, il l'appela le *cap de Bonne-Espérance* [2].

Ces espérances de succès se trouvèrent confirmées par les nouvelles que le roi de Portugal reçut des députés qu'il avait envoyés par terre en Abyssinie. Covillam et Payva, se conformant aux instructions de leur maître, se rendirent d'abord au Grand-Caire, d'où ils se mirent en route avec une caravane de marchands Égyptiens, et arrivèrent à Aden sur la mer Rouge. Là ils se séparèrent; Payva cingla directement vers l'Abyssinie; Covillam s'embarqua pour les Indes orientales, et après avoir visité Calicut, Goa et d'autres villes sur la côte de Malabar, il retourna à Sofala sur la côte orientale d'Afrique et de là au Grand-Caire, où les deux députés s'étaient donné rendez-vous pour se rejoindre. Malheureusement Payva avait été assassiné en Abyssinie; mais Covillam trouva au Caire deux juifs portugais qui y avaient été envoyés par Jean, dont la sagacité prévoyante ne négligeait aucun moyen propre à faciliter l'exécution de ses desseins; il avait chargé ces deux juifs de recevoir des deux ambassadeurs le détail de leurs opérations et de leur remettre de nouvelles instructions. Covillam envoya en Portugal par un de ces juifs un journal de ses voyages par mer et par terre, et ses remarques sur le commerce de l'Inde, avec les plans exacts des côtes où il avait touché. D'après ses propres observations, ainsi que d'après les éclaircissemens que lui avaient donnés d'habiles marins en différens pays, il concluait qu'en tournant l'Afrique par mer, on devait trouver un passage aux Indes orientales [1].

L'heureuse conformité de l'opinion et du récit de Covillam avec les découvertes que Diaz venait de faire, ne laissait presque plus d'incertitude sur la possibilité d'aller par mer de l'Europe dans l'Inde; mais l'énorme longueur du voyage et les tempêtes furieuses que Diaz avait essuyées près du cap de Bonne-Espérance, avaient extrêmement intimidé les Portugais, quoique une longe expérience en eût déjà fait alors d'habiles et hardis navigateurs; il fallut quelque temps pour rassurer leur esprit et les préparer à cette dangereuse et extraordinaire expédition. L'autorité et la fermeté du monarque dissipèrent cependant par degrés les vaines terreurs de ses sujets ou les força à les cacher. Jean se voyant à la veille d'accomplir le grand dessein qui avait été le principal objet de son règne, l'ardeur qu'il mit à en poursuivre l'exécution fut si vive que cette idée absorbait ses pensées pendant le jour et le privait du sommeil pendant la nuit. Tandis qu'il était occupé à prendre toutes les mesures que ses lumières et l'expérience pouvaient lui suggérer, pour assurer l'effet d'une expédition qui devait décider

[1] Faria y Sousa, *Port. Asia*, vol. I, pag. 26. Lafitau, *Découv. des Port.*, liv. XLVI.

[2] Faria y Sousa, *Port. Asia*, vol. I, pag. 26.

[1] Faria y Sousa, *Port. Asia*, vol. I, pag. 27. Lafitau, *Découv.*, tom. I, page 48.

du destin de son projet favori, la renommée des grandes découvertes que les Portugais avaient déjà faites, le détail des instructions extraordinaires qu'ils avaient reçues de l'orient, et les préparatifs du voyage qu'ils méditaient alors, attirèrent l'attention de toute l'Europe et tinrent les autres peuples dans l'attente et dans l'incertitude. Les uns exaltaient l'habileté et les expéditions des Portugais, fort au-dessus de celles des Phéniciens et des Carthaginois, les autres formaient des conjectures sur les révolutions que le succès de ces entreprises pouvait occasioner dans le cours du commerce et dans l'état politique de l'Europe. Les Vénitiens commençaient à craindre de perdre le commerce de l'Inde, dont le monopole était la principale ressource de leur puissance ainsi que de leur richesse; et les Portugais jouissaient déjà en idée de tous les trésors de l'orient. Mais pendant cet intervalle qui donnait un si libre essor aux mouvemens divers de la curiosité, de l'espérance et de la crainte, le bruit d'un autre événement aussi extraordinaire qu'il était inattendu se répandit en Europe; c'était la découverte d'un nouveau monde situé à l'occident du globe, et ce grand objet attira sur-le-champ les yeux et l'admiration de l'univers.

LIVRE DEUXIÈME.

Parmi les étrangers que le bruit des découvertes faites par les Portugais avait attirés au service de cette nation se trouvait Christophe Colomb, sujet de la république de Gênes. On ne connaît point avec certitude le temps ni le lieu de sa naissance (11); on sait seulement qu'il était d'une famille honnête, réduite à l'indigence par quelques événemens malheureux. Ses parens ayant embrassé pour vivre la profession de marins, Colomb laissa entrevoir dès sa première jeunesse les talens et le caractère qui peuvent distinguer un homme de cet état. Au lieu de combattre les inclinations du jeune Colomb, ils les développèrent et les encouragèrent par l'éducation. Après lui avoir fait acquérir quelque connaissance de la langue latine, la seule qui fût alors employée à l'enseignement, on lui fit apprendre la géométrie, la cosmographie, l'astronomie et le dessin. La liaison de ces sciences avec l'art de la navigation, son objet favori, excitant son ardeur et son application, il y fit des progrès rapides. Avec de si heureuses dispositions, il entra à quatorze ans dans la carrière qui devait le conduire à tant de gloire. Ses premiers voyages furent aux ports de la Méditerranée que fréquentaient ses compatriotes les Génois; mais cette sphère étant trop étroite pour une âme aussi active que la sienne, il fit une excursion dans les mers du nord et visita les côtes de l'Islande où la pêche commençait à attirer les Anglais et quelques autres nations. Comme la navigation tentait alors dans tous les sens des entreprises nouvelles, il s'avança au-delà de cette île, la Thulé des anciens, jusqu'à plusieurs degrés en dedans du cercle polaire. Après avoir satisfait sa curiosité par un voyage qui, en augmentant ses connaissances maritimes, ne servait pas à sa fortune, il s'attacha à un homme de son nom et de sa famille, capitaine de vaisseau, qui jouissait d'une grande réputation. Ce marin conduisait une petite escadre armée à ses frais, et en faisant la course, tantôt contre les Turcs et tantôt contre les Vénitiens rivaux des Génois dans le commerce, il avait acquis des richesses et de la célébrité. Colomb le suivit dans ses expéditions pendant plusieurs années, en se distinguant autant par son courage comme homme de guerre, que par son habileté comme homme de mer. A la fin, dans un combat opiniâtre sur la côte de Portugal avec quelques caravelles vénitiennes, qui retournaient richement chargées des Pays-Bas, le vaisseau sur lequel il était prit feu en même temps que le vaisseau ennemi, auquel le sien était fortement attaché par les grappins. Dans une si terrible extrémité, sa présence d'esprit et son intrépidité ne l'abandonnèrent pas. Il se jeta à la mer, se saisit d'une rame flottante, et aidé de ce secours et de son adresse à nager, il gagna le rivage, éloigné d'environ deux lieues, et sauva une vie réservée à de grandes choses [1].

[1] *Vie de Colomb*, chap v

Dès qu'il eut recouvré ses forces, il se rendit à Lisbonne où plusieurs de ses compatriotes étaient établis. Ils conçurent bientôt une opinion si avantageuse de son mérite et de ses talens qu'ils le pressèrent vivement de rester en Portugal où son habileté dans la navigation ne pouvait manquer de le faire connaître. Le service portugais était alors plus attrayant qu'aucun autre pour tout aventurier animé ou du désir de voir des pays nouveaux ou de celui de se distinguer. Colomb se laissa facilement séduire par ses amis, et ayant gagné l'estime d'une Portugaise, il l'épousa et fixa son séjour à Lisbonne. Son mariage, au lieu de le détacher du genre de vie qu'il avait suivi jusqu'alors, contribua à étendre ses connaissances dans la navigation et lui donna le désir de les augmenter encore. Sa femme était fille de Barthélemi de Perestrello, un des capitaines employés par le prince Henri dans ses premières navigations, et qui avait découvert et planté les îles de Porto-Santo et de Madère. Colomb devint possesseur des journaux et des cartes de ce navigateur expérimenté. Il y apprit les routes qu'avaient tenues les Portugais dans leurs découvertes et les diverses circonstances qui les avaient encouragés et guidés; cette étude flattait et enflammait sa passion dominante. Les cartes de Perestrello et les descriptions des nouvelles contrées que ce navigateur avait vues augmentèrent tellement son impatience de voyager qu'il ne put y résister. Pour la satisfaire, il fit un voyage à Madère et établit pendant plusieurs années un commerce avec cette île, avec les Canaries, les Açores, et les divers établissemens que les Portugais avaient faits en Guinée et sur le continent de l'Afrique [1].

L'expérience que Colomb avait acquise par un si grand nombre de voyages dans presque toutes les parties du globe alors connues par la navigation, l'avait rendu lui-même un des meilleurs navigateurs de l'Europe; mais cette louange ne lui suffisait pas, et il ambitionnait davantage. Les succès heureux des Portugais avaient excité un tel esprit de curiosité et d'émulation que tous les savans de ce siècle étaient occupés à étudier les moyens qui avaient préparé les découvertes déjà faites et ceux dont on pouvait se promettre quelque réussite dans des entreprises encore plus hardies. Colomb, naturellement avide de connaître, capable de méditations profondes et tourné vers les spéculations de ce genre, s'était souvent appliqué à remonter aux principes qui avaient guidé les Portugais dans leurs plans de découvertes nouvelles et à la manière dont ils en avaient conduit l'exécution, de sorte qu'il arriva par degrés à se persuader qu'on pouvait aller plus loin qu'eux en suivant leur méthode, et exécuter des entreprises qu'ils avaient jusqu'alors tentées inutilement.

Depuis que les Portugais avaient doublé le cap Vert, le grand objet qui occupait les navigateurs était de trouver par mer un passage aux Indes orientales. Les découvertes de cette nation en Afrique n'étaient rien auprès de celle-là. On connaissait depuis un grand nombre de siècles la fertilité et les richesses de l'Inde. Les épiceries et les autres marchandises précieuses qu'on en apportait étaient recherchées dans toute l'Europe. Les Vénitiens, enrichis par la possession exclusive de ce commerce, excitaient l'envie de toutes les autres nations; mais quelque avides que fussent les Portugais de se frayer une route nouvelle vers ces riches pays, ils ne l'avaient cherchée jusqu'alors qu'en se dirigeant vers le sud, dans l'espérance qu'ils pouvaient arriver aux Indes en portant à l'est, après qu'ils auraient fait le tour de l'extrémité de l'Afrique. Cette route était cependant encore inconnue, et au cas qu'on la découvrît, elle était si longue qu'un voyage d'Europe dans les Indes paraissait une entreprise d'une extrême difficulté et d'un succès très incertain. On avait employé plus d'un demi-siècle à avancer du cap Non à l'équateur. On pensait qu'il faudrait plus de temps encore pour exécuter le projet des Portugais. L'incertitude et la longueur de cette route conduisirent naturellement Colomb à rechercher s'il n'était pas possible de trouver quelque chemin plus court et plus droit. Après avoir réfléchi profondément sur cette matière, aidé des connaissances qu'il avait acquises dans la théorie et la pratique de la navigation; après avoir comparé attentivement les observations des pilotes modernes avec les indications et les conjectures que fournissent les anciens auteurs, il conclut qu'en naviguant directement à l'ouest au travers de la mer Atlantique, on trouverait infailliblement des pays nouveaux qui devaient être, selon lui, une partie du vaste continent de l'Inde.

[1] *Vie de Colomb*, chap. IV, V.

Cette opinion aussi chimérique au premier coup d'œil qu'elle était extraordinaire et nouvelle, était appuyée dans son esprit par des motifs et des raisons de différens genres. La figure sphérique de la terre était connue, et la grandeur de son volume déterminée avec quelque exactitude. Il suivait évidemment de là que les continens de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique ne faisaient qu'une très petite portion de la superficie du globe terrestre. La sagesse et la bienfaisance de l'auteur de la nature ne permettaient pas de penser que le vaste espace qui était jusque-là demeuré inconnu fût entièrement couvert des eaux d'un stérile océan, sans aucune terre habitée par l'homme. Il était très vraisemblable que le continent du monde connu, placé sur un des côtés du globe, était balancé par une quantité à peu près égale de terres dans l'hémisphère opposé. Ces idées étaient confirmées par les observations et les conjectures des navigateurs. Un pilote portugais, s'étant avancé à l'ouest, plus qu'on ne le faisait en ce temps-là, avait trouvé une pièce de bois sculptée, flottant sur les eaux et poussée vers lui par un vent d'ouest, ce qui lui avait fait conclure qu'elle venait de quelque terre inconnue, située vers ce même point. Un beau-frère de Colomb avait trouvé à l'ouest de l'île Madère une pièce de bois, travaillée aussi de main d'homme et apportée par le même vent, et des roseaux d'une grosseur énorme ressemblant à ceux que Ptolémée décrit comme une production particulière des Indes orientales[1]. Enfin, après des vents d'ouest soutenus pendant quelque temps, on avait trouvé souvent sur les côtes des Açores des arbres déracinés, et une fois les corps morts de deux hommes, dont les traits ne ressemblaient point du tout à ceux des habitans de l'Europe et de l'Afrique.

En même temps que la force de ces raisons puisées dans les faits et la théorie faisait espérer à Colomb qu'on trouverait des terres nouvelles dans l'océan Occidental, d'autres considérations lui faisaient croire que ces terres devaient tenir au continent des Indes. Quoique les anciens aient à peine pénétré dans l'Inde au-delà des rives du Gange, cependant quelques auteurs grecs se sont hasardés à décrire des provinces situées de l'autre côté de ce fleuve, et comme les hommes sont naturellement disposés à exagérer les objets éloignés et inconnus sur lesquels on ne peut les contredire, ces écrivains ont représenté ces régions comme étant d'une étendue immense. Ctésias assure que ce qu'il appelle l'Inde est un pays aussi vaste que tout le reste de l'Asie. Onésicrite, suivi par Pline le naturaliste[1], prétendait qu'elle est égale à un tiers de la terre habitable, et Néarque dit que d'une extrémité à l'autre en droite ligne il y avait pour quatre mois de chemin[2]. Le journal de Marco Polo qui voyagea en Asie au treizième siècle, et qui s'était avancé à l'est beaucoup plus loin qu'aucun autre Européen avant lui, semblait confirmer ces exagérations des anciens. Les descriptions magnifiques qu'il fait du royaume de Cathay et de Cipango, et de beaucoup d'autres pays dont les noms étaient inconnus en Europe, présentaient l'Inde comme une contrée immense. Ces notions, quelque défectueuses qu'elles fussent, étaient les plus exactes que les Européens eussent en ce temps-là de toute cette partie orientale de l'Asie. Colomb en tirait une conséquence très juste. Il prétendait qu'à proportion que le continent de l'Inde s'étendait vers l'est, il devait, à raison de la figure sphérique de la terre, s'approcher davantage des îles nouvellement découvertes à l'ouest de l'Afrique; que la distance de l'Asie à ces îles ne devait pas être très considérable et que la route la plus droite et en même temps la plus courte de l'Europe aux parties les plus orientales de ce grand pays était de naviguer droit à l'ouest (12). L'autorité de quelques écrivains anciens, secours nécessaire alors pour faire recevoir une opinion dans quelque matière que ce fût, appuyait cette idée de la proximité de l'Inde aux parties occidentales de notre continent. Aristote penchait à croire qu'elle n'était pas fort éloignée des Colonnes d'Hercule, ou du détroit de Gibraltar, et qu'on pouvait aller par mer du détroit aux Indes[3]. Sénèque, s'exprimant encore d'une manière plus positive, assure que par un vent favorable on peut aller en peu de temps d'Espagne aux Indes[4]. La fameuse Atlantide de Platon, que beaucoup de personnes ont regardée comme

Lib. I, cap. XVII.

[1] *Hist. Nat.*, lib. VI, cap. XVII.
[2] Strab., lib. XV, pag. 1011.
[3] Aristot., *de cælo*, lib. II, cap. XIV.
[4] Seneca, *Natur. Quæst.*, lib. I *in* Prœm.

un pays réel et au-delà de laquelle ce philosophe place un vaste continent, est représentée par lui comme peu éloignée de l'Espagne. Après avoir pesé toutes ces raisons, Colomb, qui unissait la modestie et la défiance du génie avec l'enthousiasme d'un créateur de projets, ne s'en reposa entièrement ni sur la force de ces preuves ni sur l'autorité des anciens. Il crut devoir encore consulter ceux de ses contemporains qui étaient capables d'apprécier les argumens sur lesquels il appuyait son opinion. Dès l'an 1474, il communiqua ses idées sur la probabilité de découvrir de nouvelles terres à l'ouest, à Paul, médecin florentin, célèbre pour ses connaissances dans la cosmographie, et qui dans ses réponses montre un savoir et une candeur qui le rendaient bien digne de la confiance de Colomb. Ce savant approuva fort le projet, l'appuya de beaucoup de faits et encouragea Colomb à suivre une entreprise si louable, qui devait apporter tant de gloire à sa patrie et à l'Europe des avantages si grands [1].

Un esprit moins capable de former et d'exécuter de grands desseins n'aurait été conduit par ces raisonnemens, ces observations et ces autorités, qu'à une théorie stérile qui aurait fourni matière à des discours ingénieux ou à des conjectures chimériques; mais le caractère de Colomb, entreprenant et plein d'ardeur, le faisait passer immédiatement de la spéculation à l'action. Pleinement convaincu de la vérité de son système, il était impatient de la confirmer par l'expérience et de faire un voyage dans cette unique vue. Le premier pas qu'il avait à faire était de s'assurer la protection de quelque puissance de l'Europe qui pût fournir aux frais de l'entreprise. Son amour pour sa patrie s'était conservé malgré une longue absence et lui faisait souhaiter qu'elle recueillît le fruit de ses travaux. Il proposa son projet au sénat de Gênes, et faisant du service de son pays le premier but de son ambition, il offrit de naviguer sous le pavillon de la république à la recherche des pays nouveaux qu'il espérait de découvrir. Mais Colomb habitait depuis si long-temps des pays étrangers que ses compatriotes connaissaient mal son habileté et son caractère, et quoique gens de mer ils étaient si peu accoutumés à de grands voyages qu'ils ne purent se former aucune idée juste des principes sur lesquels Colomb fondait ses espérances de succès. Ils rejetèrent inconsidérément ses propositions comme le songe d'un homme à projets chimériques et perdirent pour toujours l'occasion de rendre à leur république son ancienne splendeur [1].

Après avoir rempli ses obligations envers sa patrie, Colomb, loin de se décourager par le refus qu'il venait d'essuyer, poursuivit son projet avec une nouvelle ardeur. Il le proposa à Jean II, roi de Portugal, dans les états duquel il avait été établi long-temps et qu'il considéra par cette raison comme ayant, après Gênes sa patrie, un droit à ses services. Les circonstances paraissaient lui promettre que ses offres seraient goûtées. Il s'adressait à un monarque d'un génie actif, assez bon juge lui-même d'une entreprise maritime et flatté de protéger toutes les tentatives qui avaient pour objet de découvrir de nouvelles terres. Ses sujets étaient les plus habiles navigateurs de l'Europe et les moins capables de se laisser effrayer par la nouveauté ou la hardiesse d'une expédition maritime. L'habileté de Colomb dans la navigation et ses qualités personnelles étaient bien connues en Portugal; l'une suffisait pour empêcher qu'on ne regardât son projet comme tout-à-fait chimérique, et les autres ne permettaient pas de se défier de la droiture de ses intentions. Le roi l'écouta donc avec bonté et renvoya l'examen de son plan à Diégo Ortiz, évêque de Ceuta, et à deux médecins juifs, estimés pour leurs connaissances dans la cosmographie, et qu'il avait coutume de consulter dans les affaires de ce genre. L'ignorance avait empêché les Génois d'adopter le projet de Colomb; à Lisbonne il eut à combattre un ennemi non moins redoutable, le préjugé. Les personnes dont les suffrages devaient décider cette question dirigeaient depuis long-temps tous les projets de navigation des Portugais et avaient donné le conseil de chercher un passage aux Indes par la route opposée à celle que Colomb indiquait comme la plus courte et la plus sûre. Ils ne pouvaient par conséquent approuver son plan sans recevoir la double mortification de condamner leur propre théorie et de reconnaître la supériorité de l'étranger. Après l'avoir fatigué de questions insidieuses et d'objections

[1] *Vie de Colomb*, chap VIII.

[1] Herrera, *Hist. de las Indias. Decad.* I, lib. I, cap. VII.

sans nombre, dans la vue de lui faire expliquer son projet avec assez de détail pour le connaître à fond, ils différèrent de prononcer un jugement définitif, et en même temps ils conspirèrent pour lui enlever la gloire et les avantages qui pouvaient lui revenir du succès de son entreprise, en conseillant au roi de faire partir un vaisseau qui devait l'exécuter en suivant la route que Colomb avait indiquée. Le roi Jean, oubliant en cette occasion les sentimens d'un souverain, eut la bassesse d'adopter ces perfides conseils; mais le pilote choisi pour suivre le plan de Colomb n'avait ni le génie ni le courage de l'inventeur. Ayant trouvé des vents contraires et n'apercevant aucune marque du voisinage des terres, il se laissa effrayer et retourna à Lisbonne décriant le projet comme extravagant autant que dangereux [1].

Colomb ayant découvert cette trahison en ressentit l'indignation naturelle à une âme franche, et dans la chaleur de son ressentiment il se détermina à n'avoir plus aucune relation avec une nation capable d'un si indigne procédé. Il quitta sur-le-champ le Portugal et aborda en Espagne vers la fin de l'année 1484. Comme il pouvait désormais choisir en liberté le patron qu'il croirait le plus disposé à approuver et à exécuter son plan, il résolut de le proposer lui-même à Ferdinand et Isabelle qui gouvernaient alors les royaumes unis de Castille et d'Arragon. Mais connaissant déjà par son expérience toute l'incertitude du succès d'une pareille démarche auprès des rois et de leurs ministres, il prit la précaution d'envoyer en Angleterre son frère Barthélemy à qui il avait communiqué toutes ses idées, pour négocier en même temps l'exécution de son projet auprès d'Henri VII, un des princes de l'Europe les plus instruits et les plus puissans.

Ce n'était pas sans raison que Colomb craignait que ses propositions ne fussent pas admises à la cour d'Espagne. Cette puissance était alors engagée dans une guerre difficile avec le royaume de Grenade, le seul état qui restât aux Maures sur le continent. Le caractère circonspect et défiant de Ferdinand donnait à ce prince de l'éloignement pour les projets hardis et singuliers. Isabelle, avec un esprit plus élevé et plus entreprenant, était obligée de suivre les impressions de son époux. Les Espagnols n'avaient fait jusque-là aucun effort pour étendre leur navigation au-delà de ses anciennes limites. Ils avaient vu les découvertes étonnantes des Portugais sans chercher à les imiter. La guerre avec les Maures fournissait un champ vaste à l'activité de la nation et à son amour pour la gloire. Avec des circonstances si défavorables, il était impossible à Colomb d'obtenir une décision prompte chez un peuple lent et circonspect. Son caractère était cependant admirablement assorti à celui de la nation dont il sollicitait la confiance et la protection. Il était grave et poli dans son maintien, réservé dans ses paroles et ses actions, irréprochable dans ses mœurs et observateur exact de tous les devoirs et de toutes les pratiques de la religion. Des qualités si respectables lui concilièrent plusieurs amis et lui acquirent une estime si générale, que malgré la simplicité de son extérieur, convenable à la médiocrité de sa fortune, il ne fut pas regardé comme un aventurier à qui l'indigence eût fait imaginer quelque projet chimérique, mais comme un homme dont les propositions méritaient une sérieuse attention.

Ferdinand et Isabelle, quoique entièrement occupés de la guerre contre les Maures, écoutèrent Colomb avec assez d'intérêt pour se déterminer tout de suite à charger Ferdinand de Talavera, confesseur de la reine, de l'examen de son projet. Le confesseur consulta ceux de ses compatriotes qu'il jugeait les plus capables de prononcer sur un pareil sujet. Mais les connaissances avaient fait alors si peu de progrès en Espagne, que ces prétendus philosophes, choisis pour décider d'une affaire de cette importance, ignoraient jusqu'aux premiers principes sur lesquels Colomb fondait ses conjectures et ses espérances. Quelques-uns d'entre eux, égarés par de fausses notions sur la figure et la grandeur de la terre, prétendirent que le voyage qu'on proposait ne pouvait s'exécuter en moins de trois années. D'autres soutenaient ou que Colomb trouverait l'Océan sans bornes, selon l'opinion de quelques anciens, ou qu'en marchant toujours droit à l'ouest il arriverait à un point où la figure convexe de la terre le mettrait dans l'impossibilité de revenir sur ses pas, et qu'il périrait infailliblement en tentant vainement

[1] *Vie de Colomb*, chap. XI. Herrera, *Decad.* I, lib. I, c. VII.

d'ouvrir une communication entre les deux hémisphères, que la nature avait séparés pour toujours. Quelques-uns même de ces juges, sans daigner entrer dans aucune discussion, rejetèrent le projet d'après la maxime par laquelle l'ignorance et la pusillanimité se sont excusées dans tous les temps, « que c'est une « grande présomption à un particulier de sup- « poser qu'il possède lui seul des connaissances « supérieures à celles de tout le reste du genre « humain. » Ils ajoutaient que si les contrées que Colomb se proposait de découvrir existaient réellement, elles n'auraient pu demeurer ignorées depuis si long-temps, et que les lumières et la sagacité des siècles précédens n'auraient pas laissé la gloire de les découvrir à un pilote obscur et à un Génois.

Il fallait toute la patience et toute l'adresse de Colomb pour suivre sa négociation avec des hommes si prévenus. Il avait à combattre non-seulement l'obstination de l'ignorance, mais l'orgueil du faux savoir, avec lequel il est bien plus dificile de traiter. Après beaucoup de conférences et cinq années inutilement employées à instruire ses juges et à répondre à leurs objections, Talavera fit enfin à Ferdinand et à Isabelle un rapport si peu favorable, que l'un et l'autre déclarèrent à Colomb que jusqu'à ce que la guerre avec les Maures fût tout-à-fait terminée, il leur était impossible de s'engager dans aucune autre entreprise qui demandât quelque dépense.

Quelque précaution qu'on prît pour adoucir la dureté de ce refus, Colomb crut son projet rejeté pour toujours. Mais heureusement pour le genre humain, la supériorité du génie qui rend un homme capable de former une entreprise extraordinaire et hardie est communément accompagnée d'un enthousiasme assez ardent pour n'être ni réfroidi par les délais ni rebuté par les obstacles. C'était là le caractère de Colomb. Il sentit vivement le coup qu'on venait de lui porter; mais en se retirant sur-le-champ d'une cour qui l'avait amusé si long-temps de vaines espérances, sa confiance dans la vérité de son système ne diminua point, et son désir de la démontrer par l'expérience n'en fut que plus ardent. Après avoir sollicité sans succès la protection des souverains, il s'adressa aux ducs de Medina Sidonia et de Medina Celi, qui, quoique simples sujets, étaient assez puissans et assez riches pour mettre son projet à exécution. Mais cette tentative ne lui réussit pas mieux; car ces seigneurs, soit qu'ils ne fussent pas plus convaincus par les argumens de Colomb que leurs souverains, soit qu'ils craignissent de blesser l'orgueil de Ferdinand, refusèrent de seconder une entreprise que le monarque avait rejetée [1].

Au chagrin que Colomb ressentit du mauvais succès de ses tentatives se joignit l'inquiétude que lui causait l'ignorance où il était du destin de son frère Barthélemi, qu'il avait envoyé à la cour de Londres et dont il n'avait aucune nouvelle. Le vaisseau qui portait Barthélemi avait été pris par des pirates, et lui-même, dépouillé de tout, était demeuré captif pendant plusieurs années. A la fin il avait trouvé le moyen de s'échapper et était arrivé à Londres, mais dans une telle indigence qu'il fut obligé pendant long-temps de dessiner et de vendre des cartes, jusqu'à ce qu'il eût gagné assez d'argent pour s'habiller décemment et se présenter à la cour. Enfin il parvint à mettre les offres de son frère sous les yeux du roi, qui, malgré son extrême économie et sa défiance pour toute entreprise dispendieuse et nouvelle, accueillit le projet de Colomb plus favorablement que n'avait fait jusque-là aucun des princes à qui il avait été présenté.

Cependant Colomb, ignorant ce qu'était devenu son frère et n'ayant plus aucune espérance de la part de l'Espagne, s'était déterminé à aller lui-même en Angleterre. Il se préparait à partir et avait disposé de ses enfans pour le temps de son absence, lorsque Juan Pérez, prieur du couvent de Rabida près de Palos, où les fils de Colomb avaient été élevés, le sollicita vivement de différer son voyage de quelques jours. Ce religieux était très attaché à Colomb, dont il avait eu plusieurs occasions de connaître les talens et la vertu. Soit par curiosité, soit par amitié, il se livra à un examen suivi de son système, conjointement avec un médecin du voisinage, habile dans les mathématiques. Cet examen les convainquit si pleinement de la solidité des principes d'où partait Colomb et de la probabilité du

[1] *Vie de Colomb*, chap. XIII. Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. VII.

succès, que Pérez, voulant conserver à sa patrie la gloire et les avantages de cette grande entreprise, se hasarda d'écrire à Isabelle, la conjurant d'examiner l'affaire de nouveau avec l'attention qu'elle méritait.

Isabelle fut frappée des représentations d'un homme qu'elle respectait. Elle fit dire à Pérez de se rendre sur-le-champ au bourg de Santa-Fé, où la cour s'était établie pendant le siége de Grenade, et où elle voulait conférer avec lui sur le sujet important auquel Pérez la rappelait. Le premier effet de cette entrevue fut une invitation obligeante à Colomb de revenir à la cour et un présent d'une petite somme pour les dépenses de son voyage. On se flattait alors que la guerre avec les Maures serait bientôt heureusement terminée par la prise de Grenade, et que la nation allait être plus en état de s'engager dans de nouvelles entreprises. Cette circonstance, jointe aux marques de bonté que la reine venait de donner à Colomb, encouragea ses amis à se montrer avec plus de confiance et à favoriser son projet plus ouvertement qu'auparavant. Les principaux de ses protecteurs étaient Alonzo de Quintanilla, contrôleur des finances de Castille, et Louis Santangel, receveur des revenus ecclésiastiques en Arragon. Leur zèle à seconder cette grande entreprise mérite à leur nom une place honorable dans l'histoire. Ils firent connaître Colomb à plusieurs personnes de haut rang qu'ils intéressèrent vivement en sa faveur.

Mais il n'était pas aisé de persuader Ferdinand. Sa froide et défiante prudence lui faisait encore regarder le projet comme extravagant, et pour rendre inutile le zèle des partisans de Colomb, il employa dans cette nouvelle négociation quelques-unes des personnes qui avaient déjà prononcé contre lui. Au grand étonnement de ces juges prévenus, Colomb parut devant eux avec la même confiance et aussi peu disposé à se relâcher en rien de ses premières demandes. Il proposait d'armer une petite flotte sous son commandement, et voulait le titre de vice-roi perpétuel et héréditaire de toutes les mers et de toutes les terres qu'il découvrirait, avec le dixième des profits qu'elles rapporteraient, en propriété pour lui et ses descendans. En même temps il offrait d'avancer le huitième de la dépense de l'armement, à condition qu'il aurait une portion proportionnelle dans les bénéfices de l'entreprise. Si elle échouait il ne demandait aucune récompense. Au lieu d'envisager cette conduite comme une forte preuve de la conviction où il était de la vérité de son système, et d'admirer la magnanimité qui, après tant de délais et de refus, lui faisait soutenir ses demandes à la même hauteur, les personnes qui traitaient avec Colomb se mirent à calculer mesquinement les frais de l'expédition et la valeur de la récompense. La dépense, quelque modérée qu'elle fût, était, disaient-ils, trop considérable pour l'état des finances du royaume. Les honneurs et les émolumens que demandait Colomb étaient exorbitans, quelque heureux que fût le succès, et si ses espérances étaient trompées, de si magnifiques dons faits à un aventurier paraîtraient inconsidérés et ridicules. Sous ces dehors imposans de prudence et de précaution, leur opinion parut si plausible et fut si vivement soutenue par Ferdinand, qu'Isabelle abandonna tout-à-fait Colomb et rompit brusquement la négociation qu'elle avait entreprise avec lui.

Cet événement fut plus mortifiant pour Colomb que tous les dégoûts qu'il avait éprouvés jusqu'alors. Son rappel à la cour avait fait renaître ses espérances et lui avait fait croire que ses travaux touchaient à leur fin. Il retombait dans l'incertitude. Toute la fermeté de son esprit lui suffit à peine pour soutenir ce revers inattendu; il se retira le cœur navré, et ne vit plus d'autre ressource que de partir pour l'Angleterre, comme il l'avait d'abord projeté.

Vers ce temps-là Grenade se rendit. Ferdinand et Isabelle y firent leur entrée en triomphe et prirent ainsi possession d'une ville dont la conquête chassait du cœur de leurs royaumes une puissance ennemie, et les rendait maîtres de toutes les provinces qui s'étendent du pied des Pyrénées jusqu'aux frontières du Portugal. Comme les succès donnent aux esprits une ardeur qui les élève et les enhardit, Quintanilla et Santangel, les patrons de Colomb, toujours vigilans et adroits, saisirent ce moment favorable pour faire un dernier effort auprès d'Isabelle. Après avoir témoigné quelque surprise de la voir hésiter si long-temps à encourager le plus beau projet qui eût jamais été proposé à aucun monarque, elle qui avait toujours protégé toutes les grandes entreprises, ils lui représentèrent

que Colomb était d'un jugement sain et d'un caractère irréprochable, parfaitement capable par son expérience dans l'art de la navigation et par ses connaissances dans la cosmographie, de se faire des idées justes de la structure du globe et de la situation de ses différentes parties; qu'en offrant de risquer lui-même sa vie et sa fortune dans l'exécution de son plan, il donnait la preuve la plus décisive de la force de sa conviction et de la réalité de ses espérances; que la somme qu'il demandait pour équiper une flotte était fort peu de chose, et que les avantages qui pouvaient en revenir étaient immenses; qu'il n'exigeait d'autres récompenses de sa découverte et de ses travaux que celles que fourniraient les contrées mêmes qu'il espérait découvrir; qu'autant il était digne de la magnanimité d'Isabelle d'étendre la sphère des connaissances humaines et d'ouvrir une route à des pays inconnus, autant sa piété trouverait de satisfaction, après avoir rétabli la foi chrétienne dans les provinces d'où elle avait été si long-temps bannie, à découvrir un nouveau monde, auquel elle ferait porter la lumière des célestes vérités et le bonheur qui en est la suite; que si elle ne se décidait pas sur-le-champ, l'occasion serait pour jamais perdue; enfin que Colomb se disposait à porter ailleurs ses offres; que quelque autre prince plus heureux ou plus hardi les accepterait, et que l'Espagne déplorerait éternellement la fatale timidité qui l'aurait privée de la gloire et des avantages qui lui étaient offerts.

Ces puissantes raisons, présentées par des personnes d'un si grand poids et dans un moment si bien choisi, produisirent tout leur effet. L'incertitude et les craintes d'Isabelle se dissipèrent. Elle ordonna tout de suite qu'on fît revenir Colomb, annonça la résolution où elle était d'accepter toutes les conditions qu'il avait mises lui-même à son traité, et regrettant que le mauvais état des finances ne lui permît pas d'y puiser, elle offrit généreusement ses diamans en gage pour se procurer l'argent nécessaire aux préparatifs de l'expédition. Santangel, dans le transport de sa reconnaissance, baisa la main de la reine, et, pour la dispenser d'avoir recours à l'expédient désagréable qu'elle proposait, il s'engagea à avancer sur-le-champ la somme dont on aurait besoin [1].

[1] Herrera, *Decad.*, lib. I, cap. VIII.

Colomb avait déjà fait plusieurs lieues dans la route qui allait l'éloigner pour toujours de l'Espagne lorsque le courrier d'Isabelle l'atteignit. A la nouvelle de cette révolution inespérée en sa faveur, il retourna sur-le-champ à Santa-Fé, conservant cependant quelques restes de défiance mêlée avec la satisfaction que lui donnait son rappel. Mais l'accueil obligeant que lui fit la reine, joint à l'espérance prochaine d'exécuter enfin ce voyage qui était depuis si long-temps l'objet de ses pensées et de ses désirs, effacèrent bientôt le souvenir de tout ce qu'il avait souffert pendant huit années d'incertitudes et de sollicitations. La négociation fut dès lors suivie avec autant de promptitude que de facilité, et on signa, le 17 avril 1492, un traité dont voici les principaux articles :

1° Ferdinand et Isabelle, comme souverains de l'Océan, créaient Colomb grand-amiral dans toutes les mers, îles et continents qui seraient découverts par lui, office dont il jouirait, lui et ses héritiers, avec les mêmes droits et prérogatives qui appartenaient à celui de grand-amiral de Castille dans les limites de sa nouvelle juridiction. 2° Colomb était nommé vice-roi de toutes les îles et continens qu'il découvrirait; mais si pour le bien des affaires il était nécessaire d'établir par la suite d'autres gouverneurs dans chacune de ces contrées, Colomb était autorisé à nommer trois personnes dont l'une serait choisie par Ferdinand et Isabelle. L'office de vice-roi devait aussi être héréditaire dans la famille de Colomb. 3° Ferdinand et Isabelle accordaient à Colomb et à ses héritiers, à perpétuité, le dixième de tous les profits provenant des productions et du commerce des pays qu'il découvrirait. 4° Si quelque querelle ou procès s'élevait sur des matières de commerce dans les pays nouvellement découverts, l'affaire serait terminée par la seule autorité de Colomb ou des juges désignés par lui. 5° Il était permis à Colomb d'avancer un huitième des frais de l'expédition et des fonds du commerce qui s'établirait, et à raison de cette avance, il retirerait un huitième du profit [1].

Quoique le nom de Ferdinand soit joint dans ce traité à celui d'Isabelle, la défiance de ce prince était encore si forte qu'il refusa de pren-

[1] *Vie de Colomb*, chap. XV. Herrera, *Decad.*, lib. I, cap. IX.

dre aucune part à l'entreprise en sa qualité de roi d'Arragon, et comme toute la dépense devait être fournie par la couronne de Castille, Isabelle réserva à ses sujets un droit exclusif sur tous les profits que pouvait procurer dans la suite un heureux succès.

Dès que le traité fut signé, Isabelle sembla vouloir non-seulement faire oublier à Colomb les dégoûts qu'il avait essuyés, mais encore réparer le temps qu'on lui avait fait perdre en pressant elle-même les préparatifs de l'expédition avec la plus grande activité. Le 12 mai, tout ce qui dépendait de ses ordres se trouva prêt, et Colomb se rendit chez le roi et la reine pour recevoir leurs dernières instructions. Ils s'en remirent à sa sagesse pour les détails de l'exécution; mais afin d'éviter de donner aucun ombrage au Portugal, ils lui défendirent absolument d'approcher d'aucun des établissemens portugais sur la côte de Guinée, ni d'aucun des pays sur lesquels cette nation réclamait quelque droit pour les avoir découverts. Isabelle avait fait armer les vaisseaux dont Colomb devait prendre le commandement, dans le port de Palos, petite ville maritime de la province d'Andalousie. Comme le prieur Jean Pérez, à qui Colomb avait déjà tant d'obligations, résidait dans le voisinage, ce bon ecclésiastique le servit encore utilement de son crédit auprès des habitans, non-seulement en obtenant d'eux ce qui lui manquait des fonds qu'il s'était engagé à fournir, mais en déterminant plusieurs d'entre eux à faire le voyage. Les principaux de ces associés de Colomb furent trois frères du nom de Pinson, riches et bons marins, qui voulurent bien risquer leur vie et leur fortune avec lui.

Cependant, malgré tous les efforts d'Isabelle et de Colomb, l'armement ne répondit guère ni à la dignité de la nation ni à l'importance de l'objet. Il consistait en trois vaisseaux seulement, dont le plus grand était d'un port très peu considérable. Il était commandé par Colomb comme amiral, qui lui donna le nom de *Sainte-Marie* en l'honneur de la Vierge, pour laquelle il avait une dévotion particulière. Martin Pinson commandait le second appelé *la Pinta*, et avait son frère François comme pilote. Le troisième, appelé *la Nigna*, avait pour capitaine Yanes Pinson. Ces deux derniers étaient très petits et n'étaient plutôt que de grandes chaloupes. Cette escadre, si on peut lui donner ce nom, était approvisionnée pour douze mois et portait quatre-vingt-dix hommes, la plupart matelots, avec quelques aventuriers qui suivaient la fortune de Colomb et quelques gentilshommes de la cour d'Isabelle, chargés de l'accompagner. Enfin toute cette dépense, qui avait si fort effrayé la cour d'Espagne, et qui avait retardé si long-temps la négociation de Colomb, ne passait pas quatre mille livres sterling (environ quatre-vingt-dix mille livres de France).

L'art de la construction était encore dans l'enfance dans le quinzième siècle. Les vaisseaux n'étaient faits que pour des voyages très courts, où l'on ne s'écartait point des côtes. On peut dire que le courage et le génie entreprenant de Colomb éclata surtout dans la confiance avec laquelle il se hasardait, avec des navires si peu propres à une longue navigation, dans des mers inconnues, sans cartes pour le guider, sans connaissance des courans, sans expérience antérieure des dangers qu'il avait à craindre. Mais son empressement à accomplir le grand objet qui depuis si long-temps occupait toutes ses pensées lui fit oublier ou compter pour rien toutes ces circonstances qui auraient arrêté un esprit moins audacieux que le sien. Il pressa les préparatifs de son voyage avec tant d'ardeur et fut si bien secondé par les personnes qu'Isabelle avait chargées de cette affaire, qu'il fut bientôt en état de partir. Mais comme il était plein de sentimens de religion, il ne voulut pas s'embarquer pour une expédition dangereuse, et dont un des grands objets était d'étendre la foi chrétienne, sans avoir imploré par un acte public de dévotion la direction et la protection du ciel. Pour accomplir ce devoir, lui-même et tous ceux qui partaient avec lui allèrent en procession solennelle à l'église du monastère de Rabida, où, après s'être confessés et avoir reçu l'absolution, ils communièrent des mains du prieur Pérez, qui joignit ses prières aux leurs pour le succès d'une entreprise qu'il avait protégée avec un zèle si actif.

Le lendemain au matin, mardi 3 d'août 1492, un peu avant le lever du soleil, Colomb mit à la voile en présence d'une foule de spectateurs qui levaient leurs mains au ciel pour en obtenir une réussite heureuse, qu'ils souhaitaient plus qu'ils ne l'espéraient. Colomb cingla droit aux Cana-

ries et y arriva sans aucun événement qui, dans toute autre circonstance, fût digne d'être remarqué; mais dans un voyage dont les suites devaient être si intéressantes, tout attirait l'attention. Le gouvernail de *la Pinta* se rompit le deuxième jour de la route. Cet accident alarma les équipages, aussi superstitieux que peu habiles à réparer cet accident, et fut regardé comme un augure assuré du mauvais succès de l'expédition. D'ailleurs, dans le court trajet d'Espagne aux Canaries, on éprouva que les navires étaient si mauvais et si mal en ordre, qu'on jugea qu'ils résisteraient difficilement à une navigation qu'on s'attendait devoir être en même temps longue et dangereuse. Colomb les fit rétablir de son mieux, et ayant embarqué des provisions fraîches, il partit de Gomera, l'une des plus occidentales des Canaries, le sixième jour de septembre.

C'est à cette époque que commence proprement le voyage entrepris pour la découverte du Nouveau-Monde; car dès ce moment Colomb, faisant voile directement à l'ouest, abandonna toutes les routes suivies jusque-là par les navigateurs, et se jeta dans une mer inconnue jusque-là. Il fit peu de chemin le premier jour faute de vent, mais le second il perdit de vue les Canaries. Aussitôt plusieurs de ses matelots, abattus et consternés en considérant la hardiesse de leur entreprise, commencèrent à déplorer leur sort et à verser des larmes, comme s'ils ne devaient plus revoir la terre dont ils s'éloignaient. Colomb les rassura par les raisons qui lui faisaient espérer une heureuse réussite et par la vue des richesses qui les attendaient dans les régions opulentes auxquelles il les conduisait. Ce découragement, qui se montrait de si bonne heure, fit connaître à Colomb qu'il aurait à combattre non-seulement les difficultés inséparables d'une entreprise de la nature de celle qu'il tentait, mais encore celles qui naîtraient de l'ignorance et de la pusillanimité des hommes à qui il avait affaire; et il reconnut que l'art de manier les esprits ne lui était pas moins nécessaire pour réussir, que tout son courage et toute son habileté dans la navigation. Heureusement pour lui-même et pour le pays qui l'employait, il joignait à la chaleur d'un homme à projets des qualités d'une autre espèce qui s'y trouvent rarement unies, une grande connaissance des hommes, un esprit insinuant, une persévérance infatigable à suivre un plan, un grand empire sur lui-même et le talent de diriger et de maîtriser les passions des autres. Ces qualités, qui le rendaient très propre à commander, étaient accompagnées de toutes les connaissances de son art qui inspirent la confiance dans les dangers. Des navigateurs espagnols, accoutumés seulement à suivre les côtes de la Méditerranée, ne pouvaient s'empêcher de regarder comme prodigieuse la supériorité que lui donnaient sur eux trente ans d'expérience et d'habitude des pratiques industrieuses des Portugais. Dès qu'il fut en mer, rien ne se fit que par ses ordres. Il veillait lui-même à l'exécution de toutes les manœuvres; il ne prenait que quelques heures de sommeil et ne quittait pas le pont. Comme il naviguait dans des mers inconnues avant lui, la sonde et tous les autres instrumens d'observation étaient sans cesse entre ses mains. D'après l'exemple des navigateurs portugais, il était attentif au mouvement des marées, à la direction des courans, au vol des oiseaux; il observait les poissons, les plantes marines et tous les corps flottans sur la mer, et il recueillait dans un journal toutes ses remarques avec une exactitude scrupuleuse. Ses équipages, accoutumés seulement à des voyages très courts, ne pouvaient manquer de s'effrayer à mesure qu'ils s'éloignaient davantage des terres. Colomb s'efforça de leur cacher une partie du chemin qu'ils faisaient. Dans cette vue, quoique le deuxième jour après leur départ de Gomera ils eussent fait dix-huit lieues, Colomb ne leur en compta que quinze et employa constamment le même artifice. Le 14 septembre la petite flotte se trouvait à plus de deux cents lieues à l'ouest des îles Canaries, plus loin de terre qu'aucun vaisseau espagnol n'avait été jusqu'alors. Là nos navigateurs furent frappés d'un phénomène aussi étonnant que nouveau pour eux. L'aiguille aimantée ne se dirigeait plus exactement à l'étoile polaire, mais à un degré plus ouest : différence qui croissait à mesure qu'ils avançaient. Cet effet, aujourd'hui familier, quoique sa cause soit demeurée parmi les mystères de la nature que l'homme n'a pas encore expliqués, remplit de terreur les compagnons de Colomb. Ils se voyaient perdus dans un océan inconnu et sans bornes, loin de toutes les routes fréquentées. Là les lois de la nature

semblaient s'altérer, et le seul guide qu'elle leur eût donné allait leur manquer tout-à-fait. Colomb, avec autant de présence d'esprit que d'adresse, inventa sur-le-champ une explication de ce phénomène qui, sans le contenter lui-même, parut si plausible à ses gens que leurs murmures s'apaisèrent et leur crainte se dissipa.

Il continua de porter droit à l'ouest, à peu près sous la latitude des Canaries. En suivant cette route, il trouva les vents alisés qui soufflent constamment de l'est à l'ouest entre les tropiques et sous quelques degrés de latitude en dehors. Ces vents, toujours fixes, le poussèrent avec une rapidité si soutenue qu'il fut rarement nécessaire d'employer la voile. A environ quatre cents lieues des Canaries, il trouva la mer si couverte de plantes qu'elle ressemblait à une prairie d'une vaste étendue, et elles étaient en quelques endroits si épaisses que la marche du vaisseau en était retardée. Les inquiétudes et les alarmes recommencèrent de nouveau. Les matelots imaginèrent qu'ils étaient arrivés aux dernières bornes de l'Océan navigable, que ces herbes épaisses allaient les empêcher de pénétrer plus avant, qu'elles cachaient des écueils dangereux ou une grande étendue de terres submergées. Colomb s'efforça de leur persuader que l'objet qui les effrayait devait plutôt les encourager, comme étant le signe du voisinage de quelque terre. En même temps un vent frais les dégagea de ces herbes. On vit plusieurs oiseaux voltiger autour du vaisseau et diriger leur vol vers l'ouest. La troupe abattue reprit courage et conçut quelque espérance.

Le premier octobre, l'amiral se trouva, selon son estime, à sept cent soixante-dix lieues à l'ouest des Canaries, mais de peur que ses compagnons ne fussent effrayés de l'étendue du chemin qu'ils avaient déjà parcouru, il leur annonça qu'il n'y avait que cinq cent quatre-vingt-quatre lieues de faites, et heureusement pour Colomb, son propre pilote et ceux des autres vaisseaux n'étaient pas assez instruits pour pouvoir reconnaître qu'on les trompait. Ils étaient depuis trois semaines en mer, toujours avançant sur la même direction sans voir aucune terre, et il avaient fait beaucoup plus que tous les navigateurs avant eux n'avaient tenté ou même jugé possible. Leurs pronostics de découvertes, tirés du vol des oiseaux ou d'autres circonstances les avaient trompés. Les espérances de trouver la terre, dont l'artifice de leur commandant les avait amusés, ou que leur propre crédulité leur inspiraient, s'étaient toutes dissipées et semblaient s'éloigner plus que jamais : ces réflexions se présentaient souvent à des hommes qui n'avaient d'autre objet d'occupation ni d'autre matière de discours et de raisonnement que le but et les circonstances de leur expédition. Elles firent à la fin une forte impression, d'abord sur les plus ignorans et les plus timides, et passant par degrés aux plus instruits et aux plus résolus, la terreur se répandit dans les trois vaisseaux. Des murmures sourds on en vint bientôt à des plaintes ouvertes et à une cabale déclarée. Ils s'élevèrent contre la crédulité inconsidérée de leurs souverains, qui avaient eu assez de confiance aux vaines promesses et aux conjectures hasardées d'un misérable étranger, pour risquer la vie d'un grand nombre de leurs sujets à la poursuite d'un plan chimérique. Ils protestaient qu'ils avaient pleinement satisfait à leur devoir en s'avançant si loin dans une route dont le terme était inconnu, et qu'on ne pouvait les blâmer s'ils refusaient de suivre plus long-temps un aventurier qui les menait tête baissée à une perte certaine ; qu'il était nécessaire de penser au retour pendant que leurs méchans vaisseaux étaient encore en état de tenir la mer ; en même temps ils annonçaient la crainte où ils étaient que ce retour ne fût désormais fermé, le vent qui avait été jusqu'alors favorable à leur route rendant impossible une navigation opposée. Tous convenaient qu'il fallait contraindre Colomb de prendre un parti auquel tenait le salut commun. Quelques-uns des plus audacieux proposèrent, comme un moyen de se débarrasser de ses remontrances, de le jeter à la mer, persuadés qu'à leur retour en Espagne, la mort d'un aventurier qui avait manqué son projet n'exciterait ni intérêt ni curiosité.

Colomb sentit parfaitement tout le danger de sa situation. Il avait remarqué avec douleur les funestes effets de l'ignorance et de la crainte dans le mécontentement de sa troupe, et il voyait une révolte près d'éclater. Il conserva cependant toute sa présence d'esprit. Il feignit d'ignorer leur complot. Malgré l'agitation et l'inquiétude de son âme, il se montra toujours avec un visage gai, et affecta la satisfaction d'un

homme content des succès qu'il a déjà eus et qui en attend de plus grands encore. Quelquefois il employait l'adresse et les insinuations pour adoucir les esprits. D'autres fois il les attaquait par l'ambition ou l'avarice, en leur faisant de magnifiques peintures de la renommée et des richesses qu'ils allaient acquérir. En d'autres momens il prenait le ton de l'autorité et les menaçait de l'indignation de leurs souverains si par leur lâche conduite ils faisaient avorter une entreprise si noble, dont le but était d'étendre la gloire de Dieu et d'élever le nom espagnol au-dessus de toutes les nations de la terre. Ces gens grossiers, au milieu même de leurs emportemens séditieux, étaient contenus puissamment par les paroles d'un homme qu'ils étaient accoutumés à respecter. Non-seulement il réprima ainsi les excès auxquels ils étaient près de s'emporter, mais il leur persuada de s'abandonner encore quelque temps à sa conduite.

A mesure qu'ils avançaient, les apparences du voisinage de la terre semblaient plus certaines et rendaient l'espérance plus vive. Des oiseaux commençaient à paraître en troupe, volant au sud-ouest. Colomb suivant encore en cela l'exemple des navigateurs portugais, que le vol des oiseaux avait guidés dans leurs découvertes, changea sa direction et porta au sud-ouest. Mais après avoir tenu plusieurs jours cette nouvelle route sans succès et ne voyant depuis un mois entier que le ciel et l'eau, les matelots perdirent tout-à-fait l'espérance. La crainte se réveilla avec plus de force; l'impatience, la rage, le désespoir éclatèrent sur tous les visages. Toute subordination fut perdue. Les officiers, qui avaient jusque-là partagé la confiance de Colomb dans le succès de l'entreprise et avaient soutenu son autorité, se rangèrent du côté de l'équipage. On s'assemble tumultueusement sur le pont; on fait des plaintes et des menaces à l'amiral; on exige qu'il reprenne sur-le-champ la route d'Europe. Colomb vit bien qu'il serait inutile d'essayer encore et les insinuations et les raisons qui n'auraient point d'effet après avoir été employées si souvent, et qu'il était impossible de ramener par le motif de la gloire des hommes en qui la crainte avait éteint tout sentiment généreux. Il sentit que ni la douceur ni la sévérité ne pouvaient plus apaiser une révolte devenue si violente et si générale. Il se vit donc forcé de composer avec des passions auxquelles il ne pouvait plus commander et de laisser un libre cours à un torrent trop impétueux pour être arrêté par aucune digue. Il promit solennellement à ses gens de se conformer à ce qu'ils exigeaient de lui, pourvu qu'ils continuassent de le suivre et de lui obéir encore trois jours, les assurant que si dans cet intervalle on ne voyait point terre, il abandonnerait son entreprise pour retourner en Espagne[1].

Quelque animés que fussent les gens de Colomb, et quelque impatience qu'ils eussent de reprendre leur route vers l'Europe, ces propositions ne leur parurent pas déraisonnables. Mais Colomb lui-même ne hasardait pas beaucoup en se bornant à un terme si court. Les signes les moins équivoques et les plus nombreux annonçaient la terre. Depuis quelques jours la ligne prenait fond et rapportait des matières qui donnaient la même indication. Les troupes d'oiseaux étaient en plus grande quantité et composées non-seulement d'oiseaux de mer, mais encore d'espèces qui ne peuvent pas s'écarter beaucoup de terre. L'équipage de *la Pinta* aperçut un roseau flottant qui semblait fraîchement coupé, et une pièce de bois travaillée de main d'homme. Les gens de *la Nigna* pêchèrent une branche d'arbre flottante avec des baies rouges parfaitement fraîches. Les nuages autour du soleil prenaient un aspect différent. L'air était plus doux et plus chaud, et durant la nuit le vent devenait inégal et variable. Colomb fut si persuadé par toutes ces remarques qu'il était près de terre, que le soir du onzième jour d'octobre, après une prière générale pour obtenir de Dieu un heureux succès, il fit carguer toutes les voiles, tenir les trois vaisseaux en panne et veiller toute la nuit, de peur d'être jeté à la côte. Dans ce moment de crise et d'attente, personne ne ferma les yeux. Tous restèrent sur le pont, le regard attaché sur le côté où l'on espérait découvrir cette terre désirée depuis si long-temps.

Vers les dix heures du soir, Colomb étant sur le château-d'avant, observa une lumière à quelque distance, et, tirant à part Pierre Guttières, page de la reine, il la lui montra. Guttières la distingua fort bien, et appelant Salcedo, com-

[1] Oviedo, *Hist. apud Ramusium*, vol. III, pag. 81.

missaire de l'escadre, tous trois reconnurent qu'elle était en mouvement comme si elle était portée d'un lieu à un autre. Un peu après minuit on entendit crier : *Terre! terre!* de *la Pinta*, qui était toujours en tête des autres navires; mais on avait été si souvent trompé par des apparences, qu'on y croyait plus difficilement et qu'on attendait le jour dans toute l'agitation que donnent à la fois l'inquiétude et l'impatience. Le jour arriva enfin, et les doutes et les craintes s'évanouirent. On vit distinctement à deux lieues au nord une île plate et verdoyante, garnie de bois, arrosée de plusieurs ruisseaux, et qui présentait tous les signes d'un pays délicieux. La troupe de *la Pinta* commença à chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu, et les équipages des deux autres navires se joignirent à elle dans cet acte de piété. On versait des larmes de joie; on se félicitait mutuellement. Les actions de grâces qu'on rendit au ciel furent suivies de la réparation qu'on devait au commandant. Les Espagnols se jetèrent aux pieds de Colomb avec toutes les marques du repentir qu'ils avaient de leur faute et du respect qu'il leur inspirait. Ils lui demandèrent pardon de leur ignorance, de leur incrédulité et de leur insolence, qui lui avaient causé tant de peines et d'inquiétudes, et qui avaient mis tant d'obstacles à l'exécution d'un plan aussi bien concerté que le sien; passant enfin d'une extrémité à l'autre, l'homme que tout à l'heure ils avaient menacé et insulté, ils le regardèrent dans la chaleur de leur admiration comme inspiré par le ciel et doué d'une sagacité et d'un courage plus qu'humains pour l'accomplissement d'un dessein si fort au-dessus des idées de tous les siècles précédens.

Au lever du soleil, toutes les chaloupes garnies d'hommes et armées s'avancèrent vers l'île, enseignes déployées, au son d'une musique militaire et avec tout l'appareil guerrier. A mesure qu'on approchait de la côte, on la voyait se couvrir d'habitans attirés par la nouveauté du spectacle, et dont les attitudes et les gestes exprimaient l'étonnement et l'admiration des objets extraordinaires qui frappaient leurs yeux. Colomb fut le premier Européen qui mit le pied dans le Nouveau-Monde qu'il venait de découvrir. Il débarqua richement habillé, l'épée à la main, ses compagnons à sa suite; tous baisèrent la terre après laquelle ils soupiraient depuis si long-temps. Ils élevèrent un crucifix, et, se prosternant, remercièrent Dieu du succès heureux de leur voyage. Ils prirent ensuite solennellement possession du pays pour la couronne de Castille et de Léon, avec toutes les formalités que les Portugais avaient coutume d'observer dans les découvertes qu'ils faisaient [1].

Pendant toutes ces cérémonies, les Espagnols étaient environnés d'un grand nombre de naturels du pays, qui regardaient en silence et avec admiration des actions auxquelles ils ne comprenaient rien et dont ils ne prévoyaient pas les suites. L'habillement des Espagnols, la blancheur de leur peau, leur barbe, leurs armes, tout les étonnait. Ces grandes machines sur lesquelles ces étrangers venaient de traverser l'Océan, qui semblaient se mouvoir sur les eaux avec des ailes, et qui portaient au loin un bruit terrible, semblable à celui du tonnerre et accompagné d'éclairs et de fumée, les frappèrent d'une telle terreur qu'ils commencèrent à respecter leurs nouveaux hôtes comme des êtres d'un ordre supérieur, et comme des enfans du soleil descendus pour visiter la terre.

Les Européens n'étaient guère moins étonnés des objets qu'ils avaient sous les yeux. L'herbe, les arbustes, les arbres étaient différens de ceux d'Europe. Le sol paraissait de bonne qualité, mais ne présentait presque aucune marque de culture. Le climat semblait chaud aux Espagnols eux-mêmes, quoique extrêmement agréable. Les habitans étaient dans toute la simplicité de la nature, entièrement nus; leurs cheveux noirs, longs et droits, flottaient sur leurs épaules, ou étaient attachés en tresses autour de leur tête. Ils n'avaient point de barbe et tout le reste de leur corps était absolument sans poil. Leur teint était de couleur de cuivre foncé; leurs traits, singuliers plutôt que désagréables; leur physionomie douce et timide. Leurs visages et d'autres parties de leur corps étaient bizarrement peints de couleurs éclatantes. La crainte les tint d'abord dans la réserve, mais bientôt ils se familiarisèrent avec les Espagnols et reçurent d'eux, avec des transports de joie, des grelots, des grains de verre et d'autres bagatelles, pour lesquelles ils donnèrent en échange quelques provisions et du fil de coton, la seule marchan-

[1] *Vie de Colomb*, ch. XXII, XXIII. Herrera, *Decad.* I, lib I, cap. XIII.

dise de quelque valeur qu'ils pussent fournir. Vers le soir Colomb retourna à ses vaisseaux, accompagné par un grand nombre d'insulaires dans leurs bateaux qu'ils appelaient *canots*, faits d'un seul tronc d'arbre, mais qu'ils maniaient avec une adresse surprenante. Ainsi dans cette première entrevue des habitans du Nouveau-Monde avec ceux de l'ancien, tout se passa en témoignages d'amitié et à la satisfaction des uns et des autres : ceux-ci éclairés et ambitieux, se formant déjà de grandes idées des avantages qu'ils pouvaient retirer de ces nouvelles régions; les premiers simples et sans défiance, ne prévoyant pas les calamités et la désolation qui s'approchaient de leur contrée.

Colomb, qui prit dès lors les titres et l'autorité d'amiral et de vice-roi, appela l'île qu'il venait de découvrir *San-Salvador*. Elle est plus connue sous le nom de *Guanahani* que les naturels lui donnaient. C'est l'une des îles *Lucayes* ou de *Bahama*. Elle est située à plus de trois milles à l'ouest de Gomera, d'où la petite escadre avait pris son point de départ et seulement de quatre degrés plus méridionale, ce qui prouve combien peu Colomb s'était écarté de la route à l'ouest qu'il avait voulu suivre, comme la plus propre à le conduire au but qu'il se proposait.

L'amiral employa le jour suivant à faire le tour de l'île. La pauvreté des habitans lui fit juger que ce n'était pas là le riche pays qu'il cherchait. Mais toujours d'après la théorie qu'il s'était faite sur la situation des régions les plus orientales de l'Asie, il conclut que San-Salvador était une des îles que les géographes décrivaient comme située dans le vaste océan qui baigne les côtes de l'Inde [1]. Ayant observé que la plupart de ces insulaires portaient de petites plaques d'or comme ornement à leurs narines, il s'enquit soigneusement du lieu d'où ils tiraient ce précieux métal. Ils lui montrèrent le sud et lui firent comprendre par signes que l'or abondait dans les pays situés dans cette direction. Il se détermina donc à y diriger sa route, ne doutant pas qu'il ne trouvât ces opulentes régions qui étaient le but de son voyage et qui pouvaient le dédommager des peines qu'il avait souffertes et des dangers qu'il avait courus. Il prit avec lui sept des naturels de San-Salvador pour lui servir de guides et d'interprètes lorsqu'ils auraient appris

[1] Pet. Mart., *Epist.* 135.

un peu d'espagnol, et ces hommes simples regardèrent comme une distinction le choix qu'il fit d'eux pour l'accompagner.

Il découvrit différentes îles et prit terre à trois des plus considérables, auxquelles il donna les noms de *Sainte-Marie de la Conception*, *de Ferdinand* et *d'Isabelle*. Mais comme le sol, les productions, les habitans y étaient les mêmes qu'à San-Salvador, il ne s'arrêta dans aucune. Il s'informait partout d'où venait l'or et recevait partout la même réponse qu'il était apporté du sud. En suivant la même direction il découvrit bientôt après une contrée d'une grande étendue, non plate comme les îles qu'il avait déjà visitées, mais d'un terrain inégal, semé de collines et de montagnes, de rivières, de bois et de plaines; de sorte qu'il douta si c'était une île ou un continent. Les habitans de San-Salvador qu'il avait pris sur son bord lui donnaient le nom de *Cuba*. Colomb l'appela *Juanna*. Il entra dans l'embouchure d'une grande rivière avec sa petite escadre et tous les habitans s'enfuirent dans les montagnes à son approche. Comme il avait résolu de caréner ses vaisseaux en cet endroit, il envoya quelques Espagnols avec un des insulaires de San-Salvador pour reconnaître l'intérieur du pays. Ses gens s'étant avancés à environ soixante milles du rivage lui rapportèrent que le sol était meilleur et mieux cultivé que dans les îles qu'on venait de découvrir, qu'outre beaucoup de huttes éparses ils avaient trouvé un village contenant plus d'un millier d'habitans, que les naturels, quoique nus, leur paraissaient avoir plus d'intelligence que ceux de San-Salvador, qu'ils en avaient été reçus avec le même respect, qu'on leur avait baisé les pieds et qu'on les avait honorés comme des êtres descendus du ciel, qu'on leur avait fait manger d'une certaine racine dont le goût ressemblait à celui de la châtaigne rôtie, et une espèce particulière de blé appelé *maïs* qui paraissait pouvoir fournir une très bonne nourriture soit rôtie, soit en farine, qu'ils n'avaient vu dans le pays d'autre quadrupède qu'une espèce de chien qui ne pouvait pas aboyer et un animal ressemblant à un lapin, mais beaucoup plus petit; enfin qu'ils avaient observé parmi ces peuples quelques ornemens d'or, mais de peu de valeur [1].

[1] *Vie de Colomb*, chap. II. Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. XV, etc.

Ces députés avaient déterminé quelques-uns des naturels du pays à les suivre. Ceux-ci firent entendre à Colomb que l'or qui leur servait de parure se trouvait à *Cubanacan*. Ils entendaient par-là l'intérieur de Cuba. Mais l'amiral, ignorant leur langage, sans habitude de leur prononciation, et d'ailleurs toujours conduit dans ses conjectures par son système de découverte et son opinion sur la situation des Indes, supposa que ces gens lui parlaient du grand Kan, et imagina que le grand royaume de *Cathay*, décrit par Marc Paul, n'était pas fort éloigné. Il résolut en conséquence d'employer quelque temps à visiter le pays. Il parcourut tous les havres depuis le Port-au-Prince au nord de Cuba jusqu'à l'extrémité orientale de l'île; mais quoique ravi de la beauté des aspects qu'il rencontrait à chaque pas et de la fertilité prodigieuse du sol, circonstances qui par leur nouveauté frappaient vivement son imagination (14), il n'y trouva pas l'or en assez grande quantité pour satisfaire l'avidité de ses compagnons et remplir l'attente des souverains qui l'employaient. Les naturels aussi étonnés de l'empressement extrême que les Européens mettaient à la recherche de ce métal que ceux-ci l'étaient de l'ignorance et de la simplicité des insulaires, indiquèrent à l'est une île qu'ils appelaient *Haïti*, en faisant entendre que l'or y était plus abondant que chez eux. Colomb se disposa à faire voile vers cet endroit avec son escadre; mais Martin Alonzo Pinson, voulant prendre le premier possession des trésors que cette contrée promettait, quitta les deux autres vaisseaux, sans s'embarrasser des signaux que lui fit l'amiral pour lui ordonner de diminuer de voiles jusqu'à ce que ses vaisseaux l'eussent joint.

Colomb, retardé par des vents contraires, ne put pas gagner Haïti avant le 6 décembre. Il donna au premier port où il aborda le nom de *Saint-Nicolas* et à l'île même celui d'*Hispaniola* en l'honneur de la nation qu'il servait : c'est la seule contrée, parmi celles qu'il a découvertes, qui ait conservé le nom qu'il lui avait donné. Comme il ne put ni rejoindre *la Pinta* ni établir aucun commerce avec les habitans, qui s'étaient enfuis dans les bois en montrant une grande frayeur, il quitta tout de suite Saint-Nicolas, et, suivant le côté du nord de l'île, il entra dans un havre qu'il appela *la Conception*. Là il fut plus heureux. Ses gens se saisirent d'une femme qui s'enfuyait. Après l'avoir traitée avec beaucoup de douceur, Colomb la renvoya avec quelques-unes des bagatelles qu'il s'était aperçu déjà qu'on estimait beaucoup dans ce pays. Le compte que cette femme rendit à ses compatriotes de l'humanité de ces étrangers et de tout ce qu'ils avaient d'extraordinaire, l'admiration qu'excitèrent en eux les petits présens qu'elle avait rapportés et qu'elle leur montrait avec transport, le désir d'en obtenir de pareils, toutes ces circonstances dissipèrent leurs craintes et déterminèrent plusieurs d'entre eux à venir jusqu'au havre. Leur curiosité et leurs désirs furent satisfaits. Ces peuples ressemblaient beaucoup à ceux de Guanahani et de Cuba. Même nudité, même ignorance, même simplicité. Ils paraissaient également privés des arts qu'on regarde comme les plus nécessaires dans les sociétés policées; mais ils étaient doux, crédules et si timides, qu'il était aisé de prendre un grand ascendant sur eux, d'autant que leur étonnement les conduisit à la même illusion qui avait fait regarder aux autres insulaires les Espagnols comme une espèce d'êtres audessus de l'espèce humaine et descendus immédiatement du ciel. Ils avaient beaucoup d'or qu'ils recevaient de leurs voisins et ils l'échangèrent avec un grand empressement contre des sonnettes, des grains de verre et des épingles, commerce inégal, mais dont les deux parties contractantes étaient également satisfaites, chacune regardant l'échange comme très avantageux pour elle. Colomb reçut la visite d'un cacique ou prince du pays, qui arriva avec toute la pompe que pouvait connaître ce peuple simple, porté dans un palanquin sur les épaules de quatre hommes et suivi d'un grand nombre de ses sujets qui montraient pour lui beaucoup de respect. Son maintien était grave et composé. Il avait de la dignité avec ses gens et une grande politesse avec Colomb et les Espagnols. Il donna à l'amiral quelques plaques d'or assez minces et une ceinture d'un travail curieux, et il en reçut avec une grande satisfaction quelques petits présens [1].

Colomb toujours occupé à découvrir les mines d'or, continua d'interroger tous les naturels du

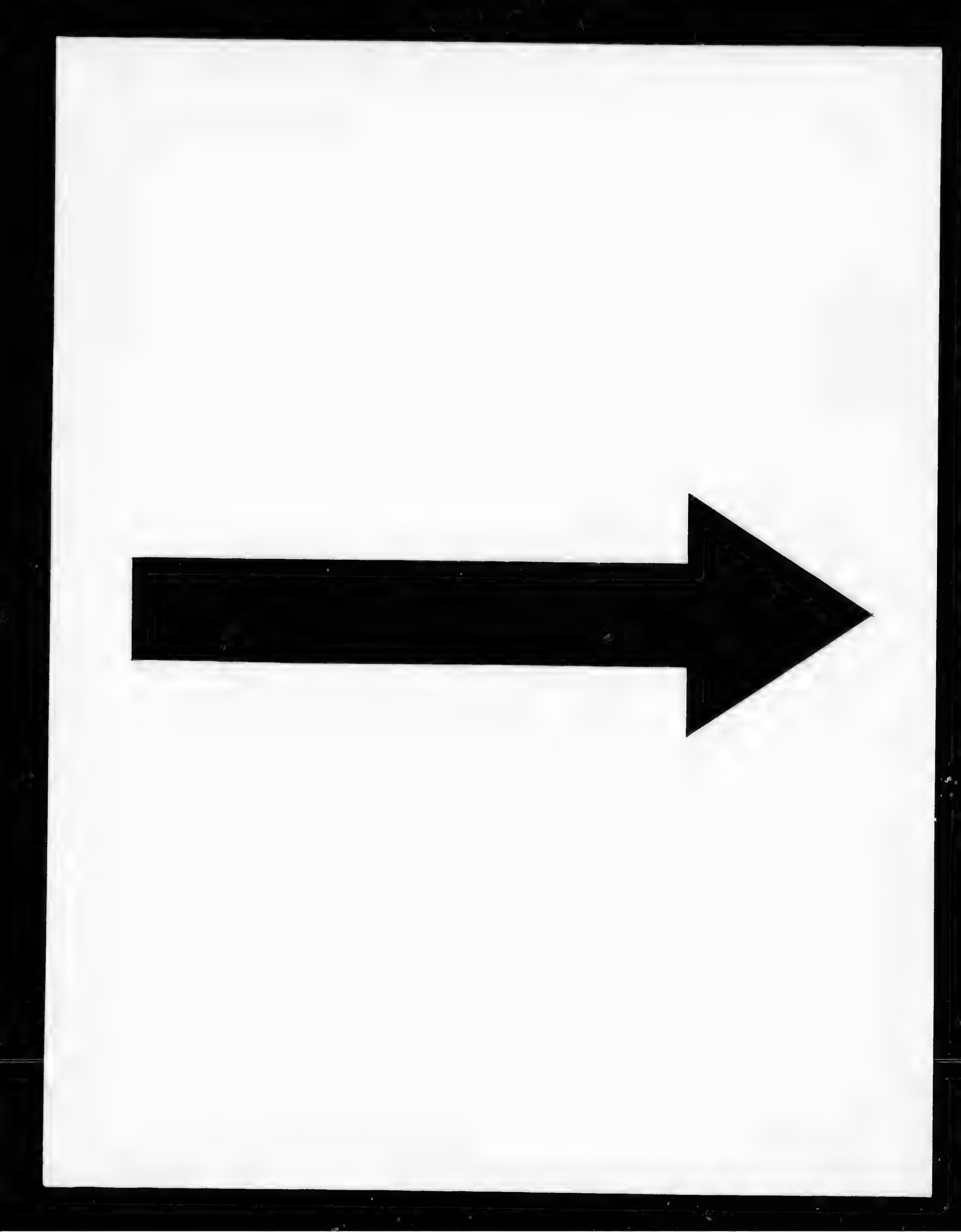
[1] *Vie de Colomb*, ch. XXIV, XXVIII. Herrera, *Decad* I. lib. I, cap. XIV.

pays avec lesquels il put avoir quelque communication pour savoir où elles étaient situées. Ils s'accordaient tous à lui montrer un pays de montagnes qu'ils appelaient *Cibao*, à quelque distance de la mer et à peu près vers l'est. Frappé de ce mot qui lui parut être le même que *Cipango*, nom donné aux îles du Japon par Marc Paul et par quelques autres voyageurs, il ne douta plus que les pays qu'il avait découverts ne fussent voisins des parties les plus orientales de l'Asie, et se tenant assuré d'arriver à ces régions qui étaient le but de son voyage, il porta à l'est. Il entra dans un havre commode qu'il appela *Saint-Thomas*, et trouva cette partie du pays sous le gouvernement d'un cacique puissant, appelé *Guacanahari*, qui, comme il l'apprit dans la suite, était un des cinq souverains qui se partageaient l'île. Guacanahari envoya sur-le-champ des députés à Colomb qui lui présentèrent un masque travaillé avec beaucoup d'art, dont les oreilles, le nez et la bouche étaient d'or battu; le cacique le faisait inviter en même temps à venir au lieu de sa résidence près du havre appelé aujourd'hui *Cap-Français*, à quelques lieues plus loin du côté de l'est. Colomb envoya quelques-uns de ses officiers pour visiter ce prince, qui, se conduisant avec plus de dignité, semblait mériter de plus grands égards. Les députés étant revenus rendirent à Colomb un compte si favorable du pays et des habitans, qu'il consentit avec beaucoup d'empressement à l'entrevue que Guacanahari lui proposait.

Dans ce dessein il fit voile de Saint-Thomas le 24 décembre avec un bon vent et une mer très calme. La multiplicité de ses occupations ne lui avait pas permis de fermer les yeux depuis deux jours. Il se retira vers minuit pour prendre quelque repos, après avoir remis le gouvernail au pilote, avec défense expresse de le quitter. Celui-ci se croyant à l'abri de tout danger le laissa à un mousse sans expérience, et le vaisseau emporté par un courant toucha contre un rocher. La violence du choc éveilla Colomb. Il courut sur le pont. Tout était dans la confusion et le désespoir. Lui seul conserva sa présence d'esprit. Il ordonna à quelques matelots de se mettre dans une chaloupe et d'aller jeter une ancre à la poupe, mais au lieu d'obéir ils voguèrent vers *la Nigna* qui était environ à une demi-lieue de là. Il voulut faire couper les mats pour soulager le navire, mais il était trop tard. Le vaisseau s'était ouvert près de la quille et faisait tant d'eau que sa perte devint inévitable. Moyennant le calme de la mer et le secours des chaloupes de *la Nigna* arrivée à propos, personne ne périt. Aussitôt que les insulaires s'aperçurent de ce malheur, ils accoururent en foule sur le rivage, leur prince Guacanahari à leur tête. Au lieu de prendre avantage de la déplorable situation des Espagnols pour se débarrasser de ces hôtes dangereux, ils déploraient leur infortune avec toutes les marques de la compassion la plus vraie. Ils ne s'en tinrent pas à ces expressions stériles de leur humanité. Ils mirent en mer un grand nombre de canots, et se laissant diriger par les Espagnols, ils les aidèrent à sauver tout ce qu'il fut possible de tirer du vaisseau. Par le secours de tant de bras on porta à terre presque tout ce qui était de quelque valeur : aussitôt que les effets furent sur le rivage, Guacanahari lui-même se chargea de les faire garder. Par ses ordres on les déposa tous dans un même endroit et il y plaça des sentinelles armées qui tenaient la multitude à une certaine distance et l'empêchaient non-seulement de dérober, mais même de regarder avec trop de curiosité ce qui appartenait à ces étrangers devenus leurs hôtes (15). Le lendemain matin le prince rendit visite à Colomb qui s'était transporté à bord de *la Nigna* et s'efforça de le consoler de sa perte en lui offrant tout ce qui dépendait de lui pour la réparer [1].

Colomb avait en effet besoin de consolation; il était séparé de *la Pinta* et ne doutait pas que le traître Pinson n'eût fait voile pour l'Europe afin de porter les premières nouvelles des découvertes étonnantes que la flotte avait faites et de lui dérober auprès de la reine la gloire et la récompense qui lui appartenaient à si juste titre. Il demeurait avec un seul vaisseau, le plus petit et le plus endommagé de l'escadre, ayant à traverser une mer si vaste et à reporter en Europe un si grand nombre d'hommes. Chacune de ces circonstances était alarmante, et toutes ensemble remplissaient l'esprit de Colomb de la plus vive inquiétude. Le désir de prévenir Pinson et de combattre les impressions défavorables

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. XV.



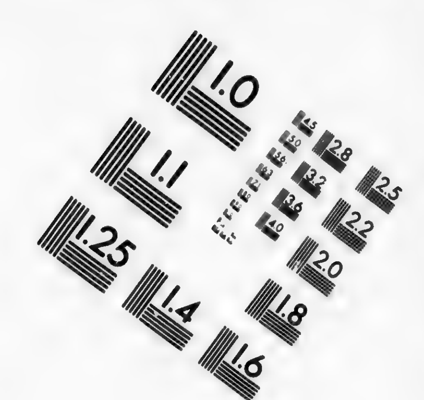
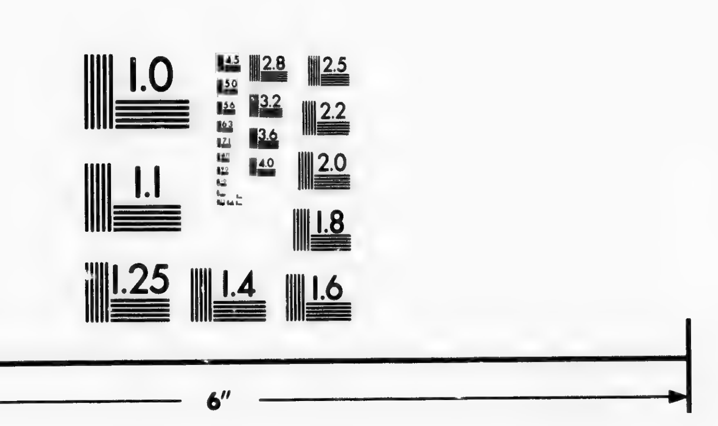
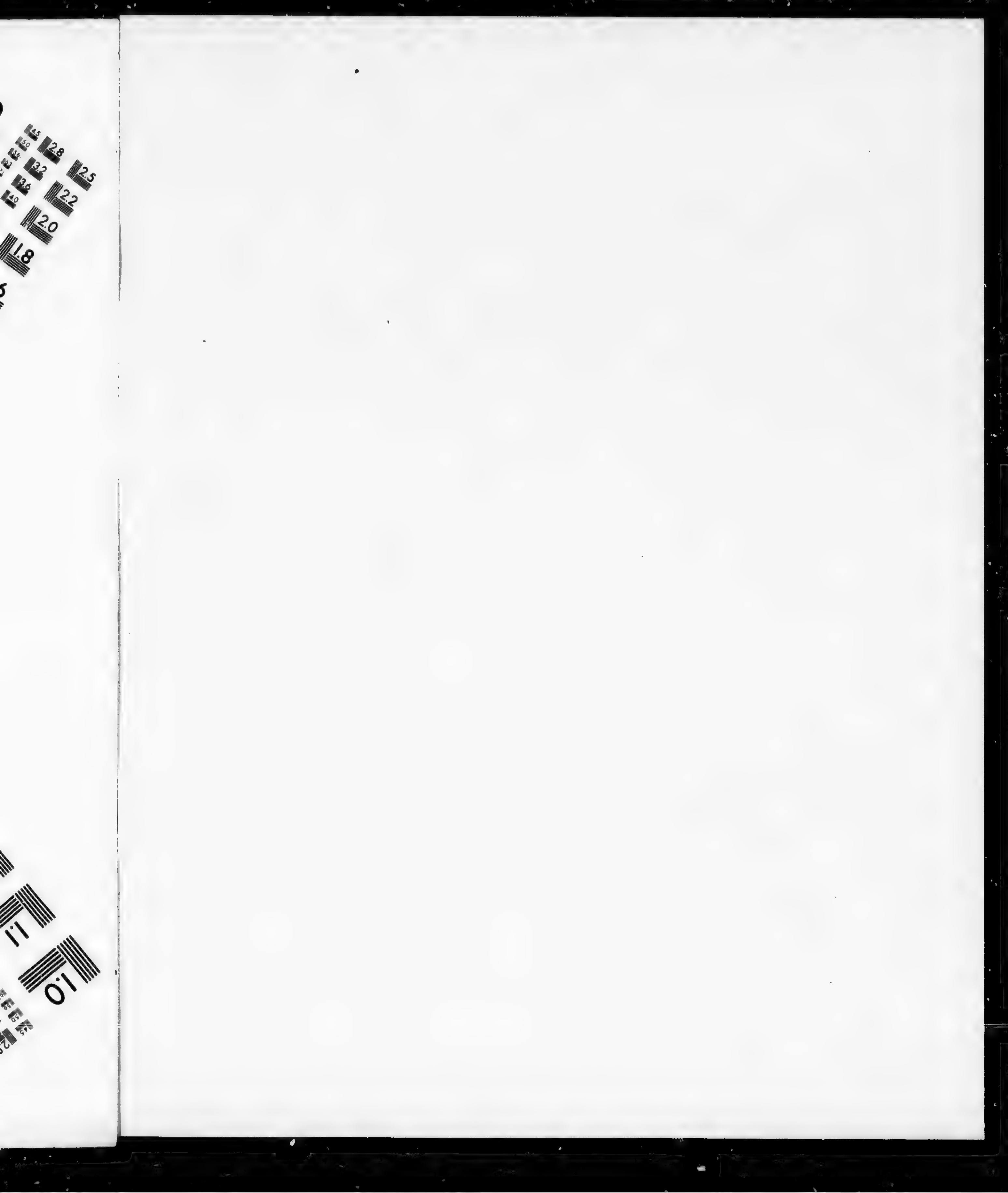


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




4.5
5.0
2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

que ce rival pourrait donner de lui en Espagne, ne lui permit pas de différer son retour. La difficulté de ramener dans *la Nigna* les équipages des deux vaisseaux et l'opinion qu'il avait prise de la bonté du pays et de la douceur des habitans le confirmèrent dans la pensée qu'il avait eue de laisser une partie de sa troupe dans l'île, afin qu'en résidant parmi ces peuples les Espagnols pussent apprendre leur langue, étudier leurs dispositions, examiner la nature du pays, aller à la recherche des mines, préparer l'établissement d'une colonie qu'il projetait de ramener, assurer enfin tous les avantages qu'il attendait de ses découvertes. Lorsqu'il proposa ce projet à ses gens, tous l'approuvèrent, et soit pour se reposer des fatigues d'un voyage, soit légèreté naturelle aux navigateurs, soit espérance d'amasser de grandes richesses dans un pays qui paraissait les promettre, plusieurs s'offrirent volontairement à rester à Hispaniola.

Rien ne manquait plus à l'exécution du projet que d'obtenir le consentement de Guacanahari, dont la simplicité confiante fournit bientôt à Colomb une occasion favorable pour lui faire cette proposition. L'amiral ayant exprimé par signes qu'il désirait de savoir pourquoi les insulaires s'étaient enfuis avec une si grande précipitation à l'approche de ses vaisseaux, le cacique lui fit entendre que le pays était désolé par les *Caraïbes*, peuple habitant quelques îles situées au sud-ouest, nation guerrière et cruelle, qui se plaisait dans le carnage et qui mangeait la chair des prisonniers tombés entre ses mains; qu'à la première apparition des Espagnols, les insulaires avaient supposé que c'étaient les Caraïbes auxquels ils n'osaient pas tenir tête, et qu'ils avaient eu recours au moyen qu'ils employaient ordinairement pour se mettre en sûreté en se retirant dans leurs bois les plus épais et les plus impénétrables. Guacanahari en parlant de ces terribles ennemis donna des marques d'une si grande frayeur et montra si ouvertement l'impuissance où était sa nation de leur résister, que Colomb imagina que le cacique recevrait sans alarme l'offre de le défendre contre eux. Il lui proposa donc le secours des Espagnols. Il s'engagea à prendre le cacique et sa nation sous la protection du puissant monarque au service duquel il était lui-même, et lui offrit de laisser dans l'île un nombre d'hommes suffisant non-seulement pour défendre les habitans des incursions que pourraient faire les Caraïbes à l'avenir, mais pour se venger des maux qu'ils avaient faits.

Le crédule Guacanahari accepta l'offre de Colomb avec beaucoup d'empressement et se crut désormais en sûreté sous la protection de ces hommes, enfans du ciel, et supérieurs en force au reste des mortels. On traça sur le terrain le plan d'un petit fort que Colomb appela *Navidad* (de la nativité), parce qu'il était débarqué sur cette terre le jour de Noël. On creusa un fossé profond. On éleva des remparts fortifiés de palissades et on y plaça les gros canons sauvés du naufrage du vaisseau de l'amiral. L'ouvrage fut fini en dix jours, ces pauvres insulaires ayant travaillé eux-mêmes avec une assiduité infatigable à élever le premier monument de leur servitude. Pendant ce temps Colomb s'efforça d'augmenter par ses caresses et sa libéralité la haute opinion qu'ils avaient des Espagnols, et la persuasion où ils étaient de sa bienveillance à leur égard. Mais il voulut en même temps leur donner une idée imposante de la force que les Espagnols avaient en main pour punir et exterminer ceux qui mériteraient leur juste indignation. Dans cette vue, en présence d'un peuple nombreux, il disposa ses gens en ordre de bataille et leur fit voir par des épreuves innocentes la bonté du tranchant des sabres espagnols, la force de leurs piques et les effets de leurs arquebuses. Ces peuples grossiers, ignorant l'usage du fer, ne connaissant d'autres armes que des flèches de roseau armées d'os de poisson, des sabres et des javelines de bois durci au feu, furent saisis d'étonnement et de frayeur. Avant que leur surprise et leur crainte eussent eu le temps de s'affaiblir, Colomb fit tirer les gros canons. Cette explosion subite les frappa d'une telle terreur qu'ils tombèrent à terre se couvrant le visage de leurs mains, et lorsqu'ils virent ensuite les effets étonnans des boulets ils conclurent qu'il était impossible de résister à des hommes qui disposaient de ces instrumens destructeurs et qui marchaient armés de l'éclair et du tonnerre contre leurs ennemis.

Après avoir convaincu les insulaires de la bienfaisance et du pouvoir des Espagnols, et avoir mis ceux-ci en état de conserver leur as-

cendant sur les esprits de ce peuple timide, Colomb destina trente-huit de ses gens pour rester dans l'île. Il mit à leur tête Diégo d'Arada, gentilhomme de Cordoue, en l'investissant des pouvoirs qu'il avait reçus lui-même de leurs majestés catholiques. Il laissa à cette colonie naissante tout ce qui était nécessaire pour subsister et se défendre. Il recommanda aux Espagnols, dans les termes les plus forts, de se tenir unis ensemble, de montrer une soumission sans réserve au commandant, d'éviter de donner aucun sujet de plainte aux naturels du pays, de cultiver l'amitié de Guacanahari, mais de ne jamais se mettre en son pouvoir en s'avançant dans l'île en petites troupes, ou en s'éloignant trop du fort. Il leur promit de revenir promptement avec un renfort qui les mettrait en état de prendre une pleine et paisible possession du pays et de recueillir le fruit de leurs découvertes. Il s'engagea en même temps à faire mention de leurs noms au roi et à la reine et à présenter leurs services sous le jour le plus avantageux [1].

Après avoir pris toutes ces précautions pour la sûreté de la colonie, il partit du port de la Nativité le 4 janvier 1493, et faisant voile vers l'est, il découvrit et nomma la plus grande partie des havres de la côte du nord de l'île. Le 6, il aperçut *la Pinta* et la rejoignit après une séparation de plus de six semaines. Pinson s'efforça de justifier sa conduite en prétendant qu'il avait été emporté par la force de la mer et des courans et que les vents contraires l'avaient empêché de revenir. L'amiral, quoique très convaincu des mauvaises intentions de Pinson et de la faiblesse des raisons qu'il apportait pour sa défense, sentit bien que ce n'était pas là le moment de compromettre son autorité en l'exerçant tout entière; il était d'ailleurs si satisfait de cette réunion qui le délivrait de beaucoup de craintes, que toute mauvaise qu'était l'apologie de Pinson, il la reçut sans objection et parut lui rendre son amitié. Pendant la séparation d'avec l'amiral, Pinson avait visité plusieurs parties de la côte et tiré un peu d'or des naturels en trafiquant avec eux, mais il n'avait fait aucune découverte importante.

[1] Oviedo *ap. Ramus. III*, p. 82. Herrera, *Decad.* 1, lib. 1, cap. xx. *Vie de Colomb*, ch. xxxiv.

L'état du vaisseau de Colomb et l'impatience de ses gens le forçaient de hâter son retour en Europe. *La Nigna* ayant beaucoup souffert pendant un si long voyage faisait eau de toute part. Ses compagnons de voyage, après une si longue absence, brûlaient du désir de revoir leur pays natal et de raconter à leurs compatriotes les choses étonnantes qu'ils avaient vues. Pressé par toutes ces raisons, Colomb partit enfin le 16 janvier, et se dirigeant vers le nord-est il eut bientôt perdu la terre de vue. Il avait à son bord quelques habitans des différentes îles qu'il avait découvertes, et outre l'or qui avait été le principal objet de ses recherches, il rapportait une petite quantité de toutes les productions qui pouvaient devenir la matière de quelque commerce, des oiseaux inconnus et d'autres curiosités naturelles propres à attirer l'attention et à exciter l'étonnement des Européens. Le voyage fut heureux jusqu'au 14 de février, et on avait déjà fait cinq cents lieues sur la mer Atlantique, lorsque des vents violens commencèrent à s'élever et continuant de s'accroître devinrent un ouragan terrible. Tout ce que l'expérience et l'habileté de Colomb purent lui fournir de ressources pour sauver les vaisseaux fut employé. Mais il était impossible de résister à la violence de la tempête, et comme on était loin encore de toute terre leur perte semblait inévitable. Les matelots eurent recours aux prières, à l'invocation des saints, aux vœux, aux charmes mêmes, enfin à tout ce que la religion peut dicter ou la superstition suggérer dans les dangers extrêmes; tous ces moyens étant sans effet et la perte des Espagnols paraissant inévitable, ils s'abandonnaient au désespoir et s'attendaient à chaque moment à être engloutis par les flots. Outre les passions naturelles qui agitent le cœur de l'homme dans de si terribles situations et lorsque la mort se présente sous ses formes les plus effrayantes. Colomb était en proie à des sentimens plus douloureux encore et qui lui étaient particuliers. Il craignait que l'étonnante découverte qu'il venait de faire ne pérît avec lui et que le genre humain ne fût privé de tous les avantages qui pouvaient en être les fruits. Son nom allait passer à la postérité comme celui d'un aventurier imprudent et trompé, au lieu de vivre dans la mémoire des hommes comme celui de l'auteur de

la plus belle entreprise qui eût jamais été conçue. Ces désolantes réflexions étouffaient en lui le sentiment même du danger présent. Moins touché de la perte de sa vie qu'occupé de conserver la mémoire des grandes choses qu'il avait tentées et exécutées, il se retira dans sa chambre et écrivit sur du parchemin un récit abrégé de son voyage, de la route qu'il avait suivie, de la situation et de la richesse des pays qu'il avait découverts et de l'établissement de la colonie qu'il y avait laissée. Ayant ensuite enveloppé son écrit d'une toile cirée, il l'enferma d'une espèce de gâteau de cire qu'il mit dans un tonneau bouché avec soin et qu'il jeta à la mer, dans l'espérance que quelque accident heureux, conserverait un dépôt si précieux au monde (16).

Enfin la Providence vint à son secours et sauva une vie réservée à d'autres événemens intéressans. Le vent tomba, la mer se calma, et le soir du quinzième jour on découvrit une terre vers laquelle on gouverna sans la connaître. On s'aperçut bientôt que c'était *Sainte-Marie,* une des Açores ou îles occidentales, soumises à la couronne de Portugal. Là, après de grandes difficultés de la part du gouverneur, Colomb se conduisant avec autant de prudence que de courage, obtint des rafraîchissemens et tous les secours dont il avait besoin. Une circonstance l'inquiétait cependant beaucoup. *La Pinta,* qu'il avait vue le premier jour de la tempête, ne paraissait point. Il craignit d'abord qu'elle n'eût été ensevelie dans les eaux et que tout n'eût péri. Ensuite ses premiers soupçons revinrent et il se persuada que Pinson avait fait voile pour l'Espagne, afin d'arriver avant lui et de partager sa gloire en donnant les premières nouvelles de ses découvertes.

Cette dernière crainte lui fit quitter les Açores dès que le vent le lui permit. A peu de distance de la côte d'Espagne, lorsqu'il touchait presque au terme de son voyage et qu'il était, ce semble, hors de tout danger, une autre tempête s'éleva presque aussi violente que la première, et qui, après l'avoir ballotté deux jours et deux nuits, le força d'entrer dans le Tage. Après en avoir demandé la permission au roi de Portugal, il se rendit à Lisbonne, et quoique les Portugais pussent assez naturellement sentir quelques mouvemens de jalousie en voyant une autre nation entrer avec eux dans la carrière des découvertes qu'ils croyaient réservée à eux seuls, et dès les premiers pas éclipser leur renommée, Colomb fut reçu avec toutes les marques de distinction dues à un homme qui avait exécuté une entreprise aussi nouvelle que grande. Le roi l'admit en sa présence, le traita avec la plus haute considération, écouta le récit de son voyage avec une admiration mêlée de regret, tandis que Colomb de son côté jouissait de la satisfaction de développer l'importance de sa découverte et de prouver la justesse de ses spéculations aux mêmes personnes qui, par une ignorance nuisible à elles-mêmes et fatale à leur pays, venaient de les rejeter comme les projets d'un visionnaire ou d'un aventurier [1].

Colomb, impatient de retourner en Espagne, ne s'arrêta que cinq jours à Lisbonne. Le 15 mars, il arriva au port de Palos, sept mois et onze jours après son départ de ce même lieu. Aussitôt qu'on découvrit son vaisseau tous les habitans coururent au rivage pour embrasser leurs parens et leurs compatriotes, et savoir des nouvelles de leur voyage. Mais lorsqu'ils apprirent l'heureux succès de l'expédition; lorsqu'ils virent des hommes extraordinaires amenés par Colomb, des animaux inconnus, des productions singulières des pays qu'on avait découverts, l'effusion de la joie fut générale et ne put se contenir. On sonna toutes les cloches, on tira le canon. Colomb en débarquant fut reçu avec les mêmes honneurs qu'on aurait rendus au roi. Tout le peuple en procession solennelle l'accompagna lui et sa troupe à l'église, où ils allèrent remercier Dieu d'avoir couronné d'un si heureux succès le voyage le plus long et le plus important qui eût jamais été entrepris. Le soir du même jour Colomb eut la satisfaction de voir entrer dans le port *la Pinta* que la violence de la tempête avait jetée bien loin au nord.

Le premier soin de Colomb fut de donner avis au roi et à la reine, qui étaient alors à Barcelonne, de son arrivée et de ses découvertes. Ferdinand et Isabelle, également étonnés et ravis

[1] *Vie de Colomb,* chap. XXXVII. Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. I, II.

[1] *Vie de Colomb,* chap. XL, XLI. Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. III.

d'un succès qu'ils n'espéraient presque plus, répondirent à Colomb de la manière la plus honorable et la plus flatteuse, et lui mandèrent de se rendre sur-le-champ auprès d'eux pour apprendre de lui-même le détail de son expédition et des circonstances du service signalé qu'il venait de leur rendre. Dans son voyage à Barcelone, le peuple accourait en foule de tous les endroits voisins, le suivait avec admiration, et lui prodiguait les applaudissemens. Ferdinand et Isabelle ordonnèrent que son entrée dans la ville se fît avec tout l'appareil convenable à un événement qui allait donner à leur règne un si grand lustre. Les hommes qu'avait amenés Colomb des pays qu'il venait de découvrir, marchaient les premiers. Leur teint, leur physionomie, la singularité de toute leur personne, les faisaient regarder comme des hommes d'une espèce nouvelle. Après eux on portait les ornemens d'or façonnés par l'art grossier de ces peuples; les grains d'or trouvés dans les montagnes et la poudre du même métal recueillie dans les rivières; enfin les différentes productions de ces pays nouveaux. Colomb fermait la marche et attirait tous les yeux. On contemplait avec admiration cet homme extraordinaire dont le génie et le courage avaient conduit les Espagnols à travers des mers inconnues, à la découverte d'un monde nouveau. Ferdinand et Isabelle le reçurent, assis sur leur trône, vêtus de tous les ornemens royaux, et placés sous un dais magnifique. A son approche ils se levèrent, et ne permettant pas qu'il se mît à genoux pour leur baiser la main, ils lui ordonnèrent de s'asseoir sur un siége préparé pour lui, et de leur faire le récit de son voyage; ce qu'il fit avec une gravité également convenable au caractère de la nation espagnole et à la dignité de l'assemblée et en même temps avec la modeste simplicité d'un esprit supérieur qui, content d'avoir exécuté de grandes choses, ne cherche pas à les relever par une vaine ostentation. Lorsqu'il eut fini sa narration, le roi et la reine se mirent à genoux pour rendre grâce à Dieu d'une découverte dont ils espéraient recueillir pour leurs royaumes les plus grands avantages (17). Ils donnèrent à Colomb les marques les plus éclatantes de la reconnaissance et de l'admiration que leur inspiraient son courage et ses travaux. Il fut confirmé lui et ses héritiers, par des lettres patentes, dans tous les privilèges stipulés dans le traité de Santa Fé. Sa famille fut anoblie. Le roi, la reine, et à leur exemple, tous les courtisans le traitèrent en toute occasion avec les égards réservés aux personnes du plus haut rang. Mais ce qui satisfit, plus que toutes ces faveurs, cet esprit actif et entreprenant, toujours occupé de grands objets, ce fut l'ordre d'équiper promptement une flotte avec laquelle il pût non-seulement s'assurer la possession des pays qu'il avait déjà découverts, mais aller encore à la recherche des contrées plus riches qu'il se flattait toujours de découvrir [1].

Tandis que ces préparatifs se faisaient, le bruit de l'expédition et des découvertes de Colomb se répandait et attirait l'attention de toute l'Europe. La multitude, frappée d'étonnement en entendant dire qu'on avait découvert un nouveau monde, ne pouvait croire une chose si fort au-delà de la sphère des idées communes. Les hommes instruits, capables de concevoir toute l'importance de ce grand événement et d'en prévoir les suites, l'apprirent avec des transports d'admiration et de joie. Ils en parlaient avec ravissement; ils se félicitaient les uns les autres d'avoir vécu dans un siècle où cette grande découverte reculait les bornes des connaissances, ouvrait au genre humain une moisson nouvelle de recherches et d'observations, et fournissait désormais à l'homme un moyen de connaître parfaitement la structure et les productions du globe qu'il habite (18). Les opinions se partagèrent [2], et l'on forma différentes conjectures sur les pays nouvellement découverts; on demandait à quelle division de la terre ils appartenaient. Colomb soutenait toujours sa première idée, et voulait qu'on les regardât comme une portion de ces vastes régions de l'Asie, comprises alors sous le nom général d'*Inde*. Ce sentiment était confirmé par ses observations sur les productions de ces pays. L'or abondait dans l'Inde, et il avait rapporté des îles qu'il avait visitées une assez grande quantité de ce métal pour croire qu'on y en trouverait des mines. Le coton, autre production des Indes orientales, était commun dans ces îles. Le piment lui paraissait être une espèce de poivre d'Inde. Il prenait une racine assez ressemblante à la rhubarbe, pour cette

[1] *Vie de Colomb*, ch. XLII, XLIII. Herrera, *Decad.* I lib. II, cap. III.

[2] P. Mart., *Epist.* 133, 134. 135.

drogue précieuse qu'on supposait alors être une production particulière des Indes orientales [1]. Les oiseaux qu'il avait apportés étaient ornés de plumages de couleurs aussi riches que ceux de l'Asie. L'alligator lui paraissait le même animal que le crocodile. Toutes ces circonstances déterminèrent non-seulement les Espagnols, mais les autres nations de l'Europe, à adopter l'opinion de Colomb. Les pays qu'il avait découverts furent considérés comme faisant partie de l'Inde, et Ferdinand et Isabelle leur donnèrent le nom d'*Indes* dans la ratification du traité de Santa-Fé accordée à Colomb à son retour [2]. Lorsque ensuite l'erreur fut découverte et la vraie situation du Nouveau-Monde mieux déterminée, il conserva son premier nom : on l'appelle encore *Indes occidentales*, et ses habitans *Indiens*.

Ce nom si séduisant, les échantillons apportés par Colomb de la richesse et de la fertilité de ces pays nouveaux, l'exagération trop naturelle aux voyageurs que ses compagnons mettaient dans leurs récits, donnèrent de si belles espérances, que le goût des découvertes et des entreprises s'anima tout à coup parmi les Espagnols à un point étonnant. Quoique peu accoutumés aux grands voyages de mer, ils montrèrent la plus grande impatience pour une seconde expédition. Des volontaires de tous les rangs demandaient à être employés. La belle perspective offerte à leur avidité et à leur ambition leur faisait fermer les yeux sur les dangers et la longueur du voyage. Ferdinand lui-même, paraissant avoir oublié son caractère précautionné et son éloignement pour les entreprises hasardeuses, partageait l'enthousiasme de ses sujets. Il fit faire les préparatifs d'une seconde expédition, et ils furent achevés avec une promptitude à laquelle les Espagnols n'étaient pas accoutumés. Ce nouvel armement, qui paraîtrait assez considérable même dans notre siècle, consistait en dix-sept vaisseaux, dont quelques-uns étaient d'un très grand port : il s'y embarqua quinze cents personnes parmi lesquelles se trouvaient beaucoup de gentilshommes qui avaient été employés dans des places honorables. Le plus grand nombre devaient rester dans le pays et s'étaient pourvus de tout ce qui leur était nécessaire pour se défendre et pour former un établissement. Ils emportaient toutes les espèces d'animaux domestiques de l'Europe, toutes les semences et toutes les plantes qui paraissaient devoir réussir sous le climat des Indes occidentales, avec des ustensiles et des outils de toutes sortes. Enfin il y avait parmi eux tous les genres d'ouvriers nécessaires à une colonie qui s'établit [1].

Cependant quelque importans et bien concertés que fussent ces préparatifs, Ferdinand et Isabelle crurent devoir s'assurer par d'autres précautions la propriété et la possession des pays nouvellement découverts. L'exemple des Portugais et la superstition de ce siècle leur faisaient une nécessité d'obtenir du pape la concession de ces nouvelles terres. On supposait que le pontife, comme vicaire et représentant de Jésus-Christ, avait un droit de souveraineté sur tous les royaumes de la terre. Alexandre VI, souillé de tous les crimes qui peuvent déshonorer l'humanité, remplissait alors le siége de Rome. Comme il était né sujet de Ferdinand et que la protection et les secours de ce prince pouvaient lui faciliter l'exécution de ses desseins ambitieux pour l'élévation de sa famille, il accorda sur-le-champ au monarque toutes ses demandes. Par un acte de libéralité qui ne lui coûtait rien et qui servait au contraire à étendre l'autorité et les prétentions des papes, il donna à Ferdinand et Isabelle tous les pays qu'habitaient des infidèles, et qu'ils avaient découverts et découvriraient dans la suite ; et en vertu du pouvoir qu'il prétendait tenir de Jésus-Christ, il investit la couronne de Castille d'un droit sur de vastes régions dont il ignorait la situation et jusqu'à l'existence, loin d'y avoir lui-même aucun titre. Mais comme il fallait éviter que cette concession ne contrariât celle qu'il avait déjà faite au Portugal, il établit pour limites entre elles une ligne qu'on supposait tirée d'un pôle à l'autre et passant à cent lieues à l'ouest des Açores ; accordant de nouveau, par la plénitude de son pouvoir, aux Portugais tout ce qui était à l'est de cette ligne et donnant aux Espagnols tout le pays à l'ouest [2].

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. I, cap. XX. Gomera, *Hist.*, cap. XVII.
[2] *Vie de Colomb*, chap. XLIV.

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. II, cap. V. *Vie de Colomb*, cap. XLV.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. II, chap. IV. Torquemada, *Mon. Ind.*, lib. XVIII, cap. III.

Ferdinand avait fait valoir le désir d'étendre la foi chrétienne comme un motif de sa demande au pape, et dans la bulle cette raison est donnée comme la principale de celles qui ont déterminé le pontife. Pour montrer qu'on s'occupait de ce projet louable, plusieurs moines, sous la conduite du P. Boyl, Catalan d'une grande réputation dans son état, qu'on revêtit de la dignité de vicaire apostolique, furent nommés pour accompagner Colomb et se dévouer à l'instruction des naturels du pays. Les Indiens que Colomb avait amenés avec lui ayant reçu quelque teinture de la doctrine chrétienne, furent baptisés avec beaucoup de solennité, le roi lui-même, le prince son fils et les principaux seigneurs de sa cour leur servant de parrains. On sait assez que ces premiers pas du christianisme dans le Nouveau-Monde n'ont pas mené aussi loin que des hommes pieux le désiraient et qu'ils avaient lieu de l'espérer.

Ferdinand et Isabelle ayant obtenu ainsi un titre qui leur paraissait incontestable à la souveraineté de tous les pays qu'ils pouvaient découvrir sur une si grande partie du globe, rien ne retarda plus le départ de la flotte. Colomb était extrêmement impatient de revoir la colonie qu'il avait laissée et de suivre la carrière de gloire qu'il s'était ouverte. Il mit à la voile de la baie de Cadix, le 25 septembre, et touchant encore à l'île Gomera, il porta au sud et s'avança dans cette direction plus qu'il n'avait fait dans son premier voyage. Par-là il jouit plus constamment du secours des vents alisés qui règnent entre les tropiques et fut porté vers un groupe d'îles situées à une grande distance à l'est de celles qu'il avait déjà découvertes. Le vingt-sixième jour après son départ de Gomera il prit terre à une des *Caraïbes* ou *Iles du Vent*, à laquelle il donna le nom de *Deseada* (la Désirade), à cause du désir que ses gens montraient d'aborder à quelque partie du Nouveau-Monde [1]. Il découvrit ensuite successivement *la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Antigoa, Saint-Jean-de-Porto-Rico* et plusieurs autres îles qu'il trouva sur sa route en avançant vers le nord. Elles étaient toutes habitées par ces peuples cruels que Guacanahari lui avait peints de si effrayantes couleurs. Sa description ne parut pas exagérée. Toutes les fois que les Espagnols débarquèrent, ils furent reçus d'une manière qui les convainquit de l'esprit guerrier et de l'audace des insulaires, et ils découvrirent dans leurs habitations les restes des horribles repas dans lesquels ils se nourrissaient des corps de leurs ennemis pris à la guerre.

Colomb était trop empressé de savoir l'état de sa colonie et de lui porter les secours dont il supposait qu'elle avait besoin pour s'arrêter dans aucune de ces îles. Il continua donc sa route vers Hispaniola [1]. Lorsqu'il arriva à la Nativité, où il avait laissé ses trente-huit hommes, il fut fort étonné de n'en voir aucun se montrer et accourir au-devant de leurs compatriotes avec des transports de joie. Inquiet de leur sort, et soupçonnant ce qui leur était arrivé, il prit terre. Tous les naturels du pays qui eussent pu lui donner quelques nouvelles de sa colonie s'enfuirent à son approche. Il trouva le fort entièrement démoli; des lambeaux d'habillemens espagnols, des débris de leurs armes et de leurs ustensiles répandus autour de lui, ne laissèrent aucun doute sur le destin malheureux de la garnison [2]. Tandis que les Espagnols pleuraient sur ces tristes restes de leurs malheureux compatriotes on vit arriver un frère du cacique Guacanahari. Colomb apprit de lui ce qui était arrivé après son départ de l'île. Un commerce suivi avec les Espagnols avait diminué peu à peu le respect des insulaires pour eux. Les Européens, par leur mauvaise conduite et leurs violences, avaient bientôt laissé voir qu'ils avaient tous les besoins, toutes les faiblesses et toutes les passions des hommes. Après le départ de Colomb, qui leur en imposait par sa présence et son autorité, la garnison avait secoué toute espèce de subordination, et oubliant les sages instructions de l'amiral, chaque particulier s'était rendu indépendant et s'était abandonné, sans aucun frein, à toutes ses fantaisies. L'or, les femmes, les provisions des insulaires étaient devenus la proie de ces oppresseurs. Ils s'étaient portés en petites troupes dans toute l'île, exerçant partout leur avidité et leur insolence. Ces violences sans prétextes avaient à la fin lassé la patience et excité le courage de ce

[1] Oviedo, *ap. Ramusium III*, 85 *B*.

[1] P. Martyr, *Decad.*, pag. 15, 18. Herrera, *Decad.* I, lib. II cap, VII. *Vie de Colomb*, chap. XLVI, etc.

[2] *Hist. de cura de los palacios M. S.*

peuple, malgré sa douceur et sa timidité. Le cacique de Cibao, dont les Espagnols infestaient surtout le territoire, attirés par les mines d'or de ce district, en avait surpris et fait périr plusieurs qui parcouraient l'île avec autant de sécurité que si les habitans n'eussent eu aucun sujet de se plaindre d'eux. Il avait ensuite assemblé ses sujets, et ayant investi le fort il y avait fait mettre le feu. Quelques Espagnols avaient été tués en s'y défendant, le reste avait péri en traversant un bras de mer pour se dérober à l'ennemi. Guacanahari, que tous les excès des Espagnols n'avaient pas encore détaché d'eux, avait pris les armes pour les défendre et avait reçu une blessure qui le retenait chez lui.

Ce récit ne mettait pas Guacanahari à couvert de tous les soupçons; mais Colomb vit que ce n'était pas un moment favorable pour rechercher sa conduite avec sévérité. Il rejeta donc l'avis de plusieurs de ses officiers qui voulaient se saisir de la personne du cacique et venger la mort des Espagnols en attaquant les insulaires. Il leur fit sentir la nécessité de s'assurer de l'amitié de quelque prince du pays pour faciliter l'établissement qu'ils projetaient, et leur exposa le danger de soulever contre eux toute l'île en exerçant une rigueur inutile et déplacée; au lieu de perdre le temps à venger les injures passées, il s'occupa des précautions qui pouvaient en prévenir de nouvelles. Dans cette vue il fit choix d'une situation plus saine et plus commode que celle de la Nativité. Il y traça dans une grande plaine, voisine d'une large baie, le plan d'une ville, et obligeant tous les Espagnols de mettre la main à un ouvrage d'où le salut commun dépendait, les maisons et les remparts furent bientôt en état de les loger et de les mettre en sûreté. Il donna à cette cité naissante, la première que les Européens fondaient dans le Nouveau-Monde, le nom d'*Isabelle*, en l'honneur de sa protectrice la reine de Castille [1].

Au milieu de ces travaux si nécessaires, Colomb eut à combattre non-seulement tous les dégoûts et toutes les difficultés qui pouvaient accompagner l'établissement d'une colonie dans un pays inculte, mais, ce qui était plus embarrassant encore, la paresse, l'impatience et l'indocilité de ses gens. Le défaut d'activité, naturel aux Espagnols, semblait s'augmenter par l'influence d'un climat chaud qui les énervait. Plusieurs d'entre eux étaient des gentilshommes, qui n'ayant jamais soutenu aucun travail de corps, s'étaient engagés dans cette expédition sur les descriptions pompeuses et exagérées de quelques-uns des premiers compagnons de Colomb, ou sur l'idée fausse adoptée par Colomb lui-même, qu'Hispaniola était ou le Cipango de Marco Polo ou l'Ophir d'où Salomon tirait ces marchandises précieuses qui avaient répandu dans son royaume de si immenses richesses. Mais lorsqu'au lieu de la moisson d'or qu'ils avaient compté recueillir sans peine, les Espagnols virent que cette brillante perspective s'éloignait, et que, s'ils pouvaient jamais y atteindre, ce ne serait que par des efforts très lents et par une longue persévérance de travail et d'industrie, la perte de leurs chimériques espérances les jeta dans un abattement voisin du désespoir et les porta ensuite à un mécontentement général. En vain Colomb s'efforçait de ranimer leur courage en leur faisant observer la fertilité du sol et en leur montrant des morceaux d'or qu'on apportait chaque jour de différentes parties de l'île. Ils n'avaient pas assez de patience pour attendre les richesses que la terre ne fournit qu'avec le temps et à des intervalles réglés, et ils regardaient l'or lui-même avec dédain comme étant en trop petite quantité pour satisfaire leurs désirs. L'esprit de mutinerie devint général, et il se fit une conspiration qui pouvait être fatale à l'amiral et à sa colonie. Heureusement elle fut découverte. Colomb punit quelques-uns des chefs et envoya les autres prisonniers en Espagne. Il y renvoyait en même temps douze des vaisseaux de transport qui l'avaient accompagné et demandait un renfort d'hommes et de nouvelles provisions [1].

Cependant, pour prévenir l'oisiveté qui nourrissait le mécontentement des Espagnols en leur laissant le temps de penser au renversement de leurs espérances, il projeta différentes expéditions dans l'intérieur du pays. Il envoya un détachement sous le commandement d'Alonso d'Ojeda, officier actif et vigilant, pour visiter le district de Cibao où l'on disait que l'or était en

[1] *Vie de Colomb*, ch. LI. Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. X.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. X, XI.

plus grande abondance qu'ailleurs. Il soutint lui même cette expédition avec une grande partie de ses troupes. Il déploya dans cette occasion tout l'appareil militaire pour frapper l'imagination des insulaires. Il marcha enseignes déployées, au son d'une musique guerrière, et faisant voltiger un petit corps de cavalerie, tantôt en avant et tantôt à son arrière-garde. Comme c'était la première fois que les habitans du Nouveau-Monde voyaient des chevaux, l'aspect de ces animaux les frappa d'admiration et de terreur, impressions qu'ils reçurent avec d'autant plus de facilité qu'ils n'avaient eux-mêmes aucun animal domestique, ni aucune idée du surcroît de force que l'homme s'était donné en se soumettant le cheval. Ils imaginèrent que le cheval et le cavalier ne formaient qu'un seul corps animé et un être doué de raison, dont les mouvemens rapides leur causaient le plus grand étonnement, et dont l'impétuosité et la force leur semblaient irrésistibles. Colomb s'efforçait ainsi d'inspirer aux insulaires une grande crainte des Espagnols, mais il ne négligeait pas de gagner aussi leur confiance et leur amitié. Il se conduisait avec eux, dans toutes les circonstances, avec l'intégrité la plus scrupuleuse et la justice la plus exacte, et il les traitait non-seulement avec humanité, mais avec indulgence. La description que les naturels lui avaient faite de Cibao s'était trouvée vraie. Ce pays montagneux et sans culture roulait l'or dans tous ses ruisseaux, et on y en trouvait des grains dont quelques-uns étaient d'une grosseur considérable. Les Indiens n'avaient jamais ouvert une seule mine pour en tirer ce métal. Pénétrer dans les entrailles de la terre et purifier la mine étaient des opérations au-dessus de leur industrie, et ils ne faisaient pas assez de cas de l'or pour employer tous les efforts de leur industrie et de leur esprit à se le procurer en plus grande quantité [1]. Tout ce qu'ils en possédaient ils l'avaient recueilli dans le lit des rivières ou au pied des montagnes après les pluies abondantes qui tombent entre les tropiques. Mais à toutes ces marques les Espagnols ne pouvaient douter que la terre de ce canton ne renfermât dans son sein des trésors [2] dont ils se flattaient d'être bientôt les maîtres. Colomb, pour s'assurer la possession de cette riche province, y éleva un petit fort, auquel il donna le nom de *Saint-Thomas*, en mémoire de l'incrédulité de ses gens qui n'avaient pas voulu croire que le pays produisît de l'or, jusqu'à ce qu'ils l'eussent vu de leurs yeux et touché de leurs mains [1].

L'espérance des richesses que pouvait fournir le pays de Cibao vint fort à propos pour relever les esprits abattus des colons qui se trouvaient pressés par des besoins de différens genres. Le fonds de provisions de bouche qu'ils avaient apporté d'Europe était en grande partie consommé. Ce qui en restait se trouvait si corrompu par la chaleur et l'humidité du climat, qu'on n'en pouvait presque faire aucun usage. Les gens du pays cultivaient une si petite quantité de terrain, et avec si peu d'industrie, qu'à peine en pouvaient-ils tirer de quoi fournir à leur propre subsistance. Les Espagnols n'avaient pas encore eu le temps de préparer la terre pour lui faire produire des alimens. Ils se voyaient en danger de mourir de faim et étaient déjà réduits à une très petite ration. Ils commençaient en même temps à être attaqués des maladies particulières à la zone torride et dont les ravages sont toujours plus grands dans les pays sans culture où les travaux de l'homme n'ont point ouvert les bois, séché les marais et contenu les rivières dans un lit constant. Effrayés de la violence et des symptômes du mal, ils accusaient Colomb et les compagnons de sa première expédition qui, par leurs descriptions pompeuses d'Hispaniola, les avaient engagés à quitter leur patrie pour un pays barbare et stérile où ils allaient périr de faim ou de maladie. Plusieurs des officiers et des colons les plus distingués adoptaient et répétaient ces plaintes séditieuses au lieu de les arrêter. Le P. Boyl, vicaire apostolique, était un de ceux qui parlaient contre Colomb avec le plus d'insolence. Il fallut toute l'autorité et toute l'adresse de l'amiral pour rétablir la tranquillité et la subordination. Il employa alternativement les menaces et les promesses; mais rien ne contribua plus à adoucir les mécontens que l'espoir de trouver dans les mines de Cibao des trésors qui les dédommageraient de leurs souffrances et

[1] Oviedo, lib. XI, pag. 90. A.
[2] P. Martyr, *Decad.*, pag. 32.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap XII. *Vie de Colomb* chap. LII.

qui effaceraient de leur mémoire jusqu'au souvenir de leurs premiers malheurs.

Lorsque Colomb, par ses soins et sa prudence, eut ramené l'ordre et la paix, il crut pouvoir quitter l'île et poursuivre ses découvertes. Il voulait surtout s'assurer si ces nouvelles contrées tenaient à quelques régions de la terre déjà connues, ou si elles en étaient une portion absolument séparée. Il confia en son absence le gouvernement de l'île à son frère D. Diego, aidé d'un conseil d'officiers. Il donna le commandement d'un corps de troupes à D. Pedro Margarita, qu'il chargea de visiter les différentes parties de l'île et d'y établir l'autorité des Espagnols; après avoir laissé à l'un et à l'autre des instructions très détaillées sur la conduite qu'ils devaient tenir, il leva l'ancre, le 24 avril, avec un vaisseau et deux petites barques. Pendant un ennuyeux voyage de cinq mois entiers, il fut éprouvé par toutes les sortes de dangers auxquels un navigateur peut être exposé, sans faire aucune découverte importante que celle de la Jamaïque. En rangeant la côte sud de Cuba (19), il se trouva engagé dans un labyrinthe formé par un nombre infini de petites îles qu'il appela *le Jardin de la reine*. Dans cette route inconnue, au travers des rochers et des écueils, il fut souvent retardé par des vents contraires, assailli de tempêtes furieuses et de ces orages accompagnés d'éclairs et de tonnerre, qui ne cessent presque pas entre les tropiques. A la fin ses provisions s'épuisèrent; sa troupe, excédée de fatigue et de faim, murmurait, menaçait, était prête à se porter contre lui aux plus violentes extrémités. Environné de dangers de toute espèce, il était obligé de veiller sans cesse, de voir tout par ses yeux, de donner tous les ordres et de présider à leur exécution. Jamais navigateur n'eut autant d'occasion d'étendre son expérience et ses lumières, et elles furent le salut de sa petite escadre; mais une si longue fatigue de corps et une application d'esprit si soutenue, l'emportant sur la force naturelle de sa constitution, le conduisirent à une fièvre violente qui se termina par une léthargie dans laquelle il perdit la mémoire et le sentiment, et fut sur le point de perdre la vie[1].

[1] *Vie de Colomb*, chap. LIV. Herrera, *Decad.* 1, lib. II, cap. XIII, XIV. P. Martyr, *Decad.*, p. 34, etc.

Mais à son retour à *Isabelle*, la joie qu'il éprouva en y trouvant son frère Barthélemi contribua beaucoup à son rétablissement. Treize ans s'étaient écoulés depuis la séparation de deux frères que les mêmes goûts et les mêmes talens unissaient d'une étroite amitié, sans qu'ils eussent eu pendant ce temps aucun commerce l'un avec l'autre. Barthélemi, après avoir abandonné sa négociation à la cour d'Angleterre, était retourné en Espagne par la France. Il avait appris à Paris la nouvelle des découvertes étonnantes de Colomb, et avait su qu'il se disposait à partir pour sa seconde expédition. Malgré la promptitude qu'il mit à son voyage, il n'arriva en Espagne qu'après le départ de l'amiral. Ferdinand et Isabelle le reçurent avec la considération que méritait le frère d'un homme qui leur rendait de si grands services, et pensant avec raison que ce serait une grande joie pour Colomb, ils lui donnèrent le commandement de trois vaisseaux destinés à porter des provisions à la colonie d'*Isabelle*.

Barthélemi ne pouvait arriver dans des circonstances où Colomb eût un plus grand besoin d'un ami qui l'assistât de ses conseils et qui partageât avec lui les soins du commandement. Les provisions qu'il avait apportées d'Europe étaient un faible secours pour les besoins des Espagnols et ne pouvaient long-temps les défendre des horreurs de la famine. L'île ne leur fournissait pas de quoi y suppléer. Ils étaient en même temps menacés d'un danger plus grand encore et plus prochain. Après le départ de Colomb, les soldats qui étaient sous les ordres de Margarita avaient secoué toute discipline et toute subordination. Au lieu de suivre les sages instructions de l'amiral, ils se dispersaient dans toute l'île, vivant à discrétion chez les Indiens, pillant leurs provisions, s'emparant de leurs femmes et traitant ces hommes doux et paisibles avec toute l'insolence de la tyrannie militaire[1].

Tant que les Indiens avaient pu espérer que leurs souffrances finiraient par le départ volontaire de leurs oppresseurs, ils s'étaient soumis en silence et avaient dissimulé leur désespoir. Mais ils s'étaient enfin aperçus que bientôt ils ne pourraient plus secouer le joug. Les Espagnols avaient bâti une ville et l'avaient environnée de

[1] P. Martyr, *Decad.*, pag. 47.

remparts. Ils avaient construit des forts en différens endroits, enclos et semé quelques terrains. Ils paraissaient venus, non plus simplement pour visiter l'île, mais pour s'y établir. Quoique le nombre de ces étrangers ne fût pas considérable, les Indiens avaient une culture si imparfaite et si strictement mesurée sur leur propre consommation, qu'il ne leur était pas possible de fournir à la subsistance de ces nouveaux hôtes. Indolens et sans activité, d'un tempérament naturellement faible et énervé, ils se contentaient d'une très petite quantité de nourriture. Une poignée de maïs, un petit morceau d'un pain insipide fait avec la cassave, suffisaient pour nourrir des hommes dont les forces n'étaient épuisées ni par les travaux du corps, ni par ceux de l'esprit. Les Espagnols, quoiqu'un des peuples de l'Europe les plus sobres, leur semblaient voraces à l'excès. Ces pauvres gens, voyant qu'un Espagnol consommait la nourriture de plusieurs Indiens, les regardaient comme des hommes insatiables, et supposaient qu'ils avaient abandonné leur patrie parce qu'elle ne fournissait pas de quoi satisfaire leur faim immodérée, et qu'ils étaient venus parmi eux pour y chercher à subsister [1]. En même temps que le soin de leur propre conservation faisait désirer aux insulaires le départ de ces hôtes incommodes qui consommaient en si peu de temps le petit fonds de leurs provisions, les injures qu'ils en recevaient tous les jours ajoutaient à leur impatience; mais après avoir attendu inutilement le départ des Espagnols, ils conçurent que pour éloigner la destruction dont ils étaient menacés par la famine, soit par les exactions de leurs tyrans, il leur était nécessaire de ranimer leur courage, de les attaquer avec toutes leurs forces réunies et de les chasser de l'établissement qu'ils avaient formé par la violence.

Telles étaient les dispositions générales des Indiens lorsque Colomb revint à *Isabelle*. Désespérés des injustices et des outrages qu'ils éprouvaient de la part des Espagnols et enflammés d'une rage dont leur caractère doux et patient ne paraissait pas susceptible, ils n'attendaient qu'un signal de leur chef pour tomber tous à la fois sur la colonie. Les Espagnols qui s'écartaient étaient souvent surpris et ne revenaient plus. La crainte du danger réunit enfin les esprits et rétablit l'autorité de Colomb. On ne vit de salut que dans une entière confiance en sa sagesse. Il devenait nécessaire de recourir aux armes contre les Indiens, ce que Colomb avait évité jusqu'alors avec le plus grand soin : quelque inégal que pût paraître le combat entre les habitans du Nouveau-Monde, nus, armés seulement de massues, de bâtons noircis au feu, de sabres de bois, de frondes, de flèches dont la pointe était d'os de poissons, et des Européens accoutumés à la discipline et pourvus de tous les instrumens de destruction connus alors en Europe, la situation des Espagnols n'était pourtant pas sans danger. La prodigieuse supériorité du nombre des Indiens compensait beaucoup d'avantages. Une poignée d'hommes avait à se défendre contre toute une nation. Un événement malheureux ou un simple délai, si le sort des armes ne décidait pas la guerre sur-le-champ, pouvaient devenir également funestes. Colomb, convaincu que tout dépendait de la vigueur et de la rapidité de ses opérations, assembla tout de suite ses troupes. Elles étaient réduites à un très petit nombre; les maladies causées par la chaleur et l'humidité du pays avaient fait de grands ravages. L'expérience n'avait pas encore montré aux Européens les remèdes du mal, ni les précautions nécessaires pour s'en garantir. Les deux tiers des premiers aventuriers étaient morts, et plusieurs de ceux qui restaient étaient incapables de service [1]. Le corps de troupes qui entra en campagne consistait seulement en deux cents hommes de pied, vingt chevaux et vingt grands chiens : on peut sans doute trouver étrange d'entendre faire mention de chiens comme faisant partie d'une armée; mais ces animaux n'étaient pas les ennemis les moins redoutables pour les Indiens nus et timides. Tous les caciques de l'île, si on en excepte Guacanahari qui demeura toujours attaché aux Espagnols, avaient rassemblé leurs forces qui montaient, si nous en croyons les historiens espagnols, à cent mille hommes. Au lieu de tenter d'attirer leurs ennemis dans l'épaisseur de leurs bois et dans les défilés de leurs montagnes, ils eurent l'imprudence de prendre leur poste à Vega-Réal,

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. XVII

[1] *Vie de Colomb*, chap. LXI.

la plus grande plaine de leur pays. Colomb ne leur donna pas le temps de s'apercevoir de leur erreur et de changer leur position; il les attaqua pendant la nuit, temps où des troupes indisciplinées sont le moins capables d'agir avec quelque concert. La victoire lui fut aisée et ne lui coûta point de sang. Le bruit des armes à feu et la charge impétueuse de la cavalerie remplirent les Indiens de terreur, et les chiens, lâchés à propos, ajoutèrent tellement à leur trouble et à leurs consternation qu'ils jetèrent bas leurs armes et laissèrent le champ de bataille sans faire la moindre résistance. On en tua beaucoup. On en fit prisonniers un plus grand nombre qu'on réduisit en esclavage (20). Le reste perdit tout espoir et toute pensée de résister désormais à des hommes qu'ils regardaient comme invincibles.

Colomb employa plusieurs mois à parcourir toute l'île, et à la soumettre, sans trouver aucune résistance. Il imposa un tribut sur chaque Indien au-dessus de l'âge de quatorze ans. Tous ceux qui habitaient dans les parties de l'île où l'on trouvait de l'or étaient obligés de fournir tous les trois mois autant de poudre d'or qu'en tient un grelot de faucon. Les autres devaient fournir vingt-cinq livres de coton. C'est là la première taxe régulière qui ait été imposée sur les Indiens, et elle a servi de base et d'exemple à des exactions encore plus onéreuses. Colomb s'écartait en cela des maximes de douceur qu'il avait jusqu'alors suivies et recommandées; mais à cette époque on intriguait puissamment contre lui à la cour pour ruiner son crédit et décrier ses opérations. On rendait des comptes très désavantageux et de lui-même et des pays qu'il avait découverts. Margarita et le P. Boyl étaient retournés en Espagne; et pour justifier leur conduite et satisfaire leur ressentiment, ils n'épargnaient aucun moyen de lui nuire. Beaucoup de courtisans voyaient avec envie sa réputation et son crédit croître de jour en jour. Fonseca, archidiacre de Séville, chargé de la direction principale des affaires de l'Inde, avait conçu une telle prévention contre Colomb pour des raisons que les écrivains du temps ne font pas connaître, qu'il écoutait avec la plus grande partialité toutes les plaintes qu'on faisait de l'amiral. Il était difficile à un étranger sans amis, sans expérience dans les intrigues de cour, de résister à une cabale si forte. Colomb vit qu'il n'y avait qu'un moyen de soutenir son crédit et de réduire ses adversaires au silence, c'était de fournir une assez grande quantité d'or, non-seulement pour justifier ce qu'il avait annoncé des richesses du pays, mais pour engager Ferdinand et Isabelle à poursuivre l'exécution de ses plans. Tel fut le motif qui le détermina à imposer cette pesante taxe sur les Indiens et à en exiger le paiement avec une extrême rigueur. C'est tout ce qu'on peut dire pour l'excuser, autant qu'il est possible, de s'être écarté en cette occasion de la douceur et de l'humanité avec lesquelles il avait jusqu'alors traité les malheureux Indiens[1].

Le travail, l'attention et la prévoyance qu'imposait aux Indiens l'obligation de payer ce tribut, étaient des maux intolérables pour des hommes accoutumés à passer leurs jours dans l'indolence sans aucun soin de l'avenir. Ils étaient incapables d'une industrie si régulière et si continue; et cette servitude leur parut si cruelle que pour secouer ce joug ils eurent recours à un expédient qui montre tout l'excès de leur désespoir. Ils firent le projet d'affamer ces oppresseurs qu'ils n'osaient plus combattre, et d'après l'opinion qu'ils avaient conçue de la voracité des Espagnols ils ne doutèrent pas du succès. Ils suspendirent toute culture. Ils ne semèrent point de maïs. Ils arrachèrent toutes les racines de manioc qui étaient plantées, et se retirant dans les parties les plus inaccessibles de leurs montagnes, ils abandonnèrent la plaine inculte à leurs ennemis. Cette résolution désespérée ne produisit qu'une partie de l'effet qu'ils en attendaient. Les Espagnols furent réduits aux dernières extrémités, mais ils reçurent si à propos des secours d'Europe et trouvèrent tant de ressources dans leur industrie et leur intelligence, qu'ils ne perdirent pas beaucoup d'hommes. Les malheureux Indiens furent les victimes de leur mauvaise politique. Confinés dans des montagnes stériles, sans aucune nourriture que les productions spontanées de la terre, ils sentirent bientôt toutes les horreurs de la famine qui fut suivie de maladies contagieuses, et dans le cours de quelques mois plus du tiers des insulaires périt après avoir éprouvé tous les genres de calamités.

Tandis que Colomb jetait ainsi les fondemens

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. XVII.

de la grandeur espagnole dans le Nouveau-Monde, ses ennemis travaillaient sans relâche à le priver de la gloire et des récompenses auxquelles ses services et ses travaux lui donnaient tant de droits. Les difficultés qui accompagnent toujours un nouvel établissement, les maladies causées par un climat malsain, les malheurs attachés à un voyage dans des mers inconnues, tout fut représenté comme les effets de son ambition imprudente et inquiète. Son attention à conserver la discipline et la subordination fut appelée rigueur excessive, et les châtimens dont il avait puni la mutinerie et le désordre furent regardés comme autant d'actes de cruauté. Ces accusations prirent tant de crédit dans une cour ombrageuse, qu'on nomma un commissaire chargé de se transporter à Hispaniola et d'y examiner la conduite de Colomb. Ses ennemis obtinrent qu'on confierait cet emploi important à Aguado, valet de chambre du roi, qu'ils proposèrent bien moins pour sa capacité que pour son dévouement à leurs intérêts. Enflé de son élévation subite, Aguado déploya, dans l'exercice de son ministère, la sotte importance et l'insolence ridicule, ordinaires aux petits esprits lorsqu'ils se voient revêtus de dignités qu'ils n'osaient espérer et chargés d'emplois au-dessus de leurs forces. Il écouta avidement non-seulement les Espagnols mécontens, mais même les Indiens. Il encouragea les uns et les autres à produire leurs griefs, bien ou mal fondés. Il fomenta l'esprit de dissension dans l'île, et ne fit aucun règlement qui pût remédier à des abus dont il voulait faire des crimes à l'administration de Colomb. Colomb sentit vivement combien sa situation serait humiliante s'il demeurait dans le pays où un juge si prévenu observait toutes ses démarches et affaiblissait son autorité; il prit donc la résolution de retourner en Espagne, dans le dessein de mettre sous les yeux de Ferdinand et d'Isabelle un récit exact de tout ce qui s'était passé, surtout dans les démêlés qu'il avait eus avec ses ennemis, espérant obtenir de leur équité et de leur discernement une décision juste et favorable. Il remit l'administration de la colonie en son absence à D. Barthélemi son frère, avec le titre d'*Adelantado*, ou lieutenant-gouverneur. Par un choix moins heureux et qui devint la source de beaucoup de calamités pour la colonie, il nomma François Roldan président de la cour de justice, avec des pouvoirs très étendus [1].

En revenant en Europe, Colomb prit une route différente de celle qu'il avait suivie à son premier voyage. Il fit voile directement à l'est d'Hispaniola, sous le parallèle du vingt-deuxième degré de latitude; car l'expérience n'avait pas encore montré aux navigateurs la méthode plus sûre et plus prompte de porter au nord pour trouver les vents de sud-ouest. Ce malheureux choix qu'on ne peut guère regarder comme une faute de la part de l'amiral, dans un temps où la navigation de l'ancien monde au nouveau était encore dans l'enfance, l'exposa à des dangers et à des travaux infinis, en le forçant de lutter continuellement avec les vents alisés qui soufflent constamment de l'est entre les tropiques. Malgré l'extrême difficulté de cette navigation, il suivit sa route avec sa patience et sa fermeté ordinaires; mais il fit si peu de chemin qu'après trois mois il ne voyait pas encore la terre. A la fin, ses provisions commencèrent à s'épuiser. L'équipage et lui-même étaient réduits à six onces de pain par jour pour chaque personne. Mais, dans cette extrême détresse, l'amiral conserva l'humanité de son caractère et refusa de céder aux pressantes sollicitations de ses gens qui proposaient de manger les Indiens qu'ils avaient à bord ou de les jeter à la mer pour diminuer le nombre des bouches. Il leur représenta que ces pauvres gens étaient des hommes, réduits par une calamité commune à la même condition qu'eux, et ayant droit à partager le même sort; son autorité et ses remontrances écartèrent ces idées féroces suggérées par le désespoir, et elles n'eurent pas le temps de renaître, car on vit bientôt la côte d'Espagne, et toutes les craintes et toutes les souffrances prirent fin [2].

Colomb parut à la cour avec la confiance tranquille, mais modeste, d'un homme qui se regarde non-seulement comme irréprochable, mais comme ayant rendu d'importans services. Ferdinand et Isabelle, honteux de leur facilité à écouter des accusations frivoles ou mal fondées, le reçurent avec des marques de considération si distinguées que ses ennemis demeurèrent

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. XVIII; lib. III, cap. I.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. I. *Vie de Colomb*, chap. LXIV.

couverts de confusion; leurs plaintes et leurs calomnies ne furent plus écoutées. L'or, les perles, le coton et d'autres marchandises précieuses que Colomb produisit, parurent réfuter pleinement les propos que les mécontens avaient tenus sur la pauvreté du pays. En soumettant les Indiens à la couronne et en leur imposant une taxe régulière, il avait donné à l'Espagne une multitude de nouveaux sujets, et fondé pour elle un revenu qui paraissait devoir être considérable. Les mines qu'il avait trouvées étaient une autre source de richesses encore plus abondante, et quelque solides que fussent ces avantages, Colomb les représentait seulement comme des préludes à d'autres acquisitions, et comme un garant de découvertes plus importantes qu'il méditait et auxquelles les précédentes devaient infailliblement le conduire [1].

Ces considérations attentivement méditées [illegible] une grande impression non-seulement sur [illegible]le, qui était flattée d'être la protectrice de [illegible] les entreprises de Colomb, mais sur Ferdinand même qui, ayant rejeté d'abord ses projets, était plus disposé à se défier de leur succès. L'un et l'autre se déterminèrent à pourvoir la colonie d'Hispaniola de tout ce qui était nécessaire pour en achever l'établissement, et à donner à Colomb une nouvelle escadre pour aller à la recherche des autres pays dont il regardait l'existence comme incontestable. Tous les préparatifs se firent de concert avec l'amiral. Le premier voyage n'avait eu pour objet que la découverte du Nouveau-Monde; dans le second on s'était proposé de faire un établissement; mais les mesures prises pour le former avaient été insuffisantes ou rendues inutiles par l'esprit de mutinerie des Espagnols et par des accidens imprévus, effets de différentes causes. On voulait dresser et suivre un nouveau plan pour une colonie régulière, qui pût servir de modèle à tous les établissemens semblables qui se feraient dans la suite. Chaque article fut pesé et réglé avec une attention scrupuleuse. On fixa le nombre des colons qui s'embarqueraient. Il y en avait de tous les ordres et de toutes les professions, et le nombre en était déterminé d'après l'utilité de chaque classe et les besoins de la colonie. On devait aussi emmener des femmes. On s'était convaincu que, dans un pays où la disette de vivres avait causé tant de désastres, le premier soin devait être d'obtenir des subsistances par la culture, et l'on y faisait passer un grand nombre de cultivateurs. Enfin, comme les Espagnols ne pensaient alors à tirer aucun profit de la multiplication et de la vente des productions du Nouveau-Monde, qui ont depuis été pour l'Europe la source de tant de richesses, et comme toutes leurs vues et toutes leurs espérances se portaient sur les métaux précieux que les mines déjà découvertes devaient leur fournir, on envoyait une troupe d'ouvriers habiles dans l'art d'exploiter et de traiter les mines. Tous ces émigrans devaient recevoir du roi leur paie et leur subsistance pendant quelques années [1].

Jusque-là ces dispositions étaient sages et convenables à l'objet qu'on avait en vue; mais on prévoyait qu'il serait difficile de trouver beaucoup d'Espagnols qui voulussent aller s'établir dans un pays dont le climat avait été funeste à un si grand nombre de leurs compatriotes. Colomb proposa de transporter à Hispaniola et de faire travailler aux mines les malfaiteurs qu'on condamnait aux galères ou même à la mort, lorsque les crimes dont ils étaient convaincus n'étaient pas d'une nature atroce. Cet avis ouvert sans beaucoup de réflexion fut adopté de même. On vida les prisons d'Espagne pour peupler la colonie, et les juges furent autorisés à condamner désormais en certains cas à la déportation. Il était pourtant aisé de voir que ce n'est pas sur une pareille base qu'on peut élever l'édifice d'une société durable. L'industrie, la sobriété, la patience, la confiance mutuelle entre les colons sont d'une nécessité indispensable dans un état naissant, où la bonté des mœurs doit contribuer au maintien de l'ordre beaucoup plus que la force et l'autorité des lois. Cette corruption, une fois introduite dans le corps politique, ne pouvait manquer de l'infecter bientôt dans toute sa masse et de produire les plus grands maux. C'est ce que les Espagnols éprouvèrent et ce qu'ont éprouvé aussi les autres nations européennes qui, ayant successivement adopté cette pratique, en ont ressenti de fu-

[1] *Vie de Colomb*, chap. LXV Herrera, *Decad.* 1, lib. III, cap. I.

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. III, cap. II.

nestes effets qu'elles ne peuvent attribuer à aucune autre cause [1].

Quoique Colomb eût obtenu très promptement et sans peine de Ferdinand et d'Isabelle leur approbation pour toutes les parties du plan qu'il avait proposé, lorsqu'il fallut le mettre à exécution, il essuya des retardemens qui auraient lassé la patience d'un homme moins accoutumé que lui à rencontrer des difficultés et à les surmonter. Ces délais furent en partie l'effet de cette lenteur et de ces formes fastidieuses que les Espagnols mettent dans toutes les affaires, et en partie de l'épuisement où se trouvaient les finances par les dépenses excessives qu'avaient occasionées le mariage du fils unique de Ferdinand et Isabelle avec Marguerite d'Autriche, et celui de Jeanne, leur seconde fille, avec l'archiduc Philippe [2]; mais ce fut surtout l'ouvrage des artifices et de la méchanceté des ennemis de Colomb. Étonnés de l'accueil qu'il avait reçu de ses souverains à son retour, et contenus par sa présence, ils laissèrent passer le flot de la faveur contre lequel ils sentaient qu'il leur était impossible de lutter. Mais leur haine était trop profonde pour demeurer dans l'inaction; ils reprirent bientôt courage, et, aidés du secours de Fonseca, ministre des affaires de l'Inde, qui venait d'être fait évêque de Badajos, ils traversèrent par tant d'obstacles les préparatifs de Colomb, qu'il s'écoula une année entière avant qu'il pût avoir deux vaisseaux pour porter à sa colonie une partie des secours qu'on lui destinait [3], et presque deux ans avant que la petite escadre dont il devait prendre le commandement fût en état de mettre en mer [4].

L'armement consistait seulement en six vaisseaux d'un port médiocre et assez mal pourvus pour un voyage si long et si dangereux. Colomb allait prendre une route différente de toutes celles qu'il avait jusqu'alors suivies. Comme il était persuadé que les riches contrées de l'Inde étaient situées au sud-ouest des pays qu'il avait découverts, il se proposait, pour y arriver, de faire voile des Canaries ou des îles du cap Vert, directement au sud, jusqu'à ce qu'il eût dépassé la ligne et alors de tourner à l'ouest, espérant trouver dans cette route le secours des vents qui soufflent invariablement entre les tropiques. Plein de cette idée, il mit à la voile et toucha d'abord aux Canaries, d'où il dépêcha trois de ses navires pour porter de nouveaux secours à Hispaniola. Il gagna ensuite les îles du cap Vert, et continua sa route au sud avec les trois autres. Il ne leur arriva rien de remarquable jusqu'à ce qu'il fût arrivé à cinq degrés en-deçà de la ligne. Là, il fut arrêté par un calme; il éprouva en même temps une si excessive chaleur, que les tonneaux de vin éclataient ou laissaient écouler la liqueur, et que les provisions se gâtaient [1]. Les Espagnols, qui ne s'étaient jamais avancés si loin au sud, craignaient que les vaisseaux ne prissent feu et commençaient à croire ce qu'avaient dit de la zone torride les anciens, qui la regardaient comme inhabitable. Des pluies vinrent à propos pour les rassurer un peu, mais sans diminuer beaucoup la violence de la chaleur, quoiqu'elles fussent continuelles et qu'il fût difficile de rester sur le pont.

L'amiral, qui avait dirigé toutes les manœuvres du voyage avec sa vigilance ordinaire, se trouva si épuisé par la fatigue et le défaut de sommeil qu'il fut saisi d'un violent accès de goutte accompagné de fièvre. Toutes ces circonstances le forcèrent de céder aux instances de ses gens et de changer de route pour porter au nord-ouest et toucher à quelqu'une des îles Caraïbes où il pourrait se réparer et prendre quelques provisions.

Le premier août, le matelot de garde sur la hune excita dans l'équipage une surprise agréable en criant *terre*. On gouverna de ce côté et l'on découvrit une île considérable que l'amiral appela île de *Trinité*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. Elle est située sur la côte de la Guiane, près de l'embouchure de l'Orénoque. Cette rivière, quoique du troisième ou quatrième ordre pour la grandeur parmi celles du Nouveau-Monde, surpasse de beaucoup toutes celles de notre hémisphère. Elle porte à l'Océan une masse d'eau si énorme et coule avec tant d'impétuosité que, lorsqu'elle rencontre la marée qui, sur cette côte, monte à une très grande hauteur, il se fait

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. III, cap. II Touron, *Hist. de l'Amér.*, pag. 51.
[2] P. Martyr, *Epist.* 168.
[3] *Vie de Colomb*, chap. LXIII.
[4] Herrera, *Decad.* 1, lib. III, cap. IX.

[1] P. Martyr, *Decad.*, pag. 70.

un choc qui élève et agite les flots d'une manière surprenante et terrible. La rapidité du fleuve le fait triompher dans ce combat, et on le voit porter ses eaux à plusieurs lieues dans l'Océan sans les y mêler[1]. Avant d'avoir pu connaître le danger, Colomb se trouva entre ce terrible courant et les vagues agitées; il n'échappa qu'avec beaucoup de difficulté par un détroit qui lui parut si dangereux qu'il l'appela *la bouche du dragon*. Lorsque le danger fut passé, il vit, dans l'objet même qui l'avait si fort effrayé, des motifs d'espérance et de consolation. Il conjectura avec beaucoup de justesse qu'une si grande rivière ne pouvait pas être fournie par une île et qu'elle devait couler au travers d'un très grand continent, et il ne douta pas que ce ne fût celui qu'il cherchait depuis si long-temps. Plein de cette idée, il navigua à l'ouest, le long de la côte des provinces qui sont aujourd'hui connues sous les noms de Paria et de Cumana. Il prit terre en différens endroits et eut quelque commerce avec les habitans, dont les traits et les mœurs lui parurent ressembler à ceux des Indiens d'Hispaniola. Ils portaient des ornemens d'or en petites plaques et des perles très belles qu'ils échangèrent volontiers pour de petites merceries d'Europe. Ils semblaient avoir plus d'intelligence et de courage que les habitans des îles. On y voyait des quadrupèdes de différentes espèces et une grande variété d'oiseaux et de fruits[2]. L'amiral fut si transporté de la beauté et de la fertilité du pays, que, plein de cet enthousiasme qui accompagne ordinairement la passion des découvertes, il imagina que c'était là le paradis terrestre de l'Écriture, que Dieu avait donné à l'homme pour y habiter tant que son innocence le rendrait digne d'un si beau séjour[3]. C'est ainsi que Colomb eut la gloire non-seulement de faire connaître au genre humain l'existence d'un nouveau monde, mais d'étendre beaucoup cette découverte et de conduire le premier les Espagnols au vaste continent qui est devenu la plus considérable partie de leur empire et la principale source de leurs richesses. Le mauvais état de ses vaisseaux, le manque de vivres, ses infirmités et l'impatience de ses gens ne lui permirent pas de pousser plus loin sa découverte. Il ne put se dispenser de regagner Hispaniola. En son chemin il découvrit les îles de Cubagua et de Margarita, devenues considérables depuis par la pêche des perles. En arrivant à Hispaniola il était épuisé de fatigues et de maladie; mais les affaires de la colonie étaient dans une situation qui ne lui permettait pas d'y jouir du repos dont il avait un si grand besoin.

[1] Gumilla, *Hist. de l'Orénoque*, tom. I, pag. 14.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. IX, X, XI. *Vie de Colomb*, chap. LXVI, LXXIII.

[3] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. XII. Gomera, chap LXXXIV.

Pendant son absence, ce pays avait éprouvé beaucoup de révolutions. Son frère l'Adelantade, en conséquence des conseils que lui avait donnés Colomb avant son départ, avait transporté la colonie d'Isabelle dans un lieu plus commode de l'autre côté de l'île. Il avait jeté les fondemens de Saint-Domingue[1], qui a été long-temps la ville la plus considérable que les Européens eussent dans le Nouveau-Monde et le siége de tous les tribunaux suprêmes de la cour d'Espagne en Amérique. Dès que les Espagnols y furent établis, l'Adelantade, pour les empêcher de languir dans l'inaction et leur ôter le loisir de former de nouvelles cabales, parcourut les parties de l'île que son frère n'avait pas encore visitées ou assujetties. Les Indiens, hors d'état de faire aucune résistance, se soumirent partout aux tributs qui leur furent imposés; mais ils trouvèrent bientôt le joug si insupportable que, tout redoutables qu'étaient pour eux les Espagnols, ils prirent les armes contre leurs oppresseurs.

Cette révolte n'était pourtant pas fort à craindre de la part de ces pauvres Indiens timides, nus et désarmés. Mais pendant que l'Adelantade était en campagne, il en éclata une autre plus dangereuse parmi les Espagnols eux-mêmes. Roldan, cet homme que Colomb avait placé dans un poste qui le constituait gardien de l'ordre et de la tranquillité publique, en était le chef. Un caractère turbulent et une ambition aveugle le portèrent à cette démarche indigne de son rang, et les motifs qu'il en donnait à ses compatriotes étaient frivoles et sans fondement. Il accusait Colomb et ses deux frères d'arrogance et de sévérité. Ils avaient pour but, disait-il, de se faire dans le pays un état indépendant de la cour d'Espagne; ils avaient fait périr une partie des Espagnols de faim et de fatigue, afin de pou-

[1] P. Martyr, *Decad.*, pag. 56.

voir plus aisément réduire le reste à la soumission; enfin, il était honteux pour des Castillans de demeurer esclaves soumis et dociles de trois aventuriers génois. Les hommes ont tant de penchant à imputer les maux qu'ils souffrent à la mauvaise conduite de ceux qui les gouvernent, et une nation voit toujours avec tant de jalousie et de mécontentement l'élévation d'un étranger, que les insinuations de Roldan firent une impression profonde sur ses compatriotes, en même temps que son rang et la considération dont il jouissait y ajoutaient beaucoup de poids. Un grand nombre d'Espagnols le reconnurent pour chef, et prenant les armes contre l'Adelantade et son frère, ils se saisirent du magasin de vivres appartenant au roi, et tentèrent de surprendre le fort de Saint-Domingue. La vigilance et le courage de D. Diego Colomb firent échouer leur projet. Les mutins furent obligés de se retirer dans la province de Xaragua, et non-seulement ils continuèrent de méconnaître l'autorité de l'Adelantade, mais ils excitèrent encore les Indiens eux-mêmes à secouer le joug[1].

Tel était le malheureux état de la colonie, lorsque Colomb arriva à Saint-Domingue. Il fut bien surpris d'apprendre que les trois vaisseaux qu'il avait envoyés des Canaries n'y avaient pas encore paru. Par la maladresse du pilote et la force des courans, ils avaient été emportés à cent soixante milles à l'ouest de Saint-Domingue et forcés de se jeter dans un havre de la province de Xaragua où Roldan et les séditieux étaient cantonnés. Roldan cacha soigneusement aux commandans des navires sa séparation d'avec l'Adelentade; et employant toute son adresse pour gagner leur confiance, il leur persuada de débarquer un nombre considérable des nouveaux colons qu'ils amenaient, et qui se rendraient, disait-il, à Saint-Domingue par terre. Il n'eut pas besoin de beaucoup de raisonnemens pour déterminer ces gens-là à épouser sa querelle. C'étaient des scélérats échappés des prisons d'Espagne, accoutumés à vivre dans l'oisiveté et la licence, et à qui les actes de violence étaient familiers. Ils adoptèrent aisément un genre de vie fort semblable à celui qu'ils venaient de quitter. Les commandans des navires, s'apercevant trop tard de l'imprudence qu'ils avaient commise en laissant débarquer tant de monde, firent voile pour Saint-Domingue, et arrivèrent dans le port peu de jours après l'amiral. Mais le fonds de provisions qu'ils avaient été chargés de porter était tellement diminué par la longueur du voyage que ce qui en restait ne pouvait être pour la colonie que d'un bien faible secours[1].

Le renfort d'hommes qui s'était associé à la révolte de Roldan le rendit plus formidable et non moins insolent dans ses prétentions. Colomb, quoique pénétré de son ingratitude et indigné de l'audace des mécontens, ne voulut pas se presser d'en venir aux mains. Il tremblait à la seule pensée d'allumer une guerre civile dont le succès, quel qu'il fût, en affaiblissant les deux partis, encouragerait leurs ennemis communs à s'unir pour achever de les détruire. Il s'apercevait aussi que les préventions et les passions qui avaient fait prendre les armes aux rebelles avaient tellement infecté les Espagnols qui lui demeuraient fidèles, que plusieurs d'entre eux blâmeraient des mesures violentes, et que tous ne s'y prêteraient qu'avec une grande froideur. Ces considérations d'intérêt public et le danger de sa situation le déterminèrent à négocier plutôt que de combattre. Il commença par promettre une amnistie à tous ceux qui rentreraient dans le devoir, et ramena en effet par là quelques mécontens. Il offrit de renvoyer en Espagne tous ceux qui demanderaient à y retourner, ce qui convenait à ceux que la maladie ou d'autres raisons avaient dégoûtés du Nouveau-Monde. Il adoucit l'orgueil de Roldan en lui promettant de lui rendre son emploi, et satisfit l'avidité de tous en leur accordant la plus grande partie de leurs demandes. Ainsi par degrés et sans répandre une goutte de sang, il parvint à rompre cette association dangereuse qui menaçait la colonie d'une ruine entière et à rétablir au moins les apparences de l'ordre, de la tranquillité et d'un gouvernement régulier[2].

En conséquence de cet accord avec les mutins, on donna des terres à chaque colon dans différentes parties de l'île, et on imposa aux Indiens de chaque district l'obligation de cultiver une

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. V, VIII. *Vie de Colomb*, ch. LXXIV, LXXVII. Gomera, ch. XXIII. P. Martyr, pag. 78.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. XII. *Vie de Colomb*, chap LXXVIII, LXXIX.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. XIII, XIV. *Vie de Colomb*, chap. LXXX, etc.

certaine quantité de terrain pour leurs nouveaux maîtres. Ce travail fut substitué au tribut qu'on avait d'abord exigé. Mais quelque nécessaire que pût être ce règlement dans une colonie encore faible, il fut pour ce malheureux peuple la source de calamités sans nombre et des plus cruelles oppressions, en introduisant dans tous les établissemens espagnols les *reportimientos* ou répartitions d'Indiens[1]. Ce ne fut pas même le seul effet funeste de la révolte d'Hispaniola. Elle empêcha encore Colomb de poursuivre ses découvertes sur le continent; car sa propre sûreté l'obligea de garder près de lui son frère l'Adelantade et les gens de mer qu'il aurait pu employer à cette expédition. Aussitôt que l'état des affaires le lui permit, il envoya quelques-uns de ses vaisseaux en Espagne avec un journal de son dernier voyage, une description des nouvelles contrées qu'il avait découvertes, une carte de la côte le long de laquelle il avait navigué, et des échantillons de l'or, des perles et des autres productions curieuses ou précieuses qu'il avait eues par échange des naturels du pays. En même temps il fit passer à la cour un récit de la révolte d'Hispaniola, dans lequel il accusait les mutins, non-seulement d'avoir exité dans la colonie des troubles qui pouvaient entraîner sa ruine, mais d'avoir mis obstacle à toutes les mesures qu'on aurait pu prendre pour pousser les découvertes plus loin. Il proposait différens réglemens propres à perfectionner le gouvernement de l'île et à étouffer l'esprit de sédition qui, quoique suspendu dans le moment actuel, pouvait se rallumer avec plus de fureur. Roldan et ses associés ne négligèrent pas de leur côté d'envoyer par les mêmes vaisseaux l'apologie de leur conduite et leur récrimination contre l'amiral et ses frères; et malheureusement pour l'Espagne et pour Colomb, ils obtinrent plus de confiance auprès de Ferdinand et d'Isabelle que l'amiral lui-même[2].

Mais avant de faire connaître les effets que produisit cette prévention de la cour d'Espagne, nous devons détourner l'attention du lecteur sur d'autres événemens aussi intéressans par eux-mêmes que par leur liaison avec l'histoire du Nouveau-Monde. Pendant que Colomb poursuivait ses différens voyages à l'ouest, la passion des découvertes se soutenait en Portugal où elle s'était d'abord montrée, et elle y devenait plus active. Les succès de Colomb et les réflexions des Portugais sur la faute qu'ils avaient faite en rejetant les offres de cet étranger, après avoir excité leurs regrets, leur inspirèrent la noble émulation de le surpasser dans cette carrière, et un désir ardent de dédommager leur patrie de la perte qu'elle avait faite par leur imprudence. Dans cette vue, Emmanuel, qui avait hérité du génie entreprenant de ses prédécesseurs, reprit le grand projet qu'ils avaient eu d'ouvrir une route aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance. A peine fut-il monté sur le trône qu'il fit équiper une escadre pour cet important voyage. Il en donna le commandement à Vasco de Gama, homme de naissance, que ses vertus, sa prudence et son courage rendaient digne de la confiance qu'on lui montrait. L'escadre, comme toutes celles qu'on armait pour faire des découvertes, dans ce siècle où la navigation était encore dans l'enfance, était très faible et consistait seulement en trois vaisseaux qui n'étaient ni d'un port ni d'une force proportionnés au service qu'on en attendait. Les Européens n'avaient encore alors aucune connaissance des vents alisés et des moussons réguliers qui, tant dans l'océan Atlantique que dans la mer qui sépare l'Afrique des Indes orientales, rendent la navigation, en quelques temps de l'année, facile et en d'autres non-seulement difficile, mais presque impossible : aussi le temps que Gama avait choisi pour son départ était le plus défavorable qu'on pût prendre dans toute l'année. Il mit à la voile du port de Lisbonne le 9 juillet 1497, et portant au sud, il eut à combattre pendant quatre mois les vents contraires avant de pouvoir gagner le cap de Bonne-Espérance. Là, leur violence s'étant un peu abattue, Gama profita d'un intervalle de beau temps pour doubler ce terrible promontoire qui avait été si long-temps la borne de la navigation des Européens, et tourna ensuite au nord-ouest le long de la côte d'Afrique. Il toucha à différens ports, et, après plusieurs aventures que les historiens rapportent en donnant de justes éloges à sa prudence et à son intrépidité, il jeta l'ancre devant la ville de Mélinde. Dans tous ces grands pays qu'on trouve le long

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. XIV, etc.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. XLI. Benzon, *Hist. Nov. Orb.*, lib. I, cap. II.

des côtes de l'Afrique, depuis la rivière du Sénégal jusqu'aux confins du Zanguebar, les Portugais avaient trouvé une race d'hommes barbares, sans arts, sans connaissances, sans commerce, et différant des Européens autant par leurs traits et leur couleur que par leurs mœurs et leurs gouvernemens; mais, à mesure qu'ils avançaient, ils virent avec une satisfaction extrême la figure des hommes changer insensiblement et s'embellir, et les traits asiatiques dominer davantage; ils aperçurent des marques de civilisation et même quelque connaissance des lettres; ils trouvèrent la religion mahométane reçue et un commerce assez considérable tout établi. Gama trouva au port de Mélinde plusieurs vaisseaux indiens. Il poursuivit alors son voyage, presque sûr du succès; et sous la conduite d'un pilote mahométan, il arriva à Calicut, sur la côte de Malabar, le 22 mai 1498. La richesse, la population, la culture, l'industrie et les arts de ce pays extrêmement civilisé, étaient beaucoup au-dessus de l'idée qu'il s'en était formée d'après les relations imparfaites qu'on en avait en Europe. Mais comme il n'avait avec lui ni les forces nécessaires pour y former un établissement, ni les marchandises avec lesquelles il eût pu commencer quelque commerce, il se hâta de retourner en Portugal, et d'y aller annoncer le succès du voyage le plus long et le plus difficile qui eût jamais été fait depuis l'invention de l'art de la navigation. Il débarqua à Lisbonne le 14 septembre 1499, deux ans, deux mois et cinq jours après son départ de ce port[1].

On voit que, dans le cours du quinzième siècle, le genre humain fit plus de progrès dans la connaissance du globe que dans tous les siècles antérieurs. L'esprit de découverte, faible d'abord, commença à se mouvoir dans une sphère très resserrée, et sa marche fut incertaine et timide. Encouragé par le succès, il hasarda davantage et fit de plus grands pas. Par ses progrès même il acquit plus de vigueur et s'avança enfin vers son but avec une rapidité et une assurance qui lui firent franchir toutes les limites que l'ignorance et la crainte avaient jusqu'alors opposées à l'activité de l'homme. Les Portugais avaient employé près de cinquante ans à se traîner le long de la côte d'Afrique du cap Non au cap Vert, sur l'espace de douze degrés seulement au sud du premier de ces points. En moins de trente ans, après avoir passé la ligne et pénétré dans un autre hémisphère, ils s'étaient avancés à quarante-neuf degrés du cap Vert. Enfin dans les sept dernières années du siècle, on avait découvert à l'ouest un nouveau monde aussi étendu que toute la partie de la terre alors connue. A l'est on avait traversé des mers, abordé à des régions ignorées et ouvert entre l'Europe et les opulentes régions de l'Inde une communication long-temps désirée et jusqu'alors cachée à l'impatience des Européens. Des événemens si merveilleux et si inattendus éclipsaient tout ce qui s'était fait jusqu'alors de plus hardi et de plus éclatant. De plus grands objets s'offraient à l'esprit humain qui, animé par ce nouvel intérêt, s'y porta avec chaleur et exerça toute son activité dans cette nouvelle direction.

Cette ardeur pour les entreprises, quoique plus récente en Espagne, commença bientôt à y devenir plus générale. Toutes les tentatives faites par cette nation, avaient été jusqu'alors conduites par Colomb seul et aux frais du souverain. Des armateurs particuliers, séduits par les descriptions magnifiques que l'amiral faisait des pays qu'il venait de visiter et par l'exposition des richesses qu'il en avait apportées, offrirent d'équiper à leurs frais et à leurs risques des bâtimens pour aller aussi à la découverte de nouvelles contrées. La cour d'Espagne voyait ses modiques ressources épuisées par ses premières expéditions, qui, en faisant espérer de grands avantages pour l'avenir, n'en avaient apporté jusqu'alors que de très médiocres. Le souverain n'était pas fâché de rejeter désormais sur ses sujets la dépense de pareilles entreprises. Il saisit avec empressement une occasion de faire servir à l'avantage de la nation l'avidité, l'industrie et les efforts des hommes à projets qui voudraient prendre sur eux-mêmes tous les risques. Une des premières offres de cette espèce fut celle d'Alonzo d'Ojeda. C'était un fort bon officier qui avait accompagné Colomb dans son second voyage. Son rang et sa bonne réputation lui procurèrent assez de crédit parmi les négocians de Séville pour équiper quatre vaisseaux, dans l'espérance qu'il obtiendrait l'agrément du roi pour le voyage. La protection puissante de l'évêque de Badajos lui assurait un heureux

[1] Ramusio, vol. I, pag. 119.

succès dans une demande d'ailleurs si agréable à la cour. Sans consulter Colomb et sans avoir aucun égard aux droits et à l'autorité qu'on lui avait donnés par la capitulation de 1492, on permit à Ojeda de naviguer au Nouveau-Monde; et, pour le diriger dans sa course, l'évêque lui communiqua le journal du dernier voyage de l'amiral et les cartes des pays qu'il avait découverts. Ojeda n'entra dans aucune route nouvelle; et, suivant servilement celle que Colomb avait tenue, il arriva sur la côte de Paria. Il fit quelque commerce avec les naturels, et, se portant ensuite à l'ouest, il alla jusqu'au cap Vela et reconnut une grande étendue de côtes au-delà de celles que venait de visiter Colomb. Après avoir ainsi constaté la vérité de l'opinion de l'amiral, qui avait regardé ces pays comme faisant partie d'un continent, il retourna en Espagne par Hispaniola, remportant quelque gloire de sa découverte, mais avec un médiocre bénéfice pour ceux qui avaient placé leurs fonds dans cette expédition [1].

Améric Vespuce, gentilhomme florentin, accompagnait Ojeda dans ce voyage; on ignore en quelle qualité. Mais comme il était bon marin, et très habile dans toutes les sciences subsidiaires à la navigation, il acquit tant d'autorité parmi ses compagnons qu'ils lui abandonnèrent la direction principale de toutes les manœuvres et opérations du voyage. Peu de temps après son retour, il communiqua la relation de ses aventures, et des découvertes qu'il venait de faire à un de ses compatriotes, et, pressé de la vanité commune aux voyageurs de se donner de la célébrité, il eut l'assurance de s'y montrer comme ayant découvert le premier le continent du Nouveau-Monde. Le voyage d'Améric était écrit non-seulement avec adresse, mais avec élégance. Au récit amusant des faits il avait joint des observations judicieuses sur les productions naturelles, les mœurs et les habitans de ces contrées inconnues. Comme c'était la première description du Nouveau-Monde qu'on rendit publique, un ouvrage si propre à satisfaire la passion des hommes pour le nouveau et le merveilleux, dut se répandre avec rapidité et se faire lire avec admiration. Peu à peu on s'accoutuma à appeler ce pays du nom de celui qu'on supposait l'avoir découvert. Le caprice des hommes, souvent aussi inexplicable qu'injuste, a perpétué cette erreur. Toutes les nations sont convenues de donner le nom d'Amérique à cette nouvelle partie du globe. La prétention hardie d'un heureux imposteur a dérobé à l'auteur de cette grande découverte la gloire qui lui appartenait. Le nom d'Améric a supplanté celui de Colomb, et le genre humain doit regretter que cette injustice ait reçu la sanction du temps et ne puisse plus être réparée (22).

La même année il se fit un autre voyage pour tenter aussi des découvertes. Non-seulement Colomb avait introduit le goût des entreprises de ce genre parmi les Espagnols, mais les premiers aventuriers qui se distinguèrent dans cette carrière avaient été tous formés sous lui et devaient à ses leçons les connaissances et l'habileté qui les mettaient en état de suivre ses traces. Alonzo Nigno, qui avait servi sous l'amiral dans sa dernière expédition, se joignit à Christophe Guerra, marchand de Séville, pour équiper un seul vaisseau, avec lequel il alla à la côte de Paria. Ce voyage semble avoir eu plutôt pour but un commerce lucratif qu'un intérêt général et important à la nation. Nigno et Guerra ne firent aucune découverte intéressante, mais ils rapportèrent en Europe une assez grande quantité d'or et de perles pour exciter dans leurs compatriotes le désir de faire des entreprises semblables.

Peu de temps après, Vincent Yanez Pinson, un des compagnons de Colomb dans son premier voyage, partit de Palos avec quatre vaisseaux. Il fit voile droit au sud et fut le premier Espagnol qui se hasarda à passer la ligne. Il ne paraît pas avoir pris terre en aucun endroit de la côte de l'Amérique par delà l'embouchure du Maragnon, appelé autrement la rivière des Amazones. Tous ces navigateurs adoptaient la fausse théorie de Colomb et croyaient que les pays découverts étaient une partie du grand continent de l'Inde [2].

Dans le cours de cette première année du seizième siècle, le Brésil, cette belle partie de l'Amérique, dont Pinson s'était approché de si

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. IV, cap. I, II, III.

[1] P. Mart., *Decad.*, p. 87. Herrera, *Decad.* 1, lib. IV, chap. V.

[2] Herrera, *Decad.* 1, lib. IV, cap. VI. P. Martyr, *Decad.* 1, pag. 95.

près sans y toucher, fut entièrement découvert. Le succès du voyage de Gama aux Indes orientales ayant encouragé le roi de Portugal à armer une flotte assez puissante, non-seulement pour ouvrir un commerce avec ces riches contrées, mais pour y tenter quelque conquête, il en donna le commandement à Pedro Alvarès Cabral. Celui-ci, voulant s'éloigner de la côte d'Afrique pour éviter des vents de terre variables ou des calmes fréquens, porta au large et s'avança si fort à l'ouest qu'à sa grande surprise il trouva une terre située sous le dixième degré au-delà de la ligne. Il imagina d'abord que c'était quelque île de l'Océan atlantique jusqu'alors inconnue; mais, en suivant les côtes pendant plusieurs jours, il fut conduit à croire qu'un pays si étendu faisait partie de quelque grand continent et cette conjecture se trouva juste. Cette terre était la partie de l'Amérique méridionale connue aujourd'hui sous le nom de Brésil. Il y toucha et s'étant formé une idée très avantageuse de la fertilité du sol et de la beauté du climat, il en prit possession au nom du Portugal et dépêcha un vaisseau à Lisbonne pour y porter la nouvelle de cet événement aussi intéressant qu'inattendu [1]. La découverte du Nouveau-Monde par Colomb avait été le fruit d'un génie actif, éclairé par la théorie et guidé par l'expérience, suivant un plan régulier et l'exécutant avec autant de courage que de persévérance; mais l'aventure des Portugais nous montre que le hasard seul aurait pu amener ce grand événement dont l'esprit humain se glorifie aujourd'hui comme de son ouvrage. Si la sagacité de Colomb ne nous avait pas fait connaître l'Amérique, quelques années plus tard un heureux hasard nous y aurait conduits [2].

Pendant que l'Espagne et le Portugal faisaient ainsi des progrès dans la connaissance de cette vaste portion du globe où Colomb avait porté leurs pas, lui-même, loin de jouir des honneurs et de la tranquillité que méritaient de si grands services, avait à combattre tous les obstacles et à dévorer tous les dégoûts que pouvaient lui susciter l'envie et la malveillance des gens qui étaient sous ses ordres et l'ingratitude de la cour qu'il servait. L'accommodement fait avec Roldan avait à la vérité désuni et affaibli les mutins, mais sans extirper de l'île les semences de discorde. Plusieurs des mécontens demeuraient armés et refusaient de se soumettre à l'amiral. Ses frères et lui-même étaient obligés de tenir alternativement la campagne, soit pour arrêter leurs incursions, soit pour punir leurs violences. Une occupation et des inquiétudes si continuelles l'empêchaient de mettre assez d'attention à se défendre des intrigues que ses ennemis tramaient contre lui à la cour. Un grand nombre de ceux qui étaient mécontens de son administration avaient profité, pour retourner en Espagne, des vaisseaux qu'il avait dépêchés de Saint-Domingue. La ruine de toutes les espérances de ces malheureux aventuriers avait porté au plus haut degré leur rage contre Colomb. Leur misère et leur infortune, en excitant la compassion, rendaient leurs plaintes intéressantes et leurs accusations croyables. Ils excédaient sans relâche Ferdinand et Isabelle de mémoires contenant le détail de leurs malheurs et des injustices de Colomb. Toutes les fois que le roi ou la reine paraissaient en public, ils les environnaient en tumulte et renouvelaient leurs importunités pour le paiement des arrérages qui leur étaient dus et pour la punition de l'auteur de leurs maux. Ils insultaient les fils de l'amiral partout où ils les rencontraient, leur reprochant la fatale curiosité d'un père visionnaire qui avait conduit la nation dans des régions malheureuses, qui n'étaient qu'un gouffre où allaient s'engloutir les richesses de l'Espagne et un tombeau ouvert pour ses peuples. Cette guerre ouverte contre Colomb était secondée par les insinuations secrètes et plus dangereuses des courtisans qui avaient déjà formé leurs plans et qui enviaient ses succès et son crédit [1].

Ferdinand recevait volontiers ces accusations et les écoutait avec une grande prévention contre celui qui en était l'objet. Malgré les peintures flatteuses que Colomb avait faites des richesses de l'Amérique, les retours avaient été jusqu'alors si modiques qu'il s'en fallait de beaucoup qu'ils eussent dédommagé des frais des armemens. La gloire de la découverte du Nouveau-Monde et la perspective éloignée des avantages du commerce étaient tout ce que l'Espagne avait retiré de ses

[1] Herrera, lib. I, lib. IV, cap. VII.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. VII. cap. V.

[1] *Vie de Colomb*, chap. LXXXV.

avances. Mais le temps avait déjà affaibli les premiers sentimens de satisfaction et de joie que la découverte avait causés, et la gloire toute seule n'était pas un objet qui pût satisfaire l'âme froide et intéressée de Ferdinand. On entendait si mal alors la nature du commerce que l'espérance d'un bénéfice éloigné, ou même qui ne serait pas sur-le-champ très considérable, ne paraissait mériter aucune attention. Ferdinand regardait l'entreprise de Colomb comme ruineuse pour l'Espagne et s'en prenait à la mauvaise conduite et à l'incapacité de l'amiral, de ce qu'un pays abondant en or n'avait pas encore enrichi ses conquérans. Isabelle même qui, d'après la bonne opinion qu'elle avait de Colomb, l'avait constamment protégé, fut à la fin ébranlée par le nombre et la violence de ses accusateurs et commença à croire qu'une haine si générale devait être l'effet de griefs véritables qui demandaient à être redressés, soupçons que l'évêque de Badajos fortifiait et confirmait avec l'animosité qu'il avait toujours montrée.

La reine n'eut pas plutôt cédé au torrent de la calomnie qu'on prit une résolution fatale à Colomb. François de Bovadilla, chevalier de Calatrava, fut nommé pour aller à Hispaniola. Muni de pleins pouvoirs pour rechercher la conduite de Colomb, il était autorisé à le déplacer et à prendre lui-même le gouvernement de l'île s'il trouvait les accusations bien fondées. Il était impossible à l'accusé d'éviter la condamnation, lorsqu'on donnait au même homme et le droit de le juger et l'intérêt de le trouver coupable. Quoique Colomb eût alors apaisé toutes les dissensions de l'île; quoiqu'il eût amené les Espagnols et les Indiens à se soumettre à l'autorité; quoiqu'il eût pris des mesures sages pour faire exploiter les mines et cultiver le pays, ce qui assurait pour l'avenir un revenu considérable au roi ainsi que de grands avantages aux colons, Bovadilla, sans aucun égard pour le genre et la grandeur de ces services, montra, en mettant le pied à Hispaniola, une résolution déterminée de le traiter en criminel. Il prit possession de la maison de l'amiral qui se trouvait alors absent, saisit tous ses effets, comme si Colomb eût été déjà convaincu, se rendit maître par force du fort et des magasins du roi, se fit reconnaître en qualité de gouverneur général, mit en liberté tous les prisonniers détenus par les ordres de l'amiral et le cita lui-même à son tribunal pour répondre de sa conduite, en lui envoyant en même temps la copie d'un ordre du roi qui enjoignait à Colomb de lui obéir.

Colomb, profondément affecté de l'ingratitude et de l'injustice de Ferdinand et d'Isabelle, n'hésita pas un moment sur le parti qu'il avait à prendre. Il se soumit à la volonté de ses souverains avec un silence respectueux; mais il en appela directement au trône des procédés d'un juge si violent et si évidemment partial. Bovadilla, sans daigner même le voir, le fit arrêter sur-le-champ, mettre aux fers et traîner à bord d'un vaisseau. Jusque dans cet humiliant revers de fortune la fermeté, qui distinguait le caractère de Colomb, ne l'abandonna point. Rassuré par le témoignage de sa conscience et se consolant lui-même par le souvenir des grandes choses qu'il avait exécutées, il souffrit cette horrible insulte non-seulement avec calme, mais avec dignité. Il n'eut pas même la consolation que peut donner dans les souffrances la compassion d'autrui. Bovadilla s'était déjà rendu si populaire en accordant différens priviléges à la colonie, en donnant des Indiens à tous ceux qui lui en demandaient, et en relâchant les rênes de la police et du gouvernement, que les colons qui, pour la plupart, étaient des gens sans aveu, forcés par l'indigence ou par le crime à s'expatrier, firent éclater la joie la plus scandaleuse en voyant la disgrâce et l'emprisonnement de Colomb. Ils se flattaient de jouir désormais d'une liberté sans bornes, conforme à leur goût et à leurs premières habitudes. Ce fut parmi des hommes si disposés à calomnier la conduite de Colomb que Bovadilla recueillit les accusations dont il se proposait de le charger. Toutes furent reçues, jusqu'aux plus invraisemblables et aux plus absurdes, faites par les gens les plus infâmes. Le résultat de cette information aussi indécente qu'inique, fut envoyé en Espagne. Bovadilla faisait partir en même temps Colomb et ses deux frères chargés de fers, et, ajoutant la cruauté à l'insulte, il les fit mettre sur différens vaisseaux, les privant ainsi de la consolation qu'ils auraient trouvée à leurs communs malheurs dans les secours de l'amitié. Mais tandis que les violences et l'insolence de Bovadilla obtenaient des habitans d'Hispaniola une approbation générale qui déshonore leur mémoire et

leur pays, un homme conservait le souvenir des grandes actions de Colomb et était touché des sentimens de respect et compassion dus à son rang, à son âge et à son mérite. Alonzo de Vallejo, capitaine du vaisseau sur lequel était l'amiral, ne fut pas plutôt hors de la vue de l'île qu'il s'approcha de son prisonnier avec respect et lui offrit de lui faire ôter les fers dont il était si injustement chargé. « Non, répliqua Colomb avec une généreuse indignation, je porte ces fers par l'ordre du roi et de la reine ; j'obéirai à ce commandement comme à tous ceux que j'ai reçus d'eux. Leur volonté m'a dépouillé de ma liberté, leur volonté seule peut me la rendre. »

Heureusement le voyage fut court. Aussitôt que Ferdinand et Isabelle apprirent que Colomb était amené prisonnier, ils conçurent quelle impression universelle de surprise cet événement allait produire, et combien leur réputation en souffrirait. Toute l'Europe devait être révoltée de voir traiter avec cette indignité un homme qui avait exécuté de si grandes choses. On se récrierait contre l'injustice d'une nation à qui il avait rendu tant de services et contre l'ingratitude des souverains dont il avait illustré le règne. Honteux de leur propre conduite, ils s'empressèrent non-seulement de lui faire quelque réparation d'une si cruelle injure, mais encore d'effacer la tache que cette injustice imprimait à leur réputation ; ils donnèrent sur-le-champ ordre de mettre Colomb en liberté, l'invitèrent à venir à la cour et lui envoyèrent de l'argent pour y paraître d'une manière convenable à son rang. En se présentant, Colomb se jeta à leurs pieds. Il demeura quelque temps dans le silence, les divers sentimens qui l'agitaient ne lui permettant pas de proférer une parole. Enfin il se remit de son trouble et justifia sa conduite par un long discours où il produisit les preuves les plus satisfaisantes de son innocence, de sa droiture et de la fureur de ses ennemis, qui, non contens d'avoir ruiné sa fortune, travaillaient à lui enlever les seuls biens qui lui restassent, son honneur et sa réputation. Ferdinand le traita avec politesse et Isabelle avec une sorte de tendresse et de respect. Ils témoignèrent tous deux leur chagrin de ce qui était arrivé, protestèrent qu'on avait agi contre leurs intentions et promirent à Colomb pour l'avenir leur bienveillance et leur protection. Ils destituèrent sur-le-champ Bovadilla de son emploi, afin d'écarter le soupçon qu'ils eussent pu favoriser ses violences ; mais ils ne rendirent pas à Colomb les droits et les priviléges attachés au titre de vice-roi des pays qu'il avait découverts. En voulant paraître venger Colomb, ils nourrissaient encore cette misérable jalousie d'autorité qui les avait portés à revêtir Bovadilla du pouvoir de traiter si cruellement un grand homme. Ils craignirent de se confier à celui à qui ils devaient tout, et le retenant à la cour sous divers prétextes, ils nommèrent au gouvernement d'Hispaniola Nicolas d'Ovando, chevalier de l'ordre militaire d'Alcantara [1].

Colomb fut vivement frappé de ce nouveau coup qui lui était porté par des mains qui semblaient s'employer à guérir ses anciennes blessures. Les grandes âmes sont aisément blessées des soupçons qu'on jette sur leur droiture et s'irritent de tout ce qui porte l'apparence du mépris. L'amiral éprouvait ces deux genres d'insulte de la part des Espagnols, et la bassesse de leur conduite à son égard l'aigrit à un tel point qu'il ne put pas cacher davantage son ressentiment. Partout où il allait, il portait avec lui, comme un monument de leur ingratitude, les fers dont il avait été chargé ; il les avait toujours suspendus dans sa chambre, et il voulut qu'à sa mort on les ensevelît avec lui dans son cercueil [2].

Le zèle des découvertes ne s'éteignait cependant pas, malgré l'indigne traitement qu'éprouvait l'homme qui le premier l'avait excité parmi les Espagnols. Roderigo de Lastidas, homme de qualité, équipa deux vaisseaux en société avec Jean de la Cosa qui, ayant servi sous Colomb dans deux de ses voyages, avait la réputation d'être un des meilleurs pilotes d'Espagne. Ils firent voile directement à l'ouest, arrivèrent à la côte de Paria, et suivant toujours la même direction, découvrirent toute la côte de la province aujourd'hui connue sous le nom de *Terra-Firma*, depuis le cap Vela jusqu'au golfe de Daries, peu de temps après, Ojeda, avec son premier associé, Améric Vespuce, entreprit un second voyage, et, ignorant la marche de Lastidas, suivit la même route et toucha aux

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. IV, cap. X, XII. *Vie de Colomb*, chap. LXXXVII.

[2] *Vie de Colomb*, chap. LXXXVI, pag. 577.

mêmes endroits. Le voyage de Lastidas eut un heureux succès, celui d'Ojeda fut malheureux; mais l'un et l'autre accrurent encore l'ardeur pour les découvertes, parce qu'à mesure que les Espagnols acquéraient une connaissance plus étendue de l'Amérique, ils prenaient des idées plus favorables de ses richesses et de sa fertilité [1].

Ces aventuriers n'étaient pas encore revenus de leurs voyages, qu'on équipa une flotte aux frais du roi, pour porter Ovando à Hispaniola en qualité de gouverneur. Sa présence était absolument nécessaire pour arrêter Bovadilla dans ses entreprises et empêcher la ruine entière dont son imprudente administration menaçait la colonie. Il ne pouvait se dissimuler à lui-même la violence et l'injustice de ses procédés à l'égard de Colomb, et pour prévenir les suites qu'il en devait craindre, il faisait son unique objet de se concilier les colons en favorisant toutes leurs passions. Dans cette vue, il avait établi des règlemens de police diamétralement contraires à ceux que Colomb avait regardés comme essentiels à la prospérité de la colonie. Au lieu de maintenir une discipline sévère, nécessaire pour accoutumer des hommes sans principes et sans mœurs à connaître la subordination et l'autorité des lois, il leur laissait une liberté sans bornes, et allait jusqu'à les encourager dans leurs plus grands excès. Loin de protéger les Indiens, il avait autorisé par les lois même l'oppression de ce malheureux peuple; il avait fait faire un dénombrement exact de ceux qui avaient échappé à la misère et à la tyrannie; il les avait classés et donnés en propriété aux colons qui lui étaient attachés, de sorte que l'île entière était réduite à l'état de servitude. L'avidité des Espagnols était trop impatiente pour essayer d'autre moyen d'acquérir des richesses, que celui d'aller à la recherche de l'or. Ce travail devint pour les Indiens aussi excessif que cruel. On les menait par troupes aux montagnes, et on les forçait de fouiller la mine en leur imposant des tâches, réglées sans discrétion et sans humanité. Un travail si peu proportionné à leurs forces et un genre de vie si différent de celui qu'ils avaient mené jusqu'alors, détruisait à vue d'œil cette race d'hommes faibles, de manière que bientôt il ne serait pas resté trace des anciens habitans de l'île [1].

La nécessité d'apporter un prompt remède à ces maux hâta le départ d'Ovando. Il avait le commandement de l'armement le plus considérable qu'on eût encore fait pour le Nouveau-Monde. Il consistait en trente-deux vaisseaux, à bord desquels étaient embarqués deux mille cinq cents personnes, avec le projet de s'établir dans le pays. A l'arrivée du nouveau gouverneur avec un si puissant renfort pour la colonie, Bovadilla eut ordre de remettre son emploi et de retourner en Espagne pour y rendre compte de sa conduite. On ordonna aussi à Roldan et aux autres chefs des mutins qui avaient été les plus ardens ennemis de Colomb, de quitter l'île. On publia une ordonnance par laquelle les Indiens étaient déclarés sujets libres de l'Espagne, et l'on défendit d'exiger d'eux aucun service par force et sans le payer à un prix raisonnable. Quant aux Espagnols eux-mêmes, ils furent soumis à plusieurs règlemens, tendant à éteindre l'esprit de licence et de mutinerie qui avait été si funeste à la colonie, et à établir le respect pour l'ordre public, sans lequel aucune société ne peut ni subsister ni prendre de l'accroissement. Enfin, pour borner les gains exorbitans que les particuliers étaient supposés faire par le travail des mines, il fut ordonné de porter tout l'or à un seul endroit où il serait fondu par des officiers publics qui en retiendraient la moitié pour le roi [2].

Tandis qu'on prenait ces mesures pour la tranquillité et la prospérité de la colonie dont Colomb était le fondateur, il était réduit à l'occupation vulgaire de solliciter auprès d'une cour ingrate; et, malgré son mérite et ses services, il sollicitait en vain. Il demandait, aux termes de la convention de 1492, d'être rétabli dans son office de vice-roi des contrées qu'il avait découvertes. Malheureusement pour lui, la circonstance qui parlait le plus fortement en faveur de ses droits, était précisément celle qui déterminait le jaloux monarque à les méconnaître. L'éten-

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. IV, cap. XI.

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. IV, cap. XI, etc. Oviedo, *Hist.*, lib. III, cap. VI, pag. 97. Benzon, *Hist.*, lib. I, cap. XII, pag. 51.

[2] Solorzano, *Politica indiana*, lib. I, cap. XII. Herrera, *Decad.* I, lib. IV, cap. XII.

due de ces riches contrées et l'importance qu'elles acquéraient de jour en jour, faisaient regarder à Ferdinand les concessions faites à Colomb comme excessives et contraires à la bonne politique. Il craignait de confier à un sujet une autorité qui paraissait déjà si étendue, et qui pouvait devenir formidable. Il fit passer ses craintes dans l'esprit d'Isabelle, et sous différens prétextes également frivoles et injustes, ils éludèrent l'exécution d'un traité solennel qu'ils avaient signé l'un et l'autre. Après avoir consumé deux ans en sollicitations humiliantes, Colomb comprit qu'il lui serait impossible de vaincre les préventions de Ferdinand, et que ce serait désormais en vain qu'il réclamerait les droits de la justice et des services rendus, auprès d'un monarque aussi intéressé qu'ingrat.

Ces injustices, loin de le décourager, ne l'empêchèrent même pas de suivre le grand objet qui avait mis son génie en activité et qui l'avait déjà conduit à ses découvertes. Son projet favori avait toujours été d'ouvrir une nouvelle route aux Indes orientales. Il en était encore uniquement occupé. Ses observations dans son voyage à Paria, quelques indications obscures qu'il avait reçues des Indiens de cette côte, ou peut-être aussi quelques circonstances du récit de l'expédition de Lastidas et de la Cosa, lui faisaient croire que par-delà le continent de l'Amérique il y avait une mer qui s'étendait jusqu'aux Indes orientales, et qu'il pourrait trouver quelque isthme par lequel il serait facile d'établir une communication entre cette mer encore inconnue et l'ancien Océan. Il conjecturait très heureusement que ce détroit ou cet isthme était situé près du golfe de Darien. Plein de cette idée, on le vit, quoique déjà avancé en âge et accablé d'infirmités, s'offrir avec l'ardeur d'un jeune aventurier à entreprendre un nouveau voyage dans la vue de vérifier cette conjecture et d'accomplir ainsi le grand projet qu'il avait toujours voulu exécuter. Les circonstances étaient favorables pour lui faire obtenir de Ferdinand et d'Isabelle les secours nécessaires à cette expédition. Ils étaient bien aises d'avoir un prétexte honorable pour éloigner de la cour, en l'employant, un homme dont leur politique ne leur permettait pas d'accueillir les demandes et dont il eût été indécent de méconnaître les services. Sans vouloir récompenser Colomb, ils connaissaient son mérite, et l'expérience qu'ils avaient faite de ses talens et de sa conduite était pour eux une raison suffisante de prendre confiance en ses nouvelles conjectures et d'espérer qu'elles se réaliseraient. Une dernière considération très puissante se joignit à celles-là. La flotte portugaise conduite par Cabral venait d'arriver des Indes, et la richesse de ses retours donnait aux Européens des idées plus justes que celles qu'ils avaient pu avoir jusqu'alors de la richesse et de la fertilité de ces régions. Les Portugais avaient été plus heureux dans leurs découvertes que les Espagnols. Les pays auxquels ils venaient de s'ouvrir un chemin étaient florissans par l'industrie et les arts. Le commerce y était établi depuis longtemps et porté plus loin qu'en aucune contrée. Les Portugais, dès leurs premiers voyages, purent en rapporter des marchandises précieuses et recherchées, et faire, en les vendant en Europe, des profits aussi prompts que considérables. Lisbonne devenait le centre du commerce et de la richesse, tandis que l'Espagne n'avait que la perspective des avantages éloignés qu'elle pouvait retirer un jour des Indes occidentales. Rien ne pouvait donc être plus agréable aux Espagnols que l'offre que leur faisait Colomb de les conduire en orient par une route qu'on imaginait devoir être plus courte et moins dangereuse que celle des Portugais. Ferdinand même, séduit par cette espérance, montra beaucoup d'ardeur pour l'exécution de ce projet.

Malgré les avantages que la nation pouvait attendre de cette entreprise, Colomb ne put cependant obtenir que quatre petits bâtimens, dont les plus grands n'étaient pas de plus de soixante-dix tonneaux. Accoutumé à braver le danger et à tenter de grandes choses avec de faibles moyens, il n'hésita pas à accepter le commandement de cette misérable escadre. Son frère Barthélemi et Ferdinand son second fils l'accompagnèrent. Il partit de Cadix le 9 de mai, et toucha, comme il faisait toujours, aux Canaries. De là, il se proposait de faire voile directement vers le continent de l'Amérique ; mais son grand bâteau marchait si mal et était en si mauvais état qu'il fut forcé de toucher à Hispaniola, dans l'espérance qu'il pourrait l'échanger avec quelqu'un des vaisseaux de la flotte qui avait transporté Ovando. A son arrivée à la rade de Saint-Domingue, il trouva dix-huit de ces vais-

seaux déjà chargés et sur le point de partir pour l'Espagne. Colomb instruisit le gouverneur de l'objet de son voyage et de l'accident qui l'avait obligé de changer de route, et il lui demanda la permission d'entrer dans le havre, non-seulement pour pouvoir négocier l'échange de son vaisseau, mais encore pour s'y mettre en sûreté contre un ouragan violent dont il prévoyait les approches par différens pronostics que son expérience et sa sagacité lui avaient appris à reconnaître. Il conseillait en même temps au gouverneur de différer de quelques jours le départ de la flotte pour l'Espagne. Ovando rejeta sa demande et méprisa son conseil. Dans une circonstance où la seule humanité aurait offert un asile à un étranger, on refusa à Colomb l'abord d'un pays dont on lui devait la possession et même la connaissance. Ses avis salutaires, qu'on pouvait suivre sans aucun inconvénient, furent regardés comme les songes d'un visionnaire qui avait l'arrogance de faire le prophète, en annonçant d'avance un événement hors de la portée de la prévoyance humaine. La flotte mit à la voile. La nuit suivante l'ouragan se déclara avec une violence terrible. Colomb qui avait prévu le danger et pris toutes ses précautions, sauva sa petite escadre. La flotte destinée pour l'Espagne eut le sort que méritait la ridicule obstination des commandans. De dix-huit vaisseaux, deux ou trois seulement échappèrent. Bovadilla, Roldan et la plus grande partie des ennemis les plus ardens de Colomb et des oppresseurs des Indiens périrent. Toutes les richesses qu'ils emportaient, acquises par tant d'injustices et de cruautés, furent englouties dans les flots. Elles montaient à deux cent mille pesos, somme immense en ce temps-là et qui eût suffi non-seulement pour mettre les coupables à l'abri d'un examen trop sévère de leur conduite, mais même pour leur obtenir un accueil très favorable à la cour d'Espagne. Parmi le petit nombre des vaisseaux qui échappèrent, se trouva celui qui portait les effets que Colomb avait sauvés des ruines de sa fortune. Tous les historiens, voyant dans cet événement une distinction si marquée et si juste de l'innocent d'avec le coupable, et une dispensation si équitable de la peine et de la récompense, ont cru y reconnaître l'action immédiate de la Providence divine qui vengeait les torts d'un homme de bien persécuté et punissait les oppresseurs d'un peuple innocent. Mais des faits de cette nature font des impressions différentes sur des hommes ignorans et superstitieux. D'après une opinion qui accompagne souvent l'admiration du vulgaire pour les personnes qui se distinguent par leur génie et leur sagacité, les Espagnols établis à Saint-Domingue ne virent dans Colomb qu'un magicien qui avait excité par ses conjurations et ses enchantemens cette tempête terrible pour se venger de ses ennemis [1].

Colomb quitta bientôt l'île où il avait été si mal accueilli, et fit voile vers le continent. Après une longue et dangereuse navigation, il découvrit *Guanaia*, île voisine de la côte d'Honduras. Il y communiqua avec quelques habitans de la Grande-Terre, qui y venaient avec de grands canots. Ils lui parurent plus civilisés et plus avancés dans la connaissance des arts utiles qu'aucune des nations qu'il avait jusqu'alors découvertes. Les Espagnols demandant, avec leur empressement ordinaire, de quel pays venait l'or que les Indiens portaient comme ornement, ces Indiens montrèrent l'ouest, donnant à entendre que l'or y était si abondant qu'on l'employait aux usages les plus communs. Au lieu d'aller à la recherche de ces pays si attrayans, ce qui l'aurait conduit en suivant la côte d'Yucatan au riche empire du Mexique, Colomb, toujours attaché à son premier et grand projet de trouver un détroit qui communiquât avec l'océan Indien, porta à l'est vers le golfe de Darien. Il découvrit dans cette route toute la côte du continent, depuis le cap Gracias-à-Dios jusqu'au havre de Porto-Bello, auquel il donna ce nom pour sa beauté et sa sûreté. Il chercha inutilement son détroit, et, quoiqu'il prît terre souvent et s'avançât dans l'intérieur, il n'y pénétra pas assez avant pour traverser et reconnaître l'isthme étroit qui sépare le golfe du Mexique de la grande mer du sud. La beauté du pays le charma tellement, et il conçut une idée si favorable de sa richesse par les monceaux d'or que les naturels lui firent voir, qu'il résolut de laisser une petite colonie sur la rivière de Belem, dans la province de Veragua, sous les ordres de son frère, et de retourner en Espagne pour en rapporter tout ce qui était nécessaire à un établissement solide.

[1] Oviedo, lib. III, cap. VII, IX. Herrera, *Decad.* I, lib. V, cap. I, II. *Vie de Colomb.*, chap. LXXXVIII.

Mais l'esprit indomptable de mutinerie et d'indiscipline des hommes qu'il avait à conduire, le privèrent de la gloire de former la première colonie européenne sur le continent de l'Amérique. Leur insolence et leur rapacité forcèrent les Indiens à prendre les armes, et, comme ils étaient plus braves que les habitans des îles, ils détruisirent une partie des Espagnols et obligèrent le reste d'abandonner un poste dans lequel ils ne pouvaient plus se maintenir [1].

Cet échec, le premier que les Espagnols eussent reçu en Amérique, ne fut pas le dernier malheur de Colomb; il fut suivi de tous les désastres auxquels des navigateurs peuvent être exposés. Des ouragans furieux, des tempêtes violentes, accompagnées de tonnerres et d'éclairs, mirent souvent ses navires à deux doigts de leur perte. Ses gens, mécontens et découragés, épuisés de fatigues et manquant de vivres, étaient de mauvaise volonté ou hors d'état d'exécuter ses ordres; un de ses vaisseaux périt. Il fut forcé d'abandonner l'autre, et, avec les deux qui lui restaient, il quitta cette partie du continent qu'il avait nommée, dans sa détresse, la *Côte des Contradictions* [2]. De nouveaux malheurs l'attendaient encore. A la vue de la côte de Cuba une violente tempête l'assaillit; ses vaisseaux se heurtèrent et furent si endommagés par le choc qu'il eut beaucoup de peine à gagner la Jamaïque, où il fut obligé de s'échouer pour ne pas couler à fond. La mesure de ses calamités semblait alors comblée. Il se trouvait jeté sur le rivage d'une île fort éloignée d'Hispaniola, seul établissement européen qu'il y eût en Amérique. Ses navires étaient hors d'état d'être réparés. Il paraissait impossible d'envoyer des nouvelles de sa situation à Hispaniola, et c'était cependant la seule ressource qui lui restât. Son génie fertile en ressource, et plus actif encore dans les dangers extrêmes qui accablent les âmes faibles, trouva bientôt le seul expédient qui pût lui offrir quelque espoir. Il profita de la douleur et de l'hospitalité des habitans du pays qui, regardant les Espagnols comme des êtres d'une nature supérieure, s'empressaient de les aider dans tous leurs besoins : il en obtint deux canots, chacun d'un seul tronc d'arbre creusé à l'aide du feu, mais si mal faits et si difficiles à manœuvrer, qu'ils méritaient à peine le nom de *bateaux*. Avec ces frêles machines, propres seulement à suivre la côte ou à traverser une petite baie, Mendès, Espagnol, et Fieschi, Génois, deux gentilshommes particulièrement attachés à Colomb, offrirent courageusement d'aller à Hispaniola, voyage de plus de trente lieues [1], qu'ils exécutèrent en dix jours en surmontant des dangers incroyables, et en éprouvant une si grande fatigue que plusieurs des Indiens qui les accompagnaient y succombèrent et moururent. Le gouverneur d'Hispaniola, loin de les accueillir comme leur courage le méritait, ne fut nullement touché de l'horrible situation des Espagnols pour lesquels ils venaient demander des secours. Ovando, par une basse jalousie, ne voulut pas permettre que Colomb mît le pied dans l'île qui était sous son gouvernement. Cette féroce et vile passion ferma son cœur à tous les sentimens d'humanité que devait exciter en lui ou le souvenir des services et des malheurs de ce grand homme, ou la compassion pour ses concitoyens enveloppés dans les mêmes calamités. Mendès et Fieschi sollicitèrent huit mois entiers pour leur commandant et leurs compatriotes sans pouvoir rien obtenir.

Cependant mille sentimens divers agitaient l'esprit de Colomb et de ses compagnons d'infortune. D'abord l'espoir d'une prompte délivrance, qu'on attendait du succès du voyage de Mendès et Fieschi, releva les esprits les plus abattus. Lorsqu'il se fut écoulé quelque temps, les plus timides commencèrent à croire que leurs libérateurs avaient manqué l'île d'Hispaniola; à la fin on fut généralement persuadé qu'ils avaient péri. Le rayon d'espérance qui avait d'abord lui à ces infortunés rendait leur condition plus horrible. Le désespoir, porté à son comble, devint universel. Leur dernière ressource venait de leur échapper, et ils se voyaient destinés à finir leurs misérables jours parmi des sauvages, nus, loin de leur patrie et de leurs amis. Les matelots furieux se mutinèrent ouvertement, menacèrent la vie de Colomb à qui ils reprochaient d'être l'auteur de toutes leurs calamités; et se saisissant de dix canots qu'il avait achetés des Indiens, ils se re-

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. V, cap. V, etc. *Vie de Colomb*, cap. LXXXIX, etc. Oviedo, lib. III, cap. IX.

[2] *La Costa de los Contrastes.*

[1] Oviedo, lib. III, cap. IX.

tirèrent à un autre endroit de l'île, malgré ses prières et ses remontrances. En même temps les insulaires commencèrent à murmurer du long séjour des Espagnols dans leur île. Leur industrie n'était pas supérieure à celle de leurs voisins d'Hispaniola, et l'obligation de nourrir tant d'étrangers était pour eux aussi intolérable. Ils commencèrent à apporter des vivres avec plus de répugnance et en moindre quantité, et menacèrent de n'en plus fournir. Cette résolution eût été fatale aux Espagnols. Leur vie dépendait de la bienveillance des Indiens, et à moins qu'ils ne vinssent à bout de réchauffer l'admiration et le respect que ce peuple simple leur avait montrés à leur arrivée, leur perte était inévitable. Les violences des mutins avaient contribué plus que toute autre chose à effacer les idées favorables que les Indiens avaient conçues de leurs hôtes, mais l'adresse ingénieuse de Colomb lui suggéra un heureux artifice qui rétablit et augmenta même la haute opinion des insulaires pour les Espagnols. Ses connaissances en astronomie lui faisant prévoir qu'il y aurait dans peu de temps une éclipse totale de lune, le jour qui précéda l'éclipse, il assembla autour de lui les principaux Indiens, et, après leur avoir reproché l'inconstance qui leur faisait retirer leur affection et leurs secours à des hommes qu'ils avaient d'abord traités avec respect, il leur dit que les Espagnols étaient les serviteurs du grand esprit qui habite les cieux, qui a fait et qui gouverne le monde; que ce grand esprit était offensé du refus qu'on faisait de secourir des hommes qui étaient les objets de sa faveur particulière; qu'il se préparait à punir ce crime avec sévérité; que cette même nuit la lune leur retirerait sa lumière, et leur paraîtrait de couleur de sang, signe de la colère divine et emblème de la vengeance prête à tomber sur eux. La prédiction fut reçue par quelques-uns avec l'indifférence et l'incuriosité qui sont particulières aux nations de l'Amérique et par d'autres avec l'étonnement stupide naturel à des peuples barbares. Mais lorsque la lune commença à s'obscurcir par degrés, et parut enfin de couleur de sang, tous furent frappés de terreur; ils coururent consternés à leurs maisons, et revenant tout de suite à Colomb chargés de vivres, les mirent à ses pieds en le conjurant d'intercéder pour eux auprès du grand esprit et d'écarter le malheur qui les menaçait. Colomb se montra touché de leurs prières. L'éclipse se dissipa, la lune reprit son éclat, et dès ce jour, non-seulement les Espagnols eurent des provisions en abondance, mais les Indiens évitèrent même avec une attention qui allait jusqu'à la superstition de leur donner aucun sujet de plainte [1].

Pendant que cela se passait, les mutins avaient fait plusieurs tentatives pour gagner Hispaniola dans les canots qu'ils avaient saisis, et toutes avaient été sans succès, soit par la mauvaise manœuvre, soit par la violence des vents et des courans. Furieux de ce nouveau contre-temps, ils se mirent en marche pour l'endroit de l'île où Colomb était resté, en lui préparant de nouvelles insultes, et lui faisant craindre de nouveaux dangers. Au même moment il éprouvait un malheur plus cruel que ceux qu'il pouvait redouter de la part des mutins. Le gouverneur d'Hispaniola, entretenant toujours des soupçons injurieux à Colomb, envoyait une petite barque à la Jamaïque, non pour tirer ses compatriotes de l'état où ils étaient depuis si long-temps, mais pour les épier et reconnaître leur situation; et de peur que la compassion de ceux qu'il employait à cette mission ne les engageât à donner quelque secours à ces malheureux contre son intention, il avait donné le commandement de ce petit bâtiment à Escobar, ennemi cruel et invétéré de Colomb. Escobar, suivant ses instructions avec une maligne exactitude, avait jeté l'ancre à quelque distance de l'île, s'était approché du rivage dans un petit bateau, avait observé le misérable état des Espagnols, envoyé une lettre remplie de vains complimens à Colomb, et après avoir reçu sa réponse, était parti sur-le-champ. Dès que les Espagnols avaient découvert le vaisseau qui s'approchait de l'île, ils s'étaient livrés à tous les transports de la joie, persuadés que le moment de la délivrance, si long-temps attendu, était enfin arrivé. Mais lorsque le navire eut disparu si subitement, ils tombèrent dans le plus horrible abattement, et perdirent tout espoir. Colomb seul, quoique pénétré jusqu'au fond du cœur de l'insulte gratuite qu'Ovando ajoutait à sa négligence passée, conserva assez d'empire sur lui-même pour relever le courage de ses compagnons. Il leur assura

[1] *Vie de Colomb*, ch. CIII. Herrera, *Decad*. I, lib. VI, cap. V, VI. Benzon, *Hist.*, lib. I, cap. XIV.

que Mendès et Fieschi étaient arrivés sains et saufs à Hispaniola, qu'ils enverraient incessamment des vaisseaux, et qu'il avait refusé de retourner dans celui d'Escobar qui était trop petit pour les recevoir tous, étant résolu à ne jamais abandonner les fidèles compagnons de son infortune. Cette espérance d'une délivrance prochaine les calma. Ils surent gré à Colomb de la générosité avec laquelle il paraissait occupé de leur conservation plus même que de la sienne. Ils reprirent quelque courage, et lui rendirent leur confiance [1].

Sans cet heureux changement Colomb n'eût jamais pu résister aux mutins qui s'approchaient. Tous ses efforts pour les calmer ne faisaient que les rendre plus furieux. Leurs demandes devenaient de jour en jour plus extravagantes et leurs desseins plus violens et plus sanguinaires. La sûreté commune exigeait qu'on leur résistât à force ouverte. Colomb, souffrant et affaibli par la goutte, ne pouvait se mettre en campagne. Son frère l'Adelantade marcha contre eux. Les mutins rejetèrent avec mépris toute espèce d'accommodement et fondirent sur lui. Il était bien préparé à les recevoir. Au premier choc, plusieurs de leurs chefs furent tués. L'Adelantade, qui était aussi vigoureux que brave, s'attacha à combattre leur capitaine, le blessa, le désarma et le fit prisonnier [2]. Le reste s'enfuit honteusement en montrant une lâcheté digne de leur première insolence. Bientôt après, la troupe entière se soumit à Colomb et s'engagea par les sermens les plus solennels à lui obéir désormais en tout. A peine la tranquillité était-elle rétablie qu'on vit paraître les vaisseaux que Colomb avait promis sans y compter beaucoup. Les Espagnols quittèrent avec des transports de joie une île où la jalousie inhumaine d'Ovando les avait laissés languir pendant plus d'une année exposés à toutes les espèces de calamités.

Lorsque Colomb fut arrivé à Saint-Domingue, le gouverneur, employant tous les artifices des âmes viles, qui réparent l'insolence par la bassesse, flatta l'homme dont il était jaloux et qu'il avait voulu faire périr. Il reçut Colomb avec de grandes marques de respect, le logea dans sa maison et lui accorda toutes sortes de distinctions. Mais, au milieu de ces démonstrations simulées, il ne put cacher la haine qui dévorait son cœur; il mit en liberté le chef des mutins, que Colomb avait amené dans les fers pour le faire juger pour ses crimes, et menaça tous ceux qui avaient défendu le parti de l'amiral de rechercher leur conduite. Colomb se soumit en silence à ce qu'il ne pouvait empêcher; mais il montra une extrême impatience de quitter un pays où commandait un homme qui l'avait traité en toute occasion avec tant d'injustice et d'inhumanité. Ses préparatifs furent bientôt faits, et il mit à la voile pour l'Espagne avec deux vaisseaux. Le malheur, qui avait accompagné sa vie, continua de le poursuivre jusqu'à la fin de sa carrière. Un de ses vaisseaux fut obligé de revenir à Saint-Domingue, ne pouvant plus tenir la mer : l'autre, battu par de violentes tempêtes, fit sept cents lieues avec des vergues pour mâts, et gagna avec beaucoup de difficulté le port de Saint-Lucar [1]. Colomb y reçut en arrivant la nouvelle de l'événement le plus fâcheux qu'il pût craindre. Isabelle venait de mourir, et avec elle il perdait la dernière ressource qu'il avait espéré de trouver dans sa justice, son humanité et sa bienveillance. Il ne restait plus personne qui pût réparer les injustices qu'on lui avait faites, le récompenser de ses services et le dédommager de ses souffrances. Ferdinand l'avait toujours traversé, et avait été souvent injuste envers lui. Des sollicitations auprès d'un prince si prévenu devenaient pour lui aussi désagréables qu'inutiles. C'était pourtant dans cette triste occupation que Colomb était destiné à consumer le reste de ses jours. Aussitôt que sa santé put le lui permettre, il alla à la cour. Ferdinand le reçut avec une politesse froide. Colomb lui présenta requête sur requête pour obtenir la punition de ses oppresseurs et la restitution de tous les priviléges qui lui étaient promis par le traité de 1492. Ferdinand l'amusa de belles paroles : il employa toutes sortes d'artifices pour éluder ses demandes et laissa voir clairement l'intention où il était de ne jamais terminer cette affaire. La santé affaiblie de Colomb flattait Ferdinand de l'espérance qu'il se-

[1] *Vie de Colomb*, chap. CIV. Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. XVII.

[2] *Vie de Colomb*, chap. CVII. Herrera, *Decad.* I, lib. VI, ch. XI.

[1] *Vie de Colomb*, chap CVIII. Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. XII.

rait bientôt délivré de ce solliciteur importun, et le soutenait dans l'exécution de son injuste plan de délai. Il ne fut pas trompé dans son attente. Le cœur navré de l'ingratitude d'un monarque qu'il avait servi avec tant de fidélité et de succès, épuisé par les fatigues et les chagrins qu'il avait essuyés, et affaibli par les infirmités qui étaient le fruit de ses travaux, Colomb finit sa vie à Valladolid, le 20 de mai 1506, dans la cinquante-neuvième année de son âge. Il mourut avec la fermeté qui avait toujours distingué son caractère, et avec les sentimens de religion qu'il avait montrés dans toutes les circonstances de sa vie[1].

LIVRE TROISIÈME.

Tandis que Colomb était occupé à son dernier voyage, l'île d'Hispaniola fut le théâtre de plusieurs événemens remarquables. La colonie espagnole, le modèle et la source de tous les établissemens postérieurs que l'Espagne a faits dans le Nouveau-Monde, acquérait par degrés la forme d'une société régulière et florissante. Les soins pleins d'humanité que prenait Isabelle pour garantir de l'oppression les malheureux Indiens, et l'ordonnance particulièrement, par laquelle il était défendu aux Espagnols de les forcer à travailler, retardèrent, il est vrai, pour quelque temps, les progrès de l'industrie. Les naturels, regardant l'inaction comme la suprême félicité, méprisaient toutes les récompenses et les caresses par lesquelles on cherchait à les porter au travail. Les Espagnols n'avaient pas assez de bras pour exploiter les mines et pour cultiver la terre. Plusieurs des premiers colons, accoutumés au service des Indiens, abandonnèrent l'île lorsqu'ils se virent privés des instrumens sans lesquels ils ne savaient rien faire. Plusieurs de ceux qui étaient arrivés avec Ovando furent attaqués de maladies particulières au climat, et, dans un court intervalle, il en périt plus de mille. En même temps la demande d'une moitié du produit des mines, exigée pour la part du souverain, parut une condition si onéreuse que personne ne voulut plus s'engager à les exploiter à ce prix. Pour sauver la colonie d'une ruine qui paraissait inévitable, Ovando prit sur lui de modérer la rigueur des ordonnances royales. Il fit une nouvelle distribution des Indiens entre les Espagnols, et les força de travailler pendant un certain temps à creuser les mines ou à cultiver la terre; mais craignant qu'on ne l'accusât de les avoir soumis de nouveau à la servitude, il ordonna à leurs maîtres de leur payer une certaine somme pour le salaire de leur travail. Il réduisit la part du souverain sur l'or qu'on trouverait dans les mines, de la moitié au tiers, et peu de temps après, au cinquième, où elle resta longtemps fixée. Malgré la tendre sollicitude d'Isabelle en faveur des Indiens, et le désir qu'avait Ferdinand d'augmenter le revenu public, Ovando détermina la cour à approuver ces nouveaux réglemens[2].

Les Indiens qui venaient de jouir, quoique pendant un intervalle bien court, du plaisir d'échapper à l'oppression, trouvèrent alors si intolérable le joug de l'esclavage qu'ils firent plusieurs tentatives pour recouvrer leur liberté. Les Espagnols traitèrent ces efforts de rébellion et prirent les armes pour les réduire. Lorsqu'une guerre s'élève entre des nations qui se trouvent dans un état de civilisation à peu près semblable, les moyens de défense sont proportionnés à ceux d'attaque; dans une lutte à force égale, les efforts qui se font de part et d'autre, les talens qui déploient leur activité et les passions qui se développent, peuvent présenter l'humanité sous un point de vue aussi curieux qu'intéressant. C'est une des plus nobles fonctions de l'histoire que d'observer et de peindre les hommes dans les situations où les âmes sont le plus violemment

[1] *Vie de Colomb*, chap. CVIII. Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. XIII, XIV, XV.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. V, cap. III.

agitées et où toutes leurs facultés sont mises en mouvement; aussi les opérations et les événemens de la guerre chez des nations ennemies ont-ils été regardés par les historiens, tant anciens que modernes, comme un objet important et capital dans les annales du genre humain. Mais dans une querelle entre des sauvages entièrement nus et une des nations les plus belliqueuses de l'Europe, où la science, le courage et la discipline étaient d'un côté, et la timidité, l'ignorance et le désordre de l'autre, un détail circonstancié des événemens serait aussi peu agréable qu'instructif.

Si la simplicité et l'innocence des Indiens, éveillant l'humanité dans le cœur des Espagnols, eussent tourné en un sentiment de pitié l'orgueil de la supériorité et les eussent engagés à instruire les habitans du Nouveau-Monde au lieu de les opprimer, l'historien pourrait raconter sans horreur quelques actes de violence qui ressembleraient aux châtimens trop rigoureux infligés par des maîtres impatiens à des élèves indociles. Mais malheureusement ce sentiment de la supériorité s'exerça d'une manière bien différente : les Espagnols avaient tant d'avantages de toute espèce sur les naturels de l'Amérique qu'ils les regardaient avec mépris, comme des êtres d'une nature inférieure pour qui les droits et les priviléges de l'humanité n'étaient pas faits. Dans la paix ils les soumirent à l'esclavage, dans la guerre ils n'eurent aucun égard à ces lois qui, par une convention tacite entre les nations ennemies, règlent les droits de la guerre, et mettent quelques bornes à ses fureurs. Les Américains ne furent point traités comme des hommes qui combattent pour défendre leur liberté, mais comme des esclaves révoltés contre leurs maîtres. Ceux de leurs caciques qui tombaient entre les mains des Espagnols étaient condamnés comme des chefs de brigands aux plus cruels et aux plus infâmes supplices; et tous leurs sujets, sans aucun égard aux rangs établis parmi eux, étaient également réduits à la plus abjecte servitude. C'est avec de semblables dispositions que l'on attaqua le cacique de Higuey, province située à l'extrémité orientale de l'île. Cette guerre fut une suite de la perfidie des Espagnols qui violèrent le traité qu'ils avaient fait avec les naturels, et elle se termina par le meurtre du cacique, qui fut pendu pour avoir défendu son peuple avec une bravoure supérieure à celle de ses compatriotes et digne d'un meilleur sort[1].

Ovando se comporta dans une autre partie de l'île d'une manière encore plus cruelle et plus perfide. La province qu'on appelait anciennement Xaragua, et qui s'étendait depuis la plaine fertile où Léogane est aujourd'hui située, jusqu'à l'extrémité occidentale de l'île, était soumise à la domination d'une femme nommée Anacoana, chérie et respectée de ses sujets. Par une suite de ce goût très vif que les femmes d'Amérique avaient pour les Européens et dont on expliquera la cause dans la suite, Anacoana avait toujours recherché l'amitié des Espagnols et les avait comblés de bons offices; mais quelques-uns des partisans de Roldan s'étant établis dans son pays furent tellement irrités des moyens qu'elle prit pour réprimer leurs excès, qu'ils l'accusèrent d'avoir formé le dessein de secouer le joug et d'exterminer les Espagnols. Ovando, quoique bien persuadé du peu de confiance que méritait le témoignage de ces hommes corrompus, marcha, sans autres informations, vers Xaragua avec trois cents hommes d'infanterie et soixante-dix cavaliers; mais, pour empêcher que cette expédition militaire ne répandît d'avance l'alarme parmi les Indiens, il annonça que son intention était de faire une visite respectueuse à Anacoana, à qui les Espagnols avaient tant d'obligation, et de régler avec elle la manière dont on lèverait le tribut exigé pour le roi d'Espagne. Anacoana, s'empressant de traiter un hôte si distingué avec les égards qui lui étaient dus, assembla les hommes principaux de ses domaines au nombre de trois cents, et s'avançant à leur tête, suivie d'une foule nombreuse des autres habitans, elle reçut Ovando au milieu des chants et des danses, selon la coutume du pays, et le conduisit ensuite dans le lieu qu'elle habitait. Il y fut traité pendant quelques jours avec tous les soins de la simple hospitalité; elle l'amusait des jeux et des spectacles en usage chez les Américains dans les occasions de fête et de réjouissance. Au milieu de la sécurité que cette conduite inspirait à Anacoana, Ovando méditait la destruction de cette reine innocente et de son peuple, et la barbarie de son projet ne peut être égalée que par la basse perfidie avec laquelle il

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. IX, X.

l'exécuta. Sous prétexte de donner aux Indiens la représentation d'un tournois européen, il s'avança avec ses troupes rangées en bataille vers la maison où étaient assemblés Anacoana et les chefs de sa suite. L'infanterie s'empara de toutes les avenues qui conduisaient au village, pendant que la cavalerie investissait la maison. Ces mouvemens n'excitèrent d'abord que l'admiration sans aucun mélange de crainte; mais à un signal convenu, les Espagnols tirèrent tout à coup leurs épées et fondirent sur les Indiens sans défense, et étonnés d'une trahison à laquelle ne pouvaient pas s'attendre des hommes simples et confians. On s'assura aussitôt d'Anacoana. Tous ceux qui la suivaient furent saisis et chargés de liens; on mit le feu à la maison, et sans examen ni preuves, tous ces infortunés, qui étaient les personnes les plus considérables du pays, furent consumés par les flammes. Anacoana fut réservée à un destin plus ignominieux. On la transporta enchaînée à Saint-Domingue, où, après la formalité d'une procédure faite devant les juges espagnols, elle fut condamnée à être pendue publiquement sur le témoignage des mêmes hommes qui l'avaient trahie[1].

Intimidés et humiliés par le traitement atroce qu'on faisait subir aux princes et aux personnages les plus respectés du pays, les habitans de toutes les provinces d'Hispaniola se soumirent sans résistance au joug des Espagnols. A la mort d'Isabelle, tous les règlemens qu'elle avait faits pour adoucir le malheur de leur servitude furent oubliés. On retira la petite gratification qu'on leur payait comme le salaire de leur travail, et en même temps on augmenta les charges qu'on leur imposait. Ovando n'étant plus retenu par rien, partagea les Indiens entre ses amis dans toute l'île. Ferdinand, à qui la reine avait laissé par son testament une moitié du revenu provenant des établissemens du Nouveau-Monde, accorda à ses courtisans des concessions du même genre, qu'il regardait comme la manière la moins onéreuse de récompenser leurs services. Ceux-ci affermaient les Indiens, dont ils étaient devenus les propriétaires, à ceux de leurs concitoyens qui étaient établis à Hispaniola; ces peuples malheureux étant contraints par la force de satisfaire la rapacité des uns et des autres, les exactions de leurs oppresseurs n'eurent plus de bornes. Mais cette police barbare, quoique funeste aux habitans de l'île, produisit pendant quelque temps des effets très avantageux aux Espagnols. En rassemblant ainsi les forces d'une nation fière pour les diriger vers un même objet, on parvint à pousser l'exploitation des mines avec une rapidité et un succès prodigieux. Pendant plusieurs années, l'or qu'on apportait aux fontes royales d'Hispaniola montait à quatre cent soixante mille pezos (environ deux millions quatre cent mille livres tournois), ce qui doit paraître une somme prodigieuse, si l'on fait attention à la grande augmentation de valeur que l'argent a acquise depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à ce moment. On vit des colons faire tout à coup des fortunes immenses, et d'autres dissiper aussi rapidement par une fastueuse profusion les richesses qu'ils avaient amassées avec tant de facilité. Attirés par cet exemple, de nouveaux aventuriers se portèrent en foule en Amérique, impatiens de partager les trésors qui enrichissaient leurs compatriotes, et la colonie continua de s'accroître, malgré la mortalité qu'y occasionait l'insalubrité du climat[1].

Ovando gouvernait les Espagnols avec une sagesse et une justice peut-être égale à la cruauté avec laquelle il traitait les Indiens. Il établit des lois équitables, et en les faisant exécuter avec impartialité, il accoutuma la colonie à les respecter. Il fonda plusieurs villes nouvelles en différentes parties de l'île, et y attira des habitans par la concession de divers privilèges. Il chercha les moyens de tourner l'attention des Espagnols vers quelque branche d'industrie plus utile que l'exploitation des mines. Quelques cannes à sucre ayant été apportées des îles Canaries, dans la vue seulement de faire une expérience, la richesse du sol et la fertilité du climat parurent si favorables à cette culture qu'on songea bientôt à en faire un objet de commerce. On vit se former de vastes plantations, on établit des moulins à sucre, que les Espagnols appelaient *ingenios*, à cause de leur mécanisme compliqué; enfin, en peu d'années, la fabrication de cette denrée fut la principale occupation des habitans

[1] Oviedo, lib. III, cap. XII. Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. IV. *Relacion. de destruicion de las Indias*, par de Las Casas, pag. VIII.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. XVIII, etc.

d'Hispaniola et la source la plus abondante de leur richesse [1].

Les sages mesures que prenait Ovando pour accroître la prospérité de la colonie furent puissamment secondées par Ferdinand. Les sommes considérables que ce prince recevait du Nouveau-Monde lui ouvrirent enfin les yeux sur l'importance de ces découvertes qu'il avait jusqu'alors affecté de regarder avec dédain. Il était parvenu, par son habileté et par des circonstances heureuses, à surmonter les embarras où l'avaient jeté la mort d'Isabelle et ses disputes avec son gendre pour le gouvernement des états de cette princesse [2]. Il employa le loisir dont il jouissait à s'occuper des affaires de l'Amérique; c'est à sa prévoyance et à sa sagacité que l'Espagne doit plusieurs des règlemens qui ont formé par degrés ce système de politique profonde, mais jalouse, par lequel elle gouverne ses domaines dans le Nouveau-Monde. Il établit un tribunal, connu sous le nom de *casa de contratacion*, ou bureau de commerce, composé d'hommes distingués par leur rang et par leurs talens, à qui il confia l'administration des affaires américaines. Ce bureau s'assemblait régulièrement à Séville et exerçait une juridiction particulière et étendue. Ferdinand donna une forme régulière au gouvernement ecclésiastique d'Amérique, en nommant des archevêques, des évêques, des doyens et des ecclésiastiques inférieurs pour veiller sur les Espagnols qui y étaient établis ainsi que sur ceux des naturels qui embrasseraient la foi chrétienne. Mais, malgré la déférence et le respect de la cour d'Espagne pour le saint-siége, Ferdinand sentit l'importance d'empêcher toute puissance étrangère d'étendre sa juridiction ou son influence sur ses nouveaux domaines; en conséquence, il réserva à la couronne d'Espagne le droit exclusif de patronage pour les bénéfices de l'Amérique, et stipula qu'aucune bulle ou ordonnance du pape n'y serait promulguée qu'après avoir été préalablement examinée et approuvée par son conseil. Ce fut par le même esprit de jalousie qu'il défendit à qui que ce fût de s'établir en Amérique, ou d'y exporter aucune espèce de marchandise sans une permission spéciale de ce même conseil [3].

[1] Oviedo, lib. I, cap. VIII, pag VI, etc.
[2] Histoire du règne de Charles V.
[3] Herrera, *Decad.* I, lib, VI, cap. XIX, XX.

Malgré l'attention que ce prince donnait à la police et à la prospérité de la colonie, elle se vit menacée, par un accident imprévu, d'une destruction prochaine. Les naturels de l'île, sur le travail desquels les Espagnols avaient compté pour leur succès et même pour leur existence, se détruisaient avec tant de rapidité que l'extinction de la race entière paraissait inévitable. Lorsque Colomb découvrit Hispaniola on y comptait au moins un million d'habitans [1]; dans l'espace de quinze ans ils se trouvèrent réduits à soixante mille. Cette prodigieuse diminution de l'espèce humaine résultait du concours de différentes causes. Les naturels des îles de l'Amérique, étant d'une constitution plus faible que les habitans de l'autre hémisphère, ne pouvaient ni exécuter les mêmes travaux, ni supporter les mêmes fatigues que des hommes doués d'une organisation plus vigoureuse. L'indolence et l'inaction dans laquelle ils se plaisaient à passer leur vie, étant l'effet de leur faiblesse, et contribuant en même temps à l'augmenter, les rendait, par habitude autant que par nature, incapables de tout effort pénible. Les alimens dont ils subsistaient étaient peu nourrissans; ils n'en prenaient qu'en petite quantité, et cette nourriture n'était pas suffisante pour fortifier des corps débiles et les mettre en état de soutenir les travaux de l'industrie. Les Espagnols, faisant peu d'attention à cette constitution particulière des Américains, leur imposaient des tâches si disproportionnées à leur force qu'on en voyait un grand nombre succomber à la peine et périr d'épuisement; d'autres, s'abandonnant au désespoir, terminaient eux-mêmes leurs misérables jours. Une partie de ces peuples ayant été obligés d'abandonner la culture des terres pour aller travailler dans les mines, la disette des subsistances amena la famine qui en fit périr un grand nombre. Pour compléter la désolation de l'île, les habitans furent attaqués de différentes maladies, dont les unes étaient occasionées par les fatigues auxquelles on les condamnait, et les autres étaient l'effet de leur commerce avec les Européens. Les Espagnols, se voyant ainsi privés par degrés des bras dont ils étaient accoutumés à se servir, il leur fut impossible d'étendre plus loin les progrès de leur établissement, et même de

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. X, cap. XII.

continuer les ouvrages qu'ils avaient commencés. Pour apporter un prompt remède à un état si alarmant, Ovando proposa de transporter à Hispaniola les habitans des îles Lucayes, sous prétexte qu'il serait plus aisé de les civiliser et de les instruire dans la religion chrétienne lorsqu'ils seraient unis à la colonie espagnole, sous l'inspection immédiate des missionnaires qui y étaient établis. Ferdinand, trompé par cet artifice, ou disposé peut-être à se prêter à un acte de violence que la politique lui représentait comme nécessaire, consentit à la proposition. On équipa plusieurs vaisseaux pour les Lucayes; les commandans, qui savaient la langue du pays, dirent aux habitans qu'ils venaient d'une contrée délicieuse où résidaient leurs ancêtres défunts, et que ceux-ci les invitaient à s'y rendre afin de partager le bonheur dont ils jouissaient. Ces hommes simples et crédules écoutaient avec admiration ces récits merveilleux: empressés d'aller voir leurs parens et leurs amis dans l'heureuse région dont on leur parlait, ils suivirent avec plaisir les Espagnols. Cet artifice en fit passer quarante mille à Hispaniola, où ils allèrent partager les souffrances des habitans de l'île, et mêler leurs pleurs et leurs gémissemens avec ceux de cette race infortunée[1].

Les Espagnols avaient pendant quelque temps poussé leurs travaux dans les mines d'Hispaniola avec tant d'ardeur et de succès que cet objet paraissait avoir absorbé toute leur attention. L'esprit de découverte languissait, et depuis le dernier voyage de Colomb, aucune entreprise de quelque importance n'avait été formée. Mais la diminution des Indiens faisant sentir l'impossibilité de s'enrichir dans cette île avec autant de rapidité qu'auparavant, cette considération détermina les Espagnols à chercher des contrées nouvelles où leur avidité pût trouver à se satisfaire avec plus de facilité. Juan Ponce de Léon, qui commandait sous Ovando, dans la partie orientale d'Hispaniola, passa dans l'île de *Saint-Jean-de-Porto-Rico* que Colomb avait découverte à son second voyage, et pénétra dans l'intérieur du pays. Comme il trouva un sol fertile, et que, d'après quelques indications et le témoignage des habitans, il eut lieu d'espérer qu'on pourrait découvrir des mines d'or dans les montagnes, Ovando lui permit d'essayer un établissement dans l'île, ce qui fut exécuté sans peine par Ponce de Léon, dont la prudence égalait le courage. En peu d'années Porto-Rico fut soumis au gouvernement espagnol; les naturels, réduits en servitude, furent traités avec la même rigueur imprudente que ceux d'Hispaniola, et la race des premiers habitans, épuisée par les fatigues et les souffrances, fut entièrement exterminée[1].

Vers le même temps, Juan Diaz de Solis, de concert avec Vincent Janez Pinson, un des premiers compagnons de Colomb, fit un voyage au continent. Ils suivirent jusqu'à l'île de *Guanaios* la même route que Colomb avait prise; mais, tournant de là à l'ouest, ils découvrirent une nouvelle et vaste province, connue depuis sous le nom de *Jucatan,* et longèrent une grande partie de la côte de ce pays[2]. Quoique cette expédition n'ait été marquée par aucun événement mémorable, elle mérite qu'on en fasse mention, parce qu'elle conduisit à des découvertes de plus grande importance. C'est pour la même raison qu'on doit rappeler le voyage de Sébastien de Ocampo. Il fut chargé par Ovando de tourner *Cuba*, et il reconnut le premier avec certitude que ce pays, regardé autrefois par Colomb comme une partie du continent, n'était qu'une grande île[3].

Cette expédition autour de Cuba fut un des derniers incidens du gouvernement d'Ovando. Depuis la mort de Colomb, don Diégo, son fils, ne cessait de solliciter Ferdinand de lui accorder les charges de vice-roi et d'amiral dans le Nouveau-Monde, avec tous les priviléges et bénéfices dont il devait hériter en conséquence de la capitulation primitive faite avec son père. Mais, si ces dignités et les revenus qui y étaient joints avaient paru si considérables à Ferdinand qu'il n'avait pas craint de passer pour injuste et ingrat en les ôtant à Colomb, il n'est pas surprenant qu'il fût alors peu disposé à les accorder au fils. Aussi don Diégo consuma deux années entières en de vaines et continuelles sollicitations. Fatigué de l'inutilité de ses démarches, il tenta enfin de se procurer par une sentence légale ce

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. VIII, cap. III. Oviedo, lib. III, cap. VI. Gomera, *Hist.*, cap. XLI.

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. VII, cap. I, av. Gomera, *Hist.*, cap. XLIV. Relacion de B. de Las Casas, pag. 10.

[2] Herrera, *Decad.* 1, lib. VI, cap. XVII.

[3] Herrera, *Decad.* 1, lib. VII, cap. I.

qu'il ne pouvait obtenir de la faveur d'un prince intéressé. Il intenta une action contre Ferdinand devant le conseil chargé d'administrer les affaires de l'Inde, et ce tribunal, avec une intégrité bien honorable pour ceux qui le composaient, rendit un jugement contre le roi, et confirma les droits de don Diégo à la vice-royauté et aux autres priviléges stipulés dans la capitulation. Malgré ce décret, la répugnance que devait avoir Ferdinand à mettre un sujet en possession d'une autorité si considérable aurait pu faire naître de nouveaux obstacles, si don Diégo n'avait pas trouvé un moyen d'intéresser des personnes très puissantes au succès de ses prétentions. La sentence du conseil des Indes lui donnait droit à un rang si élevé et à une si haute fortune, qu'il lui fut aisé de conclure un mariage avec dona Maria, fille de don Ferdinand de Tolède, grand commandeur de Léon et frère du duc d'Albe, grand du royaume de la première classe et allié de près au roi. Le duc et sa famille épousèrent avec tant de chaleur la cause de leur nouvel allié que Ferdinand ne put pas résister à leurs sollicitations. Il rappela Ovando et nomma pour lui succéder don Diégo; mais même en lui accordant cette faveur il ne put pas cacher sa jalousie, car il lui permit seulement de prendre le titre de gouverneur, non celui de vice-roi, quoique le conseil eût décidé que ce dernier titre appartenait à don Diégo [1].

Il partit bientôt pour Hispaniola, accompagné de son frère, de ses oncles, de sa femme qui, par la courtoisie des Espagnols, fut honorée du titre de vice-reine, et d'un cortége nombreux de personnes de l'un et l'autre sexe, nées de familles distinguées. Don Diégo vécut avec une magnificence et un faste inconnu jusqu'alors dans le Nouveau-Monde, et la famille de Colomb parut enfin jouir des honneurs et des récompenses que son génie créateur avait si bien mérités et dont il avait été si cruellement privé. La colonie elle-même acquit un nouvel éclat par l'arrivée de ces nouveaux habitans d'un caractère et d'un rang supérieurs à celui de presque tous ceux qui avaient passé jusqu'alors en Amérique; plusieurs des familles les plus illustres, établies dans les colonies espagnoles, sont descendues des personnes qui avaient accompagné don Diégo Colomb à cette époque [1].

Ce changement de gouverneur ne fut d'aucune utilité pour les malheureux habitans. Don Diégo fut non-seulement autorisé par un édit royal à continuer les *repartimientos* ou distributions d'Indiens; mais on spécifia même le nombre précis qu'il pouvait en accorder à chaque personne, selon le rang qu'elle avait dans la colonie. Il se prévalut de cette permission, et bientôt après son débarquement à Saint-Domingue, il partagea entre ses parens et les Espagnols qui l'avaient suivi, ceux des Indiens qui n'avaient encore été destinés à personne [2].

Le nouveau gouverneur s'occupa ensuite à suivre l'instruction qu'il avait reçue du roi pour l'établissement d'une colonie à Cubagua, petite île que Colomb avait découverte à son troisième voyage. Quoique ce fût un terrain stérile qui pouvait à peine fournir la subsistance de ses misérables habitans, on trouvait sur ses côtes une si grande quantité de ces huîtres qui produisent les perles, que cette île ne put pas échapper aux recherches des avides Espagnols qui s'y portèrent en foule. Il se fit des fortunes considérables par la pêche des perles, qui fut suivie avec une ardeur extraordinaire. Les Indiens, surtout ceux des îles Lucayes, furent obligés de plonger au fond de la mer pour y prendre ces huîtres, et cette occupation, aussi dangereuse que malsaine, fut une nouvelle calamité qui ne contribua pas peu à la destruction de cette race dévouée [3].

Vers cette même époque, Juan Diaz de Solis et Pinson s'embarquèrent ensemble pour un second voyage. Ils cinglèrent directement au sud, vers la ligne équinoxiale que Pinson avait précédemment traversée, et s'avancèrent jusqu'au quarantième degré de latitude méridionale. Ils furent étonnés de trouver que le continent de l'Amérique s'étendait à leur droite, à travers toute cette étendue de l'Océan. Ils débarquèrent en différens endroits, pour en prendre possession au nom de leur souverain; mais, quoique le pays leur parût très fertile et les invitât à s'y arrêter, comme leur armement avait été destiné

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. VII, cap. IV.

[1] Oviedo, lib. III, cap. I. Herrera, *Decad.* 1, lib. VII, cap. X. *Hist.*, cap. LXXVIII.

[2] Recopilacion de Leyes, lib. VI, tit. 8, lib. I, II.

[3] Herrera, *Decad.* 1, lib. VII, cap. IX. Gomera, *Hist.*, cap. LXXVIII.

à faire des découvertes plutôt que des établissemens, ils n'avaient pas assez de monde pour laisser des colonies nulle part. Leur voyage servit cependant à donner aux Espagnols des idées plus justes et plus grandes sur l'étendue de cette nouvelle portion du globe [1].

Quoiqu'il se fût écoulé plus de dix ans depuis que Colomb avait découvert le continent de l'Amérique, les Espagnols n'y avaient encore fait aucun établissement. Ce fut alors qu'on tenta sérieusement et avec vigueur ce qui avait été si long-temps négligé; mais le plan de cette entreprise ne fut ni formé par la couronne ni exécuté aux dépens de la nation; ce fut l'ouvrage de l'audace et des spéculations de quelques aventuriers. La première idée de ce projet vint d'Alonzo d'Ojeda, qui avait déjà fait deux voyages pour tenter des découvertes et qui s'y était acquis une grande réputation mais sans fortune. L'opinion qu'il avait donnée de son courage et de sa prudence lui procura aisément des associés qui firent les fonds nécessaires pour les dépenses de l'expédition. Vers le même temps, Diégo de Nicuessa, qui avait fait une grande fortune à Hispaniola, forma un semblable dessein. Ferdinand encouragea l'un et l'autre; il ne voulut pas, il est vrai, leur avancer la plus légère somme, mais il leur prodigua les titres et les patentes. Il érigea, sur le continent, deux gouvernemens, dont l'un s'étendait depuis le cap de Vela jusqu'au golfe de Darien, et l'autre depuis ce golfe jusqu'au cap Gracias-à-Dios. Le premier fut donné à Ojeda, le second à Nicuessa. Ojeda équipa un vaisseau et deux brigantins, montés de trois cents hommes, et Nicuessa six vaisseaux avec sept cent quatre-vingts hommes. Ils mirent à la voile de Saint-Domingue vers le même temps pour se rendre à leurs gouvernemens respectifs. Afin de donner quelque apparence de validité à leurs titres de propriété sur ces contrées, plusieurs des plus célèbres théologiens et jurisconsultes d'Espagne furent employés à prescrire la manière dont on devait en prendre possession [2]. L'histoire du genre humain n'offre rien de plus singulier ni de plus extravagant que la forme qu'ils imaginèrent pour remplir cet objet. Les chefs des deux expéditions devaient, en débarquant sur le continent, annoncer aux naturels les principaux articles de la loi chrétienne; les informer en particulier de la juridiction suprême du pape sur tous les royaumes de la terre; les instruire de la concession que le saint pontife avait faite de leur pays au roi d'Espagne; les requérir d'embrasser les dogmes de cette religion qu'on leur faisait connaître et de se soumettre au souverain dont on leur annonçait l'autorité. S'ils refusaient d'obéir à cette sommation, dont il était impossible à un Indien de comprendre seulement les termes, alors Ojeda et Nicuessa étaient autorisés à les attaquer avec le fer et le feu; à les réduire en servitude, eux, leurs femmes et leurs enfans; à les obliger par la force à reconnaître la juridiction de l'église et l'autorité du roi d'Espagne, puisqu'ils ne consentaient pas à le faire volontairement (23).

Il était difficile aux habitans du continent de donner tout d'un coup leur assentiment à une doctrine trop subtile pour des esprits sans culture et qui leur était expliquée par des interprètes peu instruits de leur langue; il ne leur était pas plus aisé de concevoir comment un prêtre étranger, de qui ils n'avaient jamais entendu parler, pouvait avoir quelque droit de disposer de leur pays, ni comment un prince inconnu pouvait s'arroger une juridiction sur eux comme sur ses sujets; aussi s'opposèrent-ils vigoureusement à l'invasion de leurs territoires. Ojeda et Nicuessa tâchèrent de conquérir par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir par la persuasion. Les écrivains contemporains ont rapporté leurs opérations avec le plus grand détail; mais comme ils n'ont fait aucune découverte importante ni fondé aucun établissement permanent, ces événemens ne méritent pas de tenir une place considérable dans l'histoire générale d'une époque, où une valeur romanesque, luttant sans cesse contre des difficultés incroyables, distingue toutes les entreprises des armes espagnoles. Les habitans des pays dont Ojeda et Nicuessa allaient prendre le gouvernement, se trouvèrent d'un caractère fort différent de celui des habitans des îles. Ils étaient guerriers et féroces. Leurs flèches étaient trempées dans un poison si violent que chaque blessure était suivie d'une mort certaine : dans un seul combat ils firent périr plus de soixante-dix des compagnons d'Ojeda, et pour la première

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. VII, cap. IX.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. VII, cap. XV.

fois les Espagnols apprirent à redouter les habitans du Nouveau-Monde. Nicuessa trouva de son côté un peuple également déterminé à défendre ses possessions et dont rien ne put adoucir la férocité. Les Espagnols eurent en vain recours à toute sorte de moyens pour les flatter et pour gagner leur confiance ; ils refusèrent de former aucune liaison et d'entrer en aucun commerce d'amitié avec des étrangers dont ils regardaient la résidence parmi eux comme funeste à leur liberté et à leur indépendance. Quoique cette haine implacable des naturels rendît aussi difficile que dangereuse la formation d'un établissement dans leur pays, la persévérance des Espagnols, la supériorité de leurs armes et leur habileté dans l'art de la guerre auraient pu avec le temps surmonter cet obstacle ; mais tous les désastres qu'on peut imaginer s'accumulèrent sur eux et parurent se combiner pour combler leur ruine. La perte de leurs vaisseaux que divers accidens firent périr sur une côte inconnue ; les maladies particulières à un climat, le plus malsain de toute l'Amérique ; le défaut de subsistances inévitable dans un pays mal cultivé ; les divisions qui s'élevèrent entre eux, et les hostilités continuelles des habitans les enveloppèrent dans une succession de calamités dont le simple récit fait frémir d'horreur. Quoiqu'ils eussent reçu d'Hispaniola deux renforts considérables, la plus grande partie de ceux qui s'étaient engagés dans cette malheureuse expédition périrent en moins d'un an dans la plus affreuse misère. Le petit nombre de ceux qui survécurent formèrent une faible colonie à Santa-Maria el Antigua sur le golfe de Darien, sous le commandement de Vasco Nuguès de Balboa, qui dans les occasions les plus critiques déploya un caractère de valeur et de prudence qui lui mérita d'abord la confiance de ses compatriotes et le désigna pour être leur chef dans des entreprises plus brillantes et plus heureuses. Ce n'était pas le seul Espagnol de cette expédition qui fût destiné à se montrer ensuite avec éclat dans des circonstances plus importantes. François Pizarre était un des compagnons d'Ojeda ; ce fut à cette école d'adversité qu'il acquit ou perfectionna les talens auxquels on doit les actions extraordinaires qu'il exécuta dans la suite. Ferdinand Cortès, dont le nom est devenu encore plus fameux, s'était engagé de bonne heure dans cette entreprise qui avait fait prendre les armes à toute la jeunesse valeureuse d'Hispaniola ; mais le bonheur constant qui l'accompagna dans ses aventures postérieures, le déroba dans celle-ci aux désastres auxquels ses compagnons furent exposés. Il tomba malade à Saint-Domingue avant le départ de la flotte et cette indisposition l'empêcha de s'embarquer [1].

L'issue malheureuse de cette expédition ne découragea point les Espagnols et ne les empêcha point de former de nouvelles entreprises du même genre. Lorsque les richesses s'acquièrent graduellement par la persévérance de l'industrie ou s'accumulent par les lentes opérations d'un commerce régulier, les moyens qu'on emploie sont tellement proportionnés à leur effet qu'il n'en résulte rien qui puisse frapper l'imagination et exciter les facultés actives de l'âme à des efforts extraordinaires. Mais lorsqu'on voyait de grandes fortunes s'élever presque dans un instant ; lorsqu'on voyait l'or et les perles s'échanger pour des bagatelles ; lorsque les pays où se trouvaient ces précieuses productions, défendus seulement par des sauvages, devenaient la proie du premier aventurier qui avait de l'audace, des circonstances si extraordinaires et si séduisantes ne pouvaient manquer d'enflammer l'esprit entreprenant des Espagnols et de les précipiter en foule dans cette nouvelle route ouverte aux richesses et aux honneurs. Tant que cet esprit conserva sa force et son ardeur, toutes les tentatives de découverte ou de conquête furent applaudies et de nouveaux aventuriers s'y engagèrent à l'envi les uns des autres. La passion de nouvelles entreprises, qui caractérise cette époque des découvertes à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, auraient suffi pour empêcher les Espagnols de s'arrêter dans leur carrière ; mais des événemens arrivés dans le même temps à Hispaniola concoururent à étendre leur navigation et leurs conquêtes. La rigueur avec laquelle on avait traité les habitans de cette île en ayant presqu'entièrement éteint la race, plusieurs des colons espagnols se virent dans l'impossibilité, comme je l'ai déjà observé, de continuer leurs travaux avec la même vigueur et le même avantage, et furent

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. VII, cap. II, etc. Gomera, *Hist.*, cap. LVII, LVIII, LIX. Benzon, *Hist.*, lib, I, cap. XIX, XXIII. P Martyr, *Decad.* CXXII.

obligés de chercher des établissemens dans quelques pays où les naturels n'eussent pas été détruits par l'oppression. D'autres, entraînés par cette légèreté inconsidérée si naturelle aux hommes qui font des fortunes rapides, avaient dissipé par une folle prodigalité ce qu'ils avaient acquis sans peine, et la nécessité les forçait à s'engager dans les entreprises les plus hasardeuses pour rétablir leurs affaires. Lorsque don Diégo Colomb se proposa de conquérir l'île de Cuba et d'y établir une colonie, les différentes causes que je viens d'exposer déterminèrent plusieurs des colons les plus distingués d'Hispaniola à entrer dans ce projet. Il confia le commandement des troupes destinées pour l'expédition à Diégo Velasquès, qui avait accompagné son père dans son second voyage et qui était depuis long-temps établi à Hispaniola, où il avait fait une fortune considérable, avec une réputation si distinguée d'habileté et de prudence que personne ne paraissait plus propre à conduire une expédition importante. Trois cents hommes parurent suffisans pour faire la conquête d'une île très peuplée et qui avait plus de sept cent milles de longueur; mais les naturels en étaient aussi peu belliqueux que ceux d'Hispaniola. Ils furent intimidés par la seule vue de leurs nouveaux ennemis et ne songèrent à opposer aucune résistance; quoique depuis le temps où les Espagnols avaient pris possession de l'île voisine, ils dussent s'attendre à une descente sur leur territoire, aucune des petites bourgades entre lesquelles Cuba était partagé n'avait fait des dispositions pour se défendre; aucune mesure n'avait été prise pour la sûreté commune. La seule opposition que les Espagnols rencontrèrent fut de la part de Hatuey, cacique qui s'était enfui d'Hispaniola et avait pris possession de l'extrémité orientale de Cuba. Il se mit sur la défensive dès leur premier débarquement et tâcha de les repousser vers leurs vaisseaux; mais sa faible troupe fut bientôt rompue et dispersée, et le cacique lui-même ayant été fait prisonnier, Velasquès, suivant la barbare maxime des Espagnols, le regarda comme un esclave qui avait pris les armes contre son maître et le condamna à être brûlé. Lorsque Hatuey fut attaché au poteau, un moine franciscain s'efforçait de le convertir, en lui promettant qu'il jouirait sur-le-champ de toutes les délices du ciel s'il voulait embrasser la foi chrétienne. Y a-t-il quelques Espagnols, dit Hatuey après un moment de silence, dans ce séjour de délices dont vous me parlez ? Oui, répondit le moine, mais ceux-là seulement qui ont été justes et bons. Le meilleur d'entre eux, répliqua le cacique indigné, ne peut avoir ni justice ni bonté; je ne veux pas aller dans un lieu où je rencontrerais un seul homme de cette race maudite [1]. Cet exemple effrayant de vengeance frappa les habitans de Cuba d'une si grande terreur qu'ils tentèrent à peine de mettre quelqu'opposition aux progrès de leurs ennemis, et Velasquès réunit, sans perdre un seul homme, cette île vaste et fertile à la monarchie espagnole [2].

La facilité avec laquelle s'exécuta une conquête si importante servit d'aiguillon pour former d'autres entreprises. Juan Ponce de Léon, qui avait acquis de la gloire et de la fortune par la réduction de Porto-Rico, était impatient de s'engager dans quelqu'expédition nouvelle. Il équipa trois vaisseaux à ses frais pour aller tenter des découvertes, et sa réputation rassembla bientôt à sa suite un corps nombreux d'aventuriers. Il dirigea sa route vers les îles Lucayes, et après avoir touché à quelques-unes de ces îles, ainsi qu'à celle de Bahama, il cingla au sud-est, et découvrit un pays que les Espagnols ne connaissaient pas encore, et auquel il donna le nom de *Floride;* soit parce qu'il le reconnut le jour du dimanche des rameaux, soit à cause de l'aspect agréable et gai que lui offrit le pays même. Il essaya de débarquer en différens endroits; mais l'opposition vigoureuse qu'il éprouva de la part des habitans, qui étaient féroces et guerriers, lui fit sentir la nécessité d'avoir des forces plus considérables pour y former un établissement. Content d'avoir ouvert une communication avec un pays nouveau, sur la richesse et l'importance duquel il fondait de grandes espérances, il retourna à Porto-Rico par le canal connu aujourd'hui sous le nom de golfe de la Floride.

Ce ne fut pas seulement le désir de découvrir des contrées nouvelles qui engagea Ponce de Léon à entreprendre ce voyage; il y fut déterminé aussi par une de ces idées chimériques qui

[1] B. de Las Casas, pag. 40.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. IX, cap. II., III, etc. Oviedo, lib. XVII, cap. III, pag. 179

se mêlaient alors à l'esprit de conquête et y donnaient plus d'activité. Il y avait parmi les habitans de Porto-Rico une tradition établie que dans l'île de Bimini, l'une des Lucayes, on trouvait une fontaine douée de la vertu merveilleuse de rendre la jeunesse et la vigueur à tous ceux qui se baignaient dans ses eaux salutaires. Animés par l'espérance de trouver ce restaurant miraculeux, Ponce de Léon et ses compagnons parcoururent ces îles, cherchant avec beaucoup de peine et de sollicitude, mais sans succès, la fontaine qui était le principal objet de leur expédition. Il n'est pas étonnant qu'un conte si absurde ait pu trouver quelque crédit parmi des peuples simples et ignorans tels qu'étaient les naturels; mais qu'il ait pu faire quelqu'impression sur des hommes éclairés, c'est ce qui paraît aujourd'hui presqu'incroyable; le fait n'en est pas moins certain, et les historiens espagnols les plus accrédités ont rapporté ce trait extravagant de la crédulité de leurs compatriotes. Les Espagnols étaient à cette époque engagés dans une carrière d'activité qui, en leur présentant chaque jour des objets extraordinaires et merveilleux, devait donner un tour romanesque à leur imagination. Un nouveau monde s'offrait à leurs regards. Ils visitaient des îles et des continens dont les Européens n'avaient jamais imaginé l'existence. Dans ces contrées délicieuses la nature semblait se montrer sous d'autres formes; chaque arbre, chaque plante, chaque animal était différent de ceux de l'ancien hémisphère. Les Espagnols se crurent transportés en des pays enchantés, et après les merveilles dont ils avaient été les témoins, dans la première chaleur de leur admiration il n'y avait rien d'assez extraordinaire pour leur paraître incroyable. Si une succession rapide de scènes nouvelles et frappantes put produire assez d'impression sur l'esprit sage de Colomb pour qu'il se vantât d'avoir découvert le siége du paradis, on ne doit pas trouver étrange que Ponce de Léon ait cru découvrir la fontaine de la jeunesse [1].

Peu de temps après cette expédition à la Floride, il se fit une découverte beaucoup plus importante dans une autre partie de l'Amérique. Balboa ayant été nommé au gouvernement de la petite colonie de Santa-Maria, dans le Darien, par le suffrage volontaire de ses compagnons, fut si empressé d'obtenir de la couronne une confirmation de leur choix, qu'il dépêcha un officier en Espagne pour solliciter une commission royale qui le revêtît d'un titre égal au suprême commandement. Comme il sentait cependant qu'il ne pouvait fonder le succès de ses espérances ni sur la protection des ministres de Ferdinand, avec lesquels il n'avait aucune liaison, ni sur des négociations dans une cour dont il ne connaissait pas les intrigues, il tâcha de se rendre digne de la faveur qu'il sollicitait, par quelque service signalé qui lui méritât la préférence sur ses compétiteurs. Frappé de cette idée, il fit de fréquentes incursions dans les pays adjacens, soumit plusieurs caciques et recueillit une grande quantité d'or, qui était plus abondant dans cette partie du continent que dans les îles. Dans une de ces excursions, les Espagnols se disputèrent avec une telle chaleur pour le partage d'un peu d'or, qu'ils furent près de se porter à des actes de violence les uns contre les autres. Un jeune cacique, témoin de cette querelle et étonné de voir mettre un si haut prix à une chose dont il ne devinait pas l'utilité, renversa avec indignation l'or qui était dans une balance, et se tournant vers les Espagnols leur dit :

« Pourquoi vous quereller pour si peu de « chose? si c'est l'amour de l'or qui vous fait « abandonner votre propre pays pour venir « troubler la tranquillité des peuples qui sont si « loin de vous, je vous conduirai dans un pays « où le métal qui paraît être le grand objet « de votre admiration et de vos désirs est si « commun, que les plus vils ustensiles en sont « faits. »

Ravis de ce qu'ils entendaient, Balboa et ses compagnons demandèrent avec empressement où était cette heureuse contrée, comment ils pourraient y arriver. Le cacique leur apprit qu'à la distance de six soleils, c'est-à-dire de six jours de marche vers le sud, ils découvriraient un autre océan près du quel cette riche contrée était située; mais que s'ils se proposaient d'attaquer ce royaume puissant, ce ne pouvait

[1] P. Martyr, *Decad.*, p. 202. *Ensayo chronol para la Hist. de la Florida*, par D. Gab. Cardenas, pag. 1. Oviedo, lib. XVI, cap. II. Herrera, *Decad.* 1, lib. IX, cap. V. *Hist. de la conq. de la Florida*, par Garc. de la Vega, lib. I, cap. III.

être qu'avec des forces très supérieures à celles qu'ils avaient alors[1].

Ce fut la première information que reçurent les Espagnols sur le grand Océan méridional et sur le riche et vaste pays connu ensuite sous le nom de Pérou. Balboa eut alors devant lui des objets dignes de son ambition sans bornes et de l'audacieuse activité de son génie. Il conclut sur-le-champ que l'océan dont parlait le cacique était celui que Colomb avait cherché dans cette même partie de l'Amérique, dans l'espérance de s'ouvrir par-là une communication plus directe avec les Indes orientales; et il conjectura que la riche contrée dont on lui faisait la description devait être une partie de cette grande et opulente région de la terre. Flatté de l'idée d'exécuter ce qu'un si grand homme avait en vain entrepris, et empressé d'effectuer une découverte qui ne devait pas être moins agréable au roi qu'utile à son pays, il attendit avec impatience le moment de partir pour cette expédition, auprès de laquelle tous ses premiers exploits paraissaient de peu d'importance. Mais il fallait faire des arrangemens et des préparatifs indispensables pour s'assurer du succès. Il commença par solliciter et gagner l'amitié des caciques voisins. Il envoya quelques-uns de ses officiers à Hispaniola avec une grande quantité d'or, qui était tout à la fois la preuve du succès qu'il avait déjà eu et l'annonce de ceux qu'il se promettait encore. Les présens qu'il en fit, distribués à propos, lui méritèrent la protection du gouverneur et attirèrent beaucoup de volontaires à son service. Dès qu'il eut reçu de cette île le renfort considérable qu'il en attendait, il se crut en état de tenter son expédition.

L'isthme de Darien n'a pas plus de soixante milles de largeur; mais cette langue de terre, qui unit ensemble le continent méridional de l'Amérique avec le septentrional, est fortifié par une chaîne de hautes montages qui s'étendent dans toute sa longueur et en font une barrière assez solide pour résister à l'impulsion des deux mers opposées. Les montagnes sont couvertes de forêts presqu'inaccessibles. Dans ce climat humide où il pleut pendant les deux tiers de l'année, les vallées sont marécageuses et si fréquemment inondées, que les habitans se trouvent en plusieurs endroits dans la nécessité de bâtir leurs maisons sur les arbres, afin de s'élever à quelque distance au-dessus d'un sol humide et des odieux reptiles qui s'engendrent dans les eaux corrompues[1]. De grandes rivières se précipitent avec impétuosité des montagnes. Cette région n'était peuplée que de sauvages errans et en petit nombre, et la main de l'industrie n'y avait rien fait pour corriger ou adoucir ces inconvéniens naturels. Dans cet état des choses, tenter de traverser un pays inconnu, sans avoir d'autres guides que des Indiens sur la fidélité desquels on ne pouvait guère compter, était donc l'entreprise la plus hardie que les Espagnols eussent encore formée dans le Nouveau-Monde. Mais l'intrépidité de Balboa était si extraordinaire, qu'elle le distinguait de tous ses compatriotes, dans un temps où le dernier des aventuriers se faisait remarquer par son audace et par son courage. Il joignait à la bravoure la prudence, la générosité, l'affabilité et ces talens populaires qui, dans les entreprises les plus téméraires, inspirent la confiance et fortifient l'attachement. Cependant après la jonction des volontaires d'Hispaniola, il ne put rassembler que cent quatre-vingt-dix hommes pour son expédition; mais c'étaient des vétérans robustes, accoutumés au climat de l'Amérique et prêts à le suivre au milieu des plus grands dangers. Ils se firent accompagner de mille Indiens qui portaient leurs provisions, et pour compléter leur armement de guerre, ils emmenèrent avec eux plusieurs de ces chiens féroces, si formidables pour des ennemis entièrement nus.

Balboa se mit en marche pour cette grande expédition au premier septembre, vers le temps où les pluies périodiques commençaient à diminuer. Il se rendit par mer sans aucune difficulté sur le territoire d'un cacique dont il avait gagné l'amitié; mais il n'eut pas plus tôt commencé à pénétrer dans la partie intérieure du pays qu'il se trouva retardé dans sa marche par tous les obstacles qu'il avait eu lieu de craindre, tant de la nature du terrain que de la disposition des habitans. A son approche, quelques caciques s'enfuirent avec tous leurs sujets vers les montagnes, emportant avec eux ou détruisant tout

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. IX, cap. II. Gomera, cap. LX. P. Martyr, *Decad.*, pag. 149.

[1] P. Martyr, *Decad.*, page 158.

ce qui pouvait servir à la subsistance des troupes espagnoles. D'autres rassemblèrent leurs sujets pour s'opposer à Balboa, qui ne tarda pas à sentir combien il lui serait difficile de conduire un corps de troupes au milieu des nations ennemies, à travers des marais, des rivières et des bois qui n'avaient jamais été franchis que par des sauvages errans. Mais, en partageant toutes les fatigues d'une pareille marche avec le dernier de ses soldats, en se montrant toujours le premier au danger, et en leur promettant avec confiance plus de gloire et de richesses que n'en avait jamais mérité le plus heureux de leurs compatriotes, il savait si bien échauffer leur enthousiasme et soutenir leur courage qu'ils le suivaient sans murmure. Ils avaient pénétré assez avant dans les montagnes lorsqu'un cacique puissant se présenta avec un corps nombreux de ses sujets pour défendre le passage d'un défilé; mais des hommes accoutumés à vaincre de si grands obstacles ne pouvaient être arrêtés par de si faibles ennemis. Ils attaquèrent les Indiens avec impétuosité, et continuèrent leur marche après les avoir dispersés sans beaucoup de peine et en avoir fait un grand carnage. Quoique leurs guides leur eussent dit qu'il ne fallait que six jours pour traverser l'isthme dans sa largeur, ils en avaient déjà passé vingt-cinq à se frayer un chemin à travers les bois et les montagnes. Plusieurs d'entre eux étaient près de succomber sous les fatigues continuelles de cette marche dans un climat brûlant; plusieurs furent attaqués des maladies particulières au pays, et tous étaient impatiens d'arriver au terme de leurs travaux et de leurs souffrances. Enfin les Indiens les assurèrent que du sommet de la montagne la plus voisine, ils découvriraient l'océan qui était l'objet de leur désir. Lorsqu'après des peines infinies ils eurent gravi la plus grande partie de cette montagne escarpée, Balboa fit faire halte à sa troupe et s'avança seul au sommet, afin de jouir le premier d'un spectacle qu'il désirait depuis si long-temps. Dès qu'il aperçut la mer du Sud s'étendant devant lui dans un horizon sans bornes, il tomba à genoux, et, levant les mains vers le ciel, il rendit grâces à Dieu de l'avoir conduit à une découverte si avantageuse pour son pays, et si glorieuse pour lui-même. Ses compagnons, observant ses transports, s'avancèrent vers lui pour partager son admiration, sa reconnaissance et sa joie. Ils se hâtèrent de gagner le rivage, et Balboa, s'avançant jusqu'au milieu des eaux de la mer avec son bouclier et son épée, prit possession de cet océan au nom du roi d'Espagne, et fit vœu de le défendre avec les armes qu'il tenait contre tous les ennemis de son souverain[1].

Cette partie de la grande mer Pacifique ou mer du Sud que Balboa découvrit d'abord, et qui est située à l'est de Panama, conserve encore le nom de golfe de Saint-Michel qu'il lui donna. Il força à main armée plusieurs des petits princes qui gouvernaient les districts voisins de ce golfe, à lui donner des vivres et de l'or. D'autres lui en envoyèrent volontairement. Quelques caciques ajoutèrent à ces dons précieux une quantité considérable de perles, et il apprit d'eux avec une grande satisfaction que les huîtres où se trouvent les perles abondaient dans la mer qu'il venait de découvrir.

La découverte de cette source de richesses contribua à encourager ses compagnons, et il reçut en même temps des avis qui le confirmaient dans l'espérance de retirer de son expédition des avantages encore plus grands. Tous les Indiens des côtes de la mer du Sud l'assurèrent de concert qu'il y avait à une distance assez considérable vers le sud, un riche et puissant royaume dont les habitans avaient des animaux apprivoisés pour porter des fardeaux; et, pour lui en donner une idée, ils traçaient sur le sable la figure des lamas ou moutons, qu'on trouva ensuite au Pérou et que les Péruviens avaient en effet accoutumés à porter des fardeaux. Comme le lama ressemble à peu près pour la forme au chameau, bête de charge qui était regardée comme particulière à l'Asie, cette circonstance jointe à la découverte des perles, autre production asiatique, concourut à affermir les Espagnols dans la fausse idée où ils étaient que le Nouveau-Monde était voisin des Indes orientales[2].

Mais quoique les avis que Balboa recevait des habitans de la côte, fortifiant ses propres conjectures et ses espérances, lui donnassent une extrême impatience de voir ce pays inconnu, il était trop prudent pour tenter d'y entrer avec

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. x, cap. i. Gomera, cap. LXII, etc. P. Martyr, *Decad.*, pag. 205, etc.

[2] Herrera, *Decad.* 1, lib. x, cap. ii.

une poignée d'hommes épuisés de fatigue et affaiblis par les maladies(24). Il se détermina à ramener sur-le-champ ses compagnons à l'établissement de Santa-Maria dans le Darien, pour revenir la saison suivante avec des forces proportionnées à l'entreprise hasardeuse qu'il méditait. Pour acquérir une connaissance plus étendue de l'isthme, il prit à son retour une route différente de celle qu'il avait suivie en allant et où il n'éprouva pas moins de difficultés et de dangers que dans la première; mais il n'y a rien d'insurmontable à des hommes animés par l'espérance et par le succès. Balboa revint à Santa-Maria, après une absence de quatre mois, rapportant plus de gloire et de richesses que les Espagnols n'en avaient encore acquis dans aucune de leurs expéditions au Nouveau-Monde. Parmi les officiers qui l'avaient accompagné, il n'y en avait point qui se fût plus distingué que François Pizarre, et il n'y en eut aucun qui déployât plus de courage et d'ardeur pour aider Balboa à s'ouvrir une communication avec ces pays, où il joua ensuite lui-même un rôle si glorieux [1].

Le premier soin de Balboa fut d'envoyer en Espagne les détails de l'importante découverte qu'il venait de faire, et de demander un renfort de mille hommes pour tenter la conquête de cette riche contrée sur laquelle il avait reçu des instructions si encourageantes. Le premier avis de la découverte du Nouveau-Monde ne causa peut-être pas une plus grande joie que cette nouvelle inattendue qu'on avait enfin trouvé un passage au grand océan Méridional. On ne douta plus qu'il n'y eût une communication avec les Indes orientales par une route qui était à l'ouest de la ligne de démarcation tracée par le pape. Les trésors que le Portugal tirait chaque jour de ses établissemens et de ses conquêtes en Asie étaient un sujet d'envie et un objet d'émulation pour les autres puissances. Ferdinand se flatta dès lors de l'espérance de partager ce commerce lucratif; et dans l'empressement qu'il avait d'arriver à ce but, il était disposé à faire un effort supérieur à ce que Balboa demandait. Mais, dans cette disposition même, on reconnut les effets de la politique jalouse qui le guidait, ainsi que de la funeste antipathie de Fonseca, alors évêque de Burgos, pour tout homme de mérite qui se distinguait dans le Nouveau-Monde. Malgré les services récens de Balboa, qui le désignaient comme l'homme le plus propre à achever la grande entreprise qu'il avait commencée, Ferdinand fut assez peu généreux pour n'en tenir aucun compte et pour nommer Pedrarias d'Avilla gouverneur du Darien. Il lui donna le commandement de quinze gros vaisseaux avec douze cents soldats. Ces bâtimens furent équipés aux frais du public avec une magnificence que Ferdinand n'avait encore montrée dans aucun des armemens destinés pour le Nouveau-Monde; et telle fut l'ardeur des gentilshommes espagnols pour suivre un chef qui devait les conduire dans un pays, où, suivant le bruit de la renommée, ils n'auraient qu'à jeter leurs filets dans la mer pour en tirer de l'or [1], que quinze cents d'entre eux s'embarquèrent à bord de la flotte, et qu'un beaucoup plus grand nombre se seraient engagés pour cette expédition si on avait voulu les recevoir [2].

Pedrarias étant arrivé au golfe de Darien sans aucun accident remarquable, envoya sur-le-champ à terre quelques-uns de ses principaux officiers pour informer Balboa de son arrivée avec la commission du roi qui le nommait gouverneur de la colonie. Ces députés, qui avaient entendu parler des exploits de Balboa et qui s'étaient formé les plus hautes idées de ses richesses, furent bien étonnés de le trouver vêtu d'un mauvais habit de toile ayant des souliers de ficelle, occupé avec quelques Indiens à couvrir de roseaux sa cabane. Sous ce vêtement simple qui répondait si peu à l'attente et aux désirs de ses nouveaux hôtes, Balboa les reçut avec dignité. La renommée de ses découvertes avait attiré près de lui un si grand nombre d'aventuriers des différentes îles, qu'il pouvait rassembler quatre cent cinquante hommes en armes. A la tête de ces hardis vétérans il aurait été en état de résister à Pedearias et à sa troupe; mais, quoique ses compagnons murmurassent hautement de l'injustice du roi et se plaignissent que des étrangers voulussent recueillir le fruit de leurs travaux et de leurs succès, Balboa se soumit aveuglément à la volonté de son souve-

[1] Herrera, *Decad.* 1. lib. x, cap. III, VI. Gomera, cap. LXIV P. Martyr, *Decad.*, pag. 229

[1] Herrera, *Decad.* 1, lib. x, cap. XIV.

[2] *Ibid.*, *Decad.* I, lib. x, cap. VI, VII. P. Martyr, *Decad.*, pag. 177, 256.

rain et reçut Pedrarias avec tous les égards dus à son caractère [1].

Quoique Pedrarias dût à cette modération la possession paisible de son gouvernement, il nomma un comité pour faire des informations judiciaires sur la conduite de Balboa pendant qu'il était aux ordres de Nicuessa et d'Enciso, et lui imposa une amende considérable pour réparation des fautes dont il fut trouvé coupable par ses juges. Balboa sentit vivement l'humiliation de se voir soumis à une procédure et condamné à un châtiment dans le lieu même où il venait d'occuper le premier rang. D'un autre côté, Pedrarias ne pouvait cacher la jalousie qu'excitait en lui le mérite supérieur de Balboa; de sorte que le ressentiment de l'un et la jalousie de l'autre furent une source de division très pernicieuse à la colonie; mais elle était menacée d'une calamité plus funeste encore. Pedrarias avait débarqué au Darien dans le temps le plus défavorable de l'année, vers le milieu de la saison pluvieuse, dans cette partie de la zone torride où les nuées versent des torrens d'eau inconnus dans les climats plus tempérés [2]. Le village de Santa-Maria était situé dans une plaine fertile, environnée de bois et de marais. La constitution des Européens ne put pas résister à l'influence pestilentielle d'une semblable situation, dans un climat naturellement malsain et dans une saison si fâcheuse. Une maladie violente et meurtrière fit périr plusieurs des soldats qui accompagnaient Pedrarias. L'extrême rareté des provisions aggrava encore leur détresse par l'impossibilité de se procurer les rafraîchissemens nécessaires aux malades et une subsistance suffisante pour ceux qui se portaient bien [3]. En un mois de temps, plus de six cents Espagnols périrent dans la dernière misère. L'abattement et le désespoir se répandirent dans la colonie. Plusieurs des personnages principaux demandèrent leur démission et renoncèrent avec plaisir à toutes leurs espérances de fortune pour se dérober aux dangers de cette région meurtrière. Pedrarias s'efforça de distraire ceux qui restaient du sentiment de leurs souffrances en leur procurant de l'occupation. Dans cette vue, il envoya plusieurs détachemens dans l'intérieur du pays pour imposer aux habitans des contributions d'or et pour chercher les mines qui le produisaient. Ces aventuriers avides, plus occupés du gain présent que des moyens de faciliter leurs progrès pour la suite, pillaient sans distinction partout où ils allaient. Sans égard pour les alliances que Balboa avait faites avec plusieurs caciques, ils les dépouillaient de tout ce qu'ils avaient de précieux, et les traitaient, ainsi que leurs sujets, avec le dernier degré de l'insolence et de la cruauté. Cette tyrannie et ces exactions, que Pedrarias n'avait peut-être ni le pouvoir ni la volonté de réprimer, ne firent plus qu'un désert de tout le pays qui s'étend du golfe de Darien jusqu'au lac de Nicaragua, et les Espagnols se virent par leur imprudence, privés des avantages qu'ils auraient pu trouver dans l'amitié des habitans, pour pousser leurs conquêtes vers la mer du Sud. Balboa, qui voyait avec douleur combien une conduite si mal concertée retardait l'exécution de son plan favori, fit passer en Espagne des remontrances très fortes contre l'administration de Pedrarias, qui avait ruiné une colonie heureuse et florissante. Pedrarias, de son côté, accusa Balboa d'avoir trompé le roi par des récits exagérés de ses exploits, et par un faux exposé de la richesse du pays [1].

Ferdinand sentit à la fin la faute qu'il avait faite en déplaçant l'officier le plus actif et le plus expérimenté qu'il eût dans le Nouveau-Monde, et, voulant dédommager Balboa, il le nomma adelantade ou gouverneur-lieutenant des pays situés sur la mer du Sud, avec une autorité et des droits très étendus. Il ordonna en même temps à Pedrarias de seconder Balboa dans toutes ses entreprises, et de se concerter avec lui sur toutes les opérations que Pedrarias voudrait faire lui-même. Mais il n'était pas au pouvoir de Ferdinand de faire passer si subitement ces deux hommes d'une haine déclarée à une entière confiance. Pedrarias continua de traiter son rival avec dédain, et, la fortune de Balboa se trouvant épuisée par le paiement de son amende et par d'autres exactions de Pedrarias, il fut hors d'état de faire les dispositions

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. x, cap. XIII, XIV.
[2] *Ibid., Hist. natur. de l'air,* tom. I, pag. 204.
[3] *Ibid., Decad.* I, lib. x, cap. XIV. P. Martyr, *Decad.* I, pag. 272.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. x, cap. xv; *Decad.* II, cap. I, etc. Gomera, cap. LXVI. P. Martyr, *Decad.* III, cap. x. *Relacion* de B. de Las Casas, pag. XII

nécessaires pour se mettre en possession de son nouveau gouvernement. Cependant, par la médiation et les exhortations de l'évêque de Darien, on vint à bout de les réconcilier, et, pour cimenter plus solidement cette union, Pedrarias consentit à donner sa fille en mariage à Balboa. Le premier effet de leur réunion fut de permettre à Balboa de faire quelques petites incursions dans le pays, et il les exécuta avec une sagesse qui ajouta encore à la réputation qu'il s'était déjà acquise. Plusieurs aventuriers se joignirent à lui, et, avec les secours et la protection de Pedrarias, il commença à tout préparer pour son expédition dans la mer du Sud. Pour exécuter ce projet, il était nécessaire de construire des vaisseaux capables de transporter des troupes dans les provinces où il se proposait de descendre. Après avoir vaincu un grand nombre d'obstacles, et supporté plusieurs de ces contrariétés qui semblent avoir été réservées aux conquérans de l'Amérique, il vint à bout de construire quatre petits brigantins. Il était prêt à mettre à la voile pour le Pérou avec trois cents hommes d'élite (force supérieure à celle avec laquelle Pizarre entreprit depuis la même expédition), lorsqu'il reçut un messager inattendu de Pedrarias [1]. Comme leur réconciliation n'avait jamais été sincère, l'entreprise que Balboa était sur le point d'exécuter ranima l'ancienne inimitié de Pedrarias et la rendit plus active encore. Il redoutait l'élévation et la prospérité d'un homme qu'il avait si cruellement offensé. Il craignit que le succès n'encourageât Balboa à se rendre indépendant de sa juridiction; et ces mouvemens de haine, de crainte et de jalousie agissaient sur son âme avec tant de force, que, pour satisfaire sa vengeance, il ne craignit pas de faire échouer une entreprise d'une si grande importance pour son pays. Sur des prétextes faux, mais plausibles, il engagea Balboa à différer son voyage de quelque temps et à se rendre à Acla, où il voulait avoir une entrevue avec lui. Balboa, avec la confiance d'un homme qui n'a rien à se reprocher, se rendit au lieu qui lui était indiqué; mais il ne fut pas plutôt entré dans Acla qu'il fut arrêté par l'ordre de Pedrarias, qui, impatient d'assouvir sa vengeance, ne le laissa pas languir long-temps dans la captivité. On nomma sur-le-champ des juges pour instruire son procès. Il fut accusé d'avoir manqué de fidélité au roi et d'avoir voulu se révolter contre le gouverneur. La sentence de mort fut bientôt prononcée, et, quoique les juges eux-mêmes, secondés par toute la colonie, sollicitassent vivement la grâce de Balboa, le gouverneur fut inexorable, et les Espagnols virent avec autant de douleur que d'étonnement périr sur l'échafaud un homme qui, de tous ceux qui avaient commandé en Amérique, était généralement regardé comme le plus propre à concevoir et à exécuter de grands projets [1]. Sa mort fit renoncer à l'expédition qu'il avait projetée. Pedrarias, puissamment protégé par l'évêque de Burgos et quelques autres courtisans, échappa non-seulement à la punition que méritaient la violence et l'iniquité de sa conduite, mais il conserva même sa place et son autorité. Bientôt après, il obtint la permission de faire passer la colonie du poste malsain de Santa-Maria à Panama, qui était sur le côté opposé de l'isthme; quoique ce changement ne fût pas fort avantageux pour la salubrité du lieu, la situation commode du nouvel établissement ne contribua pas peu à faciliter les conquêtes postérieures des Espagnols dans les vastes provinces de la mer du Sud [2].

Pendant que ces événemens, dont on a cru ne devoir pas interrompre le récit, se passaient dans le Darien, il se faisait ailleurs d'autres opérations importantes, relativement à la découverte, à la conquête et au gouvernement des autres provinces du Nouveau-Monde. Ferdinand était si occupé du projet d'ouvrir une communication par l'ouest avec les Moluques ou îles des Épiceries, que dans l'année 1515, il équipa à ses frais deux vaisseaux destinés à cette expédition et dont il donna le commandement à Juan Diaz de Solis, qui passait pour le plus habile navigateur de l'Espagne. Solis prit sa route le long de la côte de l'Amérique méridionale, et le 1er de janvier 1516 il entra dans une rivière à laquelle il donna le nom de *Janeiro* et où il se fait aujourd'hui un commerce considérable. De là il s'avança dans une baie spacieuse qu'il imagina être l'entrée d'un détroit qui communiquait avec la mer des Indes; mais en pénétrant plus avant, il découvrit que c'était l'embouchure de

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. III; lib. II, cap. XI, XIII, XXI.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. I, cap. XXI, XXII.
[2] *Ibid.*, lib. IV, cap. I.

Rio de la Plata, l'une des grandes rivières qui arrosent le continent méridional de l'Amérique. Les Espagnols ayant voulu faire une descente dans ce pays, Solis et plusieurs hommes de son équipage furent tués par les naturels, qui, à la vue des vaisseaux, coupèrent par morceaux les corps des Espagnols et les mangèrent après les avoir fait rôtir. Épouvantés de cet horrible spectacle et découragés par la perte de leur commandant, ceux des Espagnols qui restaient sur les vaisseaux retournèrent en Europe sans tenter aucune autre découverte [1]. Quoique cette tentative eût échoué, elle ne fut pourtant pas inutile : elle attira l'attention des hommes instruits vers cette navigation, et prépara la route à un voyage plus heureux, qui, peu d'années après cette époque, remplit enfin les vues de Ferdinand.

Quoique les Espagnols s'occupassent avec tant d'activité à étendre leurs découvertes et leurs établissemens en Amérique, ils considéraient toujours Hispaniola comme leur principale colonie et le siége du gouvernement. Don Diégo Colomb ne manquait ni du zèle ni des talens nécessaires pour procurer le bonheur et la prospérité des membres de cette colonie qui étaient plus immédiatement sous sa juridiction; mais il était gêné dans toutes ses opérations par la politique soupçonneuse de Ferdinand, qui, en toute occasion, et sur les prétextes les plus frivoles, lui ôta une partie de ses priviléges, et encouragea le trésorier, les juges et les autres officiers inférieurs à contrarier ses mesures et à contester son autorité. La prérogative la plus importante du gouverneur était celle de distribuer les Indiens parmi les Espagnols établis dans l'île. La servitude rigoureuse de ces malheureux n'ayant reçu que de très faibles adoucissemens par les divers règlemens qu'on avait faits en leur faveur, le pouvoir de disposer à son gré de ces instrumens du travail assurait au gouverneur une grande influence dans la colonie. Pour l'en dépouiller, Ferdinand créa un nouvel emploi auquel il attacha le droit de faire le partage des Indiens, et qu'il donna à Rodrigue Albuquerque, parent de Zapata, son ministre de confiance. Don Diégo sentit vivement l'injustice et l'affront qu'on lui faisait en le privant de ses droits sur un objet si essentiel, et ne voulant pas rester plus long-temps dans un lieu où son pouvoir et son crédit étaient presque anéantis, il passa en Espagne dans la vaine espérance d'obtenir justice [1]. Albuquerque entra dans ses nouvelles fonctions avec toute la rapacité d'un indigent aventurier, impatient de faire fortune. Il commença par se faire donner le nombre exact des Indiens qui étaient dans l'île, et trouva que de soixante mille qui, en 1508, avaient survécu à toutes leurs souffrances, il n'en restait plus que quatorze mille. Il en fit plusieurs lots qu'il mit à l'enchère, et qu'il distribua à ceux qui lui en offraient le plus haut prix. Par cette distribution arbitraire, un grand nombre d'Indiens furent éloignés de leurs anciennes habitations; plusieurs autres furent enlevés à leurs premiers maîtres, et tous furent soumis à des travaux plus pénibles par leurs nouveaux propriétaires, pressés de se dédommager de leurs avances. Ce surcroît de calamité combla la misère et hâta la destruction de cette race innocente et malheureuse [2].

La violence de cette conduite, jointe aux funestes conséquences qui en furent la suite, excita non-seulement les plaintes des colons qui se croyaient lésés, mais encore toucha les cœurs de tous ceux en qui il restait quelque sentiment d'humanité. Du moment qu'on envoya en Amérique des ecclésiastiques pour instruire et convertir les naturels, ils s'aperçurent que la rigueur avec laquelle on traitait ce peuple, rendait leur ministère presque inutile. Les missionnaires, se conformant à l'esprit de douceur de la religion qu'ils venaient annoncer, s'élevèrent aussitôt contre les maximes de leurs compatriotes à l'égard des Indiens, et condamnèrent les *repartimientos*, ou ces distributions par lesquelles on les livrait en esclaves à leurs conquérans, comme des actes aussi contraires à l'équité naturelle et aux préceptes du christianisme qu'à la saine politique. Les dominicains, à qui l'instruction des Américains fut d'abord confiée, furent les plus ardens à attaquer ces distributions. En 1511, Montesino, un de leurs plus célèbres prédicateurs, déclama contre cet usage dans la grande église de Saint-Domingue avec toute l'impétuosité d'une éloquence populaire. Don Diégo Colomb, les principaux officiers de la colonie, et

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. I, cap. VII. P. Martyr, *Decad.*, page 317.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. IX, cap. V; lib. X, cap. XII.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. X, cap. XII.

tous les laïques qui avaient entendu ce sermon, se plaignirent du moine à ses supérieurs; mais ceux-ci, loin de le condamner, approuvèrent sa doctrine comme également pieuse et convenable aux circonstances. Les franciscains, guidés par l'esprit d'opposition et de rivalité qui subsistait entre les deux ordres, parurent disposés à se joindre aux laïques et à prendre la défense des *repartimientos*. Mais comme ils ne pouvaient pas avec décence approuver ouvertement un système d'oppression si contraire à l'esprit du christianisme, ils s'efforçèrent de pallier ce qu'ils ne pouvaient pas justifier, et alléguèrent, pour excuser la conduite de leurs concitoyens, qu'il était impossible de faire aucune amélioration dans la colonie, à moins que les Espagnols n'eussent assez d'autorité sur les naturels pour les forcer au travail [1].

Les dominicains, sans égard pour ces considérations de politique et d'intérêt personnel, ne voulurent se relâcher en rien de la sévérité de leur doctrine, et refusèrent même d'absoudre et d'admettre à la communion ceux de leurs compatriotes qui tenaient les Indiens en servitude[2]. Les deux partis s'adressèrent au roi pour avoir sa décision sur un objet de si grande importance. Ferdinand nomma une commission de son conseil privé, à laquelle il joignit quelques-uns des plus habiles jurisconsultes et théologiens, pour entendre les députés d'Hispaniola chargés de défendre leurs opinions respectives. Après une longue discussion, la partie spéculative de la controverse fut décidée en faveur des dominicains, et les Indiens furent déclarés un peuple libre, fait pour jouir de tous les droits naturels de l'homme; mais malgré cette décision, les *repartimientos* continuèrent à se faire dans la même forme qu'auparavant [3]. Comme le jugement de la commission reconnaissait le principe sur lequel les dominicains fondaient leur opinion, il était peu propre à les convaincre et à les réduire au silence. Enfin, pour rétablir la tranquillité dans la colonie, alarmée par les remontrances et les censures de ces religieux, Ferdinand publia un décret de son conseil privé, duquel il résultait : qu'après

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. VIII, cap. II; Oviedo, liv. II, chap. VI, pag. 97.
[2] Oviedo, *ibid.*
[3] Herrera, *Decad.* I, lib. VIII, cap. XII; lib. IX, cap. V.

un mûr examen de la bulle apostolique et des autres titres qui assuraient les droits de la couronne de Castille sur ses possessions dans le Nouveau-Monde, la servitude des Indiens était autorisée par les lois divines et humaines; qu'à moins qu'ils ne fussent soumis à l'autorité des Espagnols et forcés de résider sous leur inspection, il serait impossible de les arracher à l'idolâtrie et de les instruire dans les principes de la foi chrétienne; qu'on ne devait plus avoir aucun scrupule sur la légitimité des *repartimientos*, attendu que le roi et son conseil en prenaient le risque sur leur conscience; qu'en conséquence les dominicains et les moines des autres ordres devaient s'interdire à l'avenir les invectives que l'excès d'un zèle charitable mais peu éclairé leur avait fait proférer contre cet usage [1].

Ferdinand, voulant faire connaître clairement l'intention où il était de faire exécuter ce décret, accorda de nouvelles concessions d'Indiens à plusieurs de ses courtisans (25). Mais afin de ne pas paraître oublier entièrement les droits de l'humanité, il publia un édit par lequel il tâcha de pourvoir à ce que les Indiens fussent traités doucement sous le joug auquel il les assujettissait; il régla la nature du travail qu'ils seraient obligés de faire; il prescrivit la manière dont ils devaient être vêtus et nourris, et fit des règlemens relatifs à leur instruction dans les principes du christianisme[2]. Mais les dominicains, qui jugeaient de l'avenir par la connaissance qu'ils avaient du passé, sentirent bientôt l'insuffisance de ces précautions, et prétendirent que, tant que les individus auraient intérêt à traiter les Indiens avec rigueur, aucun règlement public ne pourrait rendre leur servitude douce ni même tolérable. Ils jugèrent qu'il serait inutile de consumer leurs talens et leurs forces à essayer de communiquer les vérités sublimes de l'Évangile à des hommes dont l'âme était abattue et l'esprit affaibli par l'oppression. Quelques uns de ces missionnaires, découragés, demandèrent à leurs supérieurs la permission de passer sur le continent, pour y remplir l'objet de leur mission parmi ceux des Indiens qui n'étaient pas encore corrompus par l'exemple des Espagnols, ni prévenus par leurs cruautés contre les

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. IX, cap. XIV. — [2] *Ibid.*

dogmes du christianisme. Ceux qui restèrent à Hispaniola continuèrent à faire des remontrances avec une fermeté décente contre la servitude des Indiens.

Les opérations violentes d'Albuquerque, qui venait d'être chargé du partage des Indiens, rallumèrent le zèle des dominicains contre les *repartimientos*, et suscitèrent à ce peuple opprimé un avocat doué du courage, des talens et de l'activité nécessaires pour défendre une cause si désespérée. Cet homme zélé fut Barthélemi de Las Casas, natif de Séville, et l'un des ecclésiastiques qui accompagnèrent Colomb dans son second voyage, lorsqu'on voulut commencer un établissement dans l'île d'Hispaniola. Il avait adopté de bonne heure l'opinion dominante parmi ses confrères les dominicains, qui regardaient comme une injustice de réduire les Indiens en servitude; et pour montrer sa sincérité et sa conviction, il avait renoncé à la portion d'Indiens qui lui était échue lors du partage qu'on en avait fait entre les conquérans, et avait déclaré qu'il pleurerait toujours la faute dont il s'était rendu coupable en exerçant pendant un moment sur ses frères cette domination impie [1]. Dès lors il fut le patron déclaré des Indiens, et par son courage à les défendre, aussi bien que par le respect qu'inspiraient ses talens et son caractère, il eut souvent le bonheur d'arrêter les excès de ses compatriotes. Il s'éleva vivement contre les opérations d'Albuquerque, et s'apercevant bientôt que l'intérêt du gouverneur le rendait sourd à toutes les sollicitations, il n'abandonna pas pour cela la malheureuse nation dont il avait épousé la cause. Il partit pour l'Espagne avec la ferme espérance qu'il ouvrirait les yeux et toucherait le cœur de Ferdinand en lui faisant le tableau de l'oppression que souffraient ses nouveaux sujets [2].

Il obtint facilement une audience du roi, dont la santé était fort affaiblie. Il mit sous ses yeux avec autant de liberté que d'éloquence les effets funestes des *repartimientos* dans le Nouveau-Monde, lui reprochant avec courage d'avoir autorisé ces mesures impies qui avaient porté la misère et la destruction sur une race nombreuse d'hommes innocens que la Providence avait confiés à ses soins. Ferdinand, dont l'esprit était affaibli par la maladie, fut vivement frappé de ce reproche d'impiété, qu'il aurait méprisé dans d'autres circonstances. Il écouta les discours de Las Casas avec les marques d'un grand repentir, et promit de s'occuper sérieusement des moyens de réparer les maux dont on se plaignait. Mais la mort l'empêcha d'exécuter cette résolution. Charles d'Autriche, à qui la couronne d'Espagne passait, faisait alors sa résidence dans ses états des Pays-Bas. Las Casas, avec son ardeur accoutumée, se préparait à partir pour la Flandre, dans la vue de prévenir le jeune monarque, lorsque le cardinal Ximénès, devenu régent de Castille, lui ordonna de renoncer à ce voyage et lui promit d'écouter lui-même ses plaintes.

Le cardinal pesa la matière avec l'attention que méritait son importance, et comme son esprit ardent aimait les plans hardis et peu communs, celui qu'il adopta très promptement étonna les ministres espagnols, accoutumés aux lenteurs et aux formalités de l'administration. Sans égard ni aux droits que réclamait don Diégo Colomb, ni aux règles établies par le feu roi, il se détermina à envoyer en Amérique trois surintendans de toutes les colonies, avec l'autorité suffisante pour décider en dernier ressort la grande question de la liberté des Indiens, après qu'ils auraient examiné sur les lieux toutes les circonstances. Le choix de ces surintendans était délicat. Tous les laïques, tant ceux qui étaient établis en Amérique, que ceux qui avaient été consultés comme membres de l'administration de ce département, avaient déclaré leur opinion et pensaient que les Espagnols ne pouvaient conserver leurs établissemens au Nouveau-Monde, à moins qu'on ne leur permît de retenir les Indiens dans la servitude. Ximénès crut donc qu'il ne pouvait compter sur leur impartialité, et se détermina à donner sa confiance à des ecclésiastiques. Mais comme d'un autre côté les dominicains et les franciscains avaient épousé le sentiment contraire, il exclut ces deux ordres religieux. Il fit tomber son choix sur les moines appelés *hiéronymites*, communauté peu nombreuse en Espagne, mais qui y jouissait d'une grande considération. D'après le conseil de leur

[1] Fr. Aug. Davila Padilla, *Hist. de la Fundacion de la provincia de San-Jago de Mexico*, p. 303, 304. Herrera, *Decad.* I, lib. x, cap. xii.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. x, cap. xii; *Decad.* II, lib. I, cap. II. Davila Padilla, *Hist.*, pag. 304.

général et de concert avec Las Casas, il choisit parmi eux trois sujets qu'il jugea dignes de cet important emploi. Il leur associa Zuazo, jurisconsulte d'une probité distinguée, auquel il donna tout pouvoir de régler l'administration de la justice dans les colonies. Las Casas fut chargé de les accompagner avec le titre de *protecteur des Indiens*[1].

Confier un pouvoir assez étendu pour changer en un moment tout le système du gouvernement du Nouveau-Monde, à quatre personnes que leur état et leur condition n'appelaient pas à de si hauts emplois, parut à Zapata et aux autres ministres du dernier roi une démarche si extraordinaire et si dangereuse, qu'ils refusèrent d'expédier les ordres nécessaires pour l'exécution. Mais Ximénès n'était pas disposé à souffrir patiemment qu'on mît aucun obstacle à ses projets. Il envoya chercher les ministres, leur parla d'un ton si haut et les effraya tellement, qu'ils obéirent sur-le-champ[2]. Les surintendans, leur associé Zuazo et Las Casas, mirent à la voile pour Saint-Domingue. A leur arrivée, le premier usage qu'ils firent de leur autorité fut de mettre en liberté tous les Indiens qui avaient été donnés aux courtisans espagnols et à toute personne non résidente en Amérique. Cet acte de vigueur, joint à ce qu'on avait appris d'Espagne sur l'objet de leur commission, répandit une alarme générale. Les colons conclurent qu'on allait leur enlever en un moment tous les bras avec lesquels ils conduisaient leurs travaux, et que leur ruine était inévitable. Mais les pères de Saint-Jérôme se conduisirent avec tant de précaution et de prudence que les craintes furent bientôt dissipées. Ils montrèrent dans toute leur administration une connaissance du monde et des affaires qu'on n'acquiert guère dans le cloître, et une modération et une douceur encore plus rares parmi les hommes accoutumés à l'austérité de la vie monastique. Ils écoutèrent tout le monde; ils comparèrent les informations qu'ils avaient recueillies, et après une mûre délibération, ils demeurèrent persuadés que l'état de la colonie rendait le plan de Las Casas, vers lequel penchait le cardinal, impossible dans l'exécution. Ils se convainquirent que les Espagnols établis en Amérique étaient en trop petit nombre pour pouvoir exploiter les mines déjà ouvertes et cultiver le pays; que pour ces deux genres de travaux, ils ne pouvaient se passer des Indiens; que si on leur ôtait ce secours, il faudrait abandonner les conquêtes, ou au moins perdre tous les avantages qu'on en retirait; qu'il n'y avait aucun motif assez puissant pour faire surmonter aux Indiens rendus libres leur aversion naturelle pour toute espèce de travail, et qu'il fallait l'autorité d'un maître pour les y forcer; que si on ne les tenait pas sous une discipline toujours vigilante, leur indolence et leur indifférence naturelles ne leur permettraient jamais de recevoir l'instruction chrétienne ni d'observer les pratiques de la religion. D'après tous ces motifs, ils trouvèrent nécessaire de tolérer les *repartimientos* et l'esclavage des Américains. Ils s'efforcèrent en même temps de prévenir les funestes effets de cette tolérance et d'assurer aux Indiens le meilleur traitement qu'on pût concilier avec l'état de servitude. Pour cela ils renouvelèrent les premiers règlemens, y en ajoutèrent de nouveaux, ne négligèrent aucune des précautions qui pouvaient diminuer la pesanteur du joug; enfin ils employèrent leur autorité, leur exemple et leurs exhortations, à inspirer à leurs compatriotes des sentimens d'équité et de douceur pour ces Indiens, dont l'industrie leur était si nécessaire. Zuazo, dans son département, seconda les efforts des surintendans. Il réforma les cours de justice dans la vue de rendre leurs décisions plus équitables et plus promptes, et fit divers règlemens pour mettre sur un meilleur pied la police intérieure de la colonie. Tous les Espagnols du Nouveau-Monde témoignèrent leur satisfaction de la conduite de Zuazo et de ses associés, et admirèrent la hardiesse de Ximénès qui s'était écarté si fort des routes ordinaires dans la formation de son plan, et sa sagacité dans le choix des personnes à qui il avait donné sa confiance, et qui en étaient dignes par leur sagesse, leur modération et leur désintéressement[1].

Las Casas seul était mécontent. Les considérations qui avaient déterminé les surintendans ne faisaient aucune impression sur lui. Le parti qu'ils prenaient de conformer leurs règlemens à l'état de la colonie lui paraissait l'ouvrage

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. III.
[2] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. VII.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XV. Remesal, *Hist. gén.*, lib. II, cap. XIV, XV, XVI.

d'une politique mondaine et timide, qui consacrait une injustice parce qu'elle était avantageuse. Il prétendait que les Indiens étaient libres par le droit de nature, et comme leur protecteur, il sommait les surintendans de ne pas les dépouiller du privilége commun de l'humanité. Les surintendans reçurent ses remontrances les plus âpres sans émotion et sans s'écarter en rien de leur plan. Les planteurs espagnols ne furent pas si modérés à son égard, et il fut souvent en danger d'être mis en pièces pour la fermeté avec laquelle il insistait sur une demande qui leur était si odieuse. Las Casas, pour se mettre à l'abri de leur fureur, fut obligé de chercher un asile dans un couvent, et voyant que tous ses efforts en Amérique étaient sans effet, il partit pour l'Europe avec la ferme résolution de ne point abandonner la défense d'un peuple qu'il regardait comme victime d'une cruelle oppression [1].

S'il eût trouvé dans Ximénès la même vigueur d'esprit que ce ministre mettait ordinairement aux affaires, il eût été vraisemblablement fort mal reçu. Mais le cardinal était atteint d'une maladie mortelle et se préparait à remettre l'autorité dans les mains du jeune roi qu'on attendait de jour en jour des Pays-Bas. Charles arriva, prit possession du gouvernement, et, par la mort de Ximénès, perdit un ministre fait pour mériter sa confiance par sa droiture et ses talens. Beaucoup de seigneurs flamands avaient accompagné leur souverain en Espagne. L'attachement naturel de Charles pour ses compatriotes l'engageait à les consulter sur toutes les affaires de son nouveau royaume, et ces étrangers montrèrent un empressement indiscret à se mêler de tout et à s'emparer de presque toutes les parties de l'administration [2]. La direction des affaires d'Amérique était un objet trop séduisant pour leur échapper. Las Casas remarqua leur crédit naissant. Quoique les hommes à projet soient communément trop ardens pour se conduire avec beaucoup d'adresse, celui-ci était doué de cette activité infatigable qui réussit quelquefois mieux que l'esprit le plus délié. Il fit sa cour aux Flamands avec beaucoup d'assiduité. Il mit sous leurs yeux l'absurdité de toutes les maximes adoptées jusque-là dans le gouvernement de l'Amérique, et particulièrement les vices des dispositions faites par Ximénès. La mémoire de Ferdinand était odieuse aux Flamands. La vertu et les talens de Ximénès avaient été long-temps pour eux des motifs de jalousie. Ils désiraient vivement trouver des prétextes plausibles pour condamner les mesures du ministre et du défunt monarque, et pour décrier la politique de l'un et de l'autre. Les amis de don Diégo Colomb, aussi bien que les courtisans espagnols qui avaient eu à se plaindre de l'administration du cardinal, se joignirent à Las Casas pour désapprouver la commission des surintendans en Amérique. Cette union de tant de passions et d'intérêts devint si puissante que les hiéronymites et Zuazo furent rappelés. Rodrigue de Figueroa, jurisconsulte estimé, fut nommé premier juge de l'île, et reçut des instructions nouvelles d'après les instances de Las Casas, pour examiner encore avec la plus grande attention la question importante élevée entre cet ecclésiastique et les colons, relativement à la manière dont on devait traiter les Indiens. Il était autorisé en attendant à faire tout ce qui serait possible pour soulager leurs maux et prévenir leur entière destruction [1].

Ce fut tout ce que le zèle de Las Casas put obtenir alors en faveur des Indiens. L'impossibilité de faire faire aux colonies aucun progrès, à moins que les planteurs espagnols ne pussent forcer les Américains au travail, était une objection insurmontable à l'exécution de son plan de liberté. Pour écarter cet obstacle, Las Casas proposa d'acheter dans les établissemens des Portugais à la côte d'Afrique un nombre suffisant de noirs, et de les transporter en Amérique où on les emploierait comme esclaves au travail des mines et à la culture du sol. Les premiers avantages que les Portugais avaient retirés de leurs découvertes en Afrique, leur avaient été procurés par la vente des esclaves. Plusieurs circonstances concouraient à faire revivre cet odieux commerce, aboli depuis long-temps en Europe et aussi contraire aux sentimens de l'humanité qu'aux principes de la religion. Dès l'an 1503, on avait envoyé en Amérique un petit nombre d'esclaves nègres [2]. En 1511, Fer-

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XVI.
[2] *Hist. de Charles V.*

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XVI, XIX, XXI; lib. III, cap. VII, VIII.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. V, cap. XII.

dinand avait permis qu'on y en portât en plus grande quantité [1]. On trouva que cette espèce d'hommes était plus robuste que les Américains, plus capable de résister à une grande fatigue et plus patiente sous le joug de la servitude. On calculait que le travail d'un noir équivalait à celui de quatre Américains [2]. Le cardinal Ximénès avait été pressé de permettre et d'encourager ce commerce; mais il avait rejeté le projet avec fermeté, parce qu'il avait senti combien il était injuste de réduire une race d'hommes en esclavage en délibérant sur les moyens de rendre la liberté à une autre [3]. Mais Las Casas, inconséquent comme le sont les esprits qui se portent avec une impétuosité opiniâtre vers une opinion favorable, était incapable de faire cette réflexion. Pendant qu'il combattait avec tant de chaleur pour la liberté des habitans du Nouveau-Monde, il travaillait à rendre esclaves ceux d'une autre patrie, et dans la chaleur de son zèle pour sauver les Américains du joug, il prononçait sans scrupule qu'il était juste et utile d'en imposer un plus pesant encore sur les Africains. Malheureusement pour ces derniers, le plan de Las Casas fut adopté. Charles accorda à l'un de ses courtisans flamands le privilége exclusif d'importer en Amérique quatre mille noirs. Celui-ci vendit son privilége pour vingt-cinq mille ducats à des marchands génois, qui les premiers établirent avec une forme régulière entre l'Afrique et l'Amérique ce commerce d'hommes, qui a reçu depuis de si grands accroissemens [4].

Mais les marchands génois, conduisant leurs opérations avec l'avidité ordinaire aux monopoleurs, demandèrent bientôt des prix si exorbitans des noirs qu'ils portaient à Hispaniola qu'on y en vendit trop peu pour améliorer l'état de la colonie. Las Casas, dont le zèle était aussi inventif qu'infatigable, eut recours à un autre expédient pour soulager les Indiens. Il avait observé que le plus grand nombre de ceux qui jusque-là s'étaient établis en Amérique étaient des soldats ou des matelots employés à la découverte ou à la conquête de ces régions, des fils de familles nobles attirés par l'espoir de s'enrichir promptement, ou des aventuriers sans ressources et forcés d'abandonner leur patrie par leurs crimes ou leur indigence. A la place de ces hommes avides, sans mœurs, incapables de l'industrie persévérante et de l'économie nécessaire dans l'établissement d'une colonie, il proposa d'envoyer à Hispaniola et dans les autres îles un nombre suffisant de cultivateurs et d'artisans à qui l'on donnerait des encouragemens pour s'y transporter. De tels hommes accoutumés à la fatigue seraient en état de soutenir des travaux dont les Américains étaient incapables par la faiblesse de leur constitution, et bientôt ils deviendraient eux-mêmes par la culture de riches et d'utiles citoyens. Mais, quoiqu'on eût grand besoin d'une nouvelle recrue d'habitans à Hispaniola, où la petite-vérole venait de se montrer et d'emporter un nombre considérable d'Indiens, ce projet, quoique favorisé par les ministres flamands, fut traversé par l'évêque de Burgos que Las Casas trouvait toujours en son chemin [1].

Las Casas commença alors à désespérer de faire aucun bien aux Indiens dans les établissemens déjà formés. Le mal était trop invétéré pour céder aux remèdes. On faisait tous les jours des découvertes nouvelles sur le continent qui donnaient de hautes idées de sa population et de son étendue. Dans toutes ces vastes régions, il n'y avait encore qu'une seule colonie très faible, et si l'on en exceptait un petit espace sur l'isthme de Darien, les naturels étaient maîtres de tout le pays. C'était là un champ nouveau et plus étendu pour le zèle et l'humanité de Las Casas, qui se flattait de pouvoir empêcher qu'on n'y introduisît le pernicieux système d'administration qu'il n'avait pu détruire dans les lieux où il était déjà tout établi. Plein de ces espérances, il sollicita une concession de la partie qui s'étend le long de la côte depuis le golfe de Paria jusqu'à la frontière occidentale de cette province, aujourd'hui connue sous le nom de Sainte-Marthe. Il proposa d'y établir une colonie formée de cultivateurs, d'artisans et d'ecclésiastiques. Il s'engagea à civiliser dans l'espace de deux ans dix mille Indiens, et à les instruire assez bien dans les arts utiles pour pouvoir tirer de leurs travaux et de leur industrie un revenu

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. VIII, cap. IX.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. IX, cap. V.
[3] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. VIII.
[4] Herrera, lib. II, cap. XX.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XXI.

de quinze mille ducats pour la couronne. Il promettait aussi qu'en dix ans sa colonie aurait fait assez de progrès pour rendre au gouvernement soixante mille ducats par an. Il stipula qu'aucun navigateur ou soldat ne pourrait s'y établir, et qu'aucun Espagnol n'y mettrait les pieds sans sa permission. Il alla même jusqu'à vouloir que les gens qu'il emmènerait eussent un habillement particulier différent de celui des Espagnols, afin qu'ils ne parussent point aux Indiens de ces districts de la même race d'hommes qui avait apporté tant de calamités à l'Amérique [1]. Par ce plan, dont je ne donne qu'une légère esquisse, il paraît clairement que les idées de Las Casas sur la manière de civiliser et de traiter les Indiens étaient fort semblables à celles que les jésuites ont suivies depuis dans leurs grandes entreprises sur l'autre partie du même continent. Las Casas supposait que les Européens, employant l'ascendant que leur donnait une intelligence supérieure et de plus grands progrès dans les sciences et les arts, pourraient conduire par degrés l'esprit des Américains à goûter ces moyens de bonheur dont ils étaient dépourvus, à leur faire cultiver les arts de l'homme en société et à les rendre capables de jouir des avantages de la vie civile.

L'évêque de Burgos et le conseil des Indes regardèrent le plan de Las Casas non-seulement comme chimérique, mais comme extrêmement dangereux. Ils pensaient que l'esprit des Américains était naturellement si borné et leur indolence si excessive qu'on ne réussirait jamais à les instruire ni à leur faire faire aucun progrès. Ils prétendaient qu'il serait fort imprudent de donner une autorité si grande sur un pays de mille milles de côtes à un enthousiaste visionnaire et présomptueux, étranger aux affaires et sans connaissance de l'art du gouvernement. Las Casas qui s'attendait bien à cette résistance ne se découragea pas. Il eut recours aux Flamands qui favorisèrent ses vues auprès de Charles V avec beaucoup de zèle, précisément parce que les ministres espagnols les avaient rejetées. Ils déterminèrent le monarque, qui venait d'être élevé à l'empire, à renvoyer l'examen de cette affaire à un certain nombre de membres de son conseil privé, et comme Las Casas récusait tous les membres du conseil des Indes comme prévenus et intéressés, tous furent exclus. La décision des juges choisis à la recommandation des Flamands fut entièrement conforme aux sentimens de ces derniers. On approuva beaucoup ce nouveau plan, et l'on donna des ordres pour le mettre à exécution, mais en restreignant le territoire donné à Las Casas à trois cents milles le long de la côte de Cumana, d'où il lui serait libre de s'étendre dans les parties intérieures du pays [1].

Cette décision trouva des censeurs. Presque tous ceux qui avaient été en Amérique la blâmaient et soutenaient leur opinion avec tant de confiance et par des raisons si plausibles qu'on crut devoir s'arrêter et examiner de nouveau la question avec plus de soin. Charles lui-même, quoique accoutumé dans sa jeunesse à suivre les sentimens de ses ministres avec une déférence et une soumission qui n'annonçaient pas la vigueur et la fermeté d'esprit qu'il montra dans un âge plus mûr, commença à soupçonner que la chaleur que les Flamands mettaient dans toutes les affaires relatives à l'Amérique avait pour principe quelque motif dont il devait se défier; il déclara qu'il était déterminé à approfondir lui-même la question agitée depuis si long-temps sur le caractère des Américains et sur la manière la plus convenable de les traiter. Il se présenta bientôt une circonstance qui rendait cette discussion plus facile. Quevedo, évêque du Darien, qui avait accompagné Pedrarias sur le continent en 1513, venait de prendre terre à Barcelone où la cour faisait sa résidence. On sut bientôt que ses sentimens étaient différens de ceux de Las Casas, et Charles imagina assez naturellement qu'en écoutant et en comparant les raisons de deux personnages respectables qui, par un long séjour en Amérique, avaient eu le temps nécessaire pour observer les mœurs du peuple qu'il s'agissait de faire connaître, il serait en état de découvrir lequel des deux avait formé son opinion avec plus de justesse et de discernement.

On désigna pour cet examen un jour fixe et une audience solennelle. L'empereur parut avec une pompe extraordinaire et se plaça sur son trône, dans la grande salle de son palais. Ses

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. IV, cap. II.

[1] Gomara, *Hist. gen.*, cap. LXXVII. Herrera, *Dec.* II, lib. IV, cap. III. Oviedo, lib. XIX, cap. V.

courtisans l'environnaient. Don Diégo Colomb, amiral des Indes, fut appelé. L'évêque du Darien fut interpellé de dire le premier son avis ; son discours ne fut pas long. Il commença par déplorer les malheurs de l'Amérique et la destruction d'un si grand nombre de ses habitans, qu'il reconnut être en partie l'effet de l'excessive dureté et de l'imprudence des Espagnols; mais il déclara que tous les habitans du Nouveau-Monde qu'il avait observés, soit sur le continent, soit dans les îles, lui avaient paru une espèce d'hommes destinée à la servitude par l'infériorité de leur intelligence et de leurs talens naturels, et qu'il serait impossible de les instruire ni de leur faire faire aucun progrès vers la civilisation, si on ne les tenait pas sous l'autorité continuelle d'un maître. Las Casas s'étendit davantage et défendit son sentiment avec plus de chaleur : il s'éleva avec indignation contre l'idée qu'il y eût aucune race d'hommes née pour la servitude, et attaqua cette opinion comme irréligieuse et inhumaine. Il assura que les Américains ne manquaient pas d'intelligence et qu'elle n'avait besoin que d'être cultivée; qu'ils étaient capables d'apprendre les principes de la religion et de se former à l'industrie et aux arts de la vie sociale; que leur douceur et leur timidité naturelles les rendant soumis et dociles, on pouvait les conduire et les former pourvu qu'on ne les traitât pas durement. Il protesta que, dans le plan qu'il avait proposé, ses vues étaient pures et désintéressées, et que quelqu'avantages qui dussent revenir de leur exécution à la couronne de Castille, il n'avait jamais demandé et ne demanderait jamais aucune récompense de ses travaux.

Charles, après avoir entendu les deux plaidoyers et consulté ses ministres, ne se crut pas encore assez bien instruit pour prendre une résolution générale relativement à la condition des Américains; mais comme il avait une entière confiance en la probité de Las Casas, et que l'évêque du Darien lui-même convenait que l'affaire était assez importante pour qu'on pût essayer le plan proposé, il céda à Las Casas par des lettres-patentes la partie de la côte de Cumana, dont nous avons fait mention plus haut, avec tout pouvoir d'y établir une colonie d'après le plan qu'il avait proposé [1].

Las Casas pressa les préparatifs de son voyage avec son ardeur accoutumée; mais, soit par son inexpérience dans ce genre d'affaires, soit par l'opposition secrète de la noblesse espagnole, qui craignait que l'émigration de tant de personnes ne leur enlevât un grand nombre d'hommes industrieux et utiles, occupés de la culture de leurs terres, il ne put déterminer qu'environ deux cents cultivateurs ou artisans à l'accompagner à Cumana.

Rien cependant ne put amortir son zèle. Il mit à la voile avec cette petite troupe, à peine suffisante pour prendre possession du vaste territoire qu'on lui accordait, et avec laquelle il était impossible de réussir à en civiliser les habitans. Le premier endroit où il toucha fut l'île de Porto-Rico. Là il eut connaissance d'un nouvel obstacle à l'exécution de son plan, plus difficile à surmonter qu'aucun de ceux qu'il avait rencontrés jusqu'alors. Lorsqu'il avait quitté l'Amérique en 1517, les Espagnols n'avaient presque aucun commerce avec le continent, si l'on excepte les pays voisins du golfe de Darien. Mais tous les genres de travaux s'affaiblissant de jour en jour à Hispaniola par la destruction rapide des naturels du pays, les Espagnols manquaient de bras pour continuer les entreprises déjà formées, et ce besoin les avait fait recourir à tous les expédiens qu'ils pouvaient imaginer pour y suppléer. On leur avait porté beaucoup de nègres, mais le prix en était monté si haut que la plupart des colons ne pouvaient y atteindre. Pour se procurer des esclaves à meilleur marché, quelques-uns d'entre eux armèrent des vaisseaux, et se mirent à croiser le long des côtes du continent. Dans les lieux où ils étaient inférieurs en force, ils commerçaient avec les naturels, et leur donnaient des quincailleries d'Europe pour les plaques d'or qui servaient d'ornemens à ces peuples; mais partout où ils pouvaient surprendre les Indiens, ou l'emporter sur eux à force ouverte, ils les enlevaient et les vendaient à Hispaniola [1]. Cette piraterie était accompagnée des plus grandes atrocités. Le nom espagnol devint en horreur sur tout le continent. Dès qu'un vaisseau paraissait, les habitans fuyaient dans les bois ou couraient au ri-

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. IV, cap. III, IV, V. Argensola, *Annales d'Arragon*, pag. 74-97. Remesal, *Hist. gen.*, lib. II, cap. XIX, XX.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. III.

vage en armes pour repousser ces cruels ennemis de leur tranquillité. Quelquefois ils forçaient les Espagnols à se retirer avec précipitation, ou ils leur coupaient la retraite. Dans la violence de leur ressentiment ils massacrèrent deux missionnaires dominicains que le zèle avait portés à s'établir dans la province de Cumana [1]. Ce meurtre de personnes révérées pour la sainteté de leur vie excita une telle indignation parmi les colons d'Hispaniola, qui, au milieu de la licence de leurs mœurs et de la cruauté de leurs actions, étaient pleins d'un zèle ardent pour la religion et d'un respect superstitieux pour ses ministres, qu'ils résolurent de punir ce crime d'une manière qui pût servir d'exemple, non-seulement sur ceux qui l'avaient commis, mais sur la nation entière. Pour l'exécution de ce projet, ils donnèrent le commandement de cinq vaisseaux et de trois cents hommes à Diégo Ocampo, avec ordre de détruire par le fer et par le feu tout le pays de Cumana, et d'en faire les habitans esclaves pour être transportés à Hispaniola. Las Casas trouva à Porto-Rico cette escadre faisant voile vers le continent; et Ocampo ayant refusé de différer son voyage, il comprit qu'il lui serait impossible de tenter l'exécution de son plan de paix dans un pays qui allait être le théâtre de la guerre et de la désolation.

Dans l'espérance d'apporter quelque remède aux suites funestes de ce malheureux incident, il s'embarqua pour Saint-Domingue, laissant ceux qui l'avaient suivi cantonnés parmi les colons de Porto-Rico. Plusieurs circonstances concoururent à le faire recevoir fort mal à Hispaniola. En travaillant à soulager les Indiens, il avait censuré la conduite de ses compatriotes, les colons d'Hispaniola, avec tant de sévérité qu'il leur était devenu universellement odieux. Ils regardaient le succès de sa tentative comme devant entraîner leur ruine. Ils attendaient de grandes recrues de Cumana, et ces espérances s'évanouissaient si Las Casas parvenait à y établir sa colonie. Figueroa, en conséquence d'un plan formé en Espagne pour déterminer le degré d'intelligence et de docilité des Indiens, avait fait une expérience qui paraissait décisive contre le système de Las Casas. Il en avait rassemblé à Hispaniola un assez grand nombre, et les avait établis dans deux villages, leur laissant une entière liberté et les abandonnant à leur propre conduite; mais ces Indiens, accoutumés à un genre de vie extrêmement différent, incapables de prendre en si peu de temps de nouvelles habitudes, et d'ailleurs découragés par leur malheur particulier et par celui de leur patrie, se donnèrent si peu de peine pour cultiver le terrain qu'on leur avait donné, parurent si dépourvus de soin et de prévoyance pour fournir à leurs propres besoins, et si éloignés de tout ordre et de tout travail régulier, que les Espagnols en conclurent qu'il était impossible de les former à mener une vie sociale, et qu'il fallait les regarder comme des enfans qui avaient besoin d'être continuellement sous la tutelle des Européens qui leur étaient supérieurs en sagesse et en sagacité [1].

Malgré la réunion de toutes ces circonstances, qui armaient si fortement contre ses mesures ceux même à qui il s'adressait pour les mettre à exécution, Las Casas, par son activité et sa persévérance, par quelques condescendances et beaucoup de menaces, obtint à la fin un petit corps de troupes pour protéger sa colonie, au premier moment de son établissement. Mais à son retour à Porto-Rico, il trouva que les maladies lui avaient déjà enlevé beaucoup de ses gens; et les autres ayant trouvé quelque occupation dans l'île refusèrent de le suivre. Avec ce qui lui restait de monde il fit voile vers Cumana. Ocampo avait exécuté sa commission dans cette province avec tant de barbarie, il avait massacré ou envoyé en esclavage à Hispaniola un si grand nombre d'Indiens, que tout ce qui restait de ces malheureux s'était enfui dans les bois, et que l'établissement formé à Tolède, se trouvant dans un pays désert, touchait à sa destruction. Ce fut cependant en ce même endroit que Las Casas fut obligé de placer le chef-lieu de sa colonie. Abandonné et par les troupes qu'on lui avait données pour le protéger, et par le détachement d'Ocampo qui avait prévu les calamités auxquelles il devait s'attendre dans un poste si misérable, il prit les précautions qu'il jugea les meilleures pour la sûreté et la subsistance de ses colons; mais comme elles étaient encore bien insuffisantes, il retourna à Hispaniola solliciter

[1] Oviedo, *Hist.*, lib. XIX, cap. III.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. X, cap. V.

des secours plus puissans afin de sauver des hommes que leur confiance en lui avait engagés à courir de si grands dangers. Bientôt après son départ, les naturels du pays, ayant reconnu la faiblesse des Espagnols, s'assemblèrent secrètement, les attaquèrent avec la furie naturelle à des hommes réduits au désespoir par les barbaries qu'on avait exercées contre eux, en firent périr un grand nombre et forcèrent le reste à se retirer à l'île de Cubagua. La petite colonie qui y était établie pour la pêche des perles, partagea la terreur panique dont les fugitifs étaient saisis, et abandonna l'île. Enfin il ne resta pas un seul Espagnol dans aucune partie du continent ou des îles adjacentes depuis le golfe de Paria jusqu'aux confins du Darien. Accablé par cette succession de désastres, et voyant cette fin malheureuse de tous ses grands projets, Las Casas n'osa plus se montrer; il s'enferma dans le couvent des dominicains à Saint-Domingue, et prit bientôt après l'habit de cet ordre [1].

Quoique la destruction de la colonie de Cumana ne soit arrivée que l'an 1521, je n'ai pas voulu interrompre le récit des négociations de Las Casas depuis leur origine jusqu'à leur issue. Son système fut l'objet d'une longue et sérieuse discussion, et quoique ses tentatives en faveur des Américains opprimés n'aient pas été suivies du succès qu'il s'en promettait (sans doute avec trop de confiance), soit par son imprudence, soit par la haine active de ses ennemis, elles donnèrent lieu à divers règlemens qui furent de quelque utilité à ces malheureuses nations. Je reviens maintenant à l'histoire des découvertes espagnoles en suivant l'ordre des temps [2].

Diégo Velasquès, qui avait conquis Cuba en 1511, conservait encore le gouvernement de cette île comme député de don Diégo Colomb, quoiqu'il lui donnât rarement des marques de subordination et qu'il cherchât à se rendre entièrement indépendant [3]. Sous sa sage administration, Cuba devint l'un des établissemens espagnols les plus florissans. L'idée avantageuse qu'on avait de cette colonie y attirait beaucoup de personnes qui espéraient y trouver des établissemens solides ou quelque moyen d'occuper leur activité. Comme Cuba était la plus occidentale des îles occupées par les Espagnols, et que l'Océan, qui s'étend beaucoup plus loin à l'ouest, n'avait pas encore été visité, ces circonstances invitaient les habitans de cette île à tenter de nouvelles découvertes. Toute expédition où le courage et l'activité pouvaient conduire promptement à la richesse était plus conforme au génie de ce siècle que cette lenteur, cette patience d'industrie nécessaires pour défricher un terrain ou pour fabriquer le sucre. Plusieurs officiers qui avaient servi sous Pedrarias dans le Darien formèrent une association pour tenter des découvertes. Ils persuadèrent à François Hernandès Cordova, riche colon de Cuba et homme d'un grand courage, de se joindre à eux et d'être leur commandant. Velasquès non-seulement approuva leur projet, mais leur donna des secours. Comme les aventuriers qui avaient servi au Darien manquaient de tout, lui et Cordova leur avancèrent de l'argent pour acheter trois petits vaisseaux, et leur fournirent tout ce qui leur était nécessaire pour le commerce et pour la guerre. Cent dix hommes s'embarquèrent et firent voile de San-Jago de Cuba, le 8 février 1517. Par le conseil de leur principal pilote, Antoine Alaminos, qui avait servi sous l'amiral Colomb, ils portèrent directement à l'ouest, se guidant d'après l'opinion de ce grand navigateur, qui avait constamment soutenu que la route à l'ouest conduirait aux plus importantes découvertes.

Le vingt-unième jour après leur départ de San-Jago il virent terre. C'était le *cap Catoche*, qui forme la pointe orientale de cette grande péninsule en avant du continent de l'Amérique qui a conservé le nom de *Yucatan* que lui donnent les habitans du pays. Comme ils approchaient du rivage ils virent venir à eux cinq canots pleins d'Indiens vêtus décemment de coton, spectacle nouveau pour les Espagnols, qui avaient trouvé jusque-là l'Amérique habitée par des sauvages nus. Cordova s'efforça de gagner la bienveillance de ce peuple par de petits présens. Les Indiens, quoique étonnés à la vue des objets extraordinaires qui se présentaient pour la première fois à leurs yeux, invitèrent les Espagnols à visiter leurs habitations

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. x, cap. v; *Decad.* III, lib. II, cap. III, IV, V. Oviedo, *Hist.*, lib. XIX, cap. v. Gomara, cap. LXXVII. Davila Padilla, lib. I, cap. XCVII. Remesal, *Hist. gen.*, lib. II, cap. XXII, XXIII.

[2] Herrera, *Decad.* II, lib. x, cap. v, pag. 329.

[3] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XIX.

avec une apparence de cordialité. Les Espagnols débarquèrent et, en s'avançant dans le pays, remarquèrent avec un nouvel étonnement de grandes maisons bâties en pierre; mais ils éprouvèrent bientôt que si les Indiens du Yucatan étaient plus civilisés que les autres Américains, ils étaient aussi plus artificieux et plus guerriers. Le cacique, en recevant Cordova avec beaucoup de témoignages d'amitié, avait posté en embuscade, derrière un petit bois, un corps considérable d'Indiens qui, sur un signal qu'il leur fit, coururent sur les Espagnols et les attaquèrent avec beaucoup de hardiesse et une espèce d'ordre militaire. A la première décharge de leurs flèches quinze Espagnols furent blessés, mais l'explosion soudaine des armes à feu frappa les Indiens d'une si grande terreur, et ils furent si étonnés du ravage que firent parmi eux les arquebuses et les autres armes de leurs nouveaux ennemis, qu'ils s'enfuirent avec précipitation. Cordova abandonna un pays où il avait été si mal reçu, emmenant avec lui deux prisonniers et emportant les ornemens d'un petit temple qu'il pilla dans sa retraite.

Il continua sa route à l'ouest sans perdre la côte de vue, et le seizième jour il arriva à Campêche. Là les Indiens le reçurent avec plus d'hospitalité. Les Espagnols s'étonnaient beaucoup de n'avoir trouvé aucune rivière sur une côte d'une si grande étendue, et qu'ils imaginaient appartenir à une île (26). Comme l'eau commençait à leur manquer ils s'avancèrent encore et découvrirent à la fin l'embouchure d'une rivière à Potonchan, quelques lieues par-delà Campêche.

Cordova débarqua toutes ses troupes pour protéger ses matelots pendant qu'ils feraient de l'eau. Mais malgré toutes ses précautions les Indiens les attaquèrent avec une telle furie et en si grand nombre, que quarante-sept Espagnols furent tués sur la place et qu'un seul d'entre eux se retira sans être blessé. Leur commandant, quoique blessé en douze endroits, dirigea la retraite avec autant de présence d'esprit qu'il avait montré de courage dans l'action. Les Espagnols regagnèrent avec peine leurs vaisseaux. Après une tentative si malheureuse, il ne leur restait d'autre parti que de hâter leur retour à Cuba. Ils souffrirent dans le trajet tous les tourmens que la soif peut faire éprouver à des hommes blessés et malades, renfermés dans de petits vaisseaux et exposés à la chaleur de la zone torride. Quelques-uns succombèrent à tant de maux dans la traversée. Cordova leur chef mourut peu de temps après avoir pris terre à Cuba [1].

Toute malheureuse qu'avait été cette expédition, elle anima plutôt qu'elle n'abattit la passion des Espagnols pour les entreprises. On venait de découvrir à une petite distance de Cuba une contrée d'une grande étendue, qui paraissait fertile et habitée par des peuples bien plus civilisés qu'aucune autre nation alors connue en Amérique. Quoiqu'on eût eu peu de commerce avec eux, on en avait tiré quelques ornemens d'or de peu de valeur, mais artistement travaillés. Ces circonstances, exagérées par des hommes qui cherchaient à réchauffer le mérite de leurs exploits, étaient plus que suffisantes pour réveiller leurs espérances romanesques. Il s'offrit beaucoup de monde pour une nouvelle expédition. Vélasquès, désirant de se distinguer par un service important qui pût lui mériter du roi l'indépendance à laquelle il aspirait dans son gouvernement de Cuba, ne se contenta pas d'exciter leur ardeur, il arma à ses dépens quatre vaisseaux pour le voyage. Deux cents hommes et quarante volontaires, parmi lesquels il s'en trouvait plusieurs qui avaient de la naissance et de la fortune, s'embarquèrent pour cette expédition. Elle était sous les ordres de Jean de Grijalva, jeune homme d'un mérite et d'un courage reconnus. Ses instructions étaient d'observer avec attention la nature des pays qu'il découvrirait, de faire des échanges pour de l'or, et si les circonstances lui paraissaient favorables, d'établir une colonie dans quelque position avantageuse. Il mit à la voile de San-Jago de Cuba, le 8 avril 1518. Le pilote Alaminos suivit la même la route que dans le voyage précédent; mais la violence des courans ayant entraîné les vaisseaux vers le sud, la première terre qu'ils reconnurent fut l'île de *Cozumel* à l'est de Yucatan. Tous les habitans s'enfuirent dans les bois et dans les montagnes à l'approche des Espagnols, qui ne firent pas un grand séjour dans

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XVII, XVIII. *Hist verdadera de la conquista de la Nueva Espana*, par Bernal Diaz de Castillo, cap. XVII. Oviedo, lib. XVII, cap. III. Gomara, cap. LII. P. Martyr, *de Insulis nuper inventis*, pag. 329.

l'île; ils arrivèrent sans aucun accident remarquable à Potonchan sur le côté opposé de la péninsule. Le désir de venger ceux de leurs compatriotes qui avaient été massacrés en cet endroit, fortifié par leurs principes de politique, les détermina à y descendre, dans la vue de châtier les Indiens de ce district avec une rigueur et un éclat qui pussent frapper de terreur tous les peuples du voisinage. Mais quoiqu'ils eussent débarqué toutes leurs troupes et mis à terre quelques pièces de campagne, les Indiens se défendirent avec tant de courage que les Espagnols eurent beaucoup de peine à les repousser et se confirmèrent dans l'opinion où ils étaient déjà qu'ils trouveraient dans les habitans de ce pays des ennemis plus redoutables que tous ceux qu'ils avaient rencontrés dans les autres parties de l'Amérique. De Potonchan ils continuèrent leur route vers l'est, se tenant aussi près de la côte qu'il leur était possible, et mettant à l'ancre tous les soirs pour se garantir des accidens dangereux auxquels ils pouvaient être exposés dans une mer inconnue. Pendant le jour, leurs yeux continuellement attachés sur la terre, étaient frappés de surprise et d'admiration à la vue des beautés du pays et de la nouveauté des objets qui se présentaient à eux. Ils voyaient dispersés sur la côte des villages où ils distinguaient des maisons de pierre, qui de loin leur paraissaient blanches et élevées. Dans la chaleur de leur admiration, ils croyaient voir des villes ornées de tours et de clochers; et un des soldats ayant remarqué que ce pays ressemblait par son aspect à l'Espagne, Grijalva lui donna avec un applaudissement universel le nom de *Nouvelle-Espagne,* nom qui désigne encore cette vaste et riche province de la domination espagnole en Amérique (27). Ils descendirent à une rivière appelée par les naturels *Tabasco;* la nouvelle de l'avantage qu'ils avaient remporté à Potonchan étant parvenue en cet endroit, le cacique les reçut non-seulement d'une manière amicale, mais même leur fit des présens considérables qui confirmèrent les hautes idées que les Espagnols avaient prises de la richesse et de la fertilité du pays. Ces idées s'étendirent et se fortifièrent encore par ce qui leur arriva dans le lieu où ils touchèrent ensuite : c'était à l'ouest de Tabasco, dans la province connue depuis sous le nom de *Guaxaca.* Ils y furent reçus avec des marques de respect extraordinaires, comme des êtres audessus de l'humanité. Lorsqu'ils débarquèrent les naturels brûlaient devant eux un encens de gomme copale et leur présentaient en offrande tout ce que leurs pays avait de plus précieux. Ils s'empressèrent d'établir un commerce avec ces étrangers, et en six jours les Espagnols obtinrent des bijoux d'or d'un travail curieux, pour la valeur de quinze mille pezos, en échange de quelques bagatelles européennes de vil prix. Les deux prisonniers que Cordova avait emmenés de Yucatan avaient jusqu'alors servi d'interprètes; mais comme ils n'entendaient pas la langue de ce nouveau pays, les naturels firent entendre par signes qu'ils étaient sujets d'un grand monarque appelé Montézume, dont la domination s'étendait sur cette province ainsi que sur plusieurs autres. Grijalva quitta cet endroit, dont il dut être fort satisfait, et continua sa route vers l'ouest. Il débarqua sur une petite île qu'il nomma l'*île des Sacrifices,* parce que ce fut là que les Espagnols virent pour la première fois l'horrible spectacle de victimes humaines que la superstition barbare des naturels offrait à leurs dieux. Il toucha à une autre petite île, qu'il appella Saint-Jean de Ulua. Il dépêcha de cette île Pedro de Alvarado, un de ses officiers, à Vélasquès avec un détail circonstancié des importantes découvertes qu'il avait faites, et avec les richesses qu'il avait obtenues en trafiquant avec les naturels. Après le départ d'Alvarado, il continua avec les vaisseaux qui lui restaient de suivre la côte jusqu'à la rivière de Panuco, et le pays lui parut partout riche, fertile et très peuplé.

Plusieurs des officiers de Grijalva prétendirent que ce n'était pas assez d'avoir découvert ces belles régions, ni d'avoir rempli à leurs différens débarquemens la frivole cérémonie d'en prendre possession pour la couronne de Castille; que leur gloire serait imparfaite s'ils n'établissaient une colonie dans un lieu favorable, qui non-seulement assurerait à la nation espagnole un abord dans le pays, mais qui, avec les renforts qu'ils avaient la certitude de recevoir, pourrait servir par degrés à soumettre le pays même en entier à la domination de leur souverain. Mais il y avait plus de cinq mois que l'escadre était à la mer; la plus grande partie des vivres était épuisée, et ce qui restait de provisions avait été tellement gâté par la chaleur du climat qu'il

n'était plus guère possible d'en faire usage. La mort avait emporté plusieurs Espagnols; d'autres étaient malades; le pays était rempli d'habitans qui paraissaient aussi industrieux que braves, et ils étaient sous la domination d'un monarque puissant qui pouvait les réunir et rassembler des forces puissantes pour repousser une invasion. Songer à établir une colonie dans des circonstances si désavantageuses, c'eût été s'exposer à une destruction inévitable. Quoique Grijalva eût de l'ambition et du courage, il n'avait pas les grands talens nécessaires pour former et exécuter une si grande entreprise. Il jugea plus prudent de retourner à Cuba, après avoir rempli l'objet de son voyage et exécuté tout ce que l'armement qu'il commandait l'avait mis en état de faire. Il revint à San-Jago de Cuba le vingt-six octobre, environ six mois après en être parti [1].

Ce fut là le voyage le plus long et en même temps le plus heureux que les Espagnols eussent encore fait dans le Nouveau-Monde. Ils avaient découvert que Yucatan n'était pas une île, comme ils l'avaient imaginé, mais une partie du grand continent d'Amérique. De Potonchan, ils avaient suivi leur route pendant plusieurs centaines de milles le long d'une côte qui n'avait pas encore été reconnue, et qui, s'étendant d'abord vers l'ouest, tournait ensuite vers le nord. Enfin tout le pays qu'ils avaient découvert paraissait aussi important par sa richesse que par son étendue.

Dès qu'Alvarado fut arrivé à Cuba, Vélasquès, enchanté d'un succès qui surpassait de si loin toutes ses espérances, dépêcha sur-le-champ une personne de confiance pour annoncer cette importante nouvelle en Espagne, y porter les riches productions des contrées qui avaient été découvertes, et solliciter une augmentation d'autorité qui pût le mettre en état d'en entreprendre la conquête. Il n'attendit pas même le retour de son messager ni l'arrivée de Grijalva, qui commençait à lui inspirer beaucoup de défiance et de jalousie, et qu'il était résolu de ne plus employer : il commença donc à préparer un armement puissant, proportionné à l'importance et aux dangers de l'entreprise qu'il méditait.

Comme l'expédition dont Vélasquès était alors occupé s'est terminée à des conquêtes beaucoup plus importantes que tout ce que les Espagnols avaient fait jusqu'alors, et les a conduits à la connaissance d'un peuple qui peut être regardé comme très civilisé si on le compare avec ceux des Américains que l'on connaissait auparavant, il convient de suspendre quelque temps le récit de ces événemens si différens de ceux que nous avons déjà rapportés, afin de jeter un coup d'œil sur l'état du Nouveau-Monde quand il a été découvert, et d'examiner la police et les mœurs des tribus simples et grossières qui occupaient toutes les parties du continent où les Espagnols avaient pénétré.

LIVRE QUATRIÈME.

Vingt-six ans s'étaient écoulés depuis que Colomb avait conduit les Européens dans le Nouveau-Monde, et pendant cet intervalle les Espagnols avaient été fort occupés à en parcourir différentes régions. Ils avaient visité toutes les îles dispersées en groupes à travers cette partie de l'Océan qui coule entre le continent septentrional et le méridional de l'Amérique. Ils avaient navigué le long de la côte orientale du continent depuis la rivière de la Plata jusqu'au fond du golfe du Mexique, et avaient reconnu qu'elle s'étendait sans interruption à travers cette vaste portion du globe. Ils avaient découvert la grande mer du Sud, qui ouvrit une nouvelle perspective de ce côté. Ils avaient acquis quelque connaissance des côtes de la Floride, ce qui les conduisit à observer et à suivre le continent dans une direction opposée; et quoiqu'ils n'eussent pas poussé leurs découvertes plus loin vers le nord, d'autres nations avaient visité les parties que les Espagnols avaient négligées. Les Anglais, dans un voyage dont on rapportera ailleurs les motifs et le succès, avaient navigué le long de la côte d'Amérique, depuis la terre de Labrador jusqu'aux confins de la Floride; et les

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. III, cap. I, II, IX, X. Bern. Diaz, cap. VIII, XVII. Oviedo, *Hist.*, lib. XVII, cap. IX, XX. Gomara, cap. XLIX.

Portugais, en cherchant un passage plus court aux Indes orientales, s'étaient jetés dans la mer du nord et avaient reconnu les mêmes régions [1]. Ainsi, à cette époque où je me suis proposé d'examiner l'état du Nouveau-Monde, on en connaissait presque entièrement l'étendue, depuis son extrémité septentrionale jusqu'au trente-cinquième degré au sud de l'équateur; mais les pays qui s'étendent de là jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Amérique, le grand empire du Pérou et les vastes domaines soumis au souverain du Mexique, n'étaient pas encore découverts.

En fixant nos regards sur le continent d'Amérique, la première circonstance qui nous frappe est son immense étendue. La découverte de Colomb ne s'est pas bornée à nous faire connaître une portion de terre qui, par le peu d'espace qu'elle occupe sur le globe, avait pu échapper aux recherches des siècles précédens. On lui doit la connaissance d'un nouvel hémisphère, plus vaste que l'Europe, l'Asie ou l'Afrique, les trois divisions connues de l'ancien continent, et dont l'étendue est presque égale au tiers du globe habitable.

L'Amérique est remarquable non-seulement par sa grandeur, mais encore par sa position. Elle se prolonge depuis le cercle polaire du nord jusqu'à une latitude très haute vers le sud, plus de quinze cents milles au-delà de l'extrémité la plus avancée de l'ancien continent vers le pôle antarctique. Une contrée d'une telle étendue comprend tous les climats propres à devenir l'habitation de l'homme et à fournir les différentes productions particulières aux régions tempérées ainsi qu'aux régions brûlantes du globe.

Après l'étendue du Nouveau-Monde, rien n'est plus fait pour frapper les regards d'un observateur que la grandeur des objets qu'il présente à la vue. La nature semble y avoir tracé ses opérations d'une main plus hardie, et avoir distingué les traits de ce pays par une magnificence particulière. Les montagnes d'Amérique sont beaucoup plus hautes que celles des autres divisions du globe : la plaine même de Quito, qui peut être regardée comme la base des Andes, est plus élevée au-dessus du niveau de la mer que le sommet des Pyrénées. Cette chaîne étonnante des Andes, non moins remarquable par son étendue que par sa hauteur, s'élève en différens endroits de plus d'un tiers de leur hauteur au-dessus du pic de Ténérife, la plus haute montagne de l'ancien hémisphère. C'est des Andes qu'on peut dire à la lettre qu'elles cachent leur tête dans les nues : on entend souvent les tempêtes éclater et le tonnerre rouler au-dessous de leurs sommets, qui, tout exposés qu'ils sont aux rayons du soleil dans le centre de la zone torride, sont couverts de neiges éternelles (28).

De ces hautes montagnes on voit descendre des rivières d'une largeur proportionnée et avec lesquelles les rivières de l'ancien continent ne peuvent être comparées ni pour la longueur de leur cours, ni pour la masse énorme d'eau qu'elles roulent vers l'Océan. Les fleuves du Maragnon, de l'Orénoque et de la Plata dans l'Amérique méridionale, ceux du Mississipi et de Saint-Laurent dans l'Amérique septentrionale, coulent dans des lits si spacieux que même longtemps avant d'éprouver l'influence de la marée, ils ressemblent plus à des bras de mer qu'à des rivières d'eau douce (29).

Les lacs du Nouveau-Monde ne sont pas moins remarquables par leur grandeur que les montagnes et les rivières : il n'y a rien dans les autres parties du globe qui ressemble à cette chaîne prodigieuse des lacs de l'Amérique septentrionale On pourrait les appeler proprement des mers méditerranées d'eau douce : ceux même qui ne sont que de la seconde et de la troisième classe pour la grandeur ont encore plus de circonférence que le plus grand lac de l'ancien continent.

La forme du Nouveau-Monde est extrêmement favorable aux communications du commerce. Lorsqu'un continent comme l'Afrique est composé d'une masse vaste et solide, qui n'est point coupée par des bras de mer pénétrant dans l'intérieur, et qui n'a qu'un petit nombre de grandes rivières placées très loin l'une de l'autre, la plus grande partie d'un tel continent semble condamnée par la nature à n'être jamais civilisée et à rester privée de toute communication active avec le reste des hommes. Lorsque, comme l'Europe, un continent est ouvert par de vastes branches de l'Océan, telles que la Méditerranée et la mer Baltique, ou lorsque, comme l'Asie, ses côtes sont ouvertes par des baies pro-

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. XVI.

fondes pénétrant fort avant dans les terres, telles que la mer Noire et les golfes d'Arabie, de Perse, de Bengale, de Siam et de Leotang; lorsque les mers environnantes sont remplies d'îles grandes et fertiles, et que le continent même est arrosé d'un grand nombre de rivières navigables, on peut dire que de telles régions possèdent tout ce qui peut favoriser les progrès de leurs habitans dans la civilisation et dans le commerce. A tous ces égards l'Amérique peut entrer en comparaison avec les autres parties du globe. Le golfe de Mexique, qui coule entre la partie méridionale et la septentrionale de l'Amérique, peut être regardé comme une mer méditerranée propre à ouvrir un commerce maritime avec toutes les contrées dont elle est environnée. Les îles qui y sont répandues ne sont inférieures en nombre, en grandeur et en fertilité, qu'à celles de l'archipel Indien. En avançant le long de la partie septentrionale de l'hémisphère américain, la baie de Chesapeak présente un canal spacieux qui conduit le navigateur fort avant dans les parties intérieures de provinces non moins fertiles qu'étendues; et si jamais le progrès de la culture et de la population parvient à adoucir l'extrême rigueur du climat dans les districts plus septentrionaux de l'Amérique, la baie d'Hudson peut devenir aussi favorable aux communications de commerce dans cette partie du globe que la Baltique l'est en Europe. L'autre grande portion du Nouveau-Monde est environnée de tous côtés par la mer, à l'exception d'un isthme étroit qui sépare la mer Atlantique de la mer Pacifique; et quoiqu'elle ne soit ouverte ni par des baies profondes, ni par des bras de mer, les parties intérieures en sont accessibles par plusieurs grandes rivières qui reçoivent un si grand nombre de courans auxiliaires et coulent dans des directions si variées, que, sans aucun secours de l'art ni de l'industrie, il est aisé d'établir une navigation intérieure à travers toutes les provinces de ce continent, depuis la rivière de la Plata jusqu'au golfe de Paria. Cette bienfaisance de la nature n'est pas bornée à la division méridionale de l'Amérique. Le continent septentrional n'est pas moins abondant en rivières qui sont navigables presqu'à leur source; et l'immense chaîne de ses lacs est un moyen de communication intérieure, plus étendu et plus commode qu'il n'y en a dans aucune partie du globe. Les pays qui s'étendent depuis le golfe de Darien d'un côté jusqu'à celui de Californie de l'autre, et qui forment la chaîne qui unit ensemble les deux parties du continent américain, ont aussi leurs avantages particuliers. Les côtes en sont baignées d'un côté par la mer Atlantique, de l'autre par la mer Pacifique: les rivières qui y coulent, se jetant les unes vers la première de ces mers et les autres vers la seconde, assurent aux différentes provinces toutes les facilités de commerce qui peuvent résulter d'une communication avec les deux mers.

Mais ce qui distingue surtout l'Amérique des autres parties de la terre, c'est la température particulière du climat et les différentes lois qui y règlent la distribution de la chaleur et du froid. Ce n'est pas simplement en mesurant la distance d'une partie du globe à l'équateur qu'il est possible de déterminer avec précision le degré de chaleur qu'on y éprouve. Le climat d'un pays est affecté tout à la fois par l'élévation de la terre au-dessus du niveau de la mer, par l'étendue du continent, par la nature du sol, par la hauteur des montagnes voisines et par d'autres circonstances. Cependant l'influence de ces causes respectives est par différentes raisons moins sensible dans la plus grande partie de l'ancien continent, où, la position d'un pays étant déterminée, on peut prononcer avec assez de certitude quelle doit y être la chaleur de son climat et la nature des productions.

Les maximes fondées sur la connaissance de notre hémisphère ne peuvent pas s'appliquer à l'autre. Dans celui-ci le froid prédomine, et la rigueur de la zone glacée s'étend sur la moitié de celle qui par sa position devait être tempérée. Des pays où la figue et le raisin devraient mûrir sont ensevelis sous la neige pendant une moitié de l'année, et des terres situées dans le même parallèle que les provinces les plus fertiles et les mieux cultivées, sont desséchées par des gelées perpétuelles qui y détruisent presque entièrement l'activité de la végétation (30). En avançant vers ces parties de l'Amérique placées sous le même parallèle que des provinces d'Asie et d'Afrique qui jouissent constamment de cette chaleur féconde favorable à la vie et à la végétation, l'empire du froid continue à s'y faire sentir, et l'hiver y règne souvent avec une extrême rigueur, quoique pendant un court

espace de temps. Si nous traversons le continent d'Amérique vers la zone torride, nous trouverons encore que le froid qui domine dans le Nouveau-Monde s'étend aussi à cette région et y modère l'excès de la chaleur. Tandis que le nègre sur la côte d'Afrique est dévoré par l'ardeur continuelle et brûlante du climat, l'habitant du Pérou respire un air également doux et tempéré, ombragé pour ainsi dire sous un dais de nuages légers qui interceptent les rayons brûlans du soleil sans affaiblir son influence bienfaisante[1]. Le long de la côte orientale de l'Amérique, le climat, quoique plus approchant de celui de la zone torride dans les autres parties de la terre, est cependant beaucoup plus doux que dans les contrées d'Asie et d'Afrique situées dans la même latitude. Si du tropique méridional nous continuons notre marche jusqu'à l'extrémité du continent américain, nous rencontrons beaucoup plus tôt que dans le nord des mers glacées et des pays horribles, stériles et presque inhabitables par la rigueur du froid[2].

Différentes causes concourent à rendre le climat de l'Amérique si différent de celui de l'ancien continent. Quoiqu'on ne connaisse pas encore jusqu'où l'Amérique s'étend vers le nord, nous savons qu'elle s'avance plus près vers le pôle que l'Asie ou l'Europe. Il y a au nord de l'Asie de vastes mers qui sont ouvertes pendant une partie de l'année, et lors même qu'elles sont couvertes de glace, le vent qui y souffle a une intensité de froid moindre que celui qui règne à terre dans les mêmes latitudes. Mais en Amérique la terre se prolonge du fleuve Saint-Laurent vers le pôle et s'étend considérablement à l'ouest. Une chaîne d'énormes montagnes couvertes de neige et de glace traverse toute cette triste région. Le vent, en passant sur une si grande étendue de terre élevée et glacée, s'imprègne tellement de froid, qu'il acquiert une activité perçante qui se conserve même dans sa route à travers des climats plus doux, et ne se corrige entièrement que lorsqu'il arrive au golfe du Mexique. Sur tout le continent de l'Amérique septentrionale, un vent de nord-ouest et un froid excessif sont des termes synonymes. Même dans l'été le plus brûlant, dès que le vent tourne de ce côté, son activité pénétrante se fait sentir par un passage aussi violent que subit du chaud au froid. C'est à cette cause puissante qu'il faut attribuer l'influence extraordinaire du froid et ses incursions violentes dans les provinces méridionales de cette partie du globe[1].

D'autres causes moins remarquables servent à diminuer la puissance active de la chaleur dans les régions du continent de l'Amérique situées entre les tropiques. Dans toute cette partie du globe, le vent souffle invariablement dans une direction de l'est à l'ouest. Ce vent, en suivant sa route à travers l'ancien continent, arrive à des pays qui s'étendent le long de la côte orientale de l'Afrique, embrasé de toutes les particules ignées qu'il a entraînées des plaines échauffées de l'Asie et des sables brûlans des déserts de l'Afrique. La côte d'Afrique est donc la région de la terre qui, étant exposée à toute l'ardeur de la zone torride, sans aucune circonstance qui la tempère, doit éprouver la plus violente chaleur. Mais ce même vent qui apporte cette augmentation de chaleur aux pays situés entre la rivière de Sénégal et la Cafrerie, traverse l'océan Atlantique avant que d'arriver aux côtes d'Amérique. Il se refroidit en passant sur ce vaste amas d'eau, et ne se fait plus sentir que comme une brise rafraîchissante le long des côtes du Brésil (31) et de la Guiane; de sorte que ces pays, quoique comptés parmi les plus chauds de l'Amérique, ont un climat tempéré en comparaison de ceux qui sont dans les latitudes correspondantes en Afrique (32). En avançant dans son cours à travers l'Amérique, ce vent rencontre des plaines immenses couvertes de forêts impénétrables ou occupées par de grandes rivières, par des marais et des eaux stagnantes qui ne peuvent pas lui rendre une grande chaleur. Enfin il arrive aux Andes qui traversent tout le continent dans une direction du nord au sud. En passant sur ces hauteurs glacées, il acquiert un tel degré de froid, que la plus grande partie des pays qui se trouvent au-delà n'éprouvent pas la chaleur dont ils paraissent suscep-

[1] Voyage de Ulloa, t. I, p. 453. Anson, *Voyages*, pag. 184.

[2] Anson, *Voyages*, pag. 174. Voy. de Quiros, dans l'*Hist. gén. des voyages*, t. XIV, p. 83. Richard, *Hist. natur. de l'air.*

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv. France*, tom. III, pag. 165. *Hist. gén. des voyages*, tom. XV, pag. 215.

tibles par leur position[1]. Dans les autres provinces de l'Amérique, depuis la Terre-Ferme à l'ouest jusqu'à l'empire du Mexique, la chaleur du climat est tempérée en quelques endroits par l'élévation du sol au-dessus de la mer, en d'autres par l'humidité extraordinaire du terrain et dans tous par les énormes montagnes qui y sont répandues. Les îles de l'Amérique sous la zone torride sont ou très petites ou montagneuses, et sont rafraîchies alternativement par les brises de terre et de mer.

On ne peut pas expliquer d'une manière également satisfaisante les causes du froid excessif qui se fait sentir vers l'extrémité méridionale de l'Amérique et dans les mers qui sont au-delà. On a supposé long-temps qu'il y avait entre la pointe méridionale de l'Amérique et le pôle antarctique un vaste continent auquel on a donné le nom de *Terre australe inconnue*. Les mêmes principes qui ont servi à expliquer l'intensité extrême du froid dans les régions méridionales de l'Amérique, ont été employés à expliquer celui qui se fait sentir au cap Horn et dans les pays voisins. L'immense étendue du continent méridional et les grandes rivières qu'il verse dans l'Océan ont été regardées par les philosophes comme des causes suffisantes pour occasioner la sensation extraordinaire de froid et le phénomène plus extraordinaire encore des mers glacées dans cette partie du globe. Mais on a cherché en vain le continent imaginaire auquel on attribuait cette influence, et l'espace qu'il était censé occuper s'étant trouvé une mer entièrement ouverte, il faut avoir recours à une nouvelle hypothèse pour expliquer une température de climat si différente de celle qu'on trouve dans les pays situés à une égale distance du pôle opposé (33).

Après avoir examiné ces qualités caractéristiques et permanentes du continent américain qui naissent des circonstances particulières de sa situation et de la disposition de ses parties, le principal objet qui doit fixer ensuite notre attention, c'est l'état où était ce continent lorsqu'on en fit la découverte, relativement à ce qui dépend de l'intelligence et des opérations de l'homme. Les effets de l'industrie et du travail sont plus étendus et plus considérables que notre vanité même ne nous porte à le croire. En jetant les yeux sur la face du globe habité, on voit qu'une grande partie de la beauté et de la fertilité que nous attribuons à la main de la nature est l'ouvrage de l'homme. Ces efforts, lorsqu'ils se continuent pendant une suite de siècles, parviennent à perfectionner les qualités de la terre et à en changer même l'apparence. Comme une grande partie de l'ancien continent a été long-temps occupée par des nations fort avancées dans les arts, notre œil s'est accoutumé à voir la terre sous la forme qu'on lui a donnée en la rendant propre à être habitée par une race nombreuse d'hommes et à leur fournir des subsistances.

Mais dans le Nouveau-Monde l'espèce humaine n'était pas si avancée et la nature y présentait un aspect bien différent. Dans toutes les vastes régions qui le composent, il ne se trouvait que deux monarchies remarquables pour l'étendue du territoire et distinguées par quelque progrès dans la civilisation. Le reste du continent était peuplé de petites tribus indépendantes, privées d'arts et d'industrie, qui n'avaient ni les moyens de corriger les défauts ni le désir d'améliorer l'état de la portion de la terre qu'ils habitaient. Des pays ainsi occupés étaient presque dans le même état que s'ils fussent restés sans habitans. D'immenses forêts couvraient une grande partie de cette terre inculte ; et comme la main de l'industrie n'avait pas encore forcé les rivières à couler dans le canal qui leur était le plus convenable et n'avait pas ouvert des écoulemens aux eaux stagnantes, plusieurs des plaines les plus fertiles étaient inondées par les débordemens ou converties en marais. Dans les provinces méridionales, où la chaleur du soleil, l'humidité du climat et la fertilité du sol concourent à donner de l'activité à toutes les puissances de la végétation, les bois sont tellement embarrassés par l'exubérance même de la végétation, qu'il est presque impossible d'y pénétrer et que la surface du terrain y est cachée sous des couches épaisses d'arbrisseaux, d'herbes et de plantes sauvages. C'est dans cet état de nature brute et abandonnée à elle-même que restent encore plusieurs des grandes provinces de l'Amérique méridionale qui s'étendent du pied des Andes jusques à la mer. Les colonies euro-

[1] Acosta, *Hist. novi orbis*, lib. II, cap. II. M. de Buffon, *Hist. nat.*, etc., t. III, p. 512, etc., t. IX, p. 107, etc. Osborn's, *Collect. of voyages*, t. II, p. 868.

péennes ont cultivé quelques cantons le long de la côte; mais les naturels, toujours grossiers et indolens, n'ont rien fait pour découvrir ni pour améliorer un pays qui possède tous les avantages de situation et de climat que la nature peut donner. En avançant vers les provinces septentrionales de l'Amérique, la nature continue à présenter un aspect sauvage et abandonné; et à proportion que la rigueur du climat augmente, la terre devient plus horrible et plus déserte. Là, les forêts, quoique moins embarrassées par l'excès de la végétation, sont également vastes; d'immenses marais couvrent les plaines, et à peine aperçoit-on quelques tentatives de l'industrie humaine pour cultiver ou embellir la terre. Il n'est pas surprenant que les colonies envoyées d'Europe aient été étonnées à la première vue du Nouveau-Monde; il leur parut désert, triste et solitaire. Lorsque les Anglais commencèrent à s'établir en Amérique, ils appelèrent les pays dont ils prirent possession *le désert*. Il n'y avait que l'espérance flatteuse de découvrir des mines d'or qui pût engager les Espagnols à pénétrer dans les bois et les marais d'Amérique, où ils observaient à chaque pas l'extrême différence de l'aspect que présente la nature inculte et sauvage d'avec celui qu'elle prend sous la main industrieuse de l'art (34).

Non-seulement les travaux de l'homme améliorent et embellissent la terre, mais ils la rendent encore plus salubre et plus favorable à la vie. Dans toute région négligée et destituée de culture, l'air est stagnant dans les bois; des vapeurs corrompues s'élèvent des eaux; la surface de la terre, surchargée de végétation, n'éprouve point l'influence purifiante du soleil; la malignité des maladies naturelles au climat s'augmente, et il s'en engendre de nouvelles non moins funestes. Aussi, toutes les provinces de l'Amérique furent-elles trouvées extrêmement malsaines lorsqu'on en fit la découverte. C'est ce que les Espagnols éprouvèrent dans toutes les expéditions qu'ils firent dans le Nouveau-Monde, soit pour tenter des conquêtes soit pour former des établissemens. Quoique la vigueur naturelle de leur constitution, leur tempérance habituelle, leur courage et leur constance les rendissent aussi propres qu'aucun autre peuple d'Europe à une vie active dans un climat brûlant, ils éprouvèrent les qualités funestes et nuisibles des régions incultes qu'ils traversaient et où ils tâchaient de planter des colonies. Il en périt un grand nombre de maladies violentes et inconnues dont ils furent attaqués. Ceux qui échappèrent à la fureur meurtrière de cette contagion ne purent se dérober aux pernicieux effets du climat. On les vit, suivant la description des anciens historiens espagnols, revenir en Europe faibles, maigres, avec des regards languissans et un teint jaunâtre, signes non équivoques de l'insalubrité de la température des pays où ils avaient résidé [1].

L'état inculte du Nouveau-Monde affectait non-seulement la température de l'air, mais les qualités même de ses productions. Le principe de la vie semblait y avoir moins de force et d'activité que dans l'ancien continent. Malgré la vaste étendue de l'Amérique et la variété de ses climats, les différentes espèces d'animaux qui lui sont propres y sont proportionnellement en beaucoup plus petit nombre que dans l'autre hémisphère. On ne trouva dans les îles que quatre espèces de quadrupèdes connus, dont le plus grand n'excédait pas la grosseur d'un lapin. Il y en avait une plus grande variété sur le continent. Les individus de chaque espèce ne pouvaient pas manquer de s'y multiplier extrêmement, parce qu'ils étaient peu tourmentés par les hommes qui n'étaient encore ni assez nombreux ni assez unis en société pour s'être rendus redoutables aux animaux; cependant le nombre des espèces distinctes ne peut être encore regardé que comme très petit. De deux cents espèces différentes de quadrupèdes répandues sur la surface de la terre, on n'en trouva en Amérique qu'environ un tiers lorsqu'elle fut découverte [2]. La nature était non-seulement moins féconde dans le Nouveau-Monde, mais elle semble encore avoir été moins vigoureuse dans ses productions. Les quadrupèdes qui appartiennent originairement à cette partie du globe, paraissent être d'une race inférieure; ils ne sont ni aussi robustes ni aussi farouches que ceux de l'ancien continent. Il n'y en a aucun en Amérique qu'on puisse comparer à l'éléphant et au rhinocéros pour la grandeur, ni au lion

[1] Gomara, *Hist.*, cap. xx, xxii. Oviedo, *Hist.*, lib. ii, cap. xiii; lib. v, cap. x. P. Martyr, *Epist.* 545; *Decad.*, pag. 176.

[2] M. de Buffon, *Hist. nat.*, tom. IX, pag. 86.

ou au tigre pour la force et la férocité (35). Le *tapir* du Brésil, le plus grand des quadrupèdes du Nouveau-Monde, est de la grosseur d'un veau de six mois. Les *pumas* et les *jaguars*, les plus farouches des animaux carnassiers, et auxquels les Européens ont donné mal à propos la dénomination de lions et de tigres, n'ont ni le courage intrépide des premiers ni la voracité cruelle des derniers [1]. Ils sont indolens et timides, peu redoutables pour l'homme, et ils s'enfuient souvent à la moindre apparence de résistance [2]. Les mêmes qualités du climat d'Amérique qui rendent les animaux indigènes plus petits, plus faibles et plus timides, ont exercé leur influence pernicieuse sur ceux qui y ont été transportés par les Européens [3]. Les ours, les loups, les daims d'Amérique ne sont pas égaux en grandeur à ceux de l'ancien monde [4]. La plupart des animaux domestiques, dont les Européens ont pourvu les provinces où ils se sont établis, ont dégénéré, et pour la grosseur et pour la qualité, dans un pays dont la température et le sol semblent être moins favorables à la force et à la perfection du genre animal (36).

Mais les mêmes causes qui concouraient à diminuer le volume et la vigueur des plus grands animaux, favorisaient la propagation et l'accroissement des reptiles et des insectes. Quoique cela ne soit pas particulier au Nouveau-Monde, et que ces odieuses familles, nées de la chaleur, de l'humidité et de la corruption, infectent toutes les parties de la zone torride, elle se multiplient peut-être encore plus rapidement en Amérique, et les individus y parviennent à une grosseur plus extraordinaire. Comme cette contrée est en général moins cultivée et moins peuplée que les autres parties de la terre, le principe de la vie y consume son activité et sa force dans les productions de cette classe inférieure. L'air y est souvent obscurci par des nuées d'insectes, et la terre couverte de reptiles désagréables et malfaisans. Les environs de Porto-Bello produisent une si grande multitude de crapauds que la surface de la terre en est entièrement cachée. Les serpens et les vipères ne sont guère moins nombreux à Guayaquil. Carthagène est infectée de troupes nombreuses de chauves-souris, qui tourmentent non-seulement les troupeaux, mais les hommes mêmes [1]. Dans les îles on voit de temps en temps des légions de fourmis consumer toutes les productions végétales (37), et laisser la terre aussi parfaitement dépouillée que si elle avait été dévorée par le feu. Les forêts humides et le sol marécageux des pays qui bordent l'Orénoque et le Maragnon, fourmillent de presque tous les êtres malfaisans et vermineux auxquels l'activité d'un soleil brûlant peut donner la vie [2].

Les oiseaux du Nouveau-Monde ne sont pas distingués par des qualités aussi marquées et aussi caractéristiques que celles qui ont été observées dans les quadrupèdes. Les oiseaux sont plus indépendans de l'homme et moins affectés par les changemens que son industrie et son travail opèrent dans l'état de la terre. Ils ont une grande propension à passer d'un pays à un autre, et ils peuvent aisément et sans danger satisfaire cet instinct de leur nature. Aussi le nombre des oiseaux communs aux deux continens est-il beaucoup plus grand que celui des quadrupèdes, et les espèces même particulières à l'Amérique ressemblent beaucoup à celles que l'on trouve dans les régions correspondantes de l'ancien hémisphère. Les oiseaux américains de la zone torride, comme ceux du même climat, en Asie et en Afrique, sont parés d'un plumage qui éblouit l'œil par l'éclat et la beauté de ses couleurs; mais la nature, qui semble s'être contentée de leur avoir donné cette agréable parure, a refusé à la plupart ce chant mélodieux et varié qui flatte et amuse l'oreille. Les oiseaux des climats tempérés dans le nouveau continent, de même que dans le nôtre, ont un extérieur moins brillant, mais ils ont aussi en dédommagement une voix douce et mélodieuse. Dans quelques districts de l'Amérique, la température malsaine de l'air

[1] M. de Buffon, *Hist. nat.*, t. IX, p. 87. Margravii *Hist. nat. Brasil.*, pag. 229.

[2] M. de Buffon, *Hist. nat.*, tom. IX, pag. 13-203. Acosta, *Hist.*, lib. IV, cap. XXXIV. Pisonis *Hist.*, p. 6. Herrera, *Decad.* IV, lib. IV, cap. I; lib. X, cap. XIII.

[3] Churchil, tom. V, pag. 591. Ovalle, *Relat. of Chili, Church.*, t. III, p. 10. Sommario de Oviedo, cap. XIV-XXII. *Voyage de Des Marchais*, t. III, p. 299.

[4] M. de Buffon, *Hist. nat.*, t. IX, p. 103. Kalm, *Travels*, t. I, p. 102. Biette, *Voy. de la France équin.*, pag. 339.

[1] *Voyage de Ulloa*, t. I, p. 89. *Idem*, p. 147. Herrera, *Decad.* II, lib. III, cap. III-XIX.

[2] *Voyage de la Condamine*, p. 167. Gumilla, t. III, p. 120, etc. *Hist. génér. des voyages*, t. XIV, p. 317. Dumont, *Mém. sur la Louisiane*, t. I, p. 108. Sommario de Oviedo, cap. LII-LXII.

semble avoir été nuisible même à cette partie de la nature animée; on y voit moins d'oiseaux que dans les autres contrées, et le voyageur est étonné de la solitude et du silence qui règnent dans les forêts [1]. Il est cependant remarquable que l'Amérique, où les quadrupèdes sont si poltrons, ait produit le *condor* à qui l'on ne peut refuser la prééminence sur toute la race ailée pour le volume, la force et le courage [2].

Dans un continent aussi étendu que l'Amérique, il doit nécessairement y avoir beaucoup de variété dans le sol. On trouve dans chaque province quelques particularités distinctives, mais dont la description doit être réservée à ceux qui en écrivent l'histoire détaillée. En général, nous observons que l'humidité et le froid qui dominent d'une manière si frappante dans toutes les parties de l'Amérique, doivent y avoir une grande influence sur la nature du sol. Des pays situés sous le même parallèle que des régions de l'ancien continent, où l'extrême rigueur de l'hiver ne se fait jamais sentir, sont entièrement gelés en Amérique pendant une grande partie de l'année. La terre, resserrée par ce froid excessif, n'y acquiert jamais une chaleur suffisante pour mûrir les fruits qui se trouvent dans les parties correspondantes de l'autre hémisphère. Si l'on voulait faire croître en Amérique les productions qui abondent dans quelques cantons particuliers du globe, on ne pourrait y réussir que dans les parties de ce continent qui se trouvent de plusieurs degrés plus près de la ligne que le sol naturel de ces productions, parce qu'on aurait besoin d'une augmentation de chaleur pour contre-balancer la froideur naturelle de la terre et du climat (38). Plusieurs des plantes et des fruits particuliers aux pays situés sous les tropiques ont été cultivés avec succès au cap de Bonne-Espérance, tandis qu'à Saint-Augustin dans la Floride, à Charles-Town dans la Caroline méridionale, qui sont beaucoup plus près de la ligne que le cap, les mêmes productions n'ont pu réussir également (39). Mais, en tenant compte de cette différence de température, le sol de l'Amérique est naturellement aussi riche et aussi fertile qu'aucune autre portion du globe. Comme le pays n'avait qu'un petit nombre d'habitans peu industrieux et privés du secours des animaux domestiques dont les nations civilisées élèvent de si grandes multitudes, la terre n'était pas épuisée par leur consommation. Les végétaux produits par sa fertilité restaient souvent entiers, et en se pourrissant sur sa surface rentraient dans son sein en y portant un surcroît de matière végétale [1]. Comme les arbres et les plantes tirent de l'air et de l'eau une grande partie de leur nourriture, s'ils n'étaient pas détruits par l'homme et par les autres animaux, ils rendraient à la terre plus qu'ils n'en reçoivent et l'enrichiraient plutôt que de l'appauvrir; ainsi les terres inhabitées de l'Amérique pouvaient continuer de s'engraisser pendant plusieurs siècles. Le nombre prodigieux et l'énorme grosseur des arbres de ce continent attestent la vigueur extraordinaire du sol dans son état naturel. Lorsque les Européens commencèrent à cultiver le Nouveau-Monde, ils furent étonnés de l'exubérance et de l'activité de la végétation dans son moule primitif, et en plusieurs endroits, l'industrie du planteur s'exerce encore à diminuer et à épuiser une fécondité superflue, afin de réduire la terre à un état propre à une culture utile (40).

Après avoir ainsi observé l'état du Nouveau-Monde à l'époque de sa découverte, et considéré les traits particuliers qui le distinguent et le caractérisent, l'objet qui mérite de fixer notre attention, c'est de rechercher comment l'Amérique a été peuplée, par quelle route les hommes ont passé d'un continent à l'autre, et dans quelle partie du globe il est le plus probable que s'est établie une communication entre les deux hémisphères.

Nous savons avec une certitude infaillible que toute la race humaine est sortie de la même source, et que les descendans d'un seul homme, sous la protection divine et obéissant aux ordres du ciel, se sont multipliés et ont peuplé la terre.

[1] Bouguer, *Voyage au Pérou*, pag. 17. Chanvalon, *Voyage à la Martinique*, p. 96. Warren, *Descript. de Surinam*. Osborn's, *Collect.*, t. II, p. 924. *Lettres édifiantes*, t. XXIV, p. 339. Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle-France*, t. III, p. 155.

[2] *Voyage de Ulloa*, t. I, p. 363. *Voyage de la Condamine*, p. 175. M. de Buffon, *Hist. nat.*, t. XVI, p. 184. *Voyage de Des Marchais*, t. III, p. 320.

[1] M. de Buffon, *Hist. nat.*, t. I, p. 242. Kalm, t. I, pag. 151.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle-France*, tom. I, p. 405. *Voyage de Des Marchais*, t. III, p. 229, Lery, *ap.* Debry, t. III, p 174.

Mais ni les annales ni les traditions des peuples ne remontent jusqu'à ces temps éloignés où ils ont pris possession des diverses contrées où ils sont à présent établis. Nous ne pouvons ni suivre les branches de ces premières familles, ni indiquer avec certitude l'époque de leurs séparations et la manière dont elles se sont répandues sur la surface du globe. Chez les nations même les plus éclairées, le période de l'histoire authentique est extrêmement court, et tout ce qui remonte au-delà est fabuleux ou obscur. Il n'est donc pas étonnant que les naturels ignorans de l'Amérique, qui n'ont ni inquiétude sur l'avenir ni curiosité sur le passé, n'aient aucune connaissance de leur propre origine. Les Californiens et les Esquimaux en particulier, qui occupent les parties de l'Amérique les plus voisines de l'ancien continent, sont si grossiers qu'il serait absolument inutile de chercher parmi eux quelques moyens de découvrir le lieu d'où ils sont venus, ou les ancêtres dont ils sont descendus [1]. Nous devons le peu de lumière que nous avons sur ce objet, non aux naturels de l'Amérique, mais à l'esprit de recherche de leurs conquérans.

Lorsque les Européens firent la découverte inattendue d'un monde nouveau, placé à une grande distance de toutes les parties connues alors de l'ancien continent, et rempli d'habitans dont l'extérieur et les mœurs différaient sensiblement du reste de l'espèce humaine, la curiosité et l'attention des hommes instruits dut naturellement les porter à rechercher l'origine de ces peuples. On remplirait plusieurs volumes des théories et des spéculations qu'on a imaginées sur ce sujet; mais ce sont pour la plupart des idées si bizarres et si chimériques, que je croirais faire un affront à l'intelligence de mes lecteurs si j'entreprenais de les exposer en détail ou de les réfuter. Quelques-uns ont eu la présomption d'imaginer que les habitans de l'Amérique ne descendaient pas du père commun de tous les hommes, mais qu'ils formaient une race séparée, distinguée par des traits particuliers et dans la forme extérieure de leur corps et dans les qualités caractéristiques de leur esprit. D'autres prétendent qu'ils sont descendus de quelques restes des anciens habitans de la terre échappés au déluge, qui, du temps de Noé, a détruit la plus grande partie de l'espèce humaine, et ils regardent, contre toute raison, des tribus grossières et sauvages, dispersées sur un continent inculte, comme la race d'hommes la plus ancienne qu'il y ait sur la terre. Il n'y a guère de nation depuis le pôle du nord jusqu'à celui du sud, à laquelle quelque antiquaire livré à la folie des conjectures n'ait attribué l'honneur d'avoir peuplé l'Amérique. On a supposé tour à tour que les Juifs, les Cananéens, les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs, les Scythes avaient, dans les temps anciens, formé des établissemens sur cet hémisphère occidental. On a dit que, dans des temps postérieurs, les Chinois, les Suédois, les Norwégiens, les Gallois, les Espagnols y avaient formé des colonies en différentes circonstances et à des époques diverses. Les prétentions respectives de ces peuples ont trouvé de zélés partisans, et quoique les raisons les plus plausibles dont ils appuyassent leurs hypothèses ne fussent que des rapports accidentels de quelques coutumes ou une ressemblance équivoque de quelques mots dans les langues respectives, on a employé de part et d'autre beaucoup d'érudition et encore plus de chaleur à défendre sans beaucoup d'utilité les hypothèses contraires. Ces objets de conjecture et de controverse n'appartiennent pas à l'historien : renfermé dans des limites plus étroites, il se borne à recueillir ce qui paraît fondé sur des témoignages certains ou très probables. Je ne crois pas franchir ces limites en présentant ici quelques observations qui peuvent contribuer à répandre de la lumière sur ces questions curieuses et si souvent agitées.

1° Il y a des auteurs qui ont tâché d'expliquer par de pures conjectures la population de l'Amérique. Quelques-uns ont supposé qu'elle avait été originairement unie à l'ancien continent et qu'elle en avait été séparée par un tremblement de terre ou l'irruption d'un déluge. D'autres ont imaginé qu'un vaisseau, détourné de sa route par la violence d'un vent d'ouest, avait pu être poussé par accident sur la côte d'Amérique et avoir commencé à peupler ce continent désert [1]. Il serait inutile d'examiner et de discuter ces

[1] Venegas, *Hist. de la Californie*, tom. I, pag. 60.

[1] Parson's *Remains of Japhet*, pag. 240. *Ancient univers. hist.*, vol. XX, pag. 164. P. Feyjoo, *Teatro critico*, tom. V, pag. 304, etc. Acosta, *Hist. mor. novi orbis*, lib. I. cap. XVI-XIX.

hypothèses, parce qu'il est impossible d'en tirer aucun résultat certain. Les événemens qu'on y suppose sont simplement possibles; mais nous n'avons aucune preuve qu'ils soient arrivés, ni par le témoignage positif de l'histoire, ni par les suppositions vagues de la tradition.

2° Rien ne peut être plus frivole ou plus incertain que de chercher à découvrir l'origine des Américains, en observant simplement les ressemblances qui peuvent se trouver entre leurs mœurs et celles de quelque nation particulière de l'ancien continent. Si l'on suppose deux peuples placés aux deux extrémités de la terre, mais dans un état de société également avancée pour la civilisation et l'industrie, ils éprouveront les mêmes besoins, et feront les mêmes efforts pour les satisfaire : attirés par les mêmes objets, animés des mêmes passions, les mêmes idées et les mêmes sentimens s'élèveront dans leur âme. Le caractère et les occupations du chasseur d'Amérique seront peu différens de ceux d'un Asiatique qui tire également sa subsistance de la chasse. Une tribu de sauvages sur les bords du Danube ressemblera beaucoup à ceux qui vivent dans les plaines qu'arrose le Mississipi. Au lieu donc de présumer, d'après de pareils rapports, qu'il y ait quelque affinité entre ces peuples divers, nous devons seulement en conclure que les dispositions et les mœurs des hommes sont formées par leur situation et naissent de l'état de sociabilité où ils se trouvent. Du moment où ces circonstances commencent à s'altérer, le caractère d'un peuple doit changer, et à proportion qu'il fait des progrès dans la civilisation, ses mœurs se raffinent, ses facultés et ses talens se développent. Les progrès de l'homme ont été à peu près les mêmes dans toutes les parties du globe, et nous pouvons le suivre dans sa marche de la simplicité grossière d'une vie sauvage jusqu'à ce qu'il arrive à l'industrie, aux arts et à l'élégance des sociétés policées. Il n'y a donc rien de merveilleux dans les ressemblances qu'on a observées entre les Américains et les nations barbares de notre continent. Si Lafiteau, Garcia, et plusieurs autres auteurs, avaient fait ces réflexions, ils n'auraient pas embrouillé le sujet qu'ils voulaient éclaircir, par leurs vains efforts pour établir une affinité entre différentes nations de l'ancien et du nouveau continent, sans en avoir d'autre preuve que cette ressemblance dans les mœurs, qui est le produit nécessaire d'un état semblable de sociabilité. Il est vrai qu'il y a, chez tous les peuples, certaines coutumes qui, n'ayant leur source dans aucun besoin naturel, ni dans aucun désir particulier à leur situation, peuvent être regardées comme des usages d'une institution arbitraire. Si l'on découvrait entre deux peuples établis dans des régions fort éloignées l'une de l'autre une parfaite conformité dans quelques-uns de ces usages, il serait naturel de soupçonner que ces deux peuples ont été liés par quelque affinité. Si l'on trouvait en Amérique une nation qui consacrât tous les septièmes jours à un repos religieux; si, chez une autre, la première apparition de la nouvelle lune était célébrée avec appareil, on pourrait supposer avec raison que la première a reçu des Juifs cet usage d'institution arbitraire; mais la fête observée par la seconde ne devrait être regardée que comme une expression de joie naturelle à l'homme en voyant reparaître la planète qui le guide et l'éclaire pendant la nuit. Les exemples de coutumes purement arbitraires et communes aux habitans des deux hémisphères, sont, à la vérité, si équivoques et en si petit nombre qu'on ne peut en déduire aucune théorie sur la manière dont le Nouveau-Monde a été peuplé.

3° Les hypothèses que l'on a faites sur l'origine des Américains, d'après l'observation de leurs rites et de leurs pratiques religieuses, ne sont pas moins imaginaires et destituées de fondemens solides. Lorsque les opinions religieuses d'un peuple ne sont ni le résultat d'une combinaison raisonnée ni l'effet de la révélation, elles ne peuvent être que bizarres et extravagantes; mais les nations barbares sont incapables de suivre la première méthode, et n'ont pas été favorisées des avantages de la révélation. Cependant l'esprit humain a des procédés si réguliers, lors même que ses opérations semblent n'annoncer que de la bizarrerie et du caprice, que, dans tous les âges et dans tous les pays, la prédominance de certaines passions sera constamment suivie des mêmes effets. Le sauvage, soit d'Europe, soit d'Amérique, qu'agite la crainte superstitieuse des êtres invisibles ou le désir inquiet de pénétrer dans l'avenir, éprouve également les mouvemens de la terreur

ou de l'impatience; il a recours à des prodiges et à des moyens de même espèce, soit pour détourner le malheur dont il se croit menacé, soit pour deviner le secret qui excite sa curiosité. Ainsi, le rituel de la superstition sur un continent semble, à plusieurs égards, n'être que la copie de celui qu'on trouve dans l'autre hémisphère; l'un et l'autre autorisent des institutions semblables, quelquefois si frivoles qu'elles n'excitent que la pitié, quelquefois si barbares et si sanguinaires qu'elles inspirent l'horreur. Mais, sans avoir besoin de supposer aucune affinité entre ces nations éloignées, et sans imaginer que leurs cérémonies religieuses eussent été transmises par la tradition de l'une à l'autre, on peut attribuer cette uniformité, qui, en plusieurs exemples, semble en effet très étonnante, à l'influence naturelle de la superstition et de l'enthousiasme sur la faiblesse de l'esprit humain.

4° Nous pouvons établir comme un principe certain dans cette discussion, que l'Amérique n'a été peuplée par aucune nation de l'ancien continent qui eût fait des progrès considérables dans la civilisation. Les habitans du Nouveau-Monde étaient dans un état de société si peu avancé qu'ils ignoraient les arts qui sont les premiers essais de l'industrie humaine. Les nations même les plus cultivées de l'Amérique n'avaient aucune connaissance de plusieurs inventions simples, presque aussi anciennes que la société dans les autres parties du monde, et qu'on retrouve dans les premières époques de la vie civile. Il est manifeste par-là que les tribus, qui originairement ont passé en Amérique, sortaient de nations qui doivent avoir été aussi barbares que leurs descendans l'étaient quand ils ont été découverts par les Européens; car les arts de goût et de luxe peuvent bien décliner ou périr par les secousses violentes, les révolutions et les désastres auxquels les nations sont exposées; mais les arts nécessaires à la vie ne peuvent plus se perdre chez un peuple qui les a une fois connus; ils ne sont sujets à aucune des vicissitudes des choses humaines, et la pratique en subsiste aussi long-temps que la race même des hommes. Si l'usage du fer avait jamais été connu aux sauvages de l'Amérique ou à leurs ancêtres; s'ils avaient jamais employé une charrue, une navette ou une forge, l'utilité de ces inventions les aurait conservées, et il est impossible qu'elles eussent pu être oubliées ou abandonnées. Nous pouvons donc en conclure que les Américains sont descendus de quelque peuple qui se trouvait dans un état de société trop peu avancé pour connaître les arts nécessaires, puisque ces mêmes arts étaient inconnus à leurs descendans.

5° Il ne paraît pas moins évident que l'Amérique n'a été peuplée par aucune colonie des nations plus méridionales de l'ancien continent. On ne peut pas supposer qu'aucune des tribus sauvages, établies dans cette partie de notre hémisphère, ait été chercher un pays si éloigné. Elles n'avaient ni l'audace, ni l'industrie, ni la force qui pouvaient leur inspirer le désir, et leur fournir les moyens d'exécuter un si long voyage. Les Américains ne peuvent pas non plus être descendus des nations plus civilisées d'Asie et d'Afrique; et cela est prouvé non-seulement par les observations que j'ai déjà faites sur l'ignorance où ils étaient des arts les plus simples et les plus nécessaires, mais encore par une circonstance qui mérite d'être remarquée. Lorsqu'un peuple a éprouvé une fois les avantages que procurent aux hommes en société les animaux domestiques, il ne peut plus ni subsister sans la nourriture qu'il en tire, ni continuer ses travaux sans leur secours. Aussi le premier soin des Espagnols, lorsqu'ils s'établirent en Amérique, fut d'y porter tous les animaux domestiques d'Europe; et si, avant eux, les Tyriens, les Carthaginois, les Chinois, ou quelque autre peuple policé, avaient pris possession de ce continent, nous y aurions trouvé les animaux particuliers aux régions d'où ils auraient été apportés. Mais, dans toute l'Amérique, il n'y a pas un seul quadrupède, apprivoisé ou sauvage, qui appartienne proprement aux pays chauds, ou même aux climats plus tempérés de l'ancien continent. Le chameau, le dromadaire, le cheval, le bœuf, étaient aussi inconnus en Amérique que le lion et l'éléphant. Il est évident par-là que le peuple qui s'établit le premier dans le monde occidental ne venait pas des pays où ces animaux abondent; car des hommes accoutumés à en faire usage auraient naturellement regardé leur secours non-seulement comme utile, mais encore comme nécessaire pour l'amélioration et même pour la conservation de la société civile.

6° En considérant les animaux dont l'Amérique est pourvue, on peut conclure que le point de contact le plus voisin de l'ancien et du nouveau continent se trouve vers l'extrémité septentrionale de l'un et de l'autre, et que c'est par là que la communication s'est ouverte et qu'il s'est établi une correspondance entre ces deux parties du globe. Les vastes contrées d'Amérique, qui sont situées sous les tropiques ou qui en approchent, sont remplies d'animaux indigènes de différentes espèces, entièrement différentes de celles qui se trouvent dans les parties correspondantes de l'ancien continent. Mais les provinces septentrionales du Nouveau-Monde sont peuplées d'animaux sauvages, communs aux parties de notre hémisphère situées sous les mêmes latitudes. L'ours, le loup, le renard, le lièvre, le daim, le chevreuil, l'élan et plusieurs autres espèces, abondent dans les forêts de l'Amérique septentrionale, ainsi que dans celles du nord de l'Europe et de l'Asie [1]. Il paraît donc évident que les deux continens s'approchent l'un de l'autre par ce côté, et sont unis ou si voisins, que ces animaux ont pu passer de l'un à l'autre.

7° Le voisinage actuel des deux continens est clairement prouvé par des découvertes modernes qui ont détruit la principale difficulté sur la manière dont s'est peuplée l'Amérique. Tant que les vastes régions qui s'étendent vers l'est, depuis la rivière d'Oby jusqu'à la mer de Kamstchatka, ont été inconnues ou imparfaitement décrites, l'extrémité nord-est de notre hémisphère était supposée à une si grande distance du Nouveau-Monde qu'il n'était pas aisé de concevoir comment il aurait pu s'établir une communication entre les deux continens. Mais les Russes, ayant soumis à leur domination la partie occidentale de la Sibérie, acquirent par degrés la connaissance de cette vaste contrée, en pénétrant vers l'est dans des provinces jusqu'alors inconnues. Elles furent découvertes par des chasseurs qui suivaient le gibier, ou par des soldats employés à lever les impôts; mais la cour de Moscou n'évaluait l'importance de ces nouvelles provinces que par la petite addition de revenu qui en résultait. Enfin Pierre-le-Grand monta sur le trône de Russie. Son génie vaste et éclairé, occupé à saisir toutes les circonstances qui pouvaient agrandir son empire ou illustrer son règne, aperçut dans ces découvertes des conséquences qui avaient échappé aux regards de ses ignorans prédécesseurs. Il sentit que les régions d'Asie, en s'étendant vers l'est, s'approchaient dans la même proportion vers l'Amérique; qu'on trouverait probablement par là cette communication entre les deux continens qu'on cherchait depuis si long-temps en vain, et qu'en ouvrant lui-même cette communication il pourrait faire couler dans ses domaines, par un nouveau canal, une partie du commerce et des richesses du monde occidental. Un tel projet était digne d'un génie qui aimait les grandes entreprises. Pierre rédigea de sa propre main des instructions pour suivre ce plan, et donna des ordres pour le mettre en exécution [1].

Ses successeurs ont adopté ses idées et suivi son projet; mais les officiers que la cour de Russie a employés à cette expédition ont trouvé tant de difficultés à vaincre, que leurs projets ont été extrêmement lents. Quelques traditions obscures, conservées chez les peuples de Sibérie, sur un voyage qui se fit heureusement en 1648 autour du promontoire nord-est de l'Asie, encouragèrent les Russes à suivre la même route. Dans cette vue, on équipa en différens temps des vaisseaux sur les rivières de Léna et de Kolyma; mais dans un océan glacé, que la nature ne semble pas avoir destiné à la navigation, ces vaisseaux éprouvèrent des désastres multipliés, et ne purent remplir l'objet qu'on s'était proposé. Aucun vaisseau armé par la cour de Russie n'a jamais doublé ce cap formidable (41); tout ce qu'on connaît de ces extrémités de l'Asie est dû aux découvertes qui ont été faites dans des excursions par terre. On trouve dans toutes ces provinces une opinion établie, qu'il y a des contrées vastes et fertiles à une distance peu considérable de leurs côtes; les Russes imaginèrent que ces contrées faisaient partie de l'Amérique, et plusieurs circonstances concouraient non-seulement à les confirmer dans cette opinion, mais encore à leur persuader qu'une portion de ce continent ne pouvait pas être très éloignée. Des arbres de différentes espèces, in-

[1] M. de Buffon, *Hist. nat.*, tom. IX, pag. 97, etc.

[1] Muller, *Voyages et découvertes des Russes*, t. I, p. 4, 5, 141.

connues dans ces régions stériles de l'Asie, sont chassés sur la côte par un vent d'est; le même vent y amène en peu de jours des glaces flottantes; de grandes troupes d'oiseaux arrivent tous les ans du même côté; enfin il s'est conservé parmi les habitans la tradition d'un commerce établi anciennement avec des pays situés à l'est.

Après avoir pesé toutes ces circonstances, et avoir comparé la position des contrées d'Asie qu'ils avaient découvertes avec celles des parties du nord-ouest de l'Amérique qui étaient déjà connues, la cour de Russie forma un plan qu'aurait difficilement osé concevoir toute autre nation moins accoutumée à tenter des entreprises difficiles et à lutter contre de grands obstacles. On donna ordre de construire deux vaisseaux à Ochotz, dans la mer de Kamchatka, d'où ils devaient mettre à la voile pour aller faire des découvertes. Quoique cette région inculte et stérile ne produisît rien qui pût servir à la construction de ces vaisseaux, à l'exception de quelque bois de mélèse; quoique non-seulement le fer, les cordages, les voiles et tous les nombreux appareils nécessaires pour les équiper, mais encore les provisions et les vivres dussent être transportés à travers les immenses déserts de la Sibérie, sur des rivières d'une navigation difficile et par des routes presque impraticables, la volonté du souverain et la patience du peuple russe surmontèrent à la fin tous les obstacles. On vint à bout de construire les deux vaisseaux, qui appareillèrent de Kamchatka sous le commandement des capitaines Berring et Tschirikow, pour aller reconnaître le Nouveau-Monde par un côté où l'on n'en avait jamais approché. Ils dirigèrent leur route vers l'est; une tempête sépara bientôt les deux vaisseaux qui ne purent plus se rejoindre; mais, malgré cet accident et plusieurs autres désastres qu'ils éprouvèrent, les espérances qu'on avait conçues de cette expédition ne furent pas absolument frustrées. Chacun des commandans découvrit une terre qui leur parut faire partie du continent d'Amérique, et qui, suivant leurs observations, semble être située à quelques degrés au nord-ouest de la côte de la Californie. Les deux commandans firent aussi descendre à terre quelques-uns de leurs gens; mais, à l'un de ces débarquemens, les habitans s'enfuirent à l'approche des Russes; à l'autre, ils enlevèrent ceux des Russes qui étaient descendus et détruisirent leur chaloupe. La violence du temps et l'état déplorable où se trouvait l'équipage obligèrent les deux capitaines à abandonner ces côtes inhospitalières. En revenant, ils touchèrent à différentes îles qui forment une chaîne, de l'est à l'ouest, entre le pays qu'ils avaient découvert et la côte d'Asie. Ils eurent quelque communication avec les naturels de ces îles, qui leur parurent avoir beaucoup de ressemblance avec ceux de l'Amérique septentrionale. Ils présentèrent aux Russes le *calumet* ou tuyau de paix, symbole d'amitié, d'un usage universel chez tous les habitans du nord de l'Amérique, et qui paraît être une institution particulière à ces peuples.

Les îles de ce nouvel archipel ont été fréquentées depuis par les chasseurs russes; mais la cour semblait avoir abandonné son premier plan de poursuivre les découvertes de ce côté. Ce projet fut repris tout à coup en 1768, et le capitaine Krenitzin eut le commandement de deux petits vaisseaux équipés pour cet objet. Il tint dans son voyage à peu près la même route que les premiers navigateurs; il toucha aux mêmes îles, dont il observa avec plus de soin la situation et les productions, et il en découvrit plusieurs nouvelles que les autres n'avaient pas rencontrées. Il n'alla pas assez avant vers l'est pour reconnaître le pays que Berring et Tschirikow avaient jugé faire partie du continent de l'Amérique; mais, en revenant par une route beaucoup plus au nord que celle qu'ils avaient tenue, il corrigea quelques erreurs importantes dans lesquelles ils étaient tombés, et son expédition servira du moins à faciliter les progrès des navigateurs qui voudront le suivre dans ces mers (42).

La possibilité d'une communication entre les deux continens par cette partie du globe, n'est plus fondée sur de simples conjectures, mais sur des preuves incontestables[1]. Il se peut qu'une tribu ou quelques familles de Tartares errans, guidés par ce besoin d'activité particulier à ce peuple, aient passé dans les îles les plus voisines; et quelque grossière que fût leur manière de naviguer, elles ont pu, en allant d'une île à une autre, arriver enfin à la côte d'Amérique et

[1] *Voy. et Dec. de Muller*, tom. I.

commencer à peupler ce continent. La distance des îles Mariannes ou des Larrons à la terre d'Asie la plus voisine, est encore plus considérable que celle qui se trouve entre la partie d'Amérique que les Russes ont découverte et la côte de Kamchatka. Cependant les habitans des îles Mariannes sont évidemment d'origine asiatique. Si, malgré l'éloignement, nous reconnaissons que ces îles ont été peuplées par des émigrations de notre continent, la distance seule n'est pas une raison pour nous empêcher d'attribuer à la même origine la population de l'Amérique. Il est probable que les navigateurs qui visiteront dans la suite ces mers, découvriront, en remontant davantage vers le nord, que le continent de l'Amérique est encore plus près de l'Asie. Les habitans encore barbares du pays situé autour du cap nord-ouest de l'Asie, prétendent qu'il y a à la hauteur de leur côte une petite île où ils peuvent arriver en moins d'un jour, et que de là on découvre un grand continent qui, selon leur récit, est couvert de forêts et occupé par un peuple dont ils n'entendent pas la langue[1]. Ils reçoivent de ce peuple des peaux de marte, animal inconnu dans les parties septentrionales de la Sibérie et qui ne se trouve que dans les pays où il y a beaucoup d'arbres. Si nous pouvions ajouter foi à ce récit, il faudrait en conclure que le continent d'Amérique n'est séparé du nôtre que par un canal étroit, et alors toutes les difficultés sur leur communication s'évanouiraient. La proximité des deux continens a été découverte depuis ma première édition et suivie dans un voyage entrepris d'après des principes si libéraux et conduit avec tant de science, qu'il jette à la fois le plus grand éclat sur le règne de la souveraine qui en a conçu le plan, et sur les officiers qui l'ont mis à exécution (43).

Il est évident aussi, d'après des découvertes récentes, qu'une communication entre notre continent et l'Amérique a pu s'établir avec une égale facilité par l'extrémité nord-ouest de l'Europe. Dès le neuvième siècle, les Norwégiens découvrirent le Groenland et y plantèrent des colonies; cette communication, après avoir été long-temps interrompue, s'est renouvelée dans le siècle dernier. Quelques missionnaires luthériens et moraves, animés par un zèle ardent pour la propagation de la foi chrétienne, n'ont pas craint de s'établir dans cette région inculte et glacée! C'est à eux qu'on doit beaucoup de détails curieux sur la nature du pays et sur les habitans. Ils nous ont appris que la côte nord-ouest du Groenland est séparée de l'Amérique par un détroit très resserré; qu'au fond de la baie où aboutit ce détroit il est très probable que les deux continens sont unis[1]; que les habitans de l'un et de l'autre ont des relations entre eux; que les Esquimaux d'Amérique ressemblent parfaitement aux Groenlandais pour la figure, le vêtement et la manière de vivre; que des matelots qui avaient appris quelques mots groenlandais, avaient rapporté que ces mêmes mots étaient entendus par les Esquimaux; enfin qu'un missionnaire morave, très versé dans la langue du Groenland, ayant visité le pays des Esquimaux, découvrit, à son grand étonnement, qu'ils parlaient la même langue que les Groenlandais, que c'était à tous égards le même peuple, et qu'en conséquence il en fut reçu et traité comme un ami et un frère[2].

Ces faits décisifs établissent non-seulement la consanguinité des Esquimaux et des Groenlandais, ils démontrent encore la possibilité que l'Amérique ait été peuplée par le nord de l'Europe. Si les Norwégiens, dans un siècle barbare où la science n'avait pas encore commencé à éclairer de ses rayons le nord de notre hémisphère, ont été cependant assez bons navigateurs pour s'ouvrir une communication avec le Groenland, il ne serait pas étonnant que leurs ancêtres, aussi accoutumés à errer dans les mers que les Tartares le sont à errer par terre, eussent, à une époque plus reculée, exécuté le même voyage et laissé au Groenland une colonie dont les descendans ont pu dans la suite des temps passer en Amérique. Mais si, au lieu de se hasarder à voguer directement de leur côte au Groenland, nous supposons que les Norwégiens ont suivi une route moins hardie, en s'avançant de Shetland aux îles Feroë et de là en Islande, et qu'ils ont établi des colonies en ces différentes îles, leurs progrès peuvent avoir été tellement

[1] *Voy. et Dec. de Muller*, tom. I.

[1] Crantz, *Hist. du Groenland*, tom. I. *Hist. génér. des voyages*, tom. I, pag. 152.

[2] Eggede, *Hist. du Groenland*, pag. 2, 3.

[1] Crantz, *Hist. du Groenland*, pag. 261, 262.

gradués, que cette navigation n'aurait été ni plus longue ni plus périlleuse que tant de voyages exécutés dans tous les temps par ce peuple robuste et entreprenant.

8° Quoiqu'il soit possible que l'Amérique ait reçu de notre hémisphère ses premiers habitans, soit par le nord-ouest de l'Europe, soit par le nord-est de l'Asie, il y a de bonnes raisons pour supposer que les ancêtres de toutes les nations américaines, depuis le cap Horn jusqu'aux extrémités méridionales de Labrador, sont venus d'Asie plutôt que d'Europe. Les Esquimaux sont les seuls peuples d'Amérique qui, par la figure et par le caractère, aient quelque ressemblance avec les Européens. C'est évidemment une espèce d'hommes particulière, distinguée de toutes les nations de ce continent par le langage, les mœurs et les habitudes. On peut donc être autorisé à faire remonter leur origine à la source que j'ai indiquée. Mais il y a parmi tous les autres peuples d'Amérique une ressemblance si frappante et dans leur constitution physique et dans leurs qualités morales, que, malgré les différences produites par l'influence du climat ou par l'inégalité de leurs progrès dans la civilisation, nous devons les regarder comme descendus d'une même souche. Il peut y avoir de la variété dans les teintes, mais on retrouve partout la même couleur primitive. Chaque tribu a quelque caractère particulier qui la distingue, mais dans toutes on reconnaît certains traits communs à la race entière. C'est une chose remarquable que, dans toutes les particularités, soit physiques, soit morales, qui caractérisent les Américains, on leur trouve de la ressemblance avec les tribus barbares dispersées au nord-est de l'Asie, mais presque aucune avec les nations établies au nord de l'Europe. On peut donc remonter à leur première origine, et conclure que leurs ancêtres asiatiques, s'étant établis dans les parties de l'Amérique où les Russes ont découvert le voisinage des deux continens, se sont ensuite répandus par degrés dans ces différentes régions. Cette idée du progrès de la population en Amérique s'accorde avec les traditions que les Mexicains avaient sur leur propre origine, et qui, tout imparfaites qu'elles étaient, avaient été conservées avec plus de soin et méritaient plus de confiance que celles d'aucun peuple du Nouveau-Monde. Les Mexicains prétendaient que leurs ancêtres étaient venus d'un pays éloigné situé au nord-est de leur empire. Ils indiquaient les différens endroits où ces étrangers s'étaient arrêtés en avançant successivement dans les provinces intérieures, et c'est précisément la même route qu'ils ont dû suivre en supposant qu'ils vinssent d'Asie. La description que les Mexicains faisaient de la figure, des mœurs, de la manière de vivre de leurs ancêtres à cette époque, est une peinture fidèle des tribus sauvages de Tartares dont je suppose qu'ils sont descendus.

Je terminerai ici cette discussion sur un point auquel on a attaché tant d'importance qu'il aurait été peu convenable de l'omettre en écrivant l'histoire de l'Amérique. J'ai osé examiner la question, mais sans prétendre l'avoir décidée. Content d'offrir des conjectures, je ne veux établir aucun système. Lorsqu'une recherche est par sa nature trop obscure et trop compliquée pour qu'il soit possible d'arriver à des conséquences certaines, il peut y avoir quelque mérite à indiquer du moins celles qui sont probables[1].

Il est plus intéressant d'examiner l'état et le caractère des peuples d'Amérique, à l'époque où ils ont été connus des Européens qu'à celle de leur origine. A leur origine, un pareil examen n'est qu'un objet de curiosité; mais à l'autre époque il peut donner lieu aux recherches les plus importantes et les plus instructives qui soient dignes d'occuper le philosophe ou l'historien. Si l'on veut compléter l'histoire de l'esprit humain et parvenir à une parfaite connaissance de sa nature et de ses procédés, il faut contempler l'homme dans toutes les situations diverses où la nature l'a placé; il faut suivre ses progrès dans les différens états de sociabilité par où il passe, en avançant par degrés de l'enfance de la vie civile vers la maturité et le déclin de l'état social. Il faut examiner à chaque période comment les puissances de son entendement se développent, observer les efforts de ses facultés actives, épier les mouvemens de ses affections à mesures qu'elles naissent dans son âme, voir le but où elles tendent et la force avec laquelle elles s'exercent. Les anciens philosophes et his-

[1] Acosta, *Hist. natur. et mor.*, lib. VII, cap. II. Garcia, *Origen de los Indios*, lib. V, cap. III. Torquemada, *Monarq. Ind.*, lib. I, cap. II, etc. Boturini Benaduci, *Idea de una Hist. de la Amer. sept.*, § XVIII, p. 127.

toriens de la Grèce et de Rome, qui sont nos guides dans cette recherche comme dans toutes les autres, n'avaient que des vues très limitées sur ce sujet, parce qu'ils n'avaient eu presque aucun moyen d'observer l'homme dans l'état de vie sauvage. La société civile avait déjà fait de grands progrès dans toutes les régions de la terre qu'ils connaissaient, et les nations qui existaient avaient déjà achevé une grande partie de leur carrière avant qu'ils eussent commencé à les observer. Les Scythes et les Germains sont les peuples les moins avancés dans la civilisation, sur lesquels les anciens auteurs nous aient transmis quelques détails authentiques; mais ces mêmes peuples possédaient déjà des troupeaux et des bestiaux, ils connaissaient des propriétés de différentes espèces, et lorsqu'on les compare avec les hommes qui sont encore dans l'état sauvage, on peut les regarder comme déjà parvenus à un haut degré de civilisation.

La découverte du Nouveau-Monde a agrandi la sphère des observations et a offert à notre vue des nations dans un état de société beaucoup moins avancé que celui où l'on a pu observer les différens peuples de notre continent. C'est en Amérique que l'homme se montre sous la forme la plus simple où nous concevons qu'il puisse subsister. Nous y voyons des sociétés qui commencent seulement à se former, et nous pouvons observer les sentimens et les actions des hommes dans l'enfance de la vie sociale, au moment où ils ne sentent encore qu'imparfaitement la force de ses liens et ont à peine abandonné une partie de leur liberté naturelle. Cet état de simplicité primitive, qui n'était connu sur notre continent que par les descriptions fantastiques des poètes, existait réellement dans cet autre hémisphère. La plus grande partie de ses habitans, étrangers à l'industrie et au travail, ignoraient les arts, avaient à peine quelque idée de propriété et jouissaient en commun des biens que produisait la fécondité spontanée de la nature. Il n'y avait sur ce vaste continent que deux nations qui fussent sorties de cet état grossier, et qui eussent commencé d'une manière sensible à acquérir les idées et à adopter les institutions qui appartiennent aux sociétés policées. Leur gouvernement et leurs mœurs deviendront naturellement l'objet de nos observations, lorsque nous rapporterons la découverte et la conquête des empires du Mexique et du Pérou; cette époque nous offrira une occasion de considérer les Américains dans le plus haut degré de civilisation où ils soient jamais parvenus.

Nous bornerons pour le moment notre attention et nos recherches à l'examen des petites tribus indépendantes qui occupaient les autres parties de l'Amérique. Quoiqu'on observât quelques diversités dans le caractère, les mœurs et les institutions de ces différentes tribus, elles se trouvaient à peu près dans un même état de société, tellement simple et grossier qu'on peut leur donner à toutes également la dénomination de *sauvages*. Dans une histoire générale de l'Amérique, il serait peu convenable de décrire l'état de chaque petite peuplade, et de rechercher toutes les circonstances qui contribuent à former le caractère des individus qui la composent; un pareil examen entraînerait dans des détails fastidieux et interminables. Les qualités qui distinguent ces différens peuples ont entre elles une si grande ressemblance, qu'elles peuvent être présentées sous les mêmes traits. Si quelques circonstances paraissent établir dans le caractère et les mœurs de quelques-uns des particularités dignes d'être remarquées, il suffira de les indiquer et d'en rechercher les causes, à mesure que l'occasion de les observer se présentera.

Il est extrêmement difficile de se procurer des informations satisfaisantes et authentiques sur les mœurs des peuples lorsqu'ils ne sont pas encore civilisés. Pour découvrir sous cette forme grossière leur véritable caractère et pour recueillir les traits qui les distinguent, il faut dans l'observateur autant d'impartialité que de sagacité; car, dans les différens degrés de sociabilité, les facultés, les sentimens et les désirs de l'homme sont tellement appropriés à sa situation qu'ils deviennent pour lui la règle de tous ses jugemens. Il attache l'idée de perfection et de bonheur aux qualités semblables à celles qu'il possède, et partout où il ne trouve pas les objets de plaisir et de jouissance auxquels il est accoutumé, il prononce hardiment que le peuple qui en est privé doit être barbare et misérable. De là le mépris mutuel que conçoivent les uns pour les autres les membres des petites sociétés où la civilisation n'a pas fait encore les mêmes

progrès. Les nations policées, qui sentent tous les avantages que leur donnent les lumières et les arts, sont portées à regarder avec dédain les peuples sauvages, et, dans l'orgueil de leur supériorité, à peine conviendront-elles que les occupations, les idées et les plaisirs de ces peuples soient dignes de l'homme. Ces nations grossières et sauvages ont rarement été observées par des personnes douées d'une force d'esprit supérieure aux préjugés vulgaires, et capables de juger l'homme, sous quelque aspect qu'il se présente, avec candeur et avec discernement.

Les Espagnols, qui pénétrèrent les premiers en Amérique et eurent occasion de connaître les différentes peuplades avant qu'elles fussent subjuguées, dispersées ou détruites, étaient bien loin de posséder les qualités nécessaires pour bien observer le spectacle intéressant qui s'offrait à leurs yeux.

Ni le siècle où ils vivaient, ni la nation à laquelle ils appartenaient, n'avaient fait encore assez de progrès dans les connaissances solides pour qu'ils eussent des idées grandes et étendues. Les conquérans du Nouveau-Monde étaient pour la plupart des aventuriers ignorans ou dépourvus de toutes les idées qui auraient pu les conduire à bien observer des objets si différens de ceux auxquels ils étaient accoutumés. Continuellement environnés de périls et luttant contre les difficultés, ils avaient peu de loisir et moins encore de capacité pour se livrer à des recherches de spéculation. Impatiens de s'emparer d'un pays si opulent et si vaste, et trop heureux de le trouver habité par des peuples si peu en état de le défendre, ils se hâtèrent de les traiter comme une misérable espèce d'hommes, propres uniquement à la servitude, et s'occupèrent plus de calculer les profits qu'ils pouvaient retirer du travail des Américains, que d'observer le caractère de leur esprit, ou de chercher les causes de leurs institutions et de leurs usages. Ceux des Espagnols qui pénétrèrent ensuite dans les provinces intérieures, que les premiers conquérans n'avaient pu encore ni connaître ni dévaster, y portèrent en général le même esprit et le même caractère : audacieux et braves au plus haut degré, ils étaient trop peu instruits pour être en état d'observer et de décrire ce qu'ils voyaient.

Ce n'est pas seulement l'incapacité des Espagnols, ce sont encore leurs préjugés qui ont rendu si défectueuses les notions qu'ils nous ont laissées sur l'état des naturels de l'Amérique. Peu de temps après qu'ils eurent établi des colonies dans leur nouvelle conquête, il s'éleva parmi eux des disputes sur la manière dont on devait traiter les Indiens. Un des partis intéressés à rendre perpétuelle la servitude de ce peuple, le présentait comme une race stupide et obstinée, incapable d'acquérir des idées religieuses et d'être formée aux occupations de la vie sociale. L'autre parti, plein d'un zèle pieux pour la conversion des Indiens, affirmait que, malgré leur ignorance et leur simplicité, ils étaient doux, affectionnés, dociles, et que, par des instructions et des règlemens convenables, il serait aisé d'en faire de bons chrétiens et des citoyens utiles. Cette controverse fut soutenue, comme je l'ai déjà dit, avec toute la chaleur qu'on doit naturellement attendre, lorsque des vues d'intérêt d'un côté, et le zèle religieux de l'autre, animent les disputans. La plupart des laïques embrassèrent la première opinion; tous les ecclésiastiques furent les défenseurs de l'autre; et nous voyons constamment que, selon qu'un auteur tenait à l'un de ces deux partis, il était porté à exagérer les vertus ou les défauts des Américains fort au-delà de la vérité. Ces récits opposés augmentent la difficulté de parvenir à une connaissance parfaite du caractère de ce peuple, et mettent dans la nécessité de lire avec défiance toutes les relations qu'en ont données les écrivains espagnols, et à n'adopter leurs témoignages qu'avec des modifications.

Il s'était écoulé près de deux siècles depuis la découverte de l'Amérique, avant que les mœurs de ses habitans eussent attiré sérieusement l'attention des philosophes. Ils s'aperçurent enfin que la connaissance de l'état et du caractère de ce peuple pouvait leur offrir un moyen de remplir un vide considérable dans l'histoire de l'espèce humaine, et les conduire à des observations non moins curieuses qu'importantes. Ils entrèrent avec ardeur dans cette nouvelle carrière d'observation; mais, au lieu de répandre la lumière sur ce sujet, ils ont contribué, à quelques égards, à l'envelopper d'une nouvelle obscurité. Trop impatiens dans leurs spéculations, ils se sont hâtés de décider, et ont commencé à bâtir des systèmes, lorsqu'ils auraient dû chercher

des faits sur lesquels ils pussent en poser les fondemens. Frappés d'une apparence de dégradation de l'espèce humaine dans l'étendue du Nouveau-Monde, et étonnés de voir un vaste continent occupé par une race d'hommes nus, faibles et ignorans, quelques auteurs célèbres ont soutenu que cette partie du globe était restée plus long-temps couverte des eaux de la mer que l'autre continent, et n'était devenue que depuis peu propre à être habitée par l'homme; que tout y portait les marques d'une origine récente; que ses habitans, nouvellement appelés à l'existence et encore au commencement de leur carrière, ne pouvaient être comparés aux habitans d'une terre plus ancienne et déjà perfectionnée [1]. D'autres ont imaginé que, dominés par l'influence d'un climat peu favorable qui arrête et énerve le principe de la vie, l'homme n'avait jamais pu atteindre en Amérique au degré de perfection dont sa nature est susceptible, et qu'il y était resté un animal d'une classe inférieure, dépourvu de force dans sa constitution physique, ainsi que de sensibilité et de vigueur dans ses facultés morales [2]. D'autres philosophes, opposés à ceux-là, ont prétendu que l'homme arrivait au plus haut degré de dignité et d'excellence dont il soit susceptible, long-temps avant que de parvenir à un état de civilisation, et que dans la simplicité grossière de la vie sauvage, il déployait une élévation d'âme, un sentiment d'indépendance et une chaleur d'affection, qu'on chercherait vainement parmi les membres des sociétés policées [3]. Ils paraissent croire que l'état de l'homme est d'autant plus parfait, qu'il est moins civilisé. Ils décrivent les mœurs des sauvages de l'Amérique avec l'enthousiasme de l'admiration, comme s'ils voulaient les proposer pour modèles au reste de l'espèce humaine. Ces théories contradictoires ont été avancées avec une égale confiance, et l'on a vu le génie et l'éloquence déployer toutes leurs ressources pour les revêtir d'une apparence de vérité.

Comme toutes ces circonstances concourent à embrouiller et obscurcir toutes les recherches sur l'état des nations sauvages de l'Amérique, il est nécessaire d'y procéder avec beaucoup de circonspection.

[1] M. de Buffon, *Hist. nat.*, t. III. p. 494; IX, 103, 114.
[2] M. de Paw, *Recherches philosophiques sur les Américains, passim.* — [3] M. Rousseau, *passim.*

Lorsque nous sommes guidés dans ce travail par les observations éclairées du petit nombre de philosophes qui ont parcouru cette partie du globe, nous pouvons hasarder de porter un jugement; mais lorsque nous n'avons pour garans que les remarques superficielles de voyageurs vulgaires, de marins, de commerçans, de boucaniers et de missionnaires, il faut souvent hésiter, et en comparant des faits épars, tâcher de découvrir ce qu'ils n'ont pas eu la sagacité d'observer. Sans se livrer aux conjectures, sans montrer de penchant pour aucun système, il faut mettre une égale attention à éviter les excès ou d'une admiration extravagante ou d'un mépris dédaigneux pour les mœurs que nous allons décrire.

Afin de procéder dans cette recherche avec la plus grande exactitude, il faudrait la simplifier autant qu'il est possible. L'homme existait comme individu avant de devenir membre d'une communauté. Il faut donc connaître les qualités qui lui appartiennent sous ce premier rapport avant que d'examiner celles qui résultent du second. Ce procédé est particulièrement indispensable pour étudier les mœurs des peuples sauvages. Leur union politique est si imparfaite, leurs institutions et leurs règlemens civils sont en si petit nombre, si simples, revêtus d'une autorité si faible, qu'on doit plutôt regarder ces peuples comme des êtres indépendans que comme des membres d'une société régulière. Le caractère d'un sauvage résulte presque entièrement de ses idées et de ses sentimens comme individu; il n'est que faiblement modifié par l'autorité imparfaite de la police et de la force publique. Je suivrai cet ordre naturel dans mes recherches sur les mœurs des Américains, en procédant par degrés du plus simple au plus composé.

Je considérerai, 1° la constitution physique des Américains dont il est question, 2° leurs facultés intellectuelles, 3° leur état domestique, 4° leurs institutions et leur état politique, 5° leur système de guerre et de sûreté publique, 6° les arts qu'ils pratiquaient, 7° leurs idées et leurs institutions religieuses, 8° les coutumes particulières et isolées qui ne peuvent se ranger sous aucun de ces chapitres divers. Je terminerai le tout par une appréciation et une balance générale de leurs vertus et de leurs défauts.

1° *Constitution physique des Américains.*

Le corps humain est moins affecté par le climat que celui d'aucune autre espèce animale. Quelques animaux sont bornés à une région particulière du globe et ne peuvent exister au-delà; d'autres peuvent bien supporter les intempéries d'un climat qui leur est étranger, mais ils cessent de multiplier dès qu'ils sont transportés hors de la partie du globe que la nature leur avait assignée pour demeure. Ceux même qui peuvent se naturaliser dans des climats différens éprouvent les effets de toute transplantation hors de leur pays natal, et dégénèrent par degrés de la vigueur et de la perfection dont leur espèce est susceptible. L'homme est la seule créature vivante dont l'organisation soit à la fois assez robuste et assez flexible pour lui permettre de se répandre sur toute la terre, d'habiter toutes les régions, de propager et de multiplier sous tous les climats. Soumis néanmoins à la loi générale de la nature, le corps humain n'est pas absolument insensible à l'influence du climat, et lorsqu'il est exposé aux excès de la chaleur et du froid, il diminue de grandeur et de force.

. La première vue des habitans du Nouveau-Monde inspira à ceux qui les découvrirent une telle surprise, qu'ils crurent voir une race d'hommes différente de celle qui peuplait l'ancien hémisphère. Leur teint est d'un brun rougeâtre ressemblant à peu près à la couleur du cuivre [1]. Leurs cheveux sont noirs, longs, grossiers et faibles. Ils n'ont point de barbe, et toutes les parties de leurs corps sont parfaitement unies. Ils ont la taille haute, très droite et bien proportionnée (44). Leurs traits sont réguliers, quoique souvent déformés par les efforts absurdes qu'ils font pour augmenter la beauté de leur forme naturelle ou pour rendre leur aspect plus redoutable à leurs ennemis. Dans les îles où les quadrupèdes étaient petits et peu nombreux, et où la terre produisait presque d'elle-même, la constitution physique des naturels n'étant fortifiée ni par l'exercice actif de la chasse, ni par le travail de la culture, était extrêmement faible et délicate; sur le continent, où les forêts abondent en gibier de toute espèce et où la principale occupation de plusieurs peuplades était de le poursuivre à la chasse, le corps des naturels avait acquis plus de vigueur. Cependant les Américains étaient toujours plus distingués par l'agilité et par la force; ils ressemblaient plus aux animaux de proie qu'à des animaux destinés au travail (45). Non-seulement ils avaient de l'aversion pour la fatigue, ils étaient même incapables de la supporter; et lorsqu'on les arracha par la violence à leur indolence naturelle et qu'on les força à travailler, ils succombèrent à la fatigue de travaux que les habitans de l'ancien continent auraient exécutés avec facilité [1]. Cette faiblesse de constitution, qui était universelle parmi les peuples qui occupaient les régions de l'Amérique dont nous parlons, peut être regardée comme une marque caractéristique de cette espèce d'hommes [2].

Le défaut de barbe et la peau unie de l'Américain semblent indiquer un genre de faiblesse, occasioné par quelques vices dans sa constitution. Il est dépourvu d'un des signes de la virilité et de la force. Cette particularité qui distingue les habitans du Nouveau-Monde de toutes les autres nations, ne peut être attribuée, comme l'ont cru quelques voyageurs, à leur manière de se nourrir [3]. Quoique les alimens de la plupart des Américains soient extrêmement insipides, parce qu'ils ne connaissent point l'usage du sel, on voit en d'autres parties de la terre des peuplades sauvages qui vivent d'alimens également simples, sans avoir cette marque de dégradation ni aucun symptôme apparent d'une diminution de force.

Comme la forme extérieure des Américains nous porte à croire qu'il y a dans la constitution de leur corps quelques principes naturels de faiblesse, la petite quantité de nourriture qu'ils prennent a été citée par plusieurs auteurs comme une confirmation de cette idée. La quantité d'alimens que les peuples consomment varie selon la température du climat où ils vivent, le degré d'activité qu'ils exercent et la vigueur naturelle de leur constitution physique. Sous la chaleur accablante de la zone torride, où les hommes passent leurs jours dans l'indolence et

[1] Oviedo, *Sommario*, pag. 46. D. Vie le *Colomb*, cap. xxiv.

[1] Oviedo *Sommario*, pag. 51, cap. vi. *Voy. de Correal*, II, 138. Wafer's, *Description*, p. 131.

[2] B. Las Casas, *Brev. relac.*, pag. 4. Torquemada, *Monar.*, I, 580. Oviedo, *Sommario*, pag. 41. *Histor.*, lib. iii, cap. vi. Herrera, *Decad.* I, lib. ix, cap. v. Simon, pag. 41.

[3] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 310.

le repos, il leur faut moins de nourriture qu'aux habitans actifs des pays froids ou tempérés. Mais le défaut d'appétit, si remarquable chez les Américains, ne peut s'expliquer ni par la chaleur de leur climat ni par leur extrême indolence. Les Espagnols témoignèrent leur étonnement en observant cette particularité non-seulement dans les îles, mais même en différentes parties du continent. La tempérance naturelle de ces peuples leur parut surpasser de beaucoup l'abstinence des ermites les plus austères [1], tandis que d'un autre côté l'appétit des Espagnols parut aux Américains d'une voracité insatiable : ceux-ci disaient qu'un Espagnol dévorait en un jour plus d'alimens qu'il n'en aurait fallu pour dix Américains [2]. Une preuve encore plus frappante de la faiblesse naturelle des Américains est le peu de sensibilité qu'ils montrent pour les charmes de la beauté et les plaisirs de l'amour. Cette passion destinée à perpétuer la vie, à être le lien de l'union sociale et une source de tendresse et de bonheur, est la plus ardente de toutes celles qui enflamment le cœur humain. Quoique les peines et les dangers qui tiennent à l'état sauvage, quoiqu'en quelques occasions, l'excessive fatigue, et dans tous les temps la difficulté de se procurer la subsistance, puissent paraître contraires à cette passion et concourir à en diminuer l'énergie, cependant les nations les plus sauvages des autres parties du globe semblent éprouver son influence d'une manière plus puissante que les habitans du Nouveau-Monde. Le nègre brûle de toute l'ardeur des désirs qui est naturelle au climat où il vit, et les peuples les plus grossiers de l'Asie montrent également un degré de sensibilité proportionné à leur position sur le globe. Mais les Américains sont à un degré étonnant insensibles à la puissance de ce premier instinct de la nature. Dans toutes les parties du Nouveau-Monde, les femmes sont traitées par les naturels avec froideur et indifférence : elles ne sont pas l'objet de cette affection tendre qui se forme dans les sociétés civilisées, et n'inspirent point ces désirs ardens, naturels aux nations encore grossières. Même dans les climats où cette passion acquiert d'ordinaire sa plus grande énergie, le sauvage

[1] Ramusio, III, 304, F. 306. A. Simon, *Conquista*, etc., p. 39. Hakluyt, III, 468, 508.
[2] Herrera, *Decad.* I, lib. II, cap. XVI.

de l'Amérique regarde sa compagne avec dédain, comme un animal d'une espèce inférieure à lui. Il ne s'occupe point à gagner son affection par des soins assidus, et s'embarrasse encore moins de la conserver par la complaisance et la douceur [1]. Les missionnaires eux-mêmes, malgré l'austérité des idées monastiques, n'ont pu s'empêcher de témoigner leur étonnement de la froide indifférence que les jeunes Américains montrent dans leur commerce avec l'autre sexe [2]; et il ne faut attribuer cette réserve à aucune opinion particulière, qui leur fasse attacher quelque mérite à la chasteté des femmes; c'est une idée trop raffinée pour un sauvage, et qui tient à une délicatesse de sentiment et d'affection qui lui est étrangère.

Dans les recherches qu'on fait sur les facultés physiques ou intellectuelles des races particulières d'hommes, il n'y a point d'erreur plus commune et plus séduisante que celle d'attribuer à un seul principe des singularités caractéristiques qui sont l'effet de l'action combinée de plusieurs causes. Le climat et le sol d'Amérique diffèrent à tant d'égards de ceux de l'autre hémisphère, et cette différence est si sensible et si frappante que des philosophes distingués ont trouvé cette circonstance suffisante pour expliquer ce qu'il y a de particulier dans la constitution des Américains. Ils attribuent tout aux causes physiques, et regardent la faiblesse de corps et la froideur d'âme des Américains comme des conséquences de la température de cette portion du globe qu'ils habitent. Cependant l'influence des causes morales et politiques méritait quelque attention, car elles opèrent avec autant de force que celles par lesquelles on a cru pouvoir expliquer entièrement les phénomènes singuliers dont on a parlé. Partout où l'état de société est tel qu'il en résulte des besoins et des désirs qui ne peuvent être satisfaits que par des efforts réguliers de l'industrie, le corps accoutumé au travail devient robuste et s'endurcit à la fatigue.

[1] Hennepin, *Mœurs des sauvages*, 32, etc. Rochefort, *Hist. des îles Antilles*, pag. 461. *Voyage de Correal*, II, 141. Ramusio, III, 309. F. Fozano, *Descripcion del Gran Chaco*, 71. Falkner's, *Description of Patagonea*, p. 125. *Lettere di P. Cataneo*, *ap.* Muratori, II. *Christian. Felice*, I, 305.
[2] Chanvalon, p. 51. *Lettr. édif. com.*, 24, 318. Du Tertre, II, 337. Venegas, I, 81. Ribas, *Hist. de los triunf*, pag. 2.

Dans un état plus simple, où les désirs des hommes sont si modérés et en si petit nombre qu'on peut les satisfaire, presque sans nul travail, avec les productions spontanées de la nature, les facultés du corps n'étant pas mises en exercice ne peuvent acquérir la force dont elles sont susceptibles. Les habitans des deux régions tempérées du Nouveau-Monde, le Chili et l'Amérique septentrionale, vivent de la chasse, et peuvent être regardés comme une race d'hommes actifs et vigoureux, si on les compare aux habitans des îles ou des parties du continent où un léger travail suffit pour se procurer sa subsistance. Les occupations du chasseur ne sont cependant ni aussi régulières ni aussi continues que celles des hommes employés à la culture de la terre ou aux différens arts de la société civilisée; il peut les surpasser en agilité, mais il leur est inférieur en force(45). Si l'on donnait une autre direction aux facultés actives de l'homme du Nouveau-Monde, et que sa vigueur fût augmentée par l'exercice, il pourrait acquérir un degré de force qu'il ne possède point dans son état actuel. C'est une vérité confirmée par l'expérience. Partout où les Américains se sont accoutumés par degrés à un travail pénible, ils sont devenus robustes de corps et capables d'exécuter des choses qui paraissent non-seulement surpasser les forces d'une constitution aussi faible que celle qu'on supposait particulière à leur climat, mais même égaler tout ce qu'on pourrait attendre des naturels de l'Afrique ou de l'Europe (46).

Le même raisonnement peut s'appliquer à ce qui a déjà été observé sur le peu de nourriture dont ils ont besoin. Pour prouver que cela doit être attribué à leur extrême indolence, et souvent même à une inaction totale, autant qu'à aucune circonstance relative à la constitution physique de leur corps, on a remarqué que dans les cantons où les naturels d'Amérique sont obligés de faire quelques efforts extraordinaires d'activité afin de se procurer leur subsistance, et partout où ils sont occupés à des travaux pénibles, leur appétit n'est pas inférieur à celui des autres hommes; et en quelques endroits ils ont même paru à quelques observateurs d'une voracité remarquable [1].

[1] Gumilla, II, 12-70-237. Lafitau, I, 515. Ovalle Church., III, 81. Muratori, I, 295.

L'action des causes politiques et morales s'exerce d'une manière encore plus frappante en modifiant le degré d'affection qui unit les deux sexes. Dans un état de civilisation très avancé, cette passion, enflammée par la contrainte, raffinée par la délicatesse des sentimens, encouragée par la mode, occupe et embrase le cœur tout entier. Ce n'est plus un simple instinct de la nature; le sentiment ajoute à l'ardeur des désirs, et l'âme se sent agitée et pénétrée des plus tendres émotions dont elle soit susceptible. Cette peinture ne peut cependant convenir qu'aux hommes qui, par leur situation, sont exempts des soins et des travaux de la vie. Parmi ceux des classes inférieures, condamnés par leur état à un travail continuel, l'empire de cette passion a moins de violence : occupés sans relâche à se procurer leur subsistance et à pourvoir au premier besoin de la nature, ils ont peu de loisir pour se livrer aux impressions d'un besoin secondaire. Mais si la nature des rapports établis entre les deux sexes varie si fort dans les rangs différens des sociétés policées, l'état de l'homme, lorsqu'il n'est pas encore civilisé, doit produire des variations encore plus sensibles. Au milieu des fatigues, des dangers et de la simplicité de la vie sauvage, où la subsistance est toujours précaire et souvent insuffisante, où les hommes sont presque continuellement occupés à poursuivre leurs ennemis ou à se garantir contre leurs attaques, où enfin les femmes ne connaissent encore ni l'art de la parure ni les séductions de la réserve même, il est aisé de concevoir que les Américains ont pu n'être que faiblement attirés vers l'autre sexe, sans être obligé d'imputer cette indifférence uniquement à une imperfection ou à une dégradation physique dans leur organisation.

On observe en conséquence que dans les parties de l Amérique où la fertilité du sol, la douceur du climat, les progrès que les naturels ont faits dans la civilisation, ont rendu les moyens de subsistance plus abondans, et ont adouci les peines attachées à une vie sauvage, l'instinct animal des deux sexes est devenu plus ardent. On en trouve des exemples frappans dans quelques tribus établies sur les bords des grandes rivières, où abondent les subsistances, et parmi d'autres peuplades qui possèdent des terrains où l'affluence du gibier leur fournit sans beau-

coup de peine un moyen constant et assuré de se nourrir. Ce surcroît de sécurité et d'abondance produit son effet naturel. Par-là, les sentimens que la main de la nature a gravés au cœur de l'homme acquièrent une nouvelle force; il se forme de nouveaux goûts et de nouveaux désirs; les femmes, plus aimées et plus recherchées, apportent plus d'attention à leur maintien et à leur parure, et les hommes, commençant à sentir combien elles peuvent ajouter à leur bonheur, ne dédaignent plus les moyens de gagner leur affection et de mériter leurs préférences. Le commerce des deux sexes prend dès lors une forme différente de celle qu'il a chez les peuplades les plus grossières; et comme ni la religion, ni les lois, ni la décence, ne les gênent sur les moyens de satisfaire leurs désirs, la licence de leurs mœurs doit être excessive [1].

Quoique la constitution physique des Américains soit très faible, on n'en voit aucun parmi eux qui soit difforme, mutilé ou privé d'aucun de leurs sens. Tous les voyageurs ont été frappés de cette particularité, et ont vanté la régularité et la perfection de leurs figures et de leurs traits. Quelques auteurs ont cherché la cause de ce phénomène dans l'état physique de ces peuples. Ils supposent que les enfans naissent sains et vigoureux, parce que les pères ne sont ni épuisés ni excédés par le travail. Ils imaginent que, dans la liberté de l'état sauvage, le corps humain, toujours nu et sans entraves depuis la première enfance, en conserve mieux sa forme naturelle; que tous les membres acquièrent une proportion plus juste que lorsqu'ils sont garrottés par ces liens artificiels qui en arrêtent les développemens et en corrompent les formes [2]. On ne peut pas sans doute refuser de reconnaître à quelques égards l'influence de ces causes; mais l'avantage apparent dont nous parlons, et qui est commun à toutes les nations sauvages, tient à un principe plus profond, plus intimement lié avec la nature et le génie de cet état de société. L'enfance de l'homme est si longue, elle a besoin de tant de secours, qu'il est très difficile d'élever les enfans chez les nations sauvages. Les moyens de subsistance y sont non-seulement peu abondans, mais incertains et précaires. Ceux qui vivent de la chasse sont obligés de parcourir de vastes étendues de terrain et de changer souvent d'habitation. L'éducation des enfans, comme tous les autres travaux pénibles, est abandonnée aux femmes. Les peines, les privations et les fatigues inséparables de l'état sauvage, qui sont telles qu'il est souvent difficile de les soutenir dans la vigueur de l'âge, doivent être fatales à l'enfance. Les femmes, craignant dans quelque partie de l'Amérique d'entreprendre une tâche si laborieuse, étouffent elles-mêmes les premières étincelles de cette vie qu'elles se trouvent incapables d'entretenir; et, par l'usage de certaines herbes, se procurent de fréquens avortemens [1]. D'autres nations, persuadées qu'il n'y a que les enfans forts et bien conformés qui soient en état de supporter les peines du premier âge, abandonnent ou font périr ceux qui leur paraissent faibles et mal constitués, comme peu dignes d'être conservés [2]. Chez ceux même qui entreprennent d'élever indistinctement tous leurs enfans, il en périt un si grand nombre par le traitement rigoureux auquel ils sont condamnés dans la vie sauvage, que très peu de ceux qui naissent avec quelque imperfection physique parviennent à l'âge de maturité [3]. Ainsi dans les sociétés policées, où les moyens de subsistance sont constans, assurés, obtenus avec facilité, et où les talens de l'esprit sont souvent plus utiles que les facultés du corps, les enfans peuvent se conserver malgré la difformité et les vices physiques, et deviennent des citoyens utiles; au lieu que, chez les peuples sauvages, ces mêmes enfans périssant au moment de leur naissance, ou devenant bientôt à charge à la communauté et à eux-mêmes, ne peuvent traîner long-temps leur misérable vie. Mais dans les provinces du Nouveau-Monde, où l'établissement des Européens a procuré des moyens plus assurés de pourvoir à la subsistance des habitans, et où il ne leur est pas permis d'attenter à la vie de leurs enfans, les Américains sont si loin d'être distingués par la régularité et la beauté de leurs formes, qu'on

[1] Biet, 389. Charlevoix, III, 413. Dumont, *Mém. sur la Louisiane*, I, 155.
[2] Piso, pag. 6, lib. IX, cap. IV

[1] Ellis, *Voyage à la baie d'Hudson*, 198. Herrera *Decad.* VII.
[2] Gumilla, 2-234 Techo, *Hist. du Paraguay, etc.* Churchill's *Collect.*, 6-108.
[3] Creuxii *Hist. Canad.*, pag. 57

soupçonnerait plutôt quelque imperfection dans leurs races, en voyant le nombre extraordinaire d'individus qui y sont difformes, mutilés, aveugles, sourds ou d'une petitesse monstrueuse [1].

Quelle que soit la faiblesse d'organisation des Américains, il est singulier que la forme humaine présente moins de variété dans ce nouveau continent que dans l'ancien. Lorsque Colomb et les autres Espagnols qui découvrirent le Nouveau-Monde visitèrent pour la première fois les différentes contrées situées sous la zone torride, ils durent s'attendre à y trouver des peuples ressemblans pour le teint et la peau à ceux qui vivent dans les régions correspondantes de l'autre hémisphère. Ils trouvèrent à leur grand étonnement qu'il n'y avait point de nègres en Amérique [2], et la cause de ce phénomène extraordinaire excita la curiosité des hommes instruits. C'est aux anatomistes à rechercher et à nous apprendre quelle est la partie ou membrane du corps où réside cette humeur qui teint d'un noir foncé la peau du nègre. L'action puissante de la chaleur paraît être évidemment la cause qui produit cette variété singulière dans l'espèce humaine. Toute l'Europe, presque toute l'Asie, et les parties tempérées de l'Afrique, sont habitées par des hommes blancs. Toute la zone torride en Afrique, quelques-unes des contrées les plus brûlantes qui en approchent, et quelques cantons de l'Asie, sont habités par des peuples de couleur noire. Si nous suivons les nations de notre continent, en allant des pays froids et tempérés vers les régions exposées à l'action d'une chaleur forte et continue, nous trouverons que l'extrême blancheur de la peau commence bientôt à diminuer; que la couleur du teint s'obscurcit par degrés à mesure que nous avançons, et qu'après avoir passé par toutes les nuances successives elle se termine à un noir décidé et uniforme. Mais en Amérique, où l'action de la chaleur est balancée et affaiblie par différentes causes que j'ai déjà expliquées, le climat semble être privé de l'énergie qui produit ces effets étonnans sur la figure humaine. La couleur de ceux des Américains qui vivent sous la zone torride est à peine d'une nuance plus foncée que celle des peuples qui habitent les régions plus tempérées du même continent. Des observateurs attentifs, qui ont eu occasion de voir les Américains dans les différens climats et dans des contrées fort distantes les unes des autres, ont été frappés de la ressemblance étonnante qu'ils ont trouvée dans leur air et leur forme extérieure (47).

Mais si la main de la nature semble n'avoir suivi qu'un modèle en formant la figure humaine en Amérique, l'imagination y a créé des fantômes aussi bizarres que divers. Les mêmes fables qui s'étaient répandues dans l'ancien continent ont été ressuscitées dans le Nouveau-Monde, et l'Amérique a été peuplée aussi d'êtres humains d'une forme monstrueuse et fantastique. On a conté que certaines provinces étaient habitées par des pygmées de trois pieds de haut, et que telle autre contrée produisait des géans d'une énorme grandeur. Quelques voyageurs ont publié des descriptions de certains peuples qui n'avaient qu'un œil; d'autres prétendaient avoir découvert des hommes sans tête, dont les yeux et la bouche se trouvaient placés à la poitrine. Sans doute la variété de la nature dans ses productions est si grande, qu'il y aurait de la présomption à vouloir fixer des bornes à sa fécondité et à rejeter indistinctement toute relation qui ne serait pas entièrement conforme à notre expérience et à nos observations limitées. Mais se hâter d'adopter, sur les preuves les plus légères, tout ce qui porte un caractère de merveilleux, c'est une autre extrémité encore moins digne d'un esprit philosophe, d'autant que les hommes ont toujours été plus facilement entraînés dans l'erreur par la faiblesse de croire trop que par l'orgueil de ne pas croire assez. A mesure que les connaissances s'étendent et que la nature est observée par des yeux plus exercés, on voit s'évanouir les merveilles qui amusaient les siècles d'ignorance. On a oublié les contes que des voyageurs crédules ont répandus sur l'Amérique; on a cherché en vain les monstres qu'ils ont décrits, et l'on sait aujourd'hui que ces provinces, où ils prétendaient avoir trouvé des habitans d'une forme si extraordinaire, sont habitées par des peuples qui ne diffèrent en rien des autres Américains (48).

Quoiqu'on puisse, sans entrer dans aucune discussion, rejeter de pareilles relations comme fabuleuses, il y a d'autres variétés de l'espèce

[1] Voyage de Ulloa, I, 233.
[2] P. Martyr, *Decad.*, pag. 71

humaine qu'on prétend avoir été observées dans quelques parties du Nouveau-Monde. Ces relations paraissant fondées sur des témoignages plus graves, méritent d'être examinées avec plus d'attention. Ces variétés ont été particulièrement observées en trois cantons différens; la première se trouve à l'isthme de Darien près du centre de l'Amérique. Lionel Wafer, voyageur qui montre plus de curiosité et d'intelligence qu'on ne s'attendrait à en trouver dans un associé des boucaniers, découvrit en cet endroit une race d'hommes peu nombreuse mais singulière. Suivant sa description, ils sont d'une petite taille, d'une constitution délicate et incapable de supporter la fatigue. Leur teint est d'un blanc de lait fade, qui ne ressemble point à celui des blonds parmi les Européens, et sans la moindre nuance d'incarnat ou de rouge. Leur peau est couverte d'un duvet fin, couleur de craie blanche; leurs cheveux, leurs sourcils et leurs cils sont de la même nuance. Leurs yeux sont d'une forme singulière, et si faibles qu'ils ont de la peine à supporter la lumière du soleil; mais ils voient distinctement à la lumière de la lune, et ils sont gais et actifs pendant la nuit [1]. On n'a découvert aucune race semblable dans les autres parties de l'Amérique. Cortès remarqua, il est vrai, parmi les animaux rares et monstrueux que Montézuma avait rassemblés, quelques créatures humaines ressemblant aux hommes blancs du Darien [2]; mais comme l'empire du Mexique étendait sa domination jusqu'aux provinces qui bordent l'isthme de Darien, il est probable que c'étaient des êtres de la même race. Quelque singularité qu'il y ait dans la forme extérieure de ce petit peuple, on ne peut cependant pas le regarder comme constituant une espèce particulière. Parmi les nègres de l'Afrique, ainsi que dans quelques îles de l'Inde, la nature produit quelquefois un petit nombre d'individus qui ont tous les traits et toutes les qualités caractéristiques des hommes blancs du Darien; les premiers sont appelés *Albinos* par les Portugais, et les derniers *Kackerlakes* par les Hollandais. Au Darien, les pères et les mères de ces hommes blancs sont de la même couleur que les autres habitans du pays; cette observation

[1] Wafer, *Descript. de l'isthme de Darien dans les voyages de Dampierre*, tom. III.
[2] Cortès, *ap. Ramus.*, pag. 241, E.

s'applique également à la progéniture anomale des nègres et des Indiens. La même mère qui met au monde quelques enfans d'une couleur qui n'est pas celle de la race, en produit d'autres de la couleur qui est propre à son pays [1]. On peut donc tirer une conclusion générale, relativement aux *blancs* de Wafer, aux *Albinos* et aux *Kackerlakes;* c'est qu'ils forment une race dégénérée et non une classe particulière d'hommes, et que la couleur et la faiblesse particulière qui marque leur dégradation, leur a été transmise par quelque maladie ou vice physique de leurs parens. On a observé, comme une preuve décisive de cette opinion, que ni les blancs du Darien, ni les Albinos d'Afrique ne propagent leur race; leurs enfans naissent avec la couleur et le tempérament propres aux autres habitans du même sol [2].

Le second district occupé par des habitans qui diffèrent à l'extérieur des autres Américains, est situé sous une latitude fort avancée vers le nord, s'étendant de la côte de Labrador vers le pôle, tant que le pays est habitable. Les malheureux habitans de ces tristes régions, connus en Europe sous le nom d'Esquimaux, se sont donné le nom de *Keralit*, qui veut dire *homme*, par un effet de ce sentiment d'orgueil national qui console les peuples les plus grossiers et les plus misérables. Ils sont robustes et d'une taille médiocre; ils ont la tête d'une grosseur démesurée et les pieds d'une petitesse également disproportionnée. Leur teint, quoique basané, parce qu'ils sont continuellement exposés à la rigueur d'un climat glacé, approche cependant plus du blanc des Européens que de la couleur cuivrée des Américains; et les hommes ont des barbes qui sont quelquefois longues et touffues [3]. Ces particularités distinctives, jointes à une autre encore moins équivoque qui est l'affinité de leur langue avec celle des Groënlandois, affinité dont j'ai déjà parlé, peuvent nous faire conclure avec assez de confiance que les Esquimaux sont une race différente des autres habitans de l'Amérique.

On ne peut pas prononcer avec la même cer-

[1] Margrav. *Hist. rer. nat. bras.*, lib. VIII, cap. IV.
[2] Wafer, pag. 348. Demanet, *Hist. de l'Afrique*, II, 234. *Recherches philos. sur les Améric.*, II, I, etc.
[3] Ellis, *Voyage à la baie d'Hudson*, pag. 131-132. De La Potherie, tom. I, pag. 79. Wale's *Journ. of a Voy. to Churchill river. Phil. Trans.*, vol LX, 109.

titude sur les habitans du troisième district, qui est situé à l'extrémité méridionale de l'Amérique. Je parle de ces fameux Patagons qui pendant deux siècles et demi ont été un sujet de dispute pour les savans et un objet d'admiration pour le vulgaire. On les regarde comme une des tribus errantes dispersées sur cette région vaste mais peu connue de l'Amérique, qui s'étend depuis la rivière de la Plata jusqu'au détroit de Magellan. Leur résidence propre est dans cette partie de l'intérieur des terres qui borde le fleuve Negron; mais dans la saison des chasses ils poussent souvent leurs courses jusqu'au détroit qui sépare la Terre-de-Feu du continent. Les premières relations qu'on ait eues de ce peuple furent apportées en Europe par les compagnons de Magellan [1], et on les décrivait comme une race gigantesque, d'une taille au-dessus de sept pieds et d'une force proportionnée à leur énorme grandeur. On observe parmi différentes classes d'animaux des différences tout aussi remarquables pour la grosseur. Les grandes races de chevaux et de chiens surpassent les plus petites en volume et en force, autant que les Patagons sont supposés s'élever au-dessus du modèle commun de la forme humaine. Mais les animaux ne parviennent à la perfection dont leur espèce est susceptible, que dans les climats doux, et où ils trouvent en abondance les alimens les plus nourrissans. Ce n'est donc pas dans les déserts incultes des terres magellaniques, et parmi une tribu de sauvages dépourvus d'industrie et de prévoyance, que nous devrions nous attendre à trouver l'homme avec les plus glorieux attributs de sa nature et distingué par une supériorité de grandeur et de force fort au-dessus de tout ce qu'il a acquis dans toutes les autres régions de la terre. On a besoin des preuves les plus positives et les plus incontestables pour établir un fait si contraire aux lois et aux maximes générales qui semblent affecter à tout autre égard la forme humaine et en déterminer les qualités essentielles; mais ces preuves n'ont pas encore été produites. Quoique plusieurs voyageurs, dont le témoignage est d'un grand poids, aient depuis Magellan visité cette même partie de l'Amérique et communiqué avec les naturels (49); quoique les uns aient affirmé que ces peuples étaient d'une taille gigantesque, et que d'autres aient tiré la même conclusion en mesurant la trace de leurs pieds ou les squelettes des morts; cependant les relations des uns et des autres diffèrent dans des points si essentiels et sont mêlées de tant de circonstances évidemment fausses et fabuleuses qu'il est impossible d'y donner une entière confiance. D'un autre côté quelques navigateurs, et parmi ceux-ci les hommes les plus distingués par le discernement et l'exactitude, ont affirmé que les Patagons qu'ils avaient vus, quoique grands et bien faits, n'étaient point de cette grandeur extraordinaire qui en ferait une race distincte des autres habitans de la terre. L'existence de cette prétendue race de géans semble donc être encore un de ces problèmes d'histoire naturelle sur lesquels un esprit sage doit suspendre son jugement, jusqu'à ce que des preuves plus complètes lui apprennent s'il peut adopter un fait contraire en apparence à ce que l'expérience et la raison ont découvert jusqu'ici concernant l'état et la structure de l'homme, dans toutes les contrées diverses où il a été observé.

Pour nous former une idée exacte de la constitution des habitans de l'un et de l'autre hémisphère, il faudrait non-seulement considérer la forme et la vigueur de leur corps, mais encore examiner quel est le degré de santé dont ils jouissent, et quelle est la durée commune de leur vie. Dans la simplicité de l'état sauvage, où l'homme n'est ni accablé par le travail, ni énervé par le luxe, ni tourmenté par l'inquiétude, on est porté à croire que sa vie doit couler doucement, sans être presque jamais troublée par la maladie ni la douleur, jusqu'à ce qu'elle se termine enfin, dans une extrême vieillesse, par l'affaissement successif de la nature. On trouve en effet parmi les Américains, ainsi que chez d'autres peuples sauvages, des hommes dont la figure flétrie et décrépite semble indiquer une vieillesse extraordinaire. Mais comme la plupart des sauvages ignorent l'art de compter, et qu'ils oublient aussi aisément le passé qu'ils s'occupent peu de l'avenir, il est impossible de connaître leur âge avec un certain degré de précision [1]. Il est évident que la durée commune de leur vie

[1] Falkner's *Descript. of Patagonia*, pag. 102.

[1] Ulloa, *Notic. Americ.*, 323. Bancroft, *Nat. hist. of Guiana*, 334.

doit varier considérablement, selon la diversité des climats et la manière différente dont les hommes se nourrissent. Cependant ils semblent être partout exempts de plusieurs des infirmités qui affligent les nations civilisées. Ils ne connaissent aucune des maladies qui sont le produit immédiat du luxe ou de la paresse, et ils n'ont point de mot dans leur langue pour exprimer ce nombreux cortége de maux accidentels auxquels nous sommes sujets.

Mais quelle que soit la situation où l'homme se trouve placé, il est né pour souffrir. Ses maladies, dans l'état sauvage, sont à la vérité en moins grand nombre; mais comme celles des animaux, à qui l'homme ressemble beaucoup dans ce genre de vie, elles sont plus violentes et plus funestes. Si le luxe engendre et entretient des infirmités d'un certain genre, la rigueur et les peines de la vie sauvage en produisent d'autres. Comme les hommes, dans cet état, n'ont aucune prévoyance, et que leurs moyens de subsistance sont précaires, ils passent souvent d'une disette extrême à une extrême abondance, selon les vicissitudes de la fortune dans leurs chasses, ou selon celles des saisons dans les productions de la nature. Leur excessive voracité dans l'une de ces situations et leur abstinence rigoureuse dans l'autre sont également nuisibles; car, quoique l'homme puisse s'accoutumer par l'habitude, ainsi que les animaux de proie, à supporter une longue abstinence et à manger ensuite avec voracité, sa constitution ne peut manquer d'être fortement affectée par ces contrastes violens et subits. Ainsi la force et la santé des sauvages sont, dans certains temps, altérées par ce que leur fait souffrir la disette d'alimens, et en d'autres temps ils sont sujets aux maladies qui naissent des indigestions et de l'excès de nourriture. Ces maladies sont si communes qu'on peut les regarder comme une suite inévitable de leur manière de vivre, et elles font périr un grand nombre d'individus au printemps de leur vie. Ils sont très sujets aussi à la consomption, aux pleurésies, à l'asthme et à la paralysie[1], maladies produites par la fatigue et les peines excessives qu'ils ont à supporter dans la chasse et dans la guerre, ou par les intempéries des saisons auxquelles ils sont continuellement exposés. Dans la vie sauvage, l'excès de fatigue attaque violemment la constitution; dans les sociétés policées, l'intempérance la mine. Il n'est pas aisé de déterminer laquelle de ces deux causes produit les plus funestes effets, et contribue davantage à abréger la vie de l'homme. L'influence de la première est certainement plus étendue : les effets pernicieux du luxe ne se font sentir dans toutes les sociétés qu'à un petit nombre d'individus; les peines de la vie sauvage se font également sentir à tous. Autant que j'en puis juger, après des recherches très détaillées, la durée commune de la vie humaine est plus courte parmi les sauvages que chez les peuples industrieux et policés. Une maladie redoutable, fléau le plus terrible dont le ciel irrité ait voulu dans cette vie châtier la licence des désirs criminels, semble avoir été particulière aux Américains. En la communiquant à leurs conquérans, ils ont amplement vengé leurs injures, et cette nouvelle calamité, ajoutée à celles qui empoisonnaient déjà la vie humaine, a peut-être plus que compensé tous les avantages que l'Europe a tirés de la découverte du Nouveau-Monde. Cette maladie, prenant son nom du pays où elle a d'abord exercé ses ravages, ou du peuple par qui on a cru qu'elle avait été répandue en Europe, a été appelée quelquefois *le mal de Naples*, et quelquefois *le mal français*. Elle se montra d'abord si terrible, avec des symptômes si violens et des progrès si rapides et si funestes, qu'elle se jouait de tous les efforts de la médecine. L'étonnement et la terreur accompagnaient ce fléau inconnu dans sa marche, et les hommes commencèrent à craindre qu'il n'annonçât l'extinction entière de la race humaine. L'expérience et l'habileté des médecins découvrirent par degrés des remèdes propres à guérir, ou du moins à adoucir le mal. Pendant le cours de deux siècles et demi la violence de cette cruelle maladie s'est calmée d'une manière sensible; enfin, semblable à la lèpre qui a désolé l'Europe pendant plusieurs siècles, peut-être s'épuisera-t-elle d'elle-même; et dans un âge plus heureux, cette peste occidentale, ainsi que celle de l'orient, ne sera plus connue que par les descriptions (50).

II. Après avoir considéré ce qu'il paraît y avoir eu de particulier dans la constitution physique des Américains, notre attention doit naturellement se porter sur leurs facultés mo-

[1] Charlevoix, *Nouvelle-France*, 3. Lafitau, II, 460. De La Potherie II, 37.

rales. De même que l'individu passe par degrés de l'ignorance et de la faiblesse de l'enfance à la vigueur et à la maturité de la raison, on peut observer une marche semblable dans les progrès de l'espèce; car il y a aussi pour elle un période d'enfance, pendant lequel plusieurs des facultés de l'âme ne sont pas encore développées, et toutes sont encore faibles et imparfaites dans leur action. Dans les premiers âges de la société, où l'état de l'homme est encore simple et grossier, sa raison est très peu exercée et ses désirs se meuvent dans une sphère très étroite. De là naissent deux caractères remarquables qui distinguent l'esprit humain dans cet état : ses facultés intellectuelles sont extrêmement bornées; ses efforts et ses émotions sont faibles et en petit nombre. Ces deux caractères se remarquent clairement chez les plus sauvages des tribus américaines, et forment une partie essentielle de leur description.

Ce que les nations polies appellent raisonnemens ou recherches de spéculation, est entièrement inconnu dans ce premier état de société, et ne peut jamais devenir l'occupation ou l'amusement de l'homme, jusqu'à ce qu'il ait fait assez de progrès pour se procurer une subsistance constante et assurée et pour jouir du loisir et du repos. Les pensées et l'attention d'un sauvage sont renfermées dans le petit cercle d'objets qui intéressent immédiatement sa conservation ou une jouissance actuelle. Tout ce qui est au-delà échappe à ses regards ou lui est parfaitement indifférent : semblable aux animaux, ce qui est sous ses yeux l'intéresse et l'affecte; ce qui est hors de la portée de sa vue ne lui fait aucune impression[1]. Il y a en Amérique plusieurs peuples qui ont l'intelligence trop bornée pour être en état de faire aucune disposition pour l'avenir. Leur prévoyance et leurs soins ne s'étendent pas jusque-là. Ils suivent aveuglément l'impulsion du sentiment qu'ils éprouvent, et ne s'embarrassent point des conséquences qui peuvent en résulter dans la suite, ni même de celles qui ne se présentent pas immédiatement à leur esprit. Ils mettent le plus grand prix à tout ce qui leur présente quelque utilité ou quelque jouissance actuelle, et ne font aucun cas ne tout ce qui n'est pas l'objet du besoin ou du désir d'un moment[1]. Lorsqu'à l'approche de la nuit un Caraïbe se sent disposé à se livrer au sommeil, il n'y a aucune considération qui puisse le tenter de vendre son hamac; mais le matin, lorsqu'il se lève pour se livrer aux travaux ou aux plaisirs que le jour lui annonce, il donnera ce même hamac pour la bagatelle la plus inutile qui viendra flatter son imagination[2]. A la fin de l'hiver, quand l'impression de ce que la rigueur du froid lui a fait souffrir est encore récente dans l'esprit du sauvage d'Amérique, il s'occupe avec activité à préparer des matériaux pour se bâtir une hutte commode qui puisse le garantir contre l'inclémence de la saison suivante; mais à mesure que le temps devient plus doux, il oublie ce qu'il a éprouvé, abandonne ses travaux et n'y pense plus jusqu'à ce que le retour du froid le force, mais trop tard, à les reprendre[3].

Si, pour les intérêts les plus pressans, et à ce qu'il semble les plus simples, la raison de l'homme sauvage et dénué de culture diffère si peu de la légèreté des enfans et du pur instinct des animaux, elle ne peut pas avoir une grande influence sur les autres actions de sa vie. Les objets sur lesquels la raison s'exerce, et les recherches auxquelles elle se livre, dépendent de la situation où l'homme est placé, et lui sont indiqués par ses affections et ses besoins. Les réflexions qui paraissent les plus nécessaires et les plus importantes aux hommes dans un certain état de société ne se présentent jamais à eux dans un autre ordre de choses. Chez les nations civilisées, l'arithmétique ou l'art de combiner les nombres est regardée comme une science essentielle et élémentaire, dont l'invention et l'usage sur notre continent remontent à des temps antérieurs aux monumens de l'histoire. Mais parmi des sauvages qui n'ont ni des biens à évaluer, ni des richesses accumulées à compter, ni une multitude d'objets et d'idées à dénombrer, l'arithmétique est un art inutile et superflu; aussi est-elle entièrement inconnue à plusieurs peuplades américaines. Il y a des sauvages qui ne peuvent compter que jusqu'à trois, et n'ont aucun terme pour distinguer un nombre

[1] Ulloa *Noticias Americ.*, 222.

[1] Venegas, *Histoire de la Californie*, I, 66. Churchill, *Collect.*, V, 693. Borde, *Descript. des Caraïbes*, pag. 16. Ellis, *Voy.*, 194.

[2] Labat, *Voy.*, II, 114-115. Du Tertre, II, 385.

[3] Adair, *Hist. des Indiens de l'Amérique*. p. 412

supérieur[1]. Quelques-uns comptent jusqu'à dix, et d'autres jusqu'à vingt. Lorsqu'ils veulent donner l'idée d'un nombre au-delà, ils montrent leur tête, pour faire entendre que ce nombre est égal à celui de leurs cheveux, ou disent avec étonnement qu'il est si grand qu'il est impossible de l'exprimer[2]. Non-seulement les Américains, mais encore tous les peuples qui sont dans cet état sauvage, semblent ignorer l'art du calcul[3]. Cependant, aussitôt qu'ils apprennent à connaître une grande variété d'objets et qu'ils ont des occasions fréquentes de les considérer unis ou divisés, ils se perfectionnent dans la connaissance des nombres; de sorte que l'état de cet art chez tous les peuples peut être regardé comme une règle d'après laquelle on doit évaluer les degrés de leurs progrès dans la civilisation. Les Iroquois, dans l'Amérique septentrionale, étant beaucoup plus civilisés que les habitans grossiers du Brésil, du Paraguay et de la Guyane, sont aussi beaucoup plus avancés à cet égard, quoique leur calcul ne s'étende pas au-delà de mille; mais ils n'ont point d'affaires assez compliquées pour avoir besoin de supputer de plus grands nombres[4]. Les Chérokis, qui forment une nation moins considérable du même continent, ne peuvent compter que jusqu'à cent, et ils ont des mots pour exprimer les différens nombres jusqu'à ce terme-là (51). Les tribus plus petites de leur voisinage ne vont pas au-delà de dix[5].

L'exercice de l'entendement chez les peuples sauvages est à d'autres égards encore plus limité. Les premières idées de tout être humain ne peuvent être que celles qu'il reçoit par les sens; mais il ne peut guère en entrer d'autres dans l'esprit de l'homme tant qu'il est dans l'état sauvage. Son œil est frappé des objets qui l'environnent. Ceux qui peuvent servir à son usage ou satisfaire quelqu'un de ses désirs attirent son attention; mais il voit les autres sans intérêt et sans curiosité. Il se contente de les considérer sous le rapport simple où ils s'offrent à lui, c'est-à-dire isolés et distincts les uns des autres; mais il ne songe point à les combiner pour en former des classes générales. Il ne considère point leurs qualités particulières et ne se rend point compte des impressions qu'ils font sur son propre esprit; ainsi il ne connaît aucune des idées que nous avons appelées *universelles*, *abstraites* ou *réfléchies*. L'activité de son intelligence ne doit donc pas s'étendre bien loin, et son raisonnement ne peut s'exercer que sur les choses sensibles. Cela est si évident chez les nations les plus grossières de l'Amérique, qu'il n'y a pas dans leur langue, comme on le verra plus bas, un seul mot pour exprimer ce qui n'est pas matériel. Les mots de *temps*, d'*espace*, de *substance*, et mille autres termes qui expriment des idées abstraites et universelles, n'ont aucun équivalent dans leurs idiomes [1]. Un sauvage nu, accroupi près du feu qu'il a allumé dans sa misérable cabane, ou couché sous des branchages qui lui offrent un abri momentané, n'a ni le temps, ni le pouvoir de se livrer à de vaines spéculations. Ses pensées ne se portent pas au-delà de ce qui intéresse la vie animale, et lorsqu'elles ne sont pas dirigées vers quelque objet d'utilité présente, son esprit reste dans une entière inaction. Dans les situations où il ne faut aucun effort extraordinaire de travail ni d'industrie pour satisfaire aux besoins simples de la nature, l'esprit est si rarement mis en action, que les facultés du raisonnement n'ont presque aucune occasion de s'exercer. Les nombreuses tribus dispersées sur les riches plaines de l'Amérique méridionale, et les habitans de quelques-unes des îles et de plusieurs plaines fertiles du continent ne peuvent être compris dans cette classe. Leur physionomie inanimée, leur regard fixe et sans expression, leur froide inattention et l'ignorance entière où ils étaient sur les premiers objets qui sembleraient devoir occuper les pensées de tout être raisonnable, firent une telle impression sur les Espagnols, qui les observèrent pour la première fois, qu'ils les regardèrent comme des animaux d'une classe inférieure, et ne purent croire qu'ils appartinssent à l'espèce humaine [2]. Il fallut l'autorité d'une bulle du pape pour détruire cette opinion et pour convaincre les Espagnols que les Américains étaient capables de

[1] La Condamine, pag. 67. Stadius, *ap. de Bry*, X, 128. Lery, *ibid.*, 251. Biet, 362. *Lettres édif.*, 23-314.
[2] Dumont, *Louis.*, I, 187. Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. III. Biet, 396. Borde, 6.
[3] C'est le cas des Groenlandais, *voyez* Crantz, I, 225, et des Kamtchatkadales, *voy.* l'abbé Chappe, t. III, p. 17.
[4] Charlevoix *Nouvelle-France*, III, 402.
[5] Adair, *Hist. des Indiens de l'Amérique*, 77.

[1] La Condamine, pag. 54.
[2] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XV.

toutes les fonctions d'hommes et devaient jouir de tous les droits de l'humanité [1]. Depuis ce temps, des personnes plus éclairées et plus impartiales que les auteurs de la découverte et de la conquête de l'Amérique, ayant eu occasion d'observer les plus sauvages de ces peuples, ont été aussi étonnées qu'humiliées de voir combien en cet état l'homme est peu différent des animaux. Mais dans des climats plus rigoureux, où l'on ne peut se procurer sa subsistance avec la même facilité, où les hommes sont obligés de s'unir plus étroitement et d'agir avec plus de concert, la nécessité développe leurs talens et aiguise leur invention, de sorte que les facultés intellectuelles y sont plus exercées et plus perfectionnées. Les naturels du Chili et du nord de l'Amérique, qui habitent les régions tempérées des deux grands districts de ce continent, sont des peuples d'un esprit cultivé et étendu en comparaison de ceux qui habitent les îles ou les bords du Maragnon et de l'Orénoque. Leurs occupations sont plus variées, leur système de police et de guerre plus compliqué, leurs arts plus nombreux. Mais chez ces peuples même les facultés intellectuelles sont extrêmement bornées dans leurs opérations, et ils n'en font point de cas, à moins qu'elles ne soient dirigées vers les objets qui intéressent immédiatement l'homme sauvage. Les Américains septentrionaux, ainsi que ceux du Chili, lorsqu'ils ne sont point engagés dans quelques-unes des occupations qui appartiennent à la guerre ou à la chasse, consument leur temps dans une indolence stupide et ne connaissent aucun objet digne d'attirer leur attention ou d'occuper leur esprit [2]. Si chez ces mêmes peuples la raison humaine se meut dans une sphère si étroite d'activité et n'arrive jamais, dans ses plus grands efforts, à la connaissance des principes et des maximes générales qui servent de fondement à la science, nous pouvons conclure que les facultés intellectuelles de l'homme dans l'état sauvage, ne se portant point sur les objets les plus propres à leur donner de l'activité, ne peuvent acquérir que peu de vigueur et d'étendue.

Par un effet des mêmes causes, les puissances actives de l'âme doivent s'exercer rarement et presque toujours faiblement. Si nous examinons les motifs qui, dans la vie civilisée, mettent les hommes en mouvement et les portent à soutenir long-temps des efforts pénibles de vigueur ou d'industrie, nous trouverons que ces motifs tiennent particulièrement à des besoins acquis. Ces besoins multipliés et importans tiennent l'âme dans une agitation perpétuelle, et pour les satisfaire, l'invention doit être continuellement tendue et l'esprit sans cesse occupé. Mais les désirs de la simple nature sont en petit nombre; dans les lieux où un climat favorable produit, presque sans effort, tout ce qui peut les satisfaire, à peine agissent-ils sur l'âme, et ils y excitent rarement des émotions violentes. Ainsi les habitans de plusieurs parties de l'Amérique passent leur vie dans une indolence et une inaction totale : tout le bonheur auquel ils aspirent, c'est d'être dispensés de travail. Ils restent des jours entiers couchés dans leur hamac, ou assis à terre, dans une oisiveté parfaite, sans changer de posture, sans lever les yeux de dessus la terre, sans prononcer une seule parole [1].

Leur aversion pour le travail est telle, que ni l'espérance d'un bien futur, ni la crainte d'un mal prochain, ne peuvent la surmonter. Ils paraissent également indifférens à l'un et à l'autre, montrant peu d'inquiétude pour éviter le mal et ne prenant aucune précaution pour s'assurer le bien. L'aiguillon de la faim les met en mouvement; mais comme ils dévorent, presque sans distinction, tout ce qui peut apaiser ces besoins de l'instinct, les efforts qui en sont l'effet n'ont que peu de durée. Comme leurs désirs ne sont ni ardens ni variés, ils n'éprouvent point l'action de ces ressorts puissans qui donnent de la vigueur aux mouvemens de l'âme et excitent la main patiente de l'industrie à persévérer dans ses efforts. L'homme, dans quelques parties de l'Amérique, se montre sous une forme si grossière, que nous ne pouvons découvrir aucun des effets de son industrie, et que le principe de raison qui doit la diriger semble à peine développé. Semblable aux autres animaux, il n'a point de résidence fixe; il ne s'est point fait d'habitation pour se mettre à l'abri de l'inclémence des saisons; il n'a pris aucune précaution pour s'assurer une subsistance constante; il ne sait ni semer ni recueillir; mais il erre çà et là

[1] Torquemada, *Monar. ind.*, III, 198.
[2] Lafitau, II, 2.

[1] Bouguer, *Voyage au Pérou*, 102. Borde, 15

pour chercher les plantes et les fruits que la terre produit successivement d'elle-même; il poursuit le gibier qu'il tue dans les forêts, ou il pêche le poisson dans les rivières.

Cette peinture ne peut cependant s'appliquer qu'à certains peuples. L'homme ne peut rester long-temps dans cet état d'enfance et de faiblesse. Né pour agir et pour penser, les facultés qu'il tient de la nature et la nécessité de sa condition le pressent de remplir son destin. Aussi voit-on que, parmi la plupart des nations américaines, particulièrement celles qui vivent sous des climats rigoureux, l'homme fait des efforts et prend des précautions pour se procurer une subsistance assurée; c'est alors que les travaux réguliers commencent, et que l'industrie laborieuse fait les premiers essais de son pouvoir. Cependant on y voit encore prédominer l'esprit paresseux et insouciant de l'état sauvage. Même parmi ces tribus moins grossières, le travail est regardé comme honteux et avilissant, et ce n'est qu'à des ouvrages d'un certain genre que l'homme daigne employer ses mains. La plus grande partie des travaux est le partage des femmes. Ainsi une moitié de la communauté reste dans l'inaction, tandis que l'autre est accablée de la multitude et de la continuité de ses occupations. Leur industrie se borne à quelques objets, et leur prévoyance n'est pas moins limitée. On voit un exemple remarquable de ce que je dis dans l'arrangement général qu'ils suivent relativement à leur manière de vivre. Ils comptent sur la pêche pour leur subsistance pendant une partie de l'année, sur la chasse pour une autre partie, et sur le produit de leur culture pour une troisième. Quoique l'expérience leur ait appris à prévoir le retour de différentes saisons et à faire quelques provisions pour les besoins respectifs de ces temps divers, ils n'ont point la sagacité de proportionner ces provisions à leur consommation, ou bien ils sont tellement incapables de dompter leur appétit vorace, qu'ils éprouvent souvent les calamités de la famine avec autant de rigueur que les tribus les plus grossières. Ce qu'ils souffrent une année ne sert ni à augmenter leur industrie, ni à leur inspirer plus de prévoyance pour prévenir un semblable malheur [1]. Cette indifférence si peu réfléchie sur l'avenir, qui est l'effet de l'ignorance et la cause de la paresse, caractérise l'homme à tous les degrés de la vie sauvage; et par une bizarre singularité de sa conduite, il devient d'autant moins inquiet sur ses besoins, que les moyens d'y pourvoir sont plus incertains et plus difficiles à obtenir (52).

III. Après avoir examiné quelle était la constitution physique des Américains et quelles étaient leurs facultés morales, l'ordre naturel de notre travail nous conduit à les considérer comme rassemblés en corps de société. Jusqu'à présent nos recherches se sont bornées aux effets de leur industrie pour eux-mêmes, comme individus; nous allons examiner maintenant quelles sont les affections, et quel est le degré de sensibilité qu'ils montrent pour leurs semblables.

L'état domestique est la première et la plus simple forme des associations humaines. L'union des deux sexes entre les différens animaux a toujours une durée proportionnée aux moyens et aux difficultés d'élever leurs petits. Il ne se forme aucune union permanente parmi les espèces où la durée de l'enfance est très courte et où l'animal acquiert rapidement la vigueur et l'agilité. La nature y confie à la mère seule le soin d'élever les petits, et sa tendresse suffit à ce devoir sans aucune autre assistance. Mais dans les espèces où l'enfance est très longue et très faible, où les secours réunis du père et de la mère sont nécessaires pour le soutien des petits, il se forme des unions plus intimes, qui continuent jusqu'à ce que l'objet de la nature soit accompli et que la nouvelle race soit parvenue à l'âge de la force. Comme l'enfance de l'homme est beaucoup plus faible et a plus besoin de secours que celle de tous les autres animaux; comme il est aussi beaucoup plus dépendant des soins et de la prévoyance de ses parens, l'union de l'homme et de la femme doit être considérée comme le contrat non-seulement le plus solennel, mais même le plus permanent. L'état de nature dans lequel toutes les femmes appartiennent à tous les hommes et tous les hommes à toutes les femmes, n'a jamais existé que dans l'imagination des poètes. Dans l'origine des sociétés, quand l'homme sans arts et sans industrie mène une vie dure et précaire, l'éducation des enfans exige

[1] Charlevoix, *Nouv.-France*, III, 338. *Lettres édif.*, 23, 98. *Descript. de la Nouvelle-France.* Osborn's *Collect.*, II, 880. De la Potherie, II, 63.

les soins et les efforts du père et de la mère. Leur race ne pourrait se conserver si leur union n'était formée et continuée dans cette vue. En Amérique même, parmi les tribus les plus barbares, l'union de l'homme et de la femme était soumise à des règles, et les droits du mariage étaient reconnus et fixés. Dans les contrées où les moyens de subsister étaient peu nombreux et où les difficultés d'élever une famille étaient par conséquent très grandes, l'homme se bornait à une seule femme. Dans les climats plus chauds et plus fertiles, la facilité de se procurer des subsistances, jointe aux influences de l'ardeur du climat, portait les habitans à augmenter le nombre de leurs femmes [1]. Dans quelques pays le mariage durait pendant toute la vie; dans d'autres, le caprice et la légèreté qui forment le caractère naturel des Américains, et leur aversion pour toute espèce de contrainte, leur faisaient rompre le nœud du mariage sur le plus léger prétexte, et même souvent sans en assigner aucune cause [2].

Mais soit qu'ils considérassent le mariage comme une union passagère, soit qu'ils le regardassent comme un contrat perpétuel, l'humiliation et la peine étaient toujours également le partage de la femme. On a demandé si la condition de l'homme était devenue meilleure par les progrès des arts et de la civilisation, et c'est là encore une de ces vaines questions qui nourrissent les disputes des philosophes. Mais il n'est point douteux que les femmes ne soient redevables à la politesse des mœurs d'un changement très heureux dans leur sort. Dans toutes les parties du globe, ce qui caractérise particulièrement l'état sauvage, c'est le mépris et l'oppression auxquels y est condamné le sexe le plus faible. L'homme, enorgueilli de sa force et de son courage, qui sont toujours les premiers titres à la prééminence parmi les nations barbares, y traite la femme avec dédain et comme un être d'une espèce inférieure. Peut-être que les sauvages américains ont encore pour elle plus de mépris et de dureté, par une suite de cette insensibilité, de cette froideur naturelle qu'on a remarquées dans leur constitution physique. Les voyageurs les plus éclairés ont été frappés de leur extrême indifférence pour leurs femmes. Ce n'est point, comme je l'ai déjà observé, par ces soins complaisans qu'inspire la tendresse, que les Américains s'efforcent de mériter le cœur de la femme qu'ils désirent avoir pour compagne. Le mariage même, au lieu d'être une union d'amour et d'intérêt entre deux égaux, est plutôt une chaîne qui lie une esclave à son maître. Un auteur dont les opinions doivent être d'un très grand poids, a observé que partout où l'on achète les femmes leur condition est infiniment malheureuse [1]. Elles deviennent les esclaves et la propriété de celui qui les achète. Cette observation se vérifie dans tous les pays du monde où la même coutume s'est établie. Chez les peuples qui ont fait quelques progrès dans la civilisation, renfermées dans des appartemens séparés, elles gémissent sous la garde vigilante et sévère de leur maître. Chez les peuples grossiers, elles sont condamnées aux plus viles occupations. Parmi plusieurs nations de l'Amérique, le contrat de mariage n'est proprement qu'un contrat de vente; l'homme y achète une femme de ses parens. Quoiqu'on n'y connaisse l'usage ni de la monnaie, ni des autres moyens que le commerce a imaginés parmi les nations civilisées pour en tenir lieu, on y sait cependant se procurer les objets qu'on désire, en donnant en échange quelque chose d'une valeur équivalente. Chez quelques nations, l'acheteur consacre ses services pour un certain temps aux parens de la femme qu'il recherche: chez d'autres, il chasse pour eux dans l'occasion et les aide ou à cultiver leurs champs ou à creuser leurs canots: chez quelques autres enfin, il leur fait présent des choses les plus estimées et les plus recherchées pour leur utilité ou leur rareté [2]: il en reçoit sa femme en retour. Toutes ces causes, jointes au peu de cas que tous les sauvages font des femmes, portent un Américain à regarder sa femme comme une servante qu'il a acquise, et à se croire en droit de la traiter comme un être inférieur [3]. Chez toutes nations non civilisées, il

[1] *Lettres édif.*, 23-318. Lafitau, *Mœurs des sauvag.*, I, 554. Lery, *ap. de Bry*, III, 234. *Journ. de Guillet et Béchamel*, 88.

[2] Lafitau, I, 580. Joutel, *Journ. hist.*, 345. Lozano, *Descr. del gran Chaco*, 70. Hennepin, *Mœurs des sauvages*, pag. 30-33.

[1] *Sketches of Hist. of Man.*, I, 184

[2] Lafitau, *Mœurs des sauvages*, I, 560. Charlevoix, *Nouvelle-France*, III, 285. Herrera, *Decad.* IV, lib. VI, cap. VII. Dumont, II, 156.

[3] Du Tertre, II, 382. Borde, *Relation des mœurs des Caraïbes*, pag. 21. Biet, 357. La Condamine, pag. 110, Fermin, I, 79.

est vrai, les fonctions de l'économie domestique, naturellement réservées aux femmes, sont si nombreuses qu'elles les assujétissent aux travaux les plus pénibles, et leur font porter plus de la moitié du fardeau qui devrait être le partage commun des deux sexes. Mais en Amérique particulièrement, leur condition est si misérable, et la tyrannie qu'on exerce sur elles si cruelle, que le mot de servitude est encore trop doux pour donner une juste idée des malheurs de leur état. Parmi quelques tribus la femme est considérée comme une bête de somme destinée à tous les travaux et à toutes les fatigues, et tandis que l'homme perd sa journée entière dans la dissipation ou dans la paresse, elle est condamnée à un travail continuel. On lui impose les ouvrages les plus pénibles sans en avoir de reconnaissance. Il n'est point de circonstance dans la vie qui ne rappelle aux femmes cette infériorité humiliante. Il ne leur est permis d'approcher de leurs maîtres qu'avec le plus profond respect; les hommes sont pour elles des êtres si supérieurs qu'elles ne peuvent pas même manger en leur présence [1]. Enfin dans quelques contrées de l'Amérique, leur destinée est si affreuse qu'on a vu des femmes devenues barbares par les mouvemens même de la tendresse maternelle, arracher la vie à leurs filles pour leur épargner la servitude intolérable à laquelle elles allaient être condamnées [2]. C'est ainsi que la première institution de la vie sociale est pervertie en Amérique : c'est ainsi qu'en mettant tant d'inégalité, en établissant des distinctions si cruelles dans cette union domestique, que la nature avait destinée à inspirer aux deux sexes des sentimens doux et humains, on la fait servir à rendre l'homme dur et farouche et à dégrader la femme par l'abaissement de la servitude.

C'est peut-être à cette oppression dans laquelle elles gémissent qu'on doit attribuer en partie le peu de fécondité des femmes chez les nations sauvages [3]. La vigueur de leur constitution physique est épuisée par l'excès du travail; les moyens de subsistance dans la vie sauvage sont si peu nombreux et si incertains qu'elles

[1] Gumilla, I, 153. Bassère, 164. Labat, *Voy.*, II, 78. Chanvalon, 51. Du Tertre, II, 300.

[2] Gumilla, II, 233-238. Herrera, *Decad.* VII, lib. IX, cap. IV.

[3] Lafitau, I, 590. Charlevoix, III, 304.

sont forcées de prendre une multitude de précautions pour prévenir une multiplication trop rapide. Parmi les tribus errantes, dont la subsistance dépend principalement de la chasse, la mère ne peut guère donner ses soins à un second enfant avant que le premier ait atteint assez de force pour être en quelque sorte indépendant des soins de la tendresse maternelle. C'est là sans doute la source de cet usage universel parmi les femmes américaines de nourrir leurs enfans pendant plusieurs années [1]; et comme elles se marient presque toujours fort tard, le temps de leur fécondité est passé avant qu'elles aient pu achever d'élever successivement deux ou trois enfans [2]. Parmi les tribus grossières, qui n'ont ni assez de prévoyance ni assez d'industrie pour faire des provisions de vivres, c'est une maxime générale qu'il ne faut jamais se charger d'élever plus de deux enfans [3]; aussi ne trouve-t-on jamais parmi ces peuples des familles aussi nombreuses que dans les sociétés civilisées [4]. Quand il naît deux jumeaux, l'un des deux est communément abandonné (53), parce que la mère ne pourrait suffire à les élever l'un et l'autre [5]. Lorsqu'il arrive que la mère meurt dans le temps qu'elle nourrit son enfant, on ne peut plus espérer de conserver sa vie et on l'enterre à côté de sa mère [6]. Enfin, dans ces disettes fréquentes auxquelles les Américains sont exposés par leur stupide indolence, la difficulté de nourrir les enfans devient quelquefois si grande, qu'il n'est pas rare de les voir abandonnés et même tués par leurs parens [7]. C'est ainsi que le sentiment des peines qu'il faut se donner dans la vie sauvage pour conduire les enfans jusques à l'âge mûr, étouffe souvent la voix de la nature parmi les Américains, et les rend même insensibles aux vives émotions de la tendresse paternelle.

Mais quoique la nécessité oblige les habitans

[1] Herrera, *Decad* VI, lib. I, cap. IV.

[2] Charlevoix, III, 303. Dumont, *Mém. sur la Louisiane*, II, 270. Denys, *Hist. natur. de l'Amérique*, II, 635. Charlevoix, *Hist. du Paraguay*, II, 422.

[3] Techo, *Essais sur le Paraguay, etc.*, Churchill, *Collect.* VI, 108. *Lettres édifiantes*, 24-200. Lozano, *Descript.*, 92.

[4] Maccleur's *Journal*, 63.

[5] *Lettres édifiantes*, X, 200.

[6] Charlevoix, III, 368. *Lettres édifiantes*, X, 200. P. Melch. Hernandès, *Memor. de Cheriqui.* Colbert, *Collect. orig. pap.* 1.

[7] Venegas, *Hist. of Californ.*, I, 82.

de l'Amérique à mettre des bornes à l'accroissement de leur famille, il s'en faut bien cependant qu'ils manquent d'affection et d'attachement pour leur progéniture. Tant que la faiblesse des enfans exige leurs secours, ils sentent fortement le pouvoir de l'instinct de la nature, et aucun peuple ne peut les surpasser dans les soins de la tendresse paternelle [1]. Mais, chez les nations barbares, la dépendance des enfans et le pouvoir des pères ont bien moins de durée que chez les peuples policés. Quand une éducation prévoyante doit préparer les enfans aux fonctions variées de la vie civile, quand ils doivent acquérir la connaissance des sciences les plus abstraites ou se former aux arts les plus compliqués avant d'entrer dans la carrière du monde, les soins attentifs des parens ne se bornent pas aux jours de l'enfance; ils s'étendent encore jusqu'à l'établissement de l'homme dans la société. Et même alors les tendres inquiétudes des parens ne sont pas finies; leur protection est encore souvent nécessaire; leur sagesse et leur expérience sont encore des guides utiles. C'est ce qui forme une union permanente entre les enfans et les pères. Mais dans la simplicité de la vie sauvage la tendresse paternelle, semblable à cette affection d'instinct que les animaux ont pour leurs petits, cesse dès que les enfans sont parvenus à l'âge de maturité. Il ne faut pas de longues instructions pour les rendre propres au genre de vie auquel ils sont destinés. Les parens, aussitôt qu'ils ont rempli leurs devoirs, aussitôt qu'ils ont conduit leurs enfans jusqu'au-delà de cet âge de faiblesse où ils ne peuvent point subvenir à leurs propres besoins, leur laissent une entière liberté. Ils ne leur donnent presque jamais de conseils, ils ne les grondent et ne les châtient point, ils les laissent enfin maîtres absolus de leurs propres actions [2]. Dans une cabane américaine, le père, la mère et les enfans vivent ensemble comme des personnes que le hasard aurait rassemblées, sans avoir jamais les uns pour les autres aucune de ces attentions qui sembleraient devoir naître des rapports qui les unissent [3]. Le souvenir des bienfaits qu'on a reçus dans la première enfance

[1] Gumilla, I, 211. Biet, 390.

[2] Charlevoix, III, 272. Biet, 390. Gumilla, I, 212. Lafitau, I, 602. Creuxii, *Canad.*, p. 71. Fernandès, *Relat. hist. de los Chiquit.*, 33.

[3] Charlevoix, *Nouvelle-France*, III, 273.

est trop faible pour exciter ou nourrir la tendresse filiale lorsqu'elle n'est plus entretenue par les soins de l'amour paternel. Plein du sentiment de sa liberté et impatient de toute gêne, le jeune Américain s'accoutume à agir toujours comme s'il était entièrement indépendant. Il n'a pas plus de reconnaissance pour ses parens que pour toutes les autres personnes qui vivent avec lui. Il les traite même quelquefois avec tant de mépris, d'insolence et de cruauté, que tous ceux qui en ont été les témoins en ont été pénétrés d'horreur [1]. Ces mœurs, qui semblent naturelles à l'homme dans l'état sauvage, parce qu'elles sont le produit des circonstances de cet état même, influent puissamment sur les deux plus grands rapports de la vie domestique. Dans l'union des deux sexes, elles introduisent une grande inégalité entre l'homme et la femme; elles bornent la durée et affaiblissent la force de l'union des pères et des enfans.

IV. Après avoir parlé de l'état domestique chez les Américains, nous sommes conduits naturellement à considérer leur gouvernement civil et leurs institutions politiques. Dans toutes les recherches concernant l'état de l'homme rassemblé en société, les moyens de subsistance sont le premier objet qui doit fixer l'attention. Les lois et la police varient toujours avec ces moyens. Les institutions naissent des idées et des besoins des tribus où elles s'établissent; celles des peuples pêcheurs et chasseurs, qui peuvent à peine se former l'idée de quelque espèce de propriété, doivent être beaucoup plus simples que celles des peuples qui se sont fixés sur une terre qu'ils cultivent régulièrement, et chez lesquels il existe des droits de propriété non-seulement sur les productions du sol, mais sur le sol même.

Tous les peuples de l'Amérique dont nous parlons doivent être mis dans la première classe. Mais quoiqu'ils puissent être tous également compris sous le nom de peuples sauvages, quelques-uns étaient beaucoup plus avancés que les autres dans les arts qui préparent des subsistances pour l'avenir. Jamais l'homme ne s'est montré et n'existera peut-être dans un état plus sauvage

[1] Gumilla, I, 212. Du Tertre, II, 376. Charlevoix, *Nouv.-Franc.*, III, 309. Charlevoix, *Hist. du Parag.*, I, 115. Lozano, *Descr. del gran Chaco*, p. 68-108-101. Fernandès, *Relac. hist. de los Chiquit.*, 426.

qu'on ne le trouve dans les vastes plaines du midi de l'Amérique. Quelques peuples ne subsistent que des productions spontanées de la nature. Ils ne montrent aucune inquiétude, ils n'emploient presque aucune précaution, ils n'exercent aucun art et aucune industrie pour s'assurer les choses les plus nécessaires à la vie. Les *Topayers* du Brésil, les *Guaxeros* de Terre-Ferme, les *Caiguas*, les *Moxos* et quelques autres peuples du Paraguay, ne connaissent absolument aucune espèce de culture. Ils ne savent même ni semer ni planter. La culture du manioc avec lequel on fait le pain de cassave est un art trop compliqué pour leur industrie, ou trop fatigant pour leur paresse. Les racines que la terre produit d'elle-même, les fruits et les grains qu'ils recueillent dans les bois, avec les lézards et les autres reptiles que la chaleur engendre toujours dans les terrains gras et arrosés par de fréquentes pluies, forment leur nourriture pendant une partie de l'année [1]. Ils vivent de la pêche le reste du temps. La nature elle-même semble avoir favorisé la paresse de ce peuple, par la profusion avec laquelle elle lui donne tout ce qui suffit à ses besoins. Les vastes rivières de l'Amérique méridionale fournissent en abondance les poissons les plus délicats et les plus variés. Les lacs et les marais, formés par les inondations annuelles des eaux, sont remplis de différentes espèces de poissons qui y restent comme en des réservoirs naturels pour les besoins des habitans : il y a des lieux où le poisson est en si grande abondance, qu'il ne faut ni art ni adresse pour le pêcher (54). En quelques autres endroits, les naturels du pays ont trouvé le moyen d'infecter les eaux du suc de certaines plantes qui enivre le poisson de manière qu'il vient flotter sur la surface de l'eau où l'on le prend avec la main (55). Quelques tribus ont l'art de le conserver sans le secours du sel, en le faisant sécher ou fumer sur des claies au moyen d'un feu très lent [2]. La fécondité des rivières de l'Amérique méridionale a engagé plusieurs peuples à ne vivre que sur les côtes et à se confier entièrement pour leur nourriture à l'abondance des poissons que les eaux leur fournissent [1]. Dans cette partie du globe, la chasse n'a point été la première occupation de l'homme; il y a été pêcheur avant d'être chasseur, et comme la pêche n'exige ni autant d'activité ni autant d'adresse que la chasse, les peuples qui sont encore dans ce premier état ne peuvent pas avoir le même degré d'intelligence et d'industrie. Les nations qui habitent les bords de l'Orénoque et du Maragnon sont évidemment les moins actives et les plus stupides de toutes les nations américaines.

Mais il n'y a que les peuples qui vivent le long des grandes rivières qui puissent subsister ainsi. Presque aucune des nations d'Amérique, répandues dans les vastes forêts qui couvrent cette contrée, ne pouvait se procurer des subsistances avec la même facilité, quoique ces forêts, particulièrement celles du midi de l'Amérique, fussent remplies de gibier [2]. Il fallait toujours et beaucoup d'activité et beaucoup d'adresse pour le poursuivre et pour l'atteindre. La nécessité força les Américains à être actifs et leur apprit à devenir industrieux. La chasse fut leur principale occupation ; et comme c'est un exercice qui exige beaucoup de courage, de force et d'adresse, elle fut considérée aussi comme une occupation aussi honorable que nécessaire. Elle était réservée particulièrement aux hommes; ils s'y exerçaient dès la plus tendre jeunesse. Un chasseur hardi et courageux était placé par l'opinion publique à côté du guerrier le plus distingué, et l'alliance du premier était souvent préférée à celle du second [3]. Presque aucun des moyens que l'homme a imaginés pour surprendre et détruire les animaux sauvages n'était inconnu aux Américains. Quand ils ont entrepris une chasse, ils sortent de cette indolence qui leur est naturelle, ils développent des facultés de leur esprit qui demeuraient presque toujours cachées, et deviennent actifs, constans et infatigables. Leur sagacité à découvrir leur proie égale leur adresse à la tuer. Toutes leurs facultés étant constamment dirigées vers

[1] Nieuhoff, *Hist. of Brasil*. Churchill, *Collect.*, II, 134. Simon, *Conquista de Tierra-Firme*, p. 156. Techo, *Essais sur le Paraguay*. Churchill, VI, 78. *Lettr. édif.*, 23-384-10-100. Lozano, *Descr. del gran Chaco*, p. 81. Ribas, *Hist. de los Triunfos*, p. 7.

[2] La Condamine, 100. Gumilla, II, 37. *Lettr. édif*, 14-199-23-328. Acugna, *Relat. de la riv. des Amazones* 138.

[1] Barrère, *Relat. de la Franc. équinox.*, p. 155.

[2] P. Martyr, *Decad.*, p. 324. Gumilla, II, 4, etc. Acugna, I, 156.

[3] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-Franc*, III, 115

cet objet, ils montrent une fécondité d'invention et leurs sens ont acquis un degré de finesse qu'on a peine à concevoir. Ils distinguent les divers animaux à des traces de leurs pas qui échapperaient à tous les autres yeux, et ils les poursuivent avec intrépidité à travers les forêts les plus impénétrables. Lorsqu'ils attaquent le gibier directement, presque jamais leurs flèches ne manquent [1] le but, et lorsqu'ils lui tendent des piéges, il est presque impossible qu'il leur échappe. Dans quelques peuplades il n'était permis aux jeunes gens de se marier que lorsqu'ils avaient fait preuve de leur habileté dans la chasse et lorsqu'ils avaient montré bien évidemment qu'ils étaient capables de subvenir à tous les besoins d'une famille. Quoique l'esprit des Américains soit naturellement très peu actif, l'émulation qui les excite à chaque instant leur a fait imaginer des moyens qui facilitent beaucoup les succès de leur chasse. La plus remarquable de leurs découvertes en ce genre est celle d'un poison dans lequel ils trempent les flèches dont ils se servent. La plus légère blessure de ces flèches empoisonnées est toujours mortelle. Si elles percent seulement la peau, le sang se fige et se glace dans un moment; l'animal le plus vigoureux tombe sans mouvement sur la terre. Ce poison cependant, malgré sa violence et sa subtilité, ne corrompt point la chair de l'animal qu'il fait périr; on peut la manger en toute sûreté, et elle conserve toutes les qualités qui lui sont naturelles. Les peuples du Maragnon et de l'Orénoque composent principalement ce poison avec des sucs extraits d'une racine qu'ils nomment *curare* et qui est une espèce de liane [2].

Dans quelques autres pays de l'Amérique on emploie le suc du *mancenilier*, qui agit pour le moins avec autant d'activité. Pour les peuples qui possèdent ce secret, l'arc est une arme plus meurtrière qu'un fusil, et dans leurs mains habiles sert à faire un grand carnage des oiseaux et des quadrupèdes dont les forêts de l'Amérique sont remplies.

Mais la vie de chasseur n'est qu'un degré qui conduit l'homme à un état de société plus avancé.

[1] Biet, *Voy. de la Franc. équinox.*, 357. Davies, *Discov. of the river of Amaz.* Purchas, IV, 1287.

[2] Gumilla, II, 1. La Condamine, 208. *Recherches philosoph.*, II, 239. Bancroft, *Nat. hist. of Guyana*, 281.

La chasse, dans les pays même où le gibier est le plus abondant et où les chasseurs ont le plus d'adresse, ne peut donner qu'une subsistance incertaine et qui manque même totalement dans certaines saisons de l'année. Si le sauvage fait dépendre entièrement sa subsistance de ses flèches, il se voit souvent réduit avec sa famille aux plus cruelles extrémités (56). Il n'est guère de pays où la terre produise assez d'elle-même pour suffire à tous les besoins de l'homme. Dans les climats les plus doux et où les terres sont les plus fécondes, l'industrie et la prévoyance sont nécessaires jusqu'à un certain point pour s'assurer une subsistance constante. L'expérience des disettes qu'éprouvent les peuples chasseurs leur fait surmonter enfin cette horreur presque invincible qu'ils ont pour le travail et les oblige à avoir recours à la culture des terres comme à un supplément à la chasse. Il y a des situations particulières où de petites tribus peuvent subsister de la pêche, indépendamment des productions que le travail peut arracher à la terre; mais dans toute l'étendue de l'Amérique il serait difficile de trouver quelque nation de chasseurs qui n'eût pas une espèce de culture.

Leur agriculture n'est cependant ni étendue ni pénible. Comme le gibier et le poisson font leur principale nourriture, ils ne se proposent en cultivant la terre que de suppléer au défaut accidentel de ces deux moyens de subsistance. Dans le continent méridional de l'Amérique, les naturels bornaient leur industrie à élever certains végétaux, qui, dans un sol riche et sous un climat chaud parviennent aisément à la maturité. Le principal était le maïs, plus connu en Europe sous le nom de blé d'Inde ou de Turquie, espèce de grain très prolifique, d'une culture simple, agréable au goût et qui donne une nourriture forte et savoureuse. Le second de ces végétaux est le manioc, qui acquiert le volume d'un gros arbrisseau ou d'un petit arbre, et produit des racines qui ressemblent assez aux navets. Après en avoir exprimé avec soin le suc, on réduit ces racines en une poudre fine dont on fait des gâteaux minces, appelés pain de cassave, et qui, quoique insipides au goût, ne font point une mauvaise nourriture [1]. Comme le suc du manioc est un poison mortel, quelques

[1] Sloane, *Hist. of Jamaïca*, Introd., p. 18. Labat, I, 394. Acosta, *Hist. Ind. occid. nat.*, lib. IV, cap. XVII.

auteurs ont vanté l'industrie des Américains qui ont su convertir en un aliment sain une plante vénéneuse; mais on devrait plutôt n'y voir qu'un de ces expédiens auxquels la nécessité de trouver un moyen de subsistance force les nations sauvages, et peut-être les hommes n'ont-ils été conduits à cette découverte que par des procédés gradués où il n'y a plus rien de merveilleux.

Il y a une espèce de manioc, entièrement dépouillée de qualité nuisible, et qu'on peut manger sans aucune autre préparation que celle de le faire griller sur la cendre chaude. Il est probable que cette espèce fut la première dont les Américains firent leur nourriture, et la nécessité leur ayant appris par degrés l'art de séparer les sucs nuisibles de l'autre espèce, ils ont ensuite trouvé par les expériences que celle-ci était la plus prolifique ainsi que la plus nourrissante des deux (57)[1]. Le troisième des végétaux dont nous avons parlé est le plantain, qui s'élève à la hauteur d'un arbre, et qui cependant croît avec une telle rapidité, qu'en moins d'un an il récompense de ses fruits l'industrie du cultivateur qui l'a planté. Le plantain grillé tient lieu de pain et donne un aliment agréable et nourrissant (58). Le quatrième est la patate, dont la culture et les qualités sont trop connues pour avoir besoin d'être décrites. Le cinquième est le piment, arbuste qui produit une épicerie aromatique et forte. Les Américains, qui, comme les autres habitans des climats chauds, aiment les saveurs chaudes et piquantes, regardent cet assaisonnement comme un besoin de la vie et le mêlent en grande quantité avec tous les alimens dont ils se nourrissent[2].

Telles sont les diverses productions qui formaient le principal objet de la culture chez les peuples chasseurs du continent de l'Amérique. Avec une industrie médiocrement active et un peu de prévoyance, ces productions auraient suffi pour subvenir aux besoins d'un peuple nombreux. Mais des hommes accoutumés à la vie libre et errante de chasseurs sont incapables de toute assiduité régulière au travail, et regardent l'agriculture comme une occupation d'un ordre inférieur. Ainsi les provisions de subsistance que les Américains tiraient de la culture étaient si bornées et si peu assurées, que si quelque accident rendait leurs chasses moins heureuses qu'à l'ordinaire, ils étaient souvent réduits à la plus grande disette.

Dans les îles, la manière de vivre était fort différente. On n'y connaissait aucun des grands animaux qui abondent sur le continent; on n'y a trouvé que quatre espèces de quadrupèdes, outre une race de petits chiens muets, et les plus grands de ces quadrupèdes n'excédaient pas la grosseur d'un lapin[1]. Il ne fallait ni activité ni courage pour aller à la chasse de si petits animaux; aussi la principale occupation d'un chasseur dans ces îles était de tuer des oiseaux qui sur le continent étaient regardés comme un gibier ignoble, abandonné à la poursuite des jeunes garçons[2]. Les habitans des îles ont donc été forcés par ce défaut de gibier et par leur situation même, à chercher dans la pêche leur principal moyen de subsistance[3]: leurs rivières, et la mer dont ils étaient environnés, leur fournissaient avec abondance ce genre de nourriture. Dans certaines saisons, les tortues, les crabes, et d'autres coquillages, se trouvaient sur les côtes en si grande quantité, que ces insulaires trouvaient à s'en nourrir avec une facilité qui convenait fort à leur indolence[4]. En d'autres temps, ils mangeaient des lézards et d'autres reptiles dégoûtans[5]. Ils joignaient d'ailleurs à la pêche quelque sorte de culture. Le maïs (59), le manioc, et d'autres plantes étaient cultivés dans les îles de la même manière que sur le continent; mais tout le produit de leur industrie, joint à ce que la terre produisait d'elle-même, n'était pour eux qu'une faible ressource. Quoiqu'ils se contentassent d'une petite quantité de nourriture, à peine tiraient-ils de la terre ce qui était nécessaire à leur consommation, et si quelques Espagnols venaient à s'établir dans un canton, il suffisait de ce petit surcroît de bouches surnuméraires pour épuiser les provisions et amener la famine.

Ulloa, I, 62. Aublet, *Mém. sur le manioc. Hist. des plantes*, t. II, p. 65, etc.

[1] Martyr, *Decad*, 301. Labat, I, 411. Gumilla, III, 192. Machuca, *Milic. Indiana*, 164.

[2] Gumilla, III, 117. Acosta, lib. IV, cap. XX.

[1] Oviedo, lib. XII, *in prœm.*

[2] Ribas, *Hist. de los Triumf.*, p. 13. De la Potherie, II, 33; III, 20.

[3] Oviedo, lib. XIII, cap. I. Gomara, *Hist. génér.*, cap. XXVIII.

[4] Gomara, *Hist. gén.*, cap. IX. Labat, II, 221, etc.

[5] Oviedo, lib. XIII, cap. III.

Deux circonstances, communes à toutes les nations sauvages de l'Amérique, concoururent avec celles dont j'ai déjà parlé non-seulement à rendre leur agriculture très imparfaite, mais encore à restreindre leur industrie dans toutes leurs opérations. Ils n'avaient point d'animaux domestiques, et ils ne connaissaient point l'usage des métaux.

En d'autres parties du globe, l'homme, même dans l'état de société le plus sauvage, se montre encore comme le maître de la terre, donnant des lois aux différentes classes d'animaux, qu'il a apprivoisées et réduites en servitude. Le Tartare poursuit sa proie sur le cheval qu'il a élevé, ou conduit les nombreux troupeaux qui lui fournissent la nourriture et le vêtement. L'Arabe a rendu le chameau docile et fait servir à son usage la force et la patience de cet animal. Le Lapon a soumis le renne à sa volonté, et les habitans même du Kamtschatka ont formé les chiens au travail. C'est une des plus belles prérogatives de l'homme, un des plus grands efforts de son intelligence et de son pouvoir, que cet empire qu'il exerce sur les créatures d'une classe inférieure. Sans cet empire, sa domination est imparfaite : c'est un monarque sans sujets, un maître sans serviteurs. Il est obligé d'exécuter tous ses travaux par la force seule de ses bras, et telle était la condition des nations sauvages en Amérique. Leur esprit était si peu cultivé, leur union sociale si imparfaite, qu'ils ne paraissaient pas sentir la supériorité de leur nature, et qu'ils laissaient tous les animaux jouir de leur liberté, sans songer à exercer leur pouvoir sur aucun. Il est vrai que la plupart des animaux qui ont été rendus domestiques sur notre continent n'existaient pas dans le Nouveau-Monde; mais ceux qui sont particuliers à l'Amérique ne sont ni assez farouches ni assez redoutables pour n'avoir pu être domptés et asservis. Il y a quelques animaux dont les espèces sont communes aux deux continens; mais le renne, qui a été apprivoisé et soumis au joug dans un des deux hémisphères, est resté sauvage dans l'autre. Le bison d'Amérique est évidemment de la même espèce que le bœuf d'Europe [1]. Les nations même les plus grossières de notre continent ont rendu cet animal domestique, et c'est par son secours que les hommes ont su exécuter des travaux nécessaires avec plus de facilité, et augmenter utilement leurs moyens de subsistance. Les habitans de plusieurs régions du Nouveau-Monde, où le bison est très commun, en auraient pu tirer les mêmes avantages; il n'est pas d'une nature si indocile qu'on n'eût pu l'élever à rendre aux hommes les mêmes services que leur rendent les bêtes à cornes [1]. Mais, dans l'état où les Américains ont été trouvés lors de la découverte, un sauvage est l'ennemi des autres animaux, non leur supérieur. Il les chasse et les détruit; mais il ne sait ni les multiplier ni les gouverner [2].

Cette circonstance forme peut-être la distinction la plus importante qu'il y ait entre les habitans de l'Ancien et du Nouveau-Monde, celle qui donne aux peuples civilisés plus de supériorité sur ceux qui restent sauvages. Les plus grandes opérations de l'homme pour changer et embellir la face de la nature, et ses efforts les plus puissans pour augmenter la fécondité de la terre, s'exécutent au moyen des secours qu'il reçoit des animaux qu'il a apprivoisés et formés au travail. C'est par leur force qu'il parvient à dompter le sol rebelle et à convertir en champs fertiles les déserts et les marais. Mais l'homme, dans l'état de civilisation, est si familiarisé avec l'usage des animaux domestiques qu'il ne réfléchit guère sur les avantages inestimables qu'il en retire. Supposons-le cependant, même dans l'état de société le plus parfait, privé de l'utile secours de ces animaux, nous verrons cesser à quelques égards son empire sur la nature, et il restera un animal faible, embarrassé de trouver les moyens de subsister, et incapable de tenter ces entreprises pénibles que leur assistance le met en état d'exécuter avec tant de facilité.

Il est très difficile de décider si l'empire que l'homme exerce sur les animaux, ou l'usage qu'il a su faire des métaux, a le plus contribué à étendre son pouvoir. L'époque de cette importante découverte est inconnue, et dans notre hémisphère elle ne peut être que très reculée. Il n'y a que la tradition et quelques instrumens grossiers de nos ancêtres, retrouvés par hasard,

[1] M. de Buffon, *Hist. nat.*, *article* Bison.

[1] Hennepin, *Nouv. déc.*, p. 192. Kalm, *Voy. dans l'Amér. septentr.*, I, 207.

[2] M. de Buffon, *Hist. nat.*, IX, 95. *Hist. philos. et politique des deux Indes*, VI, 364.

qui nous apprennent que les hommes ignoraient anciennement l'usage des métaux et tâchaient d'y suppléer, en employant les cailloux, les coquilles, les os et d'autres substances dures, aux mêmes usages auxquels les peuples policés font servir les métaux.

La nature complète la formation de quelques métaux : l'or, l'argent et le cuivre, se trouvent purs et parfaits dans les fentes des rochers, dans le sein des montagnes, dans le lit des rivières. Ces métaux furent donc les premiers qu'on dut connaître et les premiers dont on fit usage. Mais le fer, qui est le plus utile de tous et celui auquel l'homme a le plus d'obligation, ne se trouve jamais dans son état parfait; son minerai grossier et rebelle doit être soumis deux fois à la puissance du feu et subir deux opérations pénibles avant de devenir propre à aucun service. L'homme a dû connaître pendant long-temps les autres métaux avant que d'acquérir l'art de fabriquer le fer, et avant que d'arriver au degré d'industrie nécessaire pour perfectionner une invention qui lui fournit les instrumens au moyen desquels il subjugue la terre et commande à tous ses habitans. Mais à cet égard, ainsi qu'à plusieurs autres, l'infériorité des Américains était bien frappante. Toutes les tribus sauvages, dispersées sur le continent et dans les îles, ne connaissaient point du tout les métaux que le sol produit en abondance, si nous en exceptons un peu d'or qu'ils recueillaient dans les torrens qui tombaient des montagnes, et dont ils faisaient quelques ornemens. Les moyens qu'ils avaient imaginés pour suppléer au défaut de ces métaux nécessaires, étaient extrêmement grossiers. L'ouvrage le plus simple était pour eux de la plus grande difficulté et exigeait les plus grands efforts de travail. Ils n'avaient pour abattre les bois que des haches de pierre, et ils y employaient des mois entiers. Creuser un canot était pour eux l'ouvrage d'une année, et souvent le bois dont ils le faisaient était pourri avant que le canot fût achevé. Leurs travaux pour l'agriculture étaient également lents et imparfaits. Dans les contrées couvertes de hautes forêts, il fallait les efforts réunis d'une peuplade entière pour nettoyer le champ qu'on destinait à la culture, et ce travail demandait beaucoup de temps et beaucoup d'efforts. Les hommes croyaient avoir assez fait, quand ils avaient ainsi préparé grossièrement la terre; les femmes, chargées du reste de la culture, la creusaient ou du moins la remuaient avec des hoyaux de bois, et semaient ou plantaient ensuite. Là se terminaient tous les travaux, et la fertilité naturelle du sol devait faire le reste. L'agriculture, lors même que l'homme est secondé par les animaux qu'il a soumis à son joug et par les instrumens divers qu'il a su fabriquer depuis la découverte des métaux, est toujours un travail très pénible. Ce n'est jamais qu'à la sueur de notre front que nous pouvons féconder la terre. Il n'est donc pas étonnant que des peuples privés de tous ces secours aient toujours dépendu pour leur subsistance de la pêche et de la chasse, beaucoup plus que des productions qu'ils tiraient de la terre.

Après avoir fait connaître la manière de subsister des peuplades grossières de l'Amérique, nous pouvons en déduire la forme et l'esprit de leurs institutions politiques, et indiquer les différences les plus frappantes qui se remarquent entre ces peuples sauvages et les nations civilisées.

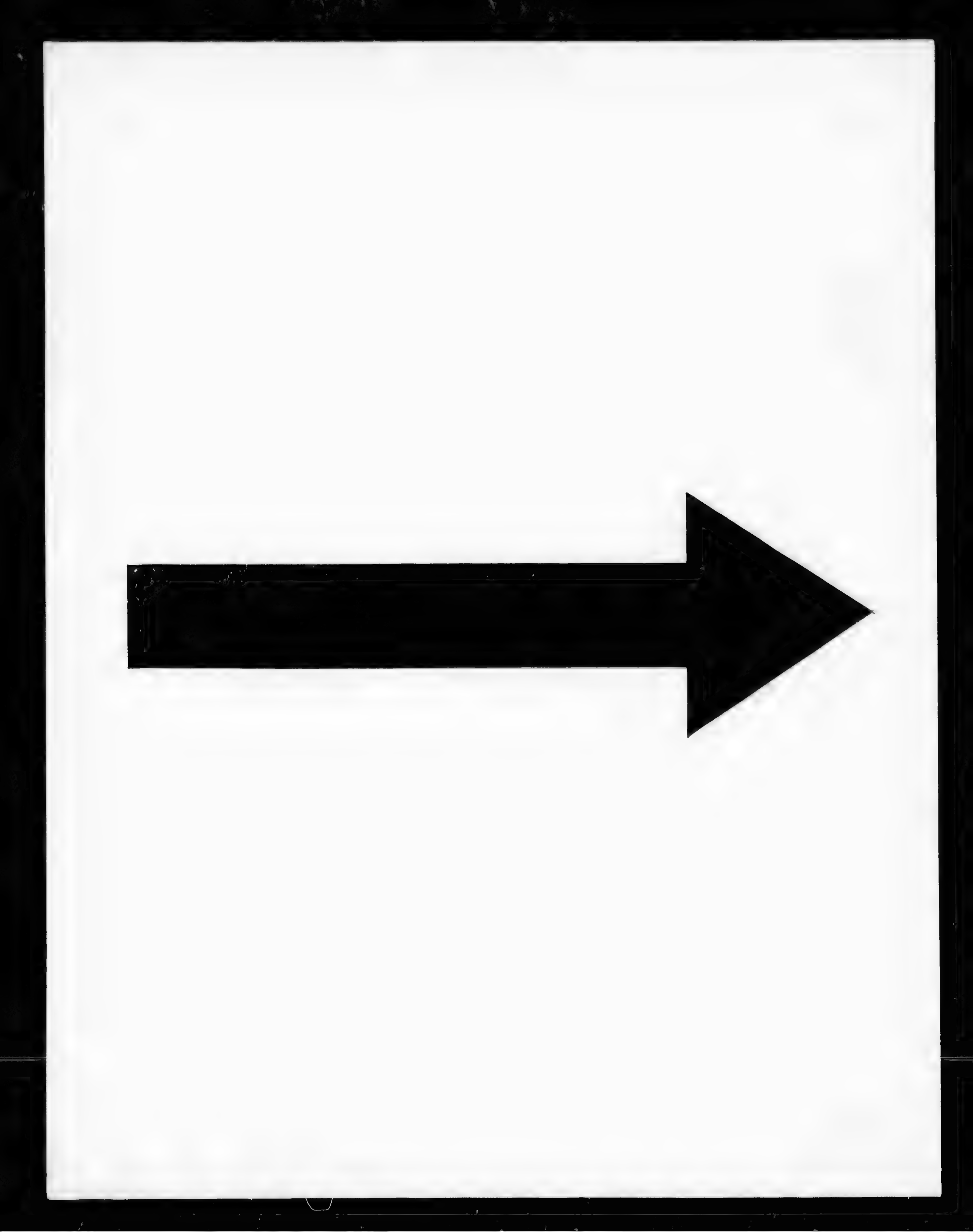
I. Ils sont partagés en petites communautés indépendantes. Quand la chasse seule fournit à la subsistance de l'homme, il faut une grande étendue de terrain pour nourrir un très petit nombre d'hommes. A mesure que les hommes se multiplient, les animaux qui leur servent de proie diminuent ou fuient à de grandes distances des habitations de leur ennemi. Tant que la chasse est le principal moyen de subsistance, la population est fort bornée, et les hommes sont obligés de se disperser, comme le gibier même qu'ils poursuivent. Les animaux de proie, solitaires et insociables de leur nature, ne vont point à la chasse en compagnie; ils se plaisent dans les profondeurs des forêts, où, sans être troublés, ils peuvent errer et détruire les autres animaux. Les peuples chasseurs ressemblent, par leurs occupations et par leur génie, à ces animaux de proie. Ils ne peuvent former de grands corps, parce qu'il leur serait impossible de trouver leur subsistance, et ils sont forcés de se séparer les uns des autres par de très grandes distances. Tel était l'état des tribus américaines : leur nombre était toujours très petit, quoiqu'elles fussent répandues sur de très vastes contrées : elles étaient très éloignées les unes des autres, et dans des guerres et des

rivalités continuelles. En Amérique le mot de *nation* ne réveille pas d'aussi grandes idées que dans les autres parties du globe. On l'applique à de petites sociétés qui ne sont composées que de deux ou de trois cents personnes, mais qui occupent souvent des pays plus considérables que certains royaumes de l'Europe. La Guyane, quoique plus étendue que la France et divisée en un grand nombre de nations, ne contenait pas plus de vingt-cinq mille habitans. Dans les plaines des bords de l'Orénoque, on fait plus de cent milles en différentes directions sans rencontrer une seule cabane, et sans trouver même des traces de créatures humaines. Dans le nord de l'Amérique, où le climat est plus rigoureux et la terre moins fertile, la misère et la dépopulation sont encore plus grandes. C'est là qu'on fait des centaines de lieues à travers des forêts et des campagnes désertes (60). L'homme ne peut guère occuper toute la terre, tant que la chasse continue d'être sa principale ressource pour sa subsistance (61).

II. Les peuples chasseurs ne connaissent pas le droit de propriété. Comme les animaux qui nourrissent le chasseur ne sont point élevés par ses soins, il ne peut avoir aucun droit sur eux tant qu'ils errent dans les forêts. Dans les pays où le gibier est si abondant qu'on peut le prendre sans beaucoup de peine, on ne songe point à s'approprier ce qu'on peut toujours avoir si aisément. Dans les pays au contraire où il est si rare que les dangers et les fatigues de la chasse exigent les efforts réunis de toute une tribu, de tout un village, il doit paraître appartenir également à tout le monde, parce que tout le monde a également contribué au succès de l'expédition. Les forêts, chez les peuples chasseurs, sont considérées comme la propriété d'une tribu, qui a le droit d'en exclure toutes les tribus rivales. Mais parmi ces tribus il n'est point d'individu qui puisse s'arroger quelque portion particulière de propriété exclusivement à tous les autres membres de la société. Tout appartient également à tous, et chacun va prendre, dans le magasin commun où l'on a mis le butin de la chasse, tout ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance. Les principes qui règlent la principale occupation de leur vie s'étendent aussi aux travaux accessoires qu'ils y joignent. L'agriculture même n'a pu introduire parmi eux une idée complète de la propriété. Tandis que les hommes chassent, les femmes travaillent à la terre, et tous ensemble, après avoir fini leurs tâches, jouissent en commun du fruit de leurs travaux. Parmi quelques tribus, toutes les productions de la terre sont déposées dans des greniers publics pour être partagées ensuite entre tous les membres, suivant une juste proportion de leurs besoins (62). Quoiqu'on les renferme dans des greniers séparés, parmi quelques autres tribus, on n'y peut cependant jamais acquérir un droit assez exclusif de propriété pour qu'il soit permis à quelqu'un de jouir du superflu, tandis qu'autour de lui quelqu'un manque du nécessaire. Toutes les distinctions qui naissent de l'inégalité des richesses leur sont inconnues. Les noms même de riche et de pauvre n'ont pu pénétrer dans leurs langues. Ils sont enfin absolument étrangers à tous les rapports qui naissent de la propriété, ce grand objet des lois et de la politique, cette base principale de tous les gouvernemens que le genre humain a établis sur la terre.

III. Les hommes, dans cet état, conservent toujours un sentiment très fort de leur indépendance et de leur égalité. Partout où la propriété n'est point établie, les distinctions qui naissent des qualités personnelles sont les seules que l'on puisse connaître, et ces distinctions mêmes ne peuvent se rendre sensibles que dans les occasions où les hommes sont forcés de déployer toutes leurs facultés. Dans les temps de grand danger et dans les affaires difficiles, on consulte la sagesse et l'expérience des vieillards, et l'on suit leurs conseils. Lorsqu'ils entrent en campagne contre l'ennemi, le guerrier le plus distingué par son courage se met à la tête de la jeunesse et la conduit aux combats [1]. Quand ils vont en troupe à la chasse, le chasseur le plus adroit et le plus heureux dans ses entreprises se met encore à la tête de la troupe et en règle tous les mouvemens. Mais dans les temps de repos et de tranquillité, où l'on n'a plus aucune occasion de développer ces talens naturels, on ne connaît plus aucune espèce de prééminence. Toutes les circonstances de la vie rappellent toujours aux membres de la communauté qu'ils sont égaux. Ils sont tous vêtus, nourris et logés

[1] Acosta, *Hist.*, tom. VI, cap XIX. Stadius, *Hist. Brasil.*, lib. II, cap. XIII. De Bry, III, 10. Biet, 361.



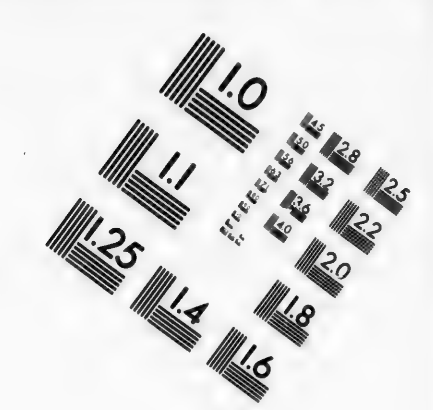
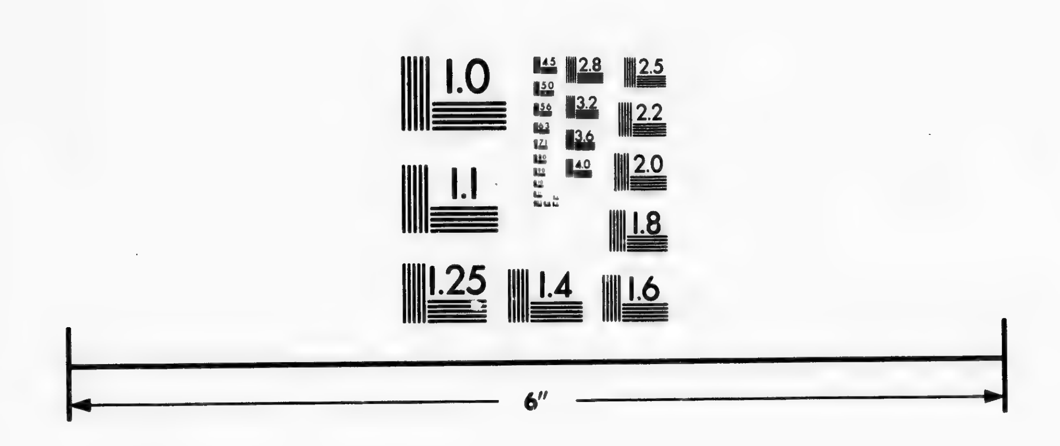
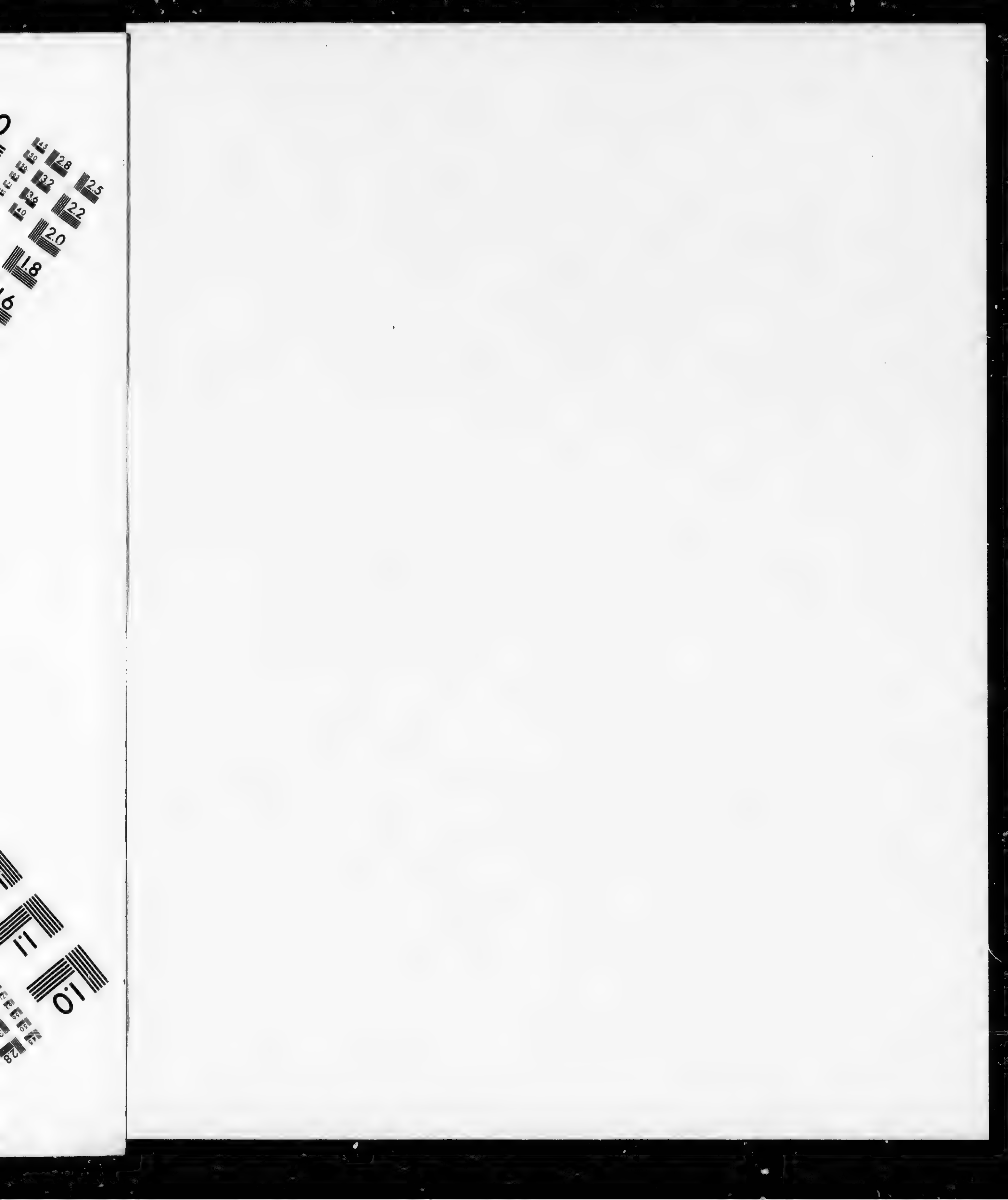


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





de la même manière. Rien de ce qui constitue la supériorité d'une part et la dépendance de l'autre n'est connu chez eux. Tout homme libre défend avec la plus grande fermeté les droits attachés à sa condition [1]. Ce sentiment d'indépendance est tellement gravé dans leurs âmes que rien ne peut l'en arracher, et que jamais le malheur n'a pu soumettre leur fierté à la servitude. Accoutumés à être les maîtres absolus de leurs actions, ils dédaignent d'exécuter les ordres d'un supérieur. N'ayant jamais essuyé aucune réprimande, ils ne peuvent souffrir aucune correction (63). Un grand nombre d'Américains, lorsqu'ils virent que les Espagnols les traitaient en esclaves, moururent de douleur ou se tuèrent de désespoir [2].

IV. Les idées de la subordination civile sont toujours très imparfaites, et le gouvernement n'a jamais qu'une autorité bien faible chez les peuples qui sont restés dans cet état. Quand la propriété est inconnue dans une nation, ou qu'elle n'en a que des idées incomplètes; quand les productions de l'industrie et les fruits spontanés de la terre sont considérés comme appartenant à la société entière, il est difficile qu'il naisse parmi les concitoyens aucune de ces discussions qui exigent l'intervention des lois et de l'autorité publique.

Quand les droits qui naissent d'une propriété exclusive ne sont pas connus encore, le grand objet des lois et du pouvoir judiciaire ne saurait exister. Lorsque les sauvages vont aux combats, ou pour leur propre défense ou pour envahir le territoire d'un ennemi, et lorsqu'ils sont engagés dans quelque entreprise de chasse difficile et périlleuse, alors on s'aperçoit que les membres d'une tribu font partie d'un corps politique; alors ils sentent qu'ils ont une existence commune avec les compagnons de leurs travaux, et ils suivent avec soumission celui qui s'est distingué par sa valeur et par sa sagesse. Mais hors de ces cas, où ils réunissent leurs efforts pour un intérêt commun, on n'aperçoit parmi eux aucune trace d'union politique [3]; on ne voit aucune forme de gouvernement. Les noms de *magistrat* et de *sujet* n'y sont pas

[1] Labat, VI, 124. Brickell, *Hist. of Carol.*, 310.
[2] Oviedo, lib. III, cap. VI, pag. 97. Vega, *Conquista de la Florida*, I, 30; II, 416. Labat, II, 138. Benzo, *Hist. nov. orb.*, lib. IV. cap. XXV.
[3] Lozano, *Descr. del gran Chaco*, 93. Melendez, *Tesoros verdaderos*, II, 23.

même en usage. Chacun semble jouir encore de toute son indépendance naturelle. Si l'on propose quelque entreprise pour l'utilité publique, chaque membre de la communauté est libre d'y concourir ou de ne pas y concourir. Aucun règlement n'exige d'eux un service comme devoir. Toutes leurs résolutions sont volontaires et partent toujours des mouvemens naturels de leur âme [1]. Dans la plupart de ces peuplades grossières, on n'a pas même fait encore le premier pas qui conduit à l'établissement du pouvoir judiciaire. Le droit de la vengeance est laissé entre les mains des particuliers [2]. Lorsqu'il y a eu quelque violence commise ou du sang répandu, la communauté ne se charge point d'infliger ou de modérer la punition. C'est aux parens ou aux amis à venger l'offensé ou la victime, et à recevoir la réparation offerte par le coupable. Si les vieillards s'entremettent, ce n'est jamais pour décider l'affaire, mais pour donner des conseils qui ne sont presque jamais écoutés. Comme il paraît honteux de laisser une offense impunie, le ressentiment est toujours implacable et éternel [3]. On peut dire que, parmi les sauvages, l'objet du gouvernement ne s'étend pas au-delà de l'intérieur des familles. Ils ne s'occupent jamais à maintenir un ordre général et public par l'exercice d'une autorité permanente; et si des travaux communs maintiennent quelque union entre les membres d'une tribu, c'est surtout pour attaquer ou repousser l'ennemi avec plus de vigueur et d'avantage.

Telle était la forme de l'ordre politique établi chez presque toutes les nations de l'Amérique. C'est dans cet état que se trouvent toutes les peuplades répandues dans les vastes provinces qu'arrose le Mississipi, depuis l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, jusqu'aux confins de la Floride. Les peuples du Brésil, les habitans du Chili, quelques tribus du Paraguay et de la Guyane et celles qui s'étendent depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à la péninsule d'Yucatan, étaient aussi dans le même état. Dans ces sociétés si petites et si nombreuses, il devait y avoir sans doute quelques variétés qui

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle-France*, III, 266, 268.
[2] Herrera, *Decad.* VIII, lib. IV, cap. VIII.
[3] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-Franc.*, III, 251. Lafitau, I, 486. Cassami *Hist. del nuevo reyno de Granada*, 226.

marquaient des différences dans les progrès de la civilisation. Mais ce serait en vain que nous chercherions ces variétés, parce qu'elles n'ont pas été observées par des hommes en état de démêler ces légères différences qui distinguent les nations les unes des autres, lors même qu'elles ont en général le même caractère. A quelque chose près, le tableau que nous venons de tracer convient également à tous les peuples de l'Amérique qui joignaient un peu d'agriculture aux produits de la chasse et de la pêche.

Quelque imparfaites et grossières que nous paraissent ces institutions, il y avait des tribus qui avaient fait encore moins de progrès. Parmi les nations qui vivaient uniquement de la chasse et de la pêche et qui n'avaient aucune espèce d'agriculture, l'union et le sentiment de la dépendance mutuelle entre les membres étaient si faibles, qu'on avait peine à découvrir dans leurs actions quelque apparence d'ordre et de gouvernement. Il faut placer dans cette classe les Californiens, plusieurs des petites nations qui habitent la vaste contrée du Paraguay, quelques peuples des bords de l'Orénoque et de la rivière de Sainte-Magdeleine dans le nouveau royaume de Grenade[1].

Mais parmi ces nations même où l'on aperçoit à peine l'ombre d'un gouvernement régulier, où l'autorité est resserrée dans des bornes si étroites, on trouve quelquefois des institutions qui donnent au chef un pouvoir qui semble opposé au caractère des peuples sauvages. En observant les institutions politiques établies par l'homme, soit dans l'état sauvage, soit dans la civilisation, on en découvre toujours quelques-unes d'irrégulières qui contrarient l'ordre de toutes les autres, et qu'on s'efforcerait vainement de concilier avec le système général des lois et des principes qui gouvernent les sociétés dans les mêmes circonstances. On en rencontre quelques-unes de semblables en Amérique, parmi les peuples que nous avons confondus sous le nom commun de *sauvages*. Elles sont si curieuses et si importantes que je crois nécessaire de les faire connaître et de remonter à leur origine.

Dans le Nouveau-Monde, comme dans toutes les autres parties du globe, les contrées froides et tempérées sont le siége favori de la liberté et de l'indépendance. Là les âmes sont fortes et vigoureuses comme les corps. Plein du sentiment de sa dignité personnelle et capable des plus grands efforts pour la faire respecter, l'homme y aspire toujours à l'indépendance, et rien ne peut soumettre sa fierté opiniâtre au joug de la servitude. Dans les climats chauds, où les corps sont toujours énervés, où une sensation agréable et présente paraît la suprême félicité, l'homme consent aisément à passer sous la puissance d'un maître. Aussi, en parcourant le continent de l'Amérique du nord au sud, nous verrons toujours l'autorité s'accroître avec la chaleur du climat, et les hommes perdre de leur activité à mesure que le soleil en acquiert davantage. Dans la Floride, l'autorité des chefs et des caciques était non-seulement permanente, mais héréditaire. On les avait distingués par des ornemens particuliers, par des prérogatives de différens genres, et leurs sujets n'osaient les approcher qu'avec ces démonstrations de respect et de vénération que les sujets d'un despote sont accoutumés à employer en approchant du trône de leur maître[1]. Chez les Natchez, nation qui habite sur les bords du Mississipi, on connaît des différences de rang qui sont absolument ignorées des nations septentrionales. Quelques familles sont réputées nobles et jouissent de plusieurs dignités héréditaires. Le corps du peuple est considéré comme vil et formé seulement pour la sujétion. Ces distinctions sont fixées par des noms qui marquent l'élévation de la première classe et l'abaissement ignominieux de la seconde. On donne aux nobles le nom de *respectables*, et aux gens du peuple celui de *puants*. Le premier chef, celui dans lequel réside l'autorité suprême, est considéré comme un être d'une nature supérieure, comme le fils du soleil, le seul objet de leurs adorations. On n'en approche qu'avec une vénération religieuse, et on lui rend les honneurs qui sont dus au représentant de la Divinité. Ses volontés sont des lois auxquelles on doit une obéissance aveugle. La vie de ses sujets est tellement dans sa dépen-

[1] Venegas, I, 68. *Lettr. édif.*, II, 176. Techo, *Hist. of Parag* Churchill, VI, 78. *Hist. génér. des voyages*, XIV, 74.

[1] Cardenas y Cano, *Ensayo chronol. à la hist. de Florida*, p. 46. Lemoine de Morgues, *Icones Floridæ*, *ap. de Bry*, p. 1, 4, etc. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-Franc.*, III, 467.

dance, que le malheureux qui a pu lui déplaire va lui offrir sa tête avec une profonde humilité. Sa puissance ne finit pas avec sa vie : il doit être accompagné dans l'autre monde par les personnes qui l'ont servi dans celui-ci : plusieurs de ses domestiques, ses principaux officiers et ses femmes les plus chéries, sont immolés sur sa tombe; et telle est la vénération qu'il a inspirée, que toutes ces victimes vont avec joie à la mort et regardent comme la distinction la plus honorable et la récompense la plus belle de leur fidélité [1] d'être choisies pour accompagner leur maître au tombeau. Ainsi l'on voit établi chez les Natchez un despotisme parfait avec tout son cortége de superstition, d'arrogance et de cruauté; et par une singulière fatalité, ce peuple a éprouvé toutes les calamités qui appartiennent aux nations policées, quoiqu'il n'ait pas fait dans les arts et dans la civilisation beaucoup plus de progrès que les tribus dont il est entouré.

A Hispaniola, à Cuba et dans les grandes îles, les caciques et les chefs jouissaient d'un pouvoir fort étendu, et leur dignité se transmettait par droit héréditaire du père au fils, avec les honneurs et les prérogatives distinguées qui y étaient attachées. Les sujets avaient un grand respect pour leur chef, et se soumettaient à ses ordres sans réserve et sans résistance [2]. Les caciques étaient distingués par des ornemens particuliers; et pour augmenter et maintenir la vénération des peuples, ils avaient eu l'art d'appeler la superstition au secours de leur autorité. Ils présentaient leurs commandemens comme les oracles du ciel, et prétendaient être doués du pouvoir de régler les saisons, et de dispenser le soleil et la pluie, selon que leurs sujets en avaient besoin.

Dans quelques parties du continent l'autorité des caciques semble avoir été aussi étendue que dans les îles. Dans Bogota, qui est aujourd'hui une province du nouveau royaume de Grenade, il y avait une nation plus nombreuse et plus avancée dans les différens arts qu'aucun autre peuple d'Amérique, à l'exception des Mexicains et des Péruviens. Elle subsistait principalement

[1] Dumont, *Mém. hist. sur la Louisiane*, I, 175. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-Franc.*, III, 419, etc. *Lettr. édif.*, 20, 106, 111.

[2] Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. XVI; lib. III, cap. XLIV, pag. 88. *Vie de Colomb*, chap. XXXII.

du produit de l'agriculture. L'idée de propriété y était établie, et les droits en étaient maintenus par des lois, transmises par tradition et observées avec un grand soin [1]. Ce peuple vivait dans de grandes villes; il était vêtu d'une manière convenable, et il avait des maisons qu'on pouvait regarder comme commodes en comparaison de celles des nations qui l'environnaient. Cette civilisation extraordinaire avait produit des effets sensibles. Il y avait une forme régulière de gouvernement et un tribunal établi pour connaître des différens crimes et les punir avec sévérité. On y connaissait la distinction des rangs. Le chef, à qui les Espagnols donnaient le titre de monarque, et qui méritait ce nom par l'appareil et l'étendue de son autorité, gouvernait avec un pouvoir absolu. Il avait des officiers de différens grades, et il ne paraissait jamais en public sans une suite nombreuse : il était porté avec beaucoup de pompe dans une espèce de palanquin, précédé par des coureurs qui allaient en avant pour faire nettoyer la route sur son passage et la joncher de fleurs. La dépense de cette pompe extraordinaire se prenait sur les impôts et sur les présens qu'il recevait du peuple, pour qui ce prince était un objet de vénération si imposant que personne n'osait le regarder en face, ni même s'approcher de lui autrement qu'en détournant le visage [2]. Il y avait sur le même continent d'autres tribus moins avancées dans la civilisation que le peuple de Bogota, chez lesquelles cependant l'esprit de liberté et d'indépendance, si naturel à l'homme sauvage, était déjà soumis à une sorte de police, et qui avaient des caciques revêtus d'une autorité assez étendue.

Il n'est pas aisé d'indiquer les circonstances ni de démêler les causes qui ont contribué à introduire et à établir parmi ces peuples une forme de gouvernement si différente de celui des tribus qui les environnent, et si opposé au génie des nations sauvages. Si les hommes qui ont eu occasion de les observer dans leur état primitif, y avaient apporté plus d'attention et de discernement, nous aurions pu en recevoir des lumières suffisantes pour nous guider dans cette recherche. Si d'un autre côté l'histoire d'un

[1] Piedrahita, *Hist. de las conquistas del nuevo reino de gran.*, pag. 46.

[2] Herrera, *Decad.* VI, lib. I, cap. II; lib. V, cap. LVI. Piedrahita, cap. V, p. 25, etc. Gomara, *Hist.*, cap. LXXII.

peuple à qui l'usage de l'écriture est inconnu, n'était pas enveloppée de ténèbres impénétrables, nous pourrions tirer de cette source quelques éclaircissemens. Mais nous ne pouvons rien recueillir de satisfaisant ni des relations des Espagnols, ni des traditions même des habitans; il faut avoir recours aux conjectures pour expliquer les irrégularités qui se présentent dans l'état politique des peuples dont nous parlons. Comme toutes ces tribus, qui avaient déjà perdu leur liberté et leur indépendance naturelle, étaient situées sous la zone torride ou dans des pays qui en sont voisins, on peut supposer que le climat a contribué à les disposer à cet état de servitude, qui semble être la destinée de l'homme dans ces régions de la terre. Mais quoique l'influence du climat, plus puissante que celle d'aucune autre cause naturelle, ne doive pas être négligée, cette circonstance seule ne peut cependant pas suffire pour donner la solution du problème. Les actions des hommes sont si compliquées qu'il ne faut pas se hâter d'attribuer à un seul principe la forme particulière qu'on leur voit prendre. Quoique le despotisme ne se trouve en Amérique que sous la zone torride et dans les pays chauds qui l'avoisinent, j'ai déjà observé que ces pays sont habités par différentes tribus, dont les unes jouissent d'une grande liberté, et les autres ne sont soumises à aucune espèce de police. L'indolence et la timidité particulières aux habitans des îles les rendaient tellement incapables des sentimens et des efforts nécessaires pour rester dans l'indépendance, qu'il serait inutile de chercher quelque autre cause de leur lâche soumission à la volonté d'un chef. La servitude des Natchez et des habitans de Bogota semble avoir été un effet naturel de la différence qu'il y avait entre leur état et celui des autres Américains. Ils formaient des nations fixes, résidant constamment dans le même lieu. La chasse n'était point la principale occupation des premiers, et les derniers ne paraissent pas avoir compté sur cette ressource pour en faire un moyen de subsistance. Les uns et les autres avaient fait assez de progrès dans l'agriculture et dans les arts, pour avoir pu introduire dans leur police une idée plus ou moins précise de la propriété. Dans cet état de société, l'avarice et l'ambition ont déjà des objets sur lesquels elles peuvent exercer leur influence. Des vues d'intérêt attirent les hommes égoïstes; le désir de la prééminence excite les esprits entreprenans : les uns et les autres aspirent à la domination, et des passions inconnues à l'homme sauvage les portent à empiéter sur les droits de leurs concitoyens. Des motifs qui sont également étrangers à toutes les nations sauvages obligent le peuple à se soumettre sans résistance à l'autorité usurpée de ses supérieurs; mais parmi ces nations mêmes, on n'aurait pas pu, sans le secours de la superstition, rendre l'esprit des peuples si docile et le pouvoir des chefs si étendu. C'est la fatale influence de la superstition qui, à tous les degrés de la société, abaisse et dégrade l'esprit humain, brise sa vigueur et son indépendance naturelle. Quiconque sait manier cet instrument redoutable est sûr de dominer sur son espèce. Malheureusement pour les peuples dont les institutions sont l'objet de nos recherches, ce pouvoir était entre les mains de leurs chefs. Les caciques des îles pouvaient faire parler comme il leur plaisait, leurs *cémis* ou divinités, et c'était par leur interposition et en leur nom qu'ils imposaient des tributs et des charges sur le peuple[1]. Le grand chef des Natchez était le principal ministre, ainsi que le représentant du soleil qu'ils adoraient. Le respect que le peuple de Bogota avait pour ses monarques était dicté par la religion; l'héritier apparent du royaume était élevé dans l'intérieur du temple principal, sous une discipline austère et avec des cérémonies particulières, propres à inspirer à ses sujets la plus haute opinion de la sainteté de son caractère et de la dignité de sa place[2]. Ainsi la superstition, qui, dans les premiers périodes de la société, est entièrement inconnue, ou qui épuise toute sa force en pratiques vaines et puériles, avait déjà pris un empire marqué sur les peuples américains qui avaient fait quelques progrès vers la civilisation; ainsi, c'était déjà le principal instrument qui avait servi à plier leur âme à une servitude prématurée; et dès le commencement de leur carrière politique, elle les avait soumis à un despotisme presque aussi rigoureux que celui qui opprime les nations dans le dernier période de leur corruption et de leur décadence.

V. Après avoir examiné les institutions poli-

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. III.
[2] Piedrahita, pag. 27.

tiques des peuples sauvages en Amérique, notre attention se porte naturellement sur leur art de faire la guerre, c'est-à-dire sur les moyens qu'ils ont imaginés pour la sûreté et la défense nationale. Les petites tribus dispersées sur ce continent sont non-seulement indépendantes et isolées, mais se trouvent engagées dans des hostilités perpétuelles les unes avec les autres [1]. Quoique l'idée d'une propriété particulière appartenant à un seul individu leur soit étrangère, les Américains les plus grossiers connaissent le droit que chaque communauté a sur ses propres domaines; ils regardent ce droit comme entier et exclusif, autorisant le possesseur à repousser par la force toute usurpation des tribus voisines. Comme il est de la plus grande importance pour eux qu'on ne vienne point troubler ou détruire le gibier dans leur terrain de chasse, ils défendent avec une attention jalouse cette propriété nationale; mais comme en même temps leurs territoires sont fort étendus, et que les limites n'en sont pas exactement fixées, il s'élève des sujets innombrables de querelles qui rarement se terminent sans effusion de sang. Même dans cet état simple et primitif de la société, l'intérêt est une source de discorde qui souvent oblige les tribus sauvages à prendre les armes pour repousser ou punir ceux qui font des incursions dans les forêts ou dans les plaines d'où ils tirent leur subsistance.

Mais l'intérêt n'est pas le motif le plus fréquent ni le plus puissant des hostilités continuelles qui subsistent parmi les nations sauvages. Il faut en chercher la principale cause dans cette passion de vengeance qui brûle dans le cœur des sauvages avec tant de violence que le besoin de la satisfaire peut être regardé comme le caractère distinctif des hommes dans l'état qui précède la civilisation. Des circonstances très puissantes, soit dans la police intérieure des tribus sauvages, soit dans leurs opérations au dehors contre des ennemis étrangers, concourent à nourrir et à fortifier une passion si funeste à la tranquillité générale. Lorsqu'on laisse à chaque individu le droit de venger ses injures de ses propres mains, toute offense est ressentie avec une extrême vivacité, et la vengeance s'exerce avec une animosité implacable.

[1] Ribas, *Hist. de los Triunf.*, p. 9.

Le temps ne peut effacer la mémoire de l'injure qu'on a reçue, et il est rare qu'elle ne soit pas à la fin expiée par le sang de l'agresseur. Les nations sauvages sont gouvernées dans leurs guerres publiques par les mêmes idées et animées du même esprit que dans la poursuite de leurs vengeances particulières. Dans les petites communautés chaque individu est affecté de l'injure et de l'affront qu'on fait au corps dont il est membre, comme si c'était une atteinte directe à son propre honneur ou à sa sûreté personnelle. Le désir de la vengeance se communique de l'un à l'autre et devient bientôt une espèce de fureur. Comme les sociétés faibles ne peuvent entrer en campagne que par petites troupes, chaque guerrier a le sentiment de sa propre importance et sait qu'une partie considérable de la vengeance publique dépend de ses propres efforts. Ainsi la guerre qui, entre de grands états, se fait avec peu d'animosité, se poursuit par les petites tribus avec toute la violence d'une querelle particulière. Le ressentiment de ces nations est aussi implacable que celui des individus. Il peut dissimuler ou suspendre ses effets, mais il ne s'éteint jamais, et souvent, lorsqu'on s'y attend le moins, il éclate avec un surcroît de fureur [1]. Lorsque les nations policées ont obtenu l'honneur de la victoire ou une augmentation de domaine, elles peuvent terminer glorieusement une guerre; mais les sauvages ne sont satisfaits qu'après avoir exterminé la tribu qui est l'objet de leur rage. Ils combattent non pour conquérir, mais pour détruire. S'ils commencent des hostilités, c'est avec la résolution de ne plus voir la face de leurs ennemis qu'en état de guerre, et de poursuivre la querelle avec une haine éternelle [2]. Le désir de la vengeance est le premier et presque le seul principe qu'un sauvage songe à inculquer dans l'âme de ses enfans [3]. Ce sentiment croît avec eux à mesure qu'ils avancent en âge, et

[1] Boucher, *Hist. nat. de la Nouv.-Franc.*, pag. 93. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-Franc.*, III, 215-251. Lery, *ap. de Bry*, III, 204. Creuxii *Hist. Canad.*, p. 72. Lozano, *Descr. del gran Chaco*, 95. Hennepin, *Mœurs des sauvages*, 40.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-Franc.*, III, 251. Colden, I, 108; II, 126. Barrère, pag. 170-173.

[3] Charlevoix *Hist. de la Nouv.-Franc.*, III, 326. Lery, *ap. de Bry*, III, 236. Lozano, *Hist. de Parag.*, I, 144.

comme leur attention ne se porte que sur un petit nombre d'objets, il acquiert un degré de force inconnue parmi les hommes dont les passions sont dissipées et affaiblies par la variété de leurs goûts et de leurs occupations. Ce désir de vengeance qui s'empare du cœur des sauvages ressemble plutôt à la fureur d'instinct des animaux qu'à une passion humaine. On le voit s'exercer avec une fureur aveugle, même contre des objets inanimés. Si un sauvage est blessé par hasard par une pierre, il la saisit souvent par un transport de colère et tâche d'apaiser sur elle son ressentiment en la brisant [1]. S'il est blessé d'une flèche en combattant, il l'arrache de sa blessure, la rompt avec ses dents et la jette en pièces sur la terre [2]. A l'égard de ses ennemis la rage de la vengeance ne connaît point de bornes. Dominé par cette passion, l'homme devient le plus cruel de tous les animaux; il ne sait ni plaindre, ni pardonner, ni épargner.

La violence de cette passion est si bien connue des Américains eux-mêmes, que c'est elle qu'ils invoquent toujours pour exciter le peuple à prendre les armes. Si les anciens d'une tribu veulent arracher les jeunes gens à l'indolence, si un chef se propose d'engager une troupe de guerriers à le suivre dans une incursion sur le territoire ennemi, c'est de l'esprit de vengeance qu'ils tirent les motifs les plus puissans de leur éloquence martiale. « Les os de nos concitoyens, « disent-ils, sont encore exposés sur la terre. « Leur lit ensanglanté n'a pas encore été nettoyé. « Leurs esprits crient contre nous; il faut les « apaiser. Allons et dévorons ceux qui les ont « massacrés. Ne restez pas plus long-temps dans « l'inaction sur vos nattes; levez la hache, con- « solez les esprits des morts et dites-leur qu'ils « vont être vengés [3]. »

Échauffés par ces exhortations, les jeunes sauvages se saisissent de leurs armes avec des transports de fureur, entonnent la chanson de guerre et brûlent d'impatience de tremper leurs mains dans le sang de leurs ennemis. Des guerriers particuliers rassemblent souvent de petites troupes et vont attaquer une tribu ennemie sans

[1] Lery, *ap. de Bry*, III, 190.

[2] Lery, *ap. de Bry*, 208. Herrera, *Decad.* I, lib. VI, cap. VIII.

[3] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*. III, 216-217. Lery, *ap. de Bry*, III, 204.

consulter les chefs de la bourgade. Un guerrier par un mouvement de caprice ou de vengeance, se met quelquefois isolément en campagne et fait plusieurs centaines de milles pour surprendre et tuer quelques ennemis (65). Les exploits d'un guerrier dans ces excursions solitaires forment souvent la partie principale de l'histoire d'une campagne américaine, et (66) les chefs se prêtent à ces saillies irrégulières du courage parce qu'elles tendent à entretenir l'esprit martial, et qu'elles accoutument le peuple à l'audace et au danger [1]. Mais lorsqu'il s'élève une guerre nationale, entreprise par autorité publique, les délibérations se prennent avec règle et avec lenteur. Les anciens s'assemblent; ils exposent leurs opinions dans des discours solennels; ils pèsent avec maturité la nature de l'entreprise, et en discutent les avantages ou les désavantages avec beaucoup de prudence et de sagacité politique. Les prêtres et les devins sont consultés; quelquefois même on prend l'avis des femmes [2]. Si la décision est pour la guerre, on s'y prépare avec beaucoup de cérémonie. Il se présente un chef pour diriger l'expédition, et il est accepté; mais personne n'est obligé de le suivre; la résolution qu'a prise la communauté, de commencer les hostilités, n'impose à aucun de ses membres l'obligation de prendre part à la guerre. Chaque individu reste le maître de sa conduite, et il ne s'engage à servir que de sa pure volonté [3].

Les principes qui dirigent leurs opérations militaires, quoique extrêmement différens des principes qui règlent celles des nations civilisées, sont cependant très appropriés à leur état politique et au pays dans lequel ils font la guerre. Ils n'entrent jamais en campagne avec des corps nombreux, dont la subsistance, durant de longs voyages, à travers des lacs et des rivières, et dans des marches de plusieurs centaines de milles à travers des forêts horribles, exigerait de plus grands efforts de prévoyance et d'industrie que ne peuvent en faire des sauvages. Leurs armées ne sont point embarrassées de lourds bagages. Chaque guerrier porte avec ses armes une natte

[1] Bossu, *Voy.*, I, 140. Lery, *ap. de Bry*, 215. Hennepin, *Mœurs des Sauv.*, 41. Lafitau, II, 169.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 215-268. Biet, 367-380.

[3] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, 217-28.

et un petit sac de maïs, et c'est ce qui forme tout son équipage militaire. Quand ils sont encore à une certaine distance des frontières du pays ennemi, ils se dispersent dans les bois et vivent du gibier qu'ils tuent et des poissons qu'ils prennent. Dès qu'ils approchent du territoire de l'ennemi qu'ils vont attaquer, ils rassemblent toutes les troupes et s'avancent avec beaucoup d'ordre et de précaution. Ils ne mettent point leur gloire à attaquer l'ennemi de front et à force ouverte. Le surprendre et le détruire, voilà le plus grand mérite d'un chef et la gloire de ses guerriers. Comme la chasse et la guerre sont leurs seules occupations, ils y portent le même esprit et les mêmes ruses. Ils suivent leurs ennemis à la trace au travers des forêts. Ils emploient dans la guerre les moyens que prend le chasseur pour découvrir sa proie, l'adresse à se tenir caché près des lieux où elle peut être, la patience à l'attendre pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus lui échapper, et qu'il soit plus sûr de la prendre. Lorsqu'ils ne rencontrent point de parti détaché de l'ennemi, ils s'avancent jusque dans les villages, mais avec tant de précautions pour cacher leur approche qu'ils se glissent souvent dans les forêts en marchant sur les mains et sur les pieds; et pour mieux se cacher ils se peignent la peau de couleur de feuilles mortes [1]. Lorsqu'ils sont assez heureux pour n'être pas découverts, ils brûlent les cabanes en silence et massacrent les habitans qui veulent fuir les flammes. S'ils espèrent n'être pas poursuivis dans leur retraite, ils amènent avec eux quelques prisonniers, qu'ils destinent au sort le plus affreux. Mais si malgré toutes leurs précautions et toute leur adresse, leurs desseins et leurs mouvemens sont découverts, ils pensent alors que le parti le plus sage est de se retirer. Attaquer un ennemi en plein champ, lorsqu'il est sur ses gardes et avec des forces égales, leur paraît une extrême folie. Le succès le plus brillant paraît une défaite au chef, s'il l'a acheté par une perte considérable de ses compagnons (67), et jamais il ne se glorifie d'une victoire souillée de leur sang [2]. La mort même la plus honorable[1] ne sauve pas la mémoire d'un guerrier du reproche d'imprudence et de témérité (68).

Cette manière de faire la guerre était universelle en Amérique; les petites nations sauvages répandues dans des pays et des climats très divers montraient toutes plus de ruse que d'audace dans leurs entreprises militaires. Frappés de l'opposition de leurs principes à cet égard avec les idées et les maximes des nations européennes, quelques auteurs ont pensé qu'il fallait en chercher la source dans la faiblesse et la lâcheté qui semblent caractériser surtout les Américains, et qui les rendent incapables de toute action noble et généreuse [2]; mais si nous faisons réflexion que dans les occasions extraordinaires qui exigent de grands efforts, non-seulement ils savent se défendre avec opiniâtreté, mais qu'ils attaquent même l'ennemi avec le courage le plus audacieux, nous verrons bien que leurs principes doivent avoir quelque autre cause que cette timidité qu'on prétend leur être naturelle [3]. Le nombre des hommes dans chaque tribu est si petit, et les difficultés de l'accroître au milieu des dangers et des peines de la vie sauvage sont si considérables, que la vie d'un citoyen est extrêmement précieuse, et sa conservation le premier objet du gouvernement. Si le point d'honneur parmi les faibles tribus d'Amérique eût été le même que chez les nations puissantes de l'Europe, si elles eussent couru à la célébrité et à la victoire en méprisant les dangers et la mort, elles auraient été bientôt détruites entièrement par des maximes si peu conformes à l'état de leur population. Mais dans les tribus assez nombreuses pour être en état d'agir avec des forces plus considérables et de soutenir des pertes sans un affaiblissement sensible, les opérations militaires des Américains ressemblaient beaucoup à celles des autres nations. Les Brésiliens et les peuples qui habitaient les bords de la rivière de la Plata entraient en campagne avec des corps de troupes assez considérables pour mériter le nom d'armée. Ils défiaient l'ennemi au combat, engageaient des batailles rangées et disputaient

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 237-238. Hennepin, *Mœurs des sauv.*, p. 59.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 238-307. Biet. Lafitau, *Mœurs des sauvages*, II, 248.

[1] Charlevoix III, 376.

[2] *Recherch. philos. sur les Améric.*, I, 115. *Voy. de March.*, IV, 410.

[3] Lafitau, *Mœurs des sauv.*, II, 248-249. Charlevoix, *Nouv.-France*, III, 307.

la victoire avec cette férocité opiniâtre qui semble naturelle à des hommes qui ne font la guerre que pour exterminer leur ennemi sans demander ni faire de quartier (69). Dans les puissans empires du Mexique et du Pérou, on assemblait de très grandes armées, et l'on donnait de fréquentes batailles; la théorie et la pratique de la guerre étaient bien différentes que chez les petites tribus qui prenaient le nom de nations.

Mais quoique la vigilance et l'attention soient les qualités les plus nécessaires partout où la guerre se fait par la ruse et par les surprises; quoique les Américains, dans toutes les actions particulières, montrent toujours la plus grande adresse, c'est une chose très remarquable que, lorsqu'ils entrent en campagne, ils prennent rarement les précautions les plus essentielles pour leur sûreté. Telle est la difficulté de soumettre les sauvages à la subordination et de les faire agir de concert; telle est leur présomption et leur aversion pour toute espèce de contrainte, que presque jamais on ne peut les obliger à suivre les ordres et les conseils de leurs chefs. Ils n'ont pendant la nuit aucune sentinelle autour des lieux où ils sont campés. Souvent, après avoir fait plusieurs centaines de milles pour surprendre l'ennemi, ils sont surpris eux-mêmes et égorgés dans le sommeil profond où ils se plongent comme s'ils n'avaient à redouter aucun danger [1].

Mais si, malgré cette négligence et cette sécurité, qui leur fait perdre souvent le fruit de toutes leurs ruses, ils surprennent l'ennemi sans défense, ils fondent sur lui avec la plus grande férocité; ils enlèvent la chevelure de tous ceux qui tombent sous leur rage (70), et rapportent chez eux en triomphe ces étranges trophées. Ils les conservent comme des monumens non-seulement de leur valeur, mais de la vengeance qu'ils savent exercer sur ceux qui deviennent les objets du ressentiment public [2]. Ils emploient plus de soins encore pour faire des prisonniers. Dans leur retraite, s'ils espèrent la faire sans être inquiétés par l'ennemi, ils ne font communément aucune insulte à ces prisonniers, et ils les traitent même avec quelque humanité, quoiqu'ils les gardent avec l'attention la plus rigoureuse.

Mais après cette suspension momentanée de leur férocité, leur rage reprend une nouvelle fureur. Lorsqu'ils approchent des frontières de leurs pays, on dépêche quelques-uns d'entre eux pour aller apprendre à leurs concitoyens le succès de leur expédition. C'est alors que les prisonniers commencent à pressentir le sort qui les menace. Les femmes des villages et les jeunes gens qui ne sont pas encore en âge de porter les armes s'assemblent; ils se rangent en deux lignes, et tandis qu'ils font un bruit affreux avec des bâtons et des pierres [1], les prisonniers passent au milieu d'eux. Des lamentations sur la perte des concitoyens qui sont tombés dans le combat, avec les expressions de la douleur la plus excessive, succèdent à ces premiers cris de joie et de vengeance; mais dans un moment, à un signal donné, les larmes cessent, on passe encore avec une rapidité incroyable de la douleur la plus profonde à la joie la plus vive, et l'on commence à célébrer la victoire avec les transports d'un triomphe barbare [2]. Le sort des prisonniers est cependant encore incertain. Les anciens de la tribu s'assemblent pour le décider. Quelques-uns sont destinés à être tourmentés jusqu'à la mort pour assouvir la vengeance des vainqueurs; d'autres à remplacer les membres de la tribu victorieuse qui ont été tués dans cette guerre ou dans les précédentes. Ceux qui sont réservés à ce sort plus doux sont conduits aux cabanes de ceux dont les parens ont été tués. Les femmes les attendent à la porte, et si elles les reçoivent leurs souffrances sont finies. Ils sont adoptés dans la famille et placés, suivant leur manière de s'exprimer, sur la natte du mort. Ils prennent son nom, son rang, et sont traités avec la tendresse que l'on doit à un père, à un frère, à un mari ou à un ami. Mais si, par un caprice, ou par un reste de désir de vengeance, les femmes refusent de recevoir le prisonnier qui leur est offert, son arrêt est prononcé, et il n'est aucun pouvoir qui puisse le sauver de la torture et de la mort.

Les prisonniers, quand leur sort est encore incertain, vivent comme s'ils étaient absolument étrangers à tout ce qui peut leur arriver. Ils mangent, boivent et dorment comme s'ils jouissaient du sort le plus tranquille et comme

[1] Charlevoix, III, 136.
[2] Lafitau, *Mœurs des Sauv.*, t. II, p. 256.

[1] Lahontan, II, 184.
[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv. France*, III, 241. Lafitau, *Mœurs des Sauv.*, II, 264.

si aucun danger ne les menaçait. Ils entendent sans changer de visage l'arrêt fatal qu'on leur prononce, se préparent à le subir en hommes, et entonnent la chanson de mort. Les vainqueurs s'assemblent comme à une fête solennelle, résolus à mettre le courage des patiens aux plus cruelles épreuves. C'est alors que l'on voit une scène dont la description doit glacer d'horreur tous ceux que des institutions douces ont accoutumés à respecter l'homme et à s'attendrir à l'aspect de ses souffrances. Le prisonnier est lié à un poteau, mais de manière qu'il peut courir tout autour. Tous ceux qui sont présens, hommes, femmes, enfans, tous fondent sur lui comme des furies. On emploie contre ce malheureux toutes les espèces de tortures que peut inventer la fureur de la vengeance. Quelques-uns lui brûlent le corps avec des fers rouges; d'autres le coupent en morceaux avec des couteaux; d'autres séparent la chair des os ou lui enfoncent des clous qu'ils tournent ensuite dans les nerfs. Ils s'efforcent, à l'envi les uns des autres, d'imaginer des raffinemens de cruauté. Rien ne met des bornes à leur rage que la crainte d'abréger la durée de leur vengeance, en donnant la mort par l'excès des souffrances; et telle est leur ingénieuse barbarie, qu'ils évitent toujours de porter des coups dans les parties du corps où ils seraient mortels; ils prolongent pendant plusieurs jours les tourmens de leur victime. Cet infortuné, au milieu de toutes ses souffrances, chante d'une voix ferme la chanson de mort, célèbre ses propres exploits, insulte à ceux qui le tourmentent, en leur reprochant de ne savoir pas venger la mort de leurs parens et de leurs amis, les avertit de la vengeance qu'on tirera de sa mort, et excite enfin leur férocité par toutes sortes d'injures et de menaces. La force et le courage qu'il fait éclater dans cette situation terrible est le plus beau triomphe d'un guerrier. Fuir ou abréger ses tourmens par une mort volontaire est une lâcheté qu'on punit par l'infamie. Celui qui laisse échapper quelque signe de faiblesse est mis à mort sur-le-champ par mépris, parce qu'on le juge indigne d'être traité comme un homme [1]. Animés par ces idées et par ces sentimens, les Américains souffrent, même sans pousser un seul gémissement, des tourmens que la nature humaine ne semblerait pas être capable de supporter.

[1] De la Potherie, II, 237; III, 481.

« Laissez là, » disait un vieux chef des Iroquois à un de ses bourreaux qui l'avait blessé d'un coup de couteau. « laissez là vos coups de « couteau et faites-moi mourir par le feu, afin « que par mon exemple j'apprenne à ces chiens, « vos alliés d'au-delà des mers, à souffrir comme « des hommes [1]. » Cette magnanimité, dont les exemples sont très fréquens parmi les guerriers américains, au lieu d'exciter de l'admiration ou d'inspirer de la pitié, ne fait qu'irriter la vengeance des ennemis et les porter à de nouveaux actes de cruauté [2]. Las enfin de lutter avec des hommes dont rien ne peut vaincre la constance, quelque chef, dans un mouvement de rage, finit par les tuer de son poignard ou de sa massue [3].

A ces scènes barbares en succèdent souvent de plus horribles encore. Il est impossible d'assouvir jamais la vengeance dans le cœur d'un sauvage, et les Américains mangent quelquefois les victimes qu'ils ont si cruellement tourmentées. Dans l'ancien monde la tradition a conservé la mémoire de quelques nations féroces et barbares qui se nourrissaient de chair humaine; mais il y avait dans toutes les parties du Nouveau-Monde des peuples à qui cette coutume était familière. Elle était établie dans le continent méridional [4], dans plusieurs des îles [5], et dans différens cantons de l'Amérique septentrionale [6]. Dans les pays de l'Amérique où des circonstances qui nous sont inconnues ont en grande partie aboli cet usage, il paraît avoir été tellement connu que l'idée en est incorporée dans les formules même du langage. Lorsque les Iroquois veulent exprimer la résolution qu'ils

[1] Colden, *Hist. of five nations*, I, 200.

[2] *Voy.* de Lahontan, I, 236.

[3] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 243, etc., 385. Lafitau, *Mœurs*, II, 368. Creuxii *Hist. Canad.*, p. 73. Hennepin, *Mœurs des Sauv.*, p. 64, etc. Lahontan, I, 233, etc. Du Tertre, II, 405. De la Potherie, II, 22, etc.

[4] Stadius, *ap. de Bry*, III, 123. Lery, *ibid.*, 210. Biet, 384. *Lettr. édif.*, 23, 341. Piso, 8. La Condamine, 84-97. Ribas, *Hist. de los Triunfos*, 473.

[5] *Life of Columb*, 529. Martyr, *Decad.*, p. 18. Du-Tertre, II, 405.

[6] Dumont, *Mém.*, I, 254. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, I, 259; II, 14; III, 22. De la Potherie, III, 50.

ont prise de faire la guerre à une nation ennemie, ils disent : *Allons manger cette nation.* S'ils sollicitent le secours d'une tribu voisine, ils l'invitent à venir *manger du bouillon fait de la chair de leurs ennemis* (71). Cette coutume n'était pas particulière aux peuplades les plus grossières et les moins civilisées : le principe qui lui a donné naissance est si profondément enraciné dans l'âme des Américains, qu'elle subsistait au Mexique, l'un des empires policés du Nouveau-Monde, et qu'on en a découvert des traces parmi les habitans plus doux encore de l'empire du Pérou. Ce n'était point la disette des alimens et les besoins importuns de la faim qui forçaient les Américains à se nourrir ainsi de leurs semblables. Dans aucun pays la chair humaine n'a été employée comme une nourriture ordinaire, et il n'y a que la crédulité et les méprises de quelques voyageurs qui aient pu faire croire que certains peuples en faisoient un des moyens ordinaires de leur subsistance. L'ardeur de la vengeance a d'abord porté les hommes à cette action barbare [2]; mais les peuples les plus farouches ne mangeaient que les prisonniers qu'ils avaient faits à la guerre ou ceux qu'ils regardaient comme ennemis (72). Les femmes et les enfans, n'étant point pour eux des objets de haine, n'avaient rien à craindre des effets réfléchis de leur vengeance, lorsqu'ils n'étaient pas massacrés dans la fureur d'une première incursion en pays ennemi [3].

Les peuples de l'Amérique méridionale assouvissent leur vengeance d'une manière un peu différente, mais avec une férocité non moins implacable. Lorsqu'ils voient arriver leurs prisonniers, ils les traitent au premier abord aussi cruellement que les habitans de l'Amérique septentrionale traitent les leurs [4]; après ce premier mouvement de fureur, non-seulement on cesse de les insulter, mais on leur marque même la plus grande bonté. Ils sont caressés et bien nourris, et on leur envoie même de belles et jeunes femmes pour les soigner et les consoler. Il n'est pas aisé d'expliquer cette singularité de leur conduite, à moins qu'on ne l'impute à un raffinement de cruauté; car tandis qu'ils paraissent occupés d'attacher davantage leurs prisonniers à la vie, en leur fournissant tout ce qui peut la rendre agréable, l'arrêt de leur mort est irrévocablement porté. A un certain jour déterminé, la tribu victorieuse s'assemble; le captif est amené en grande solennité; il voit les préparatifs du sacrifice avec autant d'indifférence que s'il n'était pas lui-même la victime; il attend son sort avec une fermeté inébranlable, et un seul coup lui fait perdre la vie. Au moment où il tombe, les femmes s'emparent de son corps et l'apprêtent pour le festin. Elles teignent leurs enfans de son sang, pour allumer dans leur âme une haine implacable contre leurs ennemis, et toute la tribu se réunit pour dévorer la chair de la victime avec une avidité et des transports de joie inexprimables [1]. Ces peuples regardent le plaisir de manger le corps d'un ennemi massacré comme le plaisir le plus doux et le plus complet de la vengeance. Partout où cet usage est établi, les prisonniers ne peuvent point échapper à la mort; mais ils ne sont pas toujours tourmentés avec la même barbarie qu'ils le sont chez les peuples moins familiarisés avec ces horribles festins (73).

Comme il n'y a point de guerrier américain dont la constance ne puisse être mise à ces rudes épreuves, le grand objet de l'éducation et de la discipline dans le Nouveau-Monde est d'y préparer les hommes de bonne heure. Chez des nations où l'on fait la guerre à force ouverte, où l'on défie ses ennemis au combat, où la victoire est le fruit de la supériorité des talens ou du courage, les soldats sont formés à être actifs, forts et audacieux. Mais en Amérique, où l'esprit et les maximes de la guerre sont très différens, le courage passif est la vertu qu'on estime le plus. Aussi les Américains s'occupent-ils de bonne heure à acquérir une qualité qui leur apprendra à se comporter en hommes, lorsque leur fermeté sera mise à l'épreuve. Tandis que dans les autres pays les jeunes gens s'adonnent à des exercices qui demandent de la force et de l'activité, les jeunes Américains disputent entre eux à qui montrera la plus grande patience dans les souffrances. Ils s'endurcissent les organes de

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France,* III, 208-209. *Lettr. édif.*, 23, p. 277. De la Potherie, II, 298.

[2] Biet, 383. Blanco, *Conversion de Piritu*, p. 28. Bancroft, *Hist. nat. of Guiana*. p. 259, etc.

[3] Biet, 362. Bandini, *Vita di Americo*, 84. Du Tertre, 405. Fermin, *Descript. de Surinam*, I, 54.

[4] Stadius, *ap. de Bry,* III, 40, 123.

[1] Stadius, *ap. de Bry,* III. 128, etc. Lery, *ibid.*, 210

la sensibilité par ces épreuves volontaires, et s'accoutument par degrés à souffrir sans se plaindre les douleurs les plus aiguës. On voit un jeune garçon et une jeune fille entrelacer leurs bras nus, et placer un charbon allumé entre leurs deux bras, pour voir lequel montrera le premier assez d'impatience pour secouer le charbon [1]. Lorsqu'un jeune homme est admis à la classe des guerriers, ou lorsqu'un guerrier est élevé à la dignité de capitaine ou de chef, on les soumet à des épreuves toujours analogues à ce genre de fermeté. Ce ne sont pas des actes de valeur, mais de patience; on ne leur demande pas de se montrer en état d'attaquer, mais capables de souffrir. Chez les nations qui habitent les bords de l'Orénoque, si un guerrier aspire au rang de capitaine, il est obligé de s'y préparer par un long jeûne, plus rigoureux que celui des plus dévots ermites. Les chefs s'assemblent ensuite; chacun d'eux lui donne trois coups d'un gros fouet, si vigoureusement appliqués, que tout son corps en est couvert de plaies; et, s'il donne le moindre signe d'impatience ou même de sensibilité, il est déshonoré et rejeté à jamais, comme indigne de l'honneur auquel il prétend. Après quelques intervalles, la constance du candidat est soumise à des épreuves plus cruelles encore. On le couche dans un hamac, les mains fortement attachées, et l'on jette sur lui une multitude innombrable de fourmis venimeuses, dont la morsure cause des douleurs très vives et produit une violente inflammation. Les juges de son courage se tiennent debout autour du hamac, et, tandis que ces cruels insectes s'attachent aux parties les plus sensibles de son corps, il ne faudrait qu'un soupir, un gémissement, un seul mouvement involontaire de sensibilité pour le faire exclure de la dignité qu'il ambitionne d'obtenir. Cela ne suffit pas encore pour établir complétement le degré de mérite qu'on attend de lui; il faut qu'il se soumette à une nouvelle épreuve plus redoutable qu'aucune de celles qu'il vient de subir. On le suspend de nouveau dans son hamac, et on le couvre de feuilles de palmier : on allume au-dessous de lui un feu d'herbes puantes, de manière qu'il en sent la chaleur et qu'il est enveloppé de la fumée. Quoique brûlé tout à la fois et presque étouffé, il est obligé de montrer la même patience et la même insensibilité. On en voit plusieurs périr dans ce terrible essai de fermeté; mais ceux qui le subissent avec applaudissement reçoivent en cérémonie les marques de leur nouvelle dignité, et sont dès lors regardés comme des chefs d'un courage reconnu, et dont la conduite dans les occasions les plus critiques ne peut manquer de faire honneur à leur pays [1]. Dans l'Amérique septentrionale, le noviciat d'un guerrier n'est ni aussi rigoureux ni soumis à autant de formalités. Cependant un jeune homme n'y a le droit de porter les armes qu'après que sa patience et son courage ont été éprouvés par le feu, par des coups et par des insultes plus intolérables encore pour des âmes fières [2].

Cette fermeté extraordinaire avec laquelle les Américains endurent les tourmens les plus cruels a porté quelques auteurs à croire que, par une suite de la faiblesse particulière de leur constitution, ils ont moins de sensibilité que les autres hommes; de même que les femmes et les personnes qui ont la fibre molle et lâche sont moins affectées de la douleur que les hommes robustes dont la fibre est plus forte et plus tendue; mais les Américains ne diffèrent pas tellement du reste de l'espèce humaine par leur constitution physique que cela suffise pour expliquer cette singularité de leurs mœurs. Elle a sa source dans un principe d'honneur, inculqué dès l'enfance, et cultivé avec assez de soin pour inspirer à l'homme, même dans cet état sauvage, une magnanimité héroïque à laquelle la philosophie a vainement tâché de l'élever dans l'état de civilisation et de lumières. L'Américain apprend de bonne heure à regarder cette constance inébranlable comme la principale distinction de l'homme et la plus haute perfection d'un guerrier. Comme les idées qui règlent sa conduite et les passions qui échauffent son cœur sont en petit nombre, elles agissent avec plus d'efficacité que lorsque l'âme est occupée d'une grande multitude d'idées ou distraite par la diversité de ses affections. Ainsi, lorsque tous les motifs qui peuvent agir avec force sur l'âme d'un sauvage se réunissent pour lui faire souffrir le malheur avec dignité, on le verra supporter des tourmens qui paraissent au-dessus de toutes les forces humaines;

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 307.

[1] Gumilla, II, 286, etc. Biet, 376, etc.
[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 219.

mais dans toutes les occasions où le courage des Américains n'est pas excité par les idées qu'ils se sont faites de l'honneur, ils se montrent aussi sensibles à la douleur que les autres hommes (74). D'ailleurs cette fermeté dans les souffrances, pour laquelle les Américains sont si justement célébrés, n'est pas une vertu générale parmi eux. On a vu la constance de plusieurs victimes succomber aux agonies de la torture; leur faiblesse et leurs plaintes complètent alors le triomphe de leurs ennemis, et réfléchissent une idée de déshonneur sur leurs concitoyens[1].

Les hostilités continuelles qui subsistent parmi les tribus américaines produisent des effets très funestes. Comme ils n'ont pas assez d'industrie pour amasser, même en temps de paix, des provisions de subsistance au-delà du nécessaire, lorsque l'irruption d'un ennemi vient dévaster leurs terres cultivées ou les troubler dans leur chasse, c'est une calamité qui réduit presque toujours à une extrême disette un peuple naturellement dépourvu de prévoyance et de ressources; tous les habitans du district exposé à cette invasion sont forcés d'ordinaire à se réfugier dans les bois ou dans les montagnes, où ils ne trouvent que très peu de moyens de subsister, et où une grande partie périt. Malgré les précautions extrêmes avec lesquelles leurs opérations militaires sont dirigées, et le soin que prend chaque chef pour conserver la vie de ses compagnons, comme ils jouissent rarement de quelque intervalle de paix, la perte des hommes est très considérable parmi les Américains, eu égard au degré de population. La famine et la guerre se réunissent pour diminuer leur nombre. Toutes les tribus sont faibles, et plusieurs de celles qui étaient autrefois puissantes se sont épuisées par degrés et ont à la fin disparu: il n'en reste aujourd'hui que le nom[2].

Pour remédier à cet affaiblissement continuel, il y a des tribus qui cherchent à réparer leurs forces nationales en adoptant les prisonniers faits à la guerre, et qui, par cet expédient, préviennent leur extinction totale. Cet usage n'est cependant pas universellement établi. Le ressentiment agit en général avec plus de force

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 248-385. De la Potherie, III, 48.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 202-429. Gumilla, II, 227

sur les sauvages que les considérations de politique. Presque tous leurs captifs étaient anciennement sacrifiés à la vengeance, et ce n'est que depuis que leur nombre a commencé à diminuer sensiblement qu'ils ont adopté des usages plus doux. Mais ceux qui se trouvent ainsi naturalisés renoncent pour jamais à leur patrie, et prennent si absolument les mœurs et les passions du peuple qui les adopte[1], qu'ils se joignent souvent à ses guerriers dans des expéditions contre leurs anciens concitoyens. Un changement si subit et si contraire à un des sentimens les plus puissans que donne la nature paraîtrait étrange chez tous les peuples; mais il est encore plus inexplicable dans les peuplades où les animosités nationales sont si violentes et si profondément enracinées. Cela paraît cependant résulter naturellement des principes sur lesquels la guerre se fait en Amérique. Chez des nations dont l'objet est d'exterminer leurs ennemis, l'échange des prisonniers ne peut point avoir lieu. Du moment qu'un guerrier est pris à la guerre, sa tribu et ses parens le regardent comme mort (75). Il s'est couvert d'une honte ineffaçable en se laissant surprendre par un ennemi, et s'il revenait avec cette tache à son honneur, ses plus proches parens ne le recevraient pas et même ne voudraient pas avouer qu'ils le connaissent[2]. Il y avait même des tribus où l'on était encore plus rigoureux. Lorsqu'un prisonnier revenait parmi les siens, ils croyaient devoir expier le déshonneur dont il avait couvert son pays en le mettant à mort sur-le-champ[3]. Le malheureux prisonnier se voyant donc proscrit de sa patrie, et les liens qui l'attachaient à elle étant irrévocablement brisés, il n'éprouve aucune répugnance à contracter de nouveaux engagemens avec des étrangers, qui non-seulement le délivrent d'une mort cruelle, mais lui offrent de l'admettre à tous les droits de concitoyen. La parfaite ressemblance des mœurs parmi les nations sauvages facilite et complète cette union, et rien n'empêche un prisonnier de transporter non-seulement ses services, mais même son affection à la communauté dans le sein de laquelle il vient d'être reçu.

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 255. Lafitau, II, 308.

[2] Lahontan, II, 185.

[3] Herrera, *Decad.* III, lib. XV, cap. XVI, p. 173.

Quoique la guerre soit la principale occupation des hommes dans l'état sauvage, et qu'ils mettent leur plus grande gloire à y exceller, ils y ont une infériorité bien marquée toutes les fois qu'ils s'y trouvent engagés avec des nations policées. Dépourvus de la prévoyance qui fait prévenir les événemens futurs et y pourvoir, ne connaissant ni l'union et la confiance mutuelles, nécessaires pour former de vastes plans d'opérations, ni la subordination non moins nécessaire pour en assurer l'exécution et le succès, les peuples sauvages peuvent étonner par leur valeur un ennemi discipliné, mais rarement peuvent-ils s'en faire redouter par leur conduite; et toutes les fois que la guerre sera de longue durée, ils seront forcés de céder à la supériorité de l'art (76). Les Péruviens et les Mexicains, quoique leurs progrès dans les arts de la civilisation fussent peu considérables, si on les compare aux peuples policés de l'Europe et de l'Asie, avaient pris un tel ascendant sur les tribus dont ils étaient environnés, qu'ils en avaient soumis la plupart avec une grande facilité à leur domination. Lorsque les Européens allèrent assaillir les différentes provinces de l'Amérique, cette supériorité se fit sentir d'une manière encore plus frappante. Ni le courage ni le nombre des naturels ne put tenir contre les efforts d'une poignée d'ennemis disciplinés; les querelles et les haines qui divisaient ces peuples sauvages les empêchaient de se réunir pour former un plan de défense commune, et chaque tribu combattant à part, il fut aisé de les subjuguer toutes.

VI. Si les arts des peuples grossiers qui ne connaissent point l'usage des métaux méritent qu'on y fasse quelque attention, ce n'est qu'autant qu'ils servent à faire connaître le génie et les mœurs d'un peuple. Le premier sentiment de peine qu'un sauvage peut éprouver doit naître de la manière dont son corps est affecté par la chaleur, le froid ou l'humidité du climat sous lequel il vit; son premier soin sera donc de chercher à se garantir contre cet inconvénient. Dans les climats plus chauds et plus doux de l'Amérique, aucun des peuples sauvages n'avait d'habillemens. La nature ne leur avait pas même appris qu'il pût y avoir quelque indécence à se montrer entièrement nu [1]. Comme sous un ciel doux on a peu besoin de se défendre contre les injures de l'air, et que leur extrême indolence leur faisait éviter toute espèce de travail qui n'était pas commandé par la nécessité, tous les habitans des îles et une grande partie de ceux du continent restaient dans cet état de nudité absolue. D'autres se contentaient d'un léger vêtement pour satisfaire uniquement à la décence. Mais quoique nus, ils n'étaient pas sans quelque sorte d'ornemens, et ils arrangeaient leurs cheveux de plusieurs manières différentes. Ils attachaient des morceaux d'or, des coquilles ou des pierres brillantes, à leurs oreilles, à leur nez et à leurs joues [1]. Ils dessinaient sur leur peau une multitude de figures diverses; ils passaient beaucoup de temps et prenaient beaucoup de peine pour parer leurs personnes d'une manière bizarre. Mais la vanité, qui trouve des occasions sans nombre d'exercer l'invention et l'industrie dans les pays où la parure est devenue un art très compliqué, doit se trouver circonscrite dans un cercle très étroit et bornée à un très petit nombre d'objets chez des sauvages nus; aussi ces peuples ne se contentent-ils pas de ces simples ornemens dont nous avons parlé, et ils ont un singulier penchant à changer les formes naturelles de leurs corps. Cette pratique était universelle chez les tribus les plus grossières de l'Amérique. Leurs opérations pour cet objet commencent à l'instant même où l'enfant est né. Quelques peuples, en lui comprimant les os du crâne, encore mous et flexibles, lui aplatissent la couronne de la tête. Quelques-uns donnent à la tête la figure d'un cône; d'autres cherchent à lui faire prendre une forme carrée [2]. Ils mettent souvent en danger la vie de leurs enfans par ces efforts violens et absurdes pour déranger le plan de la nature sous le vain prétexte de le perfectionner. Mais dans tous ces moyens que les Américains prenaient, soit pour orner leurs personnes ou pour changer leurs formes naturelles, ils semblent s'être moins proposés de plaire ou de s'embellir que de se donner un air plus imposant et plus redoutable. Leur goût de parure se rapportait

[1] Lery, *Navigat. ap. de Bry*, III, p. 164. *Vie de Colomb*, chap. xxiv. Venegas, *Hist. of Californ.*, p. 70.

[1] Lery, *ap. de Bry*, III, 165. *Lettr. édif.*, 20-223.

[2] Oviedo, *Hist.*, lib. iii, cap. v. Ulloa, I, 329. Labat, *Voy.*, II, 72. Charlevoix, III. Gumilla, I, 97. Acugna, *Relat. de la riv. des Amaz.*, II, 83. Lawson's, *Voy. to Carolina*, pag. 33.

plus à la guerre qu'à la plaisanterie. Il y avait entre les deux sexes une subordination si marquée, qu'elle éteignait jusqu'au désir de se paraître mutuellement aimables. L'homme aurait cru au-dessous de lui de se parer pour plaire à celle qu'il était accoutumé à regarder comme son esclave. C'était lorsqu'un guerrier se proposait d'être admis au conseil de sa nation ou d'entrer en campagne contre les ennemis, qu'il prenait ses plus beaux ornemens et qu'il parait sa personne avec le plus de recherche et de soin[1]. Le vêtement et la parure des femmes étaient très simples et peu variés; tout ce qu'il y avait de précieux ou de brillant était réservé aux hommes. Dans plusieurs tribus, les femmes étaient obligées de passer chaque jour une grande partie de leur temps à parer et à peindre leurs maris; il ne leur restait pas le loisir de s'occuper de leur propre parure. Parmi une race d'hommes assez hautaine pour mépriser les femmes ou assez insensible pour les dédaigner, elles doivent naturellement devenir paresseuses et négligentes, tandis que le goût de la parure, qu'on regarde comme leur passion favorite, est particulièrement réservé à l'autre sexe[2]. C'était tout à la fois la distinction du guerrier et l'une de ses plus sérieuses occupations (77). Un usage des Américains qui, au premier coup d'œil, paraît très singulier et très bizarre, n'est qu'un moyen ingénieux que leur sagacité a découvert pour remédier aux principaux inconvéniens de leur climat, souvent brûlant ou humide à l'excès. Tous les peuples qui n'ont pas encore l'usage des vêtemens sont dans l'usage d'oindre leurs corps avec de la graisse d'animaux, des gommes visqueuses et des huiles de différente espèce. Ils arrêtent par-là cette transpiration surabondante qui, sous la zone torride, épuise la force de la constitution et abrége la durée de la vie humaine; ils se garantissent en même temps contre l'excessive humidité qui règne pendant la saison des pluies (78). Ils mêlent aussi en certains temps différentes couleurs avec ces substances onctueuses et couvrent leurs corps de cette composition. Sous cet impénétrable vernis, non-seulement leur peau se trouve défendue contre la chaleur pénétrante du soleil, mais l'odeur ou le goût de ce mélange écarte aussi loin d'eux les essaims innombrables d'insectes qui abondent dans les bois et dans les marécages, surtout dans les climats chauds, et dont la persécution serait intolérable pour des hommes entièrement nus [1].

Après le soin de la parure, l'objet qui doit attirer l'attention d'un sauvage est de se former quelque habitation qui puisse lui procurer un abri pour le jour et une retraite pour la nuit. Le guerrier sauvage regarde comme un objet d'importance tout ce qui est lié avec ses idées de dignité personnelle, tout ce qui a quelque rapport à son caractère militaire; mais il voit avec la plus grande indifférence ce qui ne concerne que la vie paisible et inactive. Ainsi, quoiqu'il se montre fort recherché sur sa parure, il ne fait guère d'attention à l'élégance ou à la commodité de son habitation. Les peuples sauvages, trop éloignés encore de cet état de civilisation où la manière de vivre est regardée comme une marque de distinction, ne connaissant aucun de ces besoins qui ne peuvent se satisfaire que par différens genres d'industrie, règlent la construction de leurs maisons d'après leurs idées bornées du pur nécessaire. Quelques-uns des peuples d'Amérique étaient encore si grossiers et si peu éloignés de la simplicité primitive de la nature qu'ils n'avaient aucune espèce de cabane. Dans cet état, ils se mettent à l'abri de l'ardeur du soleil sous des arbres touffus, et la nuit ils se forment un couvert de branches et de feuilles (79). Dans le temps des pluies, ils se retirent sous des abris formés par la nature ou creusés de leurs propres mains [2]. D'autres, qui n'ont point de demeure fixe et qui errent dans les forêts à la recherche du gibier, se logent pour un temps dans des huttes qu'ils construisent avec facilité, et qu'ils abandonnent sans peine. Les habitans de ces vastes plaines, inondées par le débordement des rivières dans les grosses pluies qui tombent périodiquement entre les tropiques,

[1] Wafer's *Voy.*, p. 142. Lery, *ap. de Bry*, III, 167. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 216-222.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 278-327. Lafitau, II, 53. Kalm. *Voy. en Amér.*, III, 273. Lery, *ap. de Bry*, III. 169. Purch., *Pilgr.*, IV, 1287. Ribas, *Hist. de los Triunfos*, 472.

[1] Labat, II, 73. Gumilla, I, 190, 202. Bancroft, *Nat. hist. of Guyana*, 81-280.

[2] *Lettr. édif.*, II, 176; V, 273. Venegas, *Hist. of Californ.*, I, 176. Lozano, *Descript. del gran Chaco*, pag. 55. Gumilla, I, 323. Bancroft, *Nat. hist. of Guyana*, 277.

construisent des cabanes sur des bases élevées et fortement attachées au terrain, ou bien ils les placent au milieu des branches des arbres et se garantissent par-là de la grande inondation dont ils sont environnés [1]. Tels ont été les premiers essais des peuples les plus sauvages de l'Amérique pour se former des habitations. Parmi ceux mêmes qui étaient plus industrieux, et dont la résidence était fixe, la structure des maisons était extrêmement simple et grossière : c'étaient de misérables huttes, d'une forme quelquefois oblongue et quelquefois circulaire, où ils ne cherchaient qu'un abri, sans s'embarrasser de l'élégance ni même de la commodité. Les portes en étaient si basses qu'on ne pouvait y entrer qu'en se courbant jusqu'à terre ou en rampant sur ses mains. Elles étaient sans fenêtres, et le toit était percé d'un grand trou par où sortait la fumée.

Il serait au-dessous de la dignité de l'histoire et même étranger à l'objet de mon travail, de suivre les voyageurs dans les autres détails circonstanciés de leurs relations. Un seul trait mérite d'être observé, parce qu'il est singulier et qu'il jette du jour sur le caractère du peuple. Il y avait quelques maisons assez grandes pour y loger quatre-vingts ou cent personnes. Elles étaient bâties pour recevoir différentes familles qui habitaient sous le même toit (80), souvent autour d'un feu commun, sans aucune espèce de cloison ou de séparation entre les espaces qu'elles occupaient respectivement. Lorsque les hommes ont acquis des idées distinctes de propriété ou qu'ils sont assez attachés à leurs femmes pour les observer avec inquiétude et avec jalousie, les familles commencent à se séparer et à s'établir dans des maisons particulières, où chacun puisse garder et défendre ce qu'il a intérêt de conserver. Cette forme singulière d'habitation chez les Américains peut donc être considérée non-seulement comme l'effet de la communauté de biens qui subsistait parmi les différentes peuplades, mais encore comme une preuve de l'indifférence des hommes pour leurs femmes. S'ils n'avaient pas été accoutumés à une parfaite égalité, un tel arrangement n'aurait pas pu avoir lieu. S'ils avaient eu une sensibilité prompte à s'alarmer, ils n'auraient pas exposé la vertu de leurs femmes aux tentations et aux facilités qui naissaient de ce mélange des différens sexes. On ne peut s'empêcher en même temps d'admirer la concorde qui règne dans ces habitations, où des familles nombreuses sont ainsi entassées; il n'y a que des hommes d'un caractère très doux ou d'un tempérament flegmatique qui, dans une semblable situation, puissent éviter le tumulte et les animosités [1].

Après avoir pourvu à son vêtement et à son habitation, le sauvage doit sentir la nécessité de se faire des armes convenables pour attaquer ou repousser un ennemi; c'est un objet qui a exercé de bonne heure l'industrie et l'invention des peuples les moins civilisés. Les premières armes offensives furent sans doute celles que le hasard présenta, et les premiers efforts de l'art pour les perfectionner durent être extrêmement simples et grossiers. Des massues faites de quelque bois pesant, des pieux durcis au feu, des lances dont la pointe est armée d'un caillou ou d'un os de quelque animal, sont des armes connues aux nations les plus grossières, mais qui ne pouvaient servir que dans des combats corps à corps. Les hommes ont cherché ensuite les moyens de faire du mal à leurs ennemis à une certaine distance : l'arc et les flèches sont la première invention qu'ils aient imaginée pour cet objet; cette espèce d'armes s'est trouvée chez des peuples qui sont encore dans l'enfance de la société, et l'usage en est familier aux habitans de toutes les parties du globe. Il est cependant remarquable qu'il y ait eu en Amérique des tribus assez dépourvues d'industrie pour n'avoir pas encore fait une découverte si simple [2], et qui paraissaient ne connaître l'usage d'aucune arme de trait. La fronde, dont la construction n'est pas plus compliquée que celle de l'arc, et dont l'usage n'est pas moins ancien chez plusieurs nations, était peu connue des habitans de l'Amérique septentrionale [3] ou des îles, mais elle paraît avoir été connue de quelques [4] tribus dans le continent méridional (81). Les naturels de quelques

[1] Gumilla, I, 225. Herrera, *Decad.* I, lib. IX, cap. VI. Oviedo, *Sommar.*, pag. 53, C.

[1] *Journal de Grillet et Béchamel dans la Guyane*, pag. 65. Lafitau, *Mœurs, etc.*, II, 4. Torquemada, *Monarq.*, I, 227. Joutel, *Jorn. hist.*, 217. Lery, *Hist. Brasil*, *ap. de Bry*, III, 238. Lozano, *Descr. del gran Chaco*, 67.

[2] Piedrahita, *Conq. del nuevo reyno*, 9-12.

[3] *Naufr. de Alv. Nun. Cabeca de Vaca*, cap. X, p. 12.

[4] Piedrahita, pag. 16.

provinces du Chili et les Patagons qui habitent l'extrémité méridionale de l'Amérique ont une arme qui leur est propre. Ils attachent des pierres, grosses environ comme le poing, à chaque extrémité d'une courroie de cuir de huit pieds de long, et après les avoir fait tourner autour de leurs têtes, ils les lancent avec une telle adresse qu'ils manquent rarement l'objet auquel ils visent [1].

Chez des peuples qui ne connaissaient guère d'autre occupation que la guerre et la chasse, les principaux efforts de l'esprit et de l'industrie ont dû naturellement se diriger vers ces deux objets (82). A l'égard de tous les autres, leurs besoins et leurs désirs étaient si bornés que leur invention n'avait pas de quoi s'exercer. Comme leur nourriture et leurs habitations étaient extrêmement simples, leurs ustensiles domestiques étaient très grossiers et en petit nombre. Quelques-unes des tribus méridionales avaient trouvé l'art de faire des vaisseaux de terre et de les cuire au soleil, de manière qu'ils pouvaient supporter le feu. Les habitans de l'Amérique septentrionale creusaient un morceau de bois dur en forme de marmite, et la remplissaient d'eau qu'ils faisaient bouillir en y jetant des pierres rougies au feu [2]: ils se servaient de ces vaisseaux pour apprêter une partie de leurs alimens. On peut regarder cette invention comme un pas vers le raffinement et le luxe; car, dans le premier état de société, les hommes ne connaissent d'autres moyens d'apprêter leurs alimens que celui de les faire griller sur le feu; et dans plusieurs peuplades américaines, c'est la seule espèce de cuisine qui soit encore connue (83). Mais le chef-d'œuvre de l'art, chez les sauvages du Nouveau-Monde, c'est la construction de leurs canots. Un Esquimau, enfermé dans son bateau d'os de baleine, couvert de peau de veaux marins, peut braver cet océan orageux où la stérilité de son pays le force à chercher la principale partie de sa subsistance [3]. Les naturels du Canada se hasardèrent sur leurs rivières et sur leurs lacs dans les bateaux faits d'écorces d'arbre, et si légers que deux hommes peuvent les porter, lorsque des bas-fonds ou des cataractes arrêtent la navigation (84). C'est dans ces fragiles bâtimens qu'ils entreprennent et exécutent de longs voyages [1]. Les habitans des îles et du continent méridional se font des canots en creusant avec beaucoup de peine le tronc d'un gros arbre, et quoique ces bâtimens paraissent lourds et mal construits, ils s'en servent avec tant de dextérité, que des Européens qui connaissent tous les progrès qu'a faits la science de la navigation ont été étonnés de la rapidité de leurs mouvemens et de la célérité de leurs évolutions. Leurs pirogues ou bateaux de guerre sont assez grands pour contenir quarante ou cinquante personnes; les canots dont ils se servent pour la pêche ont moins de capacité [2]. La forme, ainsi que les matériaux de ces différens bâtimens, est très bien adaptée au service pour lequel ils sont destinés, et plus on les examine avec soin, plus on admire le mécanisme et la convenance de leur construction.

Dans tous les efforts d'industrie que font les Américains, il y a un trait frappant de leur caractère qui se marque d'une manière sensible. Ils commencent un travail sans ardeur, le continuent avec peu d'activité, et, comme les enfans, s'en laissent aisément distraire. Même dans les opérations qui paraissent les plus intéressantes, et où les plus puissans motifs demandent des efforts vigoureux, ils travaillent avec une mollesse et une langueur extrême. L'ouvrage avance sous leurs mains avec tant de lenteur qu'un témoin oculaire le compare aux progrès imperceptibles de la végétation [3]. Ils emploient quelquefois plusieurs années à faire un canot, de manière qu'il commence à pourrir de vieillesse avant d'être achevé. Ils laisseront périr une partie de toit avant de finir l'autre [4]. L'opération manuelle la plus facile consume un grand espace de temps, et ce qui, chez les nations policées, demanderait à peine quelque effort d'industrie, est pour les sauvages une longue et pénible entreprise. Cette lenteur dans l'exécution des travaux de toute espèce peut être attribuée à différentes causes. Pour des sauvages qui ne doivent point leur subsistance aux travaux d'une industrie régulière, le temps est de si peu d'importance qu'ils n'y attachent aucun

[1] Ovalle, *Relat. of Chili*. Churchill, *Collect.*, III, 82. Falkner's *Descr. of Patag.*, p. 180.
[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 332.
[3] Ellis, *Voy. à la baie d'Hudson*, 133.

[1] Lafitau, *Mœurs des Sauv.*, II, 213.
[2] Labat, *Voy.*, II, 91-131.
[3] Gumilla, II, 297.
[4] Borde, *Relat. des Caraïbes*, pag. 22.

prix, et pourvu qu'ils puissent venir à bout de ce qu'ils ont entrepris, ils ne s'embarrassent jamais du temps qu'il leur en a coûté. Les outils qu'ils emploient sont si imparfaits, si peu commodes, que tous les ouvrages qu'ils entreprennent ne peuvent manquer d'être difficiles et ennuyeux. L'artiste le plus habile et le plus industrieux aurait bien de la peine à venir à bout du travail le plus simple, s'il n'avait pas de meilleurs outils qu'une hache de pierre, une coquille tranchante ou l'os de quelque animal : il n'y a que le temps qui puisse suppléer à ce défaut de moyens; mais c'est le tempérament flegmatique et froid, particulier aux Américains, qui rend surtout leurs opérations si languissantes. Il est presque impossible de les tirer de cette indolence habituelle, et à moins qu'ils ne soient engagés dans une expédition de guerre ou de chasse, ils paraissent incapables de faire aucun effort de vigueur. L'application qu'ils mettent aux objets n'est pas assez forte pour donner l'essor à cet esprit inventif qui suggère des expédiens pour abréger et faciliter le travail. Ils reviendront chaque jour à leur tâche; mais tous les moyens qu'ils ont pour l'achever sont fastidieux et pénibles (85). Même depuis que les Européens leur ont communiqué la connaissance de leurs instrumens et leur ont appris à imiter leurs arts, le caractère propre des Américains se remarque encore dans tout ce qu'ils font. Ils peuvent mettre de la patience et de l'assiduité au travail; ils savent copier avec une exactitude servile et minutieuse; mais ils montrent peu d'invention et toujours une grande lenteur. Malgré l'instruction et l'exemple, l'esprit de ce peuple prédomine; leurs mouvemens sont naturellement pesans, et il est inutile de les presser d'accélérer leur marche. *Un ouvrage d'Indien* est une expression familière parmi les Espagnols d'Amérique, pour exprimer tout ce dont l'exécution a demandé beaucoup de temps et de travail [1].

VII. Il n'y a aucune circonstance dans la description des peuples sauvages qui ait excité une plus grande curiosité que leurs opinions et leurs pratiques religieuses; et il n'y en a point peut-être qu'on ait plus mal entendues ou représentées avec moins de fidélité. Les prêtres et les missionnaires sont les personnes qui ont eu le plus d'occasions de suivre cette recherche parmi les tribus de l'Amérique les moins civilisées; mais leur esprit, prévenu des dogmes de leur propre religion et accoutumé à ses institutions, est toujours porté à découvrir dans les opinions et les rits de tous les peuples quelque chose qui ressemble à ces objets de leur vénération. Ils ne voient les objets qu'à travers un milieu qui en altère la forme. Ils cherchent à concilier avec leur propre croyance les institutions qu'ils observent, non à les expliquer conformément aux idées grossières du peuple même à qui elles appartiennent. Ils attribuent à ce peuple des idées qu'il est incapable d'avoir, et le supposent instruit de principes et de faits dont il est impossible qu'il ait la connaissance. De là quelques missionnaires ont cru découvrir, même chez les nations les plus barbares de l'Amérique, des traces non moins claires que surprenantes d'une connaissance distincte des mystères sublimes et des institutions particulières du christianisme. En interprétant arbitrairement certaines expressions et certaines cérémonies, ils en ont conclu que ces nations connaissaient la doctrine de la Trinité, de l'incarnation du fils de Dieu, de son sacrifice expiatoire, de la vertu de la croix et de l'efficacité des sacremens [1]. On sent que des guides si crédules et si peu éclairés ne méritent guère de confiance.

Mais lors même que nous choisirons avec le plus grand soin nos autorités, il ne faut pas les suivre avec une foi implicite. Toute recherche dans les notions religieuses des peuples sauvages est enveloppée de difficultés particulières, et il faut souvent s'arrêter pour séparer les faits qu'on rapporte d'avec les raisonnemens dont ils sont accompagnés et les théories qu'on en veut déduire. Plusieurs écrivains pieux, plus frappés de l'importance du sujet dont ils s'occupaient qu'attentifs à l'état du peuple dont ils cherchaient à découvrir les sentimens, ont employé beaucoup de travail inutile à des recherches de ce genre (86).

Il y a deux points fondamentaux sur lesquels est établi le système entier de la religion, autant qu'on en peut juger par les seules lumières de la nature. L'un regarde l'existence d'un Dieu,

[1] Ulloa, *Voy.*, I, 335. *Lettr. édif.*, t. xv, 348.

[1] Venegas, I, 88-92. Torquemada, II, 445. Garcia, *Origen.*, 122. Herrera, *Decad.* IV, lib. IX, cap. VII; *Decad.* V, lib. IV, cap. VII.

l'autre l'immortalité de l'âme. C'est un objet non-seulement de curiosité, mais aussi d'instruction, que d'examiner quelles étaient les idées des naturels de l'Amérique sur ces points importans. Je bornerai mes recherches à ces deux articles, laissant à d'autres l'examen des opinions subordonnées et le détail des superstitions locales.

Quiconque a eu occasion d'observer les opinions religieuses des hommes des dernières classes de la société, même chez les nations les plus éclairées et les plus civilisées, se convaincra que leur système de croyance leur a été communiqué par l'instruction, et n'est point le fruit de leurs propres recherches. Cette nombreuse partie du genre humain condamnée au travail, dont l'occupation principale et presque unique est de s'assurer une subsistance, considère sans beaucoup de réflexion le plan et les opérations de la nature, et n'a ni le loisir ni la capacité d'entrer dans ces spéculations subtiles et compliquées, qui conduisent à la connaissance des principes de la religion naturelle. Dans les premiers périodes de la vie sauvage, de pareilles recherches sont absolument inconnues. Quand les facultés intellectuelles commencent seulement à se développer et que leurs premiers efforts se portent sur un petit nombre d'objets de première nécessité; quand l'esprit n'est pas encore assez étendu pour se former des idées générales et abstraites; quand le langage est tellement borné qu'il manque de mots pour distinguer tout ce qui n'affecte pas quelques-uns des sens, il serait absurde de prétendre que l'homme fût capable d'observer exactement les relations qui se trouvent entre la cause et l'effet, ou qu'il pût s'élever de la contemplation de l'un à la connaissance de l'autre, et se former des notions justes d'un Dieu, comme créateur et modérateur de l'univers. Partout où l'esprit a été étendu par la philosophie et éclairé par la révélation, l'idée de création est devenue si familière que nous ne réfléchissons guère combien cette idée est abstraite et profonde, et combien d'observations et de recherches il a fallu à l'homme pour arriver à la connaissance de ce principe élémentaire de la religion. Aussi a-t-on découvert en Amérique plusieurs tribus qui n'ont aucune idée d'un Être suprême ni aucune pratique du culte religieux. Indifférens à ce spectacle magnifique d'ordre et de beauté que le monde présente à leurs regards, ne songeant ni à réfléchir sur ce qu'ils sont eux-mêmes, ni à rechercher quel est l'auteur de leur existence, les hommes dans l'état sauvage consument leurs jours, semblables aux animaux qui vivent autour d'eux, sans reconnaître ni adorer aucune puissance supérieure. Ils n'ont dans leur langue aucun mot pour désigner la Divinité, et les observateurs les plus attentifs n'ont pu découvrir parmi eux aucune institution, aucun usage qui parût supposer qu'ils reconnussent l'autorité d'un Dieu et qu'ils s'occupassent à mériter ses faveurs (87). Ce n'est cependant que dans l'état de nature le plus simple, et lorsque les facultés intellectuelles de l'homme sont trop faibles et trop bornées pour l'élever beaucoup au-dessus des animaux, qu'on observe cette ignorance absolue de toute puissance invisible. Mais l'esprit humain, naturellement formé pour la religion, s'ouvre bientôt à des idées qui, lorsqu'elles sont corrigées et épurées, sont destinées à être une grande source de consolation au milieu des calamités de la vie. On aperçoit des notions de quelques êtres invisibles et puissans dans les usages de plusieurs tribus américaines qui sont encore dans l'enfance de la société. Ces notions sont, dans l'origine, vagues et obscures, et paraissent plutôt provenir d'un sentiment de crainte pour des maux dont l'homme est menacé que d'un sentiment de reconnaissance pour des bienfaits reçus. Tandis que la nature poursuit son cours avec une régularité constante et uniforme, l'homme jouit des biens qu'elle lui procure sans en rechercher la cause; mais tout écart de cette marche régulière le frappe et l'étonne. Lorsqu'il voit arriver des événemens auxquels il n'est point accoutumé, il en cherche les causes avec une curiosité active. Son entendement est incapable de les démêler; mais l'imagination, qui est une faculté de l'âme plus ardente et plus audacieuse, décide sans hésiter : elle attribue les événemens extraordi-

[1] Biet, 539. Lery, *ap. de Bry*, III, 221. Nieuhoff, *Churchill coll.*, II, 132. *Lettr. édif.*, 2-177; *id.*, 12-13. Venegas, I, 87. Lozano, *Descr. del gran Chaco*, 59. Gumilla, II, 156. Rochefort, *Hist. des Antilles*, pag. 468. Margrave, *Hist. in append. de Chiliensibus*, 286. Ulloa, *Notic. Americ.*, 335, etc. Barrère, 218-219. Harcourt, *Voy. to Guyana*, Purch., *Pilgr.*, IV, p. 1273. *Account of Brasil, by a Portuguese, ibid.*, p. 1289. Jo... *Journal*, p. 59.

naires de la nature à l'influence de quelques êtres invisibles, et suppose que le tonnerre, les tremblemens de terre et les ouragans sont leur ouvrage. On a trouvé chez plusieurs nations grossières quelques idées confuses d'une puissance spirituelle ou invisible, dirigeant les fléaux naturels qui désolent la terre et épouvantent ses habitans (88). Mais indépendamment de ces calamités, les peines et les dangers de la vie sauvage sont si multipliés, l'homme dans cet état se trouve souvent dans des situations si critiques, que son esprit est forcé par le sentiment de sa propre faiblesse de recourir à l'action d'une puissance et d'une intelligence supérieure aux forces humaines. Abattu par les calamités qui l'oppriment, exposé à des dangers qu'il ne peut repousser, le sauvage ne compte plus sur lui-même; il sent toute son impuissance, et ne voit aucun moyen d'échapper à tant de maux que par l'interposition de quelque bras invisible. Ainsi l'on trouve que, chez toutes nations ignorantes, les premières pratiques qui présentent quelques ressemblances avec des actes de religion n'ont pour objet que d'écarter des maux que l'homme peut souffrir ou redouter. Les *manitous* ou *ockis* des naturels de l'Amérique septentrionale étaient des espèces d'amulettes ou de charmes auxquels ils attribuaient la vertu de préserver de tout événement fâcheux ceux qui y mettaient leur confiance; ou bien on les regardait comme des esprits tutélaires dont on pouvait implorer le secours dans des circonstances malheureuses [1]. Les habitans des îles admettaient des êtres qu'ils appelaient *cemis*, et qu'ils regardaient comme les auteurs de tous les maux qui affligent l'espèce humaine; ils représentaient ces terribles divinités sous les formes les plus effrayantes, et ne leur rendaient un hommage religieux que dans la vue d'apaiser leur courroux [2]. Il y avait des tribus qui s'étaient fait des idées de religion plus étendues, et qui reconnaissaient des êtres bons qui se plaisaient à faire le bien, ainsi que des êtres méchans qui aimaient à faire le mal; mais chez ces peuples même la superstition paraît encore être le fruit de la crainte, et tous ses efforts avaient pour but de détourner des malheurs. Ils étaient persuadés que leurs divinités bienfaisantes étaient portées par leur nature même à faire tout le bien qui était en leur pouvoir, sans avoir besoin de prières ni de reconnaissance; ainsi leur unique soin était de chercher à conjurer et à fléchir la colère des puissances malfaisantes qu'ils regardaient comme ennemies de l'homme [1].

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 343. Creuxii *Hist. Canad.*, p. 82.

[2] Oviedo, lib. III, cap. I, pag. 3. P. Martyr, *Decad.*, pag. 102.

Telles étaient les notions imparfaites de la plupart des Américains, relativement à l'influence des agens invisibles, et tel était presque universellement le vil et grossier objet de leurs superstitions. Si nous pouvions remonter à la source des idées des autres nations jusqu'à ce premier état de société où l'histoire commence à les offrir à nos regards, nous apercevrions une ressemblance frappante entre leurs opinions et leurs pratiques, et celles dont nous venons de parler : nous nous convaincrions aisément que, dans des circonstances semblables, l'esprit humain suit partout à peu près la même route dans ses progrès, et arrive presque aux mêmes résultats. Les impressions de la crainte se marquent d'une manière sensible dans tous les systèmes de superstition formés dans cet état de société, et les notions les plus exaltées des hommes se bornent à une idée obscure de certains êtres dont la puissance, quoique surnaturelle, est limitée dans ses objets comme dans ses moyens.

Chez d'autres peuples qui sont unis en société depuis plus long-temps, ou qui ont fait plus de progrès dans la civilisation, on aperçoit quelque étincelle d'une conception plus juste de la puissance qui gouverne le monde. Ils semblent avoir vu qu'il doit exister quelque cause universelle à laquelle tous les êtres doivent leur existence, et si nous pouvons en juger par quelques expressions de leur langage, ils paraissent reconnaître une puissance divine qui a fait le monde et qui dispose de tous les événemens. Ils l'appellent *le grand Esprit* [2].

Mais ces idées sont vagues et confuses, et, lorsqu'ils essaient de les expliquer, il est évident qu'ils donnent au mot *esprit* un sens très différent de celui que nous y attachons, et qu'ils

[1] Du Tertre, II, 365. Borde, p. 14. *State of Virginia, by a native*, book III, p. 32, 33. Dumont, I, 165. Bancroft, *Nat. hist. of Guyana*, 309.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 343. Sagard, *Voy. au pays des Hurans*, 226.

ne conçoivent aucun être qui ne soit corporel. Ils croient que leurs dieux ont une forme humaine, mais avec une nature supérieure à celle de l'homme; et ils débitent sur les qualités et les opérations de ces divinités des fables trop absurdes et trop incohérentes pour mériter une place dans l'histoire. Ces mêmes peuples ne connaissent aucune forme établie de culte public; ils n'ont ni temples érigés à l'honneur de leurs divinités, ni ministres spécialement consacrés à leur service. Les différentes cérémonies et pratiques superstitieuses reçues parmi eux leur ont été transmises par tradition, et ils y ont recours avec une crédulité puérile lorsque des circonstances particulières, les tirant de leur apathie ordinaire, les portent à reconnaître la puissance et à implorer la protection de quelques êtres supérieurs [1].

La tribu des Natchez et les naturels de Bogota sont beaucoup plus avancés dans leurs idées de religion ainsi que dans leurs institutions politiques, que les autres nations sauvages de l'Amérique, et il n'est pas moins difficile de trouver la cause de cette distinction que de celle dont nous avons déjà parlé. Le soleil était le principal objet du culte chez les Natchez. Ils entretenaient dans leurs temples un feu perpétuel, comme l'emblème le plus pur de la divinité; ces temples étaient construits avec une grande magnificence et décorés de différens ornemens, autant que le comportait leur grossière architecture. Ils avaient des ministres chargés de veiller à l'entretien du feu sacré. La première fonction du chef de la nation était un acte d'obéissance au soleil tous les matins, et à certains temps de l'année il y avait des fêtes établies, qui étaient célébrées par tout le peuple en grande cérémonie, mais sans répandre de sang [2]. Ces fêtes sont la pratique de superstition la plus raffinée qu'on ait trouvée en Amérique, et peut-être une des plus naturelles et des plus séduisantes. Le soleil est la source apparente de la joie, de la fécondité et de la vie répandues sur toute la nature, et tandis que l'esprit humain dans ses premiers essais de spéculation contemple et admire la puissance universelle et active de cet astre, il est naturel que son admiration s'arrête à ce qui est visible, sans pénétrer jusqu'à la cause qu'il ne voit pas, et qu'il rende à l'ouvrage le plus brillant et le plus bienfaisant de l'Être suprême un culte qui n'est dû qu'à son auteur. Comme le feu est le plus pur et le plus actif de tous les élémens, et qu'il ressemble au soleil par quelques-unes de ses qualités et de ses effets, ce n'est pas sans raison qu'il a été choisi pour emblème de l'action puissante de cet astre. Les anciens Perses, peuple bien supérieur à tous égards aux nations sauvages dont je rappelle les usages, fondèrent leur système religieux sur les mêmes principes, et établirent des formes de culte public moins grossières et moins absurdes que celles des autres peuples qui avaient été privés du secours de la révélation. Cette étonnante conformité d'idées entre deux nations vivant dans deux états de société si différens, est une des circonstances les plus singulières et les plus inexplicables qui se rencontrent dans l'histoire des révolutions humaines.

A Bogota, le soleil et la lune étaient également les principaux objets de la vénération publique. Le système de religion y était plus régulier et plus complet, quoique moins pur, que celui des Natchez. Il y avait des temples, des autels, des prêtres, des sacrifices, et tout ce long cortége de cérémonies que la superstition introduit partout où elle s'arroge un empire absolu sur l'esprit des hommes. Mais ce peuple avait des rites cruels et sanguinaires : il offrait à ses dieux des victimes humaines, et plusieurs de ces usages ressemblaient beaucoup aux institutions barbares des Mexicains, dont nous examinerons ailleurs plus en détail le génie et les mœurs [1].

A l'égard de cet autre point de religion qui établit l'immortalité de l'âme, les sentimens des Américains étaient plus uniformes. L'esprit humain, lors même qu'il n'est encore ni éclairé ni fortifié par la culture, se révolte à la pensée d'une dissolution totale, et se plaît à s'élancer par l'espérance dans un état d'existence future. Ce sentiment, produit dans l'homme par la conscience de sa propre dignité et par un instinct secret qui le porte vers l'immortalité, est universel et peut être regardé comme naturel à l'espèce humaine : il est la base des espérances les plus

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 345. Colden, I, 17.

[2] Dumont, I, 158. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France* III, 417-429. Lafitau, I, 167

[1] Piedrahita, *Conq. del nuevo reyno*, p. 17. Herrera, *Decad.* VI, lib. v, cap. vi.

sublimes de l'homme dans l'état de société le plus parfait, et la nature n'a pas voulu le priver de cette douce consolation, même dans l'état de société le plus simple et le plus grossier. Nous trouverons cette opinion établie d'un bout de l'Amérique à l'autre; en certaines régions, plus vague et plus obscure; en d'autres, plus développée et plus parfaite, mais nulle part inconnue. Les sauvages les plus grossiers de ce continent ne redoutent point la mort comme l'extinction de l'existence : ils espèrent tous un état à venir où ils seront à jamais exempts des calamités qui empoisonnent la vie humaine dans sa condition actuelle. Ils se représentent une contrée délicieuse, favorisée d'un printemps éternel; où les forêts abondent en gibier, et les rivières en poisson; où la famine ne se fait jamais sentir, et où ils jouiront sans travail et sans peine de tous les biens de la vie. Mais en se formant ces premières idées si imparfaites d'un monde invisible, les hommes supposent qu'ils continueront d'éprouver les mêmes désirs et de suivre les mêmes occupations; en conséquence, ils doivent naturellement réserver les distinctions et les avantages dans cet état futur aux qualités et aux talens qui sont ici-bas l'objet de leur estime. Ainsi les Américains accordaient le premier rang, dans la terre des esprits, au chasseur le plus habile, au guerrier le plus heureux et le plus hardi, à ceux qui avaient surpris et tué le plus d'ennemis, qui avaient tourmenté le plus grand nombre de captifs et dévoré leur chair [1]. Ces idées étaient si généralement répandues, qu'elles ont donné naissance à une coutume universelle, qui est à la fois la preuve la plus forte de la croyance des Américains à une vie à venir, et l'explication la plus claire de ce qu'ils espèrent y trouver. Comme ils imaginent que les morts vont recommencer leur carrière dans le nouveau monde où ils sont allés, ils ne veulent pas qu'ils y entrent sans défense et sans provisions; c'est pour cela qu'on enterre avec eux leur arc, leurs flèches et les autres armes employées dans la chasse et dans la guerre; on dépose dans leur tombeau des peaux ou des étoffes propres à faire des vêtemens, du bled d'Inde, du manioc, du gibier, des ustensiles domestiques et tout ce qu'on met

[1] Lery, *ap. de Bry*, III, 222. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 551. De La Potherie, II, 40; III, 5.

au nombre des choses nécessaires de la vie [1]. Dans quelques provinces, lorsqu'un cacique ou chef venait à mourir, on mettait à mort un certain nombre de ses femmes, de ses favoris et de ses esclaves, qu'on enterrait avec lui, afin qu'il pût se montrer avec la même dignité et être accompagné des mêmes personnes dans son autre vie [2]. Cette persuasion est si profondément enracinée qu'on voit les personnes attachées à un chef s'offrir en victimes volontaires et solliciter comme une grande distinction le privilége d'accompagner leur maître au tombeau. Il y a même des occasions où l'on avait de la peine à réprimer cet enthousiasme d'affection et de dévouement, et à réduire le cortége d'un chef chéri à un nombre modéré, et tel que la tribu n'en souffrît pas un dommage trop considérable (89).

Chez les Américains, ainsi que chez les autres nations non civilisées, plusieurs des rites et des pratiques qui ressemblent à des actes de religion n'ont rien de commun avec la piété, et sont l'effet seulement d'un désir ardent de pénétrer dans l'avenir. C'est lorsque les facultés intellectuelles sont plus faibles et moins exercées que l'esprit humain est plus porté à sentir et à montrer cette vaine curiosité. Étonné des événemens dont il lui est impossible de concevoir la cause, il y suppose naturellement quelque chose de merveilleux et de mystérieux : alarmé d'un autre côté par des circonstances dont il ne peut prévoir la suite et les effets, il est obligé, pour les découvrir, d'avoir recours à d'autres moyens qu'à l'exercice de sa propre intelligence. Partout où la superstition a fait assez de progrès pour former un système régulier, ce désir de percer dans les secrets de l'avenir se trouve lié avec elle. Alors la divination devient un acte religieux; les prêtres, comme ministres du ciel, prétendent annoncer ses oracles. Ils sont les seuls devins, augures et magiciens, qui possèdent l'art

[1] *Chronica* de Cieca de Leon, cap. XXVIII. Sagard, 288. Creuxii *Hist. Canad.*, pag. 91. Rochefort, *Hist. des Antilles*, 368 Biet, 391. Dela Potherie, II, 44; III, 8. Blanco, *Convers. de Piritu*, p. 35.

[2] Dumont, *Mém. sur la Louisiane*, I, 208. Oviedo, lib. V, cap. III. Gomara, *Hist. gen.*, cap. XXVIII. P. Martyr, *Decad.*, 304. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 421. Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. III. P. Melchior Hernandez, *Memor. de Chiriqui*, *coll. orig. papers*, I. *Chron.* de Cieca Leon, cap. XXXIII.

important et sacré de découvrir ce qui est caché aux yeux des autres hommes.

Chez ceux des peuples sauvages qui ne reconnaissent point de puissance qui gouverne le monde, qui n'ont ni prêtres ni cérémonies religieuses, la curiosité de lire dans l'avenir et de découvrir ce qui est inconnu tient à un principe différent et tire sa force d'une autre association d'idées. Comme les maladies de l'homme dans l'état sauvage sont, ainsi que celles des animaux, en petit nombre, mais extrêmement violentes, l'impatience de la souffrance et le désir de recouvrer la santé lui inspirent aisément un respect extraordinaire pour ceux qui se vantent de connaître la nature de ces maladies ou d'en prévenir les funestes effets. Mais les charlatans d'Amérique étaient si ignorans sur la structure du corps humain qu'ils n'avaient aucune idée ni des dérangemens qui pouvaient y survenir, ni de la manière dont ils se terminaient. L'enthousiasme réuni souvent à la ruse suppléait à la science. Ils attribuaient l'origine des maladies à une influence surnaturelle, et prescrivaient et exécutaient eux-mêmes différentes cérémonies mystérieuses auxquelles on supposait la vertu de les guérir. La crédulité et l'amour du merveilleux, si naturels à des hommes ignorans, favorisaient l'imposture et les disposaient à en être aisément dupes. Les premiers médecins des sauvages sont des espèces de magiciens qui se vantent de connaître le passé et de prédire l'avenir. Les enchantemens, la sorcellerie et diverses cérémonies aussi vaines que bizarres, sont les moyens qu'ils emploient pour chasser les causes imaginaires du mal [1]; et pleins de confiance dans l'efficacité de ces moyens, ils prédisent hardiment quel sera le destin de leurs malades. Ainsi la superstition, dans sa forme primitive, eut pour principe l'impatience naturelle à l'homme de se délivrer d'un mal présent, et non la crainte des maux qui l'attendaient dans une vie future; elle fut originairement entée sur la médecine, non sur la religion. Un des premiers et des plus sages historiens de l'Amérique fut frappé de cette alliance entre l'art de la divination et celui de la médecine chez les habitans d'Hispaniola [2]. Mais cela n'était pas particulier à ces peuples. Il y avait dans toutes les parties de l'Amérique des devins et des enchanteurs qui s'appelaient les *alexis*, les *playas*, les *autmoins*, etc., suivant les différens endroits, et qui étaient les médecins de leurs tribus respectives, de même que les *buhitos* l'étaient à *Hispaniola*. Comme leurs fonctions les mettaient à portée d'observer l'esprit humain affaibli par la maladie, et que dans cet état d'abattement, l'homme est naturellement disposé à s'alarmer de craintes chimériques et à se bercer d'espérances imaginaires, ils inspiraient aisément une confiance aveugle dans la vertu de leurs enchantemens et dans la certitude de leurs prédictions [1].

Lorsque les hommes ont une fois reconnu la réalité d'une puissance surnaturelle qui agit dans certains cas, ils sont aisément portés à la reconnaître dans d'autres. Les Américains ne supposèrent pas long-temps que l'efficacité des conjurations fût bornée à un seul objet : ils y eurent recours dans toutes les situations de danger ou de malheur. Lorsqu'ils éprouvaient des désastres à la guerre, lorsqu'ils étaient contrariés dans leur chasse par des contre-temps imprévus, lorsque les inondations ou la sécheresse menaçaient leurs moissons, ils appelaient leurs magiciens, et leur faisaient commencer leurs enchantemens pour découvrir la cause de ces calamités ou pour prédire quelle en serait l'issue [2]. Leur confiance dans cet art chimérique s'augmenta par degrés et se manifestait dans toutes les circonstances de la vie : chaque individu qui se trouvait dans quelque embarras ou qui voulait s'engager dans quelque entreprise importante ne manquait pas de consulter le sorcier, et de diriger sa conduite sur les instructions qu'il recevait. C'est sous cette forme que la superstition se montre chez les peuples les plus sauvages de l'Amérique, et la divination y est un art tenu dans la plus haute estime. Long-temps avant que l'homme ait porté la connaissance d'une Divinité jusqu'au point qui inspire le respect et conduit à un culte, nous le

[1] P. Melch. Hernandez, *Memor de Chiriqui. Collect. orig. papers*, I.

[2] Oviedo, lib. v, cap. I.

[1] Herrera, *Decad.* I, lib. III, cap. IV. Osborne, *Collect.*, II, 860. Dumont, I, 169. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 361. Lawson, *Nouv.-Carol.*, 214. Ribas, *Triunf.*, p. 17. Biet, 386. De la Potherie, II, 35.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 3. Dumont, I, 173. Fernandez. *Relac. de los Chiquit.*, pag. 40. Lozano, 84. Margrave, 279.

voyons lever une main présomptueuse pour écarter le voile salutaire sous lequel la Providence a voulu cacher ses desseins aux regards des humains : nous le voyons s'efforçant avec une vaine inquiétude de percer les mystères de l'administration divine. C'est une preuve des progrès et de la maturité de l'esprit humain, que de reconnaître et d'adorer une puissance modératrice de l'univers; mais le vain désir de pénétrer dans l'avenir n'est qu'une erreur de son enfance et une preuve de sa faiblesse.

C'est à cette même faiblesse qu'il faut attribuer la confiance des Américains dans les songes, leur soin d'observer les présages, leur attention au ramage des oiseaux et aux cris des animaux; ils regardent toutes ces circonstances comme des indications des événemens futurs; et si quelques-uns de ces pronostics leur paraissent défavorables, ils renoncent aussitôt à l'entreprise qu'ils venaient de former avec le plus d'ardeur [1].

VIII. Si on veut se former une idée complète des nations sauvages de l'Amérique, il ne faut pas passer sous silence quelques coutumes singulières qui, quoique universelles et caractéristiques, n'ont pu convenablement être rapportées à aucun des articles entre lesquels j'ai divisé mes recherches sur leurs mœurs.

L'amour de la danse est une passion favorite des sauvages de toutes les parties du globe. Comme une grande partie de leur temps se consume dans un état de langueur et d'indolence, sans aucune occupation qui puisse les animer ou les intéresser, ils se plaisent généralement à un exercice qui donne l'essor aux facultés actives de la nature. Lorsque les Espagnols entrèrent pour la première fois en Amérique, ils furent étonnés de ce goût extrême des naturels pour la danse; ils voyaient avec étonnement un peuple, presque toujours froid et inanimé, montrer une activité extraordinaire toutes les fois que cet amusement favori les y portait. Il est vrai que chez eux la danse ne doit pas être appelée un amusement. C'est une occupation sérieuse et importante qui se mêle à toutes les circonstances de la vie publique et privée. Si une entrevue est nécessaire entre deux bourgades américaines, les ambassadeurs de l'une s'approchent en formant une danse solennelle et présentant le calumet ou emblème de paix; les sachems de l'autre tribu le reçoivent avec la même cérémonie [1]. Si la guerre se déclare contre un ennemi, c'est par une danse qui exprime le ressentiment dont ils sont animés et la vengeance qu'ils méditent [2]. S'ils veulent apaiser la colère de leurs dieux ou célébrer leurs bienfaits; s'ils se réjouissent de la naissance d'un fils ou pleurent la mort d'un ami [3], ils ont des danses convenables à chacune de ces situations et appropriées aux sentimens divers dont ils sont pénétrés. Si l'un d'eux est malade, on ordonne une danse comme le moyen le plus efficace de lui rendre la santé; et s'il ne peut pas supporter la fatigue de cet exercice, le médecin ou sorcier exécute la danse lui-même, comme si la vertu de sa propre activité pouvait se transmettre à son malade [4].

Toutes leurs danses sont des imitations de quelque action, et quoique la musique qui en règle les mouvemens soit d'une extrême simplicité et choque l'oreille par sa plate monotonie, quelques-unes de leurs danses paraissent très expressives et très animées. La danse de guerre est peut-être la plus frappante de toutes : c'est la représentation d'une campagne américaine complète. Le départ des guerriers, leur marche dans le pays ennemi, les précautions avec lesquelles ils campent, l'adresse avec laquelle ils placent des détachemens en embuscade, la manière de surprendre l'ennemi, le tumulte et la férocité du combat, l'art d'enlever la chevelure aux morts et de se saisir des prisonniers, le retour triomphant des vainqueurs et les tourmens des victimes, sont exposés successivement sous les yeux des spectateurs. Les acteurs entrent dans leurs différens rôles avec tant de chaleur et d'enthousiasme; leurs gestes, leurs physionomies, leurs voix sont si bizarres et si conformes à leurs situations respectives, que les Européens ont peine à croire que ce soit une scène d'imitation, et ne peuvent la voir sans de vives im-

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 262-353. Stadius, *ap. de Bry*, III, 120. Creuxii *Hist. Canad.*, 84. Techo, *Hist. du Parag.* Churchill, *Collect.*, VI, 37. De la Potherie, III, 6.

[1] De la Potherie, *Hist.*, II, 17. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 211-297. Lahontan, I, 100-137. Hennepin, *Découv.*, 149.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 298. Lafitau, I, 523.

[3] Joutel, 343. Gomara, *Hist. gen.*, cap. CXCVI.

[4] Denys, *Hist. nat.*, 189. Brickell, 372. De la Potherie, II, 36.

pressions d'horreur et de crainte [1]. Quelque expression qu'il puisse y avoir dans les danses américaines, elles présentent une circonstance remarquable qui se lie avec le caractère de la race entière. Les chansons, les danses et les amusemens des autres nations, emblèmes des sentimens qui échauffent leurs cœurs, sont souvent destinés à exprimer ou à exciter la sensibilité qui attache les deux sexes l'un à l'autre. Il y a des peuples chez qui l'ardeur de cette passion est telle que l'amour y est presque le seul objet des fêtes et des plaisirs; et comme les peuples grossiers ne connaissent point la délicatesse des sentimens, et ne sont point accoutumés à déguiser les émotions de leur âme, leurs danses sont souvent licencieuses et indécentes : telle est la *calenda*, pour laquelle les naturels d'Afrique sont si passionnés[2]; telles sont les danses des jeunes filles d'Asie, qui semblent exciter tous les désirs de la volupté dans ceux qui en sont témoins. Mais chez les Américains qui, par des causes qu'on a déjà expliquées, sont plus froids et plus indifférens pour les femmes, les idées d'amour n'entrent que très peu dans leurs fêtes et leurs divertissemens. Leurs chansons et leurs danses sont pour la plupart graves et martiales, liées avec quelques-unes des affaires les plus sérieuses et les plus importantes de leur vie [3]; et comme elles n'ont aucune relation avec l'amour ou la galanterie, elles sont rarement communes aux deux sexes, et s'exécutent par les hommes et les femmes à part [4] Si dans quelques occasions il est permis aux femmes de se joindre à la fête, le caractère des danses reste le même, et on n'y voit aucun mouvement, aucun geste qui exprime des idées de volupté ou qui encourage la familiarité [5].

L'amour excessif du jeu, et particulièrement des jeux de hasard, qui semble être naturel à tous les hommes qui ne sont pas accoutumés aux occupations d'une industrie régulière, est universel chez les Américains. Les mêmes causes qui, dans la société civilisée, portent les hommes qui ont de la fortune et du loisir, à rechercher cet amusement, en font les délices des sauvages. Les premiers sont dispensés du travail, ceux-ci n'en sentent pas la nécessité; et comme ils sont également oisifs, ils se livrent avec transport à tout ce qui peut émouvoir et agiter leur âme. Ainsi les Américains qui pour l'ordinaire sont si indifférens, si flegmatiques, si taciturnes et si désintéressés, deviennent, dès qu'ils sont engagés dans une partie de jeu, avides, impatiens, bruyans et d'une ardeur presque frénétique. Ils jouent leurs fourrures, leurs ustensiles domestiques, leurs vêtemens, leurs armes; et lorsque tout est perdu, on les voit souvent dans l'égarement du désespoir ou de l'espérance, risquer d'un seul coup leur liberté personnelle, malgré leur passion extrême pour l'indépendance [1]. Chez différentes peuplades, ces parties de jeu se renouvellent souvent et deviennent l'amusement le plus intéressant dans toutes les occasions de fêtes publiques. La superstition, toujours prête à tourner à son profit les passions qui ont le plus d'influence et d'énergie, concourt souvent à confirmer et à fortifier cette disposition des sauvages. Leurs magiciens sont accoutumés à prescrire une grande partie de jeu comme un des moyens les plus efficaces d'apaiser leurs divinités ou de rendre la santé aux malades [2].

Des causes semblables à celles qui inspirent aux Américains l'amour du jeu les portent aussi à l'ivrognerie. Il semble qu'un des premiers efforts de l'industrie ait été de découvrir une boisson enivrante quelconque; et on n'a guère trouvé de nation, quelque grossière et dépourvue d'invention qu'elle fût, qui n'ait réussi dans cette fatale recherche. Les plus barbares des tribus américaines ont été assez malheureuses pour faire cette découverte; celles même qui sont trop ignorantes pour connaître le moyen de donner aux liqueurs, par la fermentation, une force enivrante, obtiennent le même effet par d'autres moyens. Les habitans des îles, ceux de la Californie et du nord de l'Amérique, em-

[1] De la Potherie, II, 116. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 297. Lafitau, I, 523.

[2] Adanson, *Voy. au Sénégal*, p. 3. Labat, *Voy.*, IV, 463. Sloane, *Nat. hist. of Jamaica;* Introd., pag. 48. Fermin, *Descrip. de Surinam*, I, 139.

[3] *Descrip. de la Nouv.-France.* Osborne, *Collect*, II, 883. Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 84.

[4] Wafer's *Account of Isthmus*, 169. Lery, *ap. de Bry*, III, 177. Lozano, *Histoire du Parag.*, I, 149. Herrera, *Decad.* II, lib. VII, cap. VIII, *Decad.* IV, lib. X, cap. IV.

[5] Barrère, *Fr. équin.*, p. 191.

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 261-318 Lafitau, II, 338. Ribas, *Triunf.* 13, Brickell, 335.

[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 262.

ploient pour cet objet la fumée du tabac, qu'ils font passer avec un certain instrument dans les narines[1] et dont les vapeurs, en montant au cerveau, y excitent tous les mouvemens et les transports de l'ivresse (91). Dans presque toutes les autres parties du Nouveau-Monde, les naturels possédaient l'art d'extraire une liqueur enivrante du maïs ou de la racine de manioc, les mêmes substances dont ils faisaient du pain. L'opération qu'ils avaient imaginée pour cela ressemble assez au procédé ordinaire des brasseurs; mais avec cette différence, qu'au lieu de levure, ils substituaient une dégoûtante infusion d'une certaine quantité de maïs ou de manioc mâché par leurs femmes. La salive excite une fermentation vigoureuse, et en peu de jours la liqueur devient propre à être bue. Elle n'est pas désagréable au goût, et lorsqu'on en boit une grande quantité, elle a le pouvoir d'enivrer[2]. C'est la boisson générale des Américains, qui la désignent par différens noms et la recherchent avec une fureur qu'il n'est pas plus aisé de concevoir que de décrire. Chez les nations polies, où une succession d'occupations et d'amusemens divers tient l'esprit dans une activité continuelle, le désir des liqueurs fortes est modifié en grande partie par le climat, et il augmente ou diminue selon les variations de la température. Dans les pays chauds, l'organisation sensible et délicate des habitans n'a pas besoin du stimulant des liqueurs fermentées. Dans les pays plus froids, la constitution des naturels, plus robuste et plus pesante, en a besoin pour être excitée et mise en mouvement. Mais parmi les sauvages, le désir de tout ce qui a la faculté d'enivrer est le même dans toutes les positions du globe. Tous les habitans de l'Amérique, soit qu'ils habitent la zone torride ou les régions tempérées, soit qu'un sort plus dur les ait fait naître dans les climats plus rigoureux des deux extrémités nord et sud de ce continent, paraissent être également dominés par cette passion[3]. Cette ressemblance de goût, chez des peuples placés dans des situations si différentes, ne peut être regardée comme l'effet d'un besoin physique, et ne peut être attribuée qu'à l'influence d'une cause morale. Lorsque le sauvage est engagé dans une expédition de guerre ou de chasse, il se trouve souvent dans des situations critiques où toutes les facultés de sa nature sont obligées de s'exercer par les plus grands efforts; mais à ces scènes intéressantes succèdent de longs intervalles de repos, pendant lesquels le guerrier ne voit rien d'assez important pour mériter son attention. Il languit dans ce temps d'indolence. L'attitude de son corps est un emblème de l'état de son âme : là, accroupi près du feu dans sa cabane; ici, étendu à l'ombre de quelques arbres, il consume ses journées dans un sommeil presque continuel, ou dans une inaction insipide et stupide qui n'en est guère différente. Comme les liqueurs fortes le tirent de cet état de torpeur, donnent un mouvement plus rapide à ses esprits et l'animent encore plus fortement que la danse ou le jeu, il en est excessivement avide. Un sauvage qui n'est pas en action est un animal triste et pensif; mais dès qu'il boit ou qu'il a seulement l'espérance de boire d'une liqueur enivrante, il prend de la vivacité et de la gaîté[1]. Quelle que soit l'occasion ou le prétexte qui rassemble les Américains, la séance se termine toujours par une orgie. Plusieurs de leurs fêtes n'ont point d'autre objet, et ils en voient arriver l'époque avec des transports de joie. Comme ils ne sont accoutumés à contraindre aucun de leurs sentimens, ils ne mettent point de bornes à celui-ci. La fête dure souvent sans interruption pendant plusieurs jours, et quelque funestes que puissent être les suites de leurs excès, ils ne cessent de boire que lorsqu'il ne reste plus une seule goutte de liqueur. Ceux d'entre eux qui sont les plus distingués, les guerriers les plus célèbres, les chefs les plus renommés pour leur sagesse, n'ont pas plus d'empire sur eux-mêmes que le dernier membre de la communauté. L'attrait irrésistible d'un plaisir présent les aveugle sur les conséquences, et ces hommes qui, dans d'autres situations, semblent doués d'une force d'âme plus qu'humaine, ne sont dans celle-ci que de vils esclaves d'un appétit brutal, inférieurs aux enfans en prévoyance

[1] Oviedo, *Hist. ap Ramus.*, III, 113. Venegas, I, 68. Naufrag. de *Cabeça de Vaca*, cap. XXVI.

[2] Stadius, *ap de Bry*, III, 111.

[3] Gumilla, I, 257. Lozano, *Descrip. del gran Chaco*, 56, 10. Ribas., 8. Ulloa, I, 249-337. Des Marchais, IV, 438. Fernandez, *Mission de los Chiquit.*, 35. Barrère, pag. 203. Blanco, *Convers. de Piritu*, 31.

[1] Melendès, *Tesoros verdad.*, III, 169.

aussi bien qu'en raison [1]. Lorsque leurs passions, qui sont naturellement fortes, sont encore excitées et enflammées par l'ivresse, ils se portent aux plus terribles excès, et la fête se termine rarement sans des actes de violence et même sans du sang répandu [2].

Au milieu de cette orgie extravagante, il y a une circonstance qui mérite d'être remarquée : chez la plupart des nations américaines, il n'est pas permis aux femmes de prendre part à la fête (92). Leur occupation est de préparer la liqueur, de la servir aux convives, et d'avoir soin de leurs maris et de leurs parens lorsqu'ils commencent à perdre la raison. Rien ne prouve plus l'état d'infériorité des femmes et le mépris avec lequel elles étaient traitées dans le Nouveau-Monde, que cet usage de les exclure d'un plaisir si recherché de tous les sauvages. Lorsqu'on découvrit l'Amérique septentrionale, les habitans ne connaissaient encore aucune boisson enivrante ; mais les Européens ayant trouvé bientôt leur intérêt à leur fournir des liqueurs spiritueuses, l'ivrognerie est devenue aussi universelle parmi eux que parmi les Américains des parties méridionales ; leurs femmes même ont pris le même goût et s'y livrent avec aussi peu de décence et de modération que les hommes [3].

Il serait trop long d'examiner toutes les coutumes particulières qui ont excité l'étonnement des voyageurs en Amérique ; mais je ne puis en passer sous silence une qui me paraît aussi extraordinaire qu'aucune de celles dont on a parlé. Lorsqu'un Américain devient vieux, ou qu'il souffre d'une maladie que leur médecine grossière ne peut guérir, ses enfans ou ses parens lui ôtent la vie eux-mêmes, pour être délivrés du fardeau de le nourrir et de le soigner. Cette coutume s'est trouvée établie chez les tribus les plus sauvages, dans toute l'étendue du continent, depuis la baie d'Hudson jusqu'à la rivière de la Plata ; et quelque opposée qu'elle paraisse à ces sentimens de tendresse et d'affection que les hommes civilisés regardent comme naturels à l'espèce humaine, l'homme semble y être conduit par la condition de la vie sauvage. Les

[1] Ribas, IX. Ulloa, I, 338.

[2] *Lettres édif.*, II, 178. Torquemada, *Mon. Ind.*, I, 335.

[3] Huceninson, *Hist. of Massachuset-Bay*, 469. Lafitau, II, 125. Sagard, 146.

mêmes peines et les mêmes difficultés pour se procurer des subsistances qui, en quelque cas, empêchent les sauvages d'élever leurs enfans, les obligent à terminer la vie des vieillards et des infirmes. La faiblesse de ceux-ci aurait besoin des mêmes secours que l'enfance. Les uns et les autres sont également incapables de remplir les fonctions de guerriers ou de chasseurs, et de supporter les peines ou d'échapper aux dangers auxquels les sauvages sont si souvent exposés par leur défaut de prévoyance et d'industrie. Incapables de subvenir aux besoins ou de secourir la faiblesse des autres, ce surcroît d'embarras leur donne une impatience qui les porte à terminer une vie qu'il leur serait trop difficile de conserver. Cela n'est point regardé comme un trait de cruauté, mais comme un acte de pitié. Un Américain accablé d'années ou d'infirmités, sentant qu'il ne peut plus compter sur le secours de ceux qui l'environnent, se place lui-même d'un air content dans son tombeau, et c'est des mains de ses enfans ou de ses plus proches parens qu'il reçoit le coup qui le délivre à jamais des misères de la vie [1].

IX. Après avoir considéré les peuples sauvages d'Amérique sous ces différens points de vue, et après avoir examiné leurs mœurs et leurs usages dans tant de situations diverses, il ne reste qu'à nous former une idée générale de leur caractère, comparé avec celui des nations plus policées. L'homme, dans son état primitif, sortant pour ainsi dire des mains de la nature, est partout le même. Dans les premiers instans de l'enfance, soit parmi les sauvages les plus grossiers, soit dans la société la plus civilisée, on ne lui reconnaît aucune qualité qui marque quelque distinction ou quelque supériorité. Il paraît partout susceptible de la même perfectibilité, et les talens qu'il peut acquérir par la suite, ainsi que les vertus qu'il peut devenir capable d'exercer, dépendent entièrement de l'état de société dans lequel il se trouve placé. Son esprit se conforme naturellement à cet état et en reçoit ses lumières et ses idées. Ses facultés intellectuelles sont mises en activité en proportion des besoins habituels que sa situation lui fait éprouver et des occupations qu'elle lui impose. Les affections de son cœur se développent selon les rapports qui se

[1] Cassani, *Hist. del N. reyno de Granada*, p. 300. Piso, pag. 6. Ellis, *Voy.*, 161. Gumilla, I, 333.

trouvent établis entre lui et les êtres de son espèce. Ce n'est qu'en suivant ce grand principe que nous pourrons découvrir quel est le caractère de l'homme dans les différens périodes de ses progrès.

Si nous l'appliquons à la vie sauvage et que nous mesurions à cette règle les qualités de l'esprit humain dans cet état de société, nous trouverons, comme je l'ai déjà observé, que les facultés intellectuelles de l'homme doivent être extrêmement limitées dans leurs opérations. Elles sont renfermées dans l'étroite sphère de ce qu'il regarde comme nécessaire pour subvenir à ses besoins : tout ce qui ne s'y rapporte pas n'attire point son attention et n'est point l'objet de ses recherches. Mais quelque bornées que puissent être les connaissances d'un sauvage, il possède parfaitement la petite portion d'idées qu'il a acquises : elles ne lui ont point été communiquées par une instruction méthodique; elles ne sont point pour lui un objet de curiosité et de pure spéculation; c'est le résultat de ses propres observations et le fruit de son expérience; elles sont analogues à sa condition et à ses besoins. Tandis qu'il est engagé dans les occupations actives de la guerre ou de la chasse, il se trouve souvent dans des situations difficiles et périlleuses, dont il ne peut se tirer que par des efforts de sagacité; il s'engage dans des démarches où chaque pas dépend de sa pénétration à discerner le danger auquel il est exposé et de son habileté à trouver les moyens d'y échapper.

Comme les talens des individus sont mis en activité et perfectionnés par cet exercice répété de l'esprit, ils déploient, dit-on, beaucoup de sagesse politique dans la conduite des affaires de leurs petites communautés. Le conseil des vieillards, délibérant sur les intérêts d'une bourgade américaine et décidant de la paix ou de la guerre, a été comparé aux sénats des républiques policées, et les procédés du premier ne sont pas conduits avec moins d'ordre et de sagacité que ceux des derniers. De grandes combinaisons politiques sont mises en œuvre pour peser les différentes mesures qu'on propose et pour en balancer les avantages probables avec les inconvéniens qui peuvent en résulter. Les chefs qui aspirent à obtenir la confiance de leurs concitoyens, emploient beaucoup d'adresse et d'éloquence pour acquérir la prépondérance dans ces assemblées[1]. Mais chez ces nations grossières, les talens politiques ne peuvent se déployer que dans un cercle fort étroit. Partout où l'idée de propriété particulière n'est pas encore connue, et où il n'y a point de juridiction criminelle établie, il n'y a presque point d'occasion d'exercer aucune fonction de police intérieure. Partout où il n'y a point de commerce, et où il n'y a que très peu de communication entre les différentes tribus, où les haines nationales sont implacables et les hostilités presque continuelles, il ne peut y avoir que peu d'objets d'intérêt public à discuter avec ses voisins, et le département qu'on pourrait appeler *des affaires étrangères* n'est pas assez compliqué pour demander une politique bien profonde. Partout où les individus manquent de prévoyance et de réflexion, au point de ne savoir prendre que rarement des précautions efficaces pour leur propre conservation, on ne doit pas s'attendre à voir les délibérations et les mesures publiques réglées par la considération de l'avenir. Le génie des sauvages est de se conduire par les impressions du moment. Ils sont incapables de former des arrangemens compliqués, relativement à leur conduite future. Les assemblées des Américains sont à la vérité si fréquentes, et leurs négociations si longues et si multipliées (93), que cela donne à leurs procédés une apparence extraordinaire d'habileté, mais c'est moins dans la profondeur de leurs vues qu'il faut en chercher la cause que dans la froideur de leur caractère qui les rend très lents à prendre une résolution[2]. Si nous en exceptons la ligue célèbre qui a uni les cinq nations du Canada en une république fédérative, dont on parlera en son lieu, nous ne découvrirons parmi les nations sauvages de l'Amérique que peu de traces d'une habileté politique qui suppose un certain degré de prévoyance ou de supériorité d'esprit. Nous verrons leurs opérations publiques plus souvent dirigées par la férocité impétueuse de leurs jeunes gens que par l'expérience et la sagesse de leurs vieillards.

En même temps que la conduite de l'homme dans l'état sauvage est peu favorable aux progrès de l'esprit, elle tend aussi à quelques égards à resserrer le cœur et à réprimer l'exer-

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 269.
[2] Charlevoix, *ibid.* III, 271.

ence de la sensibilité. Le sentiment le plus fort qui soit dans l'âme d'un sauvage est celui de son indépendance. Il a sacrifié une si petite portion de sa liberté naturelle en devenant membre d'une société, qu'il reste presque entièrement maître de ses actions [1]. Il prend souvent des résolutions seul, sans consulter personne, sans considérer aucune relation avec ceux qui l'environnent. Dans plusieurs de ses démarches, il reste aussi séparé du reste des hommes que s'il n'avait formé aucune union avec eux. Comme il sent combien peu il dépend des autres, il les voit avec une froide indifférence. La force même de son âme contribue à augmenter cette insouciance. Ne songeant qu'à lui-même en délibérant sur la conduite qu'il a à tenir, il ne s'embarrasse guère des conséquences que relativement à son intérêt. Il poursuit sa carrière et se livre à ses idées, sans rechercher si ce qu'il fait est agréable ou désagréable aux autres, s'ils peuvent en tirer quelque avantage ou en recevoir du dommage. De là ces caprices indomptables des sauvages, cette impatience de toute espèce de gêne, cette incapacité de réprimer ou de modérer leurs désirs, cette négligence et ce dédain avec lequel ils reçoivent les conseils, enfin cette haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et le mépris qu'ils ont pour les autres. Chez eux l'orgueil de l'indépendance produit presque les mêmes effets que la personnalité dans un état de société plus avancé. Par ces deux sentimens, l'individu rapporte tout à lui-même, et uniquement occupé de satisfaire ses désirs, fait de ce seul objet la règle de sa conduite.

C'est à la même cause qu'on peut imputer la dureté de cœur et l'insensibilité qu'on reproche à tous les peuples sauvages. Leurs âmes, peu susceptibles d'affections douces, délicates et tendres, ne peuvent être remuées que par des impressions fortes [2]. Leur union sociale est si incomplète que chaque individu agit comme s'il avait conservé ses droits naturels dans toute leur intégrité. Si on lui accorde une faveur, si on lui rend un service, il les reçoit avec beaucoup de satisfaction, parce qu'il en résulte un plaisir ou un avantage pour lui ; mais ce sentiment ne va pas plus loin et n'excite en lui aucune idée d'obligation; il ne sent point de reconnaissance (94) et ne songe à rien rendre pour ce qu'il a reçu [1]. Parmi les personnes qui sont le plus étroitement unies, il y a peu de correspondance et d'échange de ces services qui fortifient l'attachement, attendrissent le cœur et adoucissent le commerce de la vie. Leurs idées exaltées d'indépendance donnent à leur caractère une réserve sombre, qui les sépare les uns des autres. Les plus proches parens craignent mutuellement de se faire quelque demande, de solliciter quelques services [2], de crainte d'avoir l'air de vouloir imposer une charge aux autres ou gêner leur volonté.

J'ai déjà remarqué l'influence de cette dureté de caractère sur la vie domestique, relativement à l'union du mari avec la femme, de même qu'à celle des pères avec les enfans. Les effets n'en sont pas moins sensibles dans l'exercice de ces devoirs mutuels d'affection qu'exigent souvent la faiblesse et les accidens attachés à la nature humaine. Dans certaines tribus, lorsqu'un Américain est attaqué d'une maladie, il se voit généralement abandonné par tous ceux qui étaient autour de lui, et qui, sans s'embarrasser de sa guérison, fuient dans la plus grande consternation, pour éviter le danger supposé de la contagion [3]. Chez les nations même où l'on n'abandonne pas ainsi les malades, la froide indifférence avec laquelle ils sont soignés ne leur procure que de faibles consolations. Ils ne trouvent dans leurs compagnons ni ces regards de la pitié, ni ces douces expressions, ni ces services officieux, qui pourraient adoucir ou leur faire oublier leurs souffrances [4]. Leurs parens les plus proches refusent souvent de se soumettre à la plus petite incommodité ou de se priver de la moindre bagatelle pour les soulager ou leur être utiles [5]. L'âme d'un sauvage est si peu susceptible des sentimens qu'inspirent aux hommes ces attentions tendres qui adoucissent l'infortune, que, dans quelques provinces de l'Amérique, les Espagnols ont jugé nécessaire

[1] Fernandez, *Mission de los Chiquit.*, 33.
[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 309.

[1] Oviedo, *Hist.*, lib. XVI.
[2] De La Potherie, III, 28.
[3] *Lettres du père Cataneo*, *ap. Muratori*, *Christian*, I, 309. Du Tertre, II, 410. Lozano, 100. Herrera, *Decad.*, IV, lib. VIII, cap. V. *Decad.* V, lib. IV, c. II. Falkner's *Descrip. of Patagonia*, 98.
[4] Gumilla, I, 329. Lozano, 100.
[5] Garcia, *Origen.*, 90. Herrera, *Decad.* IV, lib. VIII, cap. V.

de fortifier par des lois positives les devoirs communs de l'humanité, et d'obliger les maris et les femmes, les pères et les enfans, sous des peines très graves, à prendre soin les uns des autres dans leurs maladies[1]. La même dureté de caractère est encore plus frappante dans la manière dont ils traitent les animaux. Avant l'arrivée des Européens, les naturels de l'Amérique septentrionale avaient quelques chiens apprivoisés qui les accompagnaient dans leurs chasses et les servaient avec toute l'ardeur et la fidélité particulières à cette espèce. Mais au lieu de cet attachement que nos chasseurs sentent naturellement pour ces compagnons utiles de leurs plaisirs, le chasseur américain recevait avec dédain les services de son chien, le nourrissait rarement et ne le caressait jamais[2]. En d'autres provinces où les animaux domestiques d'Europe ont été introduits, les Américains ont appris à les faire servir à leurs travaux; mais on a généralement observé qu'ils les traitent très durement[3], et n'emploient jamais que la violence et la cruauté pour les dompter ou les gouverner. Ainsi, dans toute la conduite de l'homme sauvage, soit à l'égard des humains ses égaux ou des animaux qui lui sont subordonnés, nous retrouvons le même caractère, nous reconnaissons les opérations d'une âme qui n'est occupée qu'à se satisfaire, et qui n'est réglée que par son caprice, sans faire aucune attention aux idées et aux intérêts des êtres qui l'environnent.

Après avoir fait voir combien la vie sauvage était peu favorable au développement des facultés intellectuelles et de la sensibilité du cœur, je n'aurais pas cru nécessaire de m'arrêter sur ce qu'on en peut regarder comme les moindres défauts, si le caractère des nations, comme celui des individus, ne se marquait souvent plus clairement par des circonstances qui paraissent frivoles, que par celles qui sont plus importantes. Le sauvage, accoutumé à se trouver dans des situations périlleuses et embarrassantes, ne comptant que sur ses propres forces, enveloppé dans ses propres pensées, ne peut être qu'un animal sérieux et mélancolique. Il fait peu d'attention aux autres, et ses pensées parcourent un cercle fort étroit. De là cette taciturnité si désagréable pour les hommes accoutumés à la libre communication de la vie sociale. Un Américain, lorsqu'il n'est pas obligé d'agir, est souvent assis des jours entiers dans la même posture sans ouvrir les lèvres[1]. Lorsqu'ils se réunissent pour aller à la guerre ou à la chasse, ils marchent d'ordinaire sur une ligne, à quelque distance l'un de l'autre et sans se dire une parole. Ils observent le même silence en ramant ensemble dans un canot[2]. Ce n'est que lorsqu'ils sont échauffés par les liqueurs enivrantes ou animés par le mouvement d'une fête ou de la danse, qu'on les voit s'égayer et converser entre eux.

On peut expliquer par les mêmes causes la finesse avec laquelle ils forment et exécutent leurs projets. Des hommes qui ne sont pas accoutumés à se communiquer avec franchise leurs sentimens et leurs pensées sont naturellement défians, ne se livrent à personne et emploient une ruse insidieuse pour venir à bout de leurs desseins. Dans la société civilisée, les hommes qui, par leur situation, n'ont que très peu d'objets sur lesquels leurs désirs se portent, mais dont leur esprit est sans cesse occupé, sont les plus remarquables par l'habitude de l'artifice et de la ruse dans la conduite de leurs petits projets Ces circonstances doivent agir encore plus puissamment sur les sauvages, dont les vues sont également bornées, et qui suivent leur objet avec la même attention et la même persévérance : aussi s'accoutument-ils par degrés à porter dans toutes leurs actions une subtilité dont il faut se défier; et cette disposition se fortifie par les habitudes qu'ils contractent dans les deux occupations les plus intéressantes de leur vie. La guerre est chez eux un système de ruse, où ils préfèrent le stratagème à la force ouverte, et où leur imagination est continuellement occupée à trouver les moyens d'envelopper ou de surprendre leurs ennemis. Comme chasseurs, leur constant objet est de tendre des piéges au gibier qu'ils veulent détruire. Aussi l'artifice et la finesse ont été généralement regardés comme formant le caractère distinctif de tous les sauvages. Ceux des tribus les plus grossières de l'Amérique sont distingués par leur adresse

[1] Cogolludo, *Hist. de Yucatan*, pag. 300.
[2] Charlevoix, *Histoire de la Nouv.-France*, III, 119, 337.
[3] Ulloa, *Notic. american*, 312.

[1] *Voy. de Bouguer*, 102.
[2] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 340.

et leur duplicité. Ils mettent un secret impénétrable dans la combinaison de leurs plans; ils les suivent avec une patience et une constance à toute épreuve, et il n'y a aucun raffinement de dissimulation qu'ils ne puissent employer pour en assurer le succès. Les naturels du Pérou étaient occupés depuis plus de trente ans à concerter le plan de leur soulèvement sous la vice-royauté du marquis de Villa-Garcia; mais quoique ce projet eût été communiqué à un grand nombre d'Indiens de tous les ordres, il n'en avait pas transpiré la moindre indication pendant ce long espace de temps; personne n'avait trahi son secret; aucun regard indiscret, aucune parole imprudente n'avait fait naître le moindre soupçon sur le plan qui se tramait [1]. Cet esprit de dissimulation et de finesse n'est pas moins remarquable dans les individus que dans les nations. Quand ils veulent tromper ils se déguisent avec tant d'artifice qu'il est impossible de pénétrer leurs intentions, et de démêler leurs desseins [2].

S'il y a des défauts et des vices particuliers à la vie sauvage, il y a aussi des vertus qu'elle fait naître et de bonnes qualités dont elle favorise l'exercice et le développement. Les liens de la société sont si peu gênans pour les membres des tribus les plus sauvages de l'Amérique, qu'à peine éprouvent-ils quelque contrainte. De là cet esprit d'indépendance qui fait l'orgueil d'un sauvage, et qu'il regarde comme le droit inaliénable de l'homme. Incapable de se soumettre à aucun frein, et craignant de reconnaître un supérieur, son âme, quoique bornée dans l'exercice de ses facultés et égarée par l'erreur sur plusieurs points, acquiert par le sentiment de sa propre liberté une élévation qui donne à l'homme en beaucoup d'occasions une force, une persévérance et une dignité étonnantes.

Si l'indépendance entretient cet esprit de fierté chez les sauvages, les guerres perpétuelles dans lesquelles ils sont engagés, le mettent en activité. Ils ne connaissent point ces longs intervalles de tranquillité, fréquens dans les états civilisés. Leurs haines, comme je l'ai déjà observé, sont implacables et éternelles. Ils ne laissent pas languir dans l'inaction la valeur de leurs jeunes gens, et ils ont toujours la hache à la main, ou pour attaquer, ou pour se défendre. Même dans leurs expéditions de chasse, ils sont obligés de se tenir en garde contre les surprises des nations ennemies dont ils sont environnés. Accoutumés à des alarmes continuelles, ils se familiarisent avec le danger, et le courage devient parmi eux une vertu habituelle, résultant naturellement de leur situation et fortifiée par un exercice constant. La manière de déployer le courage peut n'être pas, chez des peuples grossiers et peu nombreux, la même que dans les états puissans et civilisés. Le système de guerre et les idées de valeur peuvent se former sur différens principes; mais l'homme ne se montre dans aucune situation plus supérieur au sentiment du danger et à la crainte de la mort que dans l'état de société le plus simple et le moins cultivé.

Une autre vertu qui distingue les sauvages, c'est leur attachement à la communauté dont ils sont membres. La nature de leur union politique pourrait faire croire que ce lien doit être extrêmement faible; mais il y a des circonstances qui rendent très puissante l'influence de cette forme d'association, tout imparfaite qu'elle soit. Les tribus américaines ne sont pas très peuplées: armées les unes contre les autres ou pour satisfaire d'anciennes inimitiés, ou pour venger des injures récentes, leurs intérêts et leurs opérations ne sont ni nombreux ni compliqués. Ce sont là des objets que l'esprit grossier d'un sauvage peut comprendre aisément, et son cœur est capable de former des attachemens aussi peu étendus. Il adhère avec chaleur à des mesures publiques, dictées par des passions semblables à celles qui règlent sa conduite. De là cette ardeur avec laquelle les individus s'engagent dans les entreprises les plus périlleuses, lorsque la communauté les juge nécessaires; de là cette haine féroce et profonde qu'ils vouent aux ennemis publics; de là ce zèle pour l'honneur de leurs tribus, cet amour de leur patrie, qui les porte à braver le danger pour la faire triompher, et à supporter sans la moindre plainte les tourmens les plus cruels pour ne pas la déshonorer.

Ainsi dans toutes les situations, même les plus défavorables où des êtres humains puissent être placés, il y a des vertus qui appartiennent particulièrement à chaque état, des affections qu'il développe et un genre de bonheur qu'il pro-

[1] *Voyage de Ulloa*, II, 309

[2] Gumilla, I, 162. Charlevoix, III, 109.

cure. La nature bienfaisante fait plier l'esprit de l'homme à sa condition; et ses idées et ses désirs ne s'étendent pas au-delà de la forme de société à laquelle il est accoutumé. Les objets de contemplation ou de jouissance que sa situation lui présente remplissent et satisfont son âme, et il aurait de la peine à concevoir qu'un autre genre de vie pût être heureux ou même tolérable. Le Tartare, accoutumé à errer sur de vastes plaines et à subsister du produit de ses troupeaux, croit invoquer la plus grande des malédictions sur la tête de son ennemi en lui souhaitant d'être condamné à résider constamment dans le même lieu et à se nourrir de la tête d'un chalumeau. Les sauvages d'Amérique, attachés aux objets qui les intéressent et satisfaits de leur sort, ne peuvent comprendre ni l'intention ni l'utilité des différentes commodités qui dans les sociétés policées sont devenues essentielles aux douceurs de la vie. Loin de se plaindre de leur condition, ou de voir avec des yeux d'amiration et d'envie celle des hommes plus civilisés, ils se regardent comme les modèles de la perfection, comme les êtres qui ont le plus de droits et de moyens pour jouir du véritable bonheur. Accoutumés à ne contraindre jamais leurs volontés ni leurs actions, ils voient avec étonnement l'inégalité de rang et la subordination établie dans la vie policée, et considèrent la sujétion volontaire d'un homme à un autre comme une renonciation aussi avilissante qu'inexplicable de la première prérogative de l'humanité. Destitués de prévoyance, exempts de soins, et contens de cet état d'indolente sécurité, ils ne peuvent point concevoir ces précautions inquiètes, cette activité continuelle, ces dispositions compliquées, auxquelles les Européens ont recours pour prévenir des maux éloignés ou subvenir à des besoins futurs, et se récrient contre cette étrange folie de multiplier ainsi gratuitement les peines et les travaux de la vie [1]. La préférence qu'ils donnent à leurs mœurs se remarque dans toutes les occasions. Les noms même par lesquels les différentes nations de l'Amérique veulent être distinguées ont leur principe dans cette idée de leur prééminence. La dénomination que les Iroquois se donnent à eux-mêmes, est celle de *premiers des hommes* [1]. *Caraïbe*, qui est le nom primitif des féroces habitans des îles du Vent, signifie *peuple guerrier* [2]. Les Chérakis, pleins du sentiment de leur supériorité, appellent les Européens des *riens* ou *la race maudite*, et se donnent le nom de *peuple chéri* [3]. Le même principe a formé les idées que les autres Américains se faisaient des Européens; car quoiqu'ils parussent d'abord fort étonnés des arts et fort effrayés de la puissance de ces étrangers, ils perdirent bientôt de l'estime qu'ils avaient conçue pour des hommes dont ils virent ensuite que la manière de vivre était si différente de la leur. Ils les appelèrent *l'écume de la mer*, des hommes *sans père ni mère*. Ils supposèrent qu'ils n'avaient point de pays à eux, puisqu'ils venaient envahir celui des autres [4], ou que ne trouvant pas de quoi subsister chez eux, ils étaient obligés d'errer sur l'Océan pour aller dépouiller ceux qui possédaient les biens qui leur manquaient.

Des hommes si contens de leur état sont bien loin d'être disposés à quitter leurs habitudes et à adopter celles de la vie civilisée. Le passage est trop violent pour être franchi brusquement. On a tenté de sevrer pour ainsi dire un sauvage de son genre de vie et de le familiariser avec les commodités et les agrémens de la vie sociale; on l'a mis à portée de jouir des plaisirs et des distinctions qui sont les principaux objets de nos désirs; mais on l'a vu bientôt s'ennuyer et languir sous la contrainte des lois et des formes, saisir la première occasion de s'en débarrasser, et retourner avec transport dans la forêt ou le désert où il pouvait jouir d'une entière indépendance [5].

J'ai enfin terminé cette esquisse difficile du caractère et des mœurs des peuples grossiers dispersés sur le vaste continent de l'Amérique. Je n'ai point prétendu égaler, ni pour la hardiesse du dessin ni, pour l'éclat et la beauté du coloris, les grands maîtres qui ont composé et embelli le tableau de la vie sauvage. Je suis content de l'humble mérite d'avoir persisté avec

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France*, III, 508. Lahontan, II, 97.

[1] Colden, I, 3.
[2] Rochefort, *Hist. des Antilles*, 455.
[3] Adair, *Hist. of Amer. Indians*, 32.
[4] Benon, *Hist. novi orbis*, lib. III, cap. XXI.
[5] Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle-France*, III 322.

une patience laborieuse à considérer mon sujet sous un grand nombre de faces diverses, et à recueillir, d'après les observateurs les plus exacts, les traits détachés et souvent très déliés, qui pouvaient me mettre en état de faire un portrait ressemblant à l'original.

Avant que d'achever cette partie de mon ouvrage, il est important de faire encore une observation qui servira à justifier les conséquences que j'ai tirées, ou à prévenir le méprises dans lesquelles pourraient tomber ceux qui voudraient les examiner. Pour parvenir à connaître les habitans d'une contrée aussi vaste que l'Amérique, il faut faire une grande attention à la diversité des climats sous lesquels ils sont placés. J'ai fait voir l'influence de cette cause, relativement à plusieurs circonstances importantes qui ont été l'objet de mes recherches; mais je n'en ai pas examiné tous les effets, et il ne faut pas négliger ce principe dans les cas particuliers où je n'en ai pas fait mention. Les provinces d'Amérique ont des températures si différentes, que cette variété seule suffit pour établir une distinction sensible entre leurs habitans. Dans quelque partie du globe que l'homme existe, le climat exerce une influence irrésistible sur son état et son caractère. Dans les pays qui approchent davantage des extrêmes de la chaleur ou du froid, cette influence est si sensible qu'elle frappe tous les yeux. Soit que nous considérions l'homme simplement comme un animal, ou comme un être doué de facultés intellectuelles qui le rendent propre à agir et à méditer, nous trouverons que c'est dans les régions tempérées de la terre qu'il a constamment acquis la plus grande perfection dont sa nature soit susceptible; c'est là que sa constitution est plus vigoureuse, sa forme plus belle, ses organes plus délicats. C'est là aussi qu'il possède une intelligence plus étendue, une imagination plus féconde, un courage plus entreprenant et une sensibilité d'âme qui donne naissance à des passions non-seulement ardentes mais durables. C'est dans cette situation favorable qu'on l'a vu déployer les plus grands efforts de son génie dans la littérature, dans la politique, dans le commerce, dans la guerre et dans tous les arts qui embellissent et perfectionnent la vie[1].

Cette puissance du climat se fait sentir plus fortement chez les nations sauvages et y produit de plus grands effets que dans les sociétés policées. Les talens des hommes civilisés s'exercent continuellement à rendre leur condition plus douce; par leurs inventions et leur industrie ils viennent à bout de remédier en grande partie aux défauts et aux inconvéniens de toutes les températures. Mais le sauvage, dénué de prévoyance, est affecté par toutes les circonstances propres aux lieux où il vit; il ne prend aucune précaution pour améliorer sa situation; semblable à une plante ou à un animal, il est modifié par le climat sous lequel il est né et en éprouve l'influence dans toute sa force.

En observant les nations sauvages de l'Amérique, la distinction naturelle entre les habitans des régions tempérées et ceux de la zone torride est très remarquable. On peut en conséquence les diviser en deux grandes classes. L'une comprend tous les habitans de l'Amérique septentrionale, depuis la rivière de Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique, avec les habitans du Chili et quelques petites tribus placées à l'extrémité du continent méridional. On rangera dans l'autre classe tous les habitans des îles et des différentes provinces qui s'étendent depuis l'isthme de Darien jusque vers les limites méridionales du Brésil, le long du versant oriental des Andes. Dans la première classe, l'espèce humaine se montre manifestement plus parfaite. Les naturels y sont plus robustes, plus actifs, plus intelligens et plus courageux. Ils possèdent au plus haut degré cette force d'âme et cet amour de l'indépendance que j'ai présentés comme les principales vertus de l'homme dans l'état sauvage. Ils ont défendu leur liberté avec beaucoup de courage et de persévérance contre les Européens, qui ont subjugué avec la plus grande facilité les autres nations de l'Amérique. Les naturels de la zone tempérée sont les seuls peuples du Nouveau-Monde qui doivent leur liberté à leur propre valeur. Les habitans de l'Amérique septentrionale, quoique environnés depuis long-temps par trois puissances formidables de l'Europe, conservent encore une partie de leurs anciennes possessions et continuent d'exister comme nations indépendantes. Quoique le Chili ait été envahi de bonne heure par les Espagnols, les habitans sont toujours en

[1] Ferguson's *Essay on the hist. of civil society*, part. III, cap. I.

guerre avec les vainqueurs et ont su par une résistance vigoureuse arrêter les progrès de leurs usurpations. Dans les pays plus chauds, les hommes étant d'une constitution plus faible ont aussi moins de vigueur dans l'esprit; leur caractère est doux, mais timide, et ils s'abandonnent davantage au goût de l'indolence et du plaisir. C'est en conséquence dans la zone torride que les Européens ont établi plus complétement leur empire sur l'Amérique; les plus belles et les plus fertiles provinces y sont soumises à leur joug; et si plusieurs tribus y jouissent encore de l'indépendance, c'est parce qu'elles n'ont jamais été attaquées que par un ennemi rassasié de conquêtes et déjà en possession de territoires plus étendus qu'il n'en pourrait occuper, ou bien que, placées dans des cantons éloignés et inaccessibles, leur situation les a préservées de la servitude.

Quelque frappante que puisse paraître cette distinction entre les habitans des diverses régions d'Amérique, elle n'est cependant pas universelle. La disposition et le caractère des individus, ainsi que des nations, sont, comme je l'ai observé, plus puissamment affectés par les causes morales et politiques que par l'influence du climat. Par un effet de ce principe, il y a en différentes parties de la zone torride quelques tribus qui, pour le courage, la fierté et l'amour de l'indépendance, n'étaient guère inférieures aux naturels des climats plus tempérés. Nous connaissons trop peu l'histoire de ces peuples pour être en état d'indiquer les circonstances particulières auxquelles ils doivent cette prééminence remarquable. Le fait n'en est pas moins certain. Colomb fut informé à son premier voyage que plusieurs des îles étaient habitées par les Caraïbes, hommes féroces, fort différens de leurs faibles et timides voisins. Dans sa seconde expédition au Nouveau-Monde, il eut occasion de vérifier la justesse de cet avis (95), et fut lui-même témoin de la valeur intrépide de ces peuples [1] Ils ont conservé invariablement le même caractère dans toutes les querelles subséquentes qu'ils ont eues avec les Européens [2]; et même de notre temps, nous leur avons vu faire une vigoureuse résistance pour défendre le dernier territoire que la rapacité de leurs oppresseurs eût laissé en leur possession (96). Il s'est trouvé au Brésil quelques nations qui n'ont pas montré moins de vigueur d'âme et de bravoure à la guerre [3]. Les habitans de l'isthme de Darien n'ont pas craint de mesurer leurs armes avec les Espagnols, et ont plus d'une fois repoussé ces formidables conquérans [4]. On pourrait citer d'autres faits. Quelque puissante et quelque étendue que puisse paraître l'influence d'un principe particulier, ce n'est pas par une seule cause qu'il sera possible d'expliquer le caractère et les actions des peuples. La loi même du climat, plus universelle peut-être dans son action qu'aucune de celles qui affectent l'espèce humaine, ne peut nous servir à juger la conduite de l'homme qu'au moyen d'un grand nombre d'exceptions.

LIVRE CINQUIÈME.

Grijalva, étant retourné à Cuba, trouva presque achevés les préparatifs de l'armement destiné à la conquête du riche pays qu'il avait découvert. L'avidité et l'ambition avaient également poussé Velasquez à les hâter, et l'espérance de satisfaire ces deux passions l'avait déterminé à prendre sur sa fortune des sommes considérables pour les avances de l'entreprise. Il s'était servi en même temps du crédit que lui donnait sa place pour engager les colons les plus considérables à embrasser le service militaire (97). Comme la nation espagnole, à cette époque, était passionnée pour les entreprises de courage, on trouva bientôt un grand nombre de soldats brûlans de se signaler; mais il n'était pas aussi aisé

[1] *Vie de Colomb*, cap. XLVII-XLVIII.
[2] Rochefort, *Hist. des Antilles*, 531.
[3] Lery, *ap. de Bry*, III, 207.
[4] Herrera, *Decad.* I, lib. X, cap. XV. *Decad.* II, *passim*.

de trouver un chef pour une entreprise de cette importance; et le caractère du gouverneur, à qui il appartenait de nommer ce chef, rendait encore le choix beaucoup plus difficile. Quoique Velasquez eût une ambition excessive, et qu'il ne fût pas destitué de talens pour gouverner, il n'avait ni le courage, ni la vigueur, ni l'activité d'esprit nécessaires pour exécuter lui-même l'expédition qu'il préparait. Arrêté par cet obstacle, il forma le projet chimérique non-seulement de faire cette grande conquête, pour ainsi dire, par un député, mais de se conserver la gloire d'un exploit qu'un autre aurait achevé par ses ordres. C'était se proposer deux objets impossibles à concilier. Il voulait un commandant d'un courage intrépide et d'un grand talent, parce qu'il savait bien que sans ces qualités il n'y avait point de succès à espérer; et en même temps, par la jalousie naturelle aux petits esprits, il le voulait assez docile et assez complaisant pour demeurer soumis à toutes ses volontés. Mais quand il vint à chercher parmi ses officiers quel était celui à qui on pouvait confier le commandement, un homme qui réunît ces qualités, il reconnut bientôt qu'il était impossible de les trouver ensemble dans un même caractère. Tous ceux qui se distinguaient par le courage et les talens avaient trop de hauteur pour consentir à n'être entre ses mains que des instrumens passifs; et ceux qui paraissaient plus doux et plus dociles manquaient des autres qualités nécessaires pour conduire une si grande entreprise. Ces considérations augmentaient ses inquiétudes et ses craintes. Il délibérait encore et n'osait fixer son choix, lorsque Amador de Lares, trésorier du roi à Cuba, et André Duero, son secrétaire, les deux personnes en qui il avait le plus de confiance, furent encouragés par son irrésolution même à lui proposer un sujet auquel on n'avait pas encore pensé; ils appuyèrent leur recommandation avec tant d'adresse et de suite, que malheureusement pour Velasquez et fort heureusement pour leur patrie il parvinrent à le déterminer [1].

L'homme qu'ils lui proposèrent était Fernand Cortès. Il était né en 1485, à Médelin, petite ville de l'Estramadure, d'une famille noble, mais peu riche. Il avait été destiné d'abord à l'étude des lois, carrière qu'on croyait propre à

[1] B. Diaz, cap. XIX. Gomera, *Chron.*, cap. VII. Herrera, *Decad.* II, lib. III, cap. II.

le conduire à la fortune, et il fut envoyé à Salamanque où il prit quelque teinture de savoir. Mais il se dégoûta bientôt de la vie académique, qui ne convenait pas à son génie ardent et inquiet, et se retira à Médelin, où il s'adonna tout entier à la chasse et aux exercices militaires. Il se montra si impétueux, si dissipé, si emporté, que pour satisfaire l'inclination qui le portait au métier de la guerre, son père consentit à l'envoyer hors de sa patrie, en qualité de volontaire dans quelqu'une des armées espagnoles. Cette nation avait alors deux théâtres sur lesquels les jeunes gens qui cherchaient à se distinguer pouvaient déployer leur valeur: l'un était l'Italie, où commandait Gonsalve de Cordoue, l'autre était le Nouveau-Monde. Cortès choisit le premier, mais une maladie l'empêcha de s'embarquer avec un corps de troupes qu'on envoyait à Naples. Ce contre-temps lui fit tourner ses vues du côté de l'Amérique, où il était d'ailleurs attiré par l'espérance d'être protégé par Ovando, gouverneur d'Hispaniola et son parent (98). A son arrivée à Saint-Domingue, en 1504, il fut accueilli comme il s'y était attendu, et le gouverneur l'employa dans plusieurs places honorables et lucratives; mais c'était peu pour son ambition. En 1511, il sollicita la permission d'accompagner Diego Velasquez dans son expédition de Cuba. Il s'y distingua tellement que, malgré quelques disputes violentes avec Velasquez, occasionées par des causes trop peu importantes pour que nous en occupions nos lecteurs, il obtint enfin ses bonnes grâces et une ample concession de terres et d'Indiens, sorte de récompense qu'on accordait alors ordinairement aux aventuriers du Nouveau-Monde [1].

Quoique Cortès n'eût pas jusque-là commandé en chef, les qualités qu'il avait montrées en différentes occasions difficiles donnaient les plus grandes espérances et tournaient vers lui tous les yeux de ses compatriotes comme sur un homme capable des plus grandes choses. L'ardeur de la jeunesse, en trouvant des objets et des occupations propres à l'exercer, s'était calmée par degrés et s'était changée en une activité infatigable. L'impétuosité de son caractère, contenue par la discipline et adoucie par le commerce de ses égaux, n'était plus que la mâle

[1] Gomara, *Chron.*, cap. I, II, III.

franchise d'un soldat. Ces qualités étaient accompagnées d'une prudence calme dans ses plans, d'une vigueur soutenue dans l'exécution, et, ce qui est le caractère des génies supérieurs, de l'art de gagner la confiance et de gouverner l'esprit des hommes. Il joignait enfin à tout cela les dons de la nature qui frappent le vulgaire et attirent le respect, une figure agréable, une adresse extraordinaire dans les exercices militaires et une constitution robuste, capable de soutenir les plus grandes fatigues.

Aussitôt que les deux confidens de Velasquez lui eurent proposé Cortès, le gouverneur crut avoir trouvé ce qu'il cherchait en vain depuis si long-temps, un homme doué du talent de commander, et qui ne fût pas pour lui un objet de jalousie. Il imaginait que le rang et la fortune de Cortès ne lui permettaient pas d'aspirer à l'indépendance. Il avait lieu de croire que la facilité avec laquelle il avait lui-même oublié ses anciens différens avec Cortès, et les grâces récentes qu'il venait de lui accorder, lui avaient gagné sa bienveillance; il se flattait enfin qu'une nouvelle marque de confiance aussi honorable, et à laquelle Cortès ne pouvait guère s'attendre, achèverait de le lui attacher pour toujours.

Cortès reçut sa commission avec les plus vives expressions de respect et de reconnaissance pour le gouverneur. Il arbora sur-le-champ son drapeau à la porte de sa maison, se montra dans un appareil militaire et prit toutes les marques de sa nouvelle dignité. Il employa sur-le-champ toute son activité et tout son crédit à déterminer plusieurs de ses amis à le suivre et à presser les préparatifs de son voyage. Tous ses fonds et tout l'argent qu'il put recueillir, en hypothéquant ses terres et ses Indiens, furent employés à acheter des munitions de guerre et des provisions, ou à fournir aux besoins de ceux de ses officiers qui ne pouvaient pas s'équiper d'une manière convenable à leur rang(99). Tout innocente et même louable que fût cette conduite, les concurrens auxquels il avait été préféré parvinrent à y donner une tournure défavorable. Ils le représentèrent comme travaillant sans beaucoup de déguisement à se donner un empire absolu sur les troupes en cherchant à s'assurer leur respect et leur dévouement par l'ostentation d'une libéralité intéressée. Ils rappelèrent à Velasquez ses anciens démêlés avec l'homme à qui il venait imprudemment de montrer une si grande confiance, et lui prédirent que Cortès se servirait de son nouveau pouvoir, bien plutôt pour venger les injures anciennes qu'il avait essuyées, que pour reconnaître le bienfait qu'il venait de recevoir. Ces insinuations firent des impressions si profondes sur l'esprit soupçonneux du gouverneur, que Cortès reconnut bientôt dans sa conduite les marques de la défiance et du refroidissement, et d'après les conseils de ses amis Lares et Duero il hâta son départ avant que les dispositions du gouverneur achevassent de se confirmer et d'éclater avec violence. Connaissant tout le danger d'un retardement, il pressa ses préparatifs avec tant de promptitude qu'il mit à la voile de San-Iago de Cuba le 18 novembre. Velasquez l'accompagna au rivage et prit congé de lui avec l'apparence de la confiance et de l'amitié, quoiqu'il eût chargé quelques-uns des officiers d'avoir toujours l'œil ouvert sur la conduite de leur commandant[1].

Cortès alla descendre à la Trinité, petit établissement sur la même côte que San-Iago.

Là il fut joint par plusieurs aventuriers et reçut un renfort de munitions de guerre et de bouche, dont il était assez mal pourvu. A peine avait-il quitté San-Iago que la jalousie qui s'était emparée de l'âme de Velasquez s'accrut au point de ne pouvoir plus se contenir. L'armement n'étant plus sous ses yeux et à ses ordres, il sentait que son pouvoir avait cessé, et que celui de Cortès devenait plus absolu. Son imagination grossissait toutes les circonstances qui avaient auparavant excité ses soupçons. Les rivaux de Cortès ramenaient avec adresse Velasquez sur toutes les réflexions qui pouvaient augmenter ses craintes; ils appelèrent même la superstition à leur secours; et avec autant d'adresse que de méchanceté, ils surent faire servir les prédictions d'un astrologue à porter ses alarmes au plus haut degré. Le concours de tant de moyens produisit l'effet qu'on en attendait. Velasquez se repentit amèrement de la confiance imprudente qu'il avait mise en un homme dont la fidélité lui paraissait si suspecte, et dépêcha en hâte des instructions à Verdugo, principal magistrat à la Trinité, avec des ordres

[1] Gomara, *Chron.*, cap. VII. B. Diaz, cap. XX.

pour enlever à Cortès sa commission : mais celui-ci avait déjà si bien gagné l'estime et la confiance de ses troupes et se trouva si assuré de leur zèle, qu'en employant tantôt la séduction et tantôt la menace, il obtint la permission de quitter la Trinité sans que les ordres de Velasquez fussent exécutés.

De la Trinité, Cortès fit voile vers la Havane, pour lever encore des soldats et achever d'approvisionner sa flotte. Là plusieurs Espagnols de distinction se déterminèrent à le suivre et s'engagèrent à fournir le reste des approvisionnemens qui lui manquaient. Mais comme il leur fallait du temps pour remplir leurs engagemens, Velasquez, convaincu qu'il ne devait plus compter sur un homme à qui il avait fait connaître si ouvertement sa défiance, voulut profiter de l'intervalle que lui donnait ce retardement pour tenter encore de dépouiller Cortès de son commandement. Il se plaignit hautement de la conduite de Verdugo, l'accusant d'une faiblesse puérile ou d'une trahison manifeste pour avoir permis à Cortès de sortir de la Trinité. Pour mieux s'assurer de l'exécution de son dessein, il envoya un homme de confiance à la Havane, chargé de remettre à Pedro Barba, son lieutenant dans cette colonie, l'ordre positif d'arrêter sur-le-champ Cortès, de l'envoyer prisonnier à San-lago sous une bonne escorte et de suspendre le départ de la flotte jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres ultérieurs. Il écrivit en même temps aux principaux officiers pour leur commander d'assister Barba dans l'exécution des ordres qu'il lui envoyait. Mais avant l'arrivée de son messager, un moine de Saint-François avait fait passer la nouvelle de ce qui se tramait à Barthélemy d'Olmedo, religieux de son ordre, aumônier de la flotte de Cortès.

Cortès, averti du danger, eut le temps de prendre ses précautions. La première fut d'éloigner de la Havane, sous quelque prétexte, Diégo de Ordaz, officier d'un mérite distingué, mais que son attachement pour Velasquez devait lui rendre suspect. Il lui donna le commandement d'un vaisseau destiné à aller prendre quelques vivres dans un petit havre par-delà le cap Antoine, et sut ainsi l'éloigner sans paraître soupçonner sa fidélité. Après son départ, Cortès ne cacha plus à ses troupes les desseins de Velasquez. Comme les officiers ainsi que les soldats avaient tous la plus grande impatience de commencer l'exécution d'une entreprise dans laquelle ils hasardaient toute leur fortune, ils furent étonnés et indignés de cette basse jalousie à laquelle le gouverneur voulait sacrifier non-seulement l'honneur de leur général, mais toutes les espérances de gloire et de richesses qu'eux-mêmes avaient conçues. Ils supplièrent tout d'une voix Cortès de ne point abandonner la place à laquelle il avait tant de droits, et de ne pas les priver d'un chef qu'ils avaient suivi avec une confiance si bien méritée. Enfin ils lui offrirent de verser tout leur sang pour le défendre contre Velasquez. Cortès céda aisément à des instances qui n'avaient pour objet que de le déterminer à faire ce qu'il désirait lui-même avec ardeur. Il jura de ne jamais abandonner des soldats qui lui avaient donné des preuves si éclatantes de leur attachement, et leur promit de les conduire incessamment à cette riche contrée qui était depuis si long-temps l'objet de leurs pensées et de leurs désirs.

Tous les préparatifs étaient faits pour son départ ; mais quoique les Espagnols de Cuba eussent rassemblé toutes leurs ressources pour cette expédition ; quoique chaque établissement y eût fourni des hommes et des provisions ; quoique le gouverneur eût dépensé des sommes considérables, et que chaque aventurier eût employé tous ses fonds et tout son crédit, on ne peut s'empêcher d'être étonné de la faiblesse de l'armement, bien peu proportionné en effet à un aussi grand objet que l'était la conquête d'un vaste empire. La flotte consistait en onze vaisseaux, dont le plus grand, honoré du titre d'amiral, n'était que de cent tonneaux ; trois, de soixante-dix ou quatre-vingts tonneaux, et sept petites barques sans ponts. Elle portait six cent dix-sept hommes, dont cinq cents huit soldats et cent neuf matelots et ouvriers. Les soldats étaient partagés en onze compagnies, selon le nombre des vaisseaux, chacune commandée par un capitaine qui avait en même temps le commandement du vaisseau et celui des troupes quand elles seraient à terre (100). Comme l'usage des armes à feu parmi les nations de l'Europe était encore récent, et qu'on n'en donnait dans les armées qu'à un petit nombre de bataillons d'infanterie bien disciplinée, il n'y avait dans la troupe de Cortès que treize soldats armés de mousquets, trente

deux d'arquebuses, et le reste d'épées et de piques; au lieu des armes défensives ordinaires, qui eussent été embarrassantes dans un pays chaud, les Espagnols avaient des cottes d'armes de coton piqué, qu'on avait reconnues être suffisantes pour garantir des flèches des Américains. Ils n'avaient que seize chevaux, dix petites pièces de campagne et quatre fauconneaux[1].

C'est avec ces faibles moyens que Cortès mit à la voile pour aller faire la guerre à un monarque dont les domaines étaient plus étendus que tous ceux de la couronne d'Espagne. Comme l'enthousiasme religieux se trouvait mêlé avec l'esprit de découverte et de conquête, et par une combinaison plus étrange, avec l'avidité même, dans toutes les entreprises des Espagnols, leurs étendards portaient une grande croix avec cette épigraphe : *Suivons la croix, car sous ce signe nous vaincrons*. Les compagnons de Cortès, aussi avides de piller le riche pays qu'ils allaient chercher, que zélés pour y établir la foi chrétienne, étaient tellement animés de ces deux passions qu'ils se mirent en mer, non pas avec l'inquiétude que doit exciter naturellement une expédition si périlleuse, mais avec cette confiance qui naît de la certitude du succès et de l'assurance d'être protégés par le ciel.

Cortès, déterminé à visiter tous les endroits où Grijalva était allé, fit directement voile vers l'île de Cozumel. Là il eut le bonheur de racheter des Indiens Jérôme d'Aguilar, Espagnol qui avait été huit ans prisonnier parmi eux. Cet homme, qui avait appris parfaitement un dialecte de la langue de cette partie de l'Amérique, répandu dans une grande étendue de pays, et qui avait d'ailleurs de la prudence et de l'adresse, fut extrêmement utile à Cortès en qualité d'interprète. De Cozumel, Cortès se rendit à Tabasco dans l'espérance d'y être aussi bien reçu que Grijalva l'avait été, et d'en retirer une aussi grande quantité d'or; mais la disposition des habitans était entièrement changée, pour des raisons qu'on ne connaît pas. Après beaucoup de tentatives pour les gagner, il fut obligé d'employer la violence. Quoique les Indiens fussent nombreux et qu'ils attaquassent avec beaucoup de courage, ils furent battus avec un grand carnage en différentes actions. Les pertes qu'ils firent, l'étonnement et la terreur que leur inspirèrent les effets destructeurs des armes à feu, enfin l'aspect effrayant des chevaux dans le combat, déconcertèrent leur courage et les forcèrent à demander la paix. Ils reconnurent le roi de Castille pour leur souverain, et donnèrent à Cortès des provisions, des habits de coton, un peu d'or et vingt femmes esclaves (101).

Cortès continua sa course à l'ouest sans perdre, autant qu'il le pouvait, le rivage de vue, afin d'observer le pays; mais il ne put trouver aucune place propre au débarquement jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Saint-Jean-d'Ulloa[1]. Comme il entrait dans le havre, un grand canot rempli d'Indiens, parmi lesquels deux semblaient être des personnes de distinction, s'approcha de son vaisseau avec des signes de paix et d'amitié. Les Indiens vinrent à son bord sans crainte et sans défiance, et lui adressèrent, d'un air très respectueux, un discours qu'Aguilar n'entendit point. Cortès se trouva très embarrassé d'un incident dont il prévit toutes les conséquences. Il commença à craindre pour le grand objet qu'il méditait les lenteurs et l'incertitude que causerait nécessairement l'impossibilité de communiquer ses idées autrement que par le secours imparfait des signes et des gestes; mais il ne demeura pas long-temps dans cette inquiétude. Un heureux hasard suppléa à ce que toute sa sagacité n'aurait pu faire. Une des femmes esclaves qu'il avait eues du cacique de Tabasco, se trouvant présente à l'entrevue de Cortès et de ses nouveaux hôtes, aperçut son embarras et la confusion d'Aguilar, et comme elle entendait parfaitement la langue mexicaine, elle expliqua dans la langue yucata, qu'Aguilar entendait, ce que disaient les Indiens. Cette femme, connue dans la suite sous le nom de dona Marina, et qui fait une si grande figure dans l'histoire du Nouveau-Monde où les plus grands événemens sont presque toujours l'effet de très petites causes, était née dans une des provinces de l'empire du Mexique. Après avoir été faite esclave dans une guerre, et avoir éprouvé diverses aventures, elle était tombée entre les mains des peuples de Tabasco et avait vécu assez long-temps parmi

[1] B. Diaz cap. XIX.

[1] B. Diaz, cap. XXX', XXXVI. Gomara, *Chron.*, c. XVIII, XXIII. Herrera, *Decad.*, 1, lib. IV, cap. XI, *etc.*

eux pour apprendre leur langue sans oublier la sienne. Quoique cette manière de converser par l'entremise de deux interprètes fut très fatigante et très ennuyeuse, Cortès fut ravi d'avoir découvert ce moyen de communiquer avec les habitans d'un pays où il voulait pénétrer, et, dans les transports de sa joie, il regarda cet événement comme une marque éclatante des secours de la Providence en sa faveur [1].

Il apprit alors que les deux personnes qu'il avait reçues à son bord étaient députées de Pilpatoë et de Teutilé, l'un gouverneur de la province à laquelle il abordait et qui était soumise à un grand monarque appelé Montézuma, l'autre commandant de ses troupes; ces députés étaient envoyés pour s'informer des intentions de Cortès en visitant leur côte et pour lui offrir les secours dont il pouvait avoir besoin pour continuer sa route. L'air de ces Indiens et les intentions exprimées dans leur message frappèrent Cortès. Il les assura, dans les termes les plus respectueux, qu'il abordait chez eux avec des sentimens d'amitié, qu'il venait faire des propositions d'une grande importance au bien du prince et de son royaume, et qu'il les exposerait en personne au gouverneur et au général. Le lendemain au matin, sans attendre de réponse, il débarqua ses troupes, ses chevaux et son artillerie, et ayant choisi un terrain convenable, il commença à y élever des baraques et à en faire un camp fortifié. Les Indiens au lieu de s'opposer à l'entrée de ces hôtes qui devaient être un jour les destructeurs de leur pays, les aidèrent dans toutes les opérations de leur débarquement avec un empressement dont ils eurent depuis bien des raisons de se repentir.

Le jour suivant, Pilpatoë et Teutilé vinrent au camp avec une nombreuse suite, et Cortès, les regardant comme les ministres d'un grand roi, les reçut avec beaucoup plus d'égards que les Espagnols n'avaient coutume d'en marquer aux petits caciques avec lesquels ils traitaient. Il leur apprit qu'il venait en qualité d'ambassadeur de don Charles d'Autriche, roi de Castille, et le plus puissant monarque de l'est, et qu'il était chargé de propositions d'une telle importance, qu'il ne pouvait les communiquer qu'à Montézuma lui-même, et il leur demanda de le conduire devant lui sans perdre de temps. Les officiers mexicains ne purent cacher la peine que leur faisait une demande qu'ils prévoyaient devoir être fort mal reçue de leur souverain, dont l'esprit était déjà rempli d'inquiétudes et de craintes, depuis les premières nouvelles qu'il avait apprises de l'apparition des Espagnols sur les côtes de son empire. Mais avant d'entreprendre de dissuader Cortès de son projet, ils s'efforcèrent de gagner sa bienveillance, en le pressant d'accepter des présens qu'ils voulaient mettre à ses pieds en qualité d'humbles esclaves de Montézuma. On les lui offrit avec beaucoup d'appareil. Ils consistaient en étoffes de coton fort belles, en plumes de différentes couleurs et en ornemens d'or et d'argent d'une valeur considérable et d'un travail curieux. La vue de ces présens produisit un effet bien différent de celui que se proposaient les Mexicains. Loin de satisfaire l'avidité des Espagnols, elle l'accrut, et leur inspira une si vive impatience de devenir maîtres d'un pays qui produisait ces richesses, que Cortès, se donnant à peine le temps d'écouter les raisons par lesquelles Pilpatoë et Teutilé cherchaient à le détourner d'aller à la capitale, et prenant un ton fier et décidé, leur répéta qu'il voulait avoir une audience du roi lui-même. Pendant cette entrevue, quelques peintres à la suite des chefs des Mexicains avaient été occupés à dessiner, sur des étoffes de coton blanches, les vaisseaux, les chevaux, l'artillerie, les soldats espagnols et tout ce qu'ils trouvaient de plus singulier. Cortès, qui s'en aperçut et qui apprit que ces dessins devaient être envoyés à Montézuma, voulut donner à ce prince une idée plus vraie et plus imposante des objets étonnans qui se présentaient pour la première fois à la vue des Indiens, et qu'aucun mot de leur langue ne pouvait rendre. Pour cet effet, il résolut de les rendre témoins d'un spectacle qui pût leur mieux faire connaître la bravoure de ses soldats et la force irrésistible de leurs armes. Il fit sonner l'alarme par les trompettes. En un instant les troupes se mirent en bataille, l'infanterie exécuta plusieurs mouvemens dans lesquels elle fit usage de ses différentes armes, et la cavalerie fit différentes évolutions pour montrer sa force et son agilité. L'artillerie enfin, dirigée sur les bois épais voisins du camp, fit un grand dégât

[1] B. Diaz, cap. xxxvii, xxxviii, xxxix. Gomara, *Chron.*, cap. xxv, xxvi. Herrera, *Decad.* II, lib. v, cap. iv.

dans les arbres. Les Mexicains virent d'abord les exercices militaires avec le silence et l'étonnement qui sont naturels lorsque l'esprit est frappé d'objets nouveaux qui paraissent redoutables; mais au bruit du canon, plusieurs s'enfuirent, d'autres tombèrent de frayeur, et tous furent si épouvantés en voyant des hommes dont le pouvoir leur parut ressembler à celui des dieux, que Cortès eut beaucoup de peine à les ramener et à les rassurer. Leurs peintres employèrent tout leur art à représenter ces nouveaux objets, et leur imagination à inventer des figures et des caractères qui pussent rendre les choses extraordinaires dont ils venaient d'être les témoins.

On dépêcha sur-le-champ des courriers à Montézuma, chargés de lui remettre ces tableaux, et de lui faire le récit de ce qui s'était passé depuis l'arrivée des Espagnols. Cortès envoyait en même temps au monarque quelques curiosités d'Europe de peu de valeur, mais qu'il crut pouvoir lui être agréables par leur nouveauté. Les rois du Mexique, pour être instruits promptement de tout ce qui se passait dans les parties les plus éloignées de leur vaste empire, avaient établi une excellente institution, que l'Europe même ne connaissait pas encore. Ils avaient en différens endroits, sur les principales routes, des courriers qui, formés par l'éducation à une grande agilité, et se relevant les uns les autres à de médiocres distances portaient les avis avec une célérité étonnante. Quoique la capitale où le monarque faisait sa résidence fût distante de cent quatre-vingts milles de Saint-Jean-d'Ulloa, les présens de Cortès furent portés à l'empereur et sa réponse rapportée en peu de jours. Les mêmes officiers qui avaient jusque-là traité avec les Espagnols furent chargés de la réponse du monarque; mais comme ils savaient combien les projets et les désirs du général étaient opposés aux résolutions que venait de prendre Montézuma, ils ne crurent pas devoir les notifier à Cortès, sans avoir auparavant fait de nouveaux efforts pour l'adoucir. Afin de renouer la négociation, ils offrirent donc les présens qu'envoyait Montézuma, et qui étaient portés par cent Indiens. La magnificence de ces dons répondait à la grandeur du monarque et dépassait de beaucoup toutes les idées que les Espagnols s'étaient faites jusqu'alors des richesses du Mexique. On les plaça sur des nattes étendues à terre dans un ordre qui les faisait paraître avec plus d'avantage. Cortès et ses gens virent avec admiration les différentes productions de l'industrie du pays; des étoffes de coton si belles et d'un tissu si fin qu'elles égalaient les soieries; des tableaux représentant des animaux, des arbres et d'autres objets, qui n'étaient formés que de plumes de différentes couleurs employées avec assez d'adresse et d'élégance pour le disputer aux ouvrages du pinceau pour la vérité et la beauté de l'imitation. Mais ce qui attira surtout leurs regards ce furent deux grands plats de forme circulaire, l'un d'or massif, représentant le soleil; l'autre d'argent, emblème de la lune (102). Il y avait en outre des bracelets, des colliers, des anneaux et d'autres bijoux d'or, et afin que les Espagnols pussent prendre une idée complète de toutes les richesses que fournissait le pays, des boîtes remplies de perles, de pierres précieuses, de grains d'or non travaillés et tels qu'on les trouvait dans les mines et les rivières. Cortès reçut ces présens avec les démonstrations d'un respect profond pour le prince qui les lui envoyait. Mais quand les Mexicains, croyant désormais leur négociation plus facile, lui firent savoir que quoique l'empereur lui eût envoyé ces présens comme une marque des égards qu'il avait pour le prince que Cortès représentait, il ne consentait point à ce que des troupes étrangères approchassent davantage de sa capitale, ou même demeurassent plus long-temps dans ses domaines, le général espagnol déclara plus positivement encore qu'auparavant qu'il ne se relâcherait point de sa première demande, et qu'il ne pourrait sans honte retourner auprès de son souverain, s'il n'avait été admis en la présence du prince qu'il était venu visiter de sa part. Les Mexicains, étonnés de voir un homme qui osait s'opposer à une volonté qu'ils étaient accoutumés à regarder comme irrésistible, effrayés en même temps du danger de précipiter leur pays dans une guerre ouverte avec de si terribles ennemis, demandèrent et obtinrent de Cortès la promesse qu'il resterait dans son camp jusqu'au retour d'un messager qu'ils envoyaient à Montézuma pour recevoir de nouveaux ordres[1].

La fermeté avec laquelle Cortès persistait

[1] B. Diaz, cap. XXXIX. Gomara, *Chron.*, cap. XXVII. Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. V, VI.

dans sa résolution devait naturellement conduire la négociation entre lui et l'empereur à une prompte issue, puisqu'elle ne laissait à celui-ci d'autre parti que de recevoir les Espagnols avec une confiance entière ou de les traiter ouvertement en ennemis. Ce dernier parti était celui auquel il y avait lieu de s'attendre de la part d'un monarque hautain et puissant. L'empire du Mexique était alors à un point de grandeur auquel n'a peut-être atteint aucune grande société policée en si peu de temps. Quoiqu'il ne subsistât que depuis cent trente ans, sa domination s'étendait de la mer du Nord à la mer du Sud, sur un territoire de plus de cinq cents lieues de l'est à l'ouest, et de plus de deux cents lieues du sud au nord, et comprenait des provinces qui, en fertilité, en population, en richesses, ne le cédaient à aucun des pays de la zone torride. La nation était guerrière et entreprenante, l'autorité du monarque illimitée et ses revenus considérables. Si, avec les forces qu'on pouvait réunir en un moment dans un tel empire, Montézuma fût tombé sur les Espagnols lorsqu'ils étaient encore campés sur une côte stérile et malsaine, sans aucun allié dans le pays, sans place de retraite, sans provisions, malgré tous les avantages de leur discipline et de leurs armes, ils n'auraient pu résister à un pareil choc; ou ils auraient péri dans un combat si inégal, ou ils auraient abandonné leur entreprise.

La puissance de Montézuma le mettait en état de prendre ce parti vigoureux, et son caractère même semblait l'y porter. De tous les princes qui avaient tenu le sceptre du Mexique, il était le plus haut, le plus violent et le plus éloigné de souffrir la moindre résistance à ses volontés. Ses sujets le voyaient avec crainte, et ses ennemis avec terreur. Il gouvernait les premiers avec une sévérité terrible; mais ils avaient une si grande opinion de son habileté qu'ils étaient forcés de le respecter, et les victoires nombreuses qu'il avait remportées sur ses ennemis avaient répandu au loin la terreur de ses armes et avaient ajouté plusieurs grandes provinces à son empire. Mais quoiqu'il eût peut-être assez de talens pour gouverner le Mexique dans l'état de civilisation imparfaite où était cet empire et dans le cours ordinaire des choses, ces talens étaient bien insuffisans pour une conjoncture si extraordinaire, et ne le mettaient pas en état de se décider avec la justesse et la promptitude nécessaires dans un moment si critique.

Depuis que les Espagnols avaient paru sur la côte, il avait laissé voir tous les symptômes de l'embarras et de la crainte. Au lieu de prendre les résolutions que devaient lui inspirer le sentiment de son pouvoir et le souvenir de ses premiers exploits, il avait mis dans toutes ses délibérations une inquiétude et une indécision qui n'échappèrent pas aux derniers de ses courtisans. La perplexité et le trouble de Montézuma aussi bien que le découragement de ses sujets n'étaient pas seulement l'effet de la présence des Espagnols et de la terreur de leurs armes; on les attribue à des causes plus éloignées. Si l'on en croit les premiers historiens espagnols et les plus estimés, il y avait parmi les Américains une opinion presque universelle que quelque grande calamité les menaçait et leur serait apportée par une race de conquérans redoutables venant des régions de l'est pour dévaster leur contrée. On ne peut pas savoir si cette crainte était l'effet du souvenir de quelque grand bouleversement de cette partie du globe, qui aurait frappé l'esprit de ses habitans de craintes superstitieuses sur l'avenir, ou seulement l'effet de l'étonnement que causait la première vue de cette race d'hommes nouveaux qui se montraient aux Mexicains. Quoi qu'il en soit, comme cette nation était plus superstitieuse qu'aucune autre du monde, on y fut fortement frappé de l'apparition des Espagnols. On se les représenta comme les instrumens destinés à accomplir la fatale révolution qui menaçait le Mexique. Dans de pareilles circonstances on conçoit plus facilement comment une poignée d'aventuriers put porter l'alarme au cœur du monarque d'un grand empire et de tous ses sujets[1].

Cependant lorsque le messager arrivé du camp espagnol apporta la nouvelle que Cortès, persistant dans sa première demande, refusait d'obéir à l'ordre qui lui enjoignait de quitter le pays, Montézuma malgré ses terreurs montra un moment de résolution, et dans un transport de colère naturel à un prince orgueilleux qui n'avait jamais rencontré d'obstacle à ses volontés, il

[1] Cortès, *Relacion seconda*, *ap.* Ramus, III, 234, 235. Herrera, *Decad.* II, lib. III, cap. I, lib. V, cap. XI, lib. VII, cap. VI, Gomera, *Chron.*, cap. LXVI, XCII, CXLIV.

menaça de sacrifier à ses dieux ces insolens étrangers. Mais ses incertitudes et ses craintes revinrent bientôt; et au lieu de donner des ordres pour mettre ses menaces à exécution, il appela encore ses ministres pour consulter et prendre leur avis. Des hommes assemblés pour délibérer dans un moment où il faudrait agir ne prennent jamais que des mesures lentes et faibles. Le résultat du conseil ne fut point d'employer sur-le-champ des moyens efficaces de repousser l'ennemi; on se contenta d'envoyer à Cortès des ordres plus positifs de quitter le pays, accompagnés, fort imprudemment sans doute, d'un présent assez considérable pour offrir aux Espagnols un nouveau motif de s'y établir.

Ceux-ci étaient cependant inquiets et incertains sur le parti qu'ils avaient à prendre. D'après ce qu'ils avaient déjà vu de la richesse du pays, plusieurs d'entre eux s'en formaient des idées si exagérées qu'ils étaient déterminés à braver toutes les difficultés et tous les dangers pour achever une conquête qui devait les mettre en possession de trésors inépuisables. D'autres, jugeant de la force de l'empire du Mexique par ses richesses mêmes, assurés par plusieurs observations que ce pays avait une forme régulière de gouvernement, prétendaient que c'était une folie véritable que d'attaquer un si grand état avec une poignée d'hommes manquant de provisions, affaiblis déjà par les maladies particulières au climat, qui en avaient fait périr plusieurs, et sans avoir l'appui d'aucune alliance dans le pays [1]. Cortès applaudissait secrètement à ceux qui tenaient pour les résolutions hardies; et il encourageait des espérances romanesques qui lui étaient communes avec eux, et qui concouraient à l'exécution des plans qu'il avait concertés.

Depuis le moment où les soupçons de Velasquez s'étaient déclarés, et où il avait tenté de dépouiller Cortès de l'autorité qu'il lui avait confiée, celui-ci avait senti la nécessité de n'avoir plus avec le gouverneur de Cuba aucune liaison, dans la juste crainte de voir traverser toutes ses opérations; il ne demandait même qu'une occasion d'en venir à une rupture ouverte. Dans cette vue il n'avait rien négligé pour s'assurer de ses soldats. Ses talens pour le commandement lui méritèrent aisément leur estime, et il ne lui fut pas plus difficile d'acquérir leur affection. Parmi des aventuriers de même rang, faisant la guerre à leurs dépens, la dignité de chef n'élevait pas un général assez au-dessus de ceux qui étaient sous ses ordres, pour ne pas établir entre eux un commerce continuel. Cortès sut profiter de cette circonstance pour s'insinuer dans leur esprit par des manières affables et par des préférences adroites, en permettant à quelques-uns de commercer pour leur compte avec les Indiens(103); enfin, en enflammant les espérances de tous, il s'attacha tellement la plus grande partie de ses soldats qu'ils oublièrent presque que l'armement avait été fait sous l'autorité et aux dépens d'un autre que Cortès.

Pendant que le général espagnol conduisait ainsi ses projets, Teutilé arriva avec le présent de Montézuma et un nouvel ordre pour que les étrangers eussent à quitter sur-le-champ ses états. Mais lorsque le général renouvela la demande d'une audience de l'empereur, le Mexicain le quitta brusquement, et sortit de son camp avec des regards et des gestes qui exprimaient toute sa surprise et tout son ressentiment. Le lendemain au matin, il ne parut aucun des Indiens qui avaient coutume de fréquenter le camp en grand nombre, et d'y apporter des provisions qu'ils échangeaient avec les soldats. Tout commerce parut cesser, et on s'attendait à tout moment à voir commencer les hostilités. Cet événement, quoiqu'on eût dû le prévoir, causa parmi les Espagnols une consternation subite qui enhardit les partisans de Velasquez non-seulement à murmurer et à cabaler contre le général, mais à charger l'un d'entre eux de lui faire des remontrances sur l'imprudence qu'il y avait à tenter la conquête d'un grand empire avec des forces si insuffisantes, et de le presser de retourner à Cuba pour y ravitailler sa flotte et y augmenter son armée. Diégo de Ordaz, un de ses principaux officiers, chargé de cette commission par les mécontens, s'en acquitta avec toute la liberté et la grossièreté d'un soldat, en lui assurant qu'il exprimait le sentiment de toute l'armée. Cortès l'écouta sans la moindre apparence d'émotion, et comme il connaissait fort bien les dispositions et le caractère de ses soldats, et qu'il prévoyait la manière dont ils recevraient une proposition qui renversait en un instant

[1] B. Diaz, cap. XL.

toutes les belles espérances qu'ils avaient jusque-là nourries, il porta la dissimulation jusqu'à paraître abandonner ses propres mesures pour se prêter aux représentations d'Ordaz, et il donna des ordres pour que l'armée se tînt prête le jour suivant à se rembarquer pour Cuba. Dès que cette résolution fut connue, les aventuriers, frustrés de leurs espérances, se plaignirent et menacèrent. Les émissaires de Cortès, se joignant à eux, enflammèrent leur dépit. La fermentation devint générale. Tout le camp était prêt à se mutiner; tous demandaient avec empressement à voir le général. Cortès ne se fit pas presser long-temps. A sa vue ils exprimèrent tout d'une voix l'étonnement et l'indignation que leur causaient les ordres qu'ils venaient de recevoir. Il était honteux, disaient-ils, pour des Castillans, de s'effrayer au premier aspect du danger, et infâme de fuir avant que l'ennemi se fût même montré. Quant à eux ils étaient déterminés à ne pas abandonner une entreprise qui avait été heureuse jusqu'à ce moment, et qui tendait si manifestement à répandre la connaissance de la religion et à procurer à leur patrie tant de gloire et d'avantages. Heureux de marcher sous les ordres de Cortès, ils étaient disposés à le suivre au travers de tous les dangers, pour former un établissement et recueillir les trésors qui faisaient depuis si long-temps l'objet de leurs désirs; mais s'il voulait retourner à Cuba et céder honteusement toute sa gloire et ses espérances à un rival envieux, ils se choisiraient dans le moment même un autre général qui les guiderait dans le chemin de la gloire qu'il n'avait pas le courage de suivre.

Cortès, enchanté de leur ardeur, ne s'offensa point de la hardiesse avec laquelle ils énonçaient des sentimens que lui-même avait inspirés, et dont, à la chaleur de leurs expressions, il voyait combien ils étaient pénétrés. Il affecta cependant d'être surpris de ce qu'il entendait. Il déclara qu'il n'avait donné l'ordre pour le rembarquement que d'après la persuasion que c'était là le désir général des troupes; qu'il avait sacrifié en cela sa propre opinion, par déférence pour celle qu'il croyait être la leur; qu'il avait toujours eu le dessein de former un établissement sur la côte pour pénétrer ensuite dans l'intérieur du pays; qu'on l'avait trompé en lui persuadant que leurs vues étaient différentes des siennes; qu'il les voyait avec une grande satisfaction pleins de ce courage qui devait animer tout véritable Espagnol; que cette certitude allait lui faire reprendre son premier plan avec une ardeur nouvelle, et qu'il était très assuré de les conduire par le chemin de la victoire à la fortune que leur valeur méritait. A cette déclaration de Cortès on répondit par des applaudissemens et des cris de joie. La résolution parut unanime et prise d'un consentement universel; car ceux qui la condamnaient secrètement furent obligés de se réunir au plus grand nombre dans les acclamations, tant pour cacher leur opposition au général que pour ne pas s'attirer de la part de leurs compagnons le reproche de lâcheté [1].

Sans laisser à ses gens le temps de se refroidir ou de réfléchir sur le parti qu'on venait de prendre, Cortès s'occupa sur-le-champ de l'exécution. Pour commencer l'établissement d'une colonie, il assembla les principaux de son armée, et, d'après leur suffrage, il forma un conseil et nomma des magistrats qu'il revêtit de la plus grande autorité. Comme les hommes transportent naturellement les institutions de leurs gouvernemens dans les nouveaux établissemens qu'ils forment, la colonie fut établie sur le modèle de l'administration espagnole. Les magistrats furent distingués par les mêmes noms et les mêmes marques de dignité et eurent les mêmes emplois. On ne choisit pour remplir les places que ceux des compagnons de Cortès qui lui étaient entièrement dévoués, et les actes de leur élection et de leur nomination furent dressés au nom du roi, sans y faire mention de celui de Velasquez. Les deux mobiles des Espagnols, dans toutes leurs entreprises au Nouveau-Monde, l'avidité et l'enthousiasme religieux, semblent avoir suggéré à Cortès le nom qu'il donna à son établissement. Il l'appela la riche ville de la vraie croix : *Villa-Rica de la Vera-Cruz*.

La première assemblée du nouveau conseil fut remarquable par un acte très important. Dès qu'elle fut formée, Cortès fit demander la permission de s'y présenter, et s'approchant avec une contenance respectueuse, propre à relever la dignité du tribunal et à donner un exemple de soumission à son autorité, il commença un long discours, dans lequel il employa beaucoup d'art

[1] B. Diaz, cap. XL, XLI, XLII. Herrera, *Decad.* II lib. V, cap. VI, VII.

et dit les choses les plus flatteuses aux magistrats qui entraient dans leurs nouvelles fonctions. Il fit d'abord observer qu'étant revêtus de l'autorité suprême sur la colonie, il les considérait comme exerçant toute celle du souverain et comme représentant sa personne; qu'il se croirait désormais obligé de leur communiquer tout ce qu'il regarderait comme intéressant le bien public, avec la même fidélité et le même zèle que s'il s'adressait à son maître même; que la sûreté d'une colonie qui s'établissait dans un grand empire, dont le monarque montrait déjà des dispositions ennemies, dépendait des armes et par conséquent de la subordination et de la bonne discipline parmi les troupes; qu'il avait tenu d'abord son droit au commandement du gouverneur de Cuba, mais que comme Velasquez avait depuis long-temps révoqué sa commission, on pouvait contester la légitimité de son pouvoir, et qu'il craignait lui-même d'exercer une autorité qui ne serait fondée que sur un titre vicieux ou du moins équivoque; que la colonie ne pouvait confier sa défense à des troupes autorisées à mettre en question le pouvoir du général dans un moment critique où l'obéissance implicite à ses ordres était absolument nécessaire; que toutes ces considérations le déterminaient à se démettre entre leurs mains de toute l'autorité qu'il pouvait avoir, afin qu'ayant le droit de la conférer tout entière à celui qu'ils choisiraient, ils donnassent à l'armée, au nom du roi, un général qui pût désormais la commander; que quant à lui, son dévouement à sa patrie était tel qu'il se réduirait, s'il était nécessaire, à n'être qu'un simple officier; qu'il servirait avec le même zèle en cette qualité qu'en celle de général, et prouverait à ses compagnons de guerre que, quoique accoutumé à commander, il savait aussi obéir. Son discours fini, il déposa sur la table du conseil la commission de Velasquez, et après avoir baisé son bâton de commandement, le remit entre les mains du président et se retira.

La délibération ne fut pas longue. Cortès avait concerté toutes ses mesures avec ses partisans les plus fidèles, et préparé avec beaucoup d'adresse les autres membres du conseil à prendre la résolution qu'il désirait. On accepta sa démission, et comme la prospérité continue qui avait jusque-là couronné son expédition était une preuve incontestable de son talent pour le commandement, ils le nommèrent, d'une voix unanime, premier magistrat de la colonie et général de l'armée, en ordonnant que sa commission lui serait expédiée au nom du roi, avec les pouvoirs les plus étendus, et qu'il les exercerait jusqu'à ce que les volontés du roi fussent connues. Afin que ces dispositions ne pussent pas être regardées comme une intrigue du conseil, on communiqua aux troupes la résolution qu'on venait de prendre. Les soldats ratifièrent le choix du général avec de grands applaudissemens. On proclama le nom de Cortès, et tous lui jurèrent de verser leur sang pour la défense de son autorité.

Cortès, ayant heureusement accompli ses desseins et secoué la dépendance mortifiante dans laquelle il semblait être à l'égard du gouverneur de Cuba, accepta, avec beaucoup de marques de respect pour le conseil et de reconnaissance pour l'armée, la commission qu'on lui donnait, et se trouva revêtu de l'autorité suprême tant au civil qu'au militaire sur la colonie. Il prit avec sa nouvelle autorité un air de dignité plus imposant, et commença à exercer les pouvoirs presque illimités qu'il venait de recevoir. Il ne s'était regardé jusqu'à ce moment que comme le député d'un simple sujet du roi d'Espagne; il commença à agir comme le représentant de son souverain. Les partisans de Velasquez, prévoyant toutes les suites de ce changement, ne purent demeurer plus long-temps spectateurs oisifs de tout ce qui se passait. Ils se récrièrent ouvertement contre le procédé du conseil, qu'ils regardaient comme illégal, et contre la conduite de l'armée, qu'ils traitaient de désobéissance. Cortès, sentant la nécessité de prévenir de bonne heure, par un acte de vigueur, les effets de ces discours séditieux, fit arrêter Ordaz, Escudero et Velasquez de Léon, chefs de cette faction, et les envoya sur la flotte les fers aux pieds. Leurs partisans effrayés et confondus restèrent tranquilles, et Cortès, qui avait plus d'envie de rappeler à lui que de punir ces officiers dont il connaissait le mérite, sollicita leur amitié avec tant d'assiduité et d'adresse qu'il s'opéra entre eux une sincère réconciliation; tellement que, dans les occasions les plus délicates, ni leur liaison avec le gouverneur de Cuba, ni le souvenir du traitement qu'ils avaient essuyé, ne purent les déta-

cher de ses intérêts[1]. Dans cette occasion, ainsi que dans d'autres également critiques pour sa fortune et sa renommée, Cortès dut en grande partie ses succès à l'or du Mexique, qu'il distribuait avec profusion à ses amis et à ses ennemis[2].

Cortès, ayant fortifié ainsi l'attachement de son armée pour lui, pensa qu'il pouvait quitter désormais son camp et s'avancer dans le pays. Il fut encouragé dans ce projet par un événement aussi heureux en lui-même que par la circonstance dans laquelle il arrivait. Quelques Indiens s'approchèrent de son camp et furent secrètement admis en sa présence. Ils étaient envoyés avec des propositions d'alliance et d'amitié par le cacique de Zempoalla, ville considérable et peu éloignée. Par leurs réponses à un grand nombre de questions qu'il leur fit, selon son usage ordinaire dans ses entrevues avec les Indiens, il apprit que leur maître, quoique sujet de l'empire du Mexique, souffrait impatiemment le joug, et craignait et haïssait si fortement Montézuma que rien ne pouvait lui être plus agréable que l'espérance de se délivrer de l'oppression sous laquelle il gémissait. Cet avis fit luire à l'esprit de Cortès un rayon de lumière et d'espérance. Il vit que le grand empire qu'il se proposait d'attaquer était désuni, et que le souverain n'y était pas aimé. Il conjectura que les causes du mécontentement ne pouvaient pas être bornées à une seule province, et qu'il se trouverait, en d'autres parties de l'empire, des mécontens, las de la soumission ou désirant un changement, et prêts à suivre les drapeaux du premier libérateur qui se montrerait. Plein de ces idées, et commençant dès lors à se tracer un plan que le temps et une connaissance plus exacte de l'état du pays devaient le mettre bientôt en état de suivre et d'exécuter, il reçut très bien les Zempoallans et leur promit d'aller incessamment visiter leur cacique[3].

Pour remplir sa promesse, il n'était pas nécessaire qu'il s'écartât de la route qu'il s'était déjà proposé de suivre en s'avançant dans le pays. Quelques officiers employés à visiter la côte ayant reconnu un village nommé Quiabislan, à environ quarante milles au nord, qui, à raison de la fertilité du sol environnant et de la bonté de son havre, semblait être un poste plus commode que celui que les Espagnols avaient jusqu'alors occupé, Cortès était déterminé à y transporter son camp. Zempoalla se trouvait sur son chemin. Le cacique le reçut aussi bien que Cortès pouvait l'espérer. Il lui fit des présens et des caresses qui montraient un extrême désir de gagner sa bienveillance, le traita comme un libérateur, et lui montra un respect porté presque jusqu'à l'adoration. Cortès apprit de lui plusieurs particularités du caractère de Montézuma et les causes de la haine de ses sujets pour lui. Montézuma, lui disait en pleurant le cacique, était un tyran hautain, cruel et soupçonneux, qui traitait ses sujets avec une arrogance extrême, ruinait les provinces par des exactions, enlevait les enfans aux pères et aux mères, les garçons pour les immoler à ses dieux, les filles pour en faire ses concubines ou celles de ses favoris. Cortès, dans sa réponse au cacique, lui insinua adroitement qu'un des principaux objets des Espagnols, en visitant des pays si éloignés de leur patrie, était de redresser les torts et de délivrer les hommes de l'oppression, et, lui ayant fait espérer ses secours quand il en serait temps, il continua sa marche vers Quiabislan.

Le lieu que ses officiers lui avaient indiqué lui parut si favorablement situé et si bien choisi, qu'il y traça sur-le-champ le plan d'une ville. Les maisons ne devaient être que des hutes, mais enceintes de remparts assez forts pour résister à l'attaque d'une armée d'Indiens. Comme ces fortifications étaient nécessaires, tant à l'établissement et à la conservation de la colonie qu'à l'exécution du dessein que le général et les soldats avaient de s'avancer dans le pays, soit pour se ménager un lieu de retraite, soit pour conserver leur communication avec la mer, toute l'armée, officiers et soldats, mirent la main à l'œuvre; Cortès lui-même leur donnait l'exemple de l'activité et de la constance dans le travail. Les Indiens de Zempoalla et de Quiabislan les aidèrent; et ce petit poste, par lequel commencèrent des établissemens nombreux et puissans, fut bientôt en état de défense[1].

[1] B. Diaz, cap. XLII, XLIII, Gomara, *Chron.*, cap. XXX, XXXI. Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. VII.
[2] B. Diaz, cap. XLIV.
[3] B. Diaz, cap. XLI. Gomara, *Chron.*, cap XXVIII

[1] B. Diaz, cap. XLV, XLVI, XLVIII Gomara, *Chron.*, cap. XXXII, XXXIII, XXXVII Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. VIII, IX.

Pendant que ces travaux essentiels s'exécutaient, Cortès avait des entrevues avec les caciques de Zempoalla et de Quiabislan, et, profitant de leur étonnement et de leur admiration à la vue des objets nouveaux qu'on présentait à leurs yeux, il leur inspira par degrés une si haute opinion des Espagnols, il leur persuada si bien que leurs hôtes étaient des êtres d'un ordre supérieur à qui rien ne pouvait résister, que, comptant sur la protection de ces étrangers, ils osèrent braver le pouvoir de l'empereur au nom duquel ils étaient accoutumés à trembler.

Quelques-uns des officiers de Montézuma se présentèrent pour lever le tribut ordinaire, et pour demander un certain nombre de victimes humaines pour l'expiation de la faute que ces deux nations venaient de commettre en entretenant quelque commerce avec des étrangers à qui l'empereur avait ordonné de sortir de ses domaines. Au lieu d'obéir à ses ordres, les Zempoallans se saisirent des envoyés du monarque, les maltraitèrent, et, comme leur superstition n'était pas moins atroce que celle des Mexicains, ils se disposaient à les sacrifier à leurs dieux. Cortès les en empêcha, en leur montrant la plus grande horreur pour cette abominable pratique. Les deux caciques s'étant jetés dans une rébellion ouverte, et ne voyant pour eux aucun salut s'ils ne s'attachaient inviolablement aux Espagnols, conclurent bientôt une alliance avec eux, en se reconnaissant vassaux du roi d'Espagne. Leur exemple fut suivi par les Totonaques, nation courageuse qui habitait les montagnes voisines; et tous, s'étant soumis volontairement à la couronne de Castille, offrirent d'accompagner Cortès avec toutes leurs forces à Mexico [1].

Il y avait à cette époque trois mois que Cortès était dans la Nouvelle-Espagne, et, quoique tout ce temps n'eût pas été marqué par des entreprises militaires, chaque moment avait été consacré à des opérations qui, moins brillantes peut-être, étaient d'une plus grande importance. Par son adresse à s'attacher son armée et à conduire ses négociations avec les Indiens, il jetait les fondemens de ses succès futurs. Mais quelque bien concerté que fût son plan, il ne pouvait se dissimuler que son droit au commandement étant émané d'une autorité qu'on pouvait contester, la sienne était elle-même chancelante et précaire. Velasquez ne pouvait manquer de se plaindre au roi des insultes qu'il avait reçues de Cortès, et pouvait présenter la conduite d'un officier subalterne qui s'était joué de ses ordres, de manière à lui attirer une prompte destitution et une punition sévère. Avant de se mettre en marche, le général crut devoir prévenir ce coup. Dans cette vue, il persuada aux magistrats de la colonie d'adresser au roi une lettre contenant un long détail de leurs services; une description pompeuse du pays qu'ils avaient découvert, de ses richesses, de sa population, de sa civilisation et de ses arts; un tableau des progrès qu'ils y avaient déjà faits en soumettant plusieurs provinces à la couronne de Castille, et des moyens qu'ils se proposaient d'employer pour en achever la conquête; enfin un long exposé des motifs qui les avaient déterminés à renoncer à toute liaison avec Velasquez pour établir une colonie dépendant immédiatement du roi lui-même, et d'en confier à Cortès le gouvernement, tant civil que militaire : ils finissaient par supplier humblement le roi de ratifier par son autorité tout ce qu'ils avaient fait. Cortès écrivit dans les mêmes vues; et, comme il savait fort bien que la cour d'Espagne, accoutumée à voir exagérer les richesses des pays nouveaux par ceux qui les découvraient, n'accorderait que peu de croyance à la description merveilleuse qu'on lui faisait de la Nouvelle-Espagne, si l'on n'y joignait des échantillons des riches productions qu'elle fournissait, il pressa ses soldats d'abandonner ce qu'ils pouvaient réclamer pour leur part des trésors qu'on avait jusque-là rassemblés, afin qu'on pût les envoyer en entier au roi. Tel était l'ascendant de Cortès sur son armée, et telles étaient les espérances romanesques que les Espagnols se formaient de la richesse des pays qu'ils allaient conquérir, qu'une troupe d'aventuriers indigens et avides fut capable de ce généreux effort, et fit à son souverain le plus riche présent que le Nouveau-Monde ait fait à l'Espagne (104). Porto-Carrero et Montejo, principaux magistrats de la colonie, furent nommés pour aller porter le présent, avec défense expresse de toucher à Cuba dans leur route vers l'Europe [1].

[1] B. Diaz, cap. XLVII. Gomara, *Chron.*, p. 35, 36. Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. IX, X, XI.

[1] B. Diaz, cap. LIV. Gomara, cap. XL.

Tandis qu'on armait le vaisseau qui devait les conduire, un événement inattendu causa une alarme générale. Quelques soldats et quelques matelots, partisans cachés de Vélasquez ou effrayés à la vue des dangers inséparables d'une expédition où il s'agissait de pénétrer avec une poignée d'homme jusques dans le cœur d'un grand empire, avaient formé le dessein de s'emparer d'un brigantin et de gagner Cuba pour donner avis au gouverneur de ce qui se passait, et le mettre en état d'intercepter les trésors et les dépêches que Cortès envoyait en Espagne. La conspiration, quoique formée par de simples matelots, fut conduite avec un profond secret; mais, au moment où tout était prêt pour l'exécution, ils furent trahis par un de leurs camarades.

Quoique Cortès pût compter peut-être sur sa bonne fortune, qui l'avait servi si à propos dans cette occasion, la découverte de ce complot remplit son esprit de vives inquiétudes, et le porta à exécuter un projet qu'il méditait depuis long-temps. Il voyait encore dans son armée quelques restes cachés d'un mécontentement qui, jusqu'alors étouffé par ses succès ou contenu par son autorité, pouvait se réveiller tout à coup. Il remarquait que plusieurs de ses soldats, las du service, désiraient revoir leurs établissemens de Cuba, et qu'au premier danger ou au premier revers il serait impossible de les retenir. Il sentait que si ses forces, déjà trop peu considérables, diminuaient encore par la désertion d'une partie de son armée, il serait forcé d'abandonner son entreprise. Après avoir pesé souvent avec la plus grande sollicitude toutes ces circonstances, il se persuada qu'il n'y avait point de succès à espérer pour lui, s'il n'ôtait à ses soldats jusqu'à la possibilité de quitter le pays, et s'il ne les réduisait à la nécessité de prendre comme lui la résolution de vaincre ou de périr. Dans cette vue, il se détermina à détruire sa flotte; mais, comme il n'osait exécuter une résolution aussi hardie par sa seule autorité, il travailla à convaincre ses soldats de la nécessité de cette mesure. Il fallait toute son adresse pour venir à bout d'un projet si difficile. Il persuada aux uns que les navires avaient tellement souffert par un long séjour à la mer, qu'ils étaient absolument incapables de servir davantage; à d'autres, il fit valoir l'augmentation de forces qu'apporteraient à l'armée cent hommes de plus, employés inutilement sur les vaisseaux, et à tous il représenta la nécessité de fixer leurs regards et toutes leurs espérances sur le pays qui s'ouvrait devant eux, et d'éloigner toute idée d'une retraite. Ses exhortations produisirent tout l'effet qu'il en attendait : d'un consentement général, les vaisseaux furent tirés à terre et mis en pièces, après qu'on en eut ôté les voiles, les cordages, les fers et tout ce qui pouvait être de quelque utilité. C'est ainsi que, par un effort de courage, auquel l'histoire n'offre rien qu'on puisse comparer, cinq cents hommes consentirent de plein gré à s'enfermer dans un pays ennemi, peuplé de nations puissantes et inconnues, en s'ôtant tous les moyens d'échapper au danger par la fuite, et ne se réservant d'autre ressource que leur constance et leur valeur [1].

Rien alors ne retarda plus Cortès. L'ardeur de ses troupes et les dispositions de ses alliés étaient deux circonstances également favorables. Mais tous les avantages de cette dernière, quoique ménagés avec beaucoup d'adresse et de soins, furent sur le point de lui échapper par une saillie de ce zèle religieux qui, en plusieurs occasions, poussa Cortès à des actions inconsidérées, bien contraires à la prudence qui distinguait son caractère. Quoique jusque-là il n'eût eu ni le temps ni la facilité de prouver aux Indiens l'absurdité de leurs superstitions, et de leur faire connaître les principes de la foi chrétienne, il ordonna à ses soldats de renverser les autels, de détruire les idoles du principal temple de Zempoalla, et d'élever à la place un crucifix et une image de la vierge Marie. Cette violence inspira aux Indiens autant d'étonnement que d'horreur. Les prêtres leur firent prendre les armes; mais l'autorité de Cortès était si grande et l'ascendant des Espagnols sur ces peuples déjà si puissant, que ce mouvement fut apaisé sans effusion de sang, et que la concorde fut bientôt parfaitement rétablie [2].

Cortès commença sa marche et partit de Zempoalla le 16 d'août, avec cinq cents hommes, quinze chevaux et six pièces de canon de campagne. Le reste de ses troupes, composé princi-

[1] Cortès, *Relac.* Ramus., III, 225. B. Diaz, cap. LVII, LVIII. Herrera, *Decad.* II, lib. V, c. XIV.

[2] B. Diaz, cap. XLI, XLII. Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. III. IV

palement de ceux que l'âge ou la maladie rendait moins propres à un service fatigant, fut laissé en garnison à Villa-Rica, sous les ordres Escalante, officier de mérite et très attaché à Cortès. Le cacique de Zempoalla fournit à l'armée des provisions et deux cents Indiens appelés *tamenès*, chargés de porter les fardeaux et destinés à tous les travaux serviles. Ils furent d'un grand secours aux Espagnols qui, dans un pays dépourvu d'animaux domestiques, avaient été jusqu'alors obligés de porter leur bagage et même de tirer à bras leur artillerie. Le cacique offrit aussi à Cortès un corps considérable de ses Indiens; mais le général se contenta d'en prendre quatre cents des plus distingués parmi eux, afin qu'ils pussent lui servir d'otages qui lui répondraient de la fidélité de leur maître. Il ne lui arriva rien de remarquable dans sa route jusqu'à ce qu'il eut atteint les frontières du pays de Tlascala. Les habitans de cette province, peuples belliqueux, étaient ennemis implacables des Mexicains, et avaient été anciennement alliés des Zempoallans. Quoique moins civilisés que les Mexicains, ils étaient bien plus avancés dans les arts que les autres nations grossières de l'Amérique dont nous avons parlé jusqu'à présent. Ils avaient fait de grands progrès dans l'agriculture; ils habitaient de grandes villes et avaient une sorte de commerce; et si nous en croyons les relations imparfaites des premiers historiens espagnols, on découvrait dans leurs institutions et leurs lois quelques traces d'une justice distributive et d'une jurisprudence criminelle. Cependant comme, avec cette civilisation incomplète, l'agriculture seule ne suffisait pas à leur subsistance, et qu'ils étaient obligés d'y joindre la chasse, ils conservaient encore en partie les mœurs et le caractère des peuples chasseurs. Ils étaient féroces et passionnés pour la vengeance, courageux, altiers et indépendans, en guerre continuelle et presque sans communication avec les états voisins. Ils abhorraient tellement la servitude que non-seulement ils avaient constamment repoussé toute domination étrangère et maintenu leur liberté contre toute la puissance de l'empire du Mexique, mais qu'ils s'étaient encore défendus contre toute tyrannie domestique; ne reconnaissant aucun maître, ils vivaient sous l'autorité douce et limitée d'un conseil choisi par leurs différentes tribus.

Cortès, quoique instruit du caractère guerrier de cette nation, se flatta que son intention connue de délivrer les Indiens de la tyrannie de Montézuma, la haine que les Tlascalans eux-mêmes portaient aux Mexicains et l'exemple de leurs anciens alliés les Zempoallans, pourraient les engager à le bien recevoir. Pour les y disposer, quatre Zempoallans des plus distingués de ceux qui l'accompagnaient furent envoyés aux Tlascalans pour demander, au nom de Cortès et de leur cacique, le passage sur les terres des Tlascalans. Mais au lieu de répondre favorablement à cette requête, les Tlascalans saisirent les ambassadeurs, et, sans égard pour leur caractère, se disposèrent à les sacrifier à leurs dieux. En même temps ils assemblèrent leurs troupes pour s'opposer à l'invasion de ces inconnus, s'ils tentaient de se faire un passage par force. Plusieurs motifs poussaient les habitans à cette résolution. Un peuple féroce, renfermé dans son pays et presque sans communication au dehors, est disposé à considérer tout étranger comme ennemi, et court facilement aux armes. Le projet de Cortès, de faire une visite à Montézuma, dans sa capitale, leur faisait croire, malgré toutes les protestations de l'étranger, qu'il recherchait l'amitié d'un monarque, objet de leur haine et de leur crainte. Le zèle imprudent que Cortès avait montré en profanant les temples de Zempoalla remplissait les Tlascalans d'horreur; et comme ils n'étaient pas moins superstitieux que les autres nations de la Nouvelle-Espagne, ils avaient la plus grande impatience de venger les insultes faites à leurs dieux, et de se faire auprès de leurs idoles un mérite d'immoler les hommes impies qui avaient osé profaner leurs autels. Ils méprisaient les Espagnols à raison de leur petit nombre, parce qu'ils ne s'étaient pas encore mesurés avec ces étrangers, et qu'ils n'avaient aucune idée de l'avantage que peut donner la supériorité des armes et de la discipline.

Cortès, après avoir inutilement attendu quelques jours le retour des ses envoyés, s'avança sur le territoire des Tlascalans. Les résolutions de ce peuple guerrier s'exécutaient avec la même promptitude qu'elles se formaient. Les Espagnols trouvèrent devant eux un corps de troupes destiné à les arrêter dans leur marche. Les Indiens attaquèrent avec une grande intrépidité, et dans la première action blessèrent quelques

Espagnols et leur tuèrent deux chevaux, perte fort considérable parce qu'elle ne pouvait pas se réparer. Cet événement fit sentir à Cortès la nécessité de s'avancer avec précaution au milieu d'ennemis si courageux. L'armée marcha en bon ordre. On choisit des postes, on s'arrêta à propos, on se fortifia dans chaque camp. Durant quatorze jours les Espagnols essuyèrent des attaques presque continuelles, renouvelées sous diverses formes et par des corps nombreux, avec une bravoure et une persévérance dont ils n'avaient point encore vu d'exemples dans le Nouveau-Monde. Leurs historiens décrivent toutes ces actions avec pompe, en entrant dans les détails les plus minutieux et en mêlant aux faits étonnans et réels beaucoup de circonstances incroyables et exagérées (105). Mais toutes les ressources du langage ne peuvent rendre intéressant un combat où le danger est si inégal des deux côtés. Les descriptions les plus soignées d'un plan de bataille ou des vicissitudes d'un combat ne peuvent exciter ni l'attention ni l'intérêt, lorsqu'elles se terminent constamment en présentant d'une part des milliers de morts, tandis que de l'autre on ne perd pas un seul homme.

On peut cependant recueillir de leurs récits quelques circonstances remarquables, en ce qu'elles font connaître en même temps le caractère des habitans de la Nouvelle-Espagne et celui de leurs vainqueurs. Quoique les Tlascalans se missent en campagne avec des armées nombreuses qui semblaient devoir écraser les Espagnols, il ne purent jamais entamer le petit bataillon des Européens. Ce fait, tout singulier qu'il est, n'est pas inexplicable. Les Tlascalans, quoique continuellement en guerre, ne connaissaient, comme toutes les nations barbares, aucun ordre, aucune discipline militaire. Ils perdaient tout l'avantage qu'ils auraient pu retirer de leur nombre et de l'impétuosité de leur attaque, par le soin constant qu'ils avaient au milieu de l'action d'emporter les blessés et les morts. Ce point d'honneur, fondé sur une sensibilité naturelle à l'homme et fortifié par le désir de dérober les corps de leurs compatriotes à des ennemis qui les dévoraient, était universel parmi les peuples de la Nouvelle-Espagne. Ce pieux devoir les occupant pendant la chaleur du combat [1], les désunissait et diminuait la force de l'impression qu'ils auraient pu produire en se tenant plus serrés.

Non-seulement ils ne tiraient aucun avantage de leur nombre, mais l'imperfection de leurs armes rendait encore leur valeur sans effet. Après trois batailles et un grand nombre d'escarmouches, il n'y avait pas encore eu un Espagnol de tué : leurs flèches et leurs lances, armées de pierres pointues ou d'os de poissons, leurs piques faites d'un bois aiguisé et durci au feu, leurs épées de bois, étaient des armes redoutables pour des Indiens nus, mais ne pouvaient pénétrer ni les boucliers des Espagnols, ni leurs corselets piqués appelés *escaupiles*. Les Tlascalans s'avançaient courageusement à la charge et combattaient souvent en corps. Beaucoup d'Espagnols furent blessés, mais tous légèrement; ce qu'il ne faut pas attribuer au défaut de courage de leurs ennemis, mais à l'inégalité des armes dont ils se servaient.

Malgré la furie avec laquelle les Tlascalans combattaient les Espagnols, ils se conduisaient envers eux avec une sorte de générosité. Ils les avertissaient quelquefois qu'ils allaient les attaquer; et comme ils savaient que ces étrangers manquaient de vivres, et qu'ils imaginaient peut-être, comme les autres Américains, que ces Européens n'avaient quitté leur pays que parce qu'ils n'y trouvaient pas assez de subsistance, ils envoyaient à leur camp de grandes quantités de volailles et de maïs, en leur faisant dire qu'ils eussent à se bien nourrir, parce qu'ils dédaignaient d'attaquer des ennemis affaiblis par la faim; qu'ils croiraient manquer de respect à leurs divinités en leur offrant des victimes affamées, et qu'ils craignaient que les Espagnols devenus trop maigres ne fussent plus bons à manger [1].

Cependant lorsque, dans les combats multipliés qu'ils livrèrent aux Espagnols, ils s'aperçurent qu'il n'était pas aisé d'exécuter ces menaces, et que malgré toute leur valeur, dont ils avaient une très haute opinion, il n'y avait pas un Espagnol de tué ou de pris, ils commencèrent à croire qu'ils avaient affaire à des êtres d'une nature supérieure, contre lesquels les forces humaines ne pouvaient rien. Dans cette extrémité ils eurent recours à leurs prêtres, qu'ils pressèrent de leur expliquer des événemens si

[1] B. Diaz, cap. LXV.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. VI, cap. VI. Gomara, *Chron*, cap. XLVII.

extraordinaires et de leur enseigner quelque moyen de repousser ces terribles conquérans. Les prêtres, après des sacrifices et des cérémonies magiques, répondirent que ces étrangers étaient enfans du soleil et produits par la vive énergie de cet astre dans les régions de l'est; que de jour, soutenus par l'influence de ses rayons paternels, ils étaient invincibles; mais que la nuit, privés de sa chaleur vivifiante, leur force déclinait, qu'ils se flétrissaient comme les plantes dans les champs, et s'affaiblissaient jusqu'à devenir semblables aux autres hommes[1].

Des théories bien moins plausibles ont souvent pris du crédit chez des nations plus éclairées et ont dirigé leur conduite. En conséquence de la réponse des prêtres, les Tlascalans, pleins d'une confiance aveugle en des hommes qu'ils regardaient comme éclairés par le ciel, s'écartèrent d'une de leurs maximes les plus constantes en guerre, et se disposèrent à attaquer leurs ennemis pendant la nuit, espérant de les détruire en les surprenant dans un temps où ils croyaient les trouver affaiblis. Mais Cortès avait trop de vigilance et de discernement pour être trompé par les stratagèmes grossiers d'une armée d'Indiens. Les sentinelles avancées, observant quelque mouvement extraordinaire parmi les Tlascalans, donnèrent l'alarme. En un moment les troupes furent prêtes à marcher, et sortant de leur camp, dispersèrent les Indiens avec un grand carnage, avant même qu'ils eussent pu s'approcher. Convaincus par cette malheureuse expérience que leurs prêtres les avaient trompés et qu'ils tenteraient inutilement de surprendre ou de vaincre leurs ennemis, les Tlascalans furent découragés et commencèrent à désirer sérieusement la paix.

Ils étaient pourtant incertains sur la manière dont ils traiteraient avec ces étrangers. Ils ne savaient quelle idée se former de leur caractère, ni s'ils devaient les regarder comme des êtres bons ou malfaisans. La conduite des Espagnols en différentes circonstances pouvait donner d'eux ces opinions opposées; d'un côté, ils avaient presque toujours renvoyé libres les prisonniers qu'ils avaient faits, avec quelque présent des bagatelles d'Europe, et renouvelé leurs propositions de paix après chaque victoire. Cette douceur étonnait des peuples accoutumés à la manière cruelle de faire la guerre établie parmi les Américains, qui sacrifiaient ou dévoraient sans pitié tous les prisonniers. Les Indiens pouvaient avoir pris de là une idée assez favorable de l'humanité de leurs vainqueurs. D'un autre côté, Cortès, ayant soupçonné des Tlascalans qui apportaient des provisions à son camp, d'être des espions, en avait saisi cinquante et leur avait fait couper les mains[1]. L'impression qu'avait faite sur les Indiens le spectacle de ces malheureux, jointe à la terreur que leur causaient les armes à feu et les chevaux, leur faisaient regarder les Espagnols comme des êtres féroces (106). Leur incertitude se montra dans la harangue que leurs députés firent à Cortès : « Si vous êtes, dirent-ils, « des divinités d'une nature cruelle et sauvage, « nous vous offrons cinq esclaves afin que vous « buviez leur sang et que vous mangiez leur « chair. Si vous êtes des divinités plus douces, « acceptez ces présens de parfums et de plumes. « Si vous êtes des hommes, voilà des viandes, « du pain et des fruits pour vous nourrir[2]. » La paix, que les deux partis désiraient également, fut bientôt conclue. Les Tlascalans se reconnurent vassaux de la couronne de Castille et s'engagèrent à secourir Cortès dans toutes ses expéditions. Il prit la république sous sa protection et promit de défendre leurs personnes et leurs biens. Ce traité fut conclu très à propos pour les Espagnols. Les fatigues du service, pour un petit corps de troupes environné d'une multitude nombreuse d'ennemis, étaient excessives. La moitié des soldats étaient debout chaque nuit; et même ceux qui prenaient quelque repos dormaient tout armés, afin d'être prêts à courir à leur poste au premier signal. Plusieurs étaient blessés, et beaucoup d'autres, parmi lesquels on comptait Cortès lui-même, étaient attaqués de la maladie particulière au climat, qui en avait fait périr un grand nombre depuis le départ de la Vera-Cruz. Malgré les provisions qu'ils recevaient des Tlascalans, ils manquaient souvent de vivres, et se trouvaient dans un besoin si grand des choses les plus nécessaires pour un service si dangereux, qu'ils étaient réduits à

[1] B. Diaz, cap. LXVI

[1] Cortès, *Relac.* Ramus, III, 228. Gomara, *Chron.*, cap. XLVIII.

[2] B. Diaz, cap. LXX, Gomara, *Chron.*, cap. XLVII. Herrera, *Decad* II, lib. VI, cap. VII.

panser leurs plaies avec un onguent fait de la graisse des Indiens[1]. Excédés de tant de fatigues et de souffrances, les Espagnols commençaient à murmurer, et lorsqu'ils réfléchissaient sur la multitude et le courage de leurs ennemis, ils étaient près de tomber dans le désespoir. Il fallait toute l'autorité et toute l'adresse de Cortès pour empêcher les progrès de ce découragement, et pour ranimer dans ses compagnons le sentiment de leur supériorité sur les hommes qu'ils avaient à combattre[2]. La soumission des Tlascalans et l'entrée triomphante des Espagnols dans la capitale de la république, où ils furent reçus comme des êtres au-dessus de l'homme, bannit de leur mémoire le souvenir de leurs souffrances passées, dissipa leurs inquiétudes sur l'avenir, et leur persuada qu'aucune force en Amérique ne pouvait désormais résister à leurs armes[3].

Cortès demeura vingt jours à Tlascala pour donner quelque repos à ses troupes. Pendant ce temps-là, il s'occupa de soins importans au succès de ses projets. Par ses entretiens suivis avec les chefs des Tlascalans, il s'instruisit de l'état de l'empire du Mexique, du caractère du souverain et de tous les détails qui pouvaient régler sa conduite et le déterminer à agir en ami ou en ennemi. Comme il reconnut que l'antipathie de ses nouveaux alliés pour les Mexicains était aussi forte qu'on le lui avait dit, et qu'il vit qu'il en pouvait tirer de puissans secours, il employa toute son adresse à gagner leur confiance, et il y réussit facilement; car les Tlascalans, avec la légèreté d'esprit naturelle à des hommes peu civilisés, étaient d'eux-mêmes disposés à passer en peu de temps de l'excès de la haine à la plus grande affection. Tout ce qu'ils voyaient des Espagnols excitait leur étonnement et leur admiration (107); et persuadés que ces étrangers avaient une origine céleste, ils s'empressèrent non-seulement de satisfaire à toutes leurs demandes, mais même d'aller au-devant de tous leurs désirs. Ils offrirent donc à Cortès de l'accompagner à Mexico avec toutes les forces de la république, sous les ordres de leurs capitaines les plus expérimentés. Mais Cortès, après s'être donné tant de peines pour établir cette union entre les Indiens et lui, fut sur le point d'en perdre tous les avantages par une nouvelle saillie du zèle inconsidéré dont il était animé. Tous les aventuriers espagnols de ce siècle se regardaient comme destinés par Dieu même à étendre la foi chrétienne; et moins ils étaient capables de s'acquitter d'un tel emploi par leur ignorance et le déréglement de leurs mœurs, plus ils avaient d'ardeur à remplir leur prétendue mission. La profonde vénération des Tlascalans pour les Espagnols ayant encouragé Cortès à expliquer à quelques-uns des principaux d'entre eux la doctrine chrétienne, il leur proposa avec instance d'abandonner leurs superstitions et d'embrasser la religion de leurs nouveaux amis. Les Indiens, d'après une idée généralement établie chez les nations barbares, convinrent de la vérité et de l'excellence de la doctrine qu'il leur enseignait; mais ils soutinrent que les *Teutès* de Tlascala étaient des divinités non moins dignes de leurs hommages que le Dieu de Cortès; et que comme celui-ci avait droit aux adorations des Espagnols, les Tlascalans étaient obligés de conserver le culte des dieux qu'avaient honorés leurs ancêtres. Cortès insista avec un ton d'autorité, mêlant les menaces aux argumens. Les Tlascalans, fatigués et mécontens, le conjurèrent de ne plus parler sur ce sujet. Cortès, surpris et indigné de leur obstination, se prépara à exécuter par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par la persuasion. Il allait détruire leurs autels et renverser leurs idoles avec la même violence qu'à Zempoalla, si le père Barthélemy d'Olmedo, aumônier de l'armée, n'avait arrêté l'impétuosité de son zèle. Ce religieux lui représenta l'imprudence d'une telle démarche dans une grande ville, remplie d'un peuple également superstitieux et guerrier, avec lequel les Espagnols venaient de s'allier. Il déclara que ce qui s'était fait à Zempoalla lui avait toujours paru injuste; que la religion ne devait pas être prêchée le fer à la main, ni les infidèles convertis par violence; qu'il fallait employer d'autres armes pour cette conquête, l'instruction qui éclaire les esprits et les bons exemples qui captivent les cœurs; que ce n'était que par ces moyens qu'on pouvait engager les hommes à renoncer à leurs erreurs et à embrasser la vérité[1].

[1] B. Diaz, cap. LXII, LXV. Gomara, *Chron.*, cap. LI.
[2] Cortès, *Relac.* Ramus., III, 229. B. Diaz, c. LXIX.
[3] Cortès, *Relac.* Ramus., III, 230. B. Diaz, cap. LXXII.

[1] B. Diaz, cap. LXXII, p. 54, cap. LXXXIII, p. 61.

Parmi les scènes d'horreur que présente l'histoire de ce siècle, et dans lesquelles on voit le fanatisme absurde secondant si souvent l'oppression et la cruauté, des sentimens si humains font éprouver un plaisir aussi doux qu'inattendu. Au seizième siècle, dans un temps où les droits de la conscience étaient si mal connus dans le monde chrétien, où le nom de tolérance était même ignoré, on est étonné de trouver un moine espagnol au nombre des défenseurs de la liberté religieuse et des premiers improbateurs de la persécution. Les remontrances de cet ecclésiastique, aussi vertueux que sage, firent impression sur l'esprit de Cortès. Il laissa les Tlascalans continuer l'exercice libre de leur religion, en exigeant seulement qu'ils renonçassent à sacrifier des victimes humaines.

Dès que les troupes furent en état de reprendre le service, Cortès se détermina à marcher à Mexico, malgré les représentations les plus pressantes des Tlascalans, qui l'assuraient que sa perte était inévitable, s'il se mettait au pouvoir d'un prince aussi cruel que Montézuma et aussi infidèle à ses paroles. Comme il était accompagné de six mille Tlascalans, il se trouvait à la tête d'une espèce d'armée régulière. Il s'avança d'abord vers Cholula. Montézuma avait à la fin consenti à admettre les Espagnols en sa présence, et avait fait dire à Cortès qu'il serait reçu avec amitié par les Cholulans. Cholula était une ville considérable qui, quoique distante de cinq lieues seulement de Tlascala, avait été la capitale d'un état indépendant, et n'était soumise à l'empire du Mexique que depuis peu de temps. Elle était regardée par tous les habitans de ce qu'on appelle aujourd'hui la Nouvelle-Espagne, comme une ville sainte, sanctuaire et résidence chérie de leurs dieux. On y venait en pèlerinage de toutes les provinces, et on immolait plus de victimes humaines dans son temple que dans celui de Mexico[1]. On peut croire que Montézuma avait invité les Espagnols à s'y rendre, soit dans l'espérance superstitieuse que ses dieux ne souffriraient pas que leurs demeures sacrées fussent profanées, sans faire éclater leur colère sur ces impies qui venaient les braver jusque dans leur sanctuaire le plus respecté; soit dans la persuasion qu'il pourrait lui-même réussir plus facilement à les exterminer, en les attaquant sous les yeux et sous la protection immédiate de ses divinités.

Cortès, avant de se mettre en marche, avait été averti par les Tlascalans de se défier des Cholulans. Lui-même, quoique reçu dans la ville avec beaucoup de témoignages de respect et de cordialité, avait observé diverses circonstances qui excitaient ses soupçons. Les Tlascalans étaient campés à quelque distance de la ville, parce que les Cholulans avaient refusé d'admettre dans leurs murs leurs anciens ennemis. Deux Tlascalans trouvèrent le moyen d'y entrer déguisés, et instruisirent Cortès qu'ils avaient remarqué qu'on faisait sortir toutes les nuits beaucoup de femmes et d'enfans des principaux citoyens, et qu'on avait sacrifié six enfans dans le principal temple, pratique ordinaire à ces peuples lorsqu'ils se préparaient à quelque expédition militaire. En même temps l'interprète Marina apprit d'une femme indienne de distinction dont elle avait gagné la confiance, qu'on concertait la perte des Espagnols; qu'un corps de troupes mexicaines était caché à peu de distance de la ville; qu'on barricadait les rues; qu'on creusait des fossés et des trous légèrement recouverts pour y faire tomber les chevaux; qu'on faisait au haut des temples des amas de pierres et de traits, que l'heure fatale aux Espagnols s'approchait, et que leur destruction était inévitable. Cortès, alarmé par le concours de ces témoignages, fit arrêter secrètement trois des principaux prêtres et tira d'eux une confession qui confirma les informations qu'il avait reçues. Il n'y avait pas un moment à perdre. Il résolut de prévenir ses ennemis et d'exercer une vengeance si terrible qu'elle effrayât à jamais Montézuma et ses sujets. Pour exécuter son projet, il assembla les Espagnols et les Zempoallans dans une cour ou place, vers le milieu de la ville où ses quartiers étaient établis. Les Tlascalans eurent ordre de s'avancer. Il envoya chercher sous divers prétextes les magistrats et plusieurs des principaux citoyens. A un signal donné, les troupes se mirent en mouvement et tombèrent sur la multitude qui, demeurée sans chefs et surprise d'une attaque si imprévue, laissa tomber les armes de ses mains et resta sans défense et sans mouvement. Tandis que les

[1] Torquemada, *Monar. ind.*, I, 281, 282, II, 291. Gomara, *Chron.*, cap. LXI. Herrera, *Decad.* II, lib. VII, cap. II.

Espagnols les pressaient de front, les Tlascalans les attaquaient par derrière. Les rues furent remplies de sang et de morts; on mit le feu aux temples où s'étaient retirés les prêtres et quelques-uns des chefs qui périrent sous les ruines et dans les flammes. Cette scène de carnage dura deux jours, pendant lesquels les malheureux habitans de Cholula souffrirent tous les maux que purent inventer la rage des Espagnols et la vengeance implacable des Indiens, alliés de ces étrangers. A la fin le carnage cessa, après le massacre de six mille Cholulans sans la perte d'un seul Espagnol. Cortès alors relâcha les magistrats, leur reprochant amèrement la trahison qu'ils avaient préparée, et leur déclarant que, comme sa justice était satisfaite, il pardonnait l'offense, à condition qu'ils rappelleraient les citoyens qui s'étaient enfuis, et rétabliraient l'ordre dans la ville. Tel était l'ascendant des Espagnols sur les Indiens et la persuasion que ces étrangers étaient plus puissans et plus éclairés qu'eux que, pour obéir aux ordres de Cortès, la ville se remplit en peu de jours d'habitans (108) qui, parmi les ruines de leurs temples, rendirent les services les plus vils à ces mêmes hommes dont les mains étaient encore teintes du sang de leurs frères et de leurs concitoyens[1].

De Cholula, Cortès s'avança directement vers Mexico qui n'en est éloignée que de vingt lieues. Partout où les Espagnols passaient, ils étaient reçus comme des libérateurs puissans qui venaient soulager les peuples de l'oppression, et comme des êtres d'une nature au-dessus de l'humanité. Les caciques mêmes et les chefs des Indiens firent connaître à Cortès tous les sujets qu'ils avaient de détester la tyrannie de Montézuma. Lorsque Cortès s'aperçut pour la première fois qu'il y avait du mécontentement dans les provinces éloignées, il conçut quelque espérance; mais lorsqu'il vit que le souverain était haï de ses sujets jusque dans le cœur de ses états, il se regarda comme sûr de renverser un empire dont la constitution, attaquée dans ses principes mêmes, était d'ailleurs affaiblie par la division de ses forces. Tandis que ces réflexions soutenaient le courage du général dans une entreprise si hasardeuse, les soldats n'avaient besoin pour être animés, que des objets qui frappaient leurs sens. A mesure qu'ils descendaient des montagnes de Chalco, la vaste plaine de Mexico se découvrait par degrés à leurs yeux. A l'aspect de cette campagne, une des plus belles du monde, des champs cultivés et fertiles qui s'étendaient à perte de vue, d'un lac qui ressemblait à une mer par son étendue, et qui était environné de grandes villes, enfin en voyant la capitale s'élever sur une île au milieu de ce lac, ornée de temples et de tours, ce spectacle frappa tellement leur imagination que quelques-uns crurent voir les descriptions de romans réalisées; ces palais, ces tours dorées leur parurent autant d'enchantemens. D'autres, croyant rêver, prenaient pour les fantômes d'un songe ce qui s'offrait à leurs yeux (109). A mesure qu'ils avançaient, leurs doutes se dissipaient; mais leur étonnement ne faisait que croître. Ils furent alors persuadés que le pays était encore plus riche qu'ils ne l'avaient imaginé, et se flattèrent qu'à la fin ils allaient recueillir le fruit de leurs travaux.

Nul ennemi jusque-là ne s'était opposé à leur marche, quoique plusieurs circonstances leur fissent soupçonner qu'on avait dessein de les surprendre. Des messagers arrivaient successivement de la part de Montézuma, leur permettant un jour d'avancer, et le jour suivant les pressant de se retirer, selon que ses espérances ou ses craintes prévalaient alternativement. Son trouble était si grand qu'on ne peut l'expliquer qu'en le regardant comme l'effet de la superstition qui lui faisait craindre les Espagnols comme des êtres d'une nature supérieure à celle de l'homme. Enfin Cortès était presque aux portes de la capitale avant que le monarque eût décidé s'il recevrait ces étrangers en amis ou en ennemis. Mais comme on n'éprouvait de la part des Mexicains aucun acte d'hostilité, Cortès, sans s'embarrasser des incertitudes de Montézuma et sans paraître soupçonner ses intentions, continua sa route le long de la chaussée qui conduit à Mexico au travers du lac, marchant avec la plus grande circonspection et faisant observer la plus exacte discipline dans son armée.

Lorsqu'il fut près de la ville, environ un millier d'Indiens qui lui paraissaient d'un rang distingué, parés de plumes, et vêtus de très belles étoffes de coton vinrent à sa rencontre

[1] Cortès, *Relac.* Ramus., III, 231. B. Diaz, cap. LXXXIII. Gomara, *Chron.*, cap. LXIV. Herrera, *Decad.* II, lib. VII, cap. I, II.

et défilèrent devant lui en le saluant avec le plus grand respect, à la manière de leur pays. Ils annonçaient la venue de Montézuma lui-même, et bientôt après ses coureurs parurent. Ils étaient au nombre de deux cents, habillés uniformément, marchant deux à deux en un profond silence, nus-pieds et les yeux fixés en terre. Ceux-ci furent suivis d'une troupe plus distinguée et plus richement vêtue, au milieu de laquelle était Montézuma dans une espèce de fauteuil ou de litière resplendissante d'or et ornée de plumes de diverses couleurs. Quatre de ses principaux favoris le portaient sur leurs épaules tandis que d'autres soutenaient sur sa tête un pavillon d'un travail curieux. Devant lui marchaient trois officiers, tenant à la main des baguettes d'or qu'ils élevaient de temps en temps, et à ce signal les Indiens baissaient la tête et cachaient leur visage, comme indignes de regarder un si grand monarque. Lorsqu'il fut près des Espagnols, Cortès descendit de cheval, et s'avança vers lui avec empressement et d'un air respectueux. En même temps Montézuma descendit de sa litière, et s'appuyant sur les bras de deux de ses parens, s'approcha lui-même d'un pas lent et majestueux, tandis que ses gens étendaient devant lui des étoffes de coton, afin que ses pieds ne touchassent pas la terre. Cortès l'aborda avec une profonde révérence à la manière européenne. Le monarque lui rendit son salut à la mode de son pays, en touchant la terre avec sa main et la baisant ensuite. Cette cérémonie, qui était au Mexique l'expression ordinaire du respect des inférieurs envers leurs supérieurs, parut aux Mexicains une condescendance si étonnante de la part d'un monarque orgueilleux qui daignait à peine croire que ses sujets fussent de la même espèce que lui, qu'ils crurent fermement que ces étrangers, devant qui leur souverain s'humiliait ainsi, étaient des êtres d'une nature supérieure. Les Espagnols, marchant au milieu de la foule du peuple, furent flattés de s'entendre appeler *Teutès*, c'est-à-dire divinités. Il ne se passa rien de bien remarquable dans cette première entrevue. Montézuma conduisit Cortès et ses soldats dans les quartiers qui leur avaient été préparés, et prit congé d'eux avec une politesse digne d'une cour européenne. « Vous êtes maintenant, leur dit-il, parmi vos frères et chez vous; reposez-vous de vos fatigues et soyez heureux jusqu'à ce que je revienne vous voir [1]. » Le palais donné aux Espagnols pour leur logement était un édifice bâti par le père de Montézuma. Il était environné d'une muraille de pierre, avec des tours de distance en distance qui servaient en même temps de défense et d'ornement; les appartemens et les cours étaient assez grandes pour loger les Espagnols et les Indiens leurs alliés. Le premier soin de Cortès fut de pourvoir à sa sûreté dans ce nouveau poste, en plaçant son artillerie en face des différentes avenues, en ordonnant qu'une grande division de ses troupes serait toujours sous les armes, en plaçant des sentinelles, en un mot en faisant observer une discipline aussi exacte et aussi vigilante que si l'on eût été à la vue d'une armée ennemie.

Le soir, Montézuma retourna visiter ses hôtes avec la même pompe qu'à la première entrevue, et porta non-seulement au général, mais aux soldats, des présens dont la magnificence attestait la libéralité du souverain et l'opulence de son royaume. Il eut avec Cortès un long entretien, dans lequel celui-ci apprit l'opinion que le monarque s'était faite des Espagnols. L'empereur lui dit que, selon une tradition ancienne parmi les Mexicains, leurs ancêtres étaient venus originairement d'un pays éloigné et avaient conquis l'empire du Mexique; qu'après y avoir formé un établissement, le grand capitaine qui avait amené cette colonie était retourné dans son pays, en promettant que dans un temps à venir ses descendans reviendraient les visiter, reprendre les rênes du gouvernement et réformer leur constitution et leurs lois; que par tout ce qu'il avait appris et vu des Espagnols, il était convaincu qu'ils étaient les descendans de ces premiers conquérans, dont la venue leur était annoncée par leurs traditions et leurs prophéties: que dans cette persuasion il les avait reçus non comme des étrangers, mais comme des parens formés du même sang, et qu'il les priait de se regarder comme maîtres de ses états; que ses sujets et lui-même seraient toujours prêts à exécuter leurs volontés et même à prévenir leurs désirs. Cortès repliqua avec le ton du plus grand respect pour la dignité et le pouvoir de son souverain le roi d'Espagne : il parla des vues qu'a-

[1] Cortès, *Relac* Ramus., III, 232, 235. B. Diaz, c. LXXXIII-LXXXVIII. Gomara, *Cron.*, cap. LXIV, LXV. *Decad.* II, lib. VII, cap. III, IV, V

vait eues ce prince en l'envoyant, s'efforçant autant qu'il le pouvait de concilier son discours avec l'idée que Montézuma avait des Espagnols. Le lendemain au matin, Cortès et ses principaux officiers furent admis à une audience publique de l'empereur. Les trois jours suivans furent employés à parcourir la ville, que les Espagnols ne purent voir sans admiration, et qu'ils trouvèrent supérieure à tout ce qu'ils avaient vu en Amérique, tant par le nombre de ses habitans que par la beauté de ses édifices, et par des particularités qui la rendaient absolument différente de toutes les villes d'Europe.

Mexico, appelé anciennement par les Indiens *Tenuchtitlan*, est situé dans une grande plaine environnée de montagnes, assez hautes pour que son climat soit doux et sain, quoique sous la zone torride. Toutes les eaux qui descendent des hauteurs se rassemblent dans différens lacs communiquant les uns aux autres. Le plus grand a environ neuf milles de circuit; l'eau d'un de ces lacs est douce, celle des autres est saumâtre. C'était sur les bords d'un de ceux-ci et sur quelques îles voisines qu'était bâtie la capitale du Mexique. On arrivait à la ville par des chaussées de pierre et de terre d'environ trente pieds de largeur. Comme les eaux des lacs inondaient la plaine dans la saison des pluies, ces chaussées s'étendaient très loin. Celle de Tacuba, à l'ouest, était d'un mille et demi; celle de Tepeace, au nord-ouest, de trois milles; celle de Cuoyacan, au sud, de six milles. Du côté de l'est il n'y avait point de chaussée, et on ne pouvait arriver à la ville qu'en canot [1]. A chaque chaussée il y avait des ouvertures de distance en distance, par lesquelles les eaux communiquaient d'un côté à l'autre, et sur ces ouvertures des madriers recouverts de terre et qui servaient de ponts. La construction de la ville n'était pas moins remarquable que les avenues en étaient singulières. Non-seulement les temples, mais aussi les maisons appartenant au monarque et aux personnes de distinction, pouvaient être appelés magnifiques, en comparaison des édifices qu'on avait trouvés dans le reste de l'Amérique. Les habitations du peuple étaient malpropres, ressemblant aux huttes des autres Indiens; mais elles étaient placées avec régularité sur les bords des canaux qui passaient dans la ville, en certains quartiers, ou le long des rues qui la partageaient. On y trouvait de grandes places, parmi lesquelles on dit que celle du grand marché pouvait contenir quarante ou cinquante mille personnes. Ceux des Espagnols qui ont mis le plus de modération dans leurs calculs comptaient à Mexico au moins soixante mille habitans; l'industrie humaine privée du fer et du secours de tout animal domestique n'a jamais élevé un plus grand monument [1].

La nouveauté de ces objets pouvait amuser et étonner les Espagnols, mais ils n'en éprouvaient pas moins une grande inquiétude sur le danger de leur situation. Un concours de circonstances inattendues et favorables leur avait permis de pénétrer jusqu'au centre d'un grand empire, et ils s'étaient établis dans la capitale sans aucune opposition ouverte de la part du monarque. Les Tlascalans les avaient constamment détournés d'entrer dans une ville telle que Mexico, dont la situation singulière les livrerait à la merci de Montézuma en qui ils ne pouvaient avoir aucune confiance, et d'où il leur serait impossible d'échapper. Ils avaient averti Cortès que si l'empereur s'était déterminé à les recevoir dans sa capitale, c'était par le conseil des prêtres qui lui avaient indiqué, au nom de leurs dieux, ce moyen de détruire en un coup et sans risque tous les Espagnols [2]. Le général voyait alors clairement que les craintes de ses alliés n'étaient pas sans fondement; qu'en rompant les ponts placés de distance en distance sur les chaussées, ou en détruisant des parties entières des chaussées mêmes, sa retraite deviendrait impraticable, et qu'il demeurerait enfermé au milieu d'une ville ennemie, environné d'une multitude qui pouvait l'accabler sans qu'il pût recevoir aucun secours de ses alliés. A la vérité, Montézuma l'avait reçu avec de grandes marques de respect; mais pouvaient-elles être regardées comme sincères? Quand elles l'auraient été, qui pouvait leur répondre qu'elles se soutiendraient? Leur salut dépendait de la volonté d'un prince sur l'attachement duquel ils n'avaient aucune raison de compter, et dont un ordre donné par caprice,

[1] Torribio, Ms.

[1] Cortès, *Relac.* Ram., III, 239. D. *Relac. della gran città de Mexico, da un gentilhuomo del Cortese.* Ram., *ibid.*, 304. E. Herrera, *Decad.* II, lib. VII, cap. XIV, etc.

[2] B. Diaz, cap. LXXXV, LXXXVI.

ou un seul mot échappé dans la colère pouvait décider irrévocablement leur perte[1].

Ces réflexions qui se présentaient au dernier des soldats n'échappaient pas au général. Avant de partir de Cholula, il avait appris des Espagnols de Villa-Rica[2] que Qualpopoca, un des généraux mexicains, commandant sur la frontière, avait assemblé une armée dans le dessein d'attaquer quelques-unes des provinces que les Espagnols avaient engagées à secouer le joug, et qu'Escalante avait marché au secours de ses alliés avec une partie de sa garnison; que dans un combat, où les Espagnols étaient demeurés victorieux, Escalante avait été blessé à mort, et qu'il y avait eu sept Espagnols tués et un autre enveloppé par les ennemis et pris vivant; que la tête du malheureux prisonnier avait été portée en triomphe dans différentes villes, pour faire voir aux Indiens que leurs ennemis n'étaient pas immortels, et envoyée ensuite à Mexico[3]. Cortès, quoique alarmé de cet avis qui lui faisait connaître les intentions de Montézuma, avait continué sa marche; mais il ne fut pas plus tôt dans Mexico qu'il s'aperçut de la faute où l'avaient jeté un excès de confiance dans la valeur et la discipline de ses troupes, et le défaut de guide dans un pays inconnu, où il ne pouvait communiquer ses idées que d'une manière très imparfaite. Il reconnut qu'il s'était engagé dans une situation où il était aussi dangereux pour lui de rester, qu'il lui était difficile d'en sortir. Tenter une retraite, c'était s'exposer à tout perdre. Le succès de son entreprise dépendait de l'opinion que les peuples de la Nouvelle-Espagne s'étaient formée de la force invincible des Espagnols. Au premier signe de crainte que ceux-ci laisseraient apercevoir, Montézuma, qui n'était retenu lui-même que par la crainte, armerait contre eux tout son empire. Cortès était en même temps persuadé qu'il n'y avait qu'une suite non interrompue de victoires, et des succès complets et extraordinaires qui pussent le faire avouer de son souverain et couvrir les fautes et l'irrégularité de sa conduite. Toutes ces considérations lui firent sentir la nécessité de garder le poste qu'il avait pris, et il vit que, pour se tirer de l'embarras où l'avait jeté une démarche hardie, il fallait en risquer une autre plus hardie encore. Le danger était grand, mais les ressources de son esprit étaient plus grandes encore. Après avoir pesé la matière avec une profonde attention, il s'arrêta à une idée aussi étrange qu'audacieuse. Il imagina d'aller saisir Montézuma dans son palais et de le conduire prisonnier au quartier des Espagnols. Il espérait qu'en se rendant maître de la personne de l'empereur, le respect superstitieux des Mexicains pour leur monarque et leur soumission aveugle à toutes ses volontés mettraient bientôt entre ses mains tout le pouvoir du gouvernement, ou qu'au moins, ayant en sa puissance un otage si sacré, lui et les siens seraient à couvert de toute violence.

Il proposa sur-le-champ son projet à ses officiers. Les plus timides furent épouvantés et firent des objections. Les plus éclairés et les plus hardis, persuadés que c'était le seul moyen qui pût les tirer du danger qui les menaçait, l'approuvèrent hautement et entraînèrent leurs compagnons, de manière qu'on convint d'en tenter sur-le-champ l'exécution. A l'heure ordinaire de la visite que Cortès faisait tous les jours à Montézuma, il se rendit au palais, accompagné d'Alvarado, Sandoval, Lugo, Velasquez de Léon et Davila, cinq de ses principaux officiers, et de plusieurs soldats de confiance. Trente hommes choisis le suivaient sans ordre, séparés et paraissant guidés par la seule curiosité. De petites troupes furent postées de distance en distance dans toutes les rues qui conduisaient du quartier des Espagnols à la cour, et le reste des Espagnols avec les Tlascalans étaient sous les armes, prêts à sortir au premier signal. Cortès et sa suite furent admis sans difficulté en présence du monarque, et les Mexicains se retirèrent par respect comme ils avaient coutume de le faire. Le général s'adressa alors au monarque d'un ton tout-à-fait différent de celui qu'il avait employé dans les conférences précédentes. Il lui reprocha amèrement d'être l'auteur de l'attentat commis par un de ses officiers contre les Espagnols, et lui demanda une réparation publique pour la mort de quelques-uns de ses compagnons, ainsi que pour l'insulte faite au grand prince dont ils étaient les serviteurs. Montézuma, confondu de cette accusation inattendue

[1] B. Diaz, cap. xciv.

[2] Cortès, *Relac.* Ramus, III, 235, C.

[3] B. Diaz, cap. xciii, xciv, Herrera, Decad II, lib., viii., cap. i.

et changeant de couleur, soit qu'il fût coupable, soit qu'il ressentît vivement l'indignité avec laquelle on le traitait, protesta de son innocence avec une grande vivacité, et, pour en fournir une preuve, ordonna sur-le-champ qu'on allât saisir Qualpopoca et ses complices et qu'on les conduisît à Mexico. Cortès répliqua qu'une assurance aussi respectable que celle que lui donnait l'empereur le persuadait entièrement, mais qu'il fallait quelque chose de plus pour rassurer ses compagnons qui persisteraient à regarder Montézuma comme leur ennemi, s'il ne leur donnait une preuve de sa confiance et de son attachement en quittant son palais et en venant faire sa résidence au milieu des Espagnols, où il serait servi avec tous les égards dus à un si grand monarque. A cette étrange proposition, Montézuma demeura muet et presque sans mouvement. Enfin, ranimé par l'indignation, il répondit avec hauteur : que les personnes de son rang n'étaient pas accoutumées à se rendre elles-mêmes prisonnières, et que, quand même il aurait la faiblesse d'y consentir, ses sujets ne souffriraient pas qu'on fît un pareil affront à leur souverain. Cortès, voulant éviter les moyens de violence, s'efforça tour à tour de l'adoucir et de l'intimider. La dispute devint vive; il y avait plus de trois heures qu'elle durait, lorsque Velasquez de Léon, jeune homme brave et impétueux, s'écria : « Pourquoi perdre le temps en vaines paroles ? Qu'il se laisse conduire ou je lui perce le cœur. » La voix menaçante dont l'Espagnol prononça ces mots et le geste terrible dont il les accompagna frappèrent Montézuma de terreur. Il voyait bien que les Espagnols s'étaient trop avancés pour reculer. Le danger qui le menaçait était grand; la nécessité de prendre un parti était pressante; il sentit la force de ces circonstances et, s'abandonnant à sa destinée, il céda à la volonté des Espagnols.

Ses officiers furent appelés. Il leur communiqua sa résolution. Malgré l'étonnement et la douleur dont ils étaient pénétrés, aucun d'eux n'osa faire une question à l'empereur. Ils le conduisirent en silence et baignés de larmes au quartier des Espagnols. A peine sut-on dans la ville que les étrangers emmenaient l'empereur, que le peuple, s'abandonnant à tous les transports de la douleur et de la rage, menaça d'exterminer sur-le-champ les Espagnols pour les punir de leur audace impie. Mais lorsqu'ils virent Montézuma paraître avec l'air de la gaîté sur le visage, et leur faire signe de la main en leur déclarant que c'était de son propre choix qu'il allait résider pour quelque temps au milieu de ses amis, le tumulte s'apaisa; la multitude, accoutumée à respecter les moindres signes de la volonté de son souverain, se dispersa tranquillement [1].

Ce fut ainsi qu'un monarque puissant se vit, au milieu de sa capitale, en plein jour, saisi par une poignée d'étrangers, et emmené prisonnier sans résistance et sans combat. L'histoire ne présente rien qu'on puisse comparer à cet événement, soit pour la témérité de l'entreprise, soit pour le succès de l'exécution; et si toutes les circonstances de ce fait extraordinaire n'étaient pas constatées par les témoignages les plus authentiques, elles paraîtraient si extravagantes et si incroyables qu'on n'y trouverait pas même le degré de vraisemblance nécessaire pour les admettre dans un roman.

Montézuma fut reçu dans le quartier des Espagnols avec toutes les marques de respect qu'avait promises Cortès. Ses domestiques vinrent l'y servir à la manière accoutumée. Ses principaux officiers eurent un libre accès auprès de sa personne, et il exerça toutes les fonctions du gouvernement comme s'il eût été en parfaite liberté. Les Espagnols le gardaient cependant avec toute la vigilance que méritait un prisonnier de cette importance (110), en s'efforçant d'ailleurs d'adoucir l'amertume de sa situation par toutes les marques extérieures de respect et d'attachement; mais l'heure de l'humiliation et de la douleur n'est jamais bien loin d'un prince captif. Qualpopoca, son fils, et cinq des principaux officiers qui servaient sous lui, furent amenés dans la capitale, en conséquence des ordres donnés par l'empereur. Montézuma les livra à Cortès, afin qu'il pût constater leur crime et en prononcer la punition. Ils furent jugés par un conseil de guerre espagnol, et, quoiqu'ils n'eussent fait que remplir le devoir de fidèles sujets et de braves gens en obéissant aux ordres de leur légitime souverain et en combattant les ennemis de leur patrie, ils furent con-

[1] B. Diaz, cap. xcv, Gomara, *Chron.*, cap. lxxxiii. Cortès, *Relac.* Ramus, III, 235, 236. Herrera, *Decad* II, lib. viii, cap. ii, iii.

damnés à être brûlés vifs. L'exécution de pareils actes de cruauté est rarement suspendue. Les malheureuses victimes furent envoyées sur-le-champ au supplice. On forma leur bûcher de toutes les armes amassées dans les arsenaux du roi pour la défense publique. Un peuple innombrable vit, avec un muet étonnement, la double insulte faite à la majesté de son empire : un de ses généraux livré aux flammes par une autorité étrangère pour avoir rempli son devoir envers son souverain, et le même feu consumer à ses yeux les armes assemblées par la prévoyance de ses ancêtres pour la défense publique.

Mais une insulte plus cruelle encore était réservée au malheureux Montézuma. Convaincu que Qualpopoca n'eût jamais osé attaquer Escalante s'il n'en eût eu l'ordre de son maître, Cortès ne fut pas satisfait de la vengeance qu'il venait de tirer de celui qui avait été l'instrument du crime, et n'en voulut pas laisser le premier auteur impuni. Un moment avant d'envoyer Qualpopoca au supplice, il entra dans l'appartement de Montézuma, suivi de quelques officiers et d'un soldat qui portait des fers, et s'approchant du monarque avec un air sévère, il lui dit que les criminels, qui allaient subir leur supplice, l'avaient accusé d'être le premier auteur de leur attentat, qu'il était nécessaire qu'il expiât sa faute, et, sans attendre de réplique, il ordonna au soldat de mettre l'empereur aux fers. L'ordre fut exécuté sur-le-champ. Le monarque, nourri dans l'idée que sa personne était inviolable et sacrée, et considérant cette profanation comme un avant-coureur de sa mort prochaine, exhala sa douleur en plaintes et en gémissemens. Ses courtisans, muets d'horreur, tombèrent à ses pieds, les baignèrent de larmes, et soutenant ses fers, s'efforçaient avec une tendresse respectueuse d'en rendre le poids plus léger. Leur douleur et leur désespoir ne se calmèrent que lorsque Cortès, revenu de l'exécution de Qualpopoca avec une contenance satisfaite, ordonna qu'on ôtât les fers à Montézuma. Ce prince, qui d'abord avait montré une faiblesse indigne d'un homme, se livra sur-le-champ à une joie indécente, et passa, sans intervalle, de l'excès du désespoir aux transports de la reconnaissance et de la tendresse envers ses libérateurs.

Ces faits, tels qu'ils sont racontés par les historiens espagnols eux-mêmes, s'accordent peu sans doute avec les qualités qui distinguent Cortès dans d'autres parties de sa conduite. Exercer un droit qui ne peut appartenir à un étranger, lequel ne se donnait lui-même que comme l'envoyé d'un souverain étranger ; infliger une peine capitale et un supplice cruel à des hommes dont la conduite méritait son estime, est une atrocité sans exemple ; mettre aux fers le monarque d'un grand royaume, et, après lui avoir fait essuyer un traitement si ignominieux, lui rendre la liberté, c'est faire du pouvoir l'abus le plus étrange.

On n'explique cette conduite qu'en disant que Cortès, enivré de ses succès et présumant tout de l'ascendant qu'il avait pris sur les Mexicains, ne trouvait rien de trop hardi à entreprendre, ni de trop dangereux à exécuter. Mais à voir la chose d'un certain côté, ses procédés, quoique contraires à la justice et à l'humanité, peuvent avoir été dictés par la même politique artificieuse que le général semble avoir constamment suivie. Aux yeux des Mexicains, les Espagnols avaient paru des êtres au-dessus de l'homme. Il était de la plus grande importance pour Cortès de nourrir cette erreur et de maintenir le respect qui en était la suite. Cortès voulait persuader aux Indiens que le meurtre d'un Espagnol était le plus grand des crimes, et rien ne lui paraissait plus propre à établir cette opinion que de condamner à une mort cruelle les premiers Mexicains qui avaient osé le commettre, et d'obliger leur souverain lui-même à se soumettre à une punition honteuse pour expier la part qu'il avait eue au crime de ses sujets (111).

La rigueur avec laquelle Cortès traita les malheureux Mexicains qui avaient osé porter leurs mains sur les Espagnols, paraît avoir produit l'effet qu'en attendait Cortès. Montézuma demeura abattu et soumis. Durant six mois que Cortès passa à Mexico, le monarque continua de rester dans le quartier des Espagnols, avec l'apparence de la tranquillité et de la satisfaction, comme si ce séjour eût été de son choix. Ses ministres et ses domestiques le servaient à leur manière accoutumée. Il prenait connaissance de toutes les affaires. Tous les ordres se donnaient en son nom. L'aspect du gouvernement paraissait le même, et, comme toutes les formes anciennes subsistaient, la nation, qui ne s'apercevait d'aucun changement, continuait à obéir au

monarque avec la même soumission et le même respect. Les Espagnols avaient inspiré à Montézuma et à ses sujets tant de crainte ou de respect, qu'il ne se fit pas une seule tentative pour délivrer le souverain de sa prison. Cortès même, se confiant sur l'ascendant qu'il avait pris, permettait à Montézuma non-seulement d'aller aux temples, mais même de chasser au-delà des lacs, accompagné d'une garde d'un petit nombre d'Espagnols qui suffisaient pour en imposer à la multitude et s'assurer du roi prisonnier [1].

Ainsi Cortès s'étant rendu maître de la personne de Montézuma, son heureuse témérité valut tout d'un coup aux Espagnols une autorité plus étendue dans l'empire du Mexique qu'il ne leur eût été possible de l'acquérir avec beaucoup de temps à force ouverte; et ils exercèrent, sous le nom de l'empereur, un pouvoir bien plus absolu que celui dont ils auraient pu faire usage en leur propre nom. Les moyens employés par les nations civilisées, pour soumettre celles qui le sont moins, ont été à peu près les mêmes dans tous les temps. Le système de cacher une usurpation en empruntant le nom des souverains naturels d'un pays, d'employer les magistrats et les formes établies pour introduire une domination nouvelle, artifices que nous sommes disposés à regarder comme des inventions subtiles de la politique moderne; ce système, dis-je, est bien plus ancien qu'on ne pense, et a été mis en usage avec succès dans l'occident, long-temps avant qu'il ait été pratiqué en orient.

Cortès mit à profit tous les avantages que lui donnait le pouvoir qu'il avait obtenu par les moyens qu'on vient d'exposer. Il choisit quelques Espagnols propres à cette commission, et les chargea de visiter différentes parties de l'empire, accompagnés de Mexicains qu'avait nommés l'empereur, pour leur servir en même temps de guides et de défenseurs. Ils parcoururent un grand nombre de provinces, en examinèrent le sol et les productions, observèrent avec plus de soin les districts qui pouvaient fournir de l'or et de l'argent, reconnurent différens endroits propres à recevoir des colonies de leur nation, et s'efforcèrent de préparer les esprits au joug de l'Espagne; tandis que Cortès, au nom et par l'autorité de Montézuma, ôtait les emplois aux principaux officiers de l'empire dont les talens ou l'esprit d'indépendance lui faisaient craindre quelque résistance à ses volontés, et mettait à leur place des hommes plus ineptes ou plus disposés à la soumission.

Une autre précaution lui était encore nécessaire pour son entière sûreté. Il fallait qu'il fût maître des lacs pour assurer sa retraite, dans le cas où les Mexicains, soit par impatience du joug, soit simplement par légèreté, prendraient les armes contre lui, et rompraient les ponts ou les chaussées. Son adresse ou la facilité de Montézuma le mirent en état d'exécuter ce dessein. En entretenant souvent son prisonnier de la marine européenne et de l'art merveilleux de la navigation, il excita sa curiosité et lui fit désirer de voir ces palais mouvans, qui, sans le secours des rames, marchent et se dirigent sur les eaux. Pour cet effet, Cortès lui persuada d'envoyer chercher une partie des agrès de sa flotte déposés à la Vera-Cruz, et de faire couper et préparer des bois. Les charpentiers espagnols eurent bientôt construit deux brigantins, qui furent pour Montézuma un frivole amusement, et pour Cortès une ressource assurée s'il était obligé de se retirer.

Enhardi par tant de preuves de la soumission servile du monarque à toutes ses volontés, Cortès osa le mettre à une épreuve encore plus forte. Il pressa Montézuma de se reconnaître vassal du roi de Castille, tenant sa couronne de lui, et de lui payer un tribut annuel. Montézuma se soumit encore à ce sacrifice, le plus humiliant qu'on pût exiger d'un souverain absolu. Les grands de l'empire furent appelés. Montézuma, dans une harangue, leur rappela les traditions et les prophéties qui annonçaient depuis long-temps l'arrivée d'un peuple de la même race qu'eux, et qui devait prendre possession du pouvoir suprême; il leur déclara qu'il croyait que les Espagnols étaient ce peuple; qu'il reconnaissait les droits de leur souverain sur l'empire du Mexique, et qu'il voulait mettre sa couronne à ses pieds et être désormais son tributaire. En prononçant son discours, le malheureux prince laissa voir combien il était douloureusement affecté du sacrifice qu'on le forçait à faire. Les soupirs et les larmes lui coupèrent souvent la parole. Malgré l'abattement de son esprit et de son courage, il conservait encore assez du sen-

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 236. B. Diaz, cap. XCVII, XCVIII, XCIX.

timent de sa dignité pour éprouver les angoisses qui déchirent le cœur d'un souverain forcé de se dépouiller du pouvoir suprême. Aux premiers mots qui firent connaître sa résolution, l'assemblée fut frappée d'un muet étonnement, et bientôt après il s'éleva un murmure confus qui exprimait à la fois la douleur et l'indignation. Les Mexicains parurent vouloir se porter à quelque mouvement de violence. Cortès le prévint à propos, en déclarant que les intentions de son maître n'étaient point de priver Montézuma de sa couronne, ni d'apporter aucune innovation dans la constitution et les lois de l'empire. Cette assurance, soutenue de la crainte qu'inspiraient les Espagnols et de l'exemple de soumission que donnait l'empereur lui-même, arracha à l'assemblée un consentement forcé (112). Cet acte de foi et hommage envers la couronne d'Espagne fut accompagné de toutes les solennités qu'il plut aux Espagnols de prescrire [1].

Montézuma, sur la demande de Cortès, y joignit un présent magnifique pour son nouveau suzerain, et ses sujets, à son exemple, fournirent aussi très libéralement à une contribution. Les Espagnols rassemblèrent tout ce que leur avait donné volontairement Montézuma et tout ce qu'ils avaient extorqué des Mexicains sous divers prétextes. On fondit l'or et l'argent, et ces métaux, sans parler des bijoux et ornemens de diverses espèces qu'on conserva comme ils étaient, pour la beauté du travail, s'élevèrent ensemble à six cent mille pesos [2]. Les soldats attendaient avec impatience qu'on en fît le partage. Cortès voulut les satisfaire. On mit à part un cinquième comme le droit du roi d'Espagne; un autre cinquième fut réservé à Cortès comme commandant en chef. On reprit encore sur la masse les sommes avancées par Velasquez, Cortès et quelques autres officiers, pour les frais de l'armement. Le reste fut partagé entre les troupes, y compris la garnison de la Vera-Cruz, officiers et soldats, en proportion de leur rang. Après tant de déductions, la part de chaque soldat ne passa pas cent pesos. Cette somme était si fort au-dessous de leurs espérances que quelques soldats la refusèrent avec dédain; d'autres murmurèrent si hautement qu'il fallut pour les apaiser que Cortès joignît l'adresse à des libéralités considérables. Ces plaintes n'étaient pas tout-à-fait sans fondement : la couronne n'ayant point contribué aux frais de l'armement, les soldats voyaient avec peine qu'on lui abandonnait une partie si considérable des trésors qu'ils avaient achetés par leurs travaux et leur sang. La part du général, eu égard aux idées qu'on se faisait de la richesse dans le sixième siècle, était une somme énorme. Quelques-uns des favoris de Cortès s'étaient secrètement approprié différens bijoux d'or qui ne payèrent pas le quint du roi et ne furent point mis dans la masse commune. Il faut croire pourtant que les objets qui avaient été détournés n'étaient pas d'une grande valeur; car dans ces circonstances l'intérêt de Cortès était que la portion du roi fût très considérable.

La somme amassée par les Espagnols ne répond point aux idées qu'on se fait communément des richesses du Mexique, d'après les descriptions que les historiens nous font de son ancienne splendeur et d'après les produits actuels de ses mines. Mais il faut considérer que, parmi les anciens Mexicains, l'or et l'argent n'étaient pas la mesure de la valeur des autres marchandises, et que cette circonstance n'influant pas sur leur prix, ils n'étaient recherchés que comme ornemens ou bijoux. Ils étaient consacrés aux dieux dans les temples ou employés comme des marques de distinction par les princes et les personnes du plus haut rang. La perte que souffraient l'or et l'argent par l'user, étant peu considérable, la demande n'en était pas assez grande pour exciter l'industrie des Mexicains à en augmenter la quantité par le travail des mines dont leur pays abonde, et cet art leur était entièrement inconnu. Tout ce qu'ils possédaient d'or était ramassé dans le lit des rivières, ou natif et recueilli dans l'état où la mine le donne [1]. Le plus grand effort de leur industrie dans la recherche de ce métal était de laver les terres détachées des montagnes par les torrens, pour en séparer les grains d'or; et même cette opération si simple était exécutée très maladroitement, selon le rapport des Espagnols envoyés par Cortès pour examiner l'état des provinces

[1] Cortès, *Relac.*, p. 238. B. Diaz, cap. CI. Gomara, *Chron.*, cap. XCIII. Herrera, *Decad.* II, lib. X, cap. IV.

[2] Environ 2,500,000 liv., le pesos valant à peu près 4 liv. et quelques sous de notre monnaie.

[1] Cortès, *Relac.*, p. 236. F. B. Diaz, cap. CII, CIII. Gomera, *Chron.*, cap. XC.

où l'on pouvait espérer de trouver des mines [1]. Par ces différentes causes l'effet de la masse d'or existant alors au Mexique ne devait pas être fort grande. La quantité d'argent était encore moindre, parce qu'on trouve rarement ce métal dans un état de pureté, et que les Indiens n'avaient pas encore assez d'industrie pour suivre les procédés nécessaires pour l'extraire de sa mine et le purifier [2]. Ainsi, quoique les Espagnols eussent mis tout leur pouvoir en usage et se fussent abandonnés à toute leur avidité pour satisfaire la plus grande de leurs passions, la soif de l'or, et que Montézuma eût épuisé ses trésors pour la rassasier, le produit de ces deux sources, qui formaient la plus grande partie des métaux précieux de l'empire, ne s'éleva pas au-delà de ce que nous avons dit ci-dessus (113).

Mais quelque facile que se fût montré Montézuma pour tout ce que Cortès avait exigé de lui, il fut inflexible sur un point. En vain le général le pressa avec tout le zèle importun d'un missionnaire, de renoncer à ses faux dieux et d'embrasser la foi chrétienne, il rejeta la proposition avec horreur. La superstition était profondément gravée dans l'esprit des Mexicains, parce qu'elle y était établie sur un système complet et régulier; et tandis que les peuples grossiers des autres parties de l'Amérique abandonnaient aisément un petit nombre de notions et de cérémonies religieuses, trop peu fixes pour mériter le nom de religion nationale, les Mexicains restaient obstinément attachés à leur culte, quelque barbare qu'il fût, parce qu'il était accompagné d'une solennité et pratiqué avec une régularité qui le rendaient respectable à leurs yeux. Cortès, voyant tous ses efforts inutiles pour ébranler la fermeté de Montézuma, fut si furieux de son obstination, que dans un transport de zèle il se mit à la tête de ses soldats pour aller renverser les idoles dans le grand temple de Mexico. Mais les prêtres prenant les armes et le peuple accourant en foule pour défendre leurs autels, le général modéra enfin son ardeur et il se détermina à renoncer à cette entreprise téméraire, après avoir ôté seulement une idole de sa niche et y avoir placé une image de la vierge Marie (114).

Dès ce moment, les Mexicains qui, avaient souffert l'emprisonnement de leur souverain et les exactions de ces étrangers presque sans résistance, commencèrent à méditer les moyens de chasser ou d'exterminer les Espagnols et se crurent obligés de venger leurs divinités insultées. Les prêtres et les principaux Mexicains eurent de fréquens entretiens avec Montézuma sur ce sujet. Mais ce prince, pouvant être lui-même victime d'une entreprise violente tentée contre les Espagnols tant qu'il serait en leur pouvoir, voulut essayer d'abord des moyens plus doux. Il fit appeler Cortès et lui dit que les vues que les Espagnols s'étaient proposées en venant au Mexique, députés par leur souverain, étant entièrement remplies, c'était la volonté des dieux et le désir des peuples qu'ils quittassent sur-le-champ le pays; qu'il le priait de se préparer à partir, sans quoi il craignait tout pour eux de la part de sa nation. Cette proposition et le ton déterminé dont elle fut faite ne permirent pas à Cortès de douter qu'elle ne fût le résultat de quelque grand projet concerté entre Montézuma et ses sujets. Il comprit sur-le-champ qu'il serait plus avantageux de paraître céder au désir du monarque que de tenter mal à propos de le combattre. Il répondit sans hésiter et sans se troubler qu'il s'était déjà occupé de son retour; mais que, comme il avait détruit les vaisseaux dans lesquels il était arrivé, il lui fallait du temps pour en construire d'autres. On trouva la réponse raisonnable. L'empereur envoya à la Vera-Cruz des ouvriers mexicains pour couper des bois sous la direction de quelques charpentiers espagnols, et Cortès se flatta que, dans cet intervalle, il pourrait trouver des moyens de détourner le danger ou recevoir des renforts qui le mettraient en état de le braver.

Près de neuf mois s'étaient écoulés depuis que Porto-Carrero et Montejo avaient fait voile pour l'Espagne, chargés de ses dépêches et de ses présens. Il attendait tous les jours leur retour et par eux la confirmation de son autorité des mains du roi. Sans cela son état demeurait incertain et précaire; et après avoir exécuté tant de grandes choses, sa destinée pouvait être de se voir donner les noms de rebelle et de traître et d'en subir le châtiment. Quelque étendus et rapides qu'eussent été ses progrès, il ne pouvait pas espérer d'achever la conquête d'un grand empire avec le peu de troupes qui lui

[1] B Diaz, cap. CIII.
[2] Herrera, *Decad.* II, lib IV, cap. IV.

restaient, réduites à un bien petit nombre par les travaux et les maladies, ni de recevoir aucun renfort des établissemens espagnols des îles, sans avoir préalablement obtenu du roi l'approbation de tout ce qu'il avait fait jusque-là.

Tandis qu'il était dans cette cruelle situation, inquiet sur le passé, incertain sur l'avenir, et que ses craintes s'augmentaient encore par la dernière déclaration de Montézuma, la nouvelle arriva à Mexico que quelques vaisseaux paraissaient sur la côte. Cortès se flatta sur-le-champ que Porto-Carrero était de retour d'Espagne et que ses souhaits étaient enfin accomplis. Il fit part de ces heureuses nouvelles à ses compagnons qui les reçurent avec transport; mais leur joie ne fut pas longue. Un courrier de Sandoval qui avait succédé à Escalante dans son commandement à la Vera-Cruz, vint instruire Cortès que l'armement avait été fait par Velasquez gouverneur de Cuba, et qu'au lieu de lui apporter des secours qu'il attendait, il était destiné contre lui-même.

Les motifs qui portaient Velasquez à ce parti violent étaient évidens. Dès l'instant du départ de Cortès, le gouverneur de Cuba avait pu soupçonner en lui le projet de secouer toute dépendance. Ses soupçons se fortifièrent lorsqu'il vit qu'on ne lui rendait aucun compte des opérations, et ils se changèrent en conviction par l'indiscrétion des officiers envoyés par Cortès à la cour d'Espagne. Porto-Carrero et Montejo, par des motifs que les historiens contemporains ne nous font pas assez clairement connaître, avaient touché à l'île de Cuba contre les ordres positifs de leur général [1]. Velasquez apprit d'eux que Cortès et ses compagnons, après avoir renoncé formellement à toute liaison avec lui, avaient établi une colonie indépendante dans la Nouvelle-Espagne, et qu'ils demandaient au roi une confirmation de tout ce qu'ils avaient fait. Ils l'instruisirent aussi de la richesse du pays, des magnifiques présens que Cortès avait reçus et des espérances que ce général avait encore d'étendre et d'affermir son pouvoir dans ces nouvelles contrées.

Toutes les passions qui peuvent agiter un esprit ambitieux, la honte d'avoir été si grossièrement trompé, l'indignation d'avoir été trahi par un homme qu'il avait lui-même choisi et en qui il avait placé sa confiance, la douleur d'avoir employé une partie de sa fortune à l'agrandissement d'un ennemi, et le désespoir de trouver jamais une si belle occasion d'établir sa fortune et d'étendre son autorité, tous ces motifs réunis excitaient le gouverneur à faire les plus grands efforts pour tirer une vengeance éclatante de son ennemi et pour enlever à la fois à Cortès ses conquêtes et l'autorité qu'il avait usurpée. Il ne manquait pas de raisons plausibles pour justifier cette tentative. Le compte qu'il avait fait passer en Espagne du voyage de Grijalva avait été reçu très favorablement. Sur les échantillons qu'il avait envoyés des productions et des richesses de la Nouvelle-Espagne, on avait conçu à la cour une haute idée de cette contrée. Velasquez avait été autorisé à en poursuivre la découverte et en avait été fait gouverneur, sa vie durant, avec des pouvoirs et des priviléges plus étendus que ceux qu'on avait accordés à aucun aventurier depuis Colomb [1]. Fier de ces marques d'une faveur distinguée, et autorisé à regarder Cortès non-seulement comme empiétant sur son gouvernement, mais comme rebelle aux ordres du roi, il se détermina à venger par la force des armes les droits et l'autorité de son souverain (115). Il pressa les préparatifs de son expédition avec toute l'ardeur qu'on pouvait attendre des passions violentes dont il était animé, et en peu de temps, il mit sur pied un armement consistant en dix-huit vaisseaux, quatre-vingts hommes de cavalerie, huit cents hommes d'infanterie, dont quatre-vingts mousquetaires, cent vingt arbalétriers et douze pièces de canon. Velasquez avait déjà éprouvé le danger de confier à un autre l'expédition qu'il aurait dû conduire lui-même; mais cette expérience ne l'avait pas rendu plus entreprenant. Il donna le commandement de ce corps formidable, qui, dans l'enfance de l'établissement des Espagnols en Amérique, méritait le nom d'armée, à Pamphilo de Narvaès, avec ordre de se saisir de Cortès et de ses principaux officiers, de les lui envoyer prisonniers et d'achever ensuite en son nom la découverte et la conquête du pays.

Après un voyage heureux, Narvaès débarqua ses troupes sans opposition près de Saint-Jean

[1] B. Diaz, cap. LIV, LV. Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. XIV. Gomara, *Chron.*, cap. IX.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. III, cap. XI.

d'Ulloa. Trois soldats envoyés à la recherche des mines de ce district se joignirent à lui. Non-seulement ils lui firent connaître la situation de Cortès, mais comme ils avaient fait quelques progrès dans la connaissance de la langue mexicaine, il trouva en eux des interprètes qui le mirent en état d'avoir quelque communication avec les naturels du pays. Il est vrai que, selon l'artifice bas et grossier des déserteurs, ceux-ci cherchèrent plutôt à flatter Narvaès par des espérances agréables qu'à lui dire l'exacte vérité. Ils lui représentèrent la situation de Cortès comme si désespérée et le mécontentement de ses troupes comme si général, que la présomption naturelle de Narvaès en prit une nouvelle force. Sa première opération aurait dû cependant lui inspirer quelque défiance sur les relations de ses espions; car ayant envoyé sommer le gouverneur de la Vera-Cruz de se rendre, Guevara, ecclésiastique chargé de cette commission, s'en acquitta avec une telle insolence que Sandoval, homme de courage et très attaché à Cortès, loin d'obéir, se saisit de lui et de ceux qui l'accompagnaient, et les envoya prisonniers et enchaînés à Mexico.

Cortès les reçut non pas en ennemis, mais en amis, et condamnant la sévérité de Sandoval, les remit sur-le-champ en liberté. Cet acte de clémence placé à propos et accompagné de caresses et de présens, lui gagna leur confiance, et il en obtint des instructions sur les forces et les projets de Narvaès, d'après lesquelles il conçut toute l'étendue du danger qui le menaçait. Ce n'étaient plus des Indiens demi-nus qu'il avait à combattre, mais une armée qui ne le cédait à la sienne ni en courage ni en discipline, et qui l'emportait de beaucoup par le nombre, agissant au nom et par l'autorité du monarque et commandée par un officier d'une bravoure reconnue. Il avait appris que Narvaès, plus occupé de seconder le ressentiment de Velasquez que jaloux de maintenir la gloire du nom espagnol et l'intérêt même de sa patrie dans son commerce avec les Indiens, l'avait représenté lui et ses compagnons comme des proscrits, coupables de révolte envers leur propre souverain et d'injustice envers les Mexicains, en envahissant leur pays. Narvaès avait ajouté que son unique objet était de punir leurs oppresseurs et de délivrer le Mexique de leur tyrannie. Cortès vit bientôt que Montézuma avait reçu toutes ces impressions défavorables; il sut que Narvaès avait trouvé le moyen de faire assurer l'empereur, que la conduite des Espagnols qui le retenaient prisonnier était désapprouvée du roi son maître, et qu'il était chargé de lui rendre non-seulement la liberté, mais encore son ancienne autorité et toute son indépendance. Les provinces espérant dès lors pouvoir secouer bientôt le joug de ces étrangers, commencèrent à se révolter ouvertement contre Cortès et à regarder Narvaès comme ayant et le pouvoir et la volonté de les arracher à l'oppression. Montézuma lui-même entretenait une correspondance secrète avec le nouveau commandant, et semblait avoir recours à lui et le regarder comme supérieur en pouvoir et en dignité aux Espagnols, qu'il avait jusque-là respectés comme les premiers des hommes (116).

Tels étaient l'embarras et le danger où se trouvait Cortès. Il est impossible d'imaginer une situation qui pût mettre son habileté et son courage à une épreuve plus critique, et dans laquelle il fût plus difficile de prendre un parti. S'il attendait à Mexico l'arrivée de Narvaès, sa perte paraissait inévitable; car tandis que les Espagnols le presseraient du dehors, les habitans, que malgré toute son autorité et tous ses soins il avait déjà beaucoup de peine à retenir dans la soumission, saisiraient avec ardeur cette occasion de se venger de tout ce qu'il leur avait fait souffrir. S'il abandonnait la capitale, en rendant la liberté au monarque captif et en allant au-devant de l'ennemi, il perdait tout à la fois le fruit de ses travaux et de ses victoires, et renonçait à des avantages qu'il ne pourrait plus recouvrer sans des efforts extraordinaires et des dangers infinis. Enfin, si au lieu de combattre, il tentait un accommodement avec Narvaès, la hauteur naturelle de cet officier, encouragée par la démarche même de Cortès, serait un obstacle insurmontable au succès de sa négociation. Après avoir pesé et comparé ces différens projets avec la plus grande attention, Cortès s'arrêta à celui dont l'exécution était le plus difficile, mais qui devait être le plus avantageux à sa patrie s'il était suivi du succès : il s'arma de la résolution et de l'intrépidité nécessaires dans les situations qui ne laissent qu'un seul objet d'espérance, et il se détermina à faire un dernier et courageux effort en risquant de combattre,

malgré tous ses désavantages, plutôt que de sacrifier ses conquêtes et les intérêts de l'Espagne dans le Mexique.

Quoique Cortès prévît bien qu'il en faudrait toujours venir à décider ses différends avec Narvaès par le sort des armes, il pensa qu'il serait non-seulement indécent, mais criminel d'attaquer ses compatriotes sans avoir auparavant tenté la voie des négociations. Il employa pour cela son aumônier Olmedo, que son caractère rendait très propre à cet emploi, et qui avait d'ailleurs l'adresse et la prudence nécessaires pour bien conduire les intrigues secrètes que Cortès avait le projet de se ménager parmi les troupes de Narvaès, et dans lesquelles il mettait sa plus grande confiance. Narvaès rejeta avec dédain toutes les propositions d'accommodement que lui fit Olmedo, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on l'empêcha de maltraiter cet ecclésiastique et ceux qui l'accompagnaient; mais les envoyés de Cortès trouvèrent un accès plus favorable parmi les troupes. Ils avaient apporté diverses lettres de leur chef et de ses officiers à leurs anciens amis et compagnons. Les lettres étaient accompagnées de présens, comme d'anneaux, de chaînes d'or et d'autres bijoux précieux, propres à donner à ces aventuriers de grandes idées de la richesse de Cortès, et à leur faire envier le bonheur de ceux de leurs compatriotes qui étaient engagés à son service. Quelques-uns espérant dès lors une part dans ces trésors, se déclarèrent pour un accommodement avec Cortès. D'autres, par amour du bien public, voulaient qu'on prévînt une guerre civile qui ne manquerait pas, quelque parti qui l'emportât, d'ébranler et peut-être de renverser entièrement la puissance des Espagnols dans un pays où elle était encore si imparfaitement établie. Narvaès ne daigna écouter aucun de ces avis et déclara, par un acte public, Cortès et ses compagnons rebelles et ennemis de leur pays. Il est probable que Cortès, connaissant l'arrogance de Narvaès, s'attendait à cette réponse. Après avoir donné une preuve de ses dispositions pour la paix, et justifié ainsi la nécessité où il serait de recourir à d'autres moyens, il se détermina à marcher contre un ennemi qu'il avait inutilement tenté de fléchir.

Il laissa en partant cent cinquante hommes dans la capitale, sous le commandement de Pedro d'Alvarado, officier d'un grand courage, et pour lequel les Mexicains même avaient conçu beaucoup de respect. C'est à cette faible garnison qu'il confia la garde d'une grande ville, de tous les trésors qu'il avait amassés, et ce qui est plus important encore, du monarque prisonnier. Il employa toute son adresse à cacher à Montézuma la véritable cause de son départ. Il s'efforça de lui persuader que les étrangers nouvellement arrivés étaient ses amis, sujets du même souverain, et qu'après une courte entrevue ils partiraient tous ensemble pour retourner dans leur patrie. Montézuma, ne pouvant pénétrer les desseins des Espagnols ni concilier ce qu'on lui disait avec les déclarations de Narvaès, craignant d'ailleurs de laisser voir aucune marque de soupçon ou de défiance à l'égard de Cortès, lui promit de rester tranquille au milieu des Espagnols et d'avoir pour Alvarado la même amitié qu'il avait pour Cortès lui-même. Le général paraissant se confier à cette promesse, mais comptant bien plus sur les ordres qu'il laissait à Alvarado de garder son prisonnier avec la plus grande vigilance, partit de Mexico.

Ses troupes, après leur jonction avec Sandoval et la garnison de la Vera-Cruz, ne formaient pas ensemble plus de deux cent cinquante hommes. Comme il mettait sa principale confiance dans la célérité de ses mouvemens, il n'avait pris avec lui que fort peu de bagage et d'artillerie; mais il craignait beaucoup la cavalerie de l'ennemi, et il s'était précautionné contre ce désavantage avec la sagacité d'un grand homme de guerre. Il avait observé que les Indiens de la province de Chinantla se servaient de piques très longues et très fortes; il donna à ses soldats cette arme, la meilleure qu'on pût employer contre de la cavalerie, et les accoutuma à se tenir serrés pour en faire un usage plus avantageux.

Avec son petit corps, Cortès s'avança vers Zempoalla dont Narvaès s'était emparé. Pendant sa marche il réitéra ses propositions d'accommodement; mais Narvaès, exigeant que Cortès et ses compagnons le reconnussent sur-le-champ comme gouverneur de la Nouvelle-Espagne, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de Velasquez, et Cortès refusant de se soumettre à toute autorité qui ne serait pas émanée immédiatement du roi d'Espagne (devenu empereur), sous la protec-

tion duquel sa colonie naissante s'était mise, toutes les négociations ne produisirent aucun effet ; seulement la communication qui s'établit à cette occasion entre les deux armées donna de grands avantages à Cortès, en lui fournissant des occasions de gagner quelques officiers de Narvaès par des présens, d'en adoucir d'autres par l'air de modération qu'il se donnait, et de les éblouir tous par les richesses dont ses soldats faisaient parade en se montrant avec des bracelets, des chaînes et d'autres bijoux d'or. Toute l'armée de Narvaès, excepté lui-même et un petit nombre de ses créatures, penchait vers un accommodement avec leurs compatriotes. Cette disposition irrita ce caractère violent jusqu'à la fureur. Il mit à prix la tête de Cortès et de ses principaux officiers, et ayant appris que leur petite troupe s'était avancée jusqu'à une lieue de Zempoalla, il regarda cette hardiesse comme une insulte qu'il fallait châtier sur-le-champ, et marcha pour offrir la bataille.

Mais Cortès avait trop de talens et d'expérience pour combattre un ennemi si supérieur en nombre, sans se donner l'avantage de la situation. Il laissa entre lui et Narvaès la rivière de Canoas et vit de là l'approche de l'ennemi sans inquiétude, et ses vaines bravades avec mépris. On était au commencement de la saison des pluies, qui tombaient déjà avec toute la violence qu'elles ont sous la zone torride. Les soldats de Narvaès, peu accoutumés aux travaux du service militaire, murmurèrent si hautement de ce qu'on les y exposait, à leur avis sans nécessité, que leur général, cédant à leur impatience, et méprisant d'ailleurs ses ennemis, consentit à se retirer à Zempoalla. Les mêmes circonstances qui le déterminaient à cette démarche encouragèrent Cortès à tenter une entreprise par laquelle il espérait terminer la guerre d'un seul coup. Il observa que ses soldats, endurcis aux fatigues, quoique exposés sans tentes et sans aucun abri aux torrens de pluie qui ne cessaient de tomber, loin d'être découragés, conservaient toute leur bonne volonté et toute leur activité. Il prévoyait que ceux de Narvaès se livreraient naturellement au repos, et que jugeant de leurs ennemis par leur propre mollesse, ils se croiraient à l'abri d'être attaqués dans un temps si peu propre à toute action. D'après ces observations, il se détermina à profiter de l'obscurité de la nuit, lorsque la surprise et la terreur compenseraient avantageusement pour lui l'infériorité du nombre. Ses soldats, convaincus qu'il ne leur restait de ressource que dans quelque effort extraordinaire de courage, approuvèrent sa résolution avec tant de chaleur, que Cortès, dans un discours qu'il leur fit avant de se mettre en marche, fut plus occupé de modérer leur ardeur que de l'enflammer. Il forma trois petits corps, et donna le commandement du premier à Sandoval, qui eut la commission aussi périlleuse qu'importante de s'emparer de l'artillerie, placée au devant de la principale tour du temple où Narvaès avait établi son quartier. Christoval d'Olid, qui commandait la seconde division, fut chargé d'attaquer la tour et de soutenir Sandoval. Cortès conduisait la troisième division qui était la moins considérable, formant un corps de réserve destiné à se porter aux endroits où l'on aurait besoin de son secours. Il fallut d'abord passer la rivière de Canoas, ce qui ne se fit pas sans difficulté. Elle était grossie par les pluies, et les soldats avaient de l'eau presque jusqu'au cou. On s'avança ensuite dans un profond silence, sans tambour et sans bruit d'aucun instrument militaire : chaque homme était armé d'une épée, d'un poignard et d'une pique de Chinantla. Narvaès, dont la négligence était proportionnée à sa confiance, n'avait laissé que deux sentinelles pour veiller sur les mouvemens d'un ennemi qu'il avait tant de raison de craindre. L'une fut saisie par l'avant-garde de Cortès, l'autre s'échappa et arriva à la ville assez à temps pour donner à Narvaès tout le loisir de se préparer à recevoir l'ennemi. Mais l'aveuglement et la présomption de ce général lui firent perdre des momens si précieux. Il taxa la sentinelle de lâcheté et traita de chimère l'avis qu'on lui donnait, n'imaginant pas que Cortès pût l'attaquer avec des forces si inégales. Les cris des assaillans le convainquirent enfin que le danger qu'il avait méprisé était réel. La promptitude de l'attaque fut telle que la division de Sandoval, après avoir essuyé un seul coup de canon, s'empara de l'artillerie et commença à s'avancer vers la tour. Narvaès, dont la bravoure égalait la présomption, s'arme en hâte, et par ses paroles et son exemple anime ses soldats au combat. Olid s'avance pour soutenir ses compagnons, et Cortès lui-même, gagnant les devans, conduit et presse

l'attaque avec une nouvelle vigueur. Ce petit corps, serrant ses rangs et présentant avec ses piques un front impénétrable, renverse tout devant lui. Il eut bientôt gagné les portes et il combattait pour s'en rendre maître, lorsqu'un soldat ayant mis le feu aux roseaux dont la tour était couverte, Narvaès se vit obligé d'en sortir. Au premier choc il fut blessé à l'œil d'un coup de pique, renversé par terre et mis aux fers.

Des cris de victoire se firent entendre aussitôt. Ceux qui avaient accompagné Narvaès dans sa sortie soutenaient le combat faiblement ou commençaient à se rendre. La terreur et la confusion gagnèrent ceux qui se défendaient encore dans deux petites tours du temple. L'obscurité était si grande qu'ils ne pouvaient distinguer les amis des ennemis. Leur propre artillerie était tournée contre eux. De quelque côté qu'ils jetassent les yeux, les insectes lumineux qui abondent dans les climats chauds et humides, et qui brillaient dans la nuit, paraissaient à leur imagination effrayée comme autant d'ennemis qui s'avançaient avec les mèches de leurs arquebuses allumées. Après une courte résistance les soldats forcèrent leurs chefs à capituler, et avant le jour tous avaient mis bas les armes et s'étaient soumis à leur vainqueur.

Une victoire si complète était d'autant plus heureuse qu'elle n'avait presque point coûté de sang. Cortès n'avait eu que deux hommes tués, et du côté de Narvaès on n'avait perdu que deux officiers et quinze soldats. Le vainqueur traita les vaincus en amis et en compatriotes; il leur donna le choix ou d'être renvoyés directement à Cuba ou d'entrer à son service pour partager sa fortune aux mêmes conditions que ses anciens soldats. Cette dernière offre, secondée de quelques présens et de beaucoup de promesses, flatta tellement les espérances romanesques qui avaient déterminé ces aventuriers à s'engager au service, qu'elle fut acceptée par tous les soldats de Narvaès, à l'exception d'un petit nombre de ses plus zélés partisans, et que tous, à l'envi les uns des autres, firent des protestations d'un attachement inviolable à un général qui venait de donner des preuves si éclatantes de son talent pour commander. C'est ainsi que, par une suite de circonstances aussi extraordinaires qu'heureuses, Cortès échappa à sa perte, qui paraissait inévitable, et se vit, au moment où il pouvait s'y attendre le moins, à la tête de mille Espagnols prêts à le suivre partout où il voudrait les conduire. En considérant la facilité avec laquelle il obtint cette grande victoire, ainsi que la promptitude et l'unanimité avec lesquelles les soldats de Narvaès se rangèrent sous les étendards de son rival, on ne peut guère s'empêcher d'attribuer ces événemens aux intrigues de Cortès autant qu'à ses armes, et à la trahison des compagnons de Narvaès autant qu'à la valeur de son ennemi [1].

On reconnaît également le bonheur et l'habileté de Cortès dans les événemens qui suivirent. Si, depuis son départ de Mexico, il n'eût pas mis dans ses marches et dans ses opérations toute la célérité que nous venons de décrire, sa victoire, quelque décisive qu'elle fût, n'eût pas sauvé les Espagnols qu'il avait laissés dans la capitale. Peu de jours après la défaite de Narvaès, il reçut avis que les Mexicains avaient pris les armes et détruit les deux brigantins qu'il avait fait construire pour s'assurer des lacs; qu'ils avaient attaqué les Espagnols dans leurs quartiers; qu'après en avoir tué plusieurs et blessé un plus grand nombre, ils avaient réduit leurs magasins en cendres et poussé leur attaque avec une telle furie que, quoique Alvarado et les siens se défendissent avec le plus grand courage, ils étaient à la veille de périr par la famine ou d'être accablés sous la multitude de leurs ennemis. Les motifs qui avaient excité cette révolte la rendaient encore plus alarmante. Au départ de Cortès pour Zempoalla, les Mexicains s'étaient flattés que l'occasion si long-temps attendue de rendre à leur monarque sa liberté, et de délivrer leur pays de la tyrannie des étrangers était enfin arrivée, et que, tandis que les forces de leurs oppresseurs étaient ainsi divisées et leurs armes tournées contre eux-mêmes, il serait facile de détruire l'un et l'autre parti. Dans cette vue, les Indiens tenaient des conseils et formaient des plans. Les Espagnols restés à Mexico, connaissant leur propre faiblesse, étaient remplis de soupçons et de craintes. Alvarado, quoique bon officier, n'avait ni la capacité ni la dignité qui avaient donné à Cortès un si grand ascendant sur l'es-

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 242. B. Diaz, cap. cx, cxxv. Herrera, *Decad.* II, lib. ix, cap. xviii, etc. Gomara, *Chron.*, cap. xcvii, etc.

prit des Mexicains, et qui les avaient empêchés de se former une idée juste de leur force et de sa faiblesse. Ce commandant ne connaissait d'autre moyen que la rigueur. Au lieu d'employer quelque adresse pour déconcerter les projets ou adoucir l'esprit des Mexicains, il attendit l'occasion d'une de leurs fêtes solennelles, et, tandis que, selon l'usage, les citoyens les plus distingués de l'empire étaient assemblés pour danser dans la cour du grand temple, il s'empara de toutes les avenues qui y conduisaient, et, tenté par la richesse des ornemens dont les Mexicains étaient parés en l'honneur de leurs dieux, et par la facilité de se défaire d'un seul coup des auteurs de la conspiration qu'il craignait, il les avait attaqués et désarmés sans aucune défiance, et en avait massacré un grand nombre, de sorte qu'il ne s'était sauvé que ceux qui avaient pu s'échapper par les toits des bâtimens voisins du temple. Tant de perfidie et de cruauté avait allumé l'indignation et la rage des Mexicains, non-seulement dans la capitale, mais dans tout l'empire. Tous s'excitaient mutuellement à la vengeance, et, bravant le danger qui menaçait leur souverain tant qu'il serait entre les mains des Espagnols et celui auquel ils s'exposaient eux-mêmes en attaquant un ennemi qui leur inspirait depuis si long-temps une si grande terreur, ils avaient commencé contre les Espagnols l'attaque vigoureuse dont Cortès recevait la nouvelle.

Le danger parut assez pressant au général pour ne permettre ni délibération ni délai. Il partit sur-le-champ de Zempoalla avec toutes ses forces et avec la même promptitude qu'il avait mise à s'y rendre pour attaquer Narvaès. A Tlascala, il fut joint par deux mille soldats indiens choisis. En entrant sur le territoire des Mexicains, il reconnut que la haine qu'on portait aux Espagnols n'était pas bornée à la seule capitale. Les principaux habitans des villes par lesquelles il passait les avaient abandonnées; aucune personne de marque ne se présentait pour le recevoir avec les témoignages de respect qu'il avait reçus jusqu'alors. Ses troupes ne trouvaient aucune provision préparée, et quoique rien ne s'opposât à sa marche, la solitude et le silence qui régnaient partout, et l'horreur avec laquelle le peuple paraissait éviter tout commerce avec les Espagnols, étaient bien propres à l'alarmer. Mais les Mexicains, malgré la haine dont ils étaient animés, étaient si ignorans dans l'art de la guerre, qu'ils ne savaient prendre aucune mesure efficace pour leur propre sûreté ou contre leurs ennemis. L'expérience même ne les avait pas éclairés sur la grandeur de la faute qu'ils avaient faite en admettant les Espagnols dans leur capitale; et au lieu de rompre les chaussées et les ponts pour enfermer Alvarado et arrêter Cortès lui-même dans sa marche, ils le laissèrent rentrer dans la ville sans aucun obstacle et prendre paisiblement possession de son ancien poste.

Les transports de joie avec lesquels Alvarado et ses soldats reçurent leurs compatriotes ne peuvent s'exprimer. Les premiers se voyaient délivrés d'un danger pressant; ceux-ci venaient d'obtenir une victoire signalée. Ce succès enfla tellement le cœur des uns et des autres, que Cortès même, s'en laissant éblouir, oublia en cette occasion et la prudence et l'attention qui lui étaient ordinaires. Non-seulement il négligea de rendre visite à Montézuma, mais il ajouta à cette insulte les expressions du plus grand mépris pour ce malheureux prince et pour toute sa nation. Les forces dont il avait le commandement lui paraissaient invincibles. Il se crut en état de prendre un ton plus haut et de quitter le masque de modération sous lequel il avait jusqu'alors caché ses desseins. Quelques Mexicains, qui avaient appris un peu d'espagnol, entendirent le langage insultant de Cortès et excitèrent l'indignation de leurs compatriotes en le leur rapportant. Ils furent alors convaincus que les intentions du général étaient aussi sanguinaires que celles d'Alvarado, et que son projet, en venant dans leur pays, n'avait pas été, comme il l'avait toujours dit, de faire une alliance avec leur souverain, mais de conquérir le Mexique. Dans cette idée, ils reprirent les armes avec plus de fureur que jamais, et attaquant un corps considérable d'Espagnols dans sa marche vers la grande place du marché, ils le forcèrent à se retirer avec quelque perte. Enhardis par ce succès et persuadés dès lors que leurs oppresseurs n'étaient pas invincibles, ils allèrent le jour suivant avec toute la pompe guerrière attaquer les Espagnols dans leur quartier. Leur multitude et leur courage étaient bien capables d'inspirer de l'effroi. Quoique l'artillerie pointée contre l'avenue des rues qu'ils remplissaient en emportât

un grand nombre à chaque décharge, et que pour des hommes nus chaque coup porté par les Espagnols fût mortel, l'impétuosité de l'attaque ne se ralentissait point. De nouveaux assaillans se précipitaient pour occuper la place des morts, et périssant à leur tour, ils étaient remplacés par d'autres aussi intrépides et aussi avides de vengeance. Cortès, malgré tous ses efforts et toute son habileté, malgré la valeur et la discipline de ses troupes, eut beaucoup de peine à empêcher l'ennemi de forcer ses quartiers.

Ce général vit avec surprise ce peuple qui paraissait accoutumé au joug, et qui l'avait supporté si long-temps sans résistance, devenu féroce et implacable envers ses vainqueurs. Les soldats de Narvaès, qui s'étaient imaginés trop légèrement qu'ils suivaient Cortès au partage des dépouilles d'un empire déjà conquis, furent fort étonnés de se voir engagés dans une guerre dangereuse avec un ennemi dont la vigueur n'était pas encore affaiblie, et se reprochèrent hautement leur crédule confiance dans les promesses trompeuses de leur nouveau chef[1]. Mais la surprise et les plaintes étaient désormais inutiles. Il fallait un effort extraordinaire et prompt pour les tirer de cette périlleuse situation. Dès que les Mexicains, selon leur coutume, eurent cessé les hostilités, aux approches de la nuit, Cortès se prépara à une sortie qui pût ou forcer l'ennemi d'abandonner son entreprise ou l'obliger d'en venir à quelque accommodement.

Il se plaça lui-même à la tête des troupes qui devaient faire la sortie. Il mit en œuvre toutes les ressources de l'art de la guerre alors connues en Europe et toutes celles que pouvait lui fournir l'expérience qu'il avait de la manière de combattre des Indiens; mais il trouva les Mexicains préparés et en état de lui opposer toutes leurs forces. Des troupes fraîches arrivaient continuellement aux Mexicains de toutes les provinces, et leur courage se soutenait. Conduits par leurs nobles et enflammés par les exhortations de leurs prêtres, ils combattaient pour la défense de leurs temples et de leurs familles, sous les yeux de leurs divinités, de leurs femmes et de leurs enfans. Malgré leur nombre et le mépris de la mort que l'enthousiasme leur inspirait, partout où les Espagnols pouvaient les joindre, ils ne résistaient pas à la supériorité de la discipline et des armes européennes; mais dans les rues étroites et dans les endroits où les ponts de communication étaient rompus, les Espagnols se trouvaient exposés à des grêles de flèches et de pierres lancées du haut des maisons. Le combat avait duré une journée entière; un nombre prodigieux de Mexicains avaient été tués et une partie de la ville brûlée, lorsque les Espagnols, las de meurtres et pressés sans relâche par de nouveaux assaillans qui remplaçaient les premiers, furent enfin obligés de se retirer avec la douleur de n'avoir rien fait d'assez décisif pour compenser le désavantage peu ordinaire d'avoir eu douze soldats tués et soixante blessés. Une autre sortie avec de plus grandes forces ne fut pas plus heureuse, et dans cette dernière le général lui-même fut blessé à la main.

Cortès aperçut alors, mais trop tard, l'erreur où l'avait jeté son mépris pour les Mexicains; il fut convaincu qu'il ne pouvait ni maintenir le poste qu'il avait pris au milieu d'une ville ennemie ni se retirer sans courir le plus grand danger. Il lui restait une ressource; Montézuma pouvait calmer les Mexicains par sa médiation ou par son autorité. Le lendemain au matin, lorsque l'assaut recommença, ce malheureux prince, à la merci des Espagnols et réduit à la triste nécessité d'être l'instrument de sa honte et de l'esclavage de sa nation (117), parut sur la muraille vêtu de ses habits royaux et avec toute la pompe qu'il avait coutume d'étaler dans les occasions solennelles. A la vue de leur souverain, qu'ils honoraient et respectaient presque comme une divinité, les Mexicains laissèrent tomber les armes de leurs mains et gardèrent un profond silence, tous en inclinant leur tête et plusieurs en se prosternant. Montézuma leur adressa un discours où il s'efforçait de calmer leur fureur et de les engager à cesser les hostilités. A peine eut-il fini qu'un murmure de mécontentement se fit entendre et fut suivi de reproches et de menaces. Bientôt leur fureur s'accrut au point de leur faire oublier le respect qu'ils avaient montré d'abord pour leur empereur. Les flèches et les pierres recommencèrent à voler en si grand nombre et avec tant de violence, qu'avant que les soldats espagnols, chargés de couvrir Montézuma de leurs boucliers,

[1] B. Diaz, cap. CXXVI.

eussent le temps de les élever, le malheureux monarque fut blessé de deux flèches et atteint à la tempe d'une pierre qui le renversa. En le voyant tomber, les Mexicains furent si effrayés que, par un de ces changemens soudains, assez ordinaires dans les mouvemens populaires, ils passèrent subitement d'une extrémité à l'autre. Le remords succéda à l'insulte; ils s'enfuirent, tout épouvantés du crime qu'ils venaient de commettre et persuadés que la vengeance du ciel allait tomber sur eux. Les Espagnols portèrent Montézuma à son appartement, et Cortès s'empressa d'aller le consoler dans son infortune; mais ce prince, voyant alors dans quel abîme d'humiliation il était tombé, et reprenant la hauteur d'âme qui paraissait l'avoir abandonné depuis si long-temps, dédaigna de survivre à ce dernier affront et de prolonger une vie honteuse depuis qu'il était devenu non-seulement le prisonnier des Espagnols et l'instrument de la servitude de son peuple entre leurs mains, mais encore l'objet du mépris et de la haine de ses propres sujets. Transporté de rage, il déchira l'appareil qu'on avait mis à ses blessures, et refusa si obstinément de prendre aucune nourriture qu'il termina bientôt ses jours, rejetant avec dédain toutes les sollicitations des Espagnols pour embrasser la religion chrétienne.

La mort de Montézuma fit perdre à Cortès toute espérance d'accommodement avec les Mexicains. Il ne vit plus de salut que dans la retraite, et il commença à s'y disposer; mais un nouveau mouvement des Mexicains l'engagea dans de nouveaux combats. Ils prirent possession d'une haute tour du grand temple qui commandait le quartier des Espagnols et y placèrent une troupe de leurs principaux guerriers. Aucun Espagnol ne pouvait se montrer sans être exposé à leurs traits. Il était nécessaire de déloger, à quelque prix que ce fût, les Indiens de ce poste, et Jean d'Escobar, avec un nombreux détachement de soldats choisis, fut chargé de cette attaque; mais Escobar, quoique brave lui-même et à la tête d'hommes accoutumés à vaincre et combattant sous les yeux de leurs compatriotes, fut trois fois repoussé. Cortès, qui vit bien que le salut de son armée dépendait du succès de cet assaut, se fit attacher au bras son bouclier que sa blessure l'empêchait de tenir de la main, et se jeta au plus fort de la mêlée. Encouragés par la présence de leur général, les Espagnols retournèrent à la charge avec une telle vigueur qu'ils parvinrent par degrés jusqu'au haut de la tour et repoussèrent les Mexicains jusque sur la plate-forme qui en couronnait le faîte. Là commença un terrible carnage. Deux jeunes Mexicains, reconnaissant Cortès qui animait ses soldats de sa voix et de son exemple, résolurent de sacrifier leur vie pour faire périr l'auteur des calamités de leur patrie. Ils s'approchèrent de lui dans une posture suppliante, comme s'ils avaient voulu mettre bas les armes, et le saisissant au corps, ils le tirèrent vers les créneaux par lesquels ils se précipitèrent, espérant l'entraîner avec eux. Mais la force et l'agilité de Cortès le délivrèrent de leurs mains, et ces braves Mexicains périrent dans cette tentative généreuse et inutile pour le salut de leur pays. Dès que les Espagnols furent maîtres de la tour, ils y mirent le feu et continuèrent les préparatifs pour leur retraite.

Elle devenait d'autant plus nécessaire que les Mexicains, étonnés de ce dernier effort de valeur des Espagnols, commençaient à changer de plan, et au lieu de continuer leurs attaques, barricadaient les rues et rompaient les chaussées pour couper la communication avec le continent et affamer un ennemi qu'ils ne pouvaient forcer. Les Espagnols eurent d'abord à délibérer s'ils se mettraient en marche en plein jour, afin de pouvoir reconnaître tous les dangers, régler leurs mouvemens et opposer une résistance mieux concertée aux attaques de l'ennemi, ou s'ils tenteraient de s'échapper pendant la nuit. On préféra le dernier parti, tant par l'espérance que la superstition ordinaire des Mexicains les empêcherait d'agir pendant la nuit, que par un effet de la confiance des troupes dans les prédictions d'un soldat qui, ayant pris un grand crédit sur ses compagnons par quelques connaissances superficielles et par son savoir en astrologie, leur promettait un succès assuré s'ils choisissaient ce temps pour leur retraite. On se mit donc en marche vers minuit en trois divisions. Sandoval commandait l'avant-garde, Alvarado et Velasquez de Léon l'arrière-garde et Cortès le centre, où étaient placés les prisonniers, parmi lesquels étaient un fils et deux filles de Montézuma et quelques Mexicains de distinction. On y avait placé aussi l'artillerie et le bagage, et on avait un pont volant de bois pour

traverser les parties de chaussées rompues. On suivit dans un profond silence la chaussée qui conduisait à Tacuba, parce qu'il y avait par-là moins de distance de la ville au continent, et qu'étant plus éloignée de la route de Tlascala et de la mer, les Mexicains l'avaient moins endommagée que les autres. Les Espagnols la suivirent sans être inquiétés jusqu'au premier endroit où elle était rompue, se flattant que l'ennemi ne s'était pas aperçu de leur retraite.

Mais les Mexicains, sans se montrer, avaient non-seulement suivi tous les mouvemens des Espagnols, mais préparé une attaque terrible. Tandis que ceux-ci s'occupaient à établir leur pont et à faire passer leurs chevaux et leur artillerie, ils furent tout à coup alarmés par le son d'un grand nombre d'instrumens guerriers et par les cris d'une multitude d'ennemis. Le lac fut couvert de canots. Les flèches et les pierres pleuvaient de tous les côtés. Les Mexicains se précipitaient sur eux avec furie dans l'espérance de se venger enfin de tout ce qu'ils avaient souffert. Le pont de bois s'enfonça tellement par le poids de l'artillerie, qu'il fut impossible de le dégager. Troublés par cet accident, les Espagnols s'avancèrent avec précipitation vers la seconde brèche faite à la chaussée; mais quoiqu'ils se défendissent avec leur courage ordinaire, resserrés sur une chaussée étroite, leur discipline et leur adresse leur étaient d'un faible secours, tandis que l'obscurité de la nuit leur faisait perdre en grande partie l'avantage que leur donnait la supériorité de leurs armes.

Tous les habitans de Mexico s'étaient mis à la poursuite de leurs oppresseurs, et avec une telle ardeur que ceux qui ne pouvaient s'approcher poussaient leurs compatriotes sur l'ennemi avec une violence terrible. De nouveaux soldats succédaient sans cesse à ceux qui tombaient. Les Espagnols, las du carnage et ne pouvant plus soutenir l'effort du torrent qui fondait sur eux, commencèrent à céder. En un moment le désordre fut général, cavaliers et gens de pied, officiers et soldats, amis et ennemis se trouvèrent mêlés ensemble et tous combattant; ceux qui périssaient pouvaient à peine distinguer par quelles mains ils étaient frappés.

Cortès, avec environ cent hommes de son infanterie et quelques cavaliers, vint à bout de franchir les deux dernières brèches faites à la chaussée, à l'aide des corps morts qui les comblaient, et mit enfin le pied sur la terre ferme. Il rangea ses soldats en bataille à mesure qu'ils arrivaient, et retourna avec ceux qui étaient encore en état de combattre pour favoriser la retraite de ceux qui étaient restés en arrière, et les encouragea par sa présence et son exemple. Il reçut ainsi une partie des siens qui s'étaient fait jour au travers de l'ennemi. Le reste avait été accablé par le nombre ou noyé dans le lac. Il entendit les cris lamentables de ceux qui, pris vivans, étaient amenés en triomphe pour être sacrifiés au dieu des Mexicains. Avant le jour, tout ce qui était échappé se trouva réuni à Tacuba; mais lorsque l'aube vint montrer aux yeux de Cortès les tristes débris de ses troupes, diminuées de plus de moitié, découragées, le plus grand nombre de ce qui restait, couvert de blessures, la pensée de ce qu'ils avaient souffert et le souvenir des braves amis et des fidèles compagnons qu'il venait de perdre dans cette nuit de douleurs[1] pénétrèrent son âme de si vives douleurs, qu'en faisant ses dispositions et en donnant quelques ordres nécessaires, les larmes tombaient de ses yeux. Ses soldats virent avec une grande satisfaction que les occupations qu'exigeaient les devoirs de sa place ne fermaient point son âme aux sentimens de l'humanité.

Cette fatale retraite coûta la vie à plusieurs officiers de distinction (118) et entre autres à Velasquez de Léon, qui, ayant abandonné le parti de son parent, le gouverneur de Cuba, pour suivre la fortune de ses compagnons, était regardé comme la seconde personne de l'armée, tant pour le sacrifice qu'il avait fait que pour son mérite supérieur. Toute l'artillerie fut perdue, ainsi que les munitions et le bagage. Presque tous les chevaux et plus de deux mille Tlascalans furent tués. Les Espagnols ne sauvèrent qu'une très petite portion de leurs trésors, amassés par tant de travaux. Ces richesses même, le but presque unique de leur expédition, avaient été la principale cause de leur malheur; car plusieurs soldats s'étaient tellement chargés d'or, qu'il leur avait été impossible de combattre, et que, retardés dans leur fuite, ils avaient péri victimes d'une avidité aussi inconsidérée que

[1] *Noche-triste* est le nom qu'on donne encore à cette nuit dans la Nouvelle-Espagne.

honteuse. Parmi ces désastres, ce fut pour les Espagnols une consolation qu'Aguilar et Marina, qui leur étaient si nécessaires comme interprètes, eussent échappé à tant de dangers [1].

Le premier soin de Cortès fut de chercher un asile pour ses troupes excédées de fatigues, car il ne pouvait plus tenir où il était; les Mexicains le pressaient de tous les côtés et les habitans de la province de Tacuba commençaient à prendre les armes. Il dirigea sa marche vers un terrain élevé, et y ayant aperçu heureusement un temple, il s'en mit en possession. Il y trouva non-seulement l'abri qu'il cherchait, mais quelques provisions de bouche qui ne lui étaient pas moins nécessaires; l'ennemi continua de l'attaquer pendant toute la journée, mais il ne reçut aucun échec. Cependant il consultait avec ses officiers sur le choix de la route qu'il devait prendre. Les Espagnols se trouvaient alors à l'ouest du lac. Tlascala, le seul endroit où ils pussent espérer d'être bien reçus, était à soixante-quatre milles à l'est de Mexico [2], de sorte qu'il leur fallait tourner tout autour de l'extrémité nord du lac pour joindre la route qui conduit à cette ville. Un soldat tlascalan entreprit d'être leur guide, et les conduisit par un pays tantôt marécageux, tantôt montagneux, mal peuplé et mal cultivé. Ils marchèrent six jours presque sans s'arrêter et dans de continuelles alarmes. Des corps nombreux de Mexicains les harcelaient sans cesse, tantôt de loin avec leurs traits et quelquefois se formant en corps et les attaquant de front, en flanc et à leur arrière-garde avec une grande audace, parce qu'ils venaient de voir que ces étrangers n'étaient pas invincibles. Tant de fatigues et de dangers n'étaient pas même les plus grands des maux qu'eussent à souffrir les Espagnols. Le pays qu'ils traversaient ne leur fournissait aucune ressource; ils étaient réduits à vivre de baies sauvages, de racines et de tiges du maïs encore vert. La faim abattait leur âme et diminuait leurs forces, tandis que leur situation demandait les plus grands efforts de courage et d'activité. Au milieu de toutes leurs détresses, ils étaient soutenus et animés par l'inaltérable fermeté de leur chef. Sa présence d'esprit ne l'abandonna jamais; il prévoyait tout avec une étonnante sagacité, et sa vigilance faisait face à tout; il était le premier à s'exposer au danger et supportait les fatigues avec sérénité; les difficultés semblaient développer en lui de nouveaux talens, et ses soldats qui, sans lui, eussent désespéré de leur salut, continuaient de le suivre avec une confiance qui ne faisait qu'augmenter.

Le sixième jour de leur marche, ils arrivèrent à Otumba, non loin de la route qui conduit de Mexico à Tlascala. Dès la pointe du jour ils se mirent en marche, les ennemis inquiétant toujours leur arrière-garde. Parmi les insultes donc ceux-ci accompagnaient leurs hostilités, Marina remarqua qu'ils répétaient souvent : *Allez, brigands, allez au lieu où vous trouverez bientôt la punition due à vos crimes.* Les Espagnols ne comprirent le sens de cette menace qu'en arrivant sur une hauteur qui était sur le chemin. De là ils découvrirent une vaste plaine couverte d'une armée immense qui s'étendait autant que la vue pouvait porter. Les Mexicains, pendant qu'un corps de leurs troupes fatiguait les Espagnols dans leur retraite, avaient assemblé leurs principales forces de l'autre côté du lac, et, suivant directement la route de Mexico à Tlascala, s'étaient postés dans la plaine d'Otumba, par où Cortès devait nécessairement passer. A la vue de cette multitude effrayante d'ennemis, que l'élévation du terrain leur permettait de découvrir tout entière, les Espagnols furent saisis d'étonnement, et même les plus courageux commencèrent à perdre tout espoir. Mais Cortès, sans donner à leurs craintes le temps de se fortifier par la réflexion, après les avoir avertis en peu de mots qu'ils étaient dans la nécessité de vaincre ou de périr, les mena à la charge. Les Mexicains les attendirent avec une fermeté extraordinaire. Telle était cependant la supériorité de la discipline et des armes des Espagnols que l'impulsion de leur petite troupe renversait tout devant elle, et que, partout où elle se portait, elle perçait et dissipait les plus nombreux bataillons. Mais, tandis que les uns se dispersaient, d'autres leur succédaient sans relâche, et les Espagnols, quoique victorieux dans chacun de ces petits combats, étaient près de succomber sous la fatigue que leur causaient tant d'efforts répétés, sans prévoir la fin de leurs travaux et sans espérer de rem-

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 248. B. Diaz, cap. CXVIII. Gomara, *Chron.*, cap. CIX. Herrera, *Decad.* II, lib. X, cap. II, XII.

[2] Villa Segnor, *Teatro americano*, lib. II, cap. II.

porter une victoire générale. Dans cet instant critique, Cortès vit s'avancer le grand étendard de l'empire qu'on portait devant le général mexicain, et se souvenant heureusement d'avoir entendu dire que la destinée des batailles chez cette nation dépendait de celle de cet étendard, il assemble un petit nombre de ses plus braves officiers dont les chevaux étaient encore capables de service; il se met à leur tête et renverse avec impétuosité tout ce qu'il rencontre devant lui. Une troupe choisie de nobles qui gardaient l'étendard fit quelque résistance, mais elle fut bientôt rompue. Cortès, d'un coup de lance, blessa le général mexicain et le renversa par terre; un Espagnol, descendant de cheval, l'acheva et se saisit de l'étendard impérial. Dès que le général fut tué et que l'étendard, vers lequel tous les yeux étaient dirigés, cessa de paraître, une terreur panique frappa tous les Mexicains, et comme si le lien qui les tenait réunis eût été rompu, toutes les enseignes s'abattirent, chaque soldat jeta ses armes et tous s'enfuirent avec précipitation vers les montagnes. Les Espagnols, trop fatigués pour être en état de les poursuivre bien loin, retournèrent pour recueillir les dépouilles sur le champ de bataille. L'armée étant formée des principaux guerriers de la nation, qui s'étaient parés de leurs plus riches ornemens comme s'ils allaient à une victoire assurée, le butin fut assez considérable pour dédommager en partie Cortès et ses gens de la perte qu'ils avaient faite dans leur retraite de Mexico. Le lendemain, à leur grande satisfaction, ils entrèrent sur le territoire des Tlascalans [1].

Mais au milieu de la joie qu'ils ressentaient d'être sortis d'un pays où ils se voyaient environnés d'ennemis, ils n'étaient pas sans inquiétude sur la manière dont ils allaient être reçus de leurs anciens alliés, chez lesquels ils retournaient dans un état bien différent de celui où ils étaient en les quittant peu de temps auparavant. Heureusement pour eux, la haine des Tlascalans pour le nom mexicain était si invétérée, le désir de venger la mort de leurs compatriotes était si ardent, et l'ascendant que Cortès avait acquis sur les chefs de la république, si absolu, que, loin d'avoir la pensée de prendre avantage de la malheureuse situation où ils voyaient les Espagnols, ils les reçurent avec une tendresse et une cordialité qui dissipèrent promptement toutes les craintes.

Les Espagnols avaient le plus pressant besoin de prendre du repos et de trouver du secours non-seulement pour la guérison de leurs blessures trop long-temps négligées, mais encore pour recouvrer leurs forces épuisées par tant de fatigues et de souffrances. Cortès apprit alors que ses troupes n'étaient pas les seules qui eussent éprouvé le ressentiment des Mexicains. Un détachement considérable, allant de Zempoalla à la capitale, avait été détruit par les peuples de Tepeaca. Un parti moins nombreux, qui retournait de Tlascala à la Vera-Cruz avec la portion de butin tombée en partage à la garnison, avait été surpris et massacré dans les montagnes. Dans un moment où les Espagnols étaient déjà réduits à un si petit nombre, ces pertes étaient vivement senties. Cortès en était surtout affecté, parce qu'elles rendaient plus difficile l'exécution des plans qu'il méditait. Les ennemis qu'il avait dans son armée, et même plusieurs des Espagnols qui lui étaient encore attachés, regardaient les désastres qu'il venait d'essuyer comme devant arrêter absolument les progrès de ses armes, et ne croyaient pas qu'il lui restât d'autre parti à prendre que de quitter incessamment un pays dont il avait entrepris la conquête avec des forces insuffisantes; mais aussi persévérant à exécuter qu'ardent à entreprendre, il demeurait fermement attaché à son premier et grand projet de soumettre l'empire du Mexique à la couronne de Castille. Quelque rude et inattendu que fût l'échec qu'il venait de recevoir, il n'y voyait pas un motif suffisant pour abandonner les conquêtes qu'il avait déjà faites et pour renoncer à reprendre ses opérations avec des espérances d'un plus heureux succès. La colonie de la Vera-Cruz n'avait pas été entamée, ni même attaquée. Les peuples de Zempoalla et des districts voisins n'avaient laissé apercevoir aucune disposition à se détacher de lui. Les Tlascalans lui demeuraient fidèles. Il pouvait espérer de puissans secours de ce peuple, ennemi implacable des Mexicains, et dont l'esprit guerrier pouvait être mis aisément en activité. Il avait encore sous ses ordres un corps d'Espagnols

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 219. B. Diaz, cap. CXXVIII. Gomara, *Chron.*, cap. CX. Herrera, *Decad.* II, lib X, cap. XII, XIII.

aussi nombreux que celui avec lequel il s'était ouvert un chemin jusqu'au centre de l'empire et s'était rendu maître de la capitale; enfin, avec les avantages que lui donnait une plus grande expérience et une plus parfaite connaissance du pays, il ne désespérait pas de recouvrer promptement tout ce qu'il venait de perdre par des événemens malheureux.

Plein de ces idées, il montra aux chefs des Tlascalans tant d'égards, et répandit entre eux si libéralement le riche butin d'Otumba, qu'il fut bientôt sûr d'obtenir de la république tout ce qu'il demanderait. Il tira de ses magasins de la Vera-Cruz quelques munitions et deux ou trois pièces de campagne. Il dépêcha un officier de confiance, avec quatre vaisseaux de la flotte de Narvaès, à Hispaniola et à la Jamaïque, pour engager de nouveaux aventuriers à venir le joindre et pour y acheter des chevaux, de la poudre et d'autres munitions de guerre. Enfin, comme il était convaincu qu'il tenterait inutilement de soumettre et de garder Mexico s'il ne se rendait maître du lac, il donna ordre de préparer dans les montagnes de Tlascala des bois pour la construction de douze brigantins qui pussent être portés sur les bords du lac par morceaux, assemblés et mis à l'eau lorsqu'il en aurait besoin [1].

Mais, tandis qu'il prenait de si sages précautions pour l'exécution de ses projets, il vit s'élever devant lui un obstacle formidable auquel il ne s'attendait pas. L'esprit de mutinerie et de mécontentement éclata de toutes parts dans son armée. Plusieurs des compagnons de Narvaès étaient planteurs plutôt que soldats, et n'avaient suivi cet officier à la Nouvelle-Espagne que dans l'espérance d'y former des établissemens et sans penser à s'exposer aux fatigues et aux dangers de la mer. Comme ils ne s'étaient attachés à Cortès que dans les mêmes vues, ils n'eurent pas plus tôt essayé l'espèce de service qu'on exigeait d'eux qu'ils se repentirent amèrement du parti qu'ils avaient pris. Ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper aux dangers passés frémissaient à la pensée de s'y exposer une seconde fois. Dès qu'ils connurent les intentions de Cortès, ils commencèrent à murmurer et à cabaler secrètement, et, devenant de moment en moment plus audacieux, ils firent des représentations sur l'imprudence qu'il y aurait à attaquer un empire puissant avec les faibles moyens qui lui restaient, et demandèrent hautement de retourner sur-le-champ à Cuba. Cortès, quelque talent qu'il eût pour conduire les hommes, employa inutilement les raisons, les prières et les présens pour les persuader ou les adoucir. Ses anciens soldats, animés de l'esprit de leurs chef, secondèrent en vain ses efforts avec la plus grande chaleur. Les craintes étaient trop violentes et trop profondément enracinées, et tout ce qu'on put obtenir des mutins fut de différer leur départ de quelque temps, en leur promettant de les renvoyer dès que les circonstances le permettraient.

Pour ne pas laisser le mécontentement fermenter et se nourrir dans l'oisiveté, il se détermina à mettre ses troupes en mouvement. Il leur proposa de punir sur les peuples de Tepeaca l'audace qu'ils avaient eue d'attaquer et de détruire un détachement espagnol, ainsi qu'on l'a dit plus haut; et comme ce détachement était composé en grande partie des soldats de Narvaès, leurs compagnons se déterminèrent plus volontiers à cette expédition pour les venger. Il se mit à leur tête, accompagné d'un corps nombreux de Tlascalans, et en quelques semaines, après différens combats et un grand carnage des Tepeacans, il les réduisit entièrement. Il employa de même plusieurs mois, pendant lesquels il attendait des îles un secours d'hommes et de munitions, à avancer les préparatifs de la construction de ses brigantins et à faire différentes incursions dans les provinces environnantes, toujours avec un succès égal. Par ces moyens, ses gens se familiarisèrent de nouveau avec la victoire et reprirent le sentiment de leur ancienne supériorité. Les Mexicains s'affaiblirent. Les Tlascalans acquirent l'habitude d'agir de concert avec les Espagnols, et les chefs de la république, charmés de voir leur pays s'enrichir des dépouilles des provinces voisines, et étonnés des preuves journalières qu'ils acquéraient de la force invincible de leurs allié, se prêtèrent à tout ce que Cortès demandait d'eux.

Toutes ces précautions, les plus sages que la situation de Cortès lui permit de prendre, ne lui auraient pas suffi sans un renfort de troupes espagnoles. Il sentait si bien la nécessité absolue

[1] Cortès, *Relac*, pag. 253, E. Gomara, *Chron.*, p. 117.

de ce secours, que c'était là le principal objet de toutes ses pensées et de tous ses désirs, et cependant ses espérances sur le retour de l'officier qu'il avait envoyé dans les îles pour y faire une recrue étaient encore incertaines et éloignées; mais une suite d'événemens heureux et imprévus fit pour lui ce que toute sa sagacité et tous ses talens n'auraient pu faire. Le gouverneur de Cuba, qui avait regardé le succès de l'expédition de Narvaès comme infaillible, ayant envoyé après lui deux petits vaisseaux avec de nouvelles instructions, un renfort d'hommes et des munitions de guerre, l'officier à qui Cortès avait confié le commandement de la côte eut l'adresse de les attirer dans le havre de la Vera-Cruz, se saisit des vaisseaux, et persuada aisément aux soldats de suivre les drapeaux d'un chef plus habile que celui auquel on les envoyait [1]. Peu de temps après, trois vaisseaux plus forts entrèrent séparément dans le même havre. Ils faisaient partie d'une escadre armée par François de Garay, gouverneur de la Jamaïque, qui, possédé de la fureur des découvertes et des conquêtes, comme tous les Espagnols alors établis en Amérique, avait cherché long-temps à pénétrer dans quelque partie de la Nouvelle-Espagne, et à partager avec Cortès la gloire et les avantages que pouvait attendre celui qui soumettrait cet empire à la couronne de Castille. Ces aventuriers avaient fait imprudemment leur descente dans une province où le pays était pauvre et le peuple féroce et guerrier, et, après une longue et cruelle suite de malheurs, la famine les avait forcés à se hasarder d'entrer à la Vera-Cruz et à se mettre à la merci de leurs compatriotes. Leur fidélité ne tint pas contre les espérances flatteuses et les grandes promesses qui avaient séduit d'autres aventuriers avant eux, et, comme si l'esprit de révolte fût alors contagieux dans la Nouvelle-Espagne, ils quittèrent aussi le service du chef qui les avait engagés et se donnèrent à Cortès [2]. L'Amérique même ne fut pas la seule partie du monde qui lui fournit ces secours inattendus. Un vaisseau, frété par quelques négocians, toucha à la Nouvelle-Espagne. Il était chargé de munitions de guerre qu'ils envoyaient vendre, dans l'espérance de faire de grands profits dans un pays dont la richesse commençait à être connue en Europe. Cortès acheta avec beaucoup d'empressement une cargaison qui était pour lui sans prix, et l'équipage, suivant l'exemple des autres, alla le joindre à Tlascala [1].

[1] B. Diaz, cap. CXXXI.
[2] Cortès, *Relac.*, pag. 253, F. B. Diaz, cap. CXXXIII.

Par tous ces événemens l'armée de Cortès se trouva augmentée de cent quatre-vingts hommes et de vingt chevaux, forces trop peu considérables pour mériter qu'on en fît mention dans l'histoire d'aucune autre partie du globe; mais dans celle de l'Amérique, où l'on voit constamment de grandes révolutions opérées par des causes qui semblent n'avoir aucune proportion avec les effets qu'elles produisent, ces petites circonstances prennent de l'importance parce qu'elles décident de la destinée des royaumes. Il est surtout à remarquer que les deux hommes qui ont le plus contribué au succès de Cortès, en lui fournissant si à propos ces secours, étaient, l'un son ennemi déclaré qui travaillait de toutes ses forces à le perdre, et l'autre un rival envieux qui cherchait à le supplanter. L'histoire de Cortès ne présente aucun exemple plus frappant du bonheur singulier qui accompagna toutes ses entreprises.

Le premier avantage que tira Cortès de ces renforts fut de pouvoir renvoyer ceux des soldats de Narvaès qui demeuraient contre leur gré à son service. Après leur départ, il se trouva encore à la tête de cinq cent cinquante hommes d'infanterie, dont quatre-vingts étaient armés de mousquets ou d'arquebuses et de quarante cavaliers. Il avait avec cela neuf pièces de canon de campagne [2]. A la tête de cette petite armée et de dix mille Tlascalans et autres Indiens, il commença sa marche vers Mexico le 28 décembre, six mois après la fatale retraite à laquelle les Mexicains l'avaient forcé [3].

L'ennemi se préparait de son côté à le recevoir. Après la mort de Montézuma, les principaux Mexicains à qui appartenait le droit d'élire un empereur avaient élevé au trône son frère, Quetlavaca. Sa haine connue et invétérée pour les Espagnols eût été un titre suffisant auprès d'eux, quand même il eût été moins digne de leur choix par son courage et ses grandes qualités. Il eut immédiatement après son élection une occasion de montrer ses talens en dirigeant

[1] B. Diaz, cap. CXXXVI.
[2] Cortès, *Relac.*, pag. 255, E.
[3] *Ibid.*, p. 256, A. B. Diaz, cap. CXXXVII.

en personne les vives attaques qui avaient forcé les Espagnols à abandonner la capitale. Dès que leur retraite lui donna le temps de respirer, il prit des mesures pour prévenir leur retour à Mexico avec autant de prudence qu'il en avait mis à les en chasser. La proximité de Tlascala lui donnait la facilité d'être instruit des mouvemens et des intentions de Cortès. Il vit l'orage qui se formait et se prépara de bonne heure à le repousser. Il répara les parties de la ville que les Espagnols avaient détruites, et y ajouta de nouvelles fortifications, telles que l'art des Mexicains était capable de les élever. Après avoir rempli ses magasins des armes en usage parmi les Indiens, il fit faire de longues piques, armées des épées et des poignards pris sur les Espagnols, dans le dessein de les employer contre la cavalerie. Il exhorta les peuples de toutes les provinces à prendre les armes contre leurs oppresseurs; et pour les encourager à une vigoureuse résistance il leur promit l'exemption de toutes les taxes que ses prédécesseurs avaient imposées [1].

Mais le principal objet de son attention fut d'enlever aux Espagnols les avantages qu'ils retiraient de l'amitié des Tlascalans. Il tâcha d'engager ces républicains à renoncer à toute liaison avec des hommes ennemis déclarés des dieux des Indiens, et qui ne manqueraient pas de les soumettre eux-mêmes au joug qu'on les aidait si imprudemment à imposer au reste de la nation. Ces raisons étaient si frappantes et elles furent présentées avec tant de force, que Cortès eut besoin de toute son adresse pour effacer les impressions qu'elles avaient faites sur les chefs des Tlascalans [2].

Mais tandis que Quetlavaca préparait sa défense avec une prévoyance rare dans un Américain, il fut emporté par la petite vérole. Cette maladie qui venait de se montrer dans la Nouvelle-Espagne avec toute sa malignité, était inconnue en Amérique avant que les Européens y eussent pénétré, et doit être regardée comme une des plus grandes calamités que l'ancien monde ait répandues sur le nouveau. Les Mexicains élevèrent au trône Guatimosin, neveu et gendre de Montézuma, jeune homme d'une si grande réputation pour les talens et la valeur, qu'il fut choisi tout d'une voix dans la circonstance critique où l'empire se trouvait [1].

Cortès, à son entrée sur les terres de l'ennemi, trouva partout des dispositions faites pour arrêter ses progrès. Mais ses troupes surmontèrent facilement ces obstacles et s'emparèrent de Tezeuco, la seconde ville de l'empire, située sur les bords du lac à environ vingt milles de Mexico [2]. C'est là qu'il établit son principal quartier, tant parce qu'il était le lieu le plus propre à mettre à l'eau ses brigantins que pour faire de là ses approches vers la capitale avec plus de facilité. Persuadé qu'il importait à sa sûreté de disposer du cacique ou chef qui commandait dans la ville, il mit à sa place un Indien plus qualifié, qu'un parti de nobles lui désignait comme ayant plus de droits à cette place. Attachés par ce nouveau bienfait, le cacique et ses partisans servirent les Espagnols avec une inviolable fidélité [3].

La construction des brigantins, exécutée en grande partie par des soldats et des Indiens ignorans que Cortès était obligé d'employer à aider trois ou quatre charpentiers qui s'étaient heureusement trouvés dans son armée, ne se faisait qu'avec beaucoup de lenteur. Il ne recevait point le renfort qu'il attendait d'Hispaniola. Toutes ces circonstances l'empêchaient de porter ses armes vers la capitale aussi promptement qu'il aurait voulu. Attaquer sans de nouvelles forces une ville si peuplée, si bien préparée à se défendre et si avantageusement située, c'eût été exposer ses troupes à une destruction inévitable. Trois mois s'écoulèrent avant que les matériaux de ses brigantins fussent prêts et qu'il eût aucune nouvelle des effets de sa négociation à Hispaniola; cependant il ne resta pas dans l'inaction; il attaqua successivement différentes villes situées sur le lac et les soumit ou les détruisit, quoique les Mexicains eussent employé toutes leurs forces pour les défendre. Il n'en usa pas de même avec quelques autres villes; il employa des moyens plus doux. Quoiqu'il ne pût traiter avec les habitans que par l'intervention des in-

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 253, E; 254, A. B. Diaz, cap. CXL.
[2] B. Diaz, cap. CXXIX. Herrera, *Decad.* II, lib. X, cap. XIV, XIX.

[1] B. Diaz, cap. CXXX.
[2] Villa Segnor, *Teatro americano*, I, 156.
[3] Cortès, *Relac.*, pag. 256, etc. B. Diaz, cap. CXXXVII. Gomara, *Chron.*, cap. CXXI. Herrera, *Decad.* III, cap. I.

terprètes, il n'avait pas laissé d'acquérir, par cette manière de communiquer avec eux, tout imparfaite et pénible qu'elle était, une grande connaissance de l'état du pays et des dispositions des peuples, en sorte qu'il conduisit ses négociations et ses intrigues avec une dextérité merveilleuse et un succès étonnant. Plusieurs de ces villes voisines de Mexico avaient été autrefois les capitales de petits états indépendans. Quelques-unes n'étant soumises que depuis peu de temps à l'empire, conservaient encore le souvenir de leur ancienne liberté et portaient avec impatience le joug de leurs nouveaux maîtres. Les marques de leur mécontentement n'échappèrent pas à Cortès qui fit cette découverte pour gagner leur confiance et leur amitié. En leur promettant de les délivrer de la domination des Mexicains et de les traiter avec plus de douceur s'ils voulaient se réunir aux Espagnols contre leurs oppresseurs, il engagea les peuples de plusieurs districts non-seulement à reconnaître le roi de Castille comme leur souverain, mais à fournir à son camp des provisions en abondance et à fortifier son armée de troupes auxiliaires. A peine Guatimosin se fut-il aperçu de cette défection parmi ses sujets, qu'il mit tous ses soins à la prévenir; mais malgré tous ses efforts l'esprit de révolte fit des progrès. Les Espagnols acquirent de nouveaux alliés et le monarque indien vit avec douleur Cortès, armant contre l'empire les mêmes mains qui auraient dû le défendre, s'avancer contre Mexico à la tête d'un corps nombreux de ses propres sujets [1].

Cortès préparait ainsi la destruction de l'empire du Mexique en resserrant par degrés les limites de sa puissance; l'exécution de ses grands desseins ne paraissait plus ni incertaine ni éloignée, lorsqu'il faillit à les voir renversés par une conspiration aussi dangereuse qu'inattendue. Les soldats de Narvaès n'avaient jamais été fort unis avec les premiers soldats de Cortès, et il s'en fallait bien qu'ils secondassent avec le même zèle que ceux-ci les projets du général. Ils se laissaient facilement abattre dans toutes les occasions où il fallait quelque effort extraordinaire de patience et de courage. Les plus anciens compagnons de Cortès, ceux même qui lui étaient restés fidèles quand tous les autres l'avaient abandonné, s'effrayaient à la vue des dangers auxquels il fallait s'exposer pour réduire une ville aussi avantageusement située que l'était Mexico, et défendue par une armée nombreuse. La crainte les conduisait à discuter avec une présomption et une liberté peu convenables à de simples soldats les plans de leur général et la difficulté du succès. De là ils passèrent à la censure et aux déclamations, et enfin ils se déterminèrent à pourvoir à leur sûreté, que Cortès leur paraissait négliger entièrement. Antonio Villefagna, simple soldat, mais audacieux, intrigant et fortement attaché à Velasquez, nourrissait avec adresse ce mécontentement. La maison qu'il habitait devint le rendez-vous des séditieux. Ils ne trouvèrent d'autre moyen d'arrêter Cortès dans sa carrière que de l'assassiner, lui et ceux des officiers les plus considérables qui lui étaient attachés, et de donner le commandement à un autre officier, lequel, abandonnant des projets qui leur paraissaient extravagans, prendrait de meilleures mesures pour le salut commun. Le désespoir les encourageait au crime. Au moment fixé pour l'exécution de ce complot, les officiers qui devaient périr, ceux qui leur devaient succéder, tout était désigné. Les conspirateurs avaient signé un acte d'association et s'étaient liés entre eux par les sermens les plus solennels. Mais le soir du jour qui précédait celui de l'exécution, un des anciens compagnons de Cortès qui s'était laissé séduire par les conjurés, touché de repentir à la vue du danger dont était menacé un homme qu'il était depuis long-temps accoutumé à respecter, ou frappé d'horreur à la pensée de sa propre trahison, se rendit en secret auprès du général et lui découvrit tout le complot. Cortès, quoique vivement alarmé, ne laissa pas de démêler sur-le-champ ce qu'il avait à faire dans une situation si critique. Il se rend sur-le-champ à la maison de Villefagna, accompagné de quelques-uns de ses officiers en qui il avait le plus de confiance. L'étonnement et la confusion du coupable à cette visite inattendue furent bientôt suivis de l'aveu du complot. Tandis que les officiers de Cortès se saisissaient de ce traître, le général arracha de son sein un papier contenant l'acte d'association signé par les conspirateurs. Impatient de connaître toute l'étendue

[1] Cortès, *Relac.*, p. 256, 260. B. Diaz, cap. CXXXVII, CXL. Gomara, *Chron.*, CXXII, CXXIII. Herrera, *Dec.* III, lib. I, cap. I, II.

du danger qu'il avait couru, il se retira chez lui pour le lire et y trouva des noms qu'il n'y put voir sans être pénétré de surprise et de douleur; mais il sentit que dans cette circonstance il pouvait y avoir du danger à faire des recherches trop rigoureuses, et prit le parti de ne poursuivre que le seul Villefagna. Comme la preuve de son crime n'était pas équivoque, son procès fut court: il fut condamné et pendu le jour suivant à la porte de la maison où il était logé. Cortès assembla ensuite ses troupes, et leur ayant exposé d'abord l'atrocité du crime et la justice de la punition, il ajouta, avec un air de satisfaction, que les détails de cet abominable complot lui étaient entièrement inconnus, parce que Villefagna, au moment où il s'était vu arrêté, avait déchiré un papier qui vraisemblablement contenait son plan et les noms de ses complices, qu'il en avait avalé les morceaux, et que malgré la rigueur des tourmens il n'avait rien avoué. Cette artificieuse déclaration tranquillisa les complices que tourmentaient la conscience de leur crime et plus encore la crainte de le voir découvert. Cortès retira de cet événement l'avantage de connaître ceux de ses compatriotes qui étaient ses ennemis, et de pouvoir observer leurs démarches avec plus d'attention; tandis que sa modération leur laissait croire que la conspiration ne lui était pas connue, ils s'efforcèrent de détourner d'eux tous les soupçons en redoublant de zèle et d'activité pour son service [1].

Cortès ne laissa pas à ses troupes le temps de réfléchir beaucoup sur ce qui venait d'arriver; il les mit sur-le-champ en action pour empêcher plus efficacement le retour de l'esprit de mutinerie. Une circonstance heureuse lui en offrit le moyen sans qu'il eût paru le chercher. On lui donna avis que les matériaux de ses brigantins étaient enfin prêts, et qu'on n'attendait pour les conduire à Tezeuco qu'un corps d'Espagnols qui les escortât. Le commandement de cette troupe, composée de deux cents fantassins et quinze cavaliers, ayant avec eux deux pièces de canon, fut confié à Sandoval, qui acquérait tous les jours de plus en plus l'estime et la confiance des soldats par sa vigilance, son activité et son courage. L'expédition était aussi difficile qu'importante. Il fallait conduire les pièces de bois, les planches, les mâts, les cordages, les voiles, les fers et tout ce qui était nécessaire à la construction de treize brigantins, par une route de soixante milles à travers un pays de montagnes, et avec l'aide des Indiens qui n'avaient aucun animal domestique et ne connaissaient l'usage d'aucune de ces machines qui facilitent les grands travaux. Les Tlascalans fournirent huit mille *tamènes*, classe d'hommes destinés parmi eux aux travaux domestiques, et qui devaient être accompagnés et protégés par quinze mille guerriers de la même nation. Sandoval régla l'ordre de leur marche avec beaucoup d'intelligence. Les tamènes furent placés au centre, ayant un corps de Tlascalans à leur tête, un second à leur arrière-garde et des partis considérables sur les flancs. A chacun de ces corps il joignit un certain nombre d'Espagnols, non-seulement pour les aider à repousser l'ennemi, mais pour les accoutumer à l'ordre et à l'obéissance. Ce corps, si nombreux et si embarrassé dans sa marche, n'avançait qu'avec beaucoup de lenteur, mais en très bon ordre. Dans les endroits resserrés par les bois ou les montagnes, la ligne s'étendait au-delà de six milles. Des partis de Mexicains paraissaient souvent sur les hauteurs voisines, mais ne voyant aucune espérance de succès contre un ennemi sans cesse sur ses gardes et préparé à les recevoir, ils n'osèrent tenter aucune attaque, et Sandoval eut la gloire de conduire sans aucun échec à Tezeuco un convoi d'où dépendait désormais le sort de toutes les opérations des Espagnols [1].

Cet heureux succès fut suivi d'un événement non moins important pour Cortès. Quatre vaisseaux arrivèrent d'Hispaniola à la Vera-Cruz avec deux cents soldats, quatre-vingts chevaux, deux pièces de canon de siége et une grande quantité d'armes et de munitions [2]. Cortès, encouragé par la réussite de tous ses projets, et voulant ou affaiblir ses ennemis, ou se fortifier lui-même, impatient d'ailleurs de commencer le siége de Mexico, hâta la construction de ses brigantins et le moment de les lancer à l'eau. Pour faciliter cette dernière opération, il avait employé pendant deux mois un grand nombre

[1] Cortès, *Relac*, p. 283, B Diaz, cap. 146. Herrera, *Decad.* III, lib. 1, cap. 1.

[1] Cortès, *Relac*, p. 260, C, E. B Diaz, cap. CXL.

[2] Cortès *Relac*, 259, F; 262, D. Gomara, *Chron.* cap. CXXIX.

d'Indiens à creuser le lit d'un petit ruisseau qui coule de Tezeuco dans le lac, et à en former un canal de près de deux milles de long (119). L'ouvrage était enfin terminé, malgré tous les efforts des Mexicains pour interrompre les travailleurs ou pour brûler les brigantins [1].

Le 28 avril toutes les troupes espagnoles et tous les Indiens auxiliaires furent rangés sur les bords du canal et les brigantins lancés à l'eau, ce qui se fit avec la plus grande pompe militaire, consacrée et rendue plus solennelle par la célébration des mystères les plus respectés de la religion romaine. A mesure qu'ils entraient dans le canal, le P. Olmedo les bénissait et les nommait. Les spectateurs, pénétrés d'admiration et animés par l'espérance, les suivaient des yeux jusqu'à leur entrée dans le lac. Dès que les brigantins déployèrent leurs voiles et prirent le vent, un cri général de joie s'éleva dans les airs; ils admiraient tous le génie hardi et entreprenant qui, par des moyens si extraordinaires, avait su se créer une flotte, sans le secours de laquelle les Espagnols ne pouvaient espérer de se rendre maîtres de Mexico [2].

Cortès se détermina à former le siége par trois différens côtés, à l'est du lac vis-à-vis de Tezeuco, à l'ouest vis-à-vis de Tacuba, et au sud vis-à-vis de Cuyocan. Ces villes, situées sur les principales chaussées qui conduisent à la capitale, avaient été placées ainsi pour la garde des chaussées. Sandoval commandait la première attaque, Pedro de Alvarado la seconde, et Christoval de Olid la troisième, chacun d'eux avec un nombre égal d'Espagnols et un corps nombreux d'Indiens auxiliaires. Les Espagnols, depuis l'arrivée du renfort d'Hispaniola, étaient au nombre de huit cent dix-huit fantassins, dont cent dix-huit étaient armés de mousquets ou arquebuses, et quatre-vingt-six étaient à cheval. Leur artillerie consistait en trois canons de siége et quinze pièces de campagne [3]. Cortès se réserva à lui-même la conduite des brigantins, comme l'opération la plus importante et la plus dangereuse. Chaque brigantin était armé d'un petit canon et monté par vingt-cinq Espagnols.

Alvarado et Olid, en s'avançant aux postes qui leur avaient été assignés, rompirent les aqueducs qui portaient les eaux à Mexico, prélude des calamités que les habitans auraient à souffrir [1]. Ils trouvèrent les villes dont ils devaient prendre possession abandonnées par leurs habitans, qui s'étaient réfugiés dans la capitale où Guatimosin avait rassemblé les principales forces de son empire, le seul endroit en effet où il pût espérer avec quelque vraisemblance de résister à l'ennemi qui le menaçait.

Le premier effort des Mexicains fut dirigé contre les brigantins, dont ils prévoyaient et redoutaient avec raison les terribles effets. Quelque peine que se fût donnée Cortès et quelque talent qu'il eût montré à les faire construire, ces bâtimens étaient fort petits, grossièrement faits, et montés presque uniquement de soldats qui n'entendaient pas l'art de les conduire. Mais tout imparfaits qu'ils étaient, on conçoit qu'ils devaient être encore des objets d'admiration et de terreur pour un peuple qui n'avait que des canots et ne connaissait d'autre navigation que celle de ses lacs. La nécessité força cependant Guatimosin à tenter de les attaquer. Il espéra de suppléer par le nombre de ses canots à ce qui leur manquait en force : il en assembla une si grande multitude qu'ils couvraient la surface du lac. Ils s'avancèrent hardiment contre les brigantins, qui, retenus par un calme plat, ne pouvaient venir à leur rencontre. Mais lorsque les Mexicains se trouvèrent près des bâtimens espagnols, un petit vent s'éleva. En un moment les voiles furent déployées et les brigantins, se portant au milieu de leurs faibles ennemis avec une impétuosité à laquelle ceux-ci ne pouvaient résister, renversèrent un grand nombre de canots et dissipèrent tout le reste. La perte des Mexicains fut considérable; ils crurent que les progrès des Européens dans les connaissances et les arts leur donnaient à la mer une supériorité sur les Indiens plus grande encore que celle qu'ils avaient montrée jusqu'alors sur terre [2].

Dès ce moment Cortès demeura maître du lac et non-seulement les brigantins conservèrent la communication entre les différens postes occupés par les Espagnols, quoique très éloignés les uns

[1] B. Diaz, cap. CXL.
[2] Cortès, *Relac.*, p. 266. C. Herrera, *Decad.* III, lib. I, cap. V. Gomara, *Chron.*, cap. CXXIX.
[3] Cortès, *Relac.*, p. 266, C.

[1] Cortès, *Relac.*, p. 267. B. Diaz, cap. CL. Herrera, *Decad.* III, lib. I, cap. XIII.
[2] Cortès, *Relac.*, p. 267, cap. CL. Gomara, *Chron.*, cap. CXLI. Herrera, *Decad.* III, lib. I, cap. XVII.

des autres, mais ils furent occupés à défendre les chaussées que les Indiens auraient voulu rompre, et à en éloigner les canots lorsqu'ils tentaient d'en approcher pour inquiéter les troupes à mesure qu'elles s'avançaient vers la ville. On fit trois divisions des brigantins, et chacune fut employée à une des trois attaques, avec ordre de seconder les opérations de l'officier qui la commandait. Les attaques furent alors poussées des trois côtés avec une égale vigueur, mais d'une manière si différente de celle qui se pratique dans les siéges ordinaires, que Cortès, dans sa relation, paraît craindre qu'elle ne soit mal entendue ou désapprouvée par les personnes qui ne connaissent pas la situation de Mexico [1]. Chaque jour au matin ses troupes attaquaient les barricades sur les chaussées, passaient les tranchées croisées par les Mexicains, ou le canal lui-même lorsque les ponts étaient rompus. On s'efforçait ainsi de pénétrer jusqu'au cœur de la ville dans l'espérance de remporter quelque avantage décisif qui pût forcer l'ennemi à se rendre et terminer la guerre en un coup; mais lorsque la valeur des Mexicains rendait les travaux de la journée sans effet, les Espagnols se retiraient dans leurs premiers quartiers. Ainsi la fatigue et le danger se renouvelaient en quelque manière chaque jour, les Mexicains réparant pendant la nuit ce que les Espagnols avaient détruit dans le jour, et reprenant les postes dont ils avaient été chassés; mais la nécessité prescrivait cette marche ennuyeuse et lente. Les troupes de Cortès étaient en si petit nombre qu'il n'osait tenter de s'établir avec cette poignée d'hommes dans une ville où il pouvait être environné par une si grande multitude d'ennemis. Le souvenir de ce que lui avait déjà coûté l'excès de confiance avec lequel il s'était mis dans cette dangereuse situation, était présent à son esprit. Les Espagnols, épuisés par la fatigue, étaient dans l'impuissance de conserver les postes qu'ils gagnaient chaque jour, et quoique leur camp fût rempli d'Indiens auxiliaires, ils n'osaient confier ce soin à des gens si peu accoutumés à la discipline militaire, et sur la vigilance desquels il eût été imprudent de compter. Cortès voulait aussi conserver la ville autant qu'il lui serait possible, comme la capitale des grands pays qu'il allait conquérir et un monument durable de sa gloire. Toutes ces considérations l'engagèrent à suivre opiniâtrément pendant un mois entier le système de siége qu'il avait adopté. Les Mexicains montrèrent à se défendre presque autant de valeur que les Espagnols à les attaquer. Par terre et par eau, la nuit et le jour, un combat furieux succédait à un autre. Beaucoup d'Espagnols furent tués, un plus grand nombre blessés, et tous près de succomber sous les travaux d'un service qui ne leur laissait aucun repos, et qui devint encore plus difficile à l'arrivée de la saison des pluies qui commençaient à tomber avec leur violence ordinaire [1].

Cortès étonné et déconcerté de la longueur et des difficultés du siége, se détermina à faire un grand effort pour se rendre maître de la ville avant d'abandonner le plan qu'il avait suivi jusque-là et d'embrasser un nouveau système d'attaque. Il envoya ordre à Alvarado et à Sandoval de s'avancer avec leurs divisions pour un assaut général et se mit à la tête du corps posté sur la chaussée de Cuyocan. Animés par sa présence et par l'espoir de quelque événement décisif, les Espagnols attaquèrent avec une impétuosité à laquelle rien ne résista; ils renversèrent toutes les barricades les unes après les autres, franchirent les fossés et les canaux et arrivèrent à la ville, où ils gagnèrent du terrain par degrés malgré tous les efforts des Mexicains. Cortès, au milieu de la satisfaction que lui donnait la rapidité de ses progrès, n'avait pas oublié de prendre des précautions pour la sûreté de sa retraite au cas qu'il y fût forcé, et avait chargé Julien de Alderete, officier estimé qui lui était venu avec le renfort d'Hispaniola, de combler les canaux et de défendre les passages aux endroits rompus de la chaussée à mesure que les corps s'avanceraient. Cet officier jugea cet emploi trop indigne de lui, et tandis que ses compagnons étaient au plus fort du combat et dans le chemin de la victoire, il abandonna le soin important dont il était chargé et vint se mêler parmi les combattans. Les Mexicains, qui faisaient insensiblement des progrès dans l'art de la guerre, ayant observé cette négligence, en instruisirent Guatimosin.

Ce prince vit sur-le-champ les conséquences

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 270, F

[1] B. Diaz, cap. CLI.

de la faute que commettaient les Espagnols, et avec une grande présence d'esprit se disposa à en profiter. Il donna ordre aux troupes qui combattaient les Espagnols de front de céder peu à peu du terrain pour les attirer plus avant dans la ville et envoya en même temps un corps nombreux de guerriers par différentes rues, les uns par terre, les autres par eau, vers la grande brèche faite à la chaussée. A un signal qu'il donna, les prêtres du principal temple frappèrent le grand tambour consacré au dieu de la guerre. Aussitôt que les Mexicains entendirent ces sons lugubres et solennels, propres à leur inspirer l'enthousiasme et le mépris de la mort, ils se précipitèrent sur l'ennemi avec une nouvelle furie, allumée par le fanatisme et par l'espérance du succès. Les Espagnols ne pouvant tenir contre des hommes animés par de si puissans motifs, commencèrent à se retirer d'abord lentement et en bon ordre; mais l'ennemi les pressant toujours et la retraite devenant de moment en moment plus nécessaire, la terreur et la confusion se mirent parmi eux, de sorte qu'en arrivant à la grande brèche de la chaussée, Espagnols et Tlascalans, infanterie et cavalerie y tombaient pêle-mêle, et y étaient accablés par les Mexicains, qui fondaient sur eux de toutes parts et dont les petits canots s'approchaient de la chaussée plus près que les brigantins ne pouvaient le faire. Cortès s'efforça inutilement d'arrêter et de rallier ses soldats; la crainte les rendait sourds à ses ordres et à ses prières. Enfin ne pouvant les ramener au combat, il s'occupa de sauver quelques-uns de ceux qui étaient tombés dans le canal. Mais tandis qu'il était tout entier à ce soin et qu'il négligeait sa propre sûreté, six officiers mexicains se saisirent de lui et l'emmenaient en triomphe. Heureusement deux de ses officiers l'arrachèrent à ce danger aux dépens de leur vie; mais il reçut plusieurs blessures dangereuses avant de pouvoir se dégager. Les Espagnols perdirent plus de soixante des leurs, et ce qui rendit cette perte encore plus cruelle, dans ce nombre quarante tombèrent vivans entre les mains d'un ennemi qui ne faisait point de quartier à ses prisonniers [1].

[1] Cortès, *Relac.*, p. 273. B. Diaz, cap. CLII. Gomara, *Chron.*, cap. CXXXVIII. Herrera, *Decad.* III, lib. I, cap. XX.

Les approches de la nuit en éloignant les Mexicains amenèrent pour les Espagnols une situation presque aussi cruelle que celle dont ils sortaient. Ils entendaient les cris de triomphe et le tumulte de l'horrible fête par laquelle les Mexicains célébraient leur victoire. Toute la ville était illuminée et le grand temple était si brillant de clarté qu'on pouvait distinguer de loin les environs remplis du peuple en mouvement et les prêtres empressés à faire les préparatifs pour la mort des prisonniers. Au milieu de l'obscurité de la nuit, les Espagnols s'imaginaient reconnaître leurs compagnons à la blancheur de leur peau et les voir dépouillés et contraints de danser devant la statue du dieu à qui ils allaient être immolés. Ils entendaient leurs cris et croyaient distinguer chaque victime par le son de sa voix. L'imagination augmentait l'horreur de ces tableaux; les plus insensibles fondaient en larmes et les plus courageux frémissaient à la vue de ce terrible spectacle (120).

Cortès en partageant avec ses soldats les sentimens que ce cruel événement leur inspirait avait à supporter encore les accablantes réflexions naturelles à un général après un malheur si inattendu, et ne pouvait se soulager comme eux en le montrant dans toute son étendue. Pour soutenir ou ranimer le courage et les espérances de ses compagnons, il était obligé d'affecter une tranquillité qu'il n'avait point. La conjoncture demandait en effet de sa part la plus grande fermeté. Les Mexicains, encouragés par leur succès, l'attaquèrent le lendemain matin dans ses quartiers, mais ils ne s'en tinrent pas uniquement à cette attaque. Ils envoyèrent les têtes des Espagnols qu'ils avaient immolés, aux gouverneurs des provinces voisines, en les assurant que le dieu de la guerre, apaisé par le sang de leurs ennemis, versé abondamment sur ses autels, avait fait entendre sa voix et déclaré que dans huit jours leurs ennemis seraient entièrement détruits, et la paix et le bonheur rétablis dans tout l'empire.

Une prédiction énoncée avec tant de confiance et en termes si précis, fut universellement adoptée par un peuple superstitieux. Le zèle des provinces qui s'étaient déjà déclarées contre les Espagnols en devint plus ardent, et d'autres, qui s'étaient jusqu'alors tenues dans l'inaction, échauffées par l'enthousiasme religieux, prirent

les armes pour exécuter les décrets des dieux. Les Indiens auxiliaires qui s'étaient joints à Cortès, adorateurs des mêmes divinités que les Mexicains, et accoutumés à croire aussi aveuglément qu'eux aux réponses de leurs prêtres, abandonnèrent les Espagnols comme des hommes dévoués à une destruction certaine. La fidélité des Tlascalans eux-mêmes fut ébranlée, et les Espagnols demeurèrent presque seuls dans leurs quartiers. Cortès, ayant essayé en vain de dissiper par des raisonnemens les craintes superstitieuses de ses alliés, se servit avantageusement de l'imprudence que les fabricateurs de la prophétie avaient eue d'en fixer l'accomplissement à un terme si prochain. Pour donner une preuve frappante de leur imposture, il suspendit toutes ses opérations militaires jusqu'à ce que le temps fixé par l'oracle fût écoulé, et en se couvrant de ses brigantins, qui écartaient l'ennemi, ses troupes passèrent tout ce temps sans être inquiétées, et le terme fatal expira sans aucun désastre pour lui [1].

Ses alliés, honteux alors de leur crédulité, revinrent à leurs postes. D'autres tribus, jugeant que les dieux qui venaient de tromper ainsi les Mexicains avaient abandonné cet empire, se joignirent aux Espagnols; et telle fut la légèreté de ce peuple que fort peu de temps après une défection générale de tous ses alliés, Cortès, si nous l'en croyons lui-même, se vit à la tête de cent cinquante mille Indiens.

Quoique maître d'une armée si nombreuse il crut devoir former un nouveau système d'attaque qui serait conduit avec plus de circonspection. Au lieu de tenter encore de s'emparer brusquement de la ville par la bravoure de ses troupes, il prit le parti de s'en approcher par degrés et avec toutes les précautions possibles pour ne pas exposer ses gens aux malheurs qu'ils avaient déjà éprouvés. A mesure que les Espagnols avançaient, les Indiens leurs alliés réparaient en les suivant les chaussées; dès qu'ils se rendaient maîtres de quelques parties de la ville, ils faisaient raser les maisons. Peu à peu les Mexicains, forcés de se replier à mesure que leurs ennemis gagnaient du terrain, se trouvèrent resserrés dans un plus petit espace. Guatimosin, ne pouvant empêcher entièrement les progrès de ses ennemis, continuait de se défendre avec le plus grand courage et disputait le terrain pied à pied. Cependant les Espagnols avaient non-seulement changé leur système d'attaque, mais les armes mêmes avec lesquelles ils combattaient. Cortès leur avait fait prendre les longues piques de Chinantlan, qu'il avait employées avec tant de succès contre Narvaès. Cette arme leur donnant la facilité de combattre serrés ils repoussaient presque sans danger des ennemis qui les attaquaient sans ordre. Il périt un nombre prodigieux de Mexicains dans ces combats chaque jour renouvelés [1]. La ville dévastée ainsi par la guerre était en même temps en proie à toutes les horreurs de la famine. Les brigantins espagnols, maîtres du lac, empêchaient l'abord de toutes les provisions qui pouvaient leur venir par eau. Le grand nombre des Indiens auxiliaires fermait toutes les avenues de la ville par terre. Les magasins formés par Guatimosin étaient épuisés par le nombre d'hommes réunis dans la capitale pour défendre leur souverain et les temples de leurs dieux. Non-seulement le peuple, mais les premiers des citoyens étaient réduits aux plus cruelles extrémités. Les maladies mortelles et contagieuses, la dernière des calamités qu'éprouvent les villes assiégées, comblaient enfin la mesure de leurs maux [2].

Le courage de Guatimosin se soutenait cependant au milieu de tant de malheurs, et son âme demeurait ferme. Il rejetait avec mépris toutes les ouvertures de paix que lui faisait faire Cortès et ne pouvait supporter l'idée de se soumettre aux oppresseurs de son pays, déterminé à ne pas survivre à sa ruine. Les Espagnols avançaient toujours. Enfin les trois divisions à la fois pénétrèrent jusqu'à la grande place qui était au milieu de la ville et s'y logèrent. Les trois quarts de la ville se trouvaient en leur puissance; le reste était si pressé que les Mexicains désespérèrent de pouvoir résister à des ennemis qui les attaqueraient désormais avec plus d'avantages encore et plus de moyens de succès. Les nobles, empressés de sauver la vie d'un monarque qu'ils respectaient, obtinrent de Guatimosin qu'il quitterait une ville qu'on ne pouvait plus défen-

[1] B. Diaz, cap. CLIII. Gomara, *Chron.*, cap CXXXVIII.

[1] Cortès, *Relac.*, pag. 275, cap. CCLXXVI, F. B. Diaz, cap. CLIII.

[2] Cortès, *Relac.*, p. 276, E; 277, F. B. Diaz, p. 155. Gomara, *Chron.*, cap. CXLI.

dre, et qu'il se retirerait dans les provinces éloignées de l'empire, où il pourrait encore exciter les peuples à la défense commune et combattre avec moins de désavantage. Pour faciliter l'exécution de ce projet, ils tâchèrent d'amuser Cortès par des propositions de paix, afin que Guatimosin pût s'échapper pendant le cours de la négociation. Mais Cortès avait trop de discernement et de sagacité pour se laisser tromper par leurs artifices. Il soupçonna leur dessein, et persuadé qu'il lui était très important d'en empêcher l'exécution, il avait confié à Sandoval, sur la vigilance duquel il pouvait le plus compter, le commandement des brigantins avec ordre de veiller sur les moindres mouvemens de l'ennemi. Sandoval, attentif à exécuter ces ordres, observant quelques grands canots remplis d'Indiens qui traversaient le lac avec une extrême rapidité, donna le signal de la chasse; Garcia Holguin, qui commandait le brigantin le plus léger, les ayant bientôt atteints, était prêt à faire feu sur le plus avancé qui semblait porter un homme auquel le reste obéissait. A l'instant les rameurs élevèrent leurs rames et tous ceux qui étaient dans le canot, renonçant à faire aucune résistance, le conjurèrent avec des pleurs et des cris d'arrêter ses gens, parce que l'empereur était parmi eux. Holguin se saisit sur-le-champ de sa proie. Guatimosin, se remettant entre ses mains, le pria avec dignité d'épargner les insultes à sa femme et à ses enfans. Le malheureux prince conduit devant Cortès ne montra ni la férocité sombre d'un barbare ni l'abattement d'un suppliant. *J'ai rempli*, dit-il à l'Espagnol, *le devoir d'un roi; j'ai défendu mon peuple jusqu'à la dernière extrémité. Il ne me reste qu'à mourir. Prends ce poignard*, continua-t-il en mettant la main sur celui de Cortès, *enfonce-le dans mon sein et termine une vie qui ne peut être utile* [1].

Aussitôt que le sort du monarque fut connu, la résistance des Mexicains cessa, et Cortès prit possession de la partie de la capitale qui n'était pas encore détruite. Ainsi fut terminé le siége de Mexico, le plus mémorable événement de la conquête de l'Amérique. Il avait duré soixante-quinze jours, dont presque aucun ne s'était passé sans quelque effort extraordinaire de la part des assaillans ou des assiégés pour l'attaque ou la défense d'une ville, du destin de laquelle les uns et les autres savaient que celui de l'empire entier dépendait. La défense avait été plus vigoureuse qu'en aucune autre action entre les habitans de l'ancien monde et ceux du nouveau. Le talent de Guatimosin, le nombre de ses troupes, la situation avantageuse de sa capitale avaient balancé la grande supériorité de la discipline et des armes des Espagnols, qui se seraient vus forcés d'abandonner leur entreprise s'ils n'eussent pas été secondés par des secours étrangers. Mais Mexico fut perdu par la jalousie des villes voisines qui redoutaient sa puissance et par la révolte des sujets de l'empire, las du joug qu'ils portaient. Leurs secours mirent Cortès en état d'exécuter un projet qu'il n'eût peut-être pas osé tenter s'il eût été réduit à ses propres forces. Si le compte que nous venons de rendre de la réduction de Mexico fait disparaître le merveilleux dont les historiens espagnols ont embelli le récit de cet événement, en montrant des causes simples et naturelles où ils ne voient que faits et prouesses romanesques de leurs compatriotes, on y trouve d'un autre côté des motifs d'admirer encore plus les grands talens de Cortès qui, avec toutes sortes de désavantages, eut l'art d'acquérir sur des nations qui n'entendaient pas sa langue, un ascendant assez puissant pour les faire servir d'instrumens à l'exécution de ses desseins (121).

La joie que ressentirent les Espagnols du succès de cette périlleuse entreprise fut d'abord excessive; mais elle se calma bientôt lorsqu'ils se virent frustrés des espérances chimériques qui les avaient animés à braver tant de difficultés et de dangers. Au lieu de ces richesses immenses et inépuisables sur lesquelles ils comptaient, en devenant maîtres des trésors de Montézuma et de l'or de tant de temples, toute leur avidité ne put rassembler du milieu des ruines et de la désolation d'une ville immense qu'un butin fort peu durable. Guatimosin prévoyant sa destinée, avait rassemblé toutes les richesses laissées par ses ancêtres et les avait fait jeter dans le lac. Les Indiens auxiliaires s'étaient emparés de la meilleure partie du reste, tandis que les Espagnols combattaient. Ce qu'en purent rassembler les conquérans eux-mêmes était si

[1] Cortès, *Relac.*, p. 279. B. Diaz, cap. CLVI. Gomara. *Chron.*, cap. CXLII. Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap.

peu de chose, que plusieurs d'entre eux dédaignèrent d'accepter la part qui leur en revenait. Les plaintes et les murmures s'élevèrent d'abord contre Cortès et ses favoris, qu'on soupçonnait de s'être approprié une plus grande part que celle qui devait leur échoir dans un partage équitable, et ensuite contre Guatimosin qui les irritait par un refus obstiné de découvrir le lieu où il avait, disait-on, caché ses trésors [1].

Les raisons, les prières et les promesses furent inutilement mises en usage pour calmer les mécontens, et il faut croire que cette inutilité même et la crainte de voir le mécontentement s'augmenter, poussèrent Cortès à une action qui ternit la gloire de tout ce qu'il avait fait jusque-là de grand. Sans égard pour le rang qu'avait occupé Guatimosin, sans respect pour les vertus qu'avait déployées ce malheureux monarque, il le fit mettre à la torture, ainsi que son premier favori, pour les forcer à découvrir l'endroit où l'on supposait qu'il avait caché le trésor de l'empire. Guatimosin supporta tout ce que l'ingénieuse cruauté de ses bourreaux put imaginer de tourmens avec le courage indomptable d'un guerrier américain. Le compagnon de ses souffrances cédant à la violence de la douleur semblait demander à son maître par un regard languissant la permission de révéler ce qu'il savait; mais le courageux monarque, jetant sur lui un coup d'œil où se peignaient à la fois l'autorité et le dédain, releva sa faiblesse en lui disant : *Et moi, suis-je sur un lit de roses?* Terrassé par ce reproche, le favori persévéra dans le silence et expira dans les tourmens. Cortès, honteux enfin de cette horrible scène, tira la victime des mains de ses bourreaux et prolongea une vie réservée à de nouvelles indignités et à de nouvelles souffrances [2].

Le sort de la capitale entraîna celui de tout l'empire, ainsi que les deux partis l'avaient prévu. Les provinces se soumirent les unes après les autres aux vainqueurs. De petits détachemens d'Espagnols pénétrèrent dans tout le pays sans obstacle et jusqu'à la grande mer du Sud, par laquelle ils espéraient toujours, selon les idées de Colomb, s'ouvrir aux Indes orientales un passage court et facile, et assurer à la couronne de Castille les richesses si enviées de ces belles régions [1]. L'esprit actif de Cortès commença dès lors à s'occuper de ce projet [2]. Il ignorait que pendant le cours de ses victoires au Mexique ce même plan avait été exécuté. Cet événement étant un des plus intéressans dans l'histoire des découvertes des Espagnols, et ayant beaucoup influé sur l'état du pays que Cortès venait de soumettre, nous devons à nos lecteurs quelque détail à ce sujet.

Ferdinand Magalhaens ou Magellan, Portugais, d'une naissance honorable, ayant servi plusieurs années dans les Indes orientales avec une grande valeur sous le fameux Albuquerque, demanda les récompenses qu'il croyait lui être dues avec la hauteur naturelle à un homme de courage; mais pour des raisons qu'on ignore, son général et son souverain rejetèrent ses demandes avec dédain. Magellan se rendant témoignage de ce qu'il avait fait et de ce qu'il méritait, ne put supporter ce refus. Dans son ressentiment il se crut dégagé du serment de fidélité qu'il avait fait à un maître ingrat et se présenta à la cour de Castille, où il espérait qu'on rendrait plus de justice à ses talens. Pour commencer à s'y faire connaître avantageusement, il proposa un projet dont l'exécution devait blesser à l'endroit le plus sensible le monarque dont il avait à se plaindre : c'était le plan favori de Colomb, la découverte d'un passage aux Indes orientales par l'ouest, sans empiéter sur la partie du globe attribuée aux Portugais par la ligne de démarcation qu'avait tracée Alexandre VI. Il fondait ses espérances sur les idées de ce grand navigateur, confirmées par beaucoup d'observations, fruit de sa propre expérience et de celle que ses compatriotes avaient acquise par leur commerce avec les régions orientales. L'entreprise était difficile et dispendieuse, il en convenait; il lui fallait une escadre assez forte et pourvue de deux années de vivres. Heureusement il eut affaire à un ministre qui ne se laissait effrayer ni par les difficultés ni par la dépense. Le cardinal Ximenès

[1] L'or et l'argent, selon la relation de Cortès, p. 280, A, ne montèrent qu'à 120,000 pezos, valeur bien inférieure à celle que les Espagnols avaient partagée entre eux à Mexico.

[2] B. Diaz, cap. CLVII. Gomara, *Chron.*, cap. CXLVI. Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. VIII. Torquemada, *Mond. ind.* I, 574.

[1] Cortès, *Relac.*, p. 280, D., etc. B. Diaz, cap. CLVII.

[2] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. XVII. Gomara *Chron.*, cap. CXLIV

qui gouvernait alors l'Espagne, voyant à la fois dans le succès de cette entreprise un accroissement de richesses et de gloire pour son pays, écouta favorablement les propositions de Magellan. Charles-Quint, à son arrivée dans son nouveau royaume, adopta les mesures de Ximenès avec la même chaleur et donna ses ordres pour un armement aux dépens de la couronne, dont le commandement fut donné à Magellan avec les titres de chevalier de Saint-Jacques et de capitaine général[1].

Le dixième d'août 1519, Magellan fit voile de Séville avec cinq vaisseaux, armement considérable pour l'état de la navigation dans ce temps-là, quoique le plus grand de ses navires n'excédât pas cent vingt tonneaux. Les équipages montaient en tout à deux cent trente-quatre hommes, parmi lesquels se trouvaient quelques-uns des meilleurs pilotes d'Espagne et plusieurs Portugais en qui Magellan avait encore une plus grande confiance. Après avoir touché aux Canaries, il prit sa route directement au sud le long de la côte de l'Amérique. Il essuya des calmes si longs et employa tant de temps à reconnaître toutes les baies et tous les golfes qui lui semblaient pouvoir former une communication avec la mer qu'il comptait découvrir au sud, qu'au douze de janvier il ne se trouva qu'à la rivière de la Plata. En voyant la large embouchure de ce fleuve qui porte une si grande abondance d'eau à l'océan Atlantique, il se persuada qu'il pourrait trouver par là le passage qu'il cherchait, mais après l'avoir remonté pendant quelques jours et avoir observé que le canal se rétrécissoit et que les eaux devenaient douces, il reprit sa route vers le sud. Le 31 de mars il toucha au port de Saint-Julien, à quarante-huit degrés au sud de l'équateur, où il se détermina à passer l'hiver. Il y perdit un de ses vaisseaux et les Espagnols y souffrirent tant de l'excessive rigueur du climat que les équipages de trois des vaisseaux, leurs officiers à leur tête, se mutinèrent ouvertement et demandèrent qu'on abandonnât le projet d'un aventurier inconsidéré et qu'on retournât en Espagne. Magellan réprima cette révolte dangereuse avec autant de promptitude que d'intrépidité, en punissant les chefs. Avec le reste de ses gens subjugués par sa fermeté, sans être reconciliés avec son entreprise, il continua son voyage et découvrit enfin, au cinquante-troisième degré de latitude l'entrée, d'un détroit où il se jeta, malgré les murmures et les remontrances de tout ce qui était sous ses ordres. Après avoir navigué vingt jours dans ce canal tortueux et dangereux, auquel il donna son nom et où il fut abandonné par un de ses vaisseaux, il vit enfin se découvrir à ses yeux la grande mer du Sud, et remercia le ciel en répandant des larmes de joie de l'heureux succès de son entreprise[1].

Mais il se trouvait à une plus grande distance qu'il ne l'imaginait du but de son voyage. Il navigua trois mois et vingt jours portant constamment au nord-ouest sans découvrir aucune terre. Dans cette route, la plus longue qui eût jamais été faite, sur un océan dont on ne connaissait point les bornes, il eut beaucoup à souffrir. Ses provisions étaient presque épuisées. L'eau douce se corrompit; ses gens furent réduits à la plus petite ration nécessaire pour ne pas mourir de faim, et le scorbut, la plus terrible des maladies auxquelles sont exposés les navigateurs, commença à se manifester Une circonstance seule leur donna quelque consolation. Ils eurent un beau temps soutenu et des vents si favorables, que Magellan donna à cet océan le nom de *Pacifique* qu'il conserve encore. Enfin, lorsqu'ils étaient réduits aux dernières extrémités, ils tombèrent sur un groupe de petites îles très fertiles où ils trouvèrent des rafraîchissemens en si grande abondance qu'ils recouvrèrent bientôt la santé. De ces îles auxquelles ils donnèrent le nom d'*îles des Larrons*, Magellan s'avança encore plus à l'est et découvrit celles qu'on nomme aujourd'hui *Philippines*. Il y eut malheureusement une querelle avec les naturels du pays qui l'attaquèrent avec un corps nombreux et des troupes bien armées, et Magellan périt, ainsi que plusieurs de ses principaux officiers, en combattant ces barbares avec sa valeur ordinaire.

L'expédition se continua sous d'autres commandans. Après avoir visité plusieurs des petites îles répandues dans la partie orientale de l'océan Indien, ils touchèrent à la grande île de Bornéo

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap XIX; lib. IV, cap. IX. Gomara, *Hist.*, cap. XCI.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. IV, cap. X; lib. IX, cap. X. Gomara, *Hist.*, cap XCII. Pigafetta. *Viagg. ap. Ramus.*, II, 352, etc.

et ensuite à Tidor, une des Moluques, où ils prirent terre au grand étonnement des Portugais qui ne pouvaient comprendre comment les Espagnols en naviguant à l'ouest étaient arrivés à cet établissement reculé de leur commerce, auquel eux-mêmes se rendaient en faisant route dans une direction opposée. Les Espagnols trouvèrent dans ces îles et dans les îles voisines, des peuples instruits des avantages du commerce et disposés à trafiquer avec une nation inconnue. Ils y prirent une cargaison de ces épices précieuses qui sont une des productions les plus recherchées de ces climats. Avec ces trésors et des échantillons des riches marchandises qu'ils avaient trouvées dans les autres contrées qu'ils avaient visitées, *la Victoire*, celui des deux vaisseaux restans de toute l'escadre, qui était le plus en état de soutenir encore un long voyage, fit voile pour l'Europe sous le commandement de Jean-Sébastien del Cano. Il suivit la route des Portugais par le cap de Bonne-Espérance, et après avoir beaucoup souffert, il arriva à Saint-Lucar le 7 septembre 1522, ayant fait le tour du globe en trois ans et vingt-huit jours [1].

Quoiqu'une destinée malheureuse ait privé Magellan de la satisfaction de terminer lui-même sa grande entreprise, ses contemporains rendant justice à sa mémoire et à ses grands talens lui ont conservé non-seulement la gloire d'en avoir formé le plan, mais encore celle d'avoir surmonté presque tous les obstacles qui en traversaient l'exécution, et il est encore aujourd'hui au rang des plus habiles et des plus heureux navigateurs. La gloire des navigateurs espagnols éclipsa à cette époque celle de toutes les autres nations, et dans le cours d'un petit nombre d'années ils eurent le rare bonheur de découvrir un nouveau continent presque aussi étendu que l'ancien monde, et celle de constater par l'expérience la figure et l'étendue du globe terrestre.

Les Espagnols ne se contentaient pas cependant de la gloire d'avoir les premiers fait le tour du monde; ils prétendaient recueillir de grands avantages pour leur commerce de cet effort hardi de leur habileté dans l'art de la navigation. Les savans, parmi eux, croyaient que les îles à épiceries et plusieurs des pays les plus riches de l'est étaient situés dans les limites de la partie du globe attribuée à la couronne de Castille par le partage d'Alexandre VI. Les négocians, sans s'embarrasser de cette discussion, se livrèrent avec empressement à ce que le commerce avec ces pays nouveaux leur offrait d'avantageux et de séduisant. Les Portugais, alarmés de la concurrence de rivaux si dangereux, s'efforcèrent de leur susciter des ennemis en Europe par les négociations, tandis qu'ils les traversaient en Asie à force ouverte. Charles, peu instruit de l'importance de cet objet ou distrait par ses autres projets et par l'étendue de ses autres opérations, ne donna pas à ses commerçans d'Asie la protection dont ils avaient besoin. Enfin le mauvais état de ses finances, épuisées par ses guerres dans toutes les parties de l'Europe, et la crainte de s'en susciter une nouvelle avec les Portugais, le déterminèrent à céder à ceux-ci toutes ses prétentions sur les Moluques pour la somme de trois cent cinquante mille ducats. Il réserva cependant à la couronne de Castille le droit de rentrer dans ses droits en remboursant cette somme. Mais d'autres objets détournèrent toute son attention et celle de ses successeurs, et l'Espagne perdit tout-à-fait un commerce qu'elle avait travaillé si long-temps à s'ouvrir, et dont elle espérait tirer le plus grand bénéfice [1].

Quoique le commerce avec les Moluques fût abandonné, le voyage de Magellan eut d'abord des suites fort avantageuses pour l'Espagne. Philippe II, en 1564, soumit à sa couronne les îles découvertes dans l'océan oriental, et y forma des établissemens avec lesquels la Nouvelle-Espagne établit une communication régulière dont nous parlerons dans la suite. Je reviens à présent à ce qui se passait dans la Nouvelle-Espagne.

Tandis que Cortès acquérait à sa patrie de si vastes possessions et préparait encore d'autres conquêtes, sa destinée singulière était non-seulement d'être dépouillé de toute autorité par le souverain qu'il servait avec tant de zèle et de succès, mais d'être regardé comme un sujet rebelle. Par les intrigues de Fonseca, évêque de Burgos, sa conduite lorsqu'il prit le gouvernement de la Nouvelle-Espagne, fut déclarée une

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. I, cap. III, IX; lib. IV, cap. I. Gomara, *Chron.*, cap. XCIII, etc. Pigafetta, *ap. Ramusa*, II, 361, etc.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. VII, cap. V. *Decad.* IV lib. V, cap. VII, etc.

usurpation contraire à l'autorité royale; et Christoval de Tapia fut revêtu d'une commission qui l'autorisait à destituer Cortès, à se saisir de sa personne, à confisquer ses biens et à rechercher tout ce qu'il avait fait jusqu'alors pour en rendre compte au conseil des Indes, dont l'évêque de Burgos était président. Quelques semaines après la réduction de Mexico, Tapia débarqua à la Vera-Cruz, y portant l'ordre du souverain de dépouiller le conquérant de toute autorité et de le traiter en criminel. Mais Fonseca avait choisi un homme peu propre à seconder son inimitié pour Cortès. Tapia n'avait ni la réputation ni les talens nécessaires pour exécuter la commission importante dont il était chargé. Cortès, en témoignant publiquement le plus grand respect pour l'autorité de l'empereur, prit secrètement des mesures pour rendre inutiles les ordres dont Tapia était chargé. Il entama avec lui une négociation si compliquée, il multiplia tellement les conférences, il employa tour à tour et les menaces et les promesses et les présens d'une manière si adroite, qu'il détermina enfin cet homme faible à abandonner un pays qu'il n'était pas digne de gouverner [1].

Cependant, malgré l'adresse avec laquelle il venait de parer ce coup, Cortès était si persuadé qu'il ne tenait pas son pouvoir d'une autorité légitime et suffisante, qu'il se détermina à envoyer en Espagne des députés pour rendre compte du succès de ses armes, pour y porter des échantillons des productions du pays et de riches présens pour l'empereur, comme des gages des grands revenus que la couronne pourrait tirer dans la suite de ses nouvelles conquêtes, et pour demander en récompense de tous ses services l'approbation de tout ce qu'il avait fait, et le gouvernement des pays que sa conduite et la valeur de ses compagnons avaient soumis à la couronne de Castille. Le moment où les députés se présentèrent à la cour était favorable. Les mouvemens qui avaient troublé l'Espagne, à l'avénement de ce prince au trône, achevaient de se calmer [2]. Les ministres avaient le temps de s'occuper des affaires du dehors; les récits qu'on publiait des victoires de Cortès remplissaient ses compatriotes d'admiration; l'étendue et les richesses des pays conquis étaient pour eux un objet d'espérances flatteuses et sans bornes. Ce qu'il pouvait y avoir d'irrégulier dans la manière dont Cortès s'était élevé au pouvoir était couvert par l'éclat et le mérite des grandes actions qu'il n'avait faites qu'à l'aide de ce pouvoir même. Tous les esprits se révoltaient à la pensée de punir un homme dont les services méritaient plutôt les plus grandes marques de distinction. La voix publique s'élevait hautement en sa faveur, et Charles, arrivant en Espagne dans le même temps, adopta les sentimens de ses sujets avec l'ardeur de son âge. Malgré les réclamations de Velasquez et la résistance de l'évêque de Burgos, il nomma Cortès capitaine général et gouverneur de la Nouvelle-Espagne, jugeant que personne n'était aussi capable de maintenir l'autorité royale ou d'établir un bon gouvernement parmi ses sujets espagnols et indiens de la Nouvelle-Espagne, que le même commandant à qui les premiers s'étaient volontairement soumis et que les derniers étaient accoutumés à craindre et à respecter depuis si long-temps [1].

Cortès, avant d'avoir obtenu de son souverain la confirmation légale de son autorité, l'employait à assurer sa conquête et à la rendre utile à sa patrie. Il résolut d'établir le chef-lieu de son gouvernement au même endroit où était situé l'ancien, et il entreprit de relever Mexico de ses ruines. Comme il se faisait une brillante idée de la future grandeur de l'état qu'il fondait, il commença à rebâtir sa capitale sur un plan dont l'exécution en a fait peu à peu la plus belle ville du Nouveau-Monde. Il employa en même temps dans différentes provinces des personnes instruites pour rechercher les mines, et il en ouvrit quelques-unes, les plus riches de celles que les Espagnols eussent jusque-là découvertes en Amérique. Il détacha ses principaux officiers dans les provinces éloignées et les encouragea à s'y établir, non-seulement en leur donnant de grandes concessions de terre, mais encore en leur accordant sur les Indiens la même autorité et les mêmes droits d'en exiger des services que les Espagnols s'étaient attribués dans les îles.

Ce ne fut pas cependant sans difficulté que l'empire du Mexique fut réduit à former une colonie espagnole. Ce peuple, poussé à bout

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. III, cap. XVI. *Decad.*, IV, cap. I Cortès, *Relac.*, p. 281, E. B. Diaz, cap. CLVIII.

[2] Histoire de Charles V, tom. II.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. III. Gomara, *Chron.*, cap. CLXIV, CLXV. B. Diaz, cap. CLXVII, CLXVII.

par l'oppression, oublia souvent la supériorité des Espagnols et courut aux armes pour recouvrer sa liberté; mais la discipline et la valeur des Européens l'emportèrent partout. Malheureusement pour la gloire de l'Espagne, les vainqueurs souillèrent leur victoire par la manière dont ils traitèrent le peuple vaincu. Aussitôt qu'ils furent maîtres de la capitale et de la personne de Guatimosin, ils supposèrent que le roi de Castille entrait dès ce moment en possession de tous les droits du monarque prisonnier et affectèrent de considérer les moindres efforts des Mexicains pour assurer leur indépendance comme une rébellion de vassaux contre leur souverain ou une révolte d'esclaves contre leur maître. Sur le prétexte de ces maximes arbitraires, ils violèrent tous les droits de la guerre entre les nations. A chaque mouvement d'une province ils y réduisaient le peuple à la plus humiliante des conditions, la servitude personnelle. Les chefs, regardés comme plus criminels, étaient mis à mort par les supplices les plus honteux et les plus cruels que pussent imaginer l'insolence et la férocité du vainqueur. Les progrès des Espagnols étaient marqués par des traces de sang et par des actions d'une atrocité révoltante. Dans celle de Panuco, soixante caciques ou chefs et quatre cents nobles furent brûlés vifs à la fois, et cette exécrable barbarie ne fut pas commise dans un moment d'emportement, ni par un subalterne; elle fut l'ouvrage de Sandoval, officier dont le nom tient le premier rang après celui de Cortès dans les annales de la Nouvelle-Espagne, et elle avait été concertée avec Cortès lui-même. Pour mettre le comble à l'horreur de cette scène on assembla les parens et les enfans de ces malheureuses victimes et on les força d'en être les témoins [1]. Il paraît impossible d'ajouter à ces excès : ils furent cependant suivis d'une atrocité qui révolta les Mexicains plus fortement encore, en leur faisant sentir tout leur avilissement et le mépris insultant de leurs vainqueurs pour l'ancienne dignité de leur empire. Sur un léger soupçon, appuyé sur des témoignages sans force, que Guatimosin avait formé le projet de secouer le joug et d'exciter ses anciens sujets à prendre les armes, Cortès, sans forme de procès, fit pendre le malheureux monarque et les caciques de Tazeuco et de Tacuba, les deux personnes les plus qualifiées de l'empire. Les Mexicains virent avec horreur et étonnement ce supplice honteux (122) infligé à des hommes qu'ils respectaient presque à l'égal de leurs dieux [1]. L'exemple de Cortès et de ses principaux officiers encouragea les moindres Espagnols à commettre les plus grands excès. Nuno de Gusman en particulier, dans plusieurs expéditions qu'il commanda, déshonora un nom illustre par un grand nombre d'actions cruelles [2].

[1] Cortès, *Relac.*, p 291, C. Gomara *Chron.*, cap. CLV II.

Une circonstance paraît avoir sauvé les Mexicains de l'entière destruction que les Espagnols avaient portée dans les îles. Les premiers conquérans du Mexique n'entreprirent pas d'y fouiller les mines. Ils n'avaient ni les fonds pour les avances des grands travaux nécessaires pour pénétrer jusqu'à ces profondeurs où la nature a caché les métaux précieux, ni les connaissances des procédés de métallurgie par lesquels on sépare le métal de sa mine. Ils se contentèrent de la méthode plus simple pratiquée par les Indiens de laver les terres entraînées des montagnes par les rivières et les torrens et d'en retirer les grains d'or qu'on y trouve. Les riches mines de la Nouvelle-Espagne, qui ont depuis versé tant de richesses sur le globe, ne furent découvertes que plusieurs années après la conquête, vers l'an 1552, etc. [3], et à cette époque l'Espagne avait déjà établi au Mexique un gouvernement mieux réglé et plus humain. L'expérience, fruit des premières fautes, avait suggéré aux conquérans beaucoup de lois utiles et douces en faveur des Indiens, et quoiqu'on augmentât le nombre de ceux qui travaillaient aux mines, espèce de travail le plus funeste à l'homme, ils souffrirent moins de maux et moins de dépopulation que les îles n'en avaient souffert aux exploitations moins étendues, mais plus mal réglées, des premiers conquérans.

La grande mortalité des Indiens fit évanouir aussi les espérances de leurs nouveaux maîtres. Les travaux des mines mal conduits rapportèrent peu de richesses aux entrepreneurs; et comme on le remarque dans les nouveaux établissemens,

[1] Gomara, *Chron.*, cap. CLXX. B. Diaz, cap. CLXXVII. Herrera, *Decad.* III, lib. VIII, cap. IX.

[2] Herrera, *Decad.* IV et V, *passim*.

[3] Herrera, *Decad.* VIII, lib. X, cap. XXI.

les dangers et les difficultés furent pour les premiers colons, tandis que les fruits de leurs travaux et de leurs succès, réservés à des temps plus tranquilles, furent recueillis par des successeurs qui avaient plus d'industrie avec moins de mérite. Les premiers historiens de l'Amérique nous parlent sans cesse des maux qu'eurent à souffrir ses conquérans et de leur extrême[1] pauvreté. Dans la Nouvelle-Espagne leur condition devint encore plus fâcheuse par des arrangemens particuliers à cette colonie.

Charles V, en nommant Cortès gouverneur, établit en même temps des commissaires indépendans de lui pour y recevoir et administrer ses revenus[2]. Ces gens, pris dans des emplois subalternes à Madrid, se crurent appelés à un rôle de la plus grande importance; accoutumés aux formalités minutieuses des bureaux et remplis des idées étroites qu'ils avaient prises dans la sphère où ils s'étaient exercés jusqu'alors, ils furent très étonnés de l'autorité dont Cortès y jouissait et ne conçurent pas combien la manière de gouverner un pays nouvellement conquis est différente de celle qu'on peut employer dans un état où un gouvernement tranquille et régulier est établi depuis long-temps. Ils représentèrent Cortès à la cour d'Espagne comme un ambitieux et comme un tyran, qui, se donnant un pouvoir supérieur à la loi même, aspirait à l'indépendance, et qui, par ses richesses excessives et par l'influence qu'elles lui donnaient, était en état d'exécuter les projets qu'il paraissait méditer[3]. Ces insinuations firent des impressions si fortes sur les ministres espagnols, presque tous formés aux affaires sous l'administration sévère et jalouse de Ferdinand, qu'ils oublièrent tous les services de Cortès et les travaux excessifs auxquels il venait de se livrer, en conduisant lui-même une expédition dans laquelle il s'était avancé du lac de Mexico à l'extrémité occidentale du pays de Honduras (123). Ils firent bientôt passer leurs soupçons dans l'esprit de leur maître, et déterminèrent Charles à envoyer au Mexique le licencié Paul de Léon, pourvu d'amples pouvoirs, pour rechercher la conduite de Cortès et même pour le faire arrêter et l'envoyer prisonnier en Espagne, s'il le trouvait coupable.

[1] Cortès, *Relat.*, pag. 283, F. B. Diaz, cap. CCIX.
[2] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap III.
[3] *Id.*, *ibid.*, lib. V, cap. XIV.

La mort soudaine de Paul de Léon, peu de jours après son arrivée dans la Nouvelle-Espagne, empêcha l'exécution de ces ordres; mais comme ils étaient connus, Cortès fut vivement blessé de cette ingratitude pour des services les plus grands qu'un roi d'Espagne eût jamais reçus d'aucun de ses sujets.

Il travailla cependant à regagner la confiance de son souverain et à conserver sa place; mais tous les Espagnols employés par le gouvernement dans la Nouvelle-Espagne étaient autant d'espions de sa conduite et donnaient les interprétations les plus malignes et les plus défavorables à toutes ses actions. Les craintes de Charles et de ses ministres redoublèrent. On forma une nouvelle commission revêtue de pouvoirs plus étendus et l'on prit différentes précautions pour prévenir ou punir la résistance de Cortès s'il avait l'audace de manquer à la fidélité d'un sujet[1]. Cortès, en voyant se former l'orage qui le menaçait, éprouva toutes les émotions violentes, naturelles à un homme qui a l'âme fière, et qui au lieu de la reconnaissance qu'on lui doit reçoit un indigne traitement. Mais, quoique quelques-uns de ses compagnons les plus déterminés le pressassent de faire valoir la justice de sa cause contre une patrie ingrate et de saisir d'une main hardie le pouvoir que de bas courtisans l'accusaient de convoiter[2], il demeura si bien maître de lui-même, ou fut retenu si fortement par des sentimens de fidélité pour son souverain qu'il rejeta ces dangereux conseils, et prit le seul moyen qui lui restât pour conserver sa dignité sans s'écarter de son devoir. Il résolut de ne pas s'exposer à la honte de se voir appelé en jugement dans un pays qui avait été le théâtre de sa gloire et de ses triomphes, et au lieu d'attendre l'arrivée des juges qu'on envoyait, il se rendit sans délai en Espagne pour y confier sa cause et sa personne à la justice et à la générosité de son souverain[3].

Cortès parut dans sa patrie avec un éclat convenable au conquérant d'un royaume. Il avait apporté avec lui une grande partie de ses richesses, beaucoup de bijoux et d'ornemens de

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. VIII, cap. XV, *Decad.* IV, lib. II, cap. I; lib. IV, cap. IX, X. B. Diaz, cap. CLXXII, CXCVI. Gomara, *Chron.*, cap. CLXII.
[2] B. Diaz, cap. CXCIV.
[3] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. VIII.

grand prix, et différentes productions de la Nouvelle-Espagne (124). Il était accompagné par quelques Mexicains du premier rang et par les plus considérables de ses officiers. Son arrivée dissipa en un moment tous les soupçons et toutes les craintes. L'empereur ne voyant plus rien à redouter des desseins qu'on prêtait à Cortès, le reçut comme un sujet fidèle qui se présentait à son maître en se reposant sur son innocence, et à qui la grandeur de ses services donnait des droits aux plus hautes distinctions. On lui accorda le titre de marquis del Valle de Guaxaca et la propriété d'un grand territoire dans la Nouvelle-Espagne; et comme ses manières étaient polies, quoiqu'il eût passé sa vie au milieu d'aventuriers grossiers et sans éducation, l'empereur l'admit dans sa familiarité comme ses courtisans les plus élevés par leur naissance ou leur rang [1].

Cependant, au milieu de ces marques de considération, les traces de la défiance se laissaient apercevoir encore. Quoique Cortès sollicitât vivement son rétablissement dans le gouvernement de la Nouvelle-Espagne, Charles, trop sage pour confier un emploi si important à un homme qu'il avait soupçonné, refusa de lui donner de nouveau un pouvoir qu'il craignait de ne pouvoir plus borner ou réprimer. Cortès, quoique honoré de nouveaux titres, ne remporta à Mexico qu'une autorité diminuée. On lui laissa le commandement des troupes avec le droit de tenter de nouvelles découvertes; mais toute l'administration civile fut confiée à un conseil, appelé *audience de la Nouvelle-Espagne*. Dans des temps postérieurs, lorsque l'accroissement de la colonie y rendit nécessaire une autorité unique et plus étendue, Antoine de Mendoza, de la première noblesse d'Espagne, y fut envoyé en qualité de vice-roi et réunit dans sa personne les deux pouvoirs qu'on avait séparés du temps de Cortès.

Cette séparation même devint la source de dissensions continuelles, de chagrins pour Cortès et d'obstacles à tous ses projets. Comme il n'avait plus d'occasions de déployer ses talens et d'exercer son activité, qu'en tentant de nouvelles découvertes, il forma différens plans d'entreprises de ce genre, qui toutes portent le caractère d'un génie hardi et porté au grand. Il avait toujours cru qu'en s'avançant dans le golfe de la Floride, le long de la côte orientale de l'Amérique septentrionale, on trouverait quelque détroit conduisant à l'océan occidental, ou que dans l'isthme de Darien, mieux connu, on découvrirait quelque communication entre la mer du Nord et celle du Sud [1]. Mais ses espérances ayant été trompées dans l'une et l'autre tentative, il se borna aux expéditions qu'on pouvait faire des ports de la Nouvelle-Espagne sur la mer du Sud. Il y arma successivement différentes petites escadres, dont les unes périrent et les autres revinrent sans avoir fait aucune découverte importante. Las de confier à d'autres la conduite de ses opérations, il se mit lui-même à la tête d'un nouvel armement, et après avoir beaucoup souffert et essuyé des dangers de toute espèce, il découvrit la grande péninsule de la Californie et reconnut la plus grande partie du golfe qui la sépare de la Nouvelle-Espagne. La découverte d'un pays si étendu aurait fait honneur à tout autre qu'à lui, mais elle n'ajouta rien à la gloire de Cortès et ne satisfit pas les grandes espérances qu'il avait conçues [2]. Dégoûté par de mauvais succès auxquels il n'était pas accoutumé, et las de trouver toujours des oppositions à ses vues, de la part de gens avec lesquels il trouvait honteux pour lui d'être obligé de contester, il retourna une seconde fois en Espagne pour demander ce qu'il croyait lui être dû.

Il n'y reçut pas l'accueil que ses services et même la décence seule le mettaient en droit d'espérer. La gloire de ses anciens exploits était déjà en partie oubliée ou éclipsée par celle des nouvelles conquêtes, plus récentes et plus importantes faites en d'autres parties de l'Amérique. On n'attendait plus rien d'un homme déjà avancé en âge, et qui commençait à être malheureux. L'empereur le reçut poliment, mais froidement. Les ministres le traitèrent tantôt avec légèreté et tantôt avec insolence. Ses plaintes ne furent pas écoutées. Il fit valoir inutilement ses droits. Après avoir perdu plusieurs années à solliciter inutilement les ministres et les magistrats, occupation aussi ennuyeuse que

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. 1, lib VI, cap. IV. B. Diaz, cap. CXCVI. Gomara, *Chron.*, cap. CLXXXII.

[1] Cortès, *Relat. Ramus*, III, 294, B.

[2] Herrera, *Decad.* V, l. VIII, c. IX, X, *Decad.* VIII, lib. VI, cap. XIV. Venegas, *Hist. de la Californie*, I, 125. Lorenzana, *Hist.*, p. 322, etc.

mortifiante pour un homme d'un caractère altier, qui jusque-là avait presque toujours commandé, Cortès finit ses jours le 2 décembre 1547, dans la soixante-deuxième année de son âge. Sa destinée fut semblable à celle de tous ceux qui se sont illustrés par des découvertes ou des conquêtes dans le Nouveau-Monde. Envié par ses contemporains et mal récompensé par le souverain qu'il avait servi, il a été admiré et célébré par les siècles suivans. Pour se former une idée de son caractère, il suffit de considérer avec impartialité toute la suite de ses actions.

LIVRE SIXIÈME.

Depuis que Nugnès de Balboa, en partant des côtes occidentales de l'Amérique, avait découvert la mer du Sud et acquis quelques notions imparfaites des riches contrées auxquelles elle pouvait conduire, tous les yeux et tous les projets des aventuriers espagnols, établis dans les colonies de Darien et de Panama, se tournaient vers ces pays inconnus. Dans un siècle où l'esprit aventurier était assez ardent pour engager un grand nombre d'hommes à hasarder toute leur fortune et à braver les plus grands dangers pour tenter une découverte simplement possible, le moindre rayon d'espérance était saisi avec ardeur, et sur des informations légères on entreprenait les plus périlleuses expéditions (125).

C'est ainsi que différens armemens furent faits pour prendre possession des pays situés à l'est de Panama. Mais ces entreprises, confiées à des chefs dont les talens étaient au-dessous des difficultés, n'eurent aucun succès [1]. Comme ces excursions ne s'étendaient pas au-delà des limites de la province à laquelle les Espagnols ont donné le nom de *Tierra-Firme*, pays couvert de bois, peu peuplé et très malsain, les aventuriers à leur retour firent des rapports décourageans des maux qu'ils avaient soufferts et du peu d'espérances qu'offraient les lieux qu'ils avaient visités. Ces récits calmèrent un peu la fureur des découvertes de ce côté, et il s'établit une opinion générale que Balboa s'était laissé séduire par quelque Indien ignorant, qui avait voulu le tromper, ou qui avait été mal entendu.

Mais il y avait alors à Panama trois hommes sur lesquels les circonstances qui décourageaient tous les autres faisaient si peu d'impression, qu'au moment même où tous regardaient comme chimérique l'espoir de découvrir à l'est le riche pays qu'avait annoncé Balboa, ils se déterminèrent à entreprendre l'exécution de son projet. Ces hommes extraordinaires étaient François Pizarre, Diego d'Almagro et Fernand de Luque. Pizarre était fils naturel d'un gentilhomme de bonne famille et d'une femme de basse naissance; et, comme il arrive ordinairement aux enfans illégitimes, son éducation avait été entièrement négligée. Son père ne le croyait pas destiné à s'élever au-dessus de la condition de sa mère, car il l'employa dans sa jeunesse à garder les cochons. Mais le jeune Pizarre, dédaignant cette vile occupation, se fit soldat, et après avoir servi quelques années en Italie, s'embarqua pour l'Amérique où une carrière sans bornes ouverte aux talens attirait tout aventurier ambitieux qui prétendait égaler sa fortune à ses désirs. Sur ce théâtre Pizarre se distingua promptement. Né avec un caractère aussi entreprenant que son corps était robuste, il était le premier à tous les dangers, toujours infatigable et d'une patience à toute épreuve. Quoique ignorant à ne savoir pas lire, on le remarqua bientôt comme un homme digne de commander. Il réussit dans toutes les opérations dont il fu chargé, unissant en sa personne des qualités qui se trouvent rarement ensemble, la persévérance et l'ardeur, la hardiesse dans la combinaison de ses plans et la prudence dans leur exécution. En se jetant de bonne heure dans les affaires sans autres moyens que ses talens et son adresse, et ne comptant que sur lui-même pour se tirer de l'obscurité, il acquit une si grande

[1] Calancha, *Chronica*, p. 100.

connaissance des affaires et des hommes, qu'il se rendit bientôt propre à conduire les unes et à gouverner les autres [1].

La naissance d'Almagro n'était pas plus relevée que celle de Pizarre. Celui-ci était bâtard, l'autre était un enfant trouvé. Almagro, élevé dès sa jeunesse dans le métier des armes comme son compagnon, ne lui cédait en aucune des vertus militaires. Il avait comme lui une valeur intrépide, une activité infatigable et une constance à l'épreuve de toutes les fatigues que la guerre pouvait entraîner après elle dans le Nouveau-Monde; mais ces qualités dans Almagro étaient accompagnées de la franchise et de la générosité d'un soldat. Dans Pizarre elles étaient unies avec l'adresse, la ruse et la dissimulation d'un politique, l'art de cacher ses desseins et la sagacité qui démêle ceux des autres.

Fernand de Luque était un prêtre, maître d'école à Panama, qui, par des moyens que les historiens ne nous ont pas fait connaître, avait amassé des richesses qui lui firent concevoir l'espérance de s'élever aux plus hauts emplois.

Tels étaient les hommes destinés à renverser un des plus grands empires du monde. Leur association fut autorisée par Pedrarias, gouverneur de Panama. Chacun mit toute sa fortune pour former le capital de l'entreprise. Pizarre, le moins riche des trois, ne pouvant fournir autant de fonds que les autres, prit sur lui la plus grande partie de la fatigue et du danger, en se chargeant de commander en personne l'armement destiné au premier voyage et à la première découverte. Almagro devait conduire les renforts de troupes et de provisions dont Pizarre pourrait avoir besoin. Luque devait rester à Panama pour traiter avec le gouverneur et veiller aux intérêts communs. L'enthousiasme religieux se trouve encore ici, comme chez tous les aventuriers qui se sont signalés dans le Nouveau-Monde, uni avec la passion des découvertes, union étrange qui fortifiait l'un et l'autre sentiment. Cette considération, formée par l'avidité et l'ambition, fut confirmée par les cérémonies les plus solennelles de la religion. Luque célébra la messe, partagea l'hostie consacrée en trois parties pour lui et ses deux associés, et un contrat qui avait pour objet le pillage et le meurtre fut ratifié au nom du Dieu de paix [1].

La force de leur premier armement ne répondait pas à la grandeur de leur entreprise. Pizarre partit de Panama avec un seul vaisseau de port et cent douze hommes. Les Espagnols connaissaient encore si peu les mers de cette partie de l'Amérique, que le temps pris pour le départ se trouva être le moins favorable de toute l'année, les vents réglés qui soufflaient alors étant directement contraires à la route qu'ils avaient à tenir [2]. Après avoir louvoyé pendant soixante-dix jours avec beaucoup de danger et de fatigue, Pizarre n'avait pas fait plus de chemin vers le sud-est que n'en ferait aujourd'hui un bon navigateur en trois jours. Il toucha en beaucoup d'endroits de la côte de Terre-Ferme: mais il trouva partout le pays désagréable que les premiers navigateurs avaient décrit; les terrains bas inondés par les rivières, les plus hauts couverts de bois impénétrables; peu d'habitans, mais féroces et courageux. La faim, la fatigue, les combats fréquens avec les naturels du pays, et par-dessus tout les maladies propres aux pays humides, concoururent à affaiblir sa petite armée. Le courage du chef soutint quelque temps celui de sa troupe, quoiqu'on n'aperçût rien qui pût faire découvrir ces pays abondans en or, où il leur promettait de les conduire. A la fin il fut obligé d'abandonner cette côte sauvage et de se retirer à Cuchama, vis-à-vis des îles des Perles, où il espérait recevoir de Panama un renfort et des provisions.

Almagro, de son côté, ayant fait voile de ce port avec soixante-dix hommes, s'était porté en droiture à la partie du continent où il espérait trouver son associé. Il avait débarqué ses soldats qui, en cherchant leurs compagnons, coururent les mêmes dangers et essuyèrent les mêmes souffrances qui avaient forcé la troupe de Pizarre de quitter ce pays. Repoussés à la fin dans un combat opiniâtre avec les Indiens, dans lequel Almagro perdit un œil par un coup de flèche, ils furent aussi forcés de se rembarquer. Le hasard les conduisit au lieu où Pizarre s'était retiré. Ils se consolèrent mutuellement en

[1] Herrera, *Decad.* I et II, *passim.*, *Decad.* IV, lib. VI, cap. CVII. Gomera, *Hist.*, cap. CXLIV. Zarate, lib. IV, cap. IX.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. VI, cap. XIII. Zarate, lib. I, cap. I.

[2] Herrera, *Decad.* IV, lib. II, cap. VIII. Xerès, pag. 179.

se contant leurs aventures et en comparant leurs souffrances. Comme Almagro s'était avancé jusqu'à la rivière de Saint-Jean dans le Popayan, où l'aspect du pays et des habitans lui avait paru moins décourageant, ce rayon d'espérance fut suffisant pour déterminer ces hommes ardens à ne pas abandonner leur projet (126), malgré tout ce qu'ils avaient déjà souffert en voulant en suivre l'exécution [1].

Almagro retourna à Panama pour y recruter quelques troupes. Mais ce que Pizarre et lui en avait souffert donna à ses compatriotes une si mauvaise opinion de son entreprise, que ce fut avec beaucoup de difficulté qu'il parvint à lever quatre-vingts hommes [2]. Tout faible que fût ce renfort, ils n'hésitèrent pas à reprendre leurs opérations. Après avoir essuyé les mêmes calamités que dans leur première expédition, une partie de l'armement toucha à la baie de Saint-Mathieu sur la côte de Quito, et débarquant à Tacames, au sud de la rivière des Émeraudes, ils reconnurent une contrée plus unie et plus fertile qu'aucune de celles qu'ils avaient vues jusque-là sur les côtes de la mer du Sud, et trouvèrent les habitans vêtus d'étoffes de laine et de coton, et parés de différens ornemens d'or et d'argent.

Cependant, malgré ces apparences favorables, exagérées encore par la vanité de ceux qui en rendaient compte et par l'imagination de ceux à qui on les présentait, Pizarre et Almagro n'osèrent tenter d'envahir un pays si peuplé avec une poignée d'hommes affaiblis par la fatigue et les maladies. Ils se retirèrent à la petite île de Gallo, où Pizarre demeura avec une partie des troupes, tandis que son associé retourna à Panama dans l'espérance d'en ramener un renfort assez considérable pour prendre possession des riches pays dont l'existence n'était plus douteuse à leurs yeux [3].

Quelques-uns des aventuriers, moins entreprenans et moins hardis que leurs chefs, avaient envoyé secrètement à leurs amis de Panama des relations lamentables de leurs souffrances et de leurs pertes. Almagro fut mal reçu de Pedro de Los Rios qui avait succédé à Pedrarias. Après avoir pesé la chose avec cette prudence froide et flegmatique, qui paraît la première des vertus aux hommes incapables de concevoir et d'exécuter de grands desseins, il conclut qu'une expédition qui entraînait une perte si grande d'hommes ne pouvait être que funeste à une colonie naissante et faible. Non-seulement il défendit qu'on fît de nouvelles levées, mais il dépêcha un bâtiment pour ramener Pizarre et ses compagnons de l'île de Gallo. Almagro et de Luque, très mécontens de ces mesures qu'ils n'avaient pu prévenir et auxquelles ils n'osaient s'opposer, trouvèrent moyen de faire savoir à Pizarre leurs sentimens et l'exhortèrent à ne point abandonner une entreprise sur laquelle toutes leurs espérances étaient fondées, et qui était leur unique ressource pour rétablir leur réputation et leur fortune, qui avaient déjà reçu l'une et l'autre une fâcheuse atteinte. Pizarre, avec l'inflexible obstination qui faisait son caractère, n'avait pas besoin d'être excité à persévérer dans l'exécution de son projet : il refusa nettement d'obéir aux ordres du gouverneur de Panama et employa toute son adresse et toute son éloquence pour engager ses compagnons à ne pas le quitter. Mais le souvenir des maux qu'ils avaient soufferts était si récent dans leur mémoire, et la pensée de revoir leur famille et leurs amis après une si longue absence se présentait d'une manière si séduisante à leur esprit, que Pizarre ayant tiré avec son épée une ligne au-delà de laquelle ceux qui voudraient retourner à Panama devaient passer, il n'y eut que treize de ses anciens soldats qui eurent le courage de rester avec lui [1].

Ce petit nombre d'hommes déterminés, dont les historiens espagnols ont conservé les noms avec les éloges qu'ils méritent et à qui l'Espagne est redevable de ses plus belles possessions en Amérique, s'établirent dans l'île de la Gorgonne. Cette île, plus éloignée de la côte que l'île de Gallo et tout-à-fait inhabitée, leur parut une retraite sûre où ils pourraient attendre avec plus de tranquillité les secours que leurs associés devaient leur procurer. Almagro et de Luque ne les servirent pas avec négligence et avec froideur, et leurs importunités furent secondées par la voix de toute la colonie. On criait qu'il était honteux d'abandonner de braves

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. VIII, cap. II, XII.

[2] Zarate, lib. I, cap. I. — [3] Xerès, pag. 181. Herrera, *Decad.* III, lib. VIII, cap. XIII.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. X, cap. II, III. Zarate, lib. I, cap. II. Xerès, pag. 181. Gomera, *Hist.*, cap. CIX

gens, engagés dans une entreprise utile et glorieuse à la nation à qui on ne pouvait reprocher que l'excès de leur zèle et de leur courage, et de les laisser périr comme des criminels dans une île déserte. Vaincu par les plaintes et les sollicitations, le gouverneur consentit enfin à envoyer un petit vaisseau à la Gorgonne; mais afin qu'il ne semblât pas encourager Pizarre à aucune entreprise nouvelle, il ne laissa passer dans ce bâtiment que des hommes de mer.

Pizarre et ses compagnons avaient passé cinq mois dans cette île, connue pour l'endroit le plus malsain de cette partie de l'Amérique (127). Pendant tout ce temps leurs yeux avaient été tournés vers Panama, d'où ils espéraient que leurs compatriotes leur enverraient quelques secours. Mais, lassés enfin d'une attente inutile et excédés de souffrances auxquelles ils ne voyaient plus de termes, ils venaient de prendre la résolution de s'abandonner sur l'Océan avec un radeau, plutôt que de rester plus long-temps dans cet horrible séjour. A l'arrivée du vaisseau de Panama les transports de leur joie furent si vifs qu'ils oublièrent tout ce qu'ils avaient souffert. Leurs espérances se ranimèrent, et par un changement rapide, assez naturel à des hommes accoutumés par leur genre de vie aux vicissitudes les plus soudaines de la fortune, ils passèrent de l'excès de l'abattement à l'excès de la confiance. Pizarre les détermina aisément à reprendre leur premier projet avec une nouvelle ardeur. Au lieu de retourner à Panama, ils portèrent au sud-est, et plus heureux que dans leurs tentatives précédentes, le vingtième jour après leur départ de l'île de la Gorgonne, ils découvrirent la côte du Pérou. Après avoir touché à différens endroits peu considérables, ils prirent terre à Tumbès, ville assez grande, située au-delà du troisième degré au sud de l'équateur et où se trouvaient un grand temple et un palais des Incas, souverains du pays[1]. Là les Espagnols eurent pour la première fois le spectacle de l'opulence et de la civilisation de l'empire péruvien. Ils virent une contrée bien peuplée et cultivée avec quelque industrie, et les naturels décemment vêtus et ayant sur les autres habitans du Nouveau-Monde l'avantage de connaître l'usage des animaux domestiques. Mais ce qui attira plus vivement leur

[1] Calancha, pag 103.

attention fut une quantité d'or et d'argent si grande que ces métaux étaient employés non-seulement à la parure de ces peuples et à l'ornement de leurs temples, mais encore à faire des vases et des ustensiles communs, ce qui ne laissait plus douter qu'il n'y en eût une prodigieuse abondance dans le pays. Pizarre et ses compagnons crurent dès lors qu'ils allaient voir leurs espérances réalisées et se trouver en possession de vastes domaines et de trésors inépuisables.

Cependant avec le peu de monde qu'il avait sous ses ordres, Pizarre ne pouvait faire que reconnaître le riche pays dont il espérait devenir bientôt le maître. Il suivit quelque temps la côte et communiqua paisiblement avec les naturels, aussi surpris à la vue de ces étrangers que les Espagnols eux-mêmes l'étaient des marques d'opulence et de civilisation qu'ils apercevaient partout. Pizarre reconnut le pays autant qu'il était nécessaire pour constater l'importance de sa découverte. Il obtint des habitans quelques lamas, espèce d'animal domestique, quelques vases d'or et d'argent, de petits ouvrages de leur industrie et deux jeunes gens à qui il se proposait d'enseigner la langue espagnole pour en faire ses interprètes dans l'expédition qu'il méditait. Il arriva à Panama vers la fin de la troisième année qui s'était écoulée depuis qu'il en était parti[1]. Aucun aventurier de ce siècle n'a éprouvé autant de malheurs et n'a été exposé à de si grands dangers que Pizarre durant ces trois années. La patience avec laquelle il supporta les uns et le courage qu'il montra contre les autres surpasse tout ce que l'histoire du Nouveau-Monde nous présente dans le même genre, quoiqu'on y trouve ces vertus poussées jusqu'à l'héroïsme.

Ni les relations que fit Pizarre de l'opulence des pays qu'il avait découverts, ni ses plaintes amères sur le rappel de ses troupes dans un temps où elles lui étaient nécessaires pour former un établissement, ne purent engager le gouverneur de Panama à s'écarter de son premier plan. Il soutint toujours que la colonie n'était pas en état d'envahir un si puissant empire, et refusa d'autoriser une expédition qui pouvait ruiner la

[1] Herrera, *Decad.* III, l. x, c. III, VI. *Decad.* IV, lib. II, cap. VII, VIII. Vega, II, lib. I, cap. X, XIV, Zarate, lib. I, cap. II. Benzoni, *Hist. novi orbis*, lib. III, cap. I.

province confiée à ses soins en lui faisant faire des efforts au-delà de ses moyens. Mais toute sa froideur ne put ralentir l'ardeur des trois associés. Ils virent seulement qu'il leur fallait poursuivre l'exécution de leur projet sans le secours du gouvernement ou solliciter auprès de leur souverain la permission qu'ils ne pouvaient obtenir de l'administrateur de la province. Dans cette vue, après être convenus entre eux que Pizarre demanderait pour lui la place de gouverneur, Almagro celle de lieutenant-gouverneur et de Luque la dignité d'évêque, dans les pays qu'ils se proposaient de conquérir, Pizarre partit pour l'Espagne, chargé de leurs intérêts communs. La fortune de tous les trois était tellement épuisée par les dépenses qu'ils avaient déjà faites, qu'ils eurent beaucoup de peine à se procurer par un emprunt la petite somme nécessaire pour les frais de ce voyage[1].

Pizarre ne perdit point de temps. Quelque nouveau que fût pour lui le théâtre sur lequel il se produisait, il parut devant l'empereur sans embarras et avec la dignité d'un homme qui se rend à lui-même témoignage des services qu'il a rendus. Il conduisit sa négociation avec une adresse insinuante, qu'on ne devait attendre ni de son éducation ni du genre de vie qu'il avait mené jusqu'alors. Les récits touchans de ses souffrances et les descriptions pompeuses des pays qu'il a découverts, confirmées par les échantillons de leurs productions qu'il apportait, firent une telle impression sur Charles et sur ses ministres, que non-seulement ils approuvèrent le projet d'une nouvelle expédition, mais qu'ils parurent encore s'intéresser aux succès du chef. Pizarre abusant de ces dispositions favorables négligea beaucoup l'intérêt de ses associés. Comme de Luque ne courait pas la même carrière que lui, il obtint pour cet ecclésiastique la dignité à laquelle il aspirait, mais il ne demanda pour Almagro que le commandement de la forteresse qu'on devait bâtir à Tumbès. Quant à lui-même il se fit accorder tous les titres et toute l'autorité que son ambition pouvait désirer. Il fut fait gouverneur, capitaine général et adelantade de toute la contrée qu'il avait découverte et de celles qu'il espérait encore découvrir, avec une autorité absolue, tant pour le militaire que pour le civil, ainsi que tous les priviléges jusqu'alors accordés aux conquérans du Nouveau-Monde. Sa juridiction, indépendante du gouverneur de Panama, devait s'étendre dans l'espace de deux cents lieues le long de la côte, au sud de la rivière de San-Iago; et il avait le pouvoir de nommer tous les officiers qui devaient servir sous lui. Pour ces concessions qui ne coûtaient rien à la cour d'Espagne, puisque c'était à Pizarre lui-même à s'en mettre en possession par la conquête, le nouveau gouverneur s'engageait à lever deux cent cinquante hommes et à se pourvoir de vaisseaux, d'armes et de munitions pour soumettre à la couronne de Castille le pays dont on lui donnait le gouvernement.

Quelque peu considérable que fût le corps que Pizarre s'était obligé de lever, il avait si peu de fonds et si peu de crédit qu'il put à peine engager la moitié du nombre de soldats qu'il voulait avoir; de sorte qu'après avoir obtenu ses patentes, il fut obligé de se dérober du port de Séville, pour éviter la visite des officiers chargés d'examiner s'il avait rempli ses engagemens[1]. Cependant avant son départ il reçut quelques secours d'argent de Cortès, qui, étant retourné vers ce temps-là en Espagne, voulut contribuer aux succès d'un ancien compagnon qui entrait dans une carrière de gloire semblable à celle que lui-même venait de fournir[2].

Il débarqua à Nombre de Dios et traversa l'isthme de Panama, accompagné de ses trois frères Ferdinand, Juan et Gonzale. Le premier seul était né en mariage légitime. Les deux autres étaient bâtards et fils de François d'Alcantara, frère de sa mère. Ils étaient tous les trois à la fleur de l'âge, et leur courage et leurs talens les rendaient propres à le seconder dans tout ce qu'il pourrait entreprendre de difficile et de grand.

A son arrivée à Panama, Pizarre trouva Almagro indigné de la manière dont il avait conduit la négociation à la cour d'Espagne. Celui-ci renonça d'abord à toute liaison avec un homme dont la perfidie l'avait exclu du pouvoir et des honneurs auxquels il avait de si légitimes droits et travailla même à former une nouvelle société dans le dessein de traverser l'entreprise

[1] Herrera, *Decad.* IV, lib. III, cap. I. Vega, lib. I, cap. XIV.

[1] Herrera, *Decad.* IV, lib. VII, cap. IX.

[2] *Id.*, *ibid.*, lib. VII, cap. X.

de son ancien associé, ou du moins pour partager l'honneur de ses découvertes. Mais Pizarre avait trop de prudence et d'adresse pour ne pas prévenir une rupture qui pouvait être si fatale à ses projets; il offrit de lui-même d'abandonner à Almagro la charge d'adelentade et de joindre ses sollicitations aux siennes pour obtenir de l'empereur ce titre et un gouvernement indépendant. Il adoucit par degrés cette âme ouverte et franche, capable d'un ressentiment violent, mais non pas implacable. De Luque, satisfait d'avoir réussi dans ses prétentions pour lui-même, seconda de toute son adresse les efforts de Pizarre. On se réconcilia et la confédération se renouvela aux anciennes conditions, que l'entreprise serait conduite aux frais communs des trois associés et que les profits seraient partagés entre eux également [1].

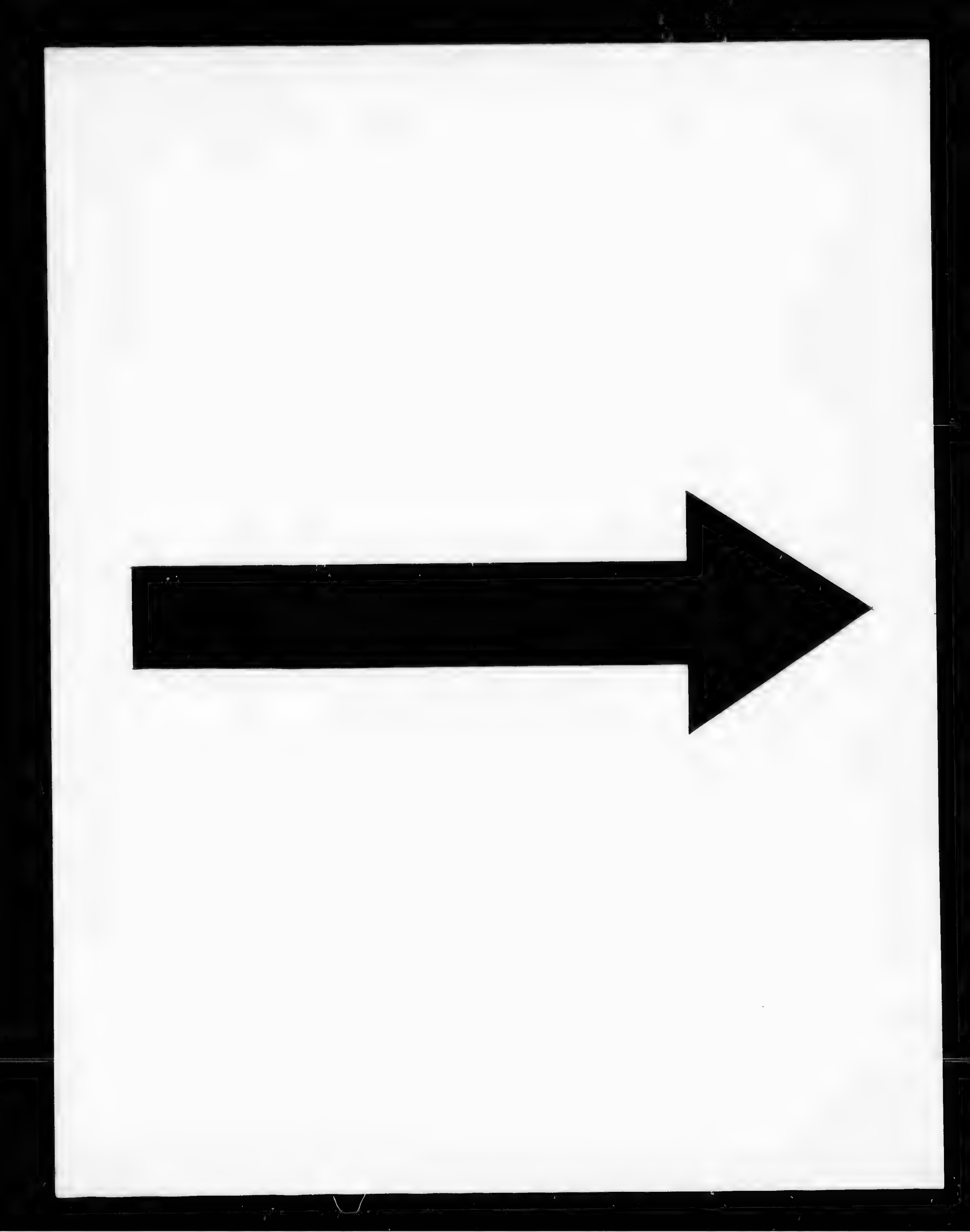
En réunissant ainsi leurs talens et leurs efforts, ils ne purent rassembler que trois petits vaisseaux et cent quatre-vingts soldats, dont trente-six cavaliers. Mais les victoires des Espagnols en Amérique leur avaient donné une telle idée de leur supériorité que Pizarre, avec cette petite troupe, n'hésita pas d'entreprendre la conquête d'un grand empire. Almagro demeura encore à Panama pour y rassembler un renfort qu'il se chargeait de conduire. La saison propre à l'embarquement et la navigation de Panama au Pérou étant mieux connue, Pizarre fit le voyage en treize jours, quoiqu'il eût été emporté par la force des vents et des courans à cent lieues au nord de Tumbès et obligé de débarquer ses troupes dans la baie de Saint-Matthieu. Il ne perdit point de temps et revint au sud sans s'écarter du rivage, tant pour pouvoir être joint plus aisément par le renfort qu'il attendait de Panama que pour s'assurer une retraite sur ses vaisseaux en cas d'accident. Il eut cependant beaucoup à souffrir dans cette route. La côte du Pérou est en différens endroits stérile, malsaine et peu habitée. Les Espagnols avaient à passer les rivières près de leur embouchure où leur largeur rend le passage plus difficile. Pizarre, au lieu de gagner la confiance des habitans, les avait imprudemment attaqués et forcés d'abandonner leurs habitations. La famine, l'excès de la fatigue et des maladies de différens genres

[1] Herrera, *Decad.* IV, lib. VII, cap. IX. Zarate, lib. I, cap. III. Vega, II, lib. I, cap. XIV.

réduisirent les Espagnols à des extrémités presque aussi cruelles que celles qu'ils avaient souffertes dans la première expédition. Ce qu'ils éprouvaient répondait si peu aux descriptions séduisantes que Pizarre leur avait faites du pays où il les conduisait, que plusieurs de ses compagnons commencèrent à lui faire des reproches et que ses soldats auraient perdu toute confiance en lui, si même dans cette partie stérile du Pérou ils n'eussent trouvé quelques apparences de richesse et de culture qui semblaient justifier les rapports de leur chef. Enfin ils arrivèrent dans la province de Coaque, et ayant surpris les habitans de la ville principale, ils y trouvèrent des vases et des ornemens d'or et d'argent évalués à plus de trente mille pesos, et d'autres richesses qui dissipèrent leurs doutes et rendirent aux plus mécontens et leur courage et leurs premières espérances [1].

Pizarre lui-même fut si transporté de ces riches dépouilles, qu'il considérait comme les premiers fruits d'une terre abondante en trésors, qu'il dépêcha sur-le-champ un vaisseau à Panama avec une grosse part du butin pour Almagro, et un autre bâtiment à Nicaragua chargé de sommes considérables pour des personnes en crédit dans la province, dans l'espérance que cet étalage des richesses qu'il avait acquises en si peu de temps déterminerait beaucoup d'aventuriers à venir le joindre. En attendant, il continuait sa marche le long de la côte, et dédaignant d'employer d'autres moyens que la force ouverte, il attaquait les naturels du pays dans leurs habitations éparses avec une si grande impétuosité qu'il les forçait à se soumettre ou à se retirer dans l'intérieur des terres. Cette apparition soudaine d'étrangers qui venaient envahir leur pays, dont la figure et les mœurs étaient également extraordinaires à leurs yeux, et à qui rien ne pouvait résister, fit sur les Péruviens la même impression de terreur qu'avaient éprouvée les autres nations de l'Amérique. Pizarre ne rencontra presque aucune résistance jusqu'à l'île de Puna dans la baie de Guayaquil. Cette île était plus peuplée que les autres pays qu'il avait traversés et les habitans en étaient plus courageux et moins civilisés que ceux du continent. Ils se défendirent avec tant

[1] Herrera, *Decad.* IV, lib. VII, cap. IX, lib. II, cap. I. Xerès, pag. 182.



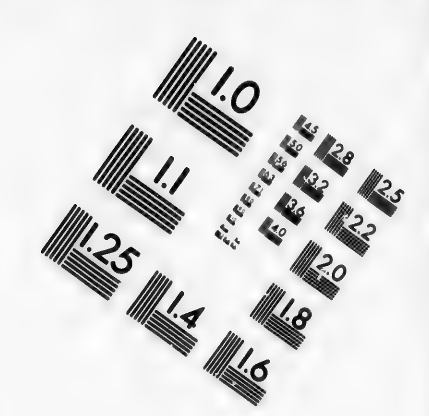


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





de valeur et d'obstination que Pizarre employa six mois à les soumettre. De Puna il s'avança à Tumbès où les maladies qui s'étaient mises dans sa troupe le forcèrent de séjourner pendant trois mois [1].

Pendant ce temps de repos, il commença à recueillir le fruit des soins qu'il avait pris de répandre la renommée de ses premiers succès. Il lui arriva de Nicaragua deux détachemens qui n'étaient pas à la vérité de plus de trente hommes chacun, mais qui lui parurent un renfort d'autant plus considérable, que l'un était commandé par Sébastien Benalcasar et l'autre par Fernand Soto, deux des meilleurs officiers qui eussent servi en Amérique. De Tumbès il se porta sur la rivière de Piura, et, dans une situation avantageuse près de son embouchure, il établit la première colonie espagnole du Pérou, à laquelle il donna le nom de *Saint-Michel*.

A mesure que Pizarre s'avançait vers le centre du Pérou, il acquérait plus de connaissances sur la grandeur, la police et l'état des affaires de cet empire. Il n'aurait pas pu alors, sans ces connaissances préliminaires, conduire heureusement ses opérations, et, sans cette circonstance, on ne pourrait pas même aujourd'hui expliquer les progrès que les Espagnols avaient déjà faits, et développer les causes des succès qu'ils eurent dans la suite.

A l'époque de l'invasion des Espagnols, l'empire du Pérou s'étendait du nord au sud, à plus de quinze cents milles de côte sur la mer du Sud. La profondeur de l'est à l'ouest était peu considérable et bornée par les grandes chaînes des Andes, qui se prolongent d'une de ses extrémités à l'autre dans toute sa longueur. Le Pérou, comme le reste du Nouveau-Monde, était originairement partagé en beaucoup de petites nations ou tribus indépendantes, différant les unes des autres par leurs mœurs et par les formes grossières d'une police imparfaite; et toutes étaient alors si mal civilisées que, si nous en croyons les traditions des Péruviens, elles n'avaient rien au-dessus des nations les plus sauvages de l'Amérique. Dépourvus de toute espèce de culture et d'industrie régulières, sans demeures fixes, ne connaissant aucune de ces obligations morales qui forment les premiers liens de l'union sociale, les habitans erraient nus dans les forêts dont leur pays était couvert, plus semblables à des animaux sauvages qu'à des hommes. Après avoir lutté pendant plusieurs siècles contre les maux inséparables de cette barbarie, et lorsque rien ne semblait annoncer pour eux les approches de la civilisation, un homme et une femme d'une figure majestueuse, et décemment vêtus, leur apparurent, dit-on, sur les bords du lac Titiaca. Ces deux personnages s'annoncèrent comme enfans du soleil. Cette divinité bienfaisante avait, dirent-ils, regardé d'un œil de compassion les maux de la race humaine, et les envoyait pour l'instruire et la réformer. Leurs exhortations, fortifiées par le respect qu'inspirait la divinité au nom de laquelle ils parlaient, déterminèrent plusieurs de ces sauvages errans à se réunir : ils reçurent, comme des ordres du ciel, les instructions de ces deux êtres extraordinaires et les suivirent à Cusco, où ils s'établirent et jetèrent les fondemens d'une ville.

Manco Capac et Mama Ocollo (tels étaient les noms de ces prétendus enfans du soleil), ayant ainsi rassemblé plusieurs tribus errantes, établirent parmi les Péruviens cette union sociale qui, en multipliant les objets de désirs et en combinant les efforts de l'espèce humaine, excite l'industrie et amène les progrès de tous les genres. Manco Capac instruisit les hommes dans l'agriculture et dans les autres arts utiles. Mama Ocollo enseigna aux femmes l'art de filer et celui de faire des tissus. Par le travail d'un sexe, la subsistance devint moins précaire; celui de l'autre rendit la vie plus douce. Après avoir pourvu aux objets de première nécessité pour une société naissante, c'est-à-dire à la nourriture, au vêtement et à l'habitation du peuple grossier qu'il avait pris sous sa conduite, Manco Capac s'occupa de rendre leur félicité durable en leur donnant une police et des lois. Ses instructions, que nous détaillerons plus au long dans la suite, fixèrent les différens rapports des hommes entre eux, et prescrivirent les devoirs qui en résultaient. Par-là un peuple barbare et grossier acquit des mœurs et prit des idées de décence. Les fonctions des personnes chargées de quelque administration et revêtues de quelque autorité furent réglées avec tant de précision, et la subordination fut si bien établie, qu'il

[1] P. Sancho, *ap. Ramus.*, III, p. 371. F. Herrera, *Decad.* IV, lib. VII, cap. XVIII, lib. IX, cap. I. Zarate, lib. II, cap. II, III. Xerès, 182, etc.

se forma bientôt un état politique, régulier et bien gouverné.

C'est ainsi, selon la tradition des Péruviens, que fut fondé l'empire des *Incas* ou *Seigneurs* du Pérou. Peu considérable à son origine, il ne s'étendait pas au-delà de huit lieues de Cusco. Mais, dans ces bornes étroites, Manco Capac exerça une autorité absolue. Ses successeurs, à mesure que leur domination s'étendit, s'arrogèrent les mêmes droits. Leur despotisme était aussi absolu que celui des souverains de l'Asie. Les Incas étaient respectés non-seulement comme des monarques, mais comme des divinités. Leur sang était regardé comme sacré et ne fut jamais souillé par aucun mélange, tout mariage étant défendu entre le peuple et la race des Incas. Leur famille, demeurant ainsi séparée du reste de la nation, en était distinguée par l'habillement et par des ornemens qu'il était défendu à tout autre qu'à eux de porter. Le monarque ne se montrait lui-même qu'avec des marques de sa royauté, dont l'usage était réservé à lui seul, et recevait de ses sujets des témoignages d'un respect qui allait presque jusqu'à l'adoration.

Mais, entre les mains des monarques péruviens, ce pouvoir sans bornes fut, dit-on, toujours uni à un soin tendre pour le bonheur de leurs sujets. Si l'on en croit les Indiens, ce n'est pas la passion des conquêtes qui poussa les Incas à étendre leur empire, mais le désir de répandre les avantages de la civilisation et les connaissances des arts parmi les peuples barbares qu'ils soumettaient. Pendant une succession de douze rois, aucun ne s'écarta, disent-ils, de ce caractère de bienfaisance [1].

Lorsque les Espagnols abordèrent pour la première fois à la côte du Pérou, en 1526, Huana Capac, le douzième monarque depuis la fondation de l'empire, était sur le trône. On nous le représente comme un prince qui réunissait les talens militaires aux vertus pacifiques qui distinguaient ses aïeux. Il soumit le royaume de Quito, conquête qui doubla presque le pouvoir et l'étendue de l'empire. Il voulut résider dans la capitale de cette belle province, et, contre la loi ancienne et fondamentale de la monarchie qui défendait de souiller le sang royal par aucune alliance étrangère, il épousa la fille du roi de Quito qu'il avait vaincu. Il en eut un fils nommé *Atahualpa*, à qui il laissa ce royaume à sa mort, arrivée à Quito vers 1529. Huascar, son frère aîné par sa mère qui était du sang royal, eut pour son partage le reste de ses états. Quel que fût le respect des Péruviens pour la mémoire d'un monarque qui avait régné avec autant de gloire qu'aucun de ses prédécesseurs, la disposition d'Huana Capac pour la succession à l'empire parut si contraire à une maxime aussi ancienne que la monarchie, et fondée sur une autorité regardée comme sacrée, qu'elle excita à Cusco un mécontentement général. Huascar, encouragé par les dispositions de ses sujets, voulut que son frère renonçât au royaume de Quito et le reconnût pour son souverain. Mais le premier soin d'Atahualpa avait été de s'attacher un gros corps de troupes qui avait accompagné son père à Quito. C'étaient les meilleures soldats de l'empire, et Huana Capac leur devait toutes ses victoires. Appuyé de ce secours, Atahualpa éluda d'abord la demande de son frère, et marcha bientôt après contre lui à la tête d'une armée.

C'est ainsi que l'ambition de deux jeunes princes, dont l'un avait pour lui l'ancienne loi du Pérou et l'autre les forces de l'empire, précipita cet état dans les malheurs d'une guerre civile dont il avait été exempt jusque-là sous une suite de princes vertueux. Dans une telle situation, l'événement n'était pas difficile à prévoir : la force des armes l'emporta sur l'autorité des lois. Atahualpa demeura victorieux et abusa cruellement de sa victoire. Convaincu lui-même de la faiblesse de ses droits à la couronne, il entreprit d'éteindre la race royale en faisant périr tous les enfans du soleil, descendus de Manco Capac. Il conserva la vie à son infortuné rival. Huascar, fait prisonnier dans la bataille qui avait décidé du sort de l'empire, fut épargné par un motif de politique, afin qu'Atahualpa, donnant des ordres au nom de son frère, pût établir plus aisément son autorité [1].

Lorsque Pizarre débarqua dans la baie de Saint-Matthieu, cette guerre civile était dans toute sa violence. Si dans sa première expédition,

[1] Cieca de Leon, *Chron.*, cap. XLIV. Herrera, *Decad.* III, lib. X, cap. IV, *Decad.* V, lib. III, cap. XVII.

[1] Zarate, lib. I, cap. XV. Vega, I, lib. IX, cap. XII, XXXII, XL. Herrera, *Decad.* V, lib. I, cap. II. lib. III, cap. XVII.

en 1526, il eût attaqué ce pays, il aurait eu en tête les forces d'un grand état, réunies sous un monarque habile, courageux et qu'aucun autre soin n'eût détourné. Mais alors les deux compétiteurs, en apprenant l'arrivée et les violences des Espagnols, étaient si occupés d'une guerre plus intéressante pour chacun d'eux qu'ils donnèrent peu d'attention aux mouvemens d'un ennemi qui leur semblait trop faible pour les alarmer, et qu'ils croyaient pouvoir arrêter facilement dès qu'ils en auraient le loisir.

Ce concours de circonstances, que Pizarre ne pouvait prévoir, et dont il ne put être instruit que fort tard par la difficulté de communiquer avec une nation dont il ignorait la langue, lui laissa la facilité de pousser ses opérations presque sans obstacles et d'arriver jusqu'au centre de l'empire avant qu'on eût fait un seul effort pour l'arrêter dans sa marche. Les Espagnols, en s'avançant, apprirent quelque chose de la division qui partageait le royaume; mais ils n'en furent bien instruits que par des envoyés d'Huascar à Pizarre, à qui ce prince demanda du secours contre Atahualpa, comme contre un rebelle et un usurpateur [1]. Pizarre comprit d'abord l'importance de cette ouverture, et prévit si nettement tous les avantages qu'il pouvait retirer de la guerre civile qui divisait le royaume, que, sans attendre le renfort qui lui arrivait de Panama, il se détermina à s'avancer pendant que la discorde intérieure mettait les Péruviens dans l'impossibilité de l'attaquer avec toutes leurs forces, espérant lui-même qu'en prenant la défense de l'un des compétiteurs selon les circonstances, il pourrait plus aisément les opprimer tous les deux. Quoique la valeur et l'audace fussent les qualités distinctives des Espagnols de ce siècle, et que Pizarre possédât ces qualités au plus haut degré, nous ne pouvons guère supposer qu'après s'être avancé jusqu'à ce moment avec beaucoup de lenteur et de précaution, il n'eût pas eu un motif nouveau pour changer si subitement de résolution et pour embrasser un plan si hardi et si dangereux.

Comme il était obligé de partager ses troupes et de laisser à Saint-Michel une garnison suffisante pour défendre cette place qui devait lui servir de retraite en cas d'événement, et de port où il pût recevoir les secours qu'il attendait de Panama, il commença sa marche avec une troupe peu considérable et en assez mauvais état. Elle consistait en soixante-deux cavaliers (128) et cent deux fantassins, dont vingt étaient armés d'arquebuses et trois de mousquets. Il dirigea sa route sur Caxamalca, petite ville à douze journées de distance de Saint-Michel, et où Atahualpa était campé avec une grande partie de ses troupes. Il n'avait fait encore que peu de chemin, lorsqu'un officier, dépêché par l'Inca, vint à sa rencontre avec un riche présent de ce prince qui lui offrait son amitié, et le faisait assurer qu'il serait bien reçu à Caxamalca. Pizarre, employant l'artifice déjà mis en usage par ses compatriotes en Amérique, se donna pour l'ambassadeur d'un prince puissant, et déclara qu'il s'avançait avec l'intention d'offrir à Atahualpa son secours contre les ennemis qui lui disputaient le trône [1].

Les Péruviens, ne pouvant se faire aucune idée du véritable objet que les Espagnols avaient en vue en entrant dans leur pays, s'épuisaient en conjectures. Devaient-ils regarder ces étrangers comme des êtres d'une nature supérieure, qui venaient à eux pour leur faire du bien ou pour punir leurs crimes, ou bien comme des ennemis de leur repos et de leur liberté? Les protestations des Espagnols, qui ne cessaient de dire qu'ils étaient venus apporter aux Péruviens la connaissance de la vérité et les conduire dans le chemin du bonheur, donnaient quelque vraisemblance à la première opinion; mais ils étaient rejetés dans la seconde par les violences, la rapacité et la cruauté de ces terribles hôtes. Dans cette incertitude, la déclaration que Pizarre fit de ses intentions pacifiques, dissipa les craintes de l'Inca, et le détermina à recevoir les Espagnols en amis. En conséquence, on les laissa traverser paisiblement un désert sablonneux entre Saint-Michel et Motupé où le plus petit effort d'un ennemi, joint à la détresse où ils se trouvaient en traversant un si mauvais pays, leur aurait été fatal (129). De Motupé, ils s'avancèrent vers les montagnes qui environnent la partie basse du Pérou, et passèrent par un défilé si étroit et si inaccessible qu'un petit nombre d'hommes aurait pu le défendre contre une ar-

[1] Zarate, lib. II, cap. III.

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. I, cap. III. Xerès, p. 189.

mée nombreuse. Mais là encore, par l'imprudente crédulité de l'Inca, ils ne rencontrèrent aucun obstacle, et prirent tranquillement possession d'un fort construit pour défendre ce passage important. A leur approche, Atahualpa leur fit renouveler les assurances de son amitié, et leur en donna des gages en leur envoyant des présens plus riches encore que les premiers.

A son entrée dans Caxamalca, Pizarre prit possession d'une grande cour ou place, dont un des côtés était formé par une maison que les historiens espagnols appellent le palais de l'Inca et l'autre par un temple du soleil, le tout environné d'un fort rempart de terre. Après avoir établi ses troupes dans ce poste avantageux, il dépêcha Fernand Soto et son frère Ferdinand au camp d'Atahualpa éloigné de la ville d'environ une lieue. Ils étaient chargés de confirmer les assurances que Pizarre avait déjà données de ses dispositions pacifiques, et de demander une entrevue avec l'Inca, afin de lui expliquer plus au long les intentions que les Espagnols avaient eues en venant dans son pays. Ils furent reçus avec toutes les attentions de l'hospitalité que les Péruviens eussent pu employer à l'égard de leurs meilleurs amis, et Atahualpa leur promit qu'il irait, dès le lendemain, les visiter dans leur quartier. Le maintien décent du monarque, l'ordre qui régnait à sa cour, le respect avec lequel ses sujets approchaient de sa personne et exécutaient ses ordres, étonnèrent les Espagnols qui n'avaient encore rien vu en Amérique au-dessus des petits caciques de quelques tribus sauvages. Mais leurs regards s'attachèrent bien davantage sur les immenses richesses étalées avec profusion dans le camp du monarque. Les ornemens que portaient sur leurs personnes l'Inca et les gens de sa suite, les vases d'or et d'argent dans lesquels le repas qu'on leur donna fut servi, la multitude d'ustensiles de toute espèce, faits de ces précieux métaux, furent pour eux un spectacle qui surpassait toutes les idées d'opulence que pouvait se former un Européen du seizième siècle.

A leur retour à Caxamalca, l'imagination encore échauffée du spectacle dont ils avaient été témoins, et leur cupidité s'excitant de plus en plus, ils firent à leurs compagnons une description si séduisante de ce qu'ils avaient vu que Pizarre se confirma dans la résolution qu'il avait déjà prise. Il savait par les observations qu'il avait faites sur les mœurs des peuples du Nouveau-Monde, aussi bien que par l'exemple de Cortès, de quelle conséquence il pouvait être pour lui de se saisir de la personne de l'Inca. Pour en venir à bout, il forma un plan qui demandait autant d'audace que de perfidie. Au mépris du caractère qu'il avait revêtu en s'annonçant comme l'ambassadeur d'un grand monarque qui recherchait l'alliance de l'Inca; au mépris des assurances répétées d'amitié qu'il lui avait données, et des offres de service qu'il lui avait faites, il résolut de se prévaloir de la simplicité confiante avec laquelle Atahualpa comptait sur ces protestations, et de s'emparer de la personne de ce prince dans l'entrevue à laquelle il l'avait invité. Il prépara l'exécution de son plan aussi froidement et avec aussi peu de scrupule que si cette trahison n'eût pas dû faire un jour sa honte et celle de son pays. Il divisa sa cavalerie en trois petits escadrons sous le commandement de Ferdinand son frère, de Soto et de Benalcazar. Il ne fit qu'un corps de son infanterie; seulement il garda près de sa personne vingt de ses plus déterminés soldats pour le seconder dans la périlleuse entreprise qu'il se réservait. L'artillerie, qui se composait de deux pièces de canon de campagne[1], et les arquebusiers furent placés vis-à-vis du chemin par lequel l'Inca devait arriver. Tous reçurent ordre de ne pas sortir de leurs postes et de ne faire aucun mouvement qu'on ne leur donnât le signal de l'action.

Dès le grand matin, tout le camp des Péruviens fut en mouvement; mais comme Atahualpa voulait paraître avec la plus grande magnificence dans sa première entrevue avec ces étrangers, les préparatifs de sa marche furent si longs, que le jour était déjà fort avancé lorsqu'elle commença. Même alors, de peur que l'ordre n'en fût troublé, elle se fit avec tant de lenteur que les Espagnols, s'impatientant et craignant que quelque soupçon de la part d'Atahualpa ne fût la cause de ce retardement, Pizarre lui dépêcha un de ses officiers, avec de nouvelles assurances de ses intentions amicales. Cependant l'Inca s'approchait. Il était précédé de quatre cents hommes habillés uniformément,

[1] Xerès, p. CXCIV.

espèce de coureurs qui lui ouvraient le passage. Assis lui-même sur une espèce de trône ou de lit, orné de plumes de diverses couleurs, presque couvert de plaques d'or et d'argent et enrichi de pierres précieuses, il était porté sur les épaules de ses principaux courtisans. Derrière lui, quelques-uns de ses premiers officiers étaient portés de la même manière. Plusieurs bandes de danseurs et de chanteurs accompagnaient cette marche et toute la plaine était couverte de troupes au nombre de plus de trente mille hommes.

Dès que l'Inca fut près du quartier des Espagnols, le P. Vincent Valverde, aumônier de l'expédition, s'avança un crucifix dans une main et son bréviaire dans l'autre, et dans un long discours exposa au monarque la doctrine de la création, la chute du premier homme, l'incarnation, la passion et la résurrection de Jésus-Christ, le choix que Dieu avait fait de saint Pierre pour être son grand vicaire sur la terre, le pouvoir de saint Pierre transmis aux papes et la donation faite au roi de Castille par le pape Alexandre, de toutes les régions du Nouveau-Monde. Après avoir exposé toute cette doctrine, il somma Atahualpa d'embrasser la religion chrétienne, de reconnaître l'autorité suprême du pape et le roi de Castille comme son légitime souverain, lui promettant, s'il se soumettait, que le roi son maître prendrait le Pérou sous sa protection et lui permettrait de continuer d'y régner, mais lui déclarant la guerre et le menaçant de la plus terrible vengeance s'il refusait d'obéir et s'il persévérait dans son impiété.

Cet étrange discours, qui contenait des mystères incompréhensibles et des faits inconnus, dont toute l'éloquence humaine ne pouvait donner en si peu de temps une idée distincte à un Américain, fut si mal rendu par l'interprète qui entendait peu l'espagnol et qui ne pouvait s'exprimer avec clarté dans la langue de l'Inca, qu'Atahualpa n'en comprit presque rien. Seulement quelques points de la harangue de Valverde plus faciles à saisir le remplirent d'étonnement et d'indignation. Sa réponse fut pourtant modérée; il commença par observer qu'il était maître de son royaume par le droit de succession, et qu'il ne pouvait concevoir comment un prêtre étranger prétendait disposer de ce qui ne lui appartenait pas; et que si cette prétendue donation avait été faite, lui qui était le légitime propriétaire refusait de la confirmer; qu'il n'était point du tout disposé à renoncer à la religion qu'il tenait de ses ancêtres et à abandonner le culte du soleil, divinité immortelle que lui et son peuple adoraient, pour adorer le dieu des Espagnols qui était sujet à la mort; qu'à l'égard des autres points traités dans le discours du harangueur, il n'en avait jamais entendu parler, qu'il n'y comprenait rien et qu'il désirait de savoir où Valverde avait appris des choses si extraordinaires. *Dans ce livre*, dit Valverde, en lui présentant son bréviaire. L'Inca prit le livre avec empressement et, après en avoir tourné quelques feuillets, l'approcha de son oreille. Ce que vous me donnez-là ne parle pas et ne me dit rien, reprit-il, en jetant avec dédain le livre à terre. Le moine furieux court à ses compagnons et leur crie: « aux armes, « chrétiens! la parole de Dieu est profanée, ven« gez ce crime sur ces chiens d'infidèles (130). »

Pizarre qui, pendant cette longue conférence, avait eu de la peine à retenir ses soldats impatiens de se jeter sur les richesses qu'ils avaient sous les yeux, donna le signal de l'attaque. A l'instant les instrumens militaires des Espagnols se firent entendre; les canons et les mousquets commencèrent à tirer, les chevaux s'élancèrent et l'infanterie tomba sur les Péruviens l'épée à la main. Les malheureux Américains, étonnés d'une attaque si soudaine et à laquelle ils s'attendaient si peu, troublés par les terribles effets des armes à feu et par l'irrésistible impétuosité de la cavalerie, prirent la fuite de tous les côtés sans tenter de se défendre. Pizarre, à la tête de sa troupe d'élite, pousse droit à l'Inca, et, quoique les grands de sa suite s'empressassent autour de leur monarque et lui fissent un bouclier de leurs corps en se dévouant à l'envi pour le défendre, il arrive bientôt jusqu'à lui, le saisit par le bras, le fait descendre de son trône et l'emmène dans son quartier. La prise du monarque décida la fuite de toutes ses troupes. Les Espagnols les poursuivirent de tous les côtés et continuèrent de massacrer de sang-froid et avec une barbarie réfléchie des fuyards qui ne faisaient aucune résistance. Le carnage ne finit qu'avec le jour. Il y eut plus de quatre mille Péruviens égorgés; aucun Espagnol ne périt, et Pizarre seul fut légèrement blessé à la main par un de ses propres

soldats qui s'était saisi avec trop de précipitation de la personne de l'Inca (131).

Les richesses amassées dans le pillage du camp surpassèrent toutes les idées que les Espagnols s'étaient faites du Pérou, et ils furent si transportés de cet étonnant succès qu'ils passèrent la nuit dans l'ivresse d'une joie insensée, naturelle à de misérables aventuriers qui faisaient en si peu de temps une fortune extraordinaire.

Aux premiers momens de sa captivité, l'Inca pouvait à peine croire à un événement si inattendu; mais il sentit bientôt toute l'horreur de sa destinée, et son abattement fut proportionné à la hauteur d'où il était tombé. Pizarre, craignant de perdre tous les avantages qu'il pouvait tirer de la possession d'un prisonnier de cette importance, s'efforça de le consoler par des démonstrations de douceur et de respect que démentaient ses actions. En vivant parmi les Espagnols, l'Inca démêla bientôt la passion qui les dominait et qu'ils ne prenaient pas la peine de cacher, il crut pouvoir la faire servir à se procurer la liberté. Il offrit aux Espagnols une rançon qui les étonna, malgré tout ce qu'ils connaissaient déjà de la richesse de son royaume. La chambre où il était gardé avait vingt-deux pieds de long et seize de large; il s'engagea à la remplir de vases et d'ustensiles d'or jusqu'à la hauteur où un homme peut atteindre. Pizarre accepta sans hésiter des offres si séduisantes et l'on tira une ligne sur les murs de la chambre pour marquer la hauteur à laquelle le trésor promis devait s'élever.

Atahualpa, transporté de joie par l'espoir de recouvrer sa liberté, prit sur-le-champ des mesures pour remplir son engagement. Il envoya des messagers à Cusco, à Quito et dans tous les lieux où l'or était en grande abondance, soit dans les temples, soit dans les palais des Incas, et les chargea de rapporter directement à Caxamalca le prix qu'on mettait à sa rançon. Quoiqu'il fût prisonnier chez ses ennemis, les Péruviens étaient si accoutumés à respecter tous les ordres de leurs souverains, qu'ils obéirent avec la plus grande promptitude. Calmés par l'espérance de voir leur roi bientôt libre, ils ne voulurent pas mettre sa vie en danger en formant la moindre tentative pour le délivrer; et quoique les forces de l'empire fussent encore entières, on ne fit plus de préparatifs, on n'assembla plus de troupes pour défendre l'état et venger le souverain [1]. Les Espagnols demeurèrent tranquilles à Caxamalca. Pizarre envoya dans les provinces éloignées de petits détachemens qui, loin de trouver aucune résistance, furent partout reçus avec des témoignages de respect et de soumission (132).

Quelque peu considérables que fussent ces détachemens et quelque désir qu'eût Pizarre de connaître un peu l'intérieur du pays, il se serait bien gardé d'affaiblir ainsi son corps de troupes s'il n'avait pas reçu dans le même temps la nouvelle que Almagro était débarqué à Saint-Michel avec un renfort qui allait presque doubler ses forces [2]. L'arrivée de ce secours était aussi alarmante pour l'Inca qu'agréable aux Espagnols. Le monarque prisonnier voyait le pouvoir de ses ennemis s'accroître, et comme il ne connaissait ni d'où venaient ces étrangers, ni par quels moyens ils étaient conduits au Pérou, il lui était impossible de prévoir jusqu'où pouvait aller l'inondation qui fondait sur ses états. Tandis qu'il était tourmenté de ces inquiétudes il apprit que quelques Espagnols marchant vers Cusco avaient rendu visite à son frère Huascar dans le lieu où il était prisonnier, que ce prince leur avait représenté la justice de sa cause, et que pour les déterminer à prendre sa défense, il leur avait promis une quantité d'or beaucoup plus considérable que celle qui avait été offerte pour la rançon de son frère. Atahualpa vit que sa perte était inévitable si les Espagnols écoutaient ces propositions, et, craignant que leur insatiable avidité ne les déterminât en faveur d'Huascar, il résolut de sacrifier la vie de son frère pour sauver la sienne. En conséquence il donna des ordres qui furent exécutées avec une ponctualité scrupuleuse [3].

Cependant les Indiens chargés d'or arrivaient tous les jours à Caxamalca de toutes les provinces du royaume. La plus grande partie de la quantité convenue était amassée et Atahualpa assurait les Espagnols que si toute sa rançon n'était pas encore prête à leur être livrée, c'était l'éloignement des lieux d'où il fallait l'apporter qui en était la cause. Mais ces amas d'or, mis

[1] Xerès, pag. 205.

[2] Xerès, p. 204. Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap. I, II.

[3] Zarate, lib. II, cap. VI. Gomara, *Hist.*, cap CXV. Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap. II.

continuellement sous les yeux des soldats, irritaient tellement leur cupidité, qu'il devenait impossible de contenir plus long-temps l'impatience qu'ils avaient de s'en mettre en possession. On fit fondre tous les vases et ustensiles, excepté quelques pièces d'un travail curieux qu'on réserva pour le roi d'Espagne. Après avoir mis à part le quint dû à la couronne et cent mille pesos, destinés aux soldats qui étaient arrivés avec Almagro, il resta un million cinq cent vingt-huit mille cinq cents pesos à partager entre Pizarre et ses compagnons. Le jour de la fête de Saint-Jacques, patron de l'Espagne, fut choisi pour la répartition de cette somme immense, et dans la manière dont elle se fit on reconnaît bien ce bizarre mélange de fanatisme et de rapacité, que j'ai eu plus d'une fois déjà l'occasion de faire observer comme un des traits les plus frappans des conquérans du Nouveau-Monde. Assemblés pour se partager les dépouilles d'un peuple innocent, arrachées par la fourbe, la violence et la cruauté, ils commencèrent par invoquer solennellement le nom de Dieu[1], et par demander les lumières du ciel pour faire la distribution de ces fruits d'iniquité. Chaque cavalier eut pour sa part huit mille pesos, somme équivalente en ce temps-là à autant de livres sterlings du nôtre, et chaque fantassin quatre mille. Les parts de Pizarre et de ses officiers furent proportionnées à leurs rangs.

L'histoire n'offre aucun autre exemple d'une fortune si subite, acquise par le service militaire, et jamais un si grand butin ne fut partagé par un si petit nombre de soldats. Plusieurs d'entre eux, se voyant récompensés de leurs travaux au-delà leurs espérances, furent si impatiens de se retirer des dangers et des fatigues de la guerre pour passer le reste de leurs jours dans leur patrie, qu'ils demandèrent leur congé à grands cris et avec importunité. Pizarre voyant bien qu'il ne pouvait plus attendre de ceux qui étaient ainsi disposés, ni courage dans les combats, ni patience dans les travaux, convaincu d'ailleurs que partout où ils iraient le spectacle de leur richesse engagerait d'autres aventuriers plus pauvres et plus hardis à venir se ranger sous ses drapeaux, leur accorda leur demande sans difficulté et permit à plus de soixante d'entre eux d'accompagner en Espagne son frère Ferdinand, qu'il y envoyait pour porter à l'empereur la relation de ses victoires et les présens qu'il lui destinait[1].

[1] Herrera *Decad.* V, lib. III, cap. III.

L'Inca, après le partage de sa rançon entre les Espagnols, les somma d'accomplir la promesse qu'on lui avait faite de le mettre en liberté; mais rien n'était plus éloigné de la pensée de Pizarre. En faisant la guerre dans le Nouveau-Monde, il s'était accoutumé, comme tous ses compatriotes, à regarder les Américains comme des êtres d'une espèce inférieure qui ne méritaient pas le nom d'hommes et n'en avaient pas les droits. Dans sa convention avec Atahualpa il n'avait eu d'autre objet que d'amuser son prisonnier, afin que l'espoir de recouvrer sa liberté l'engageât à lui prêter son autorité pour recueillir les richesses de son royaume. Après avoir réussi dans ce projet, il ne tint aucun compte de ce qu'il avait promis, et tandis que ce prince crédule espérait de remonter bientôt sur son trône, Pizarre avait secrètement résolu de lui ôter la vie. Plusieurs circonstances semblent l'avoir déterminé à commettre ce forfait, un des plus criminels et des plus atroces dont les Espagnols se soient souillés dans la conquête de l'Amérique.

Pizarre en imitant la conduite que Cortès avait tenue avec le souverain du Mexique, manquait des talens nécessaires pour bien suivre ce plan. Comme il n'avait ni l'adresse ni la modération qui eussent pu lui faire gagner la confiance de son prisonnier, il n'avait pas su mettre à profit l'avantage d'être maître de sa personne et de son autorité. Il est vrai que Atahualpa montrait plus de discernement que n'en avait fait voir Montézuma, et qu'il paraissait avoir mieux démêlé le caractère et les vues des Espagnols. Les soupçons et la défiance s'établirent bientôt entre eux et lui. Le soin avec lequel il fallait garder un prisonnier de cette importance augmentait beaucoup les embarras du service militaire, tandis que l'avantage qu'on en retirait paraissait peu considérable. Pizarre ne vit bientôt plus l'Inca que comme un fardeau dont il désirait d'être délivré[2].

Almagro et ses compagnons avaient demandé

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap. IV. Vega, pag. 2, lib. I, cap. XXXVIII.
[2] Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap. IV.

de partager également avec ceux de Pizarre la rançon de l'Inca, et quoique les nouveaux venus eussent eu, comme nous l'avons vu ci-dessus, une part du butin et que leur chef eût reçu des présens considérables, ils étaient tous mécontens. Ils craignaient que tant que Atahualpa serait prisonnier, les soldats de Pizarre ne regardassent les trésors qu'on pourrait amasser dans la suite comme le supplément de ce qui manquait à la rançon de l'Inca, et que sous ce prétexte ils ne prétendissent se les approprier en entier. Ils demandaient donc sa mort, afin que tous les aventuriers du Pérou fussent désormais sur le même pied et eussent les mêmes droits[1].

Pizarre lui-même commençait à être alarmé des nouvelles qui lui parvenaient des provinces éloignées de l'empire. On y assemblait des troupes, et ces mouvemens pouvaient être l'effet des ordres donnés par Atahualpa. Ces craintes et ces soupçons étaient entretenus et augmentés par les artifices de Philippillo, un des Indiens que Pizarre avait emmenés de Tumbès en 1520 pour lui servir d'interprète. Cette fonction mettant Philippillo à portée de voir familièrement et fréquemment le monarque prisonnier, il osa, malgré la bassesse de sa naissance, porter ses vœux jusqu'à une *coya* ou fille du soleil, l'une des femmes d'Atahualpa, et ne voyant aucune espérance de l'obtenir tant que le monarque vivrait, il conçut le projet d'engager les Espagnols à lui ôter la vie, en leur donnant des alarmes sur les desseins secrets de leur prisonnier et en leur parlant sans cesse des préparatifs qu'il faisait contre eux.

Tandis qu'Almagro et ses compagnons demandaient ouvertement la mort de l'Inca, et que Philippillo travaillait en secret à le perdre, ce malheureux prince contribuait lui-même imprudemment à hâter sa perte. Durant sa captivité, il avait conçu un attachement particulier pour Ferdinand Pizarre et Fernand Soto, qui, ayant reçu une meilleure éducation que les autres aventuriers, se conduisaient à son égard avec plus de décence et d'attention. Adouci par le respect que lui montraient ces officiers d'un rang distingué parmi les Espagnols, il se plaisait dans leur société, mais en présence du gouverneur il était timide et contraint. A la crainte se joignit bientôt le mépris pour Pizarre. Parmi les arts de l'Europe, celui de lire et d'écrire attirait sa plus grande admiration. Il recherchait depuis long temps si c'était un talent acquis ou naturel. Pour éclaircir ses doutes, il pria un des soldats qui le gardaient d'écrire sur l'ongle de son pouce le nom de Dieu. Il montra ensuite cette écriture à différens Espagnols, en leur demandant ce qu'elle signifiait, et à son grand étonnement tous lui firent sans hésiter la même réponse. Pizarre entrant un jour chez lui, l'Inca lui présenta son pouce. Le gouverneur rougit et fut forcé d'avouer avec quelque confusion son ignorance. Dès ce moment, Atahualpa le regarda comme un homme de rien, moins instruit que ses soldats, et il n'eut pas l'adresse de cacher les sentimens que cette découverte lui avait inspirés. Le général fut si vivement blessé de se voir l'objet du mépris d'un Barbare, que son ressentiment se joignant à tous les autres motifs, il se détermina à faire périr l'Inca[1].

Mais pour donner quelque apparence de justice à une action si violente et pour n'en être pas lui seul responsable à son souverain, Pizarre se détermina à faire juger l'Inca selon les formes observées en Espagne dans les procès criminels. Lui-même et Almagro, avec deux conseillers, furent ses juges, avec un pouvoir absolu d'absoudre et de condamner. Un procureur général poursuivit au nom du roi. On donna à l'accusé un conseil pour sa défense, et des greffiers furent chargés de rédiger les actes du procès. On porta à cet étrange tribunal des accusations encore plus étranges. Elles consistaient en divers articles. Atahualpa, quoique bâtard, avait usurpé le trône et fait mourir son frère, son légitime souverain. Il était idolâtre, et il avait non-seulement permis, mais même ordonné des sacrifices humains. Il avait un grand nombre de concubines. Depuis son emprisonnement il avait dissipé et détourné frauduleusement les trésors de l'empire qui appartenaient aux Espagnols par droit de conquête, et excité ses sujets à prendre les armes contre eux. Parmi ces chefs d'accusation, quelques-uns sont si ridicules et si absurdes qu'on ne sait de quoi s'étonner le plus, ou de l'effronterie ou de l'iniquité de Pizarre qui en faisait le fondement d'une procédure cri-

[1] Zarate, lib. II, cap. VII. Vega, part. II, lib. I, cap. VII, Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap IV.

[1] Herrera, *Decad.*, lib. III, cap. IV. Vega, part. II, lib. I, cap. XXXVIII.

minelle à laquelle il soumettait le souverain d'un grand empire sur lequel il n'avait aucune juridiction. Sur tous ces articles des témoins furent entendus; mais comme ils faisaient leur déposition dans leur langue, Philippillo, chargé de les interpréter, pouvait y donner toutes les tournures qui favorisaient ses perfides intentions. Ces témoignages parurent convaincans à des juges dont l'opinion était arrêtée d'avance. Ils prononcèrent qu'Atahualpa était coupable et le condamnèrent à être brûlé vif. Le P. Valverde prostitua ses fonctions sacrées jusqu'à confirmer cette sentence par l'autorité de son ministère, et à en attester la justice par sa signature. Accablé de sa destinée, Atahualpa s'efforça d'obtenir par ses larmes, ses promesses et ses prières, d'être envoyé en Espagne, où un monarque serait son juge; mais la pitié était un sentiment inconnu au cœur du cruel Pizarre. Il ordonna que l'exécution fût faite sur-le-champ, et ce qui ajouta à l'amertume des derniers momens du malheureux prince, le même moine qui venait de ratifier sa sentence se présenta à lui pour le consoler et tenta de le convertir. Le plus fort argument dont fit usage Valverde pour faire embrasser à l'Inca la religion chrétienne, fut la promesse qu'on adoucirait la rigueur de son supplice. La crainte d'une mort cruelle lui arracha la demande du baptême. La cérémonie fut faite, et Atahualpa, au lieu d'être brûlé, fut étranglé au poteau auquel il était attaché [1].

Heureusement pour l'honneur de la nation espagnole, parmi ces aventuriers abandonnés à tous les excès et sortis de leur patrie pour conquérir le Nouveau-Monde, il se trouvait encore des hommes qui conservaient des sentimens d'honneur et de générosité dignes du nom castillan. Quoique Ferdinand Pizarre fût parti pour l'Espagne avant le procès d'Atahualpa et que Soto eût été envoyé dans un poste éloigné de Caxamalca, cette cruelle exécution ne se fit pas sans opposition. Plusieurs officiers, et particulièrement quelques-uns de la plus grande réputation et des plus nobles familles, firent des remontrances et même des protestations contre ce jugement, comme déshonorant pour leur patrie et contraire à toutes les maximes de l'équité. Ils ajoutaient que c'était violer le droit public des nations et usurper sur un souverain indépendant une juridiction à laquelle on n'avait aucun droit. Tous leurs efforts furent vains; le nombre et l'opinion de ceux qui regardaient comme légitime tout ce qu'ils croyaient leur être avantageux l'emportèrent. Mais l'histoire se plaît à conserver le souvenir des efforts que fait la vertu, lors même qu'ils sont inutiles, et les écrivains espagnols, en rapportant ces événemens où la valeur de leurs compatriotes se montre bien plus que leur humanité, ont conservé les noms de ceux qui s'efforcèrent ainsi de dérober leur patrie à la honte d'un si grand crime [1].

Après la mort d'Atahualpa, Pizarre investit un des fils de ce prince de la royauté, espérant que ce jeune homme sans expérience deviendrait entre ses mains un instrument passif, et qu'il se servirait de lui plus aisément que d'un monarque accoutumé à commander. Les peuples de Cuzco et des pays adjacents reconnurent comme Inca Manco-Capac, frère d'Huascar [2]. Mais ni l'un ni l'autre de ces souverains n'eut l'autorité de ses prédécesseurs. Les convulsions violentes qui avaient agité l'empire, d'abord dans la guerre civile des deux frères, et ensuite depuis le moment de l'invasion des Espagnols, avaient non-seulement troublé l'ordre établi dans l'administration intérieure, mais presque brisé tous les ressorts du gouvernement. Lorsque les Péruviens virent leur monarque au pouvoir des étrangers et périssant enfin d'une mort honteuse, le peuple de différentes provinces s'abandonna aux plus grands excès, se regardant comme affranchi désormais de toute la contrainte des lois et des mœurs [3]. Atahualpa avait fait périr un si grand nombre de descendans du soleil et les avait traités avec tant d'indignité que leur ascendant sur les peuples était fort affaibli, et le respect qu'on avait pour cette race sainte sensiblement diminué. Encouragés par ces circonstances, des hommes ambitieux s'élevèrent en différentes parties de l'empire et aspirèrent au pouvoir suprême sans être de la race des Incas. Le général qui commandait pour Atahualpa dans Quito saisit le frère et les enfans de son

[1] Zarate, lib. II, cap. VII. Xerès, pag. 233. Vega, part. II, lib. I, cap. XXXVI, XXXVII. Gomara, *Hist.*, c. CXVII. Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap. IV.

[1] Vega, part. II, lib. I, cap. XXXVII. Xerès, I, 235. Herrera, *Decad.* V, lib. III, v.

[2] Vega, part. II, lib. II, cap. VII.

[3] Herrera, *Decad.* V, lib. I, cap. XII; lib. III, cap. V.

maître, les fit mourir dans les supplices, et, rejetant toute liaison avec l'un et l'autre Inca, se forma pour lui-même un royaume séparé [1].

Les Espagnols virent avec plaisir la discorde s'établir parmi les Péruviens et la vigueur du gouvernement se relâcher. Ils considérèrent ces désordres comme les avant-coureurs de la dissolution prochaine de l'état. Pizarre n'hésita plus à s'avancer vers Cuzco. Il avait reçu des renforts si considérables qu'il pouvait désormais sans danger pénétrer dans l'intérieur du pays. Le partage des trésors de Caxamalca avait produit les effets qu'il avait prévus. Dès que son frère Ferdinand et les officiers et soldats à qui il avait permis de quitter le service, en emportant leur part du butin, furent arrivés à Panama et eurent étalé aux yeux de leurs compatriotes étonnés les trésors qu'ils apportaient, la renommée de leurs victoires et de leurs richesses se répandit dans tous les établissemens espagnols de la côte du sud et y produisit un si grand effet, que les gouverneurs de Guatimala, de Panama et de Nicaragua, eurent beaucoup de peine à retenir les Espagnols de leurs districts, qui voulaient tous abandonner leurs possessions pour se porter en foule à cette source inépuisable de richesses qui venait de s'ouvrir au Pérou [2]. Malgré toutes les défenses, il arriva à Pizarre un grand nombre d'aventuriers, de sorte qu'en se mettant en marche pour Cuzco, il se trouva à la tête de cinq cents hommes, après avoir laissé à Saint-Michel une garnison considérable, sous le commandement de Benalcazar. Les Péruviens avaient assemblé plusieurs gros corps de troupes pour s'opposer à ses progrès. On livra plusieurs combats, qui se terminaient comme toutes les actions entre les Européens et les Américains : il y avait un petit nombre d'Espagnols tués ou blessés, et les Américains étaient mis en fuite à chaque fois avec un grand carnage. A la fin Pizarre entra dans Cuzco et en prit possession. Les trésors qu'on y trouva, reste de ce que les Péruviens avaient détourné ou caché, soit pour sauver leurs temples du pillage qui les aurait profanés, soit en haine de leurs avides vainqueurs, excédèrent de beaucoup la rançon d'Atahualpa. Mais comme les Espagnols étaient déjà familiarisés avec la richesse du pays, et que le butin était partagé entre un plus grand nombre d'aventuriers, ce partage, malgré la part considérable qui fut distribuée à chacun, n'excita pas le même étonnement que le premier(133).

Pendant cette marche à Cuzco, le fils d'Atahualpa, que Pizarre traitait comme Inca, mourut; et comme les Espagnols ne lui substituèrent personne, les droits de Manco-Capac au trône parurent être alors universellement reconnus [1].

Tandis que les troupes de Pizarre étaient ainsi occupées, Benalcazar, gouverneur de Saint-Michel, habile et brave officier, rougissait de son inaction et brûlait de se signaler parmi les conquérans du Nouveau-Monde. Un corps de troupes fraîches, arrivé fort à propos de Panama et de Nicaragua, le mit en état de satisfaire sa passion pour les entreprises. Après avoir laissé des forces suffisantes pour la sûreté de l'établissement confié à ses soins, il se mit à la tête du reste et partit pour soumettre Quito, où, selon le rapport des Péruviens, Atahulapa avait laissé la plus grande partie de ses trésors. Il y avait une grande distance de Saint-Michel à cette ville, et la marche était pénible dans un pays de montagnes couvertes de bois; il fut souvent et vivement attaqué par les meilleures troupes du Pérou, conduites par un chef habile. Sa valeur, sa bonne conduite et sa constance, surmontèrent tous les obstacles, et il entra victorieux dans Quito. Mais il éprouva une grande mortification. Les habitans, connaissant par leurs malheurs mêmes la passion dominante de leurs ennemis et le moyen de la tromper, avaient emporté toutes les richesses qui attiraient les Espagnols, et qui leur avaient fait entreprendre cette périlleuse expédition, supporter tant de fatigues et braver tant de dangers [2].

Benalcazar ne fut pas le seul capitaine espagnol qui attaqua le royaume de Quito. La renommée des grandes richesses qui s'y trouvaient y attira un ennemi plus puissant. Pierre d'Alvarado, qui s'était si fort distingué dans la conquête du Mexique, ayant obtenu le gouvernement de Guatimala pour récompense de sa valeur, s'ennuya bientôt d'une vie uniforme et tranquille, et sentit le besoin de se rejeter dans l'activité de

[1] Zarate, lib. II, cap. VIII. Vega, p. II, l. II, c. III, IV.
[2] Gomara, *Hist.*, cap. CXXV. Vega, part. II, lib. II, cap. II. Herrera, *Decad.* V, lib. II, cap. V.

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. V, cap. II.
[2] Zarate, lib. II, cap. IX Vega, part. II, lib. II, cap IX Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap. II, XII; lib. V, cap. II, III; lib. VI, cap. III.

la vie militaire. La gloire et les richesses acquises par les conquérans du Pérou exaltèrent en lui cette passion et en déterminèrent l'objet. Croyant ou feignant de croire que le royaume de Quito était hors des limites du gouvernement de Pizarre, il résolut de l'envahir. Sa grande réputation lui attira de tous côtés des volontaires. Il s'embarqua avec cinq cents hommes, dont plus de deux cents étaient des gentilshommes servant à cheval. Il débarqua à Puerto-Viejo, et connaissant très imparfaitement le pays, il entreprit sans guide de marcher directement à Quito, en suivant le cours de la rivière Guayaquil et en traversant les Andes vers sa source. Dans cette route, une des moins praticables de l'Amérique, ses troupes furent si excédées de fatigue en s'ouvrant des chemins au travers des forêts et des marais dans les terrains bas, et souffrirent tellement de la rigueur du froid sur les hauteurs des montagnes, qu'avant d'arriver à la plaine de Quito il avait péri un cinquième des Espagnols et la moitié des chevaux; le reste était découragé et hors d'état de servir (134). Dans cet état, ils virent venir à leur rencontre un corps de troupes non pas américaines mais espagnoles, qui parurent disposées à les attaquer. Pizarre ayant été instruit de l'armement d'Alvarado avait envoyé Almagro à la tête d'un détachement pour s'opposer à son invasion. Benalcazar victorieux s'était réuni à Almagro. Alvarado, quoique surpris à la vue d'ennemis qu'il n'attendait pas, allait les charger courageusement, lorsque quelques officiers plus modérés proposèrent et firent agréer un accommodement qui retarda de quelques années le moment fatal où les Espagnols devaient suspendre leurs conquêtes pour tremper leurs mains dans le sang de leurs compatriotes. Alvarado s'engagea à retourner dans son gouvernement à condition qu'Almagro lui paierait cent mille pesos pour le défrayer de la dépense de son armement. Plusieurs de ses soldats prirent parti dans les troupes d'Almagro, et cette expédition qui semblait devoir perdre Pizarre et sa colonie contribua ainsi à augmenter ses forces[1].

Vers le même temps Ferdinand Pizarre était arrivé en Espagne. L'immense quantité d'or et d'argent qu'il apportait (135) y causa autant d'étonnement qu'elle en avait excité à Panama et dans les autres colonies espagnoles. Pizarre fut reçu de l'empereur avec les égards dus à un homme qui lui apportait un présent dont la valeur surpassait toutes les idées que les Espagnols s'étaient formées de la richesse de leurs acquisitions en Amérique, même après avoir été pendant dix ans maîtres du Mexique. Pour récompenser les services de François Pizarre, l'empereur le confirma dans sa qualité de gouverneur, en y joignant de nouveaux pouvoirs et de nouveaux priviléges, et en étendant les bornes de son gouvernement à soixante-dix lieues au sud, le long des côtes, par-delà les limites fixées dans sa première patente. Almagro obtint aussi les honneurs qu'il avait si long-temps désirés. On lui donna le titre d'*adelantade* ou gouverneur, et sa juridiction fut étendue sur deux cents lieues de pays, à commencer des limites méridionales du gouvernement de Pizarre. Ferdinand lui-même ne demeura pas sans récompense. Il fut fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, distinction toujours flatteuse pour un gentilhomme espagnol, et retourna au Pérou accompagné de beaucoup de personnes de plus grande distinction que celles qui avaient jusqu'alors servi en Amérique[1].

On reçut au Pérou quelques nouvelles de sa négociation avant qu'il y arrivât lui-même. Almagro ne fut pas plus tôt instruit qu'il avait obtenu de l'empereur un gouvernement indépendant, qu'il prétendit que Cuzco, où résidaient les Incas, y était compris, et qu'il se prépara à se rendre maître de ce poste important. Jean et Gonzalès Pizarre se mirent en devoir de le repousser. Chacun des contendans avait un parti puissant, et la dispute allait se décider par le sort des armes, lorsque François Pizarre arriva dans la capitale; il n'y avait jamais eu entre ce guerrier et Almagro de réconciliation sincère. La perfidie de Pizarre, qui s'était fait donner à lui seul des honneurs et des avantages qu'il devait partager avec son associé, était toujours présente à l'esprit de l'un et de l'autre. L'un, ne pouvant se dissimuler sa mauvaise foi, ne se flattait pas que son rival la lui pardonnât; l'autre,

[1] Zarate, lib. II, cap. X, XIII. Vega, part. II, lib. II, cap. I, II, IX, etc. Gomara, *Hist.*, cap. CXXVI, etc. Remesal, *Hist. Guatimal.*, lib. II, cap. VI. Herrera, *Decad.* V, lib. VI, cap. I, II, VII, VIII.

[1] Zarate, lib. II, cap. III. Vega, part. II, lib. II, cap. XIX. Herrera, *Decad.* V, lib. VI, cap. XIII.

se souvenant toujours qu'il avait été trompé, ne cherchait que les occasions de se venger. L'avidité et l'ambition les avait portés tous deux à suspendre leur haine réciproque, et même à agir de concert pour obtenir les richesses et la puissance, mais ils n'eurent pas plus tôt atteint le but de leurs désirs, que les mêmes passions qui avaient formé cette union passagère les divisèrent de nouveau. Chacun d'eux avait auprès de lui un certain nombre de subalternes intéressés à les flatter, qui, avec l'art et la méchanceté particulière à cette espèce d'hommes, aigrissaient leurs soupçons mutuels et grossissaient à leurs yeux les torts les plus légers. Mais, malgré toutes ces causes d'inimitié, ils connaissaient si bien l'un et l'autre leurs talens respectifs qu'ils craignaient également les conséquences d'une rupture ouverte. L'arrivée de Pizarre à Cuzco, et l'adresse, mêlée de fermeté, qu'il montra dans ses plaintes contre Almagro et ses partisans détournèrent alors l'orage. Il se fit une nouvelle réconciliation dont la condition principale fut qu'Almagro tenterait la conquête du Chili et que, s'il n'y trouvait pas un établissement digne de lui, Pizarre, pour l'indemniser, lui céderait une partie du Pérou. Cette nouvelle convention fut confirmée avec les mêmes solennités religieuses que la première et observée avec aussi peu de fidélité [1].

Dès que cette affaire importante fut terminée, Pizarre revint dans les provinces voisines de la mer, et comme il jouissait alors d'une tranquillité qui n'était troublée par aucun ennemi, ni espagnol ni indien, il s'occupa, avec l'ardeur et la constance qui distinguent son caractère, à établir un gouvernement régulier dans les vastes pays soumis à son autorité. Quoique son éducation le rendit incapable de toute recherche sur les principes de la police intérieure, et que le genre de vie qu'il avait mené jusque-là parût peu compatible avec l'ordre que demande l'administration, sa sagacité naturelle suppléa aux lumières et à l'expérience. Il partagea le pays en différens districts, et il établit des magistrats dans chacun. Il fit des règlemens sur l'administration de la justice, la perception des impôts, le travail des mines et le traitement des Indiens

[1] Zarate, lib. II, cap. XIII. Vega, part. II, lib. II, cap. XIX. Benzoni, lib. III, cap. VI. Herrera, *Decad.* V, lib. VII, cap. VIII.

Ses lois furent simples et n'avaient pour objet que la prospérité publique.

Mais, quoiqu'il proportionnât son plan à l'état de faiblesse où était sa colonie naissante, son esprit étendu se portait vers l'avenir. Il se considérait lui-même comme le fondateur d'un grand empire, et délibéra long-temps avec beaucoup de sollicitude sur le lieu où il placerait le siége du gouvernement. Cuzco, la résidence des Incas, était située dans un coin de l'empire à plus de quatre cents milles de la mer, et plus éloignée encore de Quito, province dont l'importance lui paraissait extrême. Le Pérou n'avait aucun autre établissement qui méritât le nom de ville et qui pût déterminer les Espagnols à y fixer leur séjour. Mais en parcourant le pays, Pizarre avait été frappé de la beauté et de la fertilité de la vallée de Rimac, une des plus étendues et des mieux cultivées du Pérou. Ce fut sur les bords d'une petite rivière, du même nom que la vallée qu'elle arrose et qu'elle enrichit, à six milles de Callao, le havre le plus commode de l'océan Pacifique, qu'il établit le chef-lieu de son gouvernement. Il lui donna le nom de *ville des Trois-Rois*, soit parce qu'il en posa la première pierre au temps où l'église célèbre la fête des Trois-Rois, soit, comme il est plus vraisemblable, en l'honneur de Jeanne et de Charles, souverains de Castille. Ce nom se conserve encore en Espagne dans tous les actes publics; mais la ville est plus connue par les étrangers sous celui de *Lima*, mot corrompu de l'ancien nom de la vallée où elle est située. Par les soins de Pizarre, les bâtimens s'élevèrent avec tant de promptitude qu'on vit bientôt une ville; un palais magnifique pour le gouverneur, et des maisons solidement construites pour ses principaux officiers annoncèrent dès lors sa future grandeur [1].

En conséquence de sa convention avec Pizarre, Almagro se mit en marche pour le Chili. Comme il possédait au plus haut degré les qualités qui attirent surtout l'admiration du soldat, une libéralité sans bornes et un courage intrépide, cinq cent soixante-dix hommes se rangèrent sous ses drapeaux. C'était le plus grand corps d'Européens qui eût été assemblé jusqu'alors au Pérou. L'impatience de terminer promptement

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. VI, cap. XII; lib. VII, c. XIII. Calancho, *Chronica*, lib. I, cap. XXXVII. Barneuvo, *Lima funda*, II, 294.

son expédition ou l'habitude de supporter tous les travaux et de braver tous les dangers, habitude commune à tous les Espagnols qui avaient servi quelque temps en Amérique, détermina Almagro à traverser les montagnes au lieu de s'avancer par le pays plat le long de la côte. Le chemin était en effet plus court, mais presque impraticable. Dans cette route ses troupes souffrirent tous les maux que la nature humaine peut éprouver de la fatigue, de la faim et des rigueurs du climat de ces régions élevées de la zone torride, où le froid est presque aussi rude que celui qu'on trouve sous le cercle polaire. Il en périt un grand nombre, et ceux qui résistèrent et parvinrent jusqu'aux plaines fertiles du Chili y trouvèrent de nouveaux obstacles à surmonter. Ils eurent affaire à des hommes très différens des Péruviens, intrépides, endurcis aux travaux et assez semblables aux nations guerrières du nord de l'Amérique par leur constitution physique et par leur courage Quoique étonnés à la première apparition des Espagnols, et plus encore à la vue de leur cavalerie et des effets de leurs armes à feu, les naturels revinrent bientôt de leur surprise, non-seulement jusqu'à se défendre avec courage, mais même jusqu'à assaillir leur nouveaux ennemis avec plus de résolution et de vigueur que n'en avait montré jusque-là aucune nation américaine. Les Espagnols continuèrent cependant à pénétrer dans le pays et y recueillirent de l'or en abondance, mais ils ne pensèrent plus à y former un établissement. Malgré toute la valeur et l'habileté de leur chef, le succès de leur expédition était encore extrêmement douteux lorsqu'ils furent rappelés au Pérou par une révolution inattendue, dont je vais développer les causes[1].

Les colonies espagnoles de l'Amérique avaient envoyé un si grand nombre d'aventuriers au Pérou, et tous y portaient des espérances si outrées d'une fortune immense et rapide qu'il n'était pas possible de proposer à aucun d'eux de s'enrichir par les travaux de l'industrie. Ils eussent vu dans une pareille proposition non-seulement le renversement de toutes leur espérances, mais une véritable insulte. Il fallait cependant trouver quelque occupation à des hommes qu'on ne pouvait pas sans danger laisser dans l'inaction. Pizarre encouragea quelques-uns des officiers les plus distingués qui lui étaient arrivés nouvellement à tenter des expéditions dans quelques provinces de l'empire que les Espagnols n'avaient pas encore visitées. Il se forma diverses troupes assez considérables, qui, vers le temps du départ d'Almagro pour le Chili, se mirent en marche pour pénétrer dans différentes provinces éloignées de l'intérieur du pays. L'Inca Manco-Capac, observant l'imprudence des Espagnols qui dispersaient ainsi leurs troupes et le petit nombre de ceux qui étaient demeurés à Cuzco sous les ordres de Jean et Gonzalès Pizarre, crut être arrivé au moment heureux d'assurer ses droits à l'empire, de venger son pays et d'exterminer ses oppresseurs. Quoique surveillé de très près par les Espagnols, qui lui laissaient habiter le palais de ses ancêtres à Cuzco, il trouva moyen de communiquer son projet aux gens qui devaient l'exécuter. Les moindres désirs des souverains sont des ordres chez un peuple accoutumé à les respecter comme des divinités. Les Espagnols, loin de se disposer à abandonner volontairement le Pérou, comme ils l'avaient fait croire aux habitans, y abordaient en beaucoup plus grand nombre. Les Péruviens ne pouvant plus espérer de se voir délivrés de leurs tyrans que par un effort vigoureux de toute la nation, les préparatifs pour l'exécution de cette entreprise furent faits avec le silence et le secret dont les Américains sont peut-être seuls capables.

L'Inca avait déjà fait quelques tentatives infructueuses pour s'échapper des mains des Espagnols, lorsque Ferdinand Pizarre, étant venu à Cuzco, lui accorda la permission d'assister à une grande fête qui devait se célébrer à quelques lieues de la capitale. Sous le prétexte de cette solennité les hommes les plus considérables de l'empire s'étaient rassemblés. Dès que l'Inca les eut joints l'étendard de la guerre fut déployé, et en peu de temps tous les guerriers de la nation furent en armes, depuis les confins de la province de Quito jusqu'aux frontières du Chili. Beaucoup d'Espagnols qui vivaient tranquilles dans les possessions qu'ils avaient obtenues furent massacrés. Différens détachemens, marchant sans précaution dans une contrée qui

[1] Zarate, lib. III, cap. I. Gomara, *Hist.*, cap. 131. Vega, part. II, lib. II, cap. XX. Ovalle, *Hist. de Chile*, lib. IV, cap. XV, etc. Herrera, *Decad.* V, lib. VII, cap. IX; lib. X, cap. I, etc.

paraissait entièrement soumise au joug, furent exterminés. Une armée de deux cent mille hommes, si nous en croyons les historiens Espagnols, attaqua Cuzco. Les trois frères se défendirent avec cent soixante-dix Espagnols seulement. Un autre corps nombreux d'Indiens investit Lima et intercepta toute communication entre cette ville et Cuzco. Des troupes nombreuses de Péruviens répandus dans tout le pays empêchaient même toute relation entre les deux villes, de sorte que les Espagnols dans l'une et dans l'autre ignoraient également le sort de leurs compatriotes, et supposant les événemens les plus funestes, se croyaient les seuls échappés à la destruction de leur nation au Pérou[1].

C'est contre Cuzco que se fit le plus grand effort des Indiens. L'Inca, à la tête d'une nombreuse armée, en forma le siége, qui fut suivi pendant neuf mois avec la plus grande ardeur. Les Péruviens n'y déployèrent pas au même degré le courage féroce des guerriers mexicains; mais ils conduisirent quelques-unes de leurs opérations avec plus de sagacité et montrèrent plus d'aptitude à acquérir les connaissances de l'art militaire. Ils avaient observé la discipline espagnole, et ils s'efforcèrent de l'imiter. Ils tournèrent les armes européennes contre leurs ennemis. Ils armèrent un corps nombreux de leurs plus braves guerriers avec les épées, les piques et les boucliers qu'ils avaient pris aux Espagnols tués dans les différentes parties du pays. Ils avaient remarqué que les Espagnols combattaient serrés et tiraient de là leur plus grande force dans l'action; ils s'exercèrent à combattre de la même manière. Quelques-uns osèrent manier les mousquets et acquirent assez d'adresse pour s'en servir. Les plus hardis, parmi lesquels était Manco-Capac lui-même, montaient les chevaux qu'ils avaient pris et s'avançaient hardiment, la lance en arrêt, pour charger les cavaliers espagnols. C'était cependant bien plus par leur nombre que par ces imitations imparfaites et cet usage maladroit des arts et des armes des Européens que les Péruviens fatiguaient les Espagnols (136). Manco-Capac se remit en possession d'une moitié de sa capitale malgré la valeur avec laquelle les Pizarres défendirent Cuzco. Il en fut pourtant chassé ensuite; mais les Espagnols y perdirent Jean Pizarre, le plus aimé des trois frères, et quelques autres officiers de distinction. Excédés par les fatigues d'un service qui ne leur laissait aucun moment de repos, manquant de vivres et désespérant de résister plus long-temps à des ennemis dont le nombre augmentait tous les jours, les soldats de Pizarre avaient résolu d'abandonner Cuzco, dans l'espérance de rejoindre ceux de leurs compagnons qui auraient échappé aux Péruviens ou de s'ouvrir un chemin au travers des ennemis, et de gagner la mer, où ils trouveraient quelque moyen de quitter un pays devenu le tombeau de leur nation [1].

[1] Vega, part. II, lib. II, cap. XXVIII. Zarate, lib. III, c. III. Cieca de Leon, cap. LXXXII. Gomara, *Hist.*, cap. CXXXV. Herrera, *Decad.* V, lib. VIII, cap. V.

La nouvelle de la révolte générale des Péruviens aurait suffi pour engager Almagro à quitter le Chili pour aller au secours de ses compatriotes; mais il fut porté à cette résolution par un motif moins généreux et plus intéressé. Le même messager par lequel il apprenait la situation des affaires au Pérou lui apportait la patente royale qui le créait gouverneur du Chili et fixait les limites de son gouvernement. D'après cette patente Cuzco lui parut évidemment comprise dans l'étendue de son département, et il eut dès lors autant d'ardeur pour ôter aux Pizarres la possession de cette capitale que pour empêcher les Péruviens de s'en emparer. Impatient d'exécuter ce double projet il hasarda, de retourner par une nouvelle route au travers des plaines sablonneuses de la côte. Dans cette marche, il souffrit de la chaleur et de la soif, presque autant qu'il avait souffert du froid et de la faim, en traversant le sommet des Andes.

Il arrivait à Cuzco dans un moment critique. Les Espagnols et les Péruviens en le voyant approcher, éprouvèrent une égale inquiétude. Ceux-là, instruits de ses prétentions, qu'il ne prenait pas la peine de cacher, délibéraient s'ils le traiteraient comme un libérateur ou comme un ennemi. Ceux-ci, connaissant le sujet de la querelle des deux partis, se flattaient qu'il y avait pour eux plus à espérer qu'à craindre des opérations d'Almagro. Almagro lui-même, mal instruit des événemens qui s'étaient passés pendant son absence et voulant connaître avec plus d'exactitude l'état des affaires

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. VIII, cap. II.

avançait vers la capitale avec beaucoup de lenteur et de circonspection. Des négociations s'entamèrent entre tous les partis. L'Inca s'y conduisit avec beaucoup d'adresse. Il s'efforça d'abord de gagner l'amitié d'Almagro; mais après plusieurs tentatives sans succès, désespérant de former jamais une union sincère avec les Espagnols, il les surprit avec un corps nombreux et choisi. La discipline et la valeur des Espagnols triomphèrent. Les Péruviens furent repoussés avec une si grande perte qu'une grande partie de leur armée se dispersa, et qu'Almagro put s'avancer librement jusqu'aux portes de Cuzco.

Les Pizarres, n'ayant plus à combattre les Péruviens, portèrent toute leur attention sur ce nouvel ennemi, et prirent des mesures pour lui fermer l'entrée de la capitale. Cependant la prudence empêcha pendant quelque temps les deux partis de tourner leurs armes l'un contre l'autre, tant qu'ils furent environnés d'ennemis communs qui se seraient réjouis de leurs pertes. On proposa différens plans de conciliation. Chacun des chefs s'efforçait de tromper l'autre ou d'attirer à soi ses soldats. Le caractère ouvert, affable et généreux d'Almagro, lui gagna plusieurs des partisans des Pizarres, révoltés des manières dures et impérieuses de ces chefs. Encouragé par cette défection, Almagro s'avança de nuit vers la ville, surprit quelques sentinelles, gagna les autres, et environnant la maison qu'habitaient les deux frères, il les força après une défense opiniâtre de leur part de se rendre à discrétion [1].

Il n'y eut que deux ou trois Espagnols tués dans ces premières hostilités de la guerre civile; mais elles furent bientôt suivies de scènes meurtrières. François Pizarre, ayant dispersé les Péruviens qui investissaient Lima et reçu d'Hispaniola et de Nicaragua des renforts considérables, envoya cinq cents hommes sous les ordres d'Alonzo d'Alvarado pour délivrer ses frères et la garnison de Cuzco. Ce corps, qu'on pouvait regarder comme une force considérable dans l'enfance de la puissance espagnole en Amérique, s'avança jusqu'à une petite distance de la capitale avant de soupçonner qu'il pût avoir à combattre d'autres ennemis que les Indiens. Ce fut un grand étonnement pour eux de voir leurs compatriotes postés sur les bords de la rivière d'Abancay pour les empêcher de la passer. Almagro cependant, plus jaloux de les attirer à son parti que de les vaincre, tenta de séduire leur chef par des promesses et des présens. La fidélité d'Alvarado ne fut point ébranlée; mais il avait plus de vertu que de talent pour la guerre. Almagro l'amusa par différens mouvemens, tandis qu'un gros détachement de soldats choisis, ayant passé la rivière pendant la nuit, tomba sur son camp, dispersa ses troupes avant qu'il eût eu le temps de les former et le fit lui-même prisonnier avec ses principaux officiers [1].

Par cet avantage, la querelle entre les deux rivaux aurait été décidée sans retour, si Almagro avait aussi bien connu l'art de profiter de la victoire que celui de vaincre. Rodrigue Orgognès, officier d'un grand talent, qui, ayant servi sous le connétable de Bourbon dans ses guerres en Italie, était accoutumé aux résolutions hardies et décisives, lui conseilla de faire mourir les deux Pizarres qu'il avait entre les mains, Alvarado et quelques autres qu'il ne pouvoit espérer de gagner, et de marcher sur-le-champ à Lima avec ses troupes victorieuses, avant que le gouverneur eût le temps de faire des préparatifs de défense. Almagro sentait tous les avantages de ce conseil, et ne manquait pas du courage nécessaire pour le suivre; mais il céda à des sentimens qui ne paraissaient guère convenir à un soldat de fortune, vieilli dans le service, et il fut arrêté par des scrupules qu'on ne devait pas attendre d'un chef de parti qui avait tiré l'épée dans une guerre civile. Son humanité l'empêcha de répandre le sang de ses adversaires, et la crainte d'être regardé comme rebelle ne lui permit pas d'entrer à main armée dans une province que son souverain avait donnée à un autre. Il savait bien que la dispute entre lui et Pizarre ne pouvait se terminer que par les armes, et il ne prétendait pas éviter cette manière de la décider. Mais une délicatesse mal entendue dans la circonstance où il se trouvait lui faisait souhaiter que son rival fût regardé comme l'agresseur, et ce motif lui fit re-

[1] Zarate, lib. III, cap. IV. Vega, part II, lib. II, cap. XIX, XXXI, Gomara, *Hist.*, cap. CXXXIV. Herrera, *Decad.* VI, lib. II, cap. I, V.

[1] Zarate, lib. III, cap. VI. Gomara, *Hist.*, cap. XIII. Vega, p. II, lib. II, c. XXXIII, XXXIV. Herrera, *Decad.* IV, lib. II, cap. IX.

prendre tranquillement le chemin de Cuzco pour attendre que Pizarre vînt l'y attaquer [1].

Celui-ci ignorait encore tout ce qui s'était passé, le retour d'Almagro, la prise de Cuzco, la mort d'un de ses frères, la captivité des deux autres et la défaite d'Alvarado. Toutes ces nouvelles lui furent portées en même temps. Tant de malheurs à la fois abattirent pour quelques momens ce courage qui avait déjà résisté aux plus rudes coups de l'adversité, mais la nécessité de pourvoir à sa sureté aussi bien que le désir de la vengeance, l'empêchèrent de succomber. Il prit ses mesures avec la sagacité qui lui était naturelle. Comme il était maître de la côte et qu'il attendait des renforts considérables d'hommes et de provisions, il était aussi important pour lui de gagner du temps et d'éviter une action que pour Almagro de hâter ses opérations et d'en venir à une action décisive. Il eut recours aux artifices qu'il avait déjà employés avec succès, et Almagro fut assez faible pour se laisser amuser par l'espérance de terminer leurs différens à l'amiable. En variant sans cesse ses propositions, en cédant du terrain à propos, en accordant quelquefois tout et rétractant ensuite ce qu'il avait accordé, Pizarre fit traîner la négociation de manière que quoique chaque jour fût précieux à Almagro, il s'écoula plusieurs mois sans qu'on eût rien arrêté. Tandis qu'Almagro et ses officiers n'étaient occupés qu'à reconnaître et éviter les piéges que leur tendait le gouverneur de Lima, Gonzalès Pizarre et Alvarado trouvèrent le moyen de corrompre leurs gardes et non-seulement ils s'échappèrent, mais ils persuadèrent à soixante soldats d'Almagro de fuir avec eux [2]. La fortune ayant ainsi rendu au gouverneur un de ses frères, une perfidie de plus ne lui coûta rien pour délivrer l'autre. Il proposa à Almagro de soumettre leurs contestations au jugement de leur souverain. Jusqu'à sa décision chacun demeurerait en possession de ce qu'il occupait actuellement. Ferdinand Pizarre serait mis en liberté et partirait sur-le-champ pour l'Espagne avec les officiers qu'Almagro voudrait envoyer lui-même pour faire valoir ses droits. Le but de Pizarre dans ces propositions était manifeste.

[1] Herrera, *Decad.* VI, lib. II, cap. X, XI.

[2] Zarate, lib. III, cap. VIII. Herrera, *Decad.* VI, lib. II, cap. XIV.

Almagro avait été déjà souvent trompé par ses artifices, et cependant il compta sur la sincérité de son rival avec une crédulité aveugle, et accepta toutes ces conditions [1].

Aussitôt que Ferdinand Pizarre fut en liberté, le gouverneur n'étant plus retenu par la crainte du danger de son frère, ne dissimula plus. Le traité fut oublié; il ne fut plus question de conciliation. Il déclara ouvertement que c'était désormais les armes à la main qu'il fallait décider qui de lui ou d'Almagro demeurerait maître du Pérou. Ses préparatifs se firent avec la célérité que demandait une résolution si hardie. Il eut bientôt sept cents hommes en état de marcher à Cuzco. Il en donna le commandement à ses deux frères, en qui il pouvait se confier pour l'exécution des mesures les plus violentes; car ils étaient animés par l'ambition commune aux trois frères et par le souvenir récent de leur captivité et de leurs souffrances. Après avoir tenté sans succès de traverser les montagnes pour arriver par une route directe à Cuzco, ils marchèrent au sud le long de la côte jusqu'à Nasca, et alors tournant à gauche, ils passèrent les défilés qu'on trouve dans la branche des Andes qui s'étendait entre eux et la capitale. Almagro, au lieu de suivre le conseil de quelques-uns de ses officiers qui voulaient qu'il défendît ces passages, attendit son ennemi dans la plaine de Cuzco. Deux raisons semblaient l'avoir conduit à prendre cette résolution. Il n'avait guère que cinq cents hommes, et il craignait de s'affaiblir encore en envoyant des détachemens dans les montagnes; et comme sa cavalerie était plus nombreuse et mieux disciplinée que celle des Pizarres, il ne pouvait tirer un grand parti de cet avantage qu'en combattant dans un pays découvert.

Les Pizarres s'avancèrent sans rencontrer d'autres obstacles que ceux qui venaient de la nature des contrées horribles et désertes qu'il fallait traverser. Aussitôt qu'ils furent dans la plaine, les deux partis montrèrent une impatience égale de terminer enfin une querelle qui durait depuis si long-temps. Compatriotes, anciennement amis, sujets du même souverain et marchant chacun sous l'étendard d'Espagne, ils

[1] Herrera, *Decad.* VI, lib. III, cap. IX. Zarate, lib. III, cap. IX. Gomara, *Hist.*, cap. CXL. Vega, part. II, lib. II, cap. XXXV.

voyaient les montagnes voisines couvertes d'Indiens assemblés pour jouir du plaisir de les voir s'égorger les uns les autres, et prêts à attaquer ensuite le parti demeuré vainqueur. Mais tous ces motifs ne pouvaient l'emporter sur la haine cruelle dont ils étaient animés. Il ne se donna de part ni d'autre aucun conseil de paix; il ne se fit pas une proposition d'accommodement. Malheureusement pour Almagro, son âge avancé ne lui permettait plus de supporter les grands travaux, et dans ce moment critique, épuisé par les fatigues et privé de son activité ordinaire, il fut obligé de confier le commandement à Orgognès, qui, quoique excellent officier, n'était pas aussi aimé des soldats et n'avait pas autant d'ascendant sur leur esprit que le chef qu'ils étaient accoutumés à suivre et à respecter.

Le combat fut terrible et se soutint des deux côtés avec un courage égal. Almagro avait un plus grand nombre de vieux soldats et plus de cavalerie; mais ces avantages étaient balancés du côté de Pizarre par le nombre et par deux compagnies de mousquetaires que l'empereur avait envoyées d'Espagne sur la nouvelle de la révolte des Indiens [1]. L'usage des armes à feu n'était pas encore très commun en Amérique, parmi des aventuriers qui s'équipaient sans beaucoup de soin et à leurs propres frais [2]. Cette petite troupe armée régulièrement et bien disciplinée décida de la journée. Partout où elle se portait, un feu bien conduit et bien soutenu renversait tout ce qu'elle trouvait devant elle, cavalerie et infanterie. Orgognès, s'efforçant de rallier et de ranimer ses troupes, reçut une blessure dangereuse. La déroute devint générale. La cruauté des vainqueurs souilla la gloire d'une victoire si complète. La fureur qu'inspire ordinairement la guerre civile portait les uns à massacrer leurs compatriotes sans distinction et sans remords; l'esprit d'une basse vengeance poussait les autres à égorger leurs ennemis particuliers.

Orgognès et plusieurs officiers de distinction furent tués de sang-froid. Plus de cent quarante soldats périrent sur le champ de bataille, nombre considérable dans une action entre deux petits corps, terminée en fort peu de temps.

[1] Herrera, *Decad.* VI, lib. III, cap. VIII.
[2] Zarate, lib. III, cap. VIII.

Almagro, trop faible pour se tenir à cheval, voulut qu'on le portât en litière sur une hauteur d'où il pouvait voir le champ de bataille. Il fut témoin des divers mouvemens des deux armées avec la plus grande agitation et la plus vive inquiétude, et vit enfin la défaite totale de ses troupes avec l'indignation d'un vieux capitaine long-temps accoutumé à vaincre. Il tenta de se dérober par la fuite, mais il fut fait prisonnier et gardé avec toute la vigilance possible [1].

Les Péruviens au lieu d'exécuter la résolution qu'ils avaient prise d'attaquer les Espagnols, se retirèrent tranquillement après la bataille, et il n'y a peut-être pas dans l'histoire du Nouveau-Monde un exemple plus frappant de l'ascendant des Espagnols sur les Américains que de voir ceux-ci, témoins de la défaite et de la dispersion d'un des partis, n'avoir pas le courage d'attaquer l'autre affaibli et fatigué par sa victoire même, et n'oser tomber sur leurs oppresseurs lorsque la fortune leur offrait une occasion si favorable de les combattre avec avantage [2].

Cuzco fut pillée par les vainqueurs, qui y trouvèrent un butin considérable formé en partie des restes des trésors des Indiens et en partie des richesses amassées par leurs adversaires au Pérou et au Chili. Mais ces dépouilles et tout ce que leur chef put y ajouter se trouvèrent si fort au-dessous de ce qu'ils croyaient être dû à leurs services, que Ferdinand Pizarre ne pouvant les satisfaire eut recours au même expédient que son frère avait employé dans une occasion semblable. Il chercha à occuper ces esprits hautains et remuans, afin d'empêcher leurs plaintes de dégénérer en mutinerie. Il encouragea ceux de ses officiers qu'il jugea les plus actifs à entreprendre de découvrir et de soumettre différentes provinces où les Espagnols n'avaient pas encore pénétré. Tous les chefs qui commandèrent quelqu'une de ces expéditions furent suivis par beaucoup de volontaires, qui montraient une ardeur et une confiance qu'on ne trouve que dans les aventuriers de ce siècle. Plusieurs des soldats d'Almagro s'enrôlèrent aussi, et Pizarre eut la satisfaction d'être délivré des importunités de

[1] Zarate, lib. III, cap. II, XII. Vega, part. II, lib. II, cap. XXXVI, XXXVIII. Herrera, *Decad.* VI, lib. III, cap. X-XII; lib. IV, cap. I-VI.
[2] Zarate, lib. III, cap. II. Vega, part. II, cap. XXXVIII.

ses partisans mécontens et de la crainte de ses anciens ennemis [1].

Almagro demeura plusieurs mois étroitement gardé et livré à toutes les inquiétudes que lui causait l'incertitude de sa situation. Son sort était fixé par les Pizarres depuis le moment où il était tombé entre leurs mains; mais la prudence les forçait de différer leur vengeance jusqu'à ce que les soldats qui avaient servi sous Almagro et plusieurs de leurs partisans même en qui ils ne pouvaient se confier entièrement, fussent éloignés de Cuzco. Dès que cet obstacle ne subsista plus, Almagro fut accusé juridiquement pour crime de trahison, jugé avec les formalités ordinaires et condamné à la mort. Sa sentence le frappa de terreur, et quoiqu'il eût souvent bravé la mort avec la plus grande intrépidité dans les combats, il ne put sans faiblesse la voir s'approcher sous une forme ignominieuse. Il eut recours à des supplications basses et indignes de sa gloire. Il conjura les Pizarres de se souvenir de leur ancienne amitié et des services qu'il avait rendus à leur famille. Il rappela à François l'humanité dont il avait usé envers Ferdinand et Gonzalès ses prisonniers dont il avait épargné la vie malgré les remontrances de ses plus fidèles amis. Il le pressa enfin d'avoir pitié de son âge et de ses infirmités, et de lui laisser les tristes restes d'une vie qui ne pouvait pas encore être bien longue, pour lui donner le temps d'expier ses péchés et de faire sa paix avec le ciel. Les supplications d'un homme aimé de tous ceux qui avaient servi sous lui arrachèrent des larmes de tous les yeux et touchèrent les cœurs les plus durs, dit un historien espagnol, mais les Pizarres demeurèrent inflexibles. Dès qu'Almagro vit que son sort était inévitable, il reprit la dignité et le courage d'un ancien soldat. Il fut étranglé dans sa prison et ensuite publiquement décapité dans la soixante-quinzième année de son âge. Il laissa un fils qu'il avait eu d'une femme indienne de Panama, alors prisonnier à Lima et qu'il nomma néanmoins son successeur dans son gouvernement, en vertu du pouvoir qu'il en avait de l'empereur [2].

[1] Zarate, lib. III, cap. XII. Gomara, *Hist.*, cap. CXLI. Herrera, *Decad.* VI, lib. IV, cap. VII.

[2] Zarate, lib. III, cap. XII. Gom., *Hist.*, p. 141. Vega, part. II, lib. II, cap. XXXIX. Herrera, *Decad.* VI, lib. IV, cap. IX; lib. V, cap. I.

La guerre civile du Pérou suspendant toute communication avec l'Espagne, la nouvelle de ces événemens extraordinaires n'y arriva que fort tard. Malheureusement pour le parti victorieux elle y fut apportée par quelques-uns des officiers d'Almagro qui avaient quitté ce pays à l'époque de cette dernière révolution, et qui racontèrent les faits avec toutes les circonstances défavorables aux Pizarres; leur ambition, leur mépris pour leurs engagemens les plus solennels, leur violence et leur cruauté furent peintes avec toute la malignité et l'exagération de l'esprit de parti. Ferdinand Pizarre, qui arriva bientôt après et qui se montra à la cour avec une magnificence extraordinaire, travailla à effacer ces impressions et à se justifier lui-même et ses frères en représentant Almagro comme l'agresseur. L'empereur et ses ministres, sans être en état de décider avec certitude lequel des deux partis était le plus coupable, virent clairement les suites funestes qu'on devait attendre de ces dissensions. Il était bien manifeste que tandis que des gouverneurs chargés de l'administration de deux colonies naissantes emploieraient l'un contre l'autre des forces destinées à les défendre contre l'ennemi commun, le bien public ne serait plus rien pour eux et les Indiens pourraient profiter de leur désunion pour exterminer les vainqueurs et les vaincus. Mais il était plus aisé de connaître le mal que de trouver le remède. Les informations qu'on avait reçues étaient si incomplètes et si suspectes, le lieu de la scène était si éloigné, qu'il était presque impossible de prescrire à un administrateur la conduite qu'il devait suivre, et qu'avant qu'aucun plan approuvé en Espagne pût être suivi au Pérou, l'exécution pouvait en devenir très funeste par le changement des circonstances et de la situation des partis.

L'empereur se vit donc obligé d'envoyer au Pérou un homme revêtu de pouvoirs très étendus et presque arbitraires, qui, après avoir observé l'état des affaires par lui-même et recherché sur les lieux la conduite des différens chefs, fût autorisé à établir la forme du gouvernement qu'il jugerait la plus avantageuse à la métropole et à la colonie. Vaca de Castro fut choisi pour cet important emploi. Il était juge de l'audience royale de Valladolid, et ses talens, son intégrité, sa fermeté justifièrent le choix de son

souverain. Ses instructions, quoique très amples, ne le liaient pas dans ses opérations. Selon les circonstances, il pouvait revêtir différens caractères. S'il trouvait le gouverneur encore vivant il ne devait prendre que la qualité de juge pour conserver l'air d'agir de concert avec lui et ne pas blesser un homme qui avait si bien mérité de son pays. Mais si Pizarre était mort il était muni de provisions qu'il produirait et qui le nommaient son successeur au gouvernement. Cette attention pour Pizarre semble pourtant avoir été l'effet de la crainte de son pouvoir plutôt qu'un témoignage d'approbation donné à sa conduite; car au même moment où la cour paraissait ainsi vouloir le ménager, son frère Ferdinand fut arrêté à Madrid et renfermé dans une prison où il demeura plus de vingt ans [1].

Tandis que Vaca de Castro se disposait à partir, des événemens importans se passaient au Pérou. Le gouverneur, se regardant après la mort d'Almagro comme unique dépositaire de l'autorité, partagea les terres aux vainqueurs. S'il eût fait ce partage avec quelque impartialité, cette contrée était assez vaste pour lui fournir de quoi récompenser ses partisans et gagner ses ennemis; mais Pizarre se conduisit avec toute l'injustice de l'esprit de parti et non avec l'équité d'un juge qui cherche à distinguer et à récompenser le mérite. Il commença par prendre pour lui, ou pour ses frères et ses favoris, de grands districts dans les parties du pays les mieux cultivées et les mieux peuplées. Les autres n'eurent dans leurs lots que les terrains les moins bons et les plus mal situés. Les soldats d'Almagro, parmi lesquels étaient plusieurs des premiers aventuriers à la valeur et à la persévérance desquels Pizarre avait dû la plus grande partie de ses succès, furent totalement exclus de la propriété de ces terres qu'ils avaient conquises. Comme la vanité de chacun lui faisait attacher une valeur exorbitante à ses services, et exagérer ses prétentions à mesure que les conquêtes s'étendaient, tous ceux qui furent trompés dans leurs espérances se récrièrent hautement contre l'injustice et la rapacité du gouverneur, tandis que les partisans d'Almagro murmuraient en secret et méditaient leur vengeance [1].

Quelque rapides qu'eussent été les progrès des Espagnols dans l'Amérique méridionale, depuis l'entrée de Pizarre au Pérou, leur passion pour les conquêtes n'était pas encore satisfaite. Les officiers que Ferdinand Pizarre avait mis à la tête de différens détachemens avaient pénétré dans plusieurs provinces. Ils souffrirent beaucoup, les uns dans les régions stériles et froides des Andes, les autres dans les bois, les marais et les plaines; mais ils firent des découvertes qui étendirent les connaissances et la domination des Espagnols. Pierre de Valdivia reprit le projet d'Almagro sur le Chili; et malgré le courage des naturels du pays, il fit de si grands progrès, qu'il fonda la ville de Saint-Iago, le premier établissement espagnol dans cette province [2], mais de toutes les expéditions faites vers ce temps-là, celle de Gonzalès Pizarre est la plus mémorable. Le gouverneur ne voulant souffrir dans aucune place importante au Pérou personne que ses frères et lui, avait ôté à Benalcasar, le même qui avait conquis Quito, le gouvernement de ce royaume pour en revêtir son frère Gonzalès. Il chargea celui-ci de tenter la découverte et la conquête des pays situés à l'est des Andes, que les Indiens disaient être abondans en cannelle et autres épices recherchées. Gonzalès, aussi courageux et aussi ambitieux que ses frères, entreprit avec zèle cette périlleuse expédition. Il partit de Quito à la tête de trois cent quarante soldats, dont près de la moitié étaient à cheval, avec quatre mille Indiens pour porter leurs provisions. Dans cette route, qu'il fallait s'ouvrir au travers des montagnes, les malheureux Indiens périrent presque tous par l'excès du froid et de la fatigue auxquels ils n'étaient pas accoutumés. Les Espagnols, quoique plus robustes et plus capables de soutenir la différence des climats, souffrirent infiniment, et perdirent quelques hommes; mais lorsqu'ils furent descendus dans le plat pays, leurs souffrances augmentèrent. Ils essuyèrent deux mois de pluies continuelles qui ne leur laissaient pas assez d'intervalle pour sécher leurs habits [3]. Les plaines immenses qu'ils

[1] Gomara, *Hist.*, cap. CXLII. Vega, part. II, lib. II, cap. XL. Herrera, *Decad* VI, lib. VIII, cap. X, XI; lib. X, cap. I.

[1] Vega, part. II, lib. III, cap. II. Herrera, *Decad.* VI lib. VIII, cap. V

[2] Zarate, lib. III, cap. XIII. Ovalle, lib. II, cap. I.

[3] Zarate, lib. IV, cap. II.

traversaient, entièrement dépourvues d'habitans ou occupées par les peuplades les plus barbares et les moins industrieuses du Nouveau-Monde, leur fournissaient fort peu de subsistance. Ils étaient obligés de se faire un chemin dans les marais ou de l'ouvrir dans les bois, en coupant les arbres. Des travaux si continus et le défaut de nourriture auraient épuisé la constance de toute espèce de troupes; mais le courage et la persévérance des Espagnols du seizième siècle étaient à l'épreuve de tout. Toujours séduits par les fausses relations qu'on leur faisait de la richesse des pays qu'ils allaient chercher, ils persistèrent jusqu'à ce qu'ils eussent atteint les bords du Coca ou Napo, une des grandes rivières qui se jettent dans le Maragnon. Là, ils construisirent avec beaucoup de peine une barque qu'ils comptaient devoir leur être d'une grande utilité pour leur faire passer les rivières, leur procurer des provisions et reconnaître le pays. Elle fut montée par cinquante soldats, sous le commandement de François Orellana, le premier officier de la troupe après Pizarre. Le cours du fleuve les emporta avec une si grande rapidité, qu'ils devancèrent bientôt leurs compagnons, qui les suivaient par terre avec beaucoup de lenteur et de difficulté.

Éloigné de son commandant, Orellana, jeune homme ambitieux, commença à se regarder comme indépendant; et transporté de la passion dominante dans ce siècle, il forma le projet de se distinguer lui-même par quelque découverte en suivant le cours du Maragnon jusqu'à l'Océan, et en reconnaissant les vastes pays que ce fleuve arrose. Ce projet était aussi hardi que perfide. Orellana fut sans doute coupable en désobéissant à son chef, et en abandonnant ses compagnons dans des déserts inconnus, où ils n'avaient d'autre espérance de succès dans leur entreprise et de salut pour eux-mêmes que celle qu'ils fondaient sur cette même barque qu'Orellana leur enlevait; mais son crime est en quelque sorte expié par la hardiesse avec laquelle il se hasarda à suivre une navigation de près de deux mille lieues à travers des nations inconnues, dans un bâtiment fait à la hâte, de bois vert et mal construit, sans provisions, sans boussole, sans pilote. Son courage et son ardeur suppléèrent à tout ce qui lui manquait. En s'abandonnant avec audace au cours du Napo, il fut porté au sud jusqu'à la grande rivière du Maragnon. Tournant ensuite à l'est avec le fleuve, il suivit cette direction. Il fit des descentes fréquentes sur les bords, tantôt enlevant de force quelques provisions aux nations sauvages qu'il trouvait sur sa route, et tantôt les obtenant à l'amiable des peuplades plus civilisées. Après une longue suite de dangers surmontés avec un courage étonnant et de travaux supportés avec non moins de constance, il entra dans l'Océan, où de nouveaux périls l'attendaient (137). Il les surmonta de même, et arriva enfin à l'établissement espagnol de l'île de Cubagua, d'où il fit voile pour l'Espagne. La vanité naturelle aux voyageurs qui ont vu des pays inconnus aux autres hommes et l'artifice ordinaire aux aventuriers occupés de se faire valoir, concoururent à lui faire mêler dans le récit de son voyage beaucoup de merveilleux à la vérité. Il prétendit avoir découvert des nations si riches, que les toits de leurs temples étaient couverts de plaques d'or, et donna une description détaillée d'une république de femmes guerrières qui avaient étendu leur domination sur une partie considérable des plaines immenses qu'il avait visitées. Ces contes extravagans donnèrent naissance à l'opinion qu'il y avait dans cette partie du Nouveau-Monde un pays abondant en or, connu sous le nom de *El-Dorado*, et une république d'Amazones; et tel est le goût des hommes pour le merveilleux, que ce n'est qu'après beaucoup de temps et avec beaucoup de difficulté que la raison et l'observation ont détruit ces fables. Le voyage d'Orellana, dépouillé de toutes ces circonstances romanesques, mérite cependant d'être remarqué non-seulement comme une des plus belles entreprises de ce siècle si fécond en entreprises, mais comme le premier événement qui ait donné une connaissance certaine de l'existence de ces régions immenses qui s'étendent à l'est depuis les Andes jusqu'à l'Océan [1].

Il n'y a point de termes qui puissent exprimer la consternation de Pizarre lorsque arrivé au confluent du Napo et du Maragnon, où il avait donné ordre à Orellana de l'attendre, il n'y trouva pas la barque. Il ne put croire qu'un

[1] Zarate, lib. IV, cap. IV. Gomara, *Hist.*, cap. LXXXVI. Vega, part. II, lib. III, cap. IV. Herrera, *Decad.* VI, lib. IX, cap. II-V. Rodriguès, *El Maragnon y Amazonas*, lib. I, cap. III.

homme à qui il avait confié l'exécution d'un ordre si important eût assez de bassesse et d'ingratitude pour l'abandonner dans une pareille situation. En ne le trouvant pas au lieu du rendez-vous, il attribua son absence à quelque accident. Il s'avança jusqu'à cinquante lieues plus loin en suivant les bords du Maragnon, espérant à chaque moment voir la barque revenir chargée de provisions. Enfin il trouva dans ces déserts un officier d'Orellana qui y avait été abandonné pour avoir eu le courage de faire des remontrances à Orellana contre cette perfidie. Pizarre apprit de lui toute l'étendue du crime d'Orellana, et ses compagnons comprirent toute l'horreur de leur situation, dans ce moment où ils se virent privés de leur unique ressource. Le courage des plus hardis et des plus anciens vétérans fut abattu et tous demandèrent à retourner à l'instant même sur leurs pas. Pizarre affectant d'être tranquille ne combattit pas leurs désirs; mais il se trouvait alors à douze cents milles de Quito, et dans leur retour les Espagnols eurent à vaincre des difficultés plus grandes encore que celles qu'ils avaient trouvées dans leur première route, sans être soutenus par les espérances qui les animaient alors. La faim les contraignit de se nourrir de racines et de baies sauvages, de manger leurs chevaux, leurs chiens, les reptiles les plus dégoûtans, et enfin jusqu'au cuir de leurs selles et de leurs ceinturons. Quatre mille Indiens et deux cent dix Espagnols périrent dans cette expédition malheureuse qui dura près de deux ans, et comme Orellana en avait emmené cinquante, il n'en revint que quatre-vingts à Quito, nus comme des sauvages, et si exténués par la faim et la fatigue, qu'ils ressemblaient plus à des spectres qu'à des hommes [1].

Mais au lieu de jouir du repos que son état eût demandé, Pizarre, de retour à Quito, y apprit un événement fatal qui le menaçait de malheurs plus grands encore que ceux qu'il venait d'éprouver. Depuis que son frère avait partagé ses conquêtes entre ses compagnons avec la partialité que nous avons fait remarquer plus haut, les partisans d'Almagro, se considérant comme proscrits par le parti dominant, ne conservaient plus aucune espérance d'améliorer leur sort. Un grand nombre d'entre eux s'étaient retirés à Lima, où la maison du jeune Almagro leur était toujours ouverte. La petite portion de la fortune du père que le gouverneur avait laissée au fils était employée à les faire subsister. L'attachement que tous ceux qui avaient servi sous Almagro lui avaient montré s'était porté sur son fils qui venait d'atteindre l'âge de virilité et qui était doué de toutes les qualités propres à captiver l'affection des soldats. D'une figure agréable, adroit à tous les exercices du corps, hardi, d'un caractère ouvert et généreux, il semblait né pour commander; et comme son père avait reconnu en lui-même les inconvéniens du manque d'éducation, il l'avait fait instruire avec soin: les connaissances qu'il avait acquises augmentaient le respect qu'avaient pour lui des aventuriers, la plupart ignorans, sur lesquels il avait à cet égard une grande supériorité. Les partisans d'Almagro trouvèrent dans ce jeune homme un centre de réunion dont ils avaient besoin, et le regardant comme leur chef ils étaient disposés à tout entreprendre pour le servir. Mais leur affection pour Almagro n'était pas leur unique motif. Il s'y joignait le désir de sortir de la fâcheuse situation où ils étaient. Plusieurs d'entre eux manquant de tout (138), et las de traîner une vie à charge à leur chef ou à ceux de leurs compagnons qui avaient pu dérober quelques débris de leur fortune aux confiscations et aux violences des Pizarres, attendaient avec impatience une occasion d'exercer leur courage et leur activité. Ils commencèrent à délibérer sur les moyens de se venger de l'auteur de leurs maux. Leurs complots ne demeurèrent pas entièrement ignorés, et le gouverneur fut averti de se tenir sur ses gardes contre des hommes qui paraissaient méditer quelque action désespérée et qui avaient assez de résolution pour l'exécuter. Mais soit intrépidité naturelle ou mépris pour des gens que leur pauvreté même lui paraissait mettre hors d'état de rien entreprendre de considérable, il négligea les avertissemens de ses amis. « Soyez tranquilles, leur disait-il, je serai en sûreté tant qu'il n'y aura personne au Pérou qui ne sache que je puis en un moment ôter la vie à celui qui oserait concevoir le projet d'attenter à la mienne. » Cette sécurité donna aux partisans d'Almagro tout le temps de laisser mûrir leur

[1] Zarate, lib. IV, cap. II-V. Vega, part. II, lib. VIII, cap. III, IV, V, XIV. Herrera, *Decad.* VI, lib. III, cap. VII, VIII; lib. IX, cap. II-V. *Decad.* VII, lib. III, cap. XIV. Pizar., *Varones ilustr.*, p. 349, etc.

projet, et Jean de Herrada, officier de beaucoup de talent, qui avait élevé le jeune Almagro, dirigea leurs mesures avec tout le zèle que son attachement pour Almagro lui inspirait, et avec toute l'autorité que lui donnait sur les conjurés l'ascendant connu qu'il avait sur son pupille.

Un dimanche, vingt-sixième jour de juin, vers midi, temps de repos dans tous les pays chauds, Herrada et dix-huit des plus déterminés conjurés sortent de la maison d'Almagro, armés de toutes pièces et l'épée à la main. Ils s'avancent à grands pas vers le palais du gouverneur, en criant: *Vive le roi! meure le tyran!* Les autres conspirateurs, avertis par un signal, se tiennent en armes à différens postes pour les soutenir. Pizarre, ordinairement environné d'une suite nombreuse, telle que pouvait l'avoir le particulier le plus riche du siècle dans lequel il vivait, n'avait alors presque personne auprès de lui parce qu'il venait de se lever de table, et que la plupart de ses domestiques s'étaient retirés dans leurs chambres. Les conjurés passèrent les deux premières cours sans obstacle. Ils étaient déjà au pied de l'escalier, lorsqu'un page donna l'alarme à son maître qui conversait avec quelques amis dans une grande salle. Le gouverneur, qu'aucun danger n'étonnait, demanda ses armes et ordonna à François de Chaves de fermer la porte. Mais cet officier ne conservant pas assez de présence d'esprit pour exécuter un ordre si prudent, courut jusque sur l'escalier et demanda aux conjurés ce qu'ils voulaient et où ils allaient. Au lieu de répondre ils lui percent le cœur d'un coup de poignard et se précipitent dans la salle. Quelques-uns de ceux qui y étaient se jetèrent par les fenêtres, d'autres tentèrent de s'échapper, et un petit nombre se mettant en défense suivirent le gouverneur dans une chambre voisine. Les conjurés, animés par la vue de l'objet de leur haine, les y poursuivirent. Pizarre, sans autres armes qu'un bouclier et son épée, défendit l'entrée, et aidé de son beau-frère Alcantara et de sa petite troupe d'amis, il soutint un combat si inégal avec une bravoure digne de ses anciens exploits et avec la vigueur d'un jeune homme. « Courage, compagnons, s'écriait-il, nous sommes encore assez de braves gens pour faire repentir ces traîtres de leur audace. Mais les conjurés, couverts de leur armure, se défendaient aisément des coups qu'on leur portait, tandis que tous les leurs faisaient couler le sang. Alcantara tomba mort aux pieds de son frère. Ses autres amis étaient presque tous blessés mortellement. Le gouverneur, si las qu'il pouvait à peine manier son épée et ne pouvant plus se défendre contre tant d'ennemis, reçut un coup mortel dans la poitrine, tomba et mourut sur-le-champ. Aussitôt les assassins coururent dans les rues, leurs épées sanglantes à la main et publiant la mort du tyran. Ils furent joints par environ deux cents de leurs compagnons. Après avoir conduit le jeune Almagro en pompe dans la ville, ils assemblèrent les magistrats et les principaux citoyens qu'ils forcèrent de le reconnaître comme le légitime successeur de son père dans le gouvernement. Le palais de Pizarre, ainsi que les maisons de plusieurs de ses partisans, furent pillés par les soldats qui eurent la double satisfaction de se venger de leurs ennemis et de s'enrichir des dépouilles de ceux aux mains desquels étaient tombées toutes les richesses du Pérou [1].

La hardiesse et le succès de cette conspiration, aussi bien que le nom et les qualités populaires d'Almagro, attirèrent sous ses drapeaux un grand nombre de soldats. Tous ceux qui désespéraient de leur fortune sous le gouvernement de Pizarre, tous ceux qui avaient souffert de ses violences ou de son avidité dans les dernières années de sa vie, se déclarèrent sans hésiter en faveur d'Almagro; ils étaient en grand nombre, et le jeune Almagro se trouva bientôt à la tête de huit cents des plus anciens et des plus braves soldats du Pérou. Comme sa jeunesse et son inexpérience ne lui permettaient pas de les commander en personne, il nomma Herrada général. Mais avec de si grandes forces assemblées en si peu de temps il s'en fallut bien que son autorité fût universellement reconnue. Pizarre avait laissé beaucoup d'amis à qui sa mémoire était chère. L'assassinat cruel d'un homme à qui sa patrie avait de si grandes obligations remplissait d'horreur tous ceux qui conservaient quelque impartialité. La naissance honteuse d'Almagro et l'incertitude du titre sur lequel il fondait ses prétentions le faisaient regarder par d'autres comme un usurpateur. Les

[1] Zarate, lib. IV, cap. VI-VIII. Gomara, *Hist.*, c. CXLIV, CXLV. Vega, part. II, lib. III, cap. V, VII. Herrera, *Decad.* VI, lib. X, cap. IV-VII. Pizarro, *Var. illustr.*, pag. 183.

commandans de plusieurs provinces refusèrent de reconnaître son autorité jusqu'à ce qu'elle fût confirmée par l'empereur. Dans d'autres, comme à Cuzco, on leva l'étendard royal, et on fit des préparatifs pour venger la mort du gouverneur.

Ces causes de guerres ne seraient pas demeurées long-temps sans activité; mais elles acquirent plus de force aussitôt que l'arrivée de Vaca de Castro fut connue. Après un long et pénible voyage, il fut jeté par le mauvais temps dans un petit havre de la province de Popayan, et s'avançant à petites journées par de très mauvais chemins, il arriva enfin à Quito. Il apprit en route la nouvelle de la mort de Pizarre et les événemens dont elle avait été suivie. Il produisit sur-le-champ ses patentes de gouverneur du Pérou, qui lui donnaient les mêmes priviléges et la même autorité dont avait joui son prédécesseur, et fut reconnu sans difficulté par Benalcasar, adelantade ou lieutenant général pour l'empereur dans le Popayan, et par Pedro de Puelles qui en l'absence de Gonzalès Pizarre, avait le commandement des troupes restées à Quito. Vaca de Castro, en prenant ainsi possession du gouvernement, montra qu'il possédait les talens nécessaires dans une conjoncture si délicate. Par son crédit et son adresse, il eut bientôt assemblé un corps de troupes suffisant, non-seulement pour être lui-même à couvert de toute insulte, mais pour être en état de faire respecter son autorité. Il dépêcha des personnes de confiance dans les divers établissemens du Pérou pour y faire notifier légalement son arrivée et sa commission, et faire connaître à ses compatriotes les volontés de l'empereur relativement au gouvernement du pays. Il envoya des émissaires qui encourageaient les officiers espagnols mécontens de la conduite d'Almagro à montrer leur fidélité pour leur souverain en soutenant l'homme à qui ce prince avait confié son autorité. Ces mesures produisirent beaucoup d'effet. Encouragés par l'approche du nouveau gouverneur, ou préparés par ses insinuations, les sujets fidèles se maintinrent dans leurs principes, et les avouèrent hautement. Les plus timides laissèrent entrevoir leur manière de penser. Ceux qui étaient encore chancelans et neutres, pressés par la nécessité de prendre un parti, commencèrent à pencher vers celui qui leur parut alors le plus sûr aussi bien que le plus juste [1].

Almagro s'aperçut qu'il baissait tous les jours dans l'opinion de ses partisans, et pour arrêter les progrès de cette défection avant l'arrivée de Vaca de Castro, il s'avança vers Cuzco à la tête de ses troupes. Le corps le plus considérable de ses ennemis y était assemblé sous les ordres de Pedro Alvarès Holguin. Pendant sa marche, Herrada, qui avait jusque-là guidé sa jeunesse, mourut, et depuis cette époque ses mesures furent toutes violentes, concertées sans prudence et maladroitement exécutées. Holguin, avec des forces fort inférieures, descendait vers la côte au même temps où Almagro s'avançait vers Cuzco. Par un stratagème très simple, il trompa un ennemi sans expérience, évita le combat et exécuta une jonction avec Alvarado, officier de distinction qui avait été le premier à se déclarer contre Almagro comme contre un usurpateur.

Vaca de Castro les rejoignit bientôt avec les troupes qu'il avait amenées de Quito, et faisant placer l'étendard royal devant sa tente, il déclara qu'il voulait remplir en personne la fonction de général de toutes les troupes. Quoique attaché par la profession qu'il avait exercée jusqu'alors à une vie pacifique et sédentaire, il montra tout de suite l'activité et le coup d'œil décisif d'un officier accoutumé à commander. Se voyant maître de forces bien supérieures à celles de son ennemi, il voulut terminer promptement la guerre par une bataille. Les partisans d'Almagro n'espérant aucun pardon du crime qu'ils avaient commis en massacrant le gouverneur, ne cherchaient pas eux-mêmes à éviter ce genre de décision. Les deux partis se rencontrèrent à Chupas, lieu distant d'environ deux cents milles de Cuzco, et combattirent avec toute la violence des guerres civiles et toute la fureur des haines particulières, animés encore par le désir de la vengeance et les derniers efforts du désespoir. La victoire, après avoir demeuré longtemps incertaine, se déclara à la fin pour Vaca de Castro. La supériorité du nombre, l'intrépidité du général et les talens militaires de François de Carvajal, officier formé sous le grand

[1] Benzo, lib. III, cap. IX. Zarate, lib. IV, cap. XI. Gomara, cap. CXLVI, CXLVII. Herrera, *Decad.* VI, lib X, cap. I, II, III, VII, etc.

capitaine dans les guerres d'Italie, et qui jeta dans cette journée les fondemens de sa réputation au Pérou, triomphèrent de la bravoure des partisans d'Almagro et de celle de leur chef, qui se conduisit avec un courage digne d'une meilleure cause et d'une autre destinée. Le carnage fut grand, eu égard au nombre des combattans. Plusieurs des vaincus, et particulièrement ceux qui avaient trempé dans l'assassinat de Pizarre, se jetèrent au milieu des ennemis pour éviter une mort honteuse. De quatorze cents hommes qui formaient le nombre des combattans des deux armées, il en demeura cinq cents sur le champ de bataille, et le nombre des blessés fut encore plus considérable [1].

Les talens que Vaca de Castro avait déployés dans le conseil et sur le champ de bataille avaient étonné les aventuriers du Pérou; mais sa conduite après la victoire ajouta encore à leur surprise. Dispensateur sévère de la justice par caractère, il était d'ailleurs persuadé qu'il fallait des exemples d'une rigueur extraordinaire pour arrêter l'esprit de licence répandu parmi des militaires si éloignés du centre de l'autorité. Son premier soin fut de faire faire le procès à ses prisonniers. Quarante furent condamnés à mort comme rebelles, et les autres bannis du Pérou. Leur chef, qui s'était sauvé de la bataille, ayant été trahi par quelques-uns de ses officiers, fut publiquement décapité à Cuzco, et avec lui furent éteints et le nom d'Almagro et l'esprit de parti qui avait jusque-là désolé le Pérou [2].

Pendant que ces scènes violentes se passaient, l'empereur et ses ministres préparaient des lois à l'aide desquelles ils espéraient ramener la tranquillité dans les établissemens espagnols du Nouveau-Monde et y introduire un meilleur système de police intérieure. Les conquêtes vastes et rapides des Espagnols n'avaient pas été le fruit des efforts réguliers et suivis de la nation; elles étaient l'ouvrage d'aventuriers particuliers. Après les premiers armemens faits pour découvrir l'Amérique, la cour d'Espagne, sous les règnes agités de Ferdinand et de Charles V, deux princes dont l'un était l'homme le plus intrigant et l'autre le plus ambitieux de son siècle, avait été si fort occupée de projets et de guerres avec presque toutes les nations de l'Europe, qu'elle n'avait pas eu le temps de porter son attention sur des objets éloignés et moins intéressans. Le soin de poursuivre les découvertes et de tenter des conquêtes était abandonné à de simples particuliers; ces hommes, animés par l'amour de la nouveauté, par la passion pour les voyages, par l'avarice, par l'ambition, par l'espoir de mériter le ciel, se jetèrent avec tant d'ardeur dans cette nouvelle carrière qu'en moins d'un siècle les contrées immenses que possède aujourd'hui l'Espagne dans le Nouveau-Monde furent soumises à son empire. Le gouvernement n'ayant presque point contribué aux frais des expéditions ne pouvait pas s'attendre à en retirer de grands avantages. La souveraineté des pays conquis et le quint de l'or et de l'argent des mines furent réservés à la couronne; les conquérans s'emparaient de tout le reste comme leur appartenant de droit. Ils regardaient le pillage comme une indemnité des dépenses qu'ils avaient faites pour s'équiper, et les terrains qu'ils partageaient suivant de certaines règles comme des établissemens permanens dus à leur valeur. Dans cette première distribution des possessions l'étendue de chacune était mal connue; il était impossible à l'administration de s'apercevoir de tous les inconvéniens qui pouvaient résulter d'une semblable opération, et on fut forcé de fermer les yeux sur beaucoup d'injustices. Les peuples vaincus furent pillés avec une rapacité destructive et leur pays distribué à leurs nouveaux maîtres en portions exorbitantes, excédant de beaucoup toutes les récompenses auxquelles pouvaient prétendre les conquérans. Ces hommes ignorans et grossiers, hors d'état de former aucun plan général de police intérieure, uniquement occupés de leur intérêt et incapables de sacrifier un profit actuel à l'espérance d'un avantage éloigné pour eux-mêmes ou pour le public, n'avaient d'autre objet que de s'enrichir promptement sans s'embarrasser des conséquences funestes que pouvaient avoir les moyens qu'ils employaient. Mais lorsque la cour d'Espagne eut enfin reconnu l'importance de ses possessions en Amérique, elle sentit la nécessité de les administrer sur un plan entière-

[1] Zarate, lib. IV, cap. XII-XIX. Gomara, cap. CXLVIII. Vega, part. II, lib. III, cap. XI-XVIII. Herrera, *Decad* VII, lib. I, cap. I, II, III; lib. III, cap. I, II.

[2] Zarate, lib. IV, cap. XXI. Gomara, cap. CL. Herrera, *Decad*. VII, lib. III, cap. XII. lib. VI, cap. I.

ment nouveau et de substituer les institutions d'un gouvernement régulier aux maximes et aux usages établis par des aventuriers qui ne savaient que vaincre.

Un mal surtout demandait le plus prompt remède. Les conquérans du Mexique et du Pérou avaient suivi le fatal exemple que leur avaient donné leurs compatriotes dans les îles; ils s'étaient livrés à la recherche de l'or et de l'argent des mines avec la même imprudence et la même ardeur : la même conduite avait eu les mêmes suites. Les naturels, employés à ce travail par des maîtres qui leur imposaient des tâches bien au-dessus de leurs forces, périssaient avec tant de rapidité que l'Espagne devait craindre de ne régner bientôt que sur un vaste désert, au lieu de posséder un pays peuplé et susceptible d'amélioration.

L'empereur et ses ministres étaient persuadés de ces tristes vérités et s'étaient occupés de prévenir la destruction des Indiens qui allait leur faire perdre tous les avantages qu'ils attendaient de leurs nouvelles possessions. Cette crainte avait fait porter de temps en temps les différentes lois dont j'ai fait mention, et par lesquelles on voulait assurer à ce peuple un traitement plus humain et plus équitable. Mais la distance où était l'Amérique du centre du gouvernement, la faiblesse de l'autorité dans les nouvelles colonies, l'avarice et l'audace des soldats qui ne connaissaient aucun frein, avaient empêché jusque-là les meilleures lois d'avoir aucun effet sensible. Le mal croissait; les affaires de l'Europe laissaient en ce moment à l'empereur quelque loisir pour tourner son attention sur l'Amérique; non content de délibérer sur cette importante matière avec ses ministres et les membres de son conseil, il consulta diverses personnes qui avaient résidé long-temps dans le Nouveau-Monde, pour s'aider du résultat de leur expérience et de leurs réflexions. Heureusement pour les Américains, Barthélemy de Las Casas se trouvait à Madrid chargé des affaires d'une maison de son ordre; l'empereur le fit appeler[1]. Quoique depuis le mauvais succès de ses efforts pour le soulagement des Indiens il se fût tenu renfermé dans le cloître et ne se fût occupé que des devoirs de la vie monastique, son zèle pour ces malheureux, les premiers objets de sa compassion, loin de s'être amorti, n'avait fait que s'accroître par la connaissance plus suivie qu'il avait acquise de leurs calamités. Il saisit vivement cette occasion de rappeler ses anciennes maximes sur le traitement des Indiens, avec l'éloquence vive et naturelle d'un homme dont l'âme était profondément affectée par les scènes qui avaient frappé tant de fois ses yeux. Il fit un tableau pathétique de la destruction de l'espèce humaine dans le Nouveau-Monde, en homme convaincu de la vérité de tout ce qu'il avançait; il peignit des plus vives couleurs les nations indiennes emportées presque entières en moins de cinquante ans dans les îles, et cette dévastation s'étendant sur le continent avec la même rapidité, il attribua ces calamités aux exactions, à la cruauté de ses compatriotes et à l'esclavage des Américains. Il soutint que leur liberté seule pouvait arrêter la dépopulation. Il ne se contenta pas des discours qu'il prononça sur ce sujet et de la force de l'éloquence qu'il y déployait; il composa à cette occasion son traité célèbre de la destruction de l'Amérique[1], dans lequel il rapporte avec les circonstances les plus horribles, et vraisemblablement avec quelque exagération, la dévastation de tous les pays conquis par les Espagnols.

L'empereur fut profondément affecté du récit de tant de barbaries; mais ses vues s'étendaient au-delà de celles de Las-Casas. Il conçut que pour donner à ses possessions du Nouveau-Monde toute la valeur dont elles étaient susceptibles, il ne suffisait pas de délivrer les Indiens de l'oppression sous laquelle ils gémissaient, mais qu'il fallait surtout y borner le pouvoir et les usurpations de ses propres sujets. Les conquérans de l'Amérique qui avaient rendu de si grands services à leur pays, étaient, pour la plupart, de basse naissance et d'un ordre de citoyens qui ne paraissaient mériter aucune distinction aux yeux du monarque. Les richesses prodigieuses que quelques-uns d'eux avaient rapportées dans leur patrie excitaient la jalousie dans un siècle moins accoutumé que le nôtre à voir des hommes d'une condition inférieure s'élever au-dessus de leur état et le disputer en faste à l'ancienne noblesse. Les possessions que

[1] Remesal, *Hist. de Chiapa*, p. 146.

[1] Remesal, pag. 192, 199.

les chefs de ces aventuriers s'étaient appropriées étaient d'une étendue immense (139) et si le pays pouvait jamais recevoir des améliorations proportionnées à la fertilité du sol, les propriétaires ne pouvaient manquer de devenir trop riches et trop puissans pour de simples sujets. Il paraissait à Charles également nécessaire de corriger l'un de ces abus et de prévenir l'autre, et les règlemens qu'on devait faire pour cela devaient être soutenus par une forme d'administration plus vigoureuse que celle qui jusqu'alors avait eu lieu en Amérique.

C'est dans ces vues qu'on forma un corps de lois contenant plusieurs dispositions salutaires sur la constitution et les pouvoirs du conseil souverain des Indes, sur l'étendue de la juridiction et l'autorité des audiences royales, sur l'administration de la justice et sur toutes les parties du gouvernement ecclésiastique et civil. Ces lois furent généralement approuvées ; mais on y joignit des règlemens qui excitèrent une alarme universelle et causèrent les plus violentes agitations, tels que les suivans :

Les *repartimientos* ou concessions de terres étant excessifs, les audiences royales furent autorisées à les réduire à une étendue modérée. A la mort de chaque aventurier ou planteur, les terres et les Indiens qui lui auraient été accordés ne passeraient plus à sa veuve ou à ses enfans, mais retourneraient à la couronne. Les Indiens seraient désormais exemptés de service personnel et ne seraient obligés ni de porter les bagages des voyageurs, ni de travailler aux mines, ni de plonger pour la pêche des perles. Le tribut dû par eux à leurs seigneurs serait fixé, et ils devaient être payés pour tous les ouvrages qu'ils feraient volontairement. Toute personne qui aurait été ou était actuellement dans quelque emploi public, tout ecclésiastique, tous les hôpitaux et monastères seraient privés des terres et des Indiens dont ils étaient en possession, et les terres étaient réunies à la couronne. Enfin tout habitant du Pérou impliqué au criminel dans la querelle de Pizarre et d'Almagro, serait dépouillé aussi de ses terres et de ses Indiens qu'on confisquerait au profit du roi.

Tous les ministres espagnols, jusqu'alors chargés des affaires de l'Amérique et les mieux instruits de l'état du pays, firent des remontrances contre ces règlemens funestes, selon eux, aux colonies naissantes. Ils représentèrent que le nombre des Espagnols qui avaient jusqu'à cette époque passé dans le Nouveau-Monde était si petit, qu'on ne pouvait rien espérer de leurs efforts pour l'amélioration des vastes régions sur lesquelles ils étaient dispersés, sans le secours des Indiens ; que le succès de toute espèce de plan de ce genre dépendait nécessairement du service des naturels, et que l'indolence de ces peuples et leur aversion pour le travail ne pouvaient être surmontées par l'appât du gain et des récompenses ; qu'à l'instant où les maîtres n'auraient plus le droit d'imposer une tâche et d'exiger qu'elle fût faite, tout travail cesserait, et que toutes les sources de richesses qui avaient commencé à couler d'Amérique en Espagne se fermeraient pour jamais. Mais Charles, attaché dans tous les temps à ses opinions et frappé fortement alors des désordres qui régnaient en Amérique, voulut risquer l'application d'un remède même dangereux, et persista dans la résolution de publier ses nouvelles lois. Pour en presser l'exécution avec plus de vigueur, il destina François Tello de Sandoval à passer au Mexique en qualité de visiteur, où il serait chargé de se concerter avec le vice-roi Antoine de Mendoza. Blasco Nugnès Vela fut nommé gouverneur du Pérou avec le titre de vice-roi ; et pour fortifier son administration, on établit une audience royale à Lima où quatre jurisconsultes devaient exercer les fonctions de premiers juges [1].

Le surintendant et le vice-roi partirent en même temps, mais les lois qu'ils devaient faire exécuter en Amérique y étaient connues avant leur arrivée. L'entrée de Sandoval à Mexico fut regardée comme le prélude d'une ruine générale. La liberté entière rendue aux Indiens intéressait tous les Espagnols établis en Amérique, et il n'y en avait aucun qui, sous quelque prétexte, ne pût être compris dans les nouveaux règlemens et en souffrir. Mais la colonie de la Nouvelle-Espagne s'était, depuis si long-temps, accoutumée à respecter les lois et l'autorité sous l'administration prudente et ferme de Mendoza, que quelque aversion qu'on y eût pour les lois nouvelles et quelques mauvais effets qu'on en craignît, il ne se fit aucune tentative pour en

[1] Zarate, lib. iv, cap. xxiv. Gomara, cap. clx. Vega, part. ii, lib. iii, cap. xx.

empêcher la publication, ni aucun acte de violence contraire à la soumission due au souverain. Les magistrats et les principaux habitans se contentèrent d'exposer au vice-roi et au surintendant dans de respectueuses remontrances les conséquences funestes des nouveaux règlemens. Heureusement pour eux, une longue résidence en Amérique avait donné à Mendoza une profonde connaissance de l'état du pays, de ses intérêts et de ses ressources; et Sandoval, quoique nouvellement appelé à l'administration, montra une modération rare parmi ceux qui se trouvent pour la première fois revêtus du pouvoir. Ils s'engagèrent l'un et l'autre à suspendre l'exécution des dispositions qui blessaient le plus les Mexicains, et non-seulement ils consentirent à ce que les habitans de la Nouvelle-Espagne envoyassent une députation à ce sujet, mais ils appuyèrent eux-mêmes le vœu de la colonie. Charles, ébranlé par l'opinion de ces hommes que leurs talens et leur intégrité rendaient si capables de juger avec discernement des objets qui étaient sous leurs yeux, se relâcha assez de la rigueur de ses lois pour rendre à la colonie sa première tranquillité [1].

Au Pérou, les affaires prirent une tournure plus fâcheuse et l'orage ne fut pas si promptement dissipé. Les conquérans de ce royaume, nés dans les dernières classes des citoyens, plus éloignés de la métropole et enivrés par les immenses richesses qu'ils avaient acquises en si peu de temps, s'abandonnaient à une plus grande licence. Au milieu du renversement général de l'ordre et des lois, occasioné par deux guerres civiles, chaque particulier était devenu son maître et son propre juge, et n'était plus guidé que par son intérêt et ses passions. L'esprit d'insubordination alla jusqu'à la révolte. Des hommes gâtés par une si longue anarchie ne pouvaient voir sans répugnance et sans crainte l'introduction d'un gouvernement régulier, le pouvoir d'un vice-roi et l'autorité d'une cour de judicature. Mais ils éprouvaient encore une plus grande indignation à la seule idée de se soumettre à des lois qui les dépouillaient en un moment du fruit de tant d'années de travaux, de services et de souffrances. Dès que les règlemens nouveaux furent connus dans les divers établissemens, les habitans s'assemblèrent, les femmes en larmes et les hommes se récriant contre l'injustice et l'ingratitude d'un souverain qui les privait de leurs biens sans les avoir entendus. Est-ce là, disaient-ils, la récompense due à des citoyens qui, sans le secours de l'état, à leurs propres frais et par leur valeur, ont soumis à la couronne de Castille des territoires si riches et si étendus? Est-ce là le prix de tant de maux que nous avons soufferts, de tant de dangers que nous avons courus pour servir la patrie? Quel est parmi nous celui qui ait assez bien mérité de son pays ou dont la conduite ait été assez irréprochable pour qu'on ne puisse pas le condamner en vertu de quelqu'une des clauses de ces nouvelles lois, conçues en termes si vagues et si généraux? Ne paraissent-elles pas rédigées pour servir d'autant de piéges auxquels il est impossible d'échapper? Tous les Espagnols de quelque considération au Pérou ont eu part à l'autorité, et tous sans exception ont été forcés d'entrer dans les querelles des différens chefs des partis. Faut-il dépouiller les premiers parce qu'ils ont rempli un devoir, et punir les autres de s'être trouvés dans des circonstances qu'ils n'ont pu éviter? Les conquérans d'un grand empire, au lieu des récompenses et des distinctions qu'ils avaient si bien méritées, seraient donc privés de la consolation de pourvoir à la subsistance de leurs femmes et de leurs enfans, et forcés de les laisser dans la dépendance des secours qu'ils pourraient arracher à une cour ingrate [1]. Nous ne sommes plus en état, continuaient-ils, d'aller découvrir de nouvelles régions pour y former des établissemens plus solides; notre santé affaiblie par l'âge et nos corps couverts de blessures, ne sont plus propres à une vie si fatigante et si active; mais il nous reste encore assez de force pour défendre la justice de nos droits et pour ne pas nous laisser dépouiller honteusement [2].

De pareils discours proférés avec toute la véhémence de la passion et appuyés de l'approbation de tous ceux qui les entendaient, enflam-

[1] Fernandès, *Hist.*, lib. I, cap. III, IV, V. Vega, part. II, lib. III, cap. XXI, XXII. Herrera, *Decad.* VII, lib. V, cap. VII, lib. VII; cap. XIV, XV. Torquemada, *Mond. ind.*, lib V, cap. XIII.

[1] Herrera, *Decad.* VII, lib. VII, cap. XIV, XV.

[2] Gomara, cap. CLII. Herrera, *Decad.* VII, lib. VI, cap. X, XI. Vega, part. II, lib. III, cap. XX, XXII; lib. IV, cap. III, IV.

mèrent tellement les esprits que tout se disposait aux plus grandes violences. Les mécontens commencèrent à tenir conseil en différens endroits pour concerter les moyens de s'opposer à l'entrée du vice-roi et des magistrats, et pour prévenir non-seulement l'exécution, mais même la promulgation des nouvelles lois. Vaca de Castro avait détourné l'orage dans le moment en les flattant de l'espérance qu'aussitôt que le vice-roi et les juges seraient arrivés, ils se prêteraient eux-mêmes à apporter quelque modification à des règlemens qui avaient été dressés sans faire assez d'attention à l'état du pays. Il paraissait nécessaire d'avoir quelque égard aux représentations des colonies et de leur accorder quelque chose pour calmer la fermentation et les ramener à l'obéissance en leur inspirant quelque confiance en leurs supérieurs. Mais sans un profond discernement, sans des manières conciliantes et une grande souplesse de caractère, un vice-roi ne pouvait suivre un pareil plan, et malheureusement Nugnès Vela n'avait aucune des qualités qui sont nécessaires aux hommes qui gouvernent, excepté l'intégrité et le courage; encore la première dégénérait-elle souvent en dureté et la seconde en obstination; de sorte que dans les circonstances où il était placé elles étaient en lui plutôt des vices que des vertus. Du moment qu'il débarqua à Tumbès il se regarda comme simple exécuteur des ordres qu'il apportait, sans se croire autorisé à en tempérer la rigueur; et sans faire aucune attention à ce qu'il entendait dire et à ce qu'il voyait lui-même de l'état du pays, il s'attacha avec une opiniâtre inflexibilité à la lettre des lois qu'il venait de promulguer.

Dans toutes les villes où il passa, il rendit la liberté à tous les Indiens, priva tous ceux qui remplissaient quelque emploi de leurs terres et de leurs travailleurs; et voulant donner lui-même l'exemple, il ne permit pas qu'un seul Indien fût employé à porter son bagage dans sa route vers Lima. L'étonnement et la consternation le précédèrent, mais il craignit si peu d'accroître l'un et l'autre, qu'à son entrée dans la capitale il déclara hautement qu'il venait pour obéir aux ordres de son souverain et non pour les altérer et les affaiblir. Cette dureté fut accompagnée de tout ce qui pouvait la rendre plus intolérable, beaucoup de hauteur dans la conduite, de l'arrogance, un ton tranchant dans toutes les discussions, et cette insolence du pouvoir si choquante pour des hommes qui n'étaient pas même accoutumés à accorder à l'autorité civile le respect qui lui est dû. Toute tentative qui avait pour objet de suspendre ou de mitiger les nouvelles lois fut regardée par le vice-roi comme suggérée par l'esprit de mécontentement et de rébellion. Il fit arrêter plusieurs personnes considérables et d'autres furent mises à mort sans forme de procès. Vaca de Castro lui-même, sans égard pour le rang qu'il venait d'occuper et pour le service qu'il venait de rendre en prévenant une révolte générale dans la colonie, fut chargé de chaînes et jeté en prison comme un criminel [1].

Mais quelque générale que fût l'indignation qu'avaient inspirée de tels procédés, il est probable que l'autorité aurait eu encore assez de force pour contenir les mécontens si ceux-ci n'eussent pas trouvé un chef capable par son crédit et son rang de réunir et de diriger leurs efforts. Depuis que les lois nouvelles avaient été connues au Pérou, tous les Espagnols avaient jeté les yeux sur Gonzalès Pizarre comme sur le seul homme capable de détourner les malheurs qui menaçaient la colonie. Il recevait de tous côtés des lettres et des députations par lesquelles on le pressait de se déclarer le protecteur des colons, qui le soutiendraient au péril de leur vie et de leur fortune. Gonzalès avec moins de talens que ses frères avait autant d'ambition et de courage. L'ingratitude de la cour envers sa famille était sans cesse présente à son esprit : Ferdinand était prisonnier d'état en Europe; les enfans de François étaient confiés à la garde du nouveau vice-roi et retenus à bord de sa flotte. Lui-même se trouvait réduit à la condition de simple citoyen dans un pays que les Pizarre avaient découvert et conquis pour la monarchie. Ces pensées le poussaient à la vengeance et l'excitaient à défendre les droits de sa famille dont il se regardait comme le dépositaire et l'héritier. Mais comme un Espagnol se dépouille difficilement de ce respect pour son souverain qui lui est comme naturel, la seule idée de prendre les armes contre les troupes royales lui faisait horreur. Il hésita long-temps et il restait encore

[1] Zarate, lib. IV, cap. XXIII, XXIV, XXV. Gomara, cap. CLIII, CLV. Vega, part. II, lib. IV, cap. IV, V. Fernandès, lib. I, cap. VI, X.

irrésolu lorsque les violences du vice-roi, le vœu général de ses compatriotes et la certitude de se voir bientôt lui-même victime de la sévérité des lois nouvelles le déterminèrent à quitter Chuquisaca de la Plata, lieu où il faisait sa résidence, pour se rendre à Cuzco. Tous les habitans vinrent au-devant de lui et le reçurent avec des transports de joie comme le libérateur de la colonie. Dans la première chaleur de leur zèle, ils le nommèrent procureur général des affaires de la nation au Pérou, pour solliciter la révocation des derniers règlemens. Ils le chargèrent de présenter leurs remontrances à l'audience royale de Lima, et sous le prétexte de quelque danger de la part des Indiens, l'autorisèrent à s'y rendre en armes. En vertu de cette nomination Pizarre s'empara du trésor royal, nomma des officiers, leva des soldats, saisit une grande quantité d'artillerie que Vaca de Castro avait mise en dépôt à Guamanga et s'avança vers Lima comme contre une ville ennemie. Les mécontens, réunis dès lors sous un chef d'un nom si distingué, attirèrent bientôt à eux beaucoup de gens de marque, et une partie considérable des troupes levées par le vice-roi contre Pizarre déserta en corps et vint se réunir à l'armée de celui-ci [1].

Avant que Pizarre eût atteint Lima, il s'y était fait une révolution qui disposait les choses en sa faveur, de sorte que son succès paraissait assuré. Autant la violence de l'administration du vice-roi était redoutable aux Espagnols du Pérou, autant sa hauteur insupportable était odieuse à ses associés, les juges de l'audience royale. Il y avait eu entre eux quelques symptômes de froideur pendant leur voyage d'Espagne au Pérou [2]; mais aussitôt qu'ils commencèrent à exercer leurs fonctions respectives, les deux partis s'aigrirent tellement par leurs fréquens débats sur les limites de leur juridiction et la contrariété de leurs opinions fut telle, que bientôt l'éloignement se changea en haine ouverte. Les juges traversaient le vice-roi dans toutes ses mesures, mettaient en liberté les prisonniers qu'il avait fait arrêter, prenaient la défense des mécontens et applaudissaient à leurs remontrances. Dans une circonstance où les deux parties de l'administration auraient dû être unies pour repousser l'ennemi qui le menaçait, elles se disputaient l'une l'autre l'autorité. Les magistrats l'emportèrent à la fin. Le vice-roi, universellement haï, abandonné de ses propres gardes, fut saisi dans son palais et conduit à une île déserte sur la côte pour y être gardé jusqu'à ce qu'on pût l'envoyer en Espagne.

Après cette démarche hardie, les juges, s'emparant de l'autorité suprême, donnèrent une déclaration qui suspendait l'exécution des lois dont on se plaignait, et envoyèrent un message à Pizarre, pour le requérir de licencier ses troupes et de se rendre à Lima avec quinze ou vingt personnes de sa suite seulement, d'autant, ajoutaient-ils, qu'ils avaient déjà accordé tout ce que les mécontens pouvaient désirer. Ces magistrats ne pouvaient guère se flatter qu'un homme qui avait autant d'audace et d'ambition que Pizarre, cédât si facilement à une pareille demande. Ils ne voulaient que jeter un voile de décence sur leur complaisance pour lui. Cependant leur président, esprit remuant et hardi, entretenait vraisemblablement une correspondance secrète avec Pizarre et nourrissait le projet, que depuis il exécuta, de se dévouer entièrement à lui. L'emprisonnement du vice-roi, l'usurpation de l'autorité par les juges, enfin la confusion générale et l'anarchie, suites naturelles d'événemens si singuliers et si inattendus, ouvraient une vaste carrière à Pizarre. Il se voyait à portée de s'emparer du pouvoir suprême, et ne manquait pas de courage pour se saisir de l'objet que la fortune lui présentait. Carvajal, son conseil et son guide, voyait depuis long-temps ce but comme le seul auquel Pizarre devait tendre. Au lieu de la qualité subordonnée de lieutenant pour le roi dans les établissemens espagnols du Pérou, Pizarre demanda ouvertement celle de gouverneur et de capitaine général, et requit le conseil ou l'audience de Lima de lui donner une commission avec ce titre. Une pareille requête était un ordre de la part d'un homme qui se trouvait, à la tête de douze cents hommes, aux portes de Lima, où il n'y avait ni chef ni armée qui pussent s'opposer à lui. Mais le conseil, soit pour ne pas se dessaisir du pouvoir, soit pour sauver les apparences, hésita ou parut hésiter. Carvajal, impatient et impétueux dans toutes ses opérations, entre de

[1] Zarate, lib. v, cap. I. Gomara, cap. CLVI, CLVII. Vega, part. II, lib. IV, cap. IV, XII. Fernandès, lib. I, cap. XII-XVII. Herrera, *Decad.* VII, l. VII, c. XVIII, etc.; lib. VIII, cap. I-V.

[2] Gomara, cap. CLXXI.

nuit dans la ville, saisit plusieurs officiers de distinction ennemis de Pizarre et les fait pendre sans forme de procès. Le lendemain, l'audience expédia, au nom de l'empereur, une commission qui nommait Pizarre gouverneur du Pérou, avec une autorité absolue tant civile que militaire, et le même jour, le nouveau gouverneur fit son entrée en pompe dans la ville et prit possession de sa nouvelle dignité [1].

Mais au milieu du trouble et des désordres qu'entraînait la dissolution du gouvernement, les esprits ayant secoué le joug des lois et de l'autorité et s'abandonnant sans frein à tous leurs caprices, on vit les événemens les plus extraordinaires et les moins attendus se succéder avec rapidité. A peine Pizarre commençait-il à exercer l'autorité dont il s'était fait revêtir, qu'il vit s'élever contre lui un ennemi formidable. Le vice-roi avait été envoyé par le conseil à bord d'un vaisseau, sous la garde de Jean Alvarès, lui-même, membre du conseil, pour être conduit en Espagne. Dès que le vaisseau fut hors du port, Alvarès, soit remords, soit crainte, se jeta aux pieds de son prisonnier, lui déclara que de ce moment il était libre, et que lui-même et tous ceux qui étaient dans le vaisseau étaient prêts à lui obéir comme au représentant légitime de leur souverain. Nugnès de Vela leur ordonna de le mener à Tumbès. En débarquant, il éleva l'étendard royal et reprit ses fonctions de vice-roi. Plusieurs personnes de distinction, que l'esprit de sédition qui régnait à Cuzco et à Lima n'avait pas encore gagnées, annoncèrent tout de suite la ferme résolution de le soutenir [2]. La violence du gouvernement de Pizarre, qui veillait sur les démarches de chaque particulier avec la défiance naturelle à un usurpateur, et qui punissait avec rigueur la moindre apparence de mécontentement, augmenta bientôt le nombre des partisans de Nugnès, près duquel plusieurs des colons les plus distingués se virent forcés de chercher un asile. Tandis que les forces du vice-roi grossissaient ainsi à Tumbès, jusqu'à former un corps qu'on pouvait regarder comme une armée en Amérique, Diego Centeno, officier actif et entreprenant, poussé à bout par l'oppression et les cruautés du lieutenant de Pizarre, dans la province de Los-Charcas, trama une conspiration contre lui, le fit périr et se déclara pour le vice-roi [1].

[1] Zarate, lib. v, cap. VIII-X. Vega, part. II, lib. IV, cap. XIII, XIX. Gomara, cap. CLIX-CLXIII. Fernandès, lib. I, c. XVIII, XXV. Herrera, *Decad.* VII, lib. VIII, c. X-XX.

[2] Zarate, lib. v, cap. IX. Gomara, cap. CLXV. Fernandès, lib. I, cap. XXIII. Herrera, *Decad.* VII, lib. VIII c. XV.

Pizarre, quoique alarmé des mouvemens qui s'élevaient aux deux extrémités de l'empire, ne se déconcerta point. Il se disposa à soutenir l'autorité dont il s'était emparé avec le courage et la capacité d'un homme accoutumé à commander, et marcha directement contre le vice-roi, le plus redoutable de ses ennemis et plus voisin. Comme il était maître du trésor public du Pérou, et que le plus grand nombre des Espagnols attachés au service militaire étaient depuis long-temps dévoués à sa famille, ses troupes étaient si nombreuses que le vice-roi, incapable de lui résister, se retira sur Quito. Pizarre le suivit, et dans cette longue marche, au travers de pays montagneux et déserts, les deux armées eurent à souffrir des fatigues qu'aucunes troupes européennes n'auraient pu soutenir (140). A peine le vice-roi avait-il atteint Quito, que l'avant-garde de Pizarre parut après lui conduite par Carvajal, qui, quoique âgé de près de quatre-vingts ans, montrait toute l'activité et toute la vigueur d'un soldat. Nugnès de Vela abandonna une ville hors d'état de défense et marcha vers le Popayan avec une célérité qui donnait à sa retraite l'air d'une fuite. Pizarre continua quelque temps de le poursuivre; mais, désespérant de l'atteindre, il revint à Quito d'où il envoya Carvajal contre Centeno, qui avait assemblé de grandes forces dans les provinces méridionales de l'empire, tandis que lui-même demeura à Quito pour faire tête au vice-roi [2].

Nugnès, par son activité et avec le secours de Benalcasar, eut bientôt assemblé quatre cents hommes dans le Popayan. Il conservait au milieu de ses désastres la même élévation d'esprit et le même sentiment de sa dignité. Il rejeta avec dédain l'avis de quelques-uns de ses partisans qui le pressaient de faire à Pizarre des ouvertures d'accommodement, et déclara que l'é-

[1] Zarate, lib. v, cap. XVIII. Gomara, cap. CLXIX. Herrera, *Decad.* VII, lib. IX, cap XXVII.

[2] Zarate, lib. v, cap. XV, XVI, XXIV. Gomara, c. CLXVII. Vega, part. II, lib. IV, cap. XXV-XXVIII. Fernandès, lib. I, cap. XXXIV, XL. Herrera, *Decad.* VII, lib. VIII, cap. XVI, XX-XXVII.

pée seule pouvait décider une querelle avec des rebelles. Dans cette résolution, il se mit en marche pour Quito. Pizarre, se confiant à la supériorité du nombre et encore plus à la discipline et à la valeur de ses troupes, s'avança à sa rencontre. Le combat fut sanglant, les deux partis se disputant la possession d'un grand empire, et la destinée des chefs ainsi que la fortune des soldats dépendant de cette journée. Mais les vétérans de Pizarre, combattant plus régulièrement et avec plus d'ordre, ébranlèrent leurs ennemis. Le vice-roi déploya à la fois les talens d'un capitaine et le courage d'un soldat, et tint long-temps la victoire en suspens. Enfin il tomba percé de coups, et la déroute de ses troupes devint générale. On les poursuivit vivement. La tête de Nugnès fut coupée et placée au lieu des exécutions à Quito. Pizarre entra dans cette ville en triomphe. Les troupes assemblées par Centeno furent bientôt dispersées par Carvajal, et leur chef fut obligé de s'enfuir aux montagnes où il demeura plusieurs mois caché dans une caverne. Des frontières du Popayan à celles du Chili tout se soumit à Pizarre. Sa flotte, sous le commandement de Pedro de Hinojosa, le rendit maître absolu de la mer du Sud et de Panama. Il mit garnison à Nombre-de-Dios, sur la côte opposée de l'isthme par où se faisait la communication ordinaire de l'Espagne avec le Pérou [1].

Après une victoire si décisive, Pizarre et ses troupes passèrent quelque temps à Quito, et, dans les premiers transports de leur joie, ils se livrèrent à tous les excès qu'on pouvait attendre d'une troupe d'aventuriers enivrés d'une prospérité si étonnante. Mais au milieu de cette dissipation, le chef et ses amis étaient obligés de tourner quelquefois leurs réflexions sur des objets sérieux, et de délibérer avec inquiétude sur le parti qu'ils avaient à prendre. Carvajal, aussi hardi et aussi décidé au conseil que sur le champ de bataille, disait depuis long-temps à Pizarre que, dans la carrière où il était entré, il ne devait pas penser à modérer sa course, qu'il fallait prétendre à tout ou n'entreprendre rien : c'était la maxime qu'il avait sans cesse recommandée à Pizarre depuis le moment où celui-ci avait pris la qualité de gouverneur du Pérou. Après la victoire remportée à Quito, il fit de nouvelles instances, et fut encore plus pressant et plus décidé. « Vous avez usurpé l'autorité suprême (écrit-il à Pizarre à cette occasion), au mépris de la commission donnée à un autre par l'empereur; vous avez marché en armes contre les drapeaux de votre souverain; vous avez attaqué son représentant; vous l'avez défait en bataille rangée et vous lui avez fait couper la tête : ne croyez pas que jamais un monarque pardonne de pareilles insultes, ni qu'aucune réconciliation entre vous et lui puisse jamais être sincère. Ne laissez plus dépendre votre destinée de la faveur incertaine d'un roi. Emparez-vous de la souveraineté d'un pays sur lequel votre famille a des droits à titre de découverte et de conquête. Vous pouvez vous attacher tous les Espagnols du Pérou, qu'il vous est facile de ménager par des concessions de terres et d'Indiens, par l'institution d'un ordre de noblesse, et par la création de quelques titres d'honneur semblables à ceux qu'on recherche en Europe avec tant d'empressement. En établissant des ordres de chevalerie avec des priviléges et des distinctions comme en Espagne, vous donnerez à ceux qui vous serviront une récompense conforme aux idées des militaires. Ne vous contentez pas de gagner ainsi vos compatriotes, tâchez de vous concilier les Indiens en épousant la Coya ou fille du soleil, qui a les droits les plus prochains à la couronne des Incas; vous engagerez les anciens habitans du Pérou, par le respect qu'ils conservent pour le sang de leurs monarques, à s'unir avec les Espagnols qui y sont établis pour soutenir votre autorité. Appuyé des uns et des autres, vous pourrez défier le pouvoir de l'Espagne et repousser aisément le peu de forces qu'elle peut envoyer dans un pays si éloigné d'elle. » Le jurisconsulte Cepeda, en qui Pizarre avait alors beaucoup de confiance, seconda fortement les exhortations de Carvajal, et employa toute son érudition à prouver à Pizarre que tous les fondateurs des grandes monarchies avaient été élevés à ce rang, non par l'ancienneté de leur famille, ou par la validité de leurs titres, mais par leur valeur et leur mérite personnel [1].

[1] Zarate, lib., cap. XXXI, XXXII. Gomara, cap. CLXX. Vega, part. II, lib. IV, cap. XXXIII, XXXIV. Fernandès, lib. I, cap. LI - LIV. Herrera, *Decad.* VII, lib. X, cap. XII - XIX, XXII; *Decad.* VIII, lib. I, cap. I - III. Benzo, lib. III, cap. XII

[1] Vega, part. II, lib. IV, cap. XL. Fernandès, lib. I, cap. XXXIV ; lib. II, cap. XIII, XLIX. Herrera, *Decad.* VIII lib. II, cap.

Pizarre les écouta attentivement l'un et l'autre, et ne put cacher la satisfaction avec laquelle il voyait l'objet qu'on offrait à son ambition. Mais, heureusement pour le repos du genre humain, peu d'hommes sont doués de cette force d'esprit et de cette étendue de talent nécessaires pour former et exécuter les grands desseins qui ne peuvent être poursuivis sans le renversement de l'ordre établi dans les sociétés et la violation des maximes qu'on y regarde comme sacrées. La médiocrité des talens de Pizarre resserra son ambition dans des limites plus étroites. Au lieu d'aspirer à l'indépendance, il se borna à obtenir de la cour d'Espagne d'être confirmé dans l'autorité dont il jouissait. Pour cette négociation, il envoya en Europe un officier de distinction chargé de présenter sa conduite et l'état du pays sous un point de vue capable de déterminer l'empereur et ses ministres à lui laisser la place qu'il occupait.

Tandis que Pizarre délibérait sur le parti qu'il avait à prendre, les ministres espagnols étaient occupés de leur côté à rechercher les moyens de rétablir au Pérou l'autorité de l'empereur. Ils ignoraient encore les outrages qu'elle avait reçus; mais ils étaient instruits de la révolte contre le vice-roi, de son emprisonnement et de l'usurpation de Pizarre. Une résolution si alarmante demandait tous les talens et toute l'autorité de Charles; mais il se trouvait alors occupé tout entier en Allemagne contre la fameuse ligue de Smalkalde. Dans cette situation, une des plus critiques de son règne, il laissa à son fils Philippe et aux ministres qu'il lui avait donnés pour l'aider dans le gouvernement de l'Espagne le soin de calmer les désordres du Pérou. Au premier coup d'œil, la conduite de Pizarre et de ses partisans parut si contraire aux devoirs de sujets envers leur souverain, que le plus grand nombre des ministres voulait qu'on les déclarât sur-le-champ rebelles, et qu'on s'occupât de les punir avec la plus grande rigueur. Mais quand la première chaleur de leur zèle et de leur indignation fut amortie, ils trouvèrent eux-mêmes dans l'exécution des obstacles sans nombre. Les vieilles bandes d'infanterie, la gloire et la force des armées espagnoles, étaient alors employées en Allemagne. L'Espagne, épuisée d'hommes et d'argent par une longue suite de guerres où l'avait jetée l'ambition inquiète de deux monarques, ne pouvait faire aucun armement assez puissant pour soumettre les rebelles. Il n'était pas possible de porter à une si grande distance un assez gros corps de troupes. Tant que Pizarre demeurerait maître de la mer du Sud, la route au Pérou par Nombre-de-Dios était impraticable, et le chemin à Quito par terre au travers de la Nouvelle-Grenade et du Popayan, pays immenses, malsains, déserts, ou habités par des nations sauvages et ennemies, offrait des dangers et des difficultés insurmontables. Enfin le passage à la mer du Sud, par le détroit de Magellan, était si long, si incertain et si peu connu dans ce siècle, qu'on ne pouvait compter sur cette navigation pour porter des troupes au Pérou. Les ministres se virent donc obligés d'abandonner le système que leur zèle leur avait d'abord suggéré, et d'essayer de faire par des moyens plus doux ce qu'ils ne pouvaient exécuter par la force. Le soin que Pizarre prenait de présenter sa conduite aux yeux de l'empereur sous un jour favorable, prouvait qu'il conservait encore quelques sentimens de respect pour son autorité. En profitant de cette circonstance, et en lui accordant assez pour lui montrer dans le gouvernement quelque modération et quelque indulgence, on pouvait encore le rappeler à son devoir, ou bien les sentimens de fidélité naturels aux Espagnols pouvaient se réveiller parmi ses partisans et les déterminer à abandonner un usurpateur.

Le succès de cette négociation, aussi importante que délicate, dépendait entièrement de l'habileté et de l'adresse du négociateur. Après avoir pesé attentivement le mérite de différens sujets, le choix des ministres tomba unanimement sur Pierre de La Gasca, ecclésiastique qui n'avait d'autre titre que celui de conseiller de l'inquisition. Mais, quoique sans emploi public, il avait été chargé en quelques occasions d'affaires importantes dans lesquelles il avait réussi et déployé un caractère insinuant et doux, joint à beaucoup de fermeté, une probité au-dessus de tout soupçon, une grande circonspection dans ses plans avec beaucoup de vigueur dans leur exécution, qualités rarement unies. L'empereur, à qui Gasca n'était pas inconnu, approuva hautement ce choix, et lui en donna l'assurance dans une lettre pleine d'expressions de bienveillance et de bonté, qui font autant d'honneur au sou-

verain qui les employait qu'au sujet à qui elles étaient adressées. Gasca, nonobstant son âge avancé, la faiblesse de sa constitution, la crainte des fatigues dans un long voyage et du séjour d'un climat malsain, naturelle à un homme qui n'était jamais sorti de son pays [1], n'hésita pas un moment à se prêter aux volontés de son souverain. Il fit voir que ce motif seul l'animait; il refusa un évêché qu'on lui offrait pour donner à son caractère plus de dignité. Le seul titre qu'il voulut accepter fut celui de président de l'audience de Lima, et il déclara qu'il ne voulait recevoir aucun salaire attaché à cet emploi. Tout ce qu'il demanda fut que sa famille fût entretenue par le roi, et comme il allait exercer en Amérique un ministère de paix et qu'il n'emportait avec lui que sa soutane et son bréviaire sans autre suite que quelques domestiques, son expédition ne pouvait être à charge aux finances du royaume [2].

Mais en montrant tant de désintéressement et de modération relativement à sa personne, les demandes qu'il forma lorsqu'il fut question de déterminer l'étendue de son autorité furent d'un ton bien différent. Comme il allait dans un pays éloigné du chef-lieu du gouvernement et où il lui serait impossible de recevoir de nouvelles instructions dans les circonstances délicates, et que tout le succès de sa négociation dépendait de la confiance que pourraient placer dans l'étendue de ses pouvoirs les gens avec qui il aurait à traiter, il exigea qu'on le revêtit d'une autorité sans bornes et que sa juridiction s'étendît à toutes les personnes et à tous les cas; il voulut être autorisé à punir, à récompenser, à pardonner selon les circonstances, à employer la force des armes pour réduire les mécontens et les rebelles, à lever des troupes et à tirer des secours de tous les établissemens espagnols de l'Amérique. Des pouvoirs si illimités, quoique manifestement utiles au succès de sa mission, parurent aux ministres espagnols trop considérables pour être confiés à un simple sujet. Ils les regardaient comme des prérogatives inséparables de la royauté et refusaient de les confier à Gasca; mais les vues de l'empereur étaient plus étendues que celles de ses ministres. Par la nature de sa place Gasca devait être dépositaire d'un pouvoir arbitraire sur beaucoup d'objets, et tous ses efforts pouvaient devenir inutiles s'il était circonscrit sur les autres. Charles n'hésita pas à lui confier toute l'autorité qu'il demandait. Gasca content de cette preuve récente de la confiance de son maître, sans argent et sans troupes, hâta son départ pour aller apaiser une révolte capable d'effrayer tout autre que lui [1].

En arrivant à Nombre-de-Dios il y trouva Hernand Mexia, officier de marque, posté avec un corps considérable pour s'opposer au débarquement de toute troupe ennemie; mais Gasca se montrait si pacifique, sa suite était si peu nombreuse et son titre si modeste qu'il n'effraya personne et qu'il fut reçu avec beaucoup de respect. De Nombre-de-Dios il s'avança à Panama et fut reçu de même par Hinojosa à qui Pizarre avait confié le gouvernement de cette ville et d'une flotte mouillée dans le port. Il tint en ces deux endroits le même langage, déclarant qu'il était envoyé par son souverain comme un messager de paix et non comme un ministre de vengeance, qu'il venait redresser tous leurs griefs, révoquer les lois qui les avaient alarmés, pardonner les fautes passées et rétablir l'ordre et la justice au Pérou. Sa douceur, la simplicité de ses manières, la sainteté de son état et un air de candeur aimable lui gagnèrent la confiance. Le respect dû à une personne revêtue d'une autorité légale et agissant en vertu d'une commission du souverain, commença à renaître parmi des hommes qui depuis quelque temps ne connaissaient qu'une autorité usurpée. Hinojosa, Mexia et plusieurs autres officiers de distinction, à chacun desquels Gasca s'était adressé séparément, furent gagnés et n'attendirent qu'un prétexte pour se déclarer hautement en sa faveur [2].

Pizarre le leur fournit bientôt par ses procédés violens. Dès qu'il apprit l'arrivée de Gasca à Panama, quoiqu'il fût en même temps informé de la nature de sa mission et qu'il sût que le président offrait un pardon général à tous les espagnols établis au Pérou, et promettait la ré-

[1] Fernandès, lib. II, cap. XVII.

[2] Zarate, lib. VI, cap. VI. Gomara, cap. CLXXIV. Fernandès, lib. II, cap. XIV, XVI. Vega, part. II, lib. V, cap. I. Herrera, *Decad.* III, lib. I, cap. IV, etc.

[1] Fernandès, lib. II, cap. XVI-XVIII.

[2] Fernandès, lib. II, cap. XXI, etc. Zarate, lib. VI, cap. VI, VII. Gomara, cap. CLXXV. Vega, part. II, lib. V, cap. III.

vocation des lois qui avaient causé le mécontentement, au lieu de recevoir avec reconnaissance la grâce qu'on lui offrait, il fut outré de n'être pas conservé dans sa place de gouverneur, et il prit sur-le-champ la résolution de s'opposer à l'entrée de Gasca au Pérou et de l'empêcher d'y exercer aucune juridiction. Cette résolution désespérée fut suivie d'une autre non moins extravagante. Il envoya en Espagne de nouveaux députés pour justifier sa conduite et demander pour lui, au nom de toutes les communautés du Pérou, le gouvernement pendant sa vie comme le seul moyen d'y rétablir et d'y conserver la tranquillité. Les députés chargés de cette étrange commission firent connaître les intentions de Pizarre au président et lui signifièrent en son nom qu'il eût à quitter Panama et à retourner en Espagne. Ils portèrent aussi à Hinojosa des instructions secrètes par lesquelles Pizarre l'autorisait à offrir à Gasca un présent de cinquante mille pesos s'il voulait faire de bonne grâce ce qu'on demandait de lui, et le pressait, au cas que le président résistât, de s'en défaire par le fer ou par le poison [1].

Diverses circonstances poussaient Pizarre à ces mesures violentes. Accoutumé à l'autorité suprême, il ne pouvait soutenir la pensée de redevenir simple particulier. Connaissant toute la grandeur de ses fautes, il soupçonnait que l'empereur voulait le tromper et ne lui pardonnerait jamais les outrages qu'il en avait reçus. Ses confidens les plus intimes, aussi coupables que lui, avaient les mêmes craintes. L'approche de Gasca qui n'avait point de troupes ne les effrayait pas. Il y avait alors plus de six mille Espagnols établis au Pérou [2]. En se mettant à leur tête il se croyait assuré de s'élever jusqu'à l'indépendance si la cour d'Espagne lui refusait ce qu'il demandait; mais il s'apercevait que ceux en qui il se fiait le plus étaient déjà tentés de l'abandonner. Hinojosa, épouvanté de la pensée de s'opposer aux ordres de son souverain et incapable d'être l'instrument des crimes auxquels Pizarre l'excitait dans son instruction secrète, reconnut publiquement le président comme son supérieur. Les officiers qui servaient sous ses ordres l'imitèrent. L'exemple fut si

[1] Zarate, lib. VI, cap. VIII. Fernandès, lib. II, c. XXXIII, XXXIV. Herrera, *Decad.* VIII, lib. II, cap. IX, X.

[2] Herrera, *Decad.* VIII, lib. III, cap. I.

puissant qu'il entraîna même les députés envoyés du Pérou et qu'au moment où Pizarre attendait la nouvelle du départ de Gasca pour l'Espagne ou de sa mort, il apprit que le président était maître de la flotte de Panama et des troupes qui y étaient postées.

Furieux à la nouvelle d'événemens si inattendus, il se prépara ouvertement à la guerre, et pour justifier cette démarche, il chargea l'audience royale de Lima de faire le procès à Gasca pour les crimes dont il s'était, disait-il, rendu coupable en s'emparant de ses vaisseaux, en séduisant ses officiers et en empêchant ses députés de se rendre en Espagne. Cepeda, qui n'était lui-même juge qu'en vertu d'une commission de l'empereur, ne se fit point de scrupule de prostituer la dignité de ses fonctions. Il trouva Gasca coupable de haute trahison et le condamna à mort [1]. Ces formes toutes ridicules qu'elles étaient en une pareille circonstance, imposèrent aux aventuriers ignorans qui remplissaient le Pérou en donnant à Pizarre l'air de marcher contre un traître, condamné comme tel par un tribunal légal. Il vit arriver sous ses drapeaux des soldats de toutes les parties de l'empire et se trouva bientôt à la tête de mille hommes formant le corps le mieux équipé qu'on eût encore vu au Pérou.

Gasca de son côté voyant la nécessité d'employer la force pour exécuter sa commission, mettait tous ses soins à se former un corps de troupes en en faisant venir de Nicaragua, de Carthagène et des autres établissemens espagnols du continent. Il y réussit si bien qu'il fut bientôt en état de détacher de sa flotte une escadre montée d'un nombre considérable de soldats pour la côte du Pérou. Leur apparition porta l'alarme partout; et sans tenter aucune descente, ils rendirent un service plus grand à Gasca en mettant à terre en différens endroits des personnes qui répandirent des copies de l'acte d'amnistie générale et de la révocation des derniers édits, et qui firent connaître les intentions pacifiques et le caractère doux du président. L'effet de ces instructions fut étonnant. Tous ceux qui étaient mécontens de l'administration violente de Pizarre ou qui conservaient quelques sentimens de fidélité pour leur souve-

[1] Fernandès, lib. II, cap. LV. Vega, part. II, lib. V, cap. VII. Herrera, *Decad.* VIII, lib. III, cap. VI.

rain commencèrent à méditer leur défection. Quelques-uns abandonnèrent ouvertement une cause qu'ils trouvèrent alors injuste. Centeno laissant la caverne où il était demeuré caché, assembla environ cinquante de ses partisans et avec cette troupe faible et mal armée s'avança hardiment vers Cuzco. Une attaque de nuit où il déploya autant de valeur que de talent le rendit maître de la capitale, quoique défendue par une garnison de cinq cents hommes dont la plupart se rangèrent sous ses drapeaux, de sorte qu'il se vit à la tête d'un corps nombreux [1].

Pizarre, quoique étonné à la vue de deux ennemis qui s'avançaient, l'un par mer, l'autre par terre, dans un moment où il se croyait maître de tout le Pérou, avait trop de courage, était trop accoutumé aux vicissitudes de la fortude pour se laisser abattre. Comme l'attaque de Centeno le menaçait de plus près, il se mit en mouvement pour s'opposer à lui. Après avoir pourvu de chevaux tous ses soldats, il marcha avec une extrême rapidité. Mais chaque jour au matin, il voyait ses troupes diminuées par la désertion qui se faisait pendant la nuit, et quoique devenu soupçonneux à l'excès et punissant sans remission ceux qu'il soupçonnait, il ne put arrêter les progrès du mal. Avant qu'il fût à la vue de l'ennemi, à Huarina, près du lac Titiaca, il n'avait plus que quatre cents soldats. A la vérité, il pouvait les regarder comme des hommes d'un attachement éprouvé, et compter entièrement sur eux. C'étaient les plus audacieux et les plus déterminés de ses partisans, qui sentant comme lui-même toute la grandeur de leur crime, désespéraient d'en obtenir le pardon, et ne pouvaient échapper à la punition que par le succès de leur audace. Avec eux, il n'hésita pas à attaquer Centeno, quoique plus fort du double que lui. Les royalistes ne cherchèrent pas à éviter le combat, qui fut le plus sanglant qu'on eût rendu jusque-là au Pérou. A la fin, la valeur intrépide de Pizarre et la supériorité des talens militaires de Carvajal l'emportèrent sur le nombre; la victoire fut complète, le butin immense (141) et le traitement des vaincus atroce. Ce succès signalé rétablit la réputation de Pizarre, qui, regardé désormais

[1] Zarate, lib. VI, cap. XIII-XVI. Gomara, cap. CLXXX, CLXXXI. Fernandès, lib. II, cap. XXVIII, LXIV, etc.

comme invincible, vit son armée augmenter de jour en jour [1].

Cependant d'autres événemens en d'autres parties du Pérou balançaient avantageusement pour Gasca la victoire éclatante de Pizarre à Huarina. Celui-ci avait à peine quitté Lima que les citoyens, las de son gouvernement tyrannique, avaient arboré l'étendard du roi. Aldana, avec un détachement de soldats de la flotte, avait pris possession de la ville. Vers ce même temps [2] le président avait débarqué à Tumbès avec cinq cents hommes. Encouragés par sa présence, tous les pays voisins de la mer s'étaient déclarés pour le roi. Cuzco et les provinces adjacentes étaient au pouvoir de Pizarre. Tout le reste de l'empire, depuis Quito en allant vers le sud, reconnaissait l'autorité de Gasca. Le président, voyant son armée se renforcer rapidement, s'avança dans l'intérieur du pays. Sa conduite était toujours douce et modeste. Il témoignait en toute occasion un désir ardent de terminer la querelle sans effusion de sang. Plus occupé de ramener les rebelles que de les punir, il ne reprochait à personne ses fautes passées, et recevait ceux qui se repentaient comme un père accueille des enfans qui rentrent dans leur devoir. Mais le désir sincère qu'il montrait de la paix ne l'empêchait pas de faire avec activité les préparatifs de la guerre. Il indiqua pour rendez-vous général de ses troupes la fertile vallée de Xauxa, sur la route de Cuzco [3]. Il s'arrêta quelques mois en cet endroit, non-seulement pour tenter de nouveau un accommodement avec Pizarre, mais pour exercer ses nouveaux soldats et les accoutumer à la discipline avant de les conduire contre un corps victorieux de vétérans. Pizarre, enivré du succès qui avait jusque-là accompagné ses armes et fier d'avoir encore près de mille soldats sous ses ordres, refusa d'entendre à aucune proposition, quoique Cepeda avec plusieurs de ses officiers et Carvajal lui-même (142) fussent d'avis d'accepter les offres du président, c'est-à-dire une amnistie générale et la révocation des lois dont on se

[1] Zarate, lib. VII, cap. II, III. Gomara, cap. CLXXXI. Vega, part. II, lib. V, cap. XVIII, etc. Fernandès, lib. II, cap. LXXIX. Herrera, *Decad.* VIII, lib IV, cap. I, II.

[2] Zarate, lib. VI, cap. XVII.

[3] Zarate, lib. VII, cap. I. Fernandès, lib. II c. CXXVII, LXXXII.

plaignait [1]. Gasca, ayant tout fait pour éviter de tremper ses mains dans le sang de ses concitoyens, se mit en marche pour Cuzco à la tête de seize cents hommes.

Pizarre se tenant assuré de la victoire laissa les royalistes passer sans obstacle toutes les rivières qui coulent entre Guamanga et Cuzco et s'avancer jusqu'à quatre lieues de cette capitale, se flattant que leur défaite, dans une pareille situation qui leur rendait la retraite impossible, terminerait la guerre en un coup. Il s'avança alors à la rencontre de l'ennemi; Carvajal choisit le terrain et disposa les troupes avec le discernement et les profondes connaissances militaires qui distinguaient toutes ses opérations. Les deux armées s'avançant lentement l'une contre l'autre présentaient chacune un spectacle singulier. Dans celle de Pizarre, composée d'hommes enrichis des dépouilles du pays le plus opulent de l'Amérique, tous les officiers et jusqu'aux simples soldats étaient habillés d'étoffes de soie ou de brocart et couverts de broderie d'or et d'argent. Leurs chevaux, leurs armes, leurs drapeaux étaient ornés avec toute la magnificence militaire [2].

L'armée de Gasca n'était pas si brillante, mais présentait un coup d'œil moins singulier. Lui-même, accompagné de l'archevêque de Lima, des évêques de Quito et de Cuzco et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, parcourait les rangs, répandant des bénédictions et encourageant ses soldats à remplir courageusement leur devoir.

L'action était près de commencer lorsqu'on vit Cepeda donner des éperons à son cheval et galoper vers le président auquel il se rendit. Garcilasso de la Vega et d'autres officiers considérables suivent son exemple. Leur défection frappe tout le reste d'étonnement. La confiance mutuelle, sans laquelle il ne peut y avoir dans une armée ni union ni force, se perd tout à coup. La défiance et la consternation se répandent de rang en rang; quelques-uns se dérobent en silence, d'autres jettent bas les armes, le plus grand nombre passe du côté des royalistes. Pizarre, Carvajal et quelques autres chefs emploient en vain l'autorité, les menaces et les prières. En moins d'une demi-heure un corps capable de décider du sort de l'empire du Pérou est entièrement dispersé. Pizarre se voyant perdu sans ressource demande à quelques officiers qui lui demeurent attachés : « Que nous reste-t-il? — Rien, répond l'un d'eux, que de nous jeter au milieu de nos ennemis et de mourir en Romains. » Abattu par un revers si inattendu, Pizarre n'eut pas le courage de suivre ce conseil, et avec une lâcheté qui démentait son ancienne réputation, il se rendit à un des officiers de Gasca. Carvajal cherchant à s'échapper fut atteint et pris.

Gasca, heureux d'une victoire qui n'avait pas fait couler de sang, ne la souilla pas par la cruauté. Pizarre, Carvajal et un petit nombre des rebelles les plus connus pour tels et les plus distingués furent punis de mort. Pizarre eut la tête tranchée le lendemain. Il se soumit à son sort avec une sorte de dignité, et parut expier ses crimes par son repentir. La mort de Carvajal fut conforme à sa vie. Lorsqu'on lui fit son procès, il n'entreprit point de se défendre. En entendant la sentence qui le condamnait à être pendu, il répondit avec un air d'indifférence : *On ne meurt qu'une fois.* Entre son jugement et son exécution, il ne montra aucun remords du passé, ni aucune inquiétude sur l'avenir. Il plaisanta ceux qui lui rendaient visite, avec la même gaîté grossière et la même vivacité qu'il avait toujours montrée. Cepeda, plus criminel que l'un et l'autre, aurait eu la même destinée; mais on lui laissa la vie pour avoir abandonné ses associés dans un moment si critique et si décisif. Il fut envoyé prisonnier en Espagne, et mourut dans sa prison [1].

Dans les détails que les historiens contemporains nous donnent des guerres civiles du Pérou pendant dix années de suite, on remarque plusieurs circonstances si frappantes, et qui indiquent des mœurs si singulières, qu'elles méritent de fixer notre attention.

Quoique les conquérans du Pérou fussent des hommes des dernières classes de la société, et que la plus grande partie de ceux qui se joignirent dans la suite aux premiers fussent des

[1] Zarate, lib. VII, cap. VI. Vega, part. II, lib. V, cap. XXVII.

[2] Zarate, lib. VI, cap. II.

[1] Zarate, lib. VII, cap. VI, VII, VIII. Gomara, c. CLXXXV, CLXXXVI. Vega. part. II, lib. V, cap. XXX, etc. Fernandès, lib. II, cap. LXXXVI, etc. Herrera, *Decad.* VIII, lib. IV, cap. XIV, etc.

aventuriers sans fortune, cependant dans tous les corps de troupes conduits par les différens chefs qui se disputaient l'autorité, il ne se trouvait pas un seul homme qui servît pour une paye. Tout aventurier au Pérou se regardait lui-même comme conquérant, ayant droit par ses services à un établissement dans ce pays, conquis par sa valeur. Dans les contestations entre les chefs, chacun se déterminait selon son propre jugement ou ses affections, regardait son général comme son compagnon de fortune, et se serait cru dégradé en recevant une solde de lui. Leurs chefs devaient la plupart leur élévation à leur valeur et à leurs talens, et non à leur naissance, et chacun de leurs compagnons de guerre espérait de s'ouvrir une route à la richesse et au pouvoir par les mêmes moyens [1].

Mais ces troupes servant ainsi sans aucune paye régulière, ne se levaient qu'avec des frais immenses. Parmi des hommes accoutumés à partager les dépouilles d'un si riche pays, la soif des richesses devenait tous les jours plus ardente, à proportion même de l'espérance du succès. Tous étant entraînés par le même but et dominés par la même passion il n'y avait qu'un moyen de gagner des hommes et de se les attacher fortement. Les officiers connus par des talens, outre la promesse de grands établissemens recevaient encore du chef auquel ils se donnaient des sommes considérables. Il en coûta cinq cents mille pesos à Gonzalès Pizarre pour lever mille hommes [2]. Gasca en dépensa neuf cent mille pour former le corps qu'il conduisait contre les rebelles [3]. Les concessions de terres et d'Indiens qu'on accordait aux vainqueurs comme une récompense après la victoire étaient encore plus exorbitantes. Cepeda, pour l'adresse et la perfidie qu'il avait montrées à persuader à la cour de l'audience royale de donner sa sanction à l'usurpation de Pizarre, obtint une concession qui lui valait cent cinquante mille pesos de revenu annuel [4]. Hinojosa, qui se détacha un des premiers de Pizarre, et livra à son ennemi la flotte qui décida du destin du Pérou, obtint en terres un revenu de deux cents mille pesos [5].

[1] Vega, part. II, lib. IV, cap. XXXVIII, XLI.
[2] Fernandès, lib. II, cap. LIV.
[3] Zarate, lib. VII, cap. X. Herrera, *Decad.* VIII, lib. V, cap. VII. — [4] Gomara, cap. CLXIV.
[5] Vega, part. II, lib. VI, cap. III.

Tandis qu'on traitait les principaux officiers avec cette magnificence, on récompensait les simples soldats en proportion.

Des changemens de fortune si rapides produisaient les effets qu'on devait en attendre donnaient naissance à de nouveaux besoins et à de nouveaux désirs. Des vétérans accoutumés aux plus grandes fatigues acquéraient tout à coup le goût de la profusion et s'abandonnaient à tous les excès de la licence militaire. La plus basse crapule occupait les uns, les autres se livraient au luxe le plus dispendieux [1]. Le dernier soldat au Pérou se serait cru dégradé en marchant à pied, et malgré le prix exorbitant des chevaux en Amérique à cette époque, chacun voulait en avoir un avant de se mettre en campagne. Mais quoique devenus alors moins capables qu'auparavant de supporter les fatigues du service, ils affrontaient le danger et la mort avec la même intrépidité, et animés par l'espérance de nouvelles récompenses, ils ne manquaient jamais en un jour de bataille de déployer toute leur ancienne valeur.

Avec leur courage, ils conservèrent toute leur première férocité. En aucun pays la guerre civile n'a été faite avec plus de fureur qu'au Pérou. L'avarice se joignit aux passions qui rendent les querelles atroces entre des concitoyens, et donnait à leur inimitié plus de violence et de durée. La mort d'un ennemi entraînant la confiscation de ses biens, on ne faisait point de quartier dans les combats. Après la victoire, tout homme riche était exposé aux accusations. Sur les plus légers soupçons, Pizarre condamna à mort plusieurs des plus riches habitans du Pérou. Carvajal en fit mourir un plus grand nombre, sans chercher même de prétexte pour justifier sa cruauté. Il périt presque autant d'hommes par la main du bourreau que dans les batailles (143), et presque tous furent condamnés sans forme de procès.

La violence avec laquelle les partis opposés se traitaient n'était pas même accompagnée, comme il est assez ordinaire, de fidélité et d'attachement à celui auquel on s'était donné. Les sentimens d'honneur auxquels les militaires tiennent le plus fortement, et la droiture qui domine dans le caractère espagnol autant que

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. II, cap. III. *Decad.* VIII, lib. VIII, cap. X.

dans celui d'aucune autre nation, semblent avoir été entièrement oubliés. On trahissait sans honte et sans remords. A peine y eut-il pendant ces discussions un seul Espagnol au Pérou qui n'abandonnât le parti qu'il avait embrassé d'abord et les associés avec lesquels il avait été uni, et qui ne violât tous ses engagemens. Le vice-roi Nugnès Vela fut perdu par la trahison de Cepeda et des autres juges de l'audience royale, dont ils étaient obligés par le devoir de leur place de soutenir l'autorité. Les instigateurs et les complices de la révolte de Gonzalès Pizarre furent les premiers à l'abandonner et à se soumettre à ses ennemis. Sa flotte fut livrée à Gasca par l'homme qu'il avait choisi entre tous ses officiers pour lui confier cet important commandement. Dans la journée qui décida de son sort, des vétérans, à la vue de l'ennemi, jetèrent leurs armes sans rendre de combat, et abandonnèrent un chef qui les avait si souvent conduits à la victoire. L'histoire présente rarement des exemples d'un mépris si général et si peu dissimulé des principes de la morale et des obligations qui lient l'homme à l'homme, et qui constituent l'union sociale. On ne trouve ces mœurs que dans des hommes qui habitent des pays très éloignés du centre de l'autorité, où l'on ne sent plus que faiblement la contrainte des lois et de l'ordre, où l'espoir du gain n'a point de bornes, où des richesses immenses peuvent faire oublier les crimes par lesquels on les a acquises : ce n'est que dans des circonstances semblables qu'il est possible de trouver autant d'avidité, de perfidie et de corruption qu'on en voit dans les conquérans du Pérou.

A la mort de Pizarre tous les mécontens mirent bas les armes et la tranquillité parut entièrement rétablie; mais deux objets intéressans demandaient encore l'attention du président. L'un était de trouver sur-le-champ, à cette multitude turbulente d'aventuriers audacieux qui remplissaient le pays, une occupation qui les empêchât d'exciter de nouveaux troubles, l'autre d'accorder des récompenses convenables à ceux à la valeur et à la fidélité desquels ils devait ses succès. Il remplit en grande partie le premier de ces objets, en envoyant Pedro de Valdivia au Chili pour en continuer la conquête et en chargeant Diego Centeno de la découverte des vastes régions que traverse la rivière de la Plata. La réputation de ces chefs et l'espérance d'améliorer leur sort dans des pays nouveaux, attira sous leurs drapeaux la soldatesque la plus indigente et la plus emportée, et bannit presque entièrement de la colonie cet esprit de mutinerie que Gasca redoutait.

La seconde opération était plus difficile et plus délicate. Les *repartimientos*, ou distributions de terres et d'Indiens qui restaient à faire en conséquence de la mort ou de la fuite des rebelles ou des confiscations prononcées contre eux, passaient deux millions de pesos en revenu annuel. Gasca, devenu maître de disposer de cette immense propriété, conserva le même désintéressement qu'il avait montré jusque-là et n'en voulut pas réserver la moindre portion pour lui-même. Mais il y avait un grand nombre de solliciteurs, et la vanité ou l'avarice de chacun, lui faisant exagérer ses services et les récompenses qu'il attendait, les prétentions de tous étaient si exorbitantes qu'il devenait impossible de les satisfaire. Gasca écouta tout le monde avec la plus grande attention, et pour avoir le loisir de peser scrupuleusement les droits de chacun il se retira avec l'archevêque de Lima et un seul secrétaire dans un village situé à douze lieues de Cuzco. Là il employa plusieurs jours à faire le partage des terres et des Indiens à tous les prétendans, selon l'importance des services que chacun avait rendus et de ceux qu'il pouvait rendre encore dans la suite. Malgré l'impartialité qui l'avait guidé, il prévoyait les cris et la rage qui ne manqueraient pas d'éclater à la publication de son décret, et pour s'y dérober il partit pour Lima, laissant l'acte de partage scellé avec ordre de ne l'ouvrir que quelques jours après son départ.

L'indignation fut aussi grande que l'avait prévu Gasca. La vanité, l'avarice, la jalousie, l'envie, la honte, le désespoir et toutes les passions qui agitent les hommes avec le plus de violence, lorsque leur honneur et leur intérêt sont compromis, tout concourut à en augmenter la violence. Elle éclata avec fureur. Gasca fut l'objet de la calomnie, des menaces et des malédictions. On l'accusa d'ingratitude, de partialité et d'injustice. Parmi des soldats toujours prêts à en venir aux armes, ces discours séditieux auraient été bientôt suivis de violences. Ils commençaient à chercher quelque chef mécontent qui se mît à

leur tête pour demander le redressement de leurs griefs. Mais quelques actes de vigueur du gouvernement faits à propos arrêtèrent cet esprit de mutinerie, et la guerre civile fut éloignée pour quelque temps [1].

Gasca, cependant, considérant que le feu était plutôt couvert qu'éteint, travailla avec la plus grande assiduité à adoucir les mécontens, en donnant des gratifications considérables aux uns, en promettant aux autres des *repartimientos* lorsqu'il y en aurait de vacans, en les caressant et les flattant tous; mais afin d'établir la tranquillité publique sur des fondemens plus solides que les dispositions passagères qu'il leur inspirait, il travailla à fortifier l'autorité de ses successeurs dans l'emploi qu'il occupait, en rétablissant une administration régulière dans toutes les parties de l'empire. Il introduisit l'ordre et la simplicité dans la perception des revenus du roi. Il fit des règlemens sur le traitement des Indiens pour les mettre à l'abri de l'oppression et les faire instruire dans les principes de la religion, sans priver les Espagnols du bénéfice qu'on pouvait retirer de leurs travaux. Après avoir ainsi rempli sa mission, Gasca, désirant de retourner à sa vie privée, commit le gouvernement du Pérou à l'audience royale et fit voile pour l'Espagne. Comme durant l'anarchie et les troubles des quatre dernières années il n'avait été fait aucune remise au trésor du roi, il emportait avec lui treize cent mille pesos, épargnés sur les revenus publics par son économie et le bon ordre de son administration, après avoir payé toutes les dépenses de la guerre.

Il fut reçu dans sa patrie avec l'admiration universelle que méritaient ses talens et des vertus aussi pures que celles dont il venait de donner des preuves. Sans armée, sans flotte, sans argent, avec un train si modeste qu'il n'en coûta à l'état que trois mille ducats pour l'équiper [2], il était parti d'Europe pour calmer une révolte terrible. Par sa sagesse et son habileté il suppléa aux moyens qui lui manquaient, et créa, pour ainsi dire, les instrumens propres à exécuter son entreprise. Il acquit une force maritime assez grande pour le rendre maître de la mer. Il leva un corps de troupes capable de se mesurer avec les vétérans qui avaient conquis le Pérou. Il triompha de leur chef, dont la victoire avait jusque-là suivi les pas. Il établit le pouvoir des lois et l'autorité du souverain légitime. Mais les éloges dus à ses talens sont encore au-dessous de ceux que méritent ses vertus. Après avoir résidé dans un pays où l'appât des richesses avait jusqu'alors séduit tous ceux qui y avaient été revêtus de quelque autorité, il quitta ce poste délicat sans qu'on eût pu même soupçonner son intégrité. Il avait partagé à ses compatriotes des possessions d'une étendue et d'un revenu immenses, et il demeurait dans sa première pauvreté; en même temps qu'il rapportait au trésor royal des sommes immenses, il fut obligé de demander à son souverain qu'on payât quelques dettes qu'il avait contractées pendant son expédition [1]. Tant de mérite et de désintéressement ne furent pas méconnus de Charles. Il donna à Gasca les témoignages de l'estime la plus distinguée. Il le fit évêque de Palencia, et cet homme rare passa le reste de sa vie dans la retraite, respecté de ses compatriotes, honoré par son souverain, aimé de tout le monde.

Malgré les sages règlemens de Gasca, la tranquillité du Pérou ne fut pas de longue durée. Dans un pays où l'autorité avait été méconnue pendant un si long intervalle d'anarchie et de désordre, où il y avait tant de chefs trompés dans leur espérance et disposés à faire éclater leur mécontentement, et tant de soldats mutins prêts à les suivre, il n'était pas difficile de rallumer la sédition. Le pays fut encore troublé par plusienrs révoltes. Mais comme ces orages ne furent que passagers et élevés plutôt par l'ambition et l'inquiétude de quelques particuliers que par des motifs généraux, et pour ainsi dire nationaux, les détails en seraient étrangers à l'objet de cette histoire. Ces mouvemens, comme tout ce qui est violent dans le corps naturel ou politique, ne furent pas de longue durée, et en emportant les humeurs vicieuses qui les avaient causés, ils contribuèrent à la fin à fortifier la société qu'ils avaient menacé de détruire. Dans le cours de ces querelles, plusieurs des premiers conquérans du Pérou, et des aventuriers sans frein que la renommée de leurs succès avaient attirés dans le pays, périrent par les

[1] Zarate, lib. VII, cap. IX. Gomara, cap. CLXXXVII. Vega, part. II, cap. I, etc. Fernandès, part. II, lib. I, cap. I, etc. Herrera, *Decad.* VIII, lib. IV, cap. XVII, etc.

[2] Fernandès, lib. II cap. XVIII.

[1] Manuscrit entre les mains de l'auteur.

mains les uns des autres. Chaque parti triomphant alternativement mettait à mort ou bannissait ses adversaires. Il ne resta à la fin au Pérou que les hommes les moins entreprenans et les plus disposés à se renfermer dans le cercle d'une industrie paisible, et l'autorité royale s'y trouva par degrés aussi solidement établie que dans aucune autre colonie espagnole.

LIVRE SEPTIÈME.

La conquête du Mexique et du Pérou étant l'événement le plus éclatant et le plus intéressant de l'histoire de l'Amérique, un tableau des institutions politiques et des mœurs nationales de ces deux grands empires présente aux yeux d'un observateur intelligent l'espèce humaine dans une époque singulière de ses progrès (144).

Lorsque l'on compare le Mexique et le Pérou avec les autres parties de l'Amérique, on peut regarder ces deux empires comme des états civilisés. Au lieu de petites tribus indépendantes et continuellement en guerre, n'ayant qu'une subsistance précaire au milieu des bois et des marais, étrangères aux arts et à toute industrie, ne connaissant aucune subordination ni presque aucune forme de gouvernement régulier, nous trouvons au Mexique et au Pérou des nations nombreuses, soumises à un seul souverain et rassemblées dans des villes, une législation occupée de la subsistance et de la sûreté des citoyens, l'empire des lois reconnu, une religion établie, plusieurs des arts nécessaires à la vie portés jusqu'à un certain point de perfection, et ceux qui servent à l'embellir commençant à se montrer.

Mais si l'on compare les Américains avec les autres nations de l'ancien continent, on ne peut plus les placer parmi les peuples vraiment civilisés ; on les trouve, comme les tribus sauvages qui les environnent, ignorant entièrement l'usage des métaux et n'ayant point étendu le domaine de l'homme sur les animaux. Les seuls animaux que les Mexicains connussent l'art d'apprivoiser et de nourrir étaient les poules d'Inde, les canards, des lapins, et une espèce de petits chiens[1]. A la vérité, ces faibles essais de leur industrie avaient rendu leur subsistance un peu plus abondante et plus sûre que celle de l'homme qui n'a de ressource pour se nourrir que la chasse; mais ils n'avaient pas tenté de se soumettre des animaux plus forts, ni de s'en faire aider dans leurs travaux. Parmi les petites espèces, les Péruviens n'avaient rendu domestique que le canard, mais ils avaient apprivoisé le lama, animal particulier à leur pays, ressemblant pour la forme à un chameau et qui pour la taille est un peu au-dessus du mouton. Sous la protection de l'homme, cette espèce s'était fort multipliée; sa laine habillait les Péruviens; sa chair les nourrissait. Cet animal était même employé comme bête de charge et portait un fardeau modique avec beaucoup de patience et de docilité[1]. Il ne servait pas de bête de trait, et comme on ne l'élevait que dans les montagnes, on n'en tirait pas de grands secours, si l'on en juge par différentes circonstances que rapportent les premiers historiens du Pérou.

Dans l'histoire des progrès des nations vers la civilisation, on a toujours regardé l'invention des métaux utiles et l'établissement de l'empire de l'homme sur les animaux comme des pas de la plus grande importance. Dans notre continent la société a été encore long-temps barbare après ces deux découvertes. L'homme, après avoir acquis cet empire sur la nature, a vu s'écouler encore beaucoup de siècles avant que son industrie fût assez perfectionnée pour rendre sa subsistance assurée, avant que les arts qui fournissent à ses besoins et à ses commodités fussent inventés et qu'on eût aucune idée des diverses institutions nécessaires pour conserver l'ordre dans la société. Les Mexicains et les Péruviens,

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. VII, cap. XII

[1] Vega, part. I, lib. VIII, c. XVI. Zarate, lib. I, c.

privés de la connaissance des métaux les plus utiles et du secours des animaux domestiques, étaient donc arrêtés par des obstacles puissans, et quoiqu'au moment de la découverte de l'Amérique ils fussent arrivés au plus haut point de leur progrès, ils paraissent encore à cette époque dans l'enfance de la vie civilisée.

Après cette observation générale sur la circonstance la plus singulière qui distingue les deux grandes nations de l'Amérique, je vais tâcher de présenter la constitution et la police intérieure de l'un et de l'autre sous un point de vue d'après lequel on pourra déterminer leur rang dans l'échelle politique et leur véritable place entre les peuplades grossières et barbares du Nouveau-Monde et les nations civilisées de l'ancien; c'est-à-dire estimer de combien ils sont au-dessus de celles-là et au-dessous de celles-ci.

De ces deux empires, le Mexique a été le premier soumis à la couronne d'Espagne, mais nous n'en connaissons pas mieux pour cela les coutumes et les lois. Ce que j'ai dit ailleurs de l'inexactitude des relations qui pouvaient nous donner quelque connaissance de l'état et des mœurs des tribus sauvages de l'Amérique, peut être appliqué à l'empire du Mexique. Cortès et les aventuriers qui l'accompagnèrent n'avaient ni le temps, ni les lumières nécessaires pour enrichir l'histoire civile et naturelle de nouvelles observations. Ils n'avaient qu'un seul but dans leurs expéditions et paraissent à peine avoir porté les yeux sur d'autres objets. Si dans quelques courts intervalles de tranquillité, lorsque la guerre cessait et que l'ardeur du pillage se ralentissait, les institutions et les mœurs du peuple conquis attiraient leur attention, des soldats ignorans devaient mettre dans leurs recherches sur ces objets intéressans peu d'ordre et de sagacité; aussi le tableau qu'ils nous ont tracé de la police et des lois du Mexique est superficiel et confus. Ce sont certains traits qui leur échappent sans dessein, plutôt que leurs observations directes, ou les conséquences qu'ils tirent eux-mêmes des faits, qui peuvent nous donner quelque idée du génie et des mœurs des Mexicains. L'obscurité dans laquelle l'ignorance des conquérans du Mexique a laissé les annales de ce pays s'est encore augmentée par la superstition de leurs successeurs. Comme la mémoire des événemens passés était conservée parmi les Mexicains par des figures peintes sur des peaux, sur des toiles de coton, sur des écorces d'arbres, les premiers missionnaires, incapables d'entendre la signification de ces figures et frappés de leur bizarrerie, les regardèrent comme des monumens d'idolâtrie qu'il fallait détruire pour faciliter la conversion des Indiens. Pour obéir à une ordonnance de Jean de Zummaraga, moine franciscain, premier évêque de Mexico, toutes ces peintures furent rassemblées et livrées aux flammes. Ce zèle fanatique des premiers moines qui s'établirent dans la Nouvelle-Espagne, et dont les Espagnols eux-mêmes déplorèrent bientôt les effets, détruisit entièrement ces monumens qui pouvaient conserver quelques traces des anciens événemens et de l'ancien état de l'empire; et il n'en est resté que ce qu'en a pu conserver la tradition, si l'on en excepte quelques unes de ces peintures qui échappèrent aux recherches de Zummaraga [1]. L'expérience de toutes les nations prouve que la mémoire des événemens passés ne peut se conserver un peu long-temps ni se transmettre avec quelque fidélité par la tradition. Les peintures mexicaines, qui sont aujourd'hui les seules annales de l'empire, sont en petit nombre et d'une signification très obscure. D'après ces circonstances on conçoit combien sont incomplètes les notions que nous pouvons recueillir de la petite quantité de matériaux dispersés dans les ouvrages des historiens espagnols.

Les Mexicains eux-mêmes reconnaissaient que leur empire n'était pas ancien. Leur pays était, disaient-ils, originairement possédé plutôt que peuplé par de petites tribus indépendantes dont les mœurs ressemblaient à celles que nous avons observées chez les peuples les plus sauvages. Mais vers le commencement du dixième siècle de l'ère chrétienne, plusieurs tribus vinrent successivement de régions inconnues situées au nord et au nord-ouest, et s'établirent dans différentes provinces du pays d'*Anahac*, ancien nom de la Nouvelle-Espagne. Ces peuplades nouvelles, moins barbares que les habitans du pays, commencèrent à leur donner quelque goût pour la vie civile. Vers le commencement

[1] Acosta, lib. VI, cap. VII. Torquemada, *Proem.*, lib. II, lib. III, cap. VI; lib. XIV, cap. VI.

du treizième siècle, les Mexicains, nation plus formée qu'aucune de celles qui l'avaient précédée, s'avancèrent des bords du golfe de la Californie et prirent possession des plaines voisines du grand lac, à peu près au centre du pays d'Anahac. Après y avoir résidé environ cinquante ans, ils y fondèrent une ville, depuis connue sous le nom de Mexico, qui devint bientôt la plus considérable du Nouveau-Monde. Cette nation, depuis son établissement dans ses nouvelles possessions, demeura comme les autres tribus de l'Amérique, sans rois, gouvernée dans la paix et conduite pendant la guerre par ceux que leur sagesse et leur valeur faisaient préférer. Mais bientôt, comme il est arrivé partout où le pouvoir et le territoire se sont étendus, la suprême autorité tomba entre les mains d'une seule personne, et lorsque les Espagnols entrèrent dans le pays sous la conduite de Cortès, Montézuma était le neuvième monarque régnant, non par succession mais par élection.

Selon cette tradition conservée parmi les Mexicains, l'origine de leur empire est très récente. Ils ne comptent pas plus de trois cents ans depuis la première migration de leurs ancêtres; et depuis l'établissement du gouvernement monarchique, environ cent trente ans, selon quelques-uns[1], et cent quatre-vingt-dix-sept, selon d'autres[2]. Si, d'un côté, nous supposons l'empire du Mexique plus ancien, et établi depuis assez de temps pour que nous puissions admettre le degré de civilisation que lui attribuent les historiens espagnols, il est difficile de concevoir comment un peuple qui possédait l'art de conserver par des peintures le souvenir des événemens passés, et qui considérait comme une partie essentielle de l'éducation des enfans le soin de leur apprendre les chansons historiques qui célébraient les exploits de leurs ancêtres[3], a laissé s'affaiblir ainsi et se perdre presque entièrement la mémoire des anciens événemens de son histoire. D'un autre côté, si nous nous en tenons à l'opinion de la nation elle-même sur la nouveauté de son origine, il n'est pas plus aisé de comprendre les progrès qu'elle avait faits vers la civilisation, ni l'étendue de sa domination au temps de l'invasion des Espagnols. L'enfance des nations est si longue, lors même que toutes les circonstances sont favorables; il leur faut tant de temps pour acquérir quelque force et se donner une forme de gouvernement, que, d'après la nouveauté de l'origine de l'empire des Mexicains, on ne peut s'empêcher de soupçonner fortement une grande exagération dans les descriptions avantageuses qu'on nous a données de leur gouvernement et de leurs mœurs.

Mais ce n'est pas d'après la théorie ou de simples conjectures qu'un historien peut déterminer l'état politique et le caractère d'une nation. Il ne peut fonder que sur des faits les jugemens qu'il se hasarde à prononcer. En recueillant ceux qui peuvent nous guider dans cette recherche, on en trouve qui semblent indiquer chez les Mexicains de grands progrès de civilisation, tandis que d'autres pourraient nous les faire regarder comme n'étant pas fort différens des tribus sauvages dont ils étaient environnés. Nous mettrons les uns et les autres sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'en les comparant ils puissent former eux-mêmes leur opinion.

Le droit de la propriété était parfaitement connu et établi dans toute son étendue chez les Mexicains. Nous avons vu que, chez plusieurs tribus sauvages, cette notion d'un droit exclusif à la possession d'un objet était presque inconnue et que dans toutes elle était très bornée et très confuse. Mais au Mexique, où l'agriculture et l'industrie avaient fait quelques progrès, la distinction de la propriété foncière et usufruitière, territoriale et mobilière, était établie. Ces diverses espèces de propriétés pouvaient se transporter par l'échange ou la vente, et se transmettre par voie de succession. Tout homme libre avait une propriété en terre. Les terres étaient cependant possédées à différens titres. La possession était quelquefois pleine et entière et pouvait se transmettre à des héritiers. Quelquefois elle était attachée à quelque office ou dignité et se perdait avec l'office. Ces deux sortes de possessions étaient regardées comme les plus nobles et étaient particulières aux citoyens des plus hautes classes. Le gros de la nation possédait les terres d'une manière très différente. A chaque district était attribuée une certaine quantité de terres proportionnée au nombre de familles qui le

[1] Acosta, *Hist.*, lib. VII, cap. VIII, etc.
[2] Purchas, *Pilgrim*, III, p. 1068, etc.
[3] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. XVIII.

formait. Ces terres étaient cultivées par le travail de toute la communauté. Leur produit se portait dans un magasin commun, et se partageait entre les familles selon leurs besoins respectifs. Aucun membre de cette espèce de communauté appelée *calpullée*, mot indien synonyme d'*association*, ne pouvait aliéner sa portion dont la propriété demeurait indivisiblement attachée à l'entretien de la famille[1]. Cette distribution du territoire intéressait chaque individu au bien général et liait son bonheur avec la tranquillité publique.

Une des circonstances les plus frappantes qui distingue les Mexicains des autres nations de l'Amérique, c'est le nombre et la grandeur de leurs villes. Tant que la société demeure dans l'état de barbarie, les besoins des hommes sont en petit nombre et ils se passent facilement les uns des autres. Alors les motifs qui les portent à se rapprocher sont extrêmement faibles. Leur industrie est en même temps si imparfaite qu'elle ne peut assurer la subsistance de beaucoup de familles sur un même terrain. Ils vivent dispersés autant par choix que par nécessité, ou tout au plus ils s'assemblent dans de petits hameaux sur les bords des rivières qui leur fournissent une partie de leur nourriture, ou sur des terres que la nature a laissées ouvertes ou qu'ils ont débarrassées des productions sauvages par leurs propres travaux. A leur entrée dans le Mexique, les Espagnols, qui n'avaient vu jusque-là en Amérique que des peuplades sauvages, furent extrêmement étonnés d'y trouver les habitans rassemblés dans des villes d'une aussi grande étendue que beaucoup de villes d'Europe. Dans la première chaleur de leur admiration, ils comparèrent Zempoalla, ville du second ou troisième ordre, aux plus grandes villes d'Espagne. Lorsqu'ils eurent vu successivement Tlascala, Cholula, Tacuba, Tezeuco et enfin Mexico même, leur étonnement augmenta si fort qu'ils se laissèrent aller à l'exagération, même après avoir eu le loisir de faire des observations plus suivies et sans intérêt de tromper. Leurs estimations sur la population des villes furent très peu exactes et leurs calculs communément très enflés. Il ne faut donc pas s'étonner que Cortès et ses compagnons, peu accoutumés à cette sorte de calculs et fortement tentés d'exagérer pour exalter le mérite de leurs découvertes et de leurs conquêtes, se soient laissés aller à une erreur si commune et à des descriptions si éloignées de la vérité. Cette considération doit faire rabattre beaucoup du nombre d'habitans qu'ils donnent aux villes du Mexique; mais il reste toujours constant qu'on y en trouva d'assez considérables pour ne pouvoir appartenir qu'à une nation déjà fort avancée dans la civilisation (145).

La séparation des professions diverses parmi les Mexicains est encore une marque de leurs progrès qui n'est pas équivoque. Dans les premiers temps de la formation de la société, les arts sont en si petit nombre et si simples que tout homme est en état de les exercer assez bien pour satisfaire des besoins et des désirs aussi bornés que les siens. Le sauvage peut faire son arc, aiguiser ses flèches, élever sa hutte et creuser son canot sans le secours de personne. Les besoins des hommes croissent avec le temps, et leur adresse se perfectionne avant que les productions de l'art soient assez compliquées dans leur fabrication pour qu'il faille une éducation particulière à chaque espèce d'ouvrier. A mesure que le travail devient plus parfait, la distinction des professions s'étend et chacune se subdivise davantage. Chez les Mexicains, cette séparation des arts était portée fort loin. Les métiers de maçon, de tisserand, d'orfèvre, de peintre et plusieurs autres étaient exercés par des ouvriers différens. Chacun avait son apprentissage. L'ouvrier se bornait à un seul genre de travail, et, par la patience et l'assiduité particulières aux Américains, l'ouvrage était porté à un degré de perfection fort au-delà de celui qu'on devait naturellement attendre des outils grossiers qu'ils employoient. Les ouvrages étaient mis dans le commerce et portés à des marchés qui se tenaient régulièrement dans les villes; les citoyens satisfaisaient leurs besoins mutuels[1] avec la facilité et la régularité qu'on ne voit que dans les sociétés civilisées.

La distinction des rangs établie au Mexique est une autre circonstance qui mérite notre attention. En faisant le tableau des tribus sauvages de l'Amérique, nous avons observé que, dans l'en-

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. XV. Torquemada, *Mond. ind.*, lib. XIV, cap. VII. Corita, *manuscrit.*

[1] Cortès, *Relat. ap. Ramus.*, III, 239, etc. Gomara, *Chron.*, cap. LXXIX. Torquem., lib. XIII, cap. XXXIV. Herrera, *Decad.* II, lib. VIII, cap. XV, etc.

fance de la vie civile, l'homme a le sentiment de l'égalité et ne se soumet que difficilement à aucune espèce d'autorité. Pendant la paix, les sauvages connaissent à peine un chef, et l'autorité de celui qui les conduit à la guerre est extrêmement limitée. Comme l'idée de la propriété leur est étrangère, ils ne connaissent point la différence des conditions qui en résulte. Il n'y a point chez eux de prééminence donnée par la naissance et les dignités; on ne peut l'acquérir que par les qualités personnelles. La forme de la société parmi les Mexicains était fort différente. La plus grande partie de la nation vivait dans un état très abject. La condition des *mayèques*, qui formaient une portion considérable du peuple, était très approchante de celle des paysans serfs des temps féodaux qui, sous diverses dénominations, étaient regardés comme des instrumens de la culture attachés au sol. Ils ne pouvaient changer de résidence sans la permission de leur seigneur. Ils passaient avec la propriété des terres, sur lesquelles ils se trouvaient, d'un possesseur à un autre, et étaient obligés à cultiver et à exécuter différens genres de travaux serviles [1]. D'autres habitans du pays étaient réduits à l'état encore plus humiliant de la servitude domestique, et exposés à toutes les rigueurs qui accompagnent cette misérable condition. Ils étaient si avilis, et leur vie était si peu estimée, qu'on pouvait les tuer sans encourir aucune espèce de peine [2]. Parmi le peuple, ceux mêmes qui étaient regardés comme libres étaient traités par les seigneurs comme des êtres d'une espèce inférieure. Les nobles, possesseurs d'amples territoires, étaient divisés en différentes classes, dont chacune était décorée de titres d'honneur particuliers. Quelques-uns de ces titres passaient du père au fils comme les terres: d'autres étaient attachés à de certaines fonctions ou offices, ou conférés à vie comme des marques de distinction personnelle [3]. Le monarque, élevé au-dessus de tous, était revêtu de la suprême dignité et d'un pouvoir très étendu. Ainsi, la distinction des rangs y était parfaitement établie, et par une gradation régulière depuis le premier jusqu'au dernier des citoyens. Chacun connaissait ses droits et ses devoirs. Le peuple, à qui il n'était pas permis de porter les mêmes vêtemens que ceux des nobles, ni d'habiter des maisons semblables aux leurs, ne les approchait qu'avec les marques du plus grand respect. En présence de leur souverain, ils se tenaient les yeux baissés vers la terre, et n'osaient le regarder en face [1]. Lorsque les nobles eux-mêmes étaient admis à son audience, ils ne s'y présentaient que pieds nus, avec des habillemens simples, et lui rendaient, comme ses esclaves, des hommages qui allaient jusqu'à l'adoration. Ce respect, dû par les inférieurs à leurs supérieurs, était réglé avec un cérémonial si exact, qu'il avait influé jusque sur le génie de la langue, et s'était, pour ainsi dire, incorporé avec elle. La langue du Mexique était abondante en expressions de respect et de politesse. Les tournures et les mots dont les hommes d'un rang inférieur se servaient entre eux auraient été des insultes dans la bouche d'un homme du peuple, s'adressant à une personne d'un rang supérieur (146). C'est seulement dans les sociétés auxquelles le temps et les institutions d'un gouvernement régulier ont donné leur forme, qu'on peut trouver les hommes distribués ainsi en diverses classes, et qu'on peut mettre tant d'attention à conserver à chacune ses droits respectifs.

L'esprit des Mexicains, ainsi accoutumé et plié à la subordination, était très bien préparé à recevoir le gouvernement monarchique; mais les descriptions de leurs institutions politiques et de leurs lois, transmises par les Espagnols qui ont détruit les unes et les autres, sont si inexactes et si remplies de contradictions, qu'il est difficile d'en donner aucune idée précise. Quelques-uns nous représentent les souverains du Mexique comme absolus et décidant à leur gré de toutes les affaires publiques. Nous découvrons pourtant dans certains faits des traces de coutumes et de lois faites pour circonscrire le pouvoir de la couronne, et des droits, des priviléges de la noblesse qui paraissent des barrières contre les usurpations du monarque. Ces contradictions apparentes ont été l'effet du peu d'attention que les Mexicains ont apporté aux innovations faites par Montézuma dans le gou-

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. XVII. Corita, *manuscrit*.

[2] Herrera, *Decad.* III, lib. IV cap. VII.

[3] Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. XV. Corita, *manuscrit*.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. XIV.

vernement. Son ambition avait détruit l'ancienne constitution et introduit à sa place le despotisme pur. Il avait méprisé leurs lois, violé leurs privilèges et réduit tous ses sujets à la condition d'esclaves [1]. Plusieurs des chefs ou nobles du premier rang s'étaient soumis au joug avec une grande répugnance. Dans l'espoir de le secouer et de recouvrer leurs premiers droits, ils avaient recherché la protection de Cortès, et s'étaient réunis à un ennemi étranger contre un oppresseur domestique [2]. Ce n'est donc pas sous le règne de Montézuma, mais sous ceux de ses prédécesseurs, que nous pouvons reconnaître la forme originaire et l'esprit du gouvernement du Mexique, qui paraissent avoir subsisté sans beaucoup d'altération depuis la fondation de l'empire jusqu'à l'élection de Montézuma. Le corps de citoyens, que nous pouvons appeler les nobles, formait le premier ordre de l'état. Il y avait différentes classes parmi eux, comme nous l'avons déjà observé, et ils acquéraient les dignités et les transmettaient de diverses manières. Ils étaient en grand nombre. Selon un auteur soigneux de bien constater ce qu'il avance, il y avait dans l'empire du Mexique trente nobles du premier rang, dont chacun avait dans son territoire et sous sa dépendance environ cent mille citoyens, parmi lesquels on comptait trois cents nobles d'une classe inférieure qui lui étaient subordonnés [3]. Le territoire dépendant des chefs de Tezeuco et de Tacuba n'était guère moins étendu que celui qui formait le district du monarque [4]. Chacun de ces chefs possédait dans son district une juridiction territoriale complète, et levait des taxes sur ses vassaux; mais tous suivaient l'étendard du monarque à la guerre, y conduisaient un nombre d'hommes proportionné à l'étendue de leur domaine, et plusieurs d'entre eux payaient tribut au roi comme à leur seigneur suzerain.

Dans cette esquisse de la constitution du Mexique, on trouve les principaux traits du gouvernement féodal dans sa forme la plus rigide. On y reconnaît ses trois caractères distinctifs : une noblesse jouissant d'une autorité presque indépendante, le peuple abaissé à la plus abjecte soumission et un souverain chargé du pouvoir exécutif. L'esprit et les principes de cette espèce de gouvernement semblent avoir produit dans le Nouveau-Monde les mêmes effets que dans l'ancien. L'autorité du souverain y était extrêmement limitée. Tout le pouvoir réel demeurait entre les mains des seigneurs qui n'en laissaient au roi que l'ombre. Jaloux à l'excès de leurs droits, ils les défendaient avec la plus grande vigilance contre les entreprises du monarque. C'était une loi fondamentale du royaume que le roi ne pût décider sur aucune affaire importante et générale sans l'approbation d'un conseil composé de la première noblesse [1]. Il ne pouvait ni déclarer la guerre ni disposer à son gré d'une partie très considérable du revenu public, dont la destination était réglée et qui ne pouvait être divertie par le roi seul à aucun autre usage [2]. Pour assurer l'observation des privilèges de la nation et des leurs, les nobles ne souffrirent point que la couronne se transmît par succession; elle était élective. Le droit d'élection semble avoir été d'abord entre les mains du corps entier de la noblesse; mais il avait passé ensuite à six électeurs, parmi lesquels étaient toujours les seigneurs de Tezeuco et de Tacuba. Par respect pour les monarques, le choix tombait communément sur quelque membre de leur famille; mais comme une nation, engagée dans des guerres continuelles, avait un grand besoin d'un souverain actif et valeureux, on avait plus d'égard dans le choix au mérite et à la maturité de l'âge qu'à l'ordre de la naissance, et on préférait souvent des collatéraux à des parens plus proches du monarque décédé [3]. C'est à cet usage que les Mexicains devaient cette succession de princes habiles et guerriers qui avaient élevé leur empire en si peu de temps à ce haut point de puissance où le trouva Cortès en débarquant dans la Nouvelle-Espagne.

Tant que l'autorité des monarques demeura limitée, il est probable qu'elle fut exercée sans beaucoup d'ostentation ; mais lorsqu'elle s'éten-

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. XIV. Torquemada, lib. II, cap. LXIX.
[2] Herrera, *Decad.* II, lib. V, cap. X. Torquemada, lib. VI, cap. XLIX.
[3] Herrera, *Decad.* II, lib. VIII, cap. XII.
[4] Torquemada, lib. II, cap. LVII. Corita, *manuscrit*.

[1] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. XIX, lib. IV, cap. XVI.
[2] *Ibid.*, cap. XVII.
[3] Acosta, lib. VI, cap. XXIV. Herrera, *Decad.* II, lib. II, c. XIII. Corita, *manuscrit*.

dit, ils augmentèrent aussi la magnificence du trône. C'est dans ce dernier état que la cour du Mexique se montra aux yeux des Espagnols, qui en furent frappés et qui nous en décrivent la pompe fort au long et avec les expressions de la plus grande admiration. La nombreuse suite de Montézuma, l'ordre, le silence, le respect avec lesquels il était servi, la vaste étendue de son palais, les logemens de ses différens officiers, le faste avec lequel il déployait sa grandeur toutes les fois qu'il daignait se laisser voir à ses sujets, tenaient plus de la magnificence des anciens monarques de l'Asie que de la simplicité des états naissans du Nouveau-Monde.

Mais ce n'était pas seulement par cette pompe extérieure que les souverains du Mexique déployaient leur pouvoir; ils le manifestaient d'une manière plus bienfaisante par l'ordre et la régularité avec laquelle ils administraient la police intérieure de leurs états. Le roi avait sur ses vassaux immédiats une juridiction entière, tant civile que criminelle. Chaque département avait ses juges, et si nous pouvons compter sur ce que les écrivains espagnols nous disent des principes et des lois sur lesquels ils fondaient leurs décisions dans ces deux genres d'affaires, la justice était administrée au Mexique avec autant d'ordre et d'équité qu'on en peut trouver dans les sociétés entièrement civilisées.

Les moyens de fournir à la dépense publique étaient aussi fort bien entendus. C'étaient des taxes, sur la terre, sur les richesses de l'industrie, et sur les marchandises de tous les genres mises en vente dans les marchés publics. Ces droits, quoique considérables, n'étaient ni arbitraires ni inégaux; ils étaient fixés d'après des règles établies, et chacun connaissait la proportion des charges publiques qu'il avait à supporter. Comme l'usage de la monnaie était inconnu au Mexique, tous les impôts se payaient en nature, et on portait dans les magasins publics, non-seulement toutes les productions naturelles des diverses provinces de l'empire, mais tous les ouvrages de l'industrie et des arts. De ces magasins l'empereur tirait de quoi pourvoir sa nombreuse suite pendant la paix et ses armées pendant la guerre, de nourriture, d'habits, d'armes, etc. Le petit peuple, qui ne possédait point de terre et qui ne faisait point de commerce, payait sa part des impôts en travaux de différens genres; et c'était par ce travail que les terres de la couronne étaient cultivées, les ouvrages publics exécutés et les différentes maisons de l'empereur construites et entretenues (147) [1].

Les progrès des Mexicains dans la civilisation se montrent non-seulement dans tous les points essentiels à toute société bien ordonnée, mais encore dans divers objets de police intérieure, qu'on peut regarder comme d'une moindre importance. L'établissement de courriers publics, postés de distance en distance pour faire passer les nouvelles d'une partie de l'empire à l'autre, était une invention ingénieuse de police que ne connaissait à cette époque aucun état de l'Europe. La situation de la capitale sur un lac, avec des digues et des chaussées fort longues, qui servaient d'avenues à ses différens quartiers, avait demandé une adresse et un travail qu'on ne pouvait trouver que chez un peuple civilisé. On peut faire la même réflexion sur la structure des aqueducs, par lesquels ils avaient amené un cours d'eau douce d'une distance fort considérable le long des chaussées (148). Un certain nombre d'hommes, employés régulièrement à nettoyer les rues, à les éclairer par des feux allumés en différentes places et à y faire la garde pendant la nuit [2], montrent encore un degré d'attention sur la tranquillité publique que les nations polies n'ont acquis que fort tard.

Mais la marque la moins équivoque des progrès des Mexicains est le degré auquel ils avaient porté les arts. Cortès et les premiers historiens espagnols en parlent avec étonnement et prétendent que les artistes les plus célèbres de l'Europe n'auraient pu surpasser les Mexicains pour la délicatesse et la propreté du travail. Ils représentaient, dit-on, les hommes, les animaux et d'autres objets par le moyen de plumes diversement colorées et nuancées, de sorte qu'on voyait dans leurs tableaux tous les effets de la lumière et de l'ombre et la nature imitée avec autant d'agrément que de vérité. On dit aussi que leurs ouvrages d'or et d'argent n'étaient pas moins curieux. Il faut cependant remarquer qu'en cherchant à se former des idées de l'état des arts chez une nation grossière, on est fort sujet

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. VII, cap. XIII; *Decad.* III, lib. IV, cap. XVI, XVII.

[2] Herrera, *Decad.* II, lib. VIII, cap. IV. Torribio, *manuscrit.*

à se tromper. Nous voyons les ouvrages des arts, chez un peuple qui est à peu près à notre niveau, avec un œil critique et quelquefois jaloux, au lieu que ceux d'une nation nouvelle et grossière nous étonnent quand nous comparons la force des obstacles qu'elles ont eus à surmonter avec la faiblesse de leurs moyens; et dans la chaleur de notre admiration, nous sommes disposés à nous les représenter comme plus parfaits qu'ils ne le sont réellement. C'est à cette illusion qu'il faut attribuer l'exagération de quelques écrivains espagnols, dans les descriptions qu'ils donnent des arts des Mexicains, sans avoir d'ailleurs le projet de nous tromper.

Ce n'est pas aussi par ces descriptions que nous les devons juger, mais par l'examen des ouvrages mexicains qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Comme le vaisseau dans lequel Cortès envoya à Charles V les plus curieuses productions de leurs arts rassemblées dans le premier pillage de l'empire par les Espagnols, fut pris par un corsaire français[1], les monumens de leur industrie sont moins nombreux que ceux des Péruviens. J'ignore s'il subsiste en Espagne quelques-unes de leurs peintures en plumes; mais on voit dans le cabinet du roi d'Espagne, nouvellement ouvert au public, plusieurs de leurs bijoux en or et en argent, ainsi que leurs divers ustensiles, et j'ai appris par des personnes sur le goût et le jugement desquelles je puis compter, que ces ouvrages vantés de leur industrie ne sont que des représentations informes d'objets communs et des figures grossières d'hommes et d'animaux sans vérité et sans grâce (149); ce qui est confirmé encore par l'inspection des gravures en bois ou en taille douce de leurs peintures publiées par différens auteurs. On n'y voit que des représentations grossières et maladroites d'hommes, de quadrupèdes ou d'oiseaux, ainsi que de la nature inanimée. Le style égyptien le plus sec, tout raide et tout grossier qu'il est, a encore plus d'élégance. Les essais informes d'un enfant qui entreprend de dessiner quelque objet, ne sont pas plus imparfaits.

Mais quoique les peintures des Mexicains, considérées comme ouvages de l'art, fussent très imparfaites, si nous les considérons comme le dépôt de l'histoire de leur pays, comme des monumens de leurs lois et des principales révolutions de leur état, elles deviennent des monumens aussi curieux qu'intéressans. La plus noble et la plus utile invention dont puisse se glorifier l'esprit humain est sans doute l'art de l'écriture, qui a contribué plus que tout autre au perfectionnement de l'espèce, mais ses premiers essais ont été très grossiers et ses progrès très lents. Quand le guerrier avide de renommée a désiré de transmettre la mémoire de ses exploits aux générations à venir; quand la reconnaissance d'une nation pour son souverain l'a portée à faire passer à la postérité le souvenir des bienfaits qu'elle en avait reçus, le premier moyen qui semble s'être présenté a été de dessiner le mieux qu'on a pu des figures représentant l'action dont on voulait conserver la mémoire. On a trouvé chez les nations sauvages de l'Amérique des ouvrages de cette espèce d'art, appelé avec beaucoup de justesse *écriture en tableaux*[1]. Un chef revenant de son expédition, dépouillait un arbre de son écorce et gravait sur le tronc, avec une sorte de peinture rouge, quelques figures grossières représentant la route qu'il avait tenue, le nombre de ses troupes et de celles de l'ennemi, les chevelures qu'il avait rapportées, les prisonniers qu'il avait faits; il confiait sa renommée à ces monumens grossiers et se flattait de l'espérance qu'ils serviraient à lui obtenir les éloges des guerriers de sa nation dans les temps à venir[2].

Les peintures des Mexicains, comparées à ces essais informes des nations sauvages de l'Amérique, peuvent être regardées comme des ouvrages où se montre une sorte de composition et de dessin. A la vérité les deux méthodes se ressemblent en ce qu'elles consistent toutes deux à représenter les événemens par la peinture des objets; mais les Mexicains pouvaient tracer une suite plus longue de faits dans l'ordre des temps par la disposition de leurs figures; présenter, par exemple, les événemens d'un règne depuis l'avénement du roi à sa couronne jusqu'à sa mort; les progrès de l'éducation d'un enfant depuis sa naissance jusqu'à

[1] Cortès, *Relac.* Ramus, III, 294, F.

[1] *Divine Legat. of Moses*, III, 73.

[2] Sir W. Johnes. *Phil. transact.*, vol. LXIII, p. 143. *Mém. de La Hontan.*, II, 191. Lafitau, *Mœurs des Sauvages*, II, 43.

l'âge viril; les différentes récompenses et les marques de distinction accordées à un guerrier à mesure qu'il s'était signalé par de nouveaux exploits. On a conservé quelques-unes de ces écritures en tableaux qui sont regardées avec raison comme les monumens les plus curieux des arts du Nouveau-Monde. Les plus remarquables de ces planches sont celles qu'a publiées Purchas, au nombre de soixante-six. Elles sont partagées en trois suites. La première contient l'histoire de l'empire du Mexique sous dix de ses monarques. La seconde est le rôle des impositions, représentant ce que chaque ville conquise paie au trésor royal. La troisième est un code de leurs institutions civiles, politiques et militaires. L'archevêque de Tolède qui siége aujourd'hui a publié d'autres peintures mexicaines en trente-deux planches. On trouve jointe à chacun de ces tableaux une explication complète de ce qui y est représenté, donnée aux Espagnols par des Indiens qui connaissaient très bien leurs arts. Toutes sont faites d'après le même principe : elles représentent des choses et non des mots; elles offrent des images aux yeux et non des idées à l'esprit. Elles peuvent donc être considérées comme les premiers et les plus grossiers essais de l'art d'écrire. On a dû sentir bientôt l'imperfection de cette méthode de conserver la mémoire des faits. Ce devait être une opération bien longue et bien fastidieuse que celle de peindre ainsi chaque événement; et comme les affaires se compliquent et que les événemens se multiplient dans toutes les sociétés, les annales devaient former en peu de temps un volume énorme. D'ailleurs on ne peut peindre que les objets qui tombent sous le sens. Nos conceptions n'ont aucune forme sensible, et puisque l'écriture en tableau ne pouvait les peindre, elle ne pouvait être qu'un art très imparfait. La nécessité de le perfectionner a dû aiguiser l'invention, et l'esprit humain, dans le Nouveau-Monde, tenant la même route qu'il a suivie dans l'Ancien, l'art a dû faire successivement les mêmes pas, c'est-à-dire aller de la peinture de l'objet à l'hiéroglyphe, au symbole allégorique, ensuite à des caractères arbitraires, pour arriver avec le temps à un alphabet capable d'exprimer toutes les combinaisons de sons employés dans le discours. On voit dans les peintures des Mexicains qu'ils procédèrent ainsi. En observant avec attention les planches dont j'ai parlé, on y remarque quelques figures qui approchent de l'hiéroglyphe, et dans lesquelles une partie principale de l'objet ou quelque circonstance importante du sujet est employée pour représenter le tout. Dans les annales des lois de Purchas, les villes conquises sont constamment réprésentées par la figure grossière d'une maison; mais pour distinguer les villes particulières dont les souverains du Mexique s'étaient emparés, on trouve employés des emblèmes particuliers, quelquefois des objets naturels, d'autres fois des figures arbitraires. Dans le rôle des impôts publié par l'archevêque de Tolède, on ne voit point la maison, symbole ordinaire d'une ville, mais seulement un emblème qui la représente. Ailleurs on a été plus loin et l'on s'est approché davantage de l'hiéroglyphe plus figuré et plus arbitraire. Pour désigner un monarque qui a étendu son domaine par la force des armes, on a figuré le monarque et les villes qu'il a conquises avec un bouclier couvert de flèches placé entre lui et les villes. On ne trouve cependant dans leurs peintures qu'un seul exemple de tentative pour exprimer des idées d'objets qui n'ont aucune forme sensible; c'est dans leur manière de désigner les nombres. Ils avaient inventé pour cela des caractères ou signes de pure convention dont ils se servaient pour compter les années du règne de leurs rois et le montant des sommes payées au trésor royal. La figure du cercle représente l'unité. Elle se répète pour exprimer les petits nombres, des marques particulières expriment les nombres plus grands, et il y en a pour désigner tous les nombres cardinaux depuis vingt jusqu'à huit mille. La courte durée de l'empire des Mexicains ne leur a pas permis d'avancer plus loin dans cette route qui conduit les hommes de la peinture si laborieuse et si compliquée des objets réels à la simplicité et à la facilité de l'écriture alphabétique. Quoiqu'on découvre dans l'emploi de ces moyens quelques idées qui pouvaient les conduire à notre écriture, on ne peut cependant y voir rien de plus qu'une écriture en tableaux, plus parfaite que celle des sauvages de l'Amérique, en raison même de leur supériorité sur ces petites peuplades, mais qui est encore assez défectueuse pour n'appartenir qu'au premier période du progrès que doit avoir

fait une nation pour être mise au rang des peuples civilisés (150).

Leur manière de mesurer le temps est une preuve moins équivoque de leur industrie. Ils divisaient l'année en dix-huit mois, chacun de vingt jours, qui tous ensemble faisaient trois cent soixante jours. Mais comme ils avaient observé que le soleil ne faisait pas sa révolution tout entière dans cette période, ils avaient ajouté cinq jours à l'année. Ces cinq jours intercalaires étaient appelés d'un nom synonyme de *surnuméraire* ou *perdu*, et comme ils n'appartenaient à aucun mois, pendant toute leur durée il ne se faisait aucune cérémonie religieuse [1]. Une différence si peu considérable entre l'année des Mexicains et l'année vraie prouve que ces peuples avaient porté quelque attention à des recherches et des spéculations sur lesquelles les hommes ne tournent jamais leurs pensées tant qu'ils sont dans l'état de barbarie.

Tels sont, dans les mœurs et le gouvernement des Mexicains, les traits les plus frappans qui peuvent les faire regarder comme un peuple très civilisé, tandis que d'autres circonstances peuvent faire croire que par leur caractère et plusieurs de leurs institutions ils ne différaient pas beaucoup des autres Américains.

Les Mexicains, comme les tribus sauvages qui les environnaient, étaient sans cesse en guerre, et les motifs qui les y poussaient semblent avoir été les mêmes ; ils combattaient pour satisfaire leur vengeance en versant le sang de leurs ennemis. Dans les combats ils cherchaient principalement à faire des prisonniers, et la victoire était d'autant plus éclatante qu'ils en faisaient davantage. On ne rendait jamais de prisonniers; tous étaient égorgés sans miséricorde, et les vainqueurs les mangeaient avec la férocité d'un peuple entièrement sauvage. En quelques occasions, la barbarie était portée à des excès encore plus monstrueux. Leurs principaux guerriers se couvraient quelquefois de la peau sanglante des malheureuses victimes qui avaient succombé sous leurs coups et allaient dansant dans les rues, célébrant leur propre valeur et insultant à leurs ennemis [2]. Jusque dans leurs institutions civiles on trouve des traces de cette barbarie que leur système de guerre leur inspirait. Les quatre principaux conseillers de l'empire étaient distingués par des titres atroces qui n'avaient pu être imaginés que chez une nation qui se plaît dans le carnage et dans le sang (151). Cette férocité de caractère se trouve dans toutes les nations de la Nouvelle-Espagne. Les Tlascalans, les peuples du Mechoacan et d'autres états ennemis des Mexicains, étaient aussi sans cesse en guerre et traitaient leurs ennemis avec la même cruauté. A mesure que les hommes s'unissent en société et vivent sous l'empire des lois et d'une police régulière, leurs mœurs s'adoucissent, les sentimens d'humanité naissent en eux. Les droits et les devoirs sont mieux connus. La férocité des guerres s'affaiblit, et même au milieu des combats les hommes se souviennent de ce qu'ils se doivent les uns aux autres. Le sauvage combat pour détruire, le citoyen pour conquérir. Le premier est inaccessible à toute pitié et n'épargne personne ; le dernier a acquis une sensibilité qui adoucit ses fureurs. Cette sensibilité paraît avoir été entièrement étrangère aux Mexicains. La barbarie avec laquelle ils faisaient la guerre était telle qu'on ne peut laisser d'en conclure qu'ils étaient bien imparfaitement civilisés.

Leurs cérémonies funèbres avaient le même caractère de cruauté. A la mort des grands et surtout de l'empereur, un certain nombre de ses domestiques étaient choisis pour l'accompagner dans l'autre monde, et ces malheureuses victimes étaient égorgées sans miséricorde et ensevelies dans le même tombeau [1].

Quoique leur agriculture fût plus avancée que celle des peuplades errantes qui ne vivent presque que de leur chasse, elle ne paraît pas leur avoir fourni autant de subsistance qu'il en faut à des hommes rassemblés pour se livrer avec quelque suite aux travaux de l'industrie. Les Espagnols ne remarquèrent point que les Mexicains fussent plus robustes que les autres Américains. Ils observaient que les uns et les autres étaient faibles et peu propres à supporter la fatigue, et que la force d'un Espagnol surpassait celle de plusieurs Indiens. Ils imputaient cette différence au défaut de nourriture et à la mauvaise qualité des alimens, qui suffisaient

[1] Acosta, lib. VI, cap. II.

[2] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. XV. Gomara, *Chron.*, cap. CCXVII.

[1] Herréra, *Decad.* III, lib. II, cap. XVIII. Gomara, *Chron.*, cap. CCII.

pour soutenir la vie et non pour former une constitution robuste [1]. Ces remarques ne se seraient pas présentées dans un pays qui eût fourni avec abondance des subsistances à ses habitans. La difficulté que Cortès trouva à faire vivre le petit corps de troupes qu'il avait avec lui et la nécessité où les Espagnols furent souvent de recourir aux productions spontanées de la terre semblent confirmer ce jugement et nous donnent une idée désavantageuse de l'état de la culture de l'empire du Mexique.

Cette opinion se trouve encore confirmée par une pratique universellement établie dans toute la Nouvelle-Espagne. Les femmes mexicaines nourrissaient toutes leurs enfans de leur lait pendant plusieurs années, et pendant ce temps-là elles n'habitaient pas avec leurs maris [2]. Cette précaution contre une augmentation de famille qui leur aurait été à charge, quoique nécessaire, comme je l'ai déjà observé parmi des sauvages dont la vie est si dure et la subsistance si précaire, ne se serait pas conservée chez un peuple qui eût vécu dans quelque aisance.

La vaste étendue de l'empire du Mexique, circonstance qu'on regarde avec raison comme la preuve la plus décisive d'un progrès considérable dans l'art du gouvernement, est un de ces faits de l'histoire du Nouveau-Monde qui semble avoir été admis sans assez d'examen. Les historiens espagnols, pour relever les exploits de leurs compatriotes, s'accordent à représenter l'empire de Montézuma comme s'étendant sur toutes les provinces de la Nouvelle-Espagne du nord à la mer du Sud; mais une grande partie des pays des montagnes était possédée par les Otomies, nation féroce, qui paraît avoir été le reste des habitans originaires du pays conquis par les Mexicains. Les provinces situées au nord et à l'ouest de Mexico étaient occupées par les Chichemecas et d'autres peuplades de chasseurs. Toutes ces nations ne reconnaissaient point le monarque du Mexique. Même dans le pays plat et dans l'intérieur plusieurs villes et provinces n'avaient jamais subi le joug. Tlascala, quoique placée seulement à vingt-et-une lieues de la capitale de l'empire, était une république indépendante et ennemie. Cholula, quoique encore plus voisine, n'était soumise que depuis fort peu de temps lors de l'arrivée des Espagnols. Tepeaca, éloignée de trente lieues de Mexico, paraît avoir été un état séparé, gouverné par ses propres lois [1]. Mechoacan, dont la frontière n'était qu'à quarante lieues de Mexico, était un royaume puissant, célèbre par son implacable inimitié pour les Mexicains [2]. Ces puissances ennemies circonscrivaient l'empire de tous les côtés. Nous devons donc rabattre beaucoup des hautes idées que nous donnent de son étendue les descriptions des historiens espagnols.

Avec cette indépendance des divers états de la Nouvelle-Espagne, il ne pouvait y avoir que peu de communication entre ses diverses provinces. Même dans l'intérieur du pays et à peu de distance de la capitale il n'y avait pas de routes d'un district à un autre, et quand les Espagnols voulurent y pénétrer ils furent obligés de s'ouvrir des chemins au travers des bois et des marais [3]. Lorsque Cortès, en 1525, se hasarda à marcher de Mexico au pays des Honduras, il trouva des difficultés et essuya des fatigues aussi grandes que celles qu'il eût pu rencontrer dans les lieux les plus déserts de tout le reste de l'empire. Dans quelques endroits, il fut obligé de se frayer une route à travers des bois impénétrables ou des plaines couvertes d'eau. Dans d'autres il y avait si peu de culture que ses troupes furent souvent à la veille de périr par la faim. Ces faits bien constans s'accordent mal avec les descriptions pompeuses de la police et de l'industrie des Mexicains, et ne donnent guère de ce pays des idées différentes de celles que nous avons des parties occupées par les tribus du nord de l'Amérique, où l'on n'a trouvé aucune trace de communication établie que ce que les sauvages appelaient et ce qu'on appelle encore *un sentier de commerce ou de guerre*, peu de marques d'industrie et nul monument des arts [4].

Une preuve non moins frappante de ce défaut de communication et de commerce au Mexique, est le défaut de monnaie et de tout autre moyen général d'échange et d'évaluation. Cette

[1] *Relat. ap. Ramus.*, III, 306, A. Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. XVII. *Decad.* II, lib. VI, cap. XVI.
[2] Gomara, *Chron.*, cap. CCVIII. Herrera, *Decad.* III, lib. IV, cap. XVI.

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. X, cap. XV. XXI. B. Diaz, p. 130.
[2] Herrera, *Decad.* III, lib. II, cap. X.
[3] B. Diaz, cap. CLXVI, CLXXVI.
[4] Herrera, *Decad.* III, lib VII, cap. VIII.

découverte est un des pas les plus importans dans les progrès des nations. Sans ce secours tous les échanges se font si lentement, si difficilement qu'ils ne peuvent être ni nombreux ni variés. L'invention de ce moyen de commerce est d'une si haute antiquité dans notre hémisphère et remonte si fort au-delà de toutes les époques authentiques de l'histoire, qu'elle semble presque aussi ancienne que la société. Les métaux précieux paraissent avoir été employés de fort bonne heure à cet usage, parce que leur valeur est plus permanente, qu'ils sont plus facilement divisibles et qu'ils ont beaucoup d'autres qualités qui les rendent plus propres à servir de mesure commune qu'aucune autre substance que la nature ait soumise à l'empire de l'homme. Mais dans le Nouveau-Monde, même dans les contrées où l'or et l'argent se trouvent en plus grande abondance, on n'y connaissait point cet usage de ces métaux. Ils n'étaient pas encore assez nécessaires aux besoins des peuplades grossières ou des monarchies imparfaitement civilisées de l'Amérique. Tout le commerce était conduit par des échanges en nature. Ce défaut d'un moyen d'échange et d'évaluation si avantageux et qui apporte tant de commodités dans la vie civile, doit être regardé comme une marque certaine de l'état encore imparfait de la police des Mexicains. Cependant on commençait à sentir dans le Nouveau-Monde l'inconvénient de manquer de l'instrument général du commerce, et l'on faisait quelques efforts pour y suppléer. Au Mexique, où le commerce était plus étendu qu'en aucune autre partie de l'Amérique, on avait commencé à employer une mesure commune de la valeur dont l'usage rendait les petits échanges plus faciles. Comme le chocolat était d'un usage commun à toutes les classes de citoyens, les noix ou amandes de cacao étaient reçues en échange des marchandises de peu de valeur. Le cacao étant ainsi considéré comme un moyen d'échange, la valeur de ce que l'acheteur voulait acquérir et de ce que le vendeur voulait vendre s'estimait par le nombre des noix de cacao qu'on pouvait obtenir en échange de la marchandise achetée ou vendue. C'est là le plus grand pas que les Américains semblent avoir fait vers la découverte de la monnaie. Si le défaut de monnaie peut être regardé comme une preuve de leur barbarie, l'expédient par lequel ils avaient imaginé d'y suppléer est d'un autre côté une marque décisive de leur supériorité sur les autres nations de l'Amérique dans les connaissances et dans les arts qui accompagnent la civilisation.

Tel était l'état où les conquérans du Mexique trouvèrent plusieurs de ses provinces. Leurs villes elles-mêmes quelque grandes et peuplées qu'elles fussent, paraissent plutôt avoir été l'asile d'hommes qui ne font que sortir de la barbarie que l'habitation paisible d'un peuple policé. D'après la description qu'on nous donne de Tlascala, cette ville ressemblait beaucoup à un village indien. Ce n'était qu'un amas de huttes basses, dispersées çà et là selon le caprice de chaque propriétaire, bâties en terre et en pierre et couvertes de roseaux, qui ne recevaient de jour que par une porte si basse qu'on ne pouvait y entrer qu'en se courbant[1]. Quoique la situation de Mexico sur le lac eût produit une disposition plus régulière des maisons, la structure du plus grand nombre était également grossière. Les temples même et les édifices publics ne paraissent pas avoir mérité les éloges pompeux qu'en font les historiens espagnols. Autant qu'il est possible d'en juger par leurs descriptions obscures et peu exactes, le grand temple de Mexico, le plus célèbre de la Nouvelle-Espagne, assez élevé pour qu'on y montât par un perron de cent quatorze marches, était une masse solide de terre de forme carrée et revêtue en partie de pierre. Chaque côté de sa base avait quatre-vingt-dix pieds, et comme il allait en diminuant, l'édifice se terminait par le haut en un espace d'environ trente pieds carrés, où était placée une figure de la divinité et deux autels sur lesquels on sacrifiait les victimes[2]. Les autres temples les plus célèbres de la nouvelle Espagne ressemblaient tous à celui de Mexico(152). De tels édifices ne donnent pas l'idée d'un grand progrès de l'art, puisqu'on peut difficilement concevoir plus de grossièreté dans les premiers ouvrages d'une nation qui commence à élever des monumens publics.

A en croire les historiens espagnols, le palais de l'empereur et les maisons des principaux nobles montraient plus d'art et d'industrie. On y voyait quelque élégance dans le dessin et des dis-

[1] Herrera, *Decad.* II, lib. VI, cap. XII.
[2] *Ibid.*, lib. VIII, cap. XVII.

tributions assez commodes. Cependant si des édifices pareils eussent existé dans les villes du Mexique, on en trouverait encore quelques restes. Par la manière dont Cortès conduisit le siége de Mexico, nous pouvons croire que tous les monumens un peu considérables de la capitale ont été détruits. Mais comme il ne s'est écoulé que deux siècles et demi depuis la conquête de la Nouvelle-Espagne, il paraît impossible qu'en un espace de temps si court ces édifices vantés aient disparu sans laissser après eux aucun vestige et que dans aucune des autres villes, surtout parmi celles qui n'ont pas été emportées de vive force, il n'y ait aucune ruine qui atteste leur ancienne magnificence.

Dans les plus petits villages des Indiens il y a des bâtimens d'une plus grande étendue et d'une plus grande élévation que les maisons des particuliers. Ceux où se tient le conseil de la nation, où elle s'assemble dans les fêtes publiques, sont magnifiques comparés aux autres. La distinction des rangs et l'inégalité des propriétés étant établie parmi les Mexicains, le nombre des grands édifices devait y être aussi plus considérable que dans les autres nations de l'Amérique : il ne paraît pourtant pas qu'il y en ait eu aucun qui meritât par sa magnificence ou sa solidité les pompeuses épithètes que les auteurs espagnols leur donnent en les décrivant. Il est probable que quoique plus ornés et construits sur une plus grande échelle, ils étaient bâtis des mêmes matériaux légers et peu durables qu'on employait pour les maisons communes (153), puisqu'en moins de deux cent cinquante années le temps en a emporté jusqu'aux moindres vestiges (154).

Tous ces faits rassemblés prouvent évidemment que la civilisation du Mexique était beaucoup plus avancée que parmi les nations sauvages que nous avons fait connaître; mais il n'en est pas moins manifeste qu'en beaucoup de choses les historiens espagnols ont exagéré les progrès des Mexicains. Il n'y a point de source plus commune et plus féconde d'erreur, en décrivant les mœurs et les arts des nations sauvages ou à demi civilisées, que d'y appliquer les noms et les expressions dont on se sert pour désigner les institutions et les arts des peuples polis. Lorsqu'on a eu donné le nom de roi ou d'empereur au chef d'une petite peuplade, le lieu de sa résidence a dû s'appeler palais et son petit cortége a dû prendre le nom de cour. De pareilles dénominations ont donné aux choses une importance qu'elles n'avaient pas; l'illusion se répand et chaque partie du récit étant embellie de fausses couleurs, l'imagination est tellement égarée par la ressemblance des noms qu'il lui devient difficile de distinguer des objets qui n'ont aucune ressemblance entre eux. Lorque les Espagnols abordèrent pour la première fois au Mexique, ils furent si frappés de l'apparence de police et de quelques ouvrages des arts, fort supérieurs à ceux des nations grossières qu'ils avaient jusque-là visitées en Amérique, qu'ils s'imaginèrent avoir enfin découvert dans le Nouveau-Monde un peuple civilisé. Dans leurs descriptions, ils paraissent ne perdre jamais de vue cette comparaison entre les habitans du Mexique et leurs sauvages voisins. En observant avec admiration la supériorité des Mexicains marquée en plusieurs choses, ils emploient à décrire leur police imparfaite et leurs arts grossiers des termes qui ne sont applicables qu'à des nations infiniment plus avancées dans la civilisation et dans les arts. Ces deux circonstances concourent à diminuer beaucoup la confiance qu'on doit aux descriptions de l'état du Mexique que nous ont laissées les premiers historiens espagnols. En comparant cette nation à d'autres petits peuples sauvages, ils ont laissé leurs idées s'élever beaucoup au-dessus du vrai, et les termes qu'ils ont employés dans leurs descriptions ont encore contribué à augmenter l'exagération. Les écrivains postérieurs ont adopté le style des premiers et l'ont chargé encore davantage. Solis, en traçant le caractère de Montézuma et en décrivant la splendeur de sa cour, les lois et la police de son empire, emploie les mêmes expressions dont on se servirait pour faire connaître le souverain et les institutions de la nation la plus civilisée de l'Europe.

Mais quoiqu'il faille reconnaître que la chaleur de l'imagination espagnole a ajouté quelques embellissemens à ces descriptions, on n'est pas en droit pour cela de prononcer avec le ton décisif qu'emploient plusieurs auteurs, que tout ce qu'on a écrit de l'étendue, de la police et des lois du Mexique, n'est qu'un amas de fictions d'hommes qui ont voulu tromper ou qui avaient un grand penchant à croire au merveilleux. Il y a peu de

faits historiques qu'on puisse établir sur des témoignages plus incontestables que les faits principaux de l'histoire du Mexique. Ce sont des témoins oculaires qui rapportent ce qu'ils ont vu, des hommes qui ont vécu parmi les Mexicains avant et après la conquête qui décrivent des institutions et des mœurs qui leur étaient familières, des personnes de professions différentes, militaires, prêtres, jurisconsultes, à qui les objets doivent s'être présentés sous des aspects différens; et tous concourent à rendre le même témoignage. Si Cortès s'était hasardé à tromper son souverain en lui faisant un tableau de mœurs imaginaires, il n'eût pas manqué d'ennemis et de rivaux empressés à découvrir sa tromperie et à en tirer parti pour lui nuire. Mais, comme le remarque avec raison un auteur qui a éclairci par sa sagacité et embelli par son éloquence l'histoire de l'Amérique[1], cette supposition est aussi invraisemblable que le projet eût été audacieux. Parmi les destructeurs de ce grand empire il n'y en avait pas un seul assez éclairé pour imaginer un système de police aussi bien combiné et aussi bien d'accord dans toutes ses parties que celui qu'ils attribuent aux Mexicains. D'où auraient-ils emprunté l'idée de plusieurs institutions ignorées à cette époque de toutes les autres nations connues? Au commencement du seizième siècle, il n'y avait en Europe aucun établissement semblable à celui qu'on avait formé au Mexique pour porter au souverain des nouvelles de toutes les parties de son empire. La même observation peut s'appliquer à ce qu'on nous dit de la forme de la ville de Mexico, de sa police et de ses différentes lois pour l'administration de la justice. Tout homme accoutumé à observer les progrès des nations remarquera souvent dans les premiers pas qu'elles font, les germes de ces idées, d'où résultent des établissemens qui font la gloire et l'ornement des sociétés arrivées au plus haut degré de civilisation. Même dans l'état de civilisation imparfaite où se trouvait l'empire du Mexique, la sagacité ingénieuse de quelque observateur, excitée ou aidée par des circonstances que nous ne connaissons pas, a pu y introduire des institutions dignes des sociétés les plus policées. Mais il était presque impossible que les conquérans ignorans et grossiers du Nouveau-Monde, ne se faisant aucune idée des coutumes et des lois du pays qu'ils subjuguaient, sortissent hors des limites connues dans leur siècle et dans leur pays; et si Cortès et quelques-uns de ses compagnons eussent été capables de cet effort, pourquoi leurs successeurs auraient-ils travaillé à perpétuer l'erreur? Pourquoi Corita ou Motolinea ou Acosta auraient-ils voulu amuser leur souverain et leurs compatriotes de contes entièrement fabuleux?

En un point cependant les guides que nous avons dû suivre ont représenté les Mexicains comme plus barbares peut-être qu'ils ne l'étaient réellement. Leurs dogmes religieux et les cérémonies de leur culte sont représentées comme féroces et cruelles au plus haut degré.

La religion, qui ne tient pas une grande place dans la tête d'un sauvage qui n'a pas des idées fort claires d'une puissance supérieure et dont les rites sont simples et en petit nombre, était chez les Mexicains un système régulier; elle avait ses prêtres, ses temples, ses victimes et ses fêtes. Cela même est une preuve claire que l'état des Mexicains était très différent de celui des nations sauvages de l'Amérique. Mais de l'extravagance de leurs notions religieuses, ou de l'atrocité de leurs cérémonies, on ne peut tirer aucune conséquence contre leur civilisation. Les nations conservent des systèmes de superstition fondés sur les absurdes notions des premiers âges de leur formation, long-temps après que leurs idées ont commencé à s'étendre et leurs mœurs à se polir. Nous pouvons cependant juger du caractère des Mexicains d'après l'esprit de leur religion. La superstition s'y montrait sous un aspect sombre et atroce. Leurs divinités y étaient environnées de la terreur et se plaisaient dans la vengeance. Elles étaient représentées au peuple sous les formes les plus capables d'inspirer l'horreur. Les temples étaient décorés de figures de serpens, de tigres et d'autres animaux destructeurs. La crainte était le seul sentiment qui animait leurs dévots. Les jeûnes, les mortifications, les souffrances, poussés aux excès les plus cruels, étaient les moyens qu'ils employaient pour apaiser la colère de leurs dieux, et ils n'approchaient jamais de leurs autels sans les teindre de leur propre sang. De toutes les offrandes les sacrifices humains étaient celles

[1] M. l'abbé Raynal, *Hist. phil. et polit.*, III, 127.

qu'ils croyaient les plus agréables à ces dieux. Une pareille religion se joignant à l'esprit de vengeance implacable commun à tous les Américains et y ajoutant une force nouvelle, dévouait à une mort cruelle tous les prisonniers de guerre[1], qui étaient immolés solennellement à la divinité (155). Le cœur et la tête de la victime étaient la part consacrée aux dieux. Le guerrier qui s'était rendu maître du prisonnier emportait le corps pour s'en repaître dans un festin avec ses amis. Sous l'empire de ces idées funestes et terribles, accoutumé à verser le sang et à voir ces scènes horribles consacrées par la religion, le cœur de l'homme devait s'endurcir et se fermer à tout sentiment d'humanité. Aussi les Mexicains étaient-ils féroces et impitoyables. L'esprit de leur religion balançait si fortement l'influence de la police et des arts, que, malgré les progrès qu'ils y avaient faits, leurs mœurs au lieu de s'adoucir en étaient devenues plus féroces. L'histoire de ce peuple ne nous est pas assez connue pour que nous sachions quelle cause avait donné à leur superstition ce caractère de cruauté; mais l'influence de leur religion est évidente et avait produit chez eux des effets singuliers dans l'histoire de l'esprit humain, les mœurs du peuple du Nouveau-Monde qui avait fait le plus de progrès vers la civilisation étant plus féroces et quelques-unes de leurs coutumes plus barbares que celles des nations sauvages du reste de l'Amérique.

L'empire du Pérou se vante d'une antiquité plus grande que celui du Mexique : selon les traditions recueillies par les Espagnols, il avait subsisté quatre cents ans sous douze monarques; mais les Péruviens n'ont pu communiquer à leurs conquérans que des connaissances très imparfaites et très incertaines de leur ancienne histoire (156). Ils ignoraient, comme les autres nations de l'Amérique, l'art d'écrire, et manquaient du seul moyen par lequel on peut conserver avec quelque exactitude la mémoire des événemens. Chez les peuples même où l'art de l'écriture est connu, l'époque où l'histoire commence à prendre quelque authenticité est de beaucoup postérieure à cette utile invention, qui a servi long-temps aux usages ordinaires et communs de la vie, avant d'être employée à fixer le souvenir des faits pour le transmettre d'un siècle à l'autre. Mais la tradition seule n'a jamais transmis les connaissances historiques d'une manière suivie et régulière durant un période aussi long que la moitié de celui qu'on donne à la durée de la monarchie du Pérou.

Les quipos, ou nœuds de cordons de différentes couleurs, que des écrivains, amateurs du merveilleux, nous donnent comme des annales régulières de l'empire, ne suppléaient que très imparfaitement à l'écriture. Selon la description obscure qu'en fait Acosta[1], suivi à la lettre par Garcilasso de la Vega qui n'a fait que le copier, les quipos paraissent n'avoir été qu'un moyen de calculer plus vite et plus sûrement. Les couleurs différentes exprimaient les différens objets, et chaque nœud un nombre particulier. Les quipos étaient une espèce de registre où l'on tenait compte du nombre d'habitans de chaque province, et de ses différentes productions qu'on rassemblait dans des magasins pour le service de la nation; mais comme ces nœuds, de quelque manière qu'ils fussent variés et combinés, ne pouvaient porter à l'esprit aucune notion abstraite, et ne pouvaient peindre ni les opérations ni les qualités de l'esprit, ils étaient de peu d'utilité pour conserver la mémoire tant des anciens événemens que des institutions politiques. Les peintures imparfaites et les symboles grossiers des Mexicains pouvaient servir mieux à cet usage. Quand les quipos auraient été plus utiles pour conserver l'histoire et plus propres à suppléer à l'écriture, ils ont été si entièrement détruits, ainsi que tous les autres monumens de l'industrie des Péruviens, dans la dévastation générale causée par la conquête et par les guerres civiles qui l'ont suivie, qu'aucune lumière ne peut nous venir de ce côté-là. Tout le zèle de Garcilasso de la Vega pour la gloire de la race des monarques dont il descendait, toute l'activité de ses recherches et les grandes facilités qu'il avait pour les suivre ne lui ont pas fait connaître une seule source où n'eussent pas puisé les auteurs espagnols qui avaient écrit avant lui. Dans son *Commentaire royal*, il se borne à éclaircir ce qu'ils ont rapporté de l'histoire et des institutions du Pérou[2]

[1] Cortès, *Relat. ap. Ramus.*, III, 240, etc. B. Diaz, cap. LXXXII. Acosta, lib. V, cap. XIII, etc. Herrera, *Decad* III, lib. II, cap. XV, etc. Gomara, *Chron.*, c. LXXX, etc.

[1] *Hist.*, lib. VI, cap. VIII.

[2] Lib. I, cap. X.

et ses éclaircissemens, comme leurs récits, ne sont fondés que sur la tradition courante parmi ses compatriotes.

Il suit de là que les petits détails que ces écrivains nous donnent des exploits, des batailles, des conquêtes et du caractère particulier des premiers monarques péruviens ne méritent guère notre croyance. Nous ne pouvons regarder comme authentiques qu'un petit nombre de faits si étroitement liés avec le système de leur religion et de leur politique intérieure, que la mémoire n'a pu s'en perdre : à quoi il faut ajouter les coutumes et les institutions qui étaient encore établies au temps de la conquête, et que les Espagnols purent observer. C'est en examinant ces deux sortes de faits avec attention et en tâchant de les séparer de ceux qui paraissent fabuleux ou dépourvus de preuves que je me suis efforcé de me faire une idée des mœurs et du gouvernement des Péruviens.

Les peuples du Pérou, comme je l'ai déjà dit [1], étaient encore dans toute la grossièreté de la vie sauvage, lorsque Manco-Capac et sa femme Mama-Ocollo se montrèrent à eux pour les instruire et les civiliser. La tradition des Péruviens ne nous apprend point qui étaient ces deux personnages extraordinaires; s'ils apportaient leur système de législation et les connaissances des arts de quelque pays plus civilisé, ou s'ils étaient natifs du Pérou; comment ils s'étaient élevés à des idées si fort au-dessus de celles de la nation à laquelle ils s'adressaient. Manco-Capac et sa femme, profitant du penchant des Péruviens à la superstition, et surtout de leur vénération pour le soleil, prétendirent qu'ils étaient les enfans de ce bel astre, et qu'ils venaient les éclairer et les instruire en son nom et par son autorité. La multitude écouta et crut. Nous avons vu plus haut le changement qui se fit dans les mœurs et dans la police des Péruviens, et que les historiens attribuent aux fondateurs de cet empire, et comment les instructions de l'Inca et de sa femme répandirent parmi eux quelque connaissance des arts et quelque goût pour les commodités de la vie. Ces bienfaits furent d'abord resserrés dans des limites fort étroites; car l'autorité du premier Inca ne s'étendit point au-delà de quelques lieues autour de Cuzco. Mais dans la suite des temps, et peu à peu, ses successeurs soumirent tous les pays qui s'étendent à l'ouest des Andes, depuis le Chili jusqu'à Quito, et établirent dans toutes ces provinces leur gouvernement et leur religion.

Le gouvernement des Péruviens a cela de singulier et de frappant qu'il doit à la religion son esprit et ses lois. Les idées religieuses font très peu d'impression sur l'esprit d'un sauvage; leur influence sur ses sentimens et sur ses mœurs est à peine sensible. Parmi les Mexicains, la religion réduite en système, tenant une grande place parmi leurs institutions publiques, concourait avec beaucoup de force à former le caractère national. Mais au Pérou tout le système civil était fondé sur la religion. L'Inca n'était pas seulement un législateur, mais un envoyé du ciel. Ses préceptes étaient reçus, non pas comme les ordres d'un supérieur, mais comme les oracles de la Divinité. Sa famille était sacrée, et pour la tenir séparée et sans aucun mélange impur d'un sang moins précieux, les enfans de Manco-Capac épousaient leurs propres sœurs, et aucun ne pouvait monter sur le trône sans prouver sa descendance des seuls *enfans du soleil.* C'était là le titre de tous les descendans de l'Inca, et le peuple les regardait avec le respect dû à des êtres d'un ordre supérieur. On croyait qu'ils étaient sous la protection immédiate de la divinité qui leur avait donné naissance, et que toutes les volontés de l'Inca étaient celles de son père le soleil.

Deux effets résultaient de cette influence de la religion sur le gouvernement. L'autorité de l'Inca était absolue et illimitée dans toute la force de ces termes. Lorsque les décrets d'un souverain sont regardés comme des commandemens de la divinité, c'est non-seulement un acte de révolte, mais un acte d'impiété de s'y opposer. L'obéissance devient un devoir de religion, et comme ce serait un sacrilége de blâmer l'administration d'un monarque qui est immédiatement sous la direction du ciel et une audace présomptueuse de lui donner des avis, il ne reste plus qu'à se soumettre avec un respect aveugle. Tel doit être nécessairement le principe de tout gouvernement établi sur la base d'un commerce avec le ciel. De là aussi la soumission des Péruviens envers leurs souverains : les plus puissans et les plus élevés de leurs sujets recon-

[1] Liv. VI, page 650.

naissaient en eux des êtres d'une nature supérieure; admis en sa présence, ils ne se présentaient qu'avec un fardeau sur leurs épaules, comme un emblème de leur servitude et une disposition à se soumettre à toutes les volontés de l'Inca. Il ne fallait au monarque aucune force coactive pour faire exécuter ses ordres. Tout officier qui en était chargé était l'objet du respect du peuple, et, selon un observateur judicieux des mœurs des Péruviens [1], il pouvait traverser l'empire d'une extrémité à l'autre, sans rencontrer le moindre obstacle; car en montrant une frange du *borla*, ornement royal de l'Inca, il devenait le maître de la vie et de la fortune de tous les citoyens.

Il faut regarder comme une autre conséquence de cette liaison de la religion avec le gouvernement la peine de mort infligée à tous les crimes. Ce n'étaient plus des désobéissances à des lois humaines, mais des insultes à la Divinité. Les fautes les plus légères, comme les crimes les plus atroces, appelaient la même vengeance sur la tête du coupable et ne pouvaient être expiées que par son sang. La peine suivait la faute inévitablement parce qu'une offense envers le ciel ne pouvait en aucun cas être pardonnée [2]. Parmi des nations déjà corrompues, des maximes si sévères, en conduisant les hommes à la férocité et au désespoir, sont plus capables de multiplier les crimes que d'en diminuer le nombre. Mais les Péruviens avec des mœurs simples et une crédulité aveugle étaient contenus dans une telle crainte que le nombre des fautes était extrêmement petit. Leur respect pour des monarques éclairés et guidés par la divinité qu'ils adoraient les maintenait dans le devoir, et la crainte d'une peine qu'ils étaient accoutumés à regarder comme un châtiment inévitable de l'offense faite au ciel les éloignait de toute prévarication.

Le système de superstition sur lequel les Incas avaient fondé leur autorité était très différent de celui des Mexicains. Manco-Capac avait tourné tout le culte religieux vers les objets de la nature. Le soleil, comme la première source de la lumière, de la fécondité de la terre et du bonheur de ses habitans, était le premier et le principal objet de leur hommage. La lune et les étoiles, secondant le soleil dans ses bienfaisantes opérations, obtenaient après lui les adorations des Péruviens. Partout où le penchant de l'homme à reconnaître et à adorer une puissance supérieure prend cette direction et se porte à admirer et à contempler l'ordre et la bienfaisance qui existent réellement dans la nature, l'esprit de superstition est doux; lorsqu'au contraire des êtres imaginaires, ouvrages de l'imagination et de la crainte des hommes, sont supposés conduire l'univers et deviennent les objets du culte religieux, la superstition prend des formes plus bizarres et plus atroces. La première de ces religions était celle des Péruviens, la dernière celle des Mexicains. Les Péruviens, il est vrai, ne s'étaient pas élevés jusqu'à des idées justes de la Divinité; on ne trouve même dans leur langue aucun terme, aucun nom donné au pouvoir inconnu et suprême qu'ils adoraient, qui puisse faire conjecturer qu'ils le regardassent comme créateur et gouverneur de l'univers [1]. Mais les cérémonies d'un culte adressé à cet astre brillant qui, par son énergie universelle et vivifiante, est le plus bel emblème de la bienfaisance divine, étaient douces et humaines. Ils offraient au soleil une partie des substances que sa chaleur fait produire à la terre. Ils lui sacrifiaient en témoignage de leur reconnaissance quelques-uns des animaux dont ils se nourrissaient, et dont l'existence et la multiplication étaient dues à son influence. Ils lui présentaient des ouvrages choisis et précieux de l'industrie de leurs mains guidées par sa lumière. Jamais les Incas ne teignirent ses autels de sang humain, jamais ils n'imaginèrent que le soleil leur père pût se plaire à recevoir de si barbares sacrifices (157). Ainsi les Péruviens, éloignés de ce culte sanglant qui éteint la sensibilité et qui étouffe les mouvemens de la compassion à la vue des souffrances de l'homme, devaient à l'esprit même de leur superstition un caractère national plus doux que celui des autres peuples de l'Amérique.

Cette influence de la religion s'étendait jusqu'à leurs institutions civiles et en écartait tout ce qui était contraire à la douceur des mœurs et du caractère. Le pouvoir des Incas, quoique le plus absolu des despotismes, était mitigé par

[1] Zarate, lib. I, cap. XIII.

[2] Vega, lib. II, cap. VI.

[1] Acosta, lib. V, cap. III

son alliance avec la religion. L'esprit de ses sujets n'était pas humilié et avili par l'idée d'une soumission forcée à la volonté d'un être semblable à eux. L'obéissance qu'ils rendaient à un souverain revêtu d'une autorité divine était volontaire et ne les dégradait point. Le souverain, convaincu que la soumission respectueuse de ses sujets était l'effet de leur croyance à son origine céleste, avait continuellement sous les yeux des motifs qui le portaient à imiter l'être bienfaisant dont il était le représentant. Aussi trouve-t-on à peine dans l'histoire du Pérou quelques révoltes contre le prince régnant, et aucun de ses douze monarques ne fut un tyran.

Dans les guerres même où furent engagés les Incas, ils se conduisirent avec un esprit très différent de celui des autres nations d'Amérique. Ils ne combattaient pas comme les sauvages pour détruire et pour exterminer, ou comme les Mexicains pour rassasier de sang leurs barbares divinités. Ils faisaient la guerre pour civiliser les vaincus et pour répandre les connaissances et les arts. Les prisonniers n'étaient point exposés aux insultes et aux tourmens qu'ils étaient destinés à subir dans toutes les autres parties du Nouveau-Monde. Les Incas prenaient sous leur protection les peuples qu'ils avaient soumis et les faisaient participer à tous les avantages dont jouissaient leurs anciens sujets. Cette pratique, si opposée à la férocité américaine et si digne de l'humanité des nations les plus polies, doit être attribuée, comme d'autres circonstances que nous avons observées dans les mœurs des Péruviens, au génie de leur religion. Les Incas, considérant comme impie l'hommage rendu à tout autre objet qu'aux puissances célestes qu'ils adoraient, s'efforçaient de faire des prosélytes. Les idoles des peuples conquis étaient portées en triomphe au grand temple de Cuzco [1] et y étaient placées comme des trophées qui montraient la puissance supérieure de la divinité protectrice de l'empire. Le peuple était traité avec douceur et instruit dans la religion de ses nouveaux maîtres [2], afin que le conquérant eût la gloire d'avoir augmenté le nombre des adorateurs du soleil.

La manière dont les terres étaient possédées au Pérou par les citoyens n'était pas moins singulière que leur religion et contribuait également à adoucir le caractère de ce peuple. Toutes les terres étaient divisées en trois portions. L'une était consacrée au soleil, et tout ce qu'elle produisait était employé à la construction des temples et aux dépenses du culte religieux. L'autre appartenait à l'Inca et fournissait à la dépense publique et à tous les frais du gouvernement. La troisième et la plus considérable était employée à la subsistance du peuple à qui elle était partagée. Personne cependant n'avait un droit de propriété exclusive sur la portion qui lui était attribuée. Il la possédait seulement pour une année. A l'expiration de ce terme on faisait une nouvelle division selon le rang, le nombre et les besoins de sa famille. Toutes ces terres étaient cultivées par un travail commun de tous les membres de la communauté. Le peuple averti par un officier préposé à cette administration se rendait dans les champs et remplissait la tâche imposée. Des chants et des instrumens de musique les animaient au travail [1]. Cette distribution du territoire, aussi bien que la manière de le cultiver, gravait dans l'esprit de chaque citoyen l'idée d'un intérêt national et de la nécessité d'un secours mutuel entre eux. Chaque individu sentait l'utilité qui résultait pour lui de sa liaison avec ses concitoyens et le besoin qu'il avait de leur secours. Un état ainsi constitué pouvait être considéré comme une grande famille dans laquelle l'union des membres était si entière et l'échange mutuel des secours si marqué qu'il en naissait le plus grand attachement, et que l'homme était lié à l'homme plus étroitement que dans aucune autre société établie en Amérique. De là des mœurs douces et des vertus sociales inconnues dans l'état sauvage et presque entièrement ignorées des Mexicains.

Mais, quoique les institutions des Incas fussent dirigées à fortifier les liens d'une affection mutuelle entre leurs sujets, il régnait cependant au Pérou une grande inégalité dans les conditions. La distinction des rangs y était complétement établie. Un grand nombre de citoyens, sous la dénomination de *yanaconas*, était tenu dans l'état de servitude. Leurs habillemens et

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap. IV. Vega, lib. V, cap. XII.

[2] Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap. VIII.

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap. II. Vega, lib. V, c. V.

leurs maisons étaient d'une forme différente de celle des habillemens et des maisons des hommes libres. Comme les *tamemes* du Mexique, ils étaient employés à porter des fardeaux et à tous les travaux pénibles [1]. Au-dessus d'eux étaient les hommes libres qui n'étaient revêtus d'aucun office et d'aucune dignité héréditaire. Ensuite venaient ceux que les Espagnols ont appelés *orejones*, à raison des ornemens qu'ils portaient à leurs oreilles. Ceux-là formaient le corps des nobles et exerçaient tous les offices, en paix comme en guerre [2]. A la tête de la nation étaient les enfans du soleil, qui, par leur naissance et leurs priviléges, étaient autant au-dessus des orejones que ceux-ci étaient au-dessus des autres citoyens.

Cette forme de société, tant par l'union de ses membres que par la distinction des rangs, était favorables aux progrès des arts. Mais les Espagnols connaissant déjà le degré de perfection où différens arts avaient été au Mexique, ne furent pas si frappés de ce qu'ils virent au Pérou lorsqu'ils en firent la découverte; et c'est avec un sentiment d'admiration beaucoup plus faible qu'ils décrivent les objets d'industrie qu'ils y remarquèrent. Cependant les Péruviens avaient fait beaucoup plus de progrès que les Mexicains et dans les arts nécessaires et dans ceux qui ne servent qu'à l'agrément de la vie.

L'agriculture, cet art de première nécessité dans l'état social, était beaucoup plus étendu au Pérou et y était exercé avec plus d'habileté que dans aucune autre partie de l'Amérique. Les Espagnols en s'avançant dans le pays y trouvaient si abondamment des provisions de toute espèce, que dans le récit de leurs expéditions on ne les voit jamais exposés à ces cruelles situations où la famine réduisit souvent les conquérans du Mexique. Ce n'était pas la volonté des particuliers qui réglait la quantité de terre mise en culture, mais l'autorité publique selon les besoins de la communauté. Les calamités qui sont la suite ordinaire des mauvaises récoltes n'étaient pas fort sensibles, parce que le produit des terres consacrées au soleil, aussi bien que la portion des Incas, étant déposé dans les *tambos* ou magasins publics, on y trouvait toujours des ressources pour les temps de disette [1]. Par une prévoyance si sage l'étendue de la culture étant proportionnée aux besoins de l'état, l'industrie et l'esprit d'invention des Péruviens ne se déployaient avec quelque activité que pour remédier à certains inconvéniens particuliers à leur climat et à leur sol. Toutes les grandes rivières qui coulent des Andes dirigent leurs cours vers l'est jusqu'à la mer Atlantique. Le Pérou n'est arrosé que par des eaux qui coulent des montagnes en torrens. Les parties basses sont presque toutes sablonneuses et stériles, et la pluie ne les humecte jamais. L'industrie des Péruviens avait imaginé différens moyens pour rendre ces terres fertiles. Ils avaient fait avec beaucoup d'adresse et de patience des canaux artificiels qui distribuaient à leurs terres d'une manière régulière les eaux de ces torrens [2]. Ils amélioraient leur sol [3] en y répandant la fiente des oiseaux de mer dont toutes les îles répandues le long de leurs côtes sont couvertes (158). Dans le tableau d'une nation entièrement civilisée, ces pratiques attireraient à peine notre attention; mais dans l'histoire du Nouveau-Monde, où nous ne trouvons que des hommes dépourvus de prévoyance, elles sont dignes d'être remarquées comme des preuves frappantes d'art et d'industrie. L'usage de la charrue était à la vérité inconnu aux Péruviens; ils travaillaient la terre avec une espèce de bêche faite de bois dur [4]. Ce travail n'était pas regardé comme assez humiliant pour être abandonné aux femmes seules. Les hommes le partageaient avec elles, et même les enfans du soleil donnaient l'exemple en cultivant de leurs mains un champ situé près du Cuzco, et ils honoraient cette fonction en l'appelant *leur triomphe sur la terre* [5].

La supériorité de l'industrie des Péruviens sur celle des autres nations se montre encore dans la construction de leurs maisons et de leurs édifices publics. Dans les vastes plaines qui s'étendent le long de l'océan Pacifique, où le climat est doux et le ciel toujours serein, leurs maisons ne pouvaient être que d'une bâtisse

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. III, cap. IV; lib. X, c. VIII.
[2] Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap. I.

[1] Zarate, lib. I, cap. XIV. Vega, lib. I, cap. VIII.
[2] Zarate, lib. I, cap. IV. Vega, lib. V, cap. I et XXIV.
[3] Acosta, lib. IV, cap. XXXVII. Vega, lib. V, cap. III.
[4] Zarate, lib. I, cap. VIII.
[5] Vega, lib. V, cap. II.

très légère; mais dans les parties plus élevées où tombent des pluies, où il y a de la vicissitude dans les saisons et où la rigueur du froid se fait sentir, elles étaient construites avec une plus grande solidité. Leur forme était généralement carrée. Les murailles d'environ huit pieds de haut étaient faites de briques durcies au soleil. Elles étaient sans fenêtres, la porte en était basse et étroite. Toute simple que paraît cette construction et tout grossiers qu'en étaient les matériaux, les édifices étaient si solides que plusieurs subsistent encore aujourd'hui, tandis qu'il ne reste dans toutes les autres parties de l'Amérique aucun monument qui puisse nous donner une idée de l'état civil des autres nations. C'est surtout dans les temples consacrés au soleil et dans les palais de leurs monarques que les Péruviens déployaient toute leur industrie. Les descriptions que nous ont laissées de ces édifices les écrivains espagnols qui les ont vus lorsqu'ils étaient encore presque entiers, pourraient être regardées comme fort exagérées si leurs ruines encore subsistantes ne garantissaient la vérité de leurs relations. On trouve dans toutes les provinces de l'empire des restes des édifices sacrés et des palais des Incas, et leur nombre seul prouve qu'ils sont l'ouvrage d'une nation puissante qui doit avoir subsisté pendant un assez long période et avoir fait des progrès assez considérables dans les arts et dans la civilisation. Ils sont de différentes grandeurs, quelques-uns d'une étendue médiocre, plusieurs immenses, se ressemblant par leur solidité ainsi que par le style de leur architecture. Le temple de Pachacamac, avec le palais de l'Inca et une forteresse, formaient ensemble une grande fabrique de plus d'une demi-lieue de circuit. Ces édifices sont d'un goût singulier comme tous les autres ouvrages des Péruviens. Comme ils ignoraient l'usage de la poulie et des autres puissances mécaniques, et qu'ils ne pouvaient élever à une grande hauteur les grosses pierres qu'ils employaient, les murailles de cet édifice, qui paraît être le plus grand effort de leur industrie, n'ont pas plus de douze pieds de hauteur au-dessus du sol. Sans mortier et sans aucune espèce de ciment, les briques et les pierres y sont si bien unies qu'à peine peut-on distinguer les jointures (159). Les appartemens en étaient mal distribués et fournissaient peu de commodités : autant qu'on peut reconnaître dans les ruines les anciennes distributions, il n'y avait pas une seule fenêtre dans tout l'édifice, et on n'y recevait de lumière que par la porte; de sorte que les plus grandes pièces devaient être absolument obscures à moins qu'on ne les éclairât par quelque autre moyen. Mais ces imperfections, et d'autres qu'on pourrait indiquer dans les monumens de l'architecture des Péruviens, n'empêchent pas qu'on ne doive les regarder comme des efforts étonnans d'industrie chez un peuple qui ignorait l'usage du fer, et comme une preuve de la puissance de leurs anciens rois.

Ce n'étaient pourtant pas encore les ouvrages les plus beaux et les plus utiles des Incas. Les deux grandes routes de Cuzco à Quito, qui avaient plus de cinq cents lieues de long, méritent de plus grands éloges. L'une traversait les parties intérieures et montueuses du pays, l'autre les plaines qui s'étendent le long de la mer. Les premiers historiens du Pérou qui virent ces monumens en parlent avec tant d'admiration et d'étonnement et ont été si bien secondés par les pompeuses descriptions des écrivains plus récens qui ont été conduits par quelque système à vanter les Américains, qu'on serait tenté de comparer ces travaux des Incas aux anciens chemins militaires dont les restes attestent encore la puissance des Romains; mais dans un pays où il n'y avait aucun animal domestique que le lama qui n'était pas même employé comme bête de trait et qui ne pouvait porter que des fardeaux très légers, et où les chemins un peu montueux n'étaient fréquentés que par les hommes, il ne fallait pas beaucoup d'industrie pour faire des routes. Les chemins du Pérou n'avaient que quinze pieds de largeur[1], et dans beaucoup d'endroits ils étaient faits avec si peu de solidité, qu'on ne reconnaît plus aujourd'hui leur direction. Dans les parties basses on n'avait presque fait autre chose que de planter des arbres ou des bornes qui traçaient le chemin aux voyageurs. C'était une tâche plus difficile d'ouvrir des sentiers dans les montagnes. On avait aplani quelques hauteurs et comblé quelques vallons, et pour conserver la route on l'avait bordée des deux côtés d'un banc de gazon. De distance en

[1] Cieca, cap. LX.

distance on y trouvait des *tambos* ou magasins pour l'Inca et sa suite lorsqu'il voyageait dans ses domaines. Cette route faite dans des parties du pays plus hautes et moins praticables avait été construite plus solidement ; et, quoique par la négligence des Espagnols sur tout ce qui n'est pas relatif à l'exploitation des mines, on n'ait rien fait pour l'entretenir, on peut encore la reconnaître partout [1]. Telle était la célèbre route des Incas dont la description, dépouillée de toutes les exagérations et réduite à ce qu'on ne peut révoquer en doute, nous présente encore une preuve incontestable d'un grand progrès dans les arts et dans la civilisation. Les peuplades sauvages de l'Amérique n'ont pas même eu l'idée de former des communications entre les parties éloignées des pays qu'ils habitaient ; les Mexicains l'avaient à peine entrevue, et l'on sait que dans les états les plus civilisés de l'Europe ce n'est qu'après avoir déjà acquis beaucoup d'autres connaissances que les gouvernemens se sont occupés d'une manière un peu suivie des moyens de faciliter le commerce par la construction des chemins.

En faisant des chemins, les Péruviens furent conduits à procurer à leur pays un autre avantage également inconnu au reste de l'Amérique. La route des Incas, dans son cours du sud au nord, était coupée par tous les torrens qui sortent des Andes pour se jeter dans l'océan occidental. Leur rapidité, ainsi que la fréquence et la violence des inondations qu'ils occasionent, en rendait la navigation impossible. Il fallait donc trouver quelque expédient pour les passer. Les Péruviens, ignorant l'art de faire des voûtes, et ne sachant pas travailler les bois, ne pouvaient construire ni ponts de pierre ni ponts de bois. La nécessité, mère de l'invention, leur avait suggéré un moyen de suppléer à ce défaut. Ils faisaient des câbles d'une grande force avec de l'osier et des lianes, dont leur pays abonde. On tendait six de ces câbles, d'un bord à l'autre, parallèles entre eux et fortement attachés par chaque bout. On les liait ensemble par d'autres cordages plus petits, assez rapprochés pour former en une seule pièce une sorte de filet qui, étant couvert de branches d'arbres et ensuite de terre, faisaient un pont qu'on pouvait passer avec assez de sécurité (160). Il y avait des personnes établies à chaque pont pour les entretenir et aider les passagers [1]. Dans les pays plats, où les rivières devenaient plus profondes et plus larges, et avaient un cours moins rapide, on les passait dans des *balzas*, espèce de radeaux que les Péruviens construisaient et conduisaient avec une adresse qui prouve encore leur supériorité sur les autres peuples de l'Amérique. Toute l'industrie de ceux-ci se bornait à l'usage de la rame. Les Péruviens avaient osé mâter leurs petits bâtimens et les conduire à la voile, de sorte que non-seulement ils savaient profiter du vent pour marcher avec plus de vitesse, mais ils pouvaient même virer de bord avec assez de célérité [2].

L'industrie des Péruviens n'était pas bornée à ces objets essentiels d'utilité. Ils avaient fait quelques progrès dans des arts qu'on peut appeler de luxe. Ils avaient l'or et l'argent en plus grande abondance qu'aucune autre nation de l'Amérique. Ils recueillaient l'or, comme les Mexicains, dans le lit des rivières ou en lavant les terres qui en contenaient ; mais pour se procurer l'argent, ils avaient employé une industrie et une adresse assez remarquables. Ils ne connaissaient pas, il est vrai, l'art de creuser la terre à de grandes profondeurs pour pénétrer jusqu'aux richesses qu'elle cache dans son sein ; mais ils ouvraient des cavernes sur les bords escarpés des rivières et dans les flancs des montagnes, et suivaient toutes les veines du métal qui ne se perdaient pas trop avant dans la terre. En d'autres endroits où le métal était près de sa surface, ils ouvraient la mine en dessus sans creuser trop profondément, afin que les travailleurs pussent jeter le minéral sur les bords du trou ou le transmettre de main en main dans des paniers [3]. Ils avaient l'art de fondre la mine et de la purifier, soit par la simple application du feu, ou, quand elle était trop réfractaire et mêlée de substances hétérogènes, en la traitant dans de petits fourneaux élevés et si artistement construits que le courant d'air faisait la fonction de soufflet, machine qui leur était en-

[1] Xerès, p. 189, 191. Zarate, lib. I, cap. XIII, XIV. Vega, lib. IX, cap. XIII. Bouguer, *Voyage*, p. 105. Ulloa, *Entretenimientos*, p. 365.

[1] Sancho, *ap. Ramus.*, III, 376. Zarate, lib. I, c. XIV. Vega, lib. III, cap. VII, VIII. Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap. III, IV.

[2] Ulloa, *Voyage*, I, 167, etc.

[3] Ramusio, III, 414, A.

tièrement inconnue. Par ce moyen si simple, la mine la plus rebelle était fondue avec tant de facilité, que l'argent était assez commun au Pérou pour qu'on en fît des ustensiles et des vases destinés aux usages ordinaires[1]. On prétend que plusieurs de ces ustensiles étaient aussi précieux par le travail que par la matière; mais, comme les conquérans de l'Amérique ne connaissaient bien que la valeur du métal, et ne s'occupaient guère des formes que l'art lui avait données, dans le partage du butin on ne tint compte que du poids et du degré de finesse, et presque tout fut fondu.

On a vanté aussi leur adresse dans d'autres ouvrages plus recherchés, dont la plus grande partie a été trouvée dans les *gnacas* ou élévations de terre dont ils couvraient les corps des morts. Ce sont des miroirs de diverse grandeur, faits d'une pierre dure et rendue brillante par un très beau poli; des vases de terre de différentes formes, des haches et d'autres armes, des outils servant à leurs travaux, quelques-uns de silex, d'autres de cuivre durci par un procédé inconnu, de manière à pouvoir suppléer au fer dans plusieurs circonstances. Si l'usage de ces outils eût été général chez les Péruviens, leurs progrès dans les arts les auraient rapprochés beaucoup des nations les plus éclairées; mais il paraît ou que le métal était rare, ou que l'opération par laquelle on le durcissait était difficile et longue; car ces outils étaient en très petit nombre, et si petits qu'ils ne pouvaient servir que pour les ouvrages les plus légers. Cependant on peut dire que c'est à cette découverte que les Péruviens ont dû leur supériorité sur les autres peuples de l'Amérique en différens arts[2]. On peut appliquer aux ouvrages des arts trouvés au Perou la même observation que nous avons faite sur ceux des Mexicains. Les pièces qu'on voit en dépôt dans le cabinet du roi à Madrid sont plus admirées à raison de l'adresse qu'il a fallu pour les exécuter avec des outils imparfaits que pour leur élégance et leur délicatesse réelle; et les arts des Péruviens, quoique plus avancés que chez les autres Américains, étaient encore dans l'enfance.

[1] Acosta, lib. IV, cap. XXV. Vega, p. I, lib. VIII, c. XXV Ulloa, *Entreten.*, pag. 258.

[2] Ulloa, *Voyage*, I, 381, etc. Idem, *Entreten.*, pag. 369, etc.

Les faits que nous venons de rassembler paraissent indiquer de grands progrès chez cette nation. Il y en a cependant d'autres qui font penser que la civilisation y était encore à ses premiers pas. Dans tous les domaines des Incas, Cuzco était la seule ville qui méritât ce nom. Partout ailleurs le peuple vivait épars dans des habitations détachées, ou tout au plus rassemblé dans de petits villages[1]. Or, à moins que les hommes ne se réunissent en nombre et ne se lient par une communication fréquente et continuelle, ils ne sentent jamais bien le besoin qu'ils ont les uns des autres; ils ne prennent jamais parfaitement l'esprit et les mœurs de la vie sociale. Dans un pays immense, où il n'y avait qu'une seule ville, les progrès de la civilisation et des arts ont dû être si lents et arrêtés par tant d'obstacles qu'il faut plutôt s'étonner que les Péruviens les aient portés si loin.

En conséquence de cet état d'union imparfaite, la séparation des professions au Pérou n'était pas, à beaucoup près, aussi complète que chez les Mexicains. Plus l'association des hommes entre eux est faible, plus leurs mœurs sont simples et leurs besoins en petit nombre. L'industrie qui pourvoit aux usages communs de la vie n'est pas alors assez délicate ni assez difficile à acquérir pour qu'il soit nécessaire de s'y former par une éducation suivie. Chaque Péruvien exerçait indistinctement toutes les professions. Il n'y avait que les artistes occupés aux ouvrages les plus recherchés qui formassent un ordre séparé et distingué des autres citoyens[2].

Le défaut de villes dans le Pérou entraînait un autre effet à sa suite. Il y avait peu de commerce entre les parties de ce grand empire. La grande activité du commerce est de la même époque que la formation des villes. Aussitôt que les membres d'une société se rassemblent en grand nombre en un même lieu, les opérations de la communauté prennent plus de vigueur. Les citoyens des villes commencent à dépendre, pour leur subsistance, du travail des cultivateurs. Ceux-ci reçoivent des villes quelque équivalent de leurs denrées. Le commerce entre eux s'établit, et les productions des arts s'échangent régulièrement pour celles de l'agriculture. Les

[1] Zarate, lib. I, c. IX. Herrera, *Decad.* V, lib. VI, c. IV.

[2] Acosta, lib. VI, cap. XV. Vega, lib. V, cap. IX. Herrera, *Decad.* V, lib. IV, cap IV.

villes du Mexique avaient des marchés réglés, et tous les objets des désirs et des besoins des hommes y étaient en même temps les objets du commerce; mais au Pérou, la division singulière de la propriété et la manière dont les terres étaient possédées étaient un obstacle à presque toute espèce de commerce, et privaient la société de cette communication active entre tous ses membres [1], qui est en même temps le lien de leur union et l'aiguillon qui les presse dans leur marche vers la civilisation.

Les Péruviens manquaient absolument du courage guerrier, défaut aussi remarquable en eux qu'il leur fut funeste [2]. La plus grande partie des nations grossières de l'Amérique résistèrent aux Espagnols avec un courage féroce et indomptable, quoique avec peu de conduite et de succès. Les Mexicains défendirent leur liberté avec beaucoup de persévérance, et ne furent soumis qu'avec beaucoup de peine. Les Péruviens, subjugués tout d'un coup et presque sans résistance, perdirent par leur timidité les occasions les plus favorables de recouvrer leur liberté et d'exterminer leurs oppresseurs. Quoique leur tradition nous présente tous les Incas comme des princes guerriers, toujours à la tête d'armées conquérantes et victorieuses, on ne trouve aucune trace de cet esprit militaire dans aucune circonstance postérieure à l'invasion des Espagnols. Peut-être leurs institutions, en adoucissant leurs mœurs, leur donnaient-elles cette mollesse indigne de l'homme; peut-être la douceur de leur climat énervait-elle leur constitution physique. Peut-être aussi quelque principe de leur gouvernement, que nous ne connaissons pas, était-il la cause de cette faiblesse politique. Quoi qu'il en soit, le fait est certain, et il n'y a pas dans l'histoire un seul exemple d'un peuple si peu avancé en ce genre, si destitué de tout art et de tout courage militaire. Leur postérité conserve le même caractère. Les Indiens du Pérou sont le peuple de l'Amérique le plus asservi et le plus familiarisé avec le joug. Énervés par une vie sans activité, ils paraissent incapables de toute action vigoureuse.

A ces vices de leur état politique se joignent quelques faits détachés, conservés par les historiens espagnols, qui montrent encore des traces frappantes de barbarie dans les mœurs. Les Péruviens avaient la même coutume que nous avons vue parmi les nations sauvages de l'Amérique. A la mort de l'Inca et d'autres grands personnages, on égorgeait un grand nombre de leurs domestiques sur leur tombeau et on les enterrait autour de leur guaca, afin que le prince ou le grand pussent paraître dans l'autre monde avec la même dignité et y être servis avec le même respect. A la mort d'Huana-Capac, le plus puissant de leurs monarques, plus de mille victimes furent immolées sur sa tombe [1]. En un autre point, les Péruviens paraissent avoir été plus grossiers que les nations les plus sauvages; quoiqu'ils connussent l'usage du feu et qu'ils s'en servissent à préparer le maïs et d'autres végétaux pour leur nourriture, ils mangeaient la viande et le poisson entièrement crus, et étonnèrent les Espagnols par cette pratique si contraire aux idées de tous les peuples civilisés [2].

Quoique le Mexique et le Pérou soient parmi les possessions de l'Espagne au Nouveau-Monde celles qui, à raison de leur état ancien et présent, ont attiré davantage l'attention de l'Europe, elle y possède d'autres domaines importans soit par leur étendue, soit par leur produit. L'Espagne devint maîtresse de la plupart de ces établissemens pendant la première moitié du seizième siècle, et dut ses conquêtes à des aventuriers particuliers qui armaient soit à Saint-Domingue, soit dans la vieille Espagne. Si nous voulions suivre chacun de ces chefs dans ses expéditions, nous retrouverions le même courage, la même ardeur, la même persévérance, la même avidité, la même constance à supporter toutes les fatigues et à vaincre tous les obstacles, qui distinguèrent les Espagnols dans leurs grandes conquêtes en Amérique. Mais au lieu d'entrer dans un détail qui ne présenterait presque qu'une répétition des faits que nous avons déjà rapportés, je me contenterai de jeter un coup d'œil sur les autres provinces espagnoles de l'Amérique dont je n'ai pas encore parlé, et de donner à mes lecteurs quelque idée de leur grandeur, de leur fertilité et de leur opulence.

Je commence par les contrées voisines des

[1] Vega, lib. VI, cap. VIII.
[2] Xerès, p. 190. Sancho, *ap. Ramus.*, III, 372. Herrera, *Decad.* V, lib. I, cap. III.

[1] Acosta, lib. V, cap. VII.
[2] Xerès, p. 190. Sancho, *ap. Ramus.*, III, p. 372. C. Herrera, *Decad.* V, lib. I, cap. III.

deux grandes monarchies dont je viens de faire l'histoire, et je décrirai ensuite les autres possessions espagnoles en Amérique. La juridiction du vice-roi de la Nouvelle-Espagne s'étend sur diverses autres provinces qui n'étaient pas soumises à l'empire du Mexique. Celles de Cinaloa et de Sonora, qui s'étendent le long de la côte orientale de la mer Vermeille ou du golfe de Californie, aussi bien que les immenses contrées de la Nouvelle-Navarre et du Nouveau-Mexique, à l'ouest et au nord, ne reconnaissaient point l'autorité de Montézuma ni celle de ses prédécesseurs. Ces régions, aussi vastes que le Mexique lui-même, sont plus ou moins soumises au joug espagnol. Elles occupent une des plus agréables parties de la zone tempérée. Leur sol est en général très fertile, et les productions du genre animal et végétal y sont excellentes. Elles ont une communication avec la mer Pacifique et avec le golfe du Mexique, et sont arrosées par des rivières qui les enrichissent, et qui pourraient devenir d'un grand secours pour le commerce. Le nombre des Espagnols établis dans ces beaux pays est, à la vérité, extrêmement petit. Ils l'ont soumis et ne l'ont jamais occupé; mais si la population s'augmentait dans leurs anciens établissemens de l'Amérique, elle pourrait se répandre sur ces grandes régions dont ils n'ont pas pu encore prendre véritablement possession.

Une circonstance peut contribuer à amener ce changement. On y a découvert des mines très riches tant d'or que d'argent. Si on les ouvre et qu'on les exploite avec quelque succès la population s'y portera. Pour fournir aux besoins de cette multitude la culture s'accroîtra, des artisans s'y établiront, l'industrie et la richesse commenceront à s'y montrer. Il y a plusieurs exemples de ces changemens en différentes parties de l'Amérique depuis qu'elles sont tombées sous la domination des Espagnols. Des villages peuplés et de grandes villes se sont tout à coup élevés dans des lieux sauvages et inhabités. Le travail des mines n'est pas à beaucoup près l'objet le plus digne de fixer l'attention d'une société naissante; mais ce peut être un moyen d'y animer une activité utile et d'y augmenter la population. On a vu un exemple récent et singulier en ce genre, qui est encore peu connu en Europe et qui pouvant avoir des suites importantes mérite notre attention. Les Espagnols établis dans les provinces de Cinaloa et de Sonora avaient été long-temps inquiétés par les incursions de quelques tribus sauvages d'Indiens qui les avoisinent. En 1765 les incursions devinrent si fréquentes et si meurtrières, que les habitans au désespoir s'adressèrent au marquis de Sainte-Croix, vice-roi du Mexique, pour obtenir de lui un corps de troupes qui pût les mettre en état de repousser dans leurs montagnes ces terribles ennemis; mais le fisc était si épuisé par les grandes sommes qu'on en avait tirées pour soutenir la dernière guerre contre la Grande-Bretagne, qu'il ne fut pas possible au vice-roi d'en tirer aucun secours. Ce qu'il ne pouvait par sa place, il l'exécuta par le crédit que lui donnaient ses vertus. Il engagea des négocians à avancer environ deux cent mille pesos pour fournir aux frais de l'expédition. On la confia à un bon officier : on employa trois années à poursuivre les sauvages dans des montagnes et des défilés presque impraticables; enfin elle se termina en 1771 par l'entière soumission des Indiens qui cessèrent d'être la terreur des deux provinces qu'ils dévastaient. Dans le cours de cette entreprise les Espagnols traversèrent des contrées où il ne paraît pas qu'ils eussent pénétré auparavant, et découvrirent des mines dont la richesse les étonna, quoiqu'ils en connussent déjà de fort riches. A Cineguilla, dans la province de Sonora, ils entrèrent dans une plaine de quatorze lieues d'étendue où ils trouvèrent l'or en grains à la profondeur seulement de seize pouces et en morceaux si considérables que quelques-uns pesaient jusqu'à neuf marcs, et en si grande quantité qu'en peu de temps un petit nombre de travailleurs en recueillit mille marcs sans prendre la peine de laver les terres qui les contenaient et qui paraissaient si riches que des personnes intelligentes estimaient qu'il y avait pour un million de pezos de métal fin. Avant la fin de l'année 1771, il s'établit à Cineguilla, sous l'autorité de quelques magistrats et la conduite de quelques ecclésiastiques, environ deux mille personnes; et comme on a découvert plusieurs autres mines aussi riches que celles de Cineguilla, tant dans Sonora que dans Cinaloa (161), il est probable que ces provinces jusqu'à présent négligées et inhabitées pourront égaler

bientôt en richesses et en population les autres possessions des Espagnols dans le Nouveau-Monde.

La Californie, péninsule située de l'autre côté de la mer Vermeille, semble avoir été moins connue des anciens Mexicains que les provinces dont je viens de parler. Elle fut découverte par Cortès dans l'année 1536 (livre v, p. 463). Pendant long-temps, elle fut si peu fréquentée qu'on ignorait jusqu'à sa forme et que dans plusieurs cartes elle était représentée non pas comme une presqu'île, mais bien comme une île (162). Quoique le climat de ce pays semble devoir être excellent, si l'on en juge par sa situation, les Espagnols n'ont pas réussi à y former des établissemens. Vers la fin du dernier siècle, les jésuites qui s'étaient donné la peine de l'étudier et d'en civiliser les habitans, avaient acquis insensiblement sur eux une autorité aussi absolue que celle qu'ils avaient sur les peuples du Paraguay, et travaillaient à y introduire la même police et à y gouverner les Indiens par les mêmes maximes. Pour empêcher la cour d'Espagne de concevoir quelque jalousie de leurs opérations, ils avaient eu grand soin de donner une très mauvaise idée du pays. Selon eux, le climat en était si malsain et le sol si stérile que le seul zèle de la conversion des Indiens avait pu déterminer les missionnaires à s'y établir [1]. Plusieurs bons citoyens s'étaient efforcés de détromper leur souverain en montrant la Californie sous un point de vue très différent et ils n'y avaient pas réussi. Enfin lorsque la société fut chassée de tous les domaines d'Espagne, la cour de Madrid, se défiant autant des jésuites qu'elle avait eu jusque-là de confiance aveugle en eux, envoya don Joseph Galvès, que ses talens ont depuis élevé au ministère des Indes, pour visiter cette péninsule. Il en rendit un compte très favorable. Il reconnut que la pêche des perles sur la côte pouvait être très avantageuse et y découvrit des mines d'or qui promettaient beaucoup [2]. La Californie étant très voisine de Cinaloa et de Sonora, il est probable que si la population de ces provinces s'augmente conformément aux conjectures que nous venons d'exposer, elle pourra s'étendre dans la péninsule, qui ne sera plus comptée alors parmi les possessions inutiles et désertes des Espagnols en Amérique.

A l'est de Mexico, le Yucatan et le pays des Honduras sont compris dans le gouvernement de la Nouvelle-Espagne, quoique anciennement il ne paraisse pas qu'ils aient fait partie de l'empire du Mexique. Ces grandes provinces s'étendent depuis la baie de Campêche jusque par-delà le cap Gracias à Dios. Elles ne tirent pas leur valeur, comme les autres provinces espagnoles du Nouveau-Monde, ni de la fertilité de leur sol ni de la richesse de leurs mines; mais elles donnent en plus grande abondance qu'aucune autre partie de l'Amérique, le bois de teinture qui est si supérieur à toutes les autres matières employées dans les procédés de cet art, et dont la consommation est immense en Europe et forme l'objet d'un très grand commerce. Pendant un long période aucune nation européenne n'a mis le pied dans ces provinces et n'a tenté de partager ce commerce avec les Espagnols. Mais après la conquête de la Jamaïque par les Anglais, les Espagnols s'aperçurent bientôt qu'ils avaient près d'eux de redoutables voisins. Un des premiers objets qui tentèrent les Anglais fut le grand profit du commerce de bois de teinture et la facilité d'en enlever quelque partie aux Espagnols. Quelques avanturiers de la Jamaïque firent une première tentative au cap Cotoche, situé au sud-est de celui de Yucatan, et firent un grand profit en y coupant des bois. Lorsque les arbres les plus proches de la côte furent abattus, ils se portèrent à l'île de Trist dans la baie de Campêche; et enfin ils ont placé leur principal établissement dans la baie de Honduras. Les Espagnols alarmés de cette entreprise ont tâché, par la voie des remontrances ou des négociations et enfin à force ouverte, d'empêcher les Anglais de mettre le pied dans cette partie du continent de l'Amérique; mais après avoir lutté pendant plus d'un siècle, les revers de l'Espagne dans la dernière guerre ont arraché à la cour de Madrid un consentement à ce que ces étrangers s'établissent au milieu de ses possessions [1]. Les Espagnols ont ressenti tant de peine à se voir forcés de faire cette humiliante concession qu'ils ont cherché et trouvé un moyen de la rendre inutile aux Anglais, qui

[1] Venegas, *Hist. de la Californie*, cap. XXVI.
[2] Lorenzano, 349, 350

[1] Traité de Paris, art. XVIII.

leur a mieux réussi que la négociation et la force. Le bois de teinture de la côte de l'ouest du Yucatan, où le sol est plus sec, est bien supérieur à celui des terrains marécageux où les Anglais sont établis. En encourageant la coupe chez eux et en supprimant les droits que cette matière payait en Espagne [1], ils ont donné une si grande activité à cette branche de leur commerce que le bois des Anglais est infiniment tombé de prix et conséquemment le commerce de la baie de Honduras est déchu graduellement (163) depuis l'époque même où il a reçu une sanction légale par l'accord des deux cours. Il est même probable qu'il sera bientôt abandonné et que les provinces du Yucatan et de Honduras redeviendront bientôt des possessions importantes pour l'Espagne.

Plus loin, à l'est du pays d'Honduras, sont situées les deux provinces de Costa-Rica et Veragua qui dépendent encore de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, mais qui ont été si négligées par les Espagnols, et qui paraissent si pauvres qu'elles ne méritent guère notre attention.

La province la plus importante qui dépende de la vice-royauté du Pérou est le Chili. Les Incas avaient établi leur domaine dans quelque partie du sud de ce grand pays; mais dans tout le reste, le courage des naturels les avait maintenus dans l'indépendance. Les Espagnols, attirés par la renommée de son opulence, tentèrent de bonne heure d'en faire la conquête sous les ordres de Diego Almagro. Après sa mort, Pedro de Valdivia reprit ce projet. Ils trouvèrent l'un et l'autre de grands obstacles. Le premier abandonna son entreprise, comme je l'ai dit plus haut [2]; le dernier, après avoir déployé tout son courage et tous ses talens militaires, périt avec un corps considérable de troupes qui était sous ses ordres. La bravoure et l'habileté de François de Villagra, son lieutenant, contint les Indiens et sauva le reste des Espagnols. Peu à peu, toute la plaine le long de la côte fut soumise. Les parties montagneuses sont encore occupées par les Puelches, les Araucos et d'autres tribus indiennes, dont le voisinage est toujours redoutable aux Espagnols qui depuis deux siècles sont obligés de soutenir avec ces peuples une guerre presque continuelle, interrompue seulement par quelques intervalles d'une paix mal assurée.

La partie du Chili qui peut être regardée comme province espagnole s'étend sur une assez petite largeur le long de la côte, depuis le désert d'Atacamas jusqu'à l'île de Chiloë, sur plus de neuf cents milles de long. Ce climat est le plus délicieux de l'Amérique, et peut-être en est-il peu dans le monde entier qu'on puisse lui comparer. Quoique voisin de la zone torride, on n'y éprouve jamais d'excessives chaleurs, parce que les Andes lui servent d'abri, et qu'il est constamment rafraîchi par des brises de mer. La température de l'air y est si douce et si égale que les Espagnols la préfèrent à celles des provinces du sud de l'Espagne. La fertilité du sol répond à la douceur du climat et le rend propre à recevoir et à nourrir toutes les plantes de l'Europe. Les plus précieuses, le blé, le vin et l'huile, abondent au Chili comme si elles y étaient naturelles. Tous les fruits qu'on y a portés de notre continent y arrivent à une parfaite maturité. Les animaux de notre hémisphère s'y multiplient et leurs races s'y perfectionnent. Les espèces des bêtes à corne y sont plus belles qu'en Espagne. Les chevaux du Chili sont plus beaux et plus vigoureux que les andalous dont ils descendent. La nature ne s'est pas bornée à y enrichir la surface de la terre, elle a caché des trésors dans ses entrailles : on a découvert en différens endroits des mines très riches d'or, d'argent, de cuivre et de plomb.

Un pays si favorisé de la nature paraîtrait devoir être un établissement préféré et l'objet particulier des soins du gouvernement espagnol; le contraire est arrivé. Une grande partie du Chili est restée déserte : il n'y a pas en tout plus de quatre-vingt mille blancs et environ trois fois autant de nègres et de métis. Le sol le plus fertile de l'Amérique demeure sans culture et ses mines les plus riches ne sont point exploitées. Quelque étrange que cette négligence puisse paraître, on peut en assigner les causes. Tout le commerce de l'Espagne avec ses colonies de la mer du Sud ne s'est fait pendant deux siècles que par Porto-Bello. Toutes les productions des colonies étaient embarquées dans les ports de Callao ou d'Arica au Pérou, et envoyées à Panama d'où elles étaient transportées

[1] *Real Cedula*. Campomanes, III, 145.
[2] Liv. VI, p. 662.

par terre au travers de l'isthme. Toutes les marchandises qu'elles recevaient de la métropole leur étaient portées de Panama et débarquées dans les mêmes ports du Pérou. Ainsi les importations au Chili, de même que les exportations de ce pays, passaient par les mains des commerçans du Pérou. Ceux-ci faisaient un double profit, et, dans les deux cas, les habitans du Chili étaient dans leur dépendance, sans commerce direct avec l'Espagne et à la merci d'une autre colonie pour fournir à leurs besoins aussi bien que pour vendre leurs productions. Avec de tels obstacles et privés de tout encouragement, la population et l'industrie ne pouvaient faire aucun progrès; mais aujourd'hui l'Espagne, par des raisons que j'exposerai plus bas, a adopté un nouveau système et conduit son commerce avec ses colonies de la mer du Sud par des vaisseaux qui doublant le cap Horn établissent une liaison directe entre le Chili et la métropole. L'or, l'argent et les autres productions de cette province peuvent être échangés dans ses propres ports avec les ouvrages des manufactures de l'Europe. Par-là le Chili peut s'élever rapidement à l'importance que ses avantages naturels doivent lui donner parmi les établissemens espagnols. Il peut fournir de grains le Pérou et les autres pays situés vers la mer Pacifique; il peut leur donner du vin, des bestiaux, des chevaux, du chanvre et beaucoup d'autres objets de consommation, pour lesquels les provinces de la mer du Sud dépendent aujourd'hui de l'Europe. Quoique ce nouveau plan ne soit suivi que depuis un petit nombre d'années, les effets en sont déjà sensibles [1]. Si on s'y tient avec quelque fermeté pendant un demi-siècle, on peut prédire que la population, l'industrie et la richesse auront bientôt fait au Chili de grands progrès.

A l'est des Andes, les provinces du Tucuman et de Rio de la Plata bornent le Chili et dépendent aussi de la vice-royauté du Pérou. Ces régions immenses s'étendent du nord au sud, sur une longueur de plus de treize cents milles et sur une largeur de plus de mille milles. Beaucoup de royaumes d'Europe n'ont pas tant d'étendue. On peut les diviser assez naturellement en deux parties, l'une au nord et l'autre au sud de la rivière de la Plata. La première comprend le Paraguay, les fameuses missions des jésuites et quelques autres districts. Les bornes des possessions espagnoles et portugaises n'y sont pas encore bien déterminées et ont été l'objet de disputes qui subsistent encore entre les deux cours. Il est probable que la contestation se décidera enfin, soit à l'amiable, soit par les armes. Je traiterai pour cette raison de la partie du nord, lorsque je ferai l'histoire de l'Amérique portugaise. Je me servirai alors de relations authentiques, tant espagnoles que portugaises, pour faire connaître à fonds les opérations et les vues des jésuites dans l'établissement de ce gouvernement singulier qui a si fort attiré l'attention de l'Europe et qu'on a si mal connu. Je bornerai mes observations actuelles aux deux gouvernemens du Tucuman et de Buénos-Ayres.

Les Espagnols entrèrent dans cette partie de l'Amérique par la rivière de la Plata. Leurs premières tentatives pour s'y établir furent très malheureuses; mais ils persistèrent, soutenus d'abord par l'espoir de découvrir des mines dans l'intérieur du pays, et ensuite par la nécessité de l'occuper eux-mêmes pour empêcher les autres nations de s'y introduire et de pénétrer par-là dans leurs riches possesions du Pérou. Il n'y ont point fait d'autre établissement considérable que Buénos-Ayres. On n'y voit que quelques pauvres villages de deux ou trois cents habitans chacun, auxquels ils ont cherché à donner de l'importance en les appelant du nom de villes et en y érigeant des évêchés. Une circonstance qu'on n'avait pas prévue a contribué à rendre ce district intéressant malgré le défaut de population. La province de Tucuman, ainsi que le pays situé au sud de la Plata, au lieu d'être couverte de bois comme les autres parties de l'Amérique, n'est qu'une vaste plaine sans un seul arbre. Son sol est une couche profonde de terre franche et fertile couverte d'une verdure continuelle et arrosée par un grand nombre de ruisseaux qui descendent des Andes. Dans ces riches pâturages, les chevaux et les autres bestiaux importés d'Europe se sont multipliés à un degré presque incroyable. Cet avantage a mis les habitans en état d'entretenir un commerce lucratif et avec le Pérou, qu'ils fournissent de bestiaux, de chevaux et de mules, et avec l'Europe où ils portent une prodigieuse quantité de cuirs et de

[1] Campomanes, II, 157

peaux. Mais la situation commode de cette colonie pour faire un commerce prohibé par la cour d'Espagne, a été la principale source de sa prospérité. Tandis que la cour de Madrid suivait ses relations avec l'Amérique d'après son ancien système, la rivière de la Plata était si écartée de la route des vaisseaux espagnols que les interlopes pouvaient presque sans risques y verser les ouvrages des fabriques d'Europe en assez grande quantité pour fournir au besoin de la colonie, pour approvisionner aussi les parties orientales du Pérou. Lorsque les Portugais du Brésil étendirent leurs établissemens jusque sur les bords de la rivière de la Plata, il s'ouvrit encore un nouveau canal, par lequel les marchandises prohibées purent s'introduire dans les colonies espagnoles avec encore plus d'abondance et de facilité. Ce commerce illégal, quoique funeste à la métropole, contribua à faire prospérer la colonie qui en retirait un avantage immédiat, et Buénos-Ayres devint par degrés une ville opulente et peuplée. Il est difficile de déterminer à présent avec quelque certitude quel sera l'effet du changement de système de la cour d'Espagne, relativement à cette colonie et à l'administration de son commerce.

Tous les autres territoires appartenans à l'Espagne dans le Nouveau-Monde, si l'on excepte les îles, sont compris sous deux grandes divisions. La première porte le nom de *Tierra-Firme,* et s'étend le long de l'océan Atlantique, depuis la frontière orientale de la Nouvelle-Espagne jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque, la dernière s'appelle nouveau royaume de Grenade et occupe les parties intérieures. Je terminerai ce livre par une description abrégée de ces deux pays.

A l'est de Veragua, la dernière des provinces comprises de ce côté sous la vice-royauté du Mexique est l'isthme de Darien. Quoique cette partie du continent de l'Amérique ait vu les premiers établissemens des Espagnols, la population n'avait fait aucun progrès dans le Darien. Comme le pays est extrêmement montagneux, que les pluies qui y règnent une grande partie de l'année le rendent très malsain et qu'il ne contient aucune mine de grand produit, il aurait été probablement abandonné sans la bonté du havre de Porto-Bello, sur la mer Atlantique d'un côté, et sans le havre de Panama de l'autre. Ces deux ports ont été appelés les clefs de la communication des deux mers, entre l'Espagne et ses plus riches colonies. Panama est devenue une ville considérable. L'insalubrité de l'air a arrêté l'accroissement de Porto-Bello. Comme le commerce de l'Espagne avec ses établissemens de la mer du Sud est maintenant conduit par un autre canal, il est probable que Porto-Bello et Panama déclineront insensiblement.

Les provinces de Carthagène et de Sainte-Marthe sont à l'est de l'isthme de Darien. Le pays en est montagneux aussi; mais les vallées y sont moins resserrées, bien arrosées et très fertiles. Pedro de Heredia le soumit à l'Espagne vers 1532. Il est mal peuplé et par conséquent mal cultivé. Il produit cependant beaucoup de drogues médicinales et quelques pierres précieuses, et en particulier des émeraudes; mais il tire surtout quelque importance du port de Carthagène, le meilleur et le mieux défendu de tous ceux que l'Espagne possède en Amérique. Avec une situation si favorable, le commerce y a pris bientôt un grand accroissement. Dès 1544 Carthagène paraît avoir été une ville considérable. Mais lorsqu'elle fut choisie pour être l'abord des galions à leur arrivée d'Europe et leur rendez-vous pour se préparer à retourner ensemble en Espagne, elle devint bientôt une des plus belles, des plus peuplées et des plus riches villes de l'Amérique. Il y a cependant lieu de croire qu'elle est arrivée à son plus haut période, et que le changement de système de la cour d'Espagne, pour la conduite du commerce avec l'Amérique, en la privant de la visite des galions, la fera décheoir insensiblement. Mais les richesses qui y sont déjà rassemblées pourront trouver quelque nouvelle destination et prendre une route jusqu'à présent négligée. Son port est sûr et si bien situé pour recevoir les marchandises d'Europe, ses négocians ont tellement l'habitude de les fournir à toutes les provinces adjacentes, qu'elle pourra retenir encore un grand commerce et conserver un rang distingué parmi les villes du Nouveau-Monde.

La province contiguë à Sainte-Marthe, en allant à l'est, fut visitée pour la première fois dans l'année 1499 [1] par Alphonse d'Ojeda. Les Espagnols, à leur débarquement, voyant quel-

[1] Liv. II, p. 479.

ques huttes que les Indiens avaient établies sur des pieux pour les élever au-dessus des eaux stagnantes qui couvraient la plaine, donnèrent au pays le nom de *Venezuela*, ou petite Venise, d'après leur penchant ordinaire à trouver des ressemblances entre ce qu'ils découvraient en Amérique et ce qu'ils connaissaient en Europe. Ils firent quelques tentatives pour s'y établir, mais sans succès. Ils en devinrent enfin les maîtres par des moyens bien différens de ceux qui les ont mis en possession de leurs autres domaines du Nouveau-Monde. L'ambition de Charles V l'engagea souvent dans des projets si multipliés et si vastes, que ses revenus ne suffisaient pas pour les dépenses de l'exécution. Parmi d'autres expédiens qu'il employa pour y suppléer, il avait emprunté de grosses sommes des Velsers d'Augsbourg, qui étaient alors les plus riches négocians de l'Europe. Pour leur paiement, et peut-être pour en obtenir de nouveaux secours, il leur concéda la province de Venezuela pour la tenir en fief héréditaire de la couronne de Castille, à la condition pour eux qu'ils se rendraient maîtres du pays et qu'ils y établiraient une colonie. On devait espérer que des commerçans donneraient à un pareil établissement une forme différente de celle que les Espagnols avaient donnée à leurs autres colonies, qu'ils y favoriseraient davantage les progrès de l'industrie utile, et qu'ils connaîtraient mieux les sources véritables de l'opulence et de la prospérité du pays. Mais malheureusement ils confièrent l'exécution de leur plan à quelques-uns des soldats de fortune dont l'Allemagne était remplie au seizième siècle. Ces aventuriers avides de s'enrichir, afin de pouvoir abandonner promptement un pays dont le séjour leur parut très désagréable, au lieu d'y établir une colonie qui aurait pu cultiver et améliorer le sol, se répandirent dans les différens districts, pour y chercher des mines, pillant partout les Indiens avec la plus cruelle rapacité et les accablant de travaux qu'ils ne pouvaient supporter. En peu d'années leurs exactions, plus atroces que celles des Espagnols eux-mêmes, désolèrent si complétement cette province qu'elle ne put plus leur fournir de subsistance et que les Velsers furent forcés d'abandonner une propriété qui ne pouvait plus leur rapporter aucun avantage [1]. Lorsque les restes malheureux des Allemands eurent quitté Venezuela, les Espagnols s'en remirent en possession ; mais malgré plusieurs avantages naturels dont ce pays est pourvu, c'est encore un des établissemens des Espagnols les plus languissans et les moins utiles à la nation.

Les provinces de Carracas et de Cumana sont les dernières de cette côte qui appartiennent aux Espagnols. J'aurai occasion de décrire leur état et leurs productions lorsque je parlerai de l'établissement et des opérations de la compagnie qui a obtenu le privilége exclusif du commerce de ces deux colonies.

Le nouveau royaume de Grenade est un pays tout-à-fait méditerrané et d'une grande étendue. Les rois d'Espagne en sont devenus maîtres vers l'an 1536, par le courage et l'habileté de Sébastien de Benalcazar et de Gonzale Ximenès de Quesada, deux des meilleurs officiers qui aient déployé leurs talens en Amérique. Le premier, qui commandait en ce temps-là à Quito, l'attaqua par le sud; le second y entra par Sainte-Marthe, du côté du nord. Comme les Indiens de cette partie étaient moins sauvages qu'aucune des nations de l'Amérique, si l'on excepte les Mexicains et les Péruviens [1], ils se défendirent avec beaucoup de résolution et de conduite. Mais l'habileté et la constance de Benalcazar et de Quesada surmontèrent tous les obstacles et tous les dangers, et ajoutèrent cette conquête à toutes celles de l'Espagne dans la partie méridionale du Nouveau-Monde.

Le nouveau royaume de Grenade est si élevé au-dessus du niveau de la mer, que quoiqu'il soit très voisin de la ligne, le climat en est très tempéré. Ses vallées ne le cèdent pas en fertilité aux meilleures terres de l'Amérique, et dans les parties élevées on trouve des pierres précieuses de différentes espèces. L'or qu'on y recueille n'est pas enfoncé profondément dans la terre; il est mêlé avec elle très près de la surface, et on l'en sépare facilement par des lavages répétés. Cette opération s'exécute par des esclaves nègres; car quoique l'expérience ait prouvé que l'air froid des mines profondes leur est funeste et qu'on ne puisse par cette raison les employer dans les mines d'argent, ils sont plus capables des autres espèces de travaux que les Américains. Les naturels du nouveau royaume de Grenade

[1] Oviedo y Bagnos, *Hist. de Venezuela*, p. 2, etc.

[1] Voyez le livre IV.

se trouvant exempts de ce service pénible, qui a détruit si rapidement leur race dans les autres parties de l'Amérique, se sont fort multipliés. Quelques districts fournissent l'or aussi abondamment que la vallée de Cineguilla dont j'ai parlé plus haut, et on le trouve souvent en *pepitas* ou grains. Sur une hauteur voisine de Pampelune, on a vu tel travailleur en recueillir en un jour la valeur de mille pesos [1]. Le dernier gouverneur de Santa-Fé a rapporté en Espagne un morceau d'or massif estimé environ seize mille six cents cinquante livres tournois. Mais sans établir aucun calcul sur ces exemples extraordinaires, il est certain que la quantité d'or recueillie annuellement de ces pays, particulièrement dans le Popayan et le Choco, est tr… considérable. Les villes du nouveau royaume de Grenade sont florissantes et peuplées, et la population s'y accroît encore de jour en jour. La culture et l'industrie commencent à y être encouragées et prospèrent. Les produits des mines et d'autres marchandises sont portés à Carthagène par la grande rivière de Sainte-Madeleine, et fournissent à cette ville la matière d'un grand commerce. D'un autre côté le nouveau royaume de Grenade communique avec la mer Atlantique par l'Orénoque; mais le pays arrosé par cette rivière du côté de l'est est encore peu connu, et les Espagnols n'y ont qu'un très petit nombre d'établissemens.

LIVRE HUITIÈME.

En suivant les progrès des découvertes et des conquêtes des Espagnols pendant plus d'un demi-siècle, je suis arrivé à l'époque où leur empire se trouva établi sur presque toutes les régions du Nouveau-Monde qui leur sont encore soumises aujourd'hui. Les suites de leur établissement dans s contrées dont il sont devenus les maîtres, les maximes qu'ils ont suivies dans la formation et dans l'administration de leurs nouvelles colonies, l'influence que les progrès successifs de ces colonies ont eue sur la métropole et sur l'état du commerce des nations, sont des objets intéressans qui méritent maintenant notre attention.

La première conséquence qu'a eue pour l'Amérique l'établissement des Espagnols est la diminution aussi étonnante que déplorable du nombre des anciens habitans du Nouveau-Monde. En faisant observer en différentes occasions l… calamités que l'Europe a portées soit dans les îles, soit dans les autres parties de l'Amérique, j'ai indiqué différentes causes de la destruction rapide des malheureux Indiens. Partout où les habitans de l'Amérique prenaient les armes pour la défense de leur liberté, il en périssait un grand nombre dans des combats si inégaux; mais la désolation était plus grande encore quand l'épée était remise dans le fourreau et que les vainqueurs étaient paisibles possesseurs de leurs conquêtes. C'est dans les îles et dans les provinces du continent qui s'étendent depuis le golfe de la Trinité jusqu'aux extrémités du Mexique que la dépopulation s'est fait le plus fortement sentir. Ces contrées étaient toutes occupées soit par des hordes errantes de chasseurs, soit par des tribus qui avaient fait peu de progrès dans les arts de la culture et de l'industrie. Forcés par leurs nouveaux maîtres de s'attacher à une résidence fixe et de s'appliquer à un travail régulier au-dessus de leurs forces et exigé avec une extrême sévérité, ils n'avaient ni la vigueur d'esprit ni la force de corps nécessaires pour soutenir le poids de l'oppression; l'abattement et le désespoir en poussaient un grand nombre à mettre fin eux-mêmes à leur vie; il en périssait encore davantage par la fatigue et la famine. La destruction s'étendait ainsi dans ces vastes contrées, et en quelques endroits la race des habitans originaires s'était entièrement éteinte. Au Mexique, où une nation

[1] Piedrahita, *Hist. del N. Reyno* p. 481, manuscrit entre les mains de l'auteur.

puissante et belliqueuse avait résisté long-temps à l'invasion des Espagnols avec un courage digne d'une meilleure destinée, un grand nombre avait péri sous le tranchant de l'épée; et là, comme au Pérou, les Espagnols traînant après eux les Indiens pour porter leur bagage et leurs munitions dans leurs guerres civiles et dans leurs expéditions dans l'intérieur du pays, l'excès des fatigues avait emporté ces malheureux par milliers.

Mais la mauvaise administration des Espagnols eut des effets encore plus tristes que toutes leurs cruautés. Les calamités qui accompagnaient la conquête ne furent que passagères, au lieu que les vices du gouvernement auquel ils étaient soumis furent une source permanente et durable de destruction. Lorsque les vainqueurs se partagèrent les terres du Mexique et du Pérou, chacun d'eux voulut y trouver une récompense prompte de ses services. Des aventuriers accoutumés à la dissipation de la vie militaire n'avaient ni l'industrie nécessaires pour former un plan de culture régulière, ni la patience d'en attendre les produits lents, mais certains. Au lieu de s'établir dans les vallées déjà occupées par les Indiens, où la fertilité du sol aurait récompensé les travaux du cultivateur, ils portèrent leurs habitations dans les parties montagneuses, si étendues dans le Mexique et dans le Pérou. Toute leur activité fut employée à la recherche des mines. Les espérances vastes et flatteuses que leur présentait ce genre de travail convenaient merveilleusement au génie entreprenant qui anima les premiers conquérans de l'Amérique dans tous les pas de leur carrière. Le travail des mines demandait tant de bras qu'il fut nécessaire d'y employer les naturels du pays. On les força d'abandonner leurs anciennes habitations dans les plaines et de se porter en foule aux montagnes. Ce passage soudain du climat chaud des vallées à l'air froid et pénétrant particulier aux terres hautes situées vers la zone torride; les fatigues d'un travail excessif; une nourriture peu abondante et malsaine; le désespoir causé par une sorte d'oppression à laquelle ils n'étaient pas accoutumés et dont ils ne voyaient pas le terme, firent sur eux le même effet que sur les habitans des îles. Les uns et les autres accablés du poids de tant de calamités réunies avaient disparu de la terre avec une égale rapidité [1]. L'introduction de la petite vérole, maladie jusqu'alors inconnue en Amérique et extrêmement dangereuse dans ce climat [2], s'étant jointe à ces fléaux, la population de la Nouvelle-Espagne et du Pérou avait été si fort réduite que peu d'années après la conquête, ce qu'on disait de son état ancien paraissait absolument incroyable (164) [3].

Telles ont été les principales causes de la dépopulation de l'Amérique. Beaucoup d'écrivains ne faisant pas assez d'attention à ces circonstances et frappés de la rapidité avec laquelle le mal s'était étendu, ont regardé cet événement, dont l'histoire ne nous fournit aucun autre exemple, comme la suite d'un plan non moins réfléchi qu'atroce. Les Espagnols, disent-ils, convaincus qu'il leur serait impossible d'occuper les vastes régions qu'ils avaient découvertes et de maintenir leur autorité sur des nations infiniment plus nombreuses que leurs conquérans, résolurent pour se conserver l'Amérique d'en exterminer les habitans et de faire un désert du Nouveau-Monde, plutôt que d'en perdre la possession (165). Mais les nations étendent rarement leurs vues sur des objets si éloignés et ne font guère de plans si vastes. Pour l'honneur de l'humanité, nous pouvons observer que jamais aucun gouvernement n'a formé un si détestable projet. Les rois d'Espagne, loin d'adopter un tel système de destruction, furent continuellement occupés de la conservation de leurs nouveaux sujets. Le désir d'étendre la foi chrétienne et de porter la connaissance de la vérité et des consolations à des peuples privés des lumières de la religion, fut le principal motif des encouragemens que Isabelle donna à l'expédition de Colomb. Après la découverte, elle s'occupa de l'exécution de ses pieux desseins, et montra le plus grand zèle non-seulement pour faire instruire les Indiens, mais encore pour assurer un traitement doux à cette race d'hommes paisibles devenus ses sujets (166). Ses successeurs adoptèrent les mêmes idées, et mes lecteurs les ont vus en plusieurs occasions employer toute leur autorité pour protéger les Américains contre l'oppression des Espagnols. Ils firent à ce sujet de nombreux règlemens conçus avec sagesse et

[1] Torquemada, I, 613.

[2] B. Diaz, cap. CXXIV. Herrera, *Decad.* II, lib. X, c. IV. Ulloa, *Entreten.*, 206. [3] Torquem., 615, 642, 643

dictés par l'humanité. Quand leurs possessions dans le Nouveau-Monde devinrent assez étendues pour leur faire craindre de ne pouvoir y maintenir leur autorité, l'esprit de leurs lois fut aussi doux qu'il l'avait été lorsqu'ils ne possédaient que les îles. Leur sollicitude pour protéger les Indiens semble même s'être augmentée à mesure que leurs conquêtes se sont étendues : elle alla jusqu'à leur faire promulguer et maintenir des lois qui excitèrent une révolte dangereuse dans une de leurs colonies, et répandirent le mécontentement dans les autres. Mais l'avidité des particuliers était trop violente pour pouvoir être contenue par le pouvoir des lois. Des aventuriers audacieux et tourmentés du désir de s'enrichir promptement, placés à une si grande distance du centre de l'autorité, peu accoutumés à la subordination même dans le service militaire, et encore moins au respect pour l'autorité civile, toujours faible dans une colonie naissante, méprisaient ou éludaient tous les règlemens par lesquels on voulait réprimer leurs exactions et leur tyrannie. Le gouvernement espagnol donnait sans cesse de nouveaux édits pour empêcher l'oppression des Indiens. Les colons comptant sur l'impunité à une si grande distance, continuaient de les traiter comme esclaves. Les gouverneurs eux-mêmes et les autres officiers employés dans les colonies, souvent aussi avides et aussi indigens que les aventuriers auxquels ils commandaient, trop disposés à adopter les idées fausses que les conquérans avaient prises des Indiens, encourageaient ou toléraient l'oppression au lieu de l'arrêter. Il ne faut donc pas imputer la désolation du Nouveau-Monde à une faute de la cour d'Espagne, ni la considérer comme un effet de sa politique. Ce fut uniquement l'ouvrage des conquérans et des premiers colons espagnols qui, par des mesures aussi imprudentes qu'injustes, ont empêché les effets salutaires des lois du souverain et déshonoré leur patrie aux yeux de la postérité.

C'est avec plus d'injustice encore que beaucoup d'écrivains ont attribué à l'esprit d'intolérance de la religion romaine la destruction des Américains, et ont accusé les ecclésiastiques espagnols d'avoir excité leurs compatriotes à massacrer ces peuples innocens comme des idolâtres et des ennemis de Dieu. Les premiers missionnaires de l'Amérique, quoique simples et sans lettres, étaient des hommes pieux. Ils épousèrent de bonne heure la cause des Indiens et défendirent ce peuple contre les calomnies dont s'efforçaient de le noircir les conquérans qui le représentaient comme incapable de se former jamais à la vie sociale et de comprendre les principes de la religion, et comme une espèce imparfaite d'hommes que la nature avait marqués du sceau de la servitude. Ce que j'ai dit du zèle constant des missionnaires espagnols pour la défense et la protection du troupeau commis à leurs soins, les montre sous un point de vue digne de leurs fonctions. Ils furent des ministres de paix pour les Indiens, et s'efforcèrent toujours d'arracher la verge de fer des mains de leurs oppresseurs. C'est à leur puissante médiation que les Américains durent tous les règlemens qui tendaient à adoucir la rigueur de leur sort. Les Indiens regardent encore les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, dans les établissemens espagnols, comme leurs défenseurs naturels, et c'est à eux qu'ils ont recours pour repousser les exactions et les violences auxquelles ils sont trop souvent exposés (167).

Mais nonobstant la dépopulation actuelle de l'Amérique, il reste encore un nombre considérable des naturels tant au Mexique qu'au Pérou, particulièrement dans les parties qui n'ont pas été exposées à la première furie des armes espagnoles ou désolées par les premières tentatives de leur industrie, plus funestes encore que la guerre. Dans les provinces de Guatimala, de Chiapa, de Nicaragua et dans les autres belles contrées qui s'étendent le long de la mer du Sud, la race des Indiens est encore très nombreuse. En quelques endroits ils ont des établissemens assez considérables pour mériter le nom de villes (168). Dans les trois audiences qui partagent la Nouvelle-Espagne, il y a au moins deux millions d'Indiens, faible reste à la vérité de son ancienne population, mais qui forme encore un corps de nation plus nombreux que celui de tous les autres habitans de ce vaste pays (169). Au Pérou différens districts, particulièrement dans le royaume de Quito, sont presque entièrement occupés par les Indiens. Dans d'autres provinces les naturels sont mêlés avec les Espagnols, s'adonnent aux arts mécaniques et remplissent les états inférieurs de la société. Comme les habitans du Mexique et du Pérou

étaient accoutumés à une résidence fixe et connaissaient quelques arts, il a fallu moins de violence pour les rapprocher un peu de la manière de vivre des Européens. Mais partout où les Espagnols ont trouvé, en s'établissant, des tribus sauvages, leurs tentatives pour les civiliser et les réunir ont été sans succès et souvent funestes aux Indiens. Ceux-ci, ne pouvant se soumettre à aucune contrainte et dédaignant le travail comme un caractère de servitude, abandonnaient leurs anciennes habitations et défendaient leur liberté dans des montagnes et des forêts inaccessibles à leurs oppresseurs; ou périssaient lorsqu'ils étaient réduits à un état qui contrariait leurs idées et leurs habitudes. Dans les districts voisins de Carthagène, de Panama et de Buénos-Ayres, la dépopulation a été plus générale que dans les parties du Mexique et du Pérou dont les Espagnols se sont rendus plus absolument les maîtres.

L'établissement des Espagnols dans le Nouveau-Monde, quoique si funeste à ses anciens habitans, avait été fait dans un temps où cette nation pouvait le rendre très avantageux. Par l'union de tous les petits royaumes qui la partageaient, l'Espagne était devenue un état puissant, ayant toutes les ressources nécessaires pour exécuter une si grande entreprise. Ses souverains avaient porté leur prérogative beaucoup au-delà des limites qui bornaient le pouvoir des monarques dans tout le reste de l'Europe. Ils ne trouvaient plus d'obstacles dans leur administration. Dans tout état d'une grande étendue, la forme du gouvernement doit être simple et l'autorité du souverain absolue, afin que ses résolutions puissent être prises avec célérité et s'exécuter dans tout l'empire sans rien perdre de leur force. Tel était le pouvoir des monarques espagnols lorsqu'ils eurent à délibérer sur la manière de gouverner ces provinces du Nouveau-Monde, plus éloignées du centre de l'autorité qu'aucune de celles que des puissances européennes eussent jamais soumises. Ils n'étaient gênés en aucune manière par la constitution de leurs états d'Europe ; ils étaient maîtres d'adopter tous les plans qu'ils jugeraient convenables, et pouvaient fixer le gouvernement de ces nouvelles colonies par des édits qui étaient autant d'exercices de la prérogative royale la plus illimitée.

Une circonstance qui distingue les colonies des Espagnols en Amérique de celles des autres nations européennes, c'est que le gouvernement s'est occupé de très bonne heure de leur administration. Lorsque les Portugais, les Français et les Anglais ont pris possession des régions qu'ils occupent aujourd'hui en Amérique, les avantages qu'ils espéraient en tirer étaient si éloignés et si incertains, qu'on laissa les premiers aventuriers et les premiers colons lutter presque sans aucun secours de la métropole contre toutes les difficultés qui traversent la formation d'une colonie dans sa naissance. Mais l'or et l'argent, les premières productions des établissemens espagnols au Nouveau-Monde, séduisirent les souverains et attirèrent promptement leur attention. Après avoir faiblement contribué à la découverte et très peu à la conquête du Nouveau-Monde, ils y exercèrent sur-le-champ la fonction de législateurs; et ayant acquis cette espèce de domaine, inconnu jusque-là parmi les nations, ils l'exercèrent d'après un système dont l'histoire ne nous fournit aucun autre exemple.

La maxime fondamentale de la jurisprudence espagnole sur l'Amérique est que tous les domaines conquis appartiennent à la couronne et non à l'état ou à la nation. La bulle d'Alexandre VI, qui est comme la grande chartre sur laquelle l'Espagne fonde ses droits, a donné en pur don à Isabelle et Ferdinand toutes les contrées qui ont été ou seront découvertes. Ces princes et leurs successeurs se sont regardés constamment comme propriétaires absolus de toutes les terres conquises par leurs sujets dans le Nouveau-Monde. Toute possession n'est qu'une concession de leur part et retourne à eux. Les chefs des différentes expéditions, les gouverneurs de différentes colonies, les officiers de justice et les ministres de la religion étaient tous nommés par le souverain et amovibles à sa volonté. Le peuple n'avait aucun privilége indépendant de la couronne et qui pût servir de barrière au despotisme. Il est vrai que, lorsque les villes furent bâties et formées en corporation, les citoyens y eurent le droit d'élire leurs magistrats et d'être gouvernés par les lois de la communauté. Dans les états mêmes les plus despotiques cette faible étincelle de liberté n'est pas encore éteinte, mais dans les villes d'Amérique la législation est purement

municipale et se borne aux objets de police et de commerce intérieur. Dans tout ce qui regarde l'administration générale et l'intérêt public, la volonté du souverain fait loi. Il n'y a point de pouvoir politique dérivé du peuple; toute l'autorité est concentrée dans la couronne et dans les officiers nommés par le roi.

Lorsque les conquêtes de l'Espagne en Amérique furent terminées, les rois d'Espagne, en formant un plan d'administration pour leurs nouveaux domaines, les divisèrent en deux immenses gouvernemens; la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne et celle du Pérou. La première s'étend sur toutes les provinces de l'Amérique septentrionale, appartenantes à l'Espagne; la seconde, sur toutes ses possessions dans l'Amérique méridionale. Cette disposition, qui dès le commencement avait de grands inconvéniens, en a entraîné de bien plus considérables lorsque la population et l'industrie des provinces éloignées de chaque vice-royauté ont fait des progrès. Le peuple de ces provinces, trop éloigné de la résidence des vice-rois, s'est plaint de ne pouvoir communiquer avec eux à une si grande distance. D'un autre côté, l'autorité des vice-rois a dû être nécessairement faible et incertaine dans son action, sur des pays si loin de leurs yeux. On a cru trouver un remède à ce mal en établissant, dans ce siècle-ci, à Santa-Fé de Bogota, capitale du nouveau royaume de Grenade, une troisième vice-royauté dont la juridiction s'étend sur tout le royaume de Tierra-Firme et la province de Quito [1]. Non-seulement ces vice-rois représentent la personne du souverain, mais ils jouissent encore de toutes les prérogatives de la couronne dans toute leur étendue, chacun dans les limites de son gouvernement. Comme le roi, ils exercent l'autorité suprême dans le civil, le militaire et le criminel. Ils peuvent présider à tous les tribunaux; ils ont seuls le droit de nommer à beaucoup d'emplois importans, et le privilége de faire remplir par intérim ceux qui sont à la nomination du souverain, jusqu'à ce que le successeur nommé par le roi arrive. La pompe extérieure qui les accompagne est proportionnée à leur dignité et à l'étendue de leur pouvoir. Leur cour est formée sur le modèle de celle de Madrid. Des gardes à

[1] Ulloa, *Voy.*, I, 23, 255.

pied et à cheval, une maison nombreuse et la plus grande magnificence leur donnent plutôt l'air de souverains que de gouverneurs exerçant une autorité déléguée [1].

Mais comme le vice-roi ne peut exercer en personne les fonctions de magistrat suprême dans toutes les parties d'une juridiction si étendue, il est aidé dans son administration par des officiers et des tribunaux semblables à ceux d'Espagne. La conduite des affaires dans les provinces est confiée à des magistrats de différens ordres et de différentes dénominations, dont quelques-uns sont nommés par le roi et d'autres par le vice-roi; mais tous reçoivent les ordres du vice-roi et sont soumis à sa juridiction. L'administration de la justice appartient à des tribunaux connus sous le nom d'audiences et formés sur le modèle de la chancellerie d'Espagne: ils sont au nombre de onze et rendent la justice à autant de districts (170). Le nombre des juges est plus ou moins grand dans chacun, en proportion de l'étendue et de l'importance de leurs juridictions. La place de juge dans une cour d'audience est aussi honorable que lucrative, et remplie communément par des personnes de mérite et de talent qui font respecter le tribunal. Ils connaissent des causes tant civiles que criminelles: mais ces deux genres d'affaires sont partagés entre les juges. Quoique ce ne soit que dans les gouvernemens les plus despotiques que le souverain exerce en personne la redoutable prérogative de rendre la justice à ses sujets, et d'absoudre ou de condamner d'après ses volontés, devenues autant de lois; quoique dans toutes les monarchies d'Europe la fonction de juge soit confiée à des magistrats dont les décisions sont réglées par des lois connues et des formes établies, les vice-rois espagnols ont souvent tenté de s'asseoir sur les tribunaux de la justice, et leur distance de la métropole leur donnant de la hardiesse, ils ont quelquefois aspiré à un pouvoir que leur maître n'a pas osé s'attribuer. Pour arrêter une entreprise dont le succès aurait banni la justice et la sûreté des colonies espagnoles, en soumettant la vie et la propriété des citoyens à la volonté d'un seul homme, les rois d'Espagne ont fait un grand nombre de lois qui défendent, dans les termes les plus exprès, aux vice-rois de

[1] Ulloa, *Voy.*, I, 132. Gage, 81.

se mêler des affaires pendantes aux audiences, et de donner leur avis ou leur voix sur aucun point contesté par-devant ces tribunaux[1]. Les cas particuliers qui tiennent à quelque question générale de droit civil, et même les réglemens portés par le vice-roi doivent être soumis à la révision de la cour d'audience, qui peut être en cela regardée comme un pouvoir intermédiaire placé entre le vice-roi et le peuple, et comme une barrière à l'accroissement illégal de sa juridiction. Mais comme toute opposition, même légale à l'autorité d'un magistrat qui représente le souverain et qui tient son pouvoir de lui, est peu d'accord avec l'esprit de la politique espagnole, les réserves sous lesquelles ce pouvoir est accordé aux cours d'audience sont remarquables. Elles peuvent faire des remontrances au vice-roi, mais dans le cas où il y aurait opposition directe entre leur opinion et la volonté du vice-roi, celle-ci doit être mise à exécution, et il ne reste à l'audience que le droit de mettre la matière sous les yeux du roi et du conseil des Indes[2]. Ce seul privilége de faire des remontrances et de donner des conseils à un homme à qui tout le reste de la nation doit obéir en silence, donne une grande dignité aux cours des audiences, ainsi qu'un autre droit dont elles jouissent. A la mort du vice-roi, lorsqu'il n'y a aucune provision donnée à son successeur par le roi, le pouvoir souverain passe à la cour d'audience résidente dans la capitale de la vice-royauté, et le plus ancien des magistrats, assisté de ses collègues tant que dure la vacance, exerce toutes les fonctions du vice-roi[3]. Dans les matières soumises à la connaissance des audiences, comme cours de justice ordinaires, leurs sentences sont définitives dans toute contestation concernant une propriété de la valeur de moins de six mille pesos. Mais quand l'objet du procès excède cette somme leur décision est soumise à révision et portée par appel au conseil des Indes[4].

A ce conseil, un des plus considérables de la monarchie pour la dignité et le pouvoir, est attribuée l'administration suprême de tous les domaines espagnols en Amérique. Il fut établi par Ferdinand, en 1511, et reçut une forme plus parfaite de Charles-Quint, en 1524. Sa juridiction embrasse les affaires ecclésiastiques, civiles et militaires, et le commerce. C'est de là qu'émanent toutes les lois relatives au gouvernement et à la police des colonies, qui doivent être approuvées des deux tiers des membres avant d'être publiées au nom du roi. Il confère tous les offices dont la nomination est réservée à la couronne. Toute personne employée en Amérique, depuis le vice-roi jusqu'au dernier des officiers, est soumise à son autorité; il examine la conduite, récompense les services et punit les malversations[1]. On met sous ses yeux tous les avis et tous les mémoires publics ou secrets envoyés de l'Amérique, ainsi que tous les plans d'administration, de police et de commerce, proposés pour les colonies. Depuis le premier établissement de ce conseil, l'objet constant des rois catholiques a été de maintenir son autorité et de lui donner de temps à autre de nouvelles prérogatives qui pussent le rendre redoutable à tous leurs sujets du Nouveau-Monde. On peut attribuer en grande partie aux sages règlemens et à la vigilance de ce tribunal respectable ce qui reste de vertu et d'ordre public dans un pays où tant de circonstances conspirent à amener le désordre et la corruption[2].

Comme le roi est supposé présent au conseil des Indes, ce tribunal se tient toujours au lieu où la cour fait sa résidence. Il fallait un autre tribunal pour régler les affaires de commerce qui demandent l'inspection immédiate des supérieurs. On l'a établi dès l'année 1501 à Séville, dont le port était alors le seul qui commerçât avec le Nouveau-Monde. On l'appelle *Casa de la Contratacion*. Il est en même temps bureau de commerce et cour de justice. Dans la première de ces qualités, il prend connaissance de tout ce qui est relatif au commerce de l'Espagne avec l'Amérique ; il fixe les marchandises qui doivent être importées dans les colonies, et a l'inspection sur celles que l'Espagne reçoit en retour. Il décide du départ des flottes, du fret et de la grandeur des bâtimens, de leur équipement et de leur destination. Comme cour de judicature, il juge toutes les affaires tant civiles et de com-

[1] *Recop.*, lib. II, tit. XV, l. 35-38-44, lib. III, tit. III, l. 36, 37.

[2] Solorz., *De Jure ind.*, lib. IV, cap. III; n° 40, 41. *Recop.*, lib II, tit. XV, l. 36; lib. III, tit. III; lib. V, tit. IV, l. 1.

[3] *Recop.*, lib. II, tit. XV, l. 57, etc.

[4] *Idem.*, lib. V, tit. XIII, l. 1, etc.

[1] *Recop.*, lib. II, tit. II, l. 1 etc.

[2] Solorz., *De Jure ind.*, lib. IV, l. 2, etc., 12.

merce que criminelles, qui ont lieu en conséquence des intérêts de commerce entre l'Espagne et l'Amérique. Dans l'un et l'autre genre on ne peut appeler de ses décisions qu'au conseil des Indes [1].

Telle est l'esquisse du système de gouvernement adopté par l'Espagne pour ses colonies de l'Amérique. L'énumération des tribunaux subordonnés pour l'administration de la justice, pour la perception du revenu public et pour le maintien de la police intérieure, et la description de leurs différentes fonctions nous jetteraient dans des détails trop minutieux et trop peu intéressans.

Le premier objet des rois d'Espagne a été d'assurer à la métropole exclusivement les productions de leurs colonies par une prohibition absolue de commerce avec les nations étrangères. Après avoir conquis l'Amérique, connaissant la faiblesse de leurs établissemens naissans et instruits de la difficulté d'établir et de soutenir leur domination sur des régions d'une si vaste étendue et sur tant de nations qui cherchaient à secouer leur joug, ils craignirent surtout l'abord des étrangers; ils cherchèrent à se dérober à leurs regards et employèrent tous leurs soins à les éloigner de leurs côtes. Cet esprit de jalousie et d'exclusion, peut-être naturel et nécessaire au commencement de l'établissement, augmenta chez les Espagnols à mesure que leurs possessions s'étendirent et qu'ils en connurent mieux l'importance. Ils furent conduits par-là à former leurs colonies sur un plan différent de tout ce que l'histoire nous présente. L'ancien monde a eu ses colonies; mais elles étaient seulement de deux espèces. Les unes étaient les suites d'une émigration qui débarrassait l'état d'un superflu de population lorsque les habitans étaient trop nombreux pour le territoire qu'ils occupaient; les autres étaient des détachemens militaires, des espèces de garnison servant à maintenir dans l'obéissance les pays conquis. Les colonies fondées par quelques républiques grecques et les essaims de Barbares sortis du nord pour s'établir dans les différentes parties de l'Europe, étaient des colonies de la première espèce; les colonies romaines étaient de la seconde. Dans les premières, l'union avec la métropole cessait promptement et elles devenaient bientôt des états indépendans. Dans les colonies romaines, comme la séparation n'était pas si complète, la dépendance continuait. Les rois d'Espagne cherchèrent à réunir dans les leurs ce que ces deux espèces de colonies avaient de particulier. En les plaçant à une si grande distance de la métropole, en établissant dans chacune une forme de police et d'administration intérieure sous des gouverneurs différens et des lois particulières, ils les séparèrent de la mère patrie. En retenant dans leurs mains le droit de donner les lois, celui d'imposer les taxes et de nommer aux principaux emplois tant dans le civil que dans le militaire, ils s'assurèrent de leur dépendance. Heureusement pour l'Espagne, la situation de ses colonies rendit praticable cette nouvelle idée. Presque tous les pays dont elle s'est rendue maîtresse sont placés entre les tropiques. Les productions de cette grande partie du globe sont différentes de celles de l'Europe, même dans les provinces les plus méridionales de notre continent. L'industrie de ceux qui s'établissent dans un pays suit naturellement les qualités du climat et du sol. Quand les Espagnols prirent possession de leurs domaines d'Amérique, les métaux précieux furent le seul objet qui attira leur attention. Lors même qu'ils commencèrent à suivre un meilleur plan, ils s'occupèrent presque uniquement des productions particulières au sol et au climat, qui par leur rareté et leur valeur pouvaient être recherchées davantage de la métropole. Séduits par l'espoir de s'enrichir promptement, ils dédaignèrent de prodiguer leur industrie à des travaux moins lucratifs, mais beaucoup plus intéressans; ils se mirent même dans l'impuissance de corriger cette première erreur; et pour ôter aux colons tout moyen de devenir les rivaux de l'Espagne, ils défendirent dans les colonies, sous des peines très sévères [1], la culture du vin et de l'huile, ainsi que l'établissement de diverses espèces de manufactures (171). Ils réservèrent à la métropole seule l'approvisionnement des colonies pour les objets de première nécessité. Les draps, les meubles, les instrumens des arts, les objets de luxe et même une partie considérable des provisions de bouche

[1] *Recop.*, lib. x, tit. I. *Veitia. Note de la contratacion.*

[1] Ulloa, *Rétab. des manufactures*, etc, p. 206.

qui se consomment en Amérique, y sont portés d'Espagne. Pendant une grande partie du seizième siècle, l'Espagne, en possession d'un commerce étendu et de manufactures florissantes, put avec facilité satisfaire les besoins de ses colonies par son propre fonds. Elle recevait en échange les produits des mines et quelques productions du sol. Mais les importations et les exportations se faisaient par des vaisseaux espagnols. On ne permettait à aucun navire américain de porter des marchandises d'Amérique en Europe. Le commerce même d'une colonie avec une autre était prohibé ou limité par de grandes gênes. Tout ce que fournissait l'Amérique abordait aux ports d'Espagne; tout ce qu'elle consommait en sortait. Aucun étranger ne pouvait entrer dans les colonies sans une permission expresse du gouvernement; aucun vaisseau des nations étrangères n'était reçu dans leurs ports. La confiscation des biens meubles et la mort étaient les peines prononcées contre tout habitant qui oserait commercer avec les étrangers [1]. Ainsi, les colonies étaient tenues dans un état d'enfance perpétuelle, et cette dépendance établie pour un intérêt de commerce, cette politique subtile dont l'Espagne a donné le premier exemple aux nations de l'Europe, ont conservé la domination de la métropole sur des colonies éloignées pendant deux siècles et demi.

Telles sont les principales maximes d'après lesquelles les rois d'Espagne ont formé leurs nouveaux établissemens en Amérique. Mais ils n'ont pas pu recréer avec la même rapidité qu'ils avaient détruit, et beaucoup d'obstacles ont retardé le succès des soins qu'ils se sont donnés pour remplir le vide immense que leurs dévastations avaient causé. Dès que la fureur des découvertes et des conquêtes commença à s'amortir, les Espagnols ouvrirent les yeux sur des dangers et des maux qu'ils n'avaient pas aperçus ou qu'ils avaient négligé de prévenir. Les calamités sans nombre auxquelles étaient exposées des colonies naissantes, les maladies causées par l'insalubrité d'un climat fatal à la constitution des Européens, la difficulté d'établir la culture dans un pays couvert de forêts, le manque de bras dans quelques provinces, et dans toutes, la lenteur avec laquelle l'industrie obtenait la

[1] *Recop.*, lib. IX, titre XXVII. l. 1, 4, 7, etc.

récompense de ses peines, à moins que la découverte de quelque mine n'enrichît tout de suite l'heureux colon, tous ces maux furent sentis et exagérés. L'esprit d'émigration des Espagnols, découragé par tant d'obstacles, s'affaiblit bientôt de telle manière que soixante ans après la découverte du Nouveau-Monde, le nombre des Espagnols en Amérique ne passait pas quinze mille (172).

La manière dont la propriété était réglée dans les colonies espagnoles, et les lois selon lesquelles elle se transmettait, soit par succession, soit par vente, étaient extrêmement contraires à la population. Pour faire faire à la population un progrès rapide dans une colonie naissante, il faut que les terres soient partagées en petites portions, et que la propriété puisse en être transmise avec beaucoup de facilité [1]. Mais l'avidité des conquérans du Nouveau-Monde ne leur permit pas d'observer cette maxime. Comme ils avaient le pouvoir de satisfaire toute l'extravagance de leurs désirs, plusieurs s'emparèrent de districts d'une vaste étendue, et de provinces entières qu'ils tinrent en commanderies. Ils obtinrent ensuite par degrés de les convertir en *majorats*, espèce de fief connu dans la jurisprudence féodale d'Espagne [2], et qui ne peut être ni partagé ni aliéné. Une grande partie de la propriété territoriale, ainsi enlevée à la circulation en devenant un bien substitué, et passant du père au fils sans avoir été améliorée, n'avait qu'une bien petite valeur, soit pour le possesseur, soit pour la colonie. Dans ce que j'ai dit de la réduction du Pérou, on peut observer plusieurs exemples de possessions d'une étendue énorme, occupées par quelques-uns des conquérans [3]. L'abus fut le même dans les autres parties de l'Amérique; car la valeur des terres étant estimée par le nombre des Indiens qui y étaient attachés, et la population étant très clair-semée en Amérique, il n'y avait que des districts d'une étendue immense qui pussent fournir assez de travailleurs pour exploiter avec avantage les mines. Ces erreurs capitales dans la distribution de la propriété ont entraîné des effets funestes dans toutes les parties de l'administration des colonies espagnoles, et peuvent

[1] D. Smith's, *Inquiry*, t. II, p. 166.
[2] *Recop.*, lib. IV, tit. III, l. 24.
[3] Lib. VI.

être considérées comme la grande cause qui a rendu les progrès de la population de ces pays beaucoup plus lents que dans les colonies mieux constituées (173).

A cet obstacle il faut ajouter le nombre et l'étendue de leurs établissemens ecclésiastiques, dont les frais énormes supportés par les colons ont nui infiniment à l'industrie et à la population. Le paiement des dîmes est une taxe pesante sur l'industrie ; et partout où la sagesse du magistrat civil ne met pas des bornes aux exactions qu'entraîne la perception de cet impôt, il devient intolérable et destructeur. Mais les législateurs espagnols, loin de réprimer les prétentions du clergé, les laissèrent, par un zèle inconsidéré, s'étendre dans toute l'Amérique, et devenir pour leurs colonies naissantes un fardeau qui serait très pesant, même dans les sociétés qui ont fait le plus de progrès. Dès 1501, les colonies furent soumises à la dîme ecclésiastique pour les productions les plus nécessaires, sur lesquelles l'attention des premiers planteurs devait naturellement se tourner [1]. Les prétentions du clergé ne se bornèrent pas même aux productions les plus simples du sol. Le sucre, l'indigo et la cochenille, fruits d'une culture plus difficile, furent déclarés sujets à la dîme [2], et l'industrie du colon fut taxée dans tous ses travaux, depuis les plus grossiers jusqu'aux plus compliqués. La superstition des Espagnols d'Amérique ajouta bientôt à la pesanteur de cette imposition légale des contributions volontaires. Leur passion pour la pompe dans les cérémonies de la religion, et leur respect excessif pour le clergé séculier et régulier, ont procuré aux églises et aux monastères et détourné ainsi sans utilité une grande portion de la richesse qui aurait contribué puissamment à la prospérité des colonies, en y entretenant un travail productif.

Malgré tous les obstacles, les pays occupés en Amérique par les Espagnols sont si fertiles et si séduisans que la population s'y est insensiblement augmentée, et que les colonies espagnoles sont aujourd'hui remplies de citoyens de différens ordres. Les plus puissans et les plus considérés sont les Espagnols qui y arrivent d'Europe, et qu'on appelle *chapetones*. La cour d'Espagne, jalouse de maintenir la dépendance des colonies, ne confie les emplois de quelque importance qu'à des personnes envoyées d'Europe; pour s'assurer davantage de leur fidélité, elle exige de tous ceux qu'elle emploie la preuve qu'ils descendent d'une famille de *vieux chrétiens*, sans aucun mélange de race juive ou mahométane, et qui n'ait été flétrie par aucune censure de l'inquisition [1]. Le gouvernement croit pouvoir confier sûrement l'autorité en des mains si pures, et eux seuls sont chargés de presque tous les emplois publics, depuis la vice-royauté jusqu'aux dernières places. Toute personne qui, par sa naissance ou par une longue résidence en Amérique, peut être soupçonnée de quelque disposition contraire aux intérêts de la métropole est l'objet d'une défiance qui l'exclut presque de tout emploi (174). Une préférence si marquée de la cour pour les *chapetones*, leur donne une telle prééminence en Amérique, qu'ils regardent avec dédain toutes les autres classes de citoyens.

Les *créoles*, ou descendans des Européens établis en Amérique, forment la seconde classe des citoyens dans les colonies espagnoles : leur caractère et leur état ont mis les chapetones à portée d'acquérir d'autres avantages presque aussi considérables que ceux qu'ils tiennent de la prédilection du gouvernement. Quoique quelques-uns des créoles soient descendus des conquérans du Nouveau-Monde ; quoique d'autres tirent leur origine des plus nobles familles d'Espagne; quoique plusieurs d'entre eux possèdent de grandes richesses, l'influence d'un climat chaud, la jalousie ombrageuse du gouvernement et l'impuissance d'atteindre à ces distinctions qu'ambitionne toujours le cœur humain, abat tellement en eux toute vigueur et toute activité que la plus grande partie consument leur vie dans une mollesse voluptueuse jointe à une superstition encore plus avilissante. La langueur et l'inaction où ils vivent les éloigne de toutes les opérations d'un commerce actif et étendu. Le trafic intérieur dans chaque colonie, ainsi que le commerce avec les autres colonies et avec l'Espagne elle-même, sont entre les mains des seuls chapetones [2], qui sont récompensés de leur industrie par les richesses immenses qu'ils

[1] *Recop.*, lib. I, tit. XVI, l. 2.
[2] *Idem.*, l. 3 et 4.

[1] *Recop.*, lib. IX, tit. XXVI, l. 15, 16.
[2] Ulloa, *Voy.*, I, 27, 251. *Voyage de Frezier*, 227.

accumulent, tandis que les créoles, plongés dans la paresse, se contentent du revenu de leurs possessions.

Cette rivalité déclarée pour le pouvoir et la richesse, a établi entre ces deux ordres de citoyens une haine violente et implacable; à la plus légère occasion leur aversion mutuelle éclate, et ils se donnent réciproquement des noms aussi injurieux que ceux que dictent les haines les plus invétérées de nation à nation [1]. La cour d'Espagne, par un raffinement de sa politique défiante, nourrit ces semences de discorde, et fomente cette jalousie mutuelle qui non-seulement empêche les deux classes les plus puissantes de ses citoyens du Nouveau-Monde de se réunir contre la métropole, mais qui anime chaque parti à surveiller sans cesse et à traverser avec le zèle le plus vif toutes les démarches de l'autre.

La troisième classe des habitans des colonies espagnoles est de race mêlée, provenant ou d'un Eupéen et d'un noir, ou d'un Européen et d'un Indien. Les premiers sont appelés *mulatos*, mulâtres, les seconds *mestizos*, métis. Comme la cour d'Espagne s'est occupée de bonne heure du soin de ne faire qu'une nation de ses nouveaux et de ses anciens sujets, elle a encouragé les mariages des Espagnols établis en Amérique avec les naturels du pays; et dès les premiers temps de l'établissement, il s'est fait plusieurs alliances de ce genre [2]. C'est pourtant moins le désir de se conformer aux vues du gouvernement que la licence des mœurs qui a multiplié cette classe d'habitans, jusqu'à en faire une partie considérable de la population de tous les établissemens espagnols. Les Espagnols distinguent par différens noms tous les degrés de cette filiation et toutes les variétés de l'espèce, depuis le noir de l'Afrique transplanté en Amérique, et la couleur de bronze de l'Américain jusqu'à la blancheur de l'Européen. A la première génération, les métis ou mulâtres sont traités comme Indiens ou comme nègres; à la troisième, la couleur originaire et distinctive de l'Indien a déjà disparu, et à la cinquième, la teinte du noir est tellement effacée, que l'habitant descendu de cette race mêlée ne peut plus être distingué de l'Européen, et partage tous les priviléges de celui-ci [1]. C'est surtout cette classe d'habitans, dont la constitution est très forte et très vigoureuse, qui exerce tous les arts mécaniques et tous les emplois de la société qui demandent l'activité, mais que les citoyens des classes supérieures dédaignent de remplir par paresse ou par orgueil [2].

Les nègres tiennent la quatrième place parmi les habitans des colonies espagnoles. Nous parlerons ailleurs plus au long de l'introduction de cette malheureuse partie de l'espèce humaine dans le continent de l'Amérique, des travaux auxquels ils sont employés et des traitemens qu'ils y essuient. Nous n'en faisons mention ici que pour faire remarquer une singularité dans leur état, sous la domination espagnole. Dans la plus grande partie des établissemens, particulièrement dans la Nouvelle-Espagne, les nègres sont employés aux services domestiques. Ils forment la plus grande partie du luxe des riches, et sont chéris et caressés de leurs maîtresses, aux plaisirs et à la vanité desquelles ils sont utiles. Leurs habillemens sont presque aussi riches que ceux de leurs maîtres; ils en imitent les manières et en prennent toutes les passions [3]. Enorgueillis par cette distinction, ils ont pris avec les Indiens un tel ton de supériorité, et les traitent avec tant d'insolence et de mépris, que l'antipathie entre les deux races est devenue implacable. Au Pérou même, où les nègres sont en plus grand nombre et sont employés aux travaux des campagnes comme au service domestique, ils conservent le même ascendant sur les Américains naturels, et la haine des deux nations subsiste avec la même violence. Les lois fomentent à dessein cette aversion, qui n'a pas été d'abord l'ouvrage de la politique, et les plus rigoureuses défenses s'opposent à toute communication qui pourrait former quelque union entre les deux races. Par cette politique artificieuse, les Espagnols tirent une partie de leur force de ce qui fait la faiblesse des colonies des autres nations; ils ont su se donner pour associés et pour défenseurs les mêmes hommes qui sont ailleurs des objets de jalousie et de crainte [4].

[1] Gage's *Survey*, pag. 9. Frézier, 226.

[2] *Recop.*, lib. VI, tit. I, l. 2. Herrera, *Decad.* I, lib. IV, cap. XII; *Decad.* III, lib. VII, cap. II.

[1] Ulloa, *Voy.*, I, p. 27.

[2] *Ibid.*, p. 29; *voy.* Bouguer, p. 104. *Melendès*, *Tesoros Verdaderos*, I, 354.

[3] Gag., p. 56. Ulloa, *Voy.* I, 451.

[4] *Recop.*, lib. VII, tit. V, I, VII. Herrera, *Decad.* VIII, lib. VII, cap. XII. Frézier, 244.

Les Indiens forment la dernière classe des habitans de ce pays qui appartenait à leurs ancêtres. J'ai déjà fait observer à mes lecteurs la conduite des Espagnols dans la manière dont ils ont traité ce malheureux peuple, et j'ai rapporté les principaux règlemens faits dès les commencemens de la conquête sur cet objet important de l'administration de leurs nouveaux domaines; mais à compter de l'époque où j'ai conduit l'histoire de l'Amérique jusqu'au moment présent, les connaissances et l'expérience acquises pendant deux siècles ont mis la cour d'Espagne en état de faire des changemens avantageux dans cette partie de son plan d'administration américaine, et j'ai cru qu'une vue générale et rapide de la condition actuelle des Indiens pouvait être curieuse et intéressante.

Charles V, par la célèbre ordonnance de 1542, dont nous avons fait si souvent mention, avait enfin anéanti les prétentions exorbitantes des conquérans du Nouveau-Monde, qui en regardaient les habitans comme des esclaves dont le travail leur appartenait en propriété. Depuis cette époque, les Indiens ont été réputés libres et autorisés à revendiquer les priviléges de sujets de la couronne. Lorsqu'ils furent admis au rang de citoyens, on jugea qu'il était juste de les faire contribuer aux dépenses communes de la société dont ils devenaient membres. Mais comme on ne pouvait attendre aucun produit considérable des travaux volontaires de ce peuple, étranger à toute industrie régulière, et détestant le travail, la cour d'Espagne crut nécessaire de fixer par des règlemens la valeur de la taxe qu'on pouvait exiger d'eux. Dans cette vue, on a imposé sur tout Indien mâle, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante, une taxe annuelle, et l'on a déterminé en même temps d'une manière fixe la nature et l'étendue des services qu'ils doivent rendre. Ce tribut varie dans les différentes provinces; mais à prendre ce qu'on paie dans la Nouvelle-Espagne comme le taux moyen, la taxe est d'environ quatre schelings[1] par tête, somme modique dans des pays où le prix de l'argent est extrêmement bas (175). Le droit de lever l'impôt appartient à différentes personnes. Tout Indien, en Amérique, est ou vassal immédiat de la couronne, ou dépendant de quelque autre vassal, à qui le district dans lequel il demeure a été accordé pour un temps limité sous la dénomination *d'encomienda*. Les premiers paient environ les trois quarts de la taxe au fisc; les autres paient cette même partie du tribut au vassal immédiat dont ils sont les tenanciers. Après la conquête de l'Amérique, les conquérans se partagèrent la plus grande partie des terres, et n'en laissèrent que très peu à la couronne. Comme les premières concessions n'avaient été faites qu'à deux générations seulement [1], et qu'elles revenaient en propriété à la couronne après ce temps expiré, le souverain pouvait ou répandre ses faveurs sur de nouveaux propriétaires en leur accordant ces possessions vacantes, ou augmenter ses revenus en se les réservant à lui-même (176). Les rois d'Espagne ont pris le plus souvent ce dernier parti, et le nombre d'Indiens dépendans immédiatement de la couronne est aujourd'hui beaucoup plus grand que dans le siècle qui a suivi la conquête, et cette branche des revenus du roi continue de s'accroître.

Le bénéfice provenant des services des Indiens appartient à la couronne ou à celui qui possède l'*encomienda*, de la même manière et selon la même règle que nous venons de voir observée dans le paiement du tribut. Ces services, quoique exigibles en vertu de la loi, sont très différens des travaux serviles imposés originairement aux Indiens. Ils sont de deux sortes : les uns sont appliqués à la confection des ouvrages publics dont la société ne peut se passer sans de grands inconvéniens; les autres à l'exploitation des mines d'où les colonies espagnoles tirent leur plus grande importance et leur plus grande utilité. Le premier genre de travaux qu'on exige d'eux comprend la culture du maïs et des autres grains de première nécessité, la garde des bestiaux, la construction des édifices publics, des ponts et des grands chemins [2]; mais on ne peut pas les forcer de travailler à la culture des vignes, des oliviers, des cannes à sucre et des autres productions qui sont des objets de luxe ou de commerce [3]. Les travaux du second genre consistent à tirer les minéraux des entrailles de la terre

[1] *Recop.*, lib. VI, tit. V, l. 42. Hackluyt, vol. III, pag. 461.

[1] *Recop.*, lib. VI, tit. VIII, l. 48. Solorz.; *De Jure ind.*, lib. II, cap. XVI.

[2] *Recop.*, lib. VI, tit. XIII, l. 19. Solorz., *De Jure ind.*, II, lib. I, cap. VI, VII, IX.

[3] *Recop.*, lib. VI, tit. XIII, l. 8. Solorz, lib. I, cap. VII, XLI, etc.

à les purifier par tous les procédés de l'art, travaux aussi pénibles que malsains (177).

La manière dont ces deux sortes de services sont exigés des Indiens est également réglée par des lois qui ont pour but de les rendre moins onéreux à ceux qui y sont soumis. On les appelle alternativement au travail par divisions, qu'on appelle *mitas*, et aucun d'eux ne peut être forcé de travailler qu'à son tour. Au Pérou, le nombre de travailleurs désignés ne passe pas la septième partie des habitans dans chaque district [1]. Dans la Nouvelle-Espagne, où les Indiens sont en plus grand nombre, sur cent Indiens on ne prend que quatre travailleurs [2]. Je n'ai pas pu savoir combien de temps chaque Indien employé à la culture est obligé de travailler (178); mais au Pérou, chaque *mita* ou division passe six mois aux mines, et tant que dure ce travail, chaque Indien ne reçoit pas moins de deux schelings par jour, et il en est qui gagnent le double de cette somme [3]. Aucun Indien, résidant à plus de trente milles d'une mine, ne peut être compris dans la division destinée à l'exploiter [4], et on n'expose point les habitans des plaines à une destruction certaine en les forçant de passer des pays chauds aux froides régions des montagnes [5] où les minéraux abondent (179).

Les Indiens qui vivent dans les villes principales sont absolument soumis aux lois et aux magistrats espagnols; mais, dans leurs villages, ils sont gouvernés par des caciques dont quelques-uns sont les descendans de leurs anciens seigneurs, et d'autres sont nommés par le vice-roi. Ces caciques règlent les petites affaires du peuple de leurs districts selon les maximes de leurs ancêtres que la tradition a conservées. C'est une consolation pour les Indiens que d'obéir à une autorité placée dans les mains de leurs compatriotes, et le pouvoir de ces magistrats indiens est si peu redoutable à leurs nouveaux maîtres qu'on le laisse souvent passer du père au fils comme un héritage [6]. Pour sauver cette classe d'hommes de l'oppression à laquelle elle

[1] *Recop.*, lib. VI, tit. XII, l. 3. — [2] *Ibid.*, l. 22.
[3] Ulloa, *Entreten.*, 265, 266.
[4] *Recop.*, lib. VI, tit. XII, l. 3.
[5] *Id.*, l. 29, et t. I, l. 13.
[6] Solorz., *De Jure ind.*, lib. I, cap. XXVI. *Recop.*, lib. VI tit. VII.

est si fort exposée, la cour d'Espagne a établi dans chaque district un officier sous le titre de *protecteur des Indiens*. Ces fonctions sont, comme son nom le porte, de comparaître dans les tribunaux pour les défendre et de les protéger contre les usurpations et les violences de ses compatriotes [1]. On prend sur la quatrième partie du tribut annuel des Indiens une portion pour les caciques et les protecteurs, et une autre pour l'entretien du clergé employé à leur instruction [2]. Une autre portion est employée à secourir les Indiens indigens, à payer leur tribut dans les années de disette, ou à soulager les districts affligés de quelque calamité extraordinaire [3]. On a aussi réglé qu'il serait fondé des hôpitaux pour les Indiens dans les nouveaux établissemens [4], et il s'en est élevé en effet à Lima, à Cuzco et à Mexico, où les pauvres et les malades sont traités avec beaucoup d'humanité [5].

Telle est l'esquisse du gouvernement sous lequel vivent aujourd'hui les Indiens dans les pays de l'Amérique soumis à l'Espagne. On n'y aperçoit point de traces de ce système cruel de destruction qu'on a attribué à cette puissance. En accordant que la nécessité d'assurer la subsistance des colonies et les produits avantageux des mines autorise les Espagnols à exiger des travaux des Indiens, on doit convenir que les mesures prises pour régler et récompenser ces travaux sont sages et bien entendues. Il n'y a point de code de lois où se montrent une plus grande sollicitude et des précautions plus multipliées pour la conservation, la sûreté et le bonheur du peuple, que dans les lois espagnoles pour le gouvernement des Indes. Mais ces règlemens modernes, ainsi que les premiers, ont été souvent des remèdes trop faibles contre les maux qu'on voulait prévenir. Lorsque les mêmes causes agissent, elles entraînent toujours les mêmes effets. La distance immense qui sépare le pouvoir qui porte la loi et celui qui est chargé de l'exécution, lui ôte toute sa force, même sous le gouvernement le plus absolu. La crainte d'un supérieur, trop éloigné pour apercevoir bien toutes les fautes et pour les punir avec prompti-

[1] Solorz, *De Jure ind.*, lib. I, c. XXVI, p. 201. *Recop.*, lib. VI, tit. VI.
[2] *Recop.*, lib. VI, tit. V, l. 30, tit. XVI, l. 12-15.
[3] *Id.*, lib. I, tit. IV, l. 13
[4] Ulloa, *Voy.*, I, IV, 29-309. Churchill, IV, 496.

tude, s'affaiblit insensiblement. Malgré les lois nombreuses du souverain, les Indiens souffrent encore souvent de l'avidité des particuliers et des exactions des magistrats qui devraient les protéger. On leur impose des tâches excessives, on prolonge la durée de leurs travaux et ils gémissent sous l'oppression, partage ordinaire d'un peuple qui est dans la dépendance (180). Selon quelques instructions sur lesquelles je puis compter, l'oppression est plus forte au Pérou que dans aucune autre colonie; cependant elle n'est pas générale. A en croire les relations, même des auteurs les plus disposés à exagérer l'état malheureux des Indiens, ils jouissent dans plusieurs provinces de l'aisance et de l'abondance. Possesseurs de fermes considérables, maîtres de troupeaux nombreux, et riches d'ailleurs de la connaissance qu'ils ont acquise des arts de l'Europe, ils peuvent non-seulement se procurer les nécessités, mais encore les superfluités de la vie [1].

Après avoir expliqué la forme du gouvernement civil dans les colonies espagnoles, et l'état des différentes classes de personnes qui y sont soumises, il est intéressant de considérer les particularités de leur constitution ecclésiastique. Malgré la vénération superstitieuse des Espagnols pour le saint-siége, la politique active et jalouse de Ferdinand l'engagea bientôt à prendre des précautions contre l'extension de l'autorité du pape en Amérique. Dans cette vue, il sollicita auprès d'Alexandre VI la concession des dîmes dans tous les pays nouvellement découverts [2], et il l'obtint à condition qu'il ferait travailler à instruire les naturels dans la religion. Bientôt après, Jules II lui conféra le droit de patronage et la disposition absolue de tous les bénéfices ecclésiastiques dans cette partie du Nouveau-Monde [3]. Ces deux papes, peu instruits de la valeur de ce que ce monarque demandait, lui firent inconsidérément ces donations, que leurs successeurs ont souvent déplorées et souhaité de révoquer. Les rois d'Espagne, en conséquence de ces concessions, sont devenus réellement les chefs de l'église d'Amérique. Ils sont les maîtres de l'administration de ses revenus, et

[1] *Gage's Survey*, p. 85, 90, 104, 119, etc.
[2] *Bulla Alex.* VI, A. D. 1501. Ap. Solorz., *De Jure ind.*, tom. I, p. 498.
[3] *Bulla Julii* II, 1508. *Ibid.*, 509.

leur nomination aux bénéfices vacans est confirmée sans obstacle et sur-le-champ par le pape. Ainsi, dans l'Amérique espagnole, la couronne est le centre de toute espèce d'autorité. On n'y connaît point de débats entre la juridiction spirituelle et la temporelle : le roi y est seul maître; tout se fait en son nom, et nulle espèce de pouvoir étranger ne s'y est introduit. Les bulles du pape ne sont admises en Amérique et n'y ont de force qu'après avoir été préalablement examinées et approuvées par le conseil royal des Indes [1]; et si quelque bulle se glissait par surprise et circulait en Amérique, les ecclésiastiques sont tenus non-seulement d'en arrêter l'effet, mais encore d'en saisir toutes les copies et de les envoyer au conseil royal des Indes [2]. L'Espagne doit en grande partie la tranquillité qui a régné jusqu'ici dans ses possessions en Amérique à cette restriction de la juridiction des papes, également singulière si l'on considère dans quel siècle et chez quelle nation elle a été imaginée, ou avec quelle attention jalouse Ferdinand et ses successeurs se sont appliqués à la maintenir dans toute sa force et dans toute son étendue [3].

La hiérarchie ecclésiastique est la même en Amérique qu'en Espagne. Elle est composée d'archevêques, d'évêques, de doyens et d'autres dignitaires. Le bas clergé est divisé en trois classes, sous la dénomination de *curas*, *doctrineros* et *misioneros*. La première dessert les paroisses des portions du pays où les Espagnols se sont établis; la seconde est chargée des districts habités par les Indiens qui sont soumis au gouvernement espagnol et qui vivent sous sa protection; la troisième est employée à convertir et à instruire ces tribus sauvages qui, dédaignant le joug espagnol, vivent dans des régions éloignées ou inaccessibles que n'ont pas encore soumises les armes de l'Espagne. Les ecclésiastiques de ces différentes classes sont en si grand nombre, et ils sont si abondamment dotés que les revenus du clergé américain sont immenses. La superstition romaine se montre dans toute sa pompe au Nouveau-Monde. Les églises et les couvens y sont magnifiquement et richement

[1] *Recop.*, lib. I, tit. IX, l. 2, et *Autos del Consejo de las Indias*, 161.
[2] *Id.*, *ibid.*, tit. VII, l. 55.
[3] *Id.*, *ibid.*, *passim*.

ornés ; et dans les grands jours de fête, l'or, l'argent et les pierreries y sont prodigués à un point qui passe la vraisemblance et qu'un Européen ne saurait concevoir [1]. Un établissement ecclésiastique si brillant et si dispendieux nuit aux progrès des colonies, comme nous l'avons déjà observé ; mais dans des contrées abondantes en richesses, où le peuple est tellement avide de pompe et d'éclat que la religion est obligée d'y avoir recours pour s'attirer du respect, ce penchant a besoin d'être flatté, et devient moins dangereux.

L'institution prématurée des monastères dans les colonies espagnoles et le zèle inconsidéré qui les a multipliés ont entraîné les plus fâcheuses conséquences. Dans tout établissement nouveau, le premier objet est d'encourager la population et d'exciter chaque citoyen à contribuer à l'accroissement des forces de la communauté. Quand une société jeune encore et vigoureuse voit devant elle un grand espace vide à remplir, et par conséquent une subsistance facile à obtenir, l'espèce humaine se multiplie avec une extrême rapidité ; mais les Espagnols étaient à peine en possession de l'Amérique, que par la plus inconséquente politique ils se hâtèrent d'établir des couvens destinés à renfermer des personnes de l'un et de l'autre sexe, qui faisaient vœu de renoncer au but de la nature et de contrarier la première de ses lois. Poussés par une piété mal entendue qui attache un mérite à l'état du célibat, ou attirés par l'espoir d'une vie commode et exempte de soin, qui dans un climat brûlant paraît le souverain bonheur, les jeunes gens se jettent en foule dans ces asiles de la fainéantise et de la superstition, et sont ainsi perdus pour la société. Comme on n'admet dans les monastères que des personnes d'extraction espagnole, le mal est encore plus sensible, et l'on peut regarder chaque moine ou chaque religieuse comme un membre actif reretranché de la vie civile. L'inconvénient de ces sortes de fondations, dans le cas où l'étendue du territoire exige un surcroît de forces et de bras pour la culture, est si évident, que quelques états catholiques ont expressément défendu l'émission des vœux monastiques dans leurs colonies [2]. Les rois d'Espagne eux-mêmes, alarmés d'un penchant si contraire aux progrès et à la prospérité de leurs colonies, ont voulu quelquefois en prévenir les suites [1]. Mais les Espagnols d'Amérique, plus superstitieux encore que ceux d'Europe, et dirigés par des ecclésiastiques moins éclairés, ont une si haute opinion de la sainteté de l'état monastique, qu'il n'y a point de règlement qui puisse mettre des bornes à leur zèle ; en un mot, grâce à l'excès de leur folle générosité, les maisons religieuses se sont multipliées à un degré non moins surprenant que nuisible à la société (181).

Les ecclésiastiques sont si nombreux, et ont une si grande influence dans les colonies espagnoles, qu'il est important de connaître l'esprit et le caractère de cet ordre puissant. Une partie considérable du clergé séculier dans le Mexique et le Pérou est née en Espagne. Comme les personnes accoutumées, par leur éducation, à la retraite et au repos d'une vie appliquée, sont moins capables de toute entreprise pénible et moins disposés à se hasarder dans une nouvelle carrière qu'aucune autre classe d'hommes, les prêtres qui tour à tour vont, pour ainsi dire, en recrues, former l'église américaine, sont pour la plupart des aventuriers qui, par leur mérite ou leur rang, n'avaient aucun espoir de fortune dans leur patrie. Par conséquent, le clergé séculier du Nouveau-Monde cultive encore moins les connaissances littéraires de toute espèce que celui d'Espagne ; et quoique, par les dons considérables qui ont été faits à l'église d'Amérique, la plupart de ses membres vivent dans l'aisance et dans l'indépendance, ce qui est la condition la plus favorable à la culture des lettres, à peine cependant ce corps a-t-il produit, durant deux siècles et demi, un auteur dont les ouvrages aient apporté quelques lumières ou mérité, par quelque endroit, l'attention des nations éclairées. Mais la plus grande partie des ecclésiastiques dans les établissemens espagnols sont des réguliers. La découverte de l'Amérique ouvrit un champ nouveau au zèle pieux des ordres monastiques, et ils s'empressèrent, avec une ardeur étonnante, d'envoyer des missionnaires pour le cultiver. Ce furent des moines qui entreprirent les premiers d'instruire et de

[1] *Voy.*, Ulloa, I, 430. — [2] *Ibid.*, II, 124.

[1] Herrera, *Decad.* V, lib. IX, cap. I, II. *Recop.*, lib I, tit. III, l. 1, 2, tit. IV, l. 2, Solorz. lib. III, cap. XXIII.

convertir les Américains; de manière qu'aussitôt après la conquête de quelque province, et dès que le gouvernement ecclésiastique commençait à y prendre une forme, les papes permettaient aux missionnaires des quatre ordres mendians, en considération de leurs services, d'accepter la direction des paroisses en Amérique, de remplir toutes les fonctions spirituelles, de recevoir les dîmes et les autres revenus du bénéfice, en les affranchissant de la juridiction de l'évêque du diocèse. En conséquence, il s'offrit à eux une nouvelle source de profits et de nouveaux objets d'ambition. Toutes les fois qu'on demande de nouveaux missionnaires, des hommes d'un esprit ardent et inquiet, impatiens du joug du cloître, ennuyés de son insipide uniformité, fatigués de la répétition importune de ses frivoles fonctions, offrent avec empressement leurs services, et courent dans le Nouveau-Monde chercher la liberté et des distinctions. Leur poursuite n'est pas sans succès. Souvent les plus grands honneurs de l'église, les plus riches emplois dans le Mexique et dans le Pérou sont le partage des réguliers; et c'est particulièrement à eux que les Américains doivent le peu de connaissances qu'ils cultivent. Ils sont presque les seuls prêtres espagnols par qui nous ayons reçu quelque notion de l'histoire civile et naturelle des différentes provinces de l'Amérique. Quelques-uns d'eux, quoique profondément imbus de la superstition, inséparable de leur état, ont publié des ouvrages qui supposent du talent. L'histoire naturelle et morale du Nouveau-Monde, par le jésuite Acosta, contient les faits les plus exacts peut-être, et les observations les plus judicieuses qu'on puisse trouver dans aucune description de ce genre, publiée dans le seizième siècle.

Mais ce même dégoût de la vie monastique, auquel l'Amérique doit quelques hommes éclairés par qui elle a été instruite, l'a remplie aussi d'une foule d'autres moines d'un caractère bien différent. Des hommes inconstans, débauchés, avides, pour qui la pauvreté et la discipline d'un cloître sont insuportables, considèrent une mission en Amérique comme un moyen d'échapper à l'austérité et à l'esclavage de leur état. Ils y obtiennent bientôt quelque cure; délivrés par leur éloignement de l'inspection des supérieurs de leur ordre, exempts, par leurs priviléges, de la juridiction de l'évêque diocésain [1], à peine connaissent-ils quelque subordination. Selon le témoignage même des plus zélés catholiques, la plupart des membres du clergé régulier, dans les établissemens espagnols, sont non-seulement destitués des vertus qui conviennent à leur profession, mais même sans égards pour la décence extérieure, et sans respect pour l'opinion publique qui nous fait au moins sauver les apparences. Sûrs de l'impunité, quelques réguliers, au mépris de leur vœu de pauvreté, s'engagent ouvertement dans le commerce, et s'y montrent si avides qu'ils deviennent les plus dangereux oppresseurs des Indiens qu'ils devaient protéger. D'autres, violant aussi scandaleusement leur vœu de chasteté, s'abandonnent publiquement et sans pudeur à la débauche la plus effrénée (182).

On a proposé divers moyens de réprimer des excès si manifestes et si scandaleux. Plusieurs personnes également distinguées par leur piété et par leurs lumières ont soutenu que, conformément aux canons de l'église, les réguliers devaient vivre renfermés dans l'enceinte de leurs cloîtres et qu'on ne devait pas souffrir plus long-temps qu'ils empiétassent sur les fonctions du clergé séculier. Quelques magistrats, animés de l'amour du bien public et convaincus de la nécessité de dépouiller les réguliers d'un privilége, accordé d'abord dans de bonnes intentions, mais dont le temps et l'expérience ont fait reconnaître les pernicieux effets, ont ouvertement appuyé les tentatives du clergé séculier pour le recouvrement et le maintien de ses droits. Le prince d'Esquilache, vice-roi du Pérou sous Philippe III, prit des mesures si efficaces et si décisives pour contenir les réguliers dans leur sphère, qu'ils en furent généralement consternés (183). Ils eurent recours à leurs artifices ordinaires. Ils alarmèrent la superstition en représentant les projets du vice-roi comme des innovations funestes à la religion. Ils employèrent toutes les ressources de l'intrigue pour se concilier les personnes puissantes et en crédit; et ils furent secondés de toute l'influence des jésuites, qui partageaient en Amérique tous les priviléges accordés aux ordres mendians. Ils firent une profonde impression sur un prince dévot et

[1] Avendano, *Thes. ind.*, II, 253.

sur un ministère faible. L'ancien usage fut toléré. Les abus qu'il entraînait allèrent en augmentant, et la corruption de ces moines sans discipline et sans frein devint un scandale et une honte pour la religion. Enfin le respect des Espagnols pour les ordres monastiques commençant à diminuer et le pouvoir des jésuites étant sur son déclin, Ferdinand VI trouva le seul remède efficace : il rendit un édit par lequel il est défendu aux réguliers, sous quelque dénomination que ce soit, de prendre la direction d'une paroisse et le soin des âmes, et où il est dit qu'à l'avenir, à mesure que les possesseurs actuels disparaîtront, on ne pourra présenter aux bénéfices vacans que des prêtres séculiers soumis à la juridiction de leur diocésain [1]. Si ce règlement est exécuté avec autant de fermeté qu'il a été sagement conçu, il se fera une réforme importante dans l'état ecclésiastique de l'Amérique espagnole, et le clergé séculier deviendra par degrés un corps respectable. Il paraît que, même à présent, la conduite de la plupart des ecclésiastiques est décente et exemplaire; autrement ils ne seraient pas en si haute estime, et n'auraient pas un ascendant si prodigieux sur l'esprit de leurs concitoyens dans tous les établissemens espagnols.

Quel que soit cependant le mérite du clergé espagnol en Amérique, ses succès dans la conversion des Indiens à la vraie religion sont beaucoup au-dessous de ce qu'on attendait et de l'ardeur de son zèle et de l'empire qu'il avait acquis sur ces peuples. On peut en donner différentes raisons. Les premiers missionnaires, brûlant de faire des prosélytes, admirent dans l'église chrétienne les peuples d'Amérique avant de les avoir instruits de la doctrine de la religion, avant qu'eux-mêmes eussent acquis assez de connaisances dans la langue du pays pour être en état de leur expliquer les mystères de la foi ou les préceptes de la morale. Appuyés sur de subtiles distinctions de la théorie scolastique, ils adoptèrent cette étrange pratique, aussi contraire à l'esprit d'une religion qui veut être comprise qu'opposée aux règles de la raison. A peine une horde, intimidée par la puissance des Espagnols et entraînée par l'exemple de ses chefs, par sa légèreté naturelle ou par son ignorance, témoignait un désir passager d'embrasser la religion des vainqueurs, qu'elle était à l'instant baptisée. Tandis que durait cette fureur des conversions, on vit un seul prêtre baptiser jusqu'à cinq mille Mexicains en un jour, et ne s'arrêter qu'épuisé de fatigue et manquant de force pour continuer [1]. Dans le cours de quelques années après la réduction du Mexique, le baptême fut administré à plus de quatre millions d'âmes [2]. Des prosélytes admis aussi inconsidérément, et qui n'étaient ni instruits de la nature des dogmes auxquels ils étaient censés se soumettre, ni convaincus de l'absurdité de ceux auxquels on les faisait renoncer, conservaient tout leur attachement à leurs anciennes superstitions, ou en faisaient un mélange absurde avec le peu qu'ils savaient de la nouvelle religion. Ils ont transmis ces opinions bizarres à leur postérité, qui en est tellement imbue que toute l'industrie des prêtres espagnols n'a pas été capable jusqu'à présent de les déraciner. Les Indiens du Mexique et du Pérou se rappellent et honorent encore les institutions religieuses de leurs ancêtres, et toutes les fois qu'ils peuvent se soustraire à la surveillance des Espagnols, ils s'assemblent pour pratiquer quelques cérémonies de leur ancien culte [3].

Ce n'est cependant pas encore là l'obstacle le plus insurmontable aux progrès du christianisme chez les Indiens; leur intelligence est si bornée, ils portent leurs réflexions et leurs observations si peu au-delà des objets qui frappent leurs sens qu'ils sont à peine capables d'idées abstraites, et qu'ils n'ont point d'expressions pour les rendre. La doctrine sublime et purement spirituelle du christianisme doit être incompréhensible pour des esprits si peu exercés. Les cérémonies nombreuses et brillantes du culte romain leur plaisent et les intéressent comme spectacle; mais si on leur explique les articles de foi relatifs à ce culte extérieur, ils écoutent avec patience et ils conçoivent si peu ce qu'ils entendent, qu'on ne peut pas donner le nom de croyance à leur soumission. Leur indifférence va plus loin encore que leur incapa-

[1] *Real Cedula*, manuscrit entre les mains de l'auteur.

[1] Torribio, *manuscrit*. Torquemada, *Monar. ind.*, lib. XVI, cap. VI.

[2] Torribio, *ibid.* Torquemada, lib. XVI, cap. VIII.

[3] Ulloa, *Voy.*, I, 341. Torquemada, lib. XV, cap. XXIII; lib. XVI, cap. XXVIII. Gage, p. 171

cité. N'ayant d'attention que celle du moment, et de désir que pour l'objet présent, les Indiens réfléchissent si rarement au passé et se soucient si peu de l'avenir, qu'ils ne sont pas plus touchés des promesses de la religion qu'effrayés de ses menaces; enfin il est presque impossible d'inspirer à des hommes, dont la prévoyance s'étend rarement au-delà du lendemain, quelque crainte sur un monde futur. Également étonnés et de la faiblesse de leur intelligence et de leur insensibilité, quelques-uns des premiers missionnaires déclarèrent que c'était une race d'hommes trop stupide pour comprendre les premiers principes de la religion. Un concile tenu à Lima déclara qu'à raison de cette incapacité ils devaient être exclus du sacrement de l'eucharistie [1]. Quoique Paul III, par sa fameuse bulle donnée en 1537, les ait déclarés créatures raisonnables, ayant droit à tous les priviléges du christianisme [2], néanmoins, après deux siècles, durant lesquels ils ont été membres de l'église, ils ont fait si peu de progrès qu'à peine en trouve-t-on quelques-uns qui aient une portion d'intelligence suffisante pour être regardés comme dignes de participer à l'eucharistie [3]. D'après cette idée de leur incapacité et de leur ignorance en matière de religion, lorsque le zèle de Philippe II lui fit établir l'inquisition en Amérique en 1570, les Indiens furent déclarés exempts de la juridiction de ce sévère tribunal [4], et ils sont demeurés soumis à l'inspection de leurs évêques diocésains. Leur foi, même après la plus parfaite instruction, est toujours faible et chancelante. Enfin, quoique quelques-uns d'eux apprennent les langues savantes et parcourent la carrière des études académiques avec quelque succès, on compte si peu sur eux qu'aucun Indien n'est ordonné pour la prêtrise [5], ni reçu dans aucun ordre religieux (184).

On peut, d'après ce court examen, se former une idée de l'état intérieur des colonies espagnoles. Il est temps de faire connaître les différentes productions dont elles alimentent et enrichissent la métropole, et le plan du commerce qui s'y fait, tant activement que passivement. Si les domaines de l'Espagne dans le Nouveau-Monde eussent eu une étendue proportionnée à celle de ses états en Europe, les progrès de ses colonies auraient été suivis des mêmes avantages que ceux des autres nations. Mais en même temps qu'une cupidité inconsidérée lui a fait envahir en moins d'un siècle une contrée plus vaste que l'Europe entière, elle s'est trouvée dans l'impossibilité de peupler ces immenses régions d'un nombre d'habitans suffisant pour les cultiver : de là il est arrivé que les travaux des colons ont pris une fausse direction et ont été conduits sur de mauvais plans. Ils n'ont point formé des établissemens serrés et unis, où l'industrie circonscrite dans de justes limites soit dirigée dans ses vues et dans ses opérations avec modération et avec constance, et sache employer ses moyens de la manière la plus convenable et la plus avantageuse. Les Espagnols au contraire, séduits par la perspective immense qui s'offrait à leurs regards, divisèrent leurs possessions d'Amérique en vastes gouvernemens. Comme ils étaient trop peu nombreux pour parvenir à cultiver régulièrement de grandes provinces qu'ils occupaient sans les peupler, ils s'attachèrent à l'espoir d'un gain prompt et exorbitant, et négligèrent d'entrer dans les petits sentiers de l'industrie, qui conduisent les nations à la richesse et à la puissance plus sûrement, mais plus lentement.

De toutes les voies d'acquérir des richesses, l'exploitation des mines est la plus séduisante pour des hommes peu accoutumés aux travaux assidus et réguliers qu'exigent la culture de la terre et les opérations du commerce, ou trop entreprenans et trop avides pour attendre patiemment les retours lents et périodiques que donnent ces deux genres d'entreprises. Dès que les différentes provinces de l'Amérique furent soumises à la domination d'Espagne, ce moyen de s'enrichir fut presque le seul qui se présenta aux aventuriers qui venaient de les conquérir. Ils négligèrent absolument toutes les provinces du continent où ils n'étaient pas déterminés à s'établir, par l'espoir de trouver des mines d'or ou d'argent; ils abandonnèrent celles où leur espoir à cet égard fut trompé. L'importance des îles, qui étaient le premier fruit de leur découverte, diminua tellement dans leur esprit quand

[1] Torquemada, lib. XVI, cap. XX.
[2] *Id., ibid.*, cap. XXV. Garcia, *Origen*, 311.
[3] Ulloa, *Voy.*, I, 343.
[4] *Recop.*, lib. VI, tit. I, l. 25.
[5] Torquemada, lib. XVII, cap. XIII.

les mines y furent épuisées, que la plupart des planteurs les abandonnèrent et les laissèrent à la merci de propriétaires plus industrieux. Tous se jetèrent dans le Mexique et dans le Pérou, où l'énorme quantité d'or et d'argent qui s'y trouvait, malgré l'ignorance des Indiens dans l'art de fouiller les mines, devait les récompenser de la supériorité de leur intelligence et de la persévérance de leurs efforts par une source inépuisable de richesses.

Pendant plusieurs années, l'ardeur de leurs recherches fut plutôt animée et soutenue par l'espérance que par les succès; enfin la mine du Potosi au Pérou fut découverte par hasard, en 1545[1], par un Indien qui suivait dans la montagne un lama égaré de son troupeau. Bientôt après, on ouvrit la mine de Sacotecas dans la Nouvelle-Espagne, qui était un peu moins riche que la précédente. Depuis ce temps on a fait successivement d'autres découvertes dans les deux colonies, et les mines d'argent sont en si grand nombre aujourd'hui que leur exploitation, ainsi que celle de quelques mines d'or peu considérables dans les provinces de Terre-Ferme et dans le nouveau royaume de Grenade, est devenue la principale occupation des Espagnols et a été réduite en un système également compliqué et intéressant. Mais la description de la nature des différens métaux, la manière de les tirer des entrailles de la terre, l'explication des procédés particuliers au moyen desquels ces métaux sont séparés des substances dont ils sont mélangés, soit par l'action du feu, soit par la puissance attractive du mercure, tous ces objets sont plutôt du ressort du naturaliste ou du chimiste que de celui de l'historien.

Les montagnes du Nouveau-Monde ont versé leurs trésors avec une profusion qui a étonné le genre humain, accoutumé jusque-là à ne puiser les métaux précieux que dans les sources peu nombreuses et peu abondantes des mines de l'ancien hémisphère. Suivant des calculs qui paraissent très modérés, la quantité d'or et d'argent apportée annuellement dans les ports d'Espagne est d'environ quatre-vingt-dix millions de livres tournois, à compter depuis l'année 1492 que l'Amérique fut découverte, jusqu'à présent; ce qui fait en deux cent quatre-vingt-trois ans environ vingt-cinq milliards quatre cent soixante-dix millions. Quelque immense que soit cette somme, les écrivains espagnols prétendent qu'elle doit être beaucoup plus forte en considération des richesses qui ont été extraites des mines sans payer de tribut au roi. Selon ce calcul[1], l'Espagne a tiré du Nouveau-Monde au moins cinquante-cinq milliards (185).

Les mines qui ont donné cette étonnante quantité de richesses ne sont pas exploitées aux dépens de la couronne et de la nation. Pour encourager les recherches particulières, toute personne qui découvre une veine nouvelle en a la propriété. Sur la demande au gouverneur de la province, on mesure une certaine étendue de terre et on lui donne un certain nombre d'Indiens, sous la condition d'ouvrir la mine dans un temps déterminé, et de payer au roi sur le produit le tribut ordinaire. Attirés par la facilité avec laquelle on obtient ces sortes de concessions, et encouragés par quelques exemples frappans de succès en ce genre, non-seulement l'homme confiant et hardi, mais les plus timides et les plus défians même se livrent à ces spéculations avec une ardeur incroyable. L'esprit continuellement nourri d'espérance, attendant à chaque instant que la fortune ouvre ses sources secrètes et les prodigue à leurs vœux, ils trouvent toute autre occupation insipide et sans intérêt. Semblable à la fureur du jeu, cette recherche a, pour ainsi dire, un charme enivrant qui maîtrise l'esprit au point de changer absolument le caractère; par elle, la prudence timide devient entreprenante et l'avarice devient prodigue. Cet attrait, si puissant naturellement, est encore fortifié par les artifices d'une certaine espèce d'hommes connus au Pérou sous le nom de *chercheurs*. Ce sont communément des gens ruinés qui, se prévalant de quelques connaissances en minéralogie soutenues par des manières insinuantes et par cette confiance particulière aux hommes à projets, s'adressent aux personnes opulentes et crédules, décrivent avec quelque vraisemblance et d'une manière plausible les signes auxquels ils ont reconnu la veine riche et nouvelle, produisent même, si on l'exige, une échantillon du métal qu'elle doit rendre; ils affirment avec une assu-

[1] Fernandès, art. I, lib. XI, cap. XI.

[1] Ustaritz, *Teor. y pract. de commercia*, cap. III. Herrera, *Decad.* VIII, lib. XI, cap. XV.

rance imposante que le succès est certain et que la dépense n'est qu'une bagatelle : rarement ils manquent de persuader. On forme une société; chaque intéressé fournit une petite somme; la mine est ouverte ; le chercheur est seul chargé de la direction de toutes les opérations; on rencontre des difficultés imprévues; on demande de nouvelles sommes d'argent; cependant au milieu d'une foule d'inconvéniens et de délais successifs, l'espérance se soutient et l'ardeur de l'attente s'éteint difficilement. On a observé, en effet, qu'un homme une fois engagé dans cette carrière séduisante ne revient presque jamais sur ses pas; ses idées s'altèrent, un autre esprit le possède, ses yeux sont continuellement obsédés par les fantômes d'une richesse imaginaire, il ne s'occupe, ne parle et ne rêve d'autre chose[1].

Tel est l'esprit qui doit animer toute société dont on dirige l'activité particulièrement vers les travaux et l'exploitation des mines d'or et d'argent. Cet esprit est le plus opposé de tous aux progrès de l'agriculture et du commerce, qui constituent la vraie richesse d'une nation. Si le système de l'administration dans les colonies espagnoles eût été fondé sur les principes d'une sage politique, la législation aurait employé tout son pouvoir à réprimer le goût des colons pour cette branche dangereuse d'industrie, avec autant d'ardeur qu'elle en a mis à l'encourager. «Les projets relatifs aux mines, dit un «bon juge de la conduite politique des nations, «au lieu de rendre le capital qu'on y emploie et «l'intérêt ordinaire de l'argent, absorbent com«munément l'un et l'autre. Ce sont par consé«quent de tous les projets ceux auxquels un «prudent législateur, qui désire l'augmentation «de la richesse nationale, doit le moins accorder «d'encouragement extraordinaire; il ne doit pas «non plus engager à y employer une plus grande «portion de capital que celle qu'on y aurait vo«lontairement destinée; telle est en effet l'extra«vagante confiance de l'homme dans sa bonne «fortune, que partout où il apercevra la moin«dre probabilité de succès, il ne sera que trop «porté de lui-même à y employer son capital «avec un excès de confiance[2].» Cependant, dans les colonies espagnoles, le gouvernement travaille à nourrir cet esprit qu'il devrait s'efforcer d'éteindre, et par son approbation il augmente cette crédulité inconsidérée qui a si malheureusement égaré l'activité et l'industrie du Mexique et du Pérou. C'est à cette faute qu'on peut attribuer le peu de progrès que ces deux colonies ont fait pendant deux siècles et demi, soit dans les manufactures utiles, soit dans ces branches de culture qui procurent aux colonies des autres nations les marchandises qu'elles consomment. On y méprise tous les dons de la nature en comparaison des métaux précieux, au point que l'idiome de la langue en Amérique porte l'empreinte de cette opinion extravagante, et que les Espagnols qui y sont établis donnent le nom de *riche* à une province, non pour la fertilité de son sol, l'abondance de ses grains ou la bonté de ses pâturages, mais pour l'abondance des minéraux que renferment ses montagnes. C'est pour les aller chercher qu'ils abandonnent les plaines délicieuses du Mexique et du Pérou, et qu'ils se confinent dans des régions arides et malsaines où ils ont bâti quelques-unes des villes les plus considérables du Nouveau-Monde. Comme les entreprises et l'activité des Espagnols se sont originairement tournées de ce côté, il est si difficile aujourd'hui de les ramener vers un autre but, que quoique, par différentes causes, le bénéfice de l'exploitation des mines soit considérablement diminué, le prestige dure encore; et la plupart de ceux qui prennent part au commerce de la Nouvelle-Espagne et du Pérou sont toujours engagés dans quelque entreprise de cette espèce (186).

Cependant, quoique les mines soient le principal objet de l'attention des Espagnols, et que les métaux qu'ils en tirent forment l'article le plus important de leur commerce, les contrées fertiles qu'ils possèdent leur fournissent d'autres marchandises assez rares et assez précieuses pour fixer les regards. La cochenille est une production presque particulière à la Nouvelle-Espagne. La vente en est toujours certaine et donne un profit suffisant pour dédommager amplement du soin et des peines qu'exigent la récolte et la préparation des insectes dont cette drogue précieuse est composée. On ne trouve qu'au Pérou le quinquina, ce remède le plus salutaire peut-être et le plus efficace que la Providence ait fait connaître à l'homme par pitié pour ses infirmités; c'est une branche de commerce impor-

[1] Ulloa, *Entreten.*, p. 223.
[2] D. Smith's *Inquiry, etc.*, II, 155.

tante et lucrative pour cette province (187). L'indigo de Guatimala est d'une qualité supérieure à celui de toutes les autres contrées de l'Amérique, et il s'y en cultive beaucoup. Le cacao n'est pas à la vérité un fruit particulier aux colonies espagnoles; mais il y est d'une qualité si supérieure et la consommation de chocolat qui se fait en Europe aussi bien qu'en Amérique est si grande, que cette marchandise est devenue un des objets de commerce les plus importans. Le tabac de Cuba l'emporte en qualité sur tous ceux du Nouveau-Monde. Le sucre qu'on fabrique dans cette île, dans celle d'Hispaniola et dans la Nouvelle-Espagne, et quelques autres drogues de différente espèce, peuvent être mis au rang des productions naturelles d'Amérique qui enrichissent le commerce de l'Espagne. Aux articles précédens on peut en ajouter un autre de quelque conséquence, c'est l'exportation des cuirs. Ce commerce, aussi bien que la plupart des autres, est plutôt le fruit de l'étonnante fertilité du pays que de la sagesse et de l'industrie des Espagnols. Les animaux domestiques de l'Europe, particulièrement les bêtes à cornes, ont multiplié dans le Nouveau-Monde avec une rapidité qui passe la vraisemblance. Peu de temps après l'établissement, les troupeaux étaient déjà si nombreux que les propriétaires les comptaient par milliers[1]. Comme on leur donnait peu de soins, à mesure qu'ils augmentèrent on les laissa courir à l'aventure, et bientôt s'étendant dans une vaste contrée couverte de riches pâturages, sous un climat doux, leur nombre devint immense. Ils habitent, par troupeaux de trente ou quarante mille, les vastes plaines qui s'étendent depuis Buenos-Ayres jusqu'aux Andes; et le malheureux voyageur à qui il arrive de tomber au milieu d'eux est souvent plusieurs jours à se débarrasser de cette foule innombrable qui couvre la face de la terre. Ils ne sont guère moins nombreux dans la Nouvelle-Espagne et dans plusieurs autres provinces. On ne les tue proprement que pour leur peau, et le carnage en est si grand dans certaines saisons, que la puanteur des cadavres abandonnés sur la place infecterait l'air, s'ils n'étaient subitement dévorés par de grandes troupes de chiens sauvages et par des nuées de *gallinasos* ou vautours d'Amérique, les plus voraces de tous les oiseaux. La quantité des cuirs exportés en Europe est prodigieuse et forme une branche de commerce très lucrative[1].

[1] Oviedo, *ap. Ramus.*, III, 101. Hackluyt, III, 466, 511.

Presque tous ces articles peuvent être considérés comme des productions particulières à l'Amérique, et différant, si l'on excepte les cuirs, des productions de la métropole.

Lorsque l'importation de ces divers objets commença à s'étendre et à prendre de l'activité, l'industrie et les manufactures d'Espagne étaient à un point de prospérité qui lui permettait de se procurer, par ses propres ressources, les marchandises du Nouveau-Monde, de répondre à toutes ses demandes et de suppléer à tous ses besoins. Sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle, et sous celui de Charles V, l'Espagne était une des plus industrieuses contrées de l'Europe. Ses manufactures de laine, de fil et de soie étaient assez étendues pour fournir non-seulement à sa propre consommation, mais encore à des exportations avantageuses. L'Amérique lui offrant un marché nouveau, inconnu jusqu'alors, et dont elle avait l'accès exclusif, elle eut recours à ses propres magasins et y trouva abondamment les marchandises nécessaires (188). Ce nouvel emploi dut naturellement accroître et encourager l'industrie. Ainsi alimentées et fortifiées, les manufactures, la population et la richesse auraient dû augmenter en Espagne dans la même proportion que dans ses colonies. A cette époque, l'état de la marine espagnole n'était pas moins florissant que celui de ses manufactures. Au commencement du seizième siècle, elle avait, dit-on, plus de mille vaisseaux marchands[2], nombre probablement bien supérieur à celui des vaisseaux de toute autre nation d'Europe. Au moyen du secours que se prêtaient mutuellement le commerce étranger et l'industrie intérieure, les progrès de l'un et de l'autre auraient pu être rapides et étendus, et l'Espagne aurait pu tirer de ses acquisitions dans le Nouveau-Monde, le même degré d'opulence et de force que les autres puissances ont acquis par leurs colonies.

Mais différentes causes s'y sont opposées. Il en est des nations comme des individus : lors-

[1] Acosta, lib. III, cap. XXXIII. Ovalle, *Hist. of Chili*, Church., *Collect.*, III, 47; *ibid.*, V, p. 680, 692. *Lettres édif.*, XIII, 255. Feuille I, 249.
[2] Campomanès, II, 140.

que leurs richesses augmentent lentement et par degrés, elles nourrissent et entretiennent cette activité qui est si avantageuse au commerce et qui donne à ses opérations la sagesse et la vigueur; lorsqu'au contraire elles inondent l'état subitement et comme par torrens, elles renversent les projets d'une sage industrie et entraînent avec elle l'extravagance et la témérité dans les entreprises et dans les affaires. L'augmentation de puissance et de richesses que la possession de l'Amérique apporta à l'Espagne fut immense et soudaine, et produisit des effets nuisibles, dont les symptômes se firent bientôt apercevoir dans les opérations politiques de cette monarchie. Il est vrai que d'abord, et pendant un espace de temps considérable, le Nouveau-Monde ne fournit pas avec trop d'abondance ni de continuité ses richesses à la métropole; et le génie de Charles V conduisit les affaires avec tant de prudence, que les effets de cette influence furent à peine sentis. Mais lorsque Philippe II, avec des talens bien inférieurs à ceux de son père, monta sur le trône, et que les remises des colonies formèrent une branche de revenu réglée et très considérable, cette révolution subite dans l'état du royaume eut une influence funeste et sensible sur le monarque et sur le peuple. Philippe, doué de cet esprit d'application continuelle, qui caractérise souvent l'ambition des hommes médiocres, conçut une si haute opinion de ses ressources qu'il ne crut aucune entreprise au-dessus de ses forces. Renfermé en lui-même dans la solitude de l'Escurial, il se complut à troubler toutes les nations voisines. Il fit ouvertement la guerre à la Hollande et à l'Angleterre; il encouragea et protégea une faction rebelle en France; il conquit le Portugal; il entretint des armées et des garnisons en Italie, en Afrique et dans les deux Indes. Par cette multitude d'opérations vastes et compliquées, suivies avec autant d'ardeur que d'opiniâtreté pendant le cours d'un long règne, l'Espagne se trouva épuisée et d'hommes et d'argent. Sous l'administration faible de son successeur, Philippe III, la vigueur de la nation continua à dégénérer; enfin elle tomba dans le dernier degré d'abaissement par la dévotion imprudente du monarque, qui chassa près d'un million de ses sujets les plus industrieux, précisément dans un temps où l'état épuisé avait besoin des efforts extraordinaires d'une sage politique pour augmenter sa population et ranimer ses forces. Dès le dix-septième siècle, le nombre des hommes était si sensiblement diminué en Espagne, que dans l'impuissance de recruter ses armées, elle fut obligée de restreindre ses opérations. Ses manufactures les plus florissantes étaient déjà déchues. Ses flottes, qui avaient été la terreur de toute l'Europe, étaient détruites. Son commerce étranger était anéanti; celui même qui se faisait entre les différentes parties de ses domaines était interrompu, et les vaisseaux qui hasardaient de le continuer étaient pris ou détruits par ces mêmes ennemis qu'elle méprisait autrefois. L'agriculture même, ce premier objet d'industrie dans tout état heureux, était négligée, et l'une des plus fertiles contrées de l'Europe fournissait à peine à la consommation de ses habitans.

A mesure que la population et les manufactures de l'état déclinaient, les demandes de ses colonies augmentaient. Les Espagnols, enivrés comme leurs souverains des richesses dont ils étaient comblés tous les ans, abandonnèrent les voies d'industrie auxquelles ils étaient accoutumés, et coururent avec empressement dans ces régions d'où découlait tant d'opulence. Ce fut une nouvelle plaie pour l'état que cette fureur d'émigration, et la force des colonies n'augmenta que de l'épuisement de la métropole. Tous ces émigrans, ainsi que les premiers aventuriers qui s'étaient établis en Amérique, demeuraient dans la dépendance absolue de l'Espagne pour presque toutes les consommations de première nécessité. Entraînés par des objets plus attrayans et plus lucratifs, ou contenus par les lois prohibitives du gouvernement, ils ne pouvaient appliquer leur activité à l'établissement de manufactures nécessaires à leur subsistance. Ils recevaient de l'Europe, comme je l'ai observé ailleurs, leurs habillemens, leurs vivres, tout ce qui concourt enfin à l'aisance ou au luxe de la vie, et même leurs instrumens de labourage. L'Espagne, épuisée de sujets et de beaucoup de bras industrieux, ne pouvait fournir à des demandes toujours renaissantes et toujours plus considérables. Elle eut recours à ses voisins. Les manufactures des Pays-Bas, de l'Angleterre et de l'Italie, que ses besoins firent naître ou ranimèrent, lui fournirent abondamment tout ce qu'elle demanda. En vain la loi fondamentale qui excluait tout

commerce étranger avec l'Amérique s'opposait à cette innovation; la nécessité, plus puissante que les lois, suspendait leur effet et forçait les Espagnols eux-mêmes à les éluder. L'Anglais, le Français et le Hollandais, se reposant sur l'honneur et la fidélité des marchands espagnols qui prêtaient leurs noms pour couvrir la contravention, envoyaient les objets de leurs manufactures dont ils recevaient le prix ou en espèces ou en marchandises précieuses du Nouveau-Monde. Ni la crainte du danger, ni l'attrait du gain ne purent engager aucun commissionnaire espagnol à trahir ou tromper la personne qui se confiait en lui [1], et cette probité qui distingue et honore la nation contribua à la ruiner. En peu de temps il n'y eut pas une vingtième partie des marchandises exportées en Amérique qui vinssent du sol ou des fabriques de l'Espagne [2]. Tout le reste appartenait à des marchands étrangers, quoique introduit sous le nom de marchandises d'Espagne. Depuis cette époque, on peut dire que l'Espagne ne posséda plus les trésors du Nouveau-Monde. Les métaux précieux n'arrivèrent en Europe que pour payer la valeur des marchandises achetées des étrangers. Cette richesse qui, par une circulation intérieure, aurait arrosé toutes les veines d'industrie, et porté la vie et l'activité dans toutes les branches des manufactures, traversait pour ainsi dire l'Espagne avec tant de rapidité qu'elle ne lui laissait aucun avantage. D'un autre côté les fabricans des nations rivales, encouragés par le prompt débit de leurs marchandises, augmentèrent en adresse et en industrie, et fournirent à si bas prix que les manufactures d'Espagne, moins bonnes et plus chères, furent encore moins en état de soutenir cette concurrence. Ce commerce destructif opéra plus promptement et plus complétement encore la ruine de la nation que les projets d'une ambition insensée, formés par ses monarques. L'Espagne vit avec tant de douleur et d'étonnement ses trésors d'Amérique s'évanouir presque au moment de leur arrivée, que Philippe III, incapable de suppléer au défaut de circulation, rendit un édit par lequel il s'efforça d'élever la monnaie de cuivre à une valeur courante presque égale à celle de l'argent [3]; ainsi le

[1] Zavala, *Representacion*, p. 226.
[2] Campomanès, II, 138.
[3] Ustaritz, cap. CIV

maître des mines du Pérou et du Mexique était réduit à un misérable expédient, qui a été quelquefois la ressource des plus pauvres états.

Les possessions de l'Espagne en Amérique ne sont donc point devenues pour elle, comme celles des autres nations, une source de population et de richesses. Dans les contrées de l'Europe où l'esprit d'industrie subsiste dans toute sa vigueur, toute personne établie dans des colonies semblables pour leur situation à celles de l'Espagne est supposée occuper dans la métropole trois ou quatre concitoyens pour ses besoins [1]; mais quand la métropole n'est pas en état de fournir aux demandes de ses colons, chaque émigrant peut être considéré comme un citoyen perdu pour la communauté et gagné pour la nation étrangère qui supplée à ses besoins.

Tel a été l'état intérieur de l'Espagne depuis la fin du seizième siècle; telle a été son impuissance de fournir aux besoins croissans de ses colonies. Les funestes effets de cette disproportion entre les demandes des uns et les facultés de l'autre, se sont encore augmentés par la manière dont l'Espagne s'est efforcée de régler le commerce entre la métropole et les colonies. Du dessein qu'elle a conçu de faire de son commerce avec l'Amérique un monopole, et d'y interdire à ses sujets toute communication avec l'étranger, sont nés tous ses règlemens jaloux et tous ses systèmes de commerce. Ils sont assez singuliers par leur nature et par leurs conséquences pour mériter une explication particulière. Afin d'assurer le monopole auquel elle tendait, l'Espagne n'a pas accordé le commerce avec ses colonies à une compagnie exclusive, selon le plan adopté par des nations plus commerçantes, dans un temps où la politique du commerce commençait à être plus connue et aurait dû être mieux entendue. Ce plan a été celui de la Hollande pour son commerce avec les deux Indes. L'Angleterre, la France et le Danemark l'ont imitée pour le commerce des Indes orientales, et les deux premières puissances ont aussi circonscrit de la même manière quelques branches de leur commerce avec le Nouveau-Monde. L'homme ne pouvait peut-être imaginer un moyen plus efficace de nuire aux progrès de l'industrie et de la population d'une colonie nouvelle. Les intérêts

[1] Child *On trade and colonies*

de la colonie et ceux de la compagnie exclusive sont nécessairement et diamétralement opposés dans tous les points; or, comme dans ce conflit inégal la dernière a tout l'avantage et qu'elle peut prescrire à son gré les conditions du commerce, la première est non-seulement forcée d'acheter à haut prix et de vendre à bon marché, elle a encore la mortification de voir l'excédant qui lui reste de ses fonds rebuté par ceux mêmes en faveur de qui seuls il lui est permis d'en disposer [1].

Il est probable que les hautes idées que l'Espagne avait conçues de bonne heure des richesses du Nouveau-Monde, l'empêchèrent de tomber dans cette erreur politique. L'or et l'argent étaient des marchandises trop précieuses pour qu'on en remît le monopole en des mains particulières. La couronne voulut se conserver la direction d'un commerce si attrayant, et pour se l'assurer elle ordonna que tout bâtiment chargé pour l'Amérique serait soumis à l'inspection des officiers de la *casa de contratacion* ou chambre de commerce à Séville, avant d'obtenir la permission de faire le voyage, et qu'à leur retour, avant de décharger, il serait fait par les mêmes officiers un rapport des marchandises qui formeraient la cargaison. En conséquence de ce règlement, le port de Séville fut l'unique centre de toutes les relations de l'Espagne avec le Nouveau-Monde, et ce commerce prit insensiblement une forme qu'il a à peu près constamment suivie depuis le milieu du seizième siècle presque jusqu'à nos jours. Pour assurer davantage les chargemens précieux envoyés en Amérique, ainsi que pour prévenir plus facilement la fraude, le commerce de l'Espagne avec ses colonies se fait par des flottes qui ne font voile qu'avec de bonnes escortes. On équipe tous les ans ces flottes, qui consistent en deux escadres, l'une distinguée par le nom de galions, l'autre par celui de flotte. Elles partaient autrefois de Séville; mais depuis 1720 elles font voile de Cadix, dont le port a été trouvé plus commode.

Les galions destinés à fournir Terre-Ferme et les royaumes du Pérou et du Chili, de presque tous les articles de luxe ou de nécessité qu'un peuple opulent peut désirer, touchent d'abord à Carthagène et ensuite à Porto-Bello. Le premier port est le rendez-vous des négocians de Sainte-Marthe, de Carracas, du nouveau royaume de Grenade et de plusieurs autres provinces. Le second est le grand marché du riche commerce du Pérou et du Chili. Dans la saison où l'on attend les galions, on transporte par mer à Panama le produit de toutes les mines de ces deux royaumes et les autres marchandises de quelque importance, d'où elles sont portées à travers l'isthme jusqu'à Porto-Bello, en partie à dos de mulet, en partie sur la rivière de Chagre. Dès qu'on a quelque nouvelle de l'apparition de la flotte d'Europe, ce méchant petit village où la réunion pernicieuse d'une excessive chaleur avec une humidité continuelle et les exhalaisons putrides qui s'élèvent de son sol marécageux rendent le climat le plus malsain peut-être de tous les climats du monde; ce village, dis-je, est tout à coup rempli d'un peuple immense. Ses rues, habitées un instant auparavant par quelques nègres ou mulâtres et par une misérable garnison qu'on change tous les trois mois, sont occupées alors par une foule de riches négocians venus des provinces adjacentes. Le marché est ouvert: il se fait un échange des trésors de l'Amérique avec les manufactures de l'Europe, et pendant le terme prescrit de quarante jours, le plus riche trafic de l'univers commence et finit, avec cette simplicité, cette confiance entière entre les contractans, qui sont la suite ordinaire d'un grand commerce (189). La flotte dirige sa course à Vera-Cruz. Les trésors et les marchandises de la Nouvelle-Espagne et des provinces qui en dépendent y sont transportées de Los-Angelès, où elles étaient entreposées en attendant son arrivée; le commerce se fait à Vera-Cruz de la même manière que celui de Porto-Bello, et ne lui est inférieur qu'en valeur et en importance. Les deux flottes, après avoir complété leurs chargemens en Amérique, se donnent rendez-vous à la Havanne, d'où elles reviennent de compagnie en Europe.

Le commerce de l'Espagne avec ses colonies, ainsi gêné et restreint, dut nécessairement être conduit par le même esprit et sur les mêmes principes que celui d'une compagnie exclusive. Borné à un seul port, il était à la portée de peu de personnes, et insensiblement il se trouva presque tout entier partagé entre un petit nombre de maisons opulentes, d'abord à Séville, et aujourd'hui à Cadix. Celles-ci, par des combi-

[1] Smith's *Inquiry*, II, 171.

naisons faciles à faire, peuvent empêcher la concurrence, capable seule de maintenir le prix naturel des marchandises; et en agissant de concert, comme leur intérêt mutuel les y porte, elles peuvent à leur gré en hausser ou en baisser la valeur. En conséquence, le prix des marchandises d'Europe en Amérique est toujours haut et souvent exorbitant. Un, deux et même trois cents pour cent sont des bénéfices communs dans le commerce de l'Espagne avec ses colonies[1]. Par une suite du même esprit de monopole, il arrive souvent que les marchands du second ordre, dont les magasins ne sont pas assortis de toutes les marchandises propres au commerce de l'Amérique, peuvent acheter des marchands opulens celles qui leur manquent, à un prix au-dessous de celui qu'elles ont dans les colonies. Enfin, armés de cette vigilance jalouse que les compagnies exclusives emploient contre les spéculations des commerçans libres, ces monopoleurs trop puissans s'efforcent de renverser les projets de quiconque voudrait courir la même carrière et entrer en concurrence avec eux[2]. Cette limitation du commerce de l'Amérique à un seul port ne l'affecte pas dans l'intérieur seulement; elle resserre encore ses opérations au dehors. Un monopoleur gagne plus et hasarde moins sans contredit dans un trafic limité qui lui offre des profits exorbitans, que dans un commerce étendu qui ne lui rend qu'un bénéfice modéré. Il est souvent de son intérêt de circonscrire la sphère de son activité au lieu de l'agrandir, et il peut tourner toute son attention à donner des bornes aux opérations de l'industrie commerçante, au lieu de la seconder et d'en exciter la vigueur. Il paraît que c'est par quelques maximes semblables que la politique d'Espagne a réglé son commerce avec l'Amérique. Au lieu d'envoyer dans les colonies les marchandises d'Europe en suffisante quantité pour en rendre le prix et les profits modérés, les négocians de Séville et de Cadix les y répandent avec retenue, de sorte que l'avide concurrence des acheteurs, forcés de se pourvoir dans un marché mal fourni, met leurs commissionnaires en état de faire sur leurs cargaisons des profits exorbitans. Au milieu du dernier siècle, lorsque le commerce exclusif de

[1] Ulloa, *Retab*, part. II, p. 191.
[2] Smith's *Inquiry*, II, 171.

Séville en Amérique était à son plus haut degré de prospérité, les deux escadres unies des galions et de la flotte ne portaient pas plus de 27,500 tonneaux[1]. Une pareille charge devait être bien loin de pouvoir suppléer aux demandes de ces vastes et nombreuses colonies qui en attendaient toutes les commodités et la plupart des nécessités de la vie.

Bientôt l'Espagne sentit combien elle était déchue de sa prospérité précédente; et des citoyens respectables et vertueux employèrent toute leur sagacité à imaginer des moyens de ranimer l'industrie et le commerce chancelans de leur patrie. On peut juger à quel point le mal était dangereux et désespéré par la violence des remèdes qui furent proposés. Les uns, confondant la violation des règlemens avec les crimes d'état, prétendaient que pour arrêter les suites du commerce illicite, on devait punir de mort et de la confiscation de tous ses biens quiconque en serait convaincu[2]. D'autres, ne distinguant point les fautes civiles des actes d'impiété, soutinrent que le commerce de contrebande devait être mis au rang des crimes réservés à la connaissance de l'inquisition; que les coupables devaient être jugés et punis selon la forme secrète et sommaire dont ce terrible tribunal exerce sa juridiction[3]. D'autres enfin proposèrent de donner le commerce de l'Amérique à une compagnie exclusive, faute d'avoir observé les dangereux effets du monopole de ces compagnies dans tous les pays où elles étaient établies, et sous le prétexte que pour son propre intérêt elle mettrait toute la vigilance possible à garantir le commerce d'Espagne contre les usurpations des interlopes[4].

Outre ces projets extravagans, on imagina quelques plans mieux digérés et plus avantageux, quoique d'abord il fussent sans effet; mais sous les monarques faibles par qui finit le règne de la maison d'Autriche en Espagne, on ne vit dans toutes les parties du gouvernement qu'incapacité et indécision. Au lieu de prendre pour modèle l'administration active de Charles V, ils affectèrent d'imiter la politique lente

[1] Campomanès, *Educ. popul.*, I, 435; II, 110.
[2] M. de Santa-Cruz, *Comercio suelto*, p. 142.
[3] Moncada, *Restauracion. politica de España*, pag. 41.
[4] Zavala y Augnon, *Representacion, etc.*, p. 190.

et soupçonneuse de Philippe II, et privés de ses talens, ils délibéraient sans cesse et ne résolvaient rien. On ne remédia à aucun des maux qui faisaient languir le commerce national tant au dedans qu'au dehors. Ces maux allèrent en augmentant, et l'Espagne, avec des domaines plus vastes et plus opulens qu'aucun état européen, n'avait ni force, ni argent, ni industrie (190). Enfin une violente convulsion, en agitant la nation, réveilla son génie assoupi, et la guerre civile allumée par les deux partis qui se disputaient la couronne lui rendit jusqu'à un certain point son ancienne vigueur. Tandis qu'il se formait des hommes capables de sentimens plus généreux que ceux qui avaient dirigé les conseils de la monarchie pendant le cours d'un siècle, l'Espagne tira d'une source inattendue les moyens de faire valoir leurs talens. Les différentes puissances qui favorisaient les prétentions des maisons d'Autriche et de Bourbon au trône d'Espagne envoyèrent à leur secours des flottes et des armées considérables. La France, l'Angleterre et la Hollande firent passer des sommes immenses en Espagne. Elles furent répandues dans les provinces qui étaient devenues le théâtre de la guerre, ainsi une partie des trésors de l'Amérique, dont ces puissances avaient épuisé leurs pays, retourna à sa source. L'un de plus habiles écrivains de l'Espagne date de cette époque la renaissance de la monarchie, et quelque humiliante que puisse être cette vérité, il reconnaît que c'est à ses ennemis que sa patrie doit l'acquisition d'un fonds d'espèces en circulation, proportionné à peu près aux besoins publics [1].

Aussitôt que les Bourbons furent en possession paisible du trône, ils remarquèrent cette révolution dans l'esprit des peuples et dans l'état de la nation, et ils en profitèrent; en effet, quoique cette maison n'ait pas donné à l'Espagne des monarques remarquables par la supériorité de leur génie, ils ont tous été bienfaisans, attentifs au bonheur de leurs sujets, et occupés de l'augmenter. En conséquence, le premier objet de Philippe V fut de supprimer une innovation qui s'était glissée dans l'état pendant la guerre, et qui bouleversait tout le système du commerce espagnol avec l'Amérique.

L'Angleterre et la Hollande, par la supériorité de leur marine, avaient acquis assez d'empire sur la mer pour couper toute communication entre l'Espagne et ses colonies. Afin de leur fournir les commodités de la vie sans lesquelles elles ne pouvaient exister, et en échange desquelles elles devaient faire part de leurs trésors, l'Espagne fut obligée de se départir de la rigueur ordinaire de ses maximes au point d'ouvrir le commerce du Pérou aux Français, ses alliés. Les marchands de Saint-Malo, à qui Louis XIV accorda le privilége de ce commerce lucratif, l'entreprirent avec vigueur, et s'y conduisirent par des principes bien différens de ceux des Espagnols. Ils fournirent le Pérou des marchandises d'Europe à un prix plus modéré et en plus grande quantité; tous ces objets d'importation arrivaient dans toutes les provinces de l'Amérique espagnole avec une abondance jusqu'alors inconnue. Pour peu que cette communication eût duré encore, c'en était fait des exportations de l'Espagne, et les colonies cessaient de dépendre de leur métropole. On se hâta de défendre de la manière la plus forte et la plus positive l'admission des vaisseaux étrangers dans les ports du Chili [1], et l'on employa une escadre espagnole à chasser des mers du sud ces intrus dont le secours n'était plus nécessaire.

Cependant l'Espagne, à la fin de la guerre terminée par le traité d'Utrecht, avait été en vain délivrée d'un des obstacles qui gênaient son commerce; elle en éprouvait encore un autre qui ne lui paraissait guère moins dangereux. Philippe V, pour engager la reine Anne à conclure une paix également désirée par la France et par l'Espagne, accorda à la Grande-Bretagne non-seulement l'*asiento*, ou le droit de porter des nègres aux colonies espagnoles, droit dont la France avait précédemment joui; il lui donna encore le privilége plus extraordinaire d'envoyer tous les ans à la foire de Porto-Bello un vaisseau de cinq cents tonneaux chargé de marchandises d'Europe. En conséquence, des commissionnaires anglais s'établirent à Carthagène, à Panama, à la Vera-Cruz, à Buenos-Ayres, et dans d'autres établissemens espagnols. Le voile dont l'Espagne avait couvert jusque-là l'état et les affaires de ses colonies fut levé. Les agens d'une nation rivale, admis dans les principales

[1] Campomanès, I, 420.

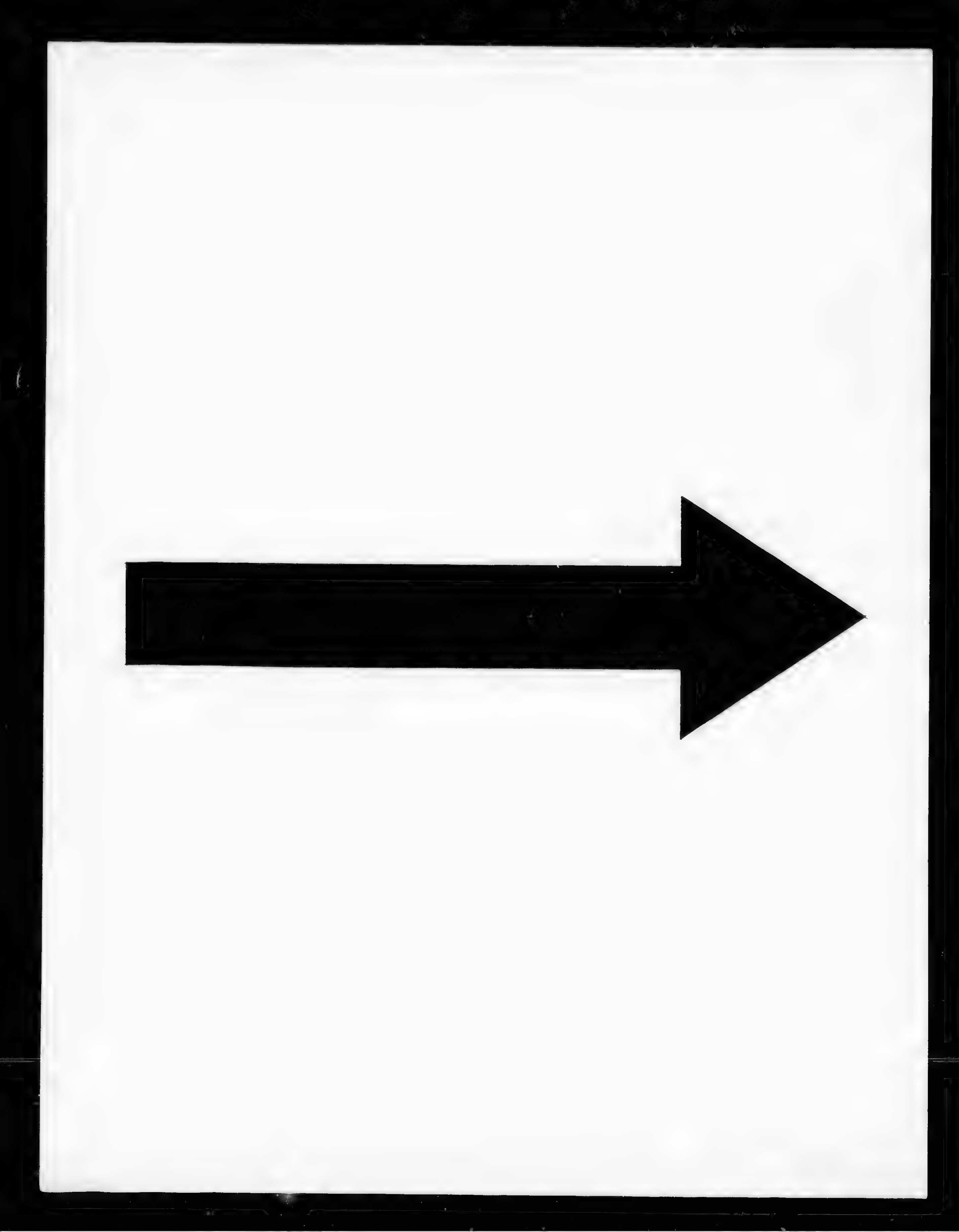
[1] *Voyage de Frezier*, 256, B. Ulloa, *Retabl.* II, 104, etc. Alcedo y Herrera, *Aviso*, etc., 236.

villes de commerce, ne manquèrent pas de moyens de s'instruire de la position intérieure de ses provinces, d'observer leurs besoins constans ou accidentels, et de connaître quelle était l'espèce de marchandises dont l'importation serait la plus avantageuse. Bientôt, sur ces informations authentiques et promptes, les négocians de la Jamaïque et des autres colonies anglaises en liaisons de commerce avec le continent espagnol, furent en état d'assortir et de proportionner exactement leurs cargaisons aux besoins du marché; de manière que le commerce de contrebande devint plus facile et plus étendu qu'il ne l'avait jamais été. Ce n'était cependant pas encore là la conséquence de l'*asiento* la plus fatale au commerce de l'Espagne. Les agens de la compagnie anglaise de la mer du Sud, à l'abri de l'importation qu'elle était autorisée à faire par le vaisseau qu'elle envoyait tous les ans à Porto-Bello, répandaient leurs marchandises dans le continent espagnol, sans limites et sans obstacles. Au lieu d'un vaisseau de cinq cents tonneaux, tel qu'il était stipulé par le traité, ils en employaient un de plus de neuf cents, et celui-ci était accompagné de deux ou trois bâtimens plus petits, qui, amarrés dans quelque crique voisine, fournissaient clandestinement de nouvelles marchandises pour remplacer celles qui étaient vendues. Les inspecteurs de la foire et les officiers de la douane, gagnés par des présens considérables, facilitaient la fraude (191). Ainsi, d'un côté les opérations de la compagnie, de l'autre l'activité des interlopes particuliers, faisaient passer presque tout le commerce de l'Amérique espagnole dans des mains étrangères. Le commerce immense des galions, dont l'Espagne était si fière, et qu'enviaient les autres nations, s'anéantit, et la flotte elle-même, réduite de quinze mille à deux mille tonneaux[1], ne servait presque plus qu'à apporter en Europe les revenus du roi formés du quint des mines.

L'Espagne frappée de ces usurpations, et vivement touchée de leurs pernicieux effets, ne pouvait manquer de faire quelques efforts pour les réprimer. Son premier expédient fut de porter sous le nom de *garde-côtes* des vaisseaux armés sur les côtes des provinces les plus fréquemment visitées par les interlopes. Comme l'intérêt particulier et le devoir contribuaient à rendre les officiers de ces vaisseaux actifs et vigilans, les progrès du commerce de contrebande diminuèrent; cependant il était impossible d'établir un nombre de croisières suffisant pour garder une étendue de côte si considérable et si accessible du côté de la mer. La perte d'une communication qui s'était établie avec tant de facilité que les négocians anglais s'étaient pour ainsi dire accoutumés à la regarder comme une branche de commerce avouée et légitime, excita des réclamations et des plaintes, qui, justifiées ensuite, et devenues en quelque sorte intéressantes par des actes de violence inexcusables de la part des garde-côtes espagnols, engagèrent l'Angleterre dans une guerre avec l'Espagne, au moyen de laquelle cette dernière puissance se débarrassa enfin de l'*asiento*, et demeura libre de régler le commerce de ses colonies, sans être gênée par aucun engagement avec cette puissance étrangère.

Les Espagnols avaient découvert toute l'étendue de la consommation des marchandises d'Europe dans leurs colonies, par la grandeur même du commerce interlope que les Anglais y faisaient; et, persuadés dès lors qu'il leur était avantageux de proportionner leurs importations aux demandes des différentes provinces, ils conçurent la nécessité d'approvisionner leurs colonies d'une autre manière que celle qu'ils avaient employée jusque-là, en n'y envoyant d'Europe qu'à des époques fixes et périodiques. Non-seulement ce moyen de communication était incertain, par les délais que divers accidens apportaient quelquefois au départ des galions et de la flotte, et souvent par les obstacles qu'y opposaient les guerres allumées en Europe; mais il n'était pas même propre à subvenir à temps aux besoins de l'Amérique. Souvent les marchandises d'Europe étaient d'une rareté excessive dans les établissemens espagnols; le prix en devenait énorme; le marchand vigilant et attentif ne manquait pas de saisir cette occasion favorable; les interlopes y portaient d'amples cargaisons des îles anglaises, françaises et hollandaises, et lorsque les galions arrivaient enfin, la contrebande avait tellement rempli les marchés, qu'on n'avait plus besoin des marchandises qui formaient leurs cargaisons. Pour remédier à cet inconvénient, l'Espagne rétablit les *vaisseaux de registre* pour une partie considérable

[1] Alcedo y Herrera, p. 359. Campomanès, I, 436.



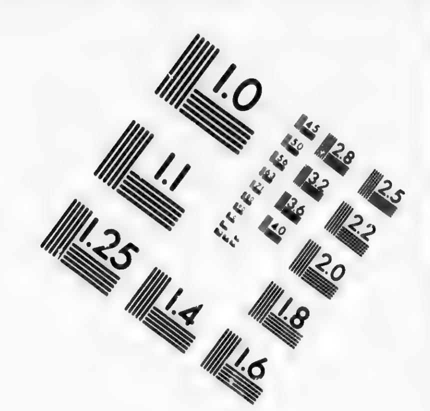
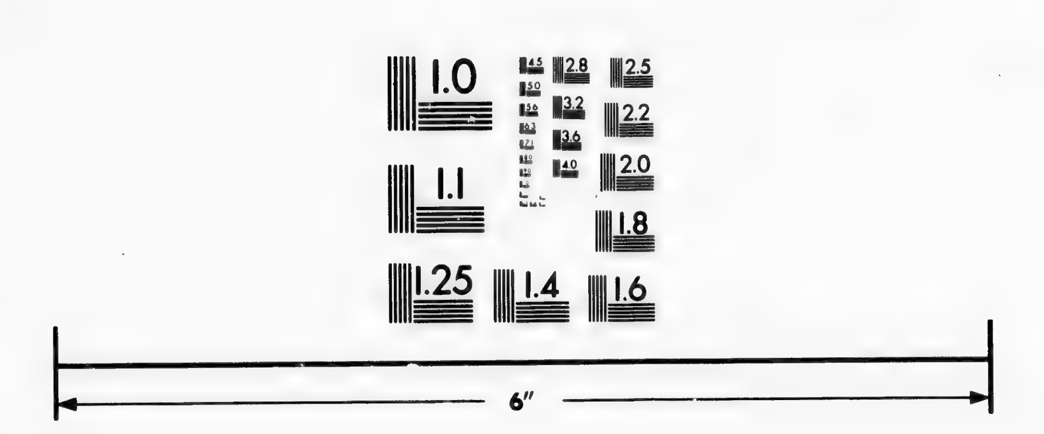


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





du commerce de l'Amérique. Ces vaisseaux sont expédiés par des marchands de Séville ou de Cadix, dans l'intervalle des saisons fixées pour le départ des galions et de la flotte; il leur faut une permission du conseil des Indes qui s'achète chèrement. Ils sont destinés pour les ports où l'on prévoit que les besoins doivent être plus pressans. Par ce moyen le marché d'Amérique était si régulièrement alimenté de marchandises nouvelles, que l'interlope n'étant plus attiré par le même espoir de gains excessifs, ni les colons pressés par les mêmes besoins, ils n'osaient plus courir les mêmes risques.

A mesure que l'expérience développait les avantages de cette manière de faire le commerce, le nombre des vaisseaux de registre augmentait, et enfin les galions, après avoir été employés pendant plus de deux siècles, furent définitivement supprimés en 1748. Depuis cette époque, tout le commerce du Chili et du Pérou s'est fait par des vaisseaux particuliers expédiés de temps ent emps, selon que les circonstances l'exigent, et lorsque les négocians prévoient la promptitude et la facilité du débit. Ils doublent le cap Horn, et portent directement dans les ports de la mer du Sud les productions du sol et des manufactures d'Europe, que les peuples de ces contrées étaient obligés d'aller précédemment chercher à Porto-Bello ou à Panama. Ces villes privées de ce commerce, auquel elles devaient leur existence, déchoiront insensiblement comme on l'a déjà observé. Ce désavantage, quel qu'il soit, est plus que compensé par la régularité et l'abondance avec lesquelles tout le continent de l'Amérique méridionale est aujourd'hui pourvu des marchandises d'Europe, ce qui doit contribuer sensiblement à la prospérité de ses colonies. Mais comme tous les vaisseaux de registre, destinés pour la mer du Sud, sont toujours obligés de partir du port de Cadix et d'y revenir [1], cette branche du commerce de l'Amérique, même sous sa forme nouvelle et perfectionnée, demeure soumise aux entraves d'une espèce de monopole dont elle éprouve encore toutes les suites funestes que nous avons déjà décrites.

L'Espagne ne s'est pas bornée à régler son commerce avec ses colonies les plus florissantes, elle a cherché aussi à ranimer celui de quelques-uns de ses établissemens où il était ou négligé ou déchu. Parmi les nouveaux goûts et les nouveaux besoins que leur communication avec les habitans des provinces conquises en Amérique a fait naître chez les peuples de l'Europe, celui du chocolat est un des plus universellement répandus. Les Espagnols apprirent les premiers des Mexicains l'usage de ce breuvage fait avec la noix de cacao réduite en pâte, et mélangé de divers ingrédiens; il leur parut, ainsi qu'aux autres nations de l'Europe, si agréable au goût, si nourrissant et si sain, qu'il a formé un objet de commerce très important. Le cacaotier croît sans culture dans plusieurs parties de la zone torride; mais les noix de la meilleure qualité, après celles de Guatimala dans la mer du Sud, croissent dans les riches plaines des Carracas, l'une des provinces du royaume de Terre-Ferme. Cette supériorité reconnue du cacao de Carracas, et la communication de cette province avec la mer Atlantique qui en facilite le transport en Europe, y ont perfectionné et étendu la culture de ce fruit plus qu'en aucun autre endroit de l'Amérique. Mais la Hollande, par le voisinage de ses établissemens dans les petites îles de Curaçao et de Buen-Ayre à la côte de Carracas, s'était emparée de la plus grande partie du commerce de cacao. Le trafic de cette marchandise avec la métropole était presque entièrement tombé, et telle était la négligence des Espagnols ou le vice de leur conduite dans le commerce, qu'ils étaient obligés d'acheter des étrangers à un prix exorbitant cette production de leurs propres colonies. Pour remédier à un abus honteux tout à la fois et ruineux pour ses sujets, Philippe V accorda en 1728, à un corps de marchands, le droit exclusif de faire le commerce de Carracas et de Cumana, à condition d'équiper à leurs frais un nombre suffisant de vaisseaux pour purger la côte d'interlopes. Cette société, connue également sous le nom de *compagnie de Guipuscoa*, de la province d'Espagne où elle est établie, ou sous celui *de Carracas*, du district de l'Amérique qui lui était cédé par son privilége, a conduit son commerce avec tant de vigueur et de succès, que l'Espagne a recouvré une branche importante de commerce dont elle s'était laissé dépouiller, et qu'elle est aujourd'hui pourvue abondamment et à un prix modéré d'un objet considérable de consommation. Cet établissement a procuré de grands avantages à

[1] Campomanès, I, 434, 440.

la métropole et à la colonie de Carracas ; en effet, quoiqu'au premier aspect elle paraisse établir un monopole plus propre à retarder qu'à accélérer les efforts et les progrès de l'industrie, elle est soumise à plusieurs règlemens salutaires, sagement prévus, et propres à la contenir dans ses opérations et à prévenir les mauvais effets qu'elle pourrait avoir. Les planteurs de Carracas ne dépendent pas entièrement de la compagnie, ni pour l'importation des marchandises d'Europe, ni pour la vente de leurs propres productions. Les habitans des Canaries ont le privilége d'y envoyer tous les ans un vaisseau de registre d'une charge considérable ; et Vera-Cruz, dans la Nouvelle-Espagne, peut faire librement le commerce de tous les ports compris dans la chartre de la compagnie. En conséquence, la concurrence y est telle, que, soit pour ce que les colonies vendent, soit pour ce qu'elles achètent, tout paraît être porté à son taux naturel. La compagnie ne peut ni augmenter l'un ni diminuer l'autre à son gré ; aussi, depuis qu'elle est établie, les progrès de la culture, de la population et des capitaux de la province de Carracas ont été très considérables (192).

Mais comme il est rare qu'une nation renonce à un système consacré par le temps, ou que le commerce quitte la route qu'une longue habitude lui a rendue familière, Philippe V, dans ses nouveaux règlemens sur le commerce d'Amérique, respecta l'ancienne maxime de l'Espagne, qui borne à un seul port toutes les importations du Nouveau-Monde et qui oblige les vaisseaux de registre qui viennent du Pérou et ceux de la compagnie de Guipuscoa à leur retour de Carracas, à décharger à Cadix. Depuis son règne, des vues plus étendues se sont répandues en Espagne. L'esprit philosophique, que ce siècle a la gloire d'avoir vu passer des spéculations frivoles et abstraites à des recherches plus importantes pour l'homme, a porté son influence au-delà des Pyrénées. Des auteurs ingénieux, en examinant la politique ou le commerce des nations, ont rendu sensibles les erreurs et les vices du système de l'Espagne dans ces deux parties du gouvernement ; ils ont relevé les fautes des Espagnols avec force et les ont montrées aux autres nations comme des exemples effrayans des erreurs de la politique. Honteux de ces reproches ou convaincus par les raisons, instruits même par des écrivains éclairés de leur propre nation, les Espagnols paraissent enfin avoir reconnu l'influence destructive de ces maximes étroites qui, enchaînant le commerce dans toutes ses opérations, ont si long-temps retardé ses progrès. C'est au monarque régnant que l'Espagne est redevable du premier règlement conforme à ces idées nouvelles.

Tant que l'Espagne demeura rigoureusement attachée à ses anciennes maximes pour son commerce avec l'Amérique, elle craignait si fort d'ouvrir une route à quelque commerce illicite dans ses colonies, qu'elle s'interdit à elle-même presque toute communication avec elles, excepté celle de ses flottes annuelles. Il n'y avait aucun moyen de correspondance pour les affaires publiques ou particulières entre la métropole et ses établissemens en Amérique. Faute de ce secours nécessaire, les opérations de l'état, ainsi que les négociations des particuliers, étaient languissantes ou mal dirigées, et l'Espagne recevait souvent des étrangers les premières nouvelles des événemens les plus intéressans survenus dans ses propres colonies. Néanmoins, quelque sensible que fût ce défaut dans sa politique, quelque facile qu'en fût le remède, les monarques espagnols négligeaient de l'appliquer par une suite de leur soin jaloux à conserver un commerce exclusif. Enfin Charles III surmonta ces considérations qui avaient retenu ses prédécesseurs, et établit en 1764 des paquebots pour être expédiés tous les premiers jours de chaque mois de la Corogne à la Havane ou à Porto-Rico. Les lettres passent de là sur des bâtimens légers à la Vera-Cruz et à Porto-Bello, et ensuite elles circulent par la poste dans les royaumes de Terre-Ferme, de Grenade, du Pérou et de la Nouvelle-Espagne. D'autres paquebots font voile aussi régulièrement, une fois tous les deux mois, à Rio de la Plata, pour la commodité des provinces qui sont à l'est des Andes. C'est ainsi qu'on est parvenu à établir une correspondance sûre et prompte à travers toutes les vastes possessions de l'Espagne, correspondance également avantageuse à l'intérêt de la politique et au commerce du royaume [1]. A ce nouvel arrangement s'est joint d'abord un nouveau moyen d'étendre le commerce. Chacun

[1] Ponz, *Viage de Espana*, VI. Prol., p. 15.

des paquebots, qui sont des bâtimens d'une charge assez considérable, peut faire une demi-cargaison des marchandises du cru de l'Espagne les plus désirées dans les ports pour lesquels il est destiné, et en retour il lui est permis d'apporter à la Corogne une égale quantité des productions de l'Amérique [1]. On peut regarder ces établissemens comme le premier adoucissement à ces lois rigides qui bornaient à un seul port le commerce du Nouveau-Monde, et le premier pas vers l'admission du reste du royaume à ce commerce.

Il fut bientôt suivi d'un autre plus décisif. Charles III ouvrit, en 1765, à tous ses sujets en Espagne le commerce des îles du Vent, Cuba, Hispaniola, Porto-Rico, la Marguerite et la Trinité. Il leur permit de faire voile de certains ports pour les lieux spécifiés dans l'édit, dans telle saison et avec telle cargaison qu'ils jugeraient à propos, sans autre formalité qu'un simple acquit de la douane du lieu d'où ils partiraient. Il les déchargea de cette foule de droits onéreux établis sur les marchandises exportées en Amérique, en y substituant un droit modéré de six pour cent à la sortie d'Espagne; il leur laissa le choix du port où ils croiraient à leur retour trouver la vente la plus avantageuse, pour y décharger leur cargaison en payant les droits ordinaires. Ce privilége, qui renversa enfin toutes les barrières dont la politique jalouse de l'Espagne s'était efforcée pendant deux siècles et demi d'environner son commerce avec le Nouveau-Monde, fut bientôt après étendu à la Louisiane et aux provinces de Yucatan et de Campêche [2].

La sagesse de cette innovation, qu'on peut regarder comme le plus noble effort de la législation espagnole, s'est manifestée par ses effets. Avant l'édit en faveur de la liberté du commerce, l'Espagne tirait à peine quelque bénéfice de ses colonies négligées, Hispaniola, Porto-Rico, la Marguerite et la Trinité. Son commerce avec Cuba était peu de chose, et celui de Yucatan et de Campêche était presque entièrement envahi par les interlopes. Mais dès que la liberté générale fut accordée, le commerce de ces provinces se ranima et s'accrut avec une rapidité dont il y a peu d'exemples

[1] *Append.*, II, *à la Educ.* pop. 31.
[2] *Ibid.*, p. 37-54-91

dans l'histoire des nations. En moins de dix ans le commerce de Cuba s'est plus que triplé. Dans les établissemens même où il fallait les plus grands efforts pour réveiller l'industrie languissante, le commerce a doublé. On compte que le nombre des vaisseaux employés dans le commerce libre est déjà si considérable, que leur charge excède celle des galions et de la flotte dans l'époque la plus heureuse de leur commerce. Les avantages de cette disposition ne sont pas concentrés entre les mains de quelques marchands établis dans un port privilégié; ils se répandent dans toutes les provinces du royaume, et ce nouveau débouché pour les productions encouragera inévitablement l'industrie des cultivateurs et des artisans. Le royaume ne gagne pas seulement sur ses exportations; il profite également sur ce qu'il reçoit en retour, et il acquiert l'espoir de pourvoir bientôt par lui-même aux besoins d'une vaste consommation, pour laquelle il dépendait auparavant des étrangers. La consommation du sucre est peut-être aussi considérable en Espagne, eu égard au nombre de ses habitans, qu'en aucun royaume de l'Europe. Cependant, quoique maîtresse des contrées du Nouveau-Monde dont le climat et le sol conviennent le mieux à la culture de cette plante; quoique celle des cannes à sucre eût été autrefois considérable dans le royaume de Grenade, telle a été la suite funeste de ses institutions en Amérique et le poids des taxes mises en Europe sur cette denrée, que l'Espagne a presque entièremnet perdu cette branche d'industrie qui a enrichi les autres nations. Les Espagnols étaient obligés d'acheter des étrangers cette marchandise, devenue un objet de première nécessité en Europe, et ils avaient le désagrément de se voir tous les ans dépouillés de sommes immenses pour ce seul article [1]. Mais si l'esprit national, ranimé par la liberté du commerce, persévère dans ses efforts avec la même vigueur, la culture du sucre à Cuba et à Porto-Rico peut augmenter au point d'être en peu d'années proportionnée aux besoins du royaume.

L'Espagne, instruite par l'expérience de tout ce qu'elle gagnait en se relâchant de la rigueur des anciennes lois relatives au commerce de la métropole avec ses colonies, crut devoir ouvrir

[1] Ustaritz, cap. xciv.

entre elles une communication libre. Par une suite des maximes jalouses de l'ancien système, toute correspondance entre les différentes provinces situées dans les mers du sud était défendue sous les peines les plus sévères. Quoique chacune d'elles eût des productions particulières dont l'échange réciproque eût ajouté à leurs jouissances mutuelles et peut-être facilité les progrès de leur industrie, le conseil des Indes désirait si fort qu'elles ne pourvussent à leurs besoins que par le moyen des flottes annuelles de l'Europe, que, pour être en sûreté sur ce point, il interdit par des lois cruelles et tyranniques aux Espagnols du Pérou, de la Nouvelle-Espagne, de Guatimala et du nouveau royaume de Grenade, une correspondance entre eux qui tendait manifestement à leur prospérité mutuelle. De toute cette foule de prohibitions imaginées en Espagne pour assurer le commerce exclusif de ses établissemens d'Amérique, il n'y en a peut-être aucune qui paraisse avoir été plus vivement sentie, ou qui ait produit des effets plus funestes. Cette tyrannie a cessé enfin. Charles III a publié en 1774 un édit [1], par lequel il accorde aux quatre grandes provinces dont je viens de parler la liberté de commercer entre elles(193). On ne peut encore apprécier par l'expérience quels seront les effets de cette communication ouverte entre des contrées destinées par leur situation à un commerce réciproque; mais ces effets ne peuvent manquer d'être très salutaires. Les motifs de cette concession ne sont pas moins louables que le principe sur lequel elle est fondée est juste. Ils font connaître les progrès qu'a faits en Espagne l'esprit public, bien supérieur aujourd'hui à ces préjugés et à ces misérables maximes sur lesquelles furent d'abord fondés son système de commerce et l'administration de ses colonies.

En même temps que l'Espagne s'est appliquée à introduire dans le système de son commerce en Amérique des règlemens dirigés par des vues de politique plus grandes et plus justes, elle n'a pas négligé l'administration intérieure de ses colonies. Il n'y avait que trop d'objets à réformer ou à perfectionner, et don Joseph Galvez, actuellement chargé en Espagne du département des affaires de l'Inde, a eu toutes les facilités, non-seulement d'observer les vices et les abus de l'administration politique des colonies, mais encore d'en découvrir les sources. Après avoir été employé sept ans dans le Nouveau-Monde, chargé d'une commission extraordinaire, et avec les pouvoirs les plus étendus comme inspecteur de la Nouvelle-Espagne; après avoir parcouru en personne les provinces éloignées de Cinaloa, de Sonora et de Californie; après y avoir fait plusieurs changemens importans dans le gouvernement et dans la finance, il commença son ministère par une réforme générale des tribunaux de justice en Amérique. Par une suite des progrès de la population et de la richesse des colonies, les cours d'audience étaient tellement surchargées d'affaires que le nombre des juges dont elles étaient originairement composées lui parut très disproportionné à l'étendue des fonctions et des devoirs de leurs charges, et leurs salaires fort inférieurs à la dignité de leur état. Pour remédier à ces deux inconvéniens, il a obtenu un édit du roi, portant établissement d'un plus grand nombre de juges dans chaque cour d'audience, avec des pouvoirs plus amples et des appointemens plus considérables [1].

L'Espagne doit encore à cet habile ministre une nouvelle distribution des gouvernemens dans ses provinces d'Amérique. Malgré l'établissement d'une troisième vice-royauté dans le nouveau royaume de Grenade, l'étendue des domaines d'Espagne dans le Nouveau-Monde est si prodigieuse, que plusieurs des provinces sujettes à la juridiction de chacun des vice-rois, étaient à une si énorme distance de leur résidence, que ni leurs soins ni leur autorité ne pouvaient y atteindre. Quelques-unes des provinces soumises au vice-roi de la Nouvelle-Espagne sont à plus de deux mille milles de Mexico. Il y a des contrées dans le ressort du vice-roi du Pérou encore plus éloignées de Lima. A peine peut-on dire que les peuples de ces districts éloignés tirent quelque avantage du gouvernement civil. Souvent opprimés par des ministres subalternes, ils aiment mieux souffrir en silence que de s'exposer aux embarras et aux frais énormes d'un voyage à des capitales éloignées, d'où ils peuvent attendre seulement quelque justice. Pour apporter quelque remède à ce mal, on a érigé une quatrième vice-royauté à Rio de la Plata, dont la juridic-

[1] *Real cedula.* Manuscrit entre les mains de l'auteur. Ponz, *Viage de Espana, VI Prologo*, p. 2.

[1] *Gazette de Madrid*, 19 mars 1776.

tion s'étend sur les provinces de Rio de la Plata, Buenos-Ayres, Paraguay, Tucuman, Potosi, Santa-Cruz de la Sierra, Charcas et sur les deux villes de Mendoza et Saint-Juan. Il résulte deux avantages de cette sage disposition. On remédie aux maux causés par la situation éloignée de ces provinces, depuis long-temps sentis, depuis long-temps l'objet de plaintes inutiles. Les contrées les plus éloignées de Lima sont distraites de la vice-royauté du Pérou, et réunies sous un gouverneur, dont la résidence établie à Buenos-Ayres sera plus accessible. Le commerce de contrebande avec les Portugais, devenu assez considérable pour intercepter entièrement l'exportation des marchandises d'Espagne dans ses colonies méridionales, pourra être plus efficacement et plus facilement réprimé, lorsque le suprême magistrat, placé à portée des lieux où il se fait, en verra de ses propres yeux les progrès et les effets. Don Pedro Cevallos, qui a été élevé à cette nouvelle dignité, avec des appointemens égaux à ceux des autres vice-rois, connaît parfaitement bien l'état et les intérêts des contrées qui lui sont confiées, et où il a servi long-temps et avec distinction.

Au moyen de ce démembrement et de celui qui a eu lieu lors de l'érection de la vice-royauté du nouveau royaume de Grenade, les deux tiers à peu près du territoire, originairement soumis aux vice-rois du Pérou, sont distraits de leur juridiction.

On a aussi circonscrit, avec non moins de sagesse et de discernement, les bornes de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. On a formé un gouvernement séparé de quatre de ses provinces les plus éloignées, Sonora, Cinaloa, la Californie et la Nouvelle-Navarre. Le chevalier de Croix, à qui le gouvernement en est confié, n'a ni le titre ni les appointemens de vice-roi; mais sa juridiction et son autorité sont l'une et l'autre indépendantes de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. L'établissement de ce dernier gouvernement semble avoir eu pour cause, non-seulement l'éloignement de ces provinces d'avec Mexico mais encore les dernières découvertes qui y ont été faites et dont j'ai déjà parlé [1]. Des contrées qui renfermaient autant de richesses, et qui deviendront probablement d'une grande importance, exigeaient l'inspection immédiate d'un gouverneur à qui elles fussent spécialement confiées. Comme par toutes les considérations de devoir, d'intérêt et d'amour-propre, ces nouveaux gouverneurs doivent encourager tout ce qui tendra à faire régner l'opulence et le bonheur dans les provinces dont ils sont chargés, les heureux effets de cette nouvelle combinaison doivent être très sensibles. Plusieurs districts de l'Amérique, ci-devant faibles et languissans, comme le sont ordinairement les provinces placées aux extrémités d'un empire trop vaste, reprendront de la vigueur et de l'activité dès qu'elles seront à la portée du pouvoir, et en état de se ressentir de son influence encourageante.

Tels ont été les progrès des règlemens de la maison de Bourbon, depuis qu'elle est parvenue au trône d'Espagne. C'est ainsi que ses vues se sont progressivement étendues relativement au commerce et au gouvernement des colonies américaines. Son attention ne s'est pas bornée aux parties les plus éloignées de son empire; elle n'a pas négligé ce qui était encore plus important, la réforme des erreurs et des vices de l'administration intérieure en Europe. Instruite des causes auxquelles on devait attribuer la décadence de l'ancienne prospérité de l'Espagne, elle s'est particulièrement appliquée à ranimer l'esprit d'industrie parmi ses sujets, à mettre les manufactures en état, soit par leur étendue, soit par leur perfection, de subvenir de leur propre fonds aux besoins de l'Amérique, afin d'exclure les étrangers d'un commerce dont ils se rendaient maîtres au préjudice du royaume.

Elle s'est efforcée de parvenir à ce but par différens édits publiés depuis la paix d'Utrecht. Elle a accordé des primes pour l'encouragement de quelques branches d'industrie; elle a diminué les droits sur d'autres; elle a prohibé ou chargé d'impôts les articles des manufactures étrangères qui pouvaient entrer en concurrence avec celles de ses sujets; elle a institué des sociétés pour la perfection du commerce et de l'agriculture; elle a répandu des colonies de cultivateurs sur quelques parties de l'Espagne en friche, et divisé entre eux de vastes portions de terre; en un mot, elle a eu recours à tous les moyens que peuvent suggérer d'un côté la prudence et la sagesse, et de l'autre la jalousie, pour ranimer l'industrie dans ses états, et mettre obstacle à celle des autres nations. Il n'est pas de mon

[1] Liv. VII, p. 712

ressort d'entrer dans les détails de ce nouveau plan, ni d'en discuter les avantages et les inconvéniens. C'est l'effort le plus difficile de la législation, c'est l'entreprise la plus douteuse de la politique que de tenter de ranimer l'esprit d'industrie lorsqu'il est déchu, ou de l'introduire lorsqu'il n'existe pas. Les nations déjà en possession d'un commerce étendu entrent en concurrence avec tant d'avantage, soit par les grands capitaux de leurs négocians, soit par l'adresse de leurs manufacturiers, soit enfin par l'habileté que leur donne l'habitude des affaires, que l'état qui tend à la rivalité ou à la supériorité doit s'attendre à beaucoup de difficultés, et se résoudre à des progrès très lents. Si l'on compare les productions de l'industrie espagnole actuelle à celles qu'on a vues sous les derniers rois de la maison d'Autriche, les progrès de l'Espagne paraîtront considérables, et suffiront pour alarmer la jalousie et exciter les efforts des nations, aujourd'hui en possession du commerce lucratif que les Espagnols cherchent à leur enlever. Une circonstance surtout doit contribuer à fixer l'attention des autres puissances de l'Europe sur ces opérations de l'Espagne : c'est qu'elles ne sont pas seulement le fruit de la sagesse de la cour et de ses ministres; l'esprit national semble seconder la prévoyance du monarque et en augmenter les effets. Les idées de la nation se sont agrandies, non-seulement sur le commerce, mais encore sur l'administration intérieure. Tous les auteurs récens reconnaissent dans ces deux branches du gouvernement les vices que leurs ancêtres n'ont pas avoués par orgueil, ou n'ont pas aperçus par ignorance (194). Mais après tout ce que les Espagnols ont fait, il leur reste encore beaucoup à faire. Avant que l'industrie et les manufactures recouvrent une certaine activité, il faut abolir beaucoup de mauvaises institutions, beaucoup d'abus que le temps et l'habitude ont profondément enracinés et pour ainsi dire incorporés avec le système d'administration et de finance de l'Espagne.

Les règlemens du commerce de l'Espagne avec ses colonies sont trop rigoureux encore et trop systématiques pour avoir une parfaite exécution. La législation, en chargeant le commerce d'impôts trop onéreux, ou en le gênant par des restrictions trop sévères, manque son but; et, dans la réalité, elle ne fait que multiplier les appâts offerts à la contravention, et donner au commerce frauduleux l'encouragement d'un gain plus considérable. Les Espagnols, soit en Europe, soit en Amérique, bornés par la jalousie à leur commerce mutuel, ou opprimés par les exactions du gouvernement, sont continuellement occupés à trouver les moyens d'éluder les édits; la sagacité et l'activité de l'intérêt leur en inspirent sans cesse de nouveaux et d'efficaces, que la prudence du gouvernement ne peut prévoir. Cet esprit d'opposition aux lois pénètre dans toutes les branches du commerce de l'Espagne avec l'Amérique, et dans toutes les parties de l'administration. Les officiers même destinés à réprimer la contrebande sont les premiers à la favoriser; et les institutions consacrées à la dénoncer et à la punir sont les canaux par où elle passe. On suppose que les divers artifices employés pour frauder le roi le privent de plus de la moitié du revenu qu'il devrait tirer de l'Amérique [1]; et tant qu'il y aura un si grand nombre de personnes intéressées à tenir ces artifices secrets, la connaissance n'en parviendra jamais jusqu'au trône. « Combien « d'ordonnances, dit Corita, combien d'instruc« tions, combien de lettres notre souverain « n'envoie-t-il pas pour corriger les abus, et « combien on en fait peu de cas! combien on « en tire peu de fruit! Cette vieille maxime me « paraît juste : là où il y a beaucoup de méde« cins et de remèdes, il n'y a pas de santé; là où « il y a beaucoup de lois et de juges, il n'y a « pas de justice. Nous avons des vice-rois, des « présidens, des gouverneurs, des oydors, des « corrégidors, des alcades et des milliers d'algua« sils de tous côtés, et malgré cela les abus se « multiplient [2]. » Le temps a augmenté les maux que cet écrivain déplorait déjà sous le règne de Philippe II. Un esprit de corruption a infecté toutes les colonies de l'Espagne en Amérique. Des hommes, placés à une distance considérable du centre de l'administration, avides de richesses, et d'autant plus impatiens de les acquérir qu'elles sont le moyen de les tirer promptement de provinces éloignées et malsaines, où ils se regardent comme exilés, attirés par des occasions séduisantes et irrésistibles, séduits enfin par l'exemple de ceux qui les environnent,

[1] Solorz., *De Jure ind.*, II, lib. v.
[2] Manuscrit entre les mains de l'auteur.

se relâchent insensiblement des sentimens de l'honneur et du devoir. Comme particuliers, ils se livrent à la plus grande dissolution; comme hommes publics, ils oublient ce qu'ils doivent à leur souverain et à leur patrie.

Avant de finir ce tableau du commerce de l'Espagne en Amérique, il me reste à parler d'une de ses branches qui, quoique détachée, est de quelque importance. Philippe II, dès le commencement de son règne, forma le projet d'établir une colonie dans les îles Philippines, qu'on avait négligées depuis leur découverte [1]; et il y envoya un armement de la Nouvelle-Espagne [2]. On choisit Manille, dans l'île de Luçon, pour la capitale de cet établissement. Il s'établit de là une correspondance de commerce assez active avec les Chinois, et ce peuple industrieux, attiré par l'espoir du gain, vint en foule peupler les Philippines sous la protection de l'Espagne. Ils apportèrent dans la colonie une si grande quantité de toutes les espèces de productions du sol et des manufactures de l'orient, qu'elle fut en état d'ouvrir un commerce avec l'Amérique, par une navigation de côte à côte, la plus étendue qui se fasse sur le globe. Dans l'enfance de ce commerce il se faisait par Callao sur la côte du Pérou, mais l'expérience ayant fait apercevoir plusieurs inconvéniens à suivre cette route, l'entrepôt de ce commerce entre l'orient et l'occident fut transporté de Callao à Acapulco, sur la côte de la Nouvelle-Espagne.

Après avoir subi plusieurs changemens, il a reçu enfin une forme régulière. Tous les ans il part d'Acapulco un ou deux vaisseaux qui peuvent porter jusqu'à cinq cent mille pesos d'argent [3], mais qui ont rarement à bord d'autres objets de quelque valeur. Ils rapportent en échange des épices, des drogues, des porcelaines de la Chine et du Japon, des toiles de coton et d'autres toiles des Indes, des mousselines, des soieries et tous les divers objets précieux que l'orient produit, et qu'il doit à l'excellence de son climat, ou à l'industrie de ses habitans. Depuis long-temps les négocians du Pérou avaient part à ce commerce, et pouvaient envoyer tous les ans un vaisseau à Acapulco, pour y attendre l'arrivée de ceux de Manille, et prendre une portion des marchandises qu'ils emportaient. A la fin, les Péruviens ont été exclus par les édits les plus rigoureux, et toutes les marchandises de l'orient sont réservées pour la consommation de la Nouvelle-Espagne.

Ce privilége procure aux habitans de cett contrée des avantages inconnus aux autres colonies espagnoles. Les manufactures de l'orient sont non-seulement mieux appropriées à un climat chaud et plus éclatantes que celles de l'Europe, elles ont encore l'avantage d'être moins chères; en même temps les profits qu'on y fait sont assez considérables pour enrichir tous ceux qui les transportent de Manille ou qui les vendent dans la Nouvelle-Espagne. Comme l'intérêt de l'acheteur et du vendeur concourent en faveur de cette branche de commerce, il s'étend en dépit des règlemens imaginés par l'inquiète jalousie pour lui donner des bornes. Avec les marchandises dont les lois autorisent l'importation, il passe une immense quantité de celles de l'Inde dans les marchés de la Nouvelle-Espagne (195), et lorsque la flotte arrive à la Vera-Cruz, elle trouve souvent les besoins du peuple déjà satisfaits par des marchandises mieux assorties et à meilleur compte.

Dans les dispositions du commerce de l'Espagne, il n'y a rien de plus inexplicable que la tolérance de ce commerce entre la Nouvelle-Espagne et les Philippines, rien qui répugne davantage à la maxime fondamentale de tenir les colonies dans une perpétuelle dépendance de la métropole, en prohibant toute espèce de moyen de commercer qui pourrait leur inspirer l'idée de suppléer à leurs besoins par une autre voie. Cette permission paraîtra encore plus extraordinaire si l'on considère que l'Espagne n'a point elle-même de commerce direct avec les Philippines, et qu'ainsi elle accorde à une de ses colonies en Amérique un privilége qu'elle refuse à ses sujets en Europe. Il est probable que les colons qui peuplèrent d'abord les Philippines, ayant été envoyés de la Nouvelle-Espagne, entreprirent ce commerce avec une contrée qu'ils regardaient en quelque sorte comme leur mère-patrie, avant que la cour de Madrid en connût les conséquences, ou sût l'empêcher par des règlemens. On a fait plusieurs remontrances contre ce commerce, comme préjudiciable à l'Espagne, en ce qu'il porte dans un autre canal une grande partie

[1] Liv v.
[2] Torquemada, I, lib. v, cap. xiv.
[3] *Recop.*, lib. ix, cap. xlv, pag. 6.

des richesses qui devraient circuler dans le royaume; en ce qu'il tend à nourrir dans les colonies un esprit d'indépendance et à encourager des fraudes multipliées dont il est impossible de se garantir dans des opérations qui s'exécutent si loin de l'inspection du gouvernement. Mais comme il faut toute la sagesse et toute la vigueur de la politique pour abolir une pratique appuyée de l'intérêt du plus grand nombre, autorisée et consacrée par le temps, le commerce entre Acapulco et Manille semble être toujours aussi actif qu'il l'ait jamais été, et peut être regardé comme la principale cause du luxe qui règne dans cette partie des domaines espagnols.

Malgré cette corruption générale des colonies, malgré toutes les diminutions qu'apportent au revenu des rois d'Espagne et le commerce interlope des étrangers, et les fraudes mêmes de leurs propres sujets, ils n'en tirent pas moins des sommes immenses de leurs domaines en Amérique. Elles sont le produit de différentes impositions qu'on peut diviser en trois classes principales. La première renferme ce qu'on paie au roi, comme souverain ou seigneur suzerain du Nouveau-Monde. Tels sont les droits sur l'or et l'argent extraits des mines et le tribut levé sur les Indiens; les Espagnols appellent le premier, *droit de seigneurie*, et le second, *droit de vassalité.* La seconde comprend cette foule de droits sur le commerce, qui le suivent et l'oppriment dans tous les canaux par où il passe, depuis les plus grandes entreprises du négociant en gros, jusqu'au plus petit trafic du marchand en détail. La troisième est composée de ce qui revient au roi comme chef de l'église et administrateur des fonds ecclésiastiques dans le Nouveau-Monde : en conséquence, il reçoit les prémices, les annates et d'autres revenus attribués à l'église et levés par la chambre apostolique en Europe ; il jouit aussi du bénéfice de la vente de la bulle de la croisade. Cette bulle, publiée tous les deux ans, renferme une absolution pour les fautes passées, et entre autres privilèges, la permission de faire gras pendant le carême et aux jours maigres. Les moines employés à la distribution de cette bulle exaltent sa vertu avec toute la ferveur de l'éloquence animée par l'intérêt; le peuple ignorant et crédule y croit aveuglément, et tout habitant, espagnol, créole et métis, s'empresse d'acheter, au prix fixé par le gouvernement, une bulle qu'il croit essentielle à son salut (196).

Il est presque impossible de déterminer avec précision à quelle somme montent toutes ces différentes branches de revenu. L'étendue des domaines espagnols en Amérique, la jalousie du gouvernement qui les rend inaccessibles aux étrangers, le silence mystérieux que les Espagnols ont coutume d'observer sur tout ce qui regarde l'état intérieur de leurs colonies, tout cela concourt à jeter sur cette matière un voile qu'il n'est pas facile de lever. Mais on vient de publier un détail, qui paraît aussi exact qu'il est curieux, du revenu royal dans la Nouvelle-Espagne, d'où l'on peut se former une idée de celui des autres provinces : selon ce détail, la couronne ne tire pas plus de vingt-deux millions cinq cent mille livres tournois de toutes les branches d'imposition dans la Nouvelle-Espagne, dont il faut déduire la moitié pour les frais de l'administration de la province (197). Il est probable que le Pérou en rend autant; et en supposant que les autres provinces de l'Amérique, y compris les îles, fournissent un tiers de cette valeur, nous ne nous écarterons pas trop de la vérité en concluant que le revenu de l'Espagne levé en Amérique n'excède pas trente millions sept cent mille livres tournois. Ce compte est bien éloigné des sommes immenses auxquelles on a quelquefois porté ce revenu d'après des suppositions et des conjectures (198). Il y a néanmoins en ceci une chose remarquable, c'est que l'Espagne et le Portugal sont les seules puissances en Europe qui tirent de leurs colonies un revenu direct ; de manière qu'elles supportent leur part des dépenses générales du gouvernement. Tout l'avantage qui revient aux autres nations de leurs possessions en Amérique, c'est de jouir exclusivement du commerce qui s'y fait; au lieu qu'indépendamment de cela, l'Espagne a su faire contribuer ses colonies à l'accroissement du pouvoir de l'état et au partage proportionnel des charges de la communauté, en retour de la protection qu'elle leur accorde.

Ce que je viens de présenter comme formant le revenu de l'Espagne en Amérique, n'est que le produit des impositions, et cela est bien loin de composer tout ce qui revient au roi de ses domaines du Nouveau-Monde. Les droits onéreux établis sur les marchandises exportées

d'Espagne en Amérique (199), et ceux que paient celles qui sont renvoyées en échange en Europe; la taxe sur les nègres esclaves dont l'Afrique fournit le Nouveau-Monde, et plusieurs autres petites branches de finance, versent dans le trésor des sommes considérables, dont il n'est pas possible de déterminer la valeur.

Mais si le revenu que l'Espagne tire de l'Amérique est considérable, les dépenses de l'administration de ses colonies y sont proportionnées. Dans tous les départemens de police intérieure et de finance, l'Espagne a adopté un système plus compliqué, plus embarrassé de tribunaux et d'officiers qu'aucun état de l'Europe, dont le souverain possède une puissance équivalente. Cet esprit de jalousie qu'elle porte dans l'administration de ses établissemens en Amérique, et ses efforts pour prévenir la fraude dans les provinces si éloignées de son inspection, l'ont engagée à multiplier les tribunaux et les agens de toute espèce avec une attention encore plus scrupuleuse. Dans un pays où les dépenses de nécessité sont considérables, les salaires de ceux qui sont employés pour le service de l'état doivent être proportionnés et charger le revenu d'un immense fardeau.

Le faste du gouvernement doit encore augmenter le poids de ces charges. Les vice-rois du Mexique et du nouveau royaume de Grenade, représentant la personne du souverain parmi des peuples amoureux de l'ostentation, traînent après eux toute la pompe des rois. Leur cour est composée sur le modèle de celle de Madrid; ils ont des gardes à pied et à cheval, une maison dans les formes, un nombreux domestique et toutes les marques du pouvoir, à un degré de splendeur capable de faire oublier qu'ils ne jouissent après tout que d'une autorité précaire. La couronne fournit à toutes ces dépenses, nécessaires à l'ordre extérieur et constant du gouvernement; les vice-rois ont d'ailleurs des appointemens particuliers proportionnés à la dignité et à l'élévation de leur place. Le salaire fixé par la loi est, à la vérité, très médiocre; celui du vice-roi du Pérou n'est que de trente mille ducats, et celui du vice-roi du Mexique de vingt mille[1]. Il a été porté en dernier lieu jusqu'à quarante mille ducats.

Mais ces salaires ne constituent qu'une petite partie de leur revenu. L'exercice d'une autorité absolue dans toutes les parties du gouvernement et le pouvoir de disposer de plusieurs charges lucratives, leur procurent une foule d'occasions d'accumuler des richesses. A ces émolumens, qu'on peut regarder comme approuvés et légitimes, ils ajoutent souvent des sommes immenses par des exactions qu'il n'est ni facile de découvrir ni possible de réprimer, dans des contrées si éloignées du siége du gouvernement. Un vice-roi, en se réservant exclusivement quelques branches de commerce, en s'intéressant dans d'autres, en favorisant les fraudes des marchands, peut se faire un revenu annuel dont on n'a pas d'idée en Europe (200). J'ai appris qu'un vice-roi avait tiré soixante mille pesos du seul article des présens ordinaires qu'on lui fait le jour de l'anniversaire de sa naissance, qui est toujours observé comme une grande fête. Selon une expression espagnole, les revenus légitimes d'un vice-roi sont connus; ses profits réels dépendent des occasions et de sa conscience. En conséquence, les rois d'Espagne, comme je l'ai déjà observé, ne donnent la commission de vice-roi que pour peu d'années; mais cela même rend souvent ces officiers plus avides, et ils n'en travaillent qu'avec plus d'ardeur et d'adresse à profiter de tous les instans d'une autorité qu'ils savent devoir bientôt finir, et quelque courte qu'en soit la durée, elle suffit ordinairement à réparer une fortune délabrée, ou à en créer une nouvelle. Mais au milieu même d'une épreuve aussi forte pour la fragilité humaine, on a des exemples d'une vertu intacte. Le marquis de Croix quitta en 1772 la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, après l'avoir exercée avec une intégrité généralement reconnue, et rapporta dans sa patrie, au lieu d'immenses richesses, l'admiration et les applaudissemens d'un peuple reconnaissant, que son gouvernement avait rendu heureux.

[1] *Recop.*, lib. III, tit. III, cap. LXXII

LIVRE NEUVIÈME.

AVERTISSEMENT DE M. ROBERTSON FILS.

Le plan originaire de mon père, feu le docteur Robertson, pour son Histoire de l'Amérique, ne comprenait pas seulement l'histoire de la découverte de ce pays, et de toutes les conquêtes et établissemens des Espagnols; il embrassait encore celle des établissemens anglais et portugais dans le Nouveau-Monde, ainsi que ceux des autres nations de l'Europe dans les îles des Indes occidentales. Son intention était d'abord de ne publier aucune partie de l'ouvrage avant qu'il ne fût entièrement achevé. Dans la Préface de son Histoire de l'Amérique, il a donné les raisons qui l'avaient déterminé à se départir de cette résolution, et à publier les deux volumes in-4° qui contiennent l'Histoire de la découverte de l'Amérique, et celle du progrès des armes et des colonies espagnoles dans le Nouveau-Monde. Il y dit, en même temps, qu'il est déjà assez avancé dans son travail sur les colonies anglaises, et annonce son intention de revenir sur cette partie de son ouvrage aussitôt que la fermentation qui agitait alors ces colonies serait apaisée, et qu'un gouvernement régulier y serait établi. Divers obstacles l'ont empêché d'exécuter ce projet.

Durant le cours d'une longue maladie, dont il prévit de bonne heure le terme fatal, le docteur Robertson avait, à diverses fois, brûlé une grande partie de ses papiers. Mais après sa mort, j'ai trouvé cette partie de l'Histoire de l'Amérique anglaise, écrite plusieurs années auparavant, et que je présente aujourd'hui au public; elle est entièrement écrite de sa main, comme l'étaient tous ses ouvrages, et aussi correctement qu'aucun de ses manuscrits que j'aie jamais vu. Il a cru sans doute qu'elle méritait d'être conservée, puisqu'elle a échappé aux flammes auxquelles il a livré tant d'autres papiers. Je l'ai lue avec la plus grande attention; mais, avant de prendre le parti de la publier, j'ai mis le manuscrit dans les mains de quelques amis de mon père, qu'il avait accoutumé de consulter, pensant que ce serait en moi présomption et témérité de m'en rapporter à moi seul. Il a été communiqué aussi à quelques autres personnes, au jugement et au goût desquelles j'ai la plus grande confiance, et toutes m'ont encouragé à le donner au public, comme un fragment curieux et intéressant en lui-même, qui n'était au-dessous d'aucun des ouvrages de mon père.

Lorsque j'ai pris ce parti, une considération puissante a contribué à me déterminer. Comme je ne me croyais pas en droit de détruire des papiers que mon père avait crus dignes d'être conservés, et que j'ignorais en quelles mains ils pouvaient tomber un jour, j'ai pensé que, tôt ou tard, ils seraient rendus publics par quelque éditeur pour qui la réputation de l'auteur serait moins sacrée que celle d'un père ne l'est pour moi, et qui pourrait se permettre des altérations et des additions, et donner le tout au public comme authentique. Je donne ici l'ouvrage de mon père tel qu'il est sorti de ses mains, sans aucune altération, addition ou correction.

WILLIAM ROBERTSON.

A Édimbourg, Queen-street, avril 1796.

Les domaines de la Grande-Bretagne, en Amérique, égalent presque en étendue ceux de la couronne d'Espagne. Ses acquisitions ont été la récompense méritée du courage et des talens avec lesquels les Anglais sont entrés dans la carrière des découvertes et l'ont suivie avec ardeur et persévérance. Ils ont été la seconde nation de l'Europe qui se soit hasardée à visiter le Nouveau-Monde. Le compte rendu par Christophe Colomb de ces pays inconnus, et le succès de l'entreprise, remplirent toute l'Europe d'étonnement et d'admiration; mais ils produisirent en Angleterre un effet de plus, un désir ardent de partager la gloire de l'Espagne, ainsi que les avantages que promettait à l'activité nationale le nouveau champ qui s'ouvrait. En négociant avec Barthélemy Colomb, le gouvernement anglais s'était déjà porté vers des projets de découvertes. Henri VII, qui avait écouté les propositions de cet étranger plus favorablement qu'on n'eût peut-être pu s'y attendre de la part d'un prince précautionné et défiant, éloi-

gné par habitude aussi bien que par caractère de tout projet nouveau et hasardeux, se laissa plus aisément aller à approuver un voyage du genre de celui de Christophe Colomb, entrepris par ses propres sujets après le retour heureux de ce navigateur.

Mais, en même temps que les Anglais formaient ce hardi dessein, ils n'avaient pas à cette époque assez d'habileté dans l'art de la navigation pour l'exécuter avec succès. Égarée par l'ambition inconsidérée de ses monarques, la nation avait long-temps perdu les efforts de son génie et de son activité à tenter la conquête de la France. Lorsque cette ardeur mal conduite commença à s'amortir, les fatales querelles des maisons d'Yorck et de Lancastre tournèrent les armes d'une moitié de la nation contre l'autre, et épuisèrent les forces de toutes deux. Dans le cours de deux siècles entiers, tandis que l'industrie et le commerce faisaient des progrès dans le sud et le nord de l'Europe, les Anglais continuèrent de méconnaître les avantages de leur situation, tellement qu'à peine tournaient-ils quelques-unes de leurs pensées vers les objets et les moyens auxquels ils doivent aujourd'hui leur richesse et leur pouvoir. Les vaisseaux italiens, espagnols et portugais, ainsi que ceux des villes anséatiques, visitaient les ports des parties de l'Europe les plus éloignées, lorsque les Anglais ne faisaient que se traîner sur leurs propres côtes dans de petites barques, pour porter les productions d'un comté à un autre comté. Leur commerce était absolument passif; ils recevaient du dehors tous les objets de leurs besoins que leur pays ne leur fournissait pas; et les produits étrangers du sol et de l'industrie, soit de luxe, soit de nécessité, leur étaient apportés par des vaisseaux étrangers. Le pavillon de Saint-George flottait rarement au-delà des mers étroites qui environnent notre île. Avant le commencement du quinzième siècle, rarement voyait-on un vaisseau anglais dans les ports d'Espagne ou de Portugal; et ce n'est que vers la moitié du siècle suivant que nos navigateurs se hasardèrent dans la Méditerranée.

Dans cette enfance de la navigation anglaise, Henri ne pouvait pas confier à ses propres sujets la conduite d'un armement destiné à des pays inconnus. Il en donna le commandement à Jean Cabot, aventurier vénitien établi à Bristol, et lui fit délivrer une commission l'autorisant, lui et ses trois fils, à naviguer sous le pavillon d'Angleterre vers l'est, le nord ou l'ouest, pour découvrir des contrées non occupées par aucune puissance chrétienne, en prendre possession en son nom et y établir un commerce exclusif avec les habitans, sous la condition de payer à la couronne un cinquième des profits nets de chaque voyage. Cette commission est datée du 5 mars 1495, moins de deux ans après le retour de Christophe Colomb en Europe[1]; mais Cabot, c'est le nom qu'il prit en Angleterre et sous lequel il est le plus connu, ne partit qu'environ deux ans après. Il s'embarqua à Bristol avec son second fils Sébastien, à bord d'un vaisseau fourni par le roi, et accompagné de quatre petits bâtimens armés par les négocians de cette ville.

Comme, dans ce siècle, les plus habiles navigateurs formés à l'école de Colomb ou encouragés par son exemple se laissaient guider par les idées de leur maître et de leur modèle dont ils admiraient les connaissances supérieures et l'expérience, Cabot avait adopté le système de ce grand homme sur la possibilité de trouver un passage nouveau et plus court aux Indes orientales, en naviguant par l'ouest. Une autre opinion de Colomb sur les îles qu'il venait de découvrir, était universellement reçue; on les croyait voisines du grand continent de l'Inde et faisant partie des vastes contrées comprises sous ce nom générique. D'après cette idée, Cabot crut qu'en se dirigeant au nord-ouest, il arriverait à l'Inde par un chemin plus court que celui qu'avait pris Christophe Colomb, et il espéra aborder ainsi à la côte du Cathay ou de la Chine dont la fertilité et l'opulence avaient été vantées par le voyageur Marco Polo. Après avoir navigué quelques semaines droit à l'ouest et sans s'écarter presque du parallèle du port d'où il était parti, il découvrit une grande île qu'il appela *Prima-Vista*, et ses matelots *New-Foundland*, terre nouvelle, et quelques jours après une petite île à laquelle il donna le nom de Saint-Jean. Il descendit dans l'une et dans l'autre, fit quelques observations sur leur sol et leurs productions et en emmena trois habitans. En continuant sa course vers l'ouest, il rencontra bientôt le continent du nord de l'Amérique, et il en

[1] Hackluyt, III, 4.

suivit la côte du cinquante-sixième degré de latitude au trente-huitième, c'est-à-dire de la côte du Labrador à celle de la Virginie. Comme son principal objet était de découvrir quelque passage à l'ouest, il ne paraît pas que, dans cette longue navigation le long des côtes, il ait pris terre en aucun endroit, et il retourna en Angleterre sans avoir tenté ni établissement [1] ni conquête en aucune partie du nouveau continent.

Si Henri eût voulu profiter des suites de la découverte de Cabot, et prendre possession des nouvelles terres que ce navigateur avait reconnues, le succès de cette première entreprise pouvait répondre à toutes les espérances qu'il avait pu en concevoir. Ses sujets étaient les premiers Européens qui eussent visité cette partie du continent de l'Amérique, et ils avaient tous les droits de propriété qu'une première découverte est censée donner. Des pays qui s'étendaient en grande partie sous la zone tempérée offraient des établissemens avantageux sous un climat doux et sous un sol fertile. Mais à son retour en Angleterre, Cabot y trouva l'état des affaires, ainsi que les dispositions du roi, peu favorables à l'exécution d'un plan qui demandait du loisir et de la tranquillité. Henri était engagé dans une guerre avec l'Écosse, et après une grande insurrection de ses propres sujets dans l'ouest de l'Angleterre, son royaume n'était pas encore tranquille. Un ambassadeur de Ferdinand, roi d'Arragon, était alors à Londres. Henri attachait un grand prix à l'amitié de ce monarque pour lequel il professait une grande admiration, peut-être à raison de la ressemblance du caractère des deux princes, et voulant fortifier cette union par le mariage, qui eut lieu dans la suite, de son fils aîné avec la princesse Catherine, il évitait avec soin de donner aucun sujet de plainte à un prince jaloux à l'excès de tous ses droits, comme l'était Ferdinand. D'après la position géographique des îles et du continent découvert par Cabot, il était évident que ces terres se trouvaient comprises entre les limites de l'ample concession faite par la magnificence d'Alexandre VI à Ferdinand et Isabelle. Personne, dans ce siècle, n'eût osé mettre en question la validité d'un don fait par le souverain pontife, et Ferdinand n'était pas d'humeur à abandonner aucune des prétentions qu'il pouvait appuyer du plus faible titre. La soumission de Henri à l'autorité du pape, sa déférence pour un allié à qui il voulait plaire, et sa propre situation semblent donc avoir concouru à lui faire abandonner des projets dans lesquels il s'était engagé avec quelque chaleur et quelques espérances. Il ne se fit plus sous son règne aucune entreprise de ce genre, et Sébastien Cabot, ne trouvant en Angleterre aucun encouragement à son activité et à ses talens, se mit au service de l'Espagne.

On trouve cependant en Angleterre, vers le commencement du seizième siècle, des vestiges de quelques plans d'expédition pour découvrir de nouvelles contrées; mais comme nous n'en avons d'autres renseignemens que la patente accordée par le roi aux aventuriers, il est vraisemblable que ces projets avortèrent. Si quelque expédition s'était faite, en conséquence de la patente royale, elle n'aurait pas échappé à la diligence d'un compilateur aussi soigneux et aussi intelligent que Hackluyt. Henri, dans sa patente, interdit aux aventuriers tous les pays découverts par les sujets du roi de Portugal et de tous les autres princes alliés de l'Angleterre.

C'est là l'explication la plus vraisemblable du renoncement soudain de Henri à la poursuite d'une entreprise dont les premiers succès semblaient devoir l'encourager à la soutenir. La nature et les avantages du commerce étaient à cette époque si mal entendus en Angleterre que, par un acte du parlement de l'an 1488, le prêt de l'argent à intérêt fut défendu sous des peines sévères [1], et par une autre loi, le profit tiré du commerce en lettres de change fut condamné comme sentant l'usure [2]. On ne peut donc pas s'étonner qu'il ne se fît aucun effort pour étendre le commerce chez une nation qui en avait des idées si imparfaites et si peu libérales; mais il est plus difficile d'imaginer quels obstacles empêchèrent ce plan de Henri VII d'être repris par son fils et son petit-fils, et d'expliquer comment, sous ces deux règnes, il ne s'est fait aucune tentative, soit pour reconnaître le continent du nord de l'Amérique, soit pour y former des établissemens. Henri VII fut souvent ennemi déclaré de l'Espagne; la valeur des acquisitions

[1] *Mouson's naval tracts.* Dans la *Collection* de Churchil, III, 211.

[1] Troisième année de Henry VII, cap. v.

[2] Troisième année de Henri VII, cap. vi.

espagnoles, en Amérique, commençait à être assez bien connue, pour exciter en lui le désir de mettre le pied dans ces riches contrées; et, pendant une grande partie de son règne, les défenses portées dans une bulle du pape ne l'auraient pas empêché d'empiéter sur le domaine espagnol; mais le règne de Henri ne fut pas favorable aux entreprises de ce genre. Pendant une suite d'années, la part active qu'il prit aux affaires du continent, et la chaleur avec laquelle il entra dans les querelles des deux puissans rivaux, François Ier et Charles V, donnèrent trop d'occupations à son activité et à celle de sa noblesse. Durant une autre période de son règne, sa querelle avec la cour de Rome tint toute la nation dans l'agitation et l'incertitude. Uniquement occupés de cet objet, ni le roi ni la noblesse n'avaient l'inclination ou le loisir de porter leur attention à de nouvelles entreprises, et sans leur secours, la partie commerçante de la nation n'avait pas de moyens suffisans pour faire aucun effort considérable. Après l'avénement d'Édouard VI au trône, l'Angleterre, ayant secoué le joug de l'église de Rome, ne reconnut plus, il est vrai, l'autorité qui, en partageant si insolemment le monde entre deux nations favorisees, avait prétendu circonscrire l'activité de toutes les autres dans des limites très étroites; mais pendant une minorité toujours faible, contrariée par des factions, les circonstances n'étaient pas favorables à des projets dont le succès était douteux et l'utilité éloignée. La bigoterie de Marie et son mariage avec Philippe la disposaient à respecter la concession du saint siége, qui donnait à un époux qu'elle aimait un droit exclusif sur tout le Nouveau-Monde; ainsi, par le concours singulier de diverses causes, soixante-un ans s'écoulèrent, depuis la première découverte du nord de l'Amérique par les Anglais, pendant lesquels leurs souverains ne donnèrent aucune attention à ce grand pays destiné à être un jour annexé à leur couronne, et une des principales sources de leur richesse et de leur pouvoir.

Mais quoique le gouvernement ne favorisât pas, durant ce long temps, la navigation dirigée à de nouvelles découvertes, l'art nautique, la science du commerce et l'esprit d'entreprise, commencèrent à se répandre et à se montrer chez les Anglais. Durant le règne de Henri VIII, le commerce s'ouvrit beaucoup de routes nouvelles. Des particuliers entreprenans se portèrent à des pays avec lesquels l'Angleterre n'avait eu jusque-là aucune communication. Quelques marchands de Bristol, ayant armé deux vaisseaux pour le sud de l'Amérique, en donnèrent le commandement à Sébastien Cabot qui avait quitté le service d'Espagne. Il visita les côtes du Brésil et toucha aux îles d'Hispaniola et de Porto-Rico; et, quoique son voyage ne paraisse pas avoir apporté de profit aux armateurs, il étendit la sphère de la navigation anglaise, et ajouta au fonds des connaissances nautiques de la nation [1]. Quoique trompés dans leurs espérances de profit dans ce premier essai, les négocians ne se découragèrent pas; ils envoyèrent successivement plusieurs vaisseaux de différent port, dans les mêmes parages, et semblent avoir établi dès lors, avec succès, un commerce interlope avec les colonies portugaises [2], mais leur activité ne se dirigea pas seulement vers les contrées de l'ouest; d'autres négocians portèrent leurs entreprises de commerce vers le Levant; et, en établissant des relations avec différentes îles de l'Archipel, ils y trouvèrent un nouveau marché pour leurs étoffes de laine, la seule industrie manufacturière que la nation eût jusque-là commencé à exercer, et fournirent leurs compatriotes des productions variées de l'orient, auparavant inconnues d'eux ou qu'ils achetaient des Vénitiens à des prix exorbitans [3].

Mais la découverte d'un passage plus court aux Indes orientales par le nord-ouest était toujours le projet favori de la nation, qui voyait avec envie les richesses immenses apportées aux Portugais par leur commerce avec ces régions; aussi ce plan fut-il repris deux fois sous le long règne de Henri VIII, d'abord avec de légers secours du roi, et ensuite par des marchands particuliers. Les deux voyages furent sans succès et malheureux. Dans le premier, un des vaisseaux se perdit; dans le second, la quantité de vivres avait été si mal proportionnée au nombre des hommes de l'équipage, qu'après six mois seulement de navigation, plusieurs périrent de faim, et que les survivans furent

[1] Hackluyt, III, 498.
[2] *Ibid.*, III, 700.
[3] *Ibid.*, II, 96.

réduits à soutenir leur vie en se nourrissant des corps morts de leurs compagnons [1].

L'activité de l'esprit de commerce ne se relâcha pas sous le règne d'Édouard VI. La grande pêcherie du banc de Terre-Neuve devint alors un objet d'attention, et nous voyons par quelques règlemens de cette époque, pour l'encouragement de cette branche de navigation et de commerce, qu'elle fut dès lors cultivée avec activité et avec succès [2]; mais le projet d'ouvrir une communication avec la Chine et les îles à épiceries, par une autre route que celle dans laquelle il faut doubler le cap de Bonne-Espérance, continuait de séduire les Anglais plus qu'aucun autre. Cabot, dont l'autorité était respectable en tout ce qui était relatif à une entreprise maritime, pressait vivement les Anglais de faire une nouvelle tentative, pour trouver ce passage. Comme on avait échoué trois fois en le cherchant par le nord-ouest, il proposa une nouvelle épreuve par le nord-est, et appuya son opinion de conjectures et de raisons tellement plausibles qu'on conçut de grandes espérances de succès. Plusieurs nobles et personnes de rang, et quelques riches marchands s'étant associés pour cette entreprise se formèrent en compagnie sous l'autorité d'une charte du roi, sous le titre de compagnie de marchands et aventuriers pour la découverte de pays, domaines, îles et autres lieux inconnus. Cabot qui fut fait gouverneur de cette compagnie eut bientôt armé deux vaisseaux et une barque, à qui il donna des instructions de sa main, qui montrent en lui une grande étendue de connaissances nautiques et commerciales.

Sir Hugh Willougby, qui commandait la petite escadre, se dirigea droit au nord, le long de la côte de Norwége, et doubla le cap Nord; mais, dans cet océan orageux, ses vaisseaux furent séparés par une tempête violente; le vaisseau de Willougby et sa barque se réfugièrent dans une anse de la Laponie russienne, où lui et ses compagnons périrent de froid; Richard Chancelour, capitaine de l'autre vaisseau, fut plus heureux, il entra dans la mer Blanche et arriva à Archangel, où il passa l'hiver. Quoique les habitans n'eussent jamais vu de vaisseau étranger dans leur mer, ils reçurent leurs nouveaux hôtes avec une hospitalité qui eût fait honneur à une nation plus civilisée. Les Anglais apprirent là que le pays était une province du vaste empire du grand-duc ou czar de Moscovie, qui faisait sa résidence dans une ville située à douze cents milles d'Archangel. Chancelour, avec une activité convenable à un officier employé dans une expédition qui avait des découvertes pour but, n'hésita pas un moment sur le parti qu'il avait à prendre, et partit pour se rendre dans cette capitale si éloignée. A son arrivée à Moscou, il obtint une audience du czar, et lui présenta une lettre que le capitaine de chaque vaisseau de l'expédition avait reçue d'Édouard VI, en partant, pour le souverain des pays qu'ils pourraient découvrir. Le trône de Russie était alors rempli par Jean Vasilowitz; ce prince, gouvernant ses sujets avec la cruauté et le caprice d'un despote, n'était pas dépourvu de vues politiques. Il aperçut promptement les heureuses conséquences qui pouvaient résulter pour son pays d'un commerce entre ses sujets et les nations de l'ouest de l'Europe; et charmé de l'heureux événement auquel il allait devoir ce bien inattendu, il traita Chancelour avec beaucoup d'égards; et, par une lettre adressée au roi d'Angleterre, il invita les sujets de ce monarque à venir commercer dans les domaines de l'empire russe, en leur promettant faveur et protection [1].

Chancelour, à son retour, trouva Marie établie sur le trône d'Angleterre. Le succès de son voyage, la découverte d'un but nouveau pour la navigation, l'établissement d'un commerce avec un vaste empire, dont on connaissait à peine le nom dans l'ouest de l'Europe, et l'espoir d'arriver par cette route à ces régions depuis si long-temps désirées, excitèrent dans la nation une ardeur étonnante à poursuivre la route qui s'ouvrait. Marie, se laissant guider par son mari dans toute son administration, était assez disposée à diriger l'activité du commerce de ses sujets vers des pays où ils ne pouvaient exciter la jalousie de l'Espagne, ni empiéter sur les possessions de Philippe dans le Nouveau-Monde; elle écrivit à Jean Vasilowitz dans les termes les plus respectueux, en lui demandant son amitié; elle confirma la charte d'Édouard VI, donna de

[1] Hackluyt, I, 213; III, 129, 130.
[2] *Ibid.*, III, 131

[1] Hackluyt, I, 226, etc.

nouveaux pouvoirs à Chancelour et à deux agens, nommés par la compagnie, pour négocier avec le czar, au nom de la reine elle-même, et, selon l'esprit de ce siècle, elle donna à la compagnie des marchands aventuriers le privilége exclusif du commerce de Russie, en vertu duquel non-seulement ils établirent un commerce actif et avantageux avec ce pays, mais dans l'espérance d'arriver par-là à la Chine, ils poussèrent leurs découvertes vers l'est jusqu'à la côte de la Nouvelle-Zemble, le détroit de Waigatz et l'embouchure de la grande rivière Oby. Mais, dans ces mers glacées que la nature ne semble pas avoir destinées à être sillonnées par des vaisseaux, ils furent exposés à des désastres sans nombre, et virent souvent leurs espérances trompées.

Leurs tentatives pour ouvrir une communication avec l'Inde ne se bornèrent pas à cette navigation. Ils envoyèrent quelques-uns de leurs facteurs avec la caravane russe qui allait en Perse par la route d'Astracan et la mer Caspienne, en les chargeant de pénétrer vers l'est aussi avant qu'ils le pourraient, et de s'efforcer non-seulement d'établir un commerce avec ces pays, mais de recueillir toutes les instructions qui pourraient apporter quelque lumière sur la possibilité de trouver un passage à la Chine par le nord-est[1]. Après avoir échappé aux dangers nombreux auxquels ils furent exposés en traversant tant de pays habités par des peuples féroces et sans police, quelques-uns de ces facteurs parvinrent jusqu'à Bokara, dans la province du Khorasan; et, quoique arrêtés là par la guerre civile qui désolait alors le pays, ils retournèrent en Europe avec quelque espérance d'étendre le commerce de la compagnie jusques dans la Perse, et ayant recueilli beaucoup de connaissances de l'état de ces régions éloignées de l'est[2].

Les succès de la compagnie des marchands aventuriers excitèrent l'émulation de leurs compatriotes à porter leur activité à de nouvelles entreprises. Un commerce que les Anglais n'avaient pas tenté jusque-là, s'ouvrit avec la côte de Barbarie; la connaissance qu'on acquit par ce premier essai des productions précieuses qu'on pouvait tirer de l'Afrique, excita quelques navigateurs entreprenans à visiter une grande étendue de côtes de cette partie du monde; ils naviguèrent tout le long de la côte occidentale; abordèrent à plusieurs points, situés aux deux côtés de la ligne, et, après avoir acquis beaucoup de connaissances de ces contrées, ils rapportèrent en Angleterre de la poudre d'or, de l'ivoire, et d'autres marchandises précieuses peu connues des Anglais. En ce temps-là, ce commerce avec l'Afrique semble avoir été suivi avec activité, et était alors aussi innocent que lucratif; car les Anglais n'ayant pas encore besoin d'esclaves, le conduisaient sans violer les droits de l'humanité: c'est jusqu'à ce point que se portèrent leurs progrès durant un temps où leur navigation et leur commerce peuvent être regardés comme encore dans l'enfance. Tout faibles que ces progrès peuvent nous paraître à présent, nous les suivons avec un vif intérêt, et nous jetons nos regards en arrière avec satisfaction sur les premiers essais de cette activité nationale que nous voyons se déployer aujourd'hui dans toute sa maturité et toute sa force. Jusque dans ces premiers efforts de la nation, un observateur intelligent peut voir le présage de ses futurs progrès; cette activité ne fut pas plus tôt mise en mouvement qu'elle prit diverses directions, et se déploya dans chacune avec cette industrie persévérante qui est l'âme et le guide du commerce. Elle ne se laissa décourager ni par les peines et les dangers de cette navigation dans les mers du Nord, inconnues jusque-là, ni par l'insalubrité des climats de la zone torride; et les Anglais, sous les règnes de Henri VIII, d'Édouard VI et de Marie, s'ouvrirent les sources les plus fécondes de leur riche commerce avec la Turquie, l'Afrique, la Russie et Terre-Neuve.

A l'avénement d'Élisabeth au trône, les progrès qu'avait déjà faits l'Angleterre dans la navigation et le commerce lui en préparaient et lui en assuraient de nouveaux. A cette époque commence une période infiniment favorable à l'esprit qui s'élevait dans la nation. La tranquillité intérieure maintenue presque sans interruption durant le cours d'un règne long et prospère; la paix avec les nations étrangères pendant les vingt premières années d'Élisabeth; l'économie soigneuse de cette princesse, à l'aide de laquelle elle épargnait à ses sujets le fardeau des taxes ruineuses pour le commerce; la popularité de son administration : toutes ces circonstances favorisaient l'esprit d'entreprise dans le commerce, et l'invitaient à se déployer dans toute sa vigueur.

[1] Hackluyt, I, 301. — [2] *Ibid.*, 310.

La sagacité d'Élisabeth lui ayant fait apercevoir de bonne heure que la sûreté d'un royaume environné par la mer était fondée sur ses forces navales, dès le commencement de son règne elle augmenta le nombre et la force des vaisseaux de la marine royale, totalement négligée durant une minorité troublée par des factions, et pendant un règne uniquement occupé d'extirper l'hérésie. Elle remplit ses arsenaux de munitions navales, fit construire beaucoup de vaisseaux très forts selon l'état de la marine européenne en ce temps-là, et donna à ses sujets l'exemple de ne pas dépendre plus long-temps des étrangers, de qui les Anglais avaient jusque-là acheté tout faits tous leurs vaisseaux d'un port un peu considérable[1]. Par ces moyens, les constructeurs anglais se perfectionnèrent, le nombre des navigateurs s'accrut, et l'attention nationale se tourna vers la marine comme vers l'objet pour elle le plus important. Loin d'abandonner aucun des nouveaux canaux du commerce ouverts dans les trois précédens règnes, les Anglais les fréquentèrent avec la plus grande assiduité, et la protection de leur souveraine donna une énergie nouvelle à leurs efforts. Pour leur assurer le commerce exclusif avec la Russie, Élisabeth entretint avec Jean Vasilowitz la liaison formée par la reine Marie, et gagna si bien la confiance de ce prince par des ambassades successives, que les Anglais jouirent de ce privilége lucratif pendant toute la durée du long règne de ce prince. Elle encouragea la compagnie des marchands aventuriers, dont le monopole pour le commerce de Russie fut confirmé par acte du parlement[2], à reprendre le projet de pénétrer par terre en Perse. Les agens de la compagnie furent reçus à la cour de Perse, et obtinrent du shah une telle protection et des priviléges si importans que, pendant une suite d'années, ils firent un commerce très avantageux dans son royaume[3], et qu'en fréquentant les diverses provinces de Perse, ils acquirent une assez grande connaissance des richesses de l'orient pour se fortifier dans le projet de s'ouvrir par mer un commerce plus direct avec ces riches contrées.

Mais toutes les tentatives pour trouver le passage par le nord-est ayant échoué, il se forma un nouveau plan sous la protection du comte de Warwick, le chef de la famille entreprenante des Dudleys. On résolut de prendre une route toute différente, celle du nord-ouest. La conduite de l'entreprise fut confiée à Martin Frobisher, officier expérimenté et de réputation. Dans trois voyages successifs il visita la côte inhospitalière du Labrador et celle du Groënland (auquel Élisabeth donna le nom de *Meta Incognita*), sans trouver rien qui pût lui faire croire à la possibilité du passage qu'il cherchait. Ce mauvais succès fut très vivement ressenti par la nation et aurait amorti l'esprit d'entreprise parmi les Anglais s'il n'eût pris une nouvelle vigueur à la suite de l'heureuse expédition de François Drake, qui causa une satisfaction universelle. Ce hardi navigateur, émule de Magellan, voulant obtenir la même gloire en faisant le tour du globe, entreprit ce même voyage que toute l'Europe admirait depuis soixante ans, sans que personne se fût hasardé à suivre les traces du navigateur portugais. Drake l'osa, avec une flottille dont le plus grand navire n'était pas de plus de cent tonneaux, et l'exécuta aussi glorieusement pour lui que pour son pays; mais même, dans ce voyage entrepris dans d'autres vues, Drake ne négligea pas l'objet favori de ses compatriotes, la découverte d'une nouvelle route aux Indes orientales. Avant de quitter l'océan Pacifique pour revenir par les Philippines, il rangea toute la côte de la Californie, remontant jusqu'à la latitude nord de quarante-deux degrés, dans l'espérance de découvrir par ce côté une communication entre les deux mers qu'on avait cherchée si souvent en vain par l'autre. Ce fut la seule tentative de Drake qui n'eut point de succès. La rigueur excessive du froid, intolérable pour des hommes qui venaient d'éprouver les chaleurs des climats voisins des tropiques, l'arrêtèrent dans sa route vers le nord, et c'est un problème de géographie encore indécis, que de savoir s'il existe un passage de la mer Pacifique à l'océan Atlantique par ce côté[1].

Depuis cette époque, il n'y eut plus d'entreprise maritime que les Anglais ne crussent possible à leur courage et à leur habileté. Ils s'étaient portés dès lors dans toutes les mers

[1] Camden. *Annales*, p. 70, édit. de 1615, in-fol.
[2] Hackluyt, I, 369.
[3] *Ibid.*, I, 344, etc

[1] Hackluyt, III, 440. Camd., *Ann.*, 301, etc.

connues par les navigateurs de ce siècle, et ils étaient devenus les rivaux de la nation la plus renommée dans l'art de la navigation, les Portugais célèbres par les plus brillans succès. Mais, après avoir acquis la connaissance des différentes parties du globe, ils n'avaient pas jusque-là tenté de faire aucun établissement hors de leur propre pays. Leurs commerçans n'avaient pas encore acquis parmi eux assez de richesse et d'influence politique sur leur gouvernement pour pouvoir faire mettre à exécution un plan d'établissement de colonie dans des vues de commerce. La noblesse manquait encore des idées et de l'instruction qui l'auraient disposée à protéger et seconder une pareille entreprise. Cependant l'accroissement de la puissance de l'Espagne, et l'ascendant qu'elle avait donné à Charles V et à son fils sur les autres nations de l'Europe, tournèrent naturellement l'attention générale sur l'importance de ces établissemens dans le Nouveau-Monde, qui donnaient à une nation de tels avantages. Les relations établies entre l'Espagne et l'Angleterre durant le règne de Philippe et de Marie; l'abord de la noblesse espagnole à la cour de Londres, lorsque Philippe y venait faire quelque séjour; l'étude de la langue espagnole qui devint à la mode parmi les Anglais, et la traduction de plusieurs histoires d'Amérique de l'espagnol en anglais, répandirent par degrés en Angleterre une connaissance plus distincte des procédés de la politique de l'Espagne dans l'établissement de ses colonies, et des avantages qu'elle en retirait. Lorsque la guerre commença entre Élisabeth et Philippe, le projet de nuire à l'Espagne en l'attaquant par mer et dans ses établissemens éloignés ouvrit une carrière nouvelle au courage et à l'esprit entreprenant de la noblesse anglaise. Les hommes considérables de la nation voulurent se distinguer par des exploits maritimes. Dès lors le service de mer et les idées qui s'y liaient, telles que la découverte de pays nouveaux, l'établissement des colonies, l'extension du commerce par la découverte de nouveaux objets de consommation, devinrent des objets familiers aux personnes de rang.

Le concours de ces diverses circonstances conduisit bientôt les Anglais à former des plans d'établissemens dans les parties de l'Amérique qu'ils n'avaient fait jusque-là que visiter. Les auteurs et les protecteurs de ces projets étaient pour la plupart des personnes considérables par leur naissance, leur rang et leur crédit. On doit distinguer parmi eux sir Humphry Gilbert, de Compton en Devonshire, comme le chef de la première colonie anglaise portée en Amérique. Il avait fait la guerre avec distinction en France et en Irlande; et, ayant tourné son application vers les opérations maritimes, il publia un discours où il établissait comme vraisemblable l'existence d'un passage aux Indes par le nord-ouest, et qui montre, dans l'auteur, de l'instruction et de l'esprit mêlés à l'enthousiasme, à la crédulité et aux espérances flatteuses qui poussent les hommes aux entreprises hasardeuses et nouvelles [1]. Avec ces talens, il fut regardé comme l'homme le plus propre à former le nouvel établissement, et il obtint aisément de la reine Élisabeth des lettres-patentes qui le revêtissaient de tous les pouvoirs nécessaires pour le succès de l'entreprise.

Comme la charte donnée à Gilbert est la première charte d'une colonie émanée de la couronne d'Angleterre, tous les articles en méritent une attention particulière, en ce qu'elle fait connaître l'esprit du temps et la manière dont on y voyait de tels établissemens. Élisabeth autorise sir Gilbert à découvrir et à mettre en sa possession toutes les terres situées dans des pays éloignés et barbares non encore occupés par aucun prince ou nation chrétienne. Elle l'investit, lui, ses héritiers et ayans-cause, de la propriété du sol de ces pays lorsqu'il en aura pris possession. Elle permet à tous ceux de ses sujets qui voudront accompagner Gilbert dans ce voyage d'aller s'établir dans la colonie qu'il va fonder. Elle l'autorise, lui, ses héritiers et fondés de pouvoir, à disposer de toutes les terres et portions de terre qu'il croira convenable d'accorder à ceux qui le suivront, en les donnant en fief simple selon la loi d'Angleterre. Elle déclare que toutes les terres du nouvel établissement seront tenues de la couronne d'Angleterre à foi et hommage, et à la condition de lui payer le cinquième de tout l'or et l'argent des mines qu'on y découvrira. Elle accorde à Gilbert et ses héritiers la juridiction, et tous les autres droits régaliens, tant maritimes qu'autres, dans l'étendue des terres et des mers ad-

[1] Hackluyt, III, 11.

jacentes; et comme le salut et l'intérêt communs des futurs colons leur rendent un bon gouvernement nécessaire, elle donne à Gilbert le droit de juger, de punir, de pardonner, d'administrer et gouverner, tant au civil qu'au criminel, en affaires maritimes et autres, toutes les personnes qui de là en avant iront s'établir dans les susdits pays, selon les lois et ordonnances qui seront projetées et établies par lui pour un bon gouvernement. Elle accorde à tous les colons en Angleterre même, tous les droits, priviléges et franchises des naturels anglais, nonobstant toute loi, coutume ou usage contraires. Enfin, elle fait défense à toute personne de former, durant l'espace de six ans, aucun établissement à la distance de moins de deux cents lieues de tout endroit que sir Gilbert ou ses associés auront occupé [1].

Muni de ces pouvoirs extraordinaires, et qui ne paraissaient pas tels alors, d'après les idées d'autorité et de prérogative royale établies en Angleterre au seizième siècle, bien contraires aux notions plus modernes que nous avons des droits et de la liberté d'hommes qui se réunissent volontairement pour former une colonie, Gilbert commença à rassembler ses associés et à préparer son embarcation. L'idée qu'on avait de son caractère et le zèle actif de son beau-frère Walter Ralegh, qui, dès sa première jeunesse, avait déjà montré et les talens et le courage qui attirent la confiance et l'admiration, procurèrent bientôt un nombre suffisant de compagnons de son entreprise; mais le succès ne répondit pas aux espérances flatteuses qu'en avaient conçues ses compatriotes, ni à la dépense qu'il avait faite en préparatifs. Deux expéditions conduites par lui-même en personne eurent une issue malheureuse. Il périt dans la dernière, sans avoir effectué son établissement sur le continent, et sans avoir rien fait de plus remarquable que la vaine cérémonie de prendre possession de l'île de Terre-Neuve au nom de son souverain. La dissension parmi ses officiers, la licence et l'insubordination de quelques hommes de sa troupe, le peu de connaissance qu'il avait des pays qu'il se proposait d'occuper, le malheur qu'il eut d'aborder le continent dans une partie située trop avant dans le nord, où la côte difficile et dangereuse du cap Breton ne lui permettait pas de s'établir; le naufrage de son plus grand vaisseau, et par-dessus tout, la petite quantité de provisions que les fonds d'un simple particulier lui avaient permis de rassembler pour l'établissement d'une colonie, furent les vraies causes du mauvais succès de son entreprise, dont on ne peut se prendre ni au défaut de talens, ni au défaut de courage du chef [1].

Mais l'issue malheureuse d'une entreprise dans laquelle Gilbert avait consumé toute sa fortune ne découragea pas Ralegh. Il adopta toutes les idées de son beau-frère; et, ayant recours à la reine dans les bonnes grâces de laquelle il était alors fort avant, il en obtint une patente qui lui donnait une juridiction et des prérogatives aussi amples que celles qui avaient été accordées à Gilbert. Ralegh, non moins ardent à exécuter qu'à entreprendre, expédia sur-le-champ deux petits navires, sous le commandement de deux officiers dignes de sa confiance, Amadas et Barlow, chargés de visiter la contrée où il se proposait de s'établir et d'acquérir quelque connaissance préalable des côtes, du sol, des productions du pays. Pour éviter le malheur que Gilbert avait eu de se porter trop au nord, ils prirent leur route par les Canaries et les îles occidentales, et abordèrent au continent du nord de l'Amérique par le golfe de la Floride; malheureusement leurs recherches principales furent faites dans cette partie, aujourd'hui connue sous le nom de Caroline du nord, la province de l'Amérique la plus destituée de ports et de havres commodes. Ils touchèrent d'abord à une île qu'ils appelèrent *Wokokon*, probablement *Ocakoke*, située à l'entrée du détroit de Pamplicœ, et ensuite à Roanoke, près de l'entrée du détroit d'Albemarle. Dans l'une et l'autre de ces îles, ils eurent quelques entrevues avec les naturels, qu'ils trouvèrent être un peuple sauvage avec tous les caractères qui accompagnent le défaut de civilisation, la bravoure, l'horreur pour le travail, l'hospitalité, un extrême penchant à l'étonnement et à l'admiration et le désir d'échanger leurs productions grossières contre les marchandises d'Europe, et particulièrement contre du fer et les autres métaux utiles dont ils sont privés. Après avoir passé quelques se-

[1] Hackluyt, III, 135.

[1] Hackluyt, III, 143, etc. *Ibid.*, III, 243.

maines avec ces insulaires, et visité quelques parties du continent voisin, Amadas et Barlow retournèrent en Angleterre, emmenant avec eux deux de ces sauvages, et firent des descriptions si séduisantes de la beauté du pays qu'ils venaient de découvrir, de la fertilité du sol et de la douceur du climat, qu'Élisabeth, flattée de l'idée d'occuper un territoire si supérieur aux stériles régions du nord, les seules qu'eussent encore visitées ses sujets, donna à ce nouveau pays le nom de *Virginie*, comme pour rappeler à la postérité que cette heureuse découverte avait été faite sous le règne et les auspices d'une reine qui avait gardé sa virginité [1].

Le rapport des deux capitaines encouragea Ralegh à hâter ses préparatifs pour prendre possession d'une propriété si agréable. Il équipa une escadre de sept petits navires, sous le commandement de Richard Greenville, homme de naissance et d'une bravoure distinguée, dans un temps où la bravoure était commune; mais l'esprit de piraterie avec lequel les Anglais faisaient la guerre à l'Espagne vint se mêler au projet du nouvel établissement; et, conduit par ce motif, ainsi que faute de connaître une route plus directe et plus courte au continent du nord de l'Amérique, Greenville se dirigea vers les îles. Il perdit là beaucoup de temps à croiser et à faire quelques prises, de sorte qu'il n'arriva à la côte qu'il cherchait qu'à la fin de juin. Il toucha d'abord aux îles où Amadas et Barlow étaient descendus, et fit quelques excursions en différentes parties du continent, aux environs des détroits de Pamplicœ et d'Albemarle; mais comme malheureusement il n'avança pas assez dans le nord pour découvrir la belle baie de Chesapeak, il établit sa colonie sur l'île de Roanoke, et la laissa dans cette position incommode, dans un lieu presque inhabité, et sans un port où l'on pût être en sûreté [2].

La colonie consistait en cent quatre-vingts personnes, sous les ordres du capitaine Lane, assisté de quelques hommes recommandables, dont le plus distingué était Hariot, bon mathématicien. Leur principale occupation, durant neuf mois de séjour, fut de connaître le pays, et leurs recherches furent suivies avec un grand courage, et poussées plus loin qu'on ne pouvait

[1] Hackluyt, III, 246.
[2] Hackluyt, III, 251.

l'attendre d'une colonie si faible et si désavantageusement placée. Mais le désir impatient que nourrissent des aventuriers sans fortune de s'enrichir en peu de temps, qui avait donné déjà une fausse direction à la politique de l'Espagne dans ses établissemens, égarait aussi les Anglais qui, pour la plupart, ne voyaient comme dignes de leur attention et de leurs recherches que les mines d'or et d'argent. Ils les cherchaient partout où ils abordaient. La colonie de Ralegh s'occupa de cette chimère avec une infatigable activité. Les sauvages reconnurent bientôt l'objet principal de l'ardeur de leurs nouveaux hôtes, et les amusèrent artificieusement de tant de contes sur les perles qu'on pouvait pêcher dans leurs mers et les métaux précieux qu'on trouverait dans leurs mines, que Lane et ses compagnons perdirent tout leur temps et toute leur activité dans la poursuite de ces richesses chimériques, au lieu de cultiver le sol pour en tirer des productions nécessaires à leur subsistance. Lorsqu'ils eurent reconnu la ruse des Indiens, ils en furent si irrités, que des plaintes et des reproches ils en vinrent à des hostilités ouvertes. Dès lors les provisions qu'ils étaient accoutumés à recevoir des sauvages leur manquèrent, et ils n'avaient pris aucune précaution. Ralegh, engagé dans une entreprise trop coûteuse pour sa modique fortune, ne put pas leur envoyer le supplément de provisions qu'il leur avait promis pour l'entrée du printemps. Réduits à la plus grande détresse et près de périr de faim, ils étaient sur le point de se disperser dans le pays, pour aller chacun chercher à vivre comme il pourrait, lorsque sir François Drake parut avec sa flotte, revenant d'une expédition heureuse contre les Espagnols. Au moment de délivrer à Lane et à ses compagnons les secours qui leur étaient nécessaires pour subsister, une tempête brisa un petit vaisseau qu'il avait chargé de ces provisions; et comme il était dans l'impuissance de leur en fournir d'autres, et que les malheureux étaient excédés par la fatigue et la faim, à leur sollicitation il les reçut et les ramena en Angleterre [1].

C'est sous ces malheureux auspices que commencèrent les établissemens anglais dans le Nouveau-Monde. Cette dernière tentative, après avoir donné les plus flatteuses espérances, ne

[1] Hackluyt, III, 255. Camd., *Ann.*, 387

produisit d'autre effet utile que de faire mieux connaître le pays; elle mit Hariot, homme instruit et bon observateur, en état de décrire le sol, le climat, les productions, les mœurs des habitans avec un degré d'exactitude qui mérite des éloges, surtout lorsqu'on lui compare les premiers voyageurs qui nous ont débité sur le Nouveau-Monde tant de contes merveilleux. La fondation de cette colonie avortée a eu une autre suite digne d'être recueillie par l'histoire. Lane et ses associés, dans leur commerce suivi avec les Indiens, prirent goût à l'usage de fumer du tabac, pour lequel ces insulaires étaient passionnés, attribuant à cette plante mille vertus imaginaires, et la regardant comme un présent des dieux, donné à l'homme pour consolation et l'offrande la plus agréable qu'on pût faire à la Divinité [1]. Les Anglais retournant dans leur patrie y avaient apporté cette production nouvelle. Ils enseignèrent à leurs compatriotes la manière d'en user, que Ralegh et quelques jeunes gens à la mode adoptèrent avec empressement; l'imitation, l'amour de la nouveauté et l'opinion de quelques médecins sur les qualités salutaires de cette plante, en répandirent bientôt l'usage en Angleterre. Les Espagnols et les Portugais l'avaient déjà introduit en d'autres parties de l'Europe. L'habitude de prendre du tabac s'étendit insensiblement du nord au sud; et, sous une forme ou sous l'autre, elle fut agréable aux habitans de tous les climats. Exemple du caprice de l'espèce humaine non moins singulier qu'inexplicable, lorsqu'on considère le besoin tyrannique que l'habitude établit bientôt pour une sensation produite par une plante qui n'a aucune utilité bien connue, et qui est non-seulement désagréable mais nauséabonde pour celui qui commence à en user, et qu'on voit ce besoin, pour ainsi dire acquis, devenir presque aussi universel que ceux qui sont en nous originairement donnés par la nature et nécessaires à notre conservation. L'usage de fumer fut la première manière d'user du tabac connue en Angleterre, et nous voyons dans des comédies de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième, que c'était une habitude des gens du bel air et des hommes à la mode.

[1] Hariot, *ap. Hackluyt,* III, 271. De Bry, *America,* pars I.

Peu de jours après le départ de Drake, une petite barque expédiée par Ralegh avec un secours pour la colonie, débarqua au lieu où les Anglais avaient fait leur établissement; mais n'y trouvant plus personne, elle retourna en Angleterre. La barque était à peine repartie, que sir Richard Greenville parut avec trois vaisseaux. Après avoir cherché inutilement la colonie qu'il avait établie, et ne pouvant en savoir aucune nouvelle, il laissa dans l'île quinze hommes de sa troupe pour en conserver la possession. Cette poignée d'hommes fut bientôt assaillie et détruite par les sauvages [1].

Quoique tous les efforts de Ralegh pour établir une colonie en Virginie eussent échoué par une suite de désastres et de contre-temps, ses espérances se soutenaient encore et ses ressources n'étaient pas épuisées. Dès le commencement de l'année suivante, il équipa trois vaisseaux, sous le commandement du capitaine Jean White, qui portèrent au continent de l'Amérique une colonie plus nombreuse que celle qui était partie sous les ordres de Lane. A leur arrivée en Virginie, les nouveaux colons, après avoir observé que le pays était couvert de bois qui leur paraissaient un désert occupé seulement par quelques hordes de sauvages dispersées çà et là, reconnurent qu'ils ne pouvaient s'y établir, destitués qu'ils étaient de beaucoup de moyens de subsister dans une semblable situation. Ils requirent d'une commune voix leur commandant de retourner en Angleterre, pour solliciter des secours nécessaires à l'existence de la colonie, et qu'il pourrait obtenir mieux que personne. Mais White revenant dans son pays natal y trouva les circonstances infiniment contraires au succès de la demande qu'il venait faire. La nation était dans une alarme universelle des préparatifs formidables faits par Philippe II, pour une invasion en Angleterre. Elle rassemblait toutes ses forces pour s'opposer à la flotte à laquelle Philippe avait eu l'arrogance de donner le nom de *flotte invincible.* Ralegh, Greenville, et tous les protecteurs du nouvel établissement en Amérique, étaient appelés à concourir à la défense de leur pays dans les opérations qui allaient signaler une époque également intéressante et glorieuse pour l'Angleterre. En un danger si imminent, et lorsqu'ils avaient à combattre pour

[1] Hackluyt, III, 265, 283.

l'honneur de leur souverain et l'indépendance de leur pays, il était impossible de s'occuper d'objets éloignés et moins importans. La malheureuse colonie de Roanoke périt victime de la faim ou de la férocité des sauvages dont elle était environnée.

Durant le reste du règne d'Élisabeth, le projet d'établir une colonie en Virginie ne fut pas repris. Ralegh, avec un caractère entreprenant et des talens extraordinaires, avait l'esprit et les défauts d'un homme à projets. Séduit par une idée nouvelle, et donnant toujours la préférence à la plus brillante et à la plus difficile à mettre à exécution, il était disposé à s'engager en des entreprises si vastes et si diverses qu'il se trouvait ensuite hors d'état de les suivre toutes. Il était en ce temps même occupé de peupler et de cultiver en Irlande une grande étendue de terres dont la reine lui avait fait la concession. Il entrait pour beaucoup dans le projet de faire un puissant armement contre l'Espagne, pour établir don Antonio sur le trône de Portugal. Il avait dès lors formé son plan favori et tout-à-fait chimérique de pénétrer dans la Guyane, où il imaginait dans ses rêves flatteurs qu'il trouverait des richesses inépuisables et les mines du monde les plus riches. Parmi cette multitude de projets séduisans, et auxquels leur nouveauté même donnait à ses yeux plus de prix, il se refroidit naturellement sur ses anciens plans qui ne lui avaient jusque-là apporté aucun profit. Il abandonna la Virginie, et céda ses droits sur cette contrée où il n'avait jamais mis le pied, ainsi que tous les privilèges que lui donnait sa charte, à Thomas Smith et à une compagnie de marchands de Londres. Cette compagnie, contente d'un petit commerce qu'elle faisait sur de petits bâtimens, ne fit aucune démarche pour prendre possession du pays qu'on lui cédait. Ainsi, après une période de cent six ans depuis la découverte du continent nord de l'Amérique par Cabot, et après vingt ans depuis l'envoi de la première colonie par Ralegh, il n'y avait pas encore un seul Anglais établi dans cette partie du Nouveau-Monde, à la mort de la reine Élisabeth en 1603.

J'ai déjà expliqué les causes de ce fait pour la période antérieure à l'avénement d'Élisabeth; mais sous son règne même, il y en eut d'autres qui durent produire le même effet. Quoique, pendant une moitié de ce règne, l'Angleterre n'ait pas eu de guerre avec les étrangers, et que le commerce ait joui dans tout ce temps de cette parfaite sécurité qui est si favorable à ses progrès, et quoique la gloire de ses dernières années eût donné à l'esprit national beaucoup d'élévation et de vigueur, la parcimonie extrême de la reine et sa répugnance à demander à ses sujets aucun impôt extraordinaire la disposaient plutôt à retenir qu'à seconder l'ardeur de sa nation dans des entreprises du genre de celles dont il s'agit. Les plus brillantes, sous son règne, furent tentées et exécutées par des particuliers. Tous les projets d'établissement de colonies furent conduits à l'aide de fonds fournis par des individus et sans les secours publics. La félicité même de son peuple sous son gouvernement le détournait d'aller s'établir dans des contrées éloignées. Le sol natal a pour l'homme de si puissans attraits, et son attachement aux lois, aux mœurs, aux usages de son pays, est si profond, que rarement il se résout à s'en éloigner, à moins qu'il n'en soit chassé par l'oppression, ou fortement attiré ailleurs par l'espoir d'une grande et soudaine fortune; mais les parties de l'Amérique où les Anglais avaient tenté jusque-là de s'établir ne les invitaient pas, comme celles qu'avait découvertes l'Espagne, par des apparences de mines d'or et d'argent. Le profit qu'ils pouvaient espérer était éloigné, et ne pouvait être obtenu que par les efforts persévérans du travail et de l'industrie. Les maximes du gouvernement d'Élisabeth étaient si populaires, qu'elle ne donnait à aucun de ses sujets des motifs d'émigrer pour échapper aux vexations du pouvoir. Il paraît même que c'est avec quelque difficulté qu'on étoit venu à bout de rassembler ces poignées de *planteurs*, auxquelles les écrivains du temps donnent le nom de première et seconde colonie de Virginie.

Mais la couronne d'Angleterre allait passer aux Stuarts. A peine Jacques Ier fut-il établi sur le trône, qu'il annonça son caractère pacifique, et qu'il termina par un traité amical avec l'Espagne la longue guerre des deux nations entre elles. Depuis cette époque, la paix ne fut plus troublée sous son règne. Beaucoup de personnes de distinction et d'une ambition ardente, à qui la guerre avec l'Espagne avait fourni une occupation constante et des espérances séduisantes,

non-seulement de gloire, mais de richesses à acquérir, se virent bientôt avec impatience réduites à une vie oisive et n'ayant plus de but. Leur imagination travailla à chercher quelque exercice à leur activité et à leurs talens. Le nord de l'Amérique ouvrait un vaste champ à l'un et à l'autre, et les projets d'y établir des colonies devinrent populaires, et généralement répandus dans la nation.

Un voyage entrepris par Barthélemy Gosnold, dans la dernière année de la reine, facilita et encouragea l'exécution de ces plans. Il fit voile de Falmouth, dans une petite barque, avec trente-deux hommes. Au lieu de suivre les premiers navigateurs dans le détour inutile qu'ils avaient pris par les îles occidentales de la Floride, Gosnold navigua droit à l'ouest, autant que les vents le lui permirent, et fut le premier navigateur anglais qui eût atteint l'Amérique par cette route plus courte et plus directe. La partie du nouveau continent qu'il vit la première est un promontoire appartenant à la province appelée aujourd'hui baie des Massachusets, et auquel il donna le nom de cap *Cod*. En suivant la côte, et s'avançant toujours vers l'ouest, il toucha à deux îles, à l'une desquelles il donna le nom de *Martha's vine yard* (la vigne de Marthe); et à l'autre, celui d'*île d'Élisabeth*. Il visita aussi le continent adjacent, et commerça avec les habitans. Lui et ses compagnons furent si enchantés de l'aspect séduisant du pays que, nonobstant la petitesse de leur nombre, une partie d'entre eux étaient déterminés à s'y établir sur-le-champ; mais, après avoir réfléchi sur le malheureux sort des premiers Anglais qui les avaient devancés en Amérique, ils revinrent d'une résolution formée dans la première chaleur de leur admiration, et Gosnold fut de retour en Angleterre en moins de quatre mois après son départ [1].

Ce voyage, au premier coup d'œil, peu intéressant, eut pourtant des suites heureuses et importantes. Les Anglais commencèrent à voir d'un autre œil le continent d'Amérique; ils reconnurent qu'il était fort bon à habiter, bien plus près du nord que le lieu où ils avaient fait leur premier établissement (la côte de la Virginie); la côte d'un vaste pays, s'étendant sous des climats doux, s'offrait à eux. La richesse d'un sol encore vierge leur promettait une récompense certaine de leurs travaux; des sources de richesses inattendues pouvaient s'ouvrir dans l'intérieur du pays, et on pouvait y découvrir des objets de commerce encore inconnus à l'Europe. La distance de ces nouvelles contrées à l'Angleterre était réduite au tiers dans la nouvelle route ouverte par Gosnold. On commença dès lors, dans toutes les parties du royaume, à former des plans pour établir des colonies; et avant qu'ils fussent assez mûrs pour être exécutés, des marchands de Bristol armèrent un petit vaisseau, et le comte de Southampton et le lord Arundel de Wardour, un autre, avec charge aux navigateurs de reconnaître si le compte rendu par Gosnold de ce pays était fidèle ou dicté par l'exagération d'un esprit passionné pour les découvertes. L'un et l'autre navires rapportèrent la confirmation de tout ce qu'avait annoncé Gosnold, en y ajoutant tant de détails favorables aux nouveaux pays, recueillis d'observations plus étendues, qu'ils inspirèrent un plus grand désir d'y former des établissemens.

Le promoteur le plus actif de ces projets, et le plus heureux dans ses efforts, fut Richard Hackluyt, chanoine de Westminster, à qui l'Angleterre doit peut-être, plus qu'à aucun homme de ce siècle, ses possessions en Amérique. Formé par un parent de son nom, homme supérieur dans la marine et le commerce, il avait pris le goût de ces connaissances et s'était appliqué de bonne heure à l'étude de la géographie et de la navigation. Ces sciences l'occupèrent tout entier, et toute sa vie fut employée à les étendre et à les répandre parmi ses compatriotes. Pour les exciter à des entreprises maritimes, en flattant l'orgueil national, il publia, en 1589, sa collection précieuse des voyages et des découvertes des Anglais. Pour mettre sous leurs yeux les instructions qu'on pouvait tirer de l'expérience des navigateurs étrangers, il traduisit en anglais quelques-unes des meilleures relations faites par les Espagnols et les Portugais de leurs voyages aux Indes orientales et occidentales. Il avait été consulté sur beaucoup de plans de découvertes, et d'établissemens de colonies, durant les dernières années du règne d'Élisabeth. Il correspondait avec les chefs des expéditions, dirigeait leurs recherches dans les

[1] Purchas, IV, p. 1647.

meilleures routes, et publiait l'histoire de leurs exploits. Par le zèle et les efforts d'un homme également respecté des grands qui favorisaient ces entreprises, et de ceux qui les conduisaient et les exécutaient, il se forma une association des uns et des autres, pour établir des colonies en Amérique, qui demanda au roi la sanction de son autorité pour assurer l'exécution de ses plans.

Le roi Jacques se piquait d'une science profonde, en matière de gouvernement; il avait déjà porté son attention sur les avantages qu'on peut tirer des colonies, en s'occupant d'en établir dans les provinces les moins civilisées de son ancien royaume[1]. Il n'en fut que plus empressé de tourner le génie actif de ses nouveaux sujets à des occupations qui ne contrariaient pas ses maximes pacifiques, et il écouta favorablement leurs pétitions. Mais comme l'étendue et la valeur du continent de l'Amérique commençaient à être mieux connues, la concession d'un pays si vaste à une seule association, quelque respectable qu'elle fût, lui parut un acte contraire à la saine politique, et d'une prodigalité condamnable : par ces considérations, il fit deux parts à peu près égales de cette étendue de côtes et de terres comprises entre le trente-quatrième et le quarante-cinquième degré de latitude; l'une appelée la première colonie de Virginie, ou la colonie du Sud; l'autre, la seconde, ou colonie du Nord.

Il autorisa sir Thomas Gates, sir Georges Summers, Richard Hackluyt et leurs associés, la plupart résidant à Londres, à déterminer, dans la première de ces portions, le local qu'ils voudraient choisir, et les investit de la propriété des terres le long de la côte, sur une étendue de cinquante milles de chaque côté du point où ils placeraient leur première habitation, et dans l'intérieur du pays, sur cent milles de profondeur. L'autre part fut accordée, par une charte semblable, à divers chevaliers, gentilshommes et marchands de Bristol, de Plimouth et de différens comtés de l'ouest de l'Angleterre. Ni le monarque de qui émanaient ces chartes, ni ses sujets qui les recevaient, n'imaginaient qu'ils allaient fonder de grands et riches états. L'acte que leur délivrait Jacques n'était qu'une simple charte qui les incorporait pour former une compagnie de commerce ayant un sceau commun, et pouvant agir comme un corps politique; mais comme le but de leur association était nouveau, le plan établi pour l'administration de leurs affaires fut nouveau aussi. Au lieu du droit accordé ordinairement aux corporations de choisir leurs officiers, et de faire des statuts particuliers pour la conduite de leurs opérations, le gouvernement des colonies qu'on allait établir fut attribué à un conseil résidant en Angleterre, dont les membres seraient nommés par le roi, selon les formes que sa majesté établirait par des ordonnances signées d'elle. Une juridiction subordonnée fut confiée à un conseil résidant en Amérique, pareillement nommé par le roi, et devant se conduire d'après les instructions qu'il en recevait. A cette clause importante qui réglait la forme de leur constitution, le roi ajouta divers priviléges capables d'encourager ses sujets à aller s'établir en Amérique. Quelques-uns furent ceux-là mêmes qui avaient été accordés à Gilbert et à Ralegh, tels que celui qui assurait aux émigrans et à leurs descendans tous les droits des citoyens anglais, comme s'ils fussent demeurés ou fussent nés en Angleterre, et celui de posséder les terres en Amérique par la plus libre et la moins grevée de toutes les teneurs. Jacques fit même aux nouveaux aventuriers des avantages qu'Élisabeth n'avait pas donnés aux premiers. Il permit d'exporter d'Angleterre, durant sept ans, sans payer aucun droit, tous les objets nécessaires au soutien ou au commerce des nouvelles colonies; et pour encourager leur industrie, il leur accorda toute liberté de commercer avec les nations étrangères, et consacra le droit sur les marchandises du dehors, durant vingt-un ans, à former un fonds pour le secours des colonies.

Dans cette singulière charte, dont les dispositions n'ont pas été considérées avec assez d'attention par les historiens de l'Amérique, quelques articles sont nuisibles au droit des colons et d'autres aux intérêts de la métropole. En plaçant le pouvoir, tant législatif qu'exécutif, dans un conseil nommé par le roi, et dirigé par ses instructions[1], elle semble dépouiller tout Anglais allant s'établir en Amérique des droits d'un homme libre, tandis que la liberté illimitée

[1] *Histoire d'Écosse*, l. II.

[1] Stith, *Hist. of Virginia*, p. 35. Append. p. 1. Purchas, V, 1683.

de commerce avec les étrangers privait la métropole de ce qu'on regardait comme le principal avantage à retirer de l'établissement des colonies. Mais, dans l'enfance de la théorie de la formation des colonies, et avant qu'on pût être guidé par l'observation et l'expérience, les idées n'étaient pas encore assez développées ou assez bien arrangées, pour qu'on pût en déduire les meilleurs principes de conduite dans cette sorte d'entreprises. A une époque où l'on ne pouvait prévoir l'importance et la grandeur future de ces états, qu'on appelait, pour ainsi dire alors, à l'existence, la politique du temps n'était pas en état de concerter pour eux les meilleurs plans de gouvernement. D'ailleurs, les Anglais de ce siècle, accoutumés à respecter la prérogative et l'autorité en beaucoup d'actes arbitraires de leurs monarques, n'étaient pas encore animés de cet amour de leurs droits personnels et politiques, qui leur est devenu familier, à mesure que leur constitution s'est mûrie et perfectionnée.

Ce fut donc sans hésitation et sans répugnance, que les propriétaires investis par les deux chartes se préparèrent à exécuter leurs projets respectifs, et que les premiers établissemens des Anglais en Amérique furent formés sous l'autorité d'un acte qu'aujourd'hui ils rejetteraient avec dédain comme une violation des droits sacrés et inaliénables de la liberté. Depuis cette époque, les progrès de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre forment la matière d'une histoire suivie et régulière ; on doit les considérer comme les colonies mères, la première dans le sud, et la seconde dans le nord; car c'est à leur imitation, et pour ainsi dire sous leur abri, que les autres ont été fondées, et se sont élevées successivement.

Les premières tentatives d'établissement dans la Virginie et la Nouvelle-Angleterre furent faites par de très faibles troupes d'émigrans. Comme ces colonies se sont établies avec les plus grands désavantages parmi des tribus de sauvages, dans des pays déserts et sans culture, et qu'elles n'ont atteint que par degrés, après de longs efforts et beaucoup de désastres, à cette force et à cette politesse intérieure qui leur donne le droit de se regarder aujourd'hui comme des états respectables, l'histoire de leur accroissement mérite une attention particulière. Elle présente un spectacle non moins frappant qu'instructif, et une occasion qui s'offre rarement d'observer une société naissante aux premiers momens de son existence politique; de voir comment son esprit se forme dans ses premières années; comment ses principes se développent à mesure qu'elle avance dans la carrière, et comment elle acquiert, par la succession du temps, ces qualités caractéristiques qui la distinguent, lorsqu'elle a atteint toute sa maturité. L'histoire de l'établissement des autres colonies fait dans des temps postérieurs, où l'importance de ces possessions était mieux connue, et où la métropole faisait en leur faveur des efforts plus grands et mieux dirigés, est bien moins intéressante. Je ferai donc avec détail l'histoire des deux premières colonies : pour celles qui ont suivi, je me contenterai d'observations générales sur le temps, les motifs et les circonstances principales de leur établissement. Je commence par l'histoire de la Virginie, la plus ancienne et la plus importante des colonies anglaises du nord de l'Amérique.

Quoique plusieurs personnes riches et de distinction fussent membres de la compagnie qui avait entrepris d'établir une colonie dans la Virginie, les fonds de l'entreprise ne paraissent pas avoir été bien considérables, et les premiers efforts furent très faibles. Un petit vaisseau de cent tonneaux et deux barques, sous le commandement du capitaine Newport, furent expédiés, portant cent cinq hommes, destinés à rester dans le pays. Quelques-uns appartenaient à de grandes familles; et entre autres, il s'y trouvait un frère du comte de Northumberland, et plusieurs officiers ayant servi avec réputation sous le règne d'Élisabeth. Newport, on ne sait pour quelle raison, suivit l'ancienne route par les îles occidentales, et n'atteignit la côte du nord de l'Amérique qu'au bout de quatre mois de navigation; mais en y abordant, il fut plus heureux que les navigateurs qui l'avaient précédé. Car, ayant été jeté par la violence d'une tempête au nord de Roanoke, lieu de sa destination, la première terre qu'il découvrit fut le promontoire appelé par lui-même, le *cap Henri*, qui forme la côte sud de l'entrée de la baie de Chesapeak. Les Anglais entrèrent tout

de suite dans ce golfe spacieux; en avançant, ils contemplèrent avec admiration et avec délices, ce vaste réservoir, où se versent les eaux de tant de grandes rivières, qui non-seulement fertilisent cette partie de l'Amérique, mais ouvrent à la navigation les parties intérieures du pays, et semblent y préparer au commerce des communications plus étendues et plus faciles qu'en aucune autre partie du globe. Newport, en suivant la côte du sud, entra dans une rivière, appelée *Powhatan* par les naturels, et à laquelle il donna le nom de *rivière James;* après avoir visité ses bords, en la remontant jusqu'à quarante milles au-dessus de son embouchure, il demeura persuadé qu'un pays dont l'abord était si facile et riche en havres nombreux était un lieu plus propre à l'établissement d'une colonie que la côte escarpée et dangereuse de Roanoke, située au sud, où étaient débarqués les premiers aventuriers. Il se détermina donc à descendre là; et après avoir choisi un lieu qu'il crut convenable pour y fixer sa première résidence, il donna à la ville naissante le nom de *James-Town*, qu'elle conserve encore; et quoiqu'elle ne soit devenue depuis ni bien peuplée, ni bien opulente, elle peut se vanter d'être la première et la plus ancienne habitation des Anglais dans le Nouveau-Monde.

Mais, quelque heureuse que fût la situation choisie, les colons étaient loin de pouvoir profiter de ses avantages. De violentes inimitiés s'étaient élevées entre les chefs durant le voyage; elles ne se calmèrent pas à leur arrivée. Le premier acte du conseil qui prit l'autorité en main, en vertu d'une commission apportée d'Angleterre sous le sceau de la compagnie, et ouverte le lendemain de leur débarquement, fut une injustice. Le capitaine Smith qui était nommé, par la commission même, membre du conseil, en fut exclu par la basse jalousie de ses collègues, et non-seulement réduit à la condition d'un homme privé, mais l'objet des soupçons et de la vigilance inquiète de ses supérieurs. Cette éclipse de son crédit, et son inaction qui en fut la suite, furent un grand malheur pour la colonie qui avait besoin dans de telles circonstances de son génie et de son activité. En effet, à peine les Anglais étaient-ils établis, qu'ils entrèrent en guerre avec les naturels du pays; effet de leur propre indiscrétion, ou de la défiance et de la férocité des sauvages. Ceux-ci, quoique épars dans les pays adjacens, divisés en peuplades indépendantes et si faibles que la plus considérable pouvait à peine assembler deux cents guerriers[1], fatiguèrent beaucoup la colonie naissante par leurs continuelles hostilités. A cette calamité s'en ajouta une plus terrible : le fonds de provisions laissé à la colonie au départ des navires pour l'Angleterre était si peu abondant et de si mauvaise qualité, qu'elle se trouva dans une disette bien voisine de la famine. La mauvaise nourriture amena bientôt des maladies, dont la violence fut accrue par la chaleur étouffante du climat et par l'humidité d'un pays couvert de bois; de sorte qu'avant le commencement de septembre une moitié des nouveaux colons avait péri, et la plupart des survivans étaient malades et tout-à-fait découragés. C'est dans de telles extrémités que se reconnaissent les ressources et les talens de chacun, et qu'on y a recours. L'homme prend alors sa place et l'ascendant que lui donnent son génie et sa capacité. Tous les yeux se tournèrent sur Smith, et tous ses compagnons lui déférèrent volontairement l'autorité dont ils l'avaient dépouillé. Son caractère intrépide, fortement empreint d'une teinte de l'esprit romanesque commun parmi les militaires de ce siècle, était particulièrement assorti à la situation où il se trouvait. La vigueur de sa constitution avait heureusement résisté à la maladie, et son courage n'avait jamais été abattu par le danger. Il adopta sur-le-champ le seul plan qui pouvait sauver la colonie d'une entière destruction. Il commença par élever autour de James-Town une fortification bien imparfaite, mais d'une défense suffisante contre les sauvages. Il marcha ensuite à la tête d'un petit détachement pour chercher les ennemis. Il gagna quelques-unes des tribus par des caresses et des présens, et les engagea à lui fournir des provisions. Il attaqua les autres à force ouverte; et les battant toujours, quelque supérieurs qu'ils fussent en nombre, il les força de lui faire part de leurs provisions pour l'hiver. Il fut payé de ses travaux et de son courage par le rétablissement de l'abondance dans la colonie et la satisfaction de ses compagnons, et il se flatta qu'il pourrait les maintenir dans

[1] Purchas, vol. IV, 1692. Smith's *Travels*, 23.

cette heureuse situation jusqu'à l'arrivée des vaisseaux anglais attendus au printemps; mais, dans une de ses excursions, il fut surpris par un corps nombreux d'Indiens; et, forcé de fuir après une vigoureuse résistance, il tomba dans un marais où, enfoncé jusqu'au cou, il fut obligé de se rendre. Quoiqu'il connût le sort affreux destiné par les sauvages à leurs prisonniers, sa présence d'esprit ne l'abandonna pas. Il montra à ceux qui le gardaient une boussole, et les amusa de tant de contes sur les vertus merveilleuses de l'aiguille aimantée, qu'il les remplit d'un étonnement et d'une admiration qui commencèrent à opérer fortement en sa faveur. Ils le conduisirent cependant en triomphe en différentes parties du pays, et en particulier à Powhatan, le plus considérable sachim ou village de cette partie de la Virginie. Là, sa sentence de mort étant prononcée, et sa tête déjà baissée pour recevoir le coup mortel, le faible des femmes américaines pour ces brigands d'Européens, qui a sauvé la vie à plus d'un Espagnol, vint au secours du capitaine anglais. La fille bien-aimée d'un sauvage, appelée Powhatan, se jeta entre lui et le sauvage qui allait le frapper, et par ses prières et ses larmes, elle obtint de son père qu'on lui laisserait la vie. La bienfaisance de sa libératrice, que les écrivains anglais de ce temps-là honorent du titre de princesse Pocahuntas, ne se borna pas là. Elle lui fit bientôt rendre sa liberté, et lui envoya depuis de temps en temps des provisions, le meilleur de tous les présens qu'on pût faire à lui et à ses compagnons[1].

Smith, à son retour à James-Town, trouva la colonie réduite à trente-huit personnes, qui dans leur désespoir se préparaient à abandonner une contrée qui semblait repousser les Anglais de son sein. Il employa les caresses, la menace et même la force, pour empêcher l'exécution de cette fatale résolution. Il parvint avec peine à leur faire différer leur départ assez long-temps, pour que le secours attendu d'Angleterre arrivât.

L'abondance fut bientôt rétablie, une centaine de nouveaux planteurs se joignirent aux restes des premiers, et ils eurent un fonds très ample de toutes les provisions nécessaires pour défricher et cultiver le terrain qu'on leur avait donné : mais un malheureux incident vint détourner leur attention et leurs travaux de la seule occupation qui pût améliorer leur situation. Dans un ruisseau coulant d'un banc de sable au voisinage de James-Town, ils trouvèrent un sédiment d'une substance minérale brillante qui avait quelque ressemblance avec de l'or. Dans un siècle où l'on regardait les métaux précieux comme la seule richesse parmi les productions du Nouveau-Monde, où l'on supposait que chaque montagne contenait un trésor, et où l'on cherchait un sable d'or dans chaque rivière, cette indication fut regardée comme une preuve certaine de la présence d'une mine d'or. Tous les bras furent occupés à fouiller, et on amassa une grande quantité de cette poudre brillante; un prétendu artiste de la troupe, aussi ignorant que ses compagnons étaient crédules, prononça d'après quelques essais que la mine était très riche. Il n'y eut plus alors, dit Smith, dans la troupe, d'autre discours, d'autre espoir, d'autre travail, que de tirer l'or de la mine, de laver la mine d'or, de raffiner l'or[1]. Le vaisseau qui retournait en Angleterre fut chargé de cette richesse imaginaire, tandis que la culture de la terre et toute occupation utile furent entièrement négligées.

Les effets de cette funeste illusion se firent promptement sentir. Malgré l'activité prévoyante de Smith qui avait tiré des sauvages quelques grains, soit par force, soit par la voie de l'échange, la colonie commença à souffrir comme auparavant de la disette et fut attaquée des mêmes maladies. Dans l'espoir de trouver quelques ressources, Smith proposa d'étendre les recherches et les excursions au-delà des pays voisins de la rivière James, d'ouvrir un commerce avec des tribus de sauvages plus éloignées, et de reconnaître l'état de leur culture et de leur population. Il se chargea de conduire lui-même cette expédition hasardeuse dans un petit bateau découvert, avec une petite troupe et une très faible quantité de provisions. Il commença par le cap Charles, et en deux différentes excursions qui l'occupèrent environ quatre mois, il s'avança jusqu'à la rivière Susquehannah qui a son embouchure dans le fond de la baie. Il visita tous les pays situés sur les rivages de l'est et de l'ouest; il entra dans les

[1] Smith's *Travels*, p. 44, etc. Purchas, IV, 1704. Stith pag. 45, etc.

[1] Smith's *Travels* pag 43.

anses les plus considérables; il remonta plusieurs grandes rivières jusqu'à leurs cataractes; il commerça avec quelques tribus et combattit avec d'autres; il observa la nature du sol qu'elles occupaient, leur manière de subsister, les singularités de leurs mœurs et usages, et laissa parmi toutes une grande admiration de la bienfaisance ou de la valeur des Anglais. Après avoir ainsi parcouru environ trois mille milles dans un mauvais bateau très mal approprié à une si longue navigation; avoir supporté les fatigues et les dangers avec un courage et une patience qui égalent tout ce qu'on a dit des Espagnols dans leurs entreprises les plus hardies, il revint à James-Town, apportant avec lui une description de cette grande portion du continent comprise sous les deux noms de la Virginie et du Maryland [1], si exacte et si complète, qu'après les recherches d'un siècle et demi, sa carte ne diffère guère de celles que nous avons aujourd'hui de ces deux pays, et qu'elle a été l'original de toutes les descriptions qu'on en a faites depuis [2].

Mais quelque agréable que fût la perspective des avantages que promettait un pays formé par la nature pour être le centre d'un immense commerce, elle ne fournissait aucun secours aux besoins présens des colons; la colonie dépendait toujours pour sa subsistance des naturels du pays, et les Européens, après tous les efforts de leur industrie, avaient à peine défriché et cultivé trente acres de terrain [3]. Cependant, par les soins de Smith, les magasins des Anglais étaient si régulièrement pourvus que, pendant quelque temps, ils n'éprouvèrent point de disette considérable. C'est dans cet état des choses qu'il fut fait, dans la constitution de la compagnie, un changement qui semblait promettre un accroissement de sécurité et de bonheur. Cette direction suprême de toutes les opérations de la compagnie que le roi, par la charte, s'était réservée à lui seul, détournait les personnes de quelque rang et de quelque fortune de devenir membres d'une société si fort dépendante des volontés arbitraires du monarque. Sur l'exposé de cet inconvénient fait à Jacques, ce prince accorda aux entrepreneurs une nouvelle charte avec des priviléges plus amples; il étendit les

[1] Smith's *Travels*, pag. 65.
[2] Stith, pag. 83.
[3] *Id.*, pag. 97

limites de la colonie; il rendit les pouvoirs de la compagnie comme corporation plus explicites et plus complets; il abolit la juridiction du conseil résidant en Virginie, et investit du gouvernement un conseil résidant à Londres, dont les propriétaires associés nommeraient les membres à la majorité des suffrages. Il autorisa ce conseil à établir telles lois, ordonnances, formes de gouvernement et magistratures qui seraient jugées par eux les meilleures pour le bien des entrepreneurs et des habitans, ainsi qu'à nommer un gouverneur chargé sur les lieux de l'administration de la colonie et de l'exécution des lois [1]. En conséquence de ces concessions nouvelles, la compagnie ayant acquis un pouvoir plus étendu de régler et conduire ses propres affaires, le nombre des actionnaires s'accrut, et parmi eux se placèrent les noms les plus respectables de la nation.

Le premier acte du nouveau conseil fut de nommer gouverneur et capitaine général en Virginie lord Delawarre. Ce titre, tout pompeux qu'il était, ne pouvait pas toucher beaucoup un homme de son rang. Il avait suivi les progrès de l'établissement, et il connaissait trop la difficulté qu'on trouve à élever une colonie, pour attendre autre chose que beaucoup de travaux et d'inquiétudes de l'emploi délicat dont il se chargeait et dont il voulait remplir les devoirs; mais par zèle pour le succès d'une entreprise qu'il regardait comme infiniment avantageuse à son pays, il se détermina à quitter toutes les jouissances que lui donnaient dans sa patrie son rang et sa fortune, et à entreprendre un long voyage pour aller s'établir dans des contrées dépourvues de toutes les commodités de la vie auxquelles il était accoutumé, et où il prévoyait bien que le trouble et les dangers l'attendaient. Mais comme il ne pouvait pas quitter sitôt l'Angleterre, le conseil fit une expédition de neuf vaisseaux, portant cinq cents planteurs, sous les ordres de sir Thomas Gates, en qualité de lieutenant général, et le second comme amiral. Ils partirent munis de commissions par lesquelles ils furent autorisés à suspendre la juridiction du conseil établi, à proclamer gouverneur lord Delawarre, et à prendre en main la conduite de toutes les affaires, jusqu'à son arrivée.

Un ouragan sépara du reste de la flotte le

[1] Stith, *App.*, pag. 3.

vaisseau qui portait Gates et Summers et le jeta sur la côte des Bermudes, où il échoua; les autres arrivèrent heureusement à James-Town, mais sans savoir quel avait été le sort de leurs commandans. On supposa que leur commission pour l'établissement d'un nouveau gouvernement avait été perdue avec eux, ainsi que les autres papiers et instructions donnés par le nouveau conseil de Londres. La forme du gouvernement actuel de la colonie fut cependant censée abolie en même temps qu'aucune pièce authentique ne constatait l'établissement de la nouvelle. Smith n'était pas malheureusement en état, dans cette circonstance, de défendre ses propres droits, ni d'agir avec sa vigueur accoutumée. Il avait été tellement brûlé et mutilé par une explosion accidentelle de poudre à canon, qu'il était incapable de se mouvoir et dans la nécessité de se laisser conduire par ses amis. Il fut embarqué sur un des vaisseaux qui retournaient en Angleterre, où il espérait se faire traiter mieux qu'il ne pouvait l'être en Virginie [1].

Après son départ, tout tendit rapidement à la plus horrible anarchie. L'esprit de faction et de mécontentement s'était si bien établi parmi les premiers planteurs, qu'ils pouvaient difficilement être contenus. Les nouveaux venus n'étaient pas plus faciles à gouverner. Plusieurs d'entre eux étaient des enfans de famille dérangés et dont on n'avait pas cru pouvoir rien faire, que leurs parens avaient été bien aises d'envoyer chercher fortune en une terre étrangère et éloignée. Ceux d'un état inférieur étaient pour la plupart de mauvais sujets que leur patrie était heureuse de rejeter de son sein comme une peste de la société; de telles gens étaient peu capables de la subordination, de l'économie sévère, de l'industrie persévérante que demandait leur situation. Les Indiens, observant leur mauvaise conduite et leur négligence à pourvoir à leur sûreté et à leur subsistance pour l'avenir, non-seulement cessèrent de leur porter les provisions qu'ils étaient accoutumés à leur fournir, mais commencèrent à les harasser d'hostilités continuelles. Les planteurs n'avaient de subsistances que celles qui avaient été apportées d'Angleterre, dans les derniers vaisseaux, et qui furent bientôt consommées; alors ils se nourrirent des animaux utiles et domestiques qu'on leur avait envoyés pour faire race dans le pays, et par cette indiscrète consommation, ils furent réduits non-seulement à se nourrir des racines et des baies malsaines et désagréables au goût qu'ils pouvaient trouver, mais à manger la chair des Indiens qu'ils tuaient, et jusqu'aux corps de leurs compagnons succombant à tant de misères. En moins de six mois, de cinq cents personnes que Smith avait laissées en Virginie, il n'en resta que soixante, si faibles et si exténuées qu'elles n'eussent pas vécu dix jours, s'il ne leur était pas arrivé un secours d'un côté d'où on était bien éloigné d'en attendre aucun [1].

Quand Gates et Summers furent jetés sur la côte des Bermudes, il ne périt pas un seul homme de leur vaisseau échoué. Ils sauvèrent même une grande quantité de provisions de bouche et d'effets; et, dans cette contrée délicieuse où la nature bienfaisante prodigue à l'homme ses dons, ces cent cinquante naufragés purent subsister dix mois entiers sur une île inhabitée. Impatiens pourtant de sortir d'un lieu où ils étaient privés de toute communication avec le reste du genre humain, ils se mirent à construire deux barques avec les outils et les matériaux qu'ils avaient; et, par des efforts étonnans d'adresse et de persévérance, ils en vinrent à bout. Ils s'y embarquèrent, et se dirigèrent vers la Virginie dans l'espoir d'y trouver de douces consolations de toutes leurs peines dans les embrassemens de leurs compagnons, et au sein de l'abondance qu'ils se promettaient d'une colonie florissante.

Après une navigation plus heureuse qu'ils ne pouvaient l'espérer dans leurs mauvais bâtimens, ils débarquèrent à James-Town. Mais, au lieu de l'entrevue joyeuse qu'ils s'étaient promise, ils ne trouvèrent qu'un spectacle qui les frappa d'horreur, les misérables restes de leurs compatriotes exténués par la maladie et la faim, abattus par le désespoir et ressemblant à des spectres plutôt qu'à des hommes. Gates et Summers, dans la pleine confiance qu'ils trouveraient en Virginie des provisions de bouche en abondance, n'avaient apporté avec eux que ce qu'ils en avaient jugé nécessaire pour leur trajet; leur impuissance à secourir leurs malheureux compatriotes ajoutait à l'angoisse avec laquelle ils voyaient

[1] Purchas, IV, 1734, etc. Smith's *Travels*, p. 89. Stith, pag. 102, etc.

[1] Stith, pag. 116. Purchas, IV, 1748.

cette triste scène. Il ne leur restait rien à faire que d'abandonner sur-le-champ un pays où il leur était impossible de subsister plus long-temps; et, quoique tout ce qu'ils trouvaient dans les magasins de la colonie, joint à ce qu'ils avaient apporté des Bermudes, ne leur fournît de vivres que pour seize jours, en se réduisant à la plus faible ration, ils s'embarquèrent dans l'espérance de pouvoir atteindre Terre-Neuve, où ils pourraient recevoir des secours de leurs compatriotes, employés à la pêche sur le banc dans cette saison de l'année [1].

Mais ce n'était pas la volonté du ciel que tous les efforts de la nation anglaise pour établir cette colonie, ainsi que tous les avantages qui en devaient revenir un jour, fussent perdus sans retour. Avant que Gates et les tristes compagnons de son infortune eussent atteint l'embouchure de la rivière James, ils virent arriver à eux, dans la baie, trois vaisseaux amenant lord Delaware, et portant avec eux une grande quantité de provisions de toute espèce, avec un nombre considérable de nouveaux planteurs, et toutes les choses nécessaires pour la défense de la colonie et la culture de son sol. Les exhortations et l'autorité de lord Delaware les ramenèrent à James-Town, où ils retrouvèrent leur fort, leurs magasins, leurs maisons, auxquels sir Thomas Gates, par un heureux mouvement, n'avait pas voulu qu'on mît le feu en partant. Une société si faible, si désorganisée, demandait pour se conserver et se rétablir les secours d'une main habile à la fois et délicate. Elle les trouva dans lord Delaware; il rechercha les causes des malheurs passés, et les découvrit surtout dans la violence des dissensions, et dans les haines mutuelles. Mais, au lieu d'user de son pouvoir pour punir les excès commis avant son arrivée, il employa sa prudence à apaiser leurs querelles et à les garantir de retomber dans leurs fatales erreurs. Par une infatigable assiduité, par le respect dû à son caractère aimable et bienfaisant, en mêlant à propos la sévérité et l'indulgence, en employant tour à tour l'autorité et la dignité de sa place, et la douceur naturelle de ses manières, il réconcilia insensiblement avec la subordination et la discipline des hommes corrompus par une longue anarchie, vint à bout d'appliquer au travail des hommes jusque-là livrés à l'oisiveté et à la débauche, et enseigna de nouveau aux Indiens à respecter et à craindre les Anglais. Sous une semblable administration, la colonie commençait à fleurir, lorsqu'une maladie grave, causée par l'insalubrité du climat, obligea lord Delaware de quitter le pays, dont il laissa le gouvernement à M. Percy [1].

Celui-ci fut bientôt déplacé par l'arrivée de sir Thomas Dale, revêtu par la compagnie d'une autorité plus absolue que celle d'aucun de ses prédécesseurs, et surtout autorisé à y mettre en vigueur la loi martiale, dont le code bien court, fondé sur la pratique des armées des Pays-Bas (l'école militaire la plus rigoureuse de l'Europe en ce temps-là), lui fut remis à son départ. Ce moyen de gouvernement est si violent et si arbitraire, que les Espagnols eux-mêmes n'avaient pas osé le mettre en pratique dans leurs nouveaux établissemens, et que chez eux, aussitôt que la colonie était formée et que les occupations de la paix succédaient aux opérations de la guerre, les magistratures civiles étaient en activité. Mais cette mesure, tout inconstitutionnelle et oppressive qu'elle puisse paraitre, fut adoptée pour la Virginie, d'après l'approbation de François Bacon [2], le philosophe le plus éclairé et le jurisconsulte le plus profond de son siècle. La compagnie, connaissant par sa propre expérience l'inefficacité de tous les moyens employés jusque-là pour réprimer et contenir l'esprit de désordre et de mutinerie répandu parmi les hommes qu'elle avait à gouverner, adopta avec empressement un système autorisé par un suffrage d'un si grand poids. Heureusement pour la colonie, sir Thomas Dale, qu'on revêtait d'un pouvoir si dangereux, l'exerça avec prudence et modération; mais, par la vigueur que cette manière sommaire de juger et de punir donna à son administration, il introduisit dans la colonie une police meilleure que celle qu'elle avait eue jusque-là, en même temps qu'il en tempéra la rigueur avec tant de discrétion, qu'il ne paraît pas que les colons aient été jamais alarmés ou mécontens de cette redoutable innovation [3].

[1] Il y a une relation détaillée et curieuse du naufrage de Smith et de Summers, et de leur séjour dans les Bermudes, écrite par Strachy qui était de l'expédition, et publiée par Purchas, IV, 1734.

[1] Stith, pag. 217. Purchas, IV, 1764.— [2] Bacon, *Essay on Plantations*, p. 3. — [3] Stith, pag. 112.

La forme régulière que commençait à prendre la colonie détermina le roi à lui donner une nouvelle charte pour l'encouragement des entrepreneurs, par laquelle non-seulement il confirma tous leurs anciens priviléges et prolongea l'exemption des droits sur les marchandises qu'ils exporteraient, mais il leur donna la propriété d'un plus grand territoire aussi bien qu'une juridiction plus étendue. Toutes les îles situées à moins de trois cents lieues de la côte furent annexées à la Virginie. Autorisée par cette clause, la compagnie prit possession des Bermudes et des autres petites îles découvertes par Gates et Summers, et se prépara en même temps à envoyer un renfort considérable à l'établissement de James-Town. Les frais extraordinaires faits dans cette vue furent fournis par les profits d'une loterie, qui montèrent à trente mille livres sterling. La nouvelle charte autorisait la compagnie à employer ce moyen [1]; et, ce qui est remarquable, c'est le premier exemple dans l'histoire d'Angleterre d'un encouragement donné par le gouvernement à cette manière pernicieuse et immorale de lever de l'argent; mais la chambre des communes qui, vers la fin de ce règne, commençait à porter un regard inquiet et jaloux sur toutes les mesures du gouvernement, ayant fait au roi des remontrances contre cette institution qu'elle regardait comme impolitique et inconstitutionnelle, Jacques révoqua la patente par laquelle il l'avait sanctionnée [2].

La police sévère établie par la loi martiale força l'activité des colons à prendre une bonne direction et à se porter vers les travaux les plus utiles. Aidés de la fertilité du sol et de la bonté du climat, ils vinrent bientôt à bout d'obtenir de leurs récoltes un fonds de provisions suffisant pour les dispenser d'avoir plus long-temps besoin des secours précaires qu'ils obtenaient ou extorquaient des Indiens. A mesure que les Anglais devinrent plus indépendans de leurs voisins, les sauvages recherchèrent leur amitié, et les traitèrent avec plus d'égards. La colonie ressentit bientôt les effets heureux de ce changement. Sir Thomas Dale fit un traité avec une des tribus les plus nombreuses et les plus puissantes des sauvages, située sur la rivière de Chicahominy, par lequel ils consentirent à se reconnaître sujets du roi de la Grande-Bretagne, à s'appeler désormais eux-mêmes Anglais, à envoyer un corps de leurs guerriers au secours de la colonie toutes les fois qu'elle serait en guerre avec ses ennemis, et à fournir annuellement aux Anglais une quantité stipulée de maïs [1]. Un événement, que les premiers historiens de la Virginie rapportent avec une grande satisfaction avait préparé la voie à cette union des deux nations. Pocahuntas, cette fille bien-aimée du grand-chef Powhatan, à l'intercession de laquelle le capitaine Smith avait dû la vie, avait conservé son attachement pour les Anglais; et, comme elle les allait visiter souvent, et qu'elle en était toujours reçue avec une tendre et respectueuse hospitalité, son admiration pour leurs arts et leurs mœurs continuait de s'accroître. Pendant ce commerce, sa beauté, qu'on nous donne comme fort supérieure à celle de ses compagnes, fit une telle impression sur le cœur d'un jeune Anglais appelé M. Rolfe, et considéré dans la colonie, qu'il sollicita sa main avec beaucoup de chaleur. Avec des mœurs simples, un amoureux n'est pas obligé de faire sa cour long-temps; l'art ne détourne point, et des formes cérémonieuses n'empêchent pas le cœur de déclarer ses sentimens. Pocahuntas donna son consentement tout de suite; Dale encouragea cette union, et Powhatan ne la désapprouva pas. Le mariage fut célébré avec une pompe extraordinaire; et depuis cette époque une liaison étroite et amicale subsista entre la colonie et toutes les tribus soumises à Powhatan, ou qui redoutaient son pouvoir. Rolfe et sa princesse, car c'est le nom que les historiens du dernier siècle lui donnent toujours, se rendirent en Angleterre, où Pocahuntas fut reçue par Jacques et par la reine avec le respect dû à sa naissance. Après avoir été instruite avec soin dans la religion chrétienne, elle fut baptisée publiquement; et, retournée en Amérique, elle y mourut quelques années après, laissant un fils, auquel beaucoup de familles respectables de Virginie reportent leur origine en se glorifiant de descendre de la race des anciens chefs du pays [2]. Mais, quoique les heureux effets de cette alliance pour la colonie fussent sensibles, aucun des

[1] Stith, p. 191. *Append.*, p. 23, etc.
[2] Chalmer's *Annals*, I, 32.

[1] Hamer, *Solida narratio, ap. de Bry*, pars x, p. 33. Stith, p. 130.
[2] Hamer, *Solida narratio, apud de Bry*, pars x, p. 23. Stith, p. 129, 146. Smith's *Travels*, pag. 113, 121

compatriotes de Rolfe n'imita son exemple en se mariant avec des femmes indiennes. De tous les Européens établis en Amérique, les Anglais sont ceux qui ont le moins employé ce moyen facile et naturel de se concilier les habitans; et soit par cette réserve si marquée dans leur caractère national, soit défaut de cette facilité pliante des mœurs qui s'accommode à chaque situation, ils ont eu plus d'éloignement que les Français, les Portugais, et même que les Espagnols, pour s'allier et s'incorporer avec les nations américaines. Les naturels, désirant de telles unions, offraient inutilement leurs filles en mariage à leurs nouveaux hôtes, et imputaient le refus à l'orgueil des Anglais et au mépris que ceux-ci faisaient des Indiens, comme d'êtres d'une espèce inférieure [1].

Pendant que dura la tranquillité procurée à la colonie par le traité de Powhatan, un changement important y eut lieu. Jusque-là aucun des colons n'avait eu la propriété individuelle d'une portion de terrain. Les terrains, nettoyés des bois qui les couvraient, avaient été cultivés par les travaux réunis de tous les colons, et les récoltes portées dans des magasins communs, d'où l'on distribuait à chaque famille ce qu'il lui fallait pour sa subsistance, selon le nombre de personnes et leurs divers besoins. Une société ainsi privée du premier avantage résultant de l'union sociale, la propriété individuelle du sol, ne pouvait prospérer. L'industrie qui n'est pas excitée par l'intérêt de la propriété sur ce que ses efforts pourront obtenir, ne déploie aucune vigueur; l'esprit, destitué de ce motif, ne se porte à aucun projet, ni la main à aucun travail. Le paresseux et l'imprévoyant comptent uniquement sur ce que fournira le fonds commun, et l'homme raisonnable et laborieux lui-même se relâche dans un travail dont il voit que d'autres recueilleront le fruit. On a calculé que le travail commun de toute la colonie n'exécutait pas autant d'ouvrage en une semaine qu'il en eût résulté en un jour du travail des mêmes individus occupés chacun pour leur propre compte. Pour faire cesser ce mal, sir Thomas Dale partagea une grande étendue de terres en portions, qui furent données à chaque individu en pleine et entière propriété. De ce moment l'industrie, ayant la perspective d'une récompense sûre de son travail, prit une grande activité et fit de rapides progrès. Les productions de première nécessité furent cultivées avec tant d'ardeur, que la subsistance de la colonie fut dès lors assurée, et qu'on y forma des projets d'amélioration ultérieure qui ont amené depuis son opulence et sa prospérité [1].

L'industrie, qui commençait à s'animer parmi les planteurs, se porta bientôt dans une route nouvelle, dans laquelle ils marchèrent quelque temps avec une ardeur si inconsidérée qu'elle produisit de funestes conséquences. La culture du tabac, qui est devenue depuis le grand objet du commerce de la Virginie et la source de sa richesse, y fut introduite vers ce temps-là. Comme la passion pour l'usage de cette plante continuait de se répandre en Angleterre, malgré les déclamations violentes de Jacques Iᵉʳ, le tabac importé de Virginie devint une marchandise d'un débit sûr, et donnant un grand profit, quoiqu'il fût assez inférieur en qualité à celui que les Espagnols tiraient de leurs îles des Indes occidentales, pour ne se vendre que trois schellings la livre, tandis que le tabac espagnol se vendait dix-huit. Séduits par la perspective d'un profit prompt et certain, les colons négligèrent bientôt tous les autres genres d'industrie. La terre qu'il eût fallu réserver pour s'assurer des vivres, et jusqu'aux rues de James-Town, furent plantées en tabac. On fit quelques règlemens contre cet abus, mais les planteurs entraînés par l'appât d'un profit présent furent sourds à tous les conseils, et se jouèrent de toutes les défenses. Les subsistances commencèrent à leur manquer tellement qu'ils furent forcés de recourir de nouveau à celles des Indiens. Ceux-ci, voyant recommencer les exactions reprirent leur première aversion pour les Anglais avec un surcroît d'animosité, et commencèrent à former des projets de vengeance avec le secret que les Américains savent si bien garder [2].

Cependant la colonie, nonobstant cette faute dans la conduite de sa culture, et pendant qu'un orage se formait sur sa tête, continuait de présenter l'aspect le plus prospère. Elle voyait augmenter le nombre de ses habitans par des émigrations nouvelles de la métropole. La

[1] Beverley's *Hist. of Virg.*, pag. 25.

[1] Smith's *Travels*, p. 114. Stith, p. 131.

[2] Stith, pag. 140, 147, 164, 168. Smith, pag. 1[illegible]0. Purchas, IV, 1787.

quantité de tabac exportée devenait chaque année plus considérable, et plusieurs des planteurs se trouvaient non-seulement dans l'aisance, mais voisins de l'opulence [1]. Deux événemens arrivés presque dans le même temps contribuèrent à y accroître beaucoup la population et l'industrie. Comme un petit nombre de femmes s'étaient jusqu'à présent hasardées à braver les peines et les fatigues inévitables pour ceux qui s'établissent dans un pays encore sauvage et inconnu, la plupart des colons, vivant solitaires, ne se regardaient que comme passagers sur une terre à laquelle ils ne tenaient pas par les liens de famille, par une femme et des enfans. Pour les porter à s'y établir plus solidement, la compagnie profita de la tranquillité apparente de la colonie pour y envoyer un nombre considérable de jeunes personnes prises dans les familles du peuple, mais de bonnes mœurs, et encouragea les planteurs par des primes et d'autres avantages à les épouser [2]. Ces nouvelles compagnes furent reçues avec tant de tendresse, et plusieurs d'entre elles si promptement et si bien établies, qu'elles en invitèrent d'autres à suivre leur exemple, et que par degrés, d'aventurières assez inconsidérées, elles devinrent des citoyennes vertueuses et des mères de famille soigneuses, s'intéressant à la prospérité de la nouvelle patrie qu'elles s'étaient donnée.

Le second événement favorable aux progrès de la colonie, et qui lui fournit des moyens d'étendre ses travaux avec plus de facilité, fut l'arrivée d'un vaisseau hollandais, venant de la côte de Guinée, et qui, ayant remonté la rivière James, vendit une partie de sa cargaison de nègres à des planteurs [3]. Cette race d'hommes étant plus capable que les Européens de supporter le travail dans les climats chauds, leur nombre s'est bientôt accru par de nouvelles importations. Leur secours paraît aujourd'hui essentiel à l'existence de la colonie, et la grande partie des travaux des champs est exécutée par des mains esclaves.

Mais, à mesure que la prospérité de la colonie croissait, l'esprit des colons y devenait plus indépendant. Pour des Anglais, les jugemens sommaires et rigoureux d'une cour martiale, quoique tempérés par la douceur des gouverneurs, était une oppression intolérable. Ils voulaient recouvrer les droits dont ils avaient été accoutumés à jouir dans leur pays natal, sous un gouvernement digne d'hommes libres. En cédant à leur demande, sir Georges Yeardley, en l'année 1619, convoqua la première assemblée générale qui ait été tenue en Virginie. Le nombre des habitans était si fort accru, et leurs établissemens déjà si dispersés dans le pays, que onze communes ou corporations se firent représenter dans cette convention, dont les membres exercèrent le pouvoir législatif, la plus noble fonction d'hommes libres. Les lois qui y furent arrêtées ne furent ni bien nombreuses ni bien importantes, mais cette convocation d'une assemblée fut fort agréable au peuple qui retrouvait, dans sa nouvelle patrie, une image de la constitution anglaise qu'il respectait comme un modèle parfait du gouvernement d'une nation libre.

Pour rendre cette ressemblance plus complète et assurer davantage les droits des planteurs, la compagnie émit une nouvelle charte ou ordonnance qui donnait une forme légale et permanente au gouvernement de la colonie. La suprême autorité législative en Virginie, à l'imitation de ce qu'elle était dans la Grande-Bretagne, fut divisée entre le gouverneur, tenant la place du roi; un conseil d'état, nommé par la compagnie, dont les membres jouiraient de quelques-unes des distinctions, et exerceraient quelques-unes des fonctions attribuées aux pairs, et enfin un conseil général, ou assemblée composée de représentans du peuple revêtus de pouvoirs, droits et privilèges semblables à ceux de la chambre des communes. Dans les deux conseils toutes les questions devaient être décidées à la majorité des voix, et le gouverneur y pouvait opposer son véto. Mais aucune loi, quoique approuvée par les trois membres de la législature, ne pouvait avoir sa force et être mise à exécution avant d'avoir été ratifiée en Angleterre par un conseil général de la compagnie, et renvoyée, scellée de son sceau [1]; c'est ainsi que la constitution de la colonie fut fixée, et que les colons purent désormais se regarder, non comme de simples serviteurs d'une compagnie de commerce, et dépen-

[1] Smith, pag. 139.
[2] Stith, pag. 166, 197.
[3] Beverley, pag. 37.

[1] Stith, *Appendix*, pag. 32 etc

dans de la volonté et des ordres de leurs supérieurs, mais comme des hommes libres et des citoyens.

L'effet naturel de ce changement heureux dans leur condition fut l'accroissement de leur industrie. Le produit des plantations de tabac, en Virginie, fournissait non-seulement à la consommation de la Grande-Bretagne, mais même à quelques exportations à l'étranger[1]. Pour le débit de cette denrée, la compagnie ouvrit un commerce direct avec la Hollande, et forma des magasins à Middlebourg et à Flessingue. Jacques et son conseil privé, alarmés de voir le commerce d'une marchandise dont la demande allait sans cesse croissant se porter dans un canal qui la détournait de la métropole, où elle aurait payé les droits considérables imposés à son importation, et augmenté d'autant le revenu public, firent les plus grands efforts pour arrêter cette innovation. On prit d'abord quelques moyens de conciliation qui apaisèrent la querelle pour le moment; mais c'est une chose remarquable que ce premier exemple d'opposition de sentimens entre la métropole et la colonie sur leurs droits respectifs. Celle-là prétendait que le commerce de la colonie devait être borné à la seule Angleterre; et celle-ci alléguait au contraire en faveur de la liberté de son commerce, non-seulement le droit général d'un Anglais de porter ses marchandises au marché le plus avantageux pour lui, mais les concessions particulières portées dans sa charte qui semblait lui accorder une liberté de commerce illimitée[2]; le temps d'une discussion plus entière de cette importante question n'était pas encore venu.

Mais, tandis que la colonie continuait de prendre un accroissement si rapide, que les colons se dispersaient non-seulement en se répandant sur les bords de la rivière James et de la rivière d'Yorck, mais en commençant à se porter jusqu'au Rappahannoc, et même jusqu'au Pohowmack, les Anglais, se reposant sur leur nombre, et trompés par leur prospérité même, s'abandonnèrent à une entière et imprudente sécurité. Ils ne faisaient aucune attention aux mouvemens des Indiens, et ne soupçonnaient pas leurs machinations; et, quoique environnés d'une espèce d'hommes que l'expérience devait leur avoir fait connaître comme dissimulés et vindicatifs, ils négligeaient toutes les précautions nécessaires à leur sûreté, dans une pareille situation, comme les paisibles habitans d'une société parfaitement établie. Ils avaient cessé d'être soldats, et n'étaient plus que citoyens, et si occupés de toutes les commodités et de tous les agrémens de la vie, que tout exercice militaire était négligé comme inutile. Les Indiens, que les Anglais eux-mêmes employaient pour eux comme chasseurs, étaient fournis d'armes à feu et instruits à les manier avec beaucoup d'adresse. On leur permettait de fréquenter les habitations des Anglais à toute heure, et ils y étaient reçus comme des hôtes bienveillans qu'on n'avait aucune raison de craindre. Cette imprudente sécurité mit les sauvages en état de préparer l'exécution d'un plan de vengeance médité depuis long-temps, avec la maturité et la réflexion qui leur sont propres. Ils avaient un chef capable de conduire leur entreprise avec habileté. A la mort de Powhatan, en 1618, Opechancanough lui succéda, non-seulement comme *wirowanée*, ou chef de sa propre tribu, mais dans son crédit étendu sur toutes les nations sauvages de la Virginie, qui a fait donner à l'un et à l'autre le nom d'empereur par quelques écrivains anglais. Selon la tradition des Indiens, il n'était pas natif de Virginie, mais de quelque pays éloigné vers le sud-ouest, et peut-être de quelque province de l'empire du Mexique[1]; mais il était remarquable par toutes les qualités que les sauvages estiment le plus. Un courage intrépide, une grande force et agilité de corps, et un esprit fin et rusé, le conduisirent bientôt au commandement et au pouvoir. Il paraît que c'est peu de

[1] C'est un objet digne de quelque curiosité que l'histoire des progrès de la consommation de cette denrée qu'on ne peut regarder que comme un superflu. L'usage du tabac semble avoir été introduit en Angleterre vers l'an 1586. Quelques gens de mer, même avant ce temps, pouvaient avoir pris ce goût des Espagnols; mais cet usage ne s'est pas établi avant qu'on puisse appeler nationale l'époque que je viens d'assigner. D'après un taux moyen, pris sur les sept années antérieures à 1622, toute l'importation du tabac en Angleterre s'élevait, par an, à cent quarante deux mille quatre-vingt-cinq livres pesant. (Stith, p. 246.) On voit, par-là avec quelle rapidité le goût s'en était répandu; mais qu'est-ce que cette quantité, en comparaison de ce qu'on en consomme aujourd'hui dans la Grande-Bretagne?

[2] Stith, pag. 200, etc.

[1] Beverley, pag. 51.

temps après son élévation à la qualité de chef que fut résolu, entre les Indiens, un massacre général des Anglais, et durant quatre ans entiers les moyens de l'exécuter sûrement et avec facilité, furent concertés avec un secret incroyable. Toutes les tribus voisines des établissemens anglais furent successivement gagnées par les conspirateurs, excepté celles de la côte de l'est de la baie, à qui on cacha soigneusement tout ce qui pouvait trahir le complot, parce qu'on craignait leur attachement à leurs nouveaux voisins. Chaque tribu eut sa destination et son rôle. Le matin du jour consacré à la vengeance, chacun des guerriers se trouva à la place qui lui avait été assignée; tandis que les Anglais étaient si peu en défiance, qu'ils reçurent avec hospitalité plusieurs Indiens envoyés par Opechancanough, venus sous le prétexte de leur apporter des présens de fruits et de venaison, mais, dans la vérité, pour observer leurs mouvemens. La sécurité des Anglais étant ainsi parfaitement reconnue, à midi, moment fixé d'avance pour commencer cette scène d'horreur, les Indiens se précipitèrent au même moment sur leurs victimes, dans chaque établissement, massacrèrent hommes, femmes, enfans avec cette cruauté réfléchie que les sauvages exercent envers leurs ennemis. En une heure de temps, environ la quarantième partie de la colonie fut exterminée, sans presque savoir par quelle mains elle périssait. Rien n'eût échappé, si la compassion ou quelque autre bon sentiment n'avait pas porté un Indien converti, à qui le secret avait été communiqué pendant la nuit qui précéda le massacre, à en faire part à son maître assez à temps pour sauver James-Town et quelques-unes des habitations qui en étaient voisines; et si les Anglais, en d'autres districts, n'avaient pas couru aux armes, poussés par le désespoir, et ne s'étaient pas défendus assez vigoureusement pour repousser les assaillans qui, dans l'exécution de leur projet, ne montrèrent pas autant de courage qu'ils avaient mis de sagacité et d'artifice à le concerter.

Mais le coup, sans avoir tout l'effet que s'étaient proposé les sauvages, fut terrible pour une colonie naissante; il y eut des habitations dans lesquelles il n'échappa pas un seul Anglais. Beaucoup de personnes de marque et de membres du conseil périrent. Ceux qui échappèrent, abîmés dans la douleur et frappés d'étonnement et de terreur, abandonnèrent leurs établissemens éloignés, et se rassemblant à James-Town pour y trouver la sûreté, furent réduits à n'occuper que le même territoire sur lequel leurs compatriotes s'étaient établis en arrivant en Virginie. Confinés dans ces étroites limites, ils s'occupèrent moins de projets d'industrie que de plans de vengeance. Tous les hommes prirent les armes. Une guerre sanglante commença avec les sauvages, et déterminés à en éteindre la race, ils jurèrent de n'épargner personne. La conduite des Espagnols dans le sud de l'Amérique fut ouvertement proposée comme le modèle qu'il fallait imiter [1]; et oubliant, comme eux, les principes de la bonne foi, de l'honneur et de l'humanité, qui adoucissent encore les horreurs de la guerre entre les nations civilisées, les Anglais regardèrent comme légitime tout ce qui contribuait à assouvir leur vengeance. Ils se mirent à la poursuite des Indiens comme on chasse les animaux des forêts, et comme cette chasse était dangereuse et difficile dans les bois dont le pays était couvert et où se réfugiaient leurs ennemis, ils s'efforcèrent de les tirer de leurs forts par de feintes offres de paix et des assurances d'oubli et de pardon, faites avec une telle apparence de sincérité, qu'ils trompèrent jusqu'à leur chef, l'artificieux Opechancanough, et les engagèrent à revenir dans leurs premières habitations, et à reprendre leurs occupations accoutumées : les deux nations semblent avoir changé alors de caractère et de rôle. Les Indiens, comme des hommes familiarisés avec les principes de droiture et de bonne foi, sur lesquels le commerce des nations est fondé, se fièrent à la réconciliation qu'on leur annonçait, et vivaient dans une entière sécurité, tandis que les Anglais, avec un artifice perfide, se préparaient à imiter les sauvages dans leur vengeance et dans leur cruauté. Aux approches de la moisson, temps où une attaque était plus à craindre et plus fatale aux sauvages, ils tombèrent tout à coup sur les villages indiens, massacrèrent tout ce qu'ils purent atteindre et poussèrent le reste dans les bois où un si grand nombre périt de faim, que quelques-unes des tribus les plus voisines des Anglais furent en-

[1] Stith, pag. 233.

tièrement extirpées. Cette vengeance atroce que les exécuteurs se sont efforcés de justifier, comme un acte nécessaire de représailles, fut suivie de quelques heureux succès. Elle délivra la colonie si entièrement de toute crainte d'attaque de la part des sauvages, que ses établissemens commencèrent à se relever, et son industrie à se ranimer.

Mais malheureusement, dans ces circonstances, l'état où se trouvait la compagnie investie de la propriété et du gouvernement de la colonie ne lui permettait pas de seconder les efforts des planteurs, en leur envoyant un assez grand nombre d'hommes, et les secours nécessaires pour réparer leurs pertes. La compagnie avait été originairement formée de beaucoup d'intéressés, et s'était accrue si rapidement par l'adjonction de beaucoup de membres, attirés par l'appât du profit ou par le désir de favoriser une entreprise tendant à l'utilité publique, que son assemblée générale était devenue extrêmement nombreuse[1]. Les effets des nouveaux principes politiques qui se répandaient alors dans le royaume, et les passions qui s'animaient, se firent sentir dans ces assemblées populaires, et influèrent sur leurs décisions. Le peuple commençait à avoir des idées plus justes et plus grandes de sa liberté et de ses droits, et à les défendre avec plus de hardiesse. Une distinction, anciennement peu connue dans la politique anglaise entre le parti de la cour et celui des provinces, devenait familière, et les chefs de l'un et de l'autre se fortifiaient de tous les moyens qu'ils pouvaient se donner. Les uns et les autres se disputaient à l'envi la direction d'un corps aussi nombreux et aussi respectable que celui de la compagnie de Virginie, d'où il arrivait que depuis quelques années les affaires étaient conduites dans les assemblées générales, non avec la maturité et la sagesse convenables à des négocians délibérant sur leur intérêt commun, mais avec la violence et l'animosité qu'on doit toujours attendre d'une assemblée nombreuse, dans laquelle les factions rivales se disputent le pouvoir.

Comme le roi n'assemblait pas souvent le parlement, ce grand conseil de la nation, les assemblées générales de la compagnie devinrent l'arène où les orateurs populaires déployèrent leurs talens. Les proclamations de la couronne, les actes du conseil privé relatifs au commerce et à la police des colonies, y étaient discutés avec liberté et censurés avec une sévérité qui s'accordait mal avec les idées relevées qu'avait Jacques de sa propre sagesse et de l'étendue de sa prérogative. Dans la vue d'arrêter les progrès de cet esprit de discussion, les ministres employèrent toute leur adresse et tout leur crédit à gagner dans la compagnie assez de partisans pour pouvoir diriger désormais ses délibérations; mais ils furent si malheureux dans leurs tentatives, que toutes les mesures qu'ils proposaient étaient rejetées à une immense majorité, et quelquefois seulement parce qu'ils les proposaient. Jacques, peu favorable à toute assemblée populaire, et las de combattre avec celle-là sur laquelle il avait tenté inutilement d'obtenir quelque ascendant, commença à s'occuper de la pensée de dissoudre la constitution actuelle de la compagnie, et de lui en donner une nouvelle. Des prétextes assez plausibles et d'assez bonnes raisons semblaient justifier cette mesure. La lenteur des progrès de la colonie; les sommes immenses dépensées pour son établissement; le grand nombre d'hommes perdus; le dernier massacre des habitans par les Indiens, et tous les malheurs qu'avaient éprouvés les Anglais depuis leur première émigration en Amérique, furent imputés uniquement à l'incapacité d'une compagnie nombreuse pour conduire une entreprise si compliquée et si difficile. La nation elle-même ressentait vivement la mauvaise réussite d'un projet dont elle s'était promis de grands avantages, et désirait qu'on examinât avec impartialité les mesures suivies jusque-là, afin d'être en état d'en concerter de meilleures pour la conduite des affaires de la colonie à l'avenir. Ainsi la situation de la compagnie et les vœux de la nation semblaient appeler l'intervention de la couronne; et Jacques, empressé de déployer la supériorité de sa sagesse royale, en corrigeant les fautes dans lesquelles la compagnie était tombée par son inexpérience dans l'art de gouverner, entreprit avec confiance l'œuvre de cette réformation.

Sans avoir égard aux droits donnés à la compagnie par sa charte, et sans suivre aucune forme de procédure judiciaire pour l'annuler, le roi, en vertu de sa prérogative, créa une commission qui autorisait quelques-uns des juges et

[1] Stith, pag. 272, 276.

d'autres personnes de marque à examiner toutes les opérations de la compagnie depuis son premier établissement, pour mettre ensuite sous les yeux du conseil privé le résultat de leurs recherches, et leur opinion sur les moyens de rétablir et de faire fleurir la colonie. En même temps, par un coup d'autorité encore plus hardi, il fit saisir tous les papiers et registres, et arrêter deux des principaux officiers de la compagnie. Tout arbitraires et violens que ces actes d'autorité puissent nous paraître aujourd'hui, les commissaires conduisirent leur opération sans rencontrer aucun obstacle que de faibles et inefficaces remontrances de la compagnie, quoique suivant leurs recherches avec beaucoup d'activité et de rigueur [1]. Ils ne communiquèrent aucun de leurs procédés à la compagnie; mais leur rapport semble lui avoir été très défavorable, car, d'après leur résultat, le roi fit signifier à la compagnie son intention de mettre l'autorité suprême entre les mains d'un gouverneur et de douze assesseurs qui résideraient en Angleterre, et le pouvoir exécutif dans un conseil de douze personnes résidantes en Virginie. Le gouverneur et ses assesseurs seraient d'abord nommés par le roi, et les places vacantes dans la suite seraient nommées par eux-mêmes; mais leur choix aurait besoin d'être ratifié par le conseil privé. Les douze conseillers en Virginie seraient aussi choisis par le gouverneur et ses assistans, sous la même condition. Pour tranquilliser les colons, il fut déclaré que la propriété particulière et individuelle serait regardée comme sacrée, et que toutes les concessions de terre faites par la première compagnie seraient confirmées par la nouvelle. Pour procéder à l'exécution de ce plan, le roi requit la compagnie de remettre en ses mains, sur-le-champ, la charte dont elle jouissait [2].

Mais là, Jacques et ses ministres rencontrèrent une résistance qu'ils n'avaient pas prévue, et un esprit d'opposition auquel ils ne s'attendaient pas. Ils trouvèrent les membres de la compagnie déterminés à ne pas abandonner timidement des droits ou priviléges qui leur avaient été accordés avec toutes les formes légales, et pour lesquelles ils avaient dépensé de grandes sommes, d'après la confiance mise en leur validité [3]. La compagnie montra aussi une grande opposition à ce qu'on abolit la forme populaire de son gouvernement, dans lequel chaque actionnaire avait une voix, pour soumettre une colonie dont les intérêts étaient les leurs, au despotisme d'une petite junte absolument dépendante du roi. Ni les promesses ni les menaces ne purent les engager à se départir de leur refus; et, dans une assemblée générale, la demande du roi fut rejetée d'une voix unanime, et la résolution prise de défendre jusqu'à l'extrémité des droits appuyés sur une charte, si on pouvait les mettre en question devant une cour de justice. Jacques, blessé au vif de leur audace à s'opposer à sa volonté, fit expédier un ordre de *quo warranto*, en vertu duquel la validité de la charte de la compagnie devait être jugée dans la cour du banc du roi; et dans la vue de rassembler de nouvelles preuves de sa mauvaise administration, il envoya des personnes de confiance en Virginie pour y examiner l'état de la colonie, et rechercher la conduite de la compagnie et celle de ses officiers dans ce pays.

Le procès intenté par-devant le tribunal du banc du roi ne fut pas long. Il fut terminé, comme il était ordinaire sous ce règne, par une décision parfaitement conforme au désir du monarque. La charte fut annulée, la compagnie dissoute, et tous les droits et priviléges qu'elle conférait, remis à la couronne de qui ils émanaient [1].

Quelques écrivains, et en particulier Stith, le plus éclairé et le mieux instruit des historiens de la Virginie, parlent de la dissolution de la compagnie comme de l'événement le plus désastreux pour la colonie elle-même. Animés pour la liberté de cette passion commune dans un siècle où les principes en étaient mieux connus que sous le règne de Jacques, ces écrivains ont vu le procédé arbitraire de ce prince avec une si grande indignation, que leur horreur pour les moyens les a rendus incapables de juger le but avec discernement et avec candeur. Il n'y a peut-être aucun moyen de gouverner une colonie naissante plus ennemi de sa liberté, que la domination d'une compagnie privilégiée, revêtue de tous les pouvoirs que Jacques lui-même avait conférés à la compagnie des aventuriers de Virginie. Pendant longues années, les colons purent difficilement se regarder autrement que comme des

[1] Smith's *Travels*, pag. 165, etc.
[2] Stith, pag. 230. — [3] Chalmer, pag. 61.

[1] Rymer, vol. XVII, pag. 618, etc. Chalmer, p. 62.

serviteurs de la compagnie, nourris de ses magasins, obligés d'obéir aveuglément à tous ses ordres, et soumis au plus rigoureux de tous les despotismes, la loi martiale. Même après que l'esprit de liberté des Anglais eut commencé à se relever de cette oppression, et eut extorqué de leurs maîtres le droit de faire des lois pour le gouvernement de la société dont ils étaient membres, comme aucun acte, quoique appuyé du concours de toutes les parties de la législature dans la colonie, n'avait de force s'il n'était confirmé par l'assemblée générale en Angleterre, la compagnie retenait toujours dans ses mains la suprême autorité; et ce pouvoir n'était pas moins contraire à la prospérité de la colonie qu'à sa liberté. Un corps nombreux de marchands, s'occupant d'opérations purement commerciales, peut les conduire avec discernement et avec succès; mais l'esprit mercantile ne semble pas capable de suivre un plan vaste d'une politique libérale dans la formation d'une société nouvelle; et rarement, en effet, sous l'administration étroite et intéressée des compagnies, des colonies se sont-elles élevées à quelque prospérité et quelque grandeur.

A ces vices inhérens à une pareille administration, s'étaient ajoutés ceux qu'apportaient les erreurs causées par l'inexpérience. Les négocians anglais de ce siècle n'avaient pas ces vues grandes qu'un commerce étendu donne à ceux qui le dirigent. Lorsqu'ils commencèrent à s'écarter de la route battue, ils se traînèrent dans la nouvelle avec incertitude et timidité. Ne connaissant point le climat et le sol de l'Amérique, et ignorant quelles productions pouvaient y être cultivées avec le plus d'avantage, ils semblent n'avoir eu aucun plan fixe d'amélioration, et leur système variait sans cesse. Leur gouvernement avait la même mobilité. Dans le cours de dix-huit années, la Virginie eut dix gouverneurs. Il ne faut pas s'étonner que, sous une telle administration, tous les efforts faits pour la colonie aient avorté, ou n'aient produit que de chétifs effets, quoiqu'on puisse dire que ces efforts, eu égard aux idées communes de ce siècle en commerce et en politique, furent considérables et soutenus avec une persévérance qui doit nous étonner.

On avait dépensé cent cinquante mille livres sterling dans les premières tentatives faites pour fonder une colonie anglaise en Amérique[1], et plus de neuf mille personnes avaient émigré de la métropole pour se porter à ce nouvel établissement. A la dissolution de la compagnie, la nation, en dédommagement d'une si grande dissipation d'argent et d'une si grande perte d'hommes, ne recevait pas de la Virginie pour plus de vingt mille livres sterling par an en importations de ce pays; et la colonie était si loin d'avoir accru les forces de l'état par une augmentation de population, qu'en 1624, il se trouvait en Virginie à peine deux mille personnes, tristes restes du grand nombre d'Anglais qui s'y étaient portés, attirés par l'espérance d'une plus heureuse destinée[2].

La compagnie, comme toutes les sociétés malheureuses dans leurs entreprises, ne fut pas regrettée. La violence avec laquelle ses priviléges lui avaient été enlevés fut oubliée, et de nouvelles espérances de succès s'élevèrent, lorsqu'on la vit soumise à une forme de gouvernement exempte des vices auxquels ses désastres étaient attribués. Le roi et la nation concoururent avec une ardeur égale au rétablissement de la colonie. Bientôt après le jugement sans appel de la cour du banc du roi contre la compagnie, Jacques créa un conseil de douze personnes chargé de la direction provisoire des affaires en Virginie, pour se donner le temps de projeter pour elle avec réflexion un plan de gouvernement durable[3]. Enchanté d'avoir une telle occasion d'exercer ses talens comme législateur, il commençait à tourner son attention vers cet objet, lorsque la mort vint l'interrompre dans ce travail.

Charles Ier, à son avénement au trône, adopta toutes les maximes de son père, relativement à la colonie de Virginie. Il la déclara partie de l'empire et annexée à la couronne, et immédiatement soumise à son autorité. Il confia le titre de gouverneur à sir Georges Yardely, et le désigna, conjointement avec un conseil de douze personnes, pour aller exercer là le pouvoir suprême, lui enjoignant de se conformer dans tous les cas aux instructions que lui-même lui enverrait de temps à autre[4].

Par la teneur de la commission du roi, aussi

[1] Smith's *Travels*, p. 42, 167.
[2] Chalmer's *Annals*, pag. 69.
[3] Rymer, XVII, 618, etc.
[4] Rymer, XVIII, 72, 311.

bien que d'après l'esprit connu de sa politique, il était manifeste que son intention était de revêtir de tous les pouvoirs du gouvernement tant législatif qu'exécutif, le gouverneur et le conseil, sans y appeler aucuns représentans du peuple, et qu'il se regardait lui-même comme possédant le droit de donner des lois à la colonie, et de lui imposer des taxes. Yardely et son conseil, qui semblent avoir été des instrumens très propres à mettre à exécution ce système de gouvernement arbitraire, ne manquèrent pas d'expliquer ainsi la lettre de leur commission, explication la plus favorable à leur propre autorité. Durant une grande partie du règne de Charles 1er, la Virginie ne connut d'autres lois que la volonté du souverain. Des statuts furent promulgués, et des taxes levées, sans qu'on appelât une seule fois les représentans du peuple à les autoriser par leur sanction. En même temps que les colons étaient ainsi dépouillés de leurs droits politiques appartenant essentiellement à des hommes libres et à des citoyens, leurs propriétés individuelles étaient violemment envahies. Par une proclamation, énonçant des motifs également absurdes et frivoles, on leur ôtait la faculté de vendre leur tabac à personne autre qu'à certains commissionnaires autorisés par le roi à l'acheter pour son compte [1], et ils avaient la mortification cruelle de voir leur souverain, qui leur devait sa protection, s'emparer des profits de leur industrie, en saisissant la seule marchandise de quelque valeur qu'ils avaient à vendre, pour s'en réserver le monopole. Tandis que la denrée la plus précieuse pour la colonie perdait ainsi de sa valeur pour les colons, par l'effet du monopole, la propriété même du sol devenait incertaine dans leurs mains, par les concessions inconsidérées que Charles faisait à ses favoris, de terres dans la Virginie. Non-seulement il faisait ces concessions d'une étendue immense et défavorable aux progrès de la culture; mais, par inattention ou par ignorance de la topographie du pays il en déterminait les limites avec si peu d'exactitude, qu'il y comprenait souvent de grandes parties de terrains déjà occupés et cultivés.

Les murmures excités par un tel système d'administration furent augmentés par la vigueur avec laquelle sir John Harvey, successeur d'Yardely, dans le gouvernement de la colonie,

[1] Rymer, XVIII, 19.

exerça tous les actes de son pouvoir [1]; avide, insensible, hautain, il ajouta l'insolence à l'oppression, n'eut jamais aucun égard aux sentimens du peuple qu'il gouvernait, et n'écouta jamais aucune de ses remontrances. Les colons, éloignés du siége du gouvernement, et s'en laissant imposer par l'autorité d'une commission royale, souffrirent long-temps avec patience; mais à la fin cette patience s'épuisa, et, dans un mouvement d'indignation et de fureur populaire, ils saisirent le gouverneur et l'envoyèrent prisonnier en Angleterre, accompagné de deux d'entre eux, députés pour porter au roi leurs accusations contre lui. Mais cette manière de demander justice par un procédé si violent, outre qu'elle ne pouvait se concilier avec aucune forme de gouvernement régulier, et qu'elle ne pouvait être excusée que par une nécessité urgente qui a rarement lieu dans la société civile, était absolument contraire à toutes les idées dont Charles était imbu, sur l'obéissance due par des sujets à leur souverain. La conduite des colons lui parut non-seulement une usurpation de son droit de juger et de punir ses propres officiers, mais un acte de révolte ouverte contre son autorité. Sans daigner même admettre en sa présence les deux députés, ni entendre rien de leur accusation contre Harvey, le roi renvoya le gouverneur à son poste, en renouvelant tous ses pouvoirs. Mais quoique Charles eût pris cette mesure vigoureuse, comme nécessaire au maintien de son autorité, et pour manifester son mécontentement à des sujets qui l'avaient insulté, il semble avoir été si convaincu de la légitimité des plaintes des colons, et des torts de celui qui en était l'objet, que peu de temps après il destitua le gouverneur qui leur était devenu si justement odieux, et lui donna pour successeur sir William Berkeley, bien supérieur à Harvey par son rang et par ses talens, et distingué surtout par toutes les vertus qui pouvaient le rendre agréable au peuple, et auxquelles son prédécesseur était totalement étranger [2].

La colonie demeura près de quarante ans, sauf quelques courts intervalles, sous sa douce et prudente administration, à laquelle il faut attribuer en grande partie sa prospérité et ses

[1] Rymer, XVIII, 980.

[2] Beverley's *Hist. of Virg.*, p. 50. Chalmer's *Annals*, I, 118, etc.

progrès. Il faut pourtant convenir qu'elle dut ces avantages au roi lui-même pour la réforme que ce prince avait faite dans sa constitution et sa police, qui lui donna bientôt un nouvel aspect, et anima ses opérations d'un nouvel esprit. Quoique la teneur de la commission de sir William Berkeley fût la même que celle de son prédécesseur, il avait reçu en même temps des instructions, munies du grand sceau, par lesquelles il était autorisé à déclarer que dans toutes leurs affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, les colons seraient gouvernés selon les lois d'Angleterre, et à émettre des ordres pour la convocation d'assemblées du peuple qui se choisirait des représentans, lesquels, conjointement avec le gouverneur et le conseil, formeraient une assemblée générale, revêtue de la suprême autorité dans la colonie. Il fut chargé aussi par le roi d'établir des cours de justice, dans lesquelles toutes les questions, soit civiles, soit criminelles, seraient décidées selon les formes de la procédure judiciaire établies dans la métropole.

Il n'est pas aisé de découvrir quels motifs portèrent un monarque d'ailleurs obstinément attaché aux opinions et aux systèmes qu'il avait une fois adoptés, jaloux de ses droits à l'excès, et qui s'était montré contraire, en toute occasion, à toute extension de droits réclamés par son peuple, à s'écarter de son premier plan d'administration des colonies, et à accorder de tels avantages à la partie de ses sujets qui allaient s'y établir. On ne trouve rien dans les historiens de la Virginie, la plupart aussi superficiels que mal instruits, qui puisse nous instruire sur ce point. Ce qu'il y a de plus vraisemblable est que la crainte de l'esprit d'indépendance et de liberté qui se montrait déjà dans la Grande-Bretagne, extorqua de Charles des concessions favorables à la Virginie. Après s'être dispensé pendant près de douze ans de convoquer le parlement, l'état des affaires le forçait d'avoir recours à ce moyen. Ses sujets allaient trouver dans ce grand conseil de la nation un tribunal indépendant de la couronne et en état de les défendre contre elle. Ils pouvaient désormais espérer le redresssement légal de leurs griefs. Comme les colons s'étaient déjà adressés au dernier parlement, le roi ne pouvait douter qu'ils ne renouvelassent cette démarche auprès d'une assemblée nouvelle, où ils étaient bien sûrs d'être écoutés favorablement, et il savait bien que si son administration en Virginie était jugée d'après les maximes de la constitution anglaise, elle ne pouvait manquer d'être blâmée. Il n'ignorait pas que beaucoup d'actes plus importans de son gouvernement allaient être rigoureusement examinés dans le parlement qu'il convoquait, et ne voulant pas donner sur lui aux mécontens l'avantage de pouvoir ajouter à la liste des griefs de l'Angleterre, celui d'une oppression exercée sur ses sujets dans des pays éloignés, il chercha adroitement à se donner le mérite d'avoir accordé volontairement aux colons des priviléges qu'il prévoyait bien qu'ils extorqueraient bientôt de lui.

Mais Charles, en établissant le gouvernement intérieur de la Virginie sur le modèle de celui d'Angleterre, et en donnant aux colons tous les droits d'hommes libres et de citoyens, fut extrêmement soigneux de conserver la liaison de la colonie avec la métropole. Dans cette vue, il chargea Berkeley d'empêcher tout commerce direct de la colonie avec les nations étrangères; et pour assurer à l'Angleterre exclusivement les avantages que donnerait la vente des productions américaines, il fut ordonné au gouverneur d'exiger de chaque maître de vaisseau faisant voile de Virginie, l'engagement par écrit de ne débarquer sa cargaison que dans l'étendue des domaines de la Grande-Bretagne en Europe [1]. Mais même sous la contrainte imposée par cette loi; telle est l'influence bienfaisante d'un gouvernement libre sur la prospérité sociale, que la colonie augmenta d'industrie et de population, au point qu'au commencement de la guerre civile, elle n'avait pas moins de vingt mille habitans [2].

La reconnaissance des colons envers un monarque à qui ils devaient des avantages qu'ils avaient désirés long-temps, sans beaucoup d'espoir de les obtenir, et le crédit et l'exemple d'un gouvernement populaire à la fois et passionnément dévoué aux intérêts de son souverain, concoururent à les maintenir dans une inviolable fidélité pour Charles Ier, même après l'abolition de la monarchie; ce monarque ayant été décapité et son fils banni, l'autorité de la couronne continua d'être reconnue et respectée en Virgi-

[1] Chalmer's *Annals*, p. 219, 232.
[2] Chalmer's *Annals*, p. 125.

nie. Irrité de cette insulte à son pouvoir, le parlement porta un acte par lequel il fut déclaré que la colonie de Virginie ayant été établie par le peuple anglais et à ses frais, elle était subordonnée et soumise à la république d'Angleterre, et tenue d'obéir à toutes ses lois et aux règlemens faits ou à faire par le parlement; qu'au lieu de cette soumission, les colons s'étaient soustraits à l'autorité de la république et s'étaient mis contre elle en révolte ouverte; qu'en conséquence ils étaient déclarés traîtres et rebelles notoires, et leurs ports interdits non-seulement aux vaisseaux anglais, mais à tous vaisseaux étrangers, et tout commerce avec eux désormais défendu. Les effets, en ce siècle, suivaient de près les menaces. Les efforts d'un gouvernement ardent à soutenir sa dignité, furent prompts et vigoureux; une forte escadre avec un corps considérable de troupes de terre furent envoyés pour réduire les Virginiens. Après avoir soumis à la république les Barbades et quelques autres îles, l'escadre entra dans la baie de Chesapeak. Berkeley, avec plus de courage que de prudence, fit prendre les armes à la colonie pour s'opposer à cette attaque; mais il ne put soutenir long-temps un combat inégal. Sa courageuse résistance obtint cependant des conditions favorables au peuple soumis à son gouvernement; une amnistie entière fut accordée pour tous les faits passés. Les colons reconnurent la république et furent admis à la participation de tous les droits de citoyens[1]. Berkeley, ferme dans ses principes de fidélité et de loyauté, dédaigna de faire pour lui-même aucune stipulation, et déterminé à finir ses jours loin du pays où siégeait un gouvernement qu'il détestait, il continua de résider en Virginie, en homme privé, aimé et respecté de tous ceux sur lesquels il avait exercé son autorité.

Non contente d'avoir soumis les colonies, la république porta son attention vers les moyens les plus efficaces de les retenir dans la dépendance de la métropole, et d'assurer à celle-ci les bénéfices d'un commerce qui prenait tous les jours de l'accroissement. Dans cette vue, le parlement fit deux lois; l'une par laquelle il interdit tout commerce entre les colonies et les pays étrangers, et l'autre par laquelle il fut ordonné qu'aucune production de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ne serait importée dans les domaines de la république que sur des vaisseaux appartenant à des Anglais ou à des sujets de l'Angleterre établis dans les colonies, et dont le capitaine serait Anglais, ainsi que la plus grande partie de l'équipage[1]. Mais en même temps que la république prescrivait dans sa sagesse au commerce des colonies la route dans laquelle elle lui permettait de marcher, elle s'occupait aussi d'encourager la culture de la denrée principale provenant du sol de la Virginie, par un acte du parlement qui donna force de loi à toutes les défenses portées par Jacques Ier et Charles Ier, de planter du tabac en Angleterre[2].

Sous les gouverneurs nommés par la république, ou par Cromwell, lorsqu'il eut usurpé le pouvoir suprême, la Virginie passa neuf ans dans une parfaite tranquillité; mais, durant cette période, plusieurs partisans du roi et quelques chefs de bonnes familles, pour se soustraire aux dangers et à l'oppression auxquels ils étaient exposés en Angleterre, ou dans l'espérance de réparer leur fortune ruinée, s'établirent dans ce pays. Attachés fortement à la cause pour laquelle ils avaient souffert et combattu, et animés de la passion naturelle à des hommes qui venaient de se trouver engagés dans une guerre civile, longue et cruelle, ils confirmèrent les colons dans leurs principes de fidélité envers leurs anciens souverains, et les animèrent davantage contre les gênes imposées à leur commerce par leurs nouveaux maîtres. A la mort de Mathews, le dernier gouverneur nommé par Cromwell, le peuple, cessant d'être contenu par l'autorité d'un chef, fit éclater avec violence tout son mécontentement. On força William Berkeley à quitter sa retraite, et il fut fait gouverneur de la colonie d'une voix unanime; mais comme il refusait d'occuper cette place et d'en remplir les fonctions sous une autorité usurpée, les colons levèrent hardiment l'étendard royal, et proclamèrent Charles avec tous ses titres comme leur légitime souverain. Les Virginiens se sont long-temps vantés qu'après avoir été les derniers des sujets de leur roi à se soustraire à son empire, ils avaient été les premiers à rentrer dans leur devoir[3].

[1] Thurlow's *State papers*, I, 197. Chalmer's *Annals*, pag. 112. Beverley's *Hist.*, p. 53.

[1] Scobel's *Acts*, p. 132, 176. — [2] *Id., ibid.*, pag. 187. [3] Beverley, pag. 55. Chalmer, pag. 124.

Heureusement pour les Virginiens, une révolution en Angleterre, aussi prompte qu'inattendue, ayant rétabli Charles II sur le trône de ses pères, les sauva du châtiment sévère auquel leur déclaration prématurée les avait exposés. A la première nouvelle de cet événement, la joie et les transports furent extrêmes dans la colonie; mais ils n'y furent pas de longue durée. Charles, pour tout retour de leur loyauté et de leurs bons services, leur donna des assurances stériles de son estime et de sa bienveillance, récompense d'un si haut prix dans leur opinion qu'ils s'en fussent contentés si la négligence et l'ingratitude du roi n'avaient pas trompé dans la suite les flatteuses espérances qu'ils avaient fondées sur leur conduite passée envers lui; mais l'esprit qui dirigeait le parlement dans ses lois relatives au commerce les alarma bientôt pour l'avenir. En faisant des règlemens pour l'encouragement du commerce qui avait souffert dans toutes ses parties des convulsions de la guerre civile et des fluctuations continuelles de l'autorité, la chambre des communes, au lieu d'accorder aux colonies le secours qu'elles attendaient de quelque adoucissement aux gênes imposées à leur commerce par la république et par Cromwell, non-seulement adopta toutes les idées de ce gouvernement sur cet objet, mais les poussa beaucoup plus loin.

Cette politique produisit l'acte de navigation, la plus mémorable et la plus importante des lois de commerce que renferme la collection des actes du parlement relativement à cette branche de l'administration. Par cet acte, outre diverses autres clauses étrangères à l'objet de cet ouvrage, il est réglé qu'aucune marchandise ne sera importée dans aucun établissement anglais en Asie, en Afrique ou en Amérique, ou n'en sera exportée que dans des navires construits en Angleterre ou dans ses colonies, dont le capitaine et les trois quarts de l'équipage seront sujets de l'Angleterre, sous peine de confiscation du navire et des marchandises; qu'aucune personne non née sujette du gouvernement anglais, ou non naturalisée comme telle, n'exercera la fonction de marchand ou facteur dans aucun établissement anglais, sous peine de confiscation de ses marchandises et autres biens mobiliers; que le sucre, le tabac, l'indigo, la laine le coton, le gingembre et les bois de teinture du cru ou fabrique des colonies ne pourront y être embarqués pour être exportés à aucun autre pays que l'Angleterre même; et que, pour la sûreté de l'exécution de cette loi, le propriétaire du navire sera tenu de donner, avant de mettre à la voile, son engagement par écrit et avec caution pour la somme à laquelle le vaisseau et son chargement auront été préalablement estimés. Les productions soumises à cette législation sont distinguées dans la langue du commerce et des finances par le nom d'*enumerated commodities* (marchandises dénombrées); et comme l'industrie dans ses progrès en a fourni ensuite d'autres de quelque valeur, celles-ci ont été depuis ajoutées à la liste et soumises aux mêmes restrictions.

Peu de temps après cette époque, l'acte de navigation fut encore étendu, et de nouvelles restrictions furent imposées, par lesquelles il fut défendu d'importer dans les colonies aucune marchandise d'Europe, autrement qu'en des navires de l'espèce et avec les conditions prescrites par l'acte de navigation. Cette loi établit aussi de plus grandes précautions pour la sûreté de l'exaction des amendes et des peines prononcées contre les délinquans. Le gouvernement professa ouvertement dans une déclaration les principes sur lesquels il avait fondé ces deux lois; savoir, qu'attendu que les colonies d'au-delà des mers avaient été peuplées et étaient habitées par des sujets de l'Angleterre, et pour suivre l'exemple des autres nations qui se réservaient à elles-mêmes le commerce de leurs colonies [1], il fallait les tenir dans la plus étroite dépendance de la métropole, et les rendre avantageuses pour celle-ci par l'occupation qu'elles donneraient à la navigation nationale, et l'accroissement du nombre de vaisseaux et d'hommes de mer qui en serait le résultat, ainsi que par la vente des étoffes de laine et autres ouvrages de l'industrie anglaise, et en rendant l'Angleterre une vaste étape non-seulement des productions de ses colonies, mais de toutes les marchandises des autres pays dont les colonies elles-mêmes avaient besoin [2]. Enfin, la législature anglaise poussa ces maximes encore plus loin; car, comme l'acte de navigation avait laissé aux colons la liberté d'exporter les mar-

[1] Douzième année du règne de Charles II, cap. XVIII.
[2] Quinzième année du règne de Charles II cap. VII

chandises comprises dans l'énumération d'une colonie à l'autre sans payer aucun droit, elles furent encore soumises dans cette destination à une taxe équivalente à celle qu'elles supportaient en Angleterre à leur consommation.

Par l'ensemble de ces règlemens, le projet d'assurer à l'Angleterre le monopole du commerce avec ses colonies et de fermer tous les autres canaux dans lesquels il eût pu se détourner, se trouva perfectionné et réduit en un corps de système. D'un côté de l'Atlantique, ces règlemens ont été vantés comme le chef-d'œuvre de la sagesse humaine en politique, et comme *grande charte* du commerce de la nation à qui elle doit toute son opulence et tout son pouvoir. De l'autre côté des mers, on les a eus en horreur comme un code d'oppression suggéré par l'avidité mercantile plutôt que par les vues d'une sage législation. J'examinerai au long dans une autre partie de cet ouvrage, laquelle de ces opinions opposées est la mieux fondée; mais, en écrivant l'histoire des établissemens anglais en Amérique, j'ai dû rapporter ces lois gênantes avec exactitude, parce que, dans les événemens postérieurs, on retrouve sans cesse des efforts continuels de la métropole pour les étendre et les faire exécuter, et du côté des colonies, des efforts non moins soutenus pour les éluder et en empêcher les effets.

L'acte de navigation était à peine connu en Virginie, et ses effets commençant à se faire sentir, qu'il fut l'objet des réclamations de la colonie; mais les idées que Charles et ses ministres avaient sur l'administration du commerce coïncidaient tellement avec celles du parlement, qu'au lieu d'écouter favorablement leurs représentations et leurs pétitions, on s'occupa sans relâche de mettre l'acte à exécution. Pour cela, on envoya des instructions au gouverneur, on fit élever des forts sur les principales rivières, et on établit de petits bâtimens en croisière sur toute la côte. Les colons, ne pouvant rien obtenir du gouvernement, cherchèrent tous les moyens d'éluder l'acte, et en trouvèrent, malgré la vigilance avec laquelle ils étaient suivis, et qui ne les empêcha pas de lier un commerce clandestin considérable avec les étrangers, et particulièrement avec les Hollandais établis sur la rivière d'Hudson. Quelques militaires vétérans qui avaient servi sous Cromwell, et qui avaient été bannis en Virginie, encouragés par le mécontentement qu'ils voyaient répandu dans la colonie, formèrent le projet de s'emparer du pays et de le rendre indépendant de l'Angleterre. Ce complot hardi fut découvert par un des associés, et déconcerté d'abord par la vigueur des mesures prises par sir William Berkeley. Mais l'esprit de mécontentement, alors réprimé, ne s'éteignit pas, et chaque jour quelque nouvel événement le ranimait et le nourrissait. Ce n'est qu'avec une extrême difficulté qu'on peut détourner le commerce dans de nouveaux canaux. Le tabac, cette production principale de la colonie, bornée à n'être vendue qu'à un seul marché, baissa prodigieusement de prix. Il s'écoula un peu de temps avant que l'Angleterre pût fournir aux colons tous les objets nécessaires à une colonie, sans lesquels elle ne peut faire de progrès et assurer sa prospérité. Les Indiens établis vers la tête des rivières, observant les symptômes généraux d'affaiblissement et de langueur de la colonie, se hasardèrent d'abord à attaquer les établissemens les plus voisins d'eux et à faire des incursions dans l'intérieur du pays. Ces hostilités, tout inattendues qu'elles étaient de la part d'un peuple avec qui les Anglais vivaient depuis longtemps en bonne intelligence, inspirèrent moins de terreur aux plus riches colons qu'une mesure prise par le roi dans le même temps. Charles imita imprudemment l'exemple de son père, en accordant en Virginie, à plusieurs de ses courtisans des concessions de terres si vastes qu'elles troublaient absolument la distribution antérieure des propriétés dans le pays, et rendaient précaires et disputables les titres de possession des plus riches planteurs sur les terres qu'ils avaient défrichées. Par ces diverses causes, affectant plus ou moins vivement tous les habitans de la colonie, l'indignation devint générale, et s'alluma à un tel point que rien ne leur manquait plus, pour les porter à une révolte déclarée, qu'un chef capable de les réunir et de diriger leurs mouvemens [1].

Ce chef se trouva dans Nathaniel Bacon, colonel de milice, qui, quoique établi en Virginie depuis trois ans seulement, par ses manières populaires, son adresse insinuante, et la considération qu'il tirait d'avoir été élevé dans la

[1] Chalmer's *Annals*, cap. X, XIII, XIV, *passim*. Beverley, p. 58.

profession d'homme de loi, avait obtenu une estime si générale qu'il avait été admis au conseil, et était regardé comme un des plus respectables habitans de la colonie. Bacon était ambitieux, éloquent, entreprenant et animé, ou du zèle du bien public, ou par l'espoir de s'élever lui-même aux places et au pouvoir. Il se mêla aux mécontens, et par ses discours hardis, et ses promesses de leur faire obtenir justice, il les enflamma jusqu'à la frénésie. Les dévastations commises par les Indiens étant la calamité la plus vivement sentie par le plus grand nombre, il accusa le gouverneur d'avoir négligé les mesures propres à contenir et à repousser les sauvages, et exhorta les habitans à prendre les armes pour leur propre défense, et à exterminer cette race odieuse. Ils s'assemblèrent en grand nombre, et choisirent Bacon pour leur général. Celui-ci s'adressa au gouverneur pour en obtenir une commission qui confirmât le choix du peuple, offrant de marcher sur-le-champ contre l'ennemi commun. Berkeley, à qui l'habitude du commandement donnait des idées très hautes du respect dû à sa place, considéra cet armement tumultuaire comme une insulte ouverte à son autorité, et soupçonna que, sous des apparences spécieuses, Bacon cachait des desseins dangereux. Ne voulant pas cependant enflammer encore cette multitude par un refus direct et hautain, il crut plus sage de négocier pour gagner du temps, et ce ne fut qu'après avoir fait inutilement différens efforts pour les calmer qu'il émit une proclamation, leur ordonnant au nom du roi de se disperser sous peine d'être déclarés rebelles.

Mais Bacon, convaincu qu'il s'était trop avancé pour reculer sans mettre en danger sa réputation et sa personne, prit sur-le-champ la seule résolution qui convînt à sa situation. A la tête d'une troupe choisie, il marcha rapidement sur James-Town; et, environnant la maison où le gouverneur et le conseil étaient réunis, il redemanda la commission qu'il avait déjà voulu avoir. Berkeley, avec la hauteur et l'indignation d'un brave homme, recevant avec dédain les demandes d'un rebelle, s'y refusa avec fermeté, et le front calme, présenta sa poitrine découverte aux épées tirées contre lui; mais les conseillers, craignant qu'en poussant à bout la multitude enragée, au pouvoir de laquelle ils étaient, on n'amenât sur la colonie de plus grands maux encore, consentirent à donner à Bacon une commission qui l'établissait général en chef de toute la force armée en Virginie; et, à force d'instances, obtinrent de Berkeley sa signature. Bacon et sa troupe se retirèrent triomphans; mais à peine leur retraite eut-elle éloigné la crainte du danger présent, que, par une transition ordinaire aux âmes faibles, une hardiesse présomptueuse succéda chez eux à une crainte excessive. La commission donnée à Bacon fut déclarée nulle, comme ayant été extorquée à main armée. Il fut déclaré rebelle; ses adhérens furent sommés d'abandonner ses drapeaux, et la milice convoquée pour se rendre aux ordres du gouverneur.

Bacon, indigné d'une conduite qu'il appelait bassesse et trahison, au lieu de continuer sa marche contre les Indiens, revint à l'instant sur ses pas, et se porta avec tout ce qu'il avait de forces sur James-Town. Le gouverneur, hors d'état de résister à un corps si nombreux, prit la fuite et traversa la baie pour gagner Acomak, sur le rivage de l'est. Quelques-uns des conseillers l'y accompagnèrent; d'autres se retirèrent sur leurs plantations. Par la fuite du gouverneur et la dispersion du conseil, le gouvernement de la colonie semblait dissous, et Bacon en possession du pouvoir suprême; mais, convaincu que ses compatriotes ne demeureraient pas longtemps soumis à une autorité acquise par la force des armes, il s'efforça de fonder la sienne sur une base plus constitutionnelle, en obtenant la sanction de l'approbation du peuple. Dans ce dessein, il convoqua les habitans les plus considérables de la colonie, et les détermina à se lier eux-mêmes par serment, à le maintenir en place et à résister à toute tentative faite pour l'en chasser; et dès ce moment il regarda son autorité comme légalement établie.

Berkeley cependant, ayant rassemblé quelques forces, fit diverses incursions dans les pays où l'autorité de Bacon était reconnue. Il y eut plusieurs combats très âpres avec différens succès. James-Town fut réduite en cendres, et les cantons les mieux cultivés de la province furent dévastés, tantôt par un parti, tantôt par l'autre; mais ce n'était pas à l'aide de ses faibles moyens que le gouverneur espérait réduire les rebelles. Il avait de bonne heure fait parvenir au roi les

nouvelles de ce qui se passait, et avait demandé un corps de troupes suffisant pour soumettre les insurgens, qu'il avait représentés en même temps comme si aigris par les gênes imposées à leur commerce, qu'ils étaient disposés à secouer le joug de la métropole. Charles, alarmé de ce mouvement aussi dangereux qu'inattendu, et voulant maintenir son autorité sur une colonie qui devenait plus précieuse tous les jours, et dont on commençait à connaître mieux le prix, fit partir promptement une petite escadre avec le nombre de troupes qu'avait demandé Berkeley. Bacon et ses partisans furent instruits de cet armement et n'en furent pas intimidés; ils résolurent d'opposer la force à la force, et prétendirent que cette résistance, et la résolution de traiter en ennemis tous ceux qui se réuniraient à Berkeley, tant que les colons n'auraient pas mis leurs sujets de plainte sous les yeux de leur souverain, se conciliait avec la soumission qu'ils lui devaient [1].

Mais, tandis que les deux partis préparaient avec une égale animosité les horreurs d'une guerre civile, un événement calma cette agitation presque aussi subitement qu'elle avait été excitée. Bacon, prêt à entrer en campagne, tomba malade et mourut. Il ne se trouva parmi ses adhérens personne qui eût ses talens, ou qui fût assez bien dans la confiance du peuple pour aspirer au commandement. Sans chef pour les conduire et les animer, leurs espérances s'affaissèrent. Une défiance mutuelle se glissa parmi eux. Tous désirèrent un accommodement; et après une courte négociation avec sir William Berkeley, ils posèrent les armes et se soumirent à son gouvernement, sur la promesse d'un pardon général.

Ainsi fut terminée une insurrection qui, dans les annales de la Virginie, est connue sous le nom de *Bacon's rebellion*. Ce chef audacieux fut pendant sept mois maître de la colonie, tandis que le gouverneur était confiné dans un canton éloigné et mal peuplé. Dans le petit nombre de monumens qui nous restent de cet événement, il n'est pas aisé de reconnaître les vrais motifs qui lui firent prendre les armes, ni jusqu'où il prétendait porter ses plans de gouvernement et ses vues de commerce pour la

[1] Beverley *Hist.*, p. 75, 76.

colonie. Il est probable que sa conduite, comme celle de tous les chefs de parti, eût été réglée d'après les événemens, et que, selon qu'ils lui eussent été favorables ou contraires, ses demandes et ses vues eussent été plus bornées ou plus étendues.

Aussitôt que sir William Berkeley eut recouvré son pouvoir, il en usa pour convoquer une assemblée de représentans du peuple, en qui il trouverait des conseils et une autorité capables de rétablir l'ordre et la tranquillité. Quoique cette assemblée fût formée peu de semaines seulement après la mort de Bacon, lorsque le souvenir des injures réciproques était encore récent, et que les passions excitées par de si vives contestations avaient eu bien peu de temps pour se calmer, les représentans se conduisirent avec une modération rarement exercée par le parti vainqueur dans une guerre civile. Personne ne fut puni de mort : quelques-uns furent condamnés à des amendes; d'autres furent déclarés incapables de remplir des fonctions publiques, et avec ce petit nombre d'exceptions l'amnistie générale fut confirmée par l'assemblée. Peu de temps après, Berkeley fut rappelé, et le colonel Jefferys nommé son successeur.

De cette époque à la révolution d'Angleterre en 1688, l'histoire de la Virginie n'offre presque aucun événement bien remarquable. La paix fut faite avec les Indiens. Sous différens gouverneurs, la colonie fut administrée d'après les maximes d'autorité arbitraire qui caractérisèrent les dernières années de Charles II, et les conseils imprudens qui égarèrent Jacques II. Les Virginiens, avec une constitution ressemblante à celle d'Angleterre, jouirent à peine d'aucune portion de la liberté que cet admirable système de gouvernement est destiné à assurer. Ils furent privés même de la dernière consolation des opprimés, le pouvoir de se plaindre. Une loi fut promulguée dans la colonie, par laquelle il fut défendu, sous des peines très sévères, de parler irrespectueusement du gouverneur, et d'avilir, soit par paroles, soit par écrit, le gouvernement de la colonie [1]. Cependant les lois gênantes et oppressives du commerce étaient un grief intolérable, et entretenaient dans les esprits un mécontentement qui prenait

[1] Beverley, p. 81. Chalmer, p. 341.

plus d'aigreur de la nécessité même de le cacher; mais, malgré cette circonstance défavorable, la colonie prenait de l'accroissement. L'usage du tabac en Europe était devenu général; et quoiqu'il fût tombé beaucoup de prix, l'étendue de la demande compensait cette diminution, et enrichissait les planteurs en donnant à leur industrie un objet constant d'occupation. A la révolution, le nombre des habitans de la colonie passait soixante mille [1]; et dans l'espace de vingt-huit ans, sa population se trouvait plus que doublée [2].

LIVRE DIXIÈME.

Lorsque Jacques Ier, en 1606, fit ce magnifique partage, dont j'ai fait ci-dessus mention, de la vaste région de l'Amérique septentrionale. comprise entre le trente-quatrième et le quarante-cinquième degré de latitude, entre deux compagnies commerçantes formées de ses sujets, il plaça la résidence de l'une à Londres, et celle de l'autre à Plimouth. La première fut autorisée à faire ses établissemens dans la partie sud; et la seconde, dans la partie nord de cet immense territoire, alors appelée du nom général de *Virginie*. Cette disposition semble avoir été faite d'après l'idée de quelque spéculateur qui, cherchant à répandre l'esprit d'industrie de la nation sur un espace déterminé, voulait donner deux centres au commerce qui allait s'ouvrir: l'un sur la côte orientale de notre île, l'autre sur la côte de l'ouest. Mais la situation de Londres lui donne de tels avantages, que la plus grande partie des capitaux et la plus grande activité du commerce y ont toujours été concentrées. Au commencement du dernier siècle, la supériorité de la métropole, à ces deux égards, était si marquée, que, quoique les pouvoirs et les priviléges conférés par le roi aux deux compagnies fussent exactement les mêmes, la compagnie établie à Plimouth demeura bien audessous de celle de Londres pour la vigueur de leurs efforts et le succès de leurs opérations respectives; dans la carrière qu'elles avaient à parcourir, quoique la compagnie de Plimouth fût soutenue par le zèle patriotique de sir John Popham, premier juge d'Angleterre, de sir Ferdinand Gorges, et de quelques autres particuliers recommandables des comtés de l'ouest, toutes ses tentatives furent faibles et sans succès.

Le premier vaisseau armé par la compagnie fut pris par les Espagnols. En l'année 1607, un faible établissement fut fait à Sagahadoc; mais la rigueur du climat le fit bientôt abandonner, et pendant quelque temps on ne tenta plus que quelques voyages qui n'eurent d'autre but que la pêche au cap Cod, ou un misérable trafic avec les naturels de la côte, pour en avoir des pelleteries et de l'huile de poisson. L'un des vaisseaux équipés dans cette vue était commandé par le capitaine Smith, dont le nom est souvent cité avec distinction dans l'histoire de la Virginie. Son expédition fut heureuse et profitable; mais son esprit entreprenant ne pouvait se borner à des objets aussi fort au-dessous de lui que les petits détails d'un tel commerce. Il employa une partie de son temps à visiter la côte et à dessiner ses baies et ses havres; à son retour, il mit sa carte sous les yeux du prince Charles, et, avec l'exagération familière aux voyageurs qui découvrent des pays nouveaux, il fit de ceux-là une description si séduisante, que le jeune prince, dans la chaleur de son admiration, lui donna le nom de *Nouvelle-Angleterre* [3].

Le compte favorable que Smith rendait du pays, ainsi que le succès de son voyage, semblent avoir encouragé dès lors quelques aventuriers particuliers à suivre ce commerce sur la côte de la Nouvelle-Angleterre avec assez d'activité; mais ces motifs n'inspirèrent pas à la compagnie languissante de Plymouth la volonté de faire une nouvelle tentative pour y établir

[1] Chalmer's *Annals*, p. 336.
[2] *Ibid.*, pag. 126.
[3] Smiths, *Voyages*, livre VI, p. 203, etc. Purchas, IV, p. 1837.

une colonie avec quelque solidité. Il faut autre chose que la perspective d'un gain à venir pour eux-mêmes, ou des avantages que leur pays pourra en retirer un jour, pour engager des hommes à quitter le sol qui les a vus naître, se transporter dans une autre partie du globe, braver les intempéries d'un climat auquel ils ne sont pas accoutumés, et se résigner aux travaux pénibles et nécessaires pour rendre habitable un pays sans culture, couvert d'épaisses forêts ou occupé par des peuplades de sauvages. Mais ce que l'intérêt particulier ni l'utilité nationale ne pouvaient effectuer, l'influence d'un prince plus puissant et plus élevé en vint à bout.

Les disputes religieuses avaient par degrés donné naissance, dans une grande partie de la nation, à une sorte d'esprit qui les disposait sensiblement à braver les dangers et à surmonter les obstacles qui avaient fait échouer jusque-là les plans d'établissement de colonies dans cette partie de l'Amérique, tombée en partage à la compagnie de Plymouth. Comme les établissemens de la Nouvelle-Angleterre doivent leur origine à cet esprit, et que dans le cours de notre narration nous verrons son influence se porter sur toutes leurs transactions, et donner au caractère de ce peuple, aussi bien qu'à ses institutions tant civiles que religieuses, une teinte particulière, il devient nécessaire d'observer avec attention et exactitude sa naissance et ses progrès.

Lorsque les superstitions et la corruption de l'église de Rome portèrent différentes nations de l'Europe à secouer son joug et à se séparer de sa communion, il y eut des différences et des degrés dans cette séparation. Partout où la réforme fut soudaine et faite par le peuple non conduit par quelques chefs, ou en opposition à leur autorité, la rupture fut violente et totale. Toutes les parties de l'ancien édifice furent jetées bas, et on établit un système tout différent non-seulement relativement à la doctrine, mais en ce qui regardait les rites religieux et le gouvernement de l'église. Calvin, qui, par ses talens, son savoir et l'austérité de ses mœurs, avait acquis une haute réputation et une grande autorité parmi les réformateurs, fut le promoteur zélé d'un plan de réformation entière et universelle. Il fournit un modèle d'une forme simple de police ecclésiastique, dans la constitution de l'église de Genève. Cette simplicité, et encore plus le désir de s'éloigner davantage de l'église de Rome, séduisirent tellement les plus ardens des réformateurs, que les institutions de Calvin furent imitées, sauf quelques légères différences, en Écosse, dans la république des Provinces-Unies, dans les domaines de la maison de Brandebourg, dans ceux de l'électeur palatin, et dans les églises des huguenots en France.

Mais, dans les pays où cette démarche de séparation d'avec l'église de Rome s'est faite avec plus de maturité, et a été réglée par la sagesse ou la politique du suprême magistrat, la scission n'a pas été aussi entière. De toutes les églises réformées, celle d'Angleterre est celle qui s'est éloignée le moins des anciennes institutions; l'esprit violent, mais bizarre, d'Henri VIII, qui, en refusant de reconnaître la suprématie du pape, était attaché aux dogmes de l'église de Rome, empêcha durant son règne les innovations dans la doctrine et dans le culte. Quand son fils Édouard VI lui eut succédé, et que la religion protestante fut légalement établie, la prudence précautionnée de l'archevêque Crammer modéra le zèle de ceux qui avaient épousé les nouvelles opinions. Quoique les articles qui devaient composer désormais le symbole de la nation fussent conformes à la doctrine de Calvin, on n'adopta point les maximes de ce réformateur sur le gouvernement de l'église et les cérémonies du culte. La hiérarchie ecclésiastique en Angleterre était incorporée avec le gouvernement, entrait dans l'organisation de l'ordre civil, et faisait partie de la législature. D'après cet état de choses, les archevêques, les évêques, et tout l'ordre ecclésiastique dans ses différens degrés, furent conservés selon l'ancienne forme, et avec leur dignité et leurs juridictions. Les habillemens ecclésiastiques employés dans le service de l'église, l'inclination de tête au nom de Jésus, l'agenouillement pour recevoir l'eucharistie, le signe de la croix dans l'administration du baptême, l'usage de l'anneau dans la cérémonie du mariage, et divers autres rites religieux, auxquels un long usage avait accoutumé le peuple, et que le temps avait rendus respectables, furent conservés; mais, quoique le parlement en enjoignit

l'observation sous des peines très sévères [1], les plus zélés du clergé conservèrent des scrupules de leur complaisance à se soumettre à ces injonctions, et ce fut avec beaucoup de peine que la vigilance et l'autorité de Crammer et de Ridley parvinrent à écarter de leur église naissante un schisme à cette occasion.

Le zèle furieux avec lequel Marie, montée sur le trône, persécuta tous ceux qui avaient adopté la doctrine des réformateurs, força beaucoup de personnes distinguées, laïques et ecclésiastiques à chercher un asile sur le continent. Ils furent reçus à Francfort, à Genève, à Bâle, à Strasbourg, avec une hospitalité bienveillante comme souffrant pour la cause de la vérité, et les magistrats leur permirent de s'assembler pour exercer leur culte religieux. Ceux de ces fugitifs qui s'étaient retirés dans les deux premières de ces villes, organisèrent leurs petites congrégations selon les idées de Calvin; et dans un esprit d'opposition naturel à des hommes placés dans une pareille situation, ils adoptèrent les instructions qui paraissaient s'éloigner des superstitions de l'église de Rome, encore plus que celle de leur première réforme. Au rétablissement de la religion protestante par Élisabeth, ils retournèrent en Angleterre non-seulement avec une plus violente antipathie pour les opinions et les pratiques de l'église ancienne, mais avec un attachement plus fort à la forme de culte à laquelle ils s'étaient accoutumés depuis plusieurs années. Reçus par leurs compatriotes avec la vénération due à des confesseurs, ils employèrent tout le crédit que leur donnait cette opinion, pour obtenir une réforme dans le rituel anglais, qui le rapprochât davantage de celui des églises étrangères. Quelques-uns des ministres d'Élisabeth, et ceux en qui elle avait le plus de confiance, étaient disposés à seconder fortement ce projet; mais Élisabeth faisait assez peu de compte des sentimens et des idées des uns et des autres. Amoureuse de la pompe des cérémonies, et familiarisée, selon l'esprit de ce siècle, avec l'étude des controverses théologiques, ayant comme son père une confiance en ses propres lumières telle qu'elle se croyait en état de juger et de décider toutes les questions qui pouvaient s'élever entre des sectes opposées [2], elle voulait se conduire d'après ses propres idées, qui la menaient plutôt à s'approcher de l'église romaine dans la pompe du culte extérieur, qu'à accroître encore la distance qui les séparait, en abolissant aucune des cérémonies établies! Un acte du parlement, dans la première année de son règne, non-seulement prescrivait, sous les peines les plus sévères, l'observation exacte des formes du culte ordonnées par le rituel, mais autorisa la reine à y joindre et à faire observer de même toutes celles qui, à son jugement, pourraient contribuer à rendre le culte public plus décent et plus édifiant [2].

Les partisans d'une réformation plus rigoureuse, quoique voyant leurs espérances si cruellement trompées, ne renoncèrent pas à l'exécution des projets avec lesquels ils étaient rentrés dans leur patrie. Ils mirent beaucoup de soin et d'adresse à répandre leurs opinions parmi le peuple; ils vantaient la pureté de la doctrine

[1] Deuxième et trois. années du règne d'Édouard VI, c. I.

[2] Il reste un monument curieux de cette haute idée qu'avait Élisabeth de la supériorité de ses lumières en matière de théologie, ainsi que du ton impérieux avec lequel elle dictait à ses sujets ce qu'ils devaient croire, dans son discours à la clôture du parlement, en 1585. « Il y a, dit-elle, un objet dont je ne puis omettre de faire mention : la religion, ce fondement de toutes choses, sur lequel tout doit reposer; ce sol où tout prend racine et qui doit être bien préparé, sans quoi l'arbre qui y est planté périra. Je dois vous dire qu'il y a quelques gens qui se donnent la liberté de critiquer les institutions ecclésiastiques, de manière à me scandaliser moi et l'église que Dieu a confiée à ma charge, et dans laquelle e ne serais pas excusable de laisser entrer l'hérésie ou l'erreur. Je sais bien que, dans les grands emplois, on ne peut pas empêcher tous les abus, et qu'il n'y a point d'emploi dans lequel on n'en laisse glisser quelques-uns. Mais, milords évêques, si vous n'y remédiez pas, je vous déclare que je vous déposerai. Prenez donc garde à remplir vos obligations. Vous pouvez apporter le remède au mal sans bruit et sans déclamations inutiles. Je passe pour avoir fait de grandes études, et la plupart philosophiques; je dois convenir que cela est vrai; et qu'il y a peu de personnes, si on en excepte les professeurs, qui aient lu plus que moi; et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas assez simple pour ne pas entendre ce que je lis, ni assez oublieuse pour ne pas m'en souvenir; et cependant, parmi le grand nombre de volumes que j'ai lus, je me flatte que la sainte Ecriture, où nous trouvons tout ce que la raison nous enseigne et que nous devons croire, n'est pas celui que j'ai étudié le moins. Je vois beaucoup de gens, se donnant une liberté téméraire envers Dieu, soumettre à des discussions trop subtiles son divin testament. C'est là une présomption trop grand pour que je puisse la souffrir, etc. » D'Ewes's *Journal*, pag. 328.

[1] Neal's *Hist. of Puritans*, I, 138.

[2] Première année du règne d'Élisabeth, cap. II.

es églises étrangères, et s'élevaient contre les pratiques superstitieuses qui s'étaient glissées dans la leur. Inutilement les défenseurs du système établi représentaient-ils que ces formes et ces cérémonies étaient en elles-mêmes des pratiques tout-à-fait indifférentes qu'un long usage rendait respectables, et qui, par l'imagination et les sens, tendaient non-seulement à fixer l'attention, mais à toucher le cœur et à l'échauffer de sentimens pieux et louables. Les puritains (car ce fut le nom qu'on donna à ceux qui se faisaient scrupule d'obéir à l'acte appelé *d'uniformité*, de la première année du règne d'Élisabeth) soutenaient que les cérémonies dont il s'agissait étaient des inventions des hommes, surajoutées au culte raisonnable que la parole de Dieu demandait de nous; que la grande sollicitude qu'on mettait à en exiger l'observation disposait la multitude à concevoir une si haute idée de leur valeur et de leur importance, qu'elle se contenterait bientôt d'une vaine forme et de l'ombre de la religion, et qu'elle imaginerait que les pratiques extérieures pouvaient suppléer au défaut de sainteté intérieure, et qu'enfin des pratiques si long-temps reçues dans une société manifestement corrompue, pour voiler ses propres vices et séduire et fasciner le genre humain, devaient être rejetées comme des restes de superstition indignes d'être adoptés par une église qui se glorifiait du nom de *réformée*.

Le peuple, auquel on en appelle dans toute controverse religieuse, écoutait les argumens des deux partis, et il était aisé de voir auxquels des deux des hommes qui connaissaient l'esprit superstitieux du papisme, et qui avaient éprouvé sa rage persécutante, devaient prêter une oreille plus favorable. Le désir de se mettre encore à une plus grande distance de l'église de Rome se répandit parmi la nation. Les ministres attachés à ce parti, qui refusaient de porter le surplis et les autres vêtemens ecclésiastiques, et d'observer les cérémonies prescrites par la loi, étaient considérés et suivis, tandis que les partisans de l'acte de conformité étaient abandonnés et leurs personnes souvent insultées. Pendant quelque temps, les premiers furent soufferts; mais, comme leur nombre et leur hardiesse croissaient tous les jours, on crut nécessaire de faire intervenir l'autorité tant civile que spirituelle, pour arrêter leurs progrès. A la honte des chrétiens, ils ne connaissaient guère en ce temps les droits sacrés de la conscience et de la liberté de penser, ainsi que les leçons de charité et d'indulgence mutuelle qui sont l'esprit de la religion qu'ils professent. Non-seulement l'idée de tolérance, mais ce terme lui-même dans le sens qu'on y attache aujourd'hui, n'étaient pas connus; chaque église prétendait avoir le droit d'employer l'autorité civile à protéger la vérité et à proscrire l'erreur. Les lois du royaume armaient Élisabeth d'un grand pouvoir en ce genre, et elle était très disposée à en user avec la plus grande rigueur. Plusieurs ecclésiastiques puritains les plus considérés furent privés de leurs bénéfices; d'autres emprisonnés ou soumis à des amendes, et quelques-uns mis à mort. Mais, comme il arrive ordinairement, la persécution, au lieu d'amortir leur zèle, l'enflamma à un tel point, que les tribunaux ordinaires ne suffirent plus pour les réprimer, et qu'on établit un nouveau tribunal sous le titre de *haute commission pour les affaires ecclésiastiques*, dont le pouvoir et la manière de procéder ne furent guère moins odieux ni moins ennemis des principes de la justice que ceux de l'inquisition d'Espagne. La chambre des communes fit plusieurs tentatives pour arrêter ces procédés arbitraires, et modérer la violence de cette persécution. La reine imposa toujours silence à ceux qui s'avisaient d'énoncer leur opinion sur une matière réservée à elle seule par sa prérogative, et s'en expliqua d'un ton aussi arrogant et aussi impérieux que celui qu'Henri VIII avait coutume de prendre avec ses parlemens. De leur côté, les gardiens des droits du peuple montrèrent une si lâche soumission, que non-seulement ils obéirent à des ordres inconstitutionnels, mais qu'ils donnèrent leur consentement à un acte par lequel toute personne qui passerait un mois sans s'être présentée à l'église, serait punie d'une amende et de la prison; que si, après avoir été convaincue de s'en être éloignée par attachement aux principes des puritains, elle ne renonçait pas dans l'espace de trois mois à ses erreurs, elle serait bannie du royaume; et enfin, que si elle refusait d'obéir à son ban, ou si elle rentrait en Angleterre, elle serait mise à mort comme coupable de félonie, sans pouvoir réclamer le bénéfice du clergé [1].

[1] Trente-cinquième année du règne d'Élisabeth, cap. II.

Par cette loi inique, incompatible avec les idées de liberté, tant civile que religieuse, on fit perdre aux puritains toute espérance d'obtenir ni réformation dans l église, ni indulgence pour eux-mêmes. Exaspérés par ce traitement rigoureux, leur antipathie s'accrut pour la religion établie; et selon la marche naturelle du progrès des passions, ils se laissèrent emporter au-delà de leur premier but. Les premiers puritains n'avaient pas contesté la légitimité du pouvoir et du gouvernement des évêques, et n'avaient montré jusque-là aucun projet de se séparer de la communion de l'église dont ils étaient membres; mais, lorsqu'ils se virent rejetés de son sein et forcés de tenir des assemblées séparées pour exercer le culte religieux, leurs disciples n'eurent plus aucun respect ni aucune affection pour l'église qui les opprimait. Son gouvernement, sa discipline, son rituel, furent examinés avec une attention scrupuleuse et malveillante. On en fit remarquer et on en exagéra même toutes les erreurs et tous les défauts. Plus les invectives du prêcheur contre la corruption de l'église étaient âpres, et plus elles étaient approuvées et admirées, et ses auditeurs disposés à le suivre pour aller vivre loin d'une société corrompue. Par degrés aussi, des idées d'une *politie* ecclésiastique absolument incompatible avec celle de l'église établie, se répandirent dans la nation. Les plus sages et les plus savans des puritains étaient portés à admettre la doctrine et la discipline de ceux qu'on appelle *presbytériens;* mais ceux qui poussaient encore plus loin l'esprit d'innovation, quoique approuvant l'égalité que cette communion établit entre les pasteurs, blâmaient encore l'autorité qu'elle met dans les mains de plusieurs tribunaux ecclésiastiques de différens degrés de juridiction, comme contraire à la liberté chrétienne.

Ces notions bizarres se répandaient depuis quelque temps parmi le peuple, et l'amusaient de beaucoup de plans chimériques de gouvernement ecclésiastique, lorsque Robert Brown, l'un des prêcheurs les plus populaires et les plus estimés, les réduisit en un corps de système qu'il fit adopter à sa congrégation. Il enseignait que l'église d'Angleterre était corrompue et antichrétienne; que ses ministres n'étaient pas légitimement ordonnés, et que ses lois étaient sans autorité et ses sacremens invalides. Il soutenait qu'une société de chrétiens unis pour adorer Dieu constituait une église ayant de droit une juridiction complète sur elle-même et dans ses propres affaires, indépendante de toute autre société; qu'elle ne devait de compte à aucun supérieur; que la prêtrise n'était pas un ordre distinct dans l'église, et qu'elle ne donnait pas un caractère indélébile; que tout homme en état d'enseigner pouvait être destiné à cet office par le choix de ses frères et par l'imposition de leurs mains; et que, par la même raison et la même autorité, il pouvait être dépouillé de cette fonction et réduit au rang d'un simple chrétien; que toute personne admise à être membre d'une communion devait une profession publique de sa foi qui témoignerait qu'elle était en grâce avec Dieu, et que toutes les affaires d'une église devaient être décidées à la majorité des voix.

Cette forme démocratique de gouvernement, qui abolissait toute distinction de rangs dans l'église, et donnait une égale portion de pouvoir à chaque individu, s'accordait si bien avec l'esprit niveleur du fanatisme, qu'elle fut adoptée avec empressement, par beaucoup de gens, comme un parfait modèle de politie chrétienne. On appela ses partisans *brownistes*, du nom de leur fondateur; et comme leur doctrine était encore plus contraire à celle de l'église établie que celle des autres dissidens, ils furent persécutés plus vivement. Plusieurs d'entre eux furent condamnés à de grosses amendes ou emprisonnés, et quelques-uns punis de mort. Brown, par une légèreté dont il y a peu d'exemples parmi les enthousiastes dont la vanité s'est nourrie de la gloire d'être chefs de parti, abandonna ses disciples, se soumit à l'église établie et accepta un bénéfice; mais sa secte n'en subsista pas moins, et continua même de se répandre, surtout parmi la classe moyenne, ainsi que dans le petit peuple. Mais, comme elle était surveillée soigneusement par l'autorité tant civile qu'ecclésiastique, et que tous les sectaires qu'on découvrait étaient punis avec la plus grande rigueur, un nombre d'entre eux, las de vivre dans cet état d'alarme et de danger continuel, s'enfuit en Hollande, et s'établit à Leyde sous la conduite d'un M. John Robinson, leur pasteur. Ils y résidèrent plusieurs années, paisibles et obscurs. Mais les plus âgés d'entre eux étant morts, et quelques-uns des jeunes s'étant mariés dans des

familles hollandaises, tandis que leur église ne recevait aucune recrue d'Angleterre en faisant des prosélytes dans le pays, ils commencèrent à craindre que leurs grandes découvertes en matière spirituelle ne fussent perdues pour le genre humain, et que ce système parfait de gouvernement ecclésiastique qu'ils avaient organisé ne fût dissous et oublié s'ils demeuraient plus longtemps dans une terre étrangère.

Frappés fortement de la crainte d'un événement qui leur paraissait funeste aux intérêts de la vérité, ils se crurent appelés par la Providence à le détourner, en s'établissant en quelque autre lieu où ils pourraient professer et propager leur doctrine avec plus de succès. L'Amérique, où plusieurs de leurs compatriotes étaient en ce temps-là occupés de fonder des colonies, se présenta à leur pensée. Ils se flattèrent qu'on leur permettrait, dans ces régions éloignées, de suivre leurs propres idées en matière de religion. Les dangers et les travaux des premiers émigrans ne les effrayaient pas : «Ils étaient, disaient-ils eux-mêmes, depuis long-temps sevrés du lait de leur mère-patrie et endurcis aux peines attachées à un séjour dans une terre étrangère; unis ensemble par un lien puissant et sacré, ils se tenaient obligés de prendre soin les uns des autres et de se dévouer chacun au bien de tous. Il n'en était pas d'eux comme des autres hommes qu'un rien pouvait décourager, et à qui le plus léger inconvénient ferait souhaiter de revenir dans leur patrie [1].»

Le premier objet de leur sollicitude était de s'assurer le libre exercice de leur religion; dans cette vue ils s'adressèrent au roi, et, quoique Jacques refusât de leur donner aucune assurance formelle qu'ils seraient tolérés, il paraît qu'ils obtinrent de lui quelque promesse que le gouvernement fermerait les yeux, et les laisserait tranquilles tant qu'eux-mêmes continueraient de se tenir en repos. Ils étaient si empressés d'exécuter leur projet, que, se contentant de cette sécurité précaire, ils commencèrent à traiter avec la compagnie de Virginie pour une étendue de terres dans les limites de sa concession. Leur négociation n'éprouva point de difficulté de la part d'une compagnie qui ne désirait autre chose que d'encourager l'émigration dans un pays si vaste, dont elle n'avait occupé jusque-là que de très petites parties.

Après les plus grands efforts de leur part, leurs préparatifs demeurèrent bien au-dessous de ce qu'il fallait pour l'établissement d'une nouvelle colonie. Cent vingt personnes en un seul vaisseau partirent d'Angleterre pour cette difficile entreprise. Le lieu de leur destination était la rivière d'Hudson où ils comptaient s'établir; mais leur capitaine ayant été, dit-on, gagné par les Hollandais qui avaient déjà formé le projet, exécuté dans la suite, de fonder là une colonie, les mena si avant dans le nord que la première terre d'Amérique à laquelle ils touchèrent fut le cap Cod. Ils se trouvèrent ainsi non-seulement hors des limites du territoire qui leur avait été assigné, mais même hors des terres de la concession de la compagnie de laquelle ils tiraient tous les droits qu'ils avaient à faire valoir. La saison cependant était si avancée et la maladie faisait de tels ravages parmi des hommes qui n'étaient pas accoutumés aux fatigues d'un long voyage, qu'ils furent obligés de rester là. Après avoir visité la côte, ils fixèrent leur résidence en un lieu qui fait aujourd'hui partie de la province des Massachusetts et qu'ils appelèrent *la Nouvelle-Plymouth*, probablement en l'honneur de la compagnie, sur la concession de laquelle ils formaient leur établissement [1].

L'établissement de la colonie ne pouvait se faire dans une saison plus défavorable. L'hiver, qui, en Amérique, est d'une rigueur inconnue dans notre hémisphère sous les mêmes latitudes, était déjà commencé, et les nouveaux colons étaient fort mal pourvus de tout ce qui est nécessaire sous un climat beaucoup plus froid que celui pour lequel ils avaient fait leurs préparatifs. Plus d'une moitié d'entre eux périt avant le retour du printemps par la maladie ou la famine. Les survivans ne pouvaient s'occuper de pourvoir à leurs besoins, obligés qu'ils étaient d'être sans cesse en armes pour repousser les Indiens. Heureusement pour les Anglais, dans l'année précédente, une peste qui avait ravagé l'Amérique avait emporté un si grand nombre des naturels du pays, qu'on vint à bout de repousser et de contenir ce qui en restait. Le pou-

[1] Hutchinson's *Hist. of Massachus*, p. 4.

[1] Hubard's *Pres. State*, pag. 3. Cotton's *Magnalia*, pag. 7. Hutchinson's *History*, p. 3, etc.

voir de professer ouvertement leurs opinions religieuses, et le droit de se gouverner par des lois qui étaient leur ouvrage, consolaient les colons au milieu de leurs dangers et de leurs travaux. La constitution de leur église était la même que celle qu'ils avaient établie en Hollande. Leur système de gouvernement fut fondé sur les idées d'égalité naturelle entre les hommes auxquelles leur politie ecclésiastique les avait accoutumés; tout homme libre, membre de l'église, faisait partie du corps législatif suprême. Ils adoptèrent les lois d'Angleterre comme la base de leur jurisprudence, quoique avec quelque différence dans la punition des crimes, empruntée des lois de Moïse. Le pouvoir exécutif fut mis aux mains d'un gouverneur et de quelques conseillers, choisis annuellement par les membres de l'assemblée législative [1].

Jusque-là leurs institutions paraissent fondées sur des notions communes de la sagesse humaine; mais c'était une opinion favorite de tous les enthousiastes de ce siècle que la Bible contenait non-seulement le système complet de la religion, mais celui de la politique intérieure du gouvernement civil; et, sans tenir aucun compte des circonstances particulières à l'espèce d'hommes dont elle fait l'histoire, les fanatiques modernes prenaient souvent les règles générales de leur conduite dans ce qui était arrivé parmi des hommes placés dans des situations toutes différentes. C'est en suivant cette marche bizarre que les colons de la Nouvelle-Plymouth, en imitation des premiers chrétiens, établirent entre eux la communauté des biens, et comme membres d'une même famille, entreprirent d'exécuter tous les travaux en commun, pour le produit en être distribué à tous [2]; mais cette politique, qui prouvait bien la sincérité de leur foi, s'opposait aux progrès de leur établissement. Les mêmes effets funestes de cette communauté de biens et de travail qu'avait éprouvés la colonie de Virginie se firent sentir à celle-ci, et on fut bientôt obligé de renoncer à un système trop parfait pour pouvoir convenir à des hommes. Quoiqu'ils eussent bâti une petite ville et qu'ils l'eussent mise en état de défense suffisante contre les attaques des Indiens, le sol qui les entourait était si pauvre, leurs principes religieux si ennemis du véritable ordre social, et les secours qu'ils purent tirer de leurs amis d'Europe si peu abondans, qu'après dix années d'établissement ils n'étaient pas plus de trois cents [1]. Au bout de quelques années, ils n'avaient encore acquis aucun droit légal et véritable de propriété sur le territoire qu'ils occupaient; à la fin, ils l'obtinrent du conseil de la compagnie de la Nouvelle-Plymouth, mais ils ne furent jamais formés en corps politique par une charte royale. A la différence de tous les autres établissemens en Amérique, cette colonie, dans cet état, doit être considérée comme une association volontaire, tenant sa consistance du consentement tacite de ses membres à reconnaître l'autorité des lois et à se soumettre à une magistrature organisée et choisie par eux-mêmes. Elle est restée ainsi indépendante, mais faible, jusqu'à ce qu'elle ait été réunie à une colonie voisine plus puissante, celle de la baie des Massachusetts, dont je vais dire maintenant l'origine et les progrès [2].

La première compagnie de Plymouth n'étant pas encore parvenue à former aucun établissement solide en Amérique, Jacques Ier, en 1620, émit une nouvelle charte en faveur du duc de Lenox, du marquis de Buckingham et de plusieurs autres personnes de marque dans sa cour. Il leur donnait droit en Amérique sur une plus grande étendue de territoire que celle qui avait été concédée aux premiers patentés. Il les constituait en corps politique, à l'effet d'établir des colonies, et leur conférait une autorité et une juridiction semblables à celles qu'accordaient ses chartes aux compagnies de la Virginie du nord et de celles du sud. Cette société fut distinguée par le nom de *grand conseil de Plymouth, pour fonder et gouverner une colonie dans la Nouvelle-Angleterre.* Les écrivains du temps ne nous apprennent pas quelles considérations d'utilité publique purent engager le roi à charger d'une telle entreprise des gens en apparence si peu propres à la bien conduire, ni quelle vue d'avantage particulier portèrent ces mêmes personnes à s'y engager; mais il est certain que ces deux vues, si on les

[1] Chalmer's *Annals*, pag. 87.
[2] *Ibid.*, pag. 89. Douglas, *Summary*, I, p. 370.

[1] Chalmer's *Annals*, p. 97.
[2] *Ibid.*, pag. 97, 107.

a eues, furent également trompées, et qu'après différens plans formés, toutes les tentatives des nouveaux associés demeurèrent sans succès.

La Nouvelle-Angleterre serait demeurée encore déserte si les mêmes causes qui avaient causé l'émigration des brownistes n'avaient pas continué d'agir. Malgré la violente persécution à laquelle les puritains de toutes les nuances étaient toujours en butte en Angleterre, leur nombre s'augmentait et leur zèle s'échauffait tous les jours davantage. Comme ils désespéraient d'obtenir dans leur propre pays aucun adoucissement aux lois pénales portées contre eux, plusieurs commençaient à se chercher un asile où ils pussent professer leurs opinions librement et sans danger. L'exemple de la tranquillité qu'avaient trouvée leurs frères à la Nouvelle-Plymouth leur y fit espérer qu'ils auraient un asile semblable à la Nouvelle-Angleterre; et par les soins actifs de M. White, ministre non-conformiste à Dorchester, il se forma une association de plusieurs citoyens, imbus de la doctrine des puritains, pour conduire et établir une colonie dans cette partie de l'Amérique. Ils achetèrent du conseil de Plymouth tout le territoire qui s'étend en long depuis trois milles au nord de la rivière Merrimack, jusqu'à trois milles au sud de la rivière Charles, et en profondeur de l'Atlantique à l'océan du sud. Malgré l'ardeur qui animait ces nouveaux propriétaires à exécuter leurs plans, ils reconnurent bientôt leur propre impuissance à peupler une région d'une si grande étendue, et ils crurent nécessaire d'appeler à leur secours des associés plus opulens[1].

On trouva sans peine un nombre suffisant d'associés de cette espèce, particulièrement dans la capitale et parmi les commerçans et autres personnes livrés aux entreprises utiles et industrieuses, qui étaient partisans déclarés ou secrets des sentimens des puritains. Ces nouveaux intéressés, avec la précaution que donne l'habitude des affaires, eurent quelques craintes des dangers et des inconvéniens auxquels on pouvait s'exposer, en fondant une colonie sur la base d'une concession faite par une compagnie particulière, patentée par le roi, qui pouvait bien transmettre sa propriété sur le sol, mais qui ne pouvait pas conférer la juridiction et le droit de gouverner la société qu'ils voulaient établir; comme ils ne pouvaient avoir ces pouvoirs que du roi, ils s'adressèrent à Charles, qui leur accorda leur demande avec une facilité qui étonne, lorsqu'on considère les principes et les vues de ceux qui sollicitaient de lui cette faveur.

[1] Neal's *Hist. of New-Engl.*, p. 122.

On croit que le temps éclaire les hommes en matière de gouvernement; mais ses instructions sont bien lentes. Quoiqu'une expérience de plus de vingt années eût pu enseigner aux Anglais qu'il était déraisonnable de confier le gouvernement d'un établissement en Amérique à une corporation jouissant d'un privilége exclusif résidant en Europe, ni le roi ni ses sujets n'avaient profité de l'expérience qu'ils avaient eue sous leurs yeux. Ils en étaient encore aux idées de Jacques I[er] dans ses premiers efforts pour établir des colonies. La charte de Charles I[er], accordée aux planteurs de la colonie de la baie de Massachusetts, était calquée sur celle que son père avait donnée aux deux compagnies de Virginie et au conseil de Plymouth. Les nouveaux aventuriers furent réunis pour former une corporation politique; et la propriété du territoire qu'ils avaient achetée du conseil de Plymouth ayant été confirmée par le roi, ils furent autorisés à disposer des terres et à gouverner les colons qui voudraient s'y établir. Le premier gouverneur de la compagnie et les membres du conseil furent nommés par le roi, et le droit de choisir leurs successeurs fut attribué aux membres de la corporation. Le pouvoir exécutif fut mis aux mains du gouverneur et de son conseil; celui de la législation attribué au corps des propriétaires, qui furent autorisés à faire les statuts et règlemens utiles à la colonie qui ne contrarieraient pas les lois d'Angleterre, et à les faire exécuter comme les autres corporations du royaume. Les terres devaient être tenues en fief simple et absolu comme celles de Virginie. Ils obtinrent aussi la même exemption, à terme, des taxes intérieures et des droits établis sur les marchandises importées et exportées; et, malgré leur émigration de la métropole, ils conservèrent pour eux et leurs descendans tous les droits des sujets nés en Angleterre[1].

[1] Hutchinson's *Collect. of orig. pap.*, p. 1, etc.

L'objet manifeste de cette charte était de conférer aux entrepreneurs qui se proposaient d'aller peupler la baie de Massachusetts, tous les droits accordés à la corporation ou conseil de Plymouth, de qui ils avaient acheté ce territoire, et d'en faire un corps ressemblant aux autres grandes compagnies de commerce, et conservant l'esprit du gouvernement monarchique qui les avait si fort multipliées dans le royaume. Le roi ne paraît pas avoir pénétré ni même soupçonné les intentions secrètes de ceux qui suivaient cette entreprise; car, loin de se les concilier en leur laissant espérer qu'il respecterait leurs scrupules religieux, ou en leur promettant quelque adoucissement aux lois pénales contre les non-conformistes, il ordonna expressément que le serment de suprématie serait prêté par toute personne passant à la colonie, ou qui y serait établie [1].

Mais, quelles que fussent les intentions du roi, les entrepreneurs ne perdirent pas leur objet de vue. Aussitôt qu'ils se virent revêtus par la charte royale de tous les pouvoirs qu'ils avaient voulu obtenir, ils équipèrent cinq vaisseaux pour la Nouvelle-Angleterre, y portant plus de trois cents passagers qui allaient s'y établir. La plupart étaient de zélés puritains, dont l'objet principal en quittant leur terre natale était l'espoir de jouir de la liberté religieuse dans un pays éloigné du siége du gouvernement et des cours ecclésiastiques dont ils avaient été opprimés. Quelques ministres non-conformistes, des plus distingués parmi eux, les accompagnèrent comme leurs instituteurs spirituels.

A leur arrivée dans la Nouvelle-Angleterre, ils trouvèrent les misérables restes d'un petit corps d'émigrans qui avaient quitté l'Angleterre l'année précédente sous la conduite d'Endicott, ardent enthousiaste, que les associés avaient nommé vice-gouverneur avant qu'ils eussent eu leur dernière charte; ceux-ci étaient établis dans un lieu appelé par les Indiens *Naunekeag*, et auquel Endicott, par l'affectation des fanatiques de ce temps à employer le langage et les noms de la Bible partout, avait donné le nom de *Salem*.

Les émigrans venus avec Endicott et les nouveaux arrivans étaient parfaitement d'accord entre eux sur les principes religieux. Ils étaient puritains rigoureux; et pour des hommes de ce caractère, l'établissement religieux était d'une telle importance qu'il avait la préférence sur tout autre objet. Dans leur première opération, ils firent connaître toute l'étendue de la réforme qu'ils se proposaient. Sans égard aux sentimens du monarque par l'autorité duquel ils s'établissaient en Amérique, et de qui ils tenaient leur existence comme corps politique, et en opposition avec les lois d'Angleterre que la teneur de leur charte leur imposait l'obligation de ne pas contrarier, ils adoptèrent pour leur église naissante le système qui a depuis été distingué par le nom de *Système des Indépendans*. Ils s'unirent en une société religieuse par un acte solennel d'alliance avec Dieu et tous ensemble, en se conformant rigoureusement, disaient-ils, aux règles de la sainte Écriture. Ils choisirent un pasteur, un instituteur ou catéchiste et un ancien, qu'ils consacrèrent chacun à leurs fonctions respectives par une imposition des mains de tous les frères. Tous ceux qui furent reconnus ce jour-là pour membres de l'église, signifièrent leur assentiment à une profession de foi rédigée par leur instituteur ou catéchiste, et exposèrent les fondemens de leur croyance et de leur espérance comme chrétiens; et il fut décidé que désormais personne ne serait admis dans leur communion qu'il n'eût ainsi satisfait l'église sur sa foi et sa sainteté. La forme de leur culte fut débarrassée de toutes cérémonies, sans lithurgie, et réduite à la plus grande simplicité, en imitation même exagérée de la nudité de celle de Calvin [1].

[1] Hutchinson's *Collect. of. orig. pap.*, p. 18. Il est étonnant que M. Neal, écrivain soigneux et bien instruit, ait avancé que cette charte accordait la liberté de conscience, et le droit d'honorer Dieu, chacun à sa manière, à tous ceux qui s'établiraient dans ce pays (*Hist. of New-England*, I, 124), ce qu'il répète dans son histoire des puritains, et ce que les historiens qui l'ont suivi donnent aussi à entendre d'après lui. La charte ne contient rien de semblable; et cette tolérance eût été contraire à toutes les maximes de Charles et de ses ministres durant tout son règne. A l'époque même de la charte, l'influence de Laud sur son conseil était toute-puissante; les puritains étaient violemment persécutés, et le royaume absolument gouverné par la prérogative. Ce n'est pas là un temps où l'on puisse trouver aucune faveur accordée aux non-conformistes par un prince ayant les principes et le caractère de Charles.

[1] Mather, pag. 18. Neal's *Hist. of New-England*, I, 126. Chalmer, pag. 143.

C'est avec une extrême satisfaction que des hommes passionnément attachés à leurs idées de réforme, et qui avaient été si long-temps forcés de les dissimuler, s'occupaient de former ce modèle d'une église qu'ils regardaient comme pure et exempte de toute superstition; mais à ce premier moment où ils commençaient à goûter les charmes de la liberté chrétienne, pour eux-mêmes, ils oubliaient que d'autres hommes avaient un droit égal à la réclamer. Quelques-uns des colons, conservant un grand respect pour le rituel de l'église anglaise, furent si blessés de le voir entièrement rejeté, qu'ils se séparèrent de la communion de la nouvelle église, et s'assemblèrent à part pour exercer leur culte religieux. Par une inconséquence dont il y a trop d'exemples frappans parmi les chrétiens de toutes sectes pour en faire la matière d'un reproche particulier à aucune, les mêmes hommes qui s'étaient expatriés pour fuir la persécution devinrent persécuteurs, et eurent recours pour faire recevoir leurs opinions, aux moyens violens et profanes contre lesquels ils s'étaient naguère élevés avec tant de véhémence. Endicott fit venir en sa présence deux des principaux parmi les mécontens; et quoiqu'ils fussent des hommes considérés et du nombre des premiers établis, il les bannit de la société et les envoya en Angleterre par des vaisseaux qui partaient[1]. Les colons restans se réunirent; mais, l'hiver survenant, ils souffrirent si fort des maladies qui emportèrent presque une moitié d'entre eux, qu'ils firent très peu de progrès dans le pays.

Cependant les directeurs de la compagnie en Angleterre faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour fortifier la colonie, en y envoyant des troupes nombreuses de nouveaux colons; et comme en Angleterre l'archevêque Laud, poussé par son esprit intolérant, exigeait l'obéissance à toutes les injonctions de l'église avec plus de rigueur que jamais, la situation de ceux qui se faisaient scrupule de s'y soumettre devenait tous les jours si fâcheuse et si insupportable, que plusieurs d'entre eux, parmi lesquels il s'en trouvait de plus riches et d'états supérieurs à ceux qui s'étaient portés jusque-là dans la colonie, acceptèrent l'offre qu'on leur faisait d'un asile dans la Nouvelle-Angleterre. Ces gens, se proposant d'employer leur fortune aussi bien que leurs personnes à établir là une colonie permanente et stable, prévoyaient divers inconvéniens à se soumettre à des lois faites, sans leur consentement, par une société qui pouvait n'avoir pas prévu tous leurs besoins ni respecté tous leurs droits. Ils demandèrent donc que les pouvoirs politiques qu'exerçait la compagnie fussent transférés d'Angleterre en Amérique, et que le gouvernement de la colonie fût confié en entier à ceux qui, s'établissant dans ces pays nouveaux, y deviendraient membres de la société[1].

La compagnie avait déjà dépensé des sommes considérables pour l'exécution de ses projets, sans en avoir retiré aucun profit, et sans espérance prochaine d'en avoir aucun, ni même de rien recouvrer de ses avances qu'à une époque trop éloignée ou trop incertaine pour des négocians qui connaissent le prix de l'argent et du temps, et qui faisaient le plus grand nombre des intéressés. Elle hésita cependant, arrêtée par la crainte que la concession que demandaient d'elle les émigrans ne fût pas légale. Cependant son empressement de se tirer d'une entreprise qui ne donnait presque plus d'espérances, la détermina, avec le consentement unanime de ses membres, à transmettre sa charte et le gouvernement à ceux qui s'établiraient dans la Nouvelle-Angleterre[2]. Il fut réglé en même temps que les membres de la corporation qui ne voudraient pas passer en Amérique auraient une part dans le fonds de commerce et les profits de la compagnie pendant l'espace de sept ans.

Dans cette transaction singulière, dont l'histoire des colonies anglaises n'offre point d'autre exemple, deux circonstances méritent une attention particulière; l'une est le pouvoir qu'exerce la compagnie de faire un tel transport; l'autre, le silence et l'acquiescement du roi qui le permet. Si l'on juge de la validité d'une telle concession par la charte qui avait établi la compagnie en corps politique, et placé en elle tous les pouvoirs dont elle était revêtue, il est évident qu'elle ne pouvait les exercer que selon un

[1] Mather, pag. 19. Neal, p. 129.

[1] Hutchinson's *Collect. of papers*, p. 25.

[2] Mather, pag. 20. Hutchinson's *Hist.*, pag. 12. Chalmer, pag. 150.

mode prescrit par la charte elle-même, et qu'elle n'était pas en droit de les aliéner et de convertir ainsi une administration de compagnie commerçante en un gouvernement provincial en Amérique; mais depuis le premier moment de l'établissement de la colonie des Massachusetts, ses membres semblent avoir été animés d'un esprit d'innovation, autant en matière de gouvernement civil qu'en religion; et, accoutumés à rejeter la doctrine et les usages de l'église établie, ils se trouvaient disposés à se soustraire de même aux formes anciennes de gouvernement. Ceux-là s'étaient adressés au roi pour en obtenir une charte qui devait donner de la légalité à leurs opérations en Angleterre comme actes d'un corps politique; mais les personnes qu'ils avaient envoyées en Amérique s'étaient regardées en débarquant comme des individus unis ensemble par une association volontaire, et ayant par devers eux les droits naturels appartenant à des hommes qui forment une société politique, d'adopter la forme de gouvernement qui leur convient, et de faire les lois qu'ils jugent les plus propres à assurer leur bonheur. Sur ce principe, qu'ils étaient en droit de juger et de décider pour eux-mêmes et par eux-mêmes, ils avaient établi leur église à Salem, sans rien conserver des institutions de l'église anglaise dont la charte les supposait pourtant membres, et par conséquent obligés à se conformer à son rituel. C'est d'après les mêmes idées que nous les verrons dans la suite faisant tous leurs plans de gouvernement, tant civil qu'ecclésiastique. Le roi, quoique vigilant jusqu'à l'inquiétude à observer et empêcher les plus légères atteintes à sa prérogative, était à cette époque si occupé des embarras que lui donnait sa fatale rupture avec son parlement, qu'il ne pouvait suivre avec assez d'attention les procédés de la compagnie; ou peut-être aussi, content de voir un nombre d'hommes turbulens se porter dans une contrée éloignée où ils pourraient être utiles et cesseraient d'être dangereux, fût-il disposé à dissimuler l'irrégularité d'une mesure qui facilitait leur éloignement.

Les entrepreneurs, n'éprouvant aucun obstacle de la part de la couronne, s'occupèrent sur-le-champ de l'exécution de leurs projets. Dans un conseil général, John Winthrop fut nommé gouverneur, Thomas Dudley vice-gouverneur, et huit conseillers furent choisis, auxquels, conjointement avec le corps des bourgeois ou *freemen* qui iraient s'établir dans la Nouvelle-Angleterre, seraient transmis tous les droits de la compagnie. On mit un tel zèle et une telle activité à préparer l'expédition, que, dans le cours de l'année suivante, dix-sept vaisseaux partirent pour la Nouvelle-Angleterre, ayant à bord plus de quinze cents personnes parmi lesquelles un bon nombre était de gens aisés, et appartenant à de bonnes familles. A leur arrivée, plusieurs d'entre eux furent si mécontens de Salem, qu'ils visitèrent le pays pour y chercher des situations plus agréables et plus avantageuses; et, s'établissant en différens endroits autour de la baie, selon leur goût, ils jetèrent les fondemens de Boston, de Charles-Town, de Dorchester, de Roxborough, et d'autres villes qui sont devenues depuis considérables dans la province. Dans chacune de ces villes, ils établirent une église sur le modèle de celle de Salem; ce soin, ainsi que celui de faire des provisions pour l'hiver, les occupa entièrement pendant plusieurs mois; mais, dans leur premier conseil général, ils commencèrent à manifester clairement leur disposition à se regarder comme membres d'une société indépendante, et non liée par aucune des clauses de sa charte. L'élection du gouverneur et du vice-gouverneur, la nomination de tous les autres officiers, et même le pouvoir de faire des lois, tous droits attribués par la charte à l'assemblée générale des bourgeois, furent ôtés à ceux-ci et attribués au gouverneur et à son conseil. Mais l'esprit aristocratique de cette résolution ne s'accordait pas avec les idées d'égalité dominantes parmi le peuple à qui on avait surpris son approbation. L'année suivante les bourgeois, dont le nombre s'était fort augmenté, se remirent en possession de leurs droits.

En même temps qu'ils défendaient leur liberté politique, ils se hasardèrent à s'écarter de leur charte en un point de plus grande importance, déviation qui a fortement influé depuis sur toutes les opérations de la colonie, et contribué à former ce caractère particulier qui distingue les habitans de la Nouvelle-Angleterre. Une loi fut portée qui déclara que personne ne serait désormais regardé comme bourgeois (*freeman*) ou pouvant participer en aucune ma-

nière au gouvernement du pays, ou éligible à aucune magistrature, ou remplir même la fonction de juré, s'il n'avait été admis dans l'église comme membre de la communion [1].

Par cette résolution, toute personne qui n'adoptait pas les opinions favorites concernant les dogmes et la discipline de l'église et les formes du culte admises par la majorité, était tout à la fois exclue de la société religieuse et civile, et dépouillée de tous les droits de citoyen. Un pouvoir absolu de repousser du sein de leur église ceux qui voulaient y être admis se trouvant ainsi dans les mains des ministres et des principaux chefs de chaque congrégation, le plus précieux de tous les droits civils fut rendu dépendant pour chaque habitant de leur décision arbitraire sur une qualification purement ecclésiastique. Comme en examinant le candidat ils ne procédaient d'après aucune loi connue et établie, et qu'ils exerçaient un pouvoir sans contrôle, le clergé s'éleva bientôt par ce moyen à un degré d'influence et d'autorité dont l'esprit niveleur d'une église indépendante devait naturellement les tenir éloignés. L'état politique de tout citoyen dépendant ainsi de leur décision, tout le monde fit sa cour à des hommes dépositaires d'un si grand pouvoir, en affectant les mœurs et les manières austères et saintes qu'on regardait comme une recommandation puissante auprès d'eux. En conséquence de cet ascendant que prirent surtout les plus chauds enthousiastes dans le clergé, ces idées s'accréditèrent, et le caractère distinctif des puritains de ce temps-là, que nous verrons se montrer dans la suite de cette histoire, se développa et se fortifia davantage.

Quoiqu'un nombre considérable de colons eût été emporté par les maladies qui règnent nécessairement dans un pays assez mal cultivé par ses habitans originaires, pour n'être presque alors qu'une forêt continue, et que plusieurs, découragés par les difficultés, fussent retournés en Angleterre, il arrivait toujours d'Europe des recrues suffisantes pour réparer ces pertes. En même temps, la petite vérole, cette maladie si fatale aux habitans du Nouveau-Monde, enlevait tant d'Indiens que des tribus entières disparaissaient, comme si le ciel, en dépeuplant ainsi le pays, eût manifesté l'intention de le faire occuper par les seuls Anglais.

Comme, parmi les habitations vacantes des Indiens, il y en avait plusieurs de bien situées, les Anglais furent si empressés de les occuper, que leurs établissemens commencèrent à s'éloigner davantage les uns des autres, et à se disperser sur le territoire plus qu'il ne convenait aux intérêts et à la sûreté d'une colonie naissante. Cette dispersion amena à sa suite une altération importante dans la forme de son gouvernement. A l'ouverture d'une assemblée générale, dans l'année 1634, les *freemen* ou habitans jouissant des droits politiques, au lieu d'y assister en personne, comme la charte le prescrivait, élurent des représentans dans leurs différens districts, autorisés à paraître au nom de leurs commettans, et à délibérer et décider sur toutes les questions agitées dans l'assemblée générale. On ne sait pas si cette mesure fut suggérée et adoptée par les intrigues de quelques chefs de parti, ou si l'assemblée s'y prêta par prudence pour se concilier le peuple en cédant à son désir; mais les représentans furent admis, et se considérèrent eux-mêmes, conjointement avec le gouverneur et les conseillers, comme l'assemblée législative suprême de la colonie. Pour constater leurs droits, ils décrétèrent qu'aucune loi ne passerait, aucune taxe ne serait imposée, aucun office public ne serait donné que dans une assemblée générale.

Les prétextes pour ces nouvelles dispositions étaient plausibles. Le nombre des habitans jouissant des droits politiques était fort accru, beaucoup d'entre eux faisaient leur résidence à une grande distance du lieu où se tenaient les assemblées générales. Ils ne pouvaient s'y transporter sans inconvéniens pour eux-mêmes. La forme du gouvernement de leur ancienne patrie leur avait rendu familière l'idée de déléguer leurs droits, et de confier la garde de leurs libertés à des représentans de leur choix, que l'expérience de plusieurs siècles leur montrait comme pouvant en être des dépositaires sûrs et fidèles.

C'est ainsi que la compagnie de la baie des Massachusetts, en moins de six ans, à compter de l'époque de sa formation en corporation par le roi, conduisit à sa maturité et à sa perfection et exécuta un plan qui, comme je l'ai déjà

[1] Hutchinson, pag. 26. Chalmer, pag. 135.

observé, semble avoir été conçu, par quelques chefs de parti aussi adroits qu'ambitieux, dès le temps où avait été formé le projet de peupler la Nouvelle-Angleterre. De là en avant, il faut considérer la colonie, non comme une corporation dont les pouvoirs sont déterminés et les procédés réglés par sa charte, mais comme une société qui, ayant acquis ou conquis sa liberté politique, a, par un acte volontaire, adopté une constitution ou forme de gouvernement, modelée sur celle d'Angleterre.

Mais quoique leur système politique fût empreint de l'influence de l'esprit de liberté, comme leurs opinions religieuses n'étaient plus contenues par aucune autorité, le fanatisme continua à se répandre et à se montrer tous les jours plus bizarre et plus extravagant. William, ministre à Salem, et jouissant d'un grand crédit, ayant conçu une grande antipathie contre la croix de Saint-Georges que portent les drapeaux d'Angleterre, déclama contre cet usage avec tant de véhémence, comme contre un reste de superstition et d'idolâtrie, qu'on ne pouvait laisser subsister au milieu d'un peuple pur et sanctifié, qu'Endicott, un des membres du conseil, dans un transport de zèle, alla couper la croix du drapeau placé à la porte du gouverneur. Ce sujet frivole divisa la colonie. Quelques militaires se firent scrupule de marcher sous des drapeaux portant la figure d'une croix, craignant que ce ne fût là un culte idolâtrique. D'autres refusèrent de servir sous une bannière mutilée pour ne pas être soupçonnés d'avoir renoncé à leur obéissance à la couronne d'Angleterre. Après beaucoup de disputes, soutenues avec tout le zèle et la chaleur que donne l'esprit de parti et qui dans les contestations frivoles suppléent à l'importance réelle et aux bonnes raisons, la querelle fut terminée par un accommodement. La croix fut conservée dans les drapeaux des forts et les pavillons des vaisseaux, et fut ôtée des drapeaux des troupes de terre. William, à la suite de cette querelle et pour quelques autres doctrines qu'on n'approuvait pas, fut banni de la colonie [1].

On disait de si belles choses de l'état prospère de la Nouvelle-Angleterre, et sa police ecclésiastique était si fort admirée par ceux qui avaient de l'éloignement pour l'église anglicane, que des troupes nombreuses de nouveaux colons s'y portèrent. Parmi ces nouveaux venus furent deux personnages dont les noms ont été depuis célèbres par le rôle qu'ils ont joué sur un plus grand théâtre. L'un était Hughes Peters, enthousiaste et intrigant, chapelain d'Olivier Cromwell; l'autre, M. Henri Vane, fils de sir Henri Vane, membre du conseil privé du roi, et jouissant auprès de lui d'un grand crédit. Un jeune homme d'une famille noble, animé d'un tel zèle pour la pureté de la religion et d'un assez grand amour de liberté pour renoncer à toutes ses espérances en Angleterre, et s'établir dans une colonie qui, jusqu'à présent, n'avait pu fournir à ses habitans que les objets de leurs premiers besoins, y fut reçu avec la plus grande admiration. Son maintien mortifié, son air froid et grave, et ses mœurs sévères au-delà même des modèles regardés comme les plus parfaits dans la société à laquelle il se réunissait, annonçaient un homme qui avait atteint à une grande perfection religieuse, en même temps que ses talens et son intelligence dans les affaires le firent regarder comme digne de remplir les places les plus importantes. Dès l'année suivante, il fut fait gouverneur d'une voix unanime et avec une confiance universelle de la part des colons aux avantages qu'apporterait son administration; mais comme les affaires d'une colonie naissante ne fournissaient pas à Vane un champ assez vaste pour son activité et ses talens, son esprit inquiet et magistral le porta à s'occuper de subtilités théologiques indignes de son attention. Il fut jeté dans cette route par une femme dont les rêveries eurent, tant dans l'enceinte de la colonie qu'au dehors, des effets qui, tout frivoles qu'ils puissent paraître aujourd'hui, doivent être recueillis comme des événemens de quelque importance dans l'histoire de ce pays.

C'était la coutume en ce temps dans la Nouvelle-Angleterre, parmi les hommes principaux de chaque congrégation, de se rassembler une fois la semaine pour se répéter le sermon qu'ils avaient entendu, et conférer sur la doctrine qui y était contenue. Mistriss Hutchinson, dont le mari était compté parmi les habitans les plus respectables de la colonie, regrettant que les

[1] Neal's *Hist. of New-England*, pag. 140, etc. Hutchinson, pag. 37. Chalmer, pag. 156.

personnes de son sexe fussent privées des avantages résultant de ces assemblées, en forma une semblable, à des jours fixes, d'un nombre de femmes qui se livreraient aux mêmes exercices pieux que les hommes qui leur servaient de modèles. D'abord elle se contenta de répéter ce qu'elle avait pu recueillir des discours des prêcheurs. Bientôt après elle y ajouta des commentaires, et elle en vint à censurer quelques membres du clergé comme corrompus, et à débiter ses propres opinions, fondées toutes sur le système que les théologiens appellent des *antinomiens* [1], et portant tous les caractères du fanatisme. Elle enseignait que la sainteté de la vie n'assure point la justification, et ne prouve point qu'on soit en grâce auprès de Dieu, et que ceux qui insistaient sur la nécessité de manifester sa foi par les œuvres n'étaient que des esclaves; que l'esprit de Dieu habitait en personne dans les gens de bien, et qu'ils connaissaient parfaitement la volonté de Dieu par les révélations et les impressions intérieures qu'ils en recevaient.

La facilité et la confiance avec lesquelles elle débitait ces belles doctrines, lui gagnèrent beaucoup d'admirateurs et de prosélytes, non-seulement dans le petit peuple, mais parmi les principaux habitans. Toute la colonie fut en feu. Vane, que sa sagacité et son esprit semblaient abandonner toutes les fois qu'il s'agissait de religion, épousa et défendit ses dogmes étranges. On tint force conférences; on indiqua des jours de jeûne et de pénitence; on convoqua un synode général, et après des discussions assez violentes pour menacer l'existence même de la colonie, les opinions de mistriss Hutchinson furent déclarées erronées, et elle-même bannie. Plusieurs de ses disciples la suivirent volontairement. Vane quitta l'Amérique dont il était dégoûté, sans être regretté par ceux qui l'avaient admiré, et dont quelques-uns le regardèrent comme un visionnaire, d'autres comme un de ces esprits sombres et turbulens destinés à bouleverser toutes les sociétés où ils sont admis [2].

[1] Les antinomiens étaient une secte née dans le sein du luthéranisme, qui enseignait que les bonnes œuvres n'étaient pas nécessaires au salut, et que celui qui avait la foi n'avait pas besoin de loi (*nomos*), d'où ils avaient pris leur nom d'antinomiens.

[2] Mather, livre VII, cap. III. Hutchinson, p. 53, 74. Neal, pag. 1, 144, 145, etc. Chalmer, pag. 163.

En troublant le repos de la colonie de Massachusetts, ces querelles théologiques contribuèrent beaucoup à répandre et à accroître la population dans l'Amérique anglaise. Lorsque William avait été banni de Salem en 1634, l'attachement tendre que lui portaient ses disciples en avait déterminé un grand nombre à l'accompagner dans son exil. Ils dirigèrent leur marche vers le sud, et ayant acheté des Indiens un territoire considérable, auquel William donna le nom de *Providence*, ils s'y établirent. Ils y furent bientôt joints par quelques-uns de ceux qui étaient mécontens de la manière dont on avait traité mistriss Hutchinson, et par un marché passé avec les sauvages, ils obtinrent d'eux la propriété d'une île fertile dans la baie de Naraganset, à laquelle ils donnèrent le nom de Rhode-Island. William vécut au milieu d'eux plus de quarante ans, respecté comme le guide et le père de la colonie. Son caractère et ses principes différaient de ceux des puritains de la baie de Massachusetts. Il était doux et tolérant, et s'étant donné le droit de rejeter les opinions établies, il voulait assurer aux autres la même liberté, et enseignait que l'exercice du jugement particulier était un droit naturel et sacré; que le magistrat civil n'avait aucune autorité coactive en ce qui concerne la religion; que toute peine infligée à une personne pour ses opinions était un empiétement sur les droits de la conscience, et un acte de persécution et d'oppression [1]. Il inspira ces principes humains à ses disciples, et tous ceux qui éprouvaient ou craignaient la persécution religieuse dans les autres établissemens, se réfugièrent au sein d'une société où la tolérance universelle était connue comme un principe fondamental. Dans les plantations de Providence et de Rhode-Island, l'union politique fut établie par une association volontaire, ainsi que l'égalité des membres et la liberté des opinions religieuses. Leur forme de gouvernement fut purement démocratique, le pouvoir suprême étant placé dans l'assemblée de tous les habitans présens en personne. Ils demeurèrent dans cet état jusqu'au temps où ils furent incorporés par une charte [2].

[1] Neal's *Hist. of N.-Engl.*, pag. 141.

[2] Hutchinson, p. 38. Neal, II, 142. Douglas, *Summ.*, II, pag. 76, etc. Chalmer, cap. II.

La colonie de Connecticut a dû son origine à des causes de même espèce; deux ministres accrédités dans la colonie des Massachusetts étaient rivaux : M. Cotton et M. Hooker. Ce dernier, qui avait le dessous dans ce combat pour la réputation et la considération publique, se détermina à chercher quelque établissement où il pût vivre éloigné d'un compétiteur qui l'éclipsait. Beaucoup de partisans de mistriss Hutchinson lui offrirent de l'accompagner. Après avoir fait faire des recherches dans le pays, ils reconnurent, sur les bords de l'ouest de la grande rivière de Connecticut, une situation qui leur parut très avantageuse, et en 1636 environ, cent personnes, femmes et enfans, après une marche fatigante de plusieurs jours, au travers des bois et des marais, arrivèrent sur les lieux où ils se proposaient de se fixer, et donnèrent naissance aux villes de Hartfort, de Springfield et de Weatherfield. Cet établissement ne se fit pas d'abord dans une forme bien régulière. Une partie du territoire qu'ils voulaient occuper était au-delà des limites de la concession faite à la colonie des Massachusetts, et cependant les émigrans prirent une commission du gouverneur et du conseil qui les autorisait à exercer les pouvoirs du gouvernement. Les Hollandais de Manhados ou de New-York ayant découvert la rivière de Connecticut, et établi sur ses bords quelques maisons de commerce, avaient acquis tous les droits que donne la première occupation. Lord Say et Sele, et lord Brook, chefs de deux illustres familles, effrayés des mesures arbitraires de Charles Ier dans le gouvernement tant civil qu'ecclésiastique, avaient pris une résolution digne de jeunes gens de naissance noble et de sentimens généreux, en se réfugiant dans le Nouveau-Monde pour y pratiquer la religion qu'ils préféraient et y jouir de la liberté qu'ils regardaient comme un des élémens nécessaires du bonheur social. Ils avaient choisi aussi les bords de la rivière de Connecticut comme le lieu de leur établissement, et en avaient pris possession, en bâtissant un fort à l'entrée de la rivière qu'ils appelèrent de leurs noms unis *Say-Brook*. Les émigrans de Massachusetts, sans être arrêtés ni par le défaut de droit de leur part, ni par les prétentions de leurs compétiteurs, se mirent en possession du pays, et commencèrent à le nettoyer et à le cultiver. Par degrés, ils écartèrent tous leurs concurrens. Les Hollandais, récemment établis en Amérique et trop faibles pour engager une querelle, se retirèrent de Connecticut. Lord Say et lord Brook abandonnèrent à la colonie tous leurs droits. La société s'établit par un contrat volontaire de tous les hommes libres de la troupe. Ils méconnurent bientôt toute autorité de la colonie des Massachusetts sur eux; mais ils conservèrent une si grande vénération pour sa sagesse en matière de législation qu'ils adoptèrent une forme de gouvernement très ressemblante à la sienne, et à peu de choses près, toute sa politique tant civile qu'ecclésiastique. Dans la suite, la colonie de Connecticut fut aussi formée en corps politique par une charte royale [1].

L'histoire des premières tentatives, pour peupler les provinces de New-Hampshire-et-Main qui forment la quatrième et la plus étendue division de la Nouvelle-Angleterre, est confuse et embarrassée par les prétentions opposées de différens propriétaires. La compagnie de Plimouth avait inconsidérément morcelé la partie septentrionale de son territoire entre différens acquéreurs, parmi lesquels les seuls qui paraissent avoir eu des intentions sérieuses de s'y établir furent sir Ferdinando Gorges et le capitaine Mason. Leurs efforts pour exécuter ce projet furent persévérans et dignes d'éloges, mais sans succès. La dépense de l'établissement d'une colonie dans un pays inculte doit être considérable et faite sur-le-champ; la perspective d'un produit est souvent incertaine et toujours éloignée. Les fonds de deux particuliers n'étaient pas proportionnés à la grandeur de l'entreprise. Les planteurs qu'ils y envoyèrent n'étaient pas animés de cet enthousiasme qui avait soutenu le courage de leurs voisins de la baie des Massachusetts pour combattre les difficultés et les dangers auxquels une colonie naissante était exposée dans un pays sauvage. Gorges et Mason auraient vraisemblablement été forcés d'abandonner leur projet, si les mêmes causes qui avaient favorisé l'établissement de Rhode-Island et de Connecticut n'avaient pas amené des colons à New-Hampshire-et-Main.

M. Wheelwright, ministre, jouissant d'une

[1] Hutchinson, pag. 44, etc. Neal, I, 147 Douglas II, 158, etc. Chalmer's *Annals*, cap. XII.

assez grande considération, proche parent de mistriss Hutchinson et l'un de ses plus zélés admirateurs et partisans, avait été, pour ces sentimens mêmes, banni de la province des Massachusetts [1]. En cherchant un asile, il avait pris une route opposée à celle des autres exilés; et, s'avançant vers le nord, il avait fondé la ville d'Exeter sur une petite rivière tombant dans la baie de Piskataqua. Ses disciples en petit nombre, mais étroitement unis, avaient des principes si rigoureux que même les églises de la colonie des Massachusetts ne leur paraissaient pas assez pures. De temps à autre, ils recevaient quelques recrues que leur attiraient des autres colonies l'amour de la nouveauté ou le mécontentement causé par des institutions ecclésiastiques. Leurs plantations étaient fort éparses, la population clair-semée dans le pays, et leur organisation politique fort imparfaite. La colonie des Massachusetts prétendait exercer son autorité sur eux, comme occupant des terres situées dans les limites de sa concession. Gorges et Mason défendaient leurs droits comme des propriétaires fondés sur leur charte. Dans différens cantons, les planteurs, sans s'embarrasser des prétentions des divers partis, se gouvernèrent par des maximes et des lois copiées de celles de leurs compatriotes dans les colonies adjacentes [2]. La première rédaction de la constitution politique des provinces de New-Hampshire-et-Main en une forme régulière et permanente, est postérieure à la révolution.

En étendant leurs établissemens, les Anglais se trouvèrent exposés à de nouveaux dangers. Les tribus indiennes, voisines de la baie des Massachusets, étaient faibles et peu guerrières. Cependant, par respect pour la justice autant que par des motifs de prudence, les premiers colons, avant de se mettre en possession des terres des Indiens, voulurent obtenir le consentement des anciens possesseurs; et quoique, dans des transactions de cette espèce, le prix payé ait été souvent bien peu proportionné à la valeur réelle de la propriété acquise, il était suffisant pour satisfaire le propriétaire. Les Anglais avaient pris ainsi paisiblement possession des terres pour lesquelles ils avaient traité, et il n'y avait eu à cette occasion aucune hostilité ouverte entre les anciens et les nouveaux possesseurs; mais les colonies de Providence et de Connecticut reconnurent bientôt qu'elles étaient environnées de nations plus puissantes et plus guerrières. Parmi celles-ci, les plus considérables étaient les Naragansets et les Pequods; les premiers habitant les bords de la baie qui porte leur nom, et les derniers le territoire qui s'étend le long des bords de la rivière de Connecticut, à partir de la rivière Pequod. Les Pequods étaient une nation redoutable qui pouvaient mettre en campagne mille guerriers, aussi courageux qu'il en fût dans le Nouveau-Monde. Ils prévoyaient fort sagement que la destruction des nations indiennes allait être la conséquence inévitable de l'établissement des Anglais qui allaient se répandre dans tout le continent de l'Amérique, si on ne prenait des mesures promptes qui pussent éloigner ce malheur. Dans cette conviction, ils s'adressèrent aux Naragansets, les pressant d'oublier pour un moment l'inimitié des deux nations, et de se réunir à eux pour chasser un ennemi commun qui les menaçait également d'une entière destruction. Ils leur représentèrent que, lorsque ces étrangers étaient débarqués, on n'avait pas pu soupçonner leur véritable objet, et qu'on n'avait pris aucune précaution pour arrêter leurs progrès; mais qu'en envoyant comme ils faisaient trois colonies en trois differens quartiers et dans une seule année, leur intention était manifeste, et que les peuples de l'Amérique étaient réduits à la nécessité de leur résister, s'ils ne voulaient abandonner leur terre natale à d'injustes usurpateurs.

Mais les Naragansets et les Pequods, comme toutes les tribus de l'Amérique voisines les unes des autres, étaient ennemis, et leur ancienne rivalité nourrissait entre eux une haine implacable. La vengeance est la passion favorite des sauvages, et, pour la satisfaire, il n'y a point d'avantages même présens qu'ils ne sacrifient, et point de conséquence fâcheuse dans l'avenir qui puisse les arrêter. Les Naragansets, au lieu d'écouter les sages propositions de leurs voisins, firent connaître au gouverneur de la baie des Massachusetts les intentions hostiles des Pequods, et prompts à saisir une occasion si favorable de tirer vengeance de leurs anciens ennemis, ils

[1] Hutchinson, pag. 103, etc. 176. Douglas's *Summ.*, II, 22, etc. Chalmer's *Annals*, cap. XVII.

[2] Hutchinson, pag. 70.

s'allièrent avec les Anglais contre eux. Les Pequods, plus exaspérés que découragés par l'imprudence et la trahison de leurs compatriotes, se mirent en campagne, et firent la guerre aux Anglais à leur manière accoutumée : ils surprenaient ceux qui s'écartaient, et leur enlevaient la chevelure; ils pillèrent et brûlèrent les habitations les plus avancées dans le pays; ils attaquèrent sans succès le fort Say-Brook, quoique la garnison n'en fût que de vingt hommes; et lorsque les Anglais commencèrent à agir offensivement, ils se retirèrent dans les bois qu'ils croyaient inaccessibles. Les différentes colonies convinrent qu'elles se réuniraient contre l'ennemi commun, et que chacune fournirait son contingent en hommes à raison de sa force et de sa population. Les troupes de Connecticut, la colonie la plus exposée, furent bientôt assemblées. La marche de celles des Massachusetts, qui formaient le corps le plus considérable, fut retardée par un incident, le plus étrange de ceux qui ont jamais influé sur une opération militaire. Comme ils étaient assemblés et prêts à partir, on reconnut que quelques-uns des soldats étaient antinomiens, croyant à la foi sans les œuvres, et que Dieu ne bénirait point leurs armes et ne couronnerait point leur expédition du succès, que l'armée ne fût épurée de ces hommes profanes. L'alarme fut générale, et on prit toutes les mesures nécessaires pour distinguer et chasser les impurs, et rendre cette petite troupe assez sainte pour combattre dans la cause d'un peuple qui avait de si hautes idées de sa propre sainteté [1].

Cependant les troupes de Connecticut, renforcées par un petit détachement de Say-Brook, crurent nécessaire de s'avancer sur l'ennemi. Les sauvages étaient postés sur un terrain élevé et entouré d'un marais vers la source de la rivière Mistick; ils s'étaient environnés d'une palissade, la meilleure défense que leur ignorance dans l'art des fortifications leur eût laissé connaître; mais quoiqu'ils sussent que les Anglais étaient en marche, avec l'imprévoyance et la sécurité familières aux sauvages, ils ne prirent aucune précaution pour suivre leurs mouvemens et se garder d'être surpris. L'ennemi parvint sans être aperçu jusqu'aux palissades: et si un chien n'avait pas aboyé, tous les Indiens eussent été massacrés sans résistance. En un moment cependant ils furent en armes, et jetant le cri de guerre, ils se préparèrent à repousser les assaillans; mais, comme dans ces premiers temps des relations des Européens avec les Américains, ceux-ci étaient peu accoutumés aux effets des armes à feu, et les redoutaient infiniment, tandis qu'une troupe anglaise inquiétait les Indiens par un feu continuel au travers des palissades, d'autres se firent une entrée dans l'enceinte formée seulement de branches d'arbres, et mettant le feu aux huttes couvertes de roseaux, rendirent la terreur et la confusion générales. Plusieurs femmes et enfans périrent dans les flammes, et les guerriers cherchant à s'échapper furent massacrés par les Anglais, ou, tombant entre les mains des Naragansets, postés aux environs du fort comme alliés des Anglais, furent réservés à un traitement plus cruel. Après la réunion des troupes des Massachusetts à la petite armée déjà victorieuse, les Anglais résolurent de poursuivre leur victoire, et chassant les Indiens d'une retraite à l'autre, les battirent dans plusieurs actions aussi fatales aux sauvages que celle du Mistick. En moins de trois mois, la nation des Pequods fut exterminée. Quelques-uns de ces malheureux se réfugièrent dans d'autres peuplades voisines; mais ils perdirent leur nom comme nation distincte.

Dans ce premier essai de leurs armes, les colons de la Nouvelle-Angleterre semblent avoir été conduits par des officiers braves et intelligens, et avoir déployé comme soldats beaucoup de courage et de patience; mais ils souillèrent leurs lauriers par l'abus qu'ils firent de leur victoire. Au lieu de traiter les Pequods comme un peuple libre qui avait combattu courageusement pour sa propriété et la liberté de son pays, ils leur firent éprouver toutes les barbaries des guerres des sauvages entre eux; ils en massacrèrent quelques-uns de sang-froid; ils en abandonnèrent d'autres aux sauvages leurs alliés pour les torturer à leur plaisir; ils en vendirent beaucoup comme esclaves aux Bermudes, et réduisirent le reste à la même condition parmi eux [1].

Toute répréhensible que cette conduite des

[1] Neal, I, 168.

[1] Hutchinson, pag. 58, 76, etc. Mather, *Magnal.*, l. VIII, cap. VI. Hubbard's *State of N.-Eng.*, p. 5, 116, etc.

Anglais soit à tous les yeux, leurs efforts vigoureux dans cette campagne décisive remplirent toutes les tribus sauvages environnantes d'une si haute opinion de leur valeur, qu'elle assura une longue tranquillité à tous leurs établissemens. En même temps l'oppression exercée en Angleterre par le gouvernement contribuait à accroître leur population et leur force, en forçant beaucoup de citoyens respectables de rompre eux mêmes les doux liens qui attachent les hommes au pays de leur naissance, pour se réfugier dans une contrée du Nouveau-Monde qui jusque-là ne pouvait les attirer que par cette seule espérance d'y trouver un asile contre la tyrannie. Le nombre de ces émigrans croissant sans cesse attira l'attention du gouvernement, qui en fut si effrayé, que le roi, par une proclamation, défendit à tout maître de navire d'embarquer des passagers pour la Nouvelle-Angleterre sans une permission spéciale. En beaucoup d'occasions, cette défense fut éludée ou violée sans scrupule ; malheureusement pour le roi, elle ne fut que trop bien exécutée en une circonstance. Sir Arthur Aslerig, John Hampden, Olivier Cromwell et quelques autres personnes dans les mêmes sentimens qu'eux, impatiens de jouir de la liberté civile et religieuse qu'ils travaillaient en vain à obtenir dans leur patrie, avaient frété quelques navires pour les porter à la Nouvelle-Angleterre. Un ordre du conseil mit un embargo sur ces bâtimens comme ils étaient près de mettre à la voile; et Charles, bien éloigné de soupçonner que la révolution prochaine dans ses royaumes serait excitée et conduite par des personnes d'un état si peu marquant dans la société, retint, sans le savoir, par force, des hommes destinés à renverser son trône, et à lui faire terminer sa vie sur un échafaud[1].

Mais, en dépit de tous les efforts du gouvernement pour arrêter ces émigrations, ces mêmes mesures du roi et de ses ministres furent regardées par la majeure partie de la nation comme si contraires aux droits les plus précieux des citoyens, que dans l'année 1638, environ trois mille personnes s'embarquèrent pour la Nouvelle-Angleterre, s'exposant à toutes les suites que pourrait avoir pour elles la contravention à la proclamation royale, plutôt que de rester plus long-temps sous l'oppression. Furieux de ce mépris de son autorité, Charles eut recours à un moyen plus violent, mais plus efficace de se faire obéir. Il émit un *quo varranto* contre la corporation de Massachusetts-Bay, c'est-à-dire un ordre en vertu duquel elle était mise en cause pour usurpation des droits du roi. Les colons s'étaient si fort écartés de leur charte qu'ils ne pouvaient éviter d'être condamnés. On jugea qu'ils avaient mérité de perdre tous leurs droits comme corporation. Ces droits retournaient par-là à la couronne, et Charles commença à méditer un nouveau plan d'organisation de la colonie, selon lequel son administration serait placée en d'autres mains; mais son plan n'eut jamais d'exécution. L'orage commençait à grossir sur toutes les parties de ses domaines; et il éclata bientôt avec une telle violence que Charles, durant le reste de son malheureux règne, occupé de soins domestiques et plus importans, ne put donner aucune attention aux affaires d'une province éloignée et peu considérable[1].

La convocation du long parlement fut accompagnée en Angleterre d'une révolution qui fit cesser tous les motifs d'en émigrer pour le Nouveau-Monde. Les maximes des puritains en matières tant civiles que religieuses devinrent dominantes dans la nation et furent soutenues par le gouvernement; leurs oppresseurs furent opprimés à leur tour; ce système parfait de réforme, qui avait été depuis long-temps l'objet de leur admiration et de leurs désirs, fut établi par la loi; et au milieu des intrigues et des combats d'une guerre civile obstinée, les esprits turbulens et ambitieux trouvèrent tant d'occupation, qu'ils ne furent pas tentés de quitter un théâtre où ils étaient parvenus à jouer les grands rôles. De l'année 1620, époque de l'arrivée des brownistes dans la Nouvelle-Angleterre, jusqu'en 1640, on a calculé qu'il y était passé vingt-un mille deux cents colons : l'argent dépensé durant cette période par les différens entrepreneurs à équiper des vaisseaux, à rassembler des fonds, à transporter des émigrans, est monté, d'après un calcul

[1] Mather, *Magnalia,* l. I, cap. V, p. 23. Neal's *Hist. of N.-Engl.*, I, 151. Chalmer's *Annals,* I, 155, 160, etc.

[1] Hutchinson, p. 86, 502. Chalmer's *Annals,* I, 161.

[2] Mather, l. I, cap. IV, pag. 17 ; cap. V, p. 23. Hutchinson, pag. 193. Chalmer's *Annals,* pag. 165.

modéré, à deux cent mille livres sterlings[1]; somme considérable pour le temps, et qu'aucun motif, moins puissant que ceux dont les puritains étaient animés, n'eût pu persuader à personne d'avancer sur l'espoir incertain d'un établissement dans une contrée éloignée, et qui, par sa situation et son climat, ne pouvait offrir d'autre attrait que l'avantage d'y trouver la subsistance et la liberté. Pendant quelques années, il fut même difficile d'y subsister, et ce n'est que vers l'époque où notre narration vient d'arriver, que les produits du sol ont commencé à rendre aux planteurs quelques profits. C'est vers ce temps qu'ils commencèrent à exporter du blé, en petite quantité, aux îles des Indes occidentales, à étendre leurs pêcheries et à ouvrir un débouché à leur merrain, qui est depuis devenu un des bons articles du commerce de la colonie[1]. Depuis l'an 1640, le nombre des hommes dont la Nouvelle-Angleterre a recruté la population de la métropole est supposé au moins égal à ce qu'elle en avait tiré par les émigrations, à l'aide desquelles elle s'est établie.

Mais, quoique le changement soudain du gouvernement dans la Grande-Bretagne arrêtât l'émigration qui y avait fait affluer de nouveaux planteurs, les colons, ayant les mêmes principes que les chefs du parti populaire dans le parlement, reçurent bientôt de ceux-ci des preuves marquées de leur affection fraternelle. Par un vote de la chambre des communes, en 1642, les habitans de toutes les plantations de la Nouvelle-Angleterre furent exemptés de tous droits, tant sur les marchandises exportées pour eux, de la métropole, que sur celles qu'ils importeraient en Angleterre, jusqu'à ce que la chambre en ordonnât autrement. Cette disposition fut confirmée dans la suite par l'autorité des deux chambres. Encouragée par cette exemption extraordinaire, l'industrie fit des progrès rapides dans la Nouvelle-Angleterre, et avec elle s'accrut la population. En reconnaissance de ces faveurs, les colons applaudirent à toutes les mesures du parlement, célébrèrent ses généreux efforts pour assurer les droits et la liberté de la nation, prièrent pour le succès de ses armes et prirent des mesures pour empêcher qu'il ne se fît aucune tentative en faveur du roi de l'autre côté de l'Atlantique[2].

[1] Hutchinson, p. 91, 93.

Comptant sur la bienveillance avec laquelle toutes leurs démarches étaient vues par des hommes étroitement unis avec eux par les mêmes idées et les mêmes sentimens, les colons de la Nouvelle-Angleterre hasardèrent une mesure qui non-seulement accrut leur sécurité et leur pouvoir, mais qui peut être regardée de leur part comme un grand pas vers l'indépendance. Sur le prétexte ou la raison des dangers auxquels ils étaient exposés de la part des Indiens, les quatre colonies de Massachusetts, de Plimouth, de Connecticut, de New-Haven, formèrent une confédération perpétuelle, offensive et défensive; idée familière à différens chefs de parti dans les colonies, en imitation du fameux traité d'union entre les provinces de Hollande, où les brownistes avaient résidé long-temps; il fut réglé que les confédérés seraient désormais distingués par le nom de *Colonies unies de la Nouvelle-Angleterre;* que chaque colonie demeurerait séparée et distincte, en conservant sa juridiction exclusive sur son propre territoire; que dans toute guerre offensive ou défensive, chacune fournirait son contingent en hommes, provisions et argent, au taux fixé de temps à autre, et proportionné au nombre d'hommes alors existant dans chaque colonie; qu'il se tiendrait annuellement une assemblée formée de deux commissaires de chaque colonie, munis de pouvoirs pour délibérer et décider sur toutes les questions d'un intérêt commun aux colonies confédérées, et que toute détermination à laquelle concourraient six des commissaires lierait la confédération[1]. Dans cette transaction, les colonies de la Nouvelle-Angleterre semblent s'être considérées comme des sociétés indépendantes, possédant tous les droits de souveraineté et affranchies de toute autre autorité. Le parti gouvernant en Angleterre, occupé d'affaires d'un intérêt plus urgent, et qui n'était pas disposé à voir d'un œil inquiet et jaloux les procédés de leurs frères les puritains d'Amérique, fermèrent les yeux sur cette démarche des Américains.

Enhardi par cette connivence, l'esprit d'in-

[1] Neal's *Hist. of N.-Engl.*, I, 102.

[2] Hutchinson, pag. 114, *App.*, 517. Chalmer's *Annals*, I, 74, 176

dépendance des colons prit de nouvelles forces et se déploya bientôt plus ouvertement. Quelques personnes considérables de Massachusetts-Bay ne voulant pas se conformer au système de police ecclésiastique établi dans la colonie, et donnant la préférence au gouvernement et à la discipline des églises d'Angleterre et d'Écosse, firent à l'assemblée générale des remontrances dans lesquelles ils établissaient qu'il était injuste de les priver de leurs droits d'hommes libres et de chrétiens, parce qu'ils ne pouvaient se réunir à aucune des congrégations religieuses, et demandèrent en conséquence à n'être pas désormais contraints d'obéir à des lois auxquelles ils n'avaient pas consenti, ni soumis à des taxes imposées dans une assemblée où ils n'étaient pas représentés. Non-seulement leur pétition fut rejetée, mais ils furent emprisonnés et condamnés à une amende comme perturbateurs du repos public; et lorsqu'ils déléguèrent quelques-uns d'entre eux pour aller mettre leurs griefs sous les yeux du parlement, la cour permanente, pour prévenir cet appel au pouvoir suprême, tenta d'abord de saisir leurs papiers, et ensuite de les empêcher de s'embarquer pour l'Angleterre. Elle ne réussit ni à l'un ni à l'autre; mais telles furent l'adresse et l'influence des agens des colonies en Angleterre, qu'ils arrêtèrent toutes les suites de cette affaire [1].

On trouve peu de temps après un indice encore moins équivoque de cet esprit d'indépendance et d'empiétement des colons de Massachusetts-Bay. Dans toutes les formes de gouvernement, le droit de frapper monnaie a été regardé comme une prérogative de la souveraineté, qu'aucun membre, ou portion du gouvernement, ne peut s'arroger. Sans égard à cette maxime, l'assemblée générale ordonna une fabrication d'espèces d'argent à Boston, portant le nom de la colonie et la figure d'un arbre, symbole de son accroissement [2] et de sa vigueur. Cette usurpation ne fut pas même remarquée.

Les indépendans ayant alors en Angleterre abattu toutes les sectes rivales, et étant devenus maîtres de tout le gouvernement, accoutumés dès long-temps à admirer les institutions de la Nouvelle-Angleterre, conformes à celles qu'ils avaient adoptées comme les plus parfaites en matière de gouvernement, tant civil qu'ecclésiastique, n'étaient pas disposés à censurer la conduite de la colonie, ni à donner aucune atteinte à sa bonne réputation.

Lorsque Cromwell eut usurpé le pouvoir suprême, il continua de montrer une grande estime pour les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Il était profondément imbu de toutes les maximes des indépendans, et sans cesse environné des plus habiles et des plus artificieux ministres de cette secte. Il entretint une correspondance suivie avec les hommes principaux de chaque établissement de l'Amérique qui, de leur côté, le regardaient comme leur protecteur [1]. Lui-même comptait sur eux comme lui étant attachés, non-seulement par leurs principes, mais par affection; il leur donna bientôt une preuve frappante de ses dispositions. Après avoir pris la Jamaïque sur les Espagnols, il voulut s'assurer sa conquête et faire prospérer sa nouvelle acquisition; il forma pour cela un plan qui se sent de l'ardeur d'un esprit impétueux qui se plaît à arriver à ses fins par des moyens extraordinaires. Il proposa aux habitans de la Nouvelle-Angleterre d'aller s'établir dans cette île, et employa auprès d'eux tous les argumens qu'il crut capables de les y faire consentir. Il s'efforça d'exciter leur zèle religieux en leur représentant quel coup fatal ce serait pour *l'homme de péché*, s'il voyait au milieu de ses domaines du Nouveau-Monde une colonie de fidèles établie. Il chercha à les séduire par la perspective des richesses immenses d'un pays fertile qui récompenserait l'industrie de ceux qui le cultiveraient de toutes les productions précieuses, naissant entre les tropiques; et il leur exprima son désir ardent qu'ils prissent possession de cette terre, pour accomplir la parole de Dieu qui avait promis de faire de son peuple *la tête et non pas la queue*. Il les assura qu'il les soutiendrait de toute son autorité et qu'il mettrait dans leurs mains tous les pouvoirs du gouvernement. Mais les colons étaient attachés à un pays où ils résidaient depuis plu-

[1] Neal's *Hist. of N.-Eng.*, I, 213. Hutchinson's *Hist.*, 145, etc. *Collect.*, 188, etc. Chalmer's *Annals*, 179. Mather, *Magnalia*, l. III, cap. VI, pag. 30.

[2] Hutchinson, 177, 178, Chalmer's *Annals*, p. 181.

[1] Hutchinson, *App.*, 520, etc. *Collect*, pag. 233.

sieurs années, et où, sans être parvenus à l'opulence, ils jouissaient déjà abondamment des aisances de la vie, et ils redoutaient si fort le climat malsain des Indes occidentales qui avait été funeste à un grand nombre d'Anglais, qu'ils se défendirent en termes respectueux d'accéder aux propositions du protecteur [1].

[1] Hutchinson, pag. 190, etc. Chalmer's, pag. 189.

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER LIVRE.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

SUR

L'HISTOIRE D'AMÉRIQUE.

NOTE 1, p. 425.

Tyr était située à une trop grande distance du golfe Arabique ou de la mer Rouge pour qu'il fût possible de transporter par terre les marchandises jusqu'à cette ville; c'est ce qui engagea les Phéniciens à se rendre maîtres de *Rhinocrura* ou *Rhinocolura*, le port de la Méditerranée le plus voisin de la mer Rouge. C'était à Elath, le meilleur port de la mer Rouge vers le nord, qu'ils débarquaient les cargaisons qu'ils avaient achetées en Arabie, en Éthiopie ou dans l'Inde. De là on les transportait par terre à Rhinocolura, dont la distance n'était pas fort considérable, et on les embarquait de nouveau dans ce port pour être transportées à Tyr et réparties dans le reste du monde. (Strab. *Geogr.*, *edit. Casaub.*, lib. XVI, p. 1128. Diodor. Sicul., *Biblioth. Hist.*, *edit. Wesselingi*, lib. I, p. 70.)

NOTE 2, p. 426.

Le *Périple* d'Hannon, seul monument authentique que nous ayons de la science des Carthaginois dans l'art de la navigation, est un des écrits les plus curieux qui nous aient été transmis par l'antiquité. Le savant et ingénieux M. Dodwell, dans une dissertation qu'il a mise à la tête du *Périple* d'Hannon qui se trouve dans l'édition des *Geographi minores* publiée à Oxford, cherche à prouver que ce n'est qu'un ouvrage supposé, composé par quelque Grec qui a pris le nom d'Hannon. Mais M. de Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, liv. XXI, ch. VIII, et M. de Bougainville, dans une dissertation insérée dans le vingt-sixième volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, *etc.*, ont prouvé son authenticité par des raisons qui me paraissent irrésistibles. Ramusio a joint à la traduction qu'il a faite de ce curieux voyage, une dissertation qui sert à l'éclaircir. (*Raccolta de' Viaggi*, vol. I, p. 112.) M. de Bougainville a traité le même sujet avec son savoir et son habileté ordinaire. Il paraît qu'Hannon, selon la méthode de naviguer des anciens, entreprit ce voyage avec de petits bâtimens, construits d'une manière propre à longer de fort près les côtes. Il se rendit en douze jours de Gadès à l'île de Cerné, qui probablement est l'île d'Arguim des modernes. Elle devint la principale station des Carthaginois; et M. de Bougainville prétend que les citernes qu'on y trouve encore sont des monumens de leur puissance et de leur industrie. En partant de Cerné et suivant toujours la côte, il arriva en dix-sept jours à un promontoire qu'il appela *la Corne de l'Occident*, qui sans doute est le *cap des Palmes*. De là il s'avança vers un autre promontoire, auquel il donna le nom de *la Corne du Midi*, et qui paraît être le *cap des Trois-Pointes*, situé à environ cinq degrés au nord de la ligne. Toutes les circonstances contenues dans un court extrait de son journal, qui est parvenu jusqu'à nous, concernant la figure et l'état de l'intérieur et des côtes de l'Afrique, se trouvent confirmées et éclaircies par la comparaison qu'on en a faite avec les rapports des navigateurs modernes. Les faits même, qui par leur peu de probabilité paraissaient devoir rendre douteuse la vérité de cette relation, tendent à la confirmer. Il marque que pendant le jour on observait un profond silence dans le pays qui se trouve au sud de l'île de Cerné, mais que, lorsque la nuit était venue, on allumait un nombre considérable de feux sur les bords des rivières, et que l'air retentissait alors du bruit des fifres et des tambours et de cris de joie. Suivant Ramusio, la même chose s'y pratique encore, parce que la chaleur excessive oblige les habitans à se tenir pendant le jour dans les bois ou dans leurs cabanes. Au coucher du soleil ils en sortent à la lumière des flambeaux pour jouir pendant la nuit du plaisir de la musique et de la danse. (*Ramusio*, I, 113 F.) Dans un autre endroit il représente la mer comme embrasée par des torrens de feu. Ce qui arriva à M. Adanson sur la même côte peut expliquer ce passage. « Dès que le soleil, dit-il, en se plongeant sous l'horizon avait ramené les ténèbres, la mer nous prêtait aussitôt sa lumière. La proue du navire, en faisant bouillonner ses eaux, semblait les mettre en feu. Nous voguions ainsi dans un cercle lumineux qui nous environnait comme une gloire d'une grande largeur, d'où s'échappait dans le sillage un long trait de lumière qui nous suivit jusqu'à l'île de Gorée. » (*Voyage au Sénégal*, in-4°. Paris, 1757, p. 97.) Cet aspect de la mer, observé par Hunter, a été cité comme un argument contre l'authenticité du *Périple*. C'est cependant un phénomène très commun dans les climats chauds. (*Second Voyage du capitaine Cook*, vol. I, p. 15.) Le *Périple* d'Hannon a été traduit, et tous les points en ont été éclaircis avec beaucoup de science et de perspicacité, dans un ouvrage publié par Don Pedro Rodrig. Campomanès, sous le titre de *Antiguedad maritima de Cartago, con el Periple de su general Hannon; traducido e ilustrado. Madrid*, 1756, in-4°.

NOTE 3, p. 427.

Long-temps après la navigation des Phéniciens et d'Eudoxe autour de l'Afrique, Polybe, le plus intelligent et le plus instruit des historiens de l'antiquité, affirme que l'on ignorait de son temps si l'Afrique était un continent

étendu vers le sud, ou si elle était entourée de la mer. (Polyb. *Hist.*, l. III.) Pline assure qu'il ne peut y avoir aucune communication entre les zones tempérées du sud et du nord. (Plinii *Hist. Nat.*, *edit. in usum Delph.* in-4°, lib. II, c. LXVIII.) Si ces deux auteurs avaient ajouté foi aux relations de ces voyages, le premier ne se serait pas trouvé dans le doute, et le second n'aurait pas soutenu une pareille opinion. Strabon parle du voyage d'Eudoxe, mais le traite comme une fable (lib. II, p. 155); et même, suivant ce qu'il en dit, on ne peut guère en porter un autre jugement. Il paraît que Strabon n'a eu aucune connaissance certaine touchant la forme et l'état des parties méridionales de l'Afrique. (*Geogr.*, lib. XVII, p. 1180.) Ptolémée, le plus curieux et le plus savant des anciens géographes, n'était pas mieux instruit sur les parties de l'Afrique situées à quelques degrés au-delà de la ligne équinoxiale; car il pensait que ce grand continent n'était pas entouré de la mer, mais qu'il s'étendait sans interruption vers le pôle antarctique; et il s'est trompé sur sa véritable figure, au point de dire, que ce continent s'élargit à mesure qu'on avance vers le sud. (Ptol. *Geogr.*, lib. IV, cap. IX. Brietii *Parallela Geogr. veteris et novæ*, p. 86.)

NOTE 4, p. 429.

Un fait rapporté par Strabon nous donne une preuve aussi forte que singulière de l'ignorance des anciens sur la situation des différentes parties de la terre. Pendant qu'Alexandre marchait le long des rives de l'Hydaspe et de l'Acesine, deux rivières qui se jettent dans l'Indus, il remarqua qu'il y avait un grand nombre de crocodiles dans ces rivières, et que le pays produisait les mêmes espèces de fèves qui sont très communes en Égypte. Il conclut de ces circonstances qu'il avait découvert la source du Nil, et prépara une flotte pour se rendre en Égypte en descendant l'Hydaspe. (Strab. *Geogr.*, lib. XV, p. 1020.) Cette surprenante erreur ne provenait pas d'une ignorance de la géographie, particulière à ce monarque seul; car Strabon nous apprend qu'Alexandre s'appliquait avec une attention singulière à l'étude de cette science, et qu'il avait des cartes ou des descriptions exactes des pays par lesquels il passait (lib. II, p. 120). Mais dans ce siècle la connaissance des Grecs ne s'étendait pas au-delà des limites de la Méditerranée.

NOTE 5, p. 429.

Le flux et le reflux, qui sont très considérables à l'embouchure de l'Indus, devaient rendre ce phénomène plus redoutable aux yeux des Grecs. (Varen. *Geogr.*, vol. I, pag. 251.)

NOTE 6, p. 430.

Il est probable qu'ils étaient rarement excités à s'avancer si loin, soit par un motif de curiosité, soit par quelque intérêt de commerce; c'est pour cela que les anciens avaient des idées très fausses sur la situation de cette grande rivière. Ptolémée place la première branche du Gange, qu'il distingue par le nom de la grande embouchure, au cent quarante-sixième degré de longitude de son premier méridien, qu'il fait passer par les îles Fortunées. Mais sa véritable longitude, prise de ce méridien, est aujourd'hui déterminée, d'après les observations astronomiques, à cent cinq degrés seulement. Un si grand géographe ne peut avoir été entraîné dans une erreur aussi considérable que par les rapports infidèles qu'il avait reçus de ces pays éloignés; ce qui prouve évidemment que les voyages qu'on y faisait n'étaient pas fréquens. Ses connaissances étaient encore plus bornées et ses erreurs plus considérables relativement aux contrées de l'Inde qui sont au-delà du Gange. J'aurai occasion d'observer ailleurs qu'il a placé le pays des Sères, ou la Chine, à soixante degrés plus à l'est que n'est sa véritable position. M. d'Anville, un des plus savans géographes modernes, a jeté une grande clarté sur cette matière, dans deux dissertations publiées dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscrip.*, tom. XXXII, p. 573, 604.

NOTE 7, p. 430.

Il est singulier que les découvertes des anciens se soient faites principalement par terre, et celles des modernes par mer. Le progrès des conquêtes conduisit les premiers et celui du commerce présida aux entreprises des seconds. Strabon observe judicieusement que les conquêtes d'Alexandre-le-Grand firent connaître l'orient; que celles des Romains ouvrirent la route de l'occident, et qu'on doit à celles de Mithridate la connaissance du nord (lib. I, p. 26). Lorsqu'on fait des découvertes par terre, les progrès en doivent être lents et les opérations bornées; celles qui se font par mer ont une sphère plus étendue et une marche plus rapide, mais elles sont sujettes à des défauts particuliers; quoiqu'elles fassent connaître la position des différens pays et qu'elles servent à déterminer leurs limites du côté de la mer, elles nous laissent dans une parfaite ignorance sur leur état intérieur. Il y a plus de deux siècles et demi que les Européens ont doublé le cap méridional de l'Afrique, et qu'ils ont porté le commerce dans la plupart de ses ports; mais ils n'ont fait pour ainsi dire que parcourir les côtes et marquer quelques ports et quelques caps d'une grande partie de ce vaste continent; les contrées intérieures sont restées presque absolument inconnues. Les anciens, qui n'avaient qu'une connaissance imparfaite de ces côtes, excepté celles qui sont baignées par la Méditerranée ou par la mer Rouge, avaient coutume de pénétrer dans l'intérieur du pays, dont, suivant Hérodote et Diodore de Sicile, ils ont découvert plusieurs parties qui nous sont aujourd'hui inconnues. Les connaissances géographiques resteront donc inexactes et bornées jusqu'à ce qu'on unisse ensemble ces deux manières de faire des découvertes.

NOTE 8, p. 432.

Les idées des anciens, sur cette chaleur excessive de la zone torride qui la rendait inhabitable, et leur opiniâtreté à persister dans cette erreur, long-temps après avoir porté leur commerce dans plusieurs parties de l'Inde situées entre les tropiques, doivent paraître si singulières et si absurdes qu'il ne sera peut-être pas inutile de donner quelques preuves de leur étrange méprise sur ce point, et d'expliquer l'inconséquence apparente de leur théorie et de leur propre expérience. Cicéron, qui a porté ses regards sur toutes les parties de la philosophie connue des anciens, paraît avoir pensé que la zone torride était inhabitable, et que, par conséquent, il ne pouvait y

avoir aucune communication entre les zones tempérées du nord et du sud. Il fait dire par Scipion l'Africain à Scipion le jeune : « Vous voyez encore cette même terre comme ceinte de quelques cercles qu'on appelle zones. Les deux extrêmes, qui ont chacune un des pôles pour centre, sont toujours hérissées de glaces, tandis que celle du milieu qui est la plus grande, est brûlée des rayons du soleil. Il n'en reste donc que deux d'habitables : mais la zone australe dont les habitans sont vos antipodes, est pour vous comme si elle n'existait pas. » (*Songe de Scipion*, c. VI, Geminus, philosophe grec et contemporain de Cicéron, paraît du même sentiment, non dans un ouvrage populaire, mais dans son Εισαγωγη εις φαινομενα, qui est un traité purement scientifique. « Lorsque nous parlons, dit-il, de la zone tempérée du midi et de ses habitans, et de ceux qu'on appelle antipodes, il faut toujours sous-entendre que nous n'avons aucune connaissance ni relation de la zone tempérée du midi, et que nous ignorons si elle est habitée ou non. Mais la figure sphérique de la terre et la ligne qui parcourt le soleil entre les deux tropiques, nous font croire qu'il y a une autre zone, située au midi, qui jouit du même degré de température que la zone du nord que nous habitons. » (Cap. XIII, p. 31, *ap. Petavii opus de Doctr. tempor. in quo Uranologium sive systema variorum auctorum.* Amst., 1705, vol. III.) L'opinion de Pline sur ces deux points était la même. « Des cinq parties ou zones qui séparent le ciel, les deux zones opposées qui touchent chacune à l'une des extrémités de la terre à l'endroit de ses pôles, dont l'un est appelé septentrional et l'autre austral, ne produisent que des glaçons, et font de ces contrées le séjour éternel des frimas : ce sont partout des ténèbres perpétuelles, et dont l'influence maligne n'est jamais corrigée par l'aspect bienfaisant des signes qui nous regardent. Le seul éclat des neiges y produit une lumière blanchâtre. Quant à la partie de la terre située sous la zone du milieu, qui est celle sous laquelle le soleil fait sa route, incessamment brûlée par le voisinage de cet astre et consumée par ses flammes, c'est à juste titre qu'on la nomme torride. A droite et à gauche de cette ceinture brûlante, et entre les deux extrémités glaciales, il reste uniquement deux zones tempérées. Encore le passage de l'une à l'autre est-il impraticable, vu l'incendie qui règne dans le ciel constellé d'un bout à l'autre de la ligne. Si donc vous concevez la terre divisée en quatre parties, il est clair que le ciel à lui seul en retranche trois. » (Lib II, c. LXVIII.) Strabon ne s'explique pas moins clairement sur cet objet. « La partie de la terre qui se trouve près de l'équateur, dans la zone torride, est inhabitable à cause de l'excessive chaleur. » (Lib. II, p. 154.) Je pourrais joindre ici l'autorité de plusieurs autres philosophes et historiens recommandables de l'antiquité.

Pour expliquer le sens dans lequel cette doctrine était généralement reçue, nous devons observer que Parménide, comme nous l'apprend Strabon, fut le premier qui divisa la terre en cinq zones. Il étendait au-delà des tropiques les limites de la zone qu'il supposait inhabitable par la trop grande chaleur. Strabon nous dit aussi qu'Aristote fixait les bornes des différentes zones de la même manière qu'elles sont marquées par les géographes de son temps. Mais les progrès des découvertes ayant démontré par degrés que plusieurs régions de la terre situées entre les tropiques sont non-seulement habitables mais même très peuplées et très fertiles, cela engagea les géographes à renfermer la zone torride dans des bornes plus étroites. Il n'est pas facile de marquer avec précision les limites qu'ils lui donnaient. Un passage de Strabon, qui est, je pense, le seul auteur de l'antiquité qui nous ait transmis quelque notion sur ce sujet, me ferait croire que ceux qui calculaient d'après la mesure de la terre donnée par Ératosthène, supposaient que la zone torride comprenait près de seize degrés, à peu près huit de chaque côté de l'équateur ; au lieu que ceux qui suivaient le calcul de Possidonius donnaient environ vingt-quatre degrés à la zone torride, c'est-à-dire un peu plus de douze degrés de chaque côté de l'équateur. (Strabo, lib. II, p. 151. Suivant la première opinion, environ deux tiers de la partie du globe qui se trouve entre les tropiques étaient habitables, et il n'y en avait que la moitié selon la seconde hypothèse. Avec cette restriction, la doctrine des anciens touchant la zone torride, paraît moins absurde, et nous pouvons concevoir pourquoi ils regardaient cette zone comme inhabitable, même après s'être ouvert une communication avec plusieurs endroits situés entre les tropiques. Lorsque les savans parlaient de la zone torride, ils la regardaient, suivant la définition des géographes, comme occupant une étendue de seize ou tout au plus de vingt-quatre degrés ; et comme ils n'avaient presque aucune connaissance des contrées plus voisines de l'équateur, ils pouvaient la croire inhabitable. On continua de donner, dans le langage familier, le nom de zone torride à cette portion de la terre contenue entre les tropiques. Cicéron, qui paraît avoir ignoré les idées des géographes postérieurs, suit la division de Parménide, et décrit la zone torride comme la plus large des cinq. Il y a eu quelques anciens qui ont rejeté comme une erreur populaire la pensée de cette chaleur excessive de la zone torride. Suivant Plutarque, Pythagore était de ce sentiment ; Strabon nous apprend qu'Ératosthène et Polybe avaient adopté la même opinion (lib. II, p. 154.) Ptolémée paraît n'avoir fait aucun cas de l'ancienne doctrine concernant la zone torride.

NOTE 9, p. 439.

Le tribunal de l'Inquisition, qui, partout où il est établi, arrête nécessairement l'esprit de recherche et le progrès des lettres, était inconnu en Portugal au XVe siècle, au moment où les Portugais commencèrent les voyages de découvertes. Plus d'un siècle s'écoula encore jusqu'à ce qu'il fut introduit en Portugal par Jean III, qui commença à régner en 1521.

NOTE 10, p. 442.

Nous en trouvons un exemple dans Hackluit, d'après l'autorité de Garcia de Resende, historien portugais. Quelques négocians anglais ayant résolu d'ouvrir un commerce avec la côte de Guinée, Jean II, roi de Portugal, envoya des ambassadeurs à Édouard IV, pour lui représenter le droit qu'il avait acquis par la bulle du pape de dominer seul sur cette contrée, et pour le prier de défendre à ses sujets de continuer leur expédition. Édouard eut une si grande déférence pour le titre exclusif des Portugais qu'il satisfit pleinement à leur demande. (Hackluit, *Navigations, voyages et commerce des Anglais,* vol. II, part. II., p. 2.)

NOTE 11, p. 446.

Le temps de la naissance de Colomb peut être déterminé exactement par les circonstances suivantes. Il paraît, par le fragment d'une lettre qu'il écrivit à Ferdinand et à Isabelle en 1501, qu'il avait déjà exercé alors pendant quarante ans le métier de marin. Il leur dit dans une autre lettre qu'il se mit en mer à l'âge de quatorze ans ; il suit donc de ces deux faits qu'il était né en 1447. (*Vie de Christ. Colomb*, par D Ferdinand, son fils. Churchill's *Collect. of Voyages*, vol. II, p. 484, 485.)

NOTE 12, p. 448.

Les anciens connaissaient la figure sphérique de la terre. Ils inventèrent la méthode de calculer la longitude et la latitude de différens endroits, qui est encore en usage aujourd'hui. Suivant leur principe, l'équateur, ou le cercle imaginaire qui enveloppe la terre, était de trois cent soixante degrés, qu'ils divisaient en vingt-quatre parties ou heures, chacune de quinze degrés. Marinus de Tyr, le plus habile et le plus ancien géographe avant Ptolémée, supposait que le pays des *Sères* ou *Sinæ*, qui était le lieu le plus reculé de l'Inde que connussent les anciens, se trouvait à quinze heures, ou deux cent vingt-cinq degrés à l'est du premier méridien qui passait par les îles Fortunées. (Ptolem. *Geogr.*, lib. I, cap. II.) Si cette supposition était bien fondée, le pays des Sères, ou la Chine n'était qu'à neuf heures ou cent trente-cinq degrés à l'ouest, des îles Fortunées ou Canaries, et la navigation, par cette route, aurait été beaucoup plus courte que par la route que suivaient les Portugais. Marco Polo, dans ses voyages, décrit des pays, principalement l'île de Cipango ou Zipangri, qu'on croit être le Japon, qui se trouvait beaucoup plus à l'est qu'aucune partie de l'Asie connue des anciens. (Marco Polo, *De region. orien.*, lib. II, cap. LXX ; lib. III, cap. II.) Suivant son récit, le Japon, s'étendant encore plus à l'est, était plus près des îles Canaries. Les conclusions de Colomb, quoique fondées sur des observations inexactes, se trouvaient justes. Si les suppositions de Marinus avaient été bien fondées, et si les pays que Marco Polo visita avaient été situés à l'est de ceux dont Marinus avait déterminé la longitude, la route la plus droite, et en même temps la plus courte aux Indes orientales, aurait été de naviguer droit à l'ouest. (Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. II.) Une connaissance plus étendue du globe nous a découvert la grande erreur où est tombé Marinus, en supposant que la Chine se trouve à quinze heures ou deux cent vingt-cinq degrés à l'est des îles Canaries, et a montré que Ptolémée même s'est trompé en réduisant la longitude de la Chine à douze heures ou cent quatre-vingts degrés. La longitude des limites occidentales de ce vaste empire est de sept heures, ou de cent quinze degrés du méridien des îles des Canaries. Mais Colomb suivait les lumières que son siècle pouvait lui fournir et s'appuyait de l'autorité des écrivains qu'on regardait alors comme les maîtres et les guides du genre humain dans la science de la géographie.

NOTE 13, p 456.

Comme les Portugais, en faisant leurs découvertes, ne s'écartaient qu'à une petite distance des côtes de l'Afrique, ils croyaient que les oiseaux, dont ils observaient le vol avec une grande attention, ne se hasardaient pas loin des terres. Dans l'enfance de la navigation, on ignorait que souvent les oiseaux poussent leur vol à une distance considérable des côtes. En naviguant vers les îles des Indes occidentales, on trouve quelquefois des oiseaux à plus de deux cents lieues de terre. Catesby a vu en mer un hibou à plus de cinq cents lieues des côtes. (*Nat. Hist. of Carolina*, *pref.*, pag. 7. *Hist. nat. de* M. de Buffon, tom. XVI, pag. 32.) Il paraît donc que cet indice de terre, sur lequel Colomb semble s'être appuyé avec quelque confiance, n'était rien moins que certain. Cette observation a été confirmée par le capitaine Cook, le plus grand navigateur et le plus expérimenté qu'ait produit aucun siècle et aucune nation. « Personne ne sait encore, dit-il, jusqu'à quelle distance les oiseaux océaniques étendent leur vol au-dessus des mers. Pour ma part, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qu'on puisse prendre pour témoignage de la proximité des terres.» (*Voyages vers le pôle méridional*, vol. I, p. 275.)

NOTE 14, p. 460.

L'amiral, dans une lettre qu'il adresse à Ferdinand et Isabelle, décrit un des ports de Cuba avec l'admiration qui caractérise l'enthousiasme des découvertes. « Je découvris, dit-il, une rivière où une galère peut entrer facilement. Sa beauté m'engagea à la sonder, et je trouvai depuis cinq jusqu'à huit brasses d'eau. Après avoir remonté cette rivière à une distance considérable, tout m'engagea à y faire un établissement. La beauté de la rivière, la limpidité des eaux, qui me permettait d'en voir le fond sablonneux, la grande quantité de palmiers de toute espèce, les plus grands et les plus beaux que j'aie jamais vus, le nombre extraordinaire d'autres arbres magnifiques, les oiseaux, la verdure des plaines, tout cela forme un tableau si intéressant que ce pays surpasse tous les autres, autant que le jour surpasse la nuit en éclat et en lumière ; ce qui m'a fait dire souvent, que je tenterais en vain d'en donner une description exacte à vos majestés ; car ni ma langue ni ma plume ne pourraient rendre la vérité, et le spectacle de tant de beauté m'étonne au point que je ne sais comment le décrire. » (*Vie de Colomb*, c. 30.)

NOTE 15, p. 461.

Le récit de Colomb, fait de l'humanité et de la conduite humaine des Indiens à cette occasion, est fort remarquable. « Le roi, dit-il dans sa lettre à Ferdinand et à Isabelle, ayant été instruit de notre malheur, parut touché de la perte que nous venions de faire, et envoya sur-le-champ à notre bord tous les habitans de l'endroit avec plusieurs grands canots. Nous déchargeâmes bientôt le vaisseau de tout ce qui se trouvait sur le tillac avec le secours que nous fit donner le roi, tandis que lui-même avec ses frères et ses autres parens prirent tout le soin possible pour faire observer le meilleur ordre, tant sur le vaisseau qu'à terre. De temps en temps un de ses pa

rens venait, les larmes aux yeux, me dire de sa part de ne point m'affliger, et qu'il me donnerait tout ce qu'il possédait. Je puis assurer vos majestés que, dans aucun lieu de l'Espagne, on n'aurait pris autant de soin de nos effets, lesquels furent déposés dans un endroit près du palais du roi, pour y être gardés jusqu'à ce qu'on eût débarrassé les maisons où l'on devait les transporter. Il fit placer sur-le-champ des sentinelles armées pour garder ce dépôt pendant la nuit, et les Indiens qui se trouvaient sur la côte se désolaient comme s'ils avaient partagé notre perte. Ce peuple est si doux, si humain et si paisible, que j'ose répondre vos majestés qu'il n'y a pas au monde une meilleure espèce d'hommes, ni un aussi bon pays que celui-ci. Ils aiment leurs voisins comme eux-mêmes; leur conversation, qui est la plus douce et la plus affectueuse du monde, est toujours gaie et accompagnée d'un sourire. Quoiqu'il soit vrai qu'ils vont nus, vos majestés peuvent être persuadées qu'ils ont plusieurs coutumes fort louables. Le roi est servi avec beaucoup d'appareil, et ses manières sont si honnêtes qu'on le voit avec un grand plaisir. On n'en trouve pas moins à observer la mémoire étonnante de ce peuple, et le désir qu'il a d'acquérir des connaissances, ce qui le porte à s'informer des causes et des effets de tout. (*Vie de Colomb*, c. XXXII.) Il est probable que les Espagnols étaient redevables de cette attention officieuse à l'opinion qu'avaient les Indiens que c'étaient des êtres d'une nature supérieure.

NOTE 16, p. 464.

Tout ce qui nous reste d'un homme tel que Colomb doit nous être précieux. Une lettre qu'il écrivit à Ferdinand et Isabelle, et où il leur parle de ce qui s'est passé à cette occasion, nous fournit une peinture frappante de son courage, de son humanité, de sa prudence, de son amour pour le bien public et de son adresse à faire sa cour. «J'aurais, dit-il, été moins touché de ce malheur, si je m'étais trouvé seul exposé au danger, tant parce que ma vie n'est qu'un dépôt dont je dois compte à l'Être suprême que parce que je m'étais déjà trouvé plusieurs fois dans un péril éminent. Mais ce qui m'affligeait beaucoup, c'était de voir qu'après avoir reçu du Seigneur la foi nécessaire pour exécuter une pareille entreprise, dans laquelle j'ai maintenant eu le bonheur de réussir de manière à convaincre mes adversaires, et accroître la gloire et la puissance de vos majestés, il plaisait au Tout-Puissant de renverser tous ces projets par ma mort. Cependant ce malheur aurait été moins affligeant pour moi s'il n'eût pas entraîné la perte de ceux qui m'avaient suivi dans l'espérance d'acquérir une grande fortune, et qui, en voyant le danger où ils se trouvaient, maudissaient non-seulement l'idée qu'ils avaient eue de m'accompagner, mais encore le respect et la crainte que je leur inspirais, et qui les empêchait de me quitter, comme ils l'avaient souvent résolu. Mais ce qui mettait le comble à ma douleur, c'était la pensée d'avoir laissé mes deux fils au collége à Cordoue, sans amis et dans un pays étranger, tandis qu'il était très probable qu'on ne saurait jamais que j'avais rendu à vos majestés des services assez essentiels pour que mes enfans méritassent leurs bontés. Et quoique je me consolasse par l'espérance que Dieu ne permettrait pas que ce qui devait tant contribuer à la gloire de son église, et qui m'avait coûté de si grands travaux, restât imparfait, je pensai cependant que, pour me punir de mes fautes, sa volonté était de me priver de la gloire que j'aurais pu en recueillir dans ce monde. Pendant que j'étais dans cet état de trouble, je songeai au bonheur qui accompagne vos majestés, et il me vint dans l'idée que même si je périssais et que le vaisseau fût perdu, il serait possible que vous fussiez par quelque hasard instruit de mon voyage et du succès que j'avais eu jusqu'alors. Dans cette vue, j'écrivis sur un morceau de parchemin, avec toute la brièveté que demandait la situation où je me trouvais, la découverte que j'avais faite des pays que j'avais annoncés, en combien de jours j'avais achevé mon voyage, et quelle route j'avais tenue. Je marquai la bonté du pays, le caractère de ses habitans, et j'ajoutai que j'avais laissé les sujets de vos majestés en possession de tous les pays que j'avais découverts. Après avoir cacheté cet écrit, je l'adressai à vos majestés, et promis mille ducats à celui qui le remettrait ainsi fermé, afin que la récompense promise pût engager l'étranger qui le trouverait à en donner quelque nouvelle à vos majestés. Je fis alors apporter un grand tonneau, et ayant enveloppé le parchemin d'une toile cirée et ensuite d'une espèce de gâteau de cire, je le mis dans le tonneau que je fis jeter à la mer après l'avoir bouché. Tout l'équipage s'imagina que c'était un acte de dévotion. Craignant que ce tonneau ne fût jamais trouvé, et voyant que nous approchions plus près de l'Espagne, je fis un autre paquet semblable au premier que je plaçai au haut de la poupe, afin que si le vaisseau coulait à fond, le tonneau restât au-dessus de l'eau pour flotter au gré de la fortune.»

NOTE 17, p. 465.

Quelques auteurs espagnols, guidés par le petit intérêt de la jalousie nationale, ont cherché à diminuer la gloire de Colomb, en faisant entendre qu'il avait été conduit à la découverte du Nouveau-Monde, non par ses propres lumières ou par son génie entreprenant, mais par les instructions qu'il avait reçues. Selon eux, un vaisseau ayant été écarté de sa route par les vents d'est, fut emporté bien loin à l'ouest sur une côte inconnue, d'où il ne revint qu'avec beaucoup de difficulté; tout l'équipage périt de fatigue et de besoin, excepté le pilote et trois matelots. Ces quatre marins moururent aussi quelques jours après leur arrivée; mais le pilote ayant été reçu dans la maison de Colomb, son ami intime, lui découvrit avant sa mort le secret de la découverte qu'il avait faite par hasard, et lui laissa ses papiers qui contenaient le journal de son voyage, lequel servit de guide à Colomb dans son entreprise. Gomara est, je crois, le premier qui ait publié ce conte. (*Hist.*, c. 13.) Toutes les circonstances en sont destituées des preuves nécessaires pour le rendre probable. On ne connaît ni le nom ni la destination de ce navire. Quelques auteurs prétendent qu'il appartenait à un des ports de l'Andalousie, et qu'il était destiné ou pour les Canaries ou pour Madère; d'autres disent qu'il était biscayen, et qu'il prenait la route d'Angleterre; d'autres enfin assurent que c'était un vaisseau portugais qui trafiquait sur la côte de Guinée. Le nom du pilote est pareillement inconnu, aussi bien que celui du port où il aborda à son retour. Suivant

les uns, ce fut en Portugal; selon d'autres, à Madère ou aux Açores. On n'ignore pas moins l'année que ce fit ce voyage. (Monson's *Nav. Tracts.* Churchill, III, 371.) And. Bernaldès ni Pierre Martyr, contemporains de Colomb, ne parlent de ce pilote ni de ses découvertes. Herrera, avec son bon sens ordinaire, passe aussi ce fait sous silence, et Oviedo n'en parle que comme d'un conte propre à amuser le peuple. (*Hist.* l. II, c. 2.) Des auteurs plus modernes ont supposé que Colomb avait été guidé dans son voyage par quelque instruction particulière, parce qu'on l'a vu diriger constamment sa course à l'ouest en partant des Canaries. Mais ils ne se rappellent pas que, selon les principes sur lesquels il fondait toutes ses espérances de succès, il croyait qu'en dirigeant sa route vers l'ouest, il devait nécessairement arriver aux régions dont les anciens ont parlé. Ce fut la confiance invariable qu'il eut dans son propre système qui lui fit tenir cette route sans en changer jamais.

Les Espagnols ne sont pas les seuls qui aient mis en question si Colomb pouvait s'arroger l'honneur d'avoir découvert l'Amérique. Quelques écrivains allemands l'attribuent à Martin Behaim, leur compatriote; il était issu de la noble famille des Behaim de Schwartzbach, citoyens de la première distinction de la ville impériale de Nuremberg. Après avoir étudié sous le célèbre Jean de Muller, plus connu sous le nom de Regiomontanus, il acquit une telle connaissance de la cosmographie, que cette étude fit naître en lui le désir d'explorer des régions dont il s'était habitué sous le maître habile, à rechercher et à décrire la situation et les qualités. Aidé par la protection de la duchesse de Bourgogne, il se rendit à Lisbonne, où la renommée des découvertes faites par les Portugais, appelait tous les esprits aventureux de ce siècle. Là, comme nous l'apprenons d'Herman Schedel, dont le *Chronicon Mundi*, traduit en allemand, fut imprimé à Nuremberg en 1493, son mérite comme cosmographe l'éleva, conjointement avec Diego Cano, au commandement d'une escadre équipée en 1483 pour un voyage de découvertes. Dans ce voyage il découvrit, dit-on, le royaume de Congo. Il s'établit dans l'île de Fayal, une des Açores, et fut un des amis particuliers de Colomb. (Herrera, *Decad.* I, lib. I, cap. II). Magellan possédait un globe terrestre fait par Behaim, et sur lequel il avait indiqué la route qu'il se proposait de tenir à la recherche d'une communication avec la mer du Sud qu'il découvrit plus tard (Gomara, *Hist.*, c. XIX. Herrera, *Decad.* II, lib. II, cap. XIX). Dans l'année 1492 Behaim fit une visite à ses amis de Nuremberg et leur laissa une carte dessinée de sa propre main, et qui est encore conservée dans les archives de sa famille.

Jusque-là l'histoire de Martin Behaim paraît fort authentique; mais l'assertion qu'il a découvert quelque partie du Nouveau-Monde est une pure hypothèse.

Lorsque je publiai ma première édition, je ne connaissais de Martin Behaim que ce que j'en avais appris d'une frivole dissertation intitulée: *De vero novi orbis inventore,* publiée à Francfort en 1714 par J. Fréd. Stuvenius. L'autorité d'Herrera m'avait décidé à penser que Behaim n'était pas allemand. Mais d'après des informations plus exactes et plus complètes qui m'ont été communiquées par le docteur Jean Reinold Forster, je suis maintenant convaincu de mon erreur. Le docteur Forster a eu également la bonté de me communiquer une copie de la carte de Behaim, telle qu'elle a été publiée par Doppelmayer dans son Essai sur les mathématiciens et les artistes de Nuremberg. Cette carte prouve toute l'imperfection des connaissances cosmographiques de cette époque. Il est à peine un seul lieu qui soit placé dans sa véritable position; et je ne puis rien découvrir qui fasse supposer que Behaim eût la moindre connaissance d'aucun des pays de l'Amérique. Il donne à la vérité le contour d'une île qu'il nomme Saint-Brandon. J'ai pensé que ce pouvait être quelque partie de la Guyane qu'on suppose d'abord être une île. Il la place sous la même latitude que les îles du cap Vert, et je présume que ce pourrait bien être une île imaginaire qui a été admise dans les anciennes cartes, sur la seule autorité de la légende de l'Irlandais Saint-Brandon ou Brendan, dont l'histoire est si puérile et si fabuleuse qu'elle est tout-à-fait indigne d'occuper l'attention. (Giraldus Cambresis, *apud Missingham Florilegium sanctorum*, p. 427.)

Celles des Gallois ne paraissent pas mieux fondées. Suivant Powell, une dispute s'étant élevée dans le douzième siècle entre les fils d'Owen Guyneth, roi de la partie septentrionale du pays de Galles, touchant la succession de sa couronne, Madoc, l'un de ces princes, fatigué de ces disputes, se mit en marche pour chercher un séjour plus tranquille. Il dirigea sa course droit à l'ouest en laissant l'Irlande au nord, et arriva dans un pays inconnu qui lui parut si agréable qu'il retourna dans la province de Galles pour y chercher de nouveaux compagnons; cela se passa, dit-on, vers l'an 1170, après quoi on n'entendit plus parler ni de Madoc ni de sa colonie. Il faut observer que Powell, sur le témoignage de qui est fondée l'authenticité de ce fait, a publié son histoire plus de quatre siècles après la date de l'événement dont il parle. Chez un peuple aussi grossier et aussi ignorant que l'étaient les Gallois de ce temps, la mémoire d'un fait si reculé ne peut avoir été conservée que fort imparfaitement et aurait besoin d'être confirmée par quelque écrivain d'un plus grand poids que Powell et moins éloigné de l'époque du voyage de Madoc. Des savans plus modernes se sont à la vérité appuyés sur le témoignage de Meredith ap Rees, barde gallois, qui mourut en 1477; mais il vécut aussi dans un temps trop éloigné de cet événement pour que son témoignage soit d'un plus grand poids que celui de Powell. D'ailleurs, ses vers, publiés par Hackluit, vol. III, pag. 1, nous apprennent seulement que Madoc, mécontent de l'état de ses affaires domestiques, parcourut l'Océan pour y chercher de nouvelles possessions. Mais quand même nous admettrions l'histoire de Powell comme authentique, il ne s'ensuivrait pas que le pays inconnu, découvert par Madoc en naviguant à l'ouest et en laissant l'Irlande au nord, fût une partie de l'Amérique. Les connaissances des Gallois dans le douzième siècle étaient trop bornées pour leur permettre d'entreprendre un pareil voyage. Si Madoc a fait quelque découverte, ce ne peut probablement être que Madère ou quelqu'une des îles Hébrides. On a allégué le rapport qu'il y a entre le langage gallois et quelques dialectes de l'Amérique, comme une preuve du voyage de Madoc. Mais les traits qu'on en cite sont en si petit nombre, et dans quelques-uns même les affinités sont si obscures ou si gratuites qu'on ne peut établir aucune preuve sur la ressemblance accidentelle d'un petit nombre de mots. Il y a un oiseau qu'on n'a trouvé jusqu'ici que sur les côtes

de l'Amérique méridionale depuis le port Désiré jusqu'au détroit de Magellan : on lui donne le nom de *penguin*, mot qui dans la langue galloise signifie *tête blanche*. Tous les auteurs qui veulent faire honneur aux Gallois de la découverte de l'Amérique, citent ce mot comme une preuve irrévocable de l'affinité qu'il y a entre la langue galloise et celle qu'on parle dans cette partie de l'Amérique. Mais M. Pennant qui nous a donné une description détaillée du penguin, remarque que tous les oiseaux de cette espèce ont la tête noire; « de sorte, ajoute-t-il, que nous devons renoncer à l'espérance fondée sur cette hypothèse de retrouver dans le Nouveau-Monde la race galloise. » (*Phil. Transact.*, vol. LVIII, p. 91, etc.) D'ailleurs si les Gallois avaient fait quelque établissement en Amérique vers la fin du douzième siècle, on aurait dû retrouver parmi leurs descendans quelques indices de la religion chrétienne lorsqu'on les découvrit environ trois cents ans après leur émigration, période trop court pour qu'on puisse supposer que dans cet espace de temps on y ait perdu toute idée des arts et des mœurs de l'Europe.

Les prétentions des Norwégiens à la découverte de l'Amérique paraissent mieux fondées que celles des Allemands et des Gallois. Les peuples de la Scandinavie se faisaient remarquer dans le moyen âge par la hardiesse et l'étendue de leurs excursions maritimes. En 874, les Norwégiens découvrirent l'Islande où ils établirent une colonie. En 982, ils se rendirent au Groenland, où ils s'établirent pareillement. De là quelques-uns de leurs navigateurs s'avancèrent vers l'ouest et y trouvèrent un pays plus agréable que les horribles régions qu'ils habitent aujourd'hui. Suivant leur rapport, les côtes de ce pays étaient sablonneuses, mais l'intérieur était uni et couvert de bois; c'est pourquoi ils lui donnèrent le nom de *Helle-land* et *Mark-land*, et ensuite celui de *Winland*, à cause de quelques plants de vigne qu'ils y trouvèrent garnis de grappes de raisin. L'authenticité de cette histoire est fondée, à ce que je crois, sur l'autorité du *Saga* ou de la chronique du roi Olaus, composée par Snorro Sturlonides ou Sturlusons, publiée par Perinskiold à Stockholm en 1697. Puisque Snorro était né en 1179, il n'a compilé sa chronique qu'environ deux siècles après l'événement qu'il rapporte. Rien n'est plus grossier ni plus confus que le conte qu'il fait de la navigation et des découvertes de Biorn et de Lief, son compagnon, (pag. 104, 110, 326). Il est impossible d'apprendre de lui dans quelle partie de l'Amérique les Norwégiens sont descendus. Suivant le rapport qu'il fait de la longueur des jours et des nuits, ce ne peut être que vers le cinquante-huitième degré de latitude au nord, sur quelque partie de la côte du Labrador, près de l'entrée du détroit de Hudson, où certainement les raisins ne sont pas une production du pays. Torfeus prétend qu'il y a une erreur dans le texte, et qu'en la rectifiant on peut supposer que l'endroit où les Norwégiens descendirent était situé au quarante-neuvième degré de latitude. Mais ce n'est pas dans cette région que croît le vin en Amérique. En parcourant le conte de Snorro, je serais porté à croire que la situation de Terre-Neuve correspond mieux avec celle du pays découvert par les Norwégiens; mais ce n'est pas dans une île stérile que l'on trouve des plants de vigne. M. Mallet, dans son *Introduc. à l'Hist. du Danemark*, pag. 175, etc., cite plusieurs autres conjectures, mais je ne suis pas assez versé dans la littérature du nord pour les discuter. Quoi qu'il en soit, il est manifeste que si les Norwégiens ont découvert, dans le dixième siècle, quelque partie de l'Amérique, leurs tentatives pour y établir une colonie ont été infructueuses, et que la connaissance en a été bientôt perdue.

NOTE 18, p. 465.

Pierre Martyr *ab Angleria*, gentilhomme milanais qui dans ce temps résidait à la cour d'Espagne, et dont les lettres contiennent le récit des faits de ces temps, suivant leur date, dépeint d'une manière fort vive les sentimens dont lui-même et ses savans correspondans étaient affectés. « *Præ lætitiâ prosiluisse te, vixque à lachrymis præ gaudio temperâsse, quandò litteras aspexisti meas quibus, de antipodum orbe latenti hactenùs, te certiorem feci, mi suavissime Pomponi, insinuasti. Ex tuis ipse litteris colligo quid senseris. Sensisti autem, tantique rem fecisti, quanti virum summâ doctrinâ insignitum decuit. Quis namque cibus sublimibus præstari pot est ingeniis isto suavior? Quod condimentum gratius? A me facio conjecturam. Beari sentio spiritus meos, quandò accitos alloquor prudentes aliquos ex his qui ab eâ redeunt provinciâ. Implicent animos pecuniarum cumulis augendis miseri avari, libidinibus obscœnis; nostras nos mentes, postquam Deo pleni aliquandò fuerimus, contemplando, hujuscemodi rerum notitiâ demulciamus.* » (Epist. 152, Pomponio Læto.)

NOTE 19, p 470.

Les savans de ce siècle étaient si fortement persuadés que les pays qu'avait découverts Colomb faisaient partie des Indes orientales, que Bernaldès, curé de Los Palacios, qui paraît avoir été un des hommes les plus instruits de son temps dans la cosmographie, prétend que Cuba n'était pas une île, mais une partie du continent et qu'elle appartenait à l'empire du grand Khan. Il communiqua cette opinion à Colomb même, qui, pendant quelque temps, logea chez lui au retour de son second voyage, et il la soutient par plusieurs argumens, pour la plupart fondés sur l'autorité de Jean Mandeville. *MS. entre les mains de l'auteur.* Antoine Gallo, qui était secrétaire du magistrat de Gênes, vers la fin du quinzième siècle, a publié un court récit des voyages et découvertes de son compatriote Colomb, qui se trouve joint à ses *Opuscula historica de rebus populi genuensis* : il nous apprend, d'après des lettres de Colomb qu'il dit avoir vues, que son opinion, fondée sur des observations nautiques, était qu'une des îles qu'il avait découvertes ne se trouvait qu'à deux heures ou trente degrés de Cittigara, qui, dans les cartes de géographie de ce temps, était marquée, sur l'autorité de *Ptolémée*, lib. VII, ch. III, comme le lieu de l'Asie le plus avancé vers l'orient; d'où il concluait que si quelque continent inconnu n'arrêtait point la navigation, on devait trouver un passage court et facile vers cette extrémité orientale de l'Asie, en naviguant à l'ouest. (Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, vol. XXIII, pag. 304.)

NOTE 20, p. 472.

Bernaldès, curé de Los Palacios, auteur contemporain, dit que cinq cents de ces captifs furent envoyés en Espagne et vendus publiquement comme esclaves à Séville; mais que le changement de climat et l'impuissance où ils étaient de supporter les fatigues du travail les firent tous mourir en fort peu de temps. *MS. entre les mains de l'auteur.*

NOTE 21, p. 476.

Il paraît que Colomb s'était formé des idées singulières sur les pays qu'il venait de découvrir. Les houles violentes et l'agitation singulière des eaux sur la côte de la Trinité, lui firent croire que c'était là la partie la plus haute du globe, et il pensait que plusieurs circonstances concouraient à prouver que la mer y était visiblement élevée. Après avoir posé ce principe erroné, la beauté du pays lui fit adopter l'idée de Jean Mandeville, cap. CII, que le paradis terrestre était le lieu le plus élevé de la terre; et il s'imagina avoir été assez heureux pour découvrir ce fortuné séjour. Nous ne devons pas être surpris qu'un homme d'une si grande sagacité se soit laissé séduire par les opinions et les récits d'un auteur aussi fabuleux que l'était Mandeville. Colomb et les autres navigateurs devaient nécessairement suivre les seuls guides qu'ils pouvaient consulter; et il paraît, par plusieurs passages du manuscrit de Bernaldès, l'ami de Colomb, que le témoignage de Mandeville n'était pas d'un médiocre poids dans ce siècle. Bernaldès le cite souvent et toujours avec respect.

NOTE 22, p. 480.

Il est surprenant que ni Gomara ni Oviedo, les plus anciens historiens espagnols de l'Amérique, ni Herrera même, n'aient regardé Ojeda ou son compagnon Vespuce, comme ayant fait la première découverte du continent de l'Amérique. Tous attribuent unanimement cet honneur à Colomb. Quelques auteurs ont supposé qu'un ressentiment national contre Vespuce, qui avait quitté le service d'Espagne pour passer à celui des Portugais, avait engagé ces historiens à ne point parler des découvertes qu'il avait faites. Mais Martyr et Benzoni, tous deux Italiens, ne pouvaient être gouvernés par ce préjugé. Martyr était un auteur contemporain qui résidait à la cour d'Espagne et qui était à portée d'être exactement informé de ces faits publics; cependant il n'attribue pas à Vespuce la gloire d'avoir le premier découvert l'Amérique, ni dans ses Décades, qui sont la première histoire générale qu'on ait publiée du Nouveau-Monde, ni dans ses lettres, où il parle des principaux événemens qui sont arrivés de son temps. Benzoni passa comme avanturier en Amérique, en 1541, et y demeura fort longtemps. Il paraît avoir été animé d'un zèle fort ardent pour la gloire de l'Italie, sa patrie; cependant il ne parle ni des exploits ni des découvertes de Vespuce. Herrera, qui a compilé son histoire générale de l'Amérique d'après les témoignages les plus authentiques, suit non-seulement le sentiment des auteurs antérieurs, mais il accuse même Vespuce d'avoir falsifié les dates des deux voyages qu'il a faits dans le Nouveau-Monde, et d'avoir confondu l'un avec l'autre, afin de pouvoir s'arroger la gloire d'avoir découvert le continent. (Herrera, *Dec.* I, lib. IV, cap. II.) Il assure que dans un examen judiciaire de cette matière fait par le fiscal du roi, il fut prouvé par le témoignage de Ojeda lui-même, qu'il toucha à Hispaniola en revenant en Espagne à son premier voyage, au lieu que Vespuce dit qu'ils retournèrent directement de la côte de Paria à Cadix, et qu'ils ne touchèrent à Hispaniola qu'à leur second voyage. Ojeda ajoute qu'ils firent le trajet en cinq mois, tandis que Vespuce prétend avoir employé dix-sept mois à le faire. (*Viaggio primo de Am. Vespucci*, p. 36. *Viaggio secundo*, p. 45.) Herrera nous donne, dans un autre endroit de son histoire, un récit plus circonstancié de cette recherche et tendant au même but. (Herrera, *Dec.* I, lib. VII, cap. V.) Colomb se trouvait à Hispaniola lorsque Ojeda y arriva, et s'était déjà alors reconcilié avec Roldan qui s'apposa aux efforts d'Ojeda pour exciter une nouvelle révolte; par conséquent son voyage doit avoir été postérieur à celui de l'amiral. (*Vie de Colomb*, ch. LXXXIV.) Suivant le rapport de Vespuce, il entreprit son premier voyage le 10 mai 1497. (*Viag. primo*, p. 6.) C'était dans ce même temps que Colomb se trouvait à la cour d'Espagne pour faire les préparatifs de son voyage et qu'il paraissait y jouir d'une grande faveur. La direction des affaires du Nouveau-Monde se trouvait alors entre les mains d'Antoine Torrès, l'ami de Colomb. Il n'est donc pas probable que dans ces circonstances on ait accordé une commission à une autre personne qui aurait pu prévenir l'amiral dans un voyage qu'il était sur le point d'entreprendre. Fonseca, qui protégeait Ojeda et qui lui fit obtenir la permission de faire le voyage, ne fut rappelé à la cour et rétabli dans sa charge de directeur des Indes qu'à la mort du prince Jean, qui arriva au mois de septembre de l'année 1497; (P. Martyr, *Ep.* 182), c'est-à-dire plusieurs mois après le temps que Vespuce prétend avoir mis en mer. En 1745, l'abbé Bandini publia à Florence une Vie de Vespuce in-4°. Cet ouvrage, qui n'a aucun mérite, est écrit avec aussi peu de jugement que de vérité. L'auteur soutient les prétentions de son compatriote à la découverte du Nouveau-Monde avec tout le zèle aveugle qu'inspire une prévention nationale; mais il ne produit aucune preuve pour les appuyer. Il dit que le récit du voyage de Colomb fut publié en 1510 et même peut-être plus tôt. (*Vita di Am. Vesp.*, p. 52.) On ignore dans quel temps le nom d'*Amérique* fut donné pour la première fois au Nouveau-Monde.

NOTE 23, p. 496.

Le formulaire employé à cette occasion a servi de modèle aux Espagnols dans toutes leurs conquêtes postérieures en Amérique. Il est d'une nature si extraordinaire et donne une idée si nette des procédés des Espagnols et des principes sur lesquels ils fondaient leurs droits au vaste empire qu'ils acquirent dans le Nouveau-Monde, que cette pièce mérite toute l'attention du lecteur. «Moi, « Alonzo de Ojeda, serviteur des très hauts et très puis« sans rois de Castille et de Léon, vainqueurs de nations « barbares, leur ambassadeur et capitaine, je vous no« tifie et vous déclare, avec toute l'étendue des pouvoirs « que j'ai, que le Seigneur notre Dieu, qui est un et éter« nel, a créé le ciel et la terre, ainsi qu'un homme et « une femme, de qui sont descendus vous et nous, et « tous les hommes qui ont existé ou qui existeront dans « le monde. Mais comme il est arrivé que les générations

« successives, pendant plus de cinq mille ans, ont été dispersées dans les différentes parties du monde, et se « sont divisées en plusieurs royaumes et provinces, parce « qu'un seul pays ne pouvait ni les contenir ni leur fournir les subsistances nécessaires; c'est pour cela que le « Seigneur notre Dieu a remis le soin de tous ses peuples « à un homme nommé saint Pierre, qu'il a constitué « seigneur et chef de tout le genre humain, afin que tous « les hommes, en quelque lieu qu'ils soient, nés ou dans « quelque religion qu'ils aient été instruits, lui obéissent. « Il a soumis la terre entière à sa juridiction, et lui a or- « donné d'établir sa résidence à Rome, comme le lieu le « plus propre pour gouverner le monde. Il lui a pareille- « ment promis et accordé le pouvoir d'étendre son au- « torité sur quelque autre partie du monde qu'il voudrait, « et de juger et gouverner tous les chrétiens, Maures, « Juifs, idolâtres, ou tout autre peuple de quelque secte « ou croyance qu'il puisse être. On lui a donné le nom de « *pape*, qui veut dire *admirable, grand père* et *tuteur;* « parce qu'il est le père et le gouverneur de tous les « hommes. Ceux qui ont vécu du temps de ce saint père « lui ont obéi en le reconnaissant pour leur seigneur et « roi, et pour le maître de l'univers. On a obéi de même « à ceux qui lui ont succédé au pontificat; et cela conti- « nue aujourd'hui et continuera jusqu'à la fin des siècles.

« L'un de ces pontifes, comme maître du monde, a fait « la concession de ces îles et de la terre ferme de l'Océan « à leurs majestés catholiques les rois de Castille, don « Ferdinand et dona Isabelle de glorieuse mémoire, et à « leurs successeurs nos souverains, avec tout ce qu'elles « contiennent, comme cela se trouve plus amplement ex- « pliqué par certains actes qu'on vous montrera si vous « le désirez. Sa majesté est donc, en vertu de cette dona- « tion, roi et seigneur de ces îles et de la terre ferme, « et c'est en cette qualité de roi et de seigneur que la « plupart des îles à qui on a fait connaître ces titres ont « reconnu sa majesté, et lui rendent aujourd'hui foi et « hommage de bon gré et sans opposition, comme à leur « maître légitime. Et du moment que les peuples ont été « instruits de sa volonté, ils ont obéi aux hommes saints « que sa majesté a envoyés pour leur prêcher la foi; et « tous, de leur plein gré et sans le moindre espoir de « récompense, se sont rendus chrétiens et continuent « de l'être. Sa majesté les ayant reçus avec bonté sous sa « protection, a ordonné qu'on les traitât de la même ma- « nière que ses autres sujets et vassaux. Vous êtes tenus « et obligés de vous conduire de même; c'est pourquoi « je vous prie et vous demande aujourd'hui de prendre le « temps nécessaire pour réfléchir mûrement à ce que je « viens de vous déclarer, afin que vous puissiez recon- « naître l'église pour la souveraine et le guide de l'uni- « vers, ainsi que le saint père, nommé le *pape*, par sa « propre puissance, et sa majesté, par la concession du « pape, pour rois et seigneurs souverains de ces îles et « de la terre ferme; et afin que vous consentiez que les « susdits saints pères vous annoncent et vous prêchent la « foi. Si vous vous conformez à ce que je viens de vous « dire, vous ferez bien et vous remplirez les devoirs aux- « quels vous êtes obligés et tenus. Alors sa majesté et « moi en son nom, nous vous recevrons avec amour et « bonté, et nous vous laisserons vous, vos femmes et vos « enfans, exempts de servitude, jouir de la propriété de « tous vos biens, de la même manière que les habitans « des îles. Sa majesté vous accordera en outre plusieurs « priviléges, exemptions et récompenses. Mais si vous re- « fusez ou si vous différez malicieusement d'obéir à mon « injonction, alors, avec le secours de Dieu, j'entrerai « par force dans votre pays, je vous ferai la guerre la « plus cruelle, je vous soumettrai au joug de l'obéis- « sance envers l'église et le roi, je vous enlèverai vos « femmes et vos enfans pour les faire esclaves et en « disposer selon le bon plaisir de sa majesté; je saisirai « tous vos biens et je vous ferai tout le mal qui dépendra « de moi, comme à des sujets rebelles qui refusent de se « soumettre à leur souverain légitime. Je proteste d'a- « vance que tout le sang qui sera répandu et tous les « malheurs qui seront la suite de votre désobéissance ne « pourront être imputés qu'à vous seuls, et non à sa ma- « jesté, ni à moi ni à ceux qui servent sous mes ordres; « c'est pourquoi vous ayant fait cette déclaration et re- « quisition, je prie le notaire ici présent de m'en donner « un certificat dans la forme requise.» (Herrera, *Decad.* I, lib. VII, cap. XIV.)

NOTE 24, p. 502.

Balboa, dans sa lettre au roi, dit que de cent quatre-vingt-dix hommes qu'il avait emmenés avec lui, il n'y en eut jamais quatre-vingts à la fois en état de servir, tant ils souffraient de la fatigue, de la faim et des maladies. (Herrera, *Dec.* I, lib. X, c. XVI. P. Martyr, *Dec.*, pag. 226.)

NOTE 25, p. 506.

Fonseca, évêque de Palencia et principal directeur des affaires de l'Amérique, avait huit cents Indiens en propriété; le commandeur Lope de Conchillos, son premier associé dans ce département, en possédait onze cents, et on en avait donné en grand nombre aux autres favoris. Ils envoyaient des intendans aux îles pour louer ces esclaves aux colons. (Herrera, *Dec.* I, lib. IX, c. XIV, p. 325.)

NOTE 26, p. 515.

Quoiqu'il y ait plus d'eau en Amérique que dans aucune autre partie du globe, on ne trouve cependant ni ruisseau ni rivière dans la province de Yucatan. Cette péninsule s'étend dans la mer à cent lieues de longueur depuis le continent, mais n'a pas plus de vingt-cinq lieues dans sa plus grande largeur. C'est une plaine unie où il n'y a pas la moindre montagne. Les habitans font usage de l'eau de puits, qu'on trouve partout en abondance. Toutes ces circonstances font regarder cette vaste étendue de terre comme un lieu qui a fait autrefois partie de la mer. (Herrera, *Descr. Indiæ occident.*, pag. 14. *Hist nat.*, par M. de Buffon, tom. 1, p. 593.)

NOTE 27, p. 516.

M. Clavigero me critique pour avoir dit que les Espagnols qui s'étaient embarqués avec Cordova et Grijalva s'imaginèrent, dans leurs espérances fantastiques, voir sur les côtes de Yucatan des villes ornées de tours et de *coupoles*. Je ne sais dans quelle traduction il aura lu mon histoire (car la citation qu'il en fait n'est pas tirée de l'original); mais je n'aurais jamais imaginé qu'aucun bâtiment érigé par les anciens Américains pût faire naître l'idée d'une coupole ou d'un dôme, structure que

leur habileté en architecture, quelle qu'elle fût, était incapable de concevoir. Mes expressions sont : qu'ils transformaient les villages, qu'ils voyaient de leurs vaisseaux, en autant de villes ornées de tours et de pinacles. Par pinacles, j'entends quelques élévations qui surgissaient au-dessus des autres bâtimens, et le passage est traduit presque littéralement d'Herrera. (*Dec.* II, lib. III, c. I.) Dans presque toutes les descriptions des nouveaux pays, données par les voyageurs espagnols de ce siècle, on retrouve cette chaleur d'admiration qui les porte à décrire ces nouveaux objets dans les termes les plus emphatiques. Lorsque Cordova et ses compagnons aperçurent pour la première fois un village indien plus considérable qu'aucun de ceux qu'ils eussent rencontrés jusqu'alors dans ces îles, ils le qualifièrent du nom splendide de *Grand-Caire*. (B. Diaz, c. II). Ce fut par la même cause que Grijalva et ses compagnons pensèrent que le pays le long duquel ils avaient dirigé leur course méritait le nom de *Nouvelle-Espagne*.

NOTE 28, p. 518.

Suivant M. de Cassini, la plus grande hauteur des Pyrénées est de six mille six cent quarante-six pieds. Celle du mont Gemmi, dans le canton de Berne, est de dix mille cent et dix pieds. Le P. Feuillé dit que, suivant sa mesure, le pic de Ténériffe a treize mille cent soixante-dix-huit pieds de hauteur. La hauteur du Chimboraço, la partie la plus élevée des Andes, est de vingt mille deux cent huit pieds. (*Voyages de D. J. Ulloa*, *observation astron. et phys.*, tom. II, pag. 114.) La seule partie du Chimboraço, qui est toujours couverte de neige, a huit cents toises de hauteur perpendiculaire. (Prévost, *Hist. gén. des voyages*, vol. XIII, p. 636.)

NOTE 29, p. 518.

Comme une description particulière fait une plus forte impression que des assertions générales, je placerai ici un compte rendu de la rivière de la Plata, par un témoin oculaire, le P. Cattaneo, jésuite de Modène, qui arriva à Buenos-Ayres en 1749, et qui décrit les sentimens qu'il éprouva à la première vue de ces objets nouveaux.« Lorsque j'étais en Europe et que je lisais dans les livres de géographie et d'histoire que l'embouchure de la rivière de la Plata avait cent cinquante milles de largeur, je regardais ce récit comme une exagération, parce que nous n'avons dans notre hémisphère aucune rivière qui approche de cette grandeur. Mon plus grand désir, en approchant de son embouchure, fut de vérifier par moi-même la vérité de ce fait, et j'ai trouvé qu'on l'avait rendu avec fidélité; ce que je conclus particulièrement d'une circonstance. Lorsque nous partîmes de Monte-Video, qui est un fort situé à plus de cent milles de l'embouchure de la rivière et où sa largeur est considérablement diminuée, nous naviguâmes un jour entier avant de découvrir le bord opposé de la rivière. Lorsque nous nous trouvâmes au milieu du canal, nous ne pûmes discerner ni l'une ni l'autre rive et ne vîmes que le ciel et l'eau, comme si nous avions été dans le Grand-Océan. Nous aurions même pensé être en pleine mer si la douceur de l'eau de cette rivière, qui est aussi trouble que celle du Pô, ne nous eût pas convaincus du contraire. A Buénos-Ayres même, qui est à cent lieues plus haut, et où la rivière est bien moins large encore, il est impossible de rien distinguer sur la rive opposée, qui, à la vérité, est fort basse et fort plate; on ne peut pas seulement voir les maisons ni les tours de l'établissement portugais de Colonia qui se trouvent à l'autre bord. (*Lettera prima*, publiée par Muratori, dans son *Christianesimo felice*, etc., c. I, pag. 257.)

NOTE 30, p. 519.

Terre-Neuve, une partie de la Nouvelle-Écosse et le Canada, se trouvent sous le même parallèle de latitude que le royaume de France, et dans ces pays l'eau des rivières est gelée pendant l'hiver à plusieurs pieds d'épaisseur ; la terre y est couverte de neige ; la plupart des oiseaux quittent pendant cette saison un climat où ils ne pourraient pas vivre. Le pays des Esquimaux, une partie de la côte de Labrador et les pays qui se trouvent au midi de la baie d'Hudson, sont sous le même parallèle que la Grande-Bretagne; cependant le froid y est si excessif que toute l'industrie des Européens mêmes n'a pas tenté de les cultiver.

NOTE 31, p. 520.

Acosta est, je crois, le premier philosophe qui ait cherché à rendre raison des différens degrés de chaleur dans l'ancien et le nouveau continens par l'action des vents qui règnent dans l'un et dans l'autre. (*Histoire morale*, etc., lib. II et III.) M. de Buffon a adopté cette théorie, qu'il a non-seulement rectifiée par de nouvelles observations, mais qu'il a même embellie et mise dans un jour plus frappant avec son éloquence ordinaire. On ajoutera ici quelques remarques qui pourront éclaircir encore une doctrine très importante dans ses recherches sur la température des différens climats.

Lorsqu'un vent froid souffle sur un pays, il doit en y passant lui enlever une partie de sa chaleur et par-là même perdre une partie de sa froideur. Mais s'il continue à souffler dans la même direction, il passera par degrés sur une surface déjà refroidie, et ne pourra bientôt plus perdre de son âpreté. Si donc il parcourt un grand espace, il y apportera tout le froid d'une forte gelée.

Si le même vent parcourt l'étendue d'une mer vaste et profonde, la superficie de l'eau sera d'abord refroidie à un certain degré, et le vent se trouvera réchauffé à proportion. Mais l'eau plus froide de la surface devenant spécifiquement plus pesante que l'eau plus chaude qui est au-dessous, descend, et celle qui est plus chaude prend sa place; celle-ci se refroidissant à son tour, continue à échauffer le courant d'air qui passe par-dessus et en diminue la froideur. L'action mécanique du vent et le mouvement de la marée contribuent à opérer ce changement successif de l'eau de la surface et l'élévation de celle qui est plus chaude, et par conséquent le refroidissement successif de l'air.

Cela continuera de même, et l'âpreté du vent diminuera, jusqu'à ce que l'eau soit refroidie au point que sa surface ne soit plus assez agitée par l'action du vent pour qu'elle ne puisse se glacer. Partout où la surface se gèle, le vent n'est plus réchauffé par l'eau intérieure, et il continue alors à souffler avec le même degré de froid.

C'est d'après ces principes qu'on peut expliquer les

fortes gelées dans les grands continens, la douceur des hivers dans les petites îles et le froid excessif des hivers dans ces parties de l'Amérique septentrionale qui nous sont le mieux connues. Dans les lieux qui sont au nord-ouest de l'Europe, la rigueur de l'hiver est modérée par les vents d'ouest qui soufflent assez constamment pendant les mois de novembre, de décembre et une partie de janvier.

D'un autre côté, lorsqu'un vent chaud souffle sur la terre, il en échauffe la surface, qui par conséquent doit cesser de diminuer la chaleur du vent. Mais lorsque ce même vent souffle sur les eaux, il les agite, fait monter celle d'en bas qui est plus froide et continue ainsi à perdre de sa chaleur.

Mais la principale cause de cette propriété de la mer de modérer la chaleur du vent ou de l'air qui passe par-dessus, c'est que la surface de la mer, attendu la transparence de l'eau, ne peut pas être échauffée à un degré considérable par les rayons du soleil; au lieu que la terre, qui est exposée à leur action, acquiert bientôt une grande chaleur. Ainsi lorsque le vent parcourt un continent de la zone torride, il devient bientôt d'une chaleur insupportable; mais en passant sur une vaste étendue de mer, il se rafraîchit par degrés, de sorte qu'en arrivant à la côte la plus éloignée, il devient propre à la respiration.

Ces principes peuvent nous aider à expliquer la cause des chaleurs étouffantes des grands continens de la zone torride, de la douceur du climat des îles qui se trouvent à la même latitude, de la grande chaleur qu'on éprouve pendant l'été dans les grands continens situés sous les zones tempérées ou plus froides, en comparaison de celle qu'on éprouve dans les îles. La chaleur du climat dépend non-seulement de l'effet immédiat des rayons du soleil, mais encore de leur action continue et de la chaleur qu'ils ont déjà produite antérieurement, et dont la terre demeure imprégnée pendant quelque temps; c'est pour cela qu'on éprouve dans le jour la plus grande chaleur vers les deux heures après midi; que les grandes chaleurs de l'été se font sentir vers le mois de juillet, et que le froid est ordinairement plus violent en hiver vers le mois de janvier.

La température modérée des parties de l'Amérique qui se trouvent sur l'équateur provient des forêts qui les couvrent et qui empêchent les rayons du soleil d'échauffer la terre. Le sol n'étant point échauffé ne peut pas à son tour échauffer l'air, et les feuilles qui interceptent les rayons du soleil ne sont pas d'un volume suffisant pour absorber la quantité de chaleur nécessaire pour opérer cet effet. On sait d'ailleurs que la force végétative d'une plante produit dans les feuilles une perspiration proportionnée à la chaleur à laquelle elles sont exposées, et par la nature de l'évaporation, cette perspiration produit dans les feuilles un degré de froid proportionnel à la perspiration. Ainsi donc l'effet de la feuille pour échauffer l'air qui est en contact avec elle est prodigieusement diminué. Ces observations, qui jettent un nouveau jour sur ce sujet intéressant, m'ont été communiquées par mon ami, M. Robison, professeur de physique à l'université d'Édimbourg.

NOTE 32, p. 520.

Deux grands naturalistes, Piso et Margrave, nous ont donné la description du climat du Brésil avec une précision philosophique que nous désirerions de retrouver dans les relations de plusieurs autres provinces de l'Amérique. Tous deux disent qu'il est doux et tempéré en comparaison du climat de l'Afrique, ce qu'ils attribuent principalement au vent frais de la mer qui souffle constamment. L'air y est non-seulement frais pendant la nuit, mais même assez froid pour obliger les habitans à faire du feu dans leurs cabanes. (Piso, *de Medicina brasiliensi*, lib. I, p. 1, *etc.* Margravius, *Hist. rerum natural. Brasiliæ*, lib. VIII, c. III, p. 264.) Ce fait se trouve confirmé par Nieuhoff, qui a long-temps résidé dans le Brésil. (Churchill's *Collection*, vol. II, p. 26.) Gumilla, qui a passé plusieurs années dans le pays qu'arrose l'Orénoque, nous fait le même rapport de la température de son climat. (*Histoire de l'Orénoque*, tom. I, p. 26.) Le P. Anugua dit avoir beaucoup souffert du froid sur les bords de la rivière des Amazones. (*Relat.*, vol. II, p. 56.) M. Biet, qui a vécu long-temps à Cayenne, parle de même de la température de ce climat et l'attribue à la même cause. (*Voyage de la France équinox.*, p. 330.) Rien ne peut être plus différent de ces descriptions que celle que M. Adanson nous a donnée de la chaleur brûlante de la côte d'Afrique. (*Voyage au Sénégal, passim.*)

La forme de l'extrémité méridionale de l'Amérique[1] paraît être la cause la plus sensible et la plus probable du degré excessif de froid qu'on ressent dans cette partie du continent. Sa largeur diminue à mesure qu'elle s'étend du cap Saint-Antoine vers le sud, et ses dimensions sont fort rétrécies depuis la baie de Saint-Julien jusqu'au détroit de Magellan. Ses côtes orientale et occidentale sont baignées par la mer du Nord et l'océan Pacifique. Il est probable qu'une vaste mer s'étend depuis sa pointe méridionale jusqu'au pôle antarctique. Dans quelque direction que souffle le vent, il se trouve rafraîchi avant d'arriver aux terres magellaniques, en traversant une immense étendue d'eau, et la terre y occupe un espace trop peu considérable pour pouvoir réchauffer le vent à son passage. Ce sont ces circonstances qui concourent à rendre la température de l'air de cette partie de l'Amérique plus semblable à celle d'une île qu'à celle du climat d'un continent, et qui l'empêchent d'acquérir ce degré de chaleur qu'éprouvent en été les pays qui se trouvent, en Europe et en Asie, dans la même latitude septentrionale. Le vent du nord est le seul qui arrive à cette partie de l'Amérique après avoir traversé un grand continent. Mais après un examen attentif de sa position, nous trouverons que cela même sert plutôt à diminuer qu'à augmenter le degré de chaleur. C'est à l'extrémité méridionale de l'Amérique que finit proprement l'immense chaîne des Andes, qui parcourt presque en ligne droite, du nord au sud, toute l'étendue du continent. Les régions les plus brûlantes de l'Amérique méridionale, le Brésil, le Paraguay et le Tucuman sont à plusieurs degrés à l'est des terres magellaniques. Le pays plat du Pérou, où l'on éprouve la chaleur des tropiques, est situé fort à l'ouest de ces terres. Le vent du nord, quoiqu'il traverse la terre, n'apporte donc pas à l'extrémité méridionale de l'Amérique l'aug-

[1] Cette dernière partie de la note a été retranchée par Robertson dans sa dernière édition.

mentation de chaleur qu'il a pu prendre en passant par les régions brûlantes, parce qu'avant d'y arriver il doit raser les sommets des Andes et s'imprégner du froid de ces régions glacées.

NOTE 33, p. 521.

En 1739, on fit partir deux frégates françaises pour faire de nouvelles découvertes. Les navigateurs commencèrent à sentir un froid excessif au quarante-quatrième degré de latitude méridionale. Au quarante-huitième degré, ils trouvèrent des îles flottantes de glace. (*Hist. des navig. aux terres austr.*, tom. II, p. 256, etc.) Le docteur Halley trouva de la glace au cinquante-neuvième degré de latitude (*Id.*, tom. I, pag. 47.) Le commodore Byron, se trouvant sur la côte des Patagons, à cinquante degrés trente-trois minutes de latitude méridionale, le 15 décembre, qui est le milieu de l'été de cette partie du globe où le plus long jour tombe au 21 décembre, compare ce climat avec celui de l'Angleterre au milieu de l'hiver. (*Voyages de Hawkesworth*, tom. I, pag. 25.) M. Banks étant descendu à la Terre-de-Feu dans la baie de Bon-Succès, située au cinquante-cinquième degré de latitude, le 16 janvier, qui répond au mois de juillet de notre hémisphère, deux de ses gens moururent de froid pendant la nuit, et tous furent dans le plus grand danger de périr. (*Id.*, tom. II, pag. 51, 52.) Le 14 mars, qui répond au mois de septembre de l'Europe, l'hiver s'était déjà déclaré, et les montagnes se trouvaient couvertes de neige. (*Ib.*, pag. 72.)

Le capitaine Cook, dans son voyage au pôle méridional, nous fournit des exemples nouveaux et frappans de l'intensité extraordinaire du froid dans cette région du globe. «Qui aurait pensé, se dit-il, qu'une île qui n'a que soixante et dix lieues de circuit, et qui est située entre le cinquante-quatrième et le cinquante-cinquième degré de latitude, serait, au plus fort de l'été, couverte entièrement de plusieurs brasses (la brasse a six pieds) de neige glacée, et plus particulièrement vers la côte sud-ouest? Les sommets des hautes montagnes étaient couverts de neige et de glace, et la quantité qui se trouve dans les vallées est incroyable : à l'entrée des baies la côte se termine par un mur de glace d'une hauteur considérable.»

Dans quelques parties de l'ancien continent il règne, dans des latitudes méridionales très peu élevées, un degré extraordinaire de froid. M. Boyle, dans son ambassade à la cour du Dalay-Lama, passa l'hiver de 1774 à Chamnaning situé au trente et unième degré trente-neuf minutes de latitude nord, et il trouva souvent que le thermomètre s'élevait dans sa chambre à vingt-neuf degrés au-dessous de la glace, du thermomètre de Fahrenheit. Au milieu du mois d'avril, toutes les eaux stagnantes étaient glacées, et il tombait fréquemment de la neige. L'élévation extraordinaire du pays semble être la cause de ce froid excessif. En se rendant de l'Indostan au Thibet, on monte beaucoup pour parvenir au sommet des montagnes du Boutan; la descente de l'autre côté n'est pas dans la même proportion. Le royaume du Thibet est un pays élevé, extraordinairement nu et désert. Le froid extraordinaire dans les basses latitudes de l'Amérique ne peut être attribué à la même cause, parce que ces pays ne sont pas remarquables par leur élévation, et que plusieurs sont même bas et plats.

La cause la plus probable de la plus grande intensité du froid vers l'extrémité méridionale de l'Amérique semble être la forme du continent lui-même. Sa largeur décroît graduellement depuis le cap Saint-Antoine, dans la direction du sud, et ses dimensions vont toujours en diminuant depuis la baie de Saint-Julien jusqu'au détroit de Magellan. A l'est et à l'ouest, il est baigné par les océans Atlantique et Pacifique. Il est probable qu'une grande étendue de mer, sans aucune terre bien considérable, s'étend à partir de son point le plus méridional jusqu'au pôle antarctique. Dans quelque direction que le vent souffle, il arrive très rafraîchi aux régions magellaniques, après la vaste étendue d'eau sur laquelle il a passé; et il n'y a là aucune terre assez considérable pour qu'il puisse y puiser une grande chaleur en la traversant. Les circonstances concourent à rendre, dans ce district de l'Amérique, la température de l'air plus semblable à celle d'un climat insulaire que d'un climat continental, et l'empêchent d'arriver pendant l'été au même degré de chaleur que les lieux placés en Europe et en Asie à une latitude correspondante au nord. Le vent du nord est le seul qui arrive à cette partie de l'Amérique après avoir traversé un vaste continent. Mais en examinant attentivement la position dans laquelle il souffle, il est facile de se convaincre qu'il tend plutôt à diminuer qu'à augmenter la chaleur. L'extrémité méridionale de l'Amérique est proprement la dernière limite de cette immense chaîne des Andes qui s'étend presque en ligne directe du nord au sud, à travers tout ce continent. Les régions les plus chaudes de l'Amérique méridionale, telles que la Guyane, le Brésil, le Paraguay, le Tucuman, sont à plusieurs degrés à l'est des terres magellaniques. La plaine du Pérou, qui jouit des chaleurs du tropique, est située fort à l'ouest de ces régions. Quoique le vent du nord souffle sur des terres, il n'apporte à l'extrémité méridionale de l'Amérique aucune chaleur nouvelle qu'il ait pu ramasser dans son passage à travers des régions torrides; mais au contraire, avant d'y arriver, il faut qu'il s'élève au-dessus des sommets des Andes, et qu'il s'y imprègne du froid de cette région glacée.

Quoiqu'il soit maintenant prouvé qu'il n'existe aucun continent méridional dans la région du globe où on supposait qu'il devait se trouver, il paraît néanmoins, d'après les découvertes du capitaine Cook, que près du pôle sud on trouve une grande étendue de pays, et que c'est à cela qu'on doit une grande partie de ces monceaux de glaces répandus dans la mer du Sud (v. II, p. 230, 239). Peut-être l'influence de ce lointain continent de glace se fait-elle sentir jusqu'aux extrémités méridionales de l'Amérique c'est une recherche qui n'est pas indigne d'attention.

NOTE 34, p. 522.

M. de La Condamine, un des derniers et des plus exacts observateurs de l'état intérieur de l'Amérique méridionale dit : «A cette foule d'objets variés, qui diversifient «les campagnes cultivées de Quito, succédait l'aspect le «plus uniforme; de l'eau, de la verdure et rien de plus. «On foule la terre aux pieds sans la voir ; elle est si cou«verte d'herbes touffues, de plantes et de broussailles, «qu'il faudrait un assez long travail pour en découvrir «l'espace d'un pied.» (*Relat. abrégée d'un voyage, etc.*) Une des singularités de ces forêts, c'est une espèce d'o-

sier, que les Espagnols appellent *bejucos*, les Français *lianes*, et auquel les Indiens donnent le nom de *nibbees*, dont on se sert ordinairement en Amérique au lieu de cordes. Cette plante monte en serpentant autour des arbres qu'elle rencontre, et après s'être élevée jusqu'aux plus hautes branches, elle jette des filets qui descendent perpendiculairement, rentrent dans la terre, y prennent racine, s'élèvent de nouveau autour d'un autre arbre, montant ainsi et descendant alternativement. D'autres rejetons, portés obliquement par le vent ou par quelque hasard, forment un assemblage confus de cordages qui ressemble aux manœuvres d'un vaisseau. (Bancroft, *Nat. Hist. of Guiana*, p. 99.) On trouve de ces filets de liane qui sont de la grosseur du bras d'un homme. (*Ibid.*, p. 75.) La relation que M. Bouguer a donnée des forêts du Pérou, ressemble parfaitement à cette description. (*Voyage au Pérou*, p. 16.) Oviedo nous a laissé une semblable description des forêts qui se trouvent en d'autres parties de l'Amérique. (*Hist.*, lib. IX, p. 144, D.) Pendant plus de quatre mois de l'année, les Moxes ne peuvent avoir de communication entre eux, parce que la nécessité où ils sont de chercher des hauteurs pour se mettre à couvert de l'inondation fait que leurs cabanes sont fort éloignées les unes des autres. (*Lettres édifiantes*, tom. X, p. 187.)

Garcia nous a donné une description détaillée et exacte des rivières, des lacs, des bois et des marais des provinces de l'Amérique situées entre les tropiques. (*Origen de los Indios*, lib. II, c. V, § 4, 5.) Les difficultés incroyables que Gonzalès Pizarre eut à surmonter en voulant pénétrer dans le pays situé à l'est des Andes nous donne un tableau frappant de l'état où se trouvait cette partie de l'Amérique avant d'être défrichée. (Garcil. de la Vega, *Comment royal du Pérou*, part. II, liv. III, cap. II-V.)

NOTE 35, p. 523.

Il paraît que les animaux de l'Amérique n'ont pas toujours été plus petits que ceux des autres parties du globe. On a trouvé près des rives de l'Ohio un grand nombre d'os d'une grandeur étonnante. L'endroit où l'on a fait cette découverte se trouve à cent quatre-vingt-dix milles plus bas que le confluent de la rivière Scioto avec l'Ohio, et à près de quatre milles de la rive de cette dernière, du côté d'un marais nommé *le Grand-Marais-Salé*. Ces os se trouvent en grande quantité à cinq ou six pieds sous terre, et la couche en est visible sur le bord du Marais-Salé. (*Journal of colonel George Croglan; Ms. entre les mains de l'auteur.*) Cet endroit paraît marqué avec exactitude dans la carte d'Evans. Ces os doivent avoir appartenu à des animaux d'une grandeur énorme; les naturalistes, qui n'ont jamais connu d'animal vivant d'une pareille stature, ont d'abord été portés à croire que c'étaient des substances minérales. Après en avoir reçu plusieurs échantillons de différentes parties de la terre, et après les avoir examinés avec plus d'attention, on est enfin convenu que c'étaient des os de quelques animaux : comme l'éléphant est le plus grand quadrupède connu, et que les dents qu'on a trouvées ressemblent beaucoup à celles des éléphans, tant par la qualité que par la forme, on en a conclu que les squelettes trouvés près de l'Ohio étaient de cette espèce. Mais le docteur Hunter, l'un des savans de ce siècle qui est le plus en état de décider cette question, après avoir examiné attentivement plusieurs morceaux des défenses, des dents mâchelières et des mâchoires, envoyées de l'Ohio à Londres, a prétendu qu'elles n'appartenaient pas à l'éléphant, mais à quelque grand animal carnivore d'une espèce inconnue. (*Phil. Transact.*, vol. LVIII, pag. 34.) On a trouvé des os de la même espèce et d'une grandeur aussi remarquable près des embouchures de l'Oby, de Jeniseia et de la Lena, trois grandes rivières de Sibérie. (Strahlenberg, *Descrip. des parties septentrionale et orientale de l'Europe et de l'Asie*, pag. 402.) L'éléphant paraît ne pas sortir de la zone torride, et ne point multiplier au-delà. Il ne pourrait vivre dans ces froides régions qui bordent la mer Glaciale. L'existence de ces grands animaux en Amérique pourrait ouvrir un vaste champ aux conjectures. Plus nous considérons la nature et la variété de ses productions, plus nous devons être convaincus que ce globe terraqué a subi d'étranges changemens par des convulsions et des révolutions dont l'histoire ne nous a conservé aucune trace.

NOTE 36, p. 523.

Cette dégénération des animaux domestiques d'Europe en Amérique doit être attribuée en partie aux causes suivantes. Dans les établissemens espagnols qui se trouvent ou sous la zone torride, ou dans les pays qui l'avoisinent, le plus grand degré de chaleur et le changement de nourriture empêchent les moutons et les bêtes à corne de parvenir à la même grandeur qu'en Europe. Ils deviennent rarement aussi gras, et leur chair n'en a ni le suc ni la saveur délicate. Dans l'Amérique septentrionale, où le climat est plus tempéré et plus approchant de celui de l'Europe, les herbes qui viennent naturellement dans les pâturages sont d'une mauvaise qualité. (Mitchell, pag. 157.) L'agriculture y a fait si peu de progrès que la nourriture artificielle pour les troupeaux y est en très petite quantité, et l'on n'y prend presque aucun soin du bétail pendant l'hiver, qui est très long dans plusieurs provinces et rigoureux dans toutes. On traite fort mal les chevaux et les bêtes à cornes dans toutes les colonies anglaises. Toutes ces causes contribuent peut-être plus que la qualité du climat à faire dégénérer, dans ces provinces, la race des chevaux, des bœufs et des moutons.

NOTE 37, p. 523.

En 1518 l'île d'Hispaniola fut désolée par ces insectes destructeurs. Herrera, qui rapporte toutes les particularités de ce fléau, nous donne un exemple singulier de la superstition des colons espagnols. «Après avoir essayé, dit-il, tous les moyens possibles de détruire les fourmis ils résolurent d'implorer la protection des saints; mais comme c'était une espèce de calamité toute nouvelle, ils furent embarrassés sur le choix du saint qui pourrait leur être le plus propice. Ils tirèrent au sort le patron qu'ils devaient choisir. Le sort décida en faveur de saint Saturnin. Ils célébrèrent sa fête avec une grande solennité, et le fléau, ajoute l'historien, commença sur-le-champ à diminuer ses ravages.» (Herrera, *Decad.* II, lib. III, c. XV, pag. 107.)

mentation de
les régio...
raser ...
ce...

...24.

...ilosophiques sur les ...ifférence de chaleur est ...ire qu'il fait aussi chaud ... l'équateur, qu'à dix-huit ... (tom. I, pag. 11). Le doc...ns d'observations, prétend ...e à quatorze ou quinze de...g. 257.)

...9, p. 524.

M Bertram, qu... janvier 1765 se trouva à la source de la rivière de Saint-Jean dans la Floride, y éprouva un froid si violent que, dans une seule nuit, la terre fut gelée de l'épaisseur d'un pouce sur les bords de la rivière. Les tilleuls, les citronniers et les bananiers périrent tous à Saint-Augustin. (Bertram's *Journal*, pag. 10.) Le docteur Mitchell nous fournit plusieurs exemples des effets extraordinaires du froid dans les provinces du midi de l'Amérique septentrionale. (*Present State*, pag. 206, etc.) Le 7 février 1747, le froid fut si violent à Charlestown, que deux bouteilles d'eau chaude qu'une personne avait mises en se couchant dans son lit, se trouvèrent fendues le lendemain au matin, et que l'eau n'était plus que deux morceaux solides de glace. Une jate d'eau dans laquelle était une anguille vivante, fut gelée jusqu'au fond dans une cuisine où il y avait du feu. Presque tous les orangers et les oliviers furent détruits. (*Descrip. of south Carolina*, VIII. London, 1761.)

NOTE 40, p. 524.

Nous trouvons un exemple remarquable de cette fertilité dans la Guyane hollandaise, pays fort plat, et si bas que pendant les saisons pluvieuses il est ordinairement couvert de près de deux pieds d'eau. Cela rend le sol si riche, qu'il y a sur la surface, à douze pouces de profondeur, une couche d'engrais excellent qu'on transporte pour cet usage à la Barbade. On a fait successivement trente coupes de cannes à sucre sur les bords de l'Essequebo, tandis qu'on n'en fait jamais plus de deux dans les îles des Indes occidentales. Les colons se servent de plusieurs moyens pour diminuer cette excessive fertilité du sol. (Bancroft, *Nat. ist. of Guiana*, p. 10, etc.)

NOTE 41, p. 528.

Il paraît que c'est sans la moindre preuve évidente que M. Muller a supposé que le cap avait été doublé (tom. I, pag. 2, etc.) L'académie impériale de Saint-Pétersbourg paraît appuyer ce sentiment sur la manière dont Ischukotsnoï-Noss, se trouve placé sur ses cartes. Mais je suis convaincu, d'après une autorité incontestable, que jamais aucun vaisseau russe n'a fait le tour de ce cap; et l'on n'a que des notions très imparfaites du pays des Tschutki, qui ne dépend pas de l'empire de Russie.

NOTE 42, p. 529.

Si c'était ici le lieu d'entrer dans une longue et épineuse recherche de géographie, nous pourrions faire plusieurs observations curieuses en comparant les relations des deux voyages des Russes et les cartes de leurs navigations respectives. Une remarque nous servira pour tous les deux : on ne peut regarder comme absolument exacte, la position qu'ils donnent aux différens lieux qu'ils ont visités. Le temps était si nébuleux qu'ils ne virent que rarement le soleil ou les étoiles, et la position des îles et des continens supposés fut déterminée par le seul calcul et non par des observations. Behring et Tschirikow allèrent beaucoup plus loin vers l'est que Krenitzin. Le pays découvert par Behring, et qu'il regarda comme faisant partie du continent de l'Amérique, est situé au deux cent trente-sixième degré de longitude, en comptant du premier méridien à l'île de Fer, et au cinquante-huitième degré vingt-huit minutes de latitude. *Tschirikow* toucha à la même côte au deux cent quarante-unième degré de longitude et au cinquante-sixième de latitude (Muller, I, 248, 249.) Il faut que le premier se soit avancé à soixante degrés de Petropawlowska, d'où il mit à la voile, et le dernier à soixante-cinq degrés. Mais il paraît par la carte de Krenitzin qu'il ne poussa son voyage qu'au deux cent quatre-vingtième degré à l'est, et seulement à trente-deux degrés de Petropawlowska. En 1741, Behring et Tschirikow, en allant et en revenant, dirigèrent principalement leur route au sud de la chaîne d'îles qu'ils avaient découverte, et en observant les montagnes et le terrain inégal des caps qu'ils voyaient au nord, ils pensèrent que c'étaient des promontoires de quelque partie du continent de l'Amérique qui, à ce qu'ils s'imaginèrent, s'étendait jusqu'au cinquante-sixième degré de latitude au sud. C'est ainsi qu'on les trouve placés dans la carte publiée par Muller, et sur une carte dessinée à la main par un contre-maître du navire de Behring, et qui m'a été communiquée par M. le professeur Robison. Mais en 1769, Krenitzin, après avoir hiverné dans l'île d'Alaxa, s'avança si fort au nord, en revenant, que sa route se trouva couper par le milieu ce qu'ils avaient supposé devoir être un continent, et qu'il trouva n'être qu'une mer ouverte; et il vit que ce qu'on avait pris pour des caps du continent n'étaient que des îles de roche. Il est à présumer que les pays découverts en 1741 à l'est n'appartiennent pas au continent de l'Amérique, et ne sont qu'une continuation de cette chaîne d'îles. Le froid extrême qui pendant l'été règne dans toutes ces îles, nous porte à conjecturer qu'elles ne sont dans le voisinage d'aucun continent. Le nombre des volcans qui se trouvent dans ces régions du globe est extraordinaire. Il y en a plusieurs au Kamstchatka, et il n'y a pas une des îles, grandes ou petites, que les Russes ont visitées, où l'on n'en trouve. Plusieurs de ces volcans sont encore allumés, et toutes les montagnes conservent des marques de leurs anciennes éruptions. Si je voulais admettre les conjectures qu'on a avancées en parlant de la population de l'Amérique, je pourrais supposer que cette partie de la terre ayant souffert de violentes secousses par des tremblemens de terre et des volcans, l'isthme qui peut-être a uni autrefois l'Asie à l'Amérique a été brisé et transformé par le choc en un groupe d'îles.

Il est singulier que dans le même temps que les Russes cherchaient à faire des découvertes au nord-ouest de l'Amérique, les Espagnols étaient occupés du même projet dans une autre partie de ce continent. En 1769, deux petits navires partirent de Lorette, en Californie pour découvrir les côtes du pays qui est au nord de cette péninsule. Ils ne passèrent pas le port de Monte-Rey, situé au trente-sixième degré de latitude. Mais dans plusieurs autres expéditions faites du port de Saint-Blas

dans la Nouvelle-Galice, les Espagnols s'avancèrent jusqu'au cinquante-huitième degré de latitude. (*Gaseta de Madrid, des 19 mars et 14 mai 1776.*) Mais comme les journaux de ces voyages n'ont pas encore été publiés, je ne puis comparer les progrès qu'ils ont faits avec ceux des Russes, ni faire voir à quel point les navigateurs des deux nations se sont approchés les uns des autres. Il faut espérer que le ministre éclairé qui est aujourd'hui à la tête des affaires d'Espagne en Amérique ne privera pas le public de ces instructions.

NOTE 43, p. 530

La connaissance que nous avions de la proximité des deux continens d'Asie et d'Amérique était fort imparfaite au moment où je publiai pour la première fois mon Histoire d'Amérique; elle est maintenant complète. Le compte rendu par M. Cook des découvertes russes entre l'Asie et l'Amérique, imprimé en 1780, contient plusieurs faits aussi curieux qu'importans sur les différentes tentatives faites par les Russes pour ouvrir une communication avec le Nouveau-Monde. L'auteur du grand voyage de découvertes, commencé par le capitaine Cook en 1776, et terminé par les capitaines Clerk et Gore, publié en 1780, a donné tous les renseignemens que la curiosité humaine pouvait désirer à cet égard.

Mon ami M. Playfair, professeur de mathématiques à l'université d'Édimbourg, a bien voulu à ma requête comparer les récits et les cartes de ces illustres voyageurs avec les relations et cartes plus imparfaites des Russes. Je citerai ici, dans ses propres expressions, le résultat de cette comparaison, et avec beaucoup plus de confiance dans son exactitude scientifique que je n'en aurais pu mettre dans mes propres observations sur ce sujet.

Les découvertes du capitaine Cook dans son dernier voyage ont confirmé le raisonnement du docteur Robertson et ont lié ensemble tous les faits sur lesquels posait son argumentation. Il est maintenant confirmé que Behring et Tschirikow ont touché la côte de l'Amérique en 1741; le premier découvrit la terre sous la latitude de cinquante-huit degrés vingt-huit minutes et à environ deux cent quatre-vingt-six à l'est de l'île Ferro. Il a donné une description si minutieuse de la baie où il a jeté l'ancre et des hautes montagnes appelées par lui Saint-Élie, et placées par lui à l'orient de cette baie, que bien que le compte rendu de son voyage soit fort abrégé dans la traduction anglaise, le capitaine Cook reconnût ce lieu en naviguant le long de la côte occidentale de l'Amérique, en 1778. L'île de Saint-Hermogène, près de l'embouchure de la rivière de Cook, les îles Schumagin, sur la côte d'Alaska, et l'île Brumeuse, conservent dans la carte du capitaine Cook les noms qu'ils avaient reçus du navigateur russe. (*Voy. de Cook,* vol. II, p. 347.)

Tschirikow arriva sur la même côte à environ deux degrés trente minutes de plus au sud que n'était arrivé Behring, près du mont Edgecumb de Cook.

Quant à Krenitzin, nous apprenons, par le compte rendu de Cook des découvertes russes, qu'il fit voile avec deux vaisseaux en 1768, de l'embouchure du Kamtschatka, avec son propre vaisseau; qu'il aborda l'île d'Ounalaska, dans laquelle existait un établissement russe depuis 1762, et qu'il y passa l'hiver probablement dans ce même port ou la même baie où le capitaine Cook jeta ensuite l'ancre. L'autre vaisseau passa l'hiver à Alaska, qu'on croyait être une île, mais qui fait partie du continent américain. Krenitzin revint donc sans savoir qu'aucun de ses deux vaisseaux eût touché la côte d'Amérique, et cela est d'autant plus surprenant, que nous savons par le récit du capitaine Cook que les Russes, aussi bien que les habitans d'Ounalaska, regardent Alaska comme un grand continent.

«D'après Krenitzin, le vaisseau qui avait passé l'hiver à Alaska s'était à peine éloigné à trente-deux degrés à l'est du port de Saint-Pierre et Saint-Paul, dans le Kamtschatka; mais suivant les cartes beaucoup plus exactes du capitaine Cook, il se serait éloigné jusqu'à trente-sept degrés dix-sept minutes à l'est de ce port.

On retrouve la même erreur de près de cinq degrés dans la longitude donnée par Krinitzin à Ounalaska. Il est assez curieux que dans la carte des mêmes mers, remise par les Russes dans cette île aux mains du capitaine Cook, il y avait une erreur de la même espèce et presque de la même étendue

«Mais ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, c'est que les découvertes du capitaine Cook ont pleinement confirmé les conjectures du docteur Robertson : que de futurs navigateurs, en allant plus loin au nord dans ces mers que ne l'ont fait Behring, Tschirikow ou Krenitzin, pourront découvrir un jour que le continent de l'Amérique est encore plus rapproché qu'ils ne l'ont pensé de celui de l'Asie (liv. IV).»

«On a en effet trouvé que ces deux continens, qui sont au cinquante-cinquième parallèle, à l'extrémité méridionale d'Alaska, sont éloignés l'un de l'autre d'environ quatre cents lieues, et vont continuellement en se rapprochant à mesure qu'ils s'étendent vers le nord, jusqu'à ce que, à moins d'un degré du cercle polaire, ils sont terminés par deux caps, éloignés de quinze lieues seulement l'un de l'autre. Le cap oriental de l'Asie est à soixante-six degrés six minutes de latitude, et à dix-neuf degrés vingt-deux minutes de longitude orientale de Greenwich; et l'extrémité occidentale de l'Amérique ou le cap du Prince de Galles, est à soixante-cinq degrés vingt minutes de latitude, et cent quatre-vingt onze degrés quarante-cinq minutes de longitude. Presque au milieu de ce détroit si court (le détroit de Behring), qui sépare ces deux caps, sont les deux îles de Saint-Diomède, d'où on peut voir les deux continens. Le capitaine King rapporte qu'en faisant voile à travers ce détroit, le 5 juillet 1779, le brouillard étant venu à se dissiper, il put jouir du plaisir de voir en même temps de son vaisseau les deux continens d'Asie et d'Amérique et les îles de Saint-Diomède, placées au milieu d'eux. (*Voy. de Cook,* vol. III, p. 244.)

«Au-delà de ce point, le détroit s'ouvre vers l'océan arctique, et les côtes de l'Asie et de l'Amérique divergent si rapidement l'une de l'autre, que sous le soixante neuvième parallèle elles sont éloignées de plus de cent lieues.

«Au sud de ce détroit on trouve un grand nombre d'îles, celles de Clerk, de King, d'Anderson, etc., qui peuvent aussi bien que celles de Saint-Diomède avoir facilité l'émigration des habitans d'un continent à l'autre. Cependant, sur la foi des Russes d'Ounalaska, et d'après d'autres bonnes raisons, le capitaine Cook a diminué le nombre des îles placées dans les premières cartes de l'archipel septentrional, et a aussi indiqué Alaska, ou le promontoire qui s'étend au sud-ouest du continent de l'Amérique vers le Kamtschatka, comme étant à une distance de cinq degrés de longitude plus éloignée de la côte

de l'Asie qu'elle ne se trouvait d'après les navigateurs russes.

«La géographie de l'Ancien comme du Nouveau-Monde est donc également redevable aux découvertes faites dans ce mémorable voyage qui a rectifié bien des erreurs, rempli bien des lacunes et confirmé l'exactitude de plusieurs observations précédentes. La base de la carte de l'empire russe, en ce qui concernait le Kamtschatka et le pays de Tschutzky était la position des quatre villes de Yakush, Ochotz, Botcheresk, et Petropawlowski, qui avait été déterminée par l'astronome Crousinikof. (*Nov. Comment. Petrop.*, vol. III, p. 465.) Mais l'exactitude des observations de Cook fut constatée par MM. Engel et Robert de Vaugondy. (Cook, *App.* I, n° 2, p. 267, 292); et le premier de ces géographes alla jusqu'à retirer vingt-cinq degrés de la longitude qui, sur la foi des observations de Krisilnicof avait été assignée aux limites orientales de l'empire russe. Si l'on considère que nos navigateurs anglais, après avoir déterminé la position de Petropawlowski par un grand nombre d'observations exactes, ont fixé la longitude de ce port à cent cinquante-huit degrés quarante-trois minutes est de Greenwich et sa latitude à cinquante-trois degrés une minute, en tombant d'accord avec les calculs de l'astronome russe, le premier à sept minutes près, le second avec une différence de moins d'une demi-minute, on jugera sans doute que cette coïncidence sur la situation d'un endroit aussi éloigné ne laisse pas une incertitude de plus de quinze milles anglais, et c'est là une précision que pour l'honneur de la science, il importe de remarquer.

«La principale erreur des cartes russes vient de ce qu'on n'y a pas porté assez loin les limites de cet empire vers l'est, comme on le voit en effet, pour le pays de Tschutski et la pointe nord-est de l'Asie. Avec ces lieux dont la position avait été inexactement tracée, sur les notes imparfaites de Behring et de Synd, on ne pouvait manquer de s'exposer à un grand nombre d'erreurs; aussi avait-on fixé le point à vingt-trois degrés deux minutes est seulement du méridien de Petropawlowski. (Cook, *App.*, n° 2.)

«D'après les observations du capitaine King, la différence de longitude entre Petropawlowski et le cap oriental est de trente et un degrés neuf minutes, c'est-à-dire huit degrés neuf minutes plus grande que les géographes russes ne le supposaient.

«Il paraît par les voyages de Cook et de King (III, 272) que les continens de l'Asie et de l'Amérique sont habituellement réunis par la glace durant l'hiver. M. Samwell confirme cette remarque de son officier supérieur. «A l'est de cet endroit, dit-il, c'est-à-dire à la latitude de soixante-six degrés nord, les deux côtes ne sont éloignées que de treize lieues, et à environ moitié chemin entre elles gisent des îles qui ne sont éloignées que de vingt milles des autres rivages. Il était aisé aux naturels de l'Asie de passer sur la côte opposée qu'ils avaient en vue, et il n'est pas douteux que soit à dessein, soit par accident, cela ne dût avoir lieu dans un certain nombre d'années. Les canots que nous vîmes chez les Tschutski étaient en état de faire un bien plus long voyage, et quelque grossiers qu'ils aient pu être dans des temps éloignés de nous, on ne peut guère supposer qu'ils ne fussent en état de soutenir un passage de six à sept lieues. Quelques habitans ont pu être transportés par accident à la côte opposée sur des morceaux de glace flottante. Ils ont pu même y aller sur des traineaux ou à pied; car nous avons toute raison de croire que le détroit est entièrement gelé en hiver, et ainsi, durant cette saison au moins, les continens, quant à ce qui est d'une communication facile entre eux, peuvent être regardés comme une seule et même terre.» (*Lettre de M. Samwell, Scots magazine pour* 1788, p. 604.)

Il est probable qu'avant peu d'années cette intéressante portion de la science géographique aura reçu de nouvelles améliorations. Aussitôt après la publication du Voyage du capitaine Cook, l'illustre souverain de la Russie, attentif à tout ce qui pouvait étendre les limites de la science ou lui donner un plus haut degré d'exactitude, forma le plan d'un nouveau voyage de découvertes dans le but d'explorer les parties de l'Océan situées entre l'Asie et l'Amérique, et non visitées par Cook, d'examiner avec plus d'exactitude les îles qui s'étendent presque d'un continent à l'autre, de visiter la côte nord-est de l'empire russe, depuis l'embouchure du Kovyma ou Kolyma jusqu'au cap Nord, et de fixer enfin par des observations astronomiques la position de tous les lieux dignes de remarque. La direction de cette importante entreprise fut confiée au capitaine Billings, officier anglais au service russe, qui avait accompagné le capitaine Cook dans son dernier voyage, et qui par-là était mieux qu'un autre préparé à tout ce qu'il y avait à faire. Afin de rendre cette expédition encore plus utile, on désigna un naturaliste fort distingué pour accompagner le capitaine Billings. Il faudra six ans pour mettre à fin tout ce qui a été prescrit dans ce voyage. (Cook, *Supplément aux découvertes russes*, p. 27.)

NOTE 41, p. 535.

Peu de voyageurs ont eu autant d'occasions que don Antoine Ulloa d'observer les habitans des différentes contrées de l'Amérique. Dans un ouvrage qu'il a publié dernièrement, il décrit de la manière suivante les traits caractéristiques de cette race d'hommes. « Un front très petit, couvert de cheveux aux extrémités jusque vers le milieu des sourcils; de petits yeux; un nez mince, effilé et recourbé vers la lèvre supérieure; le visage large, les oreilles grandes; les cheveux très noirs, lisses et rudes, les membres bien tournés; le pied petit; le corps d'une proportion exacte; la peau unie et sans poil, excepté dans la vieillesse où il leur vient un peu de barbe, mais jamais aux joues.» (*Noticias Americanas, etc.*, p. 307.) M. le chevalier Pinto qui, pendant plusieurs années a résidé dans une partie de l'Amérique où Ulloa n'a jamais été, donne l'esquisse suivante de l'aspect général des Indiens de ces contrées. « Ils sont tous d'une couleur de cuivre, avec quelque différence dans les teintes, non pas en proportion de leur distance de l'équateur, mais selon le degré d'élévation du sol qu'ils habitent. Ceux qui vivent sur les hauteurs sont plus blancs que ceux qui occupent les terrains bas et marécageux de la côte. Leur visage est rond et plus éloigné peut-être de la forme ovale que celui d'aucun autre peuple. Leur front est petit, l'extrémité de leurs oreilles fort éloignée du visage, leurs lèvres épaisses, leur nez camus, les yeux noirs ou couleur de châtaigne, petits, mais distinguant les objets à une grande distance. Leurs cheveux sont toujours épais, lisses, et sans la moindre apparence de frisure. Ils n'ont de poil sur aucune partie du corps, excepté à la tête. Au

premier regard un habitant de l'Amérique méridionale paraît un être doux et tranquille; mais en l'examinant de plus près on trouve dans sa figure quelque chose de sauvage, de méfiant et de sombre.» (*Ms. entre les mains de l'auteur.*) Ces deux portraits, faits par des mains plus habiles que celles du commun des voyageurs, ont une grande ressemblance entre eux.

NOTE 45, p. 537.

Il y a des exemples étonnans de l'agilité soutenue des Américains à la course. Adair rapporte les aventures d'un guerrier de Chikkasah, qui en un jour et demi et deux nuits, fit trois milles comptés au travers des bois et des montagnes. (*Hist. of Amer. Indians*, p. 396.)

NOTE 46, p. 537.

M Godin le jeune, qui, pendant quinze ans, a résidé parmi les Indiens du Pérou et de Quito, et pendant vingt ans dans la colonie française de Cayenne, où il y a un commerce suivi avec les Galibis et les autres peuplades de l'Orénoque, observe que la vigueur de la constitution des Américains est exactement en raison de leur habitude au travail. Les Indiens des climats chauds, tels que ceux des côtes de la mer du Sud, de la rivière des Amazones et de celle de l'Orénoque, ne peuvent pas être comparés pour la force à ceux des régions froides; cependant, dit-il, il part tous les jours des chaloupes de Para, établissement portugais sur la rivière des Amazones pour remonter la rivière malgré la rapidité de son cours; ces chaloupes, avec les mêmes rameurs, se rendent à San-Pablo, qui est à huit cents lieues de là. On ne trouvera aucun équipage de blancs ni même de nègres en état de résister à une pareille fatigue, comme les Portugais en ont fait l'expérience; cependant c'est ce qu'on voit faire tous les jours aux Indiens, parce qu'ils y sont habitués depuis leur enfance. (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*)

NOTE 47, p. 539.

Don Antoine Ulloa, qui a parcouru une grande partie du Pérou et du Chili, le royaume de la Nouvelle-Grenade et plusieurs autres provinces qui bordent le golfe du Mexique, pendant les dix années qu'il a travaillé avec les mathématiciens français, et qui eut ensuite occasion de voir les habitans de l'Amérique septentrionale, dit : « Quand on a vu un seul Américain, on peut dire qu'on les a tous vus, tant ils se ressemblent par le teint et par la figure.» (*Notic. americanas*, p. 308.) Un observateur plus ancien, Pedro de Cieca de Léon, un des conquérans du Pérou, qui a traversé aussi plusieurs provinces de l'Amérique, assure que ces peuples, hommes et femmes, paraissent être tous enfans d'un même père et d'une même mère, malgré le nombre infini de peuplades ou de nations et la diversité des climats qu'ils habitent. (*Chronica del Peru*, part. I, c. XIX.) On ne peut pas douter qu'il n'y ait une certaine combinaison de traits et un certain air particulier qui forment ce qu'on peut appeler une figure européenne ou asiatique. Il doit donc y en avoir une aussi qu'on peut nommer figure américaine et qui doit être propre à la race entière. Ce caractère général peut frapper les voyageurs au premier coup d'œil, tandis que les nuances qui distinguent les peuples de différentes régions échappent à leurs observations. Mais lorsque des personnes qui ont si long-temps résidé parmi les Américains attestent toutes cette ressemblance de figure dans les différens climats, nous pouvons en conclure qu'elle est plus remarquable que celle d'aucune autre race d'hommes. (Voyez aussi Garcia, *Origen de los Indios*, p. 54, 242. Torquemada, *Monarq. ind.*, vol. II, p. 571.)

NOTE 48, p. 539.

M. le chevalier de Pinto dit qu'on lui a assuré que dans les parties intérieures du Brésil on trouve quelques individus qui ressemblent aux blafards du Darien, mais que la race ne s'en propage point et que leurs enfans sont semblables aux autres Américains. Cette espèce d'hommes est cependant peu connue. (*Manuscrit entre les mains de l'auteur*).

NOTE 49, p. 541.

L'auteur des *Recherches philosophiques, etc.*, tom. I, page 281, etc., a rassemblé et constaté avec beaucoup d'exactitude les témoignages de plusieurs voyageurs touchant les Patagons. Depuis la publication de cet ouvrage, plusieurs navigateurs ont visité les terres magellaniques, et diffèrent beaucoup, ainsi que leurs prédécesseurs, dans les relations qu'ils ont données des habitans de ce pays. Suivant le commodore Byron et son équipage, qui passèrent le détroit en 1764, la grandeur ordinaire des Patagons est de huit pieds, plusieurs même sont beaucoup plus grands. (*Phil. Transac.*, vol. LVII, p. 78.) Les capitaines Wallis et Carteret, qui les ont réellement mesurés en 1766, disent qu'ils ont six et jusqu'à six pieds cinq et sept pouces. (*Phil. transact.*, vol. LX, p. 22., Ces derniers paraissent cependant avoir été le même peuple dont on a si fort exagéré la grandeur en 1764, puisque plusieurs avaient encore des colliers et de la flanelle rouge de la même espèce que celle qu'on avait mise à bord du vaisseau du capitaine Wallis; d'où il conclut fort naturellement qu'ils avaient reçu ces présens de M. Byron. (*Voy. rédigés par Hawkesworth*, tom. I.) M. de Bougainville les mesura de nouveau en 1767, et son rapport s'approche beaucoup de celui du capitaine Wallis. (*Voy.*, tom. I, p. 242.) Aux témoignages que je viens de citer, j'en ajouterai encore un autre d'un grand poids. En 1762, don Bernard Ibagnez d'Echavarri accompagna le marquis de Valdelirios à Buenos-Ayres, où il résida pendant plusieurs années. C'est un auteur fort judicieux et qui parmi ses compatriotes passe pour ne s'être pas écarté de la vérité. En parlant des contrées qui se trouvent à l'extrémité méridionale de l'Amérique, il dit : « Par quels Indiens sont-elles habitées? Ce n'est certainement pas par les fabuleux Patagons, qui, à ce qu'on prétend, occupent ce district. Plusieurs témoins oculaires qui ont vécu et commercé avec ces Indiens m'en ont donné une description exacte. Ils sont de la même taille que les Espagnols; je n'en ai jamais vu qui eût plus de deux *vares* et deux ou trois pouces; « c'est-à-dire, environ 80 ou 81, 332 pouces anglais, si M. Echavarri a calculé d'après la *vare* de Madrid; ce qui s'accorde beaucoup avec la mesure donnée par le capitaine Wallis. (*Reyno Jesuit.*, p. 238.) M. Falkner, qui a demeuré pendant quarante ans comme missionnaire dans les parties méridionales de l'Amérique, dit que « les Patagons ou *Puelches* sont un peuple d'une grande taille; mais je n'ai jamais entendu parler de cette race de géans dont

quelques voyageurs ont fait mention, quoique j'aie vu les individus de différentes peuplades des Indiens méridionaux.» (*Introduc.*, p. 26.) M. Dobrizhoffer, jésuite, qui a résidé dix-huit ans au Paraguay, et qui a visité un grand nombre des diverses tribus qui habitent les pays situés sur le détroit de Magellan, confirme de tout point le témoignage de son confrère le missionnaire Falkner. Dobrizhoffer entre dans quelques détails sur les opinions de plusieurs auteurs au sujet de la taille des Patagons. Après avoir mentionné les rapports de quelques anciens voyageurs sur l'énorme grandeur d'os regardés comme des os d'hommes, trouvés sur cette côte, et avoir cherché à démontrer que les os appartenaient à quelque grand mammifère ou poisson, il termine en disant : « *De hisce ossibus crede quicquid libuerit, dummodò, me suasore, Patagones pro gigantibus desinas habere.* » (*Historia de Abissonibus*, vol. II, p. 19.)

NOTE 50, p. 542.

Antoine Sanchès Ribeiro, savant et ingénieux médecin, a publié en 1765 une dissertation, par laquelle il cherche à prouver que cette maladie n'a pas été apportée de l'Amérique, mais qu'elle a pris naissance en Europe, où elle a été la suite d'une maladie épidémique et maligne. Si je voulais entrer ici dans une discussion sur ce sujet, dont je n'aurais pas parlé s'il n'avait pas été intimement lié avec mes recherches, il ne serait pas difficile de faire voir quelques méprises dans les faits sur lesquels il se fonde, et quelques erreurs dans les conséquences qu'il en tire. La communication rapide de ce mal, de l'Espagne sur toute l'Europe, ressemble plus au progrès d'une épidémie qu'à une maladie transmise par contagion. On en a parlé pour la première fois en Europe en 1493; et avant l'année 1497, ce mal s'était déclaré dans presque toutes les contrées de l'Europe avec des symptômes si alarmans qu'on jugea nécessaire d'interposer l'autorité civile pour en arrêter le progrès. Depuis la publication de mon Histoire, on m'a communiqué une deuxième édition de la dissertation du docteur Sanchès; elle contient quelques nouveaux faits en faveur de son opinion, qui est soutenue par des argumens si plausibles, que le sujet de ces recherches me paraît tout-à-fait digne de l'attention des naturalistes instruits.

NOTE 51, p. 544.

Le peuple d'Otahiti n'a point de terme pour signifier un plus grand nombre que celui de deux cents, qui suffit pour ses calculs. (*Relations des Voyages, etc.*, par Hawkesworth, traduction française, in-4°. Paris, 1774, tom. II, p. 546.)

NOTE 52, p. 546.

Comme la peinture que j'ai faite des nations sauvages diffère beaucoup de celle que nous en ont donnée des auteurs très estimables, il est peut-être nécessaire de produire ici quelques-unes des autorités sur lesquelles j'ai fondé ma description. Jamais les mœurs des sauvages n'ont été décrites par des personnes plus en état de les observer avec discernement que les philosophes employés en 1735 par la France et par l'Espagne pour déterminer la figure de la terre. M. Bouguer, don Antonio Ulloa et don George Juan ont vécu long-temps parmi les nations les moins civilisées du Pérou. M. de La Condamine a eu non-seulement aussi cette occasion de les observer, mais en descendant le Maragnon il a été à portée de voir les différentes peuplades qui habitent sur les bords de cette rivière dans son long cours au travers du continent de l'Amérique méridionale.

Il y a un rapport frappant entre les descriptions qu'ils nous ont données du caractère des Américains. « Ils sont tous d'une paresse extrême, dit M. Bouguer; ils passeront des journées entières dans la même place, assis sur leurs talons, sans remuer ni sans rien dire. » On ne peut assez dire combien ils montrent d'indifférence pour les richesses et même pour toutes leurs commodités... On ne sait souvent quelle espèce de motif leur proposer lorsqu'on veut en exiger quelque service... On leur offre inutilement quelques pièces d'argent, ils répondent qu'ils n'ont pas faim.» (*Voyage au Pérou*, in-4°. Paris, 1749, p. 102.)

Si on les regarde comme des hommes, les bornes de leur intelligence semblent incompatibles avec l'excellence de l'âme, et leur imbécillité est si visible qu'à peine en certains cas peut-on se faire d'eux une autre idée que celle qu'on a des bêtes. Rien n'altère la tranquillité de leur âme, également insensible aux revers et aux prospérités. Quoiqu'à demi nus, ils sont aussi contens que le roi le plus somptueux dans ses habillemens. Les richesses n'ont pas le moindre attrait pour eux, et l'autorité et les dignités où ils peuvent prétendre leur paraissent si peu des objets d'ambition, qu'un Indien recevra avec la même indifférence l'emploi d'alcade et celui de bourreau, si on lui ôte l'un pour lui donner l'autre. Rien ne peut les émouvoir ni les faire changer; l'intérêt n'a aucun pouvoir sur eux, et souvent ils refusent de rendre un petit service, quoique sûrs de recevoir une grosse récompense. La crainte ne fait aucun effet sur eux; le respect n'en produit pas davantage, disposition d'autant plus singulière qu'on ne peut la changer par aucun moyen : on ne peut ni les tirer de cette indifférence qui est à l'épreuve des efforts des hommes les plus habiles, ni les faire renoncer à cette grossière ignorance ni à cette négligence insouciante qui déconcertent la prudence de ceux qui s'occupent de leur bien-être. (*Voyage de Ulloa*, tom. I, p. 335 et 336.) Il cite des traits extraordinaires de ces qualités singulières (p. 336 et 347.) « L'insensibilité, dit M. de La Condamine, fait la base du caractère des Américains. Je laisse à décider si on la doit honorer du nom d'apathie, ou l'avilir par celui de stupidité. Elle naît sans doute du petit nombre de leurs idées, qui ne s'étend pas au-delà de leurs besoins. Gloutons jusqu'à la voracité quand ils ont de quoi la satisfaire; sobres, quand la nécessité les y oblige, jusqu'à se passer de tout sans paraître rien désirer; pusillanimes et poltrons à l'excès, si l'ivresse ne les transporte pas; ennemis du travail; indifférens à tous motifs de gloire, d'honneur et de reconnaissance; uniquement occupés de l'objet présent, et toujours déterminés par lui, sans inquiétude pour l'avenir; incapables de prévoyance et de réflexion; se livrant, quand rien ne les gêne, à une joie puérile, qu'ils manifestent par des sauts et des éclats de rire immodérés, sans objet et sans dessein, ils passent leur vie sans penser, et ils vieillissent sans sortir de l'enfance dont ils conservent tous les défauts. Si ces reproches ne regardaient que les Indiens de quelques provinces du Pérou, auxquels il ne manque que le nom d'esclaves, on pour-

rait croire que cette espèce d'abrutissement naît de la servile dépendance où ils vivent, l'exemple des Grecs modernes prouvant assez combien l'esclavage est propre à dégrader les hommes ; mais les Indiens des missions et les sauvages qui jouissent de leur liberté étant pour le moins aussi bornés, pour ne pas dire aussi stupides que les autres, on ne peut voir sans humiliation combien l'homme abandonné à la simple nature, privé d'éducation et de société, diffère peu de la bête. » (*Relation abrégée d'un voyage*, etc., p. 52 et 53.) M. de Chanvalon, observateur intelligent et philosophe, qui se rendit à la Martinique en 1751, et qui y résida pendant six ans, a fait des Caraïbes le portrait suivant : « Ce n'est pas la couleur rougeâtre de leur teint, ce ne sont pas leurs traits différens des nôtres, qui mettent une si grande différence entre eux et nous ; c'est leur excessive simplicité ; ce sont les bornes de leur conception. Leur raison n'est pas plus éclairée ni plus prévoyante que l'instinct des bêtes. Celle des gens de la campagne les plus grossiers, celle même des nègres élevés dans les parties de l'Afrique les plus éloignées du commerce, laisse entrevoir quelquefois une intelligence encore enveloppée, mais capable d accroissement. Celle des Caraïbes ne paraît presque pas en être susceptible. Si la saine philosophie et la religion ne nous prêtaient pas leurs lumières, si l'on se décidait par les premières impulsions de l'esprit, on serait porté d'abord à croire que ces peuples n'appartiennent pas à la même espèce humaine que nous. Leurs yeux stupides sont le vrai miroir de leur âme ; elle paraît sans fonctions ; leur indolence est extrême. Jamais de soucis pour le moment qui doit succéder au moment présent. » (*Voyage à la Martinique*, p. 44, 45 et 51.) MM. de la Borde, Du Tertre et Rochefort, confirment cette description. « Les marques caractéristiques des Californiens, dit le père Venegas, de même que tous les autres Indiens, sont la stupidité et l'insensibilité ; le défaut de connaissance et de réflexion ; l'inconstance, l'impétuosité et un appétit aveugle ; une paresse excessive qui leur fait abhorrer la fatigue et le travail ; l'amour du plaisir et des amusemens, quelque insipides et grossiers qu'ils soient ; la pusillanimité et le découragement ; en un mot, le défaut total et absolu de tout ce qui constitue l'homme, et le rend raisonnable, inventif, traitable, utile à lui-même et à la société. Il n'est pas aisé aux Européens qui ne sont pas sortis de leur pays de se former une juste idée des peuples dont je parle. On aurait de la peine à trouver dans le recoin le moins fréquenté du globe, une nation aussi stupide, aussi bornée, aussi faible d'esprit et de corps que les malheureux Californiens. Leur intelligence ne va pas au-delà de ce qu'ils voient : les idées abstraites, les raisonnemens les moins compliqués sont hors de leur portée, de manière qu'ils ne perfectionnent presque jamais leurs premières idées ; encore sont-elles fausses et imparfaites. On a beau leur faire sentir les avantages qu'ils peuvent se procurer en agissant de telle ou telle façon, ou en s'abstenant de ce qui les flatte, on ne gagne rien sur eux ; ils ne peuvent comprendre le rapport qu'il y a entre les moyens et les fins ; ils ne savent ce que c'est que de s'occuper à se procurer un bien ou à se garantir d'un mal dont ils sont menacés. Leur volonté est proportionnée à leurs facultés, et toutes leurs passions n'agissent que dans une sphère très bornée. Ils n'ont absolument point d'ambition, et ils sont infiniment plus jaloux de passer pour robustes que pour vaillans. Ils ne connaissent ni l'honneur, ni la réputation, ni les titres, ni les postes, ni les distinctions de supériorité ; de manière que l'ambition, ce puissant ressort des actions humaines, qui cause tant de biens apparens et tant de maux réels dans le monde, n'a aucun pouvoir sur eux. Cette disposition d'esprit les rend non-seulement paresseux, indolens, inactifs et ennemis du travail, mais leur fait encore saisir avec empressement le premier objet qui se présente devant eux pour peu qu'il leur plaise. Ils regardent avec indifférence les services qu'on leur rend, et n'en conservent aucune reconnaissance. En un mot, on peut les comparer à des enfans en qui la raison n'est pas encore développée. C'est proprement une nation chez qui aucun individu ne parvient à l'âge viril. » (*Hist. nat. et civ. de la Califor.*, t. I, p. 39, 90.) M. Ellis parle de même de l'indolence et du caractère inconséquent du peuple qu'on trouve près de la baie d'Hudson. (*Voy.*, p. 194, 195.)

Les Américains sont si stupides que tous les nègres en général ont une aptitude beaucoup plus grande qu'eux à apprendre les différentes choses qu'on veut leur enseigner et dont il leur est impossible de saisir l'idée ; c'est pourquoi les nègres, quoique esclaves, se croient des êtres d'une nature supérieure aux Américains, qu'ils ne regardent qu'avec mépris, comme incapables de discernement et de raison. (Ulloa, *Notic. americ.*, p. 322, 323.)

NOTE 53, p. 548.

Dobrizhoffer, le plus récent des voyageurs qui aient résidé parmi une tribu de sauvages de l'Amérique, a expliqué d'une manière si claire les diverses raisons qui engageaient leurs femmes à allaiter long-temps leurs enfans, et à ne jamais persévérer à élever ceux qui étaient faibles et mal conformés, et même à détruire un nombre considérable de leurs enfans, que ce qu'il dit jette une vive lumière sur mes propres observations. (*Hist. de Abissonibus*, v. II, p. 107, 221). Ces idées sont si profondément imprimées dans l'esprit des Américains, que les Péruviens, qui sont très civilisés si on les compare avec les peuples sauvages dont je dépeins les mœurs, les ont retenues malgré leur commerce journalier avec les Espagnols. Ce peuple regarde encore la naissance des jumeaux comme un événement de mauvais augure, et les parens ont recours à des actes de la plus rigoureuse mortification pour écarter les malheurs dont ils sont menacés. Lorsqu'un enfant est né avec quelque difformité, ils cherchent à éviter de le faire baptiser, et ce n'est pas sans peine qu'on les engage à le nourrir. (Arriaga, *Extirpac. de la idolat. del Peru*, p. 32, 33.)

NOTE 54, p. 550.

La quantité de poisson qu'on trouve dans les rivières de l'Amérique méridionale est si considérable qu'elle mérite quelque attention. Le père Acugna dit, « qu'il y a une si grande quantité de poisson dans le Maragnon, qu'on peut le prendre avec la main sans employer aucun artifice (p. 138). » « L'Orénoque, dit le père Gumilla, produit une si grande quantité de tortues, que je ne saurais trouver des termes pour l'exprimer. Je ne doute même pas que ceux qui liront ce que je vais dire, ne m'accusent d'exagérer la chose ; mais je puis les assurer qu'il est aussi difficile de les compter que de compter le

sable des rivages de l'Orénoque. On peut juger de leur quantité par la consommation extraordinaire qu'il s'en fait; car toutes les nations et tous les peuples voisins de ce fleuve, et même ceux qui en sont éloignés, s'y rendent avec leurs familles pour en faire la récolte; et non-seulement ils s'en nourrissent tout le temps qu'il dure, mais ils en font même sécher pour les emporter chez eux, y joignant une multitude de corbeilles pleines d'œufs qu'ils ont fait cuire au feu, etc. » (*Hist. de l'Orénoque*, tom. II, ch. XXII, p. 59, 60.) M. de La Condamine confirme ces récits (p. 159).

NOTE 55, p. 550.

Piso a décrit deux de ces plantes, la *cururuapé* et la *guajana-timbo*. Il est singulier que quoiqu'elles opèrent ce fatal effet sur les poissons, bien loin d'être nuisibles à l'homme, on s'en sert avec succès dans la médecine. (Piso, lib. IV, c. LXXXVIII.) Bancroft parle d'une autre plante, nommée *hiarree*, dont une petite quantité suffit pour enivrer les poissons à une distance considérable; de sorte qu'en peu de minutes ils flottent sans mouvement sur la surface de l'eau, où il est facile de les prendre. (*Nat. Hist. of Guiana*, p. 106.)

NOTE 56, p. 551.

Nous avons des exemples remarquables des malheurs auxquels des nations sauvages ont été exposées par la famine. Alvar Nugnès Cabeça de Vaca, l'un des plus vertueux aventuriers espagnols, a demeuré pendant neuf ans parmi les sauvages de la Floride qui ignoraient toute espèce d'agriculture, et dont la nourriture était aussi mauvaise que précaire. « Ils vivent principalement, dit-il, des racines des plantes, qu'ils ne se procurent qu'avec beaucoup de peine, en errant de tous côtés pour les chercher. Ils tuent quelquefois un peu de gibier et prennent du poisson, mais en si petite quantité, que la faim les oblige à manger des araignées, des œufs de fourmis, des vers, des lézards, des serpens et une espèce de terre onctueuse; je suis même persuadé que s'il se trouvait dans ce pays quelques pierres ils les avaleraient. Ils gardent les arêtes de poisson et de serpent, qu'ils réduisent en poudre pour les manger. La seule saison pendant laquelle ils ne souffrent point de la famine est celle où se mûrit un certain fruit, qu'ils nomment *tunas*. » (*Naufragios*, c. XVIII, p. 20, 21, 22.) Il remarque dans un autre endroit qu'ils sont souvent réduits à passer deux ou trois jours sans manger (c. XXIV, p. 27).

NOTE 57, p. 552.

M. Fermin a donné une description exacte des deux espèces de manioc, avec un détail sur la manière de les cultiver, à quoi il a joint quelques expériences qu'il a faites pour se convaincre des qualités vénéneuses du suc extrait de l'espèce qu'il appelle *cassave amère*, connue parmi les Espagnols sous le nom de *yuca-brava*. (*Descript. de Surinam*, t. I, p. 66.)

NOTE 58, p. 552.

On trouve le plantain en Asie et en Afrique aussi bien qu'en Amérique. Oviedo prétend que ce n'est point une plante indigène du Nouveau-Monde, mais qu'elle a été portée à Hispaniola en 1516, par le P. Thomas de Berlanga, qui l'avait prise aux îles Canaries, où les boutures originaires en avaient été apportées des Indes orientales. (Oviedo, lib. VIII, c. I.) Cependant l'opinion d'Acosta et d'autres naturalistes, qui le regardent comme une plante de l'Amérique, paraît mieux fondée. (Acosta, *Hist. nat.*, lib. IV, 21.) Il était cultivé par des peuples sauvages de l'Amérique qui avaient peu de communication avec les Espagnols, et qui étaient privés de cette intelligence qui porte l'homme à imiter des nations étrangères ce qui peut lui être utile. (Gumil., III, p. 186. *Voy. de Wafer*, p. 87.)

NOTE 59, p. 552.

Il est surprenant qu'Acosta, l'un des écrivains les plus exacts et les plus instruits sur les affaires d'Amérique, affirme que le maïs, quoique cultivé sur le continent, n'était pas connu dans les îles, où l'on ne mangeait que du pain de cassave (*Hist. nat.*, lib. IV, c. XVI.) Mais Martyr, dans le premier livre de ses *Décades*, qu'il écrivit en 1493, après le retour du premier voyage de Colomb, cite expressément le maïs comme une plante cultivée par les insulaires, et dont ils faisaient du pain (p. 7). Gomara assure aussi qu'ils connaissaient la culture du maïs. (*Hist. génér.*, c. XXVIII.) Oviedo décrit le maïs sans dire que ce fût une plante qui n'était pas naturelle à Hispaniola (lib. VII, c. I).

NOTE 60, p. 555.

La Nouvelle-Hollande, pays qu'on ne connaissait autrefois que de nom, mais qui depuis peu a été visitée par des observateurs intelligens, est située dans une région du globe où l'on doit jouir d'un climat très heureux, puisqu'elle s'étend depuis le dixième jusqu'au trente-huitième degré de latitude septentrionale. Sa surface carrée est plus grande que celle de toute l'Europe. Le peuple qui en habite les différentes parties paraît ne former qu'une seule race. Il est évidemment moins civilisé que la plupart des Américains, et a fait moins de progrès dans les arts de la vie. On n'aperçoit pas la moindre trace de culture dans toute cette vaste étendue de terre. Les habitans sont en si petit nombre que le pays paraît presque désert. Leurs tribus sont beaucoup moins considérables que celles de l'Amérique. Ils ne vivent pour ainsi dire que de poisson; ils n'ont point de demeure fixe, mais errent de côté et d'autre pour chercher leur nourriture. Les deux sexes vont entièrement nus. Leurs habitations, leurs ustensiles, etc., sont plus simples et plus grossiers que ceux des Américains. (*Voyages, etc.*, par Hawkesworth, t. III, p. 104, etc., in-4°.) La Nouvelle-Hollande est peut-être le pays où l'on trouve l'homme dans l'état de la plus grande ignorance, et où il nous offre le plus triste exemple de sa condition et de ses moyens dans cet état de nature brute. Si dans la suite de nouveaux voyageurs y font des recherches plus exactes, la comparaison des mœurs de ses habitans avec celles des Américains ne pourra manquer de former un article intéressant et instructif pour l'histoire de l'espèce humaine.

NOTE 61, p. 555.

Le P. Gabriel Marest, que les affaires de sa mission obligèrent de se rendre de Cascaskias, village des Illinois à Machillimakinac, c'est-à-dire à plus de trois cents lieues de là, nous donne de ce pays la description suivante. « Nous avons marché pendant douze jours sans rencontrer une seule âme. Tantôt nous nous trouvions dans des prairies à perte de vue, coupées de ruisseaux et de rivières, sans trouver aucun sentier qui nous guidât; tantôt il fallait nous ouvrir un passage à travers des forêts épaisses, au milieu de broussailles remplies de ronces et d'épines; d'autres fois nous avions à passer des marais pleins de fange, où nous enfoncions quelquefois jusqu'à la ceinture. Après avoir bien fatigué pendant le jour, il nous fallait prendre le repos de la nuit sur l'herbe ou sur quelques feuillages, exposés au vent, à la pluie et aux injures de l'air. (*Lettres édifiantes*, p. 360, 361.) Le docteur Brickell, dans une course qu'il fit en 1730, de la Caroline septentrionale vers les montagnes, marcha quinze jours sans rencontrer une seule créature humaine. (*Nat. Hist. of North Carolina*, p. 389.) Diego de Ordas, qui voulut former un établissement dans l'Amérique méridionale en 1532, parcourut de même ce pays pendant quinze jours sans y trouver un seul habitant. (Herrera, *Decad.* V, lib. I, c. II.)

NOTE 62, p. 555.

Je suis fort porté à croire que la communauté de biens et la jouissance commune des vivres ne sont connues que des peuples chasseurs les plus sauvages, et que l'idée du droit exclusif de propriété sur les fruits de la terre naît chez une nation au moment qu'elle connaît quelque espèce d'agriculture ou d'industrie réglée. Les détails que j'ai reçus sur l'état de la propriété chez les Indiens de différentes parties de l'Amérique me confirment dans cette opinion. « L'idée des naturels du Brésil touchant la propriété est que, si quelqu'un a cultivé un champ, lui seul doit jouir de son produit, sans qu'aucun autre puisse y prétendre. Tout ce qu'un individu ou une famille prend à la chasse ou à la pêche appartient de droit à cet individu ou à cette famille, sans qu'on soit obligé d'en faire part à qui que ce soit, excepté aux caciques ou à quelque parent malade. Si quelqu'un du village entre dans leurs cabanes, il peut s'y asseoir et manger sans en demander la permission; mais ce n'est qu'une conséquence de leur principe général d'hospitalité; car je ne me suis jamais aperçu qu'ils partageassent la récolte de leurs champs ou le produit de leur chasse, ce qu'on aurait pu regarder comme le résultat de quelque idée de communauté de biens. Ils sont au contraire si attachés à ce qu'ils regardent comme leur bien propre, qu'il serait très dangereux de vouloir les en priver. Je n'ai jamais vu ni entendu parler d'aucune nation indienne de l'Amérique méridionale, parmi laquelle cette communauté de biens qu'on vante tant soit connue. Ce qui coûta le plus aux jésuites à faire goûter aux Indiens du Paraguay fut la jouissance commune de biens, qu'ils introduisirent dans leurs missions, et qui était contraire aux idées antérieures de ces Indiens. Ils connaissaient les droits d'une propriété privée et exclusive, et ne se soumirent qu'avec répugnance à des lois qui y étaient opposées. » (*Manuscrit de M. le chev de Pinto, entre les mains de l'auteur.*) La possession actuelle, dit un missionnaire qui pendant plusieurs années a résidé parmi les Indiens des cinq nations, donne un droit sur un terrain; mais lorsque le possesseur le quitte, un autre a le même droit de s'en rendre maître qu'avait eu celui qui vient de le quitter. Cette loi ou cette coutume ne regarde pas seulement le terrain sur lequel est bâtie une maison, mais encore un champ cultivé. Si quelqu'un a préparé une pièce de terre pour y bâtir ou planter, personne n'a le droit de l'en priver, et moins encore de lui enlever le fruit de ses travaux, à moins qu'il ne renonce lui-même à sa possession; mais je n'ai jamais entendu parler d'un acte formel de cession d'un Indien à un autre dans leur état naturel. Les limites de chaque canton sont marquées, c'est-à-dire qu'il leur est permis de chasser jusqu'à telle rivière d'un côté et de telle montagne de l'autre. Cet espace est occupé et cultivé par un certain nombre de familles, qui jouissent en particulier du fruit de leur travail et du produit de leur chasse, sans qu'il soit permis à la communauté d'y prétendre. (*Manuscrit de M. Hawley Gideon, entre les mains de l'auteur.*)

NOTE 63, p. 556.

Cette différence entre le caractère des Américains et celui des nègres est si frappante, qu'il est passé en proverbe dans les îles françaises, « que regarder un sauvage de travers, c'est le battre; le battre, c'est le tuer; battre un nègre, c'est le nourrir. » (Du Tertre, tom. II, p. 490.)

NOTE 64, p. 558.

La description de l'état politique du peuple de Cinaloa ressemble parfaitement à celui des habitans de l'Amérique septentrionale. « Ils n'ont ni lois ni souverains pour punir leurs crimes, dit un missionnaire qui a vécu long-temps parmi eux. Ils n'ont aussi aucune espèce d'autorité ou de gouvernement politique qui les contienne dans de certaines bornes. Ils ont, à la vérité, des caciques qui sont les chefs des familles ou des villages; mais leur autorité se borne à les commander pendant la guerre ou lorsqu'ils font quelques expéditions contre leurs ennemis. Cette autorité des caciques n'est pas héréditaire, et ils ne la doivent qu'à leur valeur pendant la guerre ou au pouvoir et au nombre de leurs parens et de leurs amis. Quelquefois même ils obtiennent cette prééminence par leur éloquence à faire valoir leurs propres exploits. » (Ribas, *Hist. de los triumph., etc.*, p. 11.) L'état des Chiquitos dans l'Amérique méridionale est à peu près le même. « Ils n'ont aucune forme régulière de gouvernement ou de société civile; mais sur les objets d'intérêt public, ils écoutent les conseils de leurs vieillards, qu'ils suivent ordinairement. La dignité de cacique n'est pas héréditaire, et n'est accordée qu'au mérite ou à la valeur. Il ne règne parmi eux qu'une espèce d'union imparfaite. Leur société ressemble à une république sans chef, où chacun est le maître de sa personne et peut, sur le moindre dégoût, se séparer de ceux avec qui il paraissait le plus lié. » (*Relacion historical de las missiones de los Chiquitos*, por P. Juan Patr. Fernandez, p. 32, 33.) Ainsi il paraît que les nations qui sont dans un même état de société quoique habitant des climats fort différens, ont les mêmes institutions civiles et la même forme de gouvernement.

NOTE 65, p. 561.

« J'ai connu des Indiens, dit un auteur fort instruit de leurs mœurs, qui pour se venger ont fait mille lieues à travers des forêts, des montagnes et des marais de roseaux, exposés à toutes les intempéries de l'air, à la faim et à la soif. Leur désir de vengeance est si violent, qu'il leur fait mépriser tous ces dangers, pourvu qu'ils aient le bonheur d'enlever la chevelure du meurtrier ou d'un ennemi, afin d'apaiser les ombres irritées de leurs parens massacrés. » (Adair, *Hist. of Amer. Indians*, p. 150.)

NOTE 66, p. 561.

Les exploits que Piskaret, chef des Algonquins et Iroquois, a exécutés pour la plupart seul ou avec un ou deux de ses compagnons, tiennent une place distinguée dans l'histoire de la fameuse guerre entre les Algonquins et les Iroquois. (De la Potherie, tom. I, p. 297, etc. Colden, *Hist. des cinq Nations*, p. 125.)

NOTE 67, p. 562

La vie d'un chef qui échoue dans une expédition est souvent en danger, et il est toujours dégradé du rang qu'il avait obtenu par ses exploits antérieurs. (Adair, p. 388.)

NOTE 68, p. 562

Comme la manière de faire la guerre chez les peuples de l'Amérique septentrionale est généralement connue, j'ai fondé principalement mes observations sur les témoignages des auteurs qui en ont parlé. Mais on retrouve les mêmes maximes chez d'autres nations. Un missionnaire judicieux nous a donné une description des opérations guerrières du peuple du Grand-Chaco, dans l'Amérique méridionale, et ces opérations ressemblent parfaitement à celles des Iroquois. « Presque tous ces Indiens sont anthropophages, et n'ont d'autre occupation que la guerre et le pillage. Ils se sont rendus formidables aux Espagnols par leur acharnement dans le combat, et plus encore par les stratagèmes qu'ils emploient pour les surprendre. S'ils ont entrepris de piller une habitation, il n'y a rien qu'ils ne tentent pour tenir dans une fausse sécurité ou pour écarter ceux qui peuvent la défendre. Ils cherchent pendant une année entière le moment de fondre sur eux sans s'exposer; ils ont sans cesse des espions en campagne, qui ne marchent que la nuit, se traînant, s'il le faut, sur les coudes, qu'ils ont toujours couverts de calus. C'est ce qui a fait croire à quelques Espagnols que par des secrets magiques ils prenaient la forme de quelque animal, pour observer ce qui se passait chez leurs ennemis. Lorsque eux-mêmes sont surpris, le désespoir les rend si furieux, qu'il n'y a point d'Espagnol qui voulût les combattre avec égalité d'armes. On a vu des femmes vendre leur vie bien cher aux soldats les mieux armés. » (*Relacion chorographica del Gran Chaco*, de P. Lozano, p. 78. *Hist. génér. des voyages*, tom. XIV, p. 75.)

NOTE 69, p. 563.

Lery, qui a été le témoin oculaire d'une bataille entre les Topinambous et une autre nation puissante du Brésil, nous a donné un tableau frappant du courage et de la férocité de ces peuples : « Ego cum Gallo altero, *dit-il*, paulo « curiosius, magno nostro periculo (si enim ab hostibus « capti aut læsi fuissemus devorationi fuissemus devoti), « barbaros nostros in militiam euntes comitari volui. Hi, « numero 4000 capita, cum hostibus ad littus decertarunt, « tanta ferocitate, ut vel rabidos et furiosos quosque su- « perarent. Cum primum hostes conspexere, in magnos « atque editos ululatus perruperunt. Hæc gens adeo fera est « et truculenta; ut tantisper dum virium vel tantillum res- « tat, continuo dimicent, fugamque numquam capessant. « Quod a natura illis inditum esse reor. Testor interea « me, qui non semel, tum peditum tum equitum copias « ingentes in aciem instructas hic conspexi, tanta nun- « quam voluptate videndis peditum legionibus armis ful- « gentibus, quanta tum pugnantibus istis perculsum « fuisse. » (Lery, *Hist. navigat. in Brasil, ap. de Bry*, tom. III, p. 207, 208, 209.)

NOTE 70, p. 263.

Les Américains, ainsi que les autres peuples sauvages, coupaient autrefois la tête aux ennemis qu'ils tuaient à la guerre, pour la rapporter en trophée; mais comme ces têtes les incommodaient beaucoup dans leur retraite, qu'ils font toujours avec précipitation, et quelquefois jusqu'à une grande distance, ils se sont contentés ensuite d'enlever la chevelure avec la peau du crâne. Quoique cette coutume soit plus en usage dans l'Amérique septentrionale, elle ne laisse pas d'être connue des peuples méridionaux. (P. Lozano, p. 79.)

NOTE 71, p. 565.

Les paroles de la *chanson de guerre* semblent dictées par ce même esprit féroce de vengeance. « Je vais en guerre venger la mort de mes frères : je tuerai, j'exterminerai, je saccagerai, je brûlerai mes ennemis; j'amènerai des esclaves, je mangerai leur cœur, je ferai sécher leur chair, je boirai leur sang, j'apporterai leur chevelure, et je me servirai de leurs crânes pour en faire des tasses. » (*Nouv. Voy. aux Indes occid.*, par M. Bossu, in-12, t. I, p. 115, note.)

Des personnes instruites m'ont assuré que depuis que le nombre des Indiens a considérablement diminué, ils ne mettent presque plus aucun de leurs prisonniers à mort, parce qu'ils regardent comme une politique plus sage de leur accorder la vie et de les adopter. Ces scènes terribles dont j'ai parlé arrivent aujourd'hui si rarement, que des missionnaires et des négocians qui ont demeuré long-temps parmi les Indiens n'en ont jamais vu.

NOTE 72, p. 565.

Tous les voyageurs qui ont visité les peuples les moins civilisés de l'Amérique s'accordent sur ce fait, qui se trouve confirmé par deux exemples remarquables. Lors de l'expédition de Narvaès dans la Floride, en 1528, les Espagnols furent réduits, pour conserver leur propre vie, à manger ceux de leurs compagnons qui mouraient; ce qui parut si révoltant aux Indiens, accoutumés à manger leurs prisonniers, qu'ils ne regardèrent plus les Espagnols qu'avec horreur et indignation. (Torquemada, *Monarcq. ind.*, t. II, p. 584. *Naufragios de Alv. Nugnès Cabeca de Vaca*, c. XIV, p. 15.) Quoique les

Mexicains dévorassent avec avidité pendant le siége de Mexico les Espagnols et les Tlascalans qu'ils faisaient prisonniers, la famine la plus cruelle ne put les engager à manger les corps morts de leurs compatriotes. (Bern. Diaz del Castillo, *Conquist. de la nuev. Espagna*, p. 156.)

NOTE 73, p. 565.

On trouve plusieurs exemples singuliers de la manière dont les peuples du Brésil traitent les prisonniers, dans une relation de Stadius, officier allemand au service des Portugais, publiée en 1556. Il fut fait prisonnier par les Topinambous qui le tinrent pendant neuf ans en captivité. Il fut souvent le témoin de ces fêtes horribles qu'il décrit, et il était lui-même destiné à subir le sort cruel des autres prisonniers; mais il sauva sa vie par des efforts extraordinaires de courage et d'adresse. (De Bry, t. III, p. 34, etc.) Lery, qui accompagna M. de Villegagnon dans son expédition au Brésil, en 1556, et qui demeura long-temps dans ce pays, se trouve d'accord avec Stadius dans toutes les circonstances. Il fut souvent le témoin oculaire de la manière dont les peuples du Brésil traitent leurs prisonniers. (De Bry, t. III, p. 210.) Un auteur portugais en rapporte plusieurs particularités remarquables, que Stadius et Lery ont passées sous silence. (Purch., *Pilgr.*, t. IV, p. 129-4, etc.)

NOTE 74, p. 567.

Quoique j'aie suivi touchant cette apathie des Américains l'opinion qui paraît être la plus raisonnable, et qui se trouve appuyée par l'autorité des auteurs les plus respectables, il y a cependant des écrivains d'un mérite reconnu qui ont donné des théories fort différentes sur ce sujet. D. Antonio Ulloa, dans un ouvrage qui a paru depuis peu, prétend que la contexture de la peau et la constitution physique des Américains les rend moins sensibles à la douleur que le reste des hommes. Il en trouve plusieurs preuves dans la tranquillité avec laquelle ils souffrent les plus cruelles opérations de chirurgie, etc. (*Noticias americanas*, p. 313, 314.) Des chirurgiens ont fait les mêmes observations dans le Brésil. « Un Indien, disent-ils, ne se plaint jamais de la douleur, et souffre l'amputation d'un bras ou d'une jambe sans pousser le moindre soupir. » (*Ms. entre les mains de l'auteur.*)

NOTE 75, p. 537.

Cette idée est naturelle à tout peuple grossier. Dans les premiers temps de la république, c'était une maxime parmi les Romains qu'un prisonnier, « tum decessisse videtur cum captus est ». (*Digest.*, lib. XLIX, tit. XV, c. XVIII.) Dans la suite, lorsque le progrès du luxe les eut rendus plus indulgens sur cet article, ils furent obligés d'employer deux fictions de jurisprudence pour assurer la propriété, et pour permettre à un prisonnier de retourner chez lui, l'une par la loi *Cornelia*, et l'autre par le *Jus postliminii. Heineccii, juris civ sec. ord. Pand.*, t. II, p. 294.) Les mêmes idées se trouvent chez les nègres. Jamais on n'y a reçu la rançon d'un prisonnier. Dès qu'on en prend un à la guerre, il est regardé comme un homme mort, et on peut en effet le regarder comme perdu pour sa patrie et pour sa famille. (*Voy. du chev. des Marchais*, t. I, p. 369.)

NOTE 76, p. 568.

Les naturels du Chili, les plus braves et les plus fiers de tous les peuples américains, sont les seuls exceptés de cette observation. Ils combattent leurs ennemis en pleine campagne; leurs troupes s'avancent et attaquent non-seulement avec courage, mais avec ordre. Quoique les peuples de l'Amérique septentrionale puissent pour la plupart changer leurs arcs et leurs flèches pour des armes à feu d'Europe, ils suivent toujours leur ancienne manière de faire la guerre et ne s'écartent point de leur système particulier; mais les opérations militaires des peuples du Chili ressemblent beaucoup à celles des nations de l'Europe et de l'Asie. (Ovalle, *Relation of Chili.* Churchill's *Coll.*, t. III, p. 71. Lozano, *Hist. del Parag.*, t. I, p. 144, 145.)

NOTE 77, p. 569.

Herrera nous en a donné un exemple singulier. A Yucatan les hommes sont si soigneux de leur parure, qu'ils portent partout avec eux des miroirs, qui sans doute sont faits de pierre, comme ceux des Mexicains (*Decad.* IV, lib. III, c. VIII), et dans lesquels ils aiment beaucoup à se regarder; mais les femmes n'en font jamais usage. (*Decad.* IV, lib. X, c. III.) Il remarque que parmi les *Panches*, peuple féroce de la Nouvelle-Grenade, il n'y a que les guerriers distingués à qui il soit permis de percer leurs lèvres et d'y porter des pierres ou d'orner leurs têtes de plumes. (*Decad.* VII, lib. IX, c. IV). Quoique le royaume du Pérou fût très civilisé, il y avait cependant des provinces où la condition des femmes était déplorable. Elles étaient chargées du soin de la culture et des travaux domestiques. Il ne leur était pas permis de porter des bracelets ou d'autres ornemens dont les hommes se paraient avec complaisance. (Zarate, *Hist. del Peru*, t. I, p. 15, 16.)

NOTE 78, p. 569.

J'ai hasardé d'appeler cette méthode d'oindre et de peindre leurs corps, l'habillement des Américains; ce qui s'accorde même avec leur propre idiome. Ils ne sortent jamais de leurs maisons s'ils ne sont oints depuis les pieds jusqu'à la tête, et ils s'excusent de sortir en disant qu'ils ne peuvent point paraître parce qu'ils sont nus. (Gumilla, *Hist. de l'Orénoque*, t. I, p. 191.)

NOTE, 79, p. 569.

On trouve dans la province de Cinaloa, dans le golfe de Californie, des peuples qui paraissent vivre dans un état de société, quoiqu'on puisse les compter parmi les nations les plus grossières de l'Amérique. Ils ne cultivent ni ne sèment jamais; ils n'ont même aucune habitation. Ceux de l'intérieur du pays ne vivent que de la chasse, et ceux des côtes que de la pêche; les uns et les autres suppléent au reste par les différentes productions spontanées de la terre. Comme ils n'ont aucun abri pendant les temps pluvieux, ils rassemblent des roseaux ou des herbes fortes, qu'ils lient par un bout et qu'ils ouvrent de l'autre pour leur servir d'espèce de capuchon, qui, semblable à un auvent, reçoit la pluie et les en garantit pendant plusieurs heures. Dans les temps chauds ils se forment avec des branches d'arbres un abri contre

les rayons brûlans du soleil. Pour se préserver du froid, ils font de grands feux autour desquels ils dorment en plein air. (*Historia de los triunfos de nuestra santafé, entre gentes las mas barbaras, etc.*, por P. And Perez de Ribas, p. 7, etc.)

NOTE 80, p. 570.

Ces maisons ressemblent à des granges. Nous en avons mesuré qui avaient cent cinquante pas de long sur vingt pas de large. Il y en a où plus de cent personnes habitent ensemble (Wilson's *Account of Guiana*. Purch., *Pilg.*, vol. IV, p. 12, 63; *ibid.*, 1291. Les maisons des Indiens, dit M. Barrère, ont l'air d'une extrême pauvreté, et sont une image parfaite des premiers temps. Toutes ces cases ou huttes, qui sont ordinairement bâties ou sur une hauteur, ou au bord de quelque rivière, pêle-mêle et sans aucun ordre, forment un aspect des plus tristes et des plus désagréables. On n'y voit rien que de hideux et de sauvage. Le paysage n'a rien de riant. Le silence même qui règne dans tous ces endroits, et qui n'est interrompu quelquefois que par le bruit désagréable des oiseaux ou des bêtes fauves, n'est capable d'inspirer que de la frayeur. (*Nouvelle relat. de la France équin.*, p. 146, 147.)

NOTE 81, p. 570.

On trouve dans l'Amérique méridionale des peuples qui ont l'art de lancer des flèches à une grande distance et avec une force extraordinaire sans se servir d'arcs. « Ils font usage d'une *sarbacane* par le moyen de laquelle ils soufflent une flèche à plus de cent vingt pas. Cet instrument est fait d'un roseau naturel et creux, long de neuf à dix pieds, de la grosseur d'un bon pouce; et pour que la flèche puisse atteindre à un si grand éloignement, à cause de sa grande légèreté, ils en enveloppent le gros bout de coton non filé, qui la fait entrer avec un peu de difficulté dans la *sarbacane;* ce qui, comprimant l'air, la fait sortir avec une rapidité surprenante, sans quoi il ne serait pas possible de lui faire traverser un si grand espace. Ces petites flèches sont toujours empoisonnées. » (Fermin, *Descrip. de Surinam*, t. I, p. 55. Bancroft's *Hist. of Guiana*, p. 281, etc.) Les peuples des Indes orientales font un grand usage de cette sarbacane.

NOTE 82, p. 571.

Je pourrais en rapporter plusieurs exemples, mais je me bornerai à en citer un seul, pris chez les Esquimaux. « Leurs arcs sont d'une construction fort ingénieuse, dit M. Ellis. Ils sont ordinairement composés de trois morceaux de bois, qu'ils savent joindre très proprement et avec un art admirable. C'est du sapin ou du mélèze que les Anglais nomment en ce pays genévrier, qu'ils emploient communément pour cet usage, et comme ces bois ne sont ni forts ni élastiques, ils suppléent à l'un et à l'autre en renforçant leur arc par derrière, avec une espèce de bande faite de nerfs ou tendons de leurs bêtes fauves. Ils ont soin de mettre souvent leurs arcs dans l'eau, ce qui, faisant rétrécir les cordes, leur donne par-là plus d'élasticité et les fait porter plus loin qu'ils ne feraient autrement. Ils sont habitués à cet exercice depuis leur jeunesse, et ils tirent avec une dextérité inconcevable. *Voyage à la baie d'Hudson*, t. II, p. 27, 28.)

NOTE 83, p. 571.

Le besoin est le grand mobile qui excite et guide l'homme dans les inventions nouvelles. Il y a cependant une inégalité si grande dans les progrès des découvertes, et quelques nations ont si fort devancé les autres, quoique dans des circonstances presque semblables, qu'il faut attribuer cette différence à quelque événement de leur histoire ou à quelque cause particulière de leur situation physique que nous ignorons. Les habitans de l'île d'Otahiti, découverte depuis peu dans la mer du Sud, surpassent de beaucoup la plupart des Américains dans la connaissance des arts d'industrie; cependant ils ignoraient la méthode de faire bouillir l'eau, et n'avaient aucun vase dans lequel ils pussent la contenir et la soumettre à l'action du feu : ils ne concevaient pas plus qu'on pût l'échauffer que la rendre solide. (*Voyages autour du monde, rédigés par Hawkesworth*, t. II, p. 132, 155, in-4o.)

NOTE 84, p. 571.

Une de ces chaloupes, qui pouvait contenir neuf hommes, ne pesait que soixante livres. (Gosnal, *Relat. des voy. à la Virgin.*, *Rec. de voy. au nord*, t. V, p. 403.)

NOTE 85, p. 572.

Ulloa nous en donne une preuve remarquable. « Dans leurs fabriques de tapis, de rideaux et de couvertures de lit, et autres semblables étoffes, toute leur industrie consiste à prendre chaque fil l'un après l'autre, à les compter chaque fois, et à y faire ensuite monter la trame; de sorte que pour fabriquer une pièce de quelqu'une de ces étoffes, ils emploient jusqu'à deux ans ou même davantage. (*Voyage au Pérou*, t. I, p. 336.) Bancroft donne la même description des naturels de la Guyane (p. 255). Suivant Adair les Indiens de l'Amérique septentrionale n'ont pas plus d'esprit ni de dextérité (p. 422). Les planches qu'on trouve dans *Purchas* (t. III, p. 1106), des peintures des Mexicains, me font croire que ce peuple ne possédait pas une méthode plus parfaite ni plus prompte de tisser. L'invention d'un métier était au-dessus de la portée de l'esprit des Américains les plus civilisés. Ils sont si lents dans tous leurs ouvrages, qu'un de leurs ouvriers demeure plus de deux mois à faire avec son couteau une pipe à fumer. (Adair, p. 423.)

NOTE 86, p. 572.

Le P. Lafitau, dans ses *Mœurs des sauvages*, emploie 347 pages fastidieuses in-4o pour le seul article de la religion.

NOTE 87, p. 573.

J'ai renvoyé le lecteur aux différens auteurs qui ont parlé des peuples les moins civilisés de l'Amérique. Leur témoignage est uniforme. Celui du P. Ribas touchant le peuple de Cinaloa s'accorde avec tous les autres. « Pendant plusieurs années, dit-il, que je résidai parmi ces peuples, je fus très attentif à observer si l'on devait les regarder comme idolâtres, et je puis assurer avec vérité, que quoiqu'on trouve chez quelques-uns des traces d'idolâtrie, les autres n'ont point la moindre connaissance de Dieu, ni de fausse divinité, et qu'ils ne rendent aucun

hommage formel à l'Être suprême qui gouverne le monde. Ils ne peuvent se former aucune idée de la providence d'un créateur de qui ils doivent attendre dans la vie future la récompense de leurs vertus et la punition de leurs crimes. Ils ne s'assemblent jamais en public pour exercer aucun acte de religion. (Ribas, *Triunfos, etc.*, p. 16.)

NOTE 88, p. 574.

Le peuple du Brésil était si étonné du tonnerre, qui est fréquent et terrible dans ce pays, ainsi que dans d'autres parties de la zone torride, que c'était non-seulement pour eux un objet de culte religieux, mais que le mot le plus expressif de leur langue pour désigner la Divinité était celui de *toupan*, dont ils se servent aussi pour désigner le tonnerre (Piso, *de Medec. Brasil.*, p. 8. Nieuhoff, *Church. Coll.*, t. II, p. 132.)

NOTE 89, p. 576.

Suivant le rapport de M. Dumont, témoin oculaire des funérailles du grand chef des Natchez, il paraît que les sentimens de ceux qui se sacrifiaient à cette occasion étaient fort différens. Il y en avait qui briguaient cet honneur avec ardeur; d'autres cherchaient à éviter leur sort, et plusieurs même conservèrent la vie en se sauvant dans les bois. Les bramines donnent aux femmes qu'on doit brûler avec les corps de leurs maris une liqueur enivrante, qui les rend insensibles à leur malheureux sort; les Natchez obligent de même leurs victimes d'avaler plusieurs morceaux de tabac, ce qui produit un semblable effet. (*Mém. de la Louisiane*, t. I, p. 227.)

NOTE 90, p. 579.

Ils sont très licencieux en plusieurs occasions, surtout dans les danses instituées pour le rétablissement de la santé d'une personne malade. (De la Potherie, *Hist., etc.* t. II, p. 42. Charlevoix. *Hist. de la Nouv.-France*, t. III, p. 319.) Mais leurs danses sont ordinairement telles que je les ai décrites.

NOTE 91, p. 580.

Les *Othomaques*, qui habitent les bords de l'Orénoque, emploient pour ce même effet une poudre faite de grains d'*yuapa* et de coquilles de certains gros colimaçons calcinés au feu et pulvérisés. Les effets en sont si violens quand on la prend par le nez, qu'elle inspire plutôt la fureur que l'ivresse. (*Hist. de l'Orénoque*, par Gumilla, t. I, p. 286.)

NOTE 92, p. 581.

Quoique cette observation soit vraie à l'égard de la plupart des nations méridionales, il y en a cependant quelques-unes où l'intempérance des femmes n'est pas moins excessive que celle des hommes. (Bancroft's *Nat. Hist. of Guiana*, p. 275.)

NOTE 93, p. 582.

On trouve de ces circonstances contradictoires et inexplicables dans les auteurs les plus judicieux qui ont parlé des mœurs des Américains. Le P. Charlevoix, que la dispute de son ordre avec celui des Franciscains sur l'esprit et les connaissances des peuples de l'Amérique septentrionale intéressait à exposer leurs qualités morales et intellectuelles dans le jour le plus favorable, assure qu'ils sont continuellement occupés à négocier avec leurs voisins, et qu'ils font paraître dans leurs négociations autant d'habileté que de noblesse de sentimens. Il ajoute cependant « qu'il y va de tout pour un plénipotentiaire d'employer tout ce qu'il a d'esprit et d'éloquence; car si les propositions ne sont pas agréées, il faut qu'il se tienne bien sur ses gardes. Il n'est pas rare qu'un coup de hache soit l'unique réponse qu'on lui fasse. Il n'est pas même hors de danger quand il a évité la première surprise; il doit s'attendre à être poursuivi, et à être brûlé s'il est pris. (*Hist. de la Nouv.-Fr.*, tom. III, p. 257.) De hommes capables de se porter à de pareils actes de violence paraissent ignorer les principes sur lesquels est fondé le commerce réciproque entre les nations, et au lieu des négociations perpétuelles dont parle Charlevoix, il paraît impossible qu'il y ait même la moindre communication entre ces peuples.

NOTE 94, p. 583.

Tacite dit des Germains : « *Gaudens muneribus, sed nec data imputant, nec acceptis obligantur.* » (*De mor. Germ.*, c. XXI.) Un auteur qui s'est trouvé à portée d'observer le principe qui porte les sauvages à ne montrer aucune reconnaissance des dons qu'ils ont reçus, et à n'attendre aucun retour de ceux qu'ils ont faits, explique ainsi leur idée à ce sujet : « Si vous m'avez donné ceci, disent-ils, c'est que vous n'en aviez pas besoin vous-même; quant à moi, je ne donne jamais ce que je crois pouvoir m'être nécessaire. » (*Mém. sur les Galibis. Hist des plantes de la Guiane française*, par M. Aublet, tom. II, p. 110.)

NOTE 95, p. 588.

And. Bernaldès, contemporain et ami de Colomb, a cité quelques exemples du courage des Caraïbes, dont Ferdinand Colomb et les autres historiens de ce temps n'ont pas parlé. Un canot caraïbe où il y avait quatre hommes, deux femmes et un enfant, se trouva un jour, sans le savoir, au milieu de la flotte de Colomb, lorsqu'à son second voyage il passait entre leurs îles. Ils restèrent d'abord dans un étonnement stupide à la vue d'un pareil spectacle, et ne sortirent presque pas de la même place pendant plus d'une heure. Une barque espagnole, armée de vingt-cinq hommes, s'avança vers eux et la flotte même les entoura peu à peu jusqu'à leur couper toute communication avec la côte. « Lorsqu'ils s'aperçurent, dit l'historien, qu'il leur était impossible de s'échapper, ils saisirent leurs armes avec un courage intrépide, et commencèrent l'attaque. Je dis *avec un courage intrépide*, parce qu'ils n'étaient qu'en petit nombre, et qu'ils voyaient une grande multitude prête à les assaillir. Ils blessèrent plusieurs Espagnols, quoique ceux-ci eussent des boucliers et d'autres armes défensives. Lors même que le canot eut chaviré, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et de danger qu'on en prit quelques-uns, parce qu'ils ne cessaient de se défendre et de faire usage de leurs arcs avec beaucoup d'adresse, quoique nageant en pleine mer. (*Hist. de D. Fern. y D. Ysab., manus.*, c. CXIX)

NOTE 96, p. 588.

On peut former une conjecture fort probable sur la cause qui distingue le caractère des Caraïbes d'avec celui des habitans des plus grandes îles. Il paraît clairement que les premiers sont d'une race particulière. Leur langue est totalement différente de celle de leurs voisins, habitans des grandes îles. Il y a même parmi eux une tradition qui porte que leurs ancêtres sont originairement venus de quelque partie du grand continent, et qu'après avoir conquis et exterminé les anciens habitans des îles, ils ont pris possession de leurs terres et de leurs femmes. (Rochefort, p. 384. Du Tertre, p. 360.) C'est pour cela qu'ils ont pris le nom de *Bunaréé*, qui signifie un homme venu d'au-delà de la mer. (Labat, tom. VI, p. 131.) Les Caraïbes ont même encore deux langues différentes, dont l'une est particulière aux hommes et l'autre aux femmes. (Du Tertre, p. 361.) La langue des hommes n'a rien de commun avec celle qu'on parle dans les grandes îles; mais l'idiome des femmes y ressemble beaucoup (Labat, p. 129); ce qui confirme encore la tradition dont j'ai parlé. Les Caraïbes eux-mêmes pensent qu'ils sont une colonie de *Galibis*, nation puissante de la Guiane, dans l'Amérique méridionale. (Du Tertre, p. 361. Rochefort, p. 348.) Mais comme leurs mœurs féroces ont plus de rapport avec celles des nations qui habitent le nord du continent qu'avec celles des peuples de l'Amérique méridionale, que d'ailleurs leur langue a quelque analogie avec celle qu'on parle dans la Floride, il est à croire qu'ils descendent plutôt des premiers que des autres. (Labat, p. 128, etc. Herrera, *Decad.* I, lib. IX, c. IV.) Dans leurs guerres ils conservent encore l'ancien usage de détruire tous les mâles et de ne laisser la vie qu'aux personnes de l'autre sexe, pour leur servir d'esclaves ou de femmes.

NOTE 97, p. 588.

La connaissance de tout ce qui s'est passé à la conquête de la Nouvelle-Espagne nous vient de sources plus authentiques et plus originales que celles qui nous ont transmis les autres événemens de l'histoire de l'Amérique; et parmi ces monumens, il n'y en a pas de plus précieux et de plus anciens que les lettres adressées par Cortès à l'empereur Charles-Quint. Comme Cortès se rendit bientôt indépendant de Velasquez, il était obligé d'envoyer à la cour de Madrid un détail de ses opérations qui pût lui mériter l'approbation de son souverain.

Sa première dépêche n'a jamais été rendue publique. Elle fut écrite à la Vera-Cruz le 16 juillet 1519, et doit avoir été remise à l'empereur pendant son séjour en Allemagne, puisqu'il quitta l'Espagne le 22 mai de cette année, pour aller recevoir la couronne impériale. J'ai fait en Espagne et en Allemagne toutes les recherches possibles pour trouver une copie de cette lettre, mais inutilement. Cette perte ne peut pas être d'une grande conséquence, parce que la lettre écrite immédiatement après l'arrivée de Cortès dans la Nouvelle-Espagne ne devait contenir rien d'essentiel. La seconde dépêche, datée du 30 octobre 1520, fut publiée à Madrid en 1522; la troisième et la quatrième parurent peu de temps après qu'on les eut reçues. En 1532 on en imprima en Allemagne une traduction latine. Ramusio leur donna une plus grande publicité en les insérant dans son précieux recueil. Ces lettres contiennent une histoire exacte et précise de l'expédition de Cortès, avec plusieurs particularités intéressantes touchant les mœurs et les coutumes des Mexicains. Cet ouvrage fait honneur à Cortès. Le style en est simple et clair; mais comme il avait le plus grand intérêt à présenter ses opérations sous le jour le plus favorable, il est à croire qu'il a exagéré ses victoires, diminué ses pertes et pallié les actes de rigueur et de violence auxquels il a pu se porter.

L'ouvrage qui suit celui de Cortès est la *Chronica de la Nueva-Espagna*, par Francisco Lopez de Gomara, publiée en 1554. Le mérite historique de Gomara est très distingué; sa manière de narrer est claire, facile, toujours agréable et souvent même élégante; mais il est quelquefois inexact et crédule. Sa qualité de chapelain particulier de Cortès après son retour de la Nouvelle-Espagne, et par l'ordre de qui il composa sans doute cet ouvrage, le fait soupçonner d'avoir cherché à augmenter le mérite de son héros, et à cacher ou du moins à voiler les actions qui auraient pu nuire à sa gloire. Herrera l'accuse de ce défaut dans une occasion (*Decad.* III, lib. III, c. II), et ce n'est pas la seule où sa prévention paraît manifestement. Cependant il a écrit avec tant de liberté sur plusieurs mesures prises par la cour d'Espagne, que les copies de son Histoire des Indes et de sa Chronique furent retirées par un décret du conseil des Indes; on les regarda même long-temps en Espagne comme des livres prohibés; et ce n'est que depuis peu qu'on a accordé la permission de les publier. (Pinelo, *Biblioth.*, p. 589.)

La Chronique de Gomara engagea Bernal Diaz del Castillo à composer son *Historia verdadera de la conquista de la Nueva Espagna*. Compagnon de Cortès dans toutes ses batailles, il l'avait été de toutes les expéditions de la Nouvelle-Espagne, et s'était trouvé dans toutes les occasions périlleuses. Lorsqu'il vit que ni lui-même ni la plupart de ses compagnons n'avaient été cités par Gomara, mais que l'honneur de leurs exploits était attribué à Cortès seul, ce brave vétéran prit avec indignation la plume et composa son *Histoire véridique*. Elle contient un récit minutieux et prolixe de toutes les opérations de Cortès, dans un style aussi dur et aussi bas qu'on peut l'attendre d'un soldat non lettré. Mais comme il parle des faits dont il a été le témoin et souvent un des principaux acteurs, sa narration porte tous les caractères de la vérité; elle est d'ailleurs écrite avec tant de naïveté, avec des détails si intéressans, avec une vanité si amusante, mais si pardonnable dans un vieux soldat, qui, comme il s'en vante lui-même, s'est trouvé à cent dix-neuf batailles, que son livre est un des plus curieux qu'on puisse lire dans quelque langue que ce soit.

Pet. Martyr ab Angleria a fait le récit de l'expédition de Cortès, dans un traité *de Insulis nuper inventis*, qu'il a joint à ses Décades *de Rebus oceanicis et novo orbe;* mais il n'y parle que de ce qui arriva immédiatement après son premier débarquement. Cet ouvrage, qui est court et superficiel, paraît contenir les relations données par Cortès même dans ses premières lettres, embellies de plusieurs particularités communiquées à l'auteur par les officiers chargés des dépêches de Cortès.

Mais le livre où les historiens modernes ont puisé le plus de faits touchant la conquête de la Nouvelle-Espagne, c'est l'*Historia de la conquista de Mexico*, par don Antonio de Solis, publié pour la première fois en 1684.

Je ne connais point d'auteur que sa gloire littéraire ait plus élevé au-dessus de son mérite réel. Solis est regardé par ses compatriotes comme un des écrivains les plus purs dans la langue castillane ; et s'il est permis à un étranger de hasarder son opinion sur une matière dont les Espagnols seuls doivent être juges, j'ose dire qu'il a droit de prétendre à ce titre. Mais quoique son langage soit correct, sa diction n'est rien moins que claire. Ses phrases trop soignées ont souvent de la raideur et quelquefois de l'enflure; les figures dont il se sert sont communes ou impropres et ses réflexions superficielles. On pourrait cependant lui pardonner aisément ces défauts, si d'ailleurs il ne lui manquait pas toutes les grandes qualités nécessaires à un historien. Dépourvu de cette patience industrieuse qui conduit à la connaissance du vrai et de l'impartialité qui perce tout avec une attention réfléchie, il n'a cherché qu'à établir son système favori en faisant de Cortès un héros parfait, exempt de tout défaut et doué de toutes les vertus, ce qui l'a rendu moins attentif à découvrir la vérité qu'à rapporter tout ce qui pouvait contribuer à embellir son sujet. Toutes ses discussions critiques sont captieuses et fondées sur des faits controuvés. Quoiqu'il cite quelquefois les dépêches de Cortès, il paraît ne les avoir pas consultées, et quoiqu'il critique souvent Gomara, il n'en préfère pas moins son autorité, la plus suspecte de toutes, à celle des autres historiens contemporains.

Mais de tous les auteurs espagnols, Herrera est celui qui nous a donné le récit le plus exact et le plus circonstancié de la conquête du Mexique et des autres événemens d'Amérique. Le soin et l'attention avec lesquels il a consulté non-seulement les livres, mais les papiers originaux et les actes publics qui pouvaient jeter quelque lumière sur l'objet de ses recherches, surtout l'impartialité et la candeur qu'il a mis dans ses jugemens, rendent ses Décades fort précieuses. On pourrait même à juste titre le placer parmi les meilleurs historiens de sa nation sans l'ordre chronologique trop scrupuleux qu'il a voulu observer dans les événemens du Nouveau-Monde, ce qui rend son ouvrage si diffus, si obscur et si décousu, que ce n'est qu'au moyen d'un travail pénible qu'on rassemble les diverses circonstances d'un fait. Au reste, il indique les sources où il a puisé pour composer son recueil. (*Decad.* VI, lib. III, c. XIX.)

NOTE 98, p. 589.

Cortès se proposait de suivre Ovando lorsqu'il partit pour son gouvernement en 1502; mais il fut retenu par un accident. Comme il cherchait pendant une nuit fort obscure à entrer par la fenêtre dans la chambre à coucher d'une dame avec qui il avait une intrigue, un vieux mur sur lequel il était monté s'écroula, et Cortès fut si grièvement blessé, qu'il lui fut impossible de faire le voyage. (Gomara, *Chronica de la Nueva-Espagna*, c. I.)

NOTE 99, p. 590.

Cortès avait deux mille pesos entre les mains d'André Duero et en avait emprunté quatre mille. Ces deux sommes réunies font environ vingt-trois mille sept cent cinquante livres tournois; mais la cherté des denrées en Amérique y rendait cette somme fort modique (Herrera, *Decad.* II, lib. III, c. II. B. Diaz, c. XX.)

NOTE 100, p. 591.

Les noms de ces braves officiers, dont il sera souvent parlé dans cette histoire, sont Juan Velasquez de Léon, Alonso Hernandès Portocarrero, Francisco de Montejo, Christoval de Olid, Juan d'Escalante, Francisco de Morla, Pedro de Alvarado, Francisco de Salceda, Juan de Escobar, Ginès de Nortez. Cortès commandait en personne le vaisseau amiral, Francisco de Orozco, officier formé dans les guerres d'Italie, avait le commandement de l'artillerie, le premier pilote était d'une habileté éprouvée et se nommait Alaminos.

NOTE 101, p. 592.

Les Espagnols ne perdirent dans ces différens combats que deux hommes; mais il y en eut un grand nombre de blessés. Quoiqu'il ne fût pas nécessaire de recourir à une cause surnaturelle pour rendre compte de leurs victoires éclatantes et des pertes peu considérables qu'ils faisaient, les Espagnols n'ont pas manqué d'attribuer ces succès à saint Jacques, leur patron, qui combattait, disent-ils, à la tête de leurs troupes, et dont le courage décidait du destin des batailles. Gomara est le premier qui ait parlé de cette apparition. On ne peut que s'amuser de l'embarras de B. Diaz del Castillo, flottant entre la crédulité qui lui fait ajouter foi à cette histoire, et sa véracité naturelle qui ne lui permet pas de l'affirmer. J'avoue, dit-il, que nous devons tous nos exploits et toutes nos victoires à notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'à cette bataille le nombre des Indiens était si supérieur à celui des Espagnols que, si chacun d'eux eût seulement jeté une poignée de terre, ils nous auraient tous enterrés, si la miséricorde de Dieu ne nous eût pas protégés. Il se peut que la personne que Gomara dit être apparue sur un cheval gris pommelé ait été monseigneur l'apôtre saint Jacques ou monseigneur saint Pierre, et qu'il ne m'ait pas été permis de le voir, parce que j'étais un trop grand pécheur. Je me souviens d'avoir vu François de Morla monté sur un pareil cheval; mais un misérable mortel comme moi ne méritait pas sans doute de voir un de ces saints apôtres. Il se peut que Dieu ait voulu que les choses se soient passées comme Gomara le dit; mais avant d'avoir lu sa Chronique je n'avais jamais entendu dire par les conquérans de l'Inde que rien de pareil fût arrivé (c. XXXIV).

NOTE 102, p. 594.

Plusieurs historiens espagnols rapportent ce fait comme s'ils voulaient faire croire que les Indiens chargés de ces présens les avaient apportés de la capitale dans un aussi court espace de temps que les courriers en avaient mis à faire leur voyage. Cela n'est pas croyable, et Gomara rapporte une circonstance qui prouve qu'il ne s'est rien passé d'extraordinaire dans cette occasion. Ce riche présent, qui avait été préparé pour Grijalva, lorsqu'il débarqua au même endroit quelques mois auparavant, se trouvait tout prêt, lorsque Montézuma envoya des ordres pour le donner. (Gomara, *Chron.*, c. XXVII, p. 28.)

Suivant B. Diaz del Castillo, le plat d'argent qui représentait la lune valait seul plus de vingt mille pesos, ce qui fait environ cinq mille livres sterling ou cent vingt-cinq mille francs.

NOTE 103, p. 596.

Ce commerce particulier était directement contraire aux instructions de Velasquez, qui portaient que tout le produit d'un commerce quelconque serait versé dans la caisse commune. Mais il paraît que les soldats avaient chacun une pacotille de bagatelles propres à un petit trafic avec les Indiens, et que Cortès pour gagner leur amitié encourageait cet échange clandestin. (B. Diaz, c. XLI.)

NOTE 104, p. 600.

Gomara a publié un catalogue des différens articles qui composaient ce présent. (*Chron.*, c. XLIX.) P. Martyr ab Angleria, qui les vit après qu'ils furent arrivés en Espagne, et qui paraît les avoir examinés avec une grande attention, en donne une description détaillée qui est très curieuse, parce qu'elle donne quelques idées des progrès que les Mexicains avaient faits dans les différens arts de luxe. (*De Insulis nuper inventis*, p. 354, etc.)

NOTE 105, p. 603.

Il n'y a rien de plus douteux dans l'histoire de la conquête de l'Amérique que le détail de ces armées innombrables que les Espagnols ont eues à combattre. Comme la guerre qu'ils soutinrent contre les Tlascalans fut une des plus difficiles, quoique de peu de durée, le récit des forces de ce peuple mérite de fixer notre attention. Nous devons à trois auteurs les seules observations authentiques que nous en ayons : Cortès, dans sa seconde lettre à l'empereur, datée de Segura de la Frontera, le 30 octobre 1520, dit que les troupes tlascalanes se montaient dans la première bataille à six mille hommes, dans la seconde à cent mille, et dans la troisième à cent cinquante mille. (*Relat. ap. Ramus.*, tom. III, p. 228.) Bernal Diaz del Castillo, qui fut témoin oculaire et qui se trouva engagé dans toutes les actions de cette guerre, assure que leur nombre se montait, à la première bataille, à trois mille (p. 43); à la seconde à six mille (*ibid.*); à la troisième à cinquante mille (p. 45). Gomara, qui fut le chapelain de Cortès après son retour en Espagne, et qui publia sa Chronique en 1552, suit le calcul de Cortès, excepté pour la seconde bataille, où il prétend qu'il y avait quatre-vingt mille Tlascalans (p. 49). C'était sans doute l'intérêt de Cortès de présenter sous un jour favorable et ses dangers et ses exploits, car il n'y avait que des services extraordinaires qui pussent faire oublier l'irrégularité de sa conduite en s'arrogeant un pouvoir indépendant. Bernal Diaz, quoique fort porté à faire valoir ses prouesses et celles de ses compagnons, n'avait pas le même intérêt à les exagérer, et il est probable que le récit qu'il fait du nombre des Indiens approche plus de la vérité. On ne peut assembler une armée de cent cinquante mille hommes sans de grands préparatifs et sans des provisions pour leur subsistance, dont les soins auraient exigé plus de prévoyance qu'on n'en peut supposer aux Américains. La culture ne semble pas avoir été assez considérable à Tlascala pour fournir des vivres à une si grande armée. Quoique cette province fût beaucoup mieux cultivée que les autres parties de la Nouvelle-Espagne, car on l'appelait *le pays au pain*, les Espagnols furent obligés, pendant leur marche, à ne subsister que de *tunas*, espèce de fruit qui croît sans culture dans les champs. (Herrera, *Decad.* II, lib. VI, c. V, p. 182.

NOTE 106, p. 604.

On dit que ces malheureuses victimes étaient des personnes de considération. Il n'est pas probable qu'on ait employé cinquante personnes pour servir d'espions. On avait pris et renvoyé tant de prisonniers, et les Tlascalans avaient fait passer tant de messagers dans les quartiers des Espagnols, qu'il n'y avait aucune raison de hasarder la vie d'un si grand nombre de personnes considérables pour prendre des informations sur la situation et l'état de leur camp. La manière barbare avec laquelle Cortès a traité un peuple qui ignorait les lois de la guerre établies parmi les nations policées, a paru si révoltante aux historiens espagnols postérieurs, qu'ils ont diminué le nombre de ceux qu'il a si cruellement punis. Herrera dit qu'il fit couper les mains à sept et les pouces à quelques autres. (*Decad.* II, lib. II, c. VIII.) Solis prétend qu'on coupa les mains à quatorze ou quinze et les pouces au reste (lib. II, c. XX). Mais Cortès lui-même (*Relac.*, p. 228, B.) et Gomara, d'après lui (c. 48), affirment que les cinquante eurent les mains coupées.

NOTE 107, p. 605.

Les chevaux étaient ce qui causait le plus grand étonnement à tous les peuples de la Nouvelle-Espagne. Ils crurent d'abord que le cheval et le cavalier ne faisaient qu'un seul monstre d'une forme horrible semblable aux centaures; et comme ils croyaient que les chevaux prenaient la même nourriture que les hommes, ils leur portaient à manger de la viande et du pain. Lorsqu'ils s'aperçurent de leur erreur, ils s'imaginèrent que ces animaux dévoraient les hommes pendant la bataille, et que quand ils hennissaient, c'était pour demander leur proie. L'intérêt des Espagnols n'était pas de les détromper sur ce sujet. (Herrera, *Decad.* II, lib. VI, c. XI.)

NOTE 108, p. 607.

Suivant Barth. de Las Casas, il n'y avait aucune raison de faire ce massacre, et ce ne fut qu'un acte de pure cruauté, commis principalement pour frapper de terreur les peuples de la Nouvelle-Espagne (*Relac. de la Destrucc.*, p. 17 etc). Mais le zèle de Las Casas le porte souvent à exagérer. D'un autre côté Bern. Diaz., c. LXXXIII, dit que les premiers missionnaires envoyés par l'empereur dans la Nouvelle-Espagne firent une recherche exacte de ce fait, et qu'après avoir interrogé les prêtres et les chefs de Cholula, ils trouvèrent qu'il y avait réellement eu une conspiration contre les Espagnols, et que le récit envoyé par Cortès était exactement vrai. Cortès était sans doute intéressé alors à gagner l'esprit de Montézuma; il n'est donc pas croyable qu'il eût voulu faire une démarche si propre à l'aliéner des Espagnols s'il ne l'avait pas jugé nécessaire à sa propre conservation. Mais il est vrai aussi que les Espagnols qui servaient en Amérique avaient un tel mépris pour les naturels du pays, et les croyaient si peu dignes du droit commun à tous les hommes, que Cortès a pu regarder les Cholulans comme coupables sur la preuve la moins certaine. La sévérité du châtiment était d'ailleurs excessive et atroce.

NOTE 109, p. 607.

Cette description est prise littéralement de Bernal Diaz del Castillo, trop peu instruit dans l'art d'écrire pour avoir pu embellir son récit. Il rapporte dans un style simple et grossier ce que lui-même et ses compagnons pensèrent à cette occasion : « Qu'on ne s'étonne pas, dit-il, si j'écris de cette manière ce qui s'est passé alors, car il faut penser que c'est une chose que de rapporter, et une autre d'avoir vu des choses qui n'ont jamais été vues ni entendues, ni dites par les hommes (c. LXXXVI, p. 64, B.) »

NOTE 110, p. 611.

B. Diaz del Castillo nous donne une idée des fatigues et des souffrances qu'ils éprouvèrent à cette occasion et dans plusieurs autres. Pendant neuf mois qu'ils restèrent à Mexico, tous, sans aucune distinction entre les officiers et les soldats, dormirent tout armés avec leurs cottes de mailles et leurs gorgerettes. Ils étaient couchés par terre sur des nattes ou de la paille, et tous étaient obligés de se tenir prêts comme s'ils avaient été de garde. « Ce qui me devint si familier, ajoute-t-il, qu'aujourd'hui même, quoique fort avancé en âge, je dors toujours avec mes habits et jamais dans un lit. Lorsque je visite mon *encomienda*, je fais porter, par égard pour mon rang, un lit avec mes bagages, mais je n'en fais jamais usage, parce que je dors tout habillé, et que je me promène souvent la nuit en plein air pour voir les étoiles, suivant mon ancienne habitude (c. CVIII). »

NOTE 111, p. 612.

Cortès lui-même, dans sa seconde lettre à l'empereur, n'explique point les motifs qui le portèrent à condamner Qualpopoca aux flammes, et à faire mettre Montézuma aux fers. (Ramus., t. III, p. 236.) B. Diaz passe sous silence les raisons de ce premier fait, et la seule cause qu'il donne du dernier, c'est qu'on voulait prévenir tout obstacle à la sentence prononcée contre Qualpopoca (c. XCV, p. 75). Mais puisque Montézuma était le prisonnier de Cortès, et entièrement en son pouvoir, l'insulte faite à ce monarque ne pouvait servir qu'à l'irriter sans nécessité. Gomara suppose que Cortès n'avait point d'autre objet que d'occuper Montézuma de ses propres malheurs, afin qu'il donnât moins d'attention à ce qui arrivait à Qualpopoca. (*Chr.*, c. LXXXIX.) Herrera est du même sentiment. (*Decad.* II, lib. VIII, c. IX.) Mais ce moyen de faire supporter une offense à un homme en lui faisant de nouveaux outrages semble fort étrange. Solis croit que Cortès ne voulait qu'intimider Montézuma, afin qu'il ne fit aucun effort pour faire délivrer les victimes; mais ce monarque était si soumis, et il avait si lâchement remis les prisonniers à Cortès, qu'il n'y avait rien à craindre de sa part. Si l'on n'adopte pas la manière dont j'ai cherché à expliquer la conduite de Cortès à cette occasion, je crois qu'on doit la regarder comme un de ces actes de pure barbarie et d'oppression qu'on ne trouve que trop fréquens dans l'histoire de la conquête de l'Amérique

NOTE 112, p. 614.

Solis (lib. IV, c. III) prétend que ce fut Montézuma lui-même qui fit la proposition de rendre hommage au roi d'Espagne, afin d'engager les Espagnols à quitter ses états. Il dépeint sa conduite en cette occasion comme fondée sur la plus profonde politique, et suivie avec tant d'adresse, que Cortès lui-même y fut trompé; mais on ne trouve rien dans les historiens contemporains, tels que Cortès, Diaz et Gomara, qui puisse justifier cette assertion. Jamais Montézuma n'a montré en d'autres occasions cet art et cette politique. La douleur dont il fut pénétré en se soumettant à cet acte d'humiliation était naturelle si l'on suppose qu'il a été involontaire. Mais, suivant Solis, elle aurait été contradictoire et incompatible avec son projet de tromper les Espagnols.

NOTE 113, p. 615.

Les Espagnols, malgré leur industrie et leur pouvoir, ne purent point trouver d'or dans plusieurs provinces. Dans d'autres ils ne se procurèrent que quelques bagatelles de peu de valeur. Montézuma assura Cortès que le présent qu'il offrait au roi de Castille, après lui avoir fait hommage, comprenait toutes les richesses amassées par son père, et qu'il avait déjà donné aux Espagnols le reste de son or et de ses bijoux. (B. Diaz, c. CIV.) Gomara dit que tout l'argent qu'on recueillit montait à cinq cents marcs (*Chron.*, c. XCIII); ce qui s'accorde avec le récit de Cortès, que le quint de l'argent pour le roi fut de cent marcs. (*Relac*, p. 239, B.) De sorte que la somme totale de l'argent ne monta qu'à quatre mille onces, à raison de huit onces par marc; ce qui fait voir que la proportion de l'argent avec l'or a été fort petite.

NOTE 114, p. 615.

Solis (lib. IV, c. I) met en question la verité de ce fait, par la seule raison qu'il était incompatible avec la prudence qui distinguait le caractère de Cortès. Mais il aurait dû se rappeler l'impétuosité de son zèle à Tlascala, qui n'avait pas été moins imprudente. Il dit que la preuve est fondée sur le témoignage de B. Diaz del Castillo, de Gomara et de Herrera. Tous s'accordent en effet à rapporter cette démarche inconsidérée de Cortès, et ils ont eu raison de le faire, puisque Cortès lui-même parle de cette action dans sa seconde lettre à l'empereur, et paraît même s'en glorifier (Cortès, *Relac.* Ramus., III, p. 140.) Ce qui est une des preuves sans nombre que Solis a consulté avec peu de soin les lettres de Cortès à Charles Quint, qui cependant sont les sources les plus authentiques où l'on doive puiser des lumières sur ses opérations.

NOTE 115, p. 616.

Herrera et Solis croient que Velasquez fut encouragé à former cet armement contre Cortès, par les rapports qu'il reçut d'Espagne touchant la réception des agens envoyés par la colonie de la Vera-Cruz, et par la chaleur avec laquelle Fonseca, évêque de Burgos, avait épousé ses intérêts et condamné les procédés de Cortès. (Herrera, *Dec.* II, lib. IX, c. XVIII; Solis, lib. IV, c. V. Mais l'ordre chronologique des événemens réfute cette supposition. Portocarrero et Montejo mirent à la voile de la Vera-Cruz le 26 juillet 1519. (Herrera, *Decad.* II, lib. V, c. IV). Ils débarquèrent à San-Lucar en octobre, suivant Herrera, *ibid.* Mais P. Martyr, qui se trouvait à la cour dans ce temps-là, et qui communiquait tous les événemens de quelque importance à ses correspondans jour par jour,

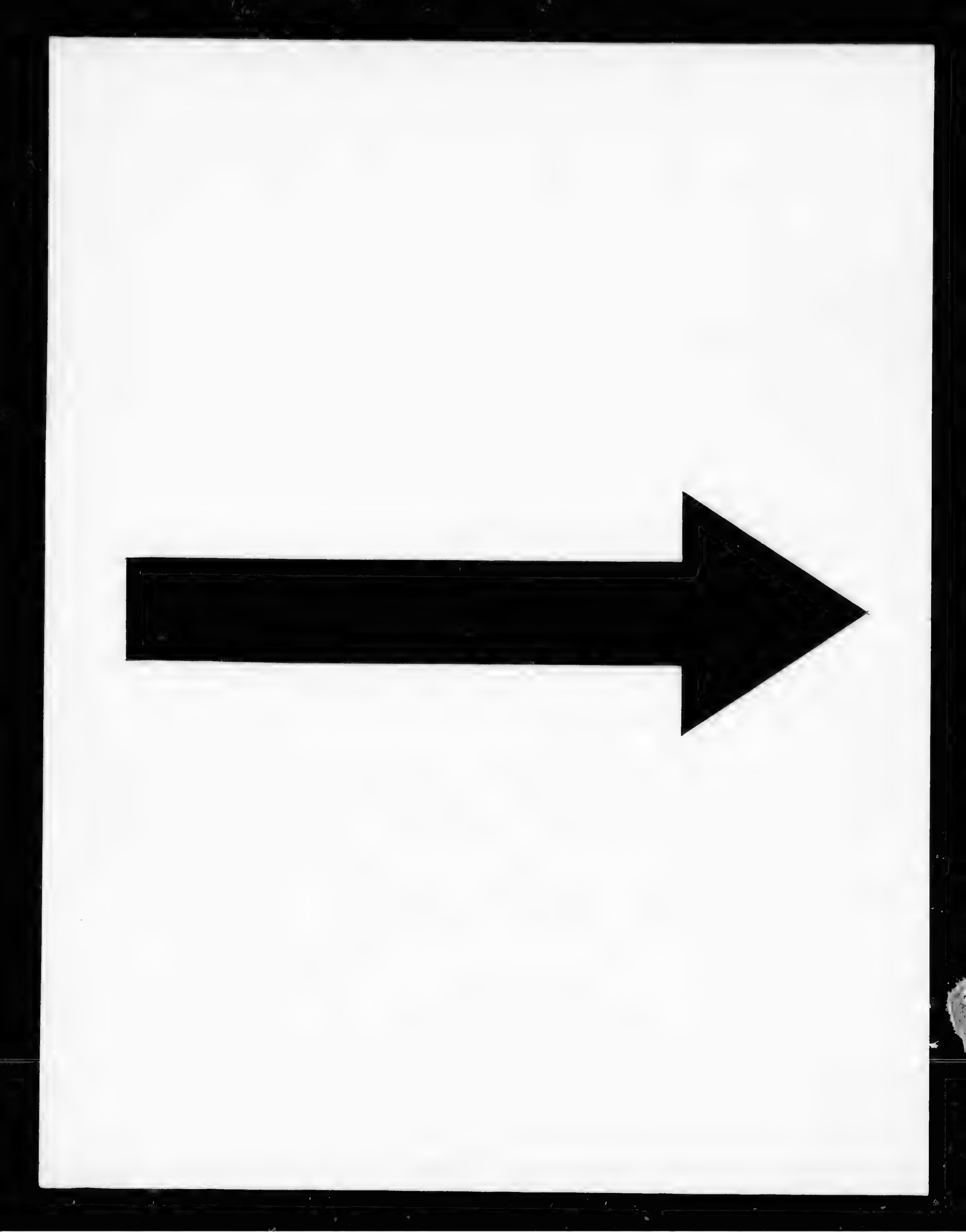
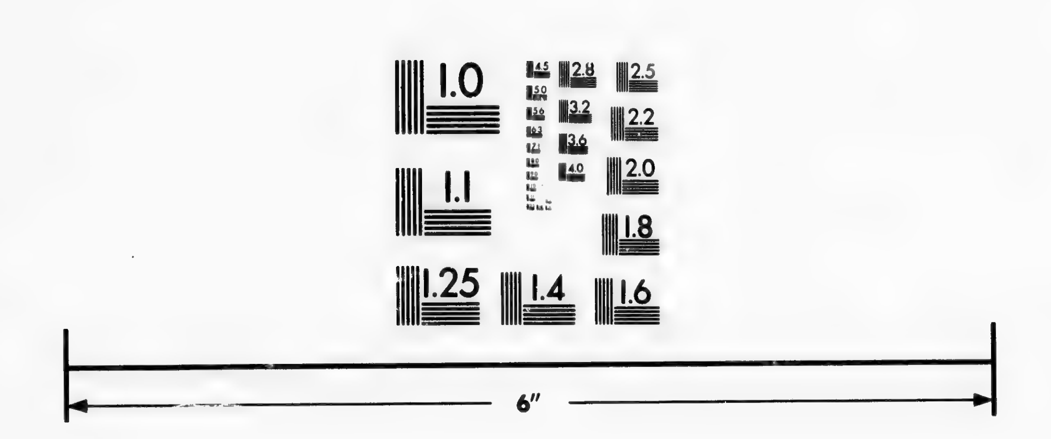
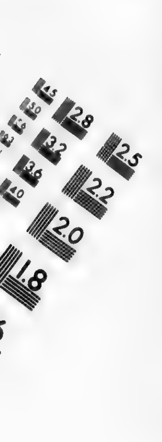




IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8

leur marqua le premier décembre l'arrivée de ces agens, et en parle comme d'un fait nouvellement arrivé. (*Epist.* 650.) Tous les historiens s'accordent à dire que les agens de Cortès eurent leur première audience de l'empereur à Tordesillas, lorsqu'il se rendit dans cette ville pour y voir sa mère, en allant à Saint-Jacques de Compostelle. (Herrera, *Decad.* II, lib. v, c. iv; Solis, lib. iv, p. 5.) Mais l'empereur partit de Valladolid pour aller à Tordesillas le 11 mars 1520, et P. Martyr dit avoir vu alors les présens faits à Charles-Quint (*Epist.* 665.) L'armement commandé par Narvaès partit de Cuba en avril 1520. Il est donc clair que Velasquez n'a pu recevoir aucune nouvelle de ce qui s'était passé à cette entrevue à Tordesillas, antérieure à ses préparatifs de guerre contre Cortès. Ses vrais motifs paraissent avoir été ceux dont j'ai parlé. La patente qui le nomme *adelantado* de la Nouvelle-Espagne, avec des pouvoirs aussi étendus, est datée du 13 novembre 1519. (Herrera, *Decad.* II, lib. iii, c. ii.) Il a pu la recevoir vers le commencement de janvier. Gomara remarque que du moment qu'il eut reçu sa patente, il commença à équiper une flotte et à lever des troupes. (*Chron.*, c. xcvi.)

NOTE 116, p. 617.

Solis prétend que comme Narvaès n'avait point d'interprètes, il ne pouvait avoir aucune communication avec les peuples des provinces, ni converser avec eux que par le moyen des signes, et qu'il lui était également impossible d'avoir quelque commerce avec Montézuma (lib. iv, c. vii). Mais c'est d'après l'autorité de Cortès même que je rapporte toutes les particularités de la correspondance de Narvaès avec Montézuma et avec ses sujets dans les provinces maritimes. (*Relac.* Ramus., III, 244, A. C.) Cortès assure qu'il y avait une espèce de correspondance établie entre Narvaès et les Mexicains; mais il n'explique point de quelle manière elle se faisait. B. Diaz supplée à ce défaut en disant que les trois déserteurs qui avaient joint Narvaès lui servaient d'interprètes, étant assez instruits de la langue du pays (c. cx). Il rapporte avec son exactitude ordinaire leurs noms et leurs caractères, et parle (c. cxxii) de la manière dont ils furent punis de leur perfidie. Il y avait alors un an que les Espagnols demeuraient avec les Mexicains; il n'était donc pas surprenant que quelques-uns d'entre eux eussent appris à parler la langue du pays, comme il y a lieu de le croire (Herrera, *Decad.* II, lib. x, c. i). B. Diaz qui en fut le témoin, et Herrera, le plus exact et le plus instruit des auteurs espagnols, s'accordent avec le récit que donne Cortès de la correspondance secrète avec Montézuma. (*Decad.* II, lib. ix, c. xviii-xix.) Solis semble regarder comme un déshonneur pour Cortès, son héros, que Montézuma ait voulu s'engager dans une correspondance avec Narvaès. Il prétend que ce monarque avait pris une telle amitié pour les Espagnols, qu'il ne désirait point de les voir partir. Cette affection paraît peu croyable quand on pense à la manière indigne dont il avait été traité, et Solis même est obligé d'avouer qu'on doit la regarder comme un des miracles que Dieu a opérés pour faciliter la conquête du Nouveau-Monde (lib. iv, c. vii). Ce qu'il y a de vrai c'est que, malgré la crainte que Montézuma avait des Espagnols, il n'était pas moins impatient de recouvrer sa liberté.

NOTE 117, p. 622.

J'ai pris ces mots de l'histoire anonyme de l'établissement des Européens en Amérique, publiée par Dodsley, en deux volumes in-8°, ouvrage d'un mérite si reconnu, que je ne crois pas qu'aucun écrivain de ce siècle doive rougir de s'en avouer l'auteur.

NOTE 118, p. 624.

Les historiens contemporains ne s'accordent point sur le nombre des hommes que les Espagnols perdirent en cette occasion. Cortès, dans sa seconde lettre à l'empereur, dit qu'il n'y eut que cent cinquante hommes de tués (*Relac. ap. Ramus.*, III, p. 249, A); mais son intérêt exigeait alors qu'il laissât ignorer à la cour d'Espagne toute la perte qu'il avait faite. Solis, toujours attentif à diminuer les échecs qu'essuyaient ses compatriotes, évalue cette perte à deux cents hommes (lib. iv, c. xix) B. Diaz assure qu'ils perdirent huit cent soixante-dix hommes, et que quatre cents quarante seulement s'échappèrent de Mexico (c. cxxviii, p. 108, B). Palafox, évêque de los Angelès, qui paraît avoir porté un œil attentif sur les événemens arrivés à ses compatriotes dans la nouvelle Espagne, confirme le récit que B. Diaz fait de la grandeur de leur perte. (*Virtudes del Indio*, p. 22.) Gomara évalue cette perte à quatre cent cinquante hommes (*Chron.*, c. cix.) Quelques mois après, Cortès ayant reçu plusieurs renforts, fit la revue de ses troupes et trouva qu'elles montaient seulement à cinq cent quatre-vingt-dix hommes (*Relac. apud Ramus*, III, p. 255, E.) Comme Narvaès avait amené huit cent quatre-vingt hommes dans la Nouvelle-Espagne, et qu'alors environ quatre cents soldats de Cortès vivaient encore, il est évident que sa perte à la retraite de Mexico doit avoir été beaucoup plus considérable qu'il ne le dit. B. Diaz, toujours porté à exagérer les dangers et les fatigues auxquels ses compagnons et lui avaient été exposés, peut avoir exagéré le nombre des morts; mais je crois qu'on ne peut pas l'estimer à moins de six cents hommes.

NOTE 119, p. 632.

On voit quelques restes de ce grand ouvrage, et l'on montre encore aux étrangers l'endroit où l'on construisit et lança à l'eau les brigantins. Torquemada les a vus. (*Monarq. ind.*, vol. 1, p. 531.)

NOTE 120, p. 634.

Le poste d'Alvarado, sur la chaussée de Tubuca, était le plus voisin de la ville. Cortès dit qu'ils pouvaient observer distinctement de là tout ce qui se passait lorsque leurs compagnons furent sacrifiés. (*Relac. ap. Ramus.*, t. III, p. 273, E.) B. Diaz, qui était de la division d'Alvarado, rapporte ce qu'il a vu de ses yeux (c. clii, p. 148, B; 149, A). Il décrit avec son ingénuosité ordinaire l'impression que lui fit ce spectacle, et sa franchise est celle d'un homme dont le courage était trop connu pour être suspect. « Avant que j'eusse vu, dit-il, la poitrine de mes compagnons ouverte, leurs cœurs palpitans offerts à une affreuse idole, et leur chair dévorée par nos cruels ennemis, j'étais accoutumé à marcher au combat non-seulement sans crainte, mais avec une grande intrépidité; mais depuis ce moment-là je ne m'approchai jamais des

Mexicains pour les combattre sans une secrète horreur ; je frémissais en pensant à la mort cruelle que mes amis avaient subie. » Il a soin d'ajouter que cette crainte cessait aussitôt que le combat était engagé, et sa valeur reconnue en toute occasion ne peut laisser aucun doute sur son récit. (B. Diaz, c. CCVI, p. 157, A.)

NOTE 121, p. 636.

Une circonstance de ce siége mérite de fixer notre attention. Le récit que les historiens espagnols font des armées nombreuses employées à l'attaque et à la défense de Mexico paraît incroyable. Suivant Cortès même, il a eu à la fois à son service cent cinquante mille auxiliaires indiens. (*Relac. ap. Ramus*. t. III, p. 275, E.) Gomara dit qu'il y en avait plus de deux cent mille. (*Chron.*, c. CXXXVI.) Herrera, auteur d'une plus grande autorité, assure aussi qu'ils étaient au nombre d'environ deux cent mille. (*Decad.* III, lib. I, c. XIX.) Aucun des historiens contemporains ne marque positivement le nombre des personnes qui se trouvèrent au siége de Mexico; mais Cortès parle souvent des Mexicains qui y furent tués ou qui périrent faute de nourriture, et si l'on peut ajouter foi à ces rapports, il est à croire que plus de deux cent mille Indiens se trouvaient renfermés dans la ville. Mais la quantité extraordinaire de vivres nécessaires pour la subsistance d'une si grande multitude assemblée pendant trois mois dans une place, et les soins que les Mexicains auraient dû prendre pour les rassembler, font douter qu'on pût y parvenir dans un pays où l'agriculture était encore si imparfaite, où il n'y avait aucun animal domestique, et dont le peuple n'était pas capable du degré de prévoyance et d'ordre qu'aurait exigé un plan si compliqué. Les Espagnols, malgré leurs soins et leur attention, furent très mal nourris, et se trouvaient souvent réduits à la plus affreuse extrémité faute de vivres. (B. Diaz, p. 142. Cortès, *Relac.*, p. 271, D.) Cortès parle une fois en passant de la subsistance de son armée, et après avoir avoué qu'il se trouvait souvent dans le plus grand besoin, ajoute qu'il recevait des secours des naturels, qui lui apportaient du poisson et des fruits auxquels il donne le nom de *cerises du pays* (i[illegible]). B. Diaz dit qu'ils avaient des gâteaux de maïs et des *cerasas de la tierra*, et que quand la saison en était passée, ils avaient d'autres fruits qu'il appela *tunas* ; mais leur meilleur aliment était une racine dont les Indiens se nourrissent et qu'ils nomment *quilites* (p. 142). Les Indiens auxiliaires avaient un moyen de plus pour se nourrir que les Espagnols; ils mangeaient les Mexicains qu'ils tuaient dans le combat. (Cortès, *Relac.*, p. 176, C.) B. Diaz confirme ce récit, et ajoute que lorsque les Indiens retournèrent de Mexico chez eux, ils emportèrent une grande quantité de chair des Mexicains, salée ou séchée, comme un présent fort précieux pour leurs parens, qui auraient le plaisir de se nourrir dans leurs festins du corps de leurs ennemis (p. 157). Solis, qui paraît craindre qu'on n'impute à ses compatriotes d'avoir agi de concert avec les auxiliaires qui se nourrissaient de chair humaine, est très attentif à prouver qu'ils cherchèrent à engager leurs alliés à ne point manger les corps des Mexicains (lib. V, c. XXIV). mais il ne peut s'appuyer sur l'autorité d'aucun historien original. Diaz et Cortès lui-même ne paraissent pas avoir eu un pareil scrupule, et en plusieurs occasions Cortès parle, sans en témoigner d'horreur, de ces repas indiens, qui leur étaient devenus très familiers. Mais malgré ce supplément de nourriture pour les Indiens, il ne paraît encore guère possible qu'ils aient pu fournir des vivres pour des armées aussi considérables que celles dont parlent les historiens espagnols. Peut-être que le meilleur moyen de résoudre cette difficulté, c'est d'adopter le sentiment de B. Diaz del Castillo, le plus naïf de tous les *historiadores primitivos*. « Lorsque Gomara, dit-il, rapporte en quelques endroits que nous avons eu tant de milliers d'Indiens pour alliés, et d'un autre côté, qu'il y avait tant de milliers de maisons dans telle ou telle ville, on ne doit avoir aucun égard à son énumération, parce que son autorité ne peut être d'aucun poids à cet égard ; le nombre des hommes ou des maisons n'étant pas la cinquième partie de ce qu'il dit. Si l'on additionnait les différens nombres qu'il cite, ce pays contiendrait plus de millions d'hommes qu'il n'y en a dans la Castille (c. CXXIX). » Mais quoiqu'on puisse rabattre beaucoup des calculs que les Espagnols ont donnés des forces mexicaines, elles doivent cependant avoir été fort considérables; car il n'y avait qu'une très grande supériorité du nombre qui pût les engager à faire tête à un corps de neuf cents Espagnols, commandé par un général aussi habile que Cortès.

NOTE 122, p. 641.

En parlant des procédés cruels et tyranniques des conquérans de la Nouvelle-Espagne, je n'ai pas pris pour guide Barth. de Las Casas, parce que le récit qu'il en fait (*Relac. de la Destrucc.*, p. 18, etc.) est manifestement exagéré. C'est sur le témoignage de Cortès même et de Gomara qui écrivit sous ses yeux, que j'ai fondé le récit de la punition infligée aux Panucans qu'ils rapportent, sans y ajouter aucun sentiment d'improbation. B. Diaz, contre sa coutume, n'en parle qu'en termes généraux (c. CLXII). Herrera, attentif à pallier les actions barbares de ses compatriotes, dit bien que soixante caciques et quatre cents personnes de distinction furent condamnés aux flammes; mais il prétend qu'il n'y en eut que trente de brûlés, et qu'on pardonna aux autres. (*Decad.* III, lib. V, c. VII.) Mais cela est contraire au témoignage de Gomara, qu'il paraît avoir consulté, puisqu'on retrouve plusieurs de ses expressions dans ce même passage. Les historiens espagnols les plus authentiques parlent de la punition de Guatimosin. Torquemada a extrait d'une histoire de Tezeuco, écrite en langue mexicaine, un récit de ce fait, plus favorable à Guatimosin que ceux des écrivains espagnols. (*Mon. ind.*, I., 575.) Suivant ce récit, Cortès n'avait aucune preuve positive pour justifier un pareil acte de cruauté. B. Diaz assure que Guatimosin et ses malheureux compagnons attestèrent leur innocence en rendant le dernier soupir, et que plusieurs soldats condamnèrent l'action de Cortès comme également injuste et inutile (p. 200, B; 201, A).

NOTE 123, p. 642.

Cette expédition avait pour motif de punir Christoval Olid, un de ses officiers, qui s'était révolté contre lui, et qui cherchait à se former une juridiction indépendante. Cette révolte parut si dangereuse à Cortès, et il craignait tellement l'expérience et la popularité d'Olid, qu'il marcha lui-même à la tête des troupes destinées pour l'apaiser. Suivant Gomara, il fit plus de mille lieues au tra-

vers d'un pays couvert d'épaisses forêts, de montagnes escarpées, de rivières profondes, peu habité et cultivé seulement en quelques endroits. Il n'y a que les aventures des autres conquérans du Nouveau-Monde qui puissent égaler ce qu'il souffrit par la famine, par les hostilités des naturels du pays, par les rigueurs du climat et par des fatigues de toute espèce. Cortès employa plus de deux ans à cette terrible expédition, qui ne fut marquée par aucun événement d'éclat, mais pendant laquelle il donna de plus grandes preuves de son courage, de la force de son esprit, de sa persévérance et de sa patience que dans aucun période de sa vie. (Herrera, *Decad.* III, lib. VI, VII, VIII, IX. Gomara *Chron.*, c. CLXIII-CLXXVII. B. Diaz, CLXXIV-CXC. Le récit de cette expédition devrait occuper une place brillante dans une vie de Cortès; mais dans une *Histoire générale d'Amérique*, il suffit de mentionner en passant une expédition qui n'amena avec elle aucun grand événement.

NOTE 124, p. 643.

Suivant Herrera, le trésor que Cortès apporta avec lui, consistait en quinze cents marcs d'argenterie travaillée, deux cent mille pesos d'or fin, et dix mille d'un moindre aloi, plusieurs diamans de grand prix, un entre autres valant quarante mille pesos, et plusieurs ornemens et bijoux de prix. (*Decad.* IV, lib. III, p. 8; lib. IV, c. I.) Il s'engagea ensuite à donner en mariage à sa fille cent mille pesos. (Gomara, *Chron.*, c. CCXXXVII.) Il laissa à ses fils une fortune très considérable. Nous avons cependant déjà remarqué que la somme qui fut partagée entre les conquerans à la première réduction de Mexico était fort petite. Il y a donc lieu de croire que les accusations des ennemis de Cortès n'étaient pas tout-à-fait destituées de fondement. Ils le chargent de s'être approprié injustement une portion exorbitante des dépouilles des Mexicains; d'avoir caché les trésors de Montézuma et de Guatimosin; d'avoir distrait le quint du roi, et d'avoir privé ses compagnons de ce qui leur était dû. (Herrera, *Dec.* III, lib. VIII, c. XV; *Decad.* IV, lib. III, c. VIII.) Quelques-uns même des conquérans eurent de pareils soupçons. (B. Diaz, c. CLVII.)

NOTE 125, p. 644.

En décrivant les progrès des armes espagnoles dans la Nouvelle-Espagne, nous avons suivi Cortès lui-même comme le guide le plus sûr. Ses lettres à l'empereur contiennent un récit exact de ses opérations; mais le vainqueur ignorant du Pérou n'était pas en état d'écrire lui-même ses propres exploits. Cependant nous avons puisé les faits dans des auteurs contemporains et respectables.

C'est François Xerès, secrétaire de Pizarre, qui nous a donné la première relation de ses exploits au Pérou. C'est un récit simple et naïf, qui ne va que jusqu'à la mort d'Atahualpa, en 1533; car l'auteur retourna en Espagne en 1534, et fit imprimer immédiatement après son arrivée sa courte histoire de la conquête du Pérou, qu'il dédia à l'empereur

Don Pedro Sancho, officier qui servit sous Pizarre, écrivit un récit de son expédition, qui fut traduit en italien par Ramusio et inséré dans son précieux recueil, mais qui ne fut jamais publié dans sa langue originale Sancho retourna en Espagne dans le même temps que Xerès. On peut ajouter la plus grande foi à tout ce que ces deux auteurs ont dit des opérations de Pizarre; mais les Espagnols étaient restés si peu de temps au Pérou, lorsqu'ils quittèrent ce pays, et ils avaient eu si peu de communication avec les habitans, qu'ils n'avaient qu'une connaissance fort bornée des mœurs et des usages de ce peuple.

L'historien contemporain qui vient ensuite est Pierre Cieza de Leon, qui publia sa Chronique du Pérou à Séville en 1553. S'il avait fini tout ce qu'il se proposait par la division générale de son ouvrage, ç'aurait été l'histoire la plus complète qui eût été publiée de quelque partie du Nouveau-Monde que ce fût. Il était très en état de l'exécuter, ayant servi pendant dix-sept ans en Amérique, et ayant parcouru lui-même la plupart des provinces dont il avait à parler. Sa Chronique contient une description du Pérou et de la plupart des provinces adjacentes, avec un détail historique des mœurs et des usages des naturels des pays, écrite avec si peu d'art et avec tant d'apparence de vérité, qu'on ne peut s'empêcher de regretter la perte des autres parties de son ouvrage.

Cette perte est amplement réparée par don Augustin Zarate, qui, en 1555, publia son *Historia del descubrimiento y conquista de la provincia del Peru*. Zarate, homme de condition, avait reçu une bonne éducation, et avait été employé au Pérou en qualité de contrôleur général du revenu public. Son histoire, tant par le sujet que par la manière dont elle est écrite, est un livre fort estimable; et comme il a été à portée d'être bien informé, et qu'il paraît avoir observé avec attention les mœurs et les actions des Péruviens, son témoignage mérite le plus grand crédit.

En 1571, don Diego Fernandès publia son histoire du Pérou, dont le seul objet est de rapporter les divisions et les guerres civiles des Espagnols dans cet empire. Comme il a été employé dans les affaires publiques au Pérou, et qu'il avait une connaissance exacte du pays et des principaux acteurs des faits dont il parle; que d'ailleurs il possédait un jugement sain et une grande impartialité, il peut être mis au rang des historiens les plus distingués par l'exactitude de leurs recherches et par leur discernement à juger les événemens qu'ils rapportent.

Garcilasso de la Vega, inca, est celui qu'on peut regarder comme le dernier historien contemporain de la conquête du Pérou; car quoique la première partie de son ouvrage, intitulé *Commentarios Reales del origen de los Incas Reies del Peru*, ne fut publiée qu'en 1609, soixante-seize ans après la mort d'Atahualpa, le dernier empereur; cependant comme il était né au Pérou, d'un officier de distinction et d'une *caya* ou femme de la famille royale, ce qui l'autorisait à prendre le titre d'*inca;* comme d'ailleurs il parlait fort bien la langue des Incas et qu'il était instruit des traditions de ses compatriotes, son autorité est fort estimée et souvent préférée à celle de tous les autres historiens. Cependant on ne peut regarder son ouvrage que comme un commentaire des écrivains espagnols qui ont traité de l'histoire du Pérou composé de citations prises des auteurs dont j'ai parlé. C'est l'idée qu'il en donne lui-même (lib. I, c. X). Ce n'est pas seulement dans le récit des faits qu'il les suit servilement; mais il ne paraît pas mieux instruit qu'eux en expliquant les institutions et les cérémonies de ses

ancêtres. L'explication qu'il donne des quipos est à peu près la même que celle d'Acosta. Il ne cite aucun exemple de la poésie des Péruviens, si ce n'est le mauvais morceau qu'il a pris de Blas Valera, un des premiers missionnaires, dont les mémoires n'on jamais été publiés (lib. II, c. XV). Au reste ce serait en vain qu'on chercherait dans les commentaires de l'Inca le moindre ordre et le jugement nécessaire pour distinguer ce qui n'est que fabuleux d'avec ce qui est probable ou vrai. Malgré tous ces défauts, son ouvrage peut être utile. On y trouve quelques traditions qui lui ont été communiquées par ses compatriotes. La connaissance qu'il avait de la langue péruvienne l'a mis à même de corriger quelques erreurs des écrivains espagnols, et il y a inséré des faits curieux qu'il a pris dans les ouvrages de quelques auteurs dont les ouvrages n'ont jamais été publiés et qui se sont perdus.

NOTE 126, p. 646.

On pourra se former une idée des peines qu'ils eurent à souffrir et de l'insalubrité des pays qu'ils parcoururent par la mortalité extraordinaire qui régna parmi eux. Pizarre conduisit avec lui cent douze hommes et Almagro soixante-dix; il en mourut cent trente en moins de neuf mois, et peu par l'épée; presque tous périrent de maladie. (Xerès, p. 180.)

NOTE 127, p. 647.

Cette île, dit Herrera, est si désagréable par l'intempérie de son climat, ses bois impénétrables, ses montagnes escarpées et la multitude des insectes et des reptiles, que lorsqu'on en parle on se sert de l'épithète d'*infernale*. On y voit rarement le soleil et il y pleut presque toute l'année. (*Decad.* III, lib. X, c. III.) Dampierre, qui toucha à cette île en 1685, n'en rend pas un compte plus favorable (vol. I, p. 172). Pendant sa croisière sur cette côte, il visita la plupart des endroits où Pizarre descendit, et la description qu'il en fait jette un grand jour sur les récits des premiers historiens espagnols.

NOTE 128, p. 652.

Les chevaux étaient alors fort multipliés dans les possessions espagnoles sur le continent. Lorsque Cortès commença son expédition en 1518, il ne put se procurer que seize chevaux, quoique son armement fût plus considérable que celui de Pizarre et composé de personnes d'un rang supérieur à ceux qui conquirent le Pérou.

NOTE 129, p. 652.

En 1740, don Antoine Ulloa et don Georges Juan allèrent de Guayaquil à Motupé par la même route que Pizarre avait suivie. On peut se former une idée de la difficulté de leur marche par le récit qu'ils ont fait de leur voyage. Les plaines sablonneuses entre Saint-Michel de Piura et Motupé s'étendent à quatre-vingt-dix milles, sans qu'on trouve ni eau, ni arbre, ni plante, ni verdure sur cette horrible étendue de sable brûlant. (*Voyage*, tom. I, p. 399, etc.)

NOTE 130, p. 654.

C'est avec justice que tous les historiens ont censuré le discours extravagant et déplacé de Valverde; mais quoiqu'il paraisse avoir été un moine fort ignorant, fort superstitieux et fort différent du bon Olmedo, qui accompagna Cortès, on ne peut cependant lui imputer entièrement son absurde apostrophe à Atahualpa. Sa harangue est sans doute une traduction ou une paraphrase du formulaire concerté par la junte des ecclésiastiques et des jurisconsultes espagnols en 1509, pour démontrer le droit de leur roi à la souveraineté du Nouveau-Monde, et pour servir d'instruction aux officiers employés en Amérique, sur la manière dont ils devaient prendre possession d'un nouveau pays. (Voyez la note 23.) Les sentimens contenus dans la harangue de Valverde ne peuvent être attribués à l'imbécile fanatisme d'un seul homme, mais à celui du siècle où il a vécu. On trouve dans Gomara et dans Benzoni un fait qui, s'il est vrai, suffit pour rendre Valverde non-seulement un objet de mépris, mais même d'horreur. Ils disent que pendant toute l'action, ce moine ne cessa d'exciter les soldats au carnage, en leur conseillant de frapper l'ennemi non du tranchant de leurs épées, mais de la pointe. (Gomara, *Chron.*, c. CXIII. Benzoni, *Hist. nov. orbis*, lib. III, c. III). Cette conduite est bien différente de celle des prêtres catholiques romains dans les autres parties de l'Amérique, où ils ont employé tout leur crédit pour protéger les Indiens et pour modérer la férocité de leurs compatriotes.

NOTE 131, p. 655.

Il y a deux sentimens différens touchant la conduite d'Atahualpa. Les historiens espagnols, pour justifier les violences de leurs compatriotes, prétendent que les démonstrations d'amitié de l'Inca n'étaient que simulées, et qu'en accordant une entrevue à Pizarre, à Caxamalca, son intention était de se défaire tout d'un coup de lui et de ses compagnons; que c'est pour cette raison qu'il s'avança avec une suite si nombreuse, qui avait des armes cachées pour exécuter ce projet. Voilà du moins le sentiment de Xerès et de Zarate, lequel a été adopté par Herrera. Mais si l'Inca avait voulu détruire les Espagnols, il n'est pas croyable qu'il les eût laissés passer librement par le désert de Motupé, et qu'il eût négligé de défendre les passages des montagnes où il aurait pu les attaquer avec tant d'avantage. Si les Péruviens en marchant vers Caxamalca avaient eu intention de tomber sur les Espagnols, il est surprenant qu'un corps de troupes aussi considérable, armé pour le combat, n'ait pas cherché à faire la moindre résistance, mais se soit laissé lâchement tuer par un ennemi qu'ils s'étaient préparés à attaquer. La manière dont Atahualpa se rendit à l'entrevue avait l'air d'une procession paisible et non pas d'une entreprise militaire. Lui-même et les personnes de sa suite, vêtus de leurs habits de cérémonie, étaient précédés par des coureurs sans armes. Quoique les peuples sauvages soient souvent faux et rusés, cependant, s'il faut imputer le plan d'une fourberie et d'une trahison ou à un monarque, qui n'avait pas lieu d'être alarmé de la visite d'étrangers qui demandaient à être admis en sa présence comme amis, ou à un aventurier aussi hardi et aussi peu scrupuleux que l'était Pizarre, on ne peut guère balancer sur le choix du coupable. Malgré les soins des historiens espagnols

pour pallier les procédés de Pizarre, il est facile de s'apercevoir que c'était son intention comme son intérêt de se saisir de l'Inca, et qu'il avoit pris à cet effet des mesures avant qu'il eût pu avoir le moindre soupçon des desseins de ce monarque.

Garcilasso de La Vega, très soigneux de justifier les Péruviens ses compatriotes, du crime d'avoir voulu massacrer Pizarre et ses compagnons, ne craint pas moins d'accuser les Espagnols d'en avoir mal agi avec l'Inca, ce qui lui fait adopter un autre sentiment. Il dit qu'un homme d'une taille majestueuse, avec une longue barbe et des habits qui descendaient jusqu'à terre, ayant apparu à Viracocha, huitième Inca, et lui ayant déclaré qu'il était fils du soleil, ce monarque bâtit un temple en son honneur, et y plaça une image aussi ressemblante qu'il fut possible à la forme singulière sous laquelle il se montrait à ses yeux. C'est dans ce temple qu'on lui rend des honneurs divins sous le nom de Viracocha (part. I, lib. IV, c. XXI; lib. V, c. XXII). Lorsque les Espagnols parurent pour la première fois au Pérou, la longueur de leur barbe et les habits qu'ils portaient leur donnaient tant de ressemblance avec l'image de Viracocha aux yeux des Péruviens, qu'ils les regardèrent comme des enfans du soleil, descendus du ciel sur la terre. Tous conclurent que l'empire du Pérou touchait au terme fatal, et que le trône allait être occupé par de nouveaux maîtres. Atahualpa lui-même, regardant les Espagnols comme des envoyés du ciel, fut si éloigné de chercher à leur résister, qu'il résolut de se soumettre aveuglément à leurs ordres. C'est à ces sentimens qu'on doit attribuer les démonstrations d'amitié et de respect de l'Inca, ainsi que la réception amicale qu'il fit à Soto et à Ferdinand Pizarre dans son camp, et la soumission respectueuse avec laquelle il se disposa à visiter le général espagnol dans son quartier; mais par l'ignorance grossière de l'interprète Philippillo, la déclaration des Espagnols et la réponse de l'Inca furent si mal expliquées, que la difficulté de s'entendre mutuellement fut cause de la catastrophe de Caxamalca.

Il paraît singulier qu'on ne trouve aucune trace de cette vénération superstitieuse des Péruviens pour les Espagnols ni dans Xerès, ni dans Sancho, ni dans Zarate, historiens antérieurs à l'entrevue de Caxamalca; cependant les deux premiers servaient alors sous Pizarre, et le dernier se rendit au Pérou peu de temps après la conquête. Si l'Inca lui-même ou ses envoyés avaient adressé aux Espagnols les discours que La Vega leur prête, ils doivent avoir été étonnés d'une pareille soumission, et ils se seraient sans doute servis d'eux pour exécuter leurs desseins avec plus de facilité. Quoique le récit de La Vega lui-même sur la correspondance de l'Inca avec les Espagnols, avant la rencontre de Caxamalca, soit fondé sur la supposition que ce monarque les regardait comme des Viracochas ou des êtres divins (part. II, lib. II, c. XVII, etc.), cependant son inattention et son inexactitude ordinaires lui font dire dans un autre endroit que les Péruviens n'avaient remarqué la ressemblance des Espagnols avec le dieu Viracocha qu'après les malheurs qui suivirent le massacre de Caxamalca, et que ce ne fut qu'alors qu'ils commencèrent à les appeler Viracochas (part. I, lib. V, c. XXI); ce qui se trouve confirmé par Herrera. (*Decad.* V, lib. II, c. XII.) Si l'on en croit les historiens espagnols, leurs compatriotes étaient regardés dans plusieurs parties de l'Amérique comme des êtres descendus du ciel; mais dans ce cas, comme dans plusieurs autres, qui peuvent avoir lieu dans un commerce entre des nations dont les progrès dans la civilisation sont très inégaux, les idées de ceux qui s'expriment sont très différentes des idées de ceux qui écoutent; car tel est l'idiome des langues indiennes, ou telle est plutôt la simplicité de ceux qui les parlent, que lorsqu'ils voient une chose qui leur était inconnue jusqu'alors et dont ils ignorent l'origine, ils disent qu'elle est venue du ciel. (Nugnès, *Ramus.*, vol. III, p. 327, C.)

Le récit que j'ai fait des sentimens et des procédés des Péruviens paraît plus naturel et plus plausible que les deux autres, et se trouve plus conforme aux faits rapportés par les historiens contemporains.

Suivant Xerès (p. 200), deux mille Péruviens furent tués. Sancho fait monter le nombre de ceux qui périrent à six ou sept mille. (Ram., III, 274.) La Vega dit qu'il y en eut cinq mille de massacrés (part. II, lib. I, c. XXV). Le nombre moyen que j'ai pris entre les deux extrêmes paraît être plus approchant de la vérité.

NOTE 132, p. 655.

Il n'y a point de preuve plus frappante de ce fait que le voyage des trois Espagnols de Caxamalca à Cusco, dont la distance est de six cents milles. Pendant toute cette longue route ils furent traités avec tous les honneurs que les Péruviens rendaient à leurs souverains et même à leurs divinités. Sous prétexte de rassembler ce qui manquait encore à la rançon de l'Inca, ils demandèrent les plaques d'or dont étaient ornés les murs du temple du soleil à Cuzco, et quoique les prêtres ne voulussent pas donner ces ornemens sacrés et que le peuple refusât de violer la demeure de leur dieu, les trois Espagnols dépouillèrent de leurs propres mains le temple de la plus grande partie de ses richesses; et le respect des Péruviens pour eux était si grand, que quoiqu'ils regardassent ce sacrilége avec étonnement, ils ne tentèrent pas de l'empêcher. (Zarate, lib. II, c. VI. Sancho, *ap. Ramus.*, III, 375, D.)

NOTE 133, p. 659.

Herrera dit qu'après avoir pris le quint du roi, le butin fait à Cuzco fut partagé entre quatre cent quatre-vingts personnes, dont chacune reçut quatre mille pesos, ce qui fait un million neuf cent vingt mille pesos. (*Decad.* V, lib. VI, c. III.) Mais comme la part du général et des autres officiers était beaucoup plus forte que celle des soldats, la somme totale doit avoir été infiniment plus grande que celle que j'ai énoncée. Gomara, c. CXXIII, et Zarate, lib. II, c. VIII, se contentent de dire en termes généraux que le butin de Cuzco doit avoir été d'une valeur beaucoup plus considérable que la rançon d'Atahualpa.

NOTE 134, p. 660.

Aucune expédition dans le Nouveau-Monde ne fut conduite avec un courage plus constant ni accompagnée de travaux aussi pénibles que celle d'Alvarado. La plupart de ceux qui s'y trouvèrent étaient, ainsi que leur chef, des vétérans qui avaient servi sous Cortès et qui s'étaient endurcis à toutes les fatigues de la guerre en Amérique. Ceux des lecteurs qui ne peuvent consulter les peintures frappantes que Zarate et Herrera ont faites de

leurs souffrances, pourront se former quelque idée de la nature de leur marche depuis les côtes de la mer jusqu'à Quito, en lisant le récit que don Antoine Ulloa a donné du voyage qu'il a fait en 1736, à peu près par la même route (*Voyage*, tom. I, p. 178, etc.), ou celui de M. Bouguer, qui se rendit de Puerto Viejo à Quito par le même chemin qu'avait pris Alvarado. Il compare son propre voyage avec celui du capitaine espagnol, et donne par cette comparaison une idée frappante de la hardiesse et de la patience d'Alvarado, en forçant sa route à travers tant d'obstacles. (*Voyage du Pérou*, p. 28, etc.)

NOTE 135, p. 660.

Suivant Herrera, il y eut pour le compte du roi la valeur de cent cinquante-cinq mille trois cents pesos en or et cinq mille quatre cents marcs de huit onces chacun d'argent, outre la vaisselle et les ornemens dont quelques-uns étaient d'or et les autres d'argent; et pour le compte des particuliers, la valeur de quatre cent quatre-vingt-neuf mille pezos d'or, et cinquante-quatre mille marcs d'argent. (*Decad.* V, lib. VI, c. XIII.)

NOTE 136, p. 663.

Les Péruviens avaient recours à d'autres ruses de guerre que celles dont se servaient les Espagnols. Comme la cavalerie était le principal objet de leur terreur, ils cherchaient à la rendre incapable d'agir en lançant une longue courroie avec une pierre attachée à chaque bout, laquelle en s'entortillant autour du cavalier et du cheval les mettait hors d'état d'agir. Herrera leur attribue cette invention. (*Decad.* V, lib. VIII, c. IV.) Mais j'ai déjà observé dans le quatrième livre que cette arme est commune à plusieurs peuples sauvages qui habitent l'extrémité de l'Amérique méridionale, et il est plus probable que les Péruviens, ayant observé la dextérité avec laquelle ils s'en servaient à la chasse, l'ont adoptée eux-mêmes en cette occasion. Les Espagnols s'en trouvaient fort incommodés. (Herrera, *ibid.*) Il y a un autre exemple de l'industrie des Péruviens qui mérite d'être rapporté. En détournant une rivière de son lit, ils inondèrent une vallée où se trouvait posté un corps d'Espagnols, et cela avec tant de célérité, qu'ils ne s'échappèrent qu'avec la plus grande difficulté. (Herrera, *Decad.* V, lib. VIII, c. V.)

NOTE 137, p. 669.

Le récit du voyage d'Orellana par Herrera paraît le plus détaillé et le plus exact. Il est probable qu'il l'a pris du journal d'Orellana même; mais les dates ne sont pas marquées distinctement. Il commença à descendre le Coca ou Napo, dans les premiers jours de février 1541, et il arriva à l'embouchure de cette rivière le 26 d'août, ayant employé près de sept mois à faire ce voyage. En 1743, M. de La Condamine se rendit en moins de quatre mois de Cuença à Para, établissement portugais à l'embouchure de la rivière, quoique cette navigation soit beaucoup plus longue que celle d'Orellana. (*Voyage*, p. 179.) Il est vrai que les deux voyageurs étaient bien différemment équipés pour leur voyage. Cette entreprise périlleuse, à laquelle l'ambition a engagé Orellana, et l'amour des sciences M. de La Condamine, fut faite en 1769, par madame Godin des Odonais, pour aller rejoindre son mari. Il n'y a point d'histoire plus singulière ni plus touchante que celle des fatigues qu'elle souffrit, des dangers auxquels elle fut exposée et des malheurs qu'elle essuya; dans cette route sa conduite nous offre une vive peinture de la force qui distingue l'homme unie à la sensibilité et la tendresse qui sont particulières au sexe. (*Lettre de M. Godin à M. de La Condamine*.

NOTE 138, p. 670.

Herrera a fait une peinture frappante de leur indigence. Douze gentilshommes, qui avaient été officiers de distinction sous Almagro, logeaient dans la même maison, n'ayant entre eux qu'un seul manteau, qu'ils portaient tour à tour quand ils devaient paraître en public, tandis que les autres étaient obligés de rester chez eux.) La crainte de déplaire à Pizarre ne permettait pas à leurs anciens amis et compagnons ni de les voir ni d'entretenir aucun commerce avec eux. Il est facile de concevoir quel devait être l'état et l'indignation de ces hommes accoutumés au pouvoir et à l'opulence, lorsqu'ils se virent pauvres et méprisés, sans avoir même une retraite, tandis que ceux dont le mérite et les services ne pouvaient être comparés aux leurs vivaient avec opulence dans des édifices magnifiques. (*Decad.* VI, lib. VIII, c. VI.)

NOTE 139, p. 675.

Herrera, le plus exact des historiens espagnols, dit que Gonzalès Pizarre possédait des terres dans le voisinage de Chuquisaca de la Plata, qui lui rapportaient annuellement un revenu plus considérable que celui de l'archevêché de Tolède, le plus riche siége épiscopal de l'Europe. (*Decad.* VII, lib. VI, c. III.)

NOTE 140, p. 679.

Tous les historiens espagnols décrivent la marche et les embarras des deux partis avec beaucoup d'exactitude. Zarate remarque qu'à peine trouvera-t-on rien de comparable dans l'histoire, tant pour la longueur de la retraite que pour l'ardeur de la poursuite. Suivant son calcul, Pizarre poursuivit le vice-roi près de trois mille milles (lib. V, c. XVI-XXVI).

NOTE 141, p. 684.

Suivant Fernandès, le plus instruit des historiens de ce temps, le butin se monta à un million quatre cent mille pesos (lib. II, c. LXXIX).

NOTE 142, p. 684.

Depuis le commencement Carvajal avait cherché à porter Pizarre à un accommodement avec Gasca. Comme il trouvait que Pizarre n'était pas capable de soutenir la démarche hardie qu'il lui avait d'abord inspirée, il lui conseilla de se soumettre à temps à son souverain, comme le parti le plus sûr. Lorsque Pizarre reçut pour la première fois les offres du président, « Par Notre-Dame! « dit Carvajal avec le ton de bouffonnerie qui lui était « ordinaire, le prêtre donne des lettres de grâce, et il les « donne bonnes et à bon marché; il faut non-seulement

« les accepter, mais même les porter comme des reliques « autour de notre cou. » (Fernandès, lib. II, c. LXIII.)

NOTE 143, p. 686.

Pendant la révolte de Gonzalo Pizarre, sept cents hommes furent tués en combattant, et trois cent quatre-vingts furent pendus ou décapités. (Herrera, *Decad.* VIII, lib. IV, c. IV.) Plus de trois cents furent taillés en pièces par Carvajal. (Fernandès, lib. II, c. XCI.) Zarate fait monter le nombre de ceux qui furent exécutés à cinq cents (lib. VII, c. I).

NOTE 144, p. 689.

J'ai trouvé de nombreux éclaircissemens sur les mœurs et la politique des Américains dans un volumineux manuscrit de don Alonzo de Corita, l'un des juges de la cour d'audience de Mexico.

Philippe II voulant connaître, en 1553, le moyen d'imposer sur les Indiens un tribut qui fût à la fois le plus avantageux possible pour la couronne et le moins onéreux pour ces peuples, adressa à toutes les cours d'audience de l'Amérique un ordre par lequel il leur enjoignait de répondre à certaines questions qu'il leur faisait sur l'ancienne forme de gouvernement établie parmi les différentes nations indiennes, et sur la manière dont elles payaient les impôts à leurs rois et à leurs chefs. Ce fut en conséquence de cet ordre que Corita, qui avait vécu en Amérique dix-neuf ans, dont il en avait passé quatorze dans la Nouvelle-Espagne, composa l'ouvrage dont j'ai une copie. Il assure Philippe II que, durant sa résidence en Amérique et dans toutes les provinces qu'il a visitées, il s'est constamment appliqué à étudier les mœurs et les usages des naturels du pays; que, pour cet effet, il s'est entretenu avec les Indiens les plus âgés et les plus intelligens, et a consulté plusieurs ecclésiastiques espagnols qui entendaient les langues de ces peuples, surtout quelques missionnaires qui étaient arrivés dans la Nouvelle-Espagne immédiatement après qu'on en eut fait la conquête. Il paraît que Corita était assez instruit, et qu'il a mis dans ses recherches tout le soin et toute l'exactitude dont il se fait gloire. Il y a surtout une circonstance qui rend son témoignage plausible; c'est qu'il ne l'a pas donné pour qu'il fût rendu public, ni pour appuyer aucun système, mais seulement pour répondre pleinement aux questions qu'on lui avait faites. Quoique Herrera ne le cite pas parmi les auteurs qu'il a pris pour guides, j'ai lieu de conclure de plusieurs faits dont il parle, et de plusieurs expressions dont il se sert, que les mémoires de Corita ne lui étaient pas inconnus.

NOTE 145, p. 692.

Les premiers historiens espagnols ont été si empressés et si peu exacts à évaluer le nombre des habitans des provinces et des villes de l'Amérique, qu'il n'est pas possible de savoir avec quelque précision à combien se montait celui de Mexico même. Cortès ne parle de l'étendue et de la population de Mexico que d'une manière vague et générale, qui cependant fait croire que cette ville n'était pas inférieure aux plus grandes de l'Europe. Gomara s'explique plus clairement, et assure qu'il y avait soixante mille maisons ou familles à Mexico. (*Chron.*, c. LXXVIII.) Herrera a adopté ce sentiment (*Decad.* II, lib. VII, c. XIII), et la plupart des auteurs le suivent aveuglément, sans examen et sans scrupule. Suivant ce calcul, il doit y avoir eu trois cent mille âmes à Mexico. Torquemada, avec son penchant ordinaire pour le merveilleux, dit qu'il y avait cent vingt mille maisons ou familles à Mexico, et par conséquent environ six cents mille habitans (lib. III, c. XXIII). Mais suivant une description fort judicieuse de l'empire du Mexique, faite par un des officiers de Cortès, la population est fixée à soixante mille âmes (Ramusio, III, 309, A.) Ainsi, par cette évaluation qui paraît s'approcher le plus de la vérité, Mexico doit avoir été une ville considérable.

NOTE 146, p. 693.

C'est au P. Torribio de Benavente que je dois cette remarque curieuse, qui se trouve pleinement confirmée et expliquée par Palafox, évêque de Los Angeles. « La langue mexicaine est la seule, dit-il, où se trouve une particule qu'on peut ajouter à la fin de chaque mot pour marquer différentes nuances de politesse ou de respect (*silabas reverenciales y de cortesia*). En ajoutant à un mot la syllabe finale *zin* ou *azin*, il devient une expression respectueuse dans la bouche d'un inférieur. Lorsque avec son égal on veut se servir du mot *père*, on dit *tatl;* mais un inférieur dira *tatzin*. Lorsqu'un prêtre parle à un autre prêtre, il l'appelle *teopixque;* une personne d'un rang inférieur le nomme *teopixcatzin*. L'empereur qui régnait lorsque Cortès conquit le Mexique s'appelait *Montézuma;* mais ses vassaux l'appelaient par respect *Montézumazin*. » (Torribio, *M.S. Palaf. virtudes del Indio*, p. 65.) Les Mexicains avaient non-seulement des noms de respect, mais même des verbes pour marquer ce sentiment. La manière dont ils étaient formés des verbes ordinaires se trouve expliquée par D. Jos. Aug. Aldama y Guevara, dans sa *Grammaire mexicaine*, n° 188.

NOTE 147, p. 695.

En comparant plusieurs passages de Corita et d'Herrera, on peut se former une idée assez juste des différentes manières dont les Mexicains contribuaient au soutien du gouvernement. 1° Il paraît que quelques personnes du premier rang ont été exemptes de payer aucune espèce de tribut, et que leur seule obligation envers le public se bornait au service militaire personnel et à suivre avec leurs vassaux la bannière de l'empereur. 2° Les vassaux immédiats de la couronne étaient non-seulement tenus au service militaire personnel, mais ils payaient encore en nature une certaine portion du produit de leurs terres. 3° On retenait aussi une partie des appointemens de ceux qui exerçaient des places d'honneur ou de confiance. 4° Chaque *capullée* ou association cultivait, pour le service de la couronne, une partie de ses communes, et en portait le produit dans les greniers de l'empereur. 5° On prenait pour le service public une certaine partie de tout ce qu'on portait aux marchés publics, soit des fruits de la terre, soit des différentes productions des artistes et des manufactures; et les marchands qui payaient cette redevance étaient exempts de toute autre taxe. 6° Les *Mayeques*, ou *adscripti glebæ*, étaient tenus de cultiver un certain district dans chaque province, qu'on peut regarder comme *domaine de la couronne*, et d'en porter les

productions dans les magasins publics. Ainsi le souverain recevait une partie de tout ce qu'il y avait d'utile et de précieux dans le pays, tant des productions naturelles de la terre que de l'industrie du peuple : ce que chaque particulier payait au gouvernement paraît avoir été peu de chose. Corita, pour répondre à l'une des questions proposées par Philippe II à l'audience de Mexico, a cherché à estimer en argent la valeur de ce que chaque citoyen payait, et il ne le fait monter qu'à trois ou quatre *réaux*, c'est-à-dire quarante à cinquante sous.

NOTE 148, p. 695.

Cortès, qui paraît avoir été étonné de ces ouvrages comme d'une preuve du génie des Mexicains, en donne une description particulière. « Le long de la chaussée, dit-il, qui mène à la ville, on a pratiqué deux conduits, composés d'argile mêlée de mortier, larges d'environ deux pas, sur six pieds de hauteur. Par l'un de ces conduits passe un courant d'eau excellente, du volume du corps d'un homme, qui va jusqu'au milieu de la ville, dont elle abreuve abondamment tous les habitans. Le second conduit n'est destiné qu'à y faire passer l'eau lorsqu'il est nécessaire de nettoyer ou de réparer le premier. Comme ces conduits passent le long de deux ponts, aux endroits où il y a des brèches à la chaussée par lesquelles coule l'eau salée du lac, il y a des tuyaux de la grosseur d'un bœuf. L'eau est portée par des canots dans tous les quartiers de la ville pour y être vendue aux habitans. (*Relac. ap. Ramus.*, p. 241, A.)

NOTE 149, p. 696.

On voit dans l'arsenal du palais royal à Madrid, une armure complète qu'on dit avoir été celle de Montézuma. Elle est faite de plaques de cuivre fort minces et vernies. Les personnes les plus instruites croient que c'est un ouvrage oriental; ce qui paraît confirmé par les dragons qu'on voit sur les ornemens d'argent qui la couvrent et dont le travail est infiniment supérieur à tout ce qu'a produit l'art des Américains. Il est probable que les Espagnols ont reçu cette armure des îles Philippines. Le seul ouvrage incontestable des Mexicains que je connaisse en Angleterre, est une coupe d'or fin, qu'on dit avoir appartenu à Montézuma. Elle pèse environ cinq onces et un demi-gros. On en présenta trois dessins à la Société des Antiquaires, le 10 juin 1765. D'un côté on voit la tête d'un homme en face, de l'autre en profil, et du troisième par derrière. On dit que le relief a été fait en frappant d'un poinçon le côté intérieur de la coupe, ce qui a produit la représentation de l'objet sur le côté extérieur. Les traits sont grossiers, cependant passables, mais trop mal dessinés pour être un ouvrage espagnol. Cette coupe fut achetée par Édouard, comte d'Oxford, pendant qu'il se trouvait avec sa flotte dans le port de Cadix, et elle appartient aujourd'hui au lord Archer, son petit-fils. Je dois ce détail à mon respectable et spirituel ami, M. Barrington. Dans le sixième vol. de *l'Archéologie* (p. 107), on a publié quelques renseignemens sur des casques de terre cuite trouvés dans un cimetière sur le continent américain, à environ soixante-dix milles de l'établissement anglais sur la terre des Mosquitos; on assure que ce sont autant de portraits de chefs ou de personnages distingués du pays. Les descriptions et dessins qui en ont été donnés achèvent de prouver l'état d'imperfection des arts chez les Américains.

NOTE 150, p. 698.

Le lecteur instruit s'apercevra facilement que je dois beaucoup, pour cette partie de mon ouvrage, à l'évêque de Glocester, qui a marqué avec autant d'érudition que de génie les progrès successifs qu'a faits l'esprit humain dans cette route. Il est le premier, je crois, qui ait formé un système raisonnable et plausible des différentes manières d'écrire des nations, suivant les différens degrés de leurs connaissances. (*Div. legation of Moses*, III, p. 69.) Le savant et judicieux auteur du Traité de la Formation mécanique des langues, y a ajouté quelques observations importantes (I, p. 295, etc.).

Comme les peintures des Mexicains sont un des plus curieux monumens des premières méthodes d'écriture, il ne sera pas hors de propos de faire connaître par quels moyens on les a préservées de l'oubli général dans lequel sont tombés tous les ouvrages de l'art en Amérique, et comment elles ont été communiquées au public. C'est à l'attention du curieux observateur Hackluyt que nous en devons la première et la plus curieuse collection, publiée par Purchas. Don Antoine Mendoza, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, ayant jugé que ces peintures étaient dignes d'être présentées à Charles V, les envoya en Espagne; mais le vaisseau qui les portait fut pris par un garde-côte français, et elles tombèrent entre les mains de Thevet, géographe du roi, qui ayant voyagé lui-même dans le Nouveau-Monde et décrit une de ses provinces, recherchait avec soin tout ce qui pouvait jeter un nouveau jour sur les mœurs des Américains. A sa mort elles furent achetées par Hakluyt, qui alors était chapelain de l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, et qui les laissa à Purchas, lequel les publia à la prière du savant antiquaire Henry Spelman. (*Purchas*, t. III, p. 1065.) Elles ont été traduites d'anglais en français par Melchisédech Thévenot, et publiées dans la *Collection des Voyages* en 1683.

Le second monument de *l'écriture en tableaux* des Mexicains fut publié en deux planches par le médecin François Gemelli Carreri. La première est une carte ou un tableau des progrès des anciens Mexicains lors de leur première arrivée dans le pays, et des différentes habitations qu'ils formèrent avant d'avoir fondé la capitale de leur empire sur le lac de Mexico. La seconde est une roue chronologique, ou un cercle qui représente la manière dont ils calculaient et marquaient leur cycle de cinquante deux ans. Le premier tableau fut donné à Carreri dans la ville de Los Angeles par le docteur Christoval de Guadalajora, et il reçut le second de don Carlos de Siguenza y Gongorra. Mais comme on croit aujourd'hui, je ne sais sur quelle preuve, que Carreri n'est jamais sorti de l'Italie, et que son fameux *Giro del Mundo* n'est que le récit d'un voyage supposé, je n'ai pas parlé de ces peintures dans le texte. Elles paraissent cependant manifestement des productions mexicaines; elles étaient regardées comme telles par Boturini, qui était fort en état de juger si elles étaient véritables ou supposées. Le style du premier de ces tableaux est beaucoup plus parfait que celui d'aucun autre ouvrage de dessin qu'on ait conservé des

Mexicains; mais comme on dit que l'original a presque été effacé par le temps, je soupçonne qu'il a été retouché et corrigé par quelque artiste européen. (Carreri, *Churchill*, IV, 487.) La roue chronologique est une représentation exacte de la manière dont les Mexicains supputaient le temps, suivant le récit d'Acosta (lib. VI, c. II). Elle paraît ressembler à celle qu'avait vue ce savant jésuite, et si on peut la regarder comme un monument authentique, elle prouve que les Mexicains avaient des caractères artificiels ou arbitraires, qui, outre les nombres, représentaient différentes choses. Chaque mois est représenté par le symbole de quelque travail ou cérémonie religieuse qui lui était particulier.

Le troisième morceau de peinture mexicaine a été découvert par un autre Italien. Laurent Boturini Benaducci partit pour la Nouvelle-Espagne en 1736. Divers incidens l'engagèrent à apprendre la langue des Mexicains et à rassembler les débris de leurs monumens historiques. Il employa neuf ans à ces recherches, avec tout l'enthousiasme d'un faiseur de projets et toute la patience d'un antiquaire. En 1746 il publia à Madrid son *Idea de una Nueva historia general de la America septentrional*, contenant le résultat de ses recherches, et il y joignit un catalogue de son *Cabinet d'histoire américaine*, divisé en trente-six articles. Son *Idée* d'une nouvelle histoire me paraît l'ouvrage d'un homme aussi bizarre que crédule; mais son catalogue des cartes, des peintures, des registres, des impôts, des almanachs, etc., est surprenant. Malheureusement le vaisseau sur lequel il envoyait en Europe une partie de cette collection, fut pris par un armateur anglais pendant l'avant-dernière guerre, et il est apparent que le tout fut perdu par l'ignorance de ceux entre les mains de qui ces effets tombèrent. Boturini lui-même encourut la disgrâce de la cour d'Espagne et mourut dans un hôpital à Madrid. L'histoire, dont l'*Idée* n'était qu'un *prospectus*, n'a jamais été publiée. Il paraît que le reste de cette collection a été dispersé. Une partie tomba entre les mains de l'archevêque de Tolède actuel, lorsqu'il était encore primat de la Nouvelle-Espagne, et il en publia le curieux registre des impôts dont j'ai parlé plus haut.

La seule collection de peintures mexicaines que je connaisse, outre celle dont je viens de parler, se trouve à la bibliothèque impériale à Vienne. J'en ai obtenu, par ordre de leurs majestés impériales, une copie en huit tableaux, si fidèlement imités qu'à peine pouvait-on, à ce qu'on m'a marqué, distinguer les copies des originaux. Suivant une note qui se trouve sur ce recueil mexicain, il paraît qu'Emmanuel, roi de Portugal, en fit présent au pape Clément VII, qui mourut en 1533. Après avoir passé par les mains de plusieurs possesseurs illustres, cette collection tomba entre celles du cardinal de Saxe-Eisenach, qui les présenta à l'empereur Léopold. On ne peut douter que ces peintures ne soient l'ouvrage des Mexicains; mais elles sont d'un style tout-à-fait différent de toutes les autres. J'en ai fait graver une pour satisfaire la curiosité des lecteurs qui la croiront digne de leur attention. Si l'objet était assez important, il serait possible de parvenir, avec quelque attention et avec le secours des planches de Purchas et de l'archevêque de Tolède, à former quelques conjectures plausibles touchant le sens de ce tableau. Plusieurs figures sont absolument semblables. *A A* sont des boucliers et des dards à peu près de la même figure que ceux qu'on voit dans Purchas (p. 1070, 1072, etc.). *B B* représentent des temples qui ressemblent beaucoup à ceux de Purchas (p. 1109 et 1113) et à ceux de la seconde planche de Lorenzana. *C* est une balle de manteaux ou d'habits de coton, dont la figure se trouve dans presque toutes les planches de Purchas et de Lorenzana. *E E E* paraissent être des capitaines mexicains en habits de guerre, dont les ornemens singuliers ressemblent aux figures de Purchas (p. 1110, 1111, 1113). Je suis porté à croire que ce tableau représente un registre d'impôts, parce que la manière d'exprimer les nombres s'y retrouve souvent. *D D D*, etc. Boturini dit que la manière de compter par des nœuds était aussi familière aux Mexicains qu'au peuple du Pérou (p. 85); opinion qui paraît confirmée par la manière dont les unités sont représentées dans les peintures mexicaines que j'ai. Elles ressemblent parfaitement à une suite de nœuds faits à une corde.

Depuis que j'ai publié la précédente édition de cette histoire d'Amérique, M. Waddilove, qui a toujours continué de me procurer des informations avec un zèle si bienveillant et si actif, a découvert dans la bibliothèque de l'Escurial un volume in-folio, renfermant quarante feuilles d'une espèce de carton, ayant chacune la grandeur d'une feuille de papier à lettre, et couvertes d'une grande variété de figures mexicaines, peintes d'une manière grossière et bizarre en couleurs très vives, avec une explication en langue espagnole, au-dessous de la plupart de ces figures. Les vingt-deux premières feuilles représentent les mois, jours, etc. Vers le milieu de chacune de ces feuilles, il y a deux et quelquefois un plus grand nombre de figures plus grandes, pour les mois, entourées par les signes des jours; les dix-huit dernières feuilles ne contiennent pas autant de figures; elles paraissent désigner des divinités et des représentations de divers objets. Suivant le calendrier de l'Escurial, l'année mexicaine renferme deux cent quatre-vingt-six jours; chaque jour est représenté par un signe différent, pris dans la nature; c'est un serpent, un chien, un lézard, un roseau, une maison, etc. Les signes des jours, dans le calendrier de l'Escurial, sont précisément les mêmes que ceux indiqués par Boturini dans son *Idea, etc.*, p. 45. Mais si nous en croyons cet auteur, l'année mexicaine renfermait trois cent soixante jours, divisés en dix-huit mois de vingt jours chacun; l'ordre des jours dans chaque mois était calculé, suivant lui, d'abord par ce qu'il appelle une progression tridécennaire de jours, d'un à treize, de la même manière que dans le calendrier de l'Escurial, et ensuite par une progression septennaire, de jours, d'un à sept, faisant en tout vingt. On a marqué dans ce calendrier non-seulement les signes qui distinguent chaque jour, mais encore les qualités qu'on suppose particulières à chaque mois. Il y a toujours une certaine faiblesse qui semble accompagner l'esprit humain dans tous les pas des progrès qu'il fait dans l'observation et les sciences. Les connaissances médiocres des Mexicains en astronomie semblent avoir déjà été liées avec l'astrologie judiciaire; ils supposaient que la destinée et le caractère des personnes nées dans chaque mois étaient fixés par quelque influence supérieure qui prédominait à l'époque de leur naissance; on prédisait de là dans le calendrier, que tous les individus qui naîtraient dans tel mois seraient vains, dans tel autre, guerriers ou débauchés, etc., etc. Le carton ou la substance quelle qu'elle soit, sur laquelle le calendrier de l'Escurial est peint, paraît

ressembler beaucoup, d'après la description qu'en fait M. de Waddilove, à la substance du calendrier qui se trouve dans la bibliothèque de Vienne; sous quelque rapport, les figures ont quelque ressemblance avec celles qui se trouvent dans la planche que j'ai publiée. M. Waddilove suppose que les figures marquées *D*, qui m'avaient porté à conjecturer que cette peinture était un rôle d'impositions semblable à ceux qui ont été publiés par Purchas et par l'archevêque de Tolède, sont les signes des jours; et comme j'ai la plus grande confiance dans l'exactitude de ses observations, j'en conclus que son opinion est bien fondée. Il paraît, d'après la forme des caractères dont on s'est servi pour écrire les explications, que ce monument curieux des arts du Mexique a été trouvé peu de temps après la conquête de cet empire. Il est étonnant qu'aucun écrivain espagnol n'en ait fait mention.

NOTE 151, p. 698.

Le premier fut appelé *le prince de la lance mortelle*, le second *le partageur d'hommes*, le troisième *le verseur de sang*, le quatrième *le seigneur de la maison noire*. (Acosta, lib. VI, c. XXV.)

NOTE 152, p. 700.

Le temple de Cholula, qu'on regardait comme le plus sacré de tous ceux de la Nouvelle-Espagne, en était aussi le plus considérable. Ce n'était cependant qu'un mont de terre solide, dont la base, selon Torquemada, avait plus d'un quart de lieue de circuit, et qui avait quarante brasses de hauteur. (*Monar. ind.*, lib. III, c. XIX.)

Suivant les différentes figures des temples qu'on trouve dans les peintures gravées par Purchas, il y a lieu de croire que tous ceux des Mexicains étaient construits de la même manière.

NOTE 153, p. 701.

Ce n'était pas seulement à Tlascala et à Tepeaca, mais à Mexico même, que les maisons du peuple n'étaient que des cabanes bâties avec de la terre ou des branches d'arbres. Elles étaient extrêmement basses et étroites, sans autres meubles que quelques vases de terre, ainsi que chez les Indiens les plus sauvages; plusieurs familles habitaient sous un même toit, sans avoir aucun appartement séparé. (Herrera, *Decad.* II, lib. VII, c. XIII; lib. X, c. XXII. *Decad.* IV, lib. IV, c. XVII. Torquem., lib. III, c. XXIII.)

NOTE 154, p. 701.

Une personne qui a vécu long-temps dans la Nouvelle-Espagne et qui a visité la plupart de ses provinces, m'a dit qu'il n'y avait dans toute l'étendue de ce vaste empire aucun monument ni aucun vestige de quelque édifice qui fût plus ancien que le temps de la conquête, ni même aucun pont ou grand chemin, excepté la chaussée qui va de Guadeloupe à la porte de Mexico, par laquelle Cortès entra dans cette ville. (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*) L'auteur d'un autre manuscrit observe qu'il ne reste pas le moindre vestige de l'existence d'aucun ancien bâtiment indien public ou particulier, ni à Mexico, ni dans aucune province de la Nouvelle-Espagne. « J'ai traversé, dit-il, toutes les provinces adjacentes, c'est-à-dire la Nouvelle-Galice, la Nouvelle-Biscaye, le Nouveau-Mexique, Sonora, Cinaloa, le nouveau royaume de Léon et le Nouveau-Santander, sans avoir trouvé aucun monument digne de remarque, excepté des ruines près d'un ancien village dans la valée de *Casas-Grandes*, au trentième degré quarante-six minutes de latitude septentrionale, et à deux cent cinquante-huit degrés vingt-quatre minutes de longitude de l'île de Ténériffe, ou quatre cent soixante lieues au nord nord-ouest de Mexico. » Il décrit avec beaucoup d'exactitude ces ruines, qui paraissent avoir fait partie d'un méchant bâtiment de gazon et de pierres, recouverts d'une terre blanche ou de chaux. Un missionnaire lui avait dit avoir vu les ruines d'un pareil bâtiment à environ cent lieues au nord-ouest, sur les bords de la rivière de Saint-Pierre. » (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*)

Ce qui donne beaucoup de crédit à ces témoignages, c'est qu'ils n'ont point été avancés pour soutenir quelque système particulier, et que ce sont de simples réponses à des questions que j'avais faites. Il faut croire cependant que lorsque ces voyageurs ont dit n'avoir trouvé aucune ruine ni aucun reste d'ouvrages anciens dans l'empire du Mexique, ils ont seulement voulu faire entendre qu'il n'y restait rien qui puisse donner quelque idée de grandeur ou de magnificence dans les ouvrages de ses anciens habitans; car suivant le témoignage de plusieurs écrivains espagnols, il paraît qu'on voit encore quelques vestiges d'anciens bâtimens à Otumba, Tlascala, Cholula, etc. (Villa-Segnor, *Theatro amer.*, p. 143, 308, 353.) D. Franc. Ant. Lorenzana, ci-devant archevêque de Mexico et aujourd'hui de Tolède, dans son introduction à l'édition des cartes de la relation de Cortès qu'il a publiées à Mexico, parle de quelques ruines qu'on voit encore dans plusieurs villes par lesquelles Cortès a passé en se rendant à la capitale (p. 4, etc.). Mais aucun de ces auteurs n'en donne la description, et ces ruines paraissent si peu considérables, qu'à peine suffisent-elles pour faire voir qu'il y a eu autrefois quelque bâtiment dans ces endroits. Le grand tertre de terre à Cholula, auquel les Espagnols ont donné le nom de *temple*, s'y trouve toujours, mais sans le moindre escalier pour y monter et sans aucune apparence de pierre. Cette élévation ne paraît maintenant qu'une montagne naturelle, couverte d'herbe et d'arbrisseaux, et peut-être qu'elle n'a jamais été rien de plus. (Torquemada, lib. III, c. XIX.) J'ai reçu une description fort exacte des ruines d'un temple près de Cuernavaca, sur la route de Mexico à Acapulco. Elles sont composées de larges pierres, aussi exactement jointes les unes aux autres que celles des bâtimens des Péruviens, dont nous parlerons dans la suite. Les fondations de ce temple forment un carré de vingt-cinq verges d'Angleterre, ou soixante-quinze pieds de roi; mais il diminue d'étendue à mesure qu'il s'élève en hauteur, non par gradation, mais en se resserrant tout à coup à des distances régulières, de sorte qu'il doit avoir ressemblé à la figure *B* de la planche. Il se terminait, à ce qu'on dit, en pyramide.

NOTE 155, p. 703.

Il paraît que les historiens espagnols ont beaucoup exagéré le nombre des victimes humaines qu'on sacrifiait à Mexico. Suivant Gomara, il n'y avait point d'année où l'on n'immolât vingt mille personnes aux divinités du

Mexique, et il y avait même des années où elles allaient à cinquante mille. (*Chron.*, c. CCXXIX.) Les crânes de ces malheureuses victimes étaient rangés par ordre dans un bâtiment destiné pour cet effet, et deux des officiers de Cortès qui les avaient comptés ont dit à Gomara qu'il y en avait cent trente-six mille. (*Ibid.*, c. LXXXII.) Le rapport d'Herrera est plus incroyable encore : il dit que le nombre des victimes était si grand qu'on en sacrifiait cinq mille en un jour, et en quelques occasions même jusqu'à vingt mille. (*Decad.* III, c. XVI.) Torquemada les surpasse tous deux en exagération; car il prétend qu'on immolait annuellement vingt mille enfans, sans compter les autres victimes. (*Mond ind.*, lib. III, c. XXI.) L'autorité la plus respectable en faveur de ce grand nombre de victimes est celle de Zumurraga, premier évêque de Mexico, qui, dans une lettre au chapitre général de son ordre, écrite en 1631, dit que les Mexicains sacrifiaient tous les ans vingt mille victimes. (Davila, *Teatro eccles.*, p. 126.) D'un autre côté, Barth. de Las Casas remarque que si l'on avait fait mourir tous les ans un si grand nombre d'hommes, le Mexique ne serait jamais parvenu à ce degré de population qui surprit tous les Espagnols lorsqu'ils y arrivèrent, et il assure positivement que les Mexicains ne sacrifiaient jamais plus de cinquante à cent personnes par an. (Voyez sa dispute avec Sepulveda, qui se trouve jointe à sa *Brevissima relacion*, p. 105.) Cortès ne spécifie pas le nombre des hommes qu'on sacrifiait annuellement; mais B. Diaz del Castillo dit que les religieux franciscains qu'on envoya dans la Nouvelle-Espagne immédiatement après la conquête, ayant fait des recherches à ce sujet, ont trouvé qu'on sacrifiait tous les ans cinq cents personnes à Mexico. (*Ch.* 207.)

NOTE 156, p. 703.

Il est pour ainsi dire inutile d'observer que la chronologie péruvienne est non-seulement obscure, mais qu'elle est même en contradiction avec les observations les plus exactes et les plus étendues sur la durée de chaque règne, dans quelque succession de princes qu'on suppose. On a trouvé que le nombre moyen n'a pas passé vingt années. Suivant Acosta et Garcilasso de La Vega, Huana-Capac, qui mourut environ l'année 1527, a été le douzième Inca. On ne peut pas compter que la monarchie du Pérou ait duré plus de deux cent quarante ans; cependant ils assurent qu'elle a subsisté pendant quatre cents années. (Acosta, lib. VI, c. XIX. Vega, lib. I, c. IX.) Suivant ce rapport, la durée moyenne de chaque règne est portée à trente-trois ans au lieu de vingt, nombre établi par les observations de Newton; mais les traditions des Péruviens étaient si imparfaites, que quoique le total y soit fixé d'une manière positive, le nombre des années de chaque règne est cependant inconnu.

NOTE 157, p. 705.

Plusieurs des premiers historiens espagnols assurent que les Péruviens sacrifiaient des victimes humaines. (Xerès, p. 190. Zarate, lib. XI, c. II. Acosta, lib. V, c. XIX.) Mais Garcilasso de La Vega prétend que, quoique cette coutume barbare eût subsisté parmi leurs ancêtres non civilisés, elle fut totalement abolie par les Incas, et qu'on n'a jamais offert de victime humaine dans le temple du soleil. Cette assertion, et les raisons plausibles sur lesquelles il l'appuie, suffisent pour réfuter les historiens espagnols, dont les récits ne paraissent fondés que sur de oui-dire, et non sur ce qu'ils ont observé eux-mêmes. (Vega, lib. II, c. IV.) Les Péruviens, dans une de leurs fêtes, offraient des gâteaux arrosés du sang tiré des bras, des sourcils et du nez de leurs enfans. (*Idem*, lib. VII, c. VI.) Cette cérémonie paraît avoir été une suite de leur ancienne coutume de sacrifier des victimes humaines.

NOTE 158, p. 707.

Les Espagnols ont adopté ces deux coutumes des anciens Péruviens. Ils ont conservé quelques-uns des aquéducs ou canaux faits du temps des Incas, et en ont construit, au moyen desquels ils arrosent tous les champs qu'ils cultivent. (Ulloa, *Voyage*, t. I, p. 422, 477.) Ils continuent aussi à employer pour fumier le *guano*, ou la fiente des oiseaux de mer. Ulloa donne une description de la quantité presque incroyable qui s'en trouve dans les petites îles qui bordent la côte. (*Ibid.*, p. 481.)

NOTE 159, p. 708.

Ulloa (*Voyage*. t. I, p. 286, etc.) a décrit le temple de Cayambo, le palais des Incas à Callo, dans la plaine de Lacatunga, et celui d'Atun-Cannar, qu'il a examinés avec beaucoup de soin. On trouve dans les *Mémoires de l'académie de Berlin* (année 1746, p. 435) un Mémoire curieux de M. de La Condamine sur les ruines d'Atun-Cannar. Acosta parle des ruines de Cuzco qu'il a examinées (lib. VI, c. XIV). Garcilasso, dans son style ordinaire, donne des descriptions pompeuses et confuses de plusieurs temples et autres édifices publics (lib III, c. I, XXI; lib. VI, c. IV). Don Zapata, dans un traité volumineux sur le Pérou, qui n'a pas encore été publié, donne la description de plusieurs monumens des anciens Péruviens, dont les autres écrivains n'ont pas fait mention. (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*) Ulloa (tom. I, p. 391) parle de quelques anciennes fortifications péruviennes, qui étaient aussi des ouvrages considérables et fort solides. Trois circonstances frappèrent principalement tous ces observateurs : 1° La grandeur énorme des pierres que les Péruviens avaient employées pour quelques-uns de leurs bâtimens. Acosta en a mesuré une qui avait trente pieds de long et dix-huit de large, sur six d'épaisseur; cependant il ajoute qu'il s'en trouvait de beaucoup plus grandes encore à la forteresse de Cuzco. Il est difficile de concevoir comment les Péruviens pouvaient les remuer et les élever, même à la hauteur de douze pieds. 2° L'impéritie des Péruviens dans l'art de la charpente. Avec la patience et la persévérance naturelles aux Américains, ils peuvent être parvenus à donner aux pierres la forme qu'ils désiraient, principalement en frottant une pierre contre l'autre, ou par le moyen de leurs haches et autres instrumens de pierre; mais avec ces outils grossiers, ils n'ont pu faire que de faibles progrès dans la charpenterie. Les Péruviens ne pouvaient emmortaiser deux poutres ensemble, ni donner la moindre solidité aux ouvrages de charpente. Comme ils ne savaient pas former la clef des voûtes, ils ignoraient tout-à-fait l'usage des cintres dans l'architecture, et les auteurs espagnols n'ont pu concevoir comment ils pouvaient faire les toits des grands bâtimens qu'ils élevaient.

La troisième particularité est la preuve frappante que fournissent tous les monumens des Péruviens, de leur peu de génie et d'invention, et de leur extrême patience qui n'était pas moins remarquable. Aucune des pierres employées à la construction de ces ouvrages ne recevait une forme particulière ou égale aux autres, qui pût la rendre propre à bâtir. Les Indiens les prenaient telles qu'elles tombaient des montagnes ou qu'on les tirait des carrières. Les unes étaient carrées, les autres triangulaires, celles-ci convexes, celles-là concaves. Ils employaient leur art et leur industrie à les joindre ensemble, en formant des creux dans l'une qui répondaient parfaitement aux saillies et aux élévations d'une autre. Cette lente opération, qu'ils auraient pu abréger si facilement en adaptant ensemble les surfaces des pierres, soit en les frottant, soit en les travaillant avec leurs haches de cuivre, paraîtrait incroyable, si l'on pouvait en douter en voyant les ruines de ces bâtimens. Cela leur donne un aspect singulier aux yeux des Européens. Il n'y a aucune suite régulière dans les fondemens des bâtimens, et aucune pierre ne ressemble à une autre par sa forme et par ses dimensions; tandis que par l'industrie persévérante, mais mal entendue des Indiens, elles sont toutes jointes ensemble avec cette minutieuse exactitude dont j'ai parlé. Ulloa a fait cette observation sur les pierres de la forteresse d'Atun-Cannar. (*Voy.*, vol. I, p. 387.) Pineto donne une pareille description de la forteresse de Cuzco, le plus parfait de tous les ouvrages péruviens. (Zapata, *manuscrit entre les mains de l'auteur.*) Suivant M. de La Condamine, il y avait des assises de pierres exactement parallèles et de même hauteur dans quelques parties des ruines d'Atun-Cannar; ce qu'il remarque comme une preuve des progrès des Péruviens.

NOTE 160, p. 709.

Ces ponts tendus par leur propre poids, agités par le vent ou dans un balancement continuel par le mouvement de la personne qui y passe, offrent d'abord à la vue un aspect effrayant. Mais les Espagnols ont cependant trouvé que c'était la manière la plus aisée de passer les torrens du Pérou, sur lesquels il serait difficile d'en construire de plus solides de pierre ou de bois. Il y a des ponts de liane dans le Pérou, si larges, que les mules peuvent y passer toutes chargées: tel est celui qui est sur la rivière d'Apurimac, où passent toutes les marchandises et autres effets dans lesquels consiste le commerce entre le Pérou et les provinces de Lima, de Cuzco, etc. On emploie une méthode plus simple pour passer des rivières moins considérables: un mannequin, dans lequel se place le voyageur, est suspendu à un fort câble tendu d'un bord de la rivière à l'autre; on pousse et tire le mannequin par le moyen de deux cordes qui y sont attachées. (Ulloa, *Voyage au Pérou*, t. I, p. 358.)

NOTE 161, p. 712.

J'ai puisé mes idées sur ces faits dans la *Noticia breve de la expedicion militar de Sonora y Cinaloa, su exito feliz y ventajoso estado, en que por consecuencia de ello, se han puesto ambas provincias*, publiée à Mexico le 17 juin 1771, pour satisfaire la curiosité des négocians qui avaient fourni au vice-roi l'argent nécessaire pour faire cet armement. Les copies de cette notice sont rares à Madrid; mais j'en ai obtenu une qui m'a mis à portée de communiquer ces faits curieux au public. Suivant ce récit, on a trouvé dans la mine de Yecorato de la province de Cinaloa, un grain d'or de vingt-deux karats, pesant seize marcs quatre onces quatre ochavas, ce qui fait environ quinze marcs, quatre onces trois grains, poids de France, qu'on a envoyé en Espagne comme un présent digne du roi, et qui se trouve maintenant dans le cabinet de sa majesté catholique à Madrid.

NOTE 162, p. 713.

L'incertitude des géographes sur ce point est singulière car Cortès paraît avoir examiné les côtes de la Californie avec une grande attention. L'archevêque de Tolède a publié, d'après l'original qui se trouve entre les mains du marquis Del Valle, descendant de Cortès, une carte dressée en 1541, par le pilote Domingo Castillo, dans laquelle la Californie est placée comme une péninsule, qui s'étend à peu près dans la même direction qu'on lui donne aujourd'hui dans les meilleures cartes, et la pointe où le fleuve Colorado se jette dans le golfe y est marquée avec précision. (*Hist. de la Nueva Espagna*, p. 327.)

NOTE 163, p. 714.

Je dois ce fait à l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes*, tom. III, p. 103; et après avoir consulté une personne intelligente, qui, ayant demeuré long-temps sur la côte des Moskites, y a fait le commerce du bois de teinture, j'ai trouvé que cet ingénieux auteur a été bien informé. Le bois coupé près de la ville de Saint-François de Campêche est d'une qualité infiniment supérieure à celui de l'autre côté de Yucatan, et le commerce des Anglais dans la baie de Honduras tire à sa fin.

NOTE 164, p. 719.

Le P. Torribio de Benevente ou Motolinea a assigné dix causes de la dépopulation rapide du Mexique, auxquelles il donne le nom des dix fléaux. Il y en a plusieurs qui ne sont pas particulières à cette province seulement. 1° L'introduction de la petite vérole. Cette maladie fut portée pour la première fois dans la Nouvelle-Espagne, en 1520, par un esclave nègre de la suite de Narvaès. Torribio assure que la moitié du peuple des provinces où régna cette maladie en mourut. A cette mortalité, occasionée par la petite vérole, Torquemada ajoute deux effets destructifs ou maladies contagieuses qui régnèrent en 1545 et 1576. Huit cent mille hommes périrent par la première et plus de deux millions par la seconde, suivant le calcul exact fait par ordre des vice-rois. (*Mond. ind.*, tom. I, p. 642.) La petite vérole ne fut introduite dans le Pérou que plusieurs années après l'invasion des Espagnols, mais fut très fatale aux naturels du pays. (Garcia, *Origen*, p. 88.) 2° Le nombre de ceux qui furent tués ou qui périrent de besoin pendant la guerre avec les Espagnols, surtout pendant le siége de Mexico. 3° La grande famine qui suivit la réduction de Mexico, parce que le peuple des deux partis avait également négligé de cultiver les terres; ce qui arriva dans toutes les autres contrées conquises par les Espagnols. 4° Les charges onéreuses imposées par les Espagnols aux Indiens de leurs *repartimientos*. 5° Le poids oppressif des taxes qu'ils

n'étaient pas en état de payer et dont ils ne pouvaient espérer aucune exemption. 6° Le grand nombre d'Indiens employés à rassembler l'or que les torrens charrient des montagnes, qu'on forçait à quitter leurs habitations sans aucune provision pour leur subsistance, et qu'on exposait à toute la rigueur du froid dans ces régions élevées. 7° Les travaux immenses pour rebâtir Mexico, que Cortès pressa avec tant d'ardeur, qu'il en mourut un nombre incroyable d'Indiens. 8° Le nombre d'hommes condamnés à l'esclavage sous différens prétextes et employés à exploiter les mines d'argent. Ces malheureux, marqués par leurs maîtres avec un fer chaud, comme le bétail, étaient conduits par troupeaux dans les montagnes. 9° La nature du travail auquel ils étaient condamnés, les vapeurs nuisibles de ces mines, la froideur du climat et le manque des vivres furent si funestes, que Torribio assure que la campagne autour de plusieurs de ces mines, principalement près de Guaxago, était couverte de corps morts, que l'air était corrompu par leur puanteur, et que la quantité des vautours et des autres oiseaux de proie était si grande, que leur nombre obscurcissait le soleil. 10° Les Espagnols dans leurs différentes expéditions et dans leurs guerres civiles firent périr un grand nombre d'Indiens en les forçant de leur servir de *tamemes* ou de porte faix. Cette dernière oppression fut fatale aux Péruviens. La quantité d'Indiens qui périrent pendant l'expédition de Gonzalès Pizarre dans les provinces qui sont à l'est des Andes, peut donner une idée de ce qu'ils ont souffert et faire juger combien leur nombre diminua. (Torribio, *manuscrit.*) Corita, dans sa *Breve y summaria relacion,* éclaircit et confirme plusieurs observations de Torribio, auxquelles il renvoie les lecteurs (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*)

NOTE 165, p. 719.

Montesquieu même a adopté cette idée (liv. VIII, c. XVIII); mais le désir qu'avait ce grand homme d'établir un système, l'a rendu quelquefois peu attentif dans ses recherches, et son génie trop ardent lui a fait négliger plusieurs causes aussi évidentes que solides.

NOTE 166, p. 719.

On en trouve une preuve convaincante dans le testament d'Isabelle, où elle montre la plus tendre sollicitude pour que les Indiens soient traités d'une manière douce et humaine. Ces louables sentimens de la reine ont été adoptés dans les lois publiques d'Espagne et servent d'introduction aux règlemens contenus sous le titre de *bon traitement des Indiens.* (*Recopil.*, VI, tit. X.)

NOTE 167, p. 720.

Le tiers du septième titre du premier livre de la *Recopilacion,* qui contient les règlemens touchant les pouvoirs et les fonctions des archevêques et des évêques, roule sur la charge qui leur est imposée comme protecteurs des Indiens, et parle de tous les cas où il est de leur devoir de les protéger contre l'oppression, tant dans leurs propriétés que dans leur personne. Non-seulement ils sont chargés par les lois de cette fonction, aussi humaine qu'honorable, mais ils l'exercent en effet.

Je pourrais en citer des preuves sans nombre tirées des auteurs espagnols; mais je préfère m'en rapporter à Gage, qui était peu disposé à accorder au clergé romain un mérite auquel il n'aurait pas eu droit de prétendre. (Survey, p. 142, 192, etc.) Henri Hawks, négociant anglais, qui pendant cinq ans a résidé dans la Nouvelle-Espagne, avant l'année 1572, rend le même témoignage favorable au clergé romain. (*Hakluy*, vol. III, p. 466.) Une loi donnée par Charles-Quint autorise non-seulement les évêques, mais tous les ecclésiastiques en général, à informer et avertir le magistrat civil, dans le cas où quelque Indien serait privé de sa liberté et de ses droits; (*Recopil.*, lib. VI, tit. VI, l. 14.) ce qui les constituait protecteurs en titre des Indiens. Il y a eu des ecclésiastiques espagnols qui ont refusé l'absolution à ceux de leurs compatriotes qui possédaient des *encomienda* et regardaient les Indiens comme des esclaves, ou qui les employaient à l'exploitation des mines. (Gonzalès Davil, *Teatro eccles.*, vol. I, p. 157.)

NOTE 168, p. 720.

Suivant Gage, Chiapa dos Indios contient quatre mille familles, et il en parle comme d'une des villes indiennes les plus peuplées de l'Amérique (p. 104).

NOTE 169, p. 720.

Il est très difficile de se procurer un état exact de la population des royaumes de l'Europe où la police est la plus parfaite et où les sciences ont fait les plus grands progrès. Dans l'Amérique espagnole, où les connaissances sont encore au berceau et où peu d'hommes ont le loisir de se livrer aux recherches de pure spéculation, on a fait peu d'attention à cet objet. Cependant en 1741, Philippe V ordonna aux vice-rois et aux gouverneurs des différentes provinces de l'Amérique, de faire un dénombrement des habitans de leurs districts et d'envoyer un état de leur nombre et de leurs occupations; en conséquence de cet ordre, le comte de Fuen-Clara, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, chargea D. Jos. Ant. de Villa-Segnor y Sanchez d'exécuter cette commission dans la Nouvelle-Espagne. Villa Segnor publia le résultat de ses recherches dans son *Teatro americano*, d'après des rapports des magistrats des différentes provinces, et d'après ses propres observations et la longue communication qu'il avait eue avec la plupart des provinces. Des neuf diocèses dans lesquels l'empire du Mexique est divisé, il n'en a cité que cinq, savoir: l'archevêché de Mexico et les évêchés de Los Angelès, de Mechoacan, d'Oaxaca et de la Nouvelle-Galice. Il n'a fait aucune mention des évêchés de Yucatan, de Verapaz, de Chiapa et de Guatimala, quoique la race des Indiens soit plus nombreuse en ce dernier endroit que dans aucune autre partie de la Nouvelle-Espagne. Dans le dénombrement du diocèse fort étendu de la Nouvelle-Galice, il décrit bien la situation des différens villages indiens; mais il ne spécifie le nombre des habitans que d'un petit nombre de ces villages. Les Indiens de cette vaste province, dans laquelle la puissance des Espagnols est encore imparfaitement établie, ne sont pas enregistrés avec la même exactitude que dans les autres parties de la Nouvelle-Espagne. Suivant Villa-Segnor, voici l'état actuel de la population dans les cinq diocèses nommés ci-dessus tant

pour les Espagnols que pour les nègres, les mulâtres et les métis.

	Familles.
Mexico.	105,202
Los Angelès	30,600
Mechoacan.	30,840
Oaxaca.	7,296
Nouvelle-Galice.	16,770
	190,708

A raison de cinq personnes par famille, le nombre total est de. 950,543

Nombre des familles indiennes dans le diocèse de

Mexico	119,511
Los Angelès.	88,240
Mechoacan	36,196
Oaxaca	44,222
Nouvelle-Galice	6,222
Total.	294,391

En comptant cinq personnes par famille, le nombre total est de 1,471,955. Nous pouvons compter avec d'autant plus de certitude sur le calcul du nombre des Indiens, qu'il est pris de la matricule ou du registre suivant lequel on levait le tribut qu'ils payaient. Puisque des neuf diocèses on en a omis totalement quatre, et que le dénombrement de la Nouvelle-Galice n'a été fait que très imparfaitement, nous pouvons en conclure que le nombre des Indiens dans l'empire du Mexique va au-delà de deux millions.

Le calcul du nombre des Espagnols ne paraît pas être si exact. Villa-Segnor remarque, en termes généraux, que plusieurs Espagnols, nègres et métis, résident ensemble dans plusieurs endroits, sans spécifier leur nombre. C'est pourquoi, si nous rassemblons tous ces habitans avec ceux qui demeurent dans les quatre diocèses qu'on a omis, le nombre des Espagnols et ceux des races mêlées peuvent probablement monter à un million et demi. Dans quelques endroits, Villa-Segnor distingue les Espagnols des trois races inférieures de nègres, des mulâtres et de métis, et marque leur nombre séparément; mais en général il les joint ensemble. Cependant par la proportion observée dans les endroits où le nombre de chaque espèce est marqué, ainsi que par le détail de l'état de la population dans la Nouvelle-Espagne donné par d'autres historiens, il est clair que le nombre des nègres et des habitans de race mêlée, excède de beaucoup celui des Espagnols. Peut-être doit-on porter ces derniers à plus de cinq cent mille contre un million des autres.

Quelque défectueux que soit ce calcul, il ne m'a cependant pas été possible de me procurer des connaissances assez exactes du nombre des habitans du Pérou, pour former des conjectures aussi satisfaisantes sur l'état de sa population. Je sais qu'en 1761, le protecteur des Indiens dans la vice-royauté du Pérou, comptait qu'il y en avait 612,780, qui payaient le tribut au roi. Comme toutes les femmes et tous les mineurs étaient exempts de cette taxe dans le Pérou, on doit supposer que le nombre des Indiens montait à 2,449,120. (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*)

Je vais parler d'une autre méthode de calculer ou du moins de faire des conjectures touchant l'état de la population de la Nouvelle-Espagne et du Pérou. Suivant un état que j'ai lieu de croire exact, le nombre des copies de la bulle de la Croisade, envoyées au Pérou à chaque nouvelle publication, est de 1,171,953, et pour la Nouvelle-Espagne, de 2,649,326. On m'a dit qu'il n'y a qu'un petit nombre d'Indiens qui achètent la bulle, et qu'on la vend principalement aux Espagnols et aux habitans de race mêlée; de sorte que suivant cette manière de calculer, le nombre des Espagnols et des races mêlées monterait au moins à trois millions.

Le nombre des habitans de plusieurs villes de l'Amérique espagnole peut nous donner quelque idée de l'étendue de la population, et corriger l'idée peu exacte mais commune qu'on a dans la Grande-Bretagne, du faible et misérable état de ces colonies. La ville de Mexico contient au moins cent cinquante mille habitans; Los Angelès plus de soixante mille, tant Espagnols qu'habitans de race mêlée (Villa-Segnor, p. 247); Guadalaxara contient au-delà de trente mille âmes, sans compter les Indiens (*Ibid.*, lib. II, p. 206); il y en a cinquante-quatre mille à Lima (D. Cosme Bueno, *Descr. de Pérou*, 1764); Carthagène en contient vingt-cinq mille; Potosi vingt-cinq mille (Bueno, 1767); Popayan plus de vingt mille. (Ulloa, p. 287.) Les villes du second rang sont plus peuplées encore. Les villes et les établissemens les plus florissans des autres nations européennes en Amérique ne peuvent entrer en comparaison avec ceux-ci.

Tels sont les calculs de la population de plusieurs villes, que j'ai trouvés répandus dans des écrivains que j'ai jugés dignes de foi. Mais je me suis procuré un dénombrement des habitans des villes de la province de Quito, sur l'exactitude duquel je puis compter, et que je communique au public, tant pour satisfaire sa curiosité, que pour rectifier les notions erronées dont j'ai parlé. Saint-François de Quito contient de cinquante à soixante mille habitans de différentes races. Outre la ville, il y a dans ce *corregimiento* vingt-neuf cures établies dans les principaux villages, lesquels ont chacun de plus petits hameaux qui en dépendent, dont les habitans sont tous Indiens ou métis. Il y a environ six à huit mille âmes à Saint-Jean de Pasto, outre vingt-sept villages qui en dépendent. On compte à Saint-Michel d'Ibarra sept mille habitans et dix villages. Le district de Havala contient de dix-huit à vingt mille âmes; celui de Tacuma dix à douze mille; celui d'Ambato huit à dix mille, et seize villages. La ville de Riobamba seize à vingt mille et neuf villages. Le district de Chimbo six à huit mille. Celui de Guayaquil de seize à vingt mille et quatorze villages. Le district d'Atuasi environ cinq à six mille et quatre villages. La ville de Cuenza vingt-cinq à trente mille et neuf villages fort peuplés. La ville de Laxa huit à dix mille et quatorze villages. Cette population, quoique médiocre si l'on considère la vaste étendue du pays, est bien plus considérable qu'on ne le suppose communément. J'ai oublié de dire en son lieu que Quito est la seule province de l'Amérique espagnole qu'on peut regarder comme un pays de manufactures. On y fabrique des chapeaux, des étoffes de coton et des draps grossiers, en assez grande quantité pour suffire non-seulement à la consommation de la province, mais pour fournir un article considérable d'exportation dans les autres parties de l'Amérique espagnole. Je ne sais si l'on doit regarder l'industrie singulière de cette province comme la cause ou comme l'effet de sa population; mais la passion pour tout ce qui vien

de l'Europe est si grande parmi les vains habitans du Nouveau-Monde, que l'on m'a assuré que les manufactures de Quito sont si peu estimées qu'elles commencent à pencher vers leur déclin.

NOTE 170, p. 722.

Ces audiences sont établies dans les endroits suivans : à Saint-Domingue, dans l'île d'Hispaniola; à Mexico, dans la Nouvelle-Espagne; à Lima, dans le Pérou; à Panama, dans Terre-Ferme; à Saint-Jacques dans le Guatimala; à Guadalaxara, dans la Nouvelle-Galice; à Santa-Fé, dans le nouveau royaume de Grenade; à la Plata, dans la province de Los Charcas; à Saint-François dans celle de Quito; à Saint-Jacques, dans le Chili; et à Buenos-Ayres dans la province de ce nom. Plusieurs grandes provinces dépendent de ces audiences; quelques-unes même sont si éloignées des villes où ces cours résident, qu'elles n'en peuvent tirer que peu d'avantage. Les auteurs espagnols comptent douze de ces cours d'audiences, parce qu'ils y comprennent celle de Manille dans les îles Philippines.

NOTE 171, p. 724.

Vu la distance qui sépare le Pérou et le Chili de l'Espagne, et la difficulté qu'il y a de transporter par l'isthme de Panama des effets d'une charge aussi considérable que le sont le vin et l'huile, les Espagnols de ces provinces ont obtenu la permission d'y planter des vignes et des oliviers. Mais il leur est rigoureusement défendu de faire passer du vin et de l'huile à Panama, à Guatimala, ou dans toute autre province à portée d'en recevoir de l'Espagne. (*Recop.*, lib. tit. XV-XVIII.)

NOTE 172, p. 725.

Ce calcul a été fait par Benzoni, en 1550, cinquante-huit ans après la découverte de l'Amérique. (*Hist. novi orbis*, lib. III, c. XXI.) Mais comme Benzoni a écrit avec un esprit mécontent et porté à détracter en tout les Espagnols, il se peut que son calcul ait été trop faible.

NOTE 173, p. 726.

Je n'ai que des notions imparfaites sur le passage et la transmission des biens dans les colonies espagnoles. Les auteurs espagnols ne s'expliquent pas clairement sur ce sujet, et peut-être même n'ont-ils pas assez considéré les effets de leurs lois et de leurs institutions. Solorzarno, (*de Jure ind.*, vol. II, lib. II, l. 16), explique en quelque sorte l'introduction de la tenure de *mayorasgo* et parle de quelques-uns de ses effets. Villa-Segnor en remarque une conséquence singulière. Il observe que dans quelques-unes des situations les plus favorables de Mexico, une grande partie du terrain n'est pas occupée, ou est couverte par les ruines des maisons qu'on y avait bâties autrefois. Il ajoute que ce terrain étant possédé par droit de *mayorasgo* et ne pouvant pas être aliéné, ces ruines deviennent éternelles. (*Teatr. amer.*, vol. 1, p. 34.)

NOTE 174, p. 726.

Il n'y a aucune loi qui exclue les créoles des charges, tant civiles qu'ecclésiastiques. Il y a au contraire plusieurs *Cedulas* qui recommandent de donner indistinctement, des places de confiance aux personnes nées en Espagne et en Amérique. (Betancourt y Figueroa, *Derecho, etc.*, p. 5, 6.) Mais malgré ces ordres répétés, on accorde dans presque tous les cas la préférence aux personnes nées en Espagne. L'auteur que nous venons de citer en donne une preuve singulière. Depuis la découverte de l'Amérique, jusqu'en 1637, on a nommé trois cent soixante-neuf évêques ou archevêques pour les différens diocèses de ce pays, et de ce grand nombre il n'y en a eu que douze qui fussent créoles (p. 40). Cette préférence pour les Européens semble durer encore. Par un mandat royal de 1776, le chapitre de la cathédrale de Mexico reçoit l'injonction de nommer des ecclésiastiques européens d'un mérite et de talens reconnus, pour que le roi puisse désigner aux bénéfices vacans.

NOTE 175, p. 728.

Quelque modéré que puisse paraître ce tribut, l'indigence des Indiens est si grande dans plusieurs provinces de l'Amérique, que l'exaction en est insupportable (Pegna, *Itiner. para parrocos de Indios*, p. 192.)

NOTE 176, p. 728

Dans la Nouvelle-Espagne, on accordait les *encomiendas* pour trois et quelquefois pour quatre générations, à raison du mérite extraordinaire et des services des premiers conquérans, et du faible revenu du pays avant la découverte des mines de Sacatecas. (*Recopil.*, lib. VI, tit. II, c. XIV, etc.)

NOTE 177, p. 729.

D. Ant. Ulloa prétend que le travail des mines n'est pas nuisible, et en apporte pour preuve que plusieurs métis ou Indiens, qui n'appartiennent à aucun *repartimiento*, se louent volontairement pour exploiter les mines, et que plusieurs Indiens continuent de plein gré ce travail, lorsque le temps prescrit pour leur service est fini. (*Entreten.*, p. 265.) Mais son opinion sur la salubrité de ce travail est contraire à l'expérience de tous les siècles. Partout où les hommes seront séduits par un salaire considérable, ils s'engageront à toute espèce de travail, quelque fatigant ou dangereux qu'il puisse être. D. Hern. Carillo Altamirano rapporte un fait curieux qui est incompatible avec l'opinion d'Ulloa. Partout où l'on exploite les mines, dit-il, le nombre des Indiens diminue; mais dans les provinces de Campêche, où il n'y a point de mines, le nombre des Indiens a augmenté de plus d'un tiers depuis la conquête de l'Amérique, quoique le sol et le climat ne soient pas aussi bons qu'au Pérou et au Mexique. (Colbert, *Collect.*) Dans un autre mémoire présenté à Philippe III, en 1609, le capitaine Juan Gonzalès d'Azevedo dit que dans tous les districts du Pérou où l'on forçait les Indiens de travailler aux mines, le nombre en était réduit à la moitié, et dans quelques endroits au tiers de celui qu'on en comptait sous la vice-royauté de don Fr. de Tolède, en 1581. (Colbert, *Collect.*)

NOTE 178, p. 729.

Comme un travail de cette espèce ne peut être prescrit avec une exactitude précise, la tâche qu'on impose aux Indiens paraît être fort arbitraire; et de même que le service exigé par les seigneurs féodaux de leurs vassaux, *in vinea, prato aut messe*, elle doit être extrêmement incommode, et souvent gratuitement tyrannique. (Pegna, *Itin. para parrocos de Indios.*)

NOTE 179, p. 729.

L'espèce de service connu au Pérou sous le nom de *mita*, est appelé *tanda* dans la Nouvelle-Espagne, où il n'a lieu que pour une semaine de suite. Personne n'est obligé de servir à une plus grande distance que celle de vingt-quatre milles de son habitation. Cette règle est moins oppressive pour les Indiens que celle qui est établie au Pérou. (*Mémoire de Hern.* Carillo Altamirano, Colbert, *Collect.*)

NOTE 180, p. 730.

C'est des lois même qu'on peut en déduire les plus fortes preuves. La multitude et la variété des règlemens pour prévenir les abus est ce qui peut nous donner une idée de leur nombre. Quoique les lois aient sagement réglé qu'aucun Indien ne sera tenu de servir dans les mines à plus de trente milles de distance de son habitation, nous apprenons cependant, par un mémoire présenté au roi par D. Hernan Carillo Altamirano, que les Indiens du Pérou sont obligés de travailler aux mines à cent, cent cinquante, et jusqu'à deux cents lieues de leurs habitations. (Colbert, *Collect.*) Plusieurs mines sont située dans des lieux si stériles et si éloignés des habitations ordinaires des Indiens, que la nécessité d'y avoir des ouvriers a obligé les rois d'Espagne de contrevenir plusieurs fois a leurs propres règlemens, et de permettre aux vice-rois de forcer les peuples des provinces les plus éloignées de se rendre à ses mines. (Escalona, *Gazophil. Peruv.*, lib. I, c. XVI.) On doit cependant leur rendre la justice de dire qu'ils ont toujours été attentifs à adoucir cette oppression autant qu'il leur a été possible, en enjoignant aux vice-rois d'employer toute espèce de moyens pour engager les Indiens à s'établir près des mines. (*Id., ibid.*)

NOTE 181, p. 731.

Torquemada, après avoir fait une longue énumération qui paraît assez exacte, conclut par dire qu'il y a quatre cents couvens dans la Nouvelle-Espagne. (*Mon. ind.*, lib. XIX, c. XXXII.) En 1745, il y avait dans la seule ville de Mexico cinquante-cinq couvens. (Villa-Segnor, *Teat. amer.*, p. 34.) Ulloa en a compté quarante dans Lima, et en parlant de ceux de filles, il dit qu'on pourrait en peupler une petite ville, tant le nombre des personnes renfermées est considérable. (*Voy.*, tom. I, p. 429.) Philippe III, dans une lettre adressée en 1620 au vice-roi du Pérou, remarque que le nombre des couvens à Lima était si grand qu'ils occupaient plus de terrain que le reste de la ville. (Solorz., lib. III, c. XXIII, n° 57; lib. III, c. XVI. Torquemada, lib. XV, c. III.) Le premier couvent fut fondé dans la Nouvelle-Espagne en 1525, quatre ans seulement après la conquête. (Torq., lib. XV, c. XVI.)

Suivant Gil Gonzalès Davila, toute la hiérarchie de l'église d'Amérique, dans tous les établissemens espagnols, consistait, en 1649, en un patriarche, six archevêques, trente-deux évêques, trois cent quarante-six chanoines, deux abbés, cinq chapelains du roi et huit cent quarante couvents. (*Teatro ecclesiastico de las Indias occident.*, vol. I, préf.) Lorsque les jésuites furent expulsés de l'Espagne, ils possédaient dans la province de la Nouvelle-Espagne trente colléges, maisons professes ou résidences; seize dans celle de Quito; treize dans le nouveau royaume de Grenade; dix-huit dans le Chili, dix-huit dans le Paraguay; en tout cent douze. (*Coleccion general de providencias hasta aqui tomadas sobre estrañamento, etc., de la compañia*, part. I, p. 19.) Le nombre des jésuites qu'il y avait dans ces maisons montait à deux mille deux cent quarante-cinq. (*Manuscrit entre les mains de l'auteur.*)

En 1644, la ville de Mexico présenta une requête au roi pour le prier de défendre qu'on y fondât de nouveaux couvents, et de mettre des bornes aux revenus de ceux qui s'y trouvaient déjà établis, vu que sans cela les maisons religieuses acquerraient en peu de temps la propriété de tout le pays. Elle demandait aussi qu'on mît des restrictions au pouvoir des évêques de conférer les ordres, parce qu'il y avait alors dans la Nouvelle Espagne plus de six mille ecclésiastiques sans bénéfice. (*Ibid.*, p. 16.) Il doit y avoir eu sans doute de grands abus, puisque la superstition des Espagnols américains en était blessée au point de leur dicter des représentations pour les faire abolir.

NOTE 182, p. 732.

Je ne me serais pas hasardé à faire la peinture des mœurs du clergé espagnol sur le seul témoignage des auteurs protestans, parce qu'on peut les soupçonner de prévention et d'exagération. Gage en particulier, qui plus qu'aucun autre protestant a eu l'occasion de connaître l'état intérieur de l'Amérique espagnole, dépeint la corruption de l'église à laquelle il avait renoncé avec toute l'aigreur d'un nouveau converti; de sorte que je dois me méfier de son témoignage, quoiqu'il rapporte quelques faits très curieux et très frappans. Mais Benzoni parle de la débauche des ecclésiastiques en Amérique très peu de temps après qu'ils y furent établis. (*Hist.*, lib. II, c. XIX, XX.) M. Frezier, observateur intelligent et très zélé pour sa religion, dépeint les mœurs corrompues des ecclésiastiques espagnols dans le Pérou, particulièrement des moines réguliers, avec des couleurs plus fortes que celles que j'ai employées. (*Voyage*, p. 51, 215, etc.) M. Gentil confirme ce rapport. (*Voy.*, t. I, p. 34.) Coreal s'accorde avec ces deux voyageurs, et y ajoute plusieurs circonstances singulières. (*Voy.*, t. I, p. 61, 155, 161.) J'ai tout lieu de croire que les mœurs du clergé régulier sont encore extrêmement licencieuses, surtout dans le Pérou. Acosta lui-même avoue que la grande corruption des mœurs a été une suite de la permission accordée aux moines de renoncer à la retraite et à la discipline de leur couvent, et de s'introduire dans le monde en se chargeant du soin de desservir les paroisses des Indiens. (*De Procur. Ind. salute*, lib. IV, c. XIII, etc.) Il parle surtout des vices dont j'ai parlé, et pense que les tentations en sont si redoutables, qu'il penche vers l'opinion de ceux qui croient que le clergé régulier ne doit pas être chargé du soin des paroisses (lib. V, c. XX). Les défenseurs même des réguliers conviennent qu'il y a plusieurs grands abus parmi les moines de différens ordres lorsqu'on les affranchit de la discipline monastique; et l'on peut croire par la manière dont ils les défendent qu'on ne les a pas accusés tout-à-fait sans raison. Dans les colonies françaises, l'état du clergé régulier est à peu près le même que dans les établissemens espagnols, et il en est résulté les mêmes conséquences. M. Biet, supérieur des prêtres séculiers à Cayenne, a recherché avec autant de piété

que de candeur les causes de cette corruption, qu'il impute principalement à l'exemption dont jouissent les réguliers de la juridiction et des censures de leurs diocésains, aux tentations auxquelles ils sont exposés, et à leur commerce avec le monde. Il est singulier que les auteurs qui ont censuré la licence des moines réguliers espagnols avec la plus grande sévérité, concourent tous à défendre la conduite des jésuites. Formés à une discipline plus parfaite que celle des autres ordres monastiques, ou animés par l'intérêt de conserver l'honneur de la société, qui était si cher à chaque membre, les jésuites, tant du Mexique que du Pérou, ont toujours conservé une régularité de mœurs irréprochable. (Frezier, p. 223. Gentil, t. I, p. 34.) On doit rendre la même justice aux évêques et à la plupart des ecclésiastiques en dignité.

On m'a donné communication d'un volume de la Gazette de Mexico, pour les années 1728, 1729 et 1730, et il me fournit une confirmation frappante de ce que j'ai avancé relativement à l'esprit de superstition illibérale qui domine dans l'Amérique espagnole. On peut juger d'après les journaux d'une nation des sujets qui attirent plus particulièrement son attention et qui lui paraissent les plus intéressans. La Gazette de Mexico est remplie presque entièrement de récits de cérémonies religieuses; de descriptions de processions, de consécrations d'églises, de canonisation de saints, de fêtes, d'auto-da-fé, etc.; les affaires civiles et commerciales et même les événemens politiques de l'Europe n'occupent qu'un très petit espace dans ce journal, destiné à faire connaître tout ce qui est important. D'après les titres des nouveaux livres, qui y sont régulièrement insérés, il paraît que les deux tiers de ces ouvrages sont des traités religieux de théologie scolastique ou de dévotion monacale.

NOTE 183, p. 732.

Solorzano, après avoir parlé de la morale corrompue du clergé régulier, avec cette sage réserve qui convenait à un laïque espagnol sur un sujet si délicat, se déclare ouvertement et avec beaucoup de fermeté contre l'usage de confier le soin des paroisses à des moines. Il cite plusieurs auteurs respectables, tant théologiens que politiques, dont le témoignage sert à confirmer son opinion. (*De Jure ind.*, t. II, lib. III, cap. XVI.) On trouve dans la collection des mémoires de Colbert une preuve frappante de l'alarme occasionée par le projet du prince d'Esquilache pour exclure les prêtres réguliers des cures paroissiales. Les ordres monastiques firent présenter au roi plusieurs mémoires auxquels on répondit au nom du clergé séculier. On aperçoit que les deux partis ont mis beaucoup d'aigreur et d'animosité dans cette dispute.

NOTE 184, p. 734.

On excluait originairement de la prêtrise et des ordres religieux non-seulement les Indiens, mais encore les *métis* ou enfans d'un Espagnol et d'une Indienne. Mais par une nouvelle loi, promulguée le 28 septembre 1588, Philippe II enjoint aux prélats de l'Amérique de conférer les ordres aux métis, nés d'un mariage légitime, à qui ils trouveront les qualités requises, et de leur permettre de faire leurs vœux dans le couvent où ils auront fait un noviciat convenable. (*Recopil.*, lib. I, tit. VII.) Il paraît qu'on a eu quelque égard à cette loi dans la Nouvelle-Espagne; mais elle n'a eu aucun effet dans le Pérou. Sur des représentations faites à ce sujet à Charles II en 1697, il donna un nouvel édit pour en ordonner l'exécution et manifester sa volonté que tous ses sujets, tant Indiens que métis et Espagnols jouissent des mêmes priviléges. Il paraît que l'aversion des Espagnols d'Amérique pour la race indienne s'est opposée à l'exécution de cette ordonnance; car en 1725, Philippe V fut obligé de renouveler l'injonction d'une manière plus précise; mais les Espagnols du Pérou ont une haine et un mépris si insurmontables pour les Indiens, que le roi régnant a été obligé de donner une nouvelle force aux anciens édits par une loi publiée le 11 septembre 1774. (*Real cedula.* Manuscrit entre les mains de l'auteur.)

M. Clavigero a réfuté ce que j'ai rapporté sur la situation des Indiens en ce qui concerne l'état ecclésiastique et particulièrement sur leur exclusion du sacrement de l'Eucharistie et des saints ordres, soit comme séculiers, soit comme réguliers, de manière à faire une profonde impression sur les esprits. Il assure, d'après ses propres connaissances, que, dans la Nouvelle-Espagne, non-seulement les Indiens ont la faculté de participer au sacrement de l'autel, mais que les prêtres indiens sont si nombreux qu'on peut les compter par centaines, et que parmi ces derniers, il y a eu, dans différens temps, plusieurs centaines de curés, de chanoines et de docteurs, et même, dit-on, un très savant évêque. «A présent, ajoute-t-il, il y a beaucoup de prêtres et un bon nombre de curés, parmi lesquels trois ou quatre ont été mes élèves (vol. II, pag. 348, etc.).

Je regarde comme un devoir pour moi envers le public et envers moi-même de considérer soigneusement chacun de ces points et d'expliquer les raisons qui m'ont engagé à adopter l'opinion que je publie.

Je savais que dans l'église chrétienne il n'y a aucune distinction de personnes, mais que les hommes de tous les pays qui embrassent la religion de Jésus-Christ ont un droit égal à tous les priviléges du christianisme auxquels ils sont en état de prendre part. Je savais aussi qu'une opinion avait prévalu, non-seulement parmi les Espagnols établis en Amérique, mais parmi les ecclésiastiques eux-mêmes que (pour employer les expressions mêmes d'Herrera dans sa *Dec.* II, liv. X, XI, chap. XV) les Indiens n'étaient ni des hommes parfaits, ni tout-à-fait doués de raison, et n'étaient pas en état de participer aux sacremens de l'autel ni aux autres bénéfices de notre religion.»

Ce fut contre cette opinion que Las Casas combattit, avec le louable zèle que j'ai mentionné dans les liv. III et VI de mon histoire. Mais comme l'évêque de Darien, le docteur Sepulveda et d'autres respectables ecclésiastiques soutenaient vigoureusement l'opinion commune sur l'incapacité des Indiens, il devint nécessaire, afin de prendre une détermination à cet égard, de faire intervenir l'autorité du saint-siége; et en conséquence, Paul III expédia, en 1527, une bulle dans laquelle, après avoir condamné l'opinion de ceux qui prétendaient que les Indiens n'étant qu'au niveau des bêtes brutes, ils devaient être réduits en servitude, il déclara qu'ils sont réellement des hommes, et capables, comme tels, d'embrasser la religion catholique et de participer à toutes les bénédictions. Malgré les arguties de M. Clavigero, le compte

que je rends de cette bulle paraîtra juste à quiconque voudra prendre la peine de le parcourir ; et il coïncide exactement avec ce qu'en disent Torquemada (liv. XVI, chap. XXV) et Garcia (*Orig.*, liv. III, XI).

Mais, malgré l'autorité de cette décision, les Espagnols résidant en Amérique faisaient si peu de cas de la capacité des naturels du pays, que le premier concile tenu à Lima (je l'appelle ainsi sur la foi des meilleurs écrivains espagnols) se déclara contre l'admission des Indiens à la sainte communion. (Torquemada, liv. XVI, chap. XX.)

Dans la Nouvelle-Espagne, l'exclusion des Indiens des sacremens est encore plus formelle. (*Ibid.*) Après un intervalle de deux siècles, et malgré toutes les améliorations que les Indiens peuvent avoir gagnées dans leur commerce avec les Espagnols pendant cette époque, le docteur Ant. Ulloa nous apprend qu'au Pérou, où, comme on le verra par la suite dans cette note, les naturels pouvaient être regardés comme plus éclairés que dans la Nouvelle-Espagne, l'ignorance des naturels est telle encore cependant, qu'on ne permet qu'à un bien petit nombre de recevoir la communion, le reste étant tout-à-fait hors d'état d'y participer. (*Voy.*, I. 341, etc. Solorz., *Polit.* Ind., I, 203.)

A l'égard de l'exclusion des Indiens de l'ordre, soit comme réguliers, soit comme séculiers, nous pouvons remarquer qu'aussi long-temps que l'opinion commune a été que les Indiens étaient incapables de participer au saint sacrement, on ne peut pas supposer qu'on dût les revêtir du sacré caractère qui leur donnait droit de le consacrer et de le distribuer. Torquemada composa sa *Monarquia indiana* environ un siècle après la conquête de la Nouvelle-Espagne, et cependant, de son temps, c'était encore un usage général d'exclure les Indiens des ordres sacrés : nous avons la preuve la plus incontestable de ce fait. Après avoir célébré au long et avec toute la complaisance d'un missionnaire les vertus des Indiens, Torquemada s'arrête devant l'objection qu'on peut lui faire : « Mais si les Indiens possèdent réellement toutes les bonnes qualités que vous nous dites, pourquoi ne leur permet-on pas de porter l'habit religieux ? Pourquoi ne peuvent-ils devenir prêtres et évêques, comme les Juifs convertis le devinrent dans la primitive église, eux surtout qui pourraient être employés avec tant d'avantage de préférence aux autres, pour l'instruction de leurs compatriotes ?» (liv. XVII, chap. XIII.)

En réponse à cette objection, qui établit de la manière la moins équivoque quel était l'usage général à cette époque, Torquemada remarque que, bien que les Indiens soient, par la mansuétude de leurs mœurs, tout-à-fait propres à une situation subordonnée, ils sont néanmoins privés de toutes les qualités nécessaires dans un emploi qui veut de la dignité et de l'autorité ; et qu'ils sont, en général, si enclins à l'ivrognerie, qu'ils cèdent à la moindre tentation, et qu'on n'est jamais certain qu'ils se conduiront avec la décence nécessaire au caractère ecclésiastique. La convenance de les en exclure, d'après ces motifs, est, ajoute-t-il, si bien justifiée par l'expérience, qu'un étranger de profonde érudition, qui était arrivé d'Espagne, ayant d'abord condamné cette pratique de l'église mexicaine, il fut bientôt convaincu de son erreur par une discussion publique qu'il eut avec le savant et très pieux frère don Juan de Gaona, et nous possédons encore sa rétractation. Torquemada, à la vérité, comme M. Clavigero le remarque en s'en félicitant, que de son temps quelques Indiens avaient été admis dans les monastères ; mais avec tout l'art des disputans de l'école, M. Clavigero oublie de mentionner que Torquemada ne cite que *deux* exemples, et ajoute que même *dans ces deux cas*, c'était par erreur qu'ils avaient été admis. Je me suis confié dans l'autorité de Torquemada pour la Nouvelle-Espagne, et dans celle d'Ulloa pour le Pérou ; et en considérant l'état d'humiliation et d'abaissement des Indiens dans tous les établissemens espagnols, j'avais conclu, de tous ces témoignages réunis, que les Indiens n'étaient pas admis dans l'état ecclésiastique, qui est en grande vénération par tout le Nouveau-Monde.

Mais lorsque j'ai vu M. Clavigero, d'après sa propre connaissance, assurer l'existence de faits si opposés à ceux que j'avais regardés comme vrais, j'ai commencé à me méfier de mes inductions et j'ai cherché de nouveaux renseignemens. Afin de me les procurer, je me suis adressé à un noble Espagnol, placé dans de hauts emplois et distingué par ses talens, et qui, dans différentes occasions, m'avait permis de profiter des avantages de sa correspondance. Voici sa réponse :

« Ce que vous avez écrit sur l'admission des Indiens aux ordres sacrés ou dans les monastères dans votre livre VIII, et particulièrement l'explication que vous en donnez dans la note de votre édition in-4°, est en général exact et conforme aux autorités que vous citez. Bien que la congrégation du conseil ait annoncé, le 12 février 1682, qu'il ne suffisait pas d'être Indien, mulâtre ou métis pour être déclaré incapable d'être admis dans les ordres, que d'ailleurs on possédait tout ce qui est prescrit par les canons pour obtenir ce privilége, cela ne prouve qu'une chose, c'est que de telles ordinations seraient valides (ce dont Solorzano et les jurisconsultes et historiens espagnols cités par lui dans sa *Pol. Ind.*, liv. II, chap. XXIX, étaient convaincus) ; mais cela ne prouve ni la pratique d'admettre les Indiens dans les ordres, ni l'usage commun relatif à cette admission. Cela montre, au contraire, qu'il y avait beaucoup de doutes sur l'ordination à conférer aux Indiens, et beaucoup de répugnance à la faire.

« Depuis cette époque il y a eu quelques exemples d'admission d'Indiens dans les ordres. Nous avons à Madrid en ce moment un prêtre âgé, natif de Tlascala. Son nom est don Juan Cerilo de Castilla Aquihual Catehutlc, descend d'un cacique converti au christianisme peu de temps après la conquête. Il avait étudié les sciences ecclésiastiques dans un séminaire de Puebla de los Angelos ; il a été cependant un an avant d'obtenir la prêtrise, et il a fallu s'appuyer vivement près de l'évêque Abren pour qu'il consentît à l'ordonner. Cet ecclésiastique est du caractère le plus honorable, modeste, désintéressé, et avec une ample connaissance de tout ce qui se rapporte à ses fonctions ecclésiastiques. Il est venu à Madrid, il y a environ trente-quatre ans, dans le seul but de solliciter l'admission des Indiens dans les colléges et séminaires de la Nouvelle-Espagne, afin que si, après une instruction solide et un examen sévère, ils sentaient quelque inspiration d'entrer dans l'état ecclésiastique, ils pussent l'embrasser et s'acquitter de leurs devoirs pour le plus grand bénéfice de leurs compatriotes qu'eux seuls ils pouvaient in-

terroger dans leur propre langue. Il a obtenu quelques règlemens favorables à ce sujet, et particulièrement que le premier collége devenu vacant par suite de l'exclusion des jésuites, serait réservé à cet effet. Mais ni ces règlemens, ni aucune autre des lois des Indes, n'ont produit jusqu'ici aucun effet, par suite des objections et des représentations de la plus grande partie des hommes les plus considérables employés dans la Nouvelle-Espagne.

«Cette opposition est-elle fondée en raison ou ne l'est-elle pas? C'est un problème difficile à résoudre, et pour la solution duquel il faut établir diverses distinctions et modifications.

«D'après les renseignemens donnés par cet ecclésiastique et par d'autres personnes qui ont habité dans les possessions espagnoles d'Amérique, vous pouvez être assuré que, dans tout le royaume de la Terre-Ferme, on ne sait pas ce que c'est qu'un prêtre indien ou qu'un moine de race indienne, et que, dans toute la Nouvelle-Espagne il y a extrêmement peu d'ecclésiastiques indiens. Peut-être y en a-t-il davantage dans le Pérou, attendu que dans ce pays il se trouve un assez grand nombre d'Indiens en état d'acquérir l'éducation nécessaire à ceux qui aspirent au caractère ecclésiastique.»

NOTE 185, p. 735.

Ustariz, calculateur exact et circonspect, paraît admettre que la quantité d'argent qui ne paie point de droit peut être évaluée à cette somme. Suivant Herrera, il n'y avait pas plus du tiers de l'argent venant du Potose qui payât le quint du roi. (*Decad.* VIII, liv. II, chap. XV.) Solorzano dit aussi que la quantité d'argent qui circule en fraude est beaucoup plus grande que celle qui est monnayée légalement après avoir payé le quint. (*De Jure ind.*, vol. II, lib. V, p. 846.)

NOTE 186, p. 736.

Lorsqu'on découvrit les mines du Potose en 1545, les filons étaient si près de la surface qu'on en tirait facilement le minerai, et si riches qu'on l'affinait sans beaucoup de peine et à peu de frais, principalement par l'action du feu. Cette méthode d'affiner par la simple fusion continua jusqu'à l'année 1574, où l'on découvrit l'usage du mercure pour affiner l'argent aussi bien que l'or. Comme on exploite ces mines depuis deux siècles sans interruption, les filons se trouvent aujourd'hui à une telle profondeur que les dépenses pour en tirer le minerai sont devenues plus considérables. D'ailleurs, ce qui est contraire à ce qui arrive dans la plupart des autres mines, la richesse des filons a diminué à mesure qu'on a fouillé plus profondément, et même à un tel point qu'on est étonné de ce que les Espagnols persistent à les exploiter. On a découvert successivement d'autres mines; mais en général la valeur du minerai a diminué considérablement, tandis que la dépense de l'extraction a augmenté; de sorte que la cour d'Espagne a réduit, en 1736, le droit du quint pour le roi à un dixième.

Tout le vif-argent dont on se sert dans le Pérou est tiré de la fameuse mine de Guanacabelica, découverte en 1563. La couronne s'est réservé la propriété de cette mine, et les personnes qui achetaient ce vif-argent en payaient non-seulement la valeur, mais encore un quint comme un droit dû au roi. Mais en 1761 on abolit ce droit sur le vif-argent, à cause de l'augmentation de la dépense qu'exige aujourd'hui l'exploitation des mines. (Ulloa, *Entretenimientos*, 12-15, *Voy.* I, p. 505-523). Les lecteurs qui désireront d'apprendre la manière dont les Espagnols procèdent dans la fouille de leurs mines et l'affinage du minerai, en trouveront une description exacte dans Acosta (lib. IV, c. I, XIII). Leurs améliorations les plus récentes dans l'art métallurgique sont écrites par Gamboa. (*Comment. sur les ordonnances des mines*, c. XXII.)

NOTE 187, p. 737.

En conséquence de l'abolition de ce quint, et de quelques diminutions faites postérieurement sur le prix du vif-argent, opérations que l'augmentation des dépenses pour la fouille des mines avait rendues nécessaires, le vif-argent qui se vendait autrefois quatre-vingts pesos le quintal se donne aujourd'hui par le roi à soixante pesos. (Campomanès, *Educ. popul.*, II, p. 132, *note*.) Le droit sur l'or est réduit à un vingtième ou à cinq pour cent

E 188, p. 737.

Il y a plusieurs preuves frappantes de l'état florissant où l'industrie était en Espagne au commencement du seizième siècle. Il y avait en Espagne un nombre considérable de villes, qui toutes étaient peuplées fort au-delà de la proportion commune des autres parties de l'Europe; j'en ai expliqué la cause dans l'*Histoire de Charles-Quint* (tom. I, p. 148, de la trad. in-4°). Partout où les villes sont peuplées, l'espèce d'industrie qui leur est particulière y augmente, et les ouvriers et fabricans y abondent. L'impulsion que le commerce de l'Amérique donne à leur activité peut être clairement prouvée par un seul fait. En 1545, tandis que l'Espagne continuait à fournir ses colonies du fond de sa propre industrie, on commanda aux manufactures une si grande quantité de travail qu'on ne crut pas qu'elles pussent l'achever en moins de six ans. (Campomanès, p. 406.) Une demande si considérable doit avoir donné un grand mouvement à l'industrie et avoir fait faire des efforts considérables. Nous apprenons qu'au commencement du règne de Philippe II, Séville seule, où le commerce avec l'Amérique était concentré, n'occupait pas moins de seize mille métiers d'étoffe de soie et de laine, et cent trente mille ouvriers occupés à ces manufactures. (Campomanès, II, p. 472). Mais l'influence des causes que je détaillerai plus bas fut si rapide, qu'avant la fin du règne de Philippe III, le nombre des métiers de Séville était réduit à quatre cents. (Ustariz, c. VII.)

Depuis la publication de la première édition de cette Histoire, j'ai eu la satisfaction de voir mes idées sur les relations commerciales de l'Espagne avec ses colonies confirmées et éclaircies par D. Bernardo Varo, membre de la junte de commerce de Madrid, dans son *Proyecto economico* (part. II, v. I). « Sous les règnes de Charles V et de Philippe II, dit cet écrivain, les manufactures d'Espagne et celles des Pays-Bas soumis à sa domination, étaient dans l'état le plus florissant, tandis que les manufactures de France et d'Angleterre étaient encore dans l'enfance. La république des Provinces-Unies n'exis-

tait pas encore. L'Espagne était la seule puissance de l'Europe qui fondât dans le Nouveau-Monde des colonies de quelque importance ; elle pouvait alimenter les établissemens qu'elle y avait formés, avec les productions de son propre sol, les bras de ses propres artisans étaient employés dans les manufactures, et tout ce qu'elle recevait en retour appartenait à elle seule. L'exclusion des produits des manufactures étrangères était alors convenable, parce qu'elle pouvait faire exécuter cette exclusion. L'Espagne pouvait à cette époque imposer des droits considérables sur les marchandises exportées en Amérique ou qui en étaient importées, et elle avait la faculté de mettre toutes les restrictions qu'elle jugeait convenables à un commerce qui était tout entier dans ses mains ; mais lorsque le temps et les révolutions successives eurent modifié cet état de choses, lorsque les manufactures d'Espagne eurent commencé à décliner, les maximes qu'elle avait adoptées dans l'origine et les règles qu'elle avait d'abord suivies auraient dû être appropriées à son changement de situation. Ce qui était sage à une époque est devenu absurde à une autre.

NOTE 189, p. 740.

Jamais on n'ouvre aucune balle de marchandises et jamais on n'examine aucune caisse d'argent ; on reçoit les unes et les autres sur la déclaration verbale des personnes à qui ces effets appartiennent, et on ne trouve qu'un seul exemple de fraude pendant un long période que ce commerce s'est fait avec cette noble confiance. Tout l'argent monnayé, porté du Pérou à Porto-Bello en 1654, se trouva altéré et mêlé d'une cinquième partie de mauvais métal. Les négocians espagnols, avec leur intégrité ordinaire, supportèrent la perte entière et indemnisèrent les étrangers qui les employaient. On découvrit la fraude, et le trésorier des finances du Pérou, qui en était l'auteur, fut brûlé publiquement. (B. Ulloa, *Rétablis. des manuf., etc.* B. 2, p. 120.)

NOTE 190, p. 742.

On trouve plusieurs preuves remarquables de la rareté de l'argent en Espagne. De toutes les sommes immenses qu'on y a importées de l'Amérique, objet dont nous aurons occasion de parler dans la suite, Moncade assure qu'en 1619, il ne restait pas en Espagne au-delà de deux cent millions de pesos, la moitié en argent monnayé, le reste en vaisselle et en bijoux. (*Restaur. de Espagna, disc.* III, c. I.) Ustariz, qui publia son excellent ouvrage en 1724, prétend qu'il ne restait pas alors pour cent millions de monnaie, de vaisselle et de bijoux. (*Théorie, etc.*, c. III.) Campomanès, d'après une remontrance de l'université de Tolède à Philippe III, observe, comme une preuve certaine de la rareté de l'argent, que les personnes qui prêtaient de l'argent recevaient pour intérêt un tiers de la somme qu'elles avançaient. (*Educ. popul.* I, p. 417.)

NOTE 191, p. 743.

Ce récit de la manière dont les facteurs de la compagnie de la mer du Sud faisaient leur commerce à la foire de Porto-Belo, qui leur fut ouverte par l'Assiento, a été tiré de don Dion Alcedo y Herrera, président de la cour d'audience de Quito et gouverneur de la province : son témoignage mérite le plus grand crédit, parce qu'il a été témoin oculaire des faits qu'il rapporte, et qu'il a été souvent employé à découvrir et à constater les fraudes dont il parle. Il est cependant probable que comme sa représentation a été rédigée au commencement de la guerre qui se déclara entre la Grande Bretagne et l'Espagne en 1739, elle est peut-être exagérée en quelques points. Le détail qu'il donne des faits est curieux, et se trouve même en quelque sorte confirmé par des auteurs anglais, qui conviennent qu'il se commettait beaucoup de fraude dans l'expédition du vaisseau annuel, et que le commerce de contrebande de la Jamaïque et des colonies anglaises était devenu très considérable. Mais on peut observer, à l'honneur de la nation anglaise, que ces opérations frauduleuses ne doivent pas être regardées comme des faits de la compagnie, mais comme une pratique déshonorante de ses facteurs et de ses agens. La compagnie elle-même souffrit une perte considérable par le commerce de l'Assiento, tandis que plusieurs de ses employés ont fait une fortune immense. (Anderson, *Chronol. deduct.*, tom. II, p. 388.)

NOTE 192, p. 745.

Il y a plusieurs faits curieux concernant l'institution, les progrès et l'influence de cette compagnie, qui sont peu connus des lecteurs anglais. Quoique la province de Venezuela ou Carracas occupe une étendue de quatre cents milles le long de la côte, et qu'elle soit une des plus fertiles de l'Amérique, elle fut si négligée par les Espagnols que, pendant les vingt années qui précédèrent l'établissement de la compagnie, il ne partit que cinq vaisseaux d'Espagne pour cette province ; et depuis 1706 jusqu'à 1722, c'est-à-dire pendant seize ans, il n'arriva pas un seul vaisseau de Carracas en Espagne. (*Noticias de la real compagnia de Carracas*, p. 28.) Pendant tout ce temps, l'Espagne a été obligée d'acheter de l'étranger la grande quantité de cacao qu'elle consommait. Avant l'établissement de la compagnie, Carraque n'envoyait en Espagne ni tabac ni cuirs. (*Ibid.*, p. 117.) Mais depuis que la compagnie a commencé ses opérations en 1731, l'importation du cacao en Espagne a considérablement augmenté. Pendant les trente années qui ont suivi 1701, le nombre des fanègues de cacao (de cent dix livres chacune) qu'on a importées de Carraque montaient à six cent quarante-trois mille deux cent quinze, tandis qu'il en est entré, pendant les dix-huit années qui ont suivi 1731, huit cent soixante-neuf mille deux cent quarante-sept fanègues ; et si nous supposons qu'on continue d'en importer dans la même proportion pendant les douze années qui restent pour faire les trente, le nombre ira à un million quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-six fanègues ; ce qui fait une augmentation de huit cent cinq mille cinq cent trente-une fanègues. (*Ibid.*, p. 148.) Pendant les huit années subséquentes à 1756, la compagnie a importé en Espagne quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux arobes (chacun de vingt-cinq livres) de tabac, et cent soixante dix-sept mille trois cent cinquante quatre cuirs. (*Ibid.*, p. 161.) Il paraît que depuis la publication des *Noticias de la compagnia* en 1765, son commerce a fait des progrès. Pendant les cinq années qui ont suivi

1769, elle a importé cent soixante dix-neuf mille cent cinquante-six fanègues de cacao en Espagne, trente-six mille deux cent huit arobes de tabac, soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-seize cuirs et deux cent vingt-un mille quatre cent trente-deux pesos en espèces. (Campomanès, tom. II, p. 162.) Ce dernier article est une preuve de l'accroissement des richesses de la colonie. Elle reçoit de l'argent du Mexique en retour du cacao qu'elle fournit à cette province, et cet argent est envoyé en Espagne ou employé à acheter des marchandises d'Europe. Outre cela, on a la preuve la plus évidente que cette province donne le double du cacao qu'elle produisait en 1731. La quantité des bestiaux y est plus que triplée, et le nombre des habitans a considérablement augmenté. Les revenus de l'évêque, qui ne consistent qu'en dîmes, sont augmentés de huit jusqu'à vingt mille pesos. (*Noticias*, p. 69.) L'augmentation de la quantité de cacao importé en Espagne en a fait baisser le prix de quatre-vingts à quarante pesos la fanègue. (*Ibid.*, p. 61.)

Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, j'ai appris que la Guiane, comprenant toutes les provinces considérables situées sur les rives de l'Orénoque, les îles de la Trinité et de la Marguerite ont été ajoutées aux pays avec lesquels la compagnie de Carracas avait la liberté de commercer par sa première charte. (*Real Cedula* du 19 novembre 1776.) Mais j'ai appris également que l'établissement de cette compagnie n'a pas été suivi de tous les effets avantageux que je lui avais attribués. Plusieurs de ses opérations portent l'empreinte de l'esprit illibéral et oppressif des monopoles. Pour expliquer ceci, il faudrait entrer dans des détails trop minutieux, qui sortiraient du cadre de cet ouvage.

NOTE 193, p. 747.

Cet essai qu'a fait l'Espagne d'ouvrir un commerce libre avec quelques-unes de ses colonies a produit des effets si remarquables, que cet objet mérite quelques éclaircissemens. Les villes auxquelles on a accordé cette liberté sont pour la province d'Andalousie, Cadix et Séville; pour celle de Valence et de Murcie, Alicante et Carthagène; Barcelone pour la Catalogne et l'Aragon; Santander pour la Castille; la Corogne pour la Galice, et Gyon pour l'Asturie. (*Append.*, II, *a la Educ. popul.*, p. 41.) Ce sont là les ports du principal commerce de leurs districts respectifs, ou ceux qui sont situés le plus commodément pour l'exportation de leurs productions respectives. Les faits suivans nous donneront une idée des progrès du commerce dans les établissemens qui ont joui de ces nouveaux règlemens. Avant la liberté du commerce, les droits qu'on percevait à la douane de la Havane allaient à cent quatre mille deux cent huit pesos par an. Pendant les cinq années qui ont précédé 1774, ils montaient, année commune, à trente-huit mille pesos. A Yucatan, les droits ont augmenté de huit mille pesos à quinze mille; à Hispaniola, de deux mille cinq cents à cinq mille six cents; à Porto-Rico, de mille deux cents à sept mille. En 1774, on évaluait le total des marchandises importées de Cuba en Espagne à un million cinq cent mille pesos. (*Educ. popul.*, tom. I, p. 450, etc.)

NOTE 194, p. 749.

On en trouve une preuve remarquable dans les deux traités de don Pedro Rodrigue Campomanès, fiscal du conseil royal et suprême (charge à peu près égale en dignité et en pouvoir à celle de procureur général en Angleterre), et directeur de l'Académie royale d'histoire: l'un intitulé : *Discurso sobre el fomento de la industria popular;* l'autre : *Discurso sobre la educ. popular de los artesanos y su fomento;* le premier publié en 1774, et le second en 1775. Presque tous les points de quelque importance touchant la police intérieure, les impôts, l'agriculture, les manufactures, le commerce, tant domestique qu'étranger, sont discutés dans ces ouvrages : il y a peu d'auteurs, même parmi les nations les plus versées dans le commerce, qui aient poussé si loin leurs recherches, avec une connaissance aussi approfondie de ces différens objets et avec un plus parfait mépris pour les préjugés nationaux et populaires, ou qui aient uni plus heureusement le calme des recherches philosophiques avec le zèle ardent d'un citoyen animé par l'amour du bien public. Ces deux ouvrages sont fort estimés des Espagnols, ce qui est une preuve évidente du progrès de leurs lumières, puisqu'ils sont en état de goûter un auteur qui pense avec tant d'élévation et de liberté.

NOTE 195, p. 750.

Le galion employé à ce commerce, au lieu de six cents tonneaux, auxquels il est limité par la loi (*Recop.*, lib. XLV, l. 15), est ordinairement de douze cents à deux mille tonneaux de port. Le vaisseau d'Acapulco, pris par le lord Anson, au lieu de cinq cents mille pesos que porte la loi, avait à bord un million trois cens treize mille huit cent quarante trois pesos, sans compter l'argent non monnayé montant à quarante trois mille six cents onze pesos de plus. (Anson's *Voyage*, pag. 384.)

NOTE 196, p 751.

Le prix de la bulle varie suivant le rang des personnes. Celles du moindre ordre, telles que les domestiques ou les esclaves, paient deux réaux de plata ou environ vingt sous de France; d'autres Espagnols paient huit réaux, et ceux qui occupent des charges publiques ou qui possèdent des encomiendas, sont taxés à seize réaux. (Solorz., *de Jure ind.*, v. II, lib. III, l. 25.) Suivant Chilton, négociant qui a résidé long-temps dans les établissemens espagnols, la bulle de la Croisade se vendit plus cher en 1570, puisque le plus bas prix était alors de quatre réaux. (Hakluyt, III, pag. 461.) Ce prix paraît avoir varié en différens temps. Le droit levé pour la bulle par la dernière *predicacion* se verra par la table suivante qui donnera quelque idée du nombre proportionnel des différentes classes de citoyens dans la Nouvelle-Espagne et dans le Pérou.

On donna pour la Nouvelle-Espagne :

Bulles à 10 pesos par tête	4
à 2 pesos	22,601
à 1 peso	164,220
à 2 réaux	2,462,500
	2,649,325

Pour le Pérou,	à 16 pesos 4 ½ réaux. . .	3
	à 3 pesos 3 réaux. . .	14,202
	à 1 peso 5 ½ réaux . .	78,822
	à 4 réaux	410,325
	à 3 réaux	668,601
		1,171,953

NOTE 197, p. 751.

Villa-Segnor, à qui nous devons la connaissance de ce fait, mérite la plus grande confiance sur ce point, parce qu'il était receveur général d'un des plus considérables départemens des revenus du roi, et qu'il était par conséquent à portée d'être bien informé. Jusqu'à présent on n'a donné en anglais aucun détail aussi exact des revenus de l'Espagne dans aucune partie de l'Amérique, et les particularités en pourront paraître intéressantes et curieuses à quelques lecteurs.

	pesos.
De la bulle de la Croisade, publiée tous les deux ans, il provient un revenu annuel de	150,000
Du droit sur l'argent	700,000
Du droit sur l'or.	60,000
De la taxes sur les cartes.	70,000
De la taxe sur le *pulque*, boisson dont les Indiens font usage	161,000
De la taxe sur le papier timbré.	41,000
De la taxe sur la glace.	15,522
De la taxe sur le cuir	2,500
De la taxe sur la poudre à canon	71,550
De la taxe sur le sel.	32,000
De la taxe sur le cuivre de Mechoacan .	1,000
De la taxe sur l'alun	6,500
De la taxe sur le jeu de coqs.	21,100
De la moitié des annates ecclésiastiques. . .	49,000
Du neuvième du roi sur les évêchés, etc. .	68,800
Du tribut des Indiens.	650,000
De l'*alcovala*, ou du droit sur la vente des effets.	721,875
De l'*almojarifasgo* (douane).	373,333
De la monnaie	357,500
Total	3,552,680

Cette somme revient à environ 18,431,122 livres tournois, et si nous ajoutons ce qui provient de la vente de cinq mille quintaux de vif-argent importé en Espagne des mines d'Almaden, pour le compte du roi, et ce qui revient de l'*Averia* et de quelques autres taxes, dont Villa-Segnor n'a pas parlé, on peut évaluer le tout à près de vingt-trois millions. (*Teatr. mex.*, vol. 1, p. 38.) Suivant Villa-Segnor, le produit total des mines du Mexique monte, année commune, à huit millions de pesos en argent et à cinq mille neuf cent douze marcs d'or. (*Ibid.*, p. 44.) On a parlé dans le cours de cette histoire de plusieurs branches du revenu; quelques-unes de celles dont on n'a pas eu occasion de faire mention demandent un détail particulier. Le droit des *dîmes* dans le Nouveau-Monde a été accordé à la couronne d'Espagne par une bulle d'Alexandre VI. Charles-Quint en régla la répartition de la manière suivante : un quart est accordé à l'évêque du diocèse, un autre quart au doyen et au chapitre et aux autres officiers de la cathédrale. La moitié qui reste est divisée en neuf parties égales, dont deux, sous la dénomination de *los dos novenos reales*, sont payées à la couronne et font une branche du revenu du roi. Les sept autres parties sont destinées au maintien du clergé de la paroisse, à la construction et à l'entretien des églises et autres usages pieux. (*Recopil.*, lib. I, tit. XVI, ley 23, etc. Avendano, *Thesaur. indic.*, vol. 1, p. 148.)

L'*alcovala* est un droit levé en forme d'accise sur la vente des effets. En Espagne il monte à dix pour cent, et en Amérique, à quatre pour cent. (Solorzano, *Polit. ind.*, lib. VI, cap. VIII. Avendano, vol. 1, p. 186.)

L'*almojarifasgo*, ou le droit qu'on paie en Amérique des marchandises importées et exportées, peut monter, année commune, à quinze pour cent. (*Recopil.*, lib. VIII, tit. XVI, ley 1. Avendano, vol. 1, p. 188.)

L'*averia*, ou la taxe payée pour le convoi des vaisseaux qui arrivent et qui partent de l'Amérique, fut imposée pour la première fois lorsque François Drake remplit le Nouveau-Monde de terreur par son expédition dans la mer du Sud. Elle monte à deux pour cent sur la valeur des marchandises. (Avendano, vol. 1, p. 189. *Recopil.*, lib. XI, tit. IX, ley 34, 44.)

Je n'ai pu me procurer un détail exact des différentes branches des revenus dans le Pérou, postérieur à 1614. Suivant un manuscrit curieux concernant l'état de cette vice-royauté dans tous ses départemens, présenté au marquis de Montès Claros, par Franc. Lopez Caravantès, receveur général du tribunal de Lima, il paraît que le revenu public, autant que je puis estimer la valeur de l'argent dont Caravantès s'est servi pour arrêter ses comptes, s'élevaient à

	ducats.
. . . . . .	2,372,768
Dépenses du gouvernement.	1,242,992
Revenu net	1,129,776
Le total en livres tournois.	13,124,317
Dépenses du gouvernement.	6,875,280
Revenu net	6,249,037

Mais il paraît qu'on a omis plusieurs articles dans ce compte, tel que le droit sur le papier timbré, sur les cuirs, sur les annates, etc., de sorte qu'on peut regarder le revenu du Pérou comme égal à celui du Mexique.

En faisant le calcul des dépenses du gouvernement de la Nouvelle-Espagne, je puis prendre pour modèle celui du Pérou, où la charge annuelle de l'administration excède la moitié du revenu : il n'y a pas lieu de croire qu'elle soit moins considérable dans la Nouvelle-Espagne.

Je me suis procuré un état du revenu total que l'Espagne tire de l'Amérique et des îles Philippines, qui est de plus fraîche date qu'aucun des autres états, comme le lecteur le verra par les deux derniers articles.

	pesos
Alcovalas (Accise) et *aduanas* (Droits de douane, etc.)	2,500,000
Droit sur l'or et sur l'argent.	3,000,000
Bulle de la Croisade	1,000,000
Tribut des Indiens.	2,000,000
La vente du vif-argent	300,000
A reporter	8,800,000

D'autre part	8,800,000
Papier exporté pour compte du roi et vendu dans les magasins royaux . . .	800,000
Papier timbré, tabac et autres petits droits	1,000,000
Droit de monnayage à raison d'un réal d'argent pour chaque marc	300,000
Du commerce d'Acapulco, et du cabotage de province en province	500,000
La traite des nègres	200,000
Du commerce du *mathé* ou herbe du Paraguay, dont les jésuites avaient autrefois le monopole	500,000
Des autres revenus appartenant autrefois à cette société	400,000
Total	12,000,000
Total en livres tournois.	60,750,000
Déduction faite de la moitié pour les dépenses de l'administration, il reste en revenu libre et net	30,375,000

NOTE 198, p. 751.

Un auteur, qui a longtemps suivi les spéculations du commerce, a calculé que les seules mines de la Nouvelle-Espagne rapportent tous les ans au roi pour son quint environ quarante-cinq millions de livres tournois. (Harris, *Collect. of voy.* vol. II, p. 164.) Suivant ce calcul, le produit total des mines doit être d'environ deux cent vingt-cinq millions tournois, somme si exorbitante et si peu conforme aux détails qu'on a de l'importation annuelle de l'Amérique, que les rapports sur lesquels ce calcul est fondé sont évidemment erronés. Suivant Campomanès, on peut compter le produit total des mines de l'Amérique à trente millions de pesos, qui, à quatre schellings et demi, feraient 7,425,000 livres sterling, dont le quint du roi, s'il était exactement payé, ferait 1,485,000 livres sterling. Mais il faut déduire de cette somme les dépenses de l'administration qui sont très-considérables, comme il le paraît par la note précédente. (*Educ. popular*, vol. II, p. 131, *note*.)

NOTE 199, p. 752.

Suivant Ulloa, toutes les marchandises étrangères exportées d'Espagne en Amérique, paient différentes espèces de droit montant ensemble à plus de vingt-cinq pour cent. Comme la plus grande partie des marchandises dont l'Espagne fournit ses colonies viennent de l'étranger, ces droits sur un commerce si étendu doivent produire un revenu considérable. (*Rétabliss. des manufact. et du commerce d'Espagne*, p. 150.) Il estime la valeur des marchandises exportées annuellement d'Espagne en Amérique, à huit, dix ou douze millions de piastres. (*Ibid.*, p. 97)

NOTE 200, p. 752.

Si l'on en croit Gage, le marquis de Serralvo gagnait tous les ans un million de ducats, par le monopole du sel et par la part considérable qu'il prenait dans le commerce de Manille et d'Espagne. Il fit passer, dans une seule année, un million de ducats en Espagne, afin d'obtenir du comte Olivarès et de ses créatures une prolongation dans son gouvernement (p. 61).

Il obtint sa demande et continua d'occuper cette place depuis 1624 jusqu'en 1635, ce qui fait le double du temps ordinaire.

Extrait succinct de la lettre de Cortès à l'empereur, dont il est parlé dans la Préface.

Cette lettre est datée du 6 juillet 1519. Cortès, dans sa seconde lettre, dit qu'elle fut expédiée le 16 juillet.

Le grand objet des auteurs de cette lettre était de justifier leur conduite en établissant une colonie indépendante de la juridiction de Velasquez. Dans cette vue, ils cherchent à diminuer le mérite que ce gouverneur pouvait avoir eu en équipant les deux premiers armemens sous Cordoval et Grijalva, et ils prétendent que ces armemens avaient été faits, non par Velasquez, mais par les aventuriers engagés dans cette expédition. Ils tâchent aussi de déprécier les services de Cordova et de Grijalva, pour faire valoir davantage l'importance de leurs propres exploits.

Ils prétendent que le seul objet de Velasquez avait été de commercer ou de faire des échanges avec les naturels du pays, et non de conquérir la Nouvelle-Espagne ou d'y établir une colonie. C'est ce que B. Diaz del Castillo répète souvent (cap. XIX, XLI, XLII, etc.). Mais il paraît qu'il eût été inutile de faire des armemens si considérables si Velasquez n'avait pas eu pour but cette conquête et cet établissement.

Ils disent que Cortès fournit la plus grande partie des fonds nécessaires pour cet armement; mais cela ne s'accorde pas avec la médiocrité de sa fortune, suivant Gomara (*Chron.*, cap. VII, et B. Diaz, cap. XX), ni avec ce que j'ai dit, note 97.

Ils observent que quoiqu'un grand nombre d'Espagnols eussent été blessés en différentes rencontres avec les habitans de Tabasco, il n'en mourut pas un seul, et que tous se rétablirent en fort peu de temps; ce qui paraît confirmer ce que j'ai observé, pag. 603, concernant l'imperfection des armes offensives des Américains.

Ils donnent une idée des mœurs et coutumes des Mexicains. Ce récit est fort court; et comme ils n'avaient résidé que peu de temps dans le pays, sans avoir une grande communication avec les naturels, il est aussi défectueux qu'inexact. Ils décrivent avec beaucoup de soin et avec un sentiment d'horreur des sacrifices humains offerts par les Mexicains à leurs dieux, et assurent que quelques-uns d'entre eux ont été témoins oculaires de cette barbare cérémonie.

Ils ont joint à leur lettre un catalogue et une description des présens envoyés à l'empereur. Celui que Gomara a publié (*Chron.*, cap. XIX), paraît copié sur celui-ci, et P. Martyr en décrit plusieurs articles dans son traité *de Insulis nuper inventis*, pag. 354, etc.

FIN DES NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS.

CATALOGUE

DES OUVRAGES CONSULTÉS PAR ROBERTSON.

A

Acarete de Biscaye, Relation des voyages dans la rivière de la Plata, et de là par terre au Pérou. (Recueil de Thévenot, part. IV.)

— A Voyage up the River de la Plata, and thence by land to Peru, 8°. London, 1698.

Acosta (Joseph d'), Histoire Naturelle et Morale des Indes, tant orientales qu'occidentales. Paris, 1600, et Madrid, 4°, 1590.

— Novi Orbis Historia Naturalis et Moralis. Collect. Theod. de Bry, pars IX.

— De Naturâ Novi Orbis, Libri duo, et de procurandâ Indorum salute, Libri sex, Salamanc. 8°, 1589.

— (Christov.) Tratado de las Drogas y Medicinas de las Indias Occidentales, con sus Plantas Dibuxadas al vivo, 4°. Burgos, 1578.

Acugna (P. Christop.). Relation de la rivière des Amazones, in-12, t. II. Paris, 1682.

— A Relation of the great River of the Amazones, in South America, 8°. Lond. 1698.

Alarcon (Fern.). Navigazione à scoprere il regno di sette Città. (Ramusio, III, 563.)

Albuquerque Coello (Duarte de). Memorial de Artes de la Guerra del Brasil, 4°. Madrid, 1634.

Alcaforado (Franc.). An Historical Relation of the Discovery of the Isle of Madera. 4° Lond., 1675.

Alcedo y Herrera (D. Dionysio de). Aviso Historico-Politico-Geografico, con las Noticias mas particulares del Peru, Tierra Firme, Chile, y nuevo reyno de Granada, 4°. Mad., 1740.

— Compendio Historico de la Provincia y Puerto de Guayaquil, 4°. Mad., 1741.

— Memorial sobre diferentes puntos tocantes al estado de la real hacienda y del comercio, etc., en las Indias, fol.

Aldama y Guevara (D. Jos. Agustin de). Arte de la Lengua Mexicana, in-12. Mexico, 1754.

Alvarado (Pedro de). Dos Relaciones a Hern. Cortes, Referiendole sus Expediciones y Conquistas en varias Provincias de N. Espagna, Barcia Historiad. (Primit., t. I.)

— Lettere due, etc. (Ramus., III, 296.)

Aparicio y Leon (D. Lorenzo de). Discurso historico-politico del hospital San Lazaro de Lima, 8°. Lim., 1761.

Aranzeles Reales de los Ministros de la Real Audiencia de N. Espagna, fol. Mexico, 1727.

Argensola (Bartolome Leonardo de). Conquista de las Islas Malucas, fol. Mad., 1609.

— Anales de Aragon, fol. Saragoça, 1630.

Arguello (Eman). Sentum confessionis, in-12. Mex., 1702.

Arriago (P. Pablo Jos. de). Extirpacion de la Idolatria de Peru, 4°, Lima, 1621.

Avendagno (Didac.). Thesaurus Indicus seu generalis Instructor pro Regimine Conscientiæ, in iis quæ ad Indias spectant, fol. 2 vol. Antwerp, 1660.

Aznar (D. Herm. Franc.). Discurso tocante a la real hazienda y administracion de ella, 4°.

B

Bandini (Angelo Maria), vita e lettere di Amerigo Vespuci, 8°. Firenze, 1745.

Barcia (D. And. Gonzal.). Historiadores Primitivos de las Indias Occidentales, fol., 3 vol. Mad. 1749.

Barco-Centinera (D. Martin de). Argentina y Conquista del Rio de la Plata, Poema. (Barcia Historiad. Primit III.)

Barros (Joam de). Decadas da Asia, fol., 4 vol. Lisboa, 1628.

Bellesteros (D. Thomas de). Ordenanzas del Peru, fol., 2 vol. Lima, 1685.

Beltran (P. F. Pedro), arte del Idioma Maya reducido a sucintas reglas, y semi lexicon, 4°. Mex., 1746.

Benzon (Hieron.). Novi. Orbis Historiæ (De Bry America, part. IV, V, VI.)

Betancourt y Figueroa (Don Luis). Derecho de las Inglesias Metropolitanas de las Indias, 4°. Mad., 1637.

Blanco (F. Matias Ruiz). Conversion de Piritu de Indios Cumanagotos y otros, 12°. Mad., 1690.

Boturini Benaduci (Lorenzo). Idea de una nueva Historia general de la America Septentrional, fundada sobre material copiosa de Figuras, Simbolos Caracteres, Cantares y Manuscritos de Autores Indios, 4°, Mad., 1746.

Botello de Moraes y Vasconcellos (Don Francisco de). El nuevo Mundo, Poema heroyco, 4°. Barcelona, 1701.

Botero Benes (Juan). Descripcion de todas la Provincias, Reynos, y Ciudades del Mundo, 4°. Girona, 1748.

Brietius (Phil.). Paralela Geographiæ Veteris e Novæ, 4°. Paris, 1648.

C

Cabeza de Vaca (Alvar. Nugnez). Relacion de los Naufragios. (Barcia Hist. Prim., t. I.)

— Examen Apologetico de la Historica Naracion de los Naufragios. (*Ibid.*)

— Commentarios de lo sucedido durante su gobierno del Rio de la Plata. (*Ibid.*)

Cabo de Vacca Relatione de (Ramusio, III, 310.)

Cabota (Sebast.). Navigazione de (Ramus., II, 211.)

Cadamustus (Aloysius), Navigatio ad terras incognitas. (Nov. Orb. Grynæi, p. I.)

Calancha (F. Anton. de la). Cronica moralizada del Orden de San Agustin en el Peru, fol. Barcelona, 1638.

California,—Diario Historico de los Viages de Mar y Tierra hechos en 1768, al Norte de California de orden del Marques de Croix, Virrey de Nueva-Espagna, etc. MS.

Calle (Juan Diaz de la). Memorial Informatorio de lo que a Su Magestad proviene de la Nueva Espagna y Peru, 4°, 1645.

Campomanes (D. Pedro Rodrig.). Antigüedad maritima de la Republica de Cartago, con el Periplo de su general Hannon, traducido e ilustrado, 4°. Mad., 1756.

— Discurso sobre el fomento de la industria popular, 8°. Mad., 1774.

— Discurso sobre la educacion popular de los artesanos.

Caracas. Real Cedula de Fundacion de la real Compagnia Guipuscoana de Caracas, 12°. Mad., 1765.

Caravantes (F. Lopez de). Relacion de las Provincias que tiene el Govierno del Peru, los officios que en el se proveen, y la Hacienda que alli tiene Su Magestad, lo que se gasta de ella y le queda libre, etc., etc. Dedicado al Marques de Santos Claros, Agno de 1661 MS.

Cardenas y Cano (Gab.) Ensayo Cronologico para la Historia general de la Florida, fol. Mad, 1733.

Caro de Torres (Franc.). Historia de las Ordenes Militares de Santiago, Calatrava, y Alcantara, fol. Mad., 1629.

Carranzana (D. Gonçales). A Geographical Description of the coasts, etc., of the Spanish West-Indies, 8°. Lond., 1840.

Casas (Bart. de las). Brevi. Relacion de la Destruccion de las Indias, 4°. 1552.

— Narratio Iconibus illustra per Theod. de Bry, 4°. Oppent., 1614.

— An Account of the first Voyages and Discoveries of the Spaniards in America, 8°. Lond., 1693.

Cassani (P. Joseph). Historia de la Provincia de Compagnia de Jesus del Nuevo Reyno de Granada, fol. Mad., 1741.

Castanheda (Fern. Lop. de). Historia do Descobrimento y Conquista de India pelos Portugueses, fol., 2 vol. Lisboa, 1552.

Castellanos (Juan de). Primera y secunda de las Elegias de Varones ilustres de Indias, 4°, Mad., 1589.

Castillo (Bernal Diaz del). Historia Verdadera de la Conquista de Nueva-Espagna, fol. Mad., 1632.

Castro, Figueroa y Salazar (D. Pedro de), relacion de su nacimiento y servicios, in-12.

Cavallero (D. Jos. Garcia) Brieve Cotejo y Valance de las pesas y Medidas di varias Naciones, reducidas a las que corren en Castilla, 4°. Mad., 1731.

Cepeda (D. Fern.). Relacion universal del sitio en que esta fundada la Ciudad de Mexico, fol., 1617.

Cieça de Leon (Pedro de). Chronica del Peru, fol. Sevill., 1533.

Cisneros (Diego). Sitio, Naturaleza y Propriedades de la Ciudad de Mexico, 4°. Mexico, 1618.

Clemente (P. Claudio). Tablas cronologicas en que se contienen los sucesos ecclesiasticos y seculares de Indias, 4° vol., 1689.

Cogolludo (P. F. Diego Lopez). Historia de Yucatan, fol. Mad., 1688.

Collecão de Breves Pontificos e Leyes Regias que forão expedidos y publicados desde o Anno 1741, sobre a liberdade das pessoas, bens e Commercio dos Indios do Brasil.

Colleccion General de las Providencias hasta aqui tomadas por el Gobierno sobre el estranamiento, y occupacion de temporalidades de los regulares de la Compagnia de Espagna, Indias, etc. Partes IV, 4°, Mad., 1767.

Colon (D. Fernando). La Historia del Almirante D. Christoval Colon. (Barcia Hist. Prim. t. I.)

Columbus (Christ.). Navigatio quâ multas Regiones hactenus incognitas invenit. (Nov. Orb. Grynæi, p. 90.)

— (Ferd.) Life and Action of his Father Admiral Christoph. Columbus. (Churchill's Voyages, II, 479.)

Compagnia real de comercio para las islas de Santo-Domingo, Puerto-Rico y la Margarita, in-12.

Compendio general de las contribuciones y gastos que occasionan todos los efectos, frutos, caudales, etc., que trafican entre los reynos de Castilla y America, 4°.

Concilios Provinciales primero y segundo celebrados en la muy Noble y muy leal Ciudad de Mexico en los agnos de 1555 y 1565. fol. Mexico, 1769.

Concilium Mexicanum Provinciale tertium celebratum Mexici, Anno 1585, fol. Mexico, 1770.

Continente Americano, Argonauta de las Costas de Nueva Espagna y Tierra-Firme, in-12.

Cordeyzo (Antonio). Historia Insulana das Ilhas Portuguezas no Oceano occidental., fol. Lisb, 1717.

Corita (Dr. Alonzo). Breve y sumaria Relacion de los Segnores, manera y differencia de ellos, que havia en la Nueva Espagna, y otras Provincias sus Comarcanas, y de sus Leyes, Usos y Costumbres, y de la forma que tenian en tributar sus vassallos en tiempo de su gentilidad, etc. MS. 4°, p. 307.

Coronada (Fr. Vasq. de). Sommario di due sue Lettere del Viaggio fatto del Fr. Marco da Nizza alle sette Città de Cevola. (Ramusio, III, 354.)

— Relacion del Viaggio alle sette Città. (Ramusio, III, 359.)

Cortès (Hern.). Quattro Cartas dirigidas al Emperador Carlos V, en que da Relacion de sus Conquistas en la Nueva-Espagna. (Barcia Hist. Prim., t. I.)

Cortesii (Ferd.) De insulis nuper inventis Narrationes ad Carolum V, fol. 1532.

Cortese (Fern.). Relazioni, etc. (Ramusio, III, 225.)

Cubero (D. Pedro). Peregrinacion de la mayor parte del mundo, Zaragoça. 4°, 1688.

Cumana (Govierno y noticia de), fol. MS.

D

Davila Padilla (F. Aug.). Historia de la Fundacion y Discurso de Provincia de Santiago de Mexico, fol. Bruss., 1625.

— (Gil. Gonzalez). Teatro Ecclesiastico de la Primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, fol., 2 vol., 1649.

Documentos tocantes à la Persecucion, que los Regulares de la Compagnia suscitaron contra Don B. de Cardenas Obispo de Paraguay. 4° Mad., 1768.

E

Echavari (D. Bernardo Ibagnez de). El Reyno Jesuitico del Paraguay. (T. IV. Colleccion de Documentos, 4°. Mad., 1770.)

Echave y Assu (D. Francisco de). La Estrella de Lima convertida en Sol sobre sus tres Coronas, fol. Amberes 1688.

Eguiara el Egueren (D. Jo. Jos.). Bibliotheca Mexicana sive Eruditorum Historia Virorum in America Boreali natorum, etc. t. prim. fol. Mex., 1776. *N. B.* Il n'a été publié qu'un volume de cet ouvrage.

Ercilla y Zuniga (D. Alonzo de). La Araucana, Poema Eroico, fol. Mad., 1733; — 2 vol. 8°. Mad., 1777.

Escalona (D. Gaspar de). Gazophylacium Regium Peruvicum, fol., Mad., 1775.

F

Faria y Sousa (Manuel de). Historia do Reyno de Portugal, fol. Amber., 1730.
— History of Portugal from the first ages to the Revolution under John IV, 8°. Lond., 1698.
Fernandez (Diego). Primera y secunda parte de la Historia del Peru, fol. Sevill., 1571.
— (P. Juan Patr.). Relacion Historial de las Missiones de los Indios que llaman Chiquitos, 4°. Mad., 1726.
Feyjoo (Benit. Geron.). Espagnoles Americanos. (Discurso VI del. t. IV del Teatro Critic. Mad., 1769.)
— Solucion del gran Problema Historico, sobre la Poblacion de la America. (Discurso XV de t. V del Teatro Critico.)
— (D. Miguel). Relacion Descriptiva de la ciudad y Provincia de Truxillo del Peru, fol. Mad., 1763.
Freyre (Ant.). Piratas de la America, 4°.
Frasso (D. Petro). De Regio Patronatu Indiarum, fol., 2 vol. Matriti, 1775.

G

Galvão (Antonio). Tratado dos Descobrimentos antigos y modernos, fol. Lisboa, 1731.
— The Discoveries of the World from the first Original unto the vear 1555. (Osborne's Collect., II, 354.)
Gamboa (D. Fran. Xavier de). Comentarios à las ordenanzas de minas, fol. Mad., 1761.
Garcia (Gregorio). Historia Ecclesiastica y Seglar de la India Oriental y Occidental, y Predicacion del Santo Evangelio en ella, in-12. Baeca, 1626.
— (F. Gregorio). Origen de los Indios del Nuevo-Mundo, fol. Mad., 1729.
Gastelu (Anton. Velasquez). Arte de la Lengua Mexicana, 4°. Puebla de los Angeles, 1716.
Gazeta de Mexico por los agnos 1728, 1729, 1730, 4°.
Girava (Hieronima). Dos Libros de Cosmografia. Milan, 1556.
Godoy (Diego de). Relacion al H. Cortez, que trata del Descubrimiento de diversas Ciudades, y Provincias y Guerras que tuvo con los Indios. (Barcia. Hist. Prim., t. I.)
— Lettera a Cortese, etc. (Ramusio, III, 300.)
Gomara (Fr. Lopez de). La Historia general de las Indias, in-12. Anv., 1554.
— Historia general de las Indias. (Barcia. Hist. Prim., t. II.)
— Chronica de la Nueva-Espagna ò Conquista de Mexico. (Barcia Hist. Prim., t. II.)
Guatemala. — Razon puntual de los succesos mas memorabiles, y de los estrages y danos que ha padecido la ciudad de Guatemala, fol. 1774.
Gumilla (P. Jos.). Histoire Naturelle, civile et géographique de l'Orénoque, traduite par Eidous, in-12, t. III. Avign., 1758.
Gusman (Nugno de). Relazion escritta in Omitlan, provincia de Mechuacan della Maggior Ispagna nel 1530. (Ramusio, III, 331.)

H

Henis (P. Thadeus). Ephemerides belli Guiaranici, ab anno 1754. (Colleccion general de Docum. t. IV.)
Hernandes (Fran.). Plantarum, Animalium et Mineralium Mexicanorum Historia, fol. Rom., 1651.
Herrera (Anton. de). Historia general de los Hechos de los Castellanos en las Islas y Tierra-Firma del Mar Oceano, fol., 4 vol. Mad., 1601.
— Historia general, 1 vol. Mad., 1730.
— General History, etc. Translated by Stephens, 8°, 6 vol. Lond., 1740.
— Descriptio Indiæ Occidentalis, fol. Amst., 1622.
Huemez y Horcasitas (D. Juan Francisco de). Extracto de los Autos de diligencias y reconocimientos de los rios, lagunas, vertientes, y desagües de Mexico y su valle, etc., fol. Mex., 1748.

J

Jesuitas. — Colleccion de las applicaciones que se van haciendo de los Bienes, casas y colegios que fueron de la Compagnia de Jesus, expatriados de estos reales dominios, 4°, 2 vol. Lima, 1772 y 1773.

L

Lævinius (Apollonius). Lib. V de Peruviæ inventione et rebus in eadem gestis, in-12. Antw., 1567.
Leon (Fr. Ruiz de). Hernandia, Poema Heroyco de Conquista de Mexico, 4°. Mad., 1755.
— (Ant. de). Epitome de la Biblioteca oriental y occidental, nautica y geografica, fol. Mad., 1737.
Lima. A true account of the Earthquake which happened there 28th october 1746. Translated from the Spanish, 8°. Lond., 1748.
Lima Gozosa, Descripcion de las festicas Demonstraciones, con que esta ciudad celebrò la real Proclamacion de el Nombre Augusto del Catolico Monarco D. Carlos III. Lima, 4°, 1760.
Llano Zapata (D. Jos. Euseb.) Preliminar al Tomo I de las Memorias Historico-Physicas, Critico-Apologeticas de la America Meridional. 8°, Cadiz, 1759.
Lopez (D. Juan Luis). Discurso juridico historico politico en defensa de la juridiscion Real, fol. 1685.
— (Thom.). Atlas Geographico de la America Septentrional y Meridional, in-12. Par., 1758.
Lorenzana (D. Fr. Ant.). Arzobispo de Mexico, ahora de Toledo; Historia de Nueva Espagna, escrita por su esclarecido conquistador Hernan Cortez, aumentada con otros Documentos y Notas, fol. Mex., 1770.
Lozano (D. Pedro). Descripcion Chorographica de los Territorios, Arboles, Animales, del Gran Chaco, y de los ritos y costumbres de las innumerabiles Naciones que la habitan, 4°. Cordov., 1733.
— Historia de la Compania de Jesus en la Provincia del Paraguay, fol., 2 vol. Mad., 1753.

M

Madriga (Pedro de). Description du gouvernement du Pérou. (Voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes, t. IX, 105.)
Mariana (P. Juan de). Discurso de las Enfermedades de la Compagnia de Jesus, 4°. Mad., 1768.
Martinez de la Puente (D. Jos.). Compendio de las Historias de los Descubrimientos, Conquistas y Guerras de la India Oriental, y sus Islas desde los Tiempos del Infante Don Enrique de Portugal su inventor, 4°. Mad., 1681.

Martyr ab Angleria (Pet) De rebus Oceanis et Novo-Orbe. Decades tres, in-12. Colon., 1574.
— De Insulis nuper inventis, et de moribus Incolarum. *Ibid.*, p. 329.
— Opus Epistolarum, fol. Amst., 1670.
— Il Sommario cavato della sua Historia del Nuevo-Mundo. (Ramusio, III, 1.)
Mata (D. Geron. Fern. de). Ideas politicas y morales, in-12. Toledo, 1640.
Mechuacan. Relacion de las Ceremonias, Ritos y Poblacion de los Indios de Mechuacan hecha al I. S. D. Ant. de Mendoza Virrey de Nueva-Espagna, fol. MS.
Melendez (Fr. Juan). Tesoros verdaderos de las Indias Historia de la Provincia de S. Juan Baptista del Peru, del Orden de Predicadores, fol., 3 vol. Rom., 1681.
Memorial ajustado por D. A. Fern. de Peredia, gobernador de Nicaragua y Honduras, fol., 1753.
— Memorial ajustado contra las oficiales de casa de moneda a Mexico de el agno 1729, fol.
Mendoza (D. Ant. de). Lettera al Imperatore del Discoprimento della Terra Firma della N. Spagna verso Tramontano. (Ramusio, III, 355.)
— (D. Juan Gonz. de). Historia del gran Reyno de China, con un Itinerario del Nuevo-Mundo, 8°. Rom., 1585.
Miguel (Vic. Jos.). Tablas de los sucesos eclesiasticos en Africa, Indias orientales y occidentales, 4°, vol., 1689.
Miscelanea Economico-Politico, etc., fol. Pampl., 1749.
Molina (P. F. Anton.). Vocabulario Castellano y Mexicano, fol., 1751.
Monardes (El Doctor). Primera y Segunda y Tercera Parte de la Historia Medicinal, de las Cosas que se traen de Nuestras Indias Occidentales, que sirven en Medecina, 4°. Sevilla, 1754.
Moncada (Sancho de). Restauracion Politica de Espagna y deseos Publicos, 4°, Mad., 1746.
Morales (Ambrosio de). Coronica general de Espagna, fol., 4 vol. Alcala, 1754.
Moreno y Escandon (D. Francisco Ant.). Descripcion y Estado del Virreynato de Santa-Fé, Nuevo Reyno de Granada, etc., fol. MS.
Munoz (D. Antonio). Discurso sobre economia politica, 8°. Mad., 1769.
— Coleccion general de Providencias hasta aqui tomadas por el gobierno sobre el estranamiento y ocupacion de temporalidades de las regulares de la Compagnia de Espagna, Indias y islas Filipinas, 4°. Mad., 1767.
— Retrato de los Jesuitas formado al natural, 4°, 2 vol. Mad., 1768.
— Relacion abreviado da Republica que os religiosos Jesuitas estabelecicron, in-12.
- Idea del Origen, Gobierno, etc., de la Compagnia de Jesus, 8°. Mad, 1768.

N

Nizza (F. Marco). Relazione del Viaggio fatto per terra al Cevole, Regno di sette Città. (Ramus, III, 356.)
Nodal. Relacion del Viage que hicieron los Capitanes Barth. y Gonz. de Nodal al descubrimiento del Estrecho que hoy es nombrado de Maire, y reconocimiento del de Magallanes, 4°, Mad.
Noticia Individual de los derechos segun lo reglado en ultimo proyecto de 1720, 4° Barcelonne, 1732.
Nueva-Espagna, Historia de los Indios de Nueva-Espagna dividida en tres Partes. En la primera trata de los Ritos, Sacrificios y Idolatrias del Tiempo de su Gentilidad. En la segunda de su maravillosa conversion à la Fe, y modo de celebrar las Fiestas de Nuestra Santa Iglesia. En la tercera del Genio y Caracter de aquella Gente; y Figuras con que notaban sus Acontecimientos, con otras particularidades, y Noticias de las principales Ciudades en aquel Reyno. Escrita en el agno 1541 por uno de los doce Religiosos Franciscos que primero passaron à entender en su conversion, MS. fol. pp. 613.

O

Ogna (Pedro de). Arauco Domado. Poema, in-12. Mad., 1605.
Ordenanzas del Consejo real del las Indias, fol. Mad. 1681.
Ortega (D. Casimiro de). Resumen historico del primer Viage hecho al rededor del Mundo, 4°. Mad., 1769.
Ossorio (Jerome). History of the Portuguese, during the reign of Emmanuel, 8°, 2 vol. Lond., 1752.
Ossorius (Hieron.) De rebus Emmanuelis Lusitaniæ Regis, 8°. Col. Agr., 1752.
Ovalle (Alonso). Historica Relacion del Reyno de Chile, fol. Rom., 1646.
— An Historical Relation of the Kingdom of Chili. (Churchill's Collect., III, 1.)
Oviedo y Bagnos (D. Jos.). Historia de la conquista y Poblacion de Venezuela, fol. Mad., 1723.
Oviedo (Alonso). Sommario, etc. Ramusio, III, 44.
Oviedo (Gonz. Fern. de). Relacion sommaria de la Historia Natural de las Indias. (Barcia Hist. Prim., t. I.)
Oviedo. Historia Generale e Naturale dell Indie Occidentali. (Ramusio, III, 74.)
— Relazione della Navigatione per il Grandissimo Fiume Maragnon. (Ramusio, III, 415.)

P

Palacio (D. Ram. Mig.). Discurso Economico-Politico, etc., 4°. Mad., 1778.
Palafox y Mendoza (D. Juan). Virtudes de los Indios o Naturaleza y Costumbres de los Indios de N. Espagna, 4°.
— Vie du Venerable Dom. Jean Palafox, évêque de l'Angelopolis, in-12. Cologne, 1772.
Pegna (Jean Nugnez de la). Conquista y Antigüedades de las Islas de Gran Canaria, 4°, Mad., 1576.
Pegna Montenegro (D. Alonso de la). Itinerario para Parochos de Indios, en que tratan las materias mas particulares tocantes a ellos para su buena admiuistra, cion, 4°. Amberes, 1754.
Penalosa y Mondragon (Fr. Benito de). Cinao y excelencias del Espagnol que despueblan à Espagna, 4°. Pampl. 1629.
Peralta Barnuevo (D. Pedro de). Lima fundada o Conquista del Peru, Poema Eroyco 4°. Lima, 1732.
Peralta Calderon (D. Mathias de). El Apostol de las Indias y nuevas gentes san Francisco Xavier de la Compagnia de Jesus. Epitome de sus Apostolicos hechos, 4°, Pampl., 1665.
Pereira de Berrido (Bernard). Annaes Historicos do Estado do Maranhao, fol. Lisboa, 1749.
Peru. Relazione d'un Capitano Spagnuolo del Descoprimento y Conquista del Peru. Exst. Ramus. III, 371.

Peru Relazione d'un Secretario de Franc. Pizarro della Conquista del Peru. (Ramusio, III, 371.)

— Relacion del Peru. MS.

Pesquisa de los Oydores de Panama contra D. Jayme Mugnos, etc. por haverlos Commerciado illicitamente en tiempo de Guerra, fol., 1755.

Philipinas. Carta que escribe un religioso antiguo de Philipina, à un Amigo suo en Espagna, que le pregunta el Natural y Genio de los Indios Naturales de estas Islas. MS. 4°.

Piedrahita (Luc. Fern.). Historia general de las Conquistas del nuevo Reyno de Grenada, fol. Amberes.

Pinelo (Ant. de Leon). Epitome de la Bibliotheca Oriental y Occidental en que se contiuen los Escritores de las Indias Orientales y Occidentales, fol. 2 vol. Mad. 1737.

Pinzonius socius Admirantis Columb. Navigatio et res per eum repertæ. Exst. Nov. Orb. Grynæi, p. 119.

Pizarro y Orellana (D. Fern.). Varones illustres de Nuevo-Mundo, fol. Mad., 1639.

Planctus Indiorum Christianorum in Americâ Peruntinâ, in-12.

Puente (D. Jos. Martinez de la). Compendio de las Historias de los Descubrimientos de la India Oriental y sus Islas, 4°, Mad., 4611.

Q

Quir (Ferd. de). Terra Australis Incognita, or a New Southern Discovery, containing a fifth Part of the World lately found out, 4°. Lond., 1617.

R

Ramusio (Giov. Battista) raccolto delle navigazioni e viaggi, fol. 3, vol. Venet., 1518.

Real Compagnia Guipuzcoana de Caracas. Noticias historiales practicas, de los Sucesos y Adelantamientos de esta Compagnia desde su Fundacion en 1728 hasta 1764, 4°, 1765.

Recopilacion de Leyes de los Reynos de las Indias, fol. 4 vol. Mad., 1756.

Reglamento y Aranceles reales para el comercio de Espagna a Indias, fol. Mad., 1778.

Relazione d'un Gentilhuomo del Sig. Fern. Cortese della gran Città Temistatan, Mexico, e delle altre cose della Nuova Spagna. (Ramus., III, 304.)

Remesal (Fr. Ant.). Historia general de las Indias Occidentales y particular de la Governacion de Chiapa a Guatimala, fol. Mad., 1650.

Ribadeneyra (D. Diego Portichuelo de). Relacion del Viage desde que saliò de Lima, hasta que llegò a Espagna, 4°. Mad., 1657.

Ribadeneyra y Barrientos (D. Ant. Joach.). Manuel Compendio de el Regio Patronato Indiano, fol. Mad., 1755.

Ribas (Andr. Perez de). Historia de los Triunfos de Nuestra Santa-Fe, entre Gentes las mas Barbaras, en las missiones de Nueva Espagna, fol. Mad., 1645.

Riol (D. Santiago). Representacion à Felipe V sobre el estado actual de los Papeles universales de la Monarquia. MS.

Ripia (Juan de la). Practica de la administracion y cobranza de las rentas reales, fol. Mad., 1768.

Rocha Pita (Sebastiao de). Historia da America Portuguesa desde o Anno de 1500 de su Descobrimiento ate o de 1724, fol. Lisboa, 1730.

Rodriguez (Manuel). Explicacion de la Bula de la Santa Cruzada, 4°. Alcala, 1589.

— (P. Man.). El Maragnon y Amazonas, Historia de los Descubrimientos, Entradas y Reducion de Naciones, fol. Mad., 1684.

Roman (Hieron.) Republicas del Mundo, fol., 3 vol. Mad., 1595.

Roma y Rosell (D. Franç.). Las senales de la felicidad de Espagna y medios de hacerlas efficaces, 8°. Mad., 1758.

Rosende (P. Ant. Gonz. de). Vida de Juan de Palafox Arzobispo de Mexico, fol. Mad., 1768.

Rubaclava (D. Jos. Gutierrez de). Tratado Historico politico y legal de el comercio de las Indias occidentales, in-12, Cad., 1750.

Ruiz (P. Ant.). Conquista Espiritual hecha por los Religiosos de la Compagnia de Jesus, en las Provincias de Paraguay, Uruguay, Parana y Tape, 4°. Mad., 1639.

S

Salazar de Mendoza (D. Pedro). Monarquia de Espagna, t. I, II, III, fol. Mad., 1770.

Salazar y Olarte (D. Ignacio). Historia de la Conquista de Mexico. — Secunda parte, Cordov., 1743.

Salazar y Zevallos (D. Alonz. Ed. de). Constituciones y Ordenanzas antiguas y Modernas de la Real Universidady estudio general de San Marcos de la Ciudad de los Reyes del Peru, fol. En la Ciudad de los Reyes, 1735.

Sanchez (Ant. Ribero). Dissertation sur l'Origine de la maladie Vénérienne, dans laquelle on prouve qu'elle n'a pas été apportée de l'Amérique, in-12. Paris, 1765.

Sarmiento de Gamboa (Pedro de). Viage al Estrecho de Magallanes, 4°. Mad., 1768.

Santa Cruz (El Marques). Comercio Suelto y en Compañias Generalas, in-12. Mad., 1732.

Schemidel (Hulderico). Historia y Descubrimiento del Rio de la Plata y Paraguay. (Barcia Hist. Prim. t. III.)

Sebara de Sylva (Jos. de). Recueil chronologique et analytique de tout ce qu'a fait en Portugal la Société dite de Jésus, depuis son entrée dans ce royaume, en 1549, jusqu'à son expulsion en 1759, in-12, 3 vol. Lisb., 1769.

Segni (D. Diego Raymundo). Noticia general de Espagna y sus Indias, in-12, 1769.

Sepulveda (Genesius). Dialogus de justis belli causis, præsertim in Indos Novi-Orbis, MS.

Sepulveda (J. Genesius). Epistolarum, libri VII, in-12. Salam, 1557.

— de regno, libri III, in-12. Ilerdæ, 1570.

Seyxas y Lovero (D. Fr.). Teatro Naval Hydrographico, 4°, 1648.

— Descripcion Geographica y Derrotera de la Region Austral Magellanica, 4°. Mad., 1690.

Simon (Pedro). Noticias Historiales de las Conquistas de Tierra-Firme en las Indias Occidentales, fol. Cuença, 1927.

Solis (D. Ant. de). Historia de las Conquistas de Mexico, fol. Mad., 1684.

— History of the Conquest of Mexico. Translated by Townsend, fol., 1724.

Solorzano y Pereyra (Juan). Politica Indiana, fol., 2 vol. Mad., 1776.

— De Indiarum jure sive de justâ Indiarum Occidentalium Gubernatione, fol., 2 vol. Lugd., 1672.
— De Indiarum jure, fol. Matriti, 2 vol. fol., 1629.
— Obras varias posthumas, fol. Mad., 1776.
Soto y Marne (P. Franc. de). Copia de la relacion de Viage que desde la ciudad de Cadiz a la de Cartagena de las Indias hizo, 4°. Mad., 1773.
Suarez de Figueroa (Christov.). Hechos de D. Garcia Hurtado de Mendoza, 4°. Mad., 1613.

T

Tanco (Bezerra). Felicidad de Mexico en la admirable aparicion de N. Segnora de Guadalupe, in-8°. Mad., 1653.
Tarragones (Hieron. Gir.). Dos Libros de Cosmographia, 4. Milan, 1556.
Techo (F. Nichol de). The History of the Provinces of Paraguay, Tucuman, Rio de la Plata, etc. Churchill's Coll., VI, 3.)
Torquemada (Juan de). Monarquia Indiana, fol., 3 vol. Mad., 1723.
Torres (Sim. Per. de). Viage del Mundo. (Barcia Hist. Prim. III.)
— (Franc. Caro de). Historia de las Ordenes Militares de Santiago, Calatrava y Alcantara, desde su Fundacion hasta el Rey D. Felippe II, Administradorperpetuo dellas, fol. Mad., 1629.
Torribio (P. F. Jos.). Aparato para la Historia Natural de Espagna, fol. Mad., 1753.
— Disertacion Historico-Politica y en mucha parte Geografica de las Islas Philipinas, in-12. Mad., 1753.
Totanes (F. Sebastian de). Manual Tagalog, para auxilio de provincia de las Philipinas, 4°. Sampiai en las Philipinas, 1744.

U

Ulloa (D. Ant. de). Voyage Historique de l'Amérique méridionale, 4°, 2 tom. Paris, 1752.
— Noticias Americanas, Entretenimientos Physico-Historicos sobre la America Meridional y la Septentrional y Oriental, 4°. Mad. 1772.
— (Franc.). Navigazione per scoprire l'Isole delle Specierie fino al Mare detto Vermejo nel 1539. (Ramus., III, 339.)
— (D. Bernardo de). Rétablissement des Manufactures et du commerce d'Espagne, in-12. Amst., 1753.
Uztariz (D. Geron.). Theoria y Pratica de Comercio et de Marina, fol. Mad., 1757.
— The Theory and Practice of Commerce and Maritime Affairs, 8°. 2 vol. Lond., 1751.

V

Varages (D. Thom. Tamaio de). Restauracion de la Ciudad del Salvador y Baia de Todos Sanctos en la Provincia del Brasil, 4°, Mad., 1628.
Vargas Machuca (D. Ber. de). Milicia y Descripcion de las Indias, 4°. Mad., 1599.
Vega (Garcilaso de la). Histoire de la Floride, traduite par Richelet, in-12, 2 tom. Leyd., 1731.
— Royal Commentaries of Peru, by Rycaut, fol. Lond., 1688.
Vega (L'Inca Garcilaso de la). Histoire des Guerres Civiles des Espagnols dans les Indes, par Baudouin, 4°, 2 tom. Paris, 1648.
Veitia Linage (Jos.). The Spanish Rule of Trade to the West Indies, 8°. Lond., 1702.
— Declamacion oratoria en defensa de D. Jos. Fern. Veitia Linage, fol., 1702.
— Norte de la Contratacion de las Indias Occidentales, fol. Sevilla, 1672.
Venegas (Miguel). A Natural and Civil History of California, 8°, 2 vol. Lond., 1759.
Verrazano (Giov.). Relazione della Terra per lui scoperta nel 1524. (Ramusio, III, 420.)
Vesputius (Americus). Duæ Navigationes sub auspiciis Ferdinandi, etc. (De Bry America. Pars X.)
— Navigatio prima, secunda, tertia, quarta. (Nov. Orb. Grynæi, p. 155.)
Viage de Espagna, in-12, 6 tom. Mad., 1776.
Victoria (Fran.). Relationes Theologicæ de Indis et de jure belli contra eos, 4°, 1765.
Viera y Clavijo (D. Jos.). Noticias de la Historia general de las Islas de Canaria, 4°, 3 tom. Mad., 1772.
Villalobos (H. Juan de). Manifiesto sobre la introduccion de esclavos negros en las Indias Occidentales, 4°. Sevilla, 1682.
Villagra (Gasp. de). Historia de Nueva Mexico. Poema, in-12. Alcala, 1610.
Villa-Segnor y Sanchez (D. Jos. Ant.). Teatro Americano. Descripcion general de los Reynos y Provincias de la Nueva Espagna, fol., 2 tom. Mex., 1746.
— Respuesta, sobre el precio del Azogue, 4°.
Vocabulario Brasiliano y Portugues, 4°. MS

W

Ward (D. Bernardo). Proyecto Economico sobre la poblacion de Espagna, la agricultura en todos sus ramos, y de mas establecimentos de industria, comercio con nuestra marina, arreglo de nuestros intereses en America, libertad del comercio en Indias, etc., 2 vol. 4°. MS.

X

Xerez (Franc. de). Verdadera Relacion de la Conquista del Peru y Provincia de Cuzco, Embiada al Emperador Carlos V, (Barcia Hist. Prim. t. III.)
— Relazione, etc., etc. (Ramusio, III, 372.)
Zarate (Aug. de). Historia del Descubrimiento y Conquista de la Provincia del Peru. Barcia Hist. Prim., t. III.
— Histoire de la découverte et de la conquête du Pérou, in-12, 2 tom. Paris, 1742.

Z

Zavala y Augnon (D. Miguel de). Representacion al Rey N. Segnor D. Philippe V, dirigida al mas seguro Aumento del Real Erario. *Sans lieu d'impression*. 1732.
Zevallos (D. Pedro Ordognez de). Historia y Viage del Mundo, 4°. Mad., 1691.

FIN DU CATALOGUE.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

HISTOIRE D'ÉCOSSE.

—

LIVRE QUATRIÈME.

—

LIVRE CINQUIÈME.

—

LIVRE SIXIÈME.

—

LIVRE SEPTIÈME.

—

LIVRE HUITIÈME.

HISTOIRE D'AMÉRIQUE.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

FIN.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.